



**HAL**  
open science

# Les lettres d'Adrien Galliot-Marie de Mandat-Grancey : édition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine royale française (1781-1791)

Camille Kerbaol

## ► To cite this version:

Camille Kerbaol. Les lettres d'Adrien Galliot-Marie de Mandat-Grancey : édition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine royale française (1781-1791). Linguistique. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2019. Français. NNT : 2019BRES0071 . tel-02969054

**HAL Id: tel-02969054**

**<https://theses.hal.science/tel-02969054>**

Submitted on 16 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 595

*Arts, Lettres, Langues*

Spécialité : *Langue, littératures françaises, littératures francophones*

Par

**Camille KERBAOL**

**« Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey »**

**« Edition critique de la correspondance familiale d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791) »**

**TOME I – Etude Littéraire**

**Thèse présentée et soutenue à Brest, le 06 décembre 2019**

**Unité de recherche : CECJI**

## **Rapporteurs avant soutenance :**

Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, HDR, Université de  
Bretagne Occidentale

Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de  
Limoges

## **Composition du Jury :**

Martine ACERRA  
Professeure émérite des Universités, HDR, Université de Nantes

Anne de MATHAN  
Professeur des Universités, HDR, Université de Caen

France MARCHAL-NINOSQUE  
Professeure des Universités, HDR, Université de Franche-Comté

Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de Limoges

Président du Jury  
Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, HDR, Université de Bretagne  
Occidentale

Directeur de thèse  
Eric FRANCALANZA  
Professeur des Universités, HDR, Université de Bretagne  
Occidentale



THESE DE DOCTORAT DE  
L'UNIVERSITE DE BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

par

Camille KERBAOL

« Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey : Edition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791) »

TOME I

ETUDE LITTERAIRE

**Directeur de thèse**

M. Eric FRANCALANZA, Professeur des Universités, HDR, Université de Bretagne Occidentale

ECOLE DOCTORALE N° 595 Arts, Lettres, Langues

Spécialité : Littérature du XVIIIe siècle

Unité de recherche : CECJI



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout d'abord mon directeur de thèse, le professeur Eric Francalanza, pour ses conseils, ses encouragements, son écoute et sa grande patience durant ces années de travail : tout vient à point à qui sait attendre.

Mes remerciements vont ensuite à M. et Mme de Grancey qui m'ont si chaleureusement accueillie de nombreuses fois à Grancey et m'ont ainsi permis d'étudier ce merveilleux fonds. Ce fut un véritable plaisir pendant ces sept années.

Que soient également remerciés Agnès Cousson, Anne Chamayou et Eric Frécon pour leurs pertinents conseils, ainsi que mes collègues à l'Ecole Navale pour leur attention et leurs avis qui furent souvent profitables.

Je remercie également la Fondation pour la Mer dont la bourse a très largement contribué à financer mes recherches.

A mes petites mains et mes petites pattes qui d'une manière ou d'une autre ont accompagné cette rédaction au long cours, pêle-mêle et sans distinction d'espèce : Jacques et Paulette, mes parents, Arnaud et Géraud, mes fidèles compères de classe préparatoire et distingués théologiens, †Minette et Tibère, Otto, Ginette et Belzébuth (je précise que ce dernier est un chat...)

A mon très compréhensif époux Alexandre qui a été continuellement été d'un grand soutien.

A ma fille Hélie, qui a bien involontairement prolongé cette thèse...



# SOMMAIRE





# TOME I

## ETUDE LITTERAIRE

### REMERCIEMENTS

### SOMMAIRE

### LISTE DES ABREVIATIONS

### REFERENCES

INTRODUCTION.....	15
HISTOIRE ET DESCRIPTION GENERALE DU FONDS GRANCEY.....	25
Place de la correspondance d'Adrien Mandat dans le fonds Grancey.....	29
Caractéristiques de la correspondance d'Adrien Mandat.....	31
CARACTERISTIQUES GRAPHIQUES ET ORTHOGRAPHIQUES DE LA CORRESPONDANCE.....	38
Orthographe.....	38
Accentuation.....	40
Ponctuation et capitalisation.....	41
Agglutination .....	41
Conjugaison.....	42
Grammaire.....	43
Principes d'établissement du texte.....	44
INTERET DE LA CORRESPONDANCE D'ADRIEN MANDAT -GALLIOT-MARIE DE MANDAT-GRANCEY.....	46
Littérarité de la correspondance.....	46
La correspondance comme document.....	49
Correspondance comme discours et comme faire.....	51
Correspondance comme texte.....	52
CAHIER ICONOGRAPHIQUE.....	57
SELECTION DE PAGES DE MANUSCRITS.....	59
TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES FILIGRANES.....	67
CARTOGRAPHIE DU RESEAU MANDAT (1781-1791).....	85
PREMIERE PARTIE ADRIEN MANDAT DES LUMIERES A LA CONTRE- REVOLUTION (1781-1791).....	93
<u>Chapitre I Education</u> .....	95

I. La correspondance comme témoignage d'une vocation.....	95
II. Entre pédagogie douce et instruction dans la douleur : le choix de la maison d'éducation particulière.....	99
III. De l'instruction au compagnonnage : Adrien Mandat aspirant, puis garde-marine à Brest.....	114
<u>Chapitre II La guerre d'Indépendance (1781-1783)</u> .....	141
I. La France et la Guerre d'indépendance américaine avant 1781.....	141
II. Adrien Mandat, spectateur de la campagne de Grasse (janvier 1781-juin 1781).....	148
III. Adrien Mandat, acteur déçu de la campagne de Guichen (juillet-août 1781).....	153
IV. Adrien Mandat, acteur enthousiaste de la campagne de Grasse (septembre 1781-avril 1782).....	160
V. L'errance de Vaudreuil (mai 1782-juin 1783).....	172
<u>Chapitre III De la fin de l'Histoire au « Grand tour » (1783–1788)</u> .....	184
I. Le Conseil de guerre de Lorient (juillet 1782-juin 1784) : un événement passé sous silence.....	185
II. Tristes Tropiques : le grand silence des années 1784-1785 lors de la campagne de la <i>Danaé</i> aux Antilles.....	207
III. L'année 1786 : l'année faste de la Marine française.....	217
IV. Les campagnes en Méditerranée (1786 & 1788) : un « grand tour » du pauvre ?.....	224
<u>Chapitre IV : Désillusion et Contre-révolution (1787-1791)</u> .....	235
I. Une période en pointillés : la pré-révolution et l'année 1789.....	238
II. Vivre la Révolution : Adrien Mandat dans la tourmente - l'année 1790.....	246
III. Penser la Révolution : de « l'homme nouveau » au « marin dégénéré ».....	273
En guise d'épilogue : Adrien Mandat et sa famille au-delà de la correspondance (1791-1811).....	291
 SECONDE PARTIE POETIQUE DE LA LETTRE (1781-1791).....	299
<u>Chapitre I – La correspondance comme dialogue au long cours</u> .....	301
I. La voix d'Adrien Mandat : Causerie, dialogue, oralité et polyphonie.....	303
II. La conversation par-delà les mers : la parole interrompue.....	318
III. Le pacte épistolaire et ses accrocs.....	335
<u>Chapitre II La correspondance comme miroir de Soi</u> .....	353
I. Dire son corps et ses maux.....	355
II. Le corps comme enveloppe : à la recherche de l'âme d'Adrien Mandat.....	367

III. le recit du quotidien : Adrien Mandat comme être social.....	377
IV. Du je au nous : de l'intimité a la revendication d'un <i>ethos</i> d'officier de Marine.....	390
<u>Chapitre III Dire le temps - la lettre de nouvelle</u> .....	407
I. La lettre de nouvelles : faits du monde.....	408
II. Adrien Mandat face à l'événement : l'irruption de l'Histoire dans la correspondance.....	429
<u>Chapitre IV Dire l'espace : la lettre de voyage</u> .....	459
I. Adrien Mandat ou de la difficulté d'aller ailleurs.....	460
II. Le tour du monde d'Adrien Mandat.....	485
<u>Chapitre V: des lettres « sans art » ? – La correspondance d'Adrien Mandat et la poétique de la lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle</u> .....	512
I. Le « commerce » de lettres : la fonction utilitaire de la correspondance.....	514
II. Le Cérémonial : la lettre comme genre codifié.....	524
III. <i>Inventio</i> : de la pratique du lieu commun à l'adaptation au destinataire.....	543
IV. <i>Dispositio</i> : la lettre familière, un genre sans ordre ?.....	560
V. <i>Elocutio</i> : un style simple parasité par le jargon maritime.....	573
CONCLUSION LE « CAS » ADRIEN MANDAT.....	597
TABLE DES MATIERES TOME I.....	603

## TOME 2

### EDITION DES LETTRES. TEXTES ET NOTES.

<b>TABLE DES MATIERES DU TOME II.....</b>	<b>623</b>
<b>1781</b> .....	<b>629</b>
<b>1782</b> .....	<b>705</b>
<b>1783</b> .....	<b>740</b>
<b>1784</b> .....	<b>768</b>
<b>1785</b> .....	<b>797</b>
<b>1786</b> .....	<b>817</b>
<b>1787</b> .....	<b>859</b>
<b>1788</b> .....	<b>886</b>
<b>1789</b> .....	<b>923</b>
<b>1790</b> .....	<b>941</b>
<b>1791</b> .....	<b>988</b>

# TOME 3 - ANNEXES

## **ANNEXES A DESCRIPTIF DU FONDS GRANCEY**

Annexe A.1 Descriptif de la boîte en fer des parents

Annexe A.2 Descriptif de la boîte en fer d'Adrien Mandat et des autres documents le concernant

Annexe A.3 Descriptif de la boîte en fer de Félicité

Annexe A.4 Descriptif de la boîte en fer de Martial

Annexe A.5 Arbre généalogique de la famille Mandat

## **ANNEXES B DOCUMENTS ECRITS PAR ADRIEN MANDAT**

Annexe B.1 Journal de la campagne de 1781 sur le *Fendant*

Annexe B.2 Journal de la campagne de 1781 sur le *Triomphant*

Annexe B.3 Relation des combats des 9 et 12 avril 1782

Annexe B.4 Mouvements faits dans l'escadre du vicomte de Beaumont en 1787

Annexe B.5 Elisabeth anecdote ou conte fait par M. Adrien Mandat de Mandat de Grancey a l'age de 16 ans

Annexe B.6 L22-Supplément

## **ANNEXES C AUTRES DOCUMENTS DU FONDS GRANCEY**

Annexe C.2 Lettres adressées aux parents d'Adrien Mandat

Annexe C.3 Correspondance entre M. Jon et les parents d'Adrien Mandat en 1781

Annexe C.4 Documents relatifs à l'arrestation de Félicité en 1794

Annexe C.5 Autres lettres de la famille d'Adrien Mandat

## **ANNEXES D DOCUMENTS EXTERIEURS AU FONDS GRANCEY**

Annexe D.1 Extrait du journal de M. Le Marquis de vaudreuil a bord du Vau le Triomphant du 8 avril 1782 jusques et compris le 26e du meme mois

Annexe D.2 Lettre de M. Du Puget a Gillet de Laumont

Annexe D.3 Lettres de Jean de Verdun de la Crenne, commandant du Réfléchi aux Antilles (1784-1786)

Annexe D.4 Extrait des *Mémoires* de Viella : La visite d'Athènes

Annexe D.5 Lettres diverses liées à la démission d'Albert de Rions en octobre 1790

Index biographique

Index des lieux cités

Index des bateaux cités

## **BIBLIOGRAPHIE**

## LISTE DES ABREVIATIONS

AN : Archives Nationales, Paris.

SHDV : Service Historique de la Défense, Vincennes.

SHMB : Service Historique de la Marine, Brest.

SHMT : Service Historique de la Marine, Toulon.

AD : Archives Départementales, suivie du numéro de département.

## REFERENCES

Sauf mention expresse du contraire, toutes les références :

- au *Dictionnaire de l'Académie* renvoient à la 4<sup>e</sup> édition de 1762, disponible sur le site de l'ARTFL :

<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/QUATRIEME/quatrieme.fr.html>

- à l'*Encyclopédie* renvoient à l'édition électronique disponible sur le site de l'université de Chicago : <https://encyclopedia.uchicago.edu/>

Pour ce qui est des termes de Marine, l'ouvrage de référence est le *Dictionnaire de Marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale*, de Nicolas Aubin, la troisième édition, revue, corrigée et augmentée, publiée à La Haye, chez Adrien Mandat Moetjens, en 1742.

Les titres des journaux et gazettes fréquemment cités seront abrégés ainsi :

- JPB pour *Journal politique de Bruxelles*, journal qui complète le *Mercure de France* à partir de 1778, sous la direction de Panckoucke.
- GDL pour la *Gazette de Leyde*, sous la direction de Jean Luzac.

L'édition citée suit au format *little endian* jj/mm/aaaa et non en toutes lettres.



# INTRODUCTION

Elément central dans l’imaginaire antique, en témoignent les aventures d’Ulysse sur la *mare nostrum*, la mer est devenue un espace oublié en Occident. Espace infini, secoué par de dangereuses tempêtes, la mer effraie et, à bien des égards, sa représentation littéraire prolonge et accentue cette peur :

Au sortir du Moyen-Age, l’homme d’Occident reste prévenu contre la mer non seulement par la sagesse des proverbes, mais encore par deux avertissements parallèles : l’un exprimé par le discours poétique, l’autre par les récits de voyage<sup>1</sup>.

Même les grands voyages de découvertes du XVI<sup>e</sup> siècle qui peuvent apparaître comme le signe éclatant de la domination de la mer ne changent pas fondamentalement les esprits. Comme le remarque Alain Corbin :

L’époque classique, à de rares exceptions près, ignore le charme des plages et de la mer, l’émotion du baigneur qui affronte les vagues, les plaisirs de la villégiature maritime. Une chape d’images répulsives gêne l’émergence du désir du rivage<sup>2</sup>.

Parmi ces « images répulsives », il y a notamment celles qui viennent de la Bible :

Cet élément indomptable manifeste l’inachèvement de la Création. L’océan constitue la relique de cette substance primordiale indifférenciée qui avait besoin, pour devenir nature créée, de se voir imposer une forme. Ce règne de l’inachevé, vibrant et vague prolongement du chaos, symbolise le désordre antérieur à la civilisation. [...] Puisque la Création s’est opérée en fonction de l’homme qui en constitue, tout à la fois, le but et le centre, ce vestige privé de forme lui demeure étranger. Une créature façonnée à l’image de dieu ne saurait établir son séjour en dehors du jardin ou de la Cité<sup>3</sup>.

En plus d’être une figure du chaos, la mer souffre également de n’être qu’une « image », avant d’être considérée pour elle-même en tant qu’objet : elle est « métaphore » avant d’être « référent », elle est « symbole » avant d’être « réalité ». Au XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier dans la littérature pieuse, la vie est « perçue comme une traversée, un itinéraire parsemé d’écueils », l’instabilité du monde est alors comparé à l’agitation des flots marins.

Au fil des siècles, la symbolique de la mer se laïcise. Comme le remarque Alia Bornaz Baccar :

Elle [la symbolique] hérite de tout ce que la mer a suscité en légendes et en superstitions dès la nuit des temps. Par son aspect mouvant et instable, par l’insécurité qu’elle représente, elle est un élément insaisissable et incompréhensible que toute une tradition occultiste a essayé de contourner ou d’expliquer. Elle représente, de ce fait, le meilleur moyen exploité

---

<sup>1</sup> Jean Delumeau, *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, p. 32.

<sup>2</sup> Alain Corbin, *Le territoire du vide, L’Occident et le désir du rivage*, Paris, Champs histoire, 1990, p. 11.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 12.



par les écrivains pour transmettre leurs messages : image de la fortune et du destin, la mer incarne ainsi l'attrait de l'aventure, le lieu de la liberté car tout y devient possible, même la représentation d'un univers utopique. Elle est aussi le symbole de l'initiation et du courage de l'homme dont la peur ou la témérité le confrontent aux aventures dangereuses qui l'enrichissent et lui apprennent à mieux se connaître. Enfin, par son instabilité, son inconstance et sa furie, elle est aussi le symbole de la folie, de l'hystérie et de l'amour. La mer devient ainsi le pur truchement imagé de la pensée abstraite : allégories épiques, allégories mélodramatiques, allégories romanesques et précieuses, allégories mythologiques, la mer répond à toutes les préoccupations même à celles de la rhétorique<sup>4</sup>.

C'est ainsi qu'Henri Estienne compare la digression à une navigation dangereuse :

Pour dire la vérité, mon dessein n'estoit pas d'aller si avant ; mais en ne voulant que costoyer le rivage, je me trouvay incontinent porté en pleine mer ; et alors me souvint du proverbe Grec, qui dit qu'on doit bien penser à soy avant que s'embarquer, mais depuis qu'on a commencé faire voile, il n'est plus temps de marchander le vent<sup>5</sup>.

Gérard Milhe Poutingon note au sujet de ces images associant la mer et le discours :

Ces métaphores ont diverses fonctions. Il va de soi qu'elles sont d'abord une représentation particulière du discours comme mouvement (ayant donc besoin d'un certain milieu pour être effectué). Mais le paradigme maritime permet aussi de dire des choses humaines qu'elles sont inconstantes et incertaines. Métaphoriser le langage et la pensée sous la forme d'une navigation revient à inscrire les productions de la conscience dans l'ordre du mouvant, du vraisemblable (par opposition au vrai)<sup>6</sup>.

Le critique ajoute en conclusion que « la métaphore maritime n'est, en fin de compte, qu'une façon imagée de poser le problème de la pertinence<sup>7</sup>. » Deux siècle plus tard, on retrouve la mer comme métaphore de la cognition dans le « Discours préliminaire » de l'*Encyclopédie* : « L'Univers n'est qu'un vaste Océan, sur la surface duquel nous apercevons quelques îles plus ou moins grandes, dont la liaison avec le continent nous est cachée », métaphore qui alterne avec celle du labyrinthe :

Le système général des Sciences & des Arts est une espece de labyrinthe, de chemin tortueux où l'esprit s'engage sans trop connoître la route qu'il doit tenir. Pressé par ses besoins, & par ceux du corps auquel il est uni, il étudie d'abord les premiers objets qui se présentent à lui; pénètre le plus avant qu'il peut dans la connoissance de ces objets; rencontre bientôt des difficultés qui l'arrêtent, & soit par l'espérance ou même par le desespoir de les vaincre, se jette dans une nouvelle route; revient ensuite sur ses pas; franchit quelquefois les premieres barrieres pour en rencontrer de nouvelles; & passant rapidement d'un objet à un autre, fait sur chacun de ces objets à différens intervalles & comme par secousses, une suite d'opérations dont la génération même de ses idées rend la discontinuité nécessaire. Mais ce desordre, tout philosophique qu'il est de la part de l'ame, défigureroit, ou plutôt anéantiroit entierement un Arbre encyclopédique dans lequel on voudroit le représenter.

Si l'Océan symbolise le caractère infini des choses à étudier et le labyrinthe l'itinéraire capricant de la pensée philosophique, l'arbre, élément terrestre, représente le savoir construit,

---

<sup>4</sup> Alia Bornaz Bacchar, *La mer, source de création littéraire en France au XVII<sup>e</sup> siècle (1640-1671)*, Paris, Papers on French seventeenth century literature, « Biblio 17 », 1991, p. 276-277.

<sup>5</sup> Henri Estienne, « A un Sien ami », *Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, 1576, cité par Gérard Milhe Poutingon, *Poétique du digressif. La digression dans la littérature de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p.582.

<sup>6</sup> G. Milhe Poutingon, *op. cit.*, p. 597.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 599.

celui qui fait des liens entre les différentes parties et le tout. La métaphore maritime est donc puissamment ancrée dans les esprits.

S'intéressant à la représentation de la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle, Etienne Taillemite y consacre une section, intitulée « Mer et littérature<sup>8</sup> », qui a l'intérêt de signaler l'existence du domaine littéraire, là où la plupart des grands ouvrages synthétiques récents sur l'histoire de la Marine l'occultent. Néanmoins, le panorama est rapidement dressé, se focalisant uniquement sur « l'influence et le succès des récits de voyages et tout spécialement des voyages maritimes » et leur « postérité littéraire et philosophique » sur des auteurs comme Rousseau, Diderot ou Marmontel. Le paragraphe consacré à la poésie souligne la « médiocre qualité » et la « rare platitude » des productions, qui n'intéressent que parce qu'elles « montrent une certaine résonance des événements maritimes dans l'opinion publique » : or il serait peut-être plus intéressant de se demander comment, pendant la Guerre d'Indépendance américaine, le fait maritime est entré, par exemple, dans le genre de la poésie de circonstance et a pu en consolider ou modifier les codes, en se penchant par exemple sur les productions publiées dans le *Mercur* de France ou sur les deux poèmes intitulés *La Navigation*, celui de Barthélémy Grée et celui de Jean Esménard<sup>9</sup>. Cette voie poétique, à la fois encomiastique et scientifique, est rapidement abandonnée, le Romantisme s'intéressant à la mer d'une autre façon. Les dernières remarques d'Etienne Taillemite sont consacrées à la « divine surprise » qu'est *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre, « superbe poème en prose dans lequel tout est réuni pour constituer un des chefs-d'œuvre de la littérature maritime et exotique », ajoutant un peu plus loin « *Paul et Virginie* reste le plus pur chef d'œuvre de la littérature exotique française avant les romans de Loti ». Alors qu'Etienne Taillemite cite la critique de Bougainville contre « ces écrivains paresseux et superbes qui, dans l'ombre de leur cabinet, philosophent à perte de vue sur le monde et ses habitants », il mélange sans distinction les écrivains marins et les écrivains non marins écrivant sur la mer sous l'étiquette « littérature maritime » et se livre à une critique de goût qui n'échappe pas aux clichés. Une définition aussi étroite de la littérature maritime tendrait à exclure les écrivains marins qui n'ont pas voulu écrire sur la mer : Robert Challe a certes écrit le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandez par M. Du Quesne, depuis le 24 février 1690, jusqu'au 20 août 1691*, récit de voyage qui entrerait aisément dans la catégorie

---

<sup>8</sup> E. Taillemite, *op. cit.*, p. 274-278.

<sup>9</sup> Barthélémy Grée, *La Navigation, Poème en quatre chants*, Paris, Mérigot, 1781, 175 p. et Jean Esménard, *La Navigation*, Paris, Giguet-Michaud, 1805, 2 t. Voir *infra*, seconde partie, chapitre V.

« littérature maritime », mais son chef-d'œuvre reste *Les Illustres françaises*, un roman où l'action se déroule principalement à Paris.

Les autres ouvrages qui s'intéressent à la question font du XVIII<sup>e</sup> siècle le parent pauvre de la littérature maritime. L'anthologie de Simon Leys<sup>10</sup> consacre 200 pages aux textes évoquant la mer à cette période : on y retrouve pêle-mêle des officiers de marine comme Forbin et Duguay-Trouin, le galérien Jean Marteilhe et des écrivains plus ou moins voyageurs, comme Voltaire dont il cite les chapitres maritimes de *Candide*, le président des Brosses et Bernardin de Saint-Pierre ; plus curieusement, Jean-Jacques Rousseau est convoqué pour les épisodes d'excursion en barque de la *Nouvelle Héloïse*, des *Confessions* et des *Réveries d'un promeneur solitaire*. La seconde moitié du premier tome et l'intégralité du second tome sont consacrés à la littérature du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. On retrouve le même décalage, qui plus est aggravé par la perspective comparatiste dans l'ouvrage d'Odile Gannier sur le roman maritime<sup>11</sup> : le domaine anglais, avec les œuvres romanesques de Defoe, Swift et Smollet prend toute la place, tandis que le domaine français est plutôt représenté par des récits de voyage et les journaux de bords ; les *Mémoires* de Forbin ou de Duguay-Trouin, qui furent pourtant des succès éditoriaux, trouvent difficilement leur place dans l'analyse. Cependant, Odile Gannier pose une question fondamentale concernant le genre qu'elle étudie : « le romancier doit-il être obligatoirement être marin lui-même ? » ; le jugement de Pierre Loti sur la Mer de Michelet en est la réponse :

Tant qu'un vrai navigateur, tel qu'un officier de marine connaissant à fond les gens et les choses de la mer, n'a pas commencé à parler de l'existence spéciale qu'on mène à bord d'un navire pendant les longues navigations ; des matelots qui vivent dans l'espace très limité d'un bâtiment ; dans les mouvements tantôt terribles, tantôt apaisés de la mer ; des aspects infinis et des panoramas sans nombre que celle-ci présente sans cesse aux yeux des marins, on peut dire qu'on a toujours décrit *la mer vue du rivage*<sup>12</sup>.

Non seulement, une grande partie de la littérature maritime ne présente que « la mer vue du rivage », mais elle se focalise également sur un nombre limité de personnages. En premier lieu, le pilote qui dans la tempête est chargé de sauver ses passagers, comme Epistémon dans les chapitres XVIII à XXIV du *Quart Livre*, ou à l'inverse, le pilote aveuglé qui dérouté le navire, à l'image d'Acamas dans *Les Aventures de Télémaque* de Fénelon. A la suite de la parution de l'*Histoire des aventuriers qui se sont signalez dans les Indes* d'Alexandre Olivier d'Exquemelin en 1686, réédité à de nombreuses reprises au XVIII<sup>e</sup> siècle, le flibustier et le

---

<sup>10</sup> Simon Leys, *La Mer dans la littérature française*, De François Rabelais à Alexandre Dumas, Paris, Plon, 2003, 2 t.

<sup>11</sup> Odile Gannier, *Le Roman maritime, Emergence d'un genre en Occident*, Paris, PUPS, 2011, 611 p.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 512.

pirate vont connaître une fortune littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle avec le Romantisme<sup>13</sup>. L'officier de marine n'existe pour ainsi dire pas en littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle, en partie confondu avec le pilote ou le capitaine<sup>14</sup> ; cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'un métier « neuf », en témoigne la présence tardive des grands marins dans les ouvrages biographiques comme les Plutarques français : *Les vies des hommes illustres de la France* de Jean du Castres d'Auvigny<sup>15</sup> ne connaît que l'amiral de Bonnivet, favori de François I<sup>er</sup> et l'amiral de Coligny, plus généraux d'armée de terre que véritables marins ; Turpin, qui avait participé à la publication de l'ouvrage précédent, écrit en 1780 une *France illustre ou le Plutarque français*, qui fait entrer au panthéon des grands hommes, Forbin au côté de l'amiral de Villars-Branças, amiral de France « titre éblouissant [qui] était absolument stérile<sup>16</sup> » car « la France n'avait pas un seul vaisseau », Tourville, Mahé de la Bourdonnaye et Duguay-Trouin. Cette nouveauté est même un argument de vente puisque dans le Prospectus de la livraison de 1775, puisque Turpin note : « la Marine nous offre sur-tout un grand nombre de ces héros, qu'il est juste de préserver de l'oubli. » Cette place accordée aux officiers de Marine montrent qu'entre la Guerre de sept ans et le début de la Guerre d'Indépendance américaine, les mentalités changent.

Il est vrai que la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est une période capitale de la Marine française<sup>17</sup>. Comme le souligne Etienne Taillemite, il s'agit d'un « second âge des découvertes » qui « achève ce que les XV<sup>e</sup> et les XVI<sup>e</sup> siècles avaient commencé<sup>18</sup> ». Quatre phénomènes caractérisent ce nouvel âge d'or : « l'accélération notable du progrès scientifique [...] dans le domaine des sciences de la navigation qui vont connaître des perfectionnements considérables et atteindre à la fin du siècle, une précision et une rigueur inconnues auparavant », « un nouvel essor de l'ethnologie et de l'anthropologie » au contact des

---

<sup>13</sup> Voir la thèse de Monique Brosse, *La Littérature de la mer en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (1829-1870)*, Lille, 1983, 1088 p.

<sup>14</sup> Odile Gannier, *op. cit.*, p. 381-385.

<sup>15</sup> Jean du Castre d'Auvigny et Gabriel Louis Calabre Pérau, *Les vies des hommes illustres de la France*, Amsterdam, Knapen, 1767, 24 t.

<sup>16</sup> Turpin, *La France Illustre ou le Plutarque français*, Paris, Dufart, 1780, 5t. ; t.2, « amiral de Villars-Branças », p. 31. Le succès de l'ouvrage fait qu'il en existe de nombreuses éditions : celle 1782 chez la société des libraires en 7 volumes contient un « Tableau historique de la Marine », voir notice n° FRBNF36405503 sur le site de la BNF.

<sup>17</sup> Ernest Harold Jenkins, *Histoire de la Marine française des origines à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1977, 428 p. ; Martine Acerra & Jean Meyer, *La grande époque de la marine à voile*, Rennes, éditions Ouest-France, 1987, 217 p. ; Philippe Masson, *Histoire de la Marine*, t. 1 « L'ère de la voile », Paris, Charles Lavauzelle, 1992, 437 p. ; Daniel Dessert, *La Royale, Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 1996, 393p. ; Michel Vergé-Franceschi, *La Marine Française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, 451p. ; Martine Acerra & André Zysberg, *L'essor des marines de guerres européennes (vers 1680 – vers 1790)*, Paris, SEDES, 1997, 298 p.

<sup>18</sup> Etienne Taillemite, *L'Histoire ignorée de la marine française*, Paris, Librairie académique Perrin, 1988, p. 256.

différentes civilisations, une « première révolution industrielle » grâce à l'expansion des échanges sur mer, source de nombreux « conflits à enjeux maritimes<sup>19</sup>. »

Le corps des officiers de Marine n'est pas exempt de changements : aux « gros mariniens vaillants, nourris dans de l'eau de mer et la bouteille » de Richelieu ont succédé non pas « des chevaliers frisés<sup>20</sup> », ce serait leur faire injure, mais des hommes instruits, férus de sciences, en témoigne la création à Brest de l'Académie de Marine, instituée en 1752 par Bigot de Morogues et Duhamel du Monceau. Cas unique dans la société d'Ancien Régime, le « Grand corps » est permanent, en temps de guerre comme en temps de paix : comme l'indique Martine Acerra, « il s'agit d'une professionnalisation qui transforme les officiers de marine en véritables “fonctionnaires”<sup>21</sup> » : ce statut particulier implique un sentiment fort de « service » qui se cristallise autour de la notion de « gloire » du roi<sup>22</sup> et qui impose un certain nombre de devoirs professionnels, notamment la rédaction de lettres, de rapports et de journaux afin de rendre compte de son action. Le Grand Corps est donc une élite cultivée dont la profession requiert des connaissances techniques spécialisées et des capacités d'écriture, et pour ces raisons, on serait tenté de rapprocher cette catégorie sociale de celle des parlementaires. Néanmoins, pour ce qui est du rayonnement intellectuel dans la République des Lettres, la comparaison semble s'arrêter là : la Marine n'a pas eu son Montaigne ou son Montesquieu pour l'illustrer dans ce domaine, encore que Claude de Forbin, en publiant ses *Mémoires* de son vivant en 1729, fait un coup d'éclat et le succès de son ouvrage, souvent réédité et traduit en plusieurs langues au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, prouve qu'il y avait des plumes de qualité dans la Royale. Il est d'ailleurs parfaitement surprenant que le mérite de cette œuvre fondatrice d'une littérature maritime ait si peu été reconnu : il est vrai que la controverse avec Duguay-Trouin a joué en sa défaveur. Or en s'inspirant des travaux dirigés

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>20</sup> Richelieu, « Lettre au Commandeur de La Porte, 30 juin 1627 », cité par La Roncière, *Histoire de la Marine française, Colbert – La Guerre de Trente ans*, Paris, Plon, 1934<sup>3</sup>, p. 356.

<sup>21</sup> Jean Meyer & Martine Acerra, *Histoire de la Marine française des origines à nos jours*, Rennes, éditions Ouest-France, 1994, p. 70.

<sup>22</sup> Michel Vergé-Franceschi, *La Marine Française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1996, p. 263-274.

<sup>23</sup> Claude de Forbin, *Mémoires*, Amsterdam, François Girardi, 1729, 2 vol. ; réédition en 1730 et 1748. A partir de cette date, les *Mémoires* sont rééditées de manière partielle jusqu'à l'édition de Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, 1993. On pourra consulter la postface de cette édition pour une histoire complète du texte, p. 465-473. Pour ce qui est de la lecture secondaire récente sur les *Mémoires* de Forbin, on trouve deux biographies grand public : Roger Vercelet, *Visages de corsaires*, Paris, Albin Michel, 1943 et Gérard A. Jaeger, *Forbin, la légende noire d'un corsaire provençal*, Paris, Glénat, 1994 ; et trois études sur la poétique de ces *Mémoires* : Camille Kerbaol, « Les Mémoires de Claude de Forbin (1656-1733) ou les injustices de la postérité », communication faite lors du colloque « écritures de l'Officier de marine » (novembre 2010, CECJI-UBO) ; une conférence de Florence Orwat, « Les Mémoires du comte de Forbin, chef d'escadre des armées navales », dans le séminaire « Les Mémoires au XVII<sup>e</sup> siècle » de Gérard Ferreyrolles (CELLF-Sorbonne, 2010) et Delphine Mouquin de Garidel, « Mémoires du comte de Forbin », *Les mémorialistes d'Ancien régime à la découverte de l'étranger, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, dir. Jean Garapon, Nantes, Cécile Defaut, 2015.

par Bruno Méniel sur les juristes écrivains<sup>24</sup>, ne peut-on pas imaginer que la pratique de la navigation a pu induire des modes de pensées, un rapport au réel et au langage qui infusent dans les œuvres des officiers de marine, indépendamment de la présence thématique de la « mer » ? Cette perspective serait féconde quant à l'étude des poétiques des genres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, conscients des clichés littéraires, jusqu'à quel point les œuvres des officiers jouent à désamorcer les conventions d'écriture ? Comme le remarque Alain Corbin :

La tempête antique, codifiée et enseignée par les rhéteurs du II<sup>e</sup> siècle, inspirés par les récits de l'Énéide et les cinq descriptions d'Ovide, se compose d'une série de stéréotypes précis qui lui confèrent l'apparence, inexacte, d'un cyclone. Dans un premier temps, les vents accourent des quatre points de l'horizon et se livrent à une bruyante guerre ; les cris des matelots, le sifflement des cordages, le fracas des lames, le tonnerre composent le décor auditif de la scène. Les eaux chargées de sable, de limon et d'écume se soulèvent comme des montagnes, découvrent la terre, au fond du gouffre. Le choc des vagues disloque les bordages ; au cœur des ténèbres zébrés d'éclairs, les pluies aveuglantes miment l'écroulement du ciel. A la dixième lame, la plus terrible de toutes, le trépas est inéluctable, à moins qu'une intervention divine ne vienne sauver le marin en prière<sup>25</sup>.

Il est intéressant de voir comment Forbin transpose cette traditionnelle scène de tempête dans ses *Mémoires* ; dans une anecdote de 1689, Forbin et son équipage se trouvent sur un bateau en train de couler :

Pendant que la mer était ainsi agitée, on vint me dire un matin, sur les dix heures, qu'on voyait la terre marcher. Je montai sur le pont, pour voir de quoi il s'agissait : je remarquai que cette prétendue terre n'était autre chose qu'une infinité de tourbillons assemblés qui élevaient l'eau en l'air. Dans ce moment, je reçus un coup de mer si violent, qu'il enfonça ma grande voile, brisa la chaloupe qui était sur le pont, remplit le navire d'eau, renversa le fond de la cale, et mit le vaisseau sur le côté, comme quand on le carène.

Les malades qui étaient entre les ponts furent noyés. L'équipage effrayé se lamentait, et faisait des vœux à tous les saints du paradis. Voyant ce désordre : « Courage, enfants ! Leur criai-je ; tous ces vœux sont bons. Mais sainte pompe, sainte pompe, c'est à elle qu'il faut s'adresser : n'en doutez pas, elle vous sauvera. »

Sans perdre de temps, j'ordonnai au sieur de Beaucaire de passer sur le devant, s'il pouvait ; car le vaisseau étant sur le côté, ce trajet n'était pas facile. Je lui dis de faire en sorte qu'on fit voile de la misène, pour voir si le navire arriverait. Cet officier, plein de valeur, alla de l'avant, quelques matelots le suivirent : on fit voile de la misène, et le navire arriva comme je l'avais souhaité. Alors je fis crever le pont avec des pinces : une partie de l'eau s'écoula, le reste alla dans le fond de cale ; et le navire, qui fut un peu redressé, commença à gouverner<sup>26</sup>.

Là où dans les romanciers font de la tempête un épisode initiatique, où l'homme prend conscience de sa vulnérabilité et remet son âme à Dieu, Forbin se présente en homme d'esprit en encourageant ses hommes à prier la « sainte pompe » mais également en habile technicien. La tempête est analysée en termes météorologiques : là où les hommes superstitieux

---

<sup>24</sup> *Ecrivains juristes et juristes écrivains du Moyen-Âge au siècle des Lumières*, dir. Bruno Méniel, Paris, Classiques Garnier, 2016 ; *Ethique et droit du Moyen Âge au siècle des Lumières*, dir. Bénédicte Boudou et Bruno Méniel, Paris, Classiques Garnier, 2012, 378p.

<sup>25</sup> Alain Corbin, *op. cit.*, p. 22.

<sup>26</sup> Forbin, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 1993, p.210.

constatent une impossibilité logique, l'officier voit un phénomène connu et analysé ; de même, à l'abandon du navire, Forbin oppose l'action énergique et audacieuse, fondamentalement rationnelle. Non content de se jouer des clichés, il faudrait également voir à quel point les écrits des officiers créent la mythologie de ce nouveau métier : une des premières scènes des *Mémoires* de Duguay-Trouin montrent le marin, tout jeune homme, recevoir le sang d'un de ses hommes écrasé entre les deux navires au moment d'un abordage. On peut se demander jusqu'à quel point cette scène extrêmement mélodramatique a marqué les imaginaires au point de faire de l'abordage une séquence obligée du roman maritime et encore plus du film de pirates, alors que cette manœuvre, extrêmement délicate, est plutôt une technique employée dans la guerre de course, à l'aide de petits vaisseaux.

Néanmoins, cette étude se heurte à un écueil immense, que souligne Hervé Coutau-Bégarie :

Il faut par exemple constater que la publication des sources n'a jamais pu réellement s'imposer en France. Les classiques navals français, de Hoste à Darrieus et Daveluy, ne sont pas réédités, les souvenirs de la plupart des grands marins sont introuvables, il n'existe pas de collections de documents semblables à celles qui prolifèrent en histoire politique, administrative ou économique. On ne peut que rêver à une collection semblable à celle de la *Navy Records Society*, qui publierait des éditions critiques des grandes ordonnances de la Marine ou des Instructions et des papiers des grands hommes de mer<sup>27</sup>.

L'historien souligne l'influence de l'École des Annales sur l'historiographie maritime depuis les années 1950, qui a jeté un « discrédit durable<sup>28</sup> » sur l'histoire militaire pour se consacrer à l'étude des infrastructures économiques et des structures sociales. Une des figures de proue du renouvellement des études historiques est Jean Meyer, dont l'œuvre est saluée dans l'article liminaire « Jean Meyer et le renouveau de l'histoire maritime<sup>29</sup> » : décrivant Jean Meyer comme un « pionnier [...] dans le domaine de l'histoire quantitative », les auteurs de l'article, qui sont également ses disciples, l'assimilent à un « géologue [qui] prélève ses *carottes* sur le terrain, puis calcule l'épaisseur et l'ancienneté des strates chronologiques », ajoutant que ses « sources sont étudiées avec des outils robustes et presque classiques : confection de tableaux statistiques et de séries chronologiques avec leur représentation sous forme de courbes et de cartes ». Ainsi, c'est donc une logique de compréhension globale, sérielle qui a dominé l'historiographie maritime depuis les années 1980 : il n'est donc pas tout à fait étonnant que la publication des « ego-documents », c'est-à-dire des documents émanant des individus ait pu apparaître comme non fondée.

---

<sup>27</sup> Hervé Coutau-Bégarie, *L'Histoire maritime en France*, Paris, Economica, 1997<sup>2</sup>, p. 55-56.

<sup>28</sup> *Ibid.* p. 12.

<sup>29</sup> *Etat, Marine et Société, Hommage à Jean Meyer*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, p. XXI- XXVII.

Hervé Coutau-Bégarie donne la liste exhaustive des publications de ce genre dans son chapitre « Perspectives », en se focalisant uniquement sur les écrits de type « mémoires » ou « journaux ». Pour ce qui est de la période qui nous intéresse, les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, les documents écrits par des officiers de marine et édités dans les dernières décennies sont au nombre de huit :

- *Mémoires du chevalier de Cotignon*, éd. M. le médecin-général Adrien Mandat Le Carré, Grenoble, Les Quatre Seigneurs, 1974.
- Journal de campagne de l'amiral de Bauffremont, prince de Listenois, dans les pays barbaresques, éd. Marcelle Chirac, Paris, Editions du CNRS, 1981.
- *Amiral vieux garçon (1771-1840)* [les souvenirs de Louis-Charles-Auguste de La Mare de la Mellerie], éd. Pierre Motillon, Paris, France Empire, 1990.
- Vilette Mursay, *Mes campagnes de mer*, éd. Michel Vergé Franceschi, Paris, Tallandier, 1991.
- Duguay-Trouin, *Mémoires*, éd. Philippe Clouet, Paris, France Empire, 1991.
- Forbin, *Mémoires*, éd. Michèle Cuélin, Paris, Mercure de France, 1993.
- Scipion de Castries, *Souvenirs maritimes (1773-1784)*, éd. Gérard de Colbert-Turgis, Paris, Mercure de France, 1997.
- *Souvenirs de La Monneraye de 1760 à 1791*, éd. Philippe Bonnichon, Paris, Société de l'histoire de France, 1998.

A cette liste, il faudrait ajouter les *Mémoires d'un marin granvillais* de Georges-René Pléville Le Pelley<sup>30</sup> publiés entretemps.

Hervé Coutau-Bégarie ne signale aucune édition de correspondance, publique comme privée, ce en quoi l'édition de la correspondance de Louis Marie Auguste d'Estourmel (1754-1814), chevalier de l'ordre de Malte<sup>31</sup> est à la fois pionnière et remarquable : pionnière parce que c'est la première correspondance publiée d'un officier de marine, certes chevalier de Malte et non officier de la Royale ; remarquable, parce qu'elle est exhaustive dans la mesure

---

<sup>30</sup> *Mémoires d'un marin granvillais*, Georges-René Pléville Le Pelley, éd. Michèle Chartrain, Monique Le Pelley Fonteny et Gilles Désiré dit Gosset, Saint Lô, Cahiers culturels de la Manche, 2000.

<sup>31</sup> *Lettres et Journaux de voyage de Louis Marie Auguste d'Estourmel (1754-1814), de l'ordre de Malte*, éd. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Isabelle Chave et Marion Trévisi, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, « Mémoires vives », 2011.



où elle a été suivie d'un autre volume<sup>32</sup>, qui regroupe l'intégralité de la correspondance familiale de cet officier. De fait, les éditrices ont fait l'effort de publier l'ensemble des lettres d'Auguste d'Estourmel, y compris celles qui n'avaient pas forcément de rapport avec la mer et la profession de leur auteur.

Cette fidélité envers leurs sources est suffisamment rare pour être remarquée. Les pratiques éditoriales des éditions citées se révèlent la plupart du temps décevantes. Ainsi, alors qu'il a accès aux différentes archives familiales, Pierre Motillon décide non pas d'éditer ses sources, mais de créer des « mémoires apocryphes<sup>33</sup> ». D'autres mémoires ont été tronqués pour des raisons diverses. Ainsi, Adrien Mandat Carré se réserve le droit de couper certains passages sans explication, notamment des descriptions : une telle pratique est particulièrement frustrante pour le lecteur et pourrait se comprendre de la part d'un éditeur amateur dans les années 1970, mais n'est plus vraiment acceptable de la part d'historiens professionnels dans les années 1990. Philippe Bonnichon, alors qu'il qualifie le manuscrit qu'il publie de « témoignage irremplaçable<sup>34</sup> » et que ce dernier se trouve dans un fonds privé difficilement accessible, justifie ainsi la troncature de son texte :

Or à partir de la Révolution, telle qu'elle a été vécue par l'auteur, dans l'émigration, le champ se restreint : en premier lieu, les espoirs, puis la monotonie de l'exil, ensuite la simplicité de la vie familiale enracinée dans le même coin de Bretagne, font l'essentiel de la relation après 1791, à une époque radicalement autre que celle de la fin de l'Ancien Régime. L'auteur, à son niveau, a tout autant conscience d'une rupture que ses contemporains Talleyrand ou Chateaubriand. Cette restriction, à partir de 1791, du champ de vision de l'observateur donne sa valeur à une différenciation par étapes chronologiques : l'émigration partage deux temps de la vie de l'auteur, aussi avons-nous coupé le texte à cette date<sup>35</sup>.

Ce choix est d'autant plus étonnant qu'il y a peu de récits personnels concernant l'émigration des officiers de marine. L'ennui ou le désintérêt supposé du lecteur n'est en aucun cas une excuse... Dans le cas de Gérard de Colbert-Turgis, la présentation de l'édition des *Mémoires* de Scipion de Castries indique que l'ensemble du manuscrit comporte 2500 pages réparties en quatre volumes qui sont résumés ensuite, sans que le projet d'édition soit parfaitement défini : le lecteur finit par comprendre à la fin de l'ouvrage que seul le premier volume a sans doute été édité et ignore parfaitement si la suite est prévue.

Si les éditeurs hésitent si peu à mutiler les mémoires, genre qui par essence propose un récit continu, qu'en est-il des correspondances qui sont intrinsèquement discontinues ? Les correspondances privées d'officier de marine existent bel et bien et en nombre, mais elles ne

---

<sup>32</sup> *Lettres d'Auguste d'Estourmel, Charles de Beauclerc et leurs familles (1784-1816)*, éd. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Isabelle Chave et Marion Trévisi, Limoges, Pulim, 2015.

<sup>33</sup> Pierre Motillon, *Amiral vieux garçon*, op. cit., p. 9.

<sup>34</sup> Pierre Bruno Jean de La Monneraye, *Souvenirs de 1760 à 1791*, op. cit., p. 15.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 17.

sont utilisées que pour nourrir des biographies : au pire, elles sont résumées, au mieux elles apparaissent par tranches, en morceaux d'apparat. Ainsi, M. Maurice Linyer de La Barbée publie en 1972 une biographie du chevalier de Ternay<sup>36</sup> qui contient un grand nombre d'extraits de la correspondance familiale du chef d'escadre, notamment ses échanges avec son frère et sa belle-soeur : cette correspondance se trouve toujours en possession de la famille Ternay et n'a jamais été éditée. Plus symptomatique encore, la correspondance du bailli de Suffren avec son amie Mme d'Alès : quelques lettres avaient été publiées au XIX<sup>e</sup> siècle par Théodore Ortolan, puis par Octave Teissier avant le legs de 61 lettres dans les années 1980 au musée de Saint Cannat, ville natale de Suffren ; mais là encore, si elles sont citées par Rémi Monaque dans la biographie qu'il a consacrée au marin<sup>37</sup>, elles sont restées inédites. Plus récemment encore, l'ouvrage *Esclave, café et belle-mère de Brest à Saint-Domingue*<sup>38</sup> de Claude-Youenn Roussel se livre à un curieux mélange, entre biographie de l'amiral Le Dall de Tromelin, et citation tantôt complète tantôt partielle des lettres et commentaires de celles-ci, forme assez peu satisfaisante.

Comme on le peut le constater, les préconisations d'Hervé Coutau-Bégarie en 1997 de faire éditer les documents personnels des officiers français, en particulier ceux de l'époque moderne, sont assez largement restées lettres mortes. Le travail qui suit doit être vu comme une tentative de combler ce manque, par l'édition intégrale de la correspondance familiale d'Adrien Mandat Galliot-Marie de Mandat-Grancey (1765-1811), officier de marine de 1781 à 1792.

## HISTOIRE ET DESCRIPTION GENERALE DU FONDS GRANCEY

Selon l'Armorial Général de France<sup>39</sup>, la famille de Mandat-Grancey est originaire du Limousin, où se trouve le village de Mandat, commune de Pressignac, dans la Haute-Vienne. La famille existe depuis le XI<sup>e</sup> siècle, mais la filiation n'est établie régulièrement qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. La famille est tout d'abord robine, puisque Galliot I<sup>er</sup> du nom (1540-1612) est secrétaire des commandements de la reine Marguerite. Les trois générations suivantes s'implantent au Parlement de Paris et dans le conseil du roi ; la génération du père et de

---

<sup>36</sup> Maurice Linyer de La Barbée, *Le Chevalier de Ternay : vie de Charles Henry Louis d'Arsac de Ternay, chef d'escadre des armées navales, 1723-1780*, Grenoble, Les Quatre Seigneurs, 1972.

<sup>37</sup> Rémi Monaque, *Suffren*, Paris, Taillandier, 2009.

<sup>38</sup> Claude-Youenn Roussel, *Esclave, café et belle-mère de Brest à Saint-Domingue, L'amiral Le Dall de Tromelin, Une correspondance coloniale inédite (1769-1851)*, Paris, L'Harmattan, 2015.

<sup>39</sup> Hozier, *Armorial Général de France, Registre septième complémentaire*, Notice généalogique sur la famille de Mandat-Grancey, Paris, Firmin-Didot, 1881, p. 189-194.

l'oncle d'Adrien Mandat est la première à porter les armes, dans l'armée de terre : son oncle est Mousquetaire de la Garde ordinaire du roi dans la 1<sup>ère</sup> compagnie, puis colonel des Gardes-Françaises ; le père d'Adrien Mandat fait la même carrière, mais s'arrête au grade de lieutenant-colonel. Il s'installe en Champagne grâce à son mariage avec Marie-Françoise-Charlotte Petit de Lavaux, unique héritière d'un capitaine au régiment de Vexin, dont il recueille la charge de grand bailli d'épée de Chaumont. Le seul lien des Mandat avec la Marine est Jean Cherouvrier des Grassières, grand-père maternel du père d'Adrien Mandat qui était inspecteur général de la Marine et des galères, cependant cela n'a guère dû aider Adrien Mandat à entrer dans la Marine. Quoiqu'il en soit, il n'en est jamais fait mention.

Adrien Simon Mandat -Galliot-Marie de Mandat Grancey, que nous continuerons d'appeler par la suite Adrien Mandat, naît le 8 novembre 1765 dans la commune de Mathault (graphie actuelle Mathaux, 10500), où la famille de sa mère possède un château et une faïencerie, détruits en 1821. On sait peu de choses sur la jeunesse d'Adrien Mandat avant que ne commence la correspondance : tout juste peut-on imaginer qu'il est éduqué à la maison, probablement par l'abbé Bertin dont il sera souvent question dans les lettres. Sa carrière<sup>40</sup> dans la Marine ne dure que dix ans : il y entre en tant que garde-marine le 11 juillet 1781, puis au moment de la réforme de Castries en 1786, il passe élève de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> mai 1786, puis il est fait lieutenant de deuxième classe le 1<sup>er</sup> décembre 1788. Il est porté absent en 1792. Il fait cinq campagnes durant ces dix années, campagnes qui l'emmènent en Amérique, dans les Antilles et en Méditerranée et embarque sur les vaisseaux suivants :

<i>Le Fendant</i>	19/07/1781	21/10/1781
<i>Le Triomphant</i>	18/11/1781	23/04/1783
<i>L'Auguste</i>	23/04/1783	28/06/1783
<i>La Danaé</i>	13/03/1784	02/03/1786
<i>La Mignonne</i>	05/07/1786	31/12/1786
<i>Le Réfléchi</i>	01/01/1787	28/05/1787
<i>La Mignonne</i>	29/05/1787	02/06/1787
<i>La Proserpine</i>	03/06/1787	08/07/1787
<i>Le Patriote</i>	09/07/1787	11/09/1787
<i>La Belette</i>	12/09/1787	07/11/1787
<i>L'Utile</i>	05/04/1788	15/05/1788
<i>L'Iris</i>	16/05/1788	?/11/1788
<i>Le Majestueux</i>	21/07/1790	?/01/1791

<sup>40</sup> AN C1/185, p. 1035 ; C1/190 ; C1/188, p. 117.

Son dossier signale en outre qu'un cercle d'astronomie lui a été donné le 24 mars 1786. Resté en France pendant la Révolution alors que beaucoup de membres de sa famille ont émigré, il ne reprend pas le service ni en 1795, ni sous le Directoire ou les régimes qui suivent. Il meurt le 19 septembre 1811.

La correspondance est issue d'un fonds familial dont il est difficile de retracer l'histoire. Comment ce fonds, exceptionnel par sa taille, par sa conservation et son degré de complétude, a-t-il réussi à traverser les affres de la Révolution française pour parvenir ainsi jusqu'à nous ? Le fonds s'est pourtant transmis intact de génération en génération pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et se trouve actuellement en possession de M. Jacques de Mandat-Grancey au château de Grancey (21580, Côte-d'Or).

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Charles de Grancey (1870-1957), grand-oncle de l'actuel propriétaire, fait un premier rangement de la correspondance, notamment en épinglant les lettres entre elles par années<sup>41</sup> ; il commence également à exploiter la correspondance, notamment en annotant les lettres au crayon gris, principalement pour noter un résumé des lettres en haut de la première page, souligner les noms de bateaux et indiquer des dates probables. Parfois, les lettres sont qualifiées de « sans intérêt » : c'est le cas de la lettre à l'oncle Fraguier du 1<sup>er</sup> octobre 1784 qui mentionne pourtant la fin du conseil de guerre de Lorient et ses conséquences agréables et imprévues... à savoir des promotions. Une de ces interventions sur le texte a été source d'un lapsus comique : ainsi dans la lettre du 26 août 1787, Adrien Mandat déclare « J'ai fait mon Entrée à Boston avec la charmante » ; Charles de Grancey, pensant qu'il s'agissait d'un vaisseau, a donc souligné la charmante, sans prendre garde à la suite du texte : « nous étions comme vous le savez ancienne connaissance et je ne l'en aimais pas plus pour cela, cette charmante m'avait été communiquée par le fils de mon perruquier de Toulon » ; de fait, « la charmante » est une désignation argotique de la « gale ».

Ces annotations n'ont pas été retranscrites dans cette édition, mais elles restent consultables sur les fichiers numériques. Dans un cahier d'écolier, Charles de Grancey retranscrit dans l'ordre chronologique les résumés des lettres qu'il a jugées intéressantes. Néanmoins, il finit par abandonner ce travail, qui *a priori* semblait être un projet de biographie. M. Jacques de Mandat-Grancey, l'actuel possesseur du fonds, a repris le travail de classement il y a quelques années, notamment en rangeant les papiers relatifs à chaque membre de la famille dans des boîtes en fer : une boîte pour les parents, une boîte pour Adrien

---

<sup>41</sup> Les épingles ayant commencé à rouiller et à tacher le papier, celles-ci ont été retirées lors de la numérisation en 2010.

Mandat, une boîte pour son épouse Pauline et une boîte pour ses frères et sœurs, Martial et Félicité<sup>42</sup>.

Le fonds Grancey comporte les quatre types d'archives que l'on peut retrouver dans un fonds personnel et qui sont décrits ainsi dans la typologie de Philippe Artières et Jean-François Laé<sup>43</sup> :

- « celle qui, avec ses petits papiers de gestion et les dossiers de chaque membre de la maisonnée, relève de l'individu dans sa vie domestique qui apprend à vivre, en toute pratique, avec des petits mots en épluchures » : on retrouve effectivement un certain nombre de factures dans les différentes boîtes ;
- « celle de la correspondance entre deux êtres qui, comme un destin, traverserait solitairement le temps par des sentiments originaires qui crèvent le magma de la société » : la correspondance d'Adrien Mandat avec ses parents constitue le bloc le plus massif ; néanmoins, il y a plusieurs autres correspondances qui seront décrites en annexe ;
- « celle des espaces du travail qui, avec ses documents professionnels bien établis, retranscrit les gestes du métier dans une main courante et sous la contrainte mille fois répétée du contexte d'autorité » : Adrien Mandat a conservé un certain nombre de documents professionnels comme un cahier de cours de tactique navale et la plupart des journaux de bords de ses campagnes, qui sont effectivement des écritures stéréotypées, la campagne en Méditerranée de 1788-1789 étant écrite sur des cahiers pré-imprimés ;
- « celle enfin, massive, qui relève du monde de l'administration, codée et surplombée par le point de vue de l'Etat<sup>44</sup> » : là encore, on trouve de nombreux documents administratifs, de l'extrait de baptême aux testaments, du contrat de mariage aux certificats de résidence lors de la période révolutionnaire ;

A ce classement, il faudrait rajouter la production d'une œuvre littéraire, le conte intitulé « Elisabeth », et que l'on pourrait classer à part, n'étant pas une production de l'individu domestique et encore moins celle d'un sujet soumis au pouvoir d'une administration et d'un prince. Cette typologie des sources proposée par Philippe Artières et Jean-François Laé est suivie d'une remarque certes étendue mais extrêmement intéressante :

---

<sup>42</sup> Cf les annexes A.

<sup>43</sup> Philippe Artières et Jean-François Laé, *Archives personnelles, histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, « collection U Histoire », 2011, 191 p.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

A suivre ces partages, on pourrait croire que l'individu est à son apogée dans les deux premières, puis se disloquerait dans les institutions d'autorité pour les dernières. Cette opposition binaire – individu, institution – fonctionne comme une norme efficace qui prend les lieux d'écritures et d'archivages pour argent comptant et comme des lieux de naufrages avec chacune sa tragédie humaine. Les sentiments seraient lisibles dans la première série, les intérêts stratégiques dans la seconde. Le travail d'écriture serait habité par des lieux, ou plutôt la fabrique des lieux pétrirait des écritures. Il en découle des normes courantes d'expressions : les écritures personnelles versus les écritures administratives, les écritures de soi versus les écritures de métiers, les écritures privées versus les écritures publiques avec chacun sa loi de la série et de la répétition. Les unes sur une île seraient d'introspection, les autres sur la montagne rocailleuse seraient de raisons sociales<sup>45</sup>.

De fait, les lignes de partage sont mouvantes et tout classement peut paraître arbitraire. Cette réflexion incite à faire un certain nombre de choix quant aux documents à retranscrire : on espère avoir utilisé au mieux le plus de documents possibles mais il n'a pas été possible de tout retranscrire ; on a privilégié la retranscription de documents qui éclairaient directement la correspondance, c'est-à-dire les documents qui couvraient la période 1781-1791 : cela explique, par exemple, que les quelques lettres de Pauline, épouse d'Adrien Mandat, à ce dernier n'ont pas été retranscrites car elles sont largement postérieures à cette période. Un certain nombre de documents patrimoniaux, comme les contrats de mariage ou les testaments, ou des documents écrits entre 1781-1791 n'ont pas été retranscrits, soit que leur caractère technique, soit que leur longueur démesurée aient été un obstacle à leur retranscription : c'est le cas notamment aux journaux de bords des campagnes de 1784-1786 dans les Antilles et de 1788-1789 en Méditerranée. En revanche, il a paru parfois utile de retranscrire des documents trouvés dans les différents services d'archives : l'éparpillement géographique de ces sources et leur caractère souvent inédit justifie amplement de les réunir dans les annexes. L'ensemble des sources utilisées, retranscrites ou non, seront disponibles sur le support électronique accompagnant la thèse<sup>46</sup>.

### ***Place de la correspondance d'Adrien Mandat dans le fonds Grancey***

La correspondance d'Adrien Mandat est placée à part dans un porte-feuille en cuir marron : si l'on considère uniquement la poche droite, on se trouve face à la correspondance active d'Adrien Mandat ; pourtant, quand on regarde le contenu de la poche gauche, on voit que l'ensemble du porte-feuille contient la correspondance passive des parents d'Adrien Mandat, mais surtout celle de sa mère ; celle-ci a donc rassemblé tous les courriers provenant d'Adrien Mandat ou relatifs à Adrien Mandat dans un même dossier, sans, semble-t-il, avoir fait la même chose pour ses autres enfants alors que la correspondance d'Adrien Mandat

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>46</sup> Voir le site [lettrealamer.com](http://lettrealamer.com).

signale ces autres échanges : comme le remarque Mireille Bossis dans un article : « le fait que les lettres venant d'un passé lointain survivent pour nous parler dans notre présent est précisément due à la valeur exceptionnelle que l'on a placée en elles<sup>47</sup>. » La survivance de la correspondance d'Adrien Mandat est-elle le signe d'une préférence maternelle ou bien d'une déférence envers l'aîné ? Les malheurs des temps ont également pu pousser Marie-Françoise, la mère d'Adrien Mandat, à détruire les correspondances de Martial et de Félicité, notamment à la mort de cette dernière, arrêtée et guillotinée par les Révolutionnaires pour avoir imprudemment conservé quelques lettres<sup>48</sup>.

Dans son état actuel, et probablement lacunaire comme nous le verrons par la suite, la correspondance familiale est composée de 228 lettres, formant un réseau de 35 épistoliers. Le nombre global des lettres est irrégulier dans le temps, suivant en cela les irrégularités de la correspondance active d'Adrien Mandat qui représente 70% de la correspondance familiale. On se retrouve donc avec la répartition suivante :

	178	178	178	178	178	178	178	178	178	178	179	179
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
Lettres	1	60	14	20	19	6	33	22	16	7	16	8
Part de l'extérieur %	100	38%	29%	40%	16%	0%	50%	37%	13%	0%	0%	0%

Comme on peut le constater, il y a des phases d'expansion et de rétractation de la correspondance vers l'extérieur. Celle-ci connaît deux pics majeurs en 1781-1783 et en 1786-1787 : la première période comprend le temps précédant l'entrée dans la marine d'Adrien Mandat et sa première campagne en Espagne puis aux Antilles et aux Etats-Unis ; la seconde période correspond au changement de département de Brest à Toulon. Il n'est donc pas étonnant que ces deux périodes soient propices à des prises de contact diverses, en particulier auprès des différents responsables des ports. En revanche, les périodes de campagne, comme 1784-1786, une campagne dans les Antilles de 2 ans, et 1788, la campagne en Méditerranée, sont plus propices à un recentrement sur la cellule familiale. Pour ce qui est des années 1789-1791, vu la tourmente révolutionnaire dans les ports, il est relativement peu probable que la famille n'ait reçu que des lettres d'Adrien Mandat, d'autant plus qu'à cette époque, Maurice,

<sup>47</sup> Mireille Bossis, « Methodological Journeys through Correspondences », *Yale French Studies*, no. 71, Yale University Press, 1986, p. 64 : « the fact that letters from the distant past survive to speak to us in the present is due precisely to the exceptional value which has been placed upon them. »

<sup>48</sup> C'est du moins l'interprétation que donne Zoé de l'arrestation de sa mère, omettant de préciser que la loi du 17 septembre 1793, surnommée « Loi des suspects » criminalise la parenté avec des émigrés. Voir la copie de l'interrogatoire de Félicité est dans le fonds Grancey. Les lettres saisies ont été publiées par Pierre de Vaissières dans son ouvrage *Lettres d'aristocrates*, Paris, Perrin et Cie, 1907, 626 p. Voir Annexe C.5.

le frère cadet d'Adrien Mandat, est lui aussi dans la marine : on peut légitimement supposer que ces lettres aient été détruites pour ne pas compromettre les correspondants.

### ***Caractéristiques de la correspondance d'Adrien Mandat***

La correspondance active d'Adrien Mandat comprend 157 lettres et billets, datés entre 1781 et 1791 et répartis comme suit selon le classement de Charles de Grancey :

	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790	1791
Lettres	38 <sup>49</sup>	9	12	16	5	17	14	12	9	16	8
Billets	1 <sup>50</sup>	0	0	1 <sup>51</sup>	1 <sup>52</sup>	0	0	0	0	0	0

Néanmoins, ce classement était fautif, notamment parce que une lettre adressée à Adrien Mandat y avait été insérée et qu'une lettre écrite par le cousin Mandat avait été attribuée à Adrien Mandat : nous avons fait le choix de sortir ces lettres de la correspondance et de les mettre en annexe. De même, le début et la fin d'une lettre avaient été réparties sur deux années, en 1787 et 1788. Après vérification des dates, nous obtenons donc cette répartition :

	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790	1791
Lettres	38	9	12	16	6	17	11	14	7	20	7
Billets	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

On peut également présenter différemment la répartition de la correspondance, en prenant en compte les temps de service d'Adrien Mandat. Après sa période de formation (F.), il fait cinq campagnes (C.) : la première, pendant la guerre d'indépendance américaine sous les ordres de Guichen et de Grasse, entre les Antilles et les Etats-Unis, la seconde entre 1784 et 1786 aux Antilles, la troisième sur les côtes françaises et à Saint-Domingue de la fin de 1786 à la fin de 1787, la quatrième en Méditerranée du côté de la Grèce entre mai et novembre 1788 et enfin la cinquième en station à Brest, d'avril 1790 à janvier 1791. Les campagnes sont séparées les unes des autres par des périodes intermédiaires (P.I) où Adrien Mandat est en France, soit au port en attendant un embarquement, soit à Paris ou à Nully dans sa famille.

<sup>49</sup> Une partie de ces lettres avaient été séparées par M. Jacques de Mandat-Grancey, six restant dans le portefeuille et trente-deux dans une enveloppe kraft afin d'être photocopiées, étant jugées comme les plus intéressantes de l'année 1781. Nous avons laissé les lettres en l'état dans le fonds, mais nous les avons rassemblées dans la retranscription.

<sup>50</sup> Billet intégré dans la lettre n°8.

<sup>51</sup> Billet provisoirement nommé lettre n°63.

<sup>52</sup> Ce billet n'est pas de la main d'Adrien mais il s'agit d'un extrait de lettre du baron de Clugny au marquis de Fraguier, daté du 28 juillet 1785, et que ce dernier a dû envoyer à la mère d'Adrien *via* une autre lettre, non conservée.



	F	1 <sup>ère</sup> C	P.I. 1	2 <sup>e</sup> C	P.I. 2	3 <sup>e</sup> C	P. I.3	4 <sup>e</sup> C	P.I. 4	5 <sup>e</sup> C	P. I.5
Début	01/81	07/81	06/83	05/84	02/86	07/86	10/87	05/88	11/88	06/90	01/91
Fin	06/81	06/83	04/84	02/86	07/86	10/87	05/88	11/88	06/90	01/91	04/91
Nb mois	6	24	11	22	6	16	8	7	20	8	4
Nb de lettres	17	31	20	12	6	17	13	5	17	11	7
% L/M	2.83	1.29	1.81	0.54	1	1.06	1.625	0.71	0.85	1.375	1.75

Comme on peut le constater, le nombre de lettres écrites par Adrien Mandat est le plus important lors de sa première année dans la Marine : la période de formation est celle où Adrien Mandat écrit le plus à ses correspondants, avec presque trois lettres par mois, mais on note que le nombre d'envois lors de la 1<sup>ère</sup> campagne, pourtant en temps de guerre, reste important : il est même sensiblement égal à celui des périodes intermédiaires en temps de paix. Ainsi, durant les années 1781-1783, non seulement Adrien Mandat a eu tendance à écrire un peu plus à ses parents, mais il a pu le faire car un effort considérable était fait pendant la guerre pour maintenir une bonne communication avec les colonies antillaises. En moyenne, Adrien Mandat envoie une quinzaine de lettres par an, exception faite de l'année 1785, où il est dans les Antilles ; durant cette période, il témoigne de grandes difficultés à envoyer des lettres vers la France et effectivement le nombre de lettres envoyées est divisé par deux, si ce n'est par trois, par rapport aux autres périodes. Faut-il y voir la conséquence du ralentissement du commerce entre la France et les Antilles à cette période ? L'envoi des lettres lors de la campagne en Grèce est faible également, mais assez curieusement Adrien Mandat ne s'en plaint pas : il n'est pas impossible que la brièveté de la campagne lui ait fait prendre son mal en patience. L'année 1789 voit le rythme de la correspondance s'affaiblir ; cela s'explique par le fait qu'en 1789, Adrien Mandat est dans sa famille, il n'a donc plus besoin de leur écrire. La campagne de 1790, qui n'en est pas une dans la mesure où Adrien Mandat reste à Brest, permet de maintenir une correspondance régulière avec sa famille, signe que la poste continue de bien fonctionner en dépit des événements révolutionnaires : seule l'émigration de sa famille en avril 1791 interrompt la correspondance. Les lettres qui sont à notre disposition sont réparties ainsi selon les correspondants :

Correspondant	Nombre de lettres	Pourcentage
Maman	104	66,24%
Papa	44	27,38%
Oncle Fraguier	5	3,18%
Tante Fraguier	2	1,27%
Antoine dit Dubreuil (frère)	1	0.63 %
Félicité (sœur)	1	0,63%

Néanmoins, il faut relativiser ces chiffres. Adrien Mandat devait sans doute écrire au moins aussi souvent à son père qu'à sa mère, puisque l'on trouve à plusieurs reprises des références à des envois :

je vous écrirai ainsi qu'à Maman par les premiers bâtiments (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

J'ai reçu ce matin la lettre de Papa (L66. A Mmè Mandat – Brest, le 31 mars 1784)

je viens de recevoir deux lettres qui m'ont fait grand plaisir : l'une est de vous et de Maman (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Je croyois trouver ici de vos nouvelles, mon cher Papa, et j'ai été bien désagréablement trompé (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786)

J'espérois trouver ici de vos nouvelles, mais je n'en ai point et si je n'en avois point reçu de mon oncle Fraguier qui me mande que vous êtes en bonne santé, je serois très inquiet sur votre compte. (L92. A M. Mandat – Toulon, 6 septembre 1786)

Adieu, mon cher Papa, j'espère que je recevrai une lettre de vous à St Domingue peu après mon arrivée (L94. A M. Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Adieu, mon cher Papa, j'attends avec bien de l'impatience de vos nouvelles ; j'en ai reçu à Boston qui m'ont bien fait grand plaisir et sur lesquelles je vous avouerai que je ne comptois guère, car je croyois que nous irions à Newyork. (L105. A M. Mandat – Brest, le 2 novembre 1787)

Je serois bien peiné de ne pas recevoir de vos nouvelles ou de celles de mes frères avant mon départ. (L115. Adrien Mandat à son père – Toulon, le 15 avril 1788)

Si Adrien Mandat semble écrire régulièrement à son père, la réciproque n'est point vraie et le dépit d'Adrien Mandat se fait parfois sentir vivement. Pire encore, le père d'Adrien Mandat est moins précautionneux que son épouse dans la conservation des lettres de son fils. L'étude d'une lettre nous permet, en effet, de le prouver, à savoir la lettre à sa mère datée du 10 juillet 1788 qui finit ainsi : « Adieu, ma chère Maman, si ma lettre d'hier parvient à Papa en même tems que celle-ci, vous aurez tous les deux de l'occupation pour un siècle. » Même si la lettre d'Adrien Mandat laisse entrevoir que les deux lettres ont été postées séparément, l'examen du journal de bord d'Adrien Mandat indique le contraire : le mardi 8 juillet 1787, l'arrivée de la corvette la *Badine* à 16h et demie pousse sans doute Adrien Mandat à écrire à son père sa lettre datée du 9 juillet, sans doute très tôt le matin, puisque la *Sardine* qui apporte des lettres « toutes vieilles et d'abord adressées à Toulon » arrive à 4h et demie du matin le 10 juillet ;

Adrien Mandat écrit alors à sa mère et joint à sa lettre la lettre de la tante du 15 avril 1788<sup>53</sup>. La *Sardine* appareille le 11 juillet à 20h tandis que le bateau d'Adrien Mandat appareille à son tour le 12 juillet à 4h et demie, laissant *la badine* en station. Ainsi, c'est donc un paquet de trois lettres que la *Sardine* a emporté le 11 juillet : dans la mesure où deux sur les trois missives ont été reçues et conservées, on peut penser que la lettre destinée au père n'a pas été perdue en cours de route ; en revanche, il est fort probable que le père ne l'ait pas conservée pour lui, ni jugé bon de la laisser à son épouse.

La correspondance d'Adrien Mandat avec sa sœur ne se résumait certainement pas à une seule lettre et devait être également beaucoup plus importante. A plusieurs reprises, il indique à sa mère avoir écrit à Félicité ou bien avoir reçu une lettre d'elle :

J'ai reçu hier trois lettres dans la même : l'une de ma bonne Maman, la seconde de ma soeur et la troisième de Maman, ce qui m'a fait un grand plaisir. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781).

J'ai reçu la dernière lettre de ma soeur à laquelle je ferai réponse le plutôt possible. (L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784).

Il y a un tems infini que je remets ma sœur à l'ordinaire prochain. (L73. A M. Mandat–Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adieu, ma chère Maman, à mon arrivée à Toulon, j'écrirai à ma sœur dont la lettre m'a fait grand plaisir. (L85. A Mme Mandat – Paris, le 21 juin 1786)

Depuis ma lettre à ma sœur, ma chère Maman, j'ai presque à me reprocher d'avoir été paresseux ou au moins négligent. (L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

J'ai reçu hier au soir la lettre de Félicité. (L108. L'oncle Mandat & Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1787)

Je viens d'écrire à ma sœur une lettre très détaillée sur les affaires de son mari (L127. A Mme Mandat – Paris, le 18 février 1789).

Le nombre de ces mentions laisse supposer que cette correspondance avait une fréquence mensuelle, du moins jusqu'au mariage de Félicité en 1788, et que son volume devait avoisiner celui de la correspondance avec les parents. La famille de Bienville ne possédant pas cette correspondance, il est possible qu'elle ait disparu soit lors du pillage du château de Nully en juillet 1789 comme le rapporte la fille de Félicité dans ses mémoires<sup>54</sup>, soit quelques jours avant l'arrestation de Félicité en 1794 :

Mon père trouva moyen de faire dire à ma mère de visiter exactement tous les papiers qui étaient chez eux dans les endroits qu'il lui signala et de brûler ceux qui lui paraissaient compromettants. Je me souviens parfaitement d'avoir assisté à cette visite. Mon père avait beaucoup d'ordre, mais il avait l'habitude, qui jusque-là était sans danger, de garder beaucoup de choses concernant sa famille et ses amis.

Parmi ces choses étaient des papiers qui avaient quelque gravité, et d'autres tout à fait insignifiants, même inutiles, tels que des billets de part. Je me souviens aussi de la préoccupation et de l'espèce d'inquiétude que j'avais pendant que ma mère faisait cette

---

<sup>53</sup> Annexe C.5.

<sup>54</sup> Zoé de Bienville, *Souvenirs*, tapuscrit de M. Pierre Latty datant de 1993, d'après une copie du manuscrit original désormais disparu, réalisée par M. Elie de Palys au XIXe siècle, époux de la petite fille de Zoë, p. 1 : « Mais les troubles de 1789 commençaient. Ma mère était encore alitée quand des brigands vinrent pour piller le château où je venais de naître. »

visite. Je la suivais pas à pas et j'entendais toutes ses réflexions. Je la vois encore ouvrir un grand carton où il y avait des billets de part, et après avoir légèrement cherché, elle le referma et le repoussa en disant : « il faut bien leur laisser des os à ronger. »

Ma mère après avoir brûlé les lettres et les papiers qu'elle voulait supprimer remit les cartons dans une armoire qu'elle fit murer<sup>55</sup>.

De même, Adrien Mandat semble avoir correspondu régulièrement avec ses frères Alexandre, dit « le chevalier », Antoine, surnommé « Dubreuil », et Martial, comme en témoignent ces mentions :

j'ai reçu la dernière lettre que Papa m'a écrit en même temps qu'une du chevalier qui me fait le détail de tous les amusements qu'il pourra trouver à Givet pendant l'hiver : (L55. A Mme Mandat – Brest, le 19 novembre 1783)

J'écrirai au chevalier par la première occasion. (L70. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 28 mai 1784)

le très[sic] de fraternité que vous m'annoncez ne m'est point encore arrivé, quoiqu'il soit entré plusieurs bâtiments de Bordeaux. (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

il me tarde de voir le chevalier capitaine ; depuis un temps infini, je n'entend plus parler de lui, je ne lui ai pas écrit depuis longtemps, ne sachant pas son adresse car je suppose que son régiment ne doit plus être à Falaise. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

J'ai reçu une lettre de Dubreuil bien stylée et écrite beaucoup mieux que les miennes (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'inoculation de Maurice. Martial, qui n'a rien à faire, auroit bien dû m'écrire depuis qu'il est à Paris pour m'en donner ; mais peut-être l'avez-vous envoyé à Bourbonne ou à son régiment et alors, il est excusable (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786).

J'ai reçu une lettre de Martial de Bourbonne qui ne m'écrit qu'une ligne et demi, son nom compris. (L92. A M. Mandat – Toulon, 6 septembre 1786)

si je trouve d'autres occasions, le chevalier aura aussi son épître. (L97. A M. Mandat – Mole Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 novembre 1786)

Je ne sçais où est le cher, je lui écris et lui adresse une lettre à Nully où il doit être encore, quand ma lettre arrivera. (L98. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 18 janvier 1787)

Je ne reçois point de nouvelles de Nully, il y a près de six semaines que je n'en ai eu. Le chevalier est aussi très paresseux. (L101. A M. Mandat – Port-au-Prince, le 2 mai 1787)

Je viens de recevoir une lettre de Dubreuil et du chevalier du 23 avril. (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

Je viens de recevoir une lettre de Dubreuil de Condé. J'espère que Martial ne me sçait pas mauvais gré de celle que je lui ai écrite. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

*A priori*, Alexandre, cadet d'Adrien Mandat d'une année seulement, recevait plus régulièrement des nouvelles d'Adrien Mandat que Dubreuil et Martial, plus jeunes dans la fratrie. La vie de régiment des frères, leur « paresse » à écrire, ainsi que la difficulté pour Adrien Mandat de faire parvenir des lettres, font que cette correspondance devait être peu régulière et donc peu fournie en comparaison de la correspondance avec Félicité qui était sédentaire.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 5-6.

Enfin, il ne semble pas y avoir eu de correspondance entre Adrien Mandat et ses deux autres frères et sœurs, Maurice et Sophie. Dans le cas de Sophie, née en 1776, son très jeune âge au moment où Adrien Mandat commence sa carrière, puis son placement dans un couvent parisien, expliquent peut-être pourquoi elle n'est pas la destinataire d'Adrien Mandat ; néanmoins, la faible connivence due à une vie séparée n'est pas chez Adrien Mandat de l'indifférence : Sophie est régulièrement comprise dans les *post-scriptum* d'embrassades avec Félicité sous le terme de « sœurs », rarement seule comme dans la lettre du 27 mars 1781, celle du 10 avril 1781 ou celle du 21 juin 1786 ; enfin, deux lettres de février 1789 évoquent une visite d'Adrien Mandat au couvent.

Il est en revanche plus étonnant qu'Adrien Mandat n'ait jamais écrit à son frère Maurice : en effet, Adrien Mandat semble avoir fortement désiré qu'un de ses frères rentre dans la Marine. La lettre du 9 novembre 1785 indique que son premier choix – et celui de ses parents – s'était porté sur Martial, né en décembre 1770 : alors qu'il semble motivé, Martial est fragilisé par une maladie et, sur les conseils de son frère, il est écarté de la carrière d'officier de marine au profit de son frère un peu plus âgé, Maurice, probablement né entre décembre 1769 et le début de 1770. Ce dernier ne suit pas le même cursus qu'Adrien Mandat, dans la mesure où il obtient, grâce au vicomte de Mailly, une place au collège de Vannes vers la fin de l'année 1786. Or, la fin de la lettre d'Adrien Mandat à sa mère du 21 juin 1786 laisse entendre un manque d'entrain pour cette carrière : « L'affaire du petit est bien avancée et je crois que, s'il n'entre pas dans la marine, c'est qu'il ne voudra pas travailler. » On peut trouver étonnant qu'Adrien Mandat n'écrive pas à son frère Maurice, qui embrasse, certes sans passion, la même carrière que lui, alors qu'il écrit dans le même temps à ses deux frères qui sont dans l'armée de terre : les trois frères ont pourtant quasiment le même âge, cette différence de traitement s'explique mal. La lettre du 2 novembre 1787 laisse penser qu'effectivement Adrien Mandat n'écrit pas à Maurice puisqu'il déclare à son père :

D'après ce que m'ont dit les petits élèves de la 3<sup>ème</sup> classe qui sont ici, Maurice a fait le paresseux au mois de mars, ce qui l'a empêché d'être reçu. Il y a dans ce moment-ci un examen à Vannes et je serai bien heureux s'il est reçu et qu'il arrive avant mon départ de Brest, qui n'aura pas lieu avant que j'aye reçu des nouvelles de mon oncle Fraguier, à moins que l'on ne m'embarque.

Adrien Mandat ne semble avoir des nouvelles de Maurice que par on-dit et non directement. Cependant s'il n'y a pas eu de correspondance entre les deux frères, Adrien Mandat mentionne dans deux lettres de 1790 que Maurice écrit à leur mère :

Vous auriez dû, ma chère Maman, recevoir de nos nouvelles par le dernier courrier. Mon service s'opposoit à ce que je vous en donnasse, mais j'étois convenu avec Maurice qu'il le feroit et je l'ai un petit peu grondé lorsqu'il m'a dit ne vous avoir point écrit. (L146. A Mme Mandat –Brest, le 7 octobre 1790)

Maurice, qui est rentré avant-hier avec la Proserpine, m'a dit qu'il vous écrirait aujourd'hui ; peut-être n'en fera-t-il rien, car il est un peu trop paresseux. (L147. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 15 octobre 1790).

Il ne reste malheureusement aucune lettre de cette correspondance entre Maurice Mandat et sa mère.

La correspondance avec le couple Fraguier a elle aussi disparue<sup>56</sup>, alors que de nombreux indices nous laissent penser qu'elle était assez volumineuse :

Je vous prirai de faire copier cette relation et de l'envoyer à mon oncle Fraguier à qui je n'ai pas letems de l'envoyer. Je lui ai écrit une lettre par laquelle je lui dit que je me porte bien (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

après 14 mois d'attente et d'inquiétude, un lougre arrivé de la Martinique m'a enfin apporté des lettres de vous et de mon oncle Fraguier : vous devez bien juger avec quel empressement je les ai decacheté et lu. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Mr de Vaudreuil, qui vient de me prévenir du départ d'un bâtiment espagnol qui part pour Cadix, ne me donne qu'une heure pour vous écrire, ce qui m'empêche d'écrire à ma tante Fraguier, à qui je vous prie de le mander lorsque vous lui écrirez. (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783)

si j'ai un moment à moi, je l'emploierai à écrire à mon oncle Fraguier. (L70. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 28 mai 1784)

j'ai été obligé d'écrire à mon oncle Fraguier pour le prier de vouloir bien m'envoyer au plus vite ou un congé de la Cour ou une permission du ministre pour Mr de La Vaultière de me laisser partir. (L81. A M. Mandat – Brest, le 23 février 1786)

J'espérois trouver ici de vos nouvelles, mais je n'en ai point et si je n'en avois point reçu de mon oncle Fraguier qui me mande que vous êtes en bonne santé, je serois très inquiet sur votre compte. (L92. A M. Mandat – Toulon, 6 septembre 1786)

Je vous écrirai plus en détail par le prochain courrier, je vais actuellement écrire à mon oncle Fraguier pour l'engager à mettre les fers au feu : on prétend qu'on va faire une promotion de lieutenant et il ser[oit] bien joly d'y être compris. (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

Si la correspondance avec l'oncle Fraguier a plutôt une fonction utilitaire – il s'agit d'employer ses relations pour obtenir des embarquements ou une promotion –, la correspondance avec la tante Fraguier est définitivement frappée au coin de la sociabilité : la seule lettre destinée à la tante que nous ayons est de loin la plus soignée formellement et stylistiquement<sup>57</sup> et l'avant-dernière citation fait référence à une « charade », jeu d'esprit en vogue dans les salons. La bonne entente ne dure cependant pas, à partir du moment où l'héritage du marquis de Tourny favorise les Mandat au détriment des Fraguier :

Je commencerai par vous dire que j'ai trouvé tout le monde ici dans le chagrin à mon arrivée : une lettre de Papa les avoit tous très fort affecté, on ne m'en pas fait pour cela moins bonne réception et ils ne se sont pas déconcerté pour moi une minute, la lettre qu'ils m'avoient écrit à Brest étoit on ne peut pas plus tendre et m'en apprenoit tout autant qu'on m'en a dit depuis. (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787)

---

<sup>56</sup> En tout cas, elles ne sont pas dans le fonds Fraguier (322 AP) aux Archives nationales.

<sup>57</sup> Sur l'analyse de cette lettre, voir seconde partie, chapitre V, p. 559-566.

Passé cette dernière lettre, il n'est plus fait mention de lettres envoyées au couple Fraguier, la querelle au sujet de l'héritage du marquis de Tourny ayant profondément gâché la relation entre l'oncle et le neveu, comme en témoigne cet extrait de la lettre à sa mère : « J'ai été parfaitement reçu par tous les Mandats du monde, mais pas aussi bien par M<sup>f</sup> Fraguier qui ne me tutoye plus et me traite avec un peu de cérémonie » (L125. A Mme Mandat – Paris, mi-février 1789) ; Adrien Mandat précise dans une autre lettre : « Mon oncle Fraguier me traite assez bien, cependant avec beaucoup de gravité, il me fait les honneurs de toutes les portes et de tous les escaliers ; je prends tout cela avec beaucoup de sang froid et je vais toujours mon chemin.. » (L128. A M. Mandat – Paris, le 20 février 1789) Froissé par l'attitude de son oncle, Adrien Mandat ne rompt pas tout contact pour autant, puisque la lettre du 8 septembre 1790 commence ainsi : « J'ai imaginé, ma chère Maman, de faire à mon oncle à qui je n'avois pas écrit par le dernier courrier, un ample détail de ce qui s'est passé sur notre vilaine escadre et ce détail m'a tenu tout un tems. » Le goût pour la Marine, qui connaît alors des temps troublés, réunit à nouveau l'oncle et le neveu.

## CARACTERISTIQUES GRAPHIQUES ET ORTHOGRAPHIQUES DE LA CORRESPONDANCE

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française est constituée. Exception faite de quelques usages d'écriture typiques de cette époque mais nullement exceptionnels, le lecteur moderne n'est pas choqué à la lecture des lettres d'Adrien Mandat, dont l'orthographe et la grammaire sont globalement correctes.

### *Orthographe*

Dans l'ensemble, l'orthographe d'Adrien Mandat est plutôt conforme aux prescriptions du temps, ce qui rend sa correspondance extrême claire et lisible. On remarque quelques étourderies étranges, sans doute dues à la fatigue ou à des conditions matérielles de rédaction difficiles, manque de lumière ou manque de temps. Ainsi, on trouve *garre* (L3), des *plats de bande* pour platebande (L15), *prahse* (L18), *avanture* pour aventure (L36), *repi* pour répit (L39), *fidel* pour fidèle (L40), *doze* pour dose (L78), orthographes non attestées par les dictionnaires de l'époque. Si la confusion entre « plus tôt » et « plutôt » est quasi-systématique durant les dix années de la correspondance (voir par exemple, L4, L16, L29, L57, L80, L112), Adrien Mandat se corrige sur la graphie de l'expression « moyennant [ça] », graphiée « moyen en [çà] » (L82 et L104), puis correctement aux lettres n° 115, 121, 127 et

129. L'usage, que l'on retrouve dans les imprimés de l'époque, de supprimer le « -t » final de mots au pluriel apparaît dans les lettres d'Adrien Mandat, comme dans cet exemple : « celui de vos *enfants* qui vous est le plus attaché » (L7. Adrien Mandat et M. Jon à Mme Mandat–Paris, le 24 avril 1781), mais il n'est pas systématique : « Tous mes parents me font beaucoup d'amitié » (L1. Adrien Mandat à Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781).

On note également un certain flottement dans les graphies des noms propres, que ce soit des noms de famille (Favier pour Favières, Dufas pour Dupas, vashington pour washington, etc.) comme pour les noms géographiques (Sumvoir pour Sommevoire, Chesapeak, Charlestoun pour Charlestown, penobscat pour penobscot, Nieuport, Vestphalie). Ces erreurs, qui ne facilitent pas le travail de recherche et d'annotation, ont pour avantage de nous faire « entendre » Adrien Mandat <sup>58</sup> : Montier-en-Der, ville à proximité de Nully, est écrit « matierande » dans la lettre n°18. Dans le cas des noms de villes américaines, qui sont mal orthographiées dans leur premier emploi mais dont l'orthographe finit par être corrigée dans les lettres suivantes, on pourrait l'expliquer par le fait que les gardes-marines n'ont pas normalement accès aux cartes de marine, mais, à la faveur d'une leçon sur le point donnée par le commandant au cours de la traversée, ils peuvent voir le nom correctement orthographié. Cependant si Newyork est graphié correctement dans les premières lettres, Adrien Mandat écrit Neuyork avant de revenir à l'orthographe correcte en 1787. Plus curieux, il écrit « Angleterre » alors qu'il utilise fréquemment l'adjectif « anglais ».

On constate également des incertitudes sur l'emploi des consonnes doubles, véritable pomme de discorde au XVIII<sup>e</sup> siècle entre l'Académie et les modernes, comme Dumarsais ou Duclos. L'abbé d'Olivet, qui eut une grande influence sur les troisième, quatrième et cinquième éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, se pencha à son tour sur l'épineux problème mais « d'Olivet renonça à poursuivre une tâche impossible et ingrate, et ce renoncement signifie sans aucun doute que l'étymologie n'est pas, ne peut être ici un critère valable<sup>59</sup>. » Pour ce qui est des doubles consonnes à la limite « préfixe-radical », d'Olivet préconisait de simplifier, exception faite des doubles « m » et « n ». En ce qui concerne les doubles consonnes à la limite « radical-suffixe », l'académicien choisit de simplifier certains doublements introduits au XVI<sup>e</sup> siècle par Robert Estienne, notamment pour des noms comme *comette* qui devient *comète* ; conserve la consonne simple pour certains verbes comme *geler*

---

<sup>58</sup> Georges Roth, éditeur de la correspondance de Diderot qui était originaire de Langres, et par là même voisin en quelque sorte d'Adrien à Nully, note un phénomène similaire : « certaines déformations curieuses pourraient correspondre à une anomalie phonétique. Ainsi, Diderot écrit fréquemment : *revange* (pour « revanche ») et adresse son courrier à Langres ; place *Chambeau* (au lieu de « Champeau » où se trouvait sa maison natale). » Diderot, *Correspondance*, éd. Georges Roth, Paris, éd. Minit, 1955, t. 1, n. 12 p. 13.

<sup>59</sup> Nina Catach, *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 235



et *acheter*, mais maintien le doublement de consonne qu'avait mis Robert Estienne en place pour *appeler* et *jeter*, sur le modèle de l'opposition *bel/belle* et *net/nette*.

Là encore, si dans l'ensemble les règles de simplification et de doublements de consonnes sont respectées, on trouve quelques approximations : *annulloit* et *pouri* (L27), *projettoit* (L32), *baterie* (L35), *apperçut* (L37), *atrapé* (L43), *datter* (L48) &c.

Pour ce qui est des emplois interchangeables du i et du y, là encore l'abbé d'Olivet décide de généraliser l'emploi du i quand il ne sert pas à noter le son *yod*, exception faite d'il y a. Cette réforme ne semble pas avoir été respectée au XVIII<sup>e</sup> siècle : les éditeurs de Rousseau, Diderot et Voltaire signalent l'interchangeabilité du i et du y, et Adrien Mandat, dans sa modeste mesure, résiste lui aussi à l'abbé d'Olivet. L'exemple le plus frappant se trouve dans les journaux de bord où les jours de la semaine sont notés d'une ligne à l'autre des deux manières : ainsi dans le *Journal* de la campagne sur le *Fendant*<sup>60</sup>, on peut lire consécutivement « Du Mercredy 27 au Jeudy 28 », « Du Jeudi 28 au Vendredy 29 », « Du Vendredy 29 au Samedy 30 Juin 1781 » et « Du Samedi 30 au Dimanche 1er Juillet ». On trouve une agglutination curieuse *je niai* pour écrire « je n'y ai » (L25) alors qu'Adrien Mandat écrit partout ailleurs le pronom adverbial *y* dans sa forme correcte. Le « y » est particulièrement employé pour le subjonctif présent d'avoir et de croire :

mon cousin de Portes qui est fort content que j'aye toujours beaucoup de goût pour la marine. (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781)

j'ai peur qu'il ne me croye plus de confiance en ce dernier qu'en lui. (L85. A Mme Mandat - Paris, le 21 juin 1786)

On ne trouve en revanche plus de consonnes muettes, conformément aux préconisations de l'abbé d'Olivet, exception faite pour le verbe savoir : *je scai* (L14).

## ***Accentuation***

La mise à plat du système des accents fut un autre cheval de bataille de l'abbé d'Olivet et aboutit à notre usage moderne, à savoir que les « é » notent les e fermés et les « è » les e ouverts, tout en évitant l'inflation des accents.

Adrien Mandat a tendance à ne pas mettre les accents graves, voire transforme les accents graves en accents aigus, en particulier pour « très » et « après », que l'on trouve régulièrement graphiés *trés* ou *après*. Une des réformes de l'abbé d'Olivet avait été d'introduire l'accent circonflexe pour signaler la disparition du s muet : Adrien Mandat tend à ne pas en mettre du tout ; ainsi, on trouve régulièrement *etre*, *tempete* (L3), *couté* (L15), *prets* (L18), *faché* (L24) etc. Pourtant il écrit de manière conforme *intérêt* (L12), *aussitôt* (L14) et

---

<sup>60</sup> Voir Annexe B.1.

le subjonctif imparfait d'aller *allât* : difficile donc de trancher entre l'ignorance et la négligence...

Pour ce qui est des accents aigus, Adrien Mandat les met systématiquement en fin de mot, mais pas toujours quand l'e fermé est au début du mot ou au milieu : par exemple, dans la première lettre, on trouve les graphies *agreable* et *mediateur*

### ***Ponctuation et capitalisation***

Adrien Mandat met régulièrement les ponctuations fortes ; en revanche, il est très souvent ladeur en ce qui concerne les virgules. Une grande partie des opérations sur les manuscrits de Charles de Mandat-Grancey a été de les remettre au crayon gris.

L'usage actuel exige une majuscule au début d'une phrase ou au début des noms propres ou des noms de peuple. L'emploi des majuscules au XVIII<sup>e</sup> siècle est plus fluctuant. Adrien Mandat ne met pas toujours une majuscule en début de phrase et très fréquemment ne les met pas aux noms propres ou aux noms de bateau. En revanche, conformément aux pratiques manuscrites de l'époque, il a tendance à employer des majuscules de lisibilité. Ainsi les lettres préférentiellement écrites en majuscule à l'initiale sont le L, le E, le D et le C, et dans une moindre mesure le S et le M, très ponctuellement le B et le V. Enfin, le dernier cas est la présence de S majuscule ou s long au milieu du mot quand il contient un double s : ainsi l'écriture manuscrite conserve un usage d'imprimerie qui tend à se perdre au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui sera définitivement abandonné au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier à cause de sa ressemblance avec le f.

### ***Agglutination***

L'agglutination est un phénomène très fréquent dans l'écriture manuscrite du XVIII<sup>e</sup> siècle, où les écrivains, suivant le fil de la plume, tendent à coller les mots les uns aux autres, ce qui permet aussi de compenser une ponctuation défaillante. L'agglutination n'est cependant pas anarchique et on voit apparaître des logiques : ainsi, le groupe « pronom personnel sujet + verbe » ou « pronom personnel sujet + auxiliaire + participe passé » sont fréquemment agglutinés. La solidarité syntaxique et sémantique des mots, comme celle de la particule de négation « ne » au groupe verbal ou la préposition au groupe prépositionnel, favorise également l'agglutination : en revanche, on ne trouve pas d'exemple entre un nom et un adjectif épithète, car la liaison entre les deux est jugée plus faible.

## Conjugaison

La morphologie verbale est en revanche bien fixée au XVIII<sup>e</sup> siècle pour les différents temps et modes. Si Adrien Mandat conjugue globalement correctement les verbes, on remarque parfois des erreurs de graphie au niveau des radicaux : ainsi, « pouvoir » au futur et au conditionnel ne prend qu'un seul « r » sous la plume d'Adrien Mandat, tandis que le subjonctif imparfait du verbe aller présente un télescopage entre le radical du subjonctif présent en aill- (« qu'il aille ») et la terminaison du subjonctif imparfait en -ât (qu'il allât) dans l'exemple suivant : « en cas que M<sup>r</sup> le commandeur n'aillat[sic] pas à Nully » (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

Les erreurs les plus fréquentes se trouvent au niveau des désinences, en particulier de la première personne ; hormis pour les verbes du premier groupe au présent, futur et passé simple de l'indicatif, elle se caractérise par la présence d'un « s » dans les autres temps et groupes ; or Adrien tend à supprimer ce « s », mais plus fréquemment à le remplacer par un « t », comme dans les exemples suivants :

Quand *j'eu* reçu ma chaine et que j'allai la voir, elle me demanda à la voir et, lui montrant, je lui *dit* que son portrait me seroit aussi agréable (L1. Adrien Mandat à Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781)

Je vous avoue qu'il se pouroit[sic] bien faire que je *revint* (L7. Adrien Mandat et M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781)

Je *part* décidément lundi ou mercredi au plus tard, [...] Car dès le lendemain que je vous *eut* écrit. (L8. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

Je vous *promet* que s'il est reçu à l'examen. (L8. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

Car je ne me *souvient* pas de son adresse (L10. A Mme Mandat – Brest, mi-mai 1781)  
je *vien* de changer de vaisseau. (L28. A Mme Mandat – Brest, le 19 octobre 1781)

On trouve également un certain nombre de confusion, soit entre les différents tiroirs verbaux, comme ici le passé composé et le passé simple :

Il y a *eut* un combat près de Rhode Island (L8. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

J'en avois pris un de violon mais comme l'utile est à préférer à l'agréable, je l'ai *lais sai* (L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 septembre 1781)

ou bien entre les différents modes, infinitif et participe passé :

*Soyer* persuadée de l'amitié et du respect (L1. Adrien Mandat à Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781)

Vous *scaver* sûrement la nouvelle loi qu'on fait les pairs de France contre les jeux d'hazard (L3. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1781)

Si j'avois pu vous *apporté* des pieds de vigne de Rota (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

On repère également de curieuses attractions entre les différentes personnes :

peut-être bien *resterons-nous* en rade et les *laisseront* nous ravitailler la ville L22. A Mme Mandat – En Mer, S.D. [août 1781]  
comme le nombre de ceux qui l'*étoit montoit* à dix-sept cent L4. A Mme Mandat – Paris, le 27 Mars 1781

Dans le premier cas, il semble que le pronom personnel COD « les » ait poussé à passer de la première personne du pluriel à la troisième, tandis que dans le second, le verbe de la relative, normalement à la troisième personne du pluriel, est conjugué au singulier comme le verbe de la principale. La rareté de ces erreurs, ainsi que l'alternance avec les formes écrites correctement, plaide pour de l'étourderie.

En revanche, Adrien Mandat a homogénéisé la catégorie des participes passés en -i en supprimant la consonne finale -t ou -s quand il y en avait : on se trouve donc avec des j'ai *di* (L8), *promi* (L12), *mi* (L15), *écri* (L16), *pri* (L52), qui ont le mérite d'être invariables dans l'esprit d'Adrien Mandat ; toutefois, ils alternent avec la forme correcte *écrit* (L30) et *pris* (L52).

## **Grammaire**

On remarque un problème récurrent d'accord des participes passés, dont peu de lettres sont exemptes. L'ensemble de la règle avait été fixée par Vaugelas au XVII<sup>e</sup> siècle et la plupart des cas rencontrés relèvent de la règle générale et non d'exceptions : il s'agit donc d'une authentique méconnaissance de la part d'Adrien Mandat. Ainsi, au hasard, dans la lettre à sa mère du 21 février 1783, on peut lire : « nous n'avons pas été moins contrarié Sur les côtes du continent méridional » et quelques lignes plus loin « nous ne sommes arrivés ici », le reste de la lettre présentant une alternance d'accord et de non-accord avec l'auxiliaire être. Ainsi :

J'ai vu que je vous avois mandé que M<sup>r</sup> du Pavillon et M<sup>r</sup> de Dampierre s'étoient *disputé* à qui m'auroit. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

Nous nous en sommes très bien *tiré* et sommes *resté* encore plusieurs jours depuis ce tems à croiser. (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

Ils auroient été *battu* (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Les règles avec l'auxiliaire avoir ne sont pas mieux connues, comme dans la lettre à sa mère du 4 octobre 1783 :

il lui a *écri* par la dernière frégate qu'il a *envoyé* à Brest (L22. A Mme Mandat – En mer, S.D. [août 1781])

j'ai trouvé deux paires de bas de soie bleues de plus que mon compte ; probablement elles sont à papa mais Madeleine les a *marqué* à ma marque, tout le monde trouve ma chaine charmante *je L'ai acheté* le moins cher que j'ai pu.

comme la plus grande partie de la musique que vous m'avez *envoyé* est de la vieille musique (L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781)

J'ai été bien reçu de tous les officiers que vous aviez vu pendant votre séjour ici. (L9. Au marquis de Fraguier – Brest, mi-mai 1781)

Plus rarement, on trouve un accord là où il ne devrait pas y en avoir :

*L'Emeraude*, frégate doublée en cuivre, est rentrée ces jours derniers, ayant rencontrés l'escadre anglaise dont elle a eu une furieuse chasse. (L28. A Mme Mandat – Brest, le 19 octobre 1781)

On trouve ponctuellement des confusions concernant les homophones grammaticaux :

*Ces/ses* : Je vous prie [...] de dire bien des choses à *ses* demoiselles L4. A Mme Mandat – Paris, le 27 Mars 1781

*M'a/ma* : j'ai dîné le surlendemain<sup>61</sup> et ma[sic] mener dîner à bord du *Guerrier L16*. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781

*Se/ce* : d'ailleurs mes finances ce seroient, je crois, opposées à l'exécution de mes projets. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

*N'ai/n'est* : J'ai bien peur que que Michel n'est pas mi mes souliers au courrier. (L114. A Mme Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

*Mais/M'ai* : Je tiens parole, m'ai m'étant rappelé hier matin que M<sup>rs</sup> d'Allonville avoient eu des vues sur M<sup>lle</sup> de Champagne. (L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790)

*La/l'a* : nous pourrions nous mettre sur les rangs pour elle et je crois que nous réussirons, si comme on me la dit la mère a déjà songé à moi. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

On note également quelques oublis du « ne » de négation bitensive :

Mais malheureusement, on a point tiré. (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781)

On arme point pour les Indes ni pour l'Amérique. (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

## ***Principes d'établissement du texte***

Comme le fait remarquer justement Robert Marichal :

L'orthographe du manuscrit doit être reproduite sans aucun autre changement que, éventuellement, la distinction entre u et v, i et j. Ce n'est pas seulement parce l'orthographe, la graphie disent les philologues, apporte à l'historien de la langue des renseignements utiles, et qu'un éditeur qui connaît son métier doit donner des textes qui puissent être utilisés à toutes fins, c'est surtout parce que modifier la graphie d'un texte c'est déjà traduire, et traduire c'est commettre des contresens<sup>62</sup>.

Cependant, le résultat d'une telle transcription est jugé peu lisible et fait s'éloigner le plaisir du texte, comme le rappelle Jean Ehrard :

Transcrire fidèlement, en respectant absences ou caprices de la ponctuation et de l'accentuation, phrases ou mots bizarrement coupés, libertés prises avec la grammaire au détriment de la clarté, c'est souvent transformer le texte pour le lecteur moderne en un véritable rébus<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Le dîner chez M. d'Hector est un passage obligé pour les jeunes aspirants, comme on peut le voir chez Chateaubriand : « Mon oncle me mit en pension dans la rue de Siam, à une table d'hôte d'aspirants, et me présenta au commandant de la marine, le comte Hector » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, op. cit., p. 64).

<sup>62</sup> Robert Marichal, « La critique des textes », *L'Histoire et ses méthodes*, dir. Charles Samaran, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », p. 1274.

<sup>63</sup> Jean Ehrard, « Editer les manuscrits de Montesquieu, ou l'utopie de la fidélité », *Editer des manuscrits - Archives, complétude, lisibilité*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint Denis, 1996, p.68.

L'exemple qui suit donne un aperçu du dilemme que pose la transcription :

Transcription brute	Transcription adoptée
Je me Depeche devous Ecrire pour vous tirer d'inquiétude La tempete abeaucoup fait de ravages dans Paris mais elle n'a rien fait ala maison de Mr Jon. elle arenversé beaucoup de cheminées, a decouvert beaucoup detoits, a deraciné entierement les plus gros arbres des Thuileries et du Luxembourg a fait perir à la garre de Charenton des bateaux [f°1r°] chargés devin de bourgogne et decharbon Cequi a été la cause dela mort deplusieurs personnes qui ont voulu repecher le vin	Je me dépêche de vous écrire pour vous tirer d'inquiétude. La tempête a beaucoup fait de ravages dans Paris mais elle n'a rien fait à la maison de M <sup>r</sup> Jon. Elle a renversé beaucoup de cheminées, a découvert beaucoup de toits, a déraciné entièrement les plus gros arbres des Thuileries[sic] et du Luxembourg, a fait périr à la garre[sic] de Charenton des bateaux [f°1r°] chargés de vin de Bourgogne et de charbon, ce qui a été la cause de la mort de plusieurs personnes qui ont voulu repêcher le vin .

Cette question est pourtant épineuse pour l'éditeur d'un manuscrit d'Ancien Régime « quand on sait que l'orthographe est alors mouvante, que l'on peut trouver pour un même mot et dans le même texte plusieurs orthographes, d'où le problème d'homogénéité qui se pose<sup>64</sup>. »

Nous suivrons donc les préconisations de Claude Knepper exposées dans son article « l'édition scientifique et critique des correspondances<sup>65</sup> » et celles de Bernard Barbiche dans son cours « Editer des textes de l'époque moderne<sup>66</sup> » Le texte rédigé par Adrien Mandat sera retranscrit en caractère romain sans correction orthographique et les fautes d'orthographe ou de grammaire manifestes seront signalées par un [sic] dans le corps du texte, exception faite des noms propres, dans la mesure où, comme cela a été signalé précédemment, leur graphie fait entendre l'accent champenois d'Adrien Mandat. Une note de bas de page rétablira la graphie contemporaine.

Les agglutinations seront supprimées pour rétablir le détachement normal des mots. Les accents absents seront restitués, en particulier ceux qui permettent d'ôter une ambiguïté lexicale comme dans les couples « sur/sûr » ou « du/dû ». Les majuscules de lisibilité seront supprimées et on adoptera l'usage actuel, et dans le cas particulier des noms de bateaux, ces derniers seront mis en italique. Quant à la ponctuation, elle sera rétablie de telle manière à délimiter correctement les ensembles grammaticaux : si la plupart du temps, il ne s'agit que d'ajouter des virgules manquantes, les quelques passages au discours direct, parfois soulignés

<sup>64</sup> Béatrice Didier, « Présentation », *Editer des manuscrits - Archives, complétude, lisibilité*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint Denis, 1996, p.11.

<sup>65</sup> Claude Knepper, « L'édition scientifique et critique des correspondances », *Revue de l'Aire* n°33, 2007, p. 69-79.

<sup>66</sup> Bernard Barbiche, *Editer des textes de l'époque moderne*, reprise simplifiée et actualisée de son ouvrage, *L'éditio des textes anciens: XVIe-XVIIIe siècle*, eds. Bernard Barbiche et Monique Chatenet, Paris, France, Association Études, loisirs et patrimoine, 1990, 117 p. ; page consultée le 14/08/2015 : [http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition\\_époque\\_moderne](http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_époque_moderne)

d'un trait par Adrien Mandat, ont été mis entre guillemets pour l'édition ; quelques points ont été transformés en point d'exclamation ou point d'interrogation quand la syntaxe de la phrase suggérait une telle marque (verbe à l'initiale, inversion du sujet etc.)

Les lacunes et les mots à la lecture incertaine seront restituées dans la mesure du possible, les premières en italique et les seconds en caractères romains (ex : [*mot ?*] et [*mot ?*]) tandis que les groupes de mots non déchiffrés seront remplacés par des points de suspension entre crochets dans le corps du texte entre crochets suivi d'une note pour indiquer le nombre de mots manquants (ex : [...]<sup>a</sup>). Les mots répétés seront gardés dans le corps du texte entre crochets.

Une grande majorité de lettres d'Adrien Mandat ne sont pas numérotées, nous optons donc pour un signalement de changement de pages en caractères italiques (ex : [*f°1 r°*], [*f°2 v°*]) ; quand la numérotation de pages sera le fait d'Adrien Mandat, le numéro de page sera en caractères romains.

Les ajouts et les corrections seront signalés comme ceci : l'appel de note sera placé avant un mot pour signaler que le mot en question remplace une rédaction antérieure rayée ou surchargée ; l'appel de note sera placé entre deux mots si entre ceux-ci se trouvaient un ou plusieurs mots qui ont été rayés sans être remplacés ; l'appel de note sera placé après un mot ou un signe de ponctuation pour signaler un ajout après ce mot ou ce signe, et il sera précisé dans la note la position de l'ajout, par exemple dans la marge. Les ajouts seront intégrés dans le corps du texte, néanmoins les notations marginales qui ne pourront s'intégrer syntaxiquement seront placées en fin de paragraphe ou de page et séparées du corps du texte par une barre oblique. Les appels de note de la section manuscrit seront notés par des lettres afin de les distinguer des notes d'érudition qui seront signalées par des chiffres. Dans la mesure où les interventions opérées par M. Charles de Grancey sur le manuscrit sont visibles sur les copies numériques des lettres, nous avons également pris le parti de ne pas les intégrer dans la description du manuscrit.

## **INTERET DE LA CORRESPONDANCE D'ADRIEN MANDAT -GALLIOT-MARIE DE MANDAT-GRANCEY**

### ***Littéarité de la correspondance***

L'étude d'une telle correspondance, notamment pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas une évidence. Si l'intérêt historique est évident, la littéarité de ces lettres peut être remise en

cause, en effet, Roger Duchêne établit la distinction suivante : « Pour clarifier les idées, nous appellerons *épistolier* celui qui ne tient pas compte du public et *auteur épistolaire* celui qui, au contraire, se soucie plus d'un public éventuel que de celui à qui il est censé écrire<sup>67</sup>. » Y a-t-il un salut en dehors de la triade Diderot-Voltaire-Rousseau, dont les correspondances font figure de forêts cachant les arbres ? Adrien Mandat est un épistolier que l'on peut qualifier de modeste : ce n'est pas un auteur même s'il a quelques prétentions à la littérature – il écrit des poèmes et nous avons retranscrit son « œuvre », *Elisabeth*.

Le deuxième élément qui contribue à récuser la littérarité de ces lettres, c'est tout simplement le genre épistolaire lui-même, en particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme le souligne Anne Chamayou :

Du point de vue de son statut littéraire, [...] sa situation reste mal définie. La forme épistolaire ne remplit qu'imparfaitement, voire pas du tout, les trois principales tâches qui pourraient permettre de l'assimiler à un genre à la lumière des analyses contemporaines. La catégorie du genre implique en effet trois tâches que la lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle ne peut remplir, étant donné sa diversité : une tâche typologique (classer des textes), une tâche normative (définir des critères) et une tâche régulatrice par rapport aux fonctions de la lecture (déterminer des compétences et des conduites de lecture) [...] L'épanouissement de la forme lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle s'accompagne en effet - et paradoxalement - d'un affaiblissement de la conscience du genre<sup>68</sup>.

Commentant la place que La Harpe destine à la lettre dans son *Cours de Littérature*, Anne Chamayou note : « la bonne représentativité de la lettre littéraire ne signifie pas pour autant sa légitimité<sup>69</sup> »

Genre mi-littéraire, mi-utilitaire, la lettre ne serait pas littérature, même pour les grands auteurs : d'ailleurs, fussent-elles de brillantes réussites, les lettres de Diderot à Sophie Volland ou les lettres de Voltaire à Frédéric II sont considérées comme des « à-côté » de l'œuvre. Gérard Genette, dans son « Argument » de *Fiction et Diction* rappelle l'influence de Jakobson sur la définition de la littérarité et les difficultés que cette définition soulève :

Il s'agit donc de préciser dans quelles conditions un texte, oral ou écrit, peut être perçu comme une « œuvre littéraire », ou plus largement comme un *objet* (verbal à *fonction esthétique* – genre dont les *œuvres* constituent une espèce particulière, définie entre autres par le caractère intentionnel (et perçu comme tel) de la fonction.

A cette différence d'extension correspond à peu près l'opposition entre les deux *régimes* de littérarité : le *constitutif*, garanti par un complexe d'intentions, de conventions génériques, de traditions culturelles de toutes sortes, et le *conditionnel*, qui relève d'une appréciation esthétique subjective et toujours révoicable<sup>70</sup>.

---

<sup>67</sup> Roger Duchêne, « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *Ecrire au temps de Mme de Sévigné*, Vrin, Paris, 1982, p. 11-12.

<sup>68</sup> Anne Chamayou, « Une forme contre les genres : penser la littérature à travers les lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Penser par lettres*, dir. Benoît Mélançon, Montréal, éd. Fides, 1998, p. 245.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>70</sup> Gérard Genette, *Fiction et Diction*, Paris, Seuil, 1991, p. 7.



Une conception étroite de la littérature nous amènerait donc à renoncer à l'étude de correspondances comme celle d'Adrien Mandat, qui seraient uniquement considérées comme du matériel pour historiens ou biographes. Les lettres d'Adrien Mandat relèveraient alors des « écritures ordinaires », telles que Daniel Fabre les définit :

Elles s'opposent nettement à l'univers prestigieux des écrits que distinguent la volonté de faire œuvre, la signature authentifiante de l'auteur, la consécration de l'imprimé. Elles n'aspirent ni à l'exercice scrupuleux du « bon usage » ni à la sacralisation qui, peu ou prou, accompagne depuis deux siècles la mise à distance littéraire. et puis, surtout, la plupart de ces écritures-là, associées à des moments collectifs ou personnels intenses ou bien à la routine des occupations quotidiennes, semblent vouées à une unique fonction qui les absorbe et les uniformise : *laisser trace*. Elles n'auraient pas d'autre sens, elles n'auraient pas d'autres effets. Elles témoignent tout au plus d'une compétence qui ne devient évidente que lorsqu'on ne la possède pas<sup>71</sup>.

Contre cette logique d'exclusion qu'induit le concept de littérature, Dominique Maingueneau, introduit l'idée de « discours littéraire », ce qui ouvre de nouvelles perspectives :

Considérer le fait littéraire comme « discours », c'est contester le caractère central de ce point fixe, cette origine « sans communication avec l'extérieur », pour reprendre une célèbre formule du *Contre Sainte-Beuve* de Proust, que serait l'instance créatrice. C'est renoncer au fantasme de l'œuvre en soi, dans sa double acception d'œuvre autarcique et d'œuvre au fond de la conscience créatrice ; c'est restituer les œuvres aux espaces qui les rendent possibles, où elles sont produites, évaluées, gérées. Les conditions du dire y traversent le dit et le dit renvoie à ses propres conditions d'énonciation (le statut de l'écrivain associé à son mode de positionnement dans le champ littéraire, les rôles attachés aux genres, la relation au destinataire construite à travers l'œuvre, les supports matériels et les modes de circulation des énoncés...) Dès lors qu'on ne peut séparer l'institution littéraire et l'énonciation qui configure un monde, le discours ne se replie pas dans l'intériorité d'une intention, il est force de consolidation, vecteur d'un positionnement, construction progressive, à travers un intertexte, d'une certaine identité énonciative et mouvement de légitimation de l'espace même de sa propre énonciation. On est donc loin de l'univers esthétique ouvert par le romantisme où le centre, directement ou indirectement, était l'individualité créatrice<sup>72</sup>.

Le discours littéraire est alors doté des caractéristiques suivantes : il a une « organisation transphrastique » - c'est-à-dire qu'il possède une certaine longueur -, il est « une forme d'action » et lié à des activités non verbales, il est « interactif », « orienté » vers une fin, « contextualisé », « pris en charge » par une instance énonciative, « régi par des normes » et « pris dans un interdiscours ». La notion d'« interdiscours » entre en résonance avec les remarques de Philippe Forest au sujet des « marges littéraires » :

Interroger la littérature depuis ses marges implique de reconnaître les multiples interactions entre une écriture disqualifiée et une écriture reconnue, et les jeux d'influence complexes entre l'une et l'autre. Cette démarche revient non seulement à examiner les

---

<sup>71</sup> Daniel Fabre, « Introduction », *Ecritures ordinaires*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou ; P.O.L, 1993, p. 11.

<sup>72</sup> Dominique Maingueneau, *Le discours littéraire, Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2014<sup>2</sup>, p. 34.

processus d'une exclusion choisie ou subie, leurs indices dans les textes eux-mêmes, mais aussi à construire une autre histoire littéraire que celle que nous connaissons<sup>73</sup>.

Dans cette perspective, la correspondance d'Adrien Mandat n'est pas sans intérêt dans la mesure où l'écriture de la lettre, « écriture ordinaire », est à mi-chemin entre les tentatives littéraires (le conte Elisabeth) et l'écriture professionnelle (journal de bord, relation) : ce positionnement amène notre épistolier à faire des choix, à inclure ou à exclure certaines pratiques d'écriture qui feraient trop pencher la lettre d'un côté ou d'un autre.

Quelques années avant ces débats autour de l'écriture ordinaire et les marges littéraires, Brigitte Diaz, dans son ouvrage *L'épistolaire ou la pensée nomade*, présentait ainsi les traditions critiques d'étude d'une correspondance :

Toute correspondance s'offre à qui veut l'analyser comme un carrefour de problèmes linguistiques, historiques, idéologiques. La polymorphie et la pluri-fonctionnalité intrinsèques de ce genre infidèle à lui-même donnent prise à de multiples approches, qui vont de l'histoire de la vie privée à celles des pratiques d'écritures de soi, en passant par la sociologie de la littérature, la génétique littéraire, la pragmatique de la communication à distance, etc. Toutes choses qui donnent à la critique épistolaire une allure d'auberge espagnole : on y trouve à peu près tout ce qu'on veut bien y apporter. [...] Pour schématiser, à l'intérieur de ce maquis idéologique, les directions cardinales prises par la critique, on dira que la lettre, selon ces approches plurielles, peut tour à tour être saisie comme un *document*, comme un *texte*, comme un *discours* ou encore comme un *faire*, mais qu'elle est toujours, en réalité, tout cela à la fois<sup>74</sup>.

Les quatre axes proposés par Brigitte Diaz doivent donc être étudiés simultanément afin de construire la correspondance d'Adrien Mandat en tant que « discours littéraire ».

### ***La correspondance comme document***

Les lettres d'Adrien Mandat s'étendent sur une dizaine d'années de 1781 à 1791, période charnière de la Marine française entre son apogée lors de la Guerre d'Indépendance américaine et son déclin à la Révolution. De fait, nous sommes tentés de lire ces lettres comme des documents. Brigitte Diaz rappelle d'ailleurs que les critiques du XIX<sup>e</sup> siècle qui se penchèrent sur ce genre, notamment Sainte-Beuve et Lanson lecteurs de Mme de Sévigné, privilégièrent cette lecture :

La lettre est pensée et traitée comme un témoignage de première main, pouvant revivifier le regard sur le passé et combler cette attente de « vérité historique, de vérité locale et particulière » dont Gustave Lanson à la fin du siècle signale l'intensité croissante chez ses contemporains. Sainte-Beuve voit, quant à lui, un document ethnologique et éthologique pour servir, entre autres à une histoire des sociabilités<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> *Théorie des marges littéraires*, dir. Philippe Forest et Michelle Szkilnik, Nantes, éditions Cécile défaut, 2005, p. 15.

<sup>74</sup> Brigitte, Diaz, *L'épistolaire ou la pensée nomade*, Paris, PUF, 2002, p. 49.

<sup>75</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 51.

La correspondance familière apparaît donc comme un document vrai<sup>76</sup>. Or, ce critère de vérité est à nuancer car, derrière le mot « vérité », on tend à confondre deux éléments distincts, à savoir l'authenticité et la véridicité. Cecilia Asso, demandant si la lettre peut « nous fournir un témoignage objectif et univoque au même titre que n'importe quel autre type de document, comme un contrat de vente, un traité de paix, un testament ou un inventaire », précise ainsi le rapport entre authenticité et véridicité :

En histoire, l'exercice critique s'exerce dans ce cas seulement dans le but d'établir si de telles sources sont authentiques ou pas. En revanche, dans le cas de la lettre, une fois que son authenticité a été reconnue, rien ne nous assure que les informations qu'elle transmet soient elles aussi authentiques. Autrement dit, la lettre est typiquement le document qui peut être authentique sans être véridique<sup>77</sup>.

Grande est la tentation en effet de se laisser capter par la personnalité de l'épistolier ! Dans le cas d'Adrien Mandat, la correspondance est certes authentique, dans la mesure où elle n'a pas subi de manipulation soit d'Adrien Mandat lui-même, soit de ses descendants : en revanche, la confrontation avec d'autres sources, tant les autres documents personnels d'Adrien Mandat que les archives de la Marine, a permis de mesurer le degré de véridicité des lettres. Sans que l'on puisse parler de mensonge délibéré et constant sur les événements, on constate que les lettres sont truffées d'erreurs, d'oublis, d'approximations et nous livrent une « mémoire grise » du passé. Dans ces conditions, peut-on accorder le statut d'archive à la correspondance d'Adrien Mandat ? Au-delà de la recherche d'une exactitude factuelle, la lettre est « un point de jonction, réel et imaginaire, entre histoire personnelle et histoire collective<sup>78</sup> » ou comme le rappelle Mireille Bossis : « la valeur de la lettre est de témoignage au sens large du terme. Son point d'ancrage particulier ne l'empêche pas d'avoir souvent une visée générale. C'est pourquoi le chercheur, historien le plus souvent, privilégie son contenu informatif<sup>79</sup>. »

Témoin mais surtout acteur de deux événements majeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, Adrien Mandat se sert de sa correspondance pour « prendre symboliquement place dans l'histoire » : ne déclare-t-il pas à son père quelques jours après la bataille des Saintes qu'« on peut appeler cette journée celle de L'heroisme françois » (L42. Adrien Mandat à son père – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782) ? La lettre, de simple compte rendu des impressions

---

<sup>76</sup> Sur cette question, voir *Archives épistolaires et Histoire*, éd. Mireille Bossis et Lucia Bergamo,

<sup>77</sup> Cecilia Asso, « Pour une critique des documents épistolaires considérés comme une source historique », *La lettre au carrefour des genres et des traditions du Moyen Âge au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 171.

<sup>78</sup> Brigitte Diaz et Françoise Simonet-Tenant, « La Lettre et l'Histoire », *Revue de L'Aire* n°39, Paris, Champion, 2013, p. 10.

<sup>79</sup> Mireille Bossis, « Pour la conservation de l'épistolaire : réflexions sur une méthode d'approche », *Correspondre jadis et naguère*, dir. Pierre Albert, Paris, éditions du CTHS, 1997, p. 33.

fugitives, se transforme alors en « lieu de mémoire collective<sup>80</sup> », ce qui influe sur la mise en forme de la lettre. De plus, le XVIII<sup>e</sup> siècle est un siècle charnière, en ce sens que pour Anne Chamayou :

Une connivence tout à fait particulière rapproche en effet la lettre et les modèles de pensée, les modèles philosophiques ou épistémologiques dont se sont dotées les Lumières. Elle concerne en outre des aptitudes sociales et des conduites morales dont l'échange épistolaire a favorisé le renouvellement. Valoriser une posture discursive orientée vers l'adresse, choisir une démarche intellectuelle qui engage à l'enquête et à la confrontation des points de vue, témoigner d'une disposition morale que caractérise l'ouverture à l'autre : tels sont quelques-uns des aspects de cette interaction dans laquelle peut se reconnaître un « penser par lettre » au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>.

La lettre se révèle donc une source précieuse pour étudier l'histoire des mentalités, en particulier celle de la dernière génération d'officier de la marine d'Ancien Régime.

### ***Correspondance comme discours et comme faire***

Certes l'irruption de l'Histoire modifie l'écriture de la lettre, mais la correspondance enclot le récit historique dans une situation de communication interpersonnelle<sup>82</sup> qui assigne à chacun un rôle. Comme le remarque Brigitte Diaz :

Dans le discours de la lettre, l'épistolier adopte des *ethos*, se projette dans des identités possibles que le destinataire est malgré tout, sommé de reconnaître, de légitimer. [...] La lettre sert aussi à cela : à prendre l'autre en otage et à l'obliger à assister et à participer, bon gré mal gré, à l'éclosion d'une pensée, d'une identité<sup>83</sup>.

Or, dans le cas d'Adrien Mandat, il s'agit d'imposer à sa mère le choix d'un métier, celui d'officier de marine, qui est vécu comme une vocation impérieuse : ainsi, quelles scénographies sont mises en place pour affirmer cette nouvelle identité, pour le moins particulière car elle s'inclut dans un ensemble plus vaste, celle des officiers de Marine ? Mais affirmer trop fortement son choix pousserait à la rupture avec le destinataire ; il ne s'agit pas ici d'écrire des « lettres contre », pour reprendre l'expression de Benoît Melançon<sup>84</sup>, mais de persuader le destinataire de la pertinence de la vocation. La lettre prend alors une tournure argumentative et comme le note Brigitte Diaz :

Il arrive en effet qu'en échappant au laboratoire narcissique de soi, la lettre se rêve action sur l'autre et sur le monde, et se veuille l'équivalent d'un faire. Ecrire la lettre, l'adresser,

---

<sup>80</sup> Brigitte Diaz et Françoise Simonet-Tenant, *op. cit.*, p. 10.

<sup>81</sup> Anne Chamayou, « Une forme... », *op. cit.*, p. 241-242.

<sup>82</sup> Benoît Melançon, *Diderot épistolier, Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1996, p. 252 : « Dire de sa propre lettre qu'elle est une conversation ou un dialogue est un des lieux communs de l'épistolaire. »

<sup>83</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 59-60.

<sup>84</sup> Benoît Melançon, « La lettre contre : Mme du Deffand et Belle de Zuylen », *Penser par lettre, op. cit.*, p. 39-62.

l'envoyer, c'est tenter d'agir à distance, croire en la vertu performative du discours épistolaire<sup>85</sup>.

La correspondance d'Adrien Mandat tend alors à se transformer en « Défense et Illustration de la Marine » afin d'« amariner » une mère réticente, toute la correspondance étant tendue vers le maintien d'une relation menacée par un métier qui « sépare » mère et fils à tous points de vue (géographique, relationnel et intellectuel). Cette revendication d'une identité professionnelle n'est cependant pas particulière à Adrien Mandat : on la retrouve aussi chez les officiers mémorialistes de la même génération, celle qui est née dans les années 1760 et qui compte dans ses rangs Scipion de Castries, le chevalier de Cotignon ou le comte de Viella, ce qui nous invite à réfléchir sur la représentation de la Marine et de ses valeurs à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le discours sur soi ne sert pas uniquement à justifier une identité sociale et un métier, il marque également la connivence entre l'épistolier et son destinataire mais aussi laisse la place à l'intime, dans un mouvement que Brigitte Diaz qualifie d'« ontogénèse » :

Si le mot intime a d'abord servi au XVII<sup>e</sup> siècle à caractériser la relation d'affection unissant deux êtres, son acception dérive sensiblement au cours du siècle suivant. En 1835, l'Académie définit l'intime comme ce qui est « intérieur et profond », c'est-à-dire « ce qui fait l'essence d'une chose ». Dès lors, la notion d'intimité n'est plus forcément liée à une relation duelle – qu'elle soit d'amitié et d'amour – mais plutôt à la densité de la relation que l'on peut entretenir avec soi-même et à « la profondeur confuse d'un moi que l'on ne peut définir. » On mesure aisément combien la relation épistolaire a pu jouer de cette double intimité sollicitant tout à la fois celle que l'on partage avec l'alter ego auquel on s'adresse, et plus encore celle que l'on entretient avec soi-même grâce à ce détour par l'autre<sup>86</sup>.

Jusqu'à quel point, cette correspondance familière de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle nous donne à voir cette éclosion de l'intime ?

### ***Correspondance comme texte***

L'écriture de la lettre est régie par un certain nombre de normes et de codes, dont on trouve la trace dans les *Secrétaires*, manuels du bien-écrire épistolaire. On pourra donc se demander jusqu'à quel point Adrien Mandat respecte ces règles mais comme le souligne Marie-Claire Grassi : « Toute lettre est une re-création personnelle d'un espace codifié de communication sociale<sup>87</sup> » mais aussi Benoît Melançon : « La correspondance est toujours soumise à ce réseau de tensions entre les modèles que lui fournit son époque, ses canons littéraires et la volonté expressive de celui qui écrit<sup>88</sup>. » Adrien Mandat peut donc être amené à transgresser le code et il conviendra de s'interroger sur le sens de ces écarts à la norme.

---

<sup>85</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 61.

<sup>86</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 31-32.

<sup>87</sup> Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, p. 5.

<sup>88</sup> Benoît Melançon, *op. cit.*, p. 28.

Néanmoins, une lettre n'est jamais simplement et seulement une lettre. Pastichant une expression de Marc Fumaroli concernant le genre des mémoires, le titre d'un récent colloque soulignait que la lettre est au « carrefour des genres et des traditions ». Roger Duchêne et à sa suite quelques Sévignéens comme Laure Depretto<sup>89</sup>, se sont penchés sur la porosité entre le genre de la lettre et la gazette, Roger Duchêne soulignant que « lettre et journal étaient considérés comme des moyens d'information analogues, voire rivaux<sup>90</sup>. » Effectivement, à plusieurs reprises, Adrien Mandat mentionne les gazettes, avec lesquelles sa correspondance est tantôt mise en compétition, tantôt perçue comme un complément. On a également eu tendance à rapprocher la lettre du journal intime, mais dans le cas d'Adrien Mandat, le rapprochement avec une troisième sorte de journal est également intéressante : le journal de bord, et par extension le récit de voyage. Cela nous amène à nous poser la question suivante : jusqu'à quel point les pratiques professionnelles d'écriture de l'officier de Marine contaminent l'écriture familière ?

La première partie de cette thèse consistera à lire cette correspondance comme le récit d'un parcours intellectuel : Adrien Mandat grandit et atteint l'âge adulte sous nos yeux, d'où une structure chronologique.

Le premier chapitre de cette section sera consacré à la formation d'Adrien Mandat et tentera de répondre à la question : comment devient-on officier de Marine au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Les travaux de Michel Vergé-Franceschi ont d'ores et déjà montré que durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, on recherche dans l'éducation des gardes-marine un équilibre entre la théorie et la pratique : comment cette tension se révèle dans la correspondance d'Adrien Mandat ? Quelles qualités et quelles valeurs sont mobilisées pour faire d'un tout jeune homme un officier « idéal » ? Ces questions amènent bien évidemment à s'interroger sur les différents acteurs de cette éducation, parents, professeurs, pairs et supérieurs.

Le second chapitre évoquera la période de la Guerre d'Indépendance américaine qui permet au jeune garde marine d'éprouver immédiatement les qualités et les défauts de sa formation. La correspondance permet de voir notamment comment cette campagne aux Antilles et aux Etats-Unis va ancrer dans son esprit une certaine vision du monde et la conscience d'avoir participé à un pan de l'Histoire et au triomphe de la Marine française.

---

<sup>89</sup> Laure Depretto, *Informers et raconter dans la correspondance de Madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

<sup>90</sup> Roger Duchêne, « Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 91.

Le troisième chapitre se concentrera sur les quelques années qui séparent la fin de la guerre du début de la Révolution. Les campagnes aux Antilles comme au Levant vont asseoir la vocation d'officier d'Adrien Mandat et lui permettre d'achever son éducation : vécues comme un grand Tour, elles font de lui un officier cultivé et accompli.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre étudiera comment, au contact des grands bouleversements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Adrien Mandat en vient à adhérer à la Contre-Révolution : les émeutes du port de Brest métamorphosent un jeune homme plutôt progressiste en réactionnaire qui quitte le service pour les routes de l'émigration.

Dans chacun des chapitres, on s'est attaché à comprendre le cheminement idéologique d'Adrien Mandat dans ce qu'il a d'unique et de particulier, mais également dans ce qu'il partage avec les officiers de sa génération : Adrien Mandat côtoie Louis Henry de Viella (1762-1840) sur le *Triomphant* en 1782 et ont en commun le chevalier de Panat pour ami, Cotignon (1761- croit avoir connu Adrien Mandat sur le *Dictateur* lors du siège de Cadix en 1782, mais il l'a vraisemblablement rencontré à bord de la *Danaé* en 1786 et Pierre-Bruno-Jean de La Monneraye (1760-1824) attend comme Adrien Mandat le départ de l'escadre pour les Antilles à Brest pendant l'automne et l'hiver 1790. Par chance, ces trois camarades d'Adrien Mandat ont laissé des *Mémoires* qui permettent donc de mettre en relief la « mentalité » commune des officiers de marine en cette fin de siècle. A ces trois gardes-marine, s'ajoute Scipion de Castries (1756-1829), qui n'appartient pas tout à fait à la même génération, dans la mesure où il est formé à l'École du Havre. Leurs mémoires servent de contrepoint à la correspondance d'Adrien Mandat, bien plus que celle de Louis Auguste d'Estournel dont la proximité générique avec le fonds Grancey est trompeuse : en campagne en Méditerranée entre 1779-1782, il cesse rapidement de naviguer et la plupart des lettres retracent les démarches qu'il effectue pour obtenir une commanderie...et donc rester définitivement à terre !

Si le métier d'Adrien Mandat a formé son caractère, il a également informé sa correspondance, et c'est ce que nous essaierons de montrer dans la seconde partie. Le premier chapitre s'intéressera à la manière dont les conditions de travail d'Adrien Mandat modifient le pacte épistolaire, constamment renégocié lettre après lettre : devenu officier de marine, Adrien Mandat voyage et par conséquent, sa prise de fonction initie la correspondance, lui permet d'exister ; mais, parallèlement, les contraintes d'ordre professionnel qui pèsent sur la correspondance menacent à son tour son existence : la correspondance apparaît alors comme une conversation « à bâtons interrompus » avec un absent.

Les lettres qui parviennent alors au destinataire tentent de gommer cette absence par la mise en place de la fiction de la présence, ce qui est l'objet de notre second chapitre : la lettre ne cesse de présenter des reflets d'Adrien Mandat à ses destinataires, et il s'agira de voir quelles sont les fonctions de cette autoreprésentation, notamment dans la construction d'un *ethos* d'officier de marine : en effet, la réticence de cette dernière vis-à-vis de la carrière embrassée par son fils amène Adrien Mandat à mettre en place des stratégies discursives pour « amariner » sa correspondante.

Les deux chapitres suivant s'intéresseront à la manière dont les lettres disent le monde, soit dans sa dimension temporelle avec la question de la nouvelle et du récit d'événements, soit dans sa dimension spatiale : l'officier de marine est aussi un voyageur... Or passer du discours au récit tend à faire glisser l'épître vers d'autres genres, en particulier la relation et le récit de voyage ; cela nous amènera à nous interroger sur les insuffisances de la lettre, dans la mesure où la correspondance est en concurrence avec d'autres textes qui ont été conservés en parallèle (rapport militaire, journaux de bords et fiction littéraire)

Enfin, dans un cinquième et dernier chapitre, nous étudierons la conformité des lettres d'Adrien Mandat avec les codes de l'écriture épistolaire de son époque : sont-elles des lettres « sans art » ? Pour Daniel Fabre, l'écriture ordinaire est « toujours bridée », ne s'émancipant guère de « l'exercice », « académique par nature<sup>91</sup> ». En est-il vraiment ainsi chez Adrien Mandat ? De plus, ayant une pratique professionnelle de l'écriture, celle-ci se retrouve-t-elle dans le style épistolaire ?

Outre les traditionnelles aides à l'analyse littéraire que sont les ouvrages de critique littéraire, de linguistique et de stylistique, nous avons essayé de voir ce que certains logiciels de traitement informatique du langage pouvaient apporter à la compréhension des lettres d'Adrien Mandat . Le logiciel Antconq est un logiciel qui permet des recherches simples d'occurrences et de récurrences et concordances de texte ; en outre, il permet de visualiser graphiquement l'emplacement d'un mot dans un corpus donné. Quant au logiciel IRaMuTeQ, il est un peu plus sophistiqué qu'Antconq : s'il reprend les fonctions de statistiques lexicales de base, il peut le faire plus finement qu'Antconq en prenant en compte des critères spécifiques comme la date, le lieu ou le genre du destinataire et discriminent les mots grammaticaux des mots lexicaux. A bien des égards, ils donnent corps à des impressions diffuses de lecture, même si le « coût d'entrée » dans le logiciel est parfois lourd (c'est le cas d'IRaMuTeQ) ; cependant, habituellement utilisés pour analyser des articles de presse, des

---

<sup>91</sup> Daniel Fabre, *op. cit.*, p. 13.



journaux ou des contenus web, c'est-à-dire des textes qui sont le plus souvent à thème unique, ces logiciels éprouvent leurs limites avec les correspondances où le coq-à-l'âne est fréquent : aussi le résultat peut-il être parfois décevant.

CAHIER  
ICONOGRAPHIQUE



## SELECTION DE PAGES DE MANUSCRITS

Royal Louis qui faisoit l'expédition de son 48<sup>e</sup>. Le corsaire qui est la  
 frégate anglaise que m<sup>r</sup> de Maglemara après l'île d'Orléans  
 est arrivé ici de l'orient, cette frégate est charmante et marche  
 très bien elle vient de l'Amérique avec nous au quel on dit  
 m<sup>r</sup> de Grasse ~~est~~ revient de France avec m<sup>r</sup> de Baras et m<sup>r</sup>  
 de Montfort. Le premier comme il l'a dit a m<sup>r</sup> de Charles qui  
 est arrivé ici de l'Amérique par qu'il est malade, le second  
 vient aussi par qu'il y a longtemps qu'il y est, et le troisième  
 par qu'il s'en va et espère d'avoir un meilleur commandement  
 en France. <sup>Satrouve</sup> m<sup>r</sup> de Vaudreuil partons au retour de France  
 en chef de l'Amérique ayant 50 et quelques vaisseaux  
 sous ses ordres, si les Espagnols sont joints à m<sup>r</sup> de  
 Grasse, m<sup>r</sup> de Bourgainville Commandera en second.  
 et si m<sup>r</sup> de Grasse laisse la ville de Paris en Amérique  
 comme il y a grande apparence et qu'il revient sans  
 m<sup>r</sup> de Grasse, <sup>ou</sup> prendra le commandement  
 elle est de 104 canons et plus forte que le triomphant

a) L33. Adrien Mandat à son père – Brest, le 3 décembre 178, f° 1v°.

Nous n'avons pas beaucoup souffert du dernier ouragan, qui a  
 été très violent, plusieurs vaisseaux ont chaviré sur leurs ancres, —  
 mais il n'y a point eu de naufrage, de bordages, j'en suis sûr  
 ainsi qu'à l'égard des premiers bâtiments, nous sommes  
 en Amérique sur notre bord deux jolis américains à qui on  
 de voudrait à côté la nouvelle Vile chambre de conseil & sur  
 leur logement j'ai l'honneur d'être avec respect  
 attachement

Mes deux pères  
 je vous prie d'assumer amicalement mes  
 respects et d'embrasser mes frères pour moi  
 Bord du triomphant en route  
 de Brest le 3<sup>o</sup> 1781  
 votre très humble  
 et très obéissant  
 serviteur et fils  
 Mandat garde marine

je vous prie de m'adresser mes lettres comme à l'ordinaire  
 à bord du triomphant, mais non point en route de Brest ni  
 en Amérique mais seulement à M<sup>rs</sup> de Champs  
 garde marine à bord du triomphant à Brest

b) L33. Adrien Mandat à son père – Brest, le 3 décembre 178, f°2r°.

avec les quels nous payons notre maître d'hôtel, nos cuisiniers  
et achetons des fruits secs, des liqueurs & des <sup>provisions</sup> pour  
pour la campagne. Mais heureusement, nous sommes  
à l'abri de tous les soins, les Capitaines se servent de notre  
caterine de cuisine & gardent pour eux les provisions  
que leur nous donnent et nous donnent la table, nous sommes  
à garder nous-mêmes à bord du Saphire triomphant, il y a un état  
Major charmant, je me rappelle que m<sup>r</sup> de Montaignon  
vous disoit à nully que les différents grades de la marine ne s'accommodent  
point bien ensemble, c'est-à-dire qu'il n'y a plus pour nous  
Sommes très bien avec tout le monde, nous talogons les  
officiers & les lieutenant, il n'y a qu'avec les Capitaines  
qu'on ne prend point de tête licite, mais on joue avec  
eux à bord aux échecs aux dames et aux cartes je joue  
à bord du triomphant de tous les agréments possibles pour  
y avoir des dames passagers ce qui rend la  
Société très agréable elles jouent de la harpe et nous sommes  
trois qui jouons du violon actuellement et deux gardes  
marins dont j'en ai un, nous pourrions comme cela d'après tout

c) L34. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 7 décembre 1781, f°2r°.

Etat Major du Capitaine

9 Officiers il n'y en a pas tant dans les vaisseaux particuliers  
vous voyez que les 3 de l'Etat ont plus de 1000 hommes  
il ne manque pas

- M<sup>e</sup> du pavillon 1<sup>er</sup> en pied
- M<sup>e</sup> de moncatrie Capitaine en second
- M<sup>e</sup> de N. Equille 1<sup>er</sup> aide Lieutenant en pied
- M<sup>e</sup> de gaston Lieutenant en second
- M<sup>e</sup> de vicomte de l'Esperance enseigne en 1<sup>er</sup>
- M<sup>e</sup> de l'ange enseigne en 2<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de parat enseigne en 3<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de belzime enseigne en 4<sup>e</sup> une brigadier des gardes marines
- et Commandant des gardes de l'artillerie de la marine
- M<sup>e</sup> de jare de la merie enseigne en 5<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de ravincourt enseigne en 6<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de nombreux auxiliaire en 1<sup>er</sup>
- M<sup>e</sup> de taille auxiliaire en 2<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de jean auxiliaire plus des ouvrier
- M<sup>e</sup> de beauregard auxiliaire en 4<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de l'incat garde de pavillon 1<sup>er</sup>
- M<sup>e</sup> de mandarou garde marin 2<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de deves le port d'armes garde marin en 3<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de mandat garde marin en 4<sup>e</sup>
- M<sup>e</sup> de ribier capitaine d'infanterie de la marine
- M<sup>e</sup> de St george Lieutenant d'infanterie
- M<sup>e</sup> de Bonnet Lieutenant d'infanterie
- le chirurgien major et l'aanecier qui font partie de l'Etat

d) L34. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 7 décembre 1781, f°3r°.





Toulon 16<sup>me</sup> 1786.

Député par M<sup>r</sup> Dominique

M<sup>r</sup> de Niéul

N<sup>o</sup> 13

Copies

Commissaire de la M<sup>r</sup> de Beaujeu

J. Parrenent

Monsieur papa

de la Grange

La frégate étant au moment de mettre sous voile et votre cher  
fils n'ayant plus le bot j'ai pris la parti de lui prendre  
chez un marchand pour 250<sup>l</sup> d'effets, M<sup>r</sup> de la Grange  
qui s'est chargé de mon égard de la manière la plus  
honnête a bien voulu répondre de cet argent et me  
payer vingt cinq louis que j'impate en Amérique  
je dois aussi à M<sup>r</sup> de Beaujeu cent deux deccats  
aussi en effets, ce dernier m'a comblé d'amitié et  
de bonté, la somme de toutes mes dettes monte à  
1150<sup>l</sup> que M<sup>r</sup> de la Grange se charge de payer -  
Si vous voulez lui envoyer ce lettre de change que  
vous me destinez, peut être est elle en route et peut être

f) L94. Adrien Mandat à son père – Toulon, 16 septembre 1786, f<sup>o</sup> 1r<sup>o</sup>.

manque le Com<sup>te</sup> Mandat de Paris et de les engager à continuer  
à faire tout ce qu'elles ont fait jusqu'à présent, c'est à dire à  
se partager leurs biens etc. un soldat du régiment de  
Normandie lorsqu'il a vu le décret a couru tout de rage  
et a dit je vois bien qu'on nous a trompés, on s'est bien de nous  
comme les autres du chat pour tirer les marons du feu et de l'acte  
actuellement qu'on croit la révolution consommée on veut nous  
faire rentrer dans le devoir, nous sommes à l'indigne jusqu'à présent  
il ne nous a encore rien fait voir, mais il est convenu que pour  
le service on lui avait fait espérer la lieutenance colonelle du  
régiment. Les esprits en général paraissent moins disposés en  
faveur de l'Assemblée nationale. Depuis la dénonciation du châtiment  
et le retour de l'Assemblée. M. de la Fayette est parti de Paris et de  
Paris <sup>ou</sup> meurt mieux à bord de la prison, moi je suis  
parfaitement logé à bord de mon vaisseau et les Cortés d'Espagne  
ont dit un quart de long de l'Assemblée qu'il n'y a que nous y faisons  
je suis prié... Ma chère maman, j'assure par ce que mes vœux  
et d'être bien personnel de l'incertitude et respectueusement  
avec lequel j'ai mis  
à Brest le 18<sup>oût</sup> 1790  
votre très humble et très obéissant  
serviteur et fils aimé.

g) L141. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 18 août 1790, f°2r°.

quoique j'aye donné deux mille huit cents  
à au' sur; j'avois avant de partir arrangé  
le débarquement de mes amis de Paris le jupiter  
et son débarquement sur le sidon sont  
le capitaine et les officiers sont tous de pa  
rent plus aimables, avantage qu'il étoit bien  
loin d'avoir sur le jupiter, j'ai lui ai  
donné vingt cinq louis pour sa campagne  
et on voit s'envoyer le compte des choses  
qu'il aura fait faire avant son départ  
il parait moyen nant cela. Moni de tout ce  
qu'il lui faut excepté d'un peu plus  
d'ordre. Car il n'en a gueres et vous a  
avez encore a ajouter a son compte de  
cet été deux cent cinquante livres que j'ai  
ai donné, plus les vingt cinq louis pour sa  
campagne, plus encore. Le compte de l'année  
que je vous remettrai lorsqu'on me l'au  
fait passer. je vous prie, ma chère ma  
lors que vous lui écririez de lui parler de  
l'économie et de lui dire que vous espérez  
de vingt cinq louis qu'il augmenté n'ayant  
bord que son mariage a payer, lui fa  
deux ans de campagne. Et comme il se  
sur l'été les profits il passe sur les  
bâtiments qui restent en flâtie a la mer  
j'ai pu, ma tante de la commander a  
de Chigny et elle n'a dit qu'elle a  
elle voit Sophie qui se porte a merveille  
très grande et a beaucoup d'enfant  
Lara lui bien, mais elle a toujours son pa  
séquement d'yeux qui lui de pare. je  
ai demandé si on la feroit charler elle m'a  
que vous n'avez l'ordonne si n'a dit qu'elle avoit  
voir, il seroit un homme et j'est été mal

h) L150. Adrien Mandat à sa mère – Paris, le 27 janvier 1791, f°1r°-f°2v°

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES FILIGRANES

Les ouvrages de référence sur les filigranes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont les suivants :

- W. A. Churchill, *Watermarks in Paper in Holland, France, England etc. in the XVII and XVIII Centuries and their interconnection*, Menno Hertzberger & Co, Amsterdam, 1935, 432 p.
- Edward Heawood, *Watermarks mainly of the 17th and the 18th century*, Hilversum, Paper Publications Society, 1950, 687 p.
- Raymond Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS éditions, 1995, 322 p.
- Thomas Gravell & George Miller, *American watermarks 1690-1835*, New castle, Oak knoll press, 2002, 327 p.

Ainsi que les sites suivants :

- [http://www.memoryofpaper.eu:8080/BernsteinPortal/appl\\_start\\_disp#](http://www.memoryofpaper.eu:8080/BernsteinPortal/appl_start_disp#)
- [http://www.ksbm.oeaw.ac.at/\\_scripts/php/BR.php](http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/BR.php)

Nous avons relevé presque tous les filigranes visibles sur les lettres, néanmoins quelques-uns n'ont pu l'être, étant trop recouverts par l'écriture et illisibles. L'intérêt de cette collection réside dans la multiplicité des lieux d'achat et/ou d'usage : par conséquent, beaucoup de ces filigranes n'avaient jamais été répertoriés.

Comme le rappelle Raymond Gaudriault dans l'introduction de son ouvrage, les filigranes sont des marques qui caractérisent soit la sorte de papier (par exemple le *Raisin* pour indiquer un format spécifique), soit l'identité du fabricant, soit l'identité du lieu. On peut aussi trouver une marque d'hommage, c'est-à-dire que l'on insère les armes, les chiffres d'un personnage illustre.

Dans le cas de la correspondance d'Adrien Mandat, on repère quelques marques de papier bien connues comme « D & C Blauw », « Honig J & Zoonen » & « Kool Jan », sans que l'on puisse dire s'il s'agit bien du papier produit en Hollande ou bien s'il s'agit de papier produit en France pour lequel les papetiers ont utilisé les formes des fabricants hollandais. En effet, le papier français ayant une moins bonne réputation que le papier hollandais, les contrefaçons étaient légion.

La marque la plus fréquente dans notre ensemble est celle du *Cor* ou du *Huchet* dans un blason. Comme le signale Raymond Gaudriault, il « constitue un des filigranes les plus abondants et qui a duré le plus longtemps » Apparu dès le XIV<sup>e</sup> siècle en Italie, puis au XVI<sup>e</sup> siècle en France, « l'emploi du Cornet va ensuite s'étendre tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, soit comme marque de sorte soit, plus rarement, comme contremarque ou accessoire de contremarque<sup>92</sup>. » Gaudriault précise également qu'on peut le trouver soit dans un écu fantaisie, non couronné ; dans un écu simplifié, couronné et dans un écu polonais, couronné ; de même, les pendentifs sous l'écu peuvent varier. Le format de la feuille déclaré dans la généralité de Limoges en 1730 était de 48\*36,5 cm pour le *Grand Cornet* et de 43,2\*32,4 cm pour le *Petit Cornet*, un format proche donc du *Petit Raisin*. Adrien Mandat coupe par conséquent ses feuilles et écrit 2 lettres sur une feuille.

Numéro	Description	Lettre concernée	Période d'utilisation
Filigrane 1	3 fleurs de lys enserrées dans un cercle perlé, surmonté d'une couronne à 3 branches et posé sur une sorte d'étoile. Non répertorié Papier blanc, format de la feuille 22,2*33,6 cm	L1 ; L2	Du 30 janvier au 16 février 1781 [Paris]
Filigrane 2	Les lettres « CD » au-dessus de 2 palmes entrecroisées, surmontées d'une couronne, le tout inséré dans un cercle ; en-dessous les lettres « FIOLAMY / LIIX ». Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 22,2*34 cm.	L3	Mars 1781 [Paris]
Filigrane 3	Blason avec 2 étoiles, surmonté d'un casque de chevalier orné d'une étoile à l'envers, le tout paré d'arabesques des 2 côtés et reposant sur un piédestal. Non répertorié. Papier bleu, format de la feuille 21,1*33,5 cm	L5 ; L6 ; L7 ; L13 ; L14 ; L15 ; L16 ; L20 [L4]	Du 27 mars 1781 au 13 juillet 1781 [Brest]
Filigrane 4	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne, repose sur une forme (tête ?) ; en dessous un cœur et un « F ». Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 22,6*37 cm	L9 ; L10	Mi-mai 1781 [Brest]
Filigrane 5	3 fleurs de lys enserrées dans un cercle surmonté d'une couronne au-dessus de deux palmes entrecroisées, le tout encerclé ; sorte de « H » en écriture	L21 ; L45 ; L56 ; L79	Août 1781 ; août 1782 ; décembre 1783 ; novembre 1785 [Brest ; Boston ; Antilles]

<sup>92</sup> Gaudriault, *op. cit.*, p. 111.

	manuscrite. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 23,9*35,8 cm		
Filigrane 6	Petit blason contenant une fleur (de lys ?) surmonté d'une couronne et soutenu par une sorte de palmier et encadré par deux oiseaux, le tout encerclé. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 23,8*36,2 cm	L28	Octobre 1781 [Brest]
Filigrane 7	Blason contenant un cor surmonté d'une couronne ; en-dessous, les lettres « GR » Marque inconnue, similaire Heawood, « Horn », n°2754 & Churchill, CCLIII, n°323. Papier blanc, format de la feuille 22,7*36,8 cm	L29 ; L31 ; L32 ; L33 ; L35 ; L36 ; L37 ; L38 ; L83 ; L84 ; L85	De novembre 1781 à février 1782 ; Juin 1786 [Brest ; Paris]
Filigrane 8	Forme peu lisible à cause de l'épaisseur du papier et de l'écriture d'Adrien Mandat ; sorte de motif végétal. Non répertorié. Papier bleu, feuille de format 20,9*31,6 cm	L43 ; L44	Juin 1782 [Saint-Domingue]
Filigrane 9	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne ; en dessous, une flèche qui se termine en W. Non répertorié. Papier blanc, feuille de format 22,7*38,2 cm	L47	Février 1783 [Porto-Cabello]
Filigrane 10	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne ; en dessous, une sorte de tête posée sur une sorte de piédestal. Non répertorié. Papier bleu, feuille de format 22,9*32,2 cm	L49	Juin 1783 [Brest]
Filigrane 11	Blason contenant un cor ; sur le bord de la feuille, arabesque. Non répertorié. Papier blanc, feuille de format 20*30,8 cm	L51 ; L52 ; L53 ; L54 ; L55 ; L57 ; L58 ; L59 ; L60 ; L61 ; L63 ; L64 ; L65 ; L66 ; L67 ; L72	D'octobre 1783 à Avril 1784 [Brest]
Filigrane 12	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne ; en dessous, une ruche et les lettres « J & F / DANGOULEME » Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 23,1*37,6 cm	L68	Avril 1784 [Brest]
Filigrane 13	Blason contenant 5 petits blasons à 5 perles, le tout surmonté d'une couronne et entouré de 3 rangées de perles. Marque inconnue, similaire à Churchill,	L69	Mai 1784 [Madere]

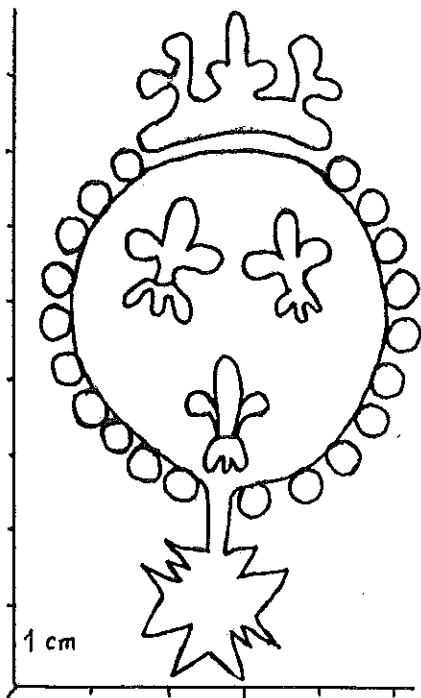
	CCXXIII, n°258 & Gaudriault, PL. 25, n°185. Papier blanc, format de la feuille 21,9*33,6 cm		
Filigrane 14	Blason contenant 2 fleurs de lys. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 20*31,4 cm	L70	Mai 1784 [Guadeloupe]
Filigrane 15	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne ; en dessous, une ruche et les lettres « J Honig » ou la contremarque « J Honig & Zoonen ». Heawood, « Horn », n°2740 & Churchill, CCLIII, n°322. Papier blanc, format de la feuille 22,9*36,6 cm	L73 ; L74 ; L75	D'octobre 1784 à janvier 1785 [Newport]
Filigrane 16	Cercle contenant 3 fleurs de lys. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 23,9*39 cm	L76	Février 1785 [Martinique]
Filigrane 17	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne dans un dessin assez grossier. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 24,2*39 cm	L77	Juin 1785 [Antilles]
Filigrane 18	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne reposant sur une tête ; en dessous, les lettres « J Bassuet ». Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 22,2*36,4/37 cm	L78 ; L81	Août 1785 & février 1786 [Antilles ; Brest]
Filigrane 19	Grand motif rond surmonté d'une couronne (type vryheit) Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 20,7/21,3*32 cm	L87 ; L96	Juillet 1786 [Antibes ; Cap François]
Filigrane 20	Grape de raisin Non répertorié. Papier bleu, format de la feuille 22,8*35,6 cm	L91	Septembre 1786 [Nice]
Filigrane 21	Blason contenant un cor ; en dessous une sorte de calligraphie en forme de M Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,8/20,3*32 cm	L92 ; L111 ; L112 ; L123	Septembre 1786 ; Mars 1788 ; Décembre 1788 [Toulon ; Paris ; Marseille]
Filigrane 22	Animal non identifié (Griffon ?) Non répertorié. Modèle proche dans Gaudriault, PL 79, n°691. Papier blanc, format de la feuille 21,4*32,8 cm	L94	Septembre 1786 [Toulon]
Filigrane 23	Sorte de ruche entourée de 2 branches feuillues encadrée par le texte « Armorial / de Castres // de la fabrique / d'Antoine	L95	Septembre 1786 [Toulon]

	Brieu » Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 21,3*32,8 cm		
Filigrane 24	Blason contenant un motif triangulaire et un carquois, le tout entouré de motifs floraux fantaisie et posé sur un piédestal. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,7*30,2 cm	L100 ; 102	Avril 1787 & Juin 1787 [Saint-Domingue]
Filigrane 25	Blason contenant un cor et surmonté d'une couronne ; en-dessous, les lettres « D & C Blauw ». Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 22,6*34,8/35,6 cm	L103 ; L104 ; L105	D'Août à novembre 1787 [Boston ; Brest]
Filigrane 26	Blason contenant un cor et surmonté d'une flèche fantaisie. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,7*30 cm.	L107	Novembre 1787 [Tigery]
Filigrane 27	Blason contenant un cor et surmonté d'une flèche fantaisie, le bas du blason ayant la forme d'un pompon ; en-dessous les lettres « Jan Koo L » . Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,5*30 cm	L108	Décembre 1787 [Paris]
Filigrane 28	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie et bas en fleur de lys renversée. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,1/20,1*30,2/31 cm	L113 ; L114 ; L115 ; L117 ; L118 ; L119 ; L121 ; L122 ; L123	D'avril à décembre 1788 [Toulon]
Filigrane 29	Lettres « GR » au-dessous d'une couronne et au-dessus de deux branches entrelacées, le tout encerclé ; Marque inconnue, similaire à Heawood, « coat of arms », n°443 & Churchill, CLXXXIX, n°214. Papier blanc, format de la feuille 18,3*28/29,6 cm	L116 ; L136	Avril 1788 [Toulon] ; Mai 1790 [Paris]
Filigrane 30	Blason divisé en 4, dont la partie en haut à droite contient 3 fleurs de lys ; surmonté d'une couronne et entourée par une bande où est inscrit un texte illisible. Marque inconnue, similaire à Heawood, « coat of arms », n°443 & Churchill, CLXXXIX, n°214. Papier blanc, format de la feuille 18,3*29,6 cm	L120	Septembre 1788 [Athènes]
Filigrane 31	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie. Non répertorié.	L126	Février 1789 [Paris]

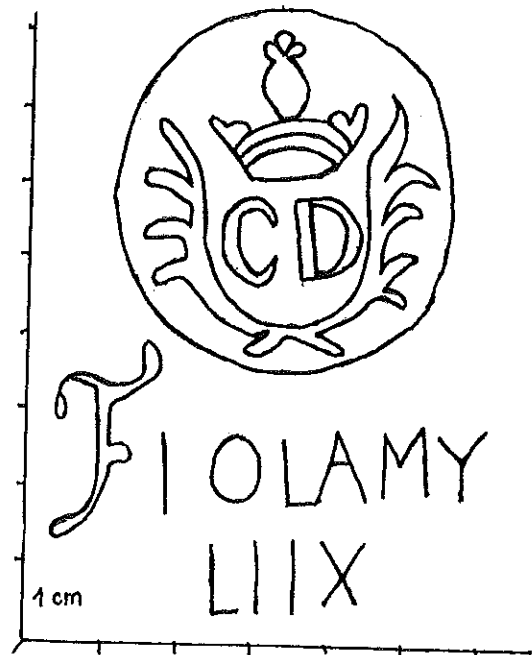


	Papier blanc, feuille de format 19,4*31,8 cm		
Filigrane 32	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie ; en-dessous, une sorte de M calligraphié et une sorte de fleur stylisée. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,9*31,4 cm	L133	Avril 1790 [Paris]
Filigrane 33	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie et en bas une sorte de croix. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 19,6*31,2 cm	L134	Mai 1790 [Paris]
Filigrane 34	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie et en bas une demi-flèche se terminant par un W renversé. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 20*31 cm	L138	Juin 1790 [Brest]
Filigrane 35	Blason contenant un cor, haut en forme de « flèche » fantaisie finissant par une fleur de lys & en-dessous un double F. Non répertorié. Papier bleu, format de la feuille 20,2*31,4 cm	L142	Septembre 1790 [Brest]
Filigrane 36	Sorte de quadrupède non identifiable. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 20,5*32,4 cm	L145	Septembre 1790 [Brest]
Filigrane 37	Petite couronne. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 18*23 cm	L149	Janvier 1791 [Paris]
Filigrane 38	Sans doute haut de blason couronné. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 20*31 cm	L150	Janvier 1791 [Paris]
Filigrane 39	Sans doute bas de blason. Non répertorié. Papier blanc, format de la feuille 17,2*22,2 cm	L152	Février 1791 [Paris]
Filigrane 40	Sorte de lion stylisé ou salamandre. Non répertorié. Papier bleu, format de la feuille 22*34,4 cm	L154	Avril 1791 [Chaumont]

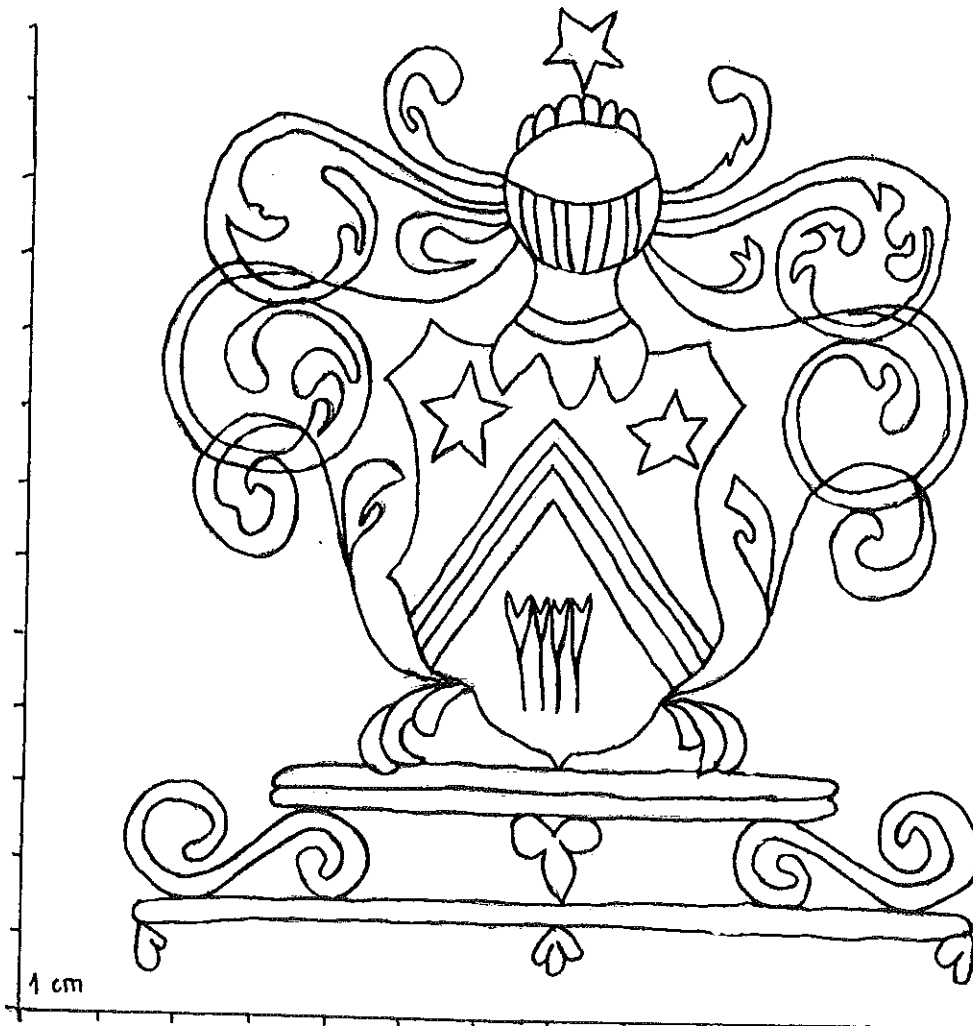
FILIGRANE N°1



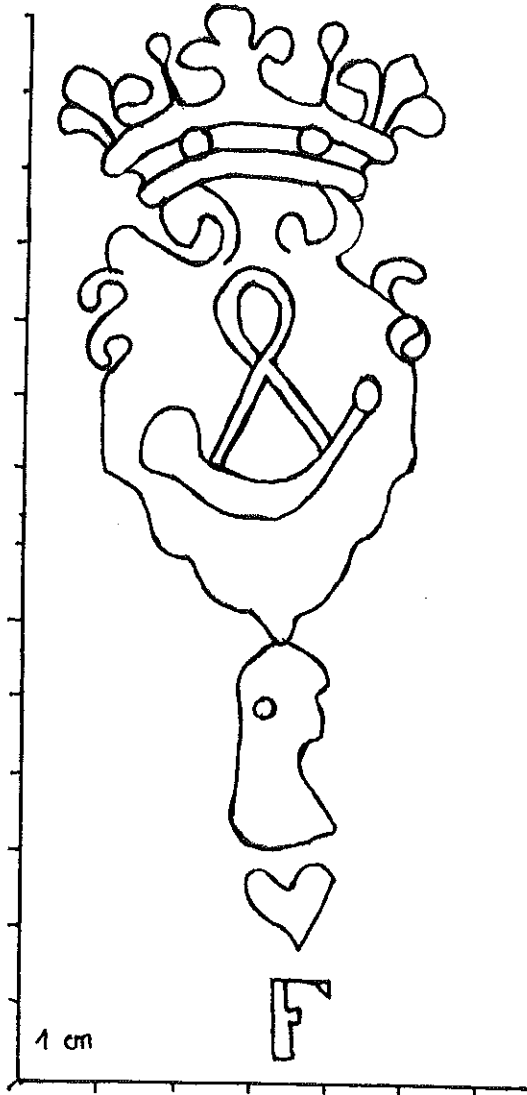
FILIGRANE N°2



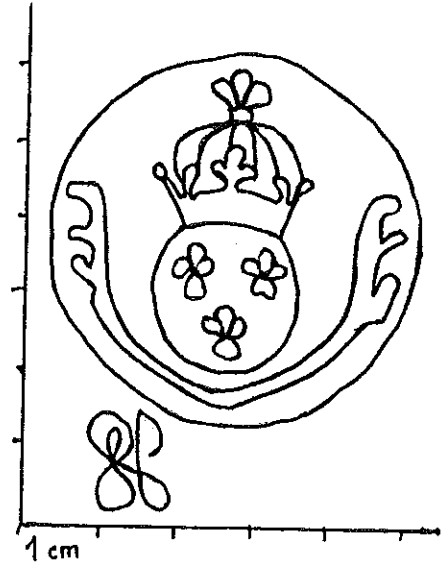
FILIGRANE N°3



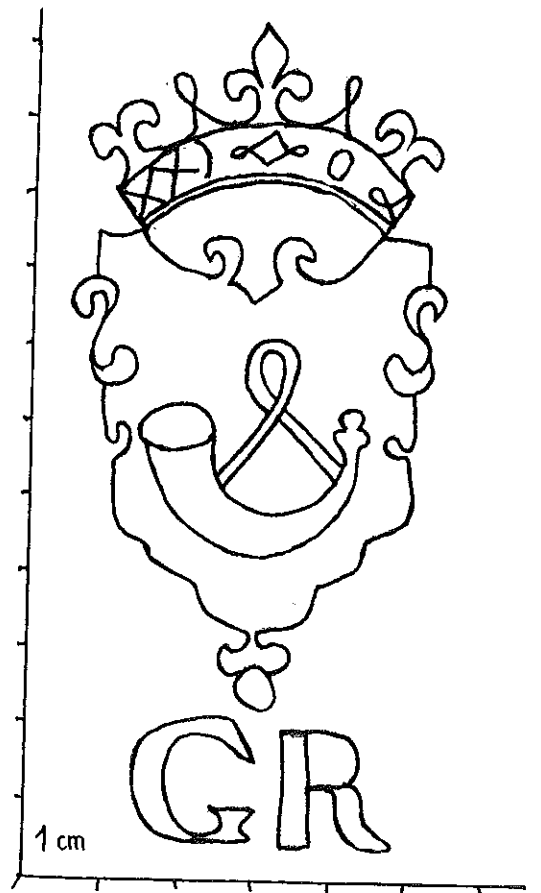
FILIGRANE N°4



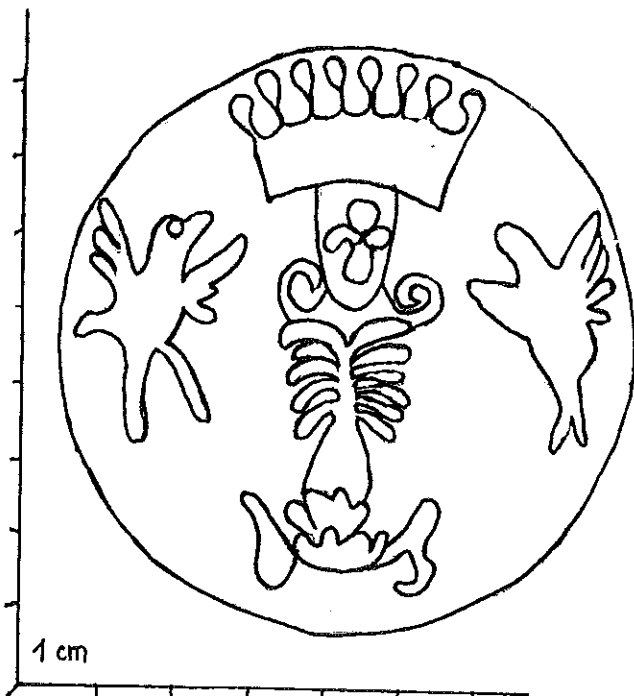
FILIGRANE N°5



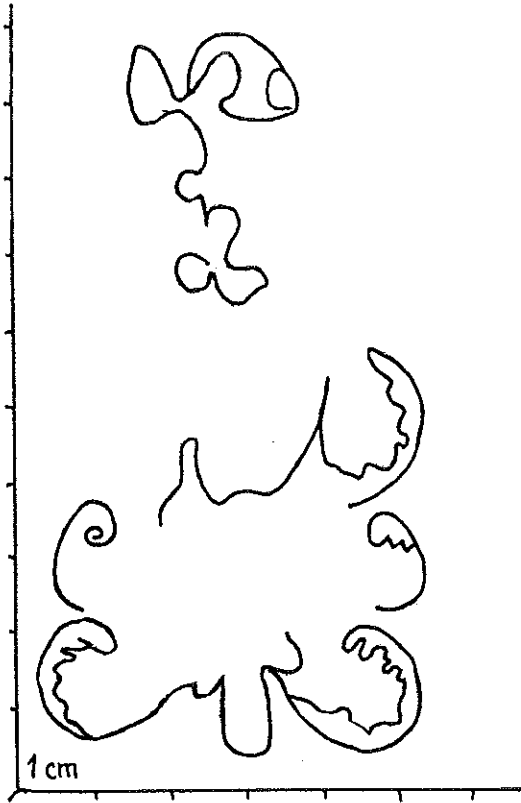
FILIGRANE N°7



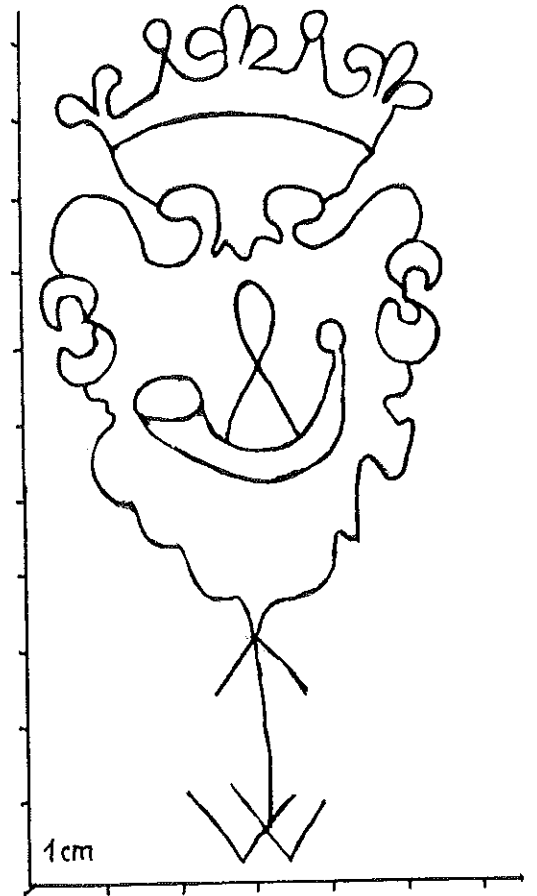
FILIGRANE N°6



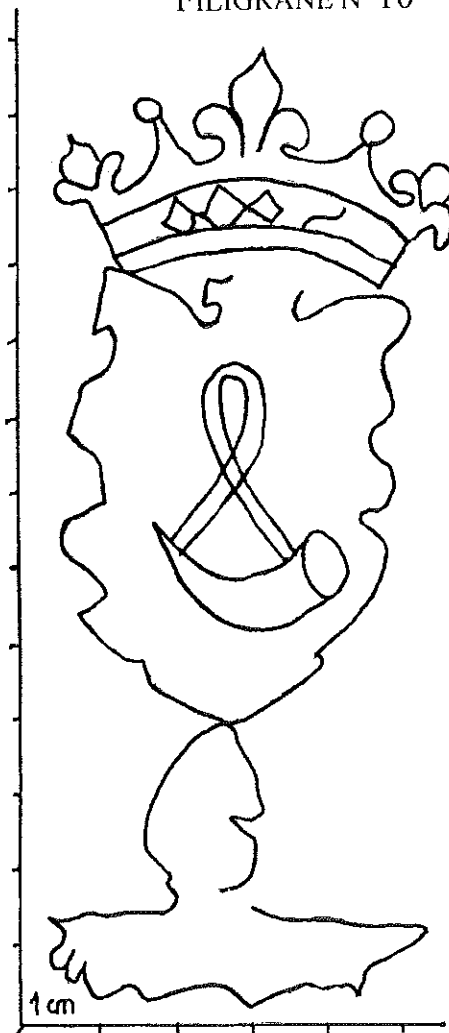
FILIGRANE N°8



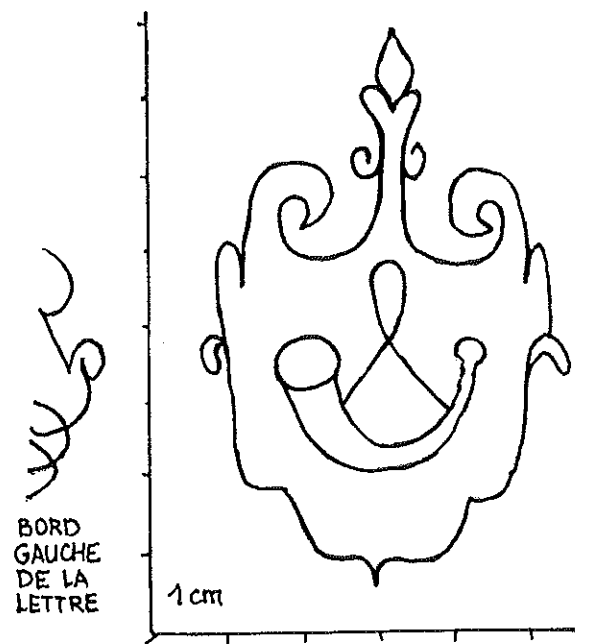
FILIGRANE N°9



FILIGRANE N°10

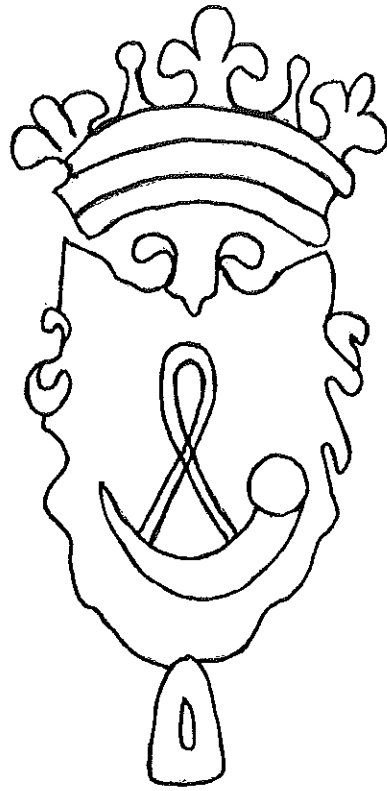


FILIGRANE N°11



BORD  
GAUCHE  
DE LA  
LETTRE

FILIGRANE N°12

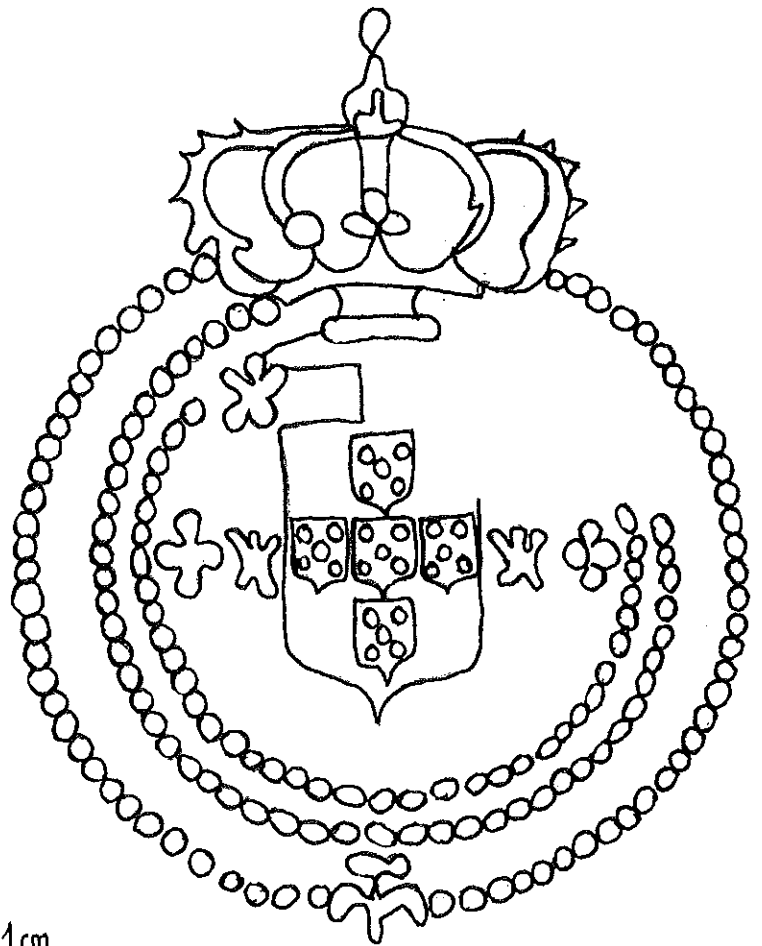


J & F

DANGOULEME

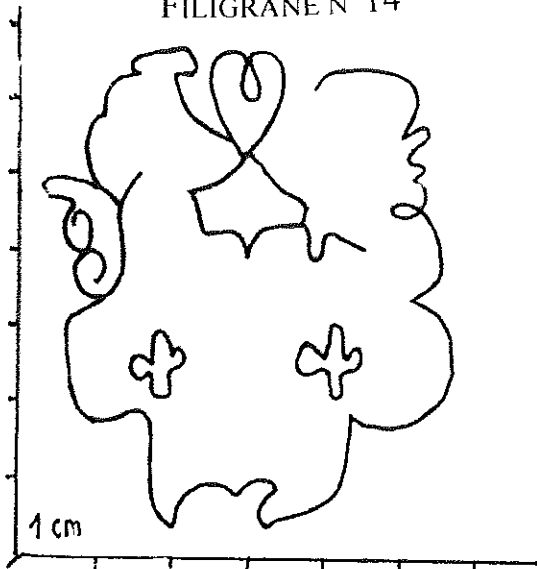
1 cm

FILIGRANE N°13

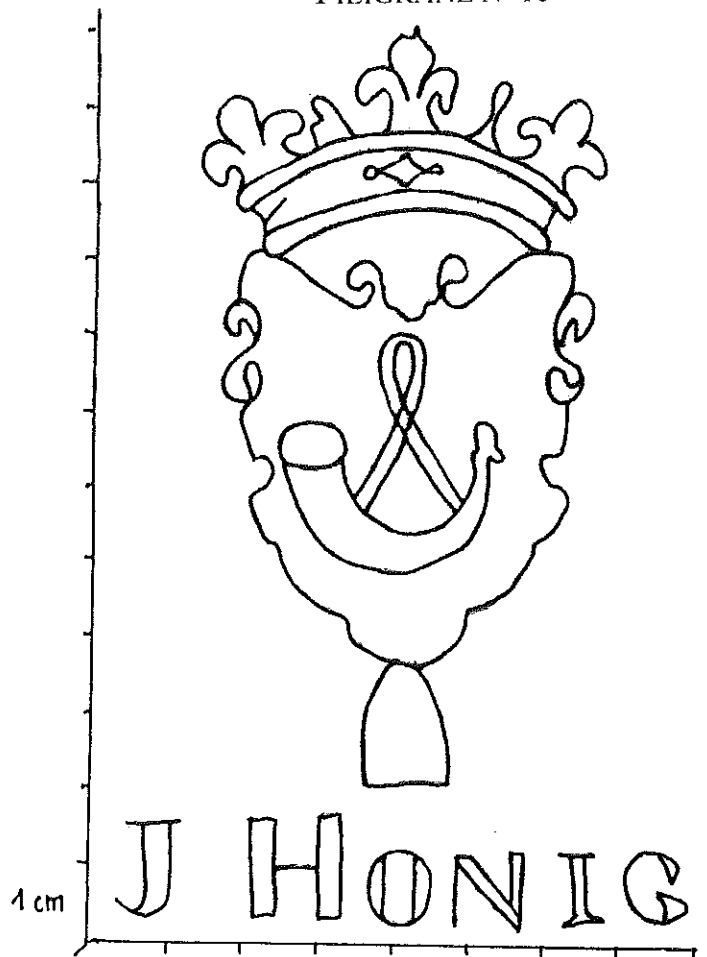


1 cm

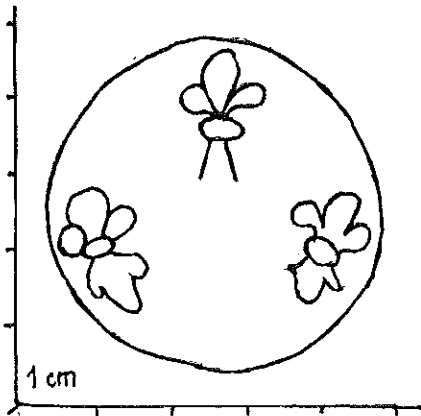
FILIGRANE N°14



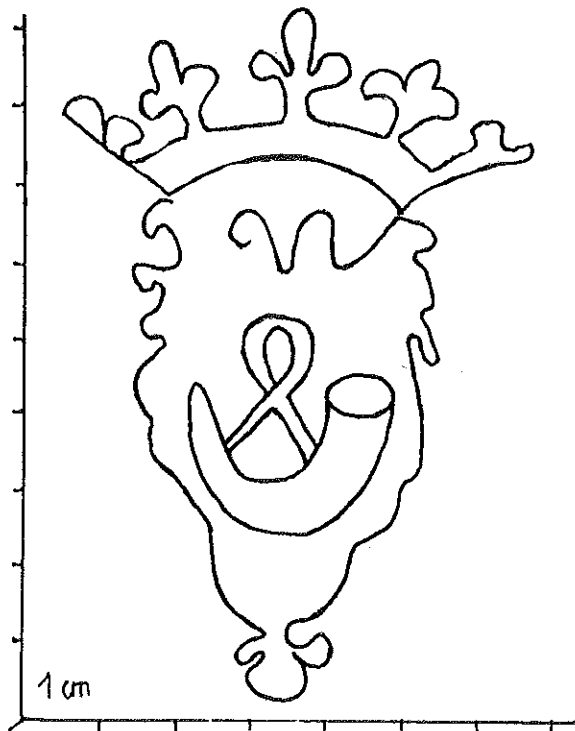
FILIGRANE N°15

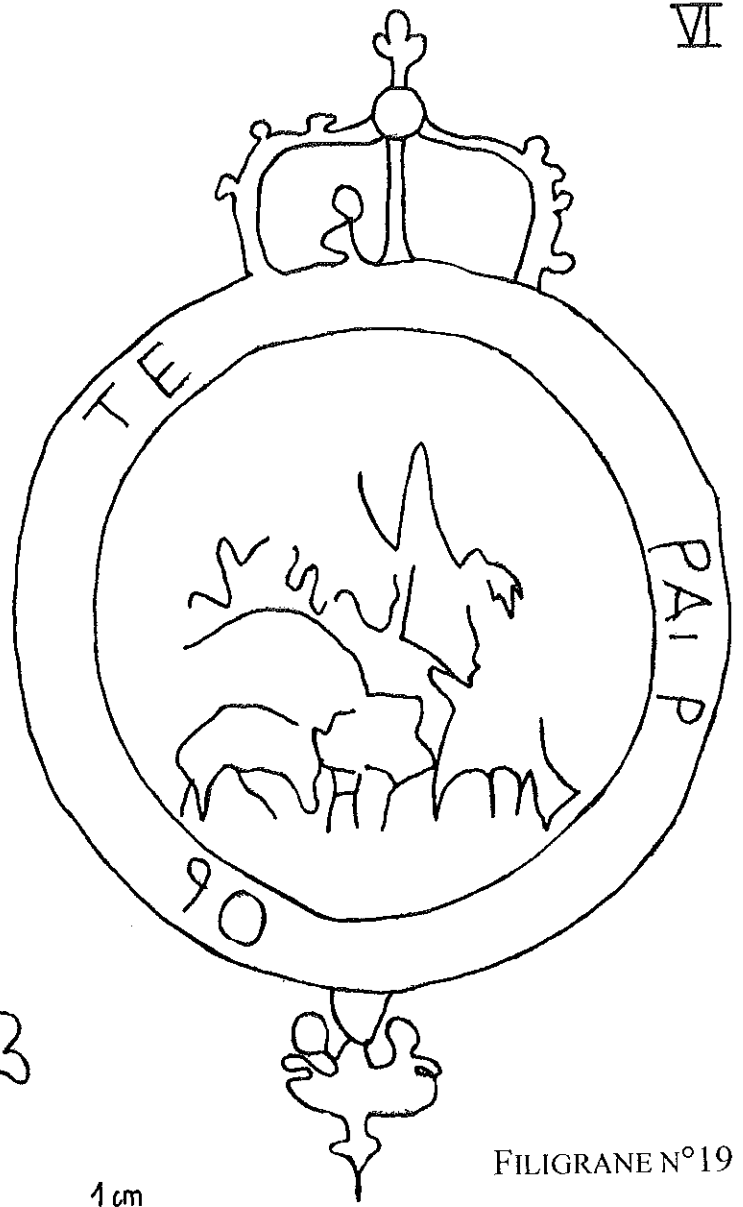


FILIGRANE N°16

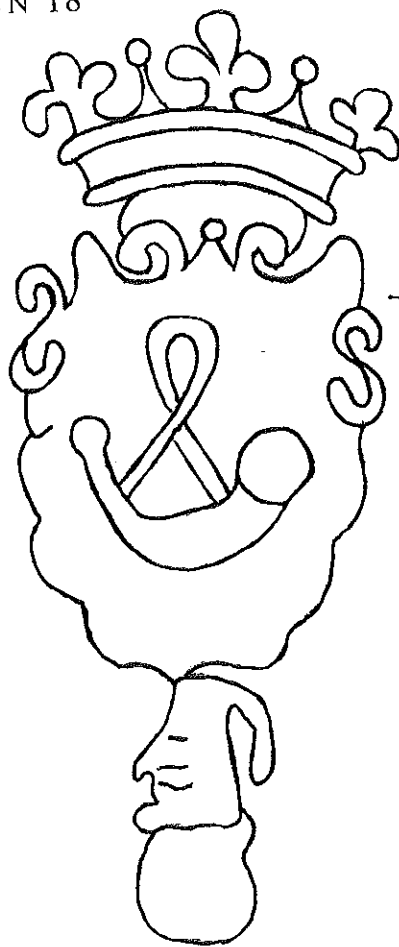


FILIGRANE N°17





FILIGRANE N°18

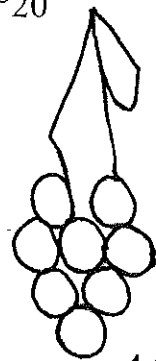


1 cm

FILIGRANE N°19

1 cm

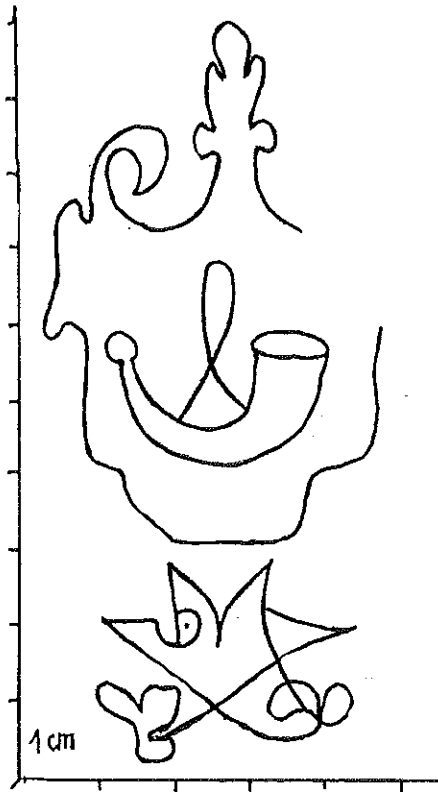
FILIGRANE N°20



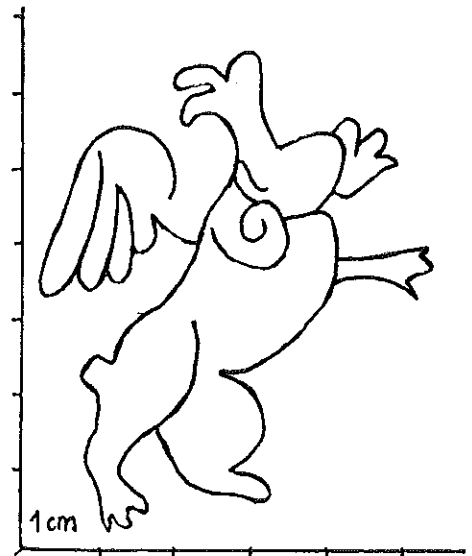
1 cm

J BASSUET

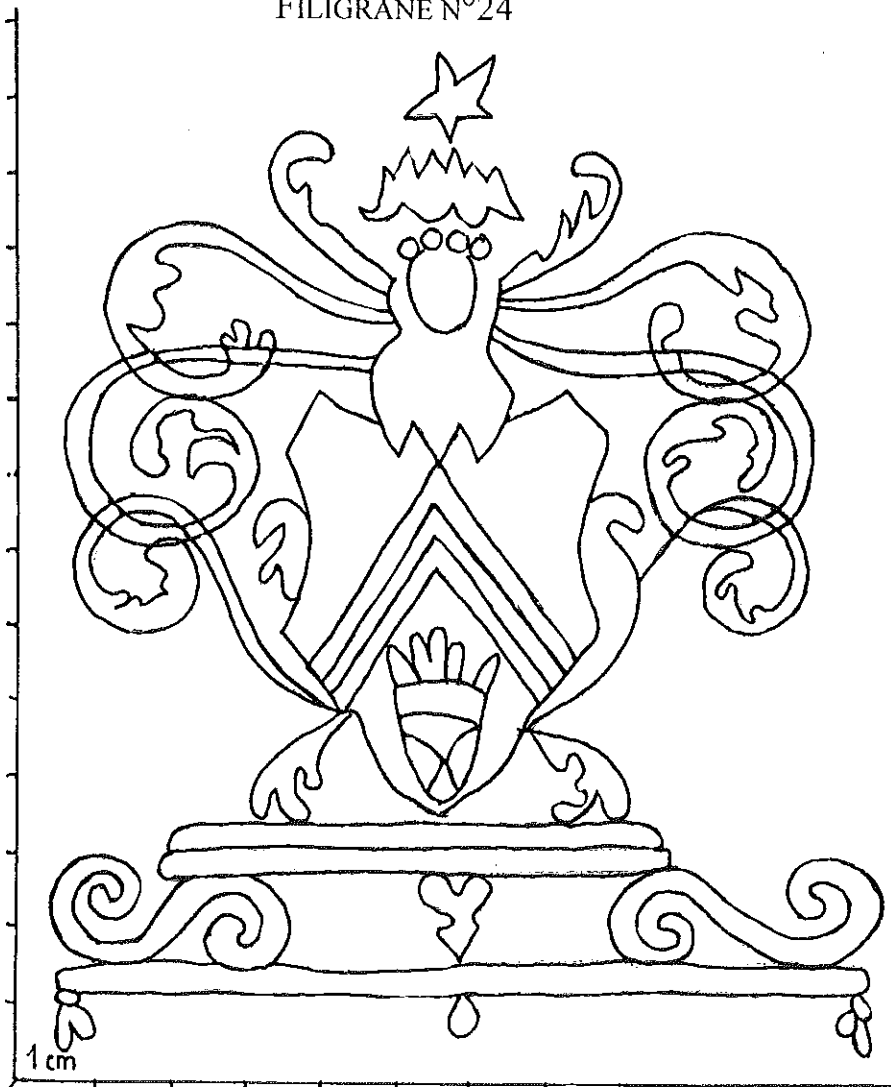
FILIGRANE N°21



FILIGRANE N°22

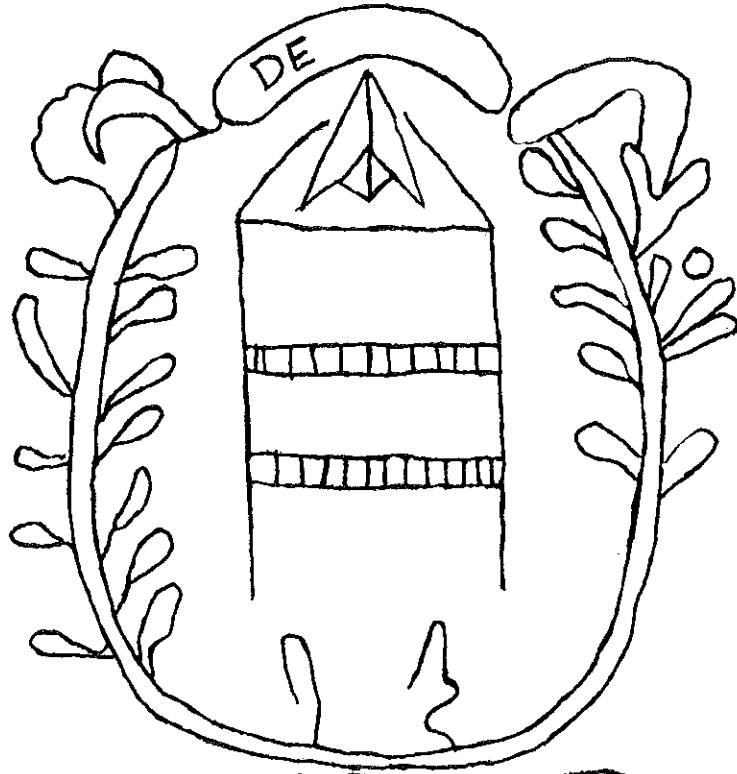


FILIGRANE N°24



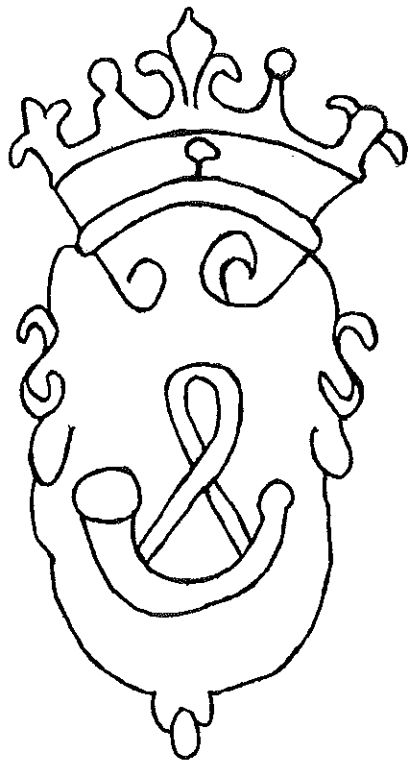


FILIGRANE N°23

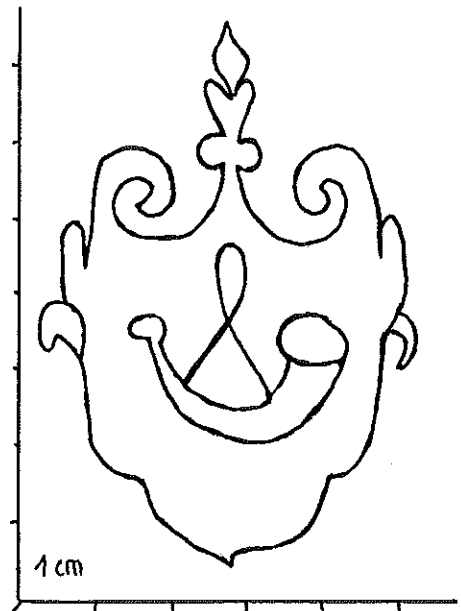
ARMORIAL  
DE CASTRESDE LA FABRIQUE  
DANTOINE BRIEU

1 cm

FILIGRANE N°25



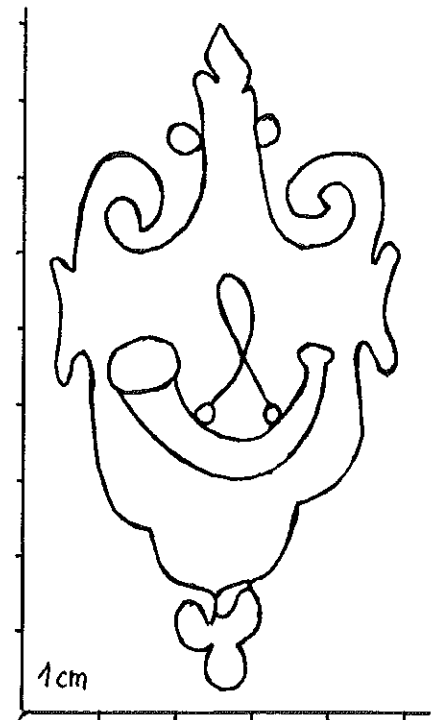
FILIGRANE N°26



D & C BLAUW

1 cm

FILIGRANE N°28



FILIGRANE N°27



Tar Koo L

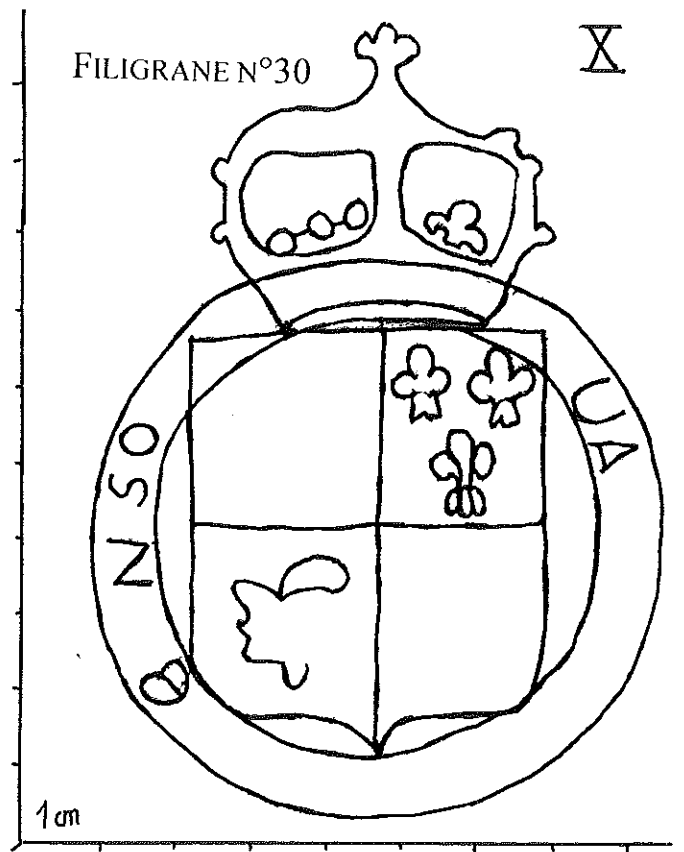
1 cm

FILIGRANE N°29

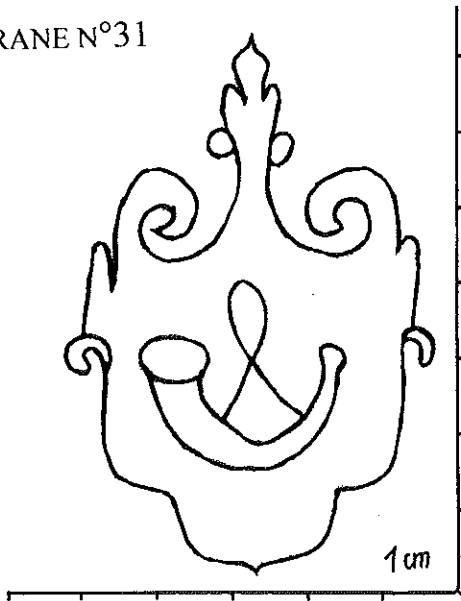


FILIGRANE N°30

X



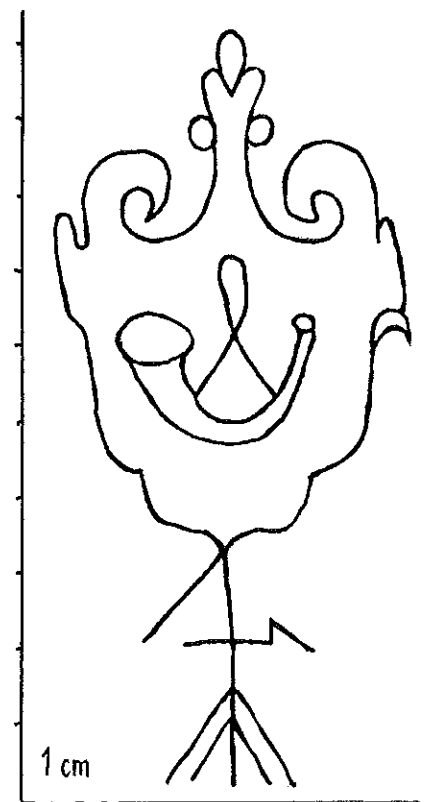
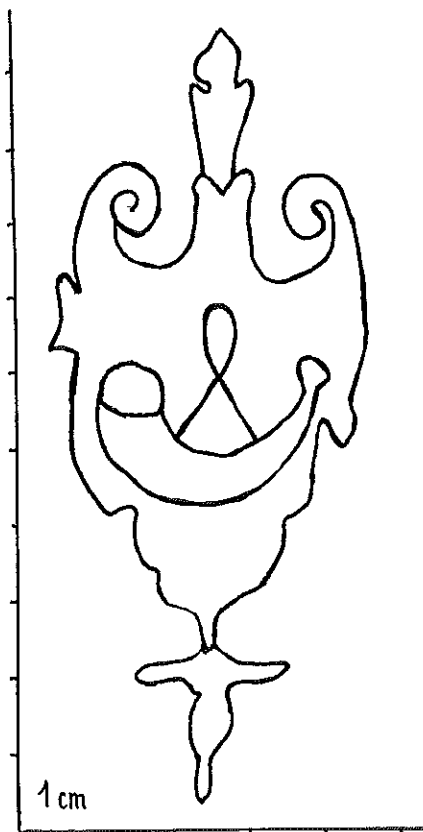
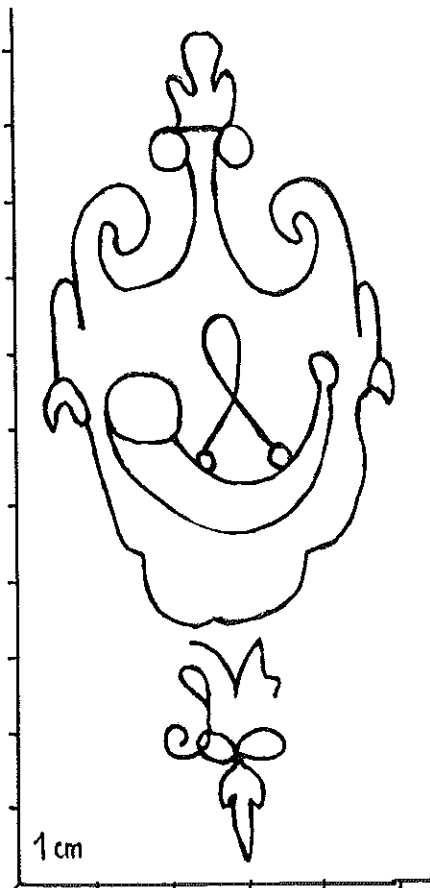
FILIGRANE N°31



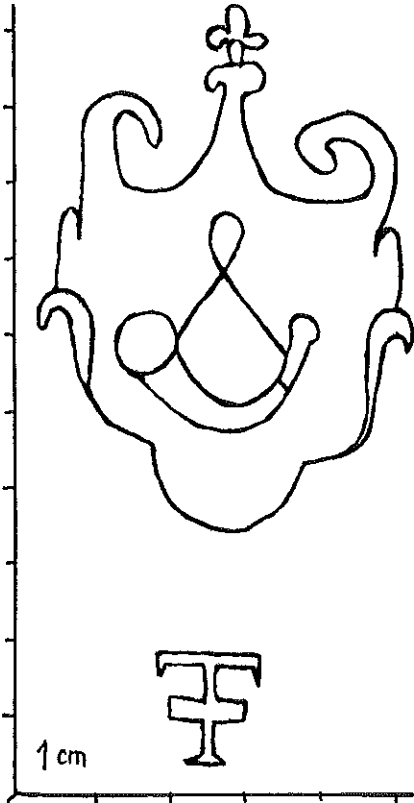
FILIGRANE N°32

FILIGRANE N°33

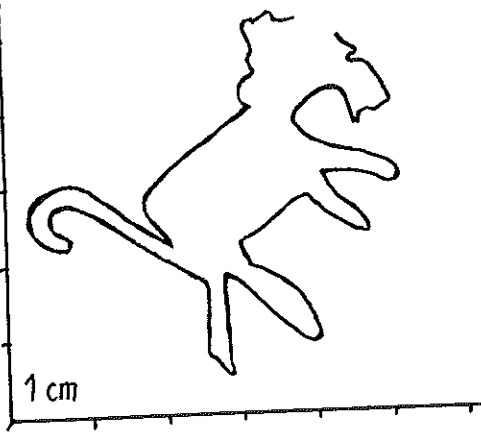
FILIGRANE N°34



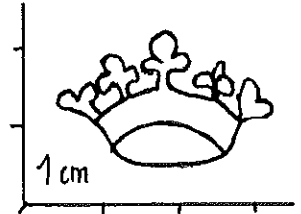
FILIGRANE N°35



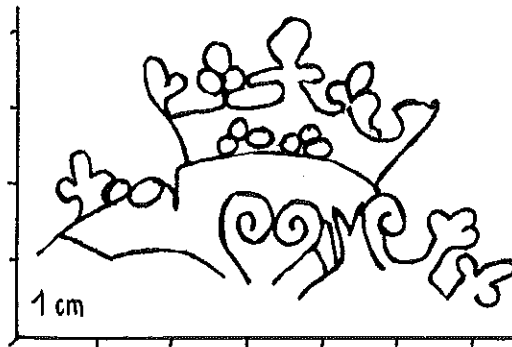
FILIGRANE N°36



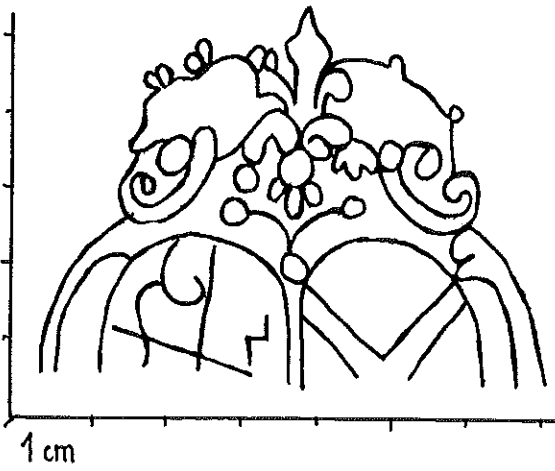
FILIGRANE N°37



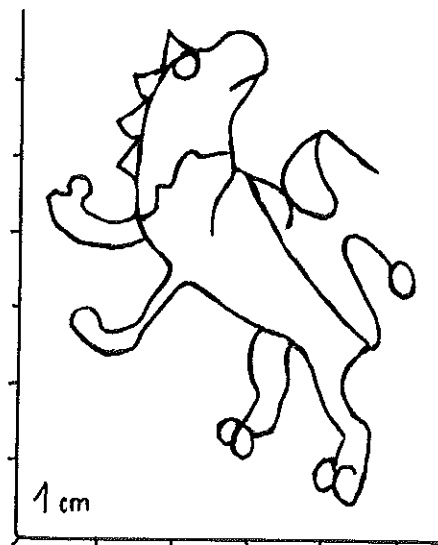
FILIGRANE N°38



FILIGRANE N°39



FILIGRANE N°40





CARTOGRAPHIE DU  
RESEAU MANDAT  
(1781-1791)







Figure b : Réseau en 1781

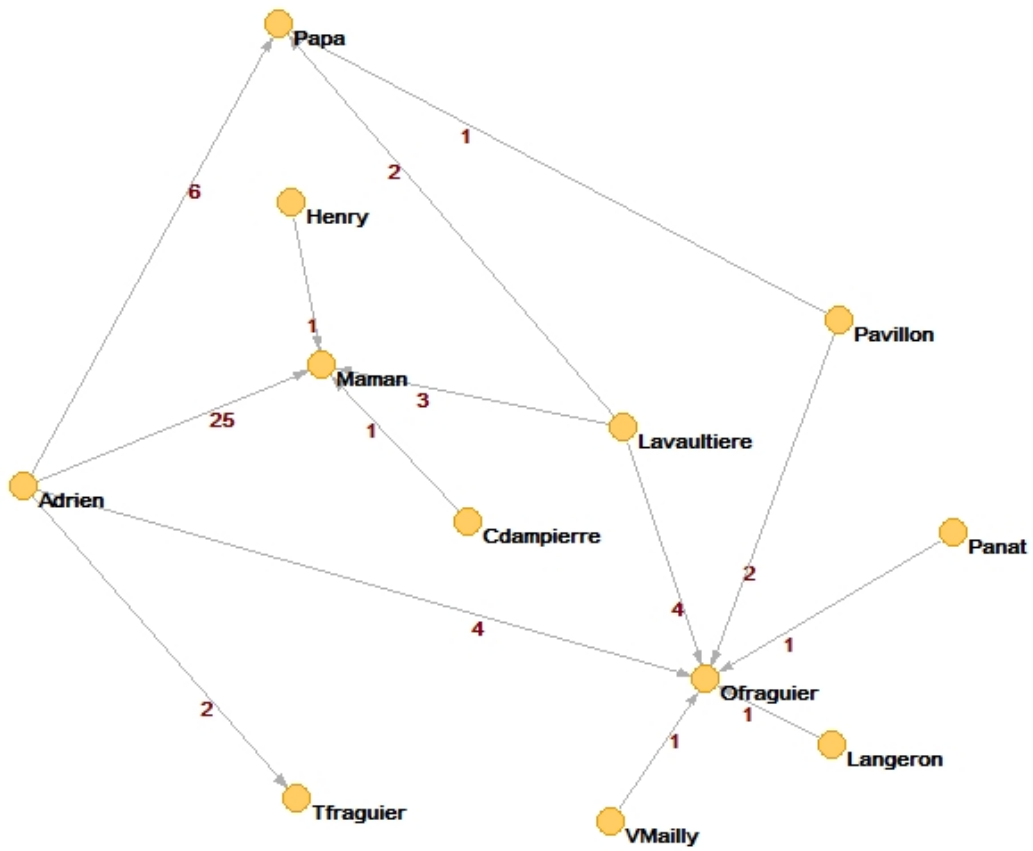


Figure c : Réseau en 1782

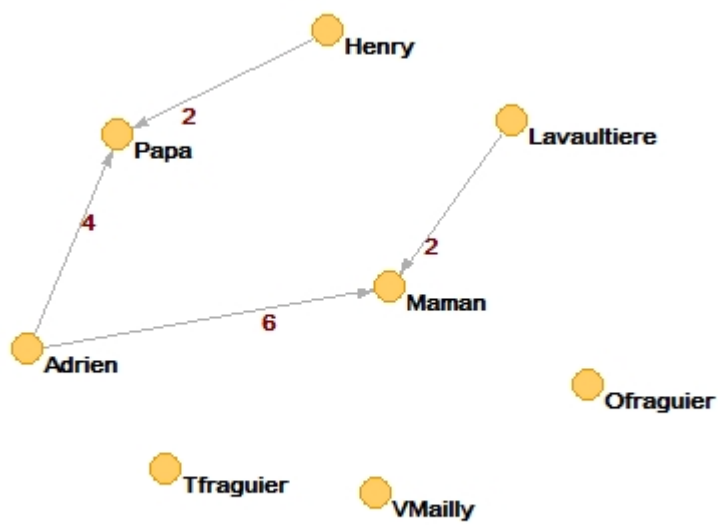


Figure d : Réseau en 1783

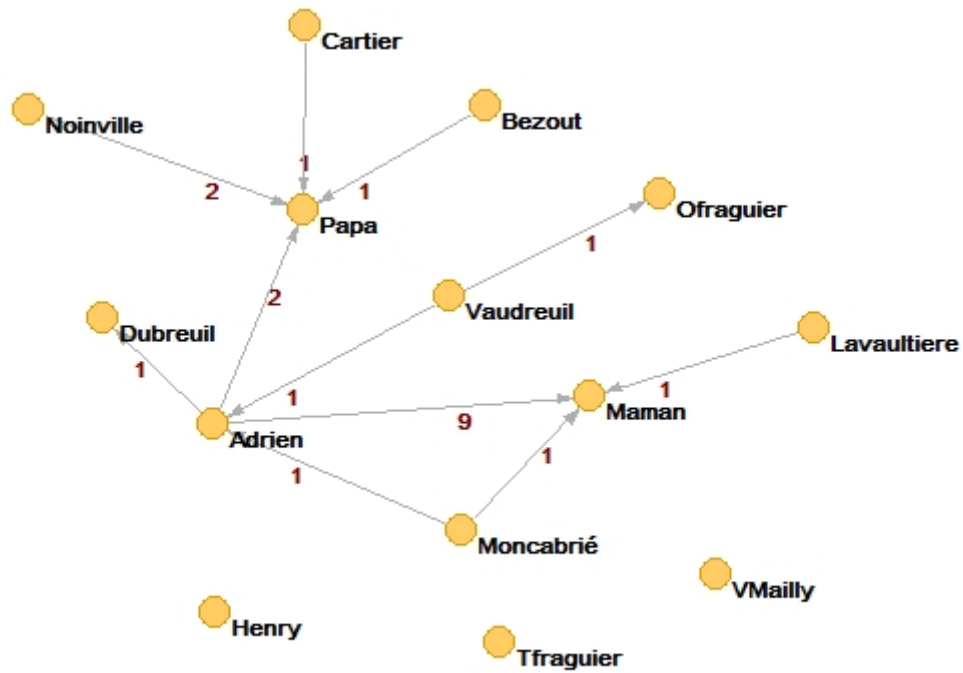


Figure e : Réseau en 1784

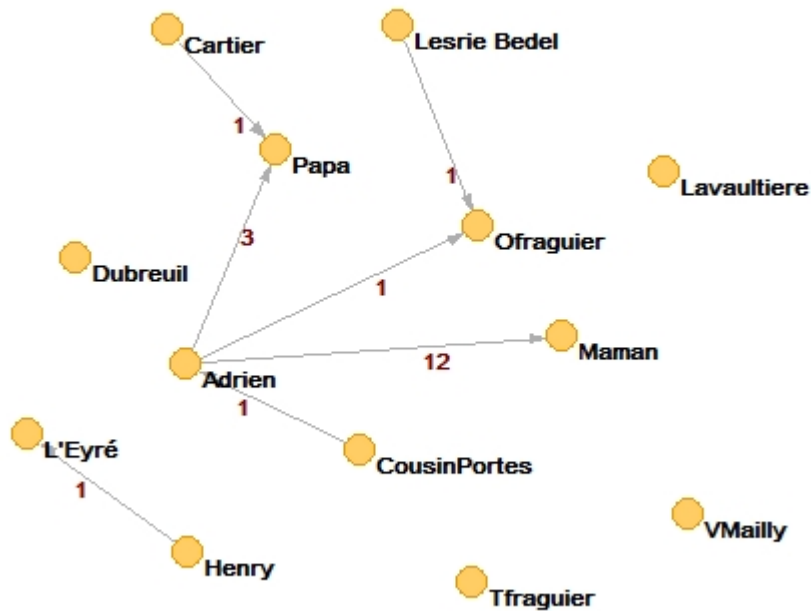


Figure f : Réseau en 1785

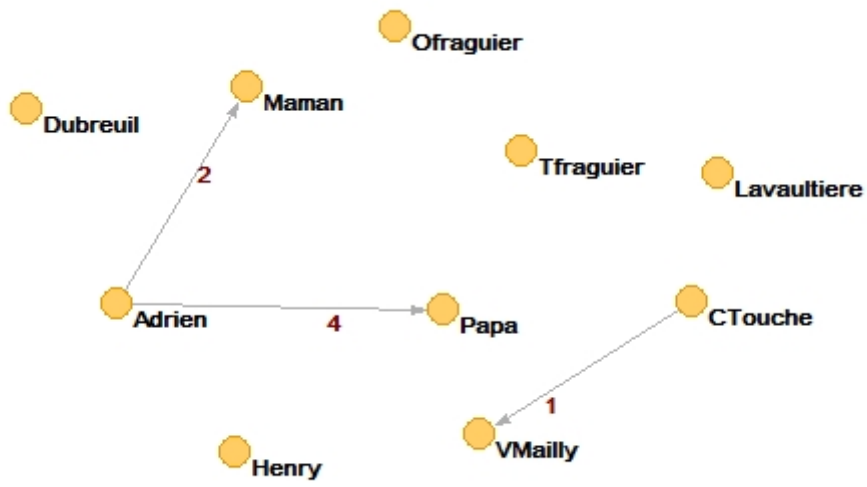


Figure g : Réseau en 1786

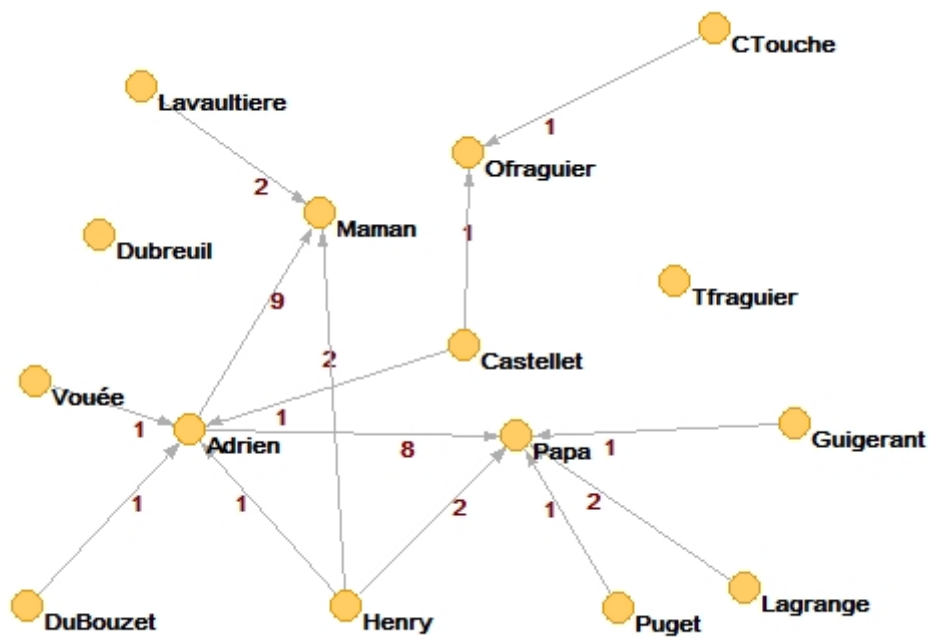


Figure h : Réseau en 1787

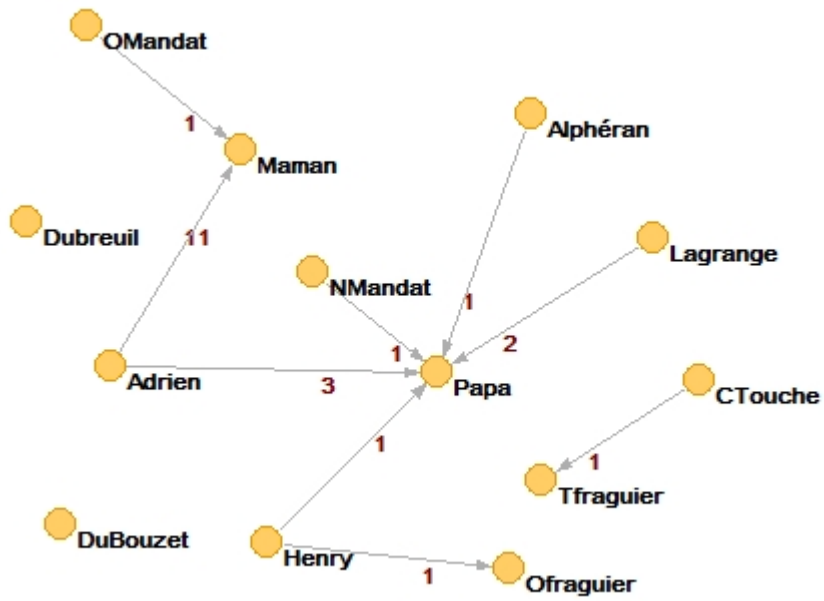


Figure i : Réseau en 1788

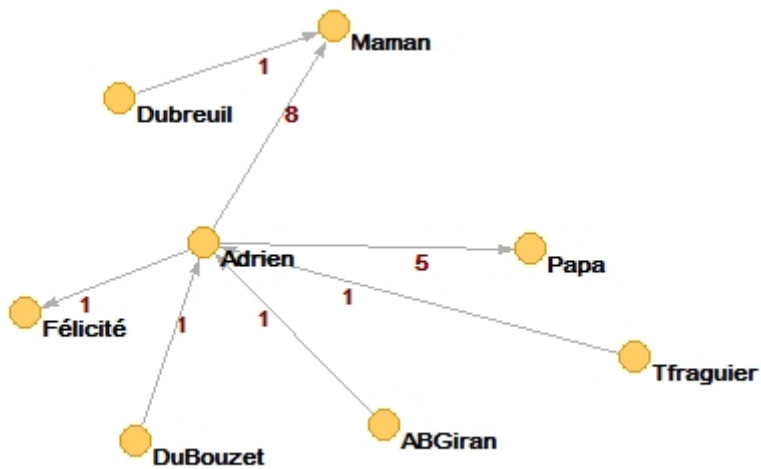


Figure j : Réseau en 1789

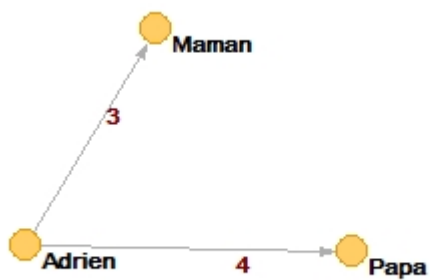


Figure k : Réseau en 1790

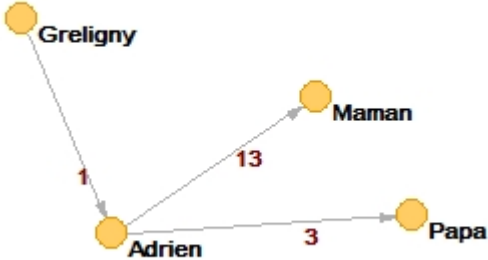
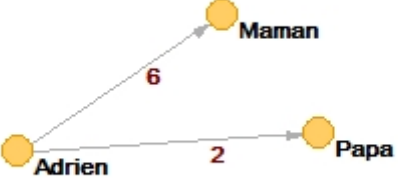


Figure l : Réseau en 1791



**PREMIERE PARTIE  
ADRIEN MANDAT  
DES LUMIERES A LA  
CONTRE-  
REVOLUTION  
(1781-1791)**



# CHAPITRE I

## EDUCATION

Un des intérêts majeurs de la correspondance d'Adrien Mandat est de donner une image « de l'intérieur » de ce que pouvait être la formation d'officier de marine, avec cette rare particularité que la correspondance de l'élève à sa mère est complétée par les lettres de ses maîtres et mentors. L'ensemble que nous allons plus précisément étudier ici est donc composé des dix-sept premières lettres d'Adrien Mandat à ses parents, de janvier à juin 1781, des cinq lettres de M. Jon, le professeur de mathématiques, aux parents d'Adrien Mandat sur la même période<sup>1</sup>, ainsi que des trente lettres d'officiers de marine qui leur sont également adressées entre avril 1781 et septembre 1787<sup>2</sup>. Toutes ces lettres nous permettent de voir comment les différents adultes, que ce soient les parents, les professeurs ou les supérieurs, envisagent l'éducation du jeune homme, mais surtout quels sont les attendus de l'instruction d'un futur officier et en quoi cette éducation s'inscrit dans les grandes problématiques pédagogiques de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **I. LA CORRESPONDANCE COMME TEMOIGNAGE D'UNE VOCATION**

La famille d'Adrien Mandat n'a que peu à voir avec le monde de la Marine, or à cette époque, les différentes ordonnances privilégient les enfants du Corps : les travaux de Michel Vergé-Franceschi se sont en particulier intéressés à la formation de dynasties d'officiers de marine, et de fait, la correspondance du ministre de Castries au Commandant d'Hector concernant les militaires<sup>3</sup> regorgent de demandes de places d'aspirant pour des fils ou des neveux d'officiers : jointes à des attributions de pension, ces places permettent notamment aux veuves d'officiers de maintenir le train de vie et le statut social de la famille. Comme le rappelle Michel-Vergé-Franceschi : « c'est dans la famille que se trouvent les critères qui

---

<sup>1</sup> Voir Annexe C-3.

<sup>2</sup> Voir Annexe C-2.

<sup>3</sup> SHMB, registres 1A66-1A68 pour la période 1781-1783.



expliquent alors la vocation "maritime". En fait de vocation, il s'agit plutôt d'un "établissement" maritime voulu par la famille, et consenti par le futur officier<sup>4</sup>. »

L'origine champenoise d'Adrien Mandat pourrait également faire paraître curieux son choix professionnel. Cependant, Michel Vergé-Franceschi détruit complètement cet *a priori* :

La *vocation* due à l'appel du large, à la naissance au contact de la mer et à la respiration des embruns, les cheveux au vent, est *une vision romantique*. C'est Chateaubriand, rue de Siam. Mais justement, lui, ne fit pas carrière ! L'*établissement* maritime, imposé par la famille à des adolescents bourguignons, auvergnats, champenois qui n'ont jamais vu la mer avant d'entrer dans la marine, *est plus proche de la vérité*. Entre 1715 et 1774 il y a dans le corps autant d'officiers généraux bourguignons que bretons !<sup>5</sup>

Si Michel Vergé-Franceschi cherche à détruire le mythe de la « vocation » des officiers de marine, en mettant en avant les logiques économiques et matrimoniales dans l'entrée dans la carrière, il semble néanmoins qu'Adrien Mandat soit l'exception qui confirme la règle : il n'est pas un enfant du Corps ; de plus, en tant que fils aîné, il aurait pu embrasser une carrière dans l'armée de terre comme ses frères cadets, Dubreuil et Martial. Sa mère, d'ailleurs, est particulièrement réticente : dans la continuation de la lettre d'Adrien Mandat du 24 avril 1781, M. Jon, le maître de pension, évoque l'« opposition à ce Service » et le « sacrifice que vous ferez au seigneur » ; les réponses que lui fait Desfarges de La Vaultière ne laissent aucun doute quant au rejet de Mme Mandat pour le service de mer, puisqu'il lui écrit une première fois : « je suis très touché de vos allarmes[sic] et ne puis que vous plaindre infiniment, si chaque campagne que fera M. votre fils vous jette dans de pareilles inquiétudes<sup>6</sup> », puis davantage agacé :

Il est certain Madame que dans la dernière lettre dont vous m'avez honoré, je n'ai point retrouvé la mère du Spartiate qui, en armant son fils d'un bouclier, lui disoit : « reviens à l'abri de cette égide ou qu'on te rapporte dessus ! », mais si ce propos éleva l'âme des auditeurs, il ne l'attendrit pas, et votre lettre m'a plus faite[sic] la dernière sensation, sans éclipser la première. Je n'ai pu enfin Madame que chercher à vous armer de fermeté, en écartant tout ce qui tendoit à vous allarmer[sic]. (C-2 - Lettre IX- Desfarges de Lavaultière à Maman – Brest, le 6 Juillet 1781)

La marine n'est donc point un *établissement* choisi par la famille d'Adrien Mandat, du moins par sa mère, mais semble bien être une vocation. Adrien Mandat expose lui-même dans la lettre du 24 avril ses motivations :

N'attribuez point à enfantillage le désir que j'aie d'entrer dans la Marine : le seul espoir de m'avancer est ce qui me fait préférer cet état à tout autre, étant l'aîné d'une nombreuse famille, je dois montrer l'exemple à mes frères et leur faire voir que le chemin de l'honneur est celui que

---

<sup>4</sup> Michel Vergé-Franceschi, *Les Officiers généraux de la Marine royale (1715-1774) : origines, conditions, services*, 7 vols, Paris, France, Librairie de l'Inde, 1990, vol. 1, p. 16.

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> Voir Annexe C-2, Lettre X « Desfarges de Lavaultière à Mme Mandat – Brest, le 20 juin 1781 ». L'ensemble des lettres citées dans ce chapitre sont réunies dans cette annexe, nous nous contentons donc pour la suite de donner simplement la référence dans le corps du texte ou de la citation pour ne pas surcharger la page de notes.

doit embrasser toute âme qui pense. La marine est l'état qui présente maintenant plus de lauriers recueillis ; [f°1r°] c'est dans la Marine qu'est cette source de gloire où j'espère puiser. Après en<sup>a</sup> avoir pesé dans la balance de la réflexion les avantages et les désavantages, je vois que cet état me convient beaucoup. (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 Avril 1781)

Il est intéressant de voir que le mot « enfantillage » est une mention autonymique : Adrien Mandat cite sa mère pour mieux combattre son rejet, alliant à la fois le vocabulaire du plaisir (« désir », « préférer ») et celui de la pensée, notamment à travers l'image de « la balance de la réflexion ». Tandis que le mot « enfantillage » renvoie au caprice des premiers âges, Adrien Mandat revendique dans ce passage une décision d'adulte, mûrement réfléchie. La dimension économique de la prise de cet « état » n'est pour ainsi dire pas évoquée, si ce n'est par la mention du statut de fils aîné, mais cette réalité est aussitôt sublimée par toute une rhétorique de la noblesse du service, dans une succession d'expressions qui semblent stéréotypées : « le chemin de l'honneur est celui que doit embrasser toute âme qui pense », les « lauriers recueillis » et « c'est dans la Marine qu'est cette source de Gloire où j'espère puiser<sup>7</sup> ». La première personne sature ce passage, puisque 8 mots sur 87 renvoient à Adrien Mandat, contre 1 pour la seconde personne et 2 pour la troisième personne, représentant les frères ; les sujets des verbes sont soit Adrien Mandat, soit la Marine ou des abstractions liées à cette carrière (« espoir de m'avancer » et « chemin de l'honneur ») : ainsi, cette attaque de lettre montre bien que la marine est une *vocation* dans laquelle Adrien Mandat cherche un accomplissement personnel. La suite de la lettre met en place le thème de la félicité dans la vocation :

Cependant, après avoir soutenu l'examen, si ma santé souffroit, je vous avoue qu'il se pourroit[sic] bien faire que je revint[sic], mais je vous prie de ne me point [gener ?] sur un état qui fera à ce que j'espère mon bonheur et le vôtre. Si cependant je sçavois que cette espèce de résistance à ce qui pourroit[sic] vous être agreable dut retrancher quelque chose de l'amitié que

---

<sup>7</sup> On retrouve ces différentes expressions dans des contextes militaires : ainsi, « chemin de l'honneur » est employé par Voltaire dans la description d'Henri IV : « On se souviendra dans tous les siècles de ces paroles ; si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon pennache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire » (*Essay sur l'histoire générale et sur les mœurs et sur l'esprit des nations*, Genève, Cramer, 1761, vol. 4, p. 360) et par Jean-Baptiste La Curne de Saint-Palaye : « Nous avons vû dans notre premier mémoire, les ressources offertes à la jeunesse indigente pour entrer dans le chemin de l'honneur ; mais elle avoit besoin d'autres secours pour s'avancer dans cette glorieuse et pénible carrière. » (*Mémoires sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, Paris, Duchesne, 1759, p. 311) L'image des « lauriers recueillis » relève de la catachrèse, étant la récompense du général victorieux dans l'Antiquité ; on peut, par exemple, se rapporter aux différentes variations que le poète Jean-Baptiste Rousseau donne à cette métaphore dans ses *Odes*. L'expression « source de gloire » est une expression que l'on retrouve plutôt en contexte religieux, chez Fénelon : « Cette cendre, dit-il, quoiqu' elle soit un signe de pénitence, est un principe de félicité ; quoiqu' elle semble nous humilier, elle est une source de gloire ; quoiqu'elle représente la mort, elle est un remède qui donne l'immortalité » (*Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, Paris, Dezobry, Magdeleine, 1846, p. 136) ; et chez l'abbé Prévost : « c'est dans cette source de gloire et de félicité [la justice divine] que ma chère amie goûte enfin les douceurs d'un éternel repos, après avoir été si longtemps l'objet de la malignité des hommes, et le jouet de tes ennemis et des siens. Que son bonheur soit donc à présent le soin de ton amour, et l'ouvrage de ta puissance ! » (*Le Philosophe anglais ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell*, Londres, P. Vaillant, 1777, t. 1-3, p. 135)

vous avez pour moi, j'abandonnerais tout à l'heure la marine mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir des fruits d'un travail de six mois, je deviendrais le plus malheureux. (*Ibid.*)

Ce passage signale ce qui pourrait empêcher la réalisation de ce bonheur. La première condition, rationnelle, est celle de la santé : Adrien Mandat, n'ayant jamais navigué, pourrait ne pas résister au mal de mer ; tout le monde ne peut être Duguay-Trouin et passer 24 ans de service actif en mer en souffrant de terribles crises de mal de mer ! La seconde condition est plus irrationnelle : « ce qui pourroit vous être agréable » et « l'amitié que vous avez pour moi » sont deux expressions qui renvoient à Mme Mandat et à un caprice maternel qui vaut bien son accusation d' « enfantillage ». Le chantage affectif est à son degré d'intensité maximum et l'ultimatum est clair : si vous faites passer votre bonheur avant le mien, je serai « le plus malheureux » des hommes. Il est intéressant de voir que pour masquer le caractère difficile de la voie choisie, Adrien Mandat raye « des peines et des ennuis » pour les remplacer par « des fruits » : rien ne peut être pénible du moment qu'il parvient à rentrer dans la marine. Le complément que M. Jon fait à cette lettre confirme cet engouement d'Adrien Mandat, mais qui paraît quand même influencé par l'entourage masculin :

Vous voyez, Madame, que M<sup>r</sup> de Nuly est bien déterminé, nous nous sommes entretenu[*sic*] de bonne amitié, et la conclusion a toujours été, je veux m'avancer, et le Service de mer est celui où je puis plus promptement[*sic*] faire mon chemin, c'est le langage qu'il tient depuis qu'il est chez moi et la plus part de ceux qui l'entourent et, en general les militaires, et que m'a tenu Monsieur Mandat en me confiant M<sup>r</sup> de Nuly que j'ai entretenu dans ces idées pour l'exiter[*sic*] à animer son travail, ce qu'il fait à présent de façon à nous faire espérer qu'il se tirera passablement de l'examen (*Ibid.*)

Là encore, la mention autonymique nous permet d'entendre Adrien Mandat, mais son discours est aussitôt associé aux discours des autres ; seul le père est expressément nommé avec l'oncle Fraguier : « d'ailleurs toutes les démarches sont faites, Mr le Marqs de Fraiguier y met le plus grand interest[*sic*] ». Une solidarité familiale et masculine s'est donc mise en place autour d'Adrien Mandat afin qu'il rentre dans la Marine. L'oncle Fraguier se préoccupe extrêmement de la carrière d'Adrien Mandat : à bien des égards, il fait les démarches que devrait faire M. Mandat et cet investissement est sans doute une forme de paternité de substitution, puisqu'étant le père de deux petits garçons âgés de cinq et un an, il ne s'inquiète pas encore de leur établissement. C'est d'ailleurs ce que fait remarquer M. Jon dans la lettre qu'il adresse à Mme Mandat le 14 mai 1781 : « Je ne vous dis rien, Madame, des peines et soins que M<sup>r</sup> Le M<sup>s</sup> de Fraguier a pris pour M<sup>r</sup> de Nully, il ne pouvoit en prendre plus pour son fils ni y mettre plus d'interest et de tendresse. »

Les lettres de M. Jon et d'Adrien Mandat tentent de faire comprendre à Mme Mandat une autre logique, liée au contexte militaire auquel son cœur semble insensible : la guerre

entre la France et l'Angleterre étant une guerre sur mer et non sur terre, les opportunités de carrière sont dans la Marine, bien que cette arme soit moins considérée que l'armée de terre. Viella indique dans ses *Mémoires* que c'est également pour cette raison que lui et son frère entrent dans la Marine : restés un an chez leur parents après leur sortie du collège, en 1777, « on s'était décidé à nous placer dans la marine : la guerre étant au moment de se déclarer contre l'Angleterre : ce service allait offrir de grands avantages et on lui donna la préférence : nous n'y répugnâmes nous-mêmes pas du tout<sup>8</sup>. » Scipion de Castries fait une remarque identique dans ses *Souvenirs maritimes* :

J'étais fort jeune à cette époque, j'avais de l'ambition et la guerre seule pouvait me permettre de la satisfaire. Je la désirais ardemment mais j'étais surtout frappée de la gloire que je prévoyais devoir en résulter pour le corps de la marine. Je connaissais tous les désastres qu'il avait essayés dans la dernière guerre, je savais combien ils avaient fourni des armes à ses nombreux ennemis et je savais encore mieux combien ce corps plein d'honneur désirait de les réparer. La guerre qui allait se déclarer ne pouvait être qu'une guerre maritime puisque nous ne devions la faire qu'avec les Anglais et que tous les efforts devaient être portés à la Nouvelle-Angleterre d'abord et ensuite dans les colonies possédées dans les différentes parties du monde par les puissances belligérantes<sup>9</sup>.

Il y a donc, chez les trois jeunes gens, un effet d'aubaine qui les pousse préférentiellement dans la Marine, désormais perçue comme un corps permettant de faire une belle carrière.

## **II. ENTRE PEDAGOGIE DOUCE ET INSTRUCTION DANS LA DOULEUR : LE CHOIX DE LA MAISON D'EDUCATION PARTICULIERE**

On ne connaît pas vraiment le parcours d'Adrien Mandat avant d'arriver chez M. Jon. On peut penser, par la fréquence des mentions du curé et de l'abbé de Thil, qu'il fut instruit par eux lors de ses premières années, d'où l'attachement qu'il leur manifeste dans ses lettres. Ce fut également le cas de Viella qui indique : « on nous enseigna de bonne heure à Lire ; nous eûmes pour maître d'école le Régent du Village nommé Cyprien<sup>10</sup>. » Les lettres de M. Jon laissent à penser qu'Adrien Mandat n'était jamais venu à Paris avant de venir en pension chez lui : on peut donc là encore supposer qu'il fut mis dans un collège, probablement à Bar-sur-Aube ou dans l'ancien collège des Jésuites de Langres, choix plus probable vu la réputation de l'établissement qui accueillit quelques décennies plus tôt Denis Diderot<sup>11</sup> et la proximité

---

<sup>8</sup> SHDV, 228 GG<sup>2</sup> Viella, Cahier 1, f°23. Par la suite, nous nous contenterons de Viella ; en revanche, nous répétons le numéro de cahier dans la mesure où le fonds Viella en contient quatre.

<sup>9</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 73-74.

<sup>10</sup> Viella, Cahier 1, f°13.

<sup>11</sup> Sur ce sujet, voir Georges Viard, « Maîtres et collégiens langrois au temps de la jeunesse de Diderot », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 1987, vol. 2, p. 19-45.

avec Nully. Quoi qu'il en soit, si jamais Adrien Mandat a fréquenté un de ces collèges, il le quitte en décembre 1780 pour partir à Paris dans la pension de M. Jon.

## ***II.1. Le prix du rêve***

La lettre d'Adrien Mandat du 24 avril révèle une tension sous-jacente : la famille Mandat dépense beaucoup d'argent pour qu'Adrien Mandat puisse réaliser son rêve de devenir officier. La facture récapitulative de M. Jon, dans sa lettre du 14 mai 1781, fait monter la dépense à 2764 livres pour une période du 7 décembre 1780 au 12 mai 1781. Même si les 600 livres prévues pour le départ à Brest y sont incluses, cette somme est pour le moins exorbitante au vu des tarifs pratiqués par les collèges de l'époque, puisqu'en moyenne le prix d'une pension en collège pour un garçon se situe entre 300 et 750 livres par an et dans le cas d'une école militaire entre 750 et 850 livres par an<sup>12</sup>. Si l'on considère le parcours scolaire des divers officiers mémorialistes, on constate qu'ils sont tous passés par le collège. Viella indique ainsi les raisons de ce choix :

Mais bientôt on songea à nous envoyer au collège. Celui de Sorrèze en Languedoc avait de la réputation, il était tenu par les Bénédictins de la congrégation de S<sup>te</sup> Maur, et cette école avait fourni plusieurs élèves très distingués. D'après les comptes avantageux de quelques-uns de nos voisins qui y avaient placé leurs enfants, mon père se décida à nous y envoyer. Tout l'y détermina, la proximité de l'endroit qui n'était que 30 lieues, le système d'éducation qui embrassait toutes les sciences et une partie des beaux-arts nécessaires dans le monde et enfin la médiocrité de la pension, qui était de 25 louis pour chaque élève, sur quoi il était entretenu de tout.<sup>13</sup>

La Monneraye est, quant à lui, passé par le collège de Juilly sur lequel il ne tarit pas d'éloges :

De toutes les maisons d'éducation que j'ai visitées depuis la Révolution, je n'en ai trouvée aucune qui put être comparée à Juilly sous aucun rapport, d'instruction et de mœurs. Que de sages & utiles précautions prenaient là les RP. de l'Oratoire pour faire naître et entretenir l'émulation parmi les élèves en les étendant sur ce qu'il y a de plus faible dans leurs classes. Quelle vigilance admirable pour maintenir l'innocence & la pureté des mœurs des enfants toujours veillés & la nuit et le jour !<sup>14</sup>

Quant au malheureux impétrant Chateaubriand, il était passé par les collèges de Dol et de Rennes, de tradition jésuite. Comme le fait remarquer Liliane Alfonsi, l'enseignement des mathématiques a largement progressé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle :

La part réservée aux mathématiques dans les collèges va passer du vingtième du temps scolaire de la dernière classe, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à près du tiers vers 1730, pour finir à la

---

<sup>12</sup> *Atlas de la Révolution française, op. cit.*, t. 2 « L'enseignement », p. 48.

<sup>13</sup> Viella, Cahier 1, f°14.

<sup>14</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 110.

moitié, à la fin de l'Ancien régime. Cette proportion (la moitié du temps d'une année scolaire sur la totalité du cursus) peut néanmoins être considérée comme toujours assez négligeable<sup>15</sup>.

Or la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par la critique de la pédagogie des collèges, selon deux angles d'attaque : la finalité professionnelle et la transmission des valeurs. Ainsi dans le sulfureux article « Collège » de l'Encyclopédie, d'Alembert écrit :

Il résulte de ce détail, qu'un jeune homme après avoir passé dans un collège dix années, qu'on doit mettre au nombre des plus précieuses de sa vie, en sort, lorsqu'il a le mieux employé son temps, avec la connaissance très imparfaite d'une langue morte, avec des préceptes de Rhétorique et des principes de Philosophie qu'il doit tâcher d'oublier ; souvent avec une corruption de mœurs dont l'altération de la santé est la moindre suite ; quelquefois avec des principes d'une dévotion mal entendue ; mais plus ordinairement avec une connaissance de la Religion si superficielle, qu'elle succombe à la première conversation impie, ou à la première lecture dangereuse<sup>16</sup>.

Il faut bien évidemment replacer cet article dans un contexte de lutte contre les Jésuites qui aboutira à la fermeture de leurs collèges à partir de 1763. Parmi les reproches qui leur sont adressés, il y a le fait que leur enseignement favorise encore trop les Belles-Lettres, et « inculquant une culture jugée éternelle, et qui n'a pas besoin d'être pratique, le collège semble de plus en plus se tenir, et tenir les enfants, en dehors du monde contemporain<sup>17</sup> », c'est-à-dire qu'ils préparent davantage à vivre dans le monde, voire le grand monde, que dans le monde professionnel : or le commerce, l'industrie et même l'art de la guerre sont de plus en plus techniques et complexes. Pour d'Alembert, les Jésuites apparaissent en retard en comparaison d'autres ordres comme les Oratoriens, qui, sous l'impulsion du P. Lamy, auteur d'un *Traité de la Grandeur en général, qui comprend l'Arithmétique, l'Algèbre, l'Analyse et les principes de toutes les sciences qui ont la grandeur pour objet* en 1680, accordent de plus en plus de place aux mathématiques, ou bien des des Bénédictins de Sorrèze qui se déclarent en 1758 « ouverts à la science et aux Lumières » sous l'impulsion de son supérieur Dom Despaulx. D'Alembert est quelque peu de mauvaise foi vis-à-vis des Jésuites : en 1761, 85 collèges sur 90 enseignent la physique, 21 les mathématiques et les collèges de Nantes, Brest, La Rochelle, Marseille et Toulon ont même une chaire d'hydrographie. C'est davantage la répartition des collèges sur le territoire qui pose problème : ainsi, René Taton note que la Champagne est une région particulièrement en retard<sup>18</sup> et les collèges de Langres et de

---

<sup>15</sup> Liliane Alfonsi, «Les mathématiques au XVIIIe siècle dans les manuels d'enseignement : Du "Pourquoi ?" au "Comment ?" », *Images des Mathématiques*, CNRS, 2012 ; <https://images.math.cnrs.fr/Les-mathematiques-au-XVIIIe-siecle.html>

<sup>16</sup> Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, 1753, vol. 3, p. 634-637. Sur l'influence de cet article, voir Robert Granderoite, « La fortune de l'article *Collège* dans le discours pédagogique (1753-1789), *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, Année 1988, vol. 5, p. 55-71.

<sup>17</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Queniard, *Histoire de l'Enseignement et de l'éducation*, Paris, Perrin, 2003, t. 2, p. 538.

<sup>18</sup> René Taton, *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hermann, 1964, p. 29.

Chaumont n'avaient qu'un cours bisannuel de physique. Après l'expulsion des Jésuites en 1762, les municipalités reprennent à leur charge les collèges ou les confient à un autre ordre, et bien souvent, les chaires de sciences sont abandonnées, faute de moyens et de professeurs compétents<sup>19</sup>. L'Oratoire connaissait aussi ses propres difficultés : n'ayant qu'une trentaine de collèges, dans des villes moyennes de province qui procurent un nombre d'élèves restreint et souvent peu fortunés, les Oratoriens peinent à recruter ou à conserver leur personnel, du fait d'une crise des vocations et d'une organisation libérale qui autorise les professeurs à n'être que des « confrères », c'est-à-dire à rester laïc - « entre qui peut, sort qui veut », telle est la devise de l'Oratoire ; à la Révolution, le salaire moyen d'un professeur est de 80 livres, une misère si on compare ce que touche M. Jon pour enseigner à Adrien Mandat . De tous les collèges oratoriens, seul Juilly, assimilé à une académie royale, parvient à maintenir un recrutement suffisant et de bon niveau durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Les Bénédictins de Saint-Maur sont plutôt associés à la recherche en histoire, néanmoins, à Sorrèze, on n'hésite pas à rogner sur l'enseignement du latin, voire à le supprimer complètement, pour proposer des cours de sciences : les « palatins » sont les premiers étudiants en section moderne ; de même, la division des élèves par cours, c'est-à-dire par groupe de niveau, et non par classe et par âge<sup>21</sup>.

Or l'exigeant concours d'entrée dans la Marine, que l'on ne peut présenter que deux fois, suppose des connaissances en mathématiques et en physiques qui dépassent la plupart du temps le niveau régulièrement proposé en collège. Le chevalier de Cotignon commente ainsi son parcours scolaire :

M. de Bezout venait une fois par an dans chaque département examiner et, au second examen, si on n'avait pas les deux volumes, on était renvoyé chez soi comme incapable de servir dans la Marine. Combien de fois j'ai maudit le collège de Nevers de ce qu'on n'y apprenait même pas les quatre règles. En effet, pour être reçu Aspirant, il fallait au moins les savoir et j'avoue à ma honte et à celle du collège de Nevers, que je n'en avais aucune idée. Je ne disconviens pas que le latin est utile, mais jusqu'à un certain point pour ceux destinés au militaire, auxquels les mathématiques sont plus essentielles<sup>22</sup>.

Néanmoins, ce défaut d'instruction en mathématiques n'était pas le fait de tous les collèges. Viella donne en effet en détail les matières étudiées à Sorrèze :

---

<sup>19</sup> C'est le sort du collège de Langres aux dires de Diderot dans son *Voyage à Langres* : « Il y avait un collège célèbre où les pauvres envoyaient leurs enfans de tous les endroits de la province, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Franche-comté. Il était tenu par des Jésuites. Depuis leur expulsion il est tombé. Aux Jésuites ont succédé des gens sans mœurs et sans lumières ; et les habitans font étudier leurs enfans à Metz. » (Diderot, *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits*, « Voyage à Langres », Paris, Paulin, 1831, p. 176-177)

<sup>20</sup> R. Taton, *op. cit.*, p. 73-76.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 104-109.

<sup>22</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 31. Par les quatre règles, Cotignon entend l'ordre de priorité des calculs dans une expression complexe, c'est-à-dire la prise en compte des parenthèses, des exposants, la priorité des multiplications et des divisions sur les additions et les soustractions.

Quant aux branches d’instruction, on enseignait le latin et le grec, l’anglais, l’allemand, l’italien, la physique, l’histoire naturelle (on avait composé un assez joli cabinet, qui a été très augmenté dans la Suite), toutes les parties des mathématiques qui y étaient particulièrement bien enseignées, le dessein au crayon, au lavis et la rondebosse, la musique, à peu près tous les instruments, la danse, l’escrime, l’équitation et enfin la natation<sup>23</sup>.

Comme on peut le constater, l’enseignement à Sorrèze était plus diversifié et marqué par la réforme pédagogique que celui de Nevers, sans doute plus conservateur –anciennement jésuite, il était devenu un collège municipal depuis 1763-. C’est certainement l’insuffisance dans l’offre en mathématiques dans les collèges aux alentours de Nully qui a poussé les parents d’Adrien Mandat à le placer dans la pension de M. Jon, en dépit de son prix exorbitant. Ce coût élevé place Adrien Mandat dans l’obligation de réussir. Il doit travailler non seulement pour réaliser son rêve, mais également pour justifier face à sa mère une telle dépense et conforter la réputation de l’établissement dans lequel il a été admis, la cherté s’expliquant par la spécialisation de M. Jon dans la préparation du concours d’entrée dans la marine et par le caractère « express » de la formation : Adrien Mandat n’a que six mois pour avoir le niveau requis, alors que ses capacités ne semblent pas bien grandes. Préparer Adrien Mandat à temps est donc aussi un défi pédagogique pour M. Jon.

## ***II.2. Une correspondance croisée : Adrien Mandat entre « Maman » et M. Jon***

Sept lettres entre M. Jon et la mère d’Adrien Mandat ont été conservées et cette correspondance est un signe des temps. Comme le rappelle Marcel Grandière,

Dernière marque des maisons d’éducation et nouveauté : les parents participent au plan d’éducation de leurs enfants dont ils définissent les grandes lignes avec l’instituteur, et sont appelés, lors des exercices, à en vérifier la réalisation. Il y a de plus une correspondance avec eux sur la manière dont leurs enfants font leurs études. C’est sur ces principes que les maisons d’éducation vont fonder leur réputation, tout en restant très vigilantes cependant à ne pas prêter le flanc aux accusations de charlatanisme dont les tenants de la méthode de l’université les abreuvent sans ménagement<sup>24</sup>.

Cela dit, certains collèges s’étaient mis au diapason, comme le collège de Sorrèze. Viella, en effet, indique que « ses rapports avec les parents des élèves de son école le [Dom Despaulx, le directeur du collège] mettait en correspondance avec des personnages[sic] considérables<sup>25</sup> ».

La correspondance de M. Jon avec la mère d’Adrien Mandat a donc une double fonction : renseigner Mme Mandat sur les progrès d’Adrien Mandat et justifier la pédagogie du maître. Or cette correspondance traverse parfois celle d’Adrien Mandat avec ses parents :

---

<sup>23</sup> Viella, Cahier 1, f°18-19.

<sup>24</sup> Marcel Grandière, *op. cit.*, p. 362.

<sup>25</sup> Viella, Cahier 1, f°14.



non seulement, parce que M. Jon complète à deux reprises une lettre d'Adrien Mandat, celle du 16 février 1781 et celle du 24 avril 1781, mais aussi parce que M. Jon tend à produire un discours qui contredit celui de son élève, ce qui ne doit pas manquer de plonger les parents dans la confusion. Les deux correspondances dessinent donc une relation entre le pédagogue et l'élève pour le moins complexe.

### **II.2.a) Adrien Mandat par lui-même : autoportrait en élève modèle**

Dans la mesure où Adrien Mandat doit convaincre sa mère du bien-fondé de sa vocation, il n'a d'autre solution que d'endosser un *ethos* de bon élève. Aussi trouve-t-on des autoportraits dans ses lettres :

Vous m'accusez, ma chère Maman, de ne m'occuper que de bagatelles et je vous assure que je ne m'occupe exactement que de mes mathématiques ; je vous avouerai que, les 15 premiers jours que j'ai eu ma montre, je l'ai tirée bien des *[f°lr°]* fois mais maintenant je ne la tire plus que quand il est nécessaire. (L1. A Mme Mandat – Paris, le 30 janvier 1781)

J'étudie toujours fort assidument*[sic]* mes mathématiques dans l'espérance d'être reçu à l'examen. (L2. A M. Mandat – Paris, le 16 février 1781)

Dans les deux passages, on note l'emploi de l'adverbe pour souligner la qualité du travail. « Exactement » fait réponse à l'accusation de ne s'« occuper que de bagatelles », à savoir la montre, cadeau sans doute offert en étrennes et que la mère doit déjà regretter d'avoir donné : il s'agit alors de souligner le resserrement de l'attention sur les mathématiques, de même que le jeu des temps entre le passé composé et le présent rejette l'inattention dans un passé qui n'est plus, même si l'on peut se demander quand il est « nécessaire » de tirer sa montre. Dans la lettre qui suit, destinée à son père, on voit qu'Adrien Mandat emploie un autre adverbe au sémantisme proche, puisqu'« assidument » connote également la régularité et l'application continuelle à son travail. L'activité même d'écrire à sa mère devient un divertissement, qu'Adrien Mandat met en scène à deux reprises :

Je vous prie d'excuser si ma lettre est si mal écrite : la raison est qu'à peine si je puis trouver le tems de vous l'écrire (L3. A Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1781)

Mes occupations m'ont empêché de vous écrire plutôt*[sic]* je n'ai plus qu'un mois d'ici à L'Examen et je l'emploie le mieux que je peux. (L4. A Mme Mandat – Paris, le 27 mars 1781)

Par un jeu de pleins et de vides, la lettre écrite souligne l'« absence » (toute relative) de correspondance qui n'est due qu'à un trop plein de travail...

Outre son autoportrait, Adrien Mandat utilise également le discours rapporté de ses maîtres pour consolider son image d'élève travailleur : « Mon maitre de mathématiques vient maintenant tous les jours ; il m'a dit ce matin que je pourois être reçu à l'examen mais que j'avois beaucoup à travailler, c'est ce que je vais faire aussi. » (L1. A Mme Mandat - Paris, le

30 janvier 1781) La réussite, encore conditionnelle, est associée au travail présent ; toutefois, l'efficacité du discours rapporté tend à s'éroder à mesure que la date d'examen se rapproche :

M<sup>r</sup> Bezout a ordre de partir le premier de may et, par conséquent, il ne me reste plus guerre/[sic] de tems d'ici à l'examen, aussi je l'emploie comme il faut ; mon maitre dit tantôt que je serai prêt, tantôt que je ne le serai pas, ce qui me met dans une incertitude vraiment accablante. (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781)

Adrien Mandat ne mentionne plus explicitement son travail mais utilise une périphrase au sujet du temps qu'il « emploie comme il faut » : cependant, la conscience du devoir, qu'exprime le verbe impersonnel « falloir », résiste mal à l' « incertitude » née du discours d'un maître qui souffle le chaud et le froid, à un moment où la relation entre la mère et le fils est particulièrement tendue : la demande d'encouragements implicite face à l'accablement n'a sans doute reçu qu'une réponse pleine de reproches, si l'on songe que la lettre qui suit est celle datée du 24 avril, et que nous avons citée précédemment.

### **II.2.b) Adrien Mandat et son professeur : du portrait mitigé d'un adolescent immature à la défense du pédagogue**

Le portrait d'Adrien Mandat est un passage obligé de la correspondance entre le pédagogue et Mme Mandat. Loin de se contenter de donner uniquement des nouvelles sur les progrès scolaires, M. Jon fait également beaucoup de remarques sur la personnalité du jeune homme, comme dans sa première lettre :

Je ne puis que me louer de sa docilité, c'est une très grande ressource/[sic], car étant peu ardent au travail, il a besoin d'être éguillonné/[sic] et suivi de près, et il ne trouve point que ma vigilance lui soit à charge. Il travaille 12h par jour au moins, mais comme il est lent, dissipé, et très enfant, il en fait moins qu'un autre n'en feroit en 6 ou 8h. (C-3. Lettre I - M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1780)

M. Jon pointe des traits de caractère d'Adrien Mandat qui deviendront des leitmotiv de chacune de ses lettres : docilité et motivation pour ce qui est des qualités, mollesse et manque d'attention pour ce qui est des défauts<sup>26</sup>. Les résultats qui sont commentés peu après, sont à la mesure du tempérament de l'élève :

Le violon va très bien, l'anglois passablement, le calcul et la géométrie foiblement/[sic], aussi bien que l'exercice, qui vient de finir, pour y substituer les armes (j'attends le maître que M<sup>r</sup> Raclet a indiqué) ; il ne paroît pas non plus que M<sup>r</sup> Mand<sup>t</sup>. soit jamais un grand danseur. (*Ibid.*)

---

<sup>26</sup> On retrouve exactement les mêmes termes dans une autre lettre : « Sans qu'on puisse lui en savoir mauvais gré parce qu'il paroît faire ce qu'il peut et qu'il persiste toujours à vouloir être dans la Marine malgré les difficultés qu'il éprouve, il est vray qu'il a un peu de confiance en ses lumières et qu'il croit sçavoir assez souvent ce qu'il ne fait qu'entrevoir. Il est toujours charmant pour sa conduite, il n'est possible d'avoir plus de docilité, il ne résiste à rien de tout ce que nous exigeons de lui. » (C3-Lettre II-M. Jon à Mme Mandat – Paris, début janvier 1781)

Ainsi, toutes les activités nécessitant un effort, tant intellectuel que physique, semblent rebuter Adrien Mandat<sup>27</sup>. Un tel portrait est en parfaite opposition avec l'image qu'il veut donner de lui dans les lettres qu'il écrit à sa mère et on peut effectivement concevoir l'impression désastreuse des lettres de M. Jon sur la relation mère-fils. Le portrait du jeune homme est parfois peu amène, comme dans ce passage :

Ils ne sortent point seuls et moins M<sup>r</sup> Mand<sup>t</sup> que tout autre, parce qu'il est enfant et niaiseux, une mouche l'arrête. Au total, nous en sommes *[sic]* très contents. Si on le jugeoit sur la plupart de ses raisonnements, il n'y gagneroit pas, car il en fait souvent qui sont dénués de sens, mais ce sont des enfances et faute de réflexions, l'usage et les avis le mettront à l'unisson. Il est vrai que malgré les avis, il suit assez souvent ses petites idées, mais j'espère que par les bonnes façons et un peu de fermeté, nous détruirons toutes ces petites imperfections, plus difficilement que s'il avoit plus de vivacité, parce qu'il se découvre peu et agit assez à la sourdine, parce qu'il aime à voler de ses propres ailes. (*Ibid.*)

Cette continuation du portrait est une succession de contradictions. La présentation initiale n'est guère rassurante quant à ce que nous appellerions aujourd'hui « l'autonomie » d'Adrien Mandat, qui a alors 16 ans ! L'utilisation de l'adjectif « niaiseux », qu'il faut prendre dans son acception cynégétique de « qui n'est jamais sorti du nid, qui ne sait pas voler », couplé avec l'expression « une mouche l'arrête », ont de quoi rendre terrifiantes toutes les sorties d'Adrien Mandat, mais cette impression est aussitôt contrebalancée par l'avis positif qui suit. Les phrases sont alors remplies de tournures marquant l'opposition, que ce soit l'hypothétique négative « Si on le jugeoit Sur la plupart de ses raisonnements il n'y gagneroit pas », ou bien les propositions introduites par « malgré » ou « mais » : il s'agit moins ici pour M. Jon de faire d'Adrien Mandat un être insaisissable que de mettre en avant l'art du pédagogue pour détruire « les petites imperfections ». Il est intéressant de voir les termes qui désignent la pédagogie : « l'usage et les avis », « les bonnes façons et un peu de fermeté », autant d'expressions qui renvoient à l'alliance du faire et du dire et semblent placer M. Jon dans la lignée d'un Jean-Jacques Rousseau. Cependant, le rousseauisme de M. Jon s'arrête à la posture ; le cours idéal du citoyen de Genève est fondé sur l'exemple concret :

Qu'au lieu de nous faire trouver les démonstrations, on nous les dicte ; qu'au lieu de nous apprendre à raisonner, le maître raisonne pour nous & n'exerce que notre mémoire. Faites des figures exactes, combinez-les, posez-les l'une sur l'autre, examinez leurs rapports ; vous trouverez toute la géométrie élémentaire en marchant d'observation en observation, sans qu'il soit question ni de définitions, ni de problèmes, ni d'aucune autre forme démonstrative que la simple superposition. Pour moi, je ne prétends point apprendre la géométrie à Emile, c'est lui qui me l'apprendra, je chercherai les rapports, & il les trouvera ; car je le les chercherai de manière à les lui faire trouver. Par exemple, au lieu de me servir d'un compas pour tracer un cercle, je le tracerai avec une pointe au bout d'un fil tournant sur un pivot. Après cela, quand je

---

<sup>27</sup> La conjonction « aussi bien que » qui fait le lien entre activité intellectuelle et exercice physique nous amène à rappeler que la pédagogie du temps est marquée par une « physique de l'éducation », selon l'expression de Marcel Grandière, *op. cit.*, p. 134. Corps et esprit se développent en même temps, thèse que Rousseau développera dans l'*Emile*, mais qui reprend en fait l'idéal humaniste du *mens sana in corpore sano*.

voudrai comparer les rayons entre eux Emile se moquera de moi, & il me fera comprendre que le même fil toujours tendu ne peut avoir tracé des distances inégales<sup>28</sup>.

Manifestement, M. Jon estime que cette méthode ne ferait pas obtenir le concours d'entrée à l'Emile champenois :

Les études vont toujours leur train, c'est-à-dire que M<sup>r</sup> votre fils y met beaucoup de temps et de bonne grâce, mais sa lenteur naturelle, joint à ce qu'il n'a pas les dispositions les plus brillantes pour les sciences abstraites et le peu de temps d'ici à l'examen, nous font craindre qu'il ne puisse être en état de le subir avec succès. Je seroi même d'avis de supprimer le maître d'anglois, pour donner tout le temps aux mathématiques ; indépendamment de leçon du Maître, mon Neveu, le répète environ deux heures par jour et malgré ces secours, cette besogne languit. (C-3. Lettre II - M. Jon à Mme Mandat – Paris, début janvier 1781)

« Etudes », « sciences abstraites », « besogne » qui « languit » sont les termes employés dans la lettre pour qualifier les cours de sciences : on semble loin d'une pédagogie par les sens et par le plaisir... M. Jon n'entre d'ailleurs jamais dans les détails de sa méthode pédagogique ; en revanche, il ne perd jamais une occasion pour dénoncer les failles de son élève, parfois assez longuement, comme dans la suite de la lettre d'Adrien Mandat à son père du 16 février 1781 :

Que ne puis je vous donner des espérances certaines, que M<sup>r</sup> de Nully sera en état de subir avec succès[sic] l'examen prochain pour être reçu garde-marine, malgré son travail très assidu assurément et sa bonne volonté, dont nous profitons en lui donnant peu de relâche, je suis obligé de vous tenir le même langage, parce que je dois vous parler vrai ; heureusement, il ne perd[sic] point courage et compte toujours être en état, mais le temps avance et les progrès ne sont[sic] point rapides, cependant si l'examen tardoit jusqu'à la fin d'avril, il y auroit encore quelque lueur d'espérance. Vous vous souvenez sans doute, Monsieur, que lorsque j'eus l'honneur de vous voir la première fois, je vous dis qu'il me paroissoit difficile que nous puissions réussir à mettre M<sup>r</sup> votre fils en état d'être Garde-Marine en si peu de temps, à moins que d'être bon travailleur et avoir de grandes dispositions. M<sup>r</sup> de Nully travaille assurément et de bonne grâce mais ses dispositions pour les sciences abstraites ne sont pas merveilleuses, il a la tête très légère et enfantine, un rien l'arrête et le dissipe, il a bien un peu de mémoire, mais dans bien des occasions, je le prends en défaut du côté du jugement ; M<sup>r</sup> Fitz et mon neveu le trouvent de même pour les mathématiques. (L2. Adrien Mandat à M. Mandat – Paris le 16 février 1781)

Les parents d'Adrien Mandat comprennent d'ailleurs qu'il faut davantage motiver le pédagogue que l'élève, puisque dans la même lettre M. Jon signale l'envoi « dubel et bon Chevreuil, quenous venons de manger. » En dépit de cette encouragement en nature, les lettres de M. Jon ne cessent jusqu'en avril 1781 d'agiter le spectre de l'échec, non sans une arrière-pensée pécuniaire. En effet, après le retour de Brest de l'oncle Fraguier, la présentation de l'examen d'Adrien Mandat est décidée, pourtant M. Jon semble vouloir infléchir ce choix :

Il paroît donc qu'il faut se déterminer au départ pour Brest ; si vous n'en décidez autrement, quoiqu'il nous paroisse fort douteux et s'il n'est point reçu, il ne peut revenir et doit rester à Brest jusqu'à [...] l'année prochaine (il y a pourtant qui ont obtenu la permission de revenir) (C-3 - Lettre III - M. Jon à Mme Mandat – Paris, début avril 1781)

---

<sup>28</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou De l'éducation*, La Haye, Jean Néaulme, 1762, t.1, p. 398-399.

M. Jon, en effet, n'a guère d'intérêt à envoyer un élève dont il est sûr de l'échec puisqu'il déclare dans cette même lettre : « Nous approchons de l'examen qui doit être vers le commencement du mois prochain et je doute que M<sup>r</sup> votre fils soit capable, il assure bien à revoir du 2<sup>e</sup> volume<sup>29</sup>, il ne doute point de sa capacité, mais il est le seul. » Non seulement, un échec nuirait à sa pension, dont le prix ne se soutient que par la réputation entretenue par le succès des élèves, mais encore, envoyer Adrien Mandat à Brest signifierait le placer aux Salles pour une période maximale de deux ans, après laquelle l'aspirant est renvoyé dans sa famille. M. Jon a donc tout intérêt à garder Adrien Mandat un peu plus longtemps, et dans le passage qui précède l'extrait, il souligne qu'il aurait voulu attendre l'examen de Rochefort qui a lieu plutôt au mois de juillet, mais que M. Fraguier a refusé cette solution : « il me dit qu'il y avoit de bonnes raisons pour que M<sup>r</sup> de N. fut à Brest et comme il paroît que c'est lui qui est chargé de suivre cette affaire et que, d'ailleurs, il y met toute la chaleur possible et paroît s'y intéresser singulièrement, je n'ai pas cru devoir répliquer. » Sans doute tenu au courant des armements à venir par le vicomte de Mailly, l'oncle Fraguier devait savoir que les élèves qui passeraient l'examen à Rochefort cette année-là n'auraient pas de destination intéressante pour le service. Quoiqu'il en soit, une fois Adrien Mandat parti, le discours de M. Jon change et présente enfin Adrien Mandat sous un jour positif, témoignant d'une métamorphose spontanée de l'élève :

Nous avons tout lieu d'espérer qu'il fournira avec honneur la carrière dans laquelle il paroît que la Providence l'apelle[*sic*] [...] Si M<sup>r</sup> de Nully continüe jusqu'au moment de l'examen à mettre à son travail la même ardeur qu'il y a mis les deux derniers mois, il y a tout lieu d'espérer qu'il sera nommé garde de la Marine. S'il avoit mis le même zèle depuis qu'il est chez moi, il seroit plus qu'en état de subir cet examen avec honneur. (C-3 - Lettre IV - M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 14 mai 1781)

### ***II.3. Eléments de la pédagogie de M. Jon***

Si l'enseignement des sciences à la pension Jon n'est pas « révolutionnaire » sur le plan pédagogique, en particulier parce que cet enseignement est conditionné par la difficulté du programme du concours et par la forte exigence de réussite des élèves, on peut toutefois considérer qu'il s'agit d'un établissement moderne, marqué par les apports de la pensée éducative de son temps. Certes, la finalité ancienne de l'école, à savoir former un « notable chrétien », est présente dans le projet pédagogique de M. Jon, puisque la préoccupation morale est mise en évidence par plusieurs réflexions du pédagogue dans sa correspondance. Dans la lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1780, on peut lire : « d'après cette façon d'être, Madame, vous voyez combien il lui auroit été préjudiciable d'être dans un collège avec une multitude, et

---

<sup>29</sup> Voir L5 n.4.

qu'il a besoin de quelqu'un à lui seul d'autant plus que l'exemple de ses camarades fait sur lui de fortes impressions qu'il faut détruire. » M. Jon fait un plaidoyer *pro domo* pour le modèle de la pension, en critiquant l'éducation en collectivité, trop propice aux liaisons dangereuses. Il poursuit ainsi : « vous me demandez des détails, Madame, je vous en donne comme vous voyez à charge et à décharge : je vous dis ce que nous voyons pour le moment ; nous n'apercevons[*sic*] aucune semence de vice, heureux fruits de l'éducation précédente qui ne peut être appréciée. » Il est intéressant de voir ici que l'analyse morale de l'élève, déclaré sans « vice », est associée à la bonne éducation maternelle, dont M. Jon se charge d'être le continuateur.

Cependant, M. Jon semble se priver des moyens de l'éducation traditionnelle pour parvenir à ses fins. Comme le souligne François Lebrun, l'enseignement des humanités occupe un volume horaire important dans les collèges, ayant pour but « la connaissance d'une langue, dont la maîtrise garde [...] une utilité pratique dans un certain nombre de professions », mais sert aussi d'introducteur privilégié à une autre civilisation, dont les meilleurs ouvrages sont perçus comme « une école de sagesse et de morale<sup>30</sup> ». Or, les exigences de l'examen font que cet enseignement disparaît complètement du programme ; ce qui l'est moins, c'est le caractère facultatif de la pratique religieuse, comme le laisse entendre ce passage : « il est exact à ses petits devoirs de religion, je puis même vous dire pour votre consolation, Madame, que la nuit de Noël, il a célébré la naissance de J.C. dans toutes les règles. C'est le seul de nos jeunes gens. (C-3 - Lettre II - M. Jon à Mme Mandat – Paris, début janvier 1781) » M. Jon témoigne d'ailleurs à nouveau de la foi d'Adrien Mandat dans la lettre qu'il écrit peu après son départ de la pension :

Les sentiments que vous lui avez si bien inspiré qu'ils paroissent naturels le mettront dans le cas de se faire estimer de ses supérieurs ; et j'espère que si le mauvais exemple de ses camarades faisoit quelque impression Sur lui, comme j'ai lieu de le craindre pour les mœurs, le connoissant foible et imitateur, j'espère dis-je, que la religion viendra au secours, car il en a, que Dieu la lui conserve ! (C-3 - Lettre IV - M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 14 mai 1781)

Devant former Adrien Mandat à des connaissances abstraites mais guère spirituelles, M. Jon s'attarde finalement assez peu sur l'éducation morale qu'il pourrait procurer à Adrien Mandat, mais il insiste fréquemment sur les rythmes scolaires. M. Jon semble pratiquer la culture « extensive », à savoir moins d'heures de cours mais un enseignement adapté et particulier, là où le collège est plus « intensif » avec ses horaires qui peuvent paraître extrêmement lourds et ses classes extrêmement chargées. Viella décrit ainsi le rythme de vie au collège de Sorrèze :

---

<sup>30</sup> F. Lebrun, *op. cit.*, p. 517-518, voir aussi la section « De l'humanisme à la morale », p. 518-522.

A Cinq h et demie du matin, en été come en hyver[sic], on étoit réveillé par le bruit du tambour et par le son de la cloche ; à six heures, on se rassembloit dans la grande salle d'étude : la prière faite, on travailloit pend<sup>t</sup> une heure. Des femmes étoient chargées du soin de netoyer[sic] la tête des écoliers pend<sup>t</sup> ce tems-là. On se rendoit de là à la chapelle pour y entendre la messe, au sortir de laquelle on dejeûnoit avec du pain servi en portions égales dans de grandes corbeilles ; après un quart d'heure, on entroit en classe à 7<sup>h</sup> <sup>3</sup>/<sub>4</sub> jusqu'à 9. <sup>3</sup>/<sub>4</sub>. A 10<sup>h</sup>, on alloit dans les diverses classes d'exercices jusqu'à midy. On se rendoit alors au réfectoire pour dîner. Le repas étoit composé de la soupe, d'un bouilli, d'une entrée et d'un plat de dessert, où on étoit distribué par table de six chacun. [...] Le dîner fait, on alloit en récréation jusqu'à une heure <sup>1</sup>/<sub>2</sub> : on avoit alors une demi-heure d'étude jusqu'à 2<sup>h</sup>, puis <sup>3</sup>/<sub>4</sub> d'heure et à 2<sup>h</sup> <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, on entroit en classe de latin, jusqu'à trois heures <sup>3</sup>/<sub>4</sub>. A 4h, on mangeoit le goûté[sic], composé d'un morceau de pain. A 5<sup>h</sup>, on alloit aux divers exercices, comme le dessein[sic], la musique, la danse &c jusqu'à 7<sup>h</sup> ; c'étoit le moment du souper, consistant en deux plats ; à 8<sup>h</sup> <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, on disoit la prière du soir en comun[sic] et à neuf heures, on alloit se coucher. On voit par cette énumération que les écoliers avoient 10 heures <sup>1</sup>/<sub>2</sub> de travail par jour, ce qui est plus pour qu'en aucune école<sup>31</sup>.

Le rythme scolaire à la pension de M. Jon semble plus léger, puisqu'Adrien Mandat signale qu'il n'a que des cours de mathématiques le matin : « mon maitre de mathématiques vient maintenant tous les jours ; il m'a dit ce matin que je pourois être reçu à l'examen, mais que j'avois beaucoup à travailler : c'est ce que je vais faire aussi. » (L1. Adrien à Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781) Il semble que certains cours soient pris à l'extérieur de la pension, puisqu'Adrien Mandat déclare : « le cours de phisique de navarre que je suis et que je répète ici m'amuse beaucoup. » (L2. Adrien Mandat à M. Mandat – Paris, le 16 février 1781) Cela laisserait d'ailleurs à penser que la pension de M. Jon, sur laquelle nous n'avons pu trouver plus de détails que ceux donnés dans les lettres, se situe dans le quartier de la Montagne Sainte-Geneviève. Outre le cours de mathématiques, Adrien Mandat a également des cours d'anglais, de danse et de musique, dont la fréquence varie selon les progrès en sciences. Ainsi, M. Jon écrit ceci au père d'Adrien Mandat en février :

J'avois pensé ôter le maître d'anglois, mais j'ai seulement diminué les leçons et il n'en prend que deux ou trois par semaine et y réussit passablement ; le maître de dance[sic] prend peu de temps aussi bien que le maître d'armes, ces exercices se font passablement avec trop peu de vivacité (je voudrois lui voir un peu de celle de Monsieur son oncle) (L2. M. Jon à M. Mandat – Paris, le 16 février 1781)

Mais en avril, l'approche de l'examen rendant plus nécessaire l'étude des mathématiques, les cours perçus comme des loisirs sont en partie supprimés : « j'avois réduit le maître d'anglois à une leçon par semaine et nous supprimons tous les autres, afin qu'il n'aie plus que son examen dans la tête » (C-3 - Lettre III - M. Jon à Mme Mandat – Paris, début avril), puis « je n'ai point Sessé[sic] le maître d'armes ni le violon parce qu'il n'a point d'autres récréation. » (L7. Complément de la lettre à Mme Mandat du 24 avril 1781) Au-delà de l'apprentissage des seules matières nécessaires au concours, on voit qu'Adrien Mandat

---

<sup>31</sup> Viella, Cahier 1, f°17.

apprend une langue étrangère, l'anglais. Si la situation géopolitique en 1781 semblait indiquer cet apprentissage, ce dernier n'allait pourtant pas de soi, même dans une profession destinée à avoir des contacts fréquents avec des Anglais, principaux ennemis. Songeons à une des anecdotes les plus piquantes des *Mémoires* de Forbin qui se fait déculotter en public par des matelots anglais, faute d'avoir pu négocier comme Jean Bart, médiocrement anglophone, mais anglophone quand même, de conserver son pantalon<sup>32</sup> : en dépit de presque un siècle d'antagonisme naval, il faut attendre 1753 pour qu'un maître d'anglais exerce ses talents à Brest et 1757 à Toulon<sup>33</sup>. Quant à la musique, il s'agit à la fois d'une activité récréative et d'un talent social, au même titre que la danse : il n'y a guère d'information sur la manière dont se déroulaient les cours, mais la lettre d'Adrien Mandat du 10 avril 1781, où il évoque les partitions qu'il veut commander, laisse supposer qu'il savait lire la musique et qu'il ne se contentait pas de jouer à l'oreille<sup>34</sup>.

La conservation des activités récréatives d'Adrien Mandat s'insèrent dans un souci plus global de maintenir l'élève en bonne santé et lui procurer du bien-être, que ce soit pour l'habillement comme quand M. Jon écrit : « n'ayez point d'inquiétude, Madame, pour le froid, j'ai fait doubler les manches de l'habit d'une flanelle de soye très fine et fort chaude » (C-3 – Lettre I -M. Jon a Mme Mandat – Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1780), ou bien que ce soit pour la nourriture :

N'ayez aucune inquiétude, Madame, sur la santé de M<sup>r</sup> votre fils : il se porte très bien et quoiqu'il travaille beaucoup, il le fait de façon à ne point donner d'inquiétude pour sa santé. Comme il a doublé d'application pendant ce carême, voyant le tems de l'examen approcher, je lui ai vû des marques de chaleur, je lui ai fait quitter le maigre pour quelques jours et lui ai fais[sic] prendre de la limonade cuite[sic] et, par ce moyen, il s'est trouvé en très bonne santé. (L7. Complément de la lettre à la mère du 24 avril 1781)

Le redoublement du mot « inquiétude », qui reprend sans doute en mention autonymique la lettre de la mère, est contrebalancé par le redoublement « santé » et la longue explication du régime appliqué, conforme aux prescriptions médicales du temps. Ainsi, Achille Guillaume Le Bègue de Presle, Régent de la faculté de médecine de Paris, met en garde dans son ouvrage *Le Conservateur de la santé* contre les échauffements liés au jeûne et à l'excès de travail physique ou intellectuel, et préconise : « il convient de faire usage de boissons rafraichissantes & délayantes, pour empêcher les effets du grand travail ou modérer

---

<sup>32</sup> Forbin, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 196 : « Je portais un habit fort propre : l'équipage ne fut pas longtemps à s'en accommoder, aussi bien que du reste de mes hardes. Ils me dépouillèrent nu comme la main. On me donna, en place, une camisole qui me tenait lieu de chemise, une grosse culotte avec un trou sur la fesse gauche. Un matelot se déchaussa pour me donner ses souliers, et un quatrième me fit présent d'un mauvais bonnet. Bart fut plus heureux que moi : on lui laissa ses habits parce qu'il parlait un peu anglais. »

<sup>33</sup> M. Vergé-Franceschi, *Marine et Education...*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>34</sup> Sur les problématiques liées à l'enseignement de la musique, voir Béatrice Didier, *op. cit.*, p. 293-325.



les suites de leur action ; on boira du petit lait, du lait de beurre ou de la battue, de l'eau dans laquelle on aura mis du vinaigre, du jus de raisin encore verts, de groseilles, de cerises<sup>35</sup> » et explique plus loin, l'emploi de la limonade : « l'usage modéré de la limonade peut être salubre dans plusieurs des cas où on la prend par précaution ; c'est presque toujours lorsqu'on se sent échauffé, qu'on a une chaleur interne, des feux qui montent à la tête, des boutons au visage ou sur le reste du corps, des démangeaisons, &c<sup>36</sup>. » Maintenir l'équilibre des humeurs, froides et chaudes, est donc pour M. Jon la diète idéale pour conserver la santé de son élève<sup>37</sup>.

Une autre caractéristique « moderne » de la pension Jon frappe : à une période qui privilégie « les vertus de l'enfermement », selon l'expression de Marcel Grandière, car :

On veut prendre l'enfant dans sa totalité, le protéger de la corruption du siècle, développer sa santé par tous les soins physiques souhaitables, le mettre à l'abri de 'la fureur d'astreindre' et de l'atroupement des collègues qui ruinent le cœur, l'esprit et le corps, épanouir son esprit en respectant la marche de la nature [...] dans un milieu protégé où tout est éducatif et formateur<sup>38</sup>.

La pension de M. Jon apparaît comme relativement ouverte sur l'extérieur. Certes, dans sa première lettre, M. Jon déclare à la mère d'Adrien Mandat : « Je ne souffre[*sic*] point que ces M<sup>s</sup> fassent des armes dans les salles ; tous les exercices se font chez moi, excepté le manège, ils ne sortent point Seuls. » (C-3 - Lettre I - M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1780) Cependant, ce n'est point parce qu'ils ne sortent pas seuls qu'ils ne sortent pas du tout. De fait, Adrien Mandat mentionne fréquemment des visites rendues et reçues, toutes familiales et fort appréciées de l'élève, comme on peut le voir dans la lettre suivante :

Tous mes parents me font beaucoup d'amitié, surtout ma tante Mandat qui est venue me voir ici ; aussi, il y a huit jours quand j'ai été diner chez elle, mon oncle m'a dit qu'il falloir que ma tante m'aimât bien pour venir me voir à un troisième, tandis qu'elle n'avoit pas encore voulu monter au premier depuis quatre mois qu'il l'en persecutoit, pour voir un secretaire qu'il avoit acheté. (L1. A Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781)

Ces visites ont une fonction récréative et amicale, et comme toute récréation, elles sont régulées par M. Jon ; elles ont également pour but de maintenir l'intérêt des membres les plus riches de la famille pour la future carrière d'Adrien Mandat, comme on peut le voir dans ces trois extraits :

j'allai avec M<sup>r</sup> Jon et M<sup>r</sup> Gauthier voir ma tante Le Moyne ; en chemin, M<sup>r</sup> Gauthier me dit qu'il étoit chargé de la part de ma tante de sçavoir ce qui me feroit le plus de plaisir, parce

---

<sup>35</sup> Le Begue de Presle, *Le Conservateur de la santé ou avis sur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter pour se conserver en bonne santé & prolonger sa vie*, Paris, Didot Le Jeune, 1763, p. 241. Pour la critique du jeûne, voir p. 417-418.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 413

<sup>37</sup> Sur ce sujet, voir *Histoire de la vie privée*, dir. Philippe Ariès et Georges Duby, Paris, Seuil, « Point Histoire », 1999, t. 3 « De la Renaissance aux Lumières », p. 288-292.

<sup>38</sup> M. Grandière, *op. cit.*, p. 370-371.

qu'elle vouloit me faire un present [f°1v°] et qu'il falloît que je dise tout naturellement ce qui me feroit le plus de plaisir (L1. Adrien Mandat à sa mère - Paris, le 30 janvier 1781)

Nous n'avons eu de visite que de M<sup>r</sup> son bel oncle dont j'ai été extrêmement satisfait [f°2r°]. J'ai prié qu'on ne vint point nous voir car nous n'avons point de temps à perdre ; nous allons à peu près tous les 15 jours dîner, alternativement chez M<sup>r</sup> le M<sup>is</sup> de Fraguier et chez M<sup>r</sup> Favier et surtout, chez M<sup>r</sup> Mandat où nous sommes plus à l'aise, nous ne manquons point de faire notre cour à M<sup>lle</sup> la chère grande tante qui paroît nous voir avec plaisir. (L2. A M. Mandat – Paris, le 16 février 1781)

J'ai été dimanche matin chez Mr de Tourni qui m'a fait beaucoup d'acueil[sic] et ma[sic] offert à déjeuner[sic] ; il m'appelle son neveu et moi mon oncle (L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781)

« Faire la cour » à la grande-tante Le Moyne pour obtenir la chaine de montre, puis un peu plus tard l'uniforme de garde-marine, et au marquis de Tourny, futur grand-oncle à héritage, visiter par courtoisie les oncles et tantes qui sans doute financent en partie les études, tous ces éléments montrent qu'il y a une grande part d'obligation sociale dans ces visites familiales ; M. Jon en est bien conscient et s'y plie avec bonne grâce ; il obtient en retour la confiance de l'entourage d'Adrien Mandat :

[Adrien Mandat ] n'a pas manqué de témoigner sa renaissance à toute sa famille des bontés qu'on a eu pour lui pendant son séjour à Paris. Effectivement, il n'est pas possible d'imaginer plus de démonstrations d'amitié et de tendresse, je les partageois avec lui l'ayant toujours accompagné moi-même, parce que mon Neveu accompagnoit le fils de M<sup>r</sup> Barberé que M<sup>r</sup> Mandat doit connoître. Il n'y a point de politesses que je n'aye reçues de toute la famille, et je vous ai assurément obligation de m'avoir procuré d'aussi respectables connoiss[ances].(C-3 – Lettre IV - M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 14 mai 1781)

Cette bonne amitié se maintient bien après le départ d'Adrien Mandat puisque dans sa dernière lettre, M. Jon signale :

M<sup>r</sup> Le M<sup>s</sup> deFraguier m'ayant [dit] qu'il vous informoit exactement de tous ce qui arrivoit à M<sup>r</sup> de Nully, il a la complaisance de me faire voir toutes les lettres qu'il reçoit de Brest tant du jeune homme que de ses supérieurs, parce qu'il scait combien je m'y intéresse ; je les ai lues avec un très grand plaisir. Rien de plus honnête que celle que M<sup>r</sup> de Nully m'a écrite après son examen. (C-3 – Lettre V -M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 4 juillet 1781)

Les visites peuvent également avoir pour visée de préparer Adrien Mandat, qui n'a *a priori* connu qu'une vie familiale « privée » au château de Nully, à évoluer dans le monde. C'est sans doute dans cette même optique que M. Jon éduque Adrien Mandat au maniement de l'argent, comme on le voit dans sa première lettre :

J'avois retenu sur les mois de M<sup>r</sup> Mand. les simphonies[sic] qu'il avoit acheté, ce qui effectivement, diminueoit la pitance ; je lui ai fait grand plaisir en le remboursant par votre ordre ; il paroît peu accoutumé à manier de l'argent, car il pensoit qu'un louis le mèneroit bien loin, mais il est bien désabusé, étant obligé de renoncer à bien des petites dépenses enfantines pour se borner au petit nécessaire. Je l'ai laissé faire affïn[sic] qu'il apprit par expérience le besoin d'économiser. (C-3 – Lettre I -M. Jon à Mme Mandat – Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1780)

Cette partie de l'éducation d'Adrien Mandat s'avère tout aussi cruciale que l'étude des mathématiques, dans la mesure où Adrien Mandat se destine à un métier qui l'éloigne de sa famille et de tout soutien financier immédiat : il s'agit donc d'un apprentissage de

l'autonomie, par la pratique et surtout par l'erreur. Celle-ci ne pouvait qu'être limitée dans la mesure où Desfarges de Lavaultière, Commandant des gardes-marine de Brest signale que le « S<sup>r</sup> Henry, secrétaire et caissier de la compagnie des G M<sup>ne</sup> [...] a la manutention des fonds de notre jeunesse, et ne délivre pas une obole sans mon ordre, et mon approbation. » (C-2- Lettre III -Desfarges de Lavaultière à M. Mandat – Brest, le 11 mai 1781) ; néanmoins, cette précaution ne semble pas utile dans le cas d'Adrien Mandat, puis qu'à deux reprises, deux de ses supérieurs louent la gestion de ses comptes : « il m'a toujours parru[sic] d'une aecomomie[sic] louable et remarquable à son âge (C-2- Lettre XII - Desfarges de Lavaultiere à Mme Mandat – Brest, le 26 septembre 1781) », puis quelques années plus tard, M. Leroy de Lagrange, qui occupe la même fonction que M. Desfarges de Lavaultière à Toulon : « Mr votre fils est trop bien né et pense trop noblement pour laisser des dettes lorsqu'il a eu la faculté de les payer ; il ne doit rien ni à qui que ce soit icy ; il est fort sage et d'une bonne conduite, vous pouvez être tranqui[sic] sur son compte. » (C-2- Lettre XXVII - M. Lagrange à M. Mandat – Toulon, le 28 décembre 1786) Ainsi quand Adrien Mandat quitte sa pension, M. Jon a de quoi être satisfait.

### **III. DE L'INSTRUCTION AU COMPAGNONNAGE : ADRIEN MANDAT ASPIRANT PUIS GARDE-MARINE A BREST**

Michel Vergé-Franceschi rappelle que « jusqu'en 1627, la marine est un 'état' d'aventurier ». Or « l'aventure ne se codifie pas. Elle ne s'enseigne pas. Elle ne s'apprend pas. Elle se vit<sup>39</sup>. » Ainsi, quand Richelieu instaure en 1627 la compagnie des « Seize gentilshommes », il crée par la même occasion la première école navale française. Colbert va continuer l'œuvre du cardinal en mettant en place à partir de 1672 la grande formation scolaire des gardes dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort : ce système restera peu ou prou le même jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on excepte l'expérience de l'Ecole du Havre (1773-1775). Faisant de la « lutte contre l'ignorance<sup>40</sup> » l'objectif premier de sa politique, Colbert met en place à partir de 1682 un « véritable programme d'enseignement, à vocation nationale<sup>41</sup> », recrute des professeurs dans les différents ports et imagine des emplois du temps qui permettent une progression dans les études, à la fois théoriques et pratiques autour des cinq disciplines jugées absolument nécessaires : l'hydrographie, la construction navale,

---

<sup>39</sup> M. Vergé-Franceschi, *Marine et éducation...*, *op. cit.*, p. 51. Sur le personnage de l'aventurier, voir Alexandre Stroeve, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, PUF, « Écritures », 1997, 349 p.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>41</sup> *Id.*

l'exercice du canon et du mousquet et l'art des fortifications terrestres. L'assiduité des élèves comme des maîtres et la juste récompense des mérites sont les fondements du vertueux projet colbertien, Cependant, à l'époque où Adrien Mandat rentre dans la marine, le modèle s'est au mieux « dénaturé », si ce n'est « perverti<sup>42</sup> »...

### ***III.1. Un modèle de formation continue : des salles à la vie embarquée***

L'aspirant garde-marine peut, dès sa nomination dans un port, se présenter aux salles comme les gardes-marine en attendant son examen et peut-être son embarquement. Alors que ce temps d'attente devrait être mis à profit pour étudier, il se révèle particulièrement dangereux, notamment pour les jeunes provinciaux « lâchés » pour la première fois par leur famille. Logés seuls, une des grandes tentations du garde marine est de faire des dettes, comme l'indique Viella :

Les logements, surtout en ville étoient hors de prix. Mon frère et moi en occupions un très petit près du port, toutes les fois qu'il nous étoit permis de venir coucher à terre. C'étoit un espèce de galetas dans lequel il n'y avoit qu'un seul lit et on y montoit, au risque de se casser le col par un escalier à moitié ruiné. Notre hôte étoit un petit marchand qui s'appeloit Quesnel. Il tenoit boutique, nous donait[*sic*] à crédit, ce que nous trouvions très commode. Cette facilité d'obtenir sans payer comptant est un des dangers dont on doit garantir les jeunes gens : nous n'en abusâmes pas, mais cependant, nous fîmes une petite dette chez notre hôte<sup>43</sup>.

C'est dans cette optique que Desfarges de Lavaultière écrit : « quoiqu'il y ait fort peu de jeunes gens qui ne couitent[*sic*] icy au-delà de 1200<sup>L</sup> à leurs famille, il est très à propos que M. votre fils ne soit pas tout-à-fait persuadé de vos dispositions à doubler la pension d'ordonnances. » (C-2- Lettre VI - Desfarges de Lavaultiere à M. Mandat – Brest, le 6 Juin 1781)

Aussi, dès les débuts du système des salles, le comte de Forbin en dénonçait les travers :

Il est bon de remarquer ici en passant que ces deux affaires [deux duels] furent l'effet de l'oisiveté où nous vivions à Toulon. D'où il paraît que ceux qui sont chargés de la conduite de jeunes officiers ne sauraient leur donner trop d'occupation, car, quoique la sagesse et la libéralité du roi semblassent y avoir suffisamment pourvu en établissant des académies dans toutes les places, cependant, malgré tous les différents exercices auxquels on nous appliquait, ceux qui n'étudiaient que par contrainte et sans goût, c'est-à-dire le plus grand nombre, avaient encore bien des heures vides et du temps à perdre, comme on le verra parce que je vais dire. Nos exercices d'académie étant finis, le jeu étoit pour la plupart la ressource la plus ordinaire contre l'ennui. De là, il en naissait tous les jours mille querelles parmi les gardes<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> C'est le postulat de M. Vergé-Franceschi dans son ouvrage *Marine et éducation, op. cit.*

<sup>43</sup> Viella, Cahier 1, f°7. On pourra comparer le logement de Viella à celui d'Adrien, voir L15.

<sup>44</sup> Forbin, *op. cit.*, p. 36. Forbin écrit ce passage dans la chronique de 1675, date à laquelle le système des salles n'est pas encore mis exactement en place. Il faut mettre cette erreur sur le compte de l'oubli dans la mesure où il publie ses *Mémoires* en 1729, soit plus de cinquante ans après ses débuts dans la Marine.

On retrouve cette réflexion sur le nécessaire encadrement d'une population masculine jeune et désœuvrée dans la correspondance de l'oncle Fraguier avec Desfarges de Lavaultière. En tant que commandant des gardes-marines de Brest, il doit veiller au bon déroulement des examens et maintenir l'esprit de discipline parmi les élèves :

Il nous restera après le passage de M. Bezout quinze demy-scavans[*sic*] qui n'ayant pu passer cette année, croiront n'avoir pas besoin de plus d'un mois ou deux de travail d'icy à la prochaine et qui pendant ce tems-là communiqueront au reste un esprit de dissipation dangereux non seulement, mais destructif pour l'instruction. M. votre neveu ne peut que gagner de toutes façons d'être embarqué, ainsi, c'est à quoy nous aviserons aussitôt qu'il sera G<sup>dc</sup> M<sup>ne</sup>. (C-2 – Lettre II -M. Desfarges de Lavaultière au Marquis de Fraguier – Brest, le 4 mai 1781)

Il est intéressant de voir que Desfarges de Lavaultière met en place tout un lexique du temps afin de dessiner la chronologie probable de l'échec : le « demy-scavant », c'est-à-dire l'élève qui n'est pas assez avancé pour soutenir l'examen et qui redouble son année, tombe dans « un esprit de dissipation dangereux », euphémisme qui regroupe toutes les débauches possibles dans un port (jeu, duel, aventures plus ou moins galantes...) ; la locution adverbiale « non seulement... mais » place cependant le danger moral au second plan par rapport à la perte de temps dans l'instruction, danger souligné par l'emploi de l'adjectif « destructif » au sémantisme fort : Adrien Mandat n'a donc d'autre choix que de réussir et d'embarquer pour ne pas voir son éducation réduite à néant... On serait tenté de croire que Desfarges de Lavaultière exagère les inconvénients du redoublement aux salles auprès de son correspondant, néanmoins à la lumière des *Mémoires* du chevalier de Cotignon, on constate qu'il met en garde le marquis de Fraguier contre une véritable stratégie scolaire :

Dans cet intervalle, M. de Bezout arriva. Il fit son examen qui dura huit jours, dont il résulta cinquante gardes de la Marine. Le reste fut remis à l'examen prochain dont La Bussière et moi furent du nombre, n'ayant donné que notre premier volume. Nous eûmes cependant mal au cœur d'en voir qui étaient de notre promotion reçus Gardes, mais nous nous en consolâmes d'autant qu'ils n'étaient point venus ignorants comme nous, puisqu'ils savaient presque leurs deux volumes. M. de Bezout parti, nous fûmes débarrassés d'un grand fardeau. Nous ne pensâmes plus qu'à nous livrer en attendant de reprendre nos mathématiques [...] N'ayant plus que le second volume de mathématiques à apprendre, nous jugeâmes, La Bussière et moi, que nous pouvions nous amuser pendant cinq à six mois, pendant lesquels cependant, nous ne cesserions d'aller aux salles où nous suivions des leçons<sup>45</sup>.

Afin d'éviter cet inconvénient à Adrien Mandat, Desfarges de Lavaultière lui dresse un programme particulier : « je l'ai engagé à venir voir éplucher ses futurs camarades. Il a dans l'interval[*sic*] pour répétiteur un de nos professeurs qui m'a promis d'en avoir soin. » (C-2 - Lettre IV -Desfarges de Lavaultière au Marquis de Fraguier – Brest, le 21 mai 1781) Parallèlement à Desfarges de Lavaultière, le chevalier de Panat, officier de marine, pointe un autre inconvénient : rater l'examen à Brest signifierait d'être de la promotion suivante et de

---

<sup>45</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 36 et p. 38.

laisser peut-être quarante ou cinquante gardes passer devant lui, ce qui reculerait de plusieurs années sa promotion au grade d'enseigne ; suivre Bezout à Rochefort apparaît alors comme un moyen d'éviter cet inconvénient :

L'instruction de m<sup>r</sup> votre neveu peut le mettre dans le cas d'être fait garde de la Marine ; son avancement dans le corps est assujéti à celui-là ; s'il le laisse échapper, il perd plusieurs rangs précieux dans notre métier. Si la lettre d'aspirant de m<sup>r</sup> votre neveu n'arrive pas ici avant le départ de m<sup>r</sup> Bézout, il sera obligé de suivre cet examinateur à Rochefort. Dans sa position, c'est un léger inconvénient, et il ne peut regarder comme un désavantage que ce qui reculerait sa promotion au grade de garde de la Marine. (C-2 – Lettre v -M. de Panat à l'oncle Fraguier – Brest le 26 mai 1781)

Le temps d'étude aux salles doit donc n'être qu'une phase transitoire pour être efficace ; c'est également un temps de formation qui prépare les aspirants comme les gardes-marines amenés à embarquer aux réalités de leur métier. Adrien Mandat n'évoque pas vraiment cette phase de son apprentissage dans les lettres envoyées en mai-juin 1781, cependant Viella y consacre quelques lignes aux salles dans ses *Mémoires* :

Mon frère entra aux Salles : c'étoit une école navale et militaire où l'on apprenoit les mathématiques sous les meilleurs professeurs, le dessin, les armes et à connoître les principales pièces et le grément des V<sup>eaux</sup> dans une grande salle. On en avoit fixé un sur un pivot au moyen duquel on le présentoit à tous les airs de vent. On y enseignoit aussi le calcul des plans de construction. Les exercices étoient de deux heures le matin et deux le soir, présidés par des officiers toujours présents dans les salles et tout s'y faisoit militairement [en marge : les gardes-marine faisoient aussi l'exercice du canon sur les remparts. ils tiroient à une cible placée dans la campagne. Je l'ai fait pend<sup>t</sup> quelques tems jusqu'au moment de mon embarquement<sup>46</sup>].

L'expression « école navale et militaire » exprime bien l'ambition des salles qui était de former à la fois des chefs de guerre et des marins : l'usage d'un modèle réduit de bateau pour enseigner les principes de navigation témoigne d'un souci pédagogique pour la pratique de la mer. De plus, les salles initient une formation qui est continuée à bord par l'officier supérieur, parfois au grand déplaisir du garde-marine :

Je crois qu'en changeant de capitaine, nous n'avons pas gagné au change : celui-ci est très froid et très rigide observateur de l'ordonnance ; je ne lui ai [f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>] parlé que calculs depuis mon départ ; nous en avons fait ensemble qui ne finissoient plus et si je n'étois distrait bien agréablement par mon occupation actuelle, je rêverois probablement cosinus et sinus, tangentes et cotangentes &c, car j'en ai continuellement la tête pleine. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

En effet, le garde-marine doit posséder les six livres du Bezout pour pouvoir passer au grade d'enseigne de vaisseau et espérer ne plus faire de problèmes de mathématiques à bord. Néanmoins, maintenir une discipline dans l'instruction s'avère payante dans la mesure où Adrien Mandat obtient une gratification :

Je m'empresse de vous répéter ici que M. le Mar. de Castries, satisfait de la manière dont M. de Mandat s'est comporté pendant la campagne de La Danaé et du zèle qu'il a montré pour perfectionner ses connoissances et en acquérir de nouvelles, lui a accordé un cercle, récompense

---

<sup>46</sup> Viella, Cahier 1, f<sup>o</sup>27.

flatteuse en ce qu'elle est une preuve que sa conduite a été remarquée. (C-2 - Lettre XXII - Comte de la Touche au M. de Fraguier – Versailles, le 21 avril 1786)

### ***III.2. L'examen devant Bezout : un rite de passage***

Les correspondances de la fin mai et du début de 1781, que ce soit celle d'Adrien Mandat avec ses parents ou celle des parents avec les divers officiers de Marine de Brest, font de l'examen devant Bezout un événement de première importance. Cependant, l'examen est assujéti à la nomination comme aspirant par le ministre, comme le rappelle Desfarges de Lavaultière au père d'Adrien Mandat à la date du 11 mai 1781 : « M Bezout s'annonce pour le 15 de ce mois et la nomination d'aspirants ne m'est pas Encor parvenue. cette omission renvoie M votre fils a l'année prochaine, S'il est assés instruit pour l'etre cette année qu'il ne peut etre Examiné sans etre admis » Or cette nomination se transforme en obstacle insurmontable, puisqu'Adrien Mandat est nommé pour le mauvais port :

Sa surprise a été bien grande en ne voyant pas son nom inscrit sur la liste des aspirants de ce département. Il ne peut attribuer qu'à la méprise des commis un oubli dont les suites deviendraient si dangereuses pour lui. Il doit avoir eu l'honneur de vous écrire, ainsi qu'au v<sup>te</sup> de Maillÿ, et je ne doute pas que cette inattention ne soit réparée au premier moment. (C-2 – Lettre v - M. de Panat à l'oncle Fraguier – Brest le 26 mai 1781)

Néanmoins, le problème est réglé quelques jours après, puisqu'Adrien Mandat passe son examen le 6 juin. Sa prestation fait l'objet de nombreux commentaires de la part des différents correspondants des parents. Ainsi, Desfarges de Lavaultière écrit : « Il a été examiné aujourd'hui[sic]. Je l'ai trouvé un peu faible, mais je ne désespère ni ne vous flatte de rien. » (C-2 - Lettre vi - Desfarges de Lavaultiere à M. Mandat – Brest, le 6 juin 1781) ; tandis que le chevalier du Pavillon affirme : « je vous apprend avec plaisir, Monsieur, que M. votre fils a subi son examen et qu'il s'en est très bien tiré. » (C-2 - Lettre vii -M. du Pavillon à M. Mandat – Brest, le 6 juin 1781). Le décalage d'appréciation des officiers a de quoi inquiéter M. Mandat, d'autant plus qu'à cette période, Adrien Mandat est parfaitement convaincu de son succès ! Ainsi, le même jour, il déclare à sa mère : « Vous ne trouverez pas mauvais, je crois, que je vous dise que j'ai soutenu mon examen ce matin et que je m'en suis très bien tiré. J'ai reçu des compliments de tous mes camarades. » (L13. A Mme Mandat – Brest, le 6 juin 1781), et à son oncle Fraguier : « je crois qu'on peut, sans vous faire beaucoup de peine, vous dire que j'ai soutenu mon examen ce matin et que j'ai bien répondu. » (L14. Au Marquis de Fraguier – Brest, le 6 juin 1781) La lettre que Desfarges de la Vaultière envoie à l'oncle Fraguier deux jours après a de quoi tempérer l'enthousiasme familial :

Je n'ai pas été aussy content que je l'aurais désiré de son examen ; cependant, sans affirmer que M. Bezout, auquel il m'est deffendu[sic] réciproquement de faire communication de mon travail, soit de cet avis, je le propose pour être GMne. Je vous prie d'observer que cecy est une

confiance que je prend[sic] la liberté de vous faire et que mon devoir me défend[sic], mais que j'ai bien du plaisir à oublier en faveur de M. le mqs de Fraguier (C-2 - Lettre VIII Desfarges de Lavaultiere au marquis de Fraguier – Brest, le 8 Juin 1781)

Au-delà du contraste que cette lettre produit avec la correspondance d'Adrien Mandat, elle met également en lumière la relation qu'entretient Desfarges de la Vaultière avec l'oncle Fraguier. Réitérant le verbe « défendre », le commandant des gardes-marines de Brest contrevient au secret professionnel par « liberté » et par « plaisir », tout en soulignant que cette « confiance » est aussi une « faveur » : s'agit-il pour Desfarges de La Vaultière de se mettre à portée de demander un service au meilleur ami du gendre du ministre de la Marine ? La référence au travail séparé de Bezout permet en effet de s'acquérir à bon compte une faveur en ne s'avançant guère sur le résultat... De ce point de vue, le marquis de Langeron, gouverneur des ports et châteaux de Brest, sait davantage montrer son estime tout en restant prudent :

Je vous fais mon compliment de tous[sic] mon cœur, Monsieur, votre neveu a très bien répondu et il y a tout lieu de croire qu'il sera compris dans la promotion. Je voudrais pouvoir vous en assurer positivement, mais M. Bezou n'affirme jamais rien, on le devine si on peut : cela vous prouvera au moins que je ne néglige pas les choses qui vous intéressent. (C-2 - Lettre IX - Langeron au marquis de Fraguier – Brest, le 11 juin 1781)

Enfin, quelques semaines plus tard, Desfarges de la Vaultière peut annoncer la bonne nouvelle : « un courrier extraordinaire m'apporta hyper[sic] confirmation de la proposition que j'avais faite au ministre d'une place de GMne pour M. votre fils. M Bezout s'est trouvé d'accord avec moy sur ce compte et je serais bien flatté de vous en donner la première nouvelle. » (C-2 - Lettre X - Desfarges de Lavaultière à Mme Mandat – Brest, le 20 juin 1781) Ainsi, dans la correspondance des adultes, l'examen se charge d'enjeux sociaux latents, puisqu'il s'agit d'activer le réseau familial pour assurer la réussite d'Adrien Mandat ; la considération très marquée à l'égard du marquis de Fraguier des principaux officiers de Brest atteste de son crédit qui va assez largement bâtir la carrière d'Adrien Mandat .

Pour les examinés, l'enjeu est ailleurs. Certes, à l'image de Nompère de Champagny, une brillante réussite à l'examen peut accélérer la carrière :

A Brest, je fus bientôt dans le cas de passer l'examen que subissoient annuellement tous les gardes de la marine. M. Bezout me trouva d'une force supérieure, me mit le premier sur sa liste, et un sextant me fut donné à titre de récompense de mes travaux. L'année suivante, nouvel examen ; j'avois fait une campagne dans l'intervalle; je ne m'y étois pas occupé de mathématiques, mais je n'avois rien oublié, et tel fut le compte-rendu par M. Bezout, que le roi me nomma enseigne de vaisseau. Cette nomination me faisoit passer sur le corps, ce qui étoit alors sans exemple, sur plus de quatre-vingts de mes camarades dont plusieurs étoient dans la marine six ans avant moi, et tous ayant un long service de mer, tandis que j'avois à peine commencé le mien. Je fus choqué de cette espèce d'injustice, et animé dès lors de cette modération et de cette crainte de la faveur, qui dans la suite m'a fait souvent refuser et presque toujours sans succès, celles qui m'ont été offertes, je fis des représentations à M. le comte de Brugnon, commandant de la marine, à qui j'étois particulièrement recommandé. Il me dit de les



mettre par écrit et qu'il les enverrait au ministre. Je fis donc un mémoire contre moi dans lequel je disois que je n'avois point eu de mérite à posséder quelques connoissances de mathématiques de plus que mes camarades, puisque j'avois eu, pour me livrer à cette étude les deux années que j'avois passées illicitement à l'école militaire, tandis qu'eux, ou au moins le plus grand nombre d'entre eux, avoient fait sur mer un service réel, un service pénible dont j'avois été exempt; et je demandois à reprendre mon rang. La réponse du ministre fut que ma lettre prouvoit combien j'étois digne de la faveur que le Roi m'avoit accordée et qui m'étoit de nouveau confirmée par Sa Majesté. Cette démarche faite de très bonne foi me fit le plus grand honneur dans le corps, et ce fut parmi ceux que cette préférence avoit outragés (car alors un passe-droit paroissoit un outrage), que j'eus dans la suite mes meilleurs amis<sup>47</sup>.

Un talent particulier pour les mathématiques peut donc lancer une carrière. Cependant, Nompère de Champagny souligne le caractère exceptionnel de son cas. Il est récompensé par un sextant, cadeau traditionnel pour les élèves méritants : Adrien Mandat sera récompensé par le même cadeau à l'issue de sa deuxième campagne de 1786<sup>48</sup>.

Pour les impétrants moins sûrs de leurs capacités mathématiques, l'examen est davantage perçu comme un rite de passage et il est particulièrement frappant qu'Adrien Mandat, Viella et Cotignon décrivent ce moment de leur vie selon les mêmes modalités, indépendamment du genre d'écrit utilisé (pour l'un, la correspondance, pour les autres les mémoires), ce que l'on peut considérer comme un trait de génération. Il convient d'abord de définir ce que l'on entend par rite. Jean Cazeneuve le comprend comme « un acte qui peut être individuel ou collectif mais qui, toujours, lors même qu'il est assez souple pour comporter une marge d'improvisation, reste fidèle à certaines règles qui, précisément, constituent ce qu'il y a en lui de rituel<sup>49</sup>. » Quant au sociologue Claude Rivière, il le présente ainsi :

Le rite en tant que processus comporte un fort dynamisme en ce qu'il est producteur de signification et a des conséquences tangibles sur les participants, ne serait-ce qu'en raison du caractère collectif qu'il revêt et de la charge affective portée par les symboles. L'action symbolique est certes polysémique, mais elle a surtout valeur condensatrice, en ce qu'y fusionnent le monde vivant et le monde imaginaire dans une transformation idiosyncrasique de la réalité<sup>50</sup>.

A la lumière de ces définitions, lisons à présent la présentation de l'examen par Viella dans ses *Mémoires* :

Chaque année, l'examineur (Mr Bezout académicien, auteur d'un traité de mathématiques très estimé) passait dans les trois départements, Brest, Toulon et Rochefort. Les aspirants étoient interrogés sur les deux premiers volumes et s'ils répondoient d'une manière satisfaisante, ils étoient fait gardes de la Marine. Mais quiconque après deux examens n'avoit pas satisfait à ses demandes étoit renvoyé à ses parents<sup>51</sup>.

---

<sup>47</sup> Nompère de Champagny, *Souvenirs de M. de Champagny, duc de Cadore*, Paris, Paul Renouard, 1846, p. 45-46.

<sup>48</sup> L'objet se trouve toujours au château de Grancey.

<sup>49</sup> Jean Cazeneuve, *Sociologie du rite*, Paris, PUF, 1971, p. 12.

<sup>50</sup> Claude Rivière, *Les Rites profanes*, Paris, PUF, 1995, p. 33-34.

<sup>51</sup> Viella, Cahier 1, f°27.

Le complément circonstanciel de temps « chaque année » et l'emploi de l'imparfait insistent sur le caractère répétitif de l'examen. Qui plus est, les actions du paragraphe calquent les séquences du rite de passage, telles que le folkloriste Van Gennep les a établies et que Claude Rivière cite : « 1/ Séparation et rupture d'avec le monde profane ; 2/ Marginalisation dans un lieu sacré et formation à un nouveau mode d'être ; 3/ Résurrection symbolique et agrégation solennelle dans la communauté avec un statut supérieur<sup>52</sup>. » Les aspirants quittent leur famille pour se rendre dans les différents départements, qui prennent le statut de terres étrangères, où une épreuve qualifiante sanctionne une transformation : il est notable que Viella écrive qu'ils « étoient faits gardes marines », là où on s'attendrait davantage au verbe « recevoir » ; la sanction de l'échec est d'être « renvoyé à ses parents », acte qui prend la charge symbolique d'un retour ou d'un maintien à l'enfance et à la dépendance.

Bezout est présenté par Viella comme « académicien auteur d'un traité de mathématiques très estimé » : il s'agit d'un Bezout « dénoté », celui des dictionnaires si l'on veut ; cette définition rappelle en effet qu'au lendemain de la Guerre de Sept ans, Choiseul demande au mathématicien d'écrire un Cours « des différentes sciences qui conviennent au service de la marine », afin de remplacer le Cours du Père Chatelard<sup>53</sup>, et ce cours restera un modèle pendant un siècle. Au moment où Adrien Mandat comme Viella passent leur examen, Bezout a déjà formé toute une génération d'officiers : le personnage revêt alors une stature plus imposante pour ces jeunes garçons. Un trait de caractère qui semble relevé par tous est son extrême discrétion, si ce n'est dissimulation ; le marquis de Langeron, dans la lettre au marquis de Fraguier citée précédemment, déclare : « M. Bezou n'affirme jamais rien, on le devine si on peut. » Tel un sphynx, Bezout questionne, fait et défait les carrières dans le plus grand des mystères et transforme l'examen en séance herméneutique. En effet, dans les passages qui racontent le déroulement de l'examen, on trouve systématiquement des tentatives de décryptage des réactions de l'examineur. Adrien Mandat, dans la lettre à l'oncle Fraguier du 6 juin 1781, raconte ainsi sa prestation :

vous ne scauriez croire la joie où je suis : ma timidité ne m'a pas beaucoup déconcerté et je suis très content de moy. Mes camarades m'ont fait compliment en sortant de l'examen et m'ont dit que il y en avoit peu que M<sup>r</sup> Bezout eut tant epluché que moi. Comme il [*f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>*] lui est défendu, ainsi qu'à M<sup>r</sup> de La Valtiere, de montrer les notes qu'ils envoient au ministre, je ne sçais pas ce qu'ils pensent de la manière dont je leurs [*sic*] ai répondu. Je sçais seulement que ceux à qui M<sup>r</sup> Bezout dit « Retirez vous ! », c'est ceux dont il est mécontent et que ceux à qui il dit « Cela suffit, c'est bien ! », c'est ceux dont il est content &c. Je suis de ce nombre, donc il est

<sup>52</sup> Claude Rivière, *op. cit.*, p. 22. D'après Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, Nourry, 1909.

<sup>53</sup> Du Chatelard, *Recueil de traités de mathématique, à l'usage de Messieurs les gardes de la marine, par le P. du Chatelard, de la Compagnie de Jésus, hydrographe du roy au port de Toulon...*, Toulon, Jean-Louis Mallard, 1749, 4 vol. in-12.

content de moi, donc j'ai bien répondu, donc je serai garde-marine. (L14. Au marquis de Fraguier – Brest, le 6 juin 1781)

La « charge affective » du rite, évoquée par Claude Rivière, se traduit ici par la palette d'émotions mentionnée dans les premières lignes, et qui vont de la joie et de la satisfaction personnelle à la timidité, voire la gêne, connotée par l'emploi du participe passé adjectivé « épluché », sorte de mise à nu symbolique des connaissances mathématiques d'Adrien Mandat . Après cette phase émotionnelle vient une phase rationnelle : face à l'ignorance de « ce qu'ils pensent de la manière dont je leurs[sic] ai répondu », Adrien Mandat met en place un raisonnement fondé sur l'analyse des paroles de Bezout et, par une suite de corrélations « et... donc... donc... donc... » pour le moins enfantines, aboutit à la conclusion qu'il sera reçu. Le décryptage du langage de Bezout, singulièrement stéréotypé par ailleurs, est présenté comme un savoir (« je scais Seulement »), pourtant, il ne pourrait être qu'une croyance partagée par les « camarades » qui lui « ont fait compliment en sortant de l'examen » : à défaut de certitude sur l'avis des examinateurs, Adrien Mandat voit dans le comportement du groupe une forme de « reconnaissance » qui est déjà une « agrégation » au monde des « gardes-marines ». Cotignon accorde également quelques lignes à son examen :

M. Bezout arriva ; je fus examiné le premier jour. J'eus le bonheur de bien répondre à toutes ses questions, excepté une sur le carré de l'hipoténus sans cependant rester court, car j'en vins à mon honneur. M. de Bezout me fit un compliment qui me donna l'espérance d'être de la promotion dont il était l'arbitre. [...] Notre uniforme ne fut changé qu'en aiguillettes que nous portâmes alors tout en or<sup>54</sup>.

Le texte insiste sur la dimension véritablement « performative » de « l'arbitre », qui dit, donc qui fait. Curieusement, Cotignon, qui connaît de fait le déroulement des événements de son passé, crée un bref effet de suspens en utilisant l'expression « me donna l'espérance ». Or ne destinant son texte à personne d'autre que lui-même, il n'a pas besoin de dramatiser à ce point ce moment, si ce n'est pour faire de cette question sur le « carré de l'hipoténus » le « *kairos* », l'instant crucial, qui permet sa transformation. En effet, Cotignon achève le récit de l'examen en évoquant le changement dans l'uniforme, que l'on retrouve dans des termes similaires dans la correspondance d'Adrien Mandat : « j'espère que, sous peu, je quitterai l'aiguillette de soie bleue et or pour prendre l'aiguillette d'or » (L13. A Mme Mandat – Brest, le 6 juin 1781), comme dans les *Mémoires* de Viella :

Les examens en tems de guerre ayant lieu tous les six mois, je fus fait garde-marine au premier. Il est difficile d'exprimer la joie d'un jeune homme qui obtenoit le premier grade dont la marque distinctive étoit des parements rouge et une aiguillette en or sur l'épaule gauche qui

---

<sup>54</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 52.

laissait derrière lui ceux qui souvent étoient entrés au service avant lui et qui, au lieu d'être soumis à leur censure, avoit dès cet instant le droit d'exercer la S[...] sur Eux<sup>55</sup>.

On voit là les « conséquences tangibles », évoquées par Claude Rivière : le changement d'uniforme symbolise l'accession à un rang supérieur, ce qui se traduit par l'avantage bien concret de ne plus être soumis à la censure des gardes plus âgés.

### ***III.3. Un examen officieux passé sous silence : bizutage des gardes et farces de potaches***

S'il est une différence majeure entre la correspondance et le genre des Mémoires, c'est qu'une lettre est *destinée* à quelqu'un qui la lit sous peu de jours, là où les Mémoires attendent parfois plusieurs siècles pour avoir un destinataire. L'épistolier se soumet donc à un certain nombre de contraintes pour que sa missive soit agréée par son correspondant : dans la mesure où nous n'avons que la correspondance d'Adrien Mandat à ses parents durant sa période de formation, celle-ci se conforme à une règle tacite de politesse et de décence et, ainsi, seul l'examen devant Bezout fait l'objet d'un récit. Toutefois, à la lumière des *Mémoires* de ses contemporains, Viella et Cotignon, on comprend que cette période de la vie d'Adrien Mandat a été plus agitée qu'il ne veut bien le dire et qu'il y a dans la correspondance un non-dit sur l'examen officieux que font passer aux aspirants les gardes-marines plus anciens. Viella en donne les règles dans ses *Mémoires* :

Nous fûmes logés chez une personne[*sic*] habituée à avoir de jeunes gens chez elle et mis à une table [... ?] avec 8 ou 10 aspirants qui furent fort aises d'en voir arriver de plus jeunes qu'eux. Ceux-là se noment[*sic*] Custodes et les plus anciens *ont le droit* de leur faire *subir* des *épreuves à leur volonté*. Le début est toujours pénible pour des enfants qui n'ont vû que le collège et la maison paternelle ; ils *sont obligés* de tout prendre en bonne part et le moindre signe d'humeur seroit *rigoureusement pûni*<sup>56</sup>.

Les élèves instaurent une véritable hiérarchie entre eux, ce qui est rendu dans le texte par le lexique de l'autorité, dont Viella souligne le caractère inhabituel et « pénible » pour le nouvel arrivant. La capacité à obéir, mais surtout l'esprit de tolérance sont testés ; « tout prendre en bonne part », ne pas montrer « le moindre signe d'humeur » semblent être autant d'attitudes recherchées et désirées pour un futur officier et un futur marin, dont les conditions de vie seront difficiles. Viella détaille davantage la nature de ces épreuves quelques pages plus loin :

Il fallait pour en venir à bout une grande surveillance. Les aspirants et gardes-marine étoient dans les départements ce que les mousquetaires avoient été dans Paris, les terreurs des bourgeois dont ils troublaient souvent le repos pend<sup>t</sup> les nuits, se réunissant quelquesfois[*sic*] en bandes

---

<sup>55</sup> Viella, Cahier 1, f°30.

<sup>56</sup> Viella, Cahier 1, f°27.

après souper, courant les rues, cassant les vitres, frappant aux portes &c. Les arrêts et la prison en étoient toujours la suite, mais cepend<sup>t</sup>, ces sortes d'étourderies devenoient plus rares<sup>57</sup>.

Ce qui se passe à Rochefort n'est guère différent de ce qui se passe à Toulon. Ainsi, Cotignon donne également le détail des activités nocturnes des aspirants et des gardes-marines :

Nous étions envers eux [les bourgeois de Toulon] ce que les pages étoient envers nous. Quand je dis bourgeois, je ne parle que des commis, secrétaires, fils de marchands dont la ville fourmillait. Presque tous les soirs après souper, nous faisons des patrouilles, par trois ou quatre bandes et nous avons un point de ralliement qui étoit ordinairement notre café. Tous les bourgeois que nous trouvions étoient sûrs de recevoir une volée de coups de trique que nous portions sous nos habits [...] Non contents de bâtonner, nous cassions les vitres, nous murions les portes, les boutiques, nous volions les chaises de poste, les berlines, que nous mettions sur le port à la place des bateaux que nous traînions de même à leur place<sup>58</sup>.

Les jeunes gens se livrent nuitamment à ce que nous appellerions aujourd'hui des « actes de petite délinquance », et il est notable qu'elle se dirige systématiquement vers les « bourgeois » : cette violence sert donc également à marquer la différence entre les différentes classes sociales de la ville, aigrissant les rapports entre la « ville » et le « port », ce qui ne sera pas sans conséquences au moment de la Révolution, à Toulon comme à Brest. Cette position du garde-marine est ainsi résumée par Michel Vergé-Franceschi : « Face aux bourgeois, le garde est dans une situation de dépendance matérielle et de supériorité sociale et intellectuelle qui envenime inexorablement les rapports<sup>59</sup>. » Les virées nocturnes peuvent prendre un tour plus libertin et tourner à la farce scatologique :

Après souper, nous fûmes, selon notre coutume, montrer nos derrières à tous les fanaux qui passaient sur le Champ de Bataille [...] La Bussière, voulant courir une seconde fois devant celui de Mme la comtesse de Framond, se trouva embarrassé par sa culotte et tomba au pied de cette dame qui lui donna un coup de pied dans le cul, ce qui me fit beaucoup rire<sup>60</sup>.

Cotignon, qui ne destine pas ses *Mémoires* au public, empile en toute liberté quantité d'anecdotes de ce genre, proches du conte à rire, et on ne peut que renvoyer le lecteur à son ouvrage pour en avoir un aperçu complet<sup>61</sup>.

Si la licence règne lors des sorties car il faut se démarquer des bourgeois, la rigueur est de mise entre pairs. Ainsi, on peut lire chez Viella :

Il y avoit de plus une discipline intérieure du corps qui étoit souvent exercée d'une manière assez sévère. Si deux élèves avoient eu une querelle, s'il y avoit du louche dans leur conduite, si l'un sans y être provoqué avoit tenu des propos offensants, on assembloit sur-le-champ un conseil de guerre (au caffè[sic] des Salles) présidé par les plus anciens ; les accusés comparoisoient[sic] et une table de billard étoit le théâtre sur lequel s'exécutoit les arrêts de ce

---

<sup>57</sup> Viella, Cahier 1, f°29.

<sup>58</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 43.

<sup>59</sup> M. Vergé Franceschi, *Marine et Education, op. cit.*, p. 292.

<sup>60</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 48.

<sup>61</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 30-50.

tribunal. Le plus âgé des juges n'avait pas ordinairement 16 ans ; car on entroit au service à 14 et on étoit renvoyé si, après deux ans, on n'avait pas satisfait à l'examen<sup>62</sup>.

Les élèves mettent donc en place une police réglée sur un mode militaire, puisqu'ils tiennent des « conseils de guerre », au même titre que les officiers, justice « en petit », qui pastiche celle des grands : le rappel du jeune âge des juges comme la trivialité du « théâtre » des jugements (« une table de billard ») prêteraient à sourire, si les problèmes réglés n'avaient pas parfois des conséquences graves. S'étant disputé avec son meilleur ami pour un motif futile, Cotignon le provoque en duel :

Au moment où nous prenions nos épées, le baron d'Aguilar, suivi des plus anciens Gardes de la Marine, entrèrent dans notre chambre et nous firent embrasser, ce que nous fîmes de bon cœur, car, c'était bien malgré nous que nous allions nous tuer l'un ou l'autre et peut-être tous les deux, ce qui était arrivé il n'y avait pas longtemps entre deux de nos camarades qui étaient aussi amis intimes<sup>63</sup>.

Le duel de Viella, en revanche, n'est pas arrêté par les Anciens et le mémorialiste est blessé :

Durant le temps que j'étois aspirant j'eus une affaire avec un de mes camarades qui m'avait tenu un propos grossier. Je fus légèrement blessé dans le côté droit et mon adversaire le fût dans le bras et on nous sépara. C'étoit un assez mauvais sujet : il quitta le corps peu de temps après<sup>64</sup>.

Non contents de s'occuper des duels, les Anciens organisent également des épreuves qualifiantes, notamment de natation :

Il fallut passer par quelques épreuves sur la bravoure et l'on ne pouvait pas être bon officier de marine si l'on ne savait pas nager et si l'on avait pas donné et reçu quelques coups d'épée. En conséquence, pour m'apprendre à nager, on m'emmena baigner à la Grosse Tour. Là, il y avait un chébec qui servait pour tirer à la cible et qui pour lors étoit mouillé à une portée de fusil de terre. Lorsque nous fûmes tous à l'eau, ces messieurs me dirent qu'il fallait aller à la nage au chébec. Aussitôt, les voilà les uns à me soutenir par-dessous le ventre, les autres à me tenir les bras, les autres à me pousser par les pieds, se plaisant de temps en temps à me laisser couler au fond où je buvais à mon aise. Enfin, j'arrivai à mon but. Je croyais en être à moitié quitte, mais je me trompais bien. On me fit alors monter à bord du bâtiment, d'où on me dit de me jeter à la mer, sinon qu'on allait m'y jeter par force. Je me lançai de moi-même. Ces messieurs me suivirent tous et me ramenèrent à terre en me louant de mon bon caractère. Alors, sur le bord de la mer, on m'apprit à nager et au bout de sept à huit jours j'en savais autant qu'eux<sup>65</sup>.

Au-delà de tester le caractère et la « bravoure » de l'aspirant, cette épreuve de natation est également l'indice d'un changement de mentalité. En effet, au lendemain de la Guerre de Sept ans, les officiers « déplorent l'absence de natation. [D'après eux] il n'y aurait pas 2% des gardes ou officiers qui sauraient nager<sup>66</sup>. » La génération suivante a donc bien pris conscience que la natation étoit une nécessité du métier, toutefois Viella n'indique pas d'épreuves

---

<sup>62</sup> Viella, Cahier 1, f°29.

<sup>63</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 49

<sup>64</sup> Viella, Cahier 1, f°30.

<sup>65</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 32.

<sup>66</sup> M. Vergé Franceschi, *Marine et Education*, *op. cit.*, p. 262.

semblables à Rochefort : qu'en est-il de Brest ? Adrien Mandat a-t-il appris à nager avec ses camarades dans les froides eaux de la rade ?

Enfin, si les épreuves de courage peuvent sembler normales à de futurs militaires, il est plus étrange que les gardes se censurent entre eux sur le plan des manières. Le dénommé Chambonnet avait, à en croire Cotignon, « sans doute gardé les cochons chez son père, car il n'avait pas l'ombre d'éducation<sup>67</sup>. » Logé dans une auberge avec un camarade tout aussi mal dégrossi, ils offrent le spectacle suivant aux autres gardes :

Ils arrachaient les morceaux, n'étant point accoutumés à deux services. Ils furent très surpris d'en voir apparaître un second au point qu'ils s'écrièrent : « *On dîne donc deux fois ici ?* » Et en même temps, s'emparent d'un plat de crème, et c'était à celui qui l'aurait, lorsque le chef de la table, ennuyé de leur cochonnerie, se leva et s'en fut les barbouiller avec la crème. Ensuite, après le dîner, on les fit coucher sur la table, ayant culotte bas et chacun de nous leur donna cinq à six coups d'aiguillette sur les fesses, et on leur emplit leur culotte des restes du repas. Il s'ensuivit des railleries dont ils se soucièrent fort peu<sup>68</sup>. »

La « cochonnerie » des deux aspirants est punie de façon extrêmement humiliante et le reste du récit évoque d'autres niches que leurs camarades leur font : l'absence de politesse, en particulier à table, est vécue par l'élève chef de table comme une indignité qu'il s'agit de punir exemplairement et le comportement des deux « cochons » est d'autant plus inexcusable qu'ils ne semblent n'avoir pas d'amour-propre. Cotignon précise par la suite que Chambonnet est révoqué. Là encore, ce trait rappelle l'importance de la représentation dans le métier d'officier de marine, aspect que les jeunes gardes ont parfaitement compris.

### ***III.4. Le rôle des officiers-mentors : le commandeur de Dampierre et M. du Pavillon***

Un des reproches faits à la Marine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est d'être un milieu extrêmement fermé, où les logiques familiales ont largement pris le dessus sur le simple mérite. Il est donc bon d'y entrer avec un mentor, si possible un père ou un oncle qui serait déjà officier. C'est le cas de Viella qui indique dans ses *Mémoires* la connexion familiale qui lui permet d'entrer du bon pied dans la Marine :

Le C<sup>te</sup> de N. notre oncle à la mode de B[retagne] nous Recomanda[sic] à mr de Breda, son parent employé dans la compagnie des GM à Rochefort. Nous le fûmes aussi par le V<sup>te</sup> de N, frère de ma mère qui avoit été autrefois capitaine de V<sup>au</sup> [Viella raconte ensuite sa visite à Bordeaux sur le trajet de Rochefort] Arrivés à Rochefort, nous fûmes reçus par notre mentor, Mr de Breda qui eut de nous tous les soins qu'auroit pu avoir un père<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 36.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>69</sup> Viella, Cahier 1, f<sup>o</sup>26-27.

Le lien familial est pour le moins élastique, puisque Viella est accueilli par un parent d'un oncle « à la mode de Bretagne », néanmoins, il a le mérite d'exister et d'être efficace dans la mesure où M. de Breda se transforme en second père. Dans le cas d'Adrien Mandat, il n'y a pas d'appui familial direct, puisqu'il est le premier Mandat à entrer dans la Marine, mais cette solitude est compensée par l'activité de l'oncle Fraguier, notamment grâce au voyage qu'il effectue à Brest : comme Adrien Mandat l'écrit à sa mère dans la lettre du 5 avril 1781, l'oncle Fraguier ramène à Paris M. du Pavillon, qualifié de « Capitaine de vaisseau » ; la liaison établie pendant la semaine de voyage entre Brest et Paris permet à l'oncle Fraguier de demander d'emmener Adrien Mandat à Brest au mois de mai. Qui plus est, une lettre de M. du Pavillon à l'oncle Fraguier met en avant le premier service que le nouveau mentor fait à son protégé, c'est-à-dire une place à son bord :

Je désire vivement qu'il soit fait garde de la marine, comme nous devons le présumer d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire de son instruction, sa place est réservée sur le V<sup>x</sup> le *Guerrier* où je le verrai avec un vray plaisir. Il appartient de [...] à madame la marquise de Fraguier, vous l'aimez et vous avez bien raison, mon cher Fraguier, c'est un enfant charment[sic] plus formé qu'on ne l'est à son âge : Dieu le maintienne dans cette situation ! (C-2- Lettre I - M. du Pavillon au Marquis de Fraguier – Brest, le 1<sup>er</sup> avril 1781)

Un aspect pour le moins curieux de cette lettre est qu'au moment où M. du Pavillon l'a écrit, il n'a sans doute pas rencontré Adrien Mandat, puisque ce dernier ne mentionne pas une rencontre avec M. du Pavillon dans la lettre du 5 avril. Il semble donc que le seul témoignage de l'immense affection de l'oncle pour son neveu ait suffi à convaincre M. du Pavillon. Ainsi, ces deux trajets en voiture vont contribuer à donner un parrain particulièrement précieux à Adrien Mandat, dans la mesure où M. du Pavillon est considéré comme un des meilleurs tacticiens navals de son temps. Desfarges de Lavaultière souligne la qualité de ce parrainage en comparant M. du Pavillon à Athéna : « j'étais tranquille[sic] en ce que Pavillon le couvrait de son égide en attendant sa nomination, que je ne désespère pas de recevoir après-demain. » (C-2- Lettre IV - Desfarges de Lavaultière au Marquis de Fraguier – Brest, le 21 mai 1781), de même que Langeron déclare : « il sera fort heureux pour le jeune homme que M. du Pavillon l'embarque sur son *Triumphans*. » (C-2 - Lettre IX - Langeron au Marquis de Fraguier – Brest, le 11 juin 1781)

Le mentor est secondé dans son rôle de cadre par un cercle plus large d'officiers qui prennent un intérêt dans le sort du nouvel aspirant. Dans le cas du chevalier de Panat, cet intérêt a été motivé en premier lieu par les « bontés » du marquis de Fraguier, mais aussi par le tempérament d'Adrien Mandat, dans la mesure où la dette de reconnaissance envers l'oncle sera payée par l'amitié offerte au neveu :



Il est jeune et doit avancer dans notre corps. Il y apporte d'heureuses dispositions, un naturel doux et aimable. Vos conseils, ceux de m<sup>r</sup> le chr du Pavillon ne seront pas infructueux. Pour moi, monsieur le marquis, les bontés dont vous m'avez comblé, l'intérêt que m<sup>r</sup> votre neveu savait inspirer et que je partage avec bien du plaisir, tout lui donne des droits à mon amitié. Il m'accordera la sienne et je la mériterai. (C-2- Lettre V - M. de Panat à l'oncle Fraguier – Brest le 26 mai 1781)

Néanmoins, Adrien Mandat, par son caractère seul, a su s'intégrer au monde des officiers ; en effet, les diverses lettres d'officiers adressées à la famille dessinent le portrait du garde-marine idéal :

Vous devés donc espérer de le voir faire garde de la marine sous peu de jours, dans ce cas, je serai enchanté de le recevoir sur mon bord ; c'est un enfant charmant, dont le cœur et l'esprit ont été cultivés et je vous félicite monsieur d'avoir un fils aussi heureusement né et aussi parfaitement bien disposé. (C-2- Lettre VII - M. du Pavillon à M. Mandat – Brest, le 6 juin 1781)

Le commandeur de Dampierre m'en a dit toute sorte de biens. Je ne puis croire que cela varie, vue les dispositions du jeune homme et je serai aussy flatté de contribuer à ce maintien. (C-2- Lettre XII - Desfarges de Lavaultiere à Mme Mandat – Brest, le 26 septembre 1781)

On est heureux de n'avoir à conduire que des jeunes gens comme mr votre fils & sans vouloir flatter une mère tendre, je puis vous assurer qu'il a le caracte[r] excellent, qu'il s'applique, & qu'il a la meilleure volonté possible. Il s'est accoutumé à la mer & n'a presque pas eu ce que nous appellons le mal de mer qu'on éprouve la première fois qu'on y met le pied. En un mot, il y a de quoy faire un trez bon sujet. (C-2- Lettre XIII - Commandeur de Dampierre à Mme Mandat – Brest, le 1<sup>er</sup> octobre 1781)

Amabilité et politesse pour les manières, intelligence et « dispositions » pour l'esprit, « bonne volonté » pour le caractère et résistance au mal de mer pour le physique, telles sont les qualités que les officiers supérieurs attendent d'un jeune garde : à bien des égards, l'élève « niaiseux » de M. Jon n'a plus rien à voir avec le jeune garde-marine.

La conformité du comportement d'Adrien Mandat aux attentes de ses supérieurs lui permet de bénéficier de leur protection. Si Desfarges de Lavaultière comprend bien l'envie des parents Mandat et Fraguier de le voir réembarquer à l'issue de sa première campagne de 1781, il ne peut toutefois imposer son nom pour une campagne : « je reçois aujourd'hui[sic] une lettre de M. Fraguier qui me parrait[sic] désirer une nouvelle destination. il nous faut un peu de tems pour y parvenir, c'est-à-dire voir dans les projets de campagne pour assurer celle de M. votre fils » (C-2- Lettre XII - Desfarges de Lavaultière à Mme Mandat – Brest, le 26 septembre 1781). L'influence du mentor est alors déterminante, puisqu'elle permet à Adrien Mandat de faire partie de l'escadre de Vaudreuil : ayant été embarqué sur le navire de M. du Pavillon, Adrien Mandat ne peut, de fait, que participer à cette campagne qui a tout lieu d'être plus intéressante que de faire le siège de Cadix :

Vous avez raison, mon cher Fraguier, de conter[sic] sur tous mes soins pour M. votre neveu et sur mon attachement pour vous, je désire trop sincèrement[sic] votre amitié, dont je fais le plus grand cas, pour ne pas rechercher avec empressement toutes les occasions de vous être utile. C'est dans cette vûe que lors de l'arrivée du Mis de Vaudreüil à Brest, mon premier soin a été de lui recommander le petit Mandat que j'avois eu soin d'embarquer avec moi

préalablement : je saisirai de même avec plaisir et empressement toutes les occasions qui pourront se présenter pendant la campagne du *Triomphant*. (C-2- Lettre XIV - M. de Pavillon au marquis de Fraguier – Brest, le 9 décembre 1781)

Cette lettre souligne un phénomène que l'histoire maritime n'a que peu exploré encore, à savoir la puissance des relations interpersonnelles autres que familiales dans la construction des carrières : si Michel Vergé-Franceschi a bien démontré les logiques familiales dans son immense thèse sur les officiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle, il resterait peut-être à démontrer à quel point les amitiés ou les dégoûts ont pu également influencer les parcours dans la Marine. Mais quelles sources utiliser pour retracer des choses aussi impalpables que les sentiments, là où les registres d'état civil offrent du moins une base solide et concrète ? Les changements de bateaux, donnés par les rôles d'équipage, sont une première indication, mais parfois difficile à interpréter ; les marins sont également peu amènes envers leurs prochains dans les mémoires envoyés au ministre : l'expression de la jalousie comme de l'admiration peut être un second indicateur ; restent aussi les correspondances et les mémoires, encore trop peu connus et étudiés...

La lettre du chevalier du Pavillon est également précieuse dans la mesure où l'officier explique comment il conçoit son rôle auprès d'Adrien Mandat . En effet, au mois de juin, le commandeur de Dampierre et lui s'étaient disputés Adrien Mandat <sup>70</sup> pour la campagne de Cadix et Adrien Mandat avait choisi le commandeur de Dampierre à cause de la parenté, bien que celle-ci soit ténue. De retour à Brest en septembre, le chevalier du Pavillon revient sur cet épisode :

Au surplus, mon cher Fraguier, je ne vous ai jamais su mauvais gré de ne m'avoir pas donné votre neveu à sa p<sup>er</sup> Campagne : il étoit bien naturel qu'il fut placé avec son parent, mais j'avoue que j'ai été fâché qu'il ne començat[sic] pas son métier de marin avec moi ; je l'avois pris à Paris tout neuf et parfaitement bien préparé par sa p<sup>er</sup> éducation ; je connoissois les dangers d'une première campagne surtout à Cadix, et de plus, j'ai dans la tête que le début à la mer et dans un âge où les écceüils[sic] sont fréquants[sic], est une époque toutafet[sic] intéressante dans le cours de la vie : il paroît que le jeune homme sen[sic] est très bien tiré, cela prouve évidemment[sic] qu'il a été bien élevé et qu'il est né assez heureusement pour être ingatable. Je vous en félicite et à toute sa famille. (C-2- Lettre XIV - M. de Pavillon au marquis de Fraguier – Brest, le 9 décembre 1781)

On voit que c'est à la fois l'intérêt pédagogique de former un jeune homme à son futur métier et le désir de le protéger des « dangers » qui ont motivé le chevalier, qui renouvelle alors les compliments à l'égard d'Adrien Mandat, dont l'éducation se lit comme une réussite familiale. On retrouvera également la même envie de former les gardes dans la lettre que Desfarges de Lavaultière écrit à la mère d'Adrien Mandat en 1786, au moment où il se retire de ses fonctions :

---

<sup>70</sup> Voir L17 et L. 18, p. X.

M. votre fils ne dépendra peut-être plus de moy dans le moment que son zèle, ou les ordres du Roy occasionneront sa présence au département. Je regretterai/*sic*/ toute ma vie une jeunesse nombreuse, intéressante, que j'étudie depuis plus de vingt ans, de laquelle j'ai reçu les leçons les plus profondes que puisse recevoir le chef qui se dévoue à son éducation et que je me plaisais à former ; malgré toutes les tribulations attachées à cet employ. mais j'attens, avec plus d'impatience que de défiance et de crainte, des arrangemens que mon expérience me présente comme avantageux à mes élèves. (C-2 - Lettre XXI - Desfarges de Lavaultiere à Maman – Brest, le 5 avril 1786)

Se dessine ici une relation harmonieuse où le dévouement du chef à la formation est récompensé par l'intérêt et les « leçons les plus profondes » que lui procure la « jeunesse ». Les historiens, Michel Vergé-Franceschi en tête, ont souvent opposé le modèle familial de la transmission des savoirs maritimes aux systèmes des « salles » dispensant un savoir théorique peu performant ; or il semblerait que cette lecture ait oublié quelque peu le rôle des mentors et leur forte implication dans l'éducation de leur pupille. Après les salles, la formation continue, mais sur un mode plus personnel et, sans doute, plus affectif. Ainsi, Scipion de Castries note que Thévenard, commandant de la Marine à Lorient, l' « aimait comme son enfant<sup>71</sup> ».

Au vu de l'estime que se portent mutuellement Adrien Mandat et le chevalier de Pavillon, il est curieux de ne pas en voir la trace dans la correspondance entre décembre 1781 et avril 1782 : sans doute que l'amitié heureuse ne se raconte pas à d'autres... En revanche, à la mort de ce dernier, Adrien Mandat écrit à son père : « mr du Pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon et est [mort de] cette blessure le surlendemain : je suis un de ceux qui perd le plus par cette mort, il avoit eu pour moi des bontés à l'infini. Vous devez penser quel chagrin j'ai eu de sa mort. » (L42. Adrien Mandat a son Père – Cap François a Saint-Domingue, le 25 avril 1782) Si l'expression clichéique « bontés à l'infini » renvoie vaguement à la relation passée, les deux phrases affirmatives qui l'encadrent insistent sur la perte telle qu'elle est vécue par Adrien Mandat : « perdre le plus », « quel chagrin » connotent autant l'intensité que la « quantité » de douleur ressentie, tout autant que le nombre d'espérances envolées<sup>72</sup>... En effet, la perte du mentor fragilise la position d'Adrien Mandat, et c'est sans doute ce qui pousse Mme Mandat à écrire à Desfarges de la Vaultière qui lui répond alors : « Vous me renouvelles, Madame, un grand chagrin en me parlant de l'ami rare que j'ai perdu. Le corps n'y perd pas moins. La mort du Cher du Pavillon lui a enlevée

---

<sup>71</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 520.

<sup>72</sup> Le seul portrait d'Adrien le représente adossé au cénotaphe imaginaire de M. du Pavillon, dans un décor antillais de fantaisie. Adrien est dans son habit d'officier et son sabre est posé contre le monument ; il médite en regardant l'inscription : « Luctus et reverentia virtutis bellicae [le chagrin et le respect se tournent vers le mérite guerrier] ; A Mr du Pavillon par un de ses officiers témoin de sa mort au combat des Saintes », tandis que sa main gauche est posée sur un livre à la tranche rouge, sans doute un livre d'histoire. Le tableau montre bien le caractère inextricable entre Adrien, son mentor et la participation à un événement historique, la bataille des Saintes, qui est aussi l'événement de sa vie.

l'homme du plus grand mérite et je le regretterai toute ma vie comme ami et camarade. » (C-2- Lettre XVI - M. Desfarges de Lavaultiere à Mme Mandat – Brest, le 15 novembre 1782) La perte n'est pas ici simplement personnelle, mais elle touche l'ensemble du « corps », ce qui montre bien le statut du chevalier du Pavillon dans la Marine.

Pour compenser cette perte irréparable, Mme Mandat prend la plume pour trouver un autre mentor à son fils. Il semble qu'elle ait d'abord jeté son dévolu sur M. de Moncabrié, qui avait pris le commandement du *Triomphant* après la mort du chevalier du Pavillon, mais sans résultat réel puisqu'il lui répond :

Je suis enchanté de trouver cette double occasion de luy rendre justice, ayant été on ne peut plus content de luy pendant les 21 mois que nous avons été ensemble sur le *Triomphant*. Il a, j'ose vous l'assurer Madame, et vous pouvés vous en rapporter à moy, tout ce qu'il faut pour réussir dans le métier de la mer et pour plaire dans la société. C'est une justice que je dois luy rendre, ce que je fais avec d'autant plus de plaisir qu'étant père, je sais combien il est satisfaisant de voir seconder ses vues par ses enfans. Je serois très flatté que le roy me nommant au commandement le printemps prochain, je fus en même de reprendre avec moy Mr votre fils, mais ignorant parfaitement dans quel département je serai employé, je ne puis pas m'en flatter. (C-2 - Lettre XVIII - M. de Moncabrié à Mme Mandat – Toulon, le 3 août 1783)

Le portrait extrêmement positif d'Adrien Mandat fait bien émerger le mot « père » dans le discours de l'officier, mais un lieu commun sur la paternité remplace la proposition attendue de devenir le nouveau mentor : pire, il est accompagné d'une demi-offre de service, puisque Moncabrié ne s'engage pas vraiment à prendre Adrien Mandat à son bord à son prochain commandement. Ainsi, à partir de 1783, Adrien Mandat évolue seul, mais les diverses lettres que les officiers envoient à sa mère soulignent l'intérêt qu'ils lui portent. M. du Puget, par exemple, se propose de guider le prochain fils Mandat à son entrée dans la Marine :

Vous devez, Monsieur, ainsi que M<sup>de</sup> la Baronne, vous feliciter d'avoir un fils aussi digne de vos bontés, de votre tendresse et de l'éducation que vous lui avez donnée. Il a réuni tous les suffrages de ceux qui l'ont connu, aux isles du vent. J'apprends, Monsieur, avec toute la satisfaction possible, que vous nous destinés un de M M vos fils : je sollicite d'avance le titre de son mentor et j'en remplirai les fonctions avec le plus tendre intérêt. (C-2 - Lettre XX -M. du Puget à M. Mandat – Port-au-Prince, le 4 avril 1786)

La même offre de service est faite par Desfarges de Lavaultière au printemps 1786, signe d'une réactivation du réseau d'officiers au moment où Maurice entre à son tour dans la Marine :

Je vois Madame avec autant de regrets que vous un de mes plus chers enfans s'éloigner de Brest et de moy. Je serais dédommagé si M. son frère, en se fessant/*sic*/ élève de la Marine, pouvait par état ajouter à ce titre celui que je regrette dans M. son aîné. Je serai toujours très flatté du souvenir de celui-cy, et de la confiance du second, car je n'aurai désormais que des conseils à lui donner. Veuillez bien me servir d'interprète auprès de tous deux. (C-2 - Lettre XXIV - Desfarges de Lavaultiere à Mme Mandat – Brest, le 14 Juin 1786)

Par ailleurs, les officiers signalent à cette date que la formation d'Adrien Mandat est achevée et qu'il est devenu un officier accompli :

Sans compliment : vous avez un fils d'une rare sagesse, il n'a besoin d'aucun[*sic*] mentor. Sa conduite, ses occupations et son zelles[*sic*] pour aquerir[*sic*] des connoissances le fera toujours distinguer dans le Corps ; je vous en fait mon compliment. (M. Guigerant à M. Mandat – Toulon, le 21 novembre 1786)

Mr votre fils n'a pas besoin de recommandations, il est assez recommandable par lui-même. (C-2- Lettre XXVII - M. Lagrange à M. Mandat – Toulon, le 28 décembre 1786)

### ***III.5. Une formation sur le modèle du compagnonnage : savoir-être et savoir-faire***

Si la correspondance d'Adrien Mandat souligne l'importance de la formation que les officiers plus âgés procurent aux gardes, on est néanmoins frustré quand il est question de savoir en quoi elle consiste. En cela, les *Mémoires* de Viella complètent heureusement notre correspondance. La première mission du mentor est d'ordre pratique : « mr de Bréda mon mentor avoit eu la bonté de s'occuper lui-même de l'arrangement de mes petites affaires et de tous les achats nécessaires quand on s'embarque, surtout pour la première fois<sup>73</sup>. » En effet, le jeune garde-marine, souvent peu pécurieux, doit se garder des dépenses inutiles et seul l'officier qui a déjà été en mer peut l'aider à discriminer ses achats. On retrouve la trace de cette éducation à l'argent dans la correspondance des parents Mandat, au détour d'une réflexion de M. Lagrange : « Mr votre fils est trop bien né et pense trop noblement pour laisser des dettes lorsqu'il a eu la faculté de les payer ; il ne doit rien ni à qui que ce soit icy ; il est fort sage et d'une bonne conduite, vous pouvez estre tranquil[*sic*] sur son compte. » (M. Lagrange à M. Mandat – Toulon, le 28 décembre 1786). Ainsi, le mentor veille aux achats de son protégé et ces occupations domestiques peuvent apparaître comme subalternes, mais il n'en est rien puisque Viella conclut ainsi la présentation de M. de Bréda : « j'ai toujours conservé la plus vive reconnoissance pour lui et si jamais un jeune homme étoit recommandé à mes soins, mr de Br. est le modèle que je voudrois suivre dans ma conduite à tenir avec mon pupille<sup>74</sup>. »

Les officiers plus âgés ont également pour rôle d'apprendre aux jeunes gens à se tenir en société, poursuivant ainsi l'éducation reçue dans la famille. Citant tous les officiers « de premier mérite » qui étaient alors à Rochefort en 1776, parmi lesquels le Comte d'Orvilliers, le Chevalier du Pavillon, M. de la Clocheterie, le baron de Bombelles et les deux frères Latouche, Viella remarque : « les jeunes gens étoient souvent invités dans les deux

---

<sup>73</sup> Viella, Cahier 1, f°32.

<sup>74</sup> *Ibid.*

maisons et y apprennent les devoirs de société et à garder une contenance convenable. [...] C'étoit un spectacle imposant que celui de ces chefs et qui ne contribuoit pas peu à tenir les jeunes gens en bride<sup>75</sup>. » Il est intéressant de voir que le « spectacle » des chefs en société se transforme en leçon pour les jeunes gardes, qui apprennent ainsi l'« idiome cérémoniel<sup>76</sup> » du groupe, c'est-à-dire les comportements acceptés ou souhaités par les officiers. « Contenance », convenance, « devoirs » sont autant de mots qui dénotent l'idée de contrôle de soi, tant de son corps que de ses paroles. Viella en donne un aperçu dans l'anecdote suivante :

Pend<sup>t</sup> ce tems [*celui du désarmement des bateaux*], les capitaines s'établirent à terre et y tinrent leur maison. Les gardes marine mangeant alors à leur table, j'allais tous les jours dîner et souper chez mr Destouches : il nous traitoit avec une grande douceur et comme il aimoit beaucoup le tric-trac et que je scavoit le jouer, il me faisoit faire sa partie ; quand j'éprouvois quelque coup piquant, je tâchois par respect d'en dissimuler l'impression : mr Destouches louoit mon sang froid et ajoutoit en riant « mais le diable n'y perd rien<sup>77</sup>. »

Savoir perdre sans perdre ses nerfs ni lâcher une parole regrettable est une marque de « sang-froid » que Destouches salue chez le jeune Viella et à raison, puisque c'est une qualité que l'on peut attendre d'un jeune officier. Les réceptions chez les officiers plus âgés participent donc à la formation des plus jeunes, selon une logique qu'a théorisé Erving Goffman au sujet des liens entre la *déférence* et la *tenue* : « l'image de lui-même qu'un individu doit préserver par sa conduite par égard pour les autres est en quelque sorte la justification et la compensation de celle que les autres sont obligés de lui renvoyer, de par la déférence qu'ils lui doivent<sup>78</sup>. » Montrer le respect que l'on éprouve pour ses chefs passe par une bonne tenue ; or le fait de bien se tenir confirme par contrecoup son appartenance au groupe et peut s'accompagner en retour de marques de considération. La *tenue* va donc au-delà de la simple obéissance imposée par la hiérarchie militaire, elle est déjà apprentissage d'une « posture » d'officier.

Cette sociabilité entre officiers se poursuit naturellement à bord, comme on peut le constater dans le *Journal* du Comte de Charlus qui évoque à plusieurs reprises les discussions qu'il a pu avoir à bord du Jason : « Dans un moment de loisir, et il y en a beaucoup à bord d'un vaisseau, je causai avec M. de la Clocheterie, officier distingué par ses connaissances et son talent<sup>79</sup>. » Peu d'officiers de marine relatent dans leurs journaux ou mémoires les conversations qu'ils ont pu avoir, en revanche, les officiers de l'armée de terre y ont été plus

---

<sup>75</sup> Viella, Cahier 1, f°28.

<sup>76</sup> Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, éditions de Minuit, 1974, p. 50.

<sup>77</sup> Viella, Cahier 1, f°31.

<sup>78</sup> E. Goffman, *op. cit.*, p. 73-74.

<sup>79</sup> AN, MAR/B4/183, Comte de Charlus, *Journal de mon Voyage en Amérique*, f°176r°. par la suite, on se contentera de signaler ce document sous le seul nom de Charlus.

sensibles et, outre les conversations militaires et commentaires d'actualité, on trouve ainsi des conversations portant sur la littérature du temps, comme chez Charlus :

La journée du 31 ne m'offrit aucun objet intéressant relatif à la Marine. J'en profitai pour lire un livret où il en est fort question et que je trouvai entre les mains de M. Duvivier, enseigne de vaisseau. Il est intitulé l'Espion Anglois ou correspondance[*sic*] secrète entre Milord Allége et Milord Allear en 4 volumes, imprimés à Londres. On me le prêta, je le lus avec avidité, parce qu'il traitois[*sic*] de toutes les choses, qui se passent sous mes yeux à la Cour et à Paris, et que l'on y trouve en même tems caractères de ceux qui l'habitent, et avec lesquels je passe ma vie. M. Dumas avec lequel je le lisois, me fit observer que tout ce qui y étoit rassemblé pouvoit nous assurer quel'Auteur étoit un homme de la Cour, et en cent endroits différens, j'ai cru y reconnoître le stile, la manière de parler, d'observer, et même les histoires de M. le Comte de Coigny : Il y dit du mal de tout le monde et la généralité de connoissances que l'on y trouve porte à le lui attribuer<sup>80</sup>.

Les conversations littéraires s'invitent même au cœur de la bataille, comme le comte de Ségur le rapporte :

Près de nous se trouvait le baron de Montesquieu<sup>81</sup> ; depuis quelque temps nous nous amusions à le plaisanter relativement au mot de liaisons dangereuses qu'il nous avait entendu prononcer, et, malgré toutes ses questions et ses instances nous n'avions jamais voulu lui expliquer que c'était le titre d'un roman nouveau, alors fort à la mode en France. Dans le moment où nous étions tous en groupe, une bordée de l'Hector lança sur nous un boulet ramé : on sait que cet instrument meurtrier se compose de deux boulets joints par une barre de fer. Ce boulet ramé vint avec violence briser une partie du banc de quart, d'où nous venions de descendre. Le comte de Loménie, qui était alors à côté de Montesquieu, le lui montrant, lui dit froidement : Tu veux savoir ce que c'est que les liaisons dangereuses ? Eh bien ! Regarde, les voilà<sup>82</sup>.

Les deux conversations portent sur les best-sellers des années 1780-1782, à savoir *L'Espion anglais ou la correspondance secrète de Milord All'Eyes and Milord All'Ear* publié entre 1778 et 1781 à Londres chez John Adamson et *Les Liaisons dangereuses*, publiées en 1782 à Paris chez Durand-Neveu. Ces passages montrent que la littérature a eu sa place à bord, y compris (et surtout) des ouvrages philosophiques ou libertins : Adrien Mandat n'est pas en reste puisque son père lui propose dans la lettre du 4 octobre 1781 l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal, ouvrage dont la troisième édition vient d'être interdite en France. Cependant, présumer de la présence de ces livres que les officiers de marines prenaient le parti des idées philosophiques est sans doute aller trop loin. On peut penser à la réflexion de La Monneraye dans ses *Souvenirs* au sujet de Voltaire et de Rousseau :

Que l'homme à paradoxe, Rousseau, vante tant qu'il voudra la liberté et l'indépendance de l'homme sauvage ; quant à moi je préférerais beaucoup l'aliénation d'une partie de cette liberté que les sociétés civilisées réclament pour assurer le bonheur individuel de chacun & la sûreté de tous. Nos philosophes tant renommés n'ont point puisé leurs principes que dans leur imagination délirante ; ici [*La Monneraye était dans la baie d'HUDSON où il avait rencontré des*

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, f°187r°-187v°.

<sup>81</sup> Charles-Louis de Secondat de Montesquieu (1749-1824), petit-fils de l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des Lois*.

<sup>82</sup> Comte de Ségur, *Mémoires ou Souvenirs et anecdotes*, Turin, Reyceud et C<sup>ie</sup>, 1829, t. 2, p. 161.

*Inuits vivant dans un grand dénuement]* c'étoit la réalité & si j'avois eu avec moi le patriarche de Ferney ou le citoyen de Genève, j'aurois pu facilement raisonner avec eux & sans grande difficulté les mettre en contradiction avec eux-mêmes<sup>83</sup>.

Ainsi, pour La Monneraye, l'officier de marine a cela de supérieur sur le philosophe « terrien » d'être amené à voir et à se confronter à la réalité des choses, conscient que la raison est parfois proche du délire. Enfin, sans mentionner les noms des livres à bord, Scipion de Castries raconte comment le *Neptune* se dote d'une bibliothèque : le chevalier d'Aigremont qui le commande ayant laissé sa chambre à M. de Vioménil, commandant en second du corps expéditionnaire de Rochambeau, ce dernier fait « arranger cette chambre comme un joli boudoir » et « acheter deux cents volumes en petits formats des meilleurs ouvrages », si bien que « cette petite chambre fut métamorphosée en charmante bibliothèque<sup>84</sup>. »

De retour au port, en particulier à Brest, les jeunes gardes peuvent continuer leur formation. Viella souligne l'importance de deux lieux qui contribuent à la formation des jeunes gardes, à savoir la Comédie de Brest et surtout la bibliothèque de l'Académie de Marine :

Le spectacle étoit la plus grande ressource qu'offre la ville de Brest. Il étoit ordinairement fort bon ; la Marine y a toujours été abonnée, en conséquence, nous avions nos entrées libres et des bancs assignés où se tenoient toujours deux Officier[sic] de la Compagnie pour veiller au bon ordre.<sup>85</sup>

Celle [la vie] des jeunes gens à Brest dans le tems des relâches consistoit à aller au Caffé[sic], dans l'Arsenal, à bord pr le service et à la Comédie. On avoit la ressource de la bibliothèque de l'Académie et c'en étoit une [facile ?] pr mon frère et pr moy<sup>86</sup>.

L'academie offroit une ressource très intéressante : on y trouvoit des livres de toute sorte, tous ceux relatifs au métier et elle étoit ouverte une partie de la journée. J'y lus l'histoire navale, les mémoires de Tourville, Duguay-Trouin et quelque chose du Père Hoste.<sup>87</sup>

Ainsi, la lecture des livres « relatifs au métier » permettent de se perfectionner quand on n'est pas en mer ; cela renvoie à l'esprit de l'ordonnance de 1767 qui conçoit d'ailleurs le service en mer comme le prolongement des études faites aux salles. Ainsi, l'article 82 stipule :

LES Gardes du Pavillon & de la Marine, embarqués feront le Quart sur les vaisseaux, se porteront avec zèle à toutes les manœuvres. Ils seront partagés à la mer sous les ordres des Officiers chargés du Quart; ils le feront exactement jour & nuit, Les Officiers de Quart les interrogeront & les instruiront sur toutes les manœuvres, en leur expliquant les occasions où il est à propos de les exécuter<sup>88</sup>.

Et l'article 84 le complète ainsi :

POUR cultiver & entretenir à la mer les connoissances que les Gardes auront prises dans les Ecoles, le Commandant du Détachement prendra les ordres du Capitaine de vaisseau pour régler les heures convenables aux études que les Gardes seront tenus de continuer en mer, sur les

---

<sup>83</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 210.

<sup>84</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 263.

<sup>85</sup> Viella, Cahier 1, f°7-8.

<sup>86</sup> Viella, Cahier 1, f°35.

<sup>87</sup> Viella, Cahier 1, f°9.

<sup>88</sup> *Ordonnance du Roi concernant les Gardes du Pavillon et de la Marine du 2 mars 1775, op. cit.*, p. 23-24.



différens objets de théorie & de pratique dont ils auront été occupés dans les écoles. Le Commandant du Détachement se trouvera toujours avec eux pendant le temps desdites études, & sera présent aux leçons qui pourront leur être données en conséquence des ordres du Capitaine, par le premier Maître-d'équipage, le premier Maître-pilote & le Maître canonier, relativement au gréement du vaisseau, aux connoissances hydrographiques & à la pratique du canonage<sup>89</sup>.

L'avancement dans la carrière est en effet subordonné aux connaissances acquises, comme on peut le voir dans les articles 43, 49 et 50 de la même ordonnance : il faut maîtriser les six livres du Bezout et avoir deux ans et demi de mer pour prétendre au grade d'enseigne. Cela explique pourquoi Adrien Mandat signale régulièrement qu'il continue de travailler ses mathématiques, notamment quand il est à terre sans véritable affectation, comme à l'hiver 1783-1784 : « je travaille tous les jours j'usqu'à 5 heures dusoir [...] a mes mathematiques » (Lettre à son père du 4 janvier 1784). Cependant, une fois l'objectif atteint, les leçons à bord sont alors perçues comme pénibles, puisqu'il écrit dans la lettre à sa mère du 27 octobre 1786 :

Me voici ici pour vingt et un mois à dater du 6 novembre, alors j'ai des droits bien fondés d'espérer au grade de lieutenant et je repasse en France pour les faire valoir. Je crois qu'en changeant de capitaine, nous n'avons pas gagné au change : celui-ci est très froid et très rigide observateur de l'ordonnance ; je ne lui ai<sup>a</sup> [*f° Ir°*] parlé que calculs depuis mon départ ; nous en avons fait ensemble qui ne finissoient plus et si je n'étois distrait bien agréablement par mon occupation actuelle, je rêverois probablement cosinus et sinus, tangentes et cotangentes &c, car j'en ai continuellement la tête pleine

L'entêtement de M. de Saqui des Tourres, commandant de la *Mignonne*, de poursuivre l'instruction en mathématiques est perçu comme une malchance, dans la mesure où Adrien Mandat est déjà enseigne de vaisseau et que l'accession au grade de lieutenant ne dépend plus que du temps de mer. Cette réflexion d'Adrien Mandat fait mentir l'éloge du « nouvel esprit qui se manifestait dans la marine » et qui se traduisait ainsi pour Scipion de Castries :

Toutes nos conversations ne roulaient que sur le métier, on parlait manœuvre, construction navale, gréement, arrimage. On questionnait les anciens officiers, les maîtres d'équipage, les pilotes, les canoniers, les charpentiers, les voiliers, les calfats. On ne négligeait rien pour s'instruire de toutes les parties de ce métier que nous aimions et que nous faisons avec plaisir et avec zèle. Nous étions fiers de servir dans la marine et aucun de nous n'aurait changé son misérable grade de garde de la marine pour un avancement beaucoup plus considérable dans une autre arme<sup>90</sup>.

Scipion de Castries fait ainsi l'éloge d'une jeunesse passionnée par son métier et soucieuse de se former dans ses aspects théoriques comme pratiques. Le mémorialiste, sans doute nostalgique, résume dans son premier chapitre toutes les difficultés et les contradictions de la formation des officiers de marine dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : Castries est passé par l'Ecole du Havre, instituée en 1773 par Bourgeois de Boynes et fermée deux ans

---

<sup>89</sup> *Id.*, p. 24.

<sup>90</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 61-62.

après à la chute du ministre, et dont la formation consistait en un matelotage « inepte<sup>91</sup> ». Cette formation, complètement axée vers la pratique de la mer en condition réelle, à l'opposé du tout théorique de l'instruction en salle, est considérée comme une humiliation du Corps et la nomination de Sartine au ministère par Louis XVI met fin à une « coupable démence<sup>92</sup> ». Adrien Mandat, Cotignon et Viella, qui font partie de la génération suivante de gardes-marine, bénéficient des enseignements de l'échec du Havre : du collège ou de la pension où ils reçoivent une instruction théorique, ils entrent progressivement dans le monde professionnel en passant par les salles ; à cette période, les officiers plus âgés prennent le relais de la famille et des professeurs pour achever la formation des gardes. Aussi sont-ils moins amers que Scipion de Castries. C'est ainsi que Cotignon se félicite de la méthode pédagogique de M. de La Flotte :

Il nous faisait grimper comme des mousses, et nous envoyait, chacun à notre tour, sur les barres de perroquet, à la découverte. Il était content lorsque nous prenions des rits avec les matelots et que nous serrions les voiles. Nous avions embarqué un écureuil qui ne contribua pas peu à nous rendre bons matelots, car tous les matins nous le lâchions. Alors c'était à celui de nous qui le prendrait, et nous ne dînions pas qu'il ne le fût. Au commencement, nous passions une bonne partie de la journée à le poursuivre, mais à la fin de la campagne, c'était fait dans moins d'une heure. On croira aisément que c'était le bon moyen d'apprendre notre métier. Nous nous dispersions, les uns au grand mât, les autres, au mât de misaine et celui d'artimon, mais il sautait d'une drisse à l'autre, descendait et grimpait le long des haubans, enfin, nous donnait du fil à retordre et nous ne venions jamais à bout de le prendre qu'en le lassant ; c'est, ordinairement, sur les hunes dans les hamacs de gabiers que nous le prenions. Cette chasse amusait beaucoup notre Capitaine qui ne cessait de nous encourager<sup>93</sup>.

Pour Cotignon, il importe d'être d'abord un matelot avant d'être un garde-marine, et c'est ainsi qu'il conçoit son « métier ». Quitte à se moquer au passage, de l'enseignement théorique : « je ne disconviens pas que les mathématiques en [ *de l'état de marin* ] soit la base, mais qu'on embarque M. Bezout et qu'on lui donne la conduite du bâtiment, je le défie de le faire sortir du port et même de l'appareiller, parce qu'il ne saura pas la manœuvre<sup>94</sup>. »

Charlus en donne une autre image, tout aussi biaisée sans doute : officier de l'armée de terre, il se rêve déjà en successeur de son père, le ministre de la Marine de Castries – oncle éloigné du mémorialiste par ailleurs- et ne se gêne point pour pointer les défauts d'une organisation qu'il faudrait réformer en profondeur. Il brosse ainsi un portrait terrible des gardes :

Pour donner une idée de l'ignorance des officiers de Marine, que nous avions à bord, un d'eux regardant une carte, *pri[sic]* la Mer Noire pour la Mer Méditerranée et l'autre soutenait que le Tibre baignait les murs de Constantinople : ce fut avec bien de la peine qu'on put lui faire

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>93</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 85.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 248.

entendre qu'il passait à Rome. Il disputa même avec un de ses camarades pendant plus d'une heure pour savoir si cela était bien vrai<sup>95</sup>.

Ignorants de la géographie, le garde l'est aussi de la manœuvre et pourtant, il fait son quart comme l'officier le plus aguerri, ce qui provoque des situations dangereuses :

A 2 heures après-midi, nous essayâmes un abordage de l'*Eveillée* qui vouloit rentrer à sa place en coupant la ligne, et ce fût sans doute la faute de l'officier de ce vaisseau qui étoit de quart. Peut-être étoit-il trop jeune, et c'est ce qui arrive souvent dans la marine. Comment veut-on qu'un enfant de 15 à 16 en[sic] soit en état de conduire un vaisseau ? C'est une chose absurde et impossible. Heureusement que la bonne manoeuvre de M. du Vivier, qui étoit officier de quart du *Jason* dans ce moment-là, nous sauva un second abordage dans lequel l'*Eveillée* auroit perdu son mât de Beupré, avarie difficile à réparer à la mer<sup>96</sup>.

Au moment de la guerre d'Indépendance américaine, qui met en lumière la Marine, cette problématique de l'éducation des jeunes officiers n'est plus interne mais commence également à devenir la préoccupation d'un public plus large, en témoigne la curieuse brochure intitulée *Histoire d'un pou françois* : le pou saute de perruque en perruque jusqu'à atterrir sur la tête d'un commissaire de Marine qui attend dans l'antichambre du ministre et épie la conversation de son hôte avec un ami. Le commissaire tient alors le discours suivant sur le recrutement des gardes :

Je soutiens au contraire qu'il regne dans le corps de l'Épée beaucoup d'ignorance qui résulte nécessairement de la manière de recevoir & d'instruire la jeunesse destinée à la profession de la Marine ; la condition de ne prendre les Gardes de la Marine que dans la noblesse, & le préjugé qui mettant ce service au-dessous de celui de terre n'y destine que les cadets, ou les gentilhommes sans fortune, ces deux considérations, jointes à la nécessité d'y entrer de très bonne heure pour obtenir des grades longs à parcourir, font que ces enfans en arrivant dans les ports, savent à peine lire & écrire, sont dénués de ces connoissances préliminaires qui répandent dans les autres la méthode, l'ordre & la clarté, choses indispensables dans le travail de l'esprit<sup>97</sup>.

Là où les observateurs extérieurs pointent les défauts de la jeunesse, Scipion de Castries dénonce les incapacités de la vieillesse :

Le corps de la marine, en 1774, était dans chaque grade composé d'officiers généralement vieux. Une longue paix et l'état d'abandon dans lequel le corps avait été laissé en étaient la cause ; il n'était pas rare de voir un capitaine de vaisseau de plus de soixante ans. J'ai été garde de la marine avec des camarades qui avaient dix ans de service dans ce grade subalterne qui ne donnait pas même le rang de sous-lieutenant<sup>98</sup>.

Pour le mémorialiste, le coup de génie de Louis XVI est de sentir « l'importance de rajeunir le corps » et de pousser vers la retraite, « une foule de braves officiers qui tous en général fort bons théoriciens n'avaient pas eu la possibilité de devenir praticiens par l'état de

---

<sup>95</sup> Charlus, *op. cit.*, f°189r°.

<sup>96</sup> *Ibid.*, f°189v°.

<sup>97</sup> *Histoire d'un pou françois ou l'Espion d'une nouvelle espèce, contenant les portraits de personnages intéressants dans ces deux Royaumes, & donnant la Clef des principaux Evénemens de l'an 1779, & de ceux qui doivent arriver en 1780*, Paris, Imprimerie Royale, 1781, p. 55.

<sup>98</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 58.

stagnation dans lequel on avait depuis longtemps laissé la marine<sup>99</sup> ». La génération de marins nés dans les années 1760 portait donc l'avenir de la Marine.

\*  
\*\*

Si le métier d'officier de marine est un établissement qui suppose un fort investissement familial et financier, il tend en cette fin de siècle à devenir une vocation, un choix fait par goût. La correspondance d'Adrien Mandat est donc un corpus majeur pour comprendre les enjeux éducatifs et professionnels au XVIII<sup>e</sup> siècle et montre comment on se forme à un métier. L'éducation d'Adrien Mandat est symptomatique des débats généraux des Lumières sur la pédagogie, où la recherche de l'efficacité tend à être subornée à un certain bien-être de l'enfant : la difficulté du concours d'entrée, en partie liée à une carence globale dans l'enseignement des mathématiques à cette époque, pousse la famille Mandat à opter pour la maison d'éducation particulière, ancêtre si l'on veut des « boîtes à bac ». Cependant, le parcours d'Adrien Mandat témoigne aussi des débats internes à la Marine en ce qui concerne l'apprentissage du métier : faut-il être un bon théoricien ou un bon praticien ? Au moment où Adrien Mandat rentre dans la carrière, la formation est arrivée à l'équilibre parfait, à en croire les officiers mémorialistes ; néanmoins, son caractère extrêmement particulier débouche sur une interrogation plus profonde sur l'organisation même de la Marine. Les marins font le panégyrique d'une institution qui promeut l'instruction, l'émulation et la discipline, qui instaure une véritable méritocratie avant l'heure : les rites de passage, comme l'encadrement resserré des plus jeunes par une hiérarchie « paternelle », crée un fort sentiment d'appartenance. Les observateurs extérieurs, eux, comme Charlus, dénoncent un esprit de corps délétère ; de fait, quelqu'un comme Scipion de Castries le revendique, soulignant que, cet esprit de corps « faisait toute la force<sup>100</sup> » de la Marine et c'est ainsi qu'il « l'a rendue si utile à l'Etat<sup>101</sup> ». Comme l'a remarqué Michel Vergé-Franceschi, l'enseignement commun dans les salles a engendré la « prise de conscience d'une appartenance à un corps constitué<sup>102</sup> », mieux encore pour Scipion de Castries, au « corps le plus instruit de l'Europe<sup>103</sup> ». En fin de compte, la formation crée une identité d'officier de marine qui impose à ses membres de se positionner par rapport au reste de la société, quitte à se définir contre elle<sup>104</sup>.

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>100</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 43.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>102</sup> M. Vergé-Franceschi, *Marine et Education*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>103</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 52.

<sup>104</sup> Voir seconde partie, chapitre I, p. 377-397.



## CHAPITRE II

### LA GUERRE D'INDEPENDANCE (1781-1783)

A peine l'examen soutenu, Adrien Mandat est plongé au cœur d'un des événements les plus importants de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la guerre d'Indépendance américaine, qui occupe le premier tiers de la correspondance d'Adrien Mandat. Si le jeune garde-marine est un acteur beaucoup trop modeste pour avoir influé sur le cours de l'Histoire, il est intéressant de voir comment il a perçu les événements, et, en particulier, comment la campagne de Grasse en 1781 joue le rôle de révélateur d'une vocation.

#### I. LA FRANCE ET LA GUERRE D'INDEPENDANCE AMERICAINE AVANT 1781<sup>1</sup>

On regarde traditionnellement la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783) comme la fille de la guerre de Sept ans (1755-1763), dans la mesure où la France a tenté d'y trouver un moyen de prendre sa revanche en s'impliquant dans un conflit qui au départ n'était qu'une opposition entre une métropole et sa colonie. Une des caractéristiques majeures de ce conflit est sa forte dimension maritime. Il ne convient pas ici de rappeler l'histoire générale de cette guerre, aussi nous focaliserons-nous uniquement sur les campagnes qui précèdent celle de l'amiral de Grasse, à laquelle Adrien Mandat participe.

Motivé par l'envie de prendre une revanche sur l'humiliant Traité de Paris de 1763 qui avait ôté à la France presque toutes ses possessions outre-mer, notamment la Louisiane et le Canada, Vergennes, ministre des Affaires étrangères, aidé de Sartine, ministre de la Marine, remet sur pied la flotte française, relance les constructions de navire et ordonne de reprendre les escadres d'évolutions : en effet, les Anglais, sous prétexte d'empêcher le commerce des Américains, se livrent à des enlèvements de bateaux français (55 en 1777-1778), croisent

---

<sup>1</sup> Sur la guerre d'Indépendance américaine, voir : André Kaspi, *Les Américains*, Paris, Point Seuil « Histoire », 1986, t. 1 « Naissance et essor des Etats-Unis (1607-1945), 339 p. & *La Révolution américaine (1763-1789)*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2013, 379 p. ; *La France e l'Indépendance américaine*, dir. Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes, Paris, PUPS, 2008, 278 p. –voir la bibliographie de l'ouvrage pour le tour des ouvrages sur la question ; Pierre-Yves Beaurepaire, *La France des Lumières*, Paris, Belin, 2011, 836 p. ; Georges Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI, La guerre de l'Indépendance américaine*, Paris, Editions historiques Teissèdre, 2007, 719 p.

continuellement dans les eaux d'Ouessant et multiplient les incidents dans les Antilles. L'insolence anglaise vis-à-vis de la France favorise « l'offensive de séduction<sup>2</sup> » que les Insurgents entreprennent auprès du gouvernement. Dès 1775, le Congrès envoie des représentants à Versailles : s'ils ne sont pas reçus par Louis XVI, ils trouvent un accueil favorable dans les salons libéraux, lèvent des fonds avec l'entremise de Beaumarchais<sup>3</sup> et récoltent les soutiens de grands noms comme le marquis de La Fayette, les Allemands de Kalb et von Steuben ou le Polonais Pulaski, quitte à ce que les actions de ces particuliers gênent la politique du gouvernement. L'habileté de Benjamin Franklin réside dans le fait qu'il ne se contente pas de négocier le soutien de la France aux Insurgents avec le gouvernement, mais qu'il utilise également le théâtre mondain et l'opinion publique pour défendre une « guerre de liberté », s'appuyant sur sa réputation d'homme de sciences – il est associé étranger à l'Académie royale des Sciences de Paris depuis 1772 grâce à ses travaux sur l'électricité - ; Franklin fréquente les salons de Mme du Deffand et d'Helvétius et active les réseaux maçonniques, en particulier au sein de la loge des *Neuf Sœurs*.

Les démarches des Américains aboutissent au début de 1778, puisque le 6 février 1778, deux traités sont signés entre la France et les Etats-Unis : le premier est un traité d'amitié et de commerce ; le second prévoit une alliance entre les deux pays si l'Angleterre fait la guerre à la France, ce qui *de facto*, est une reconnaissance de liberté, de souveraineté et d'indépendance. Le 20 mars, Benjamin Franklin est reçu à la Cour. En juin, la guerre éclate entre la France et l'Angleterre. Parallèlement à ces démarches, Vergennes tente d'isoler diplomatiquement la Grande-Bretagne en attirant l'Espagne dans l'alliance. Charles III hésite : même si l'Angleterre apparaît comme une menace à terme contre la province de Floride, la crainte d'une contagion retient le souverain espagnol ; d'un autre côté, la perspective de recouvrer Gibraltar est également tentante. Finalement, l'Espagne entre dans le conflit aux côtés de la France en avril 1779, mais contre la Grande-Bretagne, car elle ne reconnaît pas les Insurgents. Les Provinces-Unies, qui se livrent au trafic d'armes avec les Etats-Unis *via* leur île de Saint-Eustache, se joignent à la France, alors que les autres puissances européennes se regroupent dans la Ligue des Neutres, sous la houlette de Catherine II de Russie.

---

<sup>2</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, *La France des Lumières, op. cit.*, p.672.

<sup>3</sup> Sur le rôle de Beaumarchais, voir Maurice Lever, *Beaumarchais*, t. 2 « le Citoyen de l'Amérique (1775-1784) », Paris, Fayard, 2003, 515 p.

## ***1.1. La campagne de d'Estaing (1778-1780)***

L'aide française ne tarda pas, puisqu'en avril 1778, le comte d'Estaing partit à la tête de 17 vaisseaux. Le général Clinton venait de s'emparer de Philadelphie, tandis que l'escadre d'Howe croisait dans l'embouchure de la Delaware. D'Estaing avait donc pour mission de disperser la flotte pour envelopper Clinton dans Philadelphie. Cependant, l'excessive longueur de la traversée (33 jours pour quitter la Méditerranée depuis Toulon, 52 jours pour aller de Gibraltar à la Delaware) condamna l'escadre à l'échec, en fatiguant prématurément les équipages. Arrivés devant la Delaware, Howe était parti depuis longtemps et Clinton avait déjà évacué la ville, les deux armées anglaises prenant la direction de New York. D'Estaing, qui avait ordre de faire une action d'éclat avant de prendre son hivernage dans les Antilles, les suivit jusqu'à Sandy Hook. Néanmoins, la mauvaise volonté des pilotes américains clouent D'Estaing à Shrewsbury : le chef d'escadre décide donc de se rabattre sur Rhode Island et de faire le blocus de Newport. Mais alors qu'il attend l'attaque par terre du général américain Sullivan, l'escadre d'Howe bloque l'escadre française : celle-ci parvient à s'échapper et se lance à la poursuite des Anglais, mais la chasse est interrompue par une tempête. En mauvaise état, elle est contrainte d'abandonner le blocus de Newport et d'aller à Boston se réparer. L'escadre y reste deux mois, peinant à trouver le matériel nécessaire dans une ambiance houleuse, puisque la population agresse Pléville-le-Pelley et tue le chevalier de Saint-Sauveur<sup>4</sup>. Pour apaiser les tensions, le gouverneur de Boston offre un grand banquet aux officiers français. Après deux mois d'inactivité, dans l'incapacité de se mesurer aux deux escadres conjointes d'Howe et de Byron, d'Estaing prend le parti de se diriger vers les Antilles, seule base de ravitaillement possible dans cette partie du monde pour les deux camps.

Les escarmouches entre Anglais et Français s'étaient multipliées depuis le début de 1778. Saint-Domingue, possession française, et la Jamaïque, territoire anglais, étant des positions trop solides, les actions de guerre vont surtout se centrer sur les petites Antilles. Ainsi, en septembre 1778, Courréjolle prend les îles turques, un petit archipel au nord du Cap, habité par des colons anglais, tandis que Bouillé entreprend une expédition pour reconquérir la Dominique, île perdue lors de la paix de 1763 : il remporte la victoire en quelques heures, ainsi, il ne reste plus qu'à prendre la Barbade et Antigua. Sainte-Lucie, dont le statut était indéfini depuis le traité d'Utrecht, mais qui avait été conquise par la France sous Louis XV, est attaquée par les Anglais en décembre 1778 au moment où d'Estaing arrive de

---

<sup>4</sup> Assez curieusement, Pléville-Le Pelley ne raconte pas cet épisode dans ses *Mémoires*.



Boston avec sa flotte, mais il échoue à libérer l'île. La France perd alors une île d'une importance stratégique dans la mesure où le mouillage du Gros Islet au nord de Sainte-Lucie donne sur la côte sud de la Martinique, position avantageuse qui allait bien servir Rodney en 1782. Bouillé, gouverneur de la Martinique, tient d'Estaing pour seul responsable de cet échec.

Alors que, dans la Manche, d'Orvilliers fait une campagne parfaitement improductive<sup>5</sup> sans que le projet de descente en Angleterre ou en Irlande ait pu prendre forme, d'Estaing reçoit coup sur coup des renforts avec l'arrivée de Grasse et de 4 vaisseaux en février 1779, puis en avril, la petite division de Vaudreuil qui venait de reconquérir les anciens établissements de la France au Sénégal. En les attendant, d'Estaing se répare et organise quelques coups de mains heureux à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy ; il prépare également la reprise de Saint-Vincent, ancienne colonie française cédée lors du Traité de Paris, et qu'il conquiert en juin. A cette période, d'Estaing reçoit le renfort de Lamotte-Piquet qui, dès son arrivée, est aussitôt renvoyé pour prendre la Grenade, ce qui est fait le 4 juillet, au bout de 2 jours de combat. L'amiral Byron, qui arrive trop tard avec son escadre pour soutenir l'île, fuit vers la Jamaïque avec ses vaisseaux. Dans la foulée, Suffren et Albert de Rions s'emparent des grenadines, petit archipel au sud de Saint-Vincent, tandis que d'Estaing et de Grasse se dirigent vers Saint-Christophe, mais se contentent de parader devant les batteries anglaises et rejoignent Saint-Domingue.

Les côtes américaines n'étant plus protégées par la flotte française depuis presque un an, les Américains rappellent les Français : ceux-ci sont en août 1779 dans l'embouchure de la rivière de Savannah, où un gros coup de vent provoque des avaries sévères à une partie de la flotte. D'Estaing parvient, en dépit du mauvais temps, à débarquer ses hommes et à entreprendre l'attaque de Savannah. Après plusieurs assauts infructueux et meurtriers, d'Estaing tente une charge le 9 octobre mais elle échoue : il est grièvement blessé à la jambe

---

<sup>5</sup> Viella, Cahier 2, f<sup>o</sup>1: « Si mes journaux, que j'ai constamment faits avec exactitude étaient encore en ma possession, je pourrais consigner ici plusieurs particularités sur cette campagne aussi mémorable par les grands moyens qui furent mis en action que par le peu d'effet qui s'ensuivit ; ce résultat doit être attribué en grande partie aux éléments, mais aussi aux plans mal concertés de l'opération en entier. J'ai oui-dire depuis que l'avis de très habiles officiers de la Marine n'avait pu être écouté, qu'ils avaient proposé un autre plan de réunion que celui qui fût adopté et qui fit échouer en partie la campagne et que les deux Cours ne s'entendaient pas. J'étais alors trop jeune et trop novice pour porter aucun jugement : mais j'écoutais et depuis, j'ai beaucoup conversé avec des personnes très instruites (notamment/sic/ avec le Ch<sup>er</sup> du Pavillon, major de l'escadre et possédant la confiance du C<sup>te</sup> d'Orvilliers) et dont l'opinion a formé les miennes. » ; f<sup>o</sup>7 : « les maladies, la contrariété des vents, la saison, tout détermina le C<sup>te</sup> d'Orv[es] à ramener la flotte combinée dans le port de Brest : plusieurs V<sup>x</sup> y avaient déjà été envoyés et la Bretagne fût le dernier qui y rentra, après avoir tenu la mer 110 jours. Tel fût le résultat de cet armement prodigieux qui avait menacé d'engloutir l'Angleterre. Le public cria et accusa l'amiral : mais les marins n'accusèrent que les vents et les faux plans, et le C<sup>te</sup> d'Orv. abandonnant/sic/ et le commandement/sic/ et le service se retira à S<sup>t</sup> Magloire où il emporta avec lui l'estime et les regrets de tout le Corps de la Marine. »

et au bras, le comte Pulaski meurt ainsi que 637 hommes des forces françaises. D'Estaing repart, mais sa tentative malheureuse est couronnée de quelques succès stratégiques, puisque le général anglais Clinton, craignant d'être attaqué dans New York, avait fait évacuer la ville et rappelé les bateaux qui stationnaient à Newport, laissant la place libre à l'escadre de Ternay qui allait bientôt arriver en Amérique.

L'escadre se sépara donc après avoir été dispersée par une tempête le 28 octobre 1779 : La Motte-Picquet regagna la Martinique, Grasse partit vers la Chesapeake pour se ravitailler avant de renvoyer les troupes vers Saint-Domingue, sans trop de problèmes. En revanche, le *Languedoc* que montait d'Estaing subit avaries sur avaries et une grave épidémie d'ophtalmie se déclare. Néanmoins, il arrive à Brest en décembre 1779, après une campagne de vingt mois continus, sous les acclamations du public<sup>6</sup>. Pendant toute l'année 1780, l'escadre française partie pour les Antilles se livre à une guerre de course plutôt fructueuse. Seul événement marquant de la période : Guichen, arrivé en mars 1780 à la Martinique, rencontre l'escadre de Rodney et Parker à plusieurs reprises, le 17 avril dans le canal de la Dominique, puis le 15 et le 19 mai dans le canal de Sainte-Lucie, mais cette joute de deux mois n'eut aucun effet stratégique notable. Viella qui participe à ce combat notera dans ses *Mémoires* qu'il ne « fût ni très chaud, ni décisif<sup>7</sup>. » En juin 1780, Guichen rallie l'escadre espagnole de Don Solano et pouvait laisser espérer une opération d'envergure, soit l'invasion de la Jamaïque, soit l'enlèvement de Sainte-Lucie. Mais il doit se contenter d'escorter une escadre espagnole en très mauvais état à La Havane<sup>8</sup>. En août, La Motte-Picquet et Guichen reçoivent l'ordre de se rendre à Cadix. Grasse devait rester commandant en chef aux Antilles, mais malade, il revient avec les deux commandants précédents, laissant à Monteil le soin de sortir les Espagnols de l'inertie.

---

<sup>6</sup> Viella raconte son retour à Brest : « Une jambe entourée de bandages et s'appuyant sur une béquille [...], il descendit à terre et fût reçu avec autant d'acclamations que s'il avait remporté une victoire. [...] Il partit pour Paris avec ses béquilles en croix sur l'impériale de sa voiture et une couronne que les grenadiers de la garnison lui avaient décernée. » (*op. cit.*, Cahier 2, f°14) En revanche, d'Estaing est détesté du Corps, ce qui fait dire à Charlus : « L'idée qu'ils [les officiers de marine] ont de M. D'Estaing est encore plus désavantageuse, je ne conçois même pas comment il a pu faire ce qu'il a entrepris, étant détesté comme il l'étoit par ceux qui servoient sous ses ordres. On peut, quand on commande, se passer d'être aimé, mais jamais d'être estimé. Il faut qu'il ait un bien grand courage pour se mettre au-dessus des désagrémens qu'il a dû essuyer: Je lui crois de grandes qualités, mais son amour-propre le perdra. Il a prouvé dans sa campagne qu'il pouvoit faire des choses impossibles, il a voulu être le p<sup>er</sup> partout et trop entreprendre. Il faut que chacun soit à sa place, et que le général en donne l'exemple. » (Charlus, *op. cit.*, f°179r°).

<sup>7</sup> Viella, Cahier 2, f°18.

<sup>8</sup> Viella, Cahier 2, f°21 : « nous reçûmes l'avis de l'arrivée prochaine d'une escadre espagnole et d'un convoi considérable chargé de troupes et nous ressortîmes pr aller au devant d'eux. Cet armement était commandé par Dom Solano. Nous la trouvâmes sous la Guadeloupe, tâchant de rassembler les bâtiments dispersés et tellement remplis de malades qu'il fallût abandonner toute idée de guerre offensive et ne s'occuper que de leur donner des secours. »

Au cours de l'été 1779, le siège de Gibraltar avait été décidé conjointement par la France et l'Espagne. Ainsi, en janvier 1780, quatre vaisseaux commandés par le chevalier de Bausset partent renforcer l'escadre espagnole de Don Luis Cordoba afin d'empêcher Rodney de ravitailler Gibraltar, sans succès. D'Estaing rejoint alors par la terre l'escadre composée de 40 vaisseaux à Cadix en septembre pour se contenter de ramener toute l'escadre à Brest en janvier 1781. De son côté, Monteil quitte La Havane en octobre 1780 avec les Espagnols pour entreprendre le siège de Pensacola en Floride, siège qui se termine par la reddition de la ville en mai 1781, cependant, la valeur stratégique de cette victoire n'est pas certaine. Ainsi, les opérations aux Antilles et à Cadix sont qualifiées de « perte sèche de onze mois entiers<sup>9</sup> » par Lacour-Gayet.

En France, la fin de l'année 1780 est marquée par une révolution de cabinet, puisque Sartine est remplacé par Castries au ministère de la Marine, changement pour lequel Bombelles livre un assez long commentaire dans son *Journal* à la date du 24 octobre 1780 :

M. de Sartine occupait ce poste depuis six ans et le rétablissement de la Marine est dû à ses soins. Il a fait construire un grand nombre de vaisseaux, il a détruit cet immense corps qu'on appelait la plume de la Marine et qui, toujours en opposition avec le corps militaire, nuisait plus au bien du service qu'il n'y contribuait. Cette réforme avait ranimé l'ambition et le zèle des marins. Plusieurs règlements sages valurent de justes éloges à M. de Sartine, mais il crut trop pouvoir conduire ce département par les mêmes principes qu'il avait suivis en dirigeant la police de Paris. Son goût pour les ressorts cachés lui en fit adopter qui furent peu favorables aux succès des opérations. Le soin qu'il avait de masquer sous des formes ministérielles une très grande médiocrité de talents, une plus grande ignorance encore, n'empêcha pas que ce secret ne se découvrit et que l'on n'en abusât promptement. de bonnes choses en elles-mêmes furent mal exécutées, et surtout trop chèrement. M. Necker attaqua le ministre de la Marine sur l'énormité de ses dépenses, et c'est vraisemblablement au crédit du directeur des Finances qu'il faut attribuer la retraite forcée de M. de Sartine et le choix de M. de Castries pour le remplacer<sup>10</sup>.

Le successeur de Sartine est jugé par le diariste comme un homme qui « a de l'esprit, des connaissances, de l'ordre dans les idées », également de « grandes vues d'administration » ; il ajoute : « mais, ou je me trompe fort, ou son goût pour les détails nuira au coup d'œil d'ensemble, si nécessaire au chef d'un département aussi important et aussi compliqué que celui de la Marine. Je crois cependant que le service du Roi doit gagner beaucoup à ce changement<sup>11</sup>. » Quelques mois plus tard, c'est au tour du ministre de la Guerre de se retirer : « M. le prince de Montbarrey a prié le roi d'agréer sa démission et le roi a bien voulu permettre qu'un ministre de la Guerre, qui n'aurait jamais dû l'être, se retire avec des décorations et des titres que l'aveugle fortune a entassés sur lui<sup>12</sup>. » Il est remplacé par M. le marquis de Ségur, qui a perdu un bras à la guerre, et Bombelles de persiffler : « je doute que

---

<sup>9</sup> Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 348.

<sup>10</sup> Bombelles, *Journal*, Paris, Droz, 1978, t.1, p. 47.

<sup>11</sup> *Id.*

<sup>12</sup> *Ibid.*, « le 31 décembre », p. 55.

celui qui lui reste pût être le bras droit de mon maître<sup>13</sup> », ajoutant au jour de la déclaration officielle le 3 janvier :

Sans manquer d'esprit, [il] l'a d'un genre ténébreux. [...] ses amis l'estiment comme un brave homme, mais ne l'ont jamais regardé comme un homme doué de grandes vues. Dans des temps ordinaires, je crois que M. de Ségur serait déceimment placé à la tête d'une machine qui irait toute seule ; mais si la guerre se prolonge [...], s'il faut faire tête à plusieurs objets différents et difficiles, est-ce M. de Ségur qu'il convenait de charger de ce soin important<sup>14</sup> ? »

Si les choix ne sont pas jugés heureux par le courtisan diariste, ils témoignent néanmoins d'une volonté de relancer l'implication de la France dans la Guerre d'Indépendance américaine.

## ***1.2. La campagne de Ternay et l'expédition de Rochambeau (1780-1781)***

L'échec d'Estaing à Savannah au printemps 1779 poussa en effet le gouvernement à intensifier l'aide apportée aux Insurgents<sup>15</sup> en envoyant une nouvelle escadre accompagnée d'un corps de débarquement ayant à sa tête le lieutenant général comte de Rochambeau. L'escadre était dirigée par Ternay, alors connu pour avoir réussi à faire sortir de la Vilaine les bateaux, qui s'y étaient réfugiés à l'issue de la bataille des Cardinaux (1759) et qui y furent bloqués presque deux ans. Il devait à l'origine emmener dix à douze mille hommes en Amérique, mais leur nombre fut réduit à la moitié, dans la mesure où Guichen venait de partir au mois de janvier pour les Antilles : Brest n'avait plus de quoi assurer ce nouvel armement<sup>16</sup>. Pendant de longues semaines en mars et en avril, Ternay prépare l'expédition, se plaignant des retards et des difficultés matérielles, que note également le comte de Charlus :

Aucun ordre n'avait été donné pour le préparer ; cinq mille hommes pouvoient à peine tenir sur le petit nombre de bâtiments marchands qu'on avait rassemblés. Les attirails d'Artillerie et toutes les provisions nécessaires étaient à Rennes le 25 de mars. M. de Rochambeau, prévenu par le Ministre que tout devoit prêt à son arrivée à Brest, fut très étonné d'y trouver ce retard. Les huit mille hommes qui devoient composer sa division étaient cantonnés dans les environs.

---

<sup>13</sup> *Id.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>15</sup> Bombelles, à la date du 16 décembre 1780, notait : « Les Etats-Unis nous demandent vingt millions. C'est bien de l'argent sans doute, mais ce n'est pas le cas de marchander. si nous ne leur donnons moins qu'il ne leur faut, nous les forcerons à s'accommoder avec les Anglais, et non seulement, nous aurons perdu le fruit de dépenses énormes, mais il nous en restera d'énormes à faire pour terrasser le colosse britannique toujours occupé d'écraser notre commerce. J'espère que l'ancien citoyen de Genève [Necker] pensera comme un citoyen de l'ancienne Rome et que de fausses économies ne laisseront pas reprendre à Carthage sa prépondérance. » *Ibid.* p. 53.

<sup>16</sup> Charlus fait à ce sujet contre mauvaise fortune bon cœur : « Voilà la seule chose qui nous donna idée du peu de forces que l'on emploie en Amérique. Il est vrai que 5000 hommes sont suffisants, si comme on le dit, M. de La Fayette est parti avec un équipement considérable pour le Corps de 4000 hommes que l'on suppose qu'il est chargé de lever. La réunion de nos forces seroit alors de 9000 hommes, qui joints avec les Américains et quelques troupes des isles formeroient un corps respectable, pour attaquer l'ennemi dans tous les points où nos alliés pourroisic le désirer. » (*op. cit.*, f°178v°) Le marquis de Bombelles note également dans son journal qu'« il eût été convenable d'envoyer plus tôt des secours, et des secours plus forts que les six mille hommes partis sous les ordres de M. de Rochambeau. » (*op. cit.*, t. 1, « Le 3 août [1780] », p. 36)

La partie de la flotte anglaise l'engageoit à presser son départ, M d'Hector et de Ternay lui en fournirent les moyens en redoublant d'activité<sup>17</sup>.

Enfin, en mai 1780, le convoi part, comptant 7 vaisseaux de ligne, 3 frégates et une trentaine de transports, ce qui ralentit la marche. Arrivé dans les Bermudes à la mi-juin, Ternay rencontre une première fois Cornwallis, mais il ne poursuit pas le *Ruby* qu'il avait combattu, poursuivant sa route vers Rhode Island où Ternay fait débarquer l'armée de Rochambeau en juillet. Aussitôt l'armée transforme Rhode Island et Newport en camp retranché, mais à la suite d'un conseil de guerre, il est décidé de demander des renforts. Ternay, emporté par une fièvre, meurt sans les voir arriver en décembre 1780 : Destouches prend alors le commandement provisoire de l'escadre, dont les fournitures avaient été plus que sérieusement consommées par cinq mois d'inactivité.

Afin de faire cesser les raids incessants en Virginie du Major-général Arnold, transfuge américain auprès des Anglais, Washington et La Fayette demandent en mars 1781 à Destouches de faire venir par la mer un renfort de mille hommes, mais les Anglais, bien renseignés, le devancent et occupent la baie de la Chesapeake : quand il arrive, Destouches est obligé de livrer bataille au vice-amiral Arbuthnot, qui a remplacé Rodney sur les côtes américaines ; la première bataille de la Chesapeake est une demi-victoire, car les Français font certes souffrir quelques bâtiments anglais alors qu'ils étaient en infériorité numérique, mais ils ne parviennent pas à déloger l'ennemi d'une position qui protège assurément New-York. Destouches revient donc à Newport et retrouve Rochambeau, toujours dans l'attente de renfort, mais en mai 1781, c'est le successeur de Destouches qui arrive sur la *Concorde*, le comte Barras de Saint-Laurent.

## **II. ADRIEN MANDAT, SPECTATEUR DE LA CAMPAGNE DE GRASSE (JANVIER 1781-JUIN 1781)**

L'année 1781 qui fut décisive pour l'indépendance américaine vit une première grande escadre quitter Brest : c'était celle de Grasse, qui partait pour les Antilles, et dont une division, celle de Suffren, allait se détacher pour aller en Inde.

---

<sup>17</sup> Charlus, *op. cit.*, f°171v°.

## II. 1. Un vague écho des nouvelles de mer

Adrien Mandat, empêtré dans ses cours de mathématiques, n’y participe pas : il ne peut que la vivre par procuration, car c’est l’oncle Fraguier qui assiste à son départ, comme il le signale à sa mère :

Mon oncle Fraguier vous a sûrement di[*sic*] la peine qu’il a eu à me faire mettre sur la liste des Aspirants. Il a été à Brest pour voir partir la flotte et comme M<sup>r</sup> de Castres y étoit, il lui a parlé pour moi et il a mandé à ma tante que M<sup>r</sup> de Castres l’avoit bien reçu et qu’il étoit presque sûr d’avoir obtenu [*f° Ir°*] ce qu’il demandoit pour moi. (L4. A Mme Mandat - Paris, le 27 Mars 1781)

La lettre suivante, en date du 5 avril, développe les visites faites par l’oncle. Dans les deux cas, la lecture de l’événement est subordonnée aux préoccupations de l’épistolier, puisqu’il s’agit davantage de signaler que la candidature d’aspirant a été acceptée que d’insister sur l’importance stratégique de cet armement, que seule la mention de la visite ministérielle souligne. Celle-ci s’accompagne de festivités que la presse relate, mais qu’Adrien Mandat ne reprend pas dans sa lettre. Il s’agit pourtant d’un événement d’importance, puisqu’aucun ministre de la Marine n’avait auparavant vu partir une escadre<sup>18</sup>, pas même celle de Ternay l’année précédente ; le bailli de Suffren, si professionnel, pour ne pas dire sec, dans le *Journal de sa campagne aux Indes* est sensible à cet honneur fait à la Marine et note en détail les différentes cérémonies :

Mardi 13. – Le vent à l’Est, beau temps. A 1 heure après-midi, M. le marquis de Castries, ministre de la marine, est arrivé dans la ville. La ville l’a salué de quinze coups de canon ; toutes les troupes de la garnison étaient sous les armes. Le général a été lui rendre visite, accompagné du capitaine et des officiers de son armée. Le reste du convoi, escorté par le vaisseau Fier-de-soi, a mouillé dans la journée.

Mercredi 14. – Le vent à l’Est, beau temps. A 9 heures, signal de pavoiser. Le ministre a été dîner à bord du général. A 3 heures, tous les vaisseaux, ayant fait leur branle-bas, ont fait l’exercice à feu de cinq coups par canon, ce qui a fait beaucoup de bruit dans la rade, pendant une demi-heure. Aussitôt après, signal d’appareiller. Lorsque M. le marquis de Castries a débordé du vaisseau du général, il a été salué de dix-sept coups de canon, et tous les vaisseaux l’ont salué de trois cris de : « Vive le roi ! » A 5 heures, le général a tiré un coup de canon de départ et déferlé le petit hunier. [le vent tombe ou vire à l’ouest jusqu’au dimanche 18, les troupes sont débarquées et passées en revue]

Lundi 19. – Calme, temps brumeux. Le général a tiré un coup de canon à 5 heures ; il a salué M. le marquis de Castries de dix-neuf coups de canon et tous les vaisseaux l’ont salué de cinq cris de : « Vive le roi ! » La nuit, même temps<sup>19</sup>.

Viella rapporte au sujet de ce départ de l’escadre une anecdote fort curieuse sur de Grasse :

---

<sup>18</sup> Le précédent déplacement de ministre avait été celui de Sartine, qui prenait ses fonctions de ministre de la Marine et qui avait fait une tournée d’inspection à Brest à l’été 1775, voir AN/MAR/B4/124.

<sup>19</sup> Suffren, *Journal de bord du Bailli de Suffren dans l’Inde (1781-1784)*, éd. Henri Morris, Paris, Challamel, 1888, p. 2-3.

J'ai ouï souvent raconter à une personne de qualité, que le C<sup>te</sup> de Grasse, qui lui devait en partie et à sa famille la faveur qu'il venait d'obtenir, lui avait promis « de mettre à ses pieds les oreilles de l'amiral Rodney. » Une multitude de spectateurs l'entendirent au moment où sortant du goulet de Brest, il passait près de la batterie du Mingan où était le maréchal de Castries, ministre de la Marine avec un grand concours de monde, les remercia au porte-voix de ses souhaits par le succès de sa campagne et ajouta : « je promets de vous rendre bon compte de l'amiral Rodney. » Quelle sensation dût-il éprouver s'il se ressouvint de cette bravade ridicule, lorsque la fortune ou plutôt ses propres fautes l'eurent fait tomber au pouvoir de cet ennemi qu'il affectait de traiter avec tant de mépris<sup>20</sup> !

L'occasion était certes bonne pour faire sa cour au ministre, cependant, la forfanterie supposée de Grasse n'est mentionnée nulle part ailleurs, dans la presse comme dans les récits personnels. L'oncle Fraguier, meilleur ami du gendre du ministre, n'a pu manquer d'assister à cette scène si elle a eu véritablement lieu : soit il s'est gardé de la redire à Adrien Mandat, soit Adrien Mandat n'a pas jugé bon de l'écrire à sa mère. En ce mois d'avril si critique pour ses études, Adrien Mandat s'intéresse moins aux ministres et aux chefs d'escadre qu'à son sort, encore incertain.

Mais à partir du moment où il est davantage assuré de son avenir, il est plus attentif aux nouvelles de mer. Ainsi, à une semaine de son départ pour Brest, il sature tout un folio de renseignements :

J'ai diné hier chez mon oncle Fraguier avec m<sup>r</sup> le commandeur de Dampierre qui veut que je m'embarque avec lui si je suis reçu à l'examen ; il part la semaine prochaine ainsi que presque tous les capitaines qui sont nommés pour commander les vaisseaux qui sont à Brest. M<sup>r</sup> le commandeur de Dampierre commande le Fendant de 74 et M<sup>r</sup> de Pavillon le *Guerrier* de 74. M<sup>r</sup> de la Motte-Piquet a mis à la voile le 25. On dit qu'il va prendre le commandement de la flotte hollandaise ; le reste des vaisseaux qui sont à Brest seront, à ce qu'on croit, sous les ordres de M<sup>r</sup> d'Estaing. On dit Gibraltar ravitaillé. Il y a eut *[sic]* un combat près de Rhode Island entre M<sup>r</sup> des Touches et M<sup>r</sup> Arbuthnot, les Anglois disant qu'ils sont vainqueurs, mais malgré cela, ils avouent qu'ils ont eu 4 vaisseaux entièrement dematés et désemparés qu'ils ont été obligé *[sic]* de mener à la remorque à New York et nous nous n'avons rien eu. (L8. A Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

A mesure que se concrétise son rêve d'être officier de marine, Adrien Mandat prête plus d'attention aux événements de la guerre.

## ***II. 2. Adrien Mandat, reporter de guerre***

L'accès au cercle social des officiers met Adrien Mandat à portée de sources plus fiables que les gazettes<sup>21</sup>, dont la lecture superficielle avait poussé Adrien Mandat à annoncer la victoire du chevalier de Grimouard à son père :

On dit ici une nouvelle, qui est qu'une frégate française de 44 canons étant sur les parages de Saint Domingue et se voyant poursuivie le soir<sup>a</sup> par deux vaisseaux de guerre, se retira dans des rochers ; le lendemain lorsqu'elle en voulut sortir, elle se trouva enveloppée par cinq vaisseaux

---

<sup>20</sup> Viella, Cahier 2, f°44.

<sup>21</sup> Sur la question de la presse, voir deuxième partie, chapitre III, p. 404-411.

de ligne et une frégate qu'elle se résolut à combattre et, en conséquence mettant toutes ses voiles dehors, elle vint d'abord lâcher sa bordée au *Rubis* puis au *Bristol* de 74 et s'enfuit ensuite à toutes voiles, mais les autres l'ayant atteint, elle se battit pendant 7 heures et rentra [a la hate ?] au Cap (L2. A M. Mandat – Paris, le 16 février 1781)

Le « on dit ici » précède un récit certes détaillé mais qui se révèle être une fausse nouvelle, puisque le chevalier de Grimouard est fait prisonnier dans le combat de la *Minerve* contre le *Vaillant* et le *Courageux*. L'emploi du passé simple, qui relève du style du récit historique, disparaît dans la lettre du 2 mai. Signalant une source cette fois autorisée, le commandeur de Dampierre, Adrien Mandat énonce au présent d'actualité une série de renseignements qui sont à peine développés : l'absence d'adjectifs ou d'adverbes, la parataxe asyndétique, la structure simple des phrases qui n'ont presque toujours qu'un seul complément donne à la première partie du passage un caractère de vérité irréfutable. La seconde partie du texte voit l'apparition de modalisateurs du discours « on dit » et « on croit », ainsi que le présentatif « il y a », qui annoncent les nouvelles qui sont encore de l'ordre de la rumeur, mais que l'emploi du présent rend cependant certaine. Le récit de la première bataille de la Chesapeake est également marqué par une brève analyse de l'événement, puisqu'il s'agit de déterminer s'il s'agit d'une victoire ou non : à la déclaration anglaise de victoire, Adrien Mandat répond par une réflexion sur le plan tactique (quatre vaisseaux anglais dématés contre aucun français), conforme à celle de la presse du temps<sup>22</sup>, néanmoins, la méconnaissance globale de la situation aux Etats-Unis empêche Adrien Mandat de voir la réussite avérée des Anglais sur le plan stratégique.

Les mois de mai-juin 1781 correspondent à une période assez riche en récits de combats, qu'il convient de remettre en contexte. Face aux quelques succès de la guerre d'escadre, les partisans de la guerre de course décident le ministre à faire sortir de petites escadres volantes pour attaquer le commerce anglais. Le combat du chevalier de Grimouard sur la *Minerve*, comme la sortie de l'escadre de La Motte Picquet –plus enclin à ce genre de croisière qu'à l'immobilisme d'une opération combinée avec les Espagnols-, sont les conséquences de cette inflexion de stratégie, du moins sur les côtes européennes. Cette période coïncide avec l'arrivée d'Adrien Mandat à Brest, qui est par conséquent plongé dans le vif du sujet, puisqu'à peine sorti, La Motte-Picquet met la main sur le convoi de Saint-Eustache, faisant ainsi une prise d'une valeur de 4,7 millions de livres. La poursuite des vaisseaux d'escorte par de Boades sur l'*Actif* donne lieu à un épique combat contre le *Nonsuch*, qu'Adrien Mandat raconte à deux reprises. Une première fois, alors qu'il vient à peine d'arriver à Brest :

---

<sup>22</sup> Voir L8 n. 10.



L'*Actif*, vaisseau de l'escadre de M<sup>f</sup> de la Motte Piquet qui s'étoit abandonné à la poursuite des vaisseaux marchands est rentré ce matin ; il a rencontré six vaisseaux de guerre anglois dont un l'a poursuivi, il s'est battu <sup>b</sup> contre lui hier <sup>c</sup> toute la soirée et, ce matin, le même l'a rencontré et il s'est battu. Le capitaine est blessé ainsi que plusieurs des officiers (L9. Au marquis de Fraguier – Brest, mi-mai 1781)

Le combat est raconté très brièvement, avec une répétition de vocabulaire frappante, puisque « rencontrer » et « battu » se retrouvent par deux fois sous la plume d'Adrien Mandat, sans doute trop pressé pour faire du style. Le second récit est plus étendu et il n'est plus pris en charge selon le point de vue neutre du vaisseau, mais selon le point de vue de son commandant, M. de Boades :

De là, nous avons été faire des visites dans la rade et entr'autres à M<sup>f</sup> de Boide, capitaine de l'*Actif* qui nous a raconté son combat. Il nous a dit que, s'étant abandonné à la poursuite des vaisseaux de guerre qui escortoit le convoi, il avoit reconnu le soir une escadre de douze bâtiments dont six étoient des vaisseaux de ligne. Ces bâtiments, l'ayant pris pour un marchand, détachèrent contre lui un vaisseau de ligne qui le poursuivit. M<sup>f</sup> de Boide voulant lui laisser croire qu'il étoit marchand, manoeuvra en conséquence, de manière que le vaisseau l'ayant joint à dix heures du soir, lui cria d'amener mais M<sup>f</sup> de Boide au lieu d'amener lui lâcha toute sa bordée et, ayant reviré de bord, le salua encore une fois. Le vaisseau anglois, tout déconcerté, passa si près de la poupe qu'il cassa le bâton de pavillon. M<sup>f</sup> de Boide, se voyant en si bonne situation, fit mettre jusqu'à 2 boulets dans ses canons et lâcha toute sa bordée au vaisseau *enemi[sic]* qui en a été abîmé, à ce qu'il dit, parce qu'il tiroit à bout portant et dans le corps du vaisseau. [...] le vaisseau se retira pour lors et tira des fusées toute la nuit pour av[ertir?] ses camarades qui, n'étant point venus à son secours, M<sup>f</sup> deBoide le retrouva et le canonna de manière que le vaisseau prit bientôt la fuite (L11. Au marquis de Fraguier – Brest, le 21 mai 1781)

Ce récit est conçu comme une récompense pour les démarches faites par l'oncle Fraguier pour qu'Adrien Mandat devienne garde : celui-ci offre donc un récit de première main d'un événement encore inédit, puisque tout récent. Adrien Mandat renoue avec le passé simple du style de la gazette, mais à la différence du récit du combat de la *Minerve* dans la lettre du 16 février, il est plus précis dans la description de la manœuvre, insistant sur la réflexion tactique du commandant et sur le comportement et les réactions du vaisseau ennemi. On peut également remarquer l'emploi de « saluer » dans son emploi ironique pour signifier « lâcher sa bordée », discret indicateur de l'amarinement réussi de l'épistolier. La nouvelle de guerre sert donc moins de support à une réflexion sur les événements que de témoignage de la bonne intégration d'Adrien Mandat dans le milieu des officiers. *A posteriori*, l'héroïsme de Boades montre « le chemin de l'honneur [...] que doit embrasser toute âme qui pense » et confirme que la Marine est bien « cette source de gloire ou [il] espere puiser. » (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781) A cette période, Adrien Mandat ne cesse de réaffirmer le bien-fondé de son engagement, déclarant à son oncle : « la vue de la mer qui ne me fait point vomir et celle des vaisseaux a redoublé l'envie que j'avois d'y entrer. » (L12. Adrien Mandat au marquis de Fraguier – Brest, fin mai 1781), formulation rendue malheureuse par

l'anacolithe qui implicitement confond mer et marine. L'idée est reprise plus justement dans une lettre à sa mère un mois plus tard :

dès le lendemain de mon arrivée, M<sup>r</sup> du Pavillon m'a présenté chez M<sup>r</sup> Hector chez qui j'ai dîné le surlendemain et ma[sic] mener dîner à bord du *Guerrier* et j'y ai été dîner plusieurs fois depuis, la mer étant [f°Ir°] fort agitée et je n'en ai pas été plus incommodé que si j'eusse été dans ma chambre, ce qui a beaucoup augmenté le désir que j'avois d'entrer dans la marine (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781)

Les préparatifs de la seconde grande escadre de l'année 1781, celle de Guichen, transparaissent dans la correspondance, puisqu'à cette occasion, M. du Pavillon promène Adrien Mandat dans les différents bords, sans doute pour les expliquer les différentes étapes d'un armement : « J'ai été à plusieurs bords avec m<sup>r</sup> du Pavillon, entr'autres à bord de la *Bretagne*, qui est le plus beau vaisseau de l'Europe. » (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781) Les difficultés de Guichen pour sortir de la rade de Brest sont l'occasion pour le jeune garde-marine d'expliquer à sa mère le rituel de départ des marins :

Je viens de recevoir la promotion des gardes de la marine dans laquelle je suis compris. Il y a ordre de nous embarquer tout desuite, aussi m'en a-t-on donné l'ordre. Je viens de faire ma male et, si le vent est bon, nous partirons demain. Je ne sais pas même si dans deux ou trois heures d'ici, on ne m'enverra pas [f°Ir°] chercher, car on tire beaucoup de canon et c'est peut-être le signal de partir. Peut-être si le vent est mauvais, resterons-nous encore quelques jours (L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781)

Les nombreux verbes de mouvements (« embarquer », « partir » présent deux fois, « envoyer chercher ») soulignent la joie du jeune homme, enfin devenu marin, de partir : mais encore faudrait-il s'inquiéter de la destination...

### **III. ADRIEN MANDAT, ACTEUR DEÇU DE LA CAMPAGNE DE GUICHEN (JUILLET-AOUT 1781)**

En dépit de la mauvaise expérience de 1779, il est décidé de retenter l'expérience d'une opération avec les Espagnols et, une nouvelle fois, la direction de l'armée combinée est laissée à l'amiral Cordoba. Parti le 25 juin de Brest avec une escadre composée de 24 vaisseaux et de six frégates, Guichen fait une traversée relativement tranquille puisqu'il arrive le 6 juillet à Cadix. Adrien Mandat, dans la lettre qu'il écrit à son débarquement, évoque ainsi cette période :

Nous avons pris dans la traversée un corsaire anglais et nous avons été à la veille de nous battre. Le général Guichen avoit envoyé un soira au Magnifique, au Robuste, au Triomphant et au Fendant un ordre de chasser à minuit un convoi anglais escorté par trois vaisseaux et deux frégates. Nous [f°Ir°] avons passé la nuit tous[sic] habillés, tous prêts à combattre en chassant à toutes voiles et, dès le lendemain matin, nous croyons déjà les tenir, lorsque nous avons reconnu que les vaisseaux que nous chassions étoient des vaisseaux neutres . Nous avons toujours chassé

en avant de l'armée, nous ralliant tous les soirs, ce qui m'a fort amusé. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

Cette lettre trahit quelque peu l'exaltation d'Adrien Mandat qui se dépeint en guerrier sur le qui-vive, mais elle se trouve également étrangement programmatique de la campagne de Guichen, où l'escadre sera toujours « à la veille » de se battre et traquera sans relâche l'ombre de l'escadre anglaise.

### **III.1. Ennui au siège de Gibraltar**

Les premières lettres de cette période insistent sur la dimension gigantesque de l'opération projetée :

nous avons 19 vaisseaux de guerre dont 5 à trois ponts. Il y a ici 36 vaisseaux espagnols dont 2 à trois ponts avec lesquels nous partirons le 15, à ce qu'on dit. [...] Nous croyons que nous allons faire une expédition importante, car il y a déjà dix mille hommes de troupes espagnoles embarqués sur des transports (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

L'expédition importante avec une telle flotte, de près de 50 vaisseaux, et de tant de troupes embarquées, ne peut être qu'une descente, projet qui se concrétise dans les lettres suivantes :

nous allons être je crois maintenant sous les ordres de Mr de Cordova. Des officiers espagnols qui avoient été à Brest et qui parloient [*f° Ir°*] françois m'ont assuré que nous allons à Gibraltar pour l'assiéger. Il y a un camp de dix mille hommes ici qu'on va embarquer sur des vaisseaux de transports et on bastingue six vaisseaux espagnols à l'épreuve du canon pour protéger la descente à la tête de laquelle seront deux mille forçats à qui on promi[*sic*] la vie et dix écus par mois s'ils venoient à bout de s'emparer de la ville. (L19. A la marquise de Fraguier Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781)

Nous partons à ce que dit Mr de La Motte Piquet le 25, mais cela n'est pas bien sûr ; nous allons selon les Espagnols à Gibraltar donner un assaut. (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Gibraltar était en effet un point stratégique pour contrôler les entrées et les sorties en mer Méditerranée et la Cour de Madrid ne négligeait rien pour le récupérer. Ainsi, depuis 1779, la ville subissait un siège par terre et un blocus maritime qui mobilisait des moyens matériels immenses. Néanmoins, Adrien Mandat n'en voit que les préparatifs :

il y a trois jours que Mr de Crillon, descendant du grand Crillon et lieutenant général au service d'Espagne, [*f° Ir°*] nous a donné le spectacle d'un combat de terre. Il commande un camp de dix mille hommes ; il en avoit fait un de 5000 hommes et avoit envoyé les autres[*sic*] 5000 bien loin en plaine pour venir attaquer le camp. Effectivement, ce corps s'étant avancé, les gardes avancées du camp firent feu en se repliant toujours vers leurs camps, mais lentement, afin de donner le tems aux soldats du camp de plier leurs tentes et de se mettre en bataille, ce qu'ayant fait et les ennemis étant très prêts[*sic*], ils firent feu mais les attaquants les repoussèrent bientôt sans un autre corps qui arrivé au secours et qui rétablit l'équilibre, ils auroient été battu[*sic*] ; le secours avec le premier corps repoussa les attaquants qui allèrent se former derrière mde grandes haies d'aloës et qui vinrent ensuite attaquer les autres qu'ils rompirent.. (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Cet entraînement permet au jeune marin de voir un « combat de terre », mais ce stérile exercice n'est qu'un « spectacle », au même titre que les corridas auxquelles assiste Adrien Mandat : « on s'amuse assez à Cadix, j'ai été hier voir le combat du taureau<sup>23</sup> » (L19. A la marquise de Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781), ce qu'il répète plusieurs jours plus tard à sa mère :

nous sommes toujours à Cadix où, Dieu merci, nous étouffons[*sic*] de chaus[*sic*] mais c'est la seule incommodité dont je puisse me plaindre, car nous avons beaucoup de plaisir. J'ai été il y a quelques jours voir le combat du taureau qui est un spectacle à la mode dans ce pays (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Il est curieux de voir qu'Adrien Mandat ne prend pas la peine de noter ses descentes à terre dans le *Journal* de sa campagne, placée sous le signe de l'ennui et du divertissement. Une réflexion sur la « conduite » des gardes-marine nous laisse à penser que la corrida ne fut pas le seul amusement d'Adrien Mandat :

Comme m<sup>r</sup> de Portes en partant de Paris m'avoit dit de lui écrire ce que je pensois de la Conduite des gardes marines et des aspirants, ne sachant où il est maintenant, je ne puis lui écrire : c'est pourquoi je vous prie de lui dire s'il est à Matierande que les aspirants et les gardes marines de Brest sont les plus grands monstres qu'il y ait. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

Comme pour le temps de l'apprentissage, c'est chez Cotignon qu'il faut aller voir pour trouver la clé de l'énigme. Ce dernier participe à la seconde jonction de Guichen avec les Espagnols en 1782, mais assez curieusement, il indique qu'Adrien Mandat fait partie de l'équipage du *Dictateur*, alors qu'il se trouve à ce moment-là en Amérique. Il y a donc une confusion de la part du mémorialiste, mais on peut supposer que ce qu'il décrit était sans doute pratiqué par les gardes-marine stationnés à Cadix l'année précédente :

Quelquefois cependant, on restait un jour de part et d'autres sans tirer, alors on se promenait et on s'approchait de la ville, mais lorsqu'on était à une certaine distance, les Anglais envoyaient un coup de canon pour faire retirer les curieux. Un jour nous étions quatre Gardes de la Marine à nous promener, on eut beau tirer sur nous, nous avancions toujours ; lorsque cependant nous vîmes qu'on se fâchait trop, nous mîmes culottes bas et leur montrâmes nos derrières. Dans ce moment, il tapa un boulet au milieu de nous quatre, qui nous fit rengainer notre compliment et fort prudemment nous nous retirâmes. Tout le camp fut témoin de notre étourderie. Les uns nous blâmaient, qui étaient les plus sages, et d'autres en riaient et se moquaient de nous, entre autres un Enseigne de Vaisseau nommé le chevalier de Mons-Villeneuve, que nous défiâmes d'en faire autant : il paria de faire plus, d'aller baiser les portes de la ville. Personne ne voulut parier, mais il y fut malgré cela ; on le laissa s'approcher, ne se méfiant pas d'une personne seule. Cependant, on lui tira quelques coups de fusil qu'il brava, et il excuta son projet ; il écrivit même son nom sur la porte avec de la craie, et il revint sain et

---

<sup>23</sup> Assister à une corrida semble avoir été une étape obligée de tous les officiers qui sont passés par Cadix. On peut être étonné de la « neutralité » d'Adrien à ce sujet, là où Viella adopte un ton plus virulent, quasi-augustinien dans sa condamnation des spectacles cruels : « je ne pûs voir sans un extrême dégoût cette horrible boucherie, et sans indignation le plaisir excessif, l'espèce de volupté que paraissent goûter les spectateur. » (Viella, Cahier 2, f°24) Sur la lettre de voyage, voir deuxième partie, chapitre IV, p. 447-497.

sauf. Tout cela dégénéra en fanfaronades et bravades qui ne servaient à rien et que les Généraux interdirent<sup>24</sup>.

Ainsi, Cotignon persévère dans les amusements potaches, qu'il avait déjà pratiqués à Toulon quand il était aspirant. Il va de soi que si Adrien Mandat s'est livré à ces dangereux amusements, il s'est bien gardé de le mentionner dans les lettres à sa mère ou à sa tante. Ce genre d'anecdotes montre toutefois la morosité des troupes françaises engagées dans les opérations combinées à Cadix.

Adrien Mandat dissimule aussi sans doute une autre réalité déplaisante du siège de Cadix : l'assassinat des Français dans les rues. Comme le rappelle Cotignon, « nous y étions à peu près trente mille Français, de manière que nous faisons la loi<sup>25</sup> » ; il développe cet aspect des relations franco-espagnoles lors d'une digression sur le caractère français, caractérisé par l'« orgueil », la « fatuité » et l'« envie de dominer sur tous les étrangers » :

Je n'oublierai jamais combien nous étions fiers à Cadix, lorsque nous étions à peu près 50.000 hommes français. M. d'Estaing commandait les deux nations et nous voulions faire la loi aux Espagnols, au point que nous les insultions à chaque instants ; aussi les patrouilles espagnoles et françaises s'égorgeaient lorsqu'elles se rencontraient ; nous avons chassé les Espagnols de la Comédie, des cafés et même des promenades publiques, ceux qui avaient le malheur de nous rencontrer étaient insultés, recevaient des coups de canne ou des coups de plat d'épée ; il s'ensuivit que nous étions en horreur dans cette ville et qu'il ne se passait pas de soir qu'il y en eût de nous d'assassinés dans la foule en nous retirant dans nos canots<sup>26</sup>.

Si Adrien Mandat ne mentionne pas ce genre d'épisodes dans les lettres à sa mère ou à sa tante, c'est très certainement pour ne point les inquiéter, cependant, sa correspondance trahit cette animosité latente des Français contre les Espagnols.

### ***III.2. Insupportables Espagnols***

La première campagne de 1781 d'Adrien Mandat est très courte, puisqu'au bout de trois semaines, l'escadre de Guichen repart en mer et va croiser jusqu'à la fin août dans l'Atlantique. Adrien Mandat signale alors à sa mère qu'« on nous envoie souvent à la chasse et nous en revenons » et que « nous allons à ce que je crois dans la manche chercher les Anglois, mais je ne crois pas que nous les trouvions. » (L21. A Mme Mandat – En mer, le 10 août 1781) L'incertitude d'Adrien Mandat se fait davantage sentir les jours qui suivent et il sort de sa retenue habituelle pour pointer l'absence de stratégie de l'amiral espagnol :

nous ne sçavons tous[sic] qu'est ce que Mr de Cordova nous fait faire : nous croiyons[sic] d'abord que nous allions aller dans la Manche attaquer 22 vaisseaux anglois dans la rade de Torbay que nous avons appris y être par un bâtiment neutre, que nous-même[sic] nous avons visité ; ensuite, nous avons cru que nous allions chercher un convoi anglais de 50 voiles, escorté

---

<sup>24</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 113-114.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 286.

par un vaisseau et deux frégates, mais nous n'avons rien fait de tout cela et nous sommes ici à croiser par les 49°29' de latitude, [*f°Ir°*] c'est-à-dire à 40 ou 50 lieues de Brest. Peut-être pourrons[*sic*] nous atraper[*sic*] quelque[*sic*] bâtiments, mais c'est ce qui n'est pas sûr. Il est décidé que les 5 vaisseaux à trois ponts la *Bretagne*, le *Majestueux*, le *Royal Louis*, le *Terrible* et l'*Invincible* retournent à Cadix. Mr de Cordova a demandé à Mr de Guichen d'autres vaisseaux. Mr de Guichen avoit destiné les 4 vaisseaux doublés en cuivre qui sont le *Fendant*, le *Robuste*, le *Triomphant*, le *Magnifique* pour retourner à Cadix, mais ne sachant si c'étoit les intentions du ministre, il lui a écrit[*sic*] par la dernière frégate qu'il a envoyé[*sic*] à Brest pour les lui demander (L22. A Mme Mandat - En mer, S.D. [août 1781] )

Cordova refuse effectivement d'entrer dans la Manche et d'attaquer l'escadre de Darby à Torbay, ce dont se plaint Adrien Mandat dans sa lettre de retour : « on disoit tous les jours à m<sup>r</sup> de Cordova que les Anglois étoient mouillés à Torbay, jamais il n'a voulu les aller attaquer. » (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781) La critique explicite de l'amiral espagnol achève de condamner une campagne parfaitement décevante. La correspondance fait en effet sentir au fil des jours l'exaspération grandissante d'Adrien Mandat vis-à-vis des alliés. Au début de la campagne en juillet, il glisse quelques clichés sous forme d'euphémismes : « nous partirons le 15 à ce qu'on dit, mais je crois que nous resterons plus longtems, car ces messieurs nos chers alliés[*sic*] ne sont pas si vifs » (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781), ou bien « notre séjour ici sera long, à ce que je crois, car nos amis les Espagnols sont longs dans leurs expéditions. » (L19. Adrien Mandat à la marquise de Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781) Mais la critique se fait de plus en plus directe, Adrien Mandat remettant en cause, du haut de ses deux mois en tant que garde-marine, les capacités opérationnelles des Espagnols :

nous y irons peut être passer l'hiver à Cadix attendre l'escadre angloise, qui ira ravitailler Gibraltar ; peut-être bien resterons-nous en rade et les laisseront[*sic*] nous ravitailler la ville (L22. A Mme Mandat – En mer, SD, [août 1781])

Ainsi, dans la mesure où l'armée combinée n'a pu empêcher à plusieurs reprises Gibraltar d'être ravitaillée, Adrien Mandat prédit ironiquement un prochain insuccès. En cela, il va moins loin que Cotignon qui affirme que les Espagnols ravitaillaient eux-mêmes la place anglaise, sabotant leur propre opération :

Un jour M. le Duc de Crillon lui [à Elioth, gouverneur de Gibraltar] envoya des rafraîchissements en l'engageant à se rendre, disant qu'il fallait qu'il en vînt là tôt ou tard. Il accepta les vivres, mais il répondit à M. de Crillon qu'il le pria de ne plus lui en envoyer, attendu qu'il n'en manquait pas ; que si cependant dans un mois il n'était pas ravitaillé, il se rendrait. En effet, il ne manquait pas de rafraîchissements, puisque les Espagnols lui en portaient tous les matins, ce que l'on a su depuis, et ce dont on ne se doutait pas, n'imaginant pas que ceux qui étaient intéressés à la prise de cette place, et pour sui, toutes les forces combinées se réunissaient, fussent eux-mêmes les ravitailleurs des Anglais. Il paraît, d'après cette conduite, que les chefs espagnols étaient payés par eux<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 115.

A la mi-août, Adrien Mandat sort de sa réserve habituelle pour énumérer les bévues de manœuvre des Espagnols :

Depuis notre départ de Cadix, nous avons eu [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] trois abordages : d'abord, un dans la rade de Rota à une lieue de Cadix avec un vaisseau espagnol nommé le *Minio* de 56 canons, à qui nous avons cassé son bâton de foc,<sup>b</sup> son petit mât de perroquet et sa civadière ; le second est arrivé 8 jours après notre départ de cadix, avec le *S<sup>t</sup> Vincent*, notre chef de ligne comme vous pouvez le voir dans la ligne de combat qui est dans ma lettre de ce matin, lequel, ayant reviré de bord pendant la nuit, nous aborda, nous cassa notre vergue sèche, nous enfonça nos bouteilles[*sic*] de bâbord et nous cassa la moitié de notre galerie, sans essayer de notre part le moindre dommage. (L23. A Mme Mandat – En mer, En Mer, S.D. [août 1781, même jour que la précédente])

Là encore, Cotignon évoque également ce genre de problèmes lors de la campagne de Cadix de 1782. Alors que l'armée combinée est au Cap Spartel en octobre 1782 et cherche à bloquer l'arrivée d'un convoi anglais, le jeune garde-marine assiste à la scène suivante :

Nous étions, tous les vaisseaux français, prêts à couper nos câbles pour être plus tôt sous voiles, mais M. de Guichen ne voulut pas bouger avant que Cordova eût fait le signal. Voyant cependant qu'il tardait trop, il nous le fit lui-même et dans un instant nous fûmes tous à la voile. Mais quelle ne fut pas notre surprise de voir flamme rouge à bord de l'Amiral, ce qui voulait dire « *signal de dire la messe* ». Jamais je n'ai entendu jurer comme nous fimes ; nos généraux étaient d'une colère qui ne se possédait pas, d'autant qu'il y avait à parier cent contre un qu'il allait passer des bâtiments du convoi, assez pour ravitailler, ce qui arriva en effet<sup>28</sup>.

L'impéritie espagnole est tournée à crime chez Cotignon, comme chez Adrien Mandat, qui raconte dans la première lettre qu'il écrit de Brest, un épisode sonnante comme une ultime moquerie :

nous nous sommes séparé[*sic*] de l'armée espagnole hier à 5 heures du matin, après nous être salué[*sic*] les uns et les autres de 19 coups de canon. Je me porte très bien et n'ai vomi qu'une seule fois depuis que je suis parti de Brest. [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] Notre croisière a été bien infructueuse. Nous n'avons pris qu'un maudit barcasia anglais armé en cutter, que nous avons coulé à fond ; les Anglois se sont bien moqués de M<sup>r</sup> de Cordova : deux 74 anglais doublés en cuivre sont venus passer 24 heures dans son armée ; M<sup>r</sup> de Guichen, commandant l'escadre légère, en entrant l'armée de M<sup>r</sup> de Cordova s'en est aperçu[*sic*] et a fait signal de vaisseaux ennemis, les poursuivant à grands coups de canons, mais les autres ont fui et nous avons été obligé[*sic*] d'arrêter la poursuite, le coup de vent dont je viens de vous parler étant survenu et nous ayant forcé d'amener et de charger toutes nos voiles et de mettre à la cape. M<sup>r</sup> de Guichen, lorsque les vaisseaux espagnols qui étoient dans son armée se sont séparés, leur fit faire des compliments et dire combien il étoit fâché de les quitter au lieu que M<sup>r</sup> de Cordova a fait dire tout uniment aux vaisseaux français de se mettre sous les ordres de m<sup>r</sup> de Guichen (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

Dans la lettre suivante, Adrien Mandat pousse la rancœur à l'égard des alliés en leur souhaitant la défaite face aux Anglais :

Deux frégates que nous avons laissé à croiser sur Ouessant ont rencontré une corvette espagnole dépêchée par le gouverneur de S<sup>t</sup> Ander à m<sup>r</sup> de Cordova pour l'avertir que les Anglois étoient sur le Cap Finistère, qui l'attendoient avec 30 vaisseaux. Cette corvette n'avoit pas rencontré l'armée espagnole, de manière qu'il y aura eu un combat. Les Espagnols ont 30

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 117.

vaisseaux mais, malgré cela, ils seront battu[*sic*] et on leur en prendra sûrement. (L25. A Mme Mandat – Brest, SD, début septembre)

Ainsi, les lettres d'Adrien Mandat relatives à cette campagne témoignent donc d'un sentiment fort de la Marine française, relativement ignoré du grand public, puisque Bombelles, pourtant si bien introduit dans les milieux diplomatiques, écrit dans son *Journal* à cette époque :

les affaires des Anglais en Amérique vont encore plus mal et ils ne sont point en mesure contre la flotte combinée de l'Espagne et de la France. (...) L'esprit d'union règne, dit-on, dans cette belle armée navale. Nous voici supérieurs dans toutes les parties du monde à ces fiers Anglais qui s'arrogeaient en domaine les mers<sup>29</sup>.

Viella, plus philosophe qu'Adrien Mandat ou Cotignon, se contente de souligner l'incompatibilité de « deux nations aussi opposées de goût et de caractère<sup>30</sup> », incompatibilité qui tient au fait suivant, qu'« en général tous les capitaines espagnols étaient très vieux<sup>31</sup> » : le jeune homme est en particulier frappé par l'apparence de Dom Luis Cordova, « le plus ancien off<sup>r</sup> de la marine espagnole, très avancé en âge : je l'ai vu deux ou trois fois, il avait l'air d'une momie<sup>32</sup> », qui plus est, il reçoit les officiers alors qu'il est dans son bain ! La flotte espagnole n'est guère plus attrayante que les officiers, puisque le vaisseau amiral la *Santissima Trinidad* est un « vaisseau monstrueux et d'une construction horrible, gouvernant à peine, dérivant comme la fumée et par cela, extrêmement difficile à manoeuvrer et dangereuse à approcher. [...] Il avait à sa première batterie les mêmes canons de 36 qui avaient appartenu au *Royal-Philippe* commandé par l'amiral Navarro au combat de Toulon<sup>33</sup>. » Ainsi, pour une grande majorité des officiers français, la Marine espagnole se résume à de vieux amiraux sur des vaisseaux vétustes et mal équipés.

Le comte de Charlus, qui part avec l'expédition de Rochambeau en 1780, s'offusque de cette situation entre alliés (« notre marine [...] déteste les Espagnols<sup>34</sup> ») et critique vertement les officiers français :

J'eus dans la soirée une dispute avec M. de la Clocheterie, qui dit tout haut en pleine table que les Espagnols étoient des poltrons, et qu'on ne pouvoit en douter à la manière dont Lanzara s'étoit battu ; il dit ainsi que les autres officiers du vaisseau des horreurs de cette nation, prétend même que pendant leur séjour à Brest, les officiers voloient les marchands.

Cette apostrophe dans la bouche d'un homme sensé, me parut le comble de la déraison. Je fus d'un avis opposé au sien. Nous y mîmes réciproquement de la chaleur, mais je croyois devoir à

---

<sup>29</sup> Bombelles, *op. cit.*, t.1, « Le 16 août 1781 », p. 77.

<sup>30</sup> Viella, Cahier 2, f°8.

<sup>31</sup> *Ibid.*, f°3.

<sup>32</sup> *Id.*

<sup>33</sup> *Id.* La bataille du Cap Sicié avait eu lieu en 1744...

<sup>34</sup> Charlus, *op. cit.*, f°182v°.



ma place et à ma façon de penser de ne pas convenir que les Espagnols en général étoient des poltrons à cause que Lanzara s'étoit mal conduit<sup>35</sup>.

Persuadé que l'alliance avec les Espagnols apporte une supériorité incontestable aux forces françaises, Charlus pense davantage en officier de l'armée de terre, pour laquelle le nombre fait tout, là où la majeure partie des officiers de marine voient les lenteurs et les approximations espagnoles comme autant d'occasions manquées. La plus belle campagne de la guerre d'indépendance, celle de Suffren dans les Indes, sera avant tout un modèle d'esprit de décision et de rapidité : l'antithèse parfaite de l'attentisme espagnol...

#### **IV. ADRIEN MANDAT, ACTEUR ENTHOUSIASTE DE LA CAMPAGNE DE GRASSE (SEPTEMBRE 1781-AVRIL 1782)**

Si Guichen se dépêche à la fin d'août de se séparer des Espagnols, c'est parce qu'il a appris au cours de sa croisière des nouvelles de la campagne de Grasse, comme nous l'apprend la lettre 23 d'Adrien Mandat : « nous visitons les bâtiments étrangers qui nous ont appris[*sic*] les combats de M<sup>f</sup> de Grasse et la prise de S<sup>te</sup> Lucie. » Plutôt que de continuer une campagne ennuyeuse avec les Espagnols, Guichen préfère ramener ses navires à Brest pour repartir aussitôt ravitailler de Grasse, qui après six mois de campagne dans les eaux américaines et antillaises doit être dépourvu d'à peu près tout.

##### ***IV.1. Retour à Brest : annonce de la victoire de la Chesapeake***

Depuis son départ en mars 1781, Grasse n'avait pas chômé. Il était parvenu à faire traverser l'Atlantique à son gigantesque convoi en cinq semaines, si bien qu'en avril, il était dans les parages des Antilles. Il y avait découvert que l'amiral Hood bloquait Fort-Royal de la Martinique : après une canonnade de quelques heures le 29 avril, il délogea Hood, sans pouvoir s'engager dans un combat plus décisif. Grasse, avec l'aide de Bouillé, tenta ensuite de prendre Sainte-Lucie aux Anglais, mais le débarquement ne dura que quelques heures, puis le 2 juin, il s'empara de Tobago. Drake et Rodney n'essayèrent même pas de s'opposer à cette occupation, et Grasse revint à la Martinique. Au mois de juillet, il escorta avec succès un gros convoi vers Saint-Domingue où il fut rejoint par l'escadre de Monteil, de retour de la Havane.

---

<sup>35</sup> *Id.*, f°182v°-183r°. Il s'agit de Don Juan de Langara (1736-1806), amiral qui ne peut parvenir à empêcher le ravitaillement de Gibraltar en janvier 1780. Tentant de fuir en découvrant la taille de la flotte anglaise, il combat néanmoins vaillamment quand il est rattrapé par l'escadre doublée de cuivre de Rodney. Il est fait prisonnier à l'issue de cette bataille, connue sous le nom de bataille du Cap Saint-Vincent.

Ayant reçu des dépêches de Rochambeau et de Washington indiquant que les états du Sud étaient en train de perdre, Grasse décide de leur apporter du renfort et part le 5 août avec une division de vingt-huit vaisseaux vers la baie de la Chesapeake, qui devient le point de ralliement de l'armée de terre de Rochambeau, qui venait à pied de Newport et de Providence, et les deux escadres françaises, celle de Grasse et celle de Barras, qui venaient respectivement des Antilles et de Rhode-Island. Le 30 août, Grasse avait jeté l'ancre au Cap Henry et, rejoint par la petite armée de La Fayette, commençait le siège de Yorktown. Le 5 septembre, alors qu'il attend l'arrivée imminente de l'escadre de Barras, en plein débarquement des troupes au sol, Grasse constate que la flotte anglaise cherche à le bloquer dans la baie de la Chesapeake. Toutes affaires cessantes, il ordonne de mettre à la voile pour affronter les Anglais, dans un combat qui ne dure que deux heures, faute de vent. Après cinq jours d'observation, les Anglais abandonnent la Chesapeake aux Français. Ainsi, à la mi-septembre, toutes les forces franco-américaines, tant navales que terrestres sont massées autour de Yorktown, privée du soutien de la marine anglaise : le 19 octobre, Cornwallis capitule, alors que la Grande-Bretagne venait d'envoyer l'amiral Clinton à la tête d'une escadre de vingt-sept vaisseaux. C'est alors que Washington engage Grasse à faire le siège de Charlestown, mais ce dernier repart aux Antilles. Entretemps, il envoie le chevalier de la Villeneuve sur la *Surveillante* pour annoncer à la Cour les différents succès français, et le bateau arrive à Brest le 15 novembre.

En ce mois de septembre 1781, à peine arrivé à Brest avec l'escadre de Guichen, Adrien Mandat s'empresse de se mettre sur les rangs pour une nouvelle campagne, même si la rotule cassée du Commandeur – en fin de compte le seul événement notable de la correspondance pendant l'été 1781 – peut contrarier le projet du jeune homme de repartir aussitôt. C'est ainsi qu'il explique à sa mère : « je ne sais si Mr le commandeur va garder ce vaisseau et même s'il va faire une campagne d'Amérique que l'on dit projetée[sic] sous le commandement de M<sup>f</sup> de Vaudreuil de laqu'elle[sic] sera sûrement le *Fendant* comme étant doublé en cuivre. » (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781) Dans la lettre suivante, non datée, Adrien Mandat prévient sa mère que l'obstacle à son embarquement est levé, puisque le chevalier du Pavillon se charge de le prendre à son bord. A la fin de septembre, le projet d'expédition est sûr, mais encore peu défini : « Nous ne savons encore ni quand nous partirons, ni quels sont les vaisseaux qui viennent avec nous en Amérique. C'est toujours M<sup>f</sup> de Vaudreuil qui commande les vaisseaux qui iront. » (L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 Septembre 1781) Aussi, cette période de temps entre le débarquement et le nouvel engagement est propice aux préparatifs tant pour l'escadre que pour Adrien Mandat, puisqu'il signale dans les lettres à son père des 4, 19 et 26 octobre 1781, l'arrivée

d'un convoi de ravitaillement, les différents travaux dans le port, l'arrangement des appartements du général sur le *Triomphant* et ses intentions d'achat pour la campagne à venir.

La nouvelle de la bataille de la Chesapeake arrive à Brest plus rapidement que la *Surveillante*, puisqu'Adrien Mandat explique dans la lettre à son père du 19 octobre qu'un corsaire de Morlaix, la *Princesse noire*, a capturé le vaisseau anglais qui devait apporter la nouvelle à la Cour d'Angleterre. Dans la lettre suivante, à la date du 26 octobre, Adrien Mandat livre à son père un premier récit de la bataille, qui est sans doute moins intéressant que la réaction de l'épistolier à l'événement : par une heureuse conjonction des temps, la nouvelle de la bataille de la Chesapeake arrive en même temps que celle de la naissance du Dauphin, ce qui semble avoir engendré un élan d'enthousiasme général, auquel Adrien Mandat participe en transformant son père en sergent-recruteur :

Les jeunes gens de bonne volonté qui veulent s'engager, vous pouvez les engager : je vous envoie une copie de ce qu'il faut faire, que m'a donné un officier du corps royal de marine. A l'égard de ceux qui n'ont pas la taille pour pouvoir être soldats, les garçons de 10 ou 12 ans, vous aurez la bonté[sic] de parler au commissaire le plus près de chez vous qui les adressera ici au commissaire du bureau des armements comme mousques. Alors je pourai[sic] les faire embarquer sur le *Triomphant* et sur d'autres vaisseaux de l'armée ; il leur sera donné 3 sols par lieue pour le voyage. Je [f°2r°] vous prie de m'envoyer les noms des uns et des autres. Vous les enverriez par le plus court chemin et le plutôt[sic] possible à Brest parce que je pourai[sic] bien être parti, ainsi que l'armée, dans 3 semaines ou un mois. Ce que je pourai[sic] faire pour les uns et les autres, ce sera de les faire embarquer sur le même vaisseau[sic] que moi. (L29. Adrien Mandat à son père – Brest, le 26 octobre 1781)

L'arrivée de la frégate la *Surveillante* le 15 novembre renouvelle l'enthousiasme d'Adrien Mandat, qui réécrit à son père dès le lendemain une seconde version du combat, puis le 21 novembre à sa mère, la suite du combat de la Chesapeake, dans une sorte de feuilleton, nourri par les différentes arrivées de bateaux : « permettez que je vous fasse part des bonnes nouvelles que vient de nous apporter la frégate la *Surveillante* » (L30. Adrien Mandat à M. Mandat – Brest, le 16 novembre 1781), « L'*Andromaque* est arrivée ici hier, elle doit partir 8 jours après la *Surveillante* et est arrivée 3 jours après ; elle a apporté la nouvelle que m<sup>r</sup> de Grasse étoit parti de la nouvelle Angleterre » (L31. A M<sup>me</sup> Mandat – Brest, le 21 novembre 1781) et dans la même lettre, « l'*Engageante* arrive dans l'instant d'Amérique. » Alors que l'escadre finit ses préparatifs, une série de coups de vent retarde le départ ; ce temps d'attente est propice aux conjectures sur la mission à venir, d'autant plus que les officiers revenus d'Amérique propagent des rumeurs, tel le comte de Charlus :

M<sup>r</sup> de Grasse revient en France avec M<sup>r</sup> de Baras et M<sup>r</sup> de Monteil. Le premier (comme il l'a dit à M<sup>r</sup> de Charlus qui est arrivé ici d'Amérique) parce qu'il est malade, le second veut revenir parce qu'il y a longtemps qu'il y est et le troisième parce qu'il s'ennuie et espère avoir un meilleur commandement en France. M<sup>r</sup> de Vaudreuil se trouvera, par tous ces retours, général en chef en Amérique, ayant 50 et quelques vaisseaux sous ses ordres, si les Espagnols sont joints à M<sup>r</sup> de Grasse. M<sup>r</sup> de Bougainville commandera en second et si M<sup>r</sup> de Grasse laisse la *Ville de*

*Paris* en Amérique, comme il y a grande apparence puisqu'elle est doublée en cuivre, et qu'il revienne sur un des vieux vaisseaux, nous en<sup>1</sup> prendrons le commandement ; elle est de 104 canons et plus forte que le *Triomphant* (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

L'utilisation du futur simple de l'indicatif, sans aucune modalisation évaluative en véridicité, suggère une forte projection d'Adrien Mandat dans cet avenir riant aux Antilles. Temps de la réalisation du procès dans l'avenir, le futur donne aux assertions d'Adrien Mandat la valeur de prédictions infaillibles, quand il dit dans la lettre suivante : « nous appareillerons au moindre bon vent notre destination est pour le Fort-Royal de la Martinique, où nous nous joindrons à m<sup>r</sup> de Grasse et aux Espagnols qui l'ont joint, à ce que l'on dit. » (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781) On notera qu'entretemps, Grasse a renoncé à sa démission...

#### ***IV.2. La campagne des Antilles : un désastre camouflé***

Ainsi, Guichen quitte Brest le 10 décembre 1781 à la tête d'un grand convoi portant à la fois des renforts en hommes et du ravitaillement pour l'escadre de Grasse. Le surlendemain du départ, à cinquante-trois lieues d'Ouessant, alors que le temps est très mauvais, Guichen se fait surprendre par l'escadre anglaise du contre-amiral Kempenfelt, qui lui enlève une grande partie de son convoi. Le lendemain, une tentative est faite pour récupérer les vingt-quatre vaisseaux pris, mais le *Triomphant* de Vaudreuil et l'*Actif* de Mac-Carthy Martaigne échouent. Pire encore, une violente tempête se déclare dans la nuit du 25 au 26 décembre qui désempare la *Bretagne* de Guichen et la *Couronne* de La Motte-Picquet ; une grande partie de l'escadre rentre à Brest se réparer, laissant Vaudreuil sur le *Triomphant* et quelques vaisseaux du convoi continuer leur route vers les Antilles.

Tandis que La Motte-Picquet va se contenter de faire quelques allers-retours dans la Manche, Guichen se voit condamné à nouveau à refaire une croisière avec l'escadre combinée sous les ordres de Don Cordova, errant de mars à juillet entre Cadix et la Manche avant de recevoir l'ordre en septembre de se rendre au siège de Gibraltar. Il reçoit certes une lettre consolante du ministre<sup>36</sup> au sujet de son départ raté, mais le but de sa mission est manqué. Après six semaines de réparations, Mithon de Genouilly part avec trois vaisseaux renforcer

---

<sup>36</sup> AN/MAR/B4/194, « Lettre de Castries à Guichen du 2 janvier 1782 », f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup> : « Sa Majesté attend de votre expérience et de votre zèle pour son service que vous ne négligerez rien pour faire réparer le plutôt possible les V<sup>aux</sup> qui auront souffert, elle sait parfaitement qu'on ne peut vaincre les éléments et elle a vu par les comptes que je lui ai rendus, l'opiniâtreté avec laquelle vous vous êtes essayé de remplir ses vues en continuant à tenir la mer pour profiter du premier vent favorable qui auroit permis au convoi de continuer sa route. »

l'escadre de Grasse. Néanmoins, ce ravitaillement retardé et amoindri ne suffira pas<sup>37</sup> : la survenue du désastre n'était donc plus qu'une question de temps.

Viella, qui se trouve à bord du *Triomphant* avec Vaudreuil et Adrien Mandat, note toute une série d'incidents. En premier lieu, le départ extrêmement chaotique de la flotte. Alors que les vents sont au Sud-Ouest au large, Guichen, « ayant reçu des ordres positifs [...] fût obligé d'obéir » :

Les troupes n'étaient pas encore toutes embarquées et au moment où nous appareillâmes, des chaloupes chargées de monde couraient après les V<sup>x</sup>. Plusieurs n'avaient pas eu même le tems de faire leurs rôles de combat<sup>38</sup>.

Considérablement ralentie par le convoi marchand qui s'est étiré au-delà du raisonnable, l'escadre de Guichen ne peut éviter le combat :

Les Ennemis, jugeant qu'elle [l'escadre de Guichen] était trop de l'avant et, par conséquent trop sous le vent pr qu'elle pût les atteindre et qu'ils auraient le tems de couper cette partie du convoi que j'ai dit être fort en arrière, se couvrirent de voiles et donnèrent au milieu en faisant feu des deux bords ; l'*Actif* de 74 (commandé par Mr de Marcarty Marteigue excellent officier) qui marchait mal, passa à portée de pistolet de l'avant du chef de file anglais (l'*Edgar* de 74 Commodore Eliot) et reçût plusieurs bordées dans la poupe qui lui coupèrent sa grand-vergue ; mais il réussit à rallier l'escadre. Les ennemis n'éprouvant donc aucun obstacle s'emparèrent de plusieurs bâtiments et en firent amener beaucoup, qui trouvèrent moyen de s'échapper. Pendt ce tems, nous avons retenu le vent entre les deux flottes, à deux portées de canon à peu près de celle des ennemis et nous tirâmes même, sur une de leurs frégate (la *Prudente* de 76) qui amarinaut l'*Abondance*, bâtiment de transport, chargé de troupes<sup>39</sup>.

Alors que le chevalier du Pavillon recommande de former l'ordre de bataille, les amures à tribord pour prendre le vent aux Anglais et les faire virer, ce que Vaudreuil ordonne, Guichen prend le parti contraire, laissant le temps aux Anglais, pendant la manœuvre française, de partir avec une « douzaine de batiments du Convoi ». Viella conclut cet épisode :

Tel est le précis, fait de mémoire, de cet événement qui joint à d'autres circonstances eût des suites très fâcheuses pr nos affaires. Il donna beaucoup de mécontentement en France. On se plaignit du C<sup>te</sup> de Guichen qui en rejetta[*sic*] en partie la faute sur le M<sup>is</sup> de Vaudreuil<sup>40</sup>.

Il est notable que toutes ces mésaventures sont considérablement euphémisées pour ne pas dire tues par Adrien Mandat dans ses lettres. La très courte lettre du 17 décembre se signale par son insignifiance :

je m'empresse de vous donner de mes nouvelles par un bâtiment que je crois que Mr de Guichen va expédier en France. Je me suis très bien porté depuis mon départ de Brest et j'espère que cela continuera. Le vent est bon et j'espère que nous arriverons dans peu de tems à la

---

<sup>37</sup> Bouillé, *op. cit.*, p. 270 : « Douze vaisseaux anglois, commandés par M. de Kempenfelt, avoient attaqué le convoi, l'avoient mis en désordre et en avoient pris une grande partie, de sorte que nous nous trouvions n'avoir d'autres ressources que dans nous-mêmes pour nourrir une armée de 30 vaisseaux et 12 mille hommes de troupes. Il est vrai que les neutres nous procuroient abondamment des vivres. »

<sup>38</sup> Viella, Cahier 2, f°36.

<sup>39</sup> *Ibid.*, f°38.

<sup>40</sup> *Ibid.*, f°39.

Martinique. Je ne manquerai pas de vous [*l'ro*] donner de mes nouvelles lorsque je le pourrai [*sic*]. (L35. A Mme Mandat – En mer, le 17 décembre 1781)

Tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, sauf que la météo est très mauvaise depuis des jours et surtout, Guichen vient de perdre une grande partie de son convoi ! La censure est plus qu'évidente et s'explique par le désir du général de ne pas laisser s'ébruiter par des lettres particulières des informations qui ne relèvent que des autorités. Le phénomène se poursuit dans la lettre suivante :

Presque tous les vaisseaux rentrent à Brest, étant la plupart désemparés par un coup de vent de S.O., et d'Ouest qui a duré très longtemps. Depuis notre départ, nous avons été le jouet des vents et des Anglois qui nous ont pris la queue de notre convoi ; le reste a été dispersé par le coup de vent et il ne nous en reste presque plus. [*l'ro*] Je vous donnerai de mes nouvelles bien au long et vous donnerai de bien grand détails sur toutes nos aventures [*sic*] depuis notre départ de Brest lorsque je serai arrivé aux isles. Maintenant je ne puis, par des raisons que je vous expliquerai aussi à mon arrivée aux isles, où je crois que nous allons aller avec les tristes débris de notre convoi et de notre escadre. (L36. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781)

Si Adrien Mandat finit par avouer à sa mère des événements qui sont maintenant sus à la Cour, il promet pour un prochain courrier des « détails » qu'il ne peut donner « par des raisons que je vous expliquerai aussi à mon arrivée aux isles », c'est-à-dire à un moment où il pourra écrire et poster sa lettre sans surveillance d'un de ses officiers : on devine que ces « détails » indicibles sont une critique de Guichen ou, moins probablement, de Vaudreuil, à l'image de celle de Viella dans ses *Mémoires*. Ayant un peu plus de temps que prévu pour écrire, Adrien Mandat fait un récit plus détaillé dans une lettre supplémentaire, mais se contente d'un récit parfaitement objectif et technique. Adrien Mandat a-t-il finalement écrit la lettre qu'il avait promise ? Arrivé fin janvier aux Antilles, la première lettre qu'il semble écrire est datée du 14 février 1782 et le *Journal* de la campagne n'est pas suffisamment explicite sur les possibilités de communication d'Adrien Mandat dans la première quinzaine de février ; il est également possible que rattrapé par l'actualité des mois de janvier-février 1782, il a tout simplement oublié de s'adonner à des critiques épistolaires sur Guichen.

Pendant que Vaudreuil et Guichen se débattaient avec les éléments et les Anglais dans l'Atlantique, Grasse continue sa campagne dans les Antilles. Il reprend en novembre 1781 avec l'appui des troupes de Bouillé et de Dillon, l'île de Saint-Eustache, que Rodney avait prise aux Hollandais au mois de février. Continuant sur leur lancée, les îles de Saint-Martin et Saba sont également prises. Puis au mois de janvier, nouvelle expédition sur Saint-Christophe et nouveau succès, en dépit de la résistance des Anglais, retranchés dans le fort de Brimstone Hill. Pendant ce temps, la flotte anglaise de Hood, jusqu'alors stationnée à la Barbade, tente un sauvetage audacieux : en se présentant sur la côte occidentale de l'île de Nièves, au sud de Saint-Christophe, Hood parvient à faire quitter le mouillage de la Basse-Terre aux Français

pour l'occuper le 25 janvier<sup>41</sup> ; de Grasse tente pendant plusieurs jours des attaques pour le déloger mais sans succès : Hood peut alors assiéger les assiégés de Brimstone Hill. Devant ce danger, Bouillé accélère le siège et obtient la reddition du fort le 13 février ; Grasse, réduit à l'impuissance devant Saint-Christophe, prend le parti de s'emparer de Nièves. Le lendemain de la capitulation, Hood repart vers Antigua, puis rallie la Barbade pour rejoindre l'escadre de Rodney. Les Français, de leur côté, regagnent la Martinique en prenant Montserrat au passage le 22 février : vainqueurs sur le papier, ils n'ont pourtant causé aucun dommage sérieux à la flotte ennemie, qui vient au contraire d'accomplir « un pur chef d'œuvre d'audace, d'habileté, de présence d'esprit<sup>42</sup>. »

C'est à cette période d'euphorie générale que Vaudreuil arrive dans les Antilles fin janvier : outre, les victoires de Grasse et Bouillé aux Antilles, le comte de Kersaint venait de reprendre aux Anglais les comptoirs hollandais sur la côte de Guyane, Demerara, Essequibo et Berbice ; on apprend également la naissance du Dauphin et la prise de Minorque. Les lettres d'Adrien Mandat de cette période semblent marquée par un optimisme forcené : dans une lettre écrite sur le lieu même de la victoire, Adrien Mandat distille les « bonnes nouvelles » et assure que les prises font « beaucoup d'honneur à m<sup>r</sup> de Bouillé et m<sup>r</sup> de Grasse » (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782). Dans la lettre suivante, de retour à la Martinique, il fait un long récit des événements précédents, évoquant sans s'attarder la manœuvre de Hood ; l'annonce de l'arrivée de Rodney le trouble à peine puisque c'est avec une certaine négligence qu'il indique : « nous croyons que Rodney est arrivé, l'escadre anglaise a passé hier au nombre de 40 vaisseaux et frégates devant la rade » (L39. A Mme Mandat – Martinique, le 3 mars 1782). Vers la fin de mars, on prend le temps de ramasser des coquillages, on déplore de ne pas en trouver de « jolis », et tout semble sourire à Adrien Mandat et à l'escadre française :

Je me porte supérieurement et m'amuse beaucoup dans ce pays-ci. Depuis notre arrivée de S<sup>t</sup> Christophe, nous avons toujours été dans les bals et dans les fêtes à l'occasion de la naissance de M<sup>r</sup> le Dauphin. Notre convoi vient d'arriver très heureusement escorté par la *Couronne*, le *Magnifique* et le *Dauphin Royal*, il a bien manqué d'être pris par l'armée anglaise qui croisoit au vent de l'isle. (L40. A M. Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 23 mars 1782)

---

<sup>41</sup> Viella ne cachera pas son admiration pour Hood à cette occasion : « il [Grasse] croisait avec 30 à 32 V<sup>x</sup> devant une baie de l'isle où l'amiral Hood était mouillé avec 21 ou 22. Cet officier avait pris cette position par une manœuvre des plus brillantes et des plus hardies sous le feu de la flotte française qui l'avait attaqué deux fois depuis à l'ancre, mais sans effet. Plusieurs V<sup>x</sup> français même avaient souffert et en portaient les marques sur leurs côtés, la *Ville de Paris* surtout. » (*op. cit.*, Cahier 2, f<sup>o</sup>42) ; il rajoute un peu plus loin : « Sa manœuvre lorsqu'il gagna le mouillage sous le feu d'une flotte très supérieure qui voulait l'en empêcher est une des plus belles et des plus hardies qu'il se soyent[sic] jamais faites et ne le cède à aucune de celles qui ont eü lieu durant la guerre actuelle. [Viella écrit son journal vers 1800] » (*ibid.*, f<sup>o</sup>45)

<sup>42</sup> Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 424.

L'euphorie de l'épistolier contraste avec l'extrême pessimisme des mémorialistes, Bouillé, La Monneraye et Viella, qui font une peinture assez noire de l'état de l'escadre, tant sur le plan matériel que sur le plan humain et moral. Viella insiste particulièrement sur l'état d'esprit exécrationnel qui règne dans l'escadre de Grasse :

Dès l'instant de notre arrivée, presque tous les capitaines de l'escadre vinrent rendre visite à M<sup>r</sup> de Vaudreuil et il est fâcheux d'ajouter que presque tous lui témoignèrent leur mécontentement et leurs différents sujets de plainte contre M<sup>r</sup> de Grasse. On lui reprochait généralement de la hauteur, d'une manière de s'adresser à ses capitaines dures et dans des termes offensants et qui le devenaient davantage par l'habitude qu'il avait de les tutoyer<sup>43</sup>.

Si les officiers se plaignent de Grasse, le chef d'escadre a de son côté des griefs à en croire Bouillé :

Parmi les capitaines qui la composaient, plusieurs, tels que Mrs. de Vaudreuil, d'Escars, d'Albert de Rions, La Clocheterie, Marigny, etc., étoient excellents et aussi bons qu'il y en eût dans la marine anglaise, mais il y en avoit un grand nombre qui [soit par mauvaise volonté, soit par lâcheté, ne vouloient jamais se battre], sous tous les rapports étoient médiocres et même mauvais [et] qui se refusoient constamment à l'exécution des ordres de leur général. Au lieu d'en punir plusieurs et de les renvoyer en France, ainsi qu'il en avoit l'ordre du Roi, il leur disoit des injures, les menaçoit et les indignoit contre lui sans se faire craindre. Il leur avoit reproché très durement leur conduite après le combat du 30 avril 1781 et après ceux de Saint-Christophe, où la plupart lui avoient désobéi. Il leur avoit même dit : « Messieurs, vous m'avez abandonné dans les derniers combats et j'espère que vous me laisserez prendre dans le premier » ; effectivement, ils n'y manquèrent pas<sup>44</sup>.

Cette perte d'ascendance du chef sur ses hommes est particulièrement préoccupante, et ne trouve pas uniquement sa source dans un mauvais caractère. Là où La Monneraye se contente de qualifier Grasse d'« apoplexie ambulante<sup>45</sup> », Viella fait un portrait plus long de l'état de délabrement physique et intellectuel du chef d'escadre, au point qu'il est question de le faire remplacer par Vaudreuil :

Si on ajoute à des manières si peu convenables à la dignité d'un chef qu'il était tombé dans une sorte d'indifférence léthargique, que déjà il avait offert de se démettre du commandement de la flotte, trouvant cette charge trop forte, que lorsqu'on lui proposait d'adresser un signal ou un ordre selon les circonstances, il répondait « à quoy bon ? Ils n'en feront[*sic*] rien », on verra qu'il était à propos de le prendre au mot et de lui donner un successeur. Aussi Mr de Vaudreuil arrivait-il pr le remplacer s'il persistait dans sa résolution. Nous l'y trouvâmes décidé : mais le Mis de V. dont la sévère probité et l'attachement[*sic*] à son pays ne connoissait pas de bornes et qui a passé toute sa vie dans l'exercice de vertus vraiment romaines, ayant toujours eu une haute opinion des talents du Cte de G., il le pressa au nom du bien public de conserver le commandement jusqu'à ce que l'expédition fût finie. [...] Cette conduite du M<sup>is</sup> de V. donne

---

<sup>43</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°42.

<sup>44</sup> Bouillé, *op. cit.*, p. 282.

<sup>45</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 185. De Grasse demandait son rappel depuis un an et soulignait ses inconvénients régulièrement dans sa correspondance. Voir Michel Hervé, *Une bataille jugée, La défaite des saintes (12 avril 1782) et le conseil de guerre de Lorient*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne et contemporaine, Université Paris IV - Sorbonne, t. 1, p. 70. Bouillé rapporte la même chose : « l'armée navale m'effrayoit, ainsi que M. de Grasse qui, dans un état presque apoplectique et léthargique, n'avoit ni l'activité ni la force d'esprit nécessaire pour mener une grande opération. » (*op. cit.*, p. 283)



l'exemple d'un rare désintéressement et offre un beau contraste avec celle des ambitieux qui se préférant à tout comptent tout le reste pour rien<sup>46</sup>.

Il y a peut-être dans ce renoncement sublime, une pointe d'amertume : si Vaudreuil avait été moins romain, le cours des événements eût été différent. Quelques pages plus loin, Viella poursuit le portrait de Grasse et fait un bilan sur l'état d'esprit de l'escadre à la veille du départ en avril 1782 :

Tel était l'homme que nous trouvâmes à la tête d'une flotte nombreuse mais disparate, découragée, mécontente, composée des meilleurs et des plus mauvais V<sup>x</sup>, comme des plus habiles et des plus ignorants capitaines. Que pouvait-on attendre d'une organisation incohérente ? Elle exigeait un chef plein d'énergie, d'activité, qui rétablît l'ordre, qui sçût commander sans dureté et faire aimer et surtout respecter son autorité. Le C<sup>te</sup> de G. n'avait plus rien de tout cela ; son dégoût, son indifférence se manifestaient à chaque instant : c'était en un mot un homme extrêmement usé<sup>47</sup>.

Il est étrange de constater qu'Adrien Mandat se permettait d'être fort indiscret sur les relations entre les officiers de l'escadre de Grasse quand il était à Brest en octobre 1781 :

M<sup>r</sup> de Grasse a demandé, à ce qu'on dit<sup>c</sup>, que M<sup>r</sup> de Bougainville soit démonté de son vaisseau parce que, comme il commandoit l'escadre en second dans la première poursuite, il répétoit les signaux de M<sup>r</sup> de Grasse et les annulloit[*sic*] ensuite, de manière que sa division qui voyoit les signaux annullés[*sic*] ne les exécutoit pas, ce qui a empêché le général de faire ce qu'il projettoit[*sic*] ; on prétend que c'est la raison pour laquelle M<sup>r</sup> de Grasse a demandé qu'il fut démonté, je ne vous l'assurerai pas. (L27. Adrien Mandat à son père – Brest, le 4 octobre 1781)

Ces propos, recueillis par confidence dans les salons brestois, sont certes encadrés par des précautions oratoires « à ce qu'on dit » et « je ne vous l'assurerai pas », ce qui les assimile à une anecdote malveillante ou à une rumeur ; cependant, ils trahissent un secret opérationnel authentique<sup>48</sup>. Alors qu'il est désormais au cœur de l'action, on aperçoit la censure qui s'exerce sur la correspondance, soit qu'Adrien Mandat ait mûri et ne se laisse plus aller à dévoiler ce genre d'information, soit que sa correspondance est davantage surveillée par ses supérieurs, M. du Pavillon ou M. de Vaudreuil. Il est toutefois notable que cette anecdote d'octobre 1781 mette déjà en scène les protagonistes de la bataille des Saintes.

### ***IV.3. La bataille des Saintes (9-12 avril 1782) : une défaite historique***

Le 20 mars, Mithon de Genouilly arrive avec un autre convoi, si bien qu'au mois d'avril, de Grasse se trouve à la tête d'une escadre de trente-six vaisseaux de ligne et de cinq frégates. De son côté, Rodney vient renforcer l'escadre de Hood de douze vaisseaux. Toujours dans l'idée de monter une expédition contre la Jamaïque avec les Espagnols, le ministre de Castries charge de Grasse d'escorter avec son escadre un convoi de cent-cinquante voiles de

---

<sup>46</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°43.

<sup>47</sup> *Ibid.*, f°45.

<sup>48</sup> Voir L27 n. 6.

Fort-Royal de la Martinique au Cap Français à Saint-Domingue. Autant dire que le départ d'une flotte d'un peu plus de cent-quatre-vingt bateaux n'échappe pas à Rodney, posté dans la baie du Gros-Ilet au nord de Sainte-Lucie. Comme le remarque Viella :

L'ennemi, n'ayant d'autre objet que de nous suivre et de faire échouer nos plans, avait tous les avantages de l'offensive, tandis que notre attention devait se partager sur plusieurs points à la fois. Quand tout fût prêt, le C<sup>te</sup> de G., loin de cacher l'époque de son départ, l'annonça hautement, par une suite de ce caractère que j'ai déjà décrit et qui fût la cause du plus grand malheur que puisse éprouver un homme placé dans la situation où il se trouvait<sup>49</sup>.

Aussi quelques heures à peine après le départ de Grasse, Rodney le prend en chasse. Se sentant rattrapé, Grasse ordonne au convoi de se réfugier à la Guadeloupe et décide de se battre contre la division de Hood, en avant du reste de l'escadre alors qu'elle est en train de tenter la capture du *Zélé* et de l'*Auguste*. Un combat violent s'engage pendant trois heures, mais Grasse ne poursuit pas son avantage sur Hood, sans doute trop fidèle à la lettre de sa mission qui était d'escorter son convoi vers la Jamaïque. Pendant deux jours, Grasse fait le choix curieux de rester dans le canal des Saintes à courir des bordées, période pendant laquelle le *Zélé*, commandé par Gras-Préville, manque encore d'être pris et aborde le *Jason* en lui coupant ses haubans, puis la *Ville de Paris* en lui cassant son mât de misaine et de beaupré. Grasse ordonne alors à l'*Astrée*, commandée par La Pérouse, de remorquer le *Zélé* à la Guadeloupe : avec le *Caton* et le *Northumberland*, qui étaient repartis après la bataille du 9 avril et le *Jason* suite à son abordage, de Grasse a dû se séparer de cinq vaisseaux en quatre jours. Viella raconte la discussion de Vaudreuil et de Grasse au soir du 9 :

Dès que le feu eût cessé le 9, nous nous approchâmes de la *Ville de Paris*. Le C<sup>te</sup> de Grasse félicita au porte-voix le M<sup>is</sup> de V. sur sa manœuvre, lui en témoigna sa satisfaction et lui demanda son avis dans les circonstances présentes. Le M<sup>is</sup> de V., lui ayant répondu qu'il était de continuer à s'élever au vent et de donner au convoi le tems de gagner sa destination. L'amiral lui répondit : « j'approuve le parti, c'est le meilleur à prendre, tandis que nous amuserons ici l'amiral Rodney. » Il ne tint que trop parole et l'amusa effectivement à ses dépens<sup>50</sup>.

Si cette anecdote révèle la bonne entente entre les deux officiers supérieurs en ce qui concerne la tactique, elle se révèle d'une ironie tragique par les mots malheureux de Grasse. En effet, le matin du 12 avril, Rodney aperçoit la manœuvre de remorquage du *Zélé* et se met à sa poursuite. Grasse prend la décision de se porter à leur secours, alors qu'il est en infériorité numérique, ayant trente vaisseaux alors que Rodney en a trente-sept. Les deux flottes se mettent en ligne de bataille et évoluent selon les manœuvres ordinaires, jusqu'au moment où Rodney, par un trait de génie, coupe la file française en arrière de la *Ville de Paris*, imité par Hood à un autre endroit de la file : la flotte française est alors tronçonnée en trois et va s'émietter de plus en plus. En dépit de la tentative du marquis de Vaudreuil sur le

---

<sup>49</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°48.

<sup>50</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°9.

*Triomphant* de le prendre à la remorque, le navire amiral est rapidement entouré par plusieurs vaisseaux anglais et subit pendant plus de onze heures un feu continu, qui fait 400 morts et 600 blessés. Quatre vaisseaux se rendent avec lui, dont le *César*, commandé par Bernard de Marigny, qui sombre dans la nuit, après qu'une terrible explosion eut fait périr près de 400 marins ; quelques jours plus tard, Hood met la main sur le *Jason* et le *Caton* qui avaient quitté la Guadeloupe pour rejoindre Saint-Domingue, faisant monter au nombre de sept le nombre de prises. Aucune ne rejoindra les côtes de l'Angleterre, étant soit condamnées, soit victimes de tempête. En revanche, la plus belle prise de Rodney, le comte de Grasse arrivera bien à bon port à Londres, où il servira d'intermédiaire entre les deux Cours.

Une des péripéties les plus marquantes de la journée, pour Viella comme pour Adrien Mandat, est la mort du Chevalier du Pavillon. Viella en fait l'éloge : « le Ch<sup>er</sup> du Pavillon dont le nom rappelle le créateur de la nouvelle tactique, le professeur le plus habile de la science des évolutions, l'ami, le conseil du comte d'Orvilliers<sup>51</sup> », rajoutant un peu un peu plus loin qu'il était « l'oracle de son corps<sup>52</sup>. » Le portrait de cet officier est complété une dernière fois à la toute fin du récit de la bataille :

Le Ch<sup>er</sup> du P. avait une simplicité de mœurs, je dirai même une bonhomie bien rare dans un homme de talents aussi supérieurs. Son plus grand plaisir était de parler de sa profession et de donner des leçons de tactique aux jeunes gens : il en avait formé plusieurs et il était venu à bout de rendre cette étude générale dans le corps de la Marine<sup>53</sup>.

Viella et Adrien Mandat ne font donc pas le deuil uniquement d'une gloire de la Marine, mais aussi d'un protecteur et d'un ami. Adrien Mandat réserve les derniers mots de sa lettre à la déploration du disparu :

M<sup>f</sup> du Pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon et est [mort de] cette blessure le surlendemain. Je suis un de ceux qui perd le plus par cette mort. Il avoit eu pour moi des bontés à l'infini. Vous devez penser quel chagrin j'ai eu de sa mort. Je me porte à merveille. Nous n'avons point eu d'autre officier tué que M<sup>f</sup> du Pavillon, [f<sup>o</sup>7] ce qui est étonnant après un combat de 12 heures, car le feu commença à 8 hr du matin et ne cessa qu'à 8 du soir. Les Anglois doivent avoir beaucoup souffert. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

Adrien Mandat donne peu de détails sur cette mort parce que son poste de combat ne lui permet pas d'y assister, en revanche, Viella, aide-major, est appelé à circuler sur le bateau et donne une version plus ample du drame :

Bientôt, nous fûmes par le travers du C<sup>tre</sup> Amiral Drake, commandant l'avant-garde ; il montait la *Princesse* de 70 Canons, V<sup>cau</sup> Espagnol très fort. Sa bordée nous dégréa beaucoup, mais elle nous fit un autre mal irréparable : le Ch<sup>er</sup> du Pavillon qui s'était placé sur le pallier de l'échelle de la dunette à découvert depuis la tête jusqu'aux pieds fut atteint d'un biscayen qui lui fracassa la partie supérieure du crâne ; il tomba les mains en avant et noyé dans son sang. Je fûs

---

<sup>51</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f<sup>o</sup>35.

<sup>52</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f<sup>o</sup>15.

<sup>53</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>36-37.

témoin de sa chute : ce malheur n'était que le prélude de ceux dont nous devons être accablés et qui ne tardèrent pas à se découvrir à nos yeux<sup>54</sup>.

Dans le courant de la journée, le Ch<sup>er</sup> du Pavillon cessa de souffrir ; il avait perdu connaissance dès l'instant de sa blessure et il n'avait conservé d'autre sentiment que celui de la douleur. La Marine perdit en lui l'officier le plus distingué qu'elle ait eue<sup>55</sup>.

On remarquera le contraste entre l'écriture épistolaire et les mémoires : si Adrien Mandat précise la nature de la blessure du Chevalier du Pavillon, la cruauté de cette blessure est aussitôt évacuée par l'expression des sentiments de chagrin et par l'affirmation quelque peu à contretemps de « je me porte à merveille », là où Viella joue avec le pathos engendré par l'hypotypose qui fait revivre la scène.

On notera également que le récit de la bataille dans la lettre d'Adrien Mandat passe sous silence toute évaluation de la tactique, comme toute réflexion négative sur le comportement des uns et des autres<sup>56</sup>. Viella, en tant que mémorialiste, est plus libre dans ses propos et il est intéressant de voir les éléments qu'il retient de la bataille. Un des points les plus notables est l'impossibilité presque complète d'exécuter les ordres donnés par Grasse, mise en avant par cette anecdote :

Le Cte de G. avait déjà fait signal de virer lof pr lof par la contremarche : mais l'*Hercule* V<sup>eau</sup> de tête par qui le mouvement devait commencer n'avait pas encore dépassé la ligne ennemie et Mr de la Clocheterie qui le commandait dit à un officier, qui me l'a raconté (Mr de Ruat, excellent officier, mort depuis en Russie) : « Vous voyez le signal qui m'est adressé et l'impossibilité où je suis de l'exécuter, jusqu'à ce que j'aie dépassé le Serre-file ennemi ». Il avait à peine achevé ces paroles, il fût frappé d'un boulet et tomba mort. La France perdit en lui un de ses meilleurs officiers<sup>57</sup>.

Viella va également dédouaner la division de Bougainville, qui « prise en détail » et ayant perdu le *César* et l'*Hector* « ne se rendirent qu'après une longue résistance qui coûta laviè à leurs Capitaines et à une grande partie de leurs équipages<sup>58</sup> », ce qui peut paraître étonnant dans la mesure où Bougainville sera le principal accusé du procès de Lorient. En revanche, il condamne l'attitude de Grasse pendant la bataille, dont il rapporte une curieuse anecdote :

L'apathie du Cte de G. était à un tel point qu'il se refusa constamment à donner les ordres dont son major (Mr de Vaugiraud) lui faisait remarquer l'utilité, répondant toujours « à quoy bon ? Ils ne seraient point exécutés ». On a même été jusqu'à dire qu'il avait dormi pendant la relâche de quelques heures qu'eût son vaisseau. J'avoue ici que j'en'y ai pu ajouter foi ; on m'a assuré pourtant que, fatigué des suites de l'abordage qui l'avait tenu sur le pont une partie de la nuit et de celles du combat, travaillé d'ailleurs par des incommodités corporelles, il avait été

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, f°17.

<sup>55</sup> *Ibid.*, f°35-36.

<sup>56</sup> Sur la poétique du récit de bataille et sur ses différentes « versions », voir seconde partie, chapitre III, p. 420-429.

<sup>57</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°17.

<sup>58</sup> *Ibid.*, f°21-22.

obligé de se mettre sur son lit pr prendre quelques repos. Ce récit n'aurait rien que de très croyable malgré le danger de la position. La nature perd rarement ses droits<sup>59</sup>.

Cet endormissement brutal du chef au milieu du combat est à la fois l'effet de l'apoplexie et un symptôme, peut-être, du stress du combattant, que Viella excuse au nom de la « nature », mais qu'il dénonce plus loin quand il analyse les causes de la défaite :

Si j'étais appelé[*sic*] (ainsi que je le fûs bientôt après) à déposer sur les événements de cette fatale journée et à donner mon opinion par rapport à ses causes, j'attribuerais les plus immédiates aux fausses dispositions faites par le C<sup>te</sup> de G., à son obstination à courir bâbord amures sous la terre où l'attendoient le calme et la défaite au lieu de se tenir à l'ouvert du canal, où il aurait eü du vent et la facilité de manœuvrer ; à l'inaction dans laquelle il resta pend<sup>t</sup> une partie de la journée et à l'espèce d'abandon où il laissa son escadre, ne faisant pt de manœuvres particulières pr pourvoir à la sûreté de son V<sup>eau</sup> ni de signaux pr remédier au désordre. On eût dit en un mot qu'il s'en reposoit de ce soin sur le M<sup>is</sup> de V<sup>60</sup>.

La faute tactique de quitter l'entrée du canal et surtout le refus d'assumer le commandement de l'escadre incombent au général. Si Viella souligne la valeur de Grasse qui n'a pas hésité à s'exposer sur le pont de la *Ville de Paris* lors du combat, le mémorialiste s'interroge sur ses capacités de commandement : « Est-ce une qualité dans un général que ce courage passif qui se trouve dans les rangs chez le simple soldat qui ne prévoit rien, n'ordonne rien et abandonne tout au hasard[*sic*] des événements ? » La critique est poursuivie plus loin :

Il fallait de toute nécessité abandonner ce V<sup>eau</sup> [le *Glorieux*] qui était démâté de tous ses mâts et qu'on ne pouvait plus espérer de sauver : ce n'est pas une des moindres parties du général que de sçavoir faire des sacrifices à propos. Mr. de G. fût bien puni pour n'avoir pas voulu s'y résoudre<sup>61</sup>.

De manière générale, c'est l'incapacité à prendre une décision juste qui est critiquée chez Grasse, et la flotte française n'est sauvée d'un désastre plus grand que par les Anglais eux-mêmes. En effet, Rodney, tout à son bonheur de prendre la *Ville de Paris*, fait un signal de ralliement à sa flotte :

L'amiral Hood qui se disposait à nous suivre et qui poussait des bout-dehors de bonnettes fût obligé de rallier. Cet ordre sauva, je n'en doute pas, plusieurs de nos V<sup>x</sup> que leur état de délabrement et le découragement naturel en pareille occasion auraient rendus une proie assez facile<sup>62</sup>.

## V. L'ERRANCE DE VAUDREUIL (MAI 1782-JUIN 1783)

A la fin de la bataille, Vaudreuil prend le commandement de l'escadre, ou plutôt de ses restes. Il part vers Saint-Domingue, où les vingt-cinq vaisseaux qui restent arrivent entre le 22

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, f°22-23.

<sup>60</sup> *Ibid.*, f°27.

<sup>61</sup> *Ibid.*, f°29.

<sup>62</sup> *Ibid.*, f°25.

avril et le 11 mai, y compris la division de Bougainville qui était d'abord partie vers Curaçao. Ce retour semble interminable à Viella, qui note « quand on est battus, dispersés, on se trouve toujours trop loin du port<sup>63</sup> », tandis que la nouvelle de la prise du *Caton* et du *Jason* fut « un nouveau Sujet de peine pr nous<sup>64</sup>. »

### ***V.1. Le goût amer de la défaite***

L'impact psychologique de la bataille est absolument terrible sur les équipages : jamais la Marine française n'avait connu une telle défaite et l'humiliation de voir son général pris par l'ennemi. Adrien Mandat masque cet abattement à ses correspondants : la première lettre qu'il peut envoyer à sa mère le 22 avril 1782 évoque la perspective riante d'un héritage inespéré, mais on peut voir sans doute à travers la mention de ces frères Lavaux qui vont mourir sans descendance la propre hantise d'Adrien Mandat ; la mort supposée des autres est la face positive et fantasmée du risque bien réel qu'avait alors couru l'épistolier. Dans la lettre suivante, adressée à son père, Adrien Mandat assure à plusieurs reprises avoir participé à un événement historique, écrivant : « on peut appeler cette journée celle de l'héroïsme françois, la moitié des capitaines sont tués, il y a des vaisseaux de 74 qui sont commandés par des enseignes de vaisseaux » et la certitude d'être entré dans l'histoire lui permet de sublimer le carnage auquel il a échappé. Il ajoute : « on se souviendra longtems du 12 d'avril » (L42. Adrien Mandat à M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782) Dans un passage qui nous fait rappeler l'heureuse métaphore de Jorge Semprun du « fer rouge de la mémoire », Viella commence le troisième cahier de ses *Mémoires*, largement consacré à l'année 1782 de cette manière :

Je touche à une époque qui fût marquée par un des plus funestes événements que la France ait éprouvé et, malgré les maux sans fin et les calamités de toute espèce qu'elle a souffert depuis, quoique j'en aye été une des victimes, quoique je le Soye encor, il m'est impossible de ne pas être douloureusement affecté par le souvenir de l'affaire du 12 Avril. J'ai toujours remercié le Ciel de ce que je n'étais alors ni d'un âge ni dans une situation à influencer sur ce malheureux événement. J'en ai vû toutes les circonstances de près et j'avais déjà assez d'expérience et de raison pour former un jugement, aussi les particularités sont-elles aussi présentes à ma mémoire que si j'étais sur le champ de bataille<sup>65</sup>.

Le mémorialiste déclare ainsi que le souvenir de la bataille des Saintes persiste dans sa mémoire, avec une intensité que même les horreurs de la révolution et le chagrin d'un exil ne peuvent diminuer. Ce « malheureux événement » est revécu avec l'intensité d'un présent, et il explique plus loin la nature du choc éprouvé alors :

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, f°37.

<sup>64</sup> *Ibid.*, f°38.

<sup>65</sup> *Ibid.*, f°1.

L'impression qu'elle [la bataille des Saintes] fit Sur moy m'est comme présente encore, et malgré le laps de tems (oct 1800) et les revers et les vissitudes que j'ai éprouvées, elle n'est point affaiblie. Je n'attribue pas cet effet autant à la grandeur de l'événement qu'à la nature de mes idées à l'époque où il eut lieu. J'étais entré dans la Marine, lorsqu'elle venait d'être recréee par les soins d'un ministre très actif et après qu'elle avait été exercée pend<sup>t</sup> plusieurs années. Ce service, dont on sentait l'importance, avait réacquis la considération que ses malheurs de la guerre de 1754 lui avaient fait perdre. La Marine, lorsque j'y entrai (1778), comptait un grand nombre d'officiers pleins de talents, qui tous brûlaient du désir de se mesurer avec leurs rivaux, dont la supériorité en V<sup>x</sup> n'étant plus la même, offrait la chance de les combattre à forces égales. L'issuë de plusieurs actions soit générales, soit particulières, avait excité une confiance universelle : elle était surtout portée très loin chez les jeunes gens qui n'ayant pas vû de bataille perdue, rejetaient[*sic*] sur les anciens officiers les défaites des guerres passées. Si on se met donc à ma place, on verra combien de sentiment fûrent heurtés à la fois, combien la vanité de Corps et celle de l'âge [...] eurent à souffrir, combien d'illusions flatteuses disparurent en un jour<sup>66</sup>.

Pour Viella, c'est moins la violence du combat en lui-même que la destruction d'une certaine image de soi et de la Marine qui rend cette défaite insupportable à la mémoire : avant même la Révolution, un certain esprit de la Marine disparaît. Il est notable qu'à la même période où Viella écrit ses *Mémoires*, Adrien Mandat fait faire le seul portrait qui existe de lui : de toutes les époques de sa vie, il choisit précisément celle-là. Ce tableau le représente assis au pied du cénotaphe du chevalier du Pavillon dans un décor antillais : le sabre appuyé sur le monument traduit la filiation spirituelle entre les deux hommes, là où le livre d'histoire souligne la grandeur de l'événement vécu en commun, sous le signe du respect et du deuil, comme l'indique l'inscription « *luctus et reverentia virtuit bellicae* ». Au loin, sur la mer, un vaisseau, le *Triomphant* certainement, vogue avec le pavillon blanc de la Marine royale, hommage à un corps désormais disparu.

La nostalgie d'Adrien Mandat comme de Viella pour cette Marine perdue à la bataille des Saintes est grandement nourrie par le comportement de Grasse : Adrien Mandat n'a pas un mot pour la capture du chef dans la lettre à son père du 25 avril. Et pour cause, à cette date, Vaudreuil a déjà reçu une lettre de Grasse qui lance ses accusations et ne le cache pas à son équipage, puisque Viella se permet d'en citer un passage dans ses *Mémoires*<sup>67</sup>. La correspondance d'Adrien Mandat témoigne de ce trouble dans les esprits, car il signale que Vaudreuil a tout d'abord exigé la censure des lettres :

Vous devez n'avoir reçu les détails du combat que 3 ou 4 jours [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] après une lettre ou je vous mandois que je me portois bien et que je ne pouvois vous en dire davantage : le général m'avoit dit qu'il ne vouloit pas que je donnasse des détails par la première lettre, qu'il me conseilloit d'en écrire deux et qu'il recommandoit au capitaine de la frégate de ne mettre celle qui contiendrait des détails à la poste que 4 ou 5 jours après la première, parce qu'il ne vouloit

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>33-34.

<sup>67</sup> Bouillé indique de son côté que les officiers anglais venus sur le vaisseau parlementaire la Licorne ne cachaient pas que : « le comte de Grasse se plaignoit d'avoir été abandonné par son escadre, et principalement par ses matelots, et que tous les officiers de l'armée anglaise convenoient qu'il avoit raison. » (*op. cit.*, p. 298)

pas que la nouvelle du combat se répandit tout de suite (L43. A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782)

La relation entre Vaudreuil et Grasse s'aigrissant au fil du temps et la perspective d'un Conseil de guerre se précisant, l'esprit de parti gagne l'escadre. Vaudreuil avait reçu en effet en juin l'ordre d'envoyer les journaux des officiers<sup>68</sup>. C'est sans doute dans ce contexte qu'Adrien Mandat rédige de manière séparée sa relation de la bataille ; la correspondance du ministre avec le commandant d'Hector indique également que certains journaux de bord sont falsifiés<sup>69</sup>. Viella indique de son côté qu'au retour vers la France, les dépositions sont « préparées » par les officiers :

A mon désarmement de la *Néréide*, j'y avais subi un interrogatoire au sujet de l'affaire du 12 avril devant Mr de Latouche-Tréville, command<sup>t</sup> de la Marine et plusieurs Cap<sup>tes</sup> de V<sup>x</sup>. Quand on me demanda qu'elle était mon opinion sur la conduite de M<sup>r</sup> de Vaudreuil et si je croyais qu'il eut fait son devoir, je répondis : « que je croyais qu'il avait fait plus que son devoir et qu'on ne pouvait pas pousser plus loin le courage et le dévoûment[*sic*]. » J'observerai en passant qu'il me paraît bien imprudent de faire à des subalternes de pareilles questions sur le compte de leurs chefs, qu'un pareil procédé est destructeur de tout ordre et de toute discipline<sup>70</sup>.

Adrien Mandat se garde bien de dire quoi que ce soit sur l'état d'esprit de l'escadre, ou du moins, il en offre la version positive :

Le parlementaire que M<sup>r</sup> de Vaudreuil avoit envoyé à la Jamaïque est revenu et nous a raporté[*sic*] que M<sup>r</sup> de Grasse étoit parti pour l'Angleterre avec la plupart des officiers françois. Ils ont tous été très bien traités. Les amiraux Hood et Rodney ont parlé de M<sup>r</sup> de Vaudreuil avec la plus grande distinction et pour marquer de l'estime particulière pour cet officier général, ils n'ont point voulu que son neveu le baron de Parois fût prisonnier de guerre et ils lui ont renvoyé (L44. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 19 juin 1782)

C'est dans ce contexte houleux que la division de Don Solano et les troupes de Don Galvez joignent les Français pour l'expédition de la Jamaïque, mais le triste état de la flotte française et la présence de Rodney dans les parages ne permet pas son exécution. L'armée combinée prend donc le parti de se disloquer. Vaudreuil se sépare de quelques vaisseaux pour escorter un convoi et envoie La Pérouse en expédition dans les eaux de la baie d'Hudson. Ce dernier y arrive en août et prend les établissements de peaux anglais de Prince de Galles, York et Severn, rapportant un fabuleux butin de peaux en France, quelques mois plus tard.

---

<sup>68</sup> Cité par Michel Hervé, *op. cit.*, t.1, p. 136.

<sup>69</sup> « J'ai remarqué dans le journal du S. de Sancier que les journées des 8.9.10.11.12. Avril sont portées sur une feuille intercalée, et d'une écriture toute différente en sorte qu'il est évident que cette portion essentielle du Journal a été refaite & changée. Le Conseil ne doit pas souffrir de telles altérations. Je voudrais avoir cette partie du Journal du S. de Sancier telle qu'elle étoit d'abord. » (SHMB, 1A66, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 18 octobre 1782 », f°310) Au retour de l'escadre de Vaudreuil en juin 1783, le ministre exigera à nouveau de « faire remettre les journaux originaux. » (SHMB, 1A67, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 21 juin 1783 », f°144)

<sup>70</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°76-77.



## V.2. L'escale à Boston ou l'enthousiasme américain

Le siège de Yorktown avait scellé la fin du conflit. Néanmoins, le gouvernement français se préoccupait encore d'envoyer quelques renforts sur les côtes américaines : ainsi, en janvier 1782, Kergariou de Locmaria, monté sur la *Sibylle*, apportait deux millions de livres pour l'armée ; puis en mai 1782, la *Gloire*, commandée par Vallongue, et l'*Aigle*, commandée par La Touche-Tréville : à la suite d'une longue traversée tourmentée et d'un combat contre l'*Hector*, vaisseau pris par les Anglais lors de la bataille des Saintes, les deux frégates ne parvinrent à leur but qu'en septembre ; enfin, en novembre 1782, la *Danaé* partit avec un dernier envoi d'un million huit cent mille livres et arriva en décembre à Philadelphie. Vaudreuil, quant à lui, avait gagné Boston en août et y resta cinq mois, sans même sortir attaquer l'escadre de Pigot, successeur de Rodney, qui stationnait à New York. Ainsi, faute d'action, il n'y avait guère autre chose à faire que de profiter des délices de Boston.

Boston était une des plus anciennes villes de l'Amérique et avait été le berceau de la Guerre d'Indépendance américaine. Peuplée d'environ 15 000 habitants, c'est un centre politique et économique important, relevé par l'aura intellectuelle de la plus vieille université du pays, Harvard, qui fait l'admiration de Chastellux qui la visite à l'hiver 1781 :

Cambridge est un asyle vraiment digne d'elles [les Muses] ; c'est une petite ville qui n'est habitée que par des étudiants, des professeurs & le petit nombre de domestiques & d'ouvriers qu'ils employent. L'édifice destiné à l'université est noble & imposant, quoiqu'il ne soit pas complètement fini : il contient déjà de très belles salles pour les classes, un cabinet de physique & d'instrumens de toute espece, tant pour l'astronomie que pour les sciences dépendantes des mathématiques, une vaste galerie où l'on a placé la bibliotheque, enfin une chapelle qui correspond à la grandeur & à la magnificence des autres parties de cet édifice. La bibliothèque qui est déjà nombreuse, & où l'on trouve de très belles éditions des meilleurs auteurs, & des livres très bien reliés, ne doit sa richesse qu'au zele de plusieurs citoyens qui, peu de temps avant la guerre, avoient formé une souscription<sup>71</sup>.

Adrien Mandat se montre particulièrement sensible au bon accueil que les Américains font aux Français : « Nous avons été reçu ici supérieurement, non comme les vaincus du 12 d'avril mais comme les libérateurs de l'Amérique. » (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782) Cette bonne entente apparaît comme une compensation du sacrifice fait aux Saintes et trouve son expression la plus complète lors du repas donné par le gouverneur Hancock, où Adrien Mandat est littéralement grisé par le nombre de toasts. Il ajoute également : « je ne me suis pas encore ennuyé dans ce pays. Nous y sommes reçu[sic] avec toutes les démonstrations de la plus grande joie et nous avons affaire aux plus honnêtes gens qu'il soit possible de trouver » (*Ibid.*), et de fait, tous les mémorialistes, qu'ils aient été

---

<sup>71</sup> Chastellux, *Voyage dans l'Amérique septentrionale dans les années 1780, 1781 & 1782*, Paris, Prault, 1786, t. 2, p. 213-214.

officiers de marine ou de l'armée de terre, s'arrêtent pour décrire les charmes de la société de Boston :

Notre arrivée à Boston attirait abondamment les principaux personnages de la ville. La liaison entre les chefs fut bientôt intime et le bon accueil que nous reçûmes tous, rendit le tems de notre séjour très agréable. [...] le Mis de V. s'établit à terre ainsi que tous les Officiers du V<sup>eau</sup>. Il y avait du monde presque tous les jours chez lui et des dîners et des bals réglés, auxquels étaient invités les Américains avec qui nous vivions intimement et qui nous traitaient à merveille. Dans ce nombre, je cite le gouverneur Hancock (que la goutte retenait habituellement chez lui), le docteur Cooper, homme de beaucoup d'esprit et d'une grande influence, M<sup>r</sup> Brick Nég<sup>t</sup> très aimable, fournisseur de l'escadre & parmi les femmes, on distinguait M<sup>de</sup> Tudor, M<sup>de</sup> Jarvis, M<sup>de</sup> Temple, M<sup>de</sup> [Cers ?]. C'était chez celles-là que nous trouvions l'accueil le plus aimable, à la campagne comme à la ville. Nous apprîmes bientôt tous assez d'anglais pour nous faire entendre et, d'ailleurs, l'étude du français commençait à se répandre depuis le séjour de l'armée française en Amérique<sup>72</sup>.

D'un texte à l'autre, on retrouve les mêmes noms, et la même admiration pour le commerce avec les Bostoniens : « il régnoit dans cette société un ton d'aisance & de liberté, qui est assez général à Boston, & qui doit surtout plaire aux François<sup>73</sup>. » Ce séjour enchanté trouve sa cause, selon Chastellux, dans l'attitude particulièrement remarquable des Français avec leurs hôtes, sous l'impulsion du chef d'escadre :

On ne saurait croire combien le séjour de l'escadre a contribué à rapprocher les deux nations, & à resserrer les nœuds qui les unissent. La vertu de M. le Marquis de Vaudreuil, les bonnes mœurs dont il donne l'exemple, ainsi que celui de la simplicité & de la bonté dans les manières, exemple suivi par les Officiers de son escadre au-delà de toute espérance, ont captivé les cœurs d'un peuple qui, bien que l'ennemi le plus déclaré des Anglois, n'avoit pas été jusques-là le plus ami des François [...] Les officiers de notre marine ont été reçus par-tout, non seulement comme des alliés, mais comme des freres ; ils ont été admis à la plus grande familiarité par les dames de Boston, sans qu'une seule indiscrétion, sans que la moindre prétention ou la plus petite apparence de fatuité, ait troublé la confiance & l'innocence de ce commerce<sup>74</sup>.

La vertu des dames, comme la simplicité de caractère des hommes frappe, unanimement, les Français. Adrien Mandat n'est pas en reste puisqu'il finit la lettre à sa mère par la déclaration pleine d'ardeur, où il oppose la détestation des colonies à l'amour du métier et au goût pour l'Amérique<sup>75</sup> :

lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique, un enthousiaste[*sic*] de la marine, un ennemi juré des isles où il fait un chaud insupportable[*sic*], où j'usois 3 ou 4 mouchoirs par jour à essuyer la sueur de mon visage, où j'ai attrapé 3 coups de soleil pour ma part, où les fruits ne valent rien, où j'ai eu 2 accès de fièvre et où enfin je commençois à maigrir lorsque j'en suis parti ; ici, depuis 15 jours que j'y suis, j'y ai engraisé au point que mes vestes commencent à devenir étroites. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

Viella revient dans ses *Mémoires* sur cet état d'esprit, qu'il juge sévèrement *a posteriori* puisqu'il y voit une des causes premières de la Révolution française :

<sup>72</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°49-50.

<sup>73</sup> Chastellux, *op. cit.*, t.2, p. 199.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 224-225.

<sup>75</sup> Sur le récit de voyage en Amérique, voir deuxième partie, chapitre IV, p. 479-482.

Dans cette armée, se trouvaient plusieurs jeunes gens de qualité qu'on a vû les premiers à embrasser la révolution française séduits par celle d'Amérique. Tout dans celle-ci était fait pr tromper la jeunesse et l'inexpérience. Le pays, les mœurs, des habitudes tranquilles, le bonheur des familles offraient un tableau ravissant et c'est peut-être dans l'imprudent espoir de le réaliser dans leur pays, que plusieurs de ceux dont je parle, ont participé aux mouvements qui l'ont bouleversé. Peu de personnes prévoyaient alors le danger du séjour des armées françaises en Amérique : il n'avait cepend pas entièrement échappé à quelques esprits<sup>76</sup>.

### ***V.3. Une fin de campagne chaotique : sur les rives de Porto-Cabello***

Eloignée de toutes ces considérations, à la toute fin de 1782, l'armée de Rochambeau est sur le départ. L'ensemble des troupes, sous la direction de Vioménil, part avec Vaudreuil le 24 décembre 1782 pour les Antilles pour tenter l'expédition de la Jamaïque. La vingtaine de vaisseaux de Vaudreuil devait joindre à La Havane les quarante vaisseaux espagnols et embarquer une armée gigantesque de 25 000 hommes, sous la direction d'Estaing qui était pour lors encore au siège de Cadix. Cependant, à en croire Viella, la flotte part sans connaître sa destination : « Cependt la saison s'avavançait et on songeait à mettre en exécution les plans concertés entre les généraux. L'armée française, commandée par le B<sup>on</sup> de Vioménil était arrivée à Boston pr s'y embarquer sur l'escadre et à bord de quelques transports. Le lieu de sa destination était un secret<sup>77</sup>. » Viella précise un peu plus loin que, à leur arrivée à Saint-Domingue, « nous ignorions encore le point de notre destination qui ne fût connu que lorsque nous eûmes dépassé l'Isle de Curaçao. Il fût alors public que nous allions à Porto Cabello<sup>78</sup>. » On remarquera effectivement que dans la lettre de départ datée du 14 décembre 1782, Adrien Mandat ne précise pas, contrairement à son habitude, sa future destination.

En revanche, il note avec fierté qu'il va naviguer en compagnie d'une des gloires de la marine américaine, le commodore Paul Jones, homme d'une « grande consideration » et qu'il espère être « un admirateur » et « un approbateur du courage francois. » (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782) Il est assez curieux de voir qu'Adrien Mandat se distingue ici de l'esprit du Corps, qui ne semble guère avoir tenu en haute estime ce personnage. En effet, Charlus s'étonne d'entendre lors d'une discussion M. de la Clocheterie qui « s'échauffa[it] sur son combat, et osa[it] dire tout haut que c'étoit un poltron et un homme sans talents<sup>79</sup>. » Le personnage ne semble guère enthousiasmer Viella qui en fait ainsi le portrait :

---

<sup>76</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°52. Sur le péché originel que constitue la guerre d'indépendance américaine, voir seconde partie, chapitre III, p. 446-447.

<sup>77</sup> *Ibid.*, f°51-52.

<sup>78</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°55.

<sup>79</sup> Charlus, *op. cit.*, f°181r°.

Je n'aurais pas dû oublier dans le nombre des personnes qui s'embarquèrent sur le *Triomphant* au départ de Boston, le fameux Paul Jones qui s'était acquis un nom par quelques croisières heureuses et par la prise du V<sup>cau</sup> anglais le *Sérapis* de 44. Ce nom rappelle tout de suite des idées attachées au souvenir des fameux corsaires à qui l'imagination prête une force d'hercule, un air farouche &c. Paul Jones n'avait rien d'extraordinaire : sa taille était d'à peu près 5<sup>p4pp</sup> mais bien prise, sa figure très commune annonçait malgré son uniforme et ses épaulettes parsemées de 13 étoiles un homme de la classe obscure. Il était naturellement sérieux, parlait peu, d'un ton de voix bas et s'exprimait assez mal en français. Il ne passait nullement pour bon marin<sup>80</sup>.

Au-delà d'un antagonisme de « classe », si on peut se permettre cet anachronisme, c'est avant-tout une question de « style » à la mer qui choque les officiers français ; le quatrain composé lors de sa réception à la loge maçonnique des Neuf-Sœurs est d'un « goût original », mais cache peut-être un blâme sous l'éloge : « Jones dans les combats, en ressources fertile, / Agit envers ses ennemis, / Comme agit envers nous une coquette habile : / On croit la prendre & l'on est pris<sup>81</sup> », la coquetterie euphémisant peut-être une ruse jugée trop cauteleuse pour une profession qui se pique d'honneur.

Arrivé le 27 janvier dans les parages de Porto-Cabello, Vaudreuil doit faire face aux difficultés de navigation sur une côte où presque un siècle plus tôt l'amiral d'Estrées avait fait échouer son escadre près des îles d'Avès : faute de cartes, la *Bourgogne* commandée par Champmartin s'échoue. Seules les lettres des proches consolent Adrien Mandat, qui égrène la litanie des malheurs de l'escadre, puisqu'il commence ainsi :

après 14 mois d'attente et d'inquiétude, un lougre arrivé de la Martinique m'a enfin apporté des lettres de vous et de mon oncle Fraguier : vous devez bien juger avec quel empressement je les ai decacheté[sic] et lu[sic]. Après une traversée de 50 jours, aussi longue que malheureuse, l'escadre est arrivée à Porto Cabello, port espagnol dans le royaume de Grenade sur la côte du continent méridional de l'Amérique. Poursuivi[sic] par des coups de vents affreux sur la [f°1r°] côte de la Nouvelle Angleterre, nous n'avons pas eu moins à souffrir sur celle-ci des courants violents qui courent est et ouest de la côte. La *Bourgogne* de 74 canons s'est perdue sur un banc inconnu le long de cette côte. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Viella s'arrête également sur les difficultés rencontrées sur cette côte et sur le naufrage de la *Bourgogne*, se risquant à une condamnation implicite des officiers :

Nous fûmes plusieurs jours entre Curaçao et la Gd terre, contrariés par des courants très forts, qui nous rejettaient[sic] constamment sous le vent. Il était impossible de naviguer en ordre. La côte étant basse en plusieurs endroits, les plans assez incorrects, les courants très forts. Cette navigation devenait assez périlleuse. Le V<sup>cau</sup> de 74, la *Bourgogne*, échoua dans le golfe de Coro et fût perdu. Nous en fûmes instruits assez à tems pour envoyer la frégate la *Néréide* à son secours : elle trouva la plus grande partie de l'équipage sur le côté du V<sup>cau</sup> qui était entièrement couché, et au moment de périr de faim. Une partie s'était sauvée à terre : dans le nombre se trouvait le capitaine (Mr de Champmartin), plusieurs s'étaient noyés, les radeaux ayant chaviré<sup>82</sup>.

<sup>80</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°53.

<sup>81</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la république des lettres en France*, Londres, Adamson, 1781, t. 15, « le 18 juillet 1780 », p. 226.

<sup>82</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°55-56.

Adrien Mandat répète à l'envi son dégoût de cette escale : « Porto Cabello n'est pas un port très agréable » (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783), puis dans la lettre suivante, « nous n'avons pour ainsi dire ici d'autre société que les tigres [et] les serpents. Il y a cependant deux ou trois maisons dans la ville, où nous allons et ce séjour n'est pas très agréable » (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783). La perspective de voir l'abbé Bertin ramasser perles, diamants et coquillages rares tempèrent à peine l'impression négative d'être dans un lieu perdu pour la civilisation. Viella offre une vision radicalement différente de celle d'Adrien Mandat :

Nous fûmes étonnés de trouver dans ce lieu si peu connu un très beau fort bâti en pierres de taille, monté de plusieurs pièces de gros calibre et par le gouverneur un homme très aimable, Mr de Nava. Sa maison était le rendez-vous des officiers de l'escadre et de l'armée. Elle consistait comme celles d'Espagne en grands appartements, où on ne voyait que des murs blanchis sans aucun meuble. Nous y trouvions de l'eau très pure avec des biscuits de sucre (el rafresco) et de la conversation. Nous passions la journée à bord ; le soir, nous allions à la promenade explorer les environs qui étaient très pittoresques. [...] Le voisinage de Curaçao engagea plusieurs officiers à y aller. Ils en revinrent tous très contents de l'accueil qu'ils y avaient reçu<sup>83</sup>.

Loin d'être le « désert » dépeint par Adrien Mandat, Porto Cabello est au contraire une arche de sociabilité aux dires de Viella. A la décharge de l'épistolier, qui écrivait sans réponse depuis quatorze mois, Viella avait fait une grande partie de la campagne en même temps que son frère et son moral était sans doute moins miné par la solitude. Paradoxalement, Adrien Mandat espère encore à la fin du mois de février que la campagne continue, puisqu'il déclare une première fois : « on dit que m<sup>r</sup> d'Estaing arrive incessamment avec 50 vaisseaux de Cadix : si cette nouvelle est vraie, il y a apparence que nous ferons une campagne très agréable » (L47. Adrien Mandat à Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783), puis il réitère son vœu dans la lettre suivante : « nous attendons tous les jours ici m<sup>r</sup> de Solano et m<sup>r</sup> d'Estaing, qu'on dit être parti d'Europe avec des forces considérables pour venir nous joindre. » (L48. Adrien Mandat à Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783). Cependant, la nouvelle de la fin de la guerre qui parvient :

Après un séjour de [...] semaines, nous vîmes arriver une frégate qui se fit connaître par l'*Andromaque* : le M<sup>rs</sup> de vaudreuil m'envoya à bord avec ordre d'hissier un pavillon rouge si elle venait nous annoncer la continuation des hostilités et un pavillon blanc si c'était la paix. La paix signée fût le premier mot que j'entendis prononcer quand je montai à bord : cette nouvelle fût reçue avec acclamations<sup>84</sup>.

Les pourparlers de paix commencés en janvier 1783 achèvent donc une croisière qui courait à la catastrophe : Vaudreuil ramène l'escadre au Cap Français qu'il quitte

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, Cahier 3, f°57.

<sup>84</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°58.

presqu'aussitôt à la fin d'avril. Durant cette escale, Viella indique qu'il fut donné un bal au Prince Williams et dont la presse se fait l'écho :

L'Amiral Hood étant venu croiser devant le Cap, on lui envoya, par un Parlementaire, les ordres des deux Cours, qui suspendoient les hostilités. A cette nouvelle, l'Amiral Anglois permit au Prince de descendre à terre. M. de Bellecombes & le Marquis de Vaudreuil s'empressèrent de recevoir dignement le fils du Roi d'Angleterre. On prépara à la hâte une petite fête, & il y eut festin & bal ; le Prince n'ayant la permission de rester à terre que 24 heures, il ne fut guère possible de lui donner des fêtes plus recherchées. Cependant il ne laissa pas de s'amuser beaucoup ; & lorsqu'on en fut à la santé du Roi & à celle du Roi d'Angleterre, le jeune Prince ne put retenir les marques de son attendrissement, en voyant des hommes qu'un instant auparavant il croyoit ne venir que combattre, le recevoir avec tant d'affection, d'égards & de cordialité ; il remonta dans son canot, bien fâché, ce sont ses expressions, de ne pouvoir pas rester plus long tems au milieu d'un peuple aussi généreux & aussi aimable. (*JPB du 28/06/1782*, « De Paris le 24 juin », p. 171)

L'absence de lettre d'Adrien Mandat venant du Cap et racontant cet événement peut d'ailleurs suggérer une lacune dans la correspondance. La presse se fait également l'écho de ce retour précipité de l'escadre vers la France, puisque l'on peut lire à quinze jours d'intervalle les nouvelles suivantes :

L'Escadre de M. le Marquis de Vaudreuil est attendue à Brest & à Rochefort du 20 de ce mois au 15 Juillet prochain. Elle a dû partir de Porto-Cabello au moment où elle a reçu la première nouvelle de la cessation des hostilités & de la signature des articles préliminaires de la paix. (*JPB du 14/06/2017* « De Paris le 10 juin » p. 77)

La Cour a reçu le 20 de ce mois des nouvelles de l'escadre de M. le Marquis de Vaudreuil, qui a mis à la voile 5 à 6 jours plutôt que ce Général ne se l'étoit proposé, puisqu'elle étoit en mer le 30 Avril. L'avis qui est arrivé l'avoit quitté le 8 Mai. L'escadre étoit alors à 300 lieues de St-Domingue; comme elle avoit un convoi & qu'elle éprouvoit des calmes de tems en tems, on ne sera pas étonné si sa traversée est un peu plus longue qu'on ne l'espéroit. (*JPB du 28/06/1782*, « De Paris le 24 juin », p. 170-171)

Dernière péripétie : l'escadre, prise dans les brouillards, manque de s'échouer sur les rochers de Sein, ce qu'Adrien Mandat n'évoque même pas dans la lettre qu'il écrit à son retour à Brest, le 18 juin 1783. Adrien Mandat solde ses comptes de campagne, adressant la liste de tout ce qui lui manque, en route déjà vers sa famille et peut-être vers le cabinet du ministre. Cette fin de campagne est également placée sous le signe du deuil, puisqu'il apprend que sa grand-mère est morte en son absence, contrebalançant le plaisir d'avoir enfin des nouvelles de ses proches :

J'arrive à Brest et mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles. J'ai couru en mettant le pied à terre voir si je ne trouvois pas quelques lettres de vous. J'en ai trouvé une effectivement, mais qui m'annonçoit la perte de ma Bonne Maman : vous jugez bien par l'amitié que j'avois pour elle du chagrin que me fait sa perte. (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

\*\*

La correspondance d'Adrien Mandat pour cette période nous donne un témoignage relativement infidèle de la campagne de Grasse. Quand Adrien Mandat est

éloigné du conflit, il se pose néanmoins en source unique et fiable des événements auprès de ses correspondants, tentant de concurrencer les gazettes : pourtant, sa position marginale d'aspirant à terre le conduit à commettre des erreurs ou des approximations, qu'on ne peut que mettre au crédit de son enthousiasme pour la Marine. Devenu acteur de la Guerre d'Indépendance, la « réception » parasite clairement la communication : le désir de ne pas inquiéter une mère fortement opposée à cette carrière dangereuse pousse Adrien Mandat à travestir la réalité et à offrir une version édulcorée, voire euphorique des événements. Le respect du secret militaire témoigne de son intégration au Grand Corps au moment même où la bataille des Saintes va devenir le symbole de sa division : en adoptant cette attitude insincère dans ses lettres, Adrien Mandat trahit à la fois les principes de l'écriture historique et ceux de la correspondance familiale, tels qu'on peut les trouver dans les secrétaires<sup>85</sup>.

---

<sup>85</sup> Sur cette question, voir seconde partie, chapitre I, p. 334-339.





# CHAPITRE III

## DE LA FIN DE L'HISTOIRE AU « GRAND TOUR »

### (1783–1788)

Les préliminaires de la paix, commencés en novembre 1782, débouchent sur la signature d'un traité de paix en février 1783 : dès lors, la guerre d'Indépendance américaine s'achève. Pour les contemporains d'Adrien Mandat, les années 1783-1784 ont un goût de fin ; en témoigne l'« Epître à M\*\*\* » publiée dans le *Mercur de France* :

Nous voici, cher M\*\*\*, dans des trances cruelles, / Je frémis d'y penser ; nous allons désormais / ressentir les dégoûts, les langueurs de la paix, / Et nous sommes réduits à vivre sans nouvelles./ On voit dans tous les ports désarmer les vaisseaux, / Le commerce reprend sa bénigne influence ; / L'heureux Américain, fier de l'indépendance, / A se donner des Loix consacre son repos ; / Bouillé cède aux Anglois sa plus belle conquête ; / A de hasards plus doux la Fayette s'apprete, / Rochambeau, Saint-Simon, Viomesnil, Bussy, / Le Savant Chatellux, du Portail & Fleury,/ Dès long tems d'Yorck-Town ont quitté les murailles, / Et ces Chefs renommés paroissent à Versailles. / Hood, Lord Howe & Rodney, si souvent enviés, / De leurs concitoyens vivent presque'oublés ; / [...] L'immortel Wasington [sic], rendu dans ses foyers, / Aux champs qu'il a sauvés voit croître ses lauriers. / Tant de fois couronné des mains de la Victoire, / Suffren, près de son Roi, vient jouir de sa gloire. // Dans ce calme, où chercher un remède à l'ennui ? / Dans nos nombreux Papiers que trouver aujourd'hui ?<sup>1</sup>

En multipliant les figures de retour, le poète anonyme souligne la fin du temps de l'héroïsme et se lamente ensuite de ne lire dans le journal que des récits de catastrophes naturelles et les « débats éternels des Diètes de Pologne », ajoutant « nous gémissons en vain de notre oisiveté, / nous rentrons à jamais dans notre obscurité. » Adrien Mandat fait siennes ces lamentations à la fin de 1783 quand il déclare :

Je ne m'amuse pas beaucoup, Brest est plus triste que jamais, on n'y voit plus cette activité dans le port, cette quantité de monde dans la ville, 50 vaisseaux de ligne en rade qui la rendoient au tems de guerre la plus belle et la plus intéressante ville du royaume. Il n'y a presque point d'officiers, on travaille à la réparation des vaisseaux de l'escadre du m<sup>quis</sup> de Vaudreuil. La construction des 2 vaisseaux qui étoient sur les chantiers est entièrement arrêtée et on n'y travaillera qu'au printems (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Aussi, pour le lecteur de la correspondance d'Adrien Mandat, les quatre-vingt-dix lettres qui recouvrent la période 1784-1788 semblent parfois être « hors l'histoire » : non pas qu'il ne se passe rien durant ces années, bien au contraire, mais par un malheureux hasard, Adrien Mandat semble ne pas être au bon endroit au bon moment ou, quand il l'est, quelque chose

---

<sup>1</sup> *Mercur de France* du 05/06/1784, Paris, Panckoucke, 1784, p. 3-4.

d'autre le détourne de l'événement, quand il décide tout bonnement de l'omettre. Charles de Grancey, lors de la mise en ordre de la correspondance, ne s'y trompe pas et multiplie les « sans intérêt » au crayon gris sur les premières pages des lettres de cette période. Moins sévères, nous essaierons davantage d'interroger ces vides et de comprendre cette logique d'éclipses dans cette partie de la correspondance.

## **I. LE CONSEIL DE GUERRE DE LORIENT (JUILLET 1782-JUIN 1784) : UN EVENEMENT PASSE SOUS SILENCE**

Le Conseil de guerre de Lorient est un événement majeur pour la Marine. Or on est étonné de le voir prendre si peu de place dans la correspondance d'Adrien Mandat. Pour la période de juillet 1782 à juin 1783, ce silence peut se comprendre du fait qu'Adrien Mandat, qui se trouve dans l'escadre de Vaudreuil, est encore embarqué et navigue entre Boston et Porto Cabello. Il n'est pas sûr que, durant cette période, il ait eu connaissance des commencements du Conseil. A partir de juin 1783, il est de retour en France mais, étant garde-marine, il n'est pas entendu par le jury : cela explique pourquoi il retourne dès juillet dans sa famille. En revanche, il est de retour à Brest au début du mois d'octobre 1783, et d'autant plus à portée de connaître les rumeurs qu'un négociant lorientais, Cartier, ami des Mandat, loge Vaudreuil chez lui. Il se promet d'ailleurs d'obtenir par lui des informations dans la lettre à son père du 20 octobre 1783 : « j'ai écrit *[sic]* à Cartier qui me dira les nouvelles du Conseil de guerre, je vous les manderai. » Cependant dès décembre 1783, c'est la perspective d'un futur embarquement qui va devenir le sujet quasi-exclusif des lettres du jeune homme, faisant des annonces d'achats et de la santé de madame de Clugny un feuilleton continu jusqu'en mai 1784. Adrien Mandat quitte donc Brest sans savoir le résultat du Conseil de guerre mais au détour d'une lettre, fait savoir qu'il a eu connaissance du jugement, mais se garde bien d'en faire un commentaire :

Nous ne savons ici aucunes nouvelles *[sic]* ; avant notre départ des isles, nous avons appris la fin du conseil de M<sup>r</sup> de Grasse ; depuis, nous n'avons point ouï-dire qu'il y eût eu de promotions (L74. Au Marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adrien Mandat a pu savoir que le procès se terminait à la fin du mois d'avril, avant de quitter Brest, mais pas le verdict définitif qui n'est rendu qu'à la fin de mai : finalement, ce dernier importe peu, du moment que le gel des promotions cesse. Dans les cinq lettres conservées entre la fin d'avril 1784 et cette fameuse lettre à l'oncle Fraguier, Adrien Mandat ne fait aucune demande à ses parents à ce sujet. Quand on compare ce silence au nombre de pages que Viella y consacre dans ses *Mémoires*, cette désinvolture frappe et plusieurs hypothèses

émergent : Adrien Mandat choisit-il de respecter le secret de l'instruction ordonné par le roi ? L'événement est-il à ce point contraire à l'image qu'il veut donner de son métier à ses correspondants que le jeune garde-marine se censure ? Il convient de s'interroger sur la signification que le procès de Lorient a pu avoir dans le corps des officiers, notamment en prenant en compte la dimension « médiatique » de ce qui devient un scandale à l'échelle internationale.

### ***1.1. Été 1782 : le retour de Grasse, entre triomphe et déroute***

Bouillé, dans ses *Mémoires*, comme Bombelles dans son *Journal*, donne un assez bon aperçu de l'état d'esprit de l'opinion publique française au moment du retour du « malheureux comte de Grasse » à l'été 1782 :

[il] fut mené en triomphe à Londres où, cependant, la nation angloise, plus généreuse que la nôtre, respecta son malheur, donna des louanges à son courage et le plaignit, tandis qu'on le déchiroit à Paris et dans tout le royaume<sup>2</sup>.

La conduite que les Anglais tiennent avec M. le comte de Grasse est aussi flatteuse pour ce général qu'il a lieu d'être affligé de la sévérité des jugements qu'on porte sur lui dans sa patrie<sup>3</sup>. (de Paris, le 13 août 1782)

La *Correspondance secrète* de Lescure souligne également l'habileté du comportement de Grasse en Angleterre et son succès dans le public :

On écrit que le premier a été hué d'une étrange manière en abordant en Angleterre, mais qu'il supporte son malheur avec le même courage qu'un brave guerrier porte au milieu des combats. Il va de repas à repas et de fête en fête à Londres, en montrant souvent au public sa taille imposante et sa figure martiale: il essaye de faire changer de façon de penser sur son compte à un peuple connoisseur en mérite, mais facile à se prendre d'enthousiasme pour les avantages naturels. On y dit déjà que Rodney et de Grasse ont à eux deux de quoi faire un amiral anglois, dont ce dernier fourniroit l'enveloppe<sup>4</sup>.

En revanche, l'accueil en France est effectivement beaucoup moins favorable :

Le Roi a été vivement affecté de la fatale révolution que notre fortune vient d'éprouver aux Antilles. Le public en attribue la faute à M. le marquis de Castries, et s'attend d'un moment à l'autre à sa disgrâce. Il n'est point d'épithètes odieuses que ce même public ne donne au comte de Grasse. Il faut espérer que, revenu de sa première indignation, il lui rendra du moins la même justice que nos ennemis, qui l'honorent du titre de brave homme. Il ne faut pas perdre de vue les démêlés qui se sont passés entre ce général et quelques officiers de son armée. De quoi n'est pas capable la basse jalousie? Quoi qu'il en soit, on ne peut voir sans le plus grand étonnement un vaisseau amiral ainsi abandonné aux mains de l'ennemi<sup>5</sup>.

Cette animosité du public entraîne même une mauvaise affaire au chevalier de Grasse :

Le fils de M. le comte de Grasse, lieutenant aux gardes, a reçu avant-hier un grand coup d'épée d'un homme qui avoit répété devant lui ce que le public se permet, peut-être injustement, de dire sur le compte de son père. Les camarades de ce malheureux jeune homme ont juré de le

---

<sup>2</sup> Bouillé, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 304.

<sup>3</sup> Bombelles, *Journal*, *op. cit.*, t. 1, p. 138.

<sup>4</sup> *Correspondance secrète et inédite...*, *op. cit.*, éd. Lescure, t. 1., « Lettre XXI du 8 août 1782 », p. 483.

<sup>5</sup> *Ibid.*, « Lettre XVII du 28 mai 1782 », p. 483-484.

venger et de se battre tous successivement contre l'indiscret, qui n'a peut-être à se reprocher que de s'être livré trop légèrement aux élans de son patriotisme<sup>6</sup>.

Renvoyé en France, de Grasse est reçu le 22 août 1782 par le Roi à Versailles et exige la tenue d'un conseil de guerre. Bouillé donne de l'entrevue la relation suivante :

Il arriva à Paris où il fut très maltraité du public, mais avec assez de bonté du Roi qui lui demanda seulement pourquoi il n'avoit pas abandonné le Zélé. Il lui répondit qu'il ne pouvoit pas laisser prendre un vaisseau à la vue de l'armée du roi sans deshonorer le pavillon français ; c'étoit effectivement la seule chose sur laquelle on pouvoit trouver sa conduite répréhensible<sup>7</sup>.

Selon la correspondance de Lescure, c'est davantage l'esprit d'apaisement qui semble dominer à cette période, à tel point que l'idée d'un conseil de guerre semble s'éloigner :

Depuis l'arrivée de M. le comte de Grasse on semble le plaindre et l'excuser. Un seul domestique faisoit son cortège. La noblesse le protège, sa fortune est immense. Aussi ses amis sont remplis de confiance dans l'issue du conseil de guerre qui le jugera. Il est vrai que ses adversaires sont puissants. M. de Bougainville, contre lequel il porte neuf chefs d'accusation, est chaudement soutenu par la maison d'Orléans. Mais on trouvera le moyen d'arranger tout cela. Chacun a sans doute fait de son mieux : le sort a voulu que les choses tournassent mal; c'est le sort qui a tort. On mettra les parties hors de cour, et les intérêts particuliers, les affections personnelles des chefs de la nation et des armées, continueront à être au nombre des causes qui doivent à jamais influencer sur nos destinées

M. de Grasse a eu un entretien d'une demi-heure avec le Roi: il a dîné chez le ministre de la marine; on l'a vu se promener d'un air satisfait au milieu des courtisans. Ainsi, plus de conseil de guerre ; il n'a d'autre jugement à craindre que celui du public, et il en sera quitte pour ne paroître ni aux promenades, ni au spectacle, ni dans les ports de mer. Plus la cour semble le disculper, plus la ville l'inculpe, et les discours des capitaines de corsaires et de navires marchands, arrivés des Indes occidentales, ont renouvelé les cris et les murmures contre lui<sup>8</sup>.

Les relations entre Bougainville et de Grasse s'aggravent assez rapidement puisque moins d'une semaine après, l'auteur de la *Correspondance* note :

Les amis de M. de Bougainville, M. le duc de Chartres et M. le comte d'Estaing à leur tête, paroissent avoir obtenu que le conseil de guerre dont il a été question pour juger M. le comte de Grasse auroit effectivement lieu. Mais à quoi servira cette auguste assemblée de nos vieux marins, puisque la cour a déjà prononcé, et qu'elle peut chez nous, par le souffle le plus léger, faire pencher la balance de Thémis ? Des gens qui n'aiment pas M. de Grasse plus qu'un autre, prétendent que M. de Bougainville a tort de faire jactance des huit cent soixante-quinze boulets qu'il a reçus dans le corps de son vaisseau, puisque probablement, s'il n'avoit pas abandonné son

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, « Lettre XX du 31 juillet 1782 », p. 490.

<sup>7</sup> Bouillé, op. cit., p. 304. C'est d'ailleurs sur ce point que de Grasse se défend en premier lieu dans son *Mémoire sur le combat naval du 12 avril*, s.d., s.l. [26 p.], p. 9-10 : « le danger du Zélé étoit imminent. Je ne pouvois pas l'abandonner, & quoiqu'on ait pu dire, je ne le devois pas. L'issue du Combat a pû seule faire penser le contraire, mais elle étoit incertaine, & la perte de ce vaisseau infaillible. Or, mon premier devoir étoit de le sauver si je le pouvois, & je le pouvois, puisqu'il n'a pas été pris. Ma contenance & le mouvement ordonné le 11, avoient sauvé le *Magnanime* & le *Zélé*. Aurois-je dû les laisser prendre plutôt que d'offrir le combat ? Etois-je assuré que je serois obligé de combattre le 12, pour sauver un seul vaisseau, tandis que je ne l'avois pas été le 11 pour en sauver deux ? [...] D'ailleurs l'honneur des Armes du Roi, le mien, ne me permettoient pas de laisser prendre, sous mes yeux, un Vaisseau hors d'état de se défendre. Bien plus, tous les jours, comme on vient de le voir, depuis mon départ de la Martinique, il y avoit eu quelques vaisseaux traîneurs dans l'armée ; il falloit donc tous les matins, ou présenter le combat pour les rallier & pour les sauver, ou augmenter mon infériorité par une lâcheté journalière. Quelle perte, quel découragement pour l'Armée ! Quelle flétrissure pour le Pavillon François ! Quel Général eût pû s'y déterminer ? »

<sup>8</sup> *Correspondance secrète inédite...*, « Lettre XXIII du 19 août 1782 », p. 496.

général, il l'auroit sauvé, il auroit évité tant de coups, et rendu la journée du 12 avril moins malheureuse pour nous<sup>9</sup>.

Accusant dès le départ plusieurs capitaines de ne pas avoir exécuté ses signaux et de l'avoir abandonné aux mains de l'ennemi, de Grasse fait paraître en octobre 1782 le *Mémoire sur le combat naval du 12 avril 1782*, ayant sans doute craint un temps, que le procès n'eût pas lieu<sup>10</sup>. Le procédé est d'autant plus outrageant que l'ouvrage n'a pas eu d'approbation officielle alors qu'il commence en ces termes :

L'équité du roi n'a pas permis que ma conduite au Combat du 12 avril 1782 restât exposée au blâme public, sans avoir été juridiquement examinée. c'étoit le plus grand des bienfaits que je pûs attendre de sa Majesté, dans mon malheur, après quarante-huit ans de service, trente campagnes, douze Combats dans le cours de cette Guerre ; après plusieurs Isles conquises, une Armée Ennemie faite prisonniere de guerre, & l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique assurée, sous mon commandement<sup>11</sup>.

Ce texte est intéressant par la mise en avant de la « faiblesse » intrinsèque du rôle de chef d'escadre :

L'exécution ou le succès de mes Ordres, ne dépendoit aucunement de moi. Tel est le sort de tout Général d'Armée Navale ; fixé sur le Pont de son Vaisseau, il ne peut qu'ordonner. Il ne sauroit, comme sur terre, se porter rapidement à l'aile attaquante ou attaquée, pour faire exécuter ses manœuvres. Il ignore même ce qui peut les empêcher ou les retarder<sup>12</sup>.

A partir du moment où le commandant est littéralement frappé d'incapacité sur ses subordonnés, ces derniers ne peuvent que supporter la charge morale de la défaite, alors que le texte s'achève par un portrait en gloire et en martyr de Grasse :

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, « Lettre XXIV du 27 août 1782 », p. 498.

<sup>10</sup> Le doute va subsister pendant plusieurs mois, à en croire la *Gazette de Leyde* : « Extrait d'une lettre de Versailles du 6 Février [1783] : « On avoit pensé depuis quelque tems, que le Conseil de Guerre, demandé au Roi par le Comte de Grasse à son arrivée de Londres, pourroit bien n'avoir pas lieu. Le retard qu'il éprouvoit, sembloit confirmer le bruit public. On apprend néanmoins aujourd'hui que, ce Général aiant eu l'honneur d'écrire à S. M. pour réclamer de sa justice l'exécution de ses premiers ordres. Elle a eu la bonté de le faire assurer, & même par écrit, ajoute-t-on, que son intention étoit toujours, que sa conduite fût régulièrement examinée & mise dans le plus grand jour, à l'arrivée de quelques officiers de son Armée, qu'elle avoit ordonné de faire revenir en Europe. » (*GdL du 14/02/1783*, p. X) La seule correspondance à la main qui s'intéresse à la question du procès suggère la même chose : « Tout est raccommoé dans la Cour de Memphis. Le parti de l'auguste compagne de Sésostris [Louis XVI] a obtenu les honneurs du triomphe. Le ministre de la marine n'a plus de concurrent. Philoclès [Vergennes] va le moins qu'il lui est possible à la cour. Il attend pour être récompensé, dit-on, que l'orage qui gronde sur la marine soit dissipé. Pour le prisonnier de [Rodney], le ministre l'ayant mandé lui a déclaré, le 25, que Sésostris avait résolu de lui accorder la justice qu'il implore et qu'incessamment le conseil allait se tenir. L'amiral a demandé où se tiendrait ce conseil et quels seraient ses juges. « Je n'ai pas d'ordre », ajouta le ministre, « de vous instruire et d'expliquer toutes vos questions » et le marin s'étant retiré, se trouve dans la perplexité la plus cruelle. » (Guillaume Imbert de Boudeaux, *Recueil de Lettres secrètes, Année 1783*, Genève, Droz, 1997, p. 293) Pourtant, il semble, à lire la Correspondance secrète, que le procès ait été l'objet d'un vœu unanime de la Marine : « Oncroit toujours qu'il y aura un conseil de guerre pour juger les coupables du 12 avril. Les principaux officiers du corps de la marine ont présenté au Roi un mémoire dans lequel ils déclarent que s'il n'est fait une justice éclatante, ils donneront leur démission plutôt que de servir avec des gens déshonorés aux yeux du public. On assure que le Roi a remis au ministre de la marine le journal de M. de Grasse avec des notes de sa propre main. » (*Correspondance secrète...*, *op. cit.*, « Lettre XXV du 2 septembre 1782 », t. 1, p. 500)

<sup>11</sup> Grasse, *op. cit.*, p. 3.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 4.

Je continuai seul le Combat, pour satisfaire à mon honneur, à celui du Vaisseau où le sort me fixoit, & pour occuper les Vaisseaux ennemis qui auroient pû inquiéter la retraite de l'Escadre qui m'avoit si dignement secouru ; mais que pouvoient le nom & les cent canons de mon Vaisseau, contre dix autres qui le foudroyoient par plus de quatre cens tous à la fois [...] Je doute que l'histoire offre l'exemple d'un Combat aussi long & aussi vif, & d'une défense aussi opiniâtre. Il ne me restoit d'autres moyens de ne pas rendre la Ville de Paris que celui de la faire sauter en l'air ; mais l'Ordonnance de la Marine ne m'en faisoit pas un devoir ; comme celle de la défense des Places de Guerre, n'en fait pas un au Gouverneur d'une Citadelle, de s'ensevelir sous ses ruines avec sa Garnison. Je n'ai pas craint la Mort, je l'ai vu de sang-froid & d'assez près, pendant onze heures et demie ; je n'avais pas le droit de la donner au reste de mon brave Equipage. Il auroit pû me désobéir sans crime, ainsi je chassai loin de moi cette idée barbare. J'étois bien assez malheureux, sans me rendre coupable, par le sentiment d'une fausse gloire. Telles sont les circonstances du malheur des Armes du roi & du mien<sup>13</sup>.

Rejetant l'hypothèse que son procès doit juger du caractère exécutable de ses ordres, ce qui semble quelque peu naïf, de Grasse vient définir, dans une dernière réflexion et après une longue argumentation, l'obéissance lors d'un combat en mer comme un acte de foi :

Au contraire, dans tout Combat, surtout en pleine mer, le coup d'œil du Général doit suffire pour prouver à l'Armée la possibilité du mouvement ordonné. Il n'y a pas à délibérer, autrement l'instant se passe, & le Général peut moins que jamais répondre de l'événement à son Maître & à sa Nation<sup>14</sup>.

La défaite est donc le résultat d'un manque de foi de l'escadre vis-à-vis de son chef. Ce mémoire, marqué par une forte mise en avant de soi, assortie d'accusations personnelles plus ou moins directes<sup>15</sup>, fut distribué assez largement et reprise par la presse, car le but avoué de l'ouvrage était de s'en remettre à l'opinion publique : « ainsi, non seulement mes Juges, mais tous les Marins de toutes les Nations seront à portée de se décider pour ou contre moi<sup>16</sup>. » Louis XVI ne pouvait alors plus reculer, le conseil de guerre demandé devait avoir lieu. Des commissions d'enquête sont établies dans les ports de Brest, de Rochefort et de Toulon pour recueillir les journaux de bords et les dépositions ; cette étape, qui dure onze mois, de septembre 1782 à juillet 1783, aboutit à un premier rapport, signé entre autres par le Comte d'Hector et le chevalier Bernard de Marigny. Un mois plus tard, le Conseil de guerre extraordinaire de Lorient commençait.

---

<sup>13</sup> *Ibid.* p. 20-22.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>15</sup> L'emploi du passif est remarquable à cet égard, comme par exemple dans les phrases « Ce signal fut répété comme à l'ordinaire ; mais n'ayant pas été exécuté » (p. 13), « quand mon précédent signal fut demeuré sans exécution » (p. 13), « mais il [le signal] ne fut pas exécuté par la troisième escadre » (p. 17), « Si la troisième escadre & partie de la première, qui gouvernoit comme elle, eussent suivi ces nouveaux Ordres, la ligne eût encore été formée » (p. 19). On notera que les formes passives inachevées disparaissent au profit de tournures passives avec complément d'agent, avant de laisser place au « on » dans des tournures actives : « tout en répétant mes signaux, on ne s'arrêtoit point, on se couvroit de voiles. » (p. 19) L'idée d'insubordination est donc instillée de plus en plus directement, sans que de Grasse aille jusqu'à la nomination des personnes, ou même des bateaux, se contentant du terme générique « escadre » pour porter son accusation.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 4.

## 1.2. La division de la Marine

Dans la mesure où Adrien Mandat arrive assez tard en France et qu'il ne participe pas au procès, on trouve assez peu sur l'organisation, même si l'on sait par ailleurs qu'il sert d'entremetteur entre le marquis de Vaudreuil et Cartier. En revanche, Viella, appelé à déposer, consacre de nombreuses pages au déroulement du procès, une première fois en insistant davantage sur la sociabilité entre officiers, puis une seconde fois en insistant davantage sur les relations avec la noblesse des alentours :

Tous les officiers et C<sup>ptes</sup> appelés comme témoins étaient cantonnés dans les environs de cette ville [Lorient] à Hennebon, à Quimper et à Quimperlé. Mon frère et moi l'étions dans ce dernier endroit. [...] le M<sup>is</sup> de Vaudreuil et son frère le C<sup>te</sup> étoient cantonnés[sic] dans la ville : il y avait de fondation une assemblée chaque soir dans une maison. On y jouait au reversi ; on y buvait de l'eau pr rafraichissement et on se retirait avant 10h. Tels étaient les plaisirs de la soirée. Ceux de la journée consistaient à se promener et à causer des divers incidents du Conseil de guerre : il y en avait chaque jour<sup>17</sup>.

On faisait sa déposition devant une comission[sic] composée de trois des juges et du procureur du Roy, qui était le C<sup>te</sup> de Pontevès, cap<sup>te</sup> de V<sup>cau</sup>, après avoir fait serment de dire la vérité, on donnait son évidence et on signait. Après quoy, les individus étaient repartis dans les cantonnements des environs à Hennebon, le Port Louis, Quimper et Quimperlé. Le dernier endroit me fût assigné, ainsi qu'à mon frère. [...] Nous y trouvâmes un grand nombre d'officiers déjà rendus : dans le nombre se trouvaient le M<sup>is</sup> et le C<sup>te</sup> de Vaudreuil. nous y formions des auberges et differents ordinaires. [...] Dans le nombre des officiers qui composaient le cantonnement, il s'en trouvait d'autres [que de Préville et Truguet dont Viella vient de faire le portrait] dont la société offrait des ressources. On imagina d'ailleurs d'ajouter à celles de la ville : nous louâmes une maison durant le tems du carnaval pr y doner[sic] des bals aux dames et leur rendre une partië des honnetetés que nous recevions. Chaque soir, il y avait une assemblée réglée dans une maison et nous y étions invités de droit. Nous y faisons des parties de commerce : on causait et on se separait de bone[sic] heure. Quelques personnes donnèrent des bals suivis de soupers. Nous en eûmes fort agréable chez M<sup>de</sup> Du Couëdic, veuve du capitaine qui perdit la vie dans le combat glorieux de la *Surveillante* contre la frégate anglaise le *Québec*. Sa famille était la plus considérable de l'endroit. Nous menions tous une vie fort douce dans une liberté parfaite, excepté celle d'aller à L'Orient, à moins d'une permission difficile à obtenir<sup>18</sup>.

Les officiers, assignés à résidence et au silence, tentent tant bien que mal de trouver des divertissements, en organisant des bals et des soupers, ou en se retrouvant pour s'adonner à des jeux de société. Mais Viella s'attarde peu sur ces aspects riants de la vie à Lorient ; au contraire, il souligne le caractère délétère du procès pour le Corps :

Cette ville [Lorient] était le sejour de l'intrigue : le c<sup>te</sup> de Grasse demeurait à une lieuë sur le chemin d'Hennebon : les partisans qu'il avait parmi les juges l'instruisaient de la procédure, lui rendaient même visite. On était divisé en partis et quoique le M<sup>is</sup> de Vaudreuil y fût personnellement étranger, cepend<sup>t</sup> come[sic] il avait entrepris la défense d'une partie de l'escadre contre les inculpations de l'Amiral, on désignait par son nom les officiers qui partageaient son opinion. Plusieurs capitaines, ayant des mémoires justificatifs à présenter, appelèrent des Avocats de Paris, à qui ils confièrent leur cause, en sorte qu'on se croyait presque transporté dans une ville de Parlement. On ne parlait que de ce procès : chacun donnait son opinion sur la cause de tel ou tel officier, selon qu'il était bien ou mal disposé pr lui, selon ce

<sup>17</sup>Viella, *op. cit.*, Cahier 1, f°33.

<sup>18</sup>Viella, *op. cit.* Cahier 3, f°77-81.

qu'on avait quelquefois lû de son mémoire. Il en résultait des disputes, des froideurs, des inimitiés. On tenait les officiers de la *Ville de Paris* presque en quarantaine, enfin la discorde s'était mise dans la flotte et ce n'était pt un mal léger, à cause des suites qui en pouvaient résulter<sup>19</sup>.

« Intrigue », « partisans », « divisés en partis », « disputes », « froideurs », « inimitiés » et « discorde », autant de termes qui soulignent la profonde dissension qui se crée dans la Marine à ce moment-là. Si Adrien Mandat s'était contenté d'évoquer le caractère historique de la bataille dans la lettre à son père du 25 avril, il s'était bien gardé de porter un jugement sur les faits. On peut supposer qu'au cours de l'année 1783, il a pris parti pour Vaudreuil ; néanmoins, cette opinion ne transparaît dans aucune de ses lettres. Viella, de son côté, se montre indulgent vis-à-vis de ceux que de Grasse accuse :

Il [de Grasse] s'est plaint ensuite d'avoir été abandonné[sic] par ses deux V<sup>x</sup> matelots, et de ce que les capitaines n'avaient pas fait leur devoir. Quant à la première de ces deux accusations, je ne peux juger jusqu'à quel point elle est fondée car on scait combien dans une mêlée, il est difficile de sçavoir exactement la manœuvre des V<sup>x</sup> particuliers<sup>20</sup>.

D'une certaine manière, Viella reprend l'argument de l'incapacité du chef d'escadre de maîtriser ses vaisseaux, pour le retourner contre de Grasse. Indiquant à nouveaux que l'escadre était, tant en vaisseaux qu'en officiers, composée de « ce qu'il y avait de meilleur et de plus mediocre<sup>21</sup> », Viella conclut :

On ne sera p<sup>t</sup> étonné que, placés dans une situation désavantageuse et qui ne requérait pas moins de talent que d'intrépidité, plusieurs de ceux même qui ne manquaient pas de courage ne recevant p<sup>t</sup> d'ordre, livrés à eux-mêmes au milieu de la confusion générale et voyant leur chef dans une passibilité absoluë, n'ayant pas fait ce qui exigeait des qualités très prononcées ; non que je prétende justifier la faiblesse surtout sur le champ de bataille : mais j'ai voulu montrer que tout comandant[sic] qui abandonne[sic] le soin de diriger ceux qui lui sont subordonnés[sic] doit craindre d'en être abandonné[sic] à son tour et que, dans ce cas-là, il est le plus coupable<sup>22</sup>.

Ce passage montre bien que le procès de la défaite s'est transformé en la mise en accusation d'une personnalité, jugée inapte au commandement. Un des rares à défendre de Grasse est Bouillé, qui écrit :

Dans cette journée, il ne fit d'autre faute que de n'avoir pas fait virer son escadre plutôt, ce qui est excusable parce que le coup d'œil a pu le tromper [...] et il ne dut son malheur qu'à la lâcheté et à la mauvaise volonté de plusieurs de ses capitaines qui ne se démentirent pas pendant toute cette campagne<sup>23</sup>.

Bouillé note certes la « faute » originelle de Grasse, cet ordre trop tardif de virer tout au début de la bataille, mais insiste sur la désobéissance des capitaines. En cela, il suit la version de Grasse, sans être témoin lui-même, car il se trouvait à la Guadeloupe dans son domaine le jour

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, f°81-82.

<sup>20</sup> *Ibid.*, f°28.

<sup>21</sup> *Ibid.*, f°29.

<sup>22</sup> *Id.*.

<sup>23</sup> Bouillé, *op. cit.*, p. 289.



de la bataille ; cependant, Bouillé écrit ses *Mémoires* vers 1784 : on peut en conclure à la fois que le récit n'est pas trop corrompu par le temps qui passe, et que le jugement de Lorient n'a pas influencé le mémorialiste, qui laisse ici une marque d'estime à l'égard de Grasse.

Seuls deux mémorialistes officiers de Marine ont laissé des témoignages sur le procès de Lorient, et qui plus est dans des œuvres écrites bien après la Révolution : en dépit des événements, le clivage semble être resté intact. Scipion de Castries, qui ne participe pas à la campagne des Antilles en 1782, fait une intéressante digression au sujet du procès. Grand contempteur de d'Estaing<sup>24</sup>, il se montre extrêmement compatissant à l'égard de Grasse. Après avoir fait « sentir à Ernest à combien peu de chose tiennent les plus grands événements maritimes et la réputation d'un officier de la marine : un souffle de vent décide des uns et de l'autre<sup>25</sup> », Scipion de Castries consacre plusieurs pages élogieuses à de Grasse :

L'exemple de M. le comte de Grasse, peut-être le meilleur officier de marine que le roi eût à son service, est fait pour faire frémir tout homme chargé d'une expédition navale. Il commandait une très belle flotte, il avait battu les ennemis toutes les fois qu'il l'avait rencontré. Croisant sur l'île de la Dominique, il se trouve pris par un calme plat et ses vaisseaux ne pouvant pas faire le moindre mouvement, ne pouvaient se former en ligne de bataille. L'amiral Rodney, avec une flotte supérieure de neuf vaisseaux de ligne, paraît au large avec un vent léger qui était assez fort pour lui permettre de manœuvrer. Il se dirigea sur M. de Grasse qui forcément était en désordre. Celui-ci ne ressentit le premier souffle de vent que lorsque Rodney fut à portée de canon de lui. Il fut attaqué dans cette position, sa ligne fut coupée sur plusieurs points et sa défaite fut consommée. Rodney néanmoins acheta cher la victoire. Il prit sept vaisseaux de ligne mais un tel état de délabrement que, quoiqu'ils aient été réparés à la Jamaïque, aucun n'a pu rentrer dans les ports d'Angleterre. Cette bataille est la seule que la marine ait perdue pendant cette guerre de cinq ans.

Un grand conseil de guerre composé de dix-sept officiers généraux et présidé par M. le comte de Breugnot fut tenu à Lorient. Ce fut peut-être un scandale : il ne décida rien ou presque rien, deux ou trois capitaines de vaisseau furent admonestés, M. de Grasse ne fut point jugé. Ce

---

<sup>24</sup> Les deux hommes avaient travaillé ensemble au début de la guerre en 1778. « C'est à cette époque que je commençai à éprouver tous les désagrémens qui m'ont rendu malheureux et qui m'ont fait passer des jours les plus remplis d'amertume. [...] Je rendrai un compte fidèle de la conduite de M. d'Estaing, qui a été l'auteur de toutes mes peines et je peux assurer que je ne m'écarterai en rien de l'exacte vérité et que l'animosité et la vengeance ne produiront aucune prévention dans mon esprit. D'ailleurs, je suis devenu très calme sur des faits, surdes événemens et sur des personnes déjà bien loin de moi ; et voyant le passé de sang froid, je reconnois les torts que j'ai pu avoir dans ma conduite qui souvent a été l'effet d'un caractère aigri par les contrariétés. » (*Ibid.*, p.54-55) Bouillé ajoute plus loin : « Telle a été la campagne de Sainte-Lucie et telle a été la conduite de M. d'Estaing. Le récit que j'en fais, minutieux peut-être, est conforme à la vérité la plus exacte et si je me suis autant étendu sur les détails qui le concernent, c'est pour faire connoître un homme sur lequel on a eu des opinions si opposées, regardé comme un héros par la partie la plus nombreuse de la nation, comme un poltron et par un méchant homme par ses ennemis et comme un fou par les gens sensés. » (*Ibid.*, p. 78) Scipion de Castries, quant à lui, note : « il faut bien l'avouer, le comte d'Estaing et M. de Bouillé s'entendaient si peu que ces deux chefs, agissant ensemble, ne pouvaient rien faire de bien. Ce n'était point une noble et franche rivalité qui les divisait, c'était une jalousie à laquelle je n'ose pas donner de nom. La fatale journée de Sainte-Lucie donnait beau jeu au marquis de Bouillé. Les fautes générales et particulières qu'avaient faites M. d'Estaing lui donnaient tutes sortes d'avantages ; toutefois, il n'eut pas l'air de s'en prévaloir, mais la marquise de Bouillé ne put contenir sa joie : elle la poussait jusqu'à l'indécence et l'on aurait été très mal vu dans son salon si l'on n'y avait pas dit beaucoup de mal de M. d'Estaing. Elle dit un jour assez plaisamment que M. d'Estaing obtiendrait sans doute le bâton de maréchal de France, mais que du moins il ne serait pas fait du bois de Sainte-Lucie. Ce mot fit fortune, on le répétait avec complaisance. » (*op. cit.*, p. 161-162)

<sup>25</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 131. Ernest est le neveu à qui Scipion de Castries dédie ses mémoires.

général, homme du plus grand mérite, dédaigna dans les Mémoires qu'il fit paraître de faire mention de l'avantage énorme que Rodney avait sur lui par le nombre de ses vaisseaux. Il commandait la *Ville de Paris*, vaisseau de 110 canons ; il se battit contre plusieurs vaisseaux à la fois pendant douze heures et ne se rendit (quoique prêt à couler bas) que lorsqu'il n'eut plus ni poudre ni boulet. Il ne cessa pendant ce terrible combat de faire des vœux pour ne pas survivre à sa défaite mais ils ne furent pas exaucés. Il ne reçut pas une blessure et eut la douleur de survivre à presque tous ses officiers et à la très grande partie de son équipage.

M. de Grasse, après cinquante ans d'excellents services, vaincu par un événement qu'aucune puissance humaine n'aurait pu vaincre, éprouva toutes les injustices qui se cumulent sur le malheur. Il fut vilipendé et chansonné par toute la France, il fut décidé dans la plupart des salons de Paris que c'était un mauvais officier et cette réputation était surtout confirmée par des femmes ayant fait le voyage de Brest, parce que c'était devenu à la mode, revenaient à Paris en disant qu'elles savaient la marine. L'événement fâcheux arrivé à M. de Grasse prouve à combien peu de chose tient la réputation d'un officier de marine<sup>26</sup>.

Les points techniques de la bataille sont rappelés, avec quelques inexactitudes parfois, mais laissent place au portrait de Grasse, « meilleur officier », « homme du plus grand mérite » ayant « cinquante ans d'excellents services » ; le dernier paragraphe insiste sur la fragilité du mérite face aux opinions de cour, Scipion de Castries égratignant au passage la frivolité des jugements féminins ; or, on pourrait rétorquer au mémorialiste que de Grasse avait presque provoqué cette échappée du procès dans le monde, et en particulier dans celui des femmes : alors qu'il destine son mémoire au roi, à ses juges et aux marins, il est particulièrement frappant qu'il joint à son texte un lexique des termes maritimes, qui n'est certainement pas destiné au public qu'il se donne *a priori*<sup>27</sup>... Face à la cabale puissante des frères Vaudreuil et de Bougainville, de Grasse avait fait clairement le pari de l'opinion publique, qu'il perd.

Viella, quant à lui, laisse un portrait à charge du chef d'escadre, dépeint comme un intrigant et un ambitieux :

On ne peut pas disconvenir que le C<sup>te</sup> de G. n'eût les talents de l'homme de mer, mais il n'avait pas ceux qui constituent le grand officier. Personne ne manoeuvrait mieux son vaisseau, mais come[sic] amiral, il était médiocre et les fautes qu'il avait comises[sic] durant cette campagne où, ayant constamment[sic] la supériorité, il avait laissé échapper plusieurs belles occasions, ne prouvent que trop cette assertion. Dans le tems qu'il était capitaine, il avait acquis parmi ses camarades une grande supériorité à l'aide de sa fortune, de sa taille colossale, des talents qu'on ne pouvait lui contester et surtout par l'excessive confiance de son ton en fait d'opérations de mer : il la poussait au point de répéter souvent (le champ de bataille de Brest était le théâtre qu'il choisissait) qu'il avait un secret pr avec 12 V<sup>x</sup> en prendre un nombre égal aux ennemis et j'ai vû beaucoup d'officiers dupes de cette forfanterie, qui, au lieu de la tourner en ridicule s'occupaient sérieusement de découvrir quel pouvait être ce moyen. Fort de cette réputation, le C<sup>te</sup> de G. avait des flatteurs, un parti dans son corps, composé de ceux qui ne cessaient de répéter qu'il était le seul homme à mettre à la tête des flottes. Il en prenait avantage pr être toujours en opposition contre le chef et doner[sic] des preuves publiques de sa répugnance à obéir. J'en avais été moi-même témoin lorsqu'il comandait[sic] le *Robuste* dans l'escadre de Mr de Guichen et dans celle du Cte d'Estaing. Ce fût au retour de celle-ci qu'il obtînt le comandement de la flotte qui allait aux isles. Le Ministère ne fit en cela que sanctionner le choix

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 132-134.

<sup>27</sup> Sur la question du lexique maritime, voir deuxième partie, chapitre V, p. 566-587.

du corps de la marine, où un très petit nombre d'individus seulement, connaissant le mérite réel du Cte de G., annoncèrent dès lors ce que l'événement justifia depuis<sup>28</sup>.

Cette réflexion de Viella montre à quel point l'idéal méritocratique de la Marine est ancré dans les esprits : si Grasse est un bon « homme de mer », c'est-à-dire qu'on peut lui reconnaître des talents de technicien, il n'est pas un « grand officier » ; seul le poids de la coterie parvient à le mettre à la tête de la flotte, ce qui semble rapprocher son parcours de celui de d'Estaing, lui aussi fort contesté mais pour des raisons différentes : entré par « hasard<sup>29</sup> » dans la Marine, persuadé « assez faussement qu'il était né pour être un grand homme de mer<sup>30</sup> », propulsé lieutenant général par « une faveur inouïe<sup>31</sup> » du duc de Choiseul, il est avant-tout un « intrus<sup>32</sup> » qui a cherché à se « populariser » « en flattant et en adulant la marine marchande aux dépens des officiers de la marine royale<sup>33</sup>. » Là encore, on retrouve une opposition entre le mérite et le crédit en cour.

### ***1.3. Le symptôme d'une crise du commandement***

Bien que le procès de Lorient fût un événement important pour la Marine, tant par son caractère inédit que par sa longueur et le nombre de personnes interrogées<sup>34</sup>, il fut assez rapidement oublié. Plusieurs facteurs y contribuèrent et, en premier lieu, le résultat du procès comme l'indique Viella :

Cependant le Conseil de guerre qui avait duré 7 mois, coûté beaucoup d'argent et presque désorganisé le Corps fût enfin terminé. Il pârut assez clair par le résultat qu'on n'avait eû pr objet que de condescendre à l'opinion publique par cet appareil. Les jugements furent imprimés et répandus : les deux matelots de l'amiral (le B<sup>on</sup> d'Arros et le C<sup>te</sup> de Mithon) furent enfermés pend<sup>t</sup> quelques mois. Quelques capitaines (et le chef d'escadre Bougainville) furent blâmés pr leur conduite durant une moitié du jour et acquittés pr l'autre. Le plus grand nombre le fût sans restriction et ainsi finit cette farce qui fût jouée come[*sic*] la petite pièce à la suite d'un spectacle sérieux<sup>35</sup>.

L'absence de condamnation nette ne permit pas de fixer l'attention de l'opinion publique : en France, on ne fusille décidément pas les amiraux<sup>36</sup>. « Au lieu d'être exemplaire », le

---

<sup>28</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 1, f°43.

<sup>29</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 78.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>34</sup> Alain Berbouche rappelle ainsi les « dimensions » du procès : « Submergé par les longs mémoires en défense et les dépositions interminables des accusés et des témoins cités, le procès s'enlisa dans l'expertise contradictoire des journaux de bords et des cartes du combat pendant 140 journées d'audience, dont les archives manuscrites remplissent 44 volumes. » (*Marine et Justice, La justice criminelle de la Marine française sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2010, p. 159)

<sup>35</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°83-84.

<sup>36</sup> L'exécution de l'amiral Byng lors de la guerre de Sept ans avait marqué les esprits, pensons au chapitre XXIII de *Candide* et son « dans ce pays-ci, il est bon de tuer de temps en temps un amiral pour encourager les autres. »

jugement, donné « le vendredi 21 mai 1784, plus de deux ans après la bataille » ne fut, selon l'expression d'Alain Berbouche, « significatif que de la volonté d'apaisement du Roi<sup>37</sup>. » Or il n'est pas impossible que ce jugement ait pu décevoir une partie des officiers, notamment la jeune garde assez admirative de la Navy : ainsi, parlant des abordages répétés du *Zélé* qui provoquèrent en grande partie la catastrophe des *Saintes*, Viella notera que ce genre de faute « serait sévèrement punie par une *Court Martiale*<sup>38</sup> » en Grande-Bretagne. Le résultat du procès était donc à ajouter au compte d'une crise générale du commandement et de la discipline, dont Viella se fait l'écho à plusieurs reprises et qui culminera à la Révolution<sup>39</sup>. Ainsi, parlant du chevalier de Grimouard, qui s'était brillamment illustré dans plusieurs combats contre les Anglais, Viella critique sévèrement le système de promotion français :

Cet officier déjà capitaine n'occupait que le poste aussi inutile que périlleux de capitaine en second et se trouvait subalterne sur le gaillard d'avant d'un V<sup>eau</sup> après avoir commandé des frégates. Qu'on trouve s'il est possible un règlement plus ridicule, plus ennemi du bien que celui qui assujettissait dans la marine française ceux qui auraient commandé *[sic]* à servir de nouveau comme *[sic]* subalternes. Les Anglais ne pouvaient pas le concevoir ; je les ai vus enlever les épaules de pitié et d'indignation, surtout lorsqu'ils entendaient dire que M<sup>r</sup> de Grimouard, dont la valeur était célèbre parmi eux, n'avait pas été exempté de cette loi<sup>40</sup>.

Implicitement, à travers la dénonciation de ces pratiques hiérarchiques, Viella met en garde contre les tentations d'indépendance, pour ne pas dire de désobéissance qu'elles entraînent : or cette question de l'insubordination avait été le cœur du procès de Lorient. C'est d'ailleurs ainsi que le comprend le journaliste de la *Correspondance secrète* :

Sa Majesté a encore ces jours-ci témoigné vivement à M. de Castries combien lui en donnoient les ruineuses et inutiles promenades maritimes qui se sont souvent répétées dans cette guerre, et le mauvais succès des entreprises de nos marins, qu'elle attribue avec raison au défaut de discipline de ce corps. L'insubordination y règne plus que jamais. Elle est portée au point que M. d'Estaing a, dit-on, refusé le commandement, en se servant de ces termes : « Il faut avoir une audace dont je ne me sens pas capable pour se charger de conduire une escadre française. » M. le comte d'Estaing avoit demandé la présidence du conseil de guerre qui jugera les affaires de l'escadre de M. de Grasse. Ses amis attribuent ce désir au patriotisme : dompter par un exemple vigoureux l'esprit qui domine dans le corps de la marine eût été à ses yeux un service aussi essentiel à la patrie que de vaincre les armées angloises. La calomnie a prétendu qu'il cherchoit une occasion de satisfaire des ressentiments particuliers. Quoi qu'il en soit, le Roi a cru qu'il ne pouvoit pas être juge dans une cause où on le regardoit comme partie<sup>41</sup>.

Destiné à être exemplaire, le conseil de guerre de Lorient ne fait qu'exposer au grand jour les problèmes de commandement et les inimitiés personnelles sans véritablement provoquer une réforme en profondeur de l'institution.

---

<sup>37</sup> Berbouche, *op. cit.*, p. 159.

<sup>38</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°33.

<sup>39</sup> On peut penser à l'affaire des Enseignes de Cadix en janvier 1783, où ces derniers refusent une réforme des grades et adressent à La Motte-Piquet, en court-circuitant d'Estaing alors chef de l'escadre, une lettre qui paraît dans la presse étrangère, notamment dans la *Gazette de Leyde du 18/02/1783*, p. 6.

<sup>40</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°6-7.

<sup>41</sup> *Correspondance secrète inédite...*, *op. cit.*, « Lettre XXII du 12 août 1782 », t. 1, p. 494.

#### ***1.4. Le silence médiatique en France autour du Conseil de guerre***

Le deuxième facteur qui contribua à faire oublier le procès fut le contrôle extrêmement rigoureux de la presse, afin qu'elle ne s'emparât pas d'une affaire qui relevait du secret militaire, en particulier dans le cas du *Journal politique de Bruxelles*. Dans ce périodique, toutes les mentions faites du procès relèvent de la prétérition ; le procès est signalé, mais jamais rien de véritablement concret n'est dit :

On parle de plusieurs mémoires de différens Officiers relatifs à l'affaire du 12 Avril ; mais aucun n'est public, & vraisemblablement ils ne seront imprimés que dans le cas où l'une des parties obtiendrait la permission de faire paroître les siens. » (*JPB du 14/06/1783*, « De Paris le 10 juin » p. 77)

Tous les Officiers qui devoient s'assembler le 20 du mois dernier à l'Orient, pour le Conseil de Guerre qui doit s'y tenir, y étoient arrivés avant cette époque ; mais M. le Comte de Guichen ayant été obligé de retourner à Morlaix pour revoir le Procès de M. le Chevalier de Vigny, les premières séances du Conseil de Guerre de l'Orient sont remises, dit-on, au 10 de ce mois. (*JPB du 11/10/1783*, « De Paris le 7 octobre », p. 74)

Selon les lettres de l'Orient, le Conseil de guerre continuoit ses séances, & entendoit tous les jours les dépositions de 5 à 6 témoins. La réserve des officiers qui les reçoivent, ne permet pas de les pénétrer. Il seroit inutile de répéter ce que l'on débite à ce sujet ; le tems n'est pas éloigné où le public sera instruit de leur résultat. » (*JPB du 03/01/1784*, « De Paris, le 29 décembre », p. 33)

Les lettres de l'Orient nous apprennent que le Conseil de guerre qui y est assemblé, continue ses séances ; mais elles ne donnent aucun détail de ce qui s'y passe ; on en sera instruit, que lorsqu'il les aura terminées. On croit que son travail finira dans le mois prochain. » (*JPB du 21/02/1784*, « de Paris, le 17 février », p. 131)

Ces quelques mentions éparpillées sur une période de six mois et, somme toute, peu informatives, montrent l'étendue du verrouillage « médiatique » du procès. Cependant, elles se révèlent toujours plus consistantes que ce que nous pouvons lire chez Adrien Mandat : l'auto-censure apparaît donc comme encore plus forte que la censure officielle.

Les nouvelles à la main ou les correspondances secrètes de l'époque, sources d'informations non contrôlées, traitent assez peu du sujet, ce qui s'explique assez aisément : apparaissant comme un milieu « isolé » dans la société d'Ancien Régime, suscitant souvent peu l'intérêt public, la Marine est rarement mentionnée dans les correspondances secrètes ; si le caractère exceptionnel de l'affaire du 12 avril a pu susciter de la curiosité, le secret imposé lors de l'instruction a largement découragé les fuites.

Les *Lettres Secrètes* d'Imbert de Boudeaux livrent ces trois rumeurs à ses lecteurs

Si le roi n'a pas voulu encore nous donner une botte copieuse de cordons bleus, c'est qu'il s'est obstiné jusqu'à ce moment à refuser de mettre au bleu M. le marquis de Vaudreuil, que l'intrigue antonienne juge digne de cette honneur<sup>42</sup>.

La girouette de la faveur s'est tourné du côté d'où vient M. le marquis de Vaudreuil, qu'on assure aujourd'hui devoir être incessamment ministre de la marine. On a su persuader au roi que

---

<sup>42</sup> Guillaume Imbert de Boudeaux, *Recueil de Lettres secrètes, Année 1783*, Genève, Droz, 1997, p. 264.

tout le bien qu'on peut faire en marine doit être fait par le marquis de Vaudreuil. En effet, le roi le regarde comme son meilleur marin<sup>43</sup>.

Parmi les anecdotes qui transpirent à la longue, celle-ci nous paraît mériter d'être rapportée. M. le comte de Guichen, lorsque son convoi fut intercepté au mois de décembre, de retour à Brest, envoya son épée de commandement et sa démission au ministre. Il s'obstina longtemps à demander un conseil de guerre pour rendre un compte public de sa conduite et des ordres qu'il avait donnés, lesquels, dit-il, ayant été suivis par la division du marquis de Vaudreuil, il aurait sauvé les transports. Mais pour couvrir cet acte de désobéissance, pour empêcher toute espèce de plainte, on a celé cette manœuvre dans le cœur du commodore, sous le cordon bleu qu'il a eu la noblesse de refuser<sup>44</sup>.

On peut émettre un doute sur la qualité informative de ces rumeurs, car on ne les retrouve nulle part ailleurs ; qui plus est, au moins une des informations est fautive puisque Guichen accepte le Cordon et qu'il est fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit dans la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1784, en même temps que Vaudreuil. Pour ce qui du conseil de guerre, aucun document du fonds Bouexic de Guichen aux Archives nationales<sup>45</sup> ne laisse penser qu'il ait été demandé au ministre. Viella signale seulement un fort mécontentement entre les deux hommes : « on se plaignit du Cte de Guichen qui enrejeta en partie la faute sur le Mis de Vaudreuil<sup>46</sup> », tandis que la *Correspondance secrète* indique que cette colère de Guichen se serait retournée contre d'autres officiers : « On dit qu'il est arrivé cette nuit quelques officiers de la flotte de M. de Guichen à la Bastille, pour s'être mal comportés. Cela demande confirmation. Il seroit temps de faire quelques exemples<sup>47</sup>. »

La *Correspondance littéraire* de Grimm ne donne à lire que les épigrammes qui ont été faites durant cette période. La première au mois de mai 1782 :

Sur l'affaire du 12 avril (l'Air des Fraises)

Rodney se vante beaucoup ; / Pour cette fois passe, On peut lui pardonner tout  
Quand nous recevons ce coup De grâce, de grâce, de grâce, De Grasse.

Pourtant ne faut que l'Anglais, / Redoublant d'audace, Prenne en pitié le Français  
Qui ne demanda jamais De grace, de grace, de grace, De Grasse.

Au vrai, tout n'est pas au pis, / Dans cette disgrâce : Pleure ton vaisseau, Paris,  
Mais notre amiral est pris / Rends grace, rends grace, rends grace, Rends Grasse.

Pour que d'un si piteux cas / La honte s'efface, Que dans de nouveaux combats  
L'ennemi ne trouve pas De grace, de grace, de grace, De Grasse<sup>48</sup>.

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>45</sup> AN, 267 AP. Inventaire disponible à l'adresse :

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_000699](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_000699)

<sup>46</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 1, f°39.

<sup>47</sup> *Correspondance secrète et inédite, op. cit.*, « Lettre XXXIX du 6 octobre 1781 », t. 1, p. 439.

<sup>48</sup> Grimm, *Correspondance littéraire*, éd. J-A Taschereau & A. Chaudé, Paris, Furne, 1829-1831, t. 11, p. 134-135. Une autre version est donnée dans la *Correspondance secrète inédite* de Lescure : « Notre amiral s'est rendu/ De la meilleure grâce / C'est gagné plus que perdu ; / François, de quoi te plains-tu, / De grâce, de grâce, de grâce? // Pour qu'en de nouveaux combats / Notre honte s'efface / Anglois, armez votre bras, / Nous ne vous demandons pas, / De grâce, de grâce, de grâce! Le François, mieux soutenu, / Saura vous faire face; / Il ne se croit pas vaincu;/ Vous avez tout obtenu / De grâce, de grâce, de grâce. //En France, avec agrément, / Il n'est rien qu'on ne fasse ; Mais tout bon François consent / A se battre en ce moment / Sans grâce, sans grâce, sans grâce. //

On en lit un second au mois de mai 1785, écrit par M. Dupuy des Islets et intitulé « Le bon siècle » :

O le bon siècle! On sait apprécier Tous les talents; le sexe aime le sexe; Nul prince n'a cet orgueil qui nous vexe; L'un est marchand, l'autre banqueroutier. A la vertu s'immolant tout entier, Monsieur Caron prêche la bienfaisance; Sans y penser notre archevêque pense<sup>49</sup>; Et malgré lui de Grasse est un guerrier<sup>50</sup>.

Dans ce dernier poème, il est intéressant de voir que le scandale du procès de Lorient est placé sur un pied d'égalité avec « Monsieur Caron [qui] prêche la bienfaisance », c'est-à-dire avec le *Mariage de Figaro* qui avait été représenté pour la première fois officiellement en avril 1784, scandale d'une autre nature et d'une toute autre portée que la défaite des Saintes.

La *Correspondance secrète et inédite*, qui est la gazette à la main la plus fournie en ce qui concerne la Marine, ne nous renseigne guère sur le procès en lui-même car il manque les années 1783 et 1784. Cependant, cette *Correspondance* donne quelques indications intéressantes sur la période avant le procès :

Le comte de Grasse a écrit au Roi pour se plaindre amèrement d'une partie des officiers qui sont sous ses ordres. Les mécontents de son escadre ont de leur côté écrit de longs mémoires au ministre de la marine. M. de Bougainville a pour lui le duc de Chartres, le comte d'Estaing et tout le parti; M. de Grasse n'a pour lui que le Roi et peut-être le ministre de la marine. Sur cela, on se dépêche bien vite ici de préjuger l'affaire<sup>51</sup>.

Nous ne doutons point ici que la journée du 12 avril ne subisse le plus rigoureux examen. On seroit même peu surpris qu'il en résultât quelque exemple de sévérité, malheureusement trop rare dans notre nation. MM. de Grasse et de Bougainville s'entrejettent le chat aux jambes, et s'accusent réciproquement de lâcheté et de trahison. De pareils reproches ont excité la juste indignation du Roi, qui se propose de présider lui-même au conseil de guerre qui sera tenu sur cette affaire importante. Les particularités les plus répétées par les partisans des deux personnages sont que M. de Grasse a sacrifié l'armée pour sauver le Zélé, que commandoit son neveu; que M. de Bougainville n'a nullement secondé le chef d'escadre, dans l'intention de faire passer le commandement à M. le comte d'Estaing, dont il est la créature et l'ami. Plusieurs autres officiers sont encore inculpés dans cette funeste affaire, et M. de Grasse traite de f... en toutes lettres le capitaine de l'Ardent, qui s'est, dit-il, rendu sans combattre. Que M. de Castries

---

Que le courage estimé / Soit remis à sa place, / Et le François préservé / De tout général nommé / De grâce, de grâce, de grâce. // Prenez nos vaisseaux de rang, / Anglois, on vous le passe ; / Mais pour notre équivalent / Gardez notre commandant, / de grâce, de grâce, de grâce! // Qu'on l'embaume à son trépas, / Son coeur dans une châsse, / Et que l'on écrive au bas : / « Pommade molle, et cetera, / De grâce, de grâce, de grâce. » (t. 1, p. 487) et le journaliste d'expliquer ces deux derniers vers en précisant que la spécialité de la ville de Grasse est la pommade. La suite est donnée quelques lettres plus loin : « Eole, ami des Anglois, / En un moment de chasse, / Leur donna sur les Francois. / Une espèce de succès / En grâce, en grâce, en grâce // Ne soyez pas glorieux / Que Rodney nous surpasse ; Nous n'en sommes aps honteux / Vous êtes victorieux / Par grâce, par grâce, par grâce. // Paris, navire guerrier, / De la première classe, / Fait graver sur son voilier : / « Jamais ici de quartier, / Ni grâce, ni grâce, ni grâce! » // Au siège de Gibraltar, Qu'un grand homme nous trace / Vous venez, nos fils de Mars, / Vaincre sous ses étendards, / Sans grâce, sans grâce, sans grâce. // Guichen, ainsi que Crillon, / D'une intrépide race, / Sous notre blanc pavillon, / Font un autre carillon / Sans grâce, sans grâce, sans grâce. » (t. 1, p. 499)

<sup>49</sup> En 1785 a lieu une assemblée générale du Clergé pour laquelle Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, est président de la Commission de Religion et cherche à être nommé au gouvernement. Il parviendra à ses fins en 1787. Sur cette question, voir Michel Péronnet, « Les Assemblées du clergé de France sous le règne de Louis XVI (1775-1788) », *Annales Historiques De La Révolution Française*, vol. 34, n. 167, 1962, p. 8–35. *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/41925581](http://www.jstor.org/stable/41925581).

<sup>50</sup> *Ibid.*, t. 12, p. 336.

<sup>51</sup> *Correspondance secrète inédite*, op. cit., « Lettre XXXIX du 6 octobre 1781 », t. 1, p. 438.

éprouve des désagréments dans tout ceci, le public s'en berne, et le verroit avec plus de plaisir à la tête de sa gendarmerie qu'à Versailles. Mais que M. d'Estaing se trouve compromis dans d'aussi criminelles cabales, voilà ce qu'on regrette. On connoît ses talents, on aspire à les lui voir faire éclater, soit dans le ministère ou sur nos escadres; mais ce n'est point assez, il faut être citoyen<sup>52</sup>.

M. de Sillars, qui commandoit le Pégase dans l'affaire du 12 avril, a été jugé par le conseil de guerre tenu à Brest coupable d'avoir rendu son vaisseau à un ennemi de force égale, sans avoir fait une défense convenable. Il est condamné à vingt ans et un jour de prison, dégradé de noblesse et déclaré indigne de jamais entrer au service du Roi. Cet acte terrible de vigueur effraye les acteurs malheureux ou coupables de cette scène funeste qui a ouvert une campagne peu honorable pour nos armes. M. de Grasse travaille nuit et jour à son mémoire justificatif: M. de Sillars est beau-père de M. de Bougainville<sup>53</sup>.

On trouve de même assez peu de choses chez les diaristes, même chez ceux qui sont généralement bien informés comme le marquis de Bombelles ou le duc de Croÿ, l'un employé au ministère des Affaires Etrangères, proche du baron de Breteuil qui est alors le ministre en faveur, l'autre maréchal de France.

L'arrivée de M. de Grasse est la nouvelle du jour. Il doit avoir été présenté ce matin à Versailles. Au moment où on l'attendait le moins, son apparition a fort surpris. On dit qu'il se montre avec une fierté choquante, et qu'il n'ouvre la bouche que pour se plaindre de la plus grande partie des officiers qui ont servi sous ses ordres. M. de Bougainville est celui contre lequel il se déchaîne le plus. Ces inculpations donneront lieu à des scènes fâcheuses, et les démêlés de Messieurs les marins ne rendront pas les vaisseaux qu'ils ont laissé prendre. Ils ramèneront encore moins la subordination et l'union qui manquent à ce corps<sup>54</sup>. (Le 18 août 1782, à Paris)

*A priori*, il fait également une remarque sur les deux procès qui occupent alors la Marine, celui de M. de Vigny et celui de Grasse, le 20 septembre 1783, puis sur la fin du Conseil de guerre de Lorient le 27 juin 1784, sans qu'on puisse savoir ce dont il s'agit, puisque ces passages n'ont pas été édités. Quant au duc de Croÿ, il se contente de mentionner un repas avec M. de Vaudreuil à son retour à l'été 1783, mais pour souligner que la guerre d'indépendance américaine appartient au passé :

Alors, MM. de Vaudreuil et de la Motte-Picquet, avec qui je dînai chez M. de Castries, avaient ramené tous nos vaisseaux et nos bons officiers d'Amérique. Je m'instruisais des détails, mais le nombre de tous ces messieurs leur faisait tort, et on n'en parlait déjà presque plus. La grande affaire d'Amérique vieillissait déjà, tant tout passe vite et est peu de chose Elle était absorbée par les nouveaux bruits concernant la Turquie. Nous paraissions, d'ailleurs, fort bien avec l'Angleterre, et plusieurs personnes de notre bonne compagnie et de nos jolies dames y ayant passé, on raffolait, à Londres, des Françaises, comme, à Paris, des Anglaises. Les deux nations échangeaient leurs ridicules et s'aimaient à la folie. Il n'y avait plus ni haine, ni rivalité, et tout annonçait que nous serions longtemps bien avec l'Angleterre<sup>55</sup>.

Dans ces conditions, le procès de Lorient semble « anachronique » ou du moins à contretemps, en rappelant la grande défaite française en un temps dévolu à la réconciliation.

---

<sup>52</sup> *Correspondance secrète inédite, op. cit.*, « Lettre XVIII du 15 juin 1782 », t. 1, p. 485-486.

<sup>53</sup> *Ibid.*, « Lettre XXXV du 12 novembre 1782 », t. 1, p. 520.

<sup>54</sup> Bombelles, *Journal, op. cit.*, t. 1, p. 140.

<sup>55</sup> Duc de Croÿ, *Journal inédit*, éd. Vte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1907, « le 12 juillet 1783 », t. 4, p. 303.



## ***1.5. Un scandale international : le traitement de l'affaire dans la Gazette de Leyde***

A l'inverse, le traitement de l'affaire par les gazettes étrangères, en particulier par la gazette de Leyde, montre l'intérêt qu'a suscité l'affaire dans l'opinion publique, tant française qu'européenne : cette dernière n'hésite pas à proclamer que « toute la France attend la décision avec la plus vive impatience. » (*GdL du 18/07/1783*) Cette gazette est particulièrement bien informée des aléas de la procédure comme des rumeurs concernant les personnes, ce qui laisse penser que le journal avait un ou plusieurs informateurs extrêmement bien placés dans la Marine ; dans la *Gazette* du 8 juin 1784, au moment de l'annonce du Jugement, il est mentionné qu'un Officier-Général « écrit, par le courrier d'avant-hier, que sur 66 personnes jugées, 28 avoient mérité d'être reprises par le Tribunal » (p. 3), information qui ne pouvait être connues que de quelqu'un ayant droit d'assister au procès de Lorient. De même, la publication de la lettre du Ministre à de Grasse dans l'édition du 25 juin pourrait laisser penser qu'un commis de la Marine ait été également un correspondant de la Gazette. La faiblesse de ces indices ne permet pas néanmoins d'identifier ces personnages.

Tout au long de l'année 1783, la *Gazette de Leyde* donne régulièrement des nouvelles des procédures et des préparatifs du conseil de guerre :

L'instruction de ce grand procès est déjà fort avancée, Mr. d'Hector, Commandant de la Marine à Brest, aiant soin de recevoir les dépositions de tous les Marins, qui peuvent être entendus dans cette affaire, à mesure qu'ils arrivent à Brest. Il faut qu'on s'attende, qu'il y aura dans cette flotte ou dans celle de l'inde beaucoup de coupables ou d'officiers soupçonnés, s'il est vrai que le commandant de Saumur a reçu ordre de préparer plusieurs appartemens pour des Prisonniers qui doivent lui être envoyés. (*GdL du 30/05/1783*)

Le Conseil de guerre ne sera pas longtems assemblé, puisque l'instruction ne doit rouler que sur ces deux points : 1°. La défense, que M. le Comte de Grasse a faite avec son vaisseau ; 2°. Si ses Signaux ont été exécutés. L'on ne cherchera point, s'ils étoient justes ou non, bons ou mauvais. Le Roi les aiant approuvés, il ne reste qu'au Conseil qu'à prononcer, s'ils ont été exécutés ou non par les différents Chefs des divisions. (*GdL 11/07/1783*, p. 2)

Hier, il est arrivé à la Cour un Courier de la part du comte d'Hector, Commandant de la Marine à Brest, apportant les Dépositions de tous les Officiers de l'Escadre du Comte de Grasse, faites devant les Commissaires nommés par le Roi à cet effet. L'on s'attend ainsi à apprendre dans peu le tour, que prendra cette affaire. (*GdL du 01/08/1783*, p. 7)

[Après avoir donné les 13 noms des juges] Si la matière de ce Conseil de guerre paroît étrangère à l'objet de la demande, qui en a été faite par le Comte de Grasse, c'est sans doute parce que le résultat des Informations prises par les Conseils de la Marine des différents Départemens, & l'examen de tous les Journaux, ont pu commencer la justification de ce Général. (*GdL du 09/09/1783*, p. 7)

Ainsi, de mai à septembre, on peut constater que la *Gazette de Leyde* est plutôt favorable à Grasse et dans la mesure où le bon droit du général ne fait aucun doute, le journal laisse entendre que la procédure sera rapide. Or, dès le mois de novembre 1783, de premières

difficultés surviennent, poussant le Conseil à faire un conseil de guerre particulier pour le Zélé :

On ne s'étoit pas trompé en prévoyant, que dès les premières séances le Conseil de Guerre assemblé à l'Orient essuyeroit des difficultés insurmontables ou du moins assez embarrassantes pour exiger à chaque instant la décision de la Cour. L'instruction de ce grand Procès est suspendue. (*GdL du 18/11/1783*, p. 6)

La Cour vient de terminer la difficulté, qui étoit survenue dans l'instruction de l'affaire du 12 Avril 1782 [...] Le Conseil de guerre de l'Orient a eu ordre de suspendre l'examen concernant le Vaisseau, le Zélé, comme n'ayant aucun rapport à l'Action du même jour. En conséquence le Conseil s'est occupé sur le champ des recherches sur la conduite du Capitaine en second du César, qui se rendit après que son Capitaine blessé grièvement eut quitté le commandement. (*GdL du 25/11/1783*, p. 6)

Déclarant dans l'édition suivante que « Le Conseil de guerre de l'Orient avance à grands pas dans le Labyrinthe qu'il a à parcourir » (*GdL du 5/12/1783*), le journaliste souligne la rapidité de la procédure tout en pointant la complexité de l'affaire, ce qui peut sembler paradoxal. A la fin de décembre, la perspective d'un jugement favorable à de Grasse et d'une punition rigoureuse des officiers domine toujours :

Les lettres de l'Orient portent que le Conseil de Guerre, qui y est assemblé pour l'affaire du 12 avril 1782, aura plutôt terminé son instruction, qu'on avoit lieu de l'espérer, & avant deux mois on s'attend à un jugement Définitif fort rigoureux. (*GdL du 30/12/1783*, p. 2)

Or la procédure traîne. Au mois d'avril, des rumeurs de jugement se répandent et l'opinion publique semble s'impatienter de ne pas voir de coupables nommés :

Ces jours-ci la Nouvelle se répandit, que le Conseil de Guerre de l'Orient avoit prononcé un jugement : Mais elle ne fit pas fortune près des gens instruits : Ceux qui l'avoient fabriquée condamnoient nombre d'Officiers supérieurs à des peines très graves ; & la liste de ces punitions courut même dans le monde : mais tous ces bruits sont prématurés : On ne pense pas même, que le Conseil de-Guerre puisse prononcer avant deux mois, puisque le procès n'est pas encore réglé à l'extraordinaire. L'intérêt, que le Roi prend à cette instruction est si vif, que S. M. veut ouvrir Elle-même les Paquets, qui viennent de l'Orient : Aussitôt que le Ministre les reçoit, il les lui apporte, sans les décacheter. (*GdL du 6 avril 1784*, p. 6)

Le Conseil de Guerre de l'Orient a réglé à l'extraordinaire le Procès des Officiers, impliqués dans l'affaire du Combat du 12. Avril 1782 ; ce qui annonce, que par les Dépôts il voit des Coupables, qui méritent des peines afflictives. (*GdL du 9 avril 1784*, p. 2)

Signaler l'intérêt de Louis XVI pour le Conseil de guerre sert peut-être ici à maintenir l'intérêt du public pour un événement qui semble s'étirer à l'infini. Dès le mois suivant, le journal souligne la paralysie qu'implique ce procès et le désir général que ce dernier finisse :

Cependant tant de Mémoires, d'inculpations, de Répliques, de recriminations ne finissent point cet interminable Procès. On étoit presque assuré, qu'il ne seroit point mis à l'extraordinaire ; & néanmoins les dernières Lettres de l'Orient ne décident encore rien à cet égard ; les Juges eux-mêmes n'osent prononcer sur ce qui seroit le plus convenable. En attendant les Officiers inculpés, leurs Familles, & la Marine du Roi, souffrent de ces délais : Les premiers désirent & pressent la décision de cette affaire ; &, quant à la Marine du Roi, nous disons, qu'elle en souffre, parce qu'on manque d'Enseignes de vaisseau pour les Armemens. Il n'y en a plus à Brest. [...] En un mot l'on peut dire, que la fatale Journée du 12. Avril 1782, funeste à la France pour le reste de la Guerre, ne l'est pas moins à la tranquillité & au bien-être du Corps de la Marine dans le sein de la Paix. (*GdL du 14/05/1784*, p. 7)

Cet appel à la « tranquillité et au bien-être de la Marine » annonce le revirement du Conseil qui opte pour la clémence :

On sait aujourd'hui, que la Requête, présentée au Conseil de Guerre par les Officiers, pour être jugés d'après les charges & informations, a été signée par eux tous, au nombre de près de cent-soixante [...]. La Cour, qui a voulu voir les Dépositions, les a renvoyées avec la permission de faire droit sur le vu des charges, puisque les Accusés y consentent. Ainsi dans le cours de la semaine nous espérons que ce Procès sera terminé : D'après la condescendance du plus grand nombre des Juges, qui ont adhéré à la Requête des Officiers, il y a apparence, qu'ils ne voyent pas de coupables, qui méritent de grandes punitions ; & l'on s'attend, que leur décision ne sera pas fort rigoureuse. (*GdL du 18/05/1784*, p. 8)

Le Conseil de Guerre de l'orient a prononcé dans la fameuse affaire de la journée du 12. Avril 1782. Le bruit général est, que tout le monde est honorablement acquitté, cependant l'on ne pourra Scavoir au juste cette Décision qu'après qu'elle aura eu la sanction du Roi. (*GdL du 25/05/1784*, p. 2)

Le Conseil de Guerre de l'orient juge chaque jour 8. Personnes : Il a commencé par les Subalternes & finira par les Officiers-Généraux. A mesure qu'il a prononcé il renvoyedes Officiers-Généraux chacun dans leurs Departemens respectifs. Quoiqu'il soit difficile d'avoir des notions exactes de ces jugements partiels, il a transpiré, que le seul Officier reprimandé jusqu'ici est le Capitaine en second de Mr. de la Clocheterie, qui a été admonesté. Tout sera fini au plus tard vers le 28. de ce mois. (*GdL du 28/05/1784*)

L'édition suivante donne le détail du jugement et s'étend particulièrement sur la définition de l'admonestation :

L'Admonition n'est qu'un avertissement d'être plus circonspect, de faire mieux son devoir à l'avenir : Ce n'est pas une tache infamante : Cependant un Homme, admonété par les Tribunaux ordinaires, ne seroit pas reçu dans une Cour Souveraine ; de sorte que le sort des Officiers admonétés dépendra de leur délicatesse, ou plutôt de la manière dont les décisions de ce Conseil seront regardées par la Marine du Roi. Il y a un exemple dans cette Guerre d'un Officier admonété, auquel cette réprimande n'a rien fait perdre de sa réputation ni de son honneur. C'est celui de M. le Chevalier de Village : Il commandoit le Jason, lors de la malheureuse rencontre que fit Mr. de Framont, à la suite de la funeste Journée du 12. avril 1782, de l'escadre de l'Amiral Hood. Le Conseil de Guerre, qui condamna Mr. de Framont à 21 ans de Prison, admonéta en même tems M. le chevalier de Village ; & cependant le lendemain il eut le commandement d'une frégate. (*GdL du 01/06/1784*, p. 2)

Dans la mesure où l'admonestation « ne fait rien perdre de sa réputation ni de son honneur », le Jugement apparaît comme une relaxe générale, qui fait contraste avec le récit de la disgrâce de Grasse quelques semaines plus tard :

Il [de Grasse] a tâché de faire ordonner la révision du fameux procès, qui vient de se décider à l'Orient ; mais il n'a pu réussir : Et le ministre de la Marine lui a écrit une Lettre, qui ne lui permet pas de compter sur la condescendance de la Cour à ses désirs : elle étoit conçue à peu près en ces mots : *Le Roi étant instruit, Monsieur, que tous vos mémoires contiennent de fausses imputations contre les principaux Officiers de sa Marine, vous defend de paroître devant lui : et moi, comme son Ministre, je vous conseille de vous retirer dans une de vos terres.* (*GdL du 18/06/1784*, p. 6)

Ce qui rend alors particulièrement étonnant le silence d'Adrien Mandat sur le déroulement du procès, c'est que le secret de l'instruction, fermement exigé par le Roi, a été systématiquement violé, en particulier par les officiers accusés eux-mêmes qui n'ont pas cessé de faire circuler dans le public des mémoires justificatifs. Dans ces conditions, pourquoi

Adrien Mandat s'est-il cru tenu au silence ? On pourrait néanmoins avancer l'hypothèse suivante : entre les lettres 48 et 68, qui correspondent à la période du procès, il n'y a que 4 lettres adressées à son père, les autres étant adressées à sa mère et une à son frère ; il est donc possible qu'il ne se soit pas risqué à commenter cet événement dans les lettres à sa mère, à qui il parle uniquement du procès de M. de Vigny dans la lettre du 4 octobre 1783. Or, dans la lettre à son père du 20 octobre 1783, Adrien Mandat écrit bien : « j'ai écrit à Cartier qui me dira les nouvelles du Conseil de guerre je vous les manderai. » On pourrait donc supposer que les lettres concernant le Conseil de guerre de Lorient n'ont pas été conservées par le père d'Adrien Mandat, qui ne les a pas transmises à son épouse : sans doute un effet de la prudence paternelle, après tout il lui avait bien conseillé d'avoir « grand soin aussi que dans toutes les lettres que tu écriras même à nous de ne blâmer jamais personne<sup>56</sup> » Mais il est également possible qu'Adrien Mandat ait fait le choix de ne pas en parler du tout à ses parents, soit à cause du discrédit que l'affaire jetterait sur son métier, soit pour s'éviter de prendre parti et de s'attirer des ennuis.

Adrien Mandat n'a eu de cesse depuis son entrée dans la Marine de montrer un « Corps » uni<sup>57</sup>, comme quand il déclare à sa mère :

Je me rappelle que M<sup>r</sup> de Montaugon vous disoit à Nully que les différents grades de la marine ne vivoient point bien ensemble : c'est on ne peut pas plus faux. Nous sommes très bien avec tout le monde, nous tutoyons les enseignes et les lieutenants, il n'y a qu'avec les capitaines qu'on ne prend point de telles libertés, mais on joue avec eux à bord aux échecs, aux dames et aux cartes. (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

Or la *Gazette de Leyde* se réjouit des publications de mémoires, nourris par l'animosité entre officiers, et les annonce régulièrement à ses lecteurs :

Le baron d'Arros, impliqué dans l'affaire du Combat du 12 avril, vient de donner un Mémoire pour sa justification, qu'on dit être fort bien fait. Les amis de Mr. de Bougainville & les personnes du rang le plus élevé ont vu celui de cet Officier-Général : il doit être fort intéressant tant par les raisons que par les idées et le style. Lorsqu'il sera permis au comte de Grasse de rendre publics son Mémoire & ses Grieffs, tous les autres Mémoires des Officiers qu'il inculpe seront aussi sans doute imprimés. (*GdL du 13/06/1783*, p. 7)

Depuis hier le bruit s'est même répandu à Versailles, que ce Conseil de guerre n'aura pas lieu, vu les difficultés qu'on prévoit d'après les Dépositions du Marquis de Vaudreuil & de plusieurs autres Officiers, qui ont déjà été entendus. S'il a néanmoins lieu, il est probable que, dès l'instant que ce Conseil sera assemblé, le Comte de Grasse aura la liberté de publier son Mémoire pour l'instruction de ses Juges. Celui de Mr. de Bougainville est également prêt à paraître, de même que celui du Baron d'Arros. (*GdL du 22/07/1783*, p. 3)

L'aigreur entre les officiers s'accroît à partir de février 1784, date à laquelle Bougainville publie son mémoire et la *Gazette* fait ses choux gras des querelles de personnes :

---

<sup>56</sup> Fonds Grancey, Porte-feuille marron gauche, Liste.

<sup>57</sup> Sur cette question, voir seconde partie, chapitre II, p.377-388.

Si l'on en croit les bruits, qui courent à l'Orient, quelques Officiers du Conseil de Guerre ne conservent pas toujours dans l'examen des Dépositions cette insensibilité, ce calme de l'esprit, que la Loi exige. Plusieurs juges prévenus ou passionnés pour leurs opinions font éclater des plaintes, qui sont bientôt repoussées par d'autres ; & le Président a bien de la peine à contenir ces fougueuses altercations. Mr. de la Motte-Piquet n'est sans doute pour rien dans ces discussions, aussi peu que Mr. Marin, Chef d'Escadre, lié par amitié avec M. le Comte de Grasse. L'on ajoute que M. le Marquis de Vaudreuil a présenté un Mémoire, dans lequel il cherche à justifier tous ceux qui ont eu part au Combat du 12 Avril. Mr. de Bougainville n'a pas vu de même : Il tranche dans le vif : Son Mémoire ne déguise rien. Ses amis lui ayant représenté, qu'il devoit user d'un peu plus de ménagement, il ne les a pas écoutés ; & son Ecrit, tel que l'a dicté son génie ardent, a été déposé sur le Bureau. Ce ne sont pas seulement les propos, les Mémoires &c. dont on ait quelque connoissance : L'on vient même de rendre publique la véritable position de la Flotte à toutes les heures de la Journée : On y voit clairement, que dès les 11. heures du matin 16. Vaisseaux seulement serroient le vent : Tout le reste s'éloignoit, au point que le Chef de file étoit à six encablure de distance du Vaisseau, qui fuyoit comme lui. Si alors l'Amiral Rodney ne se fût acharné à la Ville de Paris, pour avoir la gloire de prendre le Général de l'Armée, il auroit pu aisément s'emparer de la moitié de la Flotte. Au reste ce grand Procès sera terminé probablement dans les premiers jours du mois de mars. (*GdL du 17/02/1784*, p. 5)

Il court ici quelques Copies du Mémoire ou plutôt du Discours de M. le Marquis de Vaudreuil, que nous avons annoncé [...] comme fort modéré & tendant à excuser tout le monde. Ce Discours a attiré à son Auteur une lettre fort vive de la part de M. le Comte de Grasse, qui lui reproche de trahir la vérité, & de n'avoir pas parlé sur le même ton quelques jours après la fatale journée du 12. avril 1782, lorsqu'il fût arrivé à St. Domingue : Il lui rappelle combien ses sentimens étoient différents alors & contradictoires à ceux qu'il fait paroître aujourd'hui &c. Par une autre fatalité, les bonnes intentions de ce Lieutenant-Général, au lieu de calmer toutes les disputes entre les Capitaines de vaisseau, n'ont fait que les ranimer. La seule inculpation, que se soit permise Mr. de Vaudreuil, est que le Chef de file, chargé de la répétition des signaux, ne les a point rendus. Ce reproche tombe sur un des Officiers de l'Escadre, qui, de l'aveu de toute la Marine, devoit le plus en être à l'abri, Mr. Albert de Rions. Aussi vient-il de répondre à M. le Marquis de Vaudreuil dans un Mémoire, où il convient d'avoir vu les signaux & de ne les avoir pas répétés : Mais il donne des raisons pour cette conduite. Reste à scavoit, si elles seront jugées valables. - D'après ces détails l'on peut présumer, que le Conseil de Guerre de l'Orient ne doit pas être peu embarrassé ; & quelques-uns pensent même, que le Jugement ne sera rendu que dans 3 ou 4. mois ; Mais, comme toutes les Dépositions sont déjà reçues, & qu'il n'y a plus que les Confrontations & les Recolemens à faire, l'on croit toujours à l'Orient, que dans le mois de Mars l'on aura un Jugement Définitif. (*GdL du 02/03/1784*, p. 5)

Mais c'est en mars qu'intervient l'épisode le plus scandaleux de cette guerre des imprimés, puisque pour se justifier de manière définitive face à ses subordonnés, Grasse se permet de publier les lettres reçues par eux, en particulier les lettres de Vaudreuil reçues en avril 1782 :

Malgré les ordres sévères donnés à l'Orient & dans toute la Bretagne, de ne rien laisser sortir, qui ait rapport au Conseil de Guerre, l'on voit ici en Manuscrit une lettre de M. le Marquis de Vaudreuil, la Réponse de Mr. de Bougainville, & enfin un nouveau Mémoire de M. le Comte de Grasse. Nous avons dit, en parlant [...] des Observations de Mr. de Vaudreuil, qu'il excusoit tout le monde, excepté Mr. d'Albert de Rions. Mr. de Grasse ne lui a répondu que par une lettre, qu'il avoit reçue de lui à son arrivée à St. Domingue, & dans laquelle il reconnoissoit, qu'il avoit été abandonné, en inculquant principalement Mr. de Bougainville. Mr. de Vaudreuil a répondu, en donnant pour excuse l'incertitude & le trouble, dans lesquels il avoit été plongé longtems après cette fatale Journée : Et pour donner plus de poids à ce raisonnement, ainsi que pour effacer les mauvaises impressions, qui pourroient rester sur le compte de Mr. de Bougainville, après lecture d'une pareille Lettre, il a écrit à cet Officier une Lettre d'excuse, qu'il finit en disant, qu'il aime mieux passer pour un Homme leger ou imprudent que pour un

Homme injuste. *Mr. de Grasse, jugeant que c'étoit un parti pris de rejeter sur lui tout le blâme, a fait paroître un Mémoire fort court, fort modéré, & surtout plein de preuves & de raisons, tirées des Lettres mêmes de ses adversaires. Nous verrons ce que l'on pourra répondre à un Ecrit aussi victorieux.* En attendant, le Conseil de Guerre, d'après les charges & les informations a décrété d'ajournement personnel Mr. de Bougainville, Chef d'Escadre ; Mrs. Mithon, d'Arros, d'Albert de Rions & d'Amblimont. (*GdL du 12/03/1784, p. 6-7*)

Cette manipulation d'un courrier privé rendu public est l'ultime manœuvre de Grasse pour mobiliser l'opinion publique en sa faveur. Or, il n'est pas certain que ceci ait fonctionné. La *Gazette* indique en effet qu'une partie de l'opinion publique est choquée du procédé :

Il a déjà été répondu au dernier Mémoire de M. le Comte de Grasse : On lui reproche d'avoir altéré le sens des Lettres, qui lui ont été écrites ; & l'on témoigne beaucoup de surprise de ce qu'il ait fait usage de certains passages des Dépêches de M. le Marquis de Vaudreuil. Cependant les moyens, dont on prétend que Mr. de Grasse doit s'être servi pour en avoir communication, sont tels que c'est beaucoup hasarder que de les articuler sans preuve. (*GdL du 16/03/1784, p. 5*)

Puis, en publiant le *Mémoire* de Vaudreuil dans les deux éditions du 27 et du 30 avril 1784, la *Gazette de Leyde* enfonce le clou et amorce un retournement d'opinion contre de Grasse. En effet, le mémoire de Vaudreuil se présente comme une réponse au comportement déloyal de Grasse :

C'est pourtant cet Ecrit, qui a servi de prétexte à M. le Comte de Grasse, pour mettre au jour sa réponse à mes observations : Et dans cette Réponse, oubliant toutes les bienséances, il se livre aux transports d'une ame aigrie par le malheur. On n'y reconnoit point un Général uniquement occupé de sa justification : Sa plume semble trempée dans le fiel le plus amer ; il se déclare ouvertement accusateur de toute l'Armée ; il ne voit autour de lui que de lâches Prévaricateurs, qui l'ont sacrifié. (*GdL du 27/04/1784, p. 8*)

A partir de ce moment, le journal prend position contre de Grasse, alors qu'il le présentait jadis ainsi : « M. le Comte de Grasse n'a formé aucune accusation : Il a répondu modestement, lorsqu'on lui a demandé de qui il avoit à se plaindre, qu'un officier malheureux ne doit accuser personne. » (*GdL du 29/08/1783, p. 8*) L'« officier malheureux » s'est entretemps transformé en accusateur de toute l'armée et par le biais de commentaires d'amis, la *Gazette* pointe les erreurs de communication du général, qui a dès lors perdu la bataille de l'opinion publique :

On voit par le ton de cet Exorde, combien les deux Chefs sont divisés aujourd'hui de sentimens & d'opinion. L'on assure, que Mardi prochain il doit paroître un Mémoire encore plus fort, signé de tous les Officiers inculpés par Mr. De Grasse, qui vont récriminer contre lui. Les Amis de ce Général regrettent, qu'il s'en soit pris à tant de monde, & qu'il ne se soit pas contenté de demander un Conseil-de-Guerre, qui examinât si ses ordres avoient été exécutés ou non, sans se permettre les plaintes vives & les accusations multipliées, qui ont aigri les esprits contre lui. Alors par sa modération, son silence, & sa resignation à ce que ses Pairs doivent décider, il auroit intéressé toute la France en sa faveur, tandis qu'aujourd'hui ses Adversaires l'accusent non seulement de provoquer, mais encore de vouloir dicter le Jugement du Tribunal. (*GdL du 27/04/1784, p. 8*)

C'est ainsi que, manque d'adresse, & en s'abandonnant à l'humeur, on parvient quelquefois à gâter une bonne Cause : Celle de M. de Grasse fût-elle encore meilleure, ses Amis même conviennent qu'il a eu tort de s'en prendre à l'Armée entière, puisqu'il sera toujours difficile de

se persuader, que des Vaisseaux, qui ont été douze heures en presence de l'Ennemi, & dont la plupart se sont battus pendant tout ce temps là, aient abandonné leur général. (*GdL du 14/05/1784*, p. 6-7)

Les éditions suivantes étalent aux yeux de tous une disgrâce éclatante, d'abord sous forme de rumeurs :

D'un autre côté l'on prétend, que Mr. de Grasse est très maltraité dans le préambule de la sentence du conseil de guerre ; & on va jusqu'à dire, que, sur le désir qu'il a témoigné de reparoître à la Cour, il lui a été défendu d'y venir, de même qu'à Paris, & qu'il a été relégué dans une de ses Terres : Mais, comme il est assez ordinaire que les bruits publics aggravent les malheurs des infortunés, il est peu sûr jusqu'ici de s'en fier à des rapports de cette espèce. (*GdL du 08/06/1784*, p. 3)

Le Comte de Grasse n'a pas fait un long séjour à Paris ; & d'après le conseil qui lui avoit été donné par le Ministre de la Marine, il partit Jeudi dernier pour se rendre en Picardie. [...] Mr. de Bougainville est reparti aussi pour la Champagne. L'admonition de cet Officier ne balance pas ses services, qu'il a rendus à la Chesapeak, où sa division soutint seule l'effort de toute l'Armée Angloise, ni la manière, dont il se comporta pendant la plus grande partie de la Journée du 12. Avril 1782, où il eut le bonheur de sauver deux Vaisseaux au Roi. Ainsi, l'on ne doute pas, qu'à la Première Promotion il ne soit élevé au grade de Lieutenant-Général. [...] Le Marquis de Vaudreuil aura certainement la plus grande part aux grâces & aux distinctions de sa Majesté : C'est du moins le vœu de son Corps, attendu que c'est lui qui, par sa fermeté & son devouement est parvenu à repousser les attaques auxquelles la Marine a été exposée, & qui l'a complètement fait triompher. (*GdL du 22/06/1784*, p. 5-6)

Le scandale se clôt par la publication de la lettre du ministre de Castries au comte de Grasse qui rejette « les lettres & les mémoires, que vous avez répandus en Europe, & que vous avez portés contre l'Armée Navale, dont vous aviez le Commandement » (*GDL du 25/06/1784*, p. 2) et qui donne la morale suivante de l'affaire :

Il résulte de ce Jugement, que vous vous êtes permis de compromettre, par des inculpations mal-fondées, la réputation de plusieurs Officiers, pour vous justifier dans l'opinion d'un événement malheureux, dont vous eussiez peut-être pu trouver l'excuse dans l'infériorité de vos forces, dans l'incertitude du côté des Armes, ou dans les circonstances qu'il vous étoit impossible de maîtriser. (*Id.*)

De Grasse réplique une dernière fois dans l'édition suivante en publiant sa réponse insolente au ministre, avant de partir en exil :

Le Comte de Grasse est revenu à Paris ; mais il ne s'y est arrêté qu'un jour : Il s'est retiré à son château de Tilly. La réponse, qu'on lui prête à la dernière Lettre du Ministre, ne seroit pas croyable, si ceux qui connoissent le caractère de Mr. de Grasse, ferme jusqu'à l'imprudence, n'en assuroient la possibilité. Quoiqu'il en soit, l'on prétend qu'il a répondu, « qu'il étoit trop accoutumé à obéir aux ordres du roi, pour ne pas exécuter avec soumission & respect tout ce qu'il plairoit à S. M. d'ordonner, quoi qu'il en pût coûter à son cœur. Quant au conseil, par lequel le Ministre avoit cru devoir terminer sa lettre, qu'il s'étoit trop mal trouvé de tous ceux qu'il lui avoit donnés jusqu'à ce jour, pour suivre encore celui-là. (*GdL du 29/06/1784*, p. 8)

Ainsi, le Conseil de guerre de Lorient a suscité une authentique « crise médiatique », dans le sens le plus actuel du terme, pour la Marine, étalant au grand jour certains problèmes de l'institution : insubordination, esprit de clan, crise de commandement... Le peu de formes qu'ont mis les protagonistes dans leur défense a nourri le scandale pendant presque un an et a

constitué un véritable traumatisme pour le « Grand Corps ». Comme le remarque Scipion de Castries, « à combien peu de chose tiennent les plus grands événements maritimes et la réputation d'un officier de marine : un souffle de vent décide des uns et de l'autre<sup>58</sup>. » Ce commentaire de Scipion de Castries est d'autant plus intéressant qu'il n'a pas participé à la campagne de Grasse ; cependant, près de quarante ans après les faits, il juge que l'affaire de Grasse est suffisamment exemplaire pour la commenter dans ses *Mémoires* qu'il destine à son neveu Ernest. Ainsi, on peut penser que si Adrien Mandat n'en parle presque pas dans sa correspondance, c'est parce que l'affaire ternit profondément l'image idéale qu'il a de son métier. Sa mère ne sera que brièvement tenue informée de l'avancée du procès de M. de Vigny, qui se passe au même moment, mais cette affaire a une portée moindre : plus simple<sup>59</sup>, elle n'engage que l'honneur d'un seul homme et non celui de la Marine toute entière.

## **II. TRISTES TROPIQUES : LE GRAND SILENCE DES ANNEES 1784-1785 LORS DE LA CAMPAGNE DE LA *DANAE* AUX ANTILLES**

Suffren était parti en même temps que de Grasse en mars 1781 et, si ses trois années de campagne avaient été tout aussi mouvementées que celles de Grasse – lui aussi avait dû lutter contre l'insubordination de certains de ses officiers -, elle s'était néanmoins achevée par la brillante victoire de Gondelour en juin 1783. Il n'est guère étonnant que pendant la guerre d'Indépendance américaine, Adrien Mandat n'en parle pas : les deux campagnes avaient lieu aux antipodes l'une de l'autre, et quand il fallait un mois pour que les nouvelles de France parviennent aux Antilles ou aux Etats-Unis, il fallait entre quatre à six mois pour avoir les nouvelles des Indes ; dans ces conditions, Adrien Mandat a sans doute pu apprendre les nouvelles de la campagne de Suffren, mais il est très certainement parti du principe que les journaux de France seraient au courant bien avant lui : n'étant pas témoin et n'ayant aucune exclusivité d'aucune sorte, le sujet n'avait pas sa place dans la correspondance.

En revanche, de retour à Brest à l'hiver 1783, il s'empresse de prévenir son père de la victoire de Gondelour :

La corvette la Sylphyde arrive de l'isle de France. Elle nous apprend que Mr de Sufren a eu una combat le 18 juin dernier avec l'escadre angloise forte de 19 vaisseaux ; nous n'en avions que 15, ce qui ne nous [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] a pas empêché de les battre, de les forcer de prendre la fuite et de se retirer à Madras où le brave commandeur les bloquoit lorsqu'il a appri[sic] la paix. On prétend que les Anglois nous ont attaqué sachant la nouvelle de la paix, ce qui est affreux ; les officiers de marque tués dans cette occasion sont Mrs de Salvert, capitaine de vaisseaux[sic] et

---

<sup>58</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 131.

<sup>59</sup> Voir L52, n. 13.



Mr du Pas de la idem ; lorsque la Sylphyde est partie de l'isle de France, il n'y étoit [f°1v°] pas encore arrivé Mancelliere les détails bien circonstanciés de la côte de Coromandel : on scait seulement que le commandeur en étoit parti pour revenir à l'isle de France se réparer. (L58. A M. Mandat – Brest, le 26 décembre 1783)

Toutefois, il renonce à donner davantage de détails dans la lettre suivante destinée à sa mère : « je vous ai envoyé de bien petits détails sur l'affaire de M<sup>r</sup> de Suffren, le *Mercur* vous en donnera de plus étendus. » (L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784) Ainsi, c'est bien l'impossibilité de faire concurrence aux gazettes et aux journaux qui motive ce silence.

## ***II.1. Le retour triomphal de Suffren (mars 1784)***

En mars 1783, Adrien Mandat indique brièvement à sa mère les destinations des bateaux revenus d'Inde : « Mr de Suffren va avec le héros qu'il monte et le Hardy, à Toulon » (L63. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 8 Mars 1784). En revanche, dans les semaines qui suivent, il n'est plus question du bailli de Saint-Tropez. Or, à son retour, on assiste à une authentique « Suffrenmania », en particulier dans la presse, comme on peut le voir dans l'extrait suivant :

M. de Suffren n'est pas encore arrivé : on fait des vœux pour qu'il trouve du beau tems à nos atterrages ; du reste, comme il est infatigable, on s'attend à le voir à la Cour avant le courrier qui doit annoncer qu'il est entré dans un de nos ports. » (*JPB du 03/04/1784*, « De Paris le 30 mars », p. 27-28)

Dépeint comme un homme « infatigable », devançant le désir de Louis XVI de le voir, Suffren devient un véritable héros national et sa réception à Versailles illustre ce nouveau statut :

M. le Commandeur de Suffren est arrivé samedi dernier ; il s'est rendu à Versailles, & le Roi voulant lui donner des marques distinguées de sa satisfaction, & proportionnées aux services qu'il lui a rendus, l'a désigné pour être Chevalier de ses ordres, a créé en sa faveur une 4<sup>e</sup> place de vice-amiral, & daigné lui annoncer lui-même ces différentes grâces, en y ajoutant les éloges les plus flatteurs sur sa conduite & ses différens succès. (*JPB du 10/04/1784*, « De Paris, le 6 avril », p. 76)

La *Gazette de Leyde* reprend ces informations dans l'édition du 13 avril 1784 :

Il n'est pas nécessaire d'ajouter, combien le Public applaudit à toutes ces grâces, convaincu, comme il l'est, qu'aucun de nos Commandans sur Mer (quoiqu'il y en ait plusieurs qui se sont distingués) n'a rendu durant le cours de la Guerre des services plus essentiels au Roi & à ses alliés que l'illustre Marin, dont il s'agit<sup>60</sup>. (*GdL du 13/04/1784*, p. 6)

---

<sup>60</sup> On serait tenté de mettre en parallèle ce discours de la presse de l'époque avec la réflexion de l'historien Rémi Monaque concernant la campagne de Suffren : « Les conditions de la paix vont être connues peu à peu, à mesure que les nouvelles parviennent d'Europe. Pour les Indes, c'est un retour à la situation d'avant le conflit qui a été décidé. Les trois puissances impliquées, France, Hollande et Grande-Bretagne, vont recouvrer leurs possessions et rendre leurs conquêtes. Que de combats, de morts et de souffrances pour en arriver là ! [...] Ainsi s'achevait une campagne brillante certes mais combien décevante. Sur ce théâtre où les Français n'avaient plus rien à perdre et tout à gagner, leur action, malgré les prouesses de Suffren, était restée fort limitée. [...] Le gouvernement français n'avait jamais espéré conquérir ou reconquérir l'empire des Indes. Mais la chance très réelle de soustraire cet empire à la Grande-Bretagne et de favoriser son indépendance avait été perdue. » (*Suffren, un destin inachevé*, Paris, Taillandier, 2009, p. 318-319)

L'édition suivante donne davantage de détails, en retranscrivant notamment les dialogues entre Suffren et les membres de la famille royale :

Il fut reçu par S. M. de la manière la plus affectueuse : Elle lui répéta à différentes fois, qu'*Elle avoit la plus grande satisfaction de ses services, & daigna lui annoncer Elle-même les grâces, qu'Elle lui avoit réservées.* Mr. de *Suffren* resta plus d'une heure avec Sa Majesté, qui ne l'entretint que de ses opérations dans l'*Inde* ; & ce fut avec tant de justesse & de clarté, qu'en sortant Mr. de *Suffren* ne put s'empêcher d'en marquer sa surprise au Ministre : Il lui avoua, qu'il n'auroit pas cru, qu'on pût rendre un compte aussi exact de ses opérations, à moins d'avoir toujours été à ses côtés pendant toutes ses Campagnes. La Reine ne lui témoigna pas moins d'amitié que Sa Majesté ; & ce qui fut encore bien plus flatteur pour Mr. de *Suffren*, c'est qu'Elle le voulut présenter à Mgr. le *Dauphin* Elle-même en l'annonçant par ces paroles : *Voilà Mr. de SUFFREN, Monsieur : Nous lui avons tous les plus grandes obligations : Regardez le bien, & retenez son nom : C'est un des premiers, que vous devez apprendre à prononcer, pour ne jamais l'oublier.* (GdL du 16/04/1784, p. 6)

Les éditions suivantes consolident cette bonne réputation. Suffren, qui a amené des Indiens pour lancer une industrie de coton à Malte, est félicité en ces termes par le journaliste :

Il est beau, au milieu d'un Commandement difficile & des soins de la Guerre, de s'occuper ainsi des travaux paisibles de la Paix : Il est beau de rapporter de l'*Inde*, non les Etoffes précieuses que notre Luxe nous a rendu nécessaires, mais les bras, qui les façonnent. (GDL du 20/04/1784, p. 3)

Au début du mois de mai, au cours d'une Séance publique au Collège Royal, il est dépeint comme le protecteur des langues orientales, « dont il désireroit encourager l'étude en France » (GdL du 07/05/1784, p. 7) avant de se présenter triomphalement dans les salles de théâtre parisiennes :

Enfin M. le Bailli de *Suffren* a cédé aux désirs de la Capitale : Il s'est montré le 27. de ce mois à l'Opéra à la première représentation des *Danaïdes* : On le découvrit dans le Balcon : Les applaudissements furent généraux ; & l'Orchestre leur répondit par des Fanfares. Le lendemain, on l'aperçut de même à la Comédie *Françoise*. La Salle retentit d'acclamations pendant un quart d'heure : Mr. de *Suffren* les reçut avec une sensibilité, qui, en doublant pour lui le prix de ces témoignages de l'estime publique, prouva en même tems, qu'il en est digne à tous égards. (GdL du 07/05/1784, p. 3)

Grand témoin du temps, Bombelles souligne également dans son *Journal* l'excellente réception que Suffren reçoit du souverain, non sans quelque emphase :

Il est enfin arrivé aujourd'hui, ce brave général dont la conduite a été si brillante pendant tout le cours de cette guerre, et, au moment où il est descendu à la porte de M. le maréchal de Castries, son ministre, il a été conduit par lui à l'audience du Roi. Sa Majesté a reçu M. de *Suffren* avec cette bonté qui, pour un Français est, de la part de son maître, comme la foi qui fait transporter des montagnes. Des années de peine, de fatigues sont oubliées dès que notre souverain nous accueille. Mais une réception honorable n'est pas la seule récompense qu'a reçue M. de *Suffren*. Le Roi a créé pour lui une quatrième place de vice-amiral, qui n'est établie que pour lui, sans tirer à conséquence pour l'avenir. En outre il a obtenu les entrées de la chambre, et Sa Majesté, sans attendre la tenue d'un chapitre de l'ordre du St-esprit, l'a déclaré chevalier pour être reçu à la prochaine cérémonie de la Pentecôte.

Cette dernière grâce a surpris, parce que M. de *Suffren* étant bailli et profès dans l'ordre de Malte, jusqu'à présent il était sans exemple qu'un homme qui doit et prête serment de fidélité à un autre souverain, qui est le grand maître de Malte, pût être admis dans l'ordre du St-Esprit.

Malgré cela l'on applaudit à cette faveur et aux autres grâces accordées à un général qui a donné autant de gloire aux armes de France<sup>61</sup>. (le 3 avril 1784)

Un mois après, Bombelles remarque que l'engouement pour le bailli est toujours au plus haut, à l'occasion de sa réception dans l'ordre :

M. de Suffren, pour lequel le roi avait tenu un chapitre extraordinaire, a été reçu aujourd'hui avec les ducs de Tonnerre, de Liancourt et le marquis d'Apchon. La réception du héros du moment avait attiré un concours immense de monde à Versailles. Les spectateurs, en se permettant de rire sur le maintien de ces nouveaux chevaliers et surtout sur la gaucherie du duc de Tonnerre, ont respecté M. de Suffren jusque dans sa disgrâce, quoiqu'il soit difficile d'avoir l'air plus ignoble<sup>62</sup>. (le 30 mai)

Ainsi, Bombelles note que les exploits ont fait oublier au courtisan moqueur l'obésité du nouveau vice-amiral, signe on ne peut plus manifeste de succès. Les gazettes comme les récits des temps, même chez quelqu'un d'assez peu sensible à la chose maritime comme Bombelles, montrent l'extraordinaire popularité de Suffren en ce printemps 1784, et alors que les mois de mars et d'avril sont des temps d'attente pour Adrien Mandat - M. de Clugny tarde à arriver à Brest -, on est surpris du silence du jeune homme sur ce point : il reste extrêmement centré sur ses problèmes d'argent et d'affaires alors qu'il a plutôt tendance à évoquer systématiquement les événements qui donnent un aspect positif à son métier.

Plusieurs hypothèses sont possibles. La première est que toutes les lettres de la mi-mars à la fin avril sont adressées à sa mère, ce qui a pu leur donner un caractère plus « domestique » en regard de celles adressées à son père. La seconde est que, comme d'habitude, Adrien Mandat renonce à concurrencer les gazettes, n'ayant aucune exclusivité sur le plan factuel : cela dit, il aurait pu commenter l'événement. Enfin, la troisième est peut-être liée à Suffren lui-même, ou du moins à ce qu'il représente dans l'opinion publique à ce moment-là : l'anti-Grasse. En effet, dès l'été 1783, au moment du retour de Vaudreuil et de l'accélération du Conseil de Lorient, on voit paraître les premières comparaisons entre les deux chefs d'escadre :

Si relativement à l'affaire du 12 avril 1782, les opinions sont partagées, & si l'on se doute, qu'il y aura des fautes à punir, l'on convient généralement qu'aucun de nos commandans n'a mieux mérité les récompenses les plus distinguées que le Bailli de Suffren. (*GdL du 22/07/1783*, p. 3)

A mesure que le retour de Suffren est connu – et que le Conseil de Lorient touche à sa fin -, la comparaison est de plus en plus marquée :

On ne croit pas, qu'il y ait un Conseil de Guerre pour les Officiers de l'Escadre de Mr. de Suffren : Ils ont été punis par leur Général, qui les a démontés. Ce seroit à eux à réclamer contre cette punition, s'ils croyoient ne l'avoir pas méritée ; & il n'y a pas d'apparence, qu'aucun

---

<sup>61</sup> Bombelles, *op. cit.*, t. 1, p. 322-323.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 325-326.

d'eux cherche à se justifier publiquement à cet égard, & à reprendre un rang, d'où leur Général les a fait descendre. (*GdL du 16/03/1784*, p. 5)

La prudence & la modération de M. le bailli de Suffren l'ont mis à l'abri des peines & de l'inquiétude, que causent nécessairement à un Chef des plaintes rendues contre les Subalternes, quelque supérieur qu'il soit au soupçon d'avoir commis lui-même des fautes. Le Roi s'est de nouveau expliqué sur la manière, dont ce Général s'est conduit avec les Officiers de son Escadre, dont il a eu lieu d'être mécontent : Sa Maj. L'a approuvée en tout ; & elle entend qu'il n'y ait à l'avenir aucune réclamation à ce sujet. Il y a apparence, que d'après cette résolution les Officiers de l'Escadre de l'Inde, qui étoient aux arrêts en différents lieux, auront la liberté de retourner chez eux. (*GdL du 30/04/1784*, p. 7-8)

Si jamais, à l'issue d'une Guerre, un Général, distingué par son courage, son activité, sa prudence, & ses succès, en a reçu les plus glorieuses récompenses, c'est M. le Commandeur de Suffren. [...] d'un autre côté peu de généraux, à la suite d'une malheureuse journée, se sont attirés plus des désagréments que M. le Comte de Grasse. (*GdL du 14/05/1784*, p. 6)

Les journaux soulignent que Suffren a lui aussi été confronté à des subordonnés désobéissants : s'il a été tenté de réclamer un Conseil de guerre, il a surtout eu la sagesse de sévir pendant son commandement, et non d'attendre la fin des opérations comme de Grasse<sup>63</sup> ; ainsi, il n'est pas impossible qu'Adrien Mandat ait perçu négativement le succès de Suffren, dans la mesure où ce succès soulignait par contraste la honte de la Marine française associée à la campagne de Grasse.

## ***II.2. Ennuyeuse lutte contre la contrebande aux Antilles***

Dans la première lettre qu'Adrien Mandat écrit à sa mère à son arrivée aux Antilles, il décrit la croisière prévue pour sa campagne :

nous partons dans 8 ou 10 jours pour aller à la Martinique nous mettre sous les ordres de Mr [f° 1r°] le comte de Kersaint, commandant général des forces navales des isles du vent et sous le vent. Là, tout[sic] les bâtiments de guerre actuellement en station aux colonies doivent se rassembler et nous irons tous ensemble au Cap François prendre les bâtiments qui y sont ; nous irons ensuite évoluer avec notre petite escadre sur la Bermude. Elle sera composée de deux vaisseaux, 3 frégates et deux corvettes qui, après un mois d'évolution, iront mouiller à Philadelphie et ensuite à Boston ; nous reviendrons à la Martinique au mois d'octobre, nous y resterons 8 mois et de là nous recommencerons notre campagne d'évolution le long des côtes de la Nouvelle Angleterre (L70. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 28 mai 1784)

Hormis la relève des bâtiments au Cap François, ce passage ne donne aucun but précis à ces « évolutions » qui recommencent, et il en va de même pour les lettres qui suivent :

Nous sommes dans ce moment à St Pierre de la Martinique, nous partons demain pour aller à Pointe-à-Pitre et de là, à Basse-Terre de la Guadeloupe où j'espère trouver de vos nouvelles. Si je n'en reçois pas à présent, je n'en aurai pas avant notre tournée de la Nouvelle Angleterre et

---

<sup>63</sup> Cette fermeté dans le commandement était d'ailleurs saluée par le ministre de Castries dans une lettre du 24 avril 1783 : « La fermeté que vous avez marquée en renvoyant les capitaines dont vous étiez mécontent ajoute à votre gloire car les généraux qui par crainte de déplaire aux particuliers sacrifient l'intérêt public sont de mauvais serviteurs du roi. [...] vous serez maître des honneurs et des punitions. » (cité par Rémi Monaque, *op. cit.*, p. 320-321) De son côté, face à l'insubordination, Suffren avait déjà prévenu le ministre dans une lettre datant du septembre 1782 : « le choix des officiers pour l'Inde est des plus essentiels parce qu'on n'est pas à même de les changer. » (cité par Rémi Monaque, *ibid.*, p. 275) Il est vrai qu'il y a peu de risque à débarquer les malcontents quand on est aux Indes : ces derniers mettant presque six mois à revenir, leur aigreur a le temps de s'apaiser...

nous ne reviendrons aux colonies qu'au mois de novembre. (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784)

Nous avons ordre de nous tenir prêts à partir pour les isles du vent dans les premiers jours d'octobre. Nous sommes ici deux vaisseaux, 3 frégates et une corvette, la *Danaë* est le seul bâtiment de la division que l'on renvoie aux isles, tous les autres retournent en France. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1er octobre 1784)

La *Danaë* est la seule qui retourne aux isles du vent. [f°1r°] Nous allons y rester j'usqu'au 15 de juillet, alors, forcés par l'hivernage de quitter des côtes où les ouragans sont si dangereux, nous viendrons recommencer nos courses et nos évolutions le long des côtes de la Nouvelle Angleterre sous les ordres du ccapitaine de vaisseau qui viendra prendre le commandement de la division. (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1er octobre 1784)

Mr de Verdun, qui est arrivé depuis 15 jours de Terre Neuve où il avoit été joindre l'*Experiment*, n'a rien eu de plus pressé que de nous envoyer à St Pierre. [f°1r°] Nous allons patiemment y rester j'usqu'au moment où les bâtiments destinés à nous relever arriveront de France, alors nous iront[sic] à la Guadeloupe passer huit jours, peut être ensuite autant à St Domingue, où on dit que nous devons déposer Mr de Puget et de là, nous ferons route pour France. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Tout au plus, Adrien Mandat précise-t-il que « dans 15 jours nous partons pour faire le tour des isles angloises nous irons d'abord a tabago pour voir S'il est possible d'y faire un port ou L'on Seroit aL'abri des attaques d'un ennemi. » (L75. Adrien Mandat à sa mère – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785) De fait, quand on regarde le Journal de bord du *Réfléchi*<sup>64</sup>, commandé par Verdun de la Crenne, chef de la station des îles, on constate que les missions des navires étaient la protection du commerce contre d'éventuels pirates, la surveillance des interlopes, mais également la cartographie des Antilles. C'est ainsi que Verdun de la Crenne au mois de mai cartographie les Saintes, ayant noté des erreurs sur la carte officielle ; dans sa correspondance avec le vicomte de Damas, il fait également un compte-rendu des points faibles de la défense des îles françaises, suggérant des projets de fortification<sup>65</sup>.

Le choix qu'Adrien Mandat fait au début de 1785 de quitter la *Danaé* pour un bâtiment plus petit lui permet dans un premier temps de monter en grade et de se sentir plus actif :

Vous croyez peut-être que c'est un très subalterne garde de la marine à bord de la *Danaë* qui vous écrit : point du tout ! C'est un capitaine en second dans les charges depuis environ quinze jours. [f°1r°] Mr du Bouzet m'a armé sur la goëlette du roi l'*Utile* de 8 canons de 4L de balle, commandée par Mr de Rieux, ancien enseigne de vaisseau et à la veille d'être fait lieutenant ; le bâtiment est très joli, j'y suis logé à merveille et y fais un service assez agréable, quoique un peu dur. Je ne suis pas sensé débarqué[sic] de la *Danaë* à laqu'elle[sic] nous sommes particulièrement attachés j'usqu'au départ de la frégate pour France, alors la goëlette sera attachée au bâtiment qui la remplacera, qui fournira pour l'armer un équipage et des officiers. Nous courons toutes les isles, nous croisons contre les interlopes. (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

Pourtant, la croisière contre les interlopes ne va guère sortir Adrien Mandat de son ennui, dans la mesure où quelques mois plus tard il écrit :

---

<sup>64</sup> AN/MAR/JJ24. La *Danaé* commandée par M. du Bouzet était le navire en second de l'escadre.

<sup>65</sup> Voir Annexe D-3.

J'arrive dans ce moment de croiser au vent de la Martinique. Des avaries conséquentes exigeoient une relâche et nous sommes venu[sic] à S<sup>t</sup> Pierre, nous en repartirons dans trois ou quatre jours pour croiser de nouveau et continuer un métier très dure[sic] et très ennuyeux sur ces petits bâtimens. Heureusement qu'il est arrivé dernièrement ordre du ministre de changer sous les deux mois les capitaines et les équipages des goëlettes, il y a 5 mois que j'y suis et je vais y en rester encore deux. Nous n'irons pas cette année à la Nouvelle Engleterre, la *Danaë* passe l'hivernage dans le cul de sac du Fort Royal et peut-être que j'irai en passer une partie à la Guadeloupe [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] chez M<sup>r</sup> de Clugny. (L77. A M.Mandat à son père – Martinique, le 12 juin 1785)

Dans la lettre suivante, il évoque un service rempli de « corvées assommantes » (L78. A Mme Mandat - Martinique, le 29 août 1785) et seule la perspective de n'être pas oublié par M. de Clugny « au cas qu'il ait encore un petit batiment a donner » le retient de demander son retour pour la France. Au-delà de l'ennui, c'est surtout la conscience de l'inutilité de sa tâche qui transparait dans la lettre suivante :

Depuis environ un an, les officiers de la marine ont executé avec tant d'exactitude les ordres qu'ils avoient reçu d'arrêter tous les batiments fraudeurs qu'il n'en est point entré dans les colonies. Le commerce de France n'envoie pas assez de bâtimens pour fournir à leurs besoins, de manière qu'elles pâtissent et la récompense de notre rôle et de notre exactitude est plus que jamais dans ce pays-ci, la haine de ses habitants. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

De ce point de vue, Adrien Mandat confirme le rapport que Verdun de la Crenne avait fait au vicomte de Damas en mai 1785 :

Il me paroît jusqu'ici que M. le V<sup>te</sup> de Damas pour la Martinique et M. le B<sup>on</sup> de Clugny pour la Guadeloupe ont pris des mesures sages pour empêcher le commerce interlope et, par tout ce que j'ai pu apprendre et que j'ai vu moi-même, il paroît que la liberté accordée aux étrangers de venir dans les ports d'entrepôt désignés par l'arrêt du Conseil d'état du 30 août 1784 n'a nullement favorisé le commerce interlope. Il ne vient guerres[sic] dans ces ports d'autres bâtimens étrangers que des Américains pour y apporter du bois de toute espèce, des animaux vivans et de la morue. Ils n'y apportent point de bœufs salées et celui qui y est apporté par les bâtimens françois se vend à un prix assés avantageux pour le commerce de France ; la denrée de France qui est à meilleur marché aux isles du vent est le vin, et certainement le commerce de France ne peut pas craindre à cet égard de concurrence de la part de l'étranger, les farines se vendent cher, ainsi c'est la preuve la plus certaine qu'il n'entre pas de farines étrangères et quant aux denrées coloniales, il y en a plus à charger qu'il n'y a de bâtimens pour les prendre, surtout à la Guadeloupe : ainsi, c'est une preuve assés certaine qu'elles ne sont pas enlevées par les étrangers. J'ai d'ailleurs consulté partout les négociants du commerce de France, et les capitaines marchands. Ils conviennent tous qu'au moyen de la surveillance et des précautions beaucoup plus grandes qu'elles n'avoient jamais été, il y a maintenant beaucoup moins de commerce interlope qu'il n'y en avoit avant l'arrêt du 30 août.

Verdun de la Crenne note également : « je dois rendre justice à l'exactitude que mettent les officiers commandants et subalternes dans l'exécution de vos ordres malgré les désagrémens que cela leur occasionne et la calomnie à laquelle ils sont souvent exposés. »

Cotignon, qui se trouve à la même époque dans la même station qu'Adrien Mandat, éprouve les mêmes sentiments quant à ces missions de surveillance :

Voici en quoi consistait le service de la corvette et de ses officiers tout le temps que nous fûmes à la Guadeloupe. Tous les bâtimens qui arrivaient dans les ports de cette île et de celles

qui en dépendaient étaient sujets à être visités pour s'assurer qu'ils n'avaient point de contrebande, comme salaisons, farine, étoffes des Indes, etc..., et tous ceux qui étaient trouvés en avoir, étaient confisqués au profit de l'équipage de la corvette et étaient regardés comme prises de guerre, c'est-à-dire qu'il nous était permis de les vendre et de nous en partager la somme dans la même proportion qu'en cas de guerre. On nous faisait donc faire le métier de maltôtiers, ce qui ne nous faisait pas grand plaisir. Cependant nous exécutions les ordres du Roi, dans l'espérance qu'on lui représenterait que ce métier-là n'était point fait pour sa Marine ; d'ailleurs nous étions tous persuadés qu'il ignorait ce à quoi on nous abaissait, et que c'était encore quelque tour de M. d'Estaing. Nous convînmes cependant que l'Etat-Major ne prendrait rien des prises que l'on ferait, attendu qu'elles n'étaient pas royales, et que nous n'étions au service du Roi que pour faire la guerre et défendre la patrie. Nous îmes donc ce beau métier tout le temps que nous passâmes à la Guadeloupe<sup>66</sup>.

Cotignon qualifie par la suite ses fonctions de métier « humiliant » et « fort désagréable<sup>67</sup> ». Ces réflexions montrent la difficulté pour les jeunes gardes, entrés au plus fort de la guerre d'Indépendance américaine, de concevoir l'emploi de la Marine en temps de paix, d'une certaine manière sa « reconversion<sup>68</sup> » et plus largement ce que nous qualifierions aujourd'hui d'« action de l'Etat en mer ». Selon l'historien Philippe Bonnichon :

La marine constitue à la fois un outil matériel, qui doit être entretenu, et l'instrument d'une politique, au service de la présence active, de l'expansion matérielle et morale de l'Etat qui l'a forgé. Satisfaire par ses propres moyens les besoins du département de la Marine, appuyer et développer les perspectives commerciales qu'ouvre la paix, contrôler l'exécution des traités, tel est le champ d'action ouvert à la marine de Louis XVI, du fait que l'Angleterre ne détient plus une suprématie sans partage. Transports, liaisons, exercices, découvertes, démonstrations navales, telles sont, en temps de paix, les missions de marine militaire, comparables à celles qu'assument pour leur compte les marines étrangères<sup>69</sup>.

L'expression « maltôtier », qu'emploie Cotignon, est extrêmement péjorative, dans la mesure où le mot signifie « celui qui exige des droits qui ne sont point dûs, ou qui ont été imposés sans autorité légitime. *C'est un Maltôtier*. Il se dit aussi par abus De ceux qui recueillent toute sorte de nouvelles impositions. » (*Dictionnaire de l'Académie*) Pour Cotignon, et sans doute pour Adrien Mandat aussi, la Marine est d'abord liée à la défense de la patrie, là où les missions qui relèvent de la police ne peuvent être que des abus : seuls une possible ignorance du roi ou un complot d'Estaing peuvent expliquer cette situation, pourtant normale.

### ***II.3. Le départ de l'expédition de La Pérouse (été 1785)***

Il est vrai que l'événement le plus remarquable pour la Marine française à cette période est sans conteste l'expédition de La Pérouse ; or Adrien Mandat et Cotignon n'y participent pas : exit les rêves d'aventure... Concertée entre Castries, ministre de la Marine,

---

<sup>66</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 157-158.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>68</sup> Philippe Bonnichon, « Missions de la Marine militaire au temps de Louis XVI (1778-1789) », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 54, n°4 (1976), p. 545.

<sup>69</sup> *Id.*

Fleurieu, directeur des ports et des arsenaux, et La Pérouse, l'expédition reçut au printemps 1785 la bénédiction de Louis XVI, qui, passionné de géographie, s'impliqua beaucoup dans les préparatifs, au point que les *Instructions du Roi* données à l'explorateur passèrent pour être réellement de sa main<sup>70</sup>. Le célèbre tableau de Nicolas André Monsiau, intitulé *Louis XVI donnant ses instructions au capitaine de vaisseau La Pérouse* (1817)<sup>71</sup>, tendit à accréditer la prééminence du rôle de Louis XVI, croyance en partie partagée par les contemporains à en croire le marquis de Bombelles :

Versailles était aujourd'hui un vrai désert. Nous ne nous sommes trouvés que 4 personnes à dîner chez le baron de Breteuil, et les tables des autres ministres n'étaient guère plus nombreuses. Après le dîner M. de La Pérouse est venu prendre congé du baron de Breteuil ; il a encore eu une grande heure d'audience du Roi et c'est Sa Majesté qui a réglé en majeure partie la marche que ce navigateur aura à suivre. [...] M. de la Pérouse va partir de Brest avec deux bâtiments qui ne seront montés chacun que par 110 hommes. Il compte être près de quatre ans à faire cet important voyage ; rien n'est épargné pour en assurer le succès et sauver des inconvénients qu'ont éprouvés MM. de Bougainville, Biron et le célèbre Cook. (le 26 juin 1785, à Paris)<sup>72</sup>

Adrien Mandat ne mentionne pas le voyage de La Pérouse dans ses lettres de 1785. Alors aux Antilles, il est possible que la nouvelle lui ait échappé, ou bien que, toujours dans un esprit de compétition avec les gazettes, il ait jugé que sa mère serait mieux informée que lui à Nully de l'expédition. C'est également une période pendant laquelle il se plaint de ne pas recevoir de lettres régulièrement : une lacune de correspondance est toujours possible.

Néanmoins, on est frappé de voir qu'à partir de janvier 1785, il commence à monter une collection de curiosités naturelles<sup>73</sup> :

J'ai beaucoup de coquillages, des poissons volants empaillés et quelques curiosités qui m'ont coûté un peu d'argent. Je n'ai pas voulu faire passer le tabac de Papa en France, il en auroit coûté trop cher et il ne l'auroit pas eu. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

A la fin du printemps 1785, cette activité semble l'occuper de plus en plus et les ambitions d'Adrien Mandat pour sa collection semblent avoir changé. Il ne s'agit plus d'acheter

---

<sup>70</sup> Il existe deux manuscrits qui décrivent le projet : le premier, de la main de Fleurieu du 15 février 1785, est annoté en marge par le Roi (AN/MAR/B4/319) ; le second est une version « définitive » du premier projet et luxueusement calligraphiée, conservée à la bibliothèque Mazarine (mss 1546). Sur ces manuscrits, voir Paul et Pierrette de Girault de Coursac, *Le voyage de Louis XVI autour du monde, l'expédition La Pérouse*, Paris, Table Ronde, 1985, ch. 2, p. 25-39.

<sup>71</sup> Sur ce tableau hommage commandé par Louis XVIII au début de son règne, voir le commentaire de Pierre-Yves Beaurepaire sur le site *L'histoire par l'image.fr* : <https://www.histoire-image.org/fr/etudes/expedition-perouse> [consulté le 13/06/2018] Il s'agit, pour Louis XVIII, d'exalter « l'une des grandes entreprises savantes et maritimes de la fin de l'Ancien Régime et, à travers elle, le défunt roi qui l'a rendue possible » en insistant « sur l'esprit de décision de Louis XVI, qu'on lui a souvent contesté, sur son goût de la géographie et sur les ambitions de la monarchie à travers sa marine. »

<sup>72</sup> Bombelles, *op. cit.*, t. 2, p. 62.

<sup>73</sup> Voir également *infra*, seconde partie, chapitre IV, p. 457-460.



« quelques curiosités », mais de quoi faire « un très joly petit cabinet d'histoire naturel » et d'avoir une « collection entiere » :

J'ai beaucoup ramassé de coquillages depuis que je suis aux colonies ; il y en a beaucoup qu'il m'a fallut[*sic*] acheter, attendu que les nègres qui commencent à en connoître le prix les ramassent et les vendent, mais non pas ce qu'elle[*sic*] valent et ce que les amateurs sçavent les apprécier. Je crois que nous aurons de quoi faire à mon retour un très joly petit cabinet d'histoire naturel[*sic*] ; quant aux coquillages, si je vais à Cayenne après cette campagne, il me sera facile en un mois ou deux le tems d'avoir une collection entière d'oiseaux et d'insectes ; il n'y aura plus que des minéraux et des pierres à ramasser. J'ai presque fait de Bassigny un naturaliste : il m'a empaillé differents poissons. (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

L'investissement financier autour de cette collection semble être assez important, et c'est sans doute avec raison qu'il se plaint des indigènes qui font monter les prix. Il en parle à sa mère le 29 août 1785 et donne le montant total dépensé pendant cette campagne :

Je tiens de lui beaucoup de choses rares, faisant partie d'une collection très belle qu'il a faite tant à Cayenne que dans les différentes isles. La mienne sera curieuse, mais il y a différentes choses que j'ai été obligé d'acheter ; ma bourse à l'extrémité m'a forcé d'avoir recours à celle de M<sup>r</sup> de Clugny qui a eu la complaisance de me prêter dix moëdas ou 440<sup>L</sup>. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Comme on peut le constater, Adrien Mandat dépense près d'un tiers de sa pension annuelle pour cette collection, ce qui peut paraître une dépense exorbitante pour un « loisir » au vu des finances familiales à cette époque.

Ainsi, faute de participer à une grande expédition, condamné à accomplir des petites missions de surveillance sans grand intérêt, Adrien Mandat semble se réfugier par procuration dans les plaisirs des sciences naturelles, entraînant au passage son valet Bassigny, à la fois « naturaliste », prospecteur avec lequel Adien a un « compte de graines et de coquillages » (L79. A M. Mandat - Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785), et dresseur de perroquet :

Le beau perroquet que Bassigny avoit élevé avec tant de soin pour ma sœur vient de mourir : c'étoit une aimable bête qui n'avoit d'autre défaut que de scavoit trop bien mon nom et de le crier de toutes ses forces depuis le matin j'usqu'au soir. Ma sœur doit lui scavoit gré l'intention qu'il avoit de le lui offrir et des peines qu'il [*f°2r°*] s'étoit donné pour son éducation. (*id.*)

L'implication de Bassigny dans la collection d'Adrien Mandat est un indice de la forte complicité entre le maître et le valet, ce qui constitue un témoignage rare des relations entre les officiers de marine et de leurs domestiques en temps de mer.

En plus petit, à sa manière, en collectionnant tous azimuts les objets qui lui semblent exotiques, Adrien Mandat reprend à son compte l'idéal de l'expédition de La Pérouse, tel qu'il apparaît dans le manuscrit de son *Voyage* :

L'Europe entière avait apprécié les talents et le grand caractère du capitaine Cook ; son nom était dans toutes les bouches, et n'était prononcé qu'avec enthousiasme. Mais dans le vaste champ des connaissances humaines, un seul homme devait inévitablement laisser d'abondantes moissons à faire. On savait que, pendant bien des siècles, il restera beaucoup de connaissances à

acquérir, des pays à visiter, des phénomènes, des minéraux, des volcans à observer ; des plantes utiles, des arbres, des oiseaux, des poissons rares à décrire ; des peuples inconnus à découvrir, à étudier, et peut-être à rendre plus heureux<sup>74</sup>.

Néanmoins, comme son prestigieux modèle, l'entreprise d'Adrien Mandat se brise sur un écueil, non pas le récif de Vanikoro, mais des difficultés de conservation de ses trésors à bord :

A propos de Bassigny, Maman a à lui reprocher une maladresse affreuse : il a mi[*sic*] le petit portefeuille que j'avois acheté à la Barbade dans un endroit 'humide où il s'est entièrement décolé[*sic*]. Je n'ai pu en conserver qu'un petit couteau, la serrure d'argent et une paire de ciseaux ; ces tristes restes de ma charmante emplette seront à Maman<sup>t</sup> une preuve de ma bonne volonté et de la gaucherie de Bassigny, pour qui je lui demande grâce. (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

Il semble pourtant que la maladresse de Bassigny, unique accusé de cette perte, n'ait pas eu d'autres conséquences sur le reste de la collection, puisqu'Adrien Mandat en assure la distribution à son retour de Brest en février 1786 :

Je soupe lundy chez M<sup>r</sup> de Tourni, à qui je rapporte deux cocos, vous en avez plusieurs dans la caisse de vin de malvoisie que j'ai adressée à Bar-sur-Aube, ainsi que les caisses de coquillages. Papa doit, par conséquent, être tranquille car je n'en ai ici que quelques-uns qui sont dans ma male[*sic*] et n'en sortiront pas. (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

Si la passion pour la collection va se maintenir dans le temps, comme on le verra lors de la campagne en Grèce de 1788, il semble que le goût d'Adrien Mandat pour les produits exotiques des Antilles se soit éteint ; il n'est plus question de collectionner quoi que ce soit lors de la campagne de Saint-Domingue, de septembre 1786 à octobre 1787, soit qu'Adrien Mandat pense avoir une collection complète des objets curieux de cette partie du monde, soit que les soucis de santé aient trop épuisé ses finances pour continuer ce savant passe-temps...

### III. L'ANNEE 1786 : L'ANNEE FASTE DE LA MARINE FRANÇAISE

De retour en France en février 1786, Adrien Mandat rentre dans sa famille. Encore une fois, il joue de malchance et rate l'événement de l'année. En effet, comme le rappelle Etienne Taillemite dans sa biographie de Louis XVI :

La dernière partie du règne véritable de Louis XVI, de 1783 à 1789, fut en effet marquée par un intérêt vigilant du roi envers sa marine et par l'organisation de deux voyages. L'un, autour du monde, dans lequel le souverain s'impliqua comme aucun de ses prédécesseurs ne l'avait jamais fait, voyage rêvé faute de pouvoir le réaliser [...]. L'autre, beaucoup plus modeste, mais bien réel quoique trop rapide, vit, pour une fois –et ce sera la seule avant la lamentable équipée de Varennes-, le roi sortir enfin de son immobilisme pour aller visiter sa flotte et ses marins dans ce

---

<sup>74</sup> La Pérouse, *Voyage, De Brest à Botany Bay*, Barbizon, éditions Pôles d'images, 2005, p. 10. D'après *Voyage de La Pérouse rédigé d'après ses manuscrits originaux par M. de Lesseps*, Paris, Delaunay, 1831. La première édition du journal de bord, rapportée par Jean-Barthélemy de Lesseps après les deux premières années de l'expédition, fut *Voyage de La Pérouse autour du Monde publié conformément au décret du 22 avril 1791*, Paris, Imprimerie de la République, an V (1797), 4 vol.

port de Cherbourg où la monarchie venait de décider, avec cent ans de retard, de créer une base navale indispensable dans la Manche<sup>75</sup>.

Ce voyage de quelques jours permit au souverain de voir les travaux entrepris dans la rade de Cherbourg, en particulier une digue, constituée de caissons ou cônes remplis de pierre, qui à terme porterait forts et batteries pour assurer la défense du port. Ces travaux, titanesques pour les moyens de l'époque, attirèrent en mai le comte d'Artois, qui décida son frère aîné à faire une visite d'une semaine à la fin du mois de juin. Letellier, auteur du *Voyage de Louis XVI en Normandie* (1787), montre, en faisant le portrait de Louis XVI, à quel point ce voyage le transforme dans les esprits en « roi marin » :

Son penchant décidé pour la science maritime, son application à la cultiver, l'élévation que la Marine lui devait, la prépondérance qu'elle avait obtenue, le beau titre de Pacificateur qu'elle lui a si glorieusement acquis ; tels étaient les nobles motifs qui devaient l'attirer vers la mer, et surtout vers un port qu'il créait pour conserver aux nations la liberté de cet élément<sup>76</sup>.

Ainsi, ce périple, qui semble anecdotique au regard des événements de 1789, fut un véritable « événement » pour les contemporains, d'où la place qu'il occupe dans la correspondance d'Adrien Mandat.

### ***III.1. La visite du Roi à Cherbourg (juin 1786)***

Adrien Mandat se montre extrêmement attentif à l'événement, comme la plupart de ses contemporains<sup>77</sup>. Une semaine avant le départ du roi, il donne à sa mère divers détails sur le voyage :

Le roi part dans huit jours pour Cherbourg, il va coucher le premier jour à Rambouillet, le second à Harcourt et ensuite à Cherbourg. Il n'a demandé que cent soixante chevaux par poste. M<sup>r</sup> de Castres a envoyé ordre sur-le-champ à M<sup>r</sup> d'Albert de Rions d'appareiller avec son escadre d'évolution, de manière à se trouver devant Cherbourg et à y entrer pendant que le roi y sera ; M<sup>r</sup> Hector a reçu ordre de son côté d'armer, s'il étoit possible, sur-le-champ un vaisseau de 110 canons, ou au moins un vaisseau de 74, mais [f°2r°] on dit que M<sup>r</sup> Hector a répondu qu'il étoit impossible que ni l'un ni l'autre fussent armé[sic] assez à tems pour pouvoir partir avec l'escadre d'évolution. On fait ici un pavillon royal superbe qui sera arboré à bord du *Patriote* au moment où le roi montera à bord de ce vaisseau. Le roi doit revenir par le Havre. (L83. A Mme Mandat – Paris, le 13 juin 1786)

Si la plupart des éléments sont généralement connus, soit par la presse, soit par les bruits de Cour – Mme de Sabran indique, elle aussi, le nombre de chevaux dans sa lettre du 7 juin 1786 au chevalier de Boufflers -, Adrien Mandat donne une information inédite, qu'il tient sans doute du vicomte de Mailly, telle l'impossibilité de faire parvenir un bateau de 110 canons de Brest. Ce n'est que dans la lettre suivante que l'on comprend pourquoi Adrien Mandat n'y

---

<sup>75</sup> Etienne Taillemite, *Louis XVI ou le navigateur immobile*, Paris, Payot, 2002, p. 220.

<sup>76</sup> Letellier, *Voyage de Louis XVI dans sa province de Normandie*, Philadelphie, 1787, 95p., repris dans *Le Voyage de Louis XVI en Normandie, 21-29 juin 1786*, op. cit., p. 34.

<sup>77</sup> Voir L84 n. 3.

participe pas. Retourné à Nully entre mars et début juin, il est tombé malade, perdant l'occasion d'être présenté au Roi :

M<sup>f</sup> de Mailly m'a dit qu'il avoit bien été fâché que ma maladie m'eût retenu à Nully, parce que sans cela, il m'aurait fait armer sur le vaisseau le *Patriote*, à bord duquel le roi doit dîner à Cherbourg. Il m'a assuré que M<sup>f</sup> de Castres n'aurait pas manqué cette occasion de me faire remarquer de Sa Majesté et de lui dire de moi des choses avantageuses. (L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786)

Cette absence éveille en lui des regrets, et après un folio consacré à ses comptes, Adrien Mandat écrit à nouveau sur le voyage du roi :

Il est décidé que le roi doit dîner à bord de M<sup>f</sup> d'Albert de Rions qui de l'aventure[*sic*] aura sûrement la plaque. M<sup>f</sup> de La Touche est nommé pour commander la corvette qui doit passer le roi de Honfleur au Havre, mais M<sup>f</sup> de Suffren et M<sup>f</sup> d'Estaing lui disputent cet honneur. On prétend ici que le roi s'en tiendra à son premier choix. Vous jugerez aisément de la grandeur et de la beauté du pavillon royal par celle des anges qui servent de support à l'écusson : ils ont dix huit pieds de haut, brodés en or relevé en bosses, et le pavillon est tout blanc, parsemé de fleurs de lis brodées de la même manière ; il fait la curiosité de Paris et partira pour Cherbourg incessamment pour être arboré à bord du *Patriote* au moment où le roi montera à bord de ce vaisseau. Le roi n'emmène que trois personnes [f°2r<sup>o</sup>] de sa cour, mais il aura avec lui trois ou quatre capitaines de vaisseaux qui sont M<sup>rs</sup> de Borda, de Fleurieu et un ou deux officiers généraux de la Marine. (L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786)

Il est intéressant d'analyser en premier lieu les deux thèmes qui sont développés dans ce passage. Le premier est la compétition entre les officiers généraux pour commander un bateau sur lequel le roi passera : Adrien Mandat, en soulignant l'enjeu de carrière que cela représente, notamment pour Albert de Rions fait lieutenant général « de l'aventure », marque peut-être de manière euphémisée qu'à son échelle, il ne bénéficiera pas des grâces liées à la proximité du Roi. La description du pavillon royal est le second thème développé : s'étant contenté de le qualifier de « superbe » dans la lettre à sa mère, il décrit davantage ce qui est la « curiosité de paris » et il s'agit, semble-t-il, de la seule description que nous ayons du pavillon. Faute d'assister à l'événement, Adrien Mandat se plonge dans la contemplation de la merveille et tente de faire voir à un plus absent que lui, son père resté à Nully, les fastes alors déployés : en effet, le verbe introducteur « vous jugerez aisément » place cette description dans le cadre de l'*ekphrasis*, renforcée par la précision des détails de couleur, de matière ou de taille.

Alors qu'Adrien Mandat a relativement tendance à se désintéresser rapidement des événements en ne leur accordant que l'espace d'une lettre – et l'année 1786 nous offre le cas de l'affaire du Collier et la disgrâce du cardinal de Rohan, racontés uniquement dans la lettre à sa mère du 13 juin 1786 -, il revient à deux reprises encore sur ce voyage, alors qu'il est parti pour Toulon et qu'il est sur le point de faire une nouvelle campagne :

Vous avez sûrement eu le bulletin de Cherbourg par M<sup>f</sup> Racllet : il est bien intéressant et ce qui s'est passé dans ce port fait bien de l'honneur à la Marine. Elle est comblée et devient sans

contredit le plus beau corps du monde. Je regrette bien de n'avoir pas été à Cherbourg puisque le séjour du roi à bord du *Patriote* compte un jour pour la Croix à tous les officiers et élèves de l'escadre. Nous avons eu [f°2r°] ici des détails bien circonstanciés qui ont fait le plus grand plaisir aux individus les moins conséquents dans le corps, puisqu'il n'est point de classes de marins qui n'ait reçu du roi les choses les plus flatteuses ; vous savez sans doute que l'habit à la tache de goudron sera dorénavant son habit de cérémonie. Vous savez la visite à d'Orvilliers, les jolies choses dites à M<sup>rs</sup> de Marigny, d'Albert, de La Touche, de Flotte et en général au corps, le repas où il a voulu manger avec presque tous les officiers de l'escadre &c. Vous savez sûrement tout cela mieux que moi, ainsi j'ai grand tort de vous en parler, tout cela me prend de la place et à peine m'en reste-t-il pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman, votre très humble et très obéissant serviteur et fils (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786)

Informé sans doute par des camarades revenus à Toulon, Adrien Mandat parle à nouveau de cet épisode manqué. Il ne cesse de souligner que les détails qu'il donne sont déjà connus de sa destinataire : « vous avez sûrement eu le bulletin », « vous savez sans doute », « vous savez » et « vous savez sûrement tout cela mieux que moi ». Ces répétitions marquent le « regret » du jeune homme qui manque la grâce d'avoir un an pour la Croix, mais surtout la fierté d'appartenir à la Marine « sans contredit, le plus beau corps du monde » : la tristesse d'être exclu d'un événement important est compensée par l'immense « honneur » fait au « corps », dont « puisqu'il n'est point de classes de marins qui n'ait reçu du roi les choses les plus flatteuses », le symbole le plus évident de ce triomphe de la Marine est l'adoption par le Roi de « l'habit à la tache de goudron » qui fait de Louis XVI le roi-marin par excellence. Le ressassement de cet événement, qui pourrait être perçu comme un accroc au pacte épistolaire qui veut que l'on donne toujours du neuf, témoigne du contentement d'Adrien Mandat à propos de cet événement. Ce contentement persiste encore quelques semaines, puisqu'il écrit à la fin du mois à son père : « j'ai reçu une lettre de Maupertuis qu'on a été obligé de débarquer à Dunkerque très malade du scorbut. Il a eu cependant l'attention de me mander tout ce qui s'est passé sur le *Patriote* sur lequel il étoit armé. » (L89. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786)

### ***III.2. La Réforme de Castries (avril-septembre 1786)***

Si Adrien Mandat s'étend sur la visite du Roi à Cherbourg, hommage symbolique à la Marine, il reste assez discret sur la Réforme de Castries qui cherche à transformer en profondeur le Grand Corps. L'esprit en était le suivant :

Les années de guerre avaient mis en évidence un certain nombre d'imperfections auxquelles il importait de porter remède, et c'est ce qui amena le maréchal de Castries à entreprendre une œuvre législative et réglementaire si importante que l'on a pu parler, lors de sa publication en 1786, d'un code Castries<sup>78</sup>.

---

<sup>78</sup> E. Taillemite, *op. cit.*, p. 220.

L'ensemble de la réforme visait à la réorganisation du Corps : « rationalisation du matériel, ouverture du corps de la marine vers l'extérieur, amélioration des conditions de vie du marin furent les trois idées-forces qui présidèrent à la préparation de ces ordonnances qui reçurent la sanction du roi entre 1784-1786.<sup>79</sup> » En ce qui concerne le matériel, les plans de l'ingénieur Sané furent adoptés pour la construction des vaisseaux et des frégates, inaugurant ainsi la standardisation des constructions, là où auparavant chaque port faisait selon ses propres plans : il s'agissait en effet d'améliorer l'efficacité de la flotte en homogénéisant les performances des navires à la mer, évitant ainsi de mélanger bons voiliers et « mauvais marcheurs ». Quant aux conditions de travail, la réforme fut guidée par « le souci constant d'humanisation du service<sup>80</sup> » : assouplissement du système des classes pour le recrutement des équipages afin d'atténuer les insoumissions et les désertions, amélioration des conditions d'hygiène, en fournissant pour la première fois un trousseau réglementaire, adoucissement du Code pénal maritime, par la suppression de la peine capitale, même pour le service en temps de guerre sur un bâtiment ennemi, tels étaient les points clés du projet.

Cet adoucissement des sanctions militaires maritimes les plus fréquentes constituait une avancée sociale utilitariste significative, qui répondait aux aspirations progressistes de l'aristocratie et de la bourgeoisie libérale pour lesquelles une peine judiciaire « raisonnable » devait nécessairement être utile à la société<sup>81</sup>.

Le dernier point important concernait les officiers. En effet, les officiers étaient formés depuis 1683 dans les compagnies de gardes de la marine à Brest, Toulon et Rochefort, où seuls les jeunes gens nobles pouvaient être admis. Castries supprime les compagnies de garde et crée deux collèges préparatoires à Vannes et à Alès : si le ministre voulut supprimer la condition de noblesse pour l'accès au collège, le roi refusa, mais la porte fut néanmoins entrebâillée pour les enfants de bonnes familles de négociants et d'armateurs ayant déjà un temps de mer. De la même manière, les capitaines de marine marchande pouvaient obtenir le grade de sous-lieutenant, de même que les meilleurs éléments de maistrance pouvaient également accéder au grade d'officier. Ainsi, une passerelle était créée entre la marine de guerre et la marine marchande et il devenait possible d'être officier en étant roturier.

Cette réforme n'est pas forcément vue d'un bon œil par les officiers. La Monneraye fait partie des mécontents :

Elle supprimait des grades, en établissait de nouveaux & bouleversait ce qui jusque là avait existé. Elle supprimait le grade d'enseigne et faisait les Enseignes lieutenants, divisés, pour la paye, en 2 classes. Dans ce reménagement, je fus passé de Brest au dépôt de Rochefort, comme L<sup>t</sup>

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>81</sup> Alain Berbouche, *Marine et Justice, op. cit.*, p. 168. Voir plus largement le chapitre, « L'œuvre judiciaire du maréchal de Castries », p. 164-177.

de V<sup>au</sup> de 2<sup>nd</sup>e classe, 5<sup>e</sup> escadre. Je n'avais plus que 1000 f. de paye, au lieu de 1120 f. que j'avais comme Enseigne, l<sup>i</sup> d'une Compagnie des troupes d'Inf<sup>ie</sup> de Marine<sup>82</sup>.

Si La Monneraye est déçu car on lui impose non seulement un changement de département et une baisse de salaire, mal vécu dans la mesure où il n'est pas issu d'une famille très riche, Cotignon lui est relativement satisfait dans la mesure où la réforme assujettit l'avancement à la pratique et non plus à la seule maîtrise des mathématiques : en effet, il explique longuement les stratégies de certains gardes de rester à terre longtemps afin d'être prêt au plus vite pour l'examen, tandis que ceux qui embarquent prennent du retard, faute de pouvoir travailler convenablement leur Bezout :

La pratique, la tactique, la manœuvre, etc... ne peuvent s'acquérir qu'à la mer. C'est sans doute d'après les observations de nos Généraux au Ministre de la Marine, alors M. le Marquis de Castries, que l'ordonnance fut changée à ce sujet, en en reconnaissant l'abus et l'injustice. De manière qu'on vit avec plaisir ceux qui étaient restés à terre pour tâcher de s'avancer aux dépens de ceux qui étaient à la mer, en être les victimes, en ce que, par cette nouvelle ordonnance, on n'avancait que par tant d'années de mer. J'ai passé à mon tour sur le corps de la moitié au moins de mes camarades, parce que j'étais Garde de la Marine, je n'avais pas décessé d'être à la mer<sup>83</sup>.

Cette importante réforme apparaît par éclipse dans la correspondance d'Adrien Mandat en 1786 : il n'en est pas particulièrement mécontent, si ce n'est qu'elle est invoquée comme ce qui retarderait l'obtention d'un congé, pourtant mérité, car Adrien Mandat venait de revenir d'une campagne de presque deux ans : « mr le vicomte de Mailly va travailler à m'obtenir un congé de six mois, car, dans ce moment-ci, je cours risque d'être rappelé[sic] au département à chaque instant, tant pour la nouvelle ordonnance que pour l'escadre d'évolution. » (L82. A Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1786) Au passage, il signale un autre effet des ordonnances de Castries, la mise en place de stations navales permanentes dans les zones où la France avait des intérêts stratégiques, comme la mer des Antilles, Terre-Neuve, la Méditerranée orientale, la côte ouest de l'Afrique et l'océan Indien : ces navettes entre la France et les contrées plus lointaines étaient l'occasion de s'entraîner, même si Viella doute de la pertinence de ces évolutions pour la formation :

[à Brest en 1787, Viella se trouve dans l'escadre d'évolution du Marquis de Nieul, composée d'une vingtaine de bateaux] à un signal convenu, l'escadre se partageoit, les deux divisions se formoient et exécutoient des mouvements préparés à l'avance et [?] que les exercices répondoient à ce que les Militaires de terre appellent[sic] la petite guerre. Cette idée mise en pratique pour la première fois dans cette escadre faisait[sic] partie d'un mémoire que j'avais écrit[sic] pend<sup>t</sup> mon séjour à Paris et présenté au marquis de Nieuil sur la meilleure méthode d'exercer les escadres d'évolution, mais l'instabilité du tems et les variations continuelles du vent, nous permirent rarement d'achever les manœuvres de ce genre, qui ne pouvoient avoir qu'un résultat incomplet à cause de la trop grande différence des bâtiments opposés les uns aux autres : car on conçoit que la mer, qui n'incommodeoit p<sup>t</sup> les vaisseaux et les frégates, était déjà assez forte pr arrêter les bricqs et qu'ils étaient obligés de prendre des ris lorsque les gros

---

<sup>82</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 304.

<sup>83</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 248.

bâtiments portoient leurs huniers hauts. La Méditerranée est beaucoup plus sujette que l'Océan à des inconstances de tems telles que, la distance d'une encablure, il souffle quelquefois deux vents opposés – aussi ne balancerai-je pas à dire que cette mer est un mauvais théâtre d'évolution et qu'une escadre doit toujours s'exercer de préférence dans l'Océan<sup>84</sup> -

Adrien Mandat et sa famille sont surtout concernés par la réforme des compagnies de gardes de la Marine et par l'ouverture des deux collèges : en effet, il s'agit de placer un des jeunes frères d'Adrien Mandat, Maurice, dans un de ces collèges, ce qui risque de poser quelques difficultés. La réforme, ainsi que le temps de paix, a réduit le nombre de places, et comme le rappelle Adrien Mandat, les Mandat ne sont pas une famille « prioritaire » : « quant à Maurice, on ne parle pas encore promotion d'élèves pour les collèges, mais m<sup>r</sup> de Mailly m'a dit qu'il seroit sûrement après les enfans du Corps de nom. » (L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786) L'amitié du vicomte de Mailly, gendre du ministre, va être extrêmement précieuse :

Je ne vous mande rien, ma chère Maman, étant convenu avec ma tante Fraguier qu'elle vous manderoit de la Falaise où elle vient d'aller, tout ce que nous avons appri[sic] de joly pour Maurice et tous les bons procédés de monsieur le vicomte de Mailly, qui m'a comblé d'amitiés. [...] Enfin l'affaire du petit est bien avancée et je crois que s'il n'entre pas dans la Marine, c'est qu'il ne voudra pas travailler (L85. A Mme Mandat – Paris, le 21 juin 1786)

Ce n'est que quelques semaines plus tard qu'Adrien Mandat apprend que les démarches familiales ont porté leurs fruits : « j'embrasse Maurice / et Martial. Je suis bien content de les voir tous les deux, l'un placé, l'autre à Paris » (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786) Une lettre d'Alexandre Mandat, cousin d'Adrien Mandat, au père indique que la protection du vicomte de Mailly permet même de choisir le collègue :

mr le vicomte de maillÿ m'a dit de vous mander que vous causiez avec le marquis Fraguier, qu'il est essentiel que vous vous décidiez si vous voulez que Maurice sois[sic] au collège de Vannes ou à celui d'Alais et que vous vous consultiez avec mon oncle [celui ?] pour scavoir celui des deux qui vous conviendra le mieux [...] Mais qu'il est nécessaire que, dans tout[sic] les cas, après que vous vous serez décidé, que vous envoyé à mr le vicomte de maillÿ, sur une feuille de papier, un billet conçu en ces termes :

Mr de Mandat prie monsieur le vicomte de maillÿ de vouloir demander que mr son fils qui est nommé[sic] pour entrer [dans un des] come élève de la marine dans un des collèges que le roi a établit[sic] à ce sujet sois[sic] placé dans celui...

Pour lors, quand vous vous serez decider[sic] pour l'un des deux collèges, vous le désignerez à la fin du billet ; si c'est pour Vannes ou pour Alais. Vous datterez[sic] le-dit billet et vous le signerez et ce billet rentrera en dépôt au bureau de la Marine. (Annexe C-5- Lettre I - Alexandre Mandat à M. Mandat - le 27 novembre 1786)

Le choix des Mandat se portera sur Vannes, ce qui peut sembler curieux : en effet, Adrien Mandat étant au département de Toulon, il était plus à même de surveiller son frère à Alès. Cependant, la présence du négociant Cartier, ami de la famille, à Lorient a peut-être motivé le choix parental, qui fait de Maurice un « isolé » géographique.

---

<sup>84</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°11-12.



Qui dit réforme, dit changement de forme et, surtout, changement d'uniforme : c'est sans doute l'aspect le plus cosmétique des ordonnances de Castries qui retient l'attention d'Adrien Mandat, qui annonce fièrement son succès à la ville : « j'ai mi[*sic*] ce matin mon uniforme de mer pour la 1<sup>re</sup> fois : personne n'en avait encore porté et, comme il est très élégant, j'ai fait aujourd'hui l'objet de l'admiration et de la surprise de tout Toulon. » (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786) Et à la coquetterie s'ajoute la satisfaction de faire des économies, puisqu'il écrit : « j'ai grande envie de vous proposer de payer [...] 50<sup>L</sup> pour un chapeau bordé uniforme que nous payons 64<sup>L</sup> jadis, mais dont le prix est diminué parce que nous ne portons plus de plumets. » (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786) Ainsi, une des plus importantes réformes de la Marine d'Ancien régime se résume pour Adrien Mandat à un colifichet en moins, cependant il ne faudrait pas y voir de la légèreté de la part d'Adrien Mandat, puisque Cotignon fait une remarque similaire dans ses *Mémoires* :

L'uniforme des élèves était, au lieu d'aiguillettes, d'une épaulette en or mêlée de soie bleue, habit, veste, pantalon (bleu), gilet rouge et chapeau rond galonné en or, plus de galon sur les habits, seulement chapeau galonné. Les Majors de Vaisseau, à câbles et deux écussons brodés en or, sur le derrière de l'habit. En général, on avait simplifié l'uniforme du Corps, qui, auparavant, le faisait respecter chez l'étranger par sa richesse et en imposait aux peuples. Il était à la vérité, dispendieux pour certains officiers, mais une fois la dépense faite d'un grand uniforme, il y en avait pour temps, attendu qu'on ne le portait que les jours de parade et que l'on avait un petit uniforme pour tous les jours<sup>85</sup>.

#### **IV. LES CAMPAGNES EN MEDITERRANEE (1786 & 1788) : UN « GRAND TOUR » DU PAUVRE ?**

En 1786, Adrien Mandat fait également une première campagne en Méditerranée ; cette campagne a pour but de surveiller les pirates barbaresques qui écumant les côtes françaises et italiennes, comme il l'explique à sa mère :

Nous avons appri[*sic*] ce matin qu'une frégate, deux chébecs et deux autres petits bâtiments algériens ont paru ces jours-ci le long de la côte et se sont emparés de trois bâtiments d'italiens. Nous appareillerons ce soir ou dans la nuit et les prierons, si nous les rencontrons, de vouloir bien ne pas s'approcher à plus de dix lieues de nos côtes. Je crois que dans huit jours nous mouillerons à Marseille, je ne voudrais jamais faire d'autres campagnes que celle-ci ; elles valent mieux que celles de l'Amérique où nous sommes menacés d'aller au mois de septembre. (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

Alors qu'*a priori* il s'agit d'une mission particulièrement routinière, Adrien Mandat déclare cependant préférer ce genre de campagne à toutes autres, en particulier celles des Antilles. La crainte de quitter la Méditerranée est exprimée à nouveau dans la lettre suivante, destinée à son père : « je suis fort d'avis que ces sortes de campagnes valent mieux que celles

---

<sup>85</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 254-255.

d'Amérique, où cependant on nous menace de nous envoyer au mois de septembre. » (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786) On comprend aisément à la lecture de cette même lettre, ce qui conduit Adrien Mandat à continuer ce genre de campagne :

J'ai été voir les isles S<sup>tes</sup> Marguerites où sont ces fameuses prisons d'état : j'ai vu celle où a été renfermé le masque de fer, la fenêtre par laquelle il a jetté[sic] son assiette & c'est un séjour affreux. Le gouverneur m'a reçu on ne peut pas plus honnêtement, nous mouillerons cet après-diné[sic] dans ce même Golphe Juan pour y déposer 4 ou 5 jolies femmes de Toulon qui, instruites que ce capitaine avoit la liberté de mouiller dans tous les ports de la côte, sont venues à 3 heures du matin il y a trois jours l'engager à les mener dans leurs terres, ce qu'il a accepté avec plaisir, car elles sont [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] on ne peut pas plus aimables ; dans le nombre est M<sup>de</sup> la m<sup>ise</sup> de Grasse-Briançon ; nous faisons les fous et de la musique depuis le matin j'usqu'au soir. (*ibid.*)

Visite de monuments célèbres, soupers à bord en compagnie de jolies femmes, soirées musicales et parties de campagne : si l'esprit n'est guère au service, il est davantage à l'amusement, ce qui amène Adrien Mandat à conclure dans une autre lettre : « j'ai été reçu à merveille et ai trouvé mon voyage charmant. » (L90. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786) C'est donc avec beaucoup de dépit qu'Adrien Mandat annonce le même jour à son père :

Nous arrivons de croisière et repartons ce soir pour la Corse ; notre voyage sera de 10 ou 12 jours, après quel tems on nous menace de nous désarmer pour nous réarmer ensuite dans deux ou trois mois et nous envoyer à S<sup>t</sup> Domingue. Assurément, si je ne connois pas l'Amérique, ce ne sera pas faute d'y avoir séjourné ; je me faisais d'une campagne dans le Levant l'idée la plus agréable et je vois malheureusement toutes mes espérances s'évanouir. (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786)

La parenthèse méditerranéenne prend fin et Adrien Mandat part en septembre pour Saint-Domingue, pour une campagne remplie de dégoûts : le capitaine Saqui de Tourès n'est guère aimable et l'oblige à faire sans arrêt des mathématiques, Adrien Mandat n'a pas de chambre personnelle, il manque d'« être empoisonné » par la nourriture locale puis tombe malade du scorbut, les lettres n'arrivent pas, le bateau qu'il monte heurte un écueil inconnu à Saint-Domingue, l'argent manque, la traversée de retour est particulièrement éprouvante. Hormis l'escale à Boston, rien dans cette campagne aux Antilles n'a trouvé grâce aux yeux d'Adrien Mandat. D'ordinaire si enthousiaste pour son métier, il mentionne à plusieurs reprises son ennui :

J'attends avec bien de l'impatience des lettres de Nully, j'en ai bien besoin pour ne pas m'ennuyer dans ce pays-ci, car le seul plaisir que j'y éprouve est de vous lire quelques[sic] fois et de pouvoir vous assurer du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman, votre très humble et très obéissant serviteur et fils (L98. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 18 janvier 1787)

Je commence à moins m'ennuyer ici. Mais voilà le désagrément des marins, c'est qu'ils s'en vont au moment où ils pourroient tirer parti des connoissances qu'ils ont été six mois à cultiver (L101. A M. Mandat – Port-au-Prince, le 2 mai 1787)

A la fin du congé qui suit cette campagne, prolongé à cause de l'héritage du marquis de Tourny, Adrien Mandat obtient du ministre d'être « le maître de choisir le département et le

bâtiment sur lequel je voudroi[sic] m'embarquer » (L109. A M. Mandat – Paris, le 24 février 1788) : son choix se porte donc sur le département de Toulon et sur d'autres croisières méditerranéennes...

#### ***IV.1. Curiosités et spectacles de la Grèce***

Adrien Mandat décide donc de parcourir les Echelles du Levant et il explique ainsi à sa mère cette décision : « il me manquoit d'avoir vu l'Asie : je désirois ardemment de le voir et voici mes vœux remplis. » (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788) C'est donc dans la perspective de compléter son expérience du monde qu'Adrien Mandat choisit la Grèce. L'actualité a pu également le décider : la guerre entre l'empire Ottoman et la Russie, alliée à l'Autriche et à Venise fait rage depuis l'été 1787, guerre qui ne prendra fin qu'en 1792 et à l'issue de laquelle la Russie annexera la Crimée ; si la France ne participe pas au conflit, elle doit néanmoins protéger son commerce et affrète ainsi plusieurs escadres pour accompagner les flotilles marchandes. La Méditerranée orientale est donc la mer susceptible d'offrir le plus d'action à un jeune garde marine qui a besoin d'encore un peu de temps de mer pour devenir lieutenant.

Pourtant, l'actualité politique et militaire n'est guère au centre de la correspondance d'Adrien Mandat à cette période, elle se situe plutôt en marge, pour ne pas dire qu'elle « encadre » les lettres grecques. En effet, il n'est question des événements que dans la première et dans la dernière lettre de la période :

Nous croyions à notre arrivée à Smirne apprendre beaucoup de nouvelles de la guerre des Russes, mais on ne nous a rien dit, sinon que le Capitan Pacha a mi[sic] à la voile de Constantinople avec toute son escadre avec le projet de brûler, piller et faire sauter tout ce qu'il rencontrera portant pavillon russe dans la Mer Noire. Il a, à bord de ses vaisseaux, une très grande quantité de troupes avec lesquelles il compte aussi faire des descentes. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Deux ou trois jours avant notre départ des Dardanelles, le Grand Seigneur avoit été couronné victorieux à la mosquée de S<sup>te</sup> Sophie et les Turcs paroissoient en general fort enflés des succès du Grand Visir[sic] sur l'empereur. Tous les jours, nous voyions arriver une quantité étonnante d'esclaves allemands. (L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788)

Même s'il est certain que des lettres manquent, on est tout de même surpris de voir la relative indifférence d'Adrien Mandat à la Grèce présente. En revanche, les références à l'Antiquité pullulent : c'est la Grèce immémoriale, la Grèce des livres qu'Adrien Mandat visite, comme on peut le constater dans cette entame de lettre : « c'est de l'isle de Crête, l'ancien royaume du roi Minos que je vous écris » (L118. A Mme Mandat– Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788) Le présentatif « c'est », attestant d'un *hic et nunc* « moderne », est aussitôt juxtaposé au

passé mythique et fabuleux des héros de l'Antiquité. La mission de surveillance et de protection prend alors des allures de « grand Tour ».

Le « Grand Tour » désigne le voyage de formation et d'initiation qu'entreprennent des jeunes gens appartenant à la haute aristocratie, afin de s'ouvrir à de nouveaux horizons culturels et intellectuels, souvent dans la perspective d'une future carrière dans la diplomatie<sup>86</sup>. Ce genre de périple correspond aux préceptes de la philosophie des Lumières, qui voit dans le voyage un moyen de formation des élites, comme on peut le lire dans l'article « Voyage » du chevalier de Jaucourt dans l'*Encyclopédie* :

Aujourd'hui les *voyages* dans les états policés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des *voyages* de long cours), sont au jugement des personnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeunesse, & une partie de l'expérience dans les vieillards. Choses égales, toute nation où regne la bonté du gouvernement, & dont la noblesse & les gens aisés voyagent, a des grands avantages sur celle où cette branche de l'éducation n'a pas lieu. Les *voyages* étendent l'esprit, l'élevent, l'enrichissent de connoissances, & le guérissent des préjugés nationaux. C'est un genre d'étude auquel on ne supplée point par les livres, & par le rapport d'autrui ; il faut soi-même juger des hommes, des lieux, & des objets.

Ainsi le principal but qu'on doit se proposer dans ses *voyages*, est sans contredit d'examiner les mœurs, les coutumes, le génie des autres nations, leur goût dominant, leurs arts, leurs sciences, leurs manufactures & leur commerce.

La visite des grandes capitales européennes, et en premier lieu Paris, en font un rite de sociabilité : les lettres de recommandation ouvrent les portes des salons et permettent au jeune voyageur de se constituer un réseau. A cette éducation au grand monde s'ajoute la formation culturelle, en particulier à l'art. L'Italie est alors la destination de choix, par la richesse de ses collections et sa facilité d'accès<sup>87</sup>. A bien des égards, la Grèce, sous domination ottomane pour quelques décennies encore, fait figure de destination exotique dans les années 1780-1790, et ne sera visitée régulièrement par les « touristes » qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Adrien Mandat, en choisissant cette campagne, saisit donc une occasion inespérée de « voir », et le lexique de la vision revient souvent sous sa plume, les Antiquités de la Grèce qu'il n'aurait pas pu contempler au vu de son statut social et de sa fortune et qu'il ne pouvait connaître que par des livres.

---

<sup>86</sup> Sur ce sujet, voir Jean Boutier, « Le grand tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de l'Association des Historiens modernistes des Universités n°27, Le voyage à l'époque moderne*, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2004, p. 7-21 & Gilles Bertrand, *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008. Pour une bibliographie complète sur ce thème, voir le site du Centre de Recherche sur la Littérature des Voyages : <http://www.crlv.org/conference/le-grand-tour-une-expression-probl%C3%A9matique-pour-d%C3%A9signer-les-pratiques-du-voyage-des> [consulté le 20/06/2018]

<sup>87</sup> Jaucourt ajoute dans son article « Voyage » : « Il est en particulier un pays au-delà des Alpes, qui mérite la curiosité de tous ceux dont l'éducation a été cultivée par les lettres. [...] Je sais que l'Italie moderne n'offre aux curieux que les débris de cette Italie si fameuse autrefois ; mais ces débris sont toujours dignes de nos regards. Les antiquités en tout genre, les chefs-d'oeuvres des beaux arts s'y trouvent encore rassemblés en foule, & c'est une nation savante & spirituelle qui les possède ; en un mot, on ne se lasse jamais de voir & de considérer les merveilles que Rome renferme dans son sein. »

Ce n'est pas de la légèreté de la part d'Adrien Mandat de considérer cette campagne comme un voyage d'agrément. Cotignon, qui va au Levant en 1782, insiste sur le caractère de parade de ces campagnes :

Le but des bâtiments du Roy qui vont dans ce pays-là, est d'abord de protéger le commerce, mais ensuite de représenter la nation le plus magnifiquement possible, et certes, c'était entre de bonnes mains, car M. de Flotte joignait à une belle prestance le ton de la Cour ; il n'était pas riche, mais ne mettait rien dans sa poche du traitement de 104 livres que le Roi lui faisait par jour, pour faire les honneurs de sa table. Il était fort bien secondé par M. du Bessey qui n'avait pas le même traitement, mais qui était riche par lui-même ; en conséquence, deux fois par semaine il y avait à nos bords des repas suivis de bals où rien n'était épargné, soit aux dames, aux Consuls, aux Agas et Bévodes<sup>88</sup>.

Six ans après, Viella n'est pas occupé à autre chose :

les Capitaines des deux bâtiments voulurent s'acquitter envers tous [*les négociants de Smyrne*] par une fête donnée à tout ce que nous connaissions. Elle commençait par la comédie des *Etourdis* et les *Fausse Infidélités* que les officiers des deux bâtiments jouèrent dans la salle du Casino. On rendit de là chez le Consul de France. Un très beau bal y réunit tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la ville et fut suivi d'un magnifique souper, après lequel la danse se prolongea jusqu'au jour. La fête fut trouvée[*sic*] du meilleur goût et très bien ordonnée. Elle imposait une sorte d'obligation aux autres off<sup>ers</sup> étrangers, mais dont les moyens ne pouvaient pas être les mêmes. Le Cap<sup>te</sup> O'Hara donna à bord de la frégate un bal. Le mauvais tems fut cause qu'il y eût plus de malades que de danseuses... Coups de vent toute la nuit. Le tems favorisa davantage le baron de Cappel. Le bal qu'il donna à bord du *Carter* fut très agréable on soupa dans un vaste entrepont et on dansait sur un beau gaillard très bien fermé en tente et très bien décoré<sup>89</sup>.

De plus, les commandants de vaisseau favorisent le désir de voir les ruines de la Grèce exprimé par les jeunes gens, quitte à mettre la mission initiale au second plan :

Nous espérions jouir du plaisir de voir le lendemain Athènes et toutes les antiquités, mais le vent contraire s'est cruellement opposé à nos projets et nous avons été obligé[*sic*] de quitter les côtes de l'Attique après avoir seulement aperçu[*sic*] les colonnades des temples de Thésée et de Minerve ; nous aurions été inconsolables si le capitaine ne nous eut promi[*sic*] que sous peu de [*f°lv°*] tems nous y reviendrions (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

Viella, qui se trouve dans l'escadre qui va relever celle d'Adrien Mandat quelques mois après en 1788, n'a guère d'autre opinion sur ces campagnes en Asie mineure :

Il [le chevalier de Panat] avait obtenu la mission du Levant : j'avais un grand désir de parcourir l'ancienne Grèce et le bâtiment sur lequel j'embarquais était très propre à nous permettre d'en visiter les différents ports, par son tirant d'eau, par la légèreté de sa marche et la facilité de la manœuvre. [...] M. de P. se procura d'une bibliothèque bien choisie et d'un excellent cuisinier [ ? ] que tout nous promettait une Campagne des plus agréables<sup>90</sup>.

Heureuse coïncidence, le chemin de Viella croise la route d'un authentique touriste, accueilli à bord : « nous partîmes donc le 1<sup>er</sup> octobre [1789] ayant à bord le Cte octave, son gouverneur et M. Guys, vieillard aimable et auteur d'un Voyage en Grece [*Voyage littéraire de la Grèce*,

---

<sup>88</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>89</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°32-33.

<sup>90</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°20.

ou Lettres sur les grecs, anciens et modernes, avec un parallèle de leurs moeurs, 1776] qui est estimé<sup>91</sup>. » Ainsi, l'officier de Marine, l'auteur de récit de voyage et le jeune aristocrate ont le même itinéraire mais aussi le même but : contempler le « spectacle bien intéressant » du « lieu de la terre le plus célèbre et où chaque pas que nous faisons nous présente des objets qui nous retracent les plus fameux évènements. » (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788) Pour Cotignon, ces « campagnes du Levant ne sont bonnes à faire qu'en temps de paix ou pour ceux qui craignent le feu<sup>92</sup> » : c'est dire que même en temps de guerre, le voyage au Levant n'est guère militaire...

Les escales obligatoires des navires de guerre en Méditerranée forment donc une sorte d'itinéraire touristique, et il est intéressant de voir qu'Adrien Mandat et Viella visitent les mêmes lieux. Les excursions font figure de récompense : le commandant d'Adrien Mandat veut « dédommager » son équipage d'une navigation difficile, tandis que Viella l'explore à la suite d'une relâche qui survient après un épisode assez musclé avec des corsaires russes. La « merveille » permet de compenser un service dur et exigeant :

Nous profitâmes du voisinage pr aller visiter la fameuse grotte d'Antiparos, dont on trouve tant de descriptions dans les Voyages de la Grèce : tout ce qu'on en a dit n'est pt au-dessous des merveilles de cette caverne, où l'on descend à une profondeur énorme au milieu de précipices à travers des salles immenses, ornées de colonnes et des plus belles stalactiques formées par la transpiration insensible des Eaux. Nous descendîmes au moyen d'un gros cordage fortement attaché à l'entrée : une partie de notre équipage portait des torches : elles éclairaient souvent des abymes que l'œil n'ose pas connoître regarder<sup>93</sup>.

Si Adrien Mandat fait de cette visite un divertissement où des gentilhommes poètes se débattent avec des rimes masculines<sup>94</sup>, Viella insiste sur sa dimension collective, puisque l'équipage participe à l'expédition qui n'est donc pas réservée à la caste des officiers, c'est-à-dire ceux qui ont pu lire des « Voyages de la Grèce » et donc concevoir des attentes d'ordre esthétiques sur le lieu<sup>95</sup>.

#### ***IV.2. La croisière ne s'est pas tant amusée...***

L'enchantement grec fait cependant figure de mirage dans la correspondance d'Adrien Mandat. La mission au Levant fut loin d'être une sinécure à en croire les *Journaux* de bord : la météo fut très souvent mauvaise, engendrant des avaries qu'il fallait réparer ; les corvées d'eau, de nourriture ou de bois s'enchaînent à une cadence infernale : ainsi, en mouillage à

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, f°67.

<sup>92</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 108.

<sup>93</sup> *Ibid.*, f°47-48.

<sup>94</sup> Voir L121, « Adrien à sa mère – Smyrne, le 11 octobre 1788 ».

<sup>95</sup> Sur l'esthétique de la lettre de voyage, voir seconde partie, chapitre IV, p. 447-496.

Zante, en trois jours, du 16 au 19 août, l'équipage doit faire dix chaloupes d'eau. C'est à peu près à cette période qu'Adrien Mandat exprime une certaine mélancolie dans les lettres à sa mère :

Ici, quelle différence ! Point de parents, personne qui s'intéresse à vous, personne à qui vous puissiez faire part de vos joies, de vos peines. On est isolé au milieu de 300 personnes et le plaisir qu'on éprouveroit à être au milieu de sa famille vient, en se retraçant à votre imagination, ajouter au désagrément de votre position, puisqu'il vous la fait comparer à celle heureuse d'être au beau milieu de ce que l'on a de plus cher. (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 10 juillet 1788)

Ce genre de mission n'est pas sans danger. A la date du 23 octobre 1788, Adrien Mandat indique dans son *Journal* que la chaloupe de ravitaillement s'est retournée en mer et que plusieurs membres d'équipage, dont le commis, le cuisinier et le patron, sont morts. Cet événement n'est évidemment pas mentionné dans la correspondance. Adrien Mandat signale également des visites de bateaux, mais il ne s'étend guère ses conditions de travail ; or les *Mémoires* de Viella ne laisse aucun doute sur le caractère parfois très offensif de ces contrôles<sup>96</sup> :

Cette opération finie [*la mise à l'ancre du bateau*], nous envoyâmes un canot à bord du corsaire pr mander le capitaine. Il était à terre et, d'après le refus de son second que nous avions prévu, nous commençâmes par lui envoyer quelques boulets coup sur coup. Au même instant, la chaloupe armée [*démarra ?*] pr aller s'en emparer, ce qu'elle fit sans résistance [*sic*], l'équipage ayant évacué le bâtiment avec précipitation dès les premiers coups de canon<sup>97</sup>.

Le lendemain de notre entrée au Milo, nous vîmes arriver un corsaire Russe à trois mâts et de 16 ou 18 canons. Nous fîmes branle-bas sur-le-champ, prêts à tout événement : après ce qui s'était passé à Siffanto, il n'eût pas été extraordinaire qu'ils n'eussent chercher à se venger et dans tous les cas, [... ?] la prudence exigeoit que nous fussions en garde<sup>98</sup>.

La Grèce d'Adrien Mandat est une Grèce minérale, remplie de ruines, rêvée d'après les livres. Les quelques lignes consacrées aux habitants de la région sont moqueuses, comme quand il évoque la peste qui ravage Smyrne :

Il meurt tous les jours une quantité de Turcs incroyable : de la rade, nous avons vue sur de grands simetières [*sic*] plantés en ciprès [*sic*] où nous appercevons [*sic*] des enterrements du matin au soir. Tous nos négociants sont enfermés dans leurs maisons et [*f°lv°*] se gardent bien de recevoir ou des Turcs ou des Grecs, qui prétendent que, puisqu'ils ont la peste, c'est que Dieu l'a voulu ainsi et qui se mettent peu en peine de s'en préserver. Leur commerce avec l'intérieur du pays ne discontinue pas pour cela et, presque tous les jours, je vois passer sur une route qui traverse les cimetières des caravannes [*sic*] de quinze ou vingt chameaux : le métier de fossoyeur doit cependant être meilleur ici que celui du négociant. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Vous sentez que quand [*sic*] à attraper la peste, nous avons voulu l'attraper agréablement et, en conséquence, nous avons fait des visites et des connoissances fort agréables. La société de Smirne l'est infiniment, nos plaisirs étoient cependant souvent troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté venoit de tomber roide morte, que le voisin et ses enfants étoient attaqués ou par la liste des morts de la journée qu'on nous apportoit à sept heures du soir. Ne

<sup>96</sup> Voir par exemple le f°83 et f°86 du Cahier 2.

<sup>97</sup> Viella, *op. cit.* Cahier 2, f°83.

<sup>98</sup> *Ibid.*, f°86.

nous croyez cependant pas aussi imprudents que le commencement de ma lettre pourroit vous le faire croire : nous n'allions que dans les maisons où la peste n'étoit pas, où on prenoit les plus grandes précautions pour ne pas l'attraper et où on ne communiquoit avec personne des maisons [f°2v°] des maisons grecques ou turques où elle fait de plus graves ravages que partout ailleurs. On espéroit, d'après la manière dont ce fléau s'est annoncé, que d'ici au 15 août, tems où il a cessé de faire des ravages, il ne mourroit que 30000 personnes et tout le monde étoit enchanté. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

A bien des égards, Viella est beaucoup plus sensible à la vie des populations locales et à leurs souffrances. Il est en particulier frappé par le sort des pestiférés en Crête –il s'agirait plutôt de la lèpre- et donne une description effrayante de leur condition de vie :

Le chemin pour se rendre de la Sude à la Canée est on ne peut plus agréable. Mais il est infesté dans un endroit par une espèce d'hommes[sic] les plus malheureux et les plus effrayants qui existent, si toutefois on peut reconnoître quelques vestiges de figure humaine sur des spectres ambulants, dont un mal affreux a confondu et dévoré presque tous les traits. Ils habitent quelques cabanes bâties en terre sur le bord du chemin et à l'ombre de quelques arbres. C'est de là qu'ils sortent pr venir solliciter la pitié des passans, que cette vüe remplit d'une horreur involontaire : elle est encore augmentée par l'espèce de son qu'ils font entendre. Ce n'est plus la voix humaine : l'ulcère qui les dévore en a détruit l'organe chez presque tous. Ces malheureux s'allient ensemble et propagent ainsi cette affreuse maladie que les Croisés rapportèrent en Europe mais que de sages précautions en ont extirpé, come[sic] elle le serait en Turquie si on vouloit prendre les mêmes. Mais que peut-on l'attendre de ce peuple qui se laisse pr ainsi dire décimer par la peste sans vouloir s'en garantir ?<sup>99</sup>

Le sort réservé aux populations grecques dans le conflit le touche également, puisqu'il note en escale à l'île de Zea :

Nous trouvâmes les habitans dans la consternation, à la suite d'une visite que leur avaient fait mes prétendus corsaires russes, par qui ils avaient été pillés et maltraités. Tel était le sort des malheureux habitans des isles : situés sous la domination des Turcs, exposés aux attaques des soi-disant Russes, accusés tour à tour de favoriser chaque parti, ils étaient alternativement la proie des deux et le moindre mal qui pût leur arriver était une avanie ou contribution qui les ruinait. L'évêque grec fut pendu peu de mois après par les Turcs, qui l'accusaient d'intelligence avec l'ennemi<sup>100</sup>.

Il en est de même lors d'un mouillage à Naxos :

[*le chevalier de Panat veut aller se promener sur l'île, mais n'étant pas rentré le soir, Viella s'inquiète, d'autant plus que les conditions météorologiques obligent le bateau à prendre le large*] je me disposais à appareiller pr quitter le mouillage qui était entièrement ouvert, lorsqu'à la pointe du jour, je reçus un billet du capitaine qui me mandait qu'arrivé à la ville après une très longue marche, il avait trouvé tous les habitans frappés d'épouvante à la suite d'une sorte d'exaction qu'avoient faite des gens de la division russe de Lambro [*pirate grec au service de la Russie que Viella a décrit plus tôt comme étant particulièrement cruel*] : ils avaient comis[sic] des violences dans la ville jusques dans l'Eglise même et, un d'eux ayant trainé, on s'en était emparé pr en faire un exemple. Ce n'était qu'avec beaucoup de peine que M. de Panat avait pu trouver à se loger pour la nuit, tant la frayeur des habitans leur fesait[sic] craindre le ressentiment des corsaires après notre départ. On peut juger par là du degré d'abbatardissem<sup>t</sup>[sic] où est tombé le caractère grec, si beau dans l'histoire, aujourd'hui si avili<sup>101</sup>.

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, f°48-49.

<sup>100</sup> *Ibid.*, f°81.

<sup>101</sup> *Ibid.*, f°90-91.



Cotignon fera une remarque semblable dans ses *Mémoires* : en visite dans une île habitée par un seul Turc et des pêcheurs Grecs, il voit le Turc prendre des poissons « avec une fierté sans exemple » et « un air de dédain » ; il commente alors l'épisode par cette plainte : « O Grecs, qu'êtes vous devenus ! Se peut-il croire qu'un seul Turc vous fait trembler, cinquante que vous êtes. Et vous vous abaissez encore jusqu'à lui faire des salamalecs<sup>102</sup> ! » Plus ou moins sensibles aux misères de la population, Viella comme Cotignon se posent en observateurs du déclin d'une civilisation, dénonçant l'abatardissement et l'avilissement du caractère grec ; la Grèce parfaite du *Voyage du jeune Anarcharsis* n'est plus, ce que Viella note sur un mode plus ludique lors de son escale à Athènes :

[M. Roch, suppléant de M. Gaspary, consul d'Athènes, alors absent] il nous donna un dîner qui, par sa composition et l'apprêt de presque tous les plats, rappelait celui que décrit Anacharsis<sup>103</sup>. C'est sans contredit le plus mauvais que je me souviens jamais d'avoir fait. Le cumin, la coriandre y étaient prodigués. Je crois qu'il y avait du bélier, peut-être même du bouc. En tout, c'était détestable et notre hôte croyait nous avoir fait fête. Nous le détrompâmes en lui donant[sic] le lendemain un dîner accomodé[sic] à la manière provençale, fait pour faire préférer sans comparaison les Modernes aux Anciens<sup>104</sup>.

En comparaison de Viella, Adrien Mandat est résolument un « Ancien » : la Grèce immortelle est celle qui correspond le mieux à son goût et sans doute à celui de sa mère. Les lettres de cette époque sont marquées par la volonté de faire partager cette expérience du Passé à sa destinataire, pour mieux compenser la séparation qui se fait alors douloureusement sentir.



L'impression dominante qui ressort à la lecture des lettres écrites entre la fin de 1783 et 1788 est celle d'un repliement d'Adrien Mandat sur lui-même et d'une certaine indifférence aux événements du monde. Or cette impression est probablement due à des stratégies épistolaires qu'à un véritable manque d'intérêt. Ainsi, le Conseil de guerre de Lorient et le retour triomphal de Suffren en France qui blessent trop l'image qu'Adrien Mandat a de son métier sont passés sous silence, de même que la dure campagne de 1788 est déguisée en Grand Tour ; à l'inverse, l'événement principal de la période, la visite du Roi à Cherbourg, est vécue par procuration dans les lettres qui le commentent abondamment. La réaction d'Adrien Mandat face aux événements doit parfois se lire entre les lignes : l'expédition de La Pérouse

---

<sup>102</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 76.

<sup>103</sup> Jean-Baptiste Barthélemy, *Le Voyage du jeune Anarcharsis en Grèce*, Paris, De Bure l'aîné, 1788, 4 t. Le chapitre XXV dans le second volume, intitulé « Des maisons et des repas des Athéniens. » est consacré à la gastronomie grecque. Viella fait suivre ce passage d'un commentaire sur cette œuvre : « nous lisions a cette époque le voyage d'Anacharsis qui venait de paraître. Cet ouvrage si intéressant par soi même recevait un nouveau [charme ?] des lieux que nous parcourions. L'Auteur ne les avait jamais vus, et pourtant quelle exactitude, quelle couleur locale ! »

<sup>104</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°103-104.

pousse très certainement le jeune homme à entamer une collection de curiosités. L'Histoire ne s'est donc pas arrêtée, mais ce sont plutôt les modalités du témoignage qui ont changé. Quoiqu'il en soit, dans un dernier moment d'insouciance et de légèreté, les lettres de cette période font figure de parenthèse enchantée avant les grands troubles révolutionnaires.



## CHAPITRE IV : DESILLUSION ET CONTRE- REVOLUTION (1787-1791)

La fin de la Guerre d'Indépendance américaine semblait avoir instauré une ère de paix et de tranquillité sans fin ; cependant, ce calme est illusoire. Pour Jean-Clément Martin, « l'absolutisme de l'Ancien Régime n'était plus depuis les années 1760-1770 qu'une façade masquant un monument ruiné<sup>1</sup>. » La société française est en effet travaillée par des courants contraires, avec d'un côté les « modernistes » et les tenants des « valeurs traditionnelles » : ainsi, « le mécontentement naît du sentiment que ce “pacte” religieux et politique noué avec le suzerain, auquel les populations sont attachées, est violé par la monarchie rationalisatrice<sup>2</sup>. » S'attardant plus en détail sur ces contradictions, l'historien note :

Pendant deux siècles au moins la monarchie s'est construite autour de contradictions internes ajoutées en couches les unes aux autres. Elle a neutralisé les états provinciaux sans supprimer les identités provinciales, contrôlé les nobles et anobli sans toucher à la noblesse, centralisé l'administration tout en conservant les liens clientélares, gardant par exemple les parlements dans les provinces rattachées, et unifié la société par l'essor économique en préservant les inégalités des ordres. Dans les années 1770-1780, la monarchie se trouve confrontée à la manifestation simultanée de toutes ces contradictions et tensions. Aux raisons structurelles s'ajoute la responsabilité individuelle des monarques et de leurs entourages, obligés d'introduire des réformes. L'absolutisme monarchique n'a pas été ce monolithe que la Révolution aurait anéanti dans une violence fondatrice d'un nouveau sens de l'histoire universelle. Il avait été initialement la condition positive de l'élaboration d'un Etat protecteur et pacificateur ; les mutations induites par le développement de la royauté administrative l'avaient miné : il était devenu, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une armature que le roi et ses ministres entreprenaient de faire évoluer<sup>3</sup>.

La réunion de l'Assemblée des Notables, le 22 février 1787 fait partie de ces tentatives de réforme du royaume, puisqu'il s'agit de rénover l'administration fiscale afin d'éviter la banqueroute. Or, cette assemblée, comme le note Jean Egret :

marque – tous les historiens en conviennent- le début d'une crise grave. Elle se dénoue, le 24 janvier 1789, par l'envoi aux bailliages des premières lettres royales de convocation pour les Etats généraux, appelant les députés à Versailles, le 27 avril. [...] Entre la réunion des Notables et la convocation des Etats généraux, deux années se sont écoulées. Elles forment une « étape intermédiaire », qui nous paraît devoir être détachée de la Révolution, qu'elles annoncent certes, mais dont elles ne constituent pas un épisode<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Clément Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, p. 48.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>4</sup> Jean Egret, *La pré-révolution française (1787-1788)*, Paris, PUF, 1962, p. 1.

Cet événement, que l'on tendrait presque à oublier tant les fureurs de la Révolution l'éclipsent, a néanmoins beaucoup catalysé les passions des contemporains. Ainsi, le marquis de Bombelles en tient un journal relativement précis, montrant dans les premiers temps son enthousiasme pour les réformes :

Le 19 janvier [1787] – Une grande nouvelle nous est parvenue aujourd'hui et met en fermentation toutes les têtes françaises. Le Roi, désirant diminuer les charges de ses peuples par une perception moins onéreuse et voulant introduire d'autres changements avantageux dans son administration, a fait convoquer pour le 29 de ce mois à Versailles une assemblée de Notables de son royaume, assemblée qu'il ne faut pas confondre avec les Etats généraux.

On croit que le projet de M. Calonne est de profiter aussi de l'assemblée prochaine pour assurer sa position ministérielle, mais ces calculs ne sont pas toujours justes, et souvent nos ennemis réussissent aussi bien à tourner contre nous un corps nombreux que nous nous occupons à nous le rendre favorable. Les conjectures portent aussi sur l'aliénation des Domaines<sup>5</sup>, opération désirée depuis longtemps et que le respect d'anciennes lois avait toujours éloignée. Il sera également question, à ce que l'on suppose, de donner un état fixe aux protestants du royaume.

Le 22 janvier – nous savons d'aujourd'hui le mot de l'énigme de l'assemblée des Notables. C'est que M. de Calonne, se voyant mal avec les parlements, espère pouvoir se passer d'eux. Mais il se trompera et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il trompera le Roi, en lui suscitant des embarras et des tracasseries dont les suites ne peuvent être que désagréables et affaiblir ce nœud d'affection si précieux, si nécessaire à consolider entre le souverain et ses sujets.

Le 27 avril – L'assemblée des Notables a eu le meilleur des effets qu'on pouvait s'en promettre en nous débarrassant de M. de Calonne et de M. de Miromesnil. Ils ont tous deux assemblé l'édifice dont l'ébranlement vient de les écraser.

Le 2 juillet – L'assemblée des Notables s'est terminée avec plus de calme qu'elle n'avait commencé. Indépendamment du renvoi de M. de Calonne, elle paraît devoir produire d'autres biens. Le Roi a déjà envoyé au Parlement l'édit de création pour les assemblées provinciales. On semble vouloir marcher de bonne foi dans les réformes proposées et devenues indispensables<sup>6</sup>.

A la vague d'espoir, largement liée au renvoi du ministre des finances Calonne, assez largement décrié<sup>7</sup>, succède le pessimisme l'année suivante :

Le 15 janvier [1788] – La véritable cause des difficultés que rencontre l'enregistrement du plus sage, du plus nécessaire des édits, est celle qui de tout temps dirigea les oppositions parlementaires.

ces compagnies souveraines se sont toujours servi des prétextes pris dans le zèle pour le bien public afin de faire marcher plus sûrement, à l'ombre de ce beau motif, leurs intérêts particuliers. Elles n'ont rejeté l'impôt territorial et l'édit du timbre que parce que ces deux perceptions des revenus du royaume devaient porter indifféremment sur toutes les classes de citoyens, et que la Robe eût payé comme la Finance, comme les seigneurs, les fermiers et le peuple<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Les domaines royaux sont inaliénables, mais dans la mesure où leur produit ne permet pas de subvenir aux dépenses du roi et que les frais d'entretien sont trop élevés, Calonne envisage la vente d'une partie d'entre eux pour éponger le déficit et de remplacer le revenu que le Roi perd par une subvention territoriale, un impôt foncier universel, puisque les nobles et le clergé devront le payer. L'Assemblée des notables rejette le projet qui est peu ou prou repris en 1790 avec la vente des biens nationaux.

<sup>6</sup> Marquis de Bombelles, *Journal, op. cit.*, t. 2, p. 169, p. 170, p. 176 et p. 178.

<sup>7</sup> Sur ce sujet, voir Olga Ilovaïsky, *La disgrâce de Calonne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

<sup>8</sup> Bombelles, *op. cit.*, t. 2, p. 193.

Après l'échec de l'Assemblée des notables, la convocation des Etats Généraux est décidée le 8 août 1788 et la première séance se tient le 4 mai 1789, quelques mois avant la prise de la Bastille le 14 juillet, qui signe le début officiel de la Révolution.

Il est assez peu question de l'assemblée des Notables chez les officiers mémorialistes. Scipion de Castries, Viella, La Monneraye et Cotignon sont en mer, loin de la France à cette période : ce dernier raconte d'ailleurs comment il découvre la révolution à Brest en février 1790, après une campagne de plus de trois ans ; agressé à terre, il revient à bord et annonce « qu'il y avait une révolution en France » :

Alors mes chefs présumèrent tout de suite, que cela ne pouvait venir que de l'Assemblée des Etats généraux, que M. Dupuis, en arrivant à l'Ile de France, leur avait dit que le Roi venait de convoquer lors de son départ de France, ce dont nous apprîmes la vérité par un officier que nous envoya M. d'Hector pour nous instruire de ce qui se passait<sup>9</sup>.

Or, Cotignon avait rencontré M. Dupuy le 13 août 1789 ! La Monneraye, pour des raisons familiales, reste en France à l'hiver 1788 et assiste aux émeutes des Etats de Bretagne en janvier 1789. Il écrit alors :

Ni le gouv<sup>t</sup> du Roi, devenu foible & vacillant, ni le parlement de Rennes qui avoit perdu sa popularité de 1788, alors qu'il luttoit contre l'autorité, ne donnèrent de suite à cette affaire. Les désordres de tout genre s'étendoient sur toute la France où circuloient les pamphlets & les écrits les plus incendiaires. Toutes les têtes étoient en délire & il faut convenir que les fidèles sujets de la Monarchie, les parlements surtout, eurent bien des torts à se reprocher<sup>10</sup>.

Au « délire » collectif, s'ajoute également l'« ambition ou le désir de faire briller leurs talents<sup>11</sup> » des individus ; cependant, les Etats généraux de 1789 sont évoqués dans deux brefs paragraphes, et La Monneraye clôt la période pré-révolutionnaire en expliquant qu'il « ne suivr[a] point ici les phases de cette révolution ». Pour les officiers mémorialistes, l'épisode le plus marquant de la Révolution, ce sont les émeutes dans les ports : bien souvent, le contexte et les événements qui y ont amenés sont occultés.

Il convient donc de voir comment la correspondance reflète la manière dont Adrien Mandat vit et traverse cette époque, avec cette caractéristique particulière : ses camarades sont tous des cadets sans véritable fortune ; Adrien Mandat, lui, fait un fabuleux héritage qui le place à la tête d'une seigneurie, puisqu'il devient comte de Grancey et doit désormais gérer un domaine. Les événements le touchent donc *a priori* de plus près. Or il n'en est rien.

---

<sup>9</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 425.

<sup>10</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 351.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 354.

## I. UNE PERIODE EN POINTILLES : LA PRE-REVOLUTION ET L'ANNEE 1789

Si la période de la pré-révolution est riche en événements et en émotions publiques, on est pour le moins surpris de voir que, dans les quelque trente-deux lettres qui couvrent la période entre janvier 1787 et la fin 1789, Adrien Mandat semble presque absent à ce qui l'entoure.

### *I.1. Les événements politiques vus de loin*

Cette indifférence à la chose publique s'explique d'abord par son isolement : parti de Toulon en septembre 1786, il est en mission à Saint-Domingue jusqu'en octobre 1787. Les nouvelles mettant plus d'un mois à lui parvenir, et en pleine mauvaise saison en Europe, ce qui gêne les liaisons entre la France et ses possessions aux Antilles ; qui plus est, Adrien Mandat joue de malchance puisque les lettres qu'il reçoit se perdent dans la colonie :

il vient de m'arriver quelque chose de très malheureux, des lettres A mon adresse qui m'étoient arrivées pendant mon absence Sur ma biscayenne ont été envoyées aux cayes ou la fregate la mignone est en Station et elles vont Courir la Colonie pendant un tems infini il y en avoit Surement quelques unes de nully et je n'ai pas besoin de vous dire que ce Sont celles la qui me tiennent au cœur (L99. Adrien Mandat à son père – En mer, le long des côtes de Saint-Domingue, le 29 mars 1787)

Ne pas trouver de mention de l'Assemblée ou de l'activité politique dans les lettres de cette période n'est donc pas étonnant.

Cela tient sans doute également à ses correspondants, en particulier sa mère à qui Adrien Mandat répond deux fois entre janvier et avril 1787 ; or ces deux lettres insistent davantage sur les micro-événements, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles de toucher au plus près Adrien Mandat, tels la mort du vicomte de Mailly, protecteur d'Adrien Mandat, et la nomination de leur voisin, le chevalier d'Allonville, au poste de sous-gouverneur du Dauphin dans la lettre du 16 avril, ou la mort de Maupertuis, ancien ami d'Adrien Mandat, mentionnée brièvement : « Maupertuis est mort à la Martinique, je l'ai regretté sincèrement » (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787) D'une certaine manière, Adrien Mandat retourne la logique événementielle quand il déclare : « il m'est arrivé beaucoup d'événements intéressants. » (*Ibid.*) ; les soubresauts de la politique française ne sont donc pas le « vrai » sujet des lettres, ce qui fait leur intérêt, c'est le quotidien d'Adrien Mandat, fait de changements de bateaux incessants :

j'ai demandé à m<sup>r</sup> le baron de Barbazan, homme on ne peut pas plus aimable et com<sup>dt</sup> la station, [*f°Ir°*] la permission d'aller sur l'escadre de M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont à la Nouvelle Angleterre et celle de revenir sur une des goëlettes : cette permission m'a été non seulement

accordée, mais même, j'ai été nommé capitaine en second d'un de ces petits bâtiments, qui sera, à ce qu'on dit, plus grand que ne l'étoit l'*Utile*. Je suis actuellement sur la *Proserpine* au Cap et M<sup>r</sup> de Barbazan, qui la commande, n'a pas encore décidé sur quel bâtiment je dois passer à Boston, où nous devons relâcher après avoir évolué pendant cinquante jours sur la Bermude (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

ou d'accès de maladie en tous genres :

J'ai fait mon entrée à Boston avec la charmante. Nous étions, comme vous le sçavez, ancienne connoissance et je ne l'en aimois pas plus pour cela ; cette charmante m'avoit été communiquée par le fils de mon perruquier de Toulon que j'avois embarqué à bord de la *Mignone* [f°1v<sup>o</sup>] comme mousse et qui, après m'avoir bien fait enrager par son imbécillité, m'avoir perdu beaucoup de mes affaires, a fini par me faire ce petit cadeau ci-dessus designé, dont je me serois fort bien passé (ce qui va s'en[sic] dire) et m'a fait donner à tous les diables pendant toute la traversée. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

Je suis maigre comme un cent de cloux et très foible, mais quinze jours de repos ici suffiront, je l'espère, pour me rétablir. (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

## ***1.2. La « vraie » révolution de 1787 : l'héritage du marquis de Tourny***

Les lettres de cette période donnent donc une image d'un jeune homme empêtré dans son quotidien, peu intéressé par les événements qui se produisent en France et par la politique en particulier. La donne change à la fin de 1787 avec la mort du marquis de Tourny. Par un testament fait le 26 septembre 1786, le marquis fait du père d'Adrien Mandat son légataire universel et à sa mort, le 29 octobre 1787, M. Mandat se démet de son héritage au profit de son fils. On peut d'ailleurs se demander si la famille Mandat ne cache pas la nouvelle au jeune homme, puisqu'il ne fait aucune mention de ce décès dans la lettre qu'il écrit à son père le 2 novembre. Il n'apprend la nouvelle qu'à la mi-novembre par son oncle : « j'ai reçu une lettre de mon oncle qui m'apprenoit la mort affreuse de m<sup>r</sup> de tourni » (L106. A Mme Mandat – Brest, le 10 novembre 1787) ; ce retard peut s'expliquer par le fait que l'oncle Mandat, parisien est plus à même que son frère resté à Nully, de connaître les détails de la succession qui donne lieu à un inventaire complet des biens du défunt le 15 novembre. C'est sans doute dans cette perspective que l'oncle Mandat donne « le conseil de venir le trouver Sur le champ » à Paris. Cet héritage amène Adrien Mandat à faire une pause dans sa carrière :

je n'ai pas eu beaucoup de peine à me décider à le suivre et j'ai demandé aussitôt des ordres de désarmement et des permissions de partir qui m'ont été accordées : j'en profite avec plaisir, ma santé ne me permettoit guère d'aller à la mer et je la sacrifioit[sic] un peu à mon ambition en m'embarquant avec du scorbut et l'estomac très délabré ; je m'étois bien gardé de vous le mander, ma chère Maman, dans la crainte de vous inquiéter, mais il n'en étoit pas moins vrai que mes jambes enflaient tous les soirs et j'ai souffert, surtout le jour où nous avons vu la terre, des douleurs très fortes dans tous les membres. (L106. A Mme Mandat – Brest, le 10 novembre 1787)

Finis les sacrifices ! Pour Adrien Mandat c'est une ère de « bonheur » et d' « aisance » qui s'ouvre, pour lui et toute sa famille. Héritier du titre de « comte de Grancey » et de nombreux



biens, Adrien Mandat donne à voir par sa correspondance les effets d'une révolution « personnelle ».

Indice d'un changement notable du statut social, la question du mariage se pose, puisqu'Adrien Mandat écrit à sa mère :

je n'ai pas encore fait le plus petit projet et j'ai trouvé que vous vous occupiez de bien bon/*sic*/ heure de mariage pour moi. (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787)

Cette remarque, qui peut sembler anodine, révèle une logique matrimoniale bien installée dans la marine : non seulement les officiers attendaient d'être parvenus au grade de lieutenant de vaisseau pour se marier (soit 15 ou 20 ans après leur entrée dans la marine), mais pour les plus impécunieux d'entre eux, il faut attendre d'être promu capitaine de vaisseau (soit 25 à 30 ans) pour espérer convoler et faire vivre son ménage de sa solde<sup>12</sup> ! Il n'est pas rare non plus de voir certains officiers faire le choix de rester célibataires, posture que revendique Adrien Mandat :

On m'a déjà beaucoup parlé indirectement<sup>j</sup> mariages et de très avantageux du côté de la naissance avec un régiment ou une sous-lieutenance aux gardes du corps, à choisir : on est tout étonné du sang froid avec lequel je réponds que j'aime trop mon métier pour songer à le quitter, surtout M<sup>r</sup> de La Luzerne étant ministre ; je laisse voir une ambition maritime démesurée et surtout le projet de rester garçon éternellement. (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787)

Le mariage est donc étroitement lié à la progression dans la carrière : cependant, entre la participation à la guerre d'indépendance américaine et le coup de pouce inespéré de l'héritage, Adrien Mandat peut espérer se marier plus tôt que prévu et de fait, il va régulièrement discuter de ce sujet avec sa mère comme dans les lettres datées du 3 mars 1788 ou du 18 février 1789.

La gestion de la carrière change également. De garde-marine « anonyme », Adrien Mandat devient sans doute un des plus riches, c'est ainsi que le ministre le présente à d'Estaing « comme quelqu'un rempli de zèle et qui, malgré quatre vingt mille livres de rentes, avoit toujours le projet de rester dans la Marine, ensuite de jolies choses. » (L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789) Si par le plus grand des hasards, le voisinage de Nully le mettait à portée des familles Loménie de Brienne et La Luzerne, qui arrivent justement à des postes clés à cette période, il commence à les fréquenter assidument à partir de ce moment. Adrien Mandat remarque d'ailleurs : « Mr de Brienne [est] trop occupé pour pouvoir lui parler d'affaires étrangères à son ministère. S'il va, comme il le dit, à Brienne aux fêtes de Pâques, Papa fera plus en un quart d'heure avec lui que moi en dix voyages à Versailles. » (L111. A Félicité Mandat – Paris, le 8 mars 1788) Ainsi, très rapidement après l'annonce de l'héritage,

---

<sup>12</sup> Sur cette question, voir M. Vergé-Franceschi, *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 292.

Adrien Mandat écrit : « je pars d'ici aujourd'hui pour Paris d'où après-demain, j'irai à Versailles demander à M<sup>f</sup> le C<sup>te</sup> de Brienne des conseils sur ce que je dois devenir quant à mon avancement et voir nos bons gouverneurs. » (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787), puis il signale à plusieurs reprises qu'il va dîner chez les Loménie ou bien qu'il est reçu chez le ministre La Luzerne :

j'ai d'abord été chez M<sup>f</sup> de Brienne qui m'a renouvelé[sic] les marques d'intérêt qu'il m'a toujours témoigné ; j'ai dîné chez lui, après le dîné, j'ai causé avec M<sup>de</sup> de Brienne du mariage de ma sœur, elle m'en a paru contente et j'ai été ensuite, accompagné de M<sup>f</sup> le ch<sup>er</sup> d'Allonville chez M<sup>f</sup> de La Luzerne, qui m'a dit de beaucoup trop belles choses pour qu'il n'y ait pas un peu d'eau bénite de cour et qui m'a dit qu'il m'embarqueroit sur une frégate qu'il va donner ordre d'armer à Toulon. Il ne m'en a point dit la destination, [f°1r°] ni nommé le capitaine, mais je sçaurai tout cela à mon prochain voyage. Il m'a dit de lui faire un petit mémoire ou note détaillée de tout ce que je voulois lui demander et vous sentez bien que, sans abuser de la permission, je m'en servirai avec grand plaisir. De chez M<sup>f</sup> de La Luzerne, j'ai été chez M<sup>de</sup> de Loménie, qui a son ordinaire est toujours très honnête et j'y ai vu M<sup>f</sup> l'archevêque, qui n'y a resté[sic] qu'une minute et s'est ensuite sauvé après m'avoir fait une grande inclination de tête. M<sup>de</sup> la marquise d'Aguesseau m'a mené à la comédie du château dans sa loge et j'ai été souper chez M<sup>de</sup> de Brienne et coucher au château chez M<sup>f</sup> le ch<sup>er</sup> d'Allonville qui est toujours aussi bon, aussi honnête et aussi complaisant et qui m'a donné la chambre de ses neveux. Avant-hier, j'ai dîné chez M<sup>de</sup> de La Luzerne, qui est infiniment honnête, bonne et prévenante et qui m'a fait un accueil assez distingué ; elle m'avoit engagé à souper et à faire une partie de quinze, mais la crainte de revenir trop tard à [f°1v°] Paris m'a fait quitter son salon avant qu'on se mît à table. J'ai eu tout lieu d'être content de mon voyage et, comme vous le voyez ma réception chez les ministres a dû être enviée par bien des gens. (L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788)

Pouvoir être reçu aussi intimement chez les ministres est effectivement enviable : ces bonnes relations sont entretenues par des cadeaux, comme lorsque Adrien Mandat rapporte une stalagmite d'Antiparos pour Loménie de Brienne, et manquent même de déboucher sur un mariage d'après ce qu'on peut deviner de la lettre du 17 février 1789. On est loin de la gêne éprouvée par Nompère de Champagny pour ce genre de visites :

Je n'avois point eu de commandements ; il est vrai que je n'en avois pas demandé. On me fit entendre que puis qu'il étoit reçu qu'on ne donnoit de commandement qu'à ceux qui les avoient sollicités, il étoit de mon devoir au moins de me présenter, pour faire connoître que j'en désirois. J'obéis à ce devoir, et me trouvant à Paris, je fus un dimanche à Versailles et me présentai à l'audience de M. le maréchal de Castries, ministre de la marine. Je me rappelle cette porte étroite qui donnoit de son salon dans son cabinet, contre laquelle se pressoient les pauvres solliciteurs qui n'entroient qu'un à un, et sortoient par une porte opposée. J'entrai à mon tour, et bien modestement et en tremblant je fis ma demande. Je désirois presque une réponse négative pour être plutôt quitte de ma gênante situation. La réponse ne fut qu'évasive ; mais je la pris pour un refus, et sur-le-champ prenant mon parti je dis au ministre : « Alors que votre Excellence veuille sur-le-champ m'embarquer comme subalterne ; car ce que je désire le plus est de servir le roi d'une manière active. » M. de castries fut fort content de ma réponse et donna ordre à M. de la Touche directeur général de la marine, de me donner un commandement<sup>13</sup>.

Adrien Mandat n'est pas le seul bénéficiaire de ce changement de statut, puisque ses frères et sœurs ont des rentes viagères sur la terre de Grancey, comme le rappelle Adrien Mandat à sa

---

<sup>13</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 47-48.

mère dans sa lettre du 28 novembre. Sa sœur aînée, Félicité, âgée de 21 ans, voit son mariage aboutir en juin 1788 avec son cousin Alexandre de Thomassin de Bienville, âgé de 39 ans<sup>14</sup>. Quant aux trois plus jeunes frères, l'héritage leur permet de passer sans encombre les fourches caudines des Ordonnances de Brienne en mars qui voient plusieurs réformes de régiment<sup>15</sup> :

M<sup>r</sup> le commandeur de Dampierre, qui partoît pour Versailles, a été chargé par moi du certificat et de demander à M<sup>r</sup> de Brienne, comme si cela venoit de Papa, ce que le chevalier va devenir dans tous ces changements-ci et s'il ne pourroit pas le faire entrer dans les carabiniers, mais je suis bien loin de croire qu'il pût gagner au changement de corps : il va probablement conserver son rang dans celui où il va entrer et, dans les carabiniers, il seroit à la guerre. (L111. A Félicité Mandat – Paris, le 8 mars 1788)

En effet, engagés dans l'armée de terre, ils doivent payer pour servir, contrairement à ce qui se passe dans le service de mer, où l'officier est entretenu par le Roi : être pauvre, c'est donc l'assurance de végéter ou de quitter le service. Adrien Mandat écrit d'ailleurs qu'une partie de l'héritage est dépensée pour eux dans ce but :

Est-ce que nous avons besoin de M<sup>r</sup> de Rennefort pour arranger <sup>a</sup>les différends, d'ailleurs est-ce qu'il peut y en avoir entre Papa, mes frères et moi ? Est-ce que nos intérêts peuvent être différends[sic] ? Est-ce que ma fortune et ma voie ne seront pas éternellement consacrés à Papa, vous et mes frères ? Est-ce que j'ai jamais eu d'autre projet, après l'arrangement de mes affaires, que d'arranger celle[sic] de Papa et travailler au bonheur de mes frères en achetant et [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] payant pour eux les grades et les places que leur fortune ne leur permettoit pas d'avoir sans ce secours ? (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Durant l'année 1788, la vraie révolution se fait dans la famille. Autrefois unie, l'annonce de l'héritage qui écarte de la succession la branche féminine des Mandat, à savoir la tante Fraguier et ses enfants, déchire progressivement la famille. Les lettres sont alors remplies de questions légales autour du partage et des frais de succession, chaque partie s'armant d'hommes de loi. Tout à sa joie, Adrien Mandat va voir Grancey et note :

A propos de Grancey, je ne vous en ai point dit ma façon de penser : j'ai trouvé que rien n'étoit aussi beau et aussi noble ; j'ai trouvé beaucoup plus de vue que vous ne me l'aviez dit et je me suis amusé à compter les fenêtres du château, dont la totalité monte à 162, y compris les portes sur la cour, c'est peut-être une remarque que vous n'aviez pas faite. (L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788)

Mais rapidement les brouilles et autres tracasseries se succèdent :

M<sup>r</sup> Le Nain, chez lequel j'ai été parler de nos affaires, m'a l'air d'être plus dans nos intérêts que dans ceux de tous les autres héritiers : il aime beaucoup Papa et auroit voulu qu'il se fût adressé à lui avec plus de confiance et n'eût pas toujours mandé à M<sup>r</sup> Michault ou à mon oncle et mon cousin, dont ce dernier est l'âme damnée, les mêmes choses qu'à lui. Je vous dirai tout bas que j'ai cru m'apercevoir[sic] qu'on vouloit me faire regarder [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] de mon côté comme

---

<sup>14</sup> L'âge moyen du premier mariage pour une fille à la même époque est plutôt aux alentours de 27 ans : l'héritage a très probablement accéléré la décision d'unir les deux cousins. Sur ce sujet, voir Louis Henry et Jacques Houdaille, « Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, 34<sup>e</sup> année, n°2, 1979, p. 403-442.

<sup>15</sup> Sur l'esprit de cette réforme, voir Rafer Blaufarb, « Le Conseil de la Guerre (1787-1789). Aspects sociaux de la réforme militaire après l'édit de Ségur », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 43, N°3, Juillet-septembre 1996. p. 446-463.

légataire universelle[*sic*] afin de me faire payer la plus grande partie des frais de la succession. (L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788)

ma tante ne peut jamais se laver à mes yeux de m'avoir fait dîner cinq ou six fois avec M<sup>r</sup> de Rennefort, de m'avoir conseillé de lui confier tout ce qui pouvoit nous inquiéter sur Grancey par la raison que c'étoit un délicieux conseil et un homme incroyablement lumineux : aussi j'ai été assez bête pour avoir d'abord confiance [*f°2r°*] en M<sup>r</sup> de Rennefort et n'ai commencé à m'en méfier que lorsque M<sup>r</sup> Raclet (je crois que c'est lui) me prévint qu'un jour, en sortant de dîner avec moi chez ma tante, M<sup>r</sup> de Rennefort se rendit à l'inventaire de la rue de Bourbon et cria très haut qu'il étoit de la plus grande injustice que mon cousin payât à lui seul les frais de la succession, que nous devons y entrer au moins pour moitié &c. Vous voyez clairement qu'on a cherché à me tirer les vers du nez chez ma tante et c'est infâme. (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Tirailé entre la colère et l'ironie, notamment quand il est question des procédés mesquins de l'oncle Fruquier à l'« hôtel de la chaleur<sup>16</sup> », à son retour de Grèce, Adrien Mandat confie à sa mère :

En attendant, vous me faites voyager avec la crainte de vous avoir déplu et celle de vous avoir fait de la peine et si je ne me croiois[*sic*] un bon avocat dans votre cœur, cette crainte, jointe à mes idées ordinairement noires et à mes inquiétudes sur cette malheureuse succession[*sic*], me rendroient entièrement malheureux jusqu'à mon arrivée à Nully. (L123. A Mme Mandat – Marseille, le 29 décembre 1788)

L'héritage a donc ses inconvénients, cependant il pousse Adrien Mandat à s'intéresser davantage à la politique, puisque devenu propriétaire terrien, il s'émeut de l'impôt territorial : « on attend le roi ces jours-ci à Paris, on dit qu'on remet l'impôt territorial sur le tapis et que c'est pour le proposer de nouveau que le roi vient. » (L111. A Félicité Mandat – Paris, le 8 mars 1788). Il s'agit de la seule mention des travaux de l'Assemblée des notables de toute la correspondance ; par exemple, la suppression du conseil des prises ainsi que la suppression des inspecteurs généraux des manufactures et du commerce annoncées dans le *Journal politique de Bruxelles* ce même jour n'éveille pas son intérêt et ne font pas l'objet d'une remarque. A la fin de 1788, l'échec de l'Assemblée provoque la chute des frères Brienne, mais, alors en Grèce, Adrien Mandat ne s'y intéresse que de loin : « le bruit se répand ici que nos ministres ne sont plus en place et nous attendons avec impatience des nouvelles. » (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788) A vrai dire, cette chute importe peu puisque le but est atteint, celui d'être lieutenant...

### ***1.3. Adrien Mandat, spectateur distrait des Etats généraux en 1789***

Revenu en janvier 1789 au sein de sa famille, Adrien Mandat est sans doute plus à même de se tenir au courant des événements politiques. Les six lettres écrites en février et mars 1789 le présentent comme le commissionnaire parisien de son père, bailli d'épée de la

---

<sup>16</sup> Voir L125 et L126.

ville de Chaumont, ce qui explique pourquoi elles sont toutes tournées vers les préparatifs « cosmétiques » des Etats Généraux. Ainsi, Adrien Mandat s'attache à rassembler les divers documents nécessaires à son père pour présider les assemblées, notamment la lettre de convocation du gouverneur :

J'ai été trouvé le secrétaire des commandements de M<sup>r</sup> le duc de Bourbon qui est infiniment honnête et m'a très fort assuré qu'il est inutile que ces[sic] provisions de grand bailli ayent l'attache du prince ; en conséquence, je les renvoye à Papa, à qui le-dit secrétaire conseille de se rendre au plutôt[sic] dans son bailliage, attendu que M<sup>ts</sup> les lieutenants-généraux ne demanderoient pas mieux que les baillifs[sic] ne fussent pas dans leurs bailliages lorsque les lettres de convocations arriveront, afin de [f°2r°] de pouvoir les remplacer dans leurs fonctions (L125. A Mme Mandat – Paris, mi-février 1789)

J'ai porté les deux mémoires au Palais Bourbon et, quoique les lettres d'attache ne soient pas très nécessaires, le secrétaire m'a dit que, puisque j'en voulois avoir, je pouvois repasser demain et qu'il me les feroit expédier, ainsi qu'à M<sup>r</sup> de Thomassin, à qui il arrive quelque chose de fort fâcheux dans ce moment-ci et que j'ai vérifié hier au Palais Bourbon : [f°1r°] c'est que dans la liste des bailliages de la champagne, on a oublié le sien et qu'il n'a point de lettres de convocation. J'ai en conséquence fait faire une lettre pour M<sup>r</sup> de Villedeuil de la part de M<sup>r</sup> le duc de Bourbon et je n'ai quitté le secrétaire que lorsque la lettre a été écrite et prête à signer par le prince. Cette erreur, moyennant cela, va être promptement réparée, je l'espère. (L127. A Mme Mandat – Paris le 18 février 1789)

Je retournai hier au Palais Bourbon, mon cher Papa, et le secrétaire des commandements m'a dit qu'il lui falloit les lettres de grand bailli ou au moins une copie bien faite, pour qu'il pût vous donner les lettres d'attache. Je ne pus m'empêcher de lui représenter qu'il auroit pu les garder pendant qu'il les avoit, il me répondit à cela qu'il ne croyoit pas alors, qu'elles pussent être nécessaires de même que les lettres d'attache, mais qu'actuellement il me prioit de vouloir bien lui donner une copie bien exacte des provisions et qu'il pût conserver. (L128. A M. Mandat – Paris, le 20 février 1789)

Les allers-retours d'Adrien Mandat au Palais Bourbon montrent qu'en dépit du « Règlement fait par le roi pour l'exécution des lettres de convocation du 21 janvier 1789 », les modalités administratives restent floues, d'où la crainte d'être remplacé en cas d'absence ou d'être oublié comme c'est le cas pour le beau-frère d'Adrien Mandat . A ces procédures administratives, s'ajoute la nécessité de se vêtir pour l'occasion ; le tailleur de la famille est donc mis à contribution :

Ruchi va travailler tout de suite à votre costume de grand bailli et le faire partir sur-le-champ. Je vous préviens que sous le manteau noir &c., vous pouvez [f°1r°] porter des habits habillés de couleur ; ainsi, si vous en avez besoin, mandez-le moi bien vite. (L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789)

Ruchi travaille à tout ce que vous avez demandé et comme je scavois que vous aviez besoin indispensablement au moins du chapeau, j'avois dit à Ruchi de m'envoyer le chapelier et j'avois fait marché avec lui pour deux cent francs. Presque tous les baillifs[sic] que ce chapelier fourni n'ont mi[sic] que cela à leur chapeaux[sic], cependant il se pourra bien que le vôtre coûte deux-cent-cinquante livres parce que celui de deux cent francs ne [f°1r°] sera peut-être pas fini à tems (L129. A M. Mandat – Paris, le 28 février 1789)

Cette dernière réflexion est intéressante car elle donne une idée des frais de représentation engendrés par les Etats généraux : le seul chapeau représente un peu moins d'un cinquième de ce que le père d'Adrien Mandat donnait à son fils en pension annuelle, et à cela s'ajoute le

prix du manteau et d'autres affaires. Il n'est pas exagéré de penser que le costume entier atteint les mille livres, ce qui en fait un investissement absolument énorme.

Le bailli étant supposé recevoir pendant la période des assemblées, il est également question de frais de bouche qui incombent à la famille Mandat. On peut penser que c'est par mesure d'économie et pour parer au plus pressé qu'Adrien Mandat écrit : « Mon cher papa, [...] vous ne vous ferez pas scrupule de prendre ou de faire venir de Grancey le vin dont vous pourriez avoir besoin à Chaumont » (L128. A M. Mandat – Paris, le 20 février 1789), proposition réitérée dans la lettre suivante : « il y a dans la caisse de vin n°12 cinq bouteilles de marasquin qui pourront vous être utile à Chaumont et qu'il faut y emporter, il y a aussi du vin de la Malgue de Provence qui est peut-être potable et alors il faudroit l'emporter. » (L129. A M. Mandat – Paris, le 28 février 1789)

Par la suite, Adrien Mandat demande un congé de six mois au ministre :

Je lui ai représenté que, puisqu'il n'y avoit pas d'armement, je ne supposois pas que ma présence pût être très nécessaire au département et qu'à moins qu'il ne pensât différemment, je lui demanderois de vouloir bien me laisser encore chez mes parents assez de tems pour terminer des affaires très conséquentes. Il m'a dit que je pouvois écrire à mon commandant d'escadre de lui demander pour moi un congé de six mois et qu'il me l'accorderoit, que, s'il y avoit des armements, mon congé n'étoit point un obstacle à ce que je me rendisse à Toulon pour en profiter. Ainsi me voilà, ma chère Maman, presque possesseur d'un congé qui va prolonger mon séjour auprès de vous à peu près de trois mois, car si je restois les 6 entiers, on pourroit suspecter mon zèle. (L130. A Mme Mandat – Paris, février-mars 1789)

Il est probable qu'Adrien Mandat profite de son congé pour assister son père dans ses fonctions de bailli : la correspondance s'arrête, puisque la famille est réunie, et nous ne saurons donc rien des événements qui se passent à Chaumont. Les doléances des habitants du bailliage<sup>17</sup>, rédigées le 26 mars 1789, sont globalement les mêmes que dans le reste de la France : la demande d'un équilibre des finances et une meilleure répartition des impôts ou la réforme de la justice avec la suppression des lettres de cachet ; à cela s'ajoutent des demandes particulières comme la nécessité d'avoir dans chaque arrondissement et chaque paroisse un « chirurgien habile » et une « sage-femme qui ait fait un cours d'accouchement » (« Administration de la commune », art. 37) ou bien une meilleure police des jeux dans les cabarets (*ibid.*, art. 38), dans un curieux mélange de positions très conservatrices et de propositions radicalement nouvelles. A une échelle plus petite, les archives départementales de la Haute-Marne conservent le cahier de doléance de Chamarande, où les Mandat ont été propriétaires du château, et ce cahier donne un aperçu des demandes locales autour de Nully :

---

<sup>17</sup> Pour avoir une idée des demandes faites à l'occasion de la rédaction des cahiers, on se reportera au « Cahier des trois ordres du bailliage de Chaumont », *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)* sous la direction d'Emile Laurent et de Jérôme Mavidal, t. 2 - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1879. p. 724-729.

ainsi, la plainte majeure du cahier est l'appropriation de vingt arpents de broussailles appartenant à la commune par le Seigneur de La Motte et « il s'ensuit de cet exposé qu'il seroit de la bonté de leur auguste maître de réprimer l'ambition des Seigneurs, leur faire restituer ce qu'ils retiennent injustement de leurs vassaux, de leur faire subir les impositions (ainsy qu'aux bénéficiers) et qu'il y ait des justices plus à portée de ses fidèles sujets qui jugent en dernier ressort<sup>18</sup> ». Cette dernière réflexion illustre les tensions qui pouvaient exister entre les habitants et les seigneurs et qui vont éclater dans la région après le 14 juillet.

Les *Mémoires* de Zoé de Bienville, nièce d'Adrien Mandat, commencent en effet par le récit de naissance marqué par les violences révolutionnaires :

Alexandre de Thomassin de Bienville épouse en janvier 1788 Alexandrine Claudine Félicité de Mandat née le 25 Septembre 1767. Je suis née de ce mariage le 25 juillet 1789 au château de Nully. J'eus pour parrain Nicolas Claude de Thomassin, Baron d'Halignicourt, et pour marraine Marie-Françoise Charlotte Lepetit de Lavaulx, Dame de Mandat, ma grand-mère.

Etant le premier petit-enfant de la famille de Mandat, ma naissance fut l'occasion d'une belle fête de famille, annoncée par une salve de coups de canons qui étaient sur la terrasse du château de Nully ; ces canons devenus propriété nationale par suite de l'émigration de mon grand-père furent transférés à Chaumont. Mais les troubles de 1789 commençaient. Ma mère était encore alitée quand des brigands vinrent pour piller le château où je venais de naître. Pour soustraire ma mère à la frayeur que cette attaque devait lui causer, on fut obligé de la cacher dans une cave.<sup>19</sup>

Quoiqu'il en soit, avant juillet 1789, l'attitude d'Adrien Mandat va plutôt vers l'acceptation des changements, même si la question de l'impôt semble l'inquiéter, sans virulence cependant. L'absence de lettres entre juillet et décembre 1789 est à déplorer, car on peut supposer que les violences subies à Nully ont amorcé un mouvement de défiance : ont-elles été perçues comme une simple « émotion paysanne » ou bien comme l'indice d'une mutation politique ? Quoi qu'il en soit, ces événements expliquent sans doute pourquoi le congé d'Adrien Mandat, initialement prévu pour six mois et devant se terminer en août ou septembre, se prolonge jusqu'en décembre 1789, date à laquelle il part pour Paris.

## **II. VIVRE LA REVOLUTION : ADRIEN MANDAT DANS LA TOURMENTE - L'ANNEE 1790**

Comme le faisaient remarquer Martine Acerra et Jean Meyer en 1988, sur l'attitude des officiers de marine pendant la révolution, « nous ne possédons aucune vue d'ensemble de la question<sup>20</sup> », ajoutant : « les documents officiels dont nous disposons ne disent qu'une

---

<sup>18</sup> AD52, F490, « Doléances et remontrances rédigées par les habitants de cette paroisse pour être présentées à l'assemblée générale du bailliage de Chaumont », f°6.

<sup>19</sup> Zoé de Bienville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>20</sup> Martine Acerra et Jean Meyer, *Marines et Révolution*, Rennes, Editions Ouest-France, 1988, p. 102.

partie de la réalité. C'est dans la correspondance privée que se révèle le quotidien des événements<sup>21</sup>. » En cela, la vingtaine de lettres qui couvrent la période entre décembre 1789 et janvier 1791 constituent un ensemble remarquable permettant de répondre à quelques interrogations :

Allons plus loin : quelle était, en 1789, l'attitude dominante de ce corps d'officiers : était-il pour les réformes, et lesquelles ? Quel est le pourcentage de ces 1200 officiers qui a rejeté d'emblée la Révolution ? De quand date le « virage » à la contre-révolution ? Autant de questions pour lesquelles il n'existe aucun commencement de réponse<sup>22</sup>.

Indiquant que la Marine est « une exception dans la structure sociale de l'Ancien régime<sup>23</sup> », les deux historiens notent que « face à la Révolution, ces hommes des « Lumières » ont, dans un premier temps, réagi, avant les troubles du printemps de 1789, de manière très favorable », mais que « malheureusement, nous n'avons aucune idée sur les prises de position de ces officiers<sup>24</sup>. » La correspondance d'Adrien Mandat nous amène finalement aux mêmes limites : certes, c'est effectivement un « homme des Lumières », mais, si on peut se permettre le jeu de mots, jusqu'à quel point est-il « éclairé » ? Les thèmes sociaux et politiques sont assez largement évacués de la correspondance : s'ils apparaissent davantage en cette période de trouble, peut-on aller jusqu'à dire qu'ils traduisent une « conscience politique » ? Rien n'est moins sûr.

## ***II.1. Hésitations face à la Révolution***

A la fin de 1789, Adrien Mandat n'est pas exempt de bienveillance, dans la mesure où la seule fois qu'il évoque une décision politique de l'Assemblée nationale, il écrit :

J'ai la justice à rendre à l'Assemblée nationale que avant-hier lorsqu'on fit lecture de la lettre du grand maître au roi, personne ne dît mot que M<sup>r</sup> Le Camus qui se leva et demanda que l'ordre de Malthe fût entièrement supprimé [*sic*], mais personne [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] n'appuya sa motion. (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789)

La suppression de l'ordre de Malte était motivée à la fois par le désir de récupérer les biens ecclésiastiques de l'ordre, en particulier dans le sud de la France, et par l'envie de se débarrasser d'un certain nombre d'officiers de Marine que cette appartenance double rendait suspects ; même si cette proposition constitue une première attaque contre la Marine au moment où commence la crise de Toulon, la remarque d'Adrien Mandat trahit une sorte de confiance en la justice des décisions qui sont prises. Il semble vivre dans une sorte de déni, comme lorsqu'il écrit :

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 114.



Je suis arrivé à Paris sans plaisir et je le quitterai bien véritablement sans regret : c'est le plus triste pays de l'univers et, quoiqu'on y soit dans la plus grande tranquillité[*sic*] et beaucoup plus en sûreté qu'en province, il y manque des plaisirs et de la société et, sans cela, point de Paris. Il déserte tous les jours de cette ville une quantité incroyable d'excellents [*ff°Ir°*] ouvriers qui vont s'établir dans les petites cours d'Allemagne et en Italie ; ceux qui restent ne s'accordent pas très bien dans leur manière de parler sur la Révolution : les uns en sont très mécontents et en voudroient une autre qui, comme un reflux, rapportât la noblesse et les gens riches ; d'autres disent qu'ils donneroient j'usqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire la Révolution si elle n'avoit pas eu lieu ; tous meurent de faim et sont par conséquent d'une honnêteté dont les beaux jours de Paris n'ont jamais donné d'exemple (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789)

La Révolution est réduite ici à quelque chose de bien mince : elle a tué la gaieté parisienne, mais la « tranquillité » et la « sûreté » sont garanties ; on ne trouve plus d'ouvriers car ils ont tous émigré. La dichotomie entre les « mécontents » et les révolutionnaires jusqu'au-boutistes est présentée sans commentaire et les deux camps sont renvoyés dos-à-dos : « tous » ont faim et sont par conséquent devenus honnêtes, situation sans « exemple » qui favorise le consommateur. En dépit des temps, Adrien Mandat reste sensible aux mêmes préoccupations qu'auparavant : ne pas dépenser trop d'argent pour l'achat de ses vêtements. Presque six mois plus tard, la vie semble continuer de même :

Nous avons dîné avant-hier chez M<sup>r</sup> de Choiseul et vu dans l'après-dîné[*sic*] M<sup>de</sup> et M<sup>r</sup> du Châtelet qui nous ont prié à dîner pour vendredy toujours avec le même air d'amitié. Paris, au moment où nous y sommes arrivé[*sic*], étoit très en mouvement. L'abbé Maury et le V<sup>te</sup> de Mirabeau manquèrent d'être assassinés le jour même de notre arrivée, mais depuis ce tems, le calme est si parfaitement rétabli qu'à peine se doute-t-on que la capitale ait été le théâtre [*ff°Iv°*] de la Révolution. (L133. A Mme Mandat – Paris, le 22 avril 1790)

Les relations sociales et mondaines ont repris leur cours : sans la tentative d'assassinat de l'abbé Maury et du vicomte de Mirabeau, on pourrait croire qu'il ne s'est rien passé. Et la proclamation du 29 mai apparaît comme un retour à la normalité, voire à une reprise de contrôle du pouvoir royal sur la révolution :

Depuis que le Laclos est reparti pour l'Angleterre et que son argent est dépensé, Paris est fort tranquille. Le roi a passé hier en revue une très grande partie de la Garde nationale et a fait faire une proclamation par laquelle il se met pour ainsi dire à la tête de la révolution et ordonne qu'on ne porte plus d'autre cocarde que la nationale. (L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790)

Les « troubles » dans les colonies, rapportés par Mr de Dillon au ministre « ont l'air d'inquiéter fort peu, et le ministre et le gouverneur, et, dans le fait, l'isle de Tabago n'étant pas du tout fortifiée, il sera d'autant plus aisé de la faire rentrer dans l'ordre que tous les propriétaires et tous les habitants non militaires y sont intéressés et le désirent. » (L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790) L'intérêt d'Adrien Mandat pour cet événement périphérique peut se comprendre : étant en recherche d'embarquement, les colonies des Antilles sont *a priori* une destination possible ; qui plus est, relater cette discussion permet de

montrer à sa correspondante qu'il est bien introduit auprès du ministre. Mais l'insouciance qui ressort de l'anecdote a de quoi étonner : n'est-elle pas une façade ? En effet, dans la même lettre, Adrien Mandat demande la permission à son père d'accompagner les La Luzerne dans leur voyage en Angleterre :

ce voyage me feroit infiniment de plaisir et M<sup>de</sup> et M<sup>r</sup> de La Luzerne m'ont promi[sic] de me donner pour leur frère qui, à ce qu'on prétend, pourra bien être relevé sous peu des lettres de recommandation et des paquets. Je vous prie, ma chère Maman, de plaider ma cause et de me dire votre façon de penser sur un voyage que je ne puis faire plus agréablement dans un autre tems, le mois de may, pour voir les environs de Londres, un ambassadeur que je connois, une grande partie de la bonne compagnie françoise en Angleterre pour le moment ; il me semble que tout cela [f°2v°] doit décider Papa à me laisser partir. Je laisserai Jossieran au ch<sup>er</sup> et m'en irai par la diligence de Londres dans cette ville pour mes cinq louis, je prendrai en arrivant un laquais anglois et un remise et ma dépense ne sera là-bas que ce qu'elle est ici. (L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790)

Présenté comme un voyage d'agrément, ce départ sous alias dans un pays étranger ressemble étrangement à une émigration. Quoiqu'il en soit, les événements extérieurs bouleversent ces projets :

La guerre est décidément déclarée entre l'Espagne et [la] l'Angleterre. Une dispute entre les bâtiments espagnols et anglois à la baie d'Honduras est la cause ou le prétexte de cette guerre. Vous ferez sur cette nouvelle toutes les réflexions que vous voudrez, vous sentez qu'on en fait beaucoup ici. On ne dit encore rien sur le parti que nous allons prendre. On disoit hier matin que M<sup>r</sup> de La Luzerne alloit se rendre à l'Assemblée pour y demander ou proposer l'armement de dix-huit vaisseaux ; j'ai été le soir chez M<sup>de</sup> de La Luzerne et cette démarche n'avoit pas eu lieu. (L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790)

De fait, Adrien Mandat ne se commet pas à des réflexions d'ordre politique. Néanmoins, les quelques personnages qui sont mentionnés dans sa correspondance donnent une indication de ses inclinations. Tout d'abord, il se montre soulagé du départ de Choderlos de Laclos, perçu comme un fauteur de trouble : « depuis que le Laclos est reparti pour l'Angleterre et que son argent est dépensé, Paris est fort tranquille. » (L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790) En effet, ce dernier est au service du duc d'Orléans, alors à Londres et pressenti comme « régent » en lieu et place de Louis XVI ; on notera également l'emploi péjoratif de l'article défini devant un nom propre. A l'inverse, Adrien Mandat semble suivre de près les aventures du vicomte de Mirabeau, dont il avait déjà parlé dans la lettre du 22 avril citée plus haut, et dont il parle à nouveau ensuite :

Le V<sup>te</sup> de Mirabeau **Erreur ! Signet non défini.** n'a point fait, comme on l'avoit d'abord dit et crié dans tout Paris, les abominations dont l'accusoient les prétendues lettres reçues de Perpignan. Il est au contraire prouvé qu'il s'est fort bien conduit et qu'après avoir employé tous les moyens de faire rentrer son régiment dans l'ordre, voyant qu'il ne pouvoit y réussir, il avoit pris le parti de s'en aller et d'emporter à des révoltés les cravates qu'il ne les croyoit plus dignes de conserver. La *Gazette* [f°1v°] de Paris vous rendra beaucoup mieux que moi compte de son aventure[sic] que je ne puis que fort peu vous détailler ici. (L138. A Mme Mandat – Paris, le 20 juin 1790)

« Mirabeau-Tonneau », frère cadet vivant dans l'ombre de son illustre frère, est contrairement à ce dernier, un partisan farouche de la monarchie. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les différentes mentions des menaces extérieures :

J'ajouterai à toutes mes nouvelles celle qu'il y a du mouvement en Italie et quelqu'un qui arrive de Nice assure qu'on fait des préparatifs dans cette ville et qu'il y a à peu près vingt mille habits et fusils de prêts. (L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790)

C'est demain ou après à ce qu'on assure que l'ambassadeur du roi de Prusse doit remettre à l'Assemblée une lettre de son maître qui exige que l'on suive le traité de Vestphalie à la rigueur et qui menace d'entrer en Alsace avec deux cent mille hommes en cas de refus. Mais on assure que l'Assemblée se propose de revenir sur son décret et de donner toute satisfaction au roi de Prusse. On disoit encore hier que l'Alsace vouloit reconnaître pour son prince souverain le cardinal de Rohan et se mettre sous la protection du roi de Prusse et des princes allemands ; on assure même que les gens d'affaires du cardinal disent ici que le cardinal pourra bien rendre au roi l'Alsace quand on lui aura rendu son autorité. (L138. A Mme Mandat –Paris, le 20 juin 1790)

Si dans le premier exemple, Adrien Mandat se contente d'énoncer un fait – il y a des troupes à la frontières de Nice-, dans le second, les détails qu'il ajoute ont presque une valeur illocutoire : il ne s'agit pas tant de raconter un fait que d'exprimer un souhait secret, celui de voir peut-être les armées étrangères rendre au roi son « autorité ». Ainsi, l'ensemble de ces indices tendent à prouver qu'Adrien Mandat envisage les événements avec un certain recul : au printemps 1790, on ne peut pas véritablement voir en lui un opposant de la révolution ; tout au plus, aspire-t-il à un retour à l'ordre.

## ***II.2. La Marine en danger : la crise de Toulon (décembre 1789-janvier1790)***

La crise de Toulon commence bien avant la révolution, puisque dès le mois de mars 1789, le port est secoué par une crise sociale de grande ampleur suite à l'instauration d'une taxe municipale sur le grain, le « piquet », qui provoque une envolée des prix. C'est à ce moment que surgissent les premiers désaccords au sujet de la gestion des mouvements de foule entre la municipalité de Toulon et le commandant de la marine, Albert de Rions, ce dernier étant partisan de la démonstration de force, ou du moins de fermeté. Après les événements de juillet 1789, Toulon connaît comme la plupart des autres municipalités de France, une révolution municipale. Le 23 août 1789, le conseil municipal décide de créer une Garde Nationale, qui s'oppose aux troupes royales présentes dans le port. Si Albert de Rions accepte de faire prêter aux troupes le serment d'allégeance civique que la municipalité exige entre le 23 et le 25 août, il fait cependant des difficultés pour autoriser le port de la cocarde dans l'arsenal : autorisant son port aux civils, il déclare attendre les ordres de Paris pour les militaires, en particulier les officiers ; l'armée de terre n'attend pas, ce qui fait que les officiers de Marine finissent par être dangereusement isolés. Très rapidement, à la mi-

novembre, un officier est arrêté pour avoir porté une cocarde noire, considérée comme un symbole Contre-Révolutionnaire. L'affaire commence le 1<sup>er</sup> décembre quand Albert de Rions décide de punir deux ouvriers de l'arsenal pour s'être enrôlés dans la Garde Nationale et porté les marques de cet enrôlement sur leur lieu de travail : alors qu'une députation de la municipalité vient demander la grâce des deux hommes, la foule se masse à l'extérieur de l'hôtel de la Marine où loge Albert de Rions : la rumeur que l'on va tirer sur les manifestants poussent ceux-ci à agresser quelques officiers encore dehors, puis à envahir la demeure du commandant. Ce dernier est alors emmené au palais de justice et mis au cachot avec d'autres officiers ; la municipalité, par son incapacité à maîtriser la foule des émeutiers, se trouve ainsi complice par faiblesse<sup>25</sup>.

Adrien Mandat apprend la nouvelle par la presse avec presque quinze jours de retard :

j'ai vu dans les papiers publics que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'Albert venoit d'être arrêté à Toulon, que la populace étoit maîtresse de ce port et que plusieurs de mes camarades avoient été blessés, plusieurs entr'autres assez grièvement pourqu'on craignât pour leur vie. J'ai sur-le-champ envoyé un exprès à M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Vaudreuil qui est député à l'Assemblée nationale avec une lettre par laqu'elle[sic] je le priois de me dire ce qui étoit arrivé, s'il croyoit que je ne ferois pas bien de me [f°Ir°] rendre à Toulon et de ne pas profiter du congé que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de La Luzerne venoit de m'accorder, il m'a répondu que l'Assemblée avoit décrété que M<sup>r</sup> d'Albert seroit élargi, qu'il alloit probablement quitter le commandement de la marine de Toulon et ne voudroit pas rester dans une ville où il avoit été aussi cruellement insulté, que ma présence dans mon département lui paroissoit inutile, qu'il me conseilloit de ne point m'y rendre et de rester tranquille j'usqu'à la fin de mon congé. J'ai en conséquence pris le parti de ne point aller à Toulon, mais j'ai écri[sic] à tous mes chefs pour prendre leurs ordres, leur dire que j'étois près à aller les joindre et que s'il y avoit encore<sup>a</sup> quelques[sic] risques à partager avec eux et mes camarades, j'espérois qu'il voudroient bien me le mander, que, dans le cas contraire, je profiterois de mon congé &c. J'ai vu avec bien grand plaisir les rétractations du journaliste [f°Iv°] de Paris. (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

La première réaction d'Adrien Mandat est une réaction d'indignation contre la « populace », terme éminemment péjoratif, qui a « cruellement insulté » Albert de Rions et « blessé » dangereusement certains officiers ; la seconde réaction est le désir de partager le sort de ses camarades en demandant la fin de son congé et sa réintégration à Toulon. Le comte de la Luzerne refuse, prétextant l'élargissement prochain d'Albert de Rions, et juge (sans doute à raison) la démarche d'Adrien Mandat « inutile ». La lettre montre la réponse « émotionnelle » à l'événement, dont Adrien Mandat n'entrevoit guère la portée, puisque quelques mois plus tard, il écrit à sa mère :

Il vient d'arriver à M<sup>r</sup> le commandeur de Glandevéz qui commande la marine à Toulon le même événement qu'à son prédécesseur le C<sup>te</sup> d'Albert : il est arrêté, enfermé à l'hôtel de ville

---

<sup>25</sup> Pour une version détaillée de l'Affaire de Toulon, voir l'article de George Duruy, « La Sédition du 1er décembre 1789 à Toulon », *Revue des Deux Mondes*, 3e période, tome 116, 1893, p. 369-396 et W. S. Cormack, *op. cit.*, particulièrement le chapitre III « The Revolution begins : the Toulon Affair of 1789 », p. 49-77. On peut également Raoul Busquet et Bruno Roberty, *Mémoires de Louis Richaud sur la révolte de Toulon et l'émigration*, Paris, 1930.

et le peuple demande sa tête. M<sup>r</sup> de La Luzerne qui venoit de recevoir hier cette nouvelle ne nous en a pas donné les détails, parce qu'il n'en avoit pas encore rendu compte au roi. (L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790)

La répétition de la révolte ne semble pas surprendre Adrien Mandat cette fois-ci ; il constate les faits sans trop d'émotion et il ne tire pas non plus de conclusions sur la situation : est-ce pour protéger sa mère, à quelques semaines de son départ pour Brest ? Ou bien, en dépit de son intimité avec le ministre, il n'a effectivement pas les « détails », ce qui ne lui donne qu'une vision partielle des choses ? Toujours est-il, que depuis Paris, les émeutes des ports sont assez largement minorées.

Les différents journaux saisissent mal en particulier le rôle des rumeurs qui suscitent des mouvements de foule incontrôlables : ainsi, l'été 1789 est assez agité à Brest, puisque la rumeur court que les officiers veulent livrer le port aux Anglais et elle est rapportée par un député à l'Assemblée ; on peut alors lire dans le *Journal politique de Bruxelles* : « les Anglois, de concert avec les ennemis du bien public, ont formé le projet d'incendier le port de Brest. Les complots sont portés au plus grand degré de violence<sup>26</sup>. » Quelques jours plus tard, on peut lire la requête « envoyée » par le Conseil permanent de la ville de Brest au sujet d'un conflit entre l'autorité de terre, celle de la Marine, & du Conseil permanent nouvellement établi » : « le vœu des habitans de cette ville est d'obtenir un commandant-général des forces de terre & de mer qui ait la confiance des troupes, & l'amour du Peuple, & ce vœu nomme M. le Comte d'Estaing<sup>27</sup>. » Néanmoins, il n'est quasiment plus question de Brest dans la presse dans les mois qui suivent. Le même genre de rumeur secoue Toulon au moment de l'affaire : « sur le bruit répandu qu'une flotte combinée, Angloise et Hollandoise, devoit s'emparer du port, le Peuple a voulu saisir les armes de l'Arsenal, et a resserré plus étroitement les Officiers détenus<sup>28</sup>. » Quelques jours plus tard, la municipalité de Toulon désobéit à l'Assemblée et justifie le maintien en prison du commandant par une lettre, signalant que « M. d'Albert a été arraché de son hôtel, mis au cachot, et de-là en prison, A LA CLAMEUR PUBLIQUE, et qu'en l'élargissant, on le mettroit en danger<sup>29</sup>. » Comme le note William Cormack, « this attack on a senior officer of the Crown, and the reluctance of the central government to intervene, illustrates the collapse of executive power in 1789 and its effect on the French Navy<sup>30</sup>. » Les ports de guerre français se trouvent pris au piège de logiques politiques contradictoires, comme le remarquent Jean Meyer et Martine Acerra :

---

<sup>26</sup> *Journal politique de Bruxelles du 08/08/1789*, « Séance du lundi 27 juillet 1789 », p. 65.

<sup>27</sup> *Journal politique de Bruxelles du 15/08/1789*, « Séance du mardi 4 août 1789 », p. 193.

<sup>28</sup> *Journal politique de Bruxelles du 26/12/1789*, « Séance du 15 décembre 1789 », p. 330.

<sup>29</sup> *Ibid.*, « Séance du jeudi 17 décembre », p. 352.

<sup>30</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 49.

Les amiraux français se sont trouvés confrontés à une situation totalement inédite : ils avaient à faire face à leurs propres problèmes, comme à ceux qui leur étaient posés par l'intervention incessante à la fois des autorités municipales, tantôt alliées, tantôt hostiles, comme surtout des « masses » insurrectionnelles populaires, et ce en présence d'une autorité centrale double : la ministérielle et royale d'une part, totalement impuissantes, et souvent d'attitude ambiguë ; la parlementaire des assemblées d'autre part, peu au courant des questions navales et toujours profondément méfiante envers le militaire<sup>31</sup>.

Nompère de Champagny, plus âgé qu'Adrien Mandat et surtout plus politisé qu'Adrien Mandat puisqu'il est membre du comité de marine, est un des rares officiers de Marine à évoquer cette affaire de Toulon dans ses *Souvenirs* : en effet, c'est lui qui va prendre la défense d'Albert de Rions à l'Assemblée. Il dépeint tout d'abord l'homme ainsi : « ses principes étoient sûrement très opposés à ceux des novateurs, il étoit fidèle serviteur de l'ancienne monarchie<sup>32</sup>. » Cette loyauté au pouvoir royal est considérée comme un crime, et Nompère désigne les ennemis du commandant sous le nom de « Jacobins » ; quoiqu'il en soit l'attaque personnelle du député Ricard contre Albert de Rions est perçue comme une attaque des révolutionnaires extrémistes (Robespierre en tête) contre la Marine :

L'esprit révolutionnaire dominoit alors à Toulon avec une grande force et suscitoit des révoltes fréquentes. Il y en eut une dans lesquelles M. d'Albert de Rions et M. du Castellet, commandant du port, contre lesquels elle étoit dirigée, coururent risque de la vie, et les Jacobins, qui en avoient été les auteurs, ne manquèrent pas d'accuser ces deux chefs de tentative contre-révolutionnaire, et cette accusation fut portée à l'Assemblée constituante ; elle y fut soutenue par un député de Toulon nommé Ricard. Quelle que fût ma répugnance à me mettre en avant, je jugeai que je ne pouvois garder le silence dans une affaire de ce genre, c'étoit une affaire de marine, et le corps entier étoit inculpé dans la personne de ces deux chefs. Pouvois-je me taire, moi officier de marine ? C'étoit M. d'Albert qui étoit menacé, M. d'Albert sous les ordres duquel j'avois servi il y avoit peu d'années, et avec une sorte d'éclat, M. d'Albert qui alors m'avoit comblé de témoignages d'estime et montré de l'attachement. Ainsi, devoir, honneur et reconnaissance, tout me prescrivait de prendre sa défense. Il y avoit peut-être une sorte de courage à braver ainsi la fureur des Jacobins qui avoient choisi M. d'Albert pour victime, et qui attachoient beaucoup de prix à le faire condamner ; c'étoit par des actes semblables qu'ils cherchoient à désorganiser le gouvernement du Roi et à intimider ses serviteurs les plus dévoués. Cette considération de la fureur d'un parti n'eût été qu'un motif de plus pour moi.

Il ajoute plus loin : « il ne s'agissoit pas pour moi de briller, de faire un beau discours, mais de sauver l'homme dont j'avois embrassé la défense. Ses juges étoient ses ennemis et se croyoient intéressés à le perdre. C'étoient les Jacobins de l'Assemblée, pour qui cette affaire étoit une affaire de parti. » Comme dans la lettre d'Adrien Mandat, on trouve la volonté de « faire corps », mais ici la nécessité de « serrer les rangs » est le seul moyen de résister à une situation inique qui met en péril la hiérarchie militaire et l'autorité royale.

---

<sup>31</sup> M. Acerra & J. Meryer, *op. cit.*, p. 102.

<sup>32</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 61.

Jusqu'à quel point Adrien Mandat a-t-il conscience des difficultés que rencontrent les officiers dans les ports ? Sans doute, les mouvements à Toulon lui ont fait demander et obtenir son transfert à Brest, imaginant que la situation est meilleure :

Voilà mon histoire, qui n'en est point une. Ce qui me fait beaucoup de peine dans celle de Toulon, qui malheureusement n'en est point une non plus, c'est que les troupes m'ont l'air de s'être très mal comportées et bien différemment de celles de Brest qui, au nombre de 7 mille sur la place d'armes, lorsqu'on leur a demandé si elles juroient d'être fidèles à la Nation<sup>c</sup>, ont crié « non<sup>c</sup> » toutes ensemble et ont fait une très grande peur aux officiers municipaux, qui se sont bien vite sauvés chez eux, faisant à ce qu'on ajoute à peu près *cascas[sic]* dans leur culote *[sic]*. Le major général, le V<sup>te</sup> de Marigny qui lisoit le serment et qui dans aucunes circonstances *[sic]* n'a sçu manquer de présence d'esprit, s'est retourné de leur côté et et leur a dit : « Soldats, ce non-là est sûrement que vous n'abandonnez jamais vos drapeaux<sup>c</sup> », « oui, mon général, oui, mon general » et cela en est resté là. (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

Au vu de la correspondance entre le Commandant d'Hector et le ministre de la Luzerne, ce transfert de département paraissait une bonne opération. En effet, Brest connaît une relative période de calme, puisqu'en janvier le ministre se félicite « que ce qui s'est passé à Toulon n'ait point influé sur la conduite des ouvriers de Brest dont vous étiez toujours satisfait<sup>33</sup>. » En dépit d'un changement de municipalité en mars, qui voit l'élection du franc-maçon Charles-François Malmanche, également chirurgien de la Marine, le port de Brest reste tranquille :

Je vous suis obligé des détails dans lesquels vous êtes entré relativement à la nomination des membres de la nouvelle municipalité a dû s'effectuer ces jours ci. J'ai remarqué avec satisfaction que la section que vous présidiez vous a témoigné beaucoup d'égards et de confiance et que tous les officiers de la Marine ont tenu la conduite la plus sage et la plus convenable à la circonstance<sup>34</sup>.

J'ai vu que l'installation de la nouvelle Municipalité de Brest a eu lieu le 21, avec autant d'ordre que de tranquillité, et que d'après la demande qui vous en a été faite et à l'exemple du Commandant de la place vos hommes du corps des Canoniers-matelots ont pris les armes. J'ai vu également que le nouveau Corps municipal et les Notables s'étant rendus à l'hôtel de Ville immédiatement après la cérémonie, vous avez profité de ce moment pour leur faire une visite avec plus de 30 officiers de la Marine<sup>35</sup>.

J'ai vû que la fête que la Milice Nationale de Brest a donnée à toutes les troupes qui se trouvoient en cette ville, a eu lieu sans qu'il en soit résulté le moindre événement fâcheux<sup>36</sup>.

Je vois avec satisfaction que tous les bâtimens dont l'armement est ordonné par le Roi sont disposés en tous points, et que leur équipemens n'éprouvera point de délai. Les doublages en cuivre pouvant être commencés à la marée de demain et se succédant rapidement, les ordres de Sa Majesté seront exécutés aussi promptement qu'elle le désire. Elle a bien voulu me témoigner sa sensibilité sur la manière dont ils ont été reçus dans le port et elle vous charge de l'exprimer aux officiers et à toutes les autres personnes qui donnent, dans cette circonstance, des marques particulières de leur zèle<sup>37</sup>.

La correspondance officielle donne l'impression d'une certaine normalité, ce qui a sans doute dû rassurer Adrien Mandat ; ce dernier a de plus deux canaux de renseignement : Maurice,

<sup>33</sup> SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 9 Janvier 1790 », f°4r°.

<sup>34</sup> SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 19 mars 1790 », f°46v°.

<sup>35</sup> SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 2 avril 1790 », f°58r°.

<sup>36</sup> SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 9 avril 1790 », f°63v°.

<sup>37</sup> SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 26 mai 1790 », f°109r°.

son frère qui est à Brest et le ministre la Luzerne chez qui il se rend fréquemment à Paris. C'est donc avec une certaine confiance que, sur le point de partir à Brest, il écrit :

Vous avez appris par le dernier courrier, ma chère Maman, mon futur départ pour Brest au lieu de Toulon. Cet arrangement doit me plaire par bien des raisons puisqu'outre le plaisir de retrouver Maurice, j'aurai l'avantage de pouvoir choisir mon capitaine et le vaisseau sur lequel j'aurai envie de faire ma campagne. Il n'y en aucun de ceux qui composent l'escadre qui ne soit charmant et excellent marcheur. (L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790)

Il ajoute également qu'il a réclamé un commandement d'un « petit bâtiment », qui lui a été refusé car « m<sup>r</sup> de la Luzerne se croit obligé d'en donner à quelques-uns à des sous-lieutenants mais il m'a promi[sic] de la manière la plus positive que, dès le moment qu'il pourroit le faire, il le feroit. » Cette remarque est cependant un indice inquiétant, qui renvoie aux prétentions des sous-lieutenants à obtenir des commandements en lieu et place des lieutenants. Plus précisément, comme l'indique cette lettre du commandant d'Hector au ministre, il s'agit de donner des commandements à des roturiers :

d'après ce que vous me faites l'h<sup>r</sup> de me marquer de la justice que vous trouvez à ce que les sous-lieutenants nobles participent, ainsi que les autres, aux commandements, et sachant que malgré le désir que j'avais eu de cacher à ceux qui ne le sont pas que c'était la cause qui leur procurait des commandements, cela avoit transpiré et avoit un peu diminué leur satisfaction, j'ai cru que politiquement et en même tems il étoit juste de nommer M. de Portzamparc qui réunit l'ancienneté aux talents et à l'intelligence<sup>38</sup>.

L'idéal méritocratique de la Marine<sup>39</sup> cède donc aux manœuvres de la politique, sans que les bénéficiaires de cette « discrimination positive » n'en soient plus contents !

De plus, les mois de mars-avril et le mois de juin 1790 sont marqués par un pic des départs, souvent pour des motifs de convenance<sup>40</sup>, si bien que le ministre commence à s'en émouvoir et le commandant d'Hector à se justifier de sa « facilité » :

Les armemens qui se font dans les ports, Monsieur, vont ranimer sans doute le zèle des officiers que leur santé ou d'autres motifs pressans ont forcé de demander leur retraite ; c'est rendre hommage à la bravoure française que de le croire ; mais comme je suis persuadé aussi qu'ils consulteraient moins leurs forces que l'amour de la Gloire, je vous prie de marquer à chacun de ceux de votre Département qui sont dans cette position, que s'ils n'ont pas encore obtenu leur retraite, c'est que les circonstances et le décret attendu de l'Assemblée nationale sur les pensions n'ont pas permis de fixer leur traitement. : vous leur ajouterez qu'ils doivent se regarder comme hors de service et jouir dans un repos honorable de la moitié de leurs appointemens que le Roi leur a conservée ; et qu'enfin si la guerre se déclaroit, ce que Sa Majesté veut prévenir et regarderoit comme un grand malheur, Elle les dispense de se croire obligés par délicatesse et par point d'honneur, de reprendre un métier qu'ils ne se sont

---

<sup>38</sup> SHMB, 1A127, « Lettre du Cdt d'Hector à La Luzerne du 23 juin 1790 », f°44.

<sup>39</sup> L'entrée sur concours et la non-vénéralité des charges ont favorisé cet idéal : « Les promotions sont équilibrées sous la pression des ports : l'ancienneté, le nombre des campagnes, des blessures, des services rendus par la famille sont récompensés, et somme toute, la noblesse de Cour, d'ailleurs représentée par des hommes qui ont, pour leur immense majorité, fait leurs solides preuves n'est pas surrécompensée. » (M. Acerra & J. Meyer, *op. cit.*, p. 114)

<sup>40</sup> Cotignon quitte Brest à cette période à la suite d'un mauvais duel à la Comédie avec un sous-lieutenant, voir *Mémoires, op. cit.*, p. 427-429.



déterminés à quitter que par des raisons de la validité desquelles leurs sentimens bien connus et bien appr[éciés ?] ne permettent pas de doutes<sup>41</sup>.

La circonstance actuelle met des entraves au zèle de quelques officiers, vu la position de leurs fortunes qui se trouvent par les changements actuels dans le plus grand désordre et prête à être détruites s'ils s'absentent. Je connais assez le zèle des officiers de la Marine et l'ai assez éprouvé la dernière guerre pour être bien sûr que les calculs à ce Sujet tourneront tous au profit du service de Sa Majesté<sup>42</sup>.

Le rappel que j'ai fait des officiers au département en augmente chaque jour le nombre ; mais comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, l'état actuel des choses influe infiniment sur la fortune de plusieurs, qui m'assurent qu'ils la perdent en entier s'ils quittent leurs demeures, que plus que cela, ils leseroient/[sic] leurs familles sans apui/[sic] au milieu de beaucoup d'horreurs de la plus complète anarchie<sup>43</sup>.

Les lettres trahissent un sentiment de sauve-qui-peut chez les officiers, de telle sorte que le changement de département d'Adrien Mandat est donc probablement dû à cette pénurie, d'autant plus que le plus gros des armements se trouve à Brest et non à Toulon. Même le commandant d'Hector demande sa démission qui lui est alors refusée en ces termes :

J'ai lu, Monsieur, au Conseil d'Etat la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier, ainsi que celle qui m'a été adressée par MM. les Officiers du Département de Brest pour m'engager à demander au roi de ne pas accepter votre démission, si vous persistiez à vouloir la donner. J'ai été très empressé à mettre sous les yeux de Sa Majesté les motifs de cette démarche et vous jugerez par la réponse que j'adresse à M. le ch<sup>r</sup> du Breil de Rays à quel point Sa Majesté y a été sensible, et avec quel plaisir Elle saisit les occasions de témoigner ostensiblement le cas qu'elle fait de vos talents et la confiance particulière qu'elle a en vous<sup>44</sup>.

La cause invoquée par le commandant d'Hector est en fait l'impossibilité de travailler avec la municipalité, à un mois de la Fête de la Fédération :

Je n'avais pris ce parti que parce que je craignois que le peu de justice que me rendait la Municipalité ne nuisit au service de S. M. et à leur satisfaction particulière [celle des officiers pétitionnaires contre sa démission], que ces deux causes étoient assez puissantes pour me déterminer à un sacrifice que nulle autre n'aurait obtenu, et qui me devenoient encore plus pénible par la démarche qu'ils vouloient bien faire<sup>45</sup>.

Dans les jours suivants, résigné, d'Hector se laisse aller à quelques réflexions : « il faut bien du travail et de la patience pour naviguer parmi les Ecueils qui nous environnent<sup>46</sup> », puis quelques jours plus tard, « je vous assure qu'il est des jours bien pénibles dans la place que j'occupe<sup>47</sup>. » Au moment de partir de Brest, Adrien Mandat a-t-il eu vent du changement des esprits à Brest ? Toujours est-il qu'il écrit à sa mère : « la nouvelle d'hier au soir que je ne vous donne pas comme sûre et que les matelots ne veulent point de m<sup>r</sup> d'Albert. » (L137. A Mme Mandat – Paris, début juin 1790) ; ni la presse, ni la correspondance officielle du commandant d'Hector avec le ministre ne laisse entendre une telle chose : sans doute, des

<sup>41</sup> SHMB, 1A74, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 18 mai 1790 », f°73r°.

<sup>42</sup> SHMB, 1A127, « Lettre du Cdt d'Hector à La Luzerne du 4 juin 1790 », f°33v°.

<sup>43</sup> *Ibid.*, « Lettre du 14 juin 1790 », f°37r°-v°.

<sup>44</sup> SHMB, 1A74, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'hector du 4 juin 1790 », f°100r°.

<sup>45</sup> SHMB, 1A127, « Lettre du Cdt d'Hector à La Luzerne du 28 mai 1790 », f°30.

<sup>46</sup> *Ibid.*, « Lettre du Cdt d'Hector à La Luzerne du 7 juin 1790 », f°35.

<sup>47</sup> *Ibid.*, « Lettre du Cdt d'hector à La Luzerne du 28 juin 1790 », f°47r°.

lettres de Maurice ou d'anciens camarades au port ont prévenu Adrien Mandat, qui arrive donc à Brest au pire moment...

### ***II.3. La crise du commandement dans le port de Brest***

Adrien Mandat arrive à Brest dans un contexte particulièrement difficile. En premier lieu, le Comité de Marine, établi en avril 1790, a pour but de rendre compatible le Grand Corps avec les nouveaux principes de la Constitution : comme le souligne, W. Cormack, « given its privileged officer corps, the fleet seemed a prime target for Revolutionary reform<sup>48</sup> » Entre 1790 et 1791, l'objet de la plupart de ces réformes est de faire contrôler davantage les ports par des émanations du pouvoir civil : par exemple, les opérations à quai lors des armements ou des désarmements se faisaient sous l'autorité du Commandant de la Marine ; le comité propose de transférer cette autorité, non pas à l'intendant, comme c'était le cas avant la réforme de Castries en 1786, mais à un « ordonnateur civil » ; de même, les officiers de marine surveillaient le travail dans chaque quartier des commissaires de classes : le comité propose d'attribuer cette mission à un syndic civil, élu par quartier. Ainsi, les prérogatives des autorités de marine sont littéralement siphonnées, et comme le remarque W. Cormack :

The reduction of the Commandant's authority indicates distrust of the Grand Corps, but the fact that the assembly did not simply reinvest full control in the Intendants suggests a desire to separate naval administration from all former agents of royal executive power, both of the pen and the sword<sup>49</sup>.

La Révolution a donc le mérite de réconcilier la plume et l'épée, dont l'antagonisme était ancien<sup>50</sup>. De même, le soutien par le Comité des prétentions des sous-lieutenants<sup>51</sup> est compris comme une politique de remplacement des officiers nobles par des roturiers. Adrien Mandat le voit ainsi puisqu'il déclare à sa mère :

Je ne sçais comment nous parviendrons à rétablir la subordination, cela me paroît chose difficile. Je ne doute pas que nos désordres ne soient excités par ceux qui désireroient que nous leur abandonnassions nos places, mais je leur répons qu'ils ne les auront qu'à bonnes enseignes et que je ne serai pas le premier à leur céder la mienne. (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790)

La Monneraye et Cotignon évoquent également les mauvaises relations des sous-lieutenants avec les autres officiers :

Les insultes dirigées contre les off<sup>ers</sup> de toutes armes & particulièrement ceux de la marine devenoient plus fréquentes. La presque totalité des sous lieutenants de v<sup>au</sup> introduits dans le

---

<sup>48</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 79.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>50</sup> Sur ce sujet, voir l'étude de Jacques Aman, *les Officiers bleus dans la Marine française, au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1976.

<sup>51</sup> Voir *infra*, première partie, chapitre IV, p. 246-250.

corps par le Maréchal de Castries, ambitionnant nos place, excitoient violemment contre nous pour nous dégoûter & nous éloigner par tous les moyens possibles<sup>52</sup>.

Les soldats, ayant été gagnés par des scélérats, ne reconnaissaient plus leurs officiers ; on leur reprochait tous les jours qu'ils étaient bien sots d'obéir, tandis qu'ils ne tenaient qu'à eux de commander ; on leur disait qu'il fallait chasser leurs colonels et leurs officiers, et qu'aussitôt, ils auraient leurs places ; alors, plus de discipline ni de subordination dans la troupe, les bas officiers des régiments soufflaient la discorde dans l'espoir de devenir Colonels, Lieutenants-Colonels ou Majors. Les Sous-lieutenants et les Auxiliaires, les officiers de port et les Volontaires de la marine en firent autant, dans le même espoir de s'avancer<sup>53</sup>.

De fait, comme l'analyse W. Cormack, « reform of the officer corps was the issue of most political significance for the Marine Committee, and of greatest potential consequence for the fleet<sup>54</sup>. » L'historien anglais ajoute :

Despite Castries' creation of the *sous-lieutenants*, the Grand Corps remained essentially aristocratic and thus challenged the Revolutionary ideal of equality. Hereditary nobility was abolished in June 1790, and the Constituent Assembly could hardly leave the naval officer corps unreformed. Moreover, the deputies faced considerable public pressure in this regard. several third estate *cahiers de doléances* of 1789 demanded equality between nobles and non-nobles in the navy, and some complained specifically against regulations which prevented merchant officers from obtaining rank within the *Grand Corps*. In 1789 *sous-lieutenants* petitioned the National Assembly to protest their perpetually inferior status, and naval petty officers also demanded that their opportunities for advancement not be limited to the grade of *sous-lieutenant*<sup>55</sup>.

Nompère de Champagny, essayant sans doute de justifier le travail du comité, indique qu'il n'a « jamais proposé que les innovations que les circonstances avoient rendues nécessaires » et qu'il a « cherché à garantir de tout bouleversement le corps auquel [il avoit] appartenu », mais, par une sorte de revanche des officiers, « l'émigration fit ce que la législation n'avoit pas voulu faire : bientôt il n'y eut plus de corps de la marine<sup>56</sup>. » Cette politique de méfiance vis-à-vis des officiers est d'autant plus désastreuse qu'au mois de mai 1790, la menace d'une reprise des hostilités avec l'Angleterre n'est pas à écarter : même si l'incident du Nootka Sound<sup>57</sup> ne concerne *a priori* que l'Espagne, le jeu des alliances fait que cette dernière demande le soutien de la France ; si la France n'a pas les moyens de se lancer dans une guerre navale, elle tient néanmoins à faire une démonstration de force en armant une flotte à Brest, qu'elle confie au lieutenant-général Albert de Rions, dans un esprit de réparation des événements de Toulon. Ce choix peut bien évidemment se comprendre, mais il faut se souvenir que dès 1789, la population brestoise réclamait d'Estaing et, dans ces conditions, il paraît périlleux de mettre à la tête du port de Brest un homme dont l'autorité a été aussi

---

<sup>52</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 365.

<sup>53</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 426.

<sup>54</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 82.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 82-83.

<sup>56</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>57</sup> Voir L135, n. 2.

compromise. Ce dernier a également fait paraître un mémoire de défense<sup>58</sup> violemment polémique, où se présentant dès la première page comme un serviteur fidèle du Roi, il déclare :

Cependant sans délit comme sans accusation sans formes juridiques quelconques, j'ai été traité ainsi que les principaux officiers à mes ordres, comme si nous avions été convaincus plus grands crimes. Outragés d'une manière qui n'a pas d'exemple on a dû s'attendre que nous lèverions la voix pour nous plaindre. Oui sans doute, nous devons le faire mais avant que d'entrer dans le détail des injustices contre lesquelles nous avons réclamer, il m'importe de remonter à l'origine des troubles qui depuis plus de neuf mois agitent la ville de Toulon. Je veux mettre sous les yeux de mes Juges & surtout ceux du public la conduite que j'ai tenue depuis le 23 Mars dernier époque du premier tumulte. On verra quels sont mes principes & si je m'en suis départi ; on jugera si l'homme, sans mission expresse dans plusieurs occasions, s'est toujours mis en avant pour maintenir l'ordre ou rétablir la tranquillité, & qui n'a jamais craint de s'opposer aux méchants qui cherchoient à les troubler, est un mauvais, un dangereux Citoyen<sup>59</sup>.

Cette défense a largement indisposé les esprits à l'égard du comte d'Albert. Avant même d'arriver à Brest, Adrien Mandat écrit : « la nouvelle d'hier au soir que je ne vous donne pas comme sûre *et[sic]* que les matelots ne veulent point de m<sup>r</sup> d'Albert » (L137. A Mme Mandat – Paris, début juin 1790) ; puis une fois sur place, Adrien Mandat semble plus rassurant : « j'ai trouvé les routes depuis Paris jusqu'ici extrêmement sûres et les têtes très tranquilles, elles ne le sont pas autant à Brest, cependant, depuis le discours du caporal en faveur de m<sup>r</sup> d'Albert, on ne paroît plus aussi déterminé à le refuser. » (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790) La Monneraye, alors en service à bord des *Deux-Frères* à Brest, raconte dans ses *Mémoires* la rapide dégradation des esprits au début de l'été 1790 :

Malgré l'esprit révolutionnaire qui, dès lors, agitait les habitans de la ville de Brest, véritables cosmopolites, nos équipages, en rade, en dépit des menées démagogiques, conservoient les dehors de la subordination. Tout fut assez calme jusqu'au moment où le C<sup>te</sup> d'Albert de Rions vint prendre le command<sup>t</sup> de l'escadre. Command<sup>t</sup> le port de Toulon, ce brave vieillard & respectable off<sup>cr</sup> y avoit déployé de l'énergie en faveur de l'ordre & de la discipline ; il n'en fallut pas davantage pour que l'on organisât, dès ce moment des résistances<sup>60</sup>.

Il est vrai qu'Albert de Rions choisit mal son jour d'arrivée. Il s'installe à Brest le 25 juillet, soit un peu plus d'une semaine après la Fête de la Fédération, qui célèbre l'anniversaire de la prise de la Bastille. Or, cette célébration a donné lieu à quelques débordements, comme le rapporte la correspondance officielle :

J'ai vû que la cérémonie relative à la Fédération a eu lieu le 14, et que tout s'est passé avec autant d'ordre que de tranquillité, mais que le lendemain, toutes les troupes de la garnison participèrent après à des sortes d'orgies, à des attroupements et à de ces promenades où l'on portoit des effigies avec placards, bannières et écussons, et qui se prolongèrent bien avant dans la nuit. J'ai trouvé joint à votre dépêche du 16, la copie de celle que vous avez écrite à la Municipalité pour lui témoigner des craintes sur les suites funestes que pouvoient avoir de

---

<sup>58</sup> *Mémoire historique et justificatif de M. d'Albert de Rions sur l'Affaire de Toulon*, Paris, Dessenne, 1790, 116 p.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>60</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 361-362.

pareils désordres. J'espère qu'ils ne se seront pas répétés et que les premiers comptes que vous me rendrez l'apprendront<sup>61</sup>.

Une grande partie de ces débordements est provoquée par les régiments arrivés début juillet et fortement imprégnés des idées nouvelles. Dans sa correspondance avec le Commandant d'Hector, le ministre La Luzerne sous-estime la mauvaise influence de ces troupes, persuadé que la « cordialité » établie entre les commandants de marine et la municipalité permettra de « ramener l'ordre » « aisément<sup>62</sup> »... Adrien Mandat, dans sa correspondance, insiste sur l'influence déplorable de ces troupes sur la flotte :

Un détachement du régiment de Forest qui est venu s'embarquer ici sur différents bâtiments de l'escadre a absolument gâté les deux régiments de la garnison et nos troupes ; ces dernières sont cependant encore pour la subordination à bord des vaisseaux, tout ce qu'elles ont été et tout ce que nous pouvons [*f°lv°*] désirer qu'elles soient, mais à terre, il n'en est pas de même : elles ont exigé comme Beauce et comme Normandie qu'on leur rendît compte de la caisse ; elles ont mi[*sic*] des sentinelles à la porte de leurs chefs et prétendent qu'il leur revient huit cent mille livres qu'il faudra bien leur trouver, à ce qu'elles prétendent. J'espère cependant que tout cela s'arrangera à l'amiable, car M<sup>r</sup> Hector et M<sup>r</sup> de Marigny ont l'un, toute l'adresse, et l'autre, toute la prudence et en même [tems] tout le courage possibles. Nous sommes très fâchés qu'on nous ait donné des détachements d'infanterie, car sans eux nous aurions fait de nos équipages tout ce que nous aurions voulu : infailliblement, l'insubordination va les gagner. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Adrien Mandat pointe ici l'erreur tactique d'avoir mis à bord des troupes aussi politisées et revendicatives, et qui sont déjà entrées dans une logique d'insubordination vis-à-vis de leurs officiers à terre, notamment en les « surveillant », ce qui ressemble fort à une assignation à résidence. Dans le huis-clos de la vie à bord, il paraît donc évident que la contamination des esprits va continuer. Le petit incident qui se produit à bord du *Majestueux* lors de l'entrée en commandement du comte d'Albert de Rions en est le signe :

M<sup>r</sup> d'Albert est ici depuis deux jours, ma chère Maman, et la réception qu'on lui a faite a dû le venger complètement de la manière dont il a été traité à Toulon ; pas une motion, pas le plus petit désordre le jour de son arrivée, au contraire même, on prétend qu'on avoit envie de lui donner une fête, mais je suis bien loin de vous assurer cela comme positif. J'étois de garde le jour qu'il est venu à bord du *Majestueux* et l'équipage de ce vaisseau, ainsi que ceux des autres bâtiments de l'escadre l'ont salué du meilleur cœur du monde des trois « vive le roi ! » qui reviennent à un officier général, lorsque pour la première fois il arbore son pavillon comme commandant d'escadre. Seulement les soldats de Normandie, dont nous [*f°lr°*] avons malheureusement à bord un détachement nombreux, au moment où notre équipage commençoit son salut, se sont jettés[*sic*] dans les haubans du côté par lequel le général montoit et se sont mis à crier de toutes leurs forces : « vive la nation ! », mais, sur un silence bien appuyé de ma part et un ordre en même tems à ces soldats de rentrer sur le gaillard et qu'ils ont exécuté à mon grand étonnement, a tout remis dans l'ordre. Une chose encore qui m'étonne beaucoup, c'est de

<sup>61</sup> *Ibid.*, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 25 juillet 1790 », f°176r°.

<sup>62</sup> *Ibid.*, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 7 août 1790 », f°184r° : « J'ai vû que ce général [M. d'Albert] s'est établi à bord le 25, et que la Municipalité, ayant craint les suites de la licence à laquelle se portoient les troupes existant à Brest et sur les Vaisseaux particulièrement depuis l'arrivée des régiments de forez, Poitou et Rouergue, vous vous êtes entendu avec lui et le maire pour les faire rentrer dans l'ordre. Comme tout s'est passé dans cette circonstance avec la plus grande cordialité, et que le commandant de la place a adopté les arrangemens que vous avez pris, j'ai tout lieu de croire que vous serez parvenu aisément à ramener l'ordre. »

n'avoir pas été dénoncé le soir même à la municipalité pour avoir empêché les « vive la nation ! » (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

L'anecdote montre bien le décalage des loyautés, entre d'un côté les officiers, ainsi que leurs équipages pour le moment, et d'un autre côté les forces d'infanterie, les uns prônant une fidélité au Roi, les autres affirmant leur attachement à la « Nation », sans qu'il faille y voir une déclaration d'obéissance à l'Assemblée. Car, comme le rappellent Philippe Henwood et Edmond Monange, il y a à Brest une troisième force, relativement négligée par Paris :

La Révolution laisse aussi, principalement parmi les ouvriers de l'arsenal, les matelots et les soldats, bien des insatisfaits pour qui, l'égalité étant une exigence aussi stimulante que la liberté, 1789 n'est qu'un début. Ils veulent améliorer leur sort matériel que la crise des subsistances et de l'emploi contribue à dégrader, renforcer la rigueur contre les partisans de l'Ancien Régime, assouplir la discipline professionnelle ou militaire, intervenir dans la désignation de leurs supérieurs hiérarchiques et obtenir ce droit de vote que leur refuse le système censitaire. Beaucoup ne distinguent pas clairement la limite entre la liberté et la licence. Il existe ainsi à Brest un mouvement sans-culotte inorganisé, sporadique, dont la vigueur varie au gré de la conjoncture locale et nationale, dont les porte-parole sont officiers mariniers, sous-officiers d'infanterie, maîtres à l'arsenal<sup>63</sup>.

Adrien Mandat témoigne de cette montée de l'opposition à Brest, notamment quand l'Assemblée rédige un décret début août pour rappeler les ports à la discipline et à l'obéissance :

Le dernier décret sur la discipline des troupes ne les a point du tout amusé [*sic*]. Elles ont prétendu que l'Assemblée les trahissoit et on n'a pas [*ff° 1v°*] manqué de le leur mander de Paris et de les engager à continuer à faire tout ce qu'elles ont fait jusqu'à présent, c'est-à-dire à se partager leurs caisses &c. Un sergent du régiment de Normandie, lorsqu'il a lu le décret, a cassé son fusil de rage et a dit : « je vois bien qu'on nous a trompés, on s'est servi de nous comme des pattes du chat pour tirer les marons du feu et, actuellement qu'on croit la révolution consommée, on veut nous faire rentrer dans le devoir, nous verrons », a-t-il dit. Jusqu'à présent, il ne nous a encore rien fait voir, mais il est convenu que pour le séduire, on lui avoit fait espérer la lieutenance-colonelle du régiment. Les esprits en général paroissent moins disposés en faveur de l'Assemblée nationale depuis la dénonciation du Châtelet et le retour de Fédérés. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Il n'est pas indifférent que ce soit un « sergent », c'est-à-dire un militaire occupant un grade intermédiaire, qui prononce cette accusation de vouloir « terminer » la révolution.

#### ***II.4. Surveiller et punir : le code pénal en question***

L'arrivée du Code Pénal en septembre va mettre le feu aux poudres, alors que le mois d'août avait été relativement calme, La Luzerne écrivant : « J'apprends avec plaisir que malgré les petits mouvemens qui se manifestent dans le régiment de Normandie, vous n'avez pas à vous plaindre des canonniers-matelots ainsi que des ouvriers<sup>64</sup>. » Or, on peut

---

<sup>63</sup> Philippe Henwood & Edmond Monange, *Brest, un port en révolution (1789-1799)*, Rennes, éditions Ouest-France, 1989, p. 86.

<sup>64</sup> *Ibid.*, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 27 août 1790 », f°192v°.

s'interroger sur la nature de ces « petits mouvements » qu'Adrien Mandat qualifie d'« émeute » :

Depuis les derniers décrets de l'Assemblée sur la subordination, elle commence à se rétablir dans l'escadre, d'où je ne avois pas mandé de peur de vous inquiéter qu'elle avoit tout-à-fait disparu. Les trois V<sup>aux</sup> commandants ont été jusqu'à l'arrivée des décrets ceux qu'on a le plus travaillé et, à bord du *Majestueux*, nous avons eu plusieurs émeutes, dont une<sup>f</sup> seulement a pu être regardée comme sérieuse, parce que l'autorité des chefs, même celle de M<sup>r</sup> d'Albert s'est trouvée compromise. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Il semble donc que le ministre sous-estime assez largement l'atmosphère à Brest, au moment où il fait enfin parvenir le Code Pénal en 65 exemplaires au Commandant d'Hector, avec pour mission d'en faire « une publicité convenable<sup>65</sup>. »

La lettre du 6 septembre 1790 est un document historique de la première importance dans la mesure où elle est un des rares témoignages « à chaud » des émeutes de Brest. En effet, sur cet événement, Martine Acerra et Jean Meyer notaient :

En réalité l'ampleur du mouvement est mal connue. Combien de navires ont été touchés par la révolte ? Et à bord des navires considérés comme mutins, quel est le pourcentage réel des révoltés, face aux matelots restés fidèles à leurs commandants, et face, plus encore aux indécis ?<sup>66</sup>

La première partie de la lettre montre que dans un premier temps, la lecture du Code pénal<sup>67</sup> s'est bien passée :

Ce qui va mettre le sçeau, je l'espère, au rétablissement de la subordination, c'est notre code pénal qui nous est enfin arrivé. Nous en avons fait ce matin lecture à l'équipage assemblé, il n'y a eu que quelques petites réclamations, mais qu'on a fait cesser en ordonnant à chacun de se rendre à son poste et ouvrage. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Mais entre la fin de la matinée et le début de l'après-midi, l'ensemble des équipages change d'avis :

J'en étois resté là ce matin lorsqu'on est venu m'avertir qu'il y avoit beaucoup de tapage sur le pont et même une révolte. J'y suis monté sur-le-champ l'épée à la main, j'ai trouvé effectivement l'équipage absolument révolté. On avoit fait des réflexions sur le code pénal, on trouvoit les punitions [*f<sup>o</sup>3r<sup>o</sup>*] trop fortes et on crioit tout haut que l'on ne vouloit point du code. Nous avons d'abord voulu nous servir du <sup>r</sup>détachement de Normandie, mais la plus part des soldats ont refusé de prendre les armes et ont bientôt fait partie des révoltés, de manière que le moyen de rétablir l'ordre nous étant absolument enlevé, nous avons été réduit à perrorer. Nos perroraisons[*sic*] n'ont servi qu'à nous faire mal au gosier et nous n'avons pu rien obtenir. Le général a parlé avec beaucoup de fermeté, cela ne lui a pas réussi. On lui a crié : « nous <sup>s</sup>ne voulons point du code pénal », il a fini par promettre qu'il demanderoit qu'on y fit des changements ; on a crié « vive notre général ! », mais le tapage a continué, nos matelots ont crié à ceux de la *Ferme* qui n'est pas mouillée loin de nous qu'il[*sic*] ne vouloient point du code pénal ; ceux de la *Ferme* ont répondu par des cris auxquels nous ne comprenions rien. Cela a gagné de vaisseau en vaisseau<sup>1</sup> et bientôt la révolte a été générale sur l'escadre, excepté à bord des frégates et du *Patriote*. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

---

<sup>65</sup> Voir L141, n. 5.

<sup>66</sup> M. Acerra & J. Meyer, *op. cit.*, p. 122.

<sup>67</sup> Voir L141, n.5.

A priori, sur la vingtaine de bateaux alors présents à Brest, seuls deux ne participent pas au mouvement, quant au nombre de mutins parmi les équipages, Adrien Mandat laisse entendre que tous les bateaux se vident littéralement :

L'équipage de l'*America* s'est emparé de la chaloupe de ce vaisseau. Une grande quantité de matelots s'y sont embarqués et sont venue[sic] à bord du *Majestueux* engager les nôtres à descendre à terre ; ils ont accepté et se sont embarqués [f°3v°] en assez bon nombre malgré nous à bord de cette chaloupe. Comme elle ne suffisoit pas, on s'est bien vite emparé de celle du *Majestueux*, tous nos matelots s'y sont précipités, en passant par-dessous nos bras, entre nos jambes et par les sabords. Je m'étois mi[sic] en travers sur l'échelle pour les empêcher de s'embarquer : en passant sous mes bras, on a manqué de me faire tomber à la mer. J'ai voulu sermoner, on m'a envoyer faire f. . Le général, voyant que la révolte paroissoit encore plus sérieuse à bord de l'Eole qu'à bord des autres vaisseaux, y a été sur-le-champ mais n'a pu empêcher d'aller à terre les chaloupes et canots de presque tous les vaisseaux, la nôtre est partie comme les autres et depuis que nous n'avons presque plus personne à bord, le vaisseau est d'une tranquillité[sic] extrême, les autres de même. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Ainsi, le chiffre de deux mille hommes qu'avançaient avec précaution Jean Meyer et Martine Acerra<sup>68</sup> n'est sans doute pas exagéré ; l'image des matelots passant entre les bras et les jambes de leurs officiers, tels des rats quittant le navire, est extrêmement saisissante et révèle l'impuissance des officiers à contrôler les effets de foule. On notera par ailleurs que prendre les chaloupes pour se rendre à terre sans un officier est considéré comme un acte d'insubordination selon l'article 21 du *Règlement concernant le Service des officiers à la mer du 1<sup>er</sup> janvier 1786*.

La lettre du 8 septembre raconte la sortie de crise :

Le général avoit fait prévenir à terre de la révolte de manière qu'on y avoit pris les armes, dans la crainte que nos matelots ne se réunissent aux ouvriers de l'arsenal qui s'étoient révoltés deux jours auparavant. [f°1r°] Nos matelots n'ont heureusement pas bougé à cette réunion et ont été tout droit à la municipalité qui leura prêché la subordination et M<sup>r</sup> de Marigny, major de la marine qui s'y étoit transporté, les a assurés qu'il[sic] n'étoient pas les plus forts, qu'ils[sic] leur conseilloit de retourner à bord, en leur laissant entendre qu'on ne s'en tiendrait pas au conseil s'il[sic] ne le suivoient pas. En effet, les troupes de la marine demandoient à toutes forces des cartouches à balles et, si on les avoit employées, elles y auroient été bon jeu bon argent. D'après le conseil de M<sup>r</sup> de Marigny, les matelots se sont pressés de se rembarquer et sont revenus à bord un peu penaults[sic] mais toujours insubordonnés : ils ne font à bord que ce qu'ils veulent. (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790)

La version d'Adrien Mandat donne la part belle au vicomte de Marigny, forcé néanmoins d'employer la menace de tirer sur la foule pour rentrer dans le rang, tandis que la municipalité est réduite, comme les officiers sur leur bateau à « prêcher ». Il est intéressant de voir que la correspondance officielle met davantage en avant le rôle de la municipalité :

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 122 : « Eclatée à bord de « l'*America* », la révolte se propage, gagnant le navire amiral le « *Majestueux* ». Des marins débarquent, forment un cortège de plus de 2000 hommes ( ? ) qui suscite à travers la ville une formidable panique. Une fois de plus, l'assemblée municipale réussit à faire rentrer les « mutins » dans leur devoir. » L'article des *Révolutions de Paris* du 18 septembre 1790 (p. 525) consacré aux troubles de Brest donne quant à lui un chiffre de 1500 hommes.



J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois. S. M. n'a pu qu'applaudir au zèle qu'a témoigné la Municipalité de Brest pour calmer les insurrections qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> de ce mois parmi les Ouvriers et le 6. et le 7. parmi les matelots de l'escadre. Le Roi a vu aussi avec grand plaisir la déclaration que vous ont faite les ouvriers du port de leur repentir. Il a spécialement approuvé la conduite que vous avez tenu et senti le prix du service important que vous ne cessez de lui rendre. Je ne vous écris point sur ce qui concerne les équipages de l'escadre parce que je répons à M. d'Albert sur ce sujet. Je vais prendre les mesures qu'il m'a proposées et écrire à l'Assemblée nationale d'après son vœu<sup>69</sup>.

Sans doute par politique, le Commandant d'Hector a préféré donner le beau rôle à la municipalité, mais la nécessité d'avoir recours aux troupes de marine montre que cette dernière est arrivée à un tournant, comme le remarquent Martine Acerra et Jean Meyer :

La situation était dominée par les municipalités, mais celles-ci à leur tour, pour avoir participé au maintien de l'ordre indispensable, se trouvaient en butte aux attaques de deux bords opposés. D'une part les officiers de marine ne pardonnaient pas les atteintes portées, jusque dans le plus quotidien des faits, à leur dignité, voire à leur honneur et participaient de plus en plus nombreux aux conciliabules qui annonçaient la véritable contre-révolution, qui n'était plus à la fin de 1790, un mythe ou une affabulation, mais une puissance sourde, et réelle. D'autre part, les municipalités se trouvaient à leur tour contestées par plus révolutionnaires qu'elles : les clubs<sup>70</sup>.

La municipalité comme l'Assemblée sont en train de perdre le contrôle, d'autant plus qu'elles ne cherchent assez faiblement à régler le problème quant au fond. Adrien Mandat évoque les revendications des mutins pour refuser le Code pénal, ces « punitions trop fortes » (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790) sur lesquelles il ne se prononce que quelques lettres plus tard quand il écrit : « l'Assemblée n'a rien changé et a eu raison de ne rien changer au Code pénal » (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790) ; puis, dans la lettre suivante, il notera également que « nos matelots veulent aussi qu'on leur donne l'augmentation de paye décrétée par l'Assemblée. » (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790) La question financière sera partiellement réglée, dans la mesure où le 12 septembre, les ouvriers de l'arsenal sont payés<sup>71</sup> ; en revanche, comme le remarque W. Cormack, « the assembly merely voted to disregard the crews' demands<sup>72</sup>. » L'intervention de Nompère de Champagny devant l'Assemblée le 27 octobre suivant montre l'attitude de déni du comité de marine et de l'Assemblée :

Le comité de la marine a vu, dans les événements qui ont eu lieu dans la rade de Brest, moins un esprit de licence et d'insubordination que des inquiétudes sur la délicatesse et l'honneur ; il a vu que les articles au sujet desquels ces inquiétudes s'étaient élevées ne tenaient pas essentiellement au code pénal ; il a pensé qu'on pouvait revenir sur ces dispositions sans

---

<sup>69</sup> SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 13 septembre 1790 », f°254r°.

<sup>70</sup> M. Acerra & J. Meyer, *op. cit.*, p. 121-122.

<sup>71</sup> Voir SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 17 septembre 1790 », f°258r°.

<sup>72</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 86.

inconvenients et que la justice même permettait cette condescendance pour des hommes rentrés dans l'ordre, et qui veulent vivre et mourir pour défendre la patrie<sup>73</sup>.

Les modifications apportées au Code pénal sont mineures : les maîtres d'équipages sont interdits de porter une liane et de l'utiliser pour frapper les hommes d'équipage, or, il s'agit ici de supprimer ce qui est en fait une nouveauté prise à la Navy et transposée dans la Marine française ; le décret du 15 septembre avec une certaine mauvaise foi, affirme : « considérant qu'en rappelant l'usage de la liane suivi de tous tems dans la marine française et dans toutes les marines militaires de l'Europe, elle a voulu surtout en prévenir l'abus<sup>74</sup> », or la lecture des différents règlements militaires montre bien qu'il n'en était rien<sup>75</sup>... De même, les peines traditionnelles du cabestan ou de la cale sont réaffirmées dans le nouveau code puis supprimées, or il semblerait qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles étaient plus symboliques qu'effectives, du moins à bord des bateaux du Roi, où la mise aux arrêts et le retranchement de salaire étaient les punitions les plus courantes. Ce refus de comprendre les revendications profondes des équipages est assorti d'une amnistie générale accordée par le décret du 15 septembre, dont La Luzerne envoie une copie au Commandant d'Hector :

L'Assemblée nationale, sur le compte qui lui a été rendu des mouvements qui ont eu lieu parmi les équipages de Brest, lors de la publication du Code pénal de la Marine, ayant égard à l'exposé fait par M. d'Albert, commandant de l'escadre, que la majeure partie des équipages et tous les vrais marins sont restés fidèles à la discipline militaire, persuadée que la confiance due par les gens de mer à leur commandant et le sentiment de leur devoir suffiront pour maintenir cette exacte subordination qui a toujours distingué les peuples libres, veut bien oublier les torts de quelques hommes égarés qui ont méconnu les dispositions bienfaisantes des décrets de l'assemblée et qui, se trompant sur l'intention de quelques articles, n'ont pas vu combien le nouveau code qu'elle leur a donné dans sa sollicitude paternelle, est plus doux et plus juste que le régime rigoureux et arbitraire par lesquels ils étoient gouvernés<sup>76</sup>.

On peut replacer ce refus des marins dans un contexte plus général de transition d'une justice « arbitraire » d'Ancien Régime, qui laissait une large marge de manœuvre au juge dans la sanction, à une justice codifiée, qui fait du juge l'apporteur de la loi sans possibilité d'individualiser la peine : or comme le remarque Laurent Drugeon, il n'en « ressort pas toujours un adoucissement de la sanction<sup>77</sup>. » On peut alors émettre l'hypothèse que pour bon nombre de matelots, codifier ainsi les peines rendait de fait les supérieurs inaccessibles à la clémence « habituelle » : songeons par ailleurs, que pour Adrien Mandat, le critère de

---

<sup>73</sup> Nompère de Champagny, « Décret modifiant plusieurs dispositions du code pénal de la marine, lors de la séance du 27 octobre 1790 », *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)*, Tome XX - Du 23 octobre au 26 novembre 1790, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 49-50.

<sup>74</sup> SHMB, 1A41, « Copie du décret de l'Assemblée nationale du 15 septembre 1790 », f°264v°.

<sup>75</sup> Voir *infra*, première partie, chapitre IV, p.269-277.

<sup>76</sup> SHMB, 1A41, f°264r°.

<sup>77</sup> Laurent Drugeon, « Des peines arbitraires aux peines codifiées », *Hypothèses*, vol. 6, no. 1, 2003, p. 121. <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2003-1-page-111.htm>

jugement de ses supérieurs est l'amabilité<sup>78</sup>, conçue par ailleurs comme un principe de discipline, et il ne devait guère en être autrement pour le reste de l'équipage.

## ***II.5. L'affaire du Léopard : vers un délitement complet de la flotte***

Néanmoins, en attendant que l'Assemblée se décide à promulguer ces modifications mineures au code pénal, la crise continue à Brest et, dès ce moment, ni la municipalité ni l'Assemblée ne peuvent plus s'appuyer sur les officiers pour qui cette émeute est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Albert de Rions fédère autour de sa personne la plus grande partie des officiers, qui organisent une forme de « résistance », ou du moins de solidarité, comme on peut le voir chez Cotignon :

Enfin, poussés à bout, nous nous assemblâmes un jour, tous les officiers de la garnison, pour délibérer sur ce que nous avons à faire. Il fut décidé qu'il fallait plutôt mourir que de souffrir la moindre désobéissance de nos soldats, qu'il fallait avoir la plus grande fermeté et venir au secours de l'un et de l'autre lorsqu'il serait menacé et en danger d'être assassiné<sup>79</sup>.

Adrien Mandat, dans ses lettres, note quant à lui le rôle de soutien collectif des dîners d'état-major à bord du Majestueux : « le general a tout plein de bontés pour moi, je viens de dîner avec lui et le quitte en Sortant detable pour vous ecrire il est vraiment affecté, nous le Sommes aussi et Sans l'ami du roi qui devient tous les jours meilleur, nous Serions veritablement malheureux » (L143. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 8 septembre 1790), passage qui laisse entendre que ces dîners donnent lieu à des lectures communes de journaux royalistes.

Quoi qu'il en soit, la flotte armée à Brest n'est pas opérationnelle, comme le remarque Adrien Mandat :

<sup>b</sup>nous n'avons pour faire cet armement, ni matelots, ni officiers, ni argent, ni vivres ; ce dernier article sera le moins embarrassant à trouver, mais pour les autres, je ne sçais comment nous ferons et je vois avec peine<sup>c</sup> que pendant que les Anglois, qui sont prêts agiront aux

---

<sup>78</sup> Voir par exemple les quelques réflexions d'Adrien Mandat à ce sujet : « M<sup>r</sup> de Moncabrié qui étoit notre capitaine en second avant les combats du 9 au 12 et qui, depuis la mort de m<sup>r</sup> du Pavillon, est notre capitaine de pavillon, est un homme très doux et très aimable. [...] Ces deux officiers ont été remplacés par m<sup>rs</sup> de Repentigny et de Parois, le premier cousin et le second neveu du général et qui sont tous les deux très aimables. » (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782) ; « Le capitaine est un très aimable homme, ainsi que le général » (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783) ; « le gouverneur [est] un homme très aimable, sous les ordres duquel il sera très agréable de servir » (L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784) ; « mon capitaine a été j'usqu'à présent on ne pas plus aimable » (L71. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 4 juin 1784). On peut également voir à ce sujet les préconisations du comte de Spar : « Plus on respecte ses Supérieurs, plus on se fait respecter soi-même de ses inférieurs. Ainsi le Colonel, qui ne veut pas que ses Officiers oublient ce qu'ils lui doivent, ne sçauroit mieux leur faire sentir la nécessité de la subordination, qu'en témoignant une entiere déférence pour tous les Généraux » (*Instructions militaires*, Paris, Briasson, 1753, p. 104) et « Pour donner une idée générale de la subordination, établissons pour principe la déférence que l'on y se doit réciproquement les uns aux autres, selon les différens grades que l'on occupe. La politesse si naturelle à la Nation Française, en prescrit la loi ; & c'est se respecter soi-même, que de respecter ceux qui possèdent des grades auxquels on se flatte de parvenir un jour. » (*Ibid.*, p. 133-134)

<sup>79</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 427.

colonies, nous, nous resterons en épouvantail qui n'épouvantera guères[sic], au milieu de la rade de Brest tout l'hiver. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Le 11 septembre, la petite flotte qui devait partir aux Antilles refuse de lever l'ancre : les marins exigent deux mois de salaire d'avance ; de plus, une rumeur se propage, laissant croire que la flotte va écraser la révolution dans les colonies. A peine le calme revenu survient l'affaire du *Léopard* : 85 députés de l'Assemblée coloniale de Saint-Marc, mécontents du décret de l'Assemblée constituante du 15 mai 1790 sur les droits des mulâtres, s'emparent du bateau militaire *Le Léopard* ; alors qu'ils sont loin d'être les éléments les plus révolutionnaires de Saint-Domingue, ils se présentent à la municipalité de Brest comme des patriotes vexés par les détenteurs de l'autorité royale, à savoir le gouverneur Peynier, et font tout pour persuader les équipages de la flotte que les régiments embarqués vont y écraser la Révolution<sup>80</sup>. La municipalité de Brest prend alors sur elle d'interdire le départ de la flotte, s'opposant de front à l'Assemblée qui la sanctionnera, comme le fait remarquer Adrien Mandat dans une lettre à son père : « je crois son départ différé [celui de la *Proserpine*] parce que la municipalité, à ce qu'on m'a dit, s'y oppose, ainsi qu'à celui de la *Ferme*, quoi qu'elle ait été déjà tensée[sic] pour avoir empêché que ce v<sup>au</sup> ne mit à la voile. » (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790) La lettre qu'Adrien Mandat écrit à son père le jour même de l'arrivée du *Léopard* est là aussi un document exceptionnel, dans la mesure où il nous indique comment les officiers de Brest ont pu percevoir cette affaire. Adrien Mandat est extrêmement sensible à l'attitude des Léopardins, et en particulier à leur goût pour le secret :

Voici du nouveau : le *Léopard* de 74, qui étoit depuis quelque tems à S<sup>t</sup> Domingue commandé par m<sup>f</sup> de la Galissonnière vient d'entrer ici, commandé par M<sup>f</sup> de Santo-Domingo, L<sup>t</sup> de V<sup>au</sup>. Nous avons été d'abord fort étonnés du changement de capitaine et bien plus encore du changement d'équipage, nous avons fait inutilement des questions pour sçavoir des détails sur ce qui pouvoit avoir donné lieu à tous ces changments et voici ce que j'ai pu sçavoir [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] et que je me garde bien de vous donner comme sûr, car l'équipage a défense de parler et garde très scrupuleusement le silence ; il n'y a de bord qu'un sous-lieutenant qui garde aussi le silence et quatre vingt députés de S<sup>t</sup> Domingue, ainsi que M<sup>f</sup> de Santo-Domingo ne disant que ce qu'ils veulent bien dire et d'assez maladroitement pour faire croire que leur cause est mauvaise et qu'ils auront de la peine à la faire trouver bonne.

Ce que je vais vous dire n'est pas ce qu'ils ont dit mais ce que j'ai pu démêler de toutes leurs conversations et discours à la municipalité et ce que je conjecture d'après ce que je sçavois qui se passoit à S<sup>t</sup> Domingue. (L144. A M. Mandat – Brest, le 14 septembre 1790)

Faire « inutilement des questions », ne rien savoir de « sur » car tous ont « défense de parler » et gardent « scrupuleusement le silence » ou « disant que ce qu'ils veulent bien dire » : tout cela porte à faire croire à Adrien Mandat que « leur cause est mauvaise ». L'analyse qu'il donne de la situation en « conjecture » est étonnamment juste, si bien qu'il conclut :

---

<sup>80</sup> Sur les colonies françaises pendant la Révolution, voir Jean Tarrade, « Les colonies et les principes de 1789 : les révolutionnaires face au problème de l'esclavage », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 76, n°282-283, 1er et 2e trimestres 1989 1989, « La Révolution Française et les colonies », p. 9-34.

Nous pensons tous que Mrs les députés et Mr de Santo-Domingo, voyant que Mrs de Peinier et de la Galissonière ayant le dessus et qu'ils se trouvoient au moment d'être attaqués et pris, et par conséquent, dans une position fâcheuse, se sont décidés à venir en France avec le *Léopard* dans l'espoir d'en faire accroire au ministre et à l'Assemblée. Il résulte de là que nous croyons que Mr de Santo-Domingo est un gueux et qu'il se pourra bien que, lorsque Mr de Peinier enverra des détails de son expédition, il soit reconnu pour tel et que nous lui arrachions ses épaulettes. Nous attendons avec grande impatience le bâtiment que sans doute Mr de Peinier aura expédié pour apporter ses paquets. Les députés ont tellement attendu la municipalité, l'ont tellement intéressé[sic] en leur faveur, qu'hier, lorsqu'ils ont mi[sic] pied-à-terre, on les a salué de vingt-et-un coups de canons, les troupes nationales et autres ont pris les armes &c. pour faire leur cour au peuple. Ils ont dit beaucoup de mal des officiers de la marine et on croit bien au loin qu'il falloit nous mettre à la lanterne ; fort heureusement, on n'en a encore rien et avant que cela arrive, j'auroi pu au moins vous renouveler[sic], ainsi que Maurice, l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, mon cher Papa, votre très humble et très obéissant serviteur et fils (*Ibid.*)

Il est intéressant de voir apparaître un « nous » qui laisse à penser que les officiers de l'escadre se sont concertés sur la conduite à tenir ; bien qu'ils ne soient pas d'ardents révolutionnaires, ils ne prennent pas le parti de Santo Domingo : le fait qu'un simple lieutenant prenne la direction de son bateau en mutinant l'équipage contre son commandant et qu'il monte les équipages contre les officiers pousse les officiers à rester « loyaux » d'une certaine manière à la Révolution, mais dans le sens où, en prenant le parti du gouverneur Peynier, ils restent d'abord fidèles à l'autorité du roi. Au mois d'octobre, l'Assemblée condamne à la dissolution l'Assemblée de Saint-Marc mais le mal est fait, l'escadre n'est plus en possibilité de reprendre le service. Bien que le ministre se gargarise d'un retour au calme, comme on peut le voir dans la lettre suivante :

Le Roi apprécie la manière prudente et sage avec laquelle vous vous conduisez dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez, et Sa Majesté est assurée qu'à votre exemple, tous les officiers de la Marine continueront à donner des preuves de leur zèle et de leur dévouement à la chose publique. Elle espère que les esprits se calmeront et que l'impression fâcheuse qu'a faite l'équipage du *Léopard*, à mesure que les faits seront rétablis. Les témoignages avantageux que vous continuez à rendre des ouvriers du port et des canonniers matelots sont très satisfaisants. Comme, lorsque vous avez fait lire le Code Pénal en présence des individus qui sont sous vos ordres, il ne s'est élevé aucune réclamation, vous avez très bien fait de ne pas le proclamer de nouveau<sup>81</sup>.

La tension est au plus haut entre les équipages, les troupes et les officiers. Comme le rappelle La Monneraye dans ses *Mémoires*, « vers la fin d'octobre, [...] plus que jamais, on nous menaçait de nous assassiner tous<sup>82</sup> », si bien que « pour parer à toute attaque imprévue, je ne marchais plus sans pistolets chargés à balles que je portais cachés sous mon gilet<sup>83</sup>. » Il raconte ensuite la tentative d'assassinat à laquelle il échappe :

A notre retour [du port] montant l'Escalier Vieux, (j'étais en uniforme) une main vigoureuse que je ne pus voir me balança au milieu de l'estomac une brique qui y rebondit avec force & me

<sup>81</sup> SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 1<sup>er</sup> octobre 1790 », f<sup>o</sup>282r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>82</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 368.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 368.

coupa un instant la respiration. Voilà, dis-je à mon frère, les ennemis visibles ou invisibles qui nous entourent<sup>84</sup>.

Albert de Rions est non seulement contesté dans ses fonctions par la municipalité et par les équipages, mais il est aussi victime d'une violente campagne de dénigrement, comme on peut le voir dans cet article des *Révolutions de Paris* :

D'un autre côté, les matelots qui sont encore dans la ferveur d'un zèle patriotique, qui doivent voir avec chagrin le commandement des forces navales de la nation entre les mains d'un aristocrate décidé, reconnu pour tel, qui a refusé de prendre la cocarde, et qui aujourd'hui est un des opposans à ce que la marine arbore le pavillon national. Pour nous, nous ne cesserons de le répéter, et nous le crierons, s'il le faut, sur les toits : il n'y aura point de révolution, tant que les forces actives de l'empire seront dirigées par des chefs connus ou soupçonnés d'être les ennemis de la liberté publique. [...] Dans la marine il ne manque pas de chefs, autant et plus capables que M. Albert de Rions, qui lui-même n'a jamais commandé qu'une petite escadre *de parade* sur la méditerranée. Nous en nommerons un distingué par une théorie savante, et connu pour un excellent officier, c'est M. de Kersaint ; mais ses liaisons avec les patriotes ne sont pas une recommandation aux yeux de la cour<sup>85</sup>.

Or, réduire sa carrière à sa campagne d'évolution de 1785 est parfaitement injuste, quand on pense à la manière dont il était perçu dans le Grand corps, en témoigne cette réflexion de Viella évoquant le commandant du *Pluton* lors de la bataille des Saintes :

Ce V<sup>au</sup> était comandé[sic] par le Cte d'Albert de Rions, dont il suffisoit de dire qu'il étoit l'ami intime du bailli de Suffrein. Dans tous les combats livrés par l'escadre de Mr de G., il avoit mené la ligne et donné constamment[sic] des preuves d'un courage qui n'éclata jamais plus que dans le poste périlleux qu'il occupait<sup>86</sup>.

Cependant, dans le même journal, l'Assemblée est également critiquée et dénoncée comme la complice des agents royalistes désignés, les officiers et le ministre :

L'assemblée se détermine à licencier l'équipage du vaisseau le Léopard, sur de simples lettres des officiers de la marine. Elle punit, elle déshonore de braves marins sans les avoir entendus et sur le rapport de leurs commandans, trop justement suspects. Elle a tant été trompée par les relations prétendues officielles ! Elle a tant à se plaindre des crimes des chefs, qu'il seroit bien temps qu'elle ouvrît les yeux sur les droits des subalternes opprimés !<sup>87</sup>

L'Assemblée décide d'envoyer des commissaires pour rétablir l'ordre dans l'escadre, mais pour Adrien Mandat comme La Monneraye, cette initiative ne ramène pas le calme :

nous sommes sûrs que les équipages se moqueront des commissaires qu'on a nommé[sic] et qui sont arrivés hier au soir. Nous allons voir quel parti prendra l'Assemblée nationale : il nous semble à tous qu'il n'y en a pas d'autre que celui de désarmer l'escadre et c'est probablement ce que le général aura demandé au ministre ; il est bien certainement impossible de mettre à la voile avec l'insubordination actuelle. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le code pénal et leur refus a été accompagné, comme à l'ordinaire, des cris, des menaces et du tapage de la sédition, exhortations de notre part, discours parfaitement à leur portée des commissaires, rien n'a réussi. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

---

<sup>84</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 369.

<sup>85</sup> *Révolutions de Paris du 18/07/1790*, p. 530.

<sup>86</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°18.

<sup>87</sup> *Révolutions de Paris du 18/07/1790*, n°63, p. 531.

Pour calmer, croyait-il, tant d'agitations, deux commissaires furent envoyés à Brest, dont notre compatriote, M<sup>r</sup> Drouin, de Rennes, faisait partie. Ils se présentèrent à bord de tous les bâtimens de l'escadre, y pérorèrent de leur mieux pour apaiser l'esprit des équipages qui ne se calma pas. Le char de la révolution marchait, hélas ! avec rapidité & entraînait tout<sup>88</sup>.

Par l'envoi de ces commissaires, l'Assemblée témoigne sa défiance vis-à-vis d'Albert de Rions ; sa démission du commandement de l'escadre est concomitante et c'est avec beaucoup d'émotion qu'Adrien Mandat annonce la nouvelle à sa mère :

Le général a donné sa démission du commandement de l'escadre en engageant les capitaines à ne pas suivre son exemple, parce que, leur dit-il dans une lettre circulaire par laquelle il leur annonce son prochain départ, un général peut aisément se remplacer, mais non pas un corps d'officiers aussi instruits comme ceux de la marine et dont les talents peuvent imposer à nos ennemis. Ce respectable homme n'a pu tenir plus longtems aux injures, [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] et aux propos dont il est accusé depuis qu'il est ici. La dé[sobeissance? et la de ?]mande de son équipage a fini par le décider à prendre [le ?] parti de se retirer ; tous les officiers n'ont pas plutôt sçu qu'il donnoit sa démission qu'ils se sont tous présentés chez lui pour l'engager à n'en rien faire. Il leur a répondu qu'il ne reprendroit jamais le commandement de l'escadre quand même le roi et l'Assemblée l'engageroient à le faire. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Pour beaucoup d'officiers, la démission du général est le signal de départ : les demandes de congés, voire les départs non autorisés, deviennent massifs. C'est à cette période que la Monneraye décide de partir, prédisant au commandant d'Hector le même sort que celui d'Albert de Rions :

Dans ce moment, le Cte d'Albert de Rions, et l'escadre, quittoit Brest & son commandement, ne pouvant plus tenir à tous les outrages auxquels il était en but. Sa retraite détermina la mienne. Je fus chez le Cte d'Hector solliciter un congé, lui déduisant mes motifs pour l'obtenir ; tant que ce métier – lui disois-je – a été honorable, je l'ai toujours fait avec zèle & plaisir ; aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi, abreuvé d'outrages & de mépris, mon cœur ne saurait plus y tenir. Vous êtes une mauvaise tête, me dit le Général, insistant pour que je restasse à mon poste. Vous vous trompez, lui répondis-je, & avant peu, la démarche que je fais, vous-même serez obligé de la faire. Je lui prophétisais ce qui peu après arriva<sup>89</sup>.

Avant le commandant d'Hector, c'est d'abord le ministre qui quitte ses fonctions, après que l'Assemblée eut demandé le renvoi des ministres, accusés d'inertie et de négligence. La Luzerne démissionne le 23 octobre pour être remplacé par le comte de Fleurieu. Ce dernier prend acte de la démission d'Albert de Rions, qui laisse la flotte sous les ordres de son second le vicomte de Souilhac. Néanmoins, comme il persiste un état latent de mutinerie, ce commandement n'est pas bien long. C'est à cette occasion qu'Adrien Mandat émet des craintes quant à son remplaçant : « cet officier général ne gardera pas sûrement ce commandement et nous avons une peur afreuse[sic] du d'Estaing et de son uniforme national. » (L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790) Il est vrai qu'à l'été 1789, la municipalité de Brest avait émis le souhait qu'il fût nommé commandant général des forces de terre et de mer. Cependant, le choix du ministre s'arrête sur Bougainville, ce qui peut

<sup>88</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 368.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 370.

sembler paradoxal dans la mesure où on attend de cet officier qu'il fasse régner l'ordre dans la flotte alors que le procès des Saintes avait mis en cause son respect de la hiérarchie et entaché sa réputation. Cette promotion ne peut donc faire plaisir aux officiers, mais la logique ministérielle est autre. Comme le remarque W. Cormack, « like d'Estaing, Bougainville was both a naval hero and an outsider to the *Grand Corps*, and thus seemed a likely candidate to become a Lafayette-like figure in the navy<sup>90</sup>. » Cet engagement pro-révolutionnaire ne le rend pas populaire chez les officiers ; même Adrien Mandat, qui pourtant semblait avoir noué des liens d'amitié avec Bougainville et son épouse<sup>91</sup>, se laisse aller à des critiques :

Aujourd'hui, la rade est assez tranquille, mais d'un jour à l'autre le tapage peut recommencer et nous ne doutons pas que le jour où on arborera le pavillon national, il n'y ait du tapage. Il ne sera probablement pas question dans les papiers publics des derniers troubles. Notre général est si national et si protégé par [l'°2r°] tous les nationaux que l'on ne manquera pas de soutenir qu'il a rétabli l'ordre dans l'escadre. (L148. A Mme Mandat – Brest, décembre 1790)

Cependant, alors que la plupart des officiers quittent le service, Adrien Mandat reste à Brest :

Quelqu'envie que j'aye de partir, ce n'est pas dans le moment actuel que je pense demander un congé et me voilà décidé à attendre au moins jusqu'au 15 de janvier ou le désarmement du Vau qu'on nous annonce comme prochain, ou au moins l'apparence du rétablissement de l'ordre. (*Ibid.*)

En dépit de sa méfiance vis-à-vis de Bougainville, Adrien Mandat semble espérer un retour à l'ordre. En effet, comme le note W. Cormack : « Bougainville had his own quarrels with the *Grand Corps*, but his reaction to mutiny was little different. Indeed, he seemed even more determined to take a hard line against mutineers<sup>92</sup>. » Cette politique de tolérance-zéro sera aussi infructueuse que l'attitude de conciliation d'Albert de Rions : Fleurieu décide d'envoyer aux Antilles les quelques bateaux dont les équipages sont à peu près disciplinés et de désarmer le reste de la flotte, Bougainville se démet de ses fonctions peu après. Dans la mesure où Maurice est destiné à servir sur cette flotte, Adrien Mandat décide de ne pas se séparer de son frère, auquel il est très attaché, jusqu'à son embarquement :

Maurice est, comme nous vous l'avons mandé tous les deux, embarqué sur le *Jupiter* qui doit, avec l'Eole, être de la première division qui va porter les troupes dans nos isles. Les Anglois exigent que nous ne fassions pas partir tant tout à la fois et que les V<sup>aux</sup> laissent ici une partie de leur artillerie. Je m'occupe dans ce moment de l'arrangement de la garde [l'°1v°] robe de Maurice et de lui donner de l'argent, c'est-à-dire d'en donner à son capitaine pour lui, car il n'a pas assez d'ordre pour que je le lui confie. J'espère qu'il sera fort bien sur le *Jupiter*, quoique cependant j'eusse aimé mieux le voir sur un autre V<sup>au</sup> c à cause du mauvais ton des officiers avec lesquels il va se trouver et du peu de réputation de son capitaine, qui cependant paroît très aimé de son équipage, lequel est un des plus tranquilles de la division. Je lui donnerai des lettres pour le baron de Clugny et pour de mes connoissances à la Martinique, de manière qu'il pourra faire agréablement cette campagne qui ne peut pas être bien longue. (L149. A M.Mandat – Brest, le 2 janvier 1791)

---

<sup>90</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 104.

<sup>91</sup> Voir L54 et L65.

<sup>92</sup> W. S. Cormack, *op. cit.*, p. 105.



Une fois le sort de Maurice assuré, Adrien Mandat songe au sien et fait la demande d'un congé : « je suis convenu avec m<sup>r</sup> de Bougainville et Hector que, si le 15 de ce mois, le v<sup>au</sup> n'étoit pas rentré dans le port, ils me donneroient un congé dont je leur ai dit que nos affaires avoient le plus grand besoin » (L149. A M. Mandat – Brest, le 2 janvier 1791) ; or, on n'en trouve aucune trace dans les archives de Brest, et le récit qu'il donne de son départ de Brest dans les deux lettres suivantes, laisse entendre que son départ est peut-être lié à une mauvaise affaire à la Comédie de Brest, à l'image de Cotignon qui s'y fait insulter et doit quitter Brest à la suite d'un duel :

Je suis parti, ma chère Maman, de Brest avec tous les honneurs de la guerre, fort peiné que vous ayiez pu me soupçonner de n'avoir pas mi[sic] dans ma conduite toute la délicatesse qui l'a caractérisée, mais bien sûr de vous faire revenir sur mon compte dès le moment que je vous l'aurez exposée, je suis parti avec l'estime et l'amitié de toute la famille, les bonnes grâces de toutes les femmes de la ville, qui m'ont presque toutes donné à souper et un peu fêté avant mon départ et reconduit jusqu'à cinq lieues de la ville par dix ou douze de mes camarades qui m'ont, ainsi que ceux qui étoient restés à Brest, comblés[sic] de marques d'amitiés (L150. A Mme Mandat – Paris, le 27 janvier 1791)

Je suis bien étonné, ma chère Maman, que la lettre que je vous avois écrite à mon arrivée ici ne vous soit point parvenues[sic] ; je vous y donnois des détails sur ma route, sur Maurice et sur la manière dont j'avois arrangé mes affaires de comédie à Brest qui avoient l'air de vous inquiéter. Je finissois par vous dire que je n'avois pu être que très affecté de ce que, dans toute cette aventure[sic], vous aviez pu soupçonner un instant ma délicatesse, dont vous ne deviez pas douter. Je me réserve de causer là-dessus très en détail avec vous lorsque je [f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>] serai rendu à Nully. (L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791)

Aucun document aux archives de Brest ne permettent d'éclairer les circonstances de ce départ, qui ne semble pas avoir à ce moment-là un caractère définitif puisqu'Adrien Mandat régularise sa situation administrative auprès du ministre : « m<sup>r</sup> de Fleurieu n'a voulu me donner qu'un Congé de trois mois ce qui ne m'arrange point du tout. Il m'a cependant laissé l'espoir d'obtenir une prolongation, nous verrons s'il me l'accordera » (A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791), de même, il semble avoir bon espoir en avril 1791 de reprendre ses fonctions au département de Toulon pour l'été :

Je ne puis, ma chère Maman, que vous écrire deux mots par ce courrier-ci[sic] pour vous rassurer sur la lettre de Toulon qui, au lieu d'un ordre de rejoindre que vous craigniez, m'apporte un congé qui s'étend jusqu'au 14 de juin et mon changement de département que j'avois demandé. Je suis actuellement de l'escadre bleue de ciel. Je ne doute pas que je ne puisse faire prolonger mon congé de trois mois. (L155. A Mme Mandat – Grancey, le 11 avril 1791)

### III. PENSER LA RÉVOLUTION : DE « L'HOMME NOUVEAU » AU « MARIN DÉGÉNÈRE » :

La correspondance d'Adrien Mandat a ceci d'intéressant qu'elle donne un aperçu de l'évolution d'une pensée sans qu'il y ait tentation de recomposer le passé, comme cela peut être le cas dans les Mémoires :

Les textes autobiographiques rédigés « à chaud » ne sont pas le produit d'une complexe élaboration du vécu, mais représentent un témoignage immédiat de la façon dont les individus adhèrent à leur présent révolutionnaire et vivent l'événement. Faute de recul, le narrateur reste ici solidaire de l'objet de la narration<sup>93</sup>.

Ainsi, pour Haïm Burstin, les correspondances sont idéales pour étudier ce qu'il appelle le « protagonisme », qu'il définit ainsi :

C'est ce phénomène que j'ai appelé le « protagonisme » révolutionnaire, par un néologisme qui constitue, il est vrai, une petite entorse à la langue française, mais qui me semble rendre bien compte d'un aspect important de la vie politique révolutionnaire. Dès qu'un événement traumatique atteint un corps social et parvient à mobiliser l'attention collective, les individus deviennent non seulement ses témoins et ses spectateurs, mais ils ont aussi tendance à intervenir en tant que participants, à devenir en somme de véritables protagonistes de l'Histoire<sup>94</sup>.

#### III.1. Adrien Mandat face à la nouveauté

Comme le fait remarquer Mona Ozouf, « avec l'idée d'homme nouveau, on touche à un rêve central de la révolution française<sup>95</sup>. » Adrien Mandat se montre sensible aux changements des temps, mais pour lui, la Révolution est d'abord un langage nouveau, qui est souvent rapporté au discours direct, ce qui a le mérite de « faire entendre » les paroles :

Il <sup>b</sup>est arrivé, il y a quelques[*sic*] jours, quelque chose d'assez plaisant aux Français qui, comme vous le sçavez ont pris le nom de théâtre de la Nation. On donnoit l'*Orphelin de la Chine* et toutes les doublures jouoient ; un assistant ennuyé s'est levé du milieu du parterre et a dit qu'il avoit une motion intéressante à faire : les acteurs se sont tus, tout le monde a jetté[*sic*] les yeux sur lui et il a commencé son discours par ces mots « le vœu de la nation<sup>c</sup> » ; le début a paru si beau qu'il a été généralement applaudi et à tout rompre, il a voulu recommencer « le vœu dela nation<sup>c</sup> », les applaudissements ont recommencé et, comme il ne pouvoit achever sa motion, un autre particulier du parterre lui a crié « à la tribune<sup>c</sup> » ; il n'y en avoit point, il est monté aux premières et a pu enfin expliquer au public que le vœu [*f°2r°*] de la nation étoit que lorsque l'on afficheroit une pièce, on affichât en même tems le nom des acteurs qui devoient <sup>d</sup>y jouer des rôles. Quelqu'un s'est avisé de vouloir rappeler[*sic*] l'orateur à l'ordre, mais ce quelqu'un a bien vite été forcé de se taire par les cris répétés « d'à bas l'aristocrate, à bas l'aristocrate<sup>c</sup> », il a été forcé de quitter la salle et les acteurs d'en passer par tout ce qu'a voulu le parterre[*sic*], qui a fait donner une comédie. (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

<sup>93</sup> Haïm Burstin, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2010-1, n° 57-1, p. 11.

<sup>94</sup> Haïm Burstin, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2010-1, n° 57-1, p. 8.

<sup>95</sup> Mona Ozouf, *L'homme régénéré, essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 116.

Or, ce langage nouveau est disqualifié par sa mise en contexte. « Le vœu de la nation », début de discours jugé fort « beau » et « généralement applaudi », est dévoilé *ex cathedra* sur scène, devenue une « tribune » improvisée, mais se révèle n'être qu'une plainte de spectateur insatisfait ; le « quelqu'un » qui, à son tour, se plaint de l'interruption du spectacle pour une telle broutille, se fait alors tancer par le public aux cris répétés « d'abas l'aristocrate » : or, pourquoi désigner « ce quelqu'un » par ce terme ? Est-ce parce qu'il était un spectateur aux premières ? Était-ce son habillement, ce qui l'aurait apparenté à un bourgeois ou à un noble ? Ou bien, comme le suggère Adrien Mandat, son seul désir d'« ordre », fût-ce dans une salle de spectacle, en fait un réactionnaire et donc, un potentiel ennemi ? Quoiqu'il en soit, Adrien Mandat raconte cette anecdote en soulignant le décalage entre la grandiloquence des termes et l'insignifiance du fait, jugeant la situation parfaitement ridicule. Comme le souligne Annie Duprat :

Durant les périodes révolutionnaires, tant d'événements surgissent, tant de paroles se conjuguent, tant de prises de position, parfois contradictoires, apparaissent en un laps de temps souvent très bref, que l'on n'est pas étonné de voir se développer une culture nouvelle de la dérision, de la transposition du réel en une autre réalité, inventée, fantasmée, ridicule voire délirante<sup>96</sup>.

Émerge alors un « rire aristocratique de la contestation par la dérision », manière « de résister au nouvel ordre des choses en train de s'organiser<sup>97</sup>. » Il en va de même de l'attachement des foules pour les symboles révolutionnaires, avec l'anecdote du petit singe :

Il y en avoit une assez plaisante et qui commençoit à exciter du mouvement dans la ville. Un [f°2v°] petit élève avoit un singe qui, lorsqu'on eût quitté les côtes d'Afrique, mouroit de froid et qu'il fallut habiller. Il se trouva que l'habit qu'on lui avoit fait étoit bleu et rouge : ils ont en conséquence imaginé de dénoncer ce petit élève comme ayant voulu faire porter un habit de milice à son singe et, par conséquent, nsulté la nation. Le ridicule de cette dénonciation et la menace des troupes l'a heureusement fait tomber, mais le peuple commençoit déjà à remuer. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Là encore, ce qui n'est que pure contingence – il a fallu habiller le singe qui « mouroit de froid » avec ce qu'on a pu trouver à bord – est tourné à crime par les révolutionnaires : l'habit devient « habit de milice » - ce sont aussi les couleurs de l'habit d'officier -, il y a donc par conséquent insulte à la « nation » ; mais à petites causes, grands effets : il faut faire appel à la troupe pour calmer le « peuple ».

Cotignon éprouve une semblable mésaventure à son retour de campagne à la Réunion, n'ayant aucune connaissance des événements qui s'étaient produits en 1789 :

Le 27 février 1790, à 8 heures du matin, le Capitaine m'envoya à terre pour prévenir le Comte d'hector de notre arrivée et pour prendre ses ordres. Je me faisais une joie chemin faisant

<sup>96</sup> Annie Duprat, « introduction », *Révolutions et mythes identitaires, mots violences, mémoire*, Paris, Nouveau monde éditions, 2009, p. 13.

<sup>97</sup> Annie Duprat, « Les mots des Royalistes : dérision, transpositions et détournements », *ibid.*, p. 89.

de revoir ma patrie, et j'étais impatient d'arriver, lorsque de loin j'aperçus tout le monde qui était sur le port en cocarde tricolore. Je crus que nous étions en guerre, et que comme dans la dernière, nous étions alliés avec les Hollandais et les Espagnols, car j'avois porté cette cocarde pendant 5 ans pour marquer cette alliance ; mais ce qui m'étonnait, c'était de voir les matelots, bourgeois et soldats la porter ; il me tardait de savoir ce que cela voulait dire. J'arrivai enfin, et quelle fut ma surprise en mettant pied à terre de m'entendre crier par la populace : « A bas, à bas la cocarde ! à bas ! à bas ! » J'avais alors une cocarde noire ; je montai sur le quai ; je fus aussitôt entouré d'un tas de canailles qui me menacèrent de m'assassiner si je n'otais pas ma cocarde. Dans le même instant un officier de la Marine perça la foule et me dit de l'ôter ; je lui répondis que je n'avais d'ordre à recevoir que du Commandant de la Marine, et en même temps je mets l'épée à la main et me fais jour à travers la foule. Je doublai le pas, mais bientôt les coups de pierre qu'on me lançait de partout me forcèrent à mieux me servir de mes jambes, et tout le chemin je fus assailli de la même manière ; lorsque j'allais quitter la Grand'Rue pour monter la rampe qui conduit au Gouvernement, on me tira un coup de fusil dont la balle me siffla l'oreille. Lorsque je fus arrivé à l'autre rue, je fus enfin tranquille. Pardieu, me dis-je voilà une jolie réception pour un homme qui vient de sacrifier mille fois sa vie pour la patrie ! Les Français sont-ils devenus fous ; que diable tout cela veut-il dire<sup>98</sup> ?

Revenu à terre l'après-midi avec la bonne cocarde, Cotignon note : « personne ne nous dit rien, mais nous remarquâmes l'insolence peinte sur les figures, on ne nous ôta pas un coup de chapeau<sup>99</sup>. » Ainsi, pour Adrien Mandat comme pour Cotignon, la Révolution est d'abord une forme de langage – Isabelle Bourdin dans son ouvrage sur les sociabilités révolutionnaires avait noté que la période se caractérisait par un goût de la parole<sup>100</sup>-, mais un langage fou qui se transforme en hystérie collective dès qu'un individu tente de se distinguer de la masse, que ce soit par des discours comme par de simples accessoires vestimentaires. Témoignage de cette irrationalité du discours, l'emploi du mot « cri », tant dans la correspondance d'Adrien Mandat : sur les 23 occurrences du verbe « crier » ou du mot « cri », 17 se trouvent dans des lettres écrites entre 1789 et 1791, comme on peut en voir un exemple ici : « on crie tous les jours ici les choses les plus extravagantes et les plus folles dont, heureusement, le peuple commence à n'être plus le dupe, imaginez-vous qu'un de ces crieurs annonçoit l'autre jour le mariage de m<sup>r</sup> Chapelier et de m<sup>de</sup> Elisabeth. » (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789) Relativement ironique, pour ne pas dire méprisant vis-à-vis de ces manifestations de l'esprit révolutionnaire, Adrien Mandat n'y voit, quitte à être dupe soi-même des fausses nouvelles de *l'Ami du Roi*, que des « extravagances », là où il faudrait davantage percevoir « un remodelage des mentalités<sup>101</sup> » :

---

<sup>98</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 424.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 425

<sup>100</sup> Isabelle Bourdin, *Les sociétés populaires à Paris pendant la Révolution française jusqu'à la chute de la royauté*, Paris, Sirey, 1937, p. 13.

<sup>101</sup> Haïm Burstin, *Révolutionnaires, Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 45.

### III.2. Portrait du marin en révolutionnaire

L'arrivée à Brest d'Adrien Mandat lui permet de prendre conscience des effets qu'a eu la Révolution sur les équipages, et notamment de la « désagrégation de l'instrument humain<sup>102</sup> ». Il est notable que le changement de comportement dans les équipages est tout d'abord attribué à un mauvais recrutement et non à une diffusion des idées révolutionnaires :

On nous envoyés particulièrement à bord du *Majestueux* une très grande quantité de matelots de rivière, de gens qui n'ont point été à la mer et qui ne connoissent ni service, ni discipline, ni subordination, [f° Ir°] ni respect pour leurs chefs. On a voulu éviter ce qui est arrivé à la guerre dernière : on avoit mi[sic] à bord de l'escadre de M<sup>f</sup> d'Orvillers les meilleurs matelots qui sont presque tous morts en 79 et, à la fin de la guerre, on n'avoit plus que de la racaille ; nous avons voulu pour la fin de celle-ci, si nous l'avons, nous réserver de bons matelots, ce qui est fort bien calculé, mais je crains que l'on n'ait beaucoup trop bien calculé et que nous soyons actuellement dans la position où nous nous trouvons les deux ou trois dernières années de la guerre dernière et même plus mauvaise, car au moins alors on obéissoit, au lieu qu'aujourd'hui il n'en est pas tout à fait de même. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Ainsi, l'indiscipline est d'abord attribuée à un recrutement différent de celui qui est fait habituellement : Adrien Mandat désigne des marins d'eau douce, tandis que le ministre La Luzerne pointe des citadins, dont l'amarinement reste douteux : « J'ai appris avec peine que l'arrivée des marins dont il manquait encore 1200, commence à se ressentir, et que l'on est très mécontent de l'espece d'hommes que l'on a tiré des villes<sup>103</sup> »

Néanmoins, cette question des origines des marins disparaît assez vite pour se focaliser sur leurs pratiques :

L'acte participatif se reflète dans une multitude de pratiques, de nouveaux usages et coutumes politiques que l'on expérimente avec beaucoup de créativité, jusqu'à créer un rituel de la vie démocratique, une liturgie qui se concentre dans la pratique d'assemblée désormais appliquée à tous les niveaux de la vie associative.<sup>104</sup>

Parmi ces nouvelles pratiques, Haïm Burstin met en lumière « l'utilisation répétée du serment pendant toute la durée de la révolution », notant qu'« il s'agit de l'un des actes destinés à créer un nouveau système de solidarité au sein de la nation, sur les cendres des solidarités corporatives désormais disparues et dans le cadre d'un nouveau culte civique » et qu'il traduit le « besoin d'actes fondateurs, unificateurs et la nécessité d'une nouvelle solidarité, suite au traumatisme révolutionnaire<sup>105</sup>. » Or, « le serment peut fonctionner de manière radicale puisqu'il produit une alternative drastique : il admet qui le prête et exclut qui s'en abstient<sup>106</sup> ». Il est intéressant de noter qu'Adrien Mandat ne fait aucun récit de ces cérémonies révolutionnaires : on peut trouver, par exemple, fort étonnant qu'il ne décrive pas

<sup>102</sup> M. Acerra & J. Meyer, *op.cit.*, p. 97

<sup>103</sup> SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 23 juillet 1790 », f°172r°.

<sup>104</sup> H. Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 43.

à sa mère la Fête de la Fédération à Brest dans sa lettre du 24 juillet et il ne semble pas pour autant manquer une lettre ; quant à la fête liée à l'adoption du drapeau national, elle est mentionnée pour être aussitôt dévalorisée : « nous ne doutons pas que le jour où on arborera le pavillon national il n'y ait dutapage. » (L148. Adrien Mandat à sa mère –Brest, décembre 1790) La fête révolutionnaire, c'est avant toute chose du bruit. Ce silence d'Adrien Mandat rentre en écho avec ce que disent les officiers mémorialistes de ces cérémonies :

Tous les jours on nous faisait rassembler sur le Champ de bataille pour nous faire prêter tantôt un serment, tantôt un autre, devant un autel, et toutes les baïonnettes pointées sur nous<sup>107</sup>.

Ordre arriva de faire prêter aux off<sup>ers</sup> & équipages le serment de fidélité à la Constitution qui n'était pas faite et qui jusqu'ici ne s'étoit entourée que de ruines. En signe d'alégresse, on pavoisa les v<sup>aux</sup> en rade ; pour n'y pas assister, je gardai ma chambre à terre<sup>108</sup>.

Cotignon, comme La Monneraye, y voient une contrainte, à laquelle on peut plus ou moins se soustraire : le refus de se mêler à la foule vaut opposition au projet de régénération nationale. Cette « nouvelle forme de sociabilité<sup>109</sup> » révolutionnaire fait éminemment concurrence à la conception qu'Adrien Mandat a de l'équipage et va être assez rapidement dévalorisée dans son discours, en l'assimilant à de la « débauche »

Les matelots sont très soumis et très sages lorsqu'ils arrivent des petits ports de la côte d'où on les envoie, mais ils n'ont pas° passé vingt-quatre heures dans la ville qu'ils sont comme nos troupes, extrêmement indisciplinés ; les officiers chargés des armements n'ont pas peu de peine à s'en faire obéir, mais nous espérons que lorsqu'ils seront à la mer, loin des cabarets et des séducteurs, nous en ferons tout ce que nous [f°2r°] voudrons. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

Nos équipages sont assez tranquilles depuis que nous n'exigeons d'eux aucun service. Ils font tout ce qu'ils veulent et à bord du *Majestueux* il descend seulement tous les jours de cinq à six cent hommes qui reviennent à bord ivres morts, s'endorment, ne font pas heureusement tapage et recommencent le lendemain ce qu'ils ont fait la veille. (L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790)

le manque de vin, auquel on avoit substitué de l'eau de vie, a été le prétexte de l'insurrection. (L148. A Mme Mandat –Brest, décembre 1790)

Adrien Mandat constate l'influence désastreuse de la terre sur les matelots : ils s'y adonnent à la boisson, alors que s'ils restaient à leur poste, « loin des cabarets et des séducteurs », ils feraient leur « service ». Plus insidieusement, les seules fois où le mot « serment » apparaît sous la plume d'Adrien Mandat, c'est dans des situations où lui, l'officier, l'aristocrate, rappelle aux matelots révolutionnaires qu'ils ont juré mais qu'ils n'ont pas tenu leur promesse :

Nos canoniers[sic] qui se sont toujours fort bien comportés et qui ont accepté le code pénal, avoient écri[sic] une lettre à tous leurs camarades à bord des autres vaisseaux pour les décider à [f°1r°] se conduire comme eux et les engager à ne pas oublier leur serment et leur devoir. La lettre étoit fort bien faite, le général témoigna le désir que cette lettre fût signée par tous ceux

---

<sup>107</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 427.

<sup>108</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 368.

<sup>109</sup> H. Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 90.

qui à bord acceptoient le code pénal, deux soldats [...] de Normandie se présentèrent, les aides-pilotes et timonier[sic] s'étant ensuite mis en devoir de signer et deux aides-pilotes l'ayant fait, les matelots furieux sont tombés sur ces deux hommes [...]

[...] Il y a près d'une heure que je suis à prêcher les soldats de Normandie qui m'ont paru fâchés de ce que les matelots avoient refusé la manœuvre ; je leur ai dit que c'étoit leur faute et que je leur imputois tout ce qui s'étoit passé à bord depuis que le *Majestueux* est en rade, <sup>f</sup>que s'ils avoient voulu montrer les dents dans le commencement et ne pas nous abandonner, les matelots ne se seroient pas permis tout ce qu'ils ont fait depuis la 1<sup>ère</sup> insurrection, qu'ils avoient manqué à l'honneur, au devoir, et à leur serment &c &c &c. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Ce manque de fidélité au serment est opposé aux concepts de « devoir » et d'« honneur », qui semblent rester seuls valables face aux nouvelles valeurs mise en avant par les révolutionnaires. Or, comme le remarque Timothy Tackett, dans les temps de révolution, « les identités sociales et les valeurs qui les sous-tendaient sont fréquemment remises en question et parfois restructurées<sup>110</sup>. » Adrien Mandat est sensible au nouveau vocabulaire employé par les matelots, en premier lieu par l'expression « vive la nation », qui remplace l'exclamation traditionnelle de « vive le roi ». Si dans les premiers temps, le terme « nation » est refusé par les marins de Brest, comme le rapporte Adrien Mandat :

Voilà mon histoire, qui n'en est point une. Ce qui me fait beaucoup de peine dans celle de Toulon, qui malheureusement n'en est point une non plus, c'est que les troupes m'ont l'air de s'être très mal comportées et bien différemment de celles de Brest qui, au nombre de 7 mille sur la place d'armes, lorsqu'on leur a demandé si elles juroient d'être fidèles à la Nation<sup>c</sup>, ont crié « non<sup>c</sup> » toutes ensemble et ont fait une très grande peur aux officiers municipaux, qui se sont bien vite sauvés chez eux, faisant à ce qu'on ajoute à peu près *casca[sic]* dans leur culote [sic]. Le major général, le V<sup>te</sup> de Marigny qui lisoit le serment et qui dans aucunes circonstances[sic] n'a sçu manquer de présence d'esprit, s'est retourné de leur côté et et leur a dit : « Soldats, ce non-là est sûrement que vous n'abandonnez jamais vos drapeaux<sup>c</sup> », « oui, mon général, oui, mon general » et cela en est resté là (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

Adrien Mandat se félicite de ce refus et souligne l'interprétation loyaliste qu'en donne le vicomte de Marigny, mais le terme « nation » est assez rapidement adopté par les marins, témoignage d'une acculturation fulgurante :

J'étois de garde le jour qu'il est venu à bord du *Majestueux* **Erreur ! Signet non défini.** et l'équipage de ce vaisseau, ainsi que ceux des autres bâtiments de l'escadre l'ont salué du meilleur cœur du monde des trois « vive le roi **Erreur ! Signet non défini. !** » qui reviennent à un officier général, lorsque pour la première fois<sup>a</sup> il arbore son pavillon comme commandant d'escadre. Seulement les soldats de Normandie, dont nous [*f°Ir<sup>o</sup>*] avons malheureusement à bord un détachement nombreux, au moment où notre équipage commençoit son salut, se sont jettés[sic] dans les haubans du côté par lequel le général montoit et se sont mis à crier de toutes leurs forces : « vive la nation ! », mais, sur un silence<sup>b</sup> bien appuyé de ma part et un ordre en même tems à ces soldats de rentrer sur le gaillard <sup>c</sup>et qu'ils ont exécuté à mon grand étonnement, a tout remis dans l'ordre. Une chose encore qui m'étonne beaucoup, c'est de

---

<sup>110</sup> Haim Burstin, Ivan Ermakoff, William H. Sewell, Timothy Tackett. Débat préparé et conduit par Quentin Deluermoz, Boris Gobille, « Protagonisme et crises politiques, histoire et sciences sociales. Retours sur la Révolution française et février-juin 1848 », *Politix*, 2015/4, n°112, Paris, De Boeck, p. 153.

n'avoir pas été dénoncé le soir même à la municipalité pour avoir empêché les « vive la nation ! » (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

L'esprit des équipages, celui des Rég<sup>ts</sup> de la garnison & des troupes de la marine, fut agité dans tous les sens. A terre comme à bord, on tenoit des conciliabules insurrectionnels. Les cris vive la nation étoient toujours le prélude des désordres<sup>111</sup>.

Pour La Monneraye et Adrien Mandat, la « nation » est le cri de ralliement des forces du désordre. De même, l'indiscipline est le résultat du désir d'égalité, mais d'un désir émanant d'une philosophie mal digérée, comme le constate Adrien Mandat :

Voilà ce qu'a produit la déclaration des droits de l'homme ! Il ne faut plus compter sur cette malheureuse escadre-ci : comment pourroit-on se faire obéir devant l'ennemi par des gens qui ne reconnoissent plus aucune autorité, qui prétendent que les [f<sup>o</sup>4r<sup>o</sup>] officiers doivent être puni[sic] comme les soldats, c'est-à-dire qui veulent que les peines soient les mêmes, qui disent que M<sup>r</sup> d'Albert n'a rien dans son corps qui fasse qu'il soit plus qu'un autre homme qui tiennent tous les propos les plus extraordinaires et les plus philosophiquement incendiaires et tendants à la révolte. Au milieu du tapage, nous avons été respectés plus que nous ne nous y attendions. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

En effet, si l'article premier de la Déclaration stipule : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il ne faut pas oublier que cette déclaration est tempérée par une seconde phrase : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Ainsi, l'institution militaire, dont le caractère d'« utilité commune » est indéniable, suspend ou modère la liberté et l'égalité de droit. De même, l'article 6 est compris à rebours. Alors qu'il déclare que « tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents », il est compris comme l'autorisation d'évincer les « aristocrates » des postes qu'ils occupent :

On leur a demandé quels [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] reproches ils avoient à faire au général, ils n'ont pu en attaquer aucun et se sont contentés de dire que, puisqu'on en avoit pas voulu à Toulon, on ne devoit pas en vouloir non plus à Brest et qu'en général, ils ne vouloient point d'aristocrates à bord. On leur a demandé ce qu'ils entendoient par aristocrates, ils ont répondu que les aristocrates étoient ceux qui s'opposoient à la loi : « donc vous en êtes », leur a répondu un des deux commissaires ; ils sont restés tous stupéfaits, mais n'en ont pas moins persisté dans leur refus d'accepter le code et ils commençoient à se fâcher lorsque les commissaires ont pris le parti d'élever la séance (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Le terme « aristocrate », qui renvoie à la noblesse nouvellement abolie, est employé pour écarter Albert de Rions. Ce terme entre en contradiction avec l'image que les officiers ont d'eux-mêmes, dans la mesure où ils revendiquent le « mérite » comme principe inclusif dans la marine, voire une forme d'« égalité ». C'est ainsi que Nompère de Champagny se plaît à dire, qu'en cas de grande difficulté en mer : « chacun fut mis à la ration qui fut la même pour le capitaine, les officiers et l'équipage ; car, lorsqu'il s'agit de vivre, chacun y a les mêmes

---

<sup>111</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 363.



droits, et il n'y a pas plus de distinction de rangs qu'au-delà du tombeau<sup>112</sup>. » Dans un sens, l'équipage est donc une communauté où les hiérarchies peuvent s'effacer. Néanmoins, les matelots révolutionnaires ne conçoivent pas les choses de la même manière : quand ils renvoient les officiers à leur statut d'« aristocrates », c'est la notion de « privilège » qui est sous entendue, or le privilège, c'est « être hors du droit commun<sup>113</sup>. » Les officiers sont définitivement à part. En rapportant la discussion des matelots, Adrien Mandat montre au grand jour ce qu'il considère être de la mauvaise foi ; incapables de donner une définition acceptable du mot « aristocrate », leur argumentation est facilement retournée par les émissaires de l'Assemblée ; « stupéfaits », à court de raisons, ils persévèrent dans leur « refus » et se mettent en colère. Adrien Mandat voit dans le surgissement d'une réponse émotionnelle le signe d'une malhonnêteté intellectuelle des matelots, cependant, Haïm Burstin montre bien les mécanismes argumentatifs qui sont en jeu ici :

Il est donc indispensable d'effacer les anciens mérites, en déclarant d'office leur obsolescence, afin de mettre en relief les nouveaux mérites et de reclasser par là même le système de promotion sociale et politique. Démanteler l'édifice nobiliaire ainsi que tout le système de prestige et de déférence qui lui était attaché exigeait une intense campagne dans ce sens-là : une notion comme celle de nouveau/ancien régime servait à neutraliser, voire à compromettre les anciennes élites. La « régénération » impliquait une nouvelle hiérarchie des mérites, capable de piloter le renouvellement politique et administratif<sup>114</sup>.

Ainsi, l'exigence du nouveau implique le sacrifice de ceux qui représentent l'ancien monde, alors « méconnus », pour reprendre l'expression de La Monneraye :

Une insurrection éclata à bord de mon vaisseau un jour que j'étois à terre. Le Cap<sup>e</sup> avoit ordonné la manœuvre de dépasser les mâts d'hune & de les repasser. Le Maître d'équipage en donne l'ordre ; pas un homme ne se met en devoir de l'exécuter. Mr de Tilly pérorer l'équipage, mais en vain. Le C<sup>te</sup> d'Albert se rend à bord & n'est pas plus obéi. Ce triomphe redouble l'audace ; l'insurrection partielle, d'abord, finit par devenir générale. Les officiers sont méconnus & insultés de la manière la plus grave<sup>115</sup>.

### ***III.3. La rhétorique de la discipline***

Les passages où Adrien Mandat nous fait entendre les matelots par le biais du discours rapporté est intéressant dans la mesure où cela montre « comment le monde du travail, appréhende, intériorise et articule le concept de citoyenneté<sup>116</sup> », et dans ce cas précis, le monde maritime. En effet, comme le remarque l'historien :

Momentanément dépouillés de leur identité professionnelle et partiellement écartés des intérêts spécifiques qui en découlent, les gens des métiers sont amenés très tôt à se chercher une

---

<sup>112</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 31.

<sup>113</sup> Abbé Sieyès, *Essai sur les Privilèges*, p. 2.

<sup>114</sup> H. Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>115</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 363.

<sup>116</sup> H. Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 111.

identité politique : dorénavant, pour qu'elle soit crédible, toute revendication professionnelle doit relever de l'intérêt général<sup>117</sup>.

Le transfert de loyauté du roi vers la "nation" en est un exemple, comme nous venons de le voir. Or, l'émergence de ce nouveau langage amène les tenants de l'ancienne corporation à en réaffirmer les valeurs. Comme le notent Martine Acerra et Jean Meyer :

Dans l'ensemble, les rapports entre officiers et équipages semblent, tant en France qu'en Angleterre, bons. Les manquements graves à la discipline sont rares, les mutineries, relativement fréquentes dans la marine de commerce, et plus encore chez les corsaires, sont peu répandues et peu importantes dans la marine de guerre. Plus d'un officier s'en flatte à la veille de 1789<sup>118</sup>.

Il semble que, dans les écrits d'officiers de cette période, à mesure que la chose disparaît, le mot prolifère, et c'est ce qu'on peut appeler la rhétorique de la discipline.

Il est de voir que le mot « discipline » est par exemple absent des *Mémoires* de Forbin ou de Duguay-Trouin<sup>119</sup> : pour les officiers de ces premiers temps de la marine, l'obéissance des hommes va de soi ; quant à son pendant, la « subordination », elle n'apparaît qu'une seule fois, pour évoquer les divergences d'opinions des deux chefs d'escadre combinée, et en contexte, traduit la capacité d'un commandant (Duguay-Trouin) à mettre son ego de côté face à une belle opportunité pour obéir à son supérieur titré (Forbin)<sup>120</sup>, fût-ce pour commettre une erreur tactique... La discipline n'est pas une valeur que l'on revendique dans les premiers temps de la marine à en croire l'attribution des noms de bateaux : aucun ne porte le nom de « La Discipline » ou « La Disciplinée », si bien qu'en presque deux siècles, on ne trouve qu'une « Obéissante » contre deux « Inconstante », sept « Capricieuse<sup>121</sup> », quatorze « Mutine » et dix-huit « Espiègle ». La « Gloire » en comptabilise à elle seule seize, tandis que le couple « Valeur/Courage », en substantif comme en adjectif, comptabilise trente-et-un bateaux.

Or, on est frappé à la lecture des lettres d'Adrien Mandat comme des officiers mémorialistes de sa génération de l'importance que prend la « discipline » en tant que valeur fondatrice. On est tenté en effet de comparer les attendus de la fonction de commandant dans

---

<sup>117</sup> H. Burstin, *Révolutionnaires...*, p. 110.

<sup>118</sup> M. Acerra & J. Meyer, *op. cit.*, p. 53.

<sup>119</sup> Pour ce dernier, la première édition de ces *Mémoires*, présentées comme non autorisée par Duguay-Trouin dans l'édition officielle de 1740, finit par une série de Maximes tirées de l'édition non autorisées de 1730 : « J'ai toujours été fort attentif à faire observer une exacte discipline, ne souffrant jamais qu'on se relâchât sur ses devoirs ou sur la régularité du service & que l'on éludât sous quelque prétexte que ce fût, les ordres que j'avois une fois donnez » (*Mémoires*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1730, p. 237).

<sup>120</sup> Duguay-Trouin, *op. cit.*, p. 102 : « L'esprit de subordination, dont j'ai toujours été plus jaloux que qui que ce soit, me fit, contre mon gré, imiter cette manœuvre, qui seule nous fit manquer l'entière destruction de cette importante flotte. » La distinction entre discipline et subordination est définie ainsi par le comte de Spar : « il est nécessaire d'établir une discipline sévère parmi les Soldats & une subordination exacte entre les Officiers, sans exception d'aucun grade. » (*Instructions militaires, op. cit.*, p. 132)

<sup>121</sup> Voir le site Three decks qui recense les bateaux de la Marine à voile, <https://threedecks.org/>.

la première ordonnance qui règle la Marine en 1681<sup>122</sup> avec ceux des ordonnances de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le livre II de l'Ordonnance de 1681, « Des gens & des bâtimens de mer », consacre son premier titre à la figure du Capitaine : sont évoquées les qualifications requises pour embaucher un capitaine (art. 1 à 4), ses fonctions, à savoir former l'équipage (art. 5 à 7), surveiller les préparatifs du bateau et rendre compte de la cargaison (art. 8 à 12), ses obligations civiles, comme commander en personne la sortie des ports (art. 13) ou renseigner le greffe de l'Amirauté de sa liste de passagers (art. 16), sa capacité d'administration financière en cas de travaux à faire sur le bateau (art. 17 à 21) ; on trouve également l'interdiction de se rendre dans un port étranger sans nécessité absolue (art. 24), d'abandonner le bâtiment (art. 26-27), de vendre des effets appartenant au bâtiment (art. 32-33) ou de le livrer à l'ennemi (art.36). L'article 22 est consacré à la discipline : « pourront par l'avis du Pilote & Contre-Maître, faire donner la cale, mettre à la boucle & punir d'autres semblables peines les Matelots mutins, yvrognes, & désobéissants, & ceux qui maltraiteront leurs camarades, ou commettront semblables fautes & délits dans le cours de leur voyage<sup>123</sup>. » L'article suivant ordonne au capitaine, sous peine d'amende, de déférer les hommes d'équipages convaincus de crime à l'Amirauté. Pour ce qui est du titre VII, consacré aux matelots, les articles 6 à 9 développent quelques cas de désobéissances, comme le fait de prendre des vivres ou de l'eau sans permission (art. 6), de dormir pendant son quart (art. 8) ou abandonner la défense du bateau lors d'une attaque (art. 9). L'article 7 détaille les fautes vis-à-vis de la hiérarchie, mais celle-ci sont plus globalement comprises dans un ensemble d'actes qui menacent la survie du bateau et qui relèvent du sabotage : « Le Matelot, ou autre, qui aura fait couler les breuvages, perdre le pain, fait faire eau au Navire, excité sédition pour rompre le voyage, ou frappé le Maître les armes à la main, *sera puni de mort.* » Comme on peut le constater, la question de la discipline à bord est bien évoquée, mais elle semble secondaire par rapport à d'autres considérations, notamment économiques ou administratives. A en croire le

---

<sup>122</sup> Ordonnance de la Marine du mois d'août 1681, commentée & conférée sur les anciennes Ordonnances, le Droit Romain, & les nouveaux Réglemens, augmentée d'un Extrait de l'Ordonnance de 1689, concernant la Police & la distribution des vivres sur les vaisseaux et du Règlement de 1753, concernant la Police & Discipline des Equipages de Navires, armés pour les Colonies de l'Amérique, Paris, Libraires associés, 1755, p. 101-125 pour le Livre II, titre I & p. 147-152 pour le titre VII pour les matelots. Il existait une précédente ordonnance, intitulée *Règlement pour la discipline que les soldats et les matelots doivent garder & observer dans les vaisseaux de sa Majesté* : comme son titre l'indique, il ne semble pas y avoir pour lors de discipline spécifique attachée au matelot, qui est mis sur le même plan que le soldat embarqué. Sur le caractère modèle de l'ordonnance de 1681, voir l'article de Jean Chadelat, « L'élaboration de l'ordonnance de la Marine d'août 1681 », *Revue Historique De Droit Français Et Étranger*, vol. 31, 1954, p. 74-98. JSTOR, [www.jstor.org/stable/43844451](http://www.jstor.org/stable/43844451).

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 119-120.

répertoire de Blanchard<sup>124</sup>, il faut attendre l'ordonnance du 22 juin 1753<sup>125</sup> pour qu'il y ait un texte qui lui soit intégralement consacré, mais seule la question de la désertion est évoquée. C'est lors de la Réforme de Castries que le concept de discipline s'étoffe avec deux ordonnances en date du 1<sup>er</sup> janvier 1786<sup>126</sup>. Il est intéressant de voir quels sont les mots associés à « discipline » dans les textes de cette réforme<sup>127</sup> :

Le Chef de compagnie sera tenu de veiller à l'*instruction* des Maîtres & seconds Maîtres, & des Canonniers-matelots de sa compagnie, ainsi qu'à leur *tenue & discipline*; il donnera la plus grande attention à l'*entretien & au bien-être* de sa Troupe ; voulant Sa Majesté que ceux qui se rendront coupables de négligence à cet égard, soient sévèrement punis. (Ordonnance du roi Portant création de neuf divisions de Canonniers matelots, sous le titre de Corps-royal de Canonniers-matelots, art. 24 « Fonctions du chef de compagnie »)

Le Sergent-major sera immédiatement subordonné au Garçon-major, & spécialement chargé de la *tenue & discipline* de la compagnie; il veillera à ce que les *menues réparations* soient faites à mesure & en conséquence des ordres qui lui seront donnés par le Garçon-major & le Commandant de la compagnie; il se fera aider dans ses fonctions par le Fourrier, & rendra compte au Commandant de la compagnie de tout ce qui s'y passera concernant le *service*, la *discipline* & le *bon ordre*. (*Ibid.*, art. 26 « Fonctions du sergent-major »)

Chaque Maître-canonnier commandera une escouade, sous l'autorité des Officiers & du Sergent-major; il l'exercera, y maintiendra l'ordre, la *police* & la *discipline*; il rendra compte au Sergent-major de tous les détails qui concerneront ladite escouade. (*Ibid.*, art. 30 « Fonctions des Maîtres-Canonniers »)

L'inspecteur sera chargé de la formation & de l'inspection dudit Corps, de maintenir le *bon ordre*, l'*uniformité de tenue* & de *discipline* dans les Divisions des trois départemens; de s'assurer de la capacité & de la *bonne conduite des Officiers*. (*Ibid.*, art. 34 « Fonctions de l'Inspecteur général »)

Le Commandant de la caserne y fera observer les Règlements intérieurs qui seront arrêtés pour y maintenir l'*ordre*, la *discipline*, la *propreté* & la *salubrité*. (*Règlement sur l'Ordre, la Police et la Discipline des Casernes des Matelots*, art. 29)

Sa Majesté voulant établir à bord de ses Vaisseaux, frégates & autres Bâtimens un ordre de *Police* & de *Discipline* qui soit *constant & uniforme*, & dans lequel chaque Officier soit chargé de veiller sur une partie de l'Equipage, Elle a ordonné & ordonne ce qui suit (Préambule du *Règlement sur la discipline des Equipages à bord des Vaisseaux*)

Chaque officier de l'Etat-major d'un Vaisseau, Frégate ou autre Bâtiment, sera chargé de la *police & discipline* immédiate de la partie de l'équipage qui est sous ses ordres le jour du combat. (*Ibid.*, art. 1<sup>er</sup>)

Les Officiers employés en second dans les différens détails du Vaisseau, rempliront, sous les ordres & en l'absence du Chef de leur détail, les mêmes fonctions dont ceux-ci sont chargés ; ils auront la plus grande attention à maintenir l'*ordre*, la *propreté*, la *discipline* dans la division de l'Equipage dont le soin & la conduite leur seront confiés. (*Règlement concernant le Service des officiers à la mer*, art. 100)

---

<sup>124</sup> Claude François Blanchard, *Répertoire chronologique et par ordre de matières, des principales lois, ordonnances, circulaires, etc. relatives à la Marine [1554-1843]*, Paris, Imprimerie Royale, 1844.

<sup>125</sup> *Règlement du 22 juin 1753 pour la police et discipline des équipages des vaisseaux armés pour les colonies, leur embarquement et débarquement dans le royaume et les pays étrangers, la punition des déserteurs et libertins, celle des capitaines qui débauchent des équipages, le paiement des salaires, etc.* Elle est reprise le 11 juillet 1759 par le *Règlement sur la police et la discipline des équipages des navires expédiés pour les colonies d'Amérique*.

<sup>126</sup> *Règlement sur la discipline des équipages à bord des vaisseaux* et le *Règlement sur l'ordre, la police et la discipline des casernes de matelots du 1<sup>er</sup> janvier 1786*.

<sup>127</sup> *Ordonnances et Règlements concernant la Marine*, Paris, Imprimerie Royale, 1786, 571 p.

L'intention de Sa Majesté est que la subordination la plus exacte règne parmi les Officiers du Corps-royal des Canoniers-matelots ; Elle ordonne à cet effet que le supérieur trouve toujours dans l'inférieur une *obéissance passive*, & que tous les ordres donnés concernant son service, soient *exécutés littéralement sans retard & sans réclamation*. Sa Majesté enjoint aux Officiers supérieurs du Corps-royal des Canoniers-matelots, d'y maintenir la discipline & l'union, & de tenir la main à ce que le Canonier-matelot soit traité avec *humanité & douceur*, & qu'il ne lui soit fait aucun tort. [...] Sa Majesté prescrivant cette règle, n'entend cependant pas réduire l'inférieur à l'impossibilité de recourir à son autorité pour obtenir *justice* contre ses Chefs, s'il avoit des raisons valables de s'en plaindre : dans ce cas unique, elle permet à celui qui se croira lésé, d'adresser son mémoire directement au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine ; mais Elle lui prescrit comme un devoir indispensable d'en demander la permission au Commandant du Port, qui ne pourra la lui refuser : déclarant Sa Majesté qu'Elle fera punir avec la plus grande sévérité tout subordonné, dont les plaintes contre un supérieur seroient mal fondées, & surtout si elles portoient le caractère de l'insubordination. (*Ibid.*, Titre II, art. 49 « obéissance aux supérieurs »)

Défend expressément Sa Majesté à tout Chef & Commandant, quelque dignité & grade qu'il puisse avoir, de jamais se permettre vis-à-vis de ses subordonnés, aucun propos qui pourroit les humilier, injurier ou insulter, sous peine d'être destitué & déclaré incapable de la servir. (*Ibid.*, Titre II, art. 50)

Comme, on peut le constater, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le concept de discipline n'est plus réduit à sa simple dimension punitive et coercitive. L'article "Discipline militaire" de l'*Encyclopédie* renvoie à l'article "Châtiments militaires" qui consacre ses dernières lignes à la description des châtimens cruels, comme le cheval de bois ou les baguettes, mais en soulignant que ces châtimens sont exceptionnels, réservés aux "vilaines actions". La discipline militaire est définie comme « le gouvernement ou la maniere de conduire & de diriger les troupes ». Guillaume Le Blond, auteur de cet article, ajoute :

Des troupes bien disciplinées, sont des troupes qui ont de bons réglemens, & qui les observent exactement. Ainsi la *discipline militaire* consiste dans les réglemens & les ordonnances pour le service militaire, tant à la garnison ou au quartier, qu'en campagne ; & elle comprend aussi l'exécution de ces mêmes réglemens. Sans la *discipline*, une armée ne seroit formée que d'un amas de volontaires, incapables de se réunir pour la défense commune, avides seulement du pillage & du desordre. C'est elle qui les réunit sous les ordres des officiers, auxquels ils doivent une obéissance aveugle pour tout ce qui concerne le service.

Ce n'est point tant la multitude des soldats qui rend une armée formidable, que la facilité de les rendre souples & fermes, & de ne faire de tant de membres différens qu'un corps animé du même esprit. Telles étoient ces petites armées des Grecs, qui avoient à combattre des millions de Perses<sup>128</sup>

La « discipline » est donc ce qui unifie une armée et la rend efficace. L'article de Guillaume Le Blond est complété par l'article du chevalier de Jaucourt, « Militaire, discipline des Romains » qui résume la discipline à trois notions : le service, l'exercice et les lois. Chez Jaucourt comme chez Le Blond, la discipline militaire antique reste une référence, où il faut voir un fantasme de la sévérité, considérée comme maintenant disparue :

Les François, lors de l'origine ou du commencement de leur monarchie, userent aussi d'une grande sévérité pour le maintien de la police militaire ; mais cette sévérité s'est insensiblement

---

<sup>128</sup> Cette citation incluse dans l'article est tirée de l'ouvrage du comte de Spar, cité plus haut, voir n. 70.

adoucie. On se contente de punir les officiers que la crainte ou la lâcheté ont fait abandonner de bons postes, par la dégradation des armes & de la noblesse<sup>129</sup>.

Le terme de “discipline” dans les règlements de la marine est régulièrement associé au terme de “police”, ainsi définie dans l’*Encyclopédie* :

Chez les Grecs, la police avoit pour objet la conservation, la bonté, & les agrémens de la vie. Ils entendirent par la conservation de la vie ce qui concerne la naissance, la santé & les vivres. Ils travailloient à augmenter le nombre des citoyens, à les avoir sains, un air salubre, des eaux pures, de bons alimens, des remedes bien conditionnés, & des médecins habiles & honnêtes gens.

La discipline est donc en premier lieu ce qui permet de rendre la vie à bord vivable, pour ne pas dire agréable à tous, d’où l’association avec les termes d’ « entretien », de « salubrité », d’ « ordre », de « bien-être », d’ « union », d’ « humanité » et de « douceur ». Il est également notable que la discipline n’est plus considérée comme une relation verticale descendante : tout en maintenant le principe d’ « obéissance », la nécessité d’ une « justice » autorise le marin à faire remonter ses plaintes jusqu’au Secrétaire d’état<sup>130</sup>.

Les officiers mémorialistes mettent en avant cet esprit de discipline, comme Viella :

Les principes dans lesquels nous avons été élevés luttèrent contre toutes innovations dont le premier effet étoit d’ébranler la subordination et d’égaliser les subalternes aux chefs. Cependant à l’époque dont il est question, les travaux de l’Assemblée n’étoient pas assez avancés, pour produire rien d’important dans notre situation : le service se faisoit donc comme à l’ordinaire ; il étoit d’ailleurs très doux : les équipages avoient toute la liberté qui peut se concilier avec les habitudes de discipline militaire et tous les jours on leur donoit[*sic*] du pain frais<sup>131</sup>.

La discipline n’est pas ennemie de la « liberté », notion chère aux révolutionnaires, et le service peut être « doux ». Quant à Scipion de Castries, il « défie encore qui que ce soit de citer un trait marquant d’insubordination arrivé dans la marine<sup>132</sup> » et met en avant le lien affectif sur lequel se fonde l’autorité de l’officier sur l’équipage ; obligé de quitter l’*Ariel*, bateau qu’il commande depuis plusieurs années, il écrit :

Je fus également sensible à ma séparation d’avec mes officiers et d’avec mon équipage. Les uns et les autres m’avaient si souvent donné des preuves de leur attachement que le moment de les quitter devint très pénible pour moi<sup>133</sup>.

Cotignon fait une remarque similaire au moment où il quitte la corvette *La Légère* :

Je quittai ma petite goélette avec bien du regret, mais mon équipage me regretta bien davantage : il m’était singulièrement attaché et il serait à souhaiter que tous les Capitaines se

---

<sup>129</sup> *Encyclopédie*, art. « Chatimens militaires ».

<sup>130</sup> Ce principe était déjà présent dans l’ouvrage du comte de Spar : « La discipline dans le Soldat, est une obéissance aveugle pour tout ce qui lui est ordonné de la part de ses Chefs. Souffrir qu’il murmure ou qu’il se plaigne, pour quelque cause que ce puisse être, c’est aller directement contre la règle ; car du murmure toléré, à la révolte, il n’y a qu’un pas à faire. On sent toute l’importance de cette vérité, sans qu’il soit besoin de citer des exemples ; mais si l’on doit punir sévèrement la moindre désobéissance du Soldat, on doit aussi être juste, humain, compatissant à son égard. » (*Instructions militaires, op. cit.*, p. 134-135)

<sup>131</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°34.

<sup>132</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 63.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 544.

conduisissent vis-à-vis de leurs équipages comme je le fis vis-à-vis du mien. Jamais je ne l'ai maltraité et je l'ai toujours pris par le cœur<sup>134</sup>.

Cet esprit de discipline relève pourtant du mythe. Les incidents à bords sont nombreux dans la Marine d'Ancien Régime. Celui que Cotignon relate alors qu'il se trouve sur la *Danaé* en 1786 est particulièrement intéressant et qui mérite d'être intégralement cité, dans la mesure où Adrien Mandat y a probablement été mêlé :

Je me trouvai, pour la première fois avec un équipage breton. Car jusque-là je n'avais encore navigué qu'avec des Provençaux. Je m'en aperçus bientôt, en ce que les Bretons sont de grands ivrognes et que les autres sont très sobres. Un jour, que j'étais de garde, tous les officiers étaient à terre et j'étais le seul à bord ; je ne sais en l'honneur de quel saint, on donna double ration à l'équipage, jointe à ce que les Bretons se privent de boire toute la semaine pour se saouler le dimanche. Car c'est leur plus grand plaisir et c'est même un honneur. Combien y en a-t-il qui m'ont dit : -F... mon Lieutenant, comme je me suis amusé hier ! j'étais, ho ! j'étais saoul comme un cochon !

Pour en revenir à ma garde, sur les 5 heures du soir j'étais dans la grande chambre où je faisais de la musique, lorsque le caporal de garde vint m'avertir que plusieurs matelots se battaient. Je lui donnai ordre de les mettre aux fers, et je passai sous le gaillard d'avant pour les séparer. Ce ne fut pas sans peine, je les fis donc enchaîner et me retirai de ma chambre.

Mais un moment après, arrive un autre caporal pour me dire que c'est une boucherie à l'avant, que tous les matelots sont les uns sur les autres. J'ordonnai aussitôt au peu de soldats qui restaient, de prendre les armes et je fus avec eux pour mettre le holà, mais je ne pus jamais en venir à mon honneur ; lorsque j'en arrachais un de dessus, il se rejetait sur un autre. Les caporaux, eux-mêmes, avaient lâché ceux que j'avais fait mettre aux fers, pour se battre avec eux. Quand je vis que mon autorité n'y faisait rien et qu'ils étaient si acharnés les uns contre les autres, je me retirai tout couvert de leur sang et les laissai se battre tant qu'ils voulurent, bien décidé à en rendre compte au Capitaine lorsqu'il serait de retour.

Comme je n'étais point accoutumé à ces sortes de batailles qui pouvaient dégénérer selon moi, en révolte, je m'attendais à chaque instant qu'on viendrait me jeter à la mer, ou me faire un mauvais parti. En conséquence, je restai sur mes gardes et je m'armai dans la grande chambre, d'un sabre et d'une vingtaine de pistolets bien chargés. Je pris un livre en attendant l'issue du combat ; au bout d'une demie-heure, il se présenta à la porte cinq ou six de ces gredins tous couverts de sang, qui venaient me porter des plaintes.

Comme ils étaient ivres morts, je les chassai en leur disant que le Capitaine les écouterait lorsqu'il serait à bord, leur conseillai d'aller se coucher et cuver leur vin en l'attendant. Comme la bataille était finie, je montai sur le pont ; il y en avait qui se disputaient encore. Je parvins cependant, à force de f... et de b... à les faire mettre aux fers, ainsi que les caporaux qui avaient manqué de subordination en lâchant les premiers pour se battre avec eux ; mais il n'y avait pas assez de fers, car le reste se disputait, se battait ; enfin, cela dura toute la soirée.

J'attendis avec impatience, le retour du Capitaine et des officiers ; ils arrivèrent enfin, je m'empressai de rendre compte au Capitaine de ce qui s'était passé, mais quel fut mon étonnement lorsqu'il me dit que ce n'était rien et que je ne devais pas y faire attention !

- Comment, lui dis-je, ils m'ont manqué en ne voulant pas m'obéir, ils m'ont même menacé de me frapper, j'ai reçu des coups en voulant les séparer, et cela reste impuni ! Il me semble que l'officier ne reste à bord, de garde, que pour y mettre le bon ordre et y faire observer la discipline ; mais alors il y devient inutile, si on ne l'écoute pas et si on lui manque impunément.

- Vous avez raison, me dit-il, je ne suis pas étonné de vos remarques, mais on voit bien que vous ne connaissez pas les Bretons et lorsque vous aurez navigué quelque temps avec eux, vous conviendrez qu'ils ne se gouvernent pas comme les Provençaux, attendu que joint à l'ivrognerie, ils sont têtus comme des mulets.

---

<sup>134</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 221.

En effet, je m'en suis convaincu depuis ; il est de toute impossibilité de les empêcher de s'enivrer et on est forcé de leur laisser cuver leur vin, mais à part ce défaut, on leur pardonne en ce qu'ils sont d'excellents matelots et bons au combat<sup>135</sup>.

Il est intéressant de voir que dans cet extrait Cotignon considère cette « bataille » contraire à l'« ordre » et à la « discipline » : constatant que son « autorité n'y faisait rien », il se retire dans sa chambre, se sentant menacé par ses propres hommes. La situation n'est guère différente de ce qu'il vivra à Brest quelques années plus tard et, pourtant, le discours du capitaine revenu à bord normalise la situation : l'intempérance bretonne est mise en accusation, mais pas la vacance du commandement... Il n'est pas impossible que, prévoyant ce qui allait arriver, les officiers de la *Danaé* ait délibérément laissé le nouveau venu provençal se dépêtrer avec l'équipage ivre. Quoi qu'il en soit, Adrien Mandat ne racontera aucune scène de ce genre dans sa correspondance durant les deux années où il se trouve sur la *Danaé*.

En revanche, il prend le parti de décrire l'insubordination à bord des bateaux en rade de Brest : la crainte seule d'une plus ample publicité via les journaux n'explique pas tout ; d'une certaine manière, cela traduit la conscience d'une différence : il ne s'agit plus simplement de marins bretons saouls, l'indiscipline révolutionnaire est d'une autre nature. Dans les lettres d'Adrien Mandat, on voit donc s'opposer d'une part, les matelots qui s'égarent dans l'acte violent et, d'autre part, les officiers qui tentent de les ramener à la raison :

La plus part[*sic*] des soldats ont refusé de prendre les armes et ont bientôt fait partie des révoltés, de manière que le moyen de rétablir l'ordre nous étant absolument enlevé, nous avons été réduit à perrorer. Nos perroraisons[*sic*] n'ont servi qu'à nous faire mal au gosier et nous n'avons pu rien obtenir. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Nous les avons prêché, menacé, rien ne nous a réussi et nous sommes sûrs que les équipages se moqueront des commissaires qu'on a nommé[*sic*] et qui sont arrivés hier au soir (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Il y a près d'une heure que je suis à prêcher les soldats de Normandie qui m'ont paru fâchés de ce que les matelots avoient refusé la manœuvre ; je leur ai dit que c'étoit leur faute et que je leur imputois tout ce qui s'étoit passé à bord depuis que le *Majestueux* est en rade, <sup>f</sup>que s'ils avoient voulu montrer les dents dans le commencement et ne pas nous abandonner, les matelots ne se seroient pas permis tout ce qu'ils ont fait depuis la 1<sup>ere</sup> insurrection, qu'ils avoient manqué à l'honneur, au devoir, et à leur serment &c &c &c. Je leur ai dit des choses très fortes et ensuite je leur ai donné des conseils qu'ils ont eu l'air [*f°2r°*] d'écouter et qu'ils ont l'air disposés à suivre. Je serois bien fier si j'avois réussi à les convertir, mais je n'y compte pas du tout. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le code pénal et leur refus a été accompagné, comme à l'ordinaire, des cris, des menaces et du tapage de la sédition, exhortations de notre part, discours parfaitement à leur portée des commissaires, rien n'a réussi. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

---

<sup>135</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 222-224. Cotignon date cet épisode du 16 mars 1786 au Fort Royal, or à cette date la *Danaé* est déjà en France ; qui plus est ce passage sur la *Danaé* n'est pas noté sur son dossier militaire : aussi dut-il être bref. Il est plus probable que l'incident ait eu lieu en janvier, avant le départ des îles de la *Danaé*.



Si Adrien Mandat ne retranscrit pas les discours faits aux matelots, on peut se douter qu'ils renvoient aux anciennes valeurs partagées lorsqu'ils faisaient encore équipage, comme chez Viella : affirmer qu'il existe une liberté dans la discipline, revendiquer le maintien de la hiérarchie sans renoncer à la douceur du service, jouer sur l'affection, tels ont dû être les arguments employés sans effet dans les discours faits aux mutins.

L'écrit, qu'il soit immédiat avec la lettre ou rétrospectif avec les *Mémoires*, permet de compenser cette défaite de la rhétorique de la discipline, en mettant en scène la fidélité à l'ancien ordre. Dans le cas de La Monneraye, il est particulièrement intéressant de constater qu'il résume à l'extrême les émeutes, au point que la temporalité des événements est particulièrement floue, en revanche, il détache cette petite scénette de solidarité avec des matelots non corrompus par les idées révolutionnaires :

Dans cette triste situation, c'est avec un extrême plaisir que je me rappelle encore les témoignages d'attachement & de véritable intérêt que je reçus de différens matelots & officiers<sup>ers</sup> mariniers qui, ayant antérieurement servi avec moi, sur d'autre batimens, fesoient aqlors partie de l'équipage du v<sup>au</sup> *les Deux-Frères*. Si je les avois laissé faire, que de fois ils ont voulu assommer ceux qui, disoient-ils, osoient m'insulter ! J'avais toujours aimé particulièrement la classe de nos gens de mer, la meilleure & la plus brave espèce d'hommes que j'aye connue. Mes principes de bonté & de sévérité dans le service les avaient toujours attachés à moi<sup>136</sup>.

Or, Adrien Mandat fait de même, dans la mesure où les récits d'émeutes dénoncent autant la violence des révolutionnaires qu'ils mettent en avant des résistances populaires à l'ordre nouveau :

Quelsques[sic] jours après deux ou trois cent matelots, qui en vouloient à quelsques uns de leurs bas-officiers, les poursuivirent dans les batteries avec des boulets ramés, mais lorsqu'on fit mine de vouloir s'opposer à eux, ils se retirèrent et, comme il faisoit nuit, on ne put en arrêter aucun. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Nos canoniers[sic] qui se sont toujours fort bien comportés et qui ont accepté le code pénal, avoient écrit[sic] une lettre à tous leurs camarades à bord des autres vaisseaux pour les décider à [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] se conduire comme eux et les engager<sup>c</sup> à ne pas oublier leur serment et leur devoir. La lettre étoit fort bien faite, le général**Erreur ! Signet non défini.** témoigna le désir que cette lettre fût signée par tous ceux qui à bord acceptoient le code pénal, deux soldats [...] de Normandie se présentèrent, les aides-pilotes et timonier[sic] s'étant ensuite mis en devoir de signer et deux aides-pilotes l'ayant fait, les matelots furieux sont tombés sur ces deux hommes ; un s'est échappé et caché, l'autre a été joint par plus de deux cents matelots dans la S<sup>te</sup> Barbe et on le jettoit[sic] à l'eau, lorsque nous sommes tous arrivés l'épée à la main : alors tous les matelots se sont sauvés et nous ont abandonné leur proie qui, lorsque nous sommes arrivés, avoit le corps déjà à moitié hors du sabord et auroit été jetté[sic] à l'eau si son pied qu'il avoit heureusement accroché dans une boucle de canon ne l'avoit retenu assez de tems pour nous donner celui d'arriver à son secours. Depuis deux jours, nous le faisons coucher avec les canoniers et le veillons, [f<sup>o</sup>Iv<sup>o</sup>] car il est toujours menacé ; nous l'avons été aussi, mais comme nous avons promi[sic] que le premier gueux qui nous mettroit la main sur le corps le payeroit cher, personne ne nous dit rien. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Deux ou trois cent hommes de notre équipage ont été il y a deux jours à bord de la corvette le M<sup>al</sup> de Castres pour y faire la police, ils ont dit qu'ils avoient appris que les officiers de ce

---

<sup>136</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 365.

bâtiment avoient puni deux hommes et qu'ils venoient sçavoir pourquoi ; l'équipage a répondu qu'on les avoit puni parce qu'il[sic] l'avoient mérité et les deux coupables ont dit qu'on avoit eu raison de les punir parce qu'ils avoient mérité de l'être. (*Ibid.*)

Maurice et les officiers ont été presque obligés de se battre avec les matelots qui vouloient jeter[sic] le maître d'équipage à la mer<sup>b</sup>, les canoniers[sic] et soldats ont heureusement pris les armes pour les tirer d'affaire et on s'est emparé des chefs d'émeute. (L148. A Mme Mandat – Brest, décembre 1790)

En choisissant de montrer que les équipages acceptent la discipline ou bien que les officiers sont obligés de défendre les matelots fidèles contre la vindicte des révolutionnaires, Adrien Mandat revendique discrètement son attachement à l'ordre ancien, même s'il ne s'agit pas encore, comme Scipion de Castries, pour qui l'écriture des mémoires doit témoigner de la destruction de la marine française :

Certainement la marine fit un pas de géant depuis 1774 jusques en 1778. La paix se fit en 1783 et depuis cette époque jusqu'à celle où commença la révolution, elle égala la marine anglaise et surpassa les marines de l'Europe.

Je dirai plus bas ce qu'était notre marine lorsque j'entrai au service ; je dirai ce qu'elle fut quatre ans après ; je dirai ce qu'elle fut en 1783 au moment de la paix ; je dirai ce qu'elle fut au moment de la révolution lorsque je sortis de France ; je dirai enfin comme tout cela disparut dès que la France eut subi le joug révolutionnaire<sup>137</sup>.



Adrien Mandat est un protagoniste intéressant de la Révolution, car il est confronté à l'événement à double titre : en tant que jeune propriétaire terrien, devenu riche à la suite de l'héritage du marquis de Tourny, et en tant qu'officier de marine en station à Brest au moment des émeutes révolutionnaires. Cependant, dans la mesure où il reste au sein de sa famille durant cette période, nous n'avons qu'un témoignage en pointillé car il n'a plus de raisons d'écrire des lettres. Dans celles qui nous sont restées, on voit un jeune homme qui n'a pas véritablement d'avis politique, dans le sens où il ne prend pas expressément parti, tout juste se cantonne-t-il à un recul ironique, à une désapprobation amusée. Adrien Mandat ne prend véritablement conscience de ce qui se joue qu'à l'été 1790 quand il arrive à Brest. Cette prise de conscience se joue principalement au niveau éthique : dans les descriptions qu'il donne des émeutes, il se montre peu sensible aux mécanismes socio-économiques, comme la montée du chômage, la crise de subsistance, qui poussent les classes laborieuses à s'agiter, de même que l'opposition de longue date entre la ville et le port. Adrien Mandat se focalise davantage sur la manière dont les émeutes mettent en péril son métier, dans ses valeurs et ses fonctionnements : les lettres offrent le spectacle du marin « dégénéré », dévoyé par les idées de révolutionnaires ; ce nouveau langage tenu par les matelots apparaît comme un contresens

---

<sup>137</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 57. Voir aussi Joseph Martray, *La destruction de la marine française par la Révolution*, Paris, France Empire, 1988.

dans la mesure où ils renvoient à l'officier persuadé de son mérite son statut de privilégié. A bas l'aristocrate ! L'épistolier développe alors un discours réactionnaire qui ressuscite les anciennes valeurs et les anciennes fidélités d'équipage. Il reste à souligner un fait notable, c'est que pour Adrien Mandat, à l'orée de 1791, cette situation n'est pas la « fin » de la Marine, là où la plupart de ses camarades mémorialistes, rétrospectivement, font le deuil d'une certaine Marine.

...

## EN GUISE D'ÉPILOGUE : ADRIEN MANDAT ET SA FAMILLE AU-DELA DE LA CORRESPONDANCE (1791-1811)

La fin de la correspondance nous présente Adrien Mandat vaquant à ses occupations de propriétaire terrien, entre réaménagement du château de Grancey et parties de chasse entre frères. Il ne semble pas avoir renoncé à la Marine, et pourtant, il est porté manquant en 1792. Pour lui, comme pour Viella ou Cotignon, une génération entière de marins, la carrière d'officier de marine s'arrête là<sup>1</sup>. Seuls les mémorialistes nous ont laissé des témoignages de leur douleur d'avoir renoncé à un métier embrassé par vocation. Ainsi, Viella écrit :

Mon noviciat s'étoit fait avec autant d'agrémens et d'avantages, que j'en pouvois prétendre. Ce qu'il a de plus rebutant étoit passé et je me voyais arrivé à l'époque qu'on peut appeler justem<sup>t</sup> celle des jouissances, puisque l'espoir de comander[sic] à son tour est le but et l'encouragement de l'obéissance. Ma carrière alloit donc s'ouvrir et, après l'avoir comencée[sic] sous les auspices des autres, je pouvois devenir l'artisan de mon sort, n'ayant plus besoin que de bien faire mon metier, p<sup>r</sup> être à peu près sur d'être touj<sup>rs</sup> employé ; consolider et augmenter mon existence par un bon mariage ou par les faveurs de l'Ordre de Malthe et [...] enfin à même d'être utile à ceux qui viendroient après moy : telle étoit ma position et telles mes espérances lorsque cette fatale Révolution vint p<sup>r</sup> détruire, non pas seulem<sup>t</sup> des projets, des illusions, des espérances, mais p<sup>r</sup> abbatre[sic] des couronnes, renverser des trônes, ruiner les plus anciennes monarchies, et faire crouler l'édifice social entier. Au milieu de tant de calamités, qui peut avoir le droit de se plaindre ? Ne doit-on pas mieux s'estimer heureux d'avoir échappé à des dangers, où ont succombé tant d'illustres victimes et n'est-il pas de tout home[sic] raisonnable de se soumettre à des décrets arrêtés sans doute de toute éternité, puisqu'ils ont eu une exécution si irrésistible ?<sup>2</sup>

Pour Viella, servir le roi signifiera servir pendant quelques années dans les rangs de la Navy, l'ennemie d'hier ! Tandis que Castries ira servir dans l'armée des Princes, où la Marine continuera à être un corps exemplaire, même devenue « terrienne » :

La marine cependant a, de l'aveu de toute l'armée, donné un exemple bien contraire [par rapport aux officiers de l'armée de terre redevenus soldats] ; elle a été citée par tout le monde pour son infatigable zèle à apprendre un métier, c'est-à-dire la mécanique d'un métier qu'elle ignorait entièrement et par l'exactitude minutieuse qu'elle mettoit à en remplir tous les devoirs. On a vu des officiers généraux apprendre à faire l'exercice et le maniement d'armes avec un zèle et une constance qu'il seroit à désirer de trouver dans les recrues ordinaires. Le désintéressement du corps fut cité pour exemple, il connoissoit la pénurie de nos princes devenue bien plus grande par la nécessité de solder des gentilshommes qui en sortant de France presque sans le sol n'avoient écouté que le cri de l'honneur. La marine se suffit à elle-même, elle obtint sans réserve l'estime de nos princes et força celle de tous les corps de l'armée qui disoient hautement que cette désastreuse campagne [celle de 1792] avoit fait gagner un grand procès au corps de la marine<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur le sort des officiers de Marine pendant et après la Révolution, on se reportera à l'article de Michel Vergé-Franceschi, « Marine et Révolution. Les officiers de 1789 et leur devenir », *Histoire, économie et société*, 1990, 9<sup>e</sup> année, n°2, p. 259-286.

<sup>2</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°165 [rédigé en 1807].

<sup>3</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 64.

Cotignon avait été obligé de quitter Brest car il était menacé de mort. Emigré à la fin de 1791, il rentre rapidement en France, dégoûté par l'attitude des princes ; cependant, alors qu'il est rappelé, il renonce à la Marine définitivement :

A mon arrivée, je trouvai deux lettres du commandant de la Marine à Brest qui me rappelaient à mon Corps, attendu que mon congé était expiré : mon intention n'étant pas de rejoindre, je n'y répondis pas, mais il m'en écrivit une troisième. Alors je répondis tout uniment que je ne connaissais pour commandant de la Marine à Brest que M. le Comte d'Hector et que je n'avais d'ordre à recevoir que de lui, comme venant de la part du Roi auquel j'avais juré fidélité, serment dans lequel je persistais ; je fis insérer cette lettre dans Mallet du Pan et la Gazette de Paris. Et je n'en ai pas osé parler, si ce n'est qu'en 1795, que le Directoire m'écrivit pour m'engager à reprendre du service dans la Marine. Je lui répondis que j'étais trop rouillé sur le métier qui demande beaucoup de théorie, de pratique et de tactique. mais j'ai quitté avec regret le service. J'aimais beaucoup la Marine ; il fallait une maudite révolution comme la nôtre, pour m'obliger à abandonner mes années de service, surtout au moment où j'avais le pied à l'étrier ; je n'ambitionnais que la Croix de Saint-Louis, et je n'avais que quatre ans à attendre. Qui croirait, maintenant, que les balles et les boulets m'ont sifflé aux oreilles et que j'ai affronté pendant tant de temps les dangers de la mer, en me voyant planter des choux dans mon jardin, et que je n'ai d'autre récompense que celle dans mon cœur ?<sup>4</sup>

La Monneraye est pressé par son frère « d'abandonner un métier devenu périlleux, désormais sans honneur & inutile au roi<sup>5</sup> », ce qui le pousse à rejoindre le comte d'Artois :

A des motifs d'un si grand poids venoient s'en mêler d'autres, non moins forts : off<sup>er</sup> au service du Roi, dans la Marine, je n'avais point en quittant Brest, donné ma démission ; mon métier ne permettoit plus de le servir comme je le désirois, puisqu'il pouvoit m'entraîner loin du théâtre des événemens ; toutes ces considérations & d'autres encore, achevèrent de fixer invariablement ma résolution de quitter le royaume ; la cause du Roi de France étoit celle de tous les souverains de l'Europe, pouvoient-ils ne la considérer qu'avec indifférence, laisser crouler son trône sans tenter de le soutenir & de le défendre ? Je ne voyais plus de salut pour la France que par les moyens réunis hors de son territoire. Lorsque l'autel & le trône étoient attaqués par une secte ennemie de Dieu & des Rois, quel parti restoit-il à prendre à tout esprit juste, à tout cœur honnête ? Tels furent les motifs qui déterminèrent ce long exil dans lequel je vais bientôt entrer<sup>6</sup>.

Il est probable que la décision d'Adrien Mandat de quitter la Marine et d'émigrer avait des motifs similaires. Par ailleurs, on retrouve dans les archives de la Haute-Marne une plainte déposée contre le père d'Adrien Mandat « de la part de André Charles, meunier du Moulin-Cotton, à Soulaines (Aube) pour mauvais traitements à lui infliger le 5 août 1775 (2 août 1790 - 4 mai 1791)<sup>7</sup> ». L'affaire est pour le moins étrange : le 5 août 1775, André Charles, meunier à Soulaines, traverse le village de Nully sur un char à grain, quand il est interpellé par Henry Simonin, l'homme d'affaire des Mandat : il aurait été ensuite sévèrement battu par M. Mandat et des domestiques dans la cour du château, avant d'être renvoyé chez lui ; il fait alors venir le lieutenant, le procureur fiscal et le greffier de Soulaines pour rédiger une plainte, mais il ne

---

<sup>4</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 445-446.

<sup>5</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 368.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 372-373.

<sup>7</sup> AD52, L2657.

donne pas suite à sa démarche, arguant dans la procédure de 1791 que M. Mandat l'avait menacé s'il portait plainte ; de plus, M. Mandat étant grand bailli de chaumont, il était intouchable par la justice, et enfin l'affaire n'ayant eu aucun témoin que le meunier connût ou qui acceptât de parler, André Charles avait donc reporté sa plainte, « mais qu'aujourd'hui que la loi rétablit les droits de tous les hommes et protège le faible opprimé par le plus fort<sup>8</sup>. » Il y a donc une part d'opportunisme dans cette plainte, qui donne pourtant lieu à une enquête fouillée, car presque 17 témoins se présentent. Seuls deux d'entre eux corroborent la version du meunier et attestent que ce passage à tabac l'a rendu infirme. Les autres témoignages présentent tous des versions différentes : les témoins ont soit jamais entendu parler de l'affaire, soit entendu vaguement une rumeur au lavoir ou au cabaret que le meunier avait été frappé, tantôt par M. Mandat, tantôt par ses domestiques, tantôt le meunier a juste été apostrophé ; les motifs de l'altercation ne sont pas bien sûrs : les uns prétendent que M. Mandat reprochait au meunier de chasser sur ses terres, les autres que le meunier avait arraché l'habit du cocher de M. Mandat, Charles Baudot, qui lui-même donne une autre version ! La plupart des témoignages s'accordent néanmoins sur le motif de la concurrence déloyale, M. Mandat reprochant au meunier de Soulaines de venir prendre le blé des « pratiques » du meunier de Nully.

Parmi les noms des témoins, certains sont connus dans la correspondance comme la famille Jolain ou Simonin, mais également l'abbé Bertin, précepteur des enfants Mandat. Alors que la plupart des témoignages nient toute forme de violence à l'égard du meunier, le juge de Wassy souligne l'« influence sur l'esprit des témoins » que M. de Mandat exercerait, témoins qui, d'ailleurs, « sont des personnes encore attachées à ses intérêts », mais le juge constate également qu'il n'y a « aucun commencement de preuves<sup>9</sup> » ! Néanmoins, il autorise la publication d'un monitoire et le revoi de la plainte au tribunal de Saint-Dizier. Le résultat de ce jugement, par la coïncidence des dates, peut faire penser que les Mandat partent sur le chemin de l'exil à ce moment là : la correspondance d'Adrien Mandat avec Nully s'arrête à peu près en avril et, au-delà, il n'y a presque plus aucun document administratif contenu dans les boîtes en fer<sup>10</sup>.

Les *Mémoires* de Zoé de Bienville, la nièce d'Adrien Mandat : or, cette dernière est née en 1789, par conséquent son témoignage sur cette période est largement sujet à caution dans la mesure où ses « souvenirs » sont largement issus de la tradition familiale et non d'un

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>10</sup> Voir Annexe A.1.

témoignage direct ; de la même manière, les *Souvenirs* du comte de Sémalé<sup>11</sup>, époux de Zoé, s'appuient sur ces récits familiaux. Zoé confirme que l'émigration de ses grands-parents a lieu en 1791 ; ils sont alors contraints à vivre d'expédients :

Mon grand-père et ma grand-mère de Mandat émigrèrent avec trois de de leurs fils : Charles, Antoine, Martial, et leur fille Sophie, âgée de 20 ans. L'aîné de M. de Grancey ne quitta la France que plus tard. Ils étaient partis pour Coblenz comme pour une partie de plaisir, et comme firent tous les émigrés<sup>12</sup>.

Mes parents émigrés étant partis sans ressources, écrivirent pour qu'on leur envoyât de l'argent et des diamants laissés en dépôt : ces objets furent arrêtés et confisqués. Ayant appris cette triste nouvelle, mes grands-parents virent qu'ils seraient obligés de vivre plus pauvrement. Ils voulurent renvoyer en France les nombreux domestiques qu'ils avaient emmenés, et le peu d'argent qui leur restait servit à payer les gages de tous ces gens, en leur disant que s'ils pouvaient eux-mêmes rentrer en France, ils reprendraient à leur service ceux qui le désireraient. Ils reçurent leur argent, mais aussitôt après trois d'entre eux vinrent retrouver leurs maîtres, et leur remettant l'argent qu'ils avaient reçu, ils jurèrent que n'importe ce qui pourrait arriver, ils ne les quitteraient jamais, les serviraient comme par le passé, et travailleraient pour les aider à vivre. C'étaient une bonne nommée Madeleine qui avait élevé tous les enfants de mon grand-père, Victoire femme de chambre de ma grand-mère et Guillemain valet de chambre qui était adroit à tout et servait de cuisinier et de valet de chambre. La pauvre et triste famille composée du père, de la mère, de trois fils, une fille, et trois domestiques, ayant perdu la dernière ressource par la saisie des objets qui lui avaient été expédiés, continua sa route hors de sa patrie, et se rendit à Mittau en Courlande<sup>13</sup>.

Mon grand-père et ma grand-mère de Mandat, après avoir erré de Coblenz à Mettau en courlande, se fixèrent à Erlangen en Bavière. Cette ville jouissait d'une grande prospérité industrielle. Mes trois oncles, Charles, Antoine et Martial, se rendirent à l'armée de Condé dont ils firent toutes les campagnes. Mon grand-père, ma grand-mère et ma tante Sophie restèrent à Erlangen avec leurs trois domestiques qu'on regardait comme de la famille. Ma tante Sophie faisait des ouvrages en cheveux qui lui étaient bien payés ; Madeleine et Victoire tiraient bon parti de leur talent en broderie. Ma grand-mère voulait aussi, malgré tous ceux qui l'entouraient et qui eussent désiré lui éviter toute peine, apporter son contingent au ménage, et elle travaillait à des ouvrages de couture. Louis Guillemain chassait, pêchait et ramassait dans les champs tout ce qui pouvait être bon pour la cuisine de ses maîtres dont il était chargé et pour laquelle il déployait tout son génie<sup>14</sup>.

Pendant que les parents d'Adrien Mandat sont en exil, Félicité et son mari sont arrêtés et exécutés :

Le 23 floréal an II, qui correspond au 12 mai 1794, ils subirent un jugement inique qui les condamna à la peine de mort. Cette horrible sentence fut exécutée le jour même du jugement. Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, avait péri deux jours avant, le 10 Mai. Nos pauvres parents furent les seules victimes que la rage révolutionnaire arracha de Saint-Dizier. Aussi conserve-t-on toujours les souvenirs d'affection et de respect dûs au malheur immérité<sup>15</sup>.

Quant à Adrien Mandat, après une courte émigration, il revient en France, où il est un temps inquiété par les Révolutionnaires :

---

<sup>11</sup> *Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI*, Paris, Alphonse Picard [libraires de la société d'histoire contemporaine], 1898, 444p.

<sup>12</sup> Zoé de Bienville, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 8.

A cette époque tous les membres de la famille Mandat étaient encore dispersés. Monsieur de Grancey ainsi nommé à cause de l'héritage qu'il avait fait de la terre de Grancey qui rapportait plus de 200000L. de rente avait tenté de passer à l'étranger mais connaissant la spoliation entière de tous les biens de sa famille, il était rentré en cachette (il avait hérité en 1789 de cette terre qui avait des forges, une collégiale et une longue substitution qui finissait aux enfants de ma mère. Il la tenait de Madame de Tourny, sœur de ma grand-mère). Dénoncé à Dijon par Berlier représentant du peuple de la Côte d'Or, son arrestation fut ordonnée et sa tête mise à prix. Or, Berlier, ancien député à la Convention, avait voté la mort du Roi sans appel ni sursis, et conséquemment était le zélé persécuteur des honnêtes gens. Il régnait à Dijon en conséquence de ses mérites. Mon oncle, pensant qu'il ne pourrait échapper toujours aux poursuites dirigées contre lui, prit l'extrême résolution d'aller se livrer lui-même à Berlier. Il se présenta donc chez lui, en lui disant, « Citoyen je viens réclamer de ta justice la somme que tu as promise à celui qui te livrerait Mandat de Grancey, que je peux mettre à ta disposition. » « Où est-il ? dit Berlier. Quand le livreras-tu ? » « De suite, dit mon oncle, en frappant sur sa poitrine : le voilà. Ne pouvant continuer à jouer à cache-cache et pensant que tu serais bientôt maître de ma personne, je te la livre. » Berlier fut très surpris ; et après un moment d'hésitation, il lui dit : « tu te livres à moi, ton sort est entre mes mains ; il ne t'arrivera rien. » En effet, mon oncle eut la vie sauve et revint sans être inquiété<sup>16</sup>.

Adrien Mandat devient tuteur de Zoé et d'Henriette après le décès de leurs parents, en attendant que le reste de la famille revienne d'émigration. Martial, parti dans l'armée de Frotté, devient un martyr de la Chouannerie et sera fusillé le 7 vendémiaire an VIII, soit le 29 septembre 1798 :

Tous ces pauvres gens n'ouvraient qu'en tremblant la gazette qui apportait chaque jour le récit des malheurs et de la mort de ceux qu'on avait laissés en France. Et ce fut de cette façon horrible que mes grands-parents apprirent la fin tragique de leurs enfants, mon père, ma mère, leur fils Martial, héros de la Chouannerie fusillé à 26 ans à Caen. A la dissolution de l'armée de Condé, mes trois oncles passèrent en Angleterre, pour de là gagner l'Ouest de la France, et prendre part aux opérations de la Chouannerie. Le Baron Martial de Mandat âgé de 24 ans était un type de bravoure et d'intrépidité. On l'avait surnommé le balafre, à cause d'un énorme coup de sabre qui lui partageait le nez. Il avait servi dans les hussards de Choiseul. Après l'émigration, après le licenciement de ce corps, il était venu dans l'ouest de la France. Martial, robustement constitué et dans la force de l'âge, réunissait à une bravoure froide et impassible aux revers comme à la fortune un fonds d'aménité qui lui attachait tous ceux qui le connaissaient. Il était rempli de cœur et de loyauté et d'un caractère si naturellement gai, qu'il trouvait moyen de l'être dans les circonstances les plus graves. Je ne sais quand et comment mes oncles Antoine et Charles quittèrent la Chouannerie, Charles avait reçu une balle dans la clavicule qui lui fit une blessure dont il ne guérit jamais. Quant à l'intrépide Martial, attaché à la fortune de Monsieur de Frotté notre parent, il fit sous ses ordres des prodiges de valeur<sup>17</sup>.

Quant à Maurice, parti sur la Ferme en 1792, il meurt en novembre de la même année aux Antilles d'un « dépôt au col ». La famille demande au ministre un certificat de décès en 1793<sup>18</sup>, mais ne semble en avoir la copie qu'en 1802<sup>19</sup>.

A partir de 1799, Zoé et sa sœur partent en pension à Dijon, tandis qu'Adrien Mandat se marie avec Pauline de Pâris de la Brosse. Le château a été abîmé par la révolution, si bien

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>18</sup> Voir dans la boîte en fer d'Adrien, section II, la Lettre de M. Mandat au ministre en date du 17 vendémiaire an II.

<sup>19</sup> *Ibid.*, le fichier intitulé « Photocopie illisible ».



que toute la famille vit dans la maison du régisseur. Le 1<sup>er</sup> janvier 1800, les parents d'Adrien Mandat rentrent d'émigration. Ils s'installent à Châtillon-sur-Seine en 1803 et font venir Zoé et Henriette avec eux, avant de les envoyer en pension aux Anglaises à Paris. Le 5 novembre 1805, le père d'Adrien Mandat meurt : « il était d'un caractère loyal, franc et généreux<sup>20</sup>. » En 1807, Zoé s'installe à Grancey chez Adrien Mandat. Son mariage n'est pas heureux aux dires de Zoé<sup>21</sup> : le couple éprouve des difficultés à avoir des enfants, puisque Zoé signale que Pauline avait fait sept fausses couches et eu un enfant mort en bas-âge, Nathalie, avant de donner naissance à Ernest, le fils unique d'Adrien Mandat. Puis en 1808, elle suit son oncle et sa tante à Paris dans un hôtel particulier rue de l'université. Cette même année, la mère d'Adrien Mandat meurt : « alors commença la maladie de mon oncle à qui la mort de sa mère avait produit un grand effet<sup>22</sup>. » Zoé précise :

Mon oncle devenait hypocondriaque au dernier degré. Les chagrins dont sa vie avait été semée avaient pénétré bien avant dans son âme si sensible : la mort de mes parents, la terrible fin de son frère Martial, l'avaient profondément bouleversé. Il était parti malade de Grancey à franc étrier pour essayer de sauver son frère qu'il croyait arrêté à Paris. Il arriva à Caen une heure après le supplice de Martial. Ces secousses avaient ruiné sa santé. Enfin, son mariage avec une femme ambitieuse d'autorité et de fortune le rendit malheureux<sup>23</sup>.

A la fin de 1808, Mme de Grancey tombe gravement malade, sans doute des suites de sa grossesse, tandis qu'Adrien Mandat sombre dans la folie :

il tomba dans une aliénation complète. Il me causa bien du chagrin. Pauvre homme ! Il était si bon ! Je l'aimais tant. Sa tendresse pour moi redoubla dans ce triste état. Seule, je pouvais tout obtenir de lui. Il n'avait confiance qu'en moi. Il me disait d'un air si malheureux « Zoé, je deviens fou. Il se fait en moi un combat entre ma raison et la folie, c'est la folie qui l'emportera. » Je pleurais si amèrement quand il me disait cela ! Quand il me répétait : « Ne me quitte pas ! Quand je serai fou, reste avec moi, ne me laisse pas enfermer ! » Hélas... je n'ai pas été maîtresse. Un soir il tomba la tête sur mon épaule. Il ne donnait plus signe de vie ! Madame de Grancey m'envoya à la hâte chercher le curé de Saint-Thomas d'Aquin ; cette crise ôta tout espoir de le voir jamais recouvrir la raison. Il devint difficile pour tout le monde, excepté pour moi. Je passais les journées et les nuits près de lui<sup>24</sup>.

En 1811, Adrien Mandat fait une crise de folie : « un jour pendant que j'étais à la grand messe, mon oncle prit un pistolet et fit semblant de tirer sur [son épouse]. Elle fut fort effrayée et me reprocha à mon retour d'avoir quitté mon pauvre oncle. Depuis ce moment elle ne parla que de le faire enfermer dans la maison de santé de Monsieur Esquirolles rue de Buffon<sup>25</sup>. » Adrien Mandat est alors interné de force chez Esquirol, père de la psychiatrie française et auteur des *Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation*

---

<sup>20</sup> Z. de Bienville, *op. cit.*, p. 35.

<sup>21</sup> Trois lettres de Mme de Grancey ont été conservées, voir Boîte en fer de Pauline, Lettres. Elle y paraît fort impérieuse, mais également attachée à Adrien.

<sup>22</sup> Z. de Bienville, *op. cit.*, p. 39.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 43.

*mentale*. Adrien Mandat ne sort de l'établissement que pour signer l'acte de mariage de Zoé en qualité de tuteur :

Il était assis, la tête dans les mains, contre une table, le dos à la porte. Je ne fis qu'un saut de la porte à son cou. Il se mit à pleurer. J'étais toute tremblante ! Il me regarda si tristement en disant : « Pourquoi m'as-tu quitté ? Où étais-tu ? Vas-tu cette fois rester avec moi ? » Pendant cette entrevue tout le monde était arrivé et beaucoup de personnes ne pouvaient s'empêcher de pleurer<sup>26</sup>.

Quelques semaines après, Mme de Grancey meurt à 39 ans. Le régime médical d'Adrien Mandat s'assouplit. Partie sur les terres de son mari en Normandie, Zoé le fait venir dans l'espoir d'améliorer son état :

Nous fûmes ensemble aux bains de mer de Deauville. Mon oncle Charles avec qui j'étais en correspondance, m'envoya une lettre de Monsieur Decrés, Ministre de la Marine, et ancien camarade de mon oncle, adressée au Capitaine d'un vaisseau en rade de Cherbourg où nous devions passer. Le Ministre lui donnait l'ordre de nous recevoir parfaitement et dès que mon oncle aurait mis le pied sur le vaisseau de faire tirer tous les canons dans l'espérance de donner au malade une secousse favorable<sup>27</sup>, en lui rappelant son état qu'il aimait tant. Malheureusement, voulant mettre à la poste une lettre pour mon oncle Charles, je mis celle du Ministre. Le Capitaine du vaisseau nous reçut cependant très bien. Je lui expliquai mon erreur. Il fit tirer quelques pièces de canon. Mon oncle fut très gai et voulut donner ses ordres pour faire partir le bâtiment<sup>28</sup>.

Cependant, l'état d'Adrien Mandat ne s'améliore pas et il retourne à l'asile, où il meurt le 19 septembre 1811, laissant un fils unique Ernest, âgé de 3 ans (1808-1887).

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>27</sup> Esquirol était en effet persuadé que l'on pouvait guérir la folie en s'appuyant sur les passions du malade. Le document de la boîte en fer d'Adrien, « 5iEtatsdesdépenses », donne une idée plus détaillée de la cure faite par Adrien chez Zoé, ainsi que son prix 5400 livres !

<sup>28</sup> Z. de Bienville, *op. cit.*, p. 48.



**SECONDE PARTIE**  
**POETIQUE DE LA**  
**LETTRE**  
**(1781-1791)**



# CHAPITRE I – LA CORRESPONDANCE COMME DIALOGUE AU LONG COURS

Depuis Cicéron, la lettre est assimilée à un « discours des absents<sup>1</sup> » et la métaphore est fréquemment reprise dans les secrétaires, ces « livre[s] qui contien[nen]t plusieurs modeles de lettres & de compliments pour ceux qui n'en savent pas faire<sup>2</sup> » durant tout le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, on lit dans le *Secrétaire des Secrétaires* : « la lettre missive n'est autre chose qu'un entretien qu'un ami fait à un autre ami absent ou éloigné<sup>3</sup>. » De même, Richelet écrit : « Lorsqu'on veut faire une Lettre, il importe de penser, qu'écrire & parler à un absent, c'est la même chose : & qu'ainsi l'on ne doit pas être plus embarrassé à l'égard de l'un que de l'autre<sup>4</sup> », tandis que La Vaumorière commence ainsi son ouvrage *La Rhétorique de l'Honnête homme* : « Les hommes n'écrivent des lettres que pour s'entretenir avec les absents & pour leur communiquer par ce moyen ce qu'ils leur diroient de vive voix s'ils étoient présens<sup>5</sup>. » Pendant le siècle des Lumières, le parallèle se maintient avec le même degré d'évidence. Pour l'abbé Batteux, « le genre épistolaire n'est autre chose que le genre oratoire rabaissé jusqu'au simple entretien [...] les autres familières ne sont autre chose qu'une espece de conversation entre des absents : *absentium mutuus sermo*<sup>6</sup> », là où au détour d'une mise en garde contre les excès de la rhétorique, Mauvillon fait mine de s'interroger : « or qu'est-ce qu'une Lettre ? si ce n'est une conversation par écrit<sup>7</sup> », rajoutant plus loin : « Les lettres familières étant plus qu'aucune autre l'image de la conversation entre Amis, il ne faut pas y chercher plus de façon qu'à la conversation même, s'entend la conversation des honnêtes

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 39,2 « adlevor cum loquor tecum absens [j'éprouve du réconfort à te parler alors que tu es absent] »

<sup>2</sup> Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois modernes & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye & Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, t. 3, p. 509.

<sup>3</sup> Paul Jacob, *Le Parfait secrétaire ou la manière d'écrire et de répondre à toutes sortes de Lettres, par préceptes & par exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646, p. 2.

<sup>4</sup> Richelet, *Les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets tirées des meilleurs auteurs avec des Notes*, La Haye, Meyndert Uytwerf & Van Dole, 1699, t.1, « Des lettres et de leur stile », Remarque 1, p. vii.

<sup>5</sup> La Vaumorière, *La Rhétorique de l'Honnête homme*, « Chapitre 1 La Manière de faire une lettre », Amsterdam, George Gallet, 1699, p. 3.

<sup>6</sup> Abbé Charles Batteux, *Cours de belles lettres ou principes de la littérature*, Paris, Desaint & Saillant, Durant, 1753, vol. 4, p. 271.

<sup>7</sup> Mauvillon, *Traité général du stile avec un traité particulier du stile épistolaire par l'auteur des Remarques sur les Germanismes*, Amsterdam, P. Mortier, 1751, p. 258.

gens, qui parlent bien & qui pensent avec délicatesse<sup>8</sup>. » On retiendra pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le long article que Suard consacre au style épistolaire :

Les lettres n'ont pour objet que de communiquer ses pensées & ses sentiments à des personnes absentes ; elles sont dictées par l'amitié, la confiance, la politesse. C'est une conversation par écrit ; aussi le ton des Lettres ne doit différer de celui de la conversation ordinaire que par un peu plus de choix dans les objets & de correction dans le style. La rapidité de la parole fait disparaître une infinité de négligences, que l'esprit a le temps de rejeter lorsqu'on écrit ; & l'homme qui lit n'est pas aussi indulgent que celui qui écoute<sup>9</sup>.

La métaphore de la lettre-parole vient, selon Geneviève-Haroche-Bouzinac, « combler une lacune sémantique et exprimer de façon imagée ce qui nécessiterait de plus amples détours<sup>10</sup>. » Le raccourci de pensée que constitue la métaphore peut alors présenter « une fonction poétique atrophiée<sup>11</sup> » et c'est ce que l'on peut constater à travers l'abondante utilisation de la métaphore par les théoriciens, comme par les épistoliers, comme on peut le voir dans ces différents exemples tirés de correspondances du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Voilà une plaisante lettre où je ne vous parle que de moi. Mais pour vous parler bien de moi, il faudrait que je vous parlasse de vous-même<sup>12</sup>. (Montesquieu, Lettre à Mairan du 20 octobre 1721)

Votre lettre, mon cher chevalier, est une lettre charmante : je croyais en la lisant vous entendre parler<sup>13</sup>. (Montesquieu, Lettre au chevalier d'Aydie du 27 janvier 1749)

Est-ce que déjà vous n'aviez plus rien à me dire ? La poste part tous les jours, et puis qu'importe ? La lettre reste à la poste, et l'on n'est pas un siècle privé du plaisir de parler à ce qui nous aime<sup>14</sup>. (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 25 août 1774)

Cette métaphore d'usage est également reprise dans les lettres fictives des romans. Genre épris de vraisemblance, le roman par lettres cherche à être une copie d'une correspondance réelle, d'où la reprise de certains thèmes ou traits d'écriture qui donnent un air de vérité au texte fictif. Comme le remarque Laurent Versini :

L'illusion de l'authenticité, qui désarme les préventions du lecteur à l'égard de la fiction, sera donc entretenues par une foule de procédés bien connus : le mode de transmission des lettres est toujours soigneusement expliqué dans une préface [...] ; ensuite les fautes, les longueurs, le désordre, les naïvetés en sont autant de preuves<sup>15</sup>.

La reprise de la métaphore de la lettre comme conversation participe à cet effet d'authenticité, et dans la prodigieuse quantité de romans par lettres qu'a produit le XVIII<sup>e</sup> siècle, on en trouve de nombreux exemples, certains plus originaux que d'autres :

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 362.

<sup>9</sup> *Mercur de France du 25/12/1778*, « Du style épistolaire et de Madame de Sévigné », p. 248. Voir à ce sujet, Eric Francalanza, *Correspondance littéraire avec le margrave de Bayreuth (1773-1775)*, Paris, Champion, 2010, p. 231-246.

<sup>10</sup> Geneviève Haroche Bouzinac, « Quelques métaphores de la lettre dans la théorie épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle, Flèche, miroir, conversation », *Revue XVII<sup>e</sup> siècle*, Juillet-Septembre 1991, n°172, p. 243.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>12</sup> Montesquieu, *Correspondance (1716-1755)*, Paris, Champion, 1914, t. 1, p. 18.

<sup>13</sup> Montesquieu, *ibid.*, t. 2, p. 108.

<sup>14</sup> Julie de Lespinasse, *Lettres à M. de Guibert*, Paris, Charpentier, 1876, t. 1, p. 91.

<sup>15</sup> Laurent Versini, *Le Roman épistolaire*, Paris, PUF, 1979, p. 51-52.

Je m'imagine vous dire mieux dans mes lettres des choses que je vous exprime trop foiblement, lorsque je vous parle ; votre présence ne me laisse pas assez de liberté d'esprit pour vous prier, aussi fortement que je le dois, de cesser de me tourmenter<sup>16</sup>.

Je souffre toujours d'un feu intérieur qui me consume ; à peine me reste-t-il assez de force pour nouer mes quipos. J'emploie à cette occasion autant de temps que ma faiblesse peut me le permettre : ces nœuds, qui frappent mes sens, semblent donner plus de réalité à mes pensées ; la sorte de ressemblance que je m'imagine qu'ils ont avec les paroles me fait une illusion qui trompe ma douleur : je crois te parler, te dire que je t'aime, t'assurer de mes vœux, de ma tendresse ; cette douce erreur est mon bien et ma vie<sup>17</sup>.

Même quand les lettres ne ressemblent plus à des lettres mais sont des bracelets de nœuds comme les *quipos* de l'héroïne, elles parlent encore.

## I. LA VOIX D'ADRIEN MANDAT : CAUSERIE, DIALOGUE, ORALITE ET POLYPHONIE

Il n'est donc guère étonnant de voir Adrien Mandat employer la métaphore de la lettre comme conversation dans ses épîtres, posant ainsi l'équivalence entre écrire et dire : « Comme je n'ai qu'un instant à moi, Ma chère Maman, je ne vous en écrirai pas long, mais je vous dirai beaucoup de nouvelles en peu de mots. » (L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790) Le verbe qui revient le plus fréquemment est le mot « causer », dont le dictionnaire de l'Académie donne les sens suivants : « S'entretenir familièrement avec quelqu'un » & « On dit dans le style familier, *Causer de choses & d'autres*, pour dire, S'entretenir familièrement de diverses choses de peu d'importance. » Adrien Mandat, en employant le verbe avec uniquement le régime indirect (« avec vous ») évite l'écueil de disqualifier le contenu de son discours, mais insiste davantage sur le rapport d'intimité qu'il entretient par ses lettres avec son destinataire :

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de causer avec vous et je vous assure qu'il en a beaucoup coûté à mon cœur ; les approches d'un examen dont je suis enfin débarrassé m'ont empêché jusqu'à présent de vous dire combien je suis reconnaissant de toutes les bontés que vous avez eu pour moi pendant le temps que j'ai passé à Paris. (L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781)

La Levrette venant de nous passer à poupe en nous disant qu'elle ne partoît pour Brest que demain matin, je vais employer[sic] mon après-midi à causer avec vous, ne croyant pas pouvoir l'employer plus agréablement qu'à causer avec ce que j'ai de plus cher et ce que j'aime davantage. (L23. A Mme Mandat – en mer, n. d. [1781])

C'est toujours un nouveau plaisir pour moi lorsque je vous écris et que je puis causer avec vous. (L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 septembre 1781)

J'emploie le peu de temps que j'ai à moi à vous écrire et à causer avec vous. (L27. A M. Mandat – Brest le 4 octobre 1781)

---

<sup>16</sup> Crébillon Fils, *Œuvres complètes de Monsieur Crébillon, fils*, Maestricht, Jean-Edme Dufour & Philippe Roux, 1779, t. 8, *Lettres de la marquise de M\*\*\* au comte de R\*\*\**, « Lettre XI », p. 40.

<sup>17</sup> Françoise D'Issembourg D'Happoncourt de Grafigny, *Lettres d'une Péruvienne*, Paris, s.l., 1748, « Lettre IV », p. 34.



Imaginez-vous voir quelqu'un de très affairé qui quitte l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire ; à la vérité, c'est un vrai moyen de me délasser que de causer avec vous. J'étois si pressé avant-hier que je n'ai pu vous donner aucun détail. (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

Le peu de tems que j'ai d'ici au moment [du] départ du canot, m'empêche de pouvoir causer avec vous plus longtems. (L68. A Mme Mandat – Brest, le 29 avril 1784)

L'intimité est d'autant plus mise en valeur que, bien souvent, la lettre est présentée comme un instant volé à des occupations plus ennuyeuses et sérieuses, soit l'examen, soit l'exercice du métier : sous le signe du « plaisir », de l'agrément et du délassement, la lettre est surtout le lieu de l'expression renouvelée des sentiments d'Adrien Mandat à l'égard de son destinataire. Ainsi, dans la lettre à sa mère du 17 décembre 1781, Adrien Mandat dévoile que l'unique sujet de ces causeries épistolaires : « Je ne manquerai pas de vous donner de mes nouvelles lorsque je le pourai[*sic*]. Le plaisir que j'ai à causer avec ce qui m'est cher est trop grand pour que je ne cherche pas à vous dire aussi souvent que cela me sera possible combien je vous aime. » Si « causer » est le verbe de parole le plus employé, avec 15 occurrences, on en trouve également des synonymes :

Adieu, ma chère Maman, peu s'en faut que je ne sois obligé de commencer une neuvième page, pardonnez au plaisir que j'éprouve à bavarder avec vous le peu de place qu'il me reste pour vous assurer du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

j'attendois depuis longtems ale départ d'un bâtiment qui me procurât le plaisir de vous écrire et converser avec vous ; enfin, Mr le mrquis de Vaudreuil dépêche en France le briq[*sic*] le Dragon et c'est par lui que j'espère que vous aurez de mes nouvelles. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 aout 1782)

Dix pages ne me suffiroient pas pour vous écrire, si je voulois vous dire tout ce que mon amitié et le plaisir de converser avec vous me dicteroient. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Il ya déjà longtems que je n'ai eu le plaisir de m'entretenir avec vous, le défaut d'occasions en a été la seule cause (L44. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 19 juin 1782)

« Causer », « bavarder », « converser » peuvent apparaître comme de parfaits synonymes<sup>18</sup> mais il est notable de voir que dans le dernier exemple, le verbe « entretenir » fait son unique

---

<sup>18</sup> Un synonyme que l'on ne trouve pas chez Adrien serait également le verbe « jaser », qui signifie « causer, babiller » et que l'on retrouve dans de nombreuses correspondances : « Mais quand je saurois des mieux, il faut que je me taise à présent : le messenger va partir » (Lettre de Racine à Mlle Vitart du 24 janvier 1662) Racine, *Œuvres de Jean Racine*, t. 5 « Lettres de Jean Racine », Paris, Didot, 1813, p. 45 ; « Voyla une Lettre bien Longue pour vous et bien courte pour moy. Je ne jase jamais tant que Lorsque c'est avec vous. Mais vous ne Vous en apercevez peut estre que trop. » (Lettre de Denis Dodart à Montesquieu du 28 décembre 1723) Montesquieu, *Œuvres Complètes*, t. 18 « Correspondance I (1700-1731), Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 75 ; « Je cesse de jaser avec vous précisément à l'heure que je vous quittois. » (Diderot, *Lettres à Sophie Volland (1759-1774)*, ed. Marc Buffat et Odile Richard-Pauchet, Paris, Non Lieu, 2010, « Lettre à Sophie Volland du 24 août 1768 », p. 559) ; « ce que vous dites de l'état monarchique et républicain est excellent, et me donnerait matière de jaser ; mais il faut que je sois en bas, et me voilà en haut : on va à la chasse malgré un rhumatisme. » (Lettre de Mme de Staal à Mme du Deffand du 2 octobre 1747) *Correspondance inédite de Mme du Deffand avec d'Alembert, Montesquieu, le président Hénault, la duchesse du Maine ; mesdames de Choiseul, de Staal ; le marquis d'Argens, le chevalier d'Aydie etc. suivie des lettres de M. de Voltaire à Mme du Deffand*, Paris, Collin, 1809, t. 1, p. 209 ; « c'est bien moi qui vous accable de lettres ; mais comme je n'exige point de réponse, je ne vous en fais point d'excuse. Je me divertis à vous écrire : ne me lisez pas, si vous voulez ; mais

apparition dans toute la correspondance. Or, la distinction entre la conversation et l'entretien avait fait l'objet d'un article de l'*Encyclopédie* :

CONVERSATION, ENTRETIEN, (*Gramm.*) Ces deux mots désignent en général un discours mutuel entre deux ou plusieurs personnes; avec cette différence, que *conversation* se dit en général de quelque discours mutuel que ce puisse être, au lieu qu'*entretien* se dit d'un discours mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi on dit qu'un homme est de bonne *conversation*, pour dire qu'il parle bien des différens objets sur lesquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien*. *Entretien* se dit de supérieur à inférieur; on ne dit point d'un sujet qu'il a eu une *conversation* avec le Roi, on dit qu'il a eu un *entretien*; on se sert aussi du mot d'*entretien*, quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par exemp. ces deux princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix entr'eux. *Entretien* se dit pour l'ordinaire des *conversations* imprimées, à moins que le sujet de la *conversation* ne soit pas sérieux; on dit les *entretiens* de Cicéron sur la nature des dieux, & la *conversation* du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt. [...]

Les lois de la *conversation* sont en général de ne s'y appesantir sur aucun objet, mais de passer légèrement, sans effort & sans affectation, d'un sujet à un autre; de savoir y parler de choses frivoles comme de choses sérieuses; de se souvenir que la *conversation* est un délassement, & qu'elle n'est ni un assaut de salle d'armes, ni un jeu d'échecs; de savoir y être négligé, plus que négligé même, s'il le faut: en un mot de laisser, pour ainsi dire, aller son esprit en liberté, & comme il veut ou comme il peut; de ne point s'emparer seul & avec tyrannie de la parole; de n'y point avoir le ton dogmatique & magistral; rien ne choque davantage les auditeurs, & ne les indispose plus contre nous.

L'entretien, par rapport à la conversation, est considéré comme plus « sérieux » et plus « déterminé », c'est-à-dire, présentant un sujet plus précis, là où la conversation vagabonde, « passe légèrement » sur tous les sujets. Le changement de verbe indique donc un changement de registre, de l'enjoué vers davantage de gravité et, en effet, dans cette fameuse lettre du 19 juin 1782, il s'agit de faire la peinture de l'escadre après la « triste aventure » de la bataille des Saintes et d'annoncer les futurs projets du marquis de Vaudreuil.

On remarquera que la métaphore de la lettre comme conversation est utilisée à l'exclusion de toute autre chez Adrien Mandat. En effet, Geneviève Haroche-Bouzinac avait relevé également la métaphore de la lettre-flèche qui connotait « sa trajectoire, sa rapidité et éventuellement [...] sa bonne arrivée à destination<sup>19</sup> », mais elle note également que cette métaphore est peu reprise par les théoriciens après le XVII<sup>e</sup> siècle, ne donnant l'exemple que de l'abbé Batteux, au sujet de la plaisanterie par lettre :

Il faut être d'une extrême réserve sur le chapitre de la plaisanterie, parce qu'elle n'est bonne que quand elle est placée, & qu'il est difficile dans les lettres de frapper juste : on tire de si loin ! Souvent un mot qui auroit besoin d'être accueilli avec gaieté, arrive dans un moment noir, & se trouve au milieu des chagrins & des douleurs<sup>20</sup>.

Néanmoins, la métaphore de la lettre comme conversation est une facilité de la pensée et très tôt s'est posée la question de la particularité de la lettre, et la tendance a plutôt été d'opposer

---

laissez-moi tant qu'il me plait » (Lettre de Mme du Deffand à Horace Walpole du 19 juillet 1768) Mme du Deffand, *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, Paris, Ponthieu, 1824, t. 1, p. 268-269.

<sup>19</sup> G. Haroche-Bouzinac, « Quelques métaphores... », *op. cit.*, p. 244.

<sup>20</sup> Ch. Batteux, *op. cit.*, t.4, p. 282.

les deux modes de communication. Ainsi, le chevalier de Méré écrit : « Une conversation est plus aisée qu'une lettre, parce qu'on est deux au moins quand on converse, et qu'une lettre ne s'écrit ordinairement que par une personne, qui en a seule la peine<sup>21</sup> », quand à La Vaumorière, il note :

Comme l'une des principales fins d'une Lettre est de persuader quelque chose, il n'est pas si aisé qu'on s'imagine en faire une bonne. Un homme qui parle en public, ou qui s'entretient avec un autre, peut par la véhémence de son discours, par sa douceur ou par l'agrément de sa voix tourner l'esprit de ceux qui l'écoutent de la manière qui lui plait. Mais celui qui écrit une Lettre est privé de cet avantage. Pour cet effet il ne doit jamais écrire avec précipitation ; il doit lire & relire plusieurs fois sa Lettre afin de corriger ce qui ne lui plait point<sup>22</sup>.

Pour les deux théoriciens, la lettre est donc une forme diminuée de la conversation, marquée par le manque de la présence de l'autre : l'immédiateté de la parole et du sentiment rend la conversation supérieure à la lettre, qui n'est alors qu'un pis-aller ; le fait d'avoir à « réfléchir » sur ce qu'on écrit, « lire », « relire », « corriger » ôte tout le charme de la spontanéité. Même si Adrien Mandat ne va pas jusqu'à mettre au net toutes ses lettres, on voit par les nombreuses corrections, la plupart du temps grammaticales, qu'il relit ses lettres. On trouve parfois des révisions lexicales. C'est ainsi que dans la lettre où il justifie sa vocation de marin, Adrien Mandat écrit tout d'abord :

J'abandonnerois tout à l'heure la Marine mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir des peines et des ennuis d'un travail de six mois, je deviendrois le plus malheureux. (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781)

Puis, il décide de biffer les expressions négatives « des peines et des ennuis » en les remplaçant par le terme plus positif « fruit » :

j'abandonnerois tout à l'heure la Marine, mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir des fruits d'un travail de six mois, je deviendrois le plus malheureux.

De même, une lettre peut corriger (à retardement) ce qui a été dit dans une autre. En 1781, Adrien Mandat écrit tout d'abord : « je suis embarqué sur le *Fendant* avec Mr le Commandeur. Mr du Pavillon et lui se sont disputés toute la journée à qui m'auroit ; enfin mr le commandeur l'a emporté. Cela m'a fait beaucoup d'honneur. » (L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781) Puis dans la lettre suivante, il corrige cette assertion :

En relisant la copie de la lettre que je vous avois écrite à mon départ de Brest, j'ai vu que je vous avois mandé que M<sup>r</sup> du Pavillon et m<sup>r</sup> de Dampierre s'étoient disputé[sic] à qui m'auroit. Je vous prie de ne pas prendre La prahse[sic] dans toute son étendue : il est vrai qu'ils m'ont demandé tous les deux mais je me suis décidé pour M<sup>r</sup> de Dampierre qui avoit allégué la parenté entre lui et moi et la promesse que vous lui aviez donné[sic]. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début Juillet 1781)

---

<sup>21</sup> Antoine Gombaud, Chevalier de Méré, *Lettres*, Paris, Compagnie de libraires, vol. 2, p. 633.

<sup>22</sup> La Vaumorière, *op. cit.*, p. 4.

Le verbe « disputer » est adouci en « mander », la seconde formulation diminue donc ce que la première pouvait avoir de prétentieux. Le malentendu, qui aurait duré quelques secondes dans une conversation, dure ici plusieurs semaines, au risque de s'amplifier si la correspondante s'avisait de montrer la lettre à un tiers.

La lettre ne remplace donc pas la conversation véritable, ce que l'on constate à travers l'expression « vive voix » qui revient à cinq reprises sous la plume d'Adrien Mandat :

Il me tarde bien de pouvoir partir. Je suis d'une impatience étonnante d'aller vous embrasser, ainsi que toute ma famille et de vous témoigner de vive voix l'amitié et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être. (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

Adieu, mon cher papa, quand pourrai-je de vive voix vous assurer du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Adieu, mon cher papa, je vais prendre patience encore 17 ou 18 mois et au bout de ce tems, j'espere que je pourrai vous assurer de vive voix du tendre et respectueux attachement[*sic*] avec lequel j'ai l'honneur d'être (L99. A M. Mandat – En mer, le long des côtes de Saint-Domingue, le 29 mars 1787)

Je ne me croirai heureux que lorsque je pourrai le faire de vive voix et vous renouveler[*sic*] de même l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L106. A Mme Mandat - Toulon, le 10 novembre 1787)

Je vois avec chagrin, mon cher Papa, que je suis obligé de vous souhaiter, ainsi qu'à Maman, la bonne année par lettres. J'avois espéré pendant longtemps pouvoir le faire de vive voix et en vous embrassant de tout mon cœur, mais notre désarmement toujours reculé nous a conduit jusqu'en 91 et je ne pourrai être à Nully que vers la fin de janvier. (L149. A M. Mandat - Paris, le 2 janvier 1791)

La « vive voix » est associée à un geste de tendresse, celui de « s'embrasser » qui ne peut être remplacé par la présence physique mais silencieuse de la lettre. Perte de la vie de l'échange, l'*a priori* de l'infériorité de la semble acté, mais il semble cependant qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'*agôn* ait tourné court, noyé dans la question du « naturel » ou du style simple, car on ne le retrouve plus dans les théories de la lettre. Un dernier avatar de cette question serait l'article de Suard, mais de manière déplacée ; ce n'est pas tant la différence d'espèce entre la lettre et la conversation qui est mise en défaut, que les tempéraments des uns ou des autres qui en font des épistoliers ou des hommes d'esprit :

Mais pourquoi l'homme le plus spirituel, le plus animé & le plus gai dans la conversation est-il souvent froid, sec & commun dans ses Lettres ? C'est qu'il y a des hommes que la société excite, & d'autres qu'elle déconcerte. Le mouvement de la société est une espèce d'ivresse qui donne à l'esprit des uns plus de ressort & d'activité, qui trouble & engourdit l'esprit des autres. Les premiers restent froids lorsqu'ils sont dans leur cabinet, la plume à la main ; ceux-ci y retrouvent la jouissance & la liberté de toutes leurs facultés<sup>23</sup>.

Au contraire, on voit se dessiner l'idée d'une complémentarité des deux modes de communication, dont les différences sont bien comprises. C'est ce que l'on retrouve dans les précédents exemples d'Adrien Mandat : la lettre comble le temps de séparation de « 17 ou 18

---

<sup>23</sup> *Mercure de France du 25/12/1782*, p. 249.

mois » et « au bout de ce tems » les correspondants se retrouveront ; quoiqu'il arrive, la lettre comme la gestuelle affective permet de « renouveler » l'« attachement », le « respect » et l'« amitié » : un même message, celui de la continuité des sentiments, par des canaux différents.

Ainsi, la question de la supériorité de la conversation sur la lettre ou l'inverse ne se pose plus dans les mêmes termes que dans les ouvrages théoriques du XVII<sup>e</sup> siècle : bien conscients qu'il s'agit de moyens de communication bien distincts, les épistoliers du XVIII<sup>e</sup> savent que l'emploi de l'un ou de l'autre s'avère meilleur selon les contextes, la métaphore de la lettre-conversation n'étant plus qu'un discours que la lettre tient sur elle-même, éblouie par le modèle oral : ainsi, elle « creuse l'écart qui les sépare<sup>24</sup> ». Cependant, la critique du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aune des découvertes de la linguistique, a permis d'analyser autrement l'analogie entre lettre et conversation. Janet Altman considère que l'une et l'autre sont des « chaînes de communication<sup>25</sup> » qui ont des points communs.

### ***1.1. Un discours embrayé***

Ainsi, comme la conversation, la lettre est un discours adressé : c'est ce qui la différencie du journal intime où celui qui dit « je » n'écrit *a priori* pour personne d'autre que lui-même. Comme le rappelle Benoît Mélançon, « la lettre n'est pas une activité solipsiste<sup>26</sup>. » Le destinataire est donc identifiable, en premier lieu par « l'adresse », terme double qui désigne à la fois l'indication inscrite sur le dernier folio quand il n'y a pas d'enveloppe, et les premiers mots de la lettre, « ma chère maman » ou « mon cher papa » dans la correspondance d'Adrien Mandat . Comme lors d'une conversation, il y a une « corrélation de personnalité<sup>27</sup> » entre les pronoms personnels de première et de deuxième personne. Comme le rappelle Benvéniste : « « je » et « tu » sont inversibles : celui que « je » définis par « tu » se pense et peut s'inverser en « je », et « je » (moi) devient un « tu<sup>28</sup> ». » Ainsi, quand Adrien Mandat dit « je » dans ses lettres, la mère d'Adrien Mandat lit un « tu » : la troisième personne, forme de la « non-personne<sup>29</sup> », n'est pas permise pour désigner les correspondants de la lettre, puisque « « il » en soi ne désigne spécifiquement rien ni personne<sup>30</sup>. » Cette inversion des première et

---

<sup>24</sup> G. Haroche-Bouzinac, « Quelques métaphores... », p. 253.

<sup>25</sup> Janet Altman, *Epistolarity. Approaches to a form*, Columbus, Ohio State University Press, 1982, p. 15.

<sup>26</sup> B. Mélançon, *Diderot épistolier...*, op. cit., p. 253.

<sup>27</sup> Emile Benvéniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris Gallimard, Tel, 1966, t. 1, p. 231.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 230

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 230.

deuxième personnes est mise en scène dans une des fins de lettre d'Adrien Mandat, quand il enjoint sa correspondante à lui écrire souvent :

Adieu, ma chère Maman, j'espère qu'une lettre de vous arrivera aussitôt que moi à S<sup>t</sup> Domingue et que nous nous dirons souvent, malgré le grand éloignement, vous, « je t'embrasse comme je t'aime c'est-à-dire de tout mon cœur », et moi, « j'ai l'honneur d'être<sup>n</sup> avec le plus tendre et le plus respectueux de tous les attachements votre très humble et très obéissant Serviteur et fils Mandat. » (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Le couple d'épistoliers est désigné par un « nous », puis à l'aide des formes toniques des pronoms personnels « vous » et « moi », le discours est attribué à chacun sous sa forme directe : l'expression « vous, je t'embrasse » inverse la référence aux personnes, dans la mesure où « je » désigne Mme Mandat et non plus Adrien Mandat, et « t' » le jeune homme ; après « moi », on retrouve la désignation habituelle où le « je » renvoie au scripteur, donc à Adrien Mandat, et « vous » à sa correspondante.

De manière générale, la lettre maintient un certain nombre d'embrayeurs, appelés également « éléments déictiques » ou « éléments indiciels », c'est-à-dire les « éléments qui dans l'énoncé marquent l'embrayage », compris comme « l'ensemble des opérations par lesquelles un énoncé s'ancre dans sa situation d'énonciation<sup>31</sup> » On trouve assez fréquemment des déictiques spatio-temporels comme « ici » (195 occurrences) et « là-bas » (4 occurrences), « maintenant » (30 occurrences), « aujourd'hui » (42 occurrences), « demain » (46 occurrences) ou « hier » (105 occurrences) qui montrent bien que la lettre est dans une énonciation de discours :

Je suis toujours on ne peut pas plus charmé d'avoir pris le parti que j'ai pris, je n'ai point été incommodé de la mer depuis Brest jusqu'*ici* (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

Je m'amuserois infiniment *ici* si je n'y étois aussi éloigné de vous, j'espère que dans 6 jours, je partirai pour Nully (L50. A Mme Mandat – Falaise, le 8 juillet 1783)

J'ai trouvé *ici* le fameux cercle qui m'y attendoit. (L113. A M. Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

L'embarquement de Bassigny comme mousse à bord de la *Danaë* n'a pas souffert la moindre difficulté, comme son débarquement n'en souffrira pas si j'ai un commandement *là-bas* (L65. A Mme Mandat – Brest, 26 mars 1784)

Ma dépense ne sera *là bas* que ce qu'elle est *ici*. (L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790)

Je n'ai plus qu'*une demi heure d'ici à 8 heures* qui est l'heure à laquelle il faut que ma lettre parte et je l'emploie à vous assurer de tout mon cœur de toute la reconnaissance que j'ai des services que vous venez de me rendre (L9. Au marquis de Fraguier – Brest, mi-mai 1781)

Je croyois recevoir *aujourd'hui* de vos nouvelles et de l'argent et je n'en ai point reçu, j'espère que ce sera pour la poste prochaine. Je n'ai point reçu non plus mes souliers. L'Andromaque est arrivée *ici hier*, elle doit partir 8 jours après la *Surveillante* et est arrivée 3 jours après elle. (L31. A Mme Mandat – Brest, le 21 novembre 1781)

Vous voyez que je suis bien exact à vous donner de mes nouvelles. La *Médée* partant *demain* pour aller en France, c'est par elle que je vous écris (L43. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 18 mai 1782)

---

<sup>31</sup> Dominique Maingueneau, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 88.

J'ai reçu *hier* votre lettre, vous ne doutez pas du plaisir que j'ai eu ; vous devez en avoir reçu deux de moi, elles ne sont pas très détaillées. (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Il est entré *ici hier* deux vaisseaux escortants un convoi qui vient des isles ; il fait *maintenant* un ouragan assez fort. (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

Dans tous les cas, le lieu et le moment d'écriture de la lettre servent de point d'ancrage spatio-temporel pour déterminer le proche et le lointain, le passé et le futur, selon des mécanismes que l'on retrouve dans la conversation.

Les démonstratifs et les présentatifs sont plus rares, mais ils appartiennent également à la catégorie des déictiques : le démonstratif sert à désigner « un référent présent dans la situation de discours ou accessible à partir d'elle<sup>32</sup> », et on le retrouve fréquemment dans les dates de fin de lettres avec la mention de lieu ; quant au présentatif, c'est une « structure fréquemment employée à l'oral, car elle sert à désigner un référent dans la situation d'énonciation<sup>33</sup> » et est donc « entièrement ancré dans la situation d'énonciation, lié au temps et au lieu de l'énonciateur<sup>34</sup> » :

*Voici*, je crois, la dernière lettre que vous recevrez de moi avant mon départ, les vents sont bons et l'intention de mr de Clugny est d'appareiller *demain* ou après, le mari et la femme m'ont supérieurement reçu et j'espère que ma campagne sera très agréable. J'ai reçu *ce matin* la lettre de Papa. (L66. A Mme Mandat – Brest, le 31 mars 1784)

Me *voici ici* pour vingt et un mois à dater du 6 novembre. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

Me *voici* arrivé à Toulon, ma chère Maman, et de la manière la plus heureuse. (L114. A Mme Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

Depuis ma dernière lettre, nous disons tous les jours, *c'est demain* ou après que l'on part et cependant, nous sommes encore *ici*, M<sup>de</sup> de Clugny a eu la fièvre *tous ces jours-ci* ; elle est presque guérie et nous espérons que sous peu de jours, si le vent est bon, nous pourons[sic] mettre à la voile. (L67. A Mme Mandat – Brest, le 15 avril 1784)

Ainsi, dans le cas de la lettre, c'est le moment de l'écriture qui détermine l'ici-et-maintenant, point à partir duquel la représentation du temps sera déterminée à travers l'emploi préférentiel des « tiroirs de base » du plan embrayé, à savoir le « présent déictique, qui permet de distribuer le passé (antérieur à ce présent) et le futur (postérieur à ce présent) », et « pour le passé, à deux tiroirs : le passé composé et l'imparfait ; pour le futur, à deux tiroirs : le futur simple et le futur périprastique<sup>35</sup> », comme on peut le voir dans ces exemples :

*je viens de faire* ma male et si le vent *est* bon nous *partirons* demain. Je ne *scais* pas même si dans deux outrois heures d'ici, on ne m'*enverra* pas chercher, car on *tire* beaucoup de canon et *c'est* peut-être le signal de partir. Peut-être si le vent *est* mauvais, *resteron-* nous encore quelques jours (L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781)

A mon arrivée à la Guadeloupe, je vous *donnerai* de mes nouvelles s'il *part* de cette isle quelques bâtiments pour France. *Il y a* un tems infini que je n'*ai reçu* des vôtres, je *vais écrire* à

<sup>32</sup> Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat & René Rioul, *Grammaire Méthodique du Français*, Paris, PUF, 2005, p. 156.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 453.

<sup>34</sup> Delphine Denis et Anne Sancier-Château, *Grammaire du français*, Paris, Livre de Poche, 1994, p. 452.

<sup>35</sup> D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 95.

mon oncle Fraguier et lui annoncer mon départ. Le vent *est* subitement *devenu* bon *ce matin*, de manière que depuis dix heures, *je suis occupé* de payer, d'acheter et de faire mes paquets, *je vais partir* pour le bord dans une heure. (L68. A Mme Mandat – Brest, le 29 avril 1784)

Dans ces exemples, on voit comment les tiroirs verbaux distribuent les actions selon leur simultanéité par rapport à l'écriture de la lettre (« le vent est bon », « je ne sais », « on tire », « c'est », « il y a », « je suis occupé ») ou bien selon leur antériorité (« je n'ai reçu ») et leur postériorité (« on ne m'enverra », « resterons »). On note également l'emploi de périphrases verbales à sens passé (« je viens de ») et futur (« je vais partir ») qui sont plutôt des formes utilisées à l'oral : elles indiquent que le temps de l'action est perçu comme étant extrêmement proche du présent<sup>36</sup>.

Cependant, la lettre n'est jamais une énonciation de discours pure, puisque l'on voit fréquemment des passages du plan embrayé (ici en italique) au plan non-embrayé, c'est-à-dire à l'énonciation de récit, dominée par l'imparfait et le passé simple :

*vous devez avoir reçu par L'aigrette Les 2 mots* que je vous écrivois : le canot qui débordoit ne me laissa pas le tems de vous en dire davantage. Je comptois bien quelques jours après vous donner de plus grands détails, mais l'escadre angloise s'étant échappée pendant la nuit et Mr de Grasse ayant été mouiller[sic] à la Basse-Terre, il nous envoya, le *Brave* et nous, croiser entre la Guadeloupe et Monsarat, de manière que deux ou trois jours après, lorsque nous le rejoignîmes à St Christophe, l'*Aigrette* étoit partie. *Depuis notre séparation de mr de Guichen jusqu'à la Martinique, nous nous sommes emparé d'un corsaire de Liverpool de 14 canons doublé en cuivre et marchant très bien.* A notre arrivée à la Martinique, nous apprîmes que mr de Grasse étoit à St Christophe et nous appareillâmes le surlendemain pour aller le joindre. (L39. A Mme Mandat – Martinique, le 3 mars 1782)

On voit apparaître dans ce passage des tiroirs verbaux qui relèvent de l'énonciation de récit, en particulier le couple « passé simple-imparfait », qui s'oppose au passé composé qui relève eux du temps du discours, ainsi que les expressions « quelques jours après », « deux ou trois jours après » ou « le surlendemain » organisent les événements entre eux mais sans les ancrer au moment de l'énonciation. La rupture entre plan embrayé et plan non-embrayé est d'autant plus marquée quand il s'agit de l'insertion d'un récit dans le fil du discours :

*Il m'est arrivé ces jours-ci une aventure fâcheuse* : on avoit annoncé un bal superbe que l'intendant devoit donner à Mde de Clugny le jeudy 28 xbre gâ St Pierre ; Mde de Clugny étoit partie sure[sic] la frégate l'*Iris* le 27 au matin et m'avoit fort engagé à aller au bal ; je le lui avois promi[sic], ainsi qu'un de mes camarades. Nous nous embarquons en conséquence le lendemain, jmon Camarade et moi, dans ma petite iole, grande comme la moitié de votre nacelle pour faire 7 lieues par mer. Nous arrivons à St Pierre très tard, ayant eu dans notre outil toutes les peines imaginables, mais nous devons être parfaitement dédommagés par les plaisirs du bal et nous nek pensions déjà plus aux fatigues de la traversée lorsque nous mîmes pied à terre.

---

<sup>36</sup> Comme le remarque Marc Bertrand, « aller + infinitif » et « venir de + infinitif » sont des expressions jumelles pour exprimer un passé ou un futur proche, sans doute plus proche que si on avait employé les tiroirs verbaux équivalents : si la tournure périphrastique de sens futur renvoie à un temps élastique (« je vais faire du ski dans une semaine, un mois, un an etc. ), il n'en est pas de même pour la tournure de sens passé (« je viens de faire du ski il y a 6 mois ») qui serait « peu acceptée » ou comprise comme ayant une « intention stylistique à base ironique ». Voir Marc Bertrand, « Brèves notules », *L'Information Grammaticale*, n°38, 1988. p. 20.



Nous nous avançons à grands pas du côté de l'intendance, où, en entrant, nous sommes accueillis [*f°2r°*] d'une vingtaine d'éclats de rire. *Jugez de notre surprise !* Tout le monde venoit nous demander si nous étions fatigué du bal et c'étoit à qui nous feroit de mauvaises plaisanteries. Enfin, on nous tira d'embarras et on nous dit que le bal avoit eu lieu la veille. L'intendant nous assura que nous étions les bienvenus et nous pria à souper. J'avois une faim affreuse : *je ne sçais si elle étoit produite ou par le depit ou par la fatigue*, je lui mangeai la moitié de son soupé[*sic*] et nous repartîmes ensuite pour le Fort Royal où notre aventure[*sic*] étoit déjà sçue et où, de nouveau, nous avons été exposés aux plaisanteries. Mon camarade est inconsolable, *son chagrin m'amuse beaucoup*. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

L'énonciation de récit permet de raconter l'événement, là où l'énonciation de discours permet à l'épistolier de le commenter et d'en donner une interprétation à sa destinataire<sup>37</sup>, quitte à ce que cette dernière évolue au fil de la plume : présenté comme « une aventure fâcheuse », ce bal manqué devient une source d'amusement.

La lettre peut donc contenir des énoncés qui relèvent de la modalité du discours, comme l'interrogation, l'ordre, l'apostrophe et l'exclamation. En effet, la modalité « témoigne de l'ancrage de l'énoncé dans une situation concrète de communication [...] et porte trace des divers modes de présence de l'énonciateur dans l'énoncé<sup>38</sup> » :

*Ordre : Imaginez-vous* voir quelqu'un de très affairé qui acquitté l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

*Ordre : N'attribuez point* à paresse de ma part l'intervalle qu'il [y] a eu entre mes épîtres (L57. A Mme Mandat a sa Mere – Brest, le 18 decembre 1783)

*Ordre : Jugez* combien je dois être fatigué de la nouvelle année (L60. A M. Mandat – Brest, le 5 janvier 1784)

*Souhait et ordre : Quand enfin recevrai-je* de vos nouvelles, voilà bientôt 6 mois que je n'en ai reçu ! J'espère qu'aux isles du vent je trouverai quelques lettres qui me mettront[*sic*] au fait de l'état de la santé de toute ma famille, dont il m'est permis d'être inquiet après autant de tems de silence. [...] *Dites*, je vous prie, [*f°2r°*] les choses les plus tendres à Maman et à mes frères et soeurs ; *assurez* la première de mes respects. [...] *Adieu*, mon cher Papa, *écrivez-moi* souvent, et *donnez-moi* des nouvelles de tous mes parens ; *adressez-moi* toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à St Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1er octobre 1784)

*Ordre et question : je* puis tous les huit jours recevoir des lettres de Nully : *écrivez* toutes les semaines, *affranchissez* ces lettres et par Bordeaux, elles me parviendront sûrement. Je suis à la Martinique pour six mois au moins, mais aussitôt ma lettre reçue, *donnez-moi* courier pour courier[*sic*] des nouvelles de la guerre. *Qu'est-ce que deviennent Chevalier, Dubreuil ?* (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

On constate que la modalité la plus employée est l'impératif, que l'exclamation et l'interrogation sont extrêmement rares (une occurrence de chaque dans toute la correspondance), et qu'hormis le mot « adieu », aucune interjection n'est employée ; qui plus

<sup>37</sup> Sur ce sujet voir les analyses d'Harald Weinrich dans *Le temps, le récit et le commentaire*, Paris, Seuil, 1973, 333 p.

<sup>38</sup> D. Denis, A. Sancier Château, *op. cit.*, p. 325.

est, la ponctuation distinctive de ces modalités (le point d'interrogation ou le point d'exclamation) n'est pas utilisée, ce qui est assez fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, ces « éclats de voix » montrent qu'Adrien Mandat conçoit comme nombre de ses contemporains la lettre comme une conversation, mais également qu'il ne pousse pas la réflexion au niveau esthétique, au point où Diderot a pu le faire, en donnant une dimension authentiquement « dialogique » à sa correspondance<sup>39</sup>, comme on peut le voir à travers cet exemple :

Des pluies continuelles nous tiennent renfermés. Mme d'Holbach s'use la vue à broder ; Mme d'Aine digère étalée sur des oreillers ; le père Hoop, les yeux à moitié fermés, la tête fichée sur ses deux épaules, et les mains collées sur ses deux genoux, rêve, je crois, à la fin du monde. Le Baron lit, enveloppé dans une robe de chambre et renforcé dans un bonnet de nuit ; moi, je me promène en long et en large, machinalement. Je vais à la fenêtre voir le temps qu'il fait, et je crois que le ciel fond en eau, et je me désespère..... Est-il possible que j'aie déjà vécu près de quinze jours sans avoir entendu parler de vous ? Ne m'avez-vous point écrit ? ou Damilaville a-t-il oublié nos arrangements ? ou ce subalterne qui devait recevoir vos lettres à Charenton, me les apporter ici, et prendre les miennes, serait-il arrêté par les mauvais temps ? C'est cela. Quand il s'agit d'accuser les dieux ou les hommes, c'est aux dieux que je donne la préférence. Il y a près de deux lieues d'ici à Charenton ; les chemins sont impraticables ; et le ciel est si incertain qu'on ne peut s'éloigner pour une heure, sans risquer d'être noyé. Cependant je suis très-maussade ; c'est Mme d'Aine qui me le dit à l'oreille. Les sujets de conversation qui m'intéresseraient le plus, si j'avais l'âme satisfaite, ne me touchent presque pas. Le Baron a beau dire : « Allons donc, philosophe, réveillez-vous », je dors. Il ajoute inutilement : « Croyez-moi ; amusez-vous ici, et soyez sûr qu'on s'amuse bien ailleurs sans vous. » Je n'en crois rien<sup>40</sup>. (Lettre de Diderot à Sophie Volland, Le Grandval, le 15 octobre 1760)

Les modalités interrogatives, impératives et exclamatives permettent ici à Diderot de feindre le dialogue avec Sophie, tandis que la conversation avec le Baron fait entendre des voix autres, que l'épistolier commente. Cette pratique chez le philosophe est, pour Benoît Mélançon, « une des façons de combler le gouffre qui sépare la présence conversationnelle de l'absence épistolaire<sup>41</sup>. » Isabelle Landy-Houillon, qui met en avant le concept d'« oralité », souligne que « l'écriture d'une conversation entendue » est un des moyens de « justifier la conformité réciproque de la lettre et de la conversation », « deux virtualités de réalisation différente pour une même matière notionnelle et verbale, en quelque sorte réversible<sup>42</sup> » : en clair, l'insertion des conversations entendues dans la lettre renforce l'idée que la lettre est une conversation, même si la métaphore a ses limites, comme on a pu le voir.

## ***1.2. Quelques éclats de voix : le discours rapporté***

---

<sup>39</sup> Sur le caractère dialogique de la correspondance de Diderot, voir en particulier B. Mélançon, *Diderot épistolier*, op. cit., p. 249-364 ; Jacques Chouillet, *Denis Diderot – Sophie Volland, Un dialogue à une voix*, Paris, Champion, Unichamp, 1986.

<sup>40</sup> Diderot, op. cit., p. 157-158.

<sup>41</sup> B. Mélançon, *Diderot épistolier...*, op. cit., p. 319.

<sup>42</sup> Isabelle Landy-Houillon, « Lettre et Oralité », *Art de la lettre, Art de la Conversation*, op. cit., p. 88

Roger Duchêne signalait que dans la lettre, la « conversation est en général vouée au résumé<sup>43</sup> », c'est-à-dire que le discours indirect sera plus fréquemment employé, car :

Si le discours direct prétend « donner la parole à l'autre », en revanche, le discours indirect tend plutôt à « faire parler l'autre ». Comme l'indique J. Authier (1978,68), « le discours direct *cite les mots* » d'un locuteur, tandis que le discours indirect « *traduit avec les mots* » du locuteur, « ni l'un ni l'autre, en soi, *ne parle avec les mots* d'un autre ». Le discours indirect ne reproduit pas la forme (c'est-à-dire « le mot à mot », ni même le « mot pour mot ») des propos rapportés. Il en constitue une reformulation sémantique globale qui opère directement sur leur sens et leur contenu. Autre caractéristique non moins importante du discours direct : les paroles qui font l'objet de cet autre type de « rapport » sont étroitement intégrées au discours de celui qui « rapporte ». Loin de la mise en exergue ou de la représentation –caractéristiques du mode de fonctionnement direct-, le discours indirect propose une traduction, une transposition de ce qui a été dit par un autre (ou par le même locuteur évoquant une situation d'énonciation révolue ou à venir). Si le discours indirect a ses propres contraintes, [...] la latitude qu'il laisse au locuteur est d'autant plus grande que ce dernier peut, à son gré, moduler le volume de l'information rapportée, ramasser ou amplifier le propos. Cette même latitude se retrouve, bien entendu, au plan de la dimension interprétative, nécessairement plus forte, de cette stratégie. Si le discours indirect fait parler l'autre (ou « soi-même comme un autre », selon l'heureuse expression de P. Ricœur), il entraîne également le risque d'excéder ses fonctions, et tout en présentant un propos, de « lui faire dire » ce qu'il n'a pas tout à fait exprimé. De ce point de vue, dans une perspective strictement communicationnelle, le discours indirect fait la part plus grande à la possibilité du malentendu, même s'il offre, dans le même temps, l'avantage de permettre une synthèse<sup>44</sup>.

C'est effectivement la forme la plus employée par Adrien Mandat, comme on peut le voir dans ces exemples :

J'ai diné chez m<sup>de</sup> du Châtelet et chez M<sup>de</sup> de Brienne et suis en général fort bien traité par tout le monde. (L127. A Mme Mandat – Paris le 18 février 1789)

Mon maître de mathématiques vient maintenant tous les jours, il m'a dit ce matin que je pouvois être reçu à l'examen, mais que j'avois beaucoup à travailler, c'est ce que je vais faire aussi. (L1. A Mme Mandat – Paris, le 30 janvier 1781)

J'ai parlé à M<sup>r</sup> de Montendre de Chamarande. Il m'a dit qu'il écrivoit à M<sup>r</sup> de Bougainville et que peut-être vous lui loueriez. Je lui ai dit que vous en vouliez 100 pistoles ou 1200<sup>L</sup>. Il n'a pas trouvé que ce fut très cher. Il compte aller passer l'hiver en Champagne. Son petit bout de femme, qui n'en est pas plus contente, à ce qu'elle m'a dit. Il vient de partir ces jours derniers pour le Havre avec une gabarre qu'il commande. Ma tante Le Moyne se portoit [*f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>*] très bien à mon passage à Paris. Elle m'a beaucoup parlé du projet qu'elle avoit de faire présent d'une montre à Dubreuil que j'ai fort approuvé, comme vous pensez bien. (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Dans ces exemples, on conçoit effectivement que les paroles rapportées sont plus ou moins résumées. Les conversations et les politesses mondaines dans le salon du ministre sont simplement évoquées par l'expression « fort bien traité » : ici, le contenu importe moins que la manière. Dans le second cas, il est probable que M. Jon ne s'est pas contenté de dire à Adrien Mandat qu'il « avoit beaucoup à travailler » et qu'il a développé les points à améliorer, cependant Adrien Mandat ne conserve du message initial que l'impression générale positive ; de même, on peut effectivement supposer que « parler de chararande » consistait

<sup>43</sup> Roger Duchêne, « Lettre et conversation », *ibid.*, p. 101.

<sup>44</sup> Georges-Elia Sarfati, *Eléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 61.

en une description du château qu'Adrien Mandat cherchait à faire louer, description qu'il épargne à sa mère dans la mesure où il s'agit d'un château qu'elle connaît bien ; de même, de la conversation avec la tante Le Moyne ne reste que la mention du « projet » d'achat de la montre.

Le discours indirect peut reprendre plus au long une conversation, notamment quand elle est perçue comme importante. Ainsi, cette entrevue avec le ministre de la Marine, M. de la Luzerne :

J'ai été reçu par M<sup>f</sup> de La Luzerne avec toute l'amitié possible ; il m'a fait prendre une chaise, mettre auprès du feu dans son cabinet et nous avons causé assez longuement ensemble autant politique que de nos propres affaires et du motif principal qui m'amenoit chez lui, mon embarquement ; il m'a dit qu'il n'y auroit point cette année d'armement à Toulon, qu'il avoit fait armer deux frégates il y a deux mois qui étoient parties et [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] et qu'il ne prévoyoit pas<sup>c</sup> qu'il fut obligé de mettre à la mer d'autre bâtiment, à moins que nos colonies, pour lesqu'elles[sic] il craint beaucoup, n'exigent d'armer en entier l'armée navale au printemps. Je lui ai représenté que, puisqu'il n'y avoit pas d'armement, je ne supposois pas que ma présence pût être très nécessaire au département et qu'à moins qu'il ne pensât différemment, je lui demanderois de vouloir bien me laisser encore chez mes parents assez de tems pour terminer des affaires très conséquentes. Il m'a dit que je pouvois écrire à mon commandant d'escadre de lui demander pour moi un congé de six mois et qu'il me l'accorderoit, que, s'il y avoit des armements, mon congé n'étoit point un obstacle à ce que je me rendisse à Toulon pour en profiter. (L130. A Mme Mandat – Paris, février-mars 1789)

Le résumé « nous avons causé assez longuement » est suivi d'une transposition assez longue au style indirect de la partie de la conversation qui intéresse le plus la destinataire, le « motif principal » à savoir l'« embarquement » et la possibilité de prolonger ou non son congé. Le discours indirect permet donc de focaliser l'attention du destinataire davantage sur le contenu que les mots de l'interlocuteur, ce qui est davantage le cas dans le discours direct :

Le discours direct constitue bien une attestation – à la fois- un témoignage et une assurance – que le propos rapporté est bien le propos d'un autre. Sur un plan syntaxique en effet, le discours direct préserve les coordonnées énonciatives de l'énoncé cité (indices de personnes, repères spatio-temporels) maintenant l'intégrité de la formulation initiale (valeur pragmatique des occurrences : interrogations, ordres, exclamations etc.). Dans la langue écrite, le discours direct se détache nettement du discours citant par la typographie qui introduit une discontinuité visible dans le fil du discours (deux points, des tirets éventuels signalent les différents tours de parole liés au changement de locuteur)<sup>45</sup>.

Dans l'exemple qui suit, Adrien Mandat rapporte une conversation au discours indirect avec le vicomte de Mailly, qui rapporte lui-même une conversation avec son beau-père, le ministre de la marine de Castries. Pour souligner l'importance de cette conversation et de ce qui y est dit, Adrien Mandat fait le choix du discours direct :

mon oncle Fraguier vint me chercher pour me présenter à M<sup>f</sup> de Mailly, qui nous dit qu'il avoit parlé pour moi la veille à M<sup>f</sup> de Castres et à qui il avoit dit que je devois partir avec M<sup>f</sup> du Pavillon. Voici la réponse que M<sup>f</sup> de Castres [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] lui fit : « je suis on ne peut pas plus content que M<sup>f</sup> Mandat parte avec M<sup>f</sup> de Pavillon, je regarde cela comme un grand bonheur pour lui,

---

<sup>45</sup> G.-E. Sarfati, *op. cit.*, p. 60.

puisqu'il est votre parent. Il sera nommé aspirant, je vous en donne toutes les paroles inimaginables. Je ne puis vous la donner par écrit parce que ce seroit une chose trop authentique qui, si elle venoit à être découverte, pourroit[sic] me faire du tort et à lui aussi ; il peut partir en toute sûreté et M<sup>r</sup> du Pavillon aura soin de dire que c'est un jeune de ses amis qu'il a amené pour voir la mer. Je vous promet[sic] que s'il est reçu à l'examen, il sera nommé garde marine et embarqué sur le champ. » Vous voyez que cette réponse n'est pas désagréable. (L8. A Mme Mandat à sa mère, Paris, le 2 mai 1781)

Si le discours direct n'est pas signalé par une ponctuation spécifique, comme c'est souvent le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est évident que le « je » qui vient après « voici la réponse que Mr de castres lui fit » n'est plus celui d'Adrien Mandat mais celui du ministre, et ce, dans l'intention de rassurer sa mère sur le caractère qui « n'est pas desagreable » de ce qui a été dit. On retrouve le même procédé dans une lettre à l'autre bout de la correspondance. Là encore, le discours direct est réservé pour rapporter deux conversations importantes, puisqu'il s'agit de la présentation d'Adrien Mandat par le ministre à d'Estaing, puis de la conversation qu'Adrien Mandat a avec Mme de Le Luzerne au sujet d'un mariage :

J'ai été deux fois à Versailles : la première, M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a donné une audience dans son cabinet, nous y étions tête-à-tête et n'avons nullement parlé de l'affaire en question ; il m'a dit des choses fort honnêtes et m'invita à dîner pour hier : vous sentez que je me suis rendu à son invitation et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir, car il m'a traité avec toute la distinction possible et m'a présenté à M<sup>r</sup> d'Estaing comme quelqu'un rempli de zèle et qui, malgré quatre vingt mille livres de rentes, avoit toujours le projet de rester dans la Marine, ensuite de jolies choses.

Il me tarδοit bien de pouvoir causer avec M<sup>de</sup> de La Luzerne. Nous n'avions pu que réciproquement nous demander de nos [f°Iv°] nouvelles et la grande quantité de monde m'empêchoit d'entamer conversation. Cependant, à l'entrée de la nuit, ayant pu me mettre près d'elle, elle m'a dit quelques[sic] mots de mon passage à Langres ; je lui ai répondu assez haut pour que sa fille, qui étoit à côté d'elle et qui est charmante, pût m'entendre, que j'étois désespéré du malheur qui avoit accompagné mes démarches et que je voyois bien (en me tournant un peu du côté de la susdite) que ma visite du jour ne pouvoit qu'y ajouter : la susdite s'est alors levée et a été dans sa chambre. La mère m'a répondu amphibologiquement [sic], que ce qui nous feroit grand plaisir ne renaissoit pas toujours ; je lui ai dit à cela que j'en avois une preuve bien affligeante. Les fâcheux sont alors venu[sic] mettre fin à une conversation qui, comme vous voyez, n'avoit pas besoin d'être plus longue. (L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789)

On voit bien dans cet extrait le rôle de mise en valeur des paroles rapportées au style direct par rapport aux autres modes : dans l'océan des « jolies choses » de politesse et de « distinction », émerge le compliment « quelqu'un rempli de zèle et qui malgré quatre vingt mille livres de rentes avoit toujours le projet de rester dans la marine. » De même, Adrien Mandat oppose la « conversation » publique, où l'on se demande des « nouvelles » au milieu de « fâcheux », à la discussion privée, davantage mise en scène : en effet, non seulement Adrien Mandat s'attache à donner des indications des postures et des intonations (« se mettre près d'elle », « assez haut », « en me tournant un peu du côté de la susdite », « s'est levée »), mais en plus, il retranscrit un échange au style direct, qu'il met en valeur typographiquement

par le soulignement. Il s'agit là de mettre en avant la réponse polie, mais négative, de Mme de La Luzerne à ce que nous supposons être une demande en mariage d'Adrien Mandat .

Si le discours direct est relativement rare dans la correspondance d'Adrien Mandat, il devient un peu plus fréquent lors de la période révolutionnaire où les citations sont plus nombreuses. Elles trouvent par exemple place dans les anecdotes, dans une esthétique du bon mot :

Hier, nous avons eu un exemple : elles sont à bord de l'America de 74 ; tout l'équipage, matelots et soldats ont demandé à descendre à terre, et avec des menaces si on le leur refusait. Le major du vaisseau s'est tiré [f°2r°] d'affaire fort adroitement en leur disant : « mes amis, vous avez raison, je vais faire appareiller le vaisseau, nous rentrerons avec lui dans le port et nous irons tous nous promener à terre » ; ils se sont tous mis à rire et ne sont descendu[sic] que le nombre que le major avoit d'abord fixé. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

A cette occasion, les citations mettent en valeur une autre caractéristique du discours direct :

Mais d'un autre côté, le discours direct participe pleinement de la catégorie du discours rapporté au sens où le discours citant établit un « rapport » d'activité énonciative. De ce point de vue, un propos est formellement attribué à un autre, mais par le biais d'indices linguistiques qui informent tout autant sur les dispositions du locuteur citant (verbes introducteur, incises). Ces indices qui bordent et accompagnent le fragment discursif *rapporté tel quel* peuvent paraître neutres (*dire*), mais ils peuvent aussi bien emporter un jugement du locuteur à son égard (*prétendre, s'imaginer*) ou sur la façon dont les paroles ont été prononcées (*crier, murmurer*)<sup>46</sup>.

De fait, la citation prend une tournure critique, car « par le recours aux guillemets, le locuteur marque qu'il se désolidarise d'une certaine manière de dire, manifestant de manière « locale » une mise en question du caractère approprié du mot<sup>47</sup>. » Dans le cas des conversations rapportées de la période révolutionnaire, la mise entre guillemets, qui est symbolisée par le soulignement du texte, est une moquerie implicite de la « novlangue<sup>48</sup> » qui s'est imposée :

Il est arrivé, il y a quelques[sic] jours, quelque chose d'assez plaisant aux Français qui, comme vous le savez ont pris le nom de théâtre de la Nation. On donnoit l'*Orphelin de la Chine* et toutes les doublures jouoient ; un assistant ennuyé s'est levé du milieu du parterre et a dit qu'il avoit une motion intéressante à faire : les acteurs se sont tus, tout le monde a jetté[sic] les yeux sur lui et il a commencé son discours par ces mots « le vœu de la nation » ; le début a paru si beau qu'il a été généralement applaudi et à tout rompre, il a voulu recommencer « le vœu dela nation », les applaudissements ont recommencé et, comme il ne pouvoit achever sa motion, un autre particulier du parterre lui a crié « à la tribune » ; il n'y en avoit point, il est monté aux premières et a pu enfin expliquer au public que le vœu [f°2r°] de la nation étoit que lorsque l'on afficheroit une pièce, on affichât en même tems le nom des acteurs qui devoient<sup>d</sup> y jouer des rôles. Quelqu'un s'est avisé de vouloir rappeler[sic] l'orateur à l'ordre, mais ce quelqu'un a bien vite été forcé de se taire par les cris répétés « d'à bas l'aristocrate, à bas l'aristocrate », il a été forcé de quitter la salle et les acteurs d'en passer par tout ce qu'a voulu le

---

<sup>46</sup> G.-E. Sarfati, *op. cit.*, p. 60.

<sup>47</sup> G.-E. Sarfati, *op. cit.*, p. 67.

<sup>48</sup> Sur le récit des événements révolutionnaires par Adrien, voir première partie, chapitre IV, p. 224-277. Sur la langue de la Révolution, voir Jacques Guilhaumou, « La langue politique et la Révolution française », *Langage et société*, vol. 113, no. 3, 2005, p. 63-92 & *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Klincksieck, 1989. Sur le concept de « Nation » en particulier : Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

partere[*sic*], qui a fait donner une comédie. (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

Dans ce passage, les expressions nouvelles typiquement révolutionnaires sont insérées dans un récit qui en souligne l'inutile grandiloquence, puisque « le vœu de la nation » est invoqué pour la triviale demande de faire paraître les noms des comédiens avant le spectacle. Le discours direct est alors vecteur de « polyphonie énonciative » puisque :

Le fait de mettre un mot entre guillemets introduit une discontinuité dans le fil du discours. L'élément linguistique ainsi isolé constitue un fragment d'une parole autre. Selon l'expression de J. Authier (1981, 127), les mots guillemetés sont des « paroles tenues à distance », c'est-à-dire des paroles vraiment « tenues » par le locuteur au sens où on « tient un propos, un discours », mais ces paroles dont il fait pourtant usage, le locuteur les « tient à distance » (*ibid.*, p. 128)<sup>49</sup>.

En faisant entendre la voix de l'autre, Adrien Mandat signale simultanément à sa destinataire sa distance idéologique avec les événements dont il est le témoin, distance qui est sans doute partagée : ainsi, l'ironie cimente la connivence entre les deux partenaires de l'échange aussi sûrement que dans une conversation à « vive voix ».

## II. LA CONVERSATION PAR-DELA LES MERS : LA PAROLE INTERROMPUE

Comme le rappelle Isabelle Landy-Houillon, l'expression quasi oxymoronique de « conversation de personnes absentes » « dénonce le statut mythique et illusoire de cet énoncé : la lettre n'est qu'une « image », « espèce de », mimesis », ajoutant parmi les pertes « le respect des contraintes rythmiques qui fondent en partie l'échange conversationnel<sup>50</sup>. » Cette question du rythme se pose avec d'autant plus d'acuité dans le cas de l'officier de marine, dans la mesure où les conditions d'exercice du métier contraignent fortement l'échange en agrandissant de manière démesurée l'espace qui sépare les correspondants.

### II.1. Les réponses comme « tours de parole »

La nécessité d'une réponse à toute demande fait partie des lois du discours, énoncées par Grice : « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé<sup>51</sup>. » Mais comme le fait remarquer Dominique Maingueneau :

---

<sup>49</sup> G.-E. Sarfati, *op. cit.*, p. 67.

<sup>50</sup> I. Landy-Houillon, *op. cit.*, p. 91.

<sup>51</sup> Paul Grice, « Logique et Conversation », *Communication*, n°30, année 1979, p. 61.

Ce principe prend tout son poids dans les conversations où les partenaires (deux ou plus) sont en contact immédiat et agissent continuellement l'un sur l'autre. Mais les lois du discours sont également valides pour n'importe quel type d'énonciation, même à l'écrit, où la situation de réception est distincte de la situation de production<sup>52</sup>.

C'est ainsi que la lettre exige aussi la réciprocité. Les *Secrétaires* insistent sur ce point : les réponses « doivent être précises, sur tous les articles sur lesquels on nous écrit. Elles doivent être promptes & exactes<sup>53</sup>. » Cette alternance de réponses entre les correspondants mime en quelque sorte « le tour de parole » de la conversation, « garanti par des règles d'alternance<sup>54</sup> » et destiné à « la minimisation des silences et des chevauchements<sup>55</sup>. » Benoît Mélançon note à juste titre :

Le pacte épistolaire oblige à ne jamais laisser passer une lettre sous silence et cette obligation, qui permet l'engendrement de la lettre, y est souvent représentée. [...] Par l'incorporation de la lettre de l'autre dans la sienne, l'épistolier se met en position de dialogue, car il se peint répondant à une demande. Il remplit sa part du pacte et, ce faisant, oblige l'autre à faire de même<sup>56</sup>.

On trouve alors fréquemment des références à la réception des lettres, souvent placées en début de missive :

J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre que Mr Jeudi m'a remise dimanche dernier, ainsi que le cachet que papa veut bien avoir la bonté de m'envoyer. » (L1. A Mme Mandat – Paris, le 30 janvier 1781)

Je viens de recevoir avec bien du plaisir votre lettre (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

Les fins de lettre, quant à elles, sont souvent occupées par des promesses ou des demandes de réponse :

Je vous écrirai ainsi qu'à Maman par les premiers bâtiments. (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

Je crois que vous aurez encore le tems de m'écrire avant mon départ. (L63. A Mme Mandat – Brest, le 8 mars 1784)

J'espère, ma ch[ère] Maman, que je recevrai quelques fois de vos épîtres, vous en recevrez souvent de votre fils qui s'empressera toujours de vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L66. A Mme Mandat – Brest, le 31 mars 1784)

Cependant, les aléas de la poste font que cet ordre des tours n'est pas forcément respecté, avec parfois le risque de créer un brouillage qui n'est pas présent dans la conversation ; le malentendu se traduit par la présence du couple « inquiéter »/« rassurer » au sujet de situations où la présence aurait permis de lever le doute, alors que l'imagination du pire domine en l'absence de certitudes :

---

<sup>52</sup> D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 18.

<sup>53</sup> La Vaumorière, *op. cit.*, p. 6.

<sup>54</sup> Véronique Traverso, *L'analyse des conversations*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 30.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>56</sup> B. Mélançon, *Diderot épistolier...*, *op. cit.*, p. 300-301.



*Quand enfin recevrai-je de vos nouvelles, voilà bientôt 6 mois que je n'en ai reçu ! J'espère qu'aux isles du vent je trouverai quelques lettres qui me mettront[sic] au fait de l'état de la santé de toute ma famille, dont il m'est permis d'être inquiet après autant de tems de silence. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)*

Enfin, j'ai reçu une lettre de Nully d'une datte[sic] beaucoup plus fraîche que les autres et qui m'a *entièrement rassuré* sur le compte de ma famille, dont *j'avois tout lieu d'être inquiet* ayant été si longtemps sans en recevoir des nouvelles. (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

N'ayant eu de nouvelles de personne depuis longtemps, *j'avois tout lieu de craindre* que vous ne fussiez mal. Cette lettre m'a fait un bien étonnant : en me *rassurant*, elle m'a appri[sic] que Maurice alloit arriver ici incessamment et en conséquence, je l'ai recommandé à tout le monde. (L106. A Mme Mandat - Toulon, le 10 novembre 1787)

En conséquence, la lettre se remplit d'indications qui permettent de maintenir le tour de parole, ce que la conversation éviterait naturellement ; c'est ainsi qu'Adrien Mandat ne cesse de prodiguer des conseils pour faire parvenir ses lettres et redonne régulièrement son adresse à ses correspondants :

Je croyois recevoir de vos nouvelles, j'ai été au désespoir de n'en recevoir aucune, aussi je vais écrire à Henry de la bonne ancre [sic], car un de mes camarades m'a dit avoir vu à la poste 5 ou 6 lettres à mon adresse dont il ne s'est pas chargé, croyant qu'Henry la mettroit à bord de la *Couronne* ; je vous prie de m'écrire le plutôt que vous pourrez[sic] et de m'adresser mes lettres à Bordeaux, à L'orient et à Brest. Voilà comment il faudra m'adresser à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> à bord du *Triomphant* dans l'escadre de M<sup>r</sup> de Grasse à la Martinique ou à S<sup>t</sup> Domingue, comme il vous plaira, par Brest ou par Bordeaux ou par Marseille, car il part souvent des bâtiments de ce dernier port. (L40. A M. Mandat –Fort Royal à la Martinique, le 23 mars 1782)

J'ai écri au chevalier qui ne m'a point répondu. Pour que les lettres me parviennent sûrement, il faut me les adresser aux colonies par Bordeaux ou par Marseille et affranchir les lettres j'usqu'au port de mer. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Je puis tous les huit jours recevoir des lettres de Nully. Ecrivez toutes les semaines, affranchissez ces lettres et par Bordeaux, elles me parviendront sûrement. Je suis à la Martinique pour six mois au moins, mais aussitôt ma lettre reçue, donnez-moi courier pour courier des nouvelles de la guerre. (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Je vais toujours par précaution vous dire la manière dont il faut que vous m'adressiez vos lettres. Je suis[sic] convenu avec un négociant de Marseille que vous les lui adressiez, qu'il les feroit passer à son correspondant à Smirne, qui ensuite me les feroit tenir dans les Echelles où je me trouverois ; ainsi mon adresse sera à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> &c officier de la Marine embarqué sur l'escadre de M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de S<sup>t</sup> Félix en station à Smirne et vous y mettez une double enveloppe adressée à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Gréling, négociant à Marseille : moyennant cela, mon cher Papa, j'espère que je recevrai souvent de vos nouvelles, mais je crois que vous ne ferez pas mal [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] d'affranchir vos lettres. (L115. A M. Mandat – Toulon, le 15 avril 1788)

Aussi précautionneux que soit l'épistolier de donner l'adresse exacte et la bonne méthode pour faire parvenir les lettres, celles-ci n'ont aucune garantie d'arriver à bon port. A bien des égards, la correspondance d'Adrien Mandat est un dialogue de sourds, tant la perturbation des « tours de parole » est grande.

## II.2. La question de l'espace-temps : « voilà des mers, et par conséquent des siècles entre toi et moi<sup>57</sup> »

Comme le fait remarquer Mireille Gérard :

Si l'on se réfère à Jakobson, l'émetteur, le destinataire, le réfèrent, le message peuvent être les mêmes, mais le canal et le code sont différents. D'un côté, un propos écrit, rédigé à loisir, reçu de manière différée, mais amputé du ton, de la mimique, de la présence ; de l'autre, l'improvisation, l'immédiateté, le loisir de s'étendre avec le secours de l'allure, du geste, de la physionomie, des regards et même des silences : une feuille de papier contre une personne<sup>58</sup>.

Si la citation insiste davantage sur les éléments de présence physique, comme l'élocution qui était considérée comme le « coloris de la parole<sup>59</sup> », elle souligne également le caractère discontinu de l'espace-temps d'une correspondance. Marie-Claire Hoock-Demarle rappelle à ce propos que la lettre « s'inscrit dans l'espace par la distance à parcourir et dans le temps par la durée qui sépare l'envoi de la réception<sup>60</sup> », ajoutant :

En s'adressant à un absent, tout échange épistolaire s'inscrit dans un espace réel, géographiquement repérable que ni le dialogue, présence de l'autre « entre quatre yeux », ni le monologue du journal intime ne peuvent prendre en compte. La lettre quitte physiquement le lieu qui la voit naître pour parcourir son itinéraire propre, souvent périlleux, et s'affranchit de son auteur qui, parfois, la voit partir avec envie<sup>61</sup>.

Les *Secrétaires* ont eu largement tendance à minimiser le phénomène, comme on peut le voir ici :

Elles [les lettres] nous promènent par toute la Terre, & nous font trouver en mesme temps en divers lieux<sup>62</sup>.

Nous communiquons tout ce que bon nous semble, & malgré la distance des lieux, nous nous rendons presens les personnes les plus éloignées, faisons entendre nos pensées d'un bout du monde à l'autre<sup>63</sup>.

Véhiculant un imaginaire de la lettre traversant l'espace-temps, parfois repris de bonne foi, comme quand par exemple la comtesse de Sabran écrit au chevalier de Boufflers, alors au Sénégal : « Je t'embrasse au moins d'ici, car l'amitié a les bras bien longs<sup>64</sup> », ces réflexions nient cependant la réalité de l'épistolier, puisqu'Adrien Mandat note au contraire :

---

<sup>57</sup> Comtesse de Sabran, *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788)*, éd. E. de Magnieu et H. Prat, Paris, Plon, 1875, « Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, le 23 décembre [s.d.] », p. 377.

<sup>58</sup> Mireille Gérard, « Art épistolaire et art de la conversation », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, « La Lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », Paris, Armand Colin, nov.-déc. 1978, 78<sup>e</sup> année n°6, p. 959.

<sup>59</sup> Antoine Court de Gébelin, *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans les origines françoises ou Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, Paris, Veuve Duchesne [Saugrain et Ruault], 1778, art. « Locution », p. 613.

<sup>60</sup> Marie-Claire Hoock-Demarle, *L'Europe des Lettres, Réseaux épistolaires et construction de l'espace européen*, Paris, Albin Michel, 2008, p. 8.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>62</sup> Paul Jacob, *Le Parfait secrétaire...*, *op. cit.*, Préface, n. p.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>64</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, « Lettre de la Comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers, 17 juin, 1786 », p. 139.

Il faut que la lettre de Papa ait fait le tour du monde : elle est datée du 18 Septembre, je ne l'en ai pas reçu avec moins de plaisir et j'ai trouvé qu'elle étoit une très aimable coureuse. (L98. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 18 janvier 1787)

Il vient de m'arriver quelque chose de très malheureux : des lettres à mon adresse qui m'étoient arrivées pendant mon absence sur ma biscayenne ont été envoyées aux Cayes où la frégate la *Mignone* est en station et elles vont courir la colonie pendant un tems infini ; il y en avoit sûrement quelques-unes de Nully et je n'ai pas besoin de vous dire que ce sont celles-là qui me tiennent au cœur. (L99. A M. Mandat – En mer, le long des côtes de Saint-Domingue, le 29 mars 1787)

Il ne faut pas oublier que le métier d'officier de marine, qui assimile Adrien Mandat à un voyageur au long cours, étire de manière démesurée l'espace-temps de la correspondance : la lettre fait donc bien le tour du monde avant d'arriver à son destinataire. Manière de signaler que l'on est ailleurs, il n'est pas rare de voir les épistoliers proposer à leur au correspondant de « faire le point » pour retrouver l'épistolier sur une carte et familiariser ainsi le destinataire avec le métier qui provoque la séparation :

Cherche sur la carte le 10° degré de latitude et le 23° de longitude...<sup>65</sup> (Lettre du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran du 7 août s.d.)

En pleine mer par les 44° degrés .38 minutes / de latitude les 16°21' de longitude / à bord du *Fendant* ce 10 août 1781 (L21. A Mme Mandat – En mer, le 10 août 1781)

Pour les deux épistoliers en mer, le point est une manière de réaffirmer qu'à défaut d'être dans un lieu connu, on n'est pas non plus nulle part.

La correspondance « se crée aussi une durée à son usage, déterminée, d'une part, par le temps nécessaire à son élaboration, d'autre part, par les horaires que lui imposent les services postaux, mais aussi par l'obligation qu'elle impose à l'épistolier comme au destinataire de se projeter dans un temps extérieur, commun à tous<sup>66</sup>. » Benoît Mélançon, examinant la question de la temporalité de la lettre, indique :

La lettre est le lieu de croisement de nombreuses temporalités : présent douloureux [...] que rêve d'abolir l'épistolier, regret et nostalgie d'une présence, espoir souvent déçu d'une réunion, utopie amoureuse. Le temps de la lettre est, de plus soumis à une série de lieux communs : les temporalités épistolaires sont toutes présentes, à des degrés divers, dans n'importe quelle lettre, celle de son écriture, de sa réception et celle de sa lecture. Quel que soit le temps dont il est question, une figure s'impose dans l'écriture de la lettre, celle de la répétition<sup>67</sup>.

Puget de la Serre, au sujet du temps, dit : « les jours que nous sommes sans les voir [nos amis], nous semblent des années et les années des siècles surtout quand nous ne recevons point de leurs lettres<sup>68</sup>. » Et les exemples d'emploi de cette image ne manquent pas dans les correspondances du temps :

Je ne saurais vous exprimer, monsieur, le plaisir que m'a fait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'est plus flatteur pour moi que ce réveil de l'amitié. *Il y a longtemps*

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>66</sup> M.-Cl. Hooek-Demarle, *op. cit.*, p. 40.

<sup>67</sup> B. Mélançon, *op. cit.*, p. 78.

<sup>68</sup> Puget de la Serre, *op. cit.*, p. 26.

que je voulais agacer Mme Le Franc et vous, monsieur, et *renouer un commerce de lettres que le temps avait interrompu*<sup>69</sup>. (Lettre de Montesquieu à M. Le Franc de Brunpré de février 1749)

Cher seigneur et maître, cher Bertrand, *il y a longtemps que je n'ai pu vous dire* combien je vous aime, combien je vous suis obligé d'avoir écrit en faveur de mon jeune homme<sup>70</sup>. (Lettre de Voltaire à d'Alembert du 26 février 1775)

Il faut avouer, mon frère, que notre correspondance est bien douce : alternativement, nous nous faisons des reproches et nous querellons toujours ; aussi vos lettres sont intermittentes. J'en reçois quelquefois deux à la fois, et puis *je suis des siècles sans entendre parler de vous*<sup>71</sup>. (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers, s. l., s.d.)

Je dis moi, c'est à la poste à qui il faut que tu t'en prennes, car je t'assure que je t'ai écrit toujours bien exactement ; je n'ai pas non plus reçu la moitié des lettres que tu dis m'avoir écrites, et encore *elles sont des siècles à me parvenir*<sup>72</sup>. (Lettre de la comtesse au chevalier de Boufflers, A Spa, le 1<sup>er</sup> septembre s.d.)

Il est cependant difficile de déterminer chez les différents épistoliers, s'il s'agit d'un cliché, d'un invariant inévitable de l'écriture de la lettre en dépit des progrès de la poste, ou bien si effectivement, le temps est relatif. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la correspondance est certes parvenue à créer un espace épistolaire européen, comme le démontre Marie-Claire Hoocke-Demarle, mais certainement pas un espace-monde ; là où les cris déchirants de Julie de Lespinasse contre les « irrégularités de la poste<sup>73</sup> » peuvent apparaître comme des conventions du genre épistolaire, et en particulier de la lettre amoureuse, dans une « espèce de monotonie, qui commence et finit de même<sup>74</sup> », autant les reproches d'Adrien Mandat se raccrochent encore à une situation de manque « réel » : de fait, le métier d'Adrien Mandat, « conditionne » très fortement l'échange épistolaire. Le chevalier de Boufflers<sup>75</sup>, « exilé » au Sénégal, s'en rend bien compte puisqu'il déclare vouloir « être le facteur de toutes [s]es lettres<sup>76</sup> » et prend la défense la poste :

J'ai toujours regret aux paquets que je t'envoie, chère femme, parce que tous les retards et tous les malheurs dont je suis témoin et même victime me font toujours craindre que les

<sup>69</sup> Montesquieu, *op. cit.*, t. 2, p. 131.

<sup>70</sup> Voltaire, *op. cit.*, t. 90, p. 83.

<sup>71</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 15.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>73</sup> Julie de Lespinasse, *op. cit.*, t. 1, p. 40 : « Je ne puis pas me faire aux irrégularités de la poste ; elles font le tourment de ma vie. » (Lettre à M. de Guibert du 15 août 1773) ; trois lettres auparavant, elle écrivait : « Eh non, ne vous y trompez pas : les plus grandes distances ne sont pas celles que la nature a marquées par les lieux ; les Indes ne sont pas si loin de Paris, que la date du 27 juin n'est pas éloignée de celle du 15 juillet ; voilà le véritable éloignement, voilà les séparations effroyables : c'est l'oubli de l'âme ; cela ressemble à la mort, et cela est pis, puisque cela est senti longtemps. » (Lettre au comte de Guibert du 25 juillet 1773). A ce sujet, la comtesse de Sabran écrit : « Pour vous, mon enfant, je ne sais plus ce que vous devenez ; il y a des siècles que je n'ai reçu de vos nouvelles ; je me dis toujours que c'est la faute de la poste, car je ne pourrais pas supporter une autre idée. » (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers, A Spa, ce 12 [s.d.] Sabran, *op. cit.*, p. 63.

<sup>74</sup> *Encyclopédie*, art. « Lettre des modernes ».

<sup>75</sup> Stanislas Jean de Boufflers, marquis de Remiencourt, mais appelé le plus souvent le chevalier de Boufflers (1738-1815), connu pour son conte *Aline, reine de Golconde*. Ayant servi dans l'armée, il obtint le grade de maréchal de camp et un régiment, qu'il perdit aussitôt à la suite d'un éclat avec la princesse Christine de Lorraine ; suite à des difficultés financières, qui sont régulièrement mentionnées dans sa correspondance, il fut nommé gouverneur au Sénégal de 1785 à 1787, séjour interrompu par un bref retour en France à l'été 1786.

<sup>76</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, « Lettre du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran du 2 mai 1787 », p. 489.

nouvelles de ton pauvre mari ne te parviennent point. Nous qui nous sommes plaints si souvent de la négligence ou de la malice de la poste, nous aurons plus d'une fois occasion de la regretter<sup>77</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran du 4 avril 1787)

De fait, les lettres d'Adrien Mandat que l'on pourrait qualifier de « françaises » ne présentent presque pas de plaintes concernant l'envoi et la réception du courrier, exception faite de la période révolutionnaire, où les dysfonctionnements de la poste sont dénoncés, en particulier la violation du secret des correspondances :

J'espère, ma chère Maman, qu'au moins vous aurez reçu de mes nouvelles par le chevalier. Il est incroyable qu'on intercepte toutes les lettres : de compte fait, on m'en a intercepté six de celles que j'ai écrites, tant à mon cousin qu'à mon oncle Fraguier et, à M<sup>r</sup> Raclet, je ne doute pas qu'on en ait aussi intercepté quelques-unes[sic] de celles que je vous écrivois, puisque vous vous êtes plaint[sic] un instant à M<sup>r</sup> Raclet de n'avoir plus de mes nouvelles, tandis qu'on ne peut pas être plus exact à vous en donner que je ne l'ai été tout l'été. (L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791)

En revanche, les lettres « d'outre-mer » développent les conditions dans lesquelles la correspondance se tient et on constate qu'Adrien Mandat utilise également des expressions qui paraîtraient toutes faites et conventionnelles, à la différence près qu'elles renvoient véritablement à un temps long de la correspondance :

Ma chère petite tante, *il y a bien longtemps* que je n'ai eu l'honneur de causer avec vous et je vous assure qu'il en a beaucoup coûté à mon cœur. (L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781)

*Il y a déjà bien du tems* que je n'ai reçu de vos nouvelles et que je ne vous ai écrit. J'ai reçu la dernière lettre que Papa m'a écrit en même tems qu'une du chevalier qui me fait le détail de tous les amusements qu'il pourra trouver à Givet. (L55. A Mme Mandat – Brest, le 19 novembre 1783)

A mon arrivée à la Guadeloupe, je vous donnerai de mes nouvelles s'il part de cette isle quelques bâtiments pour France, *il y a un tems infini* que je n'ai reçu des vôtres (L68. A Mme Mandat – Brest, le 29 avril 1784)

Nous avons prié aux isles d'Hieres nos lettres qui nous y attendoient et que nous attendions avec impatience, moi particulièrement qui n'avoit pas reçu de nouvelles de Nully depuis *un tems infini*. (L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

Effectivement, ma chère Maman, *il y a bien longtemps* que je ne vous ai écrit. Mon cœur m'en faisoit des reproches avant que vous ne m'en fissiez et vous pouvez vous en rapporter à lui, il est en pareil cas mon mentor le plus sévère. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

*Quand enfin recevrai-je de vos nouvelles*, voilà bientôt 6 mois que je n'en ai reçu ! J'espère qu'aux isles du vent je trouverai quelques lettres qui me mettront[sic] au fait de l'état de la santé de toute ma famille, dont il m'est permis d'être inquiet après autant de tems de silence. [...] *Dites*, je vous prie, [f°2r°] les choses les plus tendres à Maman et à mes frères et soeurs ; *assurez* la première de mes respects. [...] Adieu, mon cher Papa, *écrivez-moi* souvent, et *donnez-moi* des nouvelles de tous mes parens ; *adressez-moi* toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à St Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement. (L73. Adrien Mandat à son Père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 447.

Ce temps qualifié de « long » varie entre une dizaine de jours et la moitié d'une année : ainsi, l'emploi par Adrien Mandat de ces expressions ne relèvent pas du cliché. En comparaison de *l'hic et nunc* de la conversation, cet allongement de l'espace-temps dans la correspondance rend l'attente insupportable. Pour des épistolières comme Mme de Sévigné ou Julie de Lespinasse, toute lettre perdue est un drame :

Il est vrai, ma chère bonne, que *je ne suis pas assez heureuse pour avoir des jours où je n'espère point du tout de vos nouvelles*. Je ne connais point cette joie, cette tranquillité que vous avez, et que vous m'avez si bien représentée ; votre poste est d'une manière qu'il faut nécessairement qu'elle m'en apporte, sous peine de me donner du chagrin. Ainsi, ou votre lettre, ou le dépit de ne l'avoir pas, jette toujours une certaine obscurité sur les autres, qui diminue de leur prix<sup>78</sup>. (Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, Aux Rochers le 21 mai 1690)

C'est le facteur de la poste qui décide deux fois la semaine de toutes les actions de ma vie ; celui d'hier m'a rendu la lecture impossible ; je ne chercherois que la lettre qui m'a manqué, et ce n'est pas la peine de la chercher dans M. Thomas : je ne l'y trouverois point<sup>79</sup>. [Julie de Lespinasse voulait lire *l'Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes*, livre dans lequel elle retrouvait l'esprit du comte de Guibert] (Lettre à M.de Guibert du 24 mai 1773).

Une lettre manque et tout est dépeuplé... Ayant sans doute conscience que son métier ne lui permet pas d'avoir une correspondance suivie, l'attitude d'Adrien Mandat oscille entre prendre son parti et manifester son impatience :

Les 2 frégates *l'Aigle* et la *Gloire*, qui sont arrivées il [y] a 2 mois à Philadelphie et qui ont apporté des paquets à M<sup>r</sup> de Vaudreuil et des lettres pour plusieurs officiers de l'escadre, ne m'en ont apporté ni de vous ni de mon oncle. Ces 2 frégates venoient de L'orient. Probablement, vous n'avez pas reçu la lettre où je vous priois de m'adresser des lettres à tous les ports de France et de mettre au bas de l'adresse « à l'armée ou de M<sup>r</sup> de Grasse ou de M<sup>r</sup> de Vaudreuil ou autre general dans l'armée de qui je serois » ; si vous avez reçu cette lettre et que vous m'avez écrit par L'orient, *probablement ma lettre aura été perdue avec beaucoup d'autres à bord de la frégate l'Aigle. J'espère que j'en trouverai quelques-unes à la Martinique* ou au Cap où nous avons appris qu'il étoit arrivé plusieurs bâtiments avec des lettres de France (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782)

J'ai reçu dans le courant du mois de juillet plusieurs lettres de vous et de ma soeur, par Marseille, Bordeaux et le Havre. Elles m'ont toutes fait grand plaisir, mais je crains que *la maladresse* que j'ai eu de vous mander de m'adresser au Cap toutes lettres qui ne pourroient pas me [f<sup>o</sup>4] parvenir avant le 15 juillet, *ne me prive pour quelques mois de l'agrément, déjà trop rare pour moi, de recevoir de vos nouvelles* (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis les deux lettres du 24 juin et du 28 juillet, je ne doute pas que vous ne m'avez écrit, mais je suis étonné que vos lettres ne me soient pas parvenues. Je n'ai point eu de nouvelles non plus de mon oncle Fraguier ; ce désagrément de ne pouvoir recevoir des nouvelles de ses parents est bien fait pour me faire détester des colonies dont je n'étois pas déjà grand partisan (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Les dernières lettres que j'ai reçu de vous sont du mois d'avril et il me faut un *dédommagement*, en raison du plaisir que j'éprouve à vous lire et du tems que j'ai été privé de ce plaisir. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

---

<sup>78</sup> Mme de Sévigné, *op. cit.*, t. 3, p. 876.

<sup>79</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, t. 1, p. 5.

*J'attends avec bien de l'impatience des lettres de Nully, j'en ai bien besoin pour ne pas m'ennuyer dans ce pays-ci, car le Seul plaisir que j'y éprouve est de vous lire quelques fois* (L98. A Mme Mandat – Port-au-prince, le 18 janvier 1787)

Hier, ma chère Maman, après avoir cacheté ma lettre à Papa, je vis arriver la corvette la *Sardine* que nous avons chargé[sic] il y a près d'un mois d'apporter nos lettres de Smirne. Je craignois que mon négociant, d'après la recommandation que je lui avois fait de garder mes lettres, n'eût été trop exact, mais heureusement, il a eu l'esprit de m'envoyer un paquet qui les contenoit ; *quoiqu'elles fussent toutes vieilles[sic] et d'abord adressées à Toulon, je n'ai pas lu avec peu de plaisir celle qui venoit de vous.* (L119. A MmeMandat à sa mère – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Adieu, mon cher Papa, j'attends avec bien de *l'impatience de vos nouvelles* ; j'en ai reçu à Boston qui m'ont bien fait grand plaisir et sur lesquelles *je vous avouerai que je ne comptois guère*, car je croyois que nous irions à Newyork quand je mandai pour la première fois à Maman mon voyage à la Nouvelle Angleterre et ayant été à Boston, *je craignois que les lettres ne restassent à Newyork.* (L105. A M. Mandat – Brest, le 2 Novembre 1787)

Fatalisme quand les lettres sont perdues suite à un naufrage ou quand une mauvaise adresse les envoie au mauvais endroit, agacement qui confine à l'impatience de ne rien recevoir, joie d'avoir enfin des lettres, même si parfois elles sont d'une « datte bien ancienne » : telles sont les attitudes d'Adrien Mandat quant à la réception des lettres.

L'attente de la lettre n'est pas le seul mode d'évocation du temps dans la correspondance. Comme le remarque Benoît Mélançon : « Regret de ne pas partager son temps avec l'absent, nostalgie d'un passé idéalisé ou abolition du présent douloureux, la correspondance est toujours aussi espoir d'une présence pleine, utopie amoureuse, rêve de retrouvailles et de fusion<sup>80</sup>. » On retrouve cette idée de retrouvailles à plusieurs reprises dans les lettres d'Adrien Mandat, entre promesse de transformation et nostalgie du même :

*Lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique, un enthousiaste[sic] de la Marine, un ennemi juré des isles.* (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

*J'espère qu'en Champagne, on m'aime toujours de même, on peut bien compter sur la réciproque en Amérique, [...] Adieu, mon cher Papa, écrivez-moi souvent, et donnez-moi des nouvelles de tous mes parens ; adressez-moi toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à St Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement.* (L73. A M.Mandat à son père – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adieu, ma chère Maman, *n'oubliez pas que vous avez en Amérique un fils* qui saisira toujours avec empressement les occasions de vous renouveler[sic] les assurances du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Adieu, ma chère Maman, *quand reverrai-je Nully et pourrai-je vous y embrasser !* Le moment sera bien doux pour moi et je vais trouver le tems bien long. (L100. A Mme Mandat - Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

En voila assez sur nos parents de Paris, *parlons actuellement de Nully : si j'y étois dans ce moment-ci nous irions à la promenade ensemble, nous sortirions par la porte de Guarillons, nous irions à l'Orgiset ou sur la route et nous reviendrions en parlant de nos affaires, chantant ou distribuant le château ; un bon souper termineroit la journée et, le lendemain, nous nous*

---

<sup>80</sup> B. Mélançon, *op. cit.*, p. 91.

proposerions de la passer [f°3r°] aussi agréablement. Ici, quelle différence ! Point de parents, personne qui s'intéresse à vous, personne à qui vous puissiez faire part de vos joies, de vos peines. On est isolé au milieu de 300 personnes et *le plaisir qu'on éprouveroit à être au milieu de sa famille vient, en se retraçant à votre imagination, ajouter au désagrément de votre position, puisqu'il vous la fait comparer à celle heureuse d'être au beau milieu de ce que l'on a de plus cher.* (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Le peu d'étendue de mon papier ne me permettant pas de vous raconter tout ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée, ce qui formeroit un in-quarto, je vous en réserve le récit pour *le moment de notre réunion*, quoique ce moment-là m'ait encore l'air éloigné, surtout si nous avons la guerre. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

La lettre sert de pont par-dessus les mers, que ce soit l'Atlantique ou la Méditerranée. Si elle constate le caractère infranchissable de la distance entre les correspondants, puisqu'il faut bien s'aimer depuis l'Amérique, elle permet cependant de se projeter dans le temps par le pouvoir de l'« imagination », comme Adrien Mandat le souligne lui-même : la lettre porte virtuellement le souvenir du passé, l'espoir présent d'être toujours aimé et le rêve du retour futur auprès des êtres chers, puisqu'il est question de se « revoir » ; rêverie parfois cruelle de se figurer « ce que l'on a de plus cher » alors qu'on est soi-même « isolé au milieu de 300 personnes. » Comme le remarque Benoît Mélançon :

Le temps de lecture de la lettre est aussi celui de l'illusion : la mort a déjà remplacé l'absence ponctuelle, sans que la destinataire le sache. Il est vrai que la lettre est une présence, la coalescence de nombreuses temporalités : celles de ce qui est narré, de celui qui narre et de celui qui lit, de qui envoie et reçoit, de l'amour et de son prolongement infini, mais elle génère parfois un temps cruellement faux<sup>81</sup>.

La lettre peut être déchirante, puisqu'elle dit en retard, ce qui n'est déjà plus. A deux reprises, Adrien Mandat se retrouve confronté à l'annonce de la mort de proches :

J'arrive à Brest et mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles. J'ai couru en mettant le pied à terre voir si je ne trouvois pas quelques lettres de vous. J'en ai trouvée une effectivement, mais qui m'annonçoit la perte de ma Bonne Maman, vous jugez bien par l'amitié que j'avois pour elle du chagrin que me fait sa perte. Je sortois de chez mr de La Vaultière qui m'avoit promi un congé au moment où j'ai reçu cette lettre. (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

Votre lettre, ma chère Maman, qui m'a fait grand plaisir, m'en auroit fait bien davantage, si par elle je n'avois pas appris la mort de mr le v<sup>te</sup> de Mailly : cette nouvelle m'a pétrifié et d'autant plus étonné que je n'avois aucune raison pour m'y attendre, mr de Mailly étoit jeune et d'une complexion à vivre cent ans. (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

La mise en scène de la réception de la lettre sert par ailleurs à thématiser la surprise et le chagrin ressenti à ces pertes, qui confrontent l'épistolier à un intense sentiment d'instabilité des choses et du monde. Comme Boufflers le signale, « les correspondances éloignées sont des supplices, car d'un moment à l'autre, tout a changé de face<sup>82</sup>. » (Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran du 23 décembre s.d.)

---

<sup>81</sup> B. Mélançon, *op. cit.*, p. 101.

<sup>82</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 377.



### ***II.3. Une écriture conditionnée : parallèle entre Adrien Mandat et le chevalier de Boufflers***

Dans les correspondances au très long cours, comme celles d'Adrien Mandat et du chevalier de Boufflers, la correspondance est fortement conditionnée par l'activité de marin, aussi, les épistoliers s'attardent-ils assez facilement sur le contexte d'écriture de la lettre : écrire une lettre relève du parcours du combattant.

La première contrainte est que l'on n'écrit pas quand on veut ni au tempo que l'on souhaiterait : l'écriture est constamment interrompue, soit par l'annonce du départ via le coup de canon, soit par le départ des bateaux messagers soit par l'arrivée du tour de garde :

Je ne sais pas même si dans deux ou trois heures d'ici, on ne m'enverras chercher car on tire beaucoup de canon et c'est peut-être le signal de partir (L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781)

La frégate vient de tirer un coup de canon, c'est probablement pour rappeler le canot, ainsi que votre serviteur : Adieu, mon cher Papa (L95. A M. Mandat – Toulon, 18 Septembre 1786)

Le tems me presse et le canot du cutter le *Clairvoyant* qui va partir et qui emporte ma lettre me force de vous assurer au plus vite du respect et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être. (L35. A Mme Mandat – En mer, le 17 décembre 1781)

Je vous écris bien à la hâte, attendu que le canot de la *Bretagne* qui est à notre bord va partir pour retourner à son bord. (A Mme Mandat – en mer, décembre 1781)

Je suis de garde aujourd'hui et vais partir aussitôt ma lettre cachetée pour me rendre à bord. (L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784)

Depuis ma lettre à ma sœur, ma chère Maman, j'ai presque à me reprocher d'avoir été paresseux ou au moins négligent, mais si je n'avois pas été malheureux, je ne serois pas coupable : partis de la Ciotat d'où vous est sûrement parvenue ma lettre ou à Valence, nous avons fait à Toulon une petite relâche d'une heure à peu près, seulement pour prendre les ordres du général et à bord des dames qui venoient demander au capitaine de les mener dans leurs terres aux environs d'Antibes. Je n'ai eu le tems d'écrire à personne, nous avons pri[*sic*] aux isles d'Hyères nos lettres qui nous y attendoient et que nous attendions avec impatience, moi particulièrement qui n'avoit pas reçu de nouvelles [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] de Nully depuis un tems infini, et nous avons fait route pour le Golphe Juan où nous avons déposé nos dames. Là j'ai écri[*sic*] à mon oncle, à Papa et à deux ou trois autres personnes. Comme par ma sœur, vous veniez de me scavoir en bonne santé, je remis à vous écrire à la première relâche, je croyois qu'elle devoit avoir lieu sous peu de jours et le capitaine nous le promettoit, mais malheureusement ce peu de jours s'est prolongé j'usqu'à hier, que nous avons relâché ici. Vous voyez que mon malheur fait ma faute et que vous ne pouvez pas vous dispenser de me la pardonner. (L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

Le devoir, ma chère Maman, me laisse que peu de moments pour le sentiment ou du moins pour<sup>a</sup> l'exprimer : ce que je vous dis est vrai à la lettre, car outre deux jours de service sur quatre, nous avons encore sur les deux qui devoient nous rester à notre disposition un jour dont on dispose pour les exercices de voiles et de canon et le quatrième est presque toujours employé à certaines visites ou certaines affaires de nécessité. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Ecrire une lettre suppose une savante gestion du temps comme l'explique Adrien Mandat :

je vous avouerai que je comptois finir ma lettre sur l'autre page, mais je me sçais bon gré du motif qui au lieu de deux griffonage[*sic*] m'en fait écrire trois et je me pardonne bien volontier[*sic*] de m'être laissé aller au plaisir de causer avec vous. Je parie que pour pareille faute je puis toujours compter sur votre indulgence. Ma tante Fraguier y gagnera car je voulois

lui écrire ce soir une belle et longue lettre<sup>x</sup> de reproches et par la raison que je n'ai pas fini mon verbiage de l'autre côté, elle n'en aura pas autant qu'elle en mérite, attendu que la gabarre la *Sincère*, qui est porteuse de la lettre, part demain et ne me laisse que peu de tems à ma disposition. Ma tante Fraguier, ainsi que mon oncle ou m'ont oublié, ou sont bien paresseux : je n'ai reçu encore jusqu'une seule lettre d'eux. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 aout 1785)

Prendre trop de temps pour écrire à sa mère, écrire deux pages de plus que les quatre projetés amènent à un troisième « griffonnage », c'est-à-dire à six folios, qui finissent par être eux-mêmes débordés « par le plaisir de causer » ; cependant, le temps finit par manquer et c'est donc une autre correspondance qui en fera les frais : puisque la gabarre messagère part le lendemain et qu'Adrien Mandat a probablement un autre quart à faire, la tante Fraguier n'aura pas sa « belle et longue lettre de reproches ». La caractéristique de la lettre est donc d'être un texte que « souvent l'on est pressé d'écrire » et qui « ne permet pas d'entrer dans des détails qui doivent être plus intéressants quand on prends[sic] le tems de les faire à son aise<sup>83</sup>. » (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

Un autre trait majeur de ces correspondances au long cours est le soulignement de l'extrême « dépendance » dans laquelle se trouvent les épistoliers, là où la correspondance européenne serait sous le signe de la liberté. En effet, il y a tout d'abord une forte dépendance vis-à-vis des éléments, contre lesquels la lettre lutte pour arriver à sa destination. Presque chaque lettre du chevalier de Boufflers fait état de la « barre » de Gorée, cette grosse vague qui rend difficile tout accostage sur des vaisseaux de gros tonnage et qui oblige à aller à terre en chaloupe, au péril de sa vie :

J'avais fermé toutes mes lettres avant-hier, pour les donner à un officier prêt à partir pour Saint-Domingue, parce que c'est le raccourci qu'on prend ordinairement d'ici pour aller en France ; mais l'entrée et la sortie du fleuve sont défendues par une barre qu'on ne pourra franchir qu'aujourd'hui. Je l'ai passée comme par miracle, dans le seul quart d'heure où elle ait été praticable en quinze jours. [...] les navires un peu forts sont obligés de rester au mouillage, environ une lieue au large, et de se servir de leurs chaloupes. S'ils prennent mal leur moment, et s'ils ne sont pas conduits par des pilotes pratiques, ils risquent tout, et avec le moment et les pilotes, ils risquent encore beaucoup<sup>84</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à un inconnu du 21 janvier 1786)

Les tempêtes tropicales, avec leurs vents violents, sont également des opposantes à la liaison épistolaire, au point que le chevalier de Boufflers s'exclame : « Si les vents ne me servent pas mieux que la poste, que deviendrai-je ?<sup>85</sup> » (Lettre du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran, le 10 décembre [s.d.]). Si Boufflers ne craint pas d'en présenter la dangerosité, Adrien Mandat fait assez souvent le choix d'atténuer les descriptions météorologiques et d'inverser la

---

<sup>83</sup> Sur la question des détails, notamment dans la lettre de voyage, voir seconde partie, chapitre IV, p. 496-497.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 167-168.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 374.

problématique : ce ne sont pas tant les ouragans tropicaux qui gênent la correspondance que les tempêtes hivernales françaises, à grand renfort d'adverbes modalisateurs :

Nous venons d'essuyer une tempête horrible, mon enfant ; par bonheur le vent, au lieu de nous être contraire, nous était favorable ; mais les mâts étaient toujours en danger de casser ; les matelots ne pouvaient point monter aux manœuvres, et tout était dans une combustion à ne pas se soutenir ni sur le pont ni dans les chambres<sup>86</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, ce 25 s.d.)

Il y a longtems que je n'ai reçu de ses nouvelles et que je ne vous ai donné des miennes. Il part peu de batiments dans cette saison qui est *ordinairement* très mauvaise sur les côtes de France et qui en rend les atterages[*sic*] très difficiles. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

je viens de recevoir deux lettres qui m'ont fait grand plaisir : l'une est de vous et de Maman et l'autre de ma sœur, elles sont dattées[*sic*] du 28 juillet et du 3 août. Les bâtiments, qui dorénavant vont arriver en route de Bordeaux, m'en apporteront sûrement d'une datte[*sic*] plus fraîche ; il y avoit au moins six semaines qu'il n'en étoit arrivé, l'hivernage étoit probablement la cause de leur détention dans les ports de France et celle, par conséquent, d'une privation pour moi, à laquelle mon amitié pour vous a peine à s'accoutumer (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Boufflers n'hésite pas à dépeindre la mer comme un milieu particulièrement anxiogène ; même quand cet espace n'est pas défiguré par des tempêtes ou des vagues monstrueuses, il est un désert qui renvoie l'épistolier à sa propre solitude, comme comme en témoigne cet extrait :

Le calme a cessé, la mer est superbe et le vent excellent, en sorte que nous verrons demain l'île de Madère. Le vaisseau marche à merveille et ne fait pas plus de mouvement que ta maison ; tout est pour le mieux dans le pire des mondes possibles. Ce monde-là, c'est la mer, ou, pour mieux dire, c'est le lieu où tu n'es pas<sup>87</sup> (Comtesse de Sabran, le 1<sup>er</sup> janvier 1787)

Le caractère particulièrement décourageant du retour de l'Afrique vers la France pousse l'épistolier à ne plus écrire à ce sujet : « Je ne veux plus te parler de notre navigation d'ici à ce qu'elle devienne plus heureuse, car j'aurais peur que, même en lisant ma lettre, tu ne doutasses qu'elle pût te parvenir<sup>88</sup> » (Lettre à la comtesse de Sabran, le 28 [s.d.] 1787). Du fait du caractère aléatoire de l'arrivée de la lettre, les épistoliers prennent donc l'habitude de signaler par quel bateau la lettre va parvenir au destinataire, ce qui est quasiment systématique chez Adrien Mandat :

Je crois, et même je suis presque sûr que M. de Repentigny doit partir demain sur la Bayonnaise ; elle vous portera ma lettre<sup>89</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à son oncle, du 27 mars [s.d.] )

Je profite de l'occasion de la *Sybille* qui part pour aller à Brest pour vous donner de mes nouvelles (L21. A Mme Mandat – En mer, le 10 août 1781)

Vous voyez que je suis bien exact à vous donner de mes nouvelles. La Médée partant demain pour aller en France, c'est par elle que je vous écris. (L43. A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782)

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 388.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 519.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 179.

Il s'agit très probablement dans le cas d'Adrien Mandat d'un moyen mnémotechnique pour savoir quelles lettres ont été reçues par le correspondant : il n'emploie pas un système de numérotation comme pouvaient le faire Diderot et Julie de Lespinasse, mais on peut supposer que la mère d'Adrien Mandat commençait ses réponses en signalant qu'elle avait reçu la lettre envoyée par la *Sibylle* ou la *Médée* ; ainsi, Adrien Mandat pouvait savoir quelles lettres étaient arrivées à bon port.

Outre la dépendance vis-à-vis des éléments, la lettre d'outre-mer est également à la merci des messagers qui la transportent : peu nombreux sont les commis qui prennent leur tâche au sérieux ! Boufflers, grâce à sa fonction de gouverneur du Sénégal, utilise fréquemment des messagers privés, qui sont en fait des officiers retournant en France.

Je te recommande bien particulièrement M. de Bourneuf, qui te remettra ma lettre ; c'est un des meilleurs officiers de la colonie ; il est le compagnon infatigable de mes fatigues<sup>90</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à sa sœur, Mme de Boisgelin, le 27 mai [s.d.]

Tu n'imagines pas, cher cœur, avec quel peur j'ai cessé hier de t'écrire et avec quelle inquiétude j'ai confié ma lettre à cet officier du bataillon qui retourne en France. J'apprends dans ce moment-ci que ce M. Blondeau, qui doit te porter de mes nouvelles et qui devait prendre à Saint-Domingue le premier bâtiment allant en France n'en fera peut-être rien. Il mène environ cent nègres achetés, dit-on, entre lui et M. de Repentigny, et ne sortira pas de Saint-Domingue qu'ils ne soient vendus jusqu'au dernier. Mais j'espère au moins qu'il fera partir mes paquets, et Dieu sait quand ils arriveront ! Voilà les gens auxquels je vais avoir affaire. Tous ont le cœur d'un marchand sous l'habit d'officier<sup>91</sup>. (Lettre à la comtesse de Sabran, ce 20 [s.d.] 1787)

Je vais encore confier mes doux souvenirs à un capitaine marchand prêt à mettre à la voile pour Saint-Domingue. J'espère que l'année prochaine j'obtiendrai une communication plus directe, et qu'il n'y aura jamais plus de deux mois de la lettre à la réponse ; et puis j'espère que tôt ou tard la communication sera si directe, si facile, si rapprochée, que l'écriture deviendra à jamais inutile entre nous<sup>92</sup>. (Lettre à la comtesse de Sabran, ce 22 [mai] 1787)

Ainsi, le rythme de la correspondance est soumis aux caprices de l'avarice de négriers. Adrien Mandat, en tant que garde-marine, a encore moins de possibilités. Sa correspondance suit la correspondance officielle de ses chefs ou obéit au hasard des rencontres de bâtiments marchands en route vers la France :

Je m'empresse de vous donner de mes nouvelles par un bâtiment que je crois que mr de Guichen va expédier en France. (L35. A Mme Mandat – en mer, le 17 décembre 1781)

J'attendois depuis longtemps le départ d'un bâtiment qui me procurât le plaisir de vous écrire et converser avec vous : enfin mr le marquis de vaudreuil dépêche en France le briq le *Dragon* et c'est par lui que j'espère que vous aurez de mes nouvelles. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

J'ai enfin une occasion de vous écrire : depuis près de trois mois, je la cherche en vain, éloigné de toute terre et contrarié par les hazards[sic] ; pendant tout ce tems, nous n'avons pas eu la moindre connoissance d'aucun bâtiment qui fit route pour les côtes de France. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 400.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 482.

Comme Boufflers, Adrien Mandat est confronté à la difficulté de trouver un messager fiable qui assurerait sans faute le maintien de la correspondance par-delà les mers :

Je croyois recevoir de vos nouvelles, j'ai été au désespoir de n'en recevoir aucune, aussi je vais écrire à Henry de la bonne ancre [*sic*], car un de mes camarades m'a dit avoir vu à la poste 5 ou 6 lettres à mon adresse dont il ne s'est pas chargé, croyant qu'Henry la mettroit à bord de la *Couronne* ; je vous prie de m'écrire le plutôt que vous pourrez [*sic*] (L40. A M. Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 23 mars 1782)

Hier, ma chère Maman, après avoir cacheté ma lettre à Papa, je vis arriver la corvette la *Sardine* que nous avions chargé [*sic*] il y a près d'un mois d'apporter nos lettres de Smirne. Je craignois que mon négociant, d'après la recommandation que je lui avois fait de garder mes lettres, n'eût été trop exact, mais heureusement, il a eu l'esprit de m'envoyer un paquet qui les contenoit ; quoiqu'elles fussent toutes vieilles [*sic*] et d'abord adressées à Toulon, je n'ai pas lu avec peu de plaisir celle qui venoit de vous. (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Seul le « plaisir » de la lecture des lettres privées permet en effet de lutter contre le temps long et l'ennui qui qualifient l'activité professionnelle. Chez Boufflers, le thème de l'ennui permet de rappeler à sa destinataire qu'il a choisi à contrecœur sa mission au Sénégal, et que cette séparation est un mal nécessaire pour la vie du couple. À défaut d'être réunis, les deux épistoliers trompent l'ennui dans l'activité double d'écrire et de lire :

Cependant j'espère trouver bientôt de tes lettres, je t'écris en attendant que je te lise, ma bonne enfant, pour m'arracher au moins pendant quelques minutes à l'ennui qui me dévore. Imagine que je suis parti de Gorée le 7 de mars pour une tournée qui devait être au plus de trois semaines ; qu'en voilà plus de six d'écoulées et que nous courons encore les mers<sup>93</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran du 22 avril 1786)

Adrien Mandat est de son côté partagé entre l'amour d'un métier, choisi par vocation, et les réalités parfois décevante de son exercice, qu'il ne peut cependant pas trop exhiber à sa destinataire ; la plainte contre le temps long est donc mise en sourdine, et presque systématiquement placée en parallèle avec le plaisir d'écrire à sa destinataire :

je ne vous tiens parole ni d'une manière, ni de de l'autre : je vous promettois par ma dernière lettre de vous écrire par le premier courrier [*sic*], je ne l'ai point fait ; secondement, je vous annonçois un épître de 6 pages et celui-ci ne sera que de 4. Le détail des raisons qui m'ont empêché de vous écrire vous est, je le crois, assez inutile ; j'espère que vous ne [*f° Ir°*] doutez pas que, si j'eusse pu le faire, je n'y eusse pas manqué. Je ne puis vous écrire 6 pages, étant pressé par la poste. J'arrive du bord où je viens de monter une garde aussi pénible qu'ennuyeuse. (L65. A Mme Mandat – Brest, le 26 mars 1784)

Je suis de garde, de manière que chargé [é] de tous les préparatifs de l'appareillage et du bon [ordre?] à bord, j'ai beaucoup d'affaires auxquelles je dérobo [cet?] instant bien agréablement employé. (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784)

Je trouve trop peu d'occasions de vous écrire, en raison du plaisir que j'éprouve d'ordinaire à le faire : je suis obligé d'attendre un mois, quelques fois deux pour trouver un bâtiment qui parte pour France. C'est un grand désagrément à ajouter à une infinité d'autres bien faits pour ne pas me faire aimer un pays où on ne peut espérer le plus petit dédommagement des privations et de l'ennui qu'on y éprouve. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 184.

Au manque de temps pour écrire s'ajoutent également les mauvaises conditions d'écriture à bord. Contrairement à Diderot qui se permet d'écrire à Sophie Volland : « Le paquet errant est arrivé à sa destination ; j'y répondrai, au reste, quand j'en aurai le tems et l'espace<sup>94</sup> », l'écriture de la lettre ne peut pas toujours être une cérémonie qui exige des conditions idoines pour sa parfaite réalisation. Adrien Mandat dépeint à plusieurs reprises les difficultés qu'il rencontre à écrire ses lettres, en particulier quand il est à bord :

Je vous demande pardon de ce que ma lettre est si mal écrite : je l'écris sur mes genoux, ce qui m'empêche d'écrire aussi bien que je le voudrais. (L20. A Mme Mandat – Cadix le 13 juillet 1781)

Je suis forcé de vous dire adieu, je ne m'entend[*sic*] plus, entouré par cinq ou six de mes camarades qui me font un tapage affreux ; ici, je n'ai point de chambre et suis obligé d'écrire sur une table commune à dix élèves. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

Quant à Boufflers, il signale une curieuse allergie au bois, très probablement psychosomatique, qui rend pénible la vie à bord :

Ton pauvre mari est toujours souffrant ; mais il y a dans tout cela un peu plus de maux de nerfs que de dérangement de santé. Tu n'imaginerais pas une de mes manies, c'est une aversion inexprimable pour l'odeur résineuse du sapin ; et dans les logements et dans les meubles du vaisseau, c'est le seul bois qu'on emploie. Les tables, les lits, les armoires, les tablettes, tout est de sapin. J'en souffre encore plus que je n'en suis dégoûté, et je n'ose point le dire, parce que cela paraîtrait ridicule et ne servirait à rien<sup>95</sup>. (Lettre à la comtesse de Sabran du 31 décembre sd.)

Même en escale, l'écriture n'est pas plus confortable, soit que l'on écrive chez quelqu'un d'autre, soit que la maison que l'on habite ne procure pas vraiment l'intimité désirée :

J'ai reçu une lettre de Dubreuil bien stylée et écrite beaucoup mieux que les miennes, cependant si vous avez de la peine à déchiffrer celle-ci, ne vous en prenez qu'au caporal de garde à qui j'ai demandé de la lumière depuis un quart d'heure et qui me l'a fait attendre. (L80. A M. Mandat – Martinique, SD [Décembre 1785])

Adieu, ma chère Maman, le consul, qui se promène ici de long en long et qui a l'air d'attendre avec impatience que j'aye fini mon épître, est cause que je me dépêche beaucoup et que peut-être vous aurez de la peine à me lire, j'ai à lui reprocher de m'avoir donné une très mauvaise plume. (L91. A Mme Mandat – Nice, le 1<sup>er</sup> septembre 1786)

Pardonnez-moi tout mon griffonnage, mon cher oncle, et pensez que je n'ai pas un quart d'heure tranquille dans la journée. J'écris toujours entouré de vingt personnes, qui n'ont pas d'autre point de rassemblement que ma chambre<sup>96</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à son oncle, le maréchal de Beauvau, du 6 mars 1786)

Absence de table, promiscuité, manque de lumière, urgence, tout concourt à gêner l'écriture de la lettre. L'exhibition de ces difficultés a pour fonction de montrer au destinataire l'effort produit par l'épistolier pour maintenir le lien, et contient sans doute implicitement, la demande de la réciproque : se dépeindre en train d'écrire, c'est déjà imaginer l'autre en train de répondre, ce qui fait dire à Benoit Mélançon, « parce que l'épistolier investit la lettre de la

<sup>94</sup> Diderot, *op. cit.*, p. 85.

<sup>95</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 387-388.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 178.

mission d'assurer une simultanéité par-delà l'absence, il se donne souvent à voir au moment de l'écriture de la lettre, de sa réception ou de sa lecture<sup>97</sup>. » Cette « simultanéité par-delà l'absence » peut trouver son expression fantasmatique à travers l'emploi de figures mythologiques, liées au monde marin et à l'imaginaire du retour. L'évocation des beautés de la Grèce antique fait imaginer à Adrien Mandat les douceurs champenoises au coin du feu, ce qui en ferait un nouvel Ulysse, sans doute plus pédant que l'original :

Vous voyez, ma chere maman, que si je vous faisais part de mes notes et de mes observations sur chacun de ces monuments, je ne finirois plus ; au mois de février, j'espère que nous les lirons ensemble auprès d'un bon feu et ce plaisir vaudra bien au moins celui que j'ai eu à parcourir et à admirer une partie de l'Attique, où selon moi nous sommes resté[sic] trop peu de temps en raison de mes projets de courses à Marathon et à Eleusis. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Dans la correspondance du chevalier de Boufflers et de la comtesse de Sabran, les épistoliers se reconnaissent dans le couple mythique Ceyx et Alcyone, racontée au livre XI des *Métamorphoses* d'Ovide et par Lucien de Samosate dans l'*Alcyon*. Pendant négatif d'Ulysse, puisqu'aucune réunion heureuse auprès du foyer n'est possible, la légende de Ceyx est profondément marquée par l'imaginaire de la mort en mer, comme on peut le lire dans les vers annonçant le voyage de Ceyx : « *Aequora me terrent et ponti tristis imago ; / et laceras nuper tabulas in litore uidi / et saepe in tumulis sine corpore nomina legi*<sup>98</sup> [c'est la plaine marine qui me terrifie, et la triste image de la mer] »

Eh bien, dans ce moment-là, j'étais comme Ceyx au moment de son naufrage : sa première pensée fut pour Alcyone. Il ne craignit, il ne souffrit que pour elle; et moi je pensais à tes inquiétudes, à tes angoisses, si jamais cette nouvelle-là t'était parvenue<sup>99</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, le 29 décembre s.d.)

Épistolier plus lettré qu'Adrien Mandat, Boufflers paraphrase Ovide<sup>100</sup> et retravaille la métaphore est retravaillée dans les lettres suivantes, où Boufflers imagine sa métamorphose en oiseau :

Le vent tombe, et toutes mes espérances tombent avec lui. Il faut se résoudre à passer et peut-être à finir ici de tristes jours, dans toutes les horreurs qui nous attendent; la plus cruelle de toutes pour ce malheureux Ceix, était d'être loin d'Alcyone. Peut-être, dans quelque temps, verras-tu arriver à ta fenêtre un pauvre oiseau mouillé qui becquetera tes vitres; tu lui ouvriras; il volera à toi sans crainte; il te baisera mille fois; il essayera de te parler; mais tu n'entendras point son ramage. Il tâchera, avec son bec, avec ses pattes, de te tracer quelques mots qui t'apprendront que c'est ton mari transformé, mais point changé. Tu conviendras qu'après cela, tu serais bien cruelle si tu faisais mettre le malheureux oiseau à la broche, ou même si tu l'envoyais

---

<sup>97</sup> B. Mélançon, *Diderot épistolier*, op. cit., p. 97.

<sup>98</sup> Ovide, *Les Métamorphoses*, Livre IX, v. 427-429.

<sup>99</sup> Mme de Sabran, op. cit., p. 383.

<sup>100</sup> « *Alcyone Ceyca mouet, Ceycis in ore nulla nisi Alcyone est.* [Ceyx est émut par Alcyone ; dans la bouche de Ceyx, il n'y a d'autre mot qu'Alcyone] » (Ovide, op. cit., v. 544-545) et « *sed plurima nantis in ore / Alcyone coniunx ; illam meminitque refertque* [mais, à la dérive, il n'a que le nom de son épouse Alcyone à la bouche ; c'est à elle qu'il pense, c'est elle qu'il appelle] (Ovide, *ibid.*, v. 562-563)

vendre sur le quai de la Ferraille<sup>101</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, le 30 juillet s.d.)

Le texte d'Ovide est quelque peu modifié : ce n'est pas Alcyone qui retourne au rivage pour retrouver le corps de Ceyx flottant sur les eaux, se transformant en oiseau au contact du cadavre de l'aimé, mais Boufflers-Ceyx, pris dans un calme qui retarde son retour, imagine une transformation qui accélérerait les retrouvailles : celles-ci sont envisagées avec angoisse, celle de la transformation physique et du rejet, bien que celui-ci soit évacué avec humour par la mention de la broche, ou du quai de la Ferraille, autrement nommé quai de la Mégisserie et connu pour ses étals de boucherie. La dernière mention de Ceyx modifie à nouveau le mythe, tel qu'il est rapporté par Ovide :

Tu me connais en voyage, chère enfant, et tu sais l'effet que me font les plus petits retards : ainsi je te laisse à juger de la tempête intérieure qui s'est élevée dans l'âme de ton pauvre Ceix. Je n'en suis point encore revenu, et j'ai de plus le chagrin de voir qu'elle a presque offensé le capitaine, quoique assurément il ne me soit pas échappé un mot qui ait pu déplaire à personne. Ces messieurs-là savent bien comment on aime les autres femmes; mais ils ne savent peut-être pas comment on t'aime; et, s'ils te connaissaient, ils excuseraient mon impatience<sup>102</sup>. (Lettre du chevalier de Boufflers à Mme de Sabran, ce 4 août)

Ici, Boufflers-Ceyx ne meurt pas dans une tempête « extérieure », puisque justement le calme ne fait pas avancer le bateau et qu'il s'en est pris au capitaine à ce sujet, mais de la « tempête intérieure » que provoque en lui l'attente, et de fait, la séparation d'avec l'être aimé. Ainsi, le recours à la légende emprunte à un passé mythique le canevas d'une expérience intemporelle qui est réactualisée au présent par la lettre : l'angoisse de la séparation, la menace du deuil, l'espérance d'un retour heureux sont autant de situations que la lettre envisage.

### III. LE PACTE EPISTOLAIRE ET SES ACCROCS

Il est cependant un point qu'il faut noter, c'est que l'extrême difficulté des communications par-delà les mers n'annule aucunement les différentes exigences du pacte épistolaire : tout au plus, existe-t-il une certaine tolérance pour quelques accrocs, comme on a pu le voir pour la gestion de la continuité des lettres.

#### *III.1. Rappel sur la notion de pacte épistolaire*

Dominique Maingueneau, à la suite des travaux de P. Charaudeau, souligne que chaque genre de discours peut se comprendre comme un contrat :

---

<sup>101</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 519-520.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 523-524.



Il est foncièrement coopératif et réglé par des normes. Tout genre de discours exige de ceux qui y participent qu'ils acceptent un certain nombre de règles mutuellement connues et les sanctions encourues s'ils les transgressent. Bien entendu, ce « contrat » n'a pas besoin de faire l'objet d'un accord explicite : « C'est justement parce que le contrat de communication est fondateur de l'acte de langage qu'il inclut sa propre validation. L'autre interlocuteur-destinataire est considéré comme souscrivant par avance aux termes du contrat<sup>103</sup>.

L'échange épistolaire n'y échappe pas et un certain nombre de règles se dessinent, établies par les *Secrétaires*, reprises de correspondances en correspondances, et que Benoît Mélançon qualifie de « pacte général<sup>104</sup> » en opposition avec les « pactes particuliers » élaborés à des moments précis et pour des périodes limités. Comme le rappelle Gérard Ferreyrolle :

Destinateur et destinataire passent, implicitement ou explicitement, un pacte épistolaire qui sert en quelque sorte de principe de réalité venant borner une écriture solitaire et imaginante gouvernée par le principe de plaisir. Le premier article de ce pacte pose naturellement qu'à toute lettre envoyée il soit répondu. A partir de là, les autres clauses peuvent moduler indéfiniment les réquisits de l'échange : ses conditions externes (la fréquence des lettres, éventuellement leur longueur), sa teneur (scientifique, potinière, métaphysique, sentimentale, etc.) – la teneur pouvant gouverner la longueur : ainsi la lettre d'amour trop courte peut faire soupçonner la réalité de l'attachement, - son niveau de langue (familier ou soutenu) et sa déontologie (promesse de transparence, de confidentialité, etc.)<sup>105</sup>.

De même, le pacte pour les lettres familières repose principalement sur « les trois clauses minimales<sup>106</sup> » suivantes pour Jelena Jovicic, clauses qui reprennent les lois qui régissent la conversation selon Grice :

- 1) Ecrire quoi qu'il arrive et régulièrement, qui reprendrait la loi de coopération.
- 2) Ecrire « long », ou du moins suffisamment pour satisfaire le destinataire (loi d'exhaustivité).
- 3) Tout se dire (loi de sincérité).

### ***III.2. Ecrire quelque chose à bon escient***

Les lois d'informativité et de pertinence, qui régissent la communication orale, sont les lois que les épistoliers mettent en avant préférentiellement. La loi d'informativité, qui suppose que la communication doit apporter quelque chose de nouveau, et la loi de pertinence, qui exige l'adaptation de la réponse à la demande, ne sont guère rappelées dans les correspondances que lorsque l'épistolier y contrevient de manière manifeste. Ecrire une lettre suppose un investissement de l'épistolier (temporel, intellectuel, sentimental et financier). Si la conversation peut se permettre des « zones grises », des paroles en l'air faites pour

---

<sup>103</sup> D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 55 ; citation de P. Charaudeau, *Cahiers de linguistique française*, n°17, 1995, p. 160.

<sup>104</sup> B. Mélançon, *op. cit.*, p. 137.

<sup>105</sup> Gérard Ferreyrolle, « L'épistolaire à la lettre », *Littératures classiques*, n°71, 2010, Paris, Champion, p. 14-15.

<sup>106</sup> Jelena Jovicic, *L'Intime épistolaire (1850-1900), genre et pratique culturelle*, Cambridge, 2010, p. 95.

maintenir le contact avec l'autre, il semble qu'une lettre dépourvue de contenu n'existe pas ; les épistoliers donnent toujours des « nouvelles<sup>107</sup> », valorisant la recherche de l'« inédit », même si parfois ils déplorent l'absence de « neuf » :

Pour moi, mademoiselle, je ne vous manderai point de nouvelles de ce pays dont vous puissiez être importunée de redites<sup>108</sup>. (Lettre de Mme de Sévigné à S.A.R. Mademoiselle, le 30 octobre 1656)

Je ne sais point de nouvelles pour vous mander aujourd'hui, car il y a trois jours que je n'ai vu la gazette. Vous saurez pourtant que Mme Des N\* est morte, et que Trévigny, son amant, en a pensé mourir de douleur<sup>109</sup>. (Lettre de Mme de Sévigné à Mme de La Fayette du 24 juillet 1657)

L'amitié exige de moi, mon cher, que je croie que vous avez beaucoup d'affaires, puisque vous n'avez pas daigné m'apprendre une seule nouvelle et surtout des vôtres, article que je ne pardonne point. Vous avez laissé rouer L'empereur, mourir le czar, partir l'infante, foutre une infinité de jolies femmes sans que j'en aie su un seul mot<sup>110</sup>. (Lettre de Montesquieu à Dodart du 19 mars 1725)

Voltaire le rappelle d'ailleurs à la marquise du Deffand : « J'écris avec grand plaisir, Madame, quand j'ai un sujet ; écrire vaguement et sans avoir rien à dire, c'est mâcher à vide, c'est parler pour parler, et les deux correspondants s'ennuient mutuellement et cessent bientôt de s'écrire<sup>111</sup>. » (Lettre de Voltaire à la marquise du Deffand, des Délices le 4 juin 1764)

La loi de pertinence n'apparaît le plus souvent que dans les passages où l'épistolier indique ce qu'il veut lire dans la réponse, comme quand Julie de Lespinasse lance au comte de Guibert : « J'ai des questions à vous faire ; répondez-y, et vous serez bien aimable<sup>112</sup> » (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 24 mai 1773), ou bien qu'il s'excuse par avance de ne pas écrire conformément aux attentes :

Mais je m'aperçois que je suis impertinente de vous entretenir de tout ce que je pense, ce serait le moyen de vous dégoûter bien vite d'une correspondance que mon cœur désire et qui serait un grand amusement pour moi auquel il faut vous prêter si vous avez de la bonté et de l'humanité<sup>113</sup>. (Lettre de la marquise du Deffand à Voltaire, de Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1759)

L'épistolier peut également revendiquer l'adéquation de ses lettres avec les attentes de son correspondant, comme Diderot : « Vous êtes à peu près contente de mes lettres, surtout des endroits où je vous dis que je vous aime ; tant mieux, je ne m'intéresse qu'à ceux-ci ; et comment seroient-ils mal ? Le modèle d'après lequel je peins est si bien !<sup>114</sup> » (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 7 octobre 1760)

---

<sup>107</sup> Sur la lettre de nouvelle, voir seconde partie, chapitre III, p. 395-437.

<sup>108</sup> Mme de Sévigné, *op. cit.*, t. 1, p. 41.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>110</sup> Montesquieu, *Correspondance...*, *op. cit.*, t. 1, p. 69.

<sup>111</sup> *Cher Voltaire, La correspondance de Madame du Deffand avec Voltaire*, éd. Isabelle et Jean-Louis Vissière, Paris, Antoinette Fouque, 1987, p. 150.

<sup>112</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 5.

<sup>113</sup> *Cher Voltaire...*, *op. cit.*, p. 49-50.

<sup>114</sup> Diderot, *op. cit.*, t. 1, p. 130.

On trouve effectivement chez Adrien Mandat des attentes similaires. Ainsi, il n'hésite pas à donner un « programmes » pour les lettres qu'il va recevoir :

Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'inoculation de Maurice. (L90. A M. Mandat à son Pere – Toulon, le 25 août 1786)

Donnez-moi toujours de vos nouvelles, comme je vous l'ai mandé, par mr Greling : vous êtes actuellement/*sic*/ en fête, en noce, en galas et moi, je n'ai pour me distraire que ce coup d'oeil des enterrements turcs ; notre position est un peu différente et il ne faudra rien moins que le noble spectacle des Antiquités de la Grèce pour m'étourdir un peu sur les privations que j'éprouve. Donnez-moi, ma chère maman, de grands détails d'abord sur toutes les santés possibles, et ensuite sur l'avancement de mes frères et le mariage fameux. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Adieu, ma chère maman, j'écirai à ma sœur par la 1<sup>ère</sup> occasion, engagez-la, je vous en prie, à ne rien retrancher dans ses lettres des détails intéressants quelle/*sic*/ m'a toujours donné j'usqu'à présent. (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

Comme on peut le voir Adrien Mandat « passe commande » en ce qui concerne les thèmes qu'il veut lire dans les lettres, que ce soit la santé de son frère ou le mariage de sa sœur. Dans le dernier exemple, il engage sa sœur à ne « rien retrancher », c'est-à-dire à ne rien censurer dans ses lettres qui contiennent des « détails intéressants ». Une des moyens à disposition des épistoliers pour s'assurer de la pertinence de leur lettre est de faire une réponse point par point. C'est le cas de la lettre de la lettre au père du 28 février 1789 qui est intégralement présentée par « article », mais ce procédé peut être plus partiel :

Je réponds par quatre choses à ce que ma sœur me demande : la 1<sup>ère</sup> est que je ne me fais pas coiffer/*sic*/ par Bassigny ; 2<sup>ème</sup>, je ne puis aller à L'orient à présent pour y voir le m<sup>quis</sup> de Vaudreuil et cela, par une bonne raison, c'est qu'il n'y est pas ; 3<sup>ème</sup>, je n'ai jamais entendu parler de M<sup>r</sup> Duru de Baleine, commandant de petits bâtiments : j'ai un de mes camarades qui s'appelle M<sup>r</sup> de Dessus Le Pont Duru qui m'a dit qu'il avoit des parens en Champagne, c'est peut être ceux de Vier audune ; 4<sup>ème</sup>, pour donner du bled de turquie à Cato, il faut le faire bouillir dans de l'eau. (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783)

L'adéquation de la réponse à la lettre du correspondant peut également se manifester à travers la mention de la « relecture » :

Je viens de parcourir de nouveau les dernières lettres que j'ai reçues de vous. Je ne vois pas quels sont les articles auxquels j'ai oublié de répondre, si ce n'est celui où vous me dites que Maurice et moi seront obligés de faire revenir de Toulon nos matelots : il me semble que ce seroit avoir envie de les payer le double de leur valeur seulement au port et ils resteront sûrement à Toulon ; quand/*sic*/ à mon embarquement avec Maurice sur le même vaisseau, si décidément [*f°lv°*] vous ne vous souciez pas que nous soyions ensemble, nous irons sur deux bâtiments différents. (L137. A Mme Mandat – Paris, début juin 1790)

J'ai à peine le tems de répondre à votre grande lettre, ma chère Maman, elle m'a fort attristé parce qu'elle étoit triste et qu'elle m'a prouvé seulement que vous l'étiez, sans véritablement me convaincre que tous les petits torts que vous me donnez furent/*sic*/ mérités. Je veux répondre de Brest à chacune de vos petites accusations séparément et si le ch<sup>er</sup>Erreur ! Signet non défini. ne vous a pas déjà désabusée sur notre compte, j'espère le faire. (L138. A Mme Mandat – Paris, le 20 juin 1790)

Je relis votre lettre, ma chère Maman, et j'y vois que vous avez l'air de regretter m<sup>lle</sup> de C. et d'être presque un peu fâchée que les d'Allonvilles y pensent encore, moi je suis très fort d'avis que vous la leur laissiez. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Relire la lettre, c'est donc s'assurer de bien répondre ; même si l'on peut regretter de n'avoir que la correspondance passive d'Adrien Mandat, il est néanmoins remarquable de voir qu'il y a peu de réflexions sur le manque de pertinence, alors que la correspondance est parfois fortement interrompue. Les réflexions sur les lettres aux dates « anciennes », dans les lettres 98 et 102, rejettent la faute sur le temps long de la poste et non sur le correspondant. Quant à l'informativité, si Adrien Mandat souligne parfois quelques manques, il n'accuse cependant pas son correspondant de ne rien lui dire. Pour ce qui est de l'informativité, la mention fréquente de l'« intérêt » de la correspondance montre que, là aussi, les épistoliers sont satisfaits les uns des autres, soit qu'Adrien Mandat souligne la qualité de ses lettres en ce domaine : « il m'est arrivé beaucoup d'événements intéressants » (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787), soit qu'il se félicite du contenu des lettres qu'il reçoit ou va recevoir : « je vous prie de me faire un petit catalogue des choses intéressantes que vous m'avez sûrement mandées à S<sup>t</sup> Domingue depuis que j'en suis parti. » (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787) Même quand il ne se passe rien au dire de l'épistolier, Adrien Mandat fait l'effort de toujours en dire quelque chose, comme on peut le voir dans cet exemple :

Je voudrais avoir à vous mander ou des détails ou des nouvelles, l'un et l'autre vous intéressent, mais ce pays-ci en fournit fort peu ; cependant, je vous dirai quelque chose qui va vous étonner, c'est que M<sup>rs</sup> de Courlon, de Grissé, l'abbé Beaudot grand vicaire de Langres et deux autres langrois ou voisins de Grancey, sont [*f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>*] arrivés[*sic*] ici il y a quelques[*sic*] jours et en sont reparti[*sic*] hier : la seule envie de voir le port les avoit amenés[*sic*] à Toulon de différents endroits, M<sup>r</sup> de Courlon venoit d'Alés. (L115. A M. Mandat – Toulon, le 15 avril 1788)

### **III.3. Toujours écrire**

La règle principale du pacte épistolaire reste cependant d'écrire quoi qu'il arrive. Ne pas la respecter autorise les soupçons du correspondant sur les sentiments de l'épistolier à son égard. Ce dernier encourt alors le risque de se voir reprocher son silence, considéré comme coupable :

Vous comptez avec moi bien ric à ric, monsieur, et vous ne m'écrieriez jamais si ce n'était en réponse<sup>115</sup>. (Lettre de la marquise du Deffand à Voltaire de Paris le 8 février 1760)

Mais, mon Dieu ! êtes-vous mort, ou auriez-vous déjà oublié que votre souvenir est vif et douloureux dans l'âme de ceux que vous avez quittés ? Pas un mot de vous depuis le 24 mai ! il est bien difficile de croire que ce ne soit pas un peu de votre faute<sup>116</sup>. (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 20 juin 1773)

Point de lettre ! En vérité, si j'avois plus de confiance en votre amitié, je me vengerois en ne vous écrivant pas non plus. Mon Dieu ! Comment peut-on avoir cette négligence, cet oubli pour ce qui nous aime ? Comment est-on assez occupé ou dissipé pour ne pas mettre en première

<sup>115</sup> *Cher Voltaire, op. cit.*, p. 62.

<sup>116</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 13.

ligne le plaisir de soulager ce qui souffre ?<sup>117</sup> (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert, lundi [10 octobre 1774], après l'arrivée du facteur)

Adieu, ma tendre amie. Si vous ne recevez pas de mes nouvelles avec toute l'exactitude que vous désirez, gardez, gardez-vous bien de m'accuser de négligence. Et qu'ai-je de mieux à faire que de m'entretenir avec vous, et que de vous ouvrir mon cœur ? Adieu, adieu<sup>118</sup>. (Lettre de Diderot à Sophie Volland, du Grandval, ce dimanche au soir 14 octobre 1760)

En un mot je gémissais de ne point recevoir de vos nouvelles. Peut-être au moment que je me plains y a-t-il en chemin une lettre de vous ? En ce cas je suis heureux ; mais, s'il n'y en a point que deviendrai-je dans ma misère ? Vous savez qu'il n'y a que vos lettres qui me consolent de l'éternel malheur d'être à cent lieues de vous<sup>119</sup>. (Voltaire à Charles Augustin Ferriol, comte d'Argental, 22 novembre 1775)

Sècheresse de cœur, négligence, oubli ou indifférence, tels sont les reproches faits à l'épistolier qui renonce à la régularité de la correspondance.

Adrien Mandat, comme ses proches, a bien conscience que son métier est une entrave à la régularité, d'où une certaine indulgence ou patience face aux retards. On peut noter que cette question n'apparaît peu durant la première campagne qu'il fait en 1781-1783 : la nouveauté de la situation a-t-elle davantage poussé les épistoliers à s'écrire ? Ou bien on peut penser qu'en temps de guerre, la multiplication des avisos permettait une liaison correcte entre les épistoliers, alors qu'en temps de paix à partir de 1784, la Marine se met peut-être moins en frais pour le courrier. Toutefois, quand l'intervalle entre deux lettres est jugé trop long, Adrien Mandat s'excuse régulièrement de l'irrégularité de ses courriers :

Depuis deux mois, les occasions me fuient et je n'ai pu en trouver dont j'aye pu profiter pour avoir l'honneur de vous écrire, enfin j'en ai une et j'espère que vous ne doutez ni de l'empressement, ni du plaisir avec lequel je la saisis. (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

J'ai enfin une occasion de vous écrire : depuis près de trois mois, je la cherche en vain, éloigné de toute terre et contrarié par les hazards[sic] ; pendant tout ce tems, nous n'avons pas eu la moindre connoissance d'aucun bâtiment qui fit route pour les côtes de France. Nous sommes d'abord resté[sic] à évoluer le long des côtes de la Nouvelle Angleterre pendant un mois et demi ; au bout de ce tems, [f°1r°] nous avons relâché dans la baie de Chesapeake, nous y étions mouillé à 4 lieues de terre et à 8 au moins de tout lieu habité par des figures humaines. (L73. A M. Mandat à son père – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Je trouve trop peu d'occasions de vous écrire, en raison du plaisir que j'éprouve d'ordinaire à le faire : je suis obligé d'attendre un mois, quelques fois deux pour trouver un bâtiment qui parte pour France. C'est un grand désagrément à ajouter à une infinité d'autres bien faits pour ne pas me faire aimer un pays où on ne peut espérer le plus petit dédommagement des privations et de l'ennui qu'on y éprouve. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

J'espère que vous ne me ferez pas de reproches sur ma négligence à vous écrire, je n'ai pas laissé échapper[sic] une occasion depuis mon arrivée aux colonies. (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784)

Que ma sœur ne vienne pas de me faire des reproches, parce que je n'en mérite point, attendu que je l'aime de tout mon cœur. J'aurais répondu aux lettres qu'elles[sic] m'a fait l'amitié de m'écrire si les occasions eussent été plus fréquentes. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

---

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>118</sup> Diderot, *op. cit.*, t. 1, p. 137.

<sup>119</sup> Voltaire, *Correspondance, op. cit.*, t. 92, p. 126.

Depuis ma lettre à ma sœur, ma chère Maman, j'ai presque à me reprocher d'avoir été paresseux ou au moins négligent, mais si je n'avois pas été malheureux, je ne serois pas coupable. (L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

Si depuis quelque tems vous n'avez pas reçu de mes nouvelles, ma chère Maman, n'accusez pas mon amitié pour vous, elle est sans bornes et vous auriez le plus grand tort de la soupçonner, mais un voyage à Versailles a causé seul le retard de ma missive. (L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788)

Depuis mon séjour à Paris, je vous ai bien peu écrit[sic], ma chère Maman, mais toutes les fois que je voulois le faire, Papa ou M<sup>r</sup> de Thomassin me disoient qu'ils écrivoient ou à vous ou à ma soeur et comme j'étois sûr que mon silence ne vous feroit pas douter de mes sentiments, je m'en rapportois à eux du soin de vous en présenter l'hommage. (L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790)

Adrien Mandat se dépeint donc quelquefois en « épistolier » négligent : les affaires et les obligations professionnelles, le manque de bateaux ou la délégation d'écriture à d'autres épistoliers encore plus négligents, telles sont les excuses invoquées pour expliquer pourquoi le jeune homme s'est détourné de son devoir, ce qui le pousse à réaffirmer son « amitié » et son « sentiment » à sa destinataire.

Mais cette situation est réversible. De même qu'Adrien Mandat s'accuse de ne pas écrire assez, il reproche assez fréquemment à ses correspondants de l'oublier :

Je serois bien peiné de ne pas recevoir de vos nouvelles ou de celles de mes frères avant mon départ. Je ne sçais ce qu'ils sont devenu[sic] dans tous ces changements-ci et, d'ailleurs, je voudrois bien sçavoir qu'elles vont être dorénavant leurs garnisons afin de pouvoir leur adresser quelques[sic] lettres de l'archipel. (L115. A M. Mandat – Toulon, le 15 avril 1788)

Personne ne seroit plus fondé que moi à vous faire des reproches, cependant j'oublie tous mes griefs dans ce moment pour ne m'occuper que du plaisir que j'ai à vous écrire ; vous ne l'avez pas goûté aussi souvent que moi. Depuis le commencement de la campagne, je n'ai pas laissé échapper une seule des occasions qui se sont présentées et, par Bordeaux dont il arrive tous les jours des bâtiments, j'aurois pu recevoir fréquemment de vos nouvelles. Si je me mettois [f°lr°] en train de faire des reproches, Maman en auroit sa doze[sic], ainsi que le chevalier et ma sœur : il y a bientôt six mois que je n'ai reçu de lettres de qui que ce soit (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

La lettre dénonce alors les « paresseux » qui n'écrivent plus, avec tout ce que le terme porte de condamnation morale : ce qui est un péché pour l'Eglise, l'*Encyclopédie* le définit comme la « négligence des choses qui sont de devoir, d'obligation », ce qui nous renvoie à nouveau à l'idée de contrat. La paresse est pour ainsi dire le péché capital de l'épistolier : Adrien Mandat se défend d'en être accusé :

N'attribuez point à paresse de ma part l'intervalle qu'il [y] a eu entre mes épîtres : les commissions que vous m'aviez donné pour Cartier, des lettres que j'ai été obligé d'écrire à de Crés qui maintenant est à Rochefort et qui m'avoit laissé ses effets ici, d'autres lettres que j'ai été obligé d'écrire à Maleissy et d'autres encore<sup>b</sup> à mon oncle au sujet de certains projets et de certaines affaires dont vous serez instruite sous quinzaine, toutes ces [f°lr°] raisons, je l'espère seront suffisantes pour m'excuser à vos yeux. (L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 decembre 1783)

En revanche, il n'hésite pas à accuser les autres :

Ma tante Fruaier, ainsi que mon oncle, ou m'ont oublié ou sont bien paresseux : je n'ai reçu encore jusqu'une seule lettre d'eux. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Je ne reçois point de nouvelles de Nully, il y a près de six semaines que je n'en ai eu. Le chevalier est aussi très paresseux. Adieu, mon cher Papa, s'il part quelques[sic] bâtiments d'ici avant<sup>f</sup> quinze jours ou trois semaines, je ne manquerai pas de vous mander ce que je deviens (L101. Adrien Mandat à son père – Port-au-Prince, le 2 mai 1787)

Je n'ai pas encore reçu une seule lettre de mon oncle Fruaier, le très[sic] de fraternité que vous m'annoncez ne m'est point encore arrivé, quoiqu'il soit entré plusieurs bâtiments de Bordeaux. (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'inoculation de Maurice. Martial, qui n'a rien à faire, auroit bien dû m'écrire depuis qu'il est à Paris pour m'en donner ; mais peut-être l'avez-vous envoyé à Bourbonne ou à son régiment et alors, il est excusable. (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786)

Se dessine alors la différence entre le négligent est celui qui se laisser déborder par des affaires et qui en oublie d'écrire et le paresseux qui « n'a rien à faire » et qui pourtant n'écrit pas. Incidemment, ces accusations permettent à Adrien Mandat de rappeler le rythme qu'il souhaite dans l'échange : tous les quinze jours si possible, sans dépasser le mois d'écart, ce qui est particulièrement soutenu au vu des difficultés d'acheminement du courrier...

### **III.4. Ecrire « long »**

Une deuxième règle veut que l'on écrive longuement. Là encore, comme pour la régularité des échanges, la longueur de la lettre permet de jauger la qualité du sentiment de l'épistolier à l'égard de son correspondant, comme le souligne Julie de Lespinasse :

Mais vous disiez l'autre jour, qu'on écrivoit longuement à ses amis, aux gens qui plaisent, à ceux avec qui on voudroit causer. Si vous disiez vrai, vous êtes donc obligé, non pas à me lire avec intérêt mais avec indulgence. Je viens de relire cette longue lettre ; mon Dieu ! que je la trouve ennuyeuse !<sup>120</sup> (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 24 mai 1773)

Adrien Mandat partage cette logique du sentiment, puisqu'il écrit à plusieurs reprises

Dix pages ne me suffiroient pas pour vous écrire, si je voulois vous dire tout ce que mon amitié et le plaisir de converser avec vous me dicteroient. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

je vous avouerai que je comptois finir ma lettre sur l'autre page, mais je me sçais bon gré du motif qui au lieu de deux griffonage[sic] m'en fait écrire trois et je me pardonne bien volontier[sic] de m'être laissé aller au plaisir de causer avec vous. Je parie que pour pareille faute je puis toujours compter sur votre indulgence. [...] Adieu, ma chère Maman, peu s'en faut que je ne sois obligé de commencer une neuvième page, pardonnez au plaisir que j'éprouve à bavarder avec vous le peu de place qu'il me reste pour vous assurer du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Adieu, ma chère Maman, on ne peut éprouver un plus grand plaisir que celui que je viens de goûter en vous écrivant, puissent mes 9 pages vous en convaincre et vous être une preuve du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

---

<sup>120</sup>J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 5.

Allonger la lettre, multiplier les pages sont autant de moyen de manifester le « plaisir » d'écrire à l'être aimé, même si les expressions d'Adrien Mandat peuvent paraître répétitives ; l'emploi de tournures superlatives miment l'hypertrophie du sentiment : il n'y a jamais assez de papier pour dire « tout » ce que l'épistolier éprouve. A la différence des épistoliers plus aguerris, il n'en profite pas pour développer un imaginaire de l'exploit :

Je vous écrirais fort volontiers vingt-sept ou vingt-huit pages, mais il ne m'est pas possible. Mon fils vous achèvera le reste. Adieu, ma très chère. Je vous embrasse<sup>121</sup>. (Lettre de Mme de Sévigné à Madame De Grignan, Aux Rochers, le 19 janvier 1676)

Que je suis aise ! D'Amilaville ne vient point, et j'aurai encore le tems de tourner la page et de la remplir. J'en remplirois vraiment bien une douzaine d'autres si je me mettois à répondre à vos deux dernières lettres, et à vous rendre vos dernières conversations<sup>122</sup>. (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 3 novembre 1760)

Mon ami, courage : car je crois que, pour cette fois-ci, vous aurez la rame de papier sans en rabattre une page. Vous remettrez cette lecture au temps où vous serez en voiture ; j'aurai rempli votre chemin, et vous m'y trouverez au bout<sup>123</sup>. (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 25 octobre 1774)

Si Adrien Mandat signale que certaines de ses lettres ont une longueur peu accoutumée, c'est que quatre pages apparaissent comme la dimension attendue d'une lettre familière chez la plupart des épistoliers du siècle :

J'espère, je me promets une longue lettre samedi : si j'étois trompée ! Si seulement elle n'étoit que de quatre pages ! En vérité, je me plaindrois<sup>124</sup>. (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 28 octobre 1774)

Sans la crainte de vous ruiner, je vous aurois envoyé, sous l'enveloppe d'un de mes billets doux de quatre pages...<sup>125</sup> (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 18 août 1765)

Ah ! Voilà ce qui s'appelle une lettre, cela. Une fois en votre vie, vous aurez du moins causé cinq ou six pages de suite avec moi<sup>126</sup> ! (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 24 septembre 1767)

Je comptois avoir de la place pour quelques douceurs. Je comptois aussi répondre à Mme De Blacy ; mais voilà mes quatre pages remplies : c'est ma tâche<sup>127</sup>. (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 26 octobre 1768)

En appelant « billet » une lettre de quatre pages, Diderot joue avec les dénominations des courriers, renvoyant la taille standard au format le plus court, de même que Julie de Lespinasse, adoucissant une demande qui pourrait sembler exagérée à son destinataire, multiplie les hypothèses pour exiger une lettre plus longue que la norme. De fait, Adrien Mandat suit globalement la règle : la plupart de ses lettres font quatre pages, et celles de ses correspondants, du moins celles de sa mère sont de la même taille, puisqu'il écrit : « Adressez-moi en conséquence une lettre à la Guadeloupe, poste restante chez m<sup>r</sup> le baron de

---

<sup>121</sup> Mme de Sévigné, *op. cit.*, t. 2, p. 225.

<sup>122</sup> Diderot, *op. cit.*, p. 205.

<sup>123</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 142.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>125</sup> Diderot, *op. cit.*, p. 423.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 530.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 590.



Clugny, mais une lettre comme je les écris, de 8 ou 9 pages. » (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

A l'inverse, une lettre trop courte est perçue comme de l'indifférence :

Pourquoi ne m'écrivez-vous donc pas, mon frère ? Depuis que je suis partie, je n'ai reçu que deux bien petites lettres de vous, et encore sont-elles du même jour<sup>128</sup>. (Lettre de Mme de Sabran au chevalier de Boufflers, A Soleure, ce 3 [s.d.]

Adieu, mon frère, adieu, mon ami ; j'attends de vous de bien longues lettres, j'en ai besoin pour diminuer mon ennui<sup>129</sup>. (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers, s.d.)

On retrouve également cette attitude chez Adrien Mandat, notamment vis-à-vis de son père et de son frère :

J'ai reçu une lettre de Martial de Bourbonne qui ne m'écrit qu'une ligne et demi, son nom compris : je pourrai bien en qualité d'aîné me permettre de le gronder un peu. (L92. A M. Mandat – Toulon, le 6 septembre 1786)

Assurez aussi Papa de mon respect et de mon attachement. Si ces sentiments ne me portoient à l'indulgence, je lui en voudrais de ne m'écrire jamais que quatre lignes et de mettre tant de distance entre elles, mais je suis bien sûr qu'il ne m'en aime pas moins pour cela. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Cette dernière remarque d'Adrien Mandat montre que l'épistolier est comptable de l'espace qu'il utilise sur la feuille. Ainsi trouve-t-on également des réflexions sur les blancs et les marges, qu'il faut à tout prix remplir, car saturer le papier d'écriture, c'est prouver son affection au correspondant :

Puisque je suis en train et qu'il me reste encore de la marge, disons tout, ne fût ce que pour ne pas envoyer si loin du papier blanc<sup>130</sup>. (Lettre de Diderot à Falconat du 15 août 1767)

Il n'y a que tes larges lignes qui me déplaisent. Une de mes pages en tient beaucoup plus que n'en tiendraient quatre des tiennes<sup>131</sup>. (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier, s.d.)

Adrien Mandat, là encore, obéit à cette logique. Il écrit ainsi à sa mère :

Heureusement que vous m'avez permi[*sic*] de commencer mes lettres très haut et de les finir très bas, car je ne serois pas dans un cas gracieux. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

De plus, il y a plusieurs lettres où les marges sont utilisées pour écrire des post-scriptums, voire ne reste en blanc que le rectangle de l'adresse<sup>132</sup>.

Il n'est pas rare non plus de voir dans les lettres se mettre en place une comptabilité, une sorte de balance des échanges qui est scrupuleusement tenue par les correspondants, comme chez Diderot ou chez Mirabeau :

---

<sup>128</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 29.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>130</sup> Diderot, *Correspondance*, Paris, Editions de Minuit, 1962, t. 7, p. 105.

<sup>131</sup> Mirabeau, *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780*, Paris, Garnery, 1792, t. 2, p. 88. Cette correspondance est une des seules correspondances modernes de la bibliothèque de l'Académie de Marine de Brest (SHMB, R2225, p. 186 : n°1777).

<sup>132</sup> Voir par exemples les fichiers images correspondant aux lettres 47, 48, 49, 52, 53 et 64.

Et, si une de mes lignes vaut une page des vôtres, où en êtes-vous ? Quand serez-vous quitte ? Mais dormez sur cette dette, j'ai de la conscience, et je sais bien qu'un grain d'or vaut une masse de billion<sup>133</sup> (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 10 septembre 1768)

Sophie, chacune de mes pages contient environ 72 lignes, chaque ligne environ 25 à 30 mots ; chacune de tes pages porte 40 lignes, et chacune de tes lignes environ 14 mots. Compare, et rougis. Tu m'as écrit 2240 mots en 80 jours ; c'est 28 mots par jour. Quel effort ! Aussi tes yeux sont fatigués. Ah ! Sophie, plus de silence de 80 jours<sup>134</sup>. (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier, s.d.)

Je t'avertis très-sérieusement que la première fois que tes quatre pages au moins ne seront pas pleines, je te répondrai en vedette, madame, au beau milieu d'une page, je suis avec un très-profond respect, etc. [...] Qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que des intervalles de six doigts de blanc ?<sup>135</sup> (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier, s.d.)

En vérité, j'ai tort ; oui, j'ai tort de trouver mauvais que l'on m'envoie deux pages et demie, tandis que j'envoie des volumes<sup>136</sup>. (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier du 24 septembre 1779)

Remplir l'intégralité de sa feuille, c'est montrer son implication dans la correspondance. Ne pas écrire suffisamment se transforme en faute :

je ne vous tiens parole ni d'une manière, ni de de l'autre : je vous promettois par ma dernière lettre de vous écrire par le premier courrier [*sic*], je ne l'ai point fait ; secondement, je vous annonçois un épître de 6 pages et celui-ci ne sera que de 4. Le détail des raisons qui m'ont empêché de vous écrire vous est, je le crois, assez inutile ; j'espère que vous ne [*f°lr°*] doutez pas que, si j'eusse pu le faire, je n'y eusse pas manqué. Je ne puis vous écrire 6 pages, étant pressé par la poste. J'arrive du bord où je viens de monter une garde aussi pénible qu'ennuyeuse. (L65. A Mme Mandat – Brest, le 26 mars 1784)

Vous avez sûrement reçu, ma chère Maman, ma lettre des 1<sup>es</sup> jours de septembre, dans laquelle je vous promettois [*sic*] le détail de tout ce que je devois voir de beau à Athènes : je ne vous tiendrai que bien faiblement parole, car il me seroit impossible à moins de vous faire un in-folio, de vous rendre compte des différents monuments, de leur beauté, des différentes sensations que leur vue m'a fait éprouver et des environs d'Athènes, qui tous vous rappellent les actions les plus mémorables et les plus extraordinaires de l'Antiquité. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Le peu d'étendue de mon papier ne me permettant pas de vous raconter tout ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée, ce qui formeroit un in-quarto, je vous en réserve le récit pour le moment de notre réunion, quoique ce moment-là m'ait encore l'air éloigné, surtout si nous avons la guerre. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Je vous demande pardon, ma chère Maman, de vous écrire aussi peu longuement et sur un aussi petit vilain papier, mais ma lettre est une lettre impromptu que je me dépêche bien vite de remettre à m<sup>r</sup> de Montreuil qui va partir dans la minute, la feuille sur laqu'elle je vous écris est la seule que nous ayions dans la maison. (L133. A Mme Mandat à sa mère – Paris, le 22 avril 1790)

Que ce soit le trop-plein d'activités ou la visite d'un importun, l'extase face aux beautés de la Grèce ou la petitesse du papier – réelle, puisqu'à la Révolution, le format du papier est presque réduit de moitié -, ces excuses ménagent la susceptibilité du correspondant quant au non-respect du format attendu : l'expression « tenir parole » montre bien qu'écrire « long »

---

<sup>133</sup> Diderot, *Lettres à Sophie Volland...*, *op. cit.*, p. 569.

<sup>134</sup> Mirabeau, *op. cit.*, t.2, p. 311.

<sup>135</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 27.

<sup>136</sup> *Ibid.*, t. 4, p. 49.

relève du serment, de la promesse, qui en cas de rupture nécessite le « pardon » ou du moins amende honorable, en « réservant le récit » pour le moment des retrouvailles.

### III.5. Etre sincère

De même que les règles de la conversation supposent que l'on soit sincère dans sa participation, le mensonge ne devant n'être qu'une exception à la règle, le pacte épistolaire suppose également de dire vrai, de tout se dire, comme l'indique Greimas :

L'enfermement du « je-tu » que produit l'enveloppe cachetée créée donc, grâce à l'exclusion du monde extérieur, un espace d'*intimité*, propice à l'installation des acteurs-sujets pathémiques, et un espace du *secret*, invitant à se mettre à nu et donnant l'illusion qu'on peut se dire tout et aller jusqu'au bout de son dire<sup>137</sup>.

Se développe alors tout un lexique de la « vérité » dans les différentes correspondances :

Je vous en dirais bien davantage, mais vous n'êtes pas digne seulement de savoir ceci que j'avois bien résolu de vous *celer*<sup>138</sup>. (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 31 août 1760)

*Ne croyez pas pouvoir me le cacher*, quelque esprit que vous y mettiez, vous ne sauriez tromper mon intérêt ; mais contentez-le en me disant comment vous êtes : avez-vous autant ou moins de plaisir que vous n'en espériez ?<sup>139</sup> (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 6 juin 1773)

Mon ami, *jamais on ne s'est fait voir avec cet abandon ; mais comment pourrais-je vous cacher mes plus secrètes pensées ?* Elles sont remplies de vous ; et comment pourrais-je vivre si j'avois à me reprocher d'usurper votre estime ou votre opinion ? Non, mon ami, *voyez-moi telle que je suis [...]*<sup>140</sup> (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert du 16 octobre 1774)

Cependant, comme tu ne dois *pas avoir de secrets pour moi*, je t'écouterai avec plaisir quand tu seras assez instruit pour m'initier dans tes mystères<sup>141</sup>. (Lettre de Mme de Sabran au chevalier de Boufflers, s.d.)

Mon ami, *je veux vous dire le secret de mon coeur*<sup>142</sup>. (Lettre de Julie de Lespinasse au comte de Guibert, s.d. 1774)

*Il est bien vrai* que je t'aime, absent comme présent, de tout mon cœur, de toutes mes forces et de toute mon âme<sup>143</sup>. (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers du 9 mai 1787)

Mais je t'en prie, au nom de toi-même, c'est-à-dire au nom de tout ce qui m'est cher et sacré, *dis-moi toujours la vérité* sur ta santé et celle de ta fille, quelques terribles que pussent être ces vérités<sup>144</sup> (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier du 24 juin 1778)

*Je ne veux pas te le cacher*, mon enfant, parce que *j'ai promis de te tout dire*, et surtout parce que je suis sûr que cela va finir<sup>145</sup>. (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monier du 3 février 1779)

Pour Dieu ! Mon amie, *dites-moi les choses comme elles sont*. Arrêtez par de *la vérité exacte* cette imagination cruelle qui m'exagère tout en général, mais surtout les plus petites choses qui vous concernent. (Lettre de Diderot à Sophie Volland du 19 août 1762)

*C'est ton engagement formel que de me dire exactement* toutes les variations de ta santé ; l'as-tu rempli ? O non !<sup>146</sup> (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier du 9 octobre 1779)

<sup>137</sup> A. J. Greimas, « Préface », *La Lettre, approches sémiotiques*, Fribourg, Editions universitaires, 1988, p. 7.

<sup>138</sup> Diderot, *op. cit.*, p. 110..

<sup>139</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 12.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>141</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 87.

<sup>142</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, p. 177.

<sup>143</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 240.

<sup>144</sup> Mirabeau, *op. cit.*, t. 2, p. 215.

<sup>145</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 46-47.

Pardonne, *o cara sposa* ! Pardonne *la vérité et la liberté de cette remarque*. Ce petit défaut que je te reproche vient de ta charmante *ingénuité*, de l'extrême *franchise* de ton caractère ; ainsi tu n'es pas capable de t'offenser de la *sincérité* de ton ami<sup>147</sup>. (Lettre de Mirabeau à Sophie de Monnier, s.d.)

On trouve donc toute une variation qui va de l'injonction de ne rien se cacher à la promesse de tout se dire. On ne trouve guère de protestation de ce genre dans la correspondance d'Adrien Mandat, à par cette référence :

Le devoir, ma chère Maman, me laisse que peu de moments pour le sentiment ou du moins pour<sup>a</sup> l'exprimer : ce que je vous dis est vrai à la lettre, car outre deux jours de service sur quatre, nous avons encore sur les deux qui devraient nous rester à notre disposition un jour dont on dispose pour les exercices de voiles et de canon et le quatrième est presque toujours employé à certaines visites ou certaines affaires de nécessité. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Quant au mot « vérité », il n'apparaît que quatre fois, mais dans la locution « à la vérité » au sein d'une tournure restrictive<sup>148</sup>, ce qui n'est pas tout à fait le « sens plein » du terme. Le terme « exact » renvoie davantage à la ponctualité qu'à la vérité dans les lettres :

J'espère que pendant ton séjour à Brienne, tu m'écriras souvent, je te répondrai avec la plus grande exactitude. (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783)

Adieu, mon cher Papa, comptez sur mon exactitude et mon empressement à profiter des occasions qui pourront me mettre à même de vous renouveler l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 Novembre 1785)

La crainte d'être indiscret et la nécessité de retourner à bord de la fregate feront que je ne vous en dirai pas long, mais vous aurez au moins une preuve de mon exactitude. (L91. A Mme Mandat – Nice, Le 1<sup>er</sup> Septembre 1786)

Je ne doute pas qu'on en ait aussi intercepté quelques-unes de celles que je vous écrivois puisque vous vous êtes plaint un instant à mr Raclet de n'avoir plus de mes nouvelles, tandis qu'on ne peut pas être plus exact à vous en donner que je ne l'ai été tout l'été. (L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791)

---

<sup>146</sup> *Ibid.*, t. 4, p. 62.

<sup>147</sup> *Ibid.*, t.2, p. 304.

<sup>148</sup> « À LA VÉRITÉ Façon de parler adverbiale, par laquelle on avoue quelque chose, qu'aussi-tôt on explique ou on restreint. À la vérité il m'a donné telle somme, mais il me devoit tant. À la vérité je l'ai frappé, mais il m'avoit offensé. À la vérité je vous ai dit cela, mais j'ai voulu vous dire que.... » (*Dictionnaire de l'Académie*) C'est ainsi que l'on peut lire chez Adrien : « Imaginez vous voir quelqu'un de très affairé qui quitte l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire, à la vérité, c'est un vrai moyen de me délasser que de causer avec vous » (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783) ; « ma campagne est beaucoup moins agréable et beaucoup plus dispendieuse que je ne l'avois cru, à la vérité, commandant un domaine, j'aurois eu 7 ou 8000L de traitement qui auroient été bien plus que suffisants pour ma table » (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785) ; « il m'a accordé pour Giraudou non seulement la permission de venir chercher à la Guadeloupe un certificat d'amnistie, mais encore celle de s'y établir avec sa femme, ses enfants et ses nègres, ce que mr le vicomte de Damas m'avoit refusé à la vérité de la manière la plus honnête mais désagréable. » (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785]) ; « à la vérité, je ne suis pas convenu de l'étourderie du sac de nuit laissé à Nevers, mais elle est réparée et il est arrivé à Toulon, ainsi que le reste des paquets » (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786) Dans les quatre exemples, on voit bien que la locution adverbiale sert à opposer plus ou moins fortement deux propositions : on est davantage dans la figure de l'épanorthose, à savoir la correction lexicale, que dans la modalisation épistémique de l'énoncé (c'est-à-dire la manifestation de la croyance du locuteur) : le vicomte de Damas est « honnête » et « désagréable » à la fois, Adrien étant identiquement convaincu des deux faits, l'un n'est pas plus « vrai » que l'autre dans l'esprit d'Adrien.

On ne trouve par ailleurs aucune occurrence de termes comme « celer » ou « cacher » et la seule occurrence du mot secret ne renvoie pas à l'écriture de la lettre<sup>149</sup>. On peut en conclure que, pour Adrien Mandat comme ses correspondants, la vérité du discours va de soi : il n'est donc point besoin d'attester de sa sincérité.

Or le mensonge a pourtant droit de cité dans les correspondances, notamment dans des cas de demande de mensonge délibéré, mais c'est le cas dans cette lettre de la comtesse de Sabran qui demande au chevalier de Boufflers de ne jamais lui dire quand il joue de l'argent : « Au moins, si vous avez joué, ne me le dites jamais, car vous savez quelles conséquences j'en dois tirer. Voilà le cas où l'erreur est utile, et où l'on craint la vérité<sup>150</sup>. » (Lettre de Mme de Sabran au chevalier de Boufflers, s.d.), ou quand Montesquieu demande à Mlle de Clermont de ne pas encore lui signifier leur rupture : « Mon cher coeur, si tu ne m'aimes plus, cache-le moi encore pour quelque temps ; je n'ai pas encore la force qu'il faut pour pouvoir l'apprendre. Ayez pitié d'un homme que vous avez aimé, si vous n'avez pas pitié du plus malheureux de tous les hommes<sup>151</sup>. » (Lettre de Montesquieu à Marie-Anne de Bourbon-Condé, s. d. [mai 1725]) Ces ruptures de pacte sont acceptables car elles sont programmées. On n'en trouve point d'exemple dans la correspondance d'Adrien Mandat, en revanche, il y a plusieurs cas de mensonges délibérés.

Comme le rappelle Gérard Ferreyrolles, « au demeurant, toutes les promesses n'empêchent pas que le dialogue épistolaire ne soit peu ou prou un dialogue illusoire », en effet, « au pacte bilatéral s'ajoutent les normes sociales de la civilité et de son expression écrite<sup>152</sup> ». Dans le cas d'Adrien Mandat, non seulement le rapport mère-fils ne lui permet pas socialement de raconter certaines de ses activités (ses fredaines en tant que garde-marine par exemple<sup>153</sup>), mais le pacte particulier instauré dans la lettre à sa mère du 24 avril 1781 l'oblige à dissimuler son état de santé : en effet, seule la maladie pourra lui faire renoncer à sa carrière. Fréquemment, il signale un non-dit :

*Je vous donnerai de mes nouvelles bien au long et vous donnerai de bien grand détails sur toutes nos aventures depuis notre départ de Brest lorsque je serai arrivé aux isles. Maintenant, je ne puis par des raisons que je vous expliquerai aussi à mon arrivée aux isles. (L36. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781)*

Adrien Mandat souligne ici par trois fois un manque d'informativité de sa lettre : il y a bien des « nouvelles », qui plus est des « aventures », mais dont le compte-rendu est remis à un

---

<sup>149</sup> Voir L134 : « il a une très grande peur que Papa n'aille divulguer sa mésaventure en Champagne et tout en l'assurant de ses respects, ainsi que vous, il vous prie tous les deux de lui garder un fidel secret. »

<sup>150</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 23.

<sup>151</sup> Montesquieu, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>152</sup> Gérard Ferreyrolle, « L'épistolaire à la lettre », *op. cit.*, p. 15.

<sup>153</sup> Voir première partie, chapitre I, p. 112-116.

futur précis « à mon arrivée aux îles », mais la correspondante ne peut manquer d'être frustrée par autant de prétéritons, or ce non-dit correspond au premier combat en mer d'Adrien Mandat . La lettre suivante, écrite le même jour, finit par donner des « détails » de cette première rencontre navale, qui ne menaça guère la vie de l'épistolier, simple spectateur :

Le canot étant encore à bord, je me dépêche de vous donner des détails. 3 jours après notre départ de Brest, M<sup>r</sup> de Vaudreuil ayant quitté l'armée avec son vaisseau pour aller scavoier des nouvelles de son convoi, aperçut dès le matin à la queue du convoi une division de vaisseaux de guerre qui chassoient sur l'armée ; il fit aussitôt signal de l'armée ennemie à M<sup>r</sup> de Guichen qui, se voyant chassé par 17 bâtiments, fit aussitôt signal de se mettre en bataille. (L37. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781)

En revanche, la lettre à sa mère du 22 avril 1782, écrite après la bataille des Saintes, commence à nouveau par annoncer qu'il y a quelque chose à dire mais qu'Adrien Mandat ne dira pas : « je m'empresse de vous donner de mes nouvelles : je me porte supérieurement, j'espère vous écrire plus au long par la première occasion ; des raisons que je ne puis vous expliquer m'empêchent de vous en dire davantage. » (L41. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 22 avril) Par la suite, il écrit une lettre à son père trois jours plus tard où il fait le récit de la bataille, suivie presque un mois après d'une autre lettre explicative. Il est intéressant de voir qu'il y justifie son « mensonge », ou du moins son manque de sincérité, par l'ordre reçu du marquis de Vaudreuil :

Vous devez n'avoir reçu les détails du combat que 3 ou 4 jours [f°lv°] après une lettre ou je vous mandois que je me portois bien et que je ne pouvois vous en dire davantage : le général m'avoit dit qu'il ne vouloit pas que je donnasse des détails par la première lettre, qu'il me conseilloit d'en écrire deux et qu'il recommandoit au capitaine de la frégate de ne mettre celle qui contiendrait des détails à la poste que 4 ou 5 jours après la première, parce qu'il ne vouloit pas que la nouvelle du combat se répandit tout de suite. (L43- A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782)

Que Vaudreuil ait exigé le secret militaire, c'est une chose possible, mais le raisonnement ne tient guère : dès le lendemain de la bataille, Grasse écrit vers la France, les Anglais se hâtent d'annoncer leur victoire... La maîtrise de l'information n'était guère un enjeu, presque deux semaines après la bataille ; en revanche, il est plus probable qu'Adrien Mandat ait voulu protéger ses proches et leur dissimuler les dangers encourus : or, la publicité donnée à la bataille ne lui permet plus de continuer à mentir à sa famille<sup>154</sup>. D'ailleurs, la lettre où il en fait le récit commence ainsi : « vous sçavez peut-être déjà par la voie de L'Engleterre le triste et malheureux échec que nous venons de recevoir. » (L42. A M Mandat à son père – Cap

---

<sup>154</sup> Ce phénomène de censure et d'autocensure des épistoliers en temps de guerre est sans doute intemporel, mais il a davantage été révélé lors de la Première Guerre mondiale et étudié à partir de ce conflit. Voir Jean Nicot, *Les poilus ont la parole. Lettres du front, 1917-1918*, Complexe, 1998 ; et les articles d'Olivier Forcade, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », *Le Temps des médias*, vol. 4, no. 1, 2005, pp. 50-62 & Carine Trévisan, « Lettres de guerre », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 103, no. 2, 2003, p. 331-341.

François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782) Par conséquent, les dangers liés au métier d'officier de marine poussent les épistoliers à travestir la réalité ; même Boufflers finit par écrire : « Je ne vous parle ici ni de l'Afrique, ni de la mer ; ce sont de trop tristes sujets pour vous en entretenir<sup>155</sup>. » (Lettre du chevalier de Boufflers à sa mère, le 4 août 1786) Le refus d'inquiéter inutilement la famille apparaît donc comme un motif valable pour rompre une des règles du pacte épistolaire.

Même en temps de paix, Adrien Mandat va continuer à dissimuler à sa mère son état de santé. Ainsi, en 1787, alors qu'il veut repartir en mer, il apprend la mort du marquis de Tournis qui fait de lui son héritier universel, il déclare alors à sa mère :

J'avois fait tous mes préparatifs pour mon départ, lorsque j'ai reçu une lettre de mon oncle qui m'apprenoit la mort affreuse de M<sup>r</sup> de Tourni et qui me donnoit [f°1r°] le conseil de venir le trouver sur-le-champ ; je n'ai pas eu beaucoup de peine à me décider à le suivre et j'ai demandé aussitôt des ordres de désarmement et des permissions de partir qui m'ont été accordées : j'en profite avec plaisir, ma santé ne me permettoit guère d'aller à la mer et je la sacrifioit[sic] un peu à mon ambition en m'embarquant avec du scorbut et l'estomac très délabré ; *je m'étois bien gardé de vous le mander, ma chère Maman, dans la crainte de vous inquiéter*, mais il n'en étoit pas moins vrai que mes jambes enfloient tous les soirs et j'ai souffert, surtout le jour où nous avons vu la terre, des douleurs très fortes dans tous les membres. (L106. A Mme Mandat – Brest, le 10 novembre 1787)

Faisant mea culpa de « sacrifier » ainsi sa santé à sa carrière, Adrien Mandat adoucit la révélation de son mensonge par la peinture pathétique de son état de santé. L'année suivante, il réitère en avouant qu'il a fait escale à Smyrne, alors que la ville est décimée par la peste :

*Je vous dirai dans cette lettre-ci ce que je n'ai pas osé vous dire dans ma dernière de peur de vous inquiéter*, c'est que malgré la peste nous avons été obligé de communiquer avec la ville de Smirne pour faire des vivres. Vous sentez que quand[sic] à attraper la peste, nous avons voulu l'attraper agréablement et, en conséquence, nous avons fait des visites et des connoissances fort agréables. La société de Smirne l'est infiniment, nos plaisirs étoient cependant souvent troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté venoit de tomber roide morte, que le voisin et ses enfants étoient attaqués ou par la liste des morts de la journée qu'on nous apportoit à sept heures du soir. *Ne nous croyez cependant pas aussi imprudents que le commencement de ma lettre pourroit vous le faire croire* : nous n'allions que dans les maisons où la peste n'étoit pas, où on prenoit les plus grandes précautions pour ne pas l'attraper et où on ne communiquoit avec personne des maisons [f°2v°] des maisons grecques ou turques où elle fait de plus graves ravages que partout ailleurs.. (L118. A MmeMandat à sa mère – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

La description d'une société qui meurt tout en tenant salon relève d'un badinage quelque peu macabre, qui peut ne pas être du goût de la mère d'Adrien Mandat : à l'humour noir succède donc l'énumération des « précautions » prises pour éviter les « ravages » de la contamination, sur lesquels Adrien Mandat finit... On peut d'ailleurs s'interroger sur l'intention réelle d'Adrien Mandat dans cette lettre : s'agit-il vraiment d'une stratégie de protection des proches ? Pourquoi alors révéler à sa mère quelque chose d'aussi inquiétant qu'elle pourrait

---

<sup>155</sup> Mme de Sabran, *op. cit.*, p. 191.

parfaitement ignorer sans cette lettre ? Il n'est pas à exclure que ce « mensonge » exhibé ne cherche en fait à intéresser davantage la destinataire au sort de l'épistolier...



En conclusion, le métier d'officier impose à l'épistolier un voyage sans fin, qui allonge l'espace-temps de la correspondance : celle-ci est alors menacée par la discontinuité, voire par la rupture de communication. Pourtant, en dépit de cette particularité, la manière dont Adrien Mandat perçoit l'échange n'est pas bien différente de celle de ses contemporains qui vivent une vie plus sédentaire ; la lettre est bien un « discours des absents », une « causerie » avec les êtres chers, une « conversation » qui a ses lois immuables : toujours écrire quelque chose, ne pas lésiner sur les pages et s'ouvrir à cœur ouvert à son destinataire. Ainsi, le respect scrupuleux de ces règles par Adrien Mandat « normalise » d'une certaine manière une situation rendue exceptionnelle par l'exercice de sa profession.





## CHAPITRE II

### LA CORRESPONDANCE COMME MIROIR DE SOI

Parmi les métaphores qui sont employées pour désigner la lettre, Geneviève Haroche-Bouzinac évoque celle du miroir de l'âme ou de la lettre-portrait, qui « ont pour point commun de décrire un don de soi-même qui permet au destinataire de connaître l'épistolier<sup>1</sup> », et les secrétaires font de cette peinture de soi un attendu de la lettre :

Il n'y a rien de plus puissant pour vaincre une âme, qu'une Lettre enrichie de belles pensées : & il est de nos paroles comme des miroirs : Ceux-cy representent quel est le visage de nostre corps ; & celles-là font connoître la face de nostre Ame. On y void l'amour & la haine, la joye & la tristesse : enfin toutes les passions s'y decouvrent & s'y montrent<sup>2</sup>.

Diderot, comme Julie de Lespinasse l'entendent ainsi :

Mes lettres sont une histoire assez fidèle de la vie. J'exécute sans m'en apercevoir ce que j'ai désiré cent fois. Comment, ai-je dit, un astronome passe trente ans de sa vie au haut d'un observatoire, l'œil appliqué le jour et la nuit à l'extrémité d'un télescope pour déterminer le mouvement d'un astre, et personne ne s'étudiera soi-même, n'aura le courage de nous tenir un registre exact de toutes les pensées de son esprit, de tous les mouvements de son cœur, de toutes ses peines, de tous ses plaisirs, et des siècles innombrables se passeront sans qu'on sache si la vie est une bonne ou une mauvaise chose, si la nature humaine est bonne ou méchante, ce qui fait notre bonheur et notre malheur.<sup>3</sup> (Lettre à Sophie Volland du 14 juillet 1762)

Mon ami, cette âme qui ressemble au thermomètre qui est d'abord à la glace, et puis au tempéré, et peu de temps après au climat brûlant de l'équateur, cette âme, ainsi entraînée par une force irrésistible, a bien de la peine à se modérer et à se calmer : elle vous désire, elle vous craint, elle vous aime, elle s'égaré, et toujours elle est à vous et à ses regrets<sup>4</sup>. (Lettre au comte de Guibert [s.d. 1773])

L'un et l'autre utilisent une métaphore pour dépeindre le caractère introspectif de leurs lettres. Le premier se livre à un autoportrait en astronome, inspectant scrupuleusement les « mouvements de son cœur » qui sont alors fidèlement couchés sur le papier, idée qu'il reprend dans une autre lettre cette même année : « Je suis bien aise que ce dernier trait me soit venu, sans quoi j'aurois été bien mécontent de cette lettre ; si elle est maussade, c'est que ma vie l'est aussi<sup>5</sup>. » (Lettre à Sophie Volland du 26 septembre 1762) La seconde prend l'image du thermomètre pour désigner la peinture de ses affects dans la lettre. Remarquant que « pour la lettre comme pour le journal, l'aspect intime, qui nous paraît aller de soi, est pourtant le

---

<sup>1</sup> Geneviève Haroche-Bouzinac, « Quelques métaphores... », *op. cit.*, p. 248.

<sup>2</sup> Paul Jacob, *Le Parfait...*, *op. cit.*, p. 4-5.

<sup>3</sup> Diderot, *Lettres à Sophie Volland*, *op. cit.*, p. 274-275.

<sup>4</sup> J. de Lespinasse, *op. cit.*, t. 1, p. 56.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 9.

fruit d'une évolution et, pourrait-on dire, un caractère secondaire<sup>6</sup> », Françoise Simonnet-Tenant souligne l'influence de la direction de conscience dans l'« incitation au discours sur le for intérieur<sup>7</sup> », tout en indiquant que le XVIII<sup>e</sup> siècle « laïcise l'aveu<sup>8</sup> » : c'est effectivement vers la méthode scientifique que se tournent nos deux épistoliers. La critique note également que les romans à la première personne qui font florès au siècle des Lumières<sup>9</sup>, et qui empruntent parfois la forme épistolaire, ont pu nourrir les correspondances authentiques, en valorisant « la singularité d'un regard individuel posé sur le monde<sup>10</sup> », d'autant plus que la publication de la correspondance privée de Voltaire dans l'édition Kehl a constitué « un geste inaugural [...] où s'invente la culture de l'intime<sup>11</sup> ». En effet, la lettre, autrefois partagée entre le public et le privé, entre la vie sociale et le cercle familial, s'ouvre alors à l'intime, terme que l'*Encyclopédie* ne présente que sous la forme de l'adjectif : « il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union intime; alors il est synonyme à étroit & profond. Ils sont intimes; ils vivent dans la plus grande intimité, c'est-à-dire qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. » Proximité et intensité des sentiments, extrême confiance à propos d'idées et de sentiments qui restent d'ordinaire cachés à l'autre, tels sont les éléments qui définissent l'intimité : la lettre délaisse alors la fonction purement « informative » pour « laisser le champ libre à d'autres fonctions et plus particulièrement la fonction émotive<sup>12</sup> ».

La lettre se dote alors d'un caractère autobiographique, qui la rapproche d'un autre genre, alors naissant, le journal intime. Si par bien des aspects, ces deux genres divergent – le journal intime n'a pas de destinataire, -, ils se retrouvent dans le fait qu'ils sont « des formes de la parole quotidienne<sup>13</sup> » qui ne relèvent pas de la fiction, et qui partagent sans doute un caractère discontinu : comme la correspondance, le journal intime peut être interrompu, la longueur des notations peut être également irrégulière. Toutefois, c'est en partie parce qu'ils révèlent l'intime de leur auteur qu'ils ont été « longtemps réduits à n'être qu'une source de renseignements historiques et biographiques<sup>14</sup> ». Le parallèle avec le journal intime est particulièrement intéressant dans le cas d'Adrien Mandat, dans la mesure où la pratique

---

<sup>6</sup> Françoise Simonnet-Tenant, *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009, p. 9.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>9</sup> Voir sur ce sujet René Demoris, *Le Roman à la première personne*, Genève, Droz, 2002.

<sup>10</sup> F. Simonnet-Tenant, *op. cit.*, p. 29.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 8.

professionnelle du journal de bord le familiarise avec le compte rendu journalier de ses activités, mais la comparaison s'arrête là dans la mesure où les affects sont complètement absents des journaux d'Adrien Mandat qui conservent une fonction utilitaire<sup>15</sup>. La lettre permet donc, comme le journal intime, de laisser un portrait de soi. Comme le souligne Benoît Mélançon, « parce que l'épistolier investit la lettre de la mission d'assurer une simultanéité par-delà l'absence, il se donne souvent à voir au moment de l'écriture de la lettre, de sa réception ou de sa lecture<sup>16</sup>. » Adrien Mandat n'échappe pas à cette règle et on trouve à plusieurs reprises une représentation de soi, la plume à la main :

Je vous demande pardon de ce que ma lettre est si mal écrite : je l'écris sur mes genoux, ce qui m'empêche d'écrire aussi bien que je le voudrais. (L20. A Mme Mandat – Cadix le 13 juillet 1781)

Imaginez-vous voir quelqu'un de très affairé qui acquitté l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire : à la vérité, c'est un vrai moyen de me délasser que de causer avec vous, j'étois si pressé avant-hier que je n'ai pu vous donner aucun détail (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

Toutefois, au-delà de ces seules notations qui relèvent en partie du code épistolaire, il convient de chercher dans les lettres d'Adrien Mandat les indices de ce que pouvait être sa vie quotidienne, mais aussi de voir le point d'équilibre entre un discours de l'intimité, qui révélerait le moi profond, et l'*ethos* d'officier de marine, construction plus sociale de l'identité et qu'Adrien Mandat partage avec les autres membres de sa profession, en particulier la dernière génération d'Ancien Régime née comme lui vers 1760.

## I. DIRE SON CORPS ET SES MAUX

### *I.1. Les demandes de santé : une topique de la lettre*

La santé est un thème courant dans les correspondances, et pas uniquement dans les correspondances médicales entre un praticien et son patient<sup>17</sup>. L'intérêt du thème réside dans le fait que « s'y expriment en effet à la fois les représentations de soi et du monde et s'y

---

<sup>15</sup> En revanche, le *Journal* du comte de Charlus apparaît comme un intéressant hybride entre les deux genres, faisant alterner les notations techniques et des passages plus émotionnels, comme lorsqu'il décrit les instants suivant le départ : « Deux heures après le départ, on commença à ne plus apercevoir de terre, je ne crois pas qu'il est possible d'éprouver un moment plus pénible que celui que je ressentis. Mon cœur était fort agité, j'avoue que j'étais dans l'affliction la plus grande, je croyais être séparé pour toujours des personnes qui me sont chères. » (*op. cit.*, f°174v°)

<sup>16</sup> B. Mélançon, *Diderot épistolier*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>17</sup> Sur ces correspondances particulières, voir par exemple Marilyn Nicoud, « Expérience de la maladie et échange épistolaire. Les derniers moments de Bianca Maria Visconti (mai-octobre 1468) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Age*, tome 112, n°1, 2000, p. 311-458 & Séverine Pilloud, « Récit du corps et de la maladie dans les lettres de consultation adressées au médecin suisse Samuel-Auguste Tissot (1728-1797) », *Histoire, médecine et santé*, 2012, n°1, p. 131-144.

révèle la place de l'individu dans un tissu de relations<sup>18</sup> » : l'éloignement favorise les inquiétudes de l'épistolier qui s'enquiert alors de l'état de ses proches, puis à son tour il s'agit de les rassurer sur sa propre santé. La présence de telles demandes témoigne de l'intérêt et de l'affection que l'on porte aux les personnes concernées. Aussi en trouve-t-on régulièrement dans la correspondance d'Adrien Mandat :

Je vous prie de me donner souvent des nouvelles du Chevalier jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781) (début de lettre)

Je suis si occupé de la bonne santé de mon frère que je l'ai oublié. (L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781) (milieu de lettre)

Il [le curé de Thil] m'a remis la lettre de mon frère en m'assurant qu'il se portoit bien, ce qui me fait grand plaisir. (L8. A Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781) (post-scriptum)

Je n'ai reçu aucune lettre ni de Paris, ni de Neuilly, ni deChaumont, vous devez bien vous imaginer comme je vais dévorer la première que je recevrai et qui m'assurera que toute ma famille est en bonne santé. Pour moi, je me porte très bien. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 aout 1782) (début de lettre)

J'espère qu'aux isles du vent je trouverai quelques lettres qui me mettront/*sic*/ au fait de l'état de la santé de toute ma famille, dont il m'est permis d'être inquiet après autant de tems de silence. (L73. A M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784) (milieu de lettre)

Je croyois trouver ici de vos nouvelles, mon cher papa, et j'ai été bien désagréablement trompé, mais cependant, j'ai été un peu consolé en apprenant par ma sœur et maman que vous étiez en bonne santé. (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786) (début de lettre)

Donnez-moi, ma chère maman, de grands détails d'abord sur toutes les santés possibles, et ensuite sur l'avancement de mes frères et le mariage fameux. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788) (fin de lettre)

Comme on peut le voir dans ces différents exemples, les nouvelles de santé sont un attendu de la lettre, plus que les autres thèmes à en croire la dernière citation : les annonces sociales doivent passer bien après la question de la santé des proches, ce qui explique également la place privilégiée de ces demandes, en début ou en fin de lettre, afin de mieux marquer la mémoire de son destinataire. En revanche, ne pas demander de nouvelles pourrait être perçu comme un manque d'intérêt dont il faut s'excuser, comme on peut le voir dans la seconde citation, où Adrien Mandat essaie plus ou moins habilement d'expliquer son oubli par une trop grande préoccupation. Qui plus est, Adrien Mandat indique les modalités d'annonce de ces nouvelles, qu'il faut donner « souvent », « avec de grands détails » et sans laisser « autant de tems de Silence », car elles sont de nature à susciter des émotions chez celui qui les reçoit : « plaisir » et consolation quand tout le monde est en bonne santé, inquiétude et impatience quand les lettres tardent à parvenir, chagrin et peine à l'annonce de décès comme on peut le voir lors de la mort de M. du Pavillon ou de la marquise de Tournis :

M<sup>r</sup> du Pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon et est [mort de] cette blessure le surlendemain. Je suis un de ceux qui perd le plus par cette mort. Il avoit eu pour moi des bontés à l'infini. Vous devez penser quel chagrin j'ai eu de sa mort. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

---

<sup>18</sup> M. Nicoud, *op. cit.*, p. 312.

J'ai couru en mettant le pied à terre voir si je ne trouvois pas quelques lettres de vous. J'en ai trouvé une effectivement, mais qui m'annonçoit la perte de ma Bonne Maman, vous jugez bien par l'amitié que j'avois pour elle du chagrin que me fait sa perte. (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

Le choc émotionnel se traduit alors par la répétition, très probablement involontaire, des termes « mort » ou « perte », et s'accompagne de l'évocation des sentiments passés, « amitié » ou « bontés à l'infini ». Les maladroites de jeune scripteur –Adrien Mandat a entre 17 et 18 ans quand il écrit ces lignes- s'estompent au fil du temps, comme en témoigne la réaction à la mort du vicomte de Mailly, plus travaillée :

Votre lettre, ma chère Maman, qui m'a fait grand plaisir, m'en auroit fait bien davantage, si par elle je n'avois pas appris la mort de mr le v<sup>e</sup> de Mailly : cette nouvelle m'a pétrifié et d'autant plus étonné que je n'avois aucune raison pour m'y attendre, mr de Mailly étoit jeune et d'une complexion à vivre cent ans. Maurice et moi faisons une perte affreuse et je sens actuellement plus que jamais que je lui étois véritablement attaché. (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

La variété plus grande du lexique du sentiment (« étonné », « pétrifié », « perte affreuse »), la mise en scène de contrastes forts entre la joie de recevoir la lettre de sa mère, la croyance en l'invincible santé du vicomte et la brutalité de l'événement, ainsi que les tournures superlatives, montrent une plus grande maîtrise de l'écriture : l'expression du chagrin perd en naturel, ce qui s'explique sans doute par le caractère du lien qui unissait Adrien Mandat au vicomte de Mailly, plus social que véritablement amical.

La fréquence des demandes de santé est révélatrice de la cohésion familiale, de la grande tendresse qui unit les membres de la famille Mandat ; en revanche, elle donne assez peu d'indications sur les maladies qui peuvent les frapper. Ainsi, les premières lettres d'Adrien Mandat en 1781 parlent d'une maladie du chevalier mais sans la nommer, de même que la maladie de Martial en 1785 :

La maladie de Martial m'eut fort inquiété, si elle m'avait été annoncée quand il en a été attaqué, mais à présent, je jouis de tout le plaisir de le savoir tiré d'affaires. Je crois que vous feriez bien de renoncer à le faire entrer dans la Marine. (L79. A M.Mandat à son père – Saint-Pierre en Martinique, le 9 Novembre 1785)

Cette maladie qui l'obligera à se rendre aux eaux de Bourbonne l'année suivante<sup>19</sup>. Il s'agit probablement de la petite vérole, puisque pour ne pas prendre le risque de voir Maurice tomber malade et voir également sa carrière dans la Marine brisée net, les parents Mandat décident d'avoir recours à la vaccination, preuve d'une certaine ouverture d'esprit aux progrès de la médecine<sup>20</sup> : « donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'inoculation de Maurice. » (L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 aout 1786) La seule maladie qui est expressément

---

<sup>19</sup> Voir L90 & L93.

<sup>20</sup> Sur cette question, voir L90, n. 6.

nommée est le scorbut, maladie du marin par excellence : « j'ai reçu une lettre de Maupertuis qu'on a été obligé de débarquer à Dunkerque très malade du scorbut » (*Ibid.*), mais Adrien Mandat ne donne pas davantage de détails ; de même quand il s'agira des fausses couches de sa sœur : « j'espère que la santé de ma sœur ne souffrira pas de ses accidents, je lui écrirai incessamment et l'embrasse ainsi que son mary de tout mon cœur. » (L139. Adrien Mandat à son père – Brest, le 27 juin 1790) Ici, l'expression de la compassion prime le discours médical. Les quelques mentions de commissions pharmaceutiques, en particulier chez Mr Bastien à Paris, donnent tout au plus l'impression que la santé de Mme Mandat est peut-être fragile, si tant est que « l'eau sentimentale et de la pomade[sic] grise » (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783) soignent quelque chose, et la réparation des lunettes, évoquée dans la lettre d'Adrien Mandat à son père du 28 février 1789, laisse entendre que la vue de ce dernier baissait (il était alors âgé de 56 ans). Si le corps de l'autre, ainsi que ses maux sont présents dans la correspondance d'Adrien Mandat, ils sont évoqués avec pudeur, sur le mode de l'allusion. Le lecteur est donc pour le moins étonné de le voir particulièrement indiscret quand en 1790, il mentionne une maladie -probablement vénérienne - de son frère sur un ton pour le moins goguenard :

Je me suis établi chez ma tante Fraguier où, par un arrangement très agréable pour moi et beaucoup plus commode pour le ch<sup>er</sup>, il est venu me joindre et même s'installer dans ma chambre, où on lui a mi[sic] un second lit. Il se porte parfaitement et sera dans [f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>] dans peu très en état de faire sa cour aux belles dames et je crois qu'il sera inutile de lui recommander d'être scrupuleux sur le choix. Il a une très grande peur que Papa n'aille divulguer sa mésaventure en Champagne et tout en l'assurant de ses respects ainsi que vous, il vous prie tous les deux de lui garder un fidel[sic] secret. (L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790)

Vous avez dû trouver le chevalier bien portant et même plus frais qu'il n'a jamais été : à quelque chose malheur est bon. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

Adrien Mandat se montre quelque peu moralisateur, concluant l'épisode par le lieu commun « a quelque chose malheur est bon ». La dimension comique de ce passage réside dans l'injonction du « fidel Secret », qu'il ne faut pas « divulguer », alors que la lettre se permet au contraire l'indiscrétion et la moquerie...

## ***1.2. Le pacte de santé entre Adrien Mandat et sa mère : de la correspondance comme nosographie***

Si les demandes de nouvelles sont une topique de la lettre, la véritable originalité de notre correspondance réside dans le « pacte de santé » initial passé entre Adrien Mandat et sa mère :

Après en avoir pesé dans la balance de la réflexion les avantages et les désavantages, je vois que cet état me convient beaucoup. Cependant, après avoir soutenu l'examen, si ma santé

souffroit, je vous avoue qu'il se pourroit[*sic*] bien faire que je revint[*sic*], mais je vous prie de ne me point [gener ?] sur un état qui fera à ce que j'espère mon bonheur et le vôtre. Si cependant je sçavois que cette espèce de résistance à ce qui pourroit[*sic*] vous être agreable dut retrancher quelque chose de l'amitié que vous avez pour moi, j'abandonnerois tout à l'heure la marine mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir des fruits d'un travail de six mois, je deviendrois le plus malheureux (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781)

Ce passage est intéressant car il fait de la santé un enjeu majeur de la correspondance : la maladie est en effet la seule cause rationnelle qui pousserait Adrien Mandat à quitter la Marine ; en revanche, s'il était contraint de le faire à la suite d'un caprice maternel, il ne céderait qu'au prix d'un bouleversement psychologique profond qui le condamnerait à être « du plus heureux de tous les hommes » à devenir le « plus malheureux. » Ce passage montre une prise en compte des sensations physiques et des sentiments, qui sont sujet à une analyse, puisqu'il s'agit de mettre dans la « balance de la réflexion », la nécessité de rester bien portant et le « Bonheur », état psychologique plus diffus, mais qui s'impose à la raison et surtout à la volonté de l'Autre. En cela, ce passage correspond à l'esprit de l'époque, car, comme le souligne George Vigarello : « Les Lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle, leur relatif éloignement du divin, leur inépuisable intérêt pour le sensible, leur promesse d'un possible affranchissement personnel, s'avèrent constituer ici un basculement initial », c'est-à-dire la concrétisation du « passage d'un « je pense donc je suis » à un « je sens donc je suis » grâce auquel « la manière d'éprouver le corps a des effets sur la manière de s'éprouver soi-même<sup>21</sup>. »

Adrien Mandat disqualifie le désir de sa mère de le voir embrasser un autre métier, cependant cette dernière a quelques raisons de craindre cet « Etat » de marin. Cette profession abîme fortement les corps, de manière quasi indélébile. On peut penser aux réflexions de Forbin sur ses blessures au combat qui ne se sont jamais complètement refermées, même à l'âge de la retraite, soit des décennies après, quelles que soient les cures entreprises : il se présente dans ses *Mémoires* comme un homme qui continue à être rongé par la douleur, comme stigmatisé<sup>22</sup>. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conditions de vie à bord ne se sont guère

---

<sup>21</sup> Georges Vigarello, *Le sentiment de soi, histoire de la perception du corps*, Paris, Seuil, 2014, p. 10.

<sup>22</sup> En 1692, Forbin est « grièvement blessé au genou » (*op. cit.*, p. 231) ; or, en 1693, Forbin indique : « la blessure que j'avais reçue au genou ne guérissait point : la mer l'empêchait de se fermer » (*ibid.*, p. 235), phénomène qui va être rappelé à plusieurs reprises : en 1694, « Comme la blessure que j'avais au genou ne guérissait pas, les médecins me conseillèrent d'aller prendre les bains de Digne. Ils me furent si salutaires, que j'en revins parfaitement guéri, ou peu s'en fallut » (*ibid.*, p. 237) ; en 1696, « Quoique les eaux de Digne, ainsi que j'ai déjà dit, m'eussent guéri de la blessure que j'avais reçue au combat de La Hougue, il m'en était pourtant resté une douleur dans la cuisse, dont j'étais de temps en temps fort incommodé » (*ibid.*, p. 257) ; en 1709, « Ma santé était fort altérée, et je souffrais extrêmement, tant de mes anciennes blessures que de bien d'autres infirmités que j'avais contractées dans mes longs voyages, et dans tous les dangers que j'avais courus. » (*ibid.*, p. 458) ; & en 1710, « Le déclin de l'âge ne vient pas sans infirmités : les miennes augmentèrent extrêmement et plusieurs de mes plaies s'étaient rouvertes » (*ibid.*, p. 459)



améliorées, puisque le comte de Charlus, officier de l'armée de terre partant avec l'expédition de Rochambeau, décrit ainsi les conditions de vie sur un bateau de guerre :

Il avois fait mauvais tems quelques jours avant, et je fis de tristes réflexions que j'avois oublié ; et que je ne fais que de me rappeler, c'étois sur la manière de vivre dans les vaisseaux : elle est sans contredit la plus contre-nature que l'on puisse imaginer. Rassembler 6 ou 700 hommes dans un coffre extrêmement peu étendu, ayant à peine de la place pour se mal coucher, respirant un air malsain, mangeant des vivres détestables, buvant de l'eau devenue rouge par son antiquité, n'ayant aucunes de ses aises, privé du plaisir de se promener, nécessaire même pour la santé, tourmentés par une grosse mer qui la plupart du tems rend malade et qui, quand on ne l'est pas, vous accables[sic] par les secousses que l'on éprouve, enfin, mal sous tous les rapports.

Les marins même ne s'y portent pas comme sur terre, au milieu de la peste, quelquefois du scorbut, ou d'autres incommodités, remplis de poux, de punaises ou de puces ; soyez malade, vous êtes à la merci d'un mauvais chirurgien qui se trouve par surcroi privé des choses nécessaires pour votre guérison, et souvent enfin, au bout d'une longue traversée, vous manquez de viande, d'eau & de pain.

Si l'on n'a pas le pied marin, ce qui arrive ordinairement aux officiers de terre, à tous moments vous êtes dans le cas par le roulis de vous casser la tête, ou de faire des chutes qui sont souvent dangereuses, et qu'on me dise s'il est dans la nature de vivre ainsi<sup>23</sup> !

Les travaux d'Alain Cabantous sur la population maritime font le même constat : étudiant les dossiers de l'inscription maritime, qui détaillent l'histoire professionnelle des marins, l'historien note : « les demandes de déclassement auprès de l'administration dévoilent alors une véritable pathologie du travail<sup>24</sup> », provoquée par « les conditions de vie à bord, les chutes, les blessures au combat » : amputations liées à une affection mal soignée, maladies de peau par manque d'hygiène, affections scorbutiques qui dégénèrent à cause des insuffisances des régimes alimentaires, hernies dues aux travaux de force lors des manœuvres, troubles de la vue allant jusqu'à la cécité, rhumatismes, sans parler des maladies vénériennes, tel est le tableau clinique du métier de marin, sans compter les effets de toutes ces maladies sur l'espérance de vie, réduite à 40-45 ans, soit entre quinze et vingt ans de moins par rapport à leur concitoyens à terre. Ceux qui parviennent à l'âge de la retraite sont alors souvent apostillés dans les marges des registres de l'inscription comme des hommes « usés », « cassés » ou « estropiés<sup>25</sup> ». Alain Cabantous conclut ainsi : « En définitive, tout était périlleux sur un bateau ; chaque geste, chaque moment, chaque obligation professionnelle portaient en eux une possible agression<sup>26</sup>. »

La correspondance d'Adrien Mandat prend alors la tournure d'une nosographie, mais d'une nosographie « orientée » qui prend largement en compte les affects de la destinataire

---

<sup>23</sup> Charlus, *op. cit.*, f°184r°-184v°.

<sup>24</sup> Alain Cabantous, *Les Citoyens du large, Les identités maritimes en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1995, p. 82.

<sup>25</sup> Gilbert Buti et Alain Cabantous, *Etre marin en Europe occidentale (1550-1850)*, Rennes, PUR, 2016, p. 135-136.

<sup>26</sup> A. Cabantous, *Dix mille...*, *op. cit.*, p. 271.

principale des lettres. Ainsi, dans le prolongement de la lettre du 24 avril qui met en place le pacte de santé, Adrien Mandat va dans les deux premières années insister sur la question du mal de mer :

la vue de la mer qui ne me fait point vomir et celle des vaisseaux a redoublé l'envie que j'avois d'y entrer. » (L12. Adrien Mandat au marquis de Fraguier – Brest, fin mai 1781)

dès le lendemain de mon arrivée, M<sup>r</sup> du Pavillon m'a présenté chez M<sup>r</sup> Hector chez qui j'ai dîné le surlendemain et ma[sic] mener dîner à bord du *Guerrier* et j'y ai été dîner plusieurs fois depuis, la mer étant [f°Ir°] fort agitée et je n'en ai pas été plus incommodé que si j'eusse été dans ma chambre, ce qui a beaucoup augmenté le désir que j'avois d'entrer dans la marine (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781)

Le vent étoit si fort que, pour revenir du *Triomphant* à Brest en chaloupe avec une voile, nous n'avons mi que 5 minutes et il y a une lieue. Nous étions dans cette petite traversée tantôt en haut et tantôt en bas et je riois de voir vomir des gens qui y étoient. (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781)

Je suis toujours on ne peut pas plus charmé d'avoir pris le parti que j'ai pris, je n'ai point été incommodé de la mer depuis Brest jusqu'ici. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

Je me porte très bien et n'ai vomi qu'une seule fois depuis que je suis parti de Brest (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

Je me suis amusé à Cadix, mais je me suis bien mieux amusé à la mer, je n'ai[sic] point été malade. (L25. A Mme Mandat – Brest, s.d. [début septembre] 1781)

Je n'ai pas seulement vomi une seule fois pendant le mauvais tems. (L36. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781)

Je me porte très bien et suis toujours charmé de mon nouvel état. (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782)

Même si le mal de mer n'est pas rédhibitoire pour faire une grande carrière dans la Marine – Duguay-Trouin affirme dans ses *Mémoires* en avoir souffert<sup>27</sup>, il s'agit pourtant du mal qui semble préoccuper le plus Mme Mandat, si l'on juge la fréquence de la mention du verbe vomir dans les premières années<sup>28</sup>. Le mot apparaît cinq fois, et quand son sujet est la première personne du singulier, il est systématiquement nié : « j'eriois devoir vomir des gens qui yetoient » étant la seule fois où le verbe est dans une phrase affirmative, mais l'action est attribuée à d'autres qu'Adrien Mandat. Le mal de mer est également désigné par le verbe « incommoder » à deux reprises, là aussi dans une phrase négative. Adrien Mandat ne cesse donc d'affirmer que la vie en mer ne provoque aucun effet négatif sur son corps, et on remarque que bien souvent ces réflexions sont accompagnées de l'expression de sentiments positifs sur la profession d'officier : il est question d'« envie » redoublée, de « désir » augmenté « d'entrer dans la marine », d'être « toujours onne peut pas plus charmé d'avoir pris leparti que j'ai pris » et d'être « toujours charmé de mon nouvel etat. » Ainsi, la « tenue » du corps raffermi la vocation, voire la justifie aux yeux de la destinataire.

<sup>27</sup> Voir Duguay Trouin, *op. cit.*, p. 17 (soit dès les premières lignes) : « je fis sur cette frégate une campagne si rude et si orageuse, que je fus continuellement incommodé du mal de mer. »

<sup>28</sup> Les concordanciers utilisés pour faire les calculs d'occurrence qui vont suivre sont obtenus grâce au logiciel libre Antconq ; voir en introduction la présentation des logiciels de traitement automatique de textes.

Si la séquence [je+être+verbe] ou [je+être+adjectif] donne des résultats très variés (183 occurrences au présent, 84 au passé composé et 40 à l'imparfait), et assez peu en relation avec le thème de la santé, la tournure pronominale [je+me/m'] (116 occurrences) voit une surreprésentation du thème. Pour rappel, la tournure pronominale à la première personne suppose une interprétation réfléchie « qui assimile le verbe à une relation qui unit un élément à lui-même<sup>29</sup> » ou une interprétation neutre où « le complément réfléchi, impossible à interpréter comme un véritable objet, [marque] la limite finale d'un procès verbal tout entier confiné dans la sphère du sujet », soit « processus internes », soit « mouvements concrets » ou « changements d'état<sup>30</sup> ». On trouve alors les résultats suivants :

JE ME	porter	23	aussi bien que [vous]	1
			bien	4
			Supérieurement	4
			très bien	7
			A merveille	7
	dépêcher	9		
	amuser	8		
	faire, empresser	6		
	trouver, embarquer	5		
	garder	4		
servir, rendre, mettre, occuper	3			
croire, décider, tirer, servir, séparer	2			
autres (28)	1	aller, approcher, attendre, chauffer, consoler, dédommager, dire, donner, ennuyer, établir, intéresser, moquer, pardonner, passer, permettre, plaire, prendre, promener, proposer, ranger, rappeler, rapporter, regréer, réserver, retirer, savoir, séparer, souvenir.		

Comme on peut le constater, l'expression « se porter » est toujours suivie d'adverbes ou de locutions adverbiales ayant une connotation positive, voire extrêmement positive, puisque « très bien », « supérieurement » et « à merveille » sont des tournures superlatives. Il s'agit donc de convaincre la destinataire, dans les premières années du moins, que la santé n'est pas mise en danger par l'exercice du métier. Il est notable de voir que le verbe « s'amuser », qui connote une bonne santé psychique, est la troisième forme pronominale : si l'on élargit l'analyse de l'emploi de ce terme à l'ensemble des dérivés, on se rend compte que sur les 24 occurrences du lemme [amus\*], 13 sont utilisées entre 1781 et 1783 dont 4 en collocation avec des références à la santé, formant une séquence « je-va-is-bien\_je-m'amuse » fort rassurante pour la mère d'Adrien Mandat .

<sup>29</sup> M. Riegel, J.-Ch. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique...*, op. cit., p. 256.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 260.

### ***1.3. Duretés avouées du métier de marin***

Néanmoins, si Adrien Mandat cherche à ne pas inquiéter sa mère, affirmant ainsi sa capacité à être marin, il ne donne pas non plus dans la fiction d'un métier facile, avouant au fil du temps, des maladies de plus en plus sérieuses à ses parents. Si l'on excepte la poussée d'acné à l'automne 1783, qui relève du petit bobo - « je me porte à merveille tous mes boutons sur le visage sont entièrement passés » (L53. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 18 octobre 1783) -, la plainte la plus fréquente d'Adrien Mandat sur ses conditions de travail est l'excès de chaleur, en particulier lors des campagnes aux Antilles :

nous sommes toujours à Cadix où, Dieu merci, nous étouffons[sic] de chaus[sic] mais c'est la seule incommodité dont je puisse me plaindre, car nous avons beaucoup de plaisir. (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Pour moi, je me porte très bien dans ce pays où l'air est à peu près le même qu'en France. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique, un enthousiaste[sic] de la marine, un ennemi juré des îles où il fait un chaud insupportable[sic], où j'usois 3 ou 4 mouchoirs par jour à essuyer la sueur de mon visage, où j'ai attrapé 3 coups de soleil pour ma part, où les fruits ne valent rien, où j'ai eu 2 accès de fièvre et où enfin je commençois à maigrir lorsque j'en suis parti ; ici, depuis 15 jours que j'y suis, j'y ai engraisé au point que mes vestes commencent à devenir étroites. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

Le changement du climat le plus froid au climat [f°lv°] où la chaleur se fait sentir avec le plus de rigueur n'a pas occasionné heureusement de maladies dans l'armée de terre embarquée à nos bords. Je me porte supérieurement. (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783)

Madère est située sous un ciel charmant, il n'y fait ni chaud, ni froid, un printemps continuel y règne toute l'année. (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 Mai 1784)

M<sup>r</sup> le marquis de Bouzet, mon capitaine a été j'usqu'à présent on ne pas plus aimable, il a donné des chambres aux plus anciens [f°lv°] gardes de la marine, de manière que j'en ai une que je trouverai charmante à la Nouvelle Angleterre ; ici, j'y suis le moins que je puis à cause de la chaleur. (L71. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 4 juin 1784)

Je me porte maintenant à merveille grâce à notre voyage de la Nouvelle Angleterre car auparavant j'ai toujours eu de fréquents accès de fièvre (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Je suis maintenant dans le cul de sac du Fort Royal sur la *Danaë* et, par conséquent, débarqué de l'*Utile* sur laquelle j'aurais fini par tomber malade ; de Rieux l'a aussi [f°lv°] quitté[sic] pour aller passer sur son habitation et avec une femme très jolie, un hivernage très agréable, beaucoup plus que certains moments que la dureté de la mer, la chaleur du climat et des corvées assommantes ne nous ont pas fait trouver tels à bord de l'*Utile*. (L78. A MmeMandat à sa mère – Martinique, le 29 août 1785)

Quand vous recevrez ma lettre, vous serez sûrement revenue de Grancey et gelant de froid à Nully au milieu de tous mes frères et sœurs, tandis ici je n'en puis plus de chaud. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

J'ai extrêmement fatigué pendant la traversée, de manière que mon embonpoint de Boston est resté sur les côtes et dans les glaces de Terre-Neuve. Je suis maigre comme un cent de cloux et très foible, mais quinze jours de repos ici suffiront, je l'espère, pour me rétablir. (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

La fréquence de ces plaintes laisse penser qu'Adrien Mandat est relativement sensible aux variations de température, mais on peut également se dire que de tous les maux que

connaissent les marins en exercice, il s'agit du plus « acceptable » pour la destinataire, puisque les variations du climat relèvent d'une expérience physique partagée : de même qu'Adrien Mandat peut imaginer sa mère gelant de froid à Grancey, de même celle-ci peut l'imaginer transpirant sous le soleil des Antilles, sans que le jeune homme laisse toutefois supposer que cette chaleur est inoffensive, puisqu'en août 1785 Adrien Mandat déclare qu'il aurait « fini par tomber malade ». Ces notations donnent lieu à une sorte de théorie des climats, où l'extrême chaleur, et plus rarement dans le dernier exemple le froid extrême, sont synonymes de dépérissement et de perte de poids, tandis que le climat tempéré, celui de Boston qui bénéficie d'« a peu près » le même air que la France ou bien celui de Madère qui est un « printemps continu », favorise l'« embonpoint », état normal de notre épistolier.

Ce n'est qu'à partir de 1786 qu'Adrien Mandat commence à parler de maux plus importants, pas toujours en lien avec son service d'ailleurs, comme on peut le voir dans les extraits suivants :

J'ai eu, il y a dix ou douze jours un accès de fièvre pour m'être baigné à l'eau de mer ayant chaud *[sic]* : j'ai été bien furieux d'en être quitte à si bon compte, je pouvois très bien avoir une fluxion de poitrine. Une médecine m'a tiré d'affaires *[sic]* et je me porte aussi bien [que] vous, si vous vous portez très bien, comme je l'espère. (L94. A M. Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

j'ai manqué être empoisonné ici par le poisson qui y est très mauvais à cause des mines de cuivre, dont le fond de la rade est rempli. La plupart de mes camarades et beaucoup de gens de l'équipage qui en ont mangé ont souffert et souffrent encore des<sup>f</sup> des douleurs dans tous les membres, qui sont les suites ordinaires<sup>g</sup> du poison. Le jour qu'on apporta ce poisson à bord, le chevalier de Grimaldy, *[f°2r°]* qui commandoit en rade le bricq le *Fanfaron*, m'avoit prié à jeûné *[sic]* et à diné *[sic]* et je dois au plus grand des hazards *[sic]* d'être le mieux portant du bord. Le chirurgien-major, qui est très bon, assure que les douleurs que ressentent les malades n'auront pas de suite et seront passées sous peu de jours. (L97. A M. Mandat – Môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 Novembre 1786)

Hasard peut-être de la préservation des lettres, on notera qu'elles sont toutes destinées au père. Néanmoins dans les deux cas, la séquence finale de la narration annule l'annonce de la maladie et ce qu'elle pourrait avoir d'inquiétant : une « médecine » efficace dans le premier cas, le « hasard » d'une absence à bord dans le second cas sauvent Adrien Mandat d'éventuelles complications. L'empoisonnement pouvant faire plus d'impression sur le destinataire, Adrien Mandat convoque le discours médical du « chirurgien-major », dont il confirme l'expertise puisqu'il le juge « très bon », pour banaliser un épisode qui n'aura de toutes façons « pas de suite » pour quiconque ; qui plus est, ce genre d'empoisonnement est connu en Europe à cause de l'usage d'ustensiles de cuisine en cuivre ou en laiton corrodés : c'est donc moins la symptomatologie qui est exotique pour le père d'Adrien Mandat que le mode d'administration du poison par les aliments. De manière générale, Adrien Mandat

confesse des maladies que ses destinataires connaissent bien ; ainsi, ils peuvent modérer leurs craintes, comme dans cet exemple :

J'ai fait mon entrée à Boston avec la charmante. Nous étions, comme vous le sçavez, ancienne connoissance et je ne l'en aimois pas plus pour cela ; cette charmante m'avoit été communiquée par le fils de mon perruquier de Toulon que j'avois embarqué à bord de la *Mignone* [*f°lv°*] comme mousse et qui, après m'avoir bien fait enrager par son imbécillité, m'avoir perdu beaucoup de mes affaires, a fini par me faire ce petit cadeau ci-dessus designé, dont je me serois fort bien passé (ce qui va s'en[*sic*] dire) et m'a fait donner à tous les diables pendant toute la traversée. Je n'ai pas voulu aller à l'hôpital à mon arrivée ici, parce que le tems que j'y aurois passé ne m'auroit pas compté pour tems de mer ; j'ai mieux aimé demandé[*sic*] la permission de me loger en ville à mes frais et dépens. Le chirurgien major du vaisseau me fait de fréquentes visites et suis presque entièrement guéri. Je suis au lait coupé avec du sassafr. Il passe à merveille, m'a considérablement engraisé et n'est point, comme on vous l'avoit dit, contraire au scorbut. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

La gale est une maladie de peau fréquente chez les gens de mer, la chaleur et l'humidité des hamacs et des lits favorisant le développement des acariens responsables des atteintes. Or, on voit dès le départ qu'Adrien Mandat dédramatise la maladie en l'appelant par son surnom familial, « la charmante » et en rappelant à sa mère que c'est une « ancienne connaissance » : de plus, elle n'est que l'ultime sottise faite par Jossieran et ses effets, se faire « donner à tous les diables », fort bénins. Le comique des expressions sert ici à « minorer » la maladie. On notera qu'il s'agit d'une des rares fois où Adrien Mandat décrit le traitement qu'il utilise : non seulement il s'éloigne du lieu contaminé en allant dormir à terre, mais il prend également du lait de sassafr<sup>31</sup> ; on peut supposer que Mme Mandat, ayant déjà soigné Adrien Mandat pour cette même maladie, s'est enquis des remèdes à la disposition de son fils. On voit surtout la première apparition du mot « scorbut » qui va revenir sous la plume d'Adrien Mandat quelques lettres plus loin :

J'avois fait tous mes préparatifs pour mon départ, lorsque j'ai reçu une lettre de mon oncle qui m'apprenoit la mort affreuse de M<sup>r</sup> de Tourni et qui me donnoit [*f°lr°*] le conseil de venir le trouver sur-le-champ ; je n'ai pas eu beaucoup de peine à me décider à le suivre et j'ai demandé aussitôt des ordres de désarmement et des permissions de partir qui m'ont été accordées : j'en profite avec plaisir, ma santé ne me permettoit guère d'aller à la mer et je la sacrifioit[*sic*] un peu à mon ambition en m'embarquant avec du scorbut et l'estomac très délabré ; je m'étois bien gardé de vous le mander, ma chère Maman, dans la crainte de vous inquiéter, mais il n'en étoit pas moins vrai que mes jambes enflaient tous les soirs et j'ai souffert, surtout le jour où nous avons vu la terre, des douleurs très fortes dans tous les membres. (L106. A Mme Mandat – Brest, le 10 novembre 1787)

Alors que dans sa lettre du 29 octobre 1787, après une traversée d'un peu plus d'un mois n'étant parti de Boston qu'au début de septembre, Adrien Mandat avait annoncé que « quinze jours de repos ici Suffiront je l'espere pour me retablir », il pose alors le diagnostic du scorbut, maladie ordinaire des marins. Cependant, on peut se poser quelques questions : les

---

<sup>31</sup> Voir L103, n.8.

gonflements articulaires n'apparaissent généralement qu'à partir de 8 à 12 semaines d'hypovitaminose sévère ; or la traversée a duré au maximum 6 semaines, Adrien Mandat avait été à terre à Boston pendant près d'un mois, et auparavant il se trouvait dans les Antilles où les fruits frais ne manquent pas. Sauf à dissimuler l'étendue de sa maladie depuis longtemps, Adrien Mandat n'aurait pas dû présenter un scorbut aussi avancé au mois de novembre. Qui plus est, il ne parle pas des autres symptômes classiques du scorbut comme les hémorragies, les ecchymoses et hématomes, la perte de cheveux et des dents, se contentant d'évoquer une possible « anorexie » quand il parle de son « estomac très délabré ». Le diagnostic reste donc ouvert...

Adrien Mandat prend en revanche davantage de précautions quand il s'agit d'affections plus sérieuses, telles la peste lors de sa campagne au Levant en 1787 :

Si l'*Iris* par le plus grand des hazards[sic] n'étoit revenu mouiller hier ici, je me trouvois forcé de m'embarquer sur la frégate l'*Alceste*, destiné[sic] à passer deux mois en station dans la rade de Smirne, sans pouvoir communiquer avec la terre, où la peste est très forte et ne finira probablement pas avant le mois d'août (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Je vous dirai dans cette lettre-ci ce que je n'ai pas osé vous dire [f°2r°] dans ma dernière de peur de vous inquiéter, c'est que, malgré la peste, nous avons été obligé[sic] de communiquer avec la ville de Smirne pour faire des vivres. Vous sentez que quand[sic] à attraper la peste, nous avons voulu l'attraper agréablement et, en conséquence, nous avons fait des visites et des connoissances fort agréables. La société de Smirne l'est infiniment, nos plaisirs étoient cependant souvent troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté venoit de tomber roide morte, que le voisin et ses enfants étoient attaqués ou par la liste des morts de la journée qu'on nous apportoit à sept heures du soir. Ne nous croyez cependant pas aussi imprudents que le commencement de ma lettre pourroit vous le faire croire : nous n'allions que dans les maisons où la peste n'étoit pas, où on prenoit les plus grandes précautions pour ne pas l'attraper et où on ne communiquoit avec personne des maisons [f°2v°] des maisons grecques ou turques où elle fait de plus graves ravages que partout ailleurs. On espéroit, d'après la manière dont ce fléau s'est annoncé, que d'ici au 15 août, tems où il a cessé de faire des ravages, il ne mourroit que 30000 personnes et tout le monde étoit enchanté ; pour moi, je l'ai été infiniment de quitter ce pays où, nos vivres une fois faits[sic], il ne nous auroit plus été permis de communiquer avec la terre. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

La peste a absolument cessé ici et nous communiquons librement avec tout le monde. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Ici, la maladie est mortelle et contagieuse. Elle impose normalement une quarantaine, mais, comme Adrien Mandat finit par l'avouer à sa mère dans la seconde citation, les contraintes du service l'obligent à aller à terre et à se mettre en danger. Loin d'opter pour les stratégies discursives rassurantes de minoration que l'on trouvait dans les lettres précédentes, Adrien Mandat dépeint une épidémie à grand renfort d'hyperboles (« de plus graves ravages », « fléau », « il ne mourroit que 30 000 personnes », avec un redoublement du nombre, écrit en chiffres et en toutes lettres) et d'hypotyposes (« nos plaisirs étoient cependant souvent troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté, venoit de tomber roide morte, que le voisin et ses enfants étoient attaqués »). Niant l'accusation d'avoir été « imprudent » dans

la poursuite de quelques « plaisirs » sociaux, Adrien Mandat indique les mesures de prophylaxie prises, à savoir aller dans des maisons sûres, c'est-à-dire européennes et non « grecques ou turques », et prendre « les plus grandes précautions », sans indiquer lesquelles. La tournure restrictive « ne ... que » donne à la phrase « on eseroit d'après la maniere dont ce fleau S'est annoncé que d'ici au 15 aout, tems ou il a cessé de faire des ravages, il ne mourroit que 30000 trente mille personnes et tout le monde étoit enchanté » l'aspect d'un paradoxe, qui n'est pas sans rappeler les réflexions économiques d'Adrien Mandat de la lettre précédente : « le métier de fossoyeur doit cependant être meilleur ici que celui du négociant. » (A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788) Avec ce ton d'humour noir, Adrien Mandat joue clairement avec les nerfs de sa mère, cherchant sans doute par là à stimuler l'intérêt pour sa personne chez une destinataire qui n'écrit sans doute pas assez<sup>32</sup>.

Comme on peut le voir, les maladies n'ont pas épargné Adrien Mandat . Même si elles ont été un peu plus sérieuses à partir de l'année 1786, il s'en tire sans blessures invalidantes ou maladies incapacitantes. Il est pourtant conscient que paradoxalement cette chance n'en est pas tout à fait une pour sa carrière puisqu'il écrit : « je suis très content de ma santé, mais cependant je ne laisse pas de dire que je suis malade comme je le disois à ma sœur pour inspirer un intérêt qui pourra faire un bon effet à Versailles. » (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787) En cela, il adopte une stratégie commune aux officiers de Marine depuis longtemps, puisque Philippe de Villette-Mursay évoque le cas de Valbelle, « hardi jusqu'à l'effronterie » qui en 1680 « leva sa perruque et fit voir à sa Majesté [Louis XIV] sa tête pelée et des cheveux gris clairsemés. Cette impertinence eut un succès favorable et fit un sixième chef d'escadre. » Montrer un corps dégradé, c'est montrer son zèle au service, et par là, mériter une récompense, honneurs ou commandements : au besoin, il faut simuler.

## **II. LE CORPS COMME ENVELOPPE : A LA RECHERCHE DE L'AME D'ADRIEN MANDAT**

### ***II.1. L'expression stéréotypée du sentiment***

Vigarello note que le corps devient au XVIII<sup>e</sup> siècle un sujet d'attention, non pas en tant qu'enveloppe, mais en tant que siège du « sentiment ». « L'intérêt pour le sensible et ses

---

<sup>32</sup> Ce n'est que dans sa lettre du 10 juillet qu'Adrien déclare avoir reçu des lettres, adressées à Toulon, par conséquent, datant de 4 mois, temps extrêmement long alors que beaucoup d'événements se produisent dans la famille Mandat, notamment le mariage de Félicité.



effets est décuplé », d'où une tendance à scruter ses sensations, ce qui passe généralement par la recherche de mots qui pourraient décrire ce qui est vécu. Il ajoute :

Le fait de vivre un corps devenu « autre » entraîne des conséquences nouvelles : celles de se sentir soi-même devenir « autre ». L'interrogation sur les impressions physiques et les sentiments qu'elles font naître peut alors changer de statut. Un univers émerge, jusque-là négligé. Des malaises longtemps secondaires gagnent en importance, troubles obscurs, crampes ou spasmes, faiblesses ou palpitations, impressions anodines bientôt préoccupantes. Des découvertes d'être aussi, liées aux manières de ressentir le monde ou de s'éprouver soi-même. Des expressions également s'inventent, éloignées de la seule notion d'« âme », pour valoriser le « sentiment de l'existence », le « sentiment de soi », le « sentiment de l'identité », installant la source de quelque reconnaissance intime dans le croisement du physique et du moral et non plus dans la simple conscience « idéelle » de soi<sup>33</sup>.

Il est donc fréquent de voir chez les épistoliers de longues séquences descriptives sur leur état d'esprit ou sur leurs maladies. Si l'on prend le cas de Mirabeau, que ses conditions de détention difficiles rendent malades, on peut trouver de nombreux passages de ce genre :

Ma santé n'est pas bonne; ma situation est trop violente, surtout pour mon âge et mon tempérament physique et moral, pour que je n'en souffre pas ; l'ame use son enveloppe : j'avoue donc que ma santé n'est ni ne peut être bonne ; mais elle est loin d'un entier dépérissement. Depuis ma dernière lettre, je n'ai point souffert de coliques néphrétiques ; et en général, à deux ou trois accès de fièvre près, presque éphémères, je n'ai pas eu de secousses. Ce qui s'altère cruellement en moi, c'est la vue, sur laquelle tu me complimentes fort mal à propos. Certes, il est dur d'être forcé, mais absolument forcé de prendre des lunettes avant vingt-neuf ans ; mais il est plus dur encore de ne voir dans des lunettes, qu'à travers un torrent de points noirs, avant-coureurs prochains et presque infaillibles de la cécité. Je l'avoue, je n'envisage pas tranquillement la perte de la vue. Hélas ! mon ame est dans mes yeux, tant que je suis loin de toi, puisque je ne vis que par tes lettres ; mais, fûssé-je auprès de toi, je n'en sentirais pas moins la privation, de ce truchement si fidèle du véritable amour. Il n'y a qu'un moyen de retarder, si ce n'est de prévenir, cet accident cruel ; c'est de travailler moins. Mais comment veux-tu que je fasse ? Je dors rarement plus de trois heures par nuit je ne vois jamais un visage humain [...]. Tu sais combien ma tête est active ; elle l'est d'autant plus dans cette situation, que tout le feu de mon cœur est concentré et ne peut s'exhaler; que mes sens fougueux et presque indomtables sont enchaînés et n'ont aucune pâture; de sorte que le travail est l'unique moyen que j'aie de donner le change, à la foule de sentiments et de sensations qui m'agitent. J'écris donc, ou je lis quatorze ou quinze heures par jour : je succombe et je me survis. Tout ce que je fais est trop au-dessous de mes sujets, de mes idées et de mes vues, et le peu de bonnes choses que je produis sont achetées aux dépens de mon existence morale et physique.<sup>34</sup> (Lettre à Sophie de Monnier, s.d. [entre le 29 septembre et le 3 octobre] 1778)

« Tempérament », « âme », « feu », « cœur », « sens », « sensations », « sentiments », « idées », autant de mots qui renvoient à l'« existence morale et physique » de l'être profond : autant de mots qui n'apparaissent quasiment jamais sous la plume d'Adrien Mandat . S'il y a quinze occurrences du mot « sentiment<sup>35</sup> », il est presque toujours employé dans les formules de politesse de fin de lettre, souvent en complément d'autres termes comme « attachement » et « cœur », comme on peut le voir dans ces quelques exemples :

<sup>33</sup> G. Vigarello, *op. cit.*, p. 11

<sup>34</sup> Mirabeau, *op. cit.*, t. 2, p. 297-299.

<sup>35</sup> Pour l'emploi du mot « sentiment » et « sensation », voir dans la seconde partie, chapitre IV, dans la sous-partie consacrée au voyage en Grèce, p. 484-491.

Mon coeur, mon cher Papa, est pour vous toujours rempli des sentiments de respect et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être (L2. A M. Mandat – Paris, le 16 février 1781)

C'est avec les mêmes sentiments de respects et d'attachement qui vous sont connus que je suis (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

j'espère que vous ne douterez jamais de ma tendresse et que le respect et l'attachement le plus sincère ne soient les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être (L68. A Mme Mandat – Brest, le 29 avril 1784)

j'espère, mon cher Papa, que vous ne douterez pas plus de ma reconnaissance que des sentiments de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être (L95. A M. Mandat – Toulon, 18 Septembre 1786)

mes sentiments vous sont trop bien connus pour que vous doutiez jamais de ceux d'attachement et de respect avec lesquels je suis pour la vie (L113. A M. Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

adressez-moi toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à St Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement. (L73. A M. Mandat à son père – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adieu, mon cher Papa, je crois n'avoir pas besoin de vous assurer de mon sincère attachement pour que vous en soyez persuadé et ce sera toujours avec ce sentiment et avec un profond respect que je serai pour la vie (L109. A M. Mandat – Paris, le 24 février 1788)

mes lettres adressées à l'un ou à l'autre, étant pour tout deux et par la raison que vous partagez mes sentiments, j'espère qu'il en sera de même de l'hommage : vous les connaissez, ils sont invariables. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Adieu, ma chère Maman, j'espère qu'une lettre de vous arrivera aussitôt que moi à S<sup>t</sup> Domingue et que nous nous dirons souvent, malgré le grand éloignement, vous, « je t'embrasse comme je t'aime c'est-à-dire de tout mon cœur », et moi, « j'ai l'honneur d'être<sup>n</sup> avec le plus tendre et le plus respectueux de tous les attachements votre très humble et très obéissant Serviteur et fils Mandat. » (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Dans l'avant-dernière citation, on trouve le seul adjectif employé pour qualifier les sentiments et il s'agit du mot « invariables » qui cristallise toutes les problématiques de l'expression de l'intime chez Adrien Mandat. Rejetée en fin de lettre, l'expression des sentiments relève de la formule de politesse et par conséquent apparaît stéréotypée ; automatiquement, on retrouvera les termes génériques de « respect », d'« attachement » et de « sentiments », mais c'est ce retour même qui est garant de l'invariabilité des sentiments, c'est-à-dire de leur immutabilité : la relation entre parents et enfant est exempte de passions et de tourments, comme pourrait l'être une relation amoureuse, encore que cela ne soit pas vrai pour tous les épistoliers – on peut penser aux relations tumultueuses de Mirabeau et de son père ou de Diderot avec son frère -. En revanche, on remarque que les formules ne sont pas pour autant « figées », dans le sens où on trouve des variations : les premiers exemples sont brefs, assez proches des tournures préconisées dans les *Secrétaires*<sup>36</sup> tandis que les derniers sont plus étoffés et plus « originaux », le dernier faisant apparaître non seulement le tutoiement mais le verbe « aimer ». Cette dernière occurrence est néanmoins un faux espoir : il s'agit du calque de l'expression de fin de lettre habituelle de sa mère, à en croire la seule lettre que nous ayons

---

<sup>36</sup> Sur la question du style de la lettre, voir seconde partie, chapitre V.

d'elle, et où elle écrit à son mari : « aime moy comme je taime je laisse la place à nully qui veux te faire ces adieux » (L124. Mme Mandat & Adrien Mandat à son père – Nully, probablement janvier 1789) Qui plus est, cette présence du verbe « aimer » dans les formules de fin va connaître le même jeu de variations que « sentiments » ou « attachement » :

Adieu, ma chère Maman, aimez toujours votre fils et croyez qu'il ne sera jamais plus heureux que lorsqu'il pourra vous renouveler l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

Adieu donc, ma chère Maman, assurez Papa de mes respects et de ma reconnoissance, aimez-moi comme je vous aime et croyez au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

Adieu, ma chère Maman, ne me faites pas l'injustice de croire que je ne vous aime pas de tout mon cœur et embrassez mes frères, mes sœurs pour moi, mon oncle en fait de même. Je suis avec un tendre et respectueux attachement (L108. Oncle Mandat & Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1787)

Ainsi, il ne s'agit ni d'explorer la nature des sentiments que l'on éprouve, ni de les exprimer de manière sensible à ses destinataires : à partir du moment où dans l'esprit d'Adrien Mandat, l'amour est considéré comme un « donné » préalable, qui n'a plus besoin d'être prouvé, ni démontré, les variations de formulation relèvent uniquement du souci de style. Or, la question se pose : le correspondant d'Adrien Mandat parvient-il à s'en contenter ? Pas tous, semble-t-il, si on en croit le passage suivant :

Depuis quelques tems, vous ne dites rien de la part de m<sup>r</sup> l'abbé Bertin : est-ce qu'il a contre moi quelque chose sur le cœur ? Il a tort, il n'a jamais eu à me reprocher que d'être plagiaire et c'est un défaut bien pardonnable, quand on trouve dans les idées des autres de quoi exprimer ses sentiments. Il m'a assez puni en me privant d'une réponse qui m'auroit sûrement servi de modèle et de leçon, car quoique à quinze cent lieues de lui, je le regarde toujours comme un mentore[*sic*] qui a des droits sur ma reconnoissance et mon attachement. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Aucune lettre de cette correspondance entre Adrien Mandat et l'abbé Bertin ne nous est restée, mais il est clair que ce dernier lui a reproché de le plagier, notamment pour trouver « dans les idées des autres de quoi exprimer Ses Sentiments » ; Adrien Mandat retourne le reproche en se déclarant privé « d'une reponse qui m'auroit Surement Servi de modele et deleçon » : cette réflexion sur le modèle et la leçon montre bien que l'expression spontanée des sentiments, qui pourrait nous paraître naturelle dans la correspondance familière, ne l'est absolument pas pour Adrien Mandat .

## ***II.2. Traces de vie intérieure***

La vie intérieure d'Adrien Mandat reste un mystère pour ses lecteurs. Il est bien question d'être une « âme qui pense » (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781), et cette lettre est sans doute celle où Adrien Mandat se livre le plus, mais on peine à trouver d'autres éléments de ce genre dans le reste de la correspondance. On se souvient que M. Jon dans la

lettre à Mme Mandat de début janvier 1781<sup>37</sup> le décrit comme « exact à ses petits devoirs de religion » ; ses chefs, en particulier le marquis de Vaudreuil et Guichen, sont dépeints par Viella comme des hommes pieux : le premier est qualifié « d'aussi brave que religieux<sup>38</sup> », le second perd son fils lors d'un combat en 1780 et « il supporta cette perte avec le courage que peut donner[sic] seule la religion et la résignation qu'elle commande<sup>39</sup>[sic] » ; la plupart des lettres émanant des chefs d'Adrien Mandat<sup>40</sup> soulignent une bonne conduite globale, qui, à défaut de faire un saint d'Adrien Mandat, montrent un comportement plutôt vertueux. Il n'est jamais question cependant de religion, même dans les lettres qui évoquent des décès, que ce soit de M. du Pavillon ou M. de Mailly.

On trouve quelques traces d'une vie sentimentale, mais elles sont vite étouffées par les préoccupations quotidiennes, le passage le plus éloquent étant le suivant :

je ne me suis pas fait longtemps prier, je dois de plus cent écus à M<sup>r</sup> de Beaujeu, dépensés aussi en effets. Ce dernier est vraiment tout cœur et un homme vraiment essentiel pour la façon de penser. Vous voyez, ma chère Maman, qu'on me traite assez bien à Toulon [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] Cependant, cette ville ne me dédommage pas de Brest et de tous mes amours dans ce délicieux pays, car je crois me rappeler[sic] de vous avoir nommé au moins cinq ou six demoiselles qui s'y partageoient mon cœur. Voici définitivement notre compte ensemble, je ne sais pas trop si j'y trouverai le mien. J'ai grande envie de vous proposer de payer le port de ma male de Brest qui monte à 75<sup>l</sup>. (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Le thème de la relation amicale et surtout des amours est coincé entre des considérations pécuniaires. Le portrait de M. de Beaujeu donne à voir les qualités qu'Adrien Mandat peut chercher chez un ami, même si l'expression « essentiel dans sa façon de penser » est très abstraite. De la même manière, nous ne savons pas grand-chose des « demoiselles qui [se] partageoient [le] Cœur » d'Adrien Mandat à Brest : qu'est-ce qui plaisait chez les unes et chez les autres ? Mystère... Hormis la lettre à sa mère du 26 août 1787, où Adrien Mandat se dépeint en compagnie de jeunes filles de son âge, ou dans la lettre du 7 avril 1788, où il se retrouve par aventure avec une femme sur ses genoux entre Marseille et Toulon, Adrien Mandat ne s'appesantit guère sur sa vie sentimentale : il ne va guère au-delà de la pose de « joli-cœur », qu'il réserve exclusivement à sa mère. C'est également vers ces années-là qu'il est question de mariage ; comme il faut s'y attendre pour l'époque, c'est d'abord la question de la fortune et de la dot qui importe, comme on peut le voir dans cet extrait :

Je suis fort bien avec ma tante Fraguier qui va répondre le bas labas que, mes arrangements de fortune n'étant pas finis, elle n'ose accepter l'offre que lui fait la tante d'envoyer un modèle de contrat, qu'elle le fera dans quelques mois si elle croit que ma fortune me mette dans le cas de prétendre à M<sup>elle</sup> &c. que du reste, je suis enchanté &c., j'ai parlé de tout cela à M<sup>r</sup> Raclet qui

---

<sup>37</sup> Voir Annexe C.3.

<sup>38</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 1, f<sup>o</sup>19.

<sup>39</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>20.

<sup>40</sup> Voir Annexe C.2

vous fait part de sa façon de penser et de ses démarches qui ne peuvent nous engager en rien. Il a adopté avec chaleur l'idée de M<sup>elle</sup> de C. et seroit enchanté que cela réussît, dans le fait cela seroit bien plus avantageux que l'autre. Ma tante me montrera sa lettre là-bas et je [f°lv°] vous en dirai le contenu en abrégé. La fortune de M<sup>elle</sup> de M. n'est pas aussi considérable que nous l'avions cru d'après la lettre de ma tante, mais elle est encore très belle et ne seroit point à rejeter[sic] si M<sup>r</sup> Raclet ne faisoit rien de son côté. (L125. A Mme Mandat – Paris, mi-février 1789)

Il n'y a donc guère de place pour la beauté ou les qualités personnelles des potentielles fiancées dans le grand marché conjugal, même si l'entêtement d'Adrien Mandat auprès de Mme de La Pallu pour épouser sa fille peut laisser penser que cette jeune cousine lui plaisait particulièrement.

Sur le plan de la vie intellectuelle, on se retrouve face aux mêmes silences. Si l'étude des mathématiques a pu paraître austère à Adrien Mandat lors de la préparation du concours, elle est devenue un sujet d'intérêt et de curiosité par la suite, puisqu'il semble profiter d'un passage à Paris pour voir un autre officier et discuter mathématiques :

J'ai été chez m<sup>r</sup> de Nolvos que je n'ai pas trouvé, j'en suis d'autant plus fâché que la conversation eût roulé sur [angle ?] et n'eût pas été moins agréable pour moi que pour lui. (L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786)

De même, l'intérêt pour les sciences naturelles a certainement dépassé la simple collection puisque M. du Puget, qui partage avec Adrien Mandat des parties de sa collection, le recommande à un de ses amis en des termes élogieux :

Je charge M<sup>r</sup> de Mandat, garde de la marine, de vous remettre cette lettre et je vous prie instamment de seconder par vos conseils et votre complaisance, le grand désir qu'il a de mettre à profit pour son instruction, le tems qu'il doit passer cet hiver à Paris. Je le recommande aussi à M.M. J-Fourcnoy et Monger, vous le menerez chez M<sup>r</sup> Saye &c et je suis sûr que son esprit et son caractère vous plairont infiniment<sup>41</sup>.

Cette lettre témoigne du désir d'Adrien Mandat de s'intégrer dans une communauté scientifique, et par conséquent de son goût pour les sciences. Si ce dernier ne paraît pas davantage, c'est sans doute parce que ses parents, en particulier sa mère, ne sont peut-être pas des interlocuteurs compétents dans ce domaine. En revanche, pour ce qui est des lectures partagées, notamment avec son père, la correspondance nous livre deux titres : l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal et les *Considérations sur l'Esprit et sur les Mœurs* de Sénac de Meilhan.

Si j'osois vous priere[sic] d'employer l'argent que vous vouliez mettre à me faire présent de la seconde édition de l'Abbé Rénal en un bon fusil, cela me feroit grand plaisir. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

J'enverrai à papa ses livres avec un autre excellent Sur l'Esprit et Sur les Moeurs qui vient de paroître. (L112. A Mme Mandat – Paris, le 20 mars 1788)

---

<sup>41</sup> Archives de l'École des Mines, Archives Gillet de Laumont Ms 64, Dossier 2 « Lettres reçues par Gillet de Laumont », n°74, « Lettre de Jean Antoine Edmé du Puget d'Orval du 1<sup>er</sup> octobre 1786 », *Bibliothèque patrimoniale numérique de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)*, accédé 10 juillet 2018, [https://patrimoine.mines-paristech.fr/document/Gillet\\_Laumont\\_MS\\_64\\_II\\_74](https://patrimoine.mines-paristech.fr/document/Gillet_Laumont_MS_64_II_74). Voir Annexe D.2.

La dernière citation nous indique qu'Adrien Mandat est chargé par son père de lui faire parvenir des livres, et qu'au besoin, il peut y ajouter des livres de son choix. Si le critère de la nouveauté semble avoir présidé à l'achat, le goût personnel paraît y être aussi de beaucoup : le livre est qualifié d'« excellent » sans qu'Adrien Mandat précise ce qu'il a pu apprécier dans l'ouvrage<sup>42</sup>. Il reste donc dans sa condition d'objet qu'on achète, qu'on envoie, voire que l'on troque contre un autre objet comme dans le cas du livre de l'abbé Raynal. La correspondance d'Adrien Mandat n'est donc décidément ni le lieu d'expression du « soi » ni un espace de débat intellectuel.

### ***II.3. « Une petite provision de linge, dont tous les officiers de marine sont toujours abondamment pourvus<sup>43</sup> » (Moré de Pontgibaud)***

A défaut de se pencher sur son intériorité, d'explorer son for intérieur, Adrien Mandat accorde beaucoup d'importance à son apparence. Sans être tout à fait une « enveloppe vide », il faut avouer que la correspondance est moins faite de tourments intimes que de tracasseries vestimentaires. On trouve ainsi fréquemment dans les lettres des mentions du linge, dont Adrien Mandat ne cesse de dresser le compte :

Je n'ai plus d'habits, de vestes, ni de culottes, je compte en faire faire par Ruchi un habit de draps uniforme une redingote uniforme avec une veste et une culotte[sic]. Je consulterai là-dessus mon oncle Fraguier. Je vous prierai d'écrire au tailleur de Papa pour qu'il me fournisse tout à crédit, ainsi qu'à son cordonnier, pour du linge. Il m'en reste beaucoup, excepté des bas. Je vous porterai la liste (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

Lorsque ma male sera arrivée, je vous enverrai la liste de mon linge. Je crois avoir mi[sic] dans le total des chemises que je vous ai montré mes chemises de nuit, je n'en avois ici que 9. J'ai trouvé deux paires de bas de soie bleues[sic] de plus que mon compte, probablement elles sont à Papa mais Madeleine les a marquées[sic] à ma marque. (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

Voici la <sup>d</sup>liste de mon linge que je te prie de remettre à Maman : 32 chemises, 12 cols, 4 culottes[sic], 4 vestes de bazin, 6 bonnets de coton, 6 cannecons, 24 mouchoirs de poches, 8 paires de bas de coton, 8 paires de bas de Soie, 10 paires de bas de fil, 24 paires de chaussons, 1 bonnet de laine, 3 paires ½ de draps, 12 Serviettes, 6 coiffes de nuits. [f° Ir<sup>o</sup>] Je crois que ce que j'ai de linge pourra suffire pour les campagnes de paix que nous faisons, où on n'est pas plus de 15 ou 20 jours à la mer sans rentrer dans un port. (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783)

je me suis fait faire un habit uniforme, une veste et une culotte de velours de coton excellent pour l'hiver et une culotte de prunelle, ce qui va diminuer beaucoup les fonds. (L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 décembre 1783)

Mon séjour à Paris ne sera que suffisant pour m'y faire faire de quoi m'habiller et me chausser. (L81. A M. Mandat – Brest, le 23 février 1786)

D'ailleurs, je n'ai plus ni linge ni habit et il nous coûteroit énormément si je me faisois faire la moindre chose dans ce pays-ci, tout y étant infiniment plus cher qu'en France. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 Novembre 1785)

---

<sup>42</sup> Voir L112, n. 8.

<sup>43</sup> Charles-Albert Moré de Pontgibaud, *Mémoires*, Paris, Thiercelin, 1828, p. 143.

Je vous prie d'écrire à Michel de me faire 13 ou 14 paires de souliers, presque toutes escarpins, à l'exception de 3 ou 4 paires, dont 2 seront à doubles coutures et 2 escarpins de bal : en Amérique où il n'y a pas de boue, on n'a pas grand besoin de gros souliers. Il faudroit qu'il les envoyât tout de suite, car le carosse est au moins 15 jours à venir de Paris ici. (L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784)

Comptabilité du linge qui manque, compte rendu du linge acheté : Adrien Mandat mentionne par deux fois le mot « liste », et il s'agit très probablement des nombreuses factures et feuilles de comptes que l'on trouve dans l'autre partie du portefeuille marron où est conservée la correspondance. On est frappé par la quantité de vêtements nécessaires pour faire les campagnes de paix, ce qui laisse penser que le trousseau est doublé en temps de guerre : le métier d'officier use autant les corps que les habits. Une des feuilles de compte<sup>44</sup>, qui prévoit les dépenses en vêtements pour le 8 mars 1784 dans la perspective d'une seconde campagne aux Antilles et dont une grande partie des articles correspond à la liste de la troisième citation, fait s'élever à plus de 1000<sup>L</sup> le renouvellement de la garde-robe, soit presque un an de pension. On voit également que la plupart du temps, Adrien Mandat fait faire ses vêtements à Paris par Ruchi et Michel, artisans non identifiés, et se les fait envoyer par la poste, sans doute parce que cela coûte moins cher, mais il semble ponctuellement faire appel à des tailleurs à Brest : en revanche, il ne fait rien faire dans les colonies antillaises à cause du surcoût des matières premières et des taxes, comme il le dit à son père dans l'avant-dernière citation.

Le vêtement le plus intéressant de la liste du 8 décembre 1783 est sans conteste la « chemise », achetée en 32 exemplaires – soit une par jour. En effet, Georges Vigarello remarque au sujet de ce vêtement qu'à partir de la fin du Moyen-Âge, période où l'on commence à se méfier des bains et autres ablutions, « La propreté personnelle est symbolisée par celle du linge. L'attention va aux enveloppes qui recouvrent la peau.<sup>45</sup> » L'usage de la chemise se répand et devient alors synonyme de propreté corporelle :

La chemise qui se voit, celle qui révèle très précisément son statut d'intermédiaire entre la peau et le drap, peut jouer plusieurs rôles. Sa blancheur est, globalement bien sûr, un signe de netteté vestimentaire. Cette dernière qualité s'ajoute à celle de richesse ou de décence jusque-là retenues en priorité. [...] Mais le blanc permet surtout un jeu sur les profondeurs du vêtement. Il est un témoin du « dessous ». Avec lui, la présence de la peau est comme déléguée à la surface de l'habit. C'est le caché qui se montre. Il rend en partie visible ce qui ne se voit pas. L'étoffe qui touche la peau devient un témoin discret ou appuyé aux marges de l'habit. Elle « révèle » ce que l'habit recouvre. Le blanc, dans ce cas, signe une propreté particulière : celle de l'intérieur. Une qualité s'est donc ajoutée qui permet en outre d'évoquer l'intime<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> Portefeuille Gauche/3bii « Lettres de mandat père »/ FCompte-SD001.pdf

<sup>45</sup> G. Vigarello, *Le propre et le sale, l'hygiène de corps depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 2013, p. 55

<sup>46</sup> *Ibid.* p. 76.

Le nombre de chemises et de cols indique donc le souci d'hygiène d'Adrien Mandat, qui se traduit par de l'agacement et du malaise quand il ne peut maintenir un niveau de propreté suffisant, comme quand il écrit à sa mère :

lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique, un entousiate[*sic*] de la marine, un ennemi juré des isles où il fait un chaud insupportable[*sic*], où j'usois 3 ou 4 mouchoirs par jour à essuyer la sueur de mon visage, où j'ai attrapé 3 coups de soleil pour ma part (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

On voit également dans ses factures que la blanchisserie lui coûte en moyenne entre 15 à 18 livres par mois, ce qui laisse penser que non seulement il change de chemise tous les jours, mais que l'intégralité de celles-ci est nettoyée tous les mois. D'autres réflexions sur son apparence montrent qu'Adrien Mandat a adopté des pratiques d'hygiène nouvelles, que les médecins préconisent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en premier lieu la pratique du bain :

J'ai beau économiser, je ne puis trouver les moyens de faire rester longtemps l'argent dans mon gousset et suis toujours étonné de voir à la fin de chaque mois, l'article des vers[*sic*] de limonade, orgeat et bains beaucoup plus fort que les autres et il est impossible de se passer de ces sortes de rafraîchissement. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Cette lettre, ainsi que celle à son père du 16 septembre 1786 citée plus haut, montrent qu'Adrien Mandat prend des bains de mer pour se rafraîchir, témoignage d'un « imaginaire du bain froid<sup>47</sup> » qui raffermir les corps et leur rend leur vigueur, menacée par la chaleur du climat. De même au nom du naturel contre l'artifice, l'usage des perruques recule, en particulier pour les jeunes gens. Or, la réflexion d'Adrien Mandat lors du banquet en l'honneur des Français à Boston laisse penser que le jeune homme n'en portait pas : « pour moi, j'étois placé entre 2 perruques avec lesquelles il fallut boire et trinquer pendant tout le dîné. » (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782) Cette question du cheveu semble troubler Félicité, car Adrien Mandat se sent obligé de lui faire répondre ceci par leur frère Dubreuil : « je réponds par quatre choses à ce que ma sœur me demande, la 1<sup>ère</sup> est que je ne me fais pas coiffer par Bassigny. » (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783) De fait, on voit dans les factures qu'Adrien Mandat va chez le perruquier, mais qu'en revanche, il n'y a pas de poste d'achat pour une perruque : il est probable qu'il se fait simplement couper et poudrer les cheveux<sup>48</sup>. Enfin, même s'il utilise de la pommade, très probablement parfumée, il

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 137. G. Vigarello note l'enjeu culturel plus que physiologique du bain froid, notant que « La pratique du bain froid y est surtout pratique ascétique. Le durcissement y est autant moral que physique » (*ibid.*, p. 139), la figure du sauvage et du Romain étant exploitées pour idéaliser la vigueur : « le froid n'est qu'un indice dans un vaste déplacement de valeurs. Ce qui compte c'est la rupture des codes physiques et des valences morales ; plus fondamentalement, c'est la transformation des repères sociaux : imaginer des robustesses là où elles n'étaient pas, circonscrire la décadence à un milieu défini », c'est-à-dire celui de l'aristocratie (*ibid.*, p. 144). Cette mise en valeur de la vigueur des Anciens pointe dans la réflexion d'Adrien sur ses projets de baignades grecques : « je Compte aussi jouir comme les fameux athletes de [*l'2<sup>e</sup>*] de me baigner dans L'ilissus » (L120. Adrien à sa mère – Athènes, le 2 septembre 1788)

<sup>48</sup> Voir L79 où il indique que Bassigny lui achète de la poudre et de la pommade.



se défend de porter des « odeurs », c'est-à-dire du parfum dont Vigarello souligne la « disqualification » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Maintenant, ma chère Maman, j'ai à vous prouver que je ne porte jamais d'odeur sur moi. Cette lettre qui a embaumé tout votre secrétaire avoit été poudrée avec de l'odeur ambrée qu'on met dans la poudre pour les cheveux : je n'avois ni sable ni poudre d'or et je m'étois servi de cette odeur qui appartenoit à un de mes camarades. Aujourd'hui, je me sers de cendre, de manière que ma lettre n'aura pas grande odeur (L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 decembre 1783)

Comme on peut le constater, les pratiques vestimentaires d'Adrien Mandat dénotent une pratique plutôt rigoureuse des principes de l'hygiène ; cependant, le lien que le corps entretient avec le vêtement pour garantir la santé n'est guère ce qui importe à ses yeux. C'est avant-tout à la dimension sociale du vêtement qu'Adrien Mandat est sensible, car au-delà du critère de propreté qui s'impose à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, « l'habit doit ici être honnête et décent. La surface de cet habit retient en fait l'essentiel du regard<sup>49</sup>. »

je n'ai plus d'habits, je n'ai plus de veste ni de culote[*sic*], je suis si fort rapiéceté que je n'ose me présenter ni chez les femmes, ni chez les gouverneurs, quoique assez bien reçu dans les commencements chez les unes et chez les autres, quand j'avois un habit de pékin que la vétusté a depuis condamné à devenir doublure d'un habit de drap qui faisoit jadis mes beaux jours à Brest, mais qui maintenant [*f°2r°*] est si rapé qu'il est devenu presque bleu de ciel. (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [decembre 1785])

j'ai mi[*sic*] ce matin mon uniforme de mer pour la 1<sup>ère</sup> fois : personne n'en avait encore porté et, comme il est très élégant, j'ai fait aujourd'hui l'objet de l'admiration et de la surprise de tout Toulon. (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786)

L'habit « rapiéceté », étymologiquement « réduit à l'état de pièces », empêche le jeune homme de jouir des privilèges de sa fonction, à savoir se « présenter » chez les femmes et les gouverneurs, c'est-à-dire participer à la sociabilité des officiers de marine ; Adrien Mandat n'exagère pas l'usure de ses vêtements car Cotignon fait une semblable remarque :

Ceux qui ont été embarqués savent fort bien qu'en débarquant d'une campagne on est fort heureux d'avoir une chemise à mettre, tous les effets en général, étant mangés par des millions de milliards de rats, d'insectes de toute espèce, jusque par des serpents<sup>50</sup>.

A l'inverse, l'uniforme neuf, qualifié « d'élégant », permet de se placer sous le regard des autres, d'être « l'objet de l'admiration et de la Surprise de tout Toulon » : au-delà d'un grade et d'une place dans la hiérarchie militaire, l'uniforme marque une place dans la société et Adrien Mandat est particulièrement attaché à cette dimension du vêtement.

---

<sup>49</sup> G. Vigarello, *Le Propre...*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>50</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 257.

### III. LE RECIT DU QUOTIDIEN : ADRIEN MANDAT COMME ETRE SOCIAL

#### III.1. Nully : scènes de vie à la campagne

Etant le cadet de la famille Mandat, qui plus est chargé d'une famille nombreuse, le père d'Adrien Mandat est donc contraint à une vie moins dispendieuse que son frère aîné ou son beau-frère le marquis de Fraguier qui vivent à l'année à Paris. Installé à Nully, en Champagne, il vit la vie tranquille des « gentilshommes campagnards<sup>51</sup> », vie calme entrecoupée par des séjours à Paris dans sa famille. Adrien Mandat se révèle particulièrement attaché à Nully, foyer familial et port d'attache :

je ne resterois à Paris qu'un instant et, guidé par l'empressement, de vous revoir et le désir de vous embrasser, je trouverois bien vite le chemin de Nully où je viendrois enfin me rendre à ma famille et à moi-même, car j'usqu'à présent, j'ai été tout au service et lui ai fait bien des sacrifices (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

j'ai été obligé d'écrire à mon oncle Fraguier pour le prier de vouloir bien m'envoyer au plus vite ou un congé de la Cour ou une permission du ministre pour M<sup>r</sup> de La [f°1r°] Vaultière de me laisser partir. J'espère que l'une ou l'autre arriveront incessamment et qu'enfin je pourrai aller vous embrasser à Nully. (L81. A M. Mandat – Brest, le 23 février 1786)

Adieu, ma chère Maman, quand reverrai-je Nully et pourrai-je vous y embrasser ! Le moment sera bien doux pour moi et je vais trouver le tems bien long. (L100. A Mme Mandat - Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

j'ai tant d'affaires, ma chère Maman, que je ne puis causer avec vous aussi longtems que je le voudrois : comme je m'en donnerai quand je serai à Nully et avec quel plaisir ! (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789)

Il est intéressant de voir que, dans la première citation, Adrien Mandat déclare n'être que lui-même à Nully au milieu de sa famille. Le thème du château familial est associé au lexique du « plaisir » (« moment bien doux », « désir »), de la hâte (« empressement », « au plus vite », « incessamment », « tems bien long ») et de la proximité, tant physique –« embrasser » apparaît trois fois- que morale, puisqu'il s'agit de « causer » longtems avec sa mère à son retour. Même si Adrien Mandat n'est guère expansif dans l'expression de ses sentiments, il donne à voir une famille unie où règne la tendresse, notamment dans le passage suivant où il se dépeint en compagnie de sa mère :

parlons actuellement de Nully : si j'y étois dans ce moment-ci nous irions à la promenade ensemble, nous sortirions par la porte de Guarillons, nous irions à l'Orgiset ou sur la route et nous reviendrions en parlant de nos affaires, chantant ou distribuant le château ; un bon souper termineroit la journée et, le lendemain, nous nous proposerions de la passer [f°3r°] aussi agréablement. Ici, quelle différence ! Point de parents, personne qui s'intéresse à vous, personne à qui vous puissiez faire part de vos joies, de vos peines. On est isolé au milieu de 300 personnes et le plaisir qu'on éprouveroit à être au milieu de sa famille vient, en se retraçant à votre imagination, ajouter au désagrément de votre position, puisqu'il vous la fait comparer à

---

<sup>51</sup> François Bluche, *La Noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1995, p. 197-200.

celle heureuse d'être au beau milieu de ce que l'on a de plus cher. (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

Il avait déjà parlé des « sacrifices » faits pour le service : cet extrait nous indique leur nature, la solitude semblant particulièrement peser à Adrien Mandat .

Outre les promenades en compagnie de sa mère dans le domaine familial, Adrien Mandat donne ici et là des indications sur les occupations des Mandat. Ainsi, il s'imagine sa mère « gelant de froid à Nully au milieu de tous mes frères et sœurs » (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786), indiquant par là que le château familial n'a peut-être pas toutes les commodités suffisantes pour faire oublier à la famille réunie en veillée les grands froids de l'hiver champenois. A la même époque, Chateaubriand décrit des conditions de vie similaires dans le livre III des *Mémoires d'Outre-Tombe*, le bonheur familial en moins.

A défaut d'avoir chaud, il semble que l'on mange bien à Nully, puisque « le maître d'hôtel de m<sup>r</sup> le Commandeur est un très brave homme qui m'a dit qu'il se chargeroit de tout ce que vous lui donneriez pour moi, à condition que, lorsqu'il iroit à Nully, vous lui feriez manger de bonnes poires. » (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781) Là aussi, on peut supposer qu'afin de réduire les dépenses de bouche, la famille Mandat se nourrit principalement des produits de leurs terres, ainsi que de gibier, en témoigne le remerciement de M. Jon à M. Mandat de l'envoi d'un « bel et bon chevreuil » (L2. A M. Mandat – Paris, le 16 février 1781) Cependant, après l'héritage du marquis de Tournis, la famille Mandat semble se permettre des « extras » en se faisant envoyer du poisson de mer : « je recommanderai à la cuisinière ou ma tante de mettre au courrier vendredy, jour où la marée arrive, de la raye et d'autres poissons de mer que vous aurez, moyennant cela, dimanche avec vos lettres » (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789). Pour ce qui est des loisirs, ceux-ci sont simples et se partagent entre les défilés de régiment, sans doute rares, et les visites au voisinage, probablement plus fréquentes :

Il entre aujourd'hui en rade un convoi escorté par des frégates et je crois par un vaisseau ; j'ai passé tout mon après-midy à le lorgner dans les longues vues et je n'en suis pas plus avancé, n'ayant pas pu distinguer bien l'espèce des bâtiments [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] de guerre. Nous aurons le plaisir de les voir passer demain à poupe et de leur demander les nouvelles. C'est un spectacle un peu plus agreable que celui de voir passer un regiment sous les remparts de Nully. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

je me rappelle que m<sup>r</sup> de Montaugon vous disoit à Nully que les différents grades de la Marine ne vivoient point bien ensemble. (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

bien des respects aux nouvelles habitantes de Nully et à nos voisins de Tremilly. (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Cette vie semble convenir à Adrien Mandat puisqu'il en adopte les habitudes à Grancey après son héritage :

Le ch<sup>ef</sup> arrive de Langres où il avoit été à un bal et où on l'a retenu quatre grands jours qu'il a passé au concert, au bal et chez de belles dames qui l'ont beaucoup fêté. Nous n'avons ici que Jules et le ch<sup>ef</sup> de Compiègne, Bossaurourt est parti pour Dijon où il est allé voir son frère. Cette société de voisins vaut bien celle des Chausirey et n'est pas beaucoup plus dispendieuse à avoir. Nous nous ennuyions assez passablement, si nous n'allions nous promener à cheval dans les bois et dans les villages [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] dépendants de Grancey que je suis bien aise de connoître. (L153. A Mme Mandat – Grancey, s.d. [printemps] 1791)

Bals à Langres, parties de chasse, « société de voisins », visite des dépendances : on trouve là l'emploi du temps type du gentilhomme de campagne, qui pourrait cependant être guetté par l'ennui. François Bluche note à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « le réveil des résidences endormies, [...] avec le déclin de la vie de cour, l'anglomanie, et un engouement pour la nature<sup>52</sup> », ainsi qu'une « mode » pour l'agronomie. Aussi ne lit-on pas sans un sourire la réflexion d'Adrien Mandat sur son nouveau domaine après quelques mois de possession : « grancey n'est véritablement habitable qu'avec beaucoup de chevaux de selle et une angloise. » (L155. A Mme Mandat – Grancey, le 11 avril 1791) En effet, si Grancey est à égale distance de Langres que Nully l'est de Chaumont, la région est moins urbanisée, étant parcourue de grandes forêts : idéale pour la chasse, seule une Anglaise adepte des grands espaces pourrait s'y plaire, là où une Française, plus coquette et plus sociable finirait par se morfondre.

Comme le rappelle François Bluche, « la bienfaisance fait partie des devoirs seigneuriaux<sup>53</sup>. » Si l'on ne sait pas exactement quelles sont les activités des Mandat dans la région de Nully, on remarque que le « patronage » seigneurial est comme délégué à Adrien Mandat qui rencontre à deux reprises des Champenois de sa connaissance en détresse. Dans la lettre à sa mère du 21 novembre 1781, Adrien Mandat annonce avoir rencontré le dénommé Bousenot, « fourrier de Marine », que le père d'Adrien Mandat connaît et qui est originaire de Sommevoire, à quelques kilomètres de Nully. A la fin de la campagne, il s'agit de retrouver son épouse, sans doute parce que ce dernier est décédé, ce qui est confirmé dans une autre lettre : « j'ai été chez la femme Bousenot que je n'ai pas trouvé, mais ceux qui demeurent dans la même maison m'ont dit qu'elle n'avoit rien que ce qu'elle gagnoit journellement. Son mobilier consiste en très peu de chose et son mari n'avoit que ses appointements. » (L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784) La famille Mandat semble s'intéresser au sort de cette femme dans la misère : sans doute ont-ils prévenu son beau-père resté à Sommevoire, qui lui a écrit une lettre transmise par Adrien Mandat. La démarche n'ayant pas eu le succès escompté, le jeune homme signale qu'au décès de la dame, la famille

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 28.

de Champagne pourrait hériter modestement et la lettre se conclut par une proposition de service renouvelée :

Je vous renvoie le papier du père Boussenot. La femme du fourier[*sic*] n'a plus qu'un mobilier très modique et elle vit de ce qu'elle gagne. Cependant, si elle venoit à mourir et qu'on vendit ce qu'elle a, les parens de Sumvoir pourroient toucher une petite somme. Il faut qu'ils conservent ce papier et si, dans le tems où je me trouverai à Brest, je puis leur être utile, ce sera avec grand plaisir. (L66. A Mme Mandat – Brest, le 31 mars 1784)

Le deuxième cas de ce genre a lieu deux ans plus tard, où Adrien Mandat retrouve un natif de Nully du nom de Jolain :

J'ai trouvé ici Jolain, qui est sergent au Régiment du Cap, ce qui m'a fait supposer qu'on y étoit content de lui. Il m'a dit qu'il croyoit que ses parents lui en vouloient de ce qu'il s'étoit engagé et que, par cette raison, il ne leur avoit pas écrit depuis 83 ; je lui ai fait écrire à son père une lettre que je vous envoie et dont je vous prie de m'envoyer la réponse que je lui ferai passer. (L97. A M. Mandat – Mole Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 Novembre 1786)

Adrien Mandat endosse ici le rôle de réconciliateur des familles : Jolain est vivement encouragé, pour ne pas dire forcé à écrire à ses parents et à donner de ses nouvelles, la lettre étant enclose dans celle d'Adrien Mandat. Ce dernier finit sa lettre en demandant des nouvelles du grand-père de Jolain, ce qui montre la proximité des Mandat avec les habitants de Nully : « je souhaite que le pauvre père Simonin se porte mieux et qu'il reçoive avec plaisir des nouvelles de son petit-fils. » (L97. A M. Mandat – Mole Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 Novembre 1786)

L'attachement est encore plus grand à l'égard des commensaux du château : « Embrassez tout le reste des habitants de Nully pour moi » (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789) Dans l'expression « le reste des habitants de nully », il ne s'agit pas uniquement des autres membres de la famille Mandat. L'abbé Bertin est salué dans plus d'un tiers des lettres, le curé de Thil, paroisse à une dizaine de kilomètres de Nully, dans un cinquième des lettres, ce qui dénote non seulement le respect pour leur fonction ecclésiastique, mais aussi une forme de familiarité. N'oublions pas que l'abbé correspond avec Adrien Mandat et on peut supposer que c'est lui qui s'est chargé de sa première éducation avant M. Jon. On trouve également le nom de trois domestiques, la plupart dans des posts-cryptums d'embrassades : Magdeleine, citée trois fois, Saint-Louis, mentionné une fois, et Victoire, mise sur le même plan que Sophie, petite sœur d'Adrien Mandat -« bien des choses à la sœur et à la grosse Victoire. » (L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788) Comme le remarque François Bluche, « le patronage le plus courant est la relation du maître aux domestiques, dans une société où sont encore estimés d'un côté l'autorité de type

paternel, de l'autre la fidélité et le dévouement<sup>54</sup>. » L'absence de documents sur le train de maison à Nully ne permet pas de dire combien de domestiques avaient les Mandat. En revanche, Zoé de Bienville indique que ces trois personnages ont été les seuls à suivre les Mandat en exil en Allemagne et conserve à leur sujet un souvenir ému :

Mes parents émigrés [les Mandat] étant partis sans ressources, écrivirent pour qu'on leur envoyât de l'argent et des diamants laissés en dépôt ; ces objets furent arrêtés et confisqués. Ayant appris cette triste nouvelle, mes grands parents virent qu'ils seraient obligés de vivre plus pauvrement. Ils voulurent renvoyer en France les nombreux domestiques qu'ils avaient emmenés, et le peu d'argent qui leur restait servit à payer les gages de tous ces gens, en leur disant que s'ils pouvaient eux-mêmes rentrer en France, ils reprendraient à leur service ceux qui le désireraient. Ils reçurent leur argent, mais aussitôt après trois d'entre eux vinrent retrouver leurs maîtres, et leur remettant l'argent qu'ils avaient reçu, ils jurèrent que n'importe ce qui pourrait arriver, ils ne les quitteraient jamais, les serviraient comme par le passé, et travailleraient pour les aider à vivre. C'étaient une bonne nommée Madeleine qui avait élevé tous les enfants de mon grand-père, Victoire femme de chambre de ma grand-mère et Guillemain valet de chambre qui était adroit à tout et servait de valet de chambre<sup>55</sup>.

Cette proximité des maîtres avec leurs domestiques est particulièrement frappante dans le cas de Bassigny, surnom de Nicolas Cousin, jeune homme d'une vingtaine d'années originaire de Semoutiers<sup>56</sup>, dont le nom est cité treize fois. Du fait de la différence de classe, Bassigny n'écrit pas à la famille Mandat mais à leur domestique principal, Saint-Louis, comme on peut le voir dans ce passage : « vous n'avez guère que le tems de m'envoyer l'argent nécessaire pour cette campagne qui, comme le mandoit Bassigny à S<sup>t</sup> Louis, pourra bien être de 2 ans et peut-être davantage si j'ai un commandement » (L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784) En revanche, Adrien Mandat donne très fréquemment des nouvelles de lui à ses parents, sur un ton souvent élogieux :

Bassigny est arrivé ici malade, il m'en a coûté 3 louis pour sa route. Il se porte bien mieux à présent. (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Bassigny n'a point été malade de la mer malgré que nous l'ayions eu un peu grosse. (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784)

Bassigny est à bord Michel Morin : il est cuisinier, maître d'hôtel, quoique toujours mon très humble serviteur ; j'en suis très content, il n'est jamais malade de la mer : la première fois que nous sommes sorti[sic] sur la goëlette, nous avons eu un tems affreux, la mer étoit démontée et même nous avons cassé notre gouvernail et avons eu toutes les peines du monde à gagner le mouillage du Fort Royal ; il n'a pas été plus malade que moi, les deux seuls Champenois qui fussent à bord furent presque les seuls qui ne <sup>h</sup>furent pas malade[sic] (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

Bassigny fait figure de double d'Adrien Mandat, sorte d'extension du « moi ». Adrien Mandat souligne à l'envi que, comme lui, Bassigny a le pied marin, fier, quand lors de sa seconde campagne sur la *Danaé*, d'être « les deux seuls champenois qui fussent à bord furent presque

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 29

<sup>55</sup> Copie des *Mémoires* de Zoé de Bienville, p. 2-3. La bonne de Zoé était l'épouse de Louis Guillemain, dont le surnom était « Saint-Louis » (*Ibid.*, p. 8)

<sup>56</sup> Pour des éléments biographiques, voir L52 n. 9.

les seuls qui ne furent pas malade » : cette remarque est une manifestation de chauvinisme, dans la mesure où la grande majorité de l'équipage devait être composée de Bretons, traditionnellement marins. Bassigny partage également les activités scientifiques de son maître :

J'ai presque fait de Bassigny un naturaliste : il m'a empaillé différents poissons (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Le beau perroquet que Bassigny avoit élevé avec tant de soin pour ma sœur vient de mourir : c'étoit une aimable bête qui n'avoit d'autre défaut que de scavoir trop bien mon nom et de le crier de toutes ses forces depuis le matin j'usqu'au soir. Ma sœur doit lui scavoir gré l'intention qu'il avoit de le lui offrir et des peines qu'il [f°2r°] s'étoit donné pour son éducation ; il en est encore uns[sic] qui a la tête très dure et répond on ne peut pas plus mal aux loys de son instituteur, dont j'ai été assez content depuis le Commencement de la campagne : il n'a d'autres défauts[sic] que ceux que vous lui connoissiez et dont il a grande peine à se défaire, mais du reste fidel[sic], assez attentif, ayant soin de mes affaires et ne se grisant jamais ; j'ai été obligé de lui faire faire différentes choses dont il avoit besoin, il les a payé[sic] et je les lui dois, il m'a toujours acheté depuis mon départ de Brest ma poudre et ma pomade[sic] ; j'ai aussi avec lui un compte de graines et de coquillages que je lui avois dit de d'acheter quand il en trouveroit, quelques blanchissages qu'il a payé et de l'argent qu'il m'a prêté quand j'étois trop éloigné pour en recevoir de M<sup>r</sup> de Clugny. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

On voit poindre tout de même dans ces passages un peu de condescendance : si Adrien Mandat souligne les « peines » que Bassigny s'est données pour satisfaire le goût pour les volatiles des femmes Mandat, il est mis humoristiquement sur le même pied que le perroquet. Le domestique est une créature que l'on transforme, comme l'indique la périphrase factitive « j'ai presque fait de Bassigny un naturaliste », et dont il faut être l'« instituteur » : cependant, Adrien Mandat maintient derrière une périphrase les défauts de son domestique, qui sont « Ceux que vous lui connoissiez », pour mettre en avant ses qualités, « fidel », « assez attentif », soigneux et sobre, et insiste sur le fait qu'il faut rembourser les dettes contractées auprès de lui. A bien des égards, Adrien Mandat est beaucoup moins amène avec Josseran, dont le nom n'apparaît que quatre fois et qui « fait enrager par son imbecillité » (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787), au point que le sobriquet « l'éveillé » lui sera donné.

### ***III.2. Paris ou la civilisation des loisirs***

La vie à Paris est beaucoup plus trépidante que celle de Nully et grâce à la solidarité familiale, Adrien Mandat accède aux loisirs des classes les plus aisées de la noblesse parisienne, comme il le rappelle à son mère :

mon oncle Mandat veut qu'il ne m'en coûte rien pour les spectacles pendant tout le tems que je resterai ici : il faut convenir que nous avons de bien bons parents. (L82. A Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1786)

j'ai reçu de la part de Mandat et de sa femme un million de marques d'amitiés et d'attentions, ils se sont toujours arrangés pour que je fus avec l'un deux[sic] et m'ont mené

diner et souper en ville presque tous les jours et au spectacle avec leurs chevaux. (L85. A Mme Mandat – Paris, le 21 juin 1786)

L'activité la plus fréquente est la visite de courtoisie. La toute première lettre d'Adrien Mandat que nous ayons conservée est le récit de la visite de la tante Le Moyne, au cours de laquelle il reçoit en cadeau une chaîne en or pour sa montre. Pendant les six premiers mois de 1781, le cercle de sociabilité d'Adrien Mandat se réduit à sa famille proche, comme on peut le voir dans cet exemple :

J'ai reçu aujourd'hui la visite de mon cousin de Portes qui est fort content que j'aye[sic] toujours beaucoup de goût pour la marine. Il m'a promi[sic] de me venir voir de tems en tems. J'ai été dîner hier chez mon oncle Mandat ; mon oncle Fraguier étoit revenu de la nuit et il m'a dit tout [f°1r°] ce qu'il avoit fait pour moi à Brest (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781)

Cependant, à mesure qu'Adrien Mandat gagne en âge, son cercle s'agrandit et il devient également plus autonome dans le choix de ses visites :

Vous apprenez moyen en ça mon arrivée trois jours plus tard. J'ai déjà été chez M<sup>r</sup> le vicomte de Mailly qui m'a supérieurement reçu chez M<sup>r</sup> Tourni et à l'hôtel de Guerchi, où je croyois encore M<sup>r</sup> le chevalier d'Annonville, [f°1r°] mais j'y ai malheureusement appri[sic] qu'il étoit retourné en Champagne. J'ai encore quelsques[sic] visites à faire et dès qu'elles seront faites et que tous mes habits seront ici, je partirai pour Nully [...] je soupe lundy chez m<sup>r</sup> de Tourni à qui je rapporte deux cocos. (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

Parmi les dames que nous avons mené aux environs d'Antibes étoit M<sup>de</sup> la m<sup>ise</sup> de Grasse Briançon, dont je me suis dit parent et qui m'a mené passer deux jours dans une terre de son père le C<sup>te</sup> de Grasse du Bar, dont les ancêtres étoient jadis souverains de cette partie de la Provence. J'ai été reçu à merveille et ai trouvé mon voyage charmant. (L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

Comme on peut le voir, en 1786, Adrien Mandat, alors âgé de 21 ans, n'a plus besoin de la tutelle de son oncle pour faire des visites parisiennes et, en service, les visites de courtoisie à terre sont un moyen de s'échapper de la vie ennuyeuse du bord.

Ici et là, on voit des indications sur les activités de loisirs des uns et des autres. L'oncle Mandat ou le marquis de Tourny, particulièrement riches, font des dépenses d'amélioration de leur logis, à l'intérieur comme à l'extérieur :

Tous mes parents me font beaucoup d'amitié, surtout ma tante Mandat qui est venue me voir ici ; aussi, il y a huit jours quand j'ai été diner chez elle, mon oncle m'a dit qu'il falloit que ma tante m'aimât bien pour venir me voir à un troisième, tandis qu'elle n'avoit pas encore voulu monter au premier depuis quatre mois qu'il l'en persecutoit, pour voir un secretaire qu'il avoit acheté. (L1. A Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781)

M<sup>r</sup> de Tourni nous a fait voir tous ses jardins qui sont charmants ; il a cherché à y conserver la nature autant qu'il a pu, il n'a fait que l'embellir. Il a mi[sic] sur un rocher qu'il s'est amusé à arranger d'une manière charmante cette inscription : « c'est mieux [f°1r°] que la nature et cependant c'est elle. » (L50. Adrien Mandat à sa mère – Falaise, le 8 juillet 1783)

Ces deux notations illustrent ce que François Bluche appelle la « folie de construire<sup>57</sup> » qui touche la noblesse sous le règne de Louis XVI, « où l'harmonie entre l'architecture et le décor

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 58-61.



de la vie atteint un sommet inégalé ». L'oncle Mandat achète un nouveau meuble, pris sans doute par la passion de redécorer son hôtel, passion non partagée par la tante Mandat qui, par paresse ou goût du confort, semble ne jamais quitter le rez-de-chaussée ; le marquis de Tournis, quant à lui, cède à la mode du jardin à l'anglaise, dont Adrien Mandat rappelle à sa mère les principes : « Conserver la Nature [pour] l'embellir ».

A ces passe-temps plus centrés sur l'amélioration de la sphère privée, il faut ajouter les divertissements plus mondains, comme la promenade sur les Boulevards :

Mandat et sa femme me comblent d'amitiés, cette dernière s'habillait au moment de mon arrivée et, comme c'étoit beau jour de boulevard, elle m'a envoyé chercher un perruquier et nous avons été faire les beaux toute la soirée sur le boulevard dans la belle diligence (L83. A Mme Mandat – Paris, le 13 juin 1786)

Ce rituel parisien, que Louis-Sébastien Mercier fixe à « cinq heures & un quart », remplit brusquement les rues de Paris : « c'est un tapage affreux, infernal. Toutes les rues sont embarrassées, toutes les voitures roulent en tout sens, volent aux différens spectacles, ou se rendent aux promenades. Les cafés se remplissent.<sup>58</sup> » Les Parisiens, toutes classes mélangées, peuvent y trouver des cafés, mais aussi des spectacles de foire et des parades, que l'auteur du *Tableau de Paris* réprovoque. Dans sa lettre, Adrien Mandat indique bien ce qu'une grande dame comme Mme Mandat peut chercher dans cette activité : le désir de se montrer dans un beau carrosse, dans ses plus beaux atours. Cette parade sociale n'est pas toujours très agréable, puisque deux ans plus tard, Adrien Mandat note : « j'arrive de Longchamps où j'ai eu, ainsi que le ch<sup>er</sup> de Panat, une pluie affreuse, il y a la peu d'équipages élégants et nous nous sommes ennuyés à la mort. » (L112. A Mme Mandat – Paris, le 20 mars 1788).

Le bal fait également partie des divertissements mondains, et l'anecdote donnée dans la lettre du 3 janvier 1785 montre l'énergie qu'Adrien Mandat peut déployer pour s'y rendre, parfois en vain :

Il m'est arrivé ces jours-ci une aventure fâcheuse : on avoit annoncé un bal superbe que l'intendant devoit donner à Mde de Clugny le jeudy 28 xbre gâ St Pierre ; Mde de Clugny étoit partie sure[sic] la frégate l'*Iris* le 27 au matin et m'avoit fort engagé à aller au bal ; je le lui avois promi[sic], ainsi qu'un de mes camarades. Nous nous embarquons en conséquence le lendemain, jmon Camarade et moi, dans ma petite iole, grande comme la moitié de votre nacelle pour faire 7 lieues par mer. Nous arrivons à St Pierre très tard, ayant eu dans notre outil toutes les peines imaginables, mais nous devons être parfaitement dédommagés par les plaisirs du bal et nous nek pensions déjà plus aux fatigues de la traversée lorsque nous mîmes pied à terre. Nous nous avançons à grands pas du côté de l'intendance, où, en entrant, nous sommes accueillis [f°2r°] d'une vingtaine d'éclats de rire. Jugez de notre surprise ! Tout le monde venoit nous demander si nous étions fatigué du bal et c'étoit à qui nous feroit de mauvaises plaisanteries. Enfin, on nous tira d'embarras et on nous dit que le bal avoit eu lieu la veille. L'intendant nous assura que nous étions les bienvenus et nous pria à souper. J'avois une faim

---

<sup>58</sup> Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Hambourg, Virchaux & cie et Neuchatel, Samuel Fauche, 1781, t. 2, « Les Heures du jour », p. 282.

affreuse : je ne sçais si elle étoit produite ou par le depit ou par la fatigue, je lui mangeai la moitié de son soupé[sic] et nous repartîmes ensuite pour le Fort Royal où notre aventure[sic] étoit déjà sçue et où, de nouveau, nous avons été exposés aux plaisanteries. Mon camarade est inconsolable, *son chagrin m'amuse beaucoup*. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Autre divertissement, la comédie où Adrien Mandat se rend régulièrement, non seulement à Paris et à Versailles, mais également à Brest et dans les grandes villes d'escales :

j'espère que j'en [des amusements] trouverai quelques uns à Brest. Nous avons bal toutes les semaines, bonne comédie et beaucoup de sociétés où on s'amuse assez (L55. A Mme Mandat – Brest, le 19 novembre 1783)

On a donné hier aux François une pièce nouvelle charmante et qui a été fort applaudi[sic]. L'auteur garde l'anonyme [*Le mariage secret* de Jean-Louis Brousse-Desfaucherets] (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

Notre voyage en Corse, comme vous le voyez, n'a pas été long, nous n'avons eu que le tems d'aller à la comédie à Bastia. (L91. A Mme Mandat – Nice, le 1<sup>er</sup> Septembre 1786)

m<sup>de</sup> la marquise d'Aguesseau m'a mené à la comédie du château dans sa loge et j'ai été souper chez m<sup>de</sup> de Brienne (L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 Mars 1788)

il est arrivé, il y a quelques jours, quelquechose d'assez plaisant aux Français qui, comme vous le sçavez, ont pris le nom de théâtre de la Nation. On donnoit l'*Orphelin de la Chine*. (L132. A Mme Mandat – Paris, le 14 décembre 1789)

Dans la collection ancienne de la bibliothèque du château de Grancey, on trouve une édition des œuvres théâtrales de Corneille, celle de 1755 chez Gissey en au moins cinq volumes, édition qui n'est pas répertoriée dans le catalogue de la BNF, ainsi qu'une dizaine de volumes du *Théâtre des auteurs du second ordre ou recueil des tragédies et comédies restées au théâtre français*, dans l'édition de 1808 chez les frères Mame à Paris. Sans pouvoir affirmer avec certitude que ces livres ont appartenu à Adrien Mandat, on peut y voir des indices d'un même goût que dans les lettres, à savoir les pièces des grands auteurs pour les tragédies (Corneille, Voltaire pour *L'Orphelin de la Chine*) et les « petits » auteurs pour les comédies, qu'ils soient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour la série du *Théâtre des auteurs du second ordre* (Baron, Dancourt, Brueys) ou bien qu'ils soient alors à la mode comme Jean-Louis Brousse-Desfaucherets. Adrien Mandat aimait donc le théâtre : est-il simple spectateur ou bien était-il acteur à ses heures perdues ? On sait grâce à Viella que les commandants de bateau ne se contentaient pas de donner des bals aux bonnes sociétés étrangères lors des escales, mais que parfois, les plaisirs du théâtre se rajoutaient à ceux de la danse :

Les capitaines des deux bâtiments voulurent s'acquitter envers tous par une fête donnée à tout ce que nous connaissions. Elle commençait par la Comédie des Etourdis [*ou le Mort supposé de Francois Guillaume Jean Stanislas Andrieux, de 1787*] et les Fausses infidélités [*de Nicolas-François Barthe, de 1777*] que les officiers des deux bâtiments jouèrent dans la salle du Casino. On rendit de là chez le Consul de France. Un très beau bal y réunit tout ce qu'il y avait

de plus distingué dans la ville et fut suivi d'un magnifique souper après lequel la danse se prolongea jusqu'au jour<sup>59</sup>.

On trouve également dans le fonds Viella le rôle de Gerville, dans une pièce intitulée *Ruse ou adresse ou les deux méprises* qui n'est recensée nulle part et qui pourrait être une création originale de Viella ou d'un de ses camarades<sup>60</sup>. En un siècle où « Lieutenants généraux, colonels de cour, capitaines de la noblesse des provinces taquinaient plus ou moins la muse, philosophent, moralisent ou romancent » dans une « fureur d'écrire<sup>61</sup> », la capacité à écrire est un talent de société apprécié comme on peut le voir à deux reprises dans la correspondance d'Adrien Mandat :

Je ne vous envoie pas une charade que j'ai fait pour M<sup>f</sup> de Tourny, si ma tante Fraguier à laquelle je l'envoyais pour la lui remettre, au cas qu'elle la trouvât bonne, l'a trouvée telle, elle n'aura pas manqué de vous en envoyer une copie. Je n'ai point écrit[sic] de lettres en vers comme je le mandois à ma sœur. (L99. A M. Mandat – En mer, le long des côtes de Saint-Domingue, le 29 mars 1787)

quelques[sic]-uns de mes camarades ayant proposé de laisser dans cette grotte[sic] quelques[sic] vers de notre façon, je fis aussitôt ceux-ci, qui ne pourroient trouver grâce auprès des amateurs que comme impromptus et que je me suis bien gardé[sic] de signer, les voici :

Rome, Athènes, Paris, monuments des mortels  
Votre éclat disparaît près de ces sombres lieux  
Vos temples, vos palais, vos superbes autels  
Ne pourront peindre mieux la Majesté des dieux.  
Mes quatre rimes masculines sont détestables.

(L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Charade et impromptus sont des divertissements de bonne société : le *Mercur de France* propose chaque mois des poèmes fugitifs de ce genre, plus destinés à amuser qu'à faire entrer leur auteur au Parnasse. La grande œuvre d'Adrien Mandat reste le prosimètre *Elisabeth* qu'il compose en janvier 1787<sup>62</sup>, alors qu'il fait une campagne à Saint-Domingue, sans que l'on sache exactement qu'elle était la destination réelle de cet écrit : dans la lettre à sa mère du 18 janvier 1787, il n'en est pas fait mention, en revanche, il précise qu'il a une chambre pour lui tout seul et qu'il s'ennuie.

Enfin, un des loisirs les plus mentionnés par Adrien Mandat est la musique. Dans une des toutes premières lettres, il indique ses achats de partition de violon et donne les noms des compositeurs qui lui plaisent :

Voici la musique que je garderai en cas que vous me permettiez de vous renvoyer la plus vieille[sic] : six sonates de M<sup>f</sup> Milandre, six duetti par le signor Lelie de Giardino, six sonates

---

<sup>59</sup> Viella, Cahier 2, f°32.

<sup>60</sup> Le texte se trouve dans le deuxième carton du fond Viella, le premier contenant les trois cahiers des *Mémoires*. La retranscription est très soignée et élégante, mais les *Mémoires* de Viella n'apportent aucune précision sur la présence de cette pièce dans un carton où la très grande majorité des documents sont des documents professionnels (copie de la déposition au procès de Lorient, différents mémoires présentés au ministre, fragments détachés de ses mémoires, notamment le récit de la révolte à bord de l'Impétueux en 1799, etc.)

<sup>61</sup> Bluche, *op. cit.*, p. 232.

<sup>62</sup> Voir Annexe B.5.

par Del Guerini napolitano et enfin les trios de Fillo : tout cela est dans un même cahier à grandes fleurs. Je garderai aussi les délassements de la campagne. (L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781)

Comme pour le théâtre, on y trouve peu de noms passés à la postérité, mais des compositeurs à la mode<sup>63</sup>, qui sont opposés à la « vieille musique » de Mme Mandat : privilégiant la virtuosité technique, voire la fioriture, ces pièces mettent en avant le musicien qui peut faire admirer son brio. Adrien Mandat investit dans ce « hobby », puisque dans la lettre à sa mère du 4 octobre 1783, il déclare avoir acheté un violon de 60 livres, soit l'équivalent d'un vingtième de sa pension annuelle. Les talents de musicien sont particulièrement appréciés en mer où ils constituent un divertissement prisé :

Je jouis à bord du *Triomphant* de tous les agréments possibles : nous y avons des dames passagères, ce qui rendra la société très agréables[sic] ; elles jouent de la harpe et nous sommes trois qui jouons du violon : un lieutenant et deux gardes marines dont je suis un, nous pourons[sic] faire comme cela un petit concert. [f°2r°] Le lieutenant m'a promi[sic] que nous jourions[sic] ensemble des duo[sic] et des sonates (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

nous mouillerons cet après-dîné[sic] dans ce même Golphe Juan pour y déposer 4 ou 5 jolies femmes de Toulon qui, instruites que ce capitaine avoit la liberté de mouiller dans tous les ports de la côte, sont venues à 3 heures du matin il y a trois jours l'engager à les mener dans leurs terres, ce qu'il a accepté avec plaisir, car elles sont [f°2r°] on ne peut pas plus aimables ; dans le nombre est M<sup>de</sup> la m<sup>ise</sup> de Grasse-Briançon ; nous faisons les fous et de la musique depuis le matin j'usqu'au soir. Je suis fort d'avis que ces sortes de campagnes valent mieux que celles d'Amérique où cependant on nous menace de nous envoyer au mois de septembre. (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786)

Si l'apprentissage du violon n'est guère surprenant pour un jeune homme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de la guitare est moins fréquent : instrument relativement à la mode sous Louis XIV, il avait connu un lent déclin au début du XVIII<sup>e</sup> ; de plus, les références de cet instrument dans la base Frantext donnent plutôt les femmes comme guitaristes, dans la mesure où la guitare accompagne le chant, tandis que les garçons guitaristes sont souvent ridiculisés<sup>64</sup> ou d'origine populaire, comme Bazile et Suzane dans *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais.

---

<sup>63</sup> Voir L6, n. 2 et n. 8-11.

<sup>64</sup> « Sur la toilette des belles, on était aussi sûr de voir une guitare que d'y trouver du rouge et des mouches. » (Hamilton, *Mémoires du Comte de Grammont*, Londres, Edwards, 1791, chapitre 8, p. 155). La guitare est surtout associée à l'amant espagnol, comme on peut le voir dans ces extraits de Mme d'Aulnoy, mais ce jeu n'est pas associé au grand art : « Il y en a toujours quelqu'un qui racle impudemment une méchante guitare, et qui chante comme un chat enrôlé » (Mme D'Aulnoy, *Relation du voyage en Espagne*, La Haye, Henri Van Bulderen, 1692, Lettre III, t.1, p.112) ; « il suffit qu'un amant soit avec sa guitare ou sa harpe, et quelque fois avec toutes les deux ensemble, accompagnées d'une voix bien enrôlée, pour réveiller la plus belle endormie et pour lui donner un plaisir de reine. » (*Ibid.*, Lettre XIV, t. 3, p. 182) Instrument de l'amour-passion des Espagnols, la guitare devient celui de l'amoureux devenu fou en France, et en cela, extrêmement déconsidéré : « Fuyez surtout l'amour triste et bizarre d'un soupissant pâmé sur sa guitare, gravement fou, sottement circonspect, qui, promenant l'ennui de son respect, dit aux échos les tourments qu'il essuie, dupe et martyr des beautés qu'il ennuie. » (Pierre-Joseph Bernard, *Œuvres, L'art d'aimer*, Paris, Didot l'aîné, 1797, p. 18), de même que chez Rousseau : « Enfin, las de faire l'amant espagnol, et n'ayant point de guitare, je pris le parti d'aller écrire à Mlle de Graffenried » (Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1790, Partie I, Livre IV, p. 309.)

La guitare « romantique » à six cordes apparaît dans les années 1780 : là encore, Adrien Mandat cède à la mode du moment, faisant fi des préjugés, mais abandonne assez rapidement ce nouveau passe-temps. Il ne dépasse pas en tout cas le chevalier de Cotignon, véritable homme-orchestre : « Comme, naturellement, je jouais de tous les instruments, j'en avais embarqué sept : un cor, un violon, une clarinette, une mandoline, une guitare, un flageolet et une flûte. J'avais en outre une trompe de chasse<sup>65</sup>. »

### ***III.3. Scènes de chasse ou pourquoi on en vient à troquer l'abbé Raynal contre un fusil***

La chasse est le loisir aristocratique par excellence, et peut se révéler une passion dévorante : le marquis de Foudras se fera une spécialité de ressusciter au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le souvenir des chasseurs enragés de l'Ancien Régime avec des titres comme *Chasseurs du temps passé* ou *Les gentilshommes chasseurs*, lançant la mode des récits cynégétiques qui sera continuée par Maupassant et Dostoïevski. Adrien Mandat signale à plusieurs reprises qu'il chasse, qu'il soit en campagne en Grèce ou qu'il découvre les ressources du domaine de Grancey :

j'espère que si nous restons ici quelques jours, je pourrai vous mander que dans la plaine de Marathon où Miltiades faisoit une si belle déconfiture des Perses, votre cher fils a fait de même des cailles et des perdrix du pays. (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788)

Martial n'est point venu, de manière que n'ayant point de chiens, nous n'avons pu que traquer une ou deux fois et nous n'avons rien tué. Le ch<sup>er</sup> et moi avons été extrêmement sensibles au reproche que vous nous faites d'être cachotiés[sic] : nous serions bien fâchés, ma chère Maman, de le mériter et nous ne le mériterons jamais. Assurément, si quelqu'un devoit être d'une partie de chasse arrangée à Grancey, c'étoit Martial et, si nous ne vous en avons pas parlé que tard, c'est que nous regardions comme tout simple que vous aprouvassiez[sic] qu'il vînt se réunir à ses frères et pour une partie de plaisir aussi décente qu'innocente. (L153. A Mme Mandat – Grancey, s.d. [printemps] 1791)

Cependant, contrairement à Cotignon, on ne décèle guère chez Adrien Mandat un goût immodéré pour la chasse, du moins un goût qui justifierait d'échanger l'*Histoire des Deux Indes* de l'abbé Raynal contre un fusil :

Si j'osois vous priere[sic] d'employer l'argent que vous vouliez mettre à me faire présent de la seconde édition de l'abbé Renal en un bon fusil, cela me feroit grand plaisir : nous avons permission de chasse ici aux environs et faute de bon fusil, je n'y ai pas été. D'ailleurs, si nous allons en Amérique, comme la chasse y est entièrement permise, on s'amuse beaucoup ; ou bien si Dubreuil ou le chevalier ne se servent pas de celui dont je me servois, par M<sup>e</sup> le commandeur vous pourriez me le faire passer, car, dans ce pays-ci, il n'y a pas beaucoup de bons fusils. Etant armé, je ne suis point obligé d'aller aux salles, mais j'ai pris un maître de mathématique [sic], qui me donne congé les jeudi[sic] et les dimanches, jours dont je profite pour m'amuser. Je vous

---

<sup>65</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 86.

demande pardon si je vous ai fait cette demande, mais c'est le seul plaisir que je puisse prendre dans ce pays, après celui que j'ai à m'instruire et à faire mon devoir. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

La demande est maladroitement formulée et les arguments un peu fallacieux : peut-on croire que dans un port militaire qui voit armer plus de 25 vaisseaux par an en temps de guerre il n'y ait aucun bon fusil ? Qui plus est, la plupart des assertions de ce passage contredisent les articles 86 et 87 concernant les sorties à terre, interdites pour quelque motif que ce soit sauf en cas d'accompagnement par un officier supérieur, et les articles 91 à 93 qui interdisent aux gardes-marine la détention d'une arme personnelle, ainsi que l'usage des fusils fournis par l'arsenal en dehors du service<sup>66</sup>. Adrien Mandat arrange donc quelque peu la réalité afin d'obtenir ce qu'il souhaite, n'hésitant pas à s'avancer sur la participation du Commandeur de Dampierre quant au transport de l'arme.

Cette attitude, étonnante de la part d'Adrien Mandat, trouve peut-être son explication dans les *Mémoires* du chevalier de Cotignon :

M. le Comte d'Hector aimait beaucoup la chasse, il avait en conséquence 60 chiens et ne chassait qu'au forcé ; il était très jaloux contre Boulainvilliers et n'aimait point entendre ses chiens, mais il le fut bien davantage lorsqu'un jour il entendit la trompe à la tête de sa meute, il voulut savoir quel était celui qui en sonnait, il apprit que c'était moi. Dès le lendemain, il m'envoya son beau-frère, nommé Kérouart, élève comme moi, pour me prier, de la part du Général, de venir à la chasse avec lui qui devait être le surlendemain<sup>67</sup>.

Or, Cotignon avait promis au lieutenant de vaisseau Boulainvilliers d'aller avec lui à la chasse ce jour-là. Ce dernier lui répond alors :

« Tu n'es pas le premier [...] que M. d'Hector retire de mes parties et j'en suis moins étonné que toi. [...] Mon ami, je te conseille très fort d'aller avec lui, parce que tu dois le ménager d'autant qu'il est à même de te faire du bien ou du mal ; pour moi, je n'ai pas besoin de lui et ne crains pas toutes ses jalousies<sup>68</sup> [...] »

La chasse est un loisir qu'il faut parfois savoir partager avec son supérieur, même si « avec un Général on est toujours gêné », et que toujours « accompagné par des dames, [...] c'était assez pour m'ôter le plaisir de la chose.<sup>69</sup> » Il est donc possible qu'Adrien Mandat fasse cette demande pour participer aux chasses du comte d'Hector, dans l'espoir de se faire remarquer et d'avancer sa carrière, mais qu'il lui soit difficile d'expliquer à son père en toutes lettres les raisons.

---

<sup>66</sup> *Ordonnance du Roi concernant les Gardes du Pavillon & de la Marine du 2 mars 1775, op. cit.*, p. 25-26

<sup>67</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 258-259.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 259.

## IV. DU JE AU NOUS : DE L'INTIMITÉ À LA REVENDICATION D'UN ETHOS D'OFFICIER DE MARINE

La lettre familière à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'hésite pas à se lancer dans l'exploration du for intérieur de l'épistolier, or nous avons vu qu'il était difficile d'avoir une telle lecture des lettres d'Adrien Mandat : s'il partage de nombreuses idées et occupations avec ses contemporains, après tout c'est un homme de son siècle, on trouve des indices de l'homme particulier, unique. Le « Je » profond d'Adrien Mandat reste pour le moins opaque, ce qui fait du concept d'intimité un concept relativement inopérant pour le lecteur. En revanche, on est frappé par l'omniprésence du « moi social », et plus précisément du « moi professionnel », qui fait glisser le « je » de l'individu vers le « nous » collectif du Grand Corps : ainsi, c'est davantage le concept d'*ethos* qui peut servir de grille d'analyse de cette correspondance.

Le mot *ethos* a différentes significations : aussi convient-il d'apporter quelques précisions sur la manière dont on l'entend<sup>70</sup>. Chez Aristote, l'*ethos* est associé dans une triade argumentative au *pathos* et au *logos*. Dans cette acception, il renvoie à l'image intradiscursive de l'orateur dans son discours, ou comme le rappelle Dominique Maingueneau :

à travers l'énonciation se montre la personnalité de l'énonciateur. Roland Barthes a mis en évidence la caractéristique essentielle de cet *ethos* : « ce sont les traits de caractère que l'orateur doit *montrer* à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression : ce sont ses airs. [...] L'orateur énonce une information, et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela ».<sup>71</sup>

Puis, dans une perspective interactionniste, à la suite des travaux d'Erving Goffmann, il s'agit de l'image qui se construit dans l'interaction, d'où le concept de « scénographie<sup>72</sup> » et une définition de l'*ethos* par Dominique Maingueneau selon les termes suivants :

L'univers de sens que délivre le discours s'impose par l'éthos comme par les « idées » qu'il transmet ; en fait, ces idées se présentent à travers une *manière de dire* qui renvoie à une *manière d'être*, à la participation imaginaire d'un vécu. Le texte n'est pas destiné à être contemplé, il est énonciation tendue vers un co-énonciateur qu'il faut mobiliser, faire adhérer « physiquement » à un certain univers de sens. Le pouvoir de persuasion d'un discours tient pour une part au fait qu'il amène le lecteur à s'identifier à la mise en mouvement d'un corps investi de valeurs socialement spécifiées. La qualité de l'éthos renvoie en effet à la figure de ce « garant » qui à travers sa parole se donne une identité à la mesure du monde qu'il est censé faire surgir dans son énoncé. Paradoxe constitutif : c'est à travers son propre énoncé que le garant doit légitimer sa manière de dire<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> Pour une présentation synthétique du concept, voir Reindert Dhondt et Beatrijs Vanacker, « *Ethos* : pour une mise au point conceptuelle et méthodologique », *CONTEXTES* [En ligne], 13 | 2013, mis en ligne le 20 décembre 2013, consulté le 23 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/5685> ; DOI : 10.4000/contextes.5685

<sup>71</sup> Dominique Maingueneau, *Analyser...*, *op.cit.*, p. 80 ; citation de Roland Barthes, « l'ancienne Rhétorique », *Communication*, n°16, 1966, p. 212.

<sup>72</sup> Sur cette notion de Dominique Maingueneau, voir *Le Discours littéraire, Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2014, en particulier les pages 190-203.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 81.

Enfin, la dernière définition de l'ethos est celle d'« ethos préalable », que l'on trouve chez Chaïm Perelmann et Ruth Amossy. Cette dernière le définit ainsi :

L'ethos préalable comme l'ensemble des données dont on dispose sur le locuteur au moment de la présentation de soi se compose donc d'aspects divers. Il comprend la représentation sociale qui catégorise le locuteur, sa réputation individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social. En gros, on revient ici à la distinction établie par la rhétorique classique entre la réputation d'un homme (sa position sociale, le nom et le prestige de sa famille, la réputation qu'il a pu se faire personnellement au cours des ans) et l'ethos qu'il construit dans son discours<sup>74</sup>.

D'une certaine manière, l'« ethos préalable » correspondrait à la *fama* et glisse par conséquent vers l'extra-discursif.

Or, on sait que Mme Mandat fut particulièrement réservée quant au choix de carrière de son fils : toutes les lettres qu'il lui adresse sont donc tendues vers la justification du métier qu'il a embrassé. L'enjeu est double puisque la construction d'un *ethos* d'officier de Marine doit parer cette activité de qualités acceptables pour la destinataire, mais également confirmer « l'incorporation » d'Adrien Mandat dans ce milieu professionnel : n'oublions pas que le jeune homme est « étranger » au corps de la Marine. Pour Claude Dubar, l'identité professionnelle peut se comprendre ainsi :

L'approche de l'anthropologie culturelle consiste donc d'abord à décrire la formation des personnalités individuelles comme une incorporation progressive de la culture de leur société d'appartenance. Comme l'écrit Linton : « la culture est entièrement extérieure à l'individu à sa naissance, elle devient partie intégrante de sa personnalité à l'âge adulte » (1936, p. 322). Ce qui fait d'un agrégat d'individus une société ou un groupe social n'est donc pas seulement son organisation, mais aussi et surtout son esprit de corps, c'est-à-dire la culture faite corps dans le double sens d'intériorisation dans le corps biologique des gestes, postures, attitudes constitutives de la culture du groupe (« manière de faire, de sentir, de penser ») et d'extériorisation de ses manières d'être ensemble dans un « corps de règles spécifiques » manifestant la « communauté des idées et des valeurs » ainsi que « l'aptitude à agir ensemble volontairement » (Linton, *id.* p. 114-116).<sup>75</sup>

Ce sont donc ces différentes manifestations de cette identité professionnelle que nous nous proposons de voir à présent.

#### ***IV.1. Défense et Illustration de l'Officier de Marine***

Les préventions de Mme Mandat contre la vocation d'Adrien Mandat sont, comme nous l'avons vu dans la lettre du 24 avril 1781, liées à des questions de santé ; cependant, ce n'est pas la seule raison, dans la mesure où la réputation du Corps de la Marine est globalement mauvaise :

---

<sup>74</sup> Ruth Amossy, *La Présentation de soi, Ethos et identité verbale*, Paris, PUF, p. 73.

<sup>75</sup> Claude Dubar, *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin,, p. 2015, p. 45.



Je me rappelle que M<sup>r</sup> de Montaugon vous disoit à Nully que les différents grades de la marine ne vivoient point bien ensemble : c'est on ne peut pas plus faux. Nous sommes très bien avec tout le monde, nous tutoyons les enseignes et les lieutenants, il n'y a qu'avec les capitaines qu'on ne prend point de telles libertés, mais on joue avec eux à bord aux échecs, aux dames et aux cartes. (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

Aux « on-dit » du voisin, Adrien Mandat oppose une vigoureuse dénégation, employant le superlatif absolu « on ne peut pas plus » devant l'adjectif « faux » et donnant des exemples de conduite sociable des officiers. Or, il s'agit pourtant d'une réputation bien ancrée dans les esprits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le *Journal* du comte de Charlus, fils du ministre de la Marine de Castries, donne un aperçu des critiques portées contre la Marine. Ainsi, à l'ignorance des gardes-marine<sup>76</sup> et au mauvais comportement des officiers vis-à-vis des alliés<sup>77</sup>, s'ajoute l'accusation d'insubordination généralisée :

Entout je me répèterai souvent sur le jugement que j'ai porté de la Marine, mais je ne peux pas en avoir d'autres : c'est un Corps où l'on ne respire que jalousie, insubordination ; où tout ce qui n'as[*sic*] pas commencé par être aspirant est abhorré, méprisé, et où chacun des officiers en particulier, même ceux qui ont le plus de talents, ont des préjugés que l'on ne pourroit détruire qu'en reformant le Corps entier et le recréant de nouveau.<sup>78</sup>

Je causai avec M. de la Clochette et les Officiers de son vaisseau une partie de la matinée ; leur orgueil, la hauteur et l'insubordination insoutenable dont ils sont me révoltèrent de nouveau ; ils me tinrent des propos dont on ne peut pas se former d'idée : l'un d'eux me disoit[*sic*] : « quand un ministre ose nous donner une ordonnance qui ne nous convient pas, nous la renvoyons et nous ne la suivons pas<sup>79</sup>. »

Les officiers des départemens se détestent entre eux, il n'y a aucune union ; ceux de Brest, appellent ceux de Toulon des marins d'eau douce, à cause qu'ils sont dans la mer Méditerranée et qu'ils en sortent peu<sup>80</sup>.

« Jalousie », « abhorrer », « mépriser », « détester » sont des termes qui renvoient à des relations sociales dégradées, causées par les péchés capitaux de l'officier, l'« orgueil », la « hauteur » et surtout les « préjugés », que Charlus ne cesse de dénoncer. L'expression ces « messieurs de la Marine<sup>81</sup> » que l'on retrouve très fréquemment dans les archives de la Marine, en particulier dans les correspondances où il s'agit pour des civils de se plaindre des officiers, symbolise ce caractère à part du Grand Corps. La seule mention imprimée que l'on trouve pour le XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas anodine :

Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils resterent dans cette riviere bloqués, un s'y perdit, les autres pourrissent, & cette division coûtant énormément pour ses équipages et son entretien, il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, deciderent dans plusieurs

---

<sup>76</sup> Voir première partie, chapitre I, p. 121-129.

<sup>77</sup> Voir première partie, chapitre II, p. 147-151.

<sup>78</sup> Charlus, AN/MAR/B4/183, f°181r°

<sup>79</sup> *Ibid.*, f°181v°.

<sup>80</sup> *Ibid.*, f°190r°.

<sup>81</sup> *Ibid.*, f°209v° : « M. de Rochambeau donna ordre de débarquer toute notre Artillerie : Il ne falloit rien moins que cet événement pour presser MM. de la Marine à donner des chaloupes. »

conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus, qui se chargerent du salut de ces vaisseaux<sup>82</sup>.

L'auteur, ancien écrivain de Marine mais fâché avec elle, emploie cette expression en mauvaise part et surtout dans le récit de l'opération navale la plus désastreuse de la Guerre de Sept Ans, le blocus de la Vilaine, à la suite de la défaite des Cardinaux en 1759 : pendant trois ans, sept navires restent coincés dans l'estuaire, et ne seront sauvés que par Ternay et le comte d'Hector. La dimension négative de l'expression « ces messieurs de la marine » traversera les siècles puisqu'on la retrouve par exemple sous la plume d'Alain dans un des ses *Propos*, « L'Homme nu » du 8 mai 1821<sup>83</sup>.

Charlus finit par conclure assez fortement sur la Marine : « C'est une anarchie telle que l'on en a jamais vû<sup>84</sup>. » Il faudrait donc tout détruire pour repartir sur de meilleures bases. Scipion de Castries est, de tous les officiers-mémorialistes, le plus conscient de cette mauvaise réputation, puisqu'il entreprend dès le début de ses *Mémoires* de la combattre dans un assez long raisonnement :

On nous reprochait trois choses qui n'étaient pas plus fondées les unes que les autres : de la hauteur, du mépris pour tout ce qui ne tenait pas à la marine et de l'insubordination. De tous les temps, on avait exigé des preuves de noblesse pour pouvoir entrer dans la marine ; les ordonnances étaient précises, mais ce n'était pas nous qui les avions faites et des mots imprudents et peu réfléchis échappés peut-être à quelques gens ne pouvaient pas attirer un reproche fondé à tout un corps qui avait trop d'esprit et de bon sens pour ne pas bien savoir que le hasard de la naissance ne s'acquerrait pas, que par conséquent il y aurait eu de la petitesse à s'en enorgueillir, mais les chefs s'en servaient habilement pour inspirer à la jeunesse ces sentiments et leur faire sentir les devoirs à des gentilshommes dont l'honneur, la loyauté et la fidélité envers le roi doivent être la base. [...]

Le second grief qu'on avait contre la marine, le mépris pour les autres corps de l'armée est si absurde qu'il ne mérite pas d'être réfuté. Les officiers de la marine étaient presque tous des cadets de familles distinguées, les aînés servaient dans l'armée de terre. Est-il vraisemblable que nous puissions avoir du mépris pour nos frères, nos parents et nos amis ?

Quant à l'insubordination dont le reproche paraissait le plus sérieux et le plus généralement accredité, je n'hésite pas à avancer et à prouver qu'il n'existait pas en France un corps qui fût aussi parfaitement subordonné que la marine. La subordination y était absolue : non seulement la hiérarchie des grades mais celle de l'ancienneté était strictement observée<sup>85</sup>.

Il est frappant que toute l'argumentation de Scipion de Castries est tournée vers la « réintégration » du Grand Corps à la société d'Ancien Régime : non seulement, la Marine se donne les mêmes valeurs que le reste de l'armée, « honneur », « loyauté » et « fidélité », mais elle est également la sœur cadette de l'armée de terre. La question de la subordination est désigné comme le point critique, mais Scipion de Castries y oppose la notion de

---

<sup>82</sup> Barthélémy Mouffle d'Angerville, *Vie de Louis XV ou principaux événemens, particularités et anecdotes de son regne*, Londres, John Peter Lyton, 1781, t. 3, p. 177.

<sup>83</sup> Alain, *Propos*, Paris, Gallimard, 1956, p. 211.

<sup>84</sup> Charlus, *op. cit.*, f°183v°-184r°.

<sup>85</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 62-63.

« hiérarchie » : Viella, de son côté, se fixera davantage sur la notion connexe de « discipline<sup>86</sup> ».

Adrien Mandat, comme ses camarades mémorialistes, doit donc défendre sa profession, c'est-à-dire opérer un « retravail<sup>87</sup> » de l'*ethos* préalable de l'officier et de le faire coïncider avec sa personne : par certains aspects, cette « lutte pour la légitimité<sup>88</sup> » de la vocation a un caractère transgressif, dans la mesure où il s'agit de s'opposer à la *doxa*. Contrairement à Scipion de Castries, Adrien Mandat ne choisit pas d'argumenter sur les qualités de la marine en quelques paragraphes, comme si les idées préconçues de sa mère sur la Marine étaient imperméables à la logique : il préfère construire une image positive de l'officier de Marine, selon une stratégie que Dominique Maingueneau résume ainsi :

Le garant, dont le lecteur doit construire la figure à partir d'indices textuels de divers ordre, se voit ainsi affecter un caractère et une corporalité, dont le degré de précision varie selon les textes. Le « caractère » correspond à un faisceau de traits psychologiques. Quant à la « corporalité », elle est associée à une complexion corporelle mais aussi à une manière de s'habiller et de se mouvoir dans l'espace social. L'*ethos* implique en effet une discipline du corps appréhendé à travers un comportement global. Caractère et corporalité du garant proviennent d'un ensemble diffus de représentations sociales valorisées ou dévalorisées, sur lesquelles l'énonciation s'appuie et qu'elle contribue en retour à conforter ou à transformer.<sup>89</sup>

Aussi est-ce principalement par l'autoportrait en marin, tant dans ses postures que dans son système de valeurs, qu'Adrien Mandat va lutter contre l'image négative de la Marine, afin d'imposer dans l'esprit de sa destinataire, sa vision du métier.

#### ***IV.2. Grandeurs (et misères) de la routine professionnelle***

Adrien Mandat marque son appartenance au Grand Corps par plusieurs procédés. Un des plus frappants est le passage du « je » individuel à l'emploi systématique du « nous », qui, pour Ruth Amosy, « marque la volonté du sujet parlant de se voir et de se montrer en membre d'un groupe qui fonde son identité propre<sup>90</sup>. »

Avant la lettre à l'oncle Fraguier du 21 mai 1781, qui correspond à la période où Adrien Mandat arrive à Brest, le « nous » est absent : presque toutes les occurrences se trouvent sous la plume de M. Jon, et les deux fois où Adrien Mandat l'utilise à son compte, le « nous » désigne les couples « je+le chevalier » et « je+oncle fraguier ». La lettre qui précède le départ d'Adrien Mandat de Paris recèle une première occurrence intéressante :

---

<sup>86</sup> Voir première partie, chapitre IV, p. 269-277.

<sup>87</sup> Ruth Amosy, *op. cit.*, p. 89.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>89</sup> Dominique Maingueneau, *Analyser...*, *op. cit.*, p. 81

<sup>90</sup> Ruth Amosy, *op. cit.*, p. 156.

Il y a eut[*sic*] un combat près de Rhodeisland entre M<sup>r</sup> des Touches et M<sup>r</sup> Arbuthnot, les Anglois disant qu'ils sont vainqueurs, mais malgré cela, ils avouent qu'ils ont eu 4 vaisseaux entierement dématés et désemparés qu'ils ont été obligé[*sic*] de mener à la remorque à newyork et nous nous n'avons rien eu. (L8. A Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

Alors qu'Adrien Mandat fait le récit de la première bataille de la Chesapeake, le pronom « ils » des Anglais est opposé au « nous » de la flotte française. Puis, à la lettre n°11 à son oncle, qui date de fin mai, on voit apparaître plus régulièrement le « nous » sous la plume d'Adrien Mandat, « nous » qui renvoie à « je+officiers » la plupart du temps. Ce « nous » s'élargit jusqu'à l'ensemble de l'équipage à partir de la lettre à sa mère du 19 juin 1781 où l'on trouve cette curieuse formulation : « il ya ordre de nous embarquer tout desuite aussi m'en a-t-on donné l'ordre » ; Adrien Mandat donne deux fois la même information, une première fois en insistant sur la dimension collective de l'ordre, la seconde en montrant la conséquence individuelle de cet ordre. La lettre suivante présente la première description qu'Adrien Mandat donne de ses activités :

nous venons de mouiller il n'y a qu'un instant dans la rade de Cadix après 14 jours de traversée. Nous avons eu un vent excellent, je suis toujours on ne peut pas plus charmé d'avoir pris le parti que j'ai pris. Je n'ai point été incommodé de la mer depuis Brest jusqu'ici. Nous avons pris dans la traversée un corsaire anglois et nous avons été à la veille de nous battre. Le général Guichen avoit envoyé un soir<sup>a</sup> au *Magnifique*, au *Robuste*, au *Triomphant* et au *Fendant* un ordre de chasser à minuit un convoi anglois escorté par trois vaisseaux et deux frégates. Nous [*f°Ir°*] avons passé la nuit tous[*sic*] habillés, tous prêts à combattre en chassant à toutes voiles et, dès le lendemain matin, nous croyons déjà les tenir, lorsque nous avons reconnu que les vaisseaux que nous chassions étoient des vaisseaux neutres. Nous avons toujours chassé en avant de l'armée, nous ralliant tous les soirs, ce qui m'a fort amusé. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

On voit une partition entre les verbes d'actions qui sont supportés par le « nous » d'équipage, là où les verbes qui renvoient à des sensations ou des sentiments (être charmé, être incommodé) sont pris en charge par la première personne. Cette alternance du « je » et du « nous » se poursuit dans le reste de la correspondance. La fonction « concordance plot » du logiciel Antconq permet en effet de voir la distribution des deux mots dans l'ensemble du corpus et nous donne les schémas suivants :



figure a) Distribution du pronom personnel « Je/j' »



figure b) Distribution du pronom personnel « nous »

Le pronom personnel « je » est presque trois fois plus utilisé que le pronom « nous », mais il l'est de façon homogène ; en revanche, la distribution du pronom « nous » est relativement inégale : en cliquant sur les bandes noires, on se rend compte que les parties les plus foncées correspondent majoritairement au temps de service d'Adrien Mandat, la question de l'héritage du marquis de Tourny venant quelque peu fausser le résultat à partir de 1787. Le logiciel IRaMuTeQ, qui permet des analyses plus fines en introduisant des variables comme le destinataire ou le lieu d'écriture, confirme cet effet de va-et-vient entre le « je » et le « nous ».

	Amerique	Antilles	Brest	Cadix	Grancey	Méditerranée	Mer	Nully	Paris	Toulon
JE+J'	144	452	880	36	80	114	86	9	695	255
Relatif ‰	23.04	31.1	34.3	31.94	37.12	28.59	31.81	60.81	36.92	40.72
NOUS	116	228	277	32	24	96	71	0	93	67
Relatif ‰	18.55	15.69	10.8	28.39	11.14	24.07	26.26	0	4.94	10.7

figure c) tableau des effectifs et des effectifs relatifs des formes « je » et « nous » sous IRaMuTeQ

Comme on peut le constater, en nombre absolu, le pronom « je » est toujours plus utilisé que le « nous » quelle que soit la localisation de la lettre, que ce soit les lieux de « service » (port d'attache ou espace maritime étranger) ou les lieux de « repos » qui sont grisés. *A priori*, les localisations « Grancey », « Nully » et « Toulon » sont celles où le « nous » semble le moins apparaître ; or, le nombre de lettres par lieu et leur longueur diffèrent : le logiciel permettant de lisser en effectif relatif pour mille (pour mille mots combien de fois la forme en question apparaît), on voit que les localisations où le « nous » n'apparaît presque pas sont « Nully » et « Paris » ; la fréquence du « nous » pour « Grancey » s'explique sans doute par le caractère familial des quatre lettres concernées, là où les lettres de Brest ou de Toulon, d'un volume plus important, laissent davantage de place pour la troisième personne (donc d'autres thèmes que « je » et « nous »). Ainsi, le temps de mer et de service est bien un temps vécu collectivement par Adrien Mandat et moins individuellement que le temps de repos.

Au-delà du jeu avec les pronoms personnels qui inclut de fait Adrien Mandat dans la communauté des marins, on trouve également toute une série de notations descriptives, qui sont autant de « croquis » d'Adrien Mandat dans son quotidien d'officier, en temps de guerre comme en temps de paix :

Nous avons passé la nuit tous habillés, tous prêts à combattre en chassant à toutes voiles. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

étant de quart à 5 heures du matin<sup>e</sup> et très près d'Antigue, j'aperçus deux bâtiments sous le vent à nous. Je courus en avertir aussitôt le général qui les chassa avec le *Brave* et la *Néréide* que nous avions trouvé à la Martinique. Comme nous marchons très bien, nous les Eûmes bientôt joints. C'était 2 frégates anglaises que nous combatimes pendant quelque tems mais qui, malgré notre feu, entrèrent à Antigue. Nous joignîmes M<sup>f</sup> de Grasse dans l'après diné[sic] ; nous avons appris depuis que ces deux frégates avaient eu 4 hommes de tués. (L39. A Mme Mandat – Martinique, le 3 mars 1782)

Il entre aujourd'hui en rade un convoi escorté par des frégates et je crois par un vaisseau ; j'ai passé tout mon après-midy à le lorgner dans les longues vues et je n'en suis pas plus avancé, n'ayant pas pu distinguer bien l'espèce des bâtiments [f° Ir°] de guerre. Nous aurons le plaisir de les voir passer demain à poupe et de leur demander les nouvelles. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

Je suis de garde aujourd'hui et vais partir aussitôt ma lettre cachetée pour me rendre à bord. (L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784)

Adieu, mon cher Papa, je vais être dans les arrangements de bord j'usqu'au col et il ne me sera pas possible avant mon départ de m'en tirer pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie. (L116. A M. Mandat – Toulon, le 17 avril 1788)

Au moment où je cachetois ma dernière lettre à Papa, j'ai reçu ordre par écrit de M<sup>f</sup> le V<sup>te</sup> de Vintimille de prendre pour quinze jours de vivre et d'appareiller [f° Ir°] pour aller croiser avec mon escadre de biscayennes. Je ne suis rentré que depuis deux jours, après avoir manqué de me perdre ainsi que mon camarade, sur des rochers que nous ne connoissons pas. Il a fallu tout notre scavoir-faire pour nous tirer de là, ce qui étoit d'autant plus difficile que sur ces bâtiments, on ne nous donne pas de pilote côtier et qu'il faisoit nuit. Ma *Résolution* a peu souffert, mais l'*Avanture* est rentrée coulant bas et ses poudres noyées. Je crois que notre corvée est finie et que l'on ne nous fera plus sortir ; d'ailleurs, les biscayennes ne peuvent être réparées avant notre départ du Port-au-Prince pour le Cap, qui est fixé au 15 du mois prochain. (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

La correspondance est truffée de ces petites vignettes où Adrien Mandat se dépeint dans la « posture » d'un officier de marine : Adrien Mandat qui fait son quart de nuit, Adrien Mandat regardant la mer avec sa lunette, Adrien Mandat qui monte à bord ou qui s'occupe de l'armement, Adrien Mandat qui manque de couler le bateau dont il a la charge... Il s'agit donc de « se montrer » physiquement en bon officier dans le texte des lettres et signaler ainsi son « incorporation » au groupe.

Cependant, cette représentation de soi à travers les tâches quotidiennes a des implications imprévues : Adrien Mandat ne se contente pas en effet de rétablir la réputation du Grand Corps, c'est-à-dire un ensemble d'individus œuvrant au sein d'une même institution, il met en valeur une profession prise pour elle-même. Cette valorisation aboutit à transformer une fonction traditionnellement considérée comme *ponos/labor*, pour reprendre le couple grec et latin qui désigne le travail qui fatigue, en *opus*, c'est-à-dire l'activité qui s'accomplit dans le service. Ce changement de paradigme est en germe dès la lettre du 24 avril 1781 à sa mère où l'expression « me voyant ala veille dejouir des fruits d'un travail desix mois » se substitue à la formule initiale « me voyant alaveille dejouir des peines et des

ennuis ». De fait, à de nombreuses reprises, Adrien Mandat décrit son métier comme un *labor*, comme on peut le voir dans ces exemples :

Nous avons eu une traversée très pénible et très longue (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

J'arrive dans ce moment de croiser au vent de la Martinique. Des avaries conséquentes exigeoient une relâche et nous sommes venu[*sic*] à S<sup>t</sup> Pierre, nous en repartirons dans trois ou quatre jours pour croiser de nouveau et continuer un métier très dure[*sic*] et très ennuyeux sur ces petits bâtiments. (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Je suis de garde aujourd'hui et j'ai eu une peine étonnante toute la journée. A peine ai-je le tems de vous écrire. (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

[*Adrien Mandat quitte l'Utile*] pour aller passer [...] un hivernage très agréable beaucoup plus que certains moments que la dureté de la mer La chaleur du climat et des corvées assommantes ne nous ont pas fait trouver tels à bord de l'*Utile* (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

« Peine », « dur », « ennuyeux » « corvées assommantes » décrivent un quotidien difficile, mais ce discours attendu sur les difficultés du métier sont contrebalancées par les déclarations d'amour à sa profession :

Je me plais toujours beaucoup dans la Marine (L21. A Mme Mandat à sa mere – En mer, le 10 août 1781)

Je me porte très bien et suis toujours charmé de mon nouvel état. (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782)

Je m'occupe toujours beaucoup de mon métier et j'espère que le général et le capitaine ne sont point mécontents de moi. (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782)

Je suis fou de mon métier. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

J'aime toujours étonnamment mon métier (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

On m'a déjà beaucoup parlé indirectement<sup>i</sup> mariages et de très avantageux du côté de la naissance avec un régiment ou une sous-lieutenance aux gardes du corps, à choisir : on est tout étonné du sang froid avec lequel je répons que j'aime trop mon métier pour songer à le quitter, surtout M<sup>r</sup> de La Luzerne étant ministre ; je laisse voir une ambition maritime démesurée et surtout le projet de rester garçon éternellement (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787)

La reconnaissance par les chefs de ses talents est un grand motif de satisfaction pour Adrien Mandat, comme on peut le voir dans le troisième exemple, et dans le long parallèle qu'il fait entre la Marine et l'infanterie, c'est la question du mérite, valeur qui occupe le devant de la scène en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle -pensons au monologue de Figaro-, qui devient centrale :

Je suis fou de mon métier, j'en fais tous les jours la comparaison avec celui de L'infanterie où je vous demande en grâce de point faire entrer mon frère Dubreuil : il est désagréable <sup>c</sup>d'être dans un corps où l'avancement est si peu rapide, où on a <sup>d</sup>la croix de S<sup>t</sup> Louis qu'au bout de 28 ans de service, où un gentilhomme qui n'a ni la fortune ni le crédit nécessaire pour avoir un regiment est toujours subalterne et n'a nulle occasion de se distinguer, et où on<sup>e</sup> est continuellement exposé à être vexé [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] par un jeune colonel qui souvent ne vous vaut pas. Quelle difference dans la marine ! Dans tous les grades, on a l'espérance de se distinguer ; on a la Croix au bout de 21 ans, on est toujours fier d'être commandé par quelqu'un qui <sup>f</sup>a mérité la considération du corps<sup>g</sup> par de longs services ; lorsqu'on est enseigne de vaisseau, si on a un peu de protection, on peut obtenir le commandement d'un petit bâtiment avec lequel, si on a quelque action heureuse, on se fait faire lieutenant de vaisseau, ayant le brevet de major et la Croix de S<sup>t</sup> Louis. Il y auroit à datter[*sic*] du moment où vous recevrez ma lettre 10 ans de différence entre

Dubreuil et moi pour la Croix : mes années de Service en tems de guerre me comptant double, je me trouve n'avoir plus que 17 ans pour la Croix. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

A la « fortune » et au « crédit » que n'ont pas vraiment les Mandat en 1783, qui condamne le jeune officier d'infanterie à être « vexé », Adrien Mandat oppose la possibilité de « se distinguer » dans le « service » et la fierté d'être dirigé par quelqu'un qui a la « considération » de tous. La Marine est l'arme de la juste promotion sociale, même si, en pratique, Adrien Mandat joue quand même la carte du « crédit », étant présenté au ministre de Castries en 1783 par l'oncle Fraguier et le vicomte de Mailly<sup>91</sup> et fréquentant son successeur, César-Henri de La Luzerne, en voisin de Langres<sup>92</sup>.

Il nous arrive tous les jours des listes d'officiers récompensés et des promotions : quoique un peu reculé, j'espère toujours que mon oncle Fraguier et M<sup>r</sup> le vicomte de Mailly me feront faire enseigne avant mon tour, sinon j'entrevois que je serai encore quelque tems garde de la marine et il n'y a rien de très agréable dans cette perspective. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

On dit ici qu'il y a une promotion de 180 enseignes. Si cela, il ya à parier que je suis du nombre, mais je suis un peu incrédule et trop peu confiant en mon bonheur. (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Me voici ici pour vingt et un mois a dater du 6 novembre, alors j'ai des droits bien fondés d'espérer au grade de lieutenant et je repasse en France pour les faire valoir. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

je vais actuellement écrire à mon oncle Fraguier pour l'engager à mettre les fers au feu : on prétend qu'on va faire une promotion de lieutenant et il ser[oit] bien joly d'y être compris et si Papa veut écrire en même [tems ?] à M<sup>rs</sup> de Brienne, du Châtelet, du Puy, d'Allonville &c, no[us] pourrons peut être parvenir à notre but. On a grand besoin d'officiers, je suis un des élèves qui ai[sic] le plus de mer, puisque il ne me restera que neuf mois à faire et, d'ailleurs, un de ceux qui ai[sic] le mieux servi. (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

A l'idéal de la « confiance en [son] bonheur », c'est-à-dire le respect de l'ancienneté et du tems de mer édicté par les Ordonnances, et des « droits fondés », s'ajoute le pragmatisme de la recommandation à ceux qui sont mieux en Cour. Derrière l'« ambition maritime démesurée », il y a surtout le désir d'agir et de commander, aussi est-ce avec fierté qu'Adrien Mandat annonce son « changement » de grade, qui n'est en fait qu'un changement de fonction, durant la campagne de 1784-1786 : « vous croyez peut-être que c'est un très subalterne garde de la Marine à bord de la Danaë qui vous écrit : point du tout ! C'est un capitaine en second dans les charges depuis environ quinze jours. » (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785) Viella exprime son propre désir de progresser et les difficultés pour y parvenir dans des termes similaires à Adrien Mandat :

Ce fut pend<sup>t</sup> cette relâche que je jouis d'un des plaisirs les plus vifs que j'ai eu dans ma vie. Je fus fait enseigne de V<sup>au</sup> et voici ce qui donne le plus grand prix à cet avancement nommément

---

<sup>91</sup> Voir L49.

<sup>92</sup> Le frère du ministre, César Guillaume de la Luzerne était évêque-duc de Langres et possédait le château de Mussy-sur-Seine, à 60 km de Nully.



une promotion. Mon frère aîné m'écrivit de Paris qu'il avait vû le M<sup>al</sup> de Castries et que le ministre lui avait montré mon nom sur la liste des promus. Je me dispose à en recevoir la nouvelle officielle, je fais faire un uniforme complet. Quelle est ma surprise lorsque la promotion arrive et que je vois qu'elle s'arrête plusieurs rangs au-dessous de moy, mais ce n'est pas tout. Quelques-uns de mes cadets y étoient compris et me passoient ainsi sur le corps. Dans ce nombre, se trouvaient les Gardes de la marine embarqués sur la *Courône* avec le C<sup>te</sup> de Guichen dans la campagne des Isles. Laborde-Méréville, fils aîné de banquier et qui a joué un rôle dans le comencement[*sic*] de la Révolution, en était un. J'écrivis sur le champ plusieurs lettres à mon frère, à mon oncle l'évêque de Lescar, j'y peignais madouleur et l'injustice qu'on me faisoit : ils firent valoir mes titres (le V<sup>te</sup> de laRochefoucault employa son crédit en ma faveur) et peu de tems après, je fus fait enseigne de V<sup>au</sup> par une promotion particulière et placé au-dessus de ceux qui m'avoient passé, moyenant quoy, je gagnois même quelques rangs. Qu'on tâche, s'il est possible, d'exprimer le bonheur de pareille distinction ! Quant à moy, je ne connois pas de mots qui puissent rendre les diverses sensations qui l'accompagnent, mais tous ceux qui ont passé de l'état de novice à celui d'officier l'ont éprouvé et conviendront que ce moment est le plus doux de la vie<sup>93</sup>.

Pour Viella comme pour Adrien Mandat, la reconnaissance du mérite se traduit par l'accession au grade supérieur, dans un système qui garantit l'équité et la justice entre tous.

Au-delà d'être une carrière faite par ambition, le « métier », en particulier pour Viella et Adrien Mandat, contribue à un épanouissement personnel ; tous deux revendiquent un « bonheur » dans le travail, ce qui est particulièrement nouveau au regard de la génération des Forbin ou des Duguay-Trouin, pour qui l'engagement dans la Marine fut en premier lieu une question de nécessité et qui n'ont certainement pas écrit qu'ils étaient « fou[s] » de leur métier.

### ***IV.3. Les valeurs de la Marine : étude d'un sociolecte***

Le goût d'Adrien Mandat, de Viella ou de Castries pour leur métier est sans doute lié à une forte adhésion aux valeurs de la Marine, or quelles sont-elles ? Faisant des noms de bateaux et de leur rang un « baromètre » des valeurs –en particulier sous le règne de Louis XIV-, Michel Vergé-Franceschi se focalise sur le concept de *Gloire*, en en faisant une notion clé qui permet de joindre l'individuel au collectif<sup>94</sup>. Cette perspective, intéressante, pourrait être étendue, non seulement aux autres valeurs, mais également à d'autres supports : les portraits des officiers, tant dans les documents administratifs que dans les écrits personnels, donnent en effet une bonne idée des valeurs qui font consensus dans le Grand Corps à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si l'on prend l'ensemble de l'escadre de Grasse et de Suffren pour la période 1781-1783, on trouve les noms suivants :

---

<sup>93</sup> SHD, 228 GG<sup>2</sup> Viella, Cahier 1, f<sup>o</sup>33-34.

<sup>94</sup> Michel Vergé-Franceschi, « La Gloire du Roi sur mer (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe Moderne, mélanges en l'honneur du Professeur Yves-Marie Bercé*, eds. Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon, Paris, PUPS, 2005, p. 421-434.

Escadre	Noms et rangs des bateaux :
Grasse	La Ville de Paris, 104 ; L'Auguste, 80 ; La Couronne, 80 ; Le Duc de Bourgogne, 80 ; Le Languedoc, 80 ; Le Saint-Esprit, 80 ; Le Triomphant, 80 ; La Bourgogne, 74 ; Le Brave, 74 ; Le César, 74 ; Le Citoyen, 74 ; Le Conquérant, 74 ; Le Destin, 74 ; Le Diadème, 74 ; Le Glorieux, 74 ; L'Hector, 74 ; L'Hercule, 74 ; Le Magnanime, 74 ; Le Magnifique, 74 ; Le Marseillais, 74 ; Le Neptune, 74 ; Le Northumberland, 74 ; Le Palmier, 74 ; Le Pluton, 74 ; Le Sceptre, 74 ; Le Scipion, 74 ; Le Souverain, 74 ; La Victoire, 74 ; Le Zélé, 74 ; Le Dauphin Royal, 70 ; L'Ardent, 64 ; Le Caton, 64 ; L'Éveillé, 64 ; Le Réfléchi, 64 ; Le Solitaire, 64.
Suffren	L'Annibal, 74 ; Le Héros, 74 ; L'Argonaute, 74 ; Le Fendant, 74 ; L'Illustre, 74 ; L'Orient, 74 ; L'Artésien, 64 ; L'Ajax, 64 ; Le Brillant, 64 ; Le Hardi, 64 ; Le Sévère, 64 ; Le Sphinx, 64 ; Le Vengeur, 64 ; Le Saint Michel, 60 ; Le Flamand, 50 ; Le Petit Annibal, 50 ; La Bellone, 40 ; La Fine, 40 ; La Pourvoyante, 40 ; La Cléopâtre, 36 ; La Subtile, 24.

Les noms renvoient soit à des lieux, souvent en relation avec les contributeurs financiers de leur construction comme *La Ville de Paris*, soit à des personnages réels ou de fiction de l'Antiquité, le plus souvent des héros guerriers (d'où le *Conquérant* et la *Victoire*), parfois marins comme l'*Argonaute* : certains de ces noms antiques font écho au *Citoyen*, dans la mesure où ils évoquent en plus de l'idéal d'héroïsme celui de défense de la patrie comme le *Caton* ou le *Scipion*. A côté des qualités traditionnellement associées à la personne du Roi et qu'a étudiées Michel Vergé-Franceschi (le *Magnanime* et la *Gloire*, ainsi que ses dérivées le *Magnifique*, l'*Illustre* et le *Brillant*), on trouve des qualités qui sont plutôt assignables à l'équipage : le courage (le *Brave* et le *Hardi*), l'envie de servir (le *Zélé* et l'*Ardent*) et l'intelligence (le *Réfléchi*, l'*Eveillé*, la *Fine*, la *Subtile*). Si la plupart de ces noms sont des noms anciens, donnés dès le XVII<sup>e</sup> siècle et donc depuis les débuts de la Marine française, quelques-uns sont modernes, c'est-à-dire donnés à partir de la Guerre de Sept ans : c'est le cas du *Réfléchi* et du *Zélé*. Est-ce un signe des temps ? C'est après ce conflit que l'on commence à repenser le service de mer, en particulier le bon équilibre entre pratique et théorie<sup>95</sup> ; mais également se pose la question de l'obéissance aux ordres du ministre : l'épisode des bateaux de la Vilaine avait été marqué par une fronde des officiers contre le ministre Berryer<sup>96</sup>, obligeant ce dernier à mettre le meneur, Villars de la Brosse en prison à Saumur pendant presque deux ans ; Choiseul, dans un mémoire destiné à Louis XV, fait un tableau effrayant du moral de la Marine :

Il s'était introduit un découragement déshonorant dans ce corps ; l'ignorance, les mauvais succès, le peu de protection produisent nécessairement le découragement qui enfante la négligence dans le service, anéantit le zèle, tourne en ridicule les talents, ainsi que la volonté d'en avoir, et conduit à la fin au déshonneur [...] Personne ne songeait et ne souciait d'aller à la

<sup>95</sup> Voir première partie, chapitre I, p. 104-129.

<sup>96</sup> Voir Michel Vergé-Franceschi, *Marine et Education, op. cit.*, p. 256.

mer ; mais l'on était occupé à se déchirer dans l'intérieur, à se mépriser, à dire du mal du ministre, des bureaux et des uns et des autres<sup>97</sup>.

Les *Ordonnances* de 1765 sont alors faites « pour donner de l'âme qui manquait à cette grande machine. » Or, les années 1760 sont les années de naissances d'Adrien Mandat, de Cotignon, de Viella, de Scipion de Castries et de La Monneraye qui font leurs ces valeurs d'instruction et d'engagement dans le service. Ces termes sur lesquels nos auteurs fondent l'éthique de leur profession a valeur de sociolecte, dans la mesure où on les retrouve dans les différents produits d'écriture du groupe, en particulier les écrits officiels. La correspondance entre le ministre et le commandant d'Hector concernant les officiers fournit de nombreux exemples de l'emploi de ce vocabulaire dans les passages d'éloges ou de blâmes des officiers :

Sa Majesté considérant le zèle, le courage et les talents que M. le Ch<sup>er</sup> de Galles a développé dans le même combat [celui de la Praya] où il commandoit le V<sup>au</sup> l'*Annibal*, lequel avoit été entièrement désemparé dans cette action, et voulant lui en donner une marque particulière de sa satisfaction, après avoir été ordonné que cet officier reprendroit le commandement de ce vaisseau, elle a fixé son rang parmi les capitaines dès la date du premier juin 1781 qui est celle de la commission qui lui avoit été expédiée<sup>98</sup>.

Je remarque que M. de Botderu, après avoir été nommé à deux commandements qu'il n'a pas cru devoir accepter, reste dans l'inaction, ce qui ne peut se concilier, ni avec le zèle connu de cet officier, ni avec les circonstances actuelles où chacun doit saisir toutes les occasions d'être utile : comme je suis persuadé que M. de Botderu pense ainsi, je vous prie de le destiner en second sur le premier vaisseau qui armera<sup>99</sup>.

S'il y avoit lieu à l'armement d'une escadre, je mettrois sous les yeux du Roi les sollicitations de M. de Suzannet pour y être employé. Le zèle et les talents de M. le C<sup>te</sup> de Soulange et de M. le V<sup>te</sup> de Langle sont connus assez avantageusement de Sa Majesté qu'ils aient à craindre d'être oubliés, il pourra être question de les mettre en activité<sup>100</sup>.

La triade « Zèle-Courage-Talents », qui est utilisée par les officiers supérieurs pour juger leurs subalternes, est reprise dans la correspondance d'Adrien Mandat notamment quand il évoque les certificats que lui font ses Commandants :

m<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Pierrevert m'a donné un très bon certificat, dans lequel il dit qu'il a été aussi content de mon zèle et de mon exactitude que de mes talents. (L94. A M. Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

il [le ministre La Luzerne] m'a traité avec toute la distinction possible et m'a présenté à m<sup>r</sup> d'Estaing comme quelqu'un rempli de zèle et qui, malgré quatre vingt mille livres de rentes, avoit toujours le projet de rester dans la Marine, ensuite de jolies choses. (L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789)

M<sup>r</sup> le v<sup>te</sup> de Vintimille, mon ancien capitaine, m'aime à la folie et m'a donné un certificat superbe, en m'ajoutant que j'étois le seul pour qui, depuis vingt ans, il eût dérogé à sa formule ordinaire de certificat. Voici la fin de celui qu'il m'a donné, dont le commencement est comme tous les commencements possibles de certificats : « qu'il s'est comporté en homme d'honneur et a rempli les fonctions de son grade avec un zèle, une exactitude et une intelligence qui méritent

<sup>97</sup> Cité dans Michel Vergé Franceschi, *Chronique maritime de la France d'Ancien Régime*, Paris, SEDES, 1998, p. 645.

<sup>98</sup> SHMB, 1A66, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 22 Juin 1782 », f°189.

<sup>99</sup> SHMB, *Ibid.*, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 21 juillet 1782 », f°217.

<sup>100</sup> SHMB, 1A68, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'hector du 13 mars 1784 », f°57.

d'être distingués par des éloges particuliers. » Vous voyez que c'est très beau, je suis persuadé qu'il parlera [f°4v°] de moi à M<sup>r</sup> de Castres. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

A travers ces mentions, Adrien Mandat souligne la conformité de sa personne avec la *persona* idéale de l'officier de marine. Paradoxalement, alors qu'Adrien Mandat est persuadé que le discours de l'autre l'érige en exception –il insiste sur le fait que M. de Vintimille déroge à ses habitudes vieilles de « vingt ans »-, on retrouve une « formule » qui ne fait que reprendre les termes habituels de l'administration de la Marine : le sentiment de singularité qu'il éprouve (« le seul », « distingué », « particulier ») n'est en fait que le reflet de la bonne « incorporation » d'Adrien Mandat à son milieu professionnel. Cette incorporation se traduit par la reprise de ces valeurs à son propre compte, c'est-à-dire non plus dans le discours des autres, mais dans le sien :

Ainsi me voilà, ma chère Maman, presque possesseur d'un congé qui va prolonger mon séjour auprès de vous à peu près de trois mois, car si je restois les 6 entiers, on pourroit suspecter mon *zèle* et Si je reste dans la Marine comme cela doit être mon projet, je dois le moins. (L130. A Mme Mandat – Paris, février-mars 1789)

je tâcherois d'obtenir un congé pour aller vous voir mais ce ne seroit que dans le cas où on ne feroit point d'armement, car le moindre petit armement que l'on fera, je tâcherai d'en être, mon avancement dépendant de mon activité à bien remplir mon *devoir*. (L22. A Mme Mandat – En mer, S.D. [Août 1781])

Le *devoir*, ma chère maman, me laisse que peu de moments pour le sentiment, ou du moins pour l'exprimer (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

j'usqu'a présent, j'ai été tout au *service* et lui ai fait bien des *sacrifices*. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

c'est le seul plaisir que je puisse prendre dans ce pays, après celui que j'ai à m'*instruire* et à faire mon *devoir*. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

cette campagne me sera très avantageuse, tant pour mon avancement que pour mon *instruction*. (L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784)

Si les valeurs telles que le « devoir », le « zèle » et l'« instruction » sont facilement individualisées par Adrien Mandat, les autres valeurs traditionnellement attachées à la Marine, mais qui sont peut-être plus globalement attachées au métier des armes, sont comprises de manière collective :

leur faire voir que le chemin de l'*honneur* est celui que doit embrasser toute âme qui pense. La Marine est l'état qui présente maintenant plus de lauriers recueillis. C'est dans la Marine qu'est cette source de *gloire* où j'espère puiser. (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781)

cette prise fait beaucoup d'*honneur* à m<sup>r</sup> de Bouillé et à m<sup>r</sup> de Grasse. (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782)

Ce combat fait *honneur* à m<sup>r</sup> de la Touche (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782)

on peut appeler[*sic*] cette journée celle de l'*héroïsme* françois (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

je suis d'autant plus content d'avoir à bord un homme d'une aussi grande considération que j'espère que nous n'aurons en lui qu'un admirateur et qu'un approbateur du *courage* françois. (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782)

Si le combat peut « faire honneur » à tel ou tel commandant, il n'est en aucun cas individuel. Comme le rappelle Michel Vergé-Franceschi, « à la mer, tout est collectif<sup>101</sup> » et qui plus est, la gloire est « accaparée<sup>102</sup> » par le Roi, mais c'est dans ce sacrifice de l'individu que la Marine peut être « Comblée » et devenir « Sans contredit le plus beau corps du monde », comme l'écrit Adrien Mandat à sa mère dans une lettre de juillet 1786 où il rend compte de la visite du Roi à Cherbourg : à cette occasion, « ce qui s'est passé dans ce port fait bien de l'honneur à la Marine. »



Les lettres d'Adrien Mandat sont bien « à la croisée de l'individuel et du social », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Mireille Bossis. Ecrites à une période où le journal intime commence à se développer – on peut penser à l'œuvre de Rétif de la Bretonne *Mes Inscriptions* -, elles reflètent jusqu'à un certain point l'intimité du scripteur. Mais comme le remarque Anne Chamayou, « dans les lettres de cette période, le retranchement intime est une tentation, une épreuve, une ruse peut-être, un horizon poétique parfois, le résultat d'une imprévisible transmutation des signes, il n'est jamais une fatalité, même chez Rousseau, encore moins une vocation<sup>103</sup>. » La modernité de la correspondance d'Adrien Mandat n'est donc pas à rechercher du côté d'un repli sur soi qui préfigurerait plus ou moins une âme « romantique », mais plutôt dans la « présence à l'Autre<sup>104</sup> » et dans le travail de l'identité qu'impose l'interaction : la revendication d'appartenance à un groupe socio-professionnel, qui plus est aussi contesté que celui d'officier de marine est de loin la part la plus originale de cette correspondance.

---

<sup>101</sup> M. Vergé-Franceschi, « La Gloire... », *op. cit.*, p. 421.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 423.

<sup>103</sup> Anne Chamayou, *L'Esprit de la lettre (XVIII<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 165.

Si la lettre est pour Adrien Mandat un moyen de d'affirmer une identité fortement associée à son métier, elle n'est pas pour autant le lieu d'une autocontemplation, d'un enfermement sur soi. Michel Tournier considérait que, de même qu'il y a des peintres d'histoire et des paysagistes, il y a des écrivains-historiens et des écrivains géographes<sup>1</sup>, or l'officier de marine est à la fois un militaire et un voyageur : l'action militaire le rapproche au plus près des événements, voire lui permet d'entrer dans l'Histoire, tandis que constamment en mouvement, il porte ses regards sur l'Autre et sur l'Ailleurs. L'irruption du Monde, dans son aspect temporel ou historique comme dans sa dimension géographique n'est pas sans conséquences sur la poétique de la lettre familière : la conversation entre le « je » et le « tu » absent se trouve parasitée par l'intrusion d'éléments étrangers au duo de correspondants et qui relèvent de la troisième personne ; le « discours » doit alors intégrer plus ou moins harmonieusement d'autres types de textes, narrations ou descriptions qui appartiennent à l'énonciation de récit, pour reprendre la distinction de Benvéniste<sup>2</sup>. Dans les deux prochains chapitres, il s'agira donc de voir quelles sont les stratégies d'écriture adoptées par Adrien Mandat pour inclure ces séquences exogènes et quelles fonctions elles peuvent avoir dans la lettre. Il faudra également prendre en compte les autres pratiques d'écriture d'Adrien Mandat, celles qui relèvent du récit comme le conte, le journal de campagne ou le récit de voyage, et voir comment elles peuvent entrer en concurrence avec la correspondance.

---

<sup>1</sup> Michel Tournier, « L'Histoire et la géographie », *Le génie du lieu, des paysages en littérature*, dir. Arlette Bouloumié et Isabelle Trivisani-Moreau, Paris, Imago, 2005, p. 8 : « L'écrivain « géographique » n'est pas intemporel, tant s'en faut. Mais la temporalité dans laquelle il se situe n'est pas celle de l'historien. Le temps historique est une succession irréversible d'événements imprévisibles et presque toujours catastrophiques dont le plus ordinaire est la guerre, mal absolu. Le temps géographique au contraire s'inscrit dans le cadre régulier des saisons. [...] Faut-il aller plus loin et oser dire que l'inspiration « géographique » est foncièrement optimiste, faite d'amour de la terre natale dans sa version sédentaire et d'ardeur exploratrice dans sa version voyageuse ? Alors que le roman historique emprunte ses sombres couleurs à la méchanceté et à la férocité des hommes du pouvoir. »

<sup>2</sup> Emile Benvéniste, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, t. 1, p. 237-250.



## CHAPITRE III

### DIRE LE TEMPS - LA LETTRE DE NOUVELLE

Le terme de « nouvelle » est défini ainsi par les différents dictionnaires :

NOUVELLE, subst. fem. Advis qu'on donne, ou qu'on reçoit de bouche, ou par écrit, de l'état de quelque chose, d'une action faite depuis peu. On doit faire souvent sçavoir à ses amis des *nouvelles* de sa santé. On n'est point bien venu, quand on porte de *mauvaises nouvelles*. Le peuple est fort curieux de *nouvelles*, des *nouvelles* de la gazette [...] Des *nouvelles de la bassecour*, ce sont des nouvelles fausses qui ne sont cruës ou débitées que parmi le peuple. (*Dictionnaire de Furetière*)

NOUVELLE. s.f. Le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Bonne nouvelle. Mauvaise, fâcheuse nouvelle. Vieille nouvelle. Nouvelle importante. C'est une nouvelle toute fraîche. Ce que vous nous dites est une vieille nouvelle. D'où avez-vous appris cette nouvelle? La confirmation d'une nouvelle. Cette nouvelle est vraie, est fausse. Être curieux de nouvelles. Écrire des nouvelles. Porter des nouvelles. J'ai des nouvelles certaines. Il est venu des nouvelles, &c. Faire courir un bruit, une nouvelle. Semer une nouvelle. Répandre une nouvelle. De qui tenez-vous cette nouvelle? Je ne savois point cela, c'est une nouvelle pour moi. Aimer à débiter des nouvelles. Se plaire à inventer des nouvelles. Forger des nouvelles. On a eu nouvelle de l'arrivée des Gallions. On a eu nouvelle que les ennemis... (*Dictionnaire de l'Académie*)

NOUVELLE, s. f. (*Politiq.*) avis de quelque événement vrai ou faux. C'est une vieille ruse politique qui trouve toujours des dupes, que de débiter & de répandre en tems de guerre de fausses nouvelles en faveur de son pays. (*Encyclopédie*)

De ces trois définitions, on peut donc voir que la « nouvelle » est évaluée principalement en fonction de sa « nouveauté », c'est-à-dire de la brièveté du temps entre l'événement et le discours porté sur lui, et de sa « vérité », c'est-à-dire de la conformité du récit de l'événement avec l'action telle qu'elle s'est produite : cette conformité est d'ailleurs illusoire et se construit par différents procédés d'accréditation du témoignage. Or, pour les historiens Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, « les témoins témoignent – ils s'autorisent, se mettent en scène, se montrent, se légitiment – mais les écrits eux aussi témoignent : ils portent témoignage sur des pratiques d'écriture qu'il faut contextualiser dans une histoire des formes de présence de la littérature<sup>1</sup>. » Au-delà donc du contenu de la « nouvelle » (de quoi parle Adrien Mandat ?), il faut donc s'intéresser à sa fonction dans la correspondance d'Adrien Mandat (à quelles fins insère-t-il des nouvelles dans ses lettres ?), tout en incluant cette pratique dans la poétique plus générale de la lettre familière, ce à quoi invitent Karine Abiven et Laure Depretto :

---

<sup>1</sup> Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, Littérature, Témoignage – Ecrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 13.



Comprendre les gestes qui sont au principe de la diffusion d'une nouvelle dans un journal ou une lettre [...], de la mise en circulation d'une anecdote ou d'un fait divers, suppose sans doute de ne pas réduire ces séquences à leur contenu référentiel, mais de les repenser comme des usages, dans leur dimension pragmatique et au sein des démarches d'écriture dont elles sont le produit<sup>2</sup>. »

## I. LA LETTRE DE NOUVELLES : FAITS DU MONDE

La nouvelle constitue par conséquent un élargissement d'horizon de la correspondance : au-delà du couple épistolier-destinataire, il y a le monde, et il convient de voir tout d'abord les Secrétaires codifier l'insertion de cet « à-côté » et quelles fonctions lui sont assignées.

### I.1. *Les secrétaires et la lettre de nouvelles*

Paul Jacob traite assez longuement de la lettre de nouvelle dans son ouvrage le *Parfait Secrétaire*, indiquant que « ce genre est le premier & le plus agreable de tous » ; il lui assigne pour fonction de découvrir « à ceux qui sont éloignés de nous, tout ce qui les concerne, & par un amiable recit, les advertit de toutes les nouveautés que nous apprenons.<sup>3</sup> » La lettre de nouvelles reprend donc l'idéal horatien du *docere et placere*, en comblant un déficit de savoir chez le destinataire (fonction informative) tout en l'amusant par un « aimable récit » (fonction de divertissement). Il insiste sur cette dernière fonction en faisant la liste des sujets possibles de la lettre :

Sa fin est le plaisir, soit que la chose soit publique ou particuliere : particuliere comme si nous escrivons l'estat de notre santé, le succes de nos affaires, ou mesmes nos entretiens de table. Publique, si l'on traite de la Paix, de la Guerre, ou de la Peste, des traitez des Roys, leurs alliances, ou Mariages, la Naissance, ou le Baptisme des Princes, les Deluges, tremblemens de terre, Tempestes, Eclipses, &c<sup>4</sup>.

L'aspect pragmatique de la nouvelle est quant à lui résumé ainsi : « cette sorte de Lettres [est] un tesmoignage d'amitié.<sup>5</sup> » La « nouvelle » consolide la relation entre l'épistolier et son destinataire, d'où la nécessité de souligner par divers procédés d'insertion l'intérêt que le destinataire peut prendre à sa lecture :

Avant que de descendre ou decrire la narration, ou les nouvelles (qui doivent estre claires, simples, briefves, veritables, elegantes, & agreables) il faut gagner la bienveillance de celuy a

---

<sup>2</sup> Karine Abiven et Laure Depretto, « 'L'évangile du jour' : écrire l'actualité (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Littératures classiques*, 2012/2, n° 78, *ibid.*, p. 6.

<sup>3</sup> Paul Jacob, *le Parfait...*, *op. cit.*, p. 160-161.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 162.

qui nous escrivons, par quelques beaux moyens selon les diverses rencontres du sujet, & toutes les autres circonstances qui l'accompagnent.<sup>6</sup>

Cependant, la narration simple, qui associe clarté et brièveté, ne suffit pas à l'écriture de la nouvelle ; il faut en outre que l'épistolier produise de la valeur ajoutée à son récit, en y intégrant une forme de commentaire :

Il faut sur tout observer l'ordre des temps, racontant les choses ainsi qu'elles ont été faites, ou en tirer des suites par les passées. Après avoir recité les présentes & les passées, nous pourrons discourir par conjecture, des futures, & en dire nos sentimens, declarant en peu de mots à nostre amy, tout ce que nous luy demandons, ou bien ce que nous desirons qu'il execute. Il est en nostre pouvoir de luy decouvrir la bonté, ou la malice de la chose, ou de l'affaire. Enfin nous luy promettrons de luy faire part de tout ce qui se passera en nos quartiers, & le supplierons de ne pas oublier les nouveautés du sien<sup>7</sup>.

Le commentaire a pour fonction de faire sentir l'intérêt de la nouvelle au destinataire, mais la mise en récit de l'événement ne s'arrête pas là puisque « si l'on écrit pour son divertissement ; il faut ajouter à la grace des mots, la beauté des Sentences, & la diversité des Figures, enfin tout ce qui paroist agreable<sup>8</sup>. » La clarté du propos n'est donc pas contraire à quelques effets de style, en particulier quand ceux-ci attisent la curiosité du destinataire :

Mais si celui à qui nous envoyons des nouvelles, nous les a demandées, on dira que c'est avec ardeur que nous desirons de luy satisfaire, luy proposant la chose en telle sorte, que son esprit soit toujours en suspens & en attente. Que s'il n'en a fait aucune demande, nous l'en rendrons désireux par quelque insinuation<sup>9</sup>.

La Vaumorière reprend la plupart des préconisations de Paul Jacob dans son ouvrage *Lettres sur toutes sortes de sujets* (1690). Il s'intéresse néanmoins davantage à l'adaptation des nouvelles au goût du destinataire :

Aujourd'hui les goûts sont si differens pour les Nouvelles, qu'il est à propos que nous connoissions l'humeur & les interêts de la personne à qui nous écrivons, pour ne rien mander qui lui déplaie. Il y a des gens qui n'aiment que les grands événemens : ils sont ravis d'entendre dire que l'on a donné une Bataille sanglante, que l'on a conquis une grande étendue de païs, que l'on a pris & saccagé des villes, & détruit des Monarchies entieres. S'il n'arrive pas de ces changemens considerables, on se contentera de raconter ce que l'on aura ouï dire de plus approchant : on parlera de quelque intelligence ou trahison, d'un embrasement, d'un naufrage, d'une inondation, ou d'un tremblement de terre. Il y a des femmes qui sont d'une humeur bien opposée : elles trembleroient à la lecture de ces sortes de Relations, parce qu'elles n'ont de curiosité que pour les nouvelles de leur quartier : Elles souhaitent n'entendre dire que le Marquis de ... va épouser sa belle voisine ; que Madame de ... a lassé la patience de son mari, & qu'elle sera enfermée, du consentement de toute la famille, & qu'il est vrai que Monsieur l'Abbé de ... a quitté le petit collet pour l'amour de ... qu'il va bien-tôt épouser &c. D'autres ne demandent que ce qu'il y a de nouveau pour les modes, pour les Bals, pour les Comedies & les Opera. Onpeut contenter les unes & les autres selon leur goût<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> *Id.*, p. 161-162.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p., 165-166.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 162-163.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 163-164.

<sup>10</sup> La Vaumorière, *Lettres sur différents sujets...*, *op. cit.*, p. 334-336.

Là où Paul Jacob opposait simplement les sujets tirés de la sphère publique à ceux de la sphère privée, La Vaumorière attribue distinctement ces derniers à la gente féminine, trop prompte à s’effrayer ou trop bornées pour s’intéresser à des choses qui se produisent au-delà de leur « quartier ». Il insiste également sur le caractère périssable de la nouvelle : « J’aimerois aussi à écrire promptement ce qu’il y a de nouveau, ou à ne l’écrire point du tout ; car il est de l’essence d’une Nouvelle d’avoir la grace de la nouveauté<sup>11</sup>. » La nouvelle doit donc avoir un caractère inédit pour le destinataire, au risque de perdre tout son intérêt. Enfin, La Vaumorière est beaucoup plus sensible au processus d’accréditation que Paul Jacob. On trouve dans les *Lettres sur différents sujets* la réflexion suivante : « outre qu’il faut tâcher de plaire par le choix des nouvelles, je n’en voudrois mander que de vraïes, & que celes que je tiendrois de quelques personnes de considération & dignes de foi<sup>12</sup> », réflexion qui est reprise et amplifiée dans un autre ouvrage, *La Rhétorique de l’honnête homme* :

« La manière de faire une lettre où l’on fait un récit »

Les narrations doivent être simples, & naïves ; c’est ce qui fait leur principale beauté. Elles doivent néanmoins être embellies par la noblesse des expressions, & par l’exactitude du stile. L’ordre y est nécessaire sur toutes choses. On doit tâcher dans une narration de ne dire que des choses vraisemblables, c’est-à-dire, de n’avancer rien qui ne soit croyable moralement. Cependant comme la vérité n’est pas toujours vraisemblable, celui qui fait un récit n’est point obligé d’adoucir les choses pour les rendre capables d’être crües. Il n’est obligé de les dire que comme elles se sont passées. Il y a bien des gens qui croient qu’il ne faut point de reflexions dans un recit. Il y a pourtant des occasions où elles ne sont pas desagrees : mais il faut qu’elles soient courtes, & que l’usage en soit rare<sup>13</sup>.

On trouve ici une question qui a agité les esprits du XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier en ce qui concerne l’intrigue dramatique, dans l’opposition de la vérité et du vraisemblable ; cette opposition est annulée dans la lettre dans la mesure où l’épistolier doit raconter les choses « comme elles se sont passées », sans les « adoucir », car l’écriture de l’actualité est une forme de l’écriture historique : « la vérité est l’ame de l’histoire, la *vraisemblance* est l’ame de la poésie<sup>14</sup>. » L’expression « croyable moralement » renvoie alors moins à la vraisemblance, qui supposerait de bannir absolument le prodigieux et l’extraordinaire, qu’à la « décence » : il s’agit de ne pas raconter quelque chose qui heurterait de manière trop frontale l’univers de croyance et de valeurs du destinataire.

Enfin, Mauvillon, également auteur d’un secrétaire, s’attarde sur le ton des nouvelles, n’hésitant pas à prendre le contrepied de Paul Jacob sur la gaieté du récit :

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 336.

<sup>12</sup> *Id.*

<sup>13</sup> La Vaumorière, *La Rhétorique de l’honnête homme ou la manière de bien écrire des Lettres, de faire toutes sortes de discours, & de les prononcer agréablement*, Amsterdam, George Gallet, 1699, p. 85-86.

<sup>14</sup> *Encyclopédie*, art. « Vraisemblance ».

Il y a deux sortes de relations, celles des faits graves, & celles des petits faits ; & que de cette diversité de faits naissent deux sortes de stile ; l'un qui doit être toujours sérieux, & l'autre qu'on peut égayer, si on a le goût & le talent de la bonne plaisanterie ; car encore vaut-il mieux raconter sérieusement & sans art toute sorte de faits, que de donner dans la mauvaise plaisanterie, puisque tout homme d'honneur & de bon sens ne doit jamais risquer de passer pour un plat bouffon<sup>15</sup>.

Le ton de la lettre de nouvelles doit donc s'accorder au caractère des faits, il en va de l'*ethos* de l'épistolier. Les règles préconisées par les secrétaires sont donc relativement peu contraignantes : la narration doit donner une bonne idée du déroulement de l'événement, l'intérêt du destinataire est stimulé tantôt par les commentaires de l'épistolier, tantôt par une mise en récit qui ménage le suspense, le tout dans un style simple, qui s'épargne trop d'ornements et, en particulier, la plaisanterie.

## ***1.2. Adrien Mandat nouvelliste : typologie des nouvelles***

Avant de voir quelles pratiques Adrien Mandat adopte pour mettre en récit les nouvelles, il faut voir ce que lui-même entend par « nouvelles ». Le mot apparaît 156 fois, dont 120 fois en tant que substantif : le déterminant possessif « vos » l'accompagne 26 fois, de même que « mes », « nos » 3 fois ; le segment « des nouvelles de + nom de personne » apparaît 10 fois et « des nouvelles de nully » 2 fois, de même que « des nouvelles de [det.] Santé ». Ce relevé permet de conclure que la « nouvelle » pour Adrien Mandat est plutôt une nouvelle privée, intrinsèquement liée à l'épistolier et au destinataire. C'est d'ailleurs le programme d'Adrien Mandat dans la mesure où il écrit à sa mère : « je vous rendrai compte de tout ce que j'ai fait, dit, entendu et doit faire » (L51. A Mme Mandat – Brest, le 2 octobre 1783) et se plaignant dans une autre lettre de ne pas pouvoir en recevoir, « nous ne reviendrons aux colonies qu'au mois de novembre, c'est être bien du tems sans recevoir des nouvelles des personnes qu'on aime » (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784)

Roger Duchêne, affinant la partition donnée dans les secrétaires entre privé et public, notait : « ce qui caractérise la « vraie lettre », c'est justement cette imbrication de la nouvelle de soi ou que l'on reçoit de l'autre et des informations que l'on transmet ou que l'on commente *ipso facto*, indépendamment de toute volonté de tenir la gazette des événements<sup>16</sup>. » Par conséquent, la notion de « nouvelle » doit être pensée en termes de cercles concentriques :

---

<sup>15</sup> Mauvillon, *Traité général...*, *op. cit.*, p. 315.

<sup>16</sup> R. Duchêne, « La lettre et l'information : le cas de Mme de Sévigné », *L'Informazione in francia nel Seicento*, Quaderni del Seicento Francese, 5, Bari, Adriatica ; Paris, Nizet, 1983, p. 206.

Autour de l'épistolier comme autour du destinataire, il y a donc une sorte de noyau central constitué de ce qui forme la raison d'être de leurs lettres : leur besoin de se parler d'eux et de leurs sentiments, mais aussi de leur santé et de leurs conditions de vie, de leurs allées et venues, de leurs rencontres<sup>17</sup>.

Ce premier cercle est élargi par « l'inévitable auréole d'informations concernant l'entourage des correspondants<sup>18</sup> », enfin, « autour de ce noyau central existe une troisième zone dans laquelle l'information, tout en cessant d'être enracinée dans les profondeurs du moi, n'a pourtant droit de cité dans la lettre qu'en raison du point de vue des deux correspondants sur ce qui les entoure<sup>19</sup>. » C'est ce dernier cercle qui rapproche la lettre de la gazette, mais qui la dépersonnalise aussi par l'intégration de ce que Mme de Sévigné appelait des « lanternes », « c'est-à-dire comme l'explique Furetière 'des discours sur des choses de néant', des développements sur des riens<sup>20</sup>. »

Comme le rappelle Roger Duchêne, « les nouvelles fournissent une matière abondante et facile, mais dépréciée. [...] Les nouvelles, très souvent, n'ont droit de cité dans les lettres que dans la mesure, parfois étroite, où elles entrent dans les préoccupations de l'épistolier ou de ses correspondants<sup>21</sup>. » Ainsi, les nouvelles qui ne concernent pas directement Adrien Mandat ou ses correspondants, donnent un aperçu des intérêts communs. Les nouvelles qui appartiennent au second cercle, tel qu'il est défini par Roger Duchêne, concernent la santé, les visites, les mariages ou les deuils, comme on peut le voir dans ces quelques exemples :

m<sup>r</sup> de La Vaultière est parti pour Paris. Il y est allé pour se faire guérir d'une maladie dont la guérison est très incertaine. (L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 décembre 1783)

Amédée [le cousin Mandat] qui vient d'être très malade d'une fluxion de poitrine va beaucoup mieux. (L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789)

J'ai reçu aujourd'hui la visite de mon cousin de Portes qui est fort content que j'aye[sic] toujours beaucoup de goût pour la marine. Il m'a promi[sic] de me venir voir de tems en tems. (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781)

La promotion de M<sup>rs</sup> d'Allonville et de Puget aux places de sous-gouverneurs de M<sup>r</sup> le Dauphin m'a fait le plus grand plaisir et doit avoir fait bien de la peine à M<sup>de</sup> d'Allonville. Je vais écrire à ces messieurs pour leurs[sic] faire mes compliments. (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

ne soyez point étonnée, ma chère Maman, si ma lettre est cachetée en noir, nous sommes en deuil d'un des grands amis de papa, M<sup>r</sup> de Paris ; on l'enterre aujourd'hui. Le fils hérite de la plus grande partie des [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] biens du père et sera par conséquent étonnamment riche (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

vous Scavez Sûrement le mariage disproportionné de m<sup>r</sup> de Villers et de m<sup>elle</sup> d'Estampes. m<sup>elle</sup> d'aligres épouse un m<sup>r</sup> du Coudrai qui a 170 milles livres de rente actu[ellement] au lieu de m<sup>r</sup> le duc de Lorges avec lequel son mariage avoit été arrangé. L'argent! (L127. A Mme Mandat – Paris le 18 février 1789)

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 210.

<sup>21</sup> R. Duchêne, « Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle », *Ecrire au temps...*, op. cit., p. 97-98

La plupart de ces nouvelles, relevant du carnet mondain, sont purement factuelles : leur intérêt tient au seul nom de la personne mentionnée ; toutefois, elles peuvent être assorties de commentaires, invitant à une interprétation affective commune de l'événement : il s'agit donc de partager le « plaisir » de la promotion de proches, d'éprouver de l'étonnement face à la mort d'un ami et de rêver sur le fabuleux héritage qui en découle, ou bien de condamner les mésalliances fondées sur l'attrait de l'argent.

Les nouvelles qui relèvent du cercle le plus élargi ont des thèmes plus variés. Outre les nouvelles de mer, fort fréquentes et que nous verrons plus loin, on trouve des nouvelles qui tiennent aux grands moments de la vie officielle, comme le voyage du Roi à Cherbourg<sup>22</sup>, les célébrations pour la naissance du Dauphin<sup>23</sup> ou bien des nouvelles de sa mort prochaine : « on dit m<sup>r</sup> le Dauphin si mal qu'on croit qu'il ne passera pas la semaine » (L127. A Mme Mandat – Paris le 18 février 1789) et « je prévient maman qu'elle sera peut être forcée d'être en noir à Chaumont, car m<sup>r</sup> le Dauphin va de plus mal en plus mal et ne passera pas, à ce qu'on dit, huit jours. Son deuil sera aussi, à ce qu'on dit, de trois mois. » (L128. A M. Mandat – Paris, le 20 février 1789) ; autre aspect de la vie publique, les scandales et autres affaires médiatiques : ainsi, outre le conseil de guerre de Lorient et celui de Vigny en 1783<sup>24</sup>, Adrien Mandat mentionne la disgrâce du Cardinal de Rohan dans le cadre de l'affaire du Collier<sup>25</sup>. Les nouvelles littéraires peuvent faire l'objet de nouvelles, comme l'avis donné par Adrien Mandat sur la pièce *Le Mariage secret*<sup>26</sup> : « On a donné hier aux François une pièce nouvelle charmante et qui a été fort applaudi[sic]. L'auteur garde l'anonyme » (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786) ou bien sur l'ouvrage de Sénac de Meilhan<sup>27</sup> : « j'enverrai à Papa ses livres avec un autre excellent *Sur l'esprit et Sur les mœurs* qui vient de paroître » (L112. A Mme Mandat – Paris, le 20 mars 1788). Les promotions et les ordonnances qui rythment la vie d'un officier (L111 & L112), comme les annonces de guerre ou de paix (L104), font également partie des nouvelles partagées avec le destinataire. Dernier thème abordé, celui de la météorologie : une des premières lettres d'Adrien Mandat évoque la tempête de l'hiver 1781 : « Je me dépêche de vous écrire pour vous tirer d'inquiétude : la tempête a beaucoup fait de ravages dans Paris, mais elle n'a rien fait à la maison de M<sup>r</sup> Jon. » (L3. A Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1781) ; de même, le thème intervient très souvent au moment des départs d'Adrien Mandat vers l'étranger (L24, L33, L55 et L62 par exemple) : le thème, qui peut

---

<sup>22</sup> Voir L83, L84 n. 3 et L86. Sur ce voyage, voir *infra*, première partie, chapitre III, p. 209-211.

<sup>23</sup> Voir L29, n.5.

<sup>24</sup> Voir L52 n.13 et L54.

<sup>25</sup> Voir L83 n.11.

<sup>26</sup> Voir L82 n.8.

<sup>27</sup> Voir L112, n.8.

sembler banal et s'apparenter à du remplissage, est cependant toujours relié à l'épistolier, notamment parce que ces événements climatiques ont des conséquences sur l'écriture de la correspondance<sup>28</sup> ; toutefois, il ne faut pas non plus faire de ce thème un tropisme de marin puisqu'Adrien Mandat indique que son frère fait de même : « le chevalier m'a écrit une lettre de 4 pages dans laquelle il me fait la description de l'inondation de Givet » (L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784). La succession de catastrophes dans les années 1780 peut expliquer cet intérêt généralisé pour ce genre d'épisodes climatiques, en témoigne par ailleurs le nombre d'articles dans les gazettes au même moment<sup>29</sup>.

Il faut néanmoins constater, avec Roger Duchêne que le « champ informatif » « se déplace et se modifie en même temps que l'épistolier ou son correspondant » :

La lettre, on le voit, n'est pas écrite en fonction d'une information à donner absolument, ni même du désir d'informer régulièrement et objectivement ; elle reflète la situation des correspondants et suit les fluctuations de leurs centres d'intérêt qui varient selon l'espace, le temps et les circonstances<sup>30</sup>.

C'est ainsi que l'on peut comparer par exemple les deux premières campagnes d'Adrien Mandat : la première qui se déroule pendant la Guerre d'Indépendance américaine est saturée de nouvelles de mer, que ce soit de batailles ou de naufrages, les nouvelles de type carnet mondain passant largement au second plan ; à l'inverse, la seconde campagne, qui se passe dans une période de paix, est beaucoup moins fertile en récits d'événements, au point que le rapport s'inverse entre Adrien Mandat et son correspondant : d'informateur principal, Adrien Mandat devient celui qui ignore les nouvelles, si bien qu'il écrit à son père : « je suis à la Martinique pour six mois au moins, mais aussitôt ma lettre reçue, donnez-moi courrier pour courrier[sic] des nouvelles de la guerre » (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785). De la même manière, hormis les événements militaires de la Guerre d'Indépendance américaine, la vie politique est relativement absente de la correspondance d'Adrien Mandat (le traité de Paris qui met fin à la guerre n'est même pas mentionné) ; en revanche, à partir de 1788 et de la convocation de l'assemblée des notables, la politique est de plus en plus présente dans les lettres.

---

<sup>28</sup> Sur ce sujet, voir *infra*, seconde partie, chapitre IV, p. 452-457.

<sup>29</sup> Le *Journal politique de Bruxelles* signale ainsi que de nombreux orages ont dévasté la Guyenne en 1781, dont un le 18 août accompagné de grêle, dont les grêlons avait la grosseur de « la tête d'un enfant » (*JPB du 20/10/1781*, p. 137), on signale également du côté de Morlaix « une tempête des plus longue & des plus affreuses que l'on ait jamais vue » (*JPB du 16/02/1782*, p. 131) ; un officier, en poste à Limoges témoigne du « plus terrible orage dont on se souvienne dans le canton » et on signale également une crue exceptionnelle à Vire (*JPB du 03/08/1782*, p. 39-40). A partir de l'été 1783, elles se multiplient, chaque édition soulignant un événement météorologique exceptionnel, notamment la persistance d'un « brouillard qui voile le soleil & en dérober l'éclat » (*JPB du 02/08/1783*, p. 9) : on sait maintenant que l'éruption du volcan Laki en Islande en était la responsable.

<sup>30</sup> R. Duchêne, « La lettre et l'information... », *op. cit.*, p. 210.

Quelle que soit la nouvelle, il est rare que son récit prenne de l'ampleur. Bien souvent Adrien Mandat en reste au plan factuel : l'événement est simplement déclaré advenu, les causes comme les conséquences ne sont pas envisagées, et il n'y a pas toujours de commentaire ou de jugement de la part d'Adrien Mandat ; les ornements rhétoriques censés rendre le discours agréable et divertissant sont de plus absents, si bien que le style simple se transforme bien souvent en style sec<sup>31</sup>. Adrien Mandat met fréquemment en cause le temps qui presse pour se justifier, comme dans cet exemple :

Comme je n'ai qu'un instant à moi, ma chère Maman, je ne vous en écrirai pas long, mais je vous dirai beaucoup de nouvelles en peu de mots. La guerre est décidément déclarée entre l'Espagne et [la] l'Angleterre. Une dispute entre les bâtiments espagnols et anglois à la baye d'Honduras est la cause ou le prétexte de cette guerre. Vous ferez sur cette nouvelle toutes les réflexions que vous voudrez, vous sentez qu'on en fait beaucoup ici. On ne dit encore rien sur le parti que nous allons prendre. On disoit hier matin que M<sup>r</sup> de La Luzerne alloit se rendre à l'Assemblée pour y demander ou proposer l'armement de dix-huit vaisseaux ; j'ai été le soir chez M<sup>de</sup> de La Luzerne et cette démarche n'avoit pas eu lieu. (L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790)

L'écriture de la nouvelle est présentée comme une gageure : dire « beaucoup » en « peu de mots ». La promesse est tenue, car on voit ici que la nouvelle « la guerre est déclarée » est expliquée par une cause « une dispute » au Honduras ; le commentaire d'Adrien Mandat tient dans le seul mot « prétexte », tandis que les opinions et « réflexions » de sa destinataire et du public ne sont envisagés que sous la forme d'une prétérition. Les conséquences, la réaction de la Cour et de l'assemblée sont inconnues : Adrien Mandat avance une possibilité, l'armement de dix-huit vaisseaux, mais pour l'écarter aussitôt (« cette démarche n'avoit pas eu lieu »). Loin de chercher à plaire, Adrien Mandat cherche avant tout à être efficace. En cela, il dément quelque peu la position de Roger Duchêne qui veut que l'information épistolaire ne soit pas seulement « personnalisée dans son contenu, elle l'est également dans sa forme ; l'art du journaliste, qui s'adresse au public, n'a à peu près rien de commun avec les nuances de l'art épistolaire, fondé sur le lien singulier qui unit deux correspondants et eux seuls<sup>32</sup>. » Or, les séquences de nouvelles dans les lettres d'Adrien Mandat sont sans doute les passages les plus « dépersonnalisés », ceux où l'unicité du lien entre l'épistolier et la destinataire semble le plus ténu.

On notera également que l'appartenance d'une nouvelle à l'une ou l'autre catégorie a relativement peu d'importance sur sa place dans la lettre. Si Adrien Mandat a tendance à

---

<sup>31</sup> On peut penser à la réflexion de Voltaire dans l'article « Amplification » du *Dictionnaire philosophique* : « Desfontaines a traduit ainsi ce beau vers de l'*Enéide* : “à peine un petit nombre de ceux qui montaient le vaisseau purent se sauver à la nage.” C'est traduire Virgile en style de gazette. Où est ce vaste gouffre que peint le poète, *gurgite vasto* ? où est l'*apparent rari nantes* ? Ce n'est pas avec cette sécheresse qu'on doit traduire l'*Enéide* : il faut rendre image pour image, beauté pour beauté. »

<sup>32</sup> R. Duchêne, « Lettres et gazettes... », *op. cit.*, p. 100.



commencer ses lettres<sup>33</sup> par des nouvelles centrées sur lui ou son destinataire, il lui arrive fréquemment de consacrer l'attaque de la lettre à une nouvelle « extérieure : « je m'empresse de vous écrire pour vous annoncer de bonnes nouvelles : nous venons de prendre S<sup>t</sup> Christophe après un siège de 22 jours. » (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782) De même, les nouvelles de carnet mondain ou extérieures ont davantage tendance à être repoussées dans les post-scriptum, c'est-à-dire en dehors du corps de la lettre, mais on peut également y trouver des nouvelles de soi insérées à cet endroit : « je me porte à merveille, tous mes boutons sur le visage sont entièrement passés. » (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783) Dans le corps des lettres, Adrien Mandat passe d'un type de nouvelles à l'autre sans hiérarchie aucune comme on peut le voir dans les exemples qui suivent :

L'Espagne paraît décidée à ne pas laisser passer les Russes dans la Méditerranée et elle nous menace, si nous fournissons à l'empereur son contingent, de faire un traité d'alliance avec l'Angleterre. Moi, je prétend que nous nous faisons faire cette menace par l'Espagne pour éviter de fournir le contingent, voilà ma politique et toutes les nouvelles. Adieu, ma chère petite Sœur, nous nous occupons de la voiture du futur, tout le monde a l'air enchanté du mariage et m'en a fait compliment. (L111. A Félicité Mandat – Paris, le 8 mars 1788)

nous attendons tous les jours ici les ambassadeurs de Tipo Saib. On leur prépare une brillante réception et je voudrais bien me trouver encore à Toulon lorsqu'ils y mettront pied à terre. Je voudrais avoir à vous mander ou des détails ou des nouvelles, l'un et l'autre vous intéressent, mais ce pays-ci en fournit fort peu ; cependant, je vous dirai quelque chose qui va vous étonner, c'est que M<sup>rs</sup> de Curlon, de Grissé, l'abbé Beaudot grand vicaire de Langres et deux autres langrois ou voisins de Grancey, sont [*f°2r°*] arrivés[*sic*] ici il y a quelques[*sic*] jours et en sont reparti[*sic*] hier : la seule envie de voir le port les avoit amené[*sic*] à Toulon de différents endroits, M<sup>r</sup> de Curlon venoit d'Alés. (L115. A M. Mandat – Toulon, le 15 avril 1788)

Dans le premier exemple, la nouvelle de politique extérieure est relativement développée, elle est également commentée par Adrien Mandat (« moi je prétend »), mais en dépit de la formule de clôture (« voilà ma politique et toutes les nouvelles »), la lettre est complétée par d'autres nouvelles, de type privé, qui sont bien plus susceptibles d'intéresser la destinataire que les développements diplomatiques de l'épistolier : que sont donc pour la future mariée les menaces de l'Espagne de faire un traité avec l'Angleterre en comparaison de l'assurance d'avoir une belle voiture pour son grand jour ? Dans le second exemple, le grand événement tarde à se produire : l'ambassade de Tipo Sahib traîne sur le chemin, empêchant l'épistolier de « mander des détails ou des nouvelles » à son père ? Qu'à cela ne tienne, une délégation de Champenois à Toulon fera aussi bien l'affaire. Aussi la juxtaposition de nouvelles de différents types est-elle parfois source de comique involontaire...

<sup>33</sup> Sur les débuts de lettre, voir *infra*, seconde partie, chapitre V, p. 548-552.

### ***1.3. La parenté avec la gazette : entre complémentarité et concurrence***

« Le XVII<sup>e</sup> siècle constitue sans doute un moment charnière dans le processus d'avènement à l'écrit de la contemporanéité, avec les débuts du journalisme ou les entreprises historiographiques du temps présent<sup>34</sup> », or la lettre est un des genres qui a été le plus marqué par cette transformation. Rappelant que la première livraison du *Mercurie galant* par Donneau de Visé prenait la forme d'une lettre, Roger Duchêne note que « la fiction adoptée pour présenter les articles du *Mercurie* montre bien que lettre et journal étaient considérés comme des moyens d'information analogues, voire rivaux<sup>35</sup>. », cependant « en copiant le fond et la forme [de la lettre] le directeur du *Mercurie galant* joue sur les ressemblances pour attirer le public, mais en même temps, il crée, ou plutôt accentue une rivalité qui va progressivement transformer le contenu épistolaire<sup>36</sup>. » A une époque où la presse est surveillée par le pouvoir, l'information est en effet un privilège, le « luxe des Grands<sup>37</sup> ». Pourtant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les lignes bougent avec l'apparition des cabinets de lecture : Roger Chartier en dénombre 13 à Paris entre 1759 et 1789 et signale qu'il en existe un à Brest à partir de 1785<sup>38</sup>, cabinet qui vient compléter l'autre lieu de sociabilité intellectuelle brestoïse, la Bibliothèque de l'Académie de Marine. Le critique note ainsi le profond changement des mentalités que cet accès à la presse et aux livres de nouveautés a occasionné :

Leur rôle a été décisif dans l'apprentissage, à large échelle, d'une sociabilité démocratique et dans la constitution d'une sphère publique critique, émancipée du respect dû aux autorités. Elles ont ainsi habitué leurs lecteurs à se déprendre des manières de penser qui, partout en Europe, fondaient les hiérarchies des sociétés d'ordres et de corps comme les définitions traditionnelles de la souveraineté politique<sup>39</sup>.

Adrien Mandat et sa famille ont accès à différents journaux. La confusion entre les deux combats du chevalier de Grimouard, celui de la *Minerve* contre le *Bristol* et le *Ruby* en 1779, et celui de la *Minerve* contre le *Courageux* et le *Vaillant* en 1781, sont directement imputables à une mauvaise compréhension d'un article d'un journal anglais<sup>40</sup>, auquel Adrien Mandat aurait eu accès directement ou indirectement via l'oncle Fraguier ou le vicomte de Mailly ou encore par un cabinet de lecture. On sait également que la famille Mandat avait accès au *Mercurie de France* et au *Journal politique de Bruxelles*, canaux « officiels » de l'information

<sup>34</sup> K. Abiven et L. Depretto, *op. cit.*, p. 5

<sup>35</sup> R. Duchêne, « Lettres et gazettes ... », *op. cit.*, p. 91.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>38</sup> Roger Chartier, « Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Sociétés et cabinets de lecture entre lumières et romantisme, actes du colloque organisé à Genève par la Société de lecture, le 20 novembre 1993*, Genève, Société de Lecture, 1995, p. 49. Voir également François Moureau, *La plume et le plomb : espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>40</sup> Voir L2, n. 3.

en France, dans la mesure où Adrien Mandat écrit à sa mère : « je vous ai envoyé de bien petits détails sur l'affaire de m<sup>f</sup> de Sufren, le *Mercur* vous en donnera de plus étendus. » (L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784) En revanche, on ignore s'ils lisaient des gazettes étrangères, comme la *Gazette de Leyde*, ou s'ils étaient abonnés à une correspondance ou gazette à la main. Pendant la Révolution, Adrien Mandat mentionne la rumeur du mariage de Mme Elisabeth avec Le Chapelier (L131), rumeur qui est lancée dans l'*Ami du Roi*<sup>41</sup> qu'Adrien Mandat confirme lire dans une autre lettre : « Sans l'*Ami du Roi* qui devient tous les jours meilleur, nous serions véritablement malheureux » (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790) ; il évoque également la *Gazette de Paris*<sup>42</sup>, journal monarchiste dirigé par l'évêque de Châlons-sur-Marne, Anne de Clermont-Tonnerre, et le *Moniteur universel*, journal lancé par Charles-Joseph Panckoucke et qui retranscrivait notamment les débats de l'Assemblée constituante :

la *Gazette de Paris* vous rendra beaucoup mieux que moi compte de son aventure que je ne puis que fort peu vous détailler ici (L138. A Mme Mandat – Paris, le 20 juin 1790)

Je ne vous rendrai pas un<sup>b</sup> compte entier de ce qui s'est passé à bord pendant la séance des commissaires, vous aurez probablement dans le *Moniteur* le procès-verbal <sup>c</sup>que nous avons dressé et vous n'y verrez pas sans peine que l'équipage, poussé par des gueux de terre, a fini par demander que M<sup>f</sup> d'Albert et son capitaine de pavillon quittassent l'un l'escadre et l'autre le V<sup>au</sup>. (L143. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Le rapport d'Adrien Mandat avec la presse est assez variable. Tantôt les papiers publics servent, comme dans les deux exemples précédents, de complément à la lettre : le journal épargne à l'épistolier d'écrire à propos de choses qui seront de toutes façons dans les journaux. Cependant, Adrien Mandat ne peut parfois s'empêcher d'écrire une lettre qui fait « écho » à la presse : la « nouvelle » ne l'est alors plus et risque de passer pour du remplissage. C'est le cas à son arrivée à Toulon en juillet 1786, quand il évoque à nouveau le voyage du roi à Cherbourg :

Nous avons eu [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] ici des détails bien circonstanciés qui ont fait le plus grand plaisir aux individus les moins conséquents dans le corps, puisqu'il n'est point de classes de marins qui n'ait reçu du roi les choses les plus flatteuses ; vous savez sans doute que l'habit à la tache de goudron sera dorénavant son habit de cérémonie. Vous savez la visite à d'Orvilliers, les jolies choses dites à M<sup>ts</sup> de Marigny, d'Albert, de La Touche, de Flotte et en général au corps, le repas où il a voulu manger avec presque tous les officiers de l'escadre &c. Vous savez sûrement tout cela mieux que moi, ainsi j'ai grand tort de vous en parler, tout cela me prend de la place et à peine m'en reste-t-il pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux

---

<sup>41</sup> En fait deux journaux paraissent sous ce titre en 1790, celui de Galart de Monjoie, modéré, et celui de l'abbé Royou, plus incendiaire. Rien dans la correspondance d'Adrien ne permet de dire lequel est lu. Voir *Gazetier universel* : <http://gazetier-revolutionnaire.gazettes18e.fr/periodique/ami-du-roi-1790-1792>.

<sup>42</sup> Le rédacteur en chef de ce journal était Barnabé Farmian Durosoy. Voir *Gazetier universel* : <http://gazetier-revolutionnaire.gazettes18e.fr/periodique/gazette-de-paris-1789-1792>. Voir également la thèse de Laurence Coudart, *La « Gazette de Paris », un journaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'harmattan, 1995.

attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman, votre très humble et très obéissant serviteur et fils (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786)

s'il insiste sur le fait qu'il a obtenu des « détails bien circonstanciés » de la part des officiers revenus de Cherbourg, force est de constater que la couverture médiatique de l'événement, qui fait alors la une de toutes les gazettes, rend peut intéressants ces détails : Mme Mandat, même à Nully, est mieux informée et bien plus tôt qu'Adrien Mandat de tout cela, aussi insister à nouveau sur ce sujet, c'est prendre inutilement « de la place » sur le papier.

Cependant, l'attitude d'Adrien Mandat vis-à-vis de la presse est plutôt la concurrence, et ce dès la Guerre d'Indépendance américaine :

je vous prie de me garder les gazettes et les journaux que vous aurez reçu pendant la campagne afin que je voye si ils ont di vrai à mon retour. (L40. A M. Mandat – Fort Royal a la Martinique, le 23 mars 1782)

j'espère que vous me conservez avec grand soin tous les journaux et gazettes. (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782)

j'ai vu dans les papiers publics que m<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'albert venoit d'être arrêté à Toulon [...] j'ai vu avec bien grand plaisir les rétractations du journaliste de Paris (L132. A Mme Mandat – S. L. [Quincy ?], le 14 décembre 1789)

il n'y a rien eu à bord de la *Proserpine*, je vous en donne ma parole ainsi soyez tranquille, j'ai mieux aimé vous mander ce qui vient de se passer que de vous le laisser apprendre par la gazette. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Il ne sera probablement pas question dans les papiers publics des derniers troubles. Notre général est si national et si protégé par tous les nationaux que l'on ne manquera pas de soutenir qu'il a rétabli l'ordre dans l'escadre. (L148. A Mme Mandat – Brest, décembre 1790)

La question de la « vérité » du discours journalistique est clairement posée par Adrien Mandat . Pendant la Guerre d'indépendance américaine, la défiance est plutôt motivée par le souci que les exploits français ne soient pas minorés par une presse ignorante des choses de la mer, et qui pourrait surtout être trop influencée par la presse anglaise : la lettre-relation des Saintes est entièrement conçue dans cet esprit, comme le laisse entendre la première phrase : « vous Sçavez peut etre Deja par la voie de L'engleterre le triste et malheureux Ehec que nous venons derecevoir. » (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782) Au moment de la Révolution, c'est le caractère partisan et anti-officier d'une presse à la solde des Nationaux qui est dénoncé : les lettres d'Adrien Mandat apparaissent alors comme un discours parallèle, qui, tantôt atténue les excès de la presse afin de rassurer la destinataire, tantôt dénonce les mensonges ou omissions faits au nom d'une politique que l'épistolier désapprouve.

Adrien Mandat se pose tout au long de sa correspondance comme une source d'information sûre en ce qui concerne ce qu'on peut appeler les « nouvelles de mer », en particulier lors de sa première campagne. Elles ont notamment pour but de prouver à ses destinataires qu'il s'intéresse à son métier et qu'il s'intègre bien à la communauté des

officiers. L'exemple le plus frappant est le combat de l'*Actif*, raconté pour ainsi dire dès la descente du cabriolet à son oncle :

je n'ai plus qu'une demi-heure d'ici à 8 heures qui est l'heure à laquelle il faut que ma lettre parte et je l'emploie à vous assurer de tout mon cœur de toute la reconnaissance que j'ai des services que vous venez de me rendre. J'ai été bien reçu de tous les officiers que vous aviez vu/[sic] pendant votre séjour ici. J'ai fait la route la plus agréable qu'il soit possible de faire, M<sup>r</sup> du Pavillon étant le plus aimable de tous les [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] hommes. Je suis arrivé hier à une heure après midi et je n'ai pas eu un moment à moi depuis ce tems. L'*Actif*, vaisseau de l'escadre de M<sup>r</sup> de la Motte Piquet qui s'étoit abandonné à la poursuite des vaisseaux marchands est rentré ce matin ; il a rencontré six vaisseaux de guerre anglois dont un l'a poursuivi, il s'est battu<sup>b</sup> contre lui hier<sup>c</sup> toute la soirée et, ce matin, le même l'a rencontré et il s'est battu. Le capitaine est blessé ainsi que plusieurs des officiers (L9. Au marquis de Fraguier – Brest, mi-mai 1781)

La nouvelle apparaît ici comme une récompense pour les services rendus de l'oncle, mais en dépit des indications temporelles qui soulignent la « fraîcheur » de l'information (« arrivé hier aune heure après midi », « rentré ce matin », « s'est battu hier contre lui toute lasoirée », « ce matin »), le récit est rapide, brossant dans les grandes lignes une succession de deux accrochages. Le nom de l'héroïque capitaine comme celui des officiers blessés manquent. Conscient des lacunes de ce premier récit, Adrien Mandat le raconte à nouveau à son oncle quelques jours plus tard :

nous avons été dîner à bord du *Guerrier* où j'ai fait connoissance avec tous les officiers, et particulièrement avec M<sup>r</sup> de Panat qui yest enseigne. De là, nous avons été faire des visites dans la rade et entr'autres à M<sup>r</sup> de Boide, capitaine de l'*Actif* qui nous a raconté son combat. Il nous a dit que, s'étant abandonné à la poursuite des vaisseaux de guerre qui escortoit le convoi, il avoit reconnu le soir une escadre de douze bâtiments dont six étoient des vaisseaux de ligne. Ces bâtiments, l'ayant pris pour un marchand, détachèrent contre lui un vaisseau de ligne qui le poursuivit. M<sup>r</sup> de Boide voulant lui laisser croire qu'il étoit marchand, manoeuvra en conséquence, de manière que le vaisseau l'ayant joint à dix heures du soir, lui cria d'amener mais M<sup>r</sup> de Boide au lieu d'amener lui lâcha toute sa bordée et, ayant reviré de bord, le salua encore une fois. Le vaisseau anglois, tout déconcerté, passa si près de la poupe qu'il cassa le bâton de pavillon. M<sup>r</sup> de Boide, se voyant en si bonne situation, fit mettre jusqu'à 2 boulets dans ses canons et lâcha toute sa bordée au vaisseau enemi/[sic] qui en a été abîmé, à ce qu'il dit, parce qu'il tiroit à bout portant et dans le corps du vaisseau. [...] le vaisseau se retira pour lors et tira des fusées toute la nuit pour av[ertir?] ses camarades qui, n'étant point venus à son secours, M<sup>r</sup> deBoide le retrouva et le canonna de manière que le vaisseau prit bientôt la fuite (L11. Au marquis de Fraguier – Brest, le 21 mai 1781)

La valeur du récit tient ici à son accréditation (« Mr de Boide, Capitaine de l'actif qui nous a raconté son combat et nous a dit que »), et sur la qualité du développement ; celle-ci passe par l'emploi de termes de marine<sup>43</sup> mais également par l'exposition des faits beaucoup plus précise : en effet, dans le premier récit, on ne comprend guère pourquoi le vaisseau anglais quitte le premier combat pour en redonner un second le lendemain ; l'ellipse ou le non-dit est levé dans le second récit qui explique que le vaisseau anglais est endommagé par le premier combat et qu'il n'est pas relevé par un autre, ce qui provoque le second combat.

---

<sup>43</sup> Sur ce sujet, voir seconde partie, chapitre V, p. 566-587.

L'enchaînement des actions est mieux perçu du fait de l'exposition des motifs ou des décisions qui les provoquent, *via* des verbes indicateurs d'opérations intellectuelles : « Ces batiments, l'ayant pris pour un marchand détachèrent contre lui un vaisseau de ligne qui le poursuivit », « M<sup>r</sup> de Boide, voulant lui laisser croire qu'il étoit marchand, manoeuvra en conséquence », « M<sup>r</sup> de Boide, se voyant en si bonne situation fit mettre jusqu'à 2 boulets dans ses canons et lâcha toute sa bordée au vaisseau *enemi[sic]* » ; les subordonnées participiales ou circonstancielles, le plus souvent exprimant la cause ou la conséquence, construisent la temporalité de l'événement jusqu'à sa fin, qui semble alors parfaitement logique : « [il] tira des fusées toute la nuit pour av[ertir?] ses camarades qui, n'étant point venus à son Secours, M<sup>r</sup> deBoide le retrouva et le canonna, de manière que le vaisseau prit bientôt la fuite. » La valeur de ce récit augmente du fait que la presse tarde à rendre public le combat, qui ne paraît dans le *Journal politique de Bruxelles* que le 2 juin : l'entrefilet est plus bref, mais il comporte néanmoins des informations plus précises sur certains points, notamment sur les blessures reçues par l'équipage<sup>44</sup>.

Pour ce qui est de la mise en récit, on note toutefois qu'Adrien Mandat tend à se satisfaire du récit nu de l'événement, là où la presse tendra à ajouter des détails, en particulier pour les événements tragiques comme les naufrages, avec un sens certain du sensationnel. Ainsi, l'explosion de l'*Intrépide* à Saint-Domingue tient en trois lignes : « L'*Intrépide* de 74 a brûlé dans la rade du Cap François. Heureusement, tous les équipages ont été sauvés et la frégate l'*Inconstante* a sauté. Il n'y a eu qu'un garde marine et quatre-vingt hommes de sauvés » (L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 septembre 1781), nouvelle qu'il reprend tout aussi brièvement dans la lettre suivante à son père :

Vous sçavez sûrement la perte que nous avons fait de l'*Intrépide* et de l'*Inconstante* qui ont sauté par le tonnerre dans la rade du Cap François : tout l'équipage du vaisseau a été sauvé, mais il ne s'est sauvé que 30 hommes et un garde marine de la frégate. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

Hormis une variation de chiffres, Adrien Mandat n'ajoute guère qu'une cause probable de l'accident, un coup de tonnerre, qui entre en contradiction le discours de la presse qui l'attribue à un accident lors d'une distribution d'alcool. L'épisode suicidaire du commandant Duplessis-Pascout est aussi passé sous silence par Adrien Mandat<sup>45</sup>.

Il en est de même pour le naufrage de la *Bourgogne*, raconté dans les lettres du 14 et du 20 février 1783 de manière plus que succincte :

La *Bourgogne* de 74 canons s'est perdue sur un banc inconnu le long de cette côte (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

---

<sup>44</sup> Voir L11, n.4.

<sup>45</sup> Voir L26, n.4.

Il nous en a couté un vaisseau de 74 qui s'est jetté[*sic*] à la côte, la *Bourgogne* ; 6 officiers de terre tant du régiment de Bourbonnois, passagers à bord, que des autres troupes ont péri dans ce naufrage avec 3 officiers de la marine, dans le nombre desquels est le capitaine en second. On ne scait pas encore le nombre d'homme péri[*sic*], mais on espère qu'il ne passera pas 250 hommes (L48. A MmeMandat à sa mère – Porto Cabello, le 20 février 1783)

Si le récit de la seconde lettre complète la simple annonce de la première, il n'apporte guère de détails sur le naufrage : l'événement, à peine énoncé, est aussitôt réduit à son bilan en termes de vies humaines. Quel contraste avec le récit qui paraît en juin dans la presse<sup>46</sup> ! Le journaliste cite la lettre d'un survivant, et on peut d'ailleurs se demander si la lettre retranscrite fidèlement ou arrangée pour la parution., sans qu'il soit permis de le savoir. En tout cas, le narrateur n'épargne pas les tournures hyperboliques : « Je ne vous dirai point quelle fut la confusion & le désordre : vous savez qu'en pareil cas, c'est une suite inévitable de l'horreur de la mort », « Un Officier du vaisseau & moi, nous avons essuyé les fatigues les plus extrêmes, & bien au-dessus de celles dont je me serois cru capable, eu égard à mon âge & à ma constitution naturelle, pour aller chercher ce secours à travers un pays presque inhabité », « J'ai moi-même couru les plus grands dangers », évoquant « ma triste situation, & mon état d'anéantissement » ; de même, il alterne les points de vue, racontant tout d'abord l'odyssée des quelques courageux qui ont quitté le bateau en radeau, traversé la jungle pour gagner Porto Cabello, puis en adoptant le point de vue des naufragés, restés sur la *Bourgogne* en train de lentement sombrer. Le narrateur insère dans son récit « un trait digne de remarque », à savoir le sauvetage du chien du capitaine par les matelots, alors même qu'ils sont mourants de soif et réduits à boire le sang des animaux du bord. Cet assez long récit qui ne néglige aucun des artifices du pathétique n'a donc rien à envier à une scène de roman. En se privant de ces ressources narratives, Adrien Mandat rejette une forme de sensationnalisme et recentre l'intérêt de sa destinataire sur le fait.

Comme le font remarquer Karine Abiven et Laure Depretto, « la curiosité constitue vraisemblablement une détermination éthique et comportementale essentielle des acteurs, poussés à révéler des événements, des aventures, des anecdotes, des nouvelles<sup>47</sup>. » Or, dans sa rivalité avec la presse, Adrien Mandat gagne souvent la bataille de l'inédit, ayant au minimum une semaine d'avance sur les journaux, mais perd systématiquement celle de l'intérêt et de la curiosité : on est alors tenté de parler de « banalisation » du fait maritime, là où le *Journal politique de Bruxelles* tend à une dramatisation à l'extrême, faisant de la mer un espace tragique où l'horreur côtoie le grandiose ; dans le cas de ce journal, on peut véritablement parler de politique éditoriale dans la mesure où ces naufrages sont des micro-événements de la

---

<sup>46</sup> Voir L47, n.3.

<sup>47</sup> K. Abiven et L. Depretto, *op. cit.*, p. 9.

guerre d'Indépendance américaine, véritablement montés en épingle, là où son concurrent direct, la *Gazette de France* n'en parle absolument, trop contrainte sans doute par son format de quatre pages.

#### ***1.4. Adrien Mandat ou le petit rapporteur : indiscretions, fausses nouvelles et non-événements***

Adrien Mandat veut paraître informé auprès de ses destinataires. Ses nouvelles sont donc toujours inédites, mais bien souvent se pose la question de leur statut : sont-elles vraiment des nouvelles, ou plutôt l'événement est-il vraiment un événement ? Ce qu'Adrien Mandat raconte est-il toujours vrai, ce qui pose la question des procédés d'accréditation ? Enfin, Adrien Mandat a-t-il toujours le droit de raconter ce qu'il écrit, certaines nouvelles de mer relevant du secret militaire ?

Souvent sans poétique instituée, les genres du temps présent peuvent mettre en question des lignes de partage que ce soit entre le public et le privé, l'individuel et le collectif, l'oral et l'écrit, l'autorisé et son envers. Finalement, le verdict du passage à l'écrit est peut-être le caractère discriminant de ce qui fait événement : c'est le fait digne de mémoire, susceptible de susciter des commentaires, d'être livré à la concurrence des interprétations<sup>48</sup>.

L'accréditation des nouvelles s'effectue selon différentes modalités. Parfois, Adrien Mandat précise le nom de sa source ou le « canal » d'information qui lui a permis d'être informé. Dans le cas du combat de l'*Actif*, il mentionne le nom de M. de Boades, mais on trouve d'autres informateurs, plus ou moins identifiés :

des officiers espagnols qui avoient été à Brest et qui parloient françois m'ont assuré que nous allions à Gibraltar pour l'assiéger (L19. A la marquise de Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781)

Nous partons, à ce que dit mr de La Motte-Piquet, le 25, mais cela n'est pas bien sûr, nous allons selon les Espagnols à Gibraltar donner un assaut. (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

M<sup>r</sup> de Grasse revient en France avec M<sup>r</sup> de Baras et M<sup>r</sup> de Monteil. Le premier (comme il l'a dit à M<sup>r</sup> de Charlus qui est arrivé ici d'Amérique) parce qu'il est malade, le second veut revenir parce qu'il y a longtemps qu'il y est et le troisième parce qu'il s'ennuie et espère avoir un meilleur commandement en France. (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

j'ai écrit[sic] à Cartier qui me dira les nouvelles du Conseil de guerre, je vous les manderai (L54. A M. Mandat – Brest, le 20 octobre 1783)

Quand Adrien Mandat ne désigne pas un informateur humain, il indique que les nouvelles ont été obtenues par voie de mer, c'est-à-dire par un bateau :

Il entre aujourd'hui en rade un convoi escorté par des frégates et je crois par un vaisseau ; j'ai passé tout mon après-midi à le lorgner dans les longues vues et je n'en suis pas plus avancé, n'ayant pas pu distinguer bien l'espèce des bâtiments [f° Ir°] de guerre. Nous aurons le plaisir de les voir passer demain à poupe et de leur demander les nouvelles. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 13-14.



Ces nouvelles nous sont venues [f°1v°] par la *Princesse noire*, corsaire de Morlaix qui avait été pris par la frégate qui portoit cette nouvelle en Angleterre et qui, n'ayant que 20 Anglois pour le corsaire, s'est revolté[sic] et les a amené[sic] à Morlaix où les 20 Anglois ont répandu cette nouvelle. (L28. A M. Mandat – Brest, le 19 octobre 1781)

Il est arrivé ici, il y a quelques jours, un parlementaire qui nous a rapporté des prisonniers de l'*Ardent* et qui nous a<sup>a</sup> appris que c'étoit le *César* qui avoit sauté, que l'*Hector* avoit été condamné, que M<sup>r</sup> de Grasse se portoit très bien, qu'il ne s'étoit [f°1r°] rendu qu'après avoir usé toute sa poudre et tous ses boulets et ayant 500 hommes environ hors de combat ; que son capitaine de pavillon, M<sup>r</sup> de La Villeon avoit été tué (L43. A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782)

Si l'informateur humain est rarement remis en cause, la nouvelle obtenue par un bateau est davantage sujette à caution : Adrien Mandat note que ce sont les marins anglais captifs qui répandent la nouvelle de la Chesapeake, pas des officiers français, si bien qu'Adrien Mandat se sent obligé de reconfirmer la nouvelle dans les lettres suivantes, en doublant l'accréditation par une référence à un article de journal anglais : « on a des nouvelles plus certaines de m<sup>r</sup> de Grasse parl'engleterre » (L29. Adrien Mandat à son père – Brest, le 26 octobre 1781) ; puis, il rédige un second récit en se fondant cette fois-ci sur le canal officiel de l'information, le bateau français qui amène les nouvelles à la Cour : « permettez que je vous fasse part des bonnes nouvelles que vient de nous apporter la frégate La Surveillante. » (L30. Adrien Mandat à son père – Brest, le 16 novembre 1781) De même, après la bataille des Saintes, les suites ne sont pas connues *via* des bateaux français mais par un bâtiment étranger :

Il est arrivé, il y a 8 jours ici, un bâtiment danois qui nous a dit qu'il arrivoit de la Jamaïque qu'il y avoit trouvé<sup>c</sup> les 4 vaisseaux suivans[sic] le *Glorieux*, l'*Ardent*, le *Jason*, et le *Caton*, que la *Ville de Paris* n'y étoit pas et que le silence des Anglois sur son compte pouvoit faire croire qu'elle avoit coulé bas ou qu'elle avoit été brûlée, mais on ne peut guère se fier à la déposition de ce neutre. (L43. A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782)

*A priori*, pour Adrien Mandat, on ne peut avoir confiance dans les nouvelles de mer que quand elles sont rapportées par des bateaux français...

Quand il n'y a pas de source définie, l'échelle de vérité entre le sûr et l'incertain se traduit grammaticalement par un jeu dans l'emploi des pronoms et des temps verbaux. Ainsi, on peut constater des variations d'accréditation dans la séquence suivante :

Il y a ici 36 vaisseaux espagnols dont 2 à trois ponts<sup>c</sup> avec lesquels nous partirons le 15, à ce qu'on dit, mais je crois que nous resterons plus longtemps car ces messieurs nos chers alliés[sic] ne sont pas si vifs. Nous croyons que nous allons faire une expédition importante, car il y a déjà dix mille hommes de troupes espagnoles embarqués sur des transports. (L18. A M<sup>me</sup> Mandat – Cadix, début juillet 1781)

On peut opposer les séquences verbales « nous + futur/présent simple de l'indicatif », qui indiquent une certitude forte dans la réalisation du procès, certitude d'autant plus forte qu'elle est partagée par le « nous » d'équipage<sup>49</sup>, à la séquence « je crois que » qui renvoie à une

---

<sup>49</sup> Voir *infra*, chapitre précédent, p. 377-393.

certitude personnelle, sans doute moins assurée que celle portée par le nous ; à la certitude portée par le « je » et le « nous », s'oppose, de même, le pronom indéfini « on » qui ne renvoie à aucun référent précis : avec les séquences « on+verbes de parole/pensée », on est d'ores et déjà dans la sphère du possible et du douteux et il s'agit bien souvent du « on » de la rumeur qui prend en charge le doute quant à la date de départ avec l'expression « a ce qu'on dit ». Le « on » permet à Adrien Mandat d'annoncer des événements mais sans garantir la véracité de ses propos, comme dans ces trois exemples :

M<sup>r</sup> De la Motte Piquet<sup>b</sup> a mis à la voile le 25. On dit qu'il va prendre le commandement de la flotte hollandaise ; le reste des vaisseaux qui sont à Brest seront, à ce qu'on croit, sous les ordres de M<sup>r</sup> d'Estaing. On dit Gibraltar ravitaillé (L8. A Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781)

m<sup>r</sup> de Grasse est allé à la Nouvelle Angleterre avec toutes ses forces ; arrivé, il aura 39 vaisseaux et Rodney qui, à ce qu'on dit, l'y a suivi, n'en aura que 37. (L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 Septembre 1781)

Depuis cette époque, nous n'avons eu aucunes nouvelles[*sic*] de M<sup>r</sup> de Solano. On ne scait s'il est parti de la Havane ou s'il y<sup>b</sup>est encore. On dit que M<sup>r</sup> d'Estaing arrive incessamment avec 50 vaisseaux de Cadix. Si cette nouvelle est vraie, il y a apparence que nous ferons une campagne très agréable. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Ces nouvelles sont de pures conjectures, souvent fausses, mais Adrien Mandat ne place aucun indice textuel qui inviterait son destinataire à modérer sa croyance en ce qu'il lit. Ce genre d'erreur n'est par ailleurs jamais corrigé dans les lettres qui suivent, ce qui s'explique sans doute par le caractère relativement peu important de la nouvelle en question : les « vrais » mensonges d'Adrien Mandat, ceux qu'il fait volontairement à ses destinataires au moment de la prise du convoi de Guichen (L35-36-37), au moment de la bataille des Saintes (L41-42-43) et lors de la peste à Smyrne (L117-118), font l'objet par la suite d'aveux et d'excuses, mais on notera qu'il s'agit d'une stratégie pour protéger ses destinataires car les événements dissimulés ont pu mettre la vie d'Adrien Mandat en péril. Le degré d'implication d'Adrien Mandat dans l'événement rapporté conditionne donc le rapport à la véracité du propos : il lui importe peu de donner de fausses nouvelles si elles ne le concernent pas.

En plus des fausses nouvelles, qui sont le plus souvent des événements prédits mais qui n'ont pas eu lieu, on trouve parfois des « nouvelles » qui n'en sont pas vraiment : loin d'être des événements, ce sont plutôt des incidents : ce n'est plus la véracité de la narration qui est en question, mais plutôt l'importance du fait mis en récit. Ce phénomène est particulièrement frappant lors de la première campagne d'Adrien Mandat, celle qu'il fait entre Brest et Cadix dans l'escadre de Guichen. Cette campagne de la flotte combinée franco-espagnole est absolument dénuée d'événements, au point que le journaliste de la correspondance inédite de Lescure s'en moque ; annonçant une semblable mission pour l'année suivante, le journaliste écrit : « Ainsi, une autre promenade sur l'eau le printemps

prochain ! En prononçant à l'angloise, au lieu de ces *forces navales*, un mauvais plaisant dit ces *farces navales*.<sup>50</sup> » Pourtant, Adrien Mandat sature ses lettres de « nouvelles » comme dans la première lettre qu'il envoie à sa mère :

Nous avons pris dans la traversée un corsaire anglois et nous avons été à la veille de nous battre. Le général Guichen avait envoyé un soir<sup>a</sup> au *Magnifique*, au *Robuste*, au *Triomphant* et au *Fendant* un ordre de chasser à minuit un convoi anglois escorté par trois vaisseaux et deux frégates. Nous [*f°Ir°*] avons passé la nuit tous[*sic*] habillés, tous prêts à combattre en chassant à toutes voiles et, dès le lendemain matin, nous croyons déjà les tenir, lorsque nous avons reconnu que les vaisseaux que nous chassions étoient des vaisseaux neutres. Nous avons toujours chassé en avant de l'armée, nous ralliant tous les soirs, ce qui m'a fort amusé. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

La routine de l'activité en mer fait événement dans la toute première lettre où il est en fonction de garde-marine ; cependant, il est notable que la prise du corsaire anglais est tellement minime qu'elle ne figure même pas dans le *Journal* de campagne<sup>51</sup> ! Le récit tient donc du remplissage, or cela fait apparaître une autre fonction de la nouvelle : la dimension argumentative « indirecte », pour reprendre la terminologie de Michel Charolles<sup>52</sup>. Dans cette lettre, les « nouvelles » servent à démontrer à la destinataire qu'Adrien Mandat est pleinement devenu un marin. On retrouve le même phénomène dans une autre lettre, mais, cette fois-ci, Adrien Mandat accumule les nouvelles d'abordage :

Depuis notre départ de Cadix, nous avons eu [*f°Ir°*] trois abordages : d'abord, un dans la rade de Rota à une lieue de Cadix avec un vaisseau espagnol nommé le *Minio* de 56 canons, à qui nous avons cassé son bâton de foc, <sup>b</sup> son petit mât de perroquet et sa civadière ; le second est arrivé 8 jours après notre départ de cadix, avec le *S<sup>t</sup> Vincent*, notre chef de ligne comme vous pouvez le voir dans la ligne de combat qui est dans ma lettre de ce matin, lequel, ayant reviré de bord pendant la nuit, nous aborda, nous cassa notre vergue sèche, nous enfonça nos bouteilles[*sic*] de bâbord et nous cassa la moitié de notre galerie, sans essayer de notre part le moindre dommage. Le troisième est avec un petit lougre de l'armée qui, ayant voulu passer sous notre beaupré pour venir scavoier des nouvelles de m<sup>r</sup> le Commandeur de la part du général, se fit démater. (L23. A Mme Mandat – En mer, En Mer, S.D. [août 1781, même jour que la précédente])

Là encore, les abordages entre bateaux, en particulier dans une escadre sont monnaie courante. Viella dans ses *Mémoires* note à quel point ce genre d'incident était banal :

Les officiers, comendant[*sic*] les quarts et qui mettent de l'amour propre à se tenir près, s'exposaient souvent à faire des avariës. Dans le tems où la Marine avoit peu d'expérience, un abordage étoit de tous les accidents le plus redouté. Ce fût aussi pr dissiper cette crainte et faire évanouir la timidité dans la manoeuvre qu'elle produisoit, que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'Orvilliers dit aux capitaines de l'escadre d'évolutions de 1772, assemblés à bord de son vaisseau : « Messieurs, ne craignez pas de vous aborder : je verrai par là que vous êtes près. » On scait que cette campagne et les suivantes furent de vraies écoles où se formèrent plusieurs excellents officiers. Il résulta donc, que non seulement on ne craignit plus les abordages, mais même qu'on ne les craignit

<sup>50</sup> *Correspondance inédite...*, op. cit., « De Versailles, le 7 octobre 1781 », t. 1, p. 439.

<sup>51</sup> Voir Annexe B.1.

<sup>52</sup> Charolles Michel. « Les formes directes et indirectes de l'argumentation », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°28, 1980. p. 7-43. Sur les aspects argumentatifs du texte narratif, voir J.-M. Adam, *Le Texte narratif*, « chapitre 10 : L'intention et l'effet, narration et dialogisme », Paris, Nathan, 1994, p. 173-193.

plus assez. On pouvait en juger ainsi par le nombre de ceux qui eurent lieu dans plusieurs escadres, mais surtout dans celle du C<sup>te</sup> de G. quelques V<sup>x</sup> S'étoient rendus redoutables par là et on a connu un Cap<sup>te</sup> (du *Solitaire* de 64) qui tenoit liste du nombre d'accidents de cette espèce qu'il avoit éprouvé.<sup>53</sup>

Insister à ce point sur ce genre d'événement et l'attribuer aux seuls Espagnols indiquent bien que l'intention d'Adrien Mandat n'est pas simplement d'informer, mais de critiquer en sourdine les alliés espagnols, alors que la *Correspondance inédite* de Lescure fait porter le blâme de l'inutilité de la campagne sur les Français<sup>54</sup>. La critique d'Adrien Mandat devient plus explicite dans une autre lettre :

Deux frégates que nous avons laissé à croiser sur Ouessant ont rencontré une corvette espagnole dépêchée par le gouverneur de St Ander à mr de Cordova pour l'avertir que les Anglois étoient sur le Cap Finistère, qui l'attendoient avec 30 vaisseaux. Cette corvette n'avoit pas rencontré l'armée espagnole, de manière qu'il y aura eu un combat. Les Espagnols ont 30 vaisseaux mais, malgré cela, ils seront battu[*sic*] et on leur en prendra sûrement. (L25-A Mme Mandat – Brest, SD [1781])

La nouvelle véritable, [l'envoi d'une frégate pour prévenir de la présence d'une flotte anglaise], est associée à une nouvelle hypothétique introduite par « de manière que », mais écrite au futur de l'indicatif (« il y aura eu » et « ils seront battus ») auquel s'ajoute l'adverbe modalisateur « Surement » : la nouvelle sert moins ici à informer de la réalité des événements qu'à exprimer la certitude de l'épistolier sur la nullité maritime des Espagnols. Ce faisant, Adrien Mandat rend « publique » une autre réalité, peu connue en France en dehors des milieux maritimes, celle de la profonde mésentente des Français avec les Espagnols<sup>55</sup>.

Ce dernier point nous conduit à considérer le caractère licite de la divulgation des informations. Comme l'indique Milleran, la lettre de nouvelles est une activité délicate, qui peut inciter à révéler des informations sensibles :

Ils [les ambassadeurs et les secrétaires de ministres] doivent surtout éviter d'écrire sans nécessité des nouvelles concernant la guerre, la paix, les finances, la marine, le commerce, ils doivent enfin oublier qu'ils sont à portée de connoître l'état des affaires du royaume. Les particuliers feront très bien d'être fort circonspects sur ces sortes de choses<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> Viella, Cahier 3, f°31.

<sup>54</sup> « Le Roi a témoigné son mécontentement de la manière la plus visible lorsqu'on a fait dans le Conseil d'Etat la lecture du journal de M. de Guichen. Sa Majesté se levoit et se promenoit avec l'air de la plus vive impatience. Enfin elle dit : «Le comte de Guichen auroit dû quitter les Espagnols et agir pour son compte. J'eusse approuvé sa conduite.» » (*Correspondance inédite...*, *op. cit.*, « De Versailles, le 26 septembre 1781 », t. 1, p. 434)

<sup>55</sup> A cette époque seule la *Gazette de Leyde*, un journal étranger donc, ose une critique aussi ouverte des escadres combinées : « Quoiqu'il en soit, cette quatrième Campagne d'Europe vient encore de finir, après n'avoir été, comme les trois autres qu'un vain epouvantail pour l'Ennemi & une Promenade tout-au-moins inutile. Au reste comme la sterilité continuelle de succès ne dérange pas l'harmonie entre les deux Cours, & que la nôtre ne se refuse pas à ce que la Guerre se fasse principalement au profit de l'Espagne, l'on est persuadé ici que Mr de Guichen n'aura pas plutôt débouqué les Convois, qui doivent sortir de Brest, qu'il retournera à Cadix avec 10. gros Vaisseaux pour s'incorporer à l'Armée, destinée cet hyver à empêcher le ravitaillement de Gibraltar & de Mahon. » (*Gazette de Leyde du 21/09/1781*, p. 7)

<sup>56</sup> René Milleran, *Le Nouveau secrétaire de la cour contenant une instruction pour se former dans le style épistolaire*, Amsterdam, 1761, p. 10.

Les deux premières campagnes d'Adrien Mandat sont la période où il se montre le moins « circonspect » dans ses propos. Ainsi, l'envie de dévoiler à son destinataire ce que nous qualifierions aujourd'hui de « scoop » le pousse à commettre une indiscretion d'importance stratégique :

M<sup>r</sup> de Grasse a demandé, à ce qu'on dit<sup>c</sup>, que M<sup>r</sup> de Bougainville soit démonté de son vaisseau parce que, comme il commandait l'escadre en second dans la première poursuite, il répétoit les signaux de M<sup>r</sup> de Grasse et les annulloit[*sic*] ensuite, de manière que sa division qui voyoit les signaux annullés[*sic*] ne les exécutoit pas, ce qui a empêché le général de faire ce qu'il projettoit[*sic*] ; on prétend que c'est la raison pour laquelle M<sup>r</sup> de Grasse a demandé qu'il fut démonté, je ne vous l'assurerai pas. (L27. Adrien Mandat à son père – Brest, le 4 octobre 1781)

Les multiples précautions oratoires (« a ce qu'on dit », « on prétend que », « je ne vous l'assurerai pas ») permettent à l'épistolier de se défaire de la responsabilité de l'annonce de la nouvelle : on remarquera que le « on » énonce de manière positive, mais le « je » nie partiellement... Or, les querelles entre officiers généraux ne paraissent point dans la presse française, mais dans les gazettes étrangères et dans les correspondances secrètes<sup>57</sup>. Adrien Mandat se montre donc franchement indiscret en cette circonstance ; il va beaucoup plus loin en violant le secret militaire dans une lettre adressée à son père le mois suivant, alors que la correspondance officielle entre le commandant d'Hector et le ministre utilise un code pour brouiller les pistes sur les destinations du convoi et que le journaliste de la gazette de Leyde, souvent bien informé, constate avec dépit :

L'on écrit de brest, que tous les Vaisseaux sont en rade, excepté le *Guerrier* & le *Protecteur* ; & que les Troupes commençaient à s'embarquer. Au reste l'on garde le secret sur leur nombre, sur celui des Vaisseaux & sur leur force, ainsi que le jour fixé pour la sortie : Et l'on n'en sera instruit qu'après le départ de ce grand armement<sup>58</sup>.

Adrien Mandat donne tous les détails censés restés secret à sa mère ; ainsi, la date, le nom des vaisseaux et leurs caractéristiques, ainsi que leur destination sont révélés dans la correspondance familière :

Nous attendons ici aujourd'hui ou demain le *Brave* et l'*Argonaute* de 74 doublés en cuivre et nous comptons pouvoir partir le 1 de décembre si les vents sont bons. On dit que toutes les troupes seront embarqués[*sic*] sur les transports le 28. Voici les vaisseaux qui vont en Amérique, scavoir, le *Triomphant* doublé de 80, le *Brave* doublé de 74, le *Zodiaque* 74, l'*Actif* 74, le *Magnifique* doublé 74, le *Robuste* 74, le *Pégase* doublé 74. M<sup>r</sup> de La Motte Piquet s'en va, à ce qu'on dit, [f<sup>o</sup>Iv<sup>o</sup>] j'usqu'à Cadix avec M<sup>r</sup> de Guichen d'où il ira aux Indes ou à une destination particulière avec la *Couronne* doublée de 80, le *Fendant* doublé de 74, l'*Argonaute* doublée 74, l'*Illustre* 74 et le *S<sup>t</sup> Michel* doublé de 64. Si sa destination est pour les Indes, il prendra les deux derniers vaisseaux à Cadix où ils sont, mais, si elle est pour aller en Hollande, comme on le diroit bien, prendre le commendement[*sic*] de l'armée hollandaise, il n'ira qu'avec les 3 premiers. (L31. A Mme Mandat – Brest, le 21 novembre 1781)

<sup>57</sup> Sur cet épisode précisément, voir L27 n.6.

<sup>58</sup> *Gazette de Leyde du 20/11/1781*, p. 3. Les détails ne commenceront à paraître que dans la *Gazette de Leyde du 07/12/1781*, p. 6.

Cependant, si la lettre permet à Adrien Mandat d'informer ses correspondants des « nouvelles », elle reste un vecteur d'information incomplet en comparaison d'autres modes d'écriture :

Je vais faire lorsque je serai revenu à Brest un petit journal de toute ma campagne que je vous enverrai. J'en retirerai toutes les latitudes, longitudes, airs de vents et termes de marine qui vous ennuieroient. (L23. A Mme Mandat à sa mere – En mer, SD [août 1781])

je vous ferai un petit journal demacampagne que jevous enverrai quelques-uns de ces jours. Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui, attendu que le canot va à terre (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

Un moment de repi/*sic*/ me permet de vous dire que nous ne scavons pas encore à bord des vaisseaux les articles de la capitulation ; cette prise fait beaucoup d'honneur a M<sup>r</sup> de Bouillé et à M<sup>r</sup> de Grasse. Je me porte à merveille et vous donnerai amplement des °détails à la première occasion. Je fais un journal bien exact de toutce qui se passe dans ce pays-ci et je vous l'enverrai. La précipitation avec laquelle je suis obligé de vous écrire m'empêche de vous en dire davantage. (L38. A Mme Mandat – St Christophe, le 14 février 1782)

Constamment pressé par le temps et les horaires de la poste, Adrien Mandat ne peut écrire tout ce qu'il veut, il ne peut donner « amplement des détails » ou « en dire davantage » : la lettre frustre son désir d'exactitude ; aussi la met-il en concurrence avec le journal de campagne, qui suppose une écriture « au long cours » ; la lettre, forme d'écriture immédiate, est marquée par l'envie de donner des informations inédites, mais Adrien Mandat a bien conscience qu'il y a là une insuffisance profonde et qu'il sacrifie par là la précision, et sans doute la véridicité de ses propos.

## II. ADRIEN MANDAT FACE A L'ÉVÉNEMENT : L'IRRUPTION DE L'HISTOIRE DANS LA CORRESPONDANCE

A la lettre de nouvelles, il faut ajouter la « lettre historique » ou la « lettre de relation » que Mauvillon décrit ainsi :

Les affaires de la plus grande importance, un fait grave, la relation d'un Siège, d'une Bataille, peuvent être le sujet d'une Lettre. Mais il faut éviter les circonstances puérides, les détails frivoles ; ces fadaïses qui détournent l'esprit de l'objet principal, le fatiguent & l'ennuyent. Ce défaut est assez ordinaire aux Savans de profession. Ils croient ne dire jamais assez. Ils s'appesantissent sur les détails, & ne peuvent presque jamais sortir d'un sujet. Ils l'épuisent, & le font perdre de vue en l'enterrant, pour ainsi dire, sous un tas de puéridités, qu'ils feroient scrupule d'omettre, sous prétexte d'exactitude<sup>59</sup>.

Ainsi, par rapport à la lettre de nouvelles, la lettre de relation diffère par la gravité de son sujet, et il est intéressant de voir que les exemples donnés relèvent du domaine militaire, « siège » ou « bataille » ; de plus, là où la nouvelle est plutôt écrite brièvement, la relation se veut plus longue, d'où l'écueil de trop en dire, de s'enfermer dans les « circonstances

---

<sup>59</sup> Mauvillon, *Traité général du stile*, op. cit., p. 261-262.

puériles » ou les « détails frivoles » : l'exactitude doit donc être modérée. Mauvillon revient d'ailleurs sur ce genre d'écrit un peu plus loin :

Voilà, Monsieur, quel doit être le stile des rélations ; simple, sans prélude, sans digressions, qui éloignent de l'objet principal. On peut dire un mot en passant la louange de celui dont on conte une belle action, mais comme c'est l'action même qu'on veut faire connoître, il seroit ridicule, de l'interrompre par un long éloge de celui qui l'a faite. [...] Les figures doivent être bannies du stile des rélations, de peur de donner l'air de fiction à des faits simples, qui n'ont besoin d'aucun ornement pour se soutenir, ni d'autre garant pour être crus, que la probité de celui qui écrit, & le peu d'intérêt qu'il paroît y prendre. Ce ne sont point les sentimens qu'on cherche dans les rélations, ni même les pensées, ni les tours d'expressions ; c'est ce naturel, ce ton d'ingénuité qui leur donne un caractère de vérité, le seul qu'elles doivent avoir<sup>60</sup>.

Ce n'est plus de la mise en récit qu'il est question ici, mais du style, « simple » et sans « figures », car trop d'ornemens remettraient en cause la « vérité » du témoignage ; de même, la relation doit s'abstenir de toute personnalisation, « louange », « sentimens » ou « pensées » : en un mot, la lettre de relation relève de l'écriture historique et Mauvillon ne fait que reprendre ici des préceptes que l'on trouvait déjà chez Perrot d'Ablancourt dans *Comment faut-il écrire l'histoire* ; la louange comme la fureur poétique sont à bannir, car elles font « d'une vérité une fable<sup>61</sup> », ainsi, « comme nous luy proposons la liberté & la vérité pour règle de ce qu'il doit dire ; aussi faisons nous la clarté & l'intelligence pour règle de la façon dont il le doit dire<sup>62</sup>. » Néanmoins, comme le souligne Voltaire dans l'article « Histoire - *De la méthode, de la manière d'écrire l'histoire, & du style* » de l'*Encyclopédie*, « autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire », car « on exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. » On distinguera donc chez Adrien Mandat, les lettres de nouvelles, qui présentent des faits de manière brève et concise, à la manière des gazettes, aux lettres de relation, qui déroulent sur plusieurs pages la narration d'un événement, au sens où les historiens modernes tendent à le définir.

En effet, pour Perrot d'Ablancourt, « l'Histoire n'est faite que pour conserver la mémoire des choses memorables, & non pas des autres<sup>63</sup> », c'est-à-dire pour conserver la mémoire des événements, dont François Dosse rappelle l'évolution étymologique :

A la différence d'aujourd'hui, l'acception latine n'a pas pour objet de signifier l'inattendu, le surgissement du nouveau. Puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, ce sens disparaît peu à peu pour laisser place à

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 342-343.

<sup>61</sup> Lucien, *de la traduction de N. Perrot, Sr d'Ablancourt avec des Remarques sur la traduction*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1709, t. 2, p. 318.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 334

quelque chose qui s'est passé, à un fait d'une certaine importance, de nature un peu exceptionnelle, qui rompt une routine, sens qu'il a conservé depuis lors<sup>64</sup>.

A l'Ecole des Annales qui privilégie l'étude du temps long et l'histoire quantitative, succède selon l'historien, une autre école qui participe au « retour » de l'événement :

Aux notions de structure, d'invariant, de longue durée, d'histoire immobile se sont substituées les notions de chaos organisateur, de fractale, de théorie des catastrophes, d'émergence, d'événement, de mutation, de rupture...<sup>65</sup>

Ce dernier se caractérise par plusieurs aspects. Tout d'abord, il est perçu par celui qui le rapporte comme une « rupture » pour François Dosse, tandis que pour Pierre Nora « l'événement est toujours révolutionnaire, le grain de sable dans la machine, l'accident qui bouleverse et prend au dépourvu<sup>66</sup>. » Il structure ainsi la temporalité en un avant et un après. Pierre Nora insiste également sur le caractère médiatique de l'événement : « pour qu'il y ait événement, il faut qu'il soit connu<sup>67</sup> » ; les boutons sur le visage d'Adrien Mandat sont une nouveauté, et même un fait historique, en revanche, ils ne font pas événement dans la mesure où la médiatisation est limitée : ils ne franchissent pas le seuil de l'intérêt individuel, quand l'événement fait l'objet d'un traitement collectif. Arlette Farge note quant à elle que l'événement est attaché au « champ des émotions » :

Pour émerger, venir à la surface de l'histoire, l'événement se doit d'être perçu et caractérisé. Puisqu'il bénéficie dans son surgissement des deux visions du passé et du futur à venir, il s'accomplit à l'intérieur de perceptions extrêmement diverses et simultanées qui renvoient aussi au domaine des affects. Ce peut être la surprise de le voir survenir, l'indignation, ce peut être l'effroi qu'il suscite qui le constitue en événement. C'est l'indifférence qui va le dissoudre, ou encore la honte l'oblitérer. Sa temporalité est fabriquée par la manière dont se trouvent touchés les imaginaires<sup>68</sup>.

Aussi, « dire l'événement », c'est en premier lieu le faire passer d'une expérience sensible, « réelle » [...] à des manières de la « dire », de la nommer, de la raconter<sup>69</sup>. » Enfin, en tant que générateur d'affects, tant individuels que collectifs, l'événement « est aussi ce qui ne cesse de renaître de ses cendres, qui ne disparaît jamais vraiment ; il est ce passé qui ne veut pas passer. Laissant de multiples traces, il revient sans arrêt rejouer de sa présence spectrale avec des événements ultérieurs, provoquant des configurations chaque fois inédites<sup>70</sup>. »

---

<sup>64</sup> François Dosse, « Événement », *Historiographies, débats, concepts*, Paris, Folio, 2010, t. 2, p. 745.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 744.

<sup>66</sup> Pierre Nora, « Le retour de l'événement », *Faire de l'Histoire*, Paris, Gallimard, 1974, t. 1 « Nouveaux Problèmes », p. 298.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>68</sup> Arlette Farge, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, 2002, n° 38, p. 72.

<sup>69</sup> Danielle Londéi, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré, Licia Reggiani, « Les sens de l'événement », *Dire l'événement, langage, mémoire, société*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 13

<sup>70</sup> F. Dosse, *op. cit.*, p. 746.



L'événement, c'est ce qui revient en mémoire, là où la simple nouvelle s'oublie, dans la mesure où elle est également moins porteuse d'enjeux affectifs.

## ***II.1. Les Saintes : y-a-t-il une poésie du récit de bataille ?***

Une des plus longues lettres du corpus est la lettre qu'Adrien Mandat écrit à son père une dizaine de jours après la bataille des Saintes. Par conséquent, elle correspond à ce que Mauvillon considère être une « lettre de relation ». Or il n'y a guère d'éléments de poésie précis sur ce genre de lettres, contrairement à d'autres types de lettre. Tout au plus peut-on poser le fait que l'énonciation de récit prendra plus de place que l'énonciation de discours. A cela s'ajoute la difficulté inhérente au thème, celui de la bataille. Dans son ouvrage consacré aux romans de la première guerre mondiale, Jean Kaempfer note : « le récit de guerre, [...] malgré sa présence copieuse dans l'histoire de la littérature, n'a pas encore fait l'objet d'une tentative de description systématique<sup>71</sup>. » Le critique se contente seulement d'opposer, de manière sommaire, les Anciens et les Modernes :

Là (chez les classiques) règne une écriture impériale qui installe la guerre dans un paysage narratif serein : la raison a aplani les convulsions brutales de l'événement, à moins que le regard esthétique n'ait transformé celles-ci en autant de curiosités piquantes pour l'esprit. Ici (chez les modernes), rien de tel : le lecteur découvre une région dévastée où la brutalité concertée des *réécits pathétiques* côtoie l'absurdité des *réécits subjectifs*<sup>72</sup>.

Le style du récit de bataille chez les « classiques » serait donc marqué par l'ordre et surtout par l'évacuation des affects, en partie liée à l'adoption du point de vue du « général », autrement nommé « écriture impériale ». Le caractère irréductible de cette opposition nous paraît pour le moins discutable. Olivier Chaline, dans son ouvrage consacré à la Bataille de la Montagne blanche, évoque en ces termes l'esthétique du récit de bataille :

La bataille n'est plus pour l'historien l'événement vécu qu'elle fut pour les combattants. Le danger a disparu, ne laissant le narrateur courir d'autres risques que ceux de l'erreur, de l'anachronisme et de la partialité. L'horreur est bien codifiée et par conséquent circonscrite à des motifs qui font partie de la composition : morts glorieuses et exemplaires, parterre de cadavres, scènes d'infirmerie... Si les couleurs peuvent être éclatantes, la peinture ou la description ignorent ce qui peut choquer le nez, la vue et les convenances. La souffrance, le carnage et la mort n'ont guère leur place dans une histoire-bataille qui exorcise l'intolérable. Elle escamote ce que les combattants aspirent à oublier et ce dont les autres ne veulent pas entendre parler : une guerre en première personne dans laquelle je tue, je suis tué, je risque de rester un mort inconnu ou sans sépulture<sup>73</sup>.

Certes, si la notion de composition, et par là celle d'ordre ou de rationalité, est importante dans le récit classique, l'affect est néanmoins présent, même s'il est limité par la décence et

---

<sup>71</sup> Jean Kaempfer, *Poétique du récit de guerre*, Paris, José Corti, 1998, p. 7.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>73</sup> Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noésis, 1999, p. 11.

les convenances. Delphine de Garidel, étudiant les récits de bataille dans les *Mémoires* de Saint-Simon, note en effet la présence d'une « distance sécurisante, peut-être respectueuse des bienséances, en partie née sans doute de l'habitude, avec la mort et la violence<sup>74</sup>. » Elle donne ainsi quelques clés de lecture de ces séquences :

Les invariants des récits de bataille peuvent paraître décevants, tant ils sont loin d'être pittoresques ou romanesques malgré quelques lieux communs glorieux, pathétiques ou tragiques. La narration n'est pas toujours ordonnée. [...] le patron narratif des relations plus élaborées est simple : un tableau introductif, le récit de l'action elle-même, un bilan.<sup>75</sup>

Par ailleurs, « l'incertitude qui pèse sur le déroulement d'une action » pousse les auteurs à introduire dans leur récit « ces faits objectifs que sont les nombres et les noms, qui permettent d'immobiliser un instant l'image fuyante de la bataille<sup>76</sup> » et « quant à l'action générale, elle est souvent rapportée par le biais des décisions du commandement, et même du processus intellectuel qui les motive<sup>77</sup> », donnant lieu à des scènes de délibération et des portraits psychologiques des militaires. Faute de donner un récit de bataille modèle, Saint-Simon, comme le remarque Delphine de Garidel, se contente de donner les éléments d'une anti-poétique de la lettre de bataille :

Il n'y a qu'à voir sa lettre au roi sur sa bataille de Friedlingen. Un récit embarrassé, mal écrit, sans exactitude, sans précision, expressément confus, voile tant qu'il peut le désordre qui pensa perdre son infanterie ; son ignorance de ce que fit sa cavalerie ; ne peint ni la situation, ni les mouvements, ni l'action, encore moins ce qui en fit la décision et la fin ; et ses louanges générales et universelles, qui ne louent personne en ne marquant rien de particulier de personne, données au besoin qu'il se sentait de tous ; n'en peuvent flatter aucun.<sup>78</sup>

Ces quelques lignes donnent des indications sur les attendus d'une bonne lettre de bataille, à savoir la juste transition entre la situation initiale (statique) et les mouvements qui relèvent de la suite temporelle, le passage de la décision, c'est-à-dire les processus psychologiques, à l'action et enfin l'articulation entre l'individuel et le collectif, notamment par le biais des louanges.

## ***II.2. Les Saintes : la lettre contre la relation***

Il n'existe donc pas vraiment de poétique clairement définie du récit de bataille à l'époque classique, tant pour les récits que pour les lettres de relation. Cependant, la pratique polygraphique d'Adrien Mandat a ceci d'intéressant qu'elle donne un aperçu des différences de style entre les deux genres. En effet, en plus de la lettre écrite à son père, Adrien Mandat a

---

<sup>74</sup> Delphine de Garidel, *Poétique de saint-simon, Cours et édtours du récit historique dans les Mémoires*, Paris, Champion, 2005, p. 178.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 186

<sup>78</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983, t. 2, p. 253.

laissé une « Relation des combats des 9 et 12 avril 1782 » : ce document, sans date, semble néanmoins fortement lié au *Journal* de bord écrit pendant la campagne du *Triomphant* en 1781 puisque les événements de ces 3 jours n'y figurent pas<sup>79</sup>. Par ailleurs, le Conseil de guerre de Lorient ayant obligé les officiers d'écrire des dépositions, on peut comparer les écrits d'Adrien Mandat à ceux des autres membres d'équipage, en particulier à la déposition de deux enseignes de vaisseaux à un poste similaire à celui d'Adrien Mandat et surtout celle du marquis de Vaudreuil, commandant du *Triomphant* : nous avons donc ainsi le récit du « point de vue du général ».

Première remarque : la temporalité du récit diffère entre la lettre et la relation. Si dans les deux cas, il s'agit de présenter la somme des actions qui se sont déroulées sur les 3 jours, la lettre fait davantage de choix dans les événements présentés en ayant plus souvent recours à l'ellipse et au résumé. Ainsi, l'explosion du *César* à la fin de la journée du 12 avril n'est pas mentionnée dans la lettre, alors qu'elle l'est dans la relation. Pour ce qui est des résumés, on peut le constater dès les premières lignes. La situation initiale est bien plus développée dans la relation que dans la lettre :

M<sup>r</sup> le comte de Grasse avoit à la Martinique un convoi très considérable à qui il se décida à donner escorte avec toute son armée, composée de 33 vaisseaux de ligne. Des espions gagnés<sup>a</sup> lui avoient apporté de S<sup>t</sup> Lucie la veille la fausse nouvelle que Rodney étoit sorti de S<sup>te</sup> Lucie avec 34 vaisseaux seulement pour aller à la Jamaïque, ne laissant aux isles que 7 ou 8 vaisseaux. Cette nouvelle qui s'étoit répandue dans l'armée y avoit répandue[*sic*] une joie universelle, parce que nous pensions que, si nous avions un combat, [f°1] nous aurions affaire à force égale. Dans la certitude de cette nouvelle, nous appareillons le lendemain 8 d'avril avec le convoi. A peine y avoit il deux ou trois vaisseaux sous voiles °que deux maudites frégates angloises paroissent devant la baie. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

L'armée française étoit en rade du Fort Royal depuis la prise de S<sup>t</sup>. Cristophe. Les vaisseaux étoient entièrement réparés, à l'exception du *Saint-Esprit* de 80 Canons. Le convoi qu'on avoit longtemps attendu étoit arrivé depuis plusieurs jours, escorté par la *Couronne* le *Dauphin Royal*, le *Magnifique* & deux frégates. Une expédition qu'on sçavoit projetée & dont la saison pressoit l'exécution annonçoit un départ prochain. L'armée ennemie étoit mouillée à S<sup>te</sup> Lucie et observoit nos mouvements avec la plus grande exactitude. Monsieur le comte de Grasse voulant donner au convoi deux jours d'avance sur son escadre en fixa le départ au samedi matin 6 avril et nomma pour l'escorter le *Sagitaire* et l'*Experiment*, vaisseaux de 50 Canons & la frégate l'*Engageante* ; au jour assigné pour le départ, les vaisseaux d'escorte firent dès la pointe du jour, signal à la flotte d'appareiller et elle étoit presque entièrement sous voile, lorsque le Général eut avis que l'amiral Rodney étoit party de S<sup>te</sup> Lucie depuis quelques jours avec son escadre, laissant dans cette isle quatre vaisseaux, dont un à trois ponts qui avoient besoin de réparations. Sur cette nouvelle qui, quoique fautive, étoit cependant révolue de tous les caractères de la vraisemblance, M<sup>r</sup>. le comte de Grasse fit signal au convoi de retourner au mouillage et résolut de l'escorter lui-même avec toute son armée, dont il fixa le départ au lundy 8. Tous les bâtimens marchands appareillèrent pendant la nuit et firent [f°2r°] route le long de la côte, ceux qui étoient à Saint-Pierre et qui avoient eu ordre de se tenir prêts à appareiller, s'y joignirent et le convoi se trouva composé d'environ 110 Navires. A 8 h, M<sup>r</sup> le comte de Grasse

---

<sup>79</sup> Voir Annexe B.2.

fit signal à toute l'armée d'appareiller, mais deux vaisseaux et une frégate ennemie ayant paru devant la baie, il soupçonna que les bâtiments avoient été envoyés pour épier le moment de son départ. (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

Mis à part les différences de chiffres entre les deux versions, on remarque que la relation donne davantage de détails, en particulier sur l'état de la flotte et la ruse de Rodney. De même les préambules de la bataille du 9 avril, qui occupent les f<sup>o</sup>3r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> de la relation, tiennent en quelques lignes dans la lettre :

nous courûmes quelques bords dans le canal des Saintes, petites isles entre la Dominique et la Guadeloupe [f<sup>o</sup>2] tant pour protéger le mouillage du convoi, que pour élever au vent de l'ennemi qui étoit en calme et dont plusieurs vaisseaux de tête commençoient à se dégager. A 9 heures, l'escadre angloise étoit entièrement dégagée du calme et le feu commença et ne finit qu'à 10<sup>1/2</sup>. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

Cette première bataille, considérée comme mineure par l'épistolier, est donc sacrifiée sur le plan narratif. Il est également notable que la lettre va davantage adopter une chronologie relative, c'est-à-dire en reliant les différents procès par des relations d'antériorité-simultanéité-postérité, là où la relation présentera une chronologie exacte, avec la mention des heures : de ce point de vue, la relation d'Adrien Mandat est conforme au mode d'écriture qu'emploie Vaudreuil dans sa déposition ; cette dernière est d'ailleurs suivie d'une liste heure par heure des signaux reçus, faits ou exécutés. La compréhension des différents mouvements de la ligne est donc beaucoup plus claire dans la relation que dans la lettre. Comme l'indique Jean-Michel Adam,

Tout récit est représentation d'actions et, plus précisément, transposition narrative de l'agir humain. C'est dire que tout récit met en scène la complexité de l'interprétation des motivations des actions humaines : il n'y a pas d'action sans raison(s) d'agir, ce qui débouche sur une interrogation des mobiles et motivations (en amont de l'action) et des buts visés (en aval) par celui qui agit. [...] dans tous les groupes sociaux, les actions se doublent de valeurs ou de normes éthiques<sup>80</sup>.

Seconde remarque : dans les deux textes, la succession des actions est parfois entrecoupée de notations explicatives, qui relèvent de la tactique, mais les processus psychologiques et la logique de l'action sont moins claires dans la lettre :

Il ne nous restoit plus que 32 vaisseaux. L'armée ennemie s'étoit retirée à 3 lieues sous le vent et nous observoit en se racomodant[sic]. Le *Zélé* aborda pendant la nuit le *Jason* qui fut obligé de relâcher aussi. Nous nous élevions bord sur bord dans le canal des Saintes au nombre de 31 et nous espérions même que nous pourrions[sic] débouquer par le vent des isles, ce qui auroit fort atrapé[sic] les ennemis qui ne cherchoient qu'à empêcher notre réunion avec l'Espagnol, mais dans la nuit du 11 au 12, le *Zélé* aborda la *Ville de Paris*, fut dématé de son mât de mizaine[sic] et de son beaupré et obligé de relâcher à la Guadeloupe. Il ne nous restoit plus que 30 vaisseaux, les ennemis avoient 42 vaisseaux à ce que nous pouvions voir, apparemment qu'ils avoient été renforcés par les vaisseaux de la Jamaïque. La *Ville de Paris*

---

<sup>80</sup> Jean-Michel Adam, « Le récit : mise en scène et interrogation de l'agir humain », *Récit et connaissance*, éd. François Laplantine, Joseph Lévy, Jean-Baptiste Martin, Alexis Nouss, Lyon, PUL, 1998, p. 179.

étoit à 3 lieues sous le vent et alloit être attaquée, lorsque le jour vint. Elle fit signal d'ordre de bataille (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

On constate l'alternance des verbes qui traduisent la vision et la pensée avec des verbes de type faire, ce qui a pour effet de donner une apparence de logique aux décisions prises par les commandants. Or la question des ordres est cruciale dans le cas de la bataille des Saintes, du fait de l'accusation postérieure d'insubordination. On remarque en effet dans la lettre que sur les huit mentions d'ordre, six concernent la bataille du 9 avril, et seulement deux la bataille du 12 avril, la première pour indiquer la mise en ordre de bataille de la flotte (« lorsque le jour vint elle [la ville de paris] fit Signal d'ordre de bataille L'amure a babord toute L'armée arriva vent arriere et Se forma Sur la ville de paris ») et la seconde pour mentionner l'ordre inexécuté de Vaudreuil quand il tente de sauver le général :

Le vent étant revenu et la fumée s'étant un peu dissipée, nous aperçûmes[*sic*] notre avant-garde aux prises avec l'arrière garde[*sic*] ennemie et la *Ville de Paris* qui tâchoit de nous raillier[*sic*], mais elle fut attaquée par 10 vaisseaux. M<sup>r</sup> de Vaudreuil, voyant qu'elle étoit engagée, fit signal à toute l'armée de revirer de bord, de venir au secours du général, ce qui ne fut exécuté que par une partie de l'armée, le reste étant très maltraité ou pris, car le *Glorieux* qui étoit dématé avoit été pris, le *César* après 6 heures de combat avec 5 vaisseaux anglois avoit amené, l'*Hector*, l'*Ardent* qui couloient bas et qui faisoient signal de la plus grande détresse amenèrent aussi. Pour M<sup>r</sup> de Vaudreuil, suivi d'environ 10 vaisseaux, il fit ce qu'il put pour sauver la *Ville de Paris* au milieu du feu ennemi. Nous la rangeâmes pour lui donner une remorque, mais quoique sous voiles, nous la dépassâmes et ne pûmes lui donner. Le même malheur arriva à la *Bourgogne*. M<sup>r</sup> de Vaudreuil voulut alors [f<sup>o</sup>6] mettre un canot à la mer pour aller sauver au moins le général s'il vivoit encore, mais tous nos canots et chaloupes étoient criblés de coups de canons et nous ne pûmes exécuter ce que nous voulions faire. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

Aussi ce manque « d'ordres » pour justifier les actions dans le récit donne-t-il singulièrement au lecteur l'impression d'un désordre généralisé, d'une flotte qui n'est plus tenue, en particulier par son général, que l'on suppose mort (« s'il vivoit encore »). La relation, au contraire, insiste davantage sur les différents ordres et les manœuvres qui en découlent (plus d'une cinquantaine) ; Adrien Mandat se permet même souvent de préciser la manière dont les ordres sont donnés :

Lorsque M<sup>r</sup> le comte de Grasse fit à 11.h. Signal à l'avant-garde de serrer l'ennemi au feu, M<sup>r</sup> le marquis de Vaudreuil voulant arriver sur les ennemis dans le meilleur ordre possible fit signal à toute son escadre de se former promptement et cria à plusieurs vaisseaux qui étoient à portée de lavoix de prendre des postes qu'il leur désignoit, tous ces ordres furent exécutés avec la plus grande promptitude. [...]

L'abordage et le peu de voiles que la *Ville de Paris* avoit fait pendant la nuit l'avoient mis considérablement sous le vent. A la pointe du jour, elle étoit aussi prêt de l'armée ennemie que de la nôtre, elle avoit le signal de ralliement, l'armée ennemie avoit fait beaucoup de voiles dans la nuit, elle nous restoit depuis le SSO jusqu'au S, elle étoit les amures à tribord et paroissoit se former en bataille à ce bord. M<sup>r</sup>. le M<sup>ls</sup> de Vaudreuil répéta le signal de ralliement du général, il y ajouta ceux d'arriver tout ensemble, de forcer de voiles et de se préparer au combat, il les appuya de coups de canons réitérés et l'armée, qui les aperçut, porta bientôt à toutes voiles sur

le général, qui à 5<sup>h. 3/4</sup> avoit ordonné le ralliement général à l'ordre de bataille renversé les amures à babord. (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

Les ordres sont tantôt donnés par signaux, c'est-à-dire par des drapeaux aux couleurs et formes codifiées pour chacune des manœuvres, tantôt par la voix ou soutenus par des tirs de canon. Adrien Mandat signale également si l'ordre est exécuté, quitte à donner un caractère répétitif à son style, comme par exemple dans cette séquence : « M<sup>r</sup>. de Vaudreuil, ayant pour lors 14 ou 15 vaisseaux bien réunis, répéta à l'avant-garde *le signal d'arriver et de serrer l'ennemi au feu*, tous les vaisseaux *arrivèrent* en même tems et au bout d'une heure ½ de combat à portée de fusil. » De la même manière, l'absence d'ordre donné est clairement mentionnée dans la relation, là où la lettre se contente de rester vague :

le corps de bataille ennemi étoit dans les eaux de l'avant-garde françoise. M<sup>r</sup> le comte de Grasse étoit au vent avec son corps de bataille et son arrière-garde ne faisant aucun signal, M<sup>r</sup>. le marquis de Vaudreuil prit en conséquence le parti de faire signal à son escadre de tenir le vent [...] (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

M<sup>r</sup>. devaudreuil fit aussitôt réparer le plus indispensable du gréement et des voiles du *Triomphant* qui étoient en lambeaux et manoeuvra pour se rallier au général, qui ne faisoit aucun Signal. (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

A la vacance du commandement à partir de midi lors de la bataille du 12 avril, s'ajoute la mention d'ordres inexécutables :

L'avant-garde françoise arrivée sous la terre où elle étoit en calme, ne put exécuter le virement lof pour lof par la [<sup>f</sup>°5v] contre-marche qu'<sup>i</sup>m<sup>r</sup> de Grasse avoit signalé un quart d'heure après celui de virer vent arriere tout à la fois ; voyant l'impossibilité d'exécuter ce dernier, M<sup>r</sup>. le M<sup>is</sup> de Vaudreuil, après 3<sup>h. 1/2</sup> de combat & lorsque les vingt-six vaisseaux ennemis l'eurent dépassé se trouva avec onze vaisseaux de son escadre et de la 1<sup>re</sup>. sous le vent de son corps de bataille.

A une heure et demie, le comte de Grasse fit signal de ralliement à l'ordre de bataille renversé babord amures, et à 2 heures, celui à la seconde escadre *de diminuer de voiles*. M<sup>r</sup>. de Vaudreuil faisoit alors *forcer de voiles* à cette Escadre qui avoit un peu réparé son gréement et les dommages de la matinée et alloit avec elle au secours du général entourés d'ennemis & dès qu'il vit que le signal d'ordre de bataille les amures à babord n'étoit point celui que les circonstances exigeoient et qu'il ne pouvoit remplir les vuës du Général, qui dans la fumée ne pouvoit [<sup>f</sup>°6v] apercevoir la position de son armée, il fit signal à son escadre de virer vent de vent. (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

Enfin, la relation donne à voir le comportement d'un personnage qui n'est absolument pas cité dans la lettre, à savoir Bougainville :

L'arrière garde angloise ne suivit point les eaux de son corps de bataille. Elle vira et doubla au vent les vaisseaux de l'avant-garde aux ordres de M<sup>r</sup> de Bougainville qui larguoient pour attaquer les derniers vaisseaux de l'arrière garde ennemie. [...]

nous allâmes au secours de la *Ville de Paris*. L'escadre bleue aux ordres de M<sup>r</sup>. de Bougainville ne faisoit aucuns mouvements, elle tenoit le vent les amures à babord. M<sup>r</sup>. le M<sup>is</sup>. de Vaudreuil prit sur lui de lui faire signal de virer de bord et celui à toute l'armée de tenir le vent les amures à tribord et de se former par rang de vitesse, le général répéta les signaux du *Triomphant*, la plus grande partie des vaisseaux de l'avant-garde ne vinrent pas se former de l'arrière de la *Ville de Paris* comme ils auroient dû le faire. (Relation des combats des 9 et 12 avril 1782)

La relation se veut donc un récit circonstancié et clair des événements, avec une perspective critique dans la mesure où elle essaie de faire comprendre les causalités externes (événements météorologiques, mouvements des ennemis) et internes (raisonnements du commandement) qui expliqueraient le résultat final, la défaite, résultat auquel la lettre ne parvient pas complètement.

En effet, si la relation cherche à rendre l'événement rationnel, le but de la lettre au père semble être tout opposé, dans la mesure où le récit de bataille est encadré par deux séquences qui enjoignent le destinataire à une lecture émotionnelle de l'événement. La lettre commence par « vous Sçavez peut etre Deja par la voie de L'engleterre le triste et malheureux Echech que nous venons derecevoir » ; comme le notent Karine Abiven et Laure Depretto, « toute présentation d'actualité semble affaire de stratégie, que celle-ci soit de l'ordre du choix des détails, de la manipulation énonciative, de la déformation des faits sous l'effet de la preuve pathétique, etc<sup>81</sup> ». Or Adrien Mandat commence sa lettre par une mise en garde contre la lecture de l'événement par le biais du regard de l'ennemi vainqueur, qui réduirait l'événement à un « triste et malheureux échec ». Le discours encadrant de fin retourne cette logique ; Adrien Mandat écrit : « on peut appeller cette journée celle de l'héroïsme françois, la moitié des capitaines sont tués, il y a des vaisseaux de 74 qui sont commandés par des enseignes [...] les Anglois doivent avoir beaucoup souffert : je crois que, de part et d'autres, on se souviendra longtems du 12 d'avril » ; ainsi la souffrance des Anglais compense bien le malheur des Français. Dans la mesure où « tout à la fois rétrospective et prospective, l'écriture de l'actualité est tiraillée entre plusieurs temporalités, en lien avec le décalage entre le temps de l'action, celui de la rédaction et celui de la publication<sup>82</sup> », elle laisse assez facilement place à une dimension encomiastique ou polémique, l'événement étant « considéré comme résultat et commencement, comme dénouement et comme ouverture de possibles<sup>83</sup>. »

Si le dénouement de la bataille est un « échec », il ouvre néanmoins une nouvelle ère, celle de la reconnaissance de « l'héroïsme françois », idée qu'Adrien Mandat reprend quelques lettres plus tard quand il déclare : « Nous avons été recu ici supérieurement, non comme les vaincus du 12 d'avril, mais comme les libérateurs de l'Amérique » (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782) Cette relecture positive, à connotation épique, se traduit par l'insertion d'une anecdote, celle du commandant de Framont et du capitaine anglais, dont il faut interroger la fonction dans le récit global de la bataille :

---

<sup>81</sup> K. Abiven et L. Depretto, *op.cit.*, p. 8.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>83</sup> F. Dosse, *op. cit.*, p. 746.

M<sup>r</sup> de Framont, commandant le *Caton*, avoit vu à S<sup>t</sup> Cristophe, où il avoit débarqué les canons de son vaisseau pour faire le siège le capitaine du *Centaure* **Erreur ! Signet non défini.**, vaisseau anglois de 74 qui étoit à terre dans le moment de la descente et qui avoit été fait prisonniers[*sic*] ; ce capitaine étoit fort insolent et s'avisa de dire à M<sup>r</sup> de Framont qu'avec son vaisseau il voulait prendre la *Ville de Paris*. M<sup>r</sup> de Framont lui dit que cela lui plaisoit à dire et qu'au premier combat, s'il avoit le bonheur de le rencontrer, il lui feroit voir qu'un vaisseau de 64 françois étoit aussi fort qu'un vaisseau de 74 anglois. Il fit remarquer la peinture de son vaisseau à ce capitaine et lui dit qu'il n'y changeroit rien. Le capitaine anglois lui montra aussi sa peinture. Justement, le *Centaure* se trouva à l'avant-garde ennemie. M<sup>r</sup> de Framont ne manqua pas de l'acoster[*sic*] à portée de fusil. Il se fit ériinter[*sic*], tuer la moitié de son équipage, mais il eut le bonheur de voir le *Centaure* dématé [f<sup>o</sup>4] fuir vent arrière[*sic*] devant lui. Le *Caton* fut maltraité et obligé de relâcher à la Guadeloupe. Il ne nous restoit plus que 32 vaisseaux. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

Le statut de l'anecdote dans le récit de bataille est ambigu. Pour Perrot d'Ablancourt, elle n'a pas sa place :

Mais qu'il [l'historien] ne s'amuse pas à décrire les actions des particuliers, si elles ne sont fort illustres, & qu'il s'attache au gros, sans se soucier du reste. Qu'il considere d'abord les Generaux, les ordres qu'ils donnent, & la disposition de leurs troupes & qu'il rende, s'il se peut, raison de tout. Quand on vient aux mains, qu'il remarque ce qui se fait de part & d'autre ; & qu'il n'oublie pas le vaincu, pour parler toujours du vainqueur<sup>84</sup>.

Cependant, pour La Vaumorière, « les anecdotes sont ce qu'on appelle des Histoires secretes. Ce sont des relations qui nous montrent les Grands tels qu'ils sont dans leur domestique & dans leur deshabillé, pour ainsi dire, qui nous revelent ce qui autrement ne fût jamais venu à nôtre connoissance, ni à celle du Public<sup>85</sup>. » Elles ont donc trait à l'inédit : or, si Adrien Mandat relate le défi de Framont, c'est qu'il n'est lisible nulle part ailleurs, ni dans sa propre relation, ni dans aucune déposition des officiers du Triomphant, ni dans aucune gazette. La Vaumorière ajoute :

Il n'y a point de genre d'écrire, où l'on puisse prendre plus de liberté, cependant il n'y en a pas de plus contraints, parce qu'on est obligé de dire la vérité dans toutes ses circonstances [...] Un ecrivain d'anecdotes dit ramasser une infinité de petites choses que l'histoire rebute, mais il doit les rehausser par un tour ingenieux & les placer dans les endroits où elles peuvent le mieux paroître. Il doit toujours dire la vérité, soit ce qu'il avance soit vraisemblable, ou qu'il ne le soit pas. Il n'y a qu'une seule occasion où il la doit supprimer, c'est lors qu'il n'est pas possible de la reveler sans agir contre les bonnes mœurs.<sup>86</sup>

Si la mise en récit est peu contrainte, si ce n'est par la nécessité de présenter les choses par un « tour ingénieux », le contenu est à la même exigence de vérité que l'écriture historique, non sans paradoxe pour Alain Montandon :

On comprend du même coup que l'inédit au sens d'histoire et de petits détails longtemps cachés ouvre le champ d'une part à ce qui ressort de la curiositas, d'autre part au secondaire. C'est dans ce dernier sens que Voltaire parlait des anecdotes comme d'un « champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire » (*Siècle de Louis XIV*) et l'on conçoit que

<sup>84</sup> Perrot d'Ablancourt, *op. cit.*, p. 332.

<sup>85</sup> La Vaumorière, *op. cit.*, p. 156-157.

<sup>86</sup> *Id.*



l'adjectif anecdotique ait pu prendre un sens péjoratif (inessentiel, accessoire, etc.). Inversement le détail peut être révélateur et le méconnu significatif.<sup>87</sup>

Ainsi, dans la masse des engagements de bateaux lors de la bataille, s'arrêter sur celui du *Caton* et du *Centaure* n'a *a priori* pas de sens ; voire, le défi du commandant français pourrait être lu comme une faute : en s'acharnant de cette manière sur le *Centaure*, Framont met en péril son navire et se voit obligé de partir le réparer à la Guadeloupe ; car, contrairement aux batailles sur terre où la perte d'un homme ou d'une compagnie dérange assez peu le déroulement global d'une bataille, la perte d'un navire, alors que la flotte française est en sous-nombre, relève de l'erreur tactique. C'est donc moins dans l'aspect concret du fait représenté que dans ce qu'il symbolise qu'il faut chercher les raisons qui ont poussé Adrien Mandat à écrire cette anecdote, puisque, pour Alain Montandon :

Tout l'art de l'anecdotier réside d'abord dans le choix de l'histoire, dans le fait de prélever dans le continuum de l'expérience un événement que l'on retient, que l'on fixe, que l'on découpe, que l'on détache pour le mettre dans l'évidence d'une singularité piquante ou significative. [...] Aussi l'anecdote reste-elle limitée à sa fonction de relation d'un fait court, saillant, authentique, remarquable, souvent paradoxal, renonçant à toute amplification et à tout développement littéraire. Les possibilités formelles et stylistiques en sont limitées, mais non sa représentativité et ses conséquences philosophiques, morales ou autres. Ceci explique qu'elle soit souvent proche d'autres formes brèves, tout en s'en distinguant nettement : les maximes et les pensées. [...] L'anecdote étant un apophtegme en action.<sup>88</sup>

Francine Wild, pour sa part, fait de l'anecdote « un lieu de vérité, ce qui implique une décision de sens philosophique sur l'absence de sens visible, éventuellement sur l'absurdité du monde et des êtres<sup>89</sup> » Dans le cadre d'une bataille, le sens symbolique de l'anecdote est encore plus fort :

Au sens fort du terme, la bataille est « apocalypse », c'est-à-dire révélation. C'est l'extrême de la violence qui donne à voir ce qui est d'ordinaire dissimulé par les usages et la vie quotidienne. Tout est mis à nu. Les corps sont exposés à toutes sortes d'agressions et les esprits ne sont pas moins violentés. Les ferveurs, les attentes, les haines, les peurs deviennent plus visibles que jamais. Par les combattants qui s'affrontent, ce sont aussi des sociétés entières qui se laissent apercevoir, avec leur religion, leurs modes d'autorité politique, leurs hiérarchies sociales, leur cohésion, leurs capacités techniques, économiques et, finalement, leur acceptation de ce recours massif à la violence.<sup>90</sup>

A travers cette anecdote, Adrien Mandat cherche à convaincre son destinataire qu'en dépit de la tournure malheureuse des événements, la Marine française, jugée faible jusqu'alors, est parvenue au niveau de la Navy : la mise en déroute du *Centaure* illustre ce nouveau statut, le « courage français » parvient donc à tenir tête à l'insolence anglaise. L'anecdote permet de mesurer « la part personnelle et collective d'intériorisation de l'événement chez les

---

<sup>87</sup> Alain Montandon, « Préface », *L'Anecdote*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand (1988), Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont II, 1990, p. v.

<sup>88</sup> A. Montandon, *op. cit.*, p. vi.

<sup>89</sup> Francine Wild, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Champion, 2001, p. 614.

<sup>90</sup> O. Chaline, *op. cit.*, p. 15-16.

acteurs<sup>91</sup> » : l'expérience individuelle d'Adrien Mandat fait écho aux sentiments que manifeste le commandant de Framont, à savoir le sentiment de fierté et d'appartenance à une grande nation maritime, message que la lettre déploie à l'adresse des destinataires ; ceux-ci sont donc invités à oublier la « réalité » de la défaite colportée par les gazettes, en particulier celles de l'ennemi, pour ne garder que l'interprétation symbolique positive que l'épistolier leur propose et qui devrait être aussi le Jugement de l'Histoire<sup>92</sup>.

L'anecdote a également une autre fonction : elle sert à « incarner » une bataille où il est assez peu question des « manifestations de la douleur<sup>93</sup> », ou même des sensations ressenties lors de ce premier combat : le récit est écrit au niveau des bateaux, pas à hauteur d'homme, ce qui nous amène à nous intéresser aux derniers mots de la lettre : « pendant les combats je commandois 4 canons du triomphant. » Si a priori, Adrien Mandat est moins exposé que sur le pont supérieur, le service du canon en batterie reste extrêmement dangereux. En témoigne le récit de Scipion de Castries lors du combat du *Languedoc* français contre la *Princesse Royale* anglaise en 1779 : un boulet de canon rentre par le sabord et tue les sept canonnières qui servaient sous son commandement, et il se retrouve sous les corps « comme enseveli » et menacé d'être amputé de son bras gauche. Il livre alors un des rares témoignages sur le travail en infirmerie à bord lors d'une bataille :

Je fus si heureux de rester en possession de mon bras dont le sacrifice m'aurait été bien pénible et j'éprouvais une telle horreur de me trouver dans un lieu très resserré au milieu de mourants et de gens sans bras et sans jambe, et d'autres à qui on les coupait et qui criaient comme des voleurs que je remontai bien vite pour prendre mon poste de combat<sup>94</sup>.

On ne trouve bien évidemment pas dans la correspondance de tels récits, qui seraient tout bonnement insupportables, en particulier pour une mère inquiète. Néanmoins, ce post-scriptum invite à mettre en doute le caractère authentiquement testimonial du récit d'Adrien

---

<sup>91</sup> F. Dosse, *op. cit.*, p. 747.

<sup>92</sup> Sur la question du jugement historique, voir Antoine Prost, « Jugement », *Historiographies, concepts et débats*, *op. cit.*, t. 2, p. 772-777 : « La question du jugement est donc au cœur de l'histoire [...] Le fait que toute histoire comporte une dimension de jugement impose à l'historien non d'adopter la posture de l'impartialité, mais de prendre en compte l'ensemble des acteurs, dans leur diversité, de retenir son jugement jusqu'au terme de l'enquête et de ne pas oublier qu'il peut se tromper. » Dans le cas d'Adrien, la question de l'impartialité ne se pose pas, car c'est sa lecture de l'événement qui prime sur toutes les autres. C'est également un trait générationnel puisque Nompère de Champagny tient un discours semblable : « On peut aussi attribuer cette hésitation à une sorte de prudence timide qu'inspirait à nos vieux officiers le souvenir des désastres de la guerre de 1756 et l'opinion qu'elle leur avait laissée de la supériorité de la marine anglaise. Cette opinion n'étoit point celle des jeunes officiers français, passionnés pour leur métier et ne redoutant aucuns rivaux. Aussi tous les combats isolés de nos frégates commandées par cette classe d'officiers furent-ils remarquables par l'audace et l'obstination qu'ils y déployèrent et leur ont tous fait beaucoup d'honneur, quel qu'en fût le résultat. » (*op. cit.*, p. 25)

<sup>93</sup> O. Chaline, *op. cit.*, p. 14

<sup>94</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 186. On trouve également un autre récit d'infirmerie chez Pléville-Le Pelley qui raconte comment en 1744 on l'ampute de sa jambe, pendant trois heures, sans anesthésie. (Mémoires d'un marin granvillais, *op. cit.*, p. 36)

Mandat. En effet, les dépositions du Conseil de guerre de Lorient du chevalier d'Esson et du marquis de L'Ange, enseignes de vaisseau employés dans la première et seconde batterie, contredisent la possibilité de faire une relation de la bataille au poste d'Adrien Mandat :

[Pendant la bataille du 9] Le feu commença peu de temps après et je me rendis à mon poste qui étoit à la première batterie, sous les ordres de M. de l'Eguille qui la commandoit. Jusqu'à la fin du combat, je ne pus avoir aucune connoissances des manœuvres de l'armée et je me suis occupé uniquement à faire pointer le mieux qu'il m'a été possible le canon dont j'étois chargé. J'ai relevé de dessus la table de loc les signaux Suivants. [...]

[Pendant la bataille du 12] A 7h Signal de serrer la ligne et de se préparer au combat ; l'armée ennemie nous restoit alors depuis le SSO jusqu'au S, elle couroit les amures à tribord et paroissoit vouloir former l'ordre de bataille sur le bord ; les vents étoient à l'ESE assez frais. A 7h  $\frac{3}{4}$  le général fit signal d'arriver au SSO. Le combat commença et je me rendi à mon poste à la première batterie et de ce moment, j'usqu'à 6h  $\frac{1}{2}$  que nous cessâmes de tirer, je ne fut plus à portée de juger des différentes manœuvres qui furent ordonnées et qui se firent. J'ai relevé de la table de loc les signaux suivants [...] Mr le Ch<sup>er</sup> du Pavillon fut blessé au commencement du combat, il est mort deux jours après de sa blessure<sup>95</sup>.

[A la bataille du 9] A 9h  $\frac{3}{4}$ , chacun fut à son poste. Je me rendis à la seconde batterie, sous les ordres de M. de Gaston. Le feu ayant commencé, je ne fut plus occupé qu'à faire bien pointer les canons, dont j'étois chargé à mesure qu'il se présentoit un objet dans la direction. L'ennemi ayant derivé plus que nous, nos boulets au bout de quelques tems furent extrêmement infructueux. On fit cesser le feu.

[A la bataille du 12] Je ne puis point indiquer dans mon journal les différents signaux faits par le général de l'armée, l'instant précis de ces signaux pendant toute la journée, la position respective de chaque vaisseau par rapport au général de l'armée et à l'égard de l'ennemi, les manœuvres que chacun a fait pour se conformer aux ordres du Général, et à sa position particulière qui étoit déjà très critique depuis midi. J'étois encore employé dans la seconde batterie, sous les ordres de M de Gaston et ce n'est certainement pas un lieu propre pour juger des mouvements d'une armée. La France a eu le malheur de perdre, dès le commencement du combat, M le Ch<sup>er</sup> du Pavillon, Capitaine de Pavillon de M le m<sup>is</sup> de Vaudreuil, à bord du *Triomphant*, qui mourut le 3<sup>e</sup> jour.<sup>96</sup>

Dans la mesure où, pour Karine Abiven et Laure Depretto, « l'événement brut n'existe pas, puisqu'on n'y accède que par des textes qui sont des versions de cet événement<sup>97</sup> » que dire de la version d'Adrien Mandat, si ce n'est que c'est un faux témoignage ? Si sa participation à l'événement ne peut être niée, le récit qu'il en fait est en partie fictif ; sans doute comme le chevalier d'Esson, s'est-il inspiré des tables de loch et peut-être du *Journal* de Vaudreuil, un des seuls qui finalement étaient en position de tout voir<sup>98</sup>. Olivier Chaline, s'interrogeant sur la possibilité de « dire quelque chose de la bataille », note cependant qu'« un tel événement peut sembler opaque, inaccessible autrement que par la médiation des récits qui, après coup, vont lui donner un sens et une cohérence qu'il n'eut pas nécessairement<sup>99</sup>. » Ainsi, pour Adrien Mandat, ce n'est pas tant la relation de son expérience du combat qui compte –elle fut

<sup>95</sup> AN/MAR//B4/257 « Le Triomphant », déposition du chevalier d'Esson, f<sup>o</sup>176v<sup>o</sup>-f<sup>o</sup>177r<sup>o</sup> & f<sup>o</sup>178r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>96</sup> *Ibid.*, déposition du marquis de L'Ange, f<sup>o</sup>331v<sup>o</sup> & f<sup>o</sup>334v<sup>o</sup>-f<sup>o</sup>335r<sup>o</sup>.

<sup>97</sup> K. Abiven et L. Depretto, *op. cit.*, p. 12.

<sup>98</sup> Sur les dépositions au Conseil de Lorient, voir *infra*, première partie, chapitre II, p. 180-186.

<sup>99</sup> O. Chaline, *op. cit.*, p. 12.

certainement intense mais limitée-, que l'affirmation auprès de son destinataire de la grandeur de la Marine française.

### ***II.3. La Révolution : esthétique de la chronique***

Dans un article au sujet du lien entre « Violence et révolution », Jean-Clément Martin notait que :

La violence ne fait pas souvent scandale dans l'histoire. Elle est considérée comme ordinaire éventuellement regrettable dans la vie courante, inévitable voire légitime dans la guerre, utile malgré tout pour obtenir réparation d'injustice. Elle a été condamnée à propos des guerres civiles, considérées depuis l'Antiquité comme la pire des avanies, ou débattue autour de la notion de « guerre juste », depuis le Moyen-Age. [...] Elle est cependant attachée particulièrement à la Révolution française, au point où son évocation est liée depuis une cinquantaine d'années aux naissances des « totalitarismes<sup>100</sup>.

Puis, il ajoute : « La réflexion de Burke sur la Révolution Française publiée en 1791 met en lumière cette fracture ressentie par les observateurs contemporains : la violence ne s'inscrit plus dans les cycles historiques, elle les rompt<sup>101</sup>. » Jean-Pierre Jessenne est également sensible au phénomène et écrit :

L'événement révolutionnaire engendre en effet un nouveau rapport au temps où le lien entre passé, présent mais aussi futur, semble prendre un tour nouveau où le sentiment démiurgique de pouvoir faire l'histoire se dispute à celui d'être emporté par elle ou en tout cas de vivre l'exceptionnel ; cette conscience tiraillée se manifeste à la fois par les allusions nombreuses aux impressions de nouveauté, de rupture, d'accélération et par les tentatives de créer des mesures du temps qui gommant tout ou partie du passé, calendrier républicain de l'an II, datation de la charte de la dix-neuvième année de son règne par Louis XVIII en 1814<sup>102</sup>.

En ce sens, la Révolution est bien un « événement », c'est-à-dire un fait dont on ne connaît pas l'« issue » ou le « succès » : l'irruption de la violence dans le temps ordinaire fait émerger la conscience certaine d'un avant, mais pas forcément celle d'un après ; l'esprit tend à être bloqué dans un temps « gris », « un temps qui ne passe pas<sup>103</sup> », un entre-deux marqué par un sentiment profond d'impuissance à se projeter vers un futur. C'est là que les deux grands événements auxquels Adrien Mandat est confronté diffèrent : la bataille des Saintes, si violente fût-elle, est une violence « normale », attendue, et qui sait désirée, par conséquent sublimée – même s'il s'agit d'une défaite, c'est le jour de gloire de la Marine française - ; les émeutes révolutionnaires, quant à elles, sont inattendues, d'une violence incompréhensible et

---

<sup>100</sup> Jean-Clément Martin, « Violence et révolution », *Historiographies, concepts et débats*, t. 2, p. 1276. On se reportera également à son ouvrage *Violence et révolution : essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006.

<sup>101</sup> J.-Cl. Martin, « Violence... », *op. cit.*, p. 1277.

<sup>102</sup> Jean-Pierre Jessenne, « Révolution, passé-présent-futur : la fixation d'un mot et la diversité des appréhensions d'une rupture de la fin de l'ancien régime au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Terminée la Révolution...* [actes du I<sup>er</sup> colloque de Calais], dir. Michel Biard, Bulletin des Amis du Vieux Calais, 2002, p. 9.

<sup>103</sup> Françoise Davoine et Jean Max Gaudillière, *Histoire et trauma, la folie des guerres*, Paris, Stock, 2006, en particulier le chapitre VI, « Immédiateté, Les coordonnées du temps quand le temps s'est arrêté », p. 265-324.

réduisent Adrien Mandat à la passivité. Que faire alors « devant l'événement hors norme, dont la violence extrême déborde les modalités usuelles du dire<sup>104</sup> » ? Quelle est la « possibilité de représentation d'un événement éminemment violent<sup>105</sup> », quand ce que l'on raconte est « inouï » ? Mais également « dans quelle mesure [les] narrations témoignent-elles d'une pénétration étendue de cette conscience d'un moment exceptionnel et d'un cours nouveau dans le rapport passé/présent/futur<sup>106</sup> ? »

Les dix lettres envoyées de Brest entre la fin juin 1790 et le mois de janvier 1791 forment un ensemble remarquable, dans la mesure où la pratique d'écriture d'Adrien Mandat change. Premièrement, l'écriture « en archipel » est abandonnée au profit de la « chronique » : auparavant, les lettres étaient des unités isolées, avec peu de liens les unes par rapport aux autres, seule la stabilité du couple épistolier/destinataire leur donnait une cohérence ; à présent, elles sont fortement liées, avec de fréquents rappels aux missives précédentes et une forte continuité de certains thèmes qui apparaissent dès lors comme des fils rouges. Les mésaventures d'Albert de Rions qui finit par quitter le commandement de l'escadre de Brest émaillent ainsi les différentes lettres :

Cependant, depuis le discours du caporal en faveur de m<sup>r</sup> d'Albert, on ne parait plus aussi déterminé à le refuser. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

m<sup>r</sup> d'Albert est ici depuis deux jours. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

celles qui ont eu lieu à bord des autres vaisseaux de l'escadre ont extrêmement fatigué le général qui, à tout moment, étoit obligé [*f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>*] de s'embarquer dans son canot pour aller rétablir l'ordre à bord de ces vaisseaux et il ne réussissoit pas toujours. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

le général est revenu à bord désespéré, nous le sommes comme lui. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Le général avoit fait prévenir à terre de la révolte de manière qu'on y avoit pris les armes, dans la crainte que nos matelots ne se réunissent aux ouvriers de l'arsenal qui s'étoient révoltés deux jours auparavant. (L143. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 8 septembre 1790)

le général témoigna le désir que cette lettre fût signée par tous ceux qui à bord acceptoient le Code pénal. (L145. A M. Mandat – Brest, 3 octobre 1790)

le général a donné sa démission du commandement de l'escadre en engageant les capitaines à ne pas suivre son exemple. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

je viens de prendre congé du général qui extrêmement ennuyé de son V<sup>au</sup>, de son escadre et de la ville de Brest. (L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790)

Etant littéralement et métaphoriquement « dans le même bateau » qu'Albert de Rions, Adrien Mandat est donc particulièrement attentif aux actions et aux décisions de son chef : la narration discontinue des malheurs de ce dernier donne aux lettres d'Adrien Mandat le caractère d'un feuilleton ou d'une chronique. Le second fil rouge est sans doute l'arrivée du

---

<sup>104</sup> K. Abiven et L. Depretto, *op. cit.*, p. 13.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>106</sup> J.-P. Jessenne, *op. cit.*, p. 12.

Code pénal à Brest, à l'origine de nombreux rebondissements qui sont signalés également de lettres en lettres, étant tantôt accepté, tantôt refusé :

le dernier décret sur la discipline des troupes ne les a point du tout amusés. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Depuis les derniers décrets de l'Assemblée sur la subordination, elle commence à se rétablir dans l'escadre (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

l'Assemblée n'a rien changé et a eu raison de ne rien changer au Code pénal et nos matelots refusent de nouveau de le recevoir. (L145. A M. Mandat – Brest, 3 octobre 1790)

nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le Code pénal. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

D'ailleurs, les lettres n<sup>os</sup> 142 et 143 constituent les épisodes d'un événement unique. En effet, après avoir achevé sa lettre du 6 septembre, Adrien Mandat écrit une suite qui est ainsi indiquée : « Ce 6 après midy. / j'en étois resté là ce matin, lorsqu'on est venu m'avertir qu'il y avoit beaucoup de tapage sur le pont et même une révolte. » (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790) ; puis il termine sa lettre ; deux jours plus tard, il en écrit une autre, uniquement datée par « ce 8 », mais la réflexion qu'il fait au début de la lettre nous permet de la placer dans la continuité de la lettre n<sup>o</sup> 142 : « il me semble que dans la lettre que je vous ai écrit par le dernier courrier, j'en étois resté au départ des chaloupes pour aller à terre avec nos révoltés qui les y conduisoient. » (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790). Par deux fois, il utilise l'expression « en être resté » qui montre bien qu'il y a reprise du discours interrompu. La lettre suivante, écrite cette fois au père, confirme bien cette liaison des lettres n<sup>os</sup> 142 et 143, puisqu'il est question de « Suite » :

Je suis persuadé, mon cher Papa, que la dernière lettre que j'ai écrite à Maman sentoît un peu le vin, car, lorsque je measuis mi[sic] en [teste ?] de lui mander la suite de notre révolte, dont le commencement avoit aussi été écrit[sic] avec un peu de précipitation, je sortois de chez le général chez lequel j'avois dîné et où pour noyer les désagréments que nous donnent la conduite de nos équipages, nous avons bu comme des trous, non pas le général, mais nous. (L144. A M. Mandat – Brest, le 14 septembre 1790)

L'attitude d'Albert de Rions et l'arrivée du Code Pénal servent donc de trame narrative à la série de lettres sur laquelle viennent se greffer d'autres événements, plus ponctuels et à la datation plus floue :

Un détachement du régiment de Forest qui est venu s'embarquer ici sur différents bâtiments de l'escadre a absolument gâté les deux régiments de la garnison et nos troupes. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Nous avons eu plusieurs émeutes, dont une seulement a pu être regardée comme sérieuse parce que l'autorité des chefs, même celle de mr d'Albert s'est trouvée compromise. (L142. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 6 septembre 1790)

Nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le code pénal et leur refus a été accompagné, comme à l'ordinaire, des cris, des menaces et du tapage de la sédition, exhortations de notre part, discours parfaitement à leur portée des commissaires, rien n'a réussi. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Dans ces trois premières citations, le passé composé installe les différents événements dans une antériorité par rapport au moment de l'écriture, mais il s'agit d'un passé indéterminé : quand le régiment de Forest est venu s'embarquer ? Nous ne le savons pas, mais les conséquences de ce procès sont sensibles au moment de l'énonciation, puisque les troupes sont « gâtées » par un tel voisinage. La temporalité des événements est également relative :

Les trois V<sup>aux</sup> commandants ont été jusqu'à l'arrivée des décrets ceux qu'on a le plus travaillé et, à bord du *Majestueux*, nous avons eu plusieurs émeutes, dont une seulement a pu être regardée comme sérieuse, parce que l'autorité des chefs, même celle de M<sup>r</sup> d'Albert s'est trouvée compromise. [...] quelques jours après, deux ou trois cent matelots, qui en vouloient à quelques-uns de leurs bas-officiers, les poursuivirent dans les batteries avec des boulets ramés. [...] Nous avons eu ensuite d'autres petites émeutes et beaucoup d'actes d'insubordination, mais qui n'ont pas eu de suite, celles qui ont eu lieu à bord des autres vaisseaux de l'escadre ont extrêmement fatigué le général qui, à tout moment, étoit obligé [f°2r°] de s'embarquer dans son canot pour aller rétablir l'ordre à bord de ces vaisseaux et il ne réussissoit pas toujours. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Dans cet exemple, on voit que les différents événements s'articulent autour d'un point fixe, l'arrivée du code Pénal, cependant l'emploi des indéfinis brouille la chronologie : ainsi, de « plusieurs » émeutes, « une » est « Sérieuse », or il ne s'agit sans doute pas de la première qui est racontée car le général parvient à se faire obéir ; la seconde a lieu « quelques jours après », puis il y a « ensuite d'autres petites émeutes » et « beaucoup d'actes d'insubordination ». Les faits de violences se multiplient ; devenus innombrables, il n'est plus possible d'en tenir une chronologie précise : Adrien Mandat les articule les uns aux autres, donnant l'impression d'un pêle-mêle. Pire, il semble que le temps s'étire, puisqu'Adrien Mandat évoque la nécessaire assiduité « ennuyeuse » sur les bateaux, et il s'étire d'autant plus que les événements se répètent :

Nos équipages sont assez tranquilles depuis que nous n'exigeons d'eux aucun service. Ils font tout ce qu'ils veulent et à bord du *Majestueux*, il descend seulement tous les jours de cinq à six cent hommes qui reviennent à bord ivres morts, s'endorment, ne font pas heureusement tapage et recommencent le lendemain ce qu'ils ont fait la veille. (L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790)

Je serois déjà en route pour la Champagne sans les nouvelles insurrections qui tout récemment viennent d'avoir lieu à bord de presque tous les vaisseaux et dans les cazernes[sic] à matelots à terre : le manque de vin, auquel on avoit substitué de l'eau de vie, a été le prétexte de l'insurrection ; à bord du *Majestueux*, elle a été fort peu de choses et nous l'avons très promptement apaisée, mais à bord de l'*Appollon* et de beaucoup d'autres bâtiments, on s'est emparé des chaloupes, on a été à la municipalité et on nous a renouvelé[sic] toutes les scènes de cet été, les [f°1v°] insultes aux officiers &c. C'est il y eu mercredy huit jours que la 1ere insurrection a éclaté : depuis ce jour, il y a eu beaucoup d'autres à bord des *Deux Frères*, du *Patriote* et de la *Proserpine* qui, jusqu'à ce moment-là avoit été si tranquille (L148. A Mme Mandat – Brest, fin décembre 1790)

C'est il y eu mercredy huit jours que la 1ere insurrection a éclaté : depuis ce jour, il y a eu beaucoup d'autres. (L148. A Mme Mandat – Brest, fin décembre 1790)

« Tous les jours », des hommes qui « recommencent le lendemain ce qu'ils ont fait la veille », des « nouvelles insurrections » mais qui ne sont que le « renouvellement » des « scènes de cet

été », il y en a « beaucoup d'autres » : les indéfinis et les verbes construits avec le préfixe intensif « re- » traduisent dans le lexique cette dilution du temps qui ne se projette plus dans un futur. Il est notable qu'Adrien Mandat va à rebours de ce que l'on peut lire chez ses contemporains, selon Haïm Burstin qui note : « la notion de vitesse est d'ailleurs inhérente aux révolutions, ainsi qu'aux mouvements de modernisation les plus ostensibles<sup>107</sup> », ajoutant :

Du fait du déferlement des événements, les expériences politiques n'ont pas le temps de mûrir graduellement et finissent par se détériorer aux yeux mêmes de l'opinion publique. Ce mécanisme contribue aussi à maintenir un rythme élevé et à alimenter la sensation de vitesse avec laquelle les choses se créent, jusqu'à prétendre soumettre la société à une thérapie intensive, à une sorte d'électrochoc. Illusion ou réalité, rêve d'accélérer le rythme de l'histoire afin de régénérer la société et de créer un homme nouveau ou bien volonté de défendre les acquis face aux torpeurs d'une résistance passive, tout concourt donc à créer chez les révolutionnaires une perception nouvelle et particulière du temps, alimentée par la conscience de pouvoir influencer concrètement sur la réalité et de pouvoir la transformer rapidement<sup>108</sup>.

Si on ne retrouve pas cette impression d'accélération du temps chez Adrien Mandat, elle est en revanche présente chez ses camarades mémorialistes. La Monneraye évoque une « révolution qui marchant d'excès en excès, amena la mort du Roi, la chute du trône & de l'autel, le bouleversement des propriétés, tant publiques que privées », un « orage [qui] grondoit sur nous », des « désordres qui se succédoient rapidement » et une « année si féconde en événements funeste<sup>109</sup> » ; lors du récit de l'année 1790, il écrit : « le char de la révolution marchait, hélas ! avec rapidité & entraînait tout. » Viella, quant à lui, parle de « cette révolution qui devait tout atteindre<sup>110</sup>. » On peut s'interroger sur cette différence de perception : est-elle l'expression de sensibilités différentes ou bien le genre des mémoires pousse leurs auteurs à concevoir ainsi le temps révolutionnaire, là où la lettre donne au présent « une dimension qui peut se révéler inconsistante et évanescence s'il est pris en tenaille entre le poids d'un passé qui ne passe pas et la simple projection vers un futur utopique<sup>111</sup> » ? Seul un nombre plus important de mémoires et de correspondances permettrait de trancher.

Quoi qu'il en soit, cette violence perpétuelle plonge Adrien Mandat dans un profond marasme psychologique, et l'ensemble des dix lettres trahit cette érosion des certitudes, à travers un emploi de la modalisation :

J'ai trouvé l'armement de l'escadre assez avancé et je suis persuadé qu'avant dix ou douze jours elle pourra être en rade. [*f°1r°*] Ce n'est qu'aujourd'hui ou demain que je pourrai

---

<sup>107</sup> Haïm Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>109</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 355.

<sup>110</sup> Viella, *Cahier 2*, f°110.

<sup>111</sup> Haïm Burstin, *Révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 60.



décidément sçavoir sur quel bâtiment je serai armé : il y a à parier que ce sera sur le *Majestueux*, quoiqu'on m'<sup>d</sup>ait assuré qu'il y avoit déjà quinze ou seize lieutenants qui avoient demandé à armer sur ce vaisseau. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

Mais nous espérons que, lorsqu'ils seront à la mer loin des cabarets et des séducteurs, nous en ferons tout ce que nous voudrons. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

j'espère cependant que tout cela s'arrangera à l'amiable (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Les verbes de croyance, comme « persuader », « savoir », « parier », « espérer », sont employés dans des phrases positives, en association avec des verbes au futur simple, qui traduit que l'événement, même s'il est à venir et donc encore non réalisé, le sera. Dans ces deux premières lettres, seule la phrase « on prétend qu'on avoit envie de lui donner une fête, mais je suis bien loin de vous assurer cela comme positif » (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790), fait apparaître un doute : le verbe « prétendre » connote une fausse croyance, tandis que la modalisation « je suis bien loin », sans être une négation complète, installe le procès dans un contexte fortement négatif.

A partir du mois de septembre, l'expression de l'incertitude devient systématique :

nous ne sçavons pas encore à quoi nous sommes destinés, si nous appareillerons pour les colonies ou si nous devons attendre ici pour en sortir que les 16 vaisseaux qu'on vient d'envoyer ordre d'armer. (L142. A Mme Mandat a sa Mere – Brest, le 6 septembre 1790)

je ne sçais comment nous parviendrons à rétablir la subordination, cela me paroît chose difficile. (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790)

nos premiers désordres n'ont pas eu des suites aussi fâcheuses que celles que nous avons peur qu'ils n'eussent. (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790)

Le fait de ne pas « savoir » fait émerger des hypothèses (« si... ou si... »), c'est-à-dire des futurs possibles et non plus certains ; la difficulté à envisager le futur s'exprime également à travers des commentaires qui annulent la possibilité de réalisation des actions (« cela me paroît chose difficile ») ou bien qui renvoient à des conséquences contrariées (« n'ont pas eu des Suites aussi facheuses que celles que nous avons peur qu'ils n'eussent ») Finalement, c'est la certitude qu'il ne se passera rien, ou du moins rien de bon, qui finit par triompher :

infailliblement, l'insubordination va les gagner. Hier, nous avons eu un exemple : elles sont à bord de l'America de 74 ; tout l'équipage, matelots et soldats ont demandé à descendre à terre, et avec des menaces si on le leur refusoit. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

il ne faut plus compter sur cette malheureuse escadre-ci. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Nous allons voir quel parti prendra l'Assemblée nationale : il nous semble à tous qu'il n'y en a pas d'autre que celui de désarmer l'escadre et c'est probablement ce que le général aura demandé au ministre ; il est bien certainement impossible de mettre à la voile avec l'insubordination actuelle. (L145. A M. Mandat – Brest, 3 octobre 1790)

nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le Code pénal. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

j'espère qu'on va nous désarmer, ce que je regarderai comme très heureux, vu l'insubordination de l'équipage qui va toujours crescendo. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Cet officier général ne gardera pas sûrement ce commandement et nous avons une peur affreuse[sic] du d'Estainget de son uniforme national ; pour moi, je songe sérieusement à quitter le *Majestueux* à bord duquel il s'établira probablement. (L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790)

Adrien Mandat est le témoin malheureux de la mécanique de la violence : « infailliblement », elle mène au pire, c'est-à-dire à l'impossibilité de « travailler » normalement, plongeant l'escadre dans un immobilisme complet ; l'escadre ne partira pas, le présent se fige dans une « inactivité » qui se traduit par l'emploi du terme « tranquille » à plusieurs reprises :

aujourd'hui, la rade est assez tranquille, mais d'un jour à l'autre le tapage peut recommencer et nous ne doutons pas que le jour où on arborera le pavillon national, il n'y ait du tapage. (L148. A Mme Mandat – Brest, fin décembre 1790)

Nous sommes sûrs actuellement de n'avoir plus d'insurrections et nous avons [f°1r°] pris le meilleur moyen possible pour les éviter. Nous avons débarqué plus de la moitié de notre équipage et n'avons conservé à bord que les canoniers[sic] et gens sûrs dont nous pouvons faire tout ce que nous voulons. Le détachement de Normandie et[sic] aussi retourné d'où il étoit venu et, presque tous les V<sup>aux</sup> ayant suivi notre exemple, la rade sera sûrement dorénavant très tranquille. (L149. A M. Mandat – Brest, le 2 janvier 1791)

Seule la perspective de quitter Brest, énoncée dès la lettre n°148, permet d'envisager la sortie de ce temps arrêté et incertain :

Quelqu'envie que j'aye de partir, ce n'est pas dans le moment actuel que je pense demander un congé et me voilà décidé à attendre au moins jusqu'au 15 de janvier ou le désarmement du Vau qu'on nous annonce comme prochain<sup>112</sup>, ou au moins l'apparence du rétablissement de l'ordre. (L148. A Mme Mandat – Brest, fin décembre 1790)

En attendant, Adrien Mandat reste prisonnier de ce présent sans fin.

#### ***II.4. La Révolution : dire la violence révolutionnaire, entre exactitude et euphémisation***

À plusieurs reprises, Adrien Mandat hésite entre tout raconter et ne rien dire. A son arrivée à Brest, il écrit très curieusement à son père : « ce n'est pas de Brest que je puis vous mander beaucoup de nouvelles, nous y en attendons au contraire avec impatience et il nous tarde de sçavoir si nous guerroyons ou non. » (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790) ; est-ce de l'inconscience n'a-t-il pas pris la mesure des événements en train de se produire ? Toujours est-il que les « nouvelles » viennent d'ailleurs, l'effervescence du port semblant n'être qu'un

---

<sup>112</sup> Le règlement du conflit entre l'Espagne et l'Angleterre pousse le gouvernement à cesser les armements et à renvoyer les équipages à la fin de novembre : « L'Angleterre ayant fait suspendre, Messieurs, les armemens qui s'exécutoient dans ses différens Ports et ayant même ordonné un désarmement partiel, l'intention du Roi est que vous arretiez les armemens dont on s'occupoit à Brest. En conséquence, il convient qu'a la reception de ma lettre, vous vous concertiez pour renvoyer successivement dans leurs quartiers respectifs, les Equipages des vaisseaux et frégates qui sont à la chaine, ou en armement ; et que vous en agissiez de même à l'égard des Gens de Mer qui sont à la caserne. » (1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdtt d'Hector du 27 novembre 1790 », f°345)

épisode négligeable. Il semble que, dans un premier temps, Adrien Mandat ait fait le choix de ne pas tout dire, puisqu'il écrit à sa mère :

Le peu d'étendue de mon papier ne me permettant pas de vous raconter tout ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée, ce qui formeroit un *in-quarto*, je vous en réserve le récit pour le moment de notre réunion, quoique ce moment-là m'ait encore l'air éloigné, surtout si nous avons la guerre, comme nous nous y attendons, car les armements anglois augmentent tous les jours. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

« Réserver le récit » pour un temps « éloigné » plutôt que de le délivrer immédiatement, c'est d'une certaine manière minimiser l'importance des événements, même si ceux-ci pourraient former un « in-quarto. » Ici, l'anecdote reprend le sens d'histoire secondaire, inessentielle ou accessoire.

Mais au mois de septembre, Adrien Mandat change de stratégie narrative. La lettre du 6 septembre raconte assez longuement plusieurs émeutes à bord des vaisseaux. Cependant, plusieurs passages peuvent apparaître comme des moyens d'euphémiser le récit de ces violences. Premièrement, l'évocation de l'Ailleurs dilue les événements de Brest dans un contexte plus global ; en effet, Adrien Mandat note : « il me tarde bien de Sçavoir quelle tournure vont prendre les troubles de Nancy que nous avons appris hier, quoique cela neSoit pas trop près de nully etque nous n'avez point dans notre voisinage de troupes qui puissent prendre parti pour ou contre le regiment du roi. » (L142. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 6 septembre 1790) Alors que les émeutes battent leur plein à Brest, ce sont de potentielles répercussions des troubles de Nancy en Champagne qui l'inquiète : la famille à Nully, comme ses frères dans leurs régiments à l'Est, sont également menacés par la violence révolutionnaire. Deuxièmement, le renvoi à des préoccupations ordinaires « normalisent » ce temps de violence ; la référence aux fiancées potentielles ou bien aux relations entre les deux frères dédramatisent ce qui a pu précéder :

Nos gardes finissent ce soir et nous retournons chacun de notre côté à terre pour un jour et demi. Nous logeons dans la même maison et, en rade, la *Proserpine* est mouillée si près du *Majestueux* que nous pouvons nous souhaiter le bonjour à la voix. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

A partir de cette lettre, il semble qu'Adrien Mandat prenne le parti de tout dire à ses proches ; il décide d'écrire à son oncle « un ample détail de ce qui s'est passé sur notre vilaine escadre » (L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790), On peut lire ce qui motive ce revirement dans la lettre précédente :

Depuis les derniers décrets de l'Assemblée sur la subordination, elle commence à se rétablir dans l'escadre, d'où je ne avois pas émandé de peur de vous inquiéter qu'elle avoit tout-à-fait disparu. (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

Il n'y a rien eu à bord de la *Proserpine*, je vous en donne ma parole, ainsi soyez tranquille, j'ai mieux aimé vous mander ce qui vient de se passer que de vous le laisser apprendre par la Gazette (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

La volonté manifeste de ne pas inquiéter sa destinataire est traversée par la concurrence avec la presse qui risque de tout dévoiler, même si celle-ci peut parfois s'avérer une alliée utile :

Je ne vous rendrai pas un<sup>b</sup> compte entier de ce qui s'est passé à bord pendant la séance des commissaires, vous aurez probablement dans le *Moniteur* le procès-verbal que nous avons dressé et vous n'y verrez pas sans peine que l'équipage, poussé par des gueux de terre, a fini par demander que M<sup>r</sup> d'Albert et son capitaine de pavillon quittassent l'un l'escadre et l'autre le V<sup>au</sup>. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Adrien Mandat essaie donc de contrôler à sa manière l'information : il se réserve le récit des manifestations de violence dont il est le témoin et parfois la victime, en revanche, les députations et les harangues diverses sont laissées à la presse.

Néanmoins, comment parler de ces événements ? On remarque par exemple qu'Adrien Mandat peine à désigner les événements qu'il traverse par leur nom véritable, utilisant pendant quelques mois des euphémismes. J.-P. Jersenne consacre la première partie de son article à l'émergence ou non du mot « révolution » dans ses différentes sources, le plus souvent des écrits du for privés, traduisant une « conscience fort variable de la portée de l'année [1789]<sup>113</sup> », tout en signalant que les possibles « décalages dans la conscience et la qualification des changements s'avèrent manifestes<sup>114</sup> », mais :

Ils semblent finalement peu réductibles à des critères socio-culturels ou à des situations spécifiques. Néanmoins, la jonction entre les conditions de la vie personnelle des auteurs et les changements généraux se trouve d'autant plus aisément nouée que ces auteurs sont mêlés à l'action collective. La rupture entre le présent et le passé est largement ressentie même quand elle n'est pas rendue par l'usage fort de « Révolution<sup>115</sup> ».

Le terme « révolution » apparaît dans plusieurs lettres entre l'hiver 1789 et le printemps 1790 :

ceux qui restent ne s'accordent pas très bien dans leur manière de parler sur la Révolution : les uns en sont très mécontents et en voudroient une autre qui, comme un reflux, rapportât la noblesse et les gens riches ; d'autres disent qu'ils donneroient j'usqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire la Révolution si elle n'avoit pas eu lieu ; tous meurent de faim et sont par conséquent d'une honnêteté dont les beaux jours de Paris n'ont jamais donné d'exemple (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789)

Depuis ce tems, le calme est si parfaitement rétabli qu'à peine se doute-t-on que la capitale ait été le théâtre de la Révolution. (L133. A Mme Mandat – Paris, le 22 avril 1790)

Le roi a passé hier en revue une très grande partie de la Garde nationale et a fait faire une proclamation par laqu'elle il se met pour ainsi dire à la tête de la révolution et ordonne qu'on ne porte plus d'autre cocarde que la nationale. (L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790)

Assez paradoxalement, le mot, s'il renvoie bien à la violente crise politique qui secoue la France, est « annulé » par son contexte « ordinaire », connotant sans doute une forme d'incrédulité : les plaintes du commerce, le « calme » rétabli, voire le roi qui « se met [...] a la tete de la revolution ». Le mot est encore utilisé une dernière fois en août 1790 :

---

<sup>113</sup> J.-P. Jersenne, *op. cit.* p. 12.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>115</sup> *Id.*

Un sergent du régiment de Normandie, lorsqu'il a lu le décret, a cassé son fusil de rage et a dit : « je vois bien qu'on nous a trompés, on s'est servi de nous comme des pattes du chat pour tirer les marons du feu et, actuellement qu'on croit la révolution consommée, on veut nous faire rentrer dans le devoir, nous verrons », a-t-il dit. Jusqu'à présent, il ne nous a encore rien fait voir, mais il est convenu que pour le séduire, on lui avait fait espérer la lieutenance-colonelle du régiment. Les esprits en général paroissent moins disposés en faveur de l'Assemblée nationale depuis la dénonciation du Châtelet et le retour de Fédérés. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Là encore, le mot est rapporté au discours d'un autre : après les commerçants et le roi, c'est au tour du sergent de l'employer et de le prendre à son compte ; mais là aussi, le contexte vide le mot de son sens et de son potentiel violent : l'homme n'a « rien fait voir », on tentera de la « séduire » ou plutôt de le corrompre et il n'y paraîtra plus.

Adrien Mandat met du temps semble-t-il à « digérer » le phénomène révolutionnaire et cela se traduit par le choix des mots employés pour désigner la situation. Dans la première lettre, datée du mois de juin 1790, il est question des « têtes » qui ne sont pas « autant [...] tranquilles » et de matelots « extrêmement indisciplinés » ; dans la lettre suivante en juillet, il signale qu'il n'y a « pas une motion, pas le plus petit desordre », mais que le régiment de Normandie est « gâté », employant ici la métaphore du pourrissement, tandis que le peuple de Brest « remue » ; aux termes d' « indiscipline » et d'« insubordination », termes abstraits, succèdent à partir de septembre les termes « émeute » et « tapage », plus concrets et renvoyant l'un au mouvement, l'autre au son ; le terme « révolte » apparaît dans la continuation de la lettre du 6 septembre, « insurrection » et « sédition » dans les lettres du mois d'octobre : Adrien Mandat met donc plusieurs mois à trouver le mot « juste » qui dénote sans fard la violence des événements, tandis que la réflexion « Voilà ce qu'a produit la Déclaration des droits de l'Homme » (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790) rattache définitivement les incidents singuliers qu'Adrien Mandat vit à la logique globale de l'événement, dans la mesure où une origine est ainsi désignée. Il est intéressant de voir que cette origine est la déclaration du 26 août 1789 qui consacre l'égalité des citoyens, à un moment où Adrien Mandat essaie désespérément de maintenir un esprit de hiérarchie militaire, si ce n'est sociale, dans son équipage. Là encore, on notera une différence avec ses camarades mémorialistes, en particulier Viella et Scipion de Castries. L'un comme l'autre sont peu sensibles à la chronologie des événements de 1789 et 1790 : pour eux, l'origine véritable des événements qu'ils vivent est la Guerre d'Indépendance américaine, à laquelle ils ont participé, ce qu'ils vivent comme un véritable péché originel. Viella écrit :

Dans cette armée, se trouvaient plusieurs jeunes gens de qualité qu'on a vû les premiers à embrasser la Révolution française, séduits par celle d'Amérique. Tout dans celle-ci étoit faite pr tromper la jeunesse et l'inexpérience. Le pays, les mœurs, des habitants tranquilles, le bonheur des familles offraient un tableau ravissant et c'est peut être dans l'imprudent espoir de le réaliser

dans leur pays, que plusieurs de ceux dont je parle ont participé aux mouvements qui l'ont bouleversé. Peu de personnes prévoient alors le danger du séjour des armées françaises en Amérique. Il n'avait cependant pas entièrement échappé à quelques bons esprits. L'événement ne tarda pas à le prouver et à l'instant où j'écris, tout le monde en convient. (Oùt 1801)<sup>116</sup>

Evoquant la « funeste révolution de l'Amérique<sup>117</sup> », Scipion de Castries est presque hanté par cette idée, coupable de n'avoir « jamais aperçu (les jeunes gens du moins) tout ce qu'elle avait d'immoral », avant d'en parler plus longuement dans des termes semblables à ceux de Viella :

Tel était l'aveuglement dont toute la France était frappée que personne ne démêlait et ne s'entretenait de ce qu'avait d'odieux cette prétendue générosité à soutenir des sujets contre leur souverain légitime. Après que la révolution française eut éclaté et que les Anglais ont été soupçonnés de l'avoir protégée, chacun dit : « Ils prennent une cruelle revanche, je l'avais bien prévu. » Quelques personnes, en effet, plus réfléchies que les autres, pouvaient blâmer l'appui que l'on donnait ouvertement aux insurgents et le taxer d'immoralité, mais l'enthousiasme était tel que l'on ne parlait d'autres choses et je suis bien certain que je n'ai jamais entendu prononcer une parole qui tendit à blâmer la guerre qui se préparait, ni démontrer devant moi tout ce qu'elle aurait d'immoral et d'impolitique<sup>118</sup>.

La révolution française voulait le pillage et du sang, elle s'est gorgée de l'un et de l'autre. La révolution américaine voulait vraiment la liberté et non point la licence : aussi tous les efforts se sont réunis pour organiser un gouvernement stable, approprié à leur pays et auquel ils n'ont fait que des améliorations en en élaguant sagement tout ce que pouvait entraîner de défectueux la précipitation avec laquelle ils avaient été obligés d'en arrêter les premières bases<sup>119</sup>.

A la lumière de la correspondance d'Adrien Mandat, on peut constater que, chez les officiers de marine, ce lien entre la révolution américaine et la Révolution française ne s'est pas spontanément imposé dans les esprits au moment où les événements survenaient, mais qu'il s'agit d'une construction intellectuelle plus tardive<sup>120</sup>.

---

<sup>116</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°52.

<sup>117</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 65.

<sup>118</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 73.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>120</sup> Toute une tradition historique s'est créée autour de cette idée derrière le concept de « révolution atlantique » ; elle a été représentée en France par les travaux de Jacques Godechot, *Les Révolutions (1770-1799)*, Paris, PUF, 1986<sup>4</sup>, et Elise Marienstras, *L'Amérique et la France : deux révolutions*, Paris, PUPS, 1989 ; voir également la synthèse proposée par Philippe Raynaud, dans le Dictionnaire critique de la révolution française, dir. François Furet et Mona Ozouf, t.4 « Les Idées », Paris, Champs-Flammarion, 2007, p. 437-455. Ainsi, pour Jacques Godechot, la Révolution américaine « a, d'abord donné aux Européens l'impression qu'ils vivaient dans une époque qui allait connaître de prodigieux bouleversements. Ils ont vu que les doctrines philosophiques, dont ils discutaient, n'étaient pas utopiques, mais susceptibles d'application immédiate. Elle a, enfin, créée en Europe le "mythe" américain, l'image d'une société nouvelle, démocratique, proche de la société décrite par Rousseau. » (*op. cit.*, p. 121) Néanmoins, Jean-Clément Martin tempère cette idée de parenté idéologique : « Elle n'a pas été non plus la matrice des consciences politiques révolutionnaires ; puisque un tiers seulement des Français engagés dans la guerre d'Indépendance se rallient ensuite à la cause révolutionnaire, un autre tiers passant à la contre-révolution, le reste demeurant peu motivé par la politique » (*Nouvelle histoire...*, *op. cit.*, p.29) Qui plus est, l'historien souligne des différences majeures : « La différence avec ce que sera la Révolution française est nette, notamment par la longueur du processus, l'absence de débat public collectif sur les grands principes et la mainmise continue des élites américaines sur le mouvement. Malgré certains épisodes marqués par un vide juridique ou par une concurrence des pouvoirs [...], la Révolution américaine ne donne pas prise à un enthousiasme populaire incontrôlé, ni à des revendications spontanées liées à des attentes anciennes. [...] Plus que l'opposition entre deux révolutions, « douce » et « violente », qui différencierait les Etats-Unis et la France, l'une, américaine, s'inscrit dans la continuité des « révolutions » des Lumières, réglant les problèmes internes aux nations et les tensions entre les "ordres" ou les communautés de citoyens, tandis que l'autre, française, après s'être déroulée de cette façon jusqu'en 1789, bascule ensuite dans un autre genre de "révolution", inédit

Ayant pris le parti de tout raconter, Adrien Mandat est pourtant partagé entre le récit itératif et le récit singulatif. Comme le papier manque (et il est vrai que les feuilles des lettres sont plus petites qu'auparavant<sup>121</sup>), il est tentant de résumer les événements et de simplement marquer leur répétition :

nous avons eu ensuite d'autres petites émeutes et beaucoup d'actes d'insubordination, mais qui n'ont pas eu de suite (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

tout ce qu'ils ont fait depuis la 1<sup>ère</sup> insurrection (L145. A M.Mandat à son père – Brest, 3 octobre 1790)

sans les nouvelles insurrections qui tout récemment viennent d'avoir lieu à bord de presque tous les vaisseaux et dans les cazernes[sic] à matelots à terre : le manque de vin, auquel on avoit substitué de l'eau de vie, a été le prétexte de l'insurrection ; à bord du *Majestueux*, elle a été fort peu de choses et nous l'avons très promptement apaisée, mais à bord de l'*Appollon* et de beaucoup d'autres bâtiments, on s'est emparé des chaloupes, on a été à la municipalité et on nous a renouvelé[sic] toutes les scènes de cet été, les [f°/v°] insultes aux officiers &c. C'est il y eu mercredy huit jours que la 1ere insurrection a éclaté : depuis ce jour, il y a eu beaucoup d'autres à bord des *Deux Frères*, du *Patriote* et de la *Proserpine* qui, jusqu'à ce moment-là avoit été si tranquille. (L148. A Mme Mandat –Brest, fin décembre 1790)

Les indéfinis, les déterminants pluriels ainsi que l'adjectif numéral « premier » tendent à présenter les scènes de violence de manière globale : les épisodes sont indistincts car ils appartiennent à une série. Il est vrai que la plupart des émeutes décrites répètent le même scénario : une décision prise par un représentant de l'ordre (assemblée ou officier) est contestée, ce qui déclenche des violences à bord, les matelots se retournant vers certains membres d'équipages (officiers ou sous-officiers), puis ils quittent le navire sur des chaloupes pour y revenir ensuite, le plus souvent ivres. Ainsi, on constatera l'extrême contraction du dernier récit de révolte, que l'on trouve dans la lettre n°148 :

Maurice et les officiers ont été presque obligés de se battre avec les matelots qui vouloient jeter le maître d'équipage à la mer, les canoniers et soldats ont heureusement pris les armes pour les tirer d'affaire et on s'est emparé des chefs d'émeute. (L148. A Mme Mandat –Brest, fin décembre 1790)

Ici, le récit de l'émeute tient en quelques lignes, dépouillé de tous ornements descriptifs, d'éléments de dramatisation ou de commentaires, comme on pouvait en trouver dans les lettres précédentes, signe sans doute de la lassitude de l'épistolier. Auparavant, Adrien Mandat singularisait davantage son récit. Une première manière consistait à souligner le caractère « extraordinaire » de l'événement dans le temps gris de la violence quotidienne. C'est le cas de ce qui est désormais connu comme « l'affaire du Léopard », ainsi annoncée : « voici du nouveau, le léopard de 74 qui étoit depuis quelque tems aS<sup>t</sup> domingue commandé par m<sup>r</sup> dela galissoniere vient d'entrer ici commandé par m<sup>r</sup> de Santo domingo. » (L144.

---

jusqu'alors. Dans ce dernier type, les forces populaires comptent autant que les élites et exigent une autre solution politique que l'instauration d'un régime notabiliaire. » (*ibid.*, p. 30)

<sup>121</sup> Voir les notes sur le papier dans le cahier iconographique.

Adrien Mandat à son père – Brest, le 14 septembre 1790). Le présentatif qui introduit l'adjectif « nouveau », ainsi que la longueur du récit -presque toute la lettre est consacrée à l'exposition de l'affaire-, sont autant d'indices du caractère hors-norme de l'affaire. L'« étonnement » face à cette mutinerie particulière et l'atmosphère de secret qui pousse à la « conjecture » contribuent à dramatiser davantage l'épisode<sup>122</sup>.

La seconde manière tient à revenir au récit d'anecdotes, petit fait qui se charge alors d'une valeur symbolique. Adrien Mandat met alors en scène un personnage, qui sans être forcément identifié, prend de l'épaisseur et finit par se détacher de la masse :

Il y en avoit une assez plaisante et qui commençoit à exciter du mouvement dans la ville. Un *[f°2v°]* petit élève avoit un singe qui, lorsqu'on eût quitté les côtes d'Afrique, mouroit de froid et qu'il fallut habiller. Il se trouva que l'habit qu'on lui avoit fait étoit bleu et rouge : ils ont en conséquence imaginé de dénoncer ce petit élève comme ayant voulu faire porter un habit de milice à son singe et, par conséquent, insulté la nation. Le ridicule de cette dénonciation et la menace des troupes l'a heureusement fait tomber, mais le peuple commençoit déjà à remuer. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Hier, nous avons eu un exemple : elles sont à bord de l'America de 74 ; tout l'équipage, matelots et soldats ont demandé à descendre à terre, et avec des menaces si on le leur refusoit. Le major du vaisseau s'est tiré *[f°2r°]* d'affaire fort adroitement en leur disant : « mes amis, vous avez raison, je vais faire appareiller le vaisseau, nous rentrerons avec lui dans le port et nous irons tous nous promener à terre » ; ils se sont tous mis à rire et ne sont descendu*[sic]* que le nombre que le major avoit d'abord fixé. (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

Le dernier décret sur la discipline des troupes ne les a point du tout amusé *[sic]*. Elles ont prétendu que l'Assemblée les trahissoit et on n'a pas *[f°1v°]* manqué de le leur mander de Paris et de les engager à continuer à faire tout ce qu'elles ont fait jusqu'à présent, c'est-à-dire à se partager leurs caisses &c. Un sergent du régiment de Normandie, lorsqu'il a lu le décret, a cassé son fusil de rage et a dit : « je vois bien qu'on nous a trompés, on s'est servi de nous comme des pattes du chat pour tirer les marons du feu et, actuellement qu'on croit la révolution consommée, on veut nous faire rentrer dans le devoir, nous verrons », a-t-il dit. Jusqu'à présent, il ne nous a encore rien fait voir, mais il est convenu que pour le séduire, on lui avoit fait espérer la lieutenance-colonelle du régiment. Les esprits en général paroissent moins disposés en faveur de l'Assemblée nationale depuis la dénonciation du Châtelet et le retour de Fédérés. (L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790)

Dans ces anecdotes, le « petit eleve » et son singe habillé, comme le major qui a le sens de l'humour et le sergent en colère, ne sont pas clairement identifiés, néanmoins ils particularisent ces micro-événements, ignorés de la presse comme de la correspondance officielle. Ces récits laissent à voir la tension qui existe alors dans le port de Brest mais le comique atténue la gravité de la situation : si la dénonciation n'avait pas été trouvée « ridicule », si le major avait été moins « adroit » et que les marins ne s'étaient pas mis « à rire », et si le sergent s'était décidé à agir, l'anecdote aurait pu tourner au drame. La tonalité comique a aussi valeur de commentaire implicite sur l'événement : au travers de l'anecdote, c'est la mesquinerie et le fanatisme d'adultes qui s'en prennent à un enfant et à son animal qui

---

<sup>122</sup> Pour plus de détails sur cet épisode, voir première partie, chapitre IV, p. 255-261.



sont dénoncés, comme le caractère volatile des idéaux révolutionnaires des « gueux », qui ne résistent pas à un bon mot ou à une bourse pleine.

Les récits d'émeutes sont également l'occasion pour Adrien Mandat de se représenter face à la foule, en plus ou moins bonne posture :

sur un silence bien appuyé de ma part et un ordre en même tems à ces soldats de rentrer sur le gaillard et qu'ils ont exécuté à mon grand étonnement, a tout remis dans l'ordre. Une chose encore qui m'étonne beaucoup, c'est de n'avoir pas été dénoncé le soir même à la municipalité pour avoir empêché les « vive la nation ! » (L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790)

mais la plupart des Soldats ont refusé de prendre les armes et ont bientôt fait partie des révoltés, de manière que le moyen de rétablir l'ordre nous étant absolument enlevé, nous avons été réduit à perrorer. [...] Comme elle[*la chaloupe de l'Amérique*] ne suffisoit pas, on s'est bien vite emparé de celle du *Majestueux*, tous nos matelots s'y sont précipités, en passant par-dessous nos bras, entre nos jambes et par les sabords. Je m'étois mi[*sic*] en travers sur l'échelle pour les empêcher de s'embarquer : en passant sous mes bras, on a manqué de me faire tomber à la mer. J'ai voulu sermoner, on m'a envoyer faire f. . Le général, voyant que la révolte paroissoit encore plus sérieuse à bord de l'*Eole* qu'à bord des autres vaisseaux, y a été sur-le-champ mais n'a pu empêcher d'aller à terre les chaloupes et canots de presque tous les vaisseaux, la nôtre est partie comme les autres et depuis que nous n'avons presque plus personne à bord, le vaisseau est d'une tranquillité[*sic*] extrême, les autres de même. Le général est revenu à bord désespéré, nous le sommes comme lui. [...] Voilà ce qu'a produit la déclaration des droits de l'homme (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

il [un marin qui s'était rangé du côté des officiers] est toujours menacé, nous l'avons été aussi, mais comme nous avons promi que le premier gueux qui nous mettroit la main sur le corps le payeroit cher, personne ne nous dit rien. [...] Il y a près d'une heure que je suis à prêcher les soldats de Normandie qui m'ont paru fâchés de ce que les matelots avoient refusé la manœuvre ; je leur ai dit que c'était leur faute et que je leur imputois tout ce qui s'était passé à bord depuis que le *Majestueux* est en rade, que s'ils avoient voulu montrer les dents dans le commencement et ne pas nous abandonner, les matelots ne se seroient pas permis tout ce qu'ils ont fait depuis la 1<sup>ère</sup> insurrection, qu'ils avoient manqué à l'honneur, au devoir, et à leur serment &c &c &c. Je leur ai dit des choses très fortes et ensuite je leur ai donné des conseils qu'ils ont eu l'air [*f°2r°*] d'écouter et qu'ils ont l'air disposés à suivre. Je serois bien fier si j'avois réussi à les convertir, mais je n'y compte pas du tout. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Adrien Mandat se représente tantôt en danger de mort, puisqu'à trois reprises, deux fois dans la lettre à sa mère du 6 septembre 1790 et une fois dans la lettre à son père du 3 octobre, il indique qu'il est « l'épée à la main » face à plusieurs centaines de soldats, tantôt dans une posture passive et impuissante, qui se traduit par l'emploi ironique des mots « sermoner » et « perrorer ». Les micro-récits sont alors suivis de commentaires qui donnent aux destinataires d'Adrien Mandat le sens à donner aux événements : dans le premier exemple, le renvoi à du contrefactuel, à savoir l'absence de dénonciation, laisse entrevoir l'atmosphère de délation et les relations exécrables entre la municipalité et la Marine ; dans le second et le troisième exemple, c'est le prétendu progrès philosophique qui est nié : tous les beaux raisonnements révolutionnaires ne sont que des non-sens et les esprits sont définitivement perdus, incapables de revenir au bon sens...



La « nouvelle » met fortement en question les pratiques d'écriture d'Adrien Mandat . Élément exogène, elle pousse l'épistolier à se détourner du couple formé avec sa destinataire principale ; en cela, elle est un facteur de « dépersonnalisation » de la lettre, transformée en substitut de gazette ou de journal. Les deux oscillent par ailleurs entre complémentarité et concurrence, notamment quand il s'agit de gagner la bataille de l'inédit ; si, pour renforcer son *ethos* de marin, Adrien Mandat met en place toute une stratégie de récits tous azimuts, quitte à raconter de fausses nouvelles ou bien divulguer des secrets militaires, ses lettres perdent cependant en intérêt par son refus de la dramatisation : le style sec, sans effets de style, est, pour lui, le garant du caractère véridique du récit, par ailleurs conçu comme un résumé des faits transposable dans une autre forme, comme le journal de campagne ou la relation. La bataille des Saintes et les émeutes révolutionnaires remettent en cause ce modèle narratif, par la réintroduction de l'affect et de l'imaginaire dans le récit. A l'éparpillement des nouvelles formant la trame du quotidien, succède, dans le cas de la bataille, la « relation » : la violence, jugée « normale », est sublimée dans un récit clos et organisé ; il s'agit, pour l'épistolier, de révéler à sa destinataire le jugement de l'Histoire. En revanche, l'irruption de la violence révolutionnaire, « anormale », perturbe la narration : le rythme de la chronique étire démesurément le présent, sans aucune perspective d'avenir ; la chaîne de lettres ne permet alors ni à l'épistolier ni à ses destinataire de donner du sens à ce qui est vécu et fait émerger la dangereuse possibilité de disparaître dans la masse.



## CHAPITRE IV

### DIRE L'ESPACE : LA LETTRE DE VOYAGE

Le goût pour les récits de voyage semble avoir commencé dès le XVII<sup>e</sup> siècle, s'il faut croire Chapelain :

Nostre nation a changé de goust pour les lectures et, au lieu des romans qui sont tombés avec La Calprenède, les voyages sont venus en crédit et tiennent le haut bout dans la Cour et dans la Ville, ce qui sans doute est d'un divertissement bien plus sage et plus utile que celui des agréables bagatelles qui ont enchanté tous les fainéants et toutes les fainéantes de deçà<sup>1</sup>.

Le siècle suivant voit l'accélération du phénomène, puisque l'historien Daniel Roche note qu'à l'échelle européenne entre les deux siècles, on passe de 1566 récits de voyages imprimés à 3540, avec une production française quasiment doublée sur cette période<sup>2</sup> : en France, l'entreprise de publication la plus marquante est l'*Histoire générale des Voyages* de l'abbé Prévost, immense compilation de récits de voyage en vingt volumes, dont quinze assumés par Prévost de 1746 à 1759. Genre des Lumières, le récit de voyage est fondé sur « l'équation autour de trois thèmes principaux » :

D'une part, le progrès de la connaissance par la mobilité et le voyage dicte le relativisme des mœurs et des institutions ; il contribue alors à l'érosion des valeurs politiques et morales. D'autre part, et en même temps, se diffuse l'idéal de la connaissance par l'expérience, la collecte des faits et l'enquête sur les hommes et sur les choses ; cet idéal se substitue à l'autorité des auteurs et aux subtilités des raisonneurs. Enfin, l'essor des mouvements comme celui de leurs relations connues, car imprimées, confrontent les préjugés, balisent le cosmopolitisme en posant à tous la question du lien entre l'identité et la localisation, l'accueil et l'hospitalité, le don et l'économie, le rejet et le contrôle de l'étranger<sup>3</sup>.

Sur le plan poétique, le récit de voyage, création « moderne », « présente cette particularité de constituer un genre extrêmement souple, susceptible de s'intégrer à des genres ou des sous-genres littéraires autonomes, réglés par des codes d'écriture spécifiques, tels le journal, l'autobiographie, le discours épistolaire, l'essai parmi d'autres<sup>4</sup>. » Le rapport entre la lettre et le récit de voyage est double : la lettre du voyageur peut contenir un récit de voyage, tandis que le récit de voyage peut être présenté comme une succession de lettres, à l'instar des *Lettres d'Italie* du président de Brosses (1739-1740), publiées de manière posthume en 1799.

---

<sup>1</sup> Chapelain, *Lettres*, « Lettre de Jean Chapelain à M. Carrel de Sainte-Garde du 15 décembre 1663 », Paris, Imprimerie Nationale, 1883, t. 2, p. 340-341.

<sup>2</sup> Daniel Roche, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 25.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>4</sup> Ronan Le Huenen, *Le récit de voyage au prisme de la littérature*, Paris, PUPS, 2015, p. 37.

## I. ADRIEN MANDAT OU DE LA DIFFICULTE D'ALLER AILLEURS

A la suite de Juste Lipse qui donne au voyage le principe suivant, « Vagari, lustrare, discurrere quivis potest : pauci indagare, discere [chacun peut roder, aller & courir, mais peu contempler & apprendre, c'est-à-dire vraiment voyager]<sup>5</sup> », la plupart des auteurs de récits de voyage revendiqueront le caractère utile du voyage et il n'y a guère que Rousseau dans le Livre V de l'*Emile* qui ose mettre en doute ce dogme des Lumières :

De tous les siècles de littérature, il n'y en a point où l'on lût tant que dans celui-ci, et point où l'on fût moins savant ; de tous les pays de l'Europe, il n'y en a point où l'on imprime tant d'histoires, de relations de voyages qu'en France, et point où l'on connaisse moins le génie et les mœurs des autres nations. Tant de livres nous font négliger le livre du monde ; ou, si nous y lisons encore, chacun s'en tient à son feuillet. Quand le mot Peut-on être Persan ? me serait inconnu, je devinerais, à l'entendre dire, qu'il vient du pays où les préjugés nationaux sont le plus en règle, et du sexe qui les propage le plus<sup>6</sup>.

Rousseau souligne ici la difficulté de se désaccoutumer des « préjugés nationaux » qui rend parfaitement incapable d'apprendre quoi que ce soit d'autrui. Dans le cas des officiers de marine, Cotignon pointe une autre difficulté :

Nous jetâmes l'ancre dans le port de Naples. M. de Piervert fit remettre à notre Consul et Ambassadeur les paquets dont il était chargé, quant à nous, nous n'eûmes rien de plus pressé que de courir la ville pour en voir toutes les curiosités qui y sont en l'abondance ; il fut un temps où des gardes de la Marine ne cherchaient que leurs plaisirs, et non à tirer parti de leurs voyages, en tâchant d'apprécier ce que l'on ne verra peut-être jamais, mais la raison vient avec l'âge ; et plût à Dieu maintenant que je suis encore plus sage, d'être à même de revoir ce que j'ai vu. Certes, j'apprécierais bien tout : que de choses curieuses qui m'ont passé par les mains, et que j'entends tant vanter à présent ; je regrette bien maintenant de les avoir méprisées, mais enfin, il n'y a plus de remèdes<sup>7</sup>.

Si le métier d'officier permet effectivement de voyager, de voir ce que peu de personnes peuvent voir à une époque où une grande partie de la population se déplace encore assez peu et guère loin<sup>8</sup>, le jeune âge des gardes-marine ne permet pas de prendre conscience des choses qu'ils voient. Ainsi, Cotignon dénonce un regard superficiel, peu instructif au demeurant, quand l'esprit est tout tourné vers les plaisirs : le voyage est d'abord un amusement, avant d'être source de connaissances.

---

<sup>5</sup> Juste Lipse, *Le choix des épistres de Lipse*, « De ratione cum fructu peregrinandi », traduit par Antoine Brun, Lyon, B. Ancelin, 1619.

<sup>6</sup> Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, Amsterdam, Jean Néaulme, 1762, t. 4, p. 346-347. Sur cette position de Rousseau, voir Juliette Morice, « Voyage et anthropologie dans l'*Emile* de Rousseau », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 77, n°1, 2013, p. 127-142.

<sup>7</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>8</sup> La question de la mobilité a donné lieu à une question d'agrégation d'histoire sur les « Circulations internationales en Europe (1680-1780) » en 2011-2013. Voir les bibliographies données dans les manuels consacrés à cette question.

## ***1.1. Encombrantes descriptions***

Selon Normand Doiron, le succès des récits de voyage s'explique ainsi : « sur le plan même de sa forme, le récit de voyage réalise cet équilibre de l'utile description et de l'agréable narration<sup>9</sup>. » En effet, à la différence de la « relation » qui va privilégier le mode narratif, c'est-à-dire mettre en avant une trame temporelle, le récit de voyage tend plutôt vers la description et donc la « pause » pour donner à voir l'espace. L'esthétique du récit de voyage est gouvernée par un certain nombre de fonctions. Pour Friedrich Wolfzettel, ce sont la narration, la description et l'expression de soi<sup>10</sup>, soit une première fonction qui met en avant l'action et le temps, une seconde qui s'arrête face aux choses et une troisième qui prend en compte la réaction du sujet : « le récit de voyage sert aussi à transmettre le sens du vécu, à trahir la sensibilité d'un moi qui s'adresse à un lecteur sensible, lui aussi<sup>11</sup>. » Cette tension entre « narration » et « description » fait donc de l'écriture du récit de voyage :

La recherche d'une solution moyenne qui allie à la finalité documentaire la séduction du plaisir et du divertissement, et à laquelle les voyageurs apportent des réponses diversement dosées selon qu'ils privilégient, dans leurs relations, tantôt la description généralement tournée vers l'information géographique, tantôt le récit potentiellement riche en aventures<sup>12</sup>.

Pierre Rajotte, qui étudie plus précisément les récits de voyage québécois du XIX<sup>e</sup> siècle, adopte quant à lui un découpage moins narratologique et davantage fondé sur la pragmatique en évoquant la « visée » de l'auteur vis-à-vis de son destinataire :

Toute notre attention doit donc se fixer sur l'étude du paradoxe que pose l'écriture du récit de voyage entre l'espace du référent (en tant que réalité) et l'espace de sa construction discursive. Cela dit, trois visées ont été retenues : la visée documentaire, qui consiste à rendre compte aussi objectivement que possible des lieux parcourus ; la visée idéologique, qui subordonne le récit à des fins religieuses ou colonisatrices ; enfin la visée esthétique ou littéraire, qui privilégie les impressions personnelles du voyageur et du processus de reconnaissance culturelle<sup>13</sup>.

Ainsi, il semble reprendre sous l'appellation « visée documentaire » les parties « narration » et « description » de Friedrich Wolfzettel et diviser la fonction expressive en deux « visées » distinctes, la lecture socio-politique et la part de création artistique.

Quel que soit le découpage adopté, c'est la description qui pose problème : élément pourtant nécessaire du récit de voyage, elle reste dans les esprits comme un texte comportant « ni ordre, ni limites et semble, dès lors, soumise aux caprices des auteurs<sup>14</sup> », une

---

<sup>9</sup> Normand Doiron, *L'art de voyager, le déplacement à l'époque classique*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 158.

<sup>10</sup> Friedrich Wolfzettel, *Le discours du Voyageur*, Paris, PUF, 1996, p. 133.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>12</sup> Roland Le Huenen, *op. cit.*, p. 25.

<sup>13</sup> Pierre Rajotte, *Le récit de voyage aux frontières du littéraire*, Montréal, Tryptique, 1997, p. 53

<sup>14</sup> Jean Michel Adam, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin, p. 73.

« monstruosité textuelle qui la distingue nettement du récit<sup>15</sup> », impression fondée « essentiellement sur la perception de son caractère hétérogène, sur son étrangeté par rapport au cotexte dans lequel il se trouve inséré. <sup>16</sup> »

Si l'on se réfère aux articles de l'*Encyclopédie*, l'article « Description » des Belles Lettres loue la capacité à « représenter des objets capables d'exciter une secrète émotion dans l'esprit du lecteur, & de mettre en jeu ses passions » : ainsi, la description a donc pour qualité première de faire travailler l'imagination, ; pourtant, l'article « Description » des Sciences Naturelles met davantage en avant les risques de ce type de textes :

DESCRIPTION, s. f. (*Hist. nat.*) Décrire les différentes productions de la nature, c'est tracer leur portrait, & en faire un tableau qui les représente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sous des faces & dans des états différens. Les *descriptions* n'auroient point de limites, si on les étendoit indistinctement à tous les êtres de la nature, à toutes les variétés de leurs formes, & à tous les détails de leur conformation ou de leur organisation. Un livre qui contiendrait tant & de si longues *descriptions*, loin de nous donner des idées claires & distinctes des corps qui couvrent la terre & de ceux qui la composent, ne présenteroit à l'esprit que des figures informes & gigantesques dispersées sans ordre & tracées sans proportion: les plus grands efforts de l'imagination ne suffiroient pas pour les appercevoir, & l'attention la plus profonde n'y feroit concevoir aucun arrangement. Tel seroit un tas énorme & confus formé par les débris d'une multitude de machines; on n'y reconnoîtroit que des parties détachées, sans en voir les rapports & l'assemblage.

Les *descriptions* ne peuvent donc être utiles qu'autant qu'elles sont restraints à de justes bornes, & assujetties à de certaines lois.

Pouvant engendrer de la confusion dans l'esprit du lecteur, la description se doit donc d'être brève, car l'important est avant tout de donner une idée de l'ensemble et non d'atomiser l'objet en une myriade de parties. Cette question se pose avec encore plus d'acuité quand il s'agit non plus d'un récit ou d'une relation de voyage, mais d'une lettre de voyage. Alors que c'est bien souvent l'absence qui provoque l'entrée en correspondance, le sous-genre de la lettre de voyage (motif d'absence s'il en est) est quasiment absent des secrétaires : Paul Jacob et Antoine Furetière n'évoquent pas ce type de lettres ; Milleran donne quelques exemples de lettres qui prennent le voyage pour sujet, mais qui ne sont pas des lettres de voyage à proprement parler puisqu'il s'agit d'un « Compliment après un voyage » ou « A un proche parent, ou à quelque autre personne que l'on considère, pour luy donner avis de son arrivée en quelque lieu<sup>17</sup> » ; sous le titre de « Pour faire sçavoir ce qu'on a fait<sup>18</sup> », on trouve un récit de voyage en mer, cependant, ce passage est exempt de descriptions et l'ensemble paraît assez artificiel, qui plus est à aucun moment il ne donne de conseils particuliers pour écrire ce genre de lettres ; quant à La Vaumorière, il donne une sous-catégorie « Lettres de sciences » dont

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.74.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>17</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 81-82

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 94.

deux ont pour thème « Sur l'Architecture » et « Sur la peinture », ce qui pourrait se rapprocher du caractère descriptif de la lettre de voyage, mais là encore, il n'y a que des exemples et point de principes. Le seul à se pencher sur la question est Mauvillon qui donne les conseils suivants :

Les personnes qui voyagent sont souvent obligées de faire dans leurs lettres des descriptions de ce qu'ils voient de plus remarquable. Dans ces sortes de cas, je suis d'avis que l'on passe légèrement même sur les choses les plus importantes. Il suffit d'en donner une idée générale, sans s'arrêter à des particularités qui figureroient mieux dans un Mémoire que dans une Lettre. Gardez-vous bien surtout d'affecter les termes d'un art, qui, quoique familiers à ceux qui s'en occupent, ne présentent pas à tout le monde l'idée précise qui y est attachée. Les Gens d'art ont une langue à part, dont on doit se servir le moins qu'il est possible, quand on n'écrit pas uniquement pour eux, sans quoi l'on court risque de n'être pas entendu de beaucoup de Lecteurs, & l'on est presque sûr de leur déplaire. D'ailleurs, il est ridicule d'affecter un langage qu'on n'entend pas soi-même. Si vous n'êtes pas architecte, Sculpteur, ou Peintre, ou si vous n'avez pas une grande connoissance de ces Arts, il vous arrivera aisément d'en mal appliquer les termes, & par-là vous vous rendrez la risée de ceux qui s'y connoissent. Mais je suppose que personne ne verra votre Lettre que celui à qui vous écrirez. Pensez-vous qu'il vous sache gré d'avoir affecté avec lui des termes qu'il n'entend pas, & qu'il ne sente pas que cet étalage est déplacé<sup>19</sup> ?

Ainsi, l'épistolier voyageur doit garder en tête quelques règles : ne faire la description que des choses remarquables et de manière brève, conseil sans doute lié à la concurrence des récits de voyage et des guides touristiques qui sont nombreux : d'ailleurs, Mauvillon souligne bien que les détails ou les « particularités » relèvent davantage de l'esthétique du mémoire que de la lettre familière ; enfin, conserver un style simple et renoncer au jargon pour ne pas déplaire au destinataire et ne pas se rendre ridicule par un savoir affecté.

L'officier de marine est par essence un voyageur. Aussi un grand nombre de lettres de la correspondance d'Adrien Mandat sont des lettres de voyage : le déplacement peut être court, entre Nully et Paris par exemple, ou extrêmement long, menant Adrien Mandat à l'autre bout du monde, aux Amériques comme aux portes de l'Asie. Comme le remarque Daniel Roche,

L'individualisation extrême du récit, jeu littéraire ou effet de reprise, pose la question de l'utilisation du témoignage et de ce qu'on y cherche : le regard du voyageur, la qualité de l'écriture, l'information sur les territoires, l'information sur l'information, image de la réalité ou de sa représentation exploitable à de multiples fins<sup>20</sup>.

Il s'agit donc de voir comment Adrien Mandat raconte ses voyages à ses destinataires : que dit-il des lieux et des personnes qu'il voit ? Quelle « visée » adopte-t-il, en particulier quand il écrit à sa mère qui n'est sans doute jamais allée au-delà de Paris ? En effet,

Très vite, une double lecture du voyage a été explicitement proposée : lecture utilitaire de celui qui cherche à s'informer et à s'instruire ; lecture de divertissement pour qui recherche avant tout le plaisir du dépaysement, de la surprise et de l'aventure extraordinaire. Mais ce

---

<sup>19</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 343-344.

<sup>20</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 20.



changement d'orientation ne va pas sans conséquences : car si la relation, dans la perspective du témoignage documentaire, s'excluait de la littérature, elle tend à s'en rapprocher dès lors qu'elle se donne comme une source de plaisir et un instrument d'évasion<sup>21</sup>.

Quel pôle Adrien Mandat a-t-il choisi ? Celui de l'information ou celui du divertissement ? Qui plus est, jusqu'à quel point la correspondance propose un regard personnel sur les choses, tant sur le plan « idéologique » qu'« esthétique » pour reprendre les catégories de Pierre Rajotte ? Par ailleurs, pour Adrien Mandat, la carrière d'officier de Marine avait été un moyen de s'émanciper et, ayant manifesté à plusieurs reprises le goût de voir la mer, on peut supposer que l'état de perpétuel voyage de l'officier a largement contribué à ce choix de carrière. Cependant, on peut se demander si, chez Adrien Mandat, ce désir d'éloignement s'accompagne aussi d'une volonté d'émancipation psychologique et culturelle.

## ***1.2. Les « réalités du voyage »***

Le récit de voyage authentique se caractérise par un référent réel [...]. En principe, il nécessite l'accomplissement préalable d'un voyage, d'une expérience sur le terrain qu'il s'agit ensuite de rapporter le plus fidèlement possible. Aussi relève-t-il davantage d'une intention didactique et empirique que de l'imagination ou de l'invention créatrice. Traditionnellement, il s'inscrit même en marge de la littérature en se réclamant de la primauté de l'expérience vécue et de la vérité, en proscrivant l'imagination et la fiction<sup>22</sup>.

Il va de soi que les voyages d'Adrien Mandat sont des voyages réels et non rêvés. On est donc frappé par l'omniprésence de la « matérialité » du voyage, c'est-à-dire la multiplication des éléments relatifs aux conditions de voyage par terre comme par mer. En cela, la correspondance d'Adrien Mandat rejoint par certains aspects le genre des « Conseils aux voyageurs » ou guides touristiques qui font florès au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Voyager, c'est anticiper. La mobilité réussie se prépare par les lectures et l'information déjà mobilisable sur les pays de l'itinéraire retenu. [...] Cette étape est aussi celle de l'apprentissage d'un comportement qui impose le sens de la précaution, de la prudence, voire de la méfiance, qui est de plus en plus nécessaire au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres de la civilisation. La connaissance préalable des obstacles (religion, règles policières, coutumes) et des lieux (auberges, douanes) fait partie de l'organisation. Elle est aussi matérielle, s'intéressant au détail des bagages, de l'habillement, de l'équipement.<sup>23</sup>

Alors qu'Adrien Mandat est un marin, on est relativement surpris de voir que ce sont davantage les trajets par terre qui sont l'objet des descriptions les plus fréquentes. Bien que le XVIII<sup>e</sup> siècle soit marqué par un essor des infrastructures routières et par l'amélioration de la qualité des routes<sup>24</sup>, les conditions de voyages restent difficiles :

---

<sup>21</sup> Jacques Chupeau, « Les récits de voyage aux lisières du roman », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 77, n°3-4, 1977, p. 541.

<sup>22</sup> P. Rajotte, *op. cit.*, p. 55.

<sup>23</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 220-224.

Ma route de Brest à Paris a été très longue, ma[sic] coûté très cher. Comme il n'y avoit à Brest ni diligence pour Rennes, ni cabriolet à louer bon marché, je cherchai quelqu'un avec qui je pouvois[sic] faire le voyage en payant la moitié des frais : je trouvai après trois jours de recherches un aide de camp de M<sup>r</sup> de Viomesnil et un autre monsieur. Nous louâmes une diligence à nous trois 60 livres pour aller j'usqu'à L'orient par où mes camarades de voyage vouloient passer : ce chemin étoit un peu plus long, mais nous n'aurions pas trouvé de chevaux en passant par Rennes parce que toutes les voitures qui partoient de Brest prenoient cette route ; d'ailleurs, j'avois [f°lv°] reçu une lettre de Cartier qui m'engageoit à y passer. Nous fûmes obligé[sic] de rester à L'orient deux jours, ne trouvant point de voiture à louer ; enfin, nous trouvâmes une diligence qui nous a amené j'usqu'à Paris. Il m'en a coûté 17 louis. On nous a fait payer 5 chevaux par cette diligence et un bidet. Je [retournerai ?] à Nully par la diligence. (L50. A Mme Mandat – Falaise, le 8 juillet 1783)

Nous avons été 6 jours en route, un de nos essieux ayant cassé à une lieue de Rennes (L51. A Mme Mandat – Brest, le 2 octobre 1783)

voici, ma chère Maman, l'histoire de mon voyage : j'ai couru après la diligence en tapecul et je l'ai attrapé[sic] à Provins à 10 heures du soir ; nous en sommes parti[sic] à onze et, le lendemain, qui étoit avant-hier au soir, je suis arrivé à 4 heures à Paris, très fatigué d'avoir presque passé deux nuits de suite. (L83. A Mme Mandat – Paris, le 13 juin 1786)

Je n'ai pas cru nécessaire d'acheter de voiture, un mauvais solo que j'avois acheté à Brest très bon marché pour ma route me conduira parfaitement bien à Nully (L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787)

Je me réserve de causer là-dessus très en détail avec vous lorsque je [f°lr°] serai rendu à Nully où je serois déjà si mon cabriolet avoit pu être prêt assez tôt. J'avois d'abord dû partir dans une voiture que le sellier me prêtoit, mais mon cousin n'a pas été de cet avis et je me suis rangé du sien qui étoit que j'attendisse[sic] que mon cabriolet fût prêt. J'espère qu'il le sera dans les premiers jours de la semaine prochaine. (L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791)

Les voyages sont longs et pénibles, en particulier sur les routes de Bretagne ; Adrien Mandat est tantôt obligé de monter à cheval, tantôt de rouler en voiture : la qualité de ces véhicules est variable, les accidents fréquents, obligeant les voyageurs à s'arrêter pour faire réparer les pièces cassées ; l'idéal est également de trouver des personnes avec qui faire du covoiturage pour diminuer les coûts d'achat ou de location de véhicules. Il faut de surcroît voyager de jour, car les portes des villes sont fermées la nuit comme à Langres ou à Brest :

outre mes accidents du matin, Baudot doit vous avoir détaillé, les crampons et les Courrois de ma vache ont pété dans le chemin de Chaumont à Langres et ma vache est tombée au beau milieu d'un tas de boue ; je me suis regrée de mon mieux et je suis arrivé à Langres avant la nuit fermée en dépit des mauvais chemins, que je n'ai pas trouvé tels depuis cette dernière ville [f°lv°] j'usqu'à Grancey (L109. A M. Mandat – Paris, le 24 février 1788)

Je suis depuis hier à Brest, mon cher Papa, et ai mi[sic] plus de tems qu'il ne falloit pour m'y rendre, parce que j'ai cassé un lisois de mon cabriolet que j'ai été obligé de faire racomoder[sic] et qui m'a tenu près d'un jour. J'ai voulu réparer ce jour perdu en courant une nuit, mais M<sup>r</sup> Hector que j'ai rencontré à six ou sept lieues d'ici et qui alloit dans une de ses terres m'a retenu pour causer avec lui et a été cause que j'ai couché à Landerneau, parce que notre conversation m'avoit fait<sup>c</sup> perdre assez de tems pour que je craignisse de ne pas arriver à Brest avant qu'on fermât les portes. (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

Les fleuves sont également des moyens de transport extrêmement utilisés, car ils sont complémentaires de la route, mais les crues d'hiver peuvent emporter les ponts et couper le chemin, il faut donc revoir l'itinéraire :

je pars dans deux heures avec un négociant qui me mène à moitié frais j'usqu'à Lyon ; là, nous nous embarquons sur le Rosne j'usqu'à Avignon et d'Avignon, je prends la diligence pour aller à Toulon (L85. A Mme Mandat – Paris, Le 21 juin 1786)

Au lieu d'aller le lendemain à Châteauneuf, j'ai été à Châtillon, parce qu'on m'a prouvé que c'étoit le plus court pour aller à Joigny, mais le maître de poste de Châtillon m'ayant assuré que la traverse de cette ville à Tonnerre étoit impraticable, j'ai mieux aimé venir à Paris tout de suite (L109. A M. Mandat – Paris, le 24 février 1788)

Les séquences narratives concernant le voyage sont la plupart du temps brèves, exception faite de la lettre écrite à sa mère le 7 avril 1788, où le récit de voyage occupe presque toute la lettre :

Me voici arrivé à Toulon, ma chère Maman, et de la manière la plus heureuse, car, outre une bonne santé dont je jouis et le plaisir de faire ma route sans accidents, j'ai eu celui de ramener ici une très jolie femme dont la voiture fut mise en canelle quelques[sic] heures après notre départ de Marseille. Cet accident, que j'aperçus de la mienne, m'en fit descendre aussitôt et je courus demander si on ne s'étoit pas blessé ; on me répondit que non et le mari me demanda si je ne pourrais pas donner à sa femme une place dans ma voiture. Je me dépêchai de lui répondre que oui et ce oui fut prononcé avec d'autant plus de plaisir [f°1r°] que ma voiture est à une place et que, par conséquent, je devois être une grande partie de la route presque toujours sur ses genoux, ce qui a eu effectivement lieu. La femme s'est embarquée, je l'ai conduite ici et le mari est venu comme il a pu, tantôt à pied, tantôt à cheval. Vous voyez que je ne suis point malheureux dans mes voyages. L'éveillé l'a été un peu plus que moi car [des] bidets rétifs l'ont jetté[sic] deux ou trois fois par terre, il ne s'est pas fait de mal. (L114. A Mme Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

Le voyage en voiture est ici mis en récit sur un mode romanesque<sup>25</sup>. Comme le fait remarquer Daniel Roche, « écrire son voyage est une pratique culturelle qui mobilise des références de tous ordres, catalysées par l'expérience, filtrées par l'écriture<sup>26</sup>. » Tandis que Bassigny sert de contre-point comique à son maître avec ses diverses chutes de cheval, Adrien Mandat endosse le costume de chevalier blanc en offrant une place dans sa voiture à une inconnue, rencontrée par hasard à la faveur d'un accident. Adrien Mandat donne une connotation légèrement grivoise à l'aventure, en faisant remarquer à sa destinataire que sa voiture n'a qu'une place et qu'ils seront fort serrés... L'adresse à la destinataire, « vous voyez que je ne suis point malheureux dans mes voyages », achève en forme de clin d'œil cet épisode plus ou moins galant.

Le voyage en mer est naturellement évoqué par notre épistolier. Le coup de canon de rappel est un rituel de départ qui revient à plusieurs reprises sous la plume d'Adrien Mandat :

je viens de faire ma male et, si le vent est bon, nous partirons demain. Je ne sais pas même si dans deux ou trois heures d'ici, on ne m'enverrapas chercher, car on tire beaucoup de canon et c'est peut-être le signal de partir. (L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781)

Nous sommes au moment de partir et je m'empresse de vous en faire part. Hier nous avons tiré, ainsi que m<sup>r</sup> de Guichen le coup de canon de partance [*en marge* : partance terme marin qui

---

<sup>25</sup> Sur ce sujet, voir Carsten Meiner, *Le carrosse littéraire et l'invention du hasard*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

<sup>26</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 145.

veut dire départ] et nous n'attendons plus que le vent pour appareiller, car il fait calme maintenant. (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

La frégate vient de tirer un coup de canon, c'est probablement pour rappeler le canot, ainsi que votre serviteur (L95. A M. Mandat – Toulon, 18 Septembre 1786)

Le coup de canon sert également à signaler à la destinataire le peu de temps qu'Adrien Mandat a pour écrire ; il trouve son contrepoint dans la caractérisation de la traversée :

nous venons de mouiller il n'y a qu'un instant dans la rade de Cadix, après 14 jours de traversée. Nous avons eu un vent excellent. (L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781)

nous avons mouillé hier à 8 heure ½ du soir dans la rade de Brest, après 47 jours tant de traversée que de croisière. Nous avons eu un coup de vent qui a été assez fort et qui a dématé le *Majestueux* de son grand mât de hune, nous nous en sommes très bien tiré[sic] et sommes resté[sic] encore plusieurs jours depuis ce tems à croiser. (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

nous avons reçu 3 coups de vent [f°1r°] affreux qui ont endommagé et fait des voies d'eau à la plus part des vaisseaux de l'escadre ; nous n'avons pas été moins contrarié[sic] sur les côtes du continent méridional : nous avons été obligé[sic] de louvoyer entre la côte du continent et celle de l'isle du Curaçao appartenant aux Hollandois. Nous avons à lutter contre le vent et les courants qui étoient on ne peut pas plus forts, nous ne sommes arrivés ici qu'après des peines étonnantes. Il nous en a coûté un vaisseau de 74 qui s'est jetté à la côte. (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783)

Nous sommes venus de Brest en 5 jours et demi. C'est une traversée unique pour le peu de jours que nous avons mi à la faire. La *Danaë* marche supérieurement. (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784)

nous sommes depuis avant-hier au Cap, ma chère Maman, notre traversée a été de trente trois jours, nous avons eu le plus beau tems du monde et, en dépit de notre frégate qui marche très mal, notre traversée a été assez belle. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

notre traversée a été fort douce et assez courte puisqu'elle n'a été que de vingt jours des Dardanelles ici. (L122. Adrien Mandat à son père – Toulon, le 22 novembre 1788)

Si Adrien Mandat insiste davantage sur les accidents de navigation au début de sa carrière, notant les tempêtes et les naufrages, il tend à résumer de plus en plus le trajet : l'indication du nombre de jours de traversée sert d'échelle de valeur pour estimer à la fois la qualité du bateau monté et la clémence du temps.

Il n'y a guère de traces de toutes les manœuvres qui font la marche du bateau ; ce genre de séquences est présent dans les lettres de la première campagne d'Adrien Mandat :

Depuis notre départ de Cadix, nous avons eu [f°1r°] trois abordages : d'abord, un dans la rade de Rota à une lieue de Cadix avec un vaisseau espagnol nommé le *Minio* de 56 canons, à qui nous avons cassé son bâton de foc, son petit mât de perroquet et sa civadière ; le second est arrivé 8 jours après notre départ de cadix, avec le S<sup>t</sup> Vincent, notre chef de ligne comme vous pouvez le voir dans la ligne de combat qui est dans ma lettre de ce matin, lequel, ayant reviré de bord pendant la nuit, nous aborda, nous cassa notre vergue sèche, nous enfonça nos bouteilles[sic] de bâbord et nous cassa la moitié de notre galerie, sans essuyer de notre part le moindre dommage. Le troisième est avec un petit lougre de l'armée qui, ayant voulu passer sous notre beaupré pour venir scavoir des nouvelles de m<sup>r</sup> le Commandeur de la part du général, se fit démater. (L23. A Mme Mandat – En mer, En Mer, S.D. [août 1781, même jour que la précédente])

Mais il n'y en a plus ensuite : de tels détails sont parfaitement absents dans les lettres des autres campagnes. Cela tient sans doute au fait que ces passages relèvent davantage du journal de bord que de la lettre :

Du Lundy 23 au Mardy 24 - de Midy à 6 heures du Soir les vents du NO au ONO petit frais, le tems embrumé gouvernant au plus près du vent, les amures à babord sous différentes voilures. Nous avons relevé l'armée dans le NNO du compas à 5 heures ½ signal de virer vent devant, suivi de plusieurs coups de canon, à 6 heures nous avons viré à 10h. ½ nous avons pris les amures à babord ; à 11 heures, le *Vaisseau Espagnol le S<sup>t</sup> Vincent, ayant reviré de bord sans faire aucun signal d'avertissement, nous a abordé & nous a tenu accroché jusqu'à 11h ½ ; il nous a fait plusieurs avaries, cassé notre vergue sèche, la [f°8r°] la gueule d'enseigne, écrasé la bouteille de babord & une partie de la Galerie, cassé plusieurs chaîne d'haubans & nous a fait plusieurs autres avaries dans nos voiles de manœuvres. Après l'avoir paré, nous avons fait petite voile pour nous réparer*<sup>27</sup>.

Hormis les heures, on constate que les deux passages sont similaires et que la lettre est aussi technique que l'extrait du journal de bord<sup>28</sup> : conscient que ce « style » n'a pas sa place dans la correspondance familière, Adrien Mandat cesse de décrire les manœuvres<sup>29</sup>. On trouve d'ailleurs une attitude similaire chez Nompère de Champagny dans ses *Souvenirs* :

En rentrant à Brest, je me trouvai dans une position fort critique. Assailli d'un coup de vent impétueux et obligé pour n'être point jeté à la côte de braver toute sa violence, je n'hésitai pas ; au risque de chavirer, je conservai beaucoup de voile pour passer le raz et éviter d'être jeté à la côte. Ce fut le sort du Clairvoyant, commandé par M. de Segonsac, qui n'osa pas faire la même voile ; il périt dans la baie de Concarnau, mais l'équipage fut sauvé. Mais je me suis laissé entraîner là dans des détails sans intérêt, même pour mes enfants dont aucun n'est marin<sup>30</sup>.

Il en va de même pour la vie quotidienne à bord qui n'est guère détaillée. Il note au passage : « nous tutoyons les enseignes et les lieutenants, il n'y a qu'avec les Capitaines qu'on ne prend point de telles libertés Mais on joue avec eux à bord aux échecs aux dames et aux cartes » (L34. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 7 décembre 1781), ou bien il évoque les parties musicales qui sont organisées à bord, mais ce genre de notations sont plutôt rares. De ce point de vue, Charlus donne sans doute le meilleur aperçu de ce que pouvait ressembler la vie à bord dans son *Journal de campagne* : en tant qu'officier de l'armée de terre, il devait être plus sensible aux particularités de la vie en mer.

Tout au plus, sans véritablement décrire les lieux où il vit, Adrien Mandat se montre sensible à l'espace du bateau, qui tantôt rétrécit, tantôt s'agrandit :

---

<sup>27</sup> Annexe B.1.

<sup>28</sup> Sur la question du vocabulaire technique, voir seconde partie, chapitre V, p. 566-587.

<sup>29</sup> D'une certaine manière, Adrien fait le chemin inverse du comte de Charlus : officier de l'armée de terre, il ne connaît presque rien de la Marine, par conséquent, les premières dates de son *Journal* relèvent plus du journal intime ou des mémoires ; au fur et à mesure de la traversée, le *Journal* devient de plus en plus technique et de plus en plus axé sur la navigation, dans la mesure où il gagne en connaissance et qu'il finit par destiner son journal à son père, le ministre de Castries.

<sup>30</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 50.

on l'arrange supérieurement pour le général. Tous les appartements sont meublés en verd d'eau et les moulures des boiseries en or, ce qui est charmant. (L29. A M. Mandat – Brest, le 26 octobre 1781)

nous emmenons en Amérique sur notre bord, deux jolies Américaines à qui m<sup>f</sup> de Vaudreuil a cédé la moitié de la chambre de conseil pour leur logement (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

mon capitaine a été j'usqu'à present on ne pas plus aimable, il a donné des chambres aux plus anciens gardes de la Marine, de manière que j'en ai une que je trouverai charmante à la Nouvelle Engleterre (L71. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 4 juin 1784)

on nous fait faire neuf mois de vivres que nous ne sçavons où fourer (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

je ne m'entend[*sic*] plus, entouré par cinq ou six de mes camarades qui me font un tapage affreux. Ici, je n'ai point de chambre et suis obligé d'écrire sur une table commune à dix élèves. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

Je suis très bien logé à bord du vaisseau et y ai une chambre superbe. (L98. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 18 janvier 1787)

En mer, le vrai luxe, c'est l'espace... Au moment de l'expédition de Rochambeau en 1780, Scipion de Castries raconte les difficultés que rencontrent les officiers généraux de l'armée de terre qui découvrent cette réalité quand ils cherchent à se loger à bord :

Une petite chambre à bord est la chose du monde la plus précieuse, mais malheureusement l'espace consacré à cet usage est trop peu considérable pour pouvoir en pratiquer d'autres que celles destinées aux officiers de la marine et auxquelles les ordonnances ne permettent pas qu'on touche en faveur de qui que ce soit, à l'exception d'un général en chef ou d'un ambassadeur<sup>31</sup>.

### ***1.3. Adrien Mandat, esprit pratique ou voyageur sans bagages ?***

Le voyage en lui-même est cependant beaucoup moins évoqué que certaines contraintes pratiques et administratives, comme la gestion des bagages, l'obtention des lettres de change qui permettent de toucher de l'argent où que l'on soit et la manière dont il faut adresser les lettres pour maintenir le lien :

J'ai reçu ce matin la lettre [*f°1r°*] de Papa ; malgré <sup>a</sup>celle que j'avois écri[*sic*] à ma tante pour la prier de ne point donner les 50 louis à M<sup>f</sup> de Clugny, il me les a apporté[*sic*], de manière que je suis obligé de faire repasser les 100 pistoles. C'est Henry qui s'en charge. Je suis de garde demain et n'ai que le reste de la soirée pour régler mes comptes avec mon hôtesse et faire mes males[*sic*]. Je n'ai le tems d'écrire ni au chevalier ni à ma sœur. Mon oncle sçait comment il faut m'adresser mes lettres pour qu'elles me [*f°1v°*] parviennent sûrement à la Guadeloupe. Je crois que c'est à un négociant de Bordeaux, chargé par M<sup>f</sup> de Clugny de lui faire passer les si[ennes] (L66. A Mme Mandat – Brest, le 31 mars 1784)

Le départ pour la troisième campagne s'avère pour le moins laborieux en ce domaine : les lettres écrites entre Paris et Toulon durant l'été 1786 constitue un feuillet d'un Adrien Mandat, devenu malgré lui un voyageur sans bagage :

---

<sup>31</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 261. Le duc de Castries, « fort effrayé de l'idée d'une traversée sans avoir un endroit à pouvoir se renfermer pendant quelque moment », achète ainsi 25 louis la chambre du maître-pilote du *Jason* : « je lui représentai que c'était exorbitant mais il avait si grand-peur de manquer cette bonne affaire qu'il exigea que j'allasse sur-le-champ conclure le marché. Ce fut bientôt fait et maître Julien fut dans le ravissement de louer 25 louis un petit espace de cinq pieds et demi carrés. » (*ibid.*, p. 262)

je ne vous en dis pas long, parce qu'il faut que je fasse ma male et mon porte-manteau (L85. A Mme Mandat – Paris, le 21 juin 1786)

mes deux cents francs ont bien vite disparu quand il a s'agit d'acheter matelats couverture, traversin &c, faire border mon chapeau de jaquet et mettre à lagamelle. J'ai encore à acheter mes livres et faire border mon chapeau de terre. (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786)

à la verité, je ne suis pas convenu de l'étourderie du sac de nuit laissé à Nevers, mais elle est réparée et il est arrivé à Toulon ainsi que le reste des paquets que mon cousin devoit m'envoyer ; nous avons fait dans ce dernier port une petite relâche d'une nuit, dont il m'a été permi[sic] de passer une demi-heure à terre, que j'ai employée à m'informer de ce qu'étoient devenu[sic] mes effets. J'avois si peu de tems à moi que je n'ai pas eu le tems de les faire porter à bord, mais bien celui d'apprendre que ma male de Brest n'étoit point arrivée, ce qui me fait beaucoup de peine (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786)

Ce que j'avois laissé à Paris et mes effets laissés en route sont aussi arrivés, ainsi il ne me manque rien. (L90. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786)

L'épisode semble clos quand l'aventure de la malle de Brest connaît une ultime péripétie :

Je suis parti sans avoir reçu le paquet que Papa m'annonçoit mais, au moment où nous mettions à la voile, M<sup>r</sup> de La Grange m'a fait apportés[sic] [f°lv°] à bord une grande male[sic] que je n'ai pu ouvrir que quinze jours après notre départ et dans laquelle je n'ai rien trouvé. C'est sûrement un cadot [sic] de Papa dont je vous prie de le remercier de ma part, elle est supérieurement conditionnée mais je crois qu'elle a coûté plus de port que d'achat. (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

Pendant des bagages que l'on apporte avec soi, la collection d'objets que l'on rapporte fait également l'objet de nombreuses remarques dans la correspondance d'Adrien Mandat . Daniel Roche note :

La collection constituée dans le voyage joue alors un rôle capital, car elle incarne dans le rassemblement des objets la possibilité de décrire et de dominer le monde. Essentiel est cependant le fait que le cabinet des merveilles n'a pas seulement pour but la connaissance et qu'il correspond à une passion, donc à un plaisir né de l'accumulation, reflet de la diversité de l'univers et des hommes. [...] Le cabinet de curiosité est un l'un des points d'ancrage du Grand Tour, comme il est aussi un des aliments des correspondances<sup>32</sup>.

Si « les deux domaines privilégiés du voyage savant sont constitués, semble-t-il, par la 'science antiquaire' et la 'science naturelle', surtout la botanique<sup>33</sup> », Adrien Mandat se concentre surtout sur les sciences naturelles, sans doute plus abordables que les antiquités. La correspondance d'Adrien Mandat illustre cependant les difficultés liées à ce genre de « bagages » :

J'avois oublié de vous dire qu'à Cadix, je vous avois ramassé des graines qui par la raison qu'elles n'étoient pas mûres assez ont pouri[sic]. Si j'avois pu vous apporté[sic] des pieds de vigne de Rota, je l'aurois fait, car je n'ai jamais mangé de raisin si bon que celui-là, ainsi que celui de Pakarel. [...] J'ai chargé le maître d'hôtel de M<sup>r</sup> le commandeur de remettre au chevalier une graine des isles montée en or que j'ai acheté[sic] à Cadix et qui est très précieuse. Je vous prie de lui recommander, c'est une berloque de montre, elle s'ouvre par en haut (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

A propos de Bassigny, Maman a à lui reprocher une maladresse affreuse : il a mi[sic] le petit portefeuille que j'avois acheté à la Barbade dans un endroit 'humide où il s'est entièrement

<sup>32</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 690-691.

<sup>33</sup> F. Wolfzettel, *op. cit.*, p. 193.

décolé[sic]. Je n'ai pu en conserver qu'un petit couteau, la serrure d'argent et une paire de ciseaux ; ces tristes restes de ma charmante emplette seront à Maman<sup>t</sup> une preuve de ma bonne volonté et de la gaucherie de Bassigny, pour qui je lui demande grâce. (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

je soupe lundy chez m<sup>r</sup> de Tourni à qui je rapporte deux cocos. Vous en avez plusieurs dans la caisse de vin de Malvoisie que j'ai adressée à Bar-sur-Aube, ainsi que les caisses de coquillages. Papa doit par conséquent être tranquille, car je n'en ai ici que quelques-uns qui sont dans ma male et n'en sortiront pas (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

Un certain nombre d'objets « exotiques » ne peuvent tout simplement pas être rapportés : ainsi, les pieds de vigne resteront en Espagne, là où la graine montée en berloque de montre ou les noix de cocos qui tiennent dans la malle peuvent être du voyage, et au besoin confiées à une personne de confiance pour être amenée à bon port. Les conditions de transport obligent également à sélectionner les objets choisis en fonction de leur résistance à l'humidité, faute de quoi leur conservation n'est pas assurée. Si l'on a une assez bonne idée des objets qu'Adrien Mandat recherche, on ne perçoit guère l'existence d'un véritable projet ; or, au cours du temps, le cabinet de curiosité a pu être investi de plusieurs fonctions :

Le rôle du cabinet de curiosités se veut utile à plus d'un titre : il s'agit d'une part, de conserver et de poursuivre l'œuvre divine ; il convient, d'autre part, d'entretenir la renommée des collections, indice du statut social des propriétaires et de leur importance au plan diplomatique, enfin fournir un arsenal pédagogique destiné à l'éducation des héritiers. Le concepteur d'un cabinet d'amateur a conscience de chacune de ces missions, qu'elles relèvent des domaines contemplatif, scientifique ou social.<sup>34</sup>

Le rapport à l'objet exotique ne semble guère « intellectualisé » chez Adrien Mandat et on se rapproche davantage du « souvenir » que de la « curiosité » en tant que telle, qui, comme le rappelle l'*Encyclopédie*, est fondée sur « cette envie de s'éclairer, d'étendre ses lumières<sup>35</sup> » : on est ici plus dans le loisir que dans la science.

Le vin ou l'alcool fait partie des objets les plus décrits par Adrien Mandat, sans doute par un tropisme champenois :

On doit m'en[du vin de Madère] apporter ce matin et je compte en acheter pour 200<sup>L</sup> ou cent écus, et j'en aurai très peu pour cette somme : on perd 30 sols sur chaque écu de 6 francs et la bouteille de vin n'est que les  $\frac{3}{4}$  de celle de France, mais vous êtes sûr d'avoir le meilleur malvoisie de toute l'isle (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784)

Comme le vin de malvoisie que j'ai acheté étoit dans un fut qui couloit, [f°Iv°] j'ai pri[sic] le parti de le faire tirer en bouteilles. J'en ai soixante et dix, j'en destine 30 pour vous et 20 pour chacun de mes oncles : mandez-moi si cet arrangement vous convient ou si vous voulez le tout. C'est un vrai nectar, il a 4 ans et quand par là-dessus, il aura fait une campagne de 21 mois, il sera délicieux ; mandez-moi aussi si vous voulez des liqueurs de la Martinique de la veuve Aufoux, les bouteilles coûtent 4<sup>L</sup> 10<sup>S</sup> jusque onze francs ; mandez-moi encore combien vous me permettez d'en acheter pour mes oncles à qui j'aurois envie d'en porter (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784)

<sup>34</sup> Christine Davenne et Christine Fleurent, *Cabinets de curiosités – La Passion de la collection*, Paris, éditions de la Martinière, 2011, p. 83.

<sup>35</sup> *Encyclopédie*, article « Curiosité ».



Nous sommes ici à vue du Mont Ida sur lequel vous savez que naquit Jupiter ; cette montagne produit d'excellent[sic] vin qu'il est extraordinairement difficile de se procurer, cependant je commence à croire que j'en aurai, mais peu. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

Adrien Mandat insiste sur la rareté et la difficulté à obtenir ces différents alcools : il est particulièrement notable de voir que les achats sont toujours commentés en termes de prix ou de format de bouteille, le cépage de « malvoisie » est mentionné également. Ce centre d'intérêt est sans doute lié à l'activité des domaines de la famille, même si Nully n'est plus de nos jours une région viticole. L'autre produit de consommation qu'Adrien Mandat recherche est le tabac. Cependant, Adrien Mandat se heurte à la question des taxes :

Pendant mon séjour dans la baie de Chesapeak, je me suis occupé à vous chercher du tabac et j'en ai eu effectivement 6 carottes qui sont bien du meilleur tabac de la Virginie. L'année prochaine, si nous y retournons, je compte vous en avoir encore quelques carottes. (L73. A M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Je n'ai pas voulu faire passer le tabac de Papa en France, il en auroit coûté trop cher et il ne l'auroit pas eu. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

J'étois dans le moment-ci occupé à faire débarquer mes malles et mes caisses, je ne crains que pour votre tabac il me sera très difficile de le faire passer sans payer des droits énormes qui feront monter ce tabac à un prix excessif (L81. A M. Mandat – Brest, le 23 février 1786)

Après un long périple à travers le monde, les produits exotiques ne trouvent jamais leurs destinataires et restent aux douanes. Pour les autres cadeaux, reste la question, là encore très matérielle, de l'acheminement et de son prix. Ainsi, à la fin de la campagne en Grèce, Adrien Mandat écrit à son père :

Je vous ai apporté du Levant du café[sic] de moka et environ 400 bouteilles de vin de différentes espèces et surtout du bon Chypre. Je ne me suis pas non plus oublié, comme vous le pensez bien, mais les frais de transport commencent à m'effrayer. Par la diligence et par cette voie, il en coûteroit plus de droits et [l'°lv°] de port que le vin ne coûte d'achat, ainsi si vous sçavez un moyen moins dispendieux de faire arriver tout cela en Champagne, je vous prie de me le mander. (L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788)

J'ai donné à un voiturier le vin et le café[sic] que j'avois rapporté : il y a 47 quintaux à 15<sup>L</sup> le quintal, vous voyez que cela fait une somme (L123. A Mme Mandat – Marseille, le 29 décembre 1788)

Le volume des bagages rapporté laisse songeur, surtout si l'ensemble des officiers s'est permis d'en ramener autant !

#### ***1.4. L'Ailleurs manquant : l'anti-exotisme d'Adrien Mandat***

L'omniprésence des aspects matériels du voyage, s'ils intéressent peut-être l'historien, déconcertent le lecteur. En effet, comme le note Daniel Roche :

Les voyages introduisent dans la société traditionnelle une dimension nouvelle, celle de l'inhabituel et de l'étonnement, dont la force repose sur l'impact du déplacement dans la vie, une maîtrise de l'espace et du temps. Réel, l'accent est mis alors sur les distances importantes et

sur les transformations notables des individus par l'aventure ; imaginaire, l'insistance est placée sur la fonction pédagogique, l'activité cognitive ou l'évasion.<sup>36</sup>

Et d'ajouter : « la force des voyages est d'être une provocation<sup>37</sup>. » Or, on est frappé par l'absence d'« exotisme » dans les lettres de voyage d'Adrien Mandat, même si la notion est encore limitée au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où le *Dictionnaire de l'Académie*, donne la définition suivante : « Qui ne croît point dans le pays. *Plante exotique. Terme exotique* », là où l'*Encyclopédie* n'emploie le mot que pour des articles ayant trait à la botanique. Pourtant, on peut trouver des traces de goût pour l'exotisme chez Cotignon par exemple, qui insère dans sa narration des « adieux aux îles » à deux reprises :

Au plaisir de vous revoir, charmantes îles d'Amérique. Adieu donc, bons ananas, sapotilles, coursolles, bananes, patates, gouyaves, magnoques, oranges, citrons, cédrats, abricots, piments, carri, café, sucre, indiguo, coton, rhum, punch et vous tous qui en faites si bien les honneurs, pour aller retrouver des pommes, des poires, des pêches, des raisins, des cerises, etc... Adieu donc Saint-Simon, Fouyole, Marie-Louise et tant d'autres jolies créoles, mulâtresses et négresses, je penserai souvent aux moments agréables que j'ai passés avec vous<sup>38</sup>.

Adieu donc, lieux enchantés, bals et concerts, et vous belles dames qui faites l'enchantement du Port-Louis. Adieu, charmantes Ligeac, Destoure et autres. Je vous ai promis de revenir, mais une fois que je vais être auprès de mon aimable de Cuy, voyage, voyage, désormais qui voudra<sup>39</sup> !

La vie dans les colonies, que ce soit les Antilles ou bien l'Ile-de-France, est opposée à la vie en France : les produits de consommation exotiques, les aventures galantes avec de belles indigènes font de la vie dans les îles un « enchantement » qui tranche avec la nourriture ordinaire et la vie conjugale, fût ce avec une femme « aimable ». La fin de cette vie exotique, sous le signe du plaisir, suscite donc les regrets du mémorialiste.

Or on ne trouve rien de tout ça chez Adrien Mandat, ce qui peut sembler étonnant car ses lettres sont destinées la plupart du temps à sa mère ; elles sont également écrites à une époque où le récit de voyage se veut de plus en plus précis, comme le rappelle Jacques Chupeau :

Aux pionniers de la découverte du monde qui, aux siècles précédents, avaient reculé les frontières de l'inconnu succède une génération nouvelle de voyageurs, plus attentifs aux particularités des pays et des peuples étrangers, plus exacts dans leurs observations et leurs descriptions, moins prompts à s'émerveiller des prodiges qu'à remplir au mieux leur rôle de témoins au service de la vérité et de la science.<sup>40</sup>

Cela se traduit par une abondance de la description, qui se manifeste par les traits linguistiques suivants selon Pierre Rajotte : « parallèlement à de nombreux repères spatio-temporels, il [l'auteur de récit de voyages] multiplie les détails descriptifs, inventaires et

---

<sup>36</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 87.

<sup>37</sup> *Id.*

<sup>38</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 245.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 409.

<sup>40</sup> J. Chupeau, *op. cit.*, p. 537.

énumérations, et porte une attention minutieuse au monde concret exprimée par l'appréciation chiffrée des dimensions et des distances<sup>41</sup>. »

#### I.4.a) Les ports : des lieux invisibles

Pourtant, Adrien Mandat se passe parfois de toute description. C'est particulièrement vrai quand il s'agit de ports, lieux qui importent du fait de sa profession, et même quand les officiers mémorialistes contemporains estiment que ce sont des endroits remarquables. C'est ainsi qu'on ne trouve pas de description du port de Cadix dans la première lettre qu'il adresse à sa mère en juillet 1781 (L18) ; or, Cotignon, par exemple, juge nécessaire de décrire la ville dans ses *Mémoires* :

La ville de Cadix est très grande, assez bien bâtie et très commerçante. Sa rade est une des plus belles que j'ai vues, elle contiendrait tous les bâtiments de l'univers. Au fond de la baie est un port qu'on appelle la Caraque, où on construit les vaisseaux. C'est là où on doubla en cuivre tous nos vaisseaux. On voit encore le long du quai devant la ville le bâtiment de christophe Colomb. Les Espagnols l'entretiennent en son honneur. Il y a des promenades assez agréables, entre autres une qu'on appelle la Meda qui, les soirs, est couvertes de voitures et de beau monde<sup>42</sup>.

Il en va de même pour Brest, qui au moment de la guerre d'Indépendance américaine devient une véritable attraction touristique<sup>43</sup>. Là où Cotignon se livre à une comparaison assez étendue entre Toulon et Brest, au moment où il arrive dans ce dernier port :

Je profitai du moment que j'étais dans l'arsenal pour le parcourir. On n'a pas d'idée, en entrant dans ce port, de tout ce qu'il renferme. Je crois qu'il n'en existe pas un de plus conséquent dans tout l'univers ; il ne se voit pas d'un premier coup d'œil comme celui de Toulon, mais il diffère de lui en une infinité de magasins superbes qui s'étendent au moins à une demi-lieue ; il est contourné par une rivière dans laquelle sont amarrés tous les vaisseaux à la file les uns des autres, de manière qu'ils ne sont point en vue comme à Toulon, où, en entrant dans le port par la chaîne de l'Amiral, on lit tous les noms des vaisseaux qui sont amarrés en ligne à babord en entrant, et tous ceux des frégates à tribord, mais l'utilité de l'un l'emporte sur l'agrément de l'autre, et quiconque a vu ces deux grands ports, peut juger de la puissance et des richesses de la France<sup>44</sup>.

Adrien Mandat, lui, ne dit rien de Toulon et ne décrit de Brest que la chambre chez sa logeuse<sup>45</sup> :

Je suis assez bien dans ce pays-ci, je m'y porte bien et y ai un logement dont il faut que je vous fasse la description. Vous allez d'abord dans la rue de la fillery, chez m<sup>de</sup> Baptiste le n°977. Vous demandez M<sup>r</sup> Mandat, on vous dit de monter au second ; lorsque vous y êtes, vous ouvrez la porte vis-à-vis l'escalier et vous trouvez la chambre de votre serviteur tapissée d'un papier noir couleur de rose et blanc : jugez par le papier de l'élégance de la chambre ! J'ai vue sur un [f°lv°] parterre dont les plats de bandes[sic] sont entourés d'ardoise au lieu de bui[sic], mais

---

<sup>41</sup> P. Rajotte, *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>42</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 130.

<sup>43</sup> Voir L15, n.2.

<sup>44</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 256.

<sup>45</sup> Pour l'analyse du style de cette lettre, voir seconde partie, chapitre V, p. 562-566.

plaisanterie à part, je suis bien logé et bien nourri, ce qui me suffit. (L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781)

Au vocabulaire superlatif de Cotignon, qui trahit son admiration pour le caractère gigantesque des arsenaux français, Adrien Mandat oppose l'ironie, moins sensible au grandiose du port qu'au manque d'élégance de son papier peint. Par une sorte de contretemps, il accorde quelques lignes à la description de Brest, mais pour souligner que la ville n'a plus aucun intérêt du fait de la paix :

Je ne m'amuse pas beaucoup, Brest est plus triste que jamais, on n'y voit plus cette activité dans le port, cette quantité de monde dans la ville, 50 vaisseaux de ligne en rade qui la rendoient au tems de guerre la plus belle et la plus intéressante ville du royaume. Il n'y a presque point d'officiers, on travaille à la réparation des vaisseaux de l'escadre du m<sup>quis</sup> de Vaudreuil. La construction des 2 vaisseaux qui étoient sur les chantiers est entièrement arrêtée et on n'y travaillera qu'au printemps (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Il n'est pas non plus question de décrire les ports des Antilles. S'il promet de parler de Saint-Christophe en février 1782 (L38), il s'excuse du manque de temps pour donner des « détails », mais rien ne dit que les « détails » promis soient une description en bonne et dûe forme des lieux. Adrien Mandat fait donc comme si la topographie des lieux les plus liés à sa profession n'intéressait pas sa destinataire et s'épargne donc leur description.

#### **I.4.b) Paysages citadins**

Le paysage est chez Adrien Mandat plus culturel que naturel ; c'est un paysage marqué par la main de l'homme qu'il envisage de manière globale et sur lequel il semble ne jeter qu'un coup d'oeil. Les quelques séquences descriptives se révèlent assez courtes comme on peut le constater dans ces différents exemples :

Porto Cabello n'est pas un port très agréable, mais, si m<sup>f</sup> le curé de Soulaines étoit ici, il seroit aux anges : il pêcheroit des perles, ramasseroit des coquillages, creuseroit dans les montagnes que l'on dit être remplies d'or et de diamants ; il s'amuseroit infiniment. Je ne<sup>p</sup> m'ennuie point ici, l'air est assez sain et je me porte très bien (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Nous avons mouillé avant-hier<sup>a</sup> soir en rade de Fonchal, qui est la ville principale de l'isle. Je suis descendu hier à terre et j'ai été avec M<sup>r</sup> de Clugny, le capitaine et plusieurs de mes camarades chez le gouverneur portugais qui nous a très bien reçu. La plus [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] la ville ne diffère presque en rien de toutes celles que j'ai vu en Espagne et au continent méridional de l'Amérique espagnole : les maisons y sont tout bâties de même, on y parle à peu près la même langue. Une grande partie de la ville est habitée par des Anglois, les églises y sont superbes et le vin délicieux (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784)

nous avons descendu la côte de Provence et avons mouillé hier au soir dans le golphe de Juan près des isles de S<sup>te</sup> Marguerite. Comme nous n'étions qu'à trois quarts de lieux d'Antibes, j'y suis venu le matin en me promenant, c'est une ville très triste située dans un charmant pays. (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

la ville de Nice est une superbe ville que je suis très aise d'avoir vu. (L91. A Mme Mandat – Nice, le 1<sup>er</sup> Septembre 1786)

je me fais un grand plaisir de revoir Boston. Cette ville est considérablement embellie depuis cinq ans que j'y ai été. (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

C'est de la charmante ville de Boston que je vous écris, ma chère Maman, vous sçavez que je vous en ai toujours parlé avec enthousiasme et, si dans ce moment-ci, je n'entreprends de vous en faire l'éloge, je crois que je n'aurais jamais assez de papier. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

Adrien Mandat se contente le plus souvent de l'insertion d'un adjectif qualificatif évaluatif pour le thème, comme « charmant », « superbe », « agréable » ou « triste », sans que des sous-thèmes viennent étayer cet avis, notamment pour la description d'Antibes ou de Nice ; dans le cas de Porto Cabello, on ignore ce qui déplaît à Adrien Mandat, mais il indique ce qui plairait à une connaissance commune, l'abbé de Soullaines, manifestement adepte de curiosités naturelles. Pour Boston, le développement de la description est en quelque sorte annulé par la prétérition « si dans ce moment-ci je n'entreprends de vous en faire l'éloge, je crois que je n'aurais jamais assez de papier. » La description de Madère est celle qui est la plus développée, mais elle comporte également avec un autre procédé d'annulation : en effet, la ville semble être dépourvue de singularité, étant renvoyée à un ensemble plus vaste, c'est-à-dire les villes que « j'ai vu en Espagne et au continent méridional de l'Amérique espagnole », sans qu'Adrien Mandat ait fait à aucun moment une représentation de cette « ville-type ». La répétition de « même » semble renvoyer à quelque chose de connu de sa destinataire, alors qu'il s'agit au contraire d'un référent absent. Dans tous ces cas, l'espace perçu est donc à la fois réduit au strict minimum (peu de sous-thèmes), de même que les notations renvoyant aux réactions de l'individu percevant.

Ce manque d'individuation de la description passe également par la mention de lieux communs, comme pour Cadix :

On s'amuse assez à Cadix, j'ai été hier voir le combat du taureau. (L19. A la marquise de Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781)

Nous sommes toujours à Cadix où, Dieu merci, nous étouffons[sic] de chaus[sic], mais c'est la seule incommodité dont je puisse me plaindre, car nous avons beaucoup de plaisir, j'ai été il y a quelques jours voir le combat du taureau, qui est un spectacle à la mode dans ce pays. (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Adrien Mandat ne commente pas, alors que ses contemporains soulignent le plus souvent la cruauté de ce divertissement<sup>46</sup>, et c'est en particulier le cas de Cotignon :

On voyait aussi, une fois par semaine, le combat du taureau qui nous fit bien juger du caractère espagnol. Il y a dans ces combats des hommes uniques pour leur légèreté : avant de lâcher dans le cirque les taureaux, on les pique jusqu'à ce qu'ils soient comme enragés, alors on en lâche un qui vient comme un furieux sur le premier qui se présente, mais qui le franchit de la tête à la queue ; ils sont dix ou douze hommes à cheval qui l'attaquent avec des piques et c'est à celui qui le terrassera, mais il arrive très souvent qu'avant de l'être, il tue homme et chevaux.

---

<sup>46</sup> Voir L19 n.5.

C'est alors qu'on entend ce peuple barbare s'écrier avec la plus grande joie « Vaillante taur (sic), vaillante taur ! ». Quant à nous, Français, nous ne pouvions supporter ce spectacle et nous y allions une fois seulement, pour savoir ce qu'il en était ; en effet, il faut être inhumain pour voir de sang-froid des hommes se faire tuer pour le plaisir de leurs semblables qui applaudissent<sup>47</sup>.

La description de la corrida a, chez Cotignon, une portée symbolique, ce que Jean-Michel Adam et André Petitjean appellent la « fonction indicielle » : la description « peut être détournée pour représenter *indirectement* autre chose qu'elle-même<sup>48</sup>. » Chez Cotignon, la description de la corrida est assortie d'un commentaire qui cherche à faire connaître l'âme espagnole et à bien faire sentir qu'elle n'est pas compatible avec l'esprit français ; elle s'insère d'ailleurs dans une logique plus globale qui vise à expliquer les échecs militaires français sur le théâtre espagnol par les mésintelligences entre les deux peuples. Chez Adrien Mandat, la plupart des notations descriptives n'ont pas ce « double-fond » : elles se contentent de poser l'existence de l'objet décrit. Il ne s'agit pas non plus d'explorer, de voir des choses inédites et de rapporter les impressions que ces choses ont pu faire naître en mettant de la « couleur locale », mais bien de dire qu'on a vu ce que tout le monde doit avoir vu, soit parce que c'est « ala mode », soit parce que la destination est « fameuse », comme quand il raconte la visite des îles Sainte-Marguerite :

J'ai été voir les isles S<sup>tes</sup> Marguerites où sont ces fameuses prisons d'état : j'ai vu celle où a été renfermé le masque de fer, la fenêtre par laquelle il a jetté[sic] son assiette &c ; c'est un séjour affreux. (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786)

#### **I.4.c) la Nature sans le naturel : l'évacuation du sauvage**

Si le paysage des villes intéresse davantage notre épistolier, le monde naturel est également présent dans la correspondance, en premier lieu la mer :

en passant devant la Delaware[sic], nous touchâmes, ainsi que l'*Auguste* sur un banc inconnu. Heureusement, aucun des deux ne fit de l'eau. Enfin, étant arrivé à 40 lieues environ de Boston, nous chassâmes et nous primes un petit convoi de 7 bâtimentso chargé de mâtures pour l'escadre angloise à la Jamaïque et escorté par l'*Allégeance*, corvette angloise de 16 canons que nous avons prise aussi, la *Couronne* chassa le *Chatam* de 50 canons et ne put le joindre avant qu'il eut atteint les bancs de Penobscat, où elle ne put le chasser, faute de pilote. Nous entrâmes le premier d'août à Boston, où nous touchâmes si rudement par la faute de notre pilote que nous faisons 25 pouces d'eau par heures[sic] et que nous serons obligé de nous décharger et de nous abbatre[sic] en carène. Une grande partie de l'armée a touché mais pas aussi dangereusement, excepté le *Magnifique* de 74 qui s'est échoué et qu'on n'a pas espérance de relever. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

Après une traversée de 50 jours, aussi longue que malheureuse, l'escadre est arrivée à Porto Cabello, port espagnol dans le royaume de Grenade sur la côte du continent méridional de l'Amérique. Poursuivi[sic] par des coups de vents affreux sur la [l'°Ir°] côte de la Nouvelle Angleterre, nous n'avons pas eu moins à souffrir sur celle-ci des courants violents qui courent est et ouest de la côte. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

<sup>47</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 132.

<sup>48</sup> Jean-Michel Adam et André Petit-Jean, *Le texte descriptif*, p. 53.

Nous allons y rester j'usqu'au 15 de juillet, alors, forcés par l'hivernage de quitter des côtes où les ouragans sont si dangereux, nous viendrons recommencer nos courses et nos évolutions le long des côtes de la Nouvelle Angleterre sous les ordres du capitaine de vaisseau qui viendra prendre le commandement de la division. (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1 octobre 1784)

Nous avons eu une traversée très pénible et très longue, M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont ayant voulu aller dans la baie du Choque de l'isle de Terre-Neuve où des paquets apportés à Boston par un petit bricq lui donnoient ordre d'aller prendre tous nos bâtiments marchands et de les escorter en France. Comme ce bricq est arrivé très tard, nous sommes partis dans le tems où tous nos marchands abandonnent la côte de Terre-Neuve à cause du froid, des glaces et des coups de vent. Nous y sommes par conséquent arrivés dans une saison où la côte n'étoit pas tenable ; nous y avons essuyé de si fort[sic] coups de vent, que la frégate la *Cléopâtre* auroit coulé bas si nous étions resté[sic] deux jours de plus à la mer : elle est entrée à toutes pompes, le *Réfléchy* faisoit beaucoup d'eau, ainsi que la frégate l'*Active*, ce vaisseau a de plus son avant dans le plus pytoyable[sic] [f°1r°] état. La pauvre *Belette* en a été quitte pour un mât de hune cassé et 14 pouces d'eau à l'heure (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

Toutefois, on ne peut pas y voir une approche sensible de son milieu dans la mesure où les notations sur la lumière ou sur le bruit sont absentes ; point ici de vertige face à l'immensité de l'océan, bien au contraire : les caractéristiques des vents et des courants sur les différentes côtes retiennent l'attention de l'épistolier, dans la mesure où elles ont une influence directe sur la navigation, Adrien Mandat est également sensible aux fluctuations de température ; de la baie de la Delaware, il ne retient que la question des bancs de sable qui menacent l'avancée du bateau : d'une certaine manière, par un certain tropisme professionnel, c'est un espace naturel « intellectualisé » qu'Adrien Mandat donne à voir, celui des aires de vent, de la boussole et des cartes, c'est-à-dire un espace quantifiable, mesurable, qui peut être appréhendé par la raison. Tout au plus écrit-il : « j'ai revu Brest et la mer avec un grand plaisir<sup>49</sup>. » (L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790)

Il n'y a point non plus de remarques sur le paysage terrestre, qu'Adrien Mandat voit pourtant depuis le bateau ou qu'il a pu voir également lors de ses escales à Boston. Or il est un point commun à tous les récits de voyageurs de l'époque, ce sont les descriptions admiratives et élégiaques des immenses forêts de l'Est américain<sup>50</sup> :

Je croyois que ces forêts, où la main de l'homme n'avoir encore jamais porté ses coups destructeurs, m'offriroient à chaque pas de ces arbres antiques dont le tronc raboteux, noueux, creusé, rongé par les pluies & les frimas, n'élevoit plus qu'une cime nue, aride, dépouillée de ses superbes rameaux. Au lieu de cette empreinte des temps, je n'ai retrouvé partout que la fraîcheur & la vigueur de la robuste jeunesse. Les tiges rapprochées, serrées, droites, élancées à

---

<sup>49</sup> On comparera, par exemple, avec la réflexion du comte de Charlus lors de son départ pour les Etats-Unis avec l'expédition de Rochambeau : « Deux heures après le départ, on commença à ne plus apercevoir de terre, je ne crois pas qu'il est possible d'éprouver un moment plus pénible que celui que je ressentis. Mon coeur était forcé, agité, j'avoue que j'étais dans l'affliction la plus grande. Je croyais être séparé pour toujours des personnes qui me sont cher. Le plus grand mal que je pourrois souhaiter à mon ennemi seroit de se retrouver en pareille position. » (Charlus, *Journal, op. cit.*, f°174v°)

<sup>50</sup> Outre sa propre expérience personnelle des paysages américains, Chateaubriand sera profondément influencé par les récits de ces prédécesseurs. Sur la question du paysage dans son œuvre, voir Sébastien Baudouin, *La Poétique du paysage dans l'œuvre de Chateaubriand*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

perte de vue, y sont couronnées d'un vert plus foncé que celui des nôtres. Le chêne y est surtout abondant : l'arbre le plus utile à l'homme est l'arbre de tous les climats [...] L'érable y devient très grand ; c'est une des plus précieuses productions de l'Amérique Septentrionale ; on lui fait dans le temps de la sève, des incisions d'où découle une liqueur qui, réduite, tient lieu de sucre. Il ressemble parfaitement au nôtre. Pourquoi a-t-il cette propriété distincte ? Serait-ce parce qu'il végète dans un sol neuf où les sucres sont plus abondants pour son accroissement, ou peut-être ignorerions-nous les propriétés du nôtre<sup>51</sup> ?

Si Charles César Robin s'attache davantage à la variété des essences, dans une perspective naturaliste qui s'intéresse à l'usage que l'homme peut en faire, Jacques Pierre Brissot fait de la forêt américaine un Eden, où le paysan américain est un nouvel Adam :

Les voyageurs sont bien dédommagés de la fatigue de cette route, par la variété des sites Romanesques, par la beauté des vues qu'elle offre à chaque pas, par le contraste perpétuel de la nature sauvage et de l'art qui lutte contre elle. Ces vastes étangs qui se perdent au milieu des bois ; ces ruisseaux qui arrosent des prairies nouvellement arrachées à la nature inculte ; ces jolies maisons éparses au milieu des forêts, et renfermant des essaims d'enfants joyeux, bien portants, bien vêtus ; ces champs couverts de troncs dont on confie la destruction au temps, et qui se cachent au milieu des épis de bled d'Inde ; ces monceaux énormes d'arbres renversés par le vent, à moitié pourris, de branches enfumées ; ces chênes qui conservent encore l'image de leur vigueur ancienne, mais qui, sciés par le pied, n'élèvent plus au ciel que des rameaux nus et desséchés, et que le premier coup de vent doit porter à terre : tous ces objets, si nouveaux pour un Européen, le frappent, l'absorbent, le plongent dans une rêverie agréable. La profondeur des forêts, l'épaisseur et la hauteur prodigieuse des arbres, lui rappellent le temps où ces pays n'avoient d'autres habitans que les sauvages. — Cet arbre antique en a vu sans doute ; ils remplissoient ces forêts. Il n'en existe pas un seul ; ils ont fait place à une autre génération. Maintenant le cultivateur ne craint plus leur vengeance ; son fusil, dont autrefois il s'armoit en labourant, reste maintenant suspendu dans sa maison. Seul, au milieu de ces vastes forêts, n'ayant au tour de lui que sa femme et ses enfans, il dort, il travaille en paix ; il est heureux. Si le bonheur doit habiter quelque part, c'est bien dans ces solitudes, où l'orgueil de l'homme n'étant stimulé par rien, il ne peut concevoir de vues ambitieuses : son bonheur dépend de lui seul et de ce qui l'entoure<sup>52</sup>.

Même Talleyrand, d'ordinaire plus enclin à la peinture ironique des grands de ce monde, se laisse aller à la description enthousiaste de ces forêts américaines qu'il a pu découvrir lors de son exil en 1791 :

J'étais frappé d'étonnement ; à moins de cinquante lieues de la capitale, je ne vis plus de traces de la main des hommes ; je trouvai une nature toute brute et toute sauvage ; des forêts aussi anciennes que le monde ; des débris de plantes et d'arbres morts de vétusté, jonchant le sol qui les avait produits sans culture ; d'autres croissant pour leur succéder et devant périr comme eux [...] Si l'on atteint une petite élévation, l'œil s'égarait à perte de vue de la manière la plus variée et la plus agréable. Les cimes des arbres, les ondulations du terrain qui seules rompent la régularité d'espaces immenses, produisent un effet singulier. Notre imagination s'exerçait alors dans cette vaste étendue ; nous y placions des cités, des villages, des hameaux ; [...] Tel était, disais-je, il y a peu de temps, l'emplacement où Penn et deux mille expatriés jetèrent les fondemens de Philadelphie, où quatre-vingt-mille habitans déploient aujourd'hui tout le luxe de l'Europe ! [...] Après la paix de 1783, la ville de Baltimore n'était qu'une bourgade de pêcheurs ; aujourd'hui, des maisons vastes et élégantes y sont élevées de tous côtés, et disputent

---

<sup>51</sup> Charles César Robin, *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale en l'année 1781 ; et campagne de l'armée de M. le Comte de Rochambeau*, Philadelphie & Paris, Moutard, 1782, p. 45-49.

<sup>52</sup> Jacques Pierre Brissot, *Nouveau Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, fait en 1788*, Paris, Buisson, 1791, t. 1, p. 165-167.



le terrain aux arbres dont les souches n'ont pas eu le temps de disparaître. On ne fait pas un pas, sans se convaincre que la marche irrésistible de la nature veut qu'une population immense anime un jour cette masse de terres inertes, et qui n'attendent que la main de l'homme pour être fécondées. [...] Je me borne à constater que, dans aucune direction, on ne peut s'éloigner de quelques milles des villes maritimes sans apprendre que les campagnes riantes et fertiles que l'on admire, n'étaient, il y a dix ans, il y a cinq ans, il y a deux ans, qu'une forêt inhabitée<sup>53</sup>.

Pour Brissot comme pour Talleyrand, les forêts américaines sont l'objet d'un paradoxe : remarquables par leur sauvagerie, rappelant des temps immémoriaux, elles portent également un imaginaire du progrès, car elles sont destinées à disparaître pour laisser place à la civilisation. En un sens, elles sont des « paysages » car elles sont habitées, là où Adrien Mandat tend à n'y voir qu'un « lieu », synonyme de désert<sup>54</sup> :

nous avons relâché dans la baie de Chesapeak, nous y étions mouillé à 4 lieues de terre et à 8 au moins de tout lieu habité par des figures humaines ; notre eau, notre bois et nos provisions que nous avons à y faire nous y ont tenu[sic] impytoyablement 25 jours, nous en sommes parti[sic] pour venir à Nieuport où nous sommes mouillé[sic] depuis 8 jours. (L73. A. M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adrien Mandat, pourtant chasseur puisqu'il troque son abbé Raynal contre un fusil, n'est pas un homme de la Nature. Le foisonnement et la variété de la faune américaine ne l'intéressent guère semble-t-il, alors même que ces forêts ne sont pas « vides ». On peut penser à la jubilation de La Monneraye quand il évoque les parties de chasse et de pêche auxquelles il participe avec tout l'équipage et qui permettent d'améliorer l'ordinaire :

Mes plus doux passe-tems à Bosthon dont alors j'ignorois la langue, étoient la chasse & la pêche. Les côtes & les rivières de ce canton sont extrêmement poissonneuses & abondent en espèces très variées ; nous nous régaliions de petites morues, d'un goût fin & délicat. A notre début dans ce pays, on faisoit des distributions de poisson à l'équipage. La pêche devint vite ensuite si abondante & je puis dire, à pleines chaloupes, que chaque homme de l'équipage prenoit & choissoit ce qui lui convenoit le mieux. Nous avons fait à bord un filet de 50 brasses de longueur & lorsqu'il falloit le retirer à terre, il se trouvoit si souvent tellement plein que nous étions obligés de nous mettre tous à l'eau pour le haller sur la grève. Un seul coup de filet remplissoit la chaloupe à la hauteur des bancs des rameurs qui, alors, avoient peine à manier leurs avirons. La côte abondoit aussi en oiseaux de mer de toutes espèces ; canards sauvages, alouettes de mer, & <sup>ca</sup>... La chasse que je prédilectionnais davantage étoit celle des pluviers gris & dorés, réunis par voliers dont nous faisions des abattis considérables. Nous tuyons aussi force bécassines extrêmement grasses, différentes de celles de France en ce qu'elles ne bricolent pas en volant & qu'elles sont aussi faciles à tirer que les cailles d'Europe<sup>55</sup>.

Moré de Pontgibaud, volontaire de l'armée de Rochambeau, voyage entre Williamsbourg et Walley-Forges, à quelques dizaines de kilomètres de l'embouchure de la Delaware ; lui aussi est émerveillé par la faune américaine, même si ce sont des animaux moins comestibles qui attire son attention :

---

<sup>53</sup> Talleyrand, *Mémoires et correspondance*, éd. Emmanuel de Waresquiel, Paris, Robert Laffont, 2007, p. 208-209.

<sup>54</sup> Sur cette distinction, voir Arlette Bouloumié et Isabelle Trivisani-Moreau, *Le génie du lieu, op. cit.*, en particulier l'introduction « L'inspiration géographique en littérature française et francophone ».

<sup>55</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 173.

Ma vue était égayée par la quantité d'oiseaux, inconnus en France, dont j'admirais la richesse et la variété de plumage ; et dans les forêts presque continues à travers lesquelles le chemin passait, je ne pouvais pas me lasser de regarder en riant des milliers de petits écureuils qui sautaient de branche en branche, d'arbre en arbre, autour de moi. [...] Il est certain qu'avec leurs sauts, avec leurs jeux, ces innombrables petits danseurs, si lestes, si adroits, m'ont retardé malgré moi dans ma route ; je m'amusais réellement à les regarder ; je voyageais comme M. Muzard. Voilà comme on est à dix-huit ans, tout au moment présent<sup>56</sup>.

Presque tous les participants à la Guerre d'Indépendance américaine sacrifient à la célébration de la Nature américaine : on peut trouver étrange qu'Adrien Mandat n'en dise pas un mot alors que ses séjours à Boston durent plusieurs mois. Sans preuve véritable de lacune dans la correspondance, on serait tenté de conclure à une sorte d'indifférence à la vie de la Nature, du moins quand elle est vivante et qu'elle n'est pas réductible à des objets à collectionner, c'est-à-dire quand elle est devenue un objet « culturel ».

Le seul animal présent dans la correspondance est le fameux ara de Porto Cabello. L'oiseau, en particulier l'oiseau exotique, est pour un des contemporains d'Adrien Mandat, Bernardin de Saint-Pierre, le témoignage vivant d'une forme de bonté de la Nature vis-à-vis de l'homme :

Nous pouvons tirer de ces observations une autre conséquence aussi importante ; c'est que toutes ces harmonies sont faites pour l'homme. Un oiseau bleu sur le fond du ciel ou à la surface des eaux, échapperait à notre vue. La nature d'ailleurs n'a réservé les couleurs agréables et riches, que pour les oiseaux qui vivent dans notre voisinage. Cela est si vrai, que quoique le soleil agisse entre les tropiques avec toute l'énergie de ses rayons sur les oiseaux de la pleine mer, il n'y en a aucun dont le plumage soit revêtu de belles couleurs, tandis que ceux qui habitent les rivages des mers et des fleuves en ont souvent des magnifiques. [...] C'est par une suite de ces convenances avec l'homme, que la nature a donné aux oiseaux qui vivent loin de lui, des cris aigus, rauques et perçans, mais qui sont aussi propres que leurs couleurs tranchantes à les faire apercevoir de loin au milieu de leurs sites sauvages. Elle a donné au contraire des sons doux et des voix harmonieuses aux petits oiseaux qui habitent nos bosquets et qui s'établissent dans nos habitations, afin qu'ils en augmentassent les agréments, autant par la beauté de leur ramage, que par celle de leurs coloris<sup>57</sup>.

En cela, la Nature est un « spectacle<sup>58</sup> » destiné au regard de l'homme, car « tous les ouvrages de la nature ont les besoins de l'homme pour fin, comme tous les sentiments de l'homme ont la Divinité pour principe<sup>59</sup> », mais ce regard ne doit pas être un regard scientifique. Comme le déclare l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la Nature* :

Nous jouissons tous de la vue et des dehors de la nature, le spectacle est pour nous. En nous y bornant, nous découvrons très suffisamment de toutes parts le beau, l'utile et le vrai. Nous connaissons l'existence des objets, nous en voyons la forme, nous en ressentons la bonté, nous en calculons le nombre, nous en voyons les propriétés, les convenances, la destination et l'usage.

---

<sup>56</sup> Moré de Pontgibaud, *Mémoires*, Paris, Thiercelin, 1828, p. 106.

<sup>57</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la Nature*, Paris, Didot le jeune & Mequignon l'aîné, 1787, t. 2, p. 161-163.

<sup>58</sup> Voir Françoise Gevrey, *Ecrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2006 et Jean Ehrard, *L'idée de nature en France à l'aube des Lumières*, Paris, Flammarion, 1970, en particulier le chapitre VII, « Nature et religion », p. 243-274.

<sup>59</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la Nature*, Paris, Didot le jeune & Mequignon l'aîné, 1787, t. 3, p. 129.

C'est bien de quoi exercer utilement notre esprit ; chaque nouvelle connaissance est un nouveau plaisir. [...] Mais prétendre pénétrer le fond même de la nature, vouloir rappeler les effets à leurs causes spéciales, comprendre le jeu des ressorts, et les plus petits éléments dont ces ressorts sont composés, c'est une entreprise hardie et d'un succès trop incertain : nous la laissons à ces génies d'un ordre supérieur, à qui il ne peut avoir été donné d'entrer dans ces mystères. Pour nous, nous croyons qu'il nous convient mieux de nous en tenir à la décoration extérieure de ce monde et à l'effet des machines qui forment le spectacle. Nous y sommes admis ; on voit bien même qu'il n'a été rendu si brillant que pour piquer notre curiosité. Mais contents d'une représentation qui remplit suffisamment nos sens et notre esprit, il n'est pas nécessaire de demander que la salle des machines nous soit ouverte. En un mot, notre objet est de prendre dans les scènes de la nature ce qui peut frapper vivement et exercer utilement la raison, sans jamais toucher non seulement à ce qui nous paraît en-dessus de ses forces, mais même à ce qui pourrait aisément lasser ses efforts<sup>60</sup>.

Bernardin de Saint-Pierre va plus loin en assimilant l'observation scientifique comme un principe de mort :

Quel spectacle nous présentent nos collections d'animaux dans nos cabinets ? En vain l'art des Daubenton leur rend une apparence de vie : quelque industrie qu'on emploie pour conserver leurs formes, leur attitude roide et immobile, leurs yeux fixes et mornes, leurs poils hérissés, nous disent que les traits de la mort les ont frappés. C'est là que la beauté même inspire l'horreur, tandis que les objets les plus laids sont agréables lorsqu'ils sont à la place où les a mis la nature. J'ai vu plus d'une fois aux Iles, avec plaisir, des crabes sur le sable, s'efforcer d'entamer avec leurs tenailles un gros coco; ou un singe velu se balancer au haut d'un arbre à l'extrémité d'une liane toute chargée de gousses et de fleurs brillantes. Nos livres sur la nature n'en sont que le roman, et nos cabinets que le tombeau. Combien nos spéculations et nos coutumes ne l'ont-elles pas dégradée<sup>61</sup> ?

En effet, « en portant les recherches de notre esprit jusqu'aux principes de la nature et de la divinité même, nous en avons détruit le sentiment<sup>62</sup>. » Pluche, comme Bernardin de Saint-Pierre sont les tenants d'une nature définie comme « l'action de la providence, le principe de toutes choses, c'est-à-dire cette puissance ou être spirituel qui agit & opere sur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets », là où le parti philosophique, notamment d'Holbach, auteur d'un *Système de la Nature*, voit la nature comme « le système du monde, la machine de l'univers, ou l'assemblage de toutes les choses créées<sup>63</sup> ». Cette opposition n'exclut pas des positions plus nuancées, comme celle du chevalier de Jaucourt dans l'article « Ouvrages de l'art & de la nature » :

Il ne seroit peut-être pas inutile de comparer quelques-uns des ouvrages les plus fins & les plus exquis de nos arts, avec les productions de la nature ; une telle comparaison ne peut aboutir qu'à humilier l'orgueil de l'homme, & en même tems elle peut servir à perfectionner en quelque maniere les idées imparfaites qu'il a du créateur. [...] Une aiguille excessivement petite étant aussi examinée, sa pointe paroît comme si elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur ; elle n'est pas ronde ni plate, mais irréguliere & inégale, & sa surface, quoiqu'extrêmement droite &

---

<sup>60</sup> Abbé Pluche, *Le Spectacle de la nature ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes Gens curieux, & à leur former l'esprit*, « Préface », Amsterdam, Aux dépens de la compagnie, t. 1, p. V.

<sup>61</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la Nature*, Paris, Didot le jeune & Mequignon l'aîné, 1787, t. 1, p. 32-33.

<sup>62</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *op. cit.*, t. 2, p. 53.

<sup>63</sup> *Encyclopédie*, article « Nature », attr. à d'Alembert.

polie à la vue simple, paroît pleine d'âpretés, de trous & de sillons ; en un mot, elle ressemble à une barre de fer qui sort de la forge. Mais l'aiguillon d'une abeille vu par le même instrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait, & d'une beauté surprenante, sans la moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être distinguée ; encore n'est-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres instrumens beaucoup plus exquis.

L'admiration pour la Nature ne naît pas ici de la contemplation *in vivo* et *in situ* de la Nature mais par le biais du microscope, c'est-à-dire par un regard médiatisé par l'instrument.

Adrien Mandat n'est résolument pas dans une attitude d'observation scientifique, mais s'il est davantage tourné vers le spectacle, ce n'est pas non plus dans le sens où l'abbé Pluche et Bernardin de Saint-Pierre l'entendent :

Le sort du hara[sic] que je vous avois apporté de Porto Cabello étoit d'aller en Champagne : M<sup>r</sup> de Repentigny, à qui je l'avois cédé, en a fait présent à M<sup>de</sup> de Montendre qui le mènera avec elle ; il lui a mangé plusieurs chaises, deux ou trois cages, autant de bâtons. Le jour où j'ai renouvelé connoissance avec lui, il étoit occupé à mettre en morceaux une douve de tonneau. M<sup>r</sup> de Montendre l'avoit mené à bord de sa gabarre, mais il l'a rapporté bien vite à terre, parce qu'il lui mangeoit tous ses cordages. Il a beaucoup d'esprit, on le laisse aller où il veut, il revient à l'heure du dîner et, le soir, il va se mettre à côté de son [laseau ?] j'usqu'à ce qu'on lui ouvre la porte (L55. A Mme Mandat – Brest, le 19 novembre 1783)

Pour Adrien Mandat, il s'agit avant tout de décrire à sa destinataire le caractère plaisant de l'animal et non d'en faire l'observation méthodique et rigoureuse. Animal sans couleur et sans voix (mais pas « sans esprit »), le perroquet est réduit au statut d'encombrant et de capricieux bagage : c'est son comportement *ex situ*, c'est-à-dire dénaturé par la domestication, qui importe. Son caractère exotique est annulé par un finalisme qui n'est plus religieux mais matérialiste, puisque le « sort » de l'oiseau « étoit d'aller en Champagne » ; de la même manière que les plantes ne sont perçues qu'à travers leur capacité ou non de s'acclimater à Nully :

je vous avois ramassé des graines qui par la raison qu'elles n'étoient pas mûres assez ont pouri[sic]. Si j'avois pu vous apporté[sic] des pieds de vigne de Rota, je l'aurois fait, car je n'ai jamais mangé de raisin si bon que celui-là, ainsi que celui de Pakarel. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

M<sup>r</sup> le ch<sup>er</sup> d'Allonville lui rapportera des graines du jardin du roi que le garçon jardinier prétend ne bien venir que dans des serres chaudes : ainsi l'argent qu'il y a mis est jetté[sic] à la riviere. (L138. A Mme Mandat – Paris, le 20 juin 1790)

Dans le second exemple, on voit qu'il n'est point besoin d'aller à l'autre bout du monde pour obtenir les plantes exotiques : le « jardin du roi », actuellement le Jardin des plantes de Paris, remplace la « Nature » et la « graine » devient un produit dont on fait commerce.

Cependant, conclure à une parfaite insensibilité d'Adrien Mandat pour la Nature serait en effet la ce à quoi nous aboutirions si nous n'avions que la correspondance. Or la lecture du conte *Elisabeth* qu'il écrit lors de sa campagne à Saint-Domingue en 1787 nous invite à

davantage de nuances. Le conte débute en effet par une longue description des beautés naturelles du môle Saint-Nicolas :

Sur les rives occidentales de la côte de Saint Domingue est une ville nommée le môle Saint Nicolas. Elle est peu considérable et plus conséquente par ses fortifications que par son commerce. La société y fourni[sic] peu de ressources pour l'agrément mais comme les environs n'en sont pas cultivés, la nature sauvage offre dans une infinité d'endroits des situations intéressantes et pittoresques que l'oeil attentif de l'observateur ne laisse point échapper, les faunes et les driades semblent se partager l'empire de ses jeux et Pomone et Flore n'y sont révérees que comme des divinités étrangères.

J'ai toujours aimé la promenade et je trouvai dans une relâche que je fis au môle, de quoi satisfaire pleinement mon goût, je parcourus les bois, les montagnes, les côteaux, avec le plaisir qu'on éprouve d'ordinaire à voir la Nature dans son éclat de simplicité. Un jour, je m'enfoncé dans une vallée étroite, j'arrive à son extrémité, elle étoit fermé[sic] par une montagne affreuse, du pied de cette montagne sortoit un ruisseau. Ses rives étoient bordées d'arbres odoriférants dont ils entretenoient la fraîcheur, les branches de ses[sic] arbres se réunissoit et s'entrelaçoient de son cours et formoient des berceaux, sous lesquels il étoit infiniment agréable de prendre le frais et de se baigner. Le soleil venoit de paroître, les oiseaux chantoient son retour dans l'horison[sic] et le bonheur dont ils jouissoient dans des lieux que la nature sembloient avoir orné pour eux.

j'avois remonté le ruisseau et j'étois à sa source ; j'apperçois[sic] un berceau pour l'arrangement duquel l'art avoit fait peu de frais, mais cependant avoit été employé de la manière la plus agréable, un petit bosquet de rosiers et d'arbres du pays conduisoient à la cabane et sur la pente de la montagne, on avoit planté des orangers dont les branches chargées de feuilles, de fleurs et de fruits venoit s'ombrager ; deux chèvres paissoient sur le penchant de cette montagne, l'une d'elle avoit des petits.

Adrien Mandat, qui a fréquenté ces lieux lors de sa campagne, utilise donc *a priori* des souvenirs, mais on remarque que très vite la description prend un tour abstrait : il s'agit moins de rendre compte du paysage en lui-même que de mobiliser un certain nombre de clichés littéraires du *locus amoenus*, notamment en introduisant des figures mythologiques et des séquences figées comme « montagne affreuse » ou « branches chargées de feuilles, de fleurs et de fruits », ce qu'Adrien Mandat avait pu faire par exemple en parlant de Porto Cabello dans une lettre à sa mère : « nous n'avons pour ainsi dire ici d'autre société que les tigres [et] les serpents » (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783). La phrase « les Oiseaux chantoient son retour dans l'horizon et le bonheur dont ils jouissoient dans des lieux que la nature sembloient avoir orné pour eux » introduit l'idée d'un finalisme naturel qui peut laisser penser qu'Adrien Mandat s'est inspiré de Bernardin de Saint-Pierre, dont les *Etudes de la Nature*, publiées 1784, sont un immense succès. Cependant, on remarquera que la description mobilise les différents sens, la vue principalement, mais également le toucher, l'odorat et l'ouïe, et qu'elle s'organise autour des contrastes entre la chaleur et la fraîcheur, ainsi que l'ombre et la lumière. On peut donc postuler que ce n'est pas par indifférence à la Nature qui l'entoure, ni par manque de compétence descriptive que les lettres de voyage ne

contiennent pas de description étendue : Adrien Mandat ne semble pas faire de la lettre le « lieu » de la description, qu'il assimile davantage à un procédé de fiction littéraire.

## **II. LE TOUR DU MONDE D'ADRIEN MANDAT**

Adrien Mandat apparaît davantage comme un citoyen, plus sensible aux sociétés et aux personnes rencontrées, qu'aux paysages et à la nature. Son métier lui permettant de voyager, ses lettres sont autant de représentations des différentes sociétés et cultures qu'il donne à voir à sa correspondante.

### ***II.1. Sociétés coloniales de l'Amérique et les Antilles : deux mondes qui s'opposent***

#### **II.1.a) Les Antilles, entre attraction et dégoût**

Le jeune homme découvre les Antilles françaises et les Etats-Unis lors de sa première campagne de 1781 à 1783, puis lors de sa seconde campagne de 1784 à 1786 ; il ne cessera de les opposer, comme quand, tout juste arrivé à Boston, il déclare à sa mère :

lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique, un entoussiaste[*sic*] de la marine, un ennemi juré des isles où il fait un chaud insuportable[*sic*], où j'usois 3 ou 4 mouchoirs par jour à essuyer la sueur de mon visage, où j'ai attrapé 3 coups de soleil pour ma part, où les fruits ne valent rien, où j'ai eu 2 accès de fièvre et où enfin je commençois à maigrir lorsque j'en suis parti ; ici, depuis 15 jours que j'y suis, j'y ai engraisé au point que mes vestes commencent à devenir étroites. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

Le peu de goût qu'il éprouve pour les Antilles s'explique avant tout par un inconfort physique, mais cette seule raison semble quelque peu superficielle au vu des mots employés et du degré d'opposition entre « grand partisan » et « ennemi juré ». De fait, c'est plutôt au cours de ses autres campagnes que ce point de vue s'éclaire et se nuance également. En effet, Adrien Mandat déclare en effet au début de sa seconde campagne que la colonie martiniquaise est « charmante » (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784) et se montre par la suite particulièrement sensible aux plaisirs mondains que cette île propose puisqu'il note que « m<sup>r</sup> et m<sup>de</sup> de Clugny Sont ici depuis 15 jours ils yont été etonnament fetés et depuis leur arrivée nous Sommes Continuellement dans les bals » (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785). Danielle Bégot, dans un article consacré aux correspondances dans les petites Antilles françaises, montre que ces lieux sont associés à un

« mythe des îles d'or<sup>64</sup> », fondé sur les « douceurs de la vie sociale, [...] pas totalement inconnues chez les colons, qui ont la réputation d'aimer les réceptions, les bals et le jeu<sup>65</sup> ». Cet aspect est bien développé dans l'anecdote du bal manqué chez le gouverneur qu'Adrien Mandat raconte à sa mère dans la lettre du 3 janvier 1785. Cependant, à l'image des colons français dont les correspondances ont été étudiées par Daniel Bégot :

Très vite le rêve s'effiloche, confronté aux réalités de la vie insulaire. Implacables, les lettres témoignent de l'évolution rapide des esprits, des désillusions, des ravages du temps qui passe et qui use. Les premières plaintes se font jour quand l'eldorado s'écaille, que le pays de rêve se révèle indifférent aux plaies d'argent, âpre au gain, et fatal aux chimères.<sup>66</sup>

Les lettres pointent les « désagréments de la vie insulaire, unanimement déplorés, énumérés en litanies, qui dessinent la face sombre des colonies, celle qui ne se perçoit que de l'autre côté du miroir<sup>67</sup>. » Le dégoût d'Adrien Mandat n'est plus seulement motivé par les incommodités de la chaleur, d'autres sujets de plainte viennent s'y ajouter comme la cherté de la vie :

L'évanouissement de tous les beaux projets que j'avois fait en partant de Brest, joint au chagrin que j'ai de voir que je vous dépense de l'argent et que ces dépenses peuvent vous gêner m'a laissé un fond de tristesse que les bals du [f° Iv°] Fort Royal et les plaisirs que les sociétés peuvent me faire goûter ont peine à dissiper (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Aussi voit-il « avec plaisir approcher le tems de notre départ de ce pays-ci, car malgré que j'aime toujours étonnement mon métier, nous ne le faisons pas assez agréablement ici pour que j'y désire un long séjour. » (*id.*)

Il est assez peu question des colons dans la correspondance. Adrien Mandat passe sous silence une autre réalité déplaisante des colonies, à savoir la corruption généralisée. Le sujet est brièvement évoqué au détour d'une lettre quand il écrit :

Depuis environ un an, les officiers de la marine ont executé avec tant d'exactitude les ordres qu'ils avoient reçu d'arrêter tous les batiments fraudeurs qu'il n'en est point entré dans les colonies. Le commerce de France n'envoye pas assez de bâtimens pour fournir à leurs besoins, de manière qu'elles pâtissent et la récompense de notre rôle et de notre exactitude est plus que jamais dans ce pays-ci la haine de ses habitants (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Parmi ces officiers si « exacts » à lutter contre la contrebande, il y a Cotignon qui consacre plusieurs pages de ces mémoires à dénoncer en Guadeloupe les collusions entre les contrebandiers, les négociants et le gouverneur en place, M. de Clugny. Ces pages de Cotignon permettent de mieux comprendre certaines remarques d'Adrien Mandat au moment

---

<sup>64</sup> Danielle Bégot, « Un demi-siècle de correspondance familiale dans les petites Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique, fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XIX<sup>e</sup> siècle », *Correspondre jadis et naguère*, *op. cit.*, p. 420.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 430.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 423.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 427.

où il cherche à régler la situation du dénommé Giraudou, personnage non identifié, probablement originaire de la région de Nully ou du moins connu de la famille Mandat :

J'ai parlé à M<sup>r</sup> le vicomte de Damas pour Giraudou : il m'a répondu qu'il étoit absolument impossible d'admettre un déserteur dans les colonies françoises avant qu'il eût été en France chercher un certificat d'amnistie ; il m'a dit honnêtement que, dès le moment que je m'intéressois à lui, il étoit au désespoir de ne pouvoir lui rendre service mais qu'il ne pouvoit acquiescer à ma demande sans déroger aux lois et aux ordonnances, dont il est rigide observateur. Il est d'ailleurs brouillé dans ce moment-ci avec le conseil supérieur et l'administration. J'attend[*sic*] de M<sup>r</sup> de Clugny qui mène l'un et l'autre à la Guadeloupe une réponse plus favorable (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Il m'a accordé pour Giraudou non seulement la permission de venir chercher à la Guadeloupe un certificat d'amnistie, mais encore celle de s'y établir avec sa femme, ses enfants et ses nègres, ce que M<sup>r</sup> le [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] vicomte de Damas m'avoit refusé, à la vérité de la manière la plus honnête, mais désagréable cependant pour moi, qui ne voyoit pas qu'il lui fût absolument impossible de m'accorder ce que je lui demandois (L80. A M. Mandat –Martinique, S.D. [décembre 1785])

Dans la mesure où Cotignon estime fort le vicomte de Damas et qu'il accuse M. de Clugny de corruption, on peut aisément deviner comment Giraudou parvient à s'établir en Guadeloupe en dépit des règles : Adrien Mandat a-t-il conscience de la malversation, lui qui ne voit pas comment il serait « absolument impossible » d'arranger cette affaire ? Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas des choses à écrire dans une correspondance. De manière générale, l'organisation sociale des îles, notamment la distinction entre les blancs, les mulâtres et les noirs, est à peine abordée. En passant, il indique qu'il profite des commodités que lui propose un camarade originaire de Martinique :

Je suis maintenant dans le cul de sac du Fort Royal sur la *Danaë* et, par conséquent, débarqué de l'*Utile* sur laquelle j'aurois fini par tomber malade ; de Rieux l'a aussi [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] quitté[*sic*] pour aller passer sur son habitation et avec une femme très jolie, un hivernage très agréable, beaucoup plus que certains moments que la dureté de la mer, la chaleur du climat et des corvées assommantes ne nous ont pas fait trouver tels à bord de l'*Utile*. (L78. A MmeMandat à sa mère – Martinique, le 29 août 1785)

Or, « l'habitation » n'est pas uniquement occupée que par une « femme très jolie », elle désigne également le domaine agricole qu'on exploite avec des esclaves. Ceux-ci sont mentionnés *via* le personnage de Giraudou. Dans la lettre à sa mère du 29 août 1785, Adrien Mandat se propose d'aider cet ancien militaire en rupture de contrat à quitter Saint-Vincent pour la Martinique, puis quelques mois plus tard, il écrit à son père :

Si Giraudou a envie de faire fortune, il a tort de chercher à s'établir dans nos colonies, celles des Anglois sont dans l'opulence, tandis que les nôtres languissent dans la plus grande indigence. (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785)

Il m'a accordé pour Giraudou non seulement la permission de venir chercher à la Guadeloupe un certificat d'amnistie, mais encore celle de s'y établir avec sa femme, ses enfants et ses nègres (L80. A M. Mandat –Martinique, S.D. [décembre 1785])

Il semble tout naturel à Adrien Mandat que Giraudou ait des esclaves et qu'il change d'île avec eux, et dans la lettre précédente, ce déménagement débouche sur une analyse



économique partiellement fausse, puisqu'elle table sur « l'opulence » des colonies anglaises, tandis que la misère des îles françaises est attribuée au ralentissement du commerce interlope auquel la Marine contribue<sup>68</sup>, et non aux dettes exponentielles que l'esclavage contribue à faire peser sur l'économie antillaise. La révolte des esclaves de la Dominique est racontée dans cette même lettre sans date de décembre 1785 :

Nous ne sommes pas tout à fait en paix dans ce pays-ci : les nègres anglois de la Dominique viennent de se révolter, se sont rassemblés dans les hauteurs, ont brûlé toutes les habitations qui environnent la ville du Roseau et ont menacé le gouverneur d'y mettre le feu. Il n'y a point dans ce moment de troupes à la Dominique et quoiqu'une frégate soit partie pour en aller chercher à la Grenade, on craint qu'elles n'arrivent trop tard et après la dévastation entière de l'isle ; les femmes et les enfans abandonnent un lieu où les uns et les autres courent de toutes les manières les plus grands risques et il en est arrivé hier ici trois bâtimens chargés. Je ne pourrai vous dire qu'en France qu'elle aura été l'issue de cette scène nouvelle dans ce pays-ci, malheureusement pour les Anglois, les nègres ont des armes et des munitions qu'ils sont depuis longtems occupés à tirer des isles étrangères et qu'ils ont déposé dans des hauteurs inaccessibles [f°5]<sup>1</sup> aux troupes les plus aguerries. On ne pourra gueres[sic] les mettre à la raison que par la faim. Leur chef est un nommé Bala, dont la femme et la fille ont été suppliciées il y a quelques tems et qui veut venger leur mort : je tiens tout ce que je vous dis des gens arrivés hier ici avec les femmes ; la peur faisoit décamper les uns et les autres et comme je sçais pour l'avoir lu, que quand on a peur, on y voit[sic] pas si bien, il est à parier qu'ils ont un peu amplifié. (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

Ce récit est teinté d'ironie : si le sort des femmes et des enfans anglais semblent attirer une pointe de sympathie de la part d'Adrien Mandat, celui du chef Bala et de sa famille suppliciée n'émeut guère l'épistolier ; tout au plus fustige-t-il l'incurie des Anglais qui ont laissé des esclaves prendre des armes alors que l'île n'avait pas de garnison : c'est plus en stratège qu'en homme sensible qu'Adrien Mandat évoque l'événement. La moquerie finale, « quand on a peur on y voit pas si bien », achève de faire retomber l'événement au rang de fait divers.

Ce peu de cas fait de l'esclavage, alors que les philosophes, l'abbé Raynal et Condorcet en tête, ont fait de cette pratique un des chevaux de bataille des Lumières, ne serait pas étonnant chez un officier de marine originaire des îles, comme de Rieux ou Maupertuis, amis d'Adrien Mandat ; cela est plus étonnant de la part d'un champenois qui découvre l'esclavage à seize ans lors de sa première campagne<sup>69</sup>, cependant, là encore le conte *Elisabeth* vient atténuer l'impression que donnent les lettres. Le narrateur a découvert, dans un bosquet, une jeune fille nommée Elisabeth qui lui raconte son histoire : son père, pour l'éloigner d'un prétendant, décide de s'installer à Saint-Domingue où la mère d'Elisabeth meurt ; il se remarie donc avec une cruelle créole :

je cherchai tous les moyens de plaire à ma belle-mère. Elle s'occupoit peu de mes caresses. Jusqu'alors, nous avions cultivé nos terres sans nègres, ma belle-mère nous en amena. Elle les

<sup>68</sup> Voir *infra*, première partie, chapitre III, p. 202-203.

<sup>69</sup> Malheureusement, le passage des *Mémoires* de Cotignon qui évoque la première visite d'une sucrerie a été coupé par l'éditeur. Voir *Mémoires, op. cit.*, p. 154.

traitoit de la manière la plus inhumaine et la plus barbare. Cette femme me parut un monstre. Je lui avois plusieurs fois demandé la grâce de plusieurs de ces malheureux qu'elle avoit condamné à des peines avilissantes et cruelles, mes instances avoient été infructueuses et elle m'avoit défendu du ton le plus absolu de jamais les réitérer. Je m'étois presque décidée à faire taire en sa présence cette impression de la Nature et de l'humanité qui nous fait chercher les moyens de soulager les malheureux, lorsqu'un jour j'appris que, pour un vase cassé dans la maison, cette mégère alloit faire donner cinquante [f°6v] coup de fouet au nègre qui avoit été l'auteur innocent de ce petit dommage. Je n'y pus tenir, je volai à ses pieds, elle faisoit apprêter devant elle la composition de piments et de vinaigre qu'on devoit mettre sur les playes, suites ordinaires du châtement affreux qu'elle alloit faire infliger à la victime attendrissante de sa barbarie. Ce spectacle me fit horreur, je tombai évanouie, quelques négresses me firent respirer l'odeur très forte d'une plante qu'elles avoient trouvé sur la place et je revis le jour. Je voulus parler, demander grâce, on me ferma la bouche en me rappelant[sic] les déffenses[sic] qu'on m'avoit faite précédemment. On me dit les choses les plus dures et on finit par me maltraiter de la manière la plus outrageante ; je ne me rebutois pas et vouloit encore parler mais le tigre pour me punir d'avoir l'âme compatissante, ordonna qu'on donna cinquante coups de plus au nègre et que je fusse présente au suplice[sic] Ce surcroît de barbarie m'anéantit. Il me resta cependant de courage pour essayer de me dérober à un spectacle aussi affreux, je voulus m'enfuir, on couru[sic] par son ordre sur mes pas, je fus jointe et, voyant qu'on se dispoit à me ramener au lieu fatal, je me débattis, jettai[sic] des cris perçans et perdit l'usage de mes sens. Mon père accourut à ma voix, me fit transporter sur son lit, puis par ses soins, je revins à moi mais je fus attaquée d'une fièvre violente, qui en peu de tems me mit aux portes du tombeau. Mon père, inconsolable, devint furieux contre sa femme, fut au moment de la renvoyer avec ses nègres à ses parens, mais mon danger passé, l'amour triompha, le rendit trop indulgent et lui fit ses premiers projets : alors, je conçus celui de m'échapper[sic] dès le moment que ma [f°7r] santé me le permettroit.

Ce passage, extrêmement pathétique, déploie tout un lexique de la cruauté, qui suggère une condamnation de la part du narrateur : « inhumaine », « barbare », « monstre », « malheureux », « avilissantes et cruelles », « chatiment affreux », « victime attendrissante de sa barbarie », « suplice » « spectacle aussi affreux » ; l'esclavage est donc contraire à la fois à la « Nature », à « l'humanité », c'est-à-dire des valeurs philosophiques, mais également à la compassion, assimilable à la charité chrétienne. Il n'est guère douteux que ce passage révèle la pensée profonde d'Adrien Mandat sur le sujet, et le détail du mélange de vinaigre et de piment appliqué sur les plaies laisse penser qu'il a peut-être assisté à une telle punition et qu'il ne s'agit pas d'un souvenir « littéraire » ; on ne trouve rien de semblable chez l'abbé Raynal dans l'*Histoire des deux Indes* ; en revanche, l'historien Charles de la Roncière indique que ce genre de potion est appliquée comme anti-gangréniques sur les plaies après les châtements :

Sur les châtements des rebelles, voici le témoignage consigné en 1738 dans le livre de bord de l'*Affriquain* : « Du samedi 29 décembre. Hier, nous amarrâmes les nègres les plus fautifs, autrement les nègres auteurs de la révolte, aux quatre membres et, couchés sur le ventre dessus le pont, nous les fîmes fouetter. En outre, nous leur fîmes des scarifications sur les fesses pour mieux leur faire ressentir leurs fautes. Après leur avoir mis les fesses en sang par les coups de fouet et les scarifications, nous leur mîmes de la poudre à tirer, du jus de citron, de la saumure, du piment, tout pilé et brassé ensemble avec une autre drogue que le chirurgien mit ; et nous

leur en frottâmes les fesses, pour empêcher que la gangrène s'y soit mise, et de plus, pour que cela leur eût cuit<sup>70</sup>. »

Cotignon est lui aussi spectateur de ce genre de maltraitances, pour ne pas dire de tortures, puisqu'il décrit une scène similaire dans ces *Mémoires* :

Je ne puis passer sous silence la cruauté des habitants envers leurs noirs. Je conviens qu'il est nécessaire d'en venir à des exemples, mais enfin, ce sont des hommes et la nature est pour eux comme pour nous ; ne pourrait-on pas les punir sans inhumanité pour ne pas dire férocité. Je me rappelle toujours avec plaisir une action que j'ai faite. Un jour étant à la chasse dans les environs de la Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe, j'entendis tout d'un coup, en traversant des petites broussailles, des plaintes qui me déchirèrent le cœur ; je m'approche de l'endroit d'où elles partaient ; je vois une bande d'oiseaux voraces s'enfuir, je tirai même dessus et j'en tuai un, mais quelle fut ma surprise d'apercevoir une cage de fer dans laquelle était un nègre tout nu et tout en sang, que ces oiseaux dévoraient. Cela me fit horreur, et je crois que si dans le moment l'habitant qui l'avait condamné à ce genre de mort s'était présenté, jel'aurais tué. Ce pauvre malheureux implora mon secours, et certes, il ne fallut pas me prier ; à force de secouer les barreaux et les coups de pierres, je parvins à l'arracher de son tombeau et lui donner la liberté. Il me baisa les mains et se sauva. Il y avait déjà deux jours qu'il était là sans boire ni manger, les bras liés derrière le dos et les pieds dans un cercle de fer. J'ignore quel était son crime, mais s'il méritait la mort, on pouvait la lui donner sans ce raffinement de cruauté<sup>71</sup>.

Il ajoute en conclusion : « en général les créoles ont le cœur dur, et pour peu qu'un de leurs noirs s'écarte de son devoir, le chabouc n'est pas épargné. Il est prouvé que cent coups de ce maudit fouet suffisent pour faire mourir, aussi est-il défendu d'en donner plus de vingt<sup>72</sup>. »

Comme chez Adrien Mandat, on retrouve des termes comme « cruauté », « inhumanité » ou « malheureux » qui montre la condamnation par Cotignon de l'esclavage. Par contraste, la vigoureuse défense du système colonial esclavagiste chez Scipion de Castries est d'autant plus surprenante, alors qu'il n'avait pourtant aucun intérêt dans les îles :

C'est cette malheureuse colonie de Saint-Domingue qui a donné lieu à toutes sortes de diatribes que les révolutionnaires ont faites sous l'apparence hypocrite de la philanthropie. Les mauvais traitements exercés sur les nègres ont été excessivement exagérés. On a assuré en pleine Assemblée nationale que la plupart des habitants, par une cruauté inouïe, faisaient périr un nègre sous les coups de fouet pour une faute légère. Sans parler de l'humanité la plus ordinaire qui repousse une pareille horreur, il ne faut que consulter l'intérêt du propriétaire : il n'y a pas de nègre travailleur qui ne vaille 100 louis ou 1000 écus. Comment concevoir un homme assez stupide pour se priver volontairement d'un tel capital et qui rapporte un aussi gros intérêt : car il n'y a pas de nègre qui ne rapporte au moins 400 francs à son maître et il en est qui rapportent infiniment davantage. On a généralisé quelques exemples partiels de cruauté et qu'il serait injuste d'attribuer en général à tous les habitants. Ces exemples partiels doivent être attribués à quelques économes brutaux qui en l'absence de leurs maître, peuvent s'être livrés à quelques mouvements de colère, mais dire qu'en général les propriétaires faisaient périr leurs nègres, c'est comme si l'on disait que l'on tue de gaieté de cœur son cheval, son mulet ou son bœuf. Les révolutionnaires de la première assemblée n'ignoraient pas qu'il existait des lois répressives des abus que les blancs pouvaient exercer sur les nègres, ces lois formant ce que l'on appelait le « code noir » et un blanc qui aurait tué un nègre aurait été passif de la loi comme s'il avait tué

---

<sup>70</sup> Charles de la Roncière, *Nègres et négriers*, Paris, éditions des Portiques, 1933, « chapitre 3 » : [https://fr.wikisource.org/wiki/N%C3%A8gres\\_et\\_N%C3%A9griers\\_\(La\\_Ronci%C3%A8re\)/3](https://fr.wikisource.org/wiki/N%C3%A8gres_et_N%C3%A9griers_(La_Ronci%C3%A8re)/3)

<sup>71</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 241-242.

<sup>72</sup> *Id.*

un blanc. Mais il fallait tout désorganiser, on a affranchi les nègres et il en est résulté une chose toute naturelle, ils ont égorgé leurs maîtres<sup>73</sup>.

Michel Vergé-Franceschi s'était attaché à montrer à quel point la formation des gardes-marine était une éducation des Lumières, notamment en raison de la place donnée aux sciences ; or on peut contaster, par la confrontation de ces trois textes, qu'il n'en est pas de même en ce qui concerne les questions sociales : les positions philosophiques les plus progressistes ne sont pas forcément acceptées. On peut présumer qu'Adrien Mandat a une position proche de celle de Cotignon quant à l'esclavage, dans la mesure où il vient en aide à Giraudou ; l'institution doit demeurer, même si l'on en réprovoque les pratiques les plus éloignées de l'humanité. Quant à Scipion de Castries, sa défense de l'esclavage est motivée par la logique plus globale de ses *Mémoires*, à savoir condamner la Révolution : l'argumentation fondée sur des arguments économiques ou légaux semblent faibles, dans la mesure où il semble probable qu'un esclave maltraité ou qu'un maître blanc ne porte plainte contre un contre-maître maltraitant ; quant à considérer la violence vis-à-vis des esclaves comme des « exemples partiels » qui ne représentent pas le « général », et qu'elle n'est que le fruit de l'imagination de philanthropes hypocrites, le simple fait que des hommes comme Adrien Mandat ou Cotignon aient relatés dans des écrits destinés à eux-mêmes ou à un cercle restreint, sans véritables arrière-pensées militantes, de telles scènes, montre bien que ces pratiques étaient bien plus courantes que Scipion de Castries veut bien le penser. Ainsi, cet aspect de la vie coloniale antillaise, qui relève du non-dit dans la correspondance, est probablement la source majeure du dégoût d'Adrien Mandat pour les Antilles.

### **II.1.b) Adrien Mandat chez les « bons américains »**

Si comme nous avons pu le voir, Adrien Mandat n'envisage pas l'Amérique du Nord comme un espace naturel, il est très sensible au caractère de sa population, qui plus est de sa population citadine. Lors de ses trois séjours américains, Adrien Mandat ne s'embarrasse guère de décrire les villes, Newport ou Boston, si ce n'est indirectement quand il demande des souliers :

Je vous prie d'écrire à Michel de me faire 13 ou 14 paires de souliers, presque toutes escarpins, à l'exception de 3 ou 4 paires, dont 2 seront à doubles coutures et 2 escarpins de bal : en Amérique où il n'y a pas de boue, on n'a pas grand besoin de gros souliers. Il faudrait qu'il les envoyât tout de suite, car le carosse est au moins 15 jours à venir de Paris ici. (L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784)

---

<sup>73</sup> Scipion de Castries, *op. cit.*, p. 202-203.

Il faut comprendre ici que les rues de ces villes sont partiellement recouvertes de planches qui évitent d'avoir à marcher dans la boue, véritable signe de progrès et de civilisation. En revanche, il s'étend sur l'attitude des habitants à l'égard des Français :

Nous avons été reçu ici supérieurement, non comme les vaincus du 12 d'avril, mais comme les libérateurs de l'Amérique. La première fois que M<sup>r</sup> le marquis de Vaudreuil descendit à terre, il fut d'abord salué par tous les forts tant de la rade que de la ville et, en mettant pied à terre, il fut reçu par une multitude étonnante qui le conduisit au bruit des cris répétés de « vive le roi, vive les Français » à la maison du gouverneur où on s'empressa bien vite de mettre pavillon français et pavillon américain[sic] et où le gouverneur M<sup>r</sup> Anquoc lui donna un grand repas. Après le repas, il alla rendre visite aux principaux habitants et fut ramené le soir à son canot avec le même cortège que le matin. Il y a quelques jours que le Congrès a donné un repas superbe à tous les officiers de l'escadre et au général ; en descendant, on salua le général comme à l'ordinaire et le *Triomphant* rendit tous les saluts ; on nous conduisit dans la salle du congrès où nous restâmes jusqu'au dîner[sic]. L'heure du dîner[sic] arrivé, nous allâmes avec le gouverneur, les membres et les présidents du Congrès à la salle du repas qui étoit immense et où il y avait 500 couverts. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)

Hier, le général a donné à bord du *Triomphant* un repas superbe aux Américains et ensuite un bal où étoient les plus jolies femmes de Boston et des environs, et où je me suis bien amusé. Je ne me suis pas encore ennuyé dans ce pays : nous y sommes reçu avec [f°6] toutes les démonstrations de la plus grande joie et nous avons affaire aux plus honnêtes gens qu'il soit possible de trouver (*Ibid.*)

nous en sommes parti[sic] pour venir à Nieuport où nous sommes mouillé[sic] depuis 8 jours. Les sociétés y sont charmantes, on nous y donne des bals, nous les rendons et je crois que nous aurons assez agréablement passé le peu de temps que nous avons à y rester (L73. A M. Mandat – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

On l'a reçu ici comme un maréchal de France, quoi qu'il ne soit que chef de division : probablement un beau vaisseau, une jolie escadre, un cordon et crachat de S<sup>t</sup> Lazare en ont imposé aux bons Américains, qui ne lui ont épargné ni canon ni visite de corps &c. [f°1r°] Les officiers, à proportion, n'ont pas été moins bien reçu que leur chef et, en général tous les Français. Il n'est pas de choses honnêtes que les Américains ne nous aient dit, et j'usqu'aux petits enfants, le jour de notre arrivée, qui sortoient des maisons de leurs parents, couroient après nous et nous assuroient qu'ils aimoient les Français de tout leur cœur et qu'ils étoient bien aise de nous voir à Boston. Vous sentez, ma chère Maman, qu'une réception comme celle-là nous a fait le plus grand plaisir et nous a fort prévenu en faveur de nos alliés les Américains, à qui nous disons et qui nous disent tout plein de jolies choses dans les gazettes qui paroissent tous les jours (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

en attendant je vous dirai que nous fêtons la S<sup>t</sup> Louis aujourd'hui. On a déjà tiré beaucoup de coups de canon et on en tirera encore beaucoup. Les Américains ont célébré l'anniversaire [f°3r°] de la naissance du roi et ont fait prendre les armes à toute la milice de Boston et des environs ; ces troupes, qui sont parfaitement habillées et assez bien exercées, ont manœuvré très passablement sur <sup>y</sup>une des places de la ville et le gouverneur, accompagné de M<sup>r</sup> de Beaumont en a passé la revue. On a tiré beaucoup de canon, de coups de fusil et on s'est très proprement grisé, la populace surtout, qui avoit l'air très contente (*Ibid.*)

Dans ces différents passages, Adrien Mandat insiste sur le bon accueil qui est fait aux Français, bon accueil qui tient à la fois de la reconnaissance envers les « libérateurs de l'Amérique » et du naturel des Américains, fait de « bonté » et d'« honnêteté » ; les fêtes, les toasts ou les défilés, sont autant de marques visibles de la volonté d'honorer les Français et d'un engouement réciproque. La Monneraye le note également : « A tous les grands dîners,

les santés des rois de France & d'Espagne y étoient portées avec grands éclats ; nous, nous ripostions par ce toast : « *A la liberté de l'Amérique, au Congrès, à Washington*<sup>74</sup> ! » »

Ce goût français pour les sociétés américaines n'est pas le seul fait d'Adrien Mandat : presque tous les officiers mémorialistes vantent la simplicité de mœurs des Américains et l'entente cordiale qui existe entre les Français et eux. Ainsi, le comte de Chastellux, officier de l'armée de terre, se montre particulièrement élogieux pour ses différents hôtes, comme lorsqu'il loge chez le général Heath : « Ce petit établissement, où règne l'aisance & la simplicité, donnoit l'idée du bonheur doux & paisible, qui paroît s'être réfugié dans le Nouveau Monde, après s'être arrangé avec le plaisir, à qui il a laissé l'Ancien<sup>75</sup>. » Quant à la Monneraye, il salue « la propreté extrême » des maisons en bois, la « sévérité » toute anglaise des habitants et leur sens de l'hospitalité qui veut que :

A notre entrée dans une maison, aussitôt on nous présentait de grands verres de vin de madère sec, que l'usage, autant que notre goût, vouloit que nous acceptassions. Si nous arrivions à l'heure du thé, il falloit s'en avouiller avec la famille, conformément à l'usage du pays<sup>76</sup>.

Scipion de Castries est, quant à lui, séduit par l'esprit égalitaire des Américains :

Quant aux officiers de terre et de mer, rien n'égale le bonheur dont ils jouissaient à Newport. La société y était extrêmement nombreuse et quoiqu'il y eût quelques familles un peu plus distinguées, elles ne l'étaient que par la fortune, de sorte que tout particulier qui pouvait offrir une tasse de thé aux personnes qui venaient le voir comptait dans la société honnête et en faisait partie. Il n'y avait point de noblesse dans ce pays-là. L'égalité y était adoptée mais point par esprit révolutionnaire. [...] Ce système social convenait parfaitement à des militaires étrangers qui ne cherchaient qu'à passer leur temps le plus agréablement possible.<sup>77</sup>

Le mémorialiste poursuit d'ailleurs en déclarant : « le genre de vie que nous menions à Rhode Island, aussi attachant pour le soldat que pour l'officier, fit naître dans plusieurs le désir et l'espoir de s'y fixer tout à fait<sup>78</sup>. » Cette vie simple et familiale, on la retrouve dans le seul portrait qu'Adrien Mandat nous ait laissé d'un habitant de l'Amérique, à savoir celui de sa logeuse et de ses filles à Boston :

J'ai trouvé une chambre dans une des meilleures maisons de la ville et s'en[sic] sortir de chez moi, je suis en très bonne [f°2v°] compagnie ; ma société est composée d'une vieille[sic] veuve et de deux demoiselles charmantes, ses filles ; la mère m'aime comme son fils et a tellement de bonté [sic], de franchise et de confiance en moi qu'elle m'a donné une chambre, qui communique avec la sienne d'un côté et de l'autre avec celle de ses filles, mais elle nous a bien recommandé d'être sages et de ne jamais ouvrir la porte de communication. Nous ne lui désobéissons pas très souvent. Nous vivons comme frères et sœurs, nous nous aimons beaucoup et je suis avec elles avec toute l'honnêteté et la décence dont vous me connaissez susceptible (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

---

<sup>74</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 173.

<sup>75</sup> Chastellux, *Voyage...*, *op. cit.*, t. 1, p. 8.

<sup>76</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 175.

<sup>77</sup> Scipion de Castries, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 277.

Ainsi, c'est une vie comme à la maison qu'Adrien Mandat retrouve à des milliers de kilomètres de Nully, marquée par la « bonhomie », la « franchise », la « confiance », l'« honnêteté et la décence ». Le regret de la paisible vie familiale tend à faire de Nully le point central vers lequel Adrien Mandat revient sans cesse. Il est frappant de voir que les seuls membres de la société coloniale antillaise qui sont mentionnés un tant soit peu longuement sont les dénommés Giraudou, mais également le capitaine d'Attel et Jolain :

Je vous dirai que, dans ce pays-ci, je vous retrouve des parens et des successions : un m<sup>f</sup> d'Attel, capitaine au régiment de Touraine se trouve être notre parent par les Petits[sic] Delavaulx ; sa grande-mère étoit de cette famille et voici [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] comment un Lavaulx, qui s'étoit dépaysé et qui avoit été en Lorraine, y avoit Epousé une dame dont il avoit eu une fille, la mère de ce m<sup>f</sup> d'Attel. Pour posséder des biens nobles en Lorraine, ce Lavaulx avoit été obligé de faire preuve de noblesse et avoit fait venir pour cela de Champagne tous les titres nécessaires qui sont restés à ce qu'il m'a dit en Lorraine dans sa terre où il a un frère, à qui il m'a dit qu'il alloit écrire pour lui dire de vous envoyer[sic] tous les titres <sup>a</sup> qui ne lui servent à rien et qui pourront vous être très utiles. (L41. A Mme Mandat – Cap Francois à Saint-Domingue, le 22 avril 1782)

J'ai trouvé ici Jolain, qui est sergent au Régiment du Cap, ce qui m'a fait supposer qu'on y étoit content de lui. Il m'a dit qu'il croyoit que ses parents lui en vouloient de ce qu'il s'étoit engagé et que, par cette raison, il ne leur avoit pas écrit depuis 83 ; je lui ai fait écrire à son père une lettre que je vous envoie et dont je vous prie de m'envoyer la réponse que je lui ferai passer. Je lui ai donné l'argent dont il avoit besoin pour se faire faire beaucoup de choses. Il m'a assuré qu'il étoit très content d'être aux isles, qu'il y gagnoit beaucoup d'argent quand il étoit au Cap et qu'il ne passeroit en France que dans quelques années. (-L97. A M. Mandat – Môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 novembre 1786)

Or, le seul trait commun d'intérêt qu'Adrien Mandat trouve à ces trois colons, c'est d'être reliés plus ou moins à la Champagne et à Nully, le capitaine d'Attel par son ascendance, Giraudou et Jolain par une ancienne proximité de voisinage. Au sens du voyage, qui passe par une confrontation à l'Autre et à l'Ailleurs, Adrien Mandat oppose d'une certaine façon l'esprit de la promenade, qui comme le rappelle Jean Grenier : « c'est qu'on ne va pas ailleurs, mais aussi qu'on ne reste pas chez soi<sup>79</sup>. » Ce sentiment s'exprime particulièrement dans le passage qui suit :

parlons actuellement de Nully : si j'y étois dans ce moment-ci nous irions à la promenade ensemble, nous sortirions par la porte de Guarillons, nous irions à l'Orgiset ou sur la route et nous reviendrions en parlant de nos affaires, chantant ou distribuant le château ; un bon souper termineroit la journée et, le lendemain, nous nous proposerions de la passer [f<sup>o</sup>3r<sup>o</sup>] aussi agréablement. Ici, quelle différence ! Point de parents, personne qui s'intéresse à vous, personne à qui vous puissiez faire part de vos joies, de vos peines. On est isolé au milieu de 300 personnes et le plaisir qu'on éprouveroit à être au milieu de sa famille vient, en se retraçant à votre imagination, ajouter au désagrément de votre position, puisqu'il vous la fait comparer à celle heureuse d'être au beau milieu de ce que l'on a de plus cher. (L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

---

<sup>79</sup> Jean Grenier, « La Promenade (étude phénoménologique) », *La Nouvelle Revue Française*, n° 143, novembre 1964, p. 819.

Marin mélancolique, le voyage pour Adrien Mandat est d'abord synonyme de solitude et d'indifférence, d'où sans doute le désintéret qu'il éprouve pour les milieux qu'il traverse, en particulier le monde antillais, et qui se traduit par la quasi-absence de description : à quoi bon les donner à voir aux destinataires, dans la mesure où ces lieux sont par essence ceux où les êtres aimés ne sont pas.

## ***II.2. Le voyage dans le Levant, terre de merveilles et de souvenirs***

Les cinq lettres écrites depuis la Grèce entre mai et octobre 1788 échappent à cette logique ; la part de la description est bien plus importante, ce qui se traduit par un allongement des lettres : alors que la grande majorité des lettres d'Adrien Mandat font trois ou quatre pages, on trouve dans ce corpus réduit deux lettres de six pages et une de huit. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'Adrien Mandat déclare à sa mère : « Si ma lettre d'hier parvient à papa en même tems que celle-ci, vous aurez tous les deux de L'occupation pour un Siecle. » (L119. Adrien Mandat à sa mère – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788)

### **II.2.a) Un voyage « littéraire » : lire avant de voir**

Contrairement aux Antilles et aux Etats-Unis, qui sont des contrées « neuves », la Grèce appartient à l'Ancien Monde et, comme l'Italie, est une étape du Grand Tour. Par conséquent, le voyageur l'aborde dans un état d'esprit différent. Comme le note Pierre Rajotte, « la plupart du temps le voyageur s'intéresse moins à l'état actuel du lieu visité qu'à la possibilité qu'il lui offre de rejoindre ou de vérifier un ensemble de textes littéraires<sup>80</sup>. » C'est une attitude qui est clairement exprimée par La Monneraye quand celui-ci visite l'Italie en 1783 : « Destiné à faire ce voyage d'Italie qui plaisoit beaucoup à mon imagination, je me mis à repasser mon histoire romaine & me procurai quelques livres qui traitoient des choses les plus remarquables de ce païs<sup>81</sup>. » L'écriture du voyage est alors traversée par une tension que le critique résume ainsi :

Dans ce type d'itinéraire [d'agrément], les voyageurs ne cherchent pas tant à découvrir et à décrire fidèlement l'espace, mais plutôt à le redécouvrir à travers une série de référents culturels. [...] Dans ces conditions, leur récit consiste à trouver un équilibre entre la transmission d'une culture littéraire commune (forme fixe), et la manifestation d'une certaine individualité de l'écriture (la subjectivité de la perception)<sup>82</sup>.

Idée que l'on trouve également chez l'historien Daniel Roche, pour qui l'écriture du voyage est « geste d'écriture en lui-même paradoxal, puisqu'il repose à la fois sur un désir

---

<sup>80</sup> P. Rajotte, *op. cit.*, p. 75.

<sup>81</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 233.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 73.



d'originalité littéraire et sur la nécessité de décrire les lieux, espaces géographiques partagés et figures imaginaires banalisées. »<sup>83</sup> Cependant, pour ce qui est de la Grèce, la tradition littéraire à laquelle Adrien Mandat a accès est d'abord la tradition littéraire antique, c'est-à-dire celle des grands auteurs comme Homère, Pausanias ou Plutarque, sans doute *via* des traductions car il ne semble pas qu'Adrien Mandat ait appris le grec. L'occupation turque a fortement gêné la découverte de la Grèce par les voyageurs européens. Aussi les relations sont peu nombreuses avant le XIX<sup>e</sup> siècle, les deux plus importantes étant le *Voyage de Dalmatie, de Grèce et du Levant* de Wheler (1679) et le *Voyage littéraire en Grèce ou Lettres sur les Grecs, anciens et modernes avec un parallèles de leurs mœurs* (1783) de Pierre-Augustin Guys, écrits à un siècle d'intervalle, auxquels il faut ajouter les *Lettres sur la Grèce faisant suite à celles sur l'Égypte* par Claude Savary (1788)<sup>84</sup>. Enfin, le succès du *Voyage du jeune Anacharsis* de Jean-Jacques Barthélemy (1788) est le signe d'une mode de la Grèce qui ne trouvera sa pleine expression en France que dans les décennies suivantes<sup>85</sup>.

Cependant, le fait que le voyage soit précédé par la lecture peut avoir quelques conséquences sur l'écriture de la lettre ou du récit dans la mesure où le voyageur est tenté de s'épargner des descriptions, mieux faites ailleurs, dans les ouvrages qui font autorité. C'est l'attitude de La Monneraye par exemple qui résume ses visites au point que la description disparaît au profit d'une liste de noms :

Levés tous les jours de très bonne heure, soit à pied, soit en voiture, nous parcourions tous les monumens anciens & modernes que Rome offre à la curiosité de ceux qui la visitent. Mon ami, le baron d'Yenner nous accompagnoit dans toutes nos excursions et je retirois de ses judicieuses observations tout le fruit que j'en attendois. Je n'entreprendrai pas de décrire ici tous les restes précieux de la grandeur romaine que j'ai parcourus, tels que le Colisée, le Panthéon, si bien conservé, le tombeau d'Adrien Mandat aujourd'hui le château Saint-Ange, les arcs de triomphe de Septime-Sévère, Titus, Constantin ; le temple de Jupiter & autres, les thermes de Titus, les colonnes Trajane & Antonine, les aqueducs, les mausolées, les Catacombes, les obélisques de S<sup>t</sup>-Pierre, de S<sup>t</sup> Jean-de-Latran, de la porte du peuple &<sup>ca</sup><sup>86</sup>.

En dépit des informations reçues de son brillant *cicerone*, La Monneraye considère qu'il n'a pas à décrire les monuments qu'il a vus, soit parce qu'il considère qu'autant de descriptions rendraient la lecture de ses *Souvenirs* fastidieuse, soit qu'il ne s'en sent pas capable : il ajoute en effet que « pour mieux conserver le souvenir de tous les beaux monuments que j'avais visités, j'en avais emporté un recueil de gravures qui les représentoient, comme aussi de

---

<sup>83</sup> D. Roche, *op. cit.*, p. 19.

<sup>84</sup> Les deux derniers livres sont présents dans le catalogue de la bibliothèque de l'Académie de Marine de Brest sous les numéros 1852 et 1857 dans la section « Voyages particuliers faits en Europe ».

<sup>85</sup> Sur ce sujet voir Emile Egger, *L'héllénisme en France, Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises*, Paris, Didier et Cie, 1869, t. 2, p. 262-395 ; on retiendra en particulier la leçon 28, consacrée aux « influences diverses de l'héllénisme sur l'esprit français », la leçon 29 sur le *Voyage du Jeune Anacharsis* et surtout les leçons 31 et 32 à propos de la poésie d'André Chénier.

<sup>86</sup> La Monneraye, *op. cit.*, p. 242.

toutes les statues antiques que j'avais vues<sup>87</sup>. » La description est donc en concurrence avec la gravure qui « montre » mieux les monuments remarquables. Adrien Mandat n'a malheureusement pas cette ressource en Grèce<sup>88</sup>, aussi est-il obligé d'avoir recours à la description.

## II.2.b) La description et la « culture de l'émoi<sup>89</sup> »

Dès la première lettre, Adrien Mandat évoque « le noble spectacle des Antiquités de la Grèce » (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788), qui le pousse à changer d'affectation pour être sûr de visiter Athènes et ainsi de voir ce qui doit être vu : « j'ai changé de bâtiment, j'ai quitté la gabarre l'*Utile* pour la frégate l'*Iris* qui n'a point encore fait sa tournée dans le Levant et qui je crois doit aller incessamment à Athènes, c'étoit le lieu intéressant à voir. » L'importance de la vision se traduit à la fois par la répétition du mot « spectacle », qui apparaît cinq fois (soit la moitié des occurrences sur l'ensemble de la correspondance) et par des modifications dans la technique de description.

Le premier aspect que l'on remarque est une meilleure prise en compte de la dimension :

En partant de Smirne et après avoir laissé à droite et à gauche les isles de Lesbos et de Scio, nous avons [*f° Ir°*] nous avons fait route pour aller à Athènes, près du cap de Sumium et, sur son extrémité, nous avons aperçu[*sic*] les restes du temple de Minerve Sumiade dont quinze colonnes de marbre blanc sont encore entières avec leurs chapiteaux : ce spectacle a quelque chose de très noble et de très imposant. Nous espérions jouir du plaisir de voir le lendemain Athènes et toutes les antiquités, mais le vent contraire s'est cruellement opposé à nos projets et nous avons été obligé[*sic*] de quitter les côtes de l'Attique après avoir seulement aperçu[*sic*] les colonnades des temples de Thésée et de Minerve (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

Le port du Pirée à l'entrée duquel nous sommes mouillé[*sic*] est à près de deux lieues de la ville où nous devons nous rendre ce matin (L120. Adrien Mandat à sa mère – Athènes, le 2 septembre 1788)

le temple de Minerve que nous apercevons d'ici, ainsi que plusieurs autres colonnades, le tout en marbre blanc, nous promettent pour la journée un spectacle bien intéressant (*Ibid.*)

On voit en effet qu'Adrien Mandat donne des indications de distance (« deux lieues ») ou bien qu'à mesure qu'il avance dans le paysage, il distribue l'emplacement des lieux en une topographie précise, grâce aux prépositions, adverbes de lieu et compléments circonstanciels

---

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 242-243.

<sup>88</sup> Un des seuls ouvrages de ce genre du XVIII<sup>e</sup> siècle est le tome d'illustration des *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce considérées du côté de l'histoire et du côté de l'architecture*, de Julien Le Royauteur du texte et dessinateur des planches, Paris, Louis-François Delatour, 1758, 2 t., 64 pl. Consultable sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b2000057n?rk=793995;2>

<sup>89</sup> Gilles Bertrand, *Le Grand Tour revisité : Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2008, chapitre 5 « L'invention d'une culture de l'émoi », (généré le 21 octobre 2018), Nouvelle édition en ligne, disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/efr/1974>>

de lieu (« à droite », « à gauche », « près de », « sur son extrémité », « d'ici ») ; la progression est à la fois spatiale, *via* la différence sémantique entre « voir/être » et « apercevoir », qui suggère une vue de loin, une perspective, et temporelle, puisqu'Adrien Mandat ne voit pas tout d'un coup, certains monuments étant destinés à être vus le « lendemain ». Ce genre de procédés tranche avec les notations descriptives précédentes de type « Boston est une ville charmante » qui gommaient les notions d'espace et de temps et faisaient du référent une quasi-abstraction.

Le deuxième changement dans la technique de description est l'amplification : Adrien Mandat ne se contente plus de poser un thème, mais il le détaille en plusieurs sous-thèmes ; qui plus est, les adjectifs évaluatifs sont souvent accompagnés par des adjectifs objectifs qui renvoient à des qualités intrinsèques de l'objet, d'où la sensation pour le lecteur que l'objet est vu. Ainsi, Adrien Mandat évoque « les restes du *temple de minerve Sumiade* dont quinze colonnes de marbre blanc sont encore entières avec leurs chapiteaux » : le thème « temple de minerve Sumiade » est ainsi amplifié par différentes expansions du nom qui donnent diverses propriétés du référent, comme son état (« restes », « quinze colonnes », « entières »), leur matière (« marbre blanc ») et leur forme (« avec leurs chapiteaux »). Le phénomène est particulièrement frappant dans la dernière lettre, celle datée du 11 octobre 1788, dans la mesure où elle est divisée en paragraphes, contrairement aux habitudes d'Adrien Mandat qui écrit ses lettres d'un bloc, et chaque paragraphe développe un thème :

C'est le *temple de minerve* bâti pour Périclès au milieu de la Citadelle, il est presque entièrement conservé et ses belles colonnes et fût à éléments doriques tout en marbre blanc du Pantilique, comme le reste du temple, offrent encore aux curieux le spectacle le plus **rare** et le plus **intéressant** et surtout le plus **imposant**.

Le *temple de Thésée* est après celui de Minerve le plus précieux monument d'Athènes, il est plus ancien et plus entier que ce dernier, mais moins grand, il fut bâti par Cimon, fils de Miltiades et ses bas-reliefs représentent encore d'une manière assez claire les travaux d'Hercules ; ceux du *temple de Minerve* représentent des combats des Lapithes et des Centaures.

Les restes du temple de Jupiter olympien, le Stade, le temple d'Erechthée, les Propilées, le monument triomphal de Philopapous, celui de Trasillus, le portique d'Adrien, les restes du **fameux** Panthéon bâti tout en marbre de Phrygie et la Lanterne de Démosthène surpassent la **magnificence** tout ce que nous avons **de plus beau** en Europe.

Les mots en italiques sont les thèmes-titres : Adrien Mandat s'attache à en donner des caractères physiques *via* les expansions soulignées ; il n'hésite pas à faire usage de la comparaison, du superlatif ou à modaliser par des adverbes la portée et l'intensité de certains adjectifs, dans un souci de précision ; cette description physique objective a presque valeur d'argumentation<sup>90</sup>, puisqu'il introduit ensuite des termes subjectifs ou évaluatifs, noms ou adjectifs (ici en gras). Ainsi, l'avis d'Adrien Mandat sur les monuments qu'il voit semble

---

<sup>90</sup> Voir J.-M. Adam et A. Petitjean, *Le Texte descriptif*, Paris, Nathan, 1989, p. 102-105.

mieux justifié que la simple assertion « Boston est une ville charmante ». Le choix d'une description « ancrée », à savoir d'une description qui donne d'emblée le thème-titre et qui ne cherche pas à faire deviner, ainsi que l'emploi de termes techniques comme « éléments doriques » ou « marbre du pantilique », dénote aussi une volonté d'être pédagogue (et peut-être un peu pédant ?) vis-à-vis de la destinataire : aussi ces lettres donnent-elles un peu l'impression d'être une leçon sur les monuments de la Grèce.

Dans le cas des voyages en Italie et en Grèce, la superposition des temps incite souvent le voyageur à faire un choix, à savoir : « entre ces deux visions, celle du référent réel et celle du signifié culturel, le voyageur semble confronté à un véritable dilemme qu'il résout le plus souvent au détriment de la première<sup>91</sup> ». Ainsi, le « déplacement dans l'espace laisse souvent place à un voyage dans le temps, à la rencontre d'un monde qui n'existe plus<sup>92</sup> », ou pour le formuler autrement : « le récit de voyage à visée esthétique consiste donc à lire l'espace, c'est-à-dire à le donner à voir à travers un savoir livresque<sup>93</sup>. » De fait, certaines descriptions sont alors le lieu où Adrien Mandat déploie une connaissance de la mythologie et de l'histoire grecques :

Cette dernière [Cerigo-Cythère] m'a paru assez stérile et peu digne d'être aujourd'hui ce qu'elle étoit jadis le séjour des Amours et de leur mère. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

C'est de l'isle de Crète, l'ancien royaume du roi Minos que je vous écris. Cette isle est actuellement l'isle de Candie (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

Nous Sommes ici à vue du mont Ida sur lequel vous savez que naquit Jupiter, cette montagne produit d'excellent vin qu'il est extraordinairement difficile de se procurer, cependant je commence à croire que j'en aurai, mais peu. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

J'espère que si nous restons ici quelques jours, je pourrai vous mander que dans la plaine de Marathon, où Miltiades faisoit une si belle déconfiture des Perses, votre cher fils a fait de même des cailles et des perdrix du pays. (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788)

Je compte aussi jouer comme les fameux athlètes de me baigner dans l'Ilissus (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788)

Je crois que j'avois oublié de vous mander que j'ai, exprès, [f°4r°] envoyé dans l'isle de Cithère un bâtiment dont le capitaine avoit ordre de me rapporter du vin de cette isle et des colombes, qui n'auroient pas manqué de descendre en ligne directe de celles qui étoient attelées au char de Vénus ; le maladroit de capitaine n'a fait que la première commission. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Ici, le thème-titre est mis en relation avec une référence de l'Antiquité, soit par une mise en situation temporelle qui joue sur le décalage temporel (« aujourd'hui/jadis », « ancien/actuellement », « descendre en ligne directe »), soit par une assimilation par comparaison avec Miltiade ou les Athlètes. Dans la mesure où Adrien Mandat estime que

---

<sup>91</sup> P. Rajotte, *op. cit.*, p. 73

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 76.

cette culture antique est partagée par sa destinataire (« vous savez »), il utilise le procédé de la périphrase : Cythère = « le séjour des Amours et de leur mère » ; la Crête = « l'ancien royaume du roi Minos » ; mont Ida = mont « sur lequel naquit Jupiter ». Cependant, on note que la logique de devinette n'est pas poussée jusqu'au bout, puisque le nom propre est systématiquement associé à la périphrase : Adrien Mandat aurait-il donc des doutes sur l'étendue de la culture de sa mère ?

Quoiqu'il en soit, on constate que Viella adopte les mêmes techniques descriptives qu'Adrien Mandat, la tentation simplificatrice en moins :

Tel est le temple de Minerve qui, quoique dégradé, offre néanmoins le monument d'architecture le plus riche et le plus élégant qu'on connaisse. C'était les Hécatonpidon (que je [... ?] sur toutes les faces) dont toute la Grèce admirait les belles proportions, dont Paros et le Pentélique avaient fourni le marbre et que Phidias et Praxitèle avaient orné de leurs chefs d'œuvre. On remarque surtout sur les bas-reliefs dont le travail est exquis. Plusieurs morceaux en ont été enlevés et nous fûmes chargés d'en transporter un très beau morceau qui représentait l'hommage des peuples de l'Attique à Minerve. C'était la propriété de M. le comte de Choiseul-Gouffier, notre [f°100] ambassadeur à Constantinople. Le toit du temple n'existe plus. Les Turcs en avaient fait une poudrière dans le tems de la guerre contre les Vénitiens : une bombe le fit sauter en l'air, mais heureusement les colonnes sont restées debout et cet admirable monument, tout de marbre, charme les yeux des amateurs des Arts et de ceux qui n'en connaissent[*sic*] pas les règles. Il est bâti sur la partie la plus élevée de la ville, sur le terrain de la Citadelle d'où on domine tout le golfe. On ne pouvait s'empêcher de regretter au-dessus de tout cette magnifique statue de Minerve qui décorait le frontispice et qui passait pr le chef-d'œuvre de Phidias et la merveille du monde. A côté du temple de Minerve, on remarque une partie de celui d'Erectée : il faut admirer l'élégance et l'extrême fini des décorations<sup>94</sup>.

Comme Adrien Mandat, Viella cherche, par sa description, à dessiner un panorama d'Athènes, puisqu'il s'agit de placer les monuments les uns par rapport aux autres et à montrer de l'érudition, notamment en reliant ces monuments à des faits et à des personnages historiques ou en mobilisant un lexique particulier à l'architecture grecque. Cependant, comme le remarque Viella, les beautés de la Grèce ne sont pas réservées aux érudits comme le comte de Choiseul-Gouffier, ni même aux « amateurs des Arts » : elles touchent même « ceux qui n'en connaissent pas les arts ». Les tournures encomiastiques montrent qu'au-delà des connaissances historiques il faut avant-tout manifester du « goût », au sens de l'*Encyclopédie* :

Il ne suffit pas pour le *goût*, de voir, de connoître la beauté d'un ouvrage ; il faut la sentir, en être touché. Il ne suffit pas de sentir, d'être touché d'une manière confuse, il faut démêler les différentes nuances ; rien ne doit échapper à la promptitude du discernement<sup>95</sup>.

De ce point de vue, Viella est sans doute plus « mûr » qu'Adrien Mandat dans ce domaine dans la mesure où la concession (« quoique dégradé... néanmoins le Monument d'architecture

<sup>94</sup> Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°99-100. Voir Annexe D.4. le récit de la visite d'Athènes.

<sup>95</sup> *Encyclopédie*, article « Goût, Gramm., littérat. & philos. ».

le plus Riche et le plus elegant ») ou bien le développement de sous-thèmes qui révèlent les plus belles parties du monument (« on remarque surtout sur les bas-reliefs dont le travail est exquis », « ses feuilles d'acanthé surtout, surpassent ce dont le ciseau le plus adroit paraît susceptible ») témoignent justement du « discernement » et un sens de la « nuance ».

Les récits de voyages en Italie lors du Grand Tour sont, pour Gilles Bertrand, le signe d'une « culture de l'émoi », qui plus est d'un « émoi affiché » : cette tendance du voyageur à faire part du « choc » culturel face aux trésors artistiques de l'Italie est aisément transposable à la Grèce<sup>96</sup> ; on voit donc apparaître sous la plume d'Adrien Mandat tout un lexique du sentiment. La première lettre grecque commence par l'affirmation d'une aspiration à voir la Grèce : « il me manquoit d'avoir vu l'Asie, je désirois ardemment de le voir et voici mes vœux remplis. » (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788) Ce désir de voir est parfois contrarié, comme quand les vents ne permettent pas l'expédition à terre voulue, Adrien Mandat déclare alors :

Nous espérions jouir du plaisir de voir le lendemain Athènes et toutes les antiquités, mais le vent contraire s'est cruellement opposé à nos projets et nous avons été obligé[sic] de quitter les côtes de l'Attique après avoir seulement aperçu[sic] les colonnades des temples de Thésée et de Minerve ; nous aurions été inconsolables si le capitaine ne nous eut promi[sic] que sous peu de [f°lv°] tems nous y reviendrions (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

Voir les monuments de la Grèce est donc un impératif pour le jeune homme et l'admiration est de rigueur comme on peut le constater dans les extraits suivants :

le temple de Minerve que nous apercevons[sic] d'ici, ainsi que plusieurs autres colonnades, le tout en marbre blanc, nous promettent pour la journée un spectacle *bien intéressant*. A mon arrivée à Smirne où sous quelques jours nous comptons nous rendre, je vous dirai ce que j'aurai vu. Faites-vous, si cela est possible, une idée de notre *enthousiasme* et de notre *joie*, après nous être bien ennuyé depuis 4 mois : nous sommes enfin dans *le lieu de la terre le plus célèbre* et où *chaque pas que nous faisons nous présente des objets qui nous retracent les plus fameux événements* (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788)

les restes du temple de Jupiter olympien, le Stade, le temple d'Erechthée, les Propilées, le monument triomphal de Philopapus, celui de Trasillus, le portique d'Adrien, les restes du fameux Panthéon bâti tout en marbre de Phrygie et la Lanterne de Démosthène, *surpassent la magnificence tout ce que nous avons de plus beau en Europe* et leur antiquité ajoute encore au *sentiment d'admiration qu'il faut éprouver, celui du respect et de l'étonnement de leur durée*. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

Même les quelques déceptions sont transformées en objet d'admiration :

Hier, en arrivant, nous allâmes nous promener à terre, mais nous ne trouvâmes rien d'intéressant, il ne reste des quais du port Pirée et des arsenaux des flottes athéniennes que quelques restes des fondements qui à peine donnent une idée de l'étendue et de la majesté de ces célèbres édifices. (L120. A Mme Mandat a sa Mere – Athènes, le 2 septembre 1788)

Cet émoi est partagé par Viella qui écrit :

---

<sup>96</sup> Voir L118, n. 4.

Je serais très embarrassé d'exprimer les sensations que m'a fait éprouver le séjour d'Athènes : c'est une inquiétude continuelle, une espèce de tourment produit par la vue de tous ces chefs-d'œuvres qui remontent à des tems si reculés et qui semblent pourtant vous rendre contemporains des homes[sic] célèbres qui les ont créés. Mais l'illusion détruite, il reste une impression de mélancolie et, en songeant qu'ils ne sont plus, on ne peut pas se défendre de s'attrister sur son avenir. Ces artistes fameux, ces Héros par qui un petit paÿs est devenu illustre, ont laissé un nom immortel, des souvenirs qui ne se perdront jamais. Nous aurons passé come[sic] une flèche qui ne laisse aucune trace. Quel sujet de tristes réflexions<sup>97</sup> !

« Sensations », « inquiétude », « tourment », « mélancolie », « tristes réflexions » : la « vue » des monuments fait une impression puissante sur les jeunes gardes-marine, frappés par le contraste entre la glorieuse Antiquité et la décadence présente.

En effet, la Grèce contemporaine existe à peine pour Adrien Mandat, comme pour Viella, non seulement parce que la campagne de surveillance de la guerre russo-turque se révèle assez difficile<sup>98</sup>, mais également parce qu'ils visitent une Grèce turque, par conséquent esthétiquement disqualifiée. En effet, parmi les éditions de voyage de la Grèce au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve des relations de voyageurs contemporains, comme Guys ou Wheler, mais également des éditions de la *Périégèse* ou la *Description de la Grèce* de Pausanias ; la préface d'une édition de 1731 s'inscrit délibérément en faux contre la Grèce des voyageurs contemporains :

Enfin c'est le Voyage de la grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Weller l'ont decrite, pauvre, misérable, dépeuplée, gémissante dans une espèce d'esclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur que des ruines superbes, au milieu desquelles on la cherche sans la trouver, en un mot l'image de la dévastation la plus affreuse, & l'exemple déplorable des vicissitudes à quoi toutes choses d'ici-bas sont sujettes. C'est de la Grece florissante que Pausanias nous donne la description, de la Grece lorsqu'elle étoit le séjour des Muses, le domicile des Sciences, le centre du bon goût, le théâtre d'une infinité de merveilles, enfin le pays le plus renommé de l'Univers.<sup>99</sup>

Le délabrement de la Grèce moderne est également constaté par Cotignon qui note : « partout toutes espèces de ruines dont tout autre nation ferait plus de cas que les Turcs qui les méprisent, les foulent aux pieds ou les enfouissent dans la terre en labourant<sup>100</sup>. » L'attitude de rejet de la Grèce moderne par Adrien Mandat n'a donc rien d'exceptionnel, et le choix de la Grèce antique se traduit par un geste d'incorporation et d'appropriation, puisqu'il déclare : « j'ai gravé mon nom dans la plupart des temples et rapporte avec moi des petits morceaux des marbres de Phrygie et du Pantilique dont le Panthéon et le temple de Minerve étoient bati. » (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

---

<sup>97</sup> Viella, Cahier 2, f°102.

<sup>98</sup> Voir *infra*, première partie, chapitre III, p. 220-222.

<sup>99</sup> Abbé Gedouyn, *Pausanias ou Voyage historique de la Grece, traduit en François avec des remarques*, Paris, Didot, 1731, t. 1, p. IX.

<sup>100</sup> Cotignon, op. cit., p. 92.

Cependant, on notera que le lieu de la Grèce qui est le plus longuement décrit n'est pas un monument antique qui renverrait à une histoire humaine, mais la grotte d'Antiparos, « un des ouvrages de la nature le plus curieux et le plus vanté par les voyageurs » ; la formule « ouvrage de la nature » résume la difficulté pour Adrien Mandat d'appréhender ce lieu, qui oscille entre nature et culture :

Nous avons sçu nous dédommager parfaitement des contrariétés que nous éprouvions, en allant voir dans l'isle d'Antiparos très voisine de la première, un des ouvrages de la nature le plus curieux et le plus vanté par les voyageurs. Je veux parler d'une grotte dans laquelle on descend non sans beaucoup de risques l'espace de deux cent pieds, avec des cordes sans le secours desquelles on tomberoit infailliblement dans des fondrières et des précipices affreux. [f°5-r°2v°] Arrivé dans l'endroit de cette grotte[sic] le plus espacé, vous y jouissez, moyennant la grande quantité de flambeaux que vous eu soin d'apporter, d'un spectacle aussi extraordinaire que beau ; la voûte et les côtés de ce souterrain offre de toutes parts des cristallisations et des stallactites d'une blancheur et d'un transparent qui font de ce lieu un sallon[sic] merveilleux, dont il seroit impossible à l'art d'imiter ces decorations. [...] Notre séjour dans cette grotte[sic], quoique très court, ne l'a cependant pas été assez peu pour que je n'aye pas pu en parcourir tous les endroits connus et arracher quelques morceaux de sa belle Stallactite dont j'avois mes poches remplies, ce qui n'a pas contribué à me rendre facile la sortie de ce superbe souterrain, dont je ne vous fais ici qu'une très petite description et des éloges modiques en raison de ceux qu'il mérite et dont je ne vous ferai pas grâce en tems et lieu. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

On note l'alternance entre les termes qui décrivent ce lieu comme un espace naturel (« grotte », « fondrières », « précipices », « cristallisations », « stallactites ») et les termes qui en font un ouvrage (« sallon merveilleux », « decorations »), tandis que quelques mots comme « voûte », « souterrain » appartiennent aux deux champs lexicaux et servent de transition. Là encore, Adrien Mandat inscrit à la fois son nom, mais également un poème :

Nous y avons trouvé gravés les noms de ceux qui avant nous ont osé y descendre ; nous fîmes comme eux et quelques[sic]-uns de mes camarades ayant proposé de laisser dans cette grotte[sic] quelques[sic] vers de notre façon, je fis aussitôt ceux-ci, qui ne pourroient trouver grâce auprès des amateurs que comme impromptus et que je me suis bien gardé[sic] de signer, les voici :

Rome, Athènes, Paris, monuments des mortels  
Votre éclat disparaît près de ces sombres lieux  
Vos temples, vos palais, vos superbes autels  
Ne pourront peindre mieux la Majesté des dieux. (*Ibid.*)

Le poème éclaire en quelque sorte les raisons de faire une description aussi longue, bien qu'Adrien Mandat la qualifie de « très petite » : les récits de voyage ont pu déjà préparer Adrien Mandat à contempler les monuments grecs, qui ne lui sont donc pas inconnus, alors que le gouffre d'Antiparos est radicalement nouveau pour lui ; le choc esthétique et émotionnel est donc plus fort, d'autant plus que la difficulté d'accès donne un caractère initiatique à cette visite souterraine : la merveille naturelle ne peut que surpasser les constructions humaines qui ont subi les outrages des hommes et du temps. Il est donc possible



à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de découvrir du « neuf » à une époque où, comme le rappelle Normand Doiron, Rousseau fait la critique des voyages dans l'*Emile* :

Cette fin des voyages marque aussi pour Rousseau la fin de l'humanisme : « Les Platon, les Pythagore ne se trouvent plus », qui se déplaçaient pour s'instruire. S'il se débat contre les livres, c'est qu'il éprouve l'angoissante impression qu'il n'y a plus moyen d'en sortir. Le monde est entièrement découvert, écrit, traversé de lignes uniformes.<sup>101</sup>

De fait, la description de la grotte apparaît moins stéréotypée, moins marquée par le cliché que celle des autres monuments, parce qu'Adrien Mandat conserve une capacité d'étonnement en la visitant.

### II.2.c) Smyrne, ville fantôme

Le monde ottoman est plus difficile à appréhender pour Adrien Mandat, soit qu'il n'en ait pas eu les clés par des livres, soit qu'il n'y prête pas attention. Smyrne est un territoire que l'on évite, non seulement par peur des maladies, mais également parce que le bateau l'*Alceste* est destiné à rester en station ; en restant à Smyrne, notre touriste risque donc de ne pas voir la Grèce :

Si l'*Iris* par le plus grand des hazards[sic] n'étoit revenu mouiller hier ici, je me trouvois forcé de m'embarquer sur la frégate l'*Alceste*, destiné[sic] à passer deux mois en station dans la rade de Smirne, sans pouvoir communiquer avec la terre, où la peste est très forte et ne finira probablement pas avant le mois d'août (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Le monde turc se caractérise par l'omniprésence de la mort. Dans sa première lettre, Adrien Mandat se livre à une première description :

Il meurt tous les jours une quantité de Turcs incroyable : de la rade, nous avons vue sur de grands simetières[sic] plantés en ciprès[sic] où nous appercevons[sic] des enterrements du matin au soir. Tous nos négociants sont enfermés dans leurs maisons et [f°lv°] se gardent bien de recevoir ou des Turcs ou des Grecs, qui prétendent que, puisqu'ils ont la peste, c'est que Dieu l'a voulu ainsi et qui se mettent peu en peine de s'en préserver. Leur commerce avec l'intérieur du pays ne discontinue pas pour cela et, presque tous les jours, je vois passer sur une route qui traverse les cimetières des caravannes[sic] de quinze ou vingt chameaux : le métier de fossoyeur doit cependant être meilleur ici que celui du négociant. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

Le complément circonstanciel de lieu « de la rade », placé en début de description, conditionne les verbes de vision comme « avoir vue », « apercevoir » ou « voir : on a donc l'impression d'une description « à la longue vue », idée qui est reprise un peu plus loin dans la lettre « vous êtes actuelement[sic] en fête, en noce, en galas et moi, je n'ai pour me distraire que ce coup d'oeil des enterrements turcs. » (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788) Cette manière de décrire n'est pas une mise en scène fictive, mais reprend un geste professionnel, dans la mesure où Cotignon en fait une exactement semblable :

---

<sup>101</sup> N. Doiron, *op. cit.*, p. 188.

Le 7 septembre, nous fîmes route pour Salonique. Cette ville paraît grande et très commerçante, mais nous ne voulûmes pas y communiquer à cause de la peste qui y faisait beaucoup de ravages, au point que de notre bord nous distinguions avec des lunettes, des centaines de morts qu'on portait chaque jour<sup>102</sup>.

Or, chez Adrien Mandat, la description « à la longue vue » devient assez rapidement une description « par le petit bout de la lorgnette ». Le « coup d'œil » s'arrête sur un seul type de lieu, les cimetières, caractérisés uniquement par la présence de cyprès, arbre traditionnellement associé à la mort dans les pays Méditerranéens, mais paradoxalement, ce lieu de mort fourmille de vie, puisque les enterrements sont célébrés « du matin au soir », occupant ainsi toute la durée du jour, là où le passage des caravanes « presque tous les jours » est le témoignage d'un commerce qui ne « discontinue pas » ; or, ce contraste choque Adrien Mandat pour qui la préservation de la santé est une affaire éminemment importante : la scène décrite est alors accompagnée d'un commentaire assertant l'indifférence des Turcs à la maladie et à la mort, ce qui donne lieu au rappel d'un cliché abondamment partagé chez les Européens<sup>103</sup>. La plaisanterie macabre qui suit sur le négoce en pays turc permet d'établir une connivence avec la destinataire et trahit un sentiment de supériorité ; cette condescendance des Français vis-à-vis des Turcs est largement partagée par Cotignon, qui, à la différence d'Adrien Mandat, est moins sensible à leur supposé fatalisme qu'à leurs défauts en tant que marins et canoniers :

Depuis l'entrée du canal de Constantinople, qu'on appelait autrefois Hellespont, il y a trente lieues jusqu'à Constantinople, et de lieue en lieue il y a un fort, l'un en Asie, l'autre en Europe, vis-à-vis l'un de l'autre, dont les boulets se croisent de manière que si les canons étaient en d'autres mains que celles des Turcs, il serait impossible à un bâtiment ennemi de passer sans être coulé bas. [...] Ces forts sont bien conditionnés, mais mal armés ; les turcs ne prennent pas la peine de manœuvrer leurs canons et y mettent le feu sans savoir si vous êtes vis-à-vis, ou à portée ; ils se servent de mèches qui sont quatre fois longues comme les nôtres, de manière qu'ils sont un quart d'heure sans pouvoir tomber sur l'amorce ; encore tournent-ils la tête quand le feu prend : les bons guerriers ! Ils nous saluent partout à boulets, comme si le Roi était en personne à bord<sup>104</sup>.

[*Cotignon visite une caravelle turque*] Les chambres d'officiers étaient assez propres, mais le reste du vaisseau était d'une malpropreté sans exemple. Jamais bâtiment plus mal construit, plus mal distribué, aussi mal armé, aussi mal gréé. A côté d'un canon de 100, il y a un canon de 4 ; d'un de 60, un de 6. Ils ont le quadruple de monde sur leurs bords, que nous avons ordinairement sur nos vaisseaux à trois-ponts. Les gréements, les voiles, les mâts, les vergues, les ancres, les canons, les câbles, les bâtiments de rames, en un mot, rien n'est proportionné à la grosseur et grandeur du vaisseau, qui ne doit ni bien porter la voile, ni bien marcher, ni soutenir un combat. Aussi ne sortent-ils jamais de l'Archipel où ils sont à même d'attraper un mouillage quelconque, lorsque le vent les contrarie un peu ; ils ne savent d'ailleurs qu'aller vent arrière et ne seraient pas capables de courir des bords par la difficulté qu'ils doivent avoir à virer de bord : ils doivent au moins dériver de deux lieues pendant cette manœuvre. [...] C'est dans ces parages de Coron qu'ils sont quelquefois attaqués par des Maltais. Je ne m'étonne pas à présent qu'une

---

<sup>102</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 76.

<sup>103</sup> Voir L117, n.7.

<sup>104</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 79.

galère ait l'audace d'attaquer une caravelle ; cependant ces Turcs sont remplis d'orgueil et s'imaginent être les meilleurs marins ; ils ne font pas plus de cas de nos bâtiments que nous ne faisons des leurs. [...] Je serais curieux de voir l'escadre du Capitan-Bacha aux prises avec une française ou anglaise ; je crois qu'elle ne durerait pas longtemps ; je crois aussi qu'ils se détruiraient eux-mêmes par leurs propres canons qui doivent crever facilement<sup>105</sup>.

Le *Journal* de campagne d'Adrien Mandat montre que la flotte française a été aux prises avec de nombreux navires, tant russes que turcs ; pourtant, il n'est jamais question de ces rencontres, et les qualités, ou plutôt défauts opérationnels des Turcs, ne sont donc pas évoqués dans la correspondance. De manière générale, le Turc n'est pas un sujet. Alors que dans sa seconde lettre, Adrien Mandat avoue qu'il est allé à terre, c'est pour signaler qu'il n'a eu aucun contact avec la population :

malgré la peste, nous avons été obligé[*sic*] de communiquer avec la ville de Smirne pour faire des vivres. Vous sentez que quand[*sic*] à attraper la peste, nous avons voulu l'attraper agréablement et, en conséquence, nous avons fait des visites et des connoissances fort agréables. La société de Smirne l'est infiniment, nos plaisirs étoient cependant souvent troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté venoit de tomber roide morte, que le voisin et ses enfants étoient attaqués ou par la liste des morts de la journée qu'on nous apportoit à sept heures du soir. Ne nous croyez cependant pas aussi imprudents que le commencement de ma lettre pourroit vous le faire croire : nous n'allions que dans les maisons où la peste n'étoit pas, où on prenoit les plus grandes précautions pour ne pas l'attraper et où on ne communiquoit avec personne des maisons [*f°2v°*] des maisons grecques ou turques où elle fait de plus graves ravages que partout ailleurs. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crète, le 30 mai 1788)

Adrien Mandat est peu disert sur la manière dont vivent les Grecs et les Turcs à Smyrne. En cela, il s'avère moins curieux que Cotignon qui observe avec intérêt le monde qui l'entoure, que ce soit pour commenter le caractère du chameau ou pour décrire l'attitude des Turcs dans la rue :

On voit arriver très souvent des caravanes de 7 à 800 chameaux portant chacun deux lourdes balles de coton. Ils ont à leur tête un âne qui les conduit. Le chameau est ordinairement très doux ; il s'en trouve, cependant parmi eux des méchants qui mordent fort bien les passants : j'en parle savamment, car je fus mordu au bras par un d'eux qui m'emporta la manche de mon habit<sup>106</sup>.

Le Turc est très curieux ; lorsque l'on passe dans les rues, il vous accoste volontiers, touche à tout ce que vous avez sur vous ; pour un peu il fouillerait vos poches ; si vous avez une canne, il essaye s'il y a une épée dedans, alors il vous la payerait ce que vous voudriez, parce que de la canne il fait un tuyau de pipe, et pendant qu'il fume, fait parade de tenir l'épée à la main. Il ne vit que de café et de pipe<sup>107</sup>...

Ces anecdotes apportent de la couleur locale au récit de Cotignon : même si elles ne sont pas exemptes de clichés, leur présence dans le texte traduit une authentique curiosité pour le monde turc, curiosité qui semble absente chez Adrien Mandat. Ce dernier note simplement à son retour : « tous les jours, nous voyions arriver une quantité étonnante d'esclaves

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 79-80.

<sup>106</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 71.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 73.

allemands. » (L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788) Là encore, Cotignon se montre plus attentif puisqu’il note :

On voit à Smyrne beaucoup d’esclavons, mais point de femmes : elles sont toutes enfermées dans des séraïls, et chaque Turc a le sien selon ses facultés ; on les rencontre tous les jours au nombre de 100 ou 200 plus ou moins conduites par un eunuque à la promenade ; elles sont toutes voilées, et malheur à qui leur parlerait ou même les regarderait, il serait massacré sur le champ<sup>108</sup>.

Cet aspect de l’Orient, qui a pu fournir le sujet de grandes œuvres littéraires comme *Bajazet* ou les *Lettres Persanes*, n’apparaît pas non plus chez Adrien Mandat : le monde turc est résolument du côté de *thanatos*, là où Cotignon se montre assez sensible à son potentiel érotique, notamment quand il ajoute « mais si on ne peut jouir de celles-là, il y a des Grecques, des Italiennes, des Anglaises, des Hollandaises et quelques Françaises qui sont de ressource<sup>109</sup>... » Viella vante les plaisirs de la société européenne à Smyrne<sup>110</sup>, en particulier les femmes de la famille du consul hollandais Van Lennep, et ce sont probablement cette même famille qu’Adrien Mandat fréquente quand il est à terre à Smyrne et qu’il qualifie de « connoissances agréables ». Cotignon, quant à lui, ne fréquente pas que des maisons recommandables ; chez Mme Tricon, « femme qui avait encore de beaux restes, qui ne l’ignorait pas, et qui en jouissait<sup>111</sup> », il apprend les usages du *tandour*, tapis sous lequel est placé une chauffeurette :

Dieu sait ce qu’il se passe sous ces tapis ! Les mains jouissent de leur liberté et souvent en mésusent ; elles se promènent hardiment sur le voisin, sur la voisine, sans crainte d’être aperçu, et, sans parler, on s’exprime ses sentiments tout en étant à la conversation ou au jeu. [...] elle [Mme Tricon] me faisait toujours placer à côté d’elle autour du tandour, et ce fut elle qui m’en apprit l’utilité ; elle m’a fait souvent sauter la cervelle plus d’une fois, en jouant au boston, car c’était son jeu favori, et elle y gagnait toujours<sup>112</sup>.

Avec de telles pratiques, il n’est guère étonnant que Mme Tricon gagnât souvent aux cartes... Les comportements impudiques ne sont pas réservés à l’intimité des maisons européennes puisque Cotignon relève aussi non sans facétie l’attrait des Turcs pour les beaux gardes-marine français :

Ces gens-là ne se contentent pas de leurs femmes, ils préfèrent la sodomie au point qu’ils ont des séraïls de jolis garçons ; un jour que nous nous promenions au bazar, le petit comte de Pardieu était avec nous ; il était joli comme un cœur, et il ne passait pas un turc qui ne lui mit la main sur le visage pour le caresser en lui disant : *guzelli franchèse* (joli français) ce qui l’ennuyait très fort<sup>113</sup>.

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>109</sup> *Id.*

<sup>110</sup> Voir L118, n.8.

<sup>111</sup> Cotignon, *op. cit.*, p. 74.

<sup>112</sup> *Id.*

<sup>113</sup> *Ibid.*, p.72.

Les avances un peu plus poussées d'un Turc poussent de Pardieu à se rebiffer, ce qui provoque un début d'émeute au bazar, dont les Français s'en sortent de justesse : « depuis cet événement, Pardieu n'osait plus descendre à terre, craignant qu'on ne l'enlevât, ce qui était déjà arrivé à un Garde de la Marine, dont on n'a jamais su ce qu'il était devenu<sup>114</sup>. » Il va de soi que Cotignon ne s'autorise à écrire ce genre d'anecdotes que dans la mesure où ses *Mémoires* sont pour lui-même : il serait impensable qu'Adrien Mandat raconte de telles choses à sa mère. Néanmoins, le peu de prolixité d'Adrien Mandat sur le monde turc est sans doute la manifestation d'une limite intellectuelle ou psychologique : l'altérité se fait trop sentir pour qu'Adrien Mandat puisse en parler, il n'arrive absolument pas à surmonter le sentiment d'une irréductible différence. Aussi, si la Grèce est un pays que l'on visite, Smyrne et le monde turc sont des lieux que l'on quitte, et que l'on quitte sans regret, en témoigne cette réflexion : « il ne mourroit que 30000 personnes et tout le monde étoit enchanté ; pour moi je l'ai été infiniment de quitter ce pays où, nos vivres une fois faits, il ne nous auroit plus été permis de communiquer avec la terre probablement. » (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788) En cela, Adrien Mandat est moins radical que Nompère de Champagny, qui refuse tout simplement de descendre à terre à Smyrne, s'arrangeant pour prendre le tour de garde de ses camarades, au prix de quelques regrets rétroactifs : « j'ai eu dans la suite beaucoup de regret de n'avoir pas mieux profité de cette occasion de voir cette terre classique de la Grèce qui pendant ma première jeunesse avoit tant occupé mon imagination<sup>115</sup>. »

#### II.2.d) Insuffisances de la lettre de voyage

Si le monde turc n'est pas décrit tant il apparaît trop étrange, la Grèce est elle aussi indescrivable tant l'épistolier se trouve confronté à la difficulté de pouvoir épuiser son sujet, qui semble infini. Il s'en excuse auprès de sa mère en écrivant : « nous venons, ma chère Maman, de mouiller à Athènes, mais je ne puis encore vous faire le détail de ce que j'y ai vu. » (L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788), puis dans la lettre suivante :

Vous avez sûrement reçu, ma chère Maman, ma lettre des 1<sup>es</sup> jours de septembre, dans laquelle je vous promettois/*sic*/ le détail de tout ce que je devois voir de beau à Athènes : je ne vous tiendrai que bien faiblement parole, car il me seroit impossible à moins de vous faire un in-folio, de vous rendre compte des différents monuments, de leur beauté, des différentes sensations que leur vue m'a fait éprouver et des environs d'Athènes, qui tous vous rappellent les actions les plus mémorables et les plus extraordinaires de l'Antiquité. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

<sup>114</sup> *Id.*

<sup>115</sup> Nompère de Champagny, *op. cit.*, p. 14.

La multiplicité des choses à voir et la difficulté de rendre compte de leur beauté dans toute son étendue le contraignent à tenir « faiblement parole » : comment embrasser dans une simple lettre autant de savoir, d'histoire et de « sensations » sans écrire un « in-folio » ? Adrien Mandat avait conscience de cette insuffisance du genre de la lettre, qui se doit d'être brève. Aussi, parallèlement à la correspondance, il envisageait dès sa seconde lettre d'écrire une relation de voyage :

Je compte faire un petit précis de ma campagne que je vous montrerai à mon arrivée en France ou que je vous enverrai par feuilles, à mesure que je les aurai mises au net : une lettre que souvent l'on est pressé d'écrire ne permet pas d'entrer dans des détails qui °doivent être plus intéressants quand on prends[*sic*] le tems de les faire à son aise. (L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788)

La supériorité du « précis de campagne » est soulignée par les expressions « mises au nets », « détails », « prendre le tems », « faire à son aise » : le temps d'écriture du récit de voyage est un temps long, qui permet d'écrire à la fois soigneusement et de manière exhaustive sur les choses que l'on a vues. Dans une autre lettre, Adrien Mandat donne également un autre avantage à ce genre de rédaction :

Vous voyez, ma chere maman, que si je vous faisais part de mes notes et de mes observations sur chacun de ces monuments, je ne finirois plus ; au mois de février, j'espère que nous les lirons ensemble auprès d'un bon feu et ce plaisir vaudra bien au moins celui que j'ai eu à parcourir et à admirer une partie de l'Attique, où selon moi nous sommes resté[*sic*] trop peu de temps en raison de mes projets de courses à Marathon et à Eleusis. (L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788)

A la différence de la lettre qui est envoyée « seule » au destinataire, le récit de voyage permet de lire à deux ; or pour Normand Doiron, une des fonctions premières de la relation de voyage était qu'« au retour, le récit permet[te] à la communauté entière de participer au profit des découvertes<sup>116</sup>. » Le « précis de campagne » donnera à Adrien Mandat le rôle d'éducateur de sa mère, posture que la lettre ne lui permet pas de prendre complètement, quitte à s'inscrire peut-être en faux contre le goût de l'époque. En effet, Jacques Chupeau donnait les différentes raisons du succès des récits de voyage au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Ce plaisir [...] c'est d'abord celui du voyage dans un fauteuil, de la découverte sans fatigue et sans risque [...] ; c'est aussi la séduction qui procède de la diversité des matières, de la singularité des observations et des aventures, de la fidélité d'un récit qui séduit l'imagination sans recourir aux fictions trompeuses ; c'est enfin l'agrément d'un style simple et familier, dont le naturel contribue à l'impression d'authenticité.<sup>117</sup>

Le critique ajoute : « Cette valorisation du naturel et de l'authenticité conduit à préférer la version originale du journal de route ou de la lettre à la relation rédigée après coup sous la

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>117</sup> J. Chupeau, *op. cit.*, p. 541.

forme d'un récit organisé et reconstruit<sup>118</sup>. » Or Adrien Mandat préfère, au naturel (mais aussi à l'imperfection) de la lettre, l'écriture plus maîtrisée et plus formelle du récit de voyage.



La lettre familière ne se contente pas chez Adrien Mandat d'être une conversation intime avec son destinataire : comme elle dit le temps présent et se projette dans le futur, elle s'ouvre également à l'Autre et à l'Ailleurs, Or, si Adrien Mandat se montre extrêmement attentif aux événements, il apparaît négligent quant à la description du monde. Cette quasi-absence est tout d'abord liée à une disposition d'esprit de l'épistolier : le voyage est d'abord une organisation matérielle avant d'être une aventure de l'esprit ; qui plus est, Adrien Mandat a un rapport particulier aux lieux : les espaces qu'il assimile à des valeurs ou des pratiques trop éloignées des siennes sont passés sous silence, ainsi les Antilles esclavagistes ou l'Orient ottoman ; ne méritent description que les endroits renvoyant à un passé glorieux et à une culture littéraire plus ou moins partagée avec ses destinataires, ou bien ceux qui sont les emblèmes d'une modernité séduisante, comme les Etats-Unis. Cependant, Adrien Mandat rechigne aussi à inclure dans son discours de trop longues descriptions, car il les perçoit comme des éléments exogènes ou relevant de la fiction. Le monde se trouve alors réduit dans la correspondance à sa plus simple expression et c'est par le biais d'autres genres, comme la relation, le journal de bord ou le conte, qu'Adrien Mandat livre en détail son expérience.

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 549.





# CHAPITRE V: DES LETTRES « SANS ART » ? – LA CORRESPONDANCE D’ADRIEN MANDAT ET LA POETIQUE DE LA LETTRE AU XVIII<sup>E</sup> SIECLE

Roger Duchêne, dans ses travaux consacrés à Mme de Sévigné, avait été sensible au coup de force qu’avait représenté la publication de ses lettres. Ainsi, « en plein XVII<sup>e</sup> siècle, la lettre pose le problème d’une autre littérature, non plus faite de chefs-d’œuvre éternels, mais écrire « tous les jours » et composée de textes dont la durée se borne presque au temps de les écrire<sup>1</sup>. » Se posait alors la question de la littéarité d’un genre qui n’était pas véritablement conçu comme tel auparavant.

Pour autant, la notion de littéarité est multiple. Elle fut d’abord comprise autour de la notion d’auteur : devenait littérature toute œuvre créée par un « moi » conscient de son acte créateur. Or, cette définition colle mal avec l’écriture d’une correspondance familière et réelle : Adrien Mandat ne se conçoit pas comme un « auteur », il est d’abord fils ou neveu ; si le métier d’officier lui impose une pratique d’écriture professionnelle, la tenue du journal de bord, celle-ci est dépourvue de fonction poétique : elle donne tout au plus l’habitude d’écrire ; les velléités artistiques d’Adrien Mandat font qu’il est peut-être l’auteur d’*Elisabeth*, texte de fiction appartenant au genre du conte, mais en aucun cas, il ne revendique cette posture pour ses lettres familières. Cécile Dauphin, étudiant une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle, se pose alors la question :

L’épistolier ordinaire, mais bourgeois, peut-il alors rejoindre sans le savoir, le panthéon de l’écriture dite « naturelle », où se cultivent le style négligé et, par définition, l’art épistolaire ? Là se pose très certainement la difficile question de l’esthétique littéraire, à savoir : qu’est-ce qui fait d’une lettre une belle lettre, d’une correspondance une œuvre et de l’écriture épistolaire un art ?<sup>2</sup>

Roger Duchêne et Bernard Bray avaient longuement débattu sur cette question à la fin dans les années soixante-dix<sup>3</sup> au sujet de la correspondance de Mme de Sévigné et les deux critiques avaient soulevé la difficulté de déterminer la littéarité de la lettre. Bernard Bray considère que la lettre s’écrit dans un système conventionnel, les lettres de Mme de Sévigné

---

<sup>1</sup> Roger Duchêne, *Ecrire au temps...*, op. cit., p. 9.

<sup>2</sup> Cécile Dauphin, « Une correspondance familière au XIX<sup>e</sup> siècle », *La lettre à la croisée du social et de l’individuel*, éd. M. Bossis, Paris, Kimé, p. 133.

<sup>3</sup> Pour une reprise des éléments du débat, voir Bernard Beugnot, « Débats autour du genre épistolaire, Réalité et écriture », *Revue d’histoire littéraire de la France*, 1974, n°3, p. 195-202.

refléteraient donc la conscience des codes d'écriture de son époque. A cette approche formaliste, Roger Duchêne oppose une stricte interprétation historique : Mme de Sévigné est une épistolière spontanée et dont l'existence ne tient peut-être qu'au hasard du départ de sa fille en Provence. L'épistolier de « génie » créerait alors sans avoir conscience de la valeur de son œuvre.

Dans la foulée des travaux d'Hans Robert Jauss, la question de la littérarité de la lettre est déplacée vers le lecteur. Ainsi,

Les lettres de l'épistolier au contraire ne s'inscrivent pas spontanément dans le genre épistolaire, dont il peut ignorer ou mépriser les lois ; leur réussite est reconnue après coup sans avoir été recherchée, par un public qui les accueille favorablement bien qu'elles ne lui aient pas été destinées<sup>4</sup>.

Roger Duchêne continue en affirmant que « pour devenir œuvre littéraire, la lettre doit supporter victorieusement ce changement d'échelle, cette métamorphose monstrueuse qui transforme un message confidentiel en communication publique<sup>5</sup>. » Il pose alors une distinction fondamentale pour la critique épistolaire : « pour clarifier les idées, nous appellerons *épistolier* celui qui ne tient pas compte de l'existence du public et *auteur épistolaire* celui qui, au contraire, se soucie plus d'un public éventuel que de celui à qui il est censé écrire<sup>6</sup>. » Ainsi, la littérarité de la lettre se définit dans le cas de l'auteur épistolaire, par la prise en compte de l'existence d'un public tiers au-delà de la destinataire, et dans le cas de l'épistolier, par l'usage littéraire qu'en fera le lecteur tiers. Or, comme le rappelle Antoine Compagnon : « La littérarité, comme toute définition de la littérature, engage en fait une préférence extra-littéraire. Une évaluation (une valeur, une norme) est inévitablement incluse dans toute définition de la littérature [...] » qui « est une préférence (un préjugé) érigé en universel.<sup>7</sup> » Laisser au lecteur la liberté de décider de la littérarité d'une correspondance, revient à revenir à une critique du goût, l'évaluation passant par la comparaison avec d'autres œuvres du même genre : comme le note Anne Chamayou, « la question n'est plus de savoir si la lettre a droit au genre mais si l'épistolier a droit au titre d'écrivain<sup>8</sup>. » Or, à cet exercice, Adrien Mandat risquerait d'être perdant face aux réussites écrasantes d'un Diderot ou d'un Voltaire, et même d'un chevalier de Boufflers ou d'un vicomte de Mirabeau...

Reste à emprunter une troisième voie, héritière du structuralisme, qui étudie la littérarité par rapport au concept de « genre » - et c'était finalement la position de Bernard

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>7</sup> Antoine Compagnon, *Le Démon de la théorie, littérature et sens commun*, Paris, Seuil, 1998, p. 47.

<sup>8</sup> Anne Chamayou, *L'esprit...*, *op. cit.*, p. 28.

Bray - : à partir du moment où la lettre est codifiée, tant par les secrétaires, que par les grands modèles déjà reconnus comme littéraires, on peut évaluer la pratique de l'épistolier à la fois dans un cadre esthétique et dans un contexte historique défini. La littérarité de la lettre peut se mesurer alors à l'aune du respect des normes et de la capacité de l'épistolier à s'en détacher pour tracer une voie « originale ».

## **I. LE « COMMERCE » DE LETTRES : LA FONCTION UTILITAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Comme Marie-Claire Grassi le rappelle :

Sur le plan esthétique, la lettre se place entre la littérature, avec laquelle elle partage son étymologique, *litterae*, en prenant ici le mot littérature dans le sens d'œuvres narratives écrites à visée esthétique, et une écriture de communication, à visée purement instrumentale, pragmatique.<sup>9</sup>

La question de l'argent et des affaires à traiter sont donc des « zones grises » de la correspondance, qui peuvent laisser le lecteur « tiers » qui ne se sent plus vraiment concerné par ces comptes. Or, on est frappé par l'omniprésence de ce thème dans la correspondance d'Adrien Mandat . Une des toutes premières lettres, la lettre à sa mère du 10 avril 1781, est quasi exclusivement réservée à l'argent qu'Adrien Mandat peut dépenser pour ses cours de musique. Lors de la toute première campagne, celle de juillet 1781 à Cadix sur l'escadre de Guichen, il n'est pas encore trop souvent question d'argent : cela s'explique sans doute par le fait qu'Henry, et probablement le Commandeur de Dampierre, gèrent directement l'argent du jeune homme, encore novice. En revanche, à partir de la deuxième campagne d'Adrien Mandat, le thème de l'argent apparaît toutes les deux ou trois lettres jusqu'en 1787, où entre l'héritage du marquis de Tourny et les projets de mariage, il en arrive à saturer la correspondance. Il convient donc de voir comment la question de l'argent s'inscrit dans l'esthétique de la lettre familière chez Adrien Mandat .

### ***1.1. Des lettres de change : présence du thème de l'argent dans les lettres d'Adrien Mandat***

La lettre intime ou familière n'a pas toujours été un genre littéraire. S'interrogeant sur la manière dont les correspondances se sont constituées en œuvre, à la suite de Mme de Sévigné, Pierre Dumonceaux rappelle que « la lettre personnelle a d'abord été une lettre

---

<sup>9</sup> Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire, op. cit.*, Dunod, Paris, 1998, p. 4.

traitant d'affaires<sup>10</sup> » et s'appuie sur un exemple du Roman Bourgeois de Furetière, où l'héroïne Javotte s'exclame en recevant la lettre de son amoureux : « Hé ! les filles reçoivent-elles des lettres ? N'est-ce pas pour des affaires qu'on les écrit ! » Le critique donne ensuite les définitions de « correspondance » et de « correspondre » dans les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, on trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans le *Dictionnaire de Furetière* les articles suivants :

CORRESPONDANCE se dit aussi de la relation que des Marchands ont les uns avec les autres pour leur commerce. Ce Marchand a correspondance dans toutes les Villes de l'Europe. Avoir correspondance, entretenir correspondance dans les pays étrangers. Être en correspondance avec quelqu'un. (*Dictionnaire de l'Académie*, 4<sup>e</sup> édition)

CORRESPONDRE, avoir relation & commerce avec quelqu'un qui est éloigné ou absent. Les négocians, les banquiers ont besoin d'avoir des gens qui leur *correspondent* pour tirer des lettres de change, pour la facture des marchandises. (*Dictionnaire de Furetière*)

De son côté, Gérard Ferreyrolle signale que les études épistolaires se sont davantage préoccupées des lettres ayant des « virtualités littéraires » comme les lettres d'amour alors que :

Le plus fort contingent consiste en des lettres parfois moins sympathiques, dont la littérarité tend vers zéro et qui n'appellent point d'autres lettres en réponse. Ce sont des lettres d'ordre financier : les banquiers envoient « des lettres de change, de créance, d'avis, des ordres à payer à lettre vue<sup>11</sup> ».

Le caractère non littéraire de ce genre de lettres tient en fait à leur caractère « transitoire » :

[La missive] en vient à désigner au XVII<sup>e</sup> siècle une lettre familière : la missive ne fait pas partie, prononce Furetière, des « lettres qui méritent d'être imprimées ou conservées », ce qui lui dénie statut littéraire ou juridique. On préserve une lettre pour sa beauté ou parce qu'elle vaut titre : la missive, elle est par définition faite pour être envoyée, elle semble s'identifier à sa fonction de transmission et s'abolir avec son arrivée à destination – lettre « qu'on envoie », dit encore Furetière, « pour menues affaires domestiques à des procureurs, fermiers ou autres gens<sup>12</sup> ».

Ne traitant pas de grands sujets, par ailleurs s'adressant le plus souvent à des inférieurs sur le plan social, la missive semble perdre tout intérêt une fois lue. Assez rapidement, ce genre de lettres est marginalisé par les *Secrétaires*. Grimarest, dans le chapitre consacré au style épistolaire, pose comme principe qu'« on cherche les sentimens ; & une Lettre qui n'en est point ornée, est un ouvrage qui donne peu de satisfaction<sup>13</sup> » ; or la lettre d'affaires est aux antipodes de ce que le goût recherche : « Il y a peu de choses à dire sur les Lettres d'Affaires,

---

<sup>10</sup> Pierre Dumonceaux, « Le XVII<sup>e</sup> siècle : aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire », *Les Correspondances, Problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Actes du colloque international « Les Correspondances », éd. J-L. Bonnat & M. Bossis, Nantes, Presses de l'Université de Nantes, 1983.

<sup>11</sup> Gérard Ferreyrolle, « L'épistolaire, à la lettre », *Littératures Classiques, L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle*, n°71, Paris, Champion, 2010, p. 6.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>13</sup> Jean-Léonor Le Gallois de Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des Lettres et sur le Ceremonial avec un Discours sur ce qu'on appelle Usage, dans la Langue Françoisse*, La Haye, Adrian Moetjens, 1709, p. 20.

ce ne sont proprement que des mémoires destitués de sentimens.<sup>14</sup> » Qui plus est dans l'ordre des types de lettres présentées, la lettre d'affaires arrive en avant-dernier, après la lettre familière, la lettre galante, la lettre amoureuse et la lettre de compliment, et juste avant l'épître dédicatoire. Dans le traité de Milleran, elle apparaît en dernier et est bien moins développée que les autres types de lettres.

Pour ce qui est du fond, la lettre d'affaires se définit négativement, par l'absence de sentiments, mais il en est de même pour la forme qui est « sans art » :

Il suffit pour bien faire d'expliquer le sujet avec ordre, & avec les termes propres ; de ne point embarrasser de choses étrangères, ni de circonstances inutiles ; & d'éviter avec soin les expressions superflues.<sup>15</sup>

A l'égard des lettres d'affaires, leur caractère est la précision & la clarté. Avant que d'écrire, on doit examiner l'affaire dont on a à traiter, revêtue de toutes les circonstances, qui en peuvent changer la face, afin de les exposer nettement avec ordre : on n'y demande point d'autre art.<sup>16</sup>

Les Lettres d'affaires demandent beaucoup de netteté, de discernement & de précision. Elles doivent être claires. La moindre ambiguïté peut faire prendre de fausses mesures, & de changer la face d'une négociation importante. [...] Les circonstances inutiles, les faits peu importants, font souvent perdre de vue le point principal d'une affaire, & peuvent occasionner des méprises dangereuses. [...] Pour éviter tous ces inconvénients, il faut expliquer le sujet avec ordre, & avec les termes propres ; répéter plutôt dix fois le même mot, que de commettre la moindre ambiguïté, & de tomber dans la moindre obscurité. Il faut éviter les expressions superflues, les périodes entortillées. [...] Il faut donc beaucoup de jugement pour ne rien dire d'inutile, & n'oublier rien de ce qui est nécessaire.<sup>17</sup>

Toutes ces définitions sont construites sur l'opposition entre le nécessaire et le superflu : elles insistent sur le besoin d'ordre quant à la *dispositio*, la précision pour l'*inventio* – il s'agira de s'en tenir à l'essentiel de l'affaire- et la clarté en ce qui concerne l'*elocutio* – il faut s'abstenir d'y mettre des figures ou de faire des périodes. Il s'agit même de s'épargner quelques formalités de la lettre ordinaire, puisque Mauvillon préconise un début *in medias res* :

Les préambules sont la chose du monde la plus insipide dans les Lettres d'affaires. [...] Il faut d'abord venir au fait, sans s'amuser à ces sortes de verbiages, qui ne font qu'impatienter, & que le plus souvent on ne lit pas, pour ne point en essayer l'ennui.<sup>18</sup>

Ce dernier préconise également de « répéter plutôt dix fois le même mot, que de commettre la moindre ambiguïté, & de tomber dans la moindre obscurité » : or, la répétition est généralement condamnée dans l'écriture des lettres, comme on peut le voir chez Grimarest :

Les répétitions font mauvais effet dans le stile épistolaire. [...] On fatigue le lecteur ; c'est-là tout le fruit que l'on remporte de cette multiplicité d'expression. Ce défaut est ordinaire aux gens d'étude, parce que s'imaginant presque toujours mieux penser que les autres hommes, ils veulent tirer avantage de tout ce qu'ils avancent. Les gens du monde au contraire, accoutumés à

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 84-85.

<sup>16</sup> René Milleran, *Le Nouveau secrétaire de la Cour contenant une instruction pour se former dans le style épistolaire*, Lyon, Barret, 1790, p. 38. La Première édition de cet ouvrage date de 1689. Nous avons choisi cette réédition, car il s'agit de la dernière du XVIII<sup>e</sup> siècle et que le frontispice indique qu'elle est « augmentée considérablement ».

<sup>17</sup> Mauvillon, *Traité général du stile avec un traité particulier du stile épistolaire*, Amsterdam, P. Mortier, 1751, p. 299-300.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 301.

tout, ne sont point touchés des choses communes, ils les passent légèrement, & ils n'emploient de termes précisément que ce qu'il leur en faut pour dire une seule fois les autres.<sup>19</sup>

Cette réflexion est intéressante parce que la critique du goût et du style rejoint un préjugé social : écrire comme dans une lettre d'affaires, c'est montrer qu'on n'est pas un homme du monde. Lesage met en scène cette opposition dans un petit roman intitulé *La Valise trouvée* (1740). Deux petits-mâtres trouvent pendant une chasse un homme mort portant une valise : celle-ci contient des lettres et ils décident de la rapporter dans leur château afin de divertir la compagnie car « dans une si grande quantité de Lettres, il est impossible qu'il n'y en ait pas beaucoup de plates & de mal écrites », ce à quoi l'autre compagnon rétorque « tant mieux, [...] celles-là nous divertiront plus que les autres : plus elles seront ridicules, plus elles me feront de plaisir. » Dans une société choisie « de gens d'esprits & de belle humeur », la lecture des lettres commence par celle d'un auteur dramatique, puis par celle d'une choriste de l'Opéra, quand vient le tour de la missive d'un procureur :

« Paix, messieurs, interrompit le curé, après avoir décacheté une nouvelle lettre, écoutez celle-ci ; elle est, si je ne me trompe, d'un procureur à un de ses clients. A la bonne heure, dit alors la marquise ; j'en suis bien aise : car j'aime à la folie le style épistolaire de ces messieurs-là. [...]

D'un procureur à un de ses clients.

Monsieur,

J'ai reçu votre missive, en date du dixième du courant ; et, pour réponse, j'aurai l'honneur de vous dire, premièrement, que la bonne veuve dont vous m'avez procuré la pratique ne m'a pas envoyé une obole ; aussi son procès va-t-il comme il plaît à Dieu. A l'égard du vôtre, monsieur, qui est bon, tant dans la forme que dans le fond, le succès n'en est pas incertain, j'oserois vous en répondre ; et c'est aussi le sentiment du savant avocat qui a fait vos causes et moyens d'appel. Je m'en fie bien à lui ; il a plus employé de latin dans votre procédure, qu'il n'y en a dans vingt autres. Quant à ce qui concerne mon petit ministère, je m'en acquitte avec une ardeur incroyable. J'ai mis vos pièces au greffe ; et outre plus, j'ai composé un inventaire de production, lequel, sans vanité, peut passer pour un chef-d'œuvre. Ce n'est pas tout : il faut avec cela que je fasse un mémoire que nous fournirons pour contredit ; car on ne sauroit trop bien défendre une Cause, pour bonne qu'elle puisse être. J'en chargerai mon fils Nicaise, l'Avocat, qui se fait tous les jours joli garçon ; j'espère, Dieu aidant, qu'il fera bientôt du bruit au Palais. Il plaïda la semaine passée une Cause, qu'il perdit à la vérité, mais qui lui fit bien de l'honneur : tout le monde fut très-content de son Plaidoyer. Enfin, Monsieur, je vais pousser votre affaire avec toute la vigueur possible. De votre côté, pour seconder mon activité, envoyez-moi incessamment deux cents écus, tant pour payer ledit Avocat, que pour satisfaire à mes frais, salaires, & déboursés journaliers, sauf à répéter en définitif. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

RAPIN, Procureur au Parlement.

J'aurais été bien étonné, dit le vieux Baron, si Monsieur Rapin n'eût pas parlé d'argent dans sa lettre ; car ces animaux-là n'écrivent à leurs Clients que pour leur en demander ; ils ressemblent aux Fiacres, ils ne sont jamais contents<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Grimarest, *op. cit.*, p. 34-35

<sup>20</sup> Alain-René Lesage, *La valise trouvée*, [s.l., 1740], Maastricht, Jean-Edme Dufour & Philippe Roux, p. 3 & 12-15.

La lettre d'affaires est ici condamnée par les beaux esprits car elle a un caractère vulgaire qui blesse le bon goût de la société : elle apparaît donc comme l'antithèse de la lettre familière, lettre de sociabilité par excellence.

Or, Adrien Mandat semble mettre sur le même plan la lettre familière, qui partage nouvelles et sentiments avec les proches, et lettre d'affaires, qui donne des instructions au destinataire quant à l'argent à donner ou à recevoir, comme on peut le voir dans ce début de lettre : « je croyais recevoir aujourd'hui de vos nouvelles et de l'argent et je n'en ai point reçu, j'espère que ce sera pour la poste prochaine, je n'ai point reçu non plus mes souliers. » (L31. A Mme Mandat – Brest, le 21 novembre 1781) De plus, il est assez rare de voir une lettre qui ne traite que d'argent : cette question est toujours intégrée aux thèmes naturels de la lettre familière, même dans les billets les plus courts :

La frégate qui mène le baron de Clugny à la Guadeloupe doit partir dans les premiers jours de mars. Je vais toujours me faire faire les choses les plus essentielles. Le plutôt que vous pourrez m'envoyer des lettres de change sera le mieux. Vous voyez, ma chère Maman, que dans les articles à me servir, il n'y a rien que d'indispensable. Nous avons eu un tems affreux en rade. Il y a quelques jour[sic], le tonnerre étoit tombé sur le *Sagittaire* prêt à aller dans l'Inde, ce qui a retardé son départ. Il est cependant parti il y a 2 jours. J'écrirai à ma soeur dans quelques jours (L62. A Mme Mandat – Brest, fin janvier 1784)

Comme on peut le constater, le thème de l'argent apparaît dans une continuité logique avec ce qui précède : l'annonce du départ de l'escadre a pour conséquence le besoin de faire des achats, qui nécessite une lettre de change demandée à la destinataire, puis Adrien Mandat en profite pour justifier la légitimité de ses emplettes. La mention du mauvais temps à Brest et du départ d'une escadre qui ne concerne absolument pas Adrien Mandat pourrait être considérée comme une rupture thématique : cependant, le fait d'ajouter qu'en dépit du mauvais temps, les vaisseaux sont partis, peut être compris comme la demande implicite de se dépêcher ; à son tour, Adrien Mandat pourrait être parti dans deux jours, donc il faut vite lui envoyer de l'argent : l'urgence est d'ailleurs mesurée par les « quelques jours » qui restent pour écrire à sa sœur.

Grimarest soulignait, nous l'avons vu, que les lettres d'affaires s'opposaient à la lettre familière par l'absence de sentiments. Or, chez Adrien Mandat, les séquences financières ne sont jamais de purs « relevés de compte » : généralement, ceux-ci sont glissés à part dans la lettre, par conséquents indépendants, et ne présentent qu'une suite de chiffres<sup>21</sup>. Elles participent également à la construction de l'image de soi. Adrien Mandat cherche à se donner

---

<sup>21</sup> Voir les feuilles de compte dans la partie gauche du porte-feuille marron, les lettres d'Adrien étant conservées dans la partie droite.

l'image d'un jeune homme responsable et sérieux ; présenter de bons comptes, c'est justifier sa bonne conduite et s'affirmer en tant que « bon fils » :

J'ai reçu les deux lettres que vous m'envoyiez pour le Cap où vous me permettez de toucher l'argent dont j'aurai besoin. Je dois 400 francs à datter[sic] depuis mon arrivée à Boston j'usqu'à ce moment-ci tant à Panat qu'à deux autres officiers. Je n'abuserai pas de la permission que vous me donnez. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

Il me reste encore 265 livres : j'ai acheté un chapeau uniforme et beaucoup de choses dont j'avois besoin. J'en ai envoyé la liste à mon oncle ; si vous la voulez, je vous l'enverrai. Henry m'a fait espérer hier que je toucherois mes appointements depuis mon débarquement si mon congé n'étoit pas signé du ministre ; on ne la point reçu ici et je vais écrire à mon oncle pour scavoir si j'avois eu un congé ou simplement ma permission. On ne paye pas dans ce moment-ci les appointements par une bonne raison, c'est qu'il n'y a point d'argent au trésor. (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

On voit ici qu'Adrien Mandat respecte l'injonction de clarté exigée par la lettre d'affaires : il donne le montant exact de ses dettes, indique qui sont ses débiteurs, propose une feuille de compte en bonne et due forme, mentionne ce qui lui reste, annonce une rentrée d'argent prochaine, le tout dans un idéal de transparence vis-à-vis de sa destinataire. La question des dettes est particulièrement sensible : certes, l'officier de Marine a des appointements payés par l'Etat, cependant, ce n'est guère un métier où l'on s'enrichit ; il y a donc chez Adrien Mandat une forme de culpabilité à imposer des dettes à sa famille pour vivre pleinement une vocation que sa mère n'approuve pas complètement dans le fond. Aussi la mention des dettes s'accompagne souvent d'un vocabulaire du sentiment :

Ma campagne est beaucoup moins agréable et beaucoup plus dispendieuse que je ne l'avois cru ; à la verité, commandant un domaine, j'aurois eu 7 ou 8000<sup>l</sup> de traitement qui auroient été bien plus que suffisants pour ma table : je puis bien dire que je suis tombé de l'opulence dans la *misère* et dans l'*oubli*. L'évanouissement de tous les beaux projets que j'avois fait en partant de Brest, joint au *chagrin* que j'ai de voir que je vous dépense de l'argent et que ces dépenses peuvent vous *gêner* m'a laissé un fond de *tristesse* que les bals du [f°1v°] Fort Royal et les plaisirs que les sociétés peuvent me faire goûter ont peine à dissiper (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

ma bourse à l'extrémité m'a forcé d'avoir recours à celle de M<sup>r</sup> de Clugny qui a eu la complaisance de me prêter dix moëdas ou 440<sup>l</sup>. J'ai beau économiser, je ne puis trouver les moyens de faire rester longtems l'argent dans mon gousset et suis toujours *étonné* de voir à la fin de chaque mois, l'article des vers[sic] de limonade, orgeat et bains beaucoup plus fort que les autres et il est impossible de se passer de ces sortes de rafraichissement. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

tous ces différents comptes tenus[sic] font monter très haut la somme que je lui dois. Vous conviendrez que j'avois raison de *craindre* que toutes ces dettes ne nous *gênassent* à payer en arrivant en France, j'avois de plus à *craindre* que cela ne diminuât de votre amitié pour moi et une pareille *crainte* étoit bien faite pour ajouter au *désagrement* de servir dans ce pays-ci, ou *détruire en partie le peu de jouissances et de plaisirs* que je [f°2v°] pouvois m'y procurer ; il ne falloit rien moins que des lettres aussi tendres que celles que vous m'avez escri[sic] pour me rassurer (L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 Novembre 1785)

Impuissance et étonnement face aux dépenses qui s'accroissent, mais dont l'épistolier souligne la nécessité, dépit et chagrin inconsolable de ne pas avoir autant de traitement qu'espéré, ce qui augmente le versement familial au risque de « gêner » la famille, crainte de



déplaie et besoin d'être rassuré sur la tendresse qu'on éprouve à son égard : toutes ces attitudes et ces affects d'Adrien Mandat participent de la figuration de soi par la lettre ; ils montrent aussi que les « affaires » ne sont pas un thème exogène de la lettre familière, contrairement à ce que disent les *Secrétaires*, même si la longueur de certains de ces passages peut être perçue comme une excroissance :

Voici définitivement notre compte ensemble, je ne sçais pas trop si j'y trouverai le mien. J'ai grande envie de vous proposer de payer le port de ma male[sic] de Brest qui monte à 75<sup>L</sup>, puis 30<sup>L</sup> de ports de mes effets de Paris, puis 50<sup>L</sup> pour un chapeau bordé uniforme que nous payons 64<sup>L</sup> jadis, mais dont le prix est diminué parce que nous ne portons plus de plumets<sup>22</sup>, puis 26<sup>L</sup> pour le bord de mon chapeau de jaquet, puis 30<sup>L</sup> de livres. Il est très juste que vous payez toutes ces choses, le port de ma male à Brest 1°, parce que l'argent de mes matelats et de ma guitare qui devoit servir à le payer ne m'est point arrivé et que je vous l'ai sacrifié pour achever de solder Henry, à qui j'ai mandé [f°2r°] de vous faire passer le reste de l'argent ; 2° la part de mes effets de Paris, parce que cela fait partie des dépenses du voyage, il n'y a point de tertio parce que nous étions convenu que vous payiez les autres articles. Ainsi, ma chère Maman, vous aurez à retrancher 211<sup>L</sup> d'une somme composée de 8 louis que j'avois en arrivant, ou bien 192<sup>L</sup> et de mes dettes à Toulon dans ce moment-ci que je regarde comme argent reçu et qui montent à 1130<sup>L</sup> ; ajoutez y 192<sup>L</sup> et retranchez de ce tout 211<sup>L</sup> et vous verrez clair comme le jour que je me trouvé[sic] avoir touché de ma pension 1111<sup>L</sup>. J'en veux bien à tous ces comptes de m'enlever presque une page, j'avois une infinité de choses à vous dire et je ne vous ai presque rien dit. Je vous dirai donc en abrégé que M<sup>r</sup> de Pierrevert m'a donné un bon certificat (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Ce très long compte, qui n'est guère compréhensible à présent pour le lecteur tiers, aboutit à la réflexion qu'ils « enlèvent une page » et empêchent de dire autre chose, c'est-à-dire de donner des nouvelles : Adrien Mandat se voit alors obligé de glisser « en abrégé » une dernière information avant de clôturer sa lettre.

## ***1.2. Lettre comme outil de constitution d'un réseau : Nous et les autres***

La lettre de change, lettre qui vaut argent, est donc une forme purement utilitaire de la lettre, mais ce n'est pas la seule, car comme le remarque Brigitte Diaz :

Il arrive en effet qu'échappant au laboratoire narcissique de soi, la lettre se rêve action sur l'autre et sur le monde, et se veuille l'équivalent d'un *faire*. Ecrire la lettre, l'adresser, l'envoyer, c'est tenter d'agir à distance, croire en la vertu performative du discours épistolaire<sup>23</sup>.

Et c'est bien la fonction qu'Adrien Mandat assigne à certaines lettres :

Quand vous écrirez à ma tante, je vous prierai de lui dire que je vous ai mandé que nous avons bien de l'obligation à son mari d'avoir ainsi mi[sic] le vi<sup>te</sup> de Mailly en train, car j'ai peur qu'il ne me croye plus de confiance en ce dernier qu'en lui, et quand il ira à Nully, je vous prierai de lui parler souvent de mon amitié et de ma reconnaissance : il mérite l'une et l'autre à juste titre. (L85. A Mme Mandat – Paris, Le 21 juin 1786)

Il s'agit de « mettre en train » les divers correspondants et la correspondance d'Adrien Mandat est un formidable outil pour construire un réseau destiné à favoriser son avancement.

<sup>22</sup> Sur le nouveau costume de 1786, voir L86, n.5.

<sup>23</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 61.

En étendant notre étude à l'ensemble des 228 lettres qui forment le fonds Grancey, et non plus à la seule correspondance d'Adrien Mandat, on constate que le réseau Mandat comporte 35 acteurs. Le logiciel libre Pajek<sup>24</sup> permet de visualiser dans le temps la constitution de ce réseau et de voir quelles stratégies de correspondance ont été mises en place par la famille Mandat pour intégrer son nouveau milieu : en résumé, quel usage a été fait de la lettre par Adrien Mandat pour faire carrière ?

Même si l'incomplétude certaine de la correspondance biaise l'analyse, trois indicateurs<sup>25</sup> nous permettent d'étudier le réseau Grancey dessiné par la correspondance :

- la centralité de proximité, c'est-à-dire le nombre de relations à 1 pas de chaque acteur rapporté au nombre d'acteurs moins un ; pour ce calcul, nous sommes parti du principe, que la correspondance étant une activité réciproque, une lettre reçue équivalait à une lettre envoyée.
- le prestige, c'est-à-dire l'indice qui mesure la proportion des acteurs qui choisissent un des acteurs comme destinataire, calcul qui ne prend en compte que les lettres reçues. Ce chiffre sera mis en relation avec le taux de réception, c'est-à-dire le nombre de lettres reçues par rapport au volume total des lettres.
- la prééminence, c'est-à-dire le nombre de relations à 1 pas de chaque acteur, pondéré par un indice de statut social, rapporté au nombre de relations de l'acteur. Un inférieur hiérarchique équivaut à 0 – ce sont souvent des personnages qui s'apparentent à des employés –, un membre de la famille à 1 et un supérieur hiérarchique ou une personne dont on dépend pour un service à 2.

De là, nous obtenons les résultats suivants pour les 4 acteurs principaux :

	Adrien Mandat	Mme Mandat	M. Mandat	Oncle Fraguier
Proximité	0,43	0,22	0,34	0,31
Prestige	0,29	0,22	0,34	0,31
Taux de réception	0,05	0,55	0,29	0,08
Taux de réception (sans Adrien Mandat)	X	0,09	0,09	0,06
Prééminence <sup>26</sup>	1,2	1	1,25	1,72

<sup>24</sup> Sur l'utilisation de ce logiciel pour l'analyse des réseaux en sciences humaines, voir Jacques Cellier et Martine Cocaud, *Le traitement des données en Histoire et Sciences Sociales, Méthodes et Outils*, Rennes, PUR, 2012, p. 379-400. Voir Cahier iconographique, « Cartographie du réseau Mandat ».

<sup>25</sup> En ce qui concerne l'analyse des réseaux sociaux, voir Alain Degenne & Michel Forsé, *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004, en particulier le chapitre 6 « Centralité et pouvoir », et Emmanuel Lazega, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, « Que-sais-je ? », en particulier le chapitre II « Décrire des structures relationnelles ».

L'indice de proximité nous indique qu'Adrien Mandat est le correspondant qui a le plus de contacts, suivi de son père et de son oncle qui ont un tiers de correspondants en moins tandis que sa mère est plus isolée avec un réseau deux fois moins grand. Néanmoins, si Adrien Mandat a le réseau le plus étendu, son prestige est moins grand que celui de son père ou de son oncle : c'est-à-dire qu'on lui écrit moins qu'il n'écrit, son père et son oncle étant davantage vus comme des interlocuteurs privilégiés. La minorité d'Adrien Mandat explique assez facilement le phénomène : la gestion de sa carrière est laissée aux adultes. Adrien Mandat ne reçoit des lettres qu'à partir de 1783<sup>27</sup>, c'est-à-dire après sa première campagne, alors qu'il est âgé de 18 ans : ses supérieurs (Vaudreuil et Montcabrié) semblent donc considérer à partir de ce moment-là qu'il est devenu un interlocuteur valable et lui écrivent directement.

Bien que Mme Mandat soit isolée dans le réseau, elle reçoit néanmoins le plus grand nombre de lettres ; même quand on élimine celles d'Adrien Mandat, son taux de réception est équivalent à celui de son mari ou de son beau-frère alors que son prestige est moindre : si elle a moins d'interlocuteurs, elle leur écrit davantage, là où les hommes semblent se contenter de contacter une seule fois un nombre d'interlocuteurs plus grand. De fait, les deux correspondances les plus complètes après celle d'Adrien Mandat sont celle de Desfarges de Lavaultière et celle de M. Jon avec Marie-Françoise. Ainsi, les hommes initient une correspondance d'affaire, et Mme Mandat la continue sur un mode plus familier, ce qui est particulièrement frappant avec Desfarges de Lavaultière.

Dernière remarque, si l'on ne considère que la correspondance d'Adrien Mandat, l'oncle Fraguier peut apparaître comme un destinataire très secondaire en comparaison des parents puisqu'il ne reçoit que cinq lettres d'Adrien Mandat, là où père et mère reçoivent respectivement 44 et 104 lettres. Néanmoins, l'indice de prééminence souligne à quel point il joue un rôle moteur dans le réseau par l'importance de son capital social<sup>28</sup>. Ses contacts

---

<sup>26</sup> Les coefficients retenus sont les suivants : Oncle Fraguier [Lesrie Bedel : 2 ; Langeron : 2 ; Panat : 2 ; CLaTouche : 2 ; VMailly : 2 ; Pavillon : 2 ; Castellet : 2 ; Vaudreuil : 2 ; Lavaultiere : 2 ; Adrien : 1 ; Henry : 0] ; Adrien [Moncabrié : 2 ; Castellet : 2 ; Vaudreuil : 2 ; Vouée : 2 ; DuBouzet : 1 ; CousinPortes : 1 ; Félicité : 1 ; Dubreuil : 1 ; Maman : 1 ; Papa : 1 ; OFraguier : 1 ; TFRaguier : 1 ; Greliny : 0 ; ABgiran : 0 ; Henry : 0] ; Papa [Lavaultiere : 2 ; Pavillon : 2 ; Alphéran : 2 ; Lagrange : 2 ; Puget : 2 ; Guigerant : 2 ; Bezout : 2 ; Adrien : 1 ; NMandat : 1 ; Noinville : 1 ; Henry : 0] ; Maman [Lavaultiere : 2 ; Moncabrié : 2 ; Adrien : 1 ; Dubreuil : 1 ; Cdampierre : 1 ; OMandat : 1 ; Jon : 0 ; Henry : 0].

<sup>27</sup> Voir Cahier iconographique, « Cartographie du réseau Mandat », figure d.

<sup>28</sup> A. Degenne & M. Forsé, *op. cit.*, p. 123 : « En utilisant la notion de capital social, on veut signifier que les individus ou les groupes peuvent trouver des ressources dans leurs connexions aux autres individus ou groupes, selon la forme que prennent ces connexions. Or la mobilisation d'un réseau pour réaliser un objectif ne dépend pas que d'un individu en particulier. Il ne suffit pas qu'il y ait relation pour qu'il y ait création de capital. Pour être mobilisée, encore faut-il que cette relation soit mobilisable. Par exemple, si un individu a besoin de l'aide de

occupent des fonctions importantes dans la Marine : le vicomte de Mailly, son ami intime, est le gendre du ministre de la Marine en place, M. de Castries ; le comte de Vaudreuil, M. du Pavillon, le commandeur de Glandevès-Castellet et le comte de La Touche-Tréville sont des commandants particulièrement respectés ; le marquis de Langeron occupe une position-clé à Brest puisqu'il est gouverneur des ports et châteaux. L'étude des « cliques », c'est-à-dire des sous-réseaux où tous les acteurs ont des liens entre eux, confirme son rôle d'introducteur des personnalités de la Marine auprès d'Adrien Mandat et sa famille. Le tableau qui suit montre l'ordre des destinataires choisis par les acteurs extérieurs ayant plusieurs correspondants dans la famille :

	Correspondant 1	Correspondant 2	Correspondant 3	Correspondant 4
Lavaultière	Ofraguier	Papa	Maman	X
Vaudreuil	Adrien Mandat	Ofraguier	X	X
Castellet	Ofraguier	Adrien Mandat	X	X
Pavillon	Ofraguier	Papa	X	X
Moncabrier	Adrien Mandat	Maman	X	X
Henry	Ofraguier	Maman	Papa	Adrien Mandat

Comme on peut le constater, l'oncle Fraguier commence la plupart du temps les échanges, charge aux parents d'Adrien Mandat de continuer la correspondance : c'est le cas pour la correspondance avec Desfarges de Lavaultière, à laquelle l'oncle Fraguier ne participe plus passé 1781, alors que Mme Mandat continue de lui écrire jusqu'en 1786. Adrien Mandat se permet d'initier la correspondance avec des officiers supérieurs qu'il a côtoyés à bord du *Triomphant* : ceux-ci envoient alors une lettre de politesse à un des adultes de la famille. Cette prépondérance de l'oncle Fraguier dans l'animation du réseau semble s'estomper à partir de l'année 1786 : alors qu'Adrien Mandat est muté au département de Toulon et pourrait encore avoir besoin des services de son oncle, on voit que son père prend la responsabilité d'écrire aux supérieurs de son fils<sup>29</sup> ; la mort du vicomte de Mailly en janvier 1787, la fin du ministère de Castries en août 1787 et la brouille autour de l'héritage du marquis de Tournis ont sans doute réduit la participation de l'oncle au réseau : du moins, ce dernier cesse de donner au couple Mandat les lettres qui concerneraient la carrière d'Adrien Mandat, puisque nous n'en avons plus après cette date.

On voit donc que la correspondance d'affaires des parents d'Adrien Mandat prolonge la correspondance familiale intra-familiale, puisqu'on trouve des traces de délégation d'écriture. En effet, Adrien Mandat commande parfois l'écriture d'une lettre à un tiers à son père ou à sa mère, comme dans les exemples suivants :

---

certaines membres de son réseau pour atteindre un objectif, il faut bien sûr que ces derniers détiennent les ressources nécessaires, mais il faut surtout qu'ils soient prêts à lui accorder leur aide. »

<sup>29</sup> Voir Cahier iconographique, « cartographie du réseau Mandat », figure g et h.

M<sup>r</sup> d'Alpheran est un homme très honnête qui m'a comblé d'amitiés et de marques d'attention pendant mon séjour sur le *Réfléchy* et si vous lui écrivez, je vous prierai de le remercier non seulement de l'argent qu'il m'a prêté, mais encore des bontés qu'il a eu[sic] pour moi. Je lui donnerai ma lettre pour mon oncle et je vais d'avance engager ce dernier à bien le recevoir et à lui être utile, si son avancement exige des solliciteurs, comme je le suppose, car il n'a pas infiniment de crédit (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

je vais actuellement écrire à mon oncle Fraguier pour l'engager à mettre les fers au feu : on prétend qu'on va faire une promotion de lieutenant et il ser[oit] bien joly d'y être compris et si Papa veut écrire en même [tems ?] à M<sup>rs</sup> de Brienne, du Châtelet, du Puy, d'Allonville &c, no[us] pourrons peut être parvenir à notre but. On a grand besoin d'officiers, je suis un des élèves qui ai[sic] le plus de mer, puisque il ne me restera que neuf mois à faire et, d'ailleurs, un de ceux qui ai[sic] le mieux servi. (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

le comte [de Brienne] nous reste heureusement, mais je crois que nous devons chercher à tirer parti de lui le plutôt possible, car, après la disgrâce de son frère, il n'est pas probable qu'il garde longtemps sa place : ainsi, si vous lui écrivez, je crois que vous ne feriez pas mal [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] de lui rappeler[sic] ses anciennes promesses de m'être utile, lui dire que je suis lieutenant et que, de plus, je vous ai prié de le prévenir que je lui rapporte de la stallactite d'Antiparos. Je ne sais pas si j'oserai le lui mander moi-même. (L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788)

La lettre familière est ainsi le précurseur de lettres plus utilitaires, destinées à consolider le réseau. Dans le premier exemple, Adrien Mandat commande une lettre de remerciement à sa mère pour M. d'Alphéran et écrit en même temps à son oncle une lettre de recommandation : qui sait, augmenter le « crédit » en Cour d'un de ses chefs pourrait être profitable un jour. Dans le second exemple, Adrien Mandat projette d'écrire à son oncle pour qu'il lui écrive une lettre de recommandation auprès d'un certain nombre de personnages. Dans le troisième, c'est son père qui est chargé d'écrire au Ministre de la Guerre et voisin de Nully, parce qu'Adrien Mandat n'ose le faire de lui-même. A chaque fois, un très rapide canevas thématique est proposé : remercier de l'argent et des bontés, présenter Adrien Mandat comme l'élève qui a le mieux servi, rappeler des promesses ou annoncer l'envoi d'un cadeau.

Si les *Secrétaires* ont tendance à faire de la lettre d'affaires un repoussoir ou un « non-type » de lettres, on voit toutefois qu'elle trouve toute sa place dans les pratiques d'écriture de la famille Mandat : tantôt initiatrice d'une correspondance familière, tantôt produit par elle, la lettre d'affaires consolide le réseau familial et le rapport de places des différents participants.

## II. LE CEREMONIAL : LA LETTRE COMME GENRE CODIFIE

L'écriture d'une lettre est avant tout un acte social, régi par un certain nombre de règles. C'est ce que rappelle Roger Duchêne qui, en parlant des *Secrétaires*, en particulier celui de Richelet, note : « La matière du recueil renvoie à un contexte qui suppose certains types de rapports sociaux, et ceux-ci à leur tour impliquent de la part de celui qui écrit des

attitudes dictées par des circonstances prévues et répertoriées<sup>30</sup>. » Cet ensemble de règles est appelé cérémonial, dont Milleran donne la définition suivante :

Le cérémonial des lettres consiste dans les formalités que l'usage a établi, & par lesquelles on témoigne des égards de civilité, d'affection, d'honnêteté, de respect, pour les personnes à qui l'on écrit. Ces égards sont différents, par rapport à la naissance, au rang & à la qualité des personnes qui écrivent, & de ceux à qui ils écrivent ; comme aussi par rapport aux liaisons que la nature, les alliances, l'amitié, les emplois & l'intérêt ont formées entr'eux.<sup>31</sup>

La notion d'« usage » implique à la fois une dimension temporelle, car il s'agit d'une « coutume, pratique reçue » selon la définition du *Dictionnaire de l'Académie*, et l'idée d'une universalité, à savoir que tous les épistoliers sont censés se plier à cet usage. Les mots « civilité », « respect », « égards », répété deux fois, révèlent le caractère profondément social de l'écriture de la lettre, si bien que Mauvillon se met en devoir de rappeler : « Il faut se faire une affaire sérieuse d'écrire une Lettre, choisir bien son sujet, & l'exposer avec toute la décence convenable. Un stile cavalier, & l'inobservation de certains usages, déplairoient à un supérieur : il les prendroit pour un manque de respect<sup>32</sup>. » Comme le remarque Roger Duchêne, « s'il [le *Secrétaire*] n'a aucune valeur littéraire, il est riche de signification sur la place de la lettre dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle ; elle vise essentiellement à maintenir entre deux correspondants des relations conformes aux exigences de la politesse<sup>33</sup>. »

La fixité de l'usage est cependant battue en brèche au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où se produit un changement de valeurs, comme le mentionne Geneviève Haroche-Bouzinac :

L'*Encyclopédie* classe le terme « familiarité » au rang des valeurs morales entièrement positives : « Charme le plus séduisant et le lien le plus doux de l'amitié », elle répand « sur tout ce que nous sommes l'énergie et les grâces ». Avant tout, « elle permet de mépriser les détails minutieux de l'usage ». En insistant sur le pouvoir libérateur de cette notion, cet article se situe dans une optique diamétralement opposée à la recommandation présente dans de nombreux traités publiés au XVII<sup>e</sup> siècle, où l'on reconnaissait l'usage « maître de tout », « juge même des hommes », « souverain arbitre du langage ».<sup>34</sup>

Aussi, poursuit-elle, « bien des contraintes qui pèsent sur les lettres d'affaires ou de compliments sont levées pour la lettre familière<sup>35</sup> » et on passe alors « d'une pratique épistolaire d'ordre et de protocole à la constitution d'un espace amical plus libre dans lequel les correspondants pourront écrire de façon « noble et populaire » et trouver les moyens

---

<sup>30</sup> R. Duchêne, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Paris, Bordas, p. 23.

<sup>31</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 50-51.

<sup>32</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 257.

<sup>33</sup> R. Duchêne, *Mme de Sévigné...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>34</sup> G. Haroche-Bouzinac, « Familier comme une épître à Cicéron, Familiarité dans la lettre au tournant du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle », *La lettre à la croisée du social et de l'individuel*, éd. M. Bossis, Paris, Kimé, p. 22.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 17.

d'affirmer leur présence individuelle.<sup>36</sup> » Subsiste tout de même dans les lettres familières quelques interdits tenaces, comme celui du tutoiement :

Je ne vous conseille point de tutéyer jamais personne dans vos Lettres, fussiez-vous encore plus familier avec un Ami qu'avec l'autre. Cette manière de parler est trop rude, & quoiqu'il y en ait quelques exemples, elle est inusitée dans notre Langue.<sup>37</sup>

Aussi, Adrien Mandat ne s'autorise guère du « tu » qu'avec son frère et sa soeur. Le « vous » sera systématiquement de rigueur avec ses parents.

Ainsi, dans la mesure où, avec Marie-Claire Grassi, on peut penser que « toute lettre est une re-création personnelle d'un espace codifié de communication sociale<sup>38</sup> », il convient de s'interroger sur la pratique d'Adrien Mandat vis-à-vis du cérémonial : dans quelle mesure respecte-t-il les codes d'écriture de la lettre ? Jusqu'à quel point s'autorise-t-il à s'écarter de l'usage ?

### ***II.1. Le strict respect des règles de présentation***

La première chose que l'on remarque en regardant les lettres d'Adrien Mandat, c'est qu'il est pour le moins extrêmement routinier dans la présentation de sa correspondance, et que cette présentation est absolument conforme aux préceptes des *Secrétaires*, en particulier celui de Milleran qui s'appesantit particulièrement sur ce sujet.

Comme on a pu le constater au fil de la lecture de l'édition, Adrien Mandat n'est pas toujours fidèle à une marque de papier, en particulier parce que son état de voyageur ne lui permet pas de s'approvisionner régulièrement<sup>39</sup>. On répertorie donc près d'une soixantaine de papiers différents, de provenances et de qualités variables. Quand il en a la possibilité, Adrien Mandat écrit sur du papier fin et dans le cas du papier au filigrane n°3, acheté à Paris et utilisé de mars à juillet 1781, finement doré sur la tranche. Néanmoins, Adrien Mandat n'arrive pas toujours à se trouver du matériel de qualité. Comme les plumes, les papiers sont parfois déjà utilisés tel est le cas de la lettre à son père du 7 octobre 1781 et la lettre à sa mère du 29 octobre 1787 qui présentent ce que l'on peut présumer être des essais d'écriture. Le papier de qualité est également difficile à trouver au moment de la Révolution : là où en moyenne dans les années 1781-1788, les folios avaient un format moyen de 16\*21 cm, on voit apparaître de plus petits formats de type (11\*18cm), ce qui correspond à une demi-feuille des formats précédents, ce dont Adrien Mandat s'excuse : « le peu d'étendue de mon papier ne me permettant pas de vous raconter tout ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée, Ce qui formeroit

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>37</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 378.

<sup>38</sup> M.-C. Grassi, *Lire...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>39</sup> Voir Cahier iconographique, Planches de filigranes.

un inquarto, je vous en reserve lerecit pour le moment de notre réunion. » (L140. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 24 juillet 1790) De même, en escale, Adrien Mandat emprunte une feuille sur son lieu d’escale :

Le Consul vient de me recevoir à merveille et c’est dans son cabinet que je vous écris, la crainte d’être indiscret [*f°lr°*] et la nécessité de retourner à bord de la frégate feront que je ne vous en dirai pas long, mais vous aurez au moins une preuve de mon exactitude. (L91. A Mme Mandat – Nice, le 1<sup>er</sup> Septembre 1786)

Le filigrane « raisin » de ce papier laisse supposer que le consul n’a laissé qu’une demi-feuille à Adrien Mandat, au vu du format final de la lettre.

Néanmoins, quelle que soit la taille et la qualité de la feuille, il double le papier, c’est-à-dire qu’il plie la feuille en deux et qu’il écrit sa lettre comme dans un petit livret, respectant ainsi la préconisation de Milleran :

On ne se sert communément en France que de papier in-4. Les marchands ont deux sortes de papier à lettres, le grand & le petit. D’inférieur à supérieur, on n’en emploie que de grand ; il doit être toujours doublé, & non en simple demi-feuille, quand même la lettre ne seroit que de cinq ou six lignes<sup>40</sup>.

La lettre ainsi pliée peut être fermée de plusieurs manières selon l’auteur du *Secrétaire* :

Il y a deux manières de plier les lettres : la première est de la plier en quatre, & de la couvrir d’une enveloppe qu’on cachette, & sur laquelle on en écrit la souscription extérieure. Quand on n’emploie point d’enveloppe, on plie le premier feuillet dans sa largeur en trois parties à peu près égales, puis les deux feuillets ensemble dans leur longueur en trois autres parties, dont les deux extrêmes se rapprochent, de sorte que celle du milieu est de même longueur que les deux autres ensemble ; on renverse ce qui reste du second feuillet sur le premier, & au second pli qu’on y fait, il ne reste qu’une bande dans laquelle on fait entrer le tout, & où l’on applique le cachet. Une troisième manière, qui consiste à plier le papier en deux dans sa longueur, puis en trois parties inégales, dans sa largeur, ne convient qu’aux billets que l’on s’envoie entr’égaux, ou entre amis, ou de supérieur à inférieur, par un domestique affidé. Comme on peut lire une lettre fermée de cette manière, il est contraire au bon sens de la confier à des inconnus, & l’envoyer par la poste. Ce seroit manquer à la bienséance que d’envoyer une lettre pliée de la seconde manière, c’est-à-dire, sans enveloppe, à une personne au-dessus de soi ; cela ne convient qu’avec des inférieurs, & entre égaux qui se connoissent, & qui se dispensent réciproquement du cérémonial à cet égard : on doit l’envelopper aux égaux qui s’en servent.<sup>41</sup>

Adrien Mandat plie les lettres qu’il envoie sans enveloppe selon le schéma qui suit :

---

<sup>40</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 54.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 72-73.



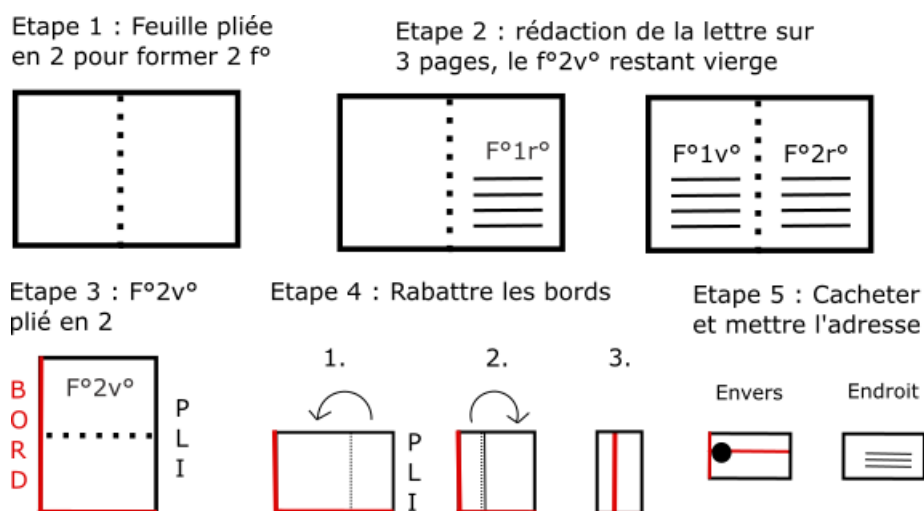


figure a) Schéma du pliage des lettres d'Adrien Mandat

De fait, quand on réalise soi-même ce pliage, on se rend compte que l'on peut effectivement lire la lettre qui n'est pas bien fermée et que c'est donc le troisième pliage qui est adopté par le jeune homme : il convient entre égaux mais ce n'est pas le plus sûr.

L'usage de l'enveloppe, qui couvre complètement la lettre, fait écho à la revendication du secret de la correspondance trouve son expression la plus forte dans le décret du 18 août 1775 de Turgot ; ce décret stipule que « tous les principes mettent la correspondance secrète des citoyens au nombre des choses sacrées, dont les Tribunaux, comme les particuliers, doivent détourner les regards<sup>42</sup>. » Néanmoins, ce n'est guère pour ce motif que Milleran recommande son emploi :

L'enveloppe est absolument nécessaire pour que les lettres qui remplissent plus de trois pages, quelque peu d'écriture qu'il y ait à la quatrième page, parce qu'en ce cas on ne peut les plier proprement, & de la manière qu'on a décrite<sup>43</sup>.

Chez Adrien Mandat, l'usage de l'enveloppe est aussi fréquent que le simple pliage (79 cas contre 77 sans), et c'est avant tout une question de volume : dès que la lettre dépasse quatre pages ou qu'il s'agit d'un envoi multiple - ce qui permet d'économiser les frais de port, surtout quand Adrien Mandat est à l'étranger -, l'enveloppe est utilisée mais inmanquablement jetée par le destinataire. L'emploi de l'enveloppe afin de protéger au mieux le secret de la correspondance est plutôt rare au début de la correspondance, mais il devient quasi-systématique à partir de 1788. Les troubles des temps poussent Adrien Mandat à davantage de confidentialité ; il remarque par ailleurs que plusieurs lettres ont sans doute été confisquées :

<sup>42</sup> Cité par Michelle Perrot, « Le secret de la correspondance au XIX<sup>e</sup> siècle », *L'Épistolarité à travers les Siècles*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>43</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 73.

J'espère, ma chère Maman, qu'au moins vous aurez reçu de mes nouvelles par le chevalier. Il est incroyable qu'on intercepte toutes les lettres : de compte fait, on m'en a intercepté six de celles que j'ai écrites, tant à mon cousin qu'à mon oncle Fraguier et, à M<sup>r</sup> Raclet, je ne doute pas qu'on en ait aussi intercepté quelques-unes[*sic*] de celles que je vous écrivois, puisque vous vous êtes plaint[*sic*] un instant à M<sup>r</sup> Raclet de n'avoir plus de mes nouvelles, tandis qu'on ne peut pas être plus exact à vous en donner que je ne l'ai été tout l'été. (L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791)

La lettre est habituellement fermée par un seul cachet de cire rouge, et en cela il n'y a pas de règle pour Milleran : « il est indifférent de cacheter une lettre en trois endroits, ou en un seul.<sup>44</sup> » En revanche, la pratique d'Adrien Mandat n'est pas conforme d'ailleurs aux recommandations du *Manuel des Postes aux lettres* : « Les lettres et paquets destinés à être chargés, doivent être mis sous enveloppe et revêtus de cinq cachés en bonne cire ou seulement de deux, mais placés aux jointures principales<sup>45</sup> » :

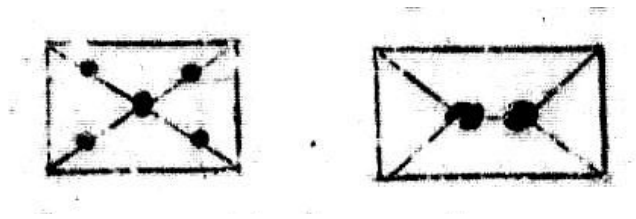


Figure b) Schéma de fermeture des lettres du Manuel des Postes aux lettres d'Holerbac

Quand la cire rouge vient à manquer, Adrien Mandat utilise de la cire noire, normalement réservée au deuil, comme le rappelle Milleran : « cette cire doit être noire quand on écrit à des personnes qui sont en deuil ; surtout quand on leur fait des compliments de condoléance sur la mort de quelqu'un de leurs proches<sup>46</sup>. » Or Adrien Mandat n'est pas dans ce cas de figure en 1783 et il s'en excuse dans deux lettres à sa mère en février 1783 : « il n'y a point de cire rouge à Porto Cabello. » (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783) et « faute de cire rouge, je cachète en noir. » (L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783)

Le cachet utilisé est presque toujours le même. Il s'agit sans doute du cachet dont son père lui a fait présent en janvier 1781 et dont Adrien Mandat parle dans sa première lettre : il est particulièrement bien conservé sur la lettre à la tante du 9 juillet 1781 ou sur la lettre à son père du 26 octobre 1781. Il s'agit d'un lion dans un blason rond, surmontée d'une couronne dessinée en pointillés, une petite corne d'abondance étant positionnée à gauche du blason. Ce détail a son importance car on le voit utiliser un autre cachet pour la lettre à sa mère de décembre 1781 et du 14 février 1782 : l'ancre de marine sur le cachet laisse penser qu'Adrien Mandat n'a pas eu le droit de fermer lui-même son courrier, car il réutilise ensuite son cachet.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>45</sup> Holerbac, *Manuel des Postes aux lettres*, Paris, 1<sup>er</sup> Prairial an III., p. V.

<sup>46</sup> Milleran, p. 74.

La lettre à son père du 18 mai 1782 est, elle aussi, fermée par un cachet différent mais illisible : cette lettre explique pourquoi les lettres du 22 avril et du 25 avril, écrites après la bataille des Saintes, ont fait l'objet d'une censure de la part de ses officiers supérieurs.

Pour ce qui est des règles de présentation, Adrien Mandat là aussi se montre routinier et conforme aux prescriptions de Milleran, ainsi que de Mauvillon :

En écrivant à des supérieurs, on met le titre à deux ou trois doigts du haut du papier, & l'on ne commence la lettre que vers le milieu de la page, ou même plus bas, suivant la dignité & le rang de ceux à qui l'on écrit<sup>47</sup>.

Il faut laisser le plus d'espace qu'il est possible entre la première ligne de la suscription & la seconde. Cela est plus respectueux<sup>48</sup>.

On sépare les trois parties de la souscription, en écrivant d'inférieur à supérieur, & le plus ou moins d'honnêteté, consiste à mettre le *Votre*, &c. plus ou moins bas, de sorte qu'il faut le mettre le plus bas qu'il est possible pour le roi, les princes. &c. père, mère, oncle, tante &c.<sup>49</sup>

La politesse veut que l'on mette la date au bas de la page où finit la lettre, & vis-à-vis de l'œil gauche. Cette date comprend le lieu d'où l'on écrit, le jour ; le mois & l'année, *de Paris, le 25 Janvier 1777*. On ne date autrement que les billets<sup>50</sup>.

On termine la Lettre à un Supérieur en plaçant, Monsieur, ou Monseigneur, environ quatre doigts au-dessus de *Votre très-humble*, &c. & au milieu de la feuille ; les mots *Votre très-humble &c.* placés tout au bas & à un côté, c'est-à-dire à la droite ; la date de l'autre à l'opposite<sup>51</sup>.

Effectivement, la grande majorité des lettres commencent par l'inscription de la lettre dans le premier quart de la lettre par l'appellatif « Ma chere maman » ou « Mon cher papa », suivi d'un espace d'environ 4 cm qui ne varie pas selon les destinataires (ce qu'on appelle « donner la ligne »). Suit le corps de la lettre puis la formule de fin de lettre, avec le plus souvent la date et le post-scriptum d'embrassades sur la demi-page gauche et la formule de politesse et la signature sur la demi-page droite. On trouve parfois la date en début de lettre, voire aucune date, oubli qui se produit généralement quand Adrien Mandat est en France : sans doute la brièveté du délai entre l'écriture et la réception de la lettre en appelle l'omission.

Milleran indique également qu'« il y auroit de l'incivilité à envoyer une lettre pleine de ratures, d'interlignes & d'apostilles ; les lettres doivent être écrites nettement, & avec toute la propreté possible.<sup>52</sup> » Or, non seulement, Adrien Mandat utilise parfois du papier déjà utilisé, mais on remarque assez souvent des ratures, des ajouts de mots, et il est extrêmement rare de ne pas trouver d'apostilles dans la lettres, certaines étant parfois glissées dans la marge. Conscient du manque de soin de certaines de ses lettres, Adrien Mandat présente ses excuses à sa destinataire : « au moment où je ferme ma lettre je viens de mettre de l'encre sur

---

<sup>47</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 57.

<sup>48</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 373.

<sup>49</sup> Milleran, *op. cit.*, p.70-71.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>51</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 378.

<sup>52</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 60.

la première page, je vous en demande pardon » (L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782), ce qu'on ne peut vérifier, car les quatre premières pages sont manquantes : ont-elles été jetées car illisibles ? L'absence de plume de qualité est également pointée pour justifier une lettre moins soignée qu'à l'ordinaire : « celle que je vous écris sera bien mal écrite, ma plume étant détestable et votre fils étant l'homme du monde le plus maladroit pour les tailler » (L63. A Mme Mandat – Brest, le 8 mars 1784) et « je souhaite que vous puissiez déchiffrer mon écriture, je vous écris avec une plume d'auberge. » (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786) Cas inverse, Adrien Mandat se justifie d'avoir envoyé une épître parfumée, par conséquent trop soignée et laissant imaginer à sa mère bien des choses :

Maintenant, ma chère Maman, j'ai à vous prouver que je ne porte jamais d'odeur sur moi. Cette lettre qui a embaumé tout votre secrétaire avoit été poudrée avec de l'odeur ambrée qu'on met dans la poudre pour les cheveux : je n'avois ni sable ni poudre d'or et je m'étois servi de cette odeur qui appartenoit à un de mes camarades. Aujourd'hui, je me sers de cendre, de manière que ma lettre n'aura pas grande odeur (L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 décembre 1783)

Dans une autre lettre, Adrien Mandat justifie la suppression (toute relative) des marges et le manque d'aération du texte : « heureusement que vous m'avez permis de commencer mes lettres très haut et de les finir très bas, car je ne serois pas dans un cas gracieux. » (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785) Ici, la dérogation aux règles formelles de présentation de la lettre est autorisée par la destinataire, dans la mesure où cela augmente le volume du texte et prouve, par là même, la volonté d'écrire d'Adrien Mandat, dans une lettre réquisitoire contre des correspondants paresseux... Il ne s'agit pourtant pas d'une véritable faute contre le cérémonial, car Milleran indique que : « On observoit autrefois de laisser deux ou trois doigts de marge au papier, mais aujourd'hui cela est changé, & l'on écrit sans marge<sup>53</sup>. »

Enfin, Milleran note qu'« on manque également à la politesse, quand on fait des abréviations dans une lettre, ou que l'on y emploie le chiffre pour toute autre chose que pour les dates des lettres auxquelles on répond, & les sommes dont on fait mention<sup>54</sup>. » Adrien Mandat écrit surtout en chiffres et non en lettres, parfois avec de curieux mélanges :

mr de Grasse avoit battu les Anglois, avoit pris 3 vaisseaux et dématé le reste et qu'il étoit parti de là pour la Nouvelle Angleterre après avoir débarqué 8 mille hommes à S<sup>te</sup> Lucie. Nous sommes 49 vaisseaux de ligne (L21. A Mme Mandat – En mer, le 10 août 1781)

il n'ira en rade que dans 15 jours ou trois semaines. [...] Dès qu'ils l'aperçurent, il débarqua 6 mille hommes qu'il avoit avec lui [...] Le combat dura trois heures, les Anglois eurent 10 vaisseaux entièrement désemparés (L29. A M. Mandat – Brest, le 26 octobre 1781)

Nous avons mouillé à Smirne il y a cinq ou 6 jours. (L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788)

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 60.

Le passage des chiffres aux lettres ne semble pas avoir d'autre explication que la fantaisie de l'épistolier. En revanche, on trouve un repentir curieux dans la lettre du 30 mai 1788 à sa mère, il écrit un nombre en chiffres : « il ne mourroit que 30000 personnes et tout le monde étoit enchanté », mais, alors que l'écriture est parfaitement lisible, il se corrige et ajoute « trente mille » au-dessus de la ligne ; on peut alors se demander si cet ajout est dû à la réminiscence de cette injonction du cérémonial.

Globalement, Adrien Mandat reste extrêmement formel dans la présentation de ses lettres, sans doute plus formel qu'il ne faudrait pour une correspondance familière, plus proche de l'esthétique du billet. S'il n'y a guère que la lettre d'Adrien Mandat à sa mère qui date de janvier 1784 (L62) qui peut être considérée comme un billet, les autres lettres présentent cependant une forme d'hybridité entre ces deux types. Ainsi, Milleran préconise pour la correspondance familiale l'inscription : « Mon très-cher Père, ma très-chère mère, Mon très-cher Oncle, &c. Voilà les formules dont ils ne sauroient s'écarter.<sup>55</sup> » Or, Adrien Mandat se passe du superlatif absolu pour se contenter d'un « mon cher papa » ou « ma chère maman », et il en va de même pour l'oncle et la tante Fraguier. Il s'autorise progressivement à aller jusqu'au relâchement formel du billet pour les inscriptions :

Les billets s'écrivent sans beaucoup de façon, & communément sur ce qu'on appelle *petit papier à lettres* qui doit toujours être double. On n'y met point *Monsieur* en chef, mais dans la première ligne. Et si l'on écrit à une personne qui demeure dans le même lieu, on ne marque ordinairement à la date, que le jour de la semaine & la partie du jour<sup>56</sup>.

Adrien Mandat écrit une première lettre sur le modèle du billet le 14 décembre 1782 (L47), puis retourne au modèle de la lettre conventionnelle jusqu'au 13 juin 1786 (L83), date à partir de laquelle l'intégration de l'inscription dans le corps du texte sera plus fréquente : sur les 72 lettres suivantes, 63 suivront l'esthétique du billet, et le retour à l'ancienne forme ne correspond pas spécialement à un destinataire, que ce soit papa ou maman. L'abandon du cérémonial de la lettre au profit de la forme du billet est particulièrement sensible dans les toutes dernières lettres écrites depuis Grancey : la date n'est plus toujours indiquée – car le billet sera remis dans la journée, ou du jour au lendemain – et la forme de la souscription n'est pas toujours respectée, comme nous le verrons dans la prochaine sous-partie. Mauvillon souligne d'ailleurs le caractère familier de cette manière de faire :

On écrit familièrement à ses Amis, & à ses Parens. On ne met ni Monsieur, ni aucun titre au haut de la Lettre ; on se contente de le placer dans la première ligne, quelquefois même on l'omet entièrement, selon que l'on est plus ou moins familier, & que l'on termine la Lettre par *Adieu*, ou quelque chose de semblable<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 55-57.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

<sup>57</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 358.

Autre trace d'hybridité formelle : l'apostille, au sujet de laquelle Milleran fait les deux remarques suivantes :

Les autres apostilles, par lesquelles on ajoute ce qu'on a oublié dans le corps de la lettre, ne sont supportables qu'entre personnes qui ont de grandes relations entr'elles ; encore faut-il que la lettre soit longue, & qu'on ne puisse la refaire sans perdre trop de temps<sup>58</sup>.

Si l'on écrit à une personne que l'on puisse prier de faire des compliments à une autre, cela se fait par apostille au-dessous de la date. On insinue ces compliments d'une manière respectueuse, lorsqu'on n'est pas tout à fait familier : *Souffrez Madame, que je vous prie de faire mes compliments à \*\*\*. Excusez, je vous prie, la liberté que je prends de saluer mademoiselle votre fille, & tels autres tours. On fait moins de façons entre amis*<sup>59</sup>.

Presque toutes les lettres d'Adrien Mandat ont une apostille, certaines étant parfois écrites dans la marge : la grande majorité d'entre elles sont des commissions affectives, mais on peut aussi en trouver d'autres qui sont davantage des postscriptums : ceux-ci ajoutent une information qui n'a pu être insérée dans le corps de lettre, comme une sorte de « corps étranger » thématique. Comme le remarque Milleran, les commissions affectives doivent être insérées de manière respectueuse, par un tour d'excuse en particulier. La pratique d'Adrien Mandat est assez variable, tantôt conforme aux usages – « je vous prie d'assurer papa de / mes respects et d'embrasser mes / frères pour moi » (L44. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 19 juin 1782) -, tantôt lapidaires et expéditives - « respects à papa, amitiés et baisers à mes frères et sœurs, compliments à m<sup>r</sup> l'abbé. » (L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784) -, sans qu'on puisse y trouver d'autre explication que le plus ou moins de temps consacré à l'écriture de la lettre.

## II.2. Variations autour de la souscription

La fin de lettre, lieu de la souscription et de la signature, est soumise à un certain nombre d'injonctions. Pour ce qui est de la présentation, Milleran rappelle :

La souscription des lettres est composée de trois parties. 1<sup>o</sup> de ces trois, Je suis, ou j'ai l'honneur d'être, par lesquels on finit une lettre, & de ce qu'on y ajoute de suite, de sentiments d'affection, de considération, d'estime, de reconnaissance, d'attachement, de dévouement, de respect pour la personne à qui l'on écrit. 2<sup>o</sup>. D'un titre simple ou double, par lequel on apostrophe celui à qui l'on écrit. 3<sup>o</sup>. De ce qu'on dit être à son égard.<sup>60</sup>

Cette partie de la lettre est particulièrement sensible dans la mesure où c'est l'endroit où se réaffirme la relation entre l'épistolier et son destinataire, ainsi qu'entrent en jeu les questions d'étiquette et de politesse. Mauvillon se montre pour le moins bref, pour ce qui est de la lettre familière, puisqu'il préconise : « A ses égaux, on dit, *Je suis avec beaucoup d'attachement, ou*

---

<sup>58</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 72.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 63-64.

*très sincèrement, Votre très-humble & très obéissant Serviteur.*<sup>61</sup> » Milleran consacre davantage de pages à cette question, puisqu'il suggère ainsi :

Lorsque celui qui écrit aux personnes qu'on vient de dire, est d'un rang qui approche assez de leur, pour pouvoir les traiter de *Monsieur*, il devra toujours souscrire, *très-humble & très-obéissant Serviteur* ; mais il pourra employer des sentiments un peu moins humbles : *Je suis avec le respect le plus sincère, avec un respectueux attachement, avec toute la considération possible*. Par ce dernier sentiment, on se rapproche beaucoup de ceux à qui l'on écrit ; & l'on doit prendre garde à n'en pas faire usage contre ses intérêts.<sup>62</sup>

Entre égaux, on souscrit. votre très-humble & très-obéissant Serviteur ; mais au lieu de tous ces sentiments qu'on a rapportés, on se contente de finir par, *Je suis sincèrement, avec un véritable attachement, avec toute la considération possible, avec une véritable estime* ; toutes expressions que l'on emploie selon qu'elles conviennent aux personnes à qui l'on écrit. Ce seroit manquer à l'honnêteté, que d'employer le très-affectionné, pour un égal qui se serviroit du très-obéissant. En général, pour ne point offenser les personnes à qui l'on écrit, on doit prendre garde à la manière dont elles écrivent.<sup>63</sup>

Il s'agit donc de ne point commettre d'impairs ni d'offenser son destinataire en employant une formulation qui ne conviendrait pas à son rang. La lettre familière est à peine moins relâchée dans ses formules, puisque Milleran ajoute :

Il y a un cérémonial particulier entre parents. Un père & une mère souscrivent. *Je suis, votre bon père, votre bonne mère, votre affectionné père, &c.* Mais la souscription d'un fils doit être toute respectueuse, *Je suis avec le plus profond respect, &c. Monsieur mon père, Madame ma mère*, quand on est d'une naissance à pouvoir parler ainsi, ou bien, *mon très-cher Père, mon très-honoré Père &c. Votre très-humble & très-obéissant fils & serviteur*. On finit la lettre à peu-près de même pour un oncle, ou pour une tante : *Je suis avec le plus profond respect, &c. Monsieur mon Oncle* ou bien *mon cher oncle, Votre très humble & très obéissant serviteur & Neveu.*<sup>64</sup>

Adrien Mandat se départ rarement de la formule canonique « *Votre très humble et très obéissant serviteur et fils* », ce qui donne un aspect extrêmement répétitif et peu naturel aux fins de lettres, là où, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, selon Marie-Claire Grassi on s'attend à ce que « la fin de lettre [soit] presque toujours le lieu de l'exaspération des sentiments<sup>65</sup>. » On peut en particulier penser à la réflexion que Jean Racine fait à son fils presque un siècle plus tôt : « *Quand vous m'écrirez, vous pouvez vous dispenser de toutes ces cérémonies de Votre très humble Serviteur. Je connais même assez votre écriture sans que vous soyez obligé de mettre votre nom*<sup>66</sup>. » Une petite dizaine de lettres présente néanmoins des anomalies, soit que les lettres n'ont pas la séquence « *Je suis / J'ai l'honneur d'être* », ou bien la formule de politesse « *Votre très humble &c.* » Ainsi, on ne trouve ni l'un ni l'autre dans la lettre d'Adrien Mandat à sa mère de décembre 1781 (L37) et dans la lettre à sa sœur du 28 novembre 1788 (L111) : la

---

<sup>61</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 375.

<sup>62</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 65.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 69-70.

<sup>65</sup> M-C. Grassi, *Lire...*, p. 42.

<sup>66</sup> Jean Racine, « Lettre à son fils – Fontainebleau, le 4 octobre 1692 », *Œuvres Complètes*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, 1952, t.2, p. 522.

première occurrence s'explique par le fait que cette lettre continue la précédente, la seconde par la familiarité entretenue entre le frère et la sœur. On trouve une séquence « j'ai l'honneur d'être » abrégée par un « &c. » dans la lettre à sa mère du 28 novembre 1787 sans formule de politesse, qui est raccourcie dans la lettre n°143 et supprimée dans les lettres n°150, 153 et 156 : on remarque à chaque fois que ces lettres arrivent assez tardivement dans la correspondance et qu'elles sont écrites depuis des espaces familiaux (Tigery ou Grancey) ; elles relèvent donc davantage du billet que de la lettre, aussi ce genre d'écart dans le cérémonial est-il autorisé, par Milleran comme Mauvillon :

Pour abrégé on peut se contenter de souscrire, *Votre très-humble Serviteur*.<sup>67</sup>

Dans les Lettres familiales, les souscriptions ne demandent pas beaucoup d'apret. Souvent on les termine sans les souscrire, ce qui arrive quand par un commerce continuel avec un Ami, on l'a mis en état de ne pas se méprendre sur l'écriture.<sup>68</sup>

Les fins de lettre d'Adrien Mandat présentent donc une conformité par rapport au cérémonial et par conséquent, donne l'impression d'une régularité au lecteur. Cependant, régularité n'est pas répétitivité. D'un point de vue statistique<sup>69</sup>, l'ensemble des lettres est composé de 6842 formes dont 3356 sont des hapax, c'est-à-dire des mots utilisés une seule fois, soit 49 % des formes<sup>70</sup> qui correspondent à 3,72 % des occurrences – ainsi, sur une séquence de 100 mots, on en rencontrera 3,72 qui ne seront utilisés qu'une fois dans l'ensemble de la correspondance -. Quand on étudie les dernières séquences de lettres, qui correspondent à la dernière phrase, celle qui contient normalement la formule de fin – apostilles exclues-, on trouve 712 formes, dont 389 hapax, soit presque 55% des formes et 5,51 % des occurrences. Paradoxalement, la partie de la lettre où la « formule », l'expression figée, est normalement la plus présente, est aussi la partie la plus susceptible de présenter des variantes, par rapport au début et au corps de la lettre, supposément d'expression plus libre. Ainsi, en dépit de la fixité du code, on voit apparaître un certain nombre de variations, et la fin de lettre devient pour Adrien Mandat le lieu d'essais, qui révèlent des compétences grandissantes en matière d'écriture épistolaire.

Certes, la formule de politesse sert de noyau à ces séquences, comme on peut le voir dans le tableau suivant qui répertorie les mots plein ou mots lexicaux :

---

<sup>67</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 54.

<sup>68</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 374.

<sup>69</sup> Les chiffres sont produits grâce au logiciel libre IRaMuTeQ.

<sup>70</sup> Cette répartition est parfaitement normale : le diagramme de Pareto exprime une loi selon laquelle, quel que soit le corpus, les formes occupant les premiers rangs (donc les plus répétés) sont peu nombreuses, tandis que les formes occupant les derniers rangs (les moins répétés) sont plus nombreuses. [...] Les derniers rangs de l'index hiérarchique sont composés de formes à occurrences uniques ou hapax, c'est-à-dire de formes qui ne sont présentes dans le corpus qu'une seule fois. Là aussi, il est important de connaître une règle statistique qui dit que, pour tout corpus, les hapax représentent toujours approximativement la moitié de l'index hiérarchique en nombre de forme. » (*Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*, dir. Emilie Née, Rennes, PUR, 2017, p. 137-138)



Rang	Formes	NB d'occurrences
1	Cher	171
2	Attachement	134
3	Humble	134
4	Maman	134
5	Obéissant	131
6	Fils	130
7	Serviteur	130
8	Respect	112
9	Mandat	107
10	Honneur	105
11	Papa	89
12	Respectueux	82
13	Assurer	60
14	Tendre	60

Comme on peut le constater, ces quatorze mots sont employés dans au moins un tiers des fins de lettre, et pourraient par ailleurs suffire à clore la lettre. Ce n'est pourtant pas le cas et la réponse se trouve dans les *Secrétaires* : en effet, pour Mauvillon comme pour Milleran, la formule de fin ne fixe qu'un certain type de relation sociale, elle n'est en aucun cas un attendu stylistique, bien au contraire. Répéter platement et sans ornements la formule de politesse trahit un manque de compétence dans l'écriture qui peut passer pour de l'irrespect, comme l'indique Mauvillon :

A un supérieur il faut que la souscription termine la dernière période, & que les mots Je suis, J'ai l'honneur d'être, ou semblables, ne commencent pas la dernière période, mais qu'ils en soient le dernier membre<sup>71</sup>.

Il faut tâcher de terminer sa Lettre d'une manière agréable & naturelle. C'est manquer en quelque sorte au respect que de finir par, Je suis, sans aucun rapport aux mots précédents. cela est trop cavalier, & marque ou de la hâte ou de la négligence. Il faut donc que les paroles qui terminent la Lettre soient amenées par d'autres, sans qu'il y paroisse de la gêne<sup>72</sup>.

A la gêne, la hâte ou la négligence, Mauvillon oppose le naturel et la grâce en préconisant la liaison de la formule de politesse avec ce qui précède, ce que prône également Milleran, même si à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage commence à tomber en désuétude :

On se faisoit autrefois une loi de lier la fin de la lettre avec le discours, surtout quand on écrivoit à des personnes de considération. [...] On sent bien que la chute de cette lettre a rapport à quelque chose qui la précède : c'est ce qu'on appelle finir heureusement une lettre. Cela se

<sup>71</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 374.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 260.

pratique encore aujourd'hui, quand on peut amener une pareille fin naturellement et sans peine ; autrement on s'en dispense, parce qu'on ne doit rien mettre dans aucune partie d'une lettre qui sente la contrainte & l'affectation<sup>73</sup>.

Or on remarque chez Adrien Mandat différents degrés de liaison de la formule de fin avec le discours précédent. Le « degré zéro » de la fin de lettre est la reprise dans une phrase à part de la formule « j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement » ; non seulement elle n'est pas liée, mais en plus Milleran indique que « quant aux sentiments *avec respect, avec considération, avec estime, avec attachement*, sans épithète, ils me paroissent un peu secs<sup>74</sup>. » On la retrouve jusqu'en décembre 1783 (L58) dans 36 lettres, après quoi elle disparaît ; sur la même période, on voit sporadiquement apparaître un adjectif pour « habiller » la formule : ainsi, la lettre n°7, où Adrien Mandat noue le pacte de santé avec sa mère et défend sa vocation, se finit par « profond respect » ; on notera également que les quatre lettres destinées à l'oncle Fraguier (L9, L11, L12, L14) ont des formules avec des épithètes au superlatif (« le plus profond respect et l'amitié la plus sincère », « le respect le plus profond et l'amitié la plus tendre », « le plus profond respect et l'attachement le plus tendre », « le plus profond respect »), alors qu'au même moment, la mère d'Adrien Mandat et la tante Fraguier n'ont droit qu'à la formule « sèche ».

Le mode de liaison le plus simple est la simple coordination par un « et » de copule comme dans la lettre suivante : « je suis dans la meilleure santé et j'ai l'honneur d'être avec respect et amitié » (L10. A Mme Mandat – Brest, mi-mai 1781), ou bien dans celle-ci : « je me porte à merveille et la poste me pressant, j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement » (L32. A Mme Mandat – Brest, le 23 novembre 1781). A quelques occasions, les commissions affectives ne sont pas mises en apostille mais en fin de lettre, et la formule finale s'intègre mieux thématiquement dans ce qui précède, sans que sur le plan syntaxique la liaison soit très forte :

Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi ; je vous prierai d'assurer ma Bonne Maman de mes respects quand vous lui écrirai/*sic*. Je me porte très bien et j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, (L21. Adrien Mandat à sa mère – En mer, le 10 août 1781)

J'espère que toute ma famille se porte bien. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs pour moi ; mon oncle et ma tante Fraguier me chargent de vous dire mille choses tendres. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, (L50. Adrien Mandat à sa mère – Falaise, le 8 juillet 1783)

Dans ces deux cas, la commission affective rend moins sèche la formule de fin sans adjectif. Un degré supérieur de liaison consiste dans le passage de la coordination à la subordination dans des séquences qui commencent par un verbe de prière, soit « soyez persuadé » (L1, L7,

---

<sup>73</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 63.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 68.

L9) ou bien plus souvent par « je vous prie d'assurer » (14 fois), qui permettent d'accumuler des propositions, comme dans l'exemple précédent.

A partir de la lettre du 18 octobre 1783 (L53), Adrien Mandat essaie une nouvelle formule qu'il va utiliser régulièrement jusqu'à la fin de la correspondance : il s'agit de la structure « Adieu, [appellatif], + proposition(s) », si bien qu'on ne peut plus vraiment parler de « formule », qui impliquerait un figement, mais plutôt d'un « motif », tel qu'il est défini en linguistique :

Sur le plan fonctionnel, le motif est un « cadre collocationnel » accueillant un ensemble d'éléments fixes et de variables, susceptible d'accompagner la structuration textuelle et, simultanément, de caractériser des textes de genres divers, voire de permettre la détection, au sein d'un même texte, des passages de registres différents<sup>75</sup>.

Les variations du motif pouvant être de quatre types :

- la variation lexicale au sein d'une liste de termes formant paradigme : *in some cases / in some instances* ;
- la variation morphologique : *it is not in his nature to / it was not in her nature to* ;
- la variation syntaxique : *set X on fire / set fire to X* ;
- la variation dans l'ordre des mots, assimilable à une permutation : *it is not in his nature to recriminate / recriminate is not in his nature*<sup>76</sup>.

On avait vu que Mauvillon autorisait l'emploi d'« adieu » seul pour les billets ou les lettres entre personnes très intimes. Chez Adrien Mandat, l'emploi de l'interjection sert tantôt à « familiariser » l'expression plus protocolaire « je vous prie d'assurer » comme dans l'exemple qui suit : « adieu, mon cher Papa, assurez, je vous prie Maman de mes respects et embrassez mes frères et sœurs pour moi, j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement » (L58. A M. Mandat – Brest, le 26 décembre 1783) ; tantôt elle sert à marquer le début d'une séquence finale mais sans lui imposer de structure grammaticale extrêmement stricte : cette séquence, plus ou moins longue, peut contenir divers rajouts qui « étoffent » la fin de lettre. On trouve la plupart du temps les thématiques suivantes :

- L'écriture de la lettre

Adieu, ma chère Maman, nous allons dîner et à peine me laisse-t-on le tems d'adresser ; assurez, je vous prie, Papa de mes respects et [*f°lv°*] embrassez mes frères et sœurs : la première lettre que j'écrirai sera à l'adresse de M<sup>elle</sup> Félicité Mandat ; j'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus tendre et le plus respectueux (L71. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 4 juin 1784)

Adieu, mon cher Papa, écrivez-moi souvent, et donnez moi des nouvelles de tous mes parens ; adressez-moi toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-

<sup>75</sup> Dominique Longrée et Sylvie Mellet, « Le motif : une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours », *Langages*, 2013, no. 1, vol. 189, p. 66.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 68.

Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement ; c'est dans ce sentiment que j'ai l'honneur d'être (L73. A M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Adieu, ma chère Maman, on ne peut éprouver un plus grand plaisir que celui que je viens de goûter en vous écrivant, puissent mes 9 pages vous en convaincre et vous être une preuve du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

- L'espérance des retrouvailles

Adieu, mon cher Papa, quand pourrai-je de vive voix vous assurer du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Adieu, ma chère Maman, je presse le tailleur de me faire bien tout ce dont j'ai besoin, car il me tarde de vous embrasser et de vous assurer de vive voix du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786)

Adieu, ma chère Maman, quand reverrai-je Nully et pourrai-je vous y Embrasser ? Le moment sera bien doux pour moi et je vais trouver le tems bien long, assurez Papa de mes respects et croyez au tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

- La réassurance des sentiments filiaux

Adieu, ma chère Maman, aimez toujours votre fils et croyez qu'il ne sera jamais plus heureux que lorsqu'il pourra vous renouveler[sic] l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

Adieu, ma chère Maman, j'espère qu'une lettre de vous arrivera aussitôt que moi à S<sup>t</sup> Domingue et que nous nous dirons souvent, malgré le grand éloignement, vous, « je t'embrasse comme je t'aime c'est-à-dire de tout mon cœur », et moi, « j'ai l'honneur d'être<sup>n</sup> avec le plus tendre et le plus respectueux de tous les attachements votre très humble et très obéissant Serviteur et fils Mandat. » (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

- Les conditions de travail

Adieu, mon cher Papa, je vais être dans les arrangements de bord j'usqu'au[sic] col et il ne me sera pas possible avant mon départ [f°2r°] de m'en tirer pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie (L116. A M. Mandat – Toulon, le 17 avril 1788)

La structure est tellement plastique que la longueur de la séquence impose parfois de réitérer l'adieu comme dans les lettres suivantes :

*Adieu*, ma chère Maman, le consul qui se promène ici de long en long et qui a l'air d'attendre avec impatience que j'aye fini mon épître est cause que je me dépêche beaucoup et que peut-être vous aurez de la peine à me lire : j'ai à lui reprocher de m'avoir donné une très mauvaise plume. *Adieu encore une fois* et point de doutes sur le tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L91. A Mme Mandat – Nice, Le 1<sup>er</sup> Septembre 1786)

Je suis forcé de vous dire *adieu* : je ne m'entend[sic] plus, entouré par cinq ou six de mes camarades qui me font un tapage affreux ; ici, je n'ai point de chambre et suis obligé d'écrire sur une table commune à dix élèves. *Adieu* donc, ma chère Maman, assurez Papa de mes respects et de ma reconnaissance, aimez-moi comme je vous aime et croyez au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être (L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786)

*Adieu*, ma chère Maman, embrassez Papa pour moi et assurez-le de mon respect ; ma première lettre sera à son adresse, mille choses tendres à mes frères et sœurs [f°2r°] ; M<sup>f</sup> le comte de Langeron m'a prié à dîner pour aujourd'hui, ce qui me fâche beaucoup, il n'y a pas 12

heures que nous sommes mouillés et j'ai des affaires par-dessus les bras. *Adieu*, ma chère Maman, ne soyez jamais assez injuste pour douter du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur (L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787)

On voit que, dans ces exemples, le premier « adieu » introduit un premier thème qui finit par être perçu comme une digression, par conséquent comme une continuation de la lettre ; le second « adieu » vient alors relancer le processus de clôture en introduisant les termes de la formule de fin.

Enfin, le degré de liaison le plus fort avec ce qui précède consiste dans l'ajout *in extremis* d'une proposition subordonnée relative à la fin d'une phrase, sans qu'auparavant il n'y ait eu d'indicateurs formulaires de fin, tournure qui est préconisée par Mauvillon et Milleran. Cette manière de finir apparaît une première fois en 1781 : « le tems me presse et le canot du cutter le *Clairvoyant* qui va partir et qui emporte malettre me force de vous assurer au plus vite du respect et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être » (L35. A Mme Mandat – En mer, le 17 décembre 1781) ; puis il faut attendre 1784 pour voir plus fréquemment ce genre de fin :

Je crois que nous ne partirons que dans les derniers jours du mois ; j'aurai encore le tems de vous écrire plusieurs lettres et de vous réitérer l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784)

J'aurai aux isles beaucoup d'occasions de vous écrire, je n'en négligerai aucunes[*sic*]. Adressez-moi vos lettres ou à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique : elles y seront reçues avec bien du plaisir par un neveu qui toujours ne sera occupé que des moyens de vous plaire et de vous donner des preuves du tendre et respectueux attachement avec lequel il a l'honneur d'être (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Je sçais bien que j'ai encore beaucoup de chose à vous dire, mais dont je ne me rappelle pas actuellement, ce sera pour l'ordinaire prochaine ; en attendant, j'espère, mon cher Papa, que vous voudrez bien ne pas douter du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786)

Vous sçavez sûrement tout cela mieux que moi, ainsi j'ai grand tort de vous en parler, tout cela me prend de la place et à peine m'en reste-t-il pour vous renouveler[*sic*] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786)

nous ne partirons pas de quinze jours, ainsi, ma chère Maman, donnez-moi devos nouvelles courier pour courier [*sic*], vous en recevrez souvent des miennes avant mon départ, puissent mes fréquents[*sic*] épitres vous convaincre du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis (L114. A Mme Mandat – Toulon, le 7 avril 1788)

J'ai tant d'affaires, ma chère Maman, que je ne puis causer avec vous aussi longtems que je le voudrais, comme je m'en donnerai quand je serai à Nully et avec quel plaisir ! En attendant, j'espère que vous voudrai[*sic*] bien assurer Papa de mes respects, embrassez tout le reste des habitants de Nully pour moi et être bien persuadé[*sic*] du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis (L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789)

Je pourrai bien aller en second sur une frégate, si je n'obtiens pas le commandement d'un petit bâtiment que je demande dans ce moment-ci à corps et à cris : ce sont toutes ces lettres que j'ai été obligé d'écrire pour le demander et faire demander qui sont causes que vous n'avez pas reçu celle-ci plutôt et qui font que j'ai été obligé de remettre jusqu'à aujourd'hui le plaisir toujours bien grand pour moi de vous renouveler[*sic*] ainsi qu'à Papa l'assurance du tendre et

respectueux attachement avec lequel / je suis (L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790)

L'intégration de la formule de fin aboutit même à un trait d'humour noir, qui contribue à « défiger » définitivement la formule de fin lors de la période révolutionnaire :

. Les députés ont tellement attendu la municipalité, l'ont tellement intéressé[sic] en leur faveur, qu'hier, lorsqu'ils ont mi[sic] pied-à-terre, on les a salué de vingt-et-un coups de canons, les troupes nationales et autres ont pris les armes &c. pour faire leur cour au peuple. Ils ont dit beaucoup de mal des officiers de la marine et on croit bien au loin qu'il falloit nous mettre à la lanterne ; fort heureusement, on n'en a encore rien et avant que cela arrive, j'auroid pu au moins vous renouveler[sic] ainsi que Maurice l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis (L144. A M. Mandat – Brest, le 14 septembre 1790)

Cependant, la tendance des lettres d'Adrien Mandat à partir de 1788 est de régresser vers des formulations plus simples, moins travaillées, soit que le temps manque pour soigner ses lettres, soit que ses destinataires soient devenus moins exigeants sur le cérémonial.

### ***II.3. Changeante signature : Mandat, Nully et les autres***

Dernier acte de l'épistolier, la signature clôt définitivement la lettre, du moins quand on n'est pas un habitué de l'apostille ou du post-scriptum. A ce sujet, Oswald Ducrot s'interroge :

A quoi sert une signature ? [...] D'abord, elle sert quelquefois à indiquer quel est le locuteur, l'être désigné par le « je » et à qui est imputée la responsabilité de l'énoncé. Mais ce rôle est seulement accessoire et circonstanciel : elle ne le remplit que lorsqu'elle est lisible (ce qui n'a aucune nécessité : cf. les croix qui servaient autrefois à signer) et lorsque le texte qui la précède ne comporte pas d'indication du locuteur [...]. La seconde fonction, qui, elle, est essentielle, est d'assurer l'identité entre le locuteur indiqué dans le texte et un individu empirique, et, cette fonction, la signature l'accomplit grâce à une norme sociale qui veut que la signature soit « authentique » [...], en entendant par-là que l'auteur empirique de la signature doit être identique avec l'être indiqué, dans le sens de l'énoncé, comme son locuteur<sup>77</sup>.

Si la majeure partie des lettres est signée « Mandat », cette signature alterne régulièrement avec « Mandat de Nully » (13 lettres) qui ajoute au nom de famille le titre principal de noblesse, ou avec « Nully » (19 lettres), qui substitue le titre au nom « Mandat ». Cette variation s'explique par le caractère flottant de la titulature sous l'Ancien Régime ; souvent cela sert à distinguer les différents membres de la famille entre eux : on voit par exemple que M. Jon nommait Adrien Mandat indifféremment « Mr de Nully » ou « Mr Mandat », dans sa première lettre, puis il grade « Mr Mandat » pour le père d'Adrien Mandat dans les suivantes ; dans la seule lettre à son frère Adrien Mandat signe « Nully », mais parce que son frère a pour surnom une autre terre et s'appelle « Dubreuil ». Cependant, Adrien Mandat ne se contente

---

<sup>77</sup> Oswald Ducrot, *Le Dire et le dit*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984, p. 194-195.

pas toujours de mettre sa signature. Il ajoute à plusieurs reprises sa profession, ce qui a priori ne se fait que quand il y a une ambiguïté selon Milleran :

Les autres doivent se contenter de signer leur nom sans marquer leurs qualités ou leurs emplois, s'ils n'y sont engagés par des considérations particulières, comme lorsque la simple signature pourroit causer une méprise, & qu'il seroit à craindre qu'on ne le prît pour d'autres.<sup>78</sup>

L'ajout de la mention « garde-marine » est extrêmement fréquent durant la première campagne d'Adrien Mandat, puisqu'on la trouve quatorze fois entre la lettre n°21 et la lettre n°45 (L21, L22, L24, L29 (variante « Mandat garde »), L28, L26, L31, L32, L33, L34, L35, L40, L41, L45), soit dans un peu plus de la moitié des lettres de cette période : il est difficile de ne pas voir dans cette insistance la volonté d'affirmer son identité professionnelle<sup>79</sup>. On retrouve la signature accompagnée du métier une autre fois en décembre 1783 (L55, variante « Nully garde »), au moment où Adrien Mandat revient à Brest pour faire sa deuxième campagne, sans doute pour les mêmes raisons que les occurrences précédentes ; cependant, cette signature ne se répète pas dans les lettres qui suivent, comme si le besoin d'identification était moins fort. Les deux dernières occurrences sont davantage liées à l'idée de promotion. En 1785, Adrien Mandat signe « Mandat toujours garde » alors qu'il avait commencé la lettre en ces termes : « vous croyez peut être que c'est un très subalterne garde de la marine à bord de la Danaë qui vous écrit : point du tout ! C'est un capitaine en second dans les charges depuis environ quinze jours » (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785) ; la signature qui répond à la boutade initiale trahit l'envie de progresser, qui sera exprimée à nouveau dans la lettre suivante : « on dit ici qu'il y a une promotion de 180 enseignes. Si cela [est], il y a à parier que je suis du nombre, mais je suis un peu incrédule et trop peu confiant en mon bonheur. » (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785) Le contexte est peu ou prou le même pour la dernière occurrence dans la lettre à son père du 17 avril 1788, où Adrien Mandat signe « Mandat élève » : dans la perspective de mettre à jour ses états de service, Adrien Mandat demande à son père de lui envoyer ses certificats ; le rappel du statut d'élève fait contraste avec le but visé par la demande, celle d'être fait lieutenant, ce qui arrivera quelques mois plus tard en décembre. En revanche, on remarque qu'après décembre 1788, Adrien Mandat ne signe pas « Mandat lieutenant », cependant il est fort probable que ce grade apparaisse sur les enveloppes à son adresse : point n'est besoin alors de le rappeler à son destinataire dans la signature.

On conclura donc que les règles d'écriture de la lettre sont bien connues d'Adrien Mandat qui tend davantage à être plus formel que véritablement familial. Le cérémonial de la

---

<sup>78</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 108.

<sup>79</sup> Voir *infra*, seconde partie, chapitre II, p. 379-382.

lettre se partage alors entre deux pôles : celui de l'« écart », de la faute contre l'usage, qui est souvent véniel et qui engendre un discours métapoétique d'excuse, et celui de la « variation », qui suppose un dégagement de la norme formulaire vers un style plus personnel et original, le tout donnant l'impression d'une familiarité timide.

### **III. *INVENTIO* : DE LA PRATIQUE DU LIEU COMMUN A L'ADAPTATION AU DESTINATAIRE**

Au-delà des règles du cérémonial, les *Secrétaires* donnent également un certain nombre d'indications sur le contenu des lettres par le biais de types de lettre, qui correspondent soit à des événements d'ordre social (par exemple, la lettre de félicitation, ou la lettre d'étrennes), soit à un certains types de rapports entretenus avec le destinataire (la lettre d'amour, la lettre de reproche ou de conseil). Les auteurs des *Secrétaires* indiquent alors une série de thèmes attendus que l'épistolier choisit au gré de la situation : ainsi, ce qu'on appelle en rhétorique l'*inventio* n'est en aucun cas la liberté d'écrire ce que l'on veut, mais consiste à prendre dans une liste de lieux communs ce qui conviendra le plus pour persuader le destinataire. Cette adaptation, appelée *aptum*, exige du discernement de la part de l'épistolier. Comme le rappelle Catherine Kerbrat-Orecchioni, « communiquer, c'est mettre en commun ce qui ne l'est pas d'emblée<sup>80</sup> », or cette mise en commun suppose à la fois la prise en compte du contexte extralinguistique, en particulier dans sa fonction sociale – ce qu'on appelle le rapport de place -, et de la finalité de l'interaction : quelles stratégies l'épistolier doit-il mettre en place pour obtenir tel ou tel comportement de son destinataire ? Si les *Secrétaires* fournissent plusieurs stratégies selon les types de lettre, elles restent extrêmement générales : il conviendra de voir comment Adrien Mandat se positionne par rapport aux modèles proposés et comment il les adapte à sa situation de communication particulière, en particulier avec sa mère.

#### **III.1. *Un sous-genre de convention : la lettre d'étrennes***

Comme le rappelle Roger Duchêne, « la bienséance, les convenances, les rapports sociaux sont assurément l'occasion de lettres innombrables ; ils servent pourtant mal le genre épistolaire, parce qu'ils encouragent l'artifice, la cérémonie, les lieux communs et les développements tout faits.<sup>81</sup> » Parmi ces lettres de convenance, on trouve la lettre d'étrennes,

---

<sup>80</sup> Catherine Kerbrat-Orecchioni, *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 1990, t. 1, p. 33.

<sup>81</sup> R. Duchêne, *Mme de Sévigné et la lettre...*, *op. cit.*, p. 25-26.



envoyée le premier jour de l'année. Le caractère extrêmement conventionnel et le peu d'enjeu de ce type de lettres explique peut-être le fait qu'elles ne sont abordées que dans le *Parfait Secrétaire* de Paul Jacob et ignorées dans les *Secrétaires* écrits par la suite. Ces quelques lignes leur sont consacrées :

Ces Lettres ne sont qu'une offre de service qui se rend aux personnes que nous chérissons. L'entrée, ou l'exorde, est tiré de la coutume qui se pratique en pareil jour [...]. Certains auront peut-être observé un long silence, en attendant que le temps recommençast son année pour le rompre, en faveur de leurs amis, & leur souhaiter toute sorte de prospérités par la continuation de leur servitude, ou par un don de leur personne.<sup>82</sup>

Puis il donne un exemple, mi-étrennes, mi-lettre galante, formulé ainsi :

Mademoiselle, Puisque la coutume de faire des vœux nouveaux au commencement de l'année, favorise ma dévotion ; vous ne scauriez blâmer maintenant celui que je fais touchant votre personne, comme étant la creature du monde la plus accomplie, & que je chéris le plus. Si vous n'estiez depuis longtemps en possession de mon Ame & de ma liberté, je vous l'offrirois aujourd'huy. Je sçay que ce present est indigne de la grandeur de vos merites. Je prie Dieu que comme ce jour est le commencement de l'année suivante ; ainsi il puisse estre la fin de vos rigueurs. Cependant recevez pour Estreine ces vers que mon Genie m'a inspiré. J'espere que vos yeux leur feront cet honneur de les estimer assez dignes d'en estre veux. [...]<sup>83</sup>

On retrouve dans les exemples les lieux proposés en règle : le rappel à la coutume, l'éloge du destinataire qui contraste avec la modeste proposition de don de sa personne (ici, par galanterie), le tout agrémenté d'un cadeau poétique.

La correspondance d'Adrien Mandat comporte quatre lettres d'étrennes, deux lettres jumelles destinées à chacun de ses parents, datées de 1784, une destinée à sa mère en 1785 et une dernière destinée à son père en 1791. La première réflexion générale que l'on peut faire sur ces quatre lettres est que contrairement au modèle proposé par Paul Jacob, l'étrenne n'est pas le seul et unique sujet de la lettre : elle est tout au plus un moment de la lettre, en début et parfois en fin de lettre ; de manière très utilitaire, Adrien Mandat ne gaspille pas de papier pour écrire une lettre qui ne serait que pure convention sociale : en cela, il s'agit bien de lettres familières. Le discours qu'Adrien Mandat tient sur la lettre d'étrennes dans ses vœux à sa mère et à son père en janvier 1784 ne laisse guère de doute à ce sujet :

Ma chère Maman

j'ai un peu tardé à vous écrire, mais j'avois une quantité de lettres affreuse à faire plus ennuyantes les unes que les autres, comme le sont ordinairement toutes les lettres du jour de l'an, j'ai compté sur votre indulgence et j'ai d'abord écrit [*sic*] aux personnes qui pouvoient m'être utiles et dont j'avois à ménager [*f° Ir°*] les bontés. Je n'ai pas oublié M<sup>r</sup> de Tourny, ni M<sup>r</sup> de Mailly. Maintenant, ma chère Maman, que, libre d'inquiétudes et dégagé de soins, je puis à loisir me répandre en compliments, je vous prie d'être persuadée de toute l'étendue<sup>d</sup> et de toute la sincérité des vœux que je forme pour votre bonheur, ces vœux me sont dictés par l'amitié la plus tendre, dont j'espère vous ne doutez pas. On arme ici 5 bâtiments, une frégate, une corvette

---

<sup>82</sup> P. Jacob, *Le Parfait secrétaire ou la manière d'écrire et de répondre à toute sorte de Lettres, par Preceptes & par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646, p. 154-155.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 155-156.

et 3 lougres sur lesquels on va embarquer 25 gardes de la marine, [f°1v°] de manière que mon tour ne tardera pas à venir. [Adrien Mandat intercale ensuite des comptes, puis évoque sa prochaine campagne, enfin donne des nouvelles de Suffren ; il promet également d'écrire à sa sœur] Soyez persuadée qu'au commencement de l'année, comme dans tous les tems, je ferai tous mes efforts pour vous donner des preuves du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784)

Mon cher papa

je défie de faire d'aussi beaux souhaits, de former des vœux aussi étendus que ceux que mon amitié me dicte pour votre bonheur. Depuis 8 jours, j'ai écrit[sic] plus de 20 lettres, fait plus de 40 compliments qui n'avoient pas le sens commun : jugez combien je dois être fatigué de la nouvelle année. Je vous envoie [f°1r°] le double du certificat de M<sup>r</sup> de Moncabrié qu'Henry m'a donné [Adrien Mandat poursuit sur les certificats, parle de son frère et de son camarade Decrès, raconte sa vie quotidienne et ses études] Mon cher Papa, je suis pressé par la poste et n'ai que le tems de vous prier d'être persuadé du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

*En apostille* : Je vous prie d'embrasser mes frères et soeurs pour moi et de leur souhaiter beaucoup de sagesse, de science et toutes les qualités nécessaires pour les conduire un jour à l'éternité bien heureuse, ainsi soit-il ! (L60. A M. Mandat – Brest, le 5 janvier 1784)

La lettre d'étrennes est une lettre produite en masse (« quantité affreuse », « depuis 8 jours, j'ai écrit plus de 20 lettres, fait plus de 40 compliments »), afin de ménager en premier lieu un réseau (« j'ai d'abord écrit[sic] aux personnes qui pouvoient m'être utiles et dont j'avois à ménager les bontés ») : le « produit fini », ce sont des lettres jugées « plus ennuyantes les unes que les autres, comme le sont ordinairement toutes les lettres du jour de l'an », sans « le sens commun » et qui n'ont d'autre effet que d'ajouter aux « inquiétudes » et aux « soins » qui accablent l'épistolier « fatigué de la nouvelle année ». Elles ont comme autre effet néfaste de différer la « vraie correspondance » - les lettres ne sont pas datées du 1<sup>er</sup> janvier -, correspondance où l'on peut se répandre « à loisir », avec « étendue » et « sincérité » sur le bonheur que l'on souhaite aux personnes que l'on aime, fût-ce avec des expressions presque similaires d'une lettre à l'autre... Ainsi, pour Adrien Mandat, la lettre d'étrennes apparaît comme l'antithèse de la lettre familière, dans la mesure où il s'agit d'une lettre faite par obligation. L'apostille de la lettre au père sert de lettre d'étrennes aux frères et sœurs d'Adrien Mandat mais avec une inversion du rapport de places : Adrien Mandat ne se positionne plus en fils respectueux qui soumet ses vœux à son père mais en frère aîné dispensant des conseils à ses frères et sœurs plus jeunes, les vouant pêle-mêle à la Sagesse, à la Science et à la Religion, programme de nouvelle année plus qu'ambitieux.

La troisième lettre de début d'année pose quelques problèmes, puisqu'elle est effectivement écrite un 3 janvier, mais qu'il n'est pas fait mention de la nouvelle année, ni au début de la lettre, ni dans la formule de fin comme dans les deux précédentes. Il n'est pas question d'une lettre qui aurait pu être envoyée à un autre membre de la famille et qui aurait

distribué les vœux pour tous. Qui plus est, Adrien Mandat se trompe quand il écrit la date, puisqu'il met « 1784 » et non « 1785 » :

Ma chère Maman

il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles et que je ne vous ai donné des miennes ; il part peu de bâtiments<sup>a</sup> dans cette saison, qui est ordinairement très mauvaise sur les côtes de France et qui en rend les atterages[sic] très difficiles. M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de Clugny sont ici depuis 15 jours, ils y ont été étonnement[sic] fêtés et, depuis leur arrivée, nous sommes continuellement dans les bals. [Assez longue évocation de la vie aux colonies] Adieu, ma chère Maman, n'oubliez pas que vous avez en Amérique un fils qui saisira toujours avec empressement les occasions de vous renouveler[sic] les assurances du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

Adrien Mandat a-t-il perdu la notion du temps pendant ces quinze jours de bals à Fort-Royal au point d'en oublier de rédiger ses lettres d'étrennes ? Ou bien au vu des difficultés à faire parvenir du courrier en cet hiver 1785, s'est-il dispensé d'écrire des lettres utilitaires ? La dernière lettre d'étrennes, datée de 1791, montre qu'il pratique toujours ce genre mais de manière moins contrainte :

Je vois avec chagrin, mon cher Papa, que je suis obligé de vous souhaiter, ainsi qu'à Maman, la bonne année par lettres. J'avois espéré pendant longtemps pouvoir le faire de vive voix et en vous embrassant de tout mon cœur, mais notre désarmement toujours reculé nous a conduit jusqu'en 91 et je ne pourrai être à Nully que vers la fin de janvier. [Adrien Mandat donne une date possible pour son départ et évoque les insurrections à Brest] Je vous prie, mon cher Papa, de vouloir bien être distributeur auprès de mes frères, sœurs et beau-frère de tous les vœux que je forme pour leur bonheur et de mille assurances d'amitiés. Je les embrasse de tout mon cœur et vous prie de ne jamais douter, ainsi que Maman du bien tendre et respectueux attachement avec lequel je suis (L149. A M. Mandat – Brest, le 2 janvier 1791)

La séquence de début est plus courte que celles de 1784 : l'absence de superlatif et d'emphase lui donne un tour moins stéréotypé et l'opposition « par lettres » / « de vive voix et en vous embrassant de tout mon cœur » introduit de manière naturelle le thème de l'absence et du manque affectif, même si le caractère convenu des vœux apparaît davantage dans la formule de fin.

### ***III.2. A chaque thème ses lieux communs***

D'autres situations que le passage de la nouvelle année sont présentées dans les *Secrétaires*, supposant à la fois le respect des convenances sociales, et donc la négociation du rapport de place dans la lettre, et l'emploi de thèmes attendus ou lieux communs. Nous verrons donc comment Adrien Mandat fait usage de ces lieux communs dans trois types de lettres, la lettre de consolation, la lettre de demande et la lettre de reproche.

Trois décès particuliers sont mentionnés dans la correspondance d'Adrien Mandat et ils pourraient donner lieu à une lettre de consolation : Adrien Mandat annonce à son père la

mort de M. du Pavillon (L42) et il apprend la mort de sa « bonne maman » (L49) et de M. de Mailly (L100). Milleran fournit une série de conseils et de thèmes pour rédiger des lettres dans ce genre d'occasion :

Faites leur donc entendre qu'ayant besoin comme eux de consolation, vous venez chercher le soulagement de votre douleur, en pleurant avec eux : montrez que cette douleur est juste, exagérez même, s'il le faut, soit la perte qu'ils ont faite, ou tel autre accident que ce puisse être. [...] N'oubliez pas d'ajouter si vous le pouvez, que plusieurs personnes se montrent sensibles à son malheur, & nommez-les. Après cela, vous pourrez entreprendre de les consoler, par des réflexions amenées avec adresse, & qui n'aient rien de contraire à la vraisemblance.<sup>84</sup>

On fait envisager dans les maladies, leur utilité à l'ame, & s'il est question de la mort de quelqu'un, on tire des éloges même qu'on lui a donnés au commencement, le motif de la consolation, en espérant que Dieu récompensera sa vertu dans le sein de sa gloire.<sup>85</sup>

Les lieux communs préconisés sont l'expression du chagrin, le partage de la douleur avec l'autre, et parmi les réflexions à amener « avec adresse », la question du salut de l'âme du défunt. Or qu'en est-il chez Adrien Mandat ?

M<sup>r</sup> du Pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon et est [mort de] cette blessure le surlendemain. Je suis un de ceux qui perd le plus par cette mort. Il avoit eu pour moi des bontés à l'infini. Vous devez penser quel chagrin j'ai eu de sa mort. Je me porte à merveille. Nous n'avons point eu d'autre officier tué que M<sup>r</sup> du Pavillon, [f<sup>o</sup>7] ce qui est étonnant après un combat de 12 heures, car le feu commença à 8 hr du matin et ne cessa qu'à 8 du soir. (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782)

L'annonce de la mort de M. du Pavillon trouve sa place à la fin d'un long récit de bataille : il ne s'agit donc pas d'une lettre de consolation en bonne et due forme, puisque généralement, on ne traite guère d'autres sujets dans ce genre de cas. On peut remarquer également la crudité anatomique de la représentation de cette mort (« mr du pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon ») ; cette évocation est suivie de trois propositions qui expriment, pour la première, la douleur d'Adrien Mandat, la seconde, l'éloge du mort et la troisième, la recherche de la compassion de la destinataire, et chacune de ces propositions contient une tournure emphatique, que ce soit un superlatif « un de ceux qui perdent le plus », une hyperbole « des bontés à l'infini » et une exclamative indirecte à valeur intensive « quel chagrin ». Ainsi, tous les éléments thématiques et stylistiques de la lettre de consolation sont retrouvés, mais de manière extrêmement condensée. La suite dépare quelque peu, puisqu'au lieu de trouver des considérations chrétiennes, Adrien Mandat revient sans transition à sa propre santé et transforme la mort de son protecteur en curiosité : ainsi, si Adrien Mandat respecte les conventions du genre, elles sont rapidement oubliées.

Les réponses aux lettres annonçant un deuil suivent elles aussi plus ou moins le *decorum* exigé par le genre :

---

<sup>84</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 28-29

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 29.

J'arrive à Brest et mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles. J'ai couru en mettant le pied à terre voir si je ne trouvois pas quelques lettres de vous. J'en ai trouvé une effectivement, mais qui m'annonçoit la perte de ma Bonne Maman, vous jugez bien par l'amitié que j'avois pour elle du chagrin que me fait sa perte. Je sortois de chez mr de La Vaultiere qui m'avoit promi un congé au moment où j'ai reçu cette lettre. (L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783)

Votre lettre, ma chère Maman, qui m'a fait grand plaisir, m'en auroit fait bien davantage, si par elle je n'avois pas appris la mort de mr le v<sup>te</sup> de Mailly : cette nouvelle m'a pétrifié et d'autant plus étonné que je n'avois aucune raison pour m'y attendre, mr de Mailly étoit jeune et d'une complexion à vivre cent ans. Maurice et moi faisons une perte affreuse et je sens actuellement plus que jamais que je lui étais véritablement attaché. Au moment où je cachetois ma dernière lettre à papa, j'ai reçu ordre par écrit de m<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Vintimille de prendre pour quinze jours de vivre et d'appareiller. (L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787)

Dans les deux cas, la consolation se trouve dans la séquence initiale, cependant elles sont traitées différemment. Dans la première lettre, Adrien Mandat met en scène la réception de la lettre, début *in medias res* qui aurait pu aboutir assez élégamment sur la déploration de la défunte et son éloge ; or, Adrien Mandat se contente d'une phrase un peu sèche, qui, au lieu d'exprimer de manière claire ses sentiments, renvoie à ce que la destinataire peut en imaginer. Pas un mot non plus sur la douleur que Mme Mandat peut ressentir à la perte de sa mère : Adrien Mandat passe aussitôt à d'autres considérations. Dans la seconde lettre, la mort du protecteur est davantage prise en considération : Adrien Mandat ne se contente pas du substantif « chagrin », mais emploie également des adjectifs pour qualifier ses émotions (« pétrifié », « étonné », « affreuse »), fait part de ses sentiments à l'égard du vicomte (« je lui étois véritablement attaché »), mais la partie consacrée à l'éloge du défunt se concentre uniquement sur le physique (il « étoit jeune et d'une complexion à vivre cent ans ») : là encore, comme pour M. du Pavillon ou sa grand-mère, il n'est pas question de faire des réflexions philosophiques sur la mort ; ce sont les réalités bien concrètes de la vie quotidienne qui reprennent le dessus.

La lettre de demande est un autre type de lettre que l'on peut trouver dans les Secrétaires. Paul Jacob fait à son sujet la réflexion suivante : « De toutes les Lettres qui sont en usage parmi les hommes, une des plus espineuse est celle-cy ; mais comme il y a difference entre les conditions de ceux qui sont priés, il y en a pareillement entre les personnes qui demandent<sup>86</sup>. » La question du rapport de places est donc particulièrement saillante dans ce genre de lettres et Milleran ajoute :

Il faut encore plus de ménagement dans les lettres, où l'on demande des choses qui sont accompagnées de quelque honte, comme lorsqu'on emprunte, ou si nous avons fait quelque faute [...]. En général, il est à propos de parler de ce qu'on demande, comme de quelque chose de considérable, quoiqu'il ne le soit pas toujours, & quand il est question de chose difficile, non

---

<sup>86</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 246.

seulement il ne faut pas en diminuer la difficulté, mais on doit faire voir qu'on la connoit. On montre par là qu'on en aura plus d'obligation.<sup>87</sup>

La représentation positive de la relation entre l'épistolier et son destinataire passe par l'emploi de quatre lieux communs pour Paul Jacob, à savoir la facilité à accorder la chose, les moyens proposés pour l'obtenir, la démonstration de la justesse de la demande et la promesse d'une récompense ou la reconnaissance de l'obligation. En dépit de ses maladresses de jeune épistolier et de quelques longueurs, dans sa première lettre, Adrien Mandat fait usage de ces arguments pour justifier sa demande de chaîne en or :

Vous avouerez qu'il étoit tout simple que je demandasse à Papa une clef d'or pour mettre à ma chaîne, mes tantes ne m'en ayant point donné qu'une de cuivre mais comme ma bonne Maman m'a donné un louis pour mes étrennes que m<sup>r</sup> de La Garde m'a remis de sa part, je l'ai employé à acheter une clef et j'ai prié M<sup>r</sup> Jon de ne point la mettre sur votre compte. Maintenant, ma chère Maman, je vais vous faire voir que ce n'est point par enfantillage que j'ai demandé une chaîne d'or et le portrait de ma tante et qu'au contraire, je n'ai été guidé dans ces deux demandes que par l'honnêteté et l'amitié. [...] je dis à m<sup>r</sup> Gauthier qu'une chaîne d'or et son portrait en médaillon au milieu étoit ce qui me feroit le plus de plaisir, voulant lui donner par la demande de son portrait une marque d'amitié dont elle a due[sic] être flattée et, en conséquence, 15 jours après quand j'allai la voir, elle me dit qu'elle vouloit me faire présent d'une chaîne, mais sans son portrait, et qu'elle me la donneroit quand ma tante mandat m'auroit donné la montre et toutes les fois que j'allais chez elle, elle me recommandoit bien de la faire resouvenir qu'elle m'avoit promis une chaîne, afin que, quand mon autre tante m'auroit donné la montre, elle me donnât la chaîne quelque tems avant qu'elle me la donnât. Ma tante Fraguier me dit que j'avois donc demandé à ma tante Le Moyne son portrait, que c'étoit une chose charmante de ma part et que sûrement elle avoit été très flattée de cette marque d'amitié. Quand j'eus[sic] reçu ma chaîne et que j'allai la voir, elle me demanda à la voir et, lui montrant, je lui dit[sic] que son portrait me seroit aussi agréable que celui de ma tante Le Moyne et, aussitôt, elle me dit avec une grande joie et en m'embrassant que j'étois un enfant charmant (malgré je le sçusse bien, je ne voulut pas lui dire, parce qu'il y a des occasions où il faut être modeste) et qu'elle me le donneroit. Je vous assure, ma chère Maman, que si vous eussiez été ici, vous auriez été de la contribution, car je vous aurois [f°2r°] demandé aussi votre portrait : vous voyez que des motifs qui m'ont engagé à demander tout ce que j'ai demandé sont des motifs bien légitimes. (L1. A Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781)

Le demande <obtenir une clé d'or pour la montre> commence par la demande de reconnaissance de l'équité de la demande (« vous avouerez qu'il est tout simple ») à laquelle s'ajoute la présentation d'un moyen simple pour l'obtenir <demander à papa>, dans la mesure où <demander à mes tantes> a échoué, puisqu'Adrien Mandat n'a eu qu'une chaîne en cuivre. Adrien Mandat expose ensuite le point difficile de sa demande, à savoir <obtenir une chaîne avec des portraits en médaillons> qu'il justifie en invoquant « l'honnêteté » et « l'amitié » et en éloignant le reproche d'« enfantillage » : les conversations rapportées avec ses tantes participent à construire l'*ethos* d'un « enfant charmant » dont il faut récompenser l'amitié par le cadeau demandé. Adrien Mandat renforce sa demande en incluant sa mère parmi les donatrices (« vous auriez été de la contribution ») et en réitérant l'affirmation que sa demande

---

<sup>87</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 26.

est juste et « légitime » : sans être complètement logique, cette argumentation a le mérite d'être fine, dans le sens où le caprice de l'adolescent est transformé en preuve sublime d'amitié. On trouve un autre exemple de demande délicate, mais cette fois-ci, c'est M. Mandat qui est sollicité :

Si j'osois vous priere[sic] d'employer l'argent que vous vouliez mettre à me faire présent de la seconde édition de l'abbé Renal en un bon fusil, cela me feroit grand plaisir : nous avons permission de chasse ici aux environs et faute de bon fusil, je n'y ai pas été. D'ailleurs, si nous allons en Amérique, comme la chasse y est entièrement permise, on s'amuse beaucoup ; ou bien si Dubreuil ou le chevalier ne se servent pas de celui dont je me servois, par M<sup>r</sup> le commandeur vous pourriez me le faire passer, car, dans ce pays-ci, il n'y a pas beaucoup de bons fusils. Etant armé, je ne suis point obligé d'aller aux salles, mais j'ai pris un maître de mathématique[sic], qui me donne congé les jeudi[sic] et les dimanches, jours dont je profite pour m'amuser. Je vous demande pardon si je vous ai fait cette demande, mais c'est le seul plaisir que je puisse prendre dans ce pays, après celui que j'ai à m'instruire et à faire mon devoir. (L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781)

La demande ne repose pas sur l'obtention d'un cadeau, car ce dernier est déjà promis, mais sur son échange, ce qui est plus délicat car cela laisse entendre que le destinataire ne sait pas exactement ce qui fait plaisir. Qui plus est, la catégorie du cadeau change : sachant que son fils va en Amérique, le père d'Adrien Mandat lui offre un livre, objet-type du loisir sérieux, livre qui permettra à Adrien Mandat de connaître les lieux qu'il va découvrir ; or, à ce cadeau utile, Adrien Mandat oppose un autre cadeau utile, mais qui ressemble fort à un loisir, ce qui pourrait déplaire à son père. Adrien Mandat commence donc sa demande par une tournure extrêmement polie, à valeur de préterition (« Si j'osois vous prier »), et passant assez rapidement sur le plus « grand plaisir », argumente sur la justesse de sa demande, même si l'on sait que sa démonstration est bancal<sup>88</sup>. Afin d'éloigner l'idée que cette demande est uniquement fondée sur le désir de s'« amuser », Adrien Mandat insiste sur son attachement à l'étude, faisant passer le « plaisir » « après celui que j'ai à m'instruire et à faire mon devoir ». Comme pour la montre, il inverse implicitement le rapport d'obligation ; Adrien Mandat n'exprime pas de reconnaissance vis-à-vis de son destinataire, attitude qui est prescrite par les secrétaires, mais fait de l'obtention du présent demandé la récompense que doit le destinataire à certains actes d'Adrien Mandat (<être charmant>, <être studieux>) : la lettre de demande est avant tout une lettre de manipulation. Adrien Mandat n'est pas toujours aussi subtil, comme dans la lettre à sa mère du 10 avril 1781 :

Vous avouerez que je suis bien importun. Mais je ne le suis que par nécessité : comme la plus grande partie de la musique que vous m'avez envoyé[sic] est de la vieille musique qui ne se joue plus nulpart[sic], je vous demanderai la permission de vous renvoyer par le carosse[sic] tout ce qui m'embarrasseroit dans ma navigation future, et celle, en même tems, d'acheter six sonates par M<sup>r</sup> Voser (L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781)

---

<sup>88</sup> Voir *infra*, seconde partie, chapitre II, p. 375-377.

La déclaration initiale d'être « bien importun » n'atténue guère la suite de la demande : au lieu de ménager sa destinataire, Adrien Mandat lui fait comprendre que ses goûts musicaux ne sont plus au goût du jour et que toutes ces partitions de « vieille musique qui ne se joue plus nulpart » vont l'« embarrasser ». On peut alors rester songeur sur l'efficacité d'une demande aussi brutale qui laisse transparaître de l'ingratitude : le lecteur déplorera aussi la disparition des réponses de Mme Mandat...

Le troisième type de lettre que l'on peut trouver est la lettre de reproche. Là encore, c'est un type de lettre épineux dans la mesure où il faut ménager son destinataire, en particulier s'il y a une inégalité dans le rapport de places. Paul Jacob le rappelle en ces termes : « Les reigles de l'honesteté & de la modestie, y sont tres-necessaires. Nous pouvons blâmer la chose, mais il faut excuser l'intention de la personne, disans que nous sommes bien fort estonnés de ce qui la peut avoir diverty de cette coutume, & quelle raison elle a de nous oublier ?<sup>89</sup> » Puisqu'il faut ménager la face du destinataire, l'épistolier doit recourir à un certain nombre d'artifices rhétoriques. Ainsi, pour Paul Jacob, « ce genre s'adoucit par la raillerie, par les loüanges, & par les feintes ; afin de ne pas blesser l'amitié.<sup>90</sup> », conseil que développe également Mauvillon :

Si vous voulez faire des reproches, évitez de paroître piqué ; ménagez si bien vos termes, que chaque reproche soit une flatterie. Par exemple, si vous vous plaignez de ce qu'on ne vous répond pas exactement, tournez vos expressions de manière que loin de présenter une accusation d'impolitesse, toujours choquante, il n'y paroisse que les sentimens de l'amitié, & de l'empressement le plus flatteur.<sup>91</sup>

Il n'y a guère que deux lettres de reproches dans la correspondance d'Adrien Mandat et toutes deux concernent la paresse à écrire de ses destinataires : le grief est plus léger et le badinage plus facile. En comparaison, Mirabeau a des motifs plus sérieux de reproches à l'égard de son père qui le fait enfermer plus de trois ans par lettre de cachet à Vincennes : l'aigreur est davantage de mise que la raillerie et les feintes. Chez Adrien Mandat, le reproche est donc assorti d'un ton enjoué, comme on peut le constater :

personne ne seroit plus fondé que moi à vous faire des reproches, cependant j'oublie tous mes griefs dans ce moment pour ne m'occuper que du plaisir que j'ai à vous écrire ; vous ne l'avez pas goûté aussi souvent que moi. Depuis le commencement de la campagne, je n'ai pas laissé échapper une seule des occasions qui se sont présentées et, par Bordeaux dont il arrive tous les jours des bâtimens, j'aurois pu recevoir fréquemment de vos nouvelles. Si je me mettois [*f° 1r°*] en train de faire des reproches, Maman en auroit sa doze[*sic*], ainsi que le chevalier et ma sœur : il y a bientôt six mois que je n'ai reçu de lettres de qui que ce soit (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

je vous avouerai que je comptois finir ma lettre sur l'autre page, mais je me sçais bon gré du motif qui au lieu de deux griffonage[*sic*] m'en fait écrire trois et je me pardonne bien

---

<sup>89</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 366.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 365-366.

<sup>91</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 255.



volontier[*sic*] de m'être laissé aller au plaisir de causer avec vous. Je parie que pour pareille faute je puis toujours compter sur votre indulgence. Ma tante Fraguier y gagnera car je voulais lui écrire ce soir une belle et longue lettre de reproches et par la raison que je n'ai pas fini mon verbiage de l'autre côté, elle n'en aura pas autant qu'elle en mérite, attendu que la gabarre la *Sincère*, qui est porteuse de la lettre, part demain et ne me laisse que peu de tems à ma disposition. Ma tante Fraguier, ainsi que mon oncle ou m'ont oublié, ou sont bien paresseux : je n'ai reçu encore jusqu'une seule lettre d'eux. Je suis bien sensible au souvenir de tous mes frères ; embrassez, je vous prie, les pour moi ainsi que Sophie, que ma sœur ne vienne pas de me faire des reproches [f°7] parce que je n'en mérite point, attendu que je l'aime de tout mon cœur. J'aurois répondu aux lettres qu'elles[*sic*] m'a fait l'amitié de m'écrire si les occasions eussent été plus fréquentes ; assurez aussi Papa de mon respect et de mon attachement ; si ces sentiments ne me portoient à l'indulgence, je lui en voudrais de ne m'écrire jamais que quatre lignes et de mettre tant de distance entre elles, mais je suis bien sûr qu'il ne m'en aime pas moins pour cela. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Dans le premier extrait, l'accusation personnelle « personne ne seroit plus fondé que moi a vous faire des reproches » est diluée dans l'accusation collective, que l'emploi de l'expression familière « avoir sa doze » adoucit encore : Adrien Mandat préfère alors mettre en avant son infatigable activité d'épistolier. Dans la seconde lettre, la même stratégie est mise en place : le « plaisir » d'écrire en appelle à l'« amitié » et à l'« indulgence » réciproque : si Adrien Mandat n'écrit pas suffisamment à sa sœur, de son côté il peut se plaindre des « quatre lignes » de son père... Dans une atmosphère d'amnistie générale, Adrien Mandat dévalorise la lettre de reproche qui n'est plus que « griffonage » et « verbiage » ; qui plus est, le temps presse : faut-il vraiment perdre du temps à faire des reproches ou bien ne vaut-il pas mieux prolonger le temps consacré à réitérer l'affection que l'on éprouve pour l'autre ? Les « paresseux » sont donc grâciés sans procès.

Les traces de reproches que les correspondants font à Adrien Mandat sont plus nombreuses. Là aussi, les secrétaires indiquent le ton à donner aux lettres :

Si l'on répond à une lettre de reproche, ou l'on avoue ingenuement sa faute, ou l'on se justifie, & cette justification est modeste ou vive suivant les circonstances. On dit à l'un que quoiqu'on ne soit point coupable, on lui est néanmoins obligé, soit parce qu'il nous montre par là même une affection singulière, ou parce qu'il paroît avoir suspendu son jugement jusqu'à ce que nous l'ayons informé de ce qui s'est passé ; on reproche au contraire à l'autre, qu'il croit trop aisément ce qui nous est désavantageux, qu'il y a trop d'aigreur dans ses reproches, &c.<sup>92</sup>

Dans ses lettres d'excuses, Adrien Mandat se contente de se justifier et de dissiper le malentendu :

j'apprends à l'instant que vous êtes à Paris et, en conséquence, je me dépêche de vous écrire avant mon départ de Toulon. Je n'avois reçu aucune lettre et j'avois recommandé qu'on m'envoyât aux isles d'Hyères celles qui arriveroient à mon adresse. Nous n'avons pu les prendre qu'hier et je n'ai pas vu sans peine que vous me faisiez des reproches de ne vous avoir pas écrit[*sic*] tout de suite à mon arrivée à Toulon et donné des détails : ces reproches n'étoient pas tout à fait mérités, car nous étions convenu avant [f°1r°] mon départ que ma première lettre seroit adressée à ma sœur et il ne m'étoit guère possible de donner des détails tout de Suite au

---

<sup>92</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 45.

deboté[sic], car je ne scavois comment me retourner et j'avois des affaires par-dessus la tête (L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786)

Ici, ce sont surtout les circonstances qui sont mises en accusation : la difficulté de récupérer les lettres, le malentendu entre la sœur et le père, ainsi que l'accumulation des affaires ont provoqué l'incident. Il n'y a point de coupable à blâmer. Par ailleurs, Adrien Mandat ne rechigne pas à avouer ses fautes notamment quand il commence une lettre ainsi : « effectivement, Ma chere maman, il y a bienlongtems que je ne vous ai ecri, Mon cœur m'en faisoit des reproches avant que vous ne m'en fissiez et vous pouvez vous en rapporter a lui, il est en pareil cas mon mentor le plus Severe. » (L142. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 6 septembre 1790) On voit qu'Adrien Mandat prévient le blâme de sa destinataire en le prenant à sa charge, l'adoucissant par la même occasion. En revanche, il sait se montrer un peu plus vindicatif dans sa justification quand le reproche lui semble immérité :

Le ch<sup>er</sup> et moi avons été extrêmement sensibles au reproche que vous nous faites d'être cachotiés[sic] : nous serions bien fâchés, ma chère Maman, de le mériter et nous ne le mériterons jamais. Assurément, si quelqu'un devoit être d'une partie de chasse arrangée à Grancey, c'étoit Martial et, si nous ne vous en avons pas parlé que tard, c'est que nous regardions comme tout simple que vous aprouvassiez[sic] qu'il vînt se réunir à ses frères et pour une partie de plaisir aussi décente qu'innocente. Croyez, ma chère Maman, que nous serions bien fâchés de faire quelque chose qui peut vous déplaire et ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis (L153. A Mme Mandat a sa Mere – Grancey, s.d. [printemps] 1791)

Le terme « cachotiés » est sans doute une reprise en mention autonymique de la lettre de la mère : en réaction, Adrien Mandat lui oppose les expressions de sentiments « extrêmement sensibles » et « bien fâchés », répété deux fois ; la réaction de la mère, c'est-à-dire la probable interdiction faite à Martial d'aller à Grancey rejoindre ses frères, est implicitement placée sous le signe de l'incompréhensible : le tempérament chasseur de Martial et le plaisir « décent » et « innocent » de la chasse n'auraient pas dû aboutir à une décision aussi sévère, alors que l'approbation était regardée « comme toute simple. » Le caractère piquant de la justification est néanmoins atténué par la formule finale qui réitère l'expression de sentiments positifs, à savoir la volonté de ne rien faire « qui peut vous déplaire » et l'assurance « du tendre et respectueux attachement » des deux fils.

Comme on peut donc le constater, dans les lettres qui supposent une forte négociation du pouvoir de place, Adrien Mandat emploie les stratégies usuelles préconisées dans les secrétaires, le lieu commun se révélant la garantie la plus sûre de l'efficacité de l'interaction.

### ***III.3. L'aptum ou la prise en compte du destinataire : de l'influence du rapport de places, et en particulier du genre, sur les thèmes de la lettre***

Les auteurs de secrétaires insistent particulièrement sur la nécessaire adaptation du discours à la personne du destinataire. Milleran, en particulier, revient à plusieurs reprises sur cette question :

Quiconque veut écrire une lettre, doit avoir égard. 1° A ce qu'il est, par rapport à la personne à qui il écrit. 2° A ce qu'est cette personne en elle-même. 3° A la nature des choses dont il doit parler dans sa lettre : car, ou elles le regardent lui-même ou elles concernent celui à qui l'on écrit, ou il est question d'un tiers, comme dans les lettres de recommandation. On doit encore considérer les rapports de l'âge, & ceux de la parenté, & dans l'examen de la supériorité d'autrui, on fait attention, non seulement à la naissance & au rang, mais aux richesses, au mérite & au crédit.<sup>93</sup>

Ce qu'il décrit dans ce passage n'est rien moins que ce que les linguistes appelle le rapport de place, concept popularisé par Nicolas Flahault<sup>94</sup> qui veut que le sujet se réalise par le langage et ne cesse de négocier son image avec les personnes qui interagissent avec lui. Le rapport de place entre Adrien Mandat et ses deux plus gros destinataires, son père et sa mère, est le même sur le plan social, par conséquent le critère n°1 est le même : Adrien Mandat leur est inférieur car il est leur fils ; en revanche, le critère n°2 suppose d'opposer les deux destinataires selon leur genre, l'un étant un homme, l'autre une femme. Qui plus est, Milleran considère que « doivent être proportionnées au goût de celui à qui l'on écrit<sup>95</sup> » et qu'il faut qu'« on se proportionne à tous les caractères<sup>96</sup>. » Or, nous avons vu dans un chapitre précédent, une grande partie de la correspondance d'Adrien Mandat consiste à justifier son choix de carrière et à affirmer son identité professionnelle : sur cette question, les deux destinataires n'ont pas la même position, car d'un côté le père d'Adrien Mandat a largement encouragé la vocation de son fils, là où son épouse s'est montrée plus que réticente. Il s'agit donc de voir comment cette situation peut influencer sur l'*inventio*, c'est-à-dire se demander si le choix des thèmes abordés dans les lettres est contraint par le genre du destinataire. L'existence de lettres jumelles, c'est-à-dire écrites à la même date ou à quelques jours d'intervalle à deux correspondants différents qui permettent d'évaluer ce phénomène. Il y a 14 couples/trios de lettres qui concernent les deux parents d'Adrien Mandat (L30-L31 ; L41-42 ; L53-54 ; L57-58 ; L59-60 ; L83-84-85 ; L89-90 ; L91-92 ; L93-94 ; L105-L106 ; L113-114-115 ; L126-

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>94</sup> Nicolas Flahault, *La Parole intermédiaire*, Paris, Seuil, 1978. Sur cette question abordée dans le genre épistolaire, voir *Le rapport de place dans l'épistolaire*, dir. Jürgen Siess et Séverine Hutin, Semen, vol. 20, Presses Universitaires de Franche comté, 2005.

<sup>95</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 9.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 20.

127-128 ; L144-145 ; L146-147-148), auxquels on peut ajouter les couples L9-L10 et L13-L14 (Oncle Fraguier-Maman). L'existence de ces lettres jumelles s'explique dans un tiers des couples par le fait que les deux parents ne sont pas au même endroit : c'est le cas du couple L91-92 où Adrien Mandat indique explicitement que son père est à Paris, et on peut supposer que c'est le cas pour les couples 83-84-85, L89-90, L93-94 des adresses conservées.

A cet ensemble, il faut ajouter le couple L73-L74, qui est le seul couple de lettres destinées à deux hommes, respectivement à M. Mandat et à l'oncle Fraguier. Ces deux lettres peuvent servir de point de comparaison sur la différenciation par genre quant à l'*inventio*. Les thèmes qui y sont abordés sont les suivants :

L73 - Père d'Adrien Mandat	L74 - Oncle Fraguier
1. Impossibilité d'écrire plus tôt faute d'avoir trouvé des bâtiments pour envoyer des lettres	1. Impossibilité d'écrire
2. Description de son trajet vers Newport	2. Rapide description de son trajet à Newport et départ imminent vers les Antilles
3. Divertissements à Newport	3. Divertissements à Newport
4. Départ imminent pour les Antilles	
5. Recherche de tabac	4. Demande de nouvelles du conseil de guerre de Lorient
6. Plaintes et excuses concernant le peu de suivi de la correspondance : facilités d'écrire aux Antilles	5. Attente d'une promotion et demande d'appui futur de l'oncle pour le cas où il y en aurait une
7. Commissions affectives	6. Facilité d'écrire aux Antilles
8. Demande de lettres <i>via</i> présentation de soi en fils aimant	7. Demande de lettres <i>via</i> présentation de soi en neveu aimant
9. Formule de politesse	8. Formule de politesse
10. Arrivée d'une division anglaise à Boston	9. Commissions affectives
11. Evocation de problèmes financiers qui ont obligé Adrien Mandat à renoncer à un voyage à Boston	

Globalement, on constate que les deux lettres présentent les mêmes thèmes et presque dans le même ordre. Les séquences de début et de fin de lettre se ressemblent beaucoup, quand elles ne sont pas de purs copier-coller :

nous en sommes parti[sic] pour venir à Nieuport où nous sommes mouillé[sic] depuis 8 jours. Les sociétés y sont charmantes, on nous y donne des bals, nous les rendons et je crois que nous aurons assez agréablement passé le peu de tems que nous avons à y rester (L73. A M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Nous sommes dans ce moment-ci à Nieuport, où nous nous amusons beaucoup depuis quelques tems ; les sociétés y sont charmantes, on nous donne des bals, nous en rendons et notre tems s'y passe assez agréablement (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

La séquence utilise ici les mêmes mots et ce sont les tournures syntaxiques qui varient insensiblement. Par ailleurs, une même idée peut être exprimée en variant le point de vue sur le procès, par des variations sur le sens lexical, l'aspect des verbes et l'emploi de la négation :

J'ai enfin une occasion de vous écrire : depuis près de trois mois, je la cherche en vain, éloigné de toute terre et contrarié par les hazards[*sic*] ; pendant tout ce tems, nous n'avons pas eu la moindre connoissance d'aucun bâtiment qui fit route pour les côtes de France. (L73. A M. Mandat – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Depuis deux mois, les occasions me fuient et je n'ai pu en trouver dont j'aye pu profiter pour avoir l'honneur de vous écrire : enfin j'en ai une et j'espère que vous ne doutez ni de l'empressement, ni du plaisir avec lequel je la saisis. (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

Dans la lettre à son père, Adrien Mandat présente le procès de manière positive (« j'ai enfin une occasion ») et il en est l'agent ; dans la lettre à son oncle, il est le « patient » de l'action dans une tournure pronominale de sens passif qui colore négativement le procès (« les occasions me fuient ») ; il en va de même pour « je la cherche en vain » et « je n'ai pu en trouver » : le verbe « chercher » exprime un procès dont le résultat est incertain et son emploi au présent lui donne un aspect inaccompli, l'ajout de la locution adverbiale « en vain » confère au verbe un aspect global, à savoir que le procès apparaît fini et le résultat est négatif ; le verbe « trouver » suppose un résultat positif à la recherche, mais la négation complète « ne ... pas » inverse la représentation du procès exprimé au passé composé : là encore, le procès apparaît comme accompli et le résultat est négatif. Enfin, la tension à la fin de la lettre peut être légèrement différente :

Adieu, mon cher Papa, écrivez-moi souvent, et donnez moi des nouvelles de tous mes parens ; adressez-moi toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui dans ce moment-ci jouis d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement ; c'est dans ce sentiment que j'ai l'honneur d'être (L73. A M. Mandat à son père– Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

J'aurai aux isles beaucoup d'occasions de vous écrire, je n'en négligerai aucunes[*sic*]. Adressez-moi vos lettres ou à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique : elles y seront reçues avec bien du plaisir par un neveu qui toujours ne sera occupé que des moyens de vous plaire et de vous donner des preuves du tendre et respectueux attachement avec lequel il a l'honneur d'être (L74. Au marquis de Fraguier – Newport, le 1<sup>er</sup> octobre 1784)

La présentation de soi à la troisième personne et le mot « plaisir » sont communs aux deux lettres, mais ils s'articulent différemment au reste, dans la mesure où, dans la lettre au père, l'acte de langage dominant est plutôt de l'ordre de la demande, là où chez l'oncle, elle relève de la promesse. Le cœur de la lettre est finalement le lieu où Adrien Mandat adapte les thèmes à ses correspondants, en évoquant le goût personnel de son père pour le tabac et l'envie d'être promu à son oncle, mais les deux lettres

Dans le cas de ses parents, Adrien Mandat postule à deux reprises que son père et sa mère sont des destinataires interchangeables<sup>97</sup> :

Adieu, ma chère Maman, je ne sais si, depuis le commencement de la campagne, j'ai eu soin d'adresser mes lettres tantôt à vous et tantôt à Papa ; je n'aurois à me repentir de ne l'avoir pas fait qu'autant que cela m'exposeroit à des reproches ou de vous ou de lui : ils seroient mal fondés, mes lettres adressées à l'un ou à l'autre étant pour tout deux et par la raison que vous partagez mes sentiments, j'espère qu'il en sera de même de l'hommage, vous les connoissez, ils sont invariables (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

Adieu, mon cher Papa, si je prévois qu'une seconde lettre de moi puisse vous arriver avant la *Danaë*, je vous écrirai et mon épître sera adressée à Maman, car mes lettres sont autant à celui à qui elles sont adressées qu'à l'autre et vous partagez l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

Et à première vue, force est de constater qu'Adrien Mandat évoque les mêmes thèmes dans les lettres à sa mère que dans les lettres à son père ; ainsi, on trouvera indifféremment dans les unes comme les autres les thèmes suivants : les études, les visites sociales et familiales, les nouvelles générales comme militaires, les démarches administratives, les demandes d'argent et les commandes de vêtement, les conditions de voyage, l'état des collections de curiosités. Ce dernier thème est abordé plus souvent avec le père qu'avec la mère, tandis que celle-ci a pour thèmes propres les descriptions de lieu et le thème des amourettes.

La distinction faite entre les destinataires féminins et masculins est particulièrement frappante pour les lettres écrites entre 1781 et 1784. Pour les deux couples de lettres adressées à l'oncle Fraguier, Adrien Mandat écrit plus longuement à son oncle : la première fois, parce qu'il lui écrit en premier et qu'il n'a plus le temps d'écrire à sa mère ; la seconde fois, il annonce à sa mère qu'il doit écrire à son oncle, et par conséquent, il abrège sa lettre ; dans les lettres à son oncle, Adrien Mandat donne une nouvelle de guerre, s'étend assez longuement sur le déroulement de l'examen et parle des officiers qu'il a rencontrés, et que l'oncle Fraguier connaît : Mme Mandat doit se contenter de la version résumée (« j'ai diné aujourd'hui chez M<sup>r</sup> Hector » et « j'ai soutenu mon examen ce matin et que je m'en suis très bien tiré, j'ai reçu des compliments de tous mes camarades », le reste de la seconde lettre étant rempli par la manière d'adresser et la demande d'écrire une lettre de remerciement à M. du Pavillon). On voit donc qu'Adrien Mandat se montre nettement moins informatif avec sa mère qu'avec son oncle, même si les thèmes abordés sont les mêmes.

En ce qui concerne le couple Papa-Maman, la distinction est moins fondée sur la longueur que sur la nature des thèmes et leur nombre dans la lettre : souvent les lettres à Mme

---

<sup>97</sup> il en va de même du chevalier et de Mme Mandat, autorisée à lire à la place de son fils la lettre que lui a envoyée Adrien : « Si le ch<sup>er</sup> n'est pas a nully et que vous vouliez lire Sa lettre vous y trouverez beaucoup de choses dont je ne vous dis mot » (L98. Adrien a sa Mere – Port-au-prince, le 18 janvier 1787)

Mandat vont être plus longues que celles envoyées au père (exception faite de la lettre n°42 qui fait le récit de la bataille des Saintes), mais présenter des thèmes multiples sur des sujets variés, là où les lettres écrites au père seront monothématiques et le plus souvent consacrées à la guerre et à la Marine en général. La lettre n°30 est ainsi consacrée à la bataille de la Chesapeake, la lettre n°42 fait le récit de la bataille des Saintes, la lettre n°54 parle du jugement de Vigny et du Conseil de guerre de Lorient et la lettre n°58 des combats de Suffren aux Indes.

Cela se traduit par un décalage d'emploi de certains mots<sup>98</sup>. On obtient alors les chiffres suivants dans l'absolu, sans prendre en compte la différence de nombre et de volume des lettres conservées pour l'un et pour l'autre :

Mots apparaissant le plus fréquemment chez Papa que chez Maman		Mots apparaissant le plus fréquemment chez Maman que chez Papa	
Forme	Ecart-type	Forme	Ecart-type
Domingue	3,8648	On	3,0438
Armer	3,2643	Maison	2,9073
Combat	3,2623	Garde (subst.)	2,9073
Ile	3,0377	Promettre	2,5667
Ennemi	2,8751	Revenir	2,5447
Besoin	2,6785	Beau	2,5351
Anglais	2,6443	Ecrire	2,2945
Pouvoir	2,631	Intéressant	2,1421
Grasse (Mr de)	2,5947	Tante	2,086
Certificat	2,4288	Vous	1,9734
Commander	2,3715	Nous	1,9566
France	2,3143	Isle	1,8915
Nécessaire	2,1823	Temple	1,8361
Tuer	2,0525	Cheval	1,8361
Tacher	2,0019	Jouer	1.8361
Envoyer	1,968	Petit	1.7882
Adresser	1,8359	Ennuyer	1,6884
Attaquer	1,8008	Aujourd'hui	1.6738

<sup>98</sup> Les calculs sont réalisés par le logiciel IRaMuTeQ. On ne s'intéresse bien évidemment qu'aux mots pleins et non aux mots grammaticaux.

Mots apparaissant le plus fréquemment chez Papa que chez Maman		Mots apparaissant le plus fréquemment chez Maman que chez Papa	
Forme	Ecart-type	Forme	Ecart-type
Voile	1,7226	Matin	1,6658
Signal	1,7107	Descendre	1,5584
Semaine	1,7047	Maintenant	1,5536
Cour	1,6905	Eux	1,5381
Sauver	1,62	Quitter	1,533
Craindre	1,5377	Dernier	1,5279
Démâter	1,5288	Nommer	1,448
Relâcher	1,5181	Chasser	1,4297

L'isotopie de la « chose militaire » se détache clairement dans les lettres destinées au père : ainsi, alors qu'elles ne représentent pas un tiers de la correspondance totale d'Adrien Mandat, des termes comme « armer », « combat », « ennemi » apparaissent trois fois plus souvent que dans les lettres à Mme Mandat. Il est beaucoup plus difficile de repérer une isotopie particulière chez elle, même s'il est intéressant de voir que le pronom indéfini « on », « nous », « vous » et « eux » sont plus fréquents. S'il est difficile d'affirmer qu'Adrien Mandat parle davantage des personnes à sa mère, et des événements à son père, il est néanmoins indéniable que la correspondance avec son père est plus spécialisée<sup>99</sup>. De même, il faudrait nuancer ces résultats obtenus pour la période 1781-1791, car, dès 1784, la distinction genrée des thèmes n'est quasiment plus perceptible : les couples L59-60 ou L89-90 ne présentent guère de différences. La tendance à faire des distinctions entre ses deux correspondants revient en 1791 lors des insurrections de Brest : la variation ne tient plus ni aux thèmes, ni à la longueur des lettres, mais davantage à leur modalité, Adrien Mandat ayant tendance à euphémiser la situation dans les lettres à sa mère. Ainsi, dans la lettre n°143 à sa mère, il parle de la « vilaine escadre », puis il affirme que « nos premiers désordres n'ont pas eu des Suites aussi facheuses que celles que nous avons peur qu'ils n'eussent », ajoutant « je ne Sçais comment nous parviendrons a retablir la Subordination, cela me paroit chose difficile ». La tournure comparative-négative « ne... pas... aussi... que » a valeur de concessive, prenant le sens d'une conséquence contrariée positive ; on pourrait reformuler la phrase ainsi : « bien que nous ayions eu peu de suites fâcheuses, elles n'ont pas eu lieu. » Dans la phrase suivante, la modalisation épistémique « je ne sçais comment » et « cela me

<sup>99</sup> Le faible nombre de lettres conservées pour l'oncle Fraguier et la tante Fraguier ne permet pas de faire une analyse similaire les concernant.



paraît » évalue la réalisation du prédicat comme relevant de l'ordre du possible : l'annonce en séquence initiale de la lettre au père du 14 septembre 1791 qui indique que la lettre « sentoit un peu le vin », de même que le discours rapporté des émeutiers à l'égard des officiers (« ils ont dit beaucoup de mal des officiers de la marine et on croit bien au loin qu'il falloit nous mettre à la lanterne ») met à mal la croyance d'une amélioration de la situation. On retrouve le même phénomène dans le couple suivant où Adrien Mandat écrit à sa mère :

Nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours avec la même opiniâtreté le Code pénal et leur refus a été accompagné, comme à l'ordinaire, des cris, des menaces et du tapage de la sédition, exhortations de notre part, discours parfaitement à leur portée des commissaires, rien n'a réussi. (L146. A Mme Mandat – Paris, le 7 octobre 1790)

Puis à son père :

Je regarde actuellement comme impossible, mon cher Papa, que nous parvenions à rétablir le calme dans l'escadre et à ramener nos matelots à la discipline. L'Assemblée n'a rien changé et a eu raison de ne rien changer au code pénal et nos matelots refusent de nouveau de le recevoir. Nous les avons préché, menacé, rien ne nous a réussi et nous sommes sûrs que les équipages se moqueront des commissaires qu'on a nommé *[sic]* et qui sont arrivés hier au soir. (L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790)

Là où Adrien Mandat se contente d'un simple récit dans la lettre à sa mère, il exprime davantage son opinion personnelle dans la lettre à son père, avec les énoncés évaluatifs « je regarde comme impossible » et « nous sommes sûrs » ; de même, l'emploi du « nous » est plus marqué : dans la lettre à sa mère, ce sont les commissaires qui sont sujets, et donc thème du paragraphe, le « nous » des officiers faisant figure d'adjuvant à l'action (exhortations de notre part) ; dans la lettre à son père, ce sont les officiers qui sont les sujets, marquant par là une implication plus grande d'Adrien Mandat dans l'action.

Ainsi, si les circonstances imposent un contenu « original » aux lettres d'Adrien Mandat, force est de constater que, pour les lettres impliquant une négociation du rapport de place plus importante, l'*inventio* s'appuie davantage sur les lieux communs légués par la tradition, mais se module également en fonction du destinataire : a priori universels, les thèmes abordés se particularisent bien souvent selon le genre de la personne qui reçoit la lettre.

#### **IV. *DISPOSITIO* : LA LETTRE FAMILIÈRE, UN GENRE SANS ORDRE ?**

La question de l'ordre et de l'arrangement des thèmes dans la lettre est pour le moins épineuse, car sujette à un certain nombre de contradictions. Pour Paul Jacob, la lettre doit être « un peu plus ornée & plus composée que le dialogue, puis qu'elle est comme un présent

honneste que nous envoyons à nos amis<sup>100</sup> », c'est-à-dire que le décousu de la conversation ne convient pas à la lettre. Milleran va plus loin et part du principe que la lettre est un genre réglé :

Devenues une source de réputation, elles ont formé un genre de littérature qui a ses règles, qui quoique faciles en apparence, ne laissent pas d'être difficiles à suivre, & que l'on doit même observer dans la composition des lettres familières, quoique ces lettres ne soient faites que pour se communiquer ses besoins, ou lier commerce avec ceux qui nous plaisent, ou qui peuvent nous être utiles, ou bien entretenir l'amitié dans laquelle on a vécu avec quelqu'un ; il est pourtant bon qu'elles soient bien écrites<sup>101</sup>.

Il faut « composer » ses lettres, même familières ; elles doivent être « bien écrites », mais parvenir à ce résultat est « difficile » alors que rien ne semble plus simple qu'écrire une lettre. La source de cette simplicité difficile est pourtant bien reconnue par les différents *Secrétaires* :

Pour la matière comme elle est diverse, elle se doit traiter aussi selon les divers sujets<sup>102</sup>.

Tout ce qui peut tomber dans le discours & sous la raison est l'objet des Lettres, & il n'y a rien au Ciel, sur la terre, ny dans la mer, qui ne soit de la juridiction des Lettres<sup>103</sup>.

Tout ce qui peut tomber sous la raison est l'objet des lettres<sup>104</sup>.

On a cherché à y faire briller son esprit, à y laisser voir la facilité qu'on a de s'exprimer en termes choisis, à y montrer son jugement, ses connoissances, & même son érudition : on y a enfin traité toutes sortes de sujets<sup>105</sup>.

Comme le style épistolaire est varié à l'infini, & qu'il y a des circonstances très-multipliées d'écrire sur mille objets différents, il est bien difficile d'indiquer précisément la nuance que l'on doit observer ; on ne peut tout au plus que donner des règles générales<sup>106</sup>.

C'est sans doute Mauvillon qui formule avec le plus de netteté le problème, évoquant « la difficulté de réduire en préceptes un sujet qui n'en est guère susceptible, & qui est aussi divers que la diversité des personnes qui écrivent<sup>107</sup>. » Non seulement les sujets sont multiples et les styles variés, et cette dispersion atteint même l'épistolier, auquel Paul Jacob conseille : « le plus expédient est de faire de sa plume, ce que faisoit Protée de sa personne, la changeant en toutes les formes possibles, & la diversifier selon la nécessité du sujet, & la qualité de la personne, &c<sup>108</sup>. » Ainsi, tout concourt à ce qu'en dépit de l'affirmation que la lettre soit un genre codifié, elle ne soit en fait un espace de pure liberté. Il est notable que parallèlement à

---

<sup>100</sup> André-Louis Personne, *Lettres et billets en tous les genres d'écrire. Où se voyent les éloges de la plus-part des personnes illustres de nôtre siècles ; plusieurs questions philosophiques très-curieuses, traitées d'une manière galante ; & divers autres sujets, de Civilité, d'Amitié, de Consolation, de Raillerie, & d'amour, &c.*, Paris, Raveneau, 1662, p. 26-27.

<sup>101</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 2.

<sup>102</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 8.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>104</sup> André-Louis Personne, *op. cit.*, p. -27-28.

<sup>105</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>106</sup> Julien Moutonnet de Clairfons, *Manuel épistolaire ou choix de lettres puisées dans les meilleurs auteurs françois et latins ; avec des Notes historiques & critiques ; un précis de la Vie, & un Jugement sur le style & les ouvrages des Ecrivains qui composent ce Recueil*, Paris, Fournier, 1785, p. v.

<sup>107</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 2.

<sup>108</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 41.

l'injonction de maintenir un certain ordre, on trouve la revendication de la négligence, en particulier pour la lettre familière :

Les lettres familières sont les plus commodes, & peut-être les plus aisées à écrire. On n'y observe aucune sorte de cérémoniel & l'on n'y garde aucun ordre. On y voltige, pour ainsi dire, d'un sujet à l'autre, & cette variété est souvent ce qui en fait le sel. Il n'est pas nécessaire d'y ménager des transitions avec art, ni d'y amener les sujets par des conséquences & des raisonnemens semblables à ceux que les orateurs emploient pour conduire insensiblement l'esprit de l'Auditeur d'une proposition à l'autre. Cet art seroit précisément un défaut dans les Lettres familières, qui doivent paraître écrites avec une espèce de négligence ; & chez qui le désordre est un effet de l'art<sup>109</sup>.

On retrouve ici l'opposition qui a marqué l'époque classique entre la rhétorique, qui montre son art, et l'esthétique du naturel, qui cache davantage ses effets. Mais comment parvenir à cet élégant désordre ? Bien souvent, les *Secrétaires* renvoient à la fréquentation du beau monde pour apprendre cet art ; quant à l'épistolier sans carnet d'adresses, il doit se contenter de tautologies, « Tout ce qui est dit à propos est toujours bon<sup>110</sup> » ou bien d'une vague généralité : « les Lettres ont tout autant de sortes de styles qu'il se présente d'affaires diverses & de circonstances. Il faut que le sujet que vous traitez, vous conduise & vous serve de règle.<sup>111</sup> » Bien souvent, c'est la vieille recette qui veut que « la Lettre nous enseigne l'ordre qu'on doit tenir en la réponse<sup>112</sup> » qui est encore la plus concrète ; Milleran, dont on a vu qu'il était partisan de la composition, la reprend à son compte : « l'exactitude demande que l'on réponde par ordre à tous les articles des lettres qu'on a reçues, & que l'on donne tous les éclaircissements que l'on peut donner<sup>113</sup>. » Ici, c'est moins le critère esthétique qui domine que la fonction communicative : il s'agit avant toute chose de répondre complètement à son destinataire.

Se pose pour nous un problème de taille : n'ayant que les lettres d'Adrien Mandat, et pas celles de ses destinataires, il sera pour le moins malaisé de voir si l'ordre des thèmes qu'il choisit est guidé par l'ordre de la lettre reçue ou bien s'il « voltige » d'un thème à l'autre comme l'épistolier idéal de Mauvillon, en se laissant conduire par son sujet.

#### ***IV.1. Comment bien commencer une lettre ?***

L'adage latin *in cauda venenum* se révèle faux en ce qui concerne la lettre : la manière de finir une lettre, strictement corsetée par le cérémonial, est assez longuement développée dans les secrétaires. Il n'en est pas de même pour les débuts de lettre, qui posent les mêmes

---

<sup>109</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 357-358.

<sup>110</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 12.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>113</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 80.

problèmes que l'ordre à donner au corps du texte : « il y a presque tout autant de manières de commencer un Discours que l'esprit de l'homme a d'inventions pour en bien user<sup>114</sup>. » C'est dans un des plus anciens secrétaires que l'on trouve le plus de remarques sur cette partie de la lettre. Le rapprochement de la lettre avec le discours pousse Paul Jacob, dans le *Parfait Secrétaire*, à lui attribuer les mêmes fonctions vis-à-vis du destinataire :

L'Exorde, qui estant fait pour proposer le sujet d'un Discours, & pour disposer agreablement le Lecteur, doit estre composé de telle sorte en quelque genre que nous escrivions, qu'il produise ces deux effets. Tout le reste de l'artifice n'est que pour l'ornement, & que pour la pompe<sup>115</sup>.

Quelqu'un me pourroit dire que les Lettres nous donnent la liberté de commencer par où bon nous semble. Je l'avoüe, pourvu que l'exorde soit fait en telle sorte, qu'il prepare celuy à qui vous écrivez, qu'il luy fasse comprendre la chose & lui porte à faire ce que vous luy demandez. On le tire, ou des personnes, ou de la chose mesme, pour pouvoir gagner leur bienveillance<sup>116</sup>.

Le début de lettre doit donc à la fois assurer le contact avec le destinataire, en le disposant bien vis-à-vis de l'épistolier –il s'agit de la traditionnelle *captatio benevolentiae*–, et annoncer le sujet de la lettre. Ainsi, ces deux fonctions commandent naturellement deux séquences thématiques initiales. Premièrement, soit le portrait du destinataire, soit l'autoreprésentation de l'épistolier :

Il est quelquefois bon de commencer par l'exaggeration des merites, ou des bien-faits de la personne à qui nous escrivons, lui tesmoignant toute sorte de reconnoissance<sup>117</sup>.

Si l'on parle de soy, on peut mettre en avant ses vertus & ses bienfaits, pourveu que ce soit sans arrogance & avec modestie<sup>118</sup>.

C'est en particulier préconisé dans les lettres à visée argumentative, qui supposent une forte négociation du rapport de places, comme les lettres d'amour, mais aussi les lettres de demandes, de conseil, de reproches, etc. Il n'est donc pas rare de voir une lettre d'Adrien Mandat commencer par un autoportrait de l'épistolier :

je crois qu'on peut, sans vous faire beaucoup de peine, vous dire que j'ai soutenu mon examen ce matin et que j'ai <sup>a</sup> bien répondu ; vous ne scauriez croire la joie où je suis : ma timidité ne m'a pas beaucoup déconcerté et je suis très content de moy. (L13. Au marquis de Fraguier – Brest, le 6 juin 1781)

depuis que je suis à Brest, je vous ai écrit/*sic*/ bien peu, mais j'ai eu aussi bien peu de tems. Maintenant, je suis à mes deux autres volumes, c'est-à-dire à la navigation et à l'algèbre. Je suis bien reçu de tout le monde dans ce pays. (L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781)

Imaginez-vous voir quelqu'un de très affairé qui a quitté l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire : à la vérité, c'est un vrai moyen de me délasser que de causer avec vous, j'étois si pressé avant-hier que je n'ai pu vous donner aucun détail (L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783)

---

<sup>114</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 65.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 58-59.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 59.

Le destinataire est parfois présent, mais contrairement au « je » qui peut être assez longuement évoqué, le destinataire est souvent réduit à une disposition psychique, ici le reproche ou l'étonnement :

N'attribuez point à paresse de ma part l'intervalle qu'il [y] a eu entre mes épitres. (L57. A Mme Mandat à sa mère – Brest, le 18 décembre 1783)

J'espère que vous ne me ferez pas de reproches sur ma négligence à vous écrire, je n'ai pas laissé échapper une occasion depuis mon arrivée aux colonies. (L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784)

vous allez être bien étonnée, ma chère maman, de voir le nom de la ville d'où je datte[sic] ma lettre. (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

Pour les lettres sans enjeu de places, davantage informatives car consacrées aux nouvelles, Paul Jacob considère que « pour l'ordinaire, on s'y porte selon l'occurrence des choses<sup>119</sup> ». On peut donc choisir un de ces deux thèmes :

La première est, lorsque l'on commence par la nue & simple proposition de son dessein, sans autre artifice. La seconde, par quelques unes des circonstances, comme par celle du temps, des personnes, du lieu, des bruits, de la nouveauté & des motifs que l'on a d'écrire, mais avec prudence & discrétion<sup>120</sup>.

Cette façon de commencer correspond à un début *in medias res* dont Paul Jacob fait le début idéal :

Celui, qui est le plus estimé de tous, est pris de la nature du genre, & des Principes du sujets que l'on traite, tant parce qu'il est propre de luy-mesme à faire entrer dans le sujet que l'on a pris, sans que l'on soit en peine d'en chercher la porte, comme il arrive souvent ; que pour ce qu'il sert de preuve fondamentale, au reste du discours ; outre que cette façon est la plus ordinaire, & la plus recevable<sup>121</sup>.

Les circonvolutions doivent donc être bannies, pour des raisons d'efficacité du discours auprès du destinataire. C'est de loin le mode préféré d'introduction d'Adrien Mandat :

Je me dépêche de vous écrire pour vous tirer d'inquiétude : la tempête a beaucoup fait de ravages dans Paris, mais elle n'a rien fait à la maison de M<sup>f</sup> Jon. » (L3. A Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1781)

Je vous prie de me donner souvent des nouvelles du chevalier jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. (L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781)

Nous sommes au moment de partir et je m'empresse de vous en faire part. Hier, nous avons tiré, ainsi que m<sup>f</sup> de Guichen, le coup de canon de partance. (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781)

Le vent est excellent, M<sup>de</sup> de clugny est parfaitement guérie et nous partons demain matin. (L68. Adrien Mandat à sa mère – Brest, le 29 avril 1784)

Cependant, il faut reconnaître que ces distinctions sont sans doute un peu artificielles, car que penser du début suivant : « je vous écris encore dans mon lit, il est 7 heures et ½ du matin nous ne savons tous qu'est-ce que M<sup>f</sup> de Cordova nous fait faire » ? (L22. A Mme Mandat – En mer, S.D. [Août 1781]) Il cumule à la fois l'autoportrait, la description des circonstances et le sujet, l'incertitude de la stratégie de Cordova. De même, « vous sçavez peut-être déjà par la

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 65-66.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

voie de l'Angleterre le triste et malheureux échec que nous venons de recevoir » (L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782) présente à la fois le destinataire comme le dépositaire d'un savoir et annonce la relation à venir de la bataille des Saintes et fusionne deux thématiques en une phrase.

Enfin, dernière possibilité pour Paul Jacob, commencer par un « un trait Gaillard<sup>122</sup> », mais avec toutes les précautions exigées par l'emploi de la plaisanterie dans les lettres, y compris familières. Adrien Mandat se risque une fois à l'ironie, pour faire rire sa destinataire de l'inconfort de sa situation : « Nous sommes toujours à Cadix où, Dieu merci, nous étouffons[sic] de chaus[sic], mais c'est la seule incommodité dont je puisse me plaindre, car nous avons beaucoup de plaisir » (L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781)

Milleran est un des rares auteurs de secrétaire postérieurs à Paul Jacob à s'intéresser au début de lettre, mais il ne l'envisage que sur un plan purement pratique, car il conseille ce qui suit : « si l'on répond à une ou plusieurs lettres qu'on a reçues, on doit commencer par dire, qu'on a reçu les lettres de telles & telle date<sup>123</sup>. » Il ajoute alors une autre fonction au commencement de lettre, celle de maintenir la cohésion de la chaîne de courriers. Cependant, ce genre de séquence initiale peut figer le début de la lettre : par exemple, la correspondance administrative entre le commandant de la Marine d'Hector aux ministres de la Marine (Sartine, Castries et La Luzerne) commence très fréquemment par la formule « J'ai reçu, Monsieur, les Lettres que vous m'avez écrites le x, x et x de ce mois » ; or ce qui convient à une correspondance professionnelle qui suppose un suivi précis des affaires en cours ne convient plus tout à fait à la lettre familière : quand on regarde une correspondance jugée littéraire, comme celle de Diderot à Sophie Volland, on s'aperçoit que si certains débuts maintiennent cette fonction –en particulier à cause du processus assez compliqué employé par le philosophe pour faire parvenir les lettres à sa correspondante -, en revanche, il n'est pas question de la réduire à une formule toute faite :

Je vous écrivis à Nogent, où je couchai le premier jour<sup>124</sup>. (Diderot à Sophie Volland, Langres, le 27 juillet 1759)

Voici, ma tendre amie, ma quatrième lettre. La première vous était adressée. La seconde, sous enveloppe, à M. Berger receveur général des Gabelles à l'hôtel des Fermes. La troisième, à Mme Legendre. J'en ai reçu trois des vôtres ; deux à la fois. Mon frère a ouvert la dernière<sup>125</sup>. (Diderot à Sophie Volland, Langres, le 3 août 1759)

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>123</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 58.

<sup>124</sup> Diderot, *Lettres...*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 40.

J'attendais ce soir un mot de vous qui me rassurât sur le sort de mes deux dernières lettres ; Il est sept heures ; on a ouvert ici les dépêches ; et il n'y a rien chez Grimm. Que faut-il que je pense<sup>126</sup> ? (Diderot à Sophie Volland, Paris, le 2 septembre 1760)

Du fait de son métier, la correspondance d'Adrien Mandat est un dialogue régulièrement interrompu<sup>127</sup>, ce qui explique la récurrence d'une séquence initiale gérant la continuité des lettres, comme nous pouvons le voir dans ces quelques exemples :

J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre que Mr Jeudi m'a remise dimanche dernier, ainsi que le cachet que papa veut bien avoir la bonté de m'envoyer. » (L1. A Mme Mandat – Paris, le 30 janvier 1781)

Vous devez avoir reçu la lettre que je vous ai écrit[*sic*] en arrivant à Brest, j'en ai reçu une de vous à la mer que la *Sybille* a apporté. (L25. A Mme Mandat – Brest, s.d. [début septembre] 1781)

après 14 mois d'attente et d'inquiétude, un lougre arrivé de la Martinique m'a enfin apporté des lettres de vous et de mon oncle Fraguier : vous devez bien juger avec quel empressement je les ai decacheté[*sic*] et lu[*sic*]. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

votre lettre m'a fait un bien grand plaisir, d'autant qu'il y avoit bien longtemps que je n'en avois reçu. (L63. A Mme Mandat – Brest, le 8 mars 1784)

J'ai reçu hier, ma chère Maman, votre numéro trois, il est daté du premier septembre et je ne puis concevoir par quelle fatalité il a fait un assez grand détour pour que je ne le reçoive qu'aussi tard. Nous partons demain au soir ou après-demain matin pour S<sup>t</sup> Domingue. (L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786)

Si fatalement le verbe « recevoir » revient systématiquement, on voit qu'Adrien Mandat cherche tout de même à varier ses introductions, pour ne pas s'en tenir à une expression qui sentirait trop la formule.

## ***IV.2. La hiérarchisation des séquences : une esthétique de la négligence***

Comme le rappelle Brigitte Diaz :

Au XVII<sup>e</sup> siècle, cependant, en se désolidarisant peu à peu de la littérature, la lettre s'est taillé une nouvelle liberté. Pour qui la pratique, elle constitue un des rares espaces d'expression où il est permis d'écrire « à la manière de soi ». A l'ancienne rhétorique épistolaire qui requérait à la fois rigueur de la *dispositio* et la pertinence de l'*elocutio*, s'oppose une écriture non-préméditée qui joue les accords facétieux de l'improvisation et de la fantaisie. Négligence et naturel s'imposent alors, et pour longtemps, comme les uniques valeurs stylistiques d'une écriture buissonnière réclamant du seul principe d'invention<sup>128</sup>.

La mise en avant de l'*inventio* se traduit par la présence du *topos* du *currente calamo*, l'écriture au fil de la plume, qui comme l'indique Bernard Beugnot « dresse la lettre contre la littérature, l'esthétique de la négligence contre le travail de cabinet.<sup>129</sup> » Or, même si les secrétaires postulent la négligence, il n'en reste pas moins que la lettre est un texte de communication, soumis à une exigence d'efficacité et de pertinence. Par conséquent, le corps

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>127</sup> Voir *infra*, première partie, chapitre I, p. 306-323.

<sup>128</sup> Brigitte Diaz, *op. cit.*, Paris, P.U.F., 2002, p. 16.

<sup>129</sup> Bernard Beugnot, « De l'invention épistolaire à la manière de soi », *L'Épistolarité à travers les siècles*, dir. M. Bossis, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990, p. 29.

de la lettre constitué d'une ou plusieurs séquences thématiques auxquelles il faut donner un ordre, garant de la cohérence du texte, et c'est ainsi que la *dispositio* reprend ses droits.

La cohérence textuelle est régie selon le linguiste Michel Charolles par quatre grands principes<sup>130</sup> :

- la règle de répétition : « Pour qu'un texte soit microstructurellement ou macrostructurellement cohérent, il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte. » (p. 14)
- la règle de progression : « Pour qu'un texte soit microstructurellement ou macrostructurellement cohérent, il faut que le développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé. » (p. 20)
- la règle de non contradiction : « Pour qu'un texte soit microstructurellement ou macrostructurellement cohérent, il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence. » (p. 22)
- la règle de relation : « Pour qu'une séquence ou qu'un texte soit cohérents, il faut que les faits qu'ils dénotent dans le monde représentés soient reliés. [...] pour qu'une séquence soit admise comme cohérente, il est nécessaire que les actions, états ou événements qu'elle dénote soient perçus comme congruents dans le type de monde reconnu par celui qui l'évalue. La relation de congruence est assez lâche [...] en ce sens qu'elle repose uniquement sur l'aperception de faits. » (p. 31)

Ainsi, le simple fait de percevoir une lettre comme un texte porteur de sens et possiblement interprétable, et non comme une suite de phrases, montre qu'elle est dotée d'une structure et donc d'une cohérence. De ce point de vue, toutes les lettres d'Adrien Mandat sont cohérentes, dans le sens où aucune n'est incompréhensible. En revanche, la question de l'ordre et de la hiérarchisation des informations nous invite à nous intéresser davantage au concept linguistique de cohésion, c'est-à-dire le système de marques qui relie les différentes séquences et énoncés entre eux. Sont compris dans ce système les connecteurs logiques, le procédé de l'anaphore créant ainsi des chaînes de référence, les expressions introductrices de cadres de discours délimitant des cadres (temporels, spatiaux etc.) pouvant être relativement étendues et les marques configurationnelles (présentation physique de la lettre<sup>131</sup>).

Dans la mesure où la lettre peut accueillir une infinité de sujets, le risque de passer du coq-à-l'âne est grand. Aussi les secrétaires se sont-ils penchés sur la question de la cohérence de la lettre non sans formuler quelques paradoxes là encore. Pour Milleran, l'écriture d'une lettre est un acte réfléchi :

Quand j'ai dit qu'il faut écrire au courant de la plume, ce n'est pas dire que tout le monde puisse se mettre à son bureau, & écrire sans y avoir réfléchi : quelques-uns le peuvent ; mais la plupart doivent au moins, lorsque leurs affaires le leur permettent, former dans leurs têtes le plan de leurs lettres auparavant d'en écrire un mot, & ne pas jeter sur le papier aucune phrase,

---

<sup>130</sup> Michel Charolles, « Introduction aux problèmes de la cohérence des textes, Approche théorique et étude des pratiques pédagogiques », *Langue française*, n°38, 1978, p. 7-41.

<sup>131</sup> Michel Charolles, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de Linguistique*, n°29, 1995, p. 125-151.



dont avant ils n'aient senti que le tour qu'ils lui donnent est le meilleur qu'ils puissent trouver, ni aucune pensée qu'ils n'aient reconnu qu'elle est vraie, décente & convenable aux personnes, à la situation & aux choses dont ils parlent<sup>132</sup>.

La notion de cohérence transparait dans l'injonction de « former le plan de la lettre ». Cependant définir positivement cette structure souhaitée est relativement compliqué :

L'ordre même qu'on doit donner aux différentes choses dont on parle dans une lettre, est presque toujours arbitraire : il faut néanmoins prendre garde, 1° à ne pas séparer ce qui se rapporte à une même affaire, ou à une même personne ; 2° à ne pas joindre sans moyen le récit de ce qui est arrivé d'heureux à quelqu'un, ou quelque chose d'égal, avec un compliment de condoléance : on le doit séparer en traitant de quelqu'autre chose<sup>133</sup>.

L'« ordre arbitraire » est-il encore un ordre ? On note néanmoins que les deux conseils insistent sur la règle de non-contradiction (on ne mélange pas les tonalités) et sur la règle de relation (on enclôt son sujet au sein d'une même séquence). Dans la mesure où il n'y a pas de règles véritablement établies, l'ordonnance des sujets est donc laissée à la libre appréciation de l'épistolier et il convient de voir quels sont les choix d'Adrien Mandat dans ce domaine.

L'ordre le plus naturel pour les réponses est ordinairement celui des lettres auxquelles on répond, à moins qu'en s'attachant à cet ordre, on ne fût obligé de se répandre en paroles inutiles, ou que d'ailleurs il fût plus à propos de le renverser, comme lorsqu'au milieu ou à la fin, on est accusé d'ingratitude ou de mauvaises intentions, car on doit presque toujours commencer par se justifier de ces reproches<sup>134</sup>.

Ce seul conseil en matière d'ordre pose problème dans notre cas, puisque nous n'avons que les lettres d'Adrien Mandat, et pas celles de ses correspondants. Toutefois, à deux occasions, Adrien Mandat suit ce précepte de manière certaine :

Je réponds par quatre choses à ce que ma sœur me demande : la 1<sup>ère</sup> est que je ne me fais pas coiffer/*sic*/ par Bassigny ; 2<sup>ement</sup>, je ne puis aller à L'orient à présent pour y voir le m<sup>quis</sup> de Vaudreuil et cela, par une bonne raison, c'est qu'il n'y est pas ; 3<sup>ement</sup>, je n'ai jamais entendu parler de M<sup>r</sup> Duru de Baleine, commandant de petits bâtiments : j'ai un de mes camarades qui s'appelle M<sup>r</sup> de Dessus Le Pont Duru qui m'a dit qu'il avoit des parens en Champagne, c'est peut être ceux de Vier audune ; 4<sup>ement</sup>, pour donner du bled/*sic*/ de turquie à Cato, il faut le faire bouillir dans de l'eau. (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783)

Adrien Mandat répond à sa sœur point par point : la règle de relation est substituée à une liste d'énoncés numérotés qui crée une autre forme de cohérence, en lien avec la lettre initiale de la sœur. On retrouve cette organisation à l'échelle de la lettre à M. Mandat du 28 février 1789, qui n'est constituée que d'une petite phrase introductive suivie de douze points, plus ou moins développés. Le caractère fréquemment interrompu de la correspondance d'Adrien Mandat, de même que la réception des lettres par paquets, peut toutefois laisser penser que l'ordre point à point n'est pas le plus fréquent.

---

<sup>132</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 8.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 45.

L'article « Composition » de l'Encyclopédie donne quelques pistes sur la notion d'ordre dans un texte littéraire :

COMPOSITION, *en Rhétorique*, s'entend de l'ordre & de la liaison que doit mettre l'orateur dans les parties d'un discours. C'est à la *composition* qu'appartient l'art d'assembler & d'arranger les mots dont le style est formé, & qui servent à le rendre coulant, léger, harmonieux, vif, &c. D'elle aussi dépend l'ordre que les matières doivent garder entre elles, suivant leur nature & leur dignité, conformément à ce précepte d'Horace commun à l'Eloquence & à la Poésie. *Singula quoque locum teneant sortita decenter*. La grande règle imposée par Cicéron aux orateurs, quant au choix & à la distribution des parties du discours & des moyens propres à persuader, c'est d'y observer une sorte de gradation en commençant par les choses moins importantes, & en s'élevant successivement jusqu'à celles qui doivent faire le plus d'impression.

Aller du plus trivial au plus intéressant serait donc une règle possible, à condition que l'on puisse évaluer le degré d'intérêt de chacune des séquences : les commissions affectives dans les fins des lettres sont-elles plus ou moins importantes pour le destinataire que la nouvelle ou le récit de bataille qui ouvre la lettre ? Cependant, on remarque tout de même une tendance à réserver l'avant-dernière séquence, celle qui précède la formule de fin et les commissions affectives, aux anecdotes ou aux récits qui sortent de l'ordinaire (L5 –perte du procès du père ; L9 – combat de La Motte-Piquet- & L11 –combat de M. de Bodes- ; L15-16 – la sortie en mer par gros temps ; L22 – la jambe cassée du commandeur de Dampierre ; L33 – les jolies américaines à bord du Triomphant - &c.)

Pour étudier la manière dont Adrien Mandat donne une cohérence à ses lettres, nous en avons sélectionné six, datées entre 1785 et 1786 : cette période nous a semblé la plus représentative car il s'agit d'une campagne de paix, donc moins susceptible de contenir des séquences narratives longues ; qui plus est, Adrien Mandat est à ce moment-là un épistolier confirmé, s'étant débarrassé des maladroites du début, mais ne se relâchant pas encore tout à fait dans la présentation de ses lettres. Les lettres contiennent une dizaine de séquences thématiques –les lettres trop longues ont été éliminées pour une question de lisibilité du tableau<sup>135</sup> -.

La série S (S1, S2, S3...) représente une séquence, c'est-à-dire une ou plusieurs phrases renvoyant à un même thème : là surgit cependant une difficulté dans la mesure où Adrien Mandat ne formalise pas toujours le changement de thème par sa présentation, en utilisant des alinéas par exemple, ou par sa ponctuation : bien souvent, elle est oubliée, quand la virgule ne sert pas de ponctuation universelle, remplaçant les points-virgules et les points ; ce fait est fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle et n'empêche cependant point de séparer les différents thèmes. Enfin, la ligne « logique » renvoie à la règle de relation, qui relève de la cohérence, tandis que la ligne « syntaxique » renvoie aux marques syntaxiques de cohésion.

---

<sup>135</sup> Voir fin du chapitre, p. 588.

On remarque alors quatre cas de figures :

1) le couple [Ø ; Ø] : il n'y a aucun lien logique, ni aucun marqueur syntaxique qui assure la cohésion entre les deux thèmes : il s'agit donc d'un changement de sujet qui n'est amené par aucune transition. C'est le cas de 26 séquences sur un total de 71, soit 36 %.

2) le couple [Rel. log. ; Ø] : les deux thèmes apparaissent dans une continuité logique pour le lecteur, sans que cette continuité soit précisément formulée sur un plan syntaxique. C'est le cas par exemple du début de la lettre 75 où le lien de causalité entre le fait qu'il y ait des tempêtes qui empêchent les communications avec la France et le fait de ne pas recevoir de nouvelles est évident, si bien qu'un mot de liaison est inutile. C'est le cas le moins fréquent avec 5 occurrences.

3) le couple [Rel. Log. ; mot de liaison] : la syntaxe tend à rendre explicite la relation logique entre les deux thèmes. La cohérence se veut alors maximale : il y a 17 occurrences.

4) le couple [Ø ; mot de liaison] : il ne s'agit plus, comme dans les cas 2) et 3) d'une liaison par le sens, mais d'une liaison par la syntaxe, que l'on retrouve dans 12 occurrences. Selon la nature du mot de liaison, elle est plus ou moins vectrice de cohérence textuelle : la série S7-S8-S9 qui concerne l'oncle Fraguier a une cohésion interne, par le biais de la reprise anaphorique S7 « mr fraguier », S8 « mon oncle », S9 « il », mais n'apparaît pas forcément cohérente puisqu'on se demande ce que vient faire là le thème de la philanthropie, puis des embrassades, qui apparaissent comme une digression ; à l'inverse, la polysémie du mot « misère » dans la lettre n°75, fait insensiblement passer du domaine financier à la dimension psychologique, rappelée par les mots « tristesse » et « chagrin » ; le champ lexical de la collection dans la lettre n°77 est rappelé dans la séquence suivante par le mot « naturaliste », permettant de relier le thème des achats de coquillages aux nouvelles du domestiques. On notera également un usage fréquent des démonstratifs en emploi anaphorique pour assurer la liaison entre les séquences et la progression thématique.

### ***IV.3. Sans transition, la suite : le style coupé***

Les résultats obtenus pour les six lettres nous conduisent par conséquent à la question du style coupé. Tous les secrétaires s'attachent à en faire le modèle du style épistolaire, en particulier celui de la lettre familière, au nom de la proximité avec la conversation :

Le style doit en être coupé, net, simple, coulant & pour le dire en un mot, naturel. Il faut glisser sur les pensées, sur les sujets, sur les objets, sur tout enfin, ainsi que l'on fait dans la conversation<sup>136</sup>.

---

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 3.

On ne met presque plus de liaison entre les différentes parties de lettres, & l'on a raison : images de la conversation, elles doivent en conserver l'irrégularité<sup>137</sup>.

Pour Mauvillon, ce n'est pas tant le rapprochement avec la conversation qui justifie l'emploi du style coupé, que le caractère de langue française elle-même :

La langue française est conforme à l'humeur de la Nation qui la parle ; elle ne souffre aucun embarras, rien qui puisse retarder sa vivacité naturelle. elle n'admet ni particules, ni conjonctions inutiles ; bien différente de cela de la Langue Grecque [...] & du Latin, qui, à l'exemple du Grec ne dit point de phrase sans y fourrer quelque *quidem, equidem, vero, que, atque*. Ces mots sont des ornements de ces Langues & en François ce seroient des embarras à faire périr d'ennui. Non seulement nous évitons ces sortes de particules ; mais même les conjonctions copulatives, qui lient deux phrases, ou marquent le rapport de l'une à l'autre ; comme puisque, car, vuque, aprèsque, c'est pourquoi, & semblables. On les évite surtout dans le style épistolaire<sup>138</sup>.

Pour que votre stile soit vif, il faut éviter toute digression, tout pléonasme, tout mot inutile. Si un seul mot suffit pour faire entendre votre pensée, pourquoi en employeriez vous deux ? Vous rendriez par-là votre stile diffus, qui est la chose du monde la plus opposée au Genre Epistolaire. N'accumulez donc point les termes & les expressions synonymes. [...] Notre Langue ne souffre qu'avec peine ces superfluités, mais beaucoup moins dans les lettres qu'en aucun autre genre d'écrire<sup>139</sup>.

Que ce soit parce qu'il reflète l'esprit de la conversation ou le génie de la langue française, le style coupé est recherché dans la lettre familière, car il « n'y doit être lié que par la dépendance d'une pensée avec l'autre<sup>140</sup> », c'est-à-dire fondée sur le principe de l'ellipse. Celle-ci est extrêmement valorisée dans les secrétaires, sous couvert de flatter le destinataire :

Il y a même une sorte d'impolitesse à être diffus, puisqu'on semble douter de l'intelligence de celui à qui on écrit. Il n'y en a pas moins à lui répéter les propres termes de sa Lettre<sup>141</sup>.

C'est faire plaisir au Lecteur que de lui laisser deviner, ce que suivant la portée de son esprit il peut entendre sans plus d'explication. C'est le louer tacitement, puisque c'est lui faire entendre qu'on s'en fie à son intelligence<sup>142</sup>.

Le style coupé, qui mime l'implicite de la conversation, est le signe de la complicité intellectuelle entre l'épistolier et son destinataire. Cependant, le style coupé a ses écueils pour Milleran et Mauvillon :

Dans aucune lettre, la brièveté ne doit nuire à la clarté : l'on se rendroit ridicule, si pour être plus court, on tronquait les expressions, ou si l'on omettoit dans un récit une partie des circonstances qui peuvent servir à en donner une juste idée. La clarté requise dans les lettres n'empêche pas qu'on n'y puisse quelquefois donner à deviner : mais on doit se proportionner à l'esprit de celui à qui l'on écrit<sup>143</sup>.

J'ai dit que le Stile coupé convient très bien aux Lettres familières ; mais il faut prendre garde de ne pas affecter de ne parler que par petites phrases indépendantes. Un pareil stile est précisément ce qu'on appelle un stile *haché*, qui véritablement n'est pas naturel<sup>144</sup>.

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>138</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 258-259

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>143</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 4.

<sup>144</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 361.

Donnez donc à vos pensées une étendue raisonnable. Soyez vif dans vos expressions, mais, je le répète encore, soyez naturel. Evitez dans les lettres, & surtout, dans les familières, le ton oratoire ; mais n'affectez point cette espèce de petillement que fait un grand nombre de petites phrases placées les unes près des autres. Fuyez cette affectation autant que celle des pointes, des métaphores outrées, des métathèses hardies, des expressions saillantes, des constructions inusitées<sup>145</sup>.

Le style coupé est pris en tenaille entre le trop et le trop peu : pas assez de logique, et l'on devient confus ; trop de figures et de liaisons, et l'on devient diffus... Comme le rappelle André Louis Personne à la suite de Juste Lipse, la lettre est un équilibre fragile : « d'écrire une lettre clairement, c'est une qualité louable, mais de l'écrire succinctement, c'est une qualité nécessaire<sup>146</sup>. »

Or, la lecture des lettres d'Adrien Mandat ne donne guère l'impression d'un style coupé à la Voltaire. Le relevé des « conjonctifs » inter-propositionnels, tant les pronoms relatifs que les conjonctions de subordination et de coordination<sup>147</sup>, confirme cette impression :

<b>Pronoms relatifs</b>	
qui	902
dont	139
où	149
Lequel et composés	200
<b>TOTAL</b>	<b>1390</b>
<b>Conjonctions de coordination</b>	
Ou	23
Car	91
Donc	10
Mais	293
Or	0
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>
<b>Conjonction de subordination</b>	
Si	179
Quand	59
Comme [hors comme + Nom de sens comparatif]	135
Lorsque	48
Puisque	10
Quoique	21
Pendant que	5
Afin que	5
Parce que	62
Avant que	16
Après que	8
Pour que	37 (+ 347 suivi d'une infinitive)
Sans que	1

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 361-362

<sup>146</sup> André-Louis Personne, *op. cit.*, p. 28-29

<sup>147</sup> « Ni » ne rentre pas en compte car elle coordonne des constituants inférieurs à la phrase ; quant à « et », il apparaît 2793 fois, ni IRaMuTeq ni Antconq ne peut discriminer les emplois à l'intérieur d'un groupe de mot, ou bien entre deux propositions ou deux phrases.

Tandis que	6
Ainsi que	47
Plus ... que	25
Moins ... que	10
Aussi ... que	15
Au moment où	17
Si...que	13
A moins que	7
<b>TOTAL</b>	<b>1073</b>

« Que » qui peut être à la fois un pronom relatif, une conjonction de subordination, un adverbe ou un mot outil dans les tournures corrélatives ou restrictives– fonctions qui ne peuvent pas être discriminées par les logiciels Antconq et IRaMuTeQ-, apparaît 1841 fois, soit presque 10 fois par lettre :



figure a) Distribution du morphème « que » sous Antconq

A ces résultats, il faudrait également ajouter les infinitives, que les deux logiciels ne reconnaissent pas non plus et qui sont également fréquentes. Comme on peut le constater, la subordination est massivement utilisée par Adrien Mandat, or le style coupé privilégie davantage la juxtaposition, ce que rappelle Grimarest : « l'on doit disposer ses pensées dans une Lettre, de sorte qu'elles soient plus liées par elles-mêmes, que par le secours des conjonctions, qui employées souvent rendent le style lâche & trop grammatical.<sup>148</sup> » Les lettres d'Adrien Mandat sont donc un curieux mélange entre une *dispositio* qui tend à faire l'ellipse des liens logiques entre les différents thèmes, alors que les thèmes en eux-mêmes sont plutôt traités dans un style de période, contraire à l'idéal du style coupé préconisé dans les secrétaires.

## V. *ELOCUTIO* : UN STYLE SIMPLE PARASITE PAR LE JARGON MARITIME

Avant d'être une émanation de l'identité de l'écrivain - conception post-romantique de l'écriture -, le style a d'abord été une catégorie de convention, héritée de Cicéron comme le mentionne Paul Jacob :

<sup>148</sup> Grimarest, *op. cit.*, p. 32.

Je ne sçaurois mieux commencer ce Chapitre que par l'opinion de Cicéron sur cette matiere [le style des lettres], qui dit que le style n'est autre chose qu'une façon pleine d'artifice a bien ranger les paroles, & les raisons dans la suite d'un discours, en telle sorte qu'il soit convenable au sujet que l'on traite, à la personne à qui l'on escrit, ou qui nous écoute<sup>149</sup>.

Un siècle plus tard, l'article « Style » de *l'Encyclopédie* reprend cette partition cicéronienne : « Il y a trois sortes de *styles*, le simple, le moyen & le sublime, ou plutôt le *style* élevé. » Si l'*aptum* est l'adaptation des matières au destinataire, le style est l'adaptation de la langue au sujet traité ou, comme le dit joliment André-Louis Personne : « ajuster les paroles à la grandeur des choses, comme un Pilote prudent ajuste ses voiles à la grandeur de son navire<sup>150</sup>. » A cela s'ajoute la nécessité d'une homogénéité du style, en particulier dans le genre épistolaire où les textes sont brefs : « en quelque style que l'on ait commencé à écrire une lettre, il faut les soutenir jusqu'au bout : cela n'est pas aisé ; mais il faut s'en tirer le mieux qu'il est possible<sup>151</sup>. »

En outre, la question du style est régulièrement assujettie à celle de la grammaire dans les secrétaires. Ainsi, dès le début de son traité, Mauvillon prône la maxime suivante : « Un stile ne peut être élégant s'il n'est en même tems correct ; je veux dire, si les règles de la Langue n'y sont observées avec exactitude<sup>152</sup>. » Cependant, conscient de la platitude d'une langue qui ne serait que pure correction grammaticale, il concède :

L'exactitude Grammaticale n'est pas absolument nécessaire dans le Stile épistolaire. Pourvu que vous ne fassiez pas de faute contre la Langue, de petites négligences contre la Grammaire ne déplairont pas, surtout si vous ne les commettez que pour vous exprimer plus vivement, plus délicatement, ou plus finement<sup>153</sup>.

En cela, il reprend la position de Grimarest, qui tolérait quelques fautes au nom de la vivacité de l'expression :

En observant les principes de la Grammaire, on doit éviter sa dureté dans le stile épistolaire, pour lui donner de l'agrément. Les expressions cavalières & figurées, qui employées à propos & avec ménagement, rendent une Lettre tres-agreable, ne sont pas toujourns séverement assujetties aux regles grammaticales. Non que je prétende ici mettre mon Lecteur en droit de faire des solécismes, ou des barbarismes ; mais quand il s'écartera de cette puerile servitude où quelques Grammairiens veulent nous assujettir pour l'emploi, & pour l'arrangement des termes, je soutiens qu'il ne gêtera point son stile, principalement quand ce petit desordre donnera de la vivacité ou de la concision à son ouvrage<sup>154</sup>.

En ce qui concerne le style de la lettre familière, le consensus est général chez les auteurs de secrétaires comme pour *l'Encyclopédie* :

---

<sup>149</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 15.

<sup>150</sup> André-Louis Personne, *op. cit.*, « Préface sur le caractère du style épistolaire », p. 24-25.

<sup>151</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 59.

<sup>152</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 5.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>154</sup> Grimarest, *op. cit.*, p. 27-28.

Le *style* simple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, sans ornement apparent<sup>155</sup>.

Le stile familier si convenable au genre épistolaire, demande les termes reçus & utilisés dans la conversation parmi les honnêtes gens<sup>156</sup>.

Les auteurs de secrétaires utilisent indistinctement les adjectifs simples et familiers, mais le chevalier de Jaucourt introduit néanmoins une distinction : « On écrit d'un *style* simple aux personnes les plus qualifiées au - dessus de nous; on écrit à ses amis d'un *style* familier. Tout ce qui est familier est simple ; mais tout ce qui est simple n'est pas familier.

Le parallèle avec la conversation invite alors à considérer que le style simple est un style « sans travail », c'est-à-dire sans artifices rhétoriques :

On dit ordinairement que les lettres ne doivent point être travaillées<sup>157</sup>.

Une Lettre est un ouvrage si court qu'il ne demande presque point de frais du côté de l'esprit, & les meilleures Lettres sont d'ordinaire celles qui sont le moins travaillées<sup>158</sup>.

Milleran, mais surtout Mauvillon, dressent alors un catalogue des figures et tropes interdits, tolérés ou possibles dans une lettre familière :

Les lettres doivent être écrites avec concision, c'est-à-dire, que tout doit y être exposé en peu de mots, que les amplifications du rhéteur n'y soient point admises, & qu'on en écarte certains ornements qui leur donneroient trop d'étendue<sup>159</sup>.

Vous voyez par-là que les pensées recherchées, les tours affectés, ne sont pas des beautés dans les Lettres, & que pour vouloir parler un langage trop distingué, on tombe dans le précieux. Un langage simple, naturel, mais vif & léger, un stile coupé, voilà ce qui fait le mérite des Lettres familières<sup>160</sup>.

En général le stile épistolaire doit être vif, naturel, net & concis. Quelque espèce de Lettre qu'on écrive, il faut éviter les sentences, les exemples, les comparaisons, les raisonnements étudiés, & les autres lieux communs de la Rhétorique<sup>161</sup>.

Les expressions figurées trouvent place dans le stile épistolaire ; mais il faut que ces expressions soient de celles qui sont usitées dans la conversation, ou du moins du même genre : c'est-à-dire qu'elles n'ayent rien qui ressente l'affectation, l'étude & le travail. Le désir de s'exprimer d'une manière neuve, fait peiner l'esprit de celui qui l'écrit, & suer le Lecteur<sup>162</sup>.

On voit ici que les figures de style sont bannies pour plusieurs raisons. Pour Milleran, elles alourdissent la phrase et nuisent à la clarté et à la concision. Mauvillon, quant à lui, refuse un langage « affecté », c'est-à-dire faux et contraire à l'esprit de la conversation, et associe le « naturel » à la clarté et à la vivacité, que l'on peut comprendre à la fois en termes d'efficacité : c'est ainsi que les sentences, forme de « langage cuit » sont proscrits, de même que tout ce qui relèverait de l'ancien usage rhétorique dans les lettres. L'*Encyclopédie* désigne

---

<sup>155</sup> *Encyclopédie, op. cit.*, art. « Style ».

<sup>156</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 71.

<sup>157</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 7.

<sup>158</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 268.

<sup>159</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 3

<sup>160</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 359.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 258.



Voiture comme le modèle repoussoir de la lettre trop travaillée et donne à voir l'opposition entre le style simple et le style oratoire par une métaphore :

*Le style épistolaire* n'est point assujéti aux lois du discours oratoire: sa marche est sans contrainte: c'est le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il est une sorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il sied bien de n'être point parées. Telle est l'élocution simple, agréable & touchante sans chercher à le paroître; elle dédaigne la frisure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté seule, jointe aux graces naturelles, lui suffit pour se rendre agréable<sup>163</sup>.

De même que la mode féminine a changé en un siècle – car il fut un temps où le rouge et les parures plaisaient-, de même le style épistolaire doit évoluer vers davantage de naturel. L'encyclopédiste désigne alors un autre modèle : « le caractere de simplicité se trouve surtout dans les lettres de madame de Maintenon: rien de si aisé, de si doux, de si naturel. ». Participent ainsi à la vivacité et au naturel de l'écriture « les expressions proverbiales, les termes comiques, placés à propos, [qui] entrent agréablement dans le stile familier. On y met quelquefois des mots provinciaux<sup>164</sup>. »

Cependant, le style simple n'est pas pour autant un style nu ou plat. Il convient particulièrement d'« éviter la répétition des mêmes mots, des mêmes termes & des mêmes pensées<sup>165</sup> », ce qu'interdit également Grimarest : « On croit toujours n'en avoir jamais assez dit pour se faire entendre, & l'on accable un Lecteur de pléonasmes ennuyans, qui n'ont aucune grace dans notre Langue<sup>166</sup>. » A l'inverse, Jaucourt indique que « le *style épistolaire* admet toutes les figures de mots & de pensées, mais il les admet à sa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états; les suspensions, les interrogations sont ici permises, parce que ces tours sont les expressions même de la nature.<sup>167</sup> » Les « ornements » stylistiques sont par conséquent autorisés, mais sous certaines conditions :

Cette simplicité qu'exigent les lettres, n'en bannit pourtant aucunes figures ; il faut seulement les employer avec ménagement & à propos ; on doit rarement se permettre les jeux de mots, les pointes, & si l'on use de quelques proverbes, il faut qu'ils expriment quelque chose de fort ou de singulier, ou bien qu'ils aient un air neuf par le tour que l'on donne à ce qui les précède & à ce qui les suit. Une pierre ordinaire jette beaucoup d'éclat si elle est bien montée ; il en est de même des proverbes & de toute expression usée, une enchâssure élégante lui donne un nouveau brillant<sup>168</sup>.

Que dire alors du style d'Adrien Mandat si ce n'est qu'il relève effectivement du style simple ? La grammaire est globalement respectée, hormis peut-être des fautes d'accord du participe passé qui sont récurrentes. Si, comme nous l'avons dit, les phrases sont plutôt

---

<sup>163</sup> *Encyclopédie, op. cit.*, art. « Style ».

<sup>164</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 358.

<sup>165</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 8.

<sup>166</sup> Grimarest, *op. cit.*, p. 24.

<sup>167</sup> *Encyclopédie, op. cit.*, art. « Style ».

<sup>168</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 3.

longues, accumulant des subordonnées, elles ne sont pas pour autant des périodes en bonne et due forme ; les nombres, l'équilibre des parties et la formation d'un raisonnement enclos en une seule phrase n'est pas le but recherché : les périodes sont plutôt le résultat d'une ponctuation trop lâche. Le lexique relève du vocabulaire courant, même si, çà et là, on peut repérer des néologismes comme « essourdiller » (L16) ou des termes plus familiers comme « épluché » (L14), « décamper » et « rappieçeté » (L80), « pété » pour « casser » (L109). On trouve également quelques expressions proverbiales, plutôt à la fin de la correspondance comme « bon jeu bon argent » et « avoir à bonne enseigne. » (L144)

### ***V.1. Tentatives de style galant et de style sublime : du bon usage de l'ornement et de la raillerie***

Adrien Mandat adopte donc le style simple conforme à la lettre familière, mais il semble cependant souffrir de complexes vis-à-vis de son frère Dubreuil, dont il admire le style :

Ta lettre m'a fait un grand plaisir, mon cher Dubreuil, le style et l'écriture en étoient à merveille. (L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783)

j'ai reçu une lettre de Dubreuil bien stylée et écrite beaucoup mieux que les miennes. (L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785])

Or, une lettre de Dubreuil nous est parvenue :

Ma tante Fraguier sera désespérée, ma chère Maman, si vous ne logez pas chez elle. Les larmes ont manqué de lui venir aux yeux en y pensant, car je ne lui ai pas dit que vous me l'aviez mandé. M<sup>r</sup> de Gourvello, mari futur de M<sup>de</sup> Emilie aura 30000<sup>L</sup> de rente et est breton. Nous avons fait la plus grande partie des commissions[*sic*] de Papa, entr'autres celle de M<sup>r</sup> Mangin. Je pars [*f°2v°*] mercredi pour Lille. C'est aujourd'hui lundi, il n'y a plus que deux jours. Je me sépare avec peine de mon frère avec qui j'ai eu bien du plaisir à passer 15 jours. Il attend avec impatience votre réponse sur le logement de M<sup>de</sup> Fraguier. Vous lui ferez vraiment de la peine. Adieu, ma chère Maman, je vais faire des commissions pour le S<sup>gt</sup> et suis avec un respectueux attachement. (L110. Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788)

Si ce n'est que Dubreuil fait des phrases peut-être un peu plus courtes qu'Adrien Mandat, on peine à trouver ce qu'il y a de remarquable dans son écriture et qui lui vaut les compliments de son frère aîné. Il faut croire que le peu de place laissé par Adrien Mandat et la poste qui presse l'ont contraint à en rabattre sur le style.

En revanche, deux lettres se détachent dans la correspondance d'Adrien Mandat par leur style. La première est la lettre du 24 avril 1781 à sa mère, où Adrien Mandat défend sa vocation et où il emploie alors le style sublime, c'est-à-dire « celui qui fait regner la noblesse,

la dignité, la majesté dans un ouvrage. Toutes les pensées y sont nobles & élevées: toutes les expressions graves, sonores, harmonieuses, &c.<sup>169</sup> »

N'attribuez point à enfantillage le désir que j'aie d'entrer dans la Marine : le seul espoir de m'avancer est ce qui me fait préférer cet état à tout autre, étant l'aîné d'une nombreuse famille, je dois montrer l'exemple à mes frères et leur faire voir que le chemin de l'honneur est celui que doit embrasser toute âme qui pense. La marine est l'état qui présente maintenant plus de lauriers recueillis ; [*f°lr°*] c'est dans la Marine qu'est cette source de gloire où j'espère puiser. Après en<sup>a</sup> avoir pesé dans la balance de la réflexion les avantages et les désavantages, je vois que cet état me convient beaucoup. Cependant, après avoir soutenu l'examen, si ma santé souffroit, je vous avoue qu'il se pourroit[*sic*] bien faire que je revint[*sic*], mais je vous prie de ne me point [gener ?] sur un état qui fera à ce que j'espère mon bonheur et le vôtre. Si cependant je sçavois que cette espèce de résistance à ce qui pourroit[*sic*] vous être agreable dut retrancher quelque chose de l'amitié que vous avez pour moi, j'abandonnerois tout à l'heure la marine mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir des fruits d'un travail de six mois, je deviendrois le plus malheureux. (L7. A Mme Mandat – Paris, le 24 avril 1781)

L'impératif négatif dès l'attaque de la lettre donne un tour vigoureux à l'argumentation qui suit, ponctuée par toute une série d'hypothèses et de concessions (« Cependant... si ... mais [...] si cependant ... mais ») réunies dans deux périodes. Le lexique de la raison (« préférer », « réflexion », « je vois que », « je savois que », et jusqu'à un certain point le verbe « espérer ») est fortement opposé à celui du sentiment (« bonheur », « agréable », « amitié », « heureux », « malheureux »), dans une sorte de balancement entre le *docere* et le *movere*. Les répétitions de certains mots comme « marine », « état », « espoir/espérer » et « bonheur/heureux » martèlent le propos tout en laissant place à quelques variations : ainsi, la phrase attributive dans l'ordre canonique « la Marine est... » est redoublée par une tournure clivée, beaucoup plus emphatique « C'est dans la Marine qu'est... » ; de même, la dernière phrase présente une inversion du sujet avec un fort déséquilibre entre le thème et le prédicat : « duplus heureux detous les hommes que jesuis maintenant me voyant ala veille dejouir des fruits d'un travail desix mois // jedeviendrois le plus Malheureux », ce qui crée un effet de chute. On trouve également quelques métaphores, comme « chemin de l'honneur », « lauriers recueillis », « source de gloire », « balance de la réflexion », ainsi que des périphrases comme « toute âme qui pense » ou « cette espece de resistance a Cequi pouroit vous etre agreable », qui remplace le terme « rejet » ou « dégoût » tout en permettant à Adrien Mandat de glisser sa position argumentative avec l'adjectif « agréable ». Enfin, la tonalité emphatique est marquée par l'emploi de l'adverbe de quantité « beaucoup », du déterminant indéfini de totalité « tout » à plusieurs reprise et des comparatifs ou superlatifs (« plus de lauriers », « du plus heureux », « le plus malheureux ») C'est donc tout l'arsenal des figures rhétoriques qu'Adrien Mandat emploie ici pour démontrer son point de vue à sa destinataire.

<sup>169</sup> Encyclopédie, *op. cit.*, art. « Style ».

La seconde lettre est celle à la tante Fraguier du 15 juin 1781. Plus qu'à la lettre familière, cette dernière se rattache à l'esthétique de la lettre galante, que Mauvillon définit ainsi :

On n'entend pas par Lettres Galantes des Lettres tendres & amoureuses, mais des Lettres où l'on voit briller une noble gayeté, un je ne sais quoi, qui n'est à proprement parler, ni l'enjouement, ni la plaisanterie, mais qui tient un milieu entre ces deux tons. C'est un badinage délicat, léger, vif & agréable.<sup>170</sup>

La plaisanterie et la raillerie sont plutôt exclues de la lettre familière, car « un grand enjouement n'est guère éloigné de la plaisanterie, qu'il y dégénère aisément, & que le caractère de plaisant ne fait point d'honneur<sup>171</sup> », ce que Paul Jacob explique plus longuement :

Voicy le plus innocent moyen de relascher son esprit, j'entends la belle & agréable raillerie, qui est l'Ame de la conversation. Elle peut entrer dans toutes sortes de Lettres, mais elle n'est pas toujours bien receuë de toutes sortes de personnes. Il faut avoir egard aux humeurs qui les composent : car elle trouve bien souvent des ennemis, surtout quand elle tire ses pointes de quelques saletés, au lieu que celle qui par d'un esprit judicieux avec quelque grace, & couchée bien a propos, a des effets beaucoup plus admirables que les discours les plus sérieux<sup>172</sup>.

On peut railler, mais avec goût. La lettre galante, en revanche, autorise tous les ressorts de la gaieté, comme le rappelle à plusieurs reprises Mauvillon :

Les petites choses exprimées en termes magnifiques, & les grandes exprimées en termes ordinaires, font un bon effet dans le stile galant<sup>173</sup>.

On peut employer l'ironie dans le stile galant, & parler par contre-vérité avec beaucoup de grâce<sup>174</sup>.

Ils [les lecteurs beaux esprits] reçoivent la raillerie avec plus de plaisir : elle ne donne pas moins de grace au stile galant, que la louange la plus délicate. Mais celle-là doit être flatteuse, jamais indifférente, & encore moins piquante<sup>175</sup>.

Ainsi, la raillerie ne doit point affecter le destinataire, mais « faire rire les personnes mêmes qui affectent le plus de gravité, & de les divertir par des pensées agréables, des images riantes, exprimées délicatement<sup>176</sup>. » De plus, la lettre galante est également une marque de distinction à l'égard du destinataire car « une lettre travaillée flatte toujours celui à qui l'on écrit<sup>177</sup> » : il n'est donc pas anodin que cette lettre soit adressée à la tante Fraguier et non pas à Mme Mandat, qui doit se contenter de simples lettres familières.

La séquence initiale n'est guère originale sur le plan du thème, en revanche, la syntaxe est beaucoup plus soignée que d'ordinaire :

---

<sup>170</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 275-76.

<sup>171</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 59.

<sup>172</sup> Jacob, *op. cit.*, p. 187-188.

<sup>173</sup> Mauvillon, *op. cit.*, p. 276.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 277.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>177</sup> Milleran, *op. cit.*, p. 11.

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de causer avec vous et je vous assure qu'il en a beaucoup coûté à mon cœur ; les approches d'un examen dont je suis enfin débarrassé m'ont empêché jusqu'à présent de vous dire combien je suis reconnaissant de toutes les bontés que vous avez eu pour moi pendant le temps que j'ai passé à Paris. [f°1r°] Il est donc enfin soutenu cet examen et, heureusement pour moi, je m'en suis assez bien <sup>a</sup>tiré, du moins tout me le fait le croire. (L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781)

Le retard dans le courrier est déguisé en mise en accusation de l'examen, ce qui pousse Adrien Mandat à redoubler l'expression de ses sentiments, le « il en a beaucoup coûté à mon cœur » appelant le « empêché de vous dire combien je suis reconnaissant. » Puis, le résultat de l'examen est présenté par le biais d'une phrase pseudo clivée (« Il est..., cet examen ») et par une proposition incidente (« du moins tout me le fais croire »), structures de phrases relativement rares chez Adrien Mandat . Ce début en style orné fait contraste avec les attaques des lettres que Mme Mandat reçoit à la même époque :

Vous ne trouverez pas mauvais, je crois, que je vous dise que j'ai soutenu mon examen ce matin et que je m'en suis très bien tiré (L14. A Mme Mandat à sa mere – Brest, le 6 juin 1781)

Depuis que je suis à Brest, je vous ai écrit bien peu, mais j'ai eu aussi bien peu de temps (L16. A Mme Mandat à sa mere – Brest, le 18 juin 1781)

Après avoir indiqué qu'il était affecté à la brigade de navigation, Adrien Mandat se lance dans la description de son logement :

Je suis assez bien dans ce pays-ci, je m'y porte bien et y ai un logement dont il faut que je vous fasse la description. Vous allez d'abord dans la rue de la fillery, chez m<sup>de</sup> Baptiste le n°977. Vous demandez M<sup>r</sup> Mandat, on vous dit de monter au second ; lorsque vous y êtes, vous ouvrez la porte vis-à-vis l'escalier et vous trouvez la chambre de votre serviteur tapissée d'un papier noir couleur de rose et blanc : jugez par le papier de l'élégance de la chambre ! J'ai vue sur un [f°1v°] parterre dont les plats de bandes[sic] sont entourés d'ardoise au lieu de bui[sic], mais plaisanterie à part, je suis bien logé et bien nourri, ce qui me suffit. (L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781)

Cette description est une description de type *faire*, c'est-à-dire une description « qui prend la forme d'une série d'actions, manifestant [...] le faire d'un acteur agissant sur l'objet à produire<sup>178</sup>. » Adrien Mandat ne décrit donc pas sa chambre, il y promène sa tante au moyen de verbes de mouvements conjugués à la 2<sup>e</sup> personne : « vous allez », « vous demandez », « on vous dit de monter », « vous y êtes », « vous ouvrez » et « vous trouvez ». Le verbe « vous jugez » introduit les éléments remarquables de la chambre, le « papier noir couleur de rose et blanc » et « parterre dont les plats de bandes sont entourés d'ardoise au lieu de bui » ; cependant la désignation comique d'Adrien Mandat par l'expression « Votre serviteur » est un premier indicateur d'ironie et appelle à lire comme une antiphrase le verbe « jugez de l'élégance » : au besoin, la locution « plaisanterie à part » confirme qu'il s'agit bien d'une moquerie et marque la connivence d'Adrien Mandat avec la grande dame parisienne contre la

---

<sup>178</sup> Jean-Michel Adam et André Petitjean, *Le texte descriptif*, Paris, Nathan, 1989, p. 45.

petite bourgeoise brestoise. La suite consiste en une anecdote où il s'agit encore de railler un tiers :

Je fais souvent des parties en rade et je me souviendrai toujours d'un dîné[*sic*] que j'ai<sup>h</sup> fait<sup>j</sup> à bord du *Guerrier* avec M<sup>ts</sup> Bezout et Lavaultière avant mon examen ; comme la mer étoit très grosse, M<sup>r</sup> Bezout avoit une peur terrible et il étoit blanc comme la neige, craignant à tout moment de couler à fond. J'en ai bien ri et en ris encore quand j'y pense. (*Ibid.*)

Le mathématicien Bezout sert de faire-valoir à Adrien Mandat, qui emploie alors des tournures exagérée, l'adjectif « terrible » de sens superlatif et la comparaison « blanc comme la neige » ; Adrien Mandat imagine également des pensées dont l'expression relève de l'hyperbole « craignant atout moment de couler afond ». L'anecdote est close à nouveau par l'indication de l'attitude d'Adrien Mandat, qui est également celle que doit adopter la destinataire : il faut donc rire. La fin de la lettre est moins travaillée, mais on peut y remarquer l'emploi métaphorique d'entêté dans une des toutes dernières phrases : « je suis encore tout entêté du bruit du canon : on nous en a tiré plus de 6000 coups tant hier qu'aujourd'hui, parce que toute l'escadre a fait trois décharges hier, ce matin et encore à present. » (*Ibid.*)

Comme ces deux lettres nous le montrent, Adrien Mandat n'a sans doute rien à envier à son frère Dubreuil et peut élever son style au-delà du style simple de la lettre familière.

## ***V.2. Amariner la destinataire : la place du vocabulaire spécialisé dans la lettre familière***

Comme nous l'avons vu, le style familier ou naturel suppose l'emploi d'un lexique simple. Or, le métier d'officier de marine se caractérise par une langue de travail bien spécifique qu'Alain Cabantous décrit ainsi :

Le langage maritime, à l'instar de tout autre langage de cette sorte répondait aux nécessités de l'efficacité et de la connaissance. Touchant à la dénomination des diverses et multiples parties des bâtiments de plus en plus complexes, aux types de manœuvres possibles, il s'appliquait encore à toutes les manifestations de l'environnement océanique : la menace d'une tempête, la force d'un courant, la couleur de l'eau, la présence de la flore ou la faune aquatiques. c'est la raison pour laquelle la diversité du vocabulaire requérait une extrême concision, une absence totale d'ambiguïté dans la désignation d'un terme<sup>179</sup>.

Le *Dictionnaire de de marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale* de Nicolas Aubin est une somme indépassable en ce domaine : la troisième édition, qui date de 1742, fait presque mille pages et, avec ses planches, est quasiment un appendice de l'*Encyclopédie*. Dans la préface à l'ouvrage, Nicolas Aubin insiste bien sur le caractère d'usage de cette langue : « c'est qu'il n'en est pas des termes de Marine comme de ceux du langage commun, pour lesquels il y a un usage déclaré de la Cour & des bons Auteurs du

---

<sup>179</sup> Alain Cabantous, *Les citoyens..., op. cit.*, p. 84.

tems, qui sert de règle. Au contraire, la Cour & les Auteurs reçoivent les termes de mer des Mariniers, qui les donnent selon qu'ils les ont<sup>180</sup>. » Cette dernière réflexion soulignant les idiolectes qui particularisent encore cette langue. L'idée qui a alors présidé à l'élaboration de l'ouvrage est la suivante :

Il [le Dictionnaire] n'est pas moins nécessaire présentement pour les François, parce qu'ils s'appliquent à la marine plus qu'ils ne faisoient autrefois ; & cela donne lieu à la composition de beaucoup de livres, qu'on ne peut entendre facilement qu'avec l'aide d'un Dictionnaire. Mais sur tous les gens qui se destinent à cette profession en peuvent tirer beaucoup d'utilité<sup>181</sup>.

Sur cette question de l'apprentissage, Alain Cabantous note : « nécessairement précise, cette langue laborieuse, insolite, parfois compliquée, et riche obligeait pourtant à un apprentissage rapide<sup>182</sup>. » On remarque qu'il apparaît très tôt dans les lettres d'Adrien Mandat, et avant même que celui-ci n'ait embarqué ; on peut se reporter à la lettre n°11 d'Adrien Mandat à l'oncle Fraguier datée du 21 mai 1781, où l'on voit qu'il acquiert ce vocabulaire grâce au récit de bataille de M. de Boades : plus que par un dictionnaire, c'est avant tout par l'interaction que ce langage s'apprend. Or, le jargon tend à exclure ceux qui le pratiquent de la communauté :

Malgré son existence, son importance et sa pratique, cette langue professionnelle ne peut être réellement tenue pour fondatrice d'identité puisque son usage reste cantonné à un espace privilégié, à des activités précises et isolées d'où sont exclus les gens de la terre<sup>183</sup>.

La place du vocabulaire maritime est intéressante à étudier au XVIII<sup>e</sup> siècle, car à plusieurs reprises, on assiste à des « ouvertures » mais qui n'aboutissent jamais à une vulgarisation complète.

L'édition posthume des *Mémoires* de Duguay-Trouin en 1746 donna lieu à un débat sur la langue de la Marine. Ces *Mémoires* répondaient aux *Mémoires* de Forbin, premier officier de Marine à s'illustrer dans ce genre. Celles-ci avaient été publiées en 1729 et le lieutenant-général avait pris soin de faire relire son manuscrit par un secrétaire, Simon Reboulet, afin d'adoucir le style : un des effets de cette relecture fut très probablement de limiter les mots techniques, car il y en a assez peu. Cette adaptation au grand public est dénoncée par l'éditeur des *Mémoires* de Duguay-Trouin comme une forme de fictionalisation du texte, puisqu'il écrit :

C'est un ouvrage, qui, en mettant à part la pureté du stile & certain air de dignité, est à peu près dans le goût de celui qui parut, il y a environ quatre-vingt ans, sous le nom de Mémoires du

---

<sup>180</sup> Nicolas Aubin, *Dictionnaire de marine...*, op. cit., « Avertissement », p. 3.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>182</sup> A. Cabantous, *Les citoyens...*, op. cit., p. 85.

<sup>183</sup> *Id.*

sieur de Pontis [...], C'est-à-dire, que l'un & l'autre sont de ces espèces de Romans sérieux, où l'on fait parler directement des gens d'un nom connu<sup>184</sup>.

L'éditeur de Duguay-Trouin décide donc de prendre le parti inverse de Forbin, à savoir de maintenir les termes de marine au nom de la vérité historique :

Pour mettre ceux qui n'ont point de connoissance des détails de la Marine & qui en ignorent les termes, en état de lire les Mémoires de M. du Guay-Trouin, avec plus de plaisir ; on donne ici une Table Alphabétique qui explique les termes de Marine qui y sont employez ; & l'on y joint un Vaisseau à la voile gravé, avec des renvois qui en indiquent toutes les parties<sup>185</sup>.

Les *Mémoires* seront donc précédées de neuf pages de table alphabétique, ce qui sera une des premières percées du jargon maritime dans le grand public.

Dans un ouvrage sur le lexique au XVIII<sup>e</sup> siècle, Ferdinand Gohin évoque le brusque changement qui se produit au milieu du siècle :

De toutes les innovations survenues dans la langue du dix-huitième siècle, aucune ne fut plus importante que l'introduction du vocabulaire technique dans la langue littéraire et dans l'usage général. La littérature, qui avait eu au dix-septième siècle ses genres propres et qui jusqu'alors avait paru se suffire à elle-même, s'enrichit à cette époque des productions mêmes de la science ; les ouvrages scientifiques deviennent des ouvrages littéraires. Dès lors le vocabulaire littéraire se mélange fortement de termes techniques ; c'est toute une révolution qui s'est faite dans la langue ; commencée avec Fontenelle, elle obtint un succès rapide<sup>186</sup>.

La publication de l'*Encyclopédie* et la multiplication de journaux scientifiques spécialisés ont largement contribué à la diffusion des termes techniques... sauf pour la Marine : Jacques Nicolas Bellin pour les articles de lexique maritime se contente de piller Aubin ; quant au *Journal de marine ou Bibliothèque raisonnée de la science du navigateur*, il cumule les défauts : publié à Brest par Malassis, le tirage est relativement confidentiel – en témoigne l'absence d'une collection complète dans les bibliothèques de France - ; qui plus est, il reste encore trop spécialisé puisque l'on trouve le commentaire suivant à son sujet dans les *Mémoires secrets* :

Dans l'état de sécheresse auquel est réduit cet ouvrage périodique, dont on ne publie que huit cahiers par an, il ne peut être recherché que des gens du métier, ou des nouvellistes curieux de se mettre au fait d'un art très ignoré jusqu'à présent et devenu depuis la guerre, purement maritime, le sujet de toutes les conversations<sup>187</sup>.

Evoquant le cas du vocabulaire de la philosophie et des sciences, le linguiste note que « si un genre poétique devait jouir, à cet égard, de privilèges et pouvait même faciliter l'entrée du vocabulaire de la science dans le domaine interdit, c'était la poésie didactique<sup>188</sup>. »

Cependant, le genre ne s'illustre pas par des réussites : « Pour affranchir la poésie du style

---

<sup>184</sup> *Mémoires de Monsieur Du Guay-Trouin, lieutenant général des armées navales*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1740, p. vii.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. xiv-xv.

<sup>186</sup> Ferdinand Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1740-1789)*, Genève, Slatkine, 1903, p. 176.

<sup>187</sup> Bachaumont, *Mémoires Secrets*, Londres Adamson, 1784, t. 17, « 22 juin 1781 », p. 241-242.

<sup>188</sup> F. Gohin, *op. cit.*, p. 180.



noble qui proscrit à la fois le mot technique et le mot populaire, il fallait de l'audace peut-être, mais il fallait surtout du goût et un vrai sentiment de la poésie : c'était précisément ce qui manquait aux poètes didactiques<sup>189</sup>. » Aussi la *Navigation*<sup>190</sup> de Barthélémy Grée, dédiée aux officiers de Marine, n'échappe pas à la règle et recueille dès sa sortie une critique assassine dans le *Mercure de France* :

L'auteur se sera félicité sans doute d'avoir fait un Poème quelconque sur la Navigation. Mais s'il eût mieux consulté le génie de notre langue, de notre nation & de notre poésie, il eût compris que la Navigation, considérée comme un Art, ne peut jamais être le sujet d'un Poème. La poésie, a dit un critique, veut bien se charger de donner des préceptes, mais sur des sujets qui soient dignes de son langage, & dans lesquels elle puisse se faire entendre à tout le monde, sans descendre à des expressions techniques qui lui sont étrangères, qui blessent l'oreille de tous les gens de goût, & qui sont inintelligibles pour le plus grand nombre des Lecteurs.<sup>191</sup>

Si la mer est depuis longtemps un sujet poétique, la Marine, c'est-à-dire « ce qui concerne la navigation sur mer » (*Dictionnaire de l'Académie*), ne l'est pas : contraire au bon goût, elle pêche aussi par sa dimension hermétique. Le critique s'élève donc contre ces vers « hérissés de termes de calcul, de banque, de géométrie, de marine » (p. 82) et poursuit : « il entre ensuite dans le détail des diverses manœuvres que l'on fait dans un vaisseau, soit pour aller à la bouline, soit pour se mettre en panne, soit pour arrêter le mouvement du Navire. On sent la difficulté de ces détails techniques. » (p. 84) La mer est au mieux un sujet pour les poètes Anglais, « plus familiarisés avec l'élément qui les environne. » (p. 82)

La résistance au lexique maritime est donc extrêmement forte dans la société française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le dernier témoignage de ce phénomène serait les réflexions au sujet de Louis XVI dans la presse et dans les récits des contemporains au moment de son voyage à Cherbourg<sup>192</sup> : tous s'étonnent de le voir maîtriser un tel langage, si éloigné de la langue de Cour.

Adrien Mandat est bien conscient de la difficulté de compréhension des termes de marine par ses destinataires, en particulier par sa mère. Dans une des premières lettres qu'il écrit lors de sa campagne à Cadix dans l'escadre de Guichen, il propose de « faire, lorsque je serai revenu à Brest, un petit journal de toute ma campagne que je vous enverrai ; j'en retirerai toutes les latitudes, longitudes, airs de vents et termes de marine qui vous ennuieroient. » (L23. A Mme Mandat – En Mer, S.D. [août 1781, même jour que la précédente]) Il fait également preuve de sollicitude envers ses destinataires en leur donnant parfois une définition du terme technique qu'il emploie, comme avec son père : « hier, nous

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>190</sup> Barthélémy Grée, *La Navigation, poème en quatre chants*, Paris, Mériqot jeune, 1781. Disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5436542q.texteImage>. 175 p.

<sup>191</sup> *Mercure de France du 9 juin 1781*, Paris, Panckoucke, 1781, p. 81-82.

<sup>192</sup> Voir L84, n°3.

avons tiré, ainsi que m<sup>f</sup> de Guichen le coup de canon de partance [*en marge* : partance terme marin qui veut dire départ] » (L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781) On peut, dans ce dernier cas, considérer que cette définition n'est guère utile, puisque partance et départ sont deux mots de la même famille et que le contexte permettait de deviner sans trop se tromper. L'explication est parfois plus longue, comme quand Adrien Mandat explique à sa mère en quoi consiste le poste de capitaine d'armes ou le principe de la gamelle :

Le nommé Boussenet, fourier[sic] de Marine dont Papa me parloit étoit embarqué avec moi à bord du *Fendant* et y étoit capitaine d'armes, c'est-à-dire chargé de toutes les armes du bord et de la police. C'est une très jolie place à bord d'un vaisseau : jadis même, il y en eut qui prétendoient être avant les [f°2r°] gardes marines, ne les regardant que comme des cadets, mais l'ordonnance de 1765 qui nous donnoient le commandement sur eux et sur tous les bas officiers les attrapa furieusement ; par cette ordonnance nous avons rang après les capitaines de flûte, comme vous pouvez le voir dans l'almanach et nous faisons fonctions de sous-lieutenants dans les descentes. (L31. A Mme Mandat – Brest, le 21 novembre 1781)

Je ne sçais pas qui vous a dit que nous avons la gamelle : il n'y a aucun vaisseau dans l'armée à bord duquel les gardes de la marine ayent la gamelle ; au contraire, nous sommes à la table du général comme nous serions chez nos pères et mères, découpant les volailles, servant les plats qui sont devant nous, ainsi que les vins de liqueurs. Selon les ordonnances, nous devrions avoir la gamelle, mais alors le roi nous fournit des cages à poules, deux bouteilles de vins[sic] de Bordeaux par chaque garde-marine, une batterie de cuisine, des aricots[sic], du bœuf et du pain frais tous les jours et encore quelques choses, vous voyez que notre gamelle n'est pas si mauvaise et lorsque nous l'avons, nous nous cotisons et y mettons chacun 3 ou 400 frans[sic] [f°1v°] avec lesquels nous payons notre maître d'hôtel, nos cuisiniers et achetons des fruits secs, des liqueurs et de bonnes provisions pour la campagne. Mais heureusement, nous sommes à l'abri de tous ces soins : les capitaines se servent de notre batterie[sic] de cuisine et gardent pour eux les provisions que le roi nous <sup>e</sup>donne et nous donnent la table. (L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781)

L'amplitude donnée à l'explication traduit un souci de pédagogie qui tranche avec les autres passages des lettres, remplis de termes techniques qui ne sont pour la plupart pas connus du destinataire ni compréhensibles sans l'usage d'un dictionnaire. Comme nous l'avons vu précédemment, Adrien Mandat évoque ses activités maritimes et militaires indifféremment à ses deux parents, même s'il tend à écrire plus longuement à ce sujet à son père. On pourrait donc croire qu'il épargne davantage les termes techniques à sa mère, or le relevé des expressions de marine nous donne la liste suivante et nous permet de voir que c'est tout le contraire qui se produit :

Termes techniques uniquement dans les lettres à sa mère	Termes techniques présents chez les destinataires masculins (son père et l'oncle Fraguier)
Abattre en carène, aborder ; bâtiment neutre, barcasia, bâton de foc, batterie, bordée, boulets ramés, bouteille de babord, bricq ; carguer les voiles, casser la vergue sèche, chambre de conseil, chasser à toutes voiles, Chasser en avant	Accoster à portée de fusil, aller au mouillage, amure à babord, amurer la grande voile armement, arriver vent arrière, avantage du vent ; canonner, chaloupe, couper les câbles, couper la ligne, conserver sa volée ; débarquement,

<p>de l'armée, chebec, civadière, couler bas, couper le convoi, couper sa mâture, croiser, croiser au vent de l'armée, croisière, cutter ; déborder, dégréer, désarmement, descendre à terre, domaine ; échelle, embarquer, escadre d'évolution, escadre légère, entrer à toutes pompes, être en bataille, être par le travers de sa poupe ; gabarre, gaillard d'arrière, gagner le vaisseau, gagner le vent, goëlette, grand mât, grappins ; hamack ; jeter sa batterie à la mer ; latitude, ligne de combat, lougre, louvoyer, lutter contre le courant ; marcheur, (grand) mât de hune, mâture, mener à la remorque, mer grosse, mettre à la cape, mettre à la voile, mettre sous voile ; ordre de bataille ; petit mât de perroquet, prendre à son bord, périr dans le naufrage, porter son pavillon, paquebot ; queue du convoi ; sabords, se mettre en bataille, se mettre en ligne, se perdre sur un banc ; rallier, ravitailler, relever un vaisseau, réparer, repasser en France ; transports, trois ponts, tenir le vent, toucher [un banc] ; visiter ; yole.</p>	<p>décharge, démonter, détacher, division ; s'élever bord sur bord, élever au vent de l'ennemi, envelopper, escorter, être en calme ; lâcher sa bordée, laisser les cables filer par le bout ; manœuvrer, mâts, mât de misaine ; partance, passer de l'avant, prendre fuite, prendre l'ordre ; revirer de bord ; serrer la terre, serrer l'avant-garde ; tirer à bout portant, tirer des fusées, toutes voiles dehors ; vaisseau général, venir au vent.</p>
<p>Termes techniques présents chez tous les destinataires</p>	
<p>Abordage, amener, appareiller, armer, avaries ; bâtiment, biscayennes ; canot, capitaine, chasser, commandant, commandeur, conduite, convoi, corsaire, corvette ; débarquer, démâter, désemperer, doublés en cuivre ; embosser, enseigne, équipage, être de garde ; faire x pouces d'eau, faire signal, forcer de voiles, frégate ; galerie ; lieutenant, lunette ; major, mât d'artimon, mousse ; marcher, matelot, mouiller ; passer à poupe ; revirer de bord ; saluer, sextant, station, vaisseau de ligne.</p>	

Ainsi, on peut conclure de ce tableau que, si Mme Mandat a droit à des passages sur la Marine plus courts, ils sont en revanche plus saturés de termes techniques que les lettres destinées à son mari ou son beau-frère : par ailleurs, étant l'un et l'autre d'anciens militaires, les expressions liées à l'artillerie relèvent du connu ; la part de vocabulaire qu'ils ne sont pas en capacité de comprendre est donc plus faible. Les lettres à Mme Mandat sont celles qui contiennent le plus de termes renvoyant à des parties de bateau, mais également de locutions verbales indiquant des manœuvres, dont certaines ne relèvent pas du langage maritime vulgarisé : si « croiser » peut être facilement compris et figure, par exemple, dans le vocabulaire fréquent du *Journal Politique de Bruxelles*, « mettre à la cape » est extrêmement spécialisé : sur la période d'octobre à décembre 1781, où se concentrent la plupart des articles dédiés à la campagne de Grasse, on n'en trouve aucune occurrence ; il en est de même pour « carguer les voiles » ou « embosser ». La variété des termes employés dans la correspondance familière n'a donc absolument rien à envier aux écrits professionnels d'Adrien Mandat <sup>193</sup>.

<sup>193</sup> Voir Annexes B.1., B.2, B.3 et B.4.

Faut-il y voir une trace de pédantisme ? Sans doute un peu, mais l'étude chronologique de l'emploi des noms désignant les bateaux dans la correspondance permet d'avancer une autre hypothèse. Pour rappel, Adrien Mandat fait cinq campagnes : la première, pendant la guerre d'indépendance américaine sous les ordres de Guichen et de Grasse (L18 à L49), la seconde entre 1784 et 1786 aux Antilles (L69 à L80), la troisième sur les côtes françaises et à Saint-Domingue de la fin de 1786 à la fin de 1787 (L87 à L103), la quatrième en Méditerranée du côté de la Grèce entre mai et novembre 1788 (L117 à L121) et enfin la cinquième en station à Brest, d'avril 1790 à janvier 1791 (L139 à L149) : elles sont ici matérialisées en bleu.



figure b) Reconstitution des bornes temporelles des campagnes sous Antconq

La liste des noms de bateaux est intéressante car elle est constituée de 14 éléments, d'une spécificité linguistique variable. Par exemple, « bâtiment » et « vaisseau » sont des hyperonymes, c'est-à-dire des termes génériques qui contiennent dans leur définition les sèmes principaux pour désigner l'objet et qui peuvent avoir l'extension la plus large, c'est-à-dire renvoyer au plus grand nombre de référents dans le monde :



figure c) Distribution du mot « bâtiment » dans Antconq



figure d) Distribution du mot « vaisseau » dans Antconq

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les deux mots les plus utilisés et le plus régulièrement répartis sur l'ensemble du corpus, avec une légère surreprésentation durant les périodes de campagne. Si l'on étudie la distribution de l'expression « Vaisseau de + CDN », plus précise que « vaisseau » seul (par exemple, « vaisseau de x canons », « vaisseau de ligne », « vaisseau de guerre »), on remarque que cette répartition se concentre uniquement sur la première campagne.





figure e) Distribution du GN « vaisseau de \* » dans Antconq.

Les hyponymes sont plus précis que les hyperonymes : leur définition est fondée sur des distinctions sémantiques très fines, qui peuvent échapper au néophyte. La différence réside bien souvent dans la taille du bateau, mais également dans le nombre de mâts, dans la forme de la voile, dans l'usage etc. Ainsi, pour frégate, le *Dictionnaire de l'Académie* donne comme définition : « sorte de vaisseau de guerre de haut bord, moindre & plus léger à la voile que les grands vaisseaux », c'est un trois-mâts doté de deux batteries à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'un pont d'artillerie, armée de moins de 40 canons ; la corvette est un « petit bâtiment léger, dont on se sert ordinairement en mer pour aller à la découverte », le plus souvent possédant 3 mâts et armés avec moins de 20 canons.



Figure f) Distribution de « frégate » dans Antconq



Figure g) Distribution de « corvette » dans Antonq

Comme on peut le constater, le mot « frégate », bien qu'il soit un hyponyme, est fréquemment utilisé, traduisant à la fois une réalité concrète de la Marine du XVIII<sup>e</sup> siècle (c'est un format très utilisé car extrêmement pratique et d'un coût de maintenance moins élevé que les grands vaisseaux de ligne) et un emploi linguistique qui tend presque à en faire un hyperonyme, comme on peut le voir dans la phrase « Rodney est arrivé, l'escadre anglaise a passé hier au nombre de 40 vaisseaux et frégates devant la rade » (L39. A Mme Mandat – Martinique, le 3 mars 1782) En revanche, la corvette est employée moins fréquemment mais relativement régulièrement dans le corpus : elle tend à être davantage associée à un hyponyme.

On retrouve le même phénomène avec les bateaux auxiliaires plus petits comme « canot » et « chaloupe », la « chaloupe » ne se distinguant du canot que par la présence d'une voile, les deux étant propulsées à la rame.





le brick –graphié briq par Adrien Mandat – est un peu plus grand que le cutter, il possède deux mâts, un petit à l’avant, l’autre à l’arrière, en voiles carrées, là où la goélette aura des voiles auriques. Enfin, le lougre est un petit trois-mâts « à pibles », fréquents dans la Manche, proche dans ses qualités nautiques de la goélette et du briq. Dans cet ensemble, seuls les mots « goélettes » et « cutter » apparaissent dans le *Dictionnaire de l’Académie*.



Figure j) Distribution de « barcasia » dans Antconq (1 occurrence)

notre croisière a été bien infructueuse : nous n’avons pris qu’un maudit *barcasia* anglais armé en cutter que nous avons coulé à fond. (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)



Figure k) Distribution de « briq » dans Antconq (1 occurrence)

Enfin, m<sup>f</sup> le m<sup>rquis</sup> de vaudreuil dépêche en France le briq le *Dragon* et c'est par lui que j'espère que vous aurez de mes nouvelles. (L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782)



Figure l) Distribution de « cutter » dans Antconq (5 occurrences)

C’est la levrette, un *cutter* de 18 canons que m<sup>f</sup> de Guichen envoie à Brest. (L22. A Mme Mandat – En mer, S.D. [Août] 1781)

Notre croisière a été bien infructueuse : nous n’avons pris qu’un maudit *barcasia* anglais armé en *cutter* que nous avons coulé à fond. (L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781)

Le tems me presse et le canot du *cutter* le *Clairvoyant* qui va partir et qui emporte ma lettre me force de vous assurer au plus vite du respect et de l’attachement avec lequel j’ai l’honneur d’être. (L35. A Mme Mandat – En mer, le 17 décembre 1781)

« m<sup>f</sup> de Kersaint y a pris 2 frégates, un *cutter* et beaucoup d'autres petits bâtiments, le *cutter* et des frégates sont entrées hier ici. » (L40. A M.Mandat à son père – Fort Royal à la Martinique, le 23 mars 1782)



Figure m) Distribution de « lougre » dans Antconq (3 occurrences)

Le troisième est avec un petit lougre de l'armée qui, ayant voulu passer sous notre beaupré pour venir scavoir des nouvelles de m<sup>r</sup> le commandeur de la part du général, se fit démater. (L23. A Mme Mandat – En mer, SD [août 1781])

Après 14 mois d'attente et d'inquiétude, un lougre arrivé de la Martinique m'a enfin apporté des lettres de vous et de mon oncle Fraguier : vous devez bien juger avec quel empressement je les ai decacheté[sic] et lu[sic]. (L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783)

« on arme ici 5 bâtiments, une frégate, une corvette et 3 lougres. (L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784)



Figure n) Distribution de « goëlette » dans Antconq (9 occurrences)

m<sup>r</sup> du Bouzet m'a armé sur la goëlette du roi l'Utile de 8 canons [...] alors la goëlette sera attachée au bâtiment qui la remplacera, qui fournira pour l'armer un équipage et des officiers [...] la première fois que nous sommes sorti[sic] sur la goëlette, nous avons eu un tems affreux. (L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785)

Heureusement qu'il est arrivé dernièrement ordre du ministre de changer sous les deux mois les capitaines et les équipages des goëlettes. (L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785)

Jusqu'à présent, il n'a pu disposer que de la Puce qui est la goëlette de son neveu. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

J'appris que l'on doit acheter à la Nouvelle Angleterre quatre goëlettes destinées à revenir le long des côtes de S<sup>t</sup> Domingue, alors j'ai demandé à m<sup>r</sup> le baron de Barbazan, homme on ne peut pas plus aimable et Com<sup>dt</sup> la station, la permission d'aller sur l'escadre de m<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont à la Nouvelle Angleterre et celle de revenir sur une des goëlettes. (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

je devois d'abord retourner à S<sup>t</sup> Domingue en second sur une goëlette qu'on devoit acheter ici. (L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787)

On remarque que les mots les moins courants comme « barcasia », « briq », « cutter » et « lougre » sont majoritairement utilisés dans les lettres de la première campagne et de préférence dans des lettres adressées à sa mère ; Adrien Mandat utilise « goëlette », le terme le plus susceptible d'être connu par sa destinataire pour les campagnes suivantes.

Certains mots sont de véritables raretés, comme la « yole » qui est une variété de « canot »



Figure o) Distribution de « yole » dans Antconq (1 occurrence)

« nous nous embarquons en conséquence le lendemain, mon camarade et moi, dans ma petite iole, grande comme la moitié de votre nacelle, pour faire 7 lieues par mer. (L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785)

On remarquera dans cet unique exemple que la rareté du mot est compensée par la comparaison avec la « nacelle », c'est-à-dire le « petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on se sert pour passer une riviere. » (*Encyclopédie*)



--	--

Figure p) Distribution de « chébec » dans *Antconq* (1 occurrence)

Nous avons appri[sic] ce matin qu'une frégate, deux chébecs et deux autres petits bâtiments algériens ont paru ces jours-ci le long de la côte. (L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786)

L'insertion du terme « chébec » entre la « frégate » et l'expression « et deux autres petits batiments algériens » permet à la destinataire, qui ignore sans doute le mot, d'imaginer ainsi un bateau de taille moyenne, et de style méditerranéen, avec des voiles latines et non des voiles carrées, comme celles utilisées par les grands vaisseaux de ligne européens.

--	--

Figure q) Distribution de « paquebot » dans *Antconq* (2 occurrences)

Enfin, ma chère Maman, le paquebot se décide à partir et me fournit une occasion de vous écrire. [...] le paquebot du premier may n'est pas encore arrivé. (L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787)

Le mot « paquebot » est un emprunt à l'anglais qui se popularise uniquement au XIX<sup>e</sup> siècle ; d'emploi encore rare à l'époque d'Adrien Mandat<sup>194</sup>, il est ici éclairé par le contexte qui implique l'envoi et la réception de lettres ou de « paquets ».

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Figure r) Distribution de « gabarre » dans *Antconq* (17 occurrences)

« on arme point pour les Indes ni pour l'Amérique. Il n'y a que des gabarres du bois à Bayonne, au Havre et dans d'autres ports le long des côtes de France. » (L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783)

Il y a une division de 6 gabarres qui vont dans le nord chercher des matures. Cette division sera commandée par m<sup>r</sup> du Clesmeur. (L65. A Mme Mandat – Brest, 26 mars 1784)

Elle n'en aura pas autant qu'elle en mérite, attendu que la gabarre la *Sincère* qui est porteuse de la lettre part demain et ne me laisse que peu de tems à ma disposition. (L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785)

J'ai reçu une lettre de m<sup>r</sup> de Lagrange et mon habit par la gabarre la *Lamproie*. (L101. A M. Mandat – Port-au-Prince, le 2 mai 1787)

Le terme « gabarre » est quelque peu différent. Ce n'est pas un nouveau mot à proprement parler puisqu'il est signalé dans le *Thresor de la langue Françoise* de Jean Nicot en 1606, sous la définition « *espece de nasselles ou bateau* », mais il disparaît des dictionnaires avant de réapparaître au début du XIX<sup>e</sup> sous la plume de Baudelaire : « Et mon âme dansait, dansait,

<sup>194</sup> Voir L102, n.2.

vieille gabarre / Sans mâts, sur une mer monstrueuse et sans bords ! » (*Les Fleurs du Mal*, « Tableaux Parisiens - XC Les sept vieillards ») Comme pour « paquebot », Adrien Mandat n'explique pas directement le mot mais le place dans un contexte qui éclaire le sens pour la destinataire : celle-ci comprend alors qu'il s'agit d'un bâtiment de transport de matériel.

La multiplication des termes spécifiques désignant les bateaux nous amène à déduire que le lexique contribue à la stratégie globale de construction de l'ethos d'officier de Marine d'Adrien Mandat : parler comme un « marin » dans les lettres familières, c'est justifier d'une intégration réussie dans le monde professionnel, au risque d'exclure sa destinataire de la compréhension de ce même monde. Avec une intensité moindre, le phénomène continue pour la seconde et la troisième campagne, avec les termes « chébec », « gabarre » et « paquebot », qui renvoient à des bateaux davantage utilisés dans les Antilles et en Méditerranée. Si Adrien Mandat ne renonce pas à la précision dans le choix des termes, on voit qu'il emploie, il se repose cependant davantage sur les hyperonymes « bateau » et « vaisseau » : c'est peut-être le signe que le désir d'affirmation de soi est moins grand qu'au début de la correspondance.



En posant la question de la littérarité dans ce chapitre, force est de constater qu'on ne peut guère parler de réussite littéraire dans le cas de la correspondance d'Adrien Mandat. Pour le jeune officier, la dimension utilitaire de la lettre est plus importante que la dimension esthétique : bien souvent la lettre d'affaire s'invite dans la lettre familière dont elle est le repoussoir. La lettre est souvent comprise comme une obligation sociale, nécessaire à la constitution d'un réseau : les lettres d'affaire des parents complètent les lettres d'étreinte ou de condoléance d'Adrien Mandat. Par conséquent, ces lettres peuvent apparaître stéréotypées : non seulement le cérémonial, c'est-à-dire les usages de politesse, est parfaitement respecté, mais les stratégies discursives proposées par les secrétaires sont assez facilement suivies. Néanmoins, il ne faut pas voir dans ses emplois de lieux communs un manque d'originalité : c'est avant tout une manière d'être efficace, notamment dans les lettres de demandes ou d'excuses où se négocie plus fortement le rapport de place auprès du destinataire, dont l'épistolier dépend financièrement et moralement. Qui plus est, les commentaires d'Adrien Mandat sur ses propres lettres montrent qu'il oscille entre le respect des règles d'écriture et les tentatives plus libres. La lettre familière apparaît comme une forme souple, qui se caractérise par l'absence d'une structure fixe : les thèmes s'enchaînent, sans véritable lien entre eux, au risque du pêle-mêle ; quant aux parties plus codifiées comme le début et la fin de lettre, elles sont l'endroit où Adrien Mandat s'essaie aux variations, abandonnant parfois le style simple

pour le style galant. S'il n'est pas auteur, Adrien Mandat n'est pas pour autant fade imitateur des modèles proposés par les secrétaires : un des indices de sa compétence en tant qu'épistolier est la forte prise en compte du destinataire dans les choix des thèmes par exemple. Cela se traduit par l'adoption d'une écriture genrée, Adrien Mandat faisant le distinguo avec ses correspondants masculins et féminins. Non sans paradoxe, puisque le vocabulaire maritime, trop technique pour la lettre familière, est abondamment employé dans les lettres à sa mère, alors que cette dernière est la moins à même de le comprendre. Une telle posture n'est pas simplement esthétique, elle est également éthique : insérer des comptes ou saturer la lettre de termes de marine sont les traductions stylistiques d'une représentation de soi, à savoir celle d'un officier de marine devenu pleinement autonome.



Lettre	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
<b>75</b>	Pas de lettres reçues	Difficultés liées à la météo	Arrivée de M. de Clugny à la Guadeloupe	Adrien Mandat ne touchera pas d'argent en plus	Bonne santé d'Adrien Mandat	Plaintes : campagne qui lui coûte trop	Tristesse d'Adrien Mandat	Anecdote du bal manqué	Lettres pas reçues	Critique des colonies			
logique	Cause	∅	∅	∅	Opposition	Conséquence	∅	∅	Conséquence				
syntaxique	∅	∅	M. de Clugny	∅	moins agréable	misère	bal	∅	ce désagrément				
<b>76</b>	Réception lettre	Nouvelles famille	Annnonce de l'armement sur l'utile	Chasse aux interlopes	Départ bâtiment pour France & printemps	Possibilité d'écriture lettre	Pas de lettres de l'oncle Fraguier ni frère	Arrivée bâtiments de France	Tentative de récupérer de l'argent	Promesse d'écrire des lettres			
logique	Conséquence	∅	∅	∅	Conséquence	∅	Opposition	∅	∅				
syntaxique	qui...	vous croyez, écrit	service assez agréable	∅	et ... dorénavant	∅	quoique	∅	∅				
<b>77</b>	Reproche car pas reçu de lettres du père	Arrivée fréquente de bâtiments de France	Pas reçu de lettres des autres	Croisière dans les îles	Difficulté du métier	Changement d'affectation	Hivernage aux Antilles	Adresse des lettres à la Guadeloupe	Collection de coquillages	Bassigny	Promotion prochaine ?	Achat de tabac	Promesse d'écrire et commissions affectives
logique	Opposition	Addition	∅	Conséquence	Opposition	∅	Conséquence	∅	∅	∅	∅	∅	∅
syntaxique	recevoir nouvelles	reproches	∅	et	heureusement	∅	∅	∅	naturaliste	∅	∅	∅	∅
<b>80</b>	Relève des frégates	Retour France	Demande de congé	Renoncé à suivre M. de Clugny	Emprunt d'argent	Bon caractère de M. de Clugny	Affaire de Giraudou	Critique du vicomte de Damas	Bilan de la campagne	Besoin d'argent et vêtement à son arrivée	Plus de vie sociale aux Antilles	Récit révolte de la Dominique	Promesse d'écrire
logique	∅	∅	∅	∅	∅	Exemple	Opposition	∅	Conséquence	Conséquence	∅	∅	∅
syntaxique	∅	∅	destination de mon bâtiment	M. de Clugny	il	∅	ce que	∅	∅	∅	ce pays-ci	∅	∅
<b>81</b>	Arrivée de la Danaé à Brest	Départ pour Nully retardé	Défense de quitter le département	Ecrit à oncle Fraguier	Envie d'aller à Nully	Besoin de vêtement	Congé sera probablement raccourci	Plaisir de voir Brest	Mort camarade	Débarquement des malles	Droits excessifs sur le tabac	A reçu de l'argent	Arrivera trop tard à Nully pour voir son frère
logique	∅	Cause	Conséquence	Cause	∅	∅	∅	Opposition	∅	Opposition	Addition	∅	∅
syntaxique	désarmé	difficulté	que	que	∅	∅	∅	ce moment-ci	∅	ce moment-ci	∅	∅	depart, arriver
<b>83</b>	Récit de son voyage à Paris	Bien reçu par ses cousins	Promenade sur les boulevards	Visite chez M. de Portes pour donner une lettre	Va trouver quelqu'un avec qui voyager à Toulon	Visites à M. Raclet, à M. de Mailly, ainsi que chez les tailleurs	Départ de l'oncle Fraguier et des Mandat à la Falaise	Passion de l'oncle pour la philanthropie	Commission affective de l'oncle pour Maman	Nouvelle de la visite du roi à Cherbourg	Récit disgrâce du cardinal de Rohan	Commission affective	
logique	∅	Exemple	∅	Consequence	Addition	∅	∅	∅	∅	∅	∅		
syntaxique	paris, ici	cette dernière	∅	il m'a dit	j'ai vu aussi, je vais chez	∅	Mon oncle	il	∅	∅	∅		

# CONCLUSION

## LE « CAS » ADRIEN MANDAT

Dans un ouvrage devenu désormais un classique de l'épistémologie, Antoine Prost affirmait :

C'est la question qui construit l'objet historique, en procédant à un découpage original dans l'univers sans limites des faits et des documents possibles. Du point de vue épistémologique, elle remplit une fonction fondamentale, au sens étymologique du terme, puisque c'est elle qui fonde, qui constitue l'objet historique<sup>1</sup>.

Cette réflexion est juste aussi pour la critique littéraire : quand on choisit d'étudier un texte, on le constitue en objet littéraire, mais cette opération n'est possible que si ce texte pose « question ». Dans le cas d'Adrien Mandat, la question initiale était de savoir s'il existait une écriture de l'officier de marine, plus particulièrement dans le cas de la lettre familière. Après un travail de contextualisation par le biais d'archives, en confrontant les lettres d'Adrien Mandat avec d'autres récits contemporains, une autre question a émergé : l'écriture de soi peut-elle dire l'Histoire ? La question se pose d'autant plus quand cette écriture de soi emprunte le genre de la lettre familière. Elle suppose en effet une forme de connivence entre l'épistolier et son destinataire, or cette connivence est paradoxale : tantôt elle révèle des secrets, tantôt elle rend opaque certains événements. Ainsi, alors même que le fonds Grancey est extrêmement riche en documents, des personnages restent non identifiés ou des calculs demeurent incompréhensibles : on ne « ressuscite » donc jamais complètement le passé.

Les lettres ont pu néanmoins être lues comme un témoignage, que Jean-François Chiantaretto définit ainsi :

Posons, au moins provisoirement, une définition minimale du témoignage : récit en première personne authentifié par la parole de celui qui raconte et qui garantit, par l'acte même le constituant comme témoin, l'existence de l'événement raconté<sup>2</sup>.

L'historien rappelle par ailleurs la dimension judiciaire du témoignage : raconter son expérience, c'est appeler ses contemporains à porter un jugement sur ce que l'on raconte, c'est également mettre l'événement en demeure d'entrer dans l'Histoire. Constatant « le “retour” spectaculaire de

---

<sup>1</sup> Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1996, p. 79.

<sup>2</sup> Jean-François Chiantaretto, « Préface », *L'écriture de soi peut-elle dire l'histoire ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou, 2002, p. 10.

l'événement<sup>3</sup> », François Dosse en donnait la définition suivante : « l'événement est pris ici dans sa capacité à bouleverser la psychologie collective d'une opinion publique<sup>4</sup>. » La lettre-relation de la bataille des Saintes, où Adrien Mandat entame un « travail de mémoire » qui prendra sa forme la plus aboutie dans son unique portrait, rentrerait dans la catégorie du témoignage dans la mesure où par l'écriture de l'événement catastrophique, Adrien Mandat lie son expérience en tant que sujet au reste de la communauté. Il s'agit bien de faire de ce jour le jour de « l'héroïsme français ». Cependant, que faire des autres lettres, celles qui narrent les « non-événements », l'écriture quotidienne du quotidien, sans véritable recul ou distanciation ? A bien des égards, on se rend compte que la lettre familière, bien qu'elle mette en avant un idéal de sincérité et de « transparence des cœurs », se passe des processus de certification en vérité : chez Adrien Mandat, approximations, erreurs, cachotteries voire gros mensonges se succèdent. La vérité est bien souvent ailleurs... Notant qu'on comprend aussi par témoignage un texte qui traduit un « investissement en écriture<sup>5</sup> », Jean-Jacques Chiantaretto remarque qu'un témoignage ne peut pas être réduit à l'état de simple document, et c'est particulièrement vrai dans le cas d'Adrien Mandat : dans la masse de documents qui constitue le fonds Grancey, la correspondance tient une place à part, tant physiquement puisqu'on a pris soin de la conserver et de la séparer du reste, que « spirituellement » dans la mesure où elle a indéniablement une « charge d'âme », au regard, par exemple, des documents administratifs ou des journaux de bord.

Le courant historique de la microhistoire permet d'envisager ensemble le banal et l'exceptionnel, le document et le témoignage. Surgissait une autre question, celle de la représentativité de l'individu par rapport à sa communauté d'origine ; mais pour être exemplaire, il faut que l'individu n'ait pas trop de traits uniques ou accidentels. En effet, l'histoire par cas amène à se poser les questions suivantes :

Quelles peuvent être les formes et la portée de raisonnements qu'un cas, une fois qu'on a choisi de le décrire et de l'analyser comme tel, en détaillant aussi avant qu'il est possible ses propriétés particulières, requiert du raisonneur qui entend préserver la signification locale d'une singularité, alors même qu'il veut en tirer par généralisation une connaissance transposable à d'autres cas ? Comment s'établit logiquement la validité générale à laquelle peut prétendre une démarche de connaissance lorsqu'elle veut argumenter ses assertions à partir de cas, c'est-à-dire à partir de descriptions dont l'auteur accepte d'emblée que la liste des traits descriptifs qu'il retient comme pertinents puisse être indéfiniment allongée pour mieux en identifier la singularité<sup>6</sup> ?

---

<sup>3</sup> François Dosse, *Renaissance de l'événement, Un défi pour l'historien : entre sphynx et phénix*, Paris, P.U.F., 2010, p. 1

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>5</sup> Jean-François Chiantaretto, *op. cit.*, p. 12.

<sup>6</sup> Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, « Penser par cas, raisonner à partir de singularités », *Penser par cas*, dir. Jacques Revel, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 13.

Officier de marine dans une famille plutôt robine ou militaire « de terre », champenois, et donc terrien, dans un milieu où Bretons et Provençaux sont majoritaires, aîné de famille, qui plus est riche héritier, dans un métier réservé aux cadets pauvres : Adrien Mandat sort du cadre, même si les travaux de Michel Vergé-Franceschi avaient montré que celui-ci n'était pas si rigide. Si on peut articuler quand même le parcours individuel d'Adrien Mandat à l'ensemble de la structure sociale des officiers de marine, peut-on aller jusqu'à l'ériger en modèle de son groupe ? Probablement pas, il ne faudra donc pas considérer cette trajectoire professionnelle comme le *parangon* d'une carrière d'officier de marine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Adrien Mandat n'est pas non plus un « personnage historique » au sens de l'Histoire traditionnelle qui désigne les « héros » appelés à figurer dans le roman national. Mais dans la mesure où la microhistoire nous mène aux portes de l'anthropologie, les lettres d'Adrien Mandat permettent de reconstituer l'état d'esprit d'un « acteur » de l'histoire<sup>7</sup>, dont la mentalité qui révèle indirectement le fonctionnement de la société. Comme le note Jacques Revel, « au cours de la vie de chacun, d'une manière cyclique, naissent des problèmes, des incertitudes, des choix, une politique de la vie quotidienne qui a son centre dans l'utilisation stratégique des règles sociales<sup>8</sup> ». La correspondance permet effectivement de voir comment Adrien Mandat négocie sa carrière et son identité sociale, mais dans ce genre d'analyse, il faut se méfier de soi-même, ainsi qu'Alain Corbin le rappelle :

Tout compte fait, le plus grave à mes yeux n'en demeure pas moins l'anachronisme psychologique. Le pire, c'est la tranquille, abusive, aveugle certitude de la compréhension du passé. Délimiter les contours du pensable, repérer les mécanismes de l'émotion nouvelle, la genèse des désirs, la manière dont, en un temps donné, s'éprouvent les souffrances et les plaisirs, décrire l'habitus, retrouver la cohérence des systèmes de représentations et d'appréciation constitue l'indispensable<sup>9</sup>.

De ce point de vue, on peut voir dans les lettres d'Adrien Mandat à quel point la participation à la Guerre d'Indépendance américaine a été une expérience fondatrice pour toute une génération de jeunes officiers, mais la correspondance montre également qu'Adrien Mandat ne fait pas le lien entre ce qu'il vit et découvre en 1781 à Boston et les événements révolutionnaires qu'il subit à Brest en 1791. La simplicité des mœurs américaines qui le séduit là-bas ne lui permet en aucun cas de s'affranchir des vieux schémas sociaux et de comprendre l'égalité revendiquée en France par ses propres matelots. D'un autre côté, bien que la société de cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par le poids souvent écrasant de la communauté sur l'individu, on ne peut qu'aboutir à la conclusion que le métier d'officier a été bien plus qu'un état pour Adrien Mandat : il a été une véritable

---

<sup>7</sup> Christian Delacroix, « Acteur », *Historiographies. Concepts et débats*, op. cit., p. 651-663.

<sup>8</sup> Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social », *Jeux d'échelles, La micro-analyse à l'expérience*, dir. Jacques Revel, Paris, Seuil/Gallimard, « Hautes études », 1996, p. 21.

<sup>9</sup> Alain Corbin, *Le Territoire du vide, L'Occident et le désir du rivage*, Paris, Champs Histoire, p. 7.



vocation, par goût de voir la mer et de naviguer, bien avant que les Romantiques ne popularisent l'océan comme espace d'émancipation et de liberté à travers le personnage du corsaire. Les lettres nous renvoient alors à l'éternelle opposition entre le déterminisme du groupe et la liberté individuelle dans les choix d'une vie.

Comme le rappelle également Alain Corbin : « procéder à des études de cas, c'est risquer la non-représentativité, l'induction hâtive, la dérisoire constitution d'un florilège insignifiant<sup>10</sup>. » La monographie est donc un exercice piège :

Plus prosaïquement, la monographie, forme privilégiée de la recherche, est associée aux conditions et aux règles professionnelles d'un travail : à l'exigence d'une cohérence documentaire ; à la familiarité qui est supposée garantir la maîtrise de l'objet d'analyse ; à une représentation du réel qui paraît souvent requérir l'inscription d'un problème dans une unité « concrète », tangible, visible. Le cadre monographique est habituellement conçu comme un cadre pratique, celui dans lequel on rassemble des données et des preuves [...] Mais il est supposé inerte, on l'a dit. Des centaines de monographies ont fourni le socle de l'histoire sociale, bâties à partir d'un questionnaire général. Le problème posé par chacune d'elles n'était pas celui de l'échelle d'observation, mais celui de la représentativité de chaque échantillon par rapport à l'ensemble dans lequel il avait vocation à s'intégrer comme une pièce doit trouver sa place dans un puzzle<sup>11</sup>.

Comme nous l'avons remarqué, le passage à l'échelon supérieur, celui du groupe professionnel, est délicat. A bien des égards, les quatre camarades mémorialistes d'Adrien Mandat ont permis de distinguer la « part commune » des traits individuels, mais ce jeu de comparaison s'avère limité. Les contextes d'écriture sont radicalement différents : Cotignon écrit pour lui, il peut donc se permettre de faire des récits un peu « crus », écrits pour le simple plaisir de se remémorer les facéties et les bonnes aventures de sa jeunesse ; Scipion de Castries écrit pour son neveu Ernest, qui mourra avant d'avoir lu ses *Mémoires* : il est en position d'autorité et se permet ainsi d'être parfois extrêmement critique. Adrien Mandat, lui, écrit des lettres à ses parents, dont il est financièrement et moralement dépendant : il doit leur plaire, par conséquent, les aspérités de la réalité sont gommées ou omises. Si ces cinq hommes ont le même métier, s'ils vivent à peu près les mêmes choses, les contraintes du genre employé - écriture immédiate pour la lettre, rétrospective pour les mémoires - les poussent à ne pas donner le mêmes sens aux expériences qu'ils font. La logique de série se révèle donc limitée et chercher des traits génériques ne fait que souligner davantage la singularité d'Adrien Mandat .

Enfin, force est de constater que l'enquête aboutit à une prolifération de détails, prolifération qui est renforcée par le genre même de la lettre familière : on y dit tout et n'importe quoi, sans ordre ni hiérarchie, les boutons d'acné comme les folies du perroquet voisinent avec la visite du roi à Cherbourg ou la bataille des Saintes. Dans ces conditions, « qu'est-ce qui est important et qu'est-ce

---

<sup>10</sup> *Id.*

<sup>11</sup> Jacques Revel, « Micro... », *op. cit.*, p. 19.

qui ne l'est pas <sup>12</sup>? » s'interroge Jacques Revel. Qui plus est, dans notre double perspective, historique et littéraire, ce qui intéresse un domaine n'intéresse pas forcément l'autre : ainsi, les lettres écrites en 1784-1786 sont celles où Adrien Mandat atteint une forme de maturité en tant qu'épistolier, mais elles sont quasiment « vidées » de substance événementielle...

Alors que nous cherchions s'il existait une « forme » d'écriture d'officier de marine, nous devons déplorer en même temps qu'Antoine Prost<sup>13</sup> et Henri Iréné Marrou<sup>14</sup> l'absence de documents similaires : la seule correspondance d'un officier de marine, chevalier de Malte, Louis Marie Auguste d'Estourmel, n'a absolument rien en commun avec celle d'Adrien Mandat . Peut-on alors considérer que les traits stylistiques singuliers repérés dans les lettres Adrien Mandat sont liés à l'exercice de son métier, et par conséquent, présents chez d'autres officiers ? L'évacuation des procédés de la fiction (dramatisation et description) au profit d'une « banalisation » du style, ainsi que l'emploi du vocabulaire maritime, permettent de voir comment Adrien Mandat envisage les différents genres qui sont à sa disposition pour raconter son expérience (conte, journal de bord, relation), mais n'implique pas que sa manière d'envisager la « forme » de la lettre familière soit celle de tous. Faute de point de comparaison, nous sommes bien obligés de considérer la correspondance d'Adrien Mandat comme un *hapax* historique et littéraire.

Cette impossible conclusion nous renvoie à la réflexion quelque peu grinçante d'Antoine Prost sur les auteurs de monographies :

Engagés dans cette direction, les historiens se transforment en orfèvres ou en horlogers. Ils produisent de petits bijoux, des textes ciselés où brillent leur savoir et leur savoir-faire, l'étendue de leur érudition, leur culture théorique et leur ingéniosité méthodologique, mais sur des sujets infimes qu'ils maîtrisent splendidement, ou sur des sujets qui ne prêtent pas à conséquence pour leurs contemporains. [...] Les collègues qui les lisent ne peuvent qu'applaudir ces exercices de virtuosité, et la corporation pourrait ainsi devenir un club d'autocélébration mutuelle où l'on prendrait plaisir à apprécier ces petits chefs-d'œuvre artisanaux. Mais après ? *And then, what ?* Où nous conduit une histoire qui déploie des trésors d'érudition et de talent à traiter des objets insignifiants ? Ou plus exactement, qui n'ont de sens et d'intérêt que pour les historiens du domaine<sup>15</sup> ?

On ose espérer que la correspondance d'Adrien Mandat ne sera pas considérée par ses lecteurs comme un « objet insignifiant », ni qu'elle ne « prête pas à conséquence pour ses contemporains ». Que nous apprend-t-elle si ce n'est que, si la vie à bord a changé depuis trois siècles, certaines choses restent immuables ? A l'heure où une vision techniciste a transformé les coursives des bateaux, jadis grouillantes de centaines de matelots, en quasi-désert, la correspondance d'Adrien Mandat souligne l'importance de la sociabilité en mer, fondée sur la pratique assidue des arts et des

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>13</sup> A. Prost, *op. cit.*, p. 291 : « L'historien ne trouve pas toujours autant d'exemples qu'il le souhaiterait. »

<sup>14</sup> Henri-Iréné Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, p. 66 : « Les documents conservés ne sont pas toujours (l'expérience suggère presque d'écrire : ne sont jamais) ceux que nous voudrions, ce qu'ils faudrait qu'ils soient. Ou il n'y en a pas, pas assez. »

<sup>15</sup> A. Prost, *op. cit.*, p. 286.

lettres, la nécessité de valeurs communes bien comprises sans quoi l'esprit d'équipage se dissout et, leçon essentielle pour les commandants devenus maintenant *managers*, que l'amabilité et l'humour sont parfois les derniers moyens de se faire obéir quand toute discipline a disparu.

# TABLE DES MATIERES TOME I

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS **Erreur ! Signet non défini.**

REFERENCES

INTRODUCTION.....	15
HISTOIRE ET DESCRIPTION GENERALE DU FONDS GRANCEY.....	25
<i>Place de la correspondance d'Adrien Mandat dans le fonds Grancey.....</i>	<i>29</i>
<i>Caractéristiques de la correspondance d'Adrien Mandat.....</i>	<i>31</i>
CARACTERISTIQUES GRAPHIQUES ET ORTHOGRAPHIQUES DE LA CORRESPONDANCE.....	38
<i>Orthographe.....</i>	<i>38</i>
<i>Accentuation.....</i>	<i>40</i>
<i>Ponctuation et capitalisation.....</i>	<i>41</i>
<i>Agglutination.....</i>	<i>41</i>
<i>Conjugaison.....</i>	<i>42</i>
<i>Grammaire.....</i>	<i>43</i>
<i>Principes d'établissement du texte.....</i>	<i>44</i>
INTERET DE LA CORRESPONDANCE D'ADRIEN MANDAT -GALLIOT-MARIE DE MANDAT-GRANCEY.....	46
<i>Littérarité de la correspondance.....</i>	<i>46</i>
<i>La correspondance comme document.....</i>	<i>49</i>
<i>Correspondance comme discours et comme faire.....</i>	<i>51</i>
<i>Correspondance comme texte.....</i>	<i>52</i>
CAHIER ICONOGRAPHIQUE.....	57
SELECTION DE PAGES DE MANUSCRITS.....	59
TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES FILIGRANES.....	67
CARTOGRAPHIE DU RESEAU MANDAT (1781-1791).....	85

PREMIERE PARTIE ADRIEN MANDAT DES LUMIERES A LA CONTRE-REVOLUTION (1781-1791) .....	93
Chapitre I Education.....	95
I. LA CORRESPONDANCE COMME TMOIGNAGE D'UNE VOCATION.....	95
II. ENTRE PEDAGOGIE DOUCE ET INSTRUCTION DANS LA DOULEUR : LE CHOIX DE LA MAISON D'EDUCATION PARTICULIERE .....	99
<i>II.1. Le prix du rêve</i> .....	100
<i>II.2. Une correspondance croisée : Adrien Mandat entre « Maman » et M. Jon</i> .....	103
<i>II.2.a) Adrien Mandat par lui-même : autoportrait en élève modèle</i> .....	104
<i>II.2.b) Adrien Mandat et son professeur : du portrait mitigé d'un adolescent immature à la défense du pédagogue</i> .....	105
<i>II.3. Eléments de la pédagogie de M. Jon</i> .....	108
III. DE L'INSTRUCTION AU COMPAGNONNAGE : ADRIEN MANDAT ASPIRANT PUIS GARDE-MARINE A BREST .....	114
<i>III.1. Un modèle de formation continue : des salles à la vie embarquée</i> .....	115
<i>III.2. L'examen devant Bezout : un rite de passage</i> .....	118
<i>III.3. Un examen officieux passé sous silence : bizutage des gardes et farces de potaches</i> .....	123
<i>III.4. Le rôle des officiers-mentors : le commandeur de Dampierre et M. du Pavillon</i> .....	126
<i>III.5. Une formation sur le modèle du compagnonnage : savoir-être et savoir-faire</i> .....	132
CHAPITRE II LA GUERRE D'INDEPENDANCE (1781-1783).....	141
I. LA FRANCE ET LA GUERRE D'INDEPENDANCE AMERICAINE AVANT 1781 .....	141
<i>I.1. La campagne de d'Estaing (1778-1780)</i> .....	143
<i>I.2. La campagne de Ternay et l'expédition de Rochambeau (1780-1781)</i> .....	147
II. ADRIEN MANDAT, SPECTATEUR DE LA CAMPAGNE DE GRASSE (JANVIER 1781-JUN 1781) 148	
<i>II. 1. Un vague écho des nouvelles de mer</i> .....	149
<i>II. 2. Adrien Mandat, reporter de guerre</i> .....	150
III. ADRIEN MANDAT, ACTEUR DEÇU DE LA CAMPAGNE DE GUICHEN (JUILLET-AOUT 1781) .. 153	
<i>III.1. Ennui au siège de Gibraltar</i> .....	154
<i>III.2. Insupportables Espagnols</i> .....	156
IV. ADRIEN MANDAT, ACTEUR ENTHOUSIASTE DE LA CAMPAGNE DE GRASSE (SEPTEMBRE 1781-AVRIL 1782) .....	160
<i>IV.1. Retour à Brest : annonce de la victoire de la Chesapeake</i> .....	160
<i>IV.2. La campagne des Antilles : un désastre camouflé</i> .....	163
<i>IV.3. La bataille des Saintes (9-12 avril 1782) : une défaite historique</i> .....	168

V. L'ERRANCE DE VAUDREUIL (MAI 1782-JUIN 1783) .....	172
<i>V.1. Le goût amer de la défaite</i> .....	173
<i>V.2. L'escale à Boston ou l'enthousiasme américain</i> .....	176
<i>V.3. Une fin de campagne chaotique : sur les rives de Porto-Cabello</i> .....	178
CHAPITRE III DE LA FIN DE L'HISTOIRE AU « GRAND TOUR » (1783–1788) .....	184
I. LE CONSEIL DE GUERRE DE LORIENT (JUILLET 1782-JUIN 1784) : UN EVENEMENT PASSE SOUS SILENCE .....	185
<i>I.1. Eté 1782 : le retour de Grasse, entre triomphe et déroute</i> .....	186
<i>I.2. La division de la Marine</i> .....	190
<i>I.3. Le symptôme d'une crise du commandement</i> .....	194
<i>I.4. Le silence médiatique en France autour du Conseil de guerre</i> .....	196
<i>I.5. Un scandale international : le traitement de l'affaire dans la Gazette de Leyde</i> .....	200
II. TRISTES TROPIQUES : LE GRAND SILENCE DES ANNEES 1784-1785 LORS DE LA CAMPAGNE DE LA DANAE AUX ANTILLES .....	207
<i>II.1. Le retour triomphal de Suffren (mars 1784)</i> .....	208
<i>II.2. Ennuyeuse lutte contre la contrebande aux Antilles</i> .....	211
<i>II.3. Le départ de l'expédition de La Pérouse (été 1785)</i> .....	214
III. L'ANNEE 1786 : L'ANNEE FASTE DE LA MARINE FRANÇAISE .....	217
<i>III.1. La visite du Roi à Cherbourg (juin 1786)</i> .....	218
<i>III.2. La Réforme de Castries (avril-septembre 1786)</i> .....	220
IV. LES CAMPAGNES EN MEDITERRANEE (1786 & 1788) : UN « GRAND TOUR » DU PAUVRE ?	224
<i>IV.1. Curiosités et spectacles de la Grèce</i> .....	226
<i>IV.2. La croisière ne s'est pas tant amusée</i> .....	229
CHAPITRE IV : DESILLUSION ET CONTRE-REVOLUTION (1787-1791).....	235
I. UNE PERIODE EN POINTILLES : LA PRE-REVOLUTION ET L'ANNEE 1789 .....	238
<i>I.1. Les événements politiques vus de loin</i> .....	238
<i>I.2. La « vraie » révolution de 1787 : l'héritage du marquis de Tourny</i> .....	239
<i>I.3. Adrien Mandat, spectateur distrait des Etats généraux en 1789</i> .....	243
II. VIVRE LA REVOLUTION : ADRIEN MANDAT DANS LA TOURMENTE - L'ANNEE 1790 .....	246
<i>II.1. Hésitations face à la Révolution</i> .....	247
<i>II.2. La Marine en danger : la crise de Toulon (décembre 1789-janvier1790)</i> .....	250
<i>II.3. La crise du commandement dans le port de Brest</i> .....	257
<i>II.4. Surveiller et punir : le code pénal en question</i> .....	261
<i>II.5. L'affaire du Léopard : vers un délitement complet de la flotte</i> .....	266

III. PENSER LA REVOLUTION : DE « L'HOMME NOUVEAU » AU « MARIN DEGENERÉ » : .....	273
<i>III.1. Adrien Mandat face à la nouveauté</i> .....	273
<i>III.2. Portrait du marin en révolutionnaire</i> .....	276
<i>III.3. La rhétorique de la discipline</i> .....	280
EN GUISE D'ÉPILOGUE : ADRIEN MANDAT ET SA FAMILLE AU-DELA DE LA CORRESPONDANCE (1791-1811).....	291
SECONDE PARTIE POÉTIQUE DE LA LETTRE (1781-1791) .....	299
CHAPITRE I – LA CORRESPONDANCE COMME DIALOGUE AU LONG COURS.....	301
I. LA VOIX D'ADRIEN MANDAT : CAUSERIE, DIALOGUE, ORALITÉ ET POLYPHONIE .....	303
<i>I.1. Un discours embrayé</i> .....	308
<i>I.2. Quelques éclats de voix : le discours rapporté</i> .....	313
II. LA CONVERSATION PAR-DELA LES MERS : LA PAROLE INTERROMPUE .....	318
<i>II.1. Les réponses comme « tours de parole »</i> .....	318
<i>II.2. La question de l'espace-temps : « voilà des mers, et par conséquent des siècles entre toi et moi »</i> .....	321
<i>II.3. Une écriture conditionnée : parallèle entre Adrien Mandat et le chevalier de Boufflers</i> .....	328
III. LE PACTE ÉPISTOLAIRE ET SES ACCROCS.....	335
<i>III.1. Rappel sur la notion de pacte épistolaire</i> .....	335
<i>III.2. Écrire quelque chose à bon escient</i> .....	336
<i>III.3. Toujours écrire</i> .....	339
<i>III.4. Écrire « long »</i> .....	342
<i>III.5. Être sincère</i> .....	346
CHAPITRE II LA CORRESPONDANCE COMME MIROIR DE SOI .....	353
I. DIRE SON CORPS ET SES MAUX .....	355
<i>I.1. Les demandes de santé : une topique de la lettre</i> .....	355
<i>I.2. Le pacte de santé entre Adrien Mandat et sa mère : de la correspondance comme nosographie</i> .....	358
<i>I.3. Duretés avouées du métier de marin</i> .....	363
II. LE CORPS COMME ENVELOPPE : À LA RECHERCHE DE L'ÂME D'ADRIEN MANDAT .....	367
<i>II.1. L'expression stéréotypée du sentiment</i> .....	367
<i>II.2. Traces de vie intérieure</i> .....	370
<i>II.3. « Une petite provision de linge, dont tous les officiers de marine sont toujours abondamment pourvus » (Moré de Pontgibaud)</i> .....	373
III. LE RECIT DU QUOTIDIEN : ADRIEN MANDAT COMME ÊTRE SOCIAL .....	377

III.1. <i>Nully : scènes de vie à la campagne</i> .....	377
III.2. <i>Paris ou la civilisation des loisirs</i> .....	382
III.3. <i>Scènes de chasse ou pourquoi on en vient à troquer l'abbé Raynal contre un fusil</i> .	388
IV. DU JE AU NOUS : DE L'INTIMITE A LA REVENDICATION D'UN ETHOS D'OFFICIER DE MARINE .....	390
IV.1. <i>Défense et Illustration de l'Officier de Marine</i> .....	391
IV.2. <i>Grandeurs (et misères) de la routine professionnelle</i> .....	394
IV.3. <i>Les valeurs de la Marine : étude d'un sociolecte</i> .....	400
CHAPITRE III DIRE LE TEMPS - LA LETTRE DE NOUVELLE .....	407
I. LA LETTRE DE NOUVELLES : FAITS DU MONDE.....	408
I.1. <i>Les secrétaires et la lettre de nouvelles</i> .....	408
I.2. <i>Adrien Mandat nouvelliste : typologie des nouvelles</i> .....	411
I.3. <i>La parenté avec la gazette : entre complémentarité et concurrence</i> .....	417
I.4. <i>Adrien Mandat ou le petit rapporteur : indiscretions, fausses nouvelles et non-     événements</i> .....	423
II. ADRIEN MANDAT FACE A L'EVENEMENT : L'IRRUPTION DE L'HISTOIRE DANS LA CORRESPONDANCE .....	429
II.1. <i>Les Saintes : y-a-t-il une poétique du récit de bataille ?</i> .....	432
II.2. <i>Les Saintes : la lettre contre la relation</i> .....	433
II.3. <i>La Révolution : esthétique de la chronique</i> .....	443
II.4. <i>La Révolution : dire la violence révolutionnaire, entre exactitude et euphémisation</i>	449
CHAPITRE IV DIRE L'ESPACE : LA LETTRE DE VOYAGE.....	459
I. ADRIEN MANDAT OU DE LA DIFFICULTE D'ALLER AILLEURS.....	460
I.1. <i>Encombrantes descriptions</i> .....	461
I.2. <i>Les « réalités du voyage »</i> .....	464
I.3. <i>Adrien Mandat, esprit pratique ou voyageur sans bagages ?</i> .....	469
I.4. <i>L'Ailleurs manquant : l'anti-exotisme d'Adrien Mandat</i> .....	472
I.4.a) <i>Les ports : des lieux invisibles</i> .....	474
I.4.b) <i>Paysages citadins</i> .....	475
I.4.c) <i>la Nature sans le naturel : l'évacuation du sauvage</i> .....	477
II. LE TOUR DU MONDE D'ADRIEN MANDAT .....	485
II.1. <i>Sociétés coloniales de l'Amérique et les Antilles : deux mondes qui s'opposent</i> .....	485
II.1.a) <i>Les Antilles, entre attraction et dégoût</i> .....	485
II.1.b) <i>Adrien Mandat chez les « bons américains »</i> .....	491
II.2. <i>Le voyage dans le Levant, terre de merveilles et de souvenirs</i> .....	495



II.2.a) <i>Un voyage « littéraire » : lire avant de voir</i> .....	495
II.2.b) <i>La description et la « culture de l'émoi »</i> .....	497
II.2.c) <i>Smyrne, ville fantôme</i> .....	504
II.2.d) <i>Insuffisances de la lettre de voyage</i> .....	508
CHAPITRE V: DES LETTRES « SANS ART » ? – LA CORRESPONDANCE D'ADRIEN MANDAT ET LA POETIQUE DE LA LETTRE AU XVIII <sup>E</sup> SIECLE .....	512
I. LE « COMMERCE » DE LETTRES : LA FONCTION UTILITAIRE DE LA CORRESPONDANCE .....	514
I.1. <i>Des lettres de change : présence du thème de l'argent dans les lettres d'Adrien Mandat</i> .....	514
I.2. <i>Lettre comme outil de constitution d'un réseau : Nous et les autres</i> .....	520
II. LE CEREMONIAL : LA LETTRE COMME GENRE CODIFIE .....	524
II.1. <i>Le strict respect des règles de présentation</i> .....	526
II.2. <i>Variations autour de la souscription</i> .....	533
II.3. <i>Changeante signature : Mandat, Nully et les autres</i> .....	541
III. <i>INVENTIO</i> : DE LA PRATIQUE DU LIEU COMMUN A L'ADAPTATION AU DESTINATAIRE.....	543
III.1. <i>Un sous-genre de convention : la lettre d'étrennes</i> .....	543
III.2. <i>A chaque thème ses lieux communs</i> .....	546
III.3. <i>L'aptum ou la prise en compte du destinataire : de l'influence du rapport de places, et     en particulier du genre, sur les thèmes de la lettre</i> .....	554
IV. <i>DISPOSITIO</i> : LA LETTRE FAMILIERE, UN GENRE SANS ORDRE ? .....	560
IV.1. <i>Comment bien commencer une lettre ?</i> .....	562
IV.2. <i>La hiérarchisation des séquences : une esthétique de la négligence</i> .....	566
IV.3. <i>Sans transition, la suite : le style coupé</i> .....	570
V. <i>ELOCUTIO</i> : UN STYLE SIMPLE PARASITE PAR LE JARGON MARITIME .....	573
V.1. <i>Tentatives de style galant et de style sublime : du bon usage de l'ornement et de la     raillerie</i> .....	577
V.2. <i>Amariner la destinataire : la place du vocabulaire spécialisé dans la lettre familière</i> .....	581
CONCLUSION LE « CAS » ADRIEN MANDAT .....	597
TABLE DES MATIERES TOME I.....	603

















**Titre :** Les Lettres d'Adrien Simon Mandat Galliot-Marie de Mandat-Grancey. Edition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791)

**Mots clés :** Histoire navale Française ; poésie de la lettre ; édition critique ; polygraphie.

**Résumé :** Edition critique de la correspondance manuscrite et complètement inédite de l'officier de marine Adrien Mandat de Mandat-Grancey (1765-1811), d'une famille aristocratique champenoise, dont toute une partie de l'existence, notamment la formation d'officier, s'est déroulée à Brest. Le fonds « Grancey », entièrement numérisé, est constitué de plus de 150 lettres, ainsi que d'un certain nombre de documents annexes. L'édition critique de cette correspondance constitue donc une valorisation exceptionnelle d'une source de premier plan pour l'histoire de la Marine et un travail novateur sur les questions touchant au genre des correspondances familiales au tournant des Lumières.

En effet, la pratique polygraphique d'Adrien Mandat Mandat permet de voir comment il situe la lettre familière, à mi-chemin entre la fiction, à visée esthétique, et l'écriture professionnelle, utilitaire.

Cette écriture du quotidien est cependant amenée à se modifier, notamment quand Adrien Mandat Mandat est confronté aux grands événements de son temps, comme la bataille des Saintes ou encore les émeutes révolutionnaires : devenu témoin, Adrien Mandat Mandat met en place des stratégies narratives afin de prendre en compte les attentes de ses destinataires, en particulier de sa mère. Le rapport de place entre les parents et leur fils conditionne l'ensemble de la correspondance, pour lors transformée en plaidoyer pour la Marine.

**Title :** Adrien Simon Mandat Galliot-Marie de Mandat-Grancey's letters. Critical edition of familiar correspondence of a Royal French Marine officer (1781-1791)

**Keywords :** French naval History ; Epistolary poetic ; critical edition ; polygraphia.

**Abstract :** Critical edition of the entirely unpublished handwritten correspondence between the Royal French Marine officer Adrien Mandat de Mandat-Grancey and his family. Belonging to Champagne's aristocracy, he spent a long time in Brest, especially during his training as an officer. The "Grancey Collection", entirely digitized, consists of more than one hundred and fifty letters and also a certain number of appended documents. The critical edition of this correspondence is an exceptional valorization of a primary source from the Royal Marine history and a pathfinding work on significant questions about the epistolary genre at the turn of the Enlightenment.

Indeed, Adrien Mandat Mandat's polygraphical writing has allowed us to know how he places the familiar letter, between esthetical texts and professional and practical ones.

This daily writing is subject to change, especially when Adrien Mandat Mandat experiences great events, such as the battle of the Saintes or the revolutionary riots : as a witness, he sets up narrative strategies to take into account his relatives' expectations, his mother's above all. The « place report » between the parents and their son determines the whole correspondence, then converted into a plea for Navy.

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 595  
*Arts, Lettres, Langues*  
Spécialité : *Langue, littératures françaises, littératures francophones*

Par

« **Camille KERBAOL** »

« **Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey** »

« **Edition critique de la correspondance familiale d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791)** »

**TOME II - EDITION DES LETTRES - TEXTES ET NOTES**

**Thèse présentée et soutenue à « Brest », le « 06/12/2019 »**  
**Unité de recherche : CECJI**

## **Rapporteurs avant soutenance :**

Pierrick POURCHASSE      Professeur émérite des  
Universités, Université de Bretagne Occidentale

Odile PAUCHET      Maître de conférences, HDR,  
Université de Limoges

## **Composition du Jury :**

Martine ACERRA  
Professeure émérite des Universités, Université de Nantes  
Anne de MATHAN  
Professeur des Universités, Université de Caen  
France MARCHAL-NINOSQUE  
Professeure des Universités, Université de Franche-Comté  
Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de Limoges

Président du jury  
Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, Université de Bretagne  
Occidentale

Directeur de thèse  
Eric FRANCALANZA  
Professeur des Universités, HDR, Université de Bretagne  
Occidentale



THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

par

Camille KERBAOL

« Les Lettres d'Adrien Simon-Galliot-Marie de Mandat-Grancey : Edition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791) »

TOME II

EDITION DES LETTRES - TEXTES ET NOTES

**Rapporteurs avant soutenance :**

Pierrick POURCHASSE

Professeur émérite des Universités,  
Université de Bretagne Occidentale

Odile PAUCHET

Maître de conférences, HDR,  
Université de Limoges

**Composition du Jury :**

Martine ACERRA

Professeure émérite des Universités,  
Université de Nantes

Anne de MATHAN

Professeure des Universités, Université de  
Caen

France MARCHAL-NINOSQUE

Professeure des Universités, Université de  
Franche-Comté

Odile PAUCHET

Maître de conférences, HDR, Université de  
Limoges

**Président du jury :**

Pierrick POURCHASSE

Professeur émérite des Universités, Université  
de Bretagne Occidentale

**Directeur de thèse**

M. Eric FRANCALANZA, Professeur des Universités, HDR, Université de Bretagne Occidentale

ECOLE DOCTORALE N° 595 Arts, Lettres, Langues

Spécialité : Littérature du XVIIIe siècle

Unité de recherche : CECJI



EDITION DES LETTRES  
TEXTES ET NOTES



## SOMMAIRE DU TOME II

Sommaire du Tome II.....	623
<b>1781.....</b>	<b>629</b>
L1. Adrien Mandat à Mme Mandat - Paris, le 30 janvier 1781 .....	629
L2. Adrien Mandat et M. Jon à M. Mandat – Paris, le 16 février 1781 .....	632
L3. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 11 mars 1781 .....	635
L4. A Mme Mandat – Paris, le 27 Mars 1781 .....	637
L5. A Mme Mandat - Paris, le 5 avril 1781 .....	639
L6. A Mme Mandat – Paris, le 10 avril 1781 .....	641
L7. Adrien Mandat et M. Jon à Mme Mandat– Paris, le 24 avril 1781 .....	643
L8. Adrien Mandat à Mme Mandat – Paris, le 2 mai 1781 .....	645
Billet joint.....	647
L9. Au marquis de Fraguier – Brest, mi-mai 1781 .....	648
L10. A Mme Mandat – Brest, mi-mai 1781 .....	649
L11. Au marquis de Fraguier – Brest, le 21 mai 1781 .....	650
L12. Au marquis de Fraguier – Brest, fin mai 1781 .....	652
L13. A Mme Mandat – Brest, le 6 juin 1781 .....	653
L14. Au marquis de Fraguier – Brest, le 6 juin 1781 .....	654
L15. A la marquise de Fraguier – Brest, le 15 juin 1781 .....	656
L16. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1781 .....	658
L17. A Mme Mandat – Brest, le 19 juin 1781 .....	660
L18. A Mme Mandat – Cadix, début juillet 1781 .....	662
L19. A la marquise de Fraguier – Cadix, le 9 juillet 1781 .....	665
L20. A Mme Mandat – Cadix, le 13 juillet 1781 .....	666
L21. A Mme Mandat – En mer, le 10 août 1781 .....	668
L22. A Mme Mandat – En Mer, S.D. [août 1781] .....	670
L23. A Mme Mandat – En Mer, S.D. [août 1781, même jour que la précédente] .....	672
L24. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1781 .....	674
L25. A Mme Mandat – Brest, S.D. [début septembre] 1781 .....	677
L26. A Mme Mandat – Brest, le 30 septembre 1781 .....	679
L27. A M. Mandat – Brest, le 4 octobre 1781 .....	681
L28. A Mme Mandat – Brest, le 19 octobre 1781.....	685
L29. A M. Mandat – Brest, le 26 octobre 1781 .....	687



L30. A M. Mandat – Brest, le 16 novembre 1781 .....	689
L31. A Mme Mandat – Brest, le 21 novembre 1781.....	691
L32. A Mme Mandat – Brest, le 23 novembre 1781.....	694
L33. A M. Mandat – Brest, le 3 décembre 1781 .....	695
L34. A Mme Mandat – Brest, le 7 décembre 1781 .....	697
L35. A Mme Mandat – En mer, le 17 décembre 1781.....	702
L36. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781 .....	703
L37. A Mme Mandat – En mer, fin décembre 1781 .....	704
<b>1782.....</b>	<b>705</b>
L38. A Mme Mandat – S <sup>t</sup> Christophe, le 14 février 1782.....	705
L39. A Mme Mandat – Martinique, le 3 mars 1782 .....	708
L40. A M. Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 23 mars 1782 .....	711
L41. A Mme Mandat – Cap Francois à Saint-Domingue, le 22 avril 1782 .....	714
L42. A M. Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 25 avril 1782 .....	716
L43- A M. Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 18 mai 1782 .....	722
L44. A Mme Mandat – Cap Francois à Saint-Domingue, le 19 juin 1782 .....	725
L45. A Mme Mandat – Boston, le 29 août 1782.....	727
L46. A Mme Mandat – Boston, 14 décembre 1782 .....	735
Billet joint à la lettre.....	739
<b>1783.....</b>	<b>740</b>
L47. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 14 février 1783 .....	740
L48. A Mme Mandat – Porto Cabello, le 20 février 1783 .....	744
L49. A Mme Mandat – Brest, le 18 juin 1783 .....	747
L50. A Mme Mandat – Falaise, le 8 juillet 1783 .....	750
L51. A Mme Mandat – Brest, le 2 octobre 1783.....	752
L52. A Mme Mandat – Brest, le 4 octobre 1783.....	753
L53. A Mme Mandat – Brest, le 18 octobre 1783.....	756
L54. A M. Mandat – Brest, le 20 octobre 1783 .....	759
L55. A Mme Mandat – Brest, le 19 novembre 1783.....	760
L56. A Dubreuil – Brest, le 8 décembre 1783 .....	762
L57. A Mme Mandat – Brest, le 18 décembre 1783 .....	764

L58. A M. Mandat – Brest, le 26 décembre 1783 .....	766
<b>1784.....</b>	<b>768</b>
L59. A Mme Mandat – Brest, le 4 janvier 1784 .....	768
L60. A M. Mandat – Brest, le 5 janvier 1784 .....	770
L61. A M. Mandat – Brest, le 26 janvier 1784 .....	772
L62. A Mme Mandat – Brest, fin janvier 1784.....	774
L63. A Mme Mandat – Brest, le 8 mars 1784.....	775
L64. A Mme Mandat – Brest, mi-mars 1784 .....	778
L65. A Mme Mandat – Brest, 26 mars 1784.....	780
L66. A Mme Mandat – Brest, le 31 mars 1784.....	782
L67. A Mme Mandat – Brest, le 15 avril 1784 .....	783
L68. A Mme Mandat – Brest, le 29 avril 1784 .....	784
L69. A Mme Mandat – Madère, le 8 mai 1784.....	786
L70. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 28 mai 1784.....	788
L71. A Mme Mandat – Basse-Terre en Guadeloupe, le 4 juin 1784 .....	790
L72. A Mme Mandat – Saint-Pierre en Martinique, juillet 1784.....	791
L73. A M. Mandat – Newport, le 1 <sup>er</sup> octobre 1784.....	793
L74. Au Marquis de Fraguier – Newport, le 1 <sup>er</sup> octobre 1784 .....	795
<b>1785.....</b>	<b>797</b>
L75. A Mme Mandat – Fort Royal à la Martinique, le 3 janvier 1785 .....	797
L76. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 8 février 1785.....	800
L77. A M. Mandat – Martinique, le 12 juin 1785 .....	803
Copie d'un article de la lettre du baron de Clugny a M. le M <sup>quis</sup> de Fraguier de la Guadeloupe le 28 juillet 1785.....	805
L78. A Mme Mandat – Martinique, le 29 août 1785 .....	806
L79. A M. Mandat – Saint-Pierre en Martinique, le 9 novembre 1785 .....	810
L80. A M. Mandat – Martinique, S.D. [décembre 1785].....	814
<b>1786.....</b>	<b>817</b>
L81. A M. Mandat – Brest, le 23 février 1786.....	817
L82. A Mme Mandat – Paris, 11 mars 1786 .....	819

L83. A Mme Mandat – Paris, le 13 juin 1786.....	821
L84. A M. Mandat – Paris, le 16 juin 1786.....	825
L85. A Mme Mandat – Paris, le 21 juin 1786.....	830
L86. A Mme Mandat – Toulon, vers le 9 juillet 1786 .....	831
L87. A Mme Mandat – Antibes, 19 juillet 1786 .....	834
L88. A M. Mandat – En mer, le 6 août 1786 .....	837
L89. A Mme Mandat – Toulon, 25 août 1786 .....	840
L90. A M. Mandat – Toulon, le 25 août 1786 .....	842
L91. A Mme Mandat – Nice, le 1 <sup>er</sup> septembre 1786.....	845
L92. A M. Mandat – Toulon, 6 septembre 1786.....	847
L93. A Mme Mandat – Toulon, 16 septembre 1786.....	849
L94. A M. Mandat – Toulon, 16 septembre 1786.....	852
L95. A M. Mandat – Toulon, 18 Septembre 1786 .....	854
L96. A Mme Mandat – Cap François à Saint-Domingue, le 27 octobre 1786.....	855
L97. A M. Mandat – Môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue, le 8 novembre 1786 .....	857
<b>1787.....</b>	<b>859</b>
L98. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 18 janvier 1787.....	859
L99. A M. Mandat – En mer, le long des côtes de Saint-Domingue, le 29 mars 1787.....	861
L100. A Mme Mandat – Port-au-Prince, le 16 avril 1787 .....	863
L101. A M. Mandat – Port-au-Prince, le 2 mai 1787.....	865
L102. A Mme Mandat – Cap François à Saint Domingue, le 29 juin 1787.....	867
L103. A Mme Mandat – Boston, le 26 août 1787 .....	869
L104. A Mme Mandat – Brest, le 29 octobre 1787.....	875
L105. A M. Mandat – Brest, le 2 novembre 1787 .....	878
L106. A Mme Mandat – Brest, le 10 novembre 1787.....	880
L107. A Mme Mandat – Tigery, le 28 novembre 1787 .....	882
L108. L'oncle Mandat & Adrien Mandat a Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1787 .....	884
<b>1788.....</b>	<b>886</b>
L109. A M. Mandat – Paris, le 24 février 1788 .....	886
L110. Adrien Mandat & Dubreuil à Mme Mandat – Paris, le 3 mars 1788.....	888
L111. A Félicité Mandat – Paris, le 8 mars 1788.....	892

L112. A Mme Mandat – Paris, le 20 mars 1788 .....	895
L113. A M. Mandat – Toulon, le 7 avril 1788 .....	897
L114. A Mme Mandat – Toulon, le 7 avril 1788 .....	899
L115. A M. Mandat – Toulon, le 15 avril 1788 .....	901
L116. A M. Mandat – Toulon, le 17 avril 1788 .....	903
L117. A Mme Mandat – Smyrne, le 17 mai 1788.....	904
L118. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 30 mai 1788.....	906
L119. A Mme Mandat – Rade de la Sude en Crête, le 10 juillet 1788 .....	910
L120. A Mme Mandat – Athènes, le 2 septembre 1788 .....	912
L121. A Mme Mandat – Smyrne, le 11 octobre 1788.....	914
L122. A M. Mandat – Toulon, le 22 novembre 1788 .....	918
L123. A Mme Mandat – Marseille, le 29 décembre 1788 .....	921
<b>1789.....</b>	<b>923</b>
L124. Mme Mandat & Adrien Mandat a M. Mandat – Nully, probablement janvier 1789.....	923
L125. A Mme Mandat – Paris, mi-février 1789.....	924
L126. A M. Mandat – Paris, le 17 février 1789 .....	926
L127. A Mme Mandat – Paris le 18 février 1789 .....	928
L128. A M. Mandat – Paris, le 20 février 1789 .....	930
L129. A M. Mandat – Paris, le 28 février 1789 .....	932
L130. A Mme Mandat – Paris, février-mars 1789 .....	934
L131. A Mme Mandat – Paris, le 2 décembre 1789 .....	936
L132. A Mme Mandat – S. L. [quincy ?], le 14 décembre 1789 .....	939
<b>1790.....</b>	<b>941</b>
L133. A Mme Mandat – Paris, le 22 avril 1790.....	941
L134. A Mme Mandat – Paris, le 5 mai 1790 .....	943
L135. A Mme Mandat – Paris, mi-mai 1790 .....	945
L136. A Mme Mandat – Paris, le 31 mai 1790 .....	948
L137. A Mme Mandat – Paris, début juin 1790.....	951
L138. A Mme Mandat – Paris, le 20 juin 1790.....	953
L139. A M. Mandat – Brest, le 27 juin 1790 .....	956
L140. A Mme Mandat – Brest, le 24 juillet 1790 .....	959

L141. A Mme Mandat – Brest, le 18 août 1790.....	963
L142. A Mme Mandat – Brest, le 6 septembre 1790.....	966
L143. A Mme Mandat – Brest, le 8 septembre 1790.....	972
L144. A M. Mandat – Brest, le 14 septembre 1790.....	974
L145. A M. Mandat – Brest, le 3 octobre 1790.....	977
L146. A Mme Mandat – Brest, le 7 octobre 1790.....	980
L147. A Mme Mandat – Brest, le 15 octobre 1790.....	982
L148. A Mme Mandat – Brest, décembre 1790.....	985
<b>1791.....</b>	<b>988</b>
L149. A M. Mandat – Brest, le 2 janvier 1791.....	988
L150. A Mme Mandat – Paris, le 27 janvier 1791.....	990
L151. A Mme Mandat – Paris, le 7 février 1791.....	992
L152. A M. Mandat – Paris, le 9 février 1791.....	994
L153. A Mme Mandat – Grancey, S.D. [printemps] 1791.....	996
L154. A MME MANDAT – CHAUMONT, LE 6 OU 7 AVRIL 1791.....	998
L155. A Mme Mandat – Grancey, le 11 avril 1791.....	1001
L156. A Mme Mandat – Grancey, le 13 avril 1791.....	1002

# 1781

## L1. ADRIEN MANDAT A MME MANDAT - PARIS, LE 30 JANVIER 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre <sup>a</sup>que M<sup>r</sup> jeudi<sup>2</sup> m'a remise dimanche dernier ainsi que le cachet que Papa veut bien avoir la bonté de m'envoyer. J'en suis on ne peut pas plus reconnoissant. Vous m'accusez, ma chère Maman, de ne m'occuper que de bagatelles et je vous assure que je ne m'occupe exactement que de mes mathématiques ; je vous avouerai que, les 15 premiers jours que j'ai eu ma montre, je l'ai tirée bien des [f°/r°] fois mais maintenant je ne la tire plus que quand il est nécessaire. Vous avouerez qu'il étoit tout simple que je <sup>b</sup>demandasse <sup>c</sup> à Papa une clef d'or pour mettre à ma chaine, mes tantes ne m'en ayant point donné qu'une de cuivre mais comme ma bonne Maman m'a donné un louis pour mes étrennes que m<sup>r</sup> de La Garde<sup>3</sup> m'a remis de sa part, je l'ai employé à acheter une clef et j'ai prié M<sup>r</sup> Jon<sup>4</sup> de ne point la mettre sur votre compte. Maintenant, ma chère Maman, je vais vous faire voir que ce n'est point par enfantillage que j'ai demandé une chaine d'or et le portrait de ma tante et qu'au contraire, je n'ai été guidé dans ces deux demandes que par l'honnêteté et l'amitié. Aussitôt que Papa fut monté en voiture, j'allai avec M<sup>r</sup> Jon et M<sup>r</sup> Gauthier<sup>5</sup> voir ma tante Le Moyne<sup>6</sup> ; en chemin, M<sup>r</sup> Gauthier me dit qu'il étoit chargé de la part de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux, formant deux folios de 16,8\*22,1 cm ; papier crème, filigrane n°1 ; la lettre a été pliée en quatre et insérée dans une enveloppe manquante. L'adresse est probablement le château de Nully.

a. Mot illisible, « que » écrit par-dessus ; b. Mot illisible, écrit « demandasse » par-dessus ; c. Rayé « un » et écrit « aPapa » par-dessus ; d. « mais Sans son portrait » ajouté au-dessus de la ligne ; e. Rayé « s' », écrit « C' » par-dessus ; f. « grande » ajouté au-dessus de la ligne ; g. Ensemble de mots illisibles surchargés ; h. Accent aigu rayé sur « Demander » ; i. & j. Rayé « elle » et écrit « il » par-dessus ; k. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; l. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Monsieur suivi d'un substantif sert quelquefois à désigner un homme dont les fonctions sont liées au substantif : le jeudi étant traditionnellement le jour de repos dans le système scolaire d'Ancien Régime, Adrien Mandat signale avec ironie que la lettre que sa mère lui avait écrite a été retenue du jeudi au dimanche, autre jour de repos, par la personne chargée de la distribution du courrier, probablement M. Jon ou M. Gauthier.

<sup>3</sup> Charles Armand Mathurin, chevalier de la Garde (1753–1815), nommé lieutenant de frégate en 1779 ; armé sur l'*Hector*, il est fait prisonnier le 12 mai 1782 et revient à Brest en décembre 1782.

<sup>4</sup> Personnage non identifié, professeur de mathématiques et directeur de pension. Adrien Mandat y était placé depuis le 7 Septembre 1780.

<sup>5</sup> Personnage non identifié, neveu de M. Jon et professeur de mathématiques d'Adrien Mandat.

<sup>6</sup> La famille Le Moyne est le nom d'une ancienne famille originaire de Champagne. Si l'arbre généalogique de cette dernière est bien documenté pour le XVII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où le père Pierre Le Moyne (1602-1672) s'est illustré dans les Belles-Lettres, il l'est beaucoup moins pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier pour les femmes. Appartiennent à cette famille, la bisaïeule d'Adrien Mandat, Jeanne (1653-1731) et sa fille, l'arrière-grand-mère maternelle d'Adrien Mandat, Anne-Louise (1692-1722). M. Jon évoque dans la lettre suivante « M<sup>lle</sup> la chère grande-tante », néanmoins, si l'on suit les définitions des dictionnaires du temps, il ne peut s'agir que de la sœur de l'aïeul(e) ou de la tante « à la mode de Bretagne », c'est-à-dire la cousine germaine du père ou de la mère : la grand-mère maternelle d'Adrien Mandat, Jeanne de Poiresson (1722- ?), marquise de Chamarande a effectivement un frère, Adrien de Poiresson, marié à

ma tante de sçavoir ce qui me feroit le plus de plaisir, parce qu'elle vouloit me faire un present [f°1v°] et qu'il falloit que je dise tout naturellement ce qui me feroit le plus de plaisir ; je dis a m<sup>r</sup> Gauthier qu'une chaine d'or et son portrait en médaillon au milieu étoit ce qui me feroit le plus de plaisir, voulant lui donner par la demande de son portrait une marque d'amitié dont elle a due[sic] être flattée et, en conséquence, 15 jours après quand j'allai la voir, elle me dit qu'elle vouloit me faire présent d'une chaine, mais sans son portrait<sup>d</sup>, et qu'elle me la donneroit quand ma tante mandat<sup>7</sup> m'auroit donné la montre et toutes les fois que j'allois chez elle, elle me recommandoit bien de la faire resouvenir qu'elle m'avoit promis une chaine, afin que, quand mon autre tante m'auroit donné la montre, elle me donnât la chaine quelque tems avant qu'elle me la donnât. Ma tante Fraguier<sup>8</sup> me dit que j'avois donc demandé à ma tante Le Moyne son portrait, que c'étoit une chose charmante de ma part et que sûrement elle avoit été très flattée de cette marque d'amitié. Quand j'eu[sic] reçu ma chaine et que j'allai la voir, elle me demanda à la voir et, lui montrant, je lui dit[sic] que son portrait me seroit aussi agréable que celui de ma tante Le Moyne et, aussitôt, elle me dit avec une grande<sup>f</sup> joie<sup>g</sup> et en m'embrassant que j'étois un enfant charmant (malgré je le sçusse bien, je ne voulut pas lui dire, parce qu'il y a des occasions où il faut être modeste) et qu'elle me le donneroit. Je vous assure, ma chère Maman, que si vous eussiez été ici, vous auriez été de la contribution, car je vous aurois [f°2r°] demandé aussi votre portrait : vous voyez que des motifs qui m'ont engagé<sup>h</sup> à demander tout ce que j'ai demandé sont des motifs bien légitimes. Mon maitre de mathématiques vient maintenant tous les jours ; il m'a dit ce matin que je pourois être reçu à l'examen mais que j'avois beaucoup à travailler, c'est ce que je vais faire aussi. On parle ici beaucoup de paix ; on dit que l'empereur est médiateur entre la France et l'Angleterre[sic] : cette nouvelle ne me fait pas beaucoup de plaisir<sup>9</sup>. Tous mes parents me font beaucoup d'amitié, surtout

---

Louise-Barbin de Broyes (ép. 1746), mais on comprend mal pourquoi Adrien Mandat la nommerait du nom de jeune fille de sa belle-mère. Dans un document intitulé « Les Loisirs de M. le Baron de Mandat à Erlangen en Franconie en 1799 », M. de Mandat indique dans la page consacrée au septième quartier de noblesse qu'Anne-Louise Le Moyne avait une soeur Charlotte Le Moyne (1706-1774), épouse Pierre II de Parseval de la Brosse (1687-1766) : comme on peut le constater, les dates ne conviennent pas. On peut signaler également l'existence de Charles-Etienne Le Moyne, lieutenant-général au présidial de Chaumont-en-Bassigny, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1733 : il épouse en 1761, N... Chardon, fille majeure ; au vu des dates, il est de la même génération qu'Anne-Louise Le Moyne, sans que l'on puisse affirmer qu'il soit son frère ou un cousin, en revanche, il est probable qu'il ait épousé tardivement une femme plus jeune que lui, mais déjà âgée (au moins 25 ans en 1761 puisqu'elle est déclarée majeure à son mariage, elle aurait donc au minimum 45 ans en 1781). C'est sans doute cette femme qu'Adrien Mandat appelle la « tante Le Moyne ».

<sup>7</sup> Angélique-Simonne Boucher (?-?), fille de Claude-Olivier Boucher, Seigneur de Villiers, etc., Conseiller au parlement de Paris, et de Louise-Simonne Noblet de Rommery ; a épousé l'oncle Mandat le 21 janvier 1758, voir *infra* n.10.

<sup>8</sup> Marie-Françoise-Félicité de Mandat (1742-?), sœur du père d'Adrien Mandat, épouse d'Ambroise Nicolas de Fraguier, Brigadier des Armées du Roi et lieutenant des gardes du Corps dans la Compagnie écossaise.

<sup>9</sup> Joseph II (1741-1790), empereur d'Autriche en 1780 et frère de Marie-Antoinette. En effet, l'Angleterre s'attaquant aux vaisseaux des Provinces-Unies et de Hollande qui venaient de signer la déclaration de « neutralité armée » (3 janvier 1781), Joseph II était concerné indirectement par la Guerre d'indépendance américaine. En essayant d'être le médiateur entre l'Angleterre et la France, c'était avant tout le commerce d'une de ses provinces qu'il protégeait. On

ma tante Mandat qui est venue me voir ici ; aussi, il y a huit jours quand j'ai été diner chez elle, mon oncle<sup>10</sup> m'a dit qu'il falloit que ma tante m'aimât bien pour venir me voir à un troisième, tandis qu'elle n'avoit pas encore voulu monter au premier depuis quatre mois qu'il l'en persecutoit, pour voir un secretaire qu'il avoit acheté. Soyer[sic] persuadée de l'amitié et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Ma chère Maman

votre très humble et / très obéissant Serviteur / et fils / Nully<sup>k</sup>

je vous prie d'assurer Papa de mes / respects et d'embrasser mes frères pour / moi<sup>l</sup>

A Paris le 30 janvier 1781 [f°2v°]

---

trouve des traces de cette action dans la presse où il est écrit que l'Angleterre « a besoin de ménager l'Empereur ; on dit que peu de tems avant qu'elle se fût donnée un nouvel ennemi, elle demanda la médiation de S. M. I. pour faire son accommodement avec la maison de Bourbon. » (*Journal politique de Bruxelles du 17/02/1781*, p. 141-142 ; par la suite les références à ce journal se feront par les initiales JPB) Néanmoins, la position de l'empereur n'est pas très claire et sujette à rumeurs : « On prétend ici que les François vont faire marcher des troupes pour soutenir les Provinces-unies, & que l'Empereur en enverra de son côté en faveur de l'Angleterre. Ces nouvelles qu'il ne faut pas confondre avec des bruits populaires, ne sont pas encore certaines. » (*Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe et particulièrement sur celles de l'Allemagne depuis l'année 1780 jusqu'à présent* [s.l. 1789], t. 1, « De Berlin le 16 janvier 1781 », p. 147)

<sup>10</sup> Antoine-Jean-Galliot de Mandat (1731-1792), Seigneur de Berny et des Pins, Baron de Nully et dit Marquis de Mandat, frère aîné du père d'Adrien Mandat.



## L2. ADRIEN MANDAT ET M. JON A M. MANDAT – PARIS, LE 16 FEVRIER

1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

je suis on ne peut pas plus reconnoissant du cachet que vous avez eu la bonté de m'envoyer ainsi que de toutes les bontés que vous avez eu[sic] et vous avez encore pour moi, je tâcherai toujours de m'en rendre digne par ma bonne conduite. J'étudie toujours fort assiduellement[sic] mes mathématiques dans l'espérance d'être reçu à l'examen. Le cours de physique[sic] de navarre<sup>2</sup> que je suis [f°1r°] et que je répète ici m'amuse beaucoup. On dit ici une nouvelle, qui est qu'une frégate françoise de 44 canons étant sur les parages de Saint Domingue et se voyant poursuivie le soir<sup>a</sup> par deux vaisseaux de guerre, se retira dans des rochers ; le lendemain lorsqu'elle en voulut sortir, elle se trouva enveloppée par cinq vaisseaux de ligne et une frégate qu'elle se resolut à combattre et, en conséquence mettant toutes ses voiles dehors, elle vint d'abord lâcher sa bordée au *Rubis* puis au *Bristol* de 74 et s'enfuit ensuite à toutes voiles, mais les autres l'ayant atteint, elle se battit pendant 7 heures et rentra<sup>b</sup> [a la hate ?] au Cap<sup>3</sup>. Mon cœur, mon cher Papa, est pour vous toujours rempli des

---

<sup>1</sup>MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux, formant deux folios de 16,8\*22,2 cm ; papier crème, filigrane n°1 ; la lettre a été pliée en quatre et insérée dans une enveloppe manquante. L'adresse est probablement le château de Nully. Ecriture : [f°1r°-v] Adrien Mandat ; [f°2 r°-v°] M<sup>r</sup> Jon.

a. Ajouté « lesoir » au-dessus de la ligne ; b. Groupes de mots illisibles, remplacé par « [a la hate ?] » par-dessus ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; d. Ajouté à droite de la formule de politesse ; e. Ajouté « amoins » au-dessus de la ligne ; f. Formule de politesse et signature sur deux lignes sur la partie gauche.

NOTES :

<sup>2</sup> Le collège de Navarre avait ouvert un cours de physique expérimentale en 1752 avec pour premier professeur l'abbé Nollet, auquel succèdera en 1770 Mathurin Jacques Brisson jusqu'à la Révolution. Voir Charles-Marie Brechillet-Jourdain, *Histoire de l'université de Paris au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862, t. I, p. 385.

<sup>3</sup> Adrien Mandat rapporte ici le combat du chevalier de Grimoard sur la *Minerve* contre le *Rubis* et le *Bristol*, qui a eu lieu le 4 février 1779 ; or, en janvier 1781, le chevalier de Grimoard venait d'être fait prisonnier lors d'un combat face au *Courageux* et au *Vaillant* au large d'Ouessant et la nouvelle commence à paraître dans les journaux au début de février : « On a reçu des nouvelles du Chevalier de Grimouard, Lieutenant de vaisseau, ci-devant commandant de la *Minerve*, prise & conduite à Porstsmouth, & l'on espère que ce brave Officier guérira de la blessure dangereuse qu'il a reçue. La frégate la *Minerve* fut rencontrée le 4 Janvier dernier, par les deux vaisseaux Anglois le *Courageux* & le *Vaillant*, de 74 ; le *Courageux* l'atteignit le premier ; le combat s'engagea & dura plus d'une heure, souvent à la portée du pistolet ; le *Vaillant* joignit ensuite & envoya deux bordées à la frégate. Le chevalier de Grimouard se trouvant alors blessé, & la moitié de son équipage étant hors de combat, ses canons étant démontés, la moitié de ses mâts à bas, les autres prêts à tomber, toutes ses manœuvres hachées, la cale & l'entrepont se remplissant d'eau, fut obligé d'amener. Ce combat, si inégal, fait un honneur infini au Chevalier de Grimouard, ainsi qu'à ses officiers & à son équipage, dont il fait les plus grands éloges [...] » (*JPB du 17/02/1781, op. cit.*, « de Bruxelles, le 13 février », p. 142) Cet article est repris mot pour mot dans le *Journal politique ou Gazette des gazettes* [Paris, Bouillon], Première quinzaine de mars 1781, « Paris, le 21 février », p. 37-38, mais un *addendum* est ajouté : « *Sit virtus, vel victa, placet* est la devise que l'on mettra sans doute au bas du portrait du chevalier de Grimoard. Les Anglois lui décernent cet honneur en publiant l'article suivant ». Le capitaine qui commandoit la *Minerve*, lorsqu'elle se rendit au *Courageux*, commandé par Lord Mulgrave, s'étoit déjà signalé dans les Indes occidentales, avant cette dernière action, dans laquelle il s'est acquis tant d'honneur. Six de nos vaisseaux de guerre, le *Ruby*, le *Bristol*, le *Salisbury*, le *Niger*, le *Lowestoffe* & la *Pomona* ayant donné la chasse à la *Minerve* pendant 4 heures, elle se retira dans une baie à l'embouchure de laquelle une isle donnoit

sentiments de respect et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Mon cher Papa

votre très humble / et très obéissant Servi[teur] / et fils / Mandat de Nully<sup>c</sup>

je vous prie d'assurer Maman / et M<sup>r</sup> l'abbé de mes respects / et d'embrasser mes frères et sœurs / pour moi<sup>d</sup> [f° 1v°]

Paris le 16 février 1781

Monsieur

Permettez que je profite de cette feuille que M<sup>r</sup> de Nully a laissé et que nous fassions d'une pierre[sic] deux coups ; M<sup>r</sup> votre fils vous remercie du cachet que vous avez bien voulu lui envoyer et moi du bel et bon Chevreuil, que nous venons de manger ; M<sup>r</sup> Fitz<sup>4</sup> a été aussi sensible que moi à votre complaisance et me charge de vous témoigner notre reconnaissance commune.

Que ne puis je vous donner des espérances certaines, que M<sup>r</sup> de Nully sera en état de subir avec succès[sic] l'examen prochain pour être reçu garde marine ! Malgré son travail très assidu assurément et sa bonne volonté, dont nous profitons en lui donnant peu de relâche, je suis obligé de vous tenir le même langage, parce que je dois vous parler vrai : heureusement, il ne pert[sic] point courage et compte toujours être en état, mais le temps avance et les progrès ne sont[sic] point rapides, cependant si l'examen tardoit jusqu'à la fin d'avril, il y auroit encore quelque lueur d'espérance. Vous vous souvenez sans doute, Monsieur, que, lorsque j'eus l'honneur de vous voir la première fois, je vous dis qu'il me paroissoit difficile que nous puissions réussir à mettre M<sup>r</sup> votre fils en état d'être garde marine en si peu de temps, à moins<sup>e</sup> que d'être bon travailleur et avoir de grandes dispositions. M<sup>r</sup> de Nully travaille assurément et de bonne grâce mais ses dispositions pour les sciences abstraites ne sont pas merveilleuses<sup>5</sup>, il a la tête très légère et enfantine, un rien l'arrête

---

par sa situation une double entrée : ces deux passages furent gardés de près pendant la nuit ; & à la pointe du jour, on vit sortir la *Minerve* forçant de voile avec son pavillon blanc déployé ; nos gens imaginoient qu'elle alloit amener, & le *Ruby* lui tira un coup de canon pour la faire mettre en panne ; la *Minerve* paroissant ne pas se formaliser de ce coup de canon, le *Ruby* lui en tira un second, auquel celle-ci, s'étant portée bord-à-bord du *Ruby*, répondit par une bordée ; ensuite elle courut sur la poupe du *Bristol*, à qui elle lâcha aussi une bordée ; elle salua encore une fois le *Ruby* comme elle l'avoit précédemment fait ; & une bonne brise de terre s'étant dans ce moment levée, elle vira vent arrière, ayant toute la flotte à ses trousses : cette seconde chasse dura 7 heures, pendant quatre desquelles la *Pomona* étoit à portée de canon de sa poupe ; quoi qu'il en soit, malgré tous les efforts que firent nos vaisseaux pour la prendre, elle arriva enfin sauve au Cap François, à la grande admiration de nos gens, & on peut dire à leur satisfaction : car ils convinrent tous qu'un officier aussi courageux, aussi intelligent que le capitaine de la *Minerve* méritoit le succès qui avoit couronné sa bravoure & ses talents. » (*ibid.*, « Londres, le 13 février », p. 69-70) Adrien Mandat telescope les deux événements, ce qui laisse à penser, vu le jeu des dates, qu'il a peut-être eu accès à l'article original de la gazette anglaise, sans doute par le biais de son oncle Fraguier ou du vicomte de Mailly, qui sont soit abonnés, soit la lisent dans un cabinet de lecture.

<sup>4</sup> Personnage non identifié. M. Fitz est le second professeur de mathématiques d'Adrien Mandat.

<sup>5</sup> Les connaissances en mathématiques exigées de l'aspirant garde-marine étaient assez poussées dans la mesure où elles devaient lui permettre de calculer la hauteur de la marée, faire le calcul du point en mer, tracer la route de navigation et en faire l'estime, calculer la dérive du navire et la hauteur des astres : ainsi, la maîtrise de la trigonométrie et la résolution d'équations étaient une part conséquente du programme de mathématiques. Pour ce qui est de la physique, ce sont surtout l'astronomie et l'optique qui étaient étudiées.

et le dissipe, il a bien un peu de mémoire, mais dans bien des occasions je le prends en défaut du côté du jugement : M<sup>r</sup> Fitz et mon neveu le trouvent de même pour les mathématiques.

J'avois pensé ôter le maître d'anglois, mais j'ai seulement diminué les leçons et il n'en prend que deux ou trois par semaine et y réussit passablement ; le maître de dance[*sic*] prend peu de temps aussi bien que le maître d'armes, ces exercices se font passablement avec trop peu de vivacité (je voudrois lui voir un peu de celle de Monsieur son oncle<sup>6</sup>)

Nous n'avons eu de visite que de M<sup>r</sup> son bel oncle<sup>7</sup> dont j'ai été extrêmement satisfait [*f°2r°*]. J'ai prié qu'on ne vint point nous voir car nous n'avons point de temps à perdre ; nous allons à peu près tous les 15 jours dîner, alternativement chez M<sup>r</sup> le M<sup>is</sup> de Fraguier et chez M<sup>r</sup> Favier<sup>8</sup> et surtout, chez M<sup>r</sup> Mandat où nous sommes plus à l'aise, nous ne manquons point de faire notre cour à M<sup>lle</sup> la chère grande tante<sup>9</sup> qui paroît nous voir avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant / Serviteur Jonc<sup>f</sup>

Madame voudra bien agréer / les assurances de mon respect<sup>g</sup> [*f°2v°*]

---

<sup>6</sup> L'oncle Mandat a été mousquetaire, puis a fait toute sa carrière dans les Gardes Françaises jusqu'à atteindre le grade de capitaine. M. Jon semble de fait lui attribuer un talent certain pour l'escrime.

<sup>7</sup> Le « bel-oncle » est le conjoint de la tante, il s'agit donc du marquis de Fraguier.

<sup>8</sup> Les Favier sont une famille de parlementaires parisiens. Néanmoins, cette famille n'a plus de descendants à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En fait, Adrien Mandat orthographe mal le nom de famille puisqu'il s'agit en fait d'Edme ou Edmond Guillaume François de Favières (1755-1837), conseiller au Parlement de Paris. Il avait épousé en 1777 la cousine d'Adrien Mandat, Marie-Claudine de Mandat, la fille unique de l'oncle Mandat. Outre son activité au Parlement, il est aussi un auteur dramatique reconnu, écrivant des comédies et des livrets d'opéra-comique après la Révolution, en particulier le livret de *Paul et Virginie* (1791) avec Rodolphe Kreutzer, mais son plus grand succès fut *Aline, reine de Golconde* (1803), avec Henri Berton.

<sup>9</sup> Il s'agit de la fameuse tante Le Moyne. Voir L1. n.6.

### L3. ADRIEN MANDAT A MME MANDAT – PARIS, LE 11 MARS 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Je me dépêche de vous écrire pour vous tirer d'inquiétude. La tempête a beaucoup fait de<sup>a</sup> ravages dans Paris mais elle n'a rien fait à la maison de Mr Jon. Elle a renversé beaucoup de cheminées, a découvert beaucoup de toits, a déraciné entièrement les plus gros arbres des Thuileries[sic] et du Luxembourg<sup>b</sup>, a fait périr<sup>c</sup> à la garre[sic] de Charenton des bateaux [f°1r°] chargés de vin de Bourgogne et de charbon, <sup>d</sup>ce qui a été la cause de la mort de plusieurs personnes qui ont voulu repêcher le vin<sup>2</sup>. Vous scaver[sic] sûrement la nouvelle loi qu'on[sic] fait les pairs de France contre les jeux d'hazard[sic], elle ordonne que ceux qui donneront à jouer seront condamnés à mille écu[sic] pour la première amende, deux mille écu[sic] pour la seconde et aux galères pour la troisième. Mr le comte d'Artois a voulu donner à jouer ces jours derniers, on l'a exilé à Bagatelle<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux, formant deux folios de 17\*22,2 cm, le f°2r est vierge ; papier crème, filigrane n°2 ; la lettre a été pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe, scellée par un cachet de cire rouge, et portant un tampon [P] et l'adresse : A Madame / Madame Mandat chez Madame / Rayé : « La baronne de Lavaulx en sonhotel » / A Neulÿ par bar sur aube / Rayé : « A chaumont en Bassigny Champagne » / A bar sur aube ; dans le sens inverse de l'adresse, on peut lire l'inscription d'une main inconnue : « Deb. De Chaumont en By/ Par le porteur des arbres, pour le château de/ Tremilly, il n'y en pour Monsieur de Mandat »

a. Ajouté « de » au-dessus de la ligne ; b. La dernière syllabe se trouve au-dessus de la ligne faute de place ; c. « dans » remplacé par « A la » ; d. « etqui » remplacé par « Cequi » ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; f. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> La tempête avait eu lieu le 28 février : « Dans la nuit, il y a eu une tempête si affreuse dans Paris & les environs, que le nombre de cheminées & de toits enlevés n'est pas peu considérable ; que dans les jardins des Tuilleries & du Luxembourg plusieurs arbres de la première grandeur ont été déracinés ou coupés par le milieu, & que le vent a jetté bas la belle grille du château de Versailles. » (Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 à nos jours*, t. xvii, Londres, John Adamson, 1782, p. 91)

<sup>3</sup> Les jeux de hasard étaient interdits depuis la grande ordonnance royale du 15 janvier 1629, mais plus d'une soixantaine d'ordonnances diverses se succèdent pendant deux siècles, jusqu'à la déclaration du 1<sup>er</sup> mars 1781 évoquée ici ; cette ordonnance fait suite à une série de banqueroutes et de suicides retentissants mais la mesure n'est guère prise au sérieux car le rédacteur des *Mémoires secrets* conclut : « il paroît que tout ce bruit-là se réduira à faire un règlement contre les jeux » (*ibid.*, p. 68). Dès le lendemain, le ton est moins ironique puisque « la matière étant trop importante pour ne pas mériter la plus sérieuse attention, étant d'ailleurs fort délicate relativement aux personnes en place, chez lesquelles se tiennent de ces sortes de jeux & même pouvant compromettre les Ministres étrangers, étant essentiel de faire un règlement solide que personne n'osât enfreindre, on a arrêté que les Princes & Pairs seroient invités de venir prendre leur place au Parlement mardi 20. » (*ibid.*, p. 69) A la date du 17 février, le journaliste évoque une rumeur au sujet du comte d'Artois à qui on aurait proposé d'ouvrir une maison de jeu ou plutôt un « gouffre de perdition » (*ibid.*, p. 71) dans son jeu de paume. L'opinion publique semble particulièrement intéressée par la question, car à la date du 19 février, on lit : « on parle beaucoup d'une brochure contre les jeux publics, adressée à M. Dussaulx, qu'on sait avoir écrit sur cette matière. On dit que dans ce pamphlet fort rare on révèle tout ce qui se passe dans les tripots, on en peint les héros & après en avoir montré toute l'horreur, on appelle sur eux les foudres du ciel. » (*ibid.*, p. 72) L'article en date du 21 février annonce la réunion du Parlement et ajoute : « Tous les Princes du sang y étoient & beaucoup de pairs : on a été fâché de n'y pas voir les frères du Roi » (*ibid.*, p. 74) ; cette loi est l'occasion d'un affrontement indirect entre les Orléans et les Bourbons dans la mesure où le duc d'Orléans a « fort insisté qu'on ajoutât à cette formule de défenses, à toutes personnes, de quelque état & condition qu'elles soient, ces autres mots plus précis, de quelque rang et dignité qu'elles soient. [...] Enfin il a été rédigé un Arrêt des plus rigoureux. » (*ibid.*, p. 75) L'article du 27 février indique que Louis XVI ne s'est pas décidé à publier le règlement, le journaliste avance alors l'hypothèse qu'il veut affaiblir quelques articles « trop rigoureux » (*ibid.*, p. 91). Le 3 mars, le Roi donne son assentiment au règlement lors d'une

Je vous prie d'excuser si ma lettre est si mal écrite : la raison est qu'à peine si je puis trouver le tems de vous l'écrire<sup>4</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement

Ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Nully<sup>e</sup>

Je vous prie d'assurer / ma bonne Maman de mes respects<sup>f</sup>

A Paris ce 11 mars 1781<sup>f</sup> [f°1v°]

---

assemblée du Parlement où « le Comte d'Artois & les Princes & les Pairs s'y sont trouvés » (*ibid.*, p. 94). L'article du 11 mars donne des détails concernant les peines qui diffèrent un peu de celles annoncées par Adrien Mandat : « La première fois, les banquiers contrevenans seront condamnés à 3000 livres d'amende & les joueurs à 1000 livres, payables par corps. En cas de récidive, amende du double & ensuite les convaincus punis suivant la Rigueur des Ordonnances & de peines afflictives ou infamantes. Ceux qui auront loué ou prêté sciemment leur maison aux joueurs, condamnés en 10,000 livres d'amende » (*ibid.*, p. 102). En revanche, il n'est pas fait mention de l'exil à Bagatelle du comte d'Artois ni dans les *Mémoires secrets*, ni dans les autres journaux de l'époque. – Le baron de Besenval, ami intime du comte d'Artois et futur Charles X, le dépeint ainsi : « on remarqua promptement qu'il était un peu apathique, s'occupant plus, ou, pour mieux dire, se livrant plus aux choses qui plaisent en général qu'il ne s'en amusait ; penchant assez pour le jeu, plaisir plus facile à se procurer, et qui le remuait peut-être davantage. », (*Mémoires du baron de Besenval sur la Cour de France*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », p. 463) La biographie anonyme la *Vie privée anecdotique politique et militaire de Charles X* publiée à Paris chez Ledoyen en 1830 donne un aperçu de la fureur du jeu commune à Marie-Antoinette et au Comte d'Artois, en particulier les pages 52 à 55. Sur la police des jeux au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Jean-Louis Harouel, « La police des jeux », *Droits*, vol. 63, no. 1, 2016, p. 3-14.

<sup>4</sup> La lettre est peu raturée et proprement écrite : Adrien Mandat se livre donc à des excuses stylistiques.

## L4. A MME MANDAT – PARIS, LE 27 MARS 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

mes occupations m'ont empêché de vous écrire plutôt[*sic*] je n'ai plus qu'un mois d'ici à L'Examen et je l'emploie le mieux que je peux. Mon oncle Fraguier vous a sûrement di[*sic*] la peine qu'il a eu à me faire mettre sur la liste des Aspirants. Il a été à Brest pour voir partir la flotte et comme M<sup>r</sup> de Castres y étoit<sup>2</sup>, il lui a parlé pour moi et il a mandé à ma tante que M<sup>r</sup> de Castres l'avoit bien reçu et qu'il étoit presque sûr d'avoir obtenu [*f° Ir°*] ce qu'il demandoit pour moi. Il vous paroitra étonnant qu'on ne nomme<sup>a</sup> pas indifferemment tous ceux qui étoient inscrits, mais comme le nombre de ceux qui l'étoit[*sic*] montoit à dix-sept cent, M<sup>r</sup> de Castres n'a pas jugé à propos de tout nommer ou disoit même qu'il <sup>b</sup>n'en nommeroit que cent, mais j'ai peine à le croire. Je vous prie d'en avertir mon cousin de Porte<sup>3</sup> afin qu'il prenne ses précautions en conséquence. Mon oncle a

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux, formant deux folios de 16,7\*21,1 cm ; papier bleu, avec un L en filigrane [filigrane n°3 ?] ; la lettre a été pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe, scellée par un cachet de cire rouge, et portant un tampon [P] et l'adresse: « A Madame / Madame Mandat Baronne de Nully / En son château de Nully / A Nully par Barsuraube / Champagne », un grand chiffre 7 chevauche toute l'adresse.

a. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « ne » agglutiné à « nommeroit », remplacé par « n'en » ajouté au-dessus de la ligne ; c. Ajouté au-dessus de la ligne « sûrement » ; d. Rayé « Car » ; e. Rayé « j'y » ; f. « de M<sup>r</sup> » est répété, sans doute à cause du saut de ligne ; g. « Rayé « et » » ; h. Ajouté « prie » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Ajouté à droite de la formule de politesse et souligné d'une volute décorative.

NOTES :

<sup>2</sup> Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries (1727-1801), lieutenant général de cavalerie, devient secrétaire d'État à la Marine de 1780 à 1787, soutenu par le clan Necker, ainsi que par Marie-Antoinette et Vergennes. La presse évoque ce voyage du ministre en ces termes : « De Paris le 13 mars, M. le marquis de Castries est parti le 9 de ce mois pour Brest ; il est accompagné de 8 personnes, parmi lesquelles on compte 4 Maréchaux des Camps & Armées du Roi. Ce ministre n'arrivera, dit-on, à Brest qu'à la fin de cette semaine, parce qu'il passe par Nantes, où il compte séjourner. M. de Guichen, qui devoit être du voyage, n'a quitté Paris qu'hier, & il arrivera à Brest en même tems que M. de Castries. On écrit de ce port que la flotte sera en état d'appareiller le 15 ; en ce cas le ministre pourra la voir partir, à moins que l'approche de l'Equinoxe ne la retienne en rade jusques vers la fin du mois. » (*JPB du 17/03/1781*, p. 125-126 et *JPB du 07/04/1781*, « A Paris, le 3 avril », p. 27-28, qui en fait un compte rendu plus détaillé) On trouve également : « Une lettre du 14 annonce que M. de Castries est arrivé à Brest la veille ; qu'il a été le même jour au port ; que le lendemain il y est retourné, & y a dîné à bord de la Ville de Paris ; qu'il a remis le cordon rouge à M. Hector, & que l'ordre a été confirmé à l'escadre de se tenir prête à appareiller le 19. » (*Journal historique et Politique des principaux évènements des différentes Cours de l'Europe*, Genève, Michel Lambert, n°12, le 24 mars 1781, p. 555). Cette visite est suffisamment exceptionnelle pour que des journaux étrangers s'y intéressent : « der Kriegsminister Marquis von Kastries soll zu Brest erwartet werden, um der Flotte vor ihrer Urfahrt eine kräftige militärische Benediktion mitzugeben, Das ist. Die Befehle des Königs zu eröffnen, und zu genauesten Befolgung einzubinden. [Le ministre de la guerre, le marquis de Castries est attendu à Brest où il doit donner officiellement sa bénédiction toute militaire à la flotte avant son départ. Cela consiste à ouvrir les ordres du roi et de vérifier leur stricte application] » (*Münchner Stats, gelehrte un vermichte Nachrichten*, den 16<sup>ten</sup> Lenzmonate [März] 1781, p. 174) ; « El 13 Ilegóa Brest Mr. Castries Ministro de la Marina. En el mismo día y en el siguiente renoció los arsenales y el puerto, y comió á bordo del navio Comandante denominado la Ciudad de Paris. Se ha repetido la orden para que la esquadra esté pronta á hacerse á la vela el 19. El día 12 entró en el mismo puerto un gran comboy de Nantes con viveres para dicha esquadra y caudales para aquel Departamento. » (*Gaceta de Madrid*, n°29, del Martes 10 de Abril 1781, p. 301)

<sup>3</sup> Il s'agit du garde de la Marine « de Portes » nommé à Toulon à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1783 dans l'*Etat de la Marine* de 1785, Paris, d'Houry, p. 72. On le trouve quelques années plus tard comme élève de 1<sup>er</sup> classe dans la 7<sup>e</sup> escadre à Toulon sous le nom de « de Porte », *Etat de la Marine* de 1789, Paris, veuve d'Houry, p. 129. A propos de son père et

eu<sup>c</sup> sûrement le plaisir de voir partir la flotte. <sup>d</sup> Elle est partie du 23 et j'en suis sûr car le fils de M<sup>r</sup> Jon qui est à Brest vient de l'écrire à M<sup>r</sup> Jon le neveu qui a reçu sa lettre il n'y a qu'une heure. Je n'ai point écrit à M<sup>r</sup> de Tournis<sup>4</sup> parce qu'il est dans ses terres ; mais s'il est revenu avant que je m'en aille, <sup>e</sup> j'irai le voir. Le père de M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> f de Barberi<sup>5</sup> qui est ici depuis quelque tems pour des affaires, étant venu voir son fils, a appris par lui que j'étois ici <sup>g</sup> : il [f°lv°] m'a Demandé, m'a Embrassé, et m'a di[sic] qu'il connoissoit beaucoup Papa et m'a chargé de lui dire bien des choses de sa part. Je vous<sup>h</sup> prie aussi, ma chère Maman d'assurer Papa de mes respects, de faire mes compliments à m<sup>r</sup> l'abbé et à M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>6</sup> quand vous le verrez, d'embrasser mes frères pour moi et Sophie<sup>7</sup>, de dire bien des choses à ses[sic] demoiselles et d'être toujours persuadée du respect et de l'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Ma chère Maman

votre très humble / Et très obéissant serviteur / et fils / Mandat de Nully<sup>i</sup>

A Paris ce 27 mars / 1781<sup>j</sup> [f°2r°]

---

de sa famille, voir Pierre Arnoult, « Le petit train de Nuremberg », *Les Cahiers Haut-Marnais*, vol.°81, n° 2, 1965, p. 53-88 & vol. 82-83, n°3-4, 1965, p. 152-190.

<sup>4</sup> Galliot-Louis Aubert de Tourny (1731-1787), mestre de camp-lieutenant au régiment de la Reine le 10 février 1759, brigadier des armées du Roi, maréchal de ses camps et armées et commandeur de Saint-Louis. Il est le troisième fils de Louis-Urbain Aubert de Tourny, intendant de Guyenne, qui fit de grands travaux d'embellissement à Bordeaux et qui avait épousé Jeanne-Claude Cherouvrier des Grassières, la sœur de la grand-mère paternelle d'Adrien Mandat. Galliot-Louis n'ayant pas d'enfant, il fait du père d'Adrien Mandat son héritier universel. Le père d'Adrien Mandat à son tour se défait de l'héritage au profit de son fils. Voir Annexe A.5.

<sup>5</sup> L'identification de ce M. Barberie n'est pas certaine. Le « père de Mr de Barberie » pourrait être Claude-François de Barberie, seigneur de Saint-Contest (1744- ?), lui-même fils d'Henri-Louis de Barberie, qui fut conseiller au Parlement de Paris, intendant à Limoges et en Champagne. En revanche, il n'y a pas d'informations sur le fils de Claude-François de Barberie qui prépare comme Adrien Mandat le concours d'entrée dans la Marine ; il n'est pas signalé non plus dans les différentes éditions de *l'Etat de la Marine*, c'est-à-dire l'annuaire qui recense les officiers de Marine et leurs affectations : s'il a passé le concours, il ne l'a donc jamais réussi. Ce vide généalogique peut aussi s'expliquer par le fait que les Barberie « ruinés furent obligés de vendre leur propriété peu de temps avant la Révolution » et que « les derniers représentants de cette antique famille moururent dans la plus profonde misère. » (Abbé Elie, *Histoire de la paroisse de Saint-Contest depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Caen, Jouan, 1901, p.53-54). Il est toutefois plus probable qu'il s'agisse du fils de Denys Barberet (1714- ?), médecin à Dijon à partir de 1743, puis muté en 1766 à Toulon en tant que médecin de Marine ; il officie également en tant que professeur d'anatomie et de pathologie dans cette même ville ; auteur de plusieurs ouvrages de médecine, il appartient à l'Académie de Dijon.

<sup>6</sup> Le village de Thil dépend de la paroisse voisine de Saint-Thierry. Les registres paroissiaux des années 1780 (AD51, 2E 609/3) contiennent alternativement les signatures de « Helain Henry Bellot curé de Saint-Thierry » et de « C n Huart vicaire de Saint-Thierry » qui forment probablement le doublon qu'Adrien Mandat désigne comme le curé et l'abbé de Thil dans ses salutations de fin de lettres.

<sup>7</sup> Il s'agit de sa plus jeune sœur Anne-Sophie (1776-1841).

## L5. A MME MANDAT - PARIS, LE 5 AVRIL 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

Je vous prie de me donner souvent des nouvelles du Chevalier jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. J'ai reçu aujourd'hui la visite de mon cousin de Portes qui est fort content que j'aye[sic] toujours beaucoup de goût pour la marine. Il m'a promi[sic] de me venir voir de tems en tems. J'ai été dîner hier chez mon oncle Mandat<sup>a</sup> ; mon oncle Fraguier étoit revenu de la nuit et il m'a dit tout [f°1r°] ce qu'il avoit fait pour moi à Brest. Il a été d'abord chez M<sup>r</sup> de Castres qui vient d'y faire un voyage et duquel il a obtenu la promesse que je serois nommé Aspirant et que, si je suis reçu<sup>b</sup> garde marine, je serai embarqué sur le champ. Outre<sup>c</sup> cela, il a fait connoissance avec le commandant des Aspirants<sup>2</sup> qui<sup>e</sup> lui a promi[sic] d'avoir soin de moi et<sup>d</sup> qui lui a dit que, si je voulois lui confier tout ce que je penserois, il se chargeroit de me faire prendre le droit chemin. De plus, il a ramené dans sa voiture M<sup>r</sup> de Pavillon<sup>3</sup> capitaine de vaisseau qui repart dans 15 jours ou trois Semaines et qui lui<sup>f</sup> a promi de me mener à Brest dans son cabriolet. M<sup>r</sup> Bezout<sup>4</sup> a ordre de partir le premier de may et, par conséquent, il ne me reste plus guerre[sic] de tems d'ici à l'examen, aussi je l'emploie comme il faut ; mon maitre dit tantôt que je serai prêt, tantôt que je ne le serai pas, ce qui me met dans une incertitude vraiment accablante. [f°1v°] Je vais toujours me faire faire une paire de bottes et<sup>g</sup> plusieurs paires de souliers que je ferai mettre sur le mémoire de Papa. Je prierai M<sup>r</sup> Jon de me faire faire aussi ma male et puis si jesuis prêt, vogue la galère. Je vous dirai

---

<sup>1</sup>MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 16,7\*21,1 cm, dont le f°2v° est vierge ; papier bleu, filigrane n°3 ; la lettre a été pliée en quatre et insérée dans une enveloppe manquante, l'adresse est sans doute le château de Nully.

a. Rayé « et Comme » ; b. Ajouté « garde marine » au-dessus de la ligne ; c. « il » transformé en « Cela » ; d. « d... » transformé en « Qui » ; e. Ajouté « lui » au-dessus de l'agglutination « quiapromi » ; f. Ajouté « lui » au-dessus de la ligne, « quiapromi » étant agglutiné ; g. Mot illisible en dessous de « plusieurs » ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; i. Ajouté à gauche de la formule de politesse ; j. Ajouté en dessous de la date.

NOTES :

<sup>2</sup> Jacques Nicolas Christophe Teyssier Desfarges de la Vaultière (1738-?), Commandant des Gardes-Marines de Brest de 1779 à 1786.

<sup>3</sup> Jean-François du Cheyron (1730–1782), instructeur des garde-marine de Rochefort, écrit un mémoire sur la tactique navale et un système des signaux en mer, approuvée par le ministre en 1774. Commandant en 1780 le *Guerrier* puis le *Triomphant*, il sert à Cadix dans l'escadre de Guichen ; il rallie début 1782 l'escadre de Grasse aux Antilles, tué à son bord le 12 avril 1782 à la bataille des Saintes. Réputé comme le meilleur tacticien d'Europe, il va être le mentor d'Adrien Mandat au début de sa carrière : l'attachement de ce dernier est tel que son seul portrait connu le représente à côté de la tombe de M. du Pavillon.

<sup>4</sup> Etienne Bezout (1730–1783), mathématicien français. Adjoint mécanicien à l'Académie des Sciences à vingt-huit ans, professeur et examinateur des gardes de la marine en 1763, il élabore un Cours complet de mathématiques à l'usage de la Marine en six volumes (les 2 premiers devant être maîtrisés par les Aspirants pour soutenir l'examen d'entrée de Garde-Marine). Il instaure un rythme scolaire "moderne" avec des mois d'entraînement, suivi d'examens trimestriels et enfin un concours annuel et introduit chez les gardes la notion de cursus scolaire obligatoire. Son cours reste la référence jusqu'en 1863 mais sera contesté car il fait d'excellents mathématiciens mais des officiers peu rôdés à la navigation. Sur son influence sur la formation des officiers de Marine, voir Michel Vergé-Franceschi, *Marine et Education sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. du CNRS, 1991, p. 261-268.



une mauvaise nouvelle, qui est que Papa a perdu son procès contre M<sup>f</sup> de Maisoncelles<sup>5</sup> et qu'il est condamné aux dépens. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement

Ma chère Maman

Votre très humble / et très obéissant / Serviteur et fils / Mandat de Nully<sup>h</sup>

A Paris ce 5 avril / 1781<sup>i</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes / respects et d'embrasser mes frères et / le Chevalier pour moi<sup>j</sup>

*[f°2r°]*

---

<sup>5</sup> Plusieurs personnages portent le titre de Maisoncelles (ville à 90 km au NE de Nully). On trouve ainsi dans les archives de la Haute-Marne un document intitulé : « Procès entre Claude Guillaume Texier, de Maisoncelles, seigneur de Trémilly et Gallyot Jean-Marie Mandat, seigneur de Nully. 1758-1761 » (AD52/3J64), mais pas de traces du procès fait en 1781. Les autres personnages portant ce titre sont Jacques-Antoine Huot, avocat au Parlement, seigneur de Maisoncelles, ou Jean-Baptiste-Nicolas-François de Robert, seigneur de Maisoncelles, qui se retrouvent aux Etats-généraux de 1789 pour représenter le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, en même temps que le père d'Adrien Mandat.

## L6. A MME MANDAT – PARIS, LE 10 AVRIL 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

Vous avouerez que je suis bien importun. Mais je ne le suis que par nécessité : comme la plus grande partie de la musique que vous m'avez envoyé[sic] est de la vieille musique qui ne se joue plus nulpart[sic], je vous demanderai la permission de vous renvoyer par le carosse[sic] tout ce qui m'embarrasseroit dans ma navigation future, et celle, en même tems, d'acheter six sonates par M<sup>r</sup> Voser<sup>2</sup> et six autres qui sont charmantes, par un auteur dont je ne me souviens pas du nom<sup>a</sup> [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] mais que mon maitre me dira, je les ai<sup>b</sup> joué. Mon maitre me les ayant porté[sic], je crois que le tout ira à 15 francs<sup>3</sup>. Je vous prierai de me permettre<sup>c</sup> aussi d'acheter un cahier de petits airs comme celui que nous jouions le chevalier et moi, qui est couvert en jaune et dont l'air de la seconde feuille est, (d'un amant inconstant). Je ne sçais pas ce que je voulois vous demander, je suis si occupé de la bonne santé de mon frère que je l'ai oublié<sup>4</sup>. Mon maitre de mathématiques est très content de moi et il m'a dit<sup>d</sup> ce matin que je pourois[sic] être prêt pour l'examen, ce qui double ma joie. Je vous prie d'être persuadée du respect et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Ma chère Maman

Votre très humble / et très obéissant serviteur / et fils / Mandat de Nully<sup>h</sup>

A Paris ce 10 Avril / 1781<sup>i</sup>

Je vous prie d'assurer Papa / de mes respects et d'embrasser mes / frères et Sophie pour moi<sup>i</sup>

J'ai été dimanche matin chez Mr de Tourni qui m'a fait beaucoup d'acueil<sup>5</sup>[sic] et ma[sic] offert à

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18,2\*22,6 cm, dont le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> présente des volutes d'ornementation remarquables ; papier bleu, filigrane n<sup>o</sup>3 ; la lettre a été pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe, scellée par un cachet de cire rouge, et portant un tampon [P] et l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat en son château / de Nully / ANully par barsuraube », barrée par un grand « 7 ».

a. Placé en dessous de la ligne ; b. Ajouté « ai » au dessus de la ligne ; c. Ajouté « de me permettre » au-dessus de la ligne ; d. Ecrit « q » et « ce » écrit par-dessus ; e. Ajouté « qu'il m'a » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « d'acheter » et remplacé par « devous renvoyer » ; g. Mot illisible sur lequel le mot « plus » a été écrit ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; i. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné d'un trait sous toute la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Sans doute Johann Christoph Vogel (1756-1788) qui a publié des partitions pour violon entre 1778 et 1787, notamment *Six Quatuors concertants pour deux violons, alto et basse, composés par Mr Vogel* (Paris, Deroullède, s.d., disponible à la BNF sous la cote VM7-1338) qui est peut-être la partition mentionnée par Adrien Mandat.

<sup>3</sup> Adrien Mandat utilise le mot « franc » pour « livre ». La dernière feuille de compte de M. Jon (Annexe C.3) fait monter à 126<sup>L</sup> les gages du maître de violon et à 35<sup>L</sup> 13<sup>s</sup> la dépense en matériel pour la musique d'Adrien Mandat de septembre 1780 à mai 1781, dont 5<sup>L</sup> pour la boîte à violon, 15<sup>L</sup> 5<sup>s</sup> pour les archets et cordes et 20<sup>L</sup> 8<sup>s</sup> pour la musique « en deux fois par ordre de Madame » ; Adrien Mandat évalue donc à peu près justement son budget : le livret de Vogel étant au prix de 3<sup>L</sup> 12<sup>s</sup>, on peut supposer qu'il a eu le droit d'acheter tous les ouvrages proposés par son maître de musique.

<sup>4</sup> En effet, dans la lettre précédente en date du 5 avril, Adrien Mandat mentionnait la maladie de son frère.

<sup>5</sup> « Faire beaucoup d'accueil », variante de « faire (bon) accueil », faire une réception civile et honnête.

dejeûné[sic] ; il m'appelle son neveu et moi mon oncle<sup>6</sup>. Je vous prie de faire ressouvenir Papa [f°1v°] qu'il m'a<sup>e</sup> promis de me permettre d'acheter deux vestes et deux culottes blanches de bazin : je ne sçais pas si ma tante Le Moyne n'a pas envie de me faire faire mon uniforme, car la dernière fois que j'ai été la voir, elle s'est informée à M<sup>r</sup> Jondu prix<sup>7</sup>. Voici la musique que je garderai en cas que vous me permettiez<sup>f</sup> de vous renvoyer la<sup>g</sup> plus vieille[sic] : six sonates de M<sup>r</sup> Milandre<sup>8</sup>, six duetti par le signor Lelie de Giardino<sup>9</sup>, six sonates par Del Guerini napolitano<sup>10</sup> et enfin les trios de Fillo<sup>11</sup> : tout cela est dans un même cahier à grandes fleurs. Je garderai aussi les délassements de la campagnes[sic].

Mandat de Nully [f°2r°]

<sup>6</sup> Le pronom personnel tonique de première personne « moi » reprend par ellipse la séquence verbale « je l'appelle » pour assurer le passage du discours direct au discours indirect sans répétition.

<sup>7</sup> Construction avec deux groupes prépositionnels du verbe pronominal « s'informer » [ s'informer à N1 an. de N2 ina.] : le *Dictionnaire de l'Académie* ne présente comme exemple que « je m'en suis informé à tous ceux que je connoissois », c'est-à-dire avec le groupe prép.+N2 ina remplacé par le pronom adverbial « en ». Voltaire l'utilise ainsi : « Mr Cramer pourrait s'en informer à Mr De Virieu » (*Lettres à son imprimeur*, Genève, Droz ; Lille, Giard, 1952, p. 186), comme Diderot : « Pour le savoir, il ne s'agissoit que de s'en informer à Jombert ou à quelqu'autre commerçant. », (*Correspondance*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964, t. 11 (avril 1771-décembre 1771), p. 109. L'emploi avec suppression complète du pronom « en » se voit aussi, chez Voltaire : « je le supplie de s'informer à Mr De Vergennes si vous n'avez pas fait la même sauce » (*Correspondance*, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1964, t. 90-92 (1775), p. 173), et un peu plus tôt chez Jacques de Varenne : « j'avois écrit à Robillard, le priant de s'informer à l'abbé où il avoit eu autrefois ses peaux de chiens colorées », (*Mémoires du chevalier de Ravanne*, Amsterdam, Aux dépends de la Compagnie, 1782, p. 174) : dans ces deux cas la suppression du « en » se comprend par l'introduction d'une question indirecte introduite par « si » ou « où ». Chez Dubos, on trouve une variante sans question indirecte : « il a seulement eu le malheur de s'informer à des personnes qui n'étoient pas bien instruites. » (*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, Paris, Nyon Fils, 1742, p. 401) La tournure employée par Adrien Mandat n'est donc pas vraiment attestée.

<sup>8</sup> Louis Toussaint Milandre, violoniste à l'Opéra de Paris en 1756, compositeur entre 1760-1776 de motets dans le genre italien, auteur d'une *Méthode facile pour la viole d'amour* (Paris, Le Menu-Gérardin, s.d., [BNF, VM8 B-1]).

<sup>9</sup> Felice (et non Lelie) de Giardini (1716-1796) est l'auteur à succès de partitions pour violons dans les années 1750-1760, *Sei Duetti per due violini...* (Paris, Bailleux ; Lyon, Castaud, [1768] [BNF, VM7-871]) : « il aimait beaucoup à charger de broderies et de fioritures la musique qu'il exécutait, même dans les parties d'accompagnement ; le public goûtait cette nouveauté et l'applaudissait chaque soir. » (*Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique*, dir. F. J. Fétis, Paris, Firmin Didot, 1862, t. 3, p. 479)

<sup>10</sup> Francesco Guerini écrit des partitions pour violon dans les années 1750-1760, en particulier *Six duo pour deux violons ou pardessus de viole, composés par M. Guerini* (Paris, de La Chevardière ; Lyon, les frères Le Goux, [1761] [BNF, VM7-4897]) et *Six sonates à deux flûtes ou deux violons* (Paris, Le Clerc, [ca 1760] [BNF, VM7-6526]).

<sup>11</sup> Le dénommé « Fillo » est en fait Federigo Fiorello (1735-182?), auteur de *Six trios pour 2 violon et basse* (Paris, Sieber, s.d.) et d'une *Etude pour le violon formant 36 caprices, composés par F. Fiorello* (Paris, Sieber, s.d. [BNF, VM15-6489]), « ouvrage éminemment classique et qui indique non moins d'imagination que de connaissances de l'instrument. Quelques soient les variations du goût et les caprices de la mode, les études de Fiorillo seront toujours utiles à ceux qui voudront analyser l'art de jouer du violon, pour en faire une application pratique. » *Biographie Universelle...*, *op. cit.*, t. 3, p. 257. Les préférences d'Adrien Mandat se portent donc vers une musique grand public, permettant au musicien de faire montre d'une virtuosité technique et considérée comme à la mode, même si certaines partitions datent des années 1760, c'est-à-dire de la génération de sa mère : on peut donc se poser quelques questions concernant le goût pour la « vieille musique » de cette dernière.

L7. ADRIEN MANDAT ET M. JON A MME MANDAT— PARIS, LE 24 AVRIL

1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

N'attribuez point à enfantillage le désir que j'aie d'entrer dans la Marine : le seul espoir de m'avancer est ce qui me fait préférer cet état à tout autre, étant l'aîné d'une nombreuse famille, je dois montrer l'exemple à mes frères et leur faire voir que le chemin de l'honneur est celui que doit embrasser toute âme qui pense. La marine est l'état qui présente maintenant plus de lauriers recueillis ; [f°1r°] c'est dans la Marine qu'est cette source de gloire où j'espère puiser<sup>2</sup>. Après en<sup>a</sup> avoir pesé dans la balance de la réflexion les avantages et les désavantages, je vois que cet état me convient beaucoup. Cependant, après avoir soutenu l'examen, si ma santé souffroit, je vous avoue qu'il se pourroit[sic] bien faire que je revint[sic], mais je vous prie de ne me point [gener ?] sur un état qui fera à ce que j'espère mon bonheur et le vôtre. Si cependant je sçavois que cette espèce de résistance à ce qui pourroit[sic] vous être agreable dut retrancher<sup>b</sup> quelque chose de l'amitié que vous avez pour moi, j'abandonnerois tout à l'heure<sup>3</sup> la marine mais du plus heureux de tous les hommes que je suis maintenant, me voyant à la veille de jouir °des fruits d'un travail de six mois, je deviendrois le plus malheureux<sup>d</sup>. Soyez persuadée, ma chère Maman, de l'amitié qu'a pour [f°1v°] vous celui de vos enfans[sic] qui vous est le plus attaché et qui vous assure maintenant du profond respect avec lequel il a l'honneur d'être

Votre très humble / Et très obéissant / Serviteur et fils / Mandat de Nully<sup>e</sup>

Je vous prie d'assurer / Papa de mes respects et d'embrasser / mes frères et Sophie pour moi / et de faire mes compliments à M<sup>r</sup> / l'abbé<sup>f</sup>

Je vous prierai de me / faire réponse aussitôt / la présente reçue<sup>g</sup>

Vous voyez, Madame, que M<sup>r</sup> de Nully est bien déterminé, nous nous sommes entretenu[sic] de bonne amitié, et la conclusion a toujours été, je veux m'avancer, et le Service de mer est celui où je

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 16,2\*21,1 cm ; papier bleu, filigrane n°3 ; deux scripteurs : Adrien Mandat pour les f°1r°-v° & f°2r° et M. Jon f°2r°-v°. La lettre a été pliée en quatre et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; b. La dernière syllabe du mot est au-dessous de la ligne ; c. Rayé « des peines et des ennuis », écrit « des fruits » au-dessus de la ligne ; d. Les deux dernières lettres du mot sont au-dessous de la ligne ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; f. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné par des volutes ; g. Ajouté en-dessous la formule de politesse et souligné d'une volute ; h. Rayé « de M » et remplacé par « des lettres de Monsieur ».

NOTES :

<sup>2</sup> Pour le concept de « gloire » dans la marine, voir l'article de Michel Vergé-Franceschi, « La Gloire du Roi sur mer, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Mélanges offerts à Y.-M. Bercé*, PUPS, 2005, p. 421-435.

<sup>3</sup> « Tout à l'heure », sur-le-champ, à l'instant.

puis plus promptement/sic/ faire mon chemin, c'est le langage qu'il tient depuis qu'il est chez moi et la plus part de ceux qui l'entourent et, en general les militaires<sup>4</sup>, et que m'a tenu Monsieur Mandat en me confiant M<sup>r</sup> de Nuly que j'ai entretenu dans ces idées pour l'exiter/sic/ à animer son travail, ce qu'il fait à présent de façon à nous faire espérer qu'il se tirera passablement de l'examen. Si j'avois connu votre opposition à ce service, Madame, j'auroi essayé de combatre/sic/ plus directement ce penchant au service [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] de mer, mais je doute que j'eusse réussi à l'ébranler pour les raisons que je viens de vous dire ; d'ailleurs toutes les démarches son/sic/ faites, Mr le Marq<sup>s</sup> de Fraguier y met le plus grand interest, et je ne pense pas qu'il soit possible de reculer, c'est un sacrifice que vous ferez au Seigneur.

N'ayez aucune inquiétude, Madame, sur la santé de M<sup>r</sup> votre fils : il se porte très bien et quoiqu'il travaille beaucoup, il le fait de façon à ne point donner d'inquiétude pour sa santé. Comme il a doublé d'application pendant ce carême, voyant le tems de l'examen approcher, je lui ai vû des marques de chaleur, je lui ai fait quitter le maigre pour quelques jours et lui ai fais/sic/ prendre de la limonade cuitte/sic/ et, par ce moyen, il s'est trouvé en très bonne santé ; je n'ai point sessé/sic/ le maître d'armes ni le violon parce qu'il n'a point d'autres recreation/sic/<sup>5</sup>. Vous devez recevoir, Madame, <sup>h</sup>des lettres de Monsieur le M<sup>is</sup> de Fraguier par ce courrier. Madame [de Fraguier] c'est/sic/ donné la peine de passer chez moi ce matin pour les arrangements à prendre pour le départ, que vous voyez déjà être très prochain. Je suivrai exactement tout ce qu'il me prescrira à cet égard comme vous l'ordonnez. Nous devons nous joindre jeudi prochain pour cet objet. Réponce/sic/ au plutôt/sic/ Madame, car le temps presse, vous le voyez par mon barbouillage et par ce que doit vous dire M<sup>r</sup> le M<sup>is</sup> Dufas<sup>6</sup>.

Recevez, s'il vous plaît, Madame, les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur Jon.

Le 24 avril 1781 [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

<sup>4</sup> Cette idée d'une guerre essentiellement maritime, donc favorisant les carrières d'officiers de marine est également relayée par la presse : « Pendant que l'Angleterre soulève toutes les Puissances maritimes contr'elle, les politiques prétendent entrevoir divers mouvemens qui pourroient étendre l'incendie dans l'intérieur de l'Europe : ils parlent d'alliances recherchées, par les Anglois, dans quelques endroits, de levées de troupes dans d'autres ; mais à supposer que tous ces mouvemens fussent vrais, on devoit faire attention qu'ils se croisent, qu'ils doivent se nuire mutuellement ; que l'interêt des Puissances de terre ne paroît pas être de se mêler d'une querelle qui s'est élevée sur les mers, qui doit y rester, & dans laquelle tous les Etats maritimes ne semblent former qu'un seul vœu qui est contre l'Angleterre. » (*JPB du 17/02/ 1781*, « De Francfort, le 24 février », p. 103-104) De fait, une grande partie des efforts diplomatiques dans les années 1780-1781 ont tendu, par exemple, à maintenir la Prusse à l'écart afin d'éviter une continentalisation du conflit.

<sup>5</sup> L'attention portée à la santé de son pensionnaire, au maintien d'un minimum de loisirs et de vie sociale, semble placer l'établissement de monsieur Jon dans la mouvance pédagogique progressiste qui tend à s'opposer au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'éducation traditionnelle en collège. Voir Marcel Grandière, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 168-169.

<sup>6</sup> Nous n'avons pas trouvé de marquis de Dufas. Aussi, suggérons-nous qu'il s'agit probablement de Philippe Dupas de la Mancelière, aide-major des Milices de Cayenne en 1772, chevalier de Saint-Louis en 1778, servant sur le *Saint-Michel* dans l'escadre d'Orvilliers de 1778 à 1782, mort commandant l'*Ajax* à Gondelour en 1783.

## L8. ADRIEN MANDAT A MME MANDAT – PARIS, LE 2 MAI 1781<sup>1</sup>

A Paris ce 2 mai 1781

Ma chère Maman

je part[sic] décidément lundi ou mercredi au plus tard, toujours avec M<sup>r</sup> de Pavillon <sup>a</sup>sans avoir reçu mes lettres<sup>2</sup>, mais étant bien sûr de les recevoir. Car dès le lendemain que je vous eut[sic] écrit, mon oncle Fraguier vint me chercher pour me présenter à M<sup>r</sup> de Mailly<sup>3</sup>, qui nous dit qu'il avoit parlé pour moi la veille à M<sup>r</sup> de Castres et à qui il avoit dit que je devois partir avec M<sup>r</sup> du Pavillon. Voici la réponse que M<sup>r</sup> de Castres [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] lui fit : « je suis on ne peut pas plus content que M<sup>r</sup> Mandat parte avec M<sup>r</sup> de Pavillon, je regarde cela comme un grand bonheur pour lui, puisqu'il est votre parent. Il sera nommé aspirant, je vous en donne toutes les paroles inimaginables. Je ne puis vous la donner par écrit parce que ce seroit une chose trop authentique<sup>4</sup> qui, si elle venoit à être découverte, pouroit[sic] me faire du tort et à lui aussi ; il peut partir en toute sûreté et M<sup>r</sup> du Pavillon aura soin de dire que c'est un jeune de ses amis qu'il a amené pour voir la mer. Je vous promet[sic] que s'il est reçu à l'examen, il sera nommé garde marine et embarqué sur le champ. » Vous voyez que cette réponse n'est pas désagréable. M<sup>r</sup> de Mailly m'a dit que c'étoit tout ce qu'il pouvoit obtenir pour moi dans ce moment-ci, mais que lorsqu'il s'agiroit d'être enseigne, il se feroit un plaisir de m'obliger. Mon

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 16,7\*21,1 cm ; papier blanc sans filigrane ; accompagné d'un billet de format 17,2\*10,8 cm. La lettre a été pliée en quatre et mise dans une enveloppe manquante. L'adresse est sans doute le château de Nully.

a. Écrit « sans » par-dessus un ou plusieurs mots illisibles ; b. Ajouté « avecSix vaisseaux » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « f » et écrit « depuis » par-dessus ; e. Ajouté « ai di » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Les conditions d'admission des aspirants garde-marine étaient les suivantes : « Le choix des Aspirans-gardes de la Marine sera fait par Sa Majesté; il n'en sera reçu aucun s'il n'est Gentilhomme: ils ne pourront être reçus avant l'âge de quatorze ans accomplis. Il sera par eux rapporté des pièces authentiques de leur noblesse, & leur extrait baptistaire dûment légalisé, qu'ils feront tenus de présenter en arrivant dans de Port, au Commandant des Gardes de la Marine » (*Ordonnance du roi concernant les gardes du Pavillon & de la Marine du 2 mars 1775*, Paris, Impr. Royale, 1775, article 26, p. 9) ; « Il ne sera expédié aucune Lettre d'admission parmi les Aspirans-gardes de la Marine, que la famille du sujet proposé ne lui ait assuré, par un engagement par écrit, adressé au Secrétaire d'État ayant le département de la Marine, une pension de six cents livres au moins par an, payable tous les trois mois dans le Port où sera établie la Compagnie à laquelle le sujet proposé devra être attaché. » (*ibid.*, art. 27, p. 10) ; « Le sujet proposé qui aura satisfait aux conditions des deux articles précédens, présentera la Lettre d'admission qui lui aura été expédiée par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, au Commandant des Gardes de la Marine, que ledit Secrétaire d'Etat en préviendra en même temps, en lui envoyant l'engagement de la famille dudit sujet, pour le payement de la pension réglée; lequel engagement demeurera entre les mains dudit Commandant. » (*id.*, art. 28)

<sup>3</sup> Alexandre Louis de Mailly (1744-22 janvier 1787), colonel d'infanterie, époux d'Adélaïde Marie Gabrielle de La Croix de Castries, fille du ministre de la marine, et ami de l'oncle Fraguier.

<sup>4</sup> « Authentique », solennel, muni de l'autorité publique, et revêtu de toutes ses formes. Il ne se dit guère qu'en parlant des actes publics. La promotion d'aspirants garde-marine devant être importante, on peut comprendre que le ministre n'ait pas voulu donner des certificats individuels.

oncle m'a présenté ensuite à M<sup>r</sup> de Pavillon. [*f°lv°*] J'ai diné hier chez mon oncle Fraguier avec m<sup>r</sup> le commandeur de Dampierre<sup>5</sup> qui veut que je m'embarque avec lui si je suis reçu à l'examen ; il part la semaine prochaine ainsi que presque tous les capitaines qui sont nommés pour commander les vaisseaux qui sont à Brest M<sup>r</sup> le commandeur de Dampierre commande le *Fendant* de 74 et M<sup>r</sup> de Pavillon le *Guerrier* de 74. M<sup>r</sup> De la Motte Piquet<sup>6b</sup> a mis à la voile le 25. On dit qu'il va prendre le commandement de la flotte hollandaise<sup>7</sup> ; le reste des vaisseaux qui sont à Brest seront, à ce qu'on croit, sous les ordres de M<sup>r</sup> d'Estaing<sup>8</sup>. On dit Gibraltar ravitaillé<sup>9</sup>. Il y a eut [*sic*] un combat près de Rhode Island<sup>10</sup> entre M<sup>r</sup> des Touches<sup>11</sup>

<sup>5</sup> Charles Picot de Dampierre (1727- ?), garde marine dans l'ordre de Malte en 1743, enseigne de vaisseau en 1748, lieutenant de vaisseau en 1756, commandeur en 1769, capitaine de vaisseau en 1771, chef d'escadre en 1784.

<sup>6</sup> Toussaint-Guillaume Picquet de la Motte (1720-1791), garde-marine en 1735, enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant de vaisseau en 1754, il est nommé capitaine de vaisseau en 1762, puis chef d'escadre en 1778. Il participe à la bataille d'Ouessant en 1778, puis fait le siège de Gibraltar en 1782.

<sup>7</sup> En mars 1780, l'impératrice Catherine II avait publié la déclaration de neutralité armée, à laquelle adhèrent plusieurs puissances maritimes du Nord (Danemark, Suède, Provinces-Unies, Prusse). Ce traité fit espérer à la France l'ouverture d'un front de guerre en Mer du Nord et la réunion des escadres française et hollandaise pour lutter contre l'Angleterre, notamment à partir de février 1781, qui avait vu la très riche île hollandaise de Saint-Eustache pillée par Rodney. Dès le mois d'avril, la presse se répand en conjectures sur la destination du reste de la flotte française : « On prépare actuellement, lit-on dans quelques lettres, six vaisseaux destinés à former une escadre commandée par M. de La Motte-Piquet ; on la dit pour l'Amérique Septentrionale, où elle doit conduire dans peu un nouveau convoi. Plusieurs personnes croient qu'elle servira à relever celle de M. de Monteil ; d'autres qu'elle ira à Cadix. » (*JPB du 07/04/1780*, « De Paris, le 3 Avril », p. 29) La rumeur de la mission hollandaise apparaît quelques pages plus loin : « On dit qu'il est question d'ajouter deux vaisseaux aux 6 que va commander M. de la Motte-Piquet. On ignore encore sa destination. On l'a d'abord cru pour Cadix. Mais quelques personnes qui prétendent qu'il a passé par Lamballe 10 à 12 pilotes Hollandois qui se rendent à Brest, on présume que cette escadre pourroit bien aller au Texel. » (*JPB du 21/04/1781*, « De Paris, le 17 avril », p. 128) & « Sa mission n'est point encore connue ; on l'a conjecturée à l'arrivée de 12 pilotes Hollandois & de quelques Contre-Maîtres ; mais on ignore s'ils seront employés sur nos vaisseaux, où s'ils attendent des bâtiments de leur nation. » (*JPB du 28/04/1781*, « De Paris, le 24 avril », p. 128) La Motte-Piquet est bien parti le 25 de Brest (SHMB, 1A26, f°220) mais pour faire une guerre de course dans l'Atlantique et réalise le jour-même de l'écriture de cette lettre une des plus belles prises de sa carrière, à savoir la reprise du convoi de Saint-Eustache au commodore Hotham.

<sup>8</sup> Charles-Hector, comte d'Estaing (1729–1794), vice-amiral des Mers d'Asie et d'Amérique en 1777, il reçoit le commandement de la flotte franco-espagnole au large de Cadix de juillet 1780 jusqu'à la paix en 1783.

<sup>9</sup> Le siège de Gibraltar fut paradoxalement une opération « secondaire » mais « la plus longue » de la guerre d'Amérique (juillet 1779-janvier 1783) : les escadres française et espagnole firent un blocus par mer, tandis que l'armée de terre espagnole assiégeait la ville sur terre. Toutefois, Gibraltar ne tomba pas car elle parvint plusieurs fois à être ravitaillée par les escadres anglaises : la première fois, par Rodney en janvier 1780 ; dans la lettre, Adrien Mandat évoque l'entreprise de Darby, parti de Portsmouth le 13 mars 1781 avec 28 vaisseaux, parvient à ravitailler Gibraltar en avril sans trop de difficulté. Comme le remarque Lacour-Gayet, « ce n'était point une campagne, ce n'était qu'une manœuvre, puisque la passivité des Espagnols avait permis que cette opération téméraire s'accomplît sans accroc. » (Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, Paris, Teissèdre, 2007, p. 444 ; pour cette opération de Gibraltar, on se reportera aux chapitres 16 et 23 de son ouvrage)

<sup>10</sup> Première bataille de la Chesapeake du 16 mars 1781 : l'escadre de Des Touches, successeur de Ternay, tente de déloger l'escadre du vice-amiral anglais Arbuthnot (8 vaisseaux et 3 frégates) de la baie de Chesapeake, sans succès. Le Congrès américain vote toutefois des remerciements à Des Touches. Le récit complet de la bataille, via une lettre d'Arbuthnot publiée dans la presse anglaise paraît dans le *JPB du 05/05/1781*, p. 44-48 ; sur les déclarations anglaises de victoire, on peut lire cette réflexion : « Il ne nous manque que les dépêches de M. Destouches y quoique nous n'en ayons pas besoin pour sentir tout le ridicule de celles de l'Amiral Arbuthnot, qui emmenant 2 de ses vaisseaux en remorque prétend avoir battu une escadre qu'il avoue n'être point dégrée. » (*JPB du 12/05/1781*, « Paris, le 8 mai », p. 79)

et M<sup>r</sup> Arbuthnot<sup>12</sup>, les Anglois disant qu'ils sont vainqueurs, mais malgré cela, ils avouent qu'ils ont eu 4 vaisseaux entièrement dematés et désemparés qu'ils ont été obligé[sic] de mener à la remorque à New York et nous nous n'avons rien eu. [f°2r°] En revenant de chez mon oncle Fraguier hier, j'ai trouvé un petit billet de M<sup>r</sup> de Portes<sup>13</sup> qui étoit venu pour me voir et qui, ne<sup>c</sup> m'ayant pas trouvé, m'avoit laissé un petit billet par lequel il me mandoit que le travail étoit fait<sup>d</sup> depuis trois jours, que de 500 inscrits il n'y en avoit eu que 50 de nommés. Il me demandoit si j'avois reçu mes lettres. J'ai été le voir ce matin je lui ai di<sup>e</sup>[sic] que je partoisi pour Brest et que, si je n'étois pas nommé cette année, j'étudierois toujours au port. Je me suis bien gardé de dire la réponse de m<sup>r</sup> de Castres que je vous prie de ne dire à personne. Il m'a montré une lettre de son fils qui lui dit qu'il ne sera pas prêt cette année pour l'examen, mais qu'il espère être plus heureux l'année prochaine : il est très fâché contre lui.

J'ai été faire mes adieux à M<sup>r</sup> le comte de Miromesnil<sup>14</sup> qui m'a très bien reçu. J'ai l'honneur [d'être] avec respect et attachement

Ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant Servite[ur] / et fils / Mandat de Nully

je vous prie d'assurer Papa / de mes respects. [f°2v°]

## BILLET JOINT

Mr le curé de Thil vient de venir me voir. Il sortoit du coche, il m'a prié de vous dire qu'il ne vous écriroit pas, puis que je vous écrivois. Il m'a remis la lettre de mon frère en m'assurant qu'il se portoit bien, ce qui me fait grand plaisir. Je vous prie d'embras[er] mes frères pour moi et de faire bien mes compliments à Mr l'abbé [f°r°]

---

<sup>11</sup> Charles-René Sochet, chevalier Destouches (1727-1793), garde-marine en 1743, enseigne en 1748, lieutenant en 1756, capitaine de vaisseau en 1772, chef d'escadre en 1784. Il combat à Ouessant en 1778, puis il commande le *Neptune* dans l'escadre de Ternay, chargée de transporter aux Etats-Unis le corps de troupe de Rochambeau. A la mort de Ternay en décembre 1780, il reprend le commandement de l'escadre ; il livre combat à Arbuthnot le 16 mars 1781 (première bataille de la Chesapeake), puis participe à la prise de Saint-Christophe en février 1782).

<sup>12</sup> Amiral Marriott Arbuthnot (1711-1793), gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (1775-1778), date à laquelle il est fait vice-amiral et reçoit le commandement de l'escadre d'Amérique du Nord jusqu'en 1781 ; son commandement lui est retiré après sa défaite lors la première bataille de la Chesapeake contre Destouches au profit de Graves, et il reçoit le titre d'amiral par ancienneté en 1793.

<sup>13</sup> Voir L4 n.3. Effectivement, le fils de Portes ne sera prêt que deux ans plus tard.

<sup>14</sup> Nicolas-Thomas Hue, comte de Miromesnil (1728-1798), garde-marine en 1745, sous-lieutenant aux Gardes Françaises, puis Colonel des Grenadiers Royaux de l'Ile de France en 1762, Brigadier des armées en 1770, Maréchal de Camp en 1780. Il est le frère cadet d'Armand Thomas Hue de Miromesnil (1723-1796), Garde des Sceaux de 1774 à 1787.



## L9. AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, MI-MAI 1781<sup>1</sup>

Mon cher oncle

je n'ai plus qu'une demi-heure d'ici à <sup>a</sup>8 heures qui est l'heure à laquelle il faut que ma lettre parte et je l'emploie à vous assurer de tout mon cœur de toute la reconnaissance que j'ai des services que vous venez de me rendre. J'ai été bien reçu de tous les officiers que vous aviez vu[*sic*] pendant votre séjour ici<sup>2</sup>. J'ai fait la route la plus agréable qu'il soit possible de faire, M<sup>r</sup> du Pavillon étant le plus aimable de tous les [*f°Ir°*] hommes. Je suis arrivé hier à une heure après midi et je n'ai pas eu un moment à moi depuis ce tems. L'*Actif*, vaisseau de l'escadre de M<sup>r</sup> de la Motte Piquet qui s'étoit abandonné à<sup>3</sup> la poursuite des vaisseaux marchands est rentré ce matin ; il a rencontré six vaisseaux de guerre anglois dont un l'a poursuivi, il s'est battu<sup>b</sup> contre lui hier<sup>c</sup> toute la soirée et, ce matin, le même l'a rencontré et il s'est battu. Le capitaine est blessé ainsi que plusieurs des officiers<sup>4</sup>. Je me dépêche d'écrire à Maman. Soyez persuadé de la reconnaissance de celui qui est avec le plus profond respect et l'amitié la plus sincère,

Mon cher oncle

votre très humble et / très obéissant serviteur / et neveu / Mandat de Nully<sup>d</sup>

je vous prie d'assurer / ma tante de mes respects<sup>e</sup> [*f°Iv°*]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18,5\*22,6 cm, le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> est vierge ; papier blanc, filigrane n<sup>o</sup>4 ; la lettre a été pliée en quatre puis les bords rabattus pour former l'enveloppe qui porte un tampon « BREST », le cachet a été arraché et l'adresse est inscrite sur le f<sup>o</sup>2v : « A Monsieur / Monsieur le marquis de fraguier / Marechal des Camps et / armées du roi enson hotel Rue / chapon au marais / A Paris. »

a. Rayé « 7 », écrit « 8 » par-dessus ; b. Rayé « avec », écrit « contre » par-dessus ; c. Rayé « ausoir » et remplacé par « toute la soirée » ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; e. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L5 où Adrien Mandat avait déjà mentionné ce voyage à Brest fait par son oncle. Voir annexe C.2., en particulier les lettres I à X.

<sup>3</sup> « S'abandonner à », se permettre de faire quelque chose, se donner la liberté de faire quelque chose.

<sup>4</sup> Voir L8 n. 7 et Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 372-373 : « Tandis qu'il [La Motte-Piquet] s'empessait de ramener à Brest ce riche butin, le capitaine de vaisseau Boades, commandant l'*Actif*, s'était mis à la poursuite des bâtiments de guerre qui avaient escorté la flotte de Saint-Eustache. Le 14 mai, de dix heures du soir à minuit, le 15, dans la matinée, il leur livra un combat très violent ; sa lutte fut surtout opiniâtre avec le *Nonsuch*, qui parvint cependant à se dérober. L'*Actif* était de retour à Brest le 18 mai. » Charles de Grancey avait daté cette lettre du 10-12 mai 1781 et à en croire Adrien Mandat, ce dernier écrirait à la date du 15 mai, puisqu'il parle du combat de « ce matin ». Or, le bateau arrive bien le 18 mai au port de Brest : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite du 18 du mois passé pour m'informer du retour du vaisseau l'*Actif*, commandé par M. de Boade, qui dans les deux combats qu'il a rendus a perdu 5 hommes et a eu environ 30 blessés. » (SHMB, 1A26, « Lettres de Castries au Cdt d'Hector du 1<sup>er</sup> juin 1781, f<sup>o</sup>271) Cette anecdote permet donc de dater la lettre aux alentours du 18-19 mai mais avant le 21 mai, date de la lettre n<sup>o</sup>11.

## L10. A MME MANDAT – BREST, MI-MAI 1781<sup>1</sup>

<sup>a</sup>Ma chère Maman<sup>2</sup>

je suis arrivé hier à Brest avec M<sup>r</sup> du Pavillon après six jours de voyage. J'ai fait le voyage le plus agréable. J'ai diné aujourd'hui chez M<sup>r</sup> <sup>b</sup>Hector, commandant de marine<sup>3</sup> ici. La poste me presse, je ne puis vous en dire davantage car j'ai promi[sic] à ma tante Fraguier de lui écrire. Je suis dans la meilleure santé et j'ai l'honneur d'être avec respect et amitié

Votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils<sup>c</sup>

je vous prierai d'écrire à M<sup>r</sup> du Pavillon / pour le remercier de toutes ses bontés <sup>d</sup> / et de m'envoyer la lettre cachetée dans une / enveloppe car je ne me souvient[sic] pas de son adresse<sup>e</sup> [f°1r°]

Mon adresse est chez Mme Baptiste, rue de la fillerie à Brest<sup>4</sup> [f°1v°]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18,6\*22,6 cm, le f°2r° est vierge ; papier blanc, filigrane n°4 ; la lettre a été pliée en quatre et les bords rabattus pour former l'enveloppe, le cachet de cire rouge a été arraché et le f°2v° porte l'adresse : « A Madame / Madame Mandat enson / chateau denully / A nully par Barsuraube ».

a. Rayé « Mon cher oncle », écrit « Machère Maman » par-dessus ; b. Mot illisible en-dessous, « hector » écrit par-dessus ; c. Formule de politesse sans signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio ; d. Rayé « son adresse est » ; e. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette lettre est à mettre en lien avec la précédente. On peut imaginer la précipitation d'Adrien Mandat au fait qu'il se trompe de destinataire.

<sup>3</sup> Charles-Jean, comte d'Hector (1722-1808), Officier français, Commandant de la Marine à Brest à partir de février 1781, il y prépara les escadres de guerre d'Amérique et reçut Louis XVI à Cherbourg (1786). Conseiller de Castries, il lui inspira les grandes ordonnances de 1786.

<sup>4</sup> Ancienne rue de la Corderie jusqu'en 1700, elle pris le nom de rue de la Fillerie en raison de l'activité qu'on y exerçait et son prolongement, en 1771, jusqu'à la rue Algésiras, fut appelée rue des Casernes. En 1785, la communauté de Brest rebaptisa cette rue, rue Fautras, pour honorer le major André Bandeuil, chevalier de Fautras, pour avoir obtenu l'érection d'une statue de Louis XVI, que Rennes et Nantes disputaient à Brest. Voir Louis Delourmel, *Le vieux Brest à travers ses rues*, Brest, éditions de Bretagne, 1946, p. 44-45.

## L11. AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 21 MAI 1781<sup>1</sup>

A Brest ce 21 mai 1781

Mon cher oncle,

le peu de tems que j'avois m'ayant empêché de vous détailler tout ce qui m'est arrivé<sup>a</sup> depuis que j'ai eu l'honneur de vous<sup>b</sup> voir, je vais vous en faire le récit. Depuis Paris jusqu'ici vous ne sçauriez croire combien<sup>c</sup> M<sup>f</sup> Pavillon m'a fait d'amitiés ; Dès le lendemain de mon arrivée, il m'a présenté à Mr Hector avec qui j'ai dîné le surlendemain ; nous avons été dîner à bord du *Guerrier* où j'ai fait connoissance avec [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] tous les officiers et particulièrement avec M<sup>f</sup> de Panat qui y est enseigne<sup>2</sup>. De là, nous avons été faire<sup>d</sup> des visites<sup>e</sup> dans la rade et entr'autres à M<sup>f</sup> de Boide<sup>3</sup>, capitaine de l'*Actif* qui nous a raconté son combat. Il nous a dit que, s'étant abandonné à la poursuite des vaisseaux de guerre qui escortoit le convoi, il avoit reconnu le soir une escadre de douze bâtimens dont six étoient des vaisseaux de ligne. Ces bâtimens, l'ayant pris pour un marchand, f<sup>o</sup> détachèrent contre lui un vaisseau de ligne<sup>g</sup> qui le poursuivit. M<sup>f</sup> de Boide voulant lui laisser croire qu'il étoit marchand, manoeuvra en conséquence, de manière que le vaisseau l'ayant joint à dix heures du soir, lui cria d'amener mais M<sup>f</sup> de Boide au lieu d'amener lui lâcha toute sa bordée et, ayant reviré de bord, le salua encore une fois. Le vaisseau anglois, tout déconcerté, passa si près de la poupe qu'il cassa le bâton de pavillon. M<sup>f</sup> de Boide, se voyant en si bonne situation, fit mettre jusqu'à 2 boulets dans ses canons et lâcha toute sa bordée au vaisseau<sup>h</sup> *enemi[sic]* qui en a été abîmé, à ce qu'il dit, parce qu'il tiroit à bout portant et dans le corps du vaisseau.

Mon adresse est chez Mme / Baptiste, rue de fillerie<sup>i</sup> [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

le vaisseau se retira pour lors et tira des fusées toute la nuit pour av[ertir?] ses camarades qui,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18,4\*22,6cm ; papier bleu, filigrane : les lettres « D R EH » ; lettre pliée en quatre puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge et portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le marquis de fraguier / Marechal des camps et armées du / roi En son hôtel rue chapon / au marais / A paris en diligence »

a. Ajouté « arrivé » au dessus de la ligne ; b. Rayé « quitter », écrit « voir » à côté ; c. Rayé « il », ajouté « M<sup>f</sup> Pavillon » au-dessus de la ligne ; d. « des » rayé puis écrit ; e. Rayé « [a l'actif?] » et remplacé par « dans la rade » ; f. Mot illisible, écrit « Detacherent » par-dessus ; g. Rayé « leq », écrit « Qui » par-dessus ; h. Pluriel fautif supprimé par une rature ; i. Phrase Ajoutée dans la marge en bas à gauche ; j. Rayé « Dès le lendemain » ; k. Rayé « lettres de » et remplacé par « preuves » ; l. Ajouté « un » au-dessus de la ligne ; m. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; n. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Antoine Léopold, chevalier de Panat (1762-1834), garde-marine en 1777, enseigne en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786. Le chevalier de Panat écrit une lettre à l'oncle Fraguier quelques jours plus tard, voir Annexe C.2.V, « Lettre de M. de Panat à l'oncle Fraguier – Brest le 26 mai 1781 ».

<sup>3</sup> Graphie fautive pour de Boades. Jean Lebrun, comte de Boades, (1732- ?), Garde de la marine en 1746, capitaine de vaisseau en 1772, il devient chef d'escadre en 1784.

n'étant point venus à son secours, M<sup>f</sup> deBoide le retrouva et le canonna de manière que le vaisseau prit bientôt la fuite<sup>4</sup>. M<sup>f</sup> du Pavillon m'a présenté le même jour à M<sup>r</sup> de Langeron<sup>5</sup> qui hier m'a fait prier dîner par m<sup>f</sup> d'Autonne<sup>6</sup> à midy ; comme je me promenois sur le champ de bataille<sup>7</sup>, je vis M<sup>f</sup> de Langeron qui venait faire faire l'exercice aux troupes ; je m'a prochai[sic] de lui, je le saluai et il me dit qu'il eseroit que je n'oublierois pas son invitation, que, s'il avoit sçu mon logis, il seroit venu me chercher lui-même. Je n'ai point été timide avec lui et j'ai été très honnête avec tous ceux de votre connaissance qui m'ont fait des amitiés. Je vous prie, mon cher oncle de m'envoyer tout de suite mes <sup>k</sup>preuves de noblesse, mon extrait de baptême et un<sup>l</sup> engagement de la part de Papa par lequel il me fait au moins 600 livres de pension. Je crois que vous avez tout cela. Il faut que je présente tout cela à M. de la Valtiere qui m'a dit de vous le demander, sans quoi je ne pourrais[sic] être ni garde marine ni embarqué. J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond et l'amitié la plus tendre,

---

<sup>4</sup> Le combat de l'*Actif* n'a tout d'abord pas occupé la presse, trop accaparée par la prise de La Motte-Piquet : « Le Courier envoyé au Ministre de la Marine, & parti de Brest le 12 de ce mois, a annoncé que le 11 étoient arrivés tout le convoi & les vaisseaux de guerre, à l'exception de l'*Actif*, qui étoit resté en arrière. M. de la Motte-Piquet a amené 21 bâtimens marchands & un corsaire. [...] Si, comme le bruit s'en répand, l'*Actif* vient de rentrer avec 3 qu'il avoit poursuivis, 5 feulement auront échappé, si cependant ils n'ont pas été rencontrés par d'autres croiseurs. [...] il n'est donc pas étonnant qu'on estime à Brest la prise de M. de la Motte-Piquet 12 à 15 millions. » (*JPB du 26/05/1781*, « De Paris, le 22 mai », p. 178). Ce n'est que dans l'édition suivante que l'on trouve un reportage : « L'*Actif* de 74 canons, commandé par M. de Boades, qui faisoit partie de l'escadre de M. de la Motte-Piquet, & qui étoit resté en arrière, vient de rentrer. La lettre suivante de Brest, en date du 18 de ce mois, doit remplacer les bruits vagues & contradictoires qui s'étoient répandus au sujet de ce vaisseau. L'*Actif*, qui s'étoit séparé de M. de la Motte-Piquet, pour donner chasse aux vaisseaux de l'escorte du convoi d'Hotham, est entré en rade ce matin à 11 heures. Le 14, étant par les 40 degrés de latitude, & 12 de longitude occidentale, méridien de Paris, (environ 15 lieues nord d'Ouessant), il eut connaissance de huit gros vaisseaux, qu'il jugea bientôt ennemis. L'*Actif* prit chasse, & il s'aperçut qu'un vaisseau de sa force devançoit beaucoup l'escadre ennemie. A neuf heures du soir, ce vaisseau serra de si près que sa vergue de misaine cassa le bâton d'enseigne de L'*Actif*. Alors un combat sérieux s'engagea, il dura deux heures, & l'ennemi maltraité ou fatigué se retira. A la pointe du jour, on s'aperçut qu'il étoit en état de recommencer le combat. L'*Actif* ne l'évita point ; il dura depuis 7 heures du- matin jusqu'à 10, que le vaisseau Anglois abandonna la partie, & se sauva à la faveur de sa marche. Alors M. de Boades porta sur lui, mais craignant l'approche de l'escadre entière, il l'abandonna pour revenir ici, selon les instructions de M. de la Motte-Piquet. M. de Boades a eu 10 hommes blessés, 4 tués ; il a été lui même légèrement blessé à la joue ; un Officier auxiliaire a eu 4 doigts de la main coupés, & un autre a reçu un coup de fusil dans la mâchoire. » (*JPB du 02/06/1781*, « De Paris, le 29 mai », p. 33-34)

<sup>5</sup> Charles Claude Andrault de Maulévrier, marquis de Langeron (1720-1792), lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ports et chateaux de Brest de 1755 à 1790.

<sup>6</sup> Personnage non identifié. Le nom est graphié différemment dans une lettre écrite par Desfarges de la Vaultière : « M. d'hautonne S'est chargé de vous instruire de nos nouvelles quand il y en aura. » Voir *infra* Annexe C.2.IX, « Lettre de M. de Langeron au marquis de Fraguier - Brest, le 11 juin 1781 » ; mais aucune famille noble ne porte ce nom, en revanche, il existe une famille d'Authon, mais dont la généalogie n'est plus renseignée après le XVII<sup>e</sup> siècle. Christian de La Jonquière signale un « Autin », né en 1741, auxiliaire en 1778 et lieutenant de frégate en 1783, retraité en 1788, mais il n'est pas signalé dans *l'Etat de la Marine* de 1785, sous cette graphie comme sous les autres possibles.

<sup>7</sup> « Il y a une vaste place qu'on appelle le champ de bataille, plantée d'arbres autour, qui sert de promenade aux dames dans l'intérieur de la ville, & d'emplacement pour assembler les troupes, leur faire faire des évolutions et des manœuvres. Elle est aussi très-propre aux fêtes publiques. » (Pindansat de Mairobert, *L'Espion Anglois ou Correspondance Secrète entre Milord All'Eye & All'Ear*, Londres, John Adamson, 1784, t.8, « Lettre III : Sur la ville de Brest. Description de ce port. Armemens qui s'y font ; caractère des généraux & autres officiers les plus distingués qui doivent commander les vaisseaux qu'on équipe », p. 83) Cette place d'arme fut rebaptisée « Place Wilson » après la Première Guerre mondiale.

Mon cher oncle

votre très humble et très / obéissant serviteur et / neveu / Mandat<sup>m</sup>

je vous prie d'assurer / ma tante de mes respects<sup>n</sup> [f°2r°]

## L12. AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, FIN MAI 1781<sup>1</sup>

Mon cher oncle,

je viens d'apprendre une bien mauvaise nouvelle et qui je crois vous fera autant de peine qu'à moi, par l'intérêt que je sais que vous prenez à tout ce qui me regarde : la liste de tous les Aspirants pour le port de Brest est arrivée hier et je n'y suis point compris. C'est pourquoi, mon cher oncle, je vous prie de vous informer tout de suite si je ne serois point sur la liste d'un autre port<sup>2</sup> ou si on ne m'auroit point oublié. <sup>a</sup> [f°1r°] Si on m'avoit oublié, je vous prierois de faire resouvenir le ministre de la promesse qu'il nous a donnée et, si j'étois inscrit pour un autre port, je vous prierois de me le mander et pour lors, je partirois pour aller m'y faire examiner. M<sup>r</sup> Bezout m'a dit ce matin qu'il avait ordre de rester jusqu'au 10 du mois de juin et <sup>b</sup> par conséquent, <sup>c</sup> vous pouvez [sic] avoir encore le tems ou de faire resouvenir le ministre de sa promesse ou de me dire si on m'a oublié, et si j'puis compter sur ma lettre pour cette année. M<sup>r</sup> <sup>d</sup> du Pavillon a pour moi des bontés à l'infini. Il m'a promi [sic] plus dix fois depuis que je suis ici qu'il me prendrait sur son bord si j'étois reçu garde marine. J'ai la permission d'y aller dîner tant que je voudrai, <sup>e</sup> aussi j'en ai profité pour y aller hier avec M<sup>r</sup> Bezout et M<sup>r</sup> la Vaultiere. J'ai la même permission de M<sup>r</sup> de Langeron pour aller chez lui. Il y

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18\*22,3 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire et portant le tampon « BREST » ainsi que l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Marquis defraguier / Marechal des Camps et armées / duroi ensonhotel Rue chapon / au marais / A paris en Diligence »

a. Rayé « je suis » ; b. Rayé « en », écrit « par » par-dessus, « t » écrit par-dessus le « -ce » de « conséquence » ; c. Mot illisible en dessous, écrit « vous » par-dessus ; d. Mot illisible en dessous, écrit « Dupavillon » par-dessus ; e. Rayé « ainsi », écrit « aussi » à côté ; f. Rayé « Aspirants », écrit « jeunes gens » à côté ; g. Ajouté « et qui neles ont pas reçus » au-dessus de la ligne ; h. Début de mot illisible en dessous, écrit « attachement » par-dessus ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Ajouté à gauche de la formule de politesse ; k. Rayé « s » de « ils » ; l. Rayé « -nt » de « tachent » ; m. Ajouté à la fin de la lettre sur toute la largeur de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Dans sa lettre à l'oncle Fraguier du 21 mai 1781, Desfarges de la Vaultière déclarait : « j'étais tranquille en ce que pavillon le couvrait de Son Egide en attendant sa nomination que je ne desespere pas de recevoir après demain. » Le chevalier de Panat écrit à son tour à l'oncle Fraguier le 26 mai 1781 : « Sa Surprise [celle d'Adrien Mandat] à été Bien grande en ne voyant pas Son nom inscrit Sur Laliste des aspirants decedépartement. il ne peut attribuer qu'à La méprise des commis un oubli dontLes Suites Deviendraient Si dangereuses pour lui. il doit avoir euL'honneur de vous écrire ainsi qu'au vte » Aussi, ces deux lettres nous permettent de dater celle d'Adrien Mandat du 25 ou du 26 mai. Néanmoins, le billet du vicomte de Mailly à l'oncle Fraguier en date du 21 mai, annonçant : « monsieur mandat est nommé aspirant gardes delamarine pour le port de Rochefort », montre que l'oncle Fraguier avait pris les devants et s'était renseigné à la source.

avait beaucoup de <sup>f</sup>jeunes gens qui attendaient leurs lettres de même [*f°lv°*] que moi, et qui ne les ont pas reçus<sup>g</sup>. M<sup>r</sup> Hector s'est chargé de les demander au ministre avec l'espérance de les obtenir. La vue de la mer, qui ne me fait point vomir, et celle des vaisseaux a redoublé l'envie que j'avois d'y entrer. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et l'<sup>h</sup>attachement le plus tendre,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et neveu / Mandat<sup>i</sup>

je vous prie d'assurer ma tante / de mes respects et de ne pas oublier / mes papiers que j'ai eu l'honneur de / vous demander<sup>j</sup>

Messieurs de La Valtiere et Bezout que je viens de rencontrer m'ont dit de vous prier de faire les plus vives instances auprès du ministre, afin que, si je ne suis dans aucune des listes de Rochefort ou de Toulon, il<sup>k</sup> tache<sup>l</sup> de m'y ins[crire ?] ou qu'il m'envoie ici ma lettre avant le 10 de juin. Je viens d'écrire pour le même sujet à M<sup>r</sup> le vicomte de Mailly<sup>m</sup> [*f°2r°*]

### L13. A MME MANDAT – BREST, LE 6 JUIN 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

vous ne trouverez pas mauvais, je crois, que je vous dise que j'ai soutenu mon examen ce matin <sup>a</sup>et que je m'en suis très bien tiré. J'ai reçu des compliments de tous mes camarades et j'espère que sous peu je quitterai l'aiguillette de soie bleue et or pour prendre l'aiguillette d'or<sup>2</sup>. Je ne puis vous en dire davantage. Il faut que j'écrive [*f°lr°*] à mon oncle. J'ai reçu votre lettre ce matin et j'ai remis les autres à M<sup>r</sup> de la Vaultiere et du Pavillon. Quand vous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 16,2\*21,1 cm, dont le *f°2r* est resté vierge ; papier bleu, filigrane n°3 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former l'enveloppe, cachetée de cire noire-rouge et portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame Mandat ensonchateau / de nully / A nully par Barsuraube », un grand « 17 » recouvre l'adresse.

a. Rayé « q », écrit « et » par-dessus ; b. Rayé « le[*dos* ?] », écrit « L'adresse » à côté ; c. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et souligné par des volutes de fantaisie.

NOTES :

<sup>2</sup> Il est curieux qu'Adrien Mandat parle d'aiguillette bleue et or dans la mesure où les règlements indiquent que les Aspirants n'en ont pas : « L'UNIFORME des Gardes de la Marine sera de drap bleu-de-roi, doublure de serge écarlate ; paremens, veste & culotte de drap écarlate ; boutons de cuivre dorés d'or moulu sur bois, jusqu'à la ceinture, trois sur les manches & trois sur chaque poche ; chapeau bordé d'or, la cocarde & le plumet blancs ; les épées & boucles de souliers dorées unies ; le ceinturon façon de peau d'élan, doublé & piqué de fil d'or ; les bas écarlate ; ils auront une aiguillette d'or fur l'épaule droite : » (*Ordonnance du roi concernant les gardes du Pavillon & de la Marine du 2 mars 1775, op. cit.*, art. 10, p. 4-5) ; « L'UNIFORME des Aspirans sera pareil pour les étoffes, couleurs & boutons, à celui des Gardes de la Marine, à l'exception des paremens que lesdits Aspirans porteront en drap bleu pareil à celui de l'habit ; ils ne porteront point d'aiguillette, & leur chapeau fera tout uni : leur défend Sa Majesté de porter d'autre habit que l'uniforme & d'y faire aucun changement. » (*Id.*, art. 33, p. 11) Néanmoins, le chevalier de Cotignon donne une description identique à celle d'Adrien Mandat de son uniforme : « Il me permit seulement de porter l'uniforme, qui consistait en un habit bleu de roi doublé de rouge, veste, culotte et bas rouge et ceinturon de peau d'élan, piqué de fil d'or, par-dessus l'habit, une aiguillette d'or mêlée de soie bleue et chapeau galonné en or avec un plumet blanc. » (*Mémoires, op. cit.*, p. 29)

m'écrirez, je vous prie de mettre sur <sup>b</sup>l'adresse « aspirant à Brest » parce qu'on les envoie aux sales[*sic*] des gardes marines où nous les prenons. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,  
ma chère Maman  
votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat  
A Brest ce 6 juin / 1781<sup>c</sup> [*f° 1v°*]

## L14. AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 6 JUIN 1781<sup>1</sup>

Mon cher Oncle,

je crois qu'on peut, sans vous faire beaucoup de peine, vous dire que j'ai soutenu mon examen ce matin et que j'ai <sup>a</sup>bien répondu ; vous ne sauriez croire la joie où je suis : ma timidité ne m'a pas beaucoup déconcerté et je suis très content de moy. Mes camarades m'ont fait compliment en sortant de l'examen et m'ont dit que il y en avoit peu que M<sup>r</sup> Bezout eut tant epluché que moi. Comme il [*f° 1r°*] lui est défendu, ainsi qu'à M<sup>r</sup> de La Valtiere, de montrer <sup>b</sup>les notes qu'ils envoient au ministre<sup>2</sup>, je ne sçais pas ce qu'ils pensent de la manière dont je

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 16,8\*21,1cm ; papier bleu, filigrane n°3 ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge foncée et portant le tampon « BREST » ainsi que l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Marquisde fraguier / Maréchal des camps et armées / duroi en son hotel rue chapon / au marais / A paris endiligence ».

a. Rayé « beaucoup », écrit « bien » à côté ; b. « S » de « ses » transformé en « L » ; c. Ajouté « duguerrier » au-dessus de la ligne ; d. « et » supprimé ; e. Quelques lettres illisibles, écrit « j'aurai » par-dessus ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; g. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Si Adrien Mandat est persuadé d'avoir brillé lors de son examen, les lettres de ses mentors à Brest, écrites elles aussi le jour de l'examen, sont plus nuancées. Ainsi, le chevalier du Pavillon est rassurant : « M. votre fils a subi son examen et [...] il s'en est très bien tiré, du moins Comme lon me la assuré vous devés donc esperer de le voir faire garde de la marine sous peu de jours. » En revanche, Desfarges de la Vaultière est plus que prudent quand il écrit au père d'Adrien Mandat : « Il a été examiné aujourd'hui. je l'ai trouvé un peu faible mais je ne desespere ni ne vous flatte de rien. S'il est ou nous aspirons de le voir je remplirai avec d'autant plus deplaisir lesengagemens que j'ai pris avec Mde de Mandat de repondre a lhonneur de Sa lettre » et se déclare pour le moins déçu dans sa lettre à l'oncle Fraguier : « je n'ai pas été aussy content que je l'aurais désiré de son Examen ; cependant, Sans affirmer que M. Bezout au quel il m'est deffendu reciproquement de faire communication de mon travail, soit de cet avis, je le propose pour etre GM<sup>nc</sup> je vous prie d'observer que cecy est une confidence que je prend la liberté de vous faire et que mon devoir me deffend mais que j'ai bien du plaisir a oublier en faveur de M le mqs de fraguier. » Adrien Mandat semble avoir été noté « B », sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de la note de sa prestation en mathématiques, d'autant plus que la liste des noms ne coïncide pas exactement avec les lauréats de juillet 1781 : en effet beaucoup d'entre eux sont exclus pour défaut de preuves de noblesse (BNF, ms. fr. 31776, coll. Chérin 214, *Lettres, listes et pièces relatives aux certificats de noblesse pour les élèves de la Marine, aspirants gardemarine et sous-lieutenants dans les régiments des Colonies (1781-1789)*, f° 17r°) ; cependant, quelques folios plus loin, on trouve la note du cousin de Chateaubriand « 2B » (*id.*, f° 48v°) ; quant à l'écrivain, il raconte sa brève période d'aspirants ainsi : « Arrivé à Brest, je ne trouvai point mon brevet d'aspirant ; je ne sais quel accident l'avait retardé. Je restai ce qu'on appelait *soupirant*, et, comme tel, exempt d'études régulières. [...] J'aurais beaucoup aimé le service de la marine, si mon esprit d'indépendance ne m'eût éloigné de tous les genres de service : j'ai en moi une impossibilité d'obéir. Les voyages me tentaient, mais je sentais que je ne les

leurs[sic] ai répondu. Je sais seulement que ceux à qui M<sup>r</sup> Bezout dit « Retirez vous ! », c'est ceux dont il est mécontent et que ceux à qui il dit « Cela suffit, c'est bien ! », c'est ceux dont il est content &c. Je suis de ce nombre, donc il est content de moi, donc j'ai bien répondu, donc je serai garde-marine. J'ai été, aussitôt fini, chez M<sup>r</sup> du Pavillon lui porter cette bonne nouvelle : il vouloit que j'allât[sic] tout de suite dîner à bord du *Guerrier*<sup>c</sup> pour en prendre possession. Il a la goute[sic]. Je vous prierai de demander à M<sup>r</sup> de Castres les notes, <sup>d</sup> de regarder ce que M<sup>r</sup> Bezout a dit sur mon conte[sic] et de me le mander ensuite. J'ai vu hier M<sup>r</sup> d'Automne à la comédie<sup>3</sup> qui se porte bien. <sup>e</sup>J'aurai l'honneur d'écrire à ma tante dans un autre moment. Il faut que j'écrive à Maman. [f°1v°] J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Mon cher Oncle

Votre très humble / et très obéissant serviteur / et neveu / Mandat de Nully<sup>f</sup>  
je vous prie d'assurer / ma tante de mes respects<sup>g</sup>

A Brest ce 6 juin<sup>g</sup> / 1781 [f°2r°]

---

aimerais que seul, en suivant ma volonté. Enfin, donnant la première preuve de mon inconstance, sans en avertir mon oncle Ravenel, sans écrire à mes parents, sans en demander permission à personne, sans attendre mon brevet d'aspirant, je partis un matin pour Combourg où je tombai comme des nues. » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Le Livre de poche, « La Pochothèque », 2008, t.1, p.64 ; 67) : de fait, les camarades de sa liste et qui ont été notés A ont été reçus, il faut donc croire l'échec n'était pas le fait simplement d'un tracas administratif mais que François-René n'était pas aussi bon en mathématiques qu'il le prétendait... En ce qui concerne Adrien Mandat, l'appui de l'oncle Fraguier a sans doute été plus déterminant que sa prestation face à Bezout.

<sup>3</sup> Si Brest accueillait des troupes ambulantes de théâtre, ce ne fut qu'en mai 1743 que fut construite une première salle de spectacle, provisoire et en bois, du côté de la vieille corderie, mais elle fut détruite par un incendie en janvier 1744. Vers 1760, Brest se dota d'un spectacle permanent, avec une salle située derrière l'hôtel des gardes de la marine, mais qui finit par brûler en 1765. Une souscription des officiers de marine permit l'édification d'un théâtre en pierre, sous la direction de Choquet de Lindu. À côté fut construit le Café de la Comédie, faisant angle de la rue d'Aiguillon et de la rue Saint-Yves. Le théâtre fut une véritable pomme de discorde entre les autorités militaires et les autorités municipales jusqu'à la Révolution. Voir Prosper Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, t. II « Le port depuis 1681 », Brionne, éditions le Portulan, 1972, p. 273 et suiv., et Nolwenn Kerdraon-Duconte, « Théâtre et Pouvoir à Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°119-2, 2012, p. 143-172.



## L15. A LA MARQUISE DE FRAGUIER – BREST, LE 15 JUIN 1781<sup>1</sup>

Ma chère petite tante,

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de causer avec vous et je vous assure qu'il en a beaucoup coûté à mon cœur ; les approches d'un examen dont je suis enfin débarrassé m'ont empêché jusqu'à présent de vous dire combien je suis reconnaissant de toutes les bontés que vous avez eu pour moi pendant le temps que j'ai passé à Paris. <sup>[f°1r°]</sup> Il est donc enfin soutenu cet examen et, heureusement pour moi, je m'en suis assez bien <sup>a</sup>tiré, du moins tout <sup>b</sup>me le fait le croire. M<sup>r</sup> du Pavillon que j'avois prié de s'informer à M<sup>r</sup> de La<sup>c</sup>Valtiere s'il étoit content de mon examen, m'a dit qu'il étoit persuadé que je serois garde marine et a écrit tout de suite à <sup>d</sup>Papa pour lui en faire part. Outre cela, M<sup>r</sup> de La Valtiere m'a mi<sup>[sic]</sup> à la brigade de navigation. Je suis assez bien dans ce pays-ci, je m'y porte bien et y ai un logement dont il faut que je vous fasse la description. Vous allez d'abord dans la rue de la fillery, chez m<sup>de</sup> Baptiste le n°977. Vous demandez M<sup>r</sup> Mandat, on vous dit de monter au second ; <sup>e</sup> lorsque vous y êtes, vous ouvrez la porte vis-à-vis <sup>f</sup> l'escalier et vous trouvez la chambre de votre serviteur tapissée d'un papier noir couleur de rose et blanc : jugez par le papier de l'élégance de la chambre ! J'ai vue sur un <sup>[f°1v°]</sup> parterre dont les <sup>g</sup> plats de bandes<sup>[sic]</sup> sont entourés d'ardoise au lieu de bui<sup>[sic]</sup>, mais plaisanterie à part<sup>2</sup>, je suis bien logé et bien nourri, ce qui

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux pour former 2 folios de 16,7\*21,1cm ; papier bleu, filigrane n°3 ; Lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire-rouge, portant le tampon BREST et l'adresse : « A Madame / Madame La marquise fraguier / ensonhotel Rue chapon au / Marais / A paris », barrée par un grand « 10 » ; l'enveloppe est annotée par un scribeur inconnu : « lettre que m de Fraguier /a remies a mr de Lavaulx / le 17 aout 1781 a paris »

a. Lettre « a » écrite sous le « t » de « tiré » ; b. Rayé « le » et remplacé par « Me » ; c. Ajouté « la » au-dessus de la ligne, « devaltiere » étant agglutiné ; d. Lettre « [M ?] » écrite sous le « p » de « Papa » ; e. Rayé « et » et remplacé par « lorsque » ; f. Rayé « la porte » et remplacé par « l'Escalier » ; g. Lettre « B » écrite sous le « p » de « plats » ; h. Rayé « été » ; i. « faire » modifié en « fait » ; j. Rayé « ab » ; k. Lettre « d » sous le « t » de « tant » ; l. Ajouté sur la gauche en parallèle de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> La moquerie du goût et de l'esprit de la province est un topos de la lettre ou du récit de voyage, depuis *La relation d'un Voyage de Paris en Limousin* de La Fontaine et on en trouve de nombreux exemples dans la collection *Voyage en France et autres pays, par Racine, La Fontaine, Regnard, Chapelle et Bachaumont &c.*, Paris, Chaumerot, 1808, 5 vol. Jusqu'alors peu visitée, Brest attire quelques touristes de marque lors de la Guerre d'indépendance américaine, comme le comte et la comtesse du Nord, que la baronne Oberkirch accompagne en juin 1782. Cette dernière décrit ainsi le port : « C'est une chose merveilleuse que les détails d'un d'un port et tout ce qui tient à la marine. Cela donne une grande idée du génie inventif de l'esprit humain. » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la Cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2010, p. 313), cependant son avis est plus mitigé sur la ville : « on ne peut aller en carrosse dans la ville de Brest, et les femmes y vont en chaise à porteurs. » (*id.*) Quant à l'arrière-pays, « cette Basse-Bretagne est un pays affreux ; on y parle un langage incompréhensible [...] On trouve de tout à manger dans ce pays, mais c'est si mal apprêté, tout y est si sale, qu'on ne mange point. Ces hommes habillés de peaux rappelèrent au comte du Nord ses Tartare. » (*Ibid.*, p. 314). Pindansat de Mairobert n'est pas beaucoup plus enthousiaste dans sa description de Brest : « Brest, Milord, est une ville semblable à toutes les cités anciennes de province que je parcours, laide, mal

me suffit. Je fais souvent des parties en rade et je me souviendrai toujours d'un dîné[sic] que j'ai<sup>h</sup> fait<sup>j</sup> à bord du *Guerrier* avec M<sup>rs</sup> Bezout et Lavaultière avant mon examen ; comme la mer étoit très grosse, M<sup>r</sup> Bezout avoit une peur terrible et il étoit blanc comme la neige, craignant à tout moment de couler à fond. J'en ai bien ri et en ris encore quand j'y pense. M<sup>r</sup> du Pavillon a changé de vaisseau, il monte le *Triomphant* de 80 dont il est fort content. Je suis encore tout entêté<sup>3</sup> du bruit du canon : on nous en a tiré plus de 6000 coups<sup>k</sup> tant hier qu'aujourd'hui, parce que toute l'escadre a fait trois décharges hier, ce matin et encore à présent<sup>4</sup>. J'irai tirer du canon dimanche à bord. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

votre très humble / obéissant serviteur / et neveu / Mand[at]

A Brest ce 15 juin 1781<sup>l</sup> [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

---

bâtie & très-sale. C'est un cloaque, & par sa position l'égout des autres : aussi l'appelle-t-on trivialement le pot de chambre de la Bretagne. Il y pleut durant les trois quarts de l'année ; mais malgré cette humidité habituelle, le séjour n'en est point malsain ; [...] Cette ville, malgré la difformité de sa construction, ne me déplairoit pas. J'observe dans son site quelque chose de pittoresque, propre à frapper les connoisseurs. Il y regne des hauts & des bas qui empêchent les carrosses de rouler dans beaucoup de parties & en diversifient singulièrement l'aspect : plusieurs rues sont en escalier. [...] Un château fort qui domine la rade, donne à Brest de ce côté un air majestueux bien différent de celui qu'il présente ailleurs. Enfin, quand au sortir de ce vilain trou, on découvre le port & l'arsenal, quelle surprise ! Quel spectacle imposant ! Quelle grandeur ! Quelle magnificence ! » (*L'Espion Anglois, op. cit.*, t. 8, p. 82-84) Néanmoins, Adrien Mandat ne décrit pas la ville mais met en scène l'entrée dans son logement : le persiflage sur le mauvais goût de la province cesse d'être un code de sociabilité pour être le signe d'une connivence plus personnelle entre le neveu et sa tante.

<sup>3</sup> « Entêté » employé absolument signifie habituellement opiniâtre, trop prévenu, fortement préoccupé ; « être entêté de quelqu'un » est souvent employé en contexte amoureux et renvoie à un amour impérieux qui occupe tout l'esprit, tandis que le complément d'« être entêté de quelque chose » est la plupart du temps un mot abstrait (idée ou valeur) et est le plus souvent pris en mauvaise part, connotant la rigidité intellectuelle, voire la monomanie : « ce sont des nobles entêtés de leurs prérogatives, toujours prêts à faire sentir aux autres la hauteur de leurs prétentions » (Holbach, *La Morale universelle ou les Devoirs de l'homme fondés sur la nature*, Amsterdam, M. M. Rey, 1776, p. 193) et « Cet empereur, entêté de disputes métaphysiques de religion, et qui avait pris le parti des monothélites, essuya en peu de tems deux propositions bien singulières » (Voltaire, *Essay sur l'histoire générale et sur les mœurs et sur l'esprit des nations*, Genève, Cramer, 1756, p. 41). Il ne semble pas y avoir d'exemples chez les grands auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle d'un emploi avec un complément concret. Ici, le sens est moins psychologique que physiologique et signifie « avoir plein la tête de quelque chose ».

<sup>4</sup> Le 14 juin 1781 étoit le Jour de la Fête-Dieu. Néanmoins, la fête religieuse n'est pas la seule raison de cette débauche de coups de canon. En vue du départ de la flotte, il semble qu'il y ait eu un certain nombre d'entraînements des troupes : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 8. de ce mois. [...] J'approuve fort qu'aussitôt votre arrivée à Brest, vous vous soyés occupé à faire exercer les équipages des autres vaisseaux. Puisque vous pensés que l'exercice à feu contribuera beaucoup à former les novices qui sont en grand nombre dans l'escadre, je mande à M. le C<sup>te</sup> d'Hector et à M. de Faissolle que l'intention du Roi est qu'il soit délivré à cet effet la quantité de vielle[sic] poudre et de gargousses hors de service, que vous estimerez nécessaire pour cet objet. » (SHMB, 1A26, « Lettre du ministre de Castries au comte de Guichen du 16 Juin 1781 », f<sup>o</sup>298r<sup>o</sup>)

## L16. A MME MANDAT – BREST, LE 18 JUIN 1781<sup>1</sup>

A Brest ce 18 juin 1781<sup>2</sup>

Ma chère Maman,

depuis que je suis à Brest, je vous ai écrit[*sic*] bien peu<sup>3</sup>, mais j'ai eu aussi bien peu de tems. Maintenant, je suis à mes deux autres volumes, c'est-à-dire à la navigation et à l'algèbre<sup>4</sup>. Je suis bien reçu de tout le monde dans ce pays ; dès le lendemain de mon arrivée, M<sup>r</sup> du Pavillon m'a présenté chez M<sup>r</sup> Hector chez qui j'ai dîné le surlendemain<sup>5</sup> et ma[*sic*] mener dîner à bord du *Guerrier* et j'y ai été dîner plusieurs fois depuis, la mer étant [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] fort agitée et je n'en ai pas été plus incommodé que si j'eusse été dans ma chambre, ce qui a beaucoup augmenté le désir que j'avois d'entrer dans la marine<sup>6</sup>. <sup>a</sup>J'ai été à plusieurs bords avec m<sup>r</sup> du Pavillon, <sup>b</sup>entr'autres à bord de la <sup>c</sup>*Bretagne* qui est le plus beau vaisseau de l'Europe<sup>7</sup> et à

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,7\*21,1 cm ; papier bleu, filigrane n°3 ; la lettre a été pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2r° portant l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat ensonchateau / de nully / par Barsuraube champagne », ainsi que le tampon « BREST » en grande partie effacé. Un grand « 17 » barre l'adresse.

a. Mot illisible, écrit « j'ai » au-dessus ; b. Mot illisible en-dessous ; c. Mot illisible en dessous ; d. Deux mots illisibles rayés, écrit « venoit » par-dessus ; e. Ajouté « dîner chez lui » au-dessus de la ligne ; f. Modifié « ason » par « aBord », écrit par-dessus ; g. Rayé « r » de « changer » : correction d'une faute d'orthographe ; h. Ajouté « est » au-dessus de la ligne ; i. Ajouté « ont » au-dessus de la ligne ; j. Mot rayé ; k. Rayé « triom » au bout de la ligne, écrit « triomphant » à la ligne suivante ; l. Ajouté « en chaloupe avec une voile » au-dessus de la ligne ; m. Ajouté « vomir » au-dessus de la ligne ; n. Rayé « L'escadre » ; o. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; p. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; q. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> La date est problématique : le 18 est un 17 transformé, toutefois, le 18 doit être le bon jour du fait que la Fête-Dieu a eu lieu le jeudi 14 juin 1781 et que dans la lettre précédente, datée du vendredi 15 juin, il avait expliqué à sa tante qu'il irait le dimanche (17 juin) tirer au canon, or ce jour est considéré comme la veille de la rédaction de la lettre.

<sup>3</sup> La dernière lettre à sa mère datait du 6 juin et était en effet bien courte. Voir L13.

<sup>4</sup> Le cours de Bezout est « divisé en trois parties et chacune des compagnies l'est en trois classes. Les gardes nouvellement recrutés forment la première classe et apprennent la première partie du cours et ainsi de suite [...] [et] comprend six volumes : Arithmétique avec les logarithmes, géométrie et les deux trigonométries complètes, algèbres avec les progressions et les sections coniques, mais la résolution des équations supérieures au second degré n'est pas obligatoire ; le cours comprend aussi le calcul différentiel et intégral, les éléments de statique, d'hydrostatique et de dynamique, un cours très complet de mécanique, l'astronomie et la navigation. » (Michel Vergé-Franceschi, *Marine et Education...*, *op. cit.*, p. 265)

<sup>5</sup> Le dîner chez M. d'Hector est un passage obligé pour les jeunes aspirants, comme on peut le voir chez Chateaubriand : « Mon oncle me mit en pension dans la rue de Siam, à une table d'hôte d'aspirants, et me présenta au commandant de la marine, le comte Hector » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, *op. cit.*, p. 64).

<sup>6</sup> Voir L7, où Adrien Mandat avait déclaré que seuls des problèmes de santé auraient pu le faire revenir sur sa décision d'être marin.

<sup>7</sup> Le vaisseau la *Bretagne* était un trois-ponts de 110 canons, qui s'était distingué lors de la bataille d'Ouessant en 1778 et était considéré comme le fleuron de la flotte française. La fin de son radoub était attendue avec impatience par le ministre, dans la perspective d'un départ imminent de la flotte commandé par Guichen : « J'attends avec un peu d'impatience celle de vos lettres qui m'apprendra que le V<sup>au</sup> la *Bretagne* a enfin été conduit en rade » (SHMB, 1A26, « Lettres de Castries au Comte d'Hector du 11 juin 1781 », f°286r°), puis « j'ai

bord de l'*Actif* où M<sup>r</sup> de Boide qui <sup>d</sup>venoit d'arriver nous a raconté son combat<sup>8</sup>. M<sup>r</sup> du Pavillon m'a présenté aussi à M<sup>r</sup> de Langeron qui m'a permis de venir dîner chez lui<sup>e</sup> quand je voudrais. M<sup>r</sup> le commandeur m'a mené dîner <sup>f</sup> à bord du *Fendant* une fois. M<sup>r</sup> du Pavillon a heureusement <sup>g</sup>changé de vaisseau : il commande maintenant le *Triomphant* de 84 qui est<sup>h</sup> un superbe vaisseau. Le jour de la Fête-Dieu, toute l'escadre de 19 vaisseaux et les frégates ont fait l'exercice à feu et nous ont<sup>i</sup> esourdi<sup>9</sup> de plus de deux mille coups de canon : <sup>j</sup> cet exercice est devenu à la mode et on recommence presque tous les jours. Hier, j'ai été dîner à bord du <sup>k</sup>*Triomphant* à dessein de voir le salut que tous les vaisseaux devoient donner au St Sacrement qui devoit leur donner [<sup>l</sup>*vo*] la bénédiction. Tous les canons de 36 étoient chargés de 12 livres de poudres et les canons de 48 du *Royal Louis* à côté duquel nous étions étoient chargés de 16 livres. Mais malheureusement, on a point[*sic*] tiré parce que le mauvais temps a empêché la procession. Le vent étoit si fort que pour revenir du *Triomphant* à Brest en chaloupe avec une voile<sup>l</sup>, nous n'avons mis[*sic*] que 5 minutes<sup>10</sup> et il y a une lieue. Nous étions dans cette petite traversée tantôt en haut et tantôt en bas et je risois de voir vomir<sup>m</sup> des gens qui y étoient. Heureusement, le vent est bon pour venir à Brest, mais il n'est pas bon pour en sortir, car s'il étoit bon, <sup>n</sup> M<sup>r</sup> de Guichen<sup>11</sup> qui a<sup>o</sup> ordre de mettre à la voile au premier bon vent partiroit et nous autres nouveaux examinés resterions ici, car la promotion des gardes marines n'est pas encore arrivée<sup>12</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

Ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat de Nully<sup>p</sup>

le plutôt[*sic*] que vous m'enverriez[*sic*] de / l'argent sera le mieux ; / je vous prie d'assurer Papa de / mes respects<sup>q</sup> [<sup>r</sup>*vo*]

---

appris avec plaisir que le V<sup>au</sup> la *Bretagne* a été conduit en rade. » (*ibid.*, « Lettres de Castries au Cdt d'Hector du 16 juin 1781 », f<sup>o</sup>296r<sup>o</sup>)

<sup>8</sup> Voir L11.

<sup>9</sup> « Esourdir » est un mot qui n'existe pas. Adrien Mandat le confond avec le verbe « essoriller », qui signifie couper les oreilles d'un chien, ou plaisamment, « avoir les cheveux coupés trop courts », à moins qu'il ne s'agisse d'une création verbale, comme l'emploi d'« entêté » dans la lettre précédente : il s'agit ici de jouer autour du mot « sourd » pour faire entendre à sa correspondante la quantité de bruit lors de la canonnade. On pourrait donc suggérer cette définition : « avoir l'impression d'avoir les oreilles coupées à cause d'un excès de bruit ».

<sup>10</sup> La lieue faisant approximativement 4 km, Adrien Mandat a fait le trajet à la vitesse de 48 km/h, ce qui est sans doute un peu excessif dans la mesure où il faut attendre les années 1970 pour que cette vitesse soit enregistrée pour des bateaux à voile.

<sup>11</sup> Luc-Urbain de Bouëxic, comte de Guichen (1712-1790), capitaine de vaisseau en 1756, devient chef d'escadre en 1776, puis lieutenant général des armées navales 1778 ; il participe à la bataille d'Ouessant en 1778 puis commande en chef aux Antilles à partir de 1780.

<sup>12</sup> La sortie du port de Brest était très souvent problématique à cause de l'orientation des vents et Guichen ne quittera Brest que le 25 juin. Le courrier entre Castries et le comte d'Hector mentionne ces difficultés (SHMB, 1A26, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 23 juin 1781 », f<sup>o</sup>303v<sup>o</sup>).

## L17. A MME MANDAT – BREST, LE 19 JUIN 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

je viens de recevoir la promotion des gardes de la marine dans laquelle je suis compris. Il y a ordre de nous embarquer tout desuite, aussi m'en a-t-on donné l'ordre. Je viens de faire ma male et, si le vent est bon, nous partirons demain. Je ne scais pas même si dans deux ou trois heures d'ici, on ne m'enverra pas [f°1r°] chercher, car on tire beaucoup de canon et c'est peut-être le signal de partir. Peut-être si le vent est mauvais, resterons-nous encore quelques jours<sup>2</sup>. Je suis au comble de ma joie, je suis embarqué sur le *Fendant* avec Mr le commandeur. M<sup>r</sup> du Pavillon et lui se sont disputés toute la journées[sic] à qui m'auroit : enfin, M<sup>r</sup> le commandeur l'a emporté. Cela m'a fait beaucoup d'honneur. Je vous écrirai si nous ne partons pas encore ces jours-ci [f°1v°]. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement votre très humble et très obéissant serviteur et fils Mandat

Il est minuit et je vais ecrire à mon oncle<sup>3</sup>

A Brest ce 19 juin 1781

je vous prie d'assurer Papa de mes respect et d'embrasser mes frères pour moi. On dit que nous allons à Cadix<sup>4</sup> [f°2r°]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 10,5\*16,8 cm, papier blanc sans filigrane ; la lettre a été pliée en deux et le bord du haut rabattu pour former l'enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant l'adresse : « A Madame / Madame Mandat enson / chateau denully / par barsuraube / Champagne », ainsi que le tampon « BREST », l'adresse est chevauchée par un « 17 ».

a. Post-scriptum séparé de la date par un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> L'escadre part effectivement le 19 juin, mais il s'agit d'un faux départ : « Selon les nouvelles de Brest, l'escadre de M. de Guichen qui avoit déjà appareillé & qui le 19 avoit été forcée par les vents contraires de venir dans la rade, a remis à la voile le 23 du mois dernier. » (*JPB du 07/07/1781, op. cit.*, « De Paris, le 3 juillet », p. 30) Le flou des dates entre le 23 et le 25 tient au fait que l'escadre est prise dans un calme en mer d'Iroise : « je vous suis obligé de m'avoir informé de ce qui vous a été rapporté par le lougre le *Triomphant* que vous aviez envoyé dans l'Iroise pour voir s'il auroit connoissance de l'escadre aux ordres de M. le Cte de Guichen. Il paroît qu'après avoir été contrarié par un calme survenu peu après son départ, elle a profité d'un vent de N au NE. pour continuer sa route. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au commandant d'Hector du 4 juillet 1781 », en réponse à ses lettres des 25, 27 et 29 juin, f°5r°).

<sup>3</sup> Cette lettre a été perdue.

<sup>4</sup> La mission de l'escadre de Guichen a été maintenue secrète jusqu'au bout : la correspondance entre le ministre et le commandant de Brest du mois de juin évoque les différents préparatifs mais ne mentionne jamais la destination (SHMB, 1A26, f°269-308). Le secret est manifestement bien gardé car rien ne filtre non plus dans la presse : « On ignore ici l'époque du départ de M. de Guichen, que le 10 de ce mois on fixoit encore au 15 à Brest ; on ne sait pas mieux en effet une division de vaisseaux Espagnols doit se joindre à lui. On dit à Brest que 16 vaisseaux de cette Nation l'attendoient à la hauteur du Ferrol. Nos lettres de Cadix ne dissipent pas nos doutes. Le 25 Mai on y disoit que le bâtiment arrivé de la, Havane avoit rencontré près de Madère la flotte de D. Louis de Cordova ; & ce rapport ne s'accorde guère avec ceux qu'on avoit reçus précédemment. » (*JPB du 23/06/1781, op. cit.*, « De Paris, le 19 juin », p. 176) La livraison suivante n'est pas mieux informée : « La destination de l'escadre n'est pas connue ; on s'attend toujours à Brest qu'une division Espagnole viendra la joindre; jusqu'à

---

présent cependant on ne sait pas si cette jonction est arrêtée ; le tems nous instruira sans doute mieux. S'il est vrai comme le bruit s'en répand, que la flotte de D. Louis de Cordova soit rentrée à Cadix, cette jonction n'est pas prochaine. » (*JPB du 30/06/1781, op. cit.*, « De Paris, le 26 juin », p. 231) Il faut attendre la livraison de mi-juillet pour que la destination soit enfin connue : « Il paroît que l'escadre aux ordres de M. le Comte de Guichen, partie le 23 du mois dernier à 3 heures et demie du soir, va à Cadix se réunir à la flotte Espagnole pour croiser de conserve pendant l'été, & intercepter les flottes & les convois ennemis. » (*JPB du 14/07/1781, op. cit.*, « De Paris, le 10 juillet », p. 74-75)

## L18. A MME MANDAT – CADIX, DEBUT JUILLET 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous venons de mouiller il n'y a qu'un instant dans la rade de Cadix après 14 jours de traversée<sup>2</sup>. Nous avons eu un vent excellent, je suis toujours on ne peut pas plus charmé d'avoir pris le parti que j'ai pris. Je n'ai point été incommodé de la mer depuis Brest jusqu'ici. Nous avons pris dans la traversée un corsaire anglais<sup>3</sup> et nous avons été à la veille<sup>4</sup> de nous battre. Le général Guichen avoit envoyé un soir<sup>a</sup> au *Magnifique*, au *Robuste*, au *Triomphant* et au *Fendant* un ordre de chasser à minuit un convoi anglais escorté par trois vaisseaux et deux frégates. Nous [*Ir°*] avons passé la nuit tous[*sic*] habillés, tous prêts à combattre en chassant à toutes voiles et, dès le lendemain matin, nous croyons déjà les tenir, lorsque nous avons reconnu que les vaisseaux que nous chassions étoient des vaisseaux neutres<sup>5</sup>. Nous avons toujours chassé en avant de l'armée, nous ralliant tous les soirs, ce qui m'a fort amusé. Quand nous sommes entrés ici, la *Bretagne* a salué la *Très Sainte Trinité*, vaisseau amiral espagnol de 17 coups de canons que la *Très Sainte Trinité* lui a rendu ; il a salué aussi la terre et les forts<sup>b</sup> lui ont<sup>b</sup> rendu<sup>6</sup> ; nous avons trouvé dans la rade, le *Majestueux*, vaisseau de 124

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,9\*23,9 cm ; papier blanc, en filigrane les lettres : « JFG / F DANGOUMOIS » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f° 2v° portant l'adresse : « A Madame / Madame mandat enson château / de nully a nully / a barsuraube en champagne province / de France en France », ainsi que sur un des bords, dans le sens inverse de l'écriture de l'adresse : « Mr Gerbin a payé la présente » ; tampon « CADIZ » rouge et adresse barrée d'un 17.

a. Ajouté « un soir » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « ne ... pas encore » ; c. Rayé un mot illisible, « avec les » écrit au-dessus ; d. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « embarqués Sur des transports » ; f. Rayé « Si » et un autre mot, « Comme » écrit au-dessus ; g. Rayé « les » ; h. Ajouté « assez » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio (absence du « fils ») ; j. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Charles de Mandat-Grancey datait cette lettre du 2 juillet. Cependant, l'escadre étant partie entre le 23 et le 25 juin, elle n'a pu arriver à cette date à Cadix s'ils ont fait 14 jours de traversée. Adrien Mandat indique dans son journal de bord que l'escadre est arrivée à Cadix le vendredi 6 juillet à 11h ½ (Voir annexe B.1, *Journal de la campagne de 1781 sur le Fendant*). Le 6 Juillet est donc la date probable de la lettre à condition que « nous venons demouiller il n'ya qu'un instant » ne soit pas une posture : les premières communications avec la terre ont lieu le lendemain et les saluts au vaisseau la Bretagne ne sont signalés que le 12 Juillet quand Guichen part saluer le commandant espagnol.

<sup>3</sup> Curieusement, cet événement censé être le plus marquant de la croisière n'apparaît pas dans *Journal*.

<sup>4</sup> « A la veille », « sur le point de ».

<sup>5</sup> *Journal, op. cit.*, « du jeudi 28 au vendredi 29 » : « à 7 heures le Général àSignalé la Néréide et L'Emeraude, à 7h1/2 le triomphant, à 8 heures L'Espiegle, le lougre le Chasseur à porté des ordres de ChaSser en avant del'armée aux 4 Suivant le Robuste, le fendant, letriomphant, le Magnifique à 9 heures. [...] à 3 heures ¼ du Matin unedenos frégate nous adit avoir eu ConnoiSsance deplusieurs Navire Etranger L'armée àtribord atous nous avons ChaSsé dessus à 4 heures ½ leRobuste qui étoit en avant del'armée aSignalé 3 Batiments, à 7h ½ il hissa le Signal que les Navires ChaSsés étoient Neutres. »

<sup>6</sup> Le salut, d'échange de politesse et de témoignage de respect, « fut érigé en véritable système de pouvoir au xvii<sup>e</sup> siècle, en une véritable reconnaissance du plus fort salué le premier par le plus faible. » Depuis Louis XIV, la France exigeait que son pavillon « soit salué le premier, partout et par toutes les autres nations maritimes

canons construit à Toulon, commandé par M<sup>r</sup> de Rochechouart<sup>7</sup> qui étoit venu nous attendre ici, de manière que nous avons 19 vaisseaux de guerre dont 5 à trois ponts. Il y a ici 36 vaisseaux espagnols dont 2 à trois ponts avec lesquels nous partirons le 15, à ce qu'on dit, mais je crois que nous resterons plus longtems car ces messieurs nos chers alliés[sic] ne sont pas<sup>d</sup> si vifs<sup>8</sup>. Nous croyons que nous allons faire une expedition importante, car il y a déjà dix mille hommes de troupes espagnoles embarqués sur des transports<sup>e9</sup>. M<sup>r</sup> le commandeur de

---

(Gênes, Venise, la Hollande, les Barbaresques). [...] Mais l'Angleterre de son côté exigeait d'être saluée en premier dans la Manche qu'elle considérait comme une mer quasi « privée ». Vis-à-vis de L'Espagne, la question du salut entraîna en 1688 un vif combat entre Tourville et Papachino. » (*Dictionnaire d'histoire maritime*, dir. Michel Vergé-Franceschi, Article « Salut », Paris, Robert Laffont, 2002, t. 2, p. 1303). Plusieurs pages sont consacrées à cette question dans le *Dictionnaire de Marine contenant les termes de navigation et de l'architecture navale*, La Haye, Adrien Mandat Moetjens, 1742 ; on en retiendra les éléments suivants: « Ces respects consistent à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premières & les plus nombreuses décharges d'artillerie pour la salve, à ferler quelques voiles & particulièrement le grand hunier, à envoyer quelques officiers à bord du plus puissant, & à venir mouïller sous son pavillon, selon que la diversité des occasions exige quelques unes de ces cérémonies. » (*ibid.*, p. 777) ; « Les places & forteresses de tous autres Princes & Républiques saluèrent les premières l'Amiral, & le salut leur sera rendu, savoir par l'Amiral d'un moindre nombre de coup ; & par le Vice-Amiral coup pour coup. Les autres pavillons inférieurs saluèrent les premiers. » (*id.*) Le *Journal*, comme la lettre, indique que tous les saluts sont rendus coups pour coups entre les français et les Espagnols, cependant Adrien Mandat n'y donne pas le même nombre de coup de canons lors du Salut à la Bretagne à la date « du Mercredi 11 au jeudy 12 juillet » : « lelendemain le Général françois ayant été rendre visite au général Espagnol celui-ci laSalué de 13 Coups deCanons quela bretagne aRendu. » – La presse fait état également de cette entente cordiale : « En attendant les Officiers des deux Nations se visitent & se traitent réciproquement. D. Louis de Cordova ayant été dîner à bord de la Bretagne, y fut reçu avec les plus grands honneurs, & pendant tout le tems qu'il resta chez le Général François le grand pavillon quarré Espagnol fut arboré au mâd d'artimon. Le lendemain M. le Comte de Guichen dina à son tour sur la Ste Trinité, où les memes honneurs lui furent rendus, & le pavillon François flotta au haut du mâd de misaine. Ceux qui ont été témoins de ces deux fêtes avouent qu'il ne pouvoit y régner de joie plus franche & une intimité plus étroite. » (*JPB du 18/08/1781*, « De Cadix, le 28 juillet », p. 104-105)

<sup>7</sup> Pierre-Etienne, vicomte de Rochechouart (1724- ?), capitaine de vaisseau en 1757 puis chef d'escadre en 1776, promu lieutenant général en 1782, commande le Majestueux et une division dans l'escadre franco-espagnole réunie à Cadix sous les ordres de Guichen.

<sup>8</sup> Cliché assez fréquent sur les Espagnols depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier chez Mme d'Aulnoy : « Ils sont patients avec excès, opiniâtres, paresseux, particuliers, philosophes. » (*Relation du Voyage d'Espagne*, Paris, Barbin, 1699, t. 1, p. 184) Cette réputation d'indolence des Espagnols se maintient au XVIII<sup>e</sup> siècle, chez Hamilton qui décrit ainsi un compatriote ayant séjourné trop longtems en Espagne : « il avait parfaitement attrapé par son extérieur le sérieux et la gravité des Espagnols ; et, dans les affaires, il imitait assez bien leur lenteur. » (*Mémoires de la vie du comte de Grammont*, Cologne, Pierre Marteau, 1713, p. 167) On retrouve également ce cliché dans la lettre 78 des *Lettres Persanes* où les Espagnols sont qualifiés de « peuple grave & flegmatique » et cet aspect est développé plus longuement quelques pages plus loin : « il faut sçavoir que, lorsqu'un homme a un certain mérite en Espagne, comme, par exemple, quand il peut ajouter aux qualités dont je viens de parler celle d'être le propriétaire d'une grande épée, ou d'avoir appris de son pere l'art de faire jouer une discordante guittarre, il ne travaille plus : son honneur s'intéresse au repos de ses membres. Celui qui reste assis dix heures par jour obtient précisément la moitié plus de considération qu'un autre qui n'en reste que cinq, parce que c'est sur les chaises que la noblesse s'acquiert. Mais, quoique ces invincibles ennemis du travail fassent parade d'une tranquillité philosophique, ils ne l'ont pourtant pas dans le cœur. » (Montesquieu, *Œuvres*, Londres, Nourse, 1767, t. 3, p. 160-161)

<sup>9</sup> La réunion d'une flotte de pas moins de 49 vaisseaux, tant espagnols que français, pouvait faire espérer une mission d'envergure : « Il y a un mouvement extraordinaire dans notre port, les préparatifs pour l'expédition projetée, occupent une quantité de monde incroyable ; & l'arrivée des troupes & des Généraux ont rendu la ville à peu-près aussi tumultueuse que le port. On exerce soir & matin les soldats, & on a des simulacres d'attaque & de descente. Les Commandans ont amené avec eux la fleur de notre noblesse. [...] Cette jeunesse ardente n'est pas destinée à se renfermer dans une isle ; & tout le monde est actuellement persuadé que c'est Gibraltar qu'on va attaquer. » (*JPB du 04/08/1781*, « De Cadix, le 6 juillet », p. 11) Néanmoins, les intentions espagnoles ne



Dampierre s'est cassé la rotule : en voulant monter dans son hamack, [f°1v°] il est tombé. Il est au lit et commence à se mieux porter<sup>10</sup>. f Comme m<sup>r</sup> de Portes en partant de Paris m'avoit dit de lui écrire ce que je pensois de la Conduite des gardes marines et des aspirants, ne sachant où il est maintenant, je ne puis lui écrire : c'est pourquoi je vous prie de lui dire s'il est a Matierande<sup>11</sup> que les aspirants et les gardes marines de Brest sont les plus grands monstres qu'il y ait. Il faudroit que mon petit cousin apprit bien les mathématiques pour se mettre en état de soutenir son examen bien, car c'est par rang d'instruction qu'on <sup>s</sup> place les gardes marines. Comme j'avois assez<sup>h</sup> bien soutenu mon examen, c'est la raison pour laquelle M<sup>r</sup> du Pavillon m'avoit demandé. En relisant la copie de la lettre que j'eus écrite à mon départ de Brest, j'ai vu que je vous avois mandé que M<sup>r</sup> du Pavillon et m<sup>r</sup> de Dampierre s'étoient disputé[sic] à qui m'auroit. Je vous prie de ne pas prendre La prahse[sic] dans toute son étendue<sup>12</sup> : il est vrai qu'ils m'ont demandé tous les deux mais je me suis décidé pour M<sup>r</sup> de Dampierre qui avoit allégué la parenté entre lui et moi et la promesse que vous lui aviez donné[sic]. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement

Ma chère Maman,

Votre très humble / et très obéissant serviteur / et [fils] Mandat<sup>i</sup>

je vous prie d'assurer Papa / de mes respects, ne me faites pas réponce[sic] / Si je puis vous Ecrire encore je le ferai<sup>j</sup> [f°2r°]

---

sont claires pour personne, comme on peut le voir dans cet article : « Malgré l'activité qui règne dans notre port, & l'ardeur que les troupes font paroître de monter à bord des vaisseaux, on ne croit pas que l'armement puisse sortir plutôt que du 20 au 25. La flotte combinée le précédera ; elle a une autre destination. [...] Quoi que nous soyons témoins des préparatifs, nous ne pouvons pas assurer si l'armement se dirigera vers cette place [Gibraltar], plutôt que vers Minorque. » (*JPB du 11/08/1781*, « De Cadix, le 13 juillet », p. 56-57) et « On croit l'armement de Cadix parti ; mais on n'en a point de nouvelles positives ; sa véritable destination ne sera connue que lorsqu'il y sera arrivé. » (*Id.*, « de Bruxelles, le 7 août », p. 92)

<sup>10</sup> *Journal, op. cit.*, « du jeudy 28 au vendredi 29 » : « M<sup>r</sup> le Commandeur est tombé ense Couchant dans Son Escadre et S'est Cassé le Genouil. »

<sup>11</sup> On avance qu'il s'agit de la ville de Montier-en-Der, à 16 km au nord de Nully.

<sup>12</sup> « Ne pas prendre qqch dans son étendue », ne pas inférer trop de réflexions d'un propos. Adrien Mandat nuance le propos qu'il tenait dans sa lettre précédente : « M<sup>r</sup> du pavillon et lui se sont disputés toute La journées aqui m'auroit enfin mr le commandeur L'a Emporté » et qui pouvait faire croire qu'il s'était fait prier et qu'il avait dédaigné M. du Pavillon, pourtant considéré comme un des meilleurs marins de son temps. La nouvelle version est adoucie, puisque disputer succède à mander et surtout qu'Adrien Mandat donne une justification acceptable de son choix, en invoquant la préférence familiale.

## L19. A LA MARQUISE DE FRAGUIER – CADIX, LE 9 JUILLET 1781<sup>1</sup>

Ma chère Tante,

permettez que je vous fasse part de mon heureuse arrivée à Cadix après 14 jours de traversée, j'ai n'ai pu vous écrire par le dernier courrier[sic] parce que j'ai écrit à Maman à qui je n'avois pas écrit[sic] depuis un mois ; nous avons eu un<sup>a</sup> temps charmant, on nous a toujours fait chasser en avant de l'armée, nous allons être je crois maintenant sous les ordres de M<sup>r</sup> de Cordova<sup>2</sup>. Des officiers espagnols qui avoient été aBrest et qui parloient [f°/r°] français m'ont assuré que nous allions à Gibraltar pour l'assiéger<sup>3</sup>. Il y a un camp de dix mille hommes ici qu'on va embarquer sur des vaisseaux de transports et on bastingue six vaisseaux espagnols à l'épreuve du canon pour protéger la descente à la tête de laquelle seront deux mille forçats à qui on promi[sic] la vie et dix écus par mois s'ils venoient à bout de s'emparer de la ville<sup>4</sup>. On s'amuse assez à Cadix : j'ai été hier voir le combat du taureau<sup>5</sup>. Notre séjour ici sera long à ce que je crois, car nos amis les Espagnols sont longs dans leurs expéditions. Je vous prie d'assurer mes oncle<sup>b</sup> et ma tante de mes respects et de dire mille choses tendres à mes cousins<sup>c</sup> Mandat et Fraguier. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Tante,

votre très humble / et très obéissant serviteur / et neveu / Mandat de Nully<sup>d</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,7\*21cm, le f°2r est vierge ; papier blanc avec un « L » en filigrane ; la lettre a été pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge et portant un tampon à l'encre rouge « CADIZ » et l'adresse : « A Madame / Madame la marquise fraguier / en Son hotel rue chapon au marais / A Paris en France », barrée d'un grand « 10 » ; le cachet de cire est en parfait état : il représente un blason au lion couronné, surmonté de deux fleurs et d'une sorte d'oiseau ; le blason est lui-même surmonté d'une couronne et encadré de volutes (fleurs ?).

a. Ajouté « un » au-dessus de la ligne ; b. Mot illisible en-dessous ; c. Rayé « et cousines » ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes dans la moitié droite du folio ; e. Date à gauche de la signature.

NOTES :

<sup>2</sup> Don Luis de Cordova y Cordova (1706-1796), commandant de la flotte combinée franco-espagnole à partir de 1779, en particulier en 1782 lors du siège de Gibraltar (bataille du Cap Sparfel).

<sup>3</sup> Voir lettre précédente, n.9.

<sup>4</sup> Ce détail n'apparaît pas dans la presse de l'époque, ni dans les livres historiques qui traitent des événements de la Guerre d'indépendance américaine publiés à la fin du conflit. Cette anecdote est donc parfaitement inédite.

<sup>5</sup> La course de taureau faisait partie des choses à voir pour tout voyageur en Espagne. On en trouve de longues descriptions dans les récits de voyage du XVII<sup>e</sup> siècle, comme celui de Jacques Carel de Sainte-Garde, *Mémoires curieux envoyés de Madrid*, cité dans *Le Voyage en Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 782-790 & celui de Mme d'Aulnoy, *Relation...*, *op.cit.*, t. 3, p. 38-76. On trouve un témoignage contemporain d'Adrien Mandat chez Jean-François Peyron, *Nouveau Voyage en Espagne fait en 1777 & 1778*, Paris, Théophile Barrois, 1782, t. 1, « Des fêtes, Combats ou Courses de taureaux », p. 260-267. Signe de la sensibilité des temps, on y trouve une condamnation ambiguë de ce genre de spectacle : « Je suis né avec une singulière antipathie pour tout ce qui porte l'idée de la peine, du sang et de la douleur : mon cœur défailloit à la seule pensée que j'en ai, et mon imagination m'a souvent porté les coups que j'entendais raconter. Cependant, dès la seconde course, mes yeux s'attachaient à ce spectacle, mon antipathie perdait de sa force et j'avais peine à la retrouver au dixième taureau » (p. 261-262), passage qui fait penser à l'anecdote d'Alypius dans le livre VI des *Confessions* de saint-Augustin. Le récit d'Adrien Mandat ne donne pas vraiment dans la couleur locale.

A Cadix ce 9 juillet 1781<sup>e</sup> [f°1v°]

## L20. A MME MANDAT – CADIX, LE 13 JUILLET 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous sommes toujours à Cadix où, Dieu merci, nous étouffons[sic] de chaus[sic] mais c'est la seule incommodité dont je puisse me plaindre, car nous avons beaucoup de plaisir. <sup>a</sup>J'ai été il y a quelques jours voir le combat du taureau qui est un spectacle à la mode dans ce pays et il y a trois jours que M<sup>f</sup> de Crillon, descendant du grand Crillon et lieutenant général au service d'Espagne<sup>2</sup>, [f°1r°] nous a donné le spectacle d'un combat de terre<sup>3</sup>. Il commande un camp de dix mille hommes ; il en<sup>b</sup> avoit fait un <sup>c</sup> de 5000 hommes et avoit envoyé les autre[sic] 5000<sup>d</sup> bien loin en plaine pour venir attaquer le camp. Effectivement, ce corps s'étant <sup>e</sup>avancé, les gardes avancées du camp firent feu en se repliant toujours vers <sup>f</sup>leurs camps, mais lentement, afin de donner le tems aux soldats du camp de plier leurs tentes et de se mettre en bataille, <sup>g</sup>ce qu'ayant fait et les ennemis étant <sup>h</sup>tres prêts[sic], ils firent feu mais les attaquants les repoussèrent <sup>i</sup>bientôt <sup>j</sup> sans un autre corps <sup>k</sup> qui arrivé au secours et qui rétablit l'équilibre, ils

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,7\*21 ; papier blanc, filigrane n°3 ; lettre pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe, cachetée de cire rouge et portant l'adresse : « A Madame / Madame Mandat enson / chateau denully / parbar sur aube champagne / en France », barrée par un grand « 17 » ; un scribe anonyme a Ajouté au-dessus de l'adresse : « c'est vingt Sept Sols »

a. Mot illisible en-dessous ; b. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; c. Mot rayé illisible ; d. Rayé « en plaine » ; e. Rayé « e » de « avancée » ; f. Rayé « le camp », transformé en « leursCamp » ; g. Rayé « Le », transformé en « Ce » ; h. « f » transformé en « t » (changement de « fort » pour « très » ?) ; i. « f » transformé en « b » de « bientôt » ; j. Rayé « Ainsi », écrit « Sans » par-dessus ; k. Rayé « étant », écrit « Qui » par-dessus ; l. Rayé « re » de « reformer » ; m. Rayé « un », « de » écrit par-dessus ; n. Rayé « hay » ; o. Rayé de ; p. Ajouté en-dessous de la ligne « un assaut » ; q. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio (absence du « fils ») ; r. Ajouté à gauche de la formule de politesse. ; s. Date en-dessous des deux précédents sur toute la largeur de la lettre ; t. Ajouté en-dessous de la date et souligné par des entrelacs de fantaisie ; u. Ajouté dessous le précédent.

NOTES :

<sup>2</sup> Louis de Balbe-Berton (1748-1796), marquis de Crillon puis duc de Crillon-Mahon ; il passe au service de l'Espagne en tant que lieutenant général en 1762 ; il commande l'armée combinée franco-espagnole au siège de Gibraltar en 1782 ; descendant de Louis de Balbe de Berton (1543-1615), considéré comme « le plus grand capitaine de son temps », fidèle soutien d'Henri III puis Henri IV contre les Guise. Voir Jean Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français du onzième siècle jusqu'en 1820*, Paris, Arthus Bertrand, 1820, p. 282-295.

<sup>3</sup> On trouve dans le *JPB* un article assez complaisant sur ces « spectacles de combat de terre » : « S'il en faut juger par les préparatifs que nous voyons faire, plus de 20,000 hommes seront de l'expédition projetée ; cependant il n'arrive plus de troupes ; & lundi prochain tout doit être embarqué. M. le Duc de Crillon est infatigable ; on le voit toute la journée à la tête de ses troupes ; il les exerce à des attaques, à des descentes simulées. Il connoît tous ses soldats, il se mêle parmi eux ; il n'y en a aucun à qui il n'ait parlé ; aussi ont-ils la plus grande confiance en leur Général, & lorsqu'il leur a signifié que ceux qui craindraient de le suivre pouvaient se retirer, tous ont répondu unanimement qu'ils étoient prêts à affronter les plus grands dangers, & à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'honneur des armes du Roi ou le service de la patrie. Un vœu si général est du meilleur augure, & promet des effets surnaturels. » (*JPB du 11/08/1781*, « De Cadix le 13 juillet », p. 55-56.

auroient été battu[sic] ; le secours avec le premier corps repoussa les attaquants qui allèrent se former derrière <sup>m</sup>de grandes <sup>n</sup> haies <sup>o</sup> d'aloès et qui vinrent ensuite attaquer les autres qu'ils rompirent. Nous partons à ce que dit mr de La Motte Piquet le 25, mais cela n'est pas bien sûr<sup>4</sup> ; nous allons selon les Espagnols à Gibraltar donner un assaut<sup>p</sup> [f°1v°] je vous écrirai au premier courier[sic] plus au long. Je vous demande pardon de ce que ma lettre est si mal écrite, je l'écris sur mes genoux, ce qui m'empêche d'écrire aussi bien que je le voudrois. Soyez persuadée du respect et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,  
ma chère Maman,  
votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>q</sup>  
je vous prie d'assurer Papa de / mes respects et d'embrasser / mes frères pour moi<sup>r</sup>  
A Cadix abord du *Fendant* ce 13 juillet 1781<sup>s</sup>  
je vous prie de risquer une réponse car je ne crois pas que nous partions citot[sic] ou si nous partons, nous rentrerons sûrement ici<sup>t</sup>.  
Adressez-moi ma lettre à bord du *Fendant*, vaisseau françois<sup>u</sup>. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> « Les vents ayant permis à la flotte combinée de mettre à la voile, elle appareilla de Cadix le 21 du mois dernier au matin, au nombre de 49 vaisseaux de ligne. [...] La flotte resta en vue toute la journée ; sur le soir le vent ayant fraîchi, l'armement aux ordres du Duc de Crillon en profita pour sortir à son tour de la Baie ; ce ne fut que le 23, que tout s'éloigna, l'armée se dirigeant vers l'ouest, & l'expédition versle Détroit. » (*JPB du 25/08/1781*, « De Madrid, le 7 août », p. 154-155)

## L21. A MME MANDAT – EN MER, LE 10 AOUT 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman

je profite de l'occasion de la *Sybilie* qui part pour aller à Brest pour vous donner de mes nouvelles<sup>2</sup>. Nous sommes partis de Cadix le 21 de juillet ; c'est M<sup>r</sup> de Cordova qui commande la grande armée. L'escadre légère, au nombre de 13 vaisseaux, est aux ordres de Mr de Guichen. Nous sommes heureusement de cette dernière<sup>3</sup> ; le *Fendant* étant un des meilleurs marcheurs<sup>4</sup> de l'armée, on nous envoie souvent à la chasse<sup>5</sup> et nous en revenons : il n'y a qu'un quart d'heure, nous avons rencontré un bâtiment américain<sup>6</sup> qui nous a dit que mr de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,9\*23,9cm, dont le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> est resté vierge ; papier blanc, filigrane n°5 ; la lettre a été pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe portant un tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame/ Madame la Baronne de mandat / en Son château de Nully / par Barsuraube en champagne », barrée d'un grand « 17 » ; l'adresse est suivie d'un compte de 40 livres et 3 sols sans que l'on sache à quoi il se rapporte : 28 lt 10 / [+ ] 7 18 [=] 36 8 / [+ ] 3 15 / [=] 40 3. La forme des trois semble indiquer que ce calcul n'est pas de la main d'Adrien Mandat.

a. Formule de politesse et signature sur cinq lignes sur la moitié droite du folio ; b. Ecrit « 44°.38 » et ajouté « degrés » et « minutes » au-dessus de la ligne : Adrien Mandat se montre pédagogue sur les aspects techniques de son métier ; c. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné par des entrelacs de fantaisie ; d. Rayé « ou bien des respects », l'ensemble des quatre lignes sur la moitié droite du folio, souligné par des entrelacs fantaisie.

NOTES :

<sup>2</sup> La *Sybilie* a quitté l'escadre le 12 août : « Un courrier arrivé de Brest a apporté à la Cour des paquets de la flotte combinée, qui ont été remis à Brest par la frégate la Sibylle, commandée par M. de Vintimille. Cette frégate avoit quitté l'Armée le 12, & l'avoit laissée dans le meilleur état ; elle étoit alors à 120 lieues dans le sud-ouest d'Ouessant, & faisoit route au nord. » (*JPB du 01/09/1781*, « De Paris, le 28 août », p. 30-31)

<sup>3</sup> L'adverbe « heureusement » euphémise les sentiments d'Adrien Mandat à l'égard des Espagnols. La croisière en leur compagnie n'était pas de tout repos. Deux jours après le départ, Adrien Mandat signale un accrochage avec le Saint-Vincent : « à 11 heures le Vaisseau Espagnol leStvincent aÿant reviré debord Sans faire aucun Signal d'avertissement, Nous a abordé & nous àtenu acroché Jusqu'à 11h ½ il nous àfait plusieurs avaries, Cassé notrevergue Sèche, La Gueule d'Enseigne, Ecrasé la bouteille deBabord & unepartiede la Galerie, Cassé plusieurs Chaines d'haubans & nous à fait plusieurs autres avaries dans nosvoiles de Manœuvres. apres l'avoir paré nous avons fait petite voile pour nous Reparer. »

<sup>4</sup> Le terme « marcheur » est fréquemment employé par les marins dans l'expression « être bon ou mauvais marcheur », qui renvoie à la bonne ou mauvaise capacité du bateau à avancer et à être manœuvré. Néanmoins, cet emploi technique du terme n'apparaît pas dans la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* : « Il ne se dit guère qu'avec une épithète, pour signifier Celui ou celle qui marche beaucoup, ou qui marche peu. C'est un grand marcheur, un bon marcheur, un mauvais marcheur. Les femmes sont petites marcheuses. Il n'est pas marcheur. Il est du style familier. »

<sup>5</sup> Le terme « chasse » ou « chasser en avant » renvoie à la pratique d'envoyer un bâtiment léger en reconnaissance quand des voiles ont été aperçues. On notera que dans le *Dictionnaire de l'Académie*, il y a des exemples maritimes pour le verbe « chasser » : « On dit, Donner la chasse aux ennemis, donner la chasse aux vaisseaux ennemis, pour dire, Les poursuivre. *On donna la chasse à un parti de Cavalerie ennemie. Les Galères de Malte donnent la chasse aux Corsaires de Barbarie. Donner la chasse à une bande de voleurs.* On dit en termes de Marine, qu'*Un vaisseau prend chasse*, Lorsqu'ayant rencontré un vaisseau ennemi plus fort que lui, il se retire à pleines voiles, pour éviter le combat. » En revanche, le troisième sens nautique de « chasser » que l'on trouve dans l'expression « chasser sur ses ancres » n'apparaît pas.

<sup>6</sup> Le *Journal* donne une version différente à la date du Samedi 4 au Dimanche 5 août : « L'Emeraude nous a dit avoir visité unBâtiment américain qui lui avois dit que M. de Grasse avoit battu les anglois. » La lettre apporte davantage de développement que le journal, soit que ce dernier ne soit pas le lieu d'un développement conséquent sur cet événement hors campagne, soit qu'Adrien Mandat triche un peu avec sa source

Grasse avoit battu les Anglois, avoit pris 3 vaisseaux et dématé le reste et [f°1r°] qu'il étoit parti de là pour la Nouvelle Angleterre après avoir débarqué 8 mille hommes à S<sup>te</sup> Lucie. Nous sommes 49 vaisseaux de ligne. Je me plais toujours beaucoup dans la marine, nous allons, à ce que je crois, dans la Manche chercher les Anglois, mais je ne crois pas que nous les trouvions<sup>7</sup>. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi ; je vous prierai d'assurer ma bonne Maman de mes respects quand vous lui écrirai[sic]. Je me porte très bien et j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, ma chère Maman, votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat de Nully / garde marine<sup>a</sup> en pleine mer par les 44° degrés<sup>b</sup> . 38 minutes<sup>b</sup> / de latitude les 16°21' de longitude / à bord du *Fendant* ce 10 août 1781<sup>c</sup> M<sup>f</sup> le commandeur se porte / mieux et marchera quand nous / serons à terre ; il vous fait / bien des compliments. <sup>d</sup> [f°1v°]

---

d'information. Le combat de Grasse contre l'amiral Hood à la Martinique est annoncé au ministre dès le 27-29 juin, quelques jours donc après le départ de la flotte d'Adrien Mandat pour Cadix (SHMB, 1A27, f°16r°) et la nouvelle du débarquement du marquis de Bouillé à Sainte-Lucie est connue à Brest le 20 juillet, date à laquelle parvient une longue déposition d'un officier sur cette affaire (SHMB, 1A27, f°25). La première affaire est traitée comme une rumeur que les autorités refusent de confirmer : « La joie qu'a causée l'arrivée de la flotte attendue d'Antigoa & de St-Eustache, a été bien modérée par le bruit qui s'est répandu aussitôt d'un combat entre M. de Grasse & l' Amiral Hood, dans lequel nous avons eu un désavantage marqué. [...] On s'attendoit que la Gazette de la Cour auroit parlé de cet évènement le 23 de ce mois ; mais son usage n'est pas de rendre compte de ceux de cette espèce ; c'eût été en effet ajouter à l'effroi de la nation sur les suites funestes d'une action dont on ne connoît en effet que le commencement. D'ailleurs elle ne paroît pas avoir reçu des dépêches officielles, & elle les attend, vraisemblablement ; nous craignons bien que les premières ne confirment toutes les inquiétudes que nous éprouvons aujourd'hui. La Gazette du 23, qui a gardé le silence sur ce combat naval, a essayé de faire une diversion dans les esprits en leur offrant un extrait d'une lettre du Brigadier Arnold [...] » (*JPB du 07/07/1781*, « De Londres, le 25 juin », p. 11-13) et l'article « de Paris, le 3 Juillet » évoque également l'évènement avec ces seuls détails : « Il l'a mise en suite & a maltraité considérablement plusieurs de ses vaisseaux, entr'autres le Russel de 74, qui, le 3 Mai se réfugia à St-Eustache avec 7 pieds & demi d'eau dans sa cale » (*ibid.*, p. 32), puis dans un encart de cette édition un précis des gazettes anglaises (*ibid.*, p. 47-48). Pour ce qui est du débarquement à Sainte-Lucie, le *JPB* du 21 juillet 1781 annonce un débarquement de 2000 hommes, celui du 28 juillet donne l'extrait d'une lettre d'un négociant de Bordeaux qui annonce 4500 hommes débarqués, tandis que le rapport d'un officier n'en donne que 1300 ; le journal s'empresse donc de présenter sa source : « On doit ajouter ici que l'Officier venu sur le bâtiment de commerce, n'est point envoyé par M. de Grasse, ni par M. de Bouillé ; il a été mandé en France par des ordres supérieurs de la Cour » (*JPB du 28/07/1781*, p. 167) ; dans l'édition du 4 août, le chiffre se stabilise à 4000 hommes débarqués à Sainte-Lucie et 3000 récupérés par de Grasse à la Martinique pour une mission inconnue, mais que le journaliste suppose être la prise de Tobago. Enfin, la descente de Sainte-Lucie est à peu près complètement expliquée dans l'édition du 18 août et la destination de Grasse pour les Etats-Unis révélée.

<sup>7</sup> L'escadre franco-espagnole tentait de retrouver la flotte de l'Amiral Darby de 25 vaisseaux qui croisait quelque part entre le golfe de Gascogne et la Manche. Cependant, comme le souligne un article : « On ne sait point où il croise; mais depuis qu'on sait l'arrivée de M. de Guichen à Cadix, l'union des escadres Françaises & Espagnoles, on ne doute pas que la sortie de la flotte combinée, & son approche vers ces mers, ne soient le signal de la rentrée de la nôtre dans nos ports ; on fait qu'elle est fort loin d'être en état de soutenir la présence de nos ennemis » (*JPB du 11/08/1781*, « De Londres, le 30 juillet », p. 72). Si les coordonnées qu'Adrien Mandat donne son exacte, la flotte franco-espagnole se trouvait sans doute trop avancée dans l'océan Atlantique pour gêner le retour de l'Amiral Darby vers l'Angleterre.

## L22. A MME MANDAT – EN MER, S.D. [AOUT 1781]<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je vous écris encore dans mon lit<sup>2</sup>, il est 7 heures et ½ du matin, nous ne savons tous[sic] qu'est ce que M<sup>r</sup> de Cordova nous fait faire : nous croyons[sic] d'abord que nous allons aller dans la Manche attaquer 22 vaisseaux anglois dans la rade de Torbay que nous avons appris y être<sup>a</sup> par un bâtiment neutre, que nous-même[sic] nous avons visité ; ensuite, nous avons cru que nous allons chercher un convoi anglais de 50 voiles, escorté par un vaisseau et deux frégates, mais nous n'avons rien fait de tout cela et nous sommes ici à croiser par les 49°29' de latitude<sup>b</sup>, [f°1r°] c'est-à-dire à 40 ou 50 lieues de Brest. Peut-être pourons[sic] nous atraper[sic] quelque[sic] bâtiments, mais c'est ce qui n'est pas sûr. Il est décidé que les 5 vaisseaux à trois ponts la *Bretagne*, le *Majestueux*, le *Royal Louis* le *Terrible* et l'*Invincible* retournent à Cadix. M<sup>r</sup> de Cordova a demandé a M<sup>r</sup> de Guichen d'autres vaisseaux. M<sup>r</sup> de Guichen avoit destiné les 4 vaisseaux doublés en cuivre qui sont<sup>c</sup> le *Fendant*, le *Robuste*, le *Triomphant*, le *Magnifique* pour retourner à Cadix, mais ne sachant si c'étoit les intentions du ministre, il <sup>d</sup> lui a <sup>f</sup>écri[sic] par la dernière frégate qu'il a envoyé[sic] à Brest pour les lui demander et il est sûr qu'il les aura, de maniere que nous y irons peut être passer l'hiver à Cadix attendre l'escadre angloise, qui ira ravitailler Gibraltar ; peut-être bien resterons-nous en rade et les laisseront[sic] nous ravitailler la ville<sup>3</sup>. M<sup>r</sup> le commandeur a reçu des papiers

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,8\*23,8 cm, dont le f°2v° est resté vierge ; papier bleu, filigrane n°3 ; lettre pliée en quatre et insérée dans une enveloppe manquante. Cette lettre est accompagnée de 3 feuillets reproduit en annexe B.6. : 1) « Ligne de combat dans l'ordre naturel », feuille de format 20,7\*31,5cm, verso vierge, papier blanc avec un filigrane inidentifiable ; 2) « Liste des vaisseaux qui vont à Cadix et en amerique », feuille de format 18,3\*24,2 cm, verso vierge, papier blanc sans filigrane ; 3) « Escadre légère en 2 divisions », feuille de format 17,8\*23,8 cm, verso vierge, papier blanc avec un filigrane inidentifiable du fait du découpage du papier.

a. Ajouté « y être » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « delatitude » en-dessous de la ligne ; c. Ajouté « qui sont » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « y », écrit « les » par-dessus et rayé à son tour ; e. Rayé « En », écrit « fort », rayé et « Lui » écrit par-dessus ; f. Rayé « demandé », écrit « Ecri » par-dessus ; g. Ajouté « deja hors desa chambre » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « fils » en-dessous de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, soulignée d'un trait ; j. Ajouté « 4 ou 5 mois » au-dessus ; k. Ecri sans doute « 2 mois », rayé « 2 » et le « s » de mois ; l. Long post-scriptum ajouté à gauche de la formule de politesse, sur la moitié gauche du folio pour les cinq premières lignes & sur toute la largeur, le tout souligné d'une série de boucles.

NOTES :

<sup>2</sup> Début de lettre intéressant par la représentation de l'épistolier qu'elle donne : le fait qu'Adrien Mandat rédige cette lettre avant même d'être levé indique-t-elle le zèle à écrire à sa correspondance ou une forme de négligence dans le service née de l'ennui de cette mission ?

<sup>3</sup> Propos parfaitement ironique... Le découragement d'Adrien Mandat au cours de ce mois d'août où les Espagnols ne font pas grand-chose se traduit par le résumé de presque un mois de croisière dans son journal, qui s'arrête au 7 août : « Nous continuâmes à Croiser la Rentrée de La manche Entre les forlaques et oueSsant Sans prendre aucun Batiment », résumé qui précède l'annonce de la séparation d'avec les Espagnols le 8 septembre.

qu'il doit décacheter le 10 septembre par lesquels nous pourons[*sic*] recevoir des éclaircissements ; c'est la *Levrette*, un cutter de 18 canons que M<sup>r</sup> de Guichen envoie[*sic*] à Brest<sup>4</sup>. Je me porte très bien, ainsi que M<sup>r</sup> le commandeur qui marche déjà hors de sa chambre<sup>g</sup>, dans la chambre de conseil et dans la galerie. On nous fait chasser tous les jours en avant de l'armée avec les frégates, ce qui m'amuse beaucoup<sup>5</sup>. Je vous envoie l'ordre de bataille. [*f°1v°*] Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi ; j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman

votre très humble et / très obéissant serviteur et fils<sup>h</sup> / Mandat de Nully / garde marine<sup>i</sup>

Je desirerois pouvoir avoir 4 ou 5 mois<sup>j</sup> / <sup>k</sup>moi si nous retournons à Brest / je tâcherois d'obtenir un congé pour aller / vous voir mais ce ne seroit que dans le cas/ où on ne feroit point d'armement, car le / moindre petit armement que l'on fera, je tâcherai d'en être, mon / avancement dépendant de mon activité à bien remplir mon devoir. / M<sup>r</sup> le commandeur me charge de vous assurer de ses respects<sup>l</sup>. [*f°2r°*]

---

La presse n'est guère plus enthousiaste ni renseignée sur les tenants et aboutissants de cette campagne : « il y a apparence

que Digby & son convoi croisent déjà fort loin de ces parages, lorsque l'Armée combinée s'en approchoit le 12 de ce mois. Quant à l'Amiral Darby des personnes qui ordinairement paroissent bien instruites, prétendent qu'il est rentré dans la Manche le 12 pour faire de l'eau, mais on ne peut garantir cette nouvelle, quoiqu'elle soit très-probable ; ce n'est pas que Darby ait besoin d'eau, mais n'ayant plus rien à faire en mer, il fuit les coups qu'il pourroit y gagner. La *Sybille* a apporté plusieurs lettres de l'Armée & comme il y a sur les vaisseaux 7 à 8000 hommes de troupes, plusieurs Officiers pensent qu'ils pourroient être employés à dévaster & brûler quelques Ports, si l'Armée s'approche du canal St-George. M. de Guichen n'étoit qu'à 2 lieues du corps d'Armée lorsqu'il a expédié la *Sybille*. Maintenant que Digby & son nombreux convoi ont passé, on n'a plus l'espoir d'autre capture que celle de la flotte de la Jamaïque mais il y a apparence que celle-là ne sera partie que fort tard, & qu'elle ne sera aux attéragés d'Europe qu'au moment de l'Equinoxe, c'est à dire, lorsque nos escadres seront obligées de rentrer dans leurs Ports respectifs car il est incertain encore si les Espagnols viendront à Brest. » (*JPB du 01/09/1781*, « De Paris, le 28 août », p. 31-32). L'édition suivante donne à peine plus d'informations nouvelles : « Rien ne transpire ni des nouvelles que l'on dit avoir été apportées de l'Armée combinée par la *Sybille*, & ensuite par la *Néréide*, ni des ordres qui ont été donnés à ces frégates, qui ont dû partir pour la rejoindre. Il paroît qu'on n'est pas mieux instruit en Espagne de sa position actuelle, & des lieux où elle a établi sa croisière. » (*JPB du 08/09/1781*, « De Paris, le 4 septembre », p. 75) L'édition du 15 septembre n'en parle plus et celle du 22 nous apprend l'arrivée de la flotte à Brest le 5 septembre.

<sup>4</sup> La *Sybille* avait été envoyée à Brest le 12 août, elle y arriva quelques jours plus tard puisque le 19 août le ministre de Castries renvoie des instructions à Guichen par le même canal (SHMB, 1A27, f°65) ; selon la presse, Don Luis de Cordova a décidé de repartir en Espagne avec les vaisseaux espagnols le 15 août, soit 3 jours après le départ de la *Sybille*, ce qui justifie l'envoi d'un nouveau courrier avec la *Levrette*. Le Ministre renvoyant des ordres à M. de Guichen le 25 août (SHMB, 1A27, f°73), on peut en déduire qu'Adrien Mandat écrit cette lettre le 15 août ou quelques jours après ; il est possible que pour maintenir le moral des hommes à bords, l'annonce du départ des Espagnols ait été caché, en attendant les ordres du Ministre, ce qui explique pourquoi Adrien Mandat n'évoque pas la séparation de l'escadre. En revanche, la lettre ne peut avoir été écrite après le 28 août, date à laquelle l'escadre traverse une grosse tempête : Adrien Mandat n'aurait pas manqué d'en parler dans cette lettre ou dans la suivante qui en est la suite. Il ne l'évoque que dans l'envoi suivant, quand il arrive à Brest le 6 Septembre.

<sup>5</sup> Craignant sans doute que l'ennui exprimé tout au long de sa lettre n'éveille des craintes chez sa mère, Adrien Mandat s'empresse d'évoquer l'amusement que lui procure son métier. N'oublions pas que ce dernier était tenu par la promesse faite quelques mois plus tôt : « Si Ma Santé souffroit jevous avoue qu'il Se pouroit bien faire que je revint mais jevous prie dene me point [gener ?] Sur un Etat qui fera aceque j'espere mon Bonheur et le votre. » Voir *infra*, L7.



L23. A MME MANDAT – EN MER, S.D. [AOUT 1781, MEME JOUR QUE  
LA PRECEDENTE]<sup>1</sup>

Ma chère Maman

la *Levrette* venant de nous passer à poupe en nous disant qu'elle ne partoît pour Brest que demain matin, je vais employer[sic] mon après-midy à causer avec vous, ne croyant pas pouvoir l'employer plus agréablement qu'à causer avec ce que j'ai de plus cher et ce que j'aime davantage<sup>2</sup>. <sup>a</sup>Je vais faire lorsque je serai revenu à Brest un petit journal de toute ma campagne que je vous enverrai : j'en retirerai toutes les latitudes, longitudes, airs de vents et termes de marine qui vous ennuieroient<sup>3</sup>. Depuis notre départ de Cadix, nous avons eu [f°1r°] trois abordages : d'abord, un dans la rade de Rota à une lieue de Cadix avec un vaisseau espagnol nommé le *Minio* de 56 canons, à qui nous avons cassé son bâton de foc, <sup>b</sup> son petit mâât de perroquet et sa civadière<sup>4</sup> ; le second est arrivé<sup>c</sup> <sup>d</sup>8 jours après <sup>e</sup>notre départ de cadix, avec le *S<sup>t</sup> Vincent*, notre chef de ligne comme vous pouvez le voir dans la ligne de combat qui est dans ma lettre de ce matin<sup>5</sup>, lequel, ayant reviré de bord pendant la nuit, nous aborda, nous cassa notre vergue sèche, nous enfonça nos bouteilles[sic] de bâbord et nous cassa la moitié de notre galerie<sup>6</sup>, sans <sup>e</sup>essuyer de notre part le moindre dommage. Le troisième est avec un petit lougre<sup>7</sup> de l'armée qui, ayant voulu passer sous notre beaupré pour venir scavoïr des nouvelles

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*20,7 cm, le f°2r° est resté vierge ; papier blanc, en filigrane les lettres : « GOD / IN DANGOUMOIS » ; lettre pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe fermée par un cachet de cire noire-rouge, portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne demandat / En son chateau denully / A nully par barsuraube », barrée par un grand « 17 » ; un autre scribeur a Ajouté : « BarSuraube / &B d milly Engatinois / B p une autr a milly »

a. « D » transformé en « j » ; b. Rayé « et » ; c. Ajouté « arrivé » au-dessus de la ligne ; d. « 5 » transformé en « 8 » ; e. Mot illisible en-dessous ; f. Rayé « nous », écrit « on » par-dessus ; g. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio ; h. Ajouté à gauche de la formule de politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette réflexion est intéressante pour la poétique de la lettre : Adrien Mandat reprend ici la tradition de la conversation avec un absent. Voir *infra*, seconde partie, chapitre 1.

<sup>3</sup> Il y a bien un journal de cette campagne (voir Annexe B.1), cependant elle contient toutes les informations techniques qu'Adrien Mandat avait promis d'enlever : on peut se demander s'il s'agit du même document. Toutefois, on peut supposer que, comme Adrien Mandat est reparti en campagne aussitôt, il n'a pas eu le temps de refaire une copie « vulgarisée » pour sa mère.

<sup>4</sup> « Civadière », terme de marine qui désigne la voile du mâât de Beaupré.

<sup>5</sup> Cette lettre est donc une suite de la précédente.

<sup>6</sup> « Galerie », terme de marine qui désigne le « balcon », ouvert ou découvert qui fait saillie hors du bordage à l'arrière du vaisseau et qui sert de logement pour le Capitaine. Cette partie du bateau est très souvent richement décorée.

<sup>7</sup> « Lougre », terme de marine qui désigne un petit bateau à trois mââts d'une cinquantaine de tonneaux, souvent utilisé pour le cabotage ou la contrebande et apprécié pour sa vitesse, malheureusement c'est aussi une embarcation fragile.

de m<sup>r</sup> le commandeur de la part du général, se fit démater<sup>8</sup>. °Comme nous sommes un des meilleures[sic] marcheurs, °on nous a fait chasser en avant et nous visitons les bâtiments étrangers qui nous ont appris[sic] les combats de mr de Grasse et la prise de S<sup>te</sup> Lucie<sup>9</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,  
ma chère Maman,  
votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>g</sup>  
Je vous prie de faire mes compliments / à l'abbé<sup>h</sup> [f°1v°]

---

<sup>8</sup> De ces trois incidents, Adrien Mandat n'en relate que deux dans son journal : l'accident du Minio près de Rota, ne pouvait avoir lieu que le jour du départ de Cadix le 21 juillet ; le deuxième abordage n'a pas eu lieu huit jours après le départ, mais trois jours après, le mardi 24 juillet tandis que l'abordage avec le lougre le Chasseur a lieu le lendemain. Ce flou temporel nous permet de dire qu'Adrien Mandat écrit les événements de mémoire et non en consultant son journal.

<sup>9</sup> Adrien Mandat rappelle ces événements de manière purement factuelle : il avait été plus bavard dans la lettre à sa mère du 10 août ; cependant, comme ces affaires occupent encore assez largement la presse et les esprits (voir L21, n.6), il est possible qu'Adrien Mandat ait voulu rappeler à sa mère ces événements importants... ou il a oublié qu'il en avait déjà parlé dans la lettre du matin.

## L24. A MME MANDAT – BREST, LE 6 SEPTEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous <sup>a</sup>avons mouillé hier à 8 heure  $\frac{1}{2}$  du soir dans la rade de Brest<sup>2</sup>, après 47 jours <sup>b</sup>tant de traversée que de croisière. Nous avons eu un coup de vent<sup>3</sup> qui a été assez fort et qui a dématé le *Majestueux* de son grand mât de hune, nous nous en sommes très bien tiré[sic] et sommes resté[sic] encore plusieurs jours depuis ce tems à croiser<sup>c</sup> ; nous nous sommes séparé[sic] de l'armée espagnole hier à 5 heures du matin, après nous être salué[sic] les uns et les autres de 19 coups de canon<sup>4</sup>. Je me porte très bien et n'ai vomi qu'une seule fois depuis que je suis parti de <sup>d</sup>Brest<sup>5</sup>. [f°1r°] <sup>e</sup>Notre croisière a été bien infructueuse. Nous n'avons pris qu'un maudit barcasia anglois armé en cutter, que nous avons coulé à fond ; les Anglois se sont bien moqués de M<sup>r</sup> de Cordova : deux 74 anglois doublés en cuivre sont venus passer 24 heures dans son armée<sup>6</sup> ; <sup>e</sup>M<sup>r</sup> de Guichen, commandant l'escadre légère, en entrant l'armée de M<sup>r</sup> de Cordova s'en est apperçu[sic] et a fait signal de vaisseaux ennemis, les poursuivant <sup>g</sup>à grands coups de canons, mais les autres ont fui et nous avons été obligé[sic] d'arrêter la poursuite, le

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*20,7 cm ; papier blanc avec en filigrane « COD » et le reste illisible ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, portant les tampons « BREST » et « DEBOURSE DE S. MALO », ainsi que l'adresse : « A Madame / Madame labaronne demandat enson / chateau denully / A nully parbarsuraube », barrée par un grand « 17 + » ; un scribeur inconnu a Ajouté : « A BarSurAube » sous l'adresse.

a. Rayé « venons de mouiller », écrit « avons mouillé » ; b. « d » transformé en « t » ; c. Ajouté « a croiser » au-dessus de la ligne ; d. « p » transformé en « b » ; e. Mot illisible en-dessous ; f. Ajouté « les poursuivant » dans la marge gauche ; g. Rayé « avec des », écrit « agrands » par-dessus ; h. Rayé « leur » ; i. Rayé « je resterai », écrit « Mr leCommandeur » par-dessus ; j. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse, sur deux lignes et soulignée ; k. Ajouté sous la date sur trois lignes et souligné d'une série de boucles.

NOTES :

<sup>2</sup> Le ministre de Castries prend acte de cette arrivée le 14 septembre : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites le 5 de ce mois. J'espère que l'escadre aux ordres de M. le C<sup>te</sup> de Guichen qui a été signalée dans l'après-midi de ce jour-là et a commencé à mouiller en rade à huit heures du soir s'y sera rendue en totalité sans accident. » (SHMB, 1A27, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector », f°102) La presse rapporte la nouvelle une semaine plus tard : « On a appris par les lettres de Brest, que les 19 vaisseaux de ligne François aux ordres de M. le Comte de Guichen; qui faisoient partie de l'Armée combinée, sont rentrés à Brest le 5 de ce mois pendant la nuit. Les vaisseaux Espagnols ont fait voile pour Cadix. » (*JPB du 22/09/1781*, « De Paris, le 18 Septembre », p. 171)

<sup>3</sup> Cette tempête fut un événement climatique particulièrement violent, comme le souligne cette lettre qui décrit les dégâts qu'elle a provoqués : « Il est facheux que l'orage survenu dans la nuit du 28 au 29 ait renversé une des forges du bassin de Pontaniou qui contenoit sept feux, fait beaucoup souffrir le pignon de la forge des constructions et mis de l'eau à une très grande hauteur dans la forge aux ancras ; quoiqu'elle ne paroisse pas endommagée, il est très à propos que vous en fassiez visiter les murs. » (SHMB, 1A27, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 2 septembre 1781 », f°87v°-f°88r°)

<sup>4</sup> Très curieusement, Adrien Mandat donne dans son *Journal* la date fautive du 8 septembre.

<sup>5</sup> Sur le pacte « de santé » fait avec sa mère, voir L7 et L22 n.5.

<sup>6</sup> Ni la presse, ni le courrier entre le ministre et Brest ne mentionnent cet incident. Il n'est pas non plus rapporté dans le *Journal* d'Adrien Mandat, puisqu'il n'est plus tenu au jour le jour à partir du 8 août.

coup de vent dont je viens de vous parler étant survenu et nous ayant forcé d'amener et de carguer toutes nos voiles et de mettre à la cape. M<sup>r</sup> de Guichen, lorsque les vaisseaux espagnols qui étoient dans son armée se sont séparés, leur fit faire des compliments et dire<sup>h</sup> combien il étoit fâché de les quitter au lieu que M<sup>r</sup> de Cordova a fait dire tout uniment aux vaisseaux françois de se mettre sous les ordres de m<sup>r</sup> de Guichen<sup>7</sup>. Je vous ferai un petit journal de ma campagne que je vous enverrai quelques uns de ces jours<sup>8</sup>. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui, attendu que le canot va à terre. Je ne scais si M<sup>r</sup> le commandeur va garder ce vaisseau et même s'il va faire une campagne d'Amérique que l'on dit projetée<sup>9</sup>[sic] sous le commandement de M<sup>r</sup> de Vaudreuil<sup>10</sup>, de laqu'elle[sic] sera sûrement le *Fendant* comme étant doublé en cuivre. Tous les vaisseaux françois en général sont revenus, excepté deux frégates qui croisent sur Ouessant. J'ai reçu de vos nouvelles en pleine mer par la *Sybille* qui est venue nous joindre et qui nous a apporté nos lettres. On disoit tous les jours à M<sup>r</sup> de Cordova que les Anglois étoient mouillés à Torbay, jamais il n'avoit les aller attaquer<sup>11</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

<sup>7</sup> Dans ce passage, Adrien Mandat oppose la politesse de l'officier français à la sècheresse procédurale de l'officier espagnol : doit-on y voir un sous-entendu sur une possible mésentente entre Guichen et Cordova ? Rien dans la correspondance entre Castries et le Commandant d'Hector ne le laisse entendre. Quant à la presse officielle, elle invoque une raison opérationnelle : « Cette séparation ne devoit se faire que du 10 au 15 de ce mois; mais D. Louis de Cordova ayant reçu des ordres de la Cour d'Espagne, a jugé qu'il étoit à propos que les forces de sa nation se rassemblent dans ce moment-ci du côté de Gibraltar. En conséquence il a quitté sa croisière quelques jours plutôt. » (*JPB du 22/09/1781*, « De Paris, le 18 Septembre », p. 171)

<sup>8</sup> Voir L23 n. 3.

<sup>9</sup> Dès le 20 juillet, la Cour ordonnait à Brest de préparer le nécessaire pour une nouvelle expédition. Très vite ces ordres sont assortis d'interdictions de congés pour les officiers de l'escadre de Guichen dans la mesure où il fallait ravitailler l'escadre de Grasse aux Antilles. (SHMB, 1A27, f<sup>o</sup>66, f<sup>o</sup>77, f<sup>o</sup>111, f<sup>o</sup>113 & f<sup>o</sup>121)

<sup>10</sup> Louis-Philippe de Rigaud (1724-1802), marquis de Vaudreuil, il devient chef d'escadre en 1779, puis lieutenant général en 1782 ; il commande le triomphant dans l'escadre de Guichen en 1781, puis il rallie l'escadre de Grasse en 1782, avant d'en prendre le commandement après la bataille des Saintes. Son frère, Joseph-Hyacinthe-François, comte de Vaudreuil étoit l'ami du comte d'Artois et l'amant de Gabrielle de Polignac, l'amie de Marie-Antoinette.

<sup>11</sup> L'attaque contre les Espagnols est ici plus directe. La presse officielle reste relativement indulgente sur cette campagne franco-espagnole : « On peut se rappeler, écrit on d'un de nos ports, que M. d'Orvilliers, pour avoir longé les côtes d'Espagne & de France, fut retardé dans sa traversée, & perdit l'espoir de joindre la flotte ennemie. D. Louis de Cordova avoit donc eu raison de s'élever dans l'Ouest, & de porter tout de suite sur les Sorlingues, où il devoit penser que croisoit Darby. Mais le malheur attaché aux mouvemens de nos escadres combinées, a fait prendre le change à nos Généraux ; & tandis qu'ils se plaignoient du Vent de nord-ouest, ce vent étoit le plus favorable qu'ils eussent pu désirer pour surprendre l'ennemi & l'entourer. Car Darby, qu'ils cherchoient vers les Sorlingues, est resté constamment depuis le 8 Août jusqu'au 15 & même au 20, sur les côtes d'Espagne, & ensuite sur les côtes de France. Il auroit fui fans doute à leur approche ; cependant si D. Louis de Cordova avoit pu le surprendre à la hauteur du cap Finistère, le 10, & sur les côtes de Bretagne, le 14, il étoit le maître, le 15, de se placer à Ouessant, & de lui fermer l'entrée de la Manche ; mais toutes ces belles spéculations ne signifient peut-être pas grand chose ; ce n'est pas sur mer qu'on peut se proposer d'en faire & de les exécuter; la mer & les vents sont des obstacles que toute la prudence humaine ne peut éviter. A présent l'espoir de l'armée combinée n'est plus que dans la rencontre de la flotte de la Jamaïque ; mais quand même celle-ci arriveroit de bonne heure, on sait que c'est au nord de l'Irlande qu'il faudroit l'attendre ; notre flotte ne s'élèvera pas si haut à l'approche de l'équinoxe, & il est vraisemblable qu'elle a ordre de quitter sa croisière le 12 ou le 15 de ce mois. » Les correspondances à la main étant moins sujettes à la censure, l'affaire est ainsi évoquée dans la correspondance attribuée à un commis du ministère de la Marine : « Un grand personnage disoit dernièrement à

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat / garde marine<sup>j</sup>

En rade de Brest, à bord du *Fendant* / Ce 6 Septembre 1781<sup>k</sup>

Je vous prie d'assurer Papa / de mes respects et d'embrasser / mes frères pour moi<sup>l</sup> [f°2r°]

---

un de nos ministres: “Je crois que les Espagnols se f... de nous. Peut-on concevoir qu'une escadre aussi formidable que celle de don Cordova, réunie à M. de Guichen, reste à ne rien faire et laisse sir Darby aller et venir où bon lui semble ?” » Que dire donc aujourd'hui que les Espagnols sont retournés chez eux, et que M. de Guichen, n'osant s'exposer aux forces maintenant bien supérieures de l'ennemi, a été forcé de rentrer également ? Voilà un bonheur auquel les Anglois, tout présomptueux qu'ils sont, ne s'attendoient certainement pas. Le mécontentement dans nos ports est poussé au point que plusieurs de nos négociants menacent d'aller s'établir dans les ports des Pays-Bas autrichiens. » (*Correspondance inédite, op. cit.*, « Du 12 Septembre », p. 431)

## L25. A MME MANDAT – BREST, S.D. [DEBUT SEPTEMBRE] 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

vous devez avoir reçu la lettre que je vous ai écri[sic] en arrivant à Brest, j'en ai reçu une de vous à la mer que la *Sybille* a apporté. Je me suis amusé à Cadix, mais je me suis bien mieux amusé à la mer, je n'i[sic] ai point été malade. Je suis toujours armé sur le *Fendant*<sup>2</sup>, je ne sçais pas trop si m<sup>r</sup> le commandeur le gardera ; il demandera peut-être le *Pégaze*, un vaisseau qui est maintenant sur [f°1r°] le chantier et qui ne sera fini que dans 2 mois : il auroit le tems pendant le reste de la construction de ce vaisseau de se guérir de sa blessure entièrement. Je vous prierai de lui écrire pour le remercier de toutes les bontés qu'il a eu[sic] pour moi. S'il ne faisoit pas la campagne d'Amérique, je demanderois à être embarqué sur le *Triomphant*, M<sup>r</sup> du Pavillon m'ayant promis de me prendre à son bord en cas que M<sup>r</sup> le commandeur quittât son vaisseau. Comme il m'a fallu beaucoup de choses pour mon Embarquement, m<sup>r</sup> <sup>a</sup>Henry<sup>3</sup> est beaucoup[sic] d'avance, c'est pour cela que je vous prierai de m'envoyer ma pension le plutôt[sic] possible<sup>4</sup>. Nous avons trouvé ici la *Nouvelle Couronne* bien avancée, elle est de 80 canons [f°1v°] et doublée en cuivre ; on l'a construi[sic] sur le modèle de l'ancienne, de manière que cela ne peut faire qu'un beau et excellent <sup>b</sup>vaisseau<sup>5</sup>. On va

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*20,7 cm ; papier blanc, filigrane « F GOD N / DANGOUMOIS » ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, portant le tampon « BREST » et l'adresse : A Madame / Madame La Baronne de mandat / enson château deNully / parbarsuraube en champagne », barrée d'un grand « 17 ».

a. Mot illisible en-dessous ; b. Rayé le « x » de pluriel de « vaisseaux » ; c. Ajouté « avec 30 vaisseaux » dans la marge gauche entre deux lignes ; d. Ajouté « cela » au-dessus de la ligne ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; f. Ajouté à gauche de la formule de politesse ; g. Ajouté dans la marge à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Il est assez curieux qu'Adrien Mandat résume ainsi les sept dernières lettres qui concernent sa campagne à Cadix, laissant l'impression que sa mère n'aurait pas reçu toutes ses lettres, alors même qu'il signale que le courrier a bien circulé et qu'elle n'a pu avoir sa lettre de Brest datée du 6 septembre.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Simon Barthélémy Henry de Rosnel (1715-1792), commis au secrétariat à la Marine, gestionnaire des comptes d'Adrien Mandat à Brest.

<sup>4</sup> La lettre de nouvelle se fait lettre d'affaires : la perspective d'un réembarquement sans congé oblige Adrien Mandat à racheter des affaires.

<sup>5</sup> La remise en état du *Pégaze* et la construction de la *Couronne* sont évoquées dans des lettres de Castries à Hector en réponse à des lettres du Commandant entre le 12 et le 28 Septembre (SHMB, 1A27, f°125-126 & f°164-165). Le mois de septembre fut en effet consacré à remettre en état tous les vaisseaux selon l'ordre exprès du ministre : « Je ne doute pas que vous ne teniés la main à ce qu'il n'y ait point de ralentissement dans l'activité avec laquelle on travaille à l'équipement des V<sup>aux</sup> de l'expédition n°2A. » (SHMB, 1A27, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 6 octobre 1781 », f°165r°) Il est notable que la correspondance du ministre utilise un code pour évoquer l'expédition de Vaudreuil, à un moment où la presse est encore relativement discrète sur le devenir de la flotte de Guichen : « On apprend de Brest que les vaisseaux qui doivent être réparés, sont rentrés dans le port, & que le 11 de ce mois le *Hardi* étoit déjà dans le bassin. On croit que l'Alexandre, le Lion & l'Indien vont désarmer pour être mis en flûtes. Selon les mêmes lettres, les differens piquets des troupes qui étoient à bord de l'escadre, ont été mis à terre pour se rafraîchir. Ils seront ensuite

construire 1 vaisseau de 110 à Toulon et 2 de 80 9 de 74 à Rochefort 1 de 74 à L'orient et 4 frégates, 1 de 110 à Brest et 2 de 74, ce qui fait croire que la guerre n'est pas encore prête de finir. Deux frégates que nous avions laissé à croiser sur Ouessant ont rencontré une corvette espagnole dépêchée par le gouverneur de S<sup>t</sup> Ander à m<sup>f</sup> de Cordova pour l'avertir que les Anglois étoient sur le Cap Finistère, <sup>a</sup>qui l'attendoient avec 30 vaisseaux<sup>c</sup>. Cette corvette n'avoit pas rencontré l'armée espagnole<sup>6</sup>, de manière qu'il y aura eu un combat. Les Espagnols ont 30 vaisseaux mais, malgré cela<sup>d</sup>, ils seront battu[*sic*] et on leur en prendra sûrement. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>e</sup>

je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser / mes frères pour moi. Je vous prie de faire / mes compliments à M<sup>f</sup> l'abbé et à m<sup>f</sup> le curé de Thil<sup>f</sup>

il n'y a point / de vaisseaux / françois / avec les / Espagnols<sup>g</sup> [*f°2r°*]

---

incorporés dans les régimens destinés à être embarqués & dont le complet sera alors de 1800 hommes. Il y avoit peu de malades sur l'escadre, & rien n'empêcheroit d'envoyer aujourd'hui, 10 ou 12 vaisseaux, si on le jugeoit nécessaire. » (*JPB* du 29/07/1781, « De Paris, le 25 Septembre », p. 217-218) La nomination de M. de Vaudreuil, donnée par Adrien Mandat dans la lettre suivante à la date du 30 septembre, n'apparaît dans ce journal que dans l'édition suivante, mais sans que la mission ne soit bien claire : « M. de Vaudreuil a, dit-on, reçu les ordres du Roi pour l'escadre qui doit sortir de ce port, & qu'on porte aujourd'hui à dix vaisseaux de ligne, &- dont il a le commandement : on ajoute qu'on lui laisse la liberté de choisir ses Capitaines. — On ne parle plus d'envoyer nos vaisseaux à Cadix, surtout ceux à trois ponts. » (*JPB* du 13/10/1781, « de Paris, le 9 octobre », p. 80). Les divers événements racontés dans la lettre nous permettent de la dater vers la mi-septembre (voir note suivante) : on peut donc affirmer qu'Adrien Mandat commet une véritable indiscrétion dans cette lettre et la suivante en révélant à sa mère future destination de la flotte.

<sup>6</sup> « Ce fut le 8 à 6 heures du soir, & non le 10, que la Néréide & l'Emeraude, qui avoient été à la recherche du vaisseau Espagnol le Brillant, rentrèrent à Brest après l'avoir trouvé à l'entrée de la Manche, & l'avoir mis fur la voie de l'escadre de sa nation. Ces deux frégates rencontrèrent aussi heureusement une corvette Espagnole, qui cherchoit l'armée combinée, & qui lui apportoit des ordres de la Cour de Madrid. Cette corvette a également repris la route de Cadix. » (*JPB* du 29/09/1781, « De Paris, le 25 septembre », p. 218). Adrien Mandat est cependant mauvaise langue et mauvais prophète : les Espagnols ne croiseront pas les Anglais car « Darby ne cherche qu'à protéger ses convois, & non à courir vers les Açores pour intercepter les nôtres, encore moins ceux des Espagnols. » (*JPB* du 27/10/1781, « De Paris, le 23 octobre », p. 180)

## L26. A MME MANDAT – BREST, LE 30 SEPTEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

c'est toujours un nouveau plaisir pour moi lorsque je vous écris et que je puis causer avec vous. J'ai remis toutes vos lettres à ceux à<sup>a</sup> qui elles étoient adressées Messieurs de la Vaultière et du Pavillon m'ont di[sic] tous deux qu'ils alloient vous faire réponse<sup>2</sup>, M<sup>f</sup> le commandeur vous le fait dans cette lettre<sup>3</sup>. Nous ne sçavons encore ni quand nous partirons, ni quels sont les vaisseaux qui viennent avec nous en Amérique. C'est toujours M<sup>f</sup> de Vaudreuil [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] qui commande les vaisseaux qui iront. L'*Intrépide* de 74<sup>b</sup> a brûlé dans la rade du Cap François : heureusement, tous les équipages ont été sauvés et la frégate l'*Inconstante* a sauté ; il n'y a eu qu'un garde marine et quatre vingt hommes de sauvés<sup>4</sup>. M<sup>f</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux, formant deux folios de format 18,3\*24,3 cm ; papier blanc, en filigrane les lettres : « F COD / DANGOUMOIS » ; lettre pliée en quatre et insérée dans une enveloppe manquante.

a. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « de 74 » au-dessus de la ligne ; c. Formule de politesse et signature sur trois lignes et soulignée par un entrelac de fantaisie ; d. Ajouté à gauche de la signature et souligné par un trait ; e. Rayé « A », écrit « en radede » par-dessus ; f. Ajouté en-dessous des compliments à la famille (d.) ; g. Post-scriptum ajouté en dessous de ce qui précède, sur toute la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Une de ces réponses a été conservée. Ainsi, la lettre du 26 septembre 1781 de Desfarges de Lavaultière montre que cette correspondance des parents avec les officiers supérieurs a pour but de faire réembarquer Adrien Mandat : « je reçois aujourd'hui une lettre de M fraguier qui me parrait désirer une nouvelle destination. il nous faut un peu de tems pour y parvenir. c'est-à-dire voir dans les projets de campagne pour assurer celle de M votre fils. » (voir Annexe C.2.XII., « Lettres adressées aux parents d'Adrien Mandat »).

<sup>3</sup> Voir annexe C.2.XIII. Dans sa lettre, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1781, le commandeur de Dampierre y fait l'éloge d'Adrien Mandat et parle de la guérison de son genou.

<sup>4</sup> La version dans la presse est plus détaillée, mais diverge de celle d'Adrien Mandat : « C'est pendant la route de la Martinique au Cap que l'*Inconstance* a brûlé ; quant à l'*Intrépide*, il étoit dans la rade ; on faisoit une distribution de tafia aux Matelots ; le feu prit à une barrique & se communiqua avec tant de rapidité, que tout secours devint inutile ; heureusement personne n'a péri. » (*JPB du 6/10/1781*, « De Paris, le 2 octobre », p. 30) Une version plus dramatique est donnée dans l'édition suivante : « Un accident funeste a tenu Lundi dernier toute la ville en alarmes, & nous nous sommes vus menacés d'une destruction totale. Le feu prit à l'*Intrépide* de 74 canons. Les secours les plus prompts & les mieux ordonnés ne purent arrêter l'activité de cet horrible incendie, & l'on fut forcé de faire échouer le vaisseau près du petit carénage. Par bonheur le tems étoit calme ; si la brise avoit été telle que le jour précédent, telle que la surveillance, c'étoit fait de tout ce qui étoit en rade. Le feu enveloppoit tous les vaisseaux, & le port & la ville étoient détruits de fond en comble. On parvint à retirer toute la poudre qui étoit à bord de l'*Intrépide*, excepté trois ou quatre barriques qu'il ne fut pas possible d'enlever. Il n'y avoit plus d'espoir de sauver ce vaisseau ; l'équipage par ordre du Capitaine l'avoit abandonné, & M. Duplessis Pascaut restoit constamment à bord avec ses Officiers ; leurs prières, & les supplications de son fils, jeune homme de 14 ou 15 ans, ne purent l'engager à descendre avec eux dans la chaloupe. Il étoit déterminé à périr avec son vaisseau. Il embrassa tendrement son fils & lui ordonna de s'éloigner ainsi qu'à ses Officiers. Ce jeune homme obéit à son père ; mais ce fut pour le sauver. Il se fit conduire, sur le champ à bord de la *Ville de Paris*, & se précipitant aux pieds du Général, ses sanglots lui expliquèrent la résolution désespérée de son père, & le desir qu'il avoit de l'arracher à une mort inévitable ou de périr avec lui. Aussitôt un canot partit avec ordre au Capitaine de l'*Intrépide* de venir à bord du Général ; ce brave Officier fut forcé d'obéir ; & le canot qui le reçut étoit à peine à 50 pas de l'*Intrépide* que ce vaisseau sauta en l'air. » (*JPB du 13/10/1781*, « De Paris, le 9 octobre », p. 78) Néanmoins, le *Supplément aux Nouvelles de divers endroits* du mercredi 3 octobre 1781 donne une autre version : « la joie de cette bonne nouvelle a été altérée par celle du malheur arrivé dans le port de St. Domingue à l'*Intrépide*. Ce vaisseau de 74 y a été entièrement consumé par les flammes ; 80 hommes y ont péri. La Frégate l'*Inconstante* qui revenoit de la même isle avec 14 navires de Marseille, a aussi été brûlée en pleine



de Grasse est allé à la Nouvelle Angleterre avec toutes ses forces. Arrivé, il aura 39 vaisseaux et Rodney qui, à ce qu'on dit, l'y a suivi, n'en aura que 37<sup>5</sup>. Quoique armé, je vais prendre un maître de mathématiques ; j'en avois pris un de violon mais comme l'utile est à préférer à l'agréable, je l'ai laissé[*sic*]. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat garde marine<sup>c</sup>

je vous prie d'assurer Papa de mes respects / et d'embrasser mes frères pour moi / et de faire mes compliments à m<sup>r</sup> l'abbé<sup>d</sup>.

En <sup>e</sup>rade de Brest, à bord du *Fendant* ce 30 7<sup>bre</sup> 1781<sup>f</sup>.

J'ai fait la découverte<sup>g</sup> de ce M<sup>r</sup> Leblanc<sup>6</sup>, bénédictin ; il étoit aumônier à bord de la Bretagne la campagne dernière ; heureusement, je ne l'ai point encore rencontré<sup>h</sup>. [*f°1v°*]

---

mer ; à peine en a-t-on sauvé le tiers de l'équipage. » (*Nouvelles de divers endroits*, s.l., 3 octobre 1781, n°79, NP)

<sup>5</sup> En septembre, l'état des forces est le suivant : « Les deux flottes ne pourront manquer de se rencontrer, & on s'attend d'avance à la relation d'un combat. Nos papiers, pour nous rassurer sur son issue, portent les forces de Rodney à 35 vaisseaux de ligne, mais il n'en a réellement que 31, savoir 21 qu'il conduit avec lui, 7 qu'il trouvera sous les ordres de l'Amiral Graves, & 3 que lui mène l'Amiral Digby. Pour lui donner la supériorité on n'en donne que 31 à M. de Grasse; mais on sait que sa flotte est de 26, & que M. de Barras en a 8 à Rhode-Island, ce qui en fait 34. » (*JPB du 22/09/1781*, « De Londres, le 8 septembre », p. 158-159). Mais là encore, Adrien Mandat est faux prophète : « Les troupes que M. de Grasse embarque au Cap montent à 3000 hommes ; il emmènera le plus de vaisseaux qu'il pourra. Le Général François ne trouvera point l'Amiral Rodney à New-Yorck. Cet Amiral qui promettoit après la défaite de l'Amiral Hood, & la prise de Tabago, de rendre la fin de la campagne funeste aux Français, est revenu en Angleterre où il est arrivé le 16 du mois dernier, avec le *Gibraltar* & une frégate. » (*JPB du 6/10/1781*, « De Paris, le 2 octobre », p. 30)

<sup>6</sup> Edmond Le Blanc (1737-1788), ancien lieutenant au régiment de Roussillon, puis aumônier de la Marine. Les raisons de sa mauvaise réputation ne sont pas connues, mais ce commérage est assurément un signe de connivence entre Adrien Mandat et sa mère. Est-ce le même genre de réputation que le P. du Bac de Pradines, aumônier de la Flèche, pouvait avoir, à savoir celle d'être le « plus franc cochon et le plus grand ivrogne que l'on ait vu », s'ennivrant « tous les jours avec les soldats et les matelots » et sortant « dans les rues avec des négresses » ? (Cotignon, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 240)

## L27. A M. MANDAT – BREST, LE 4 OCTOBRE 1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa

j'emploie le peu de tems que j'ai à moi, à vous écrire et à causer avec vous. M<sup>r</sup> le commandeur qui, comme je vous <sup>3</sup>l'ai mandé dernièrement, avoit demandé un congé de deux mois vient de l'obtenir et il part demain pour aller en Champagne. J'ai reçu hier trois lettres dans la même : l'une de ma bonne Maman<sup>2</sup>, la seconde de ma soeur et la troisième de Maman, ce qui m'a fait un grand plaisir. Il entre aujourd'hui en rade un convoi escorté par des frégates et je crois par un vaisseau ; j'ai passé tout mon après-midy à le lorgner dans les longues vues et je n'en suis pas plus avancé, n'ayant pas pu distinguer bien l'espèce des bâtiments [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] de guerre. Nous aurons le plaisir de les voir passer demain à poupe et de leur demander les nouvelles<sup>3</sup>. C'est un spectacle un peu plus agreable que celui de voir passer un regiment sous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux folios de format 18,3\*24,3 cm ; papier blanc avec en filigrane : « F GOD / FIN DANGOUMOIS / 1712 » ; lettre pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur de Mandat enson chateau / de nully / A nully par barsuraube / champagne », barrée par un grand « 17 » ; il y a également un compte de 22 livres et 8 sols : 11'9 / [+ ] 9 17 / [=]21'6 / [+ ] 1 2 / [=] 22'8 sans que l'on sache à quoi il se rapporte. La lettre se poursuit sur le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> qui porte l'adresse, habituellement vierge.

a. « f » transformé en « l » ; b. Ajouté « dans la rade du cap francois » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté entre deux lignes « a ce qu'on dit » : il est assez délicat de savoir à quelle ligne rattacher cet ajout car elle est plus proche de la ligne supérieure, et cela donnerait : « rodney a ce qu'on dit qui est asapoursuiten'en a que 37 », cependant Adrien Mandat, même dans ses rajouts, n'emploie pas des tournures aussi lourde qu'une incise séparant un nom de sa relative. Je rattacherai donc cette remarque à la phrase du dessous, qui évoque des querelles entre officiers, et qui nécessite davantage cette petite précaution oratoire, répétée quelques lignes plus bas : « je ne vous L'assurerai pas » ; d. Mot illisible en-dessous ; e. Rayé « on l'a », écrit « m<sup>r</sup> de grasse » par-dessus ; f. Ajouté « avois » au-dessus de la ligne ; g. Ajouté « ville » au-dessus de la ligne ; h. Rayé « en », écrit « ai » par-dessus ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse ; k. Ajouté en dessous de la date ; l. Ajouté « bon » au-dessus de la ligne ; m. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> L'expression « bonne-Maman » désigne traditionnellement la grand-mère. Cependant, les données biographiques des deux grand-mères d'Adrien Mandat ne sont pas complètes. Marie-Anne Cherouvrier des Grassières, la grand-mère paternelle, se marie en 1730 avec Galliot V Mandat, on peut donc imaginer qu'elle est née vers 1710 ou avant : elle aurait donc plus de 70 ans à la date de cette lettre. La grand-mère maternelle d'Adrien Mandat, Jeanne de Poiresson, marquise de Chamarande, est née en 1722 : elle a donc 59 ans en 1781. Il est plus vraisemblable qu'il s'agisse de cette dernière, cependant Adrien Mandat apprend la mort de sa « bonne Maman » en juin 1783 (voir L49), or, la marquise de Tourny meurt à ce moment là et elle est la sœur de la grand-mère paternelle d'Adrien Mandat. Quoi qu'il en soit, ces deux dernières femmes ont dû mourir à des dates rapprochées car la famille d'Adrien Mandat d'envisager la location du château de Chamarande à M. de Montendre en octobre 1783 (voir L54).

<sup>3</sup> « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 5 et 8. de ce mois. [...] J'ai vu qu'il est arrivé à Brest un convoi d'environ 30. bâtiments venant de Nantes sous l'escorte de la *Tourterelle* et chargés de différents approvisionnements pour le port et pour le département de la Guerre. J'apprendrai avec plaisir que les effets qu'il doit nous donner pour l'expédition 2A, y sont compris. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 13 octobre 1781 », f<sup>o</sup>178r<sup>o</sup>)

les remparts de Nully<sup>4</sup>. Vous sçavez sûrement la perte que nous avons fait de l'*Intrépide* et de l'*Inconstante* qui ont sauté par le tonnerre dans la rade du Cap François<sup>b</sup> : tout l'équipage du vaisseau a été sauvé, mais il ne s'est sauvé que 30 hommes et un garde marine de la frégate. M<sup>f</sup> de Grasse est allé à la Nouvelle Angleterre avec M<sup>f</sup> de Monteil pour faire le siège de New York. Son escadre jointe à celle de M<sup>f</sup> de Baras sera de 39 vaisseaux, tandis que Rodney, qui est à sa poursuite, n'en a que 37<sup>5</sup>. M<sup>f</sup> de Grasse a demandé, à ce qu'on dit<sup>c</sup>, que M<sup>f</sup> de Bougainville<sup>6</sup> soit démonté de son vaisseau parce que, comme il commandoit l'escadre en second dans la première poursuite, il répétoit les signaux de M<sup>f</sup> de Grasse et les annulloit[sic] ensuite, de manière que sa division qui voyoit les signaux annullés[sic] ne les exécutoit pas, ce qui a empêché le général de faire ce qu'il <sup>d</sup>projettoit<sup>6</sup>[sic] ; on prétend que c'est la raison pour laquelle <sup>e</sup>M<sup>f</sup> de Grasse a demandé qu'il fut démonté, je ne vous l'assurerai pas<sup>7</sup>. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] J'avois oublié de vous dire qu'à Cadix, je vous avois<sup>f</sup> ramassé des graines <sup>d</sup>qui par la raison qu'elles n'étoient pas mûres assez ont pouri[sic]. Si <sup>d</sup>j'avois pu vous apporté[sic] des pieds de vigne de Rota, je l'aurois fait, car je n'ai <sup>d</sup>jamais mangé de raisin si bon<sup>8</sup> que celui-là, ainsi

<sup>4</sup> Adrien Mandat fait ici une comparaison entre le service de terre et le service de mer qu'il développera plus longuement dans la lettre à sa mère datée du 14 février 1783 (voir *infra*, L47)

<sup>5</sup> Adrien Mandat reprend ces deux nouvelles déjà données dans la lettre précédente et dans une autre version (voir L26 n.4 & 5).

<sup>6</sup> Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), entre dans la marine en 1763 avec le grade de capitaine de vaisseau, fit le premier tour du monde officiel français (1766-1769), promu chef d'escadre en 1779 ; commande le *Guerrier* puis le *Languedoc* dans l'escadre d'Estaing, puis l'*Auguste* dans celle de Grasse. Il commandera l'armée navale de Brest en 1790, suite à la démission d'Albert de Rions.

<sup>7</sup> Les dissensions entre M. de Grasse et M. de Bougainville ne sont pas connues par le grand public. Les grands journaux n'en parlent pas, en revanche, on en trouve la trace dans une correspondance secrète, dès la fin septembre : « Du 24 septembre. Je viens de lire avec le déchirement de cœur que tout François auroit éprouvé à ma place une lettre particulière écrite à bord de l'escadre du comte de Grasse. « La haine presque générale sur nos bords contre notre commandant, y est-il dit, doit être regardée comme la seule cause du mauvais succès de cette campagne. Nous avons pu prendre et brûler nos ennemis : jamais le chef n'a été obéi... L'impudence a été poussée au point qu'un capitaine a dit tout haut : « Il faut faire éprouver a cet homme-là toute la rage, tout le désespoir d'un général lorsqu'il n'est pas secondé. » M. de Bougainville a été mis aux arrêts pour deux jours. On a voulu lui rendre la liberté; il l'a refusée par animosité, afin d'être dispensé de commander son vaisseau et sa division. » (*Correspondance inédite...*, *op. cit.*, t. 1, p. 434) Voir également la *Gazette de Leyde* du 9 octobre 1781, p. 7 : « Au reste, il n'est guères possible d'asseoir un jugement d'après tout ce que les marins Provençaux rapportent de Mr de grasse & du Combat du 29 avril : Les uns prétendent, que ce Général a de fortes raisons de se plaindre de trois ou quatre de ses Capitaines ; & on lit même dans une Gazette de la Martinique, "que, si un des Chefs de fille (elle désigne Mr. de Bougainville) eût obéi aux signaux, l'Escadre Angloise étoit coupée." Les autres Marins en plus grand nombre assurent, que dans toutes les Isles on impute au comte de Grasse les fautes commises en cette journée ; & qu'à St. Domingue même ce Général a reçu au Spectacle des marques de mécontentement public. Il en est qui prétendent de plus, que Mr. de Bougainville aiant exigé, qu'il se tint un Conseil-de-guerre à l'occasion du Combat contre l'Amiral Hood, le résultat n'a pas été en faveur du Général. La diversité de ces rapports ne permet pas aux Personnes impartiales de décider de quel côté sont les torts. »

<sup>8</sup> Le métier d'Adrien Mandat lui permet d'assouvir une des grandes passions du XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir la collection : à de nombreuses reprises, Adrien Mandat signale à ses correspondants les trouvailles qui orneront un cabinet de curiosité dont il ne reste plus rien au château de Grancey. Sur ce sujet, voir Christine Davenne, *Cabinets de curiosités, la passion de la collection*, éd. de La Martinière, 2011 et *infra*, première partie, chapitre III, p. 205-208.

que celui de Pakarel<sup>9</sup>. Ces deux villes<sup>g</sup> sont bâties sur le bord de la rade, de manière qu'il venoit tous les jours des canots nous apporter du raisin et des fruits excellents. J'<sup>h</sup>ai chargé le maître d'hôtel de M<sup>r</sup> le commandeur de remettre au chevalier une graine des isles montée en or que j'ai acheté[sic] à Cadix et qui est très precieuse. Je vous prie de lui recommander, c'est une berloque de montre<sup>10</sup>, elle s'ouvre par en haut. Le maître d'hôtel de M<sup>r</sup> le commandeur est un très brave homme qui m'a dit qu'il se chargerait de tout ce que vous lui donneriez pour moi, à condition que lorsqu'il iroit à Nully, vous lui feriez manger de bonnes poires. Vous pouvez[sic] lui remettre l'argent que vous voudrez envoyer a M<sup>r</sup> Henry en cas que M<sup>r</sup> le commandeur n'aillat[sic] pas à Nully. Je crois que son projet est de rester dans sa commanderie, mais il enverra son maître d'hôtel à Dampierre<sup>11</sup>, d'où il m'a dit qu'il iroit peut-être à Nully. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

Mon cher Papa,

votre très humble et très / obéissant serviteur et / fils / Mandat garde marine<sup>i</sup>

en rade de Brest à bord du *Fendant* ce 4 octobre / 1781<sup>j</sup>

Si Maman est à Nully, je vous prie de l'assurer / de mes respects et d'embrasser mes frères / pour moi<sup>k</sup> [f°2r°]

Si j'osois vous priere[sic] d'<sup>d</sup>employer l'argent que vous <sup>d</sup>vouliez mettre à me faire présent de la seconde édition de l'abbé Renal en un bon fusil<sup>12</sup>, cela me feroit grand plaisir : nous avons permission de chasse ici aux environs et faute de bon<sup>l</sup> fusil, je n'y ai pas été. D'ailleurs, si nous allons en Amérique, comme la chasse y est entièrement permise, on s'amuse beaucoup ; ou bien si Dubreuil ou le chevalier ne se servent pas de celui dont je me servois, par M<sup>r</sup> le commandeur vous pourriez me le faire passer, car, dans ce pays-ci, il n'y a pas<sup>m</sup> beaucoup de bons fusils. Etant armé<sup>13</sup>, je ne suis point obligé d'aller aux salles, mais j'ai pris un maître de

---

<sup>9</sup> Il n'y a pas de ville nommée « Pakarel » dans la baie de Cadix-Rota. Cependant, Adrien Mandat n'étant pas très fort en langues étrangères, il a pu transformer la ville de Puerto-Real en « Pakarel ».

<sup>10</sup> « Berloque », graphie fautive pour « breloque » qui désigne les petits bijoux que l'on attache aux chaînes de montres ou aux bracelets.

<sup>11</sup> La Commanderie de Neuville-les-Temples se trouve dans la commune de Dampierre-au-Temple, à 100 km au nord de Nully, près de Châlons-en-Champagne dans le département de la Marne (51400). En revanche, le château de Dampierre, ville du département de l'Aube (10240) n'est qu'à 50 km au N-O de Nully.

<sup>12</sup> Il est assez étrange que le père d'Adrien Mandat veuille offrir à son fils la seconde édition de *l'Histoire des deux Indes*, parue en 1774, alors que l'abbé Raynal venait de livrer sa troisième édition, revue et augmentée en 1780 : cette dernière édition avait fait scandale, non seulement par sa virulence accrue, mais aussi parce que son auteur avait fait graver son portrait en frontispice, sujet d'une brouille entre Diderot et Grimm. Cependant, Adrien Mandat délaisse les délices de la philosophie pour le plaisir de la chasse : Adrien Mandat est bien conscient que sa demande peut paraître futile, mais si au lieu de se contenter de dire « nous avons permission de chasse ici aux environs », il avait dit que cela servirait son avancement, sa demande eut paru plus acceptable : le chevalier de Cotignon consacre plusieurs pages à la passion pour la chasse du Commandant d'Hector et à la jalousie de ce dernier de voir les jeunes gens chasser avec d'autres que lui. Voir Cotignon, *Mémoires, op. cit.*, p. 258-263 ; voir infra, seconde partie, chapitre II, p. 375-377.

<sup>13</sup> « Etre armé », terme maritime qui signifie « être de service sur un bateau ».

mathématique<sup>14</sup>*[sic]*, qui me donne congé les jeudi*[sic]* et les dimanches, jours dont je profite pour m'amuser. Je vous demande pardon si je vous ai fait cette demande, mais c'est le seul plaisir que je puisse prendre dans ce pays, après celui que j'ai à m'instruire et à faire mon devoir. *[f°2v°]*

---

<sup>14</sup> Adrien Mandat devait encore apprendre les quatre derniers volumes de Bezout pour espérer être fait enseigne de vaisseau.

## L28. A MME MANDAT – BREST, LE 19 OCTOBRE 1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa

je vien[sic] de changer de vaisseau, M<sup>r</sup> le commandeur quittant le *Fendant* et n'ayant point de commandements dans ce moment-ci. Je suis sur le *Triomphant* de 84 avec M<sup>r</sup> de Vaudreuil, chef d'escadre et m<sup>r</sup> du Pavillon qui reste son capitaine de pavillon, <sup>a</sup>ce qui me fait grand plaisir. Je suis à terre pour 15 jours, le *Triomphant* étant dans le port pour se doubler entièrement en cuivre<sup>2</sup> [f°1r°] et se racommoder ; il retournera en rade dans peu de tems, on disoit aujourd'hui que, le 20 du mois prochain, nous serions sous voile pour l'Amérique. L'*Emeraude*, frégate doublée en cuivre, est rentrée ces jours derniers, ayant rencontrés[sic] l'escadre anglaise dont elle a eu une furieuse chasse<sup>3</sup>. M<sup>r</sup> de Grasse vient d'avoir un combat à

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,1\*23,8 cm ; papier blanc, filigrane n°6 ; la lettre a été pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur de mandat en son chateau / de nully / par barsuraube champagne »

a. « L » écrit en dessous de « Ce » ; b. Ajouté « de 19 vaisseaux » au-dessus de la ligne ; c. Rayé « 9 », écrit « 8 » par-dessus ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; e. Date et post-scriptum ajoutés à gauche de la formule de politesse, le post-scriptum est souligné par une volute fantaisie.

NOTES :

<sup>2</sup> Plusieurs lettres du ministre rapportent l'état du *Triomphant* : « J'ai vu qu'ayant vérifié que le *Triomphant* tire trop d'eau pour pouvoir être mis dans le bassin à la première marée, vous vous êtes déterminé à le faire caréner à flot et qu'il n'y a dans son doublage, que deux feuilles de cuivre à remplacer. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 17 octobre 1781 », f°195r°) ; « J'ai vu que le *Triomphant* ayant été abattu en carène, il a été reconnu que sa doublure en cuivre est dans le meilleur état, mais qu'il faut changer 27 pieds de sa quille emportée ou endommagée lorsqu'il a touché en sortant de Brest. Vous m'avez fait plaisir de me mander que cela n'apportera pas de retardement contraire aux projets. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 20 octobre 1781 », f°210v°) ; « la pièce de la quille du *Triomphant* a été mise en place du 17 et le travail qu'il a exigé sur l'autre bord étoit peu considérable. Je compte que son réarmement aura commencé le 21. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 22 octobre 1781 », f°220v°) La presse, en revanche, reste floue quant à l'avancement des armements des bateaux : « On ne met pas moins de célérité dans l'équipement des escadres destinées à escorter les convois des Indes & de l'Amérique ; avant la fin du mois de Novembre, tout sera en état de mettre à la voile. » (JPB du 10/11/1781, « De Paris, le 6 Novembre », p. 79) Adrien Mandat commet donc à nouveau une indiscretion et, de plus, se trompe puisque l'on ne remplace pas tout le doublage du vaisseau.

<sup>3</sup> Cette affaire s'est produite la semaine précédente : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites le 12 et 15 de ce mois. J'ai vu que la frégate l'*Emeraude* que vous aviez envoyée conduire à 200 lieues au large, le cutter l'*Espion* commandé par le S. ch<sup>cr</sup> de la Bourdonnaye est de retour à Brest et que suivant l'extrait du Journal de M. de Suzannet, que vous m'avez adressé, se trouvant le 4 du mois courant à 47<sup>d</sup> 50' de latitude et à 15<sup>d</sup> 13' de longitude, il a eu connoissance de l'armée anglaise composée de 88 Bâtimens à 3 mâts, d'un brick et d'un cutter dont plusieurs l'ont chassé sans parvenir à l'approcher. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 20 octobre 1781 », f°210r°) Elle ne fait les honneurs de la presse que dix jours après la lettre d'Adrien Mandat : « L'*Emeraude*, frégate du Roi, commandée par M. de Susannet, est entrée en rade le 11 au soir ; elle rapporte que le 4, étant en croisière à l'ouvert de la Manche, elle se trouva près de la flotte Anglaise, qu'elle reconnut être composée de 32 voiles, dont 25 ou 26 étoient des vaisseaux de ligne. Deux frégates & un vaisseau de 74 se détachèrent pour chasser l'*Emeraude* ; mais la mer étoit si grosse, le tems si brumeux, & M. de Susannet manœuvra si bien qu'il échappa au danger éminent qui le menaçoit d'être enveloppé. Il a continué sa croisière encore quelques jours, avant de revenir à Brest, & il n'a plus revu l'armée Anglaise. » (JPB du 27/10/1781, « De Paris, le 23 octobre », p. 180-181)

la Nouvelle Angleterre : étant occupé à débarquer dans la baie de Chesapeake les troupes qu'il avoit amené[sic] des isles, on vint l'avertir que l'escadre angloise de 19 vaisseaux<sup>b</sup> aux ordres de l'amiral Grav paroissoit, il appareilla aussitôt avec 21 vaisseaux, en laissant 8 pour protéger le débarquement. Le combat commença à 4 heure[sic] et ne finit qu'à 7, les Anglois eurent beaucoup de vaisseaux déseparés et dématés ; le *Terrible* anglois de 74 a été si maltraité qu'ils ont été obligés de le brûler dans la nuit<sup>4</sup>. Ces nouvelles nous sont venues [f°1v°] par la *Princesse noire*, corsaire de Morlaix qui avoit été pris par la frégate qui portoit cette nouvelle en Angleterre et qui, n'ayant que 20 Anglois pour le corsaire, s'est revolté[sic] et les a amené[sic] à Morlaix où les 20 Anglois ont répandu cette nouvelle<sup>5</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humbleet / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine<sup>d</sup>

A Brest ce 19 8<sup>bre</sup> 1781

Je vous prie d'assurer Maman de mes / respects et d'embrasser mes frères et / sœurs pour moi<sup>e</sup>. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> La bataille de la Chesapeake eut lieu le 5 septembre 1781 : elle oppose les 20 vaisseaux et 7 frégates de l'escadre de Hood, Graves et Drake aux 24 vaisseaux et 2 frégates de Grasse, alors occupé à faire débarquer les 3000 hommes du marquis de Saint-Simon qui devaient rejoindre les troupes de Washington et La Fayette. Si les Anglais ne perdent que le *Terrible*, abandonné le 10 septembre, cette bataille navale et ce débarquement permet à l'armée américaine de remporter le siège de Yorktown qui se rend le 19 octobre, date d'écriture de la lettre. Voir Michel Vergé-Franceschi, *Dictionnaire d'histoire maritime*, op. cit., t. 1, art. « Chesapeake », p. 342-343.

<sup>5</sup> L'anecdote apparaît dans la presse également : « Le corsaire la *Princesse Noire*, pris par la frégate Anglaise la *Médée*, & repris par 60 François laissés à bord, qui se sont révoltés contre les 40 ennemis qui l'avoient amariné, est arrivé à Morlaix. Les Anglois de la *Médée* disent qu'il y a eu un combat dans la baie de Chesapéak, entre les 29 vaisseaux de M. de Grasse, & les 19 de l'Amiral Hood. Le silence des Anglois & notre supériorité, paroitroient déterminer à des conjectures favorables. » (*JPB du 27/10/1781*, « De Paris, le 23 octobre », p. 181) La nouvelle est confirmée dans l'édition du 3 novembre, mais les détails de la descente de la Chesapeake n'apparaissent que dans l'article « De Londres, le 10 Novembre » dans l'édition du 24 novembre 1781, soit un mois après.

## L29. A M. MANDAT – BREST, LE 26 OCTOBRE 1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

Je suis pénétré de toutes les bontés que vous voulez bien avoir pour moi ; vous m'écrivez en ami <sup>a</sup> et vous ne sauriez croire combien j'ai été ravi de toute la confiance que vous paraissez avoir <sup>b</sup> en moi, je tâcherai toujours d'y répondre<sup>2</sup>. Lorsque <sup>c</sup>le vaisseau sur lequel je suis armé est en rade, je ne puis aller aux sales[sic] attendu que je suis à une lieue de terre, que souvent on a besoin des canots et chaloupes et<sup>d</sup> que moi-même je suis de garde à bord et souvent obligé d'aller <sup>e</sup>à bord du vaisseau général pour prendre l'ordre. [f°1r°] J'avois pris pendant le tems que j'étois armé sur le *Fendant* un maître de mathématiques <sup>f</sup>dont je prenois des leçons lorsque je pouvois, maintenant que je suis armé sur le *Triomphant*, <sup>g</sup>comme il est dans le port, je suis obligé d'en suivre l'armement et d'y être depuis le matin j'usqu'au Soir, ce qui me donne une peine infinie <sup>h</sup> mais m'instruit beaucoup<sup>3</sup>. <sup>i</sup> Il n'ira en rade que dans 15 jours ou trois semaines. On l'arrange supérieurement <sup>f</sup>pour le général, tous les appartements sont meublés en verd d'eau[sic] et les moulures des boiseries en or, ce qui est charmant. On prépare ici de grandes fêtes pour la naissance du Dauphin : on l'a déjà salué<sup>4</sup> en rade de près de cent coups de canons, depuis hier au soir que la nouvelle est arrivée, <sup>j</sup> et <sup>k</sup>ce soir à <sup>l</sup>9 heures, tous les vaisseaux qui sont en rade seront illuminés jusqu'au haut des mâts et tireront chacun 100 coups. Le *Dauphin Royal* de 70 est orné de couronnes. Dimanche, on illuminera

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,3\*23,7 cm ; papier blanc avec un filigrane illisible ; lettre pliée en quatre puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, portant le tampon « BREST » partiellement effacé et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur mandat ensonchateau / de nully / par barsuraube champagne / en Diligence », barrée par un grand « 18 ». La lettre se poursuit sur le f°2v° qui porte l'adresse, habituellement vierge. Le cachet est en excellent état.

a. Quatre mots rayés, le 3<sup>e</sup> étant certainement « père » ; b. Rayé « pour », écrit « En » en-dessous ; c. Rayé « nou », écrit « levaisseau » par-dessus ; d. Ajouté « et » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « d », écrit « A » par-dessus ; f. Lettre illisible en dessous de « dont » ; g. Rayé « je », écrit « Comme » par-dessus ; h. Rayé « et » ; i. Rayé « aussi » ; j. Plusieurs mots rayés ; k. Mot illisible en dessous ; l. « 7 » transformé en « 9 » ; m. « 3 » transformé en « 6 » ; n. Lettre illisible en-dessous d'« après » ; o. Plusieurs mots illisibles en-dessous de « a L'égard de Ceux » ; p. Ajouté « les garçons de 10 ou 12 ans » au-dessus de la ligne ; q. Ajouté « comme mousses. Alors » au-dessus de la ligne ; r. Ecrit « 2 », puis rayé et écrit « 4 » par-dessus, puis « 3 » en plus grand par-dessus ; s. Rayé « a » écrit « et » par-dessus ; t. Mot illisible en-dessous « lesuns ».

NOTES :

<sup>2</sup> Cet épanchement sentimental en début de lettre n'est guère habituel, qui plus est pour une lettre à son père. On peut se demander si cette réflexion n'est pas à mettre en relation avec le billet du porte-feuille gauche où le père d'Adrien Mandat lui conseillait de ne pas médire sur ses supérieurs.

<sup>3</sup> Ce passage met bien en valeur l'ambivalence de la formation des gardes-marines au XVIII<sup>e</sup> siècle, partagée entre la théorie et la pratique. Voir première partie, chapitre I, p. 104-129.

<sup>4</sup> Adrien Mandat utilise le pronom personnel COD masculin et fait un accord masculin du participe passé : c'est donc que « l' » reprend « dauphin », or ce dernier mot est le complément du nom de « la naissance », prédicat de la phrase précédente qui est repris anaphoriquement par « la nouvelle », ce qui est syntaxiquement bancal. On notera également l'extraction emphatique d'« hier au soir » de la subordonnée circonstancielle de temps.



toute la ville<sup>5</sup>. On a des nouvelles plus certaines de M<sup>r</sup> de Grasse par l'Angleterre[sic]. M<sup>r</sup> de Grasse, étant arrivé à Chesapeake, y trouva 5 vaisseaux anglais qui s'embossèrent dès qu'ils l'aperçurent ; il débarqua <sup>m</sup>6 mille [f°1v°] hommes qu'il avoit avec lui et lorsqu' il <sup>k</sup>étoit occupé de son débarquement, on vint l'avertir que l'amiral Graves paroissoit. Laissant aussitôt 6 vaisseaux pour bloquer les 5 anglais, il sortit avec 22 pour aller à la rencontre de l'Anglais. Le combat dura trois heures. Les Anglois eurent 10 vaisseaux entièrement désemparés et le *Terrible* si fort qu'ils furent obligé[sic] de le brûler, parce qu'il les retardoit dans leur fuite. <sup>n</sup>Après le combat, M<sup>r</sup> de Grasse est rentré à Chesapeake pour achever son débarquement et rendre visite aux 5 anglais qu'il a sûrement. M<sup>r</sup> de Rochambeau<sup>6</sup> a pressé de si près des renforts qui vouloient entrer à New York qu'il les en a empêchés<sup>7</sup>. Les jeunes gens de bonne volonté qui veulent s'engager, vous pouvez les engager : je vous envoie une copie de ce qu'il faut faire, que m'a donné un officier du corps royal de marine<sup>8</sup>. <sup>o</sup>A l'égard de ceux qui n'ont pas la taille pour pouvoir être soldats, les garçons de 10 ou 12 ans<sup>p</sup>, vous aurez la

---

<sup>5</sup> Les fêtes données à Brest pour l'occasion furent effectivement fastueuses. Le Commandant d'Hector reçoit une lettre de Louis XVI, datée du 22 octobre, lui annonçant la naissance du Dauphin : « mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans la chapelle de mon arsenal de Brest ou sur mon vaisseau portant pavillon d'amiral, que vous y assistiez avec les autres officiers, fassiez tirer le canon tant de mon vaisseau amiral, que des batteries et donniez les autres marques de réjouissances accoutumées en pareille occasion. » (SHMB, 1A27, f°218r°) Le ministre rend compte par la suite de la satisfaction du Roi : « J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites les 29 et 31 du mois passé, l'une pour m'annoncer que conformément à ce qui vous a été prescrit, vous avez fait chanter le *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Monseign<sup>r</sup> le Dauphin, l'autre pour m'envoyer le détail de ce qui a été fait dans le port de Brest à cette occasion ; je l'ai mis sous les yeux du roi : Sa Majesté a été très satisfaite de la manière dont le corps de la Marine, ainsi que tous les marins et les ouvriers, ont montré la part qu'ils prennent à cet heureux événement, et elle a trouvé bon que vous ayez accordé une demi-journée de congé aux ouvriers, afin qu'ils puissent jouir des amusements que vous leur procuriez. Au surplus, je n'ai pas eu besoin de faire remarquer à Sa Majesté, que si vous aviez eu moins d'empressement à faire éclater votre joie, la fête que vous avez donnée et à laquelle tout ce qui tient à la Marine a participé, n'auroit pas mieux fait connoître vos sentiments, mais auroit pu être plus brillante. Le parti que vous avez pris d'agir de concert avec M. le V<sup>te</sup> de Rochecouart de mêler autant qu'il a été possible les saluts du port avec ceux de la rade, a été très agréable à Sa Majesté ; je suis fort aise d'avoir à vous le mander. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 9 Novembre 1781 », f°261) Si les festivités versaillaises sont abondamment relatées dans les livraisons de novembre 1781 du *Journal politique de Bruxelles*, il est notable que les fêtes de Brest ont été considérées comme suffisamment remarquables pour avoir leur article, honneurs de la presse également accordés à Strasbourg et Calais : « Les dernières lettres de Brest annoncent le départ de la *Sybill*, qui va porter dans l'Amérique Septentrionale de l'argent & des habits pour nos troupes. Elles ne disent rien de l'armement ; mais elles s'étendent sur les fêtes & les réjouissances publiques qui ont eu lieu à l'occasion de la naissance du Dauphin. C'est le corps de la Marine qui en a fait les frais. Elles ont duré trois jours, & l'illumination des vaisseaux qui étoient en rade, présentoit à ce qu'on assure le spectacle le plus brillant qu'il soit possible d'imaginer. M. d'Hector, Commandant à Brest & M. le Vicomte de Rochecouart, commandant l'armée, comme le plus ancien Officier général, ont fait les honneurs de ces fêtes. » (*JPB du 17/11/1781*, « De Paris, le 13 novembre », p. 126)

<sup>6</sup> Jean-Baptiste Donatien de Vimeur (1725-1807), comte de Rochambeau, promu lieutenant-général des armées en 1780, débarque à la tête de 6000 hommes à Rhode Island pour aider les Insurgents, remportant une éclatante victoire au Siège de Yorktown face à Cornwallis. Revenu en France, il est nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1784.

<sup>7</sup> Adrien Mandat raconte à nouveau la prise de la Chesapeake. Par rapport à la lettre précédente, le récit est plus clair et construit, mais présente des variations quant au nombre de bateaux et d'hommes engagés.

<sup>8</sup> Ce papier a été conservé mais mal classé car il a été intégré dans le sous-dossier « 3A1a la Danaë » qui concerne la campagne de 1784. Il s'agit du fichier intitulé « Illisible001 ».

bontés[sic] de parler au commissaire le plus près de chez vous qui les adressera ici au commissaire du bureau des armements comme mousses. Alors<sup>q</sup> je pourai[sic] les faire embarquer sur le *Triomphant* et sur d'autres vaisseaux de l'armée ; il leur sera donné 3 sols par lieue pour le voyage. Je [f°2r°] vous prie de m'envoyer les noms des uns et des autres. Vous les enverriez par le plus court chemin <sup>s</sup>et le plutôt[sic] possible à Brest parce que je pourai[sic] bien être parti, ainsi que l'armée, dans 3 semaines ou un mois. Ce que je pourai[sic] faire pour <sup>t</sup>les uns et les autres ce sera de les faire embarquer sur le même vaisseaux[sic] que moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa

votre très humble / et très obéissant Ser[viteur] / et fils / Mandat

A Brest ce 26 8<sup>bre</sup> 1781.

Je vous prie d'assurer Maman de mes respects. [f°2v°]

### L30. A M. MANDAT – BREST, LE 16 NOVEMBRE 1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

permettez que je vous fasse part des bonnes nouvelles que vient de nous apporter la frégate la *Surveillante*<sup>2</sup>. Après le combat dont je vous ai parlé, M<sup>r</sup> de Grasse, étant retourné à Chesapeake, y trouva M<sup>r</sup> de Baras<sup>3</sup> qui y étoit arrivé pendant le combat et qui venoit de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,7\*22,6 cm ; papier blanc, filigrane n°7 ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v° portant l'adresse : « A Monsieur / Monsieur de mandat en son / chateau de nully / par bar Sur aube champagne / en diligence », ainsi que le tampon « BREST ».

a. Ajouté « heures » au-dessus de la ligne ; b. Rayé le « les » de « lesquelles » ; c. Rayé nombre illisible, Ajouté « 50 » par-dessus ; d. Ajouté « canon » au-dessus de la ligne ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; e. Ajouté à gauche de la formule de politesse ; f. Date ajoutée en-dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Le navire *La Surveillante* ramenait en France le duc de Lauzun, chargé d'annoncer la chute de Yorktown. La nouvelle n'apparaît dans la presse qu'une dizaine de jours plus tard et se focalise davantage sur les mouvements de l'armée de terre que sur la bataille de la Chesapeake : « On vient enfin de recevoir des nouvelles de l'Amérique Septentrionale, elles ont rempli l'attente qu'on avoit conçue des opérations de M. de Grasse, & des armées combinées de MM. de Rochambeau, Washington, de la Fayette & de Wayne. M. le Duc de Lauzun, arrivé hier au soir à Versailles, nous a appris que le Lord Cornwallis, que ces préparatifs menaçoient, s'est rendu, le 19, avec les troupes qu'il commandoit, au Général Washington & à M. de Rochambeau. [...] M. le Duc de Lauzun, Colonel de la Légion de ce nom, & M. Duplessis-Pascau, Capitaine de vaisseau, avoient été chargés d'apporter cette nouvelle & celle du combat naval du 5 Août ; ils ont débarqué à Brest après 22 jours de traversée. Nous nous empresserons de donner ces relations détaillées aussitôt qu'elles paroîtront. » (*JPB du 24/11/1781*, « De Paris, le 20 Novembre », p. 172-174) La relation détaillée paraît dans l'édition suivante, à la date du 1<sup>er</sup> décembre, p. 32-35.

<sup>3</sup> Jacques Melchior, comte de Barras de Saint-Laurent (1719-1792), il a commandé plusieurs navires dans l'escadre d'Estaing de 1778 à 1780, puis commande l'escadre de Newport après la mort de Ternay : il participe à

s'emparer de deux superbes frégates anglaises qui avoient voulu descendre la rivière pour couper les cables que M<sup>r</sup> de Grasse avoit été obligé de filer par le bout pour courir à l'ennemi. M<sup>r</sup> de Grasse, après [f°1r°] avoir mi[sic] à terre 3 mille hommes qu'il avoit amené des isles avec 1800 matelots commandés par quatre vingts officiers de marine, concerta avec M<sup>r</sup> de La Fayette et les généraux americains la manière d'envelopper l'armée de Cornwallis, campée dans un bour[sic] près de là. On convint que M<sup>r</sup> de La Fayette attaqueroit d'un côté avec les Américains, tandis que M<sup>r</sup> de Grasse attaqueroit de l'autre avec ses troupes. Cela s'exécuta avec tant de precision que, le même jour à la même heure, Cornvalis se trouva entouré par 1500 hommes tant Américains que François. Se voyant serré de près, il demanda une suspension d'armes de 24 heures<sup>a</sup>, mais on ne lui donna que 2 heures après<sup>b</sup>lesquel[sic] on recommença l'attaque ; M<sup>r</sup> de Cornvalis demanda aussitôt à capituler et se rendit prisonnier, lui et toute son armée de 6000 hommes ; M<sup>r</sup> de Grasse s'est emparé de <sup>c</sup>50 bâtiments de transports, [f°1v°] 22 drapeaux et de 150 pièces de canon, un vaisseau anglois de 50 canon<sup>d</sup>[sic] ; une frégate et une corvette, qui étoient dans la rivière, ont été brulés[sic]. Après ces heureux succès, M<sup>r</sup> de La Fayette proposa à M<sup>r</sup> de Grasse le siège de Savannach, mais il s'en excusa, disant que la saison étant trop avancée, il ne pouroit[sic] pas tenir la mer avec son escadre et qu'il retournoit aux isles à son expédition chérie qu'on ignore<sup>4</sup>. Je vous donnerai un plus grand détail la poste prochaine. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat garde marine<sup>d</sup>

Je vous prie d'assurer Maman de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi<sup>e</sup>

A bord du *Triomphant* en rade de Brest / ce 16 9<sup>brc</sup> 1781<sup>f</sup>. [f°2r°]

---

l'attaque de Gloucester avant la prise de Yorktown, puis à la prise de Saint-Christophe des îles de Nieves et Monteserrat.

<sup>4</sup> Adrien Mandat se montre particulièrement ironique avec de Grasse, en faisant de l'expédition de la Jamaïque une marotte personnelle alors qu'il s'agissait avant tout du grand projet des alliés espagnols. La décision de de Grasse est avant tout liée à l'état désastreux de son escadre et la correspondance entre le ministre et le commandant d'Hector au mois de novembre signale à plusieurs reprises les différents manques : la mission des escadres de Vaudreuil et de Guichen était d'ailleurs de lui porter des secours. Voir SHMB, 1A27, f°291 & f°296.

## L31. A MME MANDAT – BREST, LE 21 NOVEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je croyois recevoir aujourd'hui de vos nouvelles et de l'argent et je n'en ai point reçu, j'espère que ce sera pour la poste prochaine ; je n'ai point reçu non plus mes souliers. L'*Andromaque* est arrivée ici hier, elle doit partir 8 jours après la *Surveillante* et est arrivée 3 jours<sup>a</sup> après ; elle a apporté la nouvelle que M<sup>r</sup> de Grasse étoit parti de la Nouvelle Engleterre avec toute son escadre et celle de M<sup>r</sup> de Baras pour une expédition qu'il a projeté[sic] aux isles ; il a<sup>b</sup> remmené les [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] troupes qu'il avoit amenées des isles et n'a laissé à la Chesapeak que le *Romulus* de 44<sup>c</sup> et une frégate pour croiser et tâcher de relever la frégate angloise la *Guadeloupe* qui s'étoit échouée dans la rivière. Il a envoyé à Boston, pour croiser, le *Sagittaire* de 50<sup>d</sup> et l'*Hermione*, l'*Iris* et le *Richemont* qui sont les deux frégates angloises<sup>e</sup> qu'il a pris marchant très bien, ainsi que la *Marie Jeanne*, corvette charmante. On dit que l'expédition que M<sup>r</sup> de Grasse a projetée[sic] est l'invasion de la Jamaïque. Il y a ce qu'on dit encore à la Havane 15 vaisseaux Espagnols et 15000 hommes qui l'attendent et qu'il va prendre en passant<sup>2</sup>. Nous attendons ici aujourd'hui ou demain le *Brave* et l'*Argonaute*<sup>f</sup> de 74

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,4\*22,7 cm ; papier blanc, filigrane n°7 ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne de / Mandat en son château / de Nully / par barsuraube champagne », ainsi que le tampon « BREST » à demi-effacé.

a. Ajouté « jours » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible ; c. Ajouté « de 44 » au-dessus de la ligne ; d. Ajouté « de 50 » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « angloises » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « deux », écrit « de » par-dessus ; g. Ajouté « doublé » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « dit » au-dessus de la ligne ; i. Rayé « aux », écrit « ou » par-dessus ; j. Ajouté « ou ils sont » au-dessus de la ligne ; k. Rayé « on », écrit « mais par-dessus » ; l. Ajouté « comme on le diroit bien » au-dessus de la ligne ; m. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; n. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné ; o. Date Ajoutée en-dessous de ce qui précède et soulignée.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette lettre reprend en partie les informations données dans la lettre précédente. Néanmoins, les Anglais craignaient moins pour la Jamaïque que pour leurs îles des Antilles, comme l'indique ce rapport envoyé par le ministre Castries au commandant d'Hector : « Un bâtiment venant de la jamaïque a rapporté à l'amirauté des dépêches du général Dalling en datte du 23 octobre, parlesquelles on apprend que les françois avoient réunis 1200 hommes à la martinique et qu'ils faisoient courir le bruit qu'avec cette force ils alloient reprendre Demerari et essequibo. Mais le gouverneur deSte lucie a jugé en général habile et consommé que ce n'étoit qu'un leurre, et sur cette nouvelle il a degarni Son isle pour renforcer celle de la Barbade qui est à cequ'il croit le veritable objet de L'expédition des françois. La jamaïque est regardée comme prise si les françois cherchent à s'en emparer. tout le monde assure que cette isle n'est defendue que par 1750 Hommes effectifs. Les negociants interessés dans le commerce des isles, ont été en corps chez tous les ministres leur demander de secourir promptement cesisles qu'ils savoient être très mal défendues et incapables de résister aux forces avec lesquelles Mr de Grasse alloit les attaquer. » (SHMB, 1A27, « De Londres 25 décembre 1781 », f<sup>o</sup>363r<sup>o</sup>) L'arrivée de l'*Andromaque* n'est annoncée dans la presse que le 1<sup>er</sup> décembre et l'article passe sous silence l'opposition entre Grasse et La Fayette : « M. de Grasse appareilla le 31 pour les Antilles ; on croit qu'il y attaquera St-Christophe. On dit que M. de Rochambeau hivernera en Virginie, & que M. de la Fayette se propose d'aller rejoindre le Général Green pour resserrer ou peut-être attaquer Charles-Town. » (*JPB du 01/12/1781*, « De Paris, le 27 novembre », p. 36)

doublés en cuivre et nous comptons pouvoir partir le 1 de décembre si les vents sont bons. On dit que toutes les troupes seront embarqués[*sic*] sur les transports le 28. Voici les vaisseaux qui vont en Amérique, scavoir, le *Triomphant* doublé<sup>g</sup> de 80, le *Brave* doublé<sup>g</sup> de 74, le *Zodiaque* 74, l'*Actif* 74, le *Magnifique* doublé<sup>g</sup> 74, le *Robuste* 74, le *Pégase* doublé<sup>g</sup> 74. M<sup>r</sup> de La Motte Piquet s'en va, à ce qu'on dit<sup>h</sup>, [*f°lv°*] j'usqu'à Cadix avec M<sup>r</sup> de Guichen d'où il ira aux Indes<sup>i</sup> ou à une destination particulière avec la *Couronne* doublée<sup>g</sup> de 80, le *Fendant* doublé<sup>g</sup> de 74, l'*Argonaute* doublée<sup>g</sup> 74, l'*Illustre* 74 et le S<sup>t</sup> *Michel* doublé<sup>g</sup> de 64. Si sa destination est pour les Indes, il prendra les deux derniers vaisseaux à Cadix où ils sont<sup>j</sup>,<sup>k</sup> mais, si elle est pour aller en Hollande, comme on le dirait<sup>l</sup> bien, prendre le commandement[*sic*] de l'armée hollandaise, il n'ira qu'avec les 3 premiers<sup>3</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

Ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine<sup>m</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes / respects d'embrasser mes frères et sœurs pour / moi et de faire mes compliments a M<sup>r</sup> / l'abbé et à m<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>n</sup>

A bord du *Triomphant* en rade de / Brest ce 21 9<sup>bre</sup> 1781<sup>o</sup>

Le nommé Boussenot<sup>4</sup>, fourier[*sic*] de Marine dont Papa me parloit étoit embarqué avec moi à bord du *Fendant* et y étoit capitaine d'armes, c'est-à-dire chargé de toutes les armes du bord et de la police. C'est une très jolie place à bord d'un vaisseau : jadis même, il y en eut qui

---

<sup>3</sup> La plupart de ces informations relèvent du secret militaire : en effet, trois expéditions devaient quitter Brest en même temps, celle de Vaudreuil, celle de Guichen et celle de La Motte-Piquet. Dans la correspondance entre le ministre et le commandant d'Hector, les deux hommes utilisent encore au mois de novembre les noms de codes des différentes expéditions, sans préciser leurs destinations. La presse ne donne pas non plus tant de détails : « Ces lettres ajoutent qu'il paroît certain que plusieurs vaisseaux ne tarderont pas à appareiller ; que tous ceux de ce port sont actuellement en rade, à l'exception du Guerrier & du Protecteur, & que les troupes commençoient à s'embarquer. On ne pourra point avoir le journal de ce port que lorsque le grand armement aura mis en mer. » (*JPB du 24/11/1781*, « De Paris le 20 Novembre », p. 175) On trouve un peu plus de détails sur les armements dans l'édition suivante : « Il ne reste plus dans le port, lit-on dans une lettre du 19 que les vaisseaux le *Triomphant*, le *Pégase* & le *Terrible* ; les deux premiers sont prêts & iront en rade au premier beau tems ; le *Terrible* y sera le 25 ainsi que le reste des transports qui consistent en 8 bâtimens, qui sont actuellement en chargement. M. de Vaudreuil est arrivé avant-hier. Les troupes ont commencé à s'embarquer hier, & continuent de s'embarquer-; le 25 au plus tard toutes seront à bord des bâtimens. » (*JPB du 01/12/1781*, « De Paris, le 27 novembre », p. 37). Les destinations et les forces employées n'apparaissent dans la presse que vers la mi-décembre : « Elle [l'escadre de Brest] consiste, selon quelques lettres, dans les vaisseaux la *Bretagne*, le *Majestueux*, le *Royal-Louis*, le *Terrible* & l'*Invincible*, de 110 canons, tous doublés en cuivre ; la *Couronne*, de 80 ; le *Pégase*, le *Robuste*, le *Fendant*, le *Zodiaque*, le *Magnifique*, l'*Actif*, le *Bien-Aimé*, le *Brave*, l'*Argonaute*, le *Protecteur* & le *Guerrier*, de 74 ; le *Dauphin-Royal*, de 70 ; le *Lion*, l'*Indien*, de 64 ; le *Hardi*, l'*Alexandre*, de même force, armés en flûte, & ayant leurs canons dans la cale. Les troupes sont toutes à bord des transports qui doivent marcher sous la protection de cette escadre. M. de Guichen en prend le commandement, il doit la conduire avec le convoi jusqu'à une certaine hauteur. Ce convoi continuera sa route pour les Isles, sous l'escorte de plusieurs vaisseaux de guerre aux ordres de M. de Vaudreuil ; & M. de Guichen se rendra à Cadix avec le reste. » (*JPB du 15/12/1781*, « De Paris, le 11 décembre », p. 132) Les destinations envisagées pour La Motte-Piquet sont en revanche parfaitement fantaisistes.

<sup>4</sup> Personnage qui n'a pu être identifié.

prétendoient être avant les [f°2r°] gardes marines, ne les regardant que comme des cadets, mais l'ordonnance de 1765 qui nous donnoient le commandement sur eux et sur tous les bas officiers les attrapa furieusement ; par cette ordonnance nous avons rang après les capitaines de flûte, comme vous pouvez le voir dans l'almanach<sup>5</sup> et nous faisons fonctions de sous-lieutenants dans les descentes. Ce Bousenot, qui un très bon garçon et très honnête, est allé à Paris et ira peut-être de là à Sumvoir<sup>6</sup> pour voir son père et il m'a dit qu'il iroit vous porter de mes nouvelles. M<sup>r</sup> de Vaudreuil est arrivé et m'a fait beaucoup d'honnêtetés, c'est un homme charmant. L'*Engageante* arrive dans l'instant d'Amérique. [f°2v°]

---

<sup>5</sup> Il s'agit des ouvrages intitulés *Etats de la Marine*, et qui outre le calendrier, présentent la liste intégrale des personnels de la Marine. Comme l'indique Adrien Mandat, les gardes-marines sont bien après les capitaines de flûte, néanmoins, rien dans l'ordonnance relative aux gardes-marine du 14 septembre 1764 ne suggère cette hiérarchie. En revanche, *l'Ordonnance de création des compagnies de fusiliers du 24 septembre 1769* dit que « les fonctions de Capitaines d'armes, à bord des vaisseaux & autres bâtimens de Sa Majesté, seront remplies par le plus ancien des Sergens de fusiliers embarqués » art. 28, n.p. Ce n'est donc que la concordance des grades à terre qui justifie cette hiérarchie, ainsi que la différence de naissance puisque les fusiliers se recrutaient dans le tiers-état.

<sup>6</sup> Il s'agit en fait de Sommevoire, ville distante de quelques kilomètres de Nully.

## L32. A MME MANDAT – BREST, LE 23 NOVEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

un de mes camarades qui s'étoit chargé de me remettre la lettre que vous m'aviez écrit[*sic*] l'ayant trouvée à la poste à mon adresse vient de me la remettre aujourd'hui et je vous l'écris[*sic*] afin que vous n'en soyez point inquiète. J'ai écrit[*sic*] à M<sup>r</sup> le commandeur il y a 8 jours et lui ai adressé ma lettre à Dampierre. Je me porte à merveille et, la poste me pressant, j'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde / marine<sup>a</sup>

à bord du *Triomphant* ce 23<sup>9bre</sup> / 1781<sup>2</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes respects / il vient d'arriver une promotion d'enseignes / au nombre de 49 ; si on n'en fait pas davantage tous les ans / je serai encore garde dans 6 ans puisqu'il y en a 340 gardes<sup>b</sup>. [*f° 1r°*]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18,4\*22,7 cm, seul le f° 1r° est écrit ; papier blanc, filigrane n°7 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat enson / chateau de nully / par barSuraube champagne », barrée d'un grand « 17 ».

a. Formule de politesse et signature sur cinq lignes sur la moitié droite du folio ; b. Date et post-scriptum ajoutés à gauche de la formule de la politesse.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette promotion datait du 17 novembre, mais il n'y a que 48 promus. Voir *Etat de la Marine de 1785, op. cit.*, p. 45-46.

## L33. A M. MANDAT – BREST, LE 3 DECEMBRE 1781<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

nous sommes au moment de partir et je m'empresse de vous en faire part. Hier, nous avons tiré, ainsi que M<sup>r</sup> de Guichen le coup de canon de partance [*en marge* : partance terme marin qui veut dire départ] et nous n'attendons plus que le vent pour appareiller, car il fait calme maintenant<sup>2</sup>. Nous avons tiré bien du canon hier en réjouissance de la victoire de M<sup>r</sup> de Grasse. Le *Triomphant* en a tiré <sup>a</sup>300 pour sa part, ce qui m'a rendu sourd pendant une heure. Comme nous sommes mouillés tout au milieu de l'escadre, <sup>b</sup>je me suis fort amusé à voir les décharges de tous les vaisseaux, principalement du [*f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>*] *Royal Louis* qui faisoit entendre son 48<sup>3</sup>. Le *Brisant* qui est la frégate angloise que M<sup>r</sup> de Maglemara<sup>4</sup> a pris l'été dernier est arrivé ici de L'orient. Cette frégate est charmante et marche très bien ; elle vient en Amérique avec nous, à ce que l'on dit. M<sup>r</sup> de Grasse <sup>c</sup> revient en France avec M<sup>r</sup> de Baras et M<sup>r</sup> de Monteil. Le premier (comme il l'a dit à M<sup>r</sup> de Charlus qui est arrivé ici d'Amérique<sup>5</sup>) parce qu'il est malade, le second veut revenir parce qu'il y a longtemps qu'il y est et le troisième parce qu'il s'ennuie et espère <sup>d</sup> avoir un meilleur commandement en France<sup>6</sup>. <sup>e</sup>M<sup>r</sup> de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de 18\*22,6 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « WCURTEIS » ; lettre pliée en deux puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon Brest et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baronde mandat / en Son chateau de nully / par barsuraube en champagne », barré par un grand 17. Présence d'arabesques de fantaisie au bas du f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> et sous l'adresse au f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>, ainsi que des essais d'écriture (test de plume ? ou papier déjà utilisé pris pour écrire la lettre ?) : « Mons / mons / Made »

a. Nombre modifié en « 300 » ; b. Rayé « je » et deux mots illisibles, écrit « je me Suis » ; c. Rayé « a ceque » ; d. Rayé « d' » ; e. Rayé « nous nous trouverons », écrit « M<sup>r</sup> de vaudreuil » par-dessus ; f. Ajouté « Se trouvera » au-dessus de la ligne ; g. Ajouté « puisqu'elle est doublée encuivre » au-dessus de la ligne ; h. Rayé mot illisible, écrit « nous » par-dessus ; i. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; j. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; k. Ajouté à gauche de la formule de politesse ; l. Date Ajoutée en-dessous de ce qui précède et soulignée par des arabesques, de même que le post-scriptum.

NOTES :

<sup>2</sup> Guichen semble effectivement avoir fait tirer le canon dès cette date. Voir L34 n. 3.

<sup>3</sup> L'ordre du ministre date de la fin novembre : « Je vous envoie, Monsieur, la lettre que le roi vous écrit pour faire chanter le *Te Deum* et action de grâces des avantages remportés, tant par l'escadre aux ordres de M. le C<sup>te</sup> de Grasse que par les troupes commandées par M. Le C<sup>te</sup> de Rochambeau. Sa Majesté trouve bon que cette cérémonie soit marquée par un *Te Deum* et la décharge ordinaire de canon et de mousqueterie. » (SHMB, 1A27, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 24 novembre 1781 », f<sup>o</sup>302r<sup>o</sup>)

<sup>4</sup> Graphie fautive pour Henry Pantaléon comte de Macnemara (1743-1790), capitaine de vaisseau en 1780.

<sup>5</sup> Armand Charles Augustin de La Croix, comte de Charlus (1756-1842), était le fils du ministre de la Marine de Castries. Officier de l'armée de terre, il a laissé des *Mémoires*, encore inédits en français, qui donnent un aperçu saisissant des relations entre officiers de marine.

<sup>6</sup> Aucun n'eut la permission de rentrer en France. Le comte de Barras de Saint-Laurent (1719-1792) était sur les côtes américaines depuis 1778 et ne rentre en France qu'au printemps 1782. François Aymar, baron de Monteil (1725-1787), devient chef d'escadre en 1779 : il commandait le *Conquérant* dans l'escadre d'Orvilliers en 1778-1779, il est placé à la tête de l'escadre française aux Antilles en 1780 et participe à la prise de Pensacola en Floride ; il commande le *Languedoc* dans l'escadre de Grasse entre 1781 et 1782 : le marquis de Bouillé le qualifie de « difficile, entêté et intrigant » et sans doute qu'il appréciait peu de continuer à être le second de



Vaudreuil se trouvera<sup>f</sup> par tous ces retours général en chef en Amérique, ayant 50 et quelques vaisseaux sous ses ordres si les Espagnols sont joints à M<sup>r</sup> de Grasse. M<sup>r</sup> de Bougainville commandera en second et si M<sup>r</sup> de Grasse laisse la *Ville de Paris* en Amérique, comme il y a grande apparence puisqu'elle est doublée en cuivre<sup>g</sup>, et qu'il revienne sur un des vieux vaisseaux, <sup>h</sup>nous en<sup>i</sup> prendrons le commandement ; elle est de 104 canons et plus forte que le *Triomphant*<sup>7</sup>. [f°1v°] Nous n'avons pas beaucoup souffert du dernier coup de vent qui a été très violent ; plusieurs vaisseaux ont chassé sur leurs ancres, mais il n'y a point eu heureusement d'abordages<sup>8</sup> ; je vous écrirai ainsi qu'à Maman par les premiers bâtiments ; nous emmenons en Amérique sur notre bord deux jolies Américaines à qui M<sup>r</sup> de Vaudreuil a cédé la moitié de la chambre de conseil pour leur logement<sup>9</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

---

Grasse (Bouillé, *Mémoires*, Paris, Société de l'Histoire de France, 2015, p. 148). Il est intéressant qu'Adrien Mandat répand une rumeur qui est démentie dans la presse : « La frégate l'*Engageante*, qui a mouillé à Brest quatre jours après l'*Andromaque*, n'a pas eu une traversée moins courte ; elle nous apporte des nouvelles de M. le Comte de Grasse, en date du 1 Novembre. Ce Général n'étoit point malade, comme le bruit s'en étoit répandu. Il quittoit la Chesapeak pour retourner aux Antilles ; on dit qu'il conduit avec lui toutes ses forces & l'escadre de M. de Barras ; on lui suppose en conséquence des projets que les Anglois ne pourront l'empêcher d'exécuter. » (*JPB du 08/12/1781*, « De Paris, le 3 décembre », p. 85)

<sup>7</sup> La *Ville de Paris* était un des plus gros vaisseaux de la flotte française. Il était donc probable, si jamais Vaudreuil devenait chef d'escadre, qu'il quittât le *Triomphant* de 80 canons.

<sup>8</sup> La correspondance du ministre fait mention à plusieurs reprises de ce coup de vent, ou de ces tempêtes à répétitions qui duraient depuis la mi-novembre : « J'ai reçu Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites le 18 de ce mois. [...] J'ai vu que le mauvais temps qui régnoit depuis cinq jours n'avoit pas permis de mettre en rade la *Bretagne*, le *Triomphant* et la *Cléopâtre* qui étoient à la chaine pour y être conduits et où le *Pégase* étoit prêt à les suivre » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 24 novembre 1781, f°299r° ») ; « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites le 21 du mois passé. Le mauvais temps ayant empêché que 700 hommes ayent été embarqués à leur arrivée, vous n'avez à prendre d'autre parti que celui de placer dans les V<sup>aux</sup> du port, ceux que M. le C<sup>te</sup> de Langeron ne pouvoit loger. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 1<sup>er</sup> décembre 1781 », f°312)

<sup>9</sup> Il n'y a pas de traces de l'embarquement de ces passagères dans les archives de Brest. Néanmoins, Viella livre à leur sujet une curieuse anecdote au moment de la bataille des Saintes du 9 avril : « Je n'ai pas parlé de deux dames que nous avons à bord depuis notre départ de France, pr les transporter à St Domingue et qui ne méritent pourtant pas d'être oubliées. Elles avaient passé le tems du combat dans la cale et quand le feu eût cessé, elles remontèrent. Pdt que la curiosité les engageait à regarder de la galerie la ligne anglaise, un boulet perdu parti du second V<sup>cau</sup>, passa à très petite distance de ces dames, qui n'en témoignèrent pt de crainte, ce qui fit dire à quelque plaisant, come[sic] il s'en trouve tjrs à bord des V<sup>x</sup> qu'elles étaient accoutumées au feu. La plus âgée avait pû l'avoir vû souvent, elle se nomait[sic] la C<sup>esse</sup> de Marmé, était veuve, je crois, de trois maris et allait à ce qu'on disait tâcher de faire à S<sup>t</sup> Domingue l'emplette d'un quatrième. Cette dame n'était d'ailleurs ni très âgée ni laide. Mais elle avait éprouvé des malheurs qu'elle racontait souvent et come[sic] la perte d'un de ses maris en était quelquefois la cause, il arrivait à ceux qui l'écoutaient de lui demander « lequel ? » Sa compagne nomée[sic] M<sup>de</sup> Milet avait à peu près 26 à 29 ans, une taille avantageuse, assez de grâce et un peu d'affectation. Elle se mettait bien, causait avec facilité et jouait très bien de la harpe. On croira qu'elle ne devait pas manquer d'adorateurs à bord d'un V<sup>cau</sup> où se trouvait un très grand nombre de jeunes officiers. Aussi tous étoient-ils fort pressés auprès d'elle ; quelques-uns même appellèrent[sic] les muses à leur secours et lui adresser des vers. Appollon m'inspira come[sic] les autres. Nos productions furent toutes à peu près aussi mauvaises mais elles remplirent du moins un objet, celui de nous faire rire et de nous amuser pdt quelques jours. M<sup>de</sup> Milet n'avait pas come[sic] son amie, trois maris à pleurer. Elle allait trouver le sien à S<sup>t</sup> Domingue et en attendant qu'elle jouit du bonheur de le revoir, elle considérait souvent son portrait suspendu à un esclavage et qui faisait le désespoir de nos galants. Nous débarquâmes ces deux dames au Cap. J'ignore ce qu'elles sont devenues mais je crois avoir ouï-dire que chacune d'elles avait réussi dans son objet, l'une en rejoignant le mari qu'elle avait déjà, l'autre en trouvant le consolateur qu'elle allait tâcher de se procurer. » (Viella, *op. cit.*, Cahier 3, f°7-9)

Mon cher Papa

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat garde-marine<sup>j</sup>

Je vous prie d'assurer Maman de mes / respects et d'embrasser mes frères pour moi<sup>k</sup>.

A bord du *Triomphant* en rade / de Brest ce 3<sup>10bre</sup> 1781<sup>l</sup>.

Je vous prie de m'adresser mes lettres comme à l'ordinaire à bord du *Triomphant*, mais non point en rade de Brest ni en Amérique mais seulement à m<sup>r</sup> m<sup>r</sup> de Mandat garde-marine à bord du *Triomphant* à Brest. [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

### L34. A MME MANDAT – BREST, LE 7 DECEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je viens de recevoir avec bien du plaisir votre lettre. Nous ne sommes point encore partis, attendu que les vents sont tout à fait contraires, mais nous appareillerons au moindre bon vent ; notre destination est pour le Fort Royal de la Martinique où nous nous joindrons à M<sup>r</sup> de Grasse et aux Espagnols qui l'ont joint, à ce que l'on dit. M<sup>r</sup> de Vaudreuil emmène 7 vaisseaux de ligne dont 5 doublés en cuivre marchant supérieurement et 50 et quelques transports chargés de troupes et d'artillerie : M<sup>r</sup> de Peignier<sup>2</sup>, capitaine de vaisseau, va dans l'Inde avec le *Fendant*, l'*Argonaute l'Illustre* et S<sup>t</sup> *Michel* et trouvera ces deux derniers à Cadix<sup>a3</sup>. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] J'ai Ecris[sic] à Cartier<sup>4</sup> par la raison que, lorsque j'arrivai à Brest, tous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15\*20,7 cm, ainsi qu'un folio de même taille intitulé « Supplément » ; papier blanc, filigrane illisible ; lettre pliée en quatre puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat enson / chateau de nully / par barsur aube en champagne », cette dernière est soulignée par une arabesque.

a. Ajouté au-dessous de la ligne « derniers a Cadix » ; b. Ajouté « despart » au-dessus de la ligne ; c. Rayé mot illisible, Ajouté « Sommes a » au-dessus de la ligne ; d. Rayé mot illisible, écrit « servant » par-dessus ; e. Ajouté « et encore quelques choses » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « bonnes » au-dessus de la ligne ; g. Rayé le « ent » de « donnent » ; h. Rayé mot illisible, Compagnie ? ; i. Ajouté « faire » au-dessus de la ligne ; j. Ajouté « entierement » au-dessus de la ligne ; k. Rayé mot illisible, péri ? et écrit « coulé » par-dessus ; l. Ajouté « devient » au-dessus de la ligne, m. Ajouté « major » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Graphie fautive pour Louis Antoine Thomassin, comte de Peynier (1731-1809) ; son escadre était destinée à soutenir Suffren qui combattait les Anglais dans l'Océan Indien.

<sup>3</sup> Adrien Mandat donne encore ici des informations encore inédites. Dans l'article consacré au départ de la flotte, il n'est pas question de la flotte destinée à l'Inde : « La flotte de Brest formant 19 vaisseaux de ligne, 14 frégates, plusieurs cutters, & corvettes & environ 60 bâtimens de transports ; au nombre desquels sont 10 flûtes du Roi, & sur lesquelles on ne compte pas moins de 10,000 hommes embarqués, est partie le 10 de ce mois; dès le 3 à 8 heures du matin, le coup de canon pour appareiller avoit été tiré ; mais les vents n'ont pas secondé les voeux de la flotte jusqu'au 10, qu'il s'est élevé un vent de S. E. assez frais. On sait qu'elle est aux ordres de M. le Comte de Guichen, & que M. le Marquis de Vaudreuil doit s'en séparer avec sept vaisseaux, & la plupart des transports, pour se rendre aux Antilles, ou il paroît que la guerre, qui est finie jusqu'au printems prochain dans l'Amérique Septentrionale, va être continuée & poussee avec vigueur. Les dispositions dont on est instruit préparent à de grandes opérations. M. de Grasse, qui a amené avec lui l'escadre de M. le Comte de Barras, a 6 vaisseaux ; les 7

ces[sic] amis dans cette ville vinrent de sa part<sup>b</sup> chez moi m'offrir leur bourse et tout ce dont je pouvois[sic] avoir besoin ; je les priaï de lui dire que j'étois on ne pas plus reconnoissant de ses offres, que je n'avois besoin de rien et que je lui écrirois quelques jours pour le remercier moi-même, ce que j'ai fait au retour de ma campagne. Je ne sçais pas qui vous a dit que nous avions la gamelle : il n'y a aucun vaisseau dans l'armée à bord duquel les gardes de la marine ayent la gamelle<sup>5</sup> ; au contraire, nous sommes à<sup>c</sup> la table du général comme nous serions chez nos pères et mères, découpant les volailles, <sup>d</sup>servant les plats qui sont devant nous, ainsi que les vins de liqueurs. Selon les ordonnances, nous devrions avoir la gamelle, mais alors le roi nous fournit des cages à poules, deux bouteilles de vins[sic] de Bordeaux par chaque garde-marine, une batterie de cuisine, des aricots[sic], du bœuf et du pain frais tous les jours et encore quelques choses<sup>e</sup>, vous voyez que notre gamelle n'est pas si mauvaise et lorsque nous l'avons, nous nous cotisons et y mettons chacun 3 ou 400 frans[sic] [f°lv°] avec lesquels nous payons notre maître d'hôtel, nos cuisiniers et achetons des fruits secs, des liqueurs et de bonnes<sup>f</sup> provisions pour la campagne. Mais heureusement, nous sommes à l'abri de tous ces soins : les capitaines se servent de notre baterie[sic] de cuisine et gardent pour eux les provisions que le roi nous <sup>g</sup>donne et nous donnent la table. Nous sommes 5 gardes marines à bord du superbe *Triomphant*. Il y a un état-major charmant. Je me rappelle que M<sup>f</sup> de Montaugon vous disoit à Nully que les différents grades de la marine ne vivoient point bien ensemble<sup>6</sup> : c'est on ne peut pas plus faux. Nous sommes très bien avec tout le monde, nous tutoyons les enseignes et les lieutenants, il n'y a qu'avec les capitaines qu'on ne prend point de telles libertés, mais on joue avec eux à bord aux échecs, aux dames et aux cartes. Je jouis à bord du *Triomphant* de tous les agréments possibles : nous y avons des dames passagères, ce qui rendra la <sup>h</sup>société très agréables[sic] ; elles jouent de la harpe et nous sommes trois qui jouons du violon : un lieutenant et deux gardes marines dont je suis un, nous pourons[sic]

---

que lui conduit M. de Vaudreuil, 15 que doit lui amener le Marquis de Solano de la Havanne, 6 qui partent de Cadix avec 4000 hommes de troupes, porteront les escadres combinées de France & d'Espagne, dans ces mers, à 62 vaisseaux de ligne, 14,000 hommes de troupes réglées, & 5 à 6000 volontaires. On ne voit aucune possession Angloise en état de faire de la résistance contre des forces aussi considérables, & on a lieu de croire que la Jamaïque est menacée. » (*JPB du 22/12/1781*, « De Paris, le 18 Décembre », p. 173-174)

<sup>4</sup> Personnage non identifié, voir L50, n. 6.

<sup>5</sup> La « gamelle » était ainsi réglementée : « IL fera fourni à la mer aux Gardes du Pavillon & de la Marine, outre leur solde ordinaire, deux rations qui leur seront payées en argent par le Trésorier de la Marine, sur un ordre de l'Intendant du port, à moins qu'ils ne préfèrent de les prendre en nature. » (*Ordonnance du Roi concernant les Gardes du Pavillon & de la Marine, & les Volontaires du 14 Septembre 1764*, art. 51, p. 13). L'*Ordonnance du 2 mars 1775* reprend cet article sous la même forme sous le n°80 et surtout il est suivi d'un autre article : « DÉFEND Sa Majesté à tous Officiers commandant ses vaisseaux, de donner la table habituellement à aucun Garde du Pavillon & de la Marine. » (art. 81, n.p.) Cette interdiction avait pour but de limiter les dépenses de table des commandants de vaisseaux, qui pouvaient en profiter pour se faire payer deux fois la dépense, la première en prenant la somme allouée aux gardes, la deuxième en fin de campagne en se faisant rembourser le surplus de dépense. Le règlement était donc peu respecté.

<sup>6</sup> Sur la réputation de mauvais caractère des officiers de marine, voir seconde partie, chapitre II, p. 377-382..

faire<sup>i</sup> comme cela un petit concert. [f°2r°] Le lieutenant m'a promi[sic] que nous jourions[sic] ensemble des duo[sic] et des sonates<sup>7</sup>. Il est entré ici hier deux vaisseaux escortants[sic] un convoi qui vient des isles. Il fait maintenant un ouragan assez fort. Tout le convoi n'est pas encore entièrement<sup>j</sup> en rade il y en <sup>a</sup> une partie qui fait signal de détresse le long des côtes où il y en a plusieurs qui se sont perdus. L'*Union* un vaisseau de 64 a coulé<sup>k</sup> à fond après un coup de vent<sup>l</sup> dans la traversée ; on a sauvé tout l'équipage. On craint beaucoup pour le *Fier* et l'*Actionnaire* qui ne sont pas encore entrés en rade et qui tirent du canon maintenant pour signal de détresse. [f°2v°]

### Supplément

Je vous écrirai par toutes les occasions que je pourai[sic] ; c'est un trop grand plaisir pour moi pour que je ne le fasse pas aussi souvent que je le pourai[sic] ; je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine

A bord du *Triomphant* en rade de Brest / ce 7<sup>10bre</sup> 1781

M<sup>f</sup> du pavillon me charge de vous assurer de ses / respects ; il est malade ainsi que m<sup>f</sup> de / La Motte Piquet mais cela ne les empêche pas de partir.

Etat-major du général à bord du vaisseau le *Triomphant* de 84 canons commandé par M<sup>f</sup> du Pavillon<sup>8</sup> capitaine de vaisseau

M<sup>f</sup> le m<sup>is</sup> de Vaudreuil<sup>9</sup> chef d'escadre

M<sup>f</sup> le chevalier de L'Eguille<sup>10</sup> major de l'armée, lieutenant de vaisseau

M<sup>f</sup> le chevalier Vielas<sup>11</sup> aide-major enseigne

M<sup>f</sup> le chevalier de La Panouse<sup>12</sup> garde du pavillon [f°3r°]

---

<sup>7</sup> Ce passage montre les différentes formes de sociabilité entre officiers, et accessoirement avec leurs passagers : outre les jeux d'échecs, de dames et de cartes, la musique tient une place importante en tant que divertissement, en particulier lors de longues traversées pendant lesquelles le risque d'ennui est grand. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est, comme le remarque Béatrice Didier, « une époque de grande richesse dans le domaine de la musique instrumentale, mais aussi d'une certaine simplification par rapport à la multiplicité de l'instrument baroque » et « le développement du concert de soliste au XVIII<sup>e</sup> siècle provoque la valorisation d'instruments comme le violon ou la flûte, et le prestige de la virtuosité », ajoutant : « les concerts privés forment une part importante de l'activité musicale, et d'ailleurs l'instrument de musique fait partie de la vie quotidienne, un peu dans toutes les classes de la société. » (*La musique des Lumières*, Paris, Puf, 1985, p. 262-263).

<sup>8</sup> Voir L5, n.3.

<sup>9</sup> Voir L24, n.10.

<sup>10</sup> Louis Froger de l'Eguille (1750-1795), garde-marine en 1764, sera capitaine de vaisseau en 1786 ; a servi sur la *Bretagne* en 1781, puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de Grasse et Vaudreuil. Frère cadet de Michel Henri, voir *infra*, n.14.

<sup>11</sup> Louis Henri Labaye de Viella (1762-1840), garde-marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786 ; a servi sur le *Pluton* et le *Citoyen* (1779-1781), puis sur le *Magnifique* dans l'escadre de Guichen puis sur le *Triomphant*. Mémemorialiste.

Etat-major du capitaine

M<sup>f</sup> du Pavillon, C<sup>ne</sup> en pied.

M<sup>f</sup> de Moncabrié<sup>13</sup>, Ca<sup>pitaine</sup> en second.

M<sup>f</sup> de L'Eguille l'aîné, lieutenant en pied<sup>14</sup>.

M<sup>f</sup> de Gaston<sup>15</sup>, lieu<sup>nant</sup> en Second.

M<sup>f</sup> le vicomte Desson<sup>16</sup>, enseigne en 1<sup>er</sup>.

M<sup>f</sup> de L'Ange<sup>17</sup>, enseigne en 2<sup>d</sup>.

M<sup>f</sup> de Panat<sup>18</sup>, enseigne en 3<sup>eme</sup>.

M<sup>f</sup> de Belzim<sup>19</sup>, enseigne en 4<sup>eme</sup> brigadier des gardes marines et commandant des gardes de l'armée de M<sup>f</sup> de Vaudreuil.

M<sup>f</sup> du Parc de Locmaria<sup>20</sup>, enseigne en 5<sup>eme</sup>.

M<sup>f</sup> de Vavaincourt<sup>21</sup>, enseigne en 6<sup>eme</sup>.

M<sup>f</sup> de Monbrun<sup>22</sup>, auxiliaire ou bleu en 1<sup>er</sup>.

M<sup>f</sup> Taillo<sup>23</sup> auxiliaire en 2<sup>de</sup>.

M<sup>f</sup> de je ne me souviens plus de son nom.

---

<sup>12</sup> Alexandre César de La Panouse (1764-1836), garde-marine en 1780, lieutenant en 1788 ; a servi sur le *Tigre* (1780-1781), le *Majestueux* (1781) puis le *Triomphant* (1781) avant de passer sur le *Northumberland* (1781-1783).

<sup>13</sup> Moncabrié, graphie fautive pour Joseph Saturnin Peytes de Montcabrier (1741-1819), second de l'*Alcmène* dans l'escadre d'Estaing (1778-1779), puis sur la *Résolue*, la *Boudeuse*, le *Majestueux* et le *Triomphant* dans l'escadre de Guichen et Grasse. Il remplace le chevalier du Pavillon à sa mort lors de la bataille des Saintes.

<sup>14</sup> Michel Henri de l'Eguille (1747-1795), garde de la Marine en 1762, capitaine de vaisseau en 1786 ; a servi sur la *Courageuse* dans l'escadre d'Orvilliers (1778-1781), puis passe sur le *Triomphant*. Après la bataille des Saintes, il commandera la *Néréide* (1782) puis l'*Amazone* (1783).

<sup>15</sup> Jean-Joseph Albert Gaston de Polliet, comte de Vauvineux (1753-1811), garde-marine en 1767, capitaine de vaisseau en 1786 ; a servi sur la *Sibylle* et le *Protecteur* (1781), puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de Grasse, puis il commande l'*Amazone* après la bataille des Saintes.

<sup>16</sup> François Charles Gabriel, vicomte d'Esson Saint-Aignan (1754-1827), garde-marine en 1772, capitaine de vaisseau en 1792 ; a servi sur la *Bretagne* (1778), sur l'*Alexandre* (1780-1781) dans l'escadre d'Orvilliers, puis sur le *Protecteur*, le *Guerrier* et le *Triomphant* (1781-1782), avant de passer sur le *Northumberland* après la bataille des Saintes.

<sup>17</sup> De L'Ange, graphie fautive pour Denis Joseph Hyacinthe marquis de Lange-Commène (1755-1832), a servi sur le *Duc de Bourgogne* dans l'escadre d'Orvilliers (1778), puis sur l'*Artésien* dans les escadres de La Motte-Piquet, d'Estaing et Grasse (1778-1781), puis sur le *Triomphant* dans les escadres de Guichen et Grasse (1781-1783). Il a assisté à sept batailles navales.

<sup>18</sup> Voir L11, n.2.

<sup>19</sup> Philippe Charles Antoine Marie Julien de Belzim (1761-1840), a servi sur le *Duc de Bourgogne* dans l'escadre d'Orvilliers (1778), puis sur l'*Oiseau* (1779), puis sur l'*Alexandre* (1780-1781) avant de passer sur le *Triomphant* (1781-1783) dans l'escadre de Grasse.

<sup>20</sup> Pascal Etienne du Parc de Locmaria (1761-1793), garde-marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786 ; a servi sur le *Fendant* (1778-1781) dans les escadres d'Estaing et Guichen, puis sur la *Sibylle* et sur le *Triomphant* en 1781.

<sup>21</sup> Louis Gabriel Gérard de Vavincourt (1768- ?) garde de la marine en 1779, il passera sur l'*Auguste* plus tard dans la campagne. Adrien Mandat le retrouvera en 1784 sur la *Danaé*.

<sup>22</sup> Monbrun, graphie fautive pour Nicolas Vallantin de Montbrun (1753), auxiliaire en 1778, signalé lieutenant de frégate en 1782, lieutenant de vaisseau en 1792.

<sup>23</sup> Taillo, graphie fautive pour Tayeau, signalé lieutenant de frégate en 1782, retiré en 1785, sert sur le *Triomphant* en 1782 et sur le *Neptune* en 1783.

M<sup>f</sup> de Beauverger<sup>24</sup>, auxiliaire en 4<sup>ème</sup>.  
M<sup>f</sup> de Lincel<sup>25</sup>, garde du pavillon 1<sup>er</sup>.  
M<sup>f</sup> de Moucheron<sup>26</sup>, garde marine 2<sup>ème</sup>.  
M<sup>f</sup> de Dessus Le Pont Duru<sup>27</sup>, garde marine en 3<sup>ème</sup>.  
M<sup>f</sup> de Mandat, garde marine en 4<sup>ème</sup>.  
M<sup>f</sup> de Ribier<sup>28</sup>, Ca<sup>ne</sup> d'infanterie du re<sup>g</sup>ment de Medoc.  
M<sup>f</sup> de S<sup>t</sup> George<sup>29</sup>, lieutenant d'infanterie.  
M<sup>f</sup> de Bonnet<sup>30</sup>, lieutenant d'infanterie.  
Le chirurgien major et l'aumônier qui font partie de l'état-major

---

<sup>24</sup> Maurice Julien Emeriau, comte de Beauverger ou Boisverger (1762-1845), volontaire en 1776, lieutenant de frégate en 1781 ; sert sur le *Fendant*, le *Dauphin royal* et le *Triomphant* dans l'escadre de Grasse, blessé à Savannah et deux fois aux Saintes.

<sup>25</sup> Lincel, graphie fautive pour Charles François Victor, marquis de Laincel (1761-1822) ; garde de la marine en 1780, lieutenant de vaisseau en 1804 ; a servi sur le *Caton* (1778), la *Sardine* (1780-1781), puis sur le *Majestueux* et le *Triomphant* dans les escadres de Guichen et Grasse, puis sur la *Néréide* après la bataille des Saintes.

<sup>26</sup> Louis Marie Claude Armel de Moucheron (1765- ?), garde-marine en 1781, lieutenant de vaisseau en 1788 ; sert sur le *Triomphant* puis sur le *Neptune* (1781-1783).

<sup>27</sup> Armand André Emmanuel de Dessus le Pont du Rû (1765- ?), garde-marine en 1781, lieutenant en 1788 ; sert sur l'*Amphitrite* puis passe sur le *Triomphant* (1781-1783).

<sup>28</sup> De Ribier, graphie fautive pour Caprais Corrent de Ribere ( ?- ?)

<sup>29</sup> Jean de La Saigne de Saint-George ( ?- ?), lieutenant en second du régiment de Médoc, reçoit en 1785 une pension de 250 livres pour une blessure à la bataille des Saintes, sur recommandation du marquis de Vaudreuil.

<sup>30</sup> Mr de Bonnet, personnage non identifié ; probablement François Auguste Bonnet de Démouville (1756- ?).

## L35. A MME MANDAT – EN MER, LE 17 DECEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je m'empresse de vous donner de mes nouvelles par un bâtiment que je crois que M<sup>r</sup> de Guichen va expédier en France. Je me suis très bien porté depuis mon départ de Brest<sup>2</sup> et j'espère que cela continuera. Le <sup>a</sup>vent est bon et j'espère que nous arriverons dans peu de tems à la Martinique. Je ne manquerai pas de vous [*f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>*] donner de mes nouvelles lorsque je le pourai[*sic*]. Le plaisir que <sup>b</sup>j'ai à causer avec ce qui m'est cher est trop grand pour que je ne cherche pas<sup>c</sup> à <sup>d</sup>vous dire aussi souvent que cela me sera possible combien je vous aime. Le tems me presse et le canot du cutter le *Clairvoyant* qui va partir <sup>e</sup>et qui emporte ma lettre me force de vous assurer au plus vite du respect et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine<sup>f</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes / respects et d'embrasser mes frères / pour moi<sup>g</sup>.

A bord du *Triomphant* en pleine mer ce 17<sup>bre</sup> 1781<sup>h</sup>. [*f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>*]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*22,7 cm, le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> est vierge ; papier blanc, filigrane n<sup>o</sup>7 ; la lettre a été pliée en deux et les bords rabattus pour former l'enveloppe qui a été cachetée de cire rouge, puis décachetée, le f<sup>o</sup>2v portant l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne de Mandat en / Son château de nully / Par barsuraube en champagne », barrée par un grand « 17 ». Les f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup> et f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> présentent des arabesques de fantaisie. Le f<sup>o</sup>2v présente également un compte en livres, sans que l'on sache à quoi il se rapporte : « 85<sup>+</sup> 10 [+]  
9 [=] 94<sup>+</sup> 10 [+]  
19 12 [=] 119 12 [+]  
11 19 [=] 125 11 [+]  
2 16 [=] 128 7.

a. Rayé « tems », écrit « vent » par-dessus ; b. Rayé « L'on », écrit « j'ai » par-dessus ; c. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; d. Mot illisible en-dessous de « vous » ; e. Mot rayé illisible, écrit « et qui » par-dessus ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; g. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné ; h. Date Ajoutée en-dessous de ce qui précède et soulignée.

NOTES :

<sup>2</sup> Guichen avait quitté Brest le 10 décembre comme l'indique le *Journal* d'Adrien Mandat. Voir annexe B.2.

## L36. A MME MANDAT – EN MER, FIN DECEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je vous écris bien à la hâte, attendu que le canot de la *Bretagne* qui est à notre bord va partir pour retourner à son bord. Presque tous les vaisseaux rentrent à Brest, étant la plupart désemparés par un coup de vent de S.O., et d'Ouest qui <sup>a</sup> a duré très longtems. Depuis notre départ, nous avons été le jouet des vents et des Anglois qui nous ont pris la queue de notre convoi ; le reste a été dispersé par le coup de vent et il ne nous en reste presque plus<sup>2</sup>. [*f°1r°*]  
Je vous donnerai de mes nouvelles bien au long et vous donnerai de bien grand détails sur toutes nos aventures<sup>3</sup>[*sic*] depuis notre départ de Brest lorsque je serai arrivé aux isles. Maintenant je ne puis, par des raisons que je vous expliquerai aussi à mon arrivée <sup>b</sup>aux isles, où je crois que nous allons aller avec les tristes débris de notre convoi et de notre escadre. M<sup>r</sup> de Guichen rentre<sup>4</sup> et c'est par lui que je vous écris. Je me porte à merveille et je n'ai pas seulement vomi une seule fois pendant le mauvais tems. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*22,7 cm, le f°2r° est resté vierge ; papier blanc, filigrane n°7 ; la lettre a été pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame la Baronnedemandat / En son chateau de nully / par barsuraube en champagne », barrée par un grand « 17 ». Adrien Mandat utilise le même cachet inhabituel que pour la lettre 37.

a. Rayé « nous » ; b. Mot illisible en dessous de « Aux » ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, soulignée par une arabesque ; d. Ajouté à gauche de la formule de politesse et souligné par une arabesque.

NOTES :

<sup>2</sup> L'escadre a connu un gros coup de vent le 25 et 26 décembre et dans le *Journal* tenu par Adrien Mandat à bord du *Triomphant*, il indique que le canot de la *Bretagne* est passé le 30 décembre à 3h du matin. La correspondance du ministre fait également écho à cet épisode météorologique : « Les vents violents, monsieur, qui règnent au Sud-ouest depuis plusieurs jours me faisant craindre que le convoi et l'armée fatigués par le mauvais temps, ne soient forcés de relâcher à Brest, j'ai pensé qu'il étoit à propos de vous faire connoître d'avance les intentions du Roi. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt Hector du 29 décembre 1781 », f°372r°)

<sup>3</sup> Cette lettre promise est en fait la suivante, écrite le même jour, et qui plus est les 2 en une demi-heure. Voir Annexe B.2.

<sup>4</sup> Il est intéressant qu'Adrien Mandat dissimule les vrais motifs de la séparation du convoi : à peine partis, l'escadre de Guichen et Vaudreuil va se faire attaquer dans les parages d'Ouessant par l'amiral anglais Kempenfeld et se faire prendre une partie du convoi destiné à de Grasse, l'autre partie étant dispersée. Vaudreuil continue sa route vers les Antilles, mais sans tout le secours prévu pour de Grasse, et Guichen rejoint Brest. Cependant le ministre lui ordonne de repartir aussitôt : « En supposant que M de Guichen fût obligé de rentrer à Brest, vous voudrez bien lui communiquer cette lettre. L'intention du Roi est qu'il appareille au premier bon vent, sans attendre de nouveaux ordres avec les bâtiments de convoi qu'il devra protéger ; vous y joindrez ceux qui n'ont pû sortir avec lui ou qui, depuis, ont gagné le port de Brest, ainsi que ceux nouvellement chargés qui se trouveront prêts à cette époque. » (SHMB, 1A27, « Lettre de Castries au Cdt Hector du 29 décembre 1781 », f°372r°) Mais comme le remarque Lacour-Gayet, « L'objet de la campagne était complètement manqué ; c'est à peine si deux vaisseaux de guerre et quelques bâtiments de transports purent arriver aux Antilles », quant à Guichen, il va retrouver en février 1782 l'amiral espagnol de Córdoba pour une « nouvelle promenade de l'armée combinée, aussi vaine que la précédente », *La Marine ...*, op. cit., p. 378.



ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat de Nully<sup>c</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes / respects et et d'embrasser mes frères / pour moi<sup>d</sup>. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

### L37. A MME MANDAT – EN MER, FIN DECEMBRE 1781<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

le canot étant encore à bord, je me dépêche de vous donner des détails<sup>2</sup>. 3 jours après notre départ de Brest<sup>a</sup>, M<sup>r</sup> de Vaudreuil ayant quitté l'armée avec son vaisseau pour aller scavoir des nouvelles de son convoi, aperçut dès le matin à la queue du convoi une division de vaisseaux de guerre qui chassoient sur l'armée ; il fit aussitôt signal de l'armée ennemie à M<sup>r</sup> de Guichen qui, se voyant<sup>b</sup> chassé par 17 bâtiments, fit aussitôt signal de se mettre en bataille ; les Anglois qui n'avoient parmi les 17 bâtiments que 12 vaisseaux de ligne, en voyant 19 en ligne, ne jugèrent [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] pas à propos de se battre ; ils revirèrent de bord, tinrent le vent<sup>c3</sup> et vinrent toutes voiles dehors donner dans la queue du convoi où leurs frégates amarinerent les bâtiments<sup>d4</sup>. M<sup>r</sup> de Guichen fit aussitôt signal de revirer de bord, de serrer le vent<sup>5</sup> et de chasser l'ennemi, mais l'ennemi nous gagna le vent<sup>6</sup> en peu de tems, de manière que nous ne pouvions l'attaquer. L'*Actif*, qui étoit à la queue du convoi, <sup>e</sup> manqua d'être coupé par l'armée ennemie, mais il passa heureusement de l'avant de plusieurs vaisseaux anglois, auxquels il

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*22,7 cm, le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> est resté vierge ; papier blanc, filigrane n<sup>o</sup>7 ; la lettre a été pliée en quatre et les bords rabattus pour former l'enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le baron de mandat / en son château denully / par bar Sur aube champagne », barrée par un grand « 17 » et souligné par une arabesque de fantaisie. Le cachet employé n'est pas le même que d'habitude, représentant une ancre entourée par un cordage : il est possible qu'Adrien Mandat n'ait pas pu cacheter sa lettre lui-même. Cela explique aussi peut-être la discordance entre le destinataire de la lettre et le destinataire de l'enveloppe : il est probable que cette lettre contenait la lettre 36 et une autre lettre destinée au père.

a. Ajouté « de Brest » au-dessus de la ligne ; b. Rayé mot illisible [pressé ?], écrit « chassé » par-dessus ; c. Ajouté « tinrent le vent » au-dessus de la ligne ; d. Ajouté « ouleursfrégates amarinerent les batiments » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « et qui » ; f. Rayé « fut Dematé deson grand mat » ; g. Ajouté « eut son grand mat d'hune endommagé » au-dessus du précédent ; h. Rayé mot illisible, écrit « Dispersé » au-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette lettre complète la précédente et reprend également les journées du mardi 11 au vendredi 14 du *Journal*, voir Annexe B.2. On notera que dans la lettre, Adrien Mandat conserve le style technique du journal de bord en ne prenant pas la peine de donner des explications : cela laisserait à penser qu'il s'agissait davantage d'une lettre destinée au père, comme le suggérait l'enveloppe. Néanmoins, la mise en récit, plus travaillée que dans le *Journal*, relève plutôt du style de la lettre. Sur la concurrence des genres, voir seconde partie, chapitres III et IV.

<sup>3</sup> Terme de marine, « être au plus près du vent ».

<sup>4</sup> Terme de marine, « envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un vaisseau pris. »

<sup>5</sup> Terme de marine, « s'approcher du vent », « prendre l'avantage du vent de côté, & bouliner & le plus qu'il est possible. »

<sup>6</sup> Terme de marine, équivalent à *dérober le vent*, « se dit d'un vaisseau qui étant au vent d'un autre empêche, par la grosseur ou l'étendue de ses voiles, que celui qui est sous le vent n'en reçoive dans les siennes. »

envoya plusieurs volées et dont il en reçut aussi plusieurs. Il <sup>f</sup> eut son grand mât d'hune endommagé<sup>g</sup> et il le changea le lendemain en présence de l'armée ennemie, devant laquelle nous restâmes en bataille pendant une nuit et deux jours, sans pouvoir les attaquer, attendu qu'ils avoient le vent. Ils s'enfuirent le 3<sup>e</sup> jour au soir ; nous, nous fîmes route apres leur départ et depuis ce jour, nous avons toujours essuyé des coups de vents qui nous ont <sup>h</sup>dispersé notre convoi et dématé nos vaisseaux. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

## 1782

### L38. A MME MANDAT – S<sup>T</sup> CHRISTOPHE, LE 14 FEVRIER 1782<sup>1</sup>

Ma chère Maman

je <sup>a</sup>m'empresse de vous écrire pour vous annoncer de bonnes nouvelles : nous venons de prendre S<sup>t</sup> Cristophe[sic] après un Siège de 22 jours<sup>2</sup>. Le *Triomphant* <sup>b</sup> et le *Brave* qui sont les

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,3\*22,7 ; papier blanc, filigrane n°7 ; la lettre a été pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant deux tampons « COL P » et « BREST » ainsi que l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne de mandat / enson chateau de nully / par barsuraube en champagne », barrée d'un « 21 ». Le grand cachet à l'ancre utilisé depuis plusieurs lettres est ici parfaitement identifiable.

a. Rayé plusieurs mots illisible, écrit « m'empressede » par-dessus ; b. Rayé mot illisible, écrit « et » par-dessus ; c. « vont » transformé en « Sont » ; d. « j » transformé en « 9 » ; e. Mot illisible en-dessous « Avant » et « Mardy » ; f. Rayé mot illisible [de ?], écrit « Anglaise » par-dessus ; g. Rayé mot illisible, écrit « anotre » par-dessus ; h. Rayé mot illisible, écrit « rencontré » par-dessus ; i. Rayé « on ne peu plus », écrit « toujours » par-dessus ; j. Rayé le « -le » de « nouvelle » ; k. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; l. Ajouté sur 3 ligne à la gauche de la formule de politesse et souligné d'un trait ; m. Ajouté en-deous de ce qui précède et souligné d'un trait ; n. Ajouté « a bord des vaisseaux » au-dessus de la ligne ; o. Rayé mot illisible, écrit « détails » par-dessus ; p. Rayé « j » écrit « choses par-dessus » ; q. le post-scriptum est souligné par une volute.

NOTES :

<sup>2</sup> Le marquis de Bouillé explique dans ses *Mémoires* que l'escadre de Grasse était revenue fort endommagée de sa campagne de Nouvelle Angleterre et que les îles française s ne pouvaient pas soutenir les besoins de l'escadre qui devait s'attaquer à la Jamaïque. De plus, Bouillé comme de Grasse ignoraient que le convoi de Guichen, qui devait leur apporter le ravitaillement nécessaire, était reparti à Brest : « je lui proposai d'aller attaquer cette isle où l'on nous assuroit même que nous trouverions des vivres, y étant arrivé depuis peu des bâtiments d'Angleterre qui en avoient portés. cette opération avoit, en outre, un autre but qui étoit, d'occuper les Anglois et d'empêcher leur escadre, qui feroit ses efforts pour garantir cette isle, d'aller au-devant du convoi et notre armée navale remplissoit le double objet de contribuer à la prise d'une colonie riche et importante et de faciliter au convoi considérable attendu de France l'entrée au Fort royal de la Martinique » (Bouillé, *op. cit.*, p. 241) Bouillé et de Grasse partent le 5 au soir avec 25 vaisseaux de ligne et de quelques bâtiments légers, transportant 1500 hommes. L'île se rend aussitôt sans combattre le 11 janvier, mais la garde anglaise, de 760 hommes, enfermée dans la forteresse de Brimstone Hill fait de la résistance pendant plusieurs semaines, jusqu'à la capitulation le 13 février, au bout de 28 jours. De Grasse partit alors devant Nieves bloquer l'escadre de l'amiral Hood, mais « M. deGrasse, mouillé à Nieves avec 30 vaisseaux de ligne pour y faire des vivres qu'il avoit reçus de la Martinique, laissa sortir l'amiral Hood la nuit du 16 au 17 et on ne fut instruit de la disparition de l'escadre anglaise que parce qu'on ne la vit plus au mouillage le lendemain matin, aucune précaution n'ayant été prise pour le savoir » (Bouillé, *op. cit.*, p. 276) La nouvelle apparait l'édition du 6 avril 1782 du *Journal politique de Bruxelles*, p. 20-29, puis dans l'édition du 13 avril, p. 81-83.

2 seuls vaisseaux qui soient venus ici de l'escadre de M<sup>f</sup> de Guichen <sup>c</sup>sont arrivés ici <sup>d</sup>9 jours avant la prise de cette belle isle qui a capitulé <sup>e</sup>avant-hier <sup>e</sup>mardy gras<sup>3</sup>, (comme vous voyez il n'est pas mauvais.) [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] L'Escadre <sup>f</sup>angloise étoit dans la rade et avoit essayé de mettre 1200 hommes à terre qui ont été repoussé[sic] avec perte de 200 hommes ; nous bloquons maintenant l'escadre angloise dans la rade, ils sont 22 et nous 30. Dans notre traversée qui a été très courte, nous avons pris un bâtiment anglois doublé en cuivre<sup>4</sup>. <sup>g</sup>A notre arrivée à la Martinique, on nous dit que M<sup>f</sup> de Grasse étoit à S<sup>t</sup> Critstophes où nous avons été l'y trouver ; en y venant, nous avons <sup>h</sup>rencontré deux frégates angloises que nous avons combattu[sic] et qui nous ont échappé, étant sous Antigue<sup>5</sup> où nous n'avons pu les poursuivre. Je me porte très bien et suis <sup>i</sup>toujours charmé de mon <sup>j</sup>nouvel état. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>k</sup>

En rade de S<sup>t</sup> Cristophe / à bord du *Triomphant* / ce 14 février 1781<sup>l6</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes respects<sup>m</sup>. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

Un moment de repi[sic] me permet de vous dire que nous ne scavons pas encore à bord des vaisseaux<sup>n</sup> les articles de la capitulation<sup>7</sup> ; cette prise fait beaucoup d'honneur a M<sup>f</sup> de Bouillé<sup>8</sup>

---

<sup>3</sup> La syntaxe un peu complexe de la phrase, laisse entendre que l'escadre de Vaudreuil est arrivée aux Antilles le 4 février, mais à en croire le *Journal* d'Adrien Mandat, l'escadre atteint la Martinique le 30 janvier au soir et a un premier contact avec des bâtiments le lendemain. Il est donc possible qu'Adrien Mandat ait envoyé une lettre à ce moment-là, mais elle a sans doute été perdue, car il est étrange qu'Adrien Mandat ne parle pas de la traversée de Brest aux Antilles. Du 1<sup>er</sup> février au 14 février, l'escadre de Vaudreuil évolue entre la Guadeloupe, Saint-Christophe, Montserrat et Nieves pour soutenir l'action de Grasse en chassant les vaisseaux anglais. Adrien Mandat indique à la section « du Mardy 12 au Mercredi 13 » qu'un bateau leur annonce que de Grasse a fait capituler Saint-Christophe. Deux jours plus tard, Adrien Mandat signale que tout le monde est descendu à terre sur l'île de Nieves, ce qui lui a permis de poster sa lettre.

<sup>4</sup> Voir *Journal*, « du Mercredi 16 au Jeudi 17 [janvier] » : « A Midy les vents étoient dela partie del'est bon frais, à 3 heures apres Midy nous avons euConnoiSsance d'unBatiment del'avant à Nous faisant la mêmeRoute, nous lui avons donné Chasse, et à 6 heures ½ nous étions par Son travers Cétoit unelettre de marque Angloise de 14 Canons venant de Liverpool et allant à la Côte de Guinée Elle avoit 45 hommes d'Equipage, on S'amarina etle Général endonna leCommandement à un officier auxiliaire. »

<sup>5</sup> Voir *Journal*, « duSamedy 2 au Dimanche 3 » : « le matin Sur les 4 heures nous avons euConnoiSsance dela pointe du Nord d'antigue à 6 heures nous eumes Connoissance dedeux Batiments que nous Crumes être Ennemis & àqui nous donnames ChaSse, nous les Gagnions Considérablement, notre pilote nous assura que Si Elles Reviroient pour Entrer àSt.Jean Elles Se Jetteroient àlaCote, nous fumes très Etonnés quelques tems après deles voir Revirer debord Elles nous paSserent abord opposé l'une d'Elle passa près dela Néréide qui lui Envoÿa toute SaBordée & qui lui tua quelques hommes comme nous l'avons appris, depuis, Elles passerent à Grande portée duCanondu Triomphant qui leur tira uneou deux Bordées qui neles Endommagerent Nullement. »

<sup>6</sup> L'encre devenant plus claire à mesure qu'Adrien Mandat écrit la date, le 1781 est en fait un 1782 : les événements racontés dans la lettre ne pouvant laisser croire à une autre datation.

<sup>7</sup> « Nous convinmes par la capitulation que les habitants ne seroient point molestés, qu'ils fourniroient tout ce qui seroit nécessaire pour l'armée, en payant, d'après un tarif convenu, les journées de nègres, les vivres et les bestiaux, qu'on ne troubleroit les habitans ni dans l'exécution de leurs loix et de leur police ni dans celle de leur religion et que la discipline seroit exactement observée, qu'on livreroit tous les effets, marchandises, vivres, denrées et magasins appartenant au roi d'Angleterre et que tous les vaisseaux marchands anglois, au nombre de 20 à 25, qui étoient en rade, appartiendroient à l'armée, que, d'ailleurs, toutes les batteries de la côte, excepté

et à M<sup>f</sup> de Grasse. Je me porte à merveille et vous donnerai amplement des °détails à la première occasion. Je fais un journal bien exact de toutce qui se passe dans ce pays-ci et je vous l'enverrai<sup>9</sup>. La précipitation avec laquelle je suis obligé de vous écrire m'empêche de vous en dire davantage, mille <sup>p</sup>choses tendres à mes frères sœurs<sup>q</sup> [*f°2r°*]

---

celles qui étoient dans la dépendance de Brimstone Hill, telle que celles du fort Saint Charles et de Sandy Point, seroient remises aux troupes françoises. » (Bouillé, *op. cit.*, p. 245) Le règlement de la capitulation parait intégralement dans l'édition du 6 avril citée à la note 2.

<sup>8</sup> François Claude Amour du Chariol, marquis de Bouillé (1739-1800), gouverneur général des colonies françoises des îles du Vent de juillet 1777 à avril 1783 et mémorialiste.

<sup>9</sup> Comme dans la lettre n°23, Adrien Mandat promet de tenir un journal pour sa mère ; cependant, la première fois, il précisait qu'il ôterait tous les termes techniques afin que sa mère ne s'ennuie pas. Ici, il promet l'exactitude, sans pour autant définir ce qu'il entend par « exact » : on peut se demander si le journal de la première campagne à bord du *Fendant* n'aurait pas trop été édulcoré au goût de la mère d'Adrien Mandat.

## L39. A MME MANDAT – MARTINIQUE, LE 3 MARS 1782<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

vous devez avoir reçu par l'*Aigrette*<sup>2</sup> les 2 mots que je vous écrivois ; le canot qui débordait ne me laissa pas le tems de vous en dire davantage. Je comptois bien quelques jours après vous donner <sup>a</sup>de plus grands détails mais, l'escadre <sup>b</sup>angloise s'étant échappée pendant la nuit et M<sup>r</sup> de Grasse ayant été <sup>c</sup> mouiller à la Basse-Terre, il nous envoya le *Brave* et nous croiser entre la Guadeloupe et Monsarat. De manière que deux ou trois jours après, lorsque nous le rejoignîmes à S<sup>t</sup> Cristophe l'*Aigrette* étoit partie. [*f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>*] Depuis notre séparation de M<sup>r</sup> de Guichen jusqu'à la Martinique, nous nous sommes emparé[*sic*] d'un corsaire de Liverpool de 14 canons, doublé en cuivre et marchant très bien. A notre arrivée à la Martinique, nous apprîmes que M<sup>r</sup> de Grasse étoit à S<sup>t</sup> Cristophe et nous appareillâmes le surlendemain pour aller <sup>d</sup>le joindre ; 2 jours après notre départ [*en marge* : nous ne sommes venu[*sic*] de France que 2 vaisso[*sic*] le *Brave* et nous] étant de quart à 5 heures du matin<sup>e</sup> et très près d'Antigue, <sup>f</sup>j'aperçus deux bâtimens sous le vent à nous. Je courus en avertir aussitôt le général qui les chassa avec le *Brave* et la *Néréide* que nous avions <sup>g</sup>trouvé à la Martinique. Comme nous marchons très bien, nous les Eûmes bientôt joints. C'étoit 2 frégates angloises que nous combatimes pendant quelque tems mais qui, malgré notre feu, entrèrent à Antigue. Nous joignîmes M<sup>r</sup> de Grasse dans l'après diné[*sic*] ; nous avons appris depuis que ces deux frégates <sup>h</sup>avaient eu 4 hommes de tués. Vous <sup>i</sup>avez eu sans doute les détails du siège par

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,9\*23,8 cm ; papier blanc, filigrane les lettres « F GOD / FIN DANGOUMOIS » ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame labaronne demandat enson / chateau denully / par barSur aube / Champagne », barrée par un grand « 21 ». Adrien Mandat réutilise à nouveau son cachet personnel avec le petit blason.

a. « q » transformé en « d » ; b. Rayé « s » de « angloises » ; c. Rayé « prendre le » ; d. « re » transformé en « le » ; e. Ajouté « a 5 heures du matin » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « n' », écrit « j'aperçus » par-dessus ; g. Début de mot illisible en dessous ; h. Rayé deux mots illisibles, écrit « avoient eu4 » par-dessus ; i. Rayé deux mots illisibles, écrit « avez eu » par-dessus ; j. Rayé mot illisible, écrit « venons » par-dessus ; k. Ajouté « et frégates » au-dessus de la ligne. ; l. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; m. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait ; n. Ajouté en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; o. Ajouté en dessous de ce qui précède en utilisant toute la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> La frégate l'*Aigrette* ramenait, outre la lettre d'Adrien Mandat qui précède, « M. le Chevalier de Marigny, Capitaine du vaisseau l'*Ardent*, M. le Marquis de Livarot, Colonel du régiment d'Armagnac & M. le Chevalier de Mirabeau, expédiés le 20 du même mois, avec les dépêches des Généraux » ; « arrivés le 21 Mars à Brest, [...] ils ont pris sur-le-champ la poste pour Versailles, où ils arrivèrent le 27 à une heure & demie après-midi. » (*JPB du 06/04/1782*, p. 21) et « encore MM. de Monteil, Destouches, Chefs-d'escadre, & M. de Bricqueville, Capitaine de vaisseau, qui ont eu la permission de revenir en Europe, à cause du dépérissement de leur santé. » (*JPB du 13/04/1782*, p. 85)

l'*Aigrette*<sup>3</sup>. Aussitôt après notre arrivée, M<sup>r</sup> de Vaudreuil prit le commandement de l'escadre légère et le lendemain nous allâmes avec notre fidel compagnon le *Brave* reconnoître l'ambossage[*sic*] de l'armée anglaise à portée de canon. Le capitaine de pavillon de l'amiral Hood<sup>4</sup>, qui vint quelques tems après en parlementaire à bord de la *Ville de Paris* demander à M<sup>r</sup> de Grasse la permission de faire porter ses blessés à Antigue, [*f°1v°*] lui dit que le général anglois nous ayant reconnu pour de nouveaux arrivés curieux de leur position, il avait voulu nous la laisser considérer à loisir<sup>5</sup>. Nous croisâmes depuis ce moment pendant 10 à 11 jours avec l'escadre légère au vent de l'armée ; enfin le jour du mardy gras, nous appercûmes[*sic*] le pavillon blanc sur le fort, ce qui nous fit un plaisir extrême l'isle de de S<sup>t</sup> Cristophe est charmante, nous sommes arrivés ici le 26 et nous allons y rester encore quelque tems pour prendre des vivres<sup>6</sup>, afin d'aller joindre nos amis les Espagnols qui sont arrivés à Monte Christo dans l'isle de S<sup>t</sup> Domingue avec 12 vaisseaux et 8000 mille hommes, et qui nous attendent pour faire avec eux le siège de la Jamaïque. Ils doivent avoir reçu un renfort de 4 vaisseaux et 4000 hommes que nous avons rencontré venant d'Espagne<sup>7</sup>. Nous attendons tous les jours notre convoi ; l'espoir de recevoir par lui de vos nouvelles me le fait désirer davantage. Nous venons ne nous emparer de l'isle de Monsarat qui n'a pas fait de résistance. Nous croyons que Rodney est arrivé ; l'escadre anglaise a passé hier au nombre de 40 vaisseaux et frégates devant la rade<sup>8</sup>. Je me porte supérieurement et suis avec respect et

<sup>3</sup> Depuis le début du f°1v°, Adrien Mandat reprend des événements déjà racontés dans la lettre précédente mais sur un mode plus personnel, puisqu'il se met en scène, d'autant plus que les nouvelles apportées par les officiers revenant sur l'*Aigrette* paraîtront dans la presse et feront concurrence à son récit.

<sup>4</sup> Samuel Hood (1724-1816), entre dans la Royal Navy en 1741, y sert comme aspirant en compagnie de Rodney sur le *HMS Ludlow* ; après de brillants services lors de la guerre de Sept ans, il est nommé à terre comme commissaire des entrepôts de Portsmouth et gouverneur de l'Académie navale, ce qui aurait pu mettre fin à sa carrière. En 1780, fait *Rear-admiral*, il part soutenir Rodney aux Antilles puis, après le retour de celui-ci en Angleterre, il passe sous les ordres de Graves.

<sup>5</sup> L'anecdote est racontée dans la presse : « Le Marquis de Vaudreuil, commandant le *Triomphant*, étant arrivé le 30 Janvier, à la Martinique, d'où il a été rejoindre le Comte de Grasse à Saint-Christophe, désira connoître par lui-même la situation des Anglois ; il fit pour cela prolonger leurs lignes à deux tiers de portée de canon. Dès que les Capitaines Anglois l'eurent apperçu, ils demandèrent à tirer dessus, mais l'Amiral ayant reconnu que c'étoit le *Triomphant*, commandé par M. le Marquis de Vaudreuil, & que le motif de cette visite ne pouvoit avoir d'autre objet que de bien voir leur position, défendit de faire feu sur ce brave Officier. » (*JPB du 01/04/1782*, « De Paris, le 9 avril », p. 83) Bouillé donne une version différente de cette visite de parlementaire qui semble avoir eu lieu le 5 février et où il n'est pas fait mention de Vaudreuil : il s'agissait pour lui d'une tentative d'espionnage par le capitaine Inglefield ; voir *Mémoires, op. cit.*, p. 272.

<sup>6</sup> La syntaxe laisserait croire que Saint-Christophe est le référent de « ici », mais l'escadre navale avait rejoint la Martinique le 24 février en laissant Saint-Christophe sous le commandement du comte de Dillon.

<sup>7</sup> Adrien Mandat donne à peu près les bons chiffres. « Un aviso de expédié de Saint-Domingue nous apprit que M. de Solano, avec 13 vaisseaux, et M. de Galvez, avec 10000 Espagnols étoit arrivé dans cette isle pour nous y attendre et se réunir à nos forces de terre et de mer. » (Bouillé, *op. cit.*, p. 281)

<sup>8</sup> « On assure que l'on a reçu dans cette isle [la Jamaïque] la nouvelle de l'arrivée de l'Amiral Rodney & de sa jonction avec l'Amiral Hood à la Barbade ; on dit même que plusieurs de nos Négocians ont porté cette nouvelle à M. Stephen, & on fixe au 28 Février, la date de l'arrivée de Rodney ; on n'ajoute pas à cela des détails qui puissent nous rassurer pleinement ; car on prétend que parmi ses vaisseaux, donc on ne dit pas le nombre, il y en a 6 de démâtés. Il faut chercher à les réparer avant de rien tenter ; on fait que ceux de l'Amiral Hood ont aussi

attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine<sup>1</sup>

A bord du *Triomphant* ce 3 mars / 1782<sup>m</sup>.

Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et / d'embrasser mes frères et sœurs pour moi<sup>n</sup>.

Je vous prie d'assurer ma Bonne Maman de mes respects lorsque vous lui écrirez et de faire mes compliments à m<sup>r</sup> l'Abbé et à m<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>o</sup> [*f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>*]

---

beaucoup souffert, & qu'ils demandent des travaux considérables rendus difficiles par le défaut des matériaux nécessaires. Il résulte de tout cela que nous avons beaucoup de vaisseaux dans ces mers, mais point d'Escadre en état d'agir contre les forces supérieures de nos ennemis. » (*JPB du 20/04/1782*, « De Londres, le 9 avril », p. 110-111) L'édition donne une autre date, le 22 février. L'état déplorable de l'escadre anglaise explique leur tentative ratée de prendre le convoi envoyé de France pour de Grasse et leur station face à la Martinique vis-à-vis de l'escadre française. Bouillé, pour cette période, écrit : « L'amiral Rodney arriva dans les premiers jours de mars avec 15 vaisseaux de ligne et il fit sa jonction à la Barbade avec l'escadre de l'amiral Hood. L'armée navale d'Angleterre étoit composée de 37 vaisseaux de ligne, dont 5 à trois ponts, non compris deux vaisseaux de 50 canons, et un grand nombre de frégates. Nous attendions à tout moment notre convoi qui fut signalé, le 19 au soir, au vent de la Martinique [...] L'amiral Rodney vint bientôt mouiller à Sainte-Lucie après avoir croisé avec une partie de son armée au vent de la Martinique pour intercepter notre convoi. » (Bouillé, *op. cit.*, p. 281)

## L40. A M. MANDAT – FORT ROYAL A LA MARTINIQUE, LE 23 MARS

1782<sup>1</sup>

Mon cher Papa<sup>a</sup>,

la frégate la *Concorde* partant pour reconduire M<sup>r</sup> de Baras en France, je profite de cette occasion pour vous donner de mes nouvelles. Je me porte supérieurement et m'amuse beaucoup dans ce pays-ci. Depuis notre arrivée de S<sup>t</sup> Cristophe, nous avons toujours été dans les bals et dans les fêtes à l'occasion de la naissance de M<sup>r</sup> le Dauphin<sup>b2</sup>. Notre convoi vient d'arriver très heureusement escorté par la *Couronne*, le *Magnifique* et le *Dauphin Royal*, il a<sup>c</sup> bien manqué d'être pris par l'armée anglaise qui croisoit au vent de l'isle<sup>3</sup>. [f°1r<sup>o</sup>] <sup>d</sup>Je croyois recevoir de vos nouvelles, j'ai été au désespoir de n'en recevoir aucune, aussi je vais écrire à Henry de la bonne ancre<sup>4</sup>[sic], car un de mes camarades m'a dit avoir vu à la poste 5 ou 6 lettres à mon adresse dont il ne s'est pas chargé, croyant qu'Henry la mettroit <sup>e</sup>à bord de la

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18\*23,8 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « L COD / FIN DANGOUMOIS » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon « COLONIE PAR / ROCHEFORT » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le baron de Mandat enson / chateau de nully / par barsur aube / en Champagne », barrée par un « 21 ».

a. Rayé « ma chère », écrit « Mon cher » par-dessus ; b. Ajouté « al'occasion dela naissance de mr leDauphin » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « j'ai », Écrit « jE » par-dessus ; e. Rayé « alap », écrit « abord » par-dessus ; f. Rayé « a toulon » ; g. Ajouté « et aBrest » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « ala martinique ou » en marge devant « a S<sup>t</sup> Domingue » ; i. Ajouté « comme il vous plaira » dans la marge en-dessous de la ligne ; j. Rayé « partoul », écrit « parMarseille » par-dessus ; k. « 59 » transformé en « 39 » ; l. Rayé « ici » ; m. Ajouté « encore » au-dessus de la ligne ; n. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, soulignées d'un trait ; o. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse sur deux ligne et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> La *Concorde*, partie de la Martinique le 27 mars, arrive en France le 24 avril. La presse signale ces fêtes, célébrées avec un peu de retard pour ce qui est de la naissance du Dauphin : « Il y avoit eu des fêtes à la Martinique après le retour de l'expédition de Saint-Christophe, l'une donnée par la Colonie à M. de Bouillé, & l'autre par ce Général à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. On invita à ces dernières réjouissances les principaux Officiers de l'armée & de la flotte Anglaise, en rade à Sainte-Lucie ; un seul se rendit à cette invitation. » (*JPB du 11/05/1782*, « De Paris, le 7 mai », p. 77-78). Bouillé ne prend pas la peine de mentionner ces fêtes dans ses *Mémoires*.

<sup>3</sup> Il s'agit du convoi de M. de Mithon qui arrive avec un convoi de secours pour remplacer celui que Guichen n'avait pu apporter en janvier. Son arrivée est annoncée dans la presse : « La nouvelle la plus intéressante pour nous dans ce moment ; & que nous attendions avec impatience, est celle de l'arrivée de M. de Mithon, avec ses trois beaux vaisseaux & les troupes qu'il conduit. Tous nos convois, depuis le commencement de la guerre, ont atterri aux Isles du Vent sans être inquiétés, & nous avons appris que celui-ci est arrivé heureusement à la Martinique, où notre escadre se trouve renforcée, & où de nouvelles troupes augmentent l'armée destinée aux opérations de terre qu'on peut tenter encore avec succès. » (*JPB du 04/05/1782*, « De Paris, le 30 avril », p. 24) Adrien Mandat mentionne cet événement dans le *Journal de la campagne du Triomphant* : « Le 20 mars Le Convoi Escorté parlaCouronne le Dauphin Royal, le Magnifique Et trois frégates Mouilla dans la même Rade leConvoi Étoit de 45 voiles & Chargé deMunitions de toute Espèces pour L'armée », voir Annexe B.2.

<sup>4</sup> « Ecrire de la bonne encre », expression qui signifie familièrement user de « termes forts et pressants, et même menaçants ». L'emploi de cette expression est ici particulièrement savoureuse puisqu'elle concerne l'activité épistolaire d'Adrien Mandat qui a été contrariée par la négligence d'Henry et on notera également la confusion entre les homonymes ancre/encre : faute d'orthographe ou acte manqué ?



*Couronne* ; je vous prie de m'écrire le plutôt que vous pourrez[*sic*] et de m'adresser mes lettres à Bordeaux, <sup>f</sup> à L'orient et à Brest<sup>g</sup>. Voilà comment il faudra m'adresser à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> à bord du *Triomphant* dans l'escadre de M<sup>r</sup> de Grasse à la Martinique ou<sup>h</sup> à S<sup>t</sup> Domingue, comme il vous plaira<sup>i</sup>, par Brest ou par Bordeaux <sup>j</sup>ou par Marseille, car il part souvent des bâtiments de ce dernier port<sup>5</sup>. Il y a <sup>k</sup>39 vaisseaux anglois à S<sup>te</sup> Lucie, nous Sommes ici 34, <sup>l</sup> lorsque nous serons joints aux Espagnols, nous Serons 50 et 2 petits vaisseaux de 50 canons qui ne se mettent pas en ligne. Je crois que l'expédition de la Jamaïque est manquée pour cette année, à cause de l'hivernage qui approche et des maladies qui règnent dans cette saison dans cette [*l'v*°] isle ; nous irons peut-être en attendant le mois d'octobre à la Nouvelle Angleterre attaquer Neuyork[*sic*] ou Charlestoun[*sic*] ou Savannah. Nous ne Scavons pas encore<sup>m</sup> quand nous partirons, il y a apparence que nous ne tarderons pas ; nous irons à S<sup>t</sup> Domingue joindre les Espagnols d'où nous partirons pour nos expéditions<sup>6</sup>. Nous sommes dans ces mers pour j'usqu'à la fin de la guerre, notre vaisseau malgré les coups de vent qu'il a essuyé ne fait pas un pouce d'eau. Je vous prie de me garder les gazettes et les journaux que vous aurez reçu pendant la campagne, afin que je voye si ils ont di[*sic*] vrai à mon retour<sup>7</sup>. J'ai voulu ramasser des coquillages dans ce pays-ci, mais je n'en ai gueres trouvé de jolis<sup>8</sup>. J'espère que tous mes frères et sœurs se portent bien. Je vous prie d'assurer Maman de mes respects et d'embrasser toute la famille pour moi. Vous Scavez sûrement la prise de Damerari par M<sup>r</sup> de Kersaint<sup>9</sup> :

---

<sup>5</sup> Comme nous l'avons écrit en introduction, cette demande ne peut qu'alourdir le budget des correspondants d'Adrien Mandat, mais le désir d'avoir des lettres est plus fort que ces considérations financières.

<sup>6</sup> L'édition du 11 Mai 1782 publie une lettre de Barras et propose un résumé de plusieurs lettres venues sur la *Concorde* et écrites en même temps que celle d'Adrien Mandat : « L'Amiral Rodney avoir 39 vaisseaux aux Antilles ; notre armée étoit de 34 depuis l'arrivée de M. Mithon, & de 35 si l'on compte l'*Expériment*. Elle ne devoit pas tarder à faire voile pour Saint-Domingue ; & si en effet la Jamaïque est l'expédition qu'on a en vue, & qu'on pense y descendre avant le 15 ou le 20 Avril, cette Isle peut être soumise avant les grandes chaleurs. Les Marins prétendent qu'il est bien difficile à l'Amiral Rodney d'empêcher la descente des troupes, parce qu'elle peut s'effectuer dans differens endroits au Nord & à l'Est ; il en est de même de toute autre Isle que le projet seroit d'attaquer. L'activité de M. le Marquis de Bouillé & de D. Bernard Galvez donne les plus grandes espérances. — Les Anglois qui manquoient de beaucoup de choses à Sainte-Lucie, leurs équipages ayant été à la demi-ration pendant 15 jours, reçurent un convoi quelques jours avant le nôtre, ce qui mit Rodney en état de sortir. Ce convoi ne peut être que celui de la *Princesse-Caroline*, qui fut dispersé au sortir de la Manche, & qui est arrivé sans escorte. » (*JPB du 11/05/1782*, « De Paris, le 7 mai », p. 78. Quoi qu'il en soit, les diverses éditions du mois de mai sont globalement optimistes sur la tournure des événements, sans toutefois envisager, comme le fait Adrien Mandat, la fin de la guerre.

<sup>7</sup> Sur la concurrence et la complémentarité de la lettre et du journal, seconde partie, chapitre III, p. 393-417.

<sup>8</sup> Réflexion étonnante vu la diversité des variétés de coquillage des mers des Caraïbes... On trouve encore ici une trace de l'esprit de collection d'Adrien Mandat ; à ce sujet, voir première partie, chapitre III, p. p.205-208.

<sup>9</sup> Armand-Guy-Simon de Coëtnempren (1742-1793), comte de Kersaint, fils de Guy-François qui mourut en 1759 à la bataille des Cardinaux et père de Claire de Duras, écrivain et amie de Chateaubriand. Du 1<sup>er</sup> au 8 février, il reprend, sur les côtes de la Guyane, les anciens comptoirs hollandais qui avaient été pris par les Anglais, à savoir Demerari [actuelle Demerara], Essequibo et Berbice. La nouvelle paraît début mars en France : « Le bruit se répand que la petite escadrille de M. de Kersaint qui monte l'*Iphigénie*, après s'être arrêtée fort peu de tems sur les côtes d'Afrique, a fait voile pour Essequibo & Demerari, & que ces colonies ont été reprises sans coup férir, les Anglois n'ayant pas jugé à propos de faire aucune résistance. On ajoute que si M. de Kersaint eût pu arriver 15 jours plutôt, il se seroit emparé de 20 ou 25 bâtimens chargés des productions de ces colonies, &

c'est une superbe conquête qui ne nous a pas coûté beaucoup de monde ; M<sup>r</sup> de Kersaint y a pris 2 frégates, un cutter et beaucoup d'autres petits bâtiments, le cutter et des frégates sont entrées hier ici. M<sup>r</sup> de Baras partant pour France, nous commandons l'avant-garde. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde marine<sup>n</sup>.

A bord du *Triomphant*, en rade du Fort Royal / le 23 mars 1782°. [f°2r°]

---

qui ont eu le bonheur d'échapper, sans être instruits du danger qu'ils couroient. » (*JPB 02/03/1782*, « De Paris, le 26 février », p. 28) Le récit complet paraît plus tard à la mi-avril : « Un navire marchand parti le 1<sup>er</sup> mars de la Martinique & le 5 de la Guadeloupe, arrivé à Nantes après une courte & heureuse traversée, a apporté une Gazette de la première de ces Isles, dans laquelle on lit les détails suivans sur l'expédition de M. de Kersaint. 'Nous venons d'apprendre que le Comte de Kersaint, expédié de France pour aller prendre sur les Anglois les Colonies de Demerary & d'Essequibo, arriva le 10 Janvier de Cayenne. Le 24, il mouilla dans la rivière de Surinam, & en partit le 25 avec deux frégates, l'*Iphigénie* & l'*Aimable*, un brigantin, un cutter & une bombarde, & deux navires de transport, à bord desquels étoient 300 hommes de la Légion de Lauzun, 80 pris à Cayenne, 20 canoniers, deux Ingénieurs & 200 soldats de marine. M. de Kersaint a essuyé beaucoup de mauvais tems dans sa traversée à Cayenne, & perdu sur le cap Finistere un gros transport chargé de provisions pour Cayenne, où il a laissé la flûte la *Négresse*. Deux ou trois jours avant qu'on eût ces premiers détails, le bruit avoit couru que l'*Iphigénie* avoit péri corps & biens sur la barre du Sénégal ; mais on avoit pris le change, c'est la frégate corsaire l'*Officieuse*, commandée par M. Deslandes & armée à Nantes, qui, chassée par un navire ennemi, le *Léandre* de 50 canons, s'échoua en voulant passer la barre ; l'équipage a été sauvé. Cette frégate avoit fait roue avec la flotille de M. de Kersaint jusqu'au moment où il lui fallut aborder la côte d'Afrique, d'où M. de Kersaint alloit s'éloigner pour continuer sa route vers Cayenne. C'est le 17 février qu'une goelette expédiée par cet Officier, est venue nous annoncer son arrivée prochaine & celle de sa flotille. Il revient après avoir repris sur les Anglois, les Berbices & les colonies de Demerary & d'Essequibo. Il s'est emparé en même tems du *Renown*, frégate à deux batteries, mais ne portant que 22 canons, de la *Barboude* de 18, de deux autres corvettes, deux cutters & une goelette, la même qu'il a expédiée ici. Il a trouvé outre cela onze navires marchands prêts à appareiller & chargés des productions de ces Colonies' », (*JPB du 20/04/1782*, « De Paris, le 16 avril », p. 126-127) Bouillé parle également de cette prise dans ses *Mémoires* et souligne la richesse de ces îles qui « forment un revenu de près de 15 millions tournois. » (*op. cit.*, p. 279)

## L41. A MME MANDAT – CAP FRANCOIS A SAINT-DOMINGUE, LE 22

AVRIL 1782<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je m'empresse de vous donner de mes nouvelles. Je me porte supérieurement, j'espère vous écrire plus au long par la première occasion ; des raisons que je ne puis vous expliquer m'empêchent de vous en dire davantage<sup>2</sup>. Je vous dirai que, dans ce pays-ci, je vous retrouve des parens et des successions : un m<sup>r</sup> d'Attel<sup>3</sup>, capitaine au régiment de Touraine se trouve être notre parent par les Petits[sic] Delavaulx ; sa grande-mère<sup>4</sup> étoit de cette famille et voici [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] comment un Lavaulx, qui s'étoit dépaysé et qui avoit été en Lorraine, y avoit Epousé une dame dont il avoit eu une fille, la mère de ce m<sup>r</sup> d'Attel. Pour posséder des biens nobles en Lorraine, ce Lavaulx avoit été obligé de faire preuve de noblesse et avoit fait venir pour cela de Champagne tous les titres nécessaires qui sont restés à ce qu'il m'a dit en Lorraine dans sa terre où il a un frère, à qui il m'a dit qu'il alloit écrire pour lui dire de vous envoyer[sic] tous les titres <sup>a</sup> qui ne lui servent à rien et qui pourront vous être très utiles. Il m'a dit et c'est ce qu'il y a de meilleur, qu'il ne croioit[sic] pas avoir d'autres héritiers que les

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18\*22,5 cm ; papier blanc ; lettre pliée en quatre et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon « COL PAR / BREST » et l'adresse : « Madame la Baronne de Mandat en Son château/De nully/par bar Sur aube en champagne », barrée par un « 21 » et soulignée d'une arabesque.

a. Rayé « concernants » ; b. Début de mot illisible en-dessous de « jevous » ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, soulignées d'une arabesque ; d. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Le combat des Saintes a eu lieu le 12 avril 1782. L'amiral de Grasse ayant été pris, Vaudreuil prend le commandement de l'escadre et se réfugie à Saint-Domingue en attendant des nouvelles de l'escadre de Bougainville, partie vers les côtes du Brésil après la bataille. Adrien Mandat raconte ce combat dans la lettre suivante, mais elle est destinée à son père : a-t-il reçu entre-temps l'autorisation de ses supérieurs d'en parler ? Ou choisit-il délibérément un thème parfaitement anodin pour préserver sa mère et réserver le récit de bataille à son père ?

<sup>3</sup> Claude Benoît d'Attel (1746-1816), élève dans le Corps Royal en 1762, volontaire au régiment Royal Deux-Ponts Infanterie en 1765, volontaire puis fourrier dans la Légion de Saint-Domingue en 1766, quartier-maître en 1769, sous-aide-major en 1771, sous-aide-major du régiment de Port-au-Prince en 1772, puis capitaine en 1776, chevalier de Saint-Louis en 1790. Voir FR/ANOM/COL/D2C/95, p. 15, 28 et 62, ainsi que FR/ANOM/COL/D2C/96/f<sup>o</sup>31v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Le récit généalogique n'est pas très clair, mais il n'y a aucun d'Attel ou d'Athel dans la généalogie des Petit de Lavaux. En revanche, Pierre d'Attel de Luttange (1666-1726) épouse une Claude/Claudine Petit de Lavaux (1667-1737), dont il a un fils, François (1700-1770), père du précédent, et une fille, Elisabeth qui épouse Charles Michel Senocq en 1715, couple sans descendance. Il n'est pas possible de rattacher Claudine/Claude Petit de Lavaux directement à la famille de la mère d'Adrien Mandat. En 1782, Claude Benoît et son frère Louis-Alexandre (1745-1819) sont effectivement garçons, mais les deux vont se marier, le premier en 1794 et le second 1785, ce qui explique pourquoi il n'y aura jamais d'héritage d'Attel. Sans se lancer dans des interprétations psychanalytiques échevelées, il est curieux de voir que, ne pouvant dire qu'il aurait pu mourir aux Saintes quelques jours plus tôt, Adrien Mandat imagine la mort d'un autre, d'un double, comme lui « garçon sans enfant », mais cette mort est transformée en événement positif puisque l'héritage remplace le deuil.

Lavaulx si lui et ses deux frères qui sont garçons mouroient sans enfans[*sic*] ; vous  
conviendrez que vous êtes bien heureuse d'avoir un fils qui vous trouve ainsi des successions.  
Quand vous m'écrirez, [*fv*] adressez-moi mes lettres à bord du *Triomphant* en rade du Cap  
François dans l'isle de S<sup>t</sup> Domingue ; assurez, <sup>b</sup>je vous prie Papa de mes respects et embrassez  
mes frères et sœurs pour moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,  
ma chère Maman,  
votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat de Nully / garde marine<sup>c</sup>  
A bord du *Triomphant* le 22 avril / 1782<sup>d</sup>. [*2r*]

## L42. A M. MANDAT – CAP FRANÇOIS A SAINT-DOMINGUE, LE 25

AVRIL 1782<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

vous sçavez peut être déjà par la voie de l'Angleterre le triste et malheureux échec que nous venons de recevoir<sup>2</sup>. M<sup>r</sup> le comte de Grasse avoit à la Martinique un convoi très considérable

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble de 3 feuilles dont 1 pliée en deux formant deux folios de format 18\*23,9 cm et de 2 demi-feuilles volantes de format 18\*23,8cm pour le f°3 et 19,5\*25,1 cm pour le f°4, reliées dans le coin supérieur gauche par de la ficelle ; papier blanc avec en filigrane pour les f° 1&2 les lettres « LCT / F DANGOUMOIS », les f°3&4 « CDM » et autre chose d'illisible ; lettre pliée en quatre et sans doute mise dans une enveloppe qui est manquante. Adrien Mandat a numéroté les pages.

a. Ajouté « gagnés » au-dessus de la ligne ; b. Rayé chiffre illisible, écrit 3 par-dessus ; c. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; d. Ajouté « 8 d'avril » au-dessus de la ligne ; e. Mots illisibles sous « que deux » ; f. Rayé mot illisible, écrit « filoit » par-dessus ; g. Rayé « c » de « ces » transformé en « l » ; h. Ajouté « 9 D'avril » au-dessus de la ligne ; i. Mot illisible sous « onnous » ; j. Ajouté « petites isles entrela Dominique et laguadeloupe » dans le bas de la page ; k. Mot illisible en-dessous ; l. Rayé « enligne », écrit « entierement » par-dessus ; m. Ajouté « Son vaisseau » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté « a bord du triomphant » au-dessus de la ligne ; o. Ajouté « Le » au-dessus de la ligne ; p. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; q. Ajouté « qui » au-dessus de la ligne ; r. Rayé « et » ; s. Rayé « 24 », écrit « 48 » par-dessus ; t. Rayé « le caton », écrit « M<sup>r</sup> deframont » ; u. Ajouté « commandant le caton » au-dessus de la ligne ; v. Rayé « le Capitaine » ; w. Rayé « avoit », écrit « étoit » par-dessus ; x. Ajouté « le capitaine anglois lui montra aussi Sapeinture » au-dessus de la ligne ; y. Ajouté « au nombre de 31 » au-dessus de la ligne ; z. Ajouté « auroit » au-dessus de la ligne ; A. Ajouté « du 11 au 12 » au-dessus de la ligne ; B. Ajouté « vint » au-dessus de la ligne ; C. Rayé suite de mots illisible [l'escadre dem'devaudreuil ?], écrit « l'Escadre blanche » par-dessus ; D. Ajouté « de 10 vaisseaux » au-dessus de la ligne ; E. Ajouté « de L'avant du magnanime et du destin » au-dessus de la ligne ; F. Ajouté « monde » en-dessous de la ligne ; G. Ajouté « demal » au-dessus de la ligne ; H. Ajouté « il » au-dessus de la ligne ; I. « 4 » transformé en « 6 » ; J. Ajouté « devant elle au-dessus de la ligne ; K. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; L. Ajouté « de 74 » au-dessus de la ligne ; M. Ajouté « celle de » au-dessus de la ligne ; N. Page cornée ; O. « 10 » transformé en « 12 » ; P. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; Q. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait ; R. Ajouté « les combats » au-dessus de la ligne ; S. Post-scriptum ajouté sous la date et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> La gazette de la Cour de Londres aurait publié le 20 mai deux lettres de Rodney qui racontent la bataille des Saintes (*JPB du 01/06/1782*, « De Londres le 17 mai », p. 20-26) et qui sont alors reproduites, mais comme le souligne l'édition suivante : « L'amiral Rodney parle très vaguement de l'un et de l'autre [combats du 9 et du 12 avril] ; il s'est contenté d'annoncer son avantage, & il n'est entré dans aucun détail. » (*JPB du 08/06/1782*, « De Paris, le 4 juin », p. 75) La « version française » de la bataille est présentée plus loin, étant moins un récit de bataille qu'une analyse géostratégique qui atténue la victoire anglaise : « Le bruit qui s'étoit répandu des actions qui ont eu lieu aux Antilles entre M. de Grasse & l'Amiral Rodney s'est confirmé. La relation emphatique de l'heureux Rodney donne lieu à quelques réflexions qui n'ont pas échappé en Angleterre même. C'est par ses effets & ses suites qu'on juge d'une victoire ; quels ont été ceux des deux combats ? L'objet de M. de Grasse étoit d'assurer la marche de son convoi à sa destination, & il paroît l'avoir rempli. Il n'a combattu le 9 que pour le couvrir ; l'action du 12, en occupant les Anglois, les a empêchés d'envoyer après pour essayer de l'intercepter. Ce qu'ils auroient d'ailleurs fait trop tard, le convoi ayant fait route le 9 au soir sans être inquiété. Arrive à sa destination, il a remis, à l'armée Espagnole déjà rassemblée, les renforts qu'elle attendoit ; 17 vaisseaux de ligne de la même Nation se sont trouvés prêts à la recevoir, & à la soutenir & à la porter dans les lieux qu'avoient pour objet les opérations concertées par les Cours de Versailles & de Madrid. Rodney, malgré son avantage, a souffert excessivement dans les deux combats, & après le dernier il a eu trop besoin de se réparer, pour songer à s'opposer aux projets de ses ennemis. Ces réparations indispensables l'ont forcé de se retirer à Antiques & à Sainte- Lucie où il n'a point de magasins, & où il se procurera difficilement les secours dont il a besoin. L'escadre Française trouvera dans ceux de la Martinique tout ce qui lui est nécessaire, & pouvant être par conséquent réparée plutôt peut gagner Saint-Domingue ou les parages dans lesquels se trouveront les Espagnols,

à qui il se décida à donner escorte avec toute son armée, composée de 33 vaisseaux de ligne. Des espions gagnés<sup>a</sup> lui avoient apporté de S<sup>te</sup> Lucie la veille la fausse nouvelle que Rodney étoit sorti de S<sup>te</sup> Lucie avec <sup>b</sup>34 vaisseaux seulement pour aller à la Jamaïque, ne<sup>c</sup> laissant aux isles que 7 ou 8 vaisseaux. Cette nouvelle qui s'étoit répandue dans l'armée y avoit répandue[*sic*] une joie universelle, parce que nous pensions que, si nous avions un combat, [f<sup>o</sup>1] nous aurions affaire à force égale. Dans la certitude de cette nouvelle, nous appareillons le lendemain 8 d'avril<sup>d</sup> avec le convoi. A peine y avoit il deux ou trois vaisseaux sous voiles <sup>e</sup>que deux maudites frégates angloises paroissent devant la baie, l'*Astrée* et le *Richemont* leur donnèrent chasse, mais ces deux frégates furent chassés bientôt après par des vaisseaux de guerre anglois qui les forcèrent de rentrer dans la baie et de se rejoindre à l'armée, qui <sup>f</sup>filoit le long de la terre, ayant le convoi de l'avant à elle, à peine étions-nous appareillés que les montagnes de la Martinique nous signalèrent que l'escadre angloise sortait de S<sup>te</sup> Lucie ; M<sup>r</sup> de Grasse fit serrer la terre à toute son armée et fit signal à l'escadre bleu[*sic*] et blanche commandée par M<sup>r</sup> de Vaudreuil de forcer de voiles, ce que nous exécutâmes ; sur le soir, <sup>g</sup>les frégates qui étoient de l'arrière de l'armée, signalèrent 35 vaisseaux ennemis. M<sup>r</sup> de Vaudreuil, qui se trouvoit à portée du convoi, lui fit signal de forcer de voiles ; nous passâmes pendant la nuit sous le vent de la Dominique, serrant la terre de très près, afin d'avoir le lendemain l'avantage du vent sur l'ennemi en cas d'attaque. Effectivement, le lendemain matin 9 D'avril<sup>h</sup>, <sup>i</sup>on nous signala l'armée angloise plus forte de 9 vaisseaux que la veille. M<sup>r</sup> de Grasse nous fit aussitôt signal de nous préparer au combat, et ensuite, au convoi, d'aller au mouillage à la Guadeloupe ; nous courûmes quelques bords<sup>3</sup> dans le canal des Saintes, petites isles entre la Dominique et la Guadeloupe<sup>j</sup> [f<sup>o</sup>2] <sup>k</sup>tant pour protéger le mouillage du convoi, que pour élever au vent de l'ennemi qui étoit en calme<sup>4</sup> et dont plusieurs vaisseaux de tête commençoient à se dégager. A 9 heures, l'escadre angloise étoit <sup>l</sup>entièrement dégagée du calme et le feu commença et <sup>k</sup>ne finit qu'à 10<sup>1/2</sup>, ce que M<sup>r</sup> le marquis de Vaudreuil voyant, il

---

avant que les Anglois puissent quitter leurs rades. » (*JPB du 01/06/1782*, « De Paris, le 28 mai », p. 28-29) Les paquets de Brest n'étant arrivés que le 29 mai (*JPB du 08/06/1782*, p. 77-78), ayant été transportés sur le *Richemont* commandé par le vicomte de Mortemart, il n'y a pas encore de récits circonstanciés dans la presse. Les nouvelles paraissent au compte-goutte, avec les suites de la bataille (*JPB du 29/06/1782*, p. 223-224 ; *JPB du 6/07/1782*, p. 31) et le récit de la mort de M. de la Clocheterie, une première fois par un officier anonyme (*JPB du 10/08/1782*, p. 80) par le chirurgien de l'*Hercule* (*JPB du 31/08/1782*, p. 229-231), mais à aucun moment, il n'est question de faire le récit de la bataille : à bien des égards, la nouvelle semble éclipsée par les différentes conscriptions populaires pour remplacer les bateaux perdus, et surtout par les succès de Suffren dans l'Océan Indien qui sont connus à partir de juillet 1782, événements sans doute plus grisants que la capture de Grasse...

<sup>3</sup> Terme de marine, « courir des bords » signifie « louvoyer, & gouverner tantôt à tribord, tantôt à babord, lorsqu'on veut attendre quelques vaisseaux, ou que le vent est contraire. »

<sup>4</sup> Terme de Marine, « calme » signifie l'absence de vent. Le *Dictionnaire de marine...* n'indique cependant pas la tournure « être en calme » mais « être pris de calme », « tomber dans le calme », « il commence à calmer », « il y a calme ».

fit signal à <sup>k</sup>l'avant-garde qu'il commandoit de serrer l'avant-garde ennemie au feu. Son vaisseau<sup>m</sup> le *Triomphant* fut le premier qui arriva sur l'ennemi à demi-portée de canon et fut bientôt suivi de toute l'avant-garde françoise qui attaqua l'ennemi si vigoureusement qu'au bout de 2 heures, l'avant-garde ennemie fut obligée d'arriver et eut 3 vaisseaux dématés, qui firent vent arrière. Après cet avantage, nous tînmes le vent. Nous n'eûmes point heureusement de vaisseaux dématés, mais le *Triomphant* eut un boulet dans son mât d'artimon, qui l'endommagea beaucoup. Il n'y eut point d'officiers tués ou blessés à bord du *Triomphant*<sup>n</sup>, excepté un officier à la suite du régiment d'Enghien qui le<sup>o</sup> fut par un boulet de canon qui lui emporta une partie de la cuisse. Tous les capitaines de l'avant-garde se battirent supérieurement : MM<sup>rs</sup> d'Albert de Rions<sup>5</sup>, de Médine<sup>6</sup>, de Castelane<sup>7</sup>, le commandeur de l'Espinouse<sup>8</sup>, chef d'escadre, M<sup>r</sup> de Framont<sup>9</sup>, de Charit<sup>10</sup> de Martigues<sup>11</sup>, de Montéclair<sup>12</sup>, le comte Le Bègue<sup>13</sup> et 2 ou trois dont je ne<sup>p</sup> me souviens pas, mais celui qui s'est principalement distingué, c'est le *Triomphant*. M<sup>r</sup> le comte de Grasse, qui<sup>q</sup> nous fit signal le soir de passer à poupe, <sup>r</sup> nous fit son compliment et demanda à M<sup>r</sup> de Vaudreuil son avis pour faire appareiller le convoi [f°3] de la Guadeloupe et le faire filer la nuit à S<sup>t</sup> Domingue. M<sup>r</sup> de Vaudreuil lui dit qu'il lui conseilloit de le faire appareiller de la Guadeloupe, de le faire passer par le nord de Porto-Rico, ce que M<sup>r</sup> de Grasse fit, et le convoi est arrivé heureusement. M<sup>r</sup> le comte de Grasse courut des bords dans le canal afin de rester au vent de l'ennemi pendant <sup>s</sup>48 heures, éviter le combat et filer ensuite pendant la nuit à S<sup>t</sup> Domingue et joindre les Espagnols. A ce combat, nous étions 31 contre 37, parce que le *Souverain* et le *Zélé* n'avoient

<sup>5</sup> François Hector, comte d'Albert de Rions (1728-1802), il commande le *Pluton* de 1781 à 1782 dans l'escadre de Grasse et Vaudreuil. Commandant du port de Toulon, puis de Brest au moment de la Révolution.

<sup>6</sup> Charles d'Isambert, comte de Médine (1736-1819), capitaine de pavillon de Ternay sur le *Saint-Esprit* et sur le *Duc de Bourgogne* de 1779 à 1780, puis il commande le *Neptune* de 1781 à 1782, ainsi que l'*Experiment* et le *Réfléchi* en 1782 dans l'escadre de Grasse, puis devient le capitaine de pavillon de Vaudreuil sur le *Northumberland* en 1783. Il est blessé aux Saintes.

<sup>7</sup> Il y a quatre officiers qui portent le nom de Castellane/Castellan dans l'escadre de Grasse en 1781-1782, néanmoins, Adrien Mandat parle probablement d'Henri-César, marquis de Castellane-Majastres (1733-1789), commande le *Sagittaire* en 1780, puis le *Marseillais* en 1781-1782 et prend part à tous les combats de l'escadre de Grasse.

<sup>8</sup> Charles Régis Jean Louis de Coriolis d'Espinouse (1726-1793), commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il commande le *César* et le *Duc de Bourgogne* dans les escadres de Grasse et Vaudreuil en 1781-1782.

<sup>9</sup> Framont (M. de), graphie fautive pour Georges François Godefroi, comte de Framond (?- 1785), il commande le *Caton* de 1780 à 1782 dans l'escadre de Grasse.

<sup>10</sup> Charit (M. de), graphie fautive pour Charles Louis Borromée de Casamajor de Charitte (1733-1815), il commande la *Bourgogne* dans l'escadre de Grasse, puis le *Northumberland* dans l'escadre de Vaudreuil après la bataille des Saintes.

<sup>11</sup> Martigues, graphie fautive pour Jean-Baptiste de Mac Carthy de Martaigne (1740-1798), qui commande l'*Actif* puis le *Magnifique* dans l'escadre de Grasse.

<sup>12</sup> Louis-Augustin, comte de Montéclair ou Monteclerc (1727-1784), commande le *Diadème* dans l'escadre de Grasse de 1781 à 1782.

<sup>13</sup> Jean-Antoine, comte de Lebegue de Germiny (1727-1808), commande le *Magnanime* dans l'escadre de Grasse de 1781 à 1782 et il est blessé deux fois aux Saintes.

pu appareiller du Fort Royal que le lendemain et ils nous joignirent le soir du combat. <sup>t</sup>M<sup>r</sup> de Framont, commandant le *Caton*<sup>u</sup>, avoit vu a S<sup>t</sup> Cristophe <sup>v</sup> <sup>k</sup>où il avoit débarqué les canons de son vaisseau pour faire le siège le capitaine du *Centaure*, vaisseau anglois de 74 qui <sup>w</sup>étoit à terre dans le moment de la descente et qui avoit été fait prisonniers[*sic*] ; ce capitaine étoit fort insolent et s'avisa de dire à M<sup>r</sup> de Framont qu'avec son vaisseau il voulait prendre la *Ville de Paris*. M<sup>r</sup> de Framont lui dit que cela lui plaisoit à dire et qu'au premier combat, s'il avoit le bonheur de le rencontrer, il lui feroit voir qu'un vaisseau de 64 françois étoit aussi fort qu'un vaisseau de 74 anglois. Il fit remarquer la peinture de son vaisseau à ce capitaine et lui dit qu'il n'y changeroit rien. Le capitaine anglois lui montra aussi sa peinture<sup>x</sup>. Justement, le *Centaure* se trouva à l'avant-garde ennemie. M<sup>r</sup> de Framont ne manqua pas de l'acoster[*sic*] à portée de fusil. Il se fit ériinter[*sic*], tuer la moitié de son équipage, mais il eut le bonheur de voir le *Centaure* dématé<sup>14</sup> [f<sup>o</sup>4] fuir vent arrière[*sic*] devant lui. Le *Caton* fut maltraité et obligé de relâcher à la Guadeloupe. Il ne nous restoit plus que 32 vaisseaux. L'armée ennemie s'étoit retirée à 3 lieues sous le vent et nous observoit en se racomodant[*sic*]. Le *Zélé* aborda pendant la nuit le *Jason* qui fut obligé de relâcher aussi. Nous nous élevions bord sur bord dans le canal des Saintes au nombre de 31<sup>y</sup> et nous espérions même que nous pourions[*sic*] débouquer<sup>15</sup> par le vent des isles, ce qui auroit<sup>z</sup> fort atrapé[*sic*] les ennemis qui ne cherchoient qu'à empêcher notre réunion avec l'Espagnol, mais dans la nuit du 11 au 12<sup>A</sup>, le *Zélé* aborda la *Ville de Paris*, fut dématé de son mât de mizaine[*sic*] et de son beaupré<sup>16</sup> et obligé de relâcher à la Guadeloupe. Il ne nous restoit plus que 30 vaisseaux, les ennemis avoient 42 vaisseaux à ce que nous pouvions voir, apparemment qu'ils avoient été renforcés par les vaisseaux de la Jamaïque. La *Ville de Paris* étoit à 3 lieues <sup>k</sup>sous le vent et <sup>k</sup>alloit être attaquée, lorsque le jour vint<sup>B</sup>. Elle fit signal d'ordre de bataille. L'amure à babord, toute l'armée arriva vent arrière et se forma sur la *Ville de Paris*, les ennemis vinrent nous attaquer à bord opposé et à portée de fusil. La fumée empêchoit qu'on ne se vit les uns et les autres. <sup>C</sup>L'Escadre blanche et bleue de 10 vaisseaux<sup>D</sup> qui formoit alors l'arrière-garde aux ordres de

<sup>14</sup> Il est intéressant de voir qu'Adrien Mandat reprend ici un code du récit militaire, qui est abondamment employé dans les *Mémoires* d'officiers de Marine et parfois dans les journaux, à savoir l'anecdote : il s'agit d'une micro-histoire insérée dans le récit général qui a pour fonction de mettre en valeur l'héroïsme particulier dans une pratique militaire foncièrement commune ; s'agissant très rarement d'une anecdote relative au scripteur lui-même, mais d'un autre officier, ces récits prennent une valeur exemplaire et dessinent un code éthique de l'officier, à la fois bien dire et bien faire. Dans l'anecdote racontée ici, le « trait » soulignant la supériorité de la Marine française s'accompagne du geste sublime de montrer la peinture de son bateau, qui, répété par l'Anglais, devient ridicule. Voir infra, seconde partie, chapitre III, p. 420-430.

<sup>15</sup> Terme de marine, « débouquer » signifie « sortir des bouches ou des canaux qui séparent les îles les unes des autres », employé particulièrement lors des navigations aux Antilles.

<sup>16</sup> Terme de marine, le mât de misaine et les mâts de beaupré sont à l'avant du bateau. On remarquera la faute d'orthographe à « misaine ».



M<sup>f</sup> de Vaudreuil eut à essayer le feu de 28 anglois pendant 3 heures et ½. Rodney ayant essayé de couper<sup>17</sup> la ligne de l'avant du *Magnanime* et du *Destin*<sup>E</sup> avec son vaisseau à 3 ponts le *Formidable*. Ces 2 vaisseaux amurèrent leur grande voile et lui passèrent de l'avant et lui envoièrent 5 à 6 volées dans cette position qui l'abimèrent, attendu qu'elles l'[esfilèrent ?] de l'avant à l'arrière et lui tuèrent beaucoup de monde<sup>F</sup>. [f°5] Rodney ne pouvant soutenir un feu aussi vif, fut obligé d'arriver vent arrière et de présenter la poupe à ces deux vaisseaux qui, dans cette position, lui firent beaucoup de mal<sup>G</sup>. Tous les officiers qui étoient dans les galeries tombèrent à la mer avec les galeries. Ce vaisseau vint un moment après passer à portée de pistolet du *Triomphant* ; lorsque nous le vîmes approcher, nous conservâmes notre volée pour lui et lorsqu'il passa, nous le saluâmes de la bonne manière. Un <sup>k</sup>autre vaisseau à trois ponts suivi de toute l'arrière-garde[sic] angloise fut plus heureux : ayant dématé le *Glorieux* de 74 de son grand mât, il<sup>H</sup> l'aborda, acheva de le démater de son mât de misaine et de son beaupré, en fit un véritable ponton et coupa la ligne. Le *Triomphant* étoit alors en calme au milieu de 5 vaisseaux anglois qui le prenoient de l'avant, de l'arrière[sic] et de tous les côtés et qui nous érintèrent[sic]. Le vent étant revenu et la fumée s'étant un peu dissipée, nous aperçûmes[sic] notre avant-garde aux prises avec l'arrière garde[sic] ennemie et la *Ville de Paris* qui tâchoit de nous raillier[sic], mais elle fut attaquée par 10 vaisseaux. M<sup>f</sup> de Vaudreuil, voyant qu'elle étoit engagée, fit signal à toute l'armée de revirer de bord, de venir au secours du général, ce qui ne fut exécuté que par une partie de l'armée, le reste étant très maltraité ou pris, car le *Glorieux* qui étoit dématé avoit été pris, le *César* après <sup>l</sup>6 heures de combat avec 5 vaisseaux anglois avoit amené<sup>18</sup>, l'*Hector*, l'*Ardent* qui couloient bas et qui faisoient signal de la plus grande détresse amenèrent aussi. Pour M<sup>f</sup> de Vaudreuil, suivi d'environ 10 vaisseaux, il fit ce qu'il put pour sauver la *Ville de Paris* au milieu du feu ennemi. Nous la rangeâmes pour lui donner une remorque, mais quoique sous voiles, nous la dépassâmes et ne pûmes lui donner. Le même malheur arriva à la *Bourgogne*. M<sup>f</sup> de Vaudreuil voulut alors [f°6] mettre un canot à la mer pour aller sauver au moins le général s'il vivoit encore, mais tous nos canots et chaloupes étoient criblés de coups de canons et nous ne pûmes exécuter ce que nous voulions faire. M<sup>f</sup> de Vaudreuil ne voulut point abandonner la *Ville de Paris*, il resta constamment devant elle<sup>J</sup> jusqu'à 7 heures ½ du soir enveloppé par l'armée angloise. A cette heure, nous vîmes la *Ville de Paris* venir au vent et amener son pavillon. Les Anglois enivrés peut-être par la joie de la prise du général <sup>k</sup>cessèrent de tirer et

<sup>17</sup> Les navires se mettant en ligne de file, les deux armées l'une face à l'autre, la première des armées qui parvient à faire rompre la ligne gagne. Le coup de génie de Rodney aux Saintes est de briser la ligne française en deux endroits et d'envelopper ainsi l'escadre dirigée par de Grasse.

<sup>18</sup> Terme de marine, « amener » signifie « baisser son pavillon », action codifiée pour signaler sa reddition.

nous en<sup>K</sup> profitâmes pour nous sauver avec le peu de vaisseaux qui étoit autour de nous. Il ne nous reste que 10 coups par canons, le *Palmier* de 74<sup>L</sup> auroit été pris si le feu n'avoit pris au vaisseau anglois contre lequel il combattoit et s'il n'avoit sauté en l'air. Il n'avoit plus que 4 coups par canons à tirer et il comptoit amener lorsqu'il auroit tiré. Tous les capitaines se sont tous supérieurement <sup>k</sup>conduit[sic]. Nous entrons maintenant au Cap avec 16 vaisseaux. On vient de nous dire qu'il y avoit 3 vaisseaux qui y étoient entrés il y a deux jours. On nous appris que le *Caton* et le *Jason*, qui avoient appareillé de la Guadeloupe pour ici, ont été pris par une division de 10 vaisseaux anglois, ainsi que la frégate l'*Aimable*. On peut appeler[sic] cette journée celle de<sup>M</sup> l'héroïsme françois. La moitié des capitaines sont tués, il y a des vaisseaux de 74 <sup>k</sup>qui sont commandés par des enseignes de vaisseaux, M<sup>f</sup> du Pavillon a eu la moitié du crâne emporté par un boulet de canon et est [mort de]<sup>N</sup> cette blessure le surlendemain. Je suis un de ceux qui perd le plus par cette mort. Il avoit eu pour moi des bontés à l'infini. Vous devez penser quel chagrin j'ai eu de sa mort. Je me porte à merveille. Nous n'avons point eu d'autre officier tué que M<sup>f</sup> du Pavillon, [f°7] ce qui est étonnant après un combat de <sup>O</sup>12 heures, car le feu commença à 8 hr du matin et ne cessa qu'à 8 du soir. Les Anglois doivent avoir beaucoup souffert. Je crois que de part et d'autres, on se souviendra longtems du 12 d'avril<sup>19</sup>. Les Espagnols sont ici. Je vous prirai[sic] de faire copier cette relation et de l'envoyer à mon oncle Fraguier à qui je n'ai pas letems de l'envoyer. Je lui ai écrit[sic] une lettre par laquelle je lui dit que je me porte bien et comme vous devez en recevoir une aussi, assurez Maman, je vous prie, de mes respects<sup>20</sup> et embrassez mes frères aussi pour moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur et / fils / Mandat<sup>P</sup>

A bord du *Triomphant* le 25 avril 1782<sup>Q</sup>

Pendant les combats<sup>R</sup>, je commandois 4 canons du *Triomphant*<sup>S21</sup> [f°4v°]

---

<sup>19</sup> L'intérêt de ce passage consiste en la prise de conscience par Adrien Mandat d'avoir été non seulement un témoin, mais un acteur de l'Histoire. La bataille des Saintes ne pouvait être perçue que comme un événement, moins à cause de la perte en hommes et en vaisseaux, comme le souligne Adrien Mandat, mais en raison du fait que, pour la première fois, un amiral français dirigeant une escadre était pris par l'ennemi : on peut trouver curieux qu'Adrien Mandat n'ait aucun mot pour de Grasse à cet endroit de la lettre.

<sup>20</sup> La lettre envoyée à l'oncle, sans doute en même temps que la lettre précédente, n'a pas été conservée. La réflexion d'Adrien Mandat sur la copie de sa lettre indique le caractère peu personnel de ce courrier, requalifié en « relation ».

<sup>21</sup> Cette réflexion détruit en quelque sorte l'effet de réel du récit d'Adrien Mandat, qui à ce poste, n'a certainement rien vu de ce qu'il raconte, comme le laissent supposer les dépositions des enseignes de vaisseaux du *Triomphant*. Sur les récits de la bataille des Saintes, voir seconde partie, chapitre III, p. 417-430.

## L43- A M. MANDAT – CAP FRANÇOIS A SAINT DOMINGUE, LE 18 MAI

1782<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

Vous voyez que je suis bien exact à vous donner de mes nouvelles. La *Médée* partant demain pour aller en France, c'est par elle que je vous écris<sup>2</sup>. Il est arrivé ici, il y a quelques jours, un parlementaire qui nous a rapporté des prisonniers de l'*Ardent* et qui nous a<sup>a</sup> appris que c'étoit le *César* qui avoit sauté, que l'*Hector* avoit été condamné, que M<sup>f</sup> de Grasse se portoit très bien, qu'il ne s'étoit [*f°lr°*] rendu qu'après avoir usé toute sa poudre et tous ses boulets et ayant 500 hommes environ hors de combat ; que son capitaine de pavillon, M<sup>f</sup> de La Villeon avoit été tué<sup>3</sup>. Les 4 vaisseaux qui avoient été relâché à Curaçao sont entré[sic] heureusement ici il y a 3 jours<sup>4</sup> et nous ont appris<sup>b</sup> que M<sup>r</sup> de la Clocheterie avoit été tué. Nous avons perdu

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*20,9 cm ; papier bleu avec en filigrane une sorte de blason peu lisible ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « COLONIE PAR / ROCHEFORT » et l'adresse : « A Monsieur/ Monsieur le baron de Mandat enson/ chateau denully/ par barsuraube en champagne », barrée par un « 21 ».

a. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « appris » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « trouvé au-dessus de la ligne » ; d. Ajouté « Davantage » au-dessus de la ligne ; e. Rature, écrit « pas » par-dessus ; f. Rayé «cette », écrit « la » par-dessus

NOTES :

<sup>2</sup> *Journal de la campagne du Triomphant* : « Le 20, la Médée partit pour l'Europe avec Mr. & MadamedeBouillé & Mr. de Bougainville la galathée L'Escorta Jusqu'au Débouquement. » La presse mentionne le retour de Bouillé en France : « M. le Marquis de Bouille après s'être reposé quelque tems à Rochefort, où il a débarqué, est venu à Paris ; le 28 Juin il a été présenté au Roi qui s'est entretenu avec lui pendant une heure & un quart, & qui lui a appris qu'il l'avoit fait Lieutenant Général. On dit que ce brave Officier retournera aux Istes. » (*JPB du 13/07/1782*, « De Paris le 9 Juillet », p. 81) En revanche, pas un mot sur le retour de Bougainville à la Cour.

<sup>3</sup> Pendant plusieurs jours, les Français sont en contact avec les vainqueurs anglais pour des échanges de prisonniers. *Journal de la campagne du Triomphant* : « Le 9 may / il Entra une frégate angloise qui venoit en parlementaire dela part deL'amiral hood, qui rapportoit plusieurs prisonniers des vaisseaux pris Je fus Chargé deles aller Chercher leCapitaine deCette frégate parloit très Bien françois& Je ramenai les prisonniers àbord du triomphant ou il vint Diner », puis quelques jours après, le *Journal* mentionne une petite victoire qu'Adrien Mandat n'a pas le cœur de raconter dans sa lettre : « Le Jeudy 16 la frégate angloise appareilla et allaJoindre L'Escadre de L'amiral hood qui étoit EnCroisiere Sur leCap tiberon la Nereide L'accompagna & porta plusieurs prisonniers anglois à l'amiral hood elleétoit en Parlementaire leCapitaine dela frégate angloise pretendoit quesa frégate Marchoit Mieux quetoute les frégates Angloises & il eut le Chagrin deVoir quela Nereide le gagna. » Pour ce qui est du marquis de Bouillé, il décrit cet échange avec beaucoup d'ironie : « Les Anglois envoyèrent de la Jamaïque la frégate la *Licorne* en parlementaire pour proposer l'échange d'une partie des prisonniers. Du moins c'étoit le prétexte, car l'amiral Rodney devoit faire passer en Angleterre les grenadiers et les bas officiers qu'il avoit pris, ainsi que l'élite des équipages, et ne vouloit échanger que le rebut, c'est-à-dire les passagers, les mousses, quelques recrues, les domestiques, etc. Aussi, on refusa l'échange. » (Bouillé, *op. cit.*, p. 297). Il ajoute d'ailleurs qu'il apprend d'un capitaine de frégate anglais « que le comte de Grasse se plaignoit d'avoir été abandonné par son escadre, et principalement par ses matelots, et tous les officiers de l'armée angloise convenoient qu'il avoit raison. » Le discours de Grasse sur sa flotte n'a pas pu être ignoré par Adrien Mandat qui se garde bien d'en faire part à son correspondant.

<sup>4</sup> Le marquis de Bouillé, qui arrive le 26 mai à Saint-Domingue sur la *Galathée*, décrit dans ses *Mémoires* l'état de la flotte : « Je trouvai 20 de nos vaisseaux, commandés par M. de Vaudreuil et qui ne me parurent pas en bien mauvais état. Six n'avoient pas encore paru ; on n'avoit de nouvelles que des 4 qui étoient à Curaçao,

dans cette fatale journée 6 capitaines qui sont M<sup>rs</sup> du Pavillon, la Clocheterie<sup>5</sup>, de S<sup>t</sup> Césaire<sup>6</sup>, de Marigny<sup>7</sup>, de La Villeon<sup>8</sup>, et le baron d'Escars<sup>9</sup>. Il est arrivé, il y a 8 jours ici, un bâtiment danois qui nous a dit qu'il arrivoit de la Jamaïque qu'il y avoit trouvé<sup>c</sup> les 4 vaisseaux suivans[*sic*] le *Glorieux*, l'*Ardent*, le *Jason*, et le *Caton*, que la *Ville de Paris* n'y étoit pas et que le silence des Anglois sur son compte pouvoit faire croire qu'elle avoit coulé bas ou qu'elle avoit été brûlée, mais on ne peut guère se fier à la déposition de ce neutre. Je me porte très bien<sup>10</sup>. Vous devez n'avoir reçu les détails du combat que 3 ou 4 jours [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] après une lettre ou je vous mandois que je me portois bien et que je ne pouvois vous en dire davantage<sup>d</sup> : le général m'avoit dit qu'il ne vouloit <sup>e</sup>pas que je donnasse des détails par la première lettre, qu'il me conseilloit d'en écrire deux et qu'il recommandoit au capitaine de la frégate de ne mettre celle qui contiendrait des détails à la poste que 4 ou 5 jours après la première, parce qu'il ne vouloit pas que <sup>f</sup>la nouvelle du combat se répandit tout de suite<sup>11</sup>. Je vous prie

---

commandés par M. Albert de Rions, on étoit inquiet de M. de Bougainville, commandant l'*Auguste*, dont le vaisseau avoit beaucoup souffert pendant le combat, ainsi que du *Brave* [*il est vrai que ce dernier n'avoit pas combattu, le capitaine s'étant toujours prudemment au vent.*] (*Mémoires, op. cit.*, p. 290) Adrien Mandat, quant à lui, écrit dans son *Journal de la campagne du Triomphant* : « Le 11 may / Ladivision de 4 vaiSseaux qui apres leCombat du 12 avril avoit fait Route pour Cartaça & à qui Mr. devaudreuil avoit Envoyé une frégate pour donner ordre de Revenir auCap y Entra avec Cette même frégate qui les avoit Rencontré Sur l'amana, les 4 VaiSseaux étoient lepluton Commandé par Mr. d'albert, leMarseillois par Monsieur deCastelane, L'Hercule par Mr. de Qualès lieutenant devaiSseaux enSecond de Mr dela Clocheterie qui avoit été tué et L'Eveillé de 64 par Mr detilly, les trois premiers étoient de 74 Canons » On remarque donc un décalage temporel entre les « 3 jours » annoncés dans la lettre et la temporalité indiquée dans le journal de bord : ce dernier ne semble donc pas être un support d'écriture des lettres.

<sup>5</sup> Jean Isaac Chadeau de la Clocheterie (1741-1782), il commande l'*Hercule* lors de la bataille des Saintes.

<sup>6</sup> Antoine de Cresp de Saint-Césaire (1731-1782), commandant du *Northumberland*.

<sup>7</sup> Charles-Louis, chevalier de Bernard de Marigny (1732-1782), commandant du *César*.

<sup>8</sup> Jean-Baptiste François, comte de La Villeon de la Villevalio de Fresch'clos (1740-1820), capitaine de pavillon de Grasse sur *Ville de Paris*.

<sup>9</sup> Jacques François de Perusse, vicomte des Cars (1738-1782), commandant du *Glorieux*. Le marquis de Bouillé rajoute à cette liste Claude-Eugène Chauchart de La Vicomté, commandant de l'*Hector*. (*Mémoires, op. cit.*, p. 289)

<sup>10</sup> Le *Journal* d'Adrien Mandat ne mentionne pas cette rencontre avec un vaisseau danois. Le sort de la *Ville de Paris*, le fleuron de la flotte française, va être pendant plusieurs mois un mystère. En station à la Jamaïque avant de passer en Angleterre, il subit une tempête près de Terre-Neuve. « La *Ville de Paris*, qui heureusement a soutenu merveilleusement l'orage, dans lequel elle n'a perdu qu'une vergue de son hunier, en prenoit soin; mais on craint beaucoup, la situation de ce vaisseau étant effroyable, qu'on ait été obligé de le brûler ou de le couler bas. » (*JPB du 26/10/1782*, « De Londres, le 15 octobre », p. 160) ; « On n'a pas de moindres alarmes pour la *Ville de Paris* & les autres vaisseaux de guerre qui convoioient la flotte de la Jamaïque; on espère cependant que ces vaisseaux auront relâché à Terre Neuve. Selon les marins la proximité où ils étoient de cette isle, & la nature du vent qui les y pousoit, rendent cette présomption plus que vraisemblable ; dans ce cas, on ne doit point s'attendre à en recevoir des nouvelles d'ici à quelque tems. » (*JPB du 09/11/1782*, « De Londres, le 26 octobre », p. 66) La nouvelle de la perte probable du vaisseau n'est annoncée dans la presse que dans l'édition du 7 décembre 1782, mais sans certitude, puisque dans l'édition du 21 décembre 1782, puis dans l'édition du 11 janvier 1783, il n'est simplement que porté disparu ; plus étonnant encore, l'édition du 18 janvier 1783 annonce son arrivée aux îles du Cap-Vert ! Ce n'est que dans l'édition du 12 avril 1783, suprême ironie, qu'est publiée la déposition d'un témoin oculaire du naufrage, clôturant un feuillet d'une année.

<sup>11</sup> Cette lettre est à mettre en relation avec les lettres n°41 et n°42 qui correspondent à la stratégie d'écriture énoncée ici : la lettre n°41, datée du 22 avril et destinée à la mère d'Adrien Mandat, ne contient effectivement rien et relève du bavardage, là où la lettre n°42, datée du 25 avril et destinée au père, contient le récit détaillé de

d'assurer Maman de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi. J'ai l'honneur d'être  
avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humble et très / obéissant / serviteur et fils / Mandat

A bord du *Triomphant* en rade du cap François le 18 mai 1782.

Adressez moi mes lettres au Cap [f°2r°]

---

la bataille. Cependant, la raison invoquée par Adrien Mandat de ne pas faire s'ébruiter la nouvelle ne tient guère, car les Anglais, vainqueurs de la bataille, ne se sont pas tus. Voir seconde partie, chapitre III, p. 396-416..

## L44. A MME MANDAT – CAP FRANCOIS A SAINT-DOMINGUE, LE 19

JUIN 1782<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Il y a déjà longtemps que je n'ai eu le plaisir de m'entretenir avec vous : le défaut d'occasions en a été la seule cause. <sup>a</sup>Nous sommes toujours depuis notre triste aventure[sic] occupés à nous réparer dans la rade du Cap où je crois que nous ne resterons pas longtemps. M<sup>r</sup> le marquis de Vaudreuil a renvoyé en France tous les vaisseaux qui n'étoient pas doublés en cuivre et il n'a gardé que ceux qui l'étoient et qui marchaient bien. [f°1r<sup>o</sup>] Je crois qu'il ira <sup>b</sup>avec les vaisseaux qui sont au nombre de 15 à Boston ou dans quelques autres ports de la Nouvelle Angleterre[sic], cependant il n'a encore dit à personne où il alloit. Tout cequ'il y a de sûr, c'est qu'il part dans 5 ou 6 jours avec 6 mois de vivres et des troupes à bord de ses vaisseaux<sup>2</sup>. Le parlementaire que M<sup>r</sup> de Vaudreuil avoit envoyé à la Jamaïque est revenu et nous a rapporté[sic] que M<sup>r</sup> de Grasse étoit parti pour <sup>c</sup>l'Angleterre avec la plupart des officiers françois. Ils ont tous été très bien traités. Les amiraux Hood et Rodney ont parlé de M<sup>r</sup> de Vaudreuil avec la plus grande distinction<sup>3</sup> et pour marquer <sup>d</sup>de l'estime particulière pour cet officier général, ils n'<sup>e</sup>ont point voulu que son neveu le baron de Parois fût prisonnier de guerre et ils lui ont renvoyé<sup>4</sup>. Je vous envoie l'adresse du frère de ce m<sup>r</sup> Dattel dont je vous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,9\*20,8 cm ; papier bleu, filigrane n°8 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v° portant le tampon « COL PAR / BREST » et l'adresse : «A Madame/ Madame La Baronnedemandat/ en Son chateau de Nully / par bar Sur aube En champagne », barrée par un « 21 ».

a. « V » transformé en « N » ; b. Rayé « ordre », Ajouté « avec » par-dessus ; c. Rayé « France », écrit « l'Angleterre » au-dessus de la ligne ; d. Mot illisible rayé ; e. Rayé deux mots illisibles, écrit « ont point » par-dessus ; f. Ajouté « lui Ecrire et » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, soulignées d'une arabesque ; h. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait ; i. Ajouté au-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; j. Séparé de ce qui précède par une barre oblique.

NOTES :

<sup>2</sup> A la fin du mois d'avril, Bouillé et Vaudreuil envisageaient d'aller attaquer New York ou Hallifax ; face au refus des Espagnols, une invasion de la Jamaïque est projetée mais une fois Bouillé reparti en France, Vaudreuil et les Espagnols changent d'avis.

<sup>3</sup> De Grasse est amené par le *Sandwich* à Porsmouth le 31 juillet. Bouillé signale dans ses *Mémoires* en août 1782, que le convoi qui ramène de Grasse de la Jamaïque est arrivé en Grande Bretagne où « la nation angloise, plus généreuse que la nôtre, respecta son malheur, donna des louanges à son courage et le plaignit, tandis qu'on le déchiroit à Paris et dans tout le royaume. » (*op. cit.*, p. 304)

<sup>4</sup> Louis-Jean-Marie Le Gentil, baron de Parois (1751-1833), commandant de la *Cérés* dans l'escadre de Grasse, puis il sert sur le *Triomphant* sous les ordres de son oncle, le marquis de Vaudreuil. **Erreur ! Signet non défini.**, jusqu'à son retour à Brest. Adrien Mandat signale son retour dans le *Journal de la campagne du Triomphant* à la date du 17 juin, soit deux jours avant l'écriture de sa lettre : « Le 17 laCorvette angloise appareilla elle avoit Rapporté dela Jamaïque plusieurs officiers françois entr'autres le Neveu du Général que L'amiral Rodney lui Renvoyoit ne voulant pas qu'il fut prisonnier de guerre le Général apprit parSon Neveu qu'il étoit partidela

avois parlé<sup>5</sup>, vous pouvez[*sic*] lui écrire et<sup>f</sup> le prier de vous envoyer les papiers [*f°1v°*]  
concernant la famille des Lavaulx ; son frère lui a écrit et l'a déjà prévenu. C'est un très  
aimable homme avec lequel je suis très bien et que je vais voir assez souvent. J'ai l'honneur  
d'être avec respect et attachement,

Ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>g</sup>

A bord du *Triomphant* / en rade du Cap ce 19 juin / 1782<sup>h</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de / mes respects et d'embrasser mes / frères pour moi<sup>i</sup>.

Au défaut de cire rouge / je me sers de cire noire<sup>j</sup><sup>6</sup>. [*f°2r°*]

---

Jamaïque le même jour celui un convoi anglais de 90 voiles escorté par 4 vaisseaux de guerre à bord desquels  
était le Comte de Grasse & tous les officiers prisonniers, le Général qui 6 jours auparavant avait fait partir les 6  
vaisseaux qui étaient les seuls prêts, alla trouver Mr. de Solane & lui montrant la facilité qu'il avait d'intercepter  
le convoi s'il le voulait il l'engagea à faire sortir 5 ou 6 vaisseaux, le Général Espagnol répondit que n'ayant  
point d'ordre de la Cour il ne pouvait faire sortir aucun bâtiment » On remarque qu'Adrien Mandat omet de  
raconter à sa mère la tentative avortée de sauver de Grasse.

<sup>5</sup> Voir L41, n.3 et n.4.

<sup>6</sup> Effectivement, la lettre est cachetée de noir, mais ce n'est pas la première fois. D'ordinaire, il choisit la couleur rouge.

## L45. A MME MANDAT – BOSTON, LE 29 AOUT 1782<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

j'attendois depuis longtems <sup>a</sup>le départ d'un bâtiment qui me procurât le plaisir de vous écrire et converser avec vous ; enfin, M<sup>r</sup> le m<sup>rquis</sup> de Vaudreuil dépêche en France le briq[*sic*] le *Dragon* et c'est par lui que j'espère que vous aurez de mes nouvelles<sup>2</sup> : <sup>b</sup>je voudrois recevoir des vôtres aussi souvent que je vous en donne des miennes, mais il n'est pas possible que vos lettre me parviennent aussi <sup>c</sup>facilement que les miennes. Il y a apparence que vous m'avez adressé [*f°lr°*] des lettres à la Martinique et au Cap françois comme je vous <sup>d</sup>en avois prié et maintenant nous sommes à Boston. Depuis 9 mois que nous sommes partis de France, je n'ai reçu aucune lettre ni de Paris, ni de Neuilly, ni de Chaumont, vous devez bien vous imaginer comme je vais dévorer <sup>e</sup>la première que je recevrai et qui m'assurera que toute ma famille est en bonne santé. Pour moi, je me porte très bien dans ce pays où l'air est à peu près le même qu'en France ; nous étions parti <sup>f</sup>du Cap François dans le mois de juin avec l'escadre espagnole, que nous laissâmes en passant, à la Havane<sup>3</sup>. Lorsque nous fûmes de baye de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble de 2 feuilles pliées en 2 formant 4 folios de format 18,2\*24,2 cm ; papier blanc, filigrane n°5 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. La première page n'est pas numérotée, puis les suivantes le sont.

a. Rayé « un », écrit « le » par-dessus ; b. Rayé « pas [un mot illisible] », écrit « je voudrois » par-dessus ; c. Rayé « que » ; d. Rayé « L' » en début de ligne, Ajouté « en » à la fin de la ligne précédente ; e. Rayé « celle que », écrit « la première » par-dessus ; f. Rayé « de France », écrit « du Cap françois » au-dessus de la ligne ; g. Mot illisible rayé, début de « passerent » en fin de ligne ? ; h. Ajouté « filsdu roi d'angleterre » au-dessus de la ligne ; i. Ajouté « lui » au-dessus de la ligne ; j. « f » transformé en « b » de « bordée » ; k. Mot illisible en-dessous « Escadre » ; l. Ajouté « ayant » au-dessus de la ligne ; m. Rayé « rejoignit », écrit « rejoint » par-dessus ; n. Ajouté « de boston » au-dessus de la ligne ; o. Ajouté « de 7 batiments » au-dessus de la ligne ; p. Ajouté « canons » au-dessus de la ligne ; q. Rayé le « mes » de « pumes », écrit « put » par-dessus ; r. Ajouté « elle » au-dessus de la ligne ; s. Ajouté « mais » au-dessus de la ligne ; t. Ajouté « de 74 » au-dessus de la ligne ; u. Mot illisible en-dessous de « Mr » ; v. Rayé « on », écrit « leGouverneur » par-dessus ; w. Rayé « x » de « aux » ; x. Mot illisible en-dessous « rendit » ; y. Rayé « dugeneral », écrit mouillée » par-dessus ; z. Mot illisible dessous « porter » ; A. Rayé « de L'Esp[agne] ? », écrit « du Roi » par-dessus ; B. Ajouté « éternelle » au-dessus de la ligne ; C. Rayé « quelqu » ; D. Rayé « de faire », écrit « d'Offrir » par-dessus ; E. Ajouté « ils ont » au-dessus de la ligne ; F. Rayé « -rent » de « Depechérent » ; G. Ajouté « a terre » au-dessus de la ligne ; H. Mot illisible au-dessous de « Depuis » ; I. Ajouté « bord » au-dessus de la ligne ; J. Ajouté « notre » au-dessus de la ligne ; K. Ajouté « obligé » au-dessus de la ligne ; L. Ajouté « un chaud » au-dessus de la ligne ; M. Formule de politesse et signature sur 5 lignes sur la moitié droite du folio, soulignées d'une arabesque ; N. Lieu et date ajoutés à gauche de la formule de politesse et soulignées d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Vaudreuil était arrivé à Boston **Erreur ! Signet non défini.** le 9 août. Adrien Mandat écrit dans son *Journal* qu'il n'y avait pas eu de bâtiments français depuis longtemps à Boston, mais il ne signale pas le départ du *Dragon*. Ni les archives de Brest, ni la presse n'indiquent sa date d'arrivée à Brest, que l'on peut évaluer vers la fin septembre ou le début d'octobre.

<sup>3</sup> L'escadre était partie le 4 juillet du Cap François, à en croire le *Journal de la campagne du Triomphant*. Adrien Mandat mentionne dans sa lettre que les alliés espagnols ne participent pas à l'opération en cours dans le nord des Etats-Unis, et se montre moins ironique dans sa lettre que dans son journal : « Le 17 fut le Jour heureux ou nous nous Separames denos Chers alliés la Nereide avoit Rallié & avoit Rendu Compte aSolano que lesEnnemis



Chesapeak M<sup>r</sup> de Vaudreuil dépêcha la *Néréide* à York pour avertir M<sup>rs</sup> de Rochambeau et Washington<sup>4</sup> de notre arrivée dans ces mers avec 14 vaisseaux de ligne et croisa devant la baie en attendant le retour de la frégate. Trois jours<sup>5</sup> passèrent sans rien appercevoir, enfin le 3<sup>ème</sup> jour, nous aperçûmes[sic] un vaisseau anglois à qui nous donnâmes chasse avec toute l'armée et le général dépêcha l'*Amazone* devant la baie pour donner avis à la *Néréide* de la chasse, le *Triomphant* et la *Couronne* furent les seuls qui gagnèrent le vaisseau anglois au point de se trouver le lendemain matin à 2 portée[sic] de canon de lui. Nous croyons le [f°2] vaisseau pris, nous faisons déjà tous nos arrangements, nous scavons que le *Lion* monté par le prince Williams, fils du roi d'Angleterre<sup>h5</sup> étoit dans ces mers en croisière et nous avions tout lieu de croire que c'étoit ce vaisseau. Enfin, nous étions tous dans une joie extrême, lorsque le calme nous prit ; pour lors, nous restâmes à la même distance de ce vaisseau et nous l'examinions avec grand plaisir, nous distinguons les officiers anglois qui se promenoient dans la galerie et qui n'avoient pas l'air d'être contents<sup>6</sup> ; nous n'attendions plus que du vent pour le prendre, mais il l'eut avant nous et en profita pour forcer de voiles et s'éloigner promptement. Dans le même moment, nous entendîmes bordées sur bordées à environ 3 ou 4 lieues sous le vent à nous ; nous chassâmes vent arrière de ce côté avec toute l'escadre et, le lendemain, nous aperçûmes l'*Amazone* dématée de son grand mât et de son mât d'artimon. Cette frégate avoit été attaquer une frégate angloise de 44 canons qui, au bout de 2 heures d'un

---

n'étoient point devant la havane nousleSaluames de 13 Coups deCanons qu'il nous Rendit & nous fimes Route à toutes voiles au NNoSur trois Colonnes. » L'information qu'Adrien Mandat donne est précieuse car, comme on peut le voir dans la presse anglaise, la décision espagnole ne semblait pas évidente sur le plan stratégique : « On prétend que l'escadre que conduit le Marquis de Vaudreuil, est de 20 vaisseaux de ligne ; on ne manque pas de supposer ici que l'Amiral Pigot, aussitôt qu'il a eu avis de son départ, s'est mis en route pour la suivre avec des forces au moins égales; mais ceci n'est encore qu'un bruit. On ignore les forces que M. de Vaudreuil peut conduire ; des vaisseaux Espagnols peuvent s'être joints à lui, il n'est pas vraisemblable qu'ils soient tous restés à Saint-Domingue, ni qu'ils soient retournés à la Havane, dans un moment où il s'agit d'une expédition qui peut devenir importante, & dont leur jonction doit assurer le succès. On fait que dans ce cas nous ne pouvons avoir la supériorité. » (*JPB du 07/09/1782*, « De Londres, le 28 août », p. 18-19) La mission de Vaudreuil en Amérique septentrionale paraît dans la presse à la fin septembre, à peu près au moment probable où la mère d'Adrien Mandat reçoit cette lettre : « Selon les rapports de quelques bâtimens Américains qui viennent d'arriver dans nos ports, M. le Marquis de Vaudreuil parut le 27 Juillet fur le Cap Henri en Virginie, avec une escadre respectable. Il ne resta dans ces parages que le tems qu'il lui falloit pour envoyer à Hampton des paquets à M. de Rochambeau ; & il continua sa route. On ne dit pas quelle étoit sa destination précise ; les uns le font marcher à Rhode-Island, & les autres à Boston. » (*JPB du 28/09/1782*, « De Paris, le 24 septembre », p. 179) L'édition du 5 octobre annonce Vaudreuil en train de faire le siège de New-York, mais ce n'est qu'à la mi-octobre que les Anglais publient que Vaudreuil est à Boston.

<sup>4</sup> Washington, graphie fautive pour Georges Washington (1732-1799), chef d'État-major de l'Armée continentale pendant la guerre d'indépendance (1775-1783), premier président des États-Unis (1789-1797).

<sup>5</sup> Le prince Williams (1765-1837), fils de George III, montera sur le trône sous le nom de Guillaume IV (1830-1837) ; ses années de service dans la marine lui vaudront le surnom de « sailor king ».

<sup>6</sup> Adrien Mandat, même à la longue vue, peut-il vraiment voir l'expression des officiers, alors qu'il est à deux portées de canon (entre 2 et 3 km) ? On peut donc considérer cette exagération comme un moyen de dramatiser son récit.

combat très vif, la démata, lui<sup>i</sup> tua M<sup>f</sup> de Monguiot<sup>7</sup>, son capitaine, blessa très dangereusement le second, lui tua ou blessa tous ses officiers, excepté un garde marine et un auxiliaire, lui mit 70 hommes hors de combat et la força enfin d'amener. Etant poursuivie par l'escadre, la frégate anglaise avoit été obligée d'abandonner sa prise que nous avons ramené[sic] ici criblée de mitraille et de boulets. La frégate anglaise [f<sup>o</sup>3] avoit eu le bonheur de dégréer<sup>8</sup> la première la frégate l'*Amazon*e et s'étoit maintenue dans sa hanche<sup>9</sup> pendant tout le combat, de manière que l'*Amazon*e ne pouvoit riposter que 5 ou 6 coups de canon aux i bordées entière de la frégate la S<sup>da</sup> *Marguareta*. Nous n'avons pu joindre cette frégate anglaise qui, par une suite de malheurs attachés à cette k escadre, nous a échappés<sup>10</sup>[sic]. La *Néréide* nous ayant<sup>l m</sup> rejoint

---

<sup>7</sup> Monguiot de Cambronne (vicomte de), avait été blessé lors de la bataille des Saintes.

<sup>8</sup> « Dégréer », terme de marine qui signifie « perdre les cordes de la manœuvre et les agrès »

<sup>9</sup> « Hanche », terme de marine qui désigne la « partie du vaisseau qui paraît en dehors, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse ou bien partie de l'arcasse, au-dessous des bouteilles sous les flancs ; partie nommée « fesse » sur les flûtes. »

<sup>10</sup> On trouve un premier récit de ce combat dans la presse, dans sa version anglaise : « J'ai l'honneur de vous informer que le 19 du mois dernier, au point du jour, je donnai chasse à une voile que j'aperçus dans la bande du S. E. Le vent étoit au N. E. quart N., & le Cap Henry nous restoit alors à l'Ouest, à la distance d'environ 5 lieues. M'étant approché à un mille & demi du vaisseau chassé, je reconnus par les signaux & les manœuvres qu'il fit, que c'étoit une frégate Française, de force égale à nous ; mais m'étant aperçu que 8 gros vaisseaux, dont 2 n'étoient pas fort éloignés, arrivoient sur nous à force de voiles, je virai vent arrière, après avoir pris l'avis de mes Officiers, & je m'éloignai de la frégate Française, & portai au nord, ayant à craindre tout à la fois & l'ennemi, & d'être jetté à la côte, vu la direction du vent qui souffloit du large. La frégate nous donna chasse jusqu'à 3 heures après-midi ; alors elle vira de bord & porta à l'Ouest. Comme nous ne découvrions plus les gros vaisseaux de la tête du mâ, & que le tems étoit très clair mes Officiers & mon équipage exprimant le vif désir qu'ils avoient de combattre la frégate, je fis virer de bord & porter sur elle. Au bout d'un quart-d'heure, elle vira aussi de bord & porta sur nous. A 5 heures, les 2 frégates étant à la distance d'une encablure l'une de l'autre, l'ennemi ayant ses amures à tribord & nous à bâbord, il nous envoya une bordée & vira aussitôt vent arrière. Nous attendîmes pour lui riposter que l'occasion se présentât de l'enfiler pendant qu'il virerait, ce que nous exécutâmes avec succès de nos canons de tribord. Noos nous en approchâmes ensuite insensiblement à la portée du pistolet, lui présentant notre côté de tribord, nous continuâmes de nous battre dans cette position ; le combat fut très vif de part & d'autre & dura une heure un quart. La frégate Française amena alors son pavillon. C'étoit l'*Amazon*e de 36 canons (de 12 & de 6 livres de balle) & de 301 hommes d'équipage. Elle étoit commandée par le Vicomte de Montguiotte, qui fut tué au commencement de l'action. J'envoyai un Lieutenant & un tiers de mon équipage pour l'amariner. Nous fîmes tous les efforts possibles pour réparer nos dommages & faire passer les prisonniers à notre bord, afin de nous rendre ici le plutôt possible & d'éviter les autres vaisseaux, qui suivant le rapport des Officiers François, faisoient partie d'une escadre de 13 vaisseaux de ligne, sans compter les frégates ; mais il y eut des délais inévitables occasionnés par le manque de chaloupes n'en ayant qu'une seule en état d'être mise à la mer, (laquelle transporta à notre bord 68 prisonniers, y compris les Officiers) & par l'état délabré de l'*Amazon*e qui avoit perdu son grand mâ & son mâ d'artimon aussitôt après avoir amené pavillon. Nous fûmes obligés de la prendre en remorque pendant la nuit à cause des dommages qu'elle avoit reçus pendant le combat. Nous mîmes dehors toutes les voiles que nous pûmes & fîmes route au N. E. dans l'espérance de nous éloigner des autres vaisseaux ; mais au point du jour nous reconnûmes distinctement toute l'escadre Française qui nous suivait forçant de voile. Je fis revenir aussitôt à bord mes Officiers & la partie de l'équipage qui étoit passée sur la frégate Française ; je fis couper le grelin de remorque & laissai dériver ma chaloupe, n'étant pas en état de la rembarquer, & j'abandonnai la prise après avoir ordonné de couper le peu qui lui restait de son grément de l'avant. Si le tems & les circonstances m'eussent permis de faire passer à mon bord tous les prisonniers, j'aurois donné ordre qu'on mit le feu à la frégate Française, afin d'empêcher qu'elle ne fût reprise par l'ennemi. Je ne saurois donner trop d'éloges à la conduite de mes Officiers & de mon équipage, à raison du courage & de l'ardeur qu'ils ont montrée pendant l'action, & aussi à raison de l'activité qu'ils ont mise à réparer les dommages que nous avions essuyés, pour être en état d'échapper à l'ennemi. Je ne puis en même-tems passer sous silence la conduite brave & distinguée du Vicomte de Montguiotte, lorsqu'il mena sa frégate au combat. Après qu'il eut été tué, le Chevalier de l'Épine, Capitaine en second, (auquel le commandement étoit dévolu ) fit tout ce qu'un

quelque jours jours après, nous fîmes route et en passant devant la De Laware[sic], nous touchâmes, ainsi que l'*Auguste* sur un banc inconnu<sup>11</sup>. Heureusement, aucun des deux ne fit de l'eau. Enfin, étant arrivé à 40 lieues environ de Boston<sup>n</sup>, nous chassâmes et nous prîmes un petit convoi de 7 bâtimentso chargé de mâtures pour l'escadre anglaise à la Jamaïque et escorté par l'*Allégeance*, corvette anglaise de 16 canons que nous avons prise aussi, la *Couronne* chassa le *Chatam* de 50 canons<sup>p</sup> et ne<sup>q</sup> put le joindre avant qu'il eut atteint les bancs de Penobscat<sup>12</sup>, où elle<sup>r</sup> ne put le chasser, faute de pilote. Nous entrâmes le premier d'août à Boston, où nous touchâmes si rudement par la faute de notre pilote que nous faisons 25

---

Officier expérimenté pouvoit faire dans sa position ; car si l'on considère qu'il étoit blessé, que tous ses Officiers, à l'exception d'un seul, & environ la moitié de son équipage étoient tués ou blessés, que ses mats étoient si endommagés qu'il devoit s'attendre à chaque instant à les voir tomber à la mer ; si l'on considère en outre que plusieurs de ses canons étoient démontés, & qu'il y avoit quatre pieds d'eau dans le fonds de calle; j'ose croire, dis- je, que toutes ces circonstances le justifient aux yeux de son Roi & de sa Patrie, qui reconnoîtront la nécessité où il étoit de se rendre » [la suite donne le détail des pertes matérielles et humaines sur encore une page] (*JPB du 12/10/1782*, « De Londres, le 1er octobre », p. 59-61) Puis quelques jours plus tard, paraît la version française, notamment par la publication de deux lettres de Vaudreuil en date du 30 août, donc sans doute partie en même temps que cette lettre d'Adrien Mandat : « Nous avons rendu compte, d'après les papiers Anglois, de la prise & de la reprise de l'*Amazone* ; on sera sans doute bien aise de trouver ici le compte rendu par M. le Marquis de Vaudreuil au Ministre de la Marine ; sa lettre est de Boston, en date du 31 Août. 'J'avois détaché la frégate l'*Amazone*, commandée par le Vicomte de Monguyot, pour porter mes ordres au Cap Henri. Elle eut connoissance, le 18 Juillet, à 5 heures du matin, d'une frégate au vent à elle venant à sa rencontre, à qui elle fit des signaux de reconnoissance, auxquels elle se répondit point, & vira de bord en même-tems, l'*Amazone* lui donna chasse, & manœvra de manière à l'engager, & à en donner connoissance à l'escadre du Roi dont elle appercevoit quelques Vaisseaux, auxquels elle signala une frégate ennemie, ce qui ne fut pas apperçu ; car à une heure & demie ils virèrent de bord, & à 3 heures & demie l'*Amazone* les perdit de vue. Elle continua de chasser la frégate ennemie ; mais le Vicomte de Monguyot, s'apercevant qu'il ne la gaignoit point, & qu'il s'éloignoit de sa destination, se décida à virer de bord : la frégate Angloise en fit alors autant &, portant sur l'*Amazone* avec l'avantage du vent, ne tarda pas à la joindre. L'engagement commença à 4 heures & demie, par un feu très-vif de part & d'autre, & à portée du fusil. Le Vicomte de Monguyot fut tué quelques momens après : le Chevalier de Lépine ayant pris le commandement, deux blessures qu'il reçut à la tête & à l'épaule le forcèrent de le laisser à M. de Gazan, Lieutenant de frégate auxiliaire. Cet Officier, sachant que le Chevalier de Lépine étoit revenu à lui, lui fit dire que toutes les manœuvres étoient coupées, plusieurs canons démontés, & la plus grande partie de l'équipage hors de combat, & lui fit demander ce qu'il devoit faire. Il répondit que son intention étoit de combattre jusqu'à la dernière extrémité, & qu'il fit de son mieux jusqu'à ce qu'il fût remonté; ce qu'il fit peu de tems après : il trouva, en arrivant sur le gaillard, le pavillon amené par ordre de M. de Gazan, qui fut tué à l'instant. M. Oilec & M. Vilberno, Officiers auxiliaires, avoient eu, le premier une blessure mortelle, & le second un bras emporté ; M. de Guichen, Lieutenant, commandant le détachement du Régiment du Cap, avoit reçu un coup de feu dans la poitrine ; 80 hommes étoient hors de combat : il ne restait dans la batterie que M. Maissonnier, Officier auxiliaire ; la mâture étoit sur le point de tomber, & tomba 2 heures après. Dans cette position, M. de Lépine fut obligé de tenir la parole de celui qui avoit fait amener ; & à 6 heures & demie, il fut transporté, avec les autres Officiers, à bord de la *Santa-Margarita* de 44 canons. Le Chevalier de Lépine, en temoignant ses regrets sur la perte du Vicomte de Monguyot, fait les plus grands éloges des Officiers nommés dans cette Lettre. — M. de Vaudreuil, dans une autre Lettre du même jour, annonce qu'ayant entendu le 18 une vive canonnade, il fit porter du côté d'où partoit le bruit ; que le lendemain au point du jour, il apperçut l'*Amazone* ; qu'il reprit, & la *Santa-Margarita* qu'il ne put joindre. » (*JPB du 26/10/1782*, « De Paris, le 22 septembre », p. 173-174)

<sup>11</sup> La graphie fautive d'Adrien Mandat montre qu'il n'a pas eu accès à la carte de marine à bord (sans doute celle de Josué Fischer de 1778, commandée par le ministre de Sartine), où le nom de la rivière est correctement orthographié « Delaware ». L'entrée de la rivière est effectivement rendue difficile par une multiplicité de petits bancs.

<sup>12</sup> Graphie fautive pour Penobscot, ville du Maine située plus au nord de Boston et de Portland ; la côte, à cet endroit, est déchirée en une multitude de petites îles, rendant effectivement la navigation dans la baie de Penobscot hasardeuse sans pilote.

pouces d'eau par heures[sic] et que nous serons obligé de nous décharger et de nous abbatre[sic] en carène. Une grande partie de l'armée a touché mais<sup>s</sup> pas aussi dangereusement, excepté le *Magnifique* de 74<sup>l</sup> qui s'est échoué et qu'on n'a pas espérance de relever. On en a sauvé tous les canons. Le pilote, dans la crainte d'être pendu, s'est évadé et on ne sait pas ce qu'il est devenu<sup>13</sup>. [f°4] Nous avons été reçu ici supérieurement, non comme les vaincus du 12 d'avril, mais comme les libérateurs de l'Amérique<sup>14</sup>. La première fois que <sup>u</sup>M<sup>r</sup> le marquis de Vaudreuil descendit à terre, il fut d'abord salué par tous les forts tant de la rade que de la ville et, en mettant pied à terre, il fut reçu par une multitude étonnante qui le conduisit au bruit des cris répétés de « vive le roi, vive les François » à la maison du gouverneur où on s'empessa bien vite de mettre pavillon françois et pavillon ameriquain[sic] et où <sup>v</sup>le gouverneur M<sup>r</sup> Anquoc<sup>15</sup> lui donna un grand repas. Après le repas, il alla rendre visite

---

<sup>13</sup> Les erreurs de pilotage ne sont pas punies de pendaison dans la Marine française. En effet, le règlement de la Marine de 1765 indique seulement que « Les Pilotes qui manqueront par ignorance ou timidité mal fondée, seront châtiés non seulement par la privation de leur paye, mais même par des peines corporelles, ainsi qu'il fera jugé par le Conseil de guerre, suivant la qualité de leur faute. » (*Ordonnance du Roi concernant la Marine du 25 mars 1765*, Paris, Imprimerie Royale, 1765, article MCCCX, p. 335) De plus, la peine de mort ne peut être prononcée qu'après un conseil de guerre qui doit être tenu dans un port français, sauf cas exceptionnel comme une sédition générale, auquel cas, il peut être tenu sur le vaisseau amiral ; qui plus est, la peine de mort est réservée à des crimes bien précis à savoir la révolte, le refus de combattre et le défaitisme, ainsi que l'intelligence avec l'ennemi. Sauf à avoir délibérément trahi le commandant français, le pilote américain n'avait pas à craindre pour sa vie, néanmoins sa réaction prouve qu'il était plus instruit des lois de l'Amirauté britannique que des ordonnances françaises... Pour exemple, les lois navales d'Oléron, instituées par Richard I<sup>er</sup> comportent ces articles : « ART.XXIII. Is a Pilot undertakes the Conduct of a Vessel, to bring her St. Malo, or any other Port, and sail of his Duty therein, so as the Vessel miscarry by reason of his Ignorance in what he undertook, and the Merchants sustain Damage there by, he shall be obliged to make full Satisfaction for the same, if he hath wherewithal ; and if not lose his Head. ART. XXIV. And if the Master, or any one of his Mariners, or any one of the Merchants, cut off his Head, they shall not be bound to answer for it ; but before they do it, they must be sure he had not wherewith to make Satisfaction. » (*The laws, ordinance, and institutions of the Admiralty of great Britain, civil and military*, London, A. Millar, 1746, vol. 1, p. 82) ; quelques pages plus loin, à l'article XXVI, on peut également lire : « all the false and treacherous pilots shall be condemned to suffer a most rigorous and unmerciful Death » (*Ibid.*, p. 84).

<sup>14</sup> La défaite du 12 avril a semé le trouble dans les esprits américains. La mission de Vaudreuil est avant-tout une mission de réassurance de ses alliés. On peut en voir une trace dans la lettre d'un membre du Congrès, publiée dans la presse où il dénonce les tentatives anglaises de faire la paix : « L'événement malheureux du 12 Avril nous a fourni l'occasion de faire briller un caractère national, une bonne foi, une constance & une fermeté, dignes d'un peuple libre & déterminé à périr plutôt que de cesser de l'être. Sir Guy Carleton s'offroit à nous, la branche d'olivier à la main, au moment qu'on reçut cette désagréable nouvelle; peut-être avoit-il assez mauvaise opinion de nous, pour supposer que c'étoit une crise favorable pour nous détacher de nos Alliés : il nous a annoncé son plan ; il a envoyé M. Morris, son Secrétaire, & peut-être nous a-t-il cru assez lâches, assez ignorans des loix du devoir & de l'honneur, de celles-mêmes de notre intérêt, pour nous laisser prendre à l'appât de l'espoir d'une paix prochaine; mais quoiqu'il ne soit encore que depuis un mois sur cette partie du Continent, il doit avoir déjà commencé à connoître les Américains. Il s'est écoulé quatre années depuis la date de l'heureuse alliance, qui nous unit à la France : chaque année nous avons reçu de nouveaux avantages de la part de cette Nation, sans être en état de lui donner aucun retour, sinon celui d'une stérile reconnaissance : nous attendions avec impatience l'occasion de lui prouver la constance & la sincérité de notre attachement & de notre gratitude. Elle est enfin arrivée : l'ennemi nous l'a fournie lui-même. » (*JPB du 21/09/1782*, « De Londres, le 10 Septembre », p. 112-113)

<sup>15</sup> Anquoc, graphie fautive pour John Hancock (1737-1793), 4<sup>e</sup> président du Second Congrès continental (1775-1777, puis 1<sup>er</sup> gouverneur du Massachussets (1780-1785) ; il est connu pour être le premier signataire de la Déclaration d'Indépendance.

aux principaux habitants et fut ramené le soir à son canot avec le même cortège que le matin. Il y a quelques jours que le Congrès a donné un repas superbe à tous les officiers de l'escadre et <sup>w</sup>au général ; en descendant, on salua le général comme à l'ordinaire et le *Triomphant* <sup>x</sup>rendit tous les saluts ; on nous conduisit dans la salle du congrès où nous restâmes jusqu'au dîné[sic]. L'heure du dîné[sic] arrivé, nous allâmes avec le gouverneur, les membres et les presidents du Congrès à la salle du repas qui étoit immense et où il y avait 500 couverts. Le général fut salué en entrant de 13 coups de canons que la *Néréide* rendit comme étant la frégate <sup>y</sup>mouillée la plus près de terre et ayant reçu ordre du général de rendre tous les saluts que l'on feroit pendant le dîné[sic]. [f°5] Le dîné[sic] se passa en compliments entre les officiers américains[sic], les perruques<sup>16</sup> du Congrès et les officiers françois, mais le desert[sic] arrivé, on annonça qu'on alloit <sup>z</sup>porter les santés et un colonel ameriquain les crioit les unes après les autres aux convives ; on en porta 15 qui furent saluées de plus ou moins de coup de canons, la santé du roi de France fut saluée de 13 coups de canons, ainsi que celle des Etats-Unis, de la reine, du Dauphin, &c, celle de la Hollande fut saluée de 7 coups, celle <sup>A</sup>du roi d'Espagne de 3 parce qu'il ne reconnoit pas l'indépendance<sup>17</sup>. Lorsqu'on but à l'union éternelle<sup>B</sup> de la France et de l'Amérique, tous les officiers françois se mirent à battre des mains, ce qui fit beaucoup de plaisir aux bons Américains[sic] ; pour moi, j'étois placé entre 2 perruques avec lesquelles il fallut boire et trinquer pendant tout le dîné[sic] et ensuite porter les 15 santés au desert[sic] avec du vin de Madère pur, de manière qu'après le dîné, j'étois un peu chancelant ; il eût été de la plus grande malhonnêteté de refuser de boire dans ce pays, de manière qu'il me fallut en passer par là. Nous allâmes après-dîné[sic] prendre le thé chez le docteur Copper<sup>18</sup>, un des principaux du Congrès et, le soir, nous revînmes à bord. Hier, le général a donné à bord du *Triomphant* un repas superbe aux Américains et ensuite un bal<sup>19</sup>

---

<sup>16</sup> L'emploi métonymique de « perruques » pour désigner un homme, qui plus est âgé et ennuyeux, se trouve chez Crébillon : « Car, coëffée, comme je vous avertis que vous êtes, il ne se peut pas que toute cette politique vous amuse, d' autant qu'il y a beaucoup de gros turbans, ou de graves perruques qui ne s'en soucieroiient guere. » (*Collection complète des œuvres de M. De Crébillon fils*, t. 6, *Ah quel conte !*, Londres, 1777, p. 229) A partir des années 1760, le mot « perruque » est employé, semble-t-il, pour désigner les nouvellistes, comme dans l'avertissement du *Colporteur, histoire morale et critique* de François-Antoine Chevrier ou dans cet exemple : « Le père de notre Gilles-Nicaise étoit une des vieilles perruques du Luxembourg, le plus fameux nouvelliste du palais-royal ; il laissa à son fils une fortune immense, et sa belle passion pour les gazettes » (Henri-Joseph du Laurens, *Imirce ou la fille de la nature*, Berlin, 1765, p. 142). Il semble que cet appellatif ait été donné à des gens de robe notamment par Collé, qui écrit *La tête à perruque ou le Bailli, petit conte dramatique en un petit acte*, La Haye, Paris, François Gueffier, 1777. Dans le cas d'Adrien Mandat, le mot « perruque » sert à distinguer les « officiers » des membres du Congrès qui lui apparaissent sans doute plus « bourgeois », même si cette distinction d'« état » n'a guère de sens aux Etats-Unis.

<sup>17</sup> Sur la question des saluts, voir L18 n.6.

<sup>18</sup> Docteur Copper, graphie fautive pour Docteur Samuel Cooper, pasteur à Boston (1725-1783), fondateur de l'American Academy of arts and sciences en 1780.

<sup>19</sup> Ce passage illustre bien la fonction diplomatique, et non simplement militaire, du chef d'escadre. D'Estaing, lors de la campagne de 1778, avait également connu les honneurs d'un bal du Congrès.

où étoient les plus jolies femmes de Boston et des environs, et où je me suis bien amusé<sup>20</sup>. Je ne me suis pas encore ennuyé dans ce pays : nous y sommes reçu avec [f°6] toutes les démonstrations de la plus grande joie et nous avons affaire aux plus honnêtes gens qu'il soit possible de trouver<sup>21</sup>. Il n'y a de <sup>C</sup> coquins ici que les François banqueroutiers qui s'y sont établis. Aussitôt que le *Magnifique* fut échoué, les Américains tinrent conseil pour scavoir s'il ne seroit pas à propos <sup>D</sup>d'offrir à M<sup>f</sup> de Vaudreuil un vaisseau de 74, qui est ici en construction. Tout[sic] les Américains de Boston consentirent et ils ont<sup>E F</sup> dépêché tout de suite à Philadelphie pour demander le consentement du Congrès et du général Washington, dont ils attendent la réponse pour proposer le vaisseau au général<sup>22</sup>. Je ne sais combien nous resterons de tems ici, il y a apparence que nous y resterons 2 ou 3 mois. Je vais être établi à terre<sup>G</sup> pendant que le vaisseau sera en carène, mais ce sera aux dépens du roi, qui, lorsqu'un vaisseau est en désarmement dans un port étranger, paye les logements des officiers à terre. M<sup>f</sup> de Moncabrié, qui étoit notre capitaine en second avant les combats du 9 au 12 et qui <sup>H</sup>depuis la mort de M<sup>f</sup> du Pavillon est notre capitaine de pavillon, est un homme très doux et

<sup>20</sup> Adrien Mandat raconte dans son *Journal* qu'il y a eu plusieurs festivités lors du séjour bostonien, mais il ne retient que le dîner au Congrès : « le Gouverneur de Boston Mr anquoc étant Venu à bord du triomphant Rendre visite au Général onleSalua de 13 Coups de Canons la province de Massachusset donna un diné Magnifique à tous les officiers de L'armée, à qui le Général donna Rendez vous à bord du Souverain à 11 heures du Matin il partit de ce bord Suivi par tous les Canots de L'Escadre ayant Son pavillon déployé à bord du sien il fut Salué par le Chateau de 13 Coups de Canons & en arrivant à la ville onleSalua d'un pareil Nombre de Coups letriomphant Redit les deux Saluts le Général arrivé à terre Se Redit Suivi de tous les officiers à la Maison du Congrès ou il fut Reçu par le Gouverneur du Congrès & les membres de la province de Massachusset à 2 heures ½ le Général Se Redit avec le Gouverneur & les principaux de la ville à la Salle du Repas il fut Salué en Entrant de 13 Coups de Canon que la Nereide Redit étant Mouillée pres du quai & en Reçu ordre du Général, il y avoit dans la Salle 400 Couverts lediné fut Servi à L'américaine & au dessert on porta Beaucoup de Santés qui furent toutes Saluées de plus ou moins de Coup de Canons que la Nereide Redit, le Général fut Reconduit Le Soir à Son Canot par le Gouverneur il donna quelques Jours après à bord du triomphant un Grand Repas aux principaux de la ville dans les deux Sexes les Santés furent Saluées par le Duc de Bourgogne qui étoit Mouillé à côté de nous afin d'Eviter le fracas de L'artillerie, le Commandeur de L'Espinouse donna aussi un Grand Repas à bord du Duc de Bourgogne lorsque le vaisseau eut débarqué Ses Batteries il alla Mouiller devant la ville ou nous devons levirer ou travailler à Débarquer le lest, L'hercule & le Souverain vinrent Mouiller près du vaisseau C'étoit à leur Bord qu'on devoit Virer Sur les francs Salins on avoit pris à lieu de ponton 2 Batiments Marchands qu'on avoit lesté avec les Canons de trois vaisseaux le Général S'étoit Etabli à terre ilytenoit Sa Table les officiers étoient obligé au Depens du Roy tout le tems que le vaisseau fut en desarmement le Général donnoit un Bal toutes les Semaines & les américains 2 ou 3 nous passames notre tems de la Manière la plus agréable. » La version de la lettre est plus dynamique et comique par la représentation qu'Adrien Mandat fait de lui-même.

<sup>21</sup> Si Scipion de Castries souligne l'honnêteté et la tempérance des Américains, il note quand même la tension parmi les civils : « Les Américains étaient poussés à des agressions envers nous par les tories qui étaient en assez grand nombre. Des gens de la populace attaquèrent dans les cabarets des matelots et des soldats de l'armée. Ils commencèrent par les insulter sans motif ; ceux-ci ne furent pas patients, des insultes on en vint bientôt aux voies de fait. » (*op. cit.*, p. 141) La Monneraye, qui se trouve à Boston en 1781, évoque également que, lors de ses parties de chasse, « nous allions demander l'hospitalité dans quelques chaumières des environs, dont l'accueil variait, suivant qu'elles appartenoient à des Whigs ou à des Tories. » (*op. cit.*, p. 174) L'attitude des Américains à l'égard des Français semble donc s'être apaisée entre 1778 et 1781.

<sup>22</sup> Adrien Mandat mentionne ce don dans son *Journal* : « les américains voulant Reparer la perte du magnifique firent proposer à Monsieur de la Luzerne ambassadeur de France à philadelphie le vaisseau L'america de 74 Canons en construction à portsmouth qui L'accepta au Nom du Roi & qui L'Ecrivit à Mr. de Vaudreuil qui Nomma au Commandement de ce vaisseau Mr. de Martegue qui partit pour portsmouth pour présider à sa Construction. »

très aimable<sup>23</sup>. Il y a eu du changement parmi les officiers à notre bord<sup>L</sup> : le général a donné le commandement de la *Néréide* à M<sup>r</sup> de l'Eguille<sup>24</sup> qui étoit notre lieutenant en pied, et il vient de donner celui de l'*Amazone* à M<sup>r</sup> de Gaston<sup>25</sup>, notre lieutenant en second ; ces deux officiers ont été remplacés par M<sup>rs</sup> de Repentigny<sup>26</sup> et de Parois, le premier cousin et le second neveu du général et qui sont tous les deux très aimables. [f°7] Du reste, le général a été obligé<sup>K</sup> de se défaire de plusieurs officiers pour en donner à plusieurs vaisseaux de l'escadre qui en manquoient. La *Couronne* et le *Cytoyen* sont en croisière aux environs de la rade et ils ont pris au corsaire qu'ils nous ont envoyé ce matin. Je vous prie d'assurer de mes respects Papa et ma Bonne Maman, d'embrasser mes frères et sœurs pour moi et de faire mes compliments à m<sup>r</sup> l'abbé et à m<sup>r</sup> de Thil. Notre traversée des isles ici a été de 37 jours ; lorsque vous me reverrez à Nully, vous verrez en moi un grand partisan de l'Amérique<sup>27</sup>, un enthousiaste[*sic*] de la marine, un ennemi juré des isles où il fait un chaud<sup>L</sup> insupportable[*sic*], où j'usois 3 ou 4 mouchoirs par jour à essuyer la sueur de mon visage, où j'ai attrapé 3 coups de soleil pour ma part, où les fruits ne valent rien, où j'ai eu 2 accès de fièvre et où enfin je commençois à maigrir lorsque j'en suis parti ; ici, depuis 15 jours que j'y suis, j'y ai engraisé au point que mes vestes commencent à devenir étroites<sup>28</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

---

<sup>23</sup> Adrien Mandat fait une réflexion positive sur son supérieur. En cela, il suit le conseil que son père lui avait noté sur un billet : « mon ami, beaucoup de politesse, d'exactitude et d'honnêteté vis-à-vis de tes chefs car c'est d'eux que dépende la réputation et souvent le bonheur de faire une belle action parcequ'il fournisse souvent a un jeune homme qu'il connoise une occasion de se distinguer ; est grand soin aussi que dans toutes les lettres que tu écriras même nous de ne blamer jamais personne il faut savoir se corriger sur les fautes d'autrui mais n'en jamais parler et encore moins écrire le vraie caractere pour se faire aimer et estimer est des cacher les defauts des autres et de publier leurs qualités sans jamais parler de soi. » (Porte-feuille marron/Dossier Vert gauche/Liste) Cette réflexion fait contraste néanmoins avec les différents témoignages, tant d'officiers de marine que de l'armée de terre, sur les relations entre officiers lors de la Guerre d'Indépendance américaine. Sur cette question, voir seconde partie, chapitre II, p. 379-382.

<sup>24</sup> Le marquis de Bouillé, dans ses *Mémoires*, fait du chevalier de L'Eguille le mauvais génie de Vaudreuil en l'accusant d'avoir persuadé le général de ne pas suivre ses plans : « M. de Vaudreuil étoit un très galant homme, mais il étoit conduit par M. de L'Eguille, jeune homme plein de prétentions, qui faisoit les fonctions de major de son escadre et qui étoit très imbu des préjugés des officiers de la marine contre ceux de terre et contre moi. » (*op. cit.*, p. 313)

<sup>25</sup> Voir L34, n.15.

<sup>26</sup> Louis Gaspard Le Gardeur de Repentigny (1753-1808), blessé lors du combat de la *Concorde* en août 1778, sert sur la *Cérés* en 1780, sur la *Galatée* en 1781 dans l'escadre de Grasse puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de Vaudreuil.

<sup>27</sup> L'enthousiasme d'Adrien Mandat est celui des jeunes gens de sa génération qui ont participé à la guerre d'indépendance américaine ; cependant chez les mémorialistes, cet enthousiasme est systématiquement tempéré par la connaissance des événements de la décennie suivante. Sur ce thème, voir seconde partie, chapitre III, p. 430-446.

<sup>28</sup> La Monneraye fait presque les mêmes constatations physiologiques qu'Adrien Mandat : « La chaleur excessive de ce país me gênait & m'incommodait beaucoup ; et me faisoit regretter souvent le climat si tempéré de la France. J'allois me baigner tous les jours dans des rivières mais, hors de l'eau, la transpiration n'en étoit que plus abondante. Mon estomach s'altéroit sensiblement par la mauvaise habitude que j'avois prise, croyant me désaltérer, d'avalier trop fréquemment de la limonade ou du punch. La chaleur excessive de ce pays, cause, aux Européens surtout qui n'y sont pas acclimatés, une déperdition extrême par la transpiration » (*op. cit.*, p. 143)

ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant serviteur / et fils / Mandat garde / marine<sup>M</sup>

A bord du *Triomphant* en rade de Boston / le 29 août 1782<sup>N</sup> [f°8]

## L46. A MME MANDAT – BOSTON, 14 DECEMBRE 1782<sup>1</sup>

Les 2 frégates l'*Aigle* et la *Gloire*, qui sont arrivées <sup>a</sup>il [y] a 2 mois à Philadelphie et qui ont apporté des paquets à M<sup>r</sup> de Vaudreuil et des lettres pour plusieurs officiers de l'escadre, ne m'en ont apporté ni<sup>b</sup> de vous ni de mon oncle. Ces 2 frégates venoient de L'orient. Probablement, vous n'avez pas reçu la lettre où je vous priois de m'adresser des lettres à tous les ports de France et de mettre au bas de l'adresse « à l'armée ou de M<sup>r</sup> de Grasse ou de M<sup>r</sup> de Vaudreuil ou autre general dans l'armée de qui je serois » ; si vous avez reçu cette lettre et que vous m'avez écrit par L'orient, probablement ma lettre aura été perdue avec beaucoup d'autres à bord de la frégate l'*Aigle*. J'espère que j'en trouverai quelques-unes à la Martinique ou au Cap où nous avons appris qu'il étoit arrivé plusieurs bâtiments avec des lettres de France<sup>2</sup>. Au cas que vous n'avez point reçu des détails sur le combat de l'*Aigle* et de la *Gloire*<sup>3</sup>. Je vais vous donner ceux que le general a reçu de M<sup>r</sup> de la Touche<sup>4</sup> et de M<sup>r</sup> de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,7\*22,5 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « C TAYLOR » ; les folios sont numérotés de 5 à 8, ce qui laisse penser qu'il manque les 4 premières pages ; un billet de format 18,5\*11,2 cm y a été adjoint ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. a. Rayé « quiSont » et « arr », écrit « ila » au-dessus d'« arr » ; b. Ajouté « ni » au-dessus de la ligne ; c. Rayé « lagloire », écrit « l'aigle » par-dessus ; d. Ajouté « finis » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « et » ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; g. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait ; h. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède ; i. Mot illisible en-dessous de « Si les » ; j. Mot illisible en-dessous de « filsdu ».

NOTES :

<sup>2</sup> Dans la lettre précédente, datée de la fin août, Adrien Mandat disait ne pas avoir reçu de lettre depuis neuf mois, c'est-à-dire depuis décembre 1781 ; le début de lettre ne laisse pas vraiment entendre qu'Adrien Mandat ait reçu des lettres entre août et décembre : cela fait donc un an qu'il n'a pas reçu de courrier de sa famille.

<sup>3</sup> Latouche-Tréville devait amener trois millions de livres en Amérique pour les Insurgents et du matériel pour l'escadre de Vaudreuil, ainsi que la fine fleur des officiers français, parmi lesquels le prince de Broglie, le baron de Montesquieu ou le comte de Ségur qui a laissé ses *Mémoires*. Après avoir combattu une première fois les Anglais aux Bermudes, il est à nouveau confronté à l'ennemi en septembre près des côtes américaines. La presse relate le combat brièvement début novembre, avant de publier la lettre du baron de Vioménil à un amiral anglais, recommandant La Touche-Tréville à ses bons soins (*JPB du 16/11/1782*, p. 108-110) ; cette première version anglaise du combat initie une controverse dans l'édition suivante, avec la publication d'une lettre de Latouche-Tréville : « Un bâtiment Américain arrive dans nos ports, a apporté des nouvelles de Philadelphie; elles rectifient les détails publiés en Angleterre sur la prise de la frégate l' *Aigle*, qui portoit, ainsi que la *Gloire*, MM. de Laval, de Viomesnil, de Langeron, de Ségur, &c. On ne sera pas fâché d'opposer à la courte relation des Anglois, la lettre suivante de M. de la Touche, Capitaine de vaisseau, Commandant La frégate l'*Aigle*, à M. le Marquis de Castries ; elle est du 5 Septembre dernier. 'J'ai l'honneur de vous rendre compte que dans la nuit du 4 au 5 Septembre, me faisant par les 39 d. 10 m. de latitude & 67 d. 35 m. de longitude, j'eus connoissance d'un bâtiment sous le vent, gouvernant comme moi au plus près du vent, les amures à tribord, le vent ouest assez frais. Je fis porter sur lui pour le mieux reconnoitre ; m'en étant approché à demi -portée de canon, je ne tardai pas à juger ; par l'élévation du bois, que c'étoit un vaisseau à deux batteries. -La frégate la *Gloire*, commandée par le



---

Chevalier de Vallongue, se trouvoit sous le vent à moi & beaucoup plus près du vaisseau en vue. Je jugeai par les fanaux que je vis s'allumer dans les batteries de ce bâtiment, qu'il étoit dans l'intention d'engager le combat ; ne jugeant pas la partie égale, & considérant l'importance de la mission dont j'étois chargé, je pris le parti de serrer le vent en faisant de la voile, espérant que la *Gloire* feroit le même mouvement, sans avoir recours aux signaux de nuit pour lui faire exécuter cette manœuvre ; mais le Chevalier de Vallongue se trouvoit alors à demi-portée de fusil de l'ennemi qui le héloit ; ils se parloient lorsque je pris le parti de faire le signal de ralliement. Le Chevalier de Vallongue jugeant que le vaisseau ennemi ne manqueroit pas de profiter, pour lui tirer sa bordée, de la position avantageuse que la frégate alloit lui offrir en exécutant mon ordre, prit le parti courageux d'arriver sur lui & de lui envoyer toute la sienne par l'avant ; le vaisseau la lui rendit, & le combat s'engagea à la portée du pistolet. Le premier coup de canon sur la *Gloire*, mit fin à toutes les réflexions que je pouvois faire sur les suites d'un combat que je jugeois très-inégal ; j'arrivai vent arrière pour courir sur la frégate Française & la secourir. Après quelques bordées tirées de part & d'autre, le feu cessa entre la *Gloire* & l'Ennemi ; les deux Capitaines se reparlèrent, s'interrogèrent réciproquement sur leurs couleurs, & le combat recommença bientôt. Ce fut dans ce moment que je pus me placer entre la *Gloire* & l'Ennemi ; & je commençai un feu soutenu de toute mon artillerie, qui me parut produire beaucoup d'effet. Le feu de ce vaisseau ne fut pas aussi vif que j'avois lieu de m'y attendre ; il me serroit au vent au point que je ne pus douter que son dessein ne fût de m'aborder. Je reconnus par le calibre des boulets que je recevois à bord, de 36, de 18 & de 8 livres de balle, que j'avois à combattre un vaisseau de 74 canons, & n'ayant d'autre chance pour moi que celle qu'il venoit de m'offrir, je pris le parti de ne pas le refuser ; ayant à bord 550 combattans animés par l'exemple de MM. les Baron de Vioménil, Duc de Lauzun, Marquis de Laval, Marquis de Champcenetz, Mac-Mahon, Sheldon, des Comtes de Chabanne, de Talleyrand, de Ricé & de Langeron fils, de MM. les Vicomtes de Fleury, & de Melfort, de M. de Brentano & autres Officiers, dont le courage & la haute valeur animoient mon équipage. La vergue de civadière de l'Ennemi étoit accrochée dans mes haubans de misaine ; dans cette position je lui lâchai une bordée de toute mon artillerie, & je fis crier en même tems : à l'abordage & vive le Roi. Le Baron de Vioménil se dispoit à passer à bord de l'Ennemi, suivi de tous les Officiers nommés ci-dessus, lorsque le vaisseau manœuvra pour s'éloigner sans m'envoyer un seul coup de canon, ce que j'attribue à la terreur que ma résolution a pu inspirer à son équipage, qui vraisemblablement n'étoit pas nombreux. Les chargeurs de l'Ennemi à sa première batterie, & les miens, se sont frappés réciproquement avec leurs réfoiloirs : éloignés l'un de l'autre, nous avons recommencé le combat à la portée du fusil, & le feu de ce vaisseau diminueoit de la manière la plus extraordinaire. Au jour, la *Gloire* qui avoit pris une position favorable, recommença le combat, en le canonnant de l'arrière & de l'avant ; il étoit dégréé, & ne manœuvroit qu'avec beaucoup de difficulté. J'aurois continué le combat dont l'issue paroisoit devoir être en notre faveur, lorsque mes vigies m'ont crié qu'elles appercevoient plusieurs voiles, dont j'en reconnus une moi-même pour être un bâtiment à trois mâts avec l'apparence d'un vaisseau de ligne. Je craignis avec raison que le vaisseau de 74 que nous combattions, ne fit partie d'une escadre à laquelle les voiles en vue pouvoient appartenir ; ayant donc rempli ce que je devois à l'honneur du pavillon, je fis signe à la *Gloire* de forcer de voile & de me suivre. Le vaisseau ne fit aucun mouvement : il étoit hors d'état de manœuvrer, ses voiles étoient hachées & brassées sur le mât. — Ce combat a duré 2 heures 30 minutes, pendant lesquelles les équipages des deux frégates ont donné des marques de la plus grande valeur & du courage le plus déterminé. Celui de la *Gloire* étoit animé par l'exemple que lui donnoient MM. de Ségur, de Broglie, Hillehern Colonel Suédois, Chevalier de Lameth, de Loménie, de Vaudreuil, de Montesquieu & de Polleresky. La perte que les deux frégates ont faite est très-légère après un pareil combat : j'ai eu 5 hommes tués & 11 blessés ; du nombre de ces derniers est M. Collinet, lieutenant de frégate auxiliaire y qui a eu la clavicule cassée d'un coup de mousquet. Je ne puis donner trop d'éloges à la manière brillante & courageuse avec laquelle le Chevalier de Vallongue a engagé & soutenu le combat. Nous avons été l'un & l'autre vaillamment secondés par nos Officiers & nos équipages. La vue d'une force supérieure sembloit ajouter à leur valeur ordinaire. On apprend par des lettres postérieures, que le 12 Septembre les deux frégates du Roi étant entrées dans la Delaware, lieu de leur destination, y avoient été suivies par une division de cinq vaisseaux ennemis, celle qui les avoit obligées de terminer le combat du 5 Septembre ; le vent n'ayant pas permis aux deux frégates de prendre le bon chenal, elles furent- forcées de donner dans un autre interrompu par des bancs : les Ennemis purent passer par le premier : la frégate la *Gloire* tirant moins d'eau franchit le banc ; mais l'*Aigle* y resta, échouée ; on eut le tems de débarquer sous le feu du canon des vaisseaux, les Officiers passagers & l'argent qui étoit à bord. La plus grande partie de l'équipage a été mise à terre ; & l'Ennemi en s'emparant du bâtiment échoué, n'a fait qu'un très petit nombre de prisonniers. » (*JPB du 16/11/1782*, « De Paris, le 12 novembre », p. 127-131) L'édition du 30 novembre donne une version anglaise plus détaillée que celles du début du mois. Voir Maurice Delpuch, « Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres : le « Tonnant » et la « Gloire » », *Revue Maritime*, n°496, Janvier 1903, Paris, Chapelot et Cie, p. 122-125.

<sup>4</sup> Louis-René Magdelaine Levassor de la Touche, comte de Tréville (1745-1804), s'est illustré dans plusieurs combats de la guerre d'Indépendance américaine, sur l'*Hermione* face à la Dissidence en 1779, mais surtout face à une petite escadre anglaise en juillet 1781 au large de la Nouvelle-Ecosse qui lui vaut le grade de capitaine de

Vallongue<sup>5</sup>, le premier commandant la frégate °l'*Aigle* et le second la *Gloire*. Ces 2 frégates, 5 ou 6 jours avant que d'arriver à Philadelphie firent rencontre pendant la nuit du vaisseau [f°5] jadis françois l'*Hector* de 74. M<sup>r</sup> de la Touche l'escorta et lui cria d'amener, qu'il étoit bâtiment de guerre françois ; le capitaine anglois lui dit qu'il alloit lui rendre réponse et, en même tems, lui envoya sa bordée. M<sup>r</sup> de la Touche voulut l'aborder, mais ses grappins ayant cassé, il fut obligé d'abandonner son projet et de combattre[sic] ce vaisseau au canon toute la nuit. Le lendemain, étant chassé par 5 bâtiments, il laissa le vaisseau, qui avoit cessé tout son feu et qui auroit infailliblement été pris, et fit route avec la *Gloire* pour Philadelphie où il voulut entrer. Chassé par l'escadre angloise et n'ayant point de pilote, il prit le pilote anglois d'une prise qu'il avoit fait la veille et lui promit 500 louis s'il l'entroit et la corde s'il le touchoit<sup>6</sup>. Un moment après, la *Gloire* toucha, mais elle passa ; l'*Aigle* qui tiroit plus d'eau toucha et resta, M<sup>r</sup> de la Touche prit aussitôt le parti d'envoyer ses paquets et une partie des lettres avec l'argent et ses passagers à terre, de couper toute sa mâture et de jeter[sic] toute sa batterie à la mer. Une petite frégate angloise étant par le travers de sa poupe et le canonant[sic] vivement, il fit venir son maître [f°6] charpentier à qui il demanda combien il lui faudroit de tems pour faire à la frégate 2 trous assez larges pour qu'elle coulât bas et que les Anglois ne pussent la relever. Son maître lui ayant dit qu'il lui falloit une demi-heure, M<sup>r</sup> de la Touche fit mettre son monde ventre-à-terre et resta seul sur son gaillard d'arrière, essuyant le feu de la frégate. La demi-heure étant passer[sic], son maître vint lui dire que les 2 trous étoient finis<sup>d</sup> et qu'il pouvoit amener quand il voudroit. En conséquence, il amena, croyant bien que les Anglois ne releveroient jamais la frégate. Cependant, au bout de trois jours, ils sont parvenus à la relever. Ce combat fait honneur à M<sup>r</sup> de la Touche. Je m'occupe toujours beaucoup de mon métier et j'espère que le général et le capitaine ne sont point mécontents de moi<sup>7</sup>. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects, ° d'embrasser mes frères et sœurs pour moi et de faire mes compliments à m<sup>r</sup> l'abbé et à m<sup>r</sup> le curé de Thil. J'ai l'honneur

---

vaisseau. La Marine étant une affaire de famille, son demi-frère, Pierre-Jules-Camille (1764-1788) qui sert aussi sur l'*Aigle*, est également fait prisonnier lors de cette action ; comme lui, il sera envoyé à New-york et libéré en 1783.

<sup>5</sup> De Vallongues, lieutenant de vaisseau qui commande l'*Active* puis la *Gloire* entre 1781 et 1783, principalement pour des missions d'escorte de convoi. Suite au combat du 5 septembre, il sera nommé capitaine.

<sup>6</sup> La lettre du commodore d'Elphinston publiée dans la presse relate ce détail : « Je n'avois point de Pilote ; l'ennemi avoit celui du *Racoon*, qui ne put résister à l'offre de 500 louis. » (*JPB du 30/11/1782*, « De Londres, le 19 novembre », p. 207)

<sup>7</sup> Il est intéressant de voir que la réflexion sur l'amour du métier suit directement le récit d'un exploit de Latouche-Tréville. Cela est à mettre en lien avec la lettre n°7 où la recherche de la gloire était un des moteurs principaux de son engagement dans la marine. La litote « point mécontents de moi » souligne modestement l'envie de bien faire et d'être apprécié de ses supérieurs : cette attitude de soumission à ses supérieurs tranche avec la peinture que le comte de Charlus fait de l'esprit d'insubordination qui règne dans l'escadre. Voir seconde partie, chapitre III, p. 379-382.

d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>f</sup>

En rade de l'isle longue de Boston / ce 14 10<sup>bre</sup> 1782<sup>g</sup>

Au moment où je ferme ma lettre, je viens de mettre / de l'ancre[sic] sur la première page ; je vous en demande pardon<sup>h</sup>. [f°7]

Du 20 décembre

L'escadre est prête à partir et je crois que le jour du départ est fixé à après-demain<sup>i</sup> si les vents le permettent<sup>8</sup>. Les vaisseaux n'attendent que le premier signal. Je viens d'apprendre que les femmes de Boston ont répondu aux épigrammes de leurs maris par une lettre adressée à la reine de France où elle la prie de ne plus envoyer d'escadre française à Boston, l'assurant qu'elles ont trop à craindre de la jalousie de leurs maris, elles la prient en grâce de donner ordre aux bâtiments de guerre qui y seroient envoyés de faire de l'eau et des vivres proptement[sic]<sup>9</sup> et de partir au plus vite. Le prince Williams, <sup>j</sup> fils du roi d'Angleterre, qui étoit à New York est allé aux isles sur la dernière division. Peu de tems auparavant, il avoit reçu une volée de coups de bâtons à bord du *Warvick* d'un de ses camarades michieman<sup>10</sup> (garde marine) avec qui il avoit voulu plaisanter et qui n'avoit point entendu la plaisanterie ; 8 jours après il s'étoit cassé le bras à bord du même vaisseau, mais on lui a très bien racomodé<sup>11</sup>[sic]. J'espère que vous me conservez avec grand soin tous les journaux et

---

<sup>8</sup> L'escadre part le 24 décembre de Boston.

<sup>9</sup> Le Comte de Ségur évoque l'auteur de cette lettre à Marie-Antoinette dans ses *Souvenirs* : « Madame Tudor, qu'on a vue depuis en France, a été connue par des écrits très spirituels, dont l'un fut adressé à la reine de France, et porté à cette princesse par M. de Chastellux. » (*Mémoires ou Souvenirs et anecdotes*, Paris, Didier, 1844, t.1, p. 285. De même, le marquis de Chastellux écrit : « Madame Tudor, surtout, le sait parfaitement & le parle assez bien ; j'ai été fort lié avec elle pendant mon séjour à Boston, & j'ai trouvé qu'elle avoit, non seulement de l'esprit, mais de la grace & de la délicatesse dans l'esprit & dans les manieres. » (*Voyage de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale dans les années 1780, 1781 & 1782*, Paris, Prault, 1786, t. 2, p. 198). Le Prince de Broglie est plus bavard que les deux autres à son sujet : « Madame Tudor, femme d'un avocat de Boston, aimable et parlant assez bien français, ne pouvait pas manquer de courtisans; aussi en a-t-elle eu et des plus distingués. On comptait à leur tête M. le Mis de Vaudreuil, qui tout dévotement aimait assez à baiser la main et même les bras de Madame Tudor. M.de Paroy, neveu de l'amiral, avait, je crois, des prétentions plus étendues que celles de son oncle, et il avait beau jeu pour les soutenir à cause de son talent sur la harpe, instrument favori de Mme Tudor. Ils n'ont cependant jamais pu se mettre d'accord. Qu'en conclure ? Rien de bon pour M. de Paroy. Cette Mme Tudor est auteur d'une espèce de placet adressé à la Reine dont M. de Chastellux a été le porteur. Il est joliment écrit et l'idée en est heureuse. Il est seulement fâcheux que l'amiral et les autres officiers dont les agréments sont vantés à la fin du Placet, ne se soient pas arrangés depuis cinquante ans pour être plus aimables. » (*Mélanges publiés par la société des bibliophiles français*, « Journal de voyage du comte de Broglie et lettres du comte de Ségur », Paris, Rahir, 1903, p. 76-77). Si cette dame a marqué les esprits, en revanche, nulle trace de son œuvre.

<sup>10</sup> Graphie fautive pour « midshipman ».

<sup>11</sup> Ces anecdotes sur le prince Williams ne paraissent pas dans la presse.

gazettes<sup>12</sup>. Lorsque vous m'écrirez, je vous prie de me dire si mon petit cousin de Porte est garde marine et si j'aurai le plaisir de le voir sur les vaisseaux qui nous viendront de France<sup>13</sup>.  
[8]

## BILLET JOINT A LA LETTRE

Le comodore Paul Jones arrive présentement de Philadelphie : il s'embarque à bord du *Triomphant* en qualité de volontaire. Je Suis d'autant plus content d'avoir à bord un homme d'une aussi grande considération que j'espère que nous n'aurons en lui qu'un admirateur et qu'un approbateur du courage françois<sup>14</sup>. Le général est arrivé ici avant-hier, salué par tous les forts de la ville et de la rade et M<sup>r</sup> de Viomesnil<sup>15</sup> arrive ce soir et je crois que nous partirons demain.

A bord du *Triomphant*, en rade de Boston / Ce 22 10<sup>bre</sup> 1782 [9]

---

<sup>12</sup> Adrien Mandat fait à nouveau une mention des gazettes et des journaux.

<sup>13</sup> Voir L4 n.3.

<sup>14</sup> John Paul Jones, officier de marine écossais (1749-1792), sert dans la marine marchande britannique jusqu'en 1770, date à laquelle, à la suite de démêlés judiciaires, il se réfugie chez son frère en Virginie ; il s'engage alors dans la Continental Navy et commande le navire qui conduit Benjamin Franklin et John Adams en France en 1777, puis à partir de 1778 il enchaîne les exploits à bord du *Bonhomme Richard*, faisant de lui un héros national américain. Il avait été désigné pour commander l'*America*, mais comme le bateau fut offert par le Congrès à la France, il fut simplement envoyé en France pour récupérer la part des prises de ses campagnes à bord du *Bonhomme Richard*. Il témoigne du bon accueil qui lui est fait dans le mémoire qu'il adresse à Louis XVI en 1783 : « M. le marquis de Vaudreuil me reçut avec distinction à bord de son propre vaisseau le Triomphant, et me logea à la chambre du conseil avec M. le baron de Viomenil, qui commandoit l'armée de terre. » (*Mémoires de John Paul Jones où il expose ses principaux services, et rappelle ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant le cours de la Révolution américaine*, Paris, Louis, 1798, p.169)

<sup>15</sup> Antoine-Charles du Houx de Vioménil (1728-1792), commandant en second du corps expéditionnaire de Rochambeau en Amérique en 1780, puis commandant en chef du corps expéditionnaire après le départ de Rochambeau en 1782, fait lieutenant-général à la paix en 1783.

# 1783

## L47. A MME MANDAT – PORTO CABELLO, LE 14 FEVRIER 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

après 14 mois d'attente et d'inquiétude, un lougre arrivé de la Martinique m'a enfin apporté<sup>a</sup> des lettres de vous et de mon oncle Fraguier : vous devez bien juger avec quel empressement je les ai decacheté[sic] et lu[sic]. Après une traversée de 50 jours, aussi longue que malheureuse<sup>2</sup>, l'escadre est arrivée à Porto Cabello, port espagnol dans le royaume de Grenade sur la côte du continent méridional de l'Amérique. Poursuivi[sic] par des coups de vents affreux sur la [f°1r°] côte de la Nouvelle Angleterre, nous n'avons pas eu moins à souffrir sur celle-ci des courants violents qui courent est et ouest de la côte. La *Bourgogne* de 74 canons s'est perdue sur un banc inconnu le long de cette côte<sup>3</sup>. Vous devez avoir reçu une

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 19,1\*22,7 cm ; papier blanc, filigrane n°9 et les lettres « WF » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon « COL PAR / BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne / Mandat en Son chateau de / Nully / par bar Sur aube / en champagne », barrée par un « 21 ». La date est sujette à caution, dans la mesure où le « 1 » de « 14 » pourrait être aussi un « 2 » très écrasé : la référence à la bonne Maman dans cette lettre et dans la suivante, nous laisse penser qu'Adrien Mandat songe à la saluer dans ses lettres parce que la lettre de sa mère l'informe de sa maladie : on voit mal pourquoi, spontanément dans la lettre du 20 février il le ferait, alors que dans celle-ci il déclare ne pas avoir eu de courrier pendant 14 mois ; de plus, les 50-53 jours de traversée depuis le 24 décembre nous font arriver à la semaine du 14 février. Néanmoins, le *Journal*, mal tenu à cette période, ne permet pas d'être complètement affirmatif.

a. « de vos lettres » transformé en « des lettres de vous », en rayant le « vos » et en rajoutant un « s » à « de » ; b. Ajouté « y » au-dessus de la ligne ; c. Mot illisible en-dessous de « d'tredans » ; d. Mot illisible en-dessous de « LaCroix » ; e. Ajouté « ou on » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « L' » de « L'a » ; g. Ajouté « la consideration du corps » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « lettres » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse sur 2 lignes ; k. Ajouté au-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; l. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage ; m. Rayé mot illisible, écrit « pourvous » par-dessus ; n. Mot illisible en-dessous de « ceque » ; o. Rayé « et » ; p. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; q. Post-scriptum ajouté sur le bord court de l'enveloppe, écriture en sens inverse de celle de l'adresse ; r. Post-scriptum Ajouté sur le bord long de l'enveloppe, même sens d'écriture que l.

NOTES :

<sup>2</sup> La flotte était arrivée fin janvier à Curaçao et peinait à rejoindre Porto Cabello à cause des vents contraires et du manque de pilote. Le *Triomphant* joint Porto Cabello le 10 (soit 15 jours pour faire environ 130 miles nautiques, ce qui est très lent) et Adrien Mandat écrit dans son *Journal* : « Le 10 au Matin nous Grajames des Bonnetes & SurleSoir Nous Mouillames par 10 Brasses, le Brave & laCérés Mouillèrent aussi, nous Eumes des Lettres de France qui venoient dela Martinique ».

<sup>3</sup> La nouvelle avait été connue une semaine plus tôt. Adrien Mandat fait le choix de ne pas donner de détails, en comparaison de son *Journal* ; il amplifiera le récit dans la lettre suivante : « Le 8 à Midy nous appercumes unlougre leCapitaine vint àbord & nous dit quela Bourgogne étoit perdu qu'un officier decevaisseau qui avoit été Expédié à porto cabello en avoit apporté la Nouvelle à Mr. leComtedeVaudreuil qui avoit aussitôt Envoyé la Nereide etlelougre pour Sauver L'Equipage ils avoient Sauvés 300 hommes Environ qu'ils avoient trouvé abord duBatiment ils S'Étoient perdu dans la Nuit du 5 ils avoient tiré Beaucoup deCoups deCanons que nous n'avions pas Entendu le Reste deL'Equipage S'étoit Sauvé Sur des ratz avec les officiers. » Ce décalage entre ce qui est connu de l'épistolier et ce qu'il écrit ne peut s'expliquer que par la nécessité pour Adrien Mandat de répondre

lettre que je vous ai écri[sic] par la voie de Cadix il y a 15 jours et où je vous donne tous les détails de notre traversée<sup>4</sup>. Depuis cette époque, nous n'avons eu aucunes nouvelles[sic] de M'

---

d'abord aux sujets présents dans la lettre de sa mère, à savoir l'avenir de son frère Dubreuil, plutôt que de faire le récit d'événements. Il faut attendre le mois de juin avant que le récit du naufrage paraisse dans les journaux : « Parmi les lettres arrivées par la même voie, il y en a une de M. Desandrouins, Brigadier des Armées du Roi, commandant le Corps du Génie en Amérique, qui étoit à bord de la *Bourgogne*, & qui offre des détails bien intéressans sur le naufrage de ce vaisseau. Nous nous empresserons de la transcrire ; elle est en date du 14 Février. « Nous avons échoué la nuit du 3 au 4, à une lieue & demie de terre devant la pointe d'Ubero, sur la côte de Coro. Je ne vous dirai point quelle fut la confusion & le désordre : vous savez qu'en pareil cas, c'est une suite inévitable de l'horreur de la mort, les Officiers ne témoignèrent aucune faiblesse, & parvinrent à tranquilliser assez pour qu'on réussît à sauver environ 400 hommes, sur des radeaux la plupart : les autres l'ont été par une frégate Française, la *Néreide*, & deux bâtimens qu'on avoit dépêchés le 6 au soir de Porto Cabello, qui en est à quarante lieues. Un Officier du vaisseau & moi, nous avons essuyé les fatigues les plus extrêmes, & bien au-dessus de celles dont je me serois cru capable, eu égard à mon âge & à ma constitution naturelle, pour aller chercher ce secours à travers un pays presque inhabité, dans des bois fourrés, des savanes & des fondrières à effrayer. Nous avons été 60 heures de suite en marche sans reposer, ne vivant que de maïs grillé sur des charbons. L' *Auguste* & le *Pluton* y étoient arrivés précédemment avec la frégate. Nous y arrivâmes à demi-morts entre 5 & 6 heures du soir ; la frégate, un quart d'heure après, mit à la voile ; & le lendemain à huit heures du matin, elle fut en vue de la *Bourgogne*. Il étoit tems : 300 hommes qui y restoient, épuisés de faim & de soif, étoient prêts à s'abandonner aux flots sur de méchans petits bouts de planche que chacun avoit arrachés du bord, sans être retenus par la vue de plusieurs qui en avoient été les victimes. Notre plus grand malheur est d'avoir échoué sur une côte inculte, où l'on ne trouve que quelques cases à 8 ou 10 lieues d'intervalle, dont les habitans n'ont presque d'autre nourriture que des fruits sauvages pris au hasard dans les bois, dont ils corrigent l'amertume (ou, comme ils disent eux-mêmes), le venin, en les passant au feu. Nous avons été envoyés, l'Officier de marine & moi nommément, par le Capitaine du vaisseau, pour appeler du secours. Nous allions nous égarer dans les bois, lorsque nous rencontrâmes un soldat Espagnol garde-côte, qui nous fit la peinture du pays & du défaut de ressources absolu qu'il pourroit nous offrir jusqu'à Porto-Cabello. L'Officier avec qui j'étois opinait d'abord d'aller à Coro, qui n'étoit qu'à 10 ou 12 lieues ; mais je lui fis observer que toute embarcation deviendroit absolument impraticable & inutile au vaisseau, à cause du vent & des courants, & je le décidai à entreprendre sans balancer les 40 lieues qu'il y avoit jusqu'à Porto Cabello. Nous primes le soldat pour guide, & nous avons bien lieu de nous en féliciter, puisque nous avons sauvé 300 hommes. -Il est péri 4 Officiers de Bourbonnois, un Officier du Régiment du Cap, un Officier d'Artillerie, le Lieutenant du vaisseau qui le commandoit en second, deux Officiers auxiliaires, & l'aumônier du vaisseau. J'ai moi-même couru les plus grands dangers ; j'ai perdu mon cuisinier ; mon dessinateur s'est sauvé sur un radeau; mon premier valet n'a pas voulu quitter le vaisseau, disant aux autres que sûrement je ne les abandonnerois pas, & que malgré mon âge, j'étois encore capable des plus grands efforts pour aller leur chercher du secours. Les matelots avoient confiance en M. Pinsun qui m'accompagnait ; mais enfin le vaisseau se couchant de plus en plus, les parties saillantes hors de l'eau diminuant, ils perdoient tout espoir, lorsque la frégate parut. Un trait digne de remarque, c'est que ces malheureux, mourant de soif & de faim, avoient sucé le sang d'une douzaine de chiens & de moutons qui étoient à bord ; ils épargnèrent un chien qui appartenoit à M. de Pinsun, & ils eurent la satisfaction de le lui remettre sain & sauf, pour témoignage de l'espoir qu'ils avoient toujours conservé en lui. M. Pinsun, qui est un basque, jeune & très fort, s'étoit embarqué sur la frégate, quoiqu'accablé de fatigues, pour indiquer la route & l'endroit du naufrage. Pour moi, j'étois hors d'état, & d'ailleurs je n'y aurois rien fait. Nous avons perdu tout : je n'ai que les méchans vêtemens qui me couvroient à mon départ. Je regrette beaucoup mes papiers. Les débarqués commencèrent à arriver depuis avant-hier, de 50 à 50 ; sur mon rapport, on leur a envoyé sur-le-champ des mulets chargés de vivres ; & quoiqu'ils ayent bien moins à souffrir de la mauvaise nature d'alimens, & qu'ils mettent huit jours à faire le trajet, ils arrivent presque tous très fatigués. Les Espagnols n'ont rien épargné pour nous aider & nous soulager de tout leur pouvoir ; ils se prêtent à tout de la meilleure grace possible, & on en est on ne peut plus content. En arrivant, le Capitaine du vaisseau le *Pluton* (M. d'Albert), m'offrit sa table ; mes camarades, qui étoient sur des vaisseaux déjà mouillés ici, me donnèrent de quoi changer, coucher, &c., en un mot me prodiguèrent tous les soins que demandoit ma triste situation, & mon état d'anéantissement. Depuis lors, mes forces se sont rétablies parfaitement, & je jouis de la meilleure santé que je puisse désirer; mais voilà une terrible épreuve. » (*JPB du 07/06/1783*, « De Paris, le 4 juin », p. 25-28)

<sup>4</sup> Adrien Mandat signale dans son *Journal* que le 29 janvier : « Le 29 la frégate la *Cérés* nous Emmena un Bateau Espagnol qu'elle avoit trouvé lelong delaCote & abord duquel il y avoit un pilote espagnole nous le Donnâmes au Brave lepilote nous dit qu'il étoit arrivé à porto cabello un Bricq françois qui avoit apporté des paquets pour Mr. deVaudreuil & Mr. deSolon ». Cette jonction a sans doute permis à Adrien Mandat d'envoyer une lettre qui a été perdue car il n'y a pas de lettre datant de janvier, ni portant un tampon espagnol.

de Solano<sup>5</sup>. On ne scait s'il est parti de la Havane ou s'il y<sup>b</sup> est encore. On dit que M<sup>f</sup> d'Estaing arrive incessamment avec 50 vaisseaux de Cadix. Si cette nouvelle est vraie, il y a apparence que nous ferons une campagne très agréable<sup>6</sup>. Je suis fou de mon métier, j'en fais tous les jours la comparaison avec celui de L'infanterie où je vous demande en grâce de point faire entrer mon frère Dubreuil<sup>7</sup> : il est désagréable <sup>c</sup>d'être dans un corps où l'avancement est si peu rapide, où on a <sup>d</sup>la croix de S<sup>t</sup> Louis qu'au bout de 28 ans de service, où un gentilhomme qui n'a ni la fortune ni le crédit nécessaire pour avoir un regiment est toujours subalterne et n'a nulle occasion de se distinguer, et où on<sup>e</sup> est continuellement exposé à être vexé [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] par un jeune colonel qui souvent ne vous vaut pas. Quelle difference dans la marine ! Dans tous les grades, on a l'espérance de se distinguer ; on a la Croix au bout de 21 ans, on est toujours fier d'être commandé par quelqu'un qui <sup>f</sup>a mérité la considération du corps<sup>g</sup> par de longs services ; lorsqu'on est enseigne de vaisseau, si on a un peu de protection, on peut obtenir le commandement d'un petit bâtiment avec lequel, si on a quelque action heureuse, on se fait faire lieutenant de vaisseau, ayant le brevet de major et la Croix de S<sup>t</sup> Louis. Il y auroit a datter[*sic*] du moment où vous recevrez ma lettre 10 ans de différence entre Dubreuil et moi pour la Croix : mes années de Service en tems de guerre me comptant double, je me trouve n'avoir plus que 17 ans pour la Croix<sup>8</sup>. J'ai reçu les deux lettres<sup>h</sup> que vous m'envoyiez pour le Cap où vous me permettez de toucher l'argent dont j'aurai besoin. Je dois 400 francs à datter[*sic*] depuis mon arrivée à Boston j'usqu'à ce moment-ci tant à Panat qu'à deux autres officiers. Je n'abuserai pas de la permission que vous me donnez<sup>9</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,  
ma chère Maman,  
votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / mandat<sup>i</sup>

---

<sup>5</sup> José Solano y Bote Carrasco y Díaz, marqués del Socorro (1726-1806), gouverneur et capitaine général de Saint-Domingue (1771-1779), capitaine général de la *Real Armada* espagnole, vainqueur de la bataille de Pensacola en mai 1781.

<sup>6</sup> Lorsque Vaudreuil quitte Boston en décembre, il a pour mission de retrouver la flotte espagnole commandée par M. de Solano, resté à la Havane, et la flotte de d'Estaing, encore à Cadix en janvier, pour lancer l'invasion de la Jamaïque tant désirée par les Espagnols. Néanmoins, les pourparlers de paix étant déjà bien entamés entre la France et l'Angleterre, l'expédition n'eut pas lieu. Selon le *Journal* d'Adrien Mandat, Vaudreuil reçoit la nouvelle de la paix le 18 mars : « Le 18 Nous Eumes des Nouvelles persures dela paix la Couronne entra et lelougre le triomph appareilla pour France »

<sup>7</sup> Antoine-Galliot-Marie (1769- ?). Il sera officier au Régiment d'Armagnac en 1784. Adrien Mandat n'a donc pas été écouté puisque son frère est placé dans l'infanterie.

<sup>8</sup> On trouve ici une longue comparaison des avantages et des inconvénients entre la carrière dans l'armée de terre et la Marine : l'avancement plus rapide est un avantage lié à la dureté du service en mer, qui plus est en temps de guerre ; l'impossibilité d'être dépassé par un plus jeune que soit, sauf cas de mérite, là où les « brevets » peuvent apparaître comme des passe-droits dans l'armée de terre, font de la Marine une méritocratie. Il est intéressant que la lettre serve ici de preuve pour « prendre date » de la justesse du raisonnement d'Adrien Mandat.

<sup>9</sup> La lettre retrouve un de ses emplois initial à savoir qu'elle est également une lettre de change. Voir seconde partie, chapitre V, p. 500-510.

A bord du *Triomphant* ce 14 février / 1783<sup>j</sup>

en rade de Porto Cabello<sup>k</sup> [f°2r°]

<sup>l</sup>Dix pages ne me suffiroient pas <sup>m</sup>pour vous ecrire si je voulois vous dire tout <sup>n</sup>ce que mon amitié et le plaisir de converser avec vous me dicteroient. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects <sup>o</sup> d'embrasser mes frères et sœurs pour moi et de faire mes compliments a M<sup>r</sup> le curé de Thil et M<sup>r</sup> l'abbé Bertin. Porto Cabello n'est pas un port très agréable, mais, si m<sup>r</sup> le curé de Soulaines<sup>10</sup> étoit ici, il seroit aux anges : il pêcheroit des perles, ramasseroit des coquillages, creuseroit dans les montagnes que l'on dit être remplies d'or et de diamants ; il s'amuseroit infiniment. Je ne<sup>p</sup> m'ennuie point ici, l'air est assez sain et je me porte très bien. Le capitaine est un très aimable homme ainsi que le général<sup>11</sup>.

Il n'y a point de cire rouge à Porto Cabello, j'écris en la même occasion à mon oncle<sup>12q</sup>.

Je vous prie d'assurer de mes respects ma Bonne Maman dont j'espère que la santé est en meilleur état<sup>13</sup>, mille choses tendres au chevalier<sup>14r</sup>. [f°2v°]

---

<sup>10</sup> Soulaines-Dhuys est une commune qui se situe à 6 km à l'ouest de Nully. Les registres d'état civil (Archives de l'Aube, 4E37206) donnent le nom de Martinet pour ce prêtre qui fait donc partie du cercle des collectionneurs de curiosités qui gravitent autour d'Adrien Mandat.

<sup>11</sup> Comme dans la lettre précédente, Adrien Mandat salue la conduite de ses supérieurs, en réemployant le même terme que dans la lettre 45.

<sup>12</sup> Cette lettre a été perdue.

<sup>13</sup> Il s'agit de la grand-mère maternelle d'Adrien Mandat, Jeanne de Poiresson, marquise de Chamarande.

<sup>14</sup> Il s'agit d'Alexandre-Galliot-Charles (1766- ?). Il sera officier au 5<sup>e</sup> régiment de cheveu-légers en 1783, et capitaine de remplacement dans le régiment de Montmorency-Dragons en 1788. Il est blessé au combat de Vire, où il combattait sous les ordres de son frère Etienne-Martial, qui sera surnommé « le balafré ».



## L48. A MME MANDAT – PORTO CABELLO, LE 20 FEVRIER 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

vous devez être un peu étonnée de recevoir de mes nouvelles du continent méridional de l'Amérique. Porto Cabello où nous sommes arrivés, après 53 jours de traversée la plus fatigante, étoit le rendez vous des escadres espagnoles et françoises et nous y sommes arrivés les premiers. Sur la côte de la Nouvelle Angleterre, <sup>a</sup>nous avons reçu <sup>b</sup>3 coups de vent [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] affreux qui ont endommagé et fait des voies d'eau à la plus part des vaisseaux de l'escadre ; nous n'avons pas été moins contrarié[*sic*] sur les côtes du continent méridional : nous avons été obligé[*sic*] de louvoyer entre la côte du continent et celle de l'isle du Curaçao appartenant aux Hollandois<sup>2</sup>. Nous avons à lutter contre le vent et les courants <sup>c</sup>qui étoient on ne peut pas plus forts, nous ne sommes arrivés ici qu'après des peines étonnantes. Il nous en a couté un vaisseau de 74 qui s'est jetté[*sic*] à la côte, la *Bourgogne* ; 6 officiers de terre tant du régiment de Bourbonnois, passagers à bord, que des autres troupes ont péri dans ce naufrage avec 3 officiers de la marine, dans le nombre desquels est le capitaine en second. On ne scait pas encore le nombre d'homme péri[*sic*], mais on espère qu'il ne passera pas 250 hommes<sup>3</sup>. La

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*22,1 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « C TAYLOR » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « COL PAR / BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame la baronne de mandat / En son chateau de Nully / par bar Sur aube / champagne / pour France », barrée par un « 28 ».

a. Mot illisible en-dessous de « nous ; b. Ecrit « 5 », transformé en « 3 » ; c. Ecrit « y », écrit « qui » par-dessus ; d. Mot illisible [pais ?] écrit en-dessous, écrit « climat » par-dessus ; e. Ajouté « il n'apule joindre » au-dessus de la ligne ; f. Endroit déchiré par l'arrachage du cachet de cire ; g. Ajouté « cependant » au-dessus de la ligne ; h. Un mot illisible rayé ; i. Plusieurs mots illisibles en-dessous de « allonset Cesejour » ; j. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; k. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse sur 2 lignes ; l. Ajouté au-dessous de ce qui précède ; m. Postscriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage ; n. Ajouté « du depart » au-dessus de la ligne ; o. Ajouté « espagnol » au-dessus de la ligne ; p. Rayé mot illisible.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat omet de raconter un épisode de son *Journal*, où les habitants de Curaçao envoient un bateau parlementaire aux Français pour savoir si leur île est menacée par la flotte, dont ils n'arrivent pas à savoir si elle est française ou anglaise.

<sup>3</sup> Le naufrage de la *Bourgogne* a eu lieu le 2 février à trois lieues de la côte, mais dans une zone où les courants sont forts. Pendant quatre jours, le commandant du vaisseau, M. de Champmartin, organise l'évacuation du vaisseau sur des radeaux, dont quelques-uns se renversent en mer. Le plus tragique reste le sort des 250 hommes qui ont refusé de tenter leur chance et qui restent sur la *Bourgogne* en attendant des secours. Vaudreuil leur avait envoyé la *Néréide* qui les ramène le 12 février. M. de Champmartin arrive à pied avec les autres survivants le 20 février. Cette coïncidence des dates pousse sans doute Adrien Mandat à écrire plus au long sur le naufrage : il est intéressant de voir que si dans son *Journal*, il évoque le nombre d'hommes sauvés (300), alors que dans la lettre, il évoque les hommes « péris » ; ce choix de la version pessimiste est curieux dans la mesure où Adrien Mandat a plutôt tendance à vouloir rassurer sa mère. Il se garde bien également de dire le point de vue du général sur l'affaire, tel qu'il est exprimé dans le Journal de marche de la flotte française commandée par M. de Vaudreuil : « La Néréide rentra ici le 12. elle était arrivée, le 7, à huit heures du matin, au vaisseau, et y avait trouvé 250 hommes qu'elle sauva. Le capitaine ainsi que tous les officiers les avaient abandonnés. », cité par le Vicomte de Noailles, *Marins et soldats français pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis (1778-1783)*, Paris,

*Couronne* et le *Neptune* endommagés ont été obligé[sic] de relâcher à Curaçao et on espère qu'ils nous rejoindront dans 15 jours<sup>4</sup>. Le changement du <sup>d</sup>climat le plus froid au climat [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] où la chaleur se fait sentir avec le plus de rigueur n'a pas occasionné heureusement de maladies dans l'armée de terre embarquée à nos bords. Je me porte supérieurement<sup>5</sup>. Nous attendons tous les jours ici M<sup>r</sup> de Solano et M<sup>r</sup> d'Estaing qu'on dit être parti d'Europe avec des forces considérables pour venir nous joindre<sup>6</sup>. Le *Pluton* qui étoit parti avec l'*Auguste* de Portsmouth pour joindre l'escadre sont arrivé[sic] ici chacun de leur côté. Le *Pluton* a rencontré un vaisseau de 50 canons pendant la nuit qui lui a mi[sic] en 3 bordée[sic] 20 hommes hors de combat, ainsi que son capitaine en second, M<sup>r</sup> de Labadie<sup>7</sup>. Il n'a pu le joindre<sup>e</sup>. Nous n'avons pour ainsi dire ici d'autre société que les tigres <sup>f</sup>[et] les serpents<sup>8</sup>. Il y a cependant<sup>g</sup> deux ou trois maisons <sup>h</sup> dans la ville où nous <sup>i</sup>allons et ce séjour n'est pas très agréable<sup>9</sup>. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères pour moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,  
ma chère Maman,

---

Perrin, 1903, p. 335. Adrien Mandat signale simplement dans son *Journal* : « le Reste de l'Equipage S'étoit Sauvé Sur des rats avec les officiers », sans que l'on puisse y voir assurément une connotation péjorative. Il n'y eut finalement que 70 morts dans ce naufrage qui n'a pas été relaté dans la presse avant le mois de juin.

<sup>4</sup> A en croire le *Journal* d'Adrien Mandat, la *Couronne* ne revient que le 18 mars pour annoncer la paix.

<sup>5</sup> Les variations d'air sont considérées comme dangereuses pour la santé ; Achille-Guillaume Le Bègue de Presle y consacre les premières pages de son ouvrage *Le Conservateur de la santé*, où il écrit « il est donc de la plus grande importance pour conserver sa santé, de se garantir des changements subits de l'air, ou du moins d'en détruire bientôt les mauvais effets. » (Le Bègue de Presle, *Le Conservateur de la santé ou avis sur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter pour se conserver en bonne santé & prolonger sa vie*, Paris, Didot Le Jeune, 1763, p. 20-21)

<sup>6</sup> Voir la lettre précédente, n. 5.

<sup>7</sup> Graphie fautive pour Abbadie de Saint-Germain, fait capitaine de vaisseau en 1782 et qui meurt lors du combat du 17 février 1783 contre le *Leander*. Comme le remarque Lacour-Gayet, « les derniers mois des hostilités aux Antilles furent marqués pour la marine française par quelques engagements malheureux » (*op. cit.*, p. 437), et le naufrage, comme le combat du *Pluton* ne sont pas relatés dans la presse, plus occupée du retour de Rochambeau et du traité de paix que des événements aux Antilles, d'autant que c'est à cette époque que paraissent des nouvelles de Suffren qui s'est battu à Trinquemale et Gondelour.

<sup>8</sup> L'expression « société de tigres et de serpent » est un cliché fondé sur l'oxymore entre la notion de « société », qui apparaît comme la forme la plus aboutie de l'humanité et le bestiaire d'animaux cruels ; si le tigre est plus fréquemment associé à l'ours, au loup et au lion, on trouve l'association tigre-serpent chez Voltaire : « On combattit avec la fureur des lions, des tigres et des serpents » (*Romans, Contes philosophiques &c., Candide*, Genève, 1771, p. 164) ; on peut se demander si l'utilisation du cliché n'est pas l'occasion pour Adrien Mandat de faire un trait d'humour, puisqu'il est à même d'être face à face à des serpents et, à défaut de tigres, de grands félins : la situation d'énonciation contribue à démétaphoriser l'expression, lui conférant un aspect comique.

<sup>9</sup> Friedrich Wilhelm Heinrich Alexander von Humboldt sera plus disert et surtout moins sévère sur les beautés de la région dans son *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, fait en 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804* (Paris, Maze, 1819, t. 2, p. 99-106) Le grand géographe déclare notamment « la ville est très moderne, et son port est un des plus beaux que l'on connoisse dans les deux Mondes » (p. 104), ajoutant que la vue « me rappeloit une belle matinée de Venise. Du côté de la mer, la ville offre en général un aspect riant et agréable. Des montagnes couvertes de végétations et surmontées de pics, qu'à leurs contours on croiroit de roche trapéenne, forment le fond du paysage. Près de la côte, tout est nu, blanc, fortement éclairé ; tandis que le rideau des montagnes est couvert d'arbres à feuillage épais qui projettent leurs vastes ombres sur des terrains bruns et rocailleux » (p. 106). Il est vrai que la ville est proche d'un « terrain marécageux rempli d'eaux infectes et croupissantes » (p. 105) et de salines, mais il est plus probable qu'Adrien Mandat soit dénué de la sensibilité romantique à la nature... Parmi les maisons de la ville, Humboldt signale celle du médecin français, M. Julliac.

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>j</sup>

A bord du *Triomphant* en rade de Porto Cabello / ce 20 février 1783<sup>k</sup>

Faute de cire rouge, je cachète en noir<sup>l</sup>. [f°2r°]

<sup>m</sup> M<sup>r</sup> de Vaudreuil, qui vient de me prévenir du départ<sup>n</sup> d'un bâtiment espagnol<sup>10o</sup> qui part pour <sup>p</sup> Cadix, ne me donne qu'une heure pour vous écrire, ce qui m'empêche d'écrire à ma tante Fraguier, à qui je vous prie de le mander lorsque vous lui écrirez. Je vous prie de l'assurer de mes respects, ainsi que ma tante Mandat et mes oncles ; je vous prie aussi de ne pas oublier aussi auprès de ma Bonne Maman et de l'assurer aussi de mes respects. Je ne crois pas que nous restions ici plus d'un mois, après quoi nous iront[*sic*] au Cap<sup>11</sup> où je vous prie de m'adresser mes lettres. [f°2v°]

---

<sup>10</sup> Adrien Mandat ne parle pas de ce bateau dans son *Journal*, ce qui s'explique dans la mesure où il n'inscrit que les allées et venues des bateaux français.

<sup>11</sup> Vaudreuil quitte Porto Cabello le 3 avril et arrive au Cap français le 15 avril, pour en repartir le 30 pour Brest.

## L49. A MME MANDAT – BREST, LE 18 JUIN 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

j'arrive <sup>a</sup> à Brest<sup>2</sup> et mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles. J'ai couru en mettant le pied à terre voir si je ne trouvois pas <sup>b</sup> quelques lettres de vous. J'en ai trouvé une effectivement, mais qui m'annonçoit la perte de ma Bonne Maman : vous jugez bien par l'amitié que j'avois pour elle du chagrin que me fait sa perte. Je sortois de chez M<sup>r</sup> de <sup>c</sup>La Vaultière qui m'avoit promi[sic] un congé au moment où j'ai reçu cette lettre<sup>3</sup>. [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] Vous me l'aviez adressée à Toulon et je ne scait comment j'ai pu la recevoir ici. Je suis revenu des colonies sur l'*Auguste* avec le comte de Vaudreuil<sup>4</sup>. Le marquis a renvoyé à Toulon le *Triomphant* et a porté son pavillon à bord du *Northumberland*. Je lui ai<sup>d</sup> demandé à armer sur un des vaisseaux qui revenoient à Brest et il me l'a accordé. J'ai choisi celui de son frère. J'ai reçu au Cap la lettre par laquelle vous me permettiez de toucher 30 ou 40 louis. Comme nous revenions en France et que je pensois que j'aurois besoin d'argent pour mon voyage, j'ai

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,1\*22,9 cm ; papier blanc, filigrane n°10 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon «BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de mandat / enson château de nully / par bar Sur aube champagne / En diligence », barrée par un « 17 ».

a. Rayé « et », écrit « a » par-dessus ; b. Rayé [devois nouvelles ?], écrit « quelques lettres » par-dessus ; c. Rayé « va », écrit « la » par-dessus ; d. Ajouté « ai » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « j'us », écrit « Au » par-dessus ; f. Mot illisible en-dessous « unami » ; g. Ajouté « n'en » au-dessus de la ligne ; h. rayé « 2 ou 3 », écrit « 4 ou cinq » ; i. Partie de la page déchirée par le cachet de cire ; j. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; k. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède ; l. Date ajoutée dans le prolongement du post-scriptum et soulignée d'un trait ; m.. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat donne dans son *Journal* la date du 16 juin pour ce qui est de l'arrivée à Brest, Lacour-Gayet donne la date du 17 juin (*La marine militaire ...*, *op. cit.*, p. 437). Quoi qu'il en soit, le débarquement est assorti de mesures prophylactiques qui en disent long sur la pénibilité de la campagne qui vient de se finir : « J'ai appris avec plaisir que le nombre de malades débarqués des V<sup>x</sup> de l'escadre aux ordres de M. le M<sup>is</sup> de Vaudreuil n'est pas aussi considérable qu'il y avoit lieu de le craindre. J'approuve que dès le lendemain de l'arrivée de cette escadre, il ait été distribué des vivres et des légumes frais aux équipages des V<sup>x</sup> qui la composoient, et je trouve bon que pendant le désarmement, il n'y ait point pour eux de jours maigres. » (SHMB, 1A30, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 27 juin 1783 », f<sup>o</sup>238)

<sup>3</sup> Sur la personne appelée « bonne Maman », voir L27 n.2. L'inventaire après décès du marquis de Tourny indique que son épouse, Antoinette Bénigne Bouhier de Lantenay était décédée le 13 juin 1781. Les références à l'état de santé de la marquise de Tourny depuis quelques lettres laissaient présager le pire, qui est ici confirmé : l'annonce de la mort est assortie, outre des attendues et bien convenues références aux sentiments à l'égard de la morte, d'une mise en scène de la réception de la lettre qui arrive, alors qu'elle ne devait pas arriver.

<sup>4</sup> Jean-Louis de Rigaud (1728-1810), comte de Vaudreuil, il commande le *Sceptre* dans l'escadre de Grasse jusqu'en 1782, puis l'*Auguste*. Il ne faut pas le confondre avec son plus célèbre cousin Joseph-Hyacinthe de Paule de Rigaud, comte de Vaudreuil (1740-1817), ami de Marie-Antoinette et du comte d'Artois, potentiel amant de Gabrielle de Polignac.

demandé au procureur de M<sup>f</sup> de Noinville<sup>5</sup> de m'en donner 50, dont je lui ai donné la quittance. J'ai payé toutes mes dettes à bord du *Triomphant* et j'ai actuellement 260<sup>L</sup>. Je toucherai ce qui m'est dû de mes appointements et j'espère que j'en aurai assez pour me rendre<sup>e</sup> au moins j'usqu'à Paris. [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] Je compte aller voir demain<sup>f</sup> un ami de Cartier, négociant ici qui l'année dernière m'a offert de l'argent si j'en avois besoin : si M<sup>f</sup> Henry trouve que je n'en<sup>g</sup> aye pas assez pour me rendre j'usqu'en Champagne, je lui en emprunterai. Je compte partir dans<sup>h</sup> 4 ou 5 jours, si on me donne mon congé comme on me la<sup>i</sup> [promis ?] [sic]. Vous pensez bien que je ferai le voyage avec<sup>i</sup> [toute ?] la diligence possible. Le vaisseau est en désarmement et je ne puis partir auparavant qu'il soit entré dans le port. Je suis de garde aujourd'hui et j'ai eu une peine étonnante toute la journée ; à peine ai-je le tems de vous écrire, je suis dans ce moment-ci capitaine en second de l'*Auguste* et chargé de tout le travail à bord<sup>6</sup>. Il me tarde bien de pouvoir partir : je suis d'une impatience étonnante d'aller vous embrasser, ainsi que toute ma famille et de vous témoigner de vive voix l'amitié et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>j</sup>

Je vous prie d'embrasser / Papa de ma part et de l'assurer / de mes respects, mille choses tendres à / mes frères et sœurs<sup>k</sup>.

Ce 18 juin 1783<sup>l</sup> [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

<sup>m</sup>Je n'ai plus d'habits, de vestes, ni de culotes, je compte en faire faire par Ruchi un habit de draps uniforme une redingote uniforme avec une veste et une culote[sic]. Je consulterai là-dessus mon oncle Fraguier. Je vous prierai d'écrire au tailleur de Papa pour qu'il me fournisse tout à crédit, ainsi qu'à son cordonnier, pour du linge. Il m'en reste beaucoup, excepté des bas.

---

<sup>5</sup> La famille Durey de Noinville est une vieille famille de la noblesse bourguignonne qui a fondé plusieurs prix pour l'académie de Dijon. Les procureurs Gobert et Moraud préviennent effectivement M. de Noinville, Lieutenant-colonel du 5<sup>e</sup> régiment des chevaux-légers pour signaler l'emprunt de 50 louis fait par Adrien Mandat, dans une lettre datée du 23 avril 1783 à Limonade (Haïti) ; la référence à Mme de Tabary dans cette lettre nous permet d'identifier M. de Noinville comme Alphonse-Louis-Bernard de Durey de Noinville (1738-1818). Une lettre du 10 juillet, envoyée depuis Puelllemontiers, une commune à 20 km au Nord-ouest de Nully, indique que la dette a été payée : à cette occasion, M. de Noinville invite le couple Mandat à passer les voir.

<sup>6</sup> Le désarmement est une opération longue dans la mesure où il s'agit à la fois de comptabiliser les soldes pour les équipages et de faire l'inventaire de tout le matériel avant réintégration dans les magasins. Les ordonnances stipulent que le désarmement se fait sous l'autorité seule du Capitaine : « Les vaisseaux desarmez resteront à la charge des Capitaines, jusques à ce que les inventaires ayent été signez, & les consommations verifiées par l'Intendant, & les Officiers du Port ne pourront s'en charger auparavant. » (*Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et arcenaux de marine*, Paris, Etienne Michallet, 1689, Livre XIV « De l'armement, équipement & desarmement des Vaisseaux », Titre III « Du Desarmement des vaisseaux », art. 7, p. 303) Les gardes-marines aident fréquemment les capitaines dans cette tâche, qui les prépare à leurs futures fonctions, mais Adrien Mandat se vante sans doute un peu en s'attribuant le grade de capitaine en second : il est fort probable qu'il y ait des lieutenants de vaisseaux ou du moins des enseignes pour l'aider.

Je vous porterai la liste<sup>7</sup>. Je ne sais pas si mon oncle ne me présentera pas à M<sup>r</sup> de Castres<sup>8</sup>.

[f°2v°]

---

<sup>7</sup> Les conditions de vie à bord des bateaux usent prodigieusement le linge, ce qui explique les grandes quantités de vêtements ou de linge de table embarqués pour chaque campagne. Saint-Simon rapporte au sujet du maréchal Victor-Marie d'Estrées une anecdote à ce sujet : « Ses gens lassés d'emprunter tous les jours du linge pour de grands repas qu'il donnait, le pressèrent tant un jour d'ouvrir des coffres qui en étaient pleins et qu'il n'avait jamais ouverts depuis dix ans qu'il les avait fait venir de Flandre et de Hollande, qu'il y consentit. Il y en avait une quantité prodigieuse. On les ouvrit et on les trouva tous coupés à tous leurs plis, en sorte que pour les avoir gardés si longtemps tout se trouva perdu. » (*Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, t. II, p. 295-296) Saint-Simon se méprend en rattachant tout ce linge à l'esprit de collection du maréchal, alors qu'il s'agit plutôt d'une obligation professionnelle, Moré de Pongibaut voit davantage l'aspect pratique ; ce dernier, retrouvant son cousin enseigne de vaisseau sur la *Provence*, fait la réflexion suivante : « nous nous trouvions à dix-huit cents lieues, en pleine guerre, dans l'atmosphère faite pour nous deux ; ce furent des tendresses à l'infini, d'autant qu'il joignit à toutes ses bonnes marques d'amitié une petite provision de linge, dont les officiers de marine sont toujours abondamment pourvus. » (*Mémoires, op. cit.*, p. 143) Voir également *infra*, seconde partie, chapitre II, p. 361-365.

<sup>8</sup> Pouvoir être présenté au ministre alors qu'on n'est que garde-marine est une chance précieuse pour l'avancement, d'autant plus qu'à en croire les mémorialistes officiers de marine, on ne pouvait guère se présenter devant le ministre avant le grade de lieutenant. La lettre suivante donne une date plus précise pour cette visite.

## L50. A MME MANDAT – FALAISE, LE 8 JUILLET 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous sommes à la Falaise<sup>2</sup> où M<sup>r</sup> de Tourni nous retient j'usqu'à vendredy. <sup>a</sup>Mon oncle Fraguier compte me présenter à M<sup>r</sup> de Castres samedy : il a des bontés pour moi à l'infini, ainsi que ma tante. M<sup>r</sup> de Tourni nous a fait voir tous ses jardins qui sont <sup>b</sup>charmants ; il a cherché à y conserver la nature autant qu'il a pu, il n'a fait que l'embellir. Il a mi[sic] sur un rocher qu'il s'est amusé à arranger d'une manière charmante cette inscription : « c'est mieux [f°1r°] que la nature et cependant c'est elle<sup>3</sup>. » <sup>c d</sup>Je m'amuserois infiniment ici si je n'y étois aussi éloigné de vous. J'espère que dans 6 jours je partirai pour Nully. Ce tems me paroît bien long. Ma route de Brest à Paris a été très longue, ma[sic] coûté très cher. Comme il n'y avoit à Brest ni diligence pour Rennes, ni cabriolet à louer bon marché, je cherchai quelqu'un avec qui je pouvois[sic] faire le voyage en payant la moitié des frais : je trouvai après trois jours de recherches un aide de camp de M<sup>r</sup> de Viomesnil<sup>4</sup> et un autre monsieur. Nous louâmes une diligence à nous trois 60 livres pour aller j'usqu'à L'orient par où mes camarades de voyage vouloient passer : ce chemin étoit un peu plus long, mais nous n'aurions pas trouvé de chevaux en passant par Rennes parce que toutes les voitures qui partoient de Brest prenoient

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,7\*20 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « HR » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « MEULAN » et l'adresse : «A Madame / Madame de mandat enSon / Chateau de nully / par barSur aube /champagne », barrée par un « 11 ».

a. Rayé « de » et un mot illisible [là ?], écrit « mon par-dessus » ; b. Mot illisible sous « charmants » ; c. Rayé « effectivement » ; d. Rayé « il » et un autre mot, écrit « Je m'amuserois » ; e. Rayé le « nt » de « engageoient » ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; g. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> La Falaise, ville des Yvelines à 45 km à l'ouest de Paris. Le château était la propriété des Aubert de Tourny depuis 1668.

<sup>3</sup> La mode du jardin à l'anglaise bat alors son plein en France. Celle-ci se caractérise par un refus des arbres taillés en topiaires et des allées rectilignes, qui symbolisaient la maîtrise de l'homme sur la nature, pour des paysages qui semblent plus « naturels », bien que la citation que le marquis de Tourny fait graver souligne le caractère tout aussi artificiel de ces jardins composés comme des scènes pittoresques : fabriques, collines, accidents de terrains et rochers, végétations colorées en mélange, tout concourt à transformer le paysage en tableau, à l'image de la description du verger de Clarens dans la Lettre XI de la quatrième partie de *La Nouvelle Héloïse*. Sur le plan de la théorie, Horace Walpole fait paraître en 1780 *The History of modern taste in gardening*, œuvre qui est publiée en version bilingue en 1784 [Strawberry-hill, T. Kirgate, trad. duc de Nivernais], puis republié en version française l'année suivante, chez le même éditeur. Voir également Michel Baridon, *Le jardin paysager anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, EUD, 2001.

<sup>4</sup> M. de Vioménil avait pendant la guerre d'Indépendance deux aides de camp, qui étaient son fils Charles Gabriel (1767-1831) et son cousin germain Antoine Louis, chevalier de Vioménil (1745-1821). Cependant, Adrien Mandat ne parle pas du lien de parenté de cet aide de camp avec le baron de Vioménil, ce qui nous amène à penser qu'il s'agit d'un autre candidat, soit Pierre-Marie-Félicité, baron de Cormantin-Dessotteux, mort en 1812, soit Joseph-Frédéric-Georges Trametz, baron de Brentano (1746-1798), capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

cette route<sup>5</sup> ; d'ailleurs, j'avois [f°1v°] reçu une lettre de Cartier<sup>6</sup> qui m'engageoit à y passer. Nous fûmes obligé[sic] de rester à L'orient deux jours, ne trouvant point de voiture à louer ; enfin, nous trouvâmes une diligence qui nous a amené j'usqu'à Paris. Il m'en a coûté 17 louis. On nous a fait payer 5 chevaux par cette diligence et un bidet. Je [retournerai ?] à Nully par la diligence. Ma cousine Mandat<sup>7</sup> est charmante. Je n'ai pas eu le tems d'aller voir ma tante Le Moyne. J'espère que toute ma famille se porte bien. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs pour moi ; mon oncle et ma tante Fraguier me chargent de vous dire mille choses tendres. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, ma chère Maman,

vosre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>f</sup>

A la Falaise ce 8 juillet 1783<sup>g</sup>. [f°2r°]

---

<sup>5</sup> Dès le 21 juillet 1782, le ministre de Castries exige du commandant d'Hector qu'il recueille et lui fasse parvenir les journaux de bord des officiers ayant participé à la bataille des Saintes (SHMB, 1A66, f°218), puis très vite, cette demande s'accompagne d'une astreinte à résider au département : « il me paroît nécessaire, monsieur, d'éloigner de Paris tous les officiers de la Marine qui se sont trouvés à l'affaire du 12 avril. Les propos qu'ils tiendroient ou qu'on leur feroit tenir, causeroient le plus mauvais effet. Chacun a son parti et la fermentation ne feroit qu'augmenter ici. Vous voudrez donc bien retenir les officiers au département. » (SHMB, 1A66, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 28 juillet 1782 », f°226r°) Cette mesure s'applique également à l'escadre de Vaudreuil qui arrive plus de 10 mois après le début du Conseil de guerre puisque le ministre rappelle : « vous en userez pour les officiers de l'escadre de M. de Vaudreuil comme vous avez été autorisé à le faire précédemment pour ceux revenus de Cadix, en permettant aux uns de retourner dans leur départemens respectif et à ceux du vôtre, d'aller vaquer à leurs affaires ou au rétablissement de leur santé, bien entendu que tous aurons[sic] préalablement passé au Conseil extraordinaire de Marine, que vous demanderez des congés pour ceux qui sont nécessités de venir à Paris. » (SHMB, 1A67, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 4 juillet 1783 », f°151r°) Adrien Mandat est victime de l'engorgement des transports consécutif aux convocations des officiers et à la curiosité générale.

<sup>6</sup> Une lettre de Cartier, adressée au père d'Adrien Mandat et datée du 20 décembre 1783, nous apprend qu'il possède une chambre à Lorient qu'il loue 100 livres et qu'il réserve au marquis de Vaudreuil pour le Conseil de guerre, tandis qu'une lettre du secrétaire du marquis de Vaudreuil à l'oncle Fraguier datée du 2 décembre 1783 nous apprend que Cartier est négociant à Lorient. Voir PF Marron\Dossier Vert Gauche\Dossier 3\Dossier 3A-DiversesGrancey père\Dossier 3A1-Lettresdedifférentsofficiers\SD 3A1a Danaë.

<sup>7</sup> Voir L2 n.8.



## L51. A MME MANDAT – BREST, LE 2 OCTOBRE 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous<sup>2</sup> sommes arrivés d'hier à Brest en bonne santé. Ma tante<sup>3</sup> vous a écri[sic] la manière dont je partoisi : nous avons été 6 jours en route, un de nos essieux ayant cassé à une lieue de Rennes. Depuis hier, je suis occupé de mes arrangements dans ma<sup>a</sup> chambre que j'ai pri[sic] chez mon ancienne hôtesse<sup>4</sup>. J'ai été chez M<sup>r</sup> de Vaultière qui m'a très bien reçu, M<sup>r</sup> de Langeron n'est pas à Brest maintenant. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] Je n'ai qu'un moment<sup>b</sup> à causer avec vous, j'espères[sic] que je me dedomagerai[sic] la poste prochaine. Je vous rendrai compte de tout ce que j'ai fait, dit, entendu et doit faire. Mon oncle Fraguier, à qui je vais écrire, m'a demandé une note de ma dépense tous les mois : c'est une marque d'intérêt à laquelle je suis bien sensible. Je vous enverrai<sup>c</sup> la liste de tout ce que j'ai acheté la poste prochaine, ainsi que l'adresse du vicomte de Noue. Embrassez, je vous prie, Papa,<sup>d</sup> mes frères, mes sœurs pour moi et assurez ce premier de mes respects ; ne m'oubliez pas auprès de M<sup>r</sup> l'abbé et M<sup>r</sup> le curé de Thil. Je vais travailler de toutes mes forces, puisque je ne m'embarquerai que dans 4 mois. J'ai l'honneur d'être avec le respect et l'attachement le plus tendre,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>e</sup>

A Brest ce 2 8<sup>bre</sup> 1783<sup>f</sup>. [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*20 cm ; papier blanc, filigrane n°11; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant l'adresse : «A Madame / Madame de Mandat en Son / chateau de nully / par barsur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Rayé un mot illisible ; b. Rayé « je » et un mot illisible, écrit « A » par-dessus ; c. Rayé deux mots illisibles ; d. Rayé « et » ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; k. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Le «nous» suppose qu'Adrien Mandat n'a pas voyagé seul et on peut supposer que le compagnon de route est le vicomte de Noue dont la mère veut absolument l'adresse. Il s'agit probablement de Jules-César-Félix de la Noüe, vicomte de la Noüe (1729-1786), qui appartient à une très ancienne famille bretonne originaire de la région d'Eréac, entre Saint-Brieuc et Rennes et dont plusieurs membres appartiennent à la Marine.

<sup>3</sup> Probablement la tante Fraguier.

<sup>4</sup> Mme Baptiste, rue de la Fillerie. voir L10 n.4.

## L52. A MME MANDAT – BREST, LE 4 OCTOBRE 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Imaginez-vous voir quelqu'un de très affairé qui <sup>a</sup>quitte l'étude des mathématiques, les arrangements de son linge et de sa chambre pour vous écrire ; à la vérité, c'est un vrai moyen de me délasser que de causer avec vous. J'étois si pressé avant-hier que je n'ai pu vous donner aucun détail<sup>2</sup>. Je n'ai point été voir M<sup>r</sup> d'Ormesson<sup>3</sup> en passant à Paris. Mon oncle Mandat s'est chargé des mémoires et de la lettre pour le conseiller en Parlement. Ma tante s'est chargée de vous faire L'emplette de l'eau sentimentale et de la pomade[*sic*] grise<sup>4</sup>. J'ai été chez M<sup>r</sup> de La Garde : j'ai trouvé tout le monde excepté M<sup>r</sup> de Blanche lande<sup>5</sup> [*f° Ir°*] qui n'est

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,9 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « SKW » et le filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame de mandat enSon château / de nully / par bar sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Rayé « après » et un mot illisible, écrit « quitteL' » par-dessus ; b. Mot illisible en-dessous ; c. Rayé « off[ert ?] », écrit « promi » par-dessus ; d. Rayé « nombre », écrit « total » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; k. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse ; g. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; h. Ajouté en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Ce début de lettre est intéressant par la mise en scène de soi qui oppose le sérieux des « affaires » et de l'étude des mathématiques avec le délassement de la lettre-causerie. La lettre est à mettre en relation avec la lettre précédente, effectivement plus brève et moins soignée.

<sup>3</sup> Plusieurs candidats sont possibles : Louis François de Paule Lefèvre d'Ormesson (1718 - 1789) ou bien le fils de ce dernier, Anne Louis François de Paule Lefèvre d'Ormesson de Noyseau (1753-1794), président à mortier au Parlement de Paris et maître de la Librairie à la bibliothèque du Roi, ami du Président Chrétien Guillaume Lamoignon de Malherbes, avocat de Louis XVI ; il peut s'agir aussi du Lefèvre d'Ormesson qui fait le plus l'actualité en 1783, Henri IV François de Paule Lefèvre, 2<sup>e</sup> marquis d'Ormesson (1751-1808), administrateur de la maison de Saint-Cyr qui est devenu en mars 1783 Contrôleur général des finances et qui ne va pas tarder à être renvoyé en novembre 1783. La famille Mandat est parente, certes lointaine, avec les Lefevre d'Ormesson.

<sup>4</sup> Ces spécialités pharmacologiques restent mystérieuses. On ne trouve que des recettes de « poudre grise » dans *La Toilette de flore ou essai sur les plantes & les Fleurs qui peuvent servir d'ornement aux dames* (Paris, Valade, 1771, p. 194). Il est intéressant de voir que les parfumeurs s'emparent du mot « sentimental », alors à la mode et considéré comme un néologisme « qui a encore l'air un peu précieux », par Jean-François Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787). Effectivement, le mot n'apparaît qu'en 1769 dans le titre de l'œuvre *Le Voyage sentimental* de Laurence Sterne : le traducteur français, Joseph-Pierre Frenais, note dans l'introduction que « le mot Anglois *Sentimental* n'a pu se rendre en François par aucune expression qui pût y répondre, & on l'a laissé subsister. Peut-être trouvera-t-on en lisant qu'il mériterait de passer dans notre langue » (Amsterdam, Rey, 1769, p. v-vi) A en croire la base Frantext, qui contient 591 textes de tous genres pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot n'apparaît, semble-t-il, la première fois qu'en 1782 sous la plume de Laclous, dans la lettre 10 des *Liaisons dangereuses* : « vous jugez de l'effet de ce discours sentimental » et, la même année, plusieurs fois sous celle de Louis-Sébastien Mercier dans les *Tableaux de Paris*, comme dans cet exemple du chapitre 44 : « On appelle boyautiers les gens qui commercent les intestins d'animaux pour en tirer ces cordes d'instruments qui deviennent harmoniques et sentimentales sous la savante main de nos artistes. »

<sup>5</sup> Graphie fautive pour Philippe (ou Philibert) François Rouxel de Blanchelande (1735-1791), lieutenant-colonel du régiment de Viennois en 1777, il est gouverneur par interim de Saint-Vincent de mai 1780 à mai 1781, puis gouverneur de Tabago en août 1781. Il est également le petit-fils adultérin de Jacques-Eléonor Rouxel de Grancey, bâtisseur du château de Grancey et dernier comte de ce nom, et il est fort probable que la famille Mandat l'intègre dans le cercle familial très étendu dans l'espoir de favoriser la carrière d'Adrien Mandat.

pas revenu de Tabago. Je me suis fait écrire chez M<sup>r</sup> le garde des Sceaux<sup>6</sup> et ai fait beaucoup d'emplettes, ma chaîne, mon épée, des bas, des chaussons, enfin tout ce que vous étiez convenue que j'acheterois, excepté le sextan<sup>b</sup> et la lunette. Il me reste encore 265 livres : j'ai acheté un chapeau uniforme et beaucoup de choses dont j'avois besoin. J'en ai envoyé la liste à mon oncle ; si vous la voulez, je vous l'enverrai. Henry m'a fait espérer hier que je toucherois mes appointements depuis mon débarquement si mon congé n'étoit pas signé du ministre ; on ne la point reçu ici et je vais écrire à mon oncle pour scavoir si j'avois eu un congé ou simplement ma permission. On ne paye pas dans ce moment-ci les appointements par une bonne raison, c'est qu'il n'y a point d'argent au trésor<sup>7</sup>. Le roi fait présent au commerce de deux [*f°lv°*] vaisseaux de 80 canons qui sont le *Romulus* et l'*Experiment*. On dit qu'il donnera aussi le *Sagitaire* et le *Triton*<sup>8</sup>. Bassigny<sup>9</sup> me suit de loin : je lui ai <sup>c</sup>promi[*sic*] trois louis pour sa route et je le crois en chemin. Lorsque ma male sera arrivée, je vous enverrai la liste de mon linge. Je crois avoir mi[*sic*] dans le <sup>d</sup>total des chemises que je vous ai montré mes chemises de nuit, je n'en avois ici que 9. J'ai trouvé deux paires de bas de soie bleues[*sic*] de

---

<sup>6</sup> Armand Thomas Hue de Miromesnil (1723-1796), garde des Sceaux de 1774 à 1787. Il est probable que cette lettre adressée au Garde des Sceaux soit en lien avec les démarches de l'oncle Fraguier auprès de Lefèvre d'Ormesson. Aucun document du fonds Grancey ne fait référence à un procès à cette période.

<sup>7</sup> La fin de la Guerre d'indépendance américaine se traduit par une crise économique en France, qui est moins due aux dépenses pour la guerre, estimées à 930 millions de livres tournois là où l'Angleterre affiche un déficit de 2 milliards 270 millions de livres, qu'à un déficit structurel hérité depuis un siècle. Voir Jean-Pierre Poussou, « Les conséquences financières et économiques de la guerre d'Indépendance américaine pour les royaumes de France et de Grande-Bretagne », *La France et l'indépendance américaine*, dir. Olivier Chaline, Philippe Bonnichon et Charles-Philippe de Vergennes, Paris, PUPS, 2008, p. 203-219. Avant même l'arrivée de l'escadre de Vaudreuil et de Suffren en France, le ministre engage le Commandant d'Hector à faire des économies : « La guerre dispendieuse, Messieurs, que l'état vient d'avoir à soutenir et dont la Marine a supporté presque tout le poids, n'a pu qu'occasionner des dépenses très considérables et laisser en arrière beaucoup de dettes à acquitter. J'ai dû profiter du retour de la paix, pour proposer à Sa Majesté les moyens les plus propres à rétablir l'ordre et l'économie si nécessaires dans toutes les parties du service. » (SHMB, 1A30, « Lettre du ministre de Castries au Cdt d'Hector du 23 may 1783 », f°192r°) En ce qui concerne les officiers (SHMB, 1A66 & 1A67), les restrictions budgétaires se traduisent par un règlement sur le luxe des tables mais surtout par la réduction du nombre de places d'aspirants ; qui plus est, la dépense pour les appointements des officiers de Marine est limitée à 55 000 livres par mois jusqu'à la fin 1783, ce qui explique pourquoi Adrien Mandat n'est pas complètement sûr d'être payé.

<sup>8</sup> Le don de ces vaisseaux paraît discrètement dans la presse un mois plus tard : « Le Roi vient de donner au commerce ses vaisseaux l'*Expériment*, le *Sagittaire* & la flute la *Nécessaire* pour faire le commerce de la Chine ; les deux premiers seront armés à Brest & la flûte à Toulon. » (*JPB du 8 novembre 1783*, « De Paris, le 4 novembre », p. 79)

<sup>9</sup> Bassigny est le domestique d'Adrien Mandat. Selon le rôle d'équipage de la Danaé (AN/MAR/C6/870), son véritable nom est Nicolas Cousin, originaire de « Semotier en Bourgogne », graphie fautive pour Semoutiers, ville qui se trouve à 18 km au sud-ouest de Chaumont et de Chamarande. Le surnom de Bassigny peut paraître curieux mais la ville de Semoutiers se trouve dans le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, ancien nom de Chaumont. Les registres paroissiaux de Semoutiers (AD52-1E469) indiquent la naissance de Nicolas le 22 avril 1759, fils de Nicolas Cousin, laboureur (mort le 3 février 1762), et de Marie Perrinot, ce qui lui ferait 24 ans ; on le retrouve dans les registres de la paroisse de Nully (AD52-1E359) à la date du 2 avril 1788 pour son mariage avec Antoinette Catherine Angélique Jolain, fille majeure de Claude Jolain, notaire royal et recteur de l'école de Nully. La mésalliance s'explique sans doute par le baptême le 18 mai qui suit de François Joseph, fils de Nicolas Cousin « valet de chambre de M. de Mandat, Seigneur de Nully ». Peu après le mariage de Félicité avec Alexandre de Thomassin, le nourrisson meurt le 23 août, et son père est alors qualifié « valet de chambre de Monsieur le comte de Thomassin ».

plus que mon compte, probablement elles sont à Papa mais Madeleine<sup>10</sup> les a marqué[sic] à ma marque. Tout le monde trouve ma chaîne charmante. Je l'ai acheté[sic] le moins cher que j'ai pu ; elle ne me coûte que 32 livres<sup>11</sup>. Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et embrassez tous mes frères et sœurs pour moi. J'écrirai au chevalier incessamment, mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à M<sup>r</sup> le curé de Thil. J'ai fait ma route très agréablement et avec un homme très aimable ; je ne sçais pas encore l'adresse de Nou<sup>12</sup>. J'ai l'honneur d'être avec le respect et l'amitié la plus tendre,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>e</sup>

A Brest le 4 8<sup>bre</sup> 1783<sup>f</sup> [f°2r°]

<sup>g</sup>On poursuit vigoureusement l'affaire de M<sup>r</sup> de Vigny<sup>13</sup>. On dit qu'il n'en sera pas quitte pour les 15 ans de prison auxquels il avoit d'abord été condamné. J'ai vu à Paris M<sup>r</sup> de Moncabrié qui me reçu[sic] très bien et qui m'auroit emmené dans la voiture jusqu'à L'orient si je n'étois parti avec le négociant qui m'a emmené.

<sup>h</sup>J'ai acheté un violon 60 livres<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> Personne non identifiée. Zoé de Bienville, dans ses *Mémoires*, indique qu'une certaine Madeleine, domestique, avait accompagné Mme Mandat en exil au moment de la Révolution.

<sup>11</sup> On se souviendra que dans sa première lettre, Adrien Mandat évoquait déjà cette montre.

<sup>12</sup> Il doit s'agir encore de l'adresse du vicomte de Noue dont il était question la lettre précédente.

<sup>13</sup> Joseph-Pierre de Vigny (1742-1812), commandant de la *Néréide* de 1779 à 1781, puis de l'*Hébé* en 1782. Le 4 septembre 1782, dans les parages de l'île de Batz, il est attaqué par le *Rainbow* et se rend sans avoir épuisé ses moyens de défense. L'ordre est donné de tenir un Conseil de guerre dès janvier 1783 (SHMB, 1A67, f°9), mais Vigny ne se présentera à aucune des trois convocations. Le 6 octobre 1783, le conseil présidé par le comte de Guichen condamne Vigny à être rayé des listes et condamné à 15 ans de prison. Alors que la communication est verrouillée autour du Conseil de guerre de Lorient, celui du chevalier de Vigny est plus visible dans la presse et sert de « contre-feu médiatique » à l'affaire du 12 avril : « M. le Chevalier de Vigny s'est rendu, dit-on, à Morlaix pour purger sa contumace ; & il produit ses moyens de défenses pour la révision de son procès. Le Conseil de guerre de l'Orient, sera retardé jusqu'après que cette affaire aura été décidée. » (*JPB du 04/10/1783*, « de Paris, le 30 septembre », p. 27) ; « Le dernier Jugement du Conseil de guerre, tenu à Morlaix, ne diffère du premier, qui avoit été déjà rendu dans la même affaire, qu'en ce qu'il a modéré la peine de prison de quinze ans à six. Le Chevalier de Vigny a été en conséquence ramené au château du Taureau où il a été renfermé. » (*JPB du 25/10/1783*, « De Paris, le 21 octobre », p. 174). On trouve cet épigramme sur l'événement : « Il ne pouvait pas aller outre. / Il fut pris, c'était là son sort. / S'il avoit su braver la mort, / La gloire eût effacé son surnom de j[ean]-f[outre]. » (Guillaume Imbert de Boudeaux, *Recueil de lettres secrètes, Année 1783*, éd. Paule Adamy, Genève, Droz, 1997, p. 141) Néanmoins, la plupart des contemporains mémorialistes ou diaristes y accordent peu d'attention.

<sup>14</sup> Le prix du violon représente un vingtième de la pension annuelle d'Adrien Mandat.

## L53. A MME MANDAT – BREST, LE 18 OCTOBRE 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

j'ai recu hier votre lettre : vous ne doutez pas du plaisir que j'ai eu ; vous devez en avoir reçu deux de moi, elles ne sont pas très détaillées. Depuis mon arrivée ici, je suis toujours occupé à travailler. <sup>a</sup>Je n'ai été que chez M<sup>r</sup> de Montendre<sup>2</sup> et M<sup>r</sup> de Langeron qui m'a très bien reçu ; j'ai parlé à M<sup>r</sup> de montendre de Chamarande<sup>3</sup>. Il m'a dit qu'il écrirait à M<sup>r</sup> de Bougainville et que peut-être vous lui loueriez. Je lui ai dit que vous <sup>b</sup>en vouliez 100 pistoles ou 1200<sup>L</sup>. Il n'a pas trouvé que ce fut très cher. Il compte aller passer l'hiver en Champagne. Son petit bout de femme, qui n'en est pas plus contente<sup>4</sup>, à ce qu'elle m'a dit. Il vient de partir ces jours derniers pour le Havre avec une gabarre qu'il commande. Ma tante Le Moyne se portoit [*f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>*] très bien à mon passage à Paris. Elle m'a beaucoup parlé du projet qu'elle avoit de faire présent d'une montre à Dubreuil que j'ai fort approuvé, comme vous pensez bien<sup>5</sup>. Le vicomte de Nou est aux environs de Brest. Il y viendra au premier jour et je vous enverrai son adresse<sup>6</sup>. J'ai recu une lettre de Panat qui se porte mieux<sup>7</sup>. Bassigny est arrivé ici malade : il m'en a coûté 3 louis pour sa route ; il se porte bien mieux à présent. Il m'en coûte <sup>c</sup> 32 livres pour Son logement et sa nourriture<sup>8</sup>. Cela n'est pas très cher : 26<sup>L</sup> pour la nourriture et 6<sup>L</sup> pour le logement. J'en suis très content. Il paroît que les campagnes que je ferai dorénavant ne seront

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*20 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame/ Madame de Mandat enson château / de nully / par bar sur aube en champagne », barrée par un « 17 ».

a. « j'ai » transformé en « je » ; b. Mot illisible, écrit « Envouliez » par-dessus ; c. Rayé « De » ; d. Lettres illisibles en-dessous de « La » ; e. Mot illisible, écrit « mon » par-dessus ; f. « 6 » transformé en « 4 » ; g. « j'en » transformé en « jeles » ; h. Ajouté « prend » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Date ajoutée à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; k. Ajouté « mes compliments au-dessus de la ligne ; l. Post-scriptum ajouté en-dessous de la date et souligné d'un trait ; m.. Post-scriptum ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage.

NOTES :

<sup>2</sup> Il s'agit très probablement de Philippe, marquis de Montendre (1752-1818), lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis. Il appartient à la branche bourguignonne de la famille de Montendre, originaire de Thol-les-Millières, à 30 km à l'est de Chamarandes-Choignes. Sa femme, Marie-Elisabeth de Montendre (1755-1815), qui est de la branche bretonne, est la sœur de Mme de Bougainville.

<sup>3</sup> Suite au décès de la « bonne Maman », le château de Chamarande semble avoir été mis en location par la mère d'Adrien Mandat.

<sup>4</sup> Marie-Flore de Montendre (1759-1806) avait épousé en janvier 1781 Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811).

<sup>5</sup> La tante Le Moyne avait déjà offert une montre à Adrien Mandat, voir L1.

<sup>6</sup> Depuis trois lettres, Adrien Mandat promet cette adresse sans la donner.

<sup>7</sup> Cette lettre est perdue.

<sup>8</sup> On notera que l'entretien mensuel de son valet coûte autant que la chaîne de montre en or annoncé deux lettres auparavant. La réflexion sur le prix modéré est à nuancer : 32 livres, c'est déjà 1/10<sup>e</sup> de la pension annuelle d'Adrien Mandat, même s'il semble que sa famille lui ait accordé davantage que le minimum légal.

pas très longues : on arme[sic] point pour les Indes ni pour l'Amérique<sup>9</sup>. Il n'y a que des gabarres du bois à Bayonne, au Havre et dans d'autres ports le long des côtes de France. <sup>d</sup>La frégate l'*Athalante* est arrivée hier de l'Amérique : elle n'apporte aucunes nouvelles[sic]. Je m'embarquerai, à ce que je crois, dans le mois de [f°1v°] janvier ou de février. <sup>e</sup>Mon oncle, dont j'ai reçu une lettre hier, me le mande<sup>10</sup>. Si je soutiens un examen, j'espère que je donnerai <sup>f</sup>4 volumes de mathématiques mais il me faudra rudement travailler. Je suis déjà avancé dans la navigation. Je repasse aussi mes deux premiers volumes et aussitôt que <sup>g</sup>je les aurai fini[sic], je prendrai l'algèbre que je veux apprendre en même tems que la navigation, de manière que je mènerai cela grand train. J'ai pris un maître de violon et un répétiteur de mathématiques ; si vous me le permettez, je prendrai un maître de danse et un maître d'armes : je crois que ces deux derniers ne prendront pas plus de 12 francs par mois, mon maître de violon m'en prend<sup>h</sup> 15<sup>L11</sup>. Adieu, ma chère Maman, milles[sic] choses tendres à mes frères et sœurs. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'être persuadé[sic] du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,  
ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>

A Brest ce 18 8<sup>bre</sup> 1783<sup>j</sup>

Je vous prie de faire mes compliments<sup>k</sup> à l'abbé Bertin / et au curé de Thil<sup>l</sup> [f°2r°]

<sup>m</sup>Je me porte à merveille. Tous mes boutons sur le visage sont entièrement passés<sup>12</sup>. Je ne m'amuse pas beaucoup, Brest est plus triste que jamais, on n'y voit plus cette activité dans le port, cette quantité de monde dans la ville, 50 vaisseaux de ligne en rade qui la rendoient au tems de guerre la plus belle et la plus intéressante ville du royaume. Il n'y a presque point

---

<sup>9</sup> La paix engendre fatalement une baisse d'emploi des bateaux de guerre pour des missions d'escorte de bateaux marchands. Seules restent les missions de transport de fournitures pour la Marine, moins longues et donc moins intéressantes pour l'avancement.

<sup>10</sup> Cette lettre est également perdue. Cependant, cette réflexion montre que l'investissement de l'oncle Fraguier est toujours important.

<sup>11</sup> Ce passage montre bien l'esprit de formation continue au métier d'officier. Adrien Mandat doit soutenir un autre examen pour espérer être élève de 2<sup>nd</sup>e classe, conformément au à l'article 43 : « IL fera formé deux Classes de Gardes du Pavillon & de la Marine; les Gardes de la première Classe feront occupés à l'étude des trois premières sections du Traité de Navigation, composé à l'usage des Gardes de la Marine ; des Élémens d'Algèbre nécessaires à l'introduction de la Mécanique, & des Élémens de Mécanique, contenus dans les troisième & quatrième volumes du Cours de Mathématiques; ils ne pourront être embarqués que lorsqu'ils sauront au moins la première section du Traité de Navigation. Les Gardes de la seconde Classe feront occupés à l'étude des Traités relatifs à la pratique, énoncés dans l'article 38 [construction, arrimage, gréement et manœuvre des vaisseaux] ; & ceux qu'un goût particulier porteroit à acquérir des connoissances plus approfondies dans la Théorie, pourront en même tems s'occuper des parties du Cours qui ne font pas d'obligation. » (*Ordonnance du Roi Concernant les Gardes du Pavillon & de la Marine du 2 mars 1775, op. cit.*, p. 14) Comme à la pension Jon, Adrien Mandat s'accorde également des loisirs : le maître de violon coûte un peu plus cher que le maître de danse et d'escrime, et l'ensemble des cours représente une dépense de 39 livres par mois.

<sup>12</sup> Comme très souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, la lettre retrace un journal du corps, y compris dans ses aspects les plus triviaux, comme une poussée d'acné.

d'officiers, on travaille à la réparation des vaisseaux de l'escadre du m<sup>quis</sup> de Vaudreuil. La construction des 2 vaisseaux qui étoient sur les chantiers est entièrement arrêtée et on n'y travaillera qu'au printemps<sup>13</sup>.

Quand Dubreuil part-t-il pour Thionville ? M<sup>r</sup> Garvilliers<sup>14</sup> le [dégourdira]. Bien des respects aux nouvelles habitantes de Nully et à nos voisins de Tremilly<sup>15</sup>. [f°2v°]

---

<sup>13</sup> On trouve trace de cette inactivité dans la presse où on peut lire : « Il n'y a rien de nouveau de nos ports » (*JPB du 25/10/1783*, « De Paris, le 21 octobre », p. 174) ; puis dans une autre édition : « Notre Port commence à se ressentir de la tranquillité que la Paix doit amener, quoique les travaux ne soient pas suspendus. » (*JPB du 27/12/1783*, « De Paris, le 23 décembre », p. 170)

<sup>14</sup> Il ne semble pas exister de famille « de Gravilliers », néanmoins, la rue des Gravilliers est exactement parallèle à la rue Chapon où habite l'oncle Fruquier : on peut se demander s'il ne s'agit pas alors d'un surnom pour l'oncle, que M. Jon avait décrit comme un très habile escrimeur, par conséquent propre à dégourdir Dubreuil comme il l'avait fait pour Adrien Mandat.

<sup>15</sup> Le château de Tremilly appartenait au seigneur de Maisoncelles, avec qui les Mandat ont dû se réconcilier. Voir L5, n.5.

## L54. A M. MANDAT – BREST, LE 20 OCTOBRE 1783<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

le jugement de M<sup>r</sup> de Vigny est décidément rendu : il a été condamné à 15 ans de prison et à être cassé ; il a choisi le château de Loches, on a ajouté la cassation à son ancien jugement<sup>2</sup>. J'ai écrit[sic] à Cartier qui me dira les nouvelles du Conseil de guerre, je vous les <sup>a</sup>manderai<sup>3</sup>. J'ai vu le vicomte de Nou qui m'a embrassé de bon cœur. Il m'a demandé en plaisantant combien je lui avois rapporté de bouteilles de vin de Champagne, je lui ai dit[sic] que dans peu [f°1r°] vous comptiez lui en envoyer 100 bouteilles ; il m'a dit de venir déjeuner chez lui un de ces jours, <sup>b</sup> qu'il me donneroit son adresse et que je lui dirois le prix, afin qu'il me remboursât ; je l'ai <sup>c</sup>prié de n'en rien faire, il m'a dit qu'il l'accepteroit[sic] pas, si je ne consentois à en recevoir l'argent. Je ferai tout ce que je pourai[sic] pour qu'il l'accepte et, s'il veut absolument me le payer, je mettrai le vin à 50 sols la bouteille et je prendrai l'argent. Je crois qu'il vous a coûté 50<sup>s</sup> au moins<sup>4</sup>. Il va demeurer aux environs du Man où il a acheté une terre. <sup>d</sup>Je vous enverrai son adresse par la première poste, ainsi que mon débarquement du *Fendant* et mon armement sur le *Triomphant*. Adieu mon cher Papa, assurez Maman de mes respects et embrassez mes frères et sœurs pour moi. M<sup>de</sup> de Montendre m'a dit hier que M<sup>r</sup> de Bougainville ne pouvoit pas louer Chamarande <sup>e</sup>cette année<sup>5</sup>. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

mon cher Papa,

votre très humble / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>f</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*20 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Monsieur / Monsieur de mandat en son château / de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Mot illisible en-dessous de « manderai » ; b. Rayé « et » ; c. Mot illisible en-dessous « priède » ; d. Rayé « il voy ? », écrit « je vous » par-dessus ; e. Mot illisible en-dessous de « cette » ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; g. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L52 n.13. La presse indique que Vigny a préféré le château du Taureau dans la baie de Morlaix.

<sup>3</sup> A cette époque, aucune nouvelle du conseil de guerre de Lorient ne filtre dans la presse officielle. Seule les correspondances et les nouvelles à la main permettent de se tenir informé. Ainsi, en décembre, on ne peut lire : « On mande de l'Orient, que le Conseil de guerre poursuit son travail, & que ces jours derniers il avoit mandé, pour être entendus, plus de 70 officiers d'Infanterie, qui ont été témoins de l'affaire pour laquelle il a été assemblé. » (*JPB du 6/12/1783*, « De Paris, le 2 décembre », p. 27)

<sup>4</sup> En sachant qu'une livre est égale à 20 sols, on en déduit que l'ensemble des 100 bouteilles coûte 250 livres : on peut donc s'étonner qu'Adrien Mandat propose de les offrir à un presque inconnu, alors que dans la lettre suivante il rappelle qu'il n'a pas touché ses appointements.

<sup>5</sup> Voir lettre précédente.



## L55. A MME MANDAT – BREST, LE 19 NOVEMBRE 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

il y a déjà bien du tems que je n'ai reçu de vos nouvelles et que je ne vous ai écri[sic] ; j'ai reçu la dernière lettre que Papa m'a écri[sic] en même tems qu'une du chevalier qui me fait le détail de tous les amusements qu'il pourra trouver à Givet<sup>2</sup> pendant l'hiver : j'espère que j'en trouverai quelques-uns à Brest. Nous avons bal toutes les semaines, bonne comédie<sup>3</sup> et beaucoup de sociétés où on s'amuse assez. Je vous enverrai par la première poste la note de mon linge et les dattes[sic] de mon débarquement du *Fendant* et de mon armement sur le *Triomphant* que Papa m'avoit demandé. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] Le sort du hara[sic] que je vous avois apporté de Porto Cabello étoit d'aller en Champagne : M<sup>r</sup> de Repentigny, à qui je l'avois cédé, en a fait présent à M<sup>de</sup> de Montendre qui le <sup>a</sup>mènera avec elle ; il lui a mangé plusieurs chaises, deux ou trois cages, autant de bâtons. Le jour où j'ai renouvelé connoissance avec lui, il étoit occupé à mettre en morceaux une douve<sup>4</sup> de tonneau. M<sup>r</sup> de Montendre l'avoit mené à bord de sa gabarre, mais il l'a rapporté bien vite à terre, parce qu'il lui mangeoit tous ses cordages. Il a beaucoup d'esprit, on le laisse aller où il veut, il revient à l'heure du dîner et, le soir, il va se mettre à côté de son [laseau ?] j'usqu'à ce qu'on lui ouvre la porte<sup>5</sup>. J'ai reçu une lettre [de] ma tante Fraguier qui me mande qu'elle vous avoit fait meubler tout son premier, au cas que la

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,9 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de mandat / en Son chateau de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Lettre illisible en dessous du « M » ; b. Rayé « et qui », écrit « il lui » par-dessus ; c. Ajouté « del'argent » au-dessus de la ligne ; d. le cachet de cire cache le « il » ; e. Rayé « je », écrit « chez » par-dessus ; f. Ajouté « fait » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; i.. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; j. Ajouté « unes » en-dessous de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Givet est une ville dans la pointe des Ardennes, à la frontière de la France, de la Principauté de Liège et des Pays-Bas autrichiens.

<sup>3</sup> Sur la Comédie de Brest, voir L14 n. 3.

<sup>4</sup> « Douve », « planche servant à la construction d'un tonneau », c'est-à-dire les planches servant à former le fond ou le couvercle du tonneau.

<sup>5</sup> Les animaux exotiques étaient particulièrement recherchés. Si certains spécimens étaient destinés à orner les ménageries royales où l'animal rare témoignait de la puissance du prince, les animaux plus petits et moins rares comme les singes ou les perroquets servaient dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'animaux de compagnie à quelques riches aristocrates. Voir Gustave Loisel, *Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours*, t.2 « Temps Modernes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) », Paris **Erreur ! Signet non défini.**, O. Doin, 1912, 392 p.

mort de ma tante Le Moyne eût exigé votre présence à Paris.<sup>6</sup>. [f°1v°] Je toucherai mes appointements depuis le jour de mon débarquement, mais comme il n'y a point d'argent au trésor, on ne peut pas me payer ma campagne de 400<sup>L</sup>. Je crois qu'en conséquence de ça, vous serez obligée de m'en envoyer sous peu de l'argent<sup>e</sup>. Je vous enverrai la note de ce que j'ai dépensé depuis mon départ de Nully, vous verrez <sup>d</sup>qu'[il] n'y a point de dépense inutiles. Je n'ai pas encore pri[sic] de maître d'armes, le maître de danse ne prend pas plus de 6<sup>L</sup> par mois, il n'est pas mauvais, mon maître de violon est très bon. Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs pour moi. J'ai dîné ces jours derniers chez M<sup>r</sup> de La Vaultière, je dîne aujourd'hui <sup>e</sup>chez M<sup>r</sup> de Chavagnac<sup>7</sup>, lie<sup>tnant</sup> de vaisseau gendre de M<sup>r</sup> d'Orvilliers, avec qui mon oncle Fraguier m'avoit fait<sup>f</sup> faire connoissance il y a 3 ans. J'espère, ma chère Maman, que vous ne doutez pas du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Nully garde<sup>g</sup>

A Brest ce 19 9<sup>bre</sup> 1783<sup>h</sup> [f°2r°]

<sup>i</sup>La *Chèvre* est arrivé[sic]. J'ai vu Loménie<sup>8</sup> qui est en bonne santé. Il a fait un tems affreux tous ces jours-ci ; il s'est perdu un bâtiment sur Ouessant ; on ne sçait pas encore ce que sest[sic]. On craint que ce ne soit quelques <sup>j</sup>unes des gabarres qui reviennent de Toulon<sup>9</sup>. Je suis très content de Bassigny, je le mènerai quelques-uns de ces jours en rade pour voir comment il se trouvera de l'air de la mer. [f°2v°]

---

<sup>6</sup> La mort de la tante Le Moyne, apparemment imminente, n'est pas annoncée dans les lettres qui suivent et il n'est plus question d'elle par la suite. On peut donc supposer qu'elle est morte vers la fin de 1783 et qu'il y a peut-être une lacune à cet endroit de la correspondance.

<sup>7</sup> Plusieurs Chavagnac sont actifs dans la marine, mais le lieutenant de vaisseau est Gilbert Pierre Alexandre, comte de Chavagnac (1745-1809), chevalier de Saint-Louis en 1781 et Capitaine de vaisseau en 1786. Il avait épousé Marie-Charlotte Guillouet d'Orvilliers (1751-1774), une des deux filles de Louis Guillouet d'Orvilliers (1710-1792), lieutenant-général des Armées navales en 1777.

<sup>8</sup> Il doit s'agir de Charles, vicomte de Loménie (1761-1794), qui appartient à une branche cadette des Loménie de Brienne et qui avait été adopté par Athanase-Louis-Marie de Loménie, comte de Brienne (1730-1794), secrétaire d'état en 1787. Charles aurait été garde de la Marine en 1776, puis lieutenant de vaisseau en 1785 ; il sert sur le *Languedoc* de 1778 à 1779 dans l'escadre d'Estaing, puis sur le *Souverain* en 1781 et enfin sur le *Stormont* en 1783 sur lequel il est pris. Il se marie avec Elisabeth de Cairon-Merville et meurt sur l'échafaud en même temps que le reste de sa famille et Mme Elisabeth, sœur du roi, le 20 mai 1794. La famille Loménie habite à Brienne, à 20 km à l'ouest de Nully.

<sup>9</sup> La presse signale encore ce genre d'événement : « Les 6 Gabarres, écrit-on de Brest, qui avoient été chercher du bois à Bayonne, sont enfin rentrées dans ce Port avec leur chargement, non sans avoir éprouvé beaucoup de contrariétés dans leur voyage, surtout à la barre de Bayonne qu'elles n'ont pu franchir qu'après 15 jours de gros temps. Ce voyage, avec celui qu'elles avoient fait précédemment dans la Baltique, aura été une bonne instruction pour les jeunes Officiers de marine employés sur ces Navires. » (*JPB du 23/12/1783*, « de Paris, le 21 décembre », p. 170)

## L56. A DUBREUIL – BREST, LE 8 DECEMBRE 1783<sup>1</sup>

Ta lettre m'a fait un grand plaisir, mon cher Dubreuil. Le style et l'écriture en étoient à merveille<sup>2</sup>. J'espère que pendant ton séjour à Brienne, tu m'écrira[sic] souvent, je te répondrai avec la plus grande exactitude ; les progrès que tu feras avec les maîtres de l'école militaire et dont tu me rendra[sic] compte seront pour moi des sujets <sup>a</sup>, à ce que j'espère, de te faire de fréquents compliments<sup>3</sup>. Je réponds par <sup>b</sup> quatre choses à ce que ma sœur me demande<sup>4</sup> : la 1<sup>ere</sup> est que je ne me fais pas coeffer[sic] par Bassigny ; 2<sup>Ement</sup>, je ne puis aller à L'orient <sup>c</sup>à présent pour y voir le m<sup>quis</sup> de Vaudreuil et cela, par une bonne raison, c'est qu'il n'y est pas ; 3<sup>ement</sup>, je n'ai jamais entendu parler de M<sup>r</sup> Duru de Baleine<sup>5</sup>, commandant de petits bâtiments : j'ai un de mes camarades qui s'appelle M<sup>r</sup> de Dessus Le Pont Duru<sup>6</sup> qui m'a dit qu'il avoit des parens en Champagne, c'est peut être ceux de Vier audune<sup>7</sup> ; 4<sup>ement</sup>, pour donner du bled de turquie<sup>8</sup> à Cato, il faut le faire bouillir dans de l'eau. Voici la <sup>d</sup>liste de mon linge que je te prie de remettre à Maman : 32 chemises, 12 cols, 4 culotes[sic], 4 vestes de bazin<sup>9</sup>, 6 bonnets de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*24,3 cm ; papier blanc, filigrane n°5 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur deMandat dubreuil chez / mr Son pere au chateau de nully / par bar Sur aube champagne », barrée par un « 17 ». L'oncle Charles a marqué sans intérêt sur la lettre. Sur le f°2r°, on trouve la liste de compte que nous ne reproduisons pas.

a. Rayé « bien agreables » ; b. Mot illisible en-dessous de « quatre » ; c. Mot illisible en-dessous d'« apresent » ; d ; Mot rayé en-dessous de « liste » ; e. Mot illisible en-dessous « trouvé » ; f. Rayé « et » ; g. Ajouté à droite de la date sur deux lignes et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Il est dommage qu'aucune lettre du frère d'Adrien Mandat n'ait été conservée pour lire ce style si merveilleux...

<sup>3</sup> On notera le changement de posture énonciative, de la complicité à la posture de frère aîné auquel il faut « rendre des comptes » pour en avoir des « compliments ». On retrouvera cette attitude plus tard dans les lettres concernant Maurice, le plus jeune frère.

<sup>4</sup> Il est intéressant de voir ici que la lettre du frère sert également de réponse à la lettre de la sœur, ce qui laisse à penser que le courrier d'Adrien Mandat est régulièrement lu par l'ensemble de la famille et que, d'une certaine manière, les correspondants sont interchangeables.

<sup>5</sup> Duru de Baleine, graphie phonétique pour Jean-Louis Durup de Baleine (1759-1834), volontaire sur la *Belle Poule* en 1777, enseigne en 1785 et sous-lieutenant de vaisseau en 1786. La famille Durup de Baleine est une grande famille champenoise, originaire de Voillecomte à quelques kilomètres au nord de Nully.

<sup>6</sup> Voir L34, n.27.

<sup>7</sup> Localité non identifiée. On peut se demander toutefois s'il ne s'agit pas d'une graphie phonétique pour Villehardouin, ville à 35 km à l'ouest de Nully, à proximité de Brienne-le-Château et dans le baillage de Chaumont-en-Bassigny.

<sup>8</sup> Le blé de Turquie est l'autre nom du maïs, qu'il faut bien évidemment cuire pour le rendre comestible. Il est probable que le ou la dénommée « cato » soit un animal. L'article de l'*Encyclopédie* indique que sa culture avait commencé en Bourgogne et en Franche-Comté.

<sup>9</sup> Adrien Mandat graphie phonétiquement « basin », qui est une « étoffe de fil de coton quelquefois mêlé avec du fil de chanvre, semblable à de la futaine, mais plus fine & plus forte ».

coton, 6 canneçons<sup>10</sup>, 24 mouchoirs de poches, 8 paires de bas de coton, 8 paires de bas de Soie, 10 paires de bas de fil, 24 paires de chausons, 1 bonnet de laine, 3 paires ½ de draps, 12 Serviettes, 6 coeffes de nuits. [*f°lv°*] Je crois que ce que j'ai de linge pourra suffire pour les campagnes de paix que nous faisons, où on n'est pas plus de 15 ou 20 jours à la mer sans rentrer dans un port. Ttu diras à Maman que j'ai écri[*sic*] à Cartier pour faire afficher la terre de M<sup>r</sup> du Châtelet<sup>11</sup>. Je n'ai pas encore <sup>e</sup>trouvé la femme de Boussenot de Sumvoir<sup>12</sup>. Si le marquis de Vaudreuil est à L'orient, pendant les fêtes de Noël, peut-être que j'irai. Je te prie, mon cher Dubreuil, de remettre à Maman la liste de mes dépenses depuis que je suis parti de Nully ; assure Papa et Maman de mes respects, <sup>f</sup>embrasse mes frères et sœurs pour moi et sois persuadé de l'amitié tendre de ton frère et ami,  
Nully<sup>13</sup>

A Brest ce 8 10<sup>bre</sup> 1783

Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à / M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>g</sup> [*f°lv°*]

---

<sup>10</sup> « Canneçon », prononciation « vicieuse » de « caleçon », dont la graphie a longtemps varié entre « calçons », « caleçon » et « calleçon ». Néanmoins, l'orthographe et la prononciation de « caleçon » se fixe au début du XVIII<sup>e</sup>.

<sup>11</sup> Seuls deux hommes portent le nom de Châtelet : le premier, Antoine Bernardin de Châtelet, comte de Clermont (mort en 1785), mais il est plus vraisemblable qu'il s'agisse de Florent-Louis Marie du Châtelet (1727-1793), fils de la célèbre Emilie du Châtelet, dont le domaine, Cirey, n'est qu'à 12 km au sud-ouest de Nully.

<sup>12</sup> Voir L31 n.4.

<sup>13</sup> On remarquera la simplicité de la signature en comparaison avec les lettres adressées aux adultes, puisqu'Adrien Mandat se passe de la formule de politesse habituelle. Il signe également Nully et non Mandat.

## L57. A MME MANDAT – BREST, LE 18 DECEMBRE 1783<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

n'attribuez point à paresse de ma part l'intervalle qu'il [y] a eu entre mes épîtres : les commissions que vous m'aviez donné pour Cartier, des lettres que j'ai été obligé d'écrire à de Crés<sup>2</sup> qui maintenant est à Rochefort et qui m'avoit laissé ses effets ici, <sup>a</sup>d'autres lettres que j'ai été obligé d'écrire à Maleissy<sup>3</sup> et d'autres encore<sup>b</sup> à mon oncle au sujet de certains projets et de certaines affaires dont dont<sup>4</sup> vous serez instruite sous quinzaine, toutes ces [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] raisons, je l'espère <sup>c</sup>seront suffisantes pour m'excuser à vos yeux. Maintenant, ma chère Maman, j'ai à vous prouver que je ne porte jamais d'odeur sur moi. Cette lettre qui a embaumé tout votre secrétaire avoit été poudrée avec de l'odeur ambrée<sup>d</sup> qu'on met dans la poudre <sup>e</sup>pour les cheveux : je n'avois ni sable ni poudre d'or et je m'étois servi de cette odeur qui appartenoit à un de mes camarades. Aujourd'hui, je me sers de cendre, de manière que ma lettre n'aura pas grande odeur<sup>5</sup>. De Porte m'a fait faire des compliments par plusieurs de mes camarades qui arrivent de Toulon. Il y est très aimé de tout le monde et n'embarque point comme M<sup>de</sup> sa

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,8 cm ; papier blanc, filigrane 11 et les lettres « SKN » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame de mandat en Son / chateau de nully / par bar Sur aube en champagne », barrée par un « 17 ». L'oncle Charles a noté « sans intérêt ».

a. Rayé « d'autre lettres », écrit la même chose à côté ; b. Ajouté « encore » au-dessus de la ligne ; c. Mot illisible en-dessous de « Seront » ; d. Ajouté « ambrée » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « qu'un » ou « qu'on », écrit « pour » par-dessus ; f. Rayé « a ma », écrit « que » par-dessus ; g. Rayé un mot illisible ; h. Rayé trois mots illisibles ; g. Rayé « il ne pourra guerir » ; h. Rayé suite de 4 ou 5 mots dont [je ? ? pas], écrit j'ai l'honneur » ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; j. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; k. Post-scriptum ajouté en-dessous de la date et souligné d'un trait ; l. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; m. Ajouté « la copie de » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté en-dessous d'(l.) et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Denis Decrès (1761-1820), garde-marine en 1780 sur la *Diligente*, sert sur le *Richemont* en 1781 et sur la *Nymphe* en 1782-1783. Il sera le ministre de la Marine et des colonies de Napoléon (1801-1814 /1815). La famille de Crés était établie à Chaumont.

<sup>3</sup> Charles-François Tardieu, vicomte de Maleyssie (1767-1849), sert sur le *Conquérant* dans l'escadre de Grasse. Cette lettre suivie de l'annonce d'un projet mystérieux avec l'oncle Fraguier, s'explique peut-être par la parenté du jeune Maleyssie avec Jean-Etienne Bernard de Clugny de Nuits qui avait épousé Charlotte Thérèse Tardieu de Maleyssie, sa tante. Or, le frère du bel oncle n'est autre que Marc Antoine Nicolas Gabriel, baron de Clugny (1741-1792) sur le point de partir aux Antilles. Là encore, on voit Adrien Mandat réactiver son réseau pour obtenir un nouvel embarquement. La connexion est bourguignonne, puisque les Clugny possédaient le château de Nuit (commune de Nuit-sur-Armançon dans l'Yonne), relevant du baillage de Semur-en-Auxois et du diocèse de Langres.

<sup>4</sup> Adrien Mandat répète « dont » à la fin de la ligne et au début de la suivante, sans faire de rature, ce qui témoigne de la précipitation de l'écriture et l'absence d'une relecture.

<sup>5</sup> L'encre des lettres était séchée par de la poudre, dont certaines pouvaient être parfumées. L'odeur d'ambre a pu éveiller la curiosité maternelle, prêtant soit une dépense injustifiée, soit une aventure galante à Adrien Mandat, qui éprouve alors le besoin de se justifier : opposant la cendre à l'ambre, il éloigne toute imputation non fondée et

mère nous l'avoit dit<sup>6</sup>. [f°1v°] J'ai toujours oublié dans toutes mes lettres de vous prier de lui dire<sup>f</sup> que<sup>g</sup> la raison qui m'avoit empêché d'aller voir son mari en passant à Paris, c'étoit le peu de tems que j'y étois resté. Il n'y a rien de nouveau ici, <sup>h</sup> on est dans la plus grande tranquillité[sic] dans le port. M<sup>r</sup> de La Vaultiere est parti pour Paris : il y est allé pour se faire guérir d'une maladie dont <sup>g</sup> la guérison est très incertaine. Il n'y a point d'argent au trésor et on ne me paye point ma campagne, Henry n'a bientôt plus d'argent à moi et je me suis fait faire un habit uniforme, une veste et une culote[sic] de velours de coton excellent pour l'hiver et une culotte de prunelle<sup>7</sup>, ce qui va diminuer beaucoup les fonds. J'aurois grand besoin d'une lettre de change de 25 louis pour rétablir mes finances. <sup>h</sup>J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>

A Brest ce 18 10<sup>bre</sup> 1783<sup>i</sup>

J'ai pri[sic] la mauvaise habitude de prendre du / tabac, je vous prie de me dire combien vous / voulez que je mette à une boîte<sup>k</sup>. [f°2r°]

<sup>l</sup>J'ai découvert avant-hier que l'on garde au bureau-major le double des notes que les capitaines donnent aux officiers. J'ai demandé la copie de<sup>m</sup> celles que M<sup>r</sup> de Moncabrié m'avoit donné, le commandant actuel m'a fait beaucoup de difficultés me disant que les notes étoient sacrés[sic], mais lorsque je lui ai dit que le capitaine me les avoit donné decachetées, il m'a dit qu'il verrait et que je n'avois qu'à passer un autre jour. J'espère qu'il m'en donnera une copie que je vous enverrai<sup>8</sup>.

<sup>n</sup>je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs pour moi ; mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à M<sup>r</sup> le curé de Thil. J'ai reçu une lettre du chevalier qui se porte bien. [f°2v°]

---

<sup>6</sup> Le cousin de Porte était garde-marine à Toulon depuis le mois de juin. D'après son dossier, il ne semble effectivement pas avoir embarqué avant l'année 1784.

<sup>7</sup> Ne s'agissant pas d'un tissu particulier, on ne peut qu'en conclure qu'il s'agit plutôt d'une couleur (sombre comme l'œil) mais la littérature du siècle n'en donne pas d'exemple.

<sup>8</sup> Le certificat se trouve dans la boîte en fer, section 2 « Etats de service » et est formulé ainsi : « Nous le capitaine de Vaisseau Commandant le Triomphant, Certifions que Monsiuer de Mandat, Garde de la Marine embarqué Sur le dit Vaisseau s'est Parfaitement bien comporté pendant le cours deLa Campagne, qu'il a montré beaucoup de fermeté pendant les divers Combats que nous avons essayé et beaucoup de Zele et d'intelligence dans le Cours de notre Navigation. En foi de quoi jelui ai délivré le Present Certificat à Bord du Triomphant le 23 avril 1783 Signé Moncabrié. »

## L58. A M. MANDAT – BREST, LE 26 DECEMBRE 1783<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

la corvette la *Sylphyde* arrive de l'isle de France<sup>2</sup>. Elle nous apprend que M<sup>r</sup> de Suffren a eu un<sup>a</sup> combat<sup>b</sup> le 18 juin dernier<sup>3</sup> avec l'escadre angloise forte de <sup>c</sup>19 vaisseaux ; nous n'en

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,3\*19,9 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Monsieur / Monsieur de mandat en son / Baron de nully en Son / chateau de nully / par barSuraube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Ajouté « un » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « dans ? », écrit « le » par-dessus ; c. « 20 » transformé en « 19 » ; d. Rayé « et » ; e. Ajouté « de marque » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date à gauche de ce qui précède ; i. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède ; j. Post-scriptum Ajouté au bas de la page et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Ancien nom de l'Île Maurice.

<sup>3</sup> Les nouvelles de la campagne de Suffren arrivent avec près de six mois de décalage. Il s'agit de la bataille de Goudelour qui a eu lieu le 20 juin 1783. Adrien Mandat donne quelques détails inédits, comme les noms des tués et la perfidie anglaise. La presse relate bien plus en détail l'épisode au mois de janvier 1784 : « Un bâtiment, arrivé de l'Isle de France à Brest, a apporté plusieurs lettres particulieres, parvenues dans cette isle avant son départ, qui contiennent les détails suivans. Le Bailli de Suffren de Saint-Tropés, après avoir débarqué à Portenove, le Marquis de Bussy & les Troupes du Roi, retourna à Trinquemalé pour s'y réparer. Il fut prêt à remettre en mer au commencement de Juin : les Frégates d'observation lui ayant rapporté que l'Armée Angloise forte de 18 gros Vaisseaux, 5 Frégates & plusieurs Bâtimens de la Compagnie, armés en guerre, mouilloit entre Portenove & Goudelour, il mit à la voile le 12 Juin pour les combattre, quoi-qu'avec des forces inférieures, l'Armée du Roi n'étant composée alors que de 15 Vaisseaux, dont cinq de 74, huit de 64, un de 60, de 50, trois Frégates & un Brûlot. Le Marquis de Bussy ayant trouvé à son arrivée à la côte de Coromandel, que Typo-Saib avoit passé les montagnes avec un détachement de Troupes Françaises pour aller défendre la partie occidentale de ses Etats, s'étoit campé sous Goudelour. L'Armée Angloise sortie de Madras, vint l'y attaquer le 13 Juin. Le combat, dans lequel le Marquis de Bussy repoussa les Ennemis, qui firent une grande perte, fut très vif; il y eut dans l'Armée Française environ 450 hommes tués ou blessés. Le 14 au soir, le Bailli de Suffren mouilla à Tranquebar & passa la nuit à communiquer avec le Marquis de Bussy, qui lui fit part de l'action de la veille; & comme l'Armée du Roi n'avoit rien à redouter de l'Armée Angloise, le Marquis de Bussy donna au Bailli de Suffren 1200 hommes des Troupes de terre, pour renforcer la garnison de ses Vaisseaux. Le 15, les Bâtimens envoyés à la découverte rapportèrent que plusieurs Vaisseaux de l'Armée ennemie étoient sous voile. Le Bailli de Suffren fit aussitôt signal d'appareiller ; cette manoeuvre détermina les Anglois à en faire autant, avec une telle précipitation que plusieurs de leurs Vaisseaux couperent leurs cables & gagnerent la haute mer. L'Armée du Roi continua sa route en serrant la côte. Les deux Armées s'observerent jusqu'au 17, & exécuterent différentes manoeuvres, les Anglois faisant leurs efforts pour conserver l'avantage du vent, & le Bailli de Suffren ne négligeant rien pour le leur enlever. Le 18 & le 19, il présenta le combat aux Ennemis qui le refuserent ; mais le 20, le Bailli de Suffren étant parvenu à gagner le vent, il les força à une action. Le feu commença à quatre heures & demie du soir, & fut très vif de part & d'autre ; plusieurs Vaisseaux Anglois furent obligés d'arriver ; la nuit mit fin au combat ; les Ennemis firent route pour Madras où ils se retirèrent. Le 21, l'Armée du Roi mouilla devant Pondichéry ; les Vaisseaux ont peu souffert dans cette action : quelques-uns ont perdu des mâts de hune & des voiles. On ne connoît pas le dommage qu'a essuyé l'Armée ennemie ; on juge qu'il doit être considérable, puisque 18 Vaisseaux d'un rang supérieur se sont retirés devant nos 15 Vaisseaux. Le 22, le Bailli de Suffren appareilla de Pondichéry, & mouilla le 23 à Goudelour : il y remit les 1200 hommes au Marquis de Bussy, & débarqua 2400 hommes des Vaisseaux pour se joindre à l'Armée de terre, qui devoit former une entreprise. Une Frégate Angloise, expédiée de Madras en parlementaire, mouilla le 30 à Goudelour, où elle annonça au Marquis de Bussy & au Bailli de Suffren, que les Préliminaires de la paix étoient signés en Europe ; & en conséquence, toutes hostilités ont cessé le 9 de Juillet. » (*JPB du 10/01/1784*, « De Paris le 6 janvier », p. 73-75) L'édition suivante indique qu'il s'agit bien de la *Sylphide*, commandée par M. de Galiffet, lieutenant de vaisseau qui apporte la nouvelle ; faisant à nouveau un résumé de la bataille et ajoutant les détails suivants : « L'engagement

avons que 15, ce qui ne nous [*f°1r°*] a pas empêché de les battre, <sup>c</sup> de les forcer de prendre la fuite et de se retirer à Madras où le brave commandeur les bloquoit lorsqu'il a appri[*sic*] la paix. On prétend que les Anglois nous ont attaqué sachant la nouvelle de la paix, ce qui est affreux ; les officiers de marque<sup>d</sup> tués dans cette occasion sont M<sup>rs</sup> de Salvert<sup>4</sup>, capitaine de vaisseaux[*sic*] et M<sup>r</sup> du Pas de la Mancelliere<sup>5</sup>, idem ; lorsque la *Sylphide* est partie de l'isle de France, il n'y étoit [*f°1v°*] pas encore arrivé les détails bien circonstanciés de la côte de Coromandel<sup>6</sup> : on scait seulement que le commandeur en<sup>c</sup> étoit parti pour revenir à l'isle de France se réparer ; adieu, mon cher Papa, assurez, je vous prie, Maman de mes respects et embrassez mes frères et sœurs pour moi. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, mon cher Papa,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>f</sup>

A Brest ce 26<sup>xbre</sup> 1783<sup>g</sup>

On lance ce soir un ballon<sup>7</sup>[*sic*] <sup>h</sup>

mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé / et à M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>i</sup> [*f°2r°*]

---

des deux escadres n'a pas été fort meurtrier, parce que, les ennemis plierent toujours. Nous y avons perdu M. de Salvert, commandant le *Flamand*, & M. Dupas de la Marteliere, Capitaine de l'*Ajax*. On fait le plus grand éloge de M. de Peinier, qui a culbuté tout ce qui se présentait devant lui. » ; la perfidie des Anglois est alors dévoilée : « On présume que les Anglois, à l'époque du 20 Juin, avoient connoissance de la paix, puisqu'ils avoient dépêché quelques jours après un Parlementaire à M. de Suffrein pour lui en faire part. » (*JPB du 17/01/1784*, « De Paris, le 13 janvier, p. 127-128 ») ; elle est confirmée ensuite : « Les préliminaires de la paix étant signés, devoient naturellement procurer une cessation d'hostilités. Les Anglois, on en est du moins persuadé, en avoient connoissance ; mais fideles à leurs anciens principes, ils les suivirent, en allant assiéger Goudelour par terre & par mer. » (*JPB du 31/01/1784*, « de Paris, le 27 janvier », p. 220)

<sup>4</sup> Eleonor Jacques Marie Perier de Salvert (1748-1783), mort en commandant le *Flamand* à Gondelour.

<sup>5</sup> Voir L. 7 n. 6. Il commandait l'*Ajax*.

<sup>6</sup> La côte de Coromandel se trouve au sud-est de la péninsule indienne, sur laquelle essaime un certain nombre de comptoirs anglais, français et hollandais comme Madras, Sadras, Pondichéry, Karikal, et bien sûr Gondelour.

<sup>7</sup> Depuis les essais de Mongolfier le 5 juin 1783, la presse ne cesse de se faire l'écho des différents essais de vols : le premier compte rendu intégral paraît dans le *JPB du 26/07/1783*, suivi par le récit de l'expérience tentée à Paris sur la place des Cordeliers dans l'édition du 09/08/1783. Commence alors une épidémie de lancers de ballon ; un autre essai à Paris et un essai à Versailles devant le roi sont relatés dans les éditions de septembre. Le journaliste écrit alors : « Depuis l'expérience publique du Champ de Mars toutes les têtes semblent être en fermentation ; &, à l'exception de celles de quelques véritables Physiciens, on pourroit dire qu'elles sont remplies de vent. Les essais en petit se multiplient ; on désire les faire en grand, & on se flatte de parvenir par ce moyen, à voyager dans l'air. » (*JPB du 20/09/1783*, « de Paris, le 16 septembre, p. 120) Paraît également une chanson à la gloire du « globe aérostatique » dont voici un couplet : « sur un Globe bizarre, / Chacun dorénavant, / Plus assuré qu'Icare, / Dirigera le vent. » (*MDF du 18/10/1783*, p. 100-101), numéro qui indique également la parution de brochures mettant en scène le globe des Mongolfier. La province succombe à la mode : « La folie des ballons, ou si l'on veut, le goût des ballons aérostatiques fait des progrès dans les pays étrangers & surtout dans nos Provinces » (*JPB du 17/01/1784*, « De Paris, le 13 janvier, p. 129), et l'article est suivi du récit des expériences plus ou moins réussies de Bordeaux, La Haye, Lyon où le ballon prend violemment feu. L'essai de Brest n'a pas les honneurs de la presse, vu que celle-ci finit par se lasser : « nous recevons journallement de différents endroits du Royaume des détails sur les ballons qu'on s'est empressé de construire & de lancer partout ; les expériences ont été faites avec plus ou moins de succès ; leur relation pourroit devenir fastidieuse, parce qu'elles fournissent les mêmes procédés ou les mêmes résultats [...] nous ne rapporterons pas non plus tous les projets enfantés pour la direction de la Navigation aérienne ; ils se sont tellement multipliés que l'on formeroit de gros volumes de ceux que nous avons reçus. » (*JPB du 21/02/1784*, « De Paris, le 17 février », p. 133)



# 1784

## L59. A MME MANDAT – BREST, LE 4 JANVIER 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

j'ai un peu tardé à vous écrire, mais j'avois une quantité de lettres affreuse à<sup>ab</sup> faire plus ennuyantes les unes que les autres, comme le sont ordinairement toutes les lettres du jour de l'an, j'ai compté sur votre indulgence et<sup>c</sup> j'ai d'abord écri[sic] aux personnes qui pouvoient m'être utiles et dont j'avois à ménager [f°1r°] les bontés. Je n'ai pas oublié M<sup>r</sup> de Tourny, ni M<sup>r</sup> de Mailly. Maintenant, ma chère Maman, que, libre d'inquiétudes et dégagé de soins, je puis à loisir me répandre en compliments, je vous prie d'être persuadée de toute l'étendue<sup>d</sup> et de toute la sincérité des vœux que je forme pour votre bonheur, ces vœux me sont dictés par l'amitié la plus tendre, dont j'espère vous ne doutez pas<sup>2</sup>. On arme ici 5 bâtiments, une frégate, une corvette et 3 lougres<sup>3</sup> sur lesquels on va embarquer 25 gardes de la marine, [f°1v°] de manière que mon tour ne tardera pas à venir. Je vous envoie les comptes<sup>e</sup> de l'argent qu'Henry avoit à moi. Il me les a rendu[sic] l'autre jour ; j'ai touché les 400<sup>L</sup> d'appointements qui m'étoient dû[sic], incessamment je vous en enverrai aussi la dépense. L'argent va furieusement vite<sup>f</sup> dans ce pays-ci. Vous verrez par mon mémoire qu'il n'y a aucune dépense inutile, tout est

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,3\*19,9 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « écrire », écrit « faire » par-dessus ; Rayé un mot illisible [après ?] ; d. Rayé « de », écrit « Etde » par-dessus ; e. Rayé « que », écrit « de » par-dessus ; f. Ajouté « vite » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; Date à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Ce long préambule montre que la lettre est bien à « la croisée de l'individuel et du social », particulièrement en cette période de l'année, puisqu'elle est à la fois utilitaire, parce qu'elle demande des services à des étrangers dont il faut « ménager les bontés », et affective, car elle renouvelle « l'amitié » entre les membres de la famille. On voit qu'ici Adrien Mandat justifie l'ordre de priorité qu'il a choisi pour sa correspondance, la raison passant avant le cœur, mais c'est bien parce qu'il est « libéré » et « dégagé » des inquiétudes et des soins, rattachés à la correspondance officielle qu'il peut « répandre » dans toute leur « étendue » les sentiments qu'il éprouve pour sa mère.

<sup>3</sup> Plusieurs bâtiments sont en effet armés à Brest à cette époque : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 22, 24, 26 et 31 du mois passé [décembre] [...] Je vois avec satisfaction que les ordres du Roi pour l'armement de la frégate la *Danaë*, de la corvette le *Vautour* et des lougres le *Balon*, le *Tiercelet* et le *Gerfaut* n'éprouvent aucun retard dans leur exécution. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 20 janvier 1784 », f°49r°-f°49v°) Dans cette même lettre, la destination de la corvette le *Vautour* est précisée : il s'agit de faire des observations de longitude et de relèvement des côtes, sous la direction de M. de Puysegur. Il n'est donc pas étonnant qu'Adrien Mandat cherche à tout prix à se placer sur la *Danaë* qui est un des seuls armements longs, et donc plus susceptible de procurer de l'avancement, avec celui du chevalier de Marigny sur la *Vénus* qui doit détruire les forts que les Portugais construisent en Angola.

toujours aussi cher à Brest qu'en tems de guerre<sup>4</sup>. Le marquis de Vaudreuil vient d'arriver à L'orient<sup>5</sup>,. Le baron de Clugny est décidément<sup>6</sup> gouverneur de la Guadeloupe<sup>7</sup>. J'ai écri[sic] à mon oncle Fraguier [f°2r°] pour l'engager à m'emmener avec lui à la Guadeloupe<sup>8</sup> et à m'y donner le commandement de quelques domaines<sup>9</sup> (les domaines sont de petits bâtiments destinés à protéger le commerce de la côte). Je ne sais s'il me l'accordera, j'attend[sic] avec impatience la réponse de mon oncle. Je vous ai envoyé de bien petits détails sur l'affaire de M<sup>r</sup> de Sufren, le Mercure vous en donnera de plus étendus<sup>10</sup>. J'ai reçu la dernière lettre de ma soeur à laquelle je ferai réponse le plutôt possible. Soyez persuadée qu'au commencement de l'année, comme dans tous les tems, je ferai tous mes efforts pour vous donner des preuves du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être<sup>11</sup>,  
ma chère Maman,  
votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>  
A Brest ce 4 1<sup>er</sup> 1784<sup>h</sup>

---

<sup>4</sup> Là encore, la lettre est également lettre de compte, proche du « mémoire » justifiant les comptes : on est presque dans la lettre de créance. Cette feuille de compte n'était pas jointe à la lettre : peut-être s'agit-il d'une des feuilles de compte sans date qui se trouve dans la poche de gauche du porte-feuille marron.

<sup>5</sup> Les commandants avaient été effectivement convoqués fin décembre à Lorient : « Le conseil de guerre assemblé en cette ville suit son instruction avec activité ; on en a la preuve par l'ordre donné à tous les Capitaines de cette escadre de se rendre à l'Orient le plutôt possible. » (*JPB du 27/12/1783*, « De Paris, le 23 décembre », p. 171). Dans une édition suivante, on signale l'arrivée des généraux : « On dit que M. le Comte de Grasse est parti le 12 de ce mois pour l'Orient, où il a été précédé par M. le Marquis de Vaudreuil et par M. de Bougainville. » (*JPB du 24/01/1784*, « De Paris, le 20 janvier, p. 171-172) Le conseil ne prendra fin qu'en mai 1784.

<sup>6</sup> « Décidément », « d'une manière décidée ».

<sup>7</sup> Le baron de Clugny avait été nommé en décembre, comme l'annonce la presse : « Le 28 le Baron de Clugny a fait les remerciemens à S. M. pour le gouvernement de la Guadeloupe, qui étoit vacant par la passage du vicomte de Damas à celui de la Martinique. » (*JPB du 03/01/1784*, « De Versailles, le 29 Décembre », p. 32)

<sup>8</sup> On trouve encore ici une preuve que le réseau familial parisien permet à Adrien Mandat d'obtenir un embarquement.

<sup>9</sup> Il ne s'agit pas tant d'un type de bateau que de la fonction de « visiteur ou receveur du domaine » qui suppose d'arrêter les bateaux suspectés de contrebande : les produits jugés illicites sont revendus aux enchères, ce qui entraîne un profit pour l'équipage. Voir première partie, chapitre III, p. 202-205.

<sup>10</sup> Voir L58 n. 3. Ce n'est pas la première fois qu'Adrien Mandat mentionne les gazettes. Si à la lettre 40, elles étaient en concurrence avec son récit, on voit ici qu'elles sont jugées complémentaires. Voir seconde partie, chapitre III, p. 396-417.

<sup>11</sup> On remarquera la légère variation de la formule de politesse qui clôt la lettre, qui témoigne sans doute d'une plus grande habitude, si ce n'est habileté, à écrire. Voir seconde partie, chapitre V, p. 519-527.

## L60. A M. MANDAT – BREST, LE 5 JANVIER 1784<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

je défie de faire d'aussi beaux souhaits, de former des voeux aussi étendus que ceux que mon amitié me dicte pour votre bonheur<sup>2</sup>. Depuis 8 jours, j'ai écrit[sic] plus de <sup>a</sup>20 lettres, fait plus de 40 compliments qui n'avoient pas le sens commun : jugez combien je dois être fatigué de la nouvelle année. Je vous envoie [f°1r°] le double du certificat de M<sup>r</sup> de Moncabrié qu'Henry m'a donné<sup>3</sup>. J'ai vu au bureau des armements que j'étois armé sur le *Triomphant* du 18 9<sup>bre</sup> 81, mais je n'ai pas pu sçavoir quand j'étois <sup>b</sup> désarmé de dessus le *Fendant* : j'ai déjà parlé <sup>c</sup> à Henry pour qu'il me le cherchât, mais jamais il n'a le tems ; j'espère cependant que, quelques-uns de ces jours, il me le donnera. Il y a longtems que je n'ai reçu des nouvelles du chevalier. Nous nous faisons part <sup>d</sup> mutuellement de toutes nos [f°1v°] aventures[sic] et bonnes fortunes<sup>4</sup>. J'ai reçu les nouvelles de de Crés qui me mande qu'il a eu 600<sup>L</sup> de gratification pour le combat de la *Nymphe*<sup>5</sup>. Il y a ici des bals toutes les semaines où je danse très souvent. Je travaille tous les jours j'usqu'à <sup>e</sup>5 heures du soir, soit à mes mathématiques, soit au violon ou à la danse. Je n'ai <sup>f</sup> pas encore pri[sic] le maître d'arme parce qu'à 5 heures, il fait nuit et que, dans les autres moments de la journée, je n'ai pas le tems à rien. Mon cher Papa, je suis pressé par la poste et n'ai que le tems de vous prier d'être persuadé du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Mon cher Papa

Votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

J'ai envoyé à M<sup>r</sup> de Mailly la copie / du certificat de M<sup>r</sup> de Moncabrié<sup>h</sup>

A Brest ce 5 janvier 1784<sup>i</sup> [f°2r°]

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,5 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. « 3 » transformé en « 2 » ; b. Rayé « armé abord », Ajouté puis rayé « des » au-dessus de la ligne ; c. Rayé « de » et un mot illisible ; d. Rayé « A », écrit « Mutuellement » par-dessus ; e. « 4 » transformé en « 5 » ; f. Mot illisible en-dessous de « pas » ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; h. Post-scriptum Ajouté à gauche de ce qui précède ; i. Date en dessous de ce qui précède et soulignée d'un trait ; j. Post-scriptum Ajouté sur la dernière page et souligné d'un trait ; k. Rayé « vais », écrit « veux » par-dessus ; l. Mot illisible en dessous d'« Ainsi » ; m. Post-scriptum Ajouté dessous (j) est souligné d'un trait ; n. Rayé « et » ; o. Mot illisible en dessous de « L'éternité ».

NOTES :

<sup>2</sup> Lettre à mettre en lien avec la précédente.

<sup>3</sup> Voir L57 n. 8.

<sup>4</sup> Cette réflexion nous fait d'autant plus regretter la disparition de la correspondance d'Adrien Mandat avec ses frères.

<sup>5</sup> Il s'agit du combat de la *Nymphe* et de l'*Amphitrite* contre l'*Argo* qui a eu lieu en février 1783 au large de la Guadeloupe. Le navire anglais, défait, est emmené à l'issue du combat en Martinique. Ce combat sera immortalisé par une toile d'Auguste-Louis de Rossel en 1790.

<sup>j</sup>Je neçais si je <sup>k</sup>veux écrire à l'abbé Bertin, cependant à la première poste, si j'ai le tems, il pourra bien recevoir une lettre de ma façon, en attendant je vous prie de lui faire mes compliments, <sup>l</sup>ainsi qu'au curé de Thil. J'avois oublié de vous dire que je n'ai point écrit[*sic*] à Mr de Bienville<sup>6</sup> le major<sup>7</sup>, ne sachant point son adresse.

<sup>m</sup>Je vous prie d'embrasser mes frères et soeurs pour moi et de leur souhaiter beaucoup de sagesse, <sup>n</sup> de science et toutes les qualités nécessaires pour les conduire un jour à <sup>o</sup>l'éternité bien heureuse, ainsi soit-il<sup>8</sup>. [*f°2v°*]

---

<sup>6</sup> Probablement Alexandre de Thomassin de Bienville (1749-1794), futur mari de la sœur d'Adrien Mandat dont la grand-mère était Anne-Thérèse de Poiresson, sœur de l'arrière-grand-père d'Adrien Mandat. Il peut également s'agir du frère aîné de celui-ci, Louis Maurice de Thomassin de Bienville (1740-1802), lieutenant-colonel de cavalerie.

<sup>7</sup> Personnage non identifié. Les seuls majors signalés à Brest dans l'*Etat de la Marine de 1785, op. cit.*, sont Jean-Baptiste Henri, vicomte de Pontevès Gien (1738-1790), Major de la Marine et Charles-René-Louis, comte de Bernard de Marigny (1740-1816), Major du Corps royal de la Marine (faussement appelé chevalier dans l'*Etat*, sans doute par confusion avec son frère Charles Louis, mort à la bataille des Saintes en 1782). Cependant, on peut se demander pourquoi ces deux personnages connaîtraient mieux que la famille Mandat l'adresse de M. de Bienville, alors qu'il est un parent d'Adrien Mandat et que la famille de Bienville semble habiter Puellemontier, à 20 km au N-O de Nully.

<sup>8</sup> Adrien Mandat n'est pas si religieux d'ordinaire, cependant on se souviendra que M. Jon avait fait remarquer à la mère d'Adrien Mandat qu'il était le seul de ses élèves à avoir suivi l'officie de Noël. Voir Annexe C-3, Lettre 2.

## L61. A M. MANDAT – BREST, LE 26 JANVIER 1784<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

j'ai reçu une lettre de mon oncle qui me mande que je m'embarque avec le baron de Clugny<sup>2</sup> dans les premiers jours de mars, ainsi vous n'avez guère que le tems de m'envoyer l'argent nécessaire pour cette campagne qui, comme le mandoit Bassigny à S<sup>t</sup> Louis<sup>3</sup>, pourra bien être de 2 ans et peut être davantage si j'ai un commandement, parce que je tâcherai de <sup>a</sup> [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] prolonger le tems<sup>b</sup> au cas que cela soit. Cette campagne me sera très avantageuse, tant pour mon avancement que pour mon instruction si je commande. La Guadeloupe est une isle charmante, le gouverneur un homme très aimable, sous les ordres duquel il sera très agréable de servir. Vous recevrez très souvent de mes nouvelles, parce qu'en tems de paix, il part beaucoup de bâtiments <sup>c</sup>des colonies pour France. Je crois <sup>d</sup>qu'il me faudra 50 louis qui ne doivent rien à personne<sup>4</sup> au moment où la frégate mettra sous voile et je compte qu'il <sup>e</sup>en faudra bien autant, tant pour payer ce que je devrai dans 8 jours de logement, de [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] nourriture et de maitres, que pour me faire faire tout ce qui sera nécessaire pour une campagne de 2 ans, et acheter un sextan qui me coûtera 11 louis et qui m'est de toute nécessité si je commande ; une lunette me seroit très utile, mais cependant, je tâcherai de m'en passer ou j'en achèterai une qui me coûtera peu cher. Je vous enverrai par la première poste la note de tout ce qui me sera nécessaire <sup>f</sup> pour ma campagne et de tout ce que je devrai de logement, de nourriture pour<sup>g</sup> le 8 de mars. J'ai calculé tout cela, mais n'ai pas eu le tems de le mettre au net, non plus que la dépense de mes 400<sup>L</sup> d'appointements. [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] Je vous prie d'écrire à Michel de me faire 13 ou 14 paires de souliers, presque toutes escarpins, <sup>h</sup>à l'exception de 3 ou 4 paires, dont 2 seront à doubles coutures et 2 escarpins de bal : en Amérique où il n'y a

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,3\*19,9 cm ; papier blanc, filigrane n°11 et les lettres « KW » ; lettre pliée en deux mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « la » ; b. Ajouté « le tems » au-dessus de la ligne ; c. Rayé « po[ur] », écrit « des » par-dessus ; d. Rayé « que n'ayant », écrit « qu'il Me faudra » par-dessus ; e. Rayé « pay », écrit « enfaudra » par-dessus ; f. rayé « et devous » ; g. Ajouté « pour » au-dessus de la ligne ; h. Mot illisible en dessous de « aL' » ; i. Mot illisible en-dessous de « grandbesoin » ; j. Mot illisible en-dessous de « reste » ; k. Rayé « d'emb[rasser] », écrit « d'assurer » par-dessus ; l. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; m. Date Ajoutée à gauche de ce qui précède ; n. Post-scriptum Ajouté dans la marge gauche de la lettre en écrivant dans la longueur de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Marc Antoine Nicolas Gabriel, baron de Clugny (1741-1792). Il commande la *Cybèle* en 1780-1781 avant d'être nommé gouverneur de la Guadeloupe. Il était le neveu de Jean-Bernard de Clugny (1729-1776), intendant de Saint-Domingue puis intendant de la Marine à Brest de 1765 à 1770.

<sup>3</sup> L'oncle Charles indique au crayon gris sur la lettre qu'il s'agit d'un domestique. Zoé de Bienville en parlera aussi dans ses *Mémoires*.

<sup>4</sup> C'est-à-dire 50 louis libres de dettes.

pas de boue, on n'a pas <sup>i</sup>grand besoin de gros souliers. Il faudroit qu'il les envoyât tout de suite, car le carosse est au moins 15 jours à venir de Paris ici. A peine me <sup>j</sup>reste-il[*sic*] de place<sup>5</sup>, mon cher Papa, pour vous remercier du pardon que vous voulez bien m'accorder pour mon étourderie<sup>6</sup>. Il arrive très souvent, comme vous voyez, qu'en voulant faire le bien on fait le mal : c'est une bonne leçon. Je vous prie <sup>k</sup>d'assurer Maman de mes respects, d'embrasser mes frères et sœurs pour moi et d'être persuadé du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils Nully<sup>l</sup>

A Brest ce 26 janvier 1784<sup>m</sup>

La somme des cent louis ne doit pas vous effrayer[*sic*], attendu que vous n'aurez point d'argent à me donner d'ici à deux ans et que je vous en dépenserois bien davantage à Brest<sup>n</sup>.

---

<sup>5</sup> Effectivement, l'écriture de cette page est fort tassée ; qui plus est l'espace de la lettre a été encombré de demandes matérielles qui raccourcissent d'autant l'expression du sentiment.

<sup>6</sup> Rien ne permet de savoir en quoi consiste cette étourderie.

## L62. A MME MANDAT – BREST, FIN JANVIER 1784<sup>1</sup>

La frégate qui mène le baron de Clugny à la Guadeloupe doit partir dans les premiers jours de mars<sup>2</sup>. Je vais toujours me faire faire les choses les plus essentielles. Le plutôt que vous pourrez m'envoyer des lettres de change sera le mieux. Vous voyez, ma chère Maman, que dans les articles à me servir, il n'y a rien que d'indispensable. Nous avons eu un tems affreux en rade. Il y a quelques jour[sic], le tonnerre étoit tombé sur le *Sagittaire* prêt à aller dans l'Inde, ce qui a retardé son départ. Il est cependant parti il y a 2 jours<sup>3</sup>. J'écrirai à ma soeur dans quelques jours.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Demi-feuille de format 15,4\*19,8 cm ; papier blanc, filigrane coupé, non identifiable ; lettre pliée et insérée dans une lettre perdue. On ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'un feuillet ajouté dans la lettre 61, envoyée au père le 26 janvier.

a. Ajouté « doit partir » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> En février, on pouvait lire dans la presse : « on arme à Brest la frégate la *Danaé*, sur laquelle s'embarquera M. le Baron de Clugny pour se rendre à son gouvernement de la Guadeloupe. » (*JPB du 21/02/1784*, « De Paris, le 17 février », p. 130) Dans la correspondance officielle, on peut lire : « Je vous ai fait connoître, Messieurs, le 20 du mois passé [décembre] que l'intention du Roi étoit que la *Danaé* fut disposée de manière à recevoir son lest au premier ordre. Je vous préviens aujourd'hui que Sa Majesté veut que cette frégate, qui doit faire partie des forces navales stationnées aux isles du vent, soit armée et mise en état d'être expédiée dans les premiers jours de mars. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 18 janvier 1784 », f°64r°)

<sup>3</sup> Cette information nous permet de dater cette lettre vers la fin de janvier, comme l'indique la correspondance entre le commandant d'Hector et le ministre : « Je répons, Monsieur, aux lettres que vous m'avez écrites le 19 et 21 de ce mois. Nous devons effectivement nous féliciter que la corvette la *Bayonnaise* et le V<sup>au</sup> le *Sagittaire* ne soient pas partis avant le coup de vent du 17, pendant lequel un violent coup de tonnerre a frappé fortement le mât de mizaine et le petit mât de hune du *Sagittaire*. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 31 janvier 1784 », f°17r°)

## L63. A MME MANDAT – BREST, LE 8 MARS 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

votre lettre m'a fait un bien grand plaisir, d'autant qu'il y avoit bien longtems que je n'en avois reçu. Celle que je vous écris sera bien mal écrite, ma plume étant détestable et votre fils étant l'homme [*f°1r°*] du monde le plus maladroit pour les tailler<sup>2</sup>. La frégate la *Cléopâtre* est arrivée hier du Cap de Bonne Espérance où elle avoit laissé les 2 escadres <sup>a</sup>angloises et françoises prêtes à s'en revenir chacunes chez elles. M<sup>r</sup> de Suffren va avec le *Héros* qu'il monte et le *Hardy* à Toulon<sup>3</sup>, l'*Annibal* et l'*Illustre* viennent à Brest ; le *Sphinx*, l'*Artésien*, l'*Ajax*, le *Sévère* et le *Flamand* vont à Rochefort. Il reste 5 vaisseaux dans l'Inde sous les ordres de M<sup>r</sup> de Peynier qui sont le *Fendant*, l'*Argonaute*, le *S<sup>t</sup> Michel*, le *Brillant* et L<sup>b</sup> le *Petit Annibal* anglois avec deux frégates [*f°1v°*] la *Bellone* et le *Coventry*<sup>4</sup>. Une gabarre venant d'Amérique s'est perdue sur l'isle Dieu<sup>5</sup>. Le second qui étoit un enseigne s'est noyé

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,2 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. « f » transformé en « a » ; b. Effacé « Alcide » ; c. Rayé un mot illisible, écrit « bellone » par-dessus ; d. Rayé « apres », écrits « Quels » par-dessus ; e. Rayé « gardes dela Mar[ine] » ; f. Sur une colonne au milieu de la lettre ; g. Trait qui sépare les officiers des gardes de la Marine ; h. Deuxième colonne qui commence en face du nom d'Adrien Mandat ; i. formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; j. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède ; k. Date ajoutée en dessous de ce qui précède ; l. Post-scriptum ajouté en dessous de la date et de la signature sur la largeur de la feuille et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> L'écriture n'est pas plus négligée que d'ordinaire, à ceci près que le trait est peut-être plus fin, ce qui annoncerait une plume effectivement trop taillée.

<sup>3</sup> Cette nouvelle ne paraît dans la presse qu'à la fin mars : « il circule ici des lettres de Brest qui annoncent l'arrivée de ce port d'une frégate de l'escadre de M. de Suffren ; elle est venue, dit-on, de conserve avec le héros que monte ce brave commandant, qui doit aller débarquer à Toulon » (*JPB du 27/03/1784*, « De Paris, le 23 mars, p. 176 ) ; puis, « M. le bailli de Suffren doit être actuellement à Toulon, étant parti du Cap de bonne Espérance avec la Cléopâtre arrivée à Brest dans les premiers jours de la semaine dernière. » (*JPB du 10/04/1784*, « De Paris, le 6 avril », p. 77)

<sup>4</sup> La liste de ces destinations ne paraîtra dans la presse que deux mois plus tard : « Les vaisseaux du Roi le *Fendant*, l'*Argonaute*, le *Brillant*, le *S. Michel* & l'*Annibal*, anglois, sont restés dans l'Inde sous le commandement de M. de Peynier. L'*Illustre* est arrivé à Brest, le *Sphinx* & l'*Artésien* à Rochefort, le *Héros* à Toulon, où le *Hardi* doit aussi être actuellement. On attend encore à Rochefort le *Vengeur*, l'*Ajax* & le *Flamand*, & à Brest l'*Annibal*, François. L'*Orient*, le *Bisarre* & le *Sévère* ont fait naufrage dans l'Inde. » (*JPB du 22/05/1784*, « De Paris, le 18 mai, p. 173)

<sup>5</sup> Le naufrage a eu lieu début mars d'après la correspondance officielle : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites le 5 de ce mois. Le S<sup>r</sup> de Coatudavel m'a effectivement envoyé le procès-verbal de la perte de la gabarre la *Bonne Amitié* sur l'Isle-Dieu. Je présume que le Roi ordonnera que la conduite de cet officier soit examinée dans un conseil de Marine extraordinairement assemblé. Il est bien fâcheux que ce malheur ait coûté la vie à deux officiers et à une vingtaine de marins ou soldats. Le S. de Coatudavel m'a mandé qu'il avoit perdu aussi son chirurgien-major et son pilote côtier. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 13 mars 1784 », f°92r°.) La presse signale à retardement l'événement : « Ces deux flutes [le Dauphin Royal et le Trône] nous avoient donné des inquiétudes sur la flute la bonne amitié, qu'elles avoient laissé dans les parages de l'isle Dieu, tirant des coups de canon de détresse ; on a appris ensuite qu'elle avoit péri sur les rochers qui bordent cette île ; elle portoit 80 hommes du régiment de Berwick, dont on dit que 24 ont péri. » (*JPB du 03/04/1784*, « De Paris, le 30 mars », p. 29) Un complément paraît plus tard : « Parmi les bâtimens du Roi, qui ont essuyé les



avec un garde de la marine et 20 hommes de l'équipage. Il y a dans l'Inde plusieurs gardes de la marine en second sur des vaisseaux. Vous demandiez, ma chère Maman, <sup>d</sup>quels étoient les <sup>e</sup> officiers de notre Danaë, <sup>f</sup>les voici :

Capitaine M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> du Bouzet<sup>6</sup> / Second M<sup>r</sup> de Villebois<sup>7</sup> lieutenant / 3<sup>eme</sup> M<sup>r</sup> de Moviet<sup>8</sup>  
idem / 4<sup>eme</sup> M<sup>r</sup> Taillard<sup>9</sup> idem / 5<sup>eme</sup> de Vert<sup>10</sup> enseigne / 6<sup>eme</sup> La Fonchois<sup>11</sup> idem / 7<sup>eme</sup>  
Vasselot Dannemarie<sup>12</sup> idem /

<sup>g</sup>gardes de la marine / 1<sup>er</sup> Tredern<sup>13</sup> / 2 Treguet<sup>14</sup> / 3 Maupertuis<sup>15</sup> / 4 Gatigny<sup>16</sup> / 5 Mandat / 6  
Precorbin<sup>17</sup> / 7 Gouyon<sup>18</sup> Thomas

<sup>h</sup>8<sup>eme</sup> Varvincour<sup>19</sup> / 9<sup>eme</sup> La Helec<sup>20</sup> / 10<sup>eme</sup> Gourcolas<sup>21</sup> [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

Vous voyez que nous avons un état-major assez considérable, outre cela, 8 femmes et beaucoup de colonels et aides de camps. Nous serons gênés et serrés au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer<sup>22</sup>. Je vais écrire à ma tante Fraguier et lui mander l'arrivée de la *Cléopâtre*<sup>23</sup>.

---

derniers coups de vent, la gabarre la *Bonne Amitié* est celle qui a été la plus malheureuse. Un enseigne de vaisseau, un garde-marine & 10 matelots ont péri avec elle » (*JPB du 01/05/1784*, « De Paris, le 26 avril », p. 26)

<sup>6</sup> Charles-Maurice-Denis, marquis de Bouzet (1739-1812), capitaine de vaisseau en 1781.

<sup>7</sup> Villebois, Personnage non identifié, graphie fautive pour Guillaume-René-François-Charles Farcy de la Villedubois (1765- ?) ; cependant, il n'est que garde du pavillon en 1782 et son dossier indique qu'il était sur la *Surveillante* de 1783 à 1786. Il ne peut donc s'agir de lui. Les seuls lieutenants avant Mauvielle de la Tourelle sur l'*Etat de la Marine de 1785* sont Villevielle et Le Vasseur de la Villeblanche, mais ils ne sont pas sur la Danaë.

<sup>8</sup> Timoléon Mauvielle de la Tourelle (1749- ?), lieutenant de vaisseau en 1780, a servi sur le *Puissant* en 1782-1783.

<sup>9</sup> Taillard (?-1786), lieutenant de vaisseau en 1783, a servi sur l'*Indien* en 1782-1783.

<sup>10</sup> De Vert, graphie fautive pour Louis Gabriel Charles Claude de Verne (1756- ?), enseigne en 1780, lieutenant de vaisseau en 1786.

<sup>11</sup> La Fonchois, graphie fautive pour Jean-Roland Desclos de La Fonchais (1762-1837), garde-marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786.

<sup>12</sup> Joseph-Armand, chevalier de Vasselot Dannemarie (1762- ?), garde-marine en 1779, lieutenant de vaisseau en 1786, sert sur le *Clairvoyant* en 1782 et sur le *Northumberland* en 1783.

<sup>13</sup> Vincent Joseph Tredern (?-1786), garde de la Marine en 1780, sert sur la *Bretagne* et le *Diadème* dans l'escadre de Grasse. Il arrive à Brest malade et meurt pendant le désarmement de la *Danaë* à la fin de la campagne.

<sup>14</sup> Treguet, graphie fautive pour Hippolyte Joachim Louis Prosper Rouaud de Treguel (1760- ?), garde-marine en 1780, enseigne de vaisseau en 1784 et lieutenant de vaisseau en 1786. Il reste sur la *Danaë* jusqu'en novembre.

<sup>15</sup> Louis Nicolas Desvergers de Maupertuis (?-1787), garde-marine en 1781, a servi sur le *Magnifique* dans l'escadre de Guichen, puis sur la *Couronne* et le *Pluton* dans les escadres de Grasse et Vaudreuil.

<sup>16</sup> Louis Luc François Vallefleur de Gatigny (?), garde-marine en 1781, a servi sur le *Crescent* en 1782-1783. Malade à son arrivée de la Martinique, il débarque de la Danaë et obtient un congé de plusieurs années.

<sup>17</sup> Roger Moisson de Precorbin, garde-marine en 1782, lieutenant de vaisseau en 1788, a servi sur la gentille en 1782-1783.

<sup>18</sup> René François de Gouyon-Thaumaz (1767-1836), garde-marine en 1783, repasse en France pour raisons de santé en 1785. La famille Gouyon avait des représentants dans la marine depuis le début du siècle.

<sup>19</sup> Voir L34, n.20.

<sup>20</sup> La Helec, graphie fautive pour Fidèle Hyacinthe Galien Le Chauff de le Hellec, garde-marine en 1782, sert sur le *Robuste* en 1782 et sur le *Triton* en 1783. Sa place dans l'état-major est pour le moins curieuse, puisqu'il devrait être entre Gatigny et Precorbin si l'ordre de l'*Etat de la marine de 1785* était respecté.

<sup>21</sup> Gourcolas, graphie fautive pour François-Marie Claude Rools de Goursolas (1766- ?), volontaire en 1782, embarqué sur le *Pluton* et le *Diadème*, garde-marine en 1783 et lieutenant de vaisseau en 1789.

<sup>22</sup> Le ministre envoie au commandant d'Hector une liste des passagers (SHMB, 1A31, « Lettre du 13 mars 1784 », f<sup>o</sup>94r<sup>o</sup>) : le baron de Clugny, sa femme et sa fille ; Mme de la Borie, femme du Gouverneur de Ste-

Je crois que vous aurez encore le tems de m'écrire avant mon départ. Je vous enverrai la note de mon débarquement du *Fendant* avec l'état de ma dépense et de ce que j'ai fait faire. Adieu, ma chère Maman, ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>

Assurez, je vous prie, Papa / de mes respects et embrassez / mes frères et sœurs pour moi<sup>j</sup>.

A Brest ce 8<sup>mars</sup> 1784<sup>k</sup>

Mes compliments, je vous prie, à M<sup>r</sup> le curé de Thil et à M<sup>r</sup> l'abbé Bertin<sup>l</sup>

---

Lucie ; Mme de Maupertuis, belle-sœur de M. de Clugny ; M. de Geoffroi Directeur général des fortifications des Isles du vent ; Mrs. de Godemar et Pinel Dumanoir, aides de camp ; Mrs. de Pontravieux et de la Corbiere, secrétaires ; M. de L'Epine, dessinateur de M. de Geoffroi ; M. de Caqueray, Secrétaire de M. de la Borie ; Mrs Parmentier et sornay ; neuf officiers, femmes et domestiques de M. et Mme de Clugny ; trois domestiques de M. et Mme de la Borie et une femme de chambre de Mme de Maupertuis.

<sup>23</sup> La *Cléopâtre* venait tout juste d'arriver à Brest : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 8. 10 et 12 de ce mois. L'une des premières m'a appris l'arrivée de la frégate la *Cléopâtre* commandée par le S. de Rosily, venant du Cap de Bonne Esperance d'où elle est partie le 3. janvier avec le V<sup>au</sup> le *Héros* monté par M. le bailli de Suffren. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'hector du 20 mars 1784 », f<sup>o</sup>101r<sup>o</sup>)

## L64. A MME MANDAT – BREST, MI-MARS 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous sommes en rade depuis 3 jours, attendant M<sup>r</sup> le baron de Clugny qui ne se dépêche point d'arriver, ce qui, comme vous le pensez bien, ne laisse pas de nous ennuyer<sup>2</sup>. Je suis de garde aujourd'hui et vais partir aussitôt ma lettre cachetée pour me rendre à bord. Le jour que nous avons mené la frégate en rade, comme les vents étoient [*f°1r°*] contraires<sup>3</sup>, nous avons été obligés d'aller à la touée<sup>4</sup>, ce qui nous a tenu 7 heures. Pendant tout ce tems, j'ai essuyé une pluie affreuse qui m'a trapersé<sup>5</sup> j'usqu'aux os. J'ai mené déjà Bassigny en rade 2 ou 3 fois : comme le tems étoit superbe, il n'a pas vomi, mais aujourd'hui, la mer est très grosse et nous verrons comment il se tirera d'affaire. J'en suis j'usqu'à présent assez content<sup>6</sup>. J'ai été chez la femme Bousenot que je n'ai pas trouvé[*sic*], mais ceux qui demeurent dans la même maison<sup>a</sup> m'ont dit qu'elle n'avoit rien que ce qu'elle gagnoit journellement. Son mobilier consiste en

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,2 cm ; papier blanc, filigrane n°11 et les lettres « KW » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame de mandat en Son / chateau de nully / par bar Sur aube champagne », barrée par un « 17 ». L'oncle Charles a écrit sans intérêt sur la lettre.

a. rayé « qu'eux » ; b. Ajouté « sur le fendant » au-dessus de la ligne ; c. cette partie de la page a été déchirée avec le cachet de cire ; d. Mot illisible en dessous de « Cartier » ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; f. Lieu et date ajouté à gauche de ce qui précède sur 3 lignes et souligné d'un trait ; g. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage ; h. Rayé « gabarres », écrits « gardes » par-dessus ; i. Ajouté « de givet » en-dessous de la ligne ; j. Ajouté dans la marge gauche de ce qui précède ; k. Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus petit bord du pliage et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Le marquis du Bouzet était arrivé le 15 février à Brest et avait diligemment mené l'armement du vaisseau. Ainsi, le ministre note : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 18. 23 et 27 du mois passé. [...] J'ai vu que la frégate la Danaé pourra être prête du 10 au 15 de ce mois et qu'indépendamment des effets de M. Le B<sup>on</sup> de Clugny, M. du Bouzet se flatte de pouvoir prendre 7 mois devivres. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 6 mars 1784 », f°83r°-f°84r°) Mais le baron de Clugny avait pris son temps pour venir à Brest, puisque le ministre écrit ceci : « Je joins ici, Monsieur, un paquet contenant Les instructions expédiées aMLeM<sup>is</sup> duBouzet. Vous voudrez bien Le remettre au commandant et lui prescrire de mettre à la voile aussitôt que M. Le B<sup>on</sup> de Clugny, gouverneur de la Guadeloupe ainsi que les passagers et effets qui doivent être embarqués sur la *Danaë* seront rendus à Brest à bord de cette frégate[*sic*] et que le vent sera favorable. » (SHMB, 1A31, f°114r°) Cette lettre datant du 21 mars, on peut supposer que le 15 mars, le baron de Clugny n'était toujours pas arrivé à Brest, alors que l'équipage était prêt. Il semble être arrivé à la toute fin de mars ou au début d'avril, puisqu'il est alors question de la santé de Mme de Clugny dans les lettres du commandant d'Hector envoyées entre le 2 et le 9 avril. Voir L67 n.4

<sup>3</sup> La correspondance officielle signale des « vents contraires » au début du mois de mars (SHMB, 1A31, f°92r°), mais par la suite, il n'est pas fait mention de difficultés de cette sorte.

<sup>4</sup> « Touage », terme technique qui signifie « changement de place qu'on fait faire à un vaisseau, avec une corde nommée haussière, attachée à une ancre mouillée, ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer le vaisseau de quelque poste » ; signifie également du « travail des matelots qui à force de rames tirent un vaisseau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou pour monter dans une rivière. »

<sup>5</sup> Mélange de « traverser » et « transpercer », considéré comme un barbarisme typique de la Meuse, « se dit surtout des vêtements transpercés par la pluie. » (Abbé Varlet, *Dictionnaire du Patois Meusien*, Genève, Slatkine, 1978, p. 293)

<sup>6</sup> Voir L55, où Adrien Mandat parlait déjà d'amariner Bassigny.

très peu de chose et son mari n'avoit que ses *[f°1v°]* appointements<sup>7</sup>. Je vous renverrai le papier que vous m'aviez envoyé qui ne peut plus me servir à rien. Je vous enverrai aussi la note de mon embarquement sur le *Fendant*<sup>b</sup> qu'Henry n'a jamais le tems de <sup>c</sup>[...rener ?] et la lettre de M<sup>r</sup> de Mailly ; toutes <sup>c</sup>[mes] affaires sont faites et mes souliers sont arrivés. Je n'ai point écrit à <sup>d</sup>Cartier pour lui <sup>e</sup>dema[nder] la note de ce qui lui est dû, attendu que la prolongation de mon séjour ici va ajouter à mes dettes. S'il reste de l'argent au moment de mon départ, Henry le remettra à son correspondant. Je crois que nous ne partirons que dans les derniers jours du mois ; j'aurai encore le tems de vous écrire plusieurs lettres et de vous reïterer l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>e</sup>

A bord de la frégate du roi / la *Danaë* en rade de Brest / ce <sup>mars</sup> 1784<sup>8 f</sup> *[f°2r°]*

<sup>g</sup>Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et embrassez mes frères et soeurs pour moi. La *Nimphe* va armer, la corvette le *Vautour* arme aussi, ainsi que 12 gabarres : il ne restera plus de <sup>h</sup>gardes au departement. Le *Triton* appareillera probablement aujourd'hui pour l'Inde, les vents étant bons<sup>9</sup>. Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé Bertin et à M<sup>r</sup> le curé de Thil. Le chevalier m'a écrit une lettre de 4 pages dans laquelle il me fait la description de l'inondation de Givet<sup>i</sup>  
10.

<sup>j</sup>Bassigny me remet à l'instant votre lettre dattée[sic] du 8, c'est M<sup>r</sup> de Marigny qui commande la *Vénus*<sup>11</sup>.

<sup>k</sup>Le courrier prochain, épître de 6 pages. *[f°2v°]*

---

<sup>7</sup> Voir L31 n. 4. Ce personnage semble s'être marié à Brest et y avoir laissé une veuve en 1784. Adrien Mandat se propose naturellement de la mettre en relation avec la famille de son mari qui était originaire de Sommevoire en Haute-Marne.

<sup>8</sup> Il y a un blanc pour la date qui n'est pas inscrite : Adrien Mandat écrit-il ses lettres d'avance ou a-t-il dû partir en service comme il l'a dit et a oublié ensuite à son retour de mettre la date, cachetant ainsi sa lettre ?

<sup>9</sup> Le *Triton* part le 20 mars, comme l'indique la correspondance officielle : « J'ai appris avec plaisir le départ du<sup>au</sup> le *Triton* qui a mis à la voile le 20. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries à Cdt d'Hector du 3 avril 1784, f°121r°). Cette même lettre annonce également l'armement imminent de la *Nymphe*, ce qui nous permet de dater la lettre entre le 15 et le 20 mars.

<sup>10</sup> Voir L55 n.2. Depuis le mois de janvier, la presse témoigne des nombreuses inondations qui frappent la France à l'hiver 1784 et publie de nombreux récits de catastrophes.

<sup>11</sup> Voir L59 n.3.

## L65. A MME MANDAT – BREST, 26 MARS 1784<sup>1</sup>

A Brest ce 26 mars 1784<sup>a</sup>

Ma chère Maman,

je ne vous tiens parole ni d'une manière, ni de de l'autre : je vous promettois par ma dernière lettre de vous écrire par le premier courrier[*sic*], je ne l'ai point fait ; secondement, je vous annonçois un épître<sup>2</sup> de 6 pages et celui-ci ne sera que de 4. Le détail des raisons qui m'ont empêché de vous écrire vous est, je le crois, assez inutile ; j'espère que vous ne [*f°1r°*] doutez pas que, si j'eusse pu le faire, je n'y eusse pas manqué. Je ne puis vous écrire 6 pages, étant pressé par la poste. J'arrive du bord où je viens de monter une garde aussi pénible qu'ennuyeuse. M<sup>f</sup> de Clugny est attendu ici aujourd'hui ou demain et nous partirons probablement dans 8 jours. Nous sommes prêts et n'attendons que M<sup>r</sup> le gouverneur et le bon vent. L'embarquement de Bassigny comme mousse à bord de la Danaë n'a pas souffert la moindre difficulté, comme son débarquement n'en souffrira pas si j'ai un commandement là-bas. Vous voilà, ma chère Maman, éclaircie sur ce point. Maintenant, [*f°1v°*] je vous dirai au sujet de la lettre de change que ma tante Fraguier m'avoit écri[*sic*] d'en tirer une sur mon oncle Mandat, je l'ai tirée de 1000<sup>L</sup>, voulant encore vous épargner 200<sup>L</sup> et j'ai écri[*sic*] à mon oncle de ne point donner à M<sup>f</sup> de Clugny les 50 louis. Vous reconnoissez, je l'espère, dans ma conduite la même prudence et la même économie. Quand[*sic*] à Maupertuis, il veut que nous soyions les meilleurs amis du monde : il n'y a pas de semaine où il ne vienne me voir 3 ou 4 fois<sup>3</sup>. Je vous annonce pour l'été prochain en Champagne M<sup>de</sup> de Montendre <sup>b</sup> M<sup>de</sup> de Bougainville et M<sup>de</sup> de Sillans<sup>4</sup>, leur mère, femme du capitaine du *Pégaze*, qui est un très brave homme. [*f°2r°*] La première de ces dames est très aimable, la seconde très jolie et la 3<sup>eme</sup> a été l'une et l'autre<sup>5</sup>, mais elle est maintenant d'un certain âge. Elle tenoit à Brest une

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,7 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Date ajoutée en haut du premier folio, car il n'y avait plus de place sur le dernier ; b. Rayé « et » ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; d. post-scriptum à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Le mot « épître » est de genre féminin selon le *Dictionnaire de l'Académie*.

<sup>3</sup> On ne sait que penser de cette réflexion, d'autant plus qu'Adrien Mandat et Maupertuis finiront par se fâcher...

<sup>4</sup> Voir L53 n.2 & n.4. La mère de Mme de Montendre et de Mme de Bougainville est Yvonne Guillemette de Botdéro (1727-1794), épouse en première nocces de Claude-Charles de Montendre, puis en seconde nocces en 1788 ? d'Augustin de Bognes-Passerat, chevalier de Silans (1735-1801 ?). Voir *Notice sur la famille Passerat de Sillans*, Paris, Jules Claye, 1877, p. 9.

<sup>5</sup> Le mot d'esprit est un moyen d'égayer la lettre, qui a alors une fonction de divertissement. Sur cette question, voir les actes du colloque *Le rire de l'épistolier* (8-9 juin 2017 à Brest), à paraître.

excellente maison où j'ai reçu infiniment d'honnêtetés<sup>6</sup>. On arme ici 12 gabarres et la frégate la *Nimphe*, qui sera commandée par M<sup>r</sup> de Granchain<sup>7</sup>, capitaine de vaisseau, anciennement major-général de l'escadre de M<sup>rs</sup> de Ternay et Destouches. Il y a une division de 6 gabarres qui vont dans le nord chercher des mâtures, cette division sera commandée par M<sup>r</sup> Duclesmeur<sup>8</sup>, lieutenant de vaisseau. Je vous renvoie les lettres de M<sup>rs</sup> de Vaudreuil, Moncabrié et de Mailly. Mes 4 pages commencent à se remplir et je suis forcé de me dépêcher à vous prier d'être persuadé du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>c</sup>

Mes respects à Papa et beaucoup de jolies / choses à mes frères et sœurs<sup>d9</sup>. [ff<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

<sup>6</sup> Voir L51 et L53 où Adrien Mandat indique les sociétés dans lesquelles il est reçu à son arrivée à Brest.

<sup>7</sup> La *Nymphe* devait assurer la sécurité de la pêche à Terre-Neuve (SHMB, 1A31, f<sup>o</sup>116r<sup>o</sup>). Elle est commandée par Guillaume-Jacques-Constant de Liberge de Granchain de Sermerville (1744-1805), effectivement ancien major de l'escadre de Ternay sur le *Saint-Esprit*, puis sur le *Duc de Bourgogne* en 1780.

<sup>8</sup> Deux officiers portent ce nom : Ambroise Bernard Lejar, vicomte du Clesmeur (1751- ?), qui avait fait une campagne brillante sur le *Richmond* et la *Concorde* en 1782-1783, dont il est question dans la lettre, et son frère Fidèle Bernard Marie du Clesmeur (1759- ?), qui a servi comme Adrien Mandat sur le *Fendant* dans l'escadre de Guichen, mais qui ne sera lieutenant de vaisseau qu'en 1786. Cependant, il semble que la mission des bois de Riga ait été confiée au « S. Barbé » (sans doute Alexis Joseph, chevalier Barbier de la Serre (1764-1826) (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 17 mars 1784 », f<sup>o</sup>99r<sup>o</sup>) : le ministre ne semble confier que le commandement de la *Lourde* au S. Du Clesmeur dans une lettre datée du 24 avril 1784 (SHMB, 1A31, f<sup>o</sup>140r<sup>o</sup>), puis le commandement de l'expédition dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> mai (SHMB, 1A31, f<sup>o</sup>151) mais ce dernier n'arrivera pas à temps et se fait remplacer par le chevalier de Closnard (SHMB, 1A31, f<sup>o</sup>170v<sup>o</sup>).

<sup>9</sup> On notera une nouvelle variation de la formule de fin de lettre.

## L66. A MME MANDAT – BREST, LE 31 MARS 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Voici, je crois, la dernière lettre que vous recevrez de moi avant mon départ. Les vents sont bons et l'intention de M<sup>r</sup> de Clugny est d'appareiller demain ou après. Le mari et la femme m'ont supérieurement reçu et j'espère que ma campagne sera très agréable. J'ai reçu ce matin la lettre [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] de Papa ; malgré <sup>a</sup>celle que j'avois écri[sic] à ma tante pour la prier de ne point donner les 50 louis à M<sup>r</sup> de Clugny, <sup>b</sup>il me les a apporté[sic], de manière que je suis obligé de faire repasser les 100 pistoles. C'est Henry qui s'en charge. Je suis de garde demain et n'ai que le reste <sup>c</sup>de la soirée pour régler mes comptes avec mon hôtesse et faire mes males[sic]. Je n'ai <sup>d</sup> le tems d'écrire ni au chevalier ni à ma sœur. Mon oncle <sup>e</sup>sçait comment il faut m'adresser mes lettres pour qu'elles me [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] parviennent sûrement à la Guadeloupe. Je crois que c'est à un négociant de Bordeaux, chargé par M<sup>r</sup> de Clugny de lui faire passer les si[ennes]<sup>f</sup>. J'ai oublié de lui demander. J'espère, ma ch[ere]<sup>f</sup> Maman, que je recevrai <sup>g</sup>quelques fois de vos épîtres, vous en recevrez souvent de votre fils qui s'empressera toujours de vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>h</sup>

Je vous prie d'assurer Papa / de mes respects et / d'embrasser mes frères et / sœurs pour moi.

Mes / compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à m<sup>r</sup> le / curé de Thil<sup>i</sup>

A Brest ce 31 mars 1784<sup>j</sup> [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

<sup>k</sup>Je vous renvoye le papier du père Boussenot. La femme du fourier[sic] n'a plus qu'un mobilier très modique et elle vit de ce qu'elle gagne. Cependant, si elle venoit à mourir et qu'on vendit ce qu'elle <sup>l</sup>a, les parens de Sumvoir pourroient toucher une <sup>m</sup>petite somme. Il

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,5 cm ; papier blanc, filigrane n°11 et les lettres « SK » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de / Mandat en son chateau / de nully / par bar sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Rayé « la lettre », écrit « celle » par-dessus ; b. Deux mots illisibles en dessous d'« il me » ; c. « p » transformé en « d » ; d. Rayé « pas » ; e. Rayé « vous enverra », écrit « Sçait » au-dessus de la ligne ; f. Le cachet de cire cache la fin des mots ; g. Mot illisible en dessous de « Quelques » ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; i. Post-scriptum à gauche de ce qui précède sur 6 lignes ; j. Date en dessous de ce qui précède et soulignée d'un trait ; k. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage ; l. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; m. Mot illisible en dessous de « petite ».

NOTES :

faut qu'ils conservent ce papier<sup>2</sup> et si, dans le tems où je me trouverai à Brest, je puis leur être utile, ce sera avec grand plaisir. Je suis désarmé du *Fendant* le 27 octobre et rembarqué sur le *Triomphant* le 18 novembre 1781. [f°2v°]

### L67. A MME MANDAT – BREST, LE 15 AVRIL 1784<sup>3</sup>

Ma chère Maman,

depuis <sup>a</sup>ma dernière lettre, nous disons tous les jours, c'est demain ou après que l'on part et cependant nous sommes encore ici. M<sup>dc</sup> de Clugny a eu la fièvre tous ces jours-ci ; elle est presque guérie<sup>4</sup> et nous espérons que, sous peu de jours, si le vent est bon, nous pourons[sic] mettre à la [f°1r°] voile. J'ai prié mon oncle de vous donner l'adresse que M<sup>r</sup> de Clugny lui a laissé d'un négociant de Bordeaux, qui doit lui faire passer ses lettres. Il est impossible d'être mieux reçu que je ne l'ai été par M<sup>r</sup> et Mme la gouvernante<sup>5</sup>. Je leur fais à tous deux une cour assidue et j'espère qu'ils seront <sup>b</sup>contents de moi. Tous mes effets sont à bord, cependant j'ai gardé une chambre à terre jusqu'au moment du départ. Comme les vents ne sont pas [f°1v°] très bons, nous serons peut<sup>c</sup> être forcés de rester ici encore quelques jours. Je vous donnerai sûrement de mes nouvelles. Je me porte à merveille. J'espère que toute la famille <sup>d</sup> est aussi en bonne santé. Assurez, je vous prie, Papa<sup>e</sup> de mes respects, <sup>f</sup> embrassez mes frères et sœurs pour moi et ne doutez jamais de l'amitié tendre et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>g</sup>

---

<sup>2</sup> Il s'agit du papier mentionné dans la lettre 64.

#### LETTRE 67

<sup>3</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,7 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame la baronne de / Mandat en Son château / de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. « une semaine » transformé en « ma dernière » ; b. Mot illisible en dessous de « contents » ; c. Ajouté « peut » au-dessus de la ligne ; d. rayé « fit » ; e. Ajouté « Papa » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « et » ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait. h. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; i. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page.

NOTES :

<sup>4</sup> Le retard occasionné préoccupe le ministre : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 2. 5. 7. et 9. de ce mois. [...] J'espère que la santé de Mad<sup>me</sup> la B<sup>ne</sup> de Clugny lui aura permis de s'embarquer peu après aux dernières nouvelles que vous m'en avez donné » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 17 avril 1784 », f°134v°), puis : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 12. 14 et 16. de ce mois [...] D'après ce que vous me mandez de la santé de Mad. la B<sup>ne</sup> de Clugny, j'ai lieu d'espérer que la frégate la *Danaë* n'aura pas tardé de mettre à la voile. » (SHMB, 1A31, f°142v°)

<sup>5</sup> « Gouvernante » est le féminin habituel pour désigner la femme d'un gouverneur.



A bord de la *Danaë* en / rade de Brest ce 15 avril / 1784<sup>h</sup>

Beaucoup de compliments à M<sup>r</sup> l'abbé Bertin et à m<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>i</sup> [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

## L68. A MME MANDAT – BREST, LE 29 AVRIL 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Le vent est excellent, M<sup>de</sup> de Clugny est parfaitement guérie et nous partons demain matin<sup>2</sup>. Notre séjour à Brest, prolongé de deux mois par la maladie de m<sup>de</sup> la gouvernante, a été cause que j'ai été obligé d'entamer mes 50 louis, mais aux colonies je tâcherai de dépenser le moins possible. Nous partons avec la *Nimphe* qui va à la Nouvelle Angleterre et qui ne [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] nous accompagnera que j'usqu'aux Açores. A mon arrivée à la Guadeloupe, je vous donnerai de mes nouvelles s'il part de cette isle quelques bâtiments pour France. Il y a un tems infini que je n'ai reçu des vôtres ; je vais écrire à mon oncle Fraguier et lui annoncer mon départ<sup>3</sup>. Le vent est subitement devenu bon ce matin, de manière que depuis dix heures, je suis occupé de payer<sup>a</sup>, d'acheter et de faire mes paquets ; je vais partir pour le bord dans une heure, j'ai eu d'hazard[sic] un sextan qui ne me coûtera tout au plus que 3 louis, au lieu qu'il m'en auroit couté 11 neuf. [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] Il n'est pas à Brest mais Henry doit me le faire parvenir par la première occasion. Adieu, ma chère Maman, le peu de tems que j'ai d'ici au moment [du]<sup>b</sup> départ du canot m'empêche de pouvoir causer avec vous plus longtems. Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et embrassez mes frères et soeurs pour moi. J'espère que vous<sup>c</sup> ne douterez jamais de ma tendresse et que le respect et l'attachement le plus<sup>d</sup> sincère ne soient les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,8\*23,1 cm ; papier blanc, filigrane n° 12 et les lettres « VU & FI DANGOULEME » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de / Mandat en Son château / de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Rayé un mot illisible ; b. Le cachet de cire a déchiré le papier ; c. Mot illisible en dessous de « ne » [de ?], écrit vraisemblablement « couterez », transformé en « douterez » & un mot illisible en dessous de « de » [le ?] ; d. Rayé un mot illisible, écrit « sincere » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'une arabesque ; f. Date à gauche de ce qui précède ; g. Post-scriptum ajouté en dessous de la date sur 3 lignes et souligné d'un trait ; h. Ajouté « de 74 » au-dessus de la ligne ; i. Post-scriptum ajouté en bas de la page sur toute la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> On peut lire dans la correspondance officielle : « J'ai appris avec plaisir le départ de la frégate la *Danaé* et la *Nimphe* qui ont mis à la voile le 30 pour se rendre a leurs destinations respectives. » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 8 mai 1784 », f<sup>o</sup>157v<sup>o</sup>).

<sup>3</sup> Cette lettre est perdue.

A Brest ce 29 avril 1784<sup>f</sup>

Faites, je vous prie, mes compliments / à M<sup>r</sup> l'abbé Bertin et à M<sup>r</sup> le / curé de Thil<sup>g</sup>

L'*Illustre* de 74<sup>h</sup> et la *Fine* sont arrivé[sic] de l'Inde ; / le *Sévère* de 64 s'est perdu au Cap de Bonne Espérance<sup>4 i</sup>. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> « J'ai appris avec grand plaisir que le V<sup>au</sup> l'*Illustre* et la frégate la *Fine* qui viennent d'être désarmés n'ont mis en tout que 9 hommes à l'hôpital » (SHMB, 1A31, « Lettre de Castries au Cdt d'Hector du 8 mai 1784 », f°157r°). En revanche, pas de nouvelles du *Sévère* dans la correspondance officielle. La presse donne les explications suivantes : « Depuis la paix les Anglois ont perdu dans l'inde le vaisseau le *Superbe*. La fortune nous a traités de même, & le *Sévère* de 64, commandé par M. de Maurville, a péri dit-on, en entrant au Cap de Bonne-Espérance ; il a donné sur des roches, & comme c'étoit un vieux vaisseau, il n'a pu résister au choc ; l'équipage a été sauvé. C'est la frégate la *Fine*, arrivée à Rochefort qui a donné cette nouvelle. » (*JPB du 15 mai 1784*, « De Paris, le 11 mai », p. 128)

## L69. A MME MANDAT – MADÈRE, LE 8 MAI 1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous venons de relâcher à Madère et, un bâtiment portugais partant demain pour Lisbonne, j'en profite pour vous donner de mes nouvelles. Nous avons mouillé avant-hier<sup>a</sup> soir en rade de Fonchal<sup>2</sup>, qui est la ville principale de l'isle. Je suis descendu hier à terre et j'ai été avec M<sup>f</sup> de Clugny, le capitaine et plusieurs de mes camarades chez le gouverneur portugais qui nous a très bien reçu. La plus<sup>3</sup> [f° 1r°] la ville ne diffère presque en rien de toutes<sup>b</sup> celles que j'ai vu en Espagne et au continent méridional de l'Amérique espagnole : les maisons y sont tout bâties de même, on y parle à peu près la même langue. Une grande partie de la ville est habitée par des Anglois, les églises y<sup>d</sup> sont superbes et le vin délicieux<sup>4</sup>. On doit m'en

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,8\*21,9 cm ; papier blanc, filigrane n°13 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon « ESPAGNE » et l'adresse : « France / A Madame / Madame la baronne de Mandat / en Son chateau de nully / par barSur aube / champagne », barrée par un « 27 ».

a. Ajouté « avanthier » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « les villes », écrit « celles » par-dessus ; c. Rayé « la plus », écrit « une » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « sont » par-dessus ; e. Rayé « contient » ; f. Rayé un mot illisible, écrit « celle » par-dessus ; g. Rayé « je suis », écrit « vous etes » par-dessus ; h. Rayé « il », écrit « nous » par-dessus ; i. Rayé « si peu de tems », écrit « le peu de jours » par-dessus ; j. Rayé un mot illisible, écrit « la » par-dessus ; k. Mot qui ont disparu sous le cachet de cire ; l. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; m.. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; n. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page et souligné d'un trait ; o. Ajouté « et baisers » au-dessus de la ligne ; p. Rayé un mot illisible, écrit « Madere » par-dessus ; q. Mot souligné d'un trait ; r. Post-scriptum sur 3 lignes raccroché à la suite du n. par un trait et souligné ; s. « qu' » transformé en « que ».

NOTES :

<sup>2</sup> Graphie phonétique pour Funchal, port principal de Madère.

<sup>3</sup> D'une page à l'autre, Adrien Mandat change de phrase : sans doute une marque de précipitation car il ne semble pas y avoir de page manquante.

<sup>4</sup> Madère, île en territoire portugais, semble ne pas être bien connue en France, ce qui explique pourquoi Adrien Mandat s'attarde sur sa description. Si un épisode de *Cleveland* de l'Abbé Prévost se passe dans l'île, la seule description étendue que l'on trouve dans la littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve chez l'abbé Raynal : « Quoiqu'il en soit de cette contrée, réelle ou imaginaire, c'est une tradition fort accréditée, qu'à l'arrivée des Portugais, Madère étoit couverte de forêts; qu'on y mit le feu & que l'incendie dura sept ans entiers, & qu'ensuite la terre se trouva d'une fertilité extraordinaire. Sur ce sol, qui a vingt-cinq milles de long & dix de large, les Portugais ont, selon le dénombrement de 1768, formé une population de soixante-trois mille neuf cent treize personnes, de tout âge & de tout sexe, distribuées dans quarante-trois paroisses, sept bourgades, & la ville de Funchal, bâtie, sans beaucoup de goût, sur la côte méridionale, dans un vallon fertile, au pied de quelques montagnes dont la pente douce est couverte, de jardins & de maisons de campagne très-agréables. Sept ou huit ruisseaux, plus ou moins considérables, la traversent. Sa rade, la seule où il soit permis de charger ou décharger les bâtimens, & la seule par conséquent où l'on ait établi des douanes, est très-sûre durant presque toute l'année. Quand, ce qui est infiniment rare, les vents viennent d'entre le Sud-Est & l'Ouest-Nord-Ouest, en passant par le Sud, il faut appareiller ; mais heureusement on peut prévoir le mauvais tems vingt-quatre heures avant que de l'éprouver. Les crevasses des montagnes, la couleur noirâtre des pierres, la lave mêlée avec la terre : tout porte l'empreinte des anciens volcans. Aussi ne récolte-t-on que très-peu de grain ; & les habitans sont réduits à tirer de l'étranger les trois quarts de celui qu'ils consomment. Les vignes sont toute leur ressource. Elles occupent la croupe de plusieurs montagnes, dont le sommet est couronné par des châtaigniers. Des haies de grenadiers, d'orangers, de citronniers, de myrthes, de rosiers sauvages, les séparent. Le raisin croît gêné, rarement sous des

apporter ce matin et je compte en acheter pour 200<sup>L</sup> ou cent écus, et j'en aurai très peu pour cette somme : on perd 30 sols sur chaque écu de 6 francs<sup>5</sup> et la bouteille de vin n'est<sup>e</sup> que les  $\frac{3}{4}$  de<sup>f</sup> celle de France, mais<sup>g</sup> vous êtes sûr d'avoir le meilleur malvoisie<sup>6</sup> de toute l'isle. <sup>h</sup>Nous sommes venus de Brest en 5 jours et demi, c'est une traversée unique pour<sup>i</sup> le peu de jours que nous avons mi[*sic*] à la faire. <sup>j</sup>La *Danaë* marche supérieurement<sup>7</sup> [*f°lv°*] et j'espère que nous mettrons très peu de tems pour nous rendre à la Guadeloupe. Je crois être très bien avec M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de Clugny, ils me font infiniment d'honnêtetés et de caresses. Nous allons appareiller dans l'après-midy, je suis de garde, de manière que charg[é]<sup>k</sup> de tous les préparatifs de l'appareillage et du bon [ordre ?]<sup>k</sup> à bord, j'ai beaucoup d'affaires auxquelles je dérober [cet ?]<sup>k</sup> instant bien agréablement employé. Adieu, ma chère Maman, aimez-moi comme un fils qui vous aime de tout son cœur et qui toujours cherchera à vous donner des marques de l'attachement tendre et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>l</sup>

A bord de la *Danaë* en rade de / Fonchal à Madère isle d'Afrique / appartenant aux Portugais  
ce 8 may / 1784<sup>m</sup>

---

berceaux, & mûrit à l'ombre. Les seps qui le produisent sont baignés par de nombreux ruisseaux qui, sortis des hauteurs, ne se perdent dans la plaine, qu'après avoir fait cent & cent détours dans les plantations. Quelques propriétaires ont acquis ou usurpé le droit de tourner habituellement ces eaux à leur avantage, d'autres n'en ont la jouissance qu'une, deux, trois fois la semaine. Ceux même qui veulent former un nouveau vignoble, sous un climat ardent, dans un terrain sec, où l'arrosement est indispensable, n'en peuvent partager le privilège qu'en l'achetant fort cher. Le produit des vignes se partage toujours en dix parts. Il y en a une pour le roi, une pour le clergé, quatre pour le propriétaire, & autant pour le cultivateur. L'isle produit plusieurs espèces de vin. Le meilleur & le plus rare fort d'un plan tiré originairement de Candie. Il a une douceur délicieuse, est connu sous le nom de Malvoisie de Madère, & se vend cent pistoles la pipe. Celui qui est sec ne coûte que six ou sept cents francs, & trouve son principal débouché en Angleterre. Les qualités inférieures & qui ne passent pas quatre ou cinq cents livres, sont destinées pour les Indes orientales, pour quelques isles & le continent septentrional de l'Amérique. Les récoltes s'élèvent communément à trente mille pipes. Treize ou quatorze des meilleures vont abreuver une grande partie du globe : le reste est bu dans le pays même, ou converti en vinaigre & en eau-de-vie pour la consommation du Brésil. Le revenu public est formé par les dîmes généralement perçues sur toutes les productions ; par un impôt de dix pour cent sur ce qui entre dans l'isle, & de douze pour cent sur ce qui en sort. Ces objets réunis rendent 2, 700, 000 liv. Tels sont cependant les vices de l'administration, que, d'une somme si considérable, il ne revient presque rien à la Métropole. La Colonie est gouvernée par un chef qui domine aussi sur Porto-Santo, qui n'a que sept cent habitans & quelques vignes ; sur les Salvages, encore moins utiles ; sur quelques autres petites isles entièrement désertes, hors le tems des pêches. On ne lui donne, pour la défense d'un si bel établissement, que cent hommes de troupes régulières : mais il dispose de trois mille hommes de milice qu'on assemble & qu'on exerce un mois chaque année. Officiers & soldats, tout, dans ce corps, sert sans solde, sans que les places en soient moins recherchées. Elles procurent quelques distinctions, dont on est plus avide dans cette isle que dans aucun lieu du monde. » (Abbé Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des européens dans les deux Indes*, Genève, [s. n.], 1781, t. 1, p. 38-42)

<sup>5</sup> Sachant qu'une livre ou franc équivaut à 20 sols, si Adrien Mandat donne un écu de 6 livres avec 30 sols de frais de change, il ne recevra que 4 livres 10 sols, soit un taux de change de 1 contre 0,75.

<sup>6</sup> Le malvoisie est un cépage d'origine grecque, qui a essaimé dans de nombreux pays méditerranéens, notamment en Italie et au Portugal ; il est utilisé pour la fabrication du fameux vin de Madère, notamment pour sa variante douce, là où d'autres cépages produiraient un vin plus sec.

<sup>7</sup> La distance entre Brest et Funchal est de 2000 km soit 1080 milles marins, soit 196 milles par jour, soit une vitesse moyenne de 8,17 nœuds. La moyenne des navires de l'époque tournant autour de 5 nœuds, la traversée Brest-Madère durait plutôt 9 à 10 jours, soit le double.

<sup>n</sup>Respects à Papa, amitiés et baisers<sup>o</sup> à mes frères et sœurs, compliments à m<sup>r</sup> l'abbé. <sup>p</sup>Madère est située sous un ciel charmant, il n'y fait ni chaud ni froid, un printems<sup>q</sup> continuel y règne toute l'année.

<sup>r</sup>Bassigny n'a point été malade de la mer malgré <sup>s</sup>que nous l'ayions eu un peu grosse. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

L70. A MME MANDAT – BASSE-TERRE EN GUADELOUPE, LE 28 MAI  
1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous avons mouillé au soir en rade de la Basse-Terre de la Guadeloupe. M<sup>r</sup> de Clugny fait aujourd'hui son entrée, il m'a annoncé que les domaines étoient réformés<sup>2</sup> et que Maupertuis et moi, nous continuerions la campagne à bord de la *Danaë*. Elle sera très agréable, nous partons dans 8 ou 10 jours pour aller à la Martinique nous mettre sous les ordres de M<sup>r</sup> [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] le comte de Kersaint, commandant général des forces navales des isles du vent et sous le vent. Là, tout[sic] les bâtiments de guerre actuellement en station aux colonies doivent se rassembler et nous irons tous ensemble au Cap François prendre les bâtiments qui y sont ; nous irons ensuite évoluer avec notre petite escadre sur la Bermude. Elle sera composée de deux vaisseaux, 3 frégates et deux corvettes qui, après un mois d'évolution, <sup>a</sup>iront mouiller à Philadelphie et ensuite à Boston ; nous reviendrons à la Martinique au mois d'octobre, nous y resterons <sup>b</sup>8 mois et de là nous recommencerons notre campagne d'évolution le long des côtes de la Nouvelle Angleterre. La réforme des domaines me fait <sup>c</sup>d'autant plus de peine qu'il eût [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] été on ne peut plus agréable de servir sous les ordres de M<sup>r</sup> le baron de Clugny, qui m'a comblé d'amitiés et d'honnêtetés pendant toute <sup>d</sup>la traversée, qui n'a été que de de<sup>3</sup> <sup>e</sup>25 jours, sur lesquels nous en avons passés 3 à Madère. M<sup>r</sup> de Clugny m'a présenté hier dans les

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,7\*20 cm ; papier blanc, filigrane n°14 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant l'adresse : «A Madame / Madame la Baronne de Mandat / en Son chateau de nully / par barsur aube / champagne », barrée par un « 18».

a. « aient » de « iraient » transformé en « iront » ; b. « 9 » transformé en « 8 » ; c. Rayé deux mots illisibles, écrit « d'autant plus » par-dessus ; d. Rayé « le tems de », écrit « la traversée » à côté ; e. « 27 » transformé en « 25 » ; f. Rayé un mot illisible, écrit « mes » par-dessus ; g. Rayé « du Sent[iment ?] », écrit « de L'attachement » ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; i. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; j. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat espérait un petit commandement sur ces bateaux, voir L59.

<sup>3</sup> Le redoublement de la préposition est probablement une erreur d'étourderie.

principales maisons de la ville et je dîne aujourd'hui chez l'intendant<sup>4</sup>. Le bâtiment porteur de ma lettre part ce soir pour aller au Havre ; si j'ai un moment à moi, je l'emploierai à écrire à mon oncle Fraguier. Vous recevrai[sic] de <sup>f</sup>mes nouvelles au moins 2 fois par mois<sup>5</sup> : je ne puis avoir de plus grand plaisir, je vous prie d'en être persuadée, ainsi que <sup>g</sup>de l'attachement tendre et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>h</sup>

En rade de la Basse-Terre de la / Guadeloupe à bord de la *Danaë* / ce 28 may 1784<sup>i</sup>

<sup>j</sup>Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs pour moi. J'écrirai au chevalier par la première occasion.

---

<sup>4</sup> Jacques Petit de Viéville, intendant de Guadeloupe d'août 1783 à juin 1786 et auteur de plusieurs ouvrages de droit, dont le *Code de la Martinique*, Saint-Pierre, Impr. Pierre Richard, 1777, 552 p.

<sup>5</sup> La paix permet un retour à la normale des communications, cependant le rythme des lettres tous les 15 jours n'est *a priori* pas respecté car de nombreuses lettres des années 1784 et 1785 souligneront la difficulté d'écrire et de recevoir des lettres. Il est également possible qu'il y ait des lacunes dans cette période, en plus des correspondances manquantes avec les frères et sœurs.

L71. A MME MANDAT – BASSE-TERRE EN GUADELOUPE, LE 4 JUIN

1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

nous sommes toujours mouillé[*sic*] en rade de la Basse-Terre, nous en apareillons ce soir pour aller à la Martinique. M<sup>r</sup> de Clugny nous y accompagne et je crois que nous le ramènerons. <sup>a</sup> Les négociants donnent ces jours-ci un bal à leur nouveau gouverneur et je serois fâché de ne pas m'y trouver. M<sup>r</sup> le marquis de Bouzet, mon capitaine a été j'usqu'à présent on ne pas plus aimable, il a donné des chambres aux plus anciens [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] gardes de la marine, de manière que j'en ai une <sup>b</sup> que je trouverai charmante à la Nouvelle Engleterre<sup>2</sup> ; ici, j'y suis le moins que je puis à cause de la chaleur<sup>3</sup>. M<sup>r</sup> de Clugny, deux jours après mon arrivée, a appris la mort d'un de ses oncles qui le fait son légataire universel et qui lui laisse cent cinquante mille livres de rente<sup>4</sup>. J'ai été tous ces jours-ci à Versailles<sup>5</sup>, maison de campagne charmante où demeure M<sup>de</sup> de Clugny. Nous passerons demain matin, chemin faisant pour la martinique, dans l'endroit où <sup>c</sup>se sont donné les fameux combats du 9 et du 12 avril. Adieu<sup>6</sup>, ma chère Maman, nous allons dîner et à peine me laisse-t-on le tems d'adresser ; assurez, je vous prie, Papa de mes respects et [*f<sup>o</sup>Iv<sup>o</sup>*] embrassez mes frères et sœurs : la première lettre que j'écrirai sera à l'adresse de M<sup>elle</sup> Félicité Mandat ; j'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus tendre et le plus respectueux,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,4\*24 cm ; papier bleu avec en filigrane les lettres « PG DANG » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat en Son / chateau de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 7 ». Lettre accompagnée d'un billet

a. Rayé « et » ; b. Rayé « dela » ; c. Rayé « a », écrit « Sesont » par-dessus ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; e. Date à gauche de ce qui précède ; f.

Ajouté « en » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat se montre sensible à ces privilèges de l'ancienneté et les fait volontiers remarquer à sa mère. Sur le rapport au métier des Gardes de la marine de la même génération, voir seconde partie, chapitre II, p. 377-393.

<sup>3</sup> Lors de sa précédente campagne aux îles, Adrien Mandat s'était déjà plaint de la chaleur, voir L45.

<sup>4</sup> Ce fabuleux héritage n'est mentionné ni par les journaux, ni par les contemporains. L'arbre généalogique des Clugny ne permet pas non plus d'identifier cette personne.

<sup>5</sup> Versailles ou le « Petit Versailles » est une localité au sud-ouest de la Basse-Terre, près de la Cathédrale Notre-Dame de la Guadeloupe et du Fort Delgrès. La propriété sera occupée au début du XIX<sup>e</sup> siècle par les religieuses de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, fondé par Anne-Marie Javouhey qui y établira un pensionnat de jeunes filles réputé.

<sup>6</sup> Adrien Mandat va effectivement faire le chemin inverse de la flotte française le 12 avril 1782. Adrien Mandat n'a pas laissé de journal pour cette campagne et le journal de bord de la *Danaé* n'a pas été conservé aux Archives nationales : on ne peut donc pas savoir si le passage dans ce lieu a été l'occasion d'une cérémonie commémorative.

ma chère Maman,

votre très humble et très / humble et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>d</sup>

En rade de la Basse-Terre de la / Guadeloupe ce 4 juin 1784<sup>e</sup> [f°2r°]

## L72. A MME MANDAT – SAINT-PIERRE EN MARTINIQUE, JUILLET

1784<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

j'espère que vous ne me ferez pas de reproches sur ma négligence à vous écrire ; je n'ai pas laissé échapper[sic] une occasion depuis mon arrivée aux colonies. Celle-ci est charmante. M<sup>f</sup> de Blanchelande<sup>2</sup> qui part pour France veut bien se charger de vous remettre ma lettre<sup>a</sup>, il m'a dit qu'il feroit son possible<sup>b</sup> pour aller passer quelques jours avec [f°1r°] vous ; il est impossible de me faire plus d'honnêtetés et d'amitiés qu'il ne m'en a fait. Je ne tiens pas parole à ma soeur à qui j'avois promis<sup>c</sup> d'écrire par<sup>d</sup> la première occasion, mais ce sera sans faute pour l'ordinaire prochaine<sup>3</sup>. Nous sommes dans ce moment à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique, nous partons demain pour aller à Pointe-àPitre et de là, à Basse-Terre de la Guadeloupe où j'espère trouver de vos nouvelles. Si je n'en<sup>e</sup> reçois pas à présent, je n'en aurai pas avant notre tournée de la Nouvelle Angleterre et<sup>f</sup> nous ne reviendrons aux colonies qu'au mois de novembre. C'est être bien du tems sans recevoir des nouvelles des personnes qu'on aime<sup>4</sup>. Comme le vin de malvoisie que j'ai acheté étoit dans un fut qui couloit, [f°1v°] j'ai pri[sic] le parti de le faire tirer en bouteilles. J'en ai soixante et dix, j'en destine 30 pour vous et 20 pour chacun de mes oncles : mandez-moi si cet arrangement vous convient ou si vous voulez le tout. C'est un vrai nectar, il a 4 ans et quand par là-dessus, il aura fait une campagne de 21 mois, il sera

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*19,8 cm ; papier blanc, filigrane n°11 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de / Mandat en Son château / de nully / par bar Sur aube / en champagne », barrée par un « 21 ». L'oncle Charles a écrit « sans intérêt général ».

a. Ajouté « ma lettre » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « Son possible » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « promis » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « cette » et un mot illisible, écrit « la première » par-dessus ; e. Rayé un mot illisible, écrit « recois » par-dessus ; f. Rayé un mot illisible et « deviendrons ? », écrit « nous ne reviendrons » par-dessus ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date à gauche de ce qui précède sur 3 lignes ; i. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L52, n.5.

<sup>3</sup> Adrien Mandat évoquait cette lettre à sa sœur dans la précédente qui date du début de juin, il n'y a donc pas de lacune.

<sup>4</sup> Le motif de l'absence est traditionnel dans la lettre, on notera ici le style plus spontané et naturel de l'expression.



délicieux<sup>5</sup> ; mandez-moi aussi si vous voulez des liqueurs de la Martinique de la veuve Aufoux<sup>6</sup>, les bouteilles coûtent 4<sup>L</sup> 10<sup>S</sup> jusque onze francs ; mandez-moi encore combien vous me permettez d'en acheter pour mes oncles à qui j'aurois envie d'en porter. Adieu, ma chère Maman, ne m'oubliez pas auprès de Papa que je vous prie d'assurer de mes respects et auprès de mes frères et soeurs que je vous prie d'embrasser pour moi. J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

A bord de la *Danaë* en / rade de S<sup>t</sup> Pierre le juillet<sup>7</sup> / 1784<sup>h</sup>

mes compliments à m<sup>r</sup> l'abbé et / à m<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>i</sup> [*f°2r°*]

---

<sup>5</sup> Le fond de cale n'est *a priori* pas le lieu idéal pour la conservation des aliments, si ce n'est que la légende veut que les Anglais aient inventé le Madère en mélangeant de l'alcool et du vin et se seraient aperçus que la chaleur de la cale et le brassage dû au roulis donnait une liqueur particulièrement savoureuse.

<sup>6</sup> Graphie phonétique pour la veuve Amphoux (1707-1812), une des plus célèbres fabricantes de liqueurs de la Martinique. (*Biographie universelle, ancienne et moderne: supplément*, Paris, Michaud, 1834, t. 56, p. 276)

<sup>7</sup> Comme pour la lettre n°65, Adrien Mandat a laissé un blanc pour le jour. Néanmoins, comme il déclare avoir reçu une lettre de sa mère le 28 juillet dans la lettre n°75, on peut penser que cette lettre a été rédigée vers cette date.

## L73. A M. MANDAT – NEWPORT, LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1784<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

j'ai enfin une occasion de vous écrire : depuis près de trois mois, je la cherche en vain, <sup>a</sup>éloigné de toute terre <sup>b</sup>et contrarié par les hazards[sic] ; pendant tout ce tems, nous n'avons pas <sup>c</sup>eu la moindre connoissance d'aucun bâtiment qui fit route pour les côtes de France. Nous sommes d'abord resté[sic] à évoluer le long des côtes de la Nouvelle Engleterre pendant un mois et demi ; au bout de ce tems, [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] nous avons relâché dans la baye de Chesapeak, nous y étions mouillé à 4 lieues de terre et à 8 au moins de tout lieu habité par des figures humaines<sup>2</sup> ; notre eau, notre bois et nos provisions que nous avions à y faire nous y ont tenu[sic] impytoyablement 25 jours, nous en sommes parti[sic] pour venir à Nieuport où nous sommes mouillé[sic] depuis 8 jours. Les societés y sont charmantes, on nous y donne des bals, nous les rendons et je crois que nous <sup>d</sup>aurons assez agréablement passé le peu de tems que nous avons à y <sup>e</sup>rester <sup>f</sup>. Nous avons ordre de nous tenir prêts à partir pour les isles du vent dans les premiers jours d'octobre. Nous sommes ici deux vaisseaux, 3 frégates et une corvette, <sup>g</sup>la <sup>h</sup>Danaë est le seul bâtiment de la division que l'on renvoie aux isles, tous les autres retournent en France<sup>3</sup>. [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] Pendant mon séjour dans la baye de Chesapeak, je me suis occupé à vous chercher du tabac et j'en ai eu effectivement 6 carottes qui sont bien du meilleur tabac de la Virginie. L'année prochaine, si nous <sup>i</sup> y retournons, je compte vous en avoir encore quelques carottes. Quand enfin recevrai-je de vos nouvelles, voilà bientôt 6 mois que je n'en ai reçu<sup>4</sup> ! J'espère qu'aux isles du vent <sup>j</sup>je trouverai quelques lettres qui me

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,3\*22,9 cm ; papier blanc, filigrane n°15 et les lettres « J HONIG & ZODNEN » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. L'oncle Charles note « d'ailleurs sans intérêt ».

a. Rayé un mot illisible, écrit « Eloigné » par-dessus ; b. Rayé « je », écrit « et » par-dessus ; c. Rayé « revu la [terre de juillet ?], écrit « eu la » par-dessus ; d. Rayé « passerons », écrit « aurons » par-dessus ; e. Rayé « passer », écrit « rester » par-dessus ; f. Rayé « et » ; g. Rayé « nous », écrit « la » par-dessus ; h. Rayé un mot illisible, écrit « danaë » par-dessus ; i. Rayé « allons » ; j. Rayé « j'en », écrit « je » par-dessus ; k. Rayé un mot illisible, écrit « metteront » par-dessus ; l. Ajouté « dont » au-dessus de la ligne ; m. Rayé « Si[lence ?], réécrit « tems » par-dessus ; n. Rayé « écrivez », écrit « donnez » par-dessus ; o. Ajouté « dans Ce moment-ci » au-dessus de la ligne ; p. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'une arabesque ; q. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; r. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède ; s. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Le début de la lettre met en place de manière assez mélodramatique le *topos* du désert et les contraintes professionnelles pour excuser la rupture dans la correspondance.

<sup>3</sup> Toujours dans l'optique d'arriver au grade d'enseigne, Adrien Mandat fait le choix de continuer sa campagne.

<sup>4</sup> La dernière lettre d'Adrien Mandat à son père datait du 26 janvier 1784 (L61) : le compte est donc bon. Cette réflexion sur les temps de la correspondance souligne la difficulté de maintenir le lien familial, perturbé par la distance.

<sup>k</sup>metteront[*sic*] au fait de l'état de la santé de toute ma famille, dont<sup>l</sup> il m'est permis d'être inquiet après autant de <sup>m</sup>tems de silence. Il y a un tems infini que je remets ma sœur à l'ordinaire prochain, mais il étoit tout naturel qu'ayant été si longtems sans pouvoir donner de mes nouvelles, ma première lettre fut adressée au chef de la famille. Il part souvent des isles des bâtimens pour France et ma sœur recevra bien des épîtres de moi tout le tems que j'y resterai. Dites, je vous prie, [*f°2r°*] les choses les plus tendres à Maman et à mes frères et soeurs ; assurez la première de mes respects. J'espère qu'en Champagne on m'aime toujours de même, on peut bien compter sur la réciproque en Amérique. Adieu, mon cher Papa, écrivez-moi souvent, et <sup>n</sup>donnez moi des nouvelles de tous mes parens ; adressez-moi toutes les lettres qui pourront me parvenir avant le 15 juillet à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique. Elles y trouveront quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir et qui <sup>o</sup>dans ce moment-ci jouis<sup>5</sup> d'un bien véritable en vous assurant de son respect et de son attachement ; c'est dans ce sentiment que j'ai l'honneur d'être,  
mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils Mandat<sup>p</sup>

A bord de la *Danaë* ce 1<sup>8bre</sup> 1784 / en rade de Nieuport de Rhodésisland<sup>q</sup>

Il y a une division angloise / arrivée depuis 2 ou 3 jours à Boston<sup>r</sup>.

<sup>s</sup>Nous n'en Sommes qu'à vingt lieues et il eût été bien agréable de pouvoir y aller, mais nous sommes toujours au moment d'appareiller ; d'ailleurs mes finances ce[*sic*] seroient, je crois, opposées à l'exécution de mes projets. [*f°2v°*]

---

<sup>5</sup> On notera l'erreur de conjugaison : se désignant par la périphrase « quelqu'un qui les lira avec bien du plaisir », Adrien Mandat ne maintient pas la troisième personne et donne la terminaison de la première personne au verbe.

## L74. AU MARQUIS DE FRAGUIER – NEWPORT, LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1784<sup>1</sup>

Mon cher Oncle,

depuis deux mois, les occasions me fuient et je n'ai pu en trouver <sup>a</sup> dont j'aye pu profiter pour avoir l'honneur de vous écrire : enfin j'en ai une et j'espère que vous ne doutez ni de l'empressement, ni du plaisir avec lequel je la saisis. M<sup>r</sup> de Kersaint, <sup>b</sup>qui vient de nous faire évoluer le long des côtes de la Nouvelle Angleterre, retourne en France avec deux vaisseaux, 2 frégates et 1 corvette. Un de mes camarades armé sur un de ces bâtiments se charge de ma lettre. La *Danaë* est la seule qui retourne aux isles du vent. [*f°1r°*] Nous allons y rester j'usqu'au 15 de juillet, alors, forcés par l'hivernage de quitter des côtes où les ouragans sont si dangereux, nous viendrons recommencer nos courses et nos évolutions le long des côtes de la Nouvelle Angleterre sous les ordres du <sup>c</sup>capitaine de vaisseau qui viendra prendre le commandement de la division. Nous sommes dans ce moment-ci à Nieuport, où nous nous amusons beaucoup depuis quelques tems ; <sup>d</sup>les sociétés y sont charmantes, on nous donne des bals, nous en rendons et notre tems s'y passe assez agréablement<sup>2</sup>. Nous ne sçavons ici aucunes nouvelles[*sic*] ; avant notre départ des isles, nous avons appris la fin du conseil de M<sup>r</sup> de Grasse ; depuis<sup>3</sup>, nous n'avons point ouï-dire qu'il y eût eu de promotions : elles m'intéressent infiniment et quoique je ne puisse espérer d'être de la première, à moins d'un passe-droit, [*f°1v°*] cependant on voit approcher son tour avec plaisir et vos bontés me sont un sûr garant que je ne le verrai pas passer<sup>4</sup>. Nous partirons d'ici dans 3 ou 4 jours. J'aurai aux

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,3\*22,9 cm ; papier blanc, filigrane n°15 et les lettres « HONIG & ZODNEN » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. L'oncle Charles a écrit sans intérêt.

a. Rayé « aucune » ; b. Rayé « commandant », écrit « qui » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible, écrit « Capitaine » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « les » par-dessus ; e. Rayé un mot illisible [réponses ?], écrit « preuves » par-dessus ; f. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; g. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; h. Rayé « de mon respect et », écrit « et mon oncle de » par-dessus ; i. Date en-dessous de (g.) et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette séquence est presque un copier-coller de la lettre précédente, écrite le même jour.

<sup>3</sup> Le conseil de guerre avait pris fin le 21 mai 1784. La nouvelle met donc plus de 5 mois pour parvenir à l'escadre de Kersaint aux Amériques. On notera qu'Adrien Mandat se garde bien de faire le moindre commentaire sur le jugement.

<sup>4</sup> Les promotions semblaient effectivement avoir été bloquées par le procès : il faut attendre le 20 août pour avoir une grosse promotion de chefs d'escadre, au nombre desquels le commandeur de Dampierre mais aussi Mithon de Genouilly (qui venait de figurer parmi les accusés du conseil de guerre), il y avait eu une petite promotion de lieutenant de vaisseau le 11 mars 1784 et il y en a eu une de six lieutenants faite le 1<sup>er</sup> octobre 1784, de même pour les enseignes de vaisseau avec une promotion d'une quinzaine le 15 juillet et de six le 1<sup>er</sup> octobre : la prochaine promotion de lieutenant n'aura lieu qu'en février 1786 et Adrien Mandat a plus d'une centaine de gardes-marine avant lui : cette situation explique la demande de faveur à son oncle. Effectivement, à moins d'un

isles beaucoup d'occasions de vous écrire, je n'en négligerai aucunes[*sic*]. Adressez-moi vos lettres ou à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe ou à S<sup>t</sup> Pierre de la Martinique : elles y seront reçues avec bien du plaisir par un neveu qui toujours ne sera occupé que des moyens de vous plaire et de vous donner des <sup>e</sup>preuves du tendre et respectueux attachement avec lequel il a l'honneur d'être<sup>5</sup>,

mon cher oncle,

votre très humble et très / obéissant serviteur et neveu / Mandat<sup>f</sup>

<sup>g</sup>Assurez, je vous prie, mes tantes <sup>h</sup>et mon / oncle de mes respects ; mes compliments / à mes cousins et cousines,

<sup>i</sup>En rade de Nieuport à bord de la / frégate la *Danaë* ce 1<sup>8bre</sup> 1784 [*f°2r°*]

---

« passe-droit » ou d'une action vraiment héroïque, Adrien Mandat a peu de chance de devenir enseigne avant longtemps.

<sup>5</sup> Comme pour la lettre précédente, Adrien Mandat se désigne par une assez longue métaphore afin de varier la formule de politesse finale.

# 1785

## L75. A MME MANDAT – FORT ROYAL A LA MARTINIQUE, LE 3

JANVIER 1785<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

il y a longtems que je n'ai reçu de vos nouvelles et que je ne vous ai donné des miennes ; il part peu de bâtiments <sup>a</sup> dans cette saison, qui est ordinairement très mauvaise sur les côtes de France et qui en rend les atterages[*sic*] très difficiles. M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de Clugny sont ici depuis 15 jours, ils y ont été étonnement[*sic*] fêtés et, depuis leur arrivée, nous sommes continuellement dans les bals. M<sup>r</sup> de Clugny m'a annoncé qu'il ne falloit [*f°/r°*] point du tout compter sur la fameuse somme d'argent que je devois toucher ; il m'a même dit qu'il falloit entièrement renoncer à l'espoir d'en voir un sol<sup>2</sup>. Je me porte maintenant à merveille grâce à notre voyage de la Nouvelle Engleterre, car auparavant j'ai toujours eu de fréquents accès de fièvre. Ma campagne est <sup>b</sup>beaucoup moins agréable et beaucoup plus dispendieuse que je ne l'avois cru ; à la verité, commandant un domaine, j'aurois eu 7 ou <sup>c</sup>8000<sup>L</sup> de traitement qui auroient été bien plus que suffisants pour ma table : je puis bien dire que je suis tombé <sup>d</sup>de l'opulence dans la misère et dans l'oubli. L'évanouissement de tous les beaux projets que j'avois fait en partant de Brest, joint au chagrin que j'ai de voir que je vous dépense de l'argent et que ces dépenses peuvent vous gêner m'a laissé un fond de tristesse que <sup>e</sup> les bals du [*f°/v°*] Fort Royal <sup>f</sup>et les plaisirs que les sociétés peuvent me faire goûter ont peine à dissiper<sup>3</sup>. Il m'est

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'une feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,3\*23,3 cm et d'une demi-feuille formant le f°3, de format 18,4\*23 cm ; papier blanc, filigrane n°15 pour la feuille entière et les lettres « J. HONIG & ZOONEN », le f°3 ne présente pas de filigrane ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « pour France » ; b. « f » de « fort ? » en-dessous du « b » ; c. écrit « huit mille » au-dessus de « 8000 » ; d. rayé « dans », écrit « de » par-dessus ; e. rayé « tous » ; f. Rayé deux mots illisibles, écrit « et les » par-dessus ; g. Rayé « et elle », écrit « A St » par-dessus ; h. Ajouté « de » au-dessus de la ligne ; i. Rayé « le lendemain » ; j. Rayé deux mots illisibles, écrit « mon Camarade » par-dessus ; k. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; l. Rayé trois mots illisibles, écrit « et c'étoita qui » ; m. Ajouté « lettres » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; o. Rayé « que » ; p. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait. q. Lieu à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; r. Date intercalée entre p. et q. ; s. Post-scriptum ajouté dans la marge, le long du bord de la feuille ; t. Ajouté « pour pacotille pour la nouvelle Engleterre » au-dessus de la ligne ; u. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; v. Post-scriptum Ajouté dans la marge gauche, le long du bord de la feuille ; w. Ajouté « eu » en-dessous de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> On peut supposer qu'une lettre de change s'est perdue.

<sup>3</sup> Cette lettre est intéressante, car elle met en avant les attentes et les représentations qu'Adrien Mandat se fait de son métier. Source d'aventures et de plaisir, le métier d'officier de marine est toujours une passion, mais la dureté de l'activité et le peu d'espoir d'avancement en temps de paix tempère l'élan du jeune homme, qui, sans

arrivé ces jours-ci une aventure fâcheuse : on avoit annoncé un bal superbe que l'intendant devoit donner à M<sup>de</sup> de Clugny le jeudy 28<sup>xbre</sup> g<sup>a</sup> St Pierre ; M<sup>de</sup> de<sup>h</sup> Clugny étoit partie sure[sic] la frégate l'*Iris* le 27 au matin et m'avoit fort engagé à aller au bal ;<sup>i</sup> je le lui avois promi[sic], ainsi qu'un de mes camarades. Nous nous embarquons en conséquence le lendemain, j<sup>i</sup>mon Camarade et moi, dans ma petite iole<sup>4</sup>, grande comme la moitié de votre nacelle<sup>5</sup> pour faire 7 lieues par mer. Nous arrivons à S<sup>t</sup> Pierre très tard, ayant eu dans notre outil toutes les peines imaginables, mais nous devions être parfaitement dédommagés par les plaisirs du bal et nous ne<sup>k</sup> pensions déjà plus aux fatigues de la traversée lorsque nous mîmes pied à terre. Nous nous avançons à grands pas du côté de l'intendance, où, en entrant, nous sommes accueillis [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] d'une vingtaine d'éclats de rire. Jugez de notre surprise ! Tout le monde venoit nous demander si nous étions fatigué du bal<sup>l</sup> et c'étoit à qui nous feroit de mauvaises plaisanteries. Enfin, on nous tira d'embarras et on nous dit que le bal avoit eu lieu la veille. L'intendant nous assura que nous étions les bienvenus et nous pria à souper. J'avois une faim affreuse : je ne sçais si elle étoit produite ou par le depit ou par la fatigue, je lui mangeai la moitié de son soupé[sic] et nous repartîmes ensuite pour le Fort Royal où notre aventure[sic] étoit déjà sçue et où, de nouveau, nous avons été exposés aux plaisanteries. Mon camarade est inconsolable, son chagrin m'amuse beaucoup. Je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis les deux lettres<sup>m</sup> du 24 juin et du 28 juillet<sup>6</sup>, je ne doute pas que vous ne m'avez écrit, mais je suis étonné que vos lettres ne me soient pas parvenues. Je n'ai point eu de nouvelles non plus de mon oncle Fraguier ; ce désagrément de ne pouvoir recevoir des nouvelles de ses parents est bien fait pour me faire détester des colonies dont je n'étois pas<sup>n</sup> déjà grand partisan<sup>7</sup>. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

nouvelles de sa famille depuis quelques mois et dans un pays qu'il n'apprécie pas, semble être en proie à une légère mélancolie : la mésaventure du bal manqué sert de dérivatif pour l'épistolier comme pour sa correspondante.

<sup>4</sup> « Iole », graphie phonétique pour « yole », qui désigne un « petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron ». Le mot n'apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie* que dans la sixième édition en 1832 : avant cette date, on ne le trouve que dans des récits de voyage comme *Le Voyage à l'Île de France* de Bernardin de Saint-Pierre (1773) ou *Le Voyage de La Pérouse autour du monde* (1793) ; « Yole » est néanmoins dans l'*Encyclopédie* qui indique à la fois la particularité technique et locale du mot, puisque la définition est : « terme de Pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Dieppe; c'est une sorte de chaloupe ou de biscayenne, à l'usage des pêcheurs de cette amirauté. » En revanche, on voit apparaître le mot chez des romanciers dans les années 1830, comme Eugène Sue, Balzac ou Alexandre Dumas, sans doute pour la couleur locale, et il sera de plus en plus employé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en partie chez des écrivains connus pour leur pratique des sports nautiques, comme Maupassant, Loti ou Claude Farrère.

<sup>5</sup> « Nacelle », « espèce de petit bateau qui n'a ni mât ni voile. *Nacelle de Pêcheur. Il passa l'eau dans une nacelle* » (*Dictionnaire de l'Académie*) et « petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on se sert pour passer une rivière. » (*Encyclopédie*) Mme Mandat devait utiliser ce genre d'embarcation pour traverser le ceffondet, petit cours d'eau qui sépare Nully de Thil et de Tremilly.

<sup>6</sup> Adrien Mandat y a répondu par les lettres 72 et 73.

<sup>7</sup> Voir L45.

## Supplément

Je crois que dans 15 jours nous partons pour faire le tour des isles angloises. Nous irons d'abord à Tabago<sup>8</sup> pour voir s'il est possible d'y faire un port où l'on seroit à l'abri des attaques d'un ennemi. Il nous arrive tous les jours des listes d'officiers récompensés et des promotions : quoique un peu reculé, j'espère toujours que mon oncle Fraguier et M<sup>f</sup> le vicomte de Mailly me feront faire enseigne avant mon tour<sup>9</sup>, sinon j'entrevois que je serai encore quelque tems garde de la marine et il n'y a rien de très agréable dans cette perspective. ° Je verrai avec plaisir approcher le tems de notre départ de ce pays-ci, car malgré que j'aime toujours étonnement[*sic*] mon métier, nous ne le faisons pas assez agréablement ici pour que j'y désire un long séjour. Adieu, ma chère Maman, n'oubliez pas que vous avez en Amérique un fils qui saisira toujours avec empressement les occasions de vous renouveler[*sic*] les assurances du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>p</sup>

A bord de la *Danaé* / en rade de Fort Royal de la / Martinique<sup>q</sup>

ce 3 janvier / 1784<sup>10r</sup>

mes compliments à M<sup>f</sup> l'abbé / et à M<sup>f</sup> le curé de Thil<sup>s</sup> [*f°3r°*]

Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et embrassez mes frères et sœurs pour moi. J'ai écrit[*sic*] au chevalier qui ne m'a point répondu. Pour que les lettres me parviennent sûrement, il faut me les adresser aux colonies par Bordeaux ou par Marseille et affranchir les lettres j'usqu'au port de mer. Notre gamelle nous coûte énormément cher : outre cinquante écu[*sic*] que nous avons mi[*sic*] chacun en partant de Brest, nous avons été obligés de doubler et de tripler cette somme depuis que nous sommes aux isles<sup>11</sup>. Cette dépense, jointe à toutes celles que j'ai été obligé de faire, a eu bientôt tari la source dans laquelle je puisois ; voici en gros ma dépense depuis Brest : un mois de séjour en rade de plus que je ne comptois et quelques emplettes cinquante écu[*sic*], à la gamelle 50 écu[*sic*] à Madère de mes cent cinquante livres, à Bassigny 200 qu'il m'a demandé en arrivant à la Guadeloupe pour pacotille pour la Nouvelle Angleterre<sup>t</sup>. Voilà une rude brèche aux 50 louis, cependant j'ai menagé le restant autant qu'il m'a été possible et j'ai eu recours ensuite à M<sup>f</sup> de Clugny qui m'a prêté 440<sup>L</sup> et à<sup>u</sup> qui sous peu je serai forcer[*sic*] de m'adresser encore.

---

<sup>8</sup> Tobago est une île française (du moins jusqu'en 1793, date à laquelle elle sera récupérée par les Britanniques), mais elle se trouve après tout un chapelet d'îles britanniques quand on descend de la Martinique vers le sud.

<sup>9</sup> Voir la lettre précédente sur les perspectives de carrière d'Adrien Mandat.

<sup>10</sup> Adrien Mandat se trompe de date, sans doute à cause de la proximité du changement d'année : le doute n'est pas permis car en janvier 1784, il était à Brest.

<sup>11</sup> Sur la gamelle, voir L34 n.4.



<sup>v</sup>J'ai beaucoup de coquillages, des poissons volants empaillés et quelques curiosités qui m'ont coûté un peu d'argent. Je n'ai pas voulu faire passer le tabac de Papa en France, il en auroit coûté trop cher et il ne l'auroit pas eu<sup>w</sup>. [f°3v°]

L76. A M. MANDAT – SAINT-PIERRE EN MARTINIQUE, LE 8 FEVRIER  
1785<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

enfin j'ai reçu une lettre de Nully d'une datte[sic] beaucoup plus fraîche que les autres et qui m'a entièrement rassuré sur le compte de ma famille, dont j'avois tout lieu d'être inquiet, ayant été<sup>a</sup> si longtemps sans en recevoir des nouvelles. Vous croyez peut-être que c'est un très subalterne garde de la marine à bord de la *Danaë* qui vous écrit : point du tout ! C'est un capitaine en second dans les charges depuis environ quinze jours<sup>2</sup>. [f°1r°] M<sup>r</sup> du Bouzet m'a armé sur la goélette du roi l'*Utile* de 8 canons de 4<sup>L</sup> de balle, commandée par M<sup>r</sup> de Rieux<sup>3</sup>, ancien enseigne de vaisseau et à la veille d'être fait lieutenant ; le bâtiment est très joli, j'y suis logé à merveille et y fais un service assez agréable, quoique un peu dur. Je ne suis pas sensé débarqué[sic] de la *Danaë* à laqu'elle[sic] nous sommes particulièrement attachés j'usqu'au départ de la frégate pour France, alors la goélette sera attachée au bâtiment qui la remplacera, qui fournira pour l'armer un équipage et des officiers<sup>4</sup>. Nous courons toutes les isles, nous croisons contre les interlopes<sup>5</sup>. Nous en avons déjà pris plusieurs, dont j'ai eu le

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 19,5\*23,9 cm ; papier blanc, filigrane n°16 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant un tampon « B » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / en Son chateau de nully / par barSur aube / champagne », barrée par un « 21 ».

a. ajouté « été » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « celle que » et un mot illisible ; c. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; d. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; e. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page et souligné d'un trait ; f. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; g. Rayé « a » et un mot illisible, écrit « gagner » par-dessus ; h. Rayé « étoient », écrit « furent » ; i. Ajouté « eu » au-dessus de la ligne ; j. Post-scriptum Ajouté dans la marge à gauche de f. le long du bord de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> La lettre commence par un autoportrait qui cherche à créer la surprise entre le statut attendu par le lecteur, celui de « garde-marine », et celui effectivement rempli et bien plus haut que ne peut l'espérer Adrien Mandat. Ce début est à mettre en relation avec les fréquentes remarques d'Adrien Mandat sur son métier et son avancement.

<sup>3</sup> Joseph François Plumard de Rieux (1759- ?), garde-marine en 1777, sert sur le *César* dans l'escadre de Grasse et est pris par l'ennemi. Il sera fait lieutenant en 1786.

<sup>4</sup> Le capitaine n'est pas censé disposer librement de son équipage et le répartir sur un autre bâtiment sans un ordre du ministre. Il faut donc qu'Adrien Mandat reste lié à l'équipage de la *Danaë*.

<sup>5</sup> « Interlopes », se dit des « bâtiments qui rentrent dans un port en cachette, pour ne pas en payer les droits, ou qui y portent des marchandises de contrebandes. » La paix avait rendu plus tentant de relancer le commerce avec les autres îles des Petites Antilles, en particulier anglaises, notamment pour échapper à l'Exclusif. Sur le

commandement pour les conduire dans les différentes îles. Je suis dans ce moment-ci à S<sup>t</sup> Pierre d'où il part incessamment<sup>6</sup> un bâtiment pour France. Voici le printemps qui approche et j'aurai dorénavant bien des [f<sup>o</sup>/v<sup>o</sup>] occasions de vous écrire, si nous ne nous éloignons pas de S<sup>t</sup> Pierre qui est l'entrepôt général et presque le Seul endroit avec la Pointe-à-Pitre d'où il part des bâtiments pour France<sup>7</sup>. Je n'ai pas encore reçu une seule lettre de mon oncle Fraguier : <sup>b</sup> le très[sic] de fraternité que vous m'annoncez<sup>8</sup> ne m'est point encore arrivé, quoiqu'il soit entré plusieurs bâtiments de Bordeaux. Je vais encore faire quelques tentati[ves?] pour voir s'il seroit possible d'avoir au moins en partie l'argent dont vous m'avez parlé, mais je crains qu'elles ne soient vaines d'après ce que M<sup>r</sup> de Clugny m'a dit<sup>9</sup>. Adieu, mon cher Papa, soyez persuadé que je ne laisserai échapper aucune occasion de vous renouveler[sic] l'assurance de l'attachement tendre et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

mon cher Papa,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat, toujours garde<sup>10c</sup>

En rade de S<sup>t</sup> Pierre à bord de la goëlette / l'*Utile* ce 8 février 1785<sup>d</sup>

Assurez, je vous prie, Maman de mes respects ; la première sera à son adresse ; embrassez mes frères et sœurs pour moi, mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé Bertin et à M<sup>r</sup> son neveu<sup>e</sup>. [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] <sup>f</sup>Bassigny est à bord Michel Morin<sup>11</sup> : il est cuisinier, maître d'hôtel, quoique toujours mon très humble serviteur ; j'en suis très content, il n'est jamais malade de la mer : la première fois que nous sommes sorti[sic] sur la goëlette, nous avons eu un temps affreux, la mer étoit démontée et même nous avons cassé notre gouvernail et avons eu toutes les peines du monde à <sup>s</sup>gagner le mouillage du Fort Royal ; il n'a pas été plus malade que moi, les deux seuls Champenois qui fussent à bord furent presque les seuls qui ne <sup>h</sup>furent pas malade<sup>12</sup>[sic] ; nous

---

commerce dans les Antilles, voir Alain-Philippe-Blerald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986, en particulier les pages 15-24 sur le système de l'Exclusif.

<sup>6</sup> « Incessamment » a ici le sens de « sans délai » plutôt que « continuellement, sans cesse ».

<sup>7</sup> La Martinique avait fini par centraliser le commerce entre la métropole et les Antilles françaises. Sur ce sujet, voir Anne Pérotin-dumon, « Commerce et travail dans les villes coloniales des Lumières : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, 1988, vol. 75, n°278, p. 31-78.

<sup>8</sup> Périphrase assez drôle pour une lettre d'un des deux frères... qui n'écrivent jamais.

<sup>9</sup> Voir la lettre précédente.

<sup>10</sup> Cet ajout à la signature est très certainement un appel du pied pour que le père d'Adrien Mandat fasse agir l'oncle Fraguier dans le sens d'une promotion.

<sup>11</sup> « Michel Morin » est un personnage de la culture populaire et signifie « être un homme à tout faire ». Il est le héros de deux ouvrages imprimés : *Éloge funèbre de Michel Morin, bedeau de l'église de Beauséjour ; mort de son âne ; son testament*, Épinal, Pellerin, S.D., in-18, 22p. (qui a connu d'autres éditions) & *La vengeance du trépas funeste du fameux Michel Morin, conspirée par les amis du défuns contre la Mort ; pièce nouvelle en vers*, Troyes, Garnier, 1728, 32 p.

<sup>12</sup> On notera ce trait de fierté régionale qui montre le parfait amarinement des deux Champenois « terriens ».

avons eu<sup>i</sup>, il y a quelque tems, un tremblement de terre assezfort<sup>13</sup>.

Vous aurez du tabac de Macouba<sup>14</sup> et du meilleur, car sous peu nous ferons le tour de l'isle et nous mouillerons sûrement au Macouba.

---

<sup>13</sup> Il y avait eu un tremblement de terre assez violent le 29 juillet 1784 à Saint-Domingue, qui fit « 12 maisons renversées. Léogane a beaucoup souffert et Goave fut complètement détruit » Voir *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, Paris, Bachelier, 1843, A. Perrey, « Note historique sur les tremblements de terre des Antilles », p. 1288. Néanmoins, il serait curieux que ce fût celui-là. La presse ne mentionne pas ce tremblement de terre, dans la mesure où l'actualité tectonique en Europe suffit à occuper les curieux : en effet, des tremblements de terre ont eu lieu en France, en Allemagne et en Italie à cette période.

<sup>14</sup> Tabac réputé de Martinique. L'*Encyclopédie* indique : « c'est un excellent tabac d'une couleur foncée, ayant naturellement l'odeur de la rose; il tire son nom d'un canton situé dans la partie du nord de la Martinique, où quelques habitans en cultivent, sans toutefois en faire le principal objet de leur commerce; c'est pourquoi ce tabac est fort rare en Europe. Les sieurs J. Bapt. le Verrier & Josué Michel en ont toujours fabriqué d'une qualité supérieure à celui qu'on recueille dans le reste du canton. »

## L77. A M. MANDAT – MARTINIQUE, LE 12 JUIN 1785<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

personne ne seroit plus fondé que moi à vous faire des reproches, cependant j'oublie tous mes griefs dans ce moment pour ne m'occuper que du plaisir que j'ai à vous écrire ; vous ne l'avez pas goûté aussi souvent que moi. Depuis le commencement de la campagne, je n'ai pas laissé échapper une seule des occasions qui se sont présentées et, par Bordeaux dont il arrive tous les jours des bâtiments, j'aurois pu recevoir fréquemment de vos nouvelles. Si je me mettois *[f°1r°]* en train de faire des reproches, Maman en auroit sa doze*[sic]*, ainsi que le chevalier et ma sœur : il y a bientôt six mois que je n'ai reçu de lettres de qui que ce soit<sup>2</sup>. J'arrive dans ce moment de croiser au vent de la Martinique. Des avaries conséquentes exigeoient une relâche et nous sommes venu*[sic]* à S<sup>t</sup> Pierre, nous en repartirons dans trois ou quatre jours pour croiser de nouveau et continuer un métier très dure*[sic]* et très ennuyeux<sup>3</sup> sur ces petits bâtiments. Heureusement qu'il est arrivé dernièrement ordre du ministre de changer sous les deux mois les capitaines et les équipages des goëlettes, il y a 5 mois que j'y suis et je vais y en<sup>4</sup> rester encore deux. Nous n'irons pas cette année à la Nouvelle Angleterre, la *Danaë* passe l'hivernage dans le cul de sac du Fort Royal et peut-être que j'irai en passer une partie à la Guadeloupe *[f°1v°]* chez M<sup>r</sup> de Clugny. Cependant, adressez-moi toujours mes lettres au Fort Royal, on me les feroit passer au cas que je fus à la Guadeloupe. J'ai beaucoup ramassé de coquillages depuis que je suis aux colonies ; il y en a beaucoup qu'il m'a fallu*[sic]* acheter, attendu que les nègres qui commencent à en connoître le prix les ramassent et les vendent, mais non pas ce qu'elle*[sic]* valent et ce que les amateurs savent les apprécier. Je crois que

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 19,5\*24,2 cm ; papier blanc, filigrane n°17 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « a ramasser » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « peu » au-dessus de la ligne ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; d. Date à gauche de ce qui précède ; e. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; f. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page ; g. Post-scriptum ajouté dans la marge à gauche, le long du bord de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Les lettres de cette campagne soulignent ces nombreuses ruptures de la correspondance qui semblent agacer profondément Adrien Mandat. Ce n'est pourtant pas les bateaux qui manquent puisqu'on trouve dans le *JPB* la liste des arrivées et des partances de Bordeaux au mois de juin : 18 bateaux sont venus des Antilles, dont 7 du Cap, 4 du Port-au-Prince, 4 de la Martinique et 3 de la Guadeloupe, tandis que 16 navires sont partis, dont 8 pour Saint-Domingue, 2 à la Martinique, un pour Port-au-Prince et un à la Guadeloupe. (*JPB du 05/08/1786*, « De Paris, le 2 août 1785 », p. 39) Manifestement, un de ces bateaux lui portera une lettre de sa mère et de sa sœur, voir lettre suivante.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une des rares fois où Adrien Mandat parle négativement de son métier.

<sup>4</sup> Cette étrange construction à double pronom adverbial du verbe « rester » est probablement une erreur d'étourderie.

nous aurons de quoi faire à mon retour un très joly petit cabinet d'histoire naturel[sic] ; quant aux coquillages, si je vais à Cayenne après cette campagne, il me sera facile en un mois ou deux le tems d'avoir une collection entière d'oiseaux et d'insectes ; il n'y aura plus que des minéraux et des pierres à ramasser<sup>a</sup>. J'ai presque fait de Bassigny un naturaliste : il m'a empaillé différents poissons<sup>5</sup>. On dit ici qu'il y a une promotion de 180 enseignes ; si cela est, il y a à parier que je suis du nombre, mais je suis un peu incrédule et trop peu<sup>b</sup> confiant en mon bonheur. [f°2r°] Il est venu dernièrement ici des Caraïbes de S<sup>t</sup> Vincent à qui j'ai acheté pour vous deux très grosses carottes de tabac. Vous aurez du Macouba que je tâcherai d'avoir dans le quartier même, si nous mouillons dans le petit port de ce nom le long de la côte. J'écrirai à Maman par la première occasion. Assurez-la, je vous prie, de mes respects, embrassez mes frères et sœurs pour moi. J'ai reçu une lettre de ma tante Fraguier qui m'en envoie une du chevalier dattée[sic] du mois d'octobre<sup>6</sup>. Adieu, mon cher Papa, quand pourrai-je de vive voix<sup>7</sup> vous assurer du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>c</sup>

A bord de l'*Utile* ce 12 juin 1785<sup>d</sup>

Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et / à M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Je puis tous les huit jours recevoir des lettres de Nully : écrivez toutes les semaines, affranchissez ces lettres et par Bordeaux, elles me parviendront sûrement<sup>8</sup>. Je suis à la Martinique pour six mois au moins, mais aussitôt ma lettre reçue, donnez-moi courrier[sic] pour courrier[sic] des nouvelles de la guerre. Qu'est-ce que deviennent chevalier dubreuil ?

<sup>g</sup>A propos de Dubreuil, je l'ai vu figurer à la queue du régiment d'Armagnac ; de grâce, s'il se dégourdit, ne l'y laissez pas longtemps, je craindrois que vous ne missiez Maurice et Martial dans la milice<sup>9</sup>. [f°2v°]

---

<sup>5</sup> Le voyage aux Antilles, comme le voyage en Grèce en 1788, est l'occasion de rapporter des curiosités. Il semble que le projet de monter un « cabinet » se soit fortifié en comparaison de la campagne précédente. Manifestement, Adrien Mandat a changé d'opinion sur les coquillages des Antilles, qui sont désormais jolis mais trop chers... Voir L40, n.8. Voir première partie, chapitre III, p. 205-208.

<sup>6</sup> Le chevalier n'écrit pas beaucoup, puisque déjà à la lettre précédente, le père d'Adrien Mandat promettait une lettre d'un des frères : il semble qu'en trois mois, Adrien Mandat n'ait rien reçu.

<sup>7</sup> On retrouve ici un topos de l'écriture de la lettre comme conversation avec un absent, voir seconde partie, chapitre I, p.289-324.

<sup>8</sup> Depuis le début de la campagne, aucune des promesses concernant le rythme des envois de lettres n'est respectée, tant par Adrien Mandat que par ses correspondants.

<sup>9</sup> *L'Etat militaire de la France* indique qu'effectivement Dubreuil est sous-lieutenant dans le Régiment d'Armagnac (Roussel, *Etat militaire de la France pour l'année 1787*, Paris, Onfroy, 1787, p. 155) La situation financière de la famille ne permet sans doute pas de faire avancer Dubreuil, d'où la réflexion ironique de faire placer les deux autres frères plus jeunes comme miliciens, pour souligner l'absence de condition et de grade auxquels ils risquent d'être condamnés. Sur le placement des autres frères, voir L79.

COPIE D'UN ARTICLE DE LA LETTRE DU BARON DE CLUGNY A M. LE  
M<sup>QUIS</sup> DE FRAGUIER DE LA GUADELOUPE LE 28 JUILLET 1785

Votre neveu est en bonne santé, il n'aura pas manqué de vous mander qu'il a occupé le poste distingué de cap<sup>ne</sup> en second sur la chaloupe l'Utile. Je l'ai vu plusieurs fois dans les corvettes[*sic*] où on en<sup>f</sup> est très content. C'est bon sujet et il deviendra un officier ou je serai bien trompé. Je pense qu'il restera encore sept ou huit mois dans ce pays cy, la *Danaë* ne devant retourner en France qu'au mois d'avril prochain. Je lui ai avancé la somme de seize cent vingt livres depuis notre arrivée à la Guadeloupe, les 50 louis que vous m'aviez versés avoient été presque tous employés auparavant. J'envoie la reconnoissance de M de S<sup>t</sup> cargues<sup>1</sup>, contrôleur de la société de Madame qui demeure rue de Paradis, je vous serai fort obligé de bien vouloir lui faire remettre ses 1320<sup>L</sup>.

M. votre frère dit que vous enverrez sur le champ l'avis de parent comme lui a mandé son M. son frère l'a vu et son affaire ira bien.

---

<sup>1</sup> Louis Dufresne de Saint-Cergues, contrôleur général de la maison de Madame en survivance, Rue Royale (Almanach Royal, année 1782, présenté à sa Majesté, Paris, Dhoury, 1782, p. 130) ; auteur d'un *Code de la Martinique, contenant les actes législatifs de la colonie, depuis 1642 jusqu'en 1813* (Saint-Pierre de la Martinique, 1807, 5 vol. in-8°)

## L78. A MME MANDAT – MARTINIQUE, LE 29 AOUT 1785<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je trouve trop peu d'occasions de vous écrire en raison du plaisir que j'éprouve d'ordinaire à le faire. Je suis obligé d'attendre un mois quelques[sic] fois deux pour trouver un bâtiment qui parte pour France : c'est un grand désagrément à <sup>a</sup>ajouter à une infinité d'autres bien faits pour ne pas me faire aimer un pays où on ne peut espérer le plus petit dédommagement des privations et de l'ennui qu'on y éprouve<sup>2</sup>. Je suis maintenant dans le cul de sac du Fort Royal sur la *Danaë* et, par conséquent, débarqué de l'*Utile* sur laquelle j'aurais fini par tomber malade ; de Rieux l'a aussi [f° 1r°] <sup>b</sup>quitté[sic] pour aller passer sur son habitation et avec une femme très jolie<sup>3</sup>, un hivernage très agréable, beaucoup plus <sup>c</sup> que certains moments que <sup>d</sup> la dureté de la mer, la chaleur du climat et des corvées assommantes ne nous ont pas fait trouver tels à bord de l'*Utile*<sup>4</sup>. J'ai écrit[sic] dernièrement à Giraudou<sup>5</sup>, j'attends de lui une réponse : je lui propose même, au cas que son projet soit de quitter S<sup>t</sup> Vincent et qu'un établissement avantageux ou l'espoir de faire fortune ne l'y retienne pas, d'engager M<sup>r</sup> du Bouzet à lui donner passage à bord de la frégate. Je m'y prendrais de manière qu'il ne lui en coûterait rien. On prétend que nous partons dans le mois de novembre et qu'une des<sup>e</sup> frégates composant

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'1 feuille pliée en deux formant deux folios et de deux demi-feuilles de format 18,2\*22,2 cm ; papier blanc, filigrane n°18 et les lettres « J BASSUET » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « ajouter » par-dessus ; b. Rayé le « e » de « quittée » ; c. Rayé un mot illisible ; d. Rayé « la fatigue » et deux mots illisibles ; e. Ajouté « des » au-dessus de la ligne ; f. ajouté « exposé au-dessus de la ligne » ; g. Ajouté « et que je puisse passer Sur l'iris » au-dessus de la ligne ; h. Rayé « parcourais » ; i. Ajouté « d'environ 300 ou 400<sup>L</sup> » au-dessus de la ligne ; j. Rayé « L'empressement », écrit « guidé par » par-dessus ; k. Rayé « charmante », écrit « très belle » par-dessus ; l. Ajouté « de » au-dessus de la ligne ; m. Rayé « durer », écrit « Rester » par-dessus ; n. Fin du mot « rafraichissement » raturée, rajout fautif d'une syllabe supplémentaire corrigé ? ; o. Ajouté « et de maSoeur » au-dessus de la ligne ; p. Rayé « les » ; q. Rayé un mot illisible, écrit « sonCaractère » par-dessus ; r. Rayé « propose de », écrit « dit qu'il » par-dessus ; s. Rayé un mot illisible, écrit « mais » par-dessus ; t. Rayé « que je vous en fait » ; u. Rayé un mot illisible, écrit « volontiers » par-dessus ; v. Rayé « Cependant » ; w. « gagne » transformé en « gagnera » ; x. Ajouté « lettre » au-dessus de la ligne ; y. ajouté « je vous prie » au-dessus de la ligne ; z. Ajouté « ainsi que Sophie » au-dessus de la ligne ; A. Rayé « pas » ; B. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; C. Rayé « est si fâché », écrit « a » par-dessus « est » ; D. Formule de politesse et signature sur deux lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait. E. Date à gauche de ce qui précède ; F. Post-scriptum ajouté dans la marge à gauche, le long du bord de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Depuis le début de la campagne, c'est la troisième fois qu'Adrien Mandat mentionne son horreur pour les Antilles, et en particulier pour la chaleur.

<sup>3</sup> De Rieux avait épousé en 1780 à Fort-de-France en Martinique Marie-Françoise Louise de Collart, fille d'un commandant des milices de Fort-Royal.

<sup>4</sup> La syntaxe de la phrase est assez tourmentée, puisque « tels » reprend « agréable » comme attribut du sujet « certains moments », l'adjectif étant lui-même modifié par l'adverbe « très » et la comparaison « beaucoup plus », alors que les noms « dureté », « chaleur » tirés d'adjectifs et l'adjectif « assommantes » s'insèrent entre le sujet et son attribut ; à cela s'ajoute le passage du singulier au pluriel qui contribue à la confusion syntaxique.

<sup>5</sup> Personnage non identifié. Adrien Mandat le mentionnera dans la L80.

l'escadre d'évolution sur les côtes de France doit venir nous relever. J'en accepte l'augure avec bien du plaisir. Si l'*Iris*, qui est armée depuis autant de tems que la *Danaë*, part pour Toulon à la même époque [f°2] que celle-ci pour Brest, je demanderai peut être à y passer ; ce qui seroit bien fait pour me décider à suivre le projet c'est qu'on prétend que M<sup>r</sup> de Clugny repasse en France sur cette frégate, sa santé ayant beaucoup souffert de l'intempérie du climat<sup>6</sup> et ne lui permettant pas d'y rester exposé<sup>f</sup> : si cela est vrai et que je puisse passer sur l'*Iris*<sup>g</sup>, ce seroit une partie charmante ; j'irois débarquer à Toulon avec lui, <sup>h</sup> je parcourerois une partie de la France qui m'est absolument inconnue, ma bonne conduite d'environ 300 ou 400<sup>Li</sup> me dédommageroit en partie des frais de voyage, je ne resterois à Paris qu'un instant et, <sup>j</sup>guidé par l'empressement, de vous revoir et le désir de vous embrasser, je trouverois bien vite le chemin de Nully où je viendrois enfin me rendre à ma famille et à moi-même, car j'usqu'à présent, j'ai été tout au service et lui ai fait bien des sacrifices<sup>7</sup>. M<sup>r</sup> de Puget<sup>8</sup>, colonel d'artillerie dont je crois vous avoir parlé, est toujours ici, nous parlons souvent de vous et du canton, il a infiniment d'esprit et d'amabilités [f°3] et de bontés pour moi. Il m'a chargé de vous assurer de ses respects. Je tiens de lui beaucoup de choses rares, faisant partie d'une collection <sup>k</sup>très belle qu'il a faite tant à Cayenne que dans les différentes isles. La mienne sera curieuse, mais il y a différentes choses que j'ai été obligé d'acheter ; ma bourse à l'extrémité m'a forcé d'avoir recours à celle de M<sup>r</sup> de<sup>l</sup> Clugny qui a eu la complaisance de me prêter dix moëdas<sup>9</sup> ou 440<sup>L</sup>. J'ai beau économiser, je ne puis trouver les moyens de faire <sup>m</sup>rester longtems l'argent dans mon gousset et suis toujours étonné de voir à la fin de chaque mois, l'article des vers[*sic*] de limonade, orgeat et bains beaucoup plus fort que les autres et il est impossible de se passer de ces sortes de <sup>n</sup>rafraichissement. J'ai reçu dans le courant du mois de juillet plusieurs lettres de vous et de ma soeur, par Marseille, Bordeaux et le Havre. Elles m'ont toutes fait grand plaisir, mais je crains que la maladresse que j'ai eu de vous mander de m'adresser au Cap toutes <sup>p</sup> lettres qui ne pourroient pas me [f°4] parvenir avant le 15 juillet, ne

<sup>6</sup> « Intempérie » se dit pour un dérèglement du climat ou des humeurs du corps. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot s'emploie au singulier et il est fréquemment suivi d'un complément du nom, là où l'emploi moderne privilégie un pluriel sans complément du nom.

<sup>7</sup> Là encore, Adrien Mandat oppose le Service en mer à la vie de famille : il est notable que son retour à terre le rendra à lui-même, ce qui laisse à penser qu'il est aliéné par son métier.

<sup>8</sup> Il y a deux officiers de Marine qui portent le nom de Puget de Bras : Louis-Honoré-Alexandre (1740-1808), capitaine de vaisseau en 1781 qui commande le *Pluton* dans l'escadre de Vaudreuil en 1782 et son frère Henri (1750-1791), major en 1786. Mais il s'agit en fait d'Edme Jean-Antoine, comte du Puget d'Orval (1742-1801), auteur d'un *Essai sur l'usage de l'artillerie*, Amsterdam, Arckstee & Merkus, 1771. Il avait été nommé colonel du régiment du corps royal de l'artillerie des colonies en 1784 et sera nommé sous-gouverneur du Dauphin en 1786. La bibliothèque de Mines ParisTech possède une lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1786 où il recommande Adrien Mandat, voir Annexe D.2.

<sup>9</sup> « Moeda » signifie « monnaie » en portugais. Il s'agit d'une monnaie d'or : le cours est donc d'1 pour 44<sup>L</sup>, là où les ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle donnent un cours d'1 pour 33 frs.



me prive pour quelques mois de l'agrément, déjà trop rare pour moi, de recevoir de vos nouvelles<sup>10</sup>. Je viens de recevoir une lettre de Maupertuis qui est dans ce moment-ci à la Guadeloupe, commandant un petit bâtiment dont son oncle vient de lui donner le commandement. Il n'a pas été question depuis le commencement de la campagne de notre ancienne affaire<sup>11</sup> et il s'est toujours comporté avec moi de manière à me faire croire qu'il s'étoit opéré un grand changement dans son caractère et par conséquent dans sa façon de penser et de se conduire ; il me dit qu'il demandera à M<sup>r</sup> de Clugny à quitter son bâtiment dans trois mois, à condition que j'en aurai le commandement et il me demande si cela entrera dans mes arrangements. Je ne lui répond que d'une manière équivoque, la *Danaë* devant partir à peu près dans ce tems pour France, je lui mande cependant que je sens tout le prix du sacrifice que son amitié l'engage à me faire, mais que je n'en accepterai jamais [f°5] que je pourrais supposer devoir nuire à son avancement ou le priver d'un avantage conséquent, tel que celui de commander. Je vais écrire à M<sup>r</sup> de Clugny pour l'engager à ne pas m'oublier, au cas qu'il ait encore un petit bâtiment à donner ; jusqu'à présent, il n'a pu disposer que de la *Puce*, qui est la goélette de son neveu, il étoit tout simple qu'il eût la préférence<sup>12</sup>, il avoit des droits trop bien fondés et sur la parenté et sur l'ancienneté. M<sup>r</sup> de Clugny me témoigne toujours beaucoup d'amitié et d'envie de m'obliger, je crois compter sur l'une et sur l'autre. Adieu, ma chère Maman, je ne sçais si, depuis le commencement de la campagne, j'ai eu soin d'adresser mes lettres tantôt à vous et tantôt à Papa ; je n'aurois à me repentir de ne l'avoir pas fait qu'autant que cela m'exposeroit à des reproches ou de vous ou de lui : ils seroient mal fondés, mes lettres adressées à l'un ou à l'autre étant pour tout deux<sup>13</sup> et par la raison que vous partagez mes sentiments, j'espère qu'il en sera de même de l'hommage, vous les connoissez, ils sont invariables ; [f°6] je vous avouerai que je comptois finir ma lettre sur l'autre page, mais je me sçais bon gré du motif qui au lieu de deux griffonage[sic] m'en fait écrire trois et je me pardonne bien volontier[sic] de m'être laissé aller au plaisir de causer avec vous. Je

<sup>10</sup> On en déduit qu'Adrien Mandat a écrit la lettre précédente et celle-ci en Martinique, puisqu'il n'est pas au Cap ni à la Guadeloupe. Cependant, dans la lettre à son père, il demandait qu'on lui adressât ses lettres à Fort-Royal et non au Cap, il est donc très probable qu'il y ait une lacune dans la correspondance.

<sup>11</sup> On ignore le sujet du différend entre les deux amis, signe probable d'une lacune dans la correspondance puisqu'Adrien Mandat en parle de manière à faire penser que sa correspondante sache ce dont il s'agit.

<sup>12</sup> Ce n'est pas le premier fait de népotisme qu'Adrien Mandat rapporte (voir L45) : si le jeune garçon semble excuser ces privilèges, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une manière détournée de demander à sa correspondance de faire quelque chose pour sa carrière, à l'image des lettres précédentes.

<sup>13</sup> Adrien Mandat semble dire qu'il écrit autant à sa mère qu'à son père, or le décalage dans le nombre de lettres conservées est flagrant : il faut donc comprendre que le père d'Adrien Mandat a moins bien conservé les missives de son fils. En revanche, l'assimilation des deux correspondants est discutable, dans la mesure où à plusieurs reprises, nous avons vu qu'Adrien Mandat ne racontait pas les mêmes choses à son père qu'à sa mère : le contenu change clairement selon le destinataire. Sur ce sujet, voir *infra*, seconde partie, chapitre V, p. 539-546. Cette réflexion se termine sur les traditionnels reproches de ne pas recevoir assez de lettres et de ne pas écrire suffisamment, montrant ainsi une balance des échanges parfaitement bouleversée.

parie que pour pareille faute je puis toujours compter sur votre indulgence. <sup>v</sup> Ma tante Fraguier y <sup>w</sup> gagnera car je voulois lui écrire ce soir une belle et longue lettre<sup>x</sup> de reproches et par la raison que je n'ai pas fini mon verbiage de l'autre coté, elle n'en aura pas autant qu'elle en mérite, attendu que la gabarre la *Sincère*, qui est porteuse de la lettre, part demain et ne me laisse que peu de tems à ma disposition. Ma tante Fraguier, ainsi que mon oncle ou m'ont oublié, ou sont bien paresseux : je n'ai reçu encore jusqu'une seule lettre d'eux. Je suis bien sensible au souvenir de tous mes frères ; embrassez, je vous prie<sup>y</sup>, les pour moi ainsi que Sophie<sup>z</sup>, que ma sœur ne vienne pas de me faire des reproches [f°7] parce que je n'en mérite point, attendu que je l'aime de tout mon cœur. J'aurois répondu aux lettres qu'elles[sic] m'a fait l'amitié de m'écrire si les occasions eussent été plus fréquentes ; assurez aussi Papa de mon respect et de mon attachement ; si ces sentiments ne me portoient <sup>A</sup> à l'indulgence, je lui en voudrois de ne<sup>B</sup> m'écrire jamais que quatre lignes et de mettre tant de distance entre elles, mais je suis bien sûr qu'il ne m'en aime pas moins pour cela. Depuis quelques tems, vous ne dites rien de la part de m<sup>f</sup> l'abbé Bertin : est-ce qu'il <sup>C</sup> a contre moi quelque chose sur le cœur ? Il a tort, il n'a jamais eu à me reprocher que d'être plagiaire et c'est un défaut bien pardonnable<sup>14</sup>, quand on trouve dans les idées des autres de quoi exprimer ses sentiments. Il m'a assez puni en me privant d'une réponse qui m'auroit sûrement servi de modèle et de leçon, car quoique à quinze cent lieues de lui, je le regarde toujours comme un mentore[sic] qui a des droits sur ma reconnoissance et mon attachement. Adieu, ma chère Maman, peu s'en faut que je ne sois obligé de commencer une neuvième page, pardonnez au plaisir que j'éprouve à bavarder avec vous le peu de place qu'il me reste pour vous assurer du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très obéissant / serviteur et fils Mandat<sup>D</sup>

A bord de la *Danaë* le 29 aout 1785<sup>E</sup>

<sup>F</sup>Heureusement que vous m'avez permi[sic] de commencer mes lettres très haut et de les finir très bas, car je ne serois pas dans un cas gracieable ; mes compliments, je vous prie, à M<sup>f</sup> le curé de Thil [f°8]

---

<sup>14</sup> Adrien Mandat écrivant ses lettres par paquets, il a parfois tendance à se répéter d'une lettre à l'autre, d'où peut-être l'accusation d'être « plagiaire » et de manquer d'originalité, de ne pas prendre en compte la particularité de son correspondant en écrivant ce qu'il a écrit à un autre.

## L79. A M. MANDAT – SAINT-PIERRE EN MARTINIQUE, LE 9

NOVEMBRE 1785<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

je viens de recevoir deux lettres qui m'ont fait grand plaisir : l'une est de vous et de Maman et l'autre de ma sœur, elles sont dattées[sic] du 28 juillet et du 3 août. Les bâtiments, qui dorénavant vont arriver en route de Bordeaux, m'en apporteront sûrement d'une datte[sic] plus fraîche ; il y avoit au moins six semaines qu'il n'en étoit arrivé, l'hivernage étoit probablement la cause de leur détention dans les ports de France et celle, par conséquent, d'une privation pour moi, à laquelle mon amitié pour vous a peine à s'accoutumer. M<sup>r</sup> de Verdun<sup>2</sup>, qui est arrivé depuis 15 jours de Terre Neuve où il avoit été joindre l'*Experiment*, n'a rien eu de plus pressé que de nous envoyer à S<sup>t</sup> Pierre. [f°1r°] Nous allons patiemment y rester j'usqu'au moment où les bâtiments destinés à nous relever arriveront de France, alors nous iront[sic] à la Guadeloupe passer huit jours, peut être ensuite autant à S<sup>t</sup> Domingue, où on dit que nous devons déposer M<sup>r</sup> de Puget et de là, nous ferons route pour France. La frégate, qui marche supérieurement, nous fera faire la traversée en peu de tems, à moins que nous n'essuyons du mauvais tems qui n'est pas rare le long des Côtes<sup>a</sup> d'Europe dans les mois de décembre<sup>b</sup>, janv et février. J'ai parlé à M<sup>r</sup> le vicomte de Damas<sup>3</sup> pour Giraudou : il m'a répondu qu'il étoit absolument impossible d'admettre un déserteur dans les colonies françoises<sup>4</sup> avant qu'il eût été

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble de 2 feuilles pliées en 2 formant 4 folios de format 18,5\*24,3 cm dont le dernier est resté vierge ; papier blanc, filigrane n°5 et les lettres « D ET EF » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « de France » ; b. Ajouté « decembre » au-dessus de la ligne ; c. Rayé début de mot illisible, écrit « honnetement » par-dessus ; d. Ajouté « reçu » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « de France » au-dessus de la ligne ; f. Rayé un mot illisible, écrit « et » par-dessus ; g. Ajouté « de la campagne » au-dessus de la ligne ; h. Rayé « et » ; i. Ajouté « faire » au-dessus de la ligne ; j. Ajouté « les » au-dessus de la ligne ; k. Rayé mot illisible, écrit « car » par-dessus ; l. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; m. Date à gauche de ce qui précède et soulignée par une arabesque ; n. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page et souligné d'un trait ; o. Ajouté « enseigne » au-dessus de la ligne ; p. Rayé un mot illisible ; q. Ajouté « vassilot » au-dessus de la ligne ; r. Ajouté « des » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Jean Verdun de la Crenne (1741-1805), commande le *Réfléchi* à la suite de Kersaint pour des missions de régulation du commerce interlope aux Antilles ; il a laissé plusieurs rapports qui se trouvent aux Archives Nationales d'Outremer (FR/ANOM/COL/C<sup>8A</sup>85).

<sup>3</sup> Claude-Charles de Damas, vicomte de Marillac (1731 – 1800), gouverneur de la Guadeloupe de 1782 à 1783, puis de la Martinique de 1783 à 1789, puis gouverneur-général des Iles-du-Vent de l'Amérique jusqu'en 1791

<sup>4</sup> Il avait paru une *Ordonnance du Roi, portant amnistie générale en faveur des Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons et Chasseurs qui ont déserté des Troupes de Sa Majesté, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1785*, le 17 décembre 1784 ; elle sera modifiée en 1786 comme l'indique le *JPB du 05/08/1786* (p. 33), qui souligne les dispositions clémentes du texte. C'est sans doute dans ce contexte que le dénommé Giraudou a cherché à régulariser sa situation.

en France chercher un certificat d'amnistie ; il m'a dit <sup>c</sup>honnêtement que, dès le moment que je m'intéressois à lui, il étoit au désespoir de ne pouvoir lui rendre service mais qu'il ne pouvoit acquiescer à ma demande sans déroger aux lois et aux ordonnances, dont il est rigide observateur. Il est d'ailleurs brouillé dans ce moment-ci avec le conseil supérieur et l'administration. J'attend[*sic*] de M<sup>f</sup> de Clugny qui mène l'un et l'autre à la Guadeloupe une réponse plus favorable. [*ff°1v°*] Si Giraudou a envie de faire fortune, il a tort de chercher à s'établir dans nos colonies, celles des Anglois sont dans l'opulence, tandis que les nôtres languissent dans la plus grande indigence. Depuis environ un an, les officiers de la marine ont exécuté avec tant d'exactitude les ordres qu'ils avoient reçu<sup>d</sup> d'arrêter tous les batiments fraudeurs qu'il n'en est point entré dans les colonies. Le commerce de France<sup>e</sup> n'envoie pas assez de bâtimens pour fournir à leurs besoins, de manière qu'elles pâtissent <sup>f</sup>et la récompense de notre rôle et de notre exactitude est plus que jamais dans ce pays-ci la haine de ses habitants<sup>5</sup>. Je vais faire mon possible pour avoir M<sup>de</sup> de Bienville<sup>6</sup> une perruche, elles sont rares et ne ressemblent pas aux perruches de la côte de Guinée à cotiers et à grande queue que celle de maman. Cependant, s'il arrive avant notre départ quelques bâtimens négriers qui en ayent, je ne manquerais de m'en pourvoir d'une. Le beau perroquet que Bassigny avoit élevé avec tant de soin pour ma sœur vient de mourir : c'étoit une aimable bête qui n'avoit d'autre défaut que de scavoir trop bien mon nom et de le crier de toutes ses forces depuis le matin j'usqu'au soir. Ma sœur doit lui scavoir gré l'intention qu'il avoit de le lui offrir et des peines qu'il [*ff°2r°*] s'étoit donné pour son éducation<sup>7</sup> ; il en est encore uns[*sic*] qui a la tête très dure et répond on ne peut pas plus mal aux loys de son instituteur, dont j'ai été assez content depuis le Commencement de la campagne<sup>g</sup> : il n'a d'autres défauts[*sic*] que ceux que vous lui connoissiez et dont il a grande peine à se défaire, mais du reste fidel[*sic*], assez attentif<sup>h</sup>, ayant soin de mes affaires et ne se grisant jamais ; j'ai été obligé de lui faire faire<sup>i</sup> différentes

---

<sup>5</sup> Il faudrait tempérer cette opinion d'Adrien Mandat : à partir des années 1740, les Antilles françaises dépassent largement les îles anglaises en ce qui concerne la production de sucre et de café, en particulier Saint-Domingue, suivie de près par la Martinique. Le commerce français ne marchait d'autant mieux qu'à la fin de la guerre, la Grande-Bretagne rétablit l'exclusif vis-à-vis de ses îles, en excluant de ce commerce les Etats-Unis qui ne peuvent alors traiter qu'avec la France ou la Hollande. C'est davantage les grandes campagnes de régulation du commerce illégal qui ont pu donner cette impression de déclin, sans compter que de nombreuses fortunes coloniales cachaient des dettes monstrueuses. Sur l'économie des Antilles au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Paul Buttel, *Histoire des Antilles françaises*, Paris, Perrin, « Tempus », 2007, en particulier la deuxième partie, p. 115-269 ; sur l'impact économique de la révolution américaine sur le commerce des Antilles, voir Eric Williams, *De Christophe Colomb à Fidel Castro, L'Histoire des Caraïbes (1492-1969)*, Paris, Présence Africaine, 1975, en particulier le chapitre 14, p.229-249.

<sup>6</sup> Mme de Bienville, très probablement Marie-Adrien Mandatne de Beurville, épouse de Maurice de Thomassin de Bienville et future belle-mère de la sœur d'Adrien Mandat. Sur les liens familiaux entre les deux familles, voir l'arbre généalogique en annexe A.6.

<sup>7</sup> On se souviendra des mésaventures du précédent perroquet d'Adrien Mandat, voir L55.

choses dont il avoit besoin, il les a payé[sic] et je les<sup>j</sup> lui dois<sup>8</sup>, il m'a toujours acheté depuis mon départ de Brest ma poudre et ma pomade[sic] ; j'ai aussi avec lui un compte de graines et de coquillages que je lui avois dit de d'acheter quand il en trouveroit, quelques blanchissages qu'il a payé et de l'argent qu'il m'a prêté quand j'étois trop éloigné pour en recevoir de M<sup>r</sup> de Clugny : tous ces différents comptes tenus[sic] font monter très haut la somme que je lui dois. Vous conviendrez que j'avois raison de craindre que toutes ces dettes ne nous gênassent à payer en arrivant en France, j'avois de plus à craindre que cela ne diminuât de votre amitié pour moi et une pareille crainte étoit bien faite pour ajouter au désagrément de servir dans ce pays-ci, ou détruire en partie le peu de jouissances et de plaisirs que je [f°2v°] pouvois m'y procurer ; il ne falloit rien moins que des lettres aussi tendres que celles que vous m'avez écrit[sic] pour me rassurer<sup>9</sup>. La maladie de Martial m'eût fort inquiété si elle m'avoit été annoncée quand il en a été attaqué, mais à présent, je jouis de tout le plaisir de le sçavoir tiré d'affaires. Je crois que vous feriez bien de renoncer à le faire entrer dans la Marine : outre qu'on n'y reçoit personne dans ce moment-ci, c'est que de longtems il ne pouvoit espérer de l'avancement et pour peu qu'il eût d'ambition, il lui démangeroit furieusement d'être fait enseigne de vaisseau, surtout si comme moi, il avoit quatre ans continuels de mer et des combats qui le mettroient dans le cas de regarder le brevet qu'on lui accorderoit plutôt comme une justice que comme une grâce<sup>10</sup>. Si Maurice a fait le premier sa première communion quand je repartirai de Nully, je vous le demanderai et l'emmènerai à Brest où il aura les autres qui alors lui seront nécessaires pour achever son éducation ; quand il aura quatorze ou quinze ans, il entrera dans la Marine, Martial sera un excellent dragon, mais il me tarde de voir le chevalier capitaine<sup>11</sup> ; depuis un tems infini, je [f°3r°] n'entend[sic] plus parler de lui, je ne lui ai pas écrit[sic] depuis longtems, ne sachant pas son adresse<sup>k</sup> car je suppose que son régiment ne doit plus être à Falaise. Je vous enverrais justement une lettre pour lui. J'écrirai aussi à Maman par la 1<sup>ère</sup> occasion. Assurez-la, je vous prie, de mes respects et embrassez mes frères et sœurs pour moi. Adieu, mon cher Papa, comptez sur mon exactitude et mon empressement à profiter des occasions qui pourront me mettre à même de vous renouveler[sic] l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

---

<sup>8</sup> Ce portrait de Bassigny est intéressant, car il existe assez peu de témoignages sur les relations entre les officiers et leurs valets, à l'exception peut-être des *Mémoires* de Forbin.

<sup>9</sup> Après avoir qualifié les lettres de Dubreuil comme étant stylées, Adrien Mandat donne le ton des lettres de son père comme étant celui de la tendresse. Sur la question du style épistolaire, voir chapitre II.5.

<sup>10</sup> Sur la relation au grade chez les gardes-marine, voir chapitre II.2.

<sup>11</sup> Adrien Mandat endosse dans ce passage son rôle de fils aîné en s'occupant du placement de ses frères et de leur carrière militaire.

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>1</sup>

A bord de la frégate du roi la *Danaë* / en rade de S<sup>t</sup> Pierre ce 9<sup>bre</sup> 1785<sup>m</sup>

<sup>n</sup>Le ch<sup>er</sup> de Vasselot Dannemarie<sup>12</sup>, enseigne<sup>o</sup>, fils d'un de vos anciens camarades, commande ici un très joli bâtiment. Il m'a proposé d'aller avec lui en second, mais je l'ai refusé, voulant aller en France ; d'ailleurs, je n'ai plus ni linge ni habit et il nous coûteroit énormément <sup>p</sup> si je me faisais faire la moindre chose dans ce pays-ci. Tout y étant infiniment plus cher qu'en France. Le bâtiment que commande Vasselot<sup>q</sup> n'est pas comme l'étoit l'*Utile*, dépendant d'un des<sup>r</sup> gros de la station. Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à M<sup>r</sup> son neveu. [f<sup>o</sup>3v<sup>o</sup>]

---

<sup>12</sup> Voir L63 n.13. Son père était le marquis René François Maris Jacques Vasselot d'Annemarie (1713-1787) avait lieutenant au Régiment des Gardes-Françaises.

## L80. A M. MANDAT – MARTINIQUE, S.D. [DECEMBRE 1785]<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

nous sommes enfin relevé, les frégates que nous attendions sont arrivées et notre départ est fixé au vingt cinq de ce mois<sup>2</sup>. Nous passerons par la Guadeloupe et S<sup>t</sup> Domingue de manière que nous ne pourrons être rendu en France que dans le courant de février. Je viens d'écrire à mon oncle Fraguier pour le prier de m'envoyer à Brest un congé de la cour. J'ai entièrement renoncé au projet d'aller à Toulon : M<sup>r</sup> de Clugny ne va en France que dans le mois de [f<sup>o</sup> 1r<sup>o</sup>] juin et il m'a conseillé de suivre la destination de mon bâtiment. Il est dans ce moment-ci au Fort Royal où il compte passer quinze jours, ainsi que M<sup>de</sup> de Clugny. Il m'a avancé de quoi payer ce que je devois et faire faire beaucoup de choses dont j'avois besoin et il m'a dit qu'il avoit envoyé a mon oncle Fraguier l'ancien compte que nous avions ensemble<sup>3</sup> et que j'avois arrêté et signé<sup>a</sup> dans les premiers jours de juin. Il me comble toujours<sup>b</sup> de bontés et de marques d'amitiés et prétend qu'il veut me rammener[sic] à la Guadeloupe quand il y retournera, après avoir fait en France un séjour de Sept ou huit mois<sup>4</sup>. Il m'a accordé pour Giraudou<sup>5</sup> non seulement la permission de venir chercher à la Guadeloupe un certificat

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'une feuille pliée en deux formant deux folios et d'une demi-feuille de format 16,3\*20,6/19,8 cm ; papier blanc avec un filigrane pour la feuille entière « D & CB » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « et signé » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « debontés » par-dessus ; c. Rayé « imp[ossible ?], écrit « absolument » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « En » par-dessus ; e. Ajouté « reçu » au-dessus de la ligne ; f. Rayé deux mots illisibles, écrit « il n'y » par-dessus ; g. Rayé « ce », écrit « Un » par-dessus ; h. Ajouté « les uns et les autres » au-dessus de la ligne ; i. Adrien Mandat ajoute une numérotation dans le haut de la page ; j. Ajouté « il y a quelques tems » au-dessus de la ligne ; k. Rayé « et l'adresse » ; l. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un très grand trait ; m. Rayé « assez » ; o. Post-scriptum Ajouté au dos du dernier folio et souligné d'une arabesque fantaisie ; p. Phrase intercalée entre ce qui précède et l'arabesque ; q. Post-scriptum écrit en dessous de ce qui précède par-dessus l'arabesque et souligné d'un trait ; r. Rayé un mot illisible, écrit « humide » par-dessus ; t. ajouté « a Maman » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir lettre précédente. Cette lettre avait été mise à tort dans le dossier de 1787 par l'oncle Charles : or, la référence à la *Danaé* comme la révolte des esclaves de la Dominique ne laisse aucun doute sur la datation. Dans la mesure où Adrien Mandat parle d'être en France dans le courant de février, sachant qu'il faut un mois de traversée depuis les Antilles et que le bateau doit passer préalablement par deux autres îles, on peut raisonnablement penser que le « 25 de ce mois » est celui du mois de décembre. Dans la lettre suivante, il dit que la traversée a duré 33 jours, ce qui fait un départ des Antilles le 21 janvier.

<sup>3</sup> Il s'agit du billet inconnu, daté du mois de 28 juillet 1785, qui indique que les Mandat doivent 1320<sup>L</sup> au baron de Clugny.

<sup>4</sup> Contrairement aux prescriptions en vigueur, le baron de Clugny s'était acheté deux propriétés en Guadeloupe, sur quoi il fut accusé de favoriser le commerce interlope à son propre profit. Après avoir joué au malade pendant plusieurs mois pour ne pas se rendre à la convocation du ministre en France, il dut quitter la Guadeloupe en juin 1786 à bord de la *Durance* avec l'intendant Foulquier, lui aussi accusé. S'étant excusés, ils furent de retour à la Guadeloupe en novembre 1786. Voir Auguste Lacour, *Histoire des Antilles, Guadeloupe, Basse-Terre*, 1855, t. 1, p. 369-370.

<sup>5</sup> Voir L78.

d'amnistie, mais encore celle de s'y établir avec sa femme, ses enfants et ses nègres, ce que M<sup>r</sup> le [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] vicomte de Damas m'avoit refusé, à la verité de la manière la plus honnête, mais désagréable cependant pour moi, qui ne voyoit pas qu'il lui fût <sup>c</sup>absolument impossible de m'accorder ce que je lui demandois. La campagne à mon arrivée à Brest aura été de deux ans complets. J'aurai besoin de vingt cinq louis pour me rendre le plus tôt possible à Nully. Si à mon arrivée Henry me les remet avec le congé de la cour, je ne resterai pas longtems en Basse Bretagne ; je vous demanderai aussi la permission de faire faire par votre tailleur et par votre cordonnier ce dont j'aurai besoin <sup>d</sup>en arrivant à Paris : je n'ai plus d'habits, je n'ai plus de veste ni de culote[sic], je suis si fort rappiecé<sup>6</sup> que je n'ose me présenter ni chez les femmes, ni chez les gouverneurs, quoique assez bien reçu<sup>c</sup> dans les commencements chez les unes et chez les autres, quand j'avois un habit de pékin que la vétusté a depuis condamné à devenir doublure d'un habit de drap qui faisoit jadis mes beaux jours à Brest, mais qui maintenant [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] est si rapé qu'il est devenu presque bleu de ciel. Nous ne sommes pas tout à fait en paix dans ce pays-ci : les nègres anglois de la Dominique viennent de se révolter<sup>7</sup>, se sont

---

<sup>6</sup> « Rappiecé », graphie fautive pour « rappiecé », variante formelle de « rapiécé » ; signifie « mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles », avec en remarque : « l'on dit plutôt *Rapiéceter des meubles*, que *Rapiécer des meubles*. » *L'Encyclopédie* ne donne pas le verbe rapiéceter mais en donne le participe passé adjectivé dans un exemple qui ne manque pas de saveur : « RAPIECER, v. act. (Gram.) c'est mettre des pieces à un vieil habit, à du vieux linge. Il n'y a guere aujourd'hui que les ouvriers aux jours de travail, & les pauvres, qui osent porter un habit rapiécé ou rapiéceté. »

<sup>7</sup> Tout le XVIII<sup>e</sup> siècle a été marqué par des révoltes d'esclaves dans les Antilles, cependant leur but n'était pas de « demander ou d'envisager l'émancipation générale ou le contrôle d'une colonie entière. » (E. Williams, *L'Histoire des Caraïbes*, op. cit., p. 210) Il faut en effet attendre la révolte de Toussaint Louverture pour que soit revendiquée l'abolition totale de l'esclavage et l'existence d'un « Etat noir ». La nouvelle de la révolte de la Dominique, île sous domination anglaise, paraît dans la presse : « Suivant les dernière lettres de la Dominique, les détachements detroupes envoyés à la poursuite des Negres fugitifs, en ont repris plusieurs & forcé les autres d'abandonner l'Isle, en s'embarquant dans quelques petites chaloupes dont ils se servoient pendant la nuit pour aller chercher à la Martinique des armes & des munitions. On suppose même qu'ils ont cherché une retraite dans cette Colonie, ou à la Guadeloupe, où ils sont cachés par les Negres François. » (*JPB du 11/03/1786*, « De Londres, le 28 février », p. 77) ; le récit est continué deux semaines plus tard : « Suivant une Lettre de la Dominique, en date du premier Janvier, le Capitaine Marshall, du trentieme Regiment, s'est mis pendant plusieurs jours à la poursuite des Negres fugitifs, avec des detachements de son Regiment & les Legions des Capitaines Jarret & Green. Il arriva le 27 Decembre à leur camp qu'il trouva abandonné quoiqu'on eût pris toutes les précautions possibles pour tenir cette expédition secrette. Les troupes marcherent ensuite vers un autre camp placé sur une montagne qu'il étoit impossible d'environner, & quoiqu'elles fussent exposées à [ ? ] le feu de l'ennemi, elles parvinrent à y entrer, soutenues par le feu que fit le reste du détachement ; les Negres néanmoins se refugierent tous dans les montagnes, à l'exception d'un seul homme & d'une fille. Les troupes mirent le feu au camp après avoir retiré une certaine quantité de poudre, de boulets, de canons, de haches, & qu'on suppose leur avoir été fournis par les François. » (*JPB du 25/03/1786*, « De Londres, le 28 février, p. 170) A la fin du mois suivant, on lit l'épilogue : « Suivant une lettre de la Dominique, en date du 3 février, la rébellion des Negres marons étoit alors sur le point d'être appaisée, & on s'attendoit d'un jour à l'autre à voir venir le Phoreel leur chef, avec cent soixante de ces malheureux, qui étoient en pourparler avec le Gouverneur pour se rendre, à condition qu'on leur ferait grace de la vie. » (*JPB du 29/04/1786*, « De Londres, le 18 avril », p. 216) Il ne s'agit pas d'une révolte de grande ampleur, puisque la plupart des ouvrages sur le sujet ne la mentionne même pas : La Dominique comptait en 1788 une population de presque 15 000 noirs pour 445 colons blancs (voir E. Williams, op. cit., p. 200), et la presse n'évoque un soulèvement de quelques centaines d'esclaves ; Adrien Mandat peut donc effectivement parler avec ironie de la panique des colons anglais, mais ce trait d'esprit ne caractérise pas une lucidité politique et sociale chez notre marin...



rassemblés dans les hauteurs, ont brûlé toutes les habitations qui environnent la ville du Roseau<sup>8</sup> et ont menacé le gouverneur d'y mettre le feu. <sup>f</sup>Il n'y a point dans ce moment de troupes à La dominique et quoiqu'une frégate soit partie pour en aller chercher à la Grenade, on craint qu'elles n'arrivent trop tard et après la dévastation entière de l'isle ; les femmes et les enfans abandonnent <sup>g</sup>un lieu où les uns et les autres<sup>h</sup> courent de toutes les manières les plus grands risques et il en est arrivé hier ici trois bâtimens chargés. Je ne pourrai vous dire qu'en France qu'elle aura été l'issue de cette scène nouvelle dans ce pays-ci, malheureusement pour les Anglois, les nègres ont des armes et des munitions qu'ils sont depuis longtems occupés à tirer des isles étrangères et qu'ils ont déposé dans des hauteurs inaccessibles [<sup>f</sup>5]<sup>i</sup> aux troupes les plus aguerries. On ne pourra gueres[sic] les mettre à la raison que par la faim. Leur chef est un nommé Bala, dont la femme et la fille ont été suppliciées il y a quelques tems<sup>j</sup> et qui veut venger leur mort : je tiens tout ce que je vous dis des gens arrivés hier ici avec les femmes ; la peur faisoit décamper les uns et les autres et comme je sçais pour l'avoir lu, que quand on a peur, on y voit[sic] pas si bien, il est à parier qu'ils ont un peu amplifié. Adieu, mon cher Papa, si je prévois qu'une seconde lettre de moi puisse vous arriver avant la *Danaë*, je vous écrirai <sup>k</sup> et mon épître sera adressée à Maman, car mes lettres sont autant à celui à qui elles sont adressées qu'à l'autre<sup>9</sup> et vous partagez l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>1</sup> [<sup>f</sup>3r<sup>o</sup>]

<sup>o</sup>J'ai reçu une lettre de Dubreuil <sup>m</sup> bien stylée et écrite beaucoup mieux que les miennes<sup>10</sup>, cependant si vous avez de la peine à déchiffrer celle-ci ne vous en prenez qu'au caporal de garde à qui j'ai demandé de la lumière depuis un quart d'heure et qui me l'a fait attendre<sup>11</sup>.

Embrassez, je vous prie, pour moi mes frères et sœurs, il me tarde de ne plus le faire par procuration ; mes compliments à M<sup>f</sup> l'abbé Bertin et à M<sup>f</sup> le curé de Thil.

<sup>p</sup>Bassigny se porte bien.

<sup>q</sup>A propos de Bassigny, Maman a à lui reprocher une maladresse affreuse : il a mi[sic] le petit portefeuille que j'avois acheté à la Barbade dans un endroit <sup>r</sup>humide où il s'est entièrement décollé[sic]. Je n'ai pu en conserver qu'un petit couteau, la serrure d'argent et une paire de ciseaux ; ces tristes restes de ma charmante emplette seront à Maman<sup>t</sup> une preuve de ma

---

<sup>8</sup> Roseau est encore la capitale de la Dominique de nos jours.

<sup>9</sup> Adrien Mandat indique à nouveau le caractère interchangeable de ses destinataires.

<sup>10</sup> On retrouve à nouveau une réflexion sur les fameuses lettres « stylées » de Dubreuil, voir L56.

<sup>11</sup> Cette réflexion nous permet de voir dans quelles conditions matérielles la lettre a pu être écrite à bord de la *Danaë*.

bonne volonté et de la gaucherie de Bassigny, pour qui je lui demande grâce. [f°3v°]

## 1786

### L81. A M. MANDAT – BREST, LE 23 FEVRIER 1786<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

La frégate la *Danaë* a mouillé en rade de Brest avant-hier au soir, elle <sup>a</sup> sera désarmée <sup>a</sup> dans trois ou quatre jours, mais mon départ éprouve des difficultés qui me feront rester ici encore quelques tems. Il y a défense du ministre de laisser partir personne du département de Marine, que j'ai été obligé d'écrire à mon oncle Fraguier pour le prier de vouloir bien m'envoyer au plus vite ou un congé de la Cour ou une permission du ministre pour M<sup>r</sup> de La [f°1r°] Vaultière de me laisser partir. J'espère que l'une <sup>b</sup> ou l'autre arriveront incessamment<sup>2</sup> et qu'enfin je pourrai aller vous embrasser à Nully. Mon séjour à Paris ne sera que suffisant pour m'y faire faire de quoi m'habiller et me chausser. On me fait craindre que mon congé ne soit que de trois mois, mais après la campagne d'évolution, pour laquelle on ne manquera pas de me rappeler. Je serai en droit d'en demander un <sup>c</sup> qui ne me<sup>d</sup> sera probablement pas refusé. Je serois enchanté de revoir Brest si, dans ce moment-ci, je n'y éprouvois des contrariétés et n'y avois appri[sic] à mon arrivée la mort de celui de tous mes camarades auquel j'étois le plus attaché et qui emporte avec lui les regrets de ceux dont il étoit connu<sup>3</sup>. J'étois dans le moment-ci occupé à faire débarquer mes malles et mes caisses, je ne crains que pour votre

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,5\*22,1 cm ; papier blanc, filigrane n°18 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / En Son chateau de Nully / par barSur aube / Champagne », barrée par un « 17 ».

a. Rayé « ne...pas » ; b. Rayé « des », écrit « ou » par-dessus ; c. Rayé « Congé » ; d. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; e. Rayé [taxe ?], écrit « payer » par-dessus ; f. Rayé « et ce que j'ai » ; g. le cachet de cire cache le mot ; h. Rayé « partir », écrit « arriver » par-dessus ; i. Ajouté « passer » au-dessus de la ligne ; j. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; k. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède ; l. Ajouté « tendres » au-dessus de la ligne ; m. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page ; n. Date au milieu du folio en dessous de ce qui précède ; o. Ajouté « fevrier » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> La correspondance du ministre avec le commandant d'Hector ne mentionne pas une défense explicite de quitter Brest, mais il figure plusieurs rappels d'officiers dans les registres 1A34 & 1A70 pour le mois de janvier-février, sous prétexte qu'ils ont dépassé leur délai de congé ; il figure également une autre interdiction, signalée dans la lettre du ministre de Castries à M. de la Porte-Vezins du 10 février 1786 évoquant « les intentions du Roi pour ne plus permettre jusqu'à nouvel ordre à aucun off<sup>ier</sup> au-dessous du grade de Cap<sup>e</sup> de V<sup>au</sup> de venir à Paris », sans qu'une explication ne soit donnée.

<sup>3</sup> En partant du principe que le camarade d'Adrien Mandat était garde-marine comme lui, la comparaison des Etats de la Marine de 1785 et 1789 permet de repérer une dizaine de « disparus », dont Vincent Joseph Tredern, qui venait de faire la campagne avec Adrien Mandat sur la *Danaë* et qui meurt pendant le désarmement. Il s'agit donc très probablement de lui, voir L63 n. 14.

tabac il me sera très difficile de le faire passer sans <sup>e</sup>payer des droits énormes qui feront monter ce tabac à un prix excessif<sup>4</sup>. J'ai trouvé en arrivant la lettre de ma sœur qui [f°1v°] m'annonce 25 louis que je n'ai pas encore touché et qui me seront bien utiles si j'obtiens la permission de partir. Je n'aurai que juste pour me rendre à Paris, car j'ai tous les droits à payer pour les caisses, trois louis pour des comptes de gamelle à bord, <sup>f</sup> mon logement et ma nourriture à terre j'usqu'au moment de mon [depart ?]<sup>g</sup>. Je suis bien fâché de ne pouvoir <sup>h</sup>arriver à Nully assez à tems pour embrasser le chevalier, mais Guise<sup>5</sup> ne doit pas être bien loin de Paris et il lui sera peut-être facile d'obtenir un petit congé pour y venir passer<sup>i</sup> au moins quatre ou 5 jours. Embrassez-le bien tendrement pour moi, ainsi que ma sœur à qui je ferai réponse ces jours-ci ; assurez, je vous prie, Maman de mes respects, il me tarde bien de le faire de vive voix ; ne me faites pas réponse à Brest, je serois probablement parti quand votre lettre arriveroit. Adieu, mon cher Papa, ne doutez jamais, ainsi que Maman, du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>j</sup>

<sup>k</sup>Mille choses tendres<sup>l</sup> à Martial, Mauriceet Sophie ; / mes compliments à M<sup>f</sup> l'abbé et à M<sup>f</sup> le curé de Thil.

<sup>m</sup>Notre traversée n'a été que de trente trois jours et assez belle pour la saison, quoique nous ayions trouvé des mers un peu dures du côté de Terre Neuve

<sup>n</sup>A Brest ce 23 fevrier<sup>o</sup> 1786. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> Comme le rappelle Didier Nourrisson, « sauf pour les marins de la route des Indes Occidentales, le tabac reste un produit de luxe accessible seulement à la noblesse et au clergé. » (*Histoire sociale du tabac*, Paris, éd. Christian, 1999, p. 37) Par ses voyages, Adrien Mandat est à portée de ramener à son père du tabac de qualité supérieure à celui que l'on trouve en France, les débitants peu scrupuleux ayant tendance à mouiller le tabac ou à rajouter de la poussière ou de la sciure de bois pour alourdir la carotte de tabac. L'importation du tabac étant extrêmement surveillée et la contrebande réprimée très sévèrement, Adrien Mandat ne peut échapper au système de taxation, mis en place par Richelieu par la Déclaration royale du 17 novembre 1629 qui fixe le droit d'entrée à 30 sols par livre de tabac, taxe qui sera augmentée progressivement au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, à mesure que le tabac devient un produit de consommation courante : à la fin du XVIII<sup>e</sup>, le prix imposé par la Ferme Générale est de 3 livres 12 sols la livre pour le tabac ordinaire, que le débitant a le droit de vendre 4 livres la livre pesant (Didier Nourrisson, *op. cit.*, p. 61), là où les contrebandiers comme Mandrin en 1754 dans le Dauphiné, permettent de maintenir un prix de 36 sols la livre (*id.*, p. 66).

<sup>5</sup> Guise se trouve quand même à près de 180 km de Paris, ce qui représente deux à trois journées de cheval.

## L82. A MME MANDAT – PARIS, 11 MARS 1786<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

je tiens ma promesse, mais un peu trop tard, car je croyois que la poste ne devoit partir qu'aujourd'hui et ma tante Fraguier et moi avons été très fâché[sic] de nous être ainsi trompé[sic]. Vous <sup>a</sup>apprenez moyen en ça<sup>2</sup> mon arrivée trois jours plus tard. J'ai déjà été chez M<sup>f</sup> le vicomte de Mailly qui m'a supérieurement reçu chez M<sup>f</sup> Tourni et à l'hôtel de Guerchi<sup>3</sup>, où je croyois encore M<sup>f</sup> le chevalier d'Annonville<sup>4</sup>, [f°1r°] mais j'y ai malheureusement appri[sic] qu'il étoit retourné en Champagne. J'ai encore quelques[sic] visites à faire et dès qu'elles seront faites et que tous mes habits seront ici, je partirai pour <sup>b</sup>Nully où je serai bien fâché de ne pas trouver le chevalier, qui probablement en sera reparti. J'ai fait le voyage le plus agréable et suis comblé des bontés de M<sup>f</sup> du Bouzet qui m'a donné d'excellentes notes ; M<sup>f</sup> le vicomte de Mailly va travailler à m'obtenir un congé de six mois car, dans ce moment-ci, je cours risque d'être rappellé[sic] [f°1v°] au département à chaque instant, tant pour la nouvelle ordonnance<sup>5</sup> que pour l'escadre d'évolution. Je soupe lundy chez M<sup>f</sup> de Tourni, à qui

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,7\*19,2 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible [agg... ?] ; b. Rayé un mot illisible ; c. Rayé « dont », écrit « qui par-dessus » ; d. Ajouté « ma » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « hier », écrit « OnA » par-dessus ; f. Ajouté « mandat » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio, soulignées d'un trait ; h. Ajouté « mars » au-dessus de la ligne ; i. Date ajoutée à gauche de la formule de politesse et soulignée d'un trait ; post-scriptum Ajouté en dessous de ce qui précède sur toute la largeur du folio et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Graphie fautive pour « moyennant ça ».

<sup>3</sup> L'hôtel de Guerchy, se trouvait au coin de la rue Saint-Dominique et de la rue Bellechasse, au n°67, à côté de l'hôtel de Varengeville, avec lequel il fut réuni ; signalé dans le *Voyage pittoresque de Paris* de Dezallier d'Argenville, il avait eu pour architecte Germain Boffrand (Paris, de Bure l'aîné, 1757, p. 405). Il était occupé par Gabrielle-Lydie d'Harcourt-Beuvron, comtesse de Guerchy et veuve de Claude-Louis François de Regnier de Guerchy, ambassadeur à Londres qui eut maille à partir avec le chevalier d'Eon ; leur fils, Anne-Louis René de Regnier de Guerchy, y habitait également avec sa famille. L'hôtel de Varengeville était occupé par le comte et la comtesse d'Haussonville, cette dernière étant la fille de l'ambassadeur et la sœur du marquis de Guerchy.

<sup>4</sup> Chevalier d'Aunonville, nom problématique car il ne s'agit pas vraiment d'une graphie déformée d'Haussonville ; qui plus est, le couple d'Haussonville n'a qu'un fils, Charles Louis Bernard de Cléron d'Haussonville (1770-1846), dont il serait étonnant qu'il eût porté le titre de chevalier, plutôt réservé aux cadets ; la tendance d'Adrien Mandat à confondre les voyelles d'arrière (comme dans Sumvoir/Sommevoire ; Neuyork et Charlestoun) et la présence certaine d'un double n et non d'un double ss, pourrait faire porter notre choix sur Paul Bernardin d'Anneville (1758- ?), lieutenant de vaisseau en 1786, ayant servi sur le *Fendant* et le *Dauphin Royal* dans l'escadre de Grasse en 1781-1783, mais avec la même « logique » phonétique, on privilégiera Charles Augustin d'Allonville (1735-1792), dont les relations avec le comte de Guerchy sont certaines, puisqu'il fut son aide de camp, comme l'indique le chevalier d'Eon dans ses *Mémoires*. (Paris, Ladvocat, 1836, t. 1, p. 321)

<sup>5</sup> Les ordonnances de Castries sont considérées comme le « testament de la Marine de l'Ancien Régime » (Maurice Loir, *La Marine royale en 1789*, p. xvi) : il s'agissait d'humaniser la répression militaire maritime, surtout en ce qui concerne l'insoumission et la désertion, dans la continuité de l'ordonnance portant Amnistie en faveur des Officiers marinières et Matelots déserteurs du 27 février 1785 : elle constituait « une avancée sociale

je rapporte deux Cocos<sup>6</sup>, vous en avez plusieurs dans la caisse de vin de malvoisie que j'ai adressée à Bar-sur-Aube, ainsi que les caisses de coquillages. Papa doit, par conséquent, être tranquille car je n'en ai ici que quelques-uns 'qui sont dans ma<sup>d</sup> male[sic] et n'en sortiront pas ; ne soyez point étonnée, ma chère Maman, si ma lettre est cachetée en noir, nous sommes en deuil d'un des grands amis de papa, M<sup>r</sup> de Paris<sup>7</sup> ; on l'enterre aujourd'hui. Le fils hérite de la plus grande partie des [f°2r°] biens du père et sera par conséquent étonnamment riche. 'On a donné hier aux François une pièce nouvelle charmante et qui a été fort applaudi[sic]. L'auteur garde l'anonyme<sup>8</sup>. Mon oncle Mandat<sup>f</sup> veut qu'il ne m'en coûte rien pour les spectacles pendant tout le tems que je resterai ici, il faut convenir que nous avons de bien bons parents. Adieu, ma chère Maman, je presse le tailleur de me faire bien tout ce dont j'ai besoin, car il me tarde de vous embrasser et de vous assurer de vive voix du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

A Paris ce 11 mars<sup>h</sup> 1786<sup>i</sup>.

<sup>j</sup>Assurez, je vous prie, de mes respects Papa ; mille choses tendres à mes frères et sœurs, surtout au chevalier que je suis désespéré de ne pouvoir embrasser de longtemps ; mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et au curé de Thil

---

utilitariste significative, qui répondait aux aspirations progressistes de l'aristocratie et de la bourgeoisie libérales pour lesquelles une peine judiciaire « raisonnable devait nécessairement être utile à la société. » (Alain Berbouche, *Marine et Justice*, op. cit., p. 168 & l'ensemble du chapitre consacré à la réforme, p. 164-178.)

<sup>6</sup> Adrien Mandat ne précise pas si ces noix de cocos sont travaillées et/ou transformées en boîte, comme on peut en voir au musée de la Marine de Brest.

<sup>7</sup> Anne-François-César de Paris de la Brosse, Marquis de Montceaux & de Montreuil-sous-Bresches, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, Président à la Chambre des comptes. L'avis mortuaire qui paraît dans l'édition du 12 mars 1786 du *Journal de Paris* indique son adresse, rue Vendôme au Marais. Son riche héritier est Anne-François Alexis Paris de la Brosse (1765-1847) mais également Marguerite Pauline Paris de La Brosse, future femme d'Adrien Mandat...

<sup>8</sup> Le *Journal de Paris* du 10 mars 1786 annonce effectivement la première de la pièce *Le mariage secret*, « comédie nouvelle en trois actes, en vers, précédée de Bérénice, Tragédie de Racine ». L'édition du lendemain souligne que la pièce est « pleine d'un vrai talent, & qu'elle a obtenu un succès aussi brillant que mérité [...] cette pièce est bien intrigée, offre d'heureuses situations, des détails brillants & variés, & un bon ton de Comédie. On a demandé l'Auteur ; M. Fleuri, qui a joué d'une manière très saillante le rôle du mari, est venu dire que l'Auteur ne s'étoit pas fait connoître » (*Journal de Paris du 11 mars 1786*, n°70, Paris, Quillau, p. 283) L'auteur est Jean-Louis Brousse-Desfaucherets (1742-1808), la pièce sera publiée cette même année chez la Veuve Duchesne, d'après le texte d'une représentation du 4 novembre 1785 à Fontainebleau. Précisons que le héros secrètement marié est un marin...

## L83. A MME MANDAT – PARIS, LE 13 JUIN 1786<sup>1</sup>

A Paris ce 13 juin 1786

voici, ma chère Maman, l'histoire de mon voyage : j'ai couru après la diligence en tapecul<sup>2</sup> et je l'ai attrapé[sic] à Provins à 10 heures du soir ; nous en sommes parti[sic] à onze et, le lendemain, qui étoit avant-hier au soir, je suis arrivé à 4 heures à Paris<sup>3</sup>, très fatigué d'avoir presque passé deux nuits de suite. <sup>a</sup>Il n'y a ici que mon cousin, ma cousine et mon oncle, tous les autres sont à la campagne, mais je n'en suis pas moins bien reçu. Mandat et sa femme me comblent d'amitiés. Cette dernière s'habilloit au moment de mon arrivée et comme c'étoit <sup>b</sup>beau jour de boulevard, elle m'a envoyé chercher un [f°1r°] perruquier et nous avons été faire les beaux toute la soirée sur le boulevard dans la belle diligence<sup>4</sup>. J'ai été hier chez m<sup>f</sup> Desportes<sup>5</sup> à qui j'ai remi[sic] la lettre de Papa. Il m'a dit qu'il connoissoit <sup>c</sup>ici plusieurs gros négociants de Marseille et qu'il <sup>d</sup>croyoit qu'il lui sera possible de trouver quelqu'un avec qui je pourrai faire la route. M<sup>f</sup> Raclet<sup>6</sup>, que j'ai vu aussi, m'a promi[sic] de chercher ; il m'a vu

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,1\*23,1 cm ; papier blanc, filigrane n°7 et les lettres « GH » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé mot illisible, écrit « il » par-dessus ; b. Écrit « beaucoup », transformé en « beaujour » ; c. Rayé un « p », écrit « Ici » par-dessus ; d. « croit » transformé en « croyoit » ; e. « T » surchargé, de même que le « e » de la fin du mot ; f. Rayé « que » et deux mots illisibles ; g. Post-scriptum rédigé dans la marge de bas de page ; h. Post-scriptum rédigé dans la marge de gauche et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> « Tapecul », expression qui désigne une « voiture cahotante et rude », considérée comme « familier ».

<sup>3</sup> Il s'agit d'un deuxième voyage parisien d'Adrien Mandat pour l'année 1786.

<sup>4</sup> La promenade sur les boulevards, en particulier celui du Nord, était un rendez-vous des Parisiens : « Le côté du nord [de Paris] depuis l'entrée du Faubourg Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint Honoré est entourée d'un boulevard qui fut achevé d'être planté en 1705. Ce Boulevard, dont les contre-allées sont sablées & garnies de bancs de pierre de distance en distance, fournit une des plus belles promenades de la Capitale, ouverte à tout le monde, & des plus fréquentées. L'allée du milieu, pavée depuis peu, offre l'avantage de s'y promener en équipages. MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, à qui l'on est redevable des divers embellissements de cette Promenade, ont soin de faire arroser pendant l'été cette allée du milieu, ce qui empêche l'incommodité de la poussière, occasionnée par le grand concours de monde qui y abonde journellement, & principalement le Jeudi. [...] Le Boulevard du Midi commence à l'extrémité de la rue de Grenelle, au Faubourg Saint-Germain, où une patte d'oie l'unit avec le quiconce des Invalides, qui vient jusqu'au bord de la Seine [...] Cette promenade, quoiqu'un peu moins fréquentée que l'autre, n'en est pas moins agréable ; on y trouve aussi des Cafés, de la Musique & quelques jeux. On y respire un très bon air, & L'on y jouit d'une très belle vue. Il y a sur ces boulevards un Waux-hall. » (*Almanach du voyageur à Paris, contenant une description intéressante de tous les Mouvments, Chefs d'œuvre des Arts & Objets de curiosité que renferme cette Capitale*, Paris, Hardouin & Poinçot, 1783, p. 8-9) Sur la promenade au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir *La promenade au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Belgique – France – Angleterre)*, dir. Christophe Loir & Laurent Turcot, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, coll. "Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle", 2011.

<sup>5</sup> Le père du cousin de Porte, François Marie de Porte, possédait outre le château des Salles à Montier-en-Der, un logement à Paris, au petit hôtel de Bezons, boulevard de la Chaussée d'Antin (Pierre Arnout, « Le petit train de Nuremberg, *op. cit.*, p. 64)

<sup>6</sup> Il semblerait que M. Raclet était l'ex-directeur de la correspondance de la Régie Générale de Paris ; député de la Côte d'or à l'Assemblée, il vivait à Sommevoire, commune proche de Nully ; âgé de 70 ans au moment de son arrestation et de son jugement le 23 floréal an II, il est exécuté en même temps que la sœur d'Adrien Mandat et

avec beaucoup de plaisir, je l'ai bien remercié de la part de Papa comme il me l'avait recommandé.

Je vais ce matin chez m<sup>r</sup> de Mailly malgré le mauvais tems, s'il continue, il m'en coûtera cher en fiacre. Je passerai aussi chez Ruchy et Michel<sup>7</sup> à qui j'avois écrit[sic] de venir hier et qui ne sont pas venu[sic]. M<sup>r</sup> Fraguier vient ici à la fin de [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] la semaine et va de là à la Falaise avec Mandat et sa femme. Mon oncle sera le seul qui restera ici ; il prétend qu'il y est doué pour la philanthropie : dans le fait, elle l'occupe beaucoup, car il en parle depuis le matin j'usqu'au soir<sup>8</sup>. Il me charge actuellement de vous embrasser, il est très fâché (à ce qu'il dit) de ne pouvoir le faire que de loin. Le roi part dans huit jours pour Cherbourg<sup>9</sup>, il va coucher le premier jour à Rambouillet, le second à Harcourt et ensuite à Cherbourg. Il n'a demandé que cent soixante chevaux par poste. M<sup>r</sup> de Castres a envoyé ordre sur-le-champ à M<sup>r</sup> d'Albert de Rions d'appareiller avec son escadre d'évolution, de manière à se trouver devant Cherbourg et à y entrer pendant que le roi y sera ; M<sup>r</sup> Hector a reçu ordre de son côté d'armer, s'il étoit possible, sur-le-champ un vaisseau de 110 canons, ou au moins un vaisseau de 74, mais [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] on dit que M<sup>r</sup> Hector<sup>f</sup> a répondu qu'il étoit impossible que ni l'un ni l'autre fussent armé[sic] assez à tems pour pouvoir partir avec l'escadre d'évolution. On fait ici un pavillon royal superbe qui sera arboré à bord du *Patriote* au moment où le roi montera à bord de ce vaisseau. Le roi doit revenir par le Havre. M<sup>r</sup> de Breteuil<sup>10</sup>, en portant au cardinal sa lettre de

---

son mari, pour avoir « entretenus des correspondances et des intelligences, tendantes à favoriser l'entrée des ennemis sur le territoire de la République » (*Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie*, Paris, Channaud & Marchand, An III, p. 3-4) ; il est également mentionné dans le *Journal* du bourreau Charles-Henry Sanson, *Mémoires des Sanson* (Paris, Dupray de la Mahérie, 1863, t. 5, p. 152) Pour les lettres en question, cf Annexe C.4.

<sup>7</sup> Ruchi est tailleur, on peut donc supposer que Michel a une activité similaire. La lettre d'Adrien Mandat à sa mère du 9 avril 1788 laisse penser qu'il est fabricant de souliers.

<sup>8</sup> Le mot « philanthropie » est défini dans la 4<sup>e</sup> édition du Dictionnaire de l'Académie comme le « caractère de celui qui est philanthrope », lui-même désignant « Celui qui par disposition & bonté naturelle est porté à aimer tous les hommes » ; l'expression est l'objet d'un court article de l'*Encyclopédie*, rédigé par Jaucourt : « PHILANTROPIE, s. f. (*Moral.*) la *philantropie* est une vertu douce, patiente, & désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver. Elle se sert de la connoissance de sa propre foiblesse, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne se lasse jamais dans cette bonté désintéressée; elle imite les dieux qui n'ont aucun besoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manieres de s'attacher aux hommes; la premiere est de s'en faire aimer par ses vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philantropie* est toute divine. La seconde maniere est de se donner à eux par l'artifice de la flatterie pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette derniere pratique, si commune chez les peuples polis, ce n'est pas les hommes qu'on aime, c'est soi-même. » Comme on peut le constater, la philanthropie apparait comme une forme de charité laïque, voire militante, émanant de la philosophie des Lumières et qui est à la mode dans les années 1780, voir la thèse de Catherine Duprat, *Le temps des philanthropes*, Paris, Éd. du CTHS, 1993, t.1 *La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, 485 p.

<sup>9</sup> Sur la visite du roi à Cherbourg, voir la lettre suivante.

<sup>10</sup> Louis Charles Auguste Le Tonnellier, baron de Breteuil (1730-1807) ; après une prestigieuse carrière dans les ambassades de Russie, de Suède et d'Autriche, il devint ministre de la maison du Roi et de Paris en 1783.

cachet<sup>11</sup>, n'a d'abord trouvé personne dans l'antichambre ; il a ouvert les deux batans[sic] et a

---

N'ayant jamais accepté d'avoir été remplacé par le cardinal de Rohan à Vienne, il eut un comportement particulièrement brutal avec celui-ci lors de l'affaire du Collier de la Reine, voir note suivante.

<sup>11</sup> Deux bijoutiers parisiens avaient créé pour la du Barry un collier de diamant extraordinaire, qui épuisa leurs fonds et d'autant plus que Louis XV mourut avant d'avoir pu l'acheter pour sa favorite. Après avoir vainement tenté de le vendre une première fois à Marie-Antoinette, qui le refusa, et à des cours étrangères, les deux bijoutiers le proposèrent à nouveau à la Reine, qui y renonça, en partie parce que la défaite des Saintes nécessitait de reconstruire un certain nombre de vaisseaux. Jeanne de la Motte, une aventurière, aidée de quelques acolytes comme le mystificateur comte de Cagliostro, poussa le cardinal de Rohan à acheter ce collier afin de s'offrir un retour en grâce auprès de la souveraine. La supercherie ayant fini par être découverte, le cardinal de Rohan est emprisonné et jugé par le Parlement de Paris, qui l'acquitte, égratignant au passage la réputation de Marie-Antoinette. Cette dernière, furieuse du jugement, exige l'exil du cardinal de Rohan. Le marquis de Bombelles, ami du baron de Breteuil, écrit dans son *Journal* du 2 juin 1786 : « Le Roi a écrit de sa main à M. le baron de Breteuil pour lui mander que, sur le compte qui lui avait été rendu de l'arrêt du Parlement dans l'affaire de M. le cardinal, Sa Majesté lui ordonnait de porter à ce prélat la lettre de cachet qui lui enjoignait de se rendre sous peu de jours à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne pour y rester jusqu'il en fût ordonné autrement. Cette lettre du Roi enjoint à M. le baron de Breteuil de demander à M. le cardinal sa démission de la place de grand aumônier de France, et de rendre le collier des ordres du Roi. M. le cardinal envoyait à Versailles cette démission tandis que l'ordre de la lui demander venait de la Cour. Il a voulu entrer en conversation avec M. le Baron de Breteuil d'un ton délibéré et avec la même légèreté qu'il eût toute sa vie. Voyant que cela ne prenait pas, il a parlé d'un mal qui alternativement se porte au nez et aux genoux ; il a insisté pour qu'il lui fût permis d'aller plutôt en Flandre ou en Artois qu'en Auvergne. M. le baron de Breteuil lui a dit : "Mon ministère se borne à vous transmettre les ordres du Roi". cette réponse sage, et la seule à faire, a reçu tous les commentaires, les altérations et les amplifications de la méchanceté. » (Bombelles, *Journal, op. cit.*, t. 2, p. 143-144). Une des rares correspondances à évoquer le sujet est celle de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers : « Ce 4 juin 1786. Le baron a été hier à la Bastille demander au cardinal la démission de sa place de grand aumônier de France ; il l'avait prévenu. M. de Soubise était déjà parti pour Versailles, la porter au Roi de sa part. Le baron apportait en même temps une lettre de cachet pour l'exiler à la Chaise-Dieu, une abbaye qu'il a en Auvergne, dans la plus affreuse situation, entourée de volcans éteints et de sables arides : on veut en faire un père du désert. Le baron était sorti de son lit tout exprès pour cette belle ambassade, car il avait pensé mourir la surveillance de la goutte dans l'estomac. Les gens malintentionnés disent que c'est le plaisir d'annoncer cette bonne nouvelle qui l'a fait ressusciter. Quoi qu'il en soit, le cardinal, en recevant cet ordre de sa main, lui a répondu, sans se troubler, qu'il était le plus soumis de tous les sujets du Roi, qu'il accomplirait ses volontés, quelques rigoureuses qu'elles fussent, mais qu'il le pria de lui représenter que dans l'état où il était, avec une jambe et un genou fort enflés (et il disait vrai), il lui était impossible de supporter la voiture avant quelques jours au moins, car il ne lui en donnait que trois pour faire ses paquets et partir ; que d'ailleurs, les médecins jugeaient indispensable qu'il allât aux eaux de Barèges, et qu'il comptait trop sur la bonté du Roi pour croire qu'il voulût l'exposer à perdre la jambe comme il en était menacé s'il n'y apportait pas la plus grande attention et les plus grands ménagements. Cela peut-être a répondu notre *inexorable*, mais voilà mes ordres et je dois les faire exécuter. – Monsieur, je vous remercie, mais j'ai prouvé avant-hier (c'était le jour de son jugement) que je n'avais pas besoin d'*exécuteur*. Malgré les bonnes raisons et cette excellente réponse, le cardinal partira au jour nommé, au risque de perdre bras et jambes, et le baron n'en est que plus radieux et plus satisfait. » (*Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, éd. Magnieu & Prat, Paris, Plon, 1875, p. 125-126). Mirabeau, plutôt ami des Rohan, écrit à Henriette-Amélie de Nehra le 2 juin 1786 : « Je t'écris aujourd'hui afin que tu saches tout de suite ce qui a rapport au Cardinal. Hier au soir à neuf heures et demie, on le tira de la Bastille et on le ramena dans son hôtel avec injonction de n'y voir que sa famille et ses conseils. Etrange manière de traiter l'homme qui vient d'être innocenté par la loi, et la loi bâillonnée ! Ce matin, entre neuf et dix, le Baron [de Breteuil] a été lui porter l'ordre de se retirer à la Chaise-Dieu, abbaye en Auvergne et lui demander sa démission de Grand-Aumônier. C'est une chose incroyable que M. de Breteuil ait été encore chargé d'un tel ordre ! Il ne restait qu'à la Grande Dame [Marie-Antoinette], après avoir poursuivi sa vengeance contre l'innocent que les tribunaux viennent d'absoudre, qu'à punir sévèrement le calomniateur qui l'a si indignement compromise et trompée ; d'un autre côté, elle est si déçue dans son attente, si animée, si acharnée, qu'on craint qu'elle ne soutienne le Ministre [...] » (Mirabeau, *Lettres à Yette-Lie*, Paris, Aubier, 1929, p. 68). Plusieurs mémorialistes rapportent cet épisode. Le baron de Bésenval, ami de Marie-Antoinette, écrit dans ses *Mémoires* : « Le baron de Breteuil, qui avait la goutte dans la poitrine, fut chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il était libre de sortir de la Bastille. Il est vrai que quatre heures après il se transporta au palais de Strasbourg, où le cardinal était de retour, pour lui annoncer que le roi lui demandait la démission de sa charge de grand aumônier, et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le ministre refusa de demander à S. M. la permission qu'il pût aller aux eaux pour une ankylose au genou,



signifié la missive ; le cardinal lui a dit qu'en ce cas, il espéroit que le roi voudroit bien l'envoyer à la Chaise-Dieu en litière, parce qu'il lui étoit défendu par ses médecins d'aller en voiture. Là-dessus, M<sup>r</sup> de Breteuil lui a répondu qu'il ne croyoit pas que ce fut l'intention du roi et a voulu lui donner quelques[*sic*] conseils, le cardinal lui a dit qu'il n'en avoit pas besoin et l'a prié de vouloir bien le laisser. Je ne sçais rien de plus. Adieu, ma chère Maman, assurez Papa de mes respects et croyez au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre fils Nully

<sup>g</sup>Embrassements et amitiés à toute la famille

<sup>h</sup>Mon cousin et ma cousine vous assurent de leurs respects ; mes compliments à l'abbé Bertier et au curé de Thil. [*f°2v°*]

---

dont il souffrait beaucoup. » (*Mémoires du baron de Bésenal sur la cour de France*, Paris, Mercure de France, « Temps retrouvé », 1987, p. 383) L'abbé Georgel, secrétaire du cardinal de Rohan, décrit ainsi la scène : « le baron de Breteuil, ministre des vengeances de la reine, arrivoit chez M. le cardinal pour lui demander, de la part du roi, sa démission de la grande-aumônerie, son cordon bleu, et lui signifier la lettre d'exil qui le relèguoit à son abbaye de la Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne. Les ordres du Roi furent reçus avec respect. M. le cardinal de Rohan, que son éclatant triomphe mettoit au-dessus de ces privations, se dépouilla avec dignité des places et des décorations qu'il tenoit de la munificence du souverain ; il eut même la grandeur d'âme de ne pas faire sentir au ministre qui ne cachoit pas sa joie indécente, le peu de cas qu'il faisoit d'un ennemi assez peu généreux pour se charger, avec les démonstrations de sa persévérante animosité, d'une pareille commission. » (Abbé Georgel, *Mémoires pour servir à l'Histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle*, Paris, A. Eymery, 1820, t. 2, p. 204) Les nouvelles à la main s'occupent également de l'événement : « De versailles, le 4 juin 1786. Le cardinal a peu joui de son triomphe, car enfin c'en fut un pour lui que son retour dans son palais. Le lendemain, M. de Breteuil vint de la part du Roi lui signifier son exil à la Chaise-Dieu, et lui redemander le cordon bleu et sa démission de la grande aumônerie. Le prélat a reçu ses ordres avec respect, et il a répondu qu'il s'attendoit bien que ses ennemis ne seroient point satisfaits de sa longue et pénible détention, et que sa justification ne feroit que les irriter davantage. Il doit partir aujourd'hui, quoique en fort mauvaise santé. » (*Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, La Cour et la Ville de 1777 à 1792*, éd. Lescure, Paris, Plon, 1866, t. 2, p. 43) La correspondance littéraire secrète, ou dite de Mettra, présente l'affaire de manière plutôt caustique : « on prétend qu'un écrivain comique se propose d'en faire un drame qui ne sera certainement point joué sur nos théâtres. Il y en aura eu peu dont l'action soit si compliquée & présente un imbroglio aussi parfait. D'ailleurs il offrira tout ce qui peut intéresser & amuser les spectateurs ; Mystification, fourberie, escroquerie, amour, Hymen & peut-être catastrophe tragique » (*Correspondance Littéraire Secrete* n°22 du 26 mai 1786, n. p.), mais se contente d'un résumé laconique de l'entrevue entre le cardinal de Rohan et le baron de Breteuil : « Il n'a été accordé au Cardinal que quatre jours pour arranger ses affaires. Il doit se rendre à son abbaye de la Chaise-Dieu, où il est exilé. Il paroît certain qu'il donnera sa démission de la place de Grand-aumônier. » (*Correspondance Littéraire Secrete* n°24, du 2 juin 1786, n. p.), ajoutant dans l'édition suivante : « Le cardinal de Rohan étant très incommodé des jambes, sa famille avoit demandé pour lui la permission de se rendre aux eaux, mais il est parti, lundi dernier, pour le lieu de son exil. On dit pourtant que, si sa santé l'exige absolument, il aura la liberté d'aller où ses médecins le jugeront nécessaire à son rétablissement. » (*Correspondance littéraire Secrete* n°25 du 10 juin 1786) Les *Mémoires* de Bachaumont présentent également très sobrement la scène : « C'étoit une allégresse générale, on crioit : Vive M. le cardinal ! quand est arrivé M. le baron de Breteuil. On a bientôt su par la consternation générale, répandue dans le palais du cardinal, que ce ministre étoit venu notifier à son éminence une lettre de cachet, qui l'exile à son abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. On ajoute qu'il lui a demandé de la part de Sa Majesté la démission de sa charge de grand-aumônier : à quoi le cardinal a répondu, qu'il venit d'écrire au Roi à ce sujet, & qu'il attendoit la réponse de sa majesté. » (*Mémoires Secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, t. 32, Londres, Adamson, 1788, « le 2 juin », p.84-85), après avoir raconté les interventions de Mme de Marsan auprès du roi et de la reine, on trouve la mention suivante : « On dit que plusieurs personnes sont à la Bastille, pour avoir tenu des propos indiscrets à ce sujet. » (*id.*, « le 9 juin », p. 95) En revanche, pas un mot dans le *Mercure de France* et le *Journal politique de Bruxelles* de juin 1786.

## L84. A M. MANDAT – PARIS, LE 16 JUIN 1786<sup>1</sup>

Je crois, mon cher Papa, n'avoir plus besoin des réponses de M<sup>r</sup> de Castellet<sup>2</sup> pour être sûr d'armer sur la *Sirène* : M<sup>r</sup> de Mailly que j'ai été voir avant-hier m'a reçu à merveille et m'a dit que M<sup>r</sup> de Suffren, oncle de M<sup>r</sup> de Castellet venoit de lui écrire pour l'engager à m'armer sur ce bâtiment et lui demande ses bontés pour moi. C'est M<sup>r</sup> de Mailly qui lui a fait faire cette démarche qui ne peut <sup>a</sup> que m'être infiniment avantageuse. M<sup>r</sup> de Mailly m'a dit qu'il avoit bien été fâché que ma maladie m'eût retenu à Nully, parce que sans cela, il m'auroit fait armer sur le vaisseau le *Patriote*, à bord duquel le roi doit dîner à Cherbourg<sup>3</sup>. Il m'a assuré que M<sup>r</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,1\*23,1 cm ; papier blanc, filigrane n°7 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « qu'etre » ; b. Ajouté « cette occasion » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « lettre » au-dessus de la ligne ; Rayé « il » ; e. Rayé « Septembre », écrit « décembre » à côté ; f. Ajouté dans la marge gauche, dans le sens de la longueur ; g. Ajouté « deSurplus » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « ici » au-dessus de la ligne ; i. Rayé un mot illisible [splendeur ?], écrit « grandeur » par-dessus ; j. Rayé « anges », écrit le même mot ensuite ; k. Rayé un mot ou un début de mot illisible ; l. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; m. Date à gauche de ce qui précède ; n. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; o. Post-scriptum dans la marge gauche dans le sens de la longueur ; p. ajouté « été » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup>Jean-Baptiste de Monier, marquis du Castellet (1732-1811), avait épousé Marie-Thérèse Bernier de Piervert, nièce du bailli de Suffren et il venait d'être élevé au grade de chef de division et était directeur général du port de Toulon.

<sup>3</sup> Depuis 1784 d'immenses travaux avaient été entrepris à Cherbourg pour créer une digue afin de protéger le port des vents du nord et transformer le modeste port de pêche en poste stratégique dans la Manche, toujours dans une perspective de rivalité avec l'Angleterre. Louis XVI n'avait jamais quitté Versailles ; aussi le voyage fut-il considéré comme un événement, Marie-Antoinette allant jusqu'à dire à Mme Campan que c'était « la démarche la plus marquante qu'il ait faite pendant son règne » (Mme Campan, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », p. 379-380) Le marquis de Bombelles écrit dans son *Journal* à la date du 7 juin 1786 : « La Cour est occupée d'une grande résolution prise par le Roi, celle d'aller voir les travaux du port de Cherbourg. Le voyage que M. le comte d'Artois vient d'y faire a donné un surcroît de célébrité à cette entreprise, et le compte qu'il en a rendu au Roi a déterminé sa majesté à vouloir voir par elle-même ce qui est déjà fait et à juger de ce qu'il y a à faire. Ce voyage pourra bien donner au Roi le goût de ces courses et, en les simplifiant comme cela paraît être l'intention, il n'en résultera que de l'avantage pour la nation. » (Bombelles, *op. cit.*, t. 2, p. 145), puis à la date du 29 juin, pour le retour du roi : « Les opérations de Cherbourg ont réussi à merveille ; la flotte s'est trouvée en rade à point nommé. Sa majesté à bord du vaisseau commandant, s'est fait montrer toutes les parties en les demandant par les termes techniques. M. d'Albert de Rions a été fait Lieutenant-général, et le jour où le roi a visité la flotte comptera à chaque officier pour un an lorsqu'ils seront dans le cas d'obtenir la croix de Saint-Louis ; cette grâce est très judicieusement faite, parce qu'elle ne nuit à personne. » (Bombelles, *op. cit.*, t. 2, p. 150) On trouve une mention de ce voyage dans la correspondance de la comtesse de Sabran : « Le Roi part pour Cherbourg le 21 ; il emmène avec lui son premier écuyer, son capitaine des gardes et son premier gentilhomme de la chambre seulement ; malgré cela, il lui faudra cent quinze chevaux par poste. Il s'embarquera à Honfleur jusqu'à Cherbourg, ira au Havre et sera de retour le 29. Je suis persuadé que ce voyage en amènera d'autres, et cela est fort à désirer pour le Roi et pour ses sujets. On croyait que c'était le voyage de M. le comte d'Artois qui lui en avait donné l'idée ; mais la vérité est que le voyage du Roi était arrêté avant le sien, et que le Roi n'en avait voulu parler à personne ; il paraît enchanté de ce projet. » (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers du 7 juin 1786) et continue pour le retour du roi : « Le Roi est arrivé ce matin à deux heures ; la Reine lui a donné à dîner, ainsi qu'à toute sa suite. Il est enchanté de son voyage, et tout le monde est enchanté de lui. Il est resté seize heures de suite à Cherbourg, tant pour voir lancer le cône que pour être témoin de toutes les manœuvres, et a voulu que le vaisseau sur lequel il était tirât comme les autres, ce qu'on voulait

---

éviter, crainte d'accident. Le gouverneur d'Aurigny, une petite île auprès de Jersey, a fait demander au Roi la permission de le saluer et de se mêler à l'escadre, ce qui lui a été accordé sans la moindre difficulté, et l'on dit même qu'après il a eu l'honneur de manger avec lui; mais cela mérite confirmation. On raconte aussi que le canot du Roi, sur lequel il avait été voir les travaux, s'étant engravé en revenant gagner le rivage, les matelots et beaucoup d'autres personnes qui étaient là présentes, se jetèrent aussitôt à la mer et prirent le canot sur leurs épaules, de manière que le Roi fut porté comme en triomphe jusqu'à terre, au milieu des cris de Vive le Roi ! et de témoignages de la plus grande affection. Le Roi, à ce qu'on dit, en a été attendri jusqu'aux larmes, ainsi que tous les spectateurs, sans en excepter même les Anglais que la curiosité y avait attirés. » (Lettre de la comtesse de Sabran au chevalier de Boufflers du 29 juin 1786), continuant le jour suivant : « On ne parle que du voyage du Roi; aussi il m'est impossible de te parler d'autre chose. C'est tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait ; combien il a été bon, humain et affable pour son pauvre peuple; l'intérêt qu'il a pris aux travaux de Cherbourg et à toutes les manœuvres ; l'instruction profonde qu'il a montrée encore davantage : en un mot, cela a été parfait. Il est arrivé un accident qu'on n'avait pas pu prévoir, par un câble qui s'est détaché au moment de lancer le cône, et qui a tué un homme et blessé deux ; le Roi a fait venir la veuve et les enfants, et leur a assuré une pension. Il a fait des présents magnifiques à tous ceux qui lui ont donné l'hospitalité, à madame d'Harcourt, à l'archevêque de Rouen, etc. Mais on raconte un trait de lui que j'aime mieux que tout cela, parce qu'il me rappelle absolument notre bon roi Henri. En passant à Houdan, il eut besoin de descendre, je ne te dirai pas pourquoi. La bonne femme chez laquelle il entra était absente; des voisines furent la chercher; elle ne fit qu'un saut, ne se possédant pas de joie d'imaginer qu'elle allait voir le Roi, qui était chez elle, etc. Dans son ravissement, elle se jeta à ses pieds et voulut embrasser ses genoux. Le Roi la releva avec une bonté touchante, et lui demanda ce qu'elle voulait, en tirant sa bourse pour lui donner de l'argent; elle refusa, et lui dit qu'elle n'avait qu'une grâce à lui demander, mais qu'elle n'osait pas. Le Roi voulut absolument savoir ce que c'était : C'est de vous embrasser, Sire, lui dit-elle, et il y consentit de la meilleure grâce du monde. Après cela, il lui a fait des questions sur sa petite fortune, si elle ne désirait pas quelque chose. Elle lui a répondu qu'elle n'avait besoin de rien, qu'après le bonheur dont elle venait de jouir elle était plus heureuse que la Reine ; mais qu'elle avait une voisine bien pauvre avec onze enfants, et qui était au moment d'être saisie par des créanciers qui n'avaient aucune pitié pour elle. Le Roi l'envoya chercher sa voisine, et quand elle fut venue, il l'assura qu'il arrangerait ses affaires, et qu'elle n'avait qu'à se trouver deux jours après où il devait passer, et qu'il lui ferait donner ce qu'il lui fallait; et effectivement il lui a tenu parole. Avoue que c'est charmant, et que l'on croit entendre raconter une anecdote de Henri IV. » Le récit de la visite royale paraît dans la presse : « Le Roi, de retour du voyage qu'il vient de faire à Cherbourg & au Havre, arriva ici le 29 du mois dernier, vers les trois heures après midi. L'empressement avec lequel le Peuple s'est porté en foule dans tous les endroits où Sa Majesté a passé & séjourné pendant le cours de son voyage, & les démonstrations éclatantes de joie qu'il a fait paroître en voyant son Souverain, ont montré partout l'amour, l'attachement & la fidélité dont tous les François sont pénétrés pour leur Roi. Sa Majesté a daigné répondre à ces sentimens si chers à son cœur, par les témoignages les plus multipliés de cette sensibilité & de cette bonté qui la caractérisent. Le Roi a été accompagné dans son voyage, en allant, par le Prince de Poix, Capitaine des Gardes du Corps en quartier, par le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre en exercice, par le Duc de Coigny, Premier Ecuyer de S. M., & par le Duc d'Harcourt, Gouverneur général & Commandant de la province de Normandie, que le Roi avoit pris à Harcourt; auxquels se sont joints, pour le retour de Sa Majesté, le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, le Duc de Liancourt, Grand-Maître de la Garde-robe de Sa Majesté, & le Marquis de la Fayette. » (*JPB du 08/07/1786*, « De Versailles, le 2 juillet, p. 73-74) & « On apprend de Cherbourg que Sa Maj. y est arrivée le jeudi à onze heures du soir ; le temps paroissant favorable pour placer le lendemain un cône, le Roi en donna l'ordre. La marée fixoit le départ de ce cône, vers quatre heures du matin, Sa Majesté s'y rendit auparavant, pour en suivre toute l'opération. Lorsque ce cône fut à flot, le Roi s'embarqua, & le suivit quelque temps ; après quoi, Sa Majesté fut voir la disposition dans laquelle l'escadre d'évolution, commandée par le Comte d'Albert de Rioms, étoit mouillée ; elle monta sur le vaisseau le *Patriote*, se fit rendre compte de tous les objets qui parurent intéresser son service, & après les avoir tous examinés, elle se rembarqua pour aller se placer sur le cône le plus voisin de l'emplacement destiné à celui qui alloit être établi, Sa Majesté vit de là toute l'opération qui fut exécutée avec toute la précision possible, elle fut au fort de l'île Pelée, après l'avoir examiné dans le plus grand détail, le Roi se rembarqua pour l'Abbaye, auprès de Cherbourg, où Sa Maj. est logé. Elle trouva à son débarquement toute la plage couverte de peuples ; elle y fut reçue aux acclamations les plus vives, & fut accompagnée ainsi jusqu'à son logement. » (*ibid.*, « De Paris, le 5 juillet, p. 74-75) Les *Mémoires secrets* de Bachaumont reprennent quasiment mot pour mot l'article, mais y ajoutent les paragraphes suivants : « On a surtout observé deux choses. L'une, c'est que le Roi est parfaitement instruit de tout ce qui concerne la marine, & n'a pas paru étranger ni à la construction, ni à l'équipement, ni à la manœuvre des vaisseaux. Les termes même de cette langue barbare ne lui sont point nouveaux & il la parle comme un marin. L'autre, c'est que le Roi a interpellé chaque officier de la Marine, qui lui a été présenté, lui a rappelé les actions auxquelles il avoit participé durant la guerre & a singulièrement flatté ces Messieurs par un souvenir aussi

de Castres n'auroit pas manqué cette occasion<sup>b</sup> de me faire remarquer de Sa Majesté et de lui dire de moi des choses avantageuses ; [f°1r°] quant à Maurice, on ne parle pas encore promotion d'élèves pour les collèges<sup>4</sup>, mais M<sup>r</sup> de Mailly m'a dit qu'il seroit sûrement après les enfans du corps de nom. J'ai remi[sic] à Genfron<sup>5</sup> votre lettre de change et votre lettre<sup>c</sup> ; quand il a vu que vous vouliez qu'il prît les quarante-deux livres de surplus ou pour escompte de la lettre de change ou comme intérêt de l'argent dû, il s'est mi[sic] à pleurer et a dit que vous le connoissiez mal, qu'il vous avoit les plus grandes obligations et qu'il ne vouloit la lettre de change que lorsqu'elle écheroit ; il l'a remi[sic] en même tems à mon oncle, <sup>d</sup> a dit qu'il prendroit les mille cinquante huit livres au mois de <sup>e</sup> décembre et s'est sauvé en pleurant. Je défit[sic] qu'on puisse penser plus noblement, aussi mon oncle, mon cousin et moi avons été si étonnés et si attendris que les larmes nous en sont venues aux yeux [f] 'ai reçu hier la lettre de Tisarde<sup>6</sup> et, par conséquent, les six cents francs. Veuillez bien recevoir mes remerciements ; mon cousin et ma cousine vous prient d'agrèer respects et compliments] [f°1v°] à tous trois, mon oncle remettra les quarante deux livres de surplus<sup>e</sup> à Ruchi au mois

---

précieux. Les Officiers en doivent, sans doute, savoir aussi gré à M. le Maréchal de Castries, qui n'aura pas manqué de servir la mémoire de Sa Majesté en cette occasion. » (*op. cit.*, t. 32, « le 2 juillet 1786 », p. 165) puis donne différents détails sur le voyage, comme l'histoire d'une femme qui embrasse le Roi à Hondan pour lui recommander sa voisine pauvre, que Mme de Sabran raconte. La Correspondance secrète indique également que les officiers ont été passés en revue : « le Monarque se transporta sur le chantier : les officiers de marine l'y attendoient, il les fit ranger sur une ligne & prit leurs noms au crayon, en leur disant avec bonté : Il faut bien que nous fassions connoissance. [...] Elle se rendit à bord du Pariote, dont elle visita attentivement toutes les parties, malgré l'indisposition que lui avoit causé la mer. L'on ne vit pas sans surprise, pendant les évolutions de l'escadre, que le Roi connoissoit la plupart des manœuvres par leurs noms, ce qui prouve l'attention qu'il donne à cette partie intéressante, & semble annoncer la prédominance qu'elle va plus que jamais acquérir. » (*Correspondance littéraire Secrete, op. cit.*, n°28, « De Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1786, n. p. ») Ce voyage donna lieu à plusieurs écrits de circonstance qui contribuèrent assez largement à la réputation de roi marin de Louis XVI, comme Foix, *L'Hommage tardif au Roi sur son Voyage à Cherbourg*, 1786 ; *La France et l'Angleterre, dialogue à l'occasion du voyage de Louis XVI à Cherbourg, suivi d'un Précis historique du Voyage du Roi, & des travaux de Cherbourg*, s. l., 1786,. Sur le voyage à Cherbourg, voir *Le voyage de Louis XVI en Normandie, 21-29 juin 1786*, Textes et documents réunis par J.M. Gaudillot, Caen, Publications de la Société nationale académique de Cherbourg, 1967, 228 p. ; Etienne Taillemite, *Louis XVI ou le navigateur immobile*, Paris, Payot, 2002, 265 p. ; Georges Lacour-Gayet, *Voyage de Louis XVI à Cherbourg*, 1786, *Revue des Etudes historiques*, Paris, A. Picard & fils, n°72, 1906, p. 141-160.

<sup>4</sup> Un autre aspect de la réforme de Castries en 1786 fut de supprimer les compagnies des gardes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon pour les remplacer par deux collèges, l'un à Vannes, l'autre à Alès, qui s'écrivait pour lors Alais. Elle établissait trois classes d'élèves, comprenant chacun 120 élèves, âgés entre 11 et 13 pour leur première inscription et devant être nobles. Il s'agit en particulier, pour Michel Vergé-Franceschi de « dresser une barrière entre l'apprenti-officier et l'officier. En sortant l'enseigné du contexte portuaire traditionnel on espère le préserver de la débauche des ports, des maladies vénériennes, des mauvaises compagnies. Séparer le futur officier des vaisseaux de l'officier « en pied » paraît un moyen efficace d'améliorer l'enseignement dispensé aux jeunes gens, parce qu'on peut mieux les encadrer en les regroupant dans un hôtel des gardes, avec salles de cours, aires d'exercices, dortoirs, etc. Dans une petite ville on peut mieux les surveiller, prévenir leurs éventuels désordres. » (« un Enseignement éclairé au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'enseignement maritime dispensé aux gardes », *Revue Historique*, Paris, PUF, juillet-septembre 1986, n°276 – 110<sup>e</sup> année, p. 33) Voir également Micheline Leclère, « Les Réformes de Castries », *Revue des questions historiques*, Paris, Plon, 1937, n°128 – 65<sup>e</sup> année, p. 54-56.

<sup>5</sup> Personnage non identifié ; il s'agit très certainement d'un fournisseur en habillement, puisqu'il est question de laisser les 42 livres de surplus à Ruchi.

<sup>6</sup> Personnage non identifié.

de décembre ; j'ai remi[sic] à ce dernier sa lettre de change, mon cousin vous enverra ses comptes. Il est décidé que le roi doit dîner à bord de M<sup>r</sup> d'Albert de Rions qui de l'avanture[sic] aura sûrement la plaque<sup>7</sup>. M<sup>r</sup> de La Touche est nommé pour commander la corvette qui doit passer le roi de Honfleur au Havre, mais M<sup>r</sup> de Suffren et M<sup>r</sup> d'Estaing lui disputent cet honneur. On prétend ici<sup>h</sup> que le roi s'en tiendra à son premier choix. Vous jugerez aisément de la <sup>i</sup>grandeur et de la beauté du pavillon royal par celle des <sup>j</sup>anges qui servent de support à l'écusson : ils ont dix huit pieds de haut, brodés en or relevé en bosses, et le pavillon est tout blanc, parsemé de fleurs de lis brodées de la même manière ; il fait la curiosité de Paris et partira pour Cherbourg incessamment pour être arboré à bord du *Patriote* au moment où le roi montera à bord de ce vaisseau. Le roi n'emmène que trois personnes [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] de sa cour, mais il aura avec lui trois ou quatre capitaines de vaisseaux qui sont M<sup>rs</sup> de Borda<sup>8</sup>, de Fleurieu<sup>9</sup> et un ou deux officiers généraux de la Marine. Mon oncle Fraguier revient de Tigery samedi ou dimanche, de manière que je suis dispensé de le voir chez lui ; nous avons tous deux rendezvous chez M<sup>r</sup> de Mailly lundi prochain. Le jour de mon départ n'est pas fixé, on m'a assuré qu'il ne me seroit pas difficile d'obtenir une conduite<sup>10</sup> et je compte en parler lundi à M<sup>r</sup> de Mailly chez qui j'ai vu un instant l'autre jour notre petite cousine la fille <sup>k</sup>duchesse de Quelus<sup>11</sup>. Je sçais bien que j'ai encore beaucoup de chose à vous dire, mais dont je ne me rappelle pas actuellement, ce sera pour l'ordinaire prochaine ; en attendant, j'espère, mon cher Papa, que vous voudrez bien ne pas douter du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur et / fils / Mandat<sup>l</sup>

A Paris ce 16 juin 1786<sup>m</sup>

---

<sup>7</sup> Il est effectivement nommé lieutenant général à cette occasion. L'auteur du *Voyage de Louis XVI en Normandie* donne les circonstances de cette nomination : « Ce fut au milieu de ces observations que le Roi livra pour un moment le comte de Rions à cette perplexité dont l'issue devait tant accroître sa reconnaissance envers un maître aussi juste que délicat, dispensateur de ses grâces. –*Il manque quelque chose au Patriote* dit-il. Le Comte, étonné, semblait demander : « Quoi, Sire ? » Le monarque ajoute en souriant : - *Le pavillon de lieutenant-général, que je vous ordonne de faire hisser à votre bord.* » (Letellier, *Voyage de Louis XVI dans sa province de Normandie*, Philadelphie, 1787, 95p., repris dans *Le Voyage de Louis XVI en Normandie, 21-29 juin 1786, op. cit.*, p. 44)

<sup>8</sup> Jean-Charles, chevalier de Borda (1733-1799), mathématicien et physicien, inventeur du cercle de réflexion, dit « cercle de Borda ».

<sup>9</sup> Charles-Pierre Claret, comte de Fleurieu (1738-1810), directeur des ports et arsenaux depuis 1776 et sera nommé ministre de la Marine en 1790.

<sup>10</sup> « Conduite », terme qui désigne le remboursement de l'avance sur les frais de voyage. Dans le cas d'Adrien Mandat, il se justifie par le changement de département. Le tarif donné par le Règlement du 1<sup>er</sup> juin 1782 pour un garde-marine était de 1<sup>L</sup> 5<sup>S</sup> par heure. Voir Micheline Leclère, *op. cit.*, p.90.

<sup>11</sup> Marie Charlotte de Crussol de Montausier (1751-1809), dame de compagnie de la comtesse de Provence, seconde épouse d'Achille Joseph Robert de Lignerac, duc de Caylus dont le fils avait épousé la fille du vicomte de Mailly, Adélaïde Hortense Gabrielle de Mailly. C'est peut-être elle qui est désignée comme la fille de la duchesse de Caylus par Adrien Mandat, qui revendique un cousinage parfaitement imaginaire, que ce soit du côté des Mailly, des Lignerac comme des Crussol de Montausier.

<sup>n</sup>Assurez, je vous prie, Maman de mes respects / et embrassez mes frères et sœurs pour moi ; / compliments à l'abbé et au curé de Thil

<sup>o</sup>J'ai été chez M<sup>r</sup> de Nolivos<sup>12</sup> que je n'ai pas trouvé ; j'en suis d'autant plus fâché que la conversation eût roulé sur [angle ?] et n'eût pas été<sup>p</sup> moins agréable pour moi que pour lui.

Beaucoup de respects au-dit frère.

---

<sup>12</sup> Il s'agit peut-être de Pierre Gédéon de Nolivos (1714- ?), ancien gouverneur de la Guadeloupe (1765-1769) et de Saint Domingue (1769-1772) ; le baron de Bésenal raconte sa disgrâce dans ses *Mémoires, op. cit.*, p. 96-97. Son neveu, qui porte le même nom que lui (1753- ?), Capitaine au régiment de Mestre de camp général des dragons à Wassy, est cependant un candidat plus probable, car il se marie cette même année à Marie Eulalie de Contenot-Montreuil à Anglus en Haute-Marne, à 10 km de Nully, la famille de la mariée étant originaire de Montreuil-sur-Blaise, à 20 km de Nully.

## L85. A MME MANDAT – PARIS, LE 21 JUIN 1786<sup>1</sup>

Je ne vous mande rien, ma chère Maman, étant convenu avec ma tante Fraguier qu'elle vous manderoit de la Falaise où elle vient d'aller, tout ce que nous avons appri[sic] de joly pour Maurice et tous les bons procédés de monsieur le vicomte de Mailly, qui m'a comblé d'amitiés. Je pars muni de sa part de lettres de recommandations pour Toulon. Enfin, hier je n'ai pas bougé de l'hôtel de Castres avant et après le diné[sic]. Je pars dans deux heures avec un négociant qui me mène à moitié frais j'usqu'à Lyon ; là, nous nous embarquons sur le Rhône j'usqu'à Avignon et d'Avignon, je prends la diligence pour aller à Toulon. Ruchi vient de m'apporter toutes mes affaires <sup>a</sup>à l'exception [f°1r°] de quelques[sic] petites choses qui partiront par une male[sic] que Mandat m'achètera assez grande pour contenir ce que je laisse ; il m'a dit qu'il se serviroit pour cela de l'argent qu'il avoit à vous. J'ai acheté mes bas dont le compte monte à 194<sup>L</sup>. Je vous envoie ci-joint la seconde lettre de M<sup>r</sup> de Castellet avec la première, Papa pourra les garder toutes les deux<sup>2</sup>. Assurez-le, je vous prie de mes respects ; je ne vous en dis pas long parce qu'il faut que je fasse ma male[sic] et mon porte-manteau<sup>3</sup>. Adieu, ma chère Maman, à mon arrivée à Toulon, j'écrirai à ma sœur dont la lettre m'a fait grand plaisir. M<sup>r</sup> de Nolvos est venu pour me voir ; j'étois sorti et ai été bien fâché de ne le pas voir<sup>4</sup> ; dans le fait, on auroit eu de la peine à me trouver, car je n'ai pas été un moment [f°1v°] en repos. Quand vous écrirez à ma tante, je vous prierai de lui dire que je vous ai mandé que nous avons bien de l'obligation à son mari d'avoir ainsi mi[sic] le vi<sup>te</sup> de Mailly en train, car j'ai peur qu'il ne me croye plus de confiance en ce dernier qu'en lui, et quand il ira à Nully, je vous prierai de lui parler souvent de mon amitié et<sup>b</sup> de <sup>c</sup>ma reconnaissance : il

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,1\*23,1 cm ; papier blanc, filigrane n°7 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « et n'a [point ?] », écrit « a L'exception » ; b. Ajouté « et » au-dessus de la ligne ; c. « mon » transformé en « ma » ; d. Rayé un nom illisible ; e. Rayé « Son » ; f. Rayé un mot illisible en-dessous de « ma » ; g. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; h. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; i. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page ; j. Ajouté « de marques » au-dessus de la ligne ; k. Rayé un mot illisible en-dessous de « aété ».

NOTES :

<sup>2</sup> Il semblerait qu'il n'y ait qu'une seule lettre de M. du Castellet qui ait été conservée, la lettre du 8 juin 1786 au marquis de Fraguier. Voir annexe C.2.

<sup>3</sup> « Porte-manteau », se dit d'« une sorte de valise qui est ordinairement d'étoffe. »

<sup>4</sup> On notera l'encadrement par les deux éléments de la négation devant un infinitif. Comme l'indique Nathalie Fournier, il y a deux constructions en concurrence au XVII<sup>e</sup> siècle, la première où le discordantiel et le forclusif encadrent l'infinitif (ne le voir pas) ou celle adoptée par Adrien Mandat où le discordantiel et le forclusif encadrent le pronom personnel clitique (ne le pas voir), qui est la plus fréquente au XVIII<sup>e</sup> siècle. La construction moderne, où les deux éléments de la négation précèdent le groupe clitique-infinitif (ne pas le voir) ne s'impose définitivement qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur la migration du pronom dans ce cas, voir Ans de Kok, *La Place du pronom personnel régime conjoint en français, une étude diachronique*, Amsterdam, Rodopi, 1985, p.335-338.

mérite l'une et l'autre à juste titre. Comme ma sœur me mande que Maurice viendra peut-être bientôt à <sup>d</sup>Paris, je ne lui ai point acheté d'habit, mais si vous en voulez un, Ruchi vous en enverra en le mandant à Mandat. Enfin <sup>e</sup> l'affaire du petit est bien avancée et je crois que s'il n'entre pas dans la Marine, c'est qu'il ne voudra pas travailler. <sup>f</sup>Ma tante vous mandera tout. Adieu encore une fois, ma chère Maman, ne doutez jamais du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

A Paris ce 21 juin 1786<sup>h</sup>

<sup>i</sup>Une grande embrassade à ma sœur, mille choses à mes frères et Sophie compliments à l'abbé et au curé de Thil [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

J'ai reçu de la part de Mandat et de sa femme un million de marques<sup>j</sup> d'amitiés et d'attentions ; ils se sont toujours arrangés pour que je fus avec l'un deux [sic] et m'ont mené dîner et souper en ville presque tous les jours et au spectacle avec leurs chevaux. Depuis que la petite femme est guérie, elle est infiniment plus gaie et plus aimable et me disoit l'autre jour qu l'on avoit pas dû être très content d'elle en Champagne parce qu'elle y avoit toujours été malade et, par conséquent maussade ; elle <sup>k</sup>a été mon médecin pour mon rhume ; je crois qu'elle seroit très sensible à une petite épître de votre part. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

## L86. A MME MANDAT – TOULON, VERS LE 9 JUILLET 1786<sup>1</sup>

Je ne reste pas longtemps à Toulon, ma chère Maman, à peine me laisse-t-on faire connoissance avec lui : la frégate la *Mignone*, commandée par M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Pierrevert<sup>2</sup>, major de vaisseau, appareille après<sup>a</sup>-demain<sup>3</sup> et si je ne reçois demain la lettre de change que vous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,1\*20 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « J HONIG & ZOONEN » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « après » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible c. Rayé « sont », écrit « ont » par-dessus ; d. Rayé « n'y » ; e. Ajouté « a cherbourg » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « le jour » ; g. Rayé « bien », écrit « des » par-dessus ; h. Ajouté « presque » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; j. Post-scriptum rédigé dans la marge de gauche et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Louis-Jérôme de Pierrevert (1750-1800), fils de Paul Auguste de Bernier-Pierrevert, qui avait épousé Madeleine-Euphrosyne de Suffren, sœur du célèbre bailli ; son frère, Ferdinand-Marc-Antoine (1761-1786), était parti de Brest avec l'expédition de La Pérouse en août 1785 et va mourir en juillet 1786 durant l'exploration de Lituya Bay.

<sup>3</sup> La lettre date du 8 ou du 9 juillet, puisqu'on peut lire ceci dans la correspondance entre Toulon et la Cour : « La frégate la Mignonne est allée en rade cematin, elle auroit mis sous voile demain, Si Son Equipage en n'étoit exact à serendre, mais il n'estpas encore arrivé. on assure qu'il Sera ici demain, je tacherai qu'elle Soit sous voile mardy » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 9 juillet 1786 », f<sup>o</sup>158v<sup>o</sup>), la lettre suivante datée du 11 juillet nous apprend que « La frégate la Mignonne met sous voiles. »



m'avez annoncée, je partirai sans le sol ; heureusement, nous resterons le long de la côte et n'entreprendrons de voyage ou dans l'Inde ou à St Domingue qu'au mois de septembre prochain, de manière que si je suis obligé d'emprunter quelques[sic] louis, je<sup>b</sup> pourrai les remettre à la rentrée de la frégate ici. Mes deux cents francs<sup>c</sup> ont bien vite disparu quand il a s'agit d'acheter matelats[sic], [f°1r°] couverture, traversin<sup>4</sup> &c, faire border mon chapeau de jaquet et mettre à la gamelle. J'ai encore à acheter mes livres et faire border mon chapeau de terre. J'ai mi[sic] ce matin mon uniforme de mer pour la 1<sup>ere</sup> fois : personne n'en avait encore porté<sup>5</sup> et comme il est très élégant, j'ai fait aujourd'hui l'objet de l'admiration et de la surprise de tout Toulon. A mon retour ici, je pourrai vous dire combien sur les deux cent francs vous devez compter d'argent payé sur ma pension ; il faut pour cela que j'aye acheté mes livres et fait border mon chapeau. L'intendant a refusé de me payer ma conduite, mais M<sup>f</sup> de Castellet m'a conseillé de la demander à M<sup>f</sup> de Castres directement et il veut bien signer ma demande, ainsi que tous les chefs, de manière que je ne puis [f°1v°] manquer de l'avoir et quoique ce soit peu de chose, je jouirai de voir que vous serez dédommée d'autant des frais de mon voyage. Je n'écrirai point à M<sup>f</sup> de Mailly pour l'avoir, parce que cela feroit un embrouillamini<sup>6</sup> épouvantable et que, d'ailleurs, il vaut mieux le ménager pour d'autres

---

<sup>4</sup> On peut supposer que, lors de son changement de département, Adrien Mandat s'est épargné les frais de transport et a revendu son matelas et ses autres encombrants à Brest et qu'il doit maintenant tout racheter à Toulon. La lettre d'Henry à la mère d'Adrien Mandat du 29 octobre 1786 indique que tous ces effets ont été vendus pour 30 livres.

<sup>5</sup> L'ordonnance de Castries du 1<sup>er</sup> janvier 1786, « qui Supprime les Compagnies des Gardes du Pavillon Amiral, & celles des gardes de la Marine ; crée des Elèves de la Marine, & règle la forme de l'instruction & de l'avancement des jeunes gens destinés à entrer dans la Marine de Sa Majesté » donnait ainsi les instructions pour les nouveaux uniformes dans les articles 72 et 73, p. 18 : « L'uniforme des Elèves de la Marine à la mer, sera composé d'un habit-veste ou palteau en drap bleu-de-roi, revers & paremens de même couleur ; le collet rabattu, de la couleur affectée à l'Escadre dont ils feront partie ; d'un gilet rouge, garni de deux rangs de boutons ronds ; d'une culotte longue en drap bleu, descendant jusqu'aux chevilles ; d'un chapeau rond à la matelote, bordé d'un galon d'or de dix-huit lignes ; les revers de l'habit-veste, garnis de cinq boutons, trois au-dessous, manche coupées, garnies de quatre boutons ; la doublure de l'habit-veste en serge bleue, & celle du gilet en serge blanche : les boutons timbrés d'une ancre », et « L'uniforme des Elèves à terre, sera composé d'un habit, veste & culotte de drap bleu-de-roi ; doublure de l'habit en serge bleue ; les manches en bottes ; les pattes des poches en travers, garnies de trois boutons, ainsi que les manches ; l'habit sans paniers ; les boutons de cuivre doré, portant une ancre ; chapeau bordé d'or ; épaulette de drap bleu, liserée de deux tresses en or de deux lignes de large avec franges mêlées d'or & de soie bleue, portée sur l'épaule droite ; le collet rabattu, de la couleur de l'Escadre dont ils feront partie ; l'épée sans dragonne. » Même si la lettre date de juillet, il est vrai qu'Adrien Mandat ait été un des premiers à porter cet uniforme à Toulon, l'ordonnance ayant été anti-datée au 1<sup>er</sup> janvier 1786, car le directeur du port écrit au ministre : « J'y ai placé les 8 élèves qui étoient dans ce département, ils sont tous habillés de leur nouvel uniforme de mer. » (SHMT, 1A1-127, f°159r°) Ce nouvel uniforme est moins tapageur que le précédent, supprimant les tissus écarlate et le plumet au chapeau, voir L13, n. 2. Sur cette question, voir première partie, chapitre III, p. 361-365.

<sup>6</sup> « Embrouillamini » ne rentre que dans la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1932), la version « brouillamini » étant présente dans la quatrième édition (1762) avec la définition suivante : « BROUILLAMINI. s.m. Désordre, brouillerie, confusion. Ainsi on dit, qu'Il y a bien du brouillamini dans une affaire, pour dire, qu'Elle est embrouillée, qu'on n'y entend rien. Il est familier. Les Maréchaux appellent Brouillamini, par corruption, Une emplâtre pour les chevaux faite de bol d'Arménie. » « Embrouillamini » semble être apparu pour la première fois en français sous la plume du comte de Caylus en 1737 : « J'avois écrit cela, comme le reste, à ma

circonstances. La demande que je fais est une demande dictée par l'ordonnance et je n'ai qu'à la signer. C'est une espèce de placet. Vous avez sûrement eu le bulletin de Cherbourg par M<sup>r</sup> Raclet : il est bien intéressant et ce qui s'est passé dans ce port fait bien de l'honneur à la Marine. Elle est comblée et devient sans contredit le plus beau corps du monde. Je regrette bien de <sup>d</sup>n'avoir pas été à Cherbourg<sup>e</sup> puisque <sup>f</sup>le séjour du roi à bord du *Patriote* compte un jour pour la Croix à tous les officiers<sup>7</sup> et élèves de l'escadre. Nous avons eu [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] ici <sup>g</sup>des détails bien circonstanciés qui ont fait le plus grand plaisir aux individus les moins conséquents dans le corps, puisqu'il n'est point de classes de marins qui n'ait reçu du roi les choses les plus flatteuses ; vous savez sans doute que l'habit à la tache de goudron<sup>8</sup> sera dorénavant son habit de cérémonie. Vous savez la visite à d'Orvilliers, les jolies choses dites à M<sup>rs</sup> de Marigny, d'Albert, de La Touche, de Flotte et en général au corps, le repas où il a voulu manger avec presque<sup>h</sup> tous les officiers de l'escadre &c. Vous savez sûrement tout cela mieux que moi, ainsi j'ai grand tort de vous en parler, tout cela me prend de la place et à peine m'en reste-t-il pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>

Assurez, je vous prie, Papa / de mes respects et embrassez / mes frères et sœurs pour moi ; / mes compliments à l'abbé et au curé deThil<sup>j</sup> [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

manière ; mais comme chacun parloit à son tour, cela faisoit un embrouillamini de dit-il, répondit-il, repliqua-t-il, ajouta-t-il, continua-t-il ; de façon que je n'y connoissois rien moi-même » (*Histoire de Monsieur Guillaume, cocher*, Paris, Visse, 1787, p. 32), tandis que « brouillamini » apparaît sous la plume de Molière en 1671 dans *Le Bourgeois Gentilhomme*. Les deux versions du mot sont peu fréquentes dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui s'explique par l'avis de Pierre Restaut sur le mot : « il est bas » (*Traité de l'Orthographe française en forme de dictionnaire*, Poitiers, Faulcon, 1765, p. 109)

<sup>7</sup> Adrien Mandat se trompe : la visite compte pour un an.

<sup>8</sup> A l'occasion de la visite de Cherbourg, Louis XVI s'était fait faire un costume de cérémonie de lieutenant général, de couleur rouge. La petite histoire veut qu'il se soit taché avec du goudron en regardant les travaux du port, mais que lorsqu'on lui proposa de changer d'habit, il répondit : « non, il m'en plait d'avantage. » (*Voyage de Louis XVI dans sa province de Normandie*, Philadelphie, 1787, p. 34)

## L87. A MME MANDAT – ANTIBES, 19 JUILLET 1786<sup>1</sup>

Vous allez être bien étonnée, ma chère Maman, de voir le nom de la ville d'où je date[sic] ma lettre. Nous avons été à l'entrée du Golphe de Lion et, n'ayant point trouvé de corsaires<sup>2</sup>, nous avons descendu la côte de <sup>a</sup>Provence et avons mouillé hier au soir dans le Golphe de Juan <sup>b</sup> près des isles de S<sup>te</sup> Marguerite. Comme nous n'étions qu'à trois quarts de lieux[sic] d'Antibes, j'y suis venu le matin en me promenant. C'est une ville très triste située dans un charmant pays<sup>3</sup>. J'y ai trouvé M<sup>r</sup> Rigollot<sup>4</sup> qui vient de me prier à dîner et qui compte écrire ce

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,7 cm ; papier blanc, filigrane n°19 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon « ANTIBES » et l'adresse : «A Madame / Madame La baronne de Mandat / EnSon chateau de nully / Parbar Sur aube / en champagne», barrée par un « 17 » ; une autre main a écrit « le Sac de mui ».

a. Ecrit un mot illisible en-dessous ; b. Rayé « a » ; c. rayé « ainsi » ; d. Rayé « algeriens », écrit « italiens » par-dessus ; e. Rayé « n'est », transformé en « ne » et ajouté « Sera » au-dessus de la ligne ; f. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; m. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; n. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur toute la largeur de la page et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Les missions en Méditerranée consistaient principalement dans la protection du commerce et le contrôle des corsaires barbaresques. Sur ce sujet, voir les ouvrages *La Guerre de course en Méditerranée, 1515-1830*, dir. Michel Vergé-Franceschi, Paris, Pups, 2000 ; Jacques Heers, *Les Barbaresques, La course et la guerre en Méditerranée, XIVe-XVIIe siècle*, Paris, Perrin, 2001 ; *La Méditerranée entre la croix et le croissant : navigation, commerce, course et piraterie, XVIIe-XIXe siècle*, dir. Michel Fontenay, Paris, Classiques Garnier, 2010. Témoignage de cette activité, la correspondance entre le commandant de Toulon à la Cour à la même période : « j'ai reçu de nouvelles instances de la chambre de commerce de Marseille, elle paroît fort inquiète de ces croisieres barbaresques. » (SHMT, 1A1-127, Lettre du 6 juillet 1786, f°157v°) ; quelques semaines plus tard, il écrit : « M. leCommandeur de S<sup>t</sup> Crysès commandant le V<sup>au</sup> de Malthe le S<sup>t</sup> Zacharie est derelache en rade, je me propose deleprier d'aller dégager 2 tartanes napolitaines chargées debois pour le Roy, qui ont été obligées de Serefugier à antibes : la côte est infestée de petites galiotes barbaresques. on m'avoit dit que par les derniers traités, ils ne devoient pas approcher de la Cote de France de 10 L : ils n'en remplissent pas les conditions, car ils sont continuellement à vue de terre », puis il propose de renforcer la *Mignonne*, insuffisante toute seule : « je ne Suis pas étonné que M. de Pierrevert ne parvienne pas à en purger un peu la cote. » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 1<sup>er</sup> août 1786 », f°167v°) Au-delà de protéger l'activité commerciale, il s'agit également de maintenir l'état sanitaire de la région : « Tunis Surtout dans ce moment est pestiféré d'une manière affreuse : ces gens Sautant à terre et communiquant peuvent introduire la peste dans le Royaume », donnant l'ordre suivant : « que Si quelqu'un est attrapé dans ce cas, qu'il Sera pendu Sur le champ. » (*ibid.*)

<sup>3</sup> Les avis des voyageurs contemporains d'Adrien Mandat sont moins sévères. Ainsi, Robert de Hesseln écrit : « Le climat y est fort tempéré, & l'air fort sain, depuis que les fortifications qu'on y a faites, ont desséché les marais qui entouroient cette ville ; car auparavant l'air y étoit fort mauvais, & il étoit fort ordinaire de voir tous les étés des malades dans toutes les maisons. On y compte environ 500 maisons, & 3000 ames. [...] Les habitants sont actifs & gais. [L'auteur rappelle ensuite l'origine du nom d'Antibes, *Antipolis*] La ville d'Antibes fut considérable sous les Romains, qui y avoient un arsenal de mer, & de belles fortifications, dont il reste encore deux belles tours, l'une dans le château du seigneur, où demeure le gouverneur, & l'autre joignant à l'église paroissiale. On voit à Antibes quantité d'autres monuments d'antiquité, des tombeaux, des statues, urnes, inscriptions, &c. [...] François I & Henri IV firent fortifier la ville d'Antibes. Les fortifications de cette place furent augmentées depuis, & consistent aujourd'hui en quatre bastions & trois demi lunes, muraille avec son fossé, chemin couvert & glacis, trois cavaliers dans trois de ces bastions, & deux portes à pont-levis, qui sont la porte de la terre & la porte de la mer. Le côté de la mer est défendu par quatre autres petits bastions irréguliers, qui tournent le rocher. Sur le port il y a un bastion au milieu du quai, faisant face à la rade, où est le chantier de construction. Une batterie à barbette défend la tête du quai, & l'entrée du port : il y a pour auprès un corps de garde capable de contenir trente hommes. Vis-à-vis de ce poste est un rocher, dont la mer arrose le pied de trois

soir à M<sup>de</sup> de Montreuil<sup>5</sup> ou à m<sup>elle</sup> qui lui a écrit une lettre charmante, <sup>c</sup> pour [f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>] lui faire part de son mariage, ainsi vous aurez doublement de mes nouvelles. Nous avons appri[sic] ce matin qu'une frégate, deux chébecs<sup>6</sup> et deux autres petits bâtiments algériens ont paru ces jours-ci le long de la côte et se sont emparés de trois bâtiments <sup>d</sup>italiens. Nous appareillerons ce soir ou dans la nuit et les prierons, si nous les rencontrons, de vouloir bien ne pas s'approcher à plus de dix lieues de nos côtes. Je crois que dans huit jours nous mouillerons à Marseille, je ne voudrais jamais faire d'autres campagnes que celle-ci ; elles valent mieux que

---

côtés. Le front qui le joint à la terre ferme, a commencé être fortifié de deux grands bastions à oreillon, avec une courtine entre deux. Ce rocher touche à plus élevé, au sommet duquel on a construit un fort appelé le *Quarré*, de la forme qu'il a. Ce fort situé au nord, & à 120 toises de l'entrée du port, consiste en quatre bastions réguliers ; il domine les fortifications de la ville, & fait leur principale défense. [...] La ville d'Antibes est située assez avantageusement pour ce commerce, & dans une contrée fertile & abondante en excellents fruits, mais peu pourvue d'autres denrées nécessaires à la vie, à la réserve du vin & du poisson. Le principal commerce des habitans consiste en poisson salé. » (*Dictionnaire universel de la France contenant la Description Géographique & Historique des Provinces, villes, Bourgs & Lieux remarquables du Royaume*, Paris, Desaint, 1771, t.1, p. 162-166) On peut supposer qu'Adrien Mandat est plus sensible au paysage de l'arrière-pays qu'aux caractéristiques de l'architecture militaire.

<sup>4</sup> La famille de Rigollot est originaire de la Haute-Marne, puisqu'ils sont seigneur de Saucourt à 37 km à l'est de Nully. En revanche, il ne s'agit sans doute pas d'un des représentants de la branche aînée puisqu'Antoine de Rigollot (1720- ?) et son fils Claude-Antoine de Rigollot (1762-1779) sont morts en 1786. On peut également supposer qu'Adrien Mandat transcrit mal le nom de famille et écrit Rigollot pour Rigoley, nom de la famille des barons d'Ogny, seigneurie proche de Dijon, et il s'agirait de Claude-Jean Rigoley (1725-1791), intendant général des courriers, postes et messagerie de France depuis 1770. Les archives départementales des Alpes Maritimes n'aident pas à l'identification de ce personnage.

<sup>5</sup> Plusieurs familles portent le nom de Montreuil, en premier lieu la femme du marquis de Sade, Renée Pélagie de Cordier de Launay de Montreuil (1741-1810), mais il ne s'agit pas d'elle. Les notes généalogiques du Baron de L'Homme (AD52, 22 J 1-10) indiquent également qu'il existe en Haute-Marne une famille de Montreuil/Monstreul, seigneur d'Angoulevant, à 87 km au sud de Nully, mais elle semble éteinte bien avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques possibilités s'offrent pour l'identification, mais elles sont fragiles : 1) il s'agit de l'épouse et de la fille de Louis Hippolyte d'Ernecourt, baron de Montreuil (1704-1791) et seigneur de La Neuville-aux-Bois, ville située à 83 km au nord de Nully : Angélique Eléonore Guillaume de Saint-Eulien, son épouse, est également apparentée aux Petit de Lavaux puisque le frère du grand-père maternel d'Adrien Mandat, Augustin-Joseph Brice Petit de Lavaux était mariée avec la sœur d'Angélique, Charlotte Félicité Guillaume de Saint-Eulien (1717-1801), cependant sa fille Madeleine Louise Thérèse d'Ernecourt est mariée depuis 1757 à Jean-Charles Laurent de Salse d'Apremont ; 2) Antoine de Rigollot était marié à Marie Marguerite Contenot, fille de Jacques Contenot, seigneur de Montreuil et de Blumeray, par conséquent, les dames de Montreuil seraient sa belle-sœur et sa nièce, Marie Madeleine Charlotte Certain (1727-1817) et Marie-Claude Sophie Contenot (1761-1837), mais celle-ci est déjà mariée en 1778 à Gabriel Collinet de La Salle (1757-1847). En revanche, il n'y a pas de femmes portant le nom de « Montreuil » dans la famille Rigoley d'Ogny. Dans la lettre n°131, Adrien Mandat parle d'un M. de Montreuil, identifié comme Michel-Félix-Victor de Choiseul d'Aillecourt (1754-1796), marié à Marie Eugénie Rouillé du Coudray (1759-1815), sœur d'Hilaire dont le mariage intéresse Adrien Mandat (L127) : cette dernière reste la plus probable, mais l'identification des trois personnages reste en suspens. Cependant, Zoé de Bienville signale dans ses *Mémoires* (*op. cit.*, p. 36) une Mme de Montreuil au château d'Anglure.

<sup>6</sup> Le mot n'existe pas dans la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ni dans l'*Encyclopédie*, sans doute parce qu'il est probablement absent du *Dictionnaire* de Nicolas Aubin. La sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1832-35) en donne la définition suivante : « CHEBEC. s. m. T. de Marine. Bâtiment de la Méditerranée, à trois mâts et pointu des deux bouts, qui va à voiles et à rames. *Un chebec à voiles latines, à voiles carrées. Un chebec armé en guerre, armé de vingt canons.* » Selon la base Frantext, le mot chébec est employé une seule fois dans un texte littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle chez Henri-Joseph Dulaurens dans *Le Compère Mathieu ou les bigarrures de l'esprit humain* : « nous nous disposions à en profiter, lorsque nous aperçûmes un chebec algérien qui faisait force voiles sur nous. » (Londres, aux dépens de la compagnie, 1766, t.1, p. 29)

celles de l'Amérique où nous sommes menacés<sup>7</sup> d'aller au mois de septembre. Je souhaite que vous puissiez déchiffrer mon écriture, je vous écris avec une plume d'auberge<sup>8</sup>. Je ne vous en dis [f°1v°] pas bien long, mais au moins vous aurez une preuve de mon exactitude et de mon attention à profiter de toutes les occasions. Adieu, ma chère Maman, aimez toujours votre fils et croyez qu'il ne sera jamais plus heureux que lorsqu'il pourra vous renouveler[sic] l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très humble et très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>f</sup>

A Antibes ce 19 juillet 1786<sup>g</sup>

Assurez, je vous prie, Papa de mes respects ; mille choses tendres à mes frères et sœurs<sup>h</sup>.  
[f°2r°]

---

<sup>7</sup> Adrien Mandat réemploie cette expression dans la lettre suivante. La précédente mission aux Antilles avait été particulièrement pénible et décevante, ce qui explique le peu d'envie d'y retourner. La correspondance du mois de juillet entre le directeur du port et le ministre indique bien que la mission de la *Mignonne* était d'aller en Amérique (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 11 juillet 1786 », f°159v°) mais plusieurs courriers indiquaient également le mauvais état du bateau, ce qui explique pourquoi Adrien Mandat revient à Toulon quelques semaines plus tard.

<sup>8</sup> L'écriture laisse en effet à désirer, le trait étant tantôt fin, tantôt empâté.

## L88. A M. MANDAT – EN MER, LE 6 AOUT 1786<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

j'apprends à l'instant que vous êtes à Paris et, en conséquence, je me dépêche de vous écrire avant mon départ de Toulon. Je n'avois reçu aucune lettre et j'avois recommandé qu'on m'envoyât aux isles d'Hyères celles qui arriveroient à mon adresse. Nous n'avons pu les prendre qu'hier et je n'ai pas vu sans peine que vous me faisiez des reproches de ne vous avoir pas écrit[*sic*] tout de suite à mon arrivée à Toulon et donné des détails : ces reproches n'étoient pas tout à fait mérités, car nous étions convenu avant [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] mon départ que ma première lettre seroit adressée à ma sœur<sup>2</sup> et il ne m'étoit guère possible de donner des détails tout de Suite au deboté[*sic*], car je ne scavois comment me retourner et j'avois des affaires par-dessus la tête ; à la vérité, je ne suis pas convenu de l'étourderie du sac de nuit laissé à Nevers, mais elle est réparée et il est arrivé à Toulon ainsi que le reste des paquets que mon cousin devoit m'envoyer ; nous avons fait dans ce dernier port une petite relâche d'une nuit, dont il m'a été permi[*sic*] de passer une demi-heure à terre, que j'ai employée à m'informer de ce <sup>a</sup> qu'étoient devenu[*sic*] mes effets. J'avois si peu de tems à moi que je n'ai pas eu le tems de les faire porter à bord, mais bien celui d'apprendre que ma male de Brest n'étoit point arrivée, ce qui me fait beaucoup de peine. Le général nous a donné [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] ordre de repartir sur-le-champ<sup>3</sup> et je n'ai pu scavoir si mon cercle étoit <sup>b</sup>envoyé ; vous le sçavez sûrement

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,3 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & GBLAU » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « que » ; b. Rayé un mot illisible [arrivé ?], écrit « envoyé » par-dessus ; c. Rayé « au », écrit « jusqu'au » par-dessus ; d. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; e. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; f. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède, sur la moitié gauche du folio pour les deux premières lignes et sur l'intégralité de la largeur pour les suivantes, et souligné d'un trait ; g. Ajouté en dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; h. Post-scriptum dans la marge gauche dans le sens de la longueur et souligné d'un trait ; i. Ajouté entre ce qui précède et le bord gauche de la feuille ; j. Post-scriptum ajouté dans la marge du haut de la lettre, mais l'écriture est dans le sens inverse du reste de la lettre.

NOTES :

<sup>2</sup> Il ne peut s'agir de la lettre 86 car celle-ci est adressée à la mère d'Adrien Mandat. Cette lettre à Félicité est donc manquante, de plus, on peut déduire de cette réflexion d'Adrien Mandat que ses parents ne se sont pas transmis les lettres : sans doute est-ce lié à une séparation puisque le père est à Paris.

<sup>3</sup> Il n'y a guère de mentions explicites de cette escale à Toulon dans la correspondance avec la Cour, néanmoins, les réflexions concernant la mission du marquis de Pierrevert (et de son échec) apparaissent entre le 1<sup>er</sup> août et le 3 août : « une seule frégate ne peut pas garder toute la côte, quand elle va d'un côté, les Corsaires vont de l'autre, ainsi ce n'est pas la faute de M. de Pierrevert » (SHMT, 1A1-127, f<sup>o</sup>169v<sup>o</sup>) et une lettre du 8 août 1786 fait référence à la demande de remboursement de la conduite d'Adrien Mandat, de Paris à Toulon (*Ibid.*, f<sup>o</sup>171r<sup>o</sup>&v<sup>o</sup>) : c'est sans doute une des « affaires » qu'Adrien Mandat devait régler (voir L86). On peut donc situer cette brève escale aux alentours du 2 août.

mieux que moi, à mon départ de Paris les vers<sup>4</sup>[sic] que M<sup>r</sup> le chevalier de Borda attendoit d'Angleterre n'étoient pas encore arrivé[sic]. Depuis la lettre que je vous ai adressé[sic] à Nully, nous avons été une seconde fois mouiller dans le Golphe de Juan. J'ai été voir les isles S<sup>tes</sup> Marguerites où sont ces fameuses prisons d'état<sup>5</sup> : j'ai vu celle où a été renfermé le masque de fer, la fenêtre par laquelle il a jetté[sic] son assiette &c ; c'est un séjour affreux. Le gouverneur m'a reçu on ne peut pas plus honnêtement, nous mouillerons cet après-diné[sic] dans ce même Golphe Juan pour y déposer 4 ou 5 jolies femmes de Toulon qui, instruites que ce capitaine avoit la liberté de mouiller dans tous les ports de la côte, sont venues à 3 heures du matin il y a trois jours l'engager à les mener dans leurs terres, ce qu'il a accepté avec plaisir, car elles sont [f°2r°] on ne peut pas plus aimables ; dans le nombre est M<sup>de</sup> la m<sup>ise</sup> de Grasse Briançon<sup>6</sup> ; nous faisons les fous et de la musique depuis le matin c'j'usqu'au soir ; je suis fort d'avis que ces sortes de campagnes valent mieux que celles d'Amérique où cependant on nous menace de nous envoyer au mois de septembre<sup>7</sup>. M<sup>r</sup> de Pierrevert est un homme sous les ordres duquel il est on ne peut pas plus agréable de servir. Adieu, mon cher Papa, vous serez instruit de tout ce que je ferai et ma conduite vous sera, je l'espère, un sûr garant de la crainte que j'ai de vous déplaire et du sincère et respectueux attachement avec

<sup>4</sup> Lire « les verres » ; on se doute bien que le chevalier de Borda n'attend pas de la poésie... On avait attribué à Adrien Mandat le 24 mars 1786 en récompense de sa campagne sur la *Danaé* un cercle d'astronomie, portant gravées les félicitations de Louis XVI. ; cependant, il semble que cette récompense ait tardé à être remise. Ce cercle se trouve toujours au château de Grancey.

<sup>5</sup> L'île Sainte Marguerite est la plus grande des deux îles de Lérins ; son fort, construit sous Richelieu, servit de prison d'Etat à partir de 1685, fonction qu'il perdra au début du XX<sup>e</sup> siècle. La légende du Masque de fer jetant une assiette où il a gravé son nom apparaît pour la première fois dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amsterdam aux dépens de la compagnie, 1745, 263 p. [l'anecdote se trouve p. 24-25]), opuscule tantôt attribué à Antoine Pecquet, tantôt au chevalier de Resseguier, tantôt à Mme de Vieux-Maisons mais aussi à Voltaire, qui en a récusé hautement la paternité mais qui a très certainement réutilisé et popularisé la dramatique anecdote dans son *Siècle de Louis XIV* au chapitre XXV, mais non dans les deux premières éditions de 1751 et 1752, mais dans la troisième de 1753 (Dresde, Conrad Walther, 1753, t. 2, p. 12-13), reprise dans l'édition des *Œuvres complètes* : « voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur sa table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur à qui ce bateau appartenait ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? » Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fut bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne pas savoir lire. » (*Œuvres Complètes*, Basle, Jean-Jacques Tourneisen, 1785, t. 21, *Le Siècle de Louis XIV* t. 2, p. 90-91)

<sup>6</sup> Deux femmes se trouvent être marquises de Briançon : Marie de Grasse Canaux (1758-1830), épouse de René Paulin de Grasse-Briançon (1752-1810), et sa belle-mère, née Rose Flore Zoé de Castellane Saint-Juers (1730-1807). On peut supposer qu'il s'agit de la plus jeune. La parenté qu'Adrien Mandat évoque dans la lettre suivante est purement imaginaire.

<sup>7</sup> La correspondance avec la Cour semble indiquer cependant une incertitude sur la destination de la *Mignonne* : « J'ai fait demander au Trésorier de la guerre en cette ville l'époque à laquelle il comptoit faire passer en Corse les fonds du roy destinés pour cette isle, il m'a fait répondre que ce ne seroit que pour le 20 de 7<sup>bre</sup> la 1<sup>re</sup> la Mignonne aura alors fini Sa croisiere, puisqu'elle n'a de vivres que jusqu'à la fin du mois [...] que ferai-je de la 1<sup>re</sup> la Mignonne aussitôt qu'elle aura fini Sa croisiere ? elle étoit destinée pour l'amérique ; faudra-t-il procéder à son réarmement ? » (*Ibid.*, « Lettre du 8 août 1786 », f°171v°).

lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>d</sup>

A la mer ce 6 août 1786<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Mes respects, je vous prie, à mon oncle, / ma tante ; j'embrasse Maurice / et Martial. Je suis bien content de les voir tous / les deux, l'un placé, l'autre à Paris. Votre voyage / à Paris leur étoit bien nécessaire.

<sup>g</sup>Adressez-moi, je vous prie, mes lettres à Toulon.

<sup>h</sup>Nous rentrons à Toulon le 25 ou le 30 du mois.

<sup>i</sup>M<sup>r</sup> de Beaujeu<sup>8</sup> m'a prêté deux louis avant mon départ.

<sup>j</sup>Faites-moi le plaisir de me mander où va la *Mignone* ; / je crois qu'il sera aisé à M<sup>r</sup> Raclet de le Scavoir / par M<sup>r</sup> Armenou<sup>9</sup>. Pardon de mon griffonage<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Joseph-Philippe Quiqueran de Beaujeu (1745-1788), lieutenant de vaisseau à Toulon depuis 1781. Il avait servi sur le *Pluton* puis sur la *Couronne* dans l'escadre de Grasse.

<sup>9</sup> Graphie sans doute phonétique pour d'Armynot du Chatelet, grande famille bourguignonne établie dans la région de Chaumont, à Boudreville à 60 km au sud de Nully. Un de ses représentants, Claude (1753-1853), est lieutenant des vaisseaux du roi, s'étant particulièrement distingué pendant la guerre d'Indépendance américaine sur les corsaires l'*Epervier* et le *Voltigeur*.

<sup>10</sup> La dernière page de la lettre présente des post-scriptum dans tous les sens, ce qui contrevient à la propreté de la présentation normale d'une lettre. Le terme « griffonage » est souvent repris par les épistoliers pour désigner de manière hypocoristique leur pratique d'écriture, ou plus rarement, celle de leur correspondant : « Dieu veuille que vous puissiez déchiffrer ce griffonage, du moins aux endroits où je vous peins ma tendresse ! Laissez-là les autres, ils ne valent pas la peine que vous vous usiez les yeux. » (Diderot, *op. cit.*, « Lettre à Sophie Volland du 27 septembre 1760 », p. 118) ; « Je vous écris de mon bain. Je ne sais si vous pourrez lire cet affreux griffonage ; je ne cesserai pas car je manquerais l'heure de la poste. » (Julie de Lespinasse, *op. cit.*, Lettre à Condorcet [s.d. octobre 1772], p. 98) ; « Vous êtes trop aimable et trop bon de soigner votre écriture pour moi ; je n'en fais pas autant pour vous, car voilà un griffonage effroyable. (Julie de Lespinasse, *op. cit.*, « Lettre à Condorcet du 8 mai 1774 », p. 118) ; « Rassure-toi sur ton griffonage. D'abord, au tumulte que la vue de ta lettre excite en moi, tu écrirais comme Coulon ou Rossignol, que je ne pourrais rien lire : je parcours, je baise, je savoure, et ne lis pas ; quand je suis un peu calmé, je devine ; je déchiffre ensuite, et je lis enfin. » (Mirabeau, *op. cit.*, « Lettre à Sophie de Monnier [s.d. 1778] », t. 2, p. 89) ; « le lendemain je reçois une feuille de papier qui ressemble beaucoup aux griffes égyptiennes ou à la cédule du sabat ; mais mon cœur devine tout ce griffonage, et il fait du bien à mon cœur. » (Mirabeau, *op. cit.*, « Lettre à Sophie de Monnier [s.d. 1778] », t. 3, p. 1)



## L89. A MME MANDAT – TOULON, 25 AOUT 1786<sup>1</sup>

Depuis ma lettre à ma sœur, ma chère Maman, j'ai presque à me reprocher d'avoir été paresseux ou au moins négligent, mais si je n'avois pas<sup>a</sup> été malheureux, je ne serois pas coupable : partis de la Ciotat d'où vous est sûrement parvenue ma lettre ou à Valence<sup>b2</sup>, nous avons fait à Toulon une petite relâche d'une heure à peu près, <sup>c</sup> seulement pour prendre les ordres du général et à bord des dames qui venoient demander au capitaine de les mener dans leurs terres aux environs d'Antibes. Je n'ai eu le tems d'écrire à personne, nous avons pri[sic] aux isles d'Hyères nos lettres qui nous y attendoient et que nous attendions avec impatience, moi particulièrement qui n'avoit pas reçu de nouvelles [f°lv°] de Nully depuis un tems infini, et nous avons fait route pour le Golphe Juan où nous avons déposé nos dames. Là j'ai écri[sic] à mon oncle, <sup>d</sup> à Papa et à deux ou trois autres personnes. Comme par ma sœur, vous veniez de me scavoir en bonne santé, je remis à vous écrire à la première <sup>e</sup>relâche, je croyois qu'elle devoit avoir lieu sous peu de jours et le capitaine nous le promettoit, mais malheureusement ce peu de jours s'est prolongé j'usqu'à hier, que nous avons relâché ici<sup>3</sup>. <sup>f</sup>Vous voyez que mon malheur fait ma faute et que vous ne pouvez pas vous dispenser de me la pardonner. Ma fameuse male[sic] de Brest est enfin arrivée, elle coûte 75<sup>L</sup> de frais, somme énorme<sup>4</sup>, surtout si je la paye sur ma pension et qui surpasse de beaucoup la valeur de ce qu'elle contenoit. Ce que j'avois laissé à Paris et [f°lv°] mes effets laissés en route sont aussi

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,1\*19,8 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; b. une croix au-dessus de « parvenue » indique de lire dans la marge du bas « ou a valence » ; c. Rayé un mot illisible ; d. Rayé « et » ; e. Rayé « escale », écrit « relache » par-dessus ; f. Rayé « j », écrit « vous » par-dessus ; g. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; h. Symbole de la livre transformé en « et » ; i. Rayé « lui Ecri » ; j. Rayé un mot illisible, écrit « Compteriez » par-dessus ; k. rayé « Sejour », écrit « Sortie » par-dessus ; l. Rayé un mot illisible ; m. Ajouté « briançon » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté « de » au-dessus de la ligne ; o. Rayé « mon » ; p. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; q. Date à gauche de ce qui précède ; r. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur toute la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette lettre est probablement perdue car il n'y a pas de lettre adressée à la mère d'Adrien Mandat adressée depuis La Ciotat, Marseille ou Valence.

<sup>3</sup> On peut lire dans la correspondance avec la Cour : « La frégate la Mignonne est rentrée avant-hier et je l'ai fait repartir hier au Soir pour aller sur la côte escorter le Batiment de Poste chargé de l'argent duRoy. elle écartera les Barbaresques qui y sont et qui inquietent beaucoup les B<sup>ts</sup> chargés de bois pour ce Port. Quelle ressource la marine peut tirer des bois de Pin de cette Isle ! leur conservation et leur exploitation méritent toute notre attention. jevous prie de vouloir bien me donner vos ordres Sur cette frégate, elle rentrera Pour 8 jours comme elle doit réarmer dans le courant de 7<sup>bre</sup>, jela ferai rester enrade, et j'y enverrai des canoniers matelots S'y exercer, jusqu'à ce que vous m'ayés donné vos ordres à ce Sujet. » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 27 août 1786 », f°180r°)

<sup>4</sup> Adrien Mandat recevant 1200 livres de pension en plus de ses 600 livres d'appointements en tant que garde-marine, cette somme représente donc 1/24<sup>e</sup> de son budget annuel.

arrivés, ainsi il ne me<sup>g</sup> manque rien. Henry m'a envoyé un compte-rendu auquel je ne conçois pas grand-chose, car il parle de 600<sup>h</sup> et quelques livres d'appointements qu'il vient de toucher et il n'en étoit point dû. Je vous envoie ce beau calcul qui me paroît à son avantage, vous en jugerez. Ma guitare<sup>5</sup> [sic] n'est point encore vendue, mon hôte de Brest me mande qu'on ne lui en donne pas assez d'argent. Celui qu'il en tirera pourra solder Henry et je<sup>i</sup> leur écrirai en conséquence et, en conséquence aussi, vous me<sup>j</sup> compteriez le-dit argent à recevoir avec ma pension, à propos de laquelle [sic] je vous ferai mon compte à mon retour d'un voyage en Corse<sup>6</sup>, que nous allons faire : nous partons demain, notre<sup>k</sup> sortie sera de dix ou douze jours après lesquels nous reviendrons désarmer ici pour réarmer ensuite dans<sup>l</sup> [f°2r°] 3 mois sous les ordres d'un autre capitaine, ce qui nous fait à bord beaucoup de peine, car nous trouvions celui-ci très aimable ; le désarmement ne nous en fait pas moins, puisque cela retarde la lieutenance. Parmi les dames que nous avons mené aux environs d'Antibes étoit M<sup>de</sup> la m<sup>ise</sup> de Grasse Briançon<sup>m</sup>, dont je me suis dit parent et qui m'a mené passer deux jours dans une terre de son père le C<sup>te</sup> de Grasse du Bar, dont les ancêtres étoient jadis souverains de cette partie de la Provence. J'ai été reçu à merveille et ai trouvé mon voyage charmant. Vous me reprochez de ne pas vous donner des nouvelles de ma santé, elle est aussi bonne qu'il est possible qu'elle le soit et je souhaite qu'il en soit de même de la vôtre. Adieu, ma chère Maman, je suis de<sup>n</sup> garde et me serois bien ennuyé si le plaisir de vous écrire ne fut venu m'offrir un dédommagement dont j'ai profité avec empressement. Croyez à la sincérité de<sup>o</sup> l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

vos très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>p</sup>

A Toulon, à bord de la *Mignonne* / ce 25 août 1786<sup>q</sup>

---

<sup>5</sup> On savait déjà qu'Adrien Mandat jouait du violon et suivait des cours de musique, donnés à Brest par un certain M. Gautier. Notre marin semble donc avoir voulu diversifier ses talents de société en apprenant aussi la guitare qui servait très fréquemment d'accompagnement pour le chant ; de plus, cet instrument venait de connaître une révolution, puisqu'il était passé de 5 à 6 cordes, ce qui a pu renforcer la mode, même si rien ne nous dit qu'Adrien Mandat jouait sur une guitare baroque à 5 cordes ou avait pu bénéficier de l'innovation technique du nouveau modèle, dit « romantique ». Cette fameuse guitare apparaît dans les feuilles de compte qu'Henry envoie à la mère d'Adrien Mandat le 29 novembre 1786, date à laquelle il lui apprend que le logeur d'Adrien Mandat, le sieur Gaudry, a réussi à la vendre 12 livres ; Adrien Mandat ne semble pas en avoir racheté par la suite, on peut donc supposer qu'il n'a pas poursuivi cet apprentissage musical.

<sup>6</sup> La Corse, longtemps dépendante de la République de Gênes, était devenue française en 1768 par le Traité de Versailles. Plusieurs livres sont alors consacrés à cette nouvelle région française à partir de cette date : *Description de la Corse, des Mœurs & Coutumes de ses habitants, Suivie d'une relation de la campagne que les Troupes Françaises ont fait en l'Isle de Corse en 1739*, Paris, Vente, 1768, 166 p. ; James Boswell, *Etat de la Corse Suivi d'un journal d'un voyage dans l'Isle et des Mémoires de Pascal Paoli, Orné d'une carte nouvelle & exacte de Corse*, La Haye, Frederic Staatman, 1769, 239 p. ; Abbé de Germanes, *Histoire des révolutions de Corse*, Paris, Herissant & Demonville, 1771-1776, 3 t. ; François-René-Jean de Pommereul, *Histoire de l'isle de Corse*, Berne, Société typographique, 1779, 2 t. ; Abbé Gaudin, *Voyage en Corse et vues politiques sur l'amélioration de cette isle, suivi de quelques Pièces relatives à la Corse, & de plusieurs anecdotes sur le caractère & les vertus de ses habitants, orné d'une carte géographique*, Paris, Lefevre, 1787, 263 p.

Respects à Papa s'il est à Nully ; mes amitiés à mes / frères et sœurs et des compliments au curé de Thil et à l'abbé.<sup>f</sup>

## L90. A M. MANDAT – TOULON, LE 25 AOUT 1786<sup>1</sup>

Je croyois trouver ici de vos nouvelles, mon cher Papa, et j'ai été bien désagréablement trompé, mais cependant j'ai été un peu consolé en apprenant par ma sœur et Maman que vous étiez en bonne santé. Nous arrivons de croisière et repartons ce soir pour la Corse ; notre voyage sera de 10 ou 12 jours, après quel tems on nous menace<sup>2</sup> de nous désarmer pour nous réarmer ensuite dans deux ou trois mois et nous envoyer à S<sup>t</sup> Domingue. Assurément, si je ne connois pas l'Amérique, ce ne sera pas faute d'y avoir séjourné ; je me faisais d'une campagne dans le Levant l'idée la plus agréable et je vois malheureusement toutes mes espérances s'évanouir. Tous mes effets sont arrivés, ma male[sic] de Brest &c, mais j'ai appris que je n'aurois point [f°Ir°] de conduite, on n'en accorde qu'à ceux partis de leur ancien département pour venir au nouveau<sup>3</sup>. Je n'ai pas appris avec moins de peine le vol qui vous a été fait ; quoi que je ne voie pas beaucoup de possibilité à ce que vous retrouviez les billets, vous pouvez les avoir perdu[sic] et un honnête homme peut les avoir ramassés ; M<sup>f</sup> le ch<sup>ier</sup> de Beaujeu a bien voulu me prêter 6 louis pour payer le port de ma male[sic] et celui de mes autres effets ; je lui doit[sic] par conséquent 8 louis<sup>4</sup>. Si vous apprenez quel est celui qui doit commander la frégate que M<sup>f</sup> de Pierrevert va quitter, puis-je espérer, mon cher Papa, que vous voudrez bien me le mander, de même que la campagne qu'elle doit faire ? Si elle étoit destinée pour les isles ou pour l'Inde, je vous [f°Iv°] prierois de vouloir bien dire à Ruchi de me faire quatre vestes et quatre culottes[sic] blanches en bazin et un habit de drap bleu de ton<sup>a</sup> exactement pareil à celui qu'il m'a fait, le collet orangé ; il sera différent en ce que la

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*19,8 cm ; papier blanc avec en les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « TOULON » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / chez mr Son frere rue chapon au marais / A Paris », barrée par un « 10 ».

a. Ajouté « deton » au-dessus de la ligne ; b. Transformé « celui-ci » en « celui que » ; c. Rayé un mot illisible, écrit « me » par-dessus ; d. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; e. Date à gauche de ce qui précède ; f. Post-scriptum Ajouté en dessous de la date ; g. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage ; h. Ajouté « des nouvelles » au-dessus de la ligne ; i. rayé « le faire », écrit « m'écrire » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat avait employé la même expression dans la lettre à sa mère datée du même jour.

<sup>3</sup> Voir L.88 n.3. Adrien Mandat est repassé chez lui et à Paris entre les deux détachements, par conséquent, son trajet ne pouvait être considéré comme un strict changement de département.

<sup>4</sup> Voir L88, où Adrien Mandat disait qu'il avait déjà emprunté deux louis au chevalier de Beaujeu.

doublure de <sup>b</sup>celui que je lui demande sera en croisé de soie bleu, ce qui sera plus léger pour les pays chauds[sic]. Il <sup>c</sup>me feroit passer le tout le plutôt possible et le montant qu'il vous remettroit seroit autant de reçu sur ma pension. J'ai reçu une lettre de Maupertuis qu'on a été obligé de débarquer à Dunkerque très malade du scorbut ; il a eu cependant l'attention de me mander tout ce qui s'est passé sur le *Patriote* sur lequel il étoit armé<sup>5</sup>. Adieu, mon cher Papa, j'attends avec impatience de vos nouvelles et vous prie de croire au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur / Mandat<sup>d</sup>

A Toulon ce 25 août 1786 à bord de la / *Mignone*<sup>e</sup>

Respects, je vous prie, à mes oncles et à / mes tantes et embrassades à mes frères et cousins<sup>f</sup>.

[f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

<sup>g</sup>Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles<sup>h</sup> de l'inoculation<sup>6</sup> de Maurice. Martial, qui n'a rien à

---

<sup>5</sup> Le *Patriote* était un des navires qui avait eu l'honneur de recevoir la visite du Roi à Cherbourg, voir L83 & 84.

<sup>6</sup> L'inoculation ou variolisation est un procédé venu d'Angleterre dans les années 1720 et consiste en l'introduction volontaire d'un agent infectieux dans un but thérapeutique. L'emploi de cette méthode est débattu en France dès 1723 avec la question de médecine « Est-il permis de proposer l'Inoculation de la petite vérole ? », publiée à Paris chez Delaguette en 1725, qui présente en particulier la dimension choquante de cette pratique puisqu'elle « se proposoit de donner des remèdes à un homme en santé pour jeter ensuite un poison dans ses veines. » (p. iv) Elle va être vigoureusement défendue en France par La Condamine au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et devient la source de controverses : l'arrêt du Parlement sur « le fait de l'inoculation du 8 juin 1763 » montre bien les sentiments partagés de l'opinion publique face à cette pratique médicale et s'en remet au double avis de la faculté de médecine et la faculté de Théologie, alors que le procédé existe depuis déjà 40 ans, mais impose pour protéger le public que l'opération soit faite en dehors des villes. L'inoculation donne lieu à une abondante littérature ; un facétieux écrit qu'il serait temps d'inoculer le bon sens car « Ni les maladies secrètes, ni la petite vérole, ne firent jamais tant de ravages parmi nous que la frivolité », ainsi « La Condamine peut perdre ses poumons & son temps à prouver la nécessité des insertions » (Nicolas Joseph Sélis, *L'Inoculation du bon sens*, Londres, 1761, p. 4-5), tandis qu'un poète anonyme rédige *L'Inoculation, un poème en quatre chants* (Paris, Lacombe, 1773), dont la dédicace félicite Catherine II d'avoir fait inoculer son fils et qui dans un style épico-homérique « chante un art heureux, trop longtems rejeté / Qui conserve, à la fois, la vie & la beauté. » Mais c'est surtout dans la littérature médicale que le thème fait florès, et peu à peu, c'est moins l'opération en elle-même qui est mise en cause que les conditions pour bien l'entreprendre ; *Le Pour et le Contre de l'inoculation ou dissertation sur les opinions des scavants et du peuple sur la nature et les effets de ce remède* (Bienville, Rotterdam, 1770) montre bien la dimension plus sociale que médicale du débat sur l'inoculation à la fin du siècle : « quoiqu'aujourd'hui les Médecins favorables à la Pratique de L'inoculation soient en bien plus grand nombre que ceux qui lui sont opposés, nous voyons cependant que la multitude des Hommes se range avec opiniâtreté du côté de ces derniers, & déclame souvent avec fureur contre les premiers qu'elle accuse d'une audace impie, Barbare & contraire aux droits & au repos de la Société. » (p. 5) Une des stratégies argumentative du camp du *Pour* fut de mettre en avant les succès des patients célèbres ou bien nés : ainsi, l'inoculation de Ferdinand, prince héréditaire de Parme, par le médecin Tronchin donne lieu à l'édition d'une brochure de 24 pages [Paris, Lottin l'aîné, 1764] en forme de journal quotidien de l'inoculation ; quelques années plus tard, Louis Laus de Boissy, dans son ouvrage *Avis aux Meres au sujet de l'inoculation ou lettre à une dame de Province qui hésitait de faire inoculer ses enfants* [Paris, Des ventes de la Doué, 1775], donne dans sa préface l'exemple du futur Louis XVI –qui vaccinera à son tour ses enfants- et de ses frères (p. 4) puis recense toutes les têtes couronnées d'Europe qui ont passé l'épreuve (p. 31). Ainsi, l'inoculation de Maurice range la famille Mandat du côté des progressistes mais la demande exprime de nouvelles rappelle que cette opération est encore vécue dans l'angoisse et nécessite une grande attention : on peut penser aux précautions que le marquis de Bombelles prend lors de l'inoculation de son fils (*Journal, op. cit.*, t. 2, p. 65), témoignage d'une « revalorisation de l'enfant » au sein des familles les plus éclairées (voir Catriona Seth, « L'inoculation de la variole : un révélateur des liens sociaux », *Revue Dix-huitième siècle*, 2009/1 (n°41), p. 137-153).

faire, auroit bien dû m'écrire depuis qu'il est à Paris pour m'en donner ; mais peut-être l'avez-vous envoyé à Bourbonne<sup>7</sup> ou à son régiment et alors, il est excusable ; je me console un peu dans l'espoir qu'à mon retour de la Corse, je trouverai quatre ou cinq pages de votre façon. Adieu, mon cher Papa.

---

<sup>7</sup> La ville de Bourbonne était célèbre pour ses eaux. Diderot y fait un voyage vers 1770, qu'il met en récit par la suite. Il y déclare que les eaux de Bourbonne soignent « un grand nombre de maladies, les obstructions de toute espèce, les rhumatismes goutteux et autres, les paralysies, les sciatiques, les maux d'estomac, les affections nerveuses et vaporeuses, la colique des potiers, les entorses, les ankiloses, les luxations, les suites des fractures, les suites des couches et plusieurs maladies militaires. » (Diderot, *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits*, « Voyage à Bourbonne », Paris, Paulin, 1831, p.137)

## L91. A MME MANDAT – NICE, LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1786<sup>1</sup>

A Nice le 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> 1786

La frégate est devant Nice, ma chère Maman, et je dois à l'honnêteté de M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Pierrevert d'être descendu à terre et de trouver une occasion de vous écrire : il va sans dire que j'en profite avec plaisir et empressement. Notre voyage en Corse, comme vous le voyez, n'a pas été long, nous n'avons eu que le tems d'aller à la comédie à Bastia et nous Sommes <sup>a</sup> venu[*sic*] le long des côtes d'Italie ; dans huit jours, nous serons à Toulon. Le Consul<sup>2</sup> vient de me recevoir à merveille et c'est dans son cabinet que je vous écris, la crainte d'être indiscret [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] et la nécessité de retourner à bord de la frégate feront que je ne vous en dirai pas long, mais vous aurez <sup>b</sup> au moins une preuve de mon exactitude. La ville de Nice est une superbe ville que je suis très aise d'avoir vu<sup>3</sup>. Adieu, ma chère Maman, le consul qui se

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,9\*22,8 cm ; papier bleu, filigrane n°20 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge avec un sceau différent que celui utilisé d'habitude (plus petit, symbole difficilement identifiable), le f<sup>o</sup>2v portant le tampon « NICE » et l'adresse : « A Madame / Madame La Baronne de Mandat / En Son chateau de nully / par bar Sur aube / en champagne / France », barrée par un « 17 ».

a. Rayé « venus vous le voyez » ; b. Rayé « La » ; c. Ajouté « donné » au-dessus de la ligne ; d. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; e. post-scriptum à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; f. Post-scriptum Ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio ; g. Ajouté en-dessous de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> Pierre Le Seurre était consul de France à Nice depuis 1769 et le sera jusqu'en 1792 : bien que certaines biographies le marquent en retraite en 1784, l'*Almanach Royal* de 1786 et 1787 l'indiquent comme étant toujours en service. Il passe pour être l'auteur d'un *Précis analytique d'un essai sur le passage par la zone glaciale à la mer du sud* en 1782 en 4 vol., aidé probablement par le comte de Fleurieu et dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de l'Université de l'Illinois. Nice appartenait alors au royaume de Piémont-Sardaigne mais avait connu par deux fois des annexions temporaires au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (1705-1713 & 1744-1748) et servira de refuge pour nombre de familles nobles provençales à la Révolution. Sur Pierre Le Seurre, voir Pierre-Olivier Chaumet, « Un consulat français dans la tourmente révolutionnaire : Nice à la veille de l'annexion (1789-1792) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2002, n°329, p. 123-139 et plus généralement sur le rôle du consul dans le Levant, dont la fonction est définie par l'*Ordonnance du Roi, concernant les consulats, la résidence, le commerce & la navigation des sujets du Roi, dans les Échelles du Levant & de Barbarie du 3 mars 1781*, voir Anne Mézin, « La fonction consulaire dans la France d'Ancien Régime : origine, principes, prérogatives », in *La fonction consulaire à l'époque moderne : L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 37-49.

<sup>3</sup> Comme à son habitude, Adrien Mandat se contente d'un avis général succinct sur les lieux qu'il traverse, néanmoins, il semble partager l'avis de ses contemporains sur la ville, déjà considérée comme un pôle touristique. Joseph Jérôme Le Français de Lalande en donne la description suivante dans son *Voyage en Italie* : « Nice est une ville de vingt-huit mille habitans, située au midi de Turin, à la distance de trente-trois lieues en ligne droite, & à pareille distance de Gênes & de Marseille ; elle est depuis quelques années le refuge des étrangers, que le froid & l'humidité incommodent, & il en est peu qui passent de France en Italie sans reconnoître ce pays, justement célèbre pour la douceur du climat & la beauté de ses campagnes. [...] La ville de Nice est adossée à un rocher, sur lequel étoit un château qui fut démoli en 1706 par le maréchal de Berwick. On distingue la vieille ville, & la ville neuve. Celle-ci est tirée au cordeau, les maisons en sont bien bâties. Elle s'étend le long de la mer, où l'on a fait un beau rempart, & une superbe terrasse, d'où l'on découvre, par un tems clair, les montagnes de Corse. Au pied de cette terrasse, est une promenade couverte, & près delà une place spacieuse. La ville vieille n'a qu'un quart de lieue dans l'enceinte des remparts. Les rues sont tortueuses, étroites,

promène ici de long en long et qui a l'air d'attendre avec impatience que j'aye fini mon épître est cause que je me dépêche beaucoup et que peut-être vous aurez de la peine à me lire : j'ai à lui reprocher de m'avoir donné<sup>c</sup> une très mauvaise plume. Adieu encore une fois et point de doutes sur le tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>d</sup>

Embrassades à mes sœurs et frères / et compliments à l'abbé et au curé de Thil<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Je n'écris pas à Papa, n'ayant pas le tems : / il est sûrement encore à Paris ; s'il n'y est pas, mes respects, je vous prie<sup>g</sup>. [f° / v°]

---

inégales, extrêmement sombres, & fort sales ; cette partie ancienne forme un amphithéâtre sur la pente occidentale du rocher, dont le château occupoit le sommet. Le port étoit séparé autrefois de la ville par le même rocher, qui le resserre d'un côté, tandis qu'il est borné de l'autre par une montagne de pierres calcaires : il y a dix-sept pieds de profondeur d'eau, ce qui suffit pour les bâtimens de trois cens tonneaux. On a distribué avec intelligence vers le port, les eaux d'une fontaine très abondante, & très bonne, avantage qui est surtout apprécié par les marins. C'est à Nice que se fait l'embarquement des denrées, qui s'exportent des Etats du roi de Sardaigne ; ce port est aussi l'entrepôt de toutes les marchandises d'importation. On y compte environ soixante navires de différentes grandeurs. Les pavillons François & Napolitains, sont ceux qu'on y remarque le plus ordinairement. Celui de Savoye ou de Sardaigne n'y flotte encore que sur de très petites barques. [...] L'église principale, qui porte le nom de Ste Reparata, est l'édifice le plus remarquable de la ville vielle ; cette église est très obscure. Le principal faubourg est celui de S. Jean Baptiste. Celui de la poudriere est moderne, ainsi que le faubourg appelé *la croix de marbre*, qui en est un prolongement très-étendu, le long de la mer. C'est là principalement que logent les étrangers, qui sont attirés par la beauté du climat, & passent l'hiver à Nice. Leur affluence a engagé les habitans à construire & meubler un grand nombre de maisons, destinées uniquement aux étrangers. Elles sont presque toutes isolées entre cour & jardin, ayant vue sur la mer d'un côté, & de l'autre, sur une campagne enchantée, qui n'est pour ainsi dire, qu'un jardin ; on loue ces appartemens pour la *saison*, c'est-à-dire, du mois d'octobre au mois de Mai ; on peut avoir une chambre garnie à un louis, & il y a des appartemens depuis quinze louis jusqu'à cent, & même cent-cinquante. Les propriétaires fournissent le linge & même l'argenterie, mais en petite quantité, & d'une valeur ordinairement médiocre. [...] La campagne ou le territoire de Nice, répond parfaitement à ce qu'un ciel si beau semble promettre ; c'est une plaine coupée par des côteaues, derriere lesquels s'élevent trois rangs de montagnes, graduées dans leur hauteur, dont le dernier rang se confond avec les Alpes. C'est à ce triple rempart qu'on doit l'avantage d'une si douce température. [...] Les côteaues sont couverts de bastides, ou petites maisons peintes de différentes couleurs, qui tranchent fort agréablement au travers des feuillages ternes des oliviers. Les terres sont plantées en vigne, soutenues d'espace en espace par des figuiers, des amandiers, des pêchers, entre lesquels on lie des cannes ou des roseaux, très commodes pour cet usage. Dans l'intervalle, on seme alternativement du bled & des feves, qui entretiennent une verdure très agréable, & donnent l'idée d'un printems continu. Les oliviers, les orangers, les citronniers, les cedras, les aloës, les caroubiers, les lauriers, les mirthes, les grenadiers, contrastent agréablement avec les alpes, qui se découvrent à deux ou trois lieues delà, & qui sont souvent chargées de neige. » (*Voyage en Italie, contenant l'histoire & les anecdotes les plus singulieres de l'Italie & sa description*, Yverdon, 1788<sup>2</sup>, t. 7, p. 357-362) La première édition de cet ouvrage date de 1769.

## L92. A M. MANDAT – TOULON, 6 SEPTEMBRE 1786<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

j'ai bien peu de tems pour vous écrire, car nous mouillerons presque au moment où la poste va partir. J'espérois trouver ici de vos nouvelles, mais je n'en ai point et si je n'en avois point reçu de mon oncle Fraguier qui me mande que vous êtes en bonne santé, je serois très inquiet sur votre compte. Nous avons trouvé à notre arrivée un [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] ordre de faire huit mois de vivres et de nous tenir prêts à partir pour le quinze. Maupertuis me mande de Paris que nous allons à S<sup>t</sup> Domingue<sup>2</sup>. Ce départ précipité me fâche infiniment, surtout si vous n'en avez eu avis<sup>a</sup> qu'après Maupertuis, car <sup>b</sup>je crains que l'argent que vous voulez m'envoyer et qui m'est si nécessaire au moment de mon départ et pour ma campagne n'arrive trop tard. Je dois déjà 8 louis à M<sup>r</sup> de Beaujeu<sup>3</sup> et je crains d'être indiscret en lui en demandant davantage. Enfin, mon cher Papa, je partirai comme je pourrai et alors vous <sup>c</sup>demanderiez à M<sup>de</sup> de [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] Noinville<sup>4</sup> une lettre pour le procureur de l'habitation de la mère, qui me donneroit de l'argent quand j'en aurois besoin. J'espère qu'au moins je recevrai de vos nouvelles avant mon départ. Je vais

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,1\*19,8 cm ; papier blanc, filigrane n°21 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « TOULON » et l'adresse : « A monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / chez mr Sonfrere rue chapon / au marais / A Paris », barrée par un « 10 ».

a. Ajouté « avis » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un ou deux mots illisibles, écrit « jecrains » ; c. Rayé un mot illisible [m'ameneriez ?] ; d. Rayé un mot illisible, écrit « m'envoyer » par-dessus ; e. Ajouté « par bordeaux affranchie » ; f. Ajouté « de bourbonne » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; i. Post-scriptum ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; j. Rayé « sera », écrit « peut » ; k. Rayé un mot illisible, écrit « vous » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> On peut lire dans la correspondance avec la Cour : « J'attends la Mignone demain ou après demain je ferai tout de suite procéder à son réarmement ; il paroît que vous en conserverez le Commandement à M. de Pierrevert mais je crois que ses projets de mariage s'opposeront à cette bonté de votre part : j'aurai l'honneur de vous marquer le parti qu'il prendra mais je suis convaincu qu'il restera, car le mariage qu'il projette est fort bon. il n'est cependant pas tout à fait arrêté encore, ce qui m'empêche de vous nommer la personne. » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 5 septembre 1786 », f<sup>o</sup>183r<sup>o</sup>) Dans une lettre du même jour : « Nous ferons chacun en ce qui nous concerne nos dispositions pour que les ordres que vous nous avez adressés relativement à la destination ultérieure de la Mignone soient exécutés dès sa rentrée dans le port. » (*Ibid.*, f<sup>o</sup>183v<sup>o</sup>) La destination précise n'est indiquée que quelques jours plus tard : « La frégate la Mignone est rentrée hier, on va la réarmer en rade, et j'aurai soin de la ramener le plus qu'il sera possible de tout ce qu'elle pourra avoir besoin pour n'être pas obligée de faire de la dépense à l'amérique. M. de Pierrevert est fort embarrassé. il paroît que vous avez la bonté de lui conserver le Commandement de cette frégate ; je crois cependant que si la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire de son mariage ne vous fait pas nommer un autre Cap<sup>e</sup> qu'il laissera là le mariage pour suivre la Campagne. » (*Ibid.*, « Lettre du 7 septembre 1786 », f<sup>o</sup>184v<sup>o</sup>)

<sup>3</sup> Adrien Mandat parle déjà de cette dette dans la lettre précédente.

<sup>4</sup> Voir L49, n.5.



écrire à ma tante Fraguier pour qu'elle prie M<sup>de</sup> de Paris<sup>5</sup> de <sup>d</sup>m'envoyer par Bordeaux affranchie<sup>c</sup> une lettre de recommandation pour M<sup>r</sup> de La Luzerne<sup>6</sup>. Vous m'adresseriez celle pour le procureur de M<sup>de</sup> de Noinville par Bordeaux en l'affranchissant jusqu'au port. J'ai reçu une lettre de Martial de Bourbonne<sup>f</sup> qui ne m'écrit qu'une ligne et demi, son nom compris. Je pourrai bien en qualité d'aîné me permettre de le gronder un peu. Adieu, mon cher Papa, j'espère que vous ne doutez pas du tendre et respectueux attachement avec lequel, j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>g</sup>

A bord de la *Mignone* en rade de Toulon / ce 6 7<sup>bre</sup> 1786<sup>h</sup> [f°2r°]

<sup>i</sup>Comme dans tous les cas, la lettre que vous pourriez obtenir pour le procureur de M<sup>de</sup> de Noinville me <sup>j</sup>peut m'être que très utile, que je reçoive de l'argent à Toulon ou que je n'en reçoive pas, et qu'elle peut arriver à S<sup>t</sup> Domingue avant moi si vous l'adressez par Bordeaux. Je crois que vous feriez bien de mettre sur l'adresse, poste restante, et <sup>k</sup>vous m'adresseriez toujours à bord de la *Mignone* au Cap François isle S<sup>t</sup> Domingue [f°2v°]

---

<sup>5</sup> Il s'agit de la future belle-mère d'Adrien Mandat, Françoise Marguerite de Boula de Mareuil ; la grand-mère de celle-ci, Jeanne Mandat, était la sœur du grand-père d'Adrien Mandat, Galliot Mandat. Sur les relations familiales, voir I.1.

<sup>6</sup> César Henri Guillaume de la Luzerne (1737-1799), nommé depuis avril 1786 gouverneur des Isles sous le vent, destination de la *Mignone*. Son frère César-Guillaume était évêque de Langres, diocèse dont dépendait Nully, ce qui explique sans doute pourquoi Adrien Mandat demande à son père une lettre de recommandation.

## L93. A MME MANDAT – TOULON, 16 SEPTEMBRE 1786<sup>1</sup>

A Toulon ce 16 7<sup>bre</sup> 1786

J'ai reçu hier, ma chère Maman, votre numéro trois<sup>2</sup>, il est daté du premier septembre et je ne puis concevoir par quelle fatalité il <sup>a</sup> a fait<sup>b</sup> un assez grand détour pour que je ne le reçoive qu'<sup>c</sup>aussi tard. Nous partons demain au soir ou après-demain matin<sup>d</sup> pour S<sup>t</sup> Domingue. On nous presse d'une manière indécente et on nous fait faire neuf mois de vivres que nous ne sçavons où fourer[sic], nous ne portons que du huit<sup>3</sup>, sommes très petit et notre peu de capacité me fait bien regretter notre pauvre Danaë sur laqu'elle[sic] j'étois si à mon aise et qui marchoit comme le vent. J'ai retrouvé ici M<sup>r</sup> du Bouzet qui m'a bien recommandé à notre nouveau capitaine que nous ne connoissons pas [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] encore bien<sup>4</sup>. Je n'ai point encore reçu de nouvelles de Papa et, par conséquent, de lettres de changes<sup>5</sup>[sic]. M<sup>r</sup> de La Grange<sup>6</sup> m'a prêté vingt-cinq louis que j'emporte en Amérique. J'ai pri[sic] chez un marchand pour 250<sup>L</sup> d'effets dont il a répondu, enfin il s'est exécuté avec moi de la manière la plus honnête et cela,

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,2\*21,4 cm ; papier blanc avec en filigrane illisible ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « ait », écrit « a » par-dessus ; b. Ajouté « fait » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot illisible, écrit « aussi tard » par-dessus ; d. Ajouté « matin » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « et » ; f. Rayé au moins deux mots illisibles, écrit « je nemeSuis » par-dessus ; g. Rayé « toulon », écrit « Cettene » par-dessus ; h. Ajouté « ville » au-dessus de la ligne ; i. Rayé un mot illisible, écrit « cinq » par-dessus ; j. Rayé « francs » ; k. Rayé « que », écrit « dont » par-dessus ; l. Ajouté « a Brest 1<sup>o</sup> » au-dessus de la ligne ; m. Ajouté « nous » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté « d'être » au-dessus de la ligne ; o. Post-scriptum ajouté dans la marge à gauche, dans la moitié basse du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette réflexion d'Adrien Mandat nous indique que sa mère numérote les lettres qu'elle lui envoie pour assurer la continuité de la correspondance, ce qu'Adrien Mandat ne fait pas. La dernière lettre de sa mère semble dater de fin août, voir L90.

<sup>3</sup> Il s'agit du calibre des canons à bord de la Mignonne. Comme l'indique le *Dictionnaire de Marine...*, « on ne se sert que de sept differens calibres, pour l'artillerie des vaisseaux, savoir de trente-six livres de bale, de vingt-quatre livres, de dix-huit, de douze, de huit, de six, & de quatre. » (*op. cit.*, p. 182)

<sup>4</sup> On peut lire dans la correspondance avec la Cour : « J'ai remis à M. Paqui des toures l'ordre du Roi pour le Command<sup>t</sup> delaf<sup>te</sup> laMignone. M de Pierrevert va profiter dela permission que vous lui donner de conclure son mariage : ontravaille avec célérité au réarmement decette f<sup>te</sup>, et dèsque ses instructions arriveront, elle Sera prête à partir. » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 10 septembre 1786 », f<sup>o</sup>186r<sup>o</sup>), puis : « J'ai remis àM. de Paqui DesToures les instructions que vous m'avés adressé pour lui, et jelui ai enjoint d'être prêt à mettre Sous voile le 15. J'espère qu'il pourra être prêt à cette époque, je ne peux pas autant veiller à accélérer cet armement, étant très occupé avec M. leC<sup>te</sup> D'hector, mais malgré cela, Si elle ne part pas vendredy, ceSera Lundy. » (*Ibid.*, « Lettre du 12 septembre 1786 », f<sup>o</sup>186v<sup>o</sup>), et : « La frégate laMignone ne sera prête à mettre Sous voile que demain. les Vents d'est forts qui ont duré quelques jours l'ont empêché de faire toute la diligence qu'elle auroit faite. Je joins ici lereçu dela remise enbonétat de cette frégate. » (*Ibid.*, « Lettre du 17 septembre 1786 », f<sup>o</sup>187r<sup>o</sup>)

<sup>5</sup> Il les recevra quelques jours plus tard, voir L96.

<sup>6</sup> Jean Louis Leroy de Lagrange, chef d'escadre en 1782, il avait commandé le *Héros* et le *Hardi* pendant la guerre d'indépendance américaine, sans doute retiré du service peu après car il n'apparaît plus dans les Etats de la Marine de 1785 et 1789. Dans les lettres au père d'Adrien Mandat (voir annexe C.2), il est question de son fils, Louis Michel (1759- ?), qui sert sur les mêmes vaisseaux que son père de 1778 à 1780, puis sur le *Scipion* et le *Souverain* dans l'escadre de Grasse en 1781-1782 ; il était enseigne de vaisseau et lieutenant de fusilliers en 1778, et venait d'être fait lieutenant de vaisseau en mai 1786 sous le nom de Villiers.

dès le lendemain du jour où nous avons fait connaissance, c'est-à-dire avant-hier. Je lui faisois part de mon embarras, il m'a aussitôt fait promettre que je n'accepterois pas d'autre argent que le sien : <sup>e</sup> f<sup>i</sup> je ne me suis pas fait longtemps prier, je dois de plus cent écus<sup>7</sup> à M<sup>r</sup> de Beaujeu, dépensés aussi en effets. Ce dernier est vraiment tout cœur<sup>8</sup> et un homme vraiment essentiel pour la façon de penser. Vous voyez, ma chère Maman, qu'on me traite assez bien à Toulon. [f°1v°] Cependant, <sup>g</sup>cette ville<sup>h</sup> ne me dédommage pas de Brest et de tous mes amours dans ce délicieux pays, car je crois me rappeler[sic] de vous avoir nommé au moins <sup>i</sup> cinq ou six demoiselles qui s'y partageoient mon cœur<sup>9</sup>. Voici définitivement notre compte ensemble, je ne sçais pas trop si j'y trouverai le mien. J'ai grande envie de vous proposer de payer le port de ma male[sic] de Brest qui monte à 75<sup>L</sup>, puis 30<sup>L</sup> de ports de mes effets de Paris, puis 50<sup>Lj</sup> pour un chapeau bordé uniforme que nous payons 64<sup>L</sup> jadis, mais <sup>k</sup>dont le prix est diminué parce que nous ne portons plus de plumets<sup>10</sup>, puis 26<sup>L</sup> pour le bord de mon chapeau de jaquet, puis 30<sup>L</sup> de livres. Il est très juste que vous payez toutes ces choses, le port de ma male à Brest 1<sup>o</sup>, parce que l'argent de mes matelats et de ma guitare qui doit servir à le payer ne m'est point arrivé et que je vous l'ai sacrifié pour achever de solder Henry, à qui j'ai mandé [f°2r°] de vous faire passer le reste de l'argent ; 2<sup>o</sup> la part de mes effets de Paris, parce que cela fait partie des dépenses du voyage, il n'y a point de tertio parce que nous étions convenu que vous payiez les autres articles. Ainsi, ma chère Maman, vous aurez à retrancher 211<sup>L</sup> d'une somme composée de 8 louis que j'avois en arrivant, ou bien 192<sup>L</sup> et de mes dettes à Toulon dans ce moment-ci que je regarde comme argent reçu et qui montent à 1130<sup>L</sup> ; ajoutez y 192<sup>L</sup> et retranchez de ce tout 211<sup>L</sup> et vous verrez clair comme le jour que je me trouvés[sic] avoir touché de ma pension 1111<sup>L</sup>. J'en veux bien à tous ces comptes de m'enlever presque une page, j'avois une infinité de choses à vous dire et je ne vous ai presque

---

<sup>7</sup> La dette auprès de M. de Beaujeu s'est alourdie, puisque de 8 livres, on est passé à 300 livres. Ajouté aux 25 louis qui équivalent à 75 livres et aux 250 livres empruntées à M. Leroy de Lagrange, Adrien Mandat s'est donc endetté à hauteur de 625<sup>L</sup> soit environ la moitié de sa pension (voir lettre du 1<sup>er</sup> juin 1781 de Henry à l'oncle Fraguier) Ni la lettre, ni une feuille de compte ne permet de comprendre comment il arrive à 1111<sup>L</sup> de dépenses sur sa pension, même en ajoutant le prix du chapeau, les livres et le port de la malle.

<sup>8</sup> Le *Dictionnaire de l'Académie* donne cette définition pour cette expression : « On dit, qu'Un homme est tout cœur, pour dire, qu'Il est très-généreux, & qu'il n'a rien à lui. »

<sup>9</sup> Il n'y a aucune lettre d'Adrien Mandat où se trouvent mentionnées ces demoiselles de Brest. Cependant, on notera que Claire de Duras, fille du comte de Kersaint, a écrit un roman, *Les Mémoires de Sophie*, dont le personnage de l'amant s'appelle M. de Grancey, titre qui échoira en 1787 à Adrien Mandat... Cela dit, la femme de lettres étant née en 1777 et Adrien Mandat en 1765, les douze ans d'écart ne permettent pas d'envisager sérieusement une relation affective entre les deux, d'autant plus qu'on ne sait pas si Claire de Duras a vécu à Brest dans ses jeunes années, mais il n'est pas impossible que l'héritage inattendu d'Adrien Mandat qui l'a transformé immédiatement en un des plus beaux partis de la Marine ait pu frapper l'imagination de la romancière.

<sup>10</sup> Sur le nouveau costume de 1786, voir L86, n.5.

rien dit. Je vous dirai donc en abrégé que M<sup>r</sup> de Pierrevert m'a donné un bon certificat<sup>11</sup>. Adieu, ma chère Maman, j'espère qu'une lettre de vous arrivera aussitôt que moi à S<sup>t</sup> Domingue et que nous nous<sup>m</sup> dirons souvent, malgré le grand éloignement, vous, « je t'embrasse comme je t'aime c'est-à-dire de tout mon cœur », et moi, « j'ai l'honneur d'être<sup>n</sup> avec le plus tendre et le plus respectueux de tous les attachements votre très humble et très obéissant Serviteur et fils Mandat. »

<sup>o</sup>Mille choses à mes sœurs et à Martial ; j'espère / qu'il ne m'en veut pas de la lettre que je lui / Ecrite<sup>12</sup>[sic], je ne l'en aime pas moins pour cela ; / mes compliments à l'abbé. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

<sup>11</sup> Ce certificat, conservé sous la forme d'une copie dans le fond Grancey, est rédigé dans ces termes : « nous major des vaisseaux du roi Commandant la frégate La mignone, Certifions que m<sup>r</sup> de Mandat Eleve de la marine de la 1<sup>re</sup> classe a Servi sous nos ordres et que j'ai été aussi Content de son zele et deson exactitude que de son talent. A bord de la mignone &c. »

<sup>12</sup> Dans la lettre 93, Adrien Mandat annonçait à son père qu'il enverrait une lettre de plainte à Martial au vu de ses petites missives.

## L94. A M. MANDAT – TOULON, 16 SEPTEMBRE 1786<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

la frégate étant au moment de mettre sSous voile et votre cher fils n'ayant plus le sol, <sup>a</sup>j'ai pri[sic] le parti de me prendre chez un marchand pour 230<sup>L</sup> d'effets ; M<sup>r</sup> de Lagrange, qui s'est <sup>b</sup>comporté à mon égard de la manière la plus honnête, a bien voulu répondre de cet argent et me prêter vingt cinq louis que j'emporte en Amérique. Je dois aussi à M<sup>r</sup> de Beaujeu cent écus dépensés aussi en effets, ce dernier m'a comblé d'amitiés et de bontés. La somme de toutes mes dettes monte à 1130<sup>L</sup> que M<sup>r</sup> de Lagrange se chargera de payer. Si vous voulez lui envoyer la lettre de change que vous me destiniez, peut-être est-elle en route et peut-être [f°1r°] que je le<sup>2</sup> recevrai avant mon départ. Si nous ne partons qu'après-demain lundy 18<sup>c</sup> après l'arrivée du<sup>d</sup> courrier, alors je payerai, si elle arrive après mon départ, M<sup>r</sup> de Lagrange à qui je laisse de votre écriture vous <sup>e</sup> renverra toutes vos lettres et vous lui renverriez une lettre de change. J'espère, mon cher Papa, que vous ne désapprouverez pas ma conduite ; j'ai cru ne pouvoir pas mieux faire autrement ; <sup>f</sup> je vous prierai de vouloir écrire à M<sup>r</sup> de Beaujeu et à M<sup>r</sup> de Lagrange pour les remercier : l'un et l'autre se sont mi[sic] en quatre et m'ont comblé. M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Pierrevert m'a donné un très bon certificat, dans lequel il dit qu'il a été aussi content de mon zèle et de mon exactitude, que de mes talents ; j'en enverrai une copie en règle à M<sup>r</sup> de Mailly avant mon départ, si j'ai le tems, sinon je l'enverrai de S<sup>t</sup> Domingue. Nous avons des [f°1v°] affaires par-dessus les oreilles, M<sup>r</sup> de Rieul<sup>3</sup> veut que nous partions demain au soir,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,4\*21,4 cm ; papier blanc, filigrane n°22 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « TOULON » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat/ chez mr Son frere rue chapon/ au marais/ A paris », barrée par un « 10 ».

a. Rayé « puis je », écrit « j'ai pris » ; b. Rayé un début de mot illisible, écrit « Comporté » par-dessus ; c. ajouté « 18 » au-dessus de la ligne ; d. Ajouté « L'arrivée du » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « renvera » en bout de ligne ; f. Rayé un mot illisible ; g. Ajouté « avec » au-dessus de la ligne ; h. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; i. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; j. post-scriptum ajouté en dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; k. Ajouté en-dessous de ce qui précède ; l. Rayé un mot illisible [encore ?] ; m. Ajouté « bonsoir » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> La reprise pronominale n'est pas bonne, puisqu'on attendrait « la » pour reprendre « lettre de change ». Vaugelas avait en effet préconisé le principe de proximité, néanmoins, deux éléments expliquent cette erreur : le changement de côté de page et peut-être une « approche mémorielle » de la référence, qui supposerait que les termes « sol », « argent », « louis » et « écus », tous masculins, aient été des antécédents plus saillants que « lettre de change ». Voir Nathalie Fournier, *Grammaire du Français classique*, op. cit., p. 179.

<sup>3</sup> Claude-Arnould Poute, marquis de Nieul (1730-1806), inspecteur du Corps Royal des canonniers-matelots. La correspondance avec la Cour donne quelques indices sur l'embarquement du marquis : « comme elle [la Mignone] doit réarmer dans le courant de 7<sup>brc</sup>, je la ferai rester en rade, et j'y enverrai des canoniers-matelots S'y exercer, jusqu'à ce que vous m'ayés donné des ordres à ce Sujet. » (SHMT, 1A1-127, « Lettre du 27 août 1786 », f°180r°) ; les raisons de cet embarquement sont exprimées quelques temps plus tard : « en convenant

ce qui me contrarie fort ; nous avons fait neuf mois de vivres qui nous gênent beaucoup, parce que nous sommes très petits<sup>4</sup>. Adieu, mon cher Papa, j'espère que je recevrai une lettre de vous à S<sup>t</sup> Domingue peu après mon arrivée. J'ai l'honneur d'être avec<sup>g</sup> un tendre et respectueux attachement,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>h</sup>

A Toulon ce 16 7<sup>bre</sup> 1786<sup>i</sup>

Mes respects, je vous prie, à mon oncle, ma tante et ma cousine ; amitiés au cousin<sup>j</sup>.

<sup>k</sup>J'ai eu, il y a <sup>l</sup>dix ou douze jours un accès de fièvre pour m'être baigné à l'eau de mer ayant chaud<sup>5</sup>[sic] : j'ai été bien furieux d'en être quitte à si bon compte, je pouvois très bien avoir une fluxion de poitrine. Une médecine m'a tiré d'affaires[sic] et je me porte aussi bien [que] vous, si vous vous portez très bien, comme je l'espère, bonsoir<sup>m</sup>, mon cher Papa, il est minuit<sup>6</sup>. [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

---

queles Canoniers matelots composent un corps à former pour le Service deL'art<sup>rie</sup>, je me croirais coupable àvosyeux Si je n'osois vous dire quelemoyenleplusSur deleur donner une instruction utile pour l'artillerie pratique, est la mer, qu'ils ne sauroient trop être embarqués etqu'une Campagne les instrueroient plus que 10 ans d'Ecole. le canonier marin doit être vu Sous 2 aspects, celui de canonier etcelui de matelot. les Ecoles des Corvettes ne les instruiront même que très peu dans la dernière partie, tout le monde est matelot dans lebeau tems, dans la belle mer, c'est donc en l'embarquant beaucoup, Mr., que vous rendrés ce corps nombreux utile à la guerre et à la mer, et ce Seroit manquer l'objet que de croire les écoles à terre Suffisantes. » (*Ibid.*, « Lettre du 21 septembre 1786 », f<sup>o</sup>190r<sup>o</sup>)

<sup>4</sup> Cette expression a déjà été utilisée dans la lettre précédente.

<sup>5</sup> Cette indication nous laisse supposer qu'Adrien Mandat savait nager.

<sup>6</sup> Il est assez rare qu'Adrien Mandat précise le moment d'écriture de ses lettres. Voir par exemple L22 : « je vous Ecris encore dans monlit, il est 7 heures et ½ dumatin. »

## L95. A M. MANDAT – TOULON, 18 SEPTEMBRE 1786<sup>1</sup>

Je n'ai que le tems de vous mander, mon cher Papa, que je viens de recevoir votre lettre de change et celui de vous en faire mes remerciements. M<sup>r</sup> de Lagrange, qui m'a comblé de bontés depuis le peu de tems que j'ai l'honneur de le connoître, veut bien se charger de payer à M<sup>r</sup> le ch<sup>er</sup> de Beaujeu ce que je lui dois, ainsi qu'au négociant qui m'a fourni les effets dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Nous allons partir dans une heure et je me dépêche d'ajouter aux remerciements de la lettre de change ceux que je vous dois pour l'habit et les vestes et culotes[sic]<sup>b</sup> que je ne pourrai pas emporter, mais que M<sup>r</sup> de Lagrange garde chez lui<sup>2</sup>. J'espère, mon cher Papa, que vous [f°1r°] ne douterez pas plus de ma reconnoissance que des sentiments de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>c</sup>

A Toulon ce 18 7bre 1786<sup>d</sup>

La frégate vient de tirer un coup de canon, c'est probablement pour rappeler[sic] le canot ainsi que votre serviteur, Adieu, mon cher Papa<sup>e</sup>. [f°1v°]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,4\*21,3 cm ; papier blanc, filigrane n°23 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « TOULON » et l'adresse : «A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / chez mr Son frere rue chapon au / Marais / A Paris», barrée par un « 10 ».

a. Ajouté « de change » au-dessus de la ligne ; b. Rayé deux mots illisibles, écrit « que » par-dessus ; c. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; d. Date à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; e. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir annexe C.2, lettre XXV du 10 octobre 1786 au père d'Adrien Mandat où M. de Lagrange confirme cet arrangement concernant les habits.

## L96. A MME MANDAT – CAP FRANÇOIS A SAINT-DOMINGUE, LE 27

OCTOBRE 1786<sup>1</sup>

Nous sommes depuis avant-hier au Cap, ma chère Maman, notre traversée a été de trente trois jours, nous avons eu le plus beau tems du monde et, en depit de notre frégate qui marche très mal, notre traversée a été assez belle et je suis assez heureux pour trouver une occasion de vous écrire, que deux jours plus tard je manquois. Me voici ici pour vingt et un mois à dater du 6 novembre, alors j'ai des droits bien fondés d'espérer au grade de lieutenant et je repasse en France pour les faire valoir. Je crois qu'en changeant de capitaine, nous n'avons pas gagné au change : celui-ci est très froid et très rigide observateur de l'ordonnance ; je ne lui ai<sup>a</sup> [f°1r°] parlé que calculs depuis mon départ ;<sup>b</sup> nous en avons fait ensemble qui ne<sup>c</sup> finissoient plus et si je n'étois distrait bien agréablement par mon occupation actuelle, je rêverois probablement cosinus et sinus, tangentes et cotangentes &c, car j'en ai continuellement la tête pleine<sup>2</sup>. Quand vous recevrez ma lettre, vous serez sûrement revenue de Grancey<sup>3</sup> et gelant de froid<sup>d</sup> à Nully au milieu de tous mes frères et sœurs, tandis ici je n'en puis plus de chaud ; on va nous faire appareiller ces jours-ci pour le Port-au-Prince où nous resterons probablement en station deux ou trois mois. Nous irons de là dans les autres rades de la colonie, que l'on ne manquera pas de nous faire<sup>e</sup> visiter. Je suis parti sans avoir reçu le paquet que Papa m'annonçoit mais, au moment où nous mettions à la voile, M<sup>f</sup> de La Grange m'a fait<sup>f</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,1\*21,3 cm ; papier blanc, filigrane n°19 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « ai » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « et » ; c. ajouté »ne »au-dessus de la ligne ; d. Rayé « froid » ; e. Ajouté « faire » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « fait » au-dessus de la ligne ; g. Rayé un mot illisible, écrit « Que » par-dessus ; h. Rayé « elle » et un mot illisible, écrit « je Croisqu' » par-dessus ; i. Rayé un mot illisible [car ?] ; j. Rayé « ceu », écrit « cequ' » ; k. Rayé « de » et un mot illisible, écrit « d'embrasser » par-dessus puis rayé ; l. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; m. Date à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L93 n. 4. Sur l'*Etat de la Marine de 1785*, ce capitaine apparait sous le nom de « Saqui des Tourès » (p. 17), mais le nom de famille est également graphié « Des Tourres cadet » (p.°12), mais il semble que l'orthographe retenue de nos jours pour ce nom soit un mélange des deux. Trois personnages de cette famille sont capitaines de vaisseau à cette période : Jean-Paul-Germain (1746-1801), capitaine de vaisseau en 1782, ayant servi sur le *Saint-Esprit* dans l'escadre de Grasse et blessé lors de la bataille de la Chesapeake ; Henri Claude Joseph (1741- ?) qui avait servi dans l'escadre combinée en 1782 ; enfin, Jean-Joseph-Louis Charles Hilarion (1749-1826), qui avait été blessé à la descente de Sainte-Lucie et commandait la *Mignone* en 1782-1783. Les deux premiers, capitaines de vaisseaux en 1785, disparaissent dans l'*Etat de la Marine de 1789* tandis que Jean-Joseph-Louis Hilarion est fait capitaine de vaisseau en janvier 1786 et il passera sur la *Proserpine* en 1788. On notera qu'il s'agit de la première fois qu'Adrien Mandat critique ouvertement un supérieur.

<sup>3</sup> Il semblerait que les parents d'Adrien Mandat semblent aller voir M. de Tourny à Grancey. Ce dernier mourra un an plus tard le 22 octobre. Il est intéressant de voir que cette visite sert de support à une rêverie sur la séparation, nourrie par le contraste des températures, Adrien Mandat étant aux antipodes de sa famille.



apportès[sic] [f°1v°] à bord une grande male[sic] <sup>s</sup>que je n'ai pu ouvrir que quinze jours après notre départ et dans laqu'elle je n'ai rien trouvé. C'est sûrement un cadot<sup>4</sup>[sic] de Papa dont je vous prie de le remercier de ma part, elle est supérieurement conditionnée mais <sup>h</sup>je crois qu'elle a coûté plus de port que d'achat. <sup>i</sup> La Somme du port montoit à 54<sup>L</sup>, je vous prierai de vouloir bien prier M<sup>f</sup> de Lagrange de retirer de la messagerie le paquet que Papa m'annonçoit. Il a cru qu'il étoit renfermé dans la male[sic] dont je n'ai pas pu faire l'ouverture devant lui et mon paquet pouroit[sic] courir des risques. J'espère que, dans quinze jours au plus tard, je recevrai de vos nouvelles, des grands détails sur Grancey, sur <sup>j</sup>ce qu'ont fait Dubreuil et le ch<sup>er</sup> à Paris. Je me fais un bien grand plaisir de les lire et relire, ainsi que ceux de ma Sœur sur le canton. [f°2r°] Je crois, ma chère Maman, pouvoir vous charger <sup>k</sup> d'embrasser mes frères et sœurs : ils sont tous auprès de vous et moi, j'en suis éloigné quand je pourrais m'acquitter moi-même bien agréablement de la commission que je vous donne. Je suis forcé de vous dire adieu : je ne m'entend[sic] plus, entouré par cinq ou six de mes camarades qui me font un tapage affreux ; ici, je n'ai point de chambre et suis obligé d'écrire sur une table commune à dix élèves. Adieu donc, ma chère Maman, assurez Papa de mes respects et de ma reconnaissance, aimez-moi comme je vous aime<sup>5</sup> et croyez au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>1</sup>

Au Cap François, isle S<sup>t</sup> domingue le 27 8<sup>bre</sup> 1786<sup>m</sup>

---

<sup>4</sup> L'orthographe est d'autant plus surprenante qu'Adrien Mandat fait relativement peu de fautes, hormis pour certains doublement de consonnes. On notera que « cadeau » a eu pendant longtemps les sens de « un trait de plume grand & hardi, qui se fait sans lever la main, & qui marque quelque figure » et « repas, fête que l'on donne principalement à des Dames », avant de prendre son acception moderne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean-François Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* note au sujet de cet usage : « Plusieurs étendent l'emploi de cadeau, et le font synonyme de présent, don, etc. "Il m'a fait un joli cadeau; il m'a fait cadeau ou le cadeau d'une tabatière, d'une montre, etc. — Cet emploi de cadeau n'est pas du bel usage », alors que la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1798 intégrera cet emploi : « Il se dit aussi d'Un petit présent. Il m'a fait cadeau d'une bague, d'une boîte. »

<sup>5</sup> Comme dans la lettre 94, Adrien Mandat se montre particulièrement sensible en cette fin de lettre, où les motifs de la durée de l'absence, de la séparation, de la dureté du supérieur et de la promiscuité avec les camarades favorisent davantage l'expression spontanée de la tristesse.

L97. A M. MANDAT – MOLE SAINT-NICOLAS A SAINT-DOMINGUE, LE  
8 NOVEMBRE 1786<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

Depuis mon arrivée à S<sup>t</sup> Domingue, j'ai déjà écrit[sic] à Maman et j'espère qu'elle aura reçu ma lettre. Nous avons quitté le Cap depuis quatre ou cinq jours et nous sommes au mole S<sup>t</sup> Nicolas, d'où nous partons demain pour aller au Port-au-Prince. J'espère que j'y trouverai M<sup>r</sup> de La Luzerne qui y réside ordinairement. Je tâcherai de lui rappeler[sic] Nully auquel sûrement il ne pense pas aussi [f°lr°] souvent que moi, peut-être même l'aura-t-il oublié<sup>2</sup>. Je trouverai à mon arrivée <sup>a</sup>quelques jours après quelques bâtiments par lesquels j'écrirai à ma sœur et, si je trouve <sup>b</sup>d'autres occasions, le chevalier aura aussi son épître. J'ai trouvé ici Jolain<sup>3</sup>, qui est sergent au Régiment du Cap, ce qui m'a fait supposer qu'on y étoit content de lui. Il m'a dit qu'il croyoit que ses parents lui en vouloient de <sup>c</sup>ce qu'il s'étoit engagé et que, par cette raison, il ne leur avoit pas écrit depuis 83 ; je lui ai fait écrire à son père une lettre que je vous envoie et dont je vous prie de m'envoyer la réponse que je lui ferai passer. Je lui ai donné l'argent dont il avoit besoin pour se faire faire beaucoup de choses. Il m'a assuré qu'il étoit très content d'être aux isles, qu'il y gagnoit beaucoup d'argent quand il étoit au Cap et qu'il ne passeroit en France que dans quelques années. Il m'a prié [f°lv°] de solliciter pour lui auprès de son colonel la permission pour lui de ne point faire son service et <sup>d</sup>celle de le faire faire<sup>e</sup> par un de ses camarades qu'il paieroit ; comme je connais beaucoup le colonel, qui est M<sup>r</sup> le baron de Campfort<sup>4</sup>, j'espère que j'obtiendrai facilement ce qu'il demande. Il m'a dit

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,1 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « quelque » à côté ; b. Rayé « toujours » ; c. Rayé un mot illisible, écrit « Cequ'il » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « celle » par-dessus ; e. Ajouté « faire » au-dessus de la ligne ; f. Rayé deux mots illisibles ; g. Ajouté « ordinaires » au-dessus de la ligne ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; i. Post-scriptum à gauche de ce qui précède ; j. Date en-dessous de ce qui précède et soulignée d'un trait ; k. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> La famille de la Luzerne étoit originaire de la Manche, mais le frère du gouverneur, évêque de Langres, possédait le château de Mussy-sur-Seine à 60 km au S-E de Nully. Voir AD52/G759.

<sup>3</sup> Il s'agit très probablement d'un des frères d'Antoinette Catherine Jolain, future femme de Bassigny en 1788, dont la mère est une fille Simonnin, Marie-Marguerite Simonnin (1736-1807), et dont le père Henry Simonnin né 1713 venait de mourir le 25 octobre 1786. Les registres paroissiaux ne donnent cependant pas de petit-fils survivant en 1786. Sur le mariage de Bassigny, voir L52 n. 9. Sur le recrutement des troupes coloniales, voir Boris Lesueur, « Les troupes coloniales aux Antilles sous l'Ancien Régime », *Histoire, économie & société*, 2009-4 (28<sup>e</sup> année), p. 3-19.

<sup>4</sup> Baron de Campfort, graphie phonétique pour Joseph-Paul Augustin de Cambefort (1751-1803) ; il venait d'être nommé colonel du Régiment du Cap en février 1786, après avoir été lieutenant-colonel du régiment de

de plus qu'un notaire de ses amis avait le projet de lui acheter son congé et s'il l'effectue, je dois engager M<sup>r</sup> de La Luzerne à lui faire avoir au meilleur compte possible. C'est assez parler des autres, parlons de moi : j'ai manqué être empoisonné ici par le poisson qui y est très mauvais à cause des mines de cuivre, dont le fond de la rade est rempli<sup>5</sup>. La plupart de mes camarades et beaucoup de gens de l'équipage qui en ont mangé ont souffert et souffrent encore des<sup>f</sup> des douleurs dans tous les membres, qui sont les suites ordinaires<sup>g</sup> du poison. Le jour qu'on apporta ce poisson à bord, le chevalier de Grimaldy<sup>6</sup>, [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] qui commandoit en rade le brick le *Fanfaron*, m'avoit prié à jeûner[sic] et à dîner[sic] et je dois au plus grand des hazards[sic] d'être le mieux portant du bord. Le chirurgien-major, qui est très bon, assure que les douleurs que ressentent les malades n'auront pas de suite et seront passées sous peu de jours. Adieu, mon cher Papa, je recevrai sûrement de vos nouvelles sous peu de jours : que ce plaisir se renouvelle souvent pour moi et le temps me paroîtra bien moins long ! Je jouirai aussi souvent qu'il me sera possible de celui de vous écrire et de vous renouveler[sic] l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel l'honneur d'être, mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>h</sup>

Assurez, je vous prie, Maman de mes / respects et embrassez mes frères et sœurs / pour moi ;

---

Guadeloupe. Il est particulièrement connu pour avoir réprimé en 1790 la grande révolte des « nègres » de Saint-Domingue.

<sup>5</sup> L'empoisonnement au cuivre était bien connu au XVIII<sup>e</sup>, mais plus souvent attribuable à un étamage défectueux des ustensiles de cuisine : « quand le cuivre se trouve dissout dans des alimens ou boissons, en assez grande quantité pour que la portion qu'on a avalée de ces alimens ou boissons cause les effets de l'empoisonnement par ce métal, on éprouve la sécheresse de la langue, du gosier, une grande soif, des douleurs vives avec vomissement, dévoyement ou constipation & épreintes, suppression d'urine, angoisses extrêmes, difficulté de respirer, étourdissemens, douleurs de tête, convulsions, enflammation à l'estomac ou aux intestins. Les remèdes qu'il faut employer promptement pour arrêter, diminuer ou prévenir ces effets du cuivre, sont le vomissement, s'il n'existe pas, la boisson abondante d'eau tiède, les mucilages, le lait de vache, l'huile d'olive très douce, l'huile d'amandes douces récente, le beurre frais, un peu de craie ou d'yeux d'écrevisses, des lavemens adoucissans, calmans, les cataplasmes émolliens, les bains chauds. » (*Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante*, Paris, Buisson, 1791, t. 1, p. 318-139) Néanmoins, l'empoisonnement au cuivre par ingestion de poisson est sujette à débat. Ainsi, James Bruce dans son *Voyage en Nubie*, affirme au détour d'une anecdote : « je doute que du poisson, ou tout autre animal se tenant dans l'eau imbreignée d'un poison minéralogique, puisse vivre, & cependant prendre une assez grande quantité de ce poison pour faire périr les personnes qui mangent de sa chair », mais l'auteur est contredit par la note du traducteur : « Il me semble que M. Bruce a tort de douter de cela. J'ai vu plusieurs fois à Saint-Domingue des personnes empoisonnées pour avoir mangé du poisson pris sur des fonds cuivrés. Dans le temps où le vent fait tomber dans la mer les pommes de manchenilier, les poissons & les crabes qui touchent à ce fruit n'en meurent point, mais ces poissons et crabes empoisonnent les hommes qui les mangent. » (James Bruce, *Voyage en Nubie et en Abyssinie entrepris pour découvrir les sources du Nil, pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 & 1773*, trad. M. Castera, Paris, Panckoucke, 1790, t. 2, p. 255)

<sup>6</sup> Louis Antoine Joachim Marie Ignace de Grimaldi (1756- ?), garde-marine en 1770 et lieutenant de vaisseau en 1786 ; il avait servi sur le *Triomphant* en 1782 dans l'escadre de Grasse (mais il ne paraît pas sur l'Etat-major envoyé par Adrien Mandat à sa mère, voir L34) et sur le *Northumberland* en 1783 ; il commandait le *Fanfaron* depuis décembre 1784. La grande-tante du chevalier de Grimaldi était de plus la tante du chevalier Quiqueran de Beaujeu, avec qui Adrien Mandat avait lié connaissance, voir L88 n. 8.

mes compliments à l'abbé et au / curé de Thil<sup>i</sup>.

En rade du môle S<sup>t</sup> Nicolas ce 8 9<sup>bre</sup> 1786 / isle s<sup>t</sup> Domingue<sup>j</sup>

Je souhaite que le pauvre père Simonin se porte mieux et qu'il reçoive avec plaisir des nouvelles de son petit-fils<sup>k</sup>

## 1787

### L98. A MME MANDAT – PORT-AU-PRINCE, LE 18 JANVIER 1787<sup>1</sup>

J'ai bien des choses à vous apprendre, ma chère Maman, depuis que je ne<sup>2</sup> vous ai écrit. Je ne suis plus sur la *Mignone* et voici comment je l'ai quittée : un accident arrivé à un des bâtiments de la station nous ayant forcé d'appareiller le vingt du mois dernier pour aller au Cap, nous y avons trouvé le *Réfléchy* dont tous les officiers à l'exception de deux ou trois avoient été forcés de partir pour retourner en Europe pour cause de maladie ; trois de nous en conséquence ont reçu ordre de passer sur ce vaisseau pour remplacer ceux qui manquoient et j'y suis <sup>a</sup>étably depuis quinze jours, tems que nous avons employé à parcourir avec [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] M<sup>r</sup> de La Luzerne plusieurs des petits ports de la côte et nous sommes arrivés hier au Port-au-Prince où j'ai trouvé une lettre de Papa d'une datte[*sic*] bien ancienne, dans laqu'elle étoient les lettres de recommandation. M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a dit beaucoup de choses honnêtes quand je les lui ai remises, mais il s'en faut de beaucoup<sup>b</sup> que je le trouve aussi aimable que M<sup>r</sup> de Clugny. Je me suis très bien séparé de M<sup>r</sup> des Tourés et nous sommes assez bien ensemble

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,1 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f<sup>o</sup>2v portant un tampon effacé « CO ... / DU N... UE » et l'adresse : « A Madame / Madame la Baronne de Mandat / En Son chateau de nully / par bar Sur aube / en Champagne », barrée par un « 34 ».

a. Rayé un mot illisible, écrit « etably » par-dessus ; b. Ajouté « de beaucoup » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « rade » au-dessus de la ligne ; d. Rayé un mot illisible, écrit « j'Ecrirai » à côté ; e. Ajouté « a Papa » au-dessus de la ligne ; f. ajouté « que » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « peu », écrit « mois » par-dessus ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; i. Post-scriptum à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; j. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; k. Date en-dessous de ce qui précède et soulignée d'un trait ; l. Post-scriptum ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> « Depuis que » n'exige normalement pas la présence d'un « ne » explétif au même titre qu' « avant que », cependant, comme le remarque le linguiste Robert Forest, « on constate (...) une tendance à *équilibrer* le « sémantisme négatif » vague ressenti par les interlocuteurs comme présent dans les verbes apotropaïques régissants et assimilés par un *marquage négatif* plus ou moins complet, plus ou moins honteux, semble-t-il du membre propositionnel régi », et le qualifie de *négation psychosomatique* ; le « ne » traduit alors une « rupture » ou un « conflit empathique » du sujet vis-à-vis de sa proposition : Adrien Mandat aurait dû écrire depuis longtemps à sa mère, mais il ne l'a pas fait. Voir Robert forest, *Négations, Essai de syntaxe et de typologie linguistique*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 110-111 & p. 114-115.

pour que je puisse compter sur de bonnes notes. M<sup>r</sup> le v<sup>te</sup> de Vintimille<sup>3</sup> commande le Réfléchy et est établi chez M<sup>r</sup> de La Luzerne pour quatre mois, tems que son vaisseau doit passer dans cette rade et on prétend qu'à cette distance, nous le trouverons très aimable. Cependant, je n'ai qu'à me louer de ses honnêtetés. Il faut que la lettre de Papa ait fait le [f°1v°] tour du monde : elle est datée du 18 Septembre<sup>4</sup>, je ne l'en ai pas reçu[sic] avec moins de plaisir et j'ai trouvé qu'elle étoit une très aimable coureuse. <sup>d</sup>J'écrirai à Papa<sup>e</sup> par le 1<sup>er</sup> bâtiment, en attendant, je vous prie de l'assurer de mes respects. Si vous avez été autant de tems sans recevoir de mes nouvelles, c'est que<sup>f</sup> dans les petits ports de la côte, il y a très peu de bâtiments et, par conséquent, très peu d'occasions et nous avons passé un <sup>g</sup>mois à les parcourir, tant en allant qu'en revenant. Je suis très bien logé à bord du vaisseau et y ai une chambre superbe. J'attends avec bien de l'impatience des lettres de Nully, j'en ai bien besoin pour ne pas m'ennuyer dans ce pays-ci, car le seul plaisir que j'y éprouve est de vous lire quelques[sic] fois et de pouvoir vous assurer du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>h</sup>

Embrassades sur embrassades à mes frères et / sœurs et mes compliments à M<sup>r</sup> / l'abbé et à M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>i</sup>.

Je ne sçais où est le ch<sup>er</sup>, je lui écris et lui adresse une lettre à Nully où il doit être encore, quand ma lettre arrivera<sup>j</sup>.

Au Port-au-Prince ce 18 janvier 1787<sup>k</sup> [f°2r°]

Si le ch<sup>er</sup> n'est pas à Nully et que vous vouliez lire sa lettre, vous y trouverez beaucoup de choses dont je ne vous dis mot<sup>5</sup>. Adieu ma chère Maman<sup>l</sup>. [f°2v°]

---

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Joseph Hubert de Vintimille (1740-1817), capitaine de vaisseau en 1780, avait eu plusieurs commandements pendant la guerre d'Indépendance américaine et avait été nommé chef de la deuxième division de la cinquième escadre de Brest en 1786. Il sert sur le Réfléchy de juin 1786 à septembre 1787. Là encore, Adrien Mandat se permet de critiquer un supérieur, néanmoins, la réputation du vicomte de Vintimille est moins connue que celle de son épouse, née Angélique Louise Joséphine de Lalive de July, nièce de Mme d'Houdetot, la grande passion de Rousseau, et grande amie de Chateaubriand. Le chancelier Pasquier la considère comme « une des personnes les plus instruites, les plus spirituelles, du jugement le plus sûr et le plus élevé que j'aie rencontrées. » (*Mémoires*, Paris, Plon, 1894, t. 1, p. 206)

<sup>4</sup> La lettre 95, datée du 18 septembre 1786, signale qu'Adrien Mandat a reçu une lettre de son père. Il faut croire qu'il y en avait une deuxième, écrite le même jour mais envoyée plus tard.

<sup>5</sup> Cette réflexion d'Adrien Mandat indique à la fois l'interchangeabilité des correspondants, qui peuvent lire les lettres des uns et des autres, et la différenciation des contenus en fonction des destinataires. Sur ce point, voir *infra* seconde partie, chapitre V, p. 539-546.

L99. A M. MANDAT – EN MER, LE LONG DES COTES DE SAINT-  
DOMINGUE, LE 29 MARS 1787<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

J'arrive de la mer, commandant un bâtiment du roi, en ayant même un autre sous mes ordres : les deux bâtiments étoient deux chaloupes biscayennes, à qui on a trouvé plaisant de donner les noms des vaisseaux avec lesquels Cook a fait le tour du monde<sup>a</sup> ; je montois la *Résolution*<sup>2</sup>. Ces petits bâtiments, qui partout ailleurs sont très désagréables, procurent ici beaucoup d'agrément à ceux qui les commandent, parce que la mer est toujours très belle dans le Golphe du Port-au-Prince qui a 25 lieues de profondeur, 40 ou 50 de circuit<sup>3</sup> et dont l'entrée est fermée par l'isle de la Gonave, ce qui forme une rade qui ne finit plus et dans laquelle nous avons ordre de croiser, avec celui de mouiller tous les Soirs, ce que nous ne manquons pas de faire devant quelques habitations ou quelques-unes des villes qui bordent le golphe. Nous nous relayons tous les quinze jours et je viens d'être relevé. Nous serons au Port-au-Prince jusqu'au mois de juin. M<sup>r</sup> de Mollerat<sup>4, d</sup> depuis mon arrivée ici,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,2\*20,1 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant un tampon « COL ... / ... » et l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat en / Son chateau de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 36 ».

a. Ajouté « du monde » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « s'y », écrit « ne » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible ; d. Rayé « m'a fait » ; e. Partie de la lettre arrachée avec le cachet de cire ; f. Rayé « voudrois », écrit « desirerois » ; g. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date à gauche de ce qui précède et soulignée ; i. Post-scriptum ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; j. Rayé un mot illisible, écrit « et » par-dessus ; k. Rayé « ma », écrit « Si » par-dessus ; l. rayé un mot illisible, écrit « trouvé » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> James Cook va faire trois voyage autour du monde, le premier sur le *HMS Endeavour* de 1768 à 1771, le second avec le *HMS Resolution* et le *HMS Adventure* de 1772 à 1775, et le troisième avec le *HMS Resolution* et le *HMS Discovery* de 1776 à 1780, voyage au cours duquel il trouva la mort à Hawaï. Le récit de ses voyages, accompagné des cartes, avait connu au moins trois éditions avant 1786 : 1) Amsterdam, Paris ; Pissot, Nyon, 1777 en in-8° Paris, 2) & 3) de Thou, 1785 en in-4° et une autre en in-8°. La bibliothèque de la Marine de Brest possédait 6 éditions différentes, dont quatre datées d'avant 1786, sous les numéros de cote 1827 à 1831 & 1833, voir *Catalogue des livres de la bibliothèque de la Marine, op. cit.*, p. 195.

<sup>3</sup> La description de la côte ouest de Saint-Domingue est plus géographique que pittoresque, mais les distances données par Adrien Mandat dessinent un trajet qui irait à peu près de Miragoâne au sud à Saint-Marc au nord. La côte occidentale de Saint-Domingue est effectivement parsemée de petites villes et de domaines, qui sont appelés « habitations ». Pour la description exhaustive des différentes paroisses de Saint-Domingue, voir R. P. Nicholson, *Histoire Naturelle de l'Ise de Saint-Domingue*, Paris, Gobreau, 1776, en particulier le chapitre premier « Idée générale de Saint-Domingue », le reste de l'ouvrage s'attachant à la description de la faune et de la flore de l'île. Le baron de Wimpffen est l'auteur d'un *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788, 1789 et 1790*, Paris, Cocheris, 1797, 2 t., ouvrage qui s'attache davantage à la description de la société coloniale et qui est plus marqué par le goût du pittoresque que le précédent.

<sup>4</sup> Pierre Augustin Mollerat de Poissons (1741- ?), major commandant des Saintes depuis 1784, puis il sera major du fort de Saint-Pierre à la Martinique à partir de janvier 1788. Une note du baron de Cambefort le décrit comme « plein de valeur et d'honnêteté, riche, très honorable, aimé de tout le monde. » (AD52, 22 J 8, *Notes*

m'a fait infiniment d'honnêtetés et vouloit à toute force ces jours derniers que j'acceptasse cinquante louis. Comme il me reste encore un peu d'argent, je les ai refusé[sic] pour ce moment-ci, mais en quittant le Port-au-Prince, je lui en prendrai 25 et il vous sera infiniment plus commode [f°1v°] de les faire remettre à sa sœur à S<sup>t</sup> Diziers, qu'aux correspondants de M<sup>r</sup> de La Luzerne. Ce dernier me prie souvent à dîner chez lui, mais n'a pas toute l'affabilité de M<sup>r</sup> de Clugny, que je <sup>e</sup>[voudr]ois bien revoir, mais nous sommes trop éloignés pour que je puisse espérer que ce soit aussitôt que je le <sup>f</sup>desirerois. Il vient de m'arriver quelque chose de très malheureux : des lettres à mon adresse qui m'étoient arrivées pendant mon absence sur ma biscayenne ont été envoyées aux Cayes<sup>5</sup> où la frégate la *Mignone* est en station et elles vont courir la colonie pendant un tems infini ; il y en avoit sûrement quelques-unes de Nully et je n'ai pas besoin de vous dire que ce sont celles-là qui me tiennent au cœur. Adieu, mon cher Papa, je vais prendre patience encore 17 ou 18 mois et, au bout de ce tems, j'espère que je pourrai vous assurer de vive voix du tendre et respectueux attachement[sic] avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

A bord du *Réfléchy* ce 29 mars 1787<sup>h</sup> [f°2r°]

<sup>i</sup>Je compte écrire incessamment à Maman que je vous prie d'assurer de mes respects ; mille choses tendres à mes frères <sup>j</sup>et sœurs. Je ne vous envoie pas une charade<sup>6</sup> que j'ai fait pour M<sup>r</sup> de Tourny, <sup>k</sup>si ma tante Fraguier à laqu'elle je l'envoyois pour la lui remettre, au cas qu'elle la trouvât bonne, l'a <sup>l</sup>trouvé telle, elle n'aura pas manqué de vous en envoyer une copie. Je n'ai point écri[sic] de lettres en vers comme je le mandois à ma sœur

---

*généalogiques du Baron de l'Horme, op. cit.*, vol. 8, « Mollerat », p. 4) Sa sœur, Nicole de Mollerat (1735- ?), est l'épouse de Jean-Jérôme/Jérémie de Mongeot. Une trace de cette dette subsiste dans le fonds Grancey : « je reconnois avoir reçu de m<sup>r</sup> de Mollerat major du régiment du port au prince la Somme de Sixcent livres argent que je prie mon père de vouloir bien remettre a madame de Mougeot a S<sup>t</sup> diziers en champagne au port au prince le 1<sup>er</sup> may 1787 / de Mandat Eleve de la Marine / le present payé l'autre devient nul/ Mandat / pour aquis Mollerat demongeot. »

<sup>5</sup> Ville de St Domingue située sur la côte sud, or Adrien Mandat se trouve à l'opposé de cette ville, dans le golfe de Port-au-Prince.

<sup>6</sup> Les charades et les logogriphes étaient alors à la mode. Chaque mois, *Mercur de France* en proposait avec la réponse dans l'édition suivante. La pratique semble ici à mi-chemin entre le divertissement familial et le jeu mondain, puisque la « qualité » de la charade est d'abord vérifiée par la tante Fraguier, avant d'être montrée à M. de Tourny, alors malade et dont on attend l'héritage : il faut donc être sûr de briller.

## L100. A MME MANDAT – PORT-AU-PRINCE, LE 16 AVRIL 1787<sup>1</sup>

votre lettre, ma chère Maman, qui m'a fait grand plaisir, m'en auroit fait bien davantage, si par elle je n'avois <sup>a</sup> appris la mort de M<sup>r</sup> le v<sup>te</sup> de Mailly. Cette nouvelle m'a petrifié et d'autant plus étonné que je n'avois aucune raison pour m'y attendre. M<sup>r</sup> de Mailly étoit jeune et d'une complexion à vivre cent ans<sup>2</sup> : Maurice et moi faisons une perte affreuse et je sens actuellement plus que jamais que je lui étois véritablement attaché. <sup>b</sup>Au moment où je<sup>c</sup> cachetois ma dernière [lettre] lettre<sup>3</sup> à Papa, j'ai reçu ordre <sup>d</sup>par écrit de M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Vintimille de prendre pour quinze jours de vivre et d'appareiller [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] pour aller croiser avec mon <sup>e</sup>escadre de biscayennes. Je ne suis rentré que depuis deux jours, après avoir manqué de me perdre ainsi que mon camarade, sur des rochers que nous ne connoissons pas. Il a fallu tout notre scavoir-faire pour nous tirer de là, ce qui étoit d'autant plus difficile que sur ces bâtiments, on ne nous donne pas de pilote côtier <sup>f</sup>et qu'il faisoit nuit. Ma *Résolution* a peu souffert, mais l'*Avanture* est rentrée coulant bas et ses poudres noyées. Je crois que notre corvée est finie et que l'on ne nous fera plus sortir ; d'ailleurs, les biscayennes ne peuvent être réparées avant notre départ du Port-au-Prince pour le Cap, qui est fixé au 15 du mois prochain. [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] Répondez-moi, je vous prie, à cette lettre-ci par L'orient et à la Nouvelle Angleterre où nous allons dans le mois de juin. Voici le modèle de l'adresse à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> de M. sur le v<sup>au</sup> le R. faisant partie de l'escadre françoise à la Nouvelle Angleterre <sup>g</sup>à New York par L'orient,

La promotion de M<sup>rs</sup> d'Allonville et de Puget<sup>4</sup> <sup>h</sup>aux places de sous-gouverneurs de M<sup>r</sup> le

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,1\*19,7 cm ; papier blanc, filigrane n°24 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « pas » ; b. Rayé une lettre illisible, écrit « A » par-dessus ; c. Ajouté « je » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « de », écrit « par » par-dessus ; e. Rayé « bis[caïenne], écrit « Escadre » par-dessus ; f. Rayé « qu' », écrit « et » par-dessus ; g. Rayé « par », écrit « A » par-dessus ; h. Rayé un mot illisible, écrit « aux places » par-dessus ; i. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; j. Post-scriptum à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; k. Rayé un mot illisible, écrit « thil » par-dessus ; l. Date en-dessous de ce qui précède au milieu du folio et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L8 n. 3. Voir *JPB du 24/02/1787*, « De Paris le 22 février », p. 182.

<sup>3</sup> Cette répétition étrange est peut-être une marque d'émotion et l'absence de rature laisse supposer qu'Adrien Mandat ne s'est pas relu.

<sup>4</sup> Pour la biographie de M. d'Allonville, voir L82 n.4. Edmé Jean Antoine du Puget d'Orval (1742-1801), colonel du régiment du corps royal de l'artillerie des colonies, il est affecté aux Antilles et à Saint-Domingue avant d'être nommé sous-gouverneur. Il démissionnera de sa charge en juillet 1787. Nommés fin janvier, les deux sous-gouverneurs ne seront présentés au Roi officiellement que le 22 avril 1787. Dans ses mémoires, le comte d'Hézècques fait le portrait de ces deux personnages : « M. d'Allonville, le premier sous-gouverneur, était brave, loyal, mais de peu de génie. C'était une créature de la maison d'Harcourt. M. du Puget, le second sous-gouverneur, avait de grandes connaissances en histoire naturelle et en géographie ; il avait voyagé avec beaucoup de discernement dans nos colonies occidentales, et c'était un mérite aux yeux de Louis XVI ; mais on trouvait



Dauphin m'a fait le plus grand plaisir et doit avoir fait bien de la peine à M<sup>de</sup> d'Allonville. Je vais écrire à ces messieurs pour leurs[sic] faire mes compliments. Je m'ennuie complètement à S<sup>t</sup> Domingue et le voyage de la Nouvelle Angleterre vient fort à propos à mon secours et sera pour moi un véritable contre-poison. Le vaisseau va ensuite en [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] France, mais M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a promis qu'il demanderait à M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont<sup>5</sup> qui commandera notre division, de me prendre à bord du *Patriote* pour y continuer ma campagne et y achever seize mois de mer qu'il me reste à faire. Adieu, ma chère Maman, quand reverrai-je Nully et pourrai-je vous y Embrasser ? Le moment sera bien doux pour moi et je vais trouver le tems bien long, assurez Papa de mes respects et croyez au tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>

<sup>j</sup>Mille choses tendres à mes / frères et sœurs ; mes compliments / à l'abbé et au curé de Thil<sup>k</sup>

Au Port-au-Prince ce 16 avril 1787<sup>l</sup>

---

dans son esprit un peu trop de fadeur et d'afféterie. En général, la maison du Dauphin fut mal composée, et Louis XVI, qui avait pu voir par lui-même le vice d'une faible et mauvaise éducation, puisqu'il avait été obligé de refaire la sienne, ne fut pas heureux dans le choix des hommes qu'il chargea de celle de son fils. » (*Souvenirs d'un page de la Cour de Louis XVI*, Paris, Didier et Cie, 1873, p. 24)

<sup>5</sup> Antoine-François de Beaumont du Repaire (1733-1805), commande la *Junon* en 1778 avec laquelle il gagne un brillant combat contre le *HMS Fox* commandé par Lord Windsor, puis l'*Alexandre*. Commandant des forces navales des Isles du vent, il prend effectivement le commandement du *Patriote* en avril 1787.

## L101. A M. MANDAT – PORT-AU-PRINCE, LE 2 MAI 1787<sup>1</sup>

Rien n'est moins décidé, mon cher Papa, que mon départ pour la Nouvelle Angleterre. Il n'est pas sûr que le Réfléchy y relâche et comme il est essentiel que je reste encore quinze mois éloigné de la France, je ne veux pas courir le risque d'y retourner et, en conséquence, je prends mon parti de rester à S<sup>t</sup> Domingue si on ne me<sup>a</sup> prouve pas clairement qu'après la campagne de la Nouvelle Angleterre, je pourrai revenir ici ou aller aux isles du vent ; cependant, comme rien ne peut être décidé là-dessus que dans quinze jours, écrivez-moi, je vous prie une lettre par [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] L'orient à Neuyork et continuez toujours à m'en adresser d'autres à S<sup>t</sup> Domingue à bord de la *Mignone* au Port-au-Prince. M<sup>r</sup> de La Luzerne et moi sommes toujours assez bien ensemble et M<sup>r</sup> de Mollerat me comble de bontés et d'amitiés. Il m'a prêté hier les vingt cinq louis<sup>b</sup> que je vous avois mandé devoir lui prendre avant mon départ pour la Nouvelle Angleterre, comme il ne me<sup>c</sup> reste que peu d'argent et tout juste ce qu'il me faut pour aller j'usqu'au mois de juillet, tems où commence ma pension, et qu'il avoit envie de faire passer cet argent le plutôt possible à sa sœur M<sup>de</sup> Mougeot à S<sup>t</sup> Diziers, je me suis décidé à le prendre tout de suite , et ce qui me fait espérer que ce petit emprunt ne vous gênera pas, c'est que ma lettre ne vous arrivera qu'en tems où si j'avois [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] été en France, ma pension auroit expiré et où<sup>d</sup> je vous en aurois demandé. Vous voyez que, cette année, je suis vraiment économe et que mes quinze cent francs m'ont suffi. Il est vrai que je les ai <sup>e</sup>bien menagé[sic] et j'ai d'autant plus de mérite qu'au Port-au-Prince, ville capitale de la colonie, résidence du général, de l'intendant &c, on fait une dépense affreuse<sup>2</sup>. J'ai reçu une lettre de M<sup>r</sup> de Lagrange et mon habit par la gabarre la *Lamproie*, mais malheureusement nous avons reçu ordre d'être toujours en uniforme de mer et le nouvel arrivé ne pourra n'être d'aucune utilité. Je commence à moins m'ennuyer ici. Mais voilà le désagrément des marins, c'est qu'ils s'en vont au moment où ils pourroient tirer parti des connoissances qu'ils ont été six mois à cultiver<sup>3</sup>. [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] Je ne reçois point de nouvelles de Nully, il y a près de six

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,2 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « et », écrit « Que » par-dessus ; c. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; d. Ajouté « ou » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « mieux », écrit « bien » par-dessus ; f. Ajouté « avant » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « Maman », écrit « Papa » par-dessus ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; i. Lieu et date ajoutés à gauche de ce qui précède et soulignés d'un trait ; j. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L75 où Adrien Mandat se plaignait déjà de la cherté de la vie dans les colonies antillaises.

<sup>3</sup> Adrien Mandat fait ici une réflexion intéressante sur les conséquences de son métier sur sa vie sociale. Sur la différence « temporelle » qu'induit l'activité maritime sur les rythmes de vie, voir Liliane Hilaire Pérez,

semaines que je n'en ai eu. Le chevalier est aussi très paresseux. Adieu, mon cher Papa, s'il part quelques[sic] bâtiments d'ici avant<sup>f</sup> quinze jours ou trois semaines, je ne manquerai pas de vous mander ce que je deviens<sup>4</sup> ; mais écrivez-moi toujours à S<sup>t</sup> Domingue. Assurez, je vous prie, Maman de mes respects et croyez au mien, ainsi qu'à l'attachement tendre avec lequel j'ai l'honneur d'être,

mon cher <sup>g</sup>Papa,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>h</sup>

A bord du V<sup>au</sup> le Réfléchy /ce 2 may 1787 au Port-au-Prince<sup>i</sup>

<sup>j</sup>Mille choses tendres à mes frères et sœurs ; mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et au curé de Thil, je n'ai point encore écrit[sic] à M<sup>ts</sup> d'Allonville et du Puget<sup>5</sup>. [f°2v°]

---

*L'expérience de la mer*, Paris, Arslan, 2006, en particulier le chapitre 12 « Le temps de l'absence », p. 292-298, et Alain Cabantous, *Dix mille Marins face à l'Océan*, Paris, Publisud, 1991, p. 257-298.

<sup>4</sup> On voit par cette réflexion qu'Adrien Mandat écrit, même quand il ne reçoit pas de réponse, tout en signalant que l'échange est contraint par le départ de bateaux.

<sup>5</sup> Voir L100, n. 4. On peut supposer que cette lettre qu'Adrien Mandat doit écrire est une lettre de compliment pour les nouveaux promus.

## L102. A MME MANDAT – CAP FRANÇOIS A SAINT DOMINGUE, LE 29

JUIN 1787<sup>1</sup>

Enfin, ma chère Maman, le paquebot<sup>2</sup> se décide à partir et me fournit une occasion de vous écrire, il y avoit bien longtems que je n'avois joui de ce plaisir et depuis ma dernière lettre<sup>3</sup>, il m'est arrivé beaucoup d'événements intéressants. J'étois, comme vous le sçavez, sur le *Réfléchy* en rade du Port-au-Prince ; la crainte d'aller en Europe avec ce vaisseau m'a fait demander à le quitter et à retourner sur la vielle[sic] *Mignone*, ce qui m'a été accordé et j'<sup>a</sup>avois pris possession de mon ancienne demeure, lorsque j'appris que l'on devoit acheter à la Nouvelle Angleterre quatre goëlettes destinées à revenir le long des côtes de S<sup>t</sup> Domingue, alors j'ai demandé à m<sup>r</sup> le baron de Barbazan<sup>4</sup>, homme on ne peut pas plus aimable et com<sup>dt</sup> la station, [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] la permission d'aller sur l'escadre de M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont à la Nouvelle Angleterre et celle de revenir sur une des goëlettes : cette permission m'a été non seulement <sup>b</sup>accordée, mais même, j'ai été nommé capitaine en second d'un de ces petits bâtiments, qui sera, à ce qu'on dit, plus grand que ne l'étoit l'*Utile*. Je suis actuellement sur la *Proserpine*<sup>5</sup> <sup>c</sup>au Cap et M<sup>r</sup> de Barbazan, qui la commande, n'a pas encore décidé sur quel bâtiment je dois

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*19,7 cm ; papier bleu, filigrane n°24 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible [étois], écrit « avois » par-dessus ; b. Rayé « ées », écrit « ée » par-dessus ; c. Rayé « Au Cap » ; d. Rayé « Sincere », écrit « tendre » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; i. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; j. Lieu et date ajoutés en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Le terme n'apparaît que dans la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1798 ; quelques années auparavant, Jean Féraud donnait cette définition dans son *Dictionnaire critique de la langue française* : « PAQUEBOT, s. m. [*Pak-bot*: l'*e* est si muet, qu'il ne se fait pas sentir. L'*Acad.* écrit *paquet-bot*. Le mot anglais est, à la vérité, *paket-boat*; mais *Boyer* le traduit par *paquebot*.] Poste maritime d'Angleterre en France et en Hollande. Bâtiment qui pousse et repousse pour porter les lettres. "Le *paquebot*, ou le *paquet-bot* est arrivé. » Le mot est également présent dans l'*Encyclopédie* mais l'article n'est qu'un copier-coller du *Dictionnaire* de Nicolas Aubin : « PAQUEBOT, PAQUET-BOT, PAQUET-BOOT, s. m. (*Marine & Commerce.*) c'est le nom des vaisseaux qui servent au passage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres ; de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Espagne, &c. Voyez Bot. » D'après la base Frantext, le terme n'est employé que sept fois dans des textes littéraires au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, la première occurrence se trouvant dans le *Journal* de Dangeau en 1686 : « le roi a nommé Bonrepos pour aller en Angleterre régler différentes choses de la marine, entre autres ce qui regarde les salutes l'affaire de quelques gens de la religion, arrêtés dans le paquebot de Nieuport. » (*Journal*, Paris, Firmin Didot, 1854, t. 1, p. 280) Le mot est donc à l'époque d'Adrien Mandat une rareté.

<sup>3</sup> *A priori* la lettre n°100, qui date du 16 avril.

<sup>4</sup> Thérèse Marie Joseph du Mua de Barbazan (1740-1788), capitaine de vaisseau en 1780, commande plusieurs vaisseaux pendant la guerre d'indépendance américaine, puis en mai 1786, il est promu chef de division de la sixième escadre et reçoit le commandement de la station des isles sous le vent (Saint-Domingue) sur la *Proserpine*.

<sup>5</sup> D'après le dossier militaire d'Adrien Mandat, Adrien Mandat est resté sur la *Mignonne* du 5 juillet au 31 décembre 1786, puis il est passé sur le *Réfléchi* du 1<sup>er</sup> janvier 1787 au 28 mai 1787, ensuite il revient à bord de la *Mignonne* du 29 mai au 2 juin 1787, avant d'aller sur la *Proserpine* du 3 juin au 8 juillet 1787.

passer à Boston, où nous devons relâcher après avoir évolué pendant cinquante jours sur la Bermude. Ecrivez-moi toujours à St Domingue sur la *Mignone*, je ne serai absent de cette isle que trois ou quatre *[f°1v°]* mois au plus. Nous devons partir d'ici du 10 ou 15 de juillet, l'escadre sera composée de deux vaisseaux, quatre frégates, deux corvettes et quelques*[sic]* petits bâtiments, avec une gabarre doublée en cuivre et qui se mettra en ligne<sup>6</sup>. Je me fais un grand plaisir de revoir Boston. Cette ville est considérablement embellie depuis cinq ans que j'y ai été. Je viens de recevoir une lettre de Dubreuil et du chevalier du 23 avril. Cette lettre m'est arrivée par un marchand*[sic]* et est adressée à bord du *Réfléchy*, celles que j'ai reçu*[sic]* de vous me sont adressées à bord de la *Mignone* et d'une datte*[sic]* ancienne. Le paquebot du premier may n'est pas encore arrivé, je recevrai sûrement quelques*[sic]* lettres de vous par lui. Je sçais très bon gré à celle de Dubreuil d'être arrivées avant les vôtres, elle m'a donné des nouvelles plus fraîches *[f°2r°]* de votre santé et de celle de papa. Maupertuis est mort à la Martinique, je l'ai regretté sincèrement<sup>7</sup>. Adieu, ma chère Maman, j'écrirai à ma sœur par la 1<sup>ere</sup> occasion. Engagez-la, je vous en prie, à ne rien retrancher dans ses lettres des détails intéressants quelle*[sic]* m'a toujours donné*[sic]* j'usqu'à présent<sup>8</sup>. Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et soyez bien persuadée de l'attachement <sup>d</sup>tendre et respectueux avec lequel, j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>e</sup>

Mille choses tendres à tous / mes frères et sœurs ; / mes compliments à l'abbé / et à M<sup>r</sup> le curé de Thil<sup>f</sup>

A bord de la frégate la *Proserpine* en rade du Cap François, isle S<sup>t</sup> Domingue le 29 juin 1787<sup>g</sup>  
*[f°2v°]*

---

<sup>6</sup> Terme technique, « c'est lorsque qu'une armée navigue sur une même ligne, & que tous les vaisseaux vont de suite. »

<sup>7</sup> Adrien Mandat avait parlé de la grande maladie de Maupertuis dans la lettre n°94 ; ce dernier est reparti en Martinique en septembre 1786 pour être admis à l'hôpital le 12 décembre 1786, où il meurt le 11 janvier 1787 (AN/MAR/C6/1341-Proserpine).

<sup>8</sup> Adrien Mandat caractérise ici la pertinence du contenu des lettres reçues, sans que l'on sache exactement ce que sa sœur souhaite retrancher de ses lettres. Au vu de la seule lettre que nous avons d'Adrien Mandat à sa sœur (L111) et la réponse incluse dans la lettre à son frère (L56), on peut supposer que ces « détails intéressants » relèvent du petit potin.

## L103. A MME MANDAT – BOSTON, LE 26 AOUT 1787<sup>1</sup>

C'est de la charmante ville de Boston <sup>a</sup> que je vous écris, ma chère Maman, vous sçavez que je vous en ai toujours parlé<sup>b</sup> avec enthousiasme<sup>2</sup> et, si dans ce moment ci je n'entreprendois de vous en faire l'éloge, je crois que je n'aurois jamais assez de papier. Nous sommes ici depuis le 11 d'août ; nous devions rester à la mer j'usqu'au mois de septembre, mais <sup>c</sup>des avaries considérables survenues très à propos au *Réfléchy* et à la *Cléopâtre* dans un coup de vent, nous ont forcé[*sic*] de relâcher plutot que M<sup>r</sup> de Beaumont ne le vouloit. On l'a reçu ici comme un maréchal de France, quoi qu'il ne soit que chef de division : probablement un beau vaisseau, une jolie escadre, un cordon et crachat de S<sup>t</sup> Lazare<sup>3</sup> en ont imposé aux bons Américains, qui ne lui ont épargné ni canon ni visite de corps &c. [*f° 1r°*] Les officiers, à proportion, <sup>d</sup>n'ont pas été moins bien reçu que leur chef et, en général tous les Français. Il n'est pas de choses honnêtes que les Américains ne nous aient dit, et j'usqu'aux petits enfants, le jour de notre arrivée, qui<sup>e</sup> sortoient des maisons de leurs parents, couroient après nous <sup>f</sup>et nous assuroient qu'ils aimoient les François de tout leur cœur et qu'ils étoient bien aise de nous voir à Boston. Vous sentez, ma chère Maman, qu'une réception comme celle-là nous a fait le plus grand plaisir et nous a fort prévenu en faveur de nos alliés les Américains, à qui nous disons et qui nous disent tout plein de jolies choses dans les gazettes qui paroissent tous

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble de 2 feuilles pliées en 2 formant deux folios et d'une demi-feuille de format 17,7\*22,7 cm pour les f°1&2, 17,8\*22,6 cm pour les f°3&4 et 17,4\*22,6 cm pour le f°5 ; papier blanc, filigrane n°25 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible [qui ?], écrit « que » ; b. Ajouté « parlé » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot illisible, écrit « desavaries » ; d. Rayé un mot illisible, écrit « n'ont » par-dessus ; e. Ajouté « qui » au-dessus de la ligne ; f. Rayé un mot illisible, écrit « et nous » par-dessus ; g. Rayé plusieurs mots illisibles, écrit « J'aifaitmon » ; h. Rayé un mot illisible, écrit « De » par-dessus ; i. Rayé « j'ai », écrit « jen' » par-dessus ; j. Rayé un mot illisible, écrit « tems » par-dessus ; k. Rayé « et » ; l. Rayé « L'argent », écrit Ladepense » par-dessus ; m. Rayé deux mots illisibles [or ... ?], écrit LaSomme par-dessus ; n. Rayé « et désirant », écrit « il desiroit » par-dessus ; o. Rayé « et », écrit « vous par-dessus » ; p. Rayé un mot illisible ; q. rayé « parceque », écrit « niailleurs » par-dessus ; r. Rayé un mot illisible, écrit « décidé » par-dessus ; s. Ajouté « ont » au-dessus de la ligne ; t. Rayé un mot illisible, écrit « m' » par-dessus ; u. Rayé un mot illisible, écrit « veut » par-dessus ; v. rayé « et » ; w. Rayé « assez », écrit « très » par-dessus ; y. rayé « la », écrit « Une » par-dessus ; z. Rayé un mot illisible [que ou qui ?], écrit « Ce » au-dessus ; A. Rayé deux mots illisibles ; B. Rayé « y » ; C. rayé un mot illisible, écrit « Et » par-dessus ; D. rayé « Elisabeth » ; E. Manifestement une écriture phonétique, pour June, Jane ou Jones probablement ; F. formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; G. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; H. post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède, les deux premières lignes sur la moitié gauche du folio, les autres sur toute la largeur ; I. rayé un mot illisible, écrit « pendant » par-dessus ; J. Rayé « de Ses », écrit « NONSeulement » par-dessus ; K. Rayé un mot illisible, écrit « Encore » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L46.

<sup>3</sup> Le « Cordon » désigne la décoration que porte un chevalier de Saint Louis ; l'ordre de saint Lazare est également un ordre de chevalerie, mais plutôt réservé à la noblesse de fraîche date ou au roturier.

les jours<sup>4</sup>. <sup>g</sup>J'ai fait mon entrée à Boston avec la charmante<sup>5</sup>. Nous étions, comme vous le sçavez, ancienne connoissance et je ne l'en aimois pas plus pour cela ; cette charmante m'avoit été communiquée par le fils <sup>h</sup>de mon perruquier de Toulon<sup>6</sup> que j'avois embarqué à bord de la *Mignone* [*f°lv°*] comme mousse et qui, après m'avoir bien fait enrager par son imbécillité, m'avoir perdu beaucoup de mes affaires, a fini par me faire ce petit cadeau ci-dessus designé, dont je me serois fort bien passé (ce qui va s'en[*sic*] dire) et m'a fait donner à tous les diables pendant toute la traversée. <sup>i</sup>Je n'ai pas voulu aller à l'hôpital à mon arrivée ici, parce que le tems que j'y aurois passé ne m'auroit pas compté pour tems de <sup>j</sup>mer<sup>7</sup>, j'ai mieux aimé demandé[*sic*] la permission de me loger en ville à mes frais et dépens ; <sup>k</sup> le chirurgien major du vaisseau me fait de fréquentes visites et suis presque entièrement guéri. Je suis au

---

<sup>4</sup> La Librairie du Congrès ne répertorie pas de gazettes à Boston ou dans le Massachussets avant 1789, en revanche, il existe plusieurs gazettes à Philadelphie en Pennsylvanie. Pour ce qui est des journaux conservés, on peut difficilement suivre Adrien Mandat sur le caractère dithyrambique des publications : la plupart des journaux se contentent d'annoncer l'arrivée des français en se copiant : « August 13. Saturday last arrived here in 31 days from Cape François, the following ships of his Most christian Majesty, under the command of Viscount de Beaumont, viz. [Liste des vaisseaux avec leur commandants et leur force de feu] The ship Cleopatre, of 40 guns, command by M. de la Pouchetiere, has put into Cape Ann, having lost her rudder. » (*The Independant Gazetteer*, 21 août 1787, p. 2 & *The Pennsylvania gazette* du 22 août 1787, p. 2), repris intégralement dans *The Freeman journal or the North American Intelligencer* du 22 août 1787, p. 2, qui complète la semaine suivante par « Aug. 20. On Thursday last, the Viscount de Beaumont, commander of His Most Christian Majesty's squadron, now in our port attended by the Hon. the Consul of France, and officers of the fleet, made a visit to his excellency the Governor, and was saluted on his landing by a federal discharge from Captain Johnson's artillery. » (*The Freeman...*, 29 août 1787, p.2, reprise du *Hartford Courant*, du 27 août 1787, p. 3) Assez curieusement, c'est un journal de New York qui consacre quelques lignes « originales » à l'accueil fait aux Français, après avoir repris le premier article : « We have the pleasure of congratulating the public, on the arrival of the above squadron. This pleasing event has revived those agreeable sensations which we shall ever have to a nation whose exertions in support of our liberty and independance, have been universally felt, and acknowledged, by every true friend to America ; especially when we have the lively recollection, that there are gentlemen in the fleet, who have been distinguished by their personal attachment to this country, and have bled in defence of it. » (*Poughkeepsie Journal*, 29 août 1787, p. 2)

<sup>5</sup> « Charmante », mot familier pour désigner la gale. La gale est une maladie courante au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais le caractère parasitaire de la maladie, découvert à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est encore largement ignoré dans les traités de médecine de l'époque. La chaleur et l'humidité à bord des bateaux favorisent sa propagation, cependant un des rares ouvrages consacré aux marins, le *Traité des maladies des gens de mer* (Paris, Lacombe, 1767) de Poissonnier-Desperrieres ne s'y intéresse pas, se focalisant davantage sur les différentes fièvres que peuvent contracter les marins. Maladie bénigne, la gale est surtout socialement connotée, ainsi peut-on lire : « La gale naît quelquefois spontanément, mais elle se contracte le plus souvent par la voie de la contagion ; elle est familière aux personnes malpropres, aux gens des campagnes et surtout aux montagnards. » (Etienne Tourtelle, *Elémens de Médecine théorique et pratique*, Strasbourg, Louis Eck, an VII, t. 3, p. 307)

<sup>6</sup> Les archives départementales du Var possèdent deux dossiers liés à une faillite d'Honoré Josserand, négociant et bijoutier à Toulon (dossier 13 J 31 & 32) en 1786. Toutefois, les journaux de bord de la *Proserpine* (AN/MAR/C6/1341) et de la *Belette* (AN/MAR/C6/887) ne mentionnent pas la présence d'un valet auprès de l'élève Mandat, ni de dénommé Josserand et aucun nom ne concorde entre les deux journaux : il n'est pas impossible qu'Adrien Mandat l'ait laissé sur la *Mignone* en juin 1787.

<sup>7</sup> Le temps d'hôpital ne compte en effet pas comme du temps de service, voir *Ordonnance du Roi pour régler les fonctions dont les Officiers de la Marine seront chargés sur les Escadres & à bord des Vaisseaux, relativement aux consommations & remplacements des Munitions & des Effets, & aux revues d'Equipages dans le cours des Campagnes du 27 Septembre 1776*, art. 31 à 35, p. 14-16.

lait coupé avec du sasafra<sup>8</sup> : il passe à merveille, m'a considérablement engraisé et n'est point comme on vous l'avoit dit contraire au scorbut. <sup>l</sup>La dépense que je suis obligé de faire a bien vite fricassé<sup>9</sup> l'argent de M<sup>r</sup> Mollerat : j'ai été obligé d'en emprunter à M<sup>r</sup> d'Alpheran<sup>10</sup>, major du vaisseau le *Réfléchy* qui m'en avoit offert jadis. <sup>m</sup>La somme empruntée se monte à [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] cent écus, il n'a jamais voulu de billet : <sup>n</sup>il désireroit trouver à son arrivée à Brest, à son adresse poste restante une lettre de change de la somme prêtée, <sup>o</sup>vous <sup>p</sup> ne pourriez guère lui rendre cette somme dans une autre tems <sup>q</sup>ni ailleurs, parce que pour la rendre chez lui en Provence, il doit courir[sic] une partie de la France. Il m'avoit offert une somme plus considérable, mais la crainte que vous ne pussiez la trouver sur-le-champ et celle de trop diminuer ses fonds m'a <sup>r</sup>décidé à ne prendre que cent écus, qu'au défaut de lettre de change on peut envoyer par la poste. La charmante est une très vilaine maladie, elle sera cause que je serai gêné j'usqu'au mois de juillet, mais j'ai mieux aimé faire un sacrifice que de perdre des rangs, en courant risque d'être fait lieutenant plutard[sic] que beaucoup de mes camarades, qui ont<sup>s</sup> autant et moins de mer que moi<sup>11</sup>. Je suis bien persuadé que Papa et vous serez de mon avis. J'ai trouvé une chambre dans une des meilleures maisons de la ville et s'en[sic] sortir de chez moi, je suis en très bonne [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>] compagnie ; ma société est composée d'une vielle[sic] veuve et de deux demoiselles charmantes, ses filles ; la mère <sup>t</sup>m'aime comme son fils et a tellement de bonomie<sup>12</sup>[sic], de franchise et de confiance en moi qu'elle m'a donné une chambre, qui communique avec la sienne d'un côté et de l'autre avec celle de ses filles, mais elle nous a bien recommandé d'être sages et de ne jamais ouvrir la porte de

<sup>8</sup> Le sassafras est un arbre d'Amérique du Nord, appelé aussi « laurier des Iroquois ». Le remède décrit par Adrien Mandat a pour surnom le « white tea » ou « thé de sassafras » : il s'agit effectivement de lait sucré dans lequel on a fait infuser des écorces de l'arbre, le mélange ayant des vertus détoxifiantes pour le sang et étant fréquemment employé contre les maladies de peau catarrhales : « le sassafras fournit un médicament incisif, atténuant, apéritif, béchique chaud, très propre dans les maladies cutanées. » (Lamure, *Nouveaux éléments de Matière médicale*, Montpellier, François Tournel, 1784, p. 174)

<sup>9</sup> « Fricasser » signifie « figurément & populairement, Dissiper en débauche & en bonne chère. *Il fricasse tout. Il a fricassé tout son bien en moins de rien [...]* Cet argent est fricassé, c'est autant de fricassé, pour dire, que Cet argent est perdu, que c'est autant d'argent de perdu. » Frantext ne donne pas d'exemples de cet emploi imagé.

<sup>10</sup> Claude Melchior Joseph Alphéran de Bussan-Montmejan (1751-1830), commande le duc de Bourgogne dans l'escadre de Grasse, puis le *Réfléchi* en 1786-1787 et la *Belette* en 1787. Voir AN/MAR/C/7/4, dossier 51.

<sup>11</sup> Adrien Mandat s'explique ici assez longuement sur les raisons qui le poussent à rompre le pacte de la lettre n<sup>o</sup>7 : l'avancement passe donc avant la santé.

<sup>12</sup> La bonhomie semble être une curieuse qualité chez les femmes. Jean-François Féraud, dans son Dictionnaire critique du français, donne à l'article bonhomme les définitions suivantes : « BONHOMIE, bonté naturelle, qui se fait remarquer dans les actions les plus indifférentes. *C'est un homme plein de bonhomie. Style familier.* 1<sup>o</sup>. « Bonhomme », se prend en mauvaise part, et se dit par mépris. « Bonhomie » au contraire, se prend en bonne part, et se dit par éloge. 2<sup>o</sup>. Bonhomie, ne devrait se dire que des hommes; et cependant, depuis quelque temps, les femmes l'emploient en parlant d'elles-mêmes et des autres femmes : *Elle a vanté cent fois sa franchise et sa bonhomie.* Th. d'Éduc. — Madame de Genlis paraît se moquer de cet usage. »



communication. Nous ne lui désobéissons pas très souvent<sup>13</sup>. Nous vivons comme frères et sœurs, nous nous aimons beaucoup et je suis avec elles avec toute l'honnêteté et la décence dont vous me connaissez susceptible. Elles commencent à parler françois, mais de la manière la plus comique et la plus drôle. Pour vous en donner une idée, je <sup>u</sup>veut[*sic*] les engager à vous écrire à leur manière quelques[*sic*] mots à la fin de ma lettre, en attendant je vous dirai que nous fêtons la S<sup>t</sup> Louis aujourd'hui. On a déjà tiré beaucoup de coups de canon et on en tirera encore beaucoup. Les Américains ont célébré l'anniversaire [*f°3r°*] de la naissance du roi et ont fait prendre les armes à toute la milice de Boston et des environs ; <sup>v</sup> ces troupes, qui sont parfaitement habillées et assez bien exercées, ont manœuvré <sup>w</sup>très passablement sur <sup>y</sup>une des places de la ville et le gouverneur, accompagné de M<sup>r</sup> de Beaumont en a passé la revue. On a tiré beaucoup de canon, de coups de fusil et on s'est très proprement grisé, la populace surtout, qui avoit l'air très contente. J'ai vu à S<sup>t</sup> Domingue deux jours avant mon départ M<sup>r</sup> Aved<sup>14</sup>, qui venoit de désarmer de la gabarre l'*Etoile* pour passer sur la *Sincère* : il étoit en très bonne santé et devoit rester à S<sup>t</sup> Domingue encor cinq ou six mois. J'ai fait aussi connoissance quelque tems avant mon départ de cette isle avec un de ses camarades qui m'a assuré qu'il connoissoit beaucoup à Morlaix, un M<sup>r</sup> de Mandat, ancien capitaine d'infanterie<sup>15</sup> ; <sup>z</sup>ce monsieur Mandat a peut être des papiers intéressants pour Papa s'il est de la même famille. <sup>A</sup> Son adresse est à Morlaix en [*f°3v°*] Bretagne ; celle de M<sup>r</sup> d'Alpheran est à « M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> &c major des V<sup>x</sup> du roi Com<sup>dt</sup> en second le V<sup>au</sup> le *Réfléchy* à Brest poste restante ». Le bâtiment par lequel je vous écris est la *Seine*, qui va désarmer à Rochefort et <sup>B</sup> arrivera au

<sup>13</sup> Outre le personnage de joli-cœur qu'Adrien Mandat se plait à montrer à sa mère, cet euphémisme renvoie également à l'étonnement des Français face aux relations hommes-femmes aux Etats-Unis, faites d'un étonnant mélange de liberté et de vertu, ce à quoi Scipion de Castries consacra plusieurs pages de ses mémoires : « Nous trouvons auprès des femmes l'accès le plus facile, c'est-à-dire auprès des demoiselles, car ceux qui ont voulu pousser un peu loin la galanterie auprès des dames ont été repoussés et exclus sans miséricorde de leur maison. [...] La sévérité des femmes mariées annonce de très bonnes mœurs et on aurait tort de croire que la facilité qu'on trouve auprès des demoiselles en annonce de mauvaises. [...] Une jeune fille a un « sweet heart » (amoureux), à peine les parents y font attention, le jeune homme est admis dans la famille sur le simple aveu de sa flamme. Il embrasse sa maîtresse devant ses parents, ils vont promener tête à tête, ils prennent en public des privautés qui paraissent indécentes lorsqu'on n'y est pas habitué et qui finissent pas paraître toutes naturelles parce qu'on voit la même chose partout. [...] D'après ce que je viens de dire sur les facilités qu'un homme trouve à déclarer ses sentiments à une jeune personne, il ne paraîtra point étonnant que des jeunes officiers français, naturellement ardents et surtout présomptueux, ne se crussent appelés à une foule de bonnes fortunes. Nous étions sans contredit fort bien accueillis par le sexe et il n'y avait pas à Newport une jeune demoiselle qui ne se crût destinée à épouser un officier français, nous avons fortement usé et malheureusement beaucoup trop de nous ont abusé de la facilité que nous avions à être admis dans le sein des familles et de la franche hospitalité qui nous était cordialement offerte. » (*Souvenirs maritimes, op. cit.*, p. 272-274)

<sup>14</sup> Jean-Charles François Aved de Magnac (1757-1828), lieutenant de vaisseau, petit-fils du peintre Jacques André Joseph Aved ; un peu plus tard lors de la Révolution, il sera accusé par Villaret de Joyeuse d'avoir contribué à la défaite lors des combats de prairial en 1794. Adrien Mandat l'avait déjà cotoyé sur le *Triomphant* en 1783 et il était également originaire de la région de Chaumont-en-Bassigny, où son père était maître-particulier des eaux et forêt et possédait le château de Gudmont à 30 km à l'est de Nully.

<sup>15</sup> Ce « Mandat » breton n'a pu être retrouvé et l'*Etat militaire de la France* n'indique d'autre Mandat que l'oncle et les frères d'Adrien Mandat.

moins 3 semaines avant le *Réfléchy* qui va désarmer à Brest et ne part que dans le courant de septembre de Boston, avec le *Patriote* sur lequel je suis venu des isles et sur lequel je vais probablement rester. Je devois d'abord retourner à S<sup>t</sup> Domingue en second sur une goëlette qu'on devoit acheter ici, mais il n'y en a point à vendre et comme on a pri[*sic*] le parti d'en faire construire et que le tems de la construction pourroit fort bien ne pas me compter comme tems de mer, j'ai acquiescé à la proposition que m'a fait un de mes camarades de prendre ma place et j'ai demandé à M<sup>r</sup> de Beaumont de rester à bord de son vaisseau ; il s'est prêté à ce double arrangement et, par ce moyen, je reverrai la Guadeloupe et M<sup>r</sup> de Clugny, ce qui ne me fait pas peu de plaisir, quoique je sois très attaché à Boston, que je quitterai sûrement [*f°4r°*] à regret. Adressez moi en conséquence une lettre à la Guadeloupe poste restante chez M<sup>r</sup> le baron de Clugny, mais une lettre comme je les écris de 8 ou 9 pages et dans laquelle je vous prie de me faire un petit catalogue des choses intéressantes que vous m'avez sûrement mandées à S<sup>t</sup> Domingue depuis que j'en suis parti ; les dernières lettres que j'ai reçu[*sic*] de vous sont du mois d'avril et il me faut un dédommagement, en raison du plaisir que j'éprouve à vous lire et du tems que j'ai été privé de ce plaisir. M<sup>r</sup> le v<sup>te</sup> de Vintimille, mon ancien capitaine, m'aime à la folie et m'a donné un certificat superbe, en m'ajoutant que j'étois le seul pour qui, depuis vingt ans, il eût dérogé à sa formule ordinaire de certificat. Voici la fin de celui qu'il m'a donné, dont le commencement est comme tous les commencements possibles de certificats : « qu'il s'est comporté en homme d'honneur et a rempli les fonctions de son grade avec un zèle, une exactitude et une intelligence qui méritent d'être distingués par des éloges particuliers. » Vous voyez que c'est très beau, je suis persuadé qu'il parlera [*f°4v°*] de moi à M<sup>r</sup> de Castres, mais ce dernier ne le relâchera pas <sup>C</sup> et s'obstinera toujours à vouloir les 6 ans. La *Seine* part après-demain et je vais écrire à mon oncle Fraguier, dont je n'ai reçu qu'une seule lettre pendant mon séjour à S<sup>t</sup> Domingue. Mes ladies ne veulent point absolument vous écrire, elles rient comme des folles : si leur nom vous intéresse, je vous dirai que l'une se nomme <sup>D</sup> mis Bethsy et L'autre mis Jwnss<sup>E</sup>. Adieu, ma chère Maman, on ne peut éprouver un plus grand plaisir que celui que je viens de goûter en vous écrivant, puissent mes 9 pages vous en convaincre et vous être une preuve du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>F</sup>

A Boston ce 26 août 1787<sup>G</sup>

<sup>HJ</sup> J'écrirai à Papa par le *Réfléchy* ; ce vaisseau lui portera lentement mon épître, car il marche très mal. En attendant, je vous prie de l'assurer de mes respects et d'embrasser mes frères et

sœurs pour moi. Mes compliments à l'abbé Bertin et au curé de Thil. [f°5r°]

Le dernier moyen à employer pour faire tenir à M<sup>r</sup> d'Alpheran son argent seroit de le faire remettre à M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Barras<sup>16</sup> à Paris, M<sup>r</sup> d'Alpheran est un homme très honnête qui m'a comblé d'amitiés et de marques d'attention <sup>l</sup>pendant mon séjour sur le *Réfléchy* et si vous lui écrivez, je vous prierai de le remercier <sup>J</sup>non seulement de l'argent qu'il m'a prêté, mais <sup>K</sup>encore des bontés qu'il a eu[sic] pour moi. Je lui donnerai ma lettre pour mon oncle et je vais d'avance engager ce dernier à bien le recevoir et à lui être utile, si son avancement exige des solliciteurs, comme je le suppose, car il n'a pas infiniment de crédit<sup>17</sup>. [f°5v°]

---

<sup>16</sup> Voir L33, n. 6.

<sup>17</sup> Il est assez savoureux de voir qu'Adrien Mandat recommande son chef pour son avancement à ses relations dans la Marine...

## L104. A MME MANDAT – BREST, LE 29 OCTOBRE 1787<sup>1</sup>

Je viens d'arriver à Brest, ma chère Maman, sur la corvette<sup>a</sup> la *Belette* commandée par M<sup>f</sup> d'Alpheran, major de vaisseau. Nous avons eu une traversée très pénible et très longue, M<sup>f</sup> le V<sup>te</sup> de Beaumont ayant voulu aller dans la baie du Choque de l'île de Terre-Neuve<sup>2</sup> où des <sup>b</sup>paquets <sup>c</sup>apportés à Boston par un petit bricq <sup>d</sup> lui donnoient ordre d'aller prendre tous nos bâtiments marchands et de les escorter en France. Comme ce <sup>e</sup>bricq est arrivé très tard, nous sommes partis dans le tems où tous nos marchands abandonnent la côte de Terre-Neuve à cause du froid, des glaces et des coups de vent. Nous y sommes par conséquent arrivés dans une saison où la côte n'étoit pas tenable ; nous y avons essuyé de si fort[sic] coups de vent, que la frégate la *Cléopâtre* auroit coulé bas si nous étions resté[sic] deux jours de plus à la mer : elle est entrée à toutes pompes, le *Réfléchy* faisoit beaucoup d'eau, ainsi que la frégate l'*Active*, ce vaisseau a de plus son avant dans le plus pytoyable[sic] [f°1r°] état. La pauvre *Belette* <sup>f</sup> en a été quitte pour un mât de hune cassé et 14 pouces d'eau à l'heure. Je suis revenu sur ce bâtiment parce que M<sup>f</sup> de Beaumont ayant été obligé à cause de la nouvelle de la guerre<sup>3</sup> de disperser des gardes de la marine sur les différents bâtiments de son escadre. J'ai mieux aimer[sic] aller avec M<sup>f</sup> d'Alpheran qu'avec tout autre. J'ai extrêmement fatigué<sup>g</sup> pendant la traversée, de manière que mon embonpoint de Boston est resté sur les côtes et dans les glaces de Terre-Neuve. Je suis maigre comme un cent de cloux<sup>4</sup> et très foible, mais quinze jours de repos ici suffiront, je l'espère, pour me rétablir. J'ai été ce matin chez le major-

---

<sup>1</sup>MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 18,7\*20,7 cm ; papier blanc, filigrane n°25 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Madame / Madame La baronne de Mandat/ en son chateau de nully/ par bar Sur aube/ champagne», barrée par un « 17 ». Cette partie de la lettre est recouverte d'essais d'écriture dont un « Adieu LiSette » et un « bonjour Mon frere » qui ne semblent pas écrit avec la même plume, à défaut d'être de la même main qu'Adrien Mandat.

a. Ajouté « corvette » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « paquets » au-dessus ; c. Rayé « deux mots illisibles, écrit « apportés » par-dessus ; d. Rayé « a boston » ; e. Rayé un mot illisible, écrit « bricq » par-dessus ; f. Rayé « belette » répété ; g. Il manque probablement le participe passé « été » pour que la phrase soit correcte ; h. Ajouté « on » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; j. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède ; k. Date en dessous de ce qui précède et soulignée d'un trait. Les trois derniers éléments sont ajoutés perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bor du pliage.

NOTES :

<sup>2</sup> La « baie du choque » n'existe pas : on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une déformation de la baie d'Ingornachoix au N-O de l'île de Terre-Neuve.

<sup>3</sup> Voir lettre suivante, n. 2.

<sup>4</sup> Expression ancêtre d'être « maigre comme un clou », qui n'est présente que dans le *Dictionnaire critique...* de Jean-François Féraud mais sous forme d'antiphrase : « On dit aussi, d'une chòse dont on ne se soucie pas, ou qu'on méprise, qu'on n'en donnerait pas un clou à soufflet; et d'un homme fort maigre, gràs comme un cent de clous. » Frantext ne donne pas d'emploi d'auteurs.

général de la marine devenu ici mon chef direct, puisque je n'ai ici ny major, ni commandant d'escadre, et je n'ai pas été peu agréablement surpris en apprenant que M<sup>r</sup> de Vaugirault<sup>5</sup> faisoit fonction de major-général en l'absence de M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de Pontevis<sup>6</sup> : il m'a reçu très honnêtement et m'a fait toutes les offres de service possible. Je lui ai demandé à armer sur son vaisseau, au cas qu'on me gardât à Brest ; il m'a promi[sic] qu'il me demanderoit, même quand on auroit envie de me renvoyer à Toulon. Ainsi, il y a à parier que je reste à [f°lv°] Brest où je vous prie de me donner de vos nouvelles. Comme ma bourse étoit aussi maigre que M<sup>r</sup> son cher maitre<sup>7</sup>, j'ai supposé qu'Henry m'avoit assez volé jadis pour que je pus lui demander cent écus à emprunter ; il me les a donné[sic] moyen en[sic] un bon billet. Ainsi, ma chère Maman, vous voyez que votre fils, sans être cependant un très mauvais sujet<sup>8</sup>, vous fait des dettes qu'il espère que vous voudrez bien payer. Pardon si mon écriture n'est pas lisible, mais je suis à terre dans une maison où on<sup>h</sup> ne trouve pas même une plume<sup>9</sup>. J'ai demandé à tous ceux que j'ai rencontré si Maurice n'étoit point ici ; on m'a dit que non, de manière qu'il faut qu'il soit encore à Vannes. Je vous écrirai plus en détail par le prochain courrier[sic], je vais actuellement écrire à mon oncle Fraguier pour l'engager à mettre les fers au feu : on prétend qu'on va faire une promotion de lieutenant et il ser[oit] bien joly d'y être compris et si Papa veut écrire en même [tems ?] à M<sup>rs</sup> de Brienne<sup>10</sup>, du Châtelet<sup>11</sup>, du Puy<sup>12</sup>, d'Allonville<sup>13</sup> &c, no[us] pourrons peut être parvenir à notre but. On a grand besoin d'officiers, je suis un des élèves qui ai[sic] le plus de mer, puisque il ne me restera que neuf mois à faire et, d'ailleurs, un de ceux qui ai[sic] le mieux servi. Adieu, ma chère Maman, embrassez Papa pour moi et assurez-le de mon respect ; ma premiere lettre sera à son adresse, mille choses tendres à mes frères et sœurs [f°2r°] ; M<sup>r</sup> le comte de Langeron<sup>14</sup> m'a prié à dîner pour aujourd'huy, ce qui me fâche beaucoup, il n'y a pas 12 heures que nous sommes

<sup>5</sup> Pierre René-Marie, comte de Vaugiraud de Rosnay (1741-1819), major de Grasse sur la *Ville de Paris* en 1781-1782.

<sup>6</sup> Henri-Jean-Baptiste de Ponteves-Gien (1738-1790), connu pour sa brillante expédition sur les côtes du Sénégal en 1778-1779, commande l'Alcide en 1782-1783 et est fait chef de division et major général de la marine à Brest en 1786.

<sup>7</sup> On relèvera cette deuxième plaisanterie d'Adrien Mandat sur son état de santé. Par rapport au pacte initial de la lettre n°7, il n'hésite plus à évoquer ses problèmes de santé.

<sup>8</sup> Adrien Mandat se plaint ici à se dépeindre en mauvais fils, mais sur un ton plaisant et affectueux, la connivence permettant d'atténuer la question de l'argent qui est particulièrement critique entre la mère et le fils.

<sup>9</sup> La lettre est en effet particulièrement mal écrite et constellée de bavures d'encre.

<sup>10</sup> Il s'agit des deux frères Loménie de Brienne, Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), responsable de l'assemblée des notables, et de Louis-Marie-Athanase de Loménie de Brienne, secrétaire d'Etat à la Guerre ; ce dernier possédait le château de Brienne à 20 km de Nully.

<sup>11</sup> Voir L56 n. 11.

<sup>12</sup> Très probablement Jacques II marquis du Puy-Montbrun (17 ??-1793), brigadier de cavalerie, dont une fille a épousé le neveu du cardinal de Bernis. Le lien avec la famille Mandat est inconnu.

<sup>13</sup> Voir L82 et 100.

<sup>14</sup> Voir L11 n. 5.

mouillés et j'ai des affaires par-dessus les bras. Adieu, ma chère Maman, ne soyez jamais assez injuste pour douter du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur, votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>i</sup>  
Je suis très content que M<sup>f</sup> de La Luzerne / soit ministre<sup>15j</sup>  
A Brest le 29<sup>k</sup>

---

<sup>15</sup>La nomination comme ministre de César Henri de La Luzerne, gouverneur de Saint-Domingue depuis 1786, a lieu en octobre, mais il ne prendra ses fonctions qu'en décembre, à son retour en France. Son frère, César-Guillaume, est évêque-duc de Langres et possède le château de Mussy-sur-Seine, à 60 km de Nully : Adrien Mandat peut donc effectivement se féliciter d'avoir autant de voisins devenus ministres...

## L105. A M. MANDAT – BREST, LE 2 NOVEMBRE 1787<sup>1</sup>

Je n'ai que de mauvaises nouvelles à vous donner quant à moi, mon cher Papa, la paix me fait un tort inconcevable<sup>2</sup> : un courrier[sic] extraordinaire nous a annoncé hier au soir tous les arrangements et a apporté l'ordre à M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'Hector de remettre, pour les armements, la marine sur le pied où elle étoit au mois de janvier 87. En conséquences[sic] toutes les dépenses énormes qu'on avoit fait pour doubler les vaisseaux en cuivre et les mettre en rade deviennent inutiles et c'est bien réellement de l'argent jeter[sic] à l'eau<sup>3</sup>. Le fameux courrier[sic] pour nous consoler de ce que la paix se<sup>a</sup> décidait nous a apporté la nouvelle qu'il y avoit une promotion de deux cent lieute<sup>t</sup>, cent majors et cinquante capitaines, toute signée et qui auroit paru au premier coup de canon : jugez si nous [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] sommes contents ! Pour comble de bonheur, je m'attends un de ces matins, dès le moment que la *Belette* va être désarmée, à recevoir un ordre de rejoindre le département de Toulon. J'ai cependant tâché de le prévenir en priant M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Langeron<sup>4</sup> de demander à M<sup>r</sup> Hector que j'armât[sic] sur le *Superbe* ou l'*Achille*, les seuls vaisseaux qui restent armés et qui vont commander les stations de la Martinique et de S<sup>t</sup> Domingue. Je ne puis sçavoir la réponse de M<sup>r</sup> Hector. Aujourd'hui, étant forcé d'aller monter la garde à bord de la *Belette*, le ch<sup>er</sup> de La Rochefoucault<sup>5</sup> vient de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,1\*22,6 cm ; papier bleu, filigrane n°25 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge presque noire, le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon « BREST » et l'adresse : «A Monsieur / Monsieur le baron de Mandat/ en Son château de nully par / bar Sur aube / champagne», barrée par un « 17 ».

a. Rayé un mot illisible, écrit « Decidoit » par-dessus ; b. Rayé plusieurs mots illisibles, écrit « quand je mandai » par-dessus ; c. Rayé « et » ; d. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; e. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> L'invasion de la Hollande par la Prusse avait provoqué des tensions entre la France et l'Angleterre, au point que le Comte de Montmorin, qui joignait le ministère de la Marine à celui des Affaires Etrangères, lança de grands armements à Brest, mettant sur pied une escadre qui devait être commandée par Suffren (SHMB, 1A71, f<sup>o</sup>299). La tension se manifeste dans la correspondance avec le Ministre par le signalement d'un espion anglais visitant les ports de France (1A37, f<sup>o</sup>153) et la volonté de dissuader Lord Rednor, membre du Parlement anglais de visiter le port de Brest (1A37, f<sup>o</sup>179) en le faisant « surveiller de si près et d'une manière si marquée, qu'ils [les Anglais] ne seront pas tentés d'y séjourner longtems » L'Angleterre finit par signer une convention de désarmement le 27 octobre 1787, convention qui stipule que « les marines des deux nations seront remises sur le pied de l'établissement de la paix » (*JPB du 10/11/1787*, « De Bruxelles, le 3 novembre », p. 89) et la paix est annoncée par une lettre du ministre datée du 28 octobre (1A37, f<sup>o</sup>230). Cependant, le doublage de tous les vaisseaux en cuivre n'a que peu de lien avec la guerre : une infestation de vers dans la rade de Brest oblige à protéger les coques des bateaux (1A37, f<sup>o</sup>119-120).

<sup>3</sup> Adrien Mandat fait de l'esprit...

<sup>4</sup> Voir lettre précédente où Adrien Mandat annonçait qu'il allait dîner chez le comte de Langeron.

<sup>5</sup> *L'Etat de la Marine de 1785* mentionne un chevalier de La Rochefoucauld Pui-Rousseau, fait lieutenant de vaisseau en 1779. Cependant, il s'agirait plutôt d'Alexandre-Marie de La Rochefoucauld de Beaulieu (1762-1793), lieutenant de vaisseau qu'Adrien Mandat avait pu rencontrer en 1785-1786 aux Antilles, le chevalier était à bord du *Réfléchi*.

me dire que le régiment du chevalier est à Pontivi<sup>6</sup>. Je lui ai écrit [*sic*] en conséquence pour savoir s'il y est ou à Nully. D'après ce que m'ont dit les petits élèves de la 3<sup>ème</sup> classe qui sont ici, Maurice a fait le paresseux au mois de mars, ce qui l'a empêché d'être reçu<sup>7</sup>. Il y a dans ce [*f°1v°*] moment-ci un examen à Vannes et je serai bien heureux s'il est reçu et qu'il arrive avant mon départ de Brest, qui n'aura pas lieu avant que j'aye reçu des nouvelles de mon oncle Fraguier, à moins que l'on ne m'embarque. Le ministre aura peut-être un reste d'envie de faire des lieutenants et ce qui me donne encore un rayon d'espoir, c'est que les commandants d'escadre demandent encore les états de service des élèves dont ils sont chefs<sup>8</sup>. Adieu, mon cher Papa, j'attends avec bien de l'impatience de vos nouvelles ; j'en ai reçu à Boston<sup>9</sup> qui m'ont bien fait grand plaisir et sur lesquelles je vous avouerai que je ne comptois guère, car je croyois que nous irions à Newyork<sup>b</sup> quand je mandai pour la première fois à Maman mon voyage à la Nouvelle Angleterre et ayant été à Boston, je craignois que les lettres ne restassent à Newyork. Assurez, je vous prie, Maman de mes respects, <sup>c</sup> embrassez mes frères et sœurs pour moi et croyez, mon cher Papa, à l'attachement tendre et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>d</sup>

A Brest ce 2<sup>ème</sup> 9<sup>bre</sup> 1787<sup>e</sup> [*f°2r°*]

---

<sup>6</sup> Alexandre était dans le régiment d'Armagnac, régulièrement stationné à Lille selon l'*Etat militaire de la France de 1787*, cependant, il semblerait qu'à l'occasion de la réforme de 1787-1788, ordonnée par le comte de Ségur et poursuivie par Brienne, il ait basculé dans le 33<sup>e</sup> Régiment Bassigny, stationné à Lorient et Port Louis. Etienne-Martial est, quant à lui, sur le point d'entrer dans la carrière militaire en devenant sous-lieutenant au régiment Mestre-Camp-dragons, stationné à Neufchâteau. Sur cette réforme, voir Blaufarb Rafer, « Le Conseil de la Guerre (1787-1789), Aspects sociaux de la réforme militaire après l'édit de Ségur », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43 n°3, juillet-septembre 1996, p. 446-463.

<sup>7</sup> Dans la lettre précédente, Adrien Mandat ignorait si son frère était toujours au collège de Vannes et il était incapable d'en donner des nouvelles : on peut penser que Maurice, guère fier d'avoir échoué à son examen, s'est bien gardé d'écrire à sa mère.

<sup>8</sup> Le comte de Brienne avait prêté serment devant le Roi le 27 septembre (*JPB du 06/10/1787*, p. 13) Cependant, si les chefs rassemblent les états de service de leurs subordonnés, ce n'est pas pour faire une promotion de lieutenants comme Adrien Mandat veut le croire : il s'agit plutôt d'incorporer des volontaires au grade de sous-lieutenant (1A71, f°303 et suiv.) ; quoi qu'il en soit, Adrien Mandat n'était pas concerné.

<sup>9</sup> La dernière lettre d'Adrien Mandat à son père datait de mai et était envoyée à Port-au-prince : les réponses qu'Adrien Mandat a pu donner n'ont donc pas été conservées ou ont été perdues.



## L106. A MME MANDAT – BREST, LE 10 NOVEMBRE 1787<sup>1</sup>

Je m'empresse, ma chère Maman, de réparer la sotise[sic] de Henry qui m'a dit aujourd'hui vous avoir mandé que je partoisi pour l'Inde sur la *Méduse*. J'allois effectivement partir pour L'orient, comme il vous le mandoit, mais c'étoit pour y armer sur la *Capricieuse*, dont je connoissois le capitaine et avec presque la certitude de ne pas faire une plus<sup>a</sup> longue campagne que celle que j'avois demandé à faire pour achever mon tems de mer<sup>2</sup>. Je me croyois très heureux de n'avoir pas été renvoyé à mon département<sup>3</sup> et j'avois fait tous mes préparatifs pour mon départ, lorsque j'ai reçu une lettre de mon oncle qui m'apprenoit la mort affreuse de M<sup>r</sup> de Tourni<sup>4</sup> et qui me donnoit [f°1r°] le conseil de venir le trouver sur-le-champ ; je n'ai pas eu beaucoup de peine à me décider à le suivre et j'ai demandé aussitôt des ordres de désarmement et des permissions de partir qui m'ont été accordées<sup>5</sup> : j'en profite avec plaisir, ma santé ne me permettoit guère d'aller à la mer et je la sacrifioit[sic] un peu à mon ambition en m'embarquant avec du scorbut et l'estomac très délabré<sup>6</sup> ; je m'étois bien gardé de vous le mander, ma chère Maman, dans la crainte de vous inquiéter, mais il n'en étoit pas moins vrai que mes jambes enflaient tous les soirs et j'ai souffert, surtout le jour où nous avons vu la terre, des douleurs très fortes dans tous les membres. M<sup>r</sup> de Vaugirault, pour me consoler de ne pas pouvoir tout de suite achever mon tems de mer, m'a assuré qu'il<sup>b</sup> alloit

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*19,8 cm ; papier bleu avec en les lettres « D & CBLAU » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / A Madame la baronne de Mandat / en Son chateau de nully / par barSur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Ajouté « plus » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « y », écrit « alloit » par-dessus ; c. Rayé « et » ; d. Rayé un mot illisible, écrit « Entroit » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; f. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; g. Ajouté « avez » au-dessus de la ligne ; h. Rayé « [mal]contente de » ; i. Ajouté « de lui donner » au-dessus de la ligne ; j. Rayé un mot illisible.

NOTES :

<sup>2</sup> Le projet d'armement indique la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1787, la *Capricieuse* devant simplement faire un passage de Lorient à Brest sous le commandement de Charles-Victor Vatboy-Dumetz, comte de Ferrieres, qui avait été fait prisonnier sur le *Caton* dans l'escadre de Grasse en 1782. (SHMB, 1A37, f°158 & 1A71, f°287). La *Méduse* était effectivement destinée pour les Indes (SHMB, 1A37, f°194).

<sup>3</sup> Techniquement, Adrien Mandat dépend toujours du département de Toulon, et non pas de Brest.

<sup>4</sup> Voir L4 n.4.

<sup>5</sup> Suite à la déclaration de paix, de nombreuses demandes de congés sont données aux différents officiers (SHMB, 1A71, f°337-340), le ministre soulignant qu'à l'annonce d'un conflit imminent, beaucoup d'officiers à l'image d'Adrien Mandat, souhaitaient continuer leur service en dépit de leur santé (1A71, f°342)

<sup>6</sup> Dans la lettre 104, Adrien Mandat mentionnait une grande perte de poids. L'usage que fait Adrien Mandat du participe adjectivé « délabré » est un peu curieux, car on ne trouve pas d'emploi avec une partie du corps dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1762) : « On dit aussi, *Un bien délabré. Une maison, une terre délabrée*. On dit aussi d'Un homme ruiné, que *Ses affaires sont délabrées* ; d'Une famille ruinée, qu'*Elle est bien délabrée*. Et on dit, qu'Un homme est bien délabré, pour dire, que *son habit est tout déchiré*. Il se dit figur. d'Une armée. *Les fatigues, le manque de vivres ont fort délabré son armée*. »

y avoir incessamment une promotion de lieutenants et il espère qu'elle s'étendra [*f°1v°*] j'usqu'à moi. Mon départ est fixé à demain et je vais tout droit à Pontivi voir le chevalier, je passerai quelques jours avec lui, <sup>c</sup> irai de là à Paris où je resterai un jour ou deux et continuerai ma route jusqu'à Tigery<sup>7</sup> où mon oncle Fraguier m'a mandé qu'il alloit. Je lui ai écrit/*sic*/ ici avant-hier et lui mandois que s'il <sup>d</sup>entroit pour quelque chose dans les arrangements qui doivent avoir lieu, je le priois d'être persuadé que l'intérêt de mes frères et sœurs étoit celui qui me touchoit davantage, qu'il ne me ménageât pas et qu'il me sacrifîât entièrement à leur aisance et à leur bonheur. Au reste, ma chère Maman, je ne crois pas avoir besoin de vous dire ce que mon cœur me dit et m'a toujours dit pour eux, vous me connoissez et me rendez sûrement trop de justice pour croire que je ne démente jamais. Embrassez-les pour moi, ainsi que Papa, que je vous prie d'assurer de mes respects. Je ne me croirai heureux que lorsque je pourrai le faire de vive voix et vous renouveler/*sic*/ de même l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,  
ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>e</sup>

A Brest ce 10 9<sup>bre</sup> 1787<sup>f</sup> [*f°2r°*]

J'ai lu la lettre que vous avez<sup>g</sup> écrit/*sic*/ à Henry avec bien de l'empressement ; n'ayant eu de nouvelles de personne depuis longtems, j'avois tout lieu de craindre que vous ne fussiez mal. <sup>h</sup> Cette lettre m'a fait un bien étonnant : en me rassurant, elle m'a appri/*sic*/ que Maurice alloit arriver ici incessamment et, en conséquence, je l'ai recommandé à tout le monde : d'abord à Henry, ensuite à M<sup>f</sup> de Vaugirault qui m'a promi/*sic*/ de lui accorder ses bontés et de lui donner<sup>i</sup> des conseils, ce qui n'est pas peu de choses à Brest. Tous les enfants de son âge <sup>j</sup> ont besoin d'en recevoir de biens/*sic*/ bons pour s'y bien conduire<sup>8</sup>. Mes compliments à l'abbé et au curé de Thil. Ne m'oubliez pas auprès de Magdeleine<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> Tigery, ville à 27 km au S-E. de Paris. Le marquis de Fraguier y possédait le grand château, actuellement occupé par une congrégation religieuse, le Cénacle.

<sup>8</sup> Adrien Mandat prend ici son rôle de frère aîné en trouvant au paresseux Maurice un mentor, susceptible de lui faire éviter toutes les tentations Brestoises. Voir première partie, chapitre I sur l'éducation.

<sup>9</sup> Voir L52, où Adrien Mandat évoquait une « madeleine » qui marquait ses vêtements.

## L107. A MME MANDAT – TIGERY, LE 28 NOVEMBRE 1787<sup>1</sup>

C'est de Tigery, ma chère Maman, que je vais répondre à vos lettres et à celles de Papa. Je commencerai par vous dire que j'ai trouvé tout le monde ici dans le chagrin à mon arrivée : une lettre de Papa les avoit tous très fort affecté[sic], on ne m'en pas fait pour cela moins bonne réception et ils ne se sont pas déconcerté[sic] pour moi une minute, la lettre qu'ils m'avoient écrit[sic] à Brest étoit on ne peut pas plus tendre et m'en apprenoit tout autant qu'on m'en a dit depuis. Les lettres de Nully d'hier ont rétabli le calme et la sérénité sur les visages et Papa (selon ma tante) n'est plus qu'un magot<sup>2</sup> à qui elle donneroit vingt croquignolles<sup>3</sup> sur le nez<sup>a</sup> si elle en avoit la faculté et si l'éloignement ne s'opposoit à ses beaux projets de vengeance). Quant à la succession, vous avez dû voir par mes lettres qu'elle m'a peu touché et que je n'ai envisagé dans la possession que le [f°/r°] le bonheur de faire celui de tout ce qui m'entoure le mieux en dépendant absolument ; je n'ai pas encore fait le plus petit projet et j'ai trouvé que vous vous occupiez de bien bon[sic] heure de mariage pour moi<sup>4</sup>. D'après vos anciens plans, nous ne devons y songer que dans 8 ans et d'ici là<sup>b</sup> il y a loin. Je n'ai pas cru devoir aller chez M<sup>r</sup> de [?] <sup>c</sup> &c. Il auroit trouvé<sup>d</sup> tout drôle que j'arrivât[sic] chez lui, ne l'ayant jamais vu de ma vie, et cela l'auroit mi[sic] dans le cas de faire tout plein de conjectures ; M<sup>r</sup> Raclet a été de mon avis et, en conséquence, on se passera du plaisir de me voir. Quant aux canonicats, j'avois déjà répondu à mon oncle Mandat, comme vous <sup>e</sup> me mandiez de le faire ; il avoit déjà nommé à celui qui vaque de sous-principal du collège de Navarre, mais l'évêque de Langres la[sic] assuré qu'il n'en avoit pas le droit,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15\*19,7 cm ; papier blanc, filigrane n°26 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. ajouté « sur lenez » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « la » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté suite de lettres illisibles [St Chi ?], ne renvoie à personne d'identifiable ; d. Ajouté « trouvé » au-dessus de la ligne ; e. rayé un mot illisible, écrit « memandez » par-dessus ; f. Rayé « et » ; g. Rayé « di », écrit « ri » par-dessus ; h. Ajouté « a Brest » au-dessus de la ligne ; i. Ajouté « chez » au-dessus de la ligne ; j. Ajouté « indirectement » au-dessus de la ligne ; k. les derniers mots de la phrase et la date sont ajoutés dans la marge dans le sens de la longueur.

NOTES :

<sup>2</sup> « Magot », signifie « Gros singe. *Il y a un magot qui danse sur la corde.* On dit fig. & fam. d'Un homme fort laid, *qu'Il est laid comme un magot, que c'est un vrai magot, un laid magot.* On appelle aussi Magot, Une figure grotesque de porcelaine, de pierre, &c. *Magot de la Chine.* » Ici, c'est moins la laideur physique du père d'Adrien Mandat qui est mise en cause que la laideur morale que de précédentes lettres ont pu lui faire imputer.

<sup>3</sup> « Croquignoles », signifie « Espèce de chiquenaude. *Donner des croquignoles.* » Jean-François Féraud précise dans le *Dictionnaire critique...* : « croquignole, s. f., croquignoler, L' Acad. ne met que le substantif: espèce de chiquenaude. — Coup qu'on donne sur la tête ou sur le nez avec le 2d ou le 3e doigt et le pouce. *Rich. Port.* — Chiquenaude sur le visage, ou nazarde. *Trév.* Donner des croquignoles. *Le Rich. Port.* le met aussi en citant *Trév.* — C'est un mot forgé, bon pour le bas comique. »

<sup>4</sup> Devenu très riche et sur le point d'être lieutenant, Adrien Mandat devient subitement un très beau parti, d'où les projets de mariage. On verra par la suite que le délai de huit ans sera vite oublié, seule la Révolution mettra un terme aux prospections maritales.

malgré la procuration de Papa ; <sup>f</sup> nous avons [*f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>*] tous beaucoup <sup>g</sup>ri de son pied de nez et il a fini par en rire avec nous. Ma tante Fraguier m'a aussi parlé pour leur abbé dont ils veulent se défaire, nous parlerons de tout cela à notre aise à Nully où j'espère que je serai avant huit jours ; je pars d'ici aujourd'hui pour Paris d'où après-demain, j'irai à Versailles demander à M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Brienne des conseils sur ce que je dois devenir quant à mon avancement et voir nos bons gouverneurs<sup>5</sup> : je vous manderai tout ce que l'on m'aura dit. Je n'ai pas cru nécessaire d'acheter de voiture ; un mauvais solo que j'avois acheté à Brest<sup>h</sup> très bon marché pour ma route me conduira parfaitement bien à Nully. Je suis très content de ma santé, mais cependant, je ne laisse pas de dire que je suis malade, comme je le disois à ma sœur pour inspirer un intérêt qui pourra faire un bon effet à Versailles<sup>6</sup>. J'ai été chez<sup>i</sup> M<sup>r</sup> Bastien que je n'ai pas trouvé, mais j'y retournerai et ne manquerai de vous apporter des [*f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>*] dragées, à qui nous avons tant d'obligations puisque nous leur devons le rétablissement de votre santé. Notre cher cousin a fait un testament dans lequel il affiche bien des femmes<sup>7</sup> pour les cadots qu'il leur fait et que mon cousin et moi devons payer : j'en serai pour cent trente deux mille et quelques[*sic*] cent livres et Mandat pour 95 mille francs ; nous avons d'ailleurs une statue de quinze mille francs à lui faire ériger ; la terre de Grancey est aussi très chargée de rentes viagères, outre celles de mes frères et sœurs, et d'un rapport moins considérable que vous ne le croyez. On m'a déjà beaucoup parlé indirectement<sup>j</sup> mariages et de très avantageux du côté de la naissance avec un régiment ou une sous-lieutenance aux gardes du corps, à choisir : on est tout étonné du sang froid avec lequel je répons que j'aime trop mon métier pour songer à le quitter, surtout M<sup>r</sup> de La Luzerne étant ministre ; je laisse voir une ambition maritime démesurée et surtout le projet de rester garçon éternellement<sup>8</sup>. Adieu, ma chère Maman, je vais monter en voiture et n'ai que le tems de vous assurer du plaisir que j'éprouve à vous renouveler[*sic*] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être &c. Mes respects, je vous prie, à Papa et deux baisers que mes <sup>k</sup>sœurs voudront bien partager également. A Tigery ce 28 9<sup>bre</sup> 1787. [*f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>*]

<sup>5</sup> Il s'agit de Mrs du Puget et d'Allonville, dont la promotion avait été annoncée L100.

<sup>6</sup> Voir seconde partie, chapitre II, p. 343-351.

<sup>7</sup> « Afficher », signifie figurément « Attacher un placard, pour avertir le public de quelque chose. *Afficher un Monitoire, une Ordonnance, &c.* On dit par exagération, en parlant d'une chose qu'on voudroit faire savoir à tout le monde si on pouvoit, *Non-seulement je le dirai, mais je l'afficherai partout.* On dit aussi, Afficher sa honte, pour dire, *Rendre publique une action ou des sentimens qui nous deshonnent.* » Ne disposant pas du testament de M. de Tourny, on ne peut donc pas savoir lesquelles de ses maîtresses il a choisi de récompenser par-delà sa mort. Au-delà du scandale, c'est surtout la somme qu'il va falloir déboursier qui chagrine Adrien Mandat.

<sup>8</sup> Cette réflexion renouvelle l'idée d'une véritable vocation, presque six ans après la lettre 7.

L108. L'ONCLE MANDAT & ADRIEN MANDAT A MME MANDAT –

PARIS, LE 2 DECEMBRE 1787<sup>1</sup>

A Paris ce 2 X<sup>bre</sup> 1787

Nous promenons ici, chère sœur, votre petit marin qui est le plus charmant enfant qu'il soit possible de trouver, la plus belle âme et le meilleur cœur ; il n'est point infatué de sa fortune, il n'est occupé qu'à chercher les moyens de la partager avec vous et avec ses frères. S'il n'est point encore parti pour aller vous rejoindre, c'est qu'a[sic] été obligé de faire le voyage de Versailles pour voir M<sup>ts</sup> de Brienne, d'Allonville et Puget ; il doit même encore y retourner. Je vous enverray par lui une expédition du testament du pauvre Tourny. Quant aux affaires de sa succession, voici comme cela s'est passé : en recevant votre seconde lettre, bien différente de la première avec la procuration, je l'ai envoyé[sic] à M. Le Nain<sup>2</sup>, qui deux jours après me l'a rapportée pour la remplir du nom de M. Avar<sup>3</sup>, [f<sup>o</sup> Ir<sup>o</sup>] mon procureur. Quant aux intérêts de votre fils, séparé de natur[sic], on nommera un tuteur<sup>a b</sup>[ ?] pour la délivrance et votre mary sera nommé tuteur après la délivrance. Il est bon, ma chère amie, que je veille avec soin par moy-même et par mon procureur, à tout ce qui se passera dans cette succession. J'ai même prié M. Michaux père<sup>4</sup>, mon voisin qui demeure chez moi, de nous aider de son conseil mon fils et moi. C'est un homme du plus grand mérite et rien ne se fera sans son attache. L'humeur, la jalousie et la fausseté brillent ici. M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> la M<sup>ise</sup> de Fraguier sont furieux des avantages faits à nos enfants ; ils y mettent beaucoup d'humeur et quoi que mon procureur ait suffy[sic] pour les trois, il[sic] y ont mis M. de Rennefon<sup>5</sup> avec un procureur charnier, appelé M. de Varenne<sup>6</sup>, le tout pour augmenter les frais. Au reste, je me moque de tout ce qu'ils pourront faire et je leur ferai voir de quel bois je me chauffe, fallut-il leur faire voir le marteau de ma porte au lieu de mon visage. Je conviens qu'il est dur pour eux après avoir eut[sic] tiré

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Lettre de l'oncle Mandat qu'Adrien Mandat complète au f<sup>o</sup>2r. Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15\*19,5 cm ; papier blanc, filigrane n<sup>o</sup>28 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « pour » ; b. Mot illisible [avhoe ?] ; c. Rayé « votre frere et bon » ; d. Partie de la lettre déchirée par le cachet de cire ; e. Ajouté « vous » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « même » au-dessus de la ligne ; g. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; h. Post-scriptum à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ;

NOTES :

<sup>2</sup> Le Nain, procureur au Châtelet, reçu en 1787 en remplacement du sr. Poupart, rue Galande, hôtel de Lesseville (*Almanach Royal*, Paris, Veuve d'Houry, 1791, p. 369).

<sup>3</sup> Personnage non identifié.

<sup>4</sup> Michaux, conseiller au Châtelet reçu le 31 décembre 1771, habitant rue Chapon à Paris (*Ibid.*, p. 344).

<sup>5</sup> Personnage non identifié.

<sup>6</sup> Probablement, Billaud de Varenne, avocat, rue de Savoie (*Ibid.*, p. 327)

cette succession d'avoir le trou de son cul pour leur faire un sifflet<sup>7</sup>.

A vous ces sentimens, ma chère [f°1v°] sœur, que je suis de tout mon cœur, c

votre frere et bon ami / Mandat

Mon <sup>d</sup>[oncle me permet] d'écrire au bas de sa lettre et me charge de vous prier d'embrasser Papa pour lui ; permettez, ma chère Maman que je vous<sup>e</sup> charge de la même<sup>f</sup> commission, tout en l'assurant de mon respect. J'ai été à Versailles avant-hier et ai été reçu à merveille par tout le monde, mais comme je n'ai pas vu M<sup>f</sup> de Loménie, ni l'archevêque<sup>8</sup>, j'y retournerai dans quelques[sic] jours et vous manderai en détail tout ce qui se sera passé. J'ai reçu hier au soir la lettre de Félicité. Adieu, ma chère maman, ne me faites pas l'injustice de croire que je ne vous aime pas de tout mon cœur et embrassez mes frères, mes sœurs pour moi, mon oncle en fait de même. Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

ma chère Maman,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>g</sup>

J'ai bien ri de la lettre de / mon oncle<sup>h</sup>. [f°2r°]

[écrit de la main de l'oncle] Parlons maintenant de vos affaires, ma chère petite Sœur, je vous envoie ci-joint un modèle de procuration pour l'affaire Dubeu[ ?] sitôt qu'elle sera expédiée : ayez la bonté de me l'envoyer pour pouvoir aller affirmer votre créance. [f°2v°]

---

<sup>7</sup> Cette expression n'est pas attestée – bien que très parlante...- ; on pourrait y voir une combinaison de l'expression « si vous n'avez pas d'autres sifflets, votre chien est perdu », qui se dit « aux gens qui ont une méchante cause » (Le Roux, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, Libre et proverbial*, Pampelune, 1786, t. 2, p. 238), de « Il est à cul » pour dire de quelqu'un qu'il est ruiné (t. 1, p. 328) et « en avoir dans le cul » qui signifie « être perdu, vaincu, poussé à bout, sans ressource » (t. 1, p. 330).

<sup>8</sup> Les deux frères Brienne., voir L104, n.9.

# 1788

## L109. A M. MANDAT – PARIS, LE 24 FEVRIER 1788<sup>1</sup>

Je suis à Paris depuis deux jours, mon cher Papa, et samedi, je vous aurois donné avis de mon arrivée ici, si on ne m'avoit assuré en arrivant que ma lettre ne devoit et ne pouvoit partir que lundy. J'ai reçu la vôtre hier et ne ferai vos commissions que dans le courant de la semaine, étant dans ce moment-ci occupé à courir après tous les officiers de la marine du monde pour m'informer quels sont les projets de m<sup>r</sup> de La Luzerne, quels changements il doit faire, quels sont les bâtimens en armement et comment il reçoit son monde. J'ai été chez M<sup>r</sup> [f<sup>o</sup> l<sup>r</sup>o] Bastien à qui Maman mande qu'elle a recommandé à quelqu'un qui doit revenir en Champagne de lui rapporter sa médecine<sup>2</sup>. Je ne connois point ce quelqu'un, ainsi il faut que Maman aye la bonté de me mander qui il est, afin que je la lui remette ou fasse remettre. Voici mon itinéraire de Grancey : j'ai été dîner chez m<sup>elle</sup> Menonville<sup>3</sup>, puis outre mes accidents du matin, Baudot<sup>4</sup> doit vous avoir détaillé, les crampons et les Courrois de ma vache<sup>5</sup> ont pété dans le chemin de Chaumont à Langres et ma vache est tombée au beau milieu d'un tas de boue ; je me suis regrée<sup>6</sup> de mon mieux et je suis arrivé à Langres avant la nuit fermée en

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,1\*19,5 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « votre » ; b. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; c. Date à gauche de ce qui précède ; d. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; e. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; f. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède et souligné d'un trait

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L107.

<sup>3</sup> Personne non identifiée. Il existe une famille Thibault de Menonville, mais originaire de Lorraine : il ne peut donc s'agir d'elle. On trouve également une famille de Vavray/Vaveray de Menonville dans un secteur plus proche, du côté d'Orges, à 50 km au Nord de Langres : il s'agirait alors d'Anne-Marguerite Husson de Sampigny, fille du seigneur de Vouécourt à 35 km à l'est de Nully, épouse/veuve ? de Louis-Gaspard de Vavray de Menonville, capitaine au Corps Royal d'Artillerie, originaire de Brienne ; cependant pourquoi Adrien Mandat l'appellerait mademoiselle (AD52, E dépôt 3648, Orges, p. 95-96)

<sup>4</sup> [Charles ?] Baudot, grand-vicaire de Langres, curé de Rouvres-les-Vignes et Arentières à 15 km au S de Nully, voir L115.

<sup>5</sup> « Vache », terme utilisé pour désigner la peau en cuir tendue qui sert de « garde-crotte » sur les chaises de postes dites « à cul de singe », voir *Encyclopédie*, article « chaise de poste », t. 3, p. 14 & t. 26, article « Sellier-carrossier », Planche XIV.

<sup>6</sup> « Regréer », terme de marine qui est la forme intensive de « gréer » : ce dernier mot n'apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie* que dans la 5<sup>e</sup> édition (1798), sous deux acceptions : la première, très générale, « Préparer, employer, mettre en place », la seconde, « Équiper un vaisseau de voiles, de cordages, et de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de naviguer. » On peut donc supposer dans le contexte qu'Adrien Mandat répare la chaise à l'aide de cordages, pour compenser les courroies qui ont lâché. On notera le contraste de style entre l'emploi d'un mot technique, encore rare dans la langue de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et celui du verbe « péter » qualifié de « bas » et « familier » dans les dictionnaires du temps. Sur le style d'Adrien Mandat, voir seconde partie, chapitre V, p. 559-586.

dépit des mauvais chemins, que je n'ai pas trouvé tels depuis cette dernière ville *[f°1v°]* j'usqu'à Grancey, où ma lettre a produit l'effet auquel nous nous attendions et dont je me suis fort amusé. Au lieu d'aller le lendemain à Chanceaux<sup>7</sup>, j'ai été à Châtillon, parce qu'on m'a prouvé que c'étoit le plus court pour aller à Joigny<sup>8</sup>, mais le maître de poste de Châtillon m'ayant assuré que la traverse de cette ville à Tonnerre étoit impraticable, j'ai mieux aimé venir à Paris tout de suite et m'y voici en aussi bonne santé que lorsque je suis parti de Nully. J'ai fait beaucoup de visites, entr'autres M<sup>de</sup> de Paris<sup>9</sup> qui m'a dit de la part de M<sup>r</sup> de La Luzerne que j'étois le maître de choisir le département et le bâtiment sur lequel je voudrois m'embarquer. J'ai trouvé Dubreuil ici, qui est parti hier *[f°2r°]* pour aller souper à Versailles chez M<sup>de</sup> de Brienne. M<sup>r</sup> de Livarot<sup>10</sup> le conduit dans sa voiture et doit le ramener aujourd'hui. Moi, je n'irai à Versailles que dans quelques*[sic]* jours. Adieu, mon cher Papa, je crois n'avoir pas besoin de vous assurer de mon sincère attachement pour que vous en soyez persuadé et ce sera toujours avec ce sentiment et avec un profond respect que je serai pour la vie <sup>a</sup>,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Nully<sup>b</sup>

A Paris, ce 24 février 1788<sup>c</sup>

Assurez, je vous prie, Maman de mes respects et embrassez mes frères pour moi<sup>d</sup>.

N'oubliez pas le beau-frère<sup>e</sup>.

<sup>f</sup>Le mariage de M<sup>r</sup> Samson<sup>11</sup> avec sa fille est public et tout le monde lui fait des visites. Du reste, mon oncle craint que vous n'ayiez que dix-sept cent livres de restes de la succession.

*[f°2v°]*

---

<sup>7</sup> Chanceaux, ville à 35 km à l'OSO de Grancey.

<sup>8</sup> Joigny, ville à 35 km au NO d'Auxerre.

<sup>9</sup> Voir L82 & L92.

<sup>10</sup> Louis de Nicolle de Livarot (1733-1793), colonel du régiment d'Armagnac.

<sup>11</sup> Les mariés n'ont pu être identifiés : il n'y a pas de mariage dans la famille des marquis de Samson à cette date, ni dans la famille des célèbres bourreaux.



L110. ADRIEN MANDAT & DUBREUIL A MME MANDAT – PARIS, LE 3  
MARS 1788<sup>1</sup>

Si depuis quelque tems vous n'avez pas reçu de mes nouvelles, ma chère Maman, n'accusez pas mon amitié pour vous, elle est sans bornes et vous auriez le plus grand tort de la soupçonner, mais un voyage à Versailles<sup>a</sup> a causé seul le retard de ma missive. Voici le détail de ce fameux voyage : j'ai d'abord été chez M<sup>r</sup> de Brienne qui m'a renouvelé[sic] les marques d'intérêt qu'il m'a toujours témoigné ; j'ai dîné chez lui, après le dîné, j'ai causé avec M<sup>de</sup> de Brienne<sup>2</sup> du mariage de ma sœur<sup>3</sup>, elle m'en a paru contente et j'ai été ensuite, accompagné de M<sup>r</sup> le ch<sup>er</sup> d'Allonville chez M<sup>r</sup> de La Luzerne, qui m'a dit de beaucoup trop belles choses pour qu'il n'y ait pas un peu d'eau bénite de cour<sup>4</sup> et qui m'a dit qu'il m'embarqueroit sur une frégate qu'il va donner ordre d'armer à Toulon. <sup>b</sup> Il ne m'en a<sup>c</sup> point dit la destination, [f°1r°] ni nommé le capitaine, mais je sçaurai tout cela à mon prochain voyage. Il m'a dit de lui faire un petit mémoire ou note détaillée de tout ce que je voulois lui demander et vous sentez bien que, sans abuser de la permission, je m'en servirai avec grand plaisir. De chez M<sup>r</sup> de La Luzerne, j'ai été chez M<sup>de</sup> de Loménie<sup>5</sup>, qui a son ordinaire est toujours très honnête et j'y ai vu M<sup>r</sup> l'archevêque, qui n'y a resté[sic] qu'une minute et s'est

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble d'une feuille pliée en deux formant deux folios et d'une demi-feuille de format 16\*20,3 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAU » pour les 2 feuilles ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. Le début et la fin de la lettre avaient été séparés et classés dans deux années différentes, le début de la lettre en 1787 et la fin en 1788.

a. Ajouté « a versailles » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « dont » ; c. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « bon », ajouté « Un » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « dernier » au-dessus de la ligne ; f. Rayé un mot illisible, écrit « desfraisde » par-dessus ; g. Rayé un mot illisible ; h. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; i. Date à gauche de ce qui précède ; j. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; k. Post-scriptum écrit par Dubreuil ; l. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; m. Post-scriptum à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Étienne Fizeaux de Clément (1741-1812), épouse du secrétaire d'Etat à la guerre.

<sup>3</sup> Alexandrine-Félicité de Mandat allait épouser le 9 juin 1788 son cousin Alexandre de Thomassin, comte de Bienville (1749-1794).

<sup>4</sup> Selon le *Dictionnaire de l'Académie*, « On dit proverbialement d'Une vaine protestation de service & d'amitié, que *C'est de l'eau bénite de Cour.* » On trouve deux emplois littéraires de cette expression : « Cette nouveauté, me faisant regarder comme un petit favori, excita l'envie de plusieurs personnes et fut cause que je reçus bien de l'eau bénite de Cour. Mes deux voisins les secrétaires ne furent pas des derniers à me complimenter sur ma prochaine grandeur, et ils m'invitèrent à souper chez leur veuve, moins par représailles, que dans la vue de m'engager à leur rendre service dans la suite. On me faisait fête de toutes parts. » (Alain-René Lesage, *Histoire de Gil Blas de Santillane*, Paris, Garnier Flammarion, 1977, p. 393) ; « Courtisan outré, il me repaissoit d'espérances ; mais ce n' étoit que de la fumée et de l' eau bénite de cour. De mille bons offices qu' il pouvoit me rendre, je ne pus jamais en obtenir un. » (Jacques de Varennes, *Mémoires du chevalier de Ravanne*, Amsterdam : Aux dépens de la Compagnie, 1782, p. 132)

<sup>5</sup> Constance Poupardin d'Amanzy (1747-1802), épouse de Paul Charles Marie de Loménie de Brienne (1738-1786), frère du secrétaire d'état à la guerre.

ensuite sauvé après m'avoir fait une grande inclination de tête. M<sup>de</sup> la marquise d'Aguesseau<sup>6</sup> m'a mené à la comédie du château dans sa loge et j'ai été souper chez M<sup>de</sup> de Brienne et coucher au château chez M<sup>r</sup> le ch<sup>er</sup> d'Allonville qui est toujours aussi bon, aussi honnête et aussi complaisant et qui m'a donné la chambre de ses neveux. Avant-hier, j'ai dîné chez M<sup>de</sup> de La Luzerne, qui est infiniment honnête, bonne et prévenante et qui m'a fait d'un accueil assez distingué ; elle m'avoit engagé à souper et à faire une partie de quinze<sup>7</sup>, mais la crainte de revenir trop tard à [f°1v°] Paris m'a fait quitter son salon avant qu'on se mît à table. J'ai eu tout lieu d'être content de mon voyage et, comme vous le voyez ma réception chez les ministres a dû être enviée par bien des gens. Je vous apprendrai une très mauvaise nouvelle pour M<sup>de</sup> Berger : son frère vient de perdre son procès et est condamné à payer de moitié avec un monsieur Balon le déficit de la caisse de M<sup>r</sup> Bertin<sup>8</sup> ; je ne doute pas que Blaise<sup>9</sup> ne soit bientôt à vendre : avis à ceux qui ont envie d'acheter des terres ! M<sup>r</sup> Le Nain, chez lequel j'ai été parler de nos affaires, m'a l'air d'être plus dans nos intérêts que dans ceux de tous les autres héritiers : il aime beaucoup Papa et auroit voulu qu'il se fût adressé à lui avec plus de confiance et n'eût pas toujours mandé à M<sup>r</sup> Michault ou à mon oncle et mon cousin, dont ce dernier<sup>e10</sup> est l'âme damnée, les mêmes choses qu'à lui. Je vous dirai tout bas que j'ai cru m'apercevoir[sic] qu'on vouloit me faire regarder [f°2r°] de mon côté comme légataire universelle[sic] afin de me faire payer la plus grande partie<sup>f</sup> des frais de la succession. Je n'ai

---

<sup>6</sup> Marie Catherine de Lamoignon (1759-1849), épouse de Henri Cardin Jean-Baptiste d'Aguesseau, membre de l'Académie française.

<sup>7</sup> Jeu de cartes, appelé également « Scopa », d'origine italienne, sorte de bataille où chaque pli doit faire un total de quinze points.

<sup>8</sup> Il est assez curieux qu'Adrien Mandat mentionne une affaire qui s'est produite en 1781, reprise dans la correspondance de Lescure comme dans la *Correspondance secrète* de Mettra : « Il n'est bruit égal à celui que fait la requête d'atténuation du Sr. Le Seurre, ancien premier commis de M. Bertin, ci-devant Ministre, cinquième secrétaire d'Etat, &, comme on disoit, la cinquième roue du conseil ; contre ce même M. Bertin qui l'a accusé au criminel pour deniers divertis. Voici en peu de mots le précis de cet incroyable procès. M. Bertin avoit imaginé d'établir une caisse de ses fonds chez lui pour tripoter dont on sait qu'il étoit l'intendant, agioter avec celle de l'ordre du St. Esprit dont il étoit trésorier, celle des haras, celle des loteries, celle de la manufacture de Sevre qui étoient dans son département. Le Sr. le Seurre refusant de s'en charger, il confia cette caisse particulière au Sr. Bélon, commis au bureau du Sr. le Seurre, les bâtimens immenses faits au château de Chatou & la vicomtesse de Noé ayant fort obéré M. Bertin, des reviremens continuels d'une caisse à l'autre devoient, suivant son plan, remplir ces vuides. Le Sr. Bélon opéra dans son genre avec zele & finit par sacrifier le Sr. le Seurre qui l'avoit tiré de la misere pour le placer dans ses bureaux. Il s'est trouvé un déficit de cent quatre-vingt mille livres dans cette caisse qu'on demande au Sr. le Seurre en lui intentant un procès, & un autre vuide de deux cent mille livres dans la caisse de la manufacture de Sevre ; le caissier accusé répond n'avoir jamais touché un sou, que M. Bertin a seul fait toutes les recettes. Le Sr. le Seurre promet que lorsque son affaire sera au Parlement, il produira des preuves des reviremens & même des deniers portés de ladite caisse chez la Vicomtesse de \*\*\* entretenue depuis longtemps par M. Bertin. » (*Correspondance secreete, politique & littéraire*, Londres, Adamson, 1788, t. 12, « de Paris, le 24 octobre 1781 », p. 114-115)

<sup>9</sup> Le Château de Blaise est situé sur la commune de Colombey-les-deux-Eglises, en partie détruit de nos jours.

<sup>10</sup> Une petite croix indique qu'il parle de M. Michault, et non de son cousin.

pas trop relevé la chose, mais je me propose d'en parler à M<sup>r</sup> Despiemesnil<sup>11</sup>, que je n'ai pas encor pu voir, et à M<sup>r</sup> Le Nain. Ne faites pas semblant de rien sçavoir de tout cela, parce que M<sup>r</sup> Raclet, à qui j'en ai parlé, est au fait et veillera à ce que la chose ne puisse avoir lieu. Je compte <sup>g</sup> aller voir quelqu'uns de ces jours M<sup>r</sup> Ferrey<sup>12</sup> et je lui demanderai quelles sont au juste les difficultés qu'il croit qu'on pourroit faire sur Grancey. A propos de Grancey, je ne vous en ai point dit ma façon de penser : j'ai trouvé que rien n'étoit aussi beau et aussi noble ; j'ai trouvé beaucoup plus de vue que vous ne me l'aviez dit et je me suis amusé à compter les fenêtres du château, dont la totalité monte à 162, y compris les portes sur la cour, c'est peut-être une remarque que vous n'aviez pas faite. M<sup>de</sup> Emilie se marie avec M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Gouvello<sup>13</sup>, mais le père du-dit épousant ne consentira au mariage que du jour où son fils sera nommé major en second. M<sup>lle</sup> de S<sup>te</sup> Mauv vient d'épouser un de ses cousins du même nom qu'elle<sup>14</sup>. [f°2v°] Je m'amuse tant bien que mal. J'ai été l'autre jour chez M<sup>de</sup> des Réaux<sup>15</sup> a un bal charmant, M<sup>de</sup> de Belizé<sup>16</sup> que j'y ai vue m'a beaucoup demandé de vos nouvelles, ainsi que de celles de Papa, et sera enchantée d'avoir l'honneur de vous voir quand vous viendrez à Paris. Adieu, ma chère Maman, je vais laisser un peu de place à Dubreuil et je me dépêche de vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>h</sup>

A Paris ce 3 mars 1788<sup>i</sup>.

Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et de mes embrassades à Sophie et à Félicité<sup>j</sup>.

<sup>k</sup>Ma tante Fraguier sera désespérée, ma chère Maman, si vous ne logez pas chez elle. Les larmes ont manqué de lui venir aux yeux en y pensant, car je ne lui ai pas dit que vous me l'aviez mandé. M<sup>r</sup> de Gourvello, mari futur de M<sup>de</sup> Emilie aura 30000<sup>L</sup> de rente et est breton. Nous avons fait la plus grande partie des comissions[sic] de Papa, entrautres celle de M<sup>r</sup>

---

<sup>11</sup> Jean-Jacques Duval d'Epréménil (1745-1794), fils du dernier commandant général des établissements français des Indes orientales (1755) et gouverneur de Madras, avocat au châtelet, connu pour s'être opposé à la réhabilitation du comte de Lally-Tollendal, qui avait été condamné à mort pour avoir prétendument livré Pondichéry aux Anglais.

<sup>12</sup> Probablement, M. Ferrey, Conseiller du Conseil de la Maison et des Finances de Mgr le Duc d'Orléans, habitant au cloître Notre-Dame (*Almanach Royal*, Paris, Veuve d'Houry-Debure, 1789, p. 147).

<sup>13</sup> Anne Emilie de Picot-Dampierre (1770-1848) épouse Joseph-Pierre le Gouvello de Kerantré (1758-1812), capitaine des Dragons de Monsieur, frère du Roi, voir *JPB du 31/03/1788*, p. 230.

<sup>14</sup> La présence de ces potins montre à quel point la question du mariage travaille Adrien Mandat. Le couple n'a pu être identifié.

<sup>15</sup> Personne non identifiée. Il existe une famille Grandchamp des Raux en Corrèze.

<sup>16</sup> Personne non identifiée. Il existe une famille Sohier de Berlize, comme une famille de Berbisey en Champagne.

Mangin<sup>17</sup>. Je pars [f°2v°] mercredi pour Lille. C'est aujourd'hui lundi, il n'y a plus que deux jours. Je me sépare avec peine de mon frère avec qui j'ai eu bien du plaisir à passer 15 jours. Il attend avec impatience votre réponse sur le logement de M<sup>de</sup> Fraguier. Vous lui ferez vraiment de la peine. Adieu, ma chère Maman, je vais faire des commissions pour le S<sup>gt</sup> et suis avec un respectueux attachement,  
ma chère maman,  
votre très humble / et très obéissant serviteur / et fils Dubreuil<sup>1</sup>  
Respect et compliments et embrassades / à tout le chateau<sup>m</sup>. [f°3r°]

---

<sup>17</sup> Personnage non identifié. Peut-être Philippe-Martin Mangin de Montmirail décrit dans les *Mémoires* du général baron Thiébaud, Paris, Plon, 1893, p. 118-120, et qui fit une faillite retentissante avec le château-Trompette un peu avant la Révolution.

## L111. A FELICITE MANDAT – PARIS, LE 8 MARS 1788<sup>1</sup>

A Paris, ce 8 mars 1788

Je n'ai pas répondu à ta lettre, ma chère sœur, parce que tous ces jours-ci, j'ai courru[*sic*] après M<sup>r</sup> Despiemesnil<sup>2</sup> : il n'est pas de moyens que je n'aye employé pour m'instruire par lui de tout ce qui concernoit Grancey et je n'ai reçu encore de lui ni lettre, ni rendez-vous, de manière que je ne puis dire à Papa comment et quand on payera le centième denier<sup>3</sup> et si ma campagne me fera prendre le droit de nommer aux canonicats<sup>4</sup>, on m'assure partout que non, mais je n'aurois pas été fâché que ce « non » eût été prononcé par M<sup>r</sup> l'exécuteur testamentaire. Je suis plus au fait quant aux frais de la successsion : il a été décidé hier que je ne devois pas y entrer pour rien, mon cousin a, je crois, consulté tous les avocats et les procureurs de Paris : tous ont [*f°lr°*] été d'avis qu'il falloit qu'il payât. Nos héritiers paternels font toujours les pacifiques, cependant ils n'en envoient pas moins à Grancey et M<sup>r</sup> de Combarel<sup>5</sup> qui, de toute la bande, vouloit paroître le plus désintéressé, est celui qui l'est le moins et qui se propose de faire le plus de recherches. Je vais écrire à Ally<sup>6</sup> pour l'en prévenir, les gens de la justice qu'il accompagne ont tous l'air très honnête et ils ne doivent tous passer à Grancey que trois ou quatre jours ; ils y prendront les papiers qui ont seulement rapport aux acquisitions et <sup>a</sup>reviendront ici pour en faire l'inventaire, lequel ne sera pas plutôt fait que M<sup>r</sup> Raclet<sup>7</sup> fera sa demande en délivrance. Je vais travailler ces jours-ci à rédiger le mémoire pour M<sup>r</sup> le contrôleur général : je crois que ce sera peine perdue, car il a répondu

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16\*20,3 cm ; papier blanc, filigrane n°21 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « reviendront » par-dessus ; b. rayé un mot illisible, écrit « Papa » par-dessus ; c. Rayé trois mots illisibles [sur paris ?], écrit « ce jour la » par-dessus ; d. Ajouté « ne loge » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir lettre précédente.

<sup>3</sup> Il s'agit d'un impôt sur les mutations immobilières en dehors des successions directes (comme c'est le cas d'Adrien Mandat qui hérite d'un lointain parent).

<sup>4</sup> « Canonicat », signifie « bénéfice d'un Chanoine dans une Église Cathédrale ou Collégiale ». Dans le cas d'Adrien Mandat, il doit s'agir des canonicats de l'abbatiale du château de Grancey.

<sup>5</sup> Jean-Baptiste-Paul de Combarel, marquis de Vernege, lieutenant en second dans le Régiment du duc d'Angoulême. Sa mère, née Jeanne Coustard, faisait partie des héritiers paternels du marquis. L'inventaire de la liquidation des biens du marquis de Tournis donne d'ailleurs la liste des héritiers. Si Adrien Mandat et son père, et dans une moindre mesure son oncle Mandat sont les héritiers principaux via la branche « maternelle », c'est-à-dire par la mère du marquis, Jeanne Claude Cherouvrier des Grassières (sœur de la grand-mère d'Adrien Mandat), il y avait également un certain nombre d'héritiers « paternels » issus des deux grands- tantes du marquis et des grands-oncles de la branche Le Tellier (la mère du marquis s'appelait Marie Anne Le Tellier) : ces héritiers, moins favorisés car issus d'un degré plus éloigné, sont une petite vingtaine et n'ont bien évidemment que les miettes d'un héritage qui se chiffre à plusieurs millions, même si le volume des dettes et des rentes est également très important.

<sup>6</sup> Nicolas Ally fils, notaire à Grancey de 1780 à 1822 (AD21, 4 E 30).

<sup>7</sup> Voir L83 n.6.

toutes les fois qu'on lui en a parlé, que c'étoit une plaisanterie. Quant à M<sup>f</sup> l'archevêque<sup>8</sup>, il est presque inaccessible dans ce moment-ci et M<sup>f</sup> de Brienne, trop occupé pour pouvoir lui [f°1v°] parler d'affaires étrangères à son ministère. S'il va, comme il le dit, à Brienne aux fêtes de Pâques, <sup>b</sup>Papa fera plus en un quart d'heure avec lui, que moi en dix voyages à Versailles. J'ai reçu la lettre de Maman et le certificat pour le chevalier ; M<sup>f</sup> le commandeur de Dampierre, qui partoît pour Versailles, a été chargé par moi du certificat et de demander à M<sup>f</sup> de Brienne, comme si cela venoit de Papa, ce que le chevalier va devenir dans tous ces changements-ci et s'il ne pourroit pas le faire entrer dans les carabiniers, mais je suis bien loin de croire qu'il pût gagner au changement de corps<sup>9</sup> : il va probablement conserver son rang dans celui où il va entrer et, dans les carabiniers, il seroit à la guerre. Quant au certificat, il est impossible que M<sup>f</sup> de Brienne y fasse attention actuellement, cependant je ne manquerai pas de lui en parler mardy ; j'ai un voyage arrangé pour m'y trouver <sup>c</sup>ce jour-là avec M<sup>de</sup> Breves<sup>10</sup>, voila pourquoi je n'ait[sic] pas été à Versailles tout de suite et je n'ai pas été fâché qu'il fût prévenu par M<sup>f</sup> le commandeur Dampierre. [f°2r°] On attend le roi ces jours-ci à Paris. On dit qu'on remet l'impôt territorial<sup>11</sup> sur le tapis et que c'est pour le proposer de nouveau que le roi vient [à] Paris. [II] fait une belle promotion de maréchaux de France : elle est de Sept qui sont M<sup>ts</sup> d'Harcourt, de Robecq, de Langeron, de Thiers, de Tonnerre, d'Egmont et d'Estaing<sup>12</sup>. L'Espagne paraît décidée à ne pas laisser passer les Russes dans la Méditerranée et elle nous menace, si nous fournissons à l'empereur son contingent, de faire un traité d'alliance avec l'Angleterre<sup>13</sup>. Moi, je prétend que nous nous faisons faire cette menace par l'Espagne pour éviter de fournir le contingent, voila ma politique et toutes les nouvelles. Adieu, ma chère petite Sœur, nous nous occupons de la voiture du futur, tout le

---

<sup>8</sup> Etienne-Charles de Loménie de Brienne était archevêque de Toulouse et venait d'échanger son évêché contre celui de Sens. (*JPB du 09/02/1788*, « De Paris, le 30 janvier », p. 63)

<sup>9</sup> Voir L105, n.6. Les *Ordonnance de Brienne* en mars 1788, en particulier celle-ci, « Ordonnance portant suppression dans l'infanterie de tous les capitaines ou sous-lieutenants dits de remplacement, ainsi que des officiers attachés ou à la suite de ladite infanterie » menaçaient le poste du chevalier ; Adrien Mandat semble bien informé de la teneur de la réforme car il y a également une « Ordonnance concernant la formation et la solde du corps des Carabiniers de Monsieur. »

<sup>10</sup> Probablement Bonne-Françoise Madeleine de Briquerville de La Luzerne (1755-1845), épouse de Marie-François Camille Savary de Brèves (1740-1815), son cousin, dont la mère était Bonne Damaris de Briquerville de La Luzerne (1719-1763), cousine au 8<sup>e</sup> degré du secrétaire d'Etat à la Marine.

<sup>11</sup> Il s'agit en fait de la « subvention territoriale », impôt foncier que Calonne puis Loménie de Brienne tenteront de faire accepter à la Noblesse et au Clergé au Cours de l'Assemblée des notables, où il sera révoqué en septembre 1787.

<sup>12</sup> Cette promotion n'aura pas lieu.

<sup>13</sup> L'empereur d'Autriche déclare la guerre à l'empire Ottoman en février 1788 (*JPB du 08/03/1788*, p. 51-53), après un refus de reconnaître l'annexion de la Crimée par les Russes ; l'annonce se termine ainsi : « Les considérations ci-dessus exposées font espérer avec confiance, à S. M. I., que toute l'Europe approuvera ses mesures, & qu'elle les accompagnera de vœux sincères pour le succès de ses armes contre l'Ennemi commun de la Chrétienté. » Rien dans les éditions suivantes n'indique que l'Espagne se soit intéressée à cette nouvelle guerre avec les Ottomans.

monde a l'air enchanté du mariage et m'en a fait compliment. Dubreuil doit être arrivé à Lille d'avant-hier, nous nous sommes quitté[sic] à regret. Assure Papa et Maman de mes respects, c'est à eux comme à toi que j'écris cette lettre-ci<sup>14</sup>. Je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que Sophie. Le jardinier est payé, mais je n'ai pas encore été chez le libraire. Ma tante sera piquée si Maman ne loge<sup>d</sup> &c [f°2v°]

---

<sup>14</sup> Deux remarques : Adrien Mandat tutoie sa sœur, ce qui est habituel entre frères et sœurs du même âge ; Félicité apparaît comme une correspondante interchangeable avec les deux parents, sur ce dernier point voir seconde partie, chapitre III, p. 539-546..

## L112. A MME MANDAT – PARIS, LE 20 MARS 1788<sup>1</sup>

J'arrive de Longchamps<sup>2</sup> où j'ai eu, ainsi que le ch<sup>er</sup> de Panat<sup>3</sup>, une pluie affreuse ; il y a là peu d'équipages élégants et nous nous sommes ennuyés à la mort. On prétend que les ordonnances de la cavalerie et de l'infanterie<sup>4</sup> vont paroître et qu'on aura déjà repandu des exemplaires chez M<sup>rs</sup> les maréchaux de France. Du reste, il n'y a point d'autres nouvelles, on n'a pas encore nommé messieurs du conseil de la marine, mais on a décidément élu gouverneur de S<sup>t</sup> Domingue le m<sup>is</sup> Du Chilleau<sup>5</sup>. J'ai été chez M<sup>r</sup> du Châtelet<sup>6</sup> que je n'ai pas trouvé, mais je l'ai rencontré hier chez M<sup>de</sup> de Loménie et il m'a fait beaucoup d'honnêtetés. Adieu, ma chère Maman, arrivez le plutôt[*sic*] possible que je vous renouvelle de vive voix et en vous embrassant de tout mon cœur le tendre et respectueux attachement avec lequel je suis, votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>a</sup>

Ce 20<sup>mars</sup> 1788<sup>b</sup> [*f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>*]

Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et embrassez Félicité et Sophie pour moi.

Mes compliments à l'abbé et au curé de Thil. Je crois que l'éveillé<sup>7</sup> conviendrait fort à ma soeur et pourroit vous être utile pendant votre séjour à Paris. Nous parlerons de cela à votre

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Demi-Feuille formant 1 folio de format 16\*20,3 cm ; papier blanc, filigrane n°21 (moitié haute) ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe manquante.

a. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; b. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; c. Post-scriptum souligné d'un trait

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L83 n.4. La promenade de Longchamps était fort à la mode, mais aussi fort décriée : « Les pieuses promenades de Longchamp ont été très brillantes le jeudi & le vendredi saint ; on y a étalé un luxe aussi effrené que scandaleux. Le vice s'y est montré à visage découvert. Des Seigneurs y ont paru sur des wickis de deux pieds de haut, avec les filles qu'ils entretiennent. Mad. la Duchesse de C\*\* étoit dans sa voiture le long des Champs Elisées, au nombre de ceux que la curiosité avoit amenés là pour voir défiler les voitures ; elle ne s'attendoit pas à y rencontrer son mari ; il a passé dans un wicki près de la voiture de sa femme ; un embarras & une reculade l'ont arrêté précisément devant sa portiere. Cette femme respectable en le voyant en wicki, conduisant une des divinités de l'opéra les plus connues par la débauche, est tombée dans un évanouissement qui a duré près de six heures. Ce qui n'étoit pas encore arrivé dans ces promenades, est arrivé cette année-ci. Cette partie du public qui étoit spectatrice & qui se tenoit à l'entrée des Champs Elisées, a accablé de huées les demoiselles & les élégans dont la conduite blesse le plus les préjugés ou la décence des mœurs. Ce passage sur la route de Longchamp deviendra, les années suivantes, comme un tribunal de censure publique. On sera tout au moins obligé de se respecter & de respecter les mœurs, si l'on veut jouir la semaine sainte du plaisir de la promenade de Longchamp. » (*Correspondance littéraire secrète*, n°17, « De Paris, le 19 avril 1789 », p. 129)

<sup>3</sup> Voir L11, n. 2.

<sup>4</sup> Voir lettre précédente.

<sup>5</sup> Marie-Charles du Chilleau d'Airvault (1734-1794), avait secondé Bouillé lors de la prise de Tobago et de Saint-Christophe en 1778, participa au combat des Saintes en 1782. Il est nommé le 7 mars 1788 gouverneur des Isles Sous le vent et de Saint-Domingue. Bouillé le décrira comme un homme « d'un caractère vif, impérieux et insubordonné » (*Mémoires, op. cit.*, p. 43), par ailleurs « un des hommes les plus brave que j'aie connu. » (*Ibid.*, p. 274)

<sup>6</sup> Voir L56, n. 11.

<sup>7</sup> Est-ce le surnom parodique de son valet Josseran, fils du perruquier de Toulon dont il avait vanté la maladresse à la lettre n°105 ou bien de Bassigny, dont la date de mariage approche (voir L52 n. 9) ?



arrivée ici<sup>c</sup>.

J'enverrai à Papa ses livres avec un autre excellent *Sur l'esprit et Sur les moeurs* qui vient de paroître<sup>8c</sup>. [f°1v°]

---

<sup>8</sup> Sénac de Meilhan, *Considérations sur l'Esprit et sur les Mœurs*, Londres et se trouve à Paris chez les Marchands de nouveautés, 1787, 2t., seconde édition en 1789. Voir Genetti Stefano. « Considérations sur Sénac de Meilhan moraliste », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2007, n°59, p. 221-235.

## L113. A M. MANDAT – TOULON, LE 7 AVRIL 1788<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

Je suis à Toulon depuis avant-hier et j'ai été reçu par tous les chefs du monde avec infiniment d'honnêteté et de bonté. M<sup>r</sup> de La Luzerne, à ce que m'a dit M<sup>r</sup> d'Albert<sup>2</sup>, a eu celle d'envoyer ordre à M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de S<sup>t</sup> Félix<sup>3</sup>, qui commande la station du Levant, de me faire passer sur un des bâtiments de sa station lorsque la gabarre, sur laquelle je m'embarque et qui doit faire un court séjour dans le Levant, reviendra à Toulon. M<sup>r</sup> d'Espinassy, major de vaisseau, commande la gabarre et on le dit un *[f°lr°]* fort aimable homme<sup>4</sup>. Je ne vous ai pas écrit *[sic]* de Grancey et Ally doit vous en avoir donné *[sic]* la raison. J'ai été assez content de la manière dont tout s'est passé depuis mon arrivée, il est vrai qu'on m'a dit qu'avant il y avoit eu un peu de gaspillage. J'ai beaucoup causé avec M<sup>r</sup> de Combarel, à qui les consultations de Dijon n'ont pas fait plaisir. Il m'a encore balbutié les mots d'arrangements, j'ai répondu comme je l'avois déjà fait, que je croyois que votre intention étoit de plaider ; il m'a répondu à cela que mille écus de rente viagère lui auroient suffi : cette dernière réponse a achevé de me convaincre qu'il étoit très persuadé qu'il n'étoit pas possible qu'il pût attaquer la donation et qu'il n'avoient *[sic]* fait courir le bruit d'une *[f°lv°]* attaque prochaine que pour tirer de nous une somme, petite ou grosse, ce que probablement vous êtes bien éloigné de leur accorder. En quoi mon arrivée à Grancey a été très avantageuse, c'est qu'elle a fait remettre à Ally par ces messieurs de la justice, la procuration que M<sup>r</sup> Le Nain leur avoit dit de lui remettre de sa part, pour qu'il pût le représenter à l'inventaire. Depuis deux jours que ces messieurs étoient avec Ally, ils lui en avoient pas *[sic]* parlé, je n'en ai pas fait de reproches, parce qu'il falloit ménager son monde. J'ai trouvé ici le fameux cercle qui m'y attendoit. Il y a dessus, <sup>a</sup>donné par le roi à M<sup>r</sup> de Mandat &c<sup>5</sup> et l'instrument, à ce que m'a dit un capitaine de vaisseau qui

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,1\*19,1 cm ; papier blanc, filigrane n°28 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Texte souligné par Adrien Mandat ; b. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folioet soulignée d'une arabesque ; c. Date à gauche de ce qui précède ; d. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L42 n. 5.

<sup>3</sup> Armand Philippe Germain Carjac de Saint Félix (1737-1819), sert dans l'escadre de Suffren pendant la guerre d'Indépendance, blessé à Gondelour en 1783.

<sup>4</sup> César Auguste François Félix Joseph Marie d'Espinassy (1751-1823), a servi sur le *Scipion* et la *Couronne* dans l'escadre de Grasse de 1781 à 1783.

<sup>5</sup> Sur la recommandation du marquis du Bouzet qui avait été son commandant sur la *Danaé* de mars 1784 à mars 1786, Adrien Mandat s'était vu décerner un cercle d'astronomie : la récompense est donc arrivée presque deux ans plus tard.

s'en est servi, est parfait. [f°2r°] Presque tous les vaisseaux qui sont ici, seroient prêts à mettre à la voile dans quinze jours, si l'ordre de les armer arrivoit et on travaille avec activité à la construction du *Commerce de Marseille* de 120 canons, du *Tonnant* de 80 et du *Duquene* de 74. Voilà tout ce que je puis vous mander de notre port de Toulon, je voudrois bien que Maurice y fût, au lieu d'être à Brest. Adieu, mon cher Papa, je vous manderai dans quelques jours comment il faut que vous m'adressiez vos lettres pour qu'elles me parviennent dans le Levant. Mes Sentiments vous sont trop bien connus pour que vous doutiez jamais de ceux d'attachement et de respect avec lesquels je suis pour la vie,

mon cher Papa,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>b</sup>

A Toulon ce 7 avril 1788<sup>c</sup>.

J'ai vu à Beaune le père La Barbe<sup>6</sup> / à qui j'ai promi[sic] un canonicat<sup>d</sup>. [f°2v°]

---

<sup>6</sup> Personnage non identifié.

## L114. A MME MANDAT – TOULON, LE 7 AVRIL 1788<sup>1</sup>

Me voici arrivé à Toulon, ma chère Maman, et de la manière la plus heureuse, car, outre une bonne santé dont je jouis et le plaisir de faire ma route sans accidents, j'ai eu celui de ramener ici une très jolie femme dont la voiture fut mise en canelle<sup>2</sup> quelques[sic] heures après notre départ de Marseille. Cet accident, que j'aperçus de la miennne, m'en fit descendre aussitôt et je courus demander si on ne s'étoit pas blessé ; on me repondit que non et le mari me demanda si je ne pourrois pas donner à sa femme une place dans ma voiture. Je me dépêchai de lui repondre que oui et ce oui fut prononcé avec d'autant plus de plaisir [f°1r°] que ma voiture est à une place et que, par conséquent, je devois être une grande partie de la route presque toujours sur ses genoux<sup>3</sup>, ce qui a eu effectivement lieu. La femme s'est embarquée, je l'ai conduite ici et le mari est venu comme il a pu, tantôt à pied, tantôt à cheval. Vous voyez que je ne suis point malheureux dans mes voyages. L'éveill<sup>4</sup> l'a été un peu plus que moi car [des] <sup>a</sup>bidets rétifs l'ont jetté[sic] deux ou trois fois<sup>b</sup> par terre, il ne s'est pas fait de mal. J'ai trouvé ici mon cercle qui m'y attendoit et qu'on me rend ce matin ; il est même cause que je ne pourrai pas vous écrire bien longuement aujourd'hui, car il faut que ma lettre soit à la poste avant midy et il est déjà tard. M<sup>r</sup> d'Espinassi<sup>5</sup>, major de [f°1v°] vaisseau, commande la

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*20,1 cm ; papier blanc, filigrane n°28 et les lettres ou le chiffre romain « VI » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon « TOULON » et l'adresse : « A Madame / Madame la baronne de Mandat /chez joris baigneur Rue St antoine /A paris», barrée par un « 10 ».

a. Rayé un mot illisible, écrits « bidets » par-dessus ; b. Ajouté « fois au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; d. Formule de politesse et signature sur 4 ligne sur la moitié droite du folio et soulignée d'une arabesque ; e. Post-scriptum à gauche de ce qui précède ; f. Date en-dessous de ce qui précède ; g. Rajout en-dessous de ec qui précède sur la largeur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> « Mettre en canelle », terme considéré comme argotique signifiant « tomber en morceaux, briser » (Francisque Michel, *Etudes de Philologie comparée sur l'argot et les idiomes analogues parlés en Europe et en Asie*, Paris, Firmin Didot, 1856, p. 89) Les seuls exemples littéraires appartiennent à des œuvres comiques : « Ils se mesurèrent quelque temps, prêts à s'élancer l'un sur l'autre ; bientôt ils se serrent ; chaque coup qu'ils se portent réduiroit en canelle tout le magasin d'un fripier. » (Cazotte, *Les Mille et une fadaïses : contes à dormir debout*, A Baillons, Chez l'Endormi, à l'Image du Ronfleur, p. 107) ; « Tous vos amis sont de vieilles charpentes qui tombent en canelle. » (Thomas Simon Gueulette, *Isabelle grosse par vertu*, Scène 2, dans *Theatre des Boulevards ou recueil de Parades*, Mahon, Langlois, 1756, t. 2, p. 71)

<sup>3</sup> Les lettres 113 et 114 sont intéressantes car ce sont des lettres « jumelles », écrites à deux destinataires le même jour. On note ainsi qu'Adrien Mandat se garde bien de raconter cette sorte d'aventure galante à son père ; le caractère romanesque de la situation semble donc convenir à une destinataire féminine, ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'Adrien Mandat se donne une image de joli cœur (voir L93 ou L103). On espère toutefois qu'Adrien Mandat s'est mal exprimé et qu'il n'a effectivement pas passé tout le trajet sur ses genoux, ce qui serait assez contraire à la galanterie, même si l'inverse l'est à la pudeur.

<sup>4</sup> Voir L112 n. 7.

<sup>5</sup> Voir lettre précédente. On notera la légère variation, puisque dans la lettre à son père, Adrien Mandat écrit « on le dit un fort aimable homme », alors qu'ici il emploie le terme « garçon » : Adrien Mandat se risque-t-il à un peu de condescendance vis-à-vis de son chef dans la lettre à sa mère ?

gabarre sur laqu'elle[sic] je m'embarque ; c'est à ce qu'on dit un fort aimable garçon, nous ne<sup>c</sup> partirons pas de quinze jours, ainsi, ma chère Maman, donnez-moi devos nouvelles courier pour courier<sup>6</sup>[sic], vous en recevrez souvent des miennes avant mon départ, puissent mes fréquents[sic] épitres vous convaincre du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>d</sup>

J'embrasse de tout mon cœur Félicité / et Sophie<sup>e</sup>.

A Toulon ce 7 avril 1788<sup>f</sup>.

<sup>g</sup>Mandez-moi, je vous prie ce que sont devenu[sic] mes frères dans les changements. J'ai bien peur que que Michel<sup>7</sup> n'est[sic] pas mi[sic] mes souliers au courier[sic] ; je vous prierai, ma chère Maman d'y envoyer un savoyard. [f°2r°]

---

<sup>6</sup> On voit apparaître ici un des termes du pacte épistolaire. Voir seconde partie, chapitre I, p. 324-339.

<sup>7</sup> Voir L61.

## L115. A M. MANDAT – TOULON, LE 15 AVRIL 1788<sup>1</sup>

Depuis le dernier[sic] épître<sup>a</sup> que je vous ai Ecri[sic], mon cher Papa, nous avons toujours été occupés de notre armement qui dans ce moment-ci tire à sa fin et nous allons en rade jeudy pour partir dimanche, lundy ou mardy. Je serois bien peiné de ne pas recevoir de vos nouvelles ou de celles de mes frères avant mon départ. Je ne sçais ce qu'ils sont devenu[sic] dans tous ces changements-ci<sup>2</sup> et, d'ailleurs, je voudrois bien sçavoir qu'elles vont être dorénavant leurs garnisons afin de pouvoir leur adresser quelques[sic] lettres de l'archipel. Au cas que je ne puisse pas vous [f°lr°] écrire avant de mettre à la voile, je vais toujours par <sup>b</sup>précaution vous dire la manière dont il faut que vous m'adressiez vos lettres. Je suis[sic] convenu avec un négociant de Marseille que vous les lui adressiez, <sup>c</sup> qu'il les feroit passer à son correspondant à Smirne, qui ensuite me les feroit tenir dans les Echelles<sup>3</sup> où je me trouverois ; ainsi mon adresse sera a M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> &c officier de la Marine embarqué sur l'escadre de M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de S<sup>t</sup> Félix en station à Smirne et vous y mettez une double enveloppe adressée à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Gréling<sup>4</sup>, négociant à Marseille : moyennant cela, mon cher Papa, j'espère que je recevrai souvent de vos nouvelles, mais je crois que vous ne ferez pas mal [f°lv°] d'affranchir vos lettres. Je vous en envoie une que l'on m'a renvoyée de Paris et qui est sûrement pour vous, c'est <sup>d</sup>d'une femme dont je n'ai pas pu lire le nom. Nous attendons tous les jours ici les ambassadeurs de Tipo Saib<sup>5</sup> : on leur prépare une brillante réception et je voudrois bien me trouver encore à Toulon lorsqu'ils y mettront pied-à-terre. Je voudrois avoir à vous mander ou des détails ou des nouvelles, l'un et l'autre vous intéressent, mais ce pays-ci en fournit fort

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,6 cm ; papier blanc, filigrane n°28 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « epitre » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « precaution » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible ; d. Rayé un mot illisible, écrit « dune » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'une arabesque ; f. Date à gauche de ce qui précède, souligné par la partie gauche de l'arabesque ; g. Post-scriptum sur toute la largeur du folio et souligné d'une arabesque.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat faisait la même demande à sa mère dans la lettre précédente.

<sup>3</sup> « Echelle », terme de Marine, « c'est un port ou lieu de trafic, ou comme on l'appelle quelquefois d'un nom plus connu dans le Nord & la Mer Baltique, une Ville d'étape. Le mot d'Echelle ne se dit que sur la Méditerranée. Smirne & Alexandrie sont les deux plus fameuses Echelles de Levant, & il y a peu de nations maritimes de la Chrétienté qui n'y établissent un Consul, des Facteurs, un magasin, & un bureau. »

<sup>4</sup> Justinien de Greling (?-1792 ou 1793), famille originaire de Suisse établie à Marseille depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Voir Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, chez l'auteur, 1815, t. 6, p. 160.

<sup>5</sup> Tipû Sâhib (1750-1799) est le sultan de Mysore. Luttant contre l'influence britannique en Inde, il envoie en 1788 trois ambassadeurs qui vont faire sensation à la Cour lors de leur grande réception le 10 août 1788 (voir *Journal de Bombelles*, t. 2, p. 217-222) L'ambassade n'arrivera à Toulon qu'en juin, bien après le départ d'Adrien Mandat pour l'Asie mineure.

peu ; cependant, je vous dirai quelque chose qui va vous étonner, c'est que M<sup>rs</sup> de Courlon<sup>6</sup>, de Grissé<sup>7</sup>, l'abbé Beaudot<sup>8</sup> grand vicaire de Langres et deux autres langrois ou voisins de Grancey, sont [f°2r°] arrivés[sic] ici il y a quelques[sic] jours et en sont reparti[sic] hier : la seule envie de voir le port les avoit amené[sic] à Toulon de différents endroits, M<sup>r</sup> de Courlon venoit d'Alés. Adieu, mon cher Papa, ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>e</sup>

A Toulon ce 15 avril 1788<sup>f</sup>

Mes compliments à l'abbé et à M<sup>r</sup> le curé de Thil / j'embrasse Magdeleine<sup>s</sup> [f°2v°]

---

<sup>6</sup> Louis-Antoine Le Boulleur de Courlon (?-?), seigneur de Courlon, ville à 4 km au SO de Grancey. (AD52, *Notes généalogiques du baron de l'Horme*, vol. 6).

<sup>7</sup> Jean-Baptiste Leaulte de Grissey (1731-1802), semblait habiter à Vivey, ville à 10km au NE de Grancey. (AD52, *Ibid.*).

<sup>8</sup> Voir L109 n.4.

## L116. A M. MANDAT – TOULON, LE 17 AVRIL 1788<sup>1</sup>

Mon cher Papa,

Je sors actuellement de chez M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Lort<sup>2</sup>, major de la sixième escadre et par conséquent mon chef direct. Il étoit occupé à faire faire les états de service des élèves et m'a demandé les différents ordres d'armer et de désarmer que j'ai reçu[sic] dans ma dernière [f°1r°] campagne et que nous avons mi[sic] avec tous les certificats de service imprimés, <sup>a</sup>ainsi que ceux de paiement, dans mon carton : tous les ordres et certificats sont absolument nécessaire à M<sup>r</sup> de Lort pour mettre mes services en règle et me faire lieutenant à mon retour. Je vous prierai donc, mon cher Papa, de vouloir bien les lui adresser sous l'enveloppe de M<sup>r</sup> d'Albert<sup>3</sup> dont je vais vous donner l'adresse, ainsi que la Sienne. Notre départ est fixé à lundy ou mardy et je crois que nous irons tout droit à Smirne sans relâcher à Malte, cela me feroit un peu de peine. Tous les chefs me font infiniment [f°1v°] d'amitié et m'ont déjà donné à dîner deux ou trois fois. Je crois que pour être plus sûr qu'il ne s'égarera aucun des papiers, François<sup>4</sup> fera bien de prendre une<sup>b</sup> note de ce que vous enlèverez du carton. Ma campagne sur la *Mignone* a commencé en juillet 86 et a fini en novembre 87, ainsi ce sont les ordres et certificats compris entre ces deux époques dont M<sup>r</sup> de Lort a besoin ; il n'est pas nécessaire d'envoyer les certificats des capitaines. Adieu, mon cher Papa, je vais être dans les arrangements de bord j'usqu'au[sic] col et il ne me sera pas possible avant mon départ [f°2r°] de m'en tirer pour vous renouveler[sic] l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie,

mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat/ élève<sup>c</sup>

A Toulon ce 17 avril 1788<sup>d</sup>

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 14\*18,3 cm ; papier blanc, filigrane n°29 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « et », écrit « Ainsi » par-dessus ; b. Ajouté « une » au-dessus de la ligne ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait, Adrien Mandat a mis une barre entre son nom et le mot « Eleve » ; d. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; e. Adresse en dessous de ce qui précède sur la largeur du folio : « adresse de m<sup>r</sup> d'albert » au milieu du folio et souligné d'un trait, le reste en dessous et souligné d'un trait ; f. Adresse en dessous de ce qui précède sur la largeur du folio : « adresse de m<sup>r</sup> de lort » au milieu du folio et soulignée d'un trait, le reste en dessous ; g. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Charles Jacques Augustin de Lort de Sérignan (1742-1789), commande le *Majestueux* en 1781-1782 puis le *Puissant* en 1783, major d'escadre en 1788, major général du port de Toulon en 1789.

<sup>3</sup> Comprendre Albert de Rions, voir L113.

<sup>4</sup> Personnage non identifié, probablement un domestique des Mandat.



<sup>e</sup> Adresse de M<sup>r</sup> d'Albert / à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'Albert chef d'escadre, commandant de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis, commandant la Marine à Toulon

<sup>f</sup> Adresse de M<sup>r</sup> de Lort / à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Lort, capitaine des V<sup>x</sup> du roi, major de la sixième escadre / à Toulon.

<sup>g</sup> Je crois qu'il faudroit affranchir le tout. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

## L117. A MME MANDAT – SMYRNE, LE 17 MAI 1788<sup>1</sup>

Il me manquoit d'avoir vu l'Asie<sup>2</sup>, <sup>a</sup>je <sup>b</sup>désirois ardemment de le[sic] voir et voici mes vœux remplis, ma chère Maman. Nous avons mouillé à Smirne il y a cinq ou 6 jours, après une traversée dans laquelle nous avons éprouvé quelques contrariétés qui nous ont fait appercevoir quelsques[sic] isles que nous n'aurions peut-être pas vu[sic] sans elles<sup>3</sup>. Ainsi, grâce aux contrariétés, j'ai vu (<sup>c</sup>SANS y mouiller cependant) l'isle de Crête <sup>d</sup>actuellement Candie<sup>4</sup>, celle de Milo, celle de Cythère maintenant le Cerigo<sup>5</sup> et plusieurs autres ; cette dernière m'a paru assez stérile et peu digne d'être aujourd'hui ce qu'elle étoit jadis, le séjour des Amours et de leur mère. J'espère que dans mes courses nous y mouillerons et que je pourrai plus en détail vous parler de mes voyages à Cythère. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] En attendant, je vous dirai que j'ai changé de bâtiment, j'ai quitté la gabarre l'*Utile* pour la frégate l'*Iris* qui n'a point encore fait sa tournée dans le Levant et qui, je crois, doit aller incessamment à Athènes : c'étoit le lieu intéressant à voir, nous mettons à la voile après-demain et mon ancien bâtiment sera porteur de ma lettre. Si l'*Iris* par le plus grand des hazards[sic] n'étoit revenu mouiller hier ici, je me trouvois forcé

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,2 cm ; papier blanc, filigrane n°28 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « je » par-dessus ; b. Rayé « le » ; c. Rayé un mot illisible, écrit « SANS » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « actuellement » par-dessus ; e. Rayé « pas » ; f. Rayé « et » écrit « ou » par-dessus ; g. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'une arabesque ; i. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'une arabesque ; j. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède et souligné d'une arabesque.

NOTES :

<sup>2</sup> Il s'agit de l'Asie Mineure bien entendu. Adrien Mandat ne fera jamais de campagne du côté des Indes.

<sup>3</sup> Le journal de bord (cahier 1) indique que le bateau a eu effectivement des difficultés à traverser la mer ionienne à cause de vent contraires au début du mois de mai, avant d'arriver en rade de Smyrne le 12 mai.

<sup>4</sup> Candie désignait aussi bien l'île de Crête que son ancienne capitale Héraklion. Ancienne possession vénitienne, elle fut l'objet d'une guerre avec les Ottomans qui ne prit fin qu'en 1669. En 1770-1771, elle avait été secouée par la révolte d'Orlov, mais qui avait été réprimé par les Ottomans.

<sup>5</sup> Cérigo est l'autre nom de Cythère. Île associée à la déesse Vénus, elle est couramment dépeinte dans les fictions comme un lieu propice aux jouissances, voire à la luxure comme dans le livre IV des *Aventures de Télémaque* de Fénelon. Au cours du XVIII<sup>e</sup>, l'image de l'île peuplée de femmes nourrit de nombreuses utopies à tendance libertine. Sur ce sujet, voir Anne Richardot, « Cythère redécouverte : la nouvelle géographie érotique des Lumières », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°22, 2005, p. 83-100. Il est intéressant de voir qu'Adrien Mandat prend le contrepied de l'imaginaire contemporain en la présentant comme « assez stérile et peu digne » du séjour de Vénus.

de m'embarquer sur la frégate l'*Alceste*, destiné[sic] à passer deux mois en station dans la rade de Smirne, sans pouvoir communiquer avec la terre, où la peste est très forte et ne finira<sup>e</sup> probablement pas avant le mois d'août<sup>6</sup>. Il meurt tous les jours une quantité de Turcs incroyable : de la rade, nous avons vue sur de grands cimetières[sic] plantés en ciprès[sic] où nous apercevons[sic] des enterrements du matin au soir. Tous nos négociants sont enfermés dans leurs maisons et [f°1v°] se gardent bien de recevoir ou des Turcs<sup>f</sup> ou des Grecs, qui prétendent que, puisqu'ils ont la peste, c'est que Dieu l'a voulu ainsi et qui se mettent peu en peine de s'en préserver<sup>7</sup>. Leur commerce avec l'intérieur du pays ne discontinue pas pour cela et, presque tous les jours, je vois passer sur une route qui traverse les cimetières des caravanes[sic] de quinze ou vingt chameaux : le métier de fossoyeur doit cependant être meilleur ici que celui du négociant<sup>8</sup>. Nous croyions à notre arrivée à Smirne apprendre beaucoup de nouvelles de la guerre des Russes<sup>9</sup>, mais on ne<sup>s</sup> nous a rien dit, sinon que le Capitan Pacha a mi[sic] à la voile de Constantinople avec toute son escadre avec le projet de brûler, piller et faire sauter tout ce qu'il rencontrera portant pavillon russe dans la Mer Noire. Il a, à bord de ses vaisseaux, une très grande quantité de troupes avec lesquelles il compte aussi faire des descentes. [f°2r°] Donnez-moi toujours de vos nouvelles, comme je vous l'ai mandé, par M<sup>r</sup> Greling<sup>10</sup> : vous êtes actuellement[sic] en fête, en noce, en galas, et moi, je n'ai pour me distraire que ce coup d'oeil des enterrements turcs, notre position est un peu différente et il ne faudra rien moins que le noble spectacle des Antiquités de la Grèce pour m'étourdir un peu sur les privations que j'éprouve. Donnez-moi, ma chère Maman, de grands

<sup>6</sup> La presse confirme l'épidémie, citant une lettre d'un négociant de Constantinople : « La peste augmente ses ravages ; nous avons été plus tranquilles sur ce cruel fléau pendant deux ou trois mois, au moins les accidens en étoient rares ; mais les chaleurs nous l'ont rendu avec plus de force. tels sont les effets de cette cruelle maladie, il y a huit jours qu'on n'en parloit presque pas, & aujourd'hui quantité de monde en est la victime. La Capitale, les villages d'alentour, Smyrne, Scio, les Isles même de la mer de Marmora en sont infectées. » (*JPB du 31/05/1788*, « De Francfort-sur-le-Mein, le 7 juin [7 mai] », p. 110-111)

<sup>7</sup> Le fatalisme des Mahométans, en particulier la croyance en une prédestination absolue, est un lieu commun de la représentation de l'Islam, en particulier la philosophie des Lumières : Voltaire fait d'ailleurs de ce principe la trame narrative de *Zadig*. On en trouve également un exemple à l'article « Sarrasin » de l'*Encyclopédie* : « Ce fatalisme est l'opinion dominante des Musulmans. Ils accordent tout à la puissance de Dieu, rien à la liberté de l'homme. ce que Dieu veut est ; ce qu'il ne veut pas n'est pas. », mais également dans l'article Fatalité ou Sur ce sujet, voir Souleymane Bachir Diagne, « De fato mahometano. Le fatalisme islamique selon Leibniz et Muhammad Iqbal », *Diogène*, vol. 226, n°2, 2009, p. 86-96.

<sup>8</sup> Trait d'humour noir assez savoureux : quoi qu'il arrive, la peste n'arrête pas le commerce...

<sup>9</sup> En 1783, le maréchal Potemkine avait conquis la Crimée, la région de Kouban et une grande partie du littoral de la mer Noire et de la mer d'Azov. En même temps, les Russes progressèrent dans le Caucase, notamment en Géorgie. Inquiets de cette percée vers le Sud et les « mers chaudes » des Russes, les Turcs envoient un ultimatum à Catherine ii pour qu'elle évacue la Crimée et la Géorgie, ce qui débouche sur la déclaration de guerre des Russes en septembre 1787, après l'arrestation de l'ambassadeur russe de Constantinople. L'Autriche se joint en février 1788 à la Russie, mais la mort de Joseph ii interrompt prématurément la participation des Autrichiens au conflit, qui se termine en 1792 et dont les conséquences les plus notables sont la libération de Bucarest et de Belgrade et l'annexion de la Crimée par les Russes. Voir Dominique Farale, *La Russie et les Turco-Mongols, quinze siècles de guerre*, Paris, Economica, 2007.

<sup>10</sup> Voir L115 n.4.

détails d'abord sur toutes les santés possibles, et ensuite sur l'avancement de mes frères et le mariage fameux. Assurez, je vous prie, Papa de mes respects, embrassez ma sœur pour moi et mes frères, s'ils sont à Nully et croyez aux sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis pour la vie,  
ma chère Maman,  
votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>h</sup>  
A bord de l'*Iris* en rade de Smirne / ce 17 may 1788<sup>i</sup>.  
Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à M<sup>r</sup> / le curé de Thi<sup>j</sup> [f°2v°]

## L118. A MME MANDAT – RADE DE LA SUDE EN CRETE, LE 30 MAI 1788<sup>1</sup>

Ma chère Maman,  
c'est de l'isle de Crête, l'ancien royaume du roi Minos que je vous écris. Cette isle est actuellement l'isle de Candie<sup>2</sup> et il y a près de 8 jours que nous y sommes mouillé[*sic*] dans le port de la Sude. En partant de Smirne et après avoir laissé à droite et à gauche les isles de Lesbos et de Scio, nous avons [f°1r°] nous avons fait route pour aller à Athènes, près du cap de Sumium<sup>3</sup> et, sur son extrémité, nous avons aperçu[*sic*] les restes du temple de Minerve Sumiade dont quinze colonnes de marbre blanc<sup>a</sup> sont encore entières avec leurs chapiteaux : ce <sup>b</sup>spectacle a quelque chose de très noble et de très imposant<sup>4</sup>. Nous espérons jouir du

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'une feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*19,1 cm et d'une demi-feuille formant le 3<sup>e</sup> folio de format 15,1\*19,2 cm ; papier blanc, filigrane n°28 et les lettres « D & CBLAU » pour la demi-feuille ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « de marbre blanc » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « Spectacle » par-dessus ; c. rayé un mot illisible [son ?], écrit « doivent » par-dessus ; d. Ajouté « de Smirne » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « ou » ; f. Rayé « et » ; g. Ajouté « trente mille » au-dessus de la ligne ; h. Rayé un mot illisible [adressez ?], écrit « assurez » par-dessus ; i. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; j. Rayé « et », écrit « leur » par-dessus ; k. Date soulignée par une arabesque ; l. Post-scriptum séparé du suivant par un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir lettre précédente n.4.

<sup>3</sup> Adrien Mandat utilise la graphie donnée par les dictionnaires de langues anciennes de son temps. La graphie actuelle est Cap Sounion. Cette pointe à 45 km au S-E d'Athènes est connue pour abriter le temple de Poséidon.

<sup>4</sup> La contemplation des ruines est le passage obligé de tous les voyageurs en Grèce. Pierre-Augustin Guys, auteur d'un *Voyage littéraire en Grèce ou Lettres sur les Grecs, anciens et modernes avec un parallèle de leurs mœurs*, indique la bonne attitude à avoir face aux monuments anciens : « L'homme qui ne fait qu'ouvrir les yeux, ne voit, dans ces ruines, que des décombres & des débris isolés. Celui qui fait voir y découvre la magnificence d'un ancien édifice, un Arc de triomphe, & les merveilles de l'Art. D'un autre côté, ces monuments attestent que les hommes eux-mêmes, encore plus destructeurs que le tems, qui dévore avec plus de lenteur, n'épargne pas, dans leur fureur, leurs propres ouvrages. [...] Cet ancien temple est démoli : mais quelques colonnes subsistent encore près d'un mur épais à moitié détruit, sur lequel l'herbe croit & s'élève, comme autour de ces marbres mutilés & de ces sarcophages épars, dont les ronces & les serpens défendent l'approchent. [...] Le Voyageur

plaisir de voir le lendemain Athènes et toutes les antiquités, mais le vent contraire s'est cruellement opposé à nos projets et nous avons été obligé[sic] de quitter les côtes de l'Attique après avoir seulement aperçu[sic] les colonnades des temples de Thésée et de Minerve ; nous aurions été inconsolables si le capitaine ne nous eut promi[sic] que sous peu de [f°1v°] tems nous y reviendrions. Nous avons mouillé à l'isle de l'Argentière<sup>5</sup> une demi-journée et de là, nous sommes venu[sic] ici, où nous n'avons d'autres agrément que celui de la promenade. La ville de La Canée<sup>6</sup> est à une grande lieue, j'y ai fait cependant plusieurs voyages. Je compte faire un petit précis de ma campagne que je vous montrerai à mon arrivée en France ou que je vous enverrai par feuilles, à mesure que je les aurai mises au net : une lettre que souvent l'on est pressé d'écrire ne permet pas d'entrer dans des détails qui °doivent être plus intéressants quand on prends[sic] le tems de les faire à son aise<sup>7</sup>. Je vous dirai dans cette lettre-ci ce que je n'ai pas osé vous dire [f°2r°] dans ma dernière de peur de vous inquiéter, c'est que, malgré la peste, nous avons été obligé[sic] de communiquer avec la ville de Smirne<sup>d</sup> pour faire des vivres<sup>8</sup>. Vous sentez que quand[sic] à attraper la peste, nous avons voulu l'attraper agréablement et, en conséquence, nous avons fait des visites et des connoissances fort agréables. La société de Smirne l'est infiniment<sup>9</sup>, nos plaisirs étoient cependant souvent

---

étonné s'arrête à l'aspect de ces restes augustes ; il médite en silence sur la destinée des hommes, & sur le sort des ouvrages qui sembloient faits pour la durée des siècles. Le vrai curieux, l'ami des Arts, attentif à tout, s'assied sur la base d'une colonne brisée ; il dessine un chapiteau frustré, ou quelque vue des restes imposants d'un monument qui périt, & que son crayon fera revivre. Rien ne lui coûte ; toutes ses peines sont oubliées, quand il a pu rapporter l'image ou l'ébauche d'une partie de ces objets, pour la terminer à loisir. » (Paris, Veuve Duchesne, 1783, t.1, « Lettre XX, les ruines », p. 309-311) Cette scène reprend le frontispice de l'ouvrage, intitulé « J'écris, tandis que mon Compagnon dessine », où l'on voit deux amis assis dans des ruines. Adrien Mandat ne semble vouloir faire ni l'un ni l'autre, s'épargnant à la fois les descriptions pittoresques et les dessins d'antiques et on comparera avec Viella face à Carthage : « il n'eût pas besoin de dire que la vue de les côtes renouvelle les souvenirs les plus intéressants dans le cœur de tous les amateurs de l'Antiquité, surtout dans celui de tous les Français – un endroit voisin du lieu de mouillage porte encore le nom d'un de leurs meilleurs rois et rappelle ainsi ses vertus son courage et ses infortunes ; la mémoire de St Louis est encore en vénération sur les côtes barbares. » (Viella, *op. cit.*, *Cahier 2*, f°13-14), puis l'année suivante en Grèce du côté de Salonique : « Partout des débris et des ruines qui ont appartenu à de grands édifices - nous devons nous attendre à avoir le coup d'oeil partout où nous menions notre mission dans l'étendue de l'empire Turc. » (*ibid.*, f°22) A noter, l'ouvrage de Guys était à la bibliothèque de l'Académie de Marine de Brest (SHMB, R2225, p. 198, n°1852).

<sup>5</sup> Actuellement l'île de Kimolos, petite île au N-E de Milo.

<sup>6</sup> La Canée était alors la capitale de la Crète.

<sup>7</sup> On voit ici qu'Adrien Mandat distingue la lettre du récit de voyage : la lettre n'a qu'une fonction purement nominative et factuelle, tandis que le récit de voyage permet de prendre son temps et d'être davantage descriptif. Sur ce sujet, voir *infra* chapitre II.3.

<sup>8</sup> On remarquera qu'Adrien Mandat avoue s'être mis en danger, ce qu'il n'aurait pas fait quelques années plus tôt : le pacte de santé fait avec sa mère dans la lettre n°7 paraît avoir perdu de sa pertinence ; il se permet alors une évocation particulièrement vive de cette épidémie de peste auprès de sa correspondante, non sans humour noir comme dans la lettre précédente, notamment avec l'hypotypose : « nos plaisirs étoient cependant Souvent troublés ou par la nouvelle queLa voisine de la porte a coté ».

<sup>9</sup> Viella fait une assez longue description de la société de Smyrne : « Smyrne était sans exception la place la plus commerçante on y comptait plus de 12 maisons établi[sic] sous la protection d'un consul (M. Amoureux). La route était touj<sup>ts</sup> couverte de vaisseaux. Et le séjour de la ville offrait toutes les ressources de la richesse et de la civilisation quoique les Français y fûssent les plus nombreux, cepend<sup>t</sup> ils n'étaient pas les plus riches, et leurs

troublés ou par la nouvelle que la voisine de la porte à côté venoit de tomber roide morte, <sup>e</sup> que le voisin et ses enfants étoient attaqués ou par la liste des morts de la journée qu'on nous apportoit à sept heures du soir. Ne nous croyez cependant pas aussi imprudents que le commencement de ma lettre pourroit vous le faire croire : nous n'allions que dans les maisons où la peste n'étoit pas, <sup>f</sup> où on prenoit les plus grandes précautions pour ne pas l'attraper et où on ne communiquoit avec personne des maisons [*f°2v°*] des maisons grecques ou turques où elle fait de plus graves ravages que partout ailleurs. On espéroit, d'après la manière dont ce fléau s'est annoncé, que d'ici au 15 août, tems où il a cessé de faire des ravages, il ne mourroit que 30000<sup>g</sup> personnes et tout le monde étoit enchanté ; pour moi, je l'ai été infiniment de quitter ce pays où, nos vivres une fois faits[sic], il ne nous auroit plus été permis de communiquer avec la terre. Probablement ma sœur est actuellement madame de Thomassin et je partage bien sincèrement la joie de Papa qui peut faire du bon sang<sup>10</sup> tout à son aise. <sup>h</sup>Assurez-le, je vous prie, de mes respects et croyez, ma chère Maman, au tendre et sincère attachement avec lequel je suis pour la vie, votre très humble et très obéissant / serviteur et fils / Nully<sup>i</sup> [*f°3r°*]

Mille jolies choses au nouveau ménage, j'en embrasse de bon cœur les composants<sup>11</sup>, <sup>j</sup>leur

---

maisons étaient rarement ouvertes. Mais on trouvait parmi eux des gens instruits et très polis. Je n'ai pu oublier dans le nombre M.M. Guye, M. Chabot, M.M. Fonton, drogmans du consulat &c. les Hollandais avaient trois maisons riches où nous étions très bien accueillis. Celle de M d'Ochepié, d'une très bonne famille de Hollande ; il en était le consul et il avait épousé une Grecque femme d'esprit et qui jouissait d'une grande considération dans toutes les isles. Celle de M Frémos, vieillard fort riche et très aimable, nous accueillait à merveille et enfin celle de M Van Lenep, chef d'une famille composé[sic] de six dem<sup>elles</sup> toutes fort jolies et élevées avec le plus grand soin et ayant toutes beaucoup de talent. Quatre étaient mariées et deux l'étaient d'une manière qui procure l'empire de la bonne éducation encore plus que celui de la beauté. [...] Cette bonne éducation était due en entier aux soins de M<sup>de</sup> Van Lenep, née en Arménie, douée d'un mérite rare. Les Anglais ne tenaient point de maison – mais l'établissement le plus agréable était celui du Casino, entretenu aux frais d'un certain nombre de négociants des diverses nations, où on se rassemblait tous les soirs et où on trouvait bonne conversation, les nouvelles publiques et les meilleurs caffés[sic], ainsi que d'excellents rafraichissements. La vie de Smyrne étant donc très agréable et cette station le dédommagement de l'ennui qu'on éprouvait dans des isles désertes et du danger de la parcourir dans la mauvaise saison. L'accueil que nous recevions dans toutes les maisons des Francs et les invitations qui se succédaient continuellement nous faisaient ceux lui[sic] d'y répondre d'une manière convenable. » (Viella, *op. cit.*, *Cahier 2*, f° 29-32)

<sup>10</sup> « Faire du bon sang » est une expression qui n'apparaît pas dans les éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle du Dictionnaire de l'Académie ; elle semble avoir été employée deux fois dans le corpus de littérature de l'époque selon Frantext : « je ne ferai de bon sang qu'à mon arrivée » (Marivaux, *Le Paysan Parvenu*, La Haye, Pierre Derogissart, 1788, t. 2, p. 13) & « DOMINIQUE PÈRE, avec la plus grande joie : Ce que vous me dites là me met du bon sang dans les veines, et me fera vivre trente ans de plus ; c'est le seul enfant que j'aie eu ; c'est lui qui est aujourd'hui toute ma joie et toute ma consolation sur la terre. » (Louis-Sébastien Mercier, *La Brouette du vinaigrier*, A Londres et se trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les nouveautés, 1776, p. 21). Ces deux contextes semblent indiquer que l'expression employée par Adrien Mandat est sans doute populaire.

<sup>11</sup> L'emploi du terme « composants » a de quoi surprendre : d'après la base Frantext, le mot est principalement utilisé au XVIII<sup>e</sup> siècle en tant que participe présent ou gérondif de « composer », le plus souvent dans des expressions comme « composer une assemblée » ou « composer des vers/de la musique/son maintien/son visage », ainsi que dans la tournure pronominale « se composer ». L'emploi en tant qu'adjectif n'apparaît qu'au milieu du siècle, semble-t-il, sous la plume de Jean-Baptiste Robinet qui parle d'« idées composantes » (*De la Nature*, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1761, p. 429) dans un chapitre consacré au lien entre l'apparition des

souhaite toute sorte de bonheur et par-dessus tout cela, je leur promets du bon vin de Chypre, si un hazard[sic] heureux me conduit dans cette isle.

A bord de l'*Iris* en rade de La Sude ce 30 may 1788<sup>k</sup>.

Mille choses à mes frères et à Sophie quand vous leur écrirez. Je ne sçais pas l'adresse de ces premiers, mais j'espère que les premières lettres de Nully me la donneront. Donnez-leur, je vous en prie, mon adresse<sup>l</sup>.

Nous sommes ici à vue du Mont Ida sur lequel vous scavez que naquit Jupiter ; cette montagne produit d'excellent[sic] vin<sup>l2</sup> qu'il est extraordinairement difficile de se procurer, cependant je commence à croire que j'en aurai, mais peu. [f°3v°]

---

sensations ou des idées et le système nerveux. Définissant ce concept, l'auteur écrit : « toute idée est simple ou composée. Une idée simple est le résultat du mouvement d'un seul système de fibres. Une idée composée de deux autres, est le fruit de l'ébranlement de deux systèmes de fibres », puis s'expliquant davantage, il fait un parallèle avec les mathématiques : « *Un mouvement composé de deux autres, s'exprime géométriquement par la diagonale d'un carré dont deux côtés expriment les mouvements simples composans.* [...] Il n'y a de mouvement composé, que par la combinaison de deux ou plusieurs autres. Aussi il n'y a d'idée composée que par la réunion de deux ou plusieurs idées, c'est-à-dire, par le concours des vibrations de deux ou plusieurs systèmes de fibres intellectuelles. Il s'ensuit qu'il n'y a point dans le plan organique de paquet de fibres approprié à une idée composée ; et qu'une idée composée résulte toujours des vibrations d'autant de faisceaux fibreux, qu'il y entre d'idées composantes. » On retrouve l'adjectif chez Pierre-Simon Laplace dans *l'Exposition du système du monde* (1796), dans le chapitre consacré à la diffraction de la lumière dans un prisme : « en mêlant ensemble plusieurs rayons différemment colorés de l'image solaire décomposée par le prisme, on peut former une couleur parfaitement semblable à l'une des couleurs simples de cette image ; ainsi, le mélange du rouge et du jaune homogènes produit un orangé semblable, en apparence, à l'orangé homogène ; mais la réfraction des rayons du mélange, à travers un nouveau prisme, les sépare, et fait *reparaître les couleurs composantes*, tandis que les rayons de l'orangé homogène restent inaltérables. » (Paris, Bachelier, 1836, p. 84). On ne trouve qu'un seul emploi de « composant » en tant que substantif au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la *Contemplation de la Nature* de Charles Bonnet : « L'échelle de la nature se construit donc en passant du composant au composé, du moins parfait au plus parfait. » (Neuchatel, S. Fauche, 1781, p. 37). Il faut donc en conclure que l'emploi en tant qu'adjectif ou substantif de composant est exclusivement réservé au domaine scientifique jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : cela explique sans doute son apparition tardive dans le *Dictionnaire de l'Académie*, pour la 8<sup>e</sup> édition de 1932, alors que la tournure grammaticale est déjà en usage. C'est donc au sens « mécanique » du terme qu'il faut renvoyer : « Force composante, ou simplement, comme nom, Composante, Chacune des forces qui produisent en se combinant une force unique nommée *Résultante*. » Il est difficile de ne pas voir dans cet emploi du mot par Adrien Mandat un clin d'œil à sa pratique professionnelle puisque « faire le point » oblige de prendre en compte les forces du vent et du courant pour calculer la distance parcourue et la position sur la carte.

<sup>l2</sup> Le vin du mont Ida était en effet très réputé. Voir Claude Savary, *Lettres sur la Grèce faisant suite à celles sur l'Égypte*, Paris, Onfroi, 1788, p. 190 : « La Malvoisie du Mont Ida, digne d'orner la table des gourmets. Ce vin, peu connu en France, est parfumé, d'un goût très-agréable, & fort estimé dans le pays. » (SHMB, R2225, p. 198, n°1857)

L119. A MME MANDAT – RADE DE LA SUDE EN CRETE, LE 10 JUILLET

1788<sup>1</sup>

Hier, ma chère Maman, après avoir cacheté ma lettre à Papa<sup>2</sup>, je vis arriver la corvette la *Sardine* que nous avons chargé[sic] il y a près d'un mois d'apporter nos lettres de Smirne. Je craignois que mon négociant<sup>3</sup>, d'après la recommandation que je lui avois fait de garder mes lettres, n'eût été trop exact, mais heureusement, il a eu l'esprit de m'envoyer un paquet qui les contenoit ; quoiqu'elles fussent toutes vieilles[sic] et d'abord adressées à Toulon, je n'ai pas lu avec peu de plaisir celle qui venoit de vous. J'ai eu la réponse de ma tante<sup>4</sup>, que je vous envoie, dans laquelle elle ne nie pas les recherches [f°1r°] faites sur Grancey et cherche à les autoriser de la manière la plus comique en prétendant que M<sup>r</sup> de Rennefort ne les a faites que parce qu'il s'intéresse à Papa, à mes frères et à moi : est-ce que nous avons besoin de M<sup>r</sup> de Rennefort pour arranger <sup>a</sup>les différends, d'ailleurs est-ce qu'il peut y en avoir entre Papa, mes frères et moi ? Est-ce que nos intérêts peuvent être différends[sic] ? Est-ce que ma fortune et ma voie ne seront pas éternellement consacrés à Papa, vous et mes frères ? Est-ce que j'ai jamais eu d'autre projet, après l'arrangement de mes affaires, que d'arranger celle[sic] de Papa et travailler <sup>b</sup>au bonheur de mes frères en achetant et [f°1v°] payant pour eux les grades et les places que leur fortune ne leur permettoit pas d'avoir sans ce secours ? Voilà ce que vous saviez déjà et ce que ma tante sçavoit aussi, <sup>c</sup>ce qui fait que je ne lui pardonne pas, d'abord de m'accuser d'interet<sup>d</sup>, et ensuite, de douter que la fortune de mes frères ne me soit aussi chères[sic] actuellement, qu'elle ne l'étoit au moment de la succession. Mais ma tante ne peut jamais se laver à mes yeux de m'avoir fait dîner cinq ou six fois avec M<sup>r</sup> de Rennefort, de m'avoir conseillé de lui confier tout ce qui pouvoit nous inquiéter sur Grancey par la raison que c'étoit un °délicieux conseil et un homme incroyablement lumineux : aussi j'ai été assez bête pour avoir d'abord confiance [f°2r°] en M<sup>r</sup> de Rennefort et n'ai commencé à m'en méfier que lorsque M<sup>r</sup> Raclet

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'une feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*19,7 cm et d'une demi-feuille formant le 3e folio de format 15,5\*19,6 cm ; papier blanc, filigrane n°28 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « les » par-dessus ; b. Rayé un mot illisible, écrit « Au » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible, écrit « cequi » par-dessus ; d. Ajouté « d'interet » au-dessus de la ligne ; e. passage souligné par Adrien Mandat ; f. Rayé un mot illisible, écrit « j'Avois » par-dessus ; g. Rayé « pour faire » ; h. ajouté « de la passer » au-dessous de la ligne ; i. Ajouté « parents » au-dessous de la ligne ; j. Rayé un mot illisible [lieu ?] ; k. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio ; l. Post-scriptum à gauche de ce qui précède ; m. Date et lieu en dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Lettre qui a été perdue.

<sup>3</sup> Adrien Mandat mentionne déjà M. Greling dans la lettre n°115.

<sup>4</sup> Il s'agit de la tante Fraguier : en partie exclue de la succession car sœur des deux frères Mandat, elle prend le parti de son frère aîné (l'oncle Mandat) contre Adrien Mandat et son père afin de changer la répartition des frais de succession. La lettre a été conservée dans le fonds Grancey et date du 15 avril 1788, voir Annexe C.5.

(je crois que c'est lui) me prévint qu'un jour, en sortant de dîner avec moi chez ma tante, M<sup>r</sup> de Rennefort se rendit à l'inventaire de la rue de Bourbon et cria très haut qu'il étoit de la plus grande injustice que mon cousin payât à lui seul les frais de la succession, que nous devions y entrer au moins pour moitié &c. Vous voyez clairement qu'on a cherché à me tirer les vers du nez chez ma tante et c'est infâme. Je crois que Papa l'avait bien jugée, cependant <sup>f</sup>j'avois eu le procédé de ne parler de mes griefs contre elle à personne, mais puisqu'elle vous a montré ma lettre en m'accusant d'ingratitude &c, je suis bien aise de vous la faire connoître. Cependant, jamais vis-à-vis [<sup>f</sup>2<sup>v</sup>°] d'elle ou de son mari, il n'en sera question quand je serai à Paris. Je vous ennuie Sûrement, ma chère Maman, avec ma médisance, mais je n'ai pas été fâché de vous faire sentir l'insuffisance des raisons de ma tante, qui veut que, tout en s'intéressant à nous, M<sup>r</sup> de Rennefort s'intéresse à mon oncle et par conséquent, à des héritiers paternels qui ne manqueroient pas aussi de se trouver des droits à faire valoir<sup>5</sup>. En voila assez sur nos parents de Paris, parlons actuellement<sup>6</sup> de Nully : si j'y étois dans ce moment-ci nous irions à la promenade ensemble, nous sortirions par la porte de Guarillons<sup>7</sup>, nous irions à l'Orgiset ou sur la route et nous reviendrions en parlant de nos affaires, chantant ou distribuant le château<sup>8</sup> ; <sup>g</sup> un bon souper termineroit la journée et, le lendemain, nous nous proposerions de la passer<sup>h</sup> [<sup>f</sup>3<sup>r</sup>°] aussi agréablement. Ici, quelle différence ! Point de parents<sup>i</sup>, personne qui s'intéresse à vous, personne à qui vous puissiez faire part de vos joies, de vos peines. On est isolé au milieu de 300 personnes et le plaisir qu'on éprouveroit à être au <sup>j</sup> milieu de sa famille vient, en se retraçant à votre imagination, ajouter au désagrément de votre position, puisqu'il vous la fait comparer à celle heureuse d'être au beau milieu de ce que l'on a de plus cher<sup>9</sup>. Adieu, ma chère Maman, si ma lettre d'hier parvient à Papa en même tems que celle-ci, vous aurez tous les deux de l'occupation pour un siècle. Assurez, je vous prie, Papa de mes respects et ne doutez jamais du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

vosre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Mandat<sup>k</sup>

J'embrasse sœurs et frères<sup>l</sup>.

A la Sude, isle de Candie ce 10 juillet 1788<sup>m</sup>. [<sup>f</sup>3<sup>v</sup>°]

---

<sup>5</sup> Voir L111, n. 5.

<sup>6</sup> « Actuellement » a pour synonyme « présentement » dans le *Dictionnaire de l'Académie*. On aurait tendance à utiliser plus couramment « maintenant » ou « à présent » dans le même contexte.

<sup>7</sup> Deux rues de Nully portent le nom de « rue du garillon » et « rue de l'Orgisset », au nord du domaine de Nully. La « route » est probablement la « Grande rue ».

<sup>8</sup> « Distribuer » doit être ici compris dans un sens très concret de « répartir les espaces du château [de Grancey] » aux différents membres de la famille Mandat.

<sup>9</sup> Cette phrase quelque peu tarabiscotée laisse poindre un sentiment de mélancolie : Adrien Mandat apparaît ici plus émotif que d'ordinaire, et chose rare, accuse son métier d'être responsable de son état. Au vu de ses journaux de bords, on peut comprendre que cette croisière en Méditerranée ait été difficile ; une navigation souvent compliquée, beaucoup de corvées d'eau, de bois ou de nourriture, quantité de relevés cartographiques et de fouilles de bateaux : le tout a pu provoquer un profond sentiment d'ennui et de lassitude que les quelques escales dans les ruines de la Grèce n'ont pas complètement dissipé. La déception d'Adrien Mandat est d'autant plus grande qu'en France, une famille aimante, un château et plusieurs millions l'attendent...



## L120. A MME MANDAT – ATHENES, LE 2 SEPTEMBRE 1788<sup>1</sup>

Nous venons, ma chère Maman, de mouiller à Athènes, mais je ne puis encore vous faire le détail de ce que j'y ai vu. Le port du Pirée à l'entrée duquel nous sommes mouillé[sic] est à près de deux lieues de la ville où nous devons nous rendre ce matin et je suis forcé, si je veux que vous receviez de mes nouvelles<sup>a</sup>, de donner tout de suite ma lettre à un bâtiment marchand qui sort du port et va à Marseille<sup>2</sup>. Hier en arrivant, nous allâmes nous promener à terre mais nous ne trouvâmes rien d'intéressant : il ne reste des quais du port Pirée et des arsenaux des flottes athéniennes que quelques restes des <sup>b</sup>fondements qui à peine [f°1r°] donnent une idée de l'étendue et de la majesté de ces célèbres édifices<sup>3</sup>. Il n'en sera sûrement pas de même de la ville : le temple de Minerve que nous apercevons d'ici, ainsi que plusieurs autres colonnades, le tout en marbre blanc, nous promettent pour la journée un spectacle bien intéressant. A mon arrivée à Smirne où, sous quelques[sic] jours, nous comptons nous rendre, je vous dirai ce que j'aurai vus[sic]. Faites-vous, si cela est possible, une idée de notre enthousiasme et de notre joie : après nous être bien ennuyé[sic] depuis 4 mois, nous sommes enfin dans le lieu [f°1v°] de la terre le plus célèbre et où chaque pas que nous faisons nous présente des objets qui nous retracent les plus fameux événements. Nous ne sommes qu'à une très petite distance des isles d'Egine et de Salamine que nous voyons parfaitement bien<sup>4</sup> et j'espère que, si nous restons ici quelques[sic] jours, je pourrai vous mander que dans la plaine de Marathon où Miltiades<sup>5</sup> faisoit une si belle déconfiture des Perses, votre cher fils a

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 14,8\*18,3 cm ; papier blanc, filigrane n°30 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « demes nouvelles » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « fondations », écrit « fondements » par-dessus ; c. Mot répété en reprise de la page précédente ; d. Rayé un mot illisible ; e. Signature et formule de politesse sur 4 lignes sur la moitié droite du folio ; f. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; g. Date et lieu en dessous de ce qui précède et souligné d'un trait ; h. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la longueur du folio.

NOTES :

<sup>2</sup> Adrien Mandat signale effectivement dans son *Journal* à la date du 2 septembre qu'ils rencontrent à 6h et demie du matin un bâtiment français qui va à Marseille et que le courrier du chevalier d'Orléans est confié à ce bateau marchand. En revanche, Adrien Mandat n'évoque pas ses descentes à terre, ni celle de la veille, ni celle du jour.

<sup>3</sup> Adrien Mandat s'adonne ici au passage obligé de la méditation sur les ruines de la Grèce, mais sur un mode déceptif ; cet avis est contrebalancé par le post-scriptum final, mélioratif, sur la capacité actuelle du port.

<sup>4</sup> Adrien Mandat signale ces îles dans le relèvement du point pour le 2 septembre.

<sup>5</sup> Miltiade (540 - 489 av. JC), stratège grec à l'origine de l'alliance de Athéniens et des Spartes lors de la première guerre Médique. Adrien Mandat le connaissait probablement par l'*Histoire des Hommes Illustres* de Plutarque, puisqu'il est mentionné dans la Vie de Thémistocle et celle d'Aristide. La référence culturelle antique, qui pourrait paraître pédante si l'on considère le peu d'éducation de la mère d'Adrien Mandat, est aussitôt gommée par le parallèle comique avec la situation d'Adrien Mandat : chacun livre bataille à sa manière...

fait de même des cailles et des perdrix du pays<sup>6</sup>. Je compte aussi jouir comme les fameux athlètes de [f°2r°] de<sup>c</sup> me baigner dans l'Ilissus<sup>7</sup>. Adieu, ma chère Maman, vous voyez que je fais de beaux projets et la nécessité de donner ma lettre et de partir pour aller exécuter une partie de ces<sup>d</sup> projets me force de vous assurer bien vite, quoique de tout mon cœur, du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Mandat<sup>e</sup>

Assurez, je vous prie, Papa / de mes respects et embrassez / mes frères et sœurs pour moi<sup>f</sup>

A bord de l'*Iris* dans le / port du Pirée ce 2 7<sup>bre</sup>1788<sup>g</sup>

Le port du Pirée n'est point si petit, il y tiendrait fort bien 14 ou 15 vaisseaux de ligne et de frégates<sup>h</sup>. [f°2v°]

---

<sup>6</sup> On se souviendra qu'Adrien Mandat avait déjà troqué son exemplaire de l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal contre un fusil à la lettre 27 pour aller à la chasse. Il est à espérer qu'Adrien Mandat n'utilise pas les armes du bord pour ses loisirs, ce qui est formellement interdit par les ordonnances.

<sup>7</sup> Ilissus, rivière située près d'Athènes. L'association du fleuve avec les bains des athlètes semble venir de *L'Antiquité dévoilée par ses usages ou Examen critique des principales Opinions, Cérémonies & Institutions religieuses & politiques des différents peuples de la terre* de Nicolas-Antoine Boulanger (Amsterdam, Marc-Michel, 1766, t. 3, p. 189), à ceci près que l'auteur indique seulement que les bords du fleuve accueillent les compétitions de lutte lors des Panathénées. Adrien Mandat risque cependant d'être fort déçu de sa baignade car on peut lire dans le *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins tant sacrés que profanes*, de François Sabbathier, à l'article Ilissus : « Pour le présent, Spon dans son *Voyage du Levant* p. 70 [publié pour la première fois en 1678 !], nous assure que l'Ilissus n'est plus qu'un torrent qui est presque toujours à sec. » (Paris, Delalain, 1777, t. 22, p. 147)

## L121. A MME MANDAT – SMYRNE, LE 11 OCTOBRE 1788<sup>1</sup>

Vous avez sûrement reçu, ma chère Maman, ma lettre des 1<sup>es</sup> jours de septembre<sup>2</sup>, dans laquelle je vous promettois [*sic*] le détail de tout ce que je devois voir de beau à Athènes : je ne vous tiendrai que bien faiblement parole, car il me seroit impossible à moins de vous faire un in-folio, de vous rendre compte des différents monuments, de leur beauté, des différentes sensations que leur vue m'a fait éprouver<sup>3</sup> et des environs d'Athènes, qui tous vous rappellent les actions les plus mémorables et les plus extraordinaires de l'Antiquité.

De tous les édifices d'Athènes, celui qui excite le plus l'admiration et dont la majesté et la noblesse de l'architecture vous frappent davantage, <sup>a</sup>c'est le temple [*f°lr°*] de Minerve, bâti pour Périclès au milieu de la Citadelle<sup>4</sup> : il est presque entièrement conservé et ses belles colonnes et fût à éléments doriques tout en marbre blanc <sup>b</sup>du Pentilique<sup>5</sup>, comme le reste du temple, offrent encore <sup>c</sup>aux curieux le spectacle le plus rare et le plus intéressant et surtout le plus imposant.

Le temple de Thésée est après celui de Minerve <sup>d</sup>le plus précieux monument d'Athènes, il est plus ancien et plus entier que ce dernier, mais moins grand ; il fut bâti par Cimon, fils de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle de 2 feuilles pliées en 2 formant 4 folios de format 15,4\*19,6 cm pour les f°1&2 et de format 15,5\*19,6 cm ; papier blanc, filigrane n°28 pour les f°1&2 et les lettres « D & CBLAU » pour les f°3&4 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante. La lettre est sans doute une des plus abîmée de l'ensemble.

a. Rayé un mot illisible, écrit « c'est » par-dessus ; b. Rayé un mot illisible, écrit « dupentilique » par-dessus ; c. rayé un mot illisible, écrit aux » en majuscules par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « le » par-dessus ; e. La dernière syllabe est écrite en-dessous de la ligne ; f. Rayé un mot illisible ; g. Rayé « beaucoup » ; h. Ajouté « petits » au-dessus de la ligne ; i. Rayé un mot illisible [cette ?], écrit « la » par-dessus ; j. Ajouté « on descend » au-dessus de la ligne ; k. Ajouté « le Secours » au-dessus de la ligne ; l. Ajouté « et les cotés » au-dessus de la ligne ; m. Rayé un mot illisible, ajouté « merveilleux » au-dessus de la ligne ; n. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; o. Ajouté « mes poches » au-dessus de la ligne ; p. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; q. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; r. Date à gauche de ce qui précède ; s. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède dans la largeur de la page et soulignée d'un trait ; t. Rayé « qu'elle » ; u. Post-scriptum en-dessous du précédent (s.) ; v. Rayé [qu'on ?], écrit qui par-dessus ; w. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne

NOTES :

<sup>2</sup> Il s'agit de la lettre précédente, il ne semble donc pas y avoir de lacune.

<sup>3</sup> Dans la lettre du 30 mai 1788, Adrien Mandat avait projeté de faire un « petit précis » de sa campagne, car la lettre ne convenait pas au récit de voyage. Il change partiellement d'avis dans cette lettre : conscient qu'il faudrait écrire un « in-folio » tant la matière grecque est inépuisable, il écrit cependant une très longue lettre où domine la description, et chose peu fréquente, composée de plusieurs paragraphes. Il faut également noter qu'Adrien Mandat accorde dans cette lettre beaucoup plus de place aux commentaires et aux impressions sur ce qu'il a vu, laissant disparaître son admiration pour les monuments de l'Antiquité. Voir *infra*, chapitre II.3.

<sup>4</sup> Il s'agit du Parthénon. Dans le paragraphe suivant, Adrien Mandat parle de l'Héphaïstéion, que l'on pensait être un temple dédié à Thésée.

<sup>5</sup> Graphie fautive pour « pentélique », marbre blanc venant d'une carrière de l'Attique et avec lequel la plupart des monuments de l'Acropole ont été construits. Adrien Mandat réutilise le mot à la page suivante. On se souviendra qu'Adrien Mandat avait évoqué un projet de collection de minéraux de la lettre 77.

Miltiades<sup>6</sup> et ses bas-reliefs représentent encore d'une manière assez claire les travaux d'Hercules. Ceux du temple de Minerve représentent des combats des Lapithes et des Centaures.

Les restes du temple de Jupiter olympien, le Stade, le temple d'Erechthée, les Propylées, le monument triomphal<sup>e</sup> de Philopapus, celui de Trasillus<sup>7</sup>, le Portique d'Adrien Mandat, [f°1v°] les restes du fameux Panthéon bâti tout en marbre de Phrygie et la lanterne de Démosthène surpassent la magnificence [de] tout ce que nous avons de plus beau en Europe et leur antiquité ajoute encore au <sup>f</sup> sentiment d'admiration qu'il faut éprouver, celui du respect et de l'étonnement de leur durée.

Vous voyez, ma chère Maman, que si je vous faisais part des mes notes et de mes observations sur chacun de ces monuments, je ne finirois plus ; au mois de février, j'espère que nous les lirons ensemble auprès d'un bon feu et ce plaisir <sup>f</sup> vaudra bien au moins celui que j'ai eu à parcourir et à admirer une partie de l'Attique où, selon moi, nous sommes resté[sic] <sup>g</sup> trop peu de temps en raison de mes projets de courses à Marathon et à Eleusis.

J'ai gravé mon nom dans la plupart des temples et [f°2r°] rapporte avec moi des petits<sup>h</sup> morceaux des marbres de Phrygie et du Pantilique dont le Panthéon et le temple de Minerve étoient bâti.

Après avoir quitté le port du Pirée, nous faisons route pour Smirne, lorsque sur Saniara<sup>8</sup>, nous avons été assailli[sic] d'un coup de vent de nord qui, après nous avoir baloté[sic] pendant 8 jours, nous a enfin forcé de relâcher dans l'isle de Paros. Nous avons sçu nous dédommager parfaitement des contrariétés que nous éprouvions, en allant voir dans l'isle d'Antiparos très voisine de <sup>i</sup>la première, un des ouvrages de la nature le plus curieux et le plus vanté par les voyageurs<sup>9</sup>. Je veux parler d'une grotte dans laquelle on descend<sup>j</sup> non sans beaucoup de risques l'espace de deux cent pieds<sup>10</sup>, avec des cordes sans le secours<sup>k</sup> desquelles on tomberoit infailliblement dans des fondrières et des précipices affreux. [f°5-f°2v°] Arrivé dans l'endroit de cette grote[sic] le plus espacé, vous y jouissez, moyennant la grande quantité de flambeaux que vous eu soin d'apporter, d'un spectacle aussi extraordinaire que beau ; la voûte et les côtés<sup>l</sup> de ce souterrain <sup>f</sup> offre de toutes parts des cristallisations et des stallactites d'une blancheur et

---

<sup>6</sup> Plutarque consacre un chapitre à la vie de Cimon, fils de Miltiade, connu pour avoir inspiré la stratégie de la bataille de Salamine et pour avoir ramené les ossements de Thésée à Athènes : néanmoins, c'est sous Périclès que l'Héphaistéion est construit.

<sup>7</sup> Graphie latinisée pour Thrasyllus.

<sup>8</sup> Probablement Saronida, ville côtière à 31 km au S-E. d'Athènes. Le *Journal* de bord n'est pas très clair pour cette partie du voyage.

<sup>9</sup> La Grottes des stalactites d'Antiparos est l'attraction principale de l'île depuis sa redécouverte par le marquis de Nointel en 1673. Des recherches sont en cours pour retrouver le poème d'Adrien Mandat.

<sup>10</sup> Adrien Mandat descend jusqu'à 52 mètres de profondeur, mais la grotte va jusqu'à 160 m.

d'un transparent qui font de ce lieu un sallon[sic] <sup>m</sup>merveilleux, dont il seroit impossible à l'art d'imiter ces decorations. Nous y avons trouvé gravés les noms de ceux qui avant nous ont osé y descendre ; nous fîmes comme eux et quelques[sic]-uns de mes camarades ayant proposé de laisser dans cette grotte[sic] quelques[sic] vers de notre façon, je fis aussitôt ceux-ci, qui ne pourroient trouver grâce auprès des amateurs que comme impromptus et que je me suis bien garder[sic] de signer, les voici :

Rome, Athènes, Paris, monuments des mortels  
Votre éclat disparaît près de ces sombres lieux  
Vos temples, vos palais, vos superbes autels  
Ne pourront peindre mieux la Majesté des dieux.

Mes quatre rimes masculines sont détestables<sup>11</sup>. [f°3r°]

Notre séjour dans cette grotte[sic], quoique très court, ne l'a cependant pas été assez peu pour que je n'aye pas pu en<sup>n</sup> parcourir tous les endroits connus et arracher quelques morceaux de sa belle Stallactite dont j'avois mes poches<sup>o</sup> remplies, ce qui n'a pas<sup>p</sup> contribué à me rendre facile la sortie de ce superbe souterrain, dont je ne vous fais ici qu'une très petite description et des éloges modiques en raison de ceux qu'il mérite et dont je ne vous ferai pas grâce en tems et lieu.

Les vents de Nord nous ayant retenu[sic] à Paros plusieurs jours, nous n'avons pu arriver ici que fort tard, nous y attendons j'usqu'à après-demain des paquets de M<sup>f</sup> de Choiseul<sup>12</sup>, qui doit nous mander s'il est nécessaire que nous allions aux Dardanelles attendre le firman<sup>13</sup> du Grand Seigneur, sans lequel nous ne pouvons aller j'usqu'à Constantinople ; si M<sup>f</sup> de Choiseul ne nous écrit rien, nous exécuterons les ordres du m<sup>is</sup> de S<sup>t</sup> Félix qui [f°3v°] sont de nous

---

<sup>11</sup> Adrien Mandat prend beaucoup de précautions oratoires pour parler de son poème : cette réflexion sur les rimes masculines montre qu'il connaît les règles de prosodie, qui supposent d'alterner rimes masculines avec rimes féminines. On se souviendra qu'il avait envoyé à sa tante et au marquis de Tourny une charade, mentionnée dans la lettre n°99, de même que la nouvelle « Elisabeth » est un prosimètre, voir Annexe B-6.

<sup>12</sup> Marie-Gabriel-Florens-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817), ambassadeur à Constantinople de 1784 à 1791 et auteur d'un *Voyage pittoresque de la Grèce* (Paris, de Bure père et fils ; Tilliard frères, 1782, 2 t. +1 (posth.) en 1822).

<sup>13</sup> « Firman », laisser-passer ottoman. Ce mot semble apparaître pour la première fois en français dans les *Mémoires* de Thomas Roe (Paris, T. Moette, 1696), mais il reste rare et réservé aux ouvrages spécialisés : sa seconde apparition se trouve en effet dans l'*Histoire générale et particulière des Finances où on voit l'Origine, l'établissement, la perception, & la régie de toutes les impositions* de Joseph du Fresne de Francheville (Paris, De Dure l'aîné, 1738) ouvrage consacré à la Compagnie des Indes. Les grandes fictions orientales du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme celles de Montesquieu ou de Voltaire, ignorent le mot, qui se trouve de plus en plus fréquemment sous la plume des voyageurs à partir de 1780 dans les récits de voyage en Asie. C'est à cette période qu'on trouve le premier emploi littéraire chez Florian, dans la fable « le Pacha et le Dervis » (1792) et il faut attendre 1835 et la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* pour le voir entrer officiellement dans la langue française.

rendre aux Dardanelles avant le 15. Nous passerons devant Troyes<sup>14</sup> et l'isle de Tenedos<sup>15</sup>. La peste a absolument cessé ici et nous communiquons librement avec tout le monde. Assurez, je vous prie, ma chère Maman, Papa de mes respects, mes Sœurs et frères présents de mon amitié et croyez au sincère et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie, votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils / Mandat<sup>q</sup>

A bord de l'*Iris* en rade de Smirne / ce 11 8<sup>bre</sup> r

<sup>s</sup>Mille choses à mon beau-frère, je compte écrire à sa femme par la première occasion. J'espère <sup>t</sup> pour le compte nouveau que l'un est débarassé de ses maux et l'autre de ses inquiétudes.

<sup>u</sup>Le bruit se répand ici que nos ministres ne sont plus en place<sup>16</sup> et nous attendons avec impatience des nouvelles. Je crois que j'avois oublié de vous mander que j'ai, exprés, [*f°4r°*] envoyé dans l'isle de Cithère un bâtiment dont le capitaine avoit ordre de me rapporter du vin de cette isle et des colombes<sup>17</sup>, <sup>v</sup>qui n'auroient pas manqué de descendre en ligne directe de celles qui étoient attelées au char de Vénus ; le maladroit de capitaine n'a fait que la première commission. Le vin que produit l'isle de Cithère est extrêmement rare et passe ordinairement en totalité dans la cave du doge de Venise et des principaux sénateurs ; celui que j'ai étoit destiné à ce premier et il n'a pas fallu moins que les fortes recommandations que j'avois auprès des principaux de l'isle pour que j'aye pu m'en procurer : c'est du nectar et sûrement de celui dont Vénus s'abreuvoit. Vous vous doutez bien que je ne<sup>w</sup> l'ai pas payé peu de choses.

Mes compliments à l'abbé Bertin et à son neveu. [*f°4v°*]

---

<sup>14</sup> Adrien Mandat écrit « Troie » avec la même graphie que la ville de Champagne.

<sup>15</sup> Actuellement, l'île turque de Bozcaada, située face à Lemnos et proche de l'entrée du détroit des Dardanelles.

<sup>16</sup> Le 24 juillet, le baron de Breteuil avait démissionné de son poste de secrétaire d'état à la Maison du Roi. Le 25 août, Loménie de Brienne avait à son tour quitté son poste de ministre des finances, pour être remplacé par Necker. Le 14 septembre, c'était le tour de Chrétien-François de Lamoignon de quitter ses fonctions de Gardes-des-sceaux. Cette série de démissions amena Louis XVI à déclarer la convocation des Etats généraux pour mai 1789. Sur cette période, le marquis de Bombelles écrit dans son *Journal* à la date du 14 septembre : « Le goût des événements fait que, sans réflexion, nous sommes d'une gaieté folle à chaque renvoi de ministre. » (*op. cit.*, t. 2, p. 234)

<sup>17</sup> On se souviendra que la mère d'Adrien Mandat était amatrice d'oiseaux exotiques, puisque dans la lettre n°79, Adrien Mandat évoquait les « perruches de la cote de guinée » de sa mère.

## L122. A M. MANDAT – TOULON, LE 22 NOVEMBRE 1788<sup>1</sup>

Enfin, mon cher Papa, me voici à Toulon<sup>2</sup>, mon tems de mer est fini, je suis lieutenant dans quinze jours<sup>3</sup>. Je viens de faire une campagne assez agréable et il ne manque à mon bonheur que de jouir du plaisir de vous voir, ainsi que Maman, mes frères, ma sœur, ce qui va Sans dire. Notre traversée a été fort douce et assez courte, puisqu'elle n'a été que de vingt jours des Dardanelles ici, car nous n'avons pas été à Constantinople comme nous nous y attendions et avons attendu pendant près de vingt jours, mouillés entre l'Europe et l'Asie, une permission de remonter le canal qui ne<sup>a</sup> nous est point arrivée<sup>b</sup> et qu'a remplacé un ordre de nous rendre à Toulon le plutôt[sic] possible. [f°1r°] Nous avons passé devant Troyes<sup>4</sup>, Tenedos et si près de cette première ville que nous avons été très à même de voir que ce qui en reste est fort peu de chose. J'ai trouvé ici une lettre de ma sœur à laquelle[sic] je vais répondre au 1<sup>er</sup> jour, elle me paroît bien contente de son<sup>c</sup> nouvel état et je partage bien sincèrement son bonheur : le mien sera complet dans six semaines, puisqu'elle me mande que nous nous trouverons tous réunis. Je vous ai<sup>d</sup> apporté du Levant du caffè[sic] de moka et environ 400 bouteilles de vin de différentes espèces et surtout du bon Chypre. <sup>e</sup>Je ne me suis pas non plus oublié, comme vous le pensez bien, mais les frais de transport commencent à m'effrayer. Par la diligence et par cette voie, il en coûteroit plus de droits et [f°1v°] de port que le vin ne coûte d'achat, ainsi si vous sçavez un moyen moins dispendieux de faire arriver tout cela en Champagne, je vous prie de me le mander. Je vais écrire à Ally pour scavoir si par le Rhône et ensuite par la Loire j'usqu'à[sic] Grai<sup>5</sup>, le transport est praticable. De Grai, il feroit venir le vin à Grancey et ensuite<sup>f</sup> nous le ferait passer à Nully. Vous devez avoir vu par ma dernière lettre de Smirne que nous sçavions à peu près<sup>g</sup> le renvoi de M<sup>r</sup> l'archevêque de Sens, de manière que cette nouvelle ne nous a pas beaucoup étonné, le comte nous reste heureusement, mais je crois que nous devons chercher à tirer parti de lui le plutôt possible, car, après la disgrâce de son frère, il n'est pas probable

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle de 2 feuilles pliées en 2 formant 4 folios de format 15,3\*19,6 cm pour les f°1&2 et de format 15,4\*19,6 cm ; papier blanc, filigrane n°28 pour les f°1&2 et les lettres « D & CBLAU » pour les f°3&4 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « etqu' » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible, écrit « nouvel » par-dessus ; d. rayé un mot illisible [rapele/raporte ?] ; e. rayé un mot illisible, écrit « jene » par-dessus ; f. Rayé « vous », écrit « nous » par-dessus ; g. Ajouté « a peu près » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « incroyable » au-dessus de la ligne ; i. Rayé « incroyable » ; j. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; k. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; l. Post-scriptum en-dessous de ce qui précède, sur la moitié gauche du folio pour la première ligne, puis sur la largeur du folio pour la suivante.

NOTES :

<sup>2</sup> Le *Journal* indique qu'Adrien Mandat est arrivé la veille dans le port de Toulon.

<sup>3</sup> Adrien Mandat sera nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre 1788 (*Etat de la Marine de 1789, op. cit.*, p. 45).

<sup>4</sup> Adrien Mandat reprend la graphie champenoise de la lettre précédente.

<sup>5</sup> Sans doute, la ville de Ray, mais il s'agit de la Saône et non de la Loire à 70 km de Grancey,

qu'il garde longtemps sa place<sup>6</sup> : ainsi, si vous lui écrivez, je crois que vous ne feriez pas mal [f°2r°] de lui rappeler[sic] ses anciennes promesses de m'être utile, lui dire que je suis lieutenant et que, de plus, je vous ai prié de le prévenir que je lui rapporte de la stallactite d'Antiparos<sup>7</sup>. Je ne sais pas si j'oserai le lui mander moi-même. Je vous avouerai que je n'ai plus le sol et que j'ai même des dettes ; ainsi, je crois que j'aurai besoin de cent louis tant pour mon voyage que pour payer ce que je dois. J'espère que, sur une lettre de votre part, M<sup>r</sup> Le Nain ne fera pas difficulté de m'envoyer une lettre de change de cette somme ou sur le trésor de la Marine ou sur quelque négociant. J'attends, mon cher Papa, avec bien de l'impatience de vos nouvelles et de celles de nos affaires, auxquelles je n'entend[sic] plus rien<sup>8</sup>. Mandez-moi si en passant à Dijon, je n'aurai rien à y faire. Quand j'ai commencé ma lettre, j'avois [f°2v°] quantité incroyable<sup>h</sup> de choses<sup>i</sup> à vous mander, j'en ai actuellement oublié une grande partie, mais tout cela se retrouvera dans la lettre que j'écrirai à ma Sœur. Le m<sup>is</sup> de Bouzet<sup>9</sup> se trouve ici commandant de la sixième escadre. Il n'a pas plutôt sçu que j'étois de la même que lui et que mon tems venoit de finir, qu'il s'est emparé de mes états de service, les a appostillé[sic] de la manière la plus favorable et les a fait partir il y a quelques jours pour la cour ; il vient de m'écrire deux mots pour m'en faire part. J'ai été assez heureux pour trouver son fils à Smirne et pour lui être de quelque utilité en lui prêtant de l'argent. Adieu, mon cher Papa, assurez, je vous prie, Maman de mes respects, embrassez mes frères et sœurs pour moi et ne doutez pas du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>j</sup>

A Toulon ce 22 9<sup>bre</sup> 1788<sup>k</sup>

<sup>l</sup>Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et à son / neveu. J'ai ramené l'éveillé en aussi bonne santé que son / maître. Bien des choses à la sœur et à la grosse Victoire<sup>10</sup>. [f°3r°]

Notre quarantaine sera de 25 ou 30 jours. Deux ou trois jours avant notre départ des Dardanelles le Grand Seigneur avoit été couronné victorieux à la mosquée de S<sup>te</sup> Sophie et les Turcs paroisoient en general fort enflés des succès du Grand Visir[sic] sur l'empereur. Tous les jours, nous voyions

---

<sup>6</sup> Etienne-Charles de Loménie de Brienne, voir lettre précédente, n. 16. A ce sujet, Bombelles écrit dans son *Journal* à la date du 17 juillet : « Aujourd'hui c'est à qui épiera les côtés faibles de l'archevêque et lui disputera jusqu'à du jugement. Son frère partage la haine et la critique du nombreux parti qui s'augmente chaque jour et cherche à culbuter le principal ministre. » (*op. cit.*, t. 2, p. 212), puis le 4 septembre, indique que sa position devient précaire : « M. de Brienne joue de son reste en disant que tout est perdu si on sape la besogne de son frère », (*ibid.*, p. 228) ; en octobre, le ministre semble se maintenir : « M. de Brienne, qu'on supposait être parti pour envoyer de chez lui sa démission, en est revenu avant-hier plus ferme que jamais sur ses ergots. Il n'y a plus de raison qu'il quitte de bonne grâce son poste » (*ibid.*, « le 11 octobre », p. 248), cependant il quitte son ministère le 30 novembre.

<sup>7</sup> Depuis la campagne dans les Antilles de 1784-1786, Adrien Mandat avait commencé une collection de curiosités, mais elle semblait être uniquement destinée au cercle familial. On voit ici que les raretés servent également à consolider les réseaux d'Adrien Mandat pour favoriser son avancement.

<sup>8</sup> Il s'agit toujours des suites de l'héritage du marquis de Tourny.

<sup>9</sup> Voir L63 n. 7.

<sup>10</sup> Personnage non identifié, sans doute une domestique à en juger par le qualificatif péjoratif « grosse ». Zoé de Bienville indique dans ses *Mémoires* qu'une dénommée Victoire suit les parents Mandat en exil au moment de la Révolution. Il s'agit probablement d'elle.



arriver une quantité étonnante d'esclaves allemands<sup>11</sup>. [f°3v°]

---

<sup>11</sup> Les Ottomans venaient de faire une percée dans le Banat, province autrichienne dans la région de la Serbie, avant de reculer quelques semaines plus tard. Viella fait une réflexion semblable dans ses *Mémoires* alors qu'il se trouve à Salonique : « La guerre entre l'Autriche et la Turquie se faisait[sic] avec rigueur et au grand désavantage de l'Empereur Joseph, qui avait déjà perdu une partie de ses meilleurs soldats : il ne se passait pas de jour que nous n'en vissions arriver plusieurs, que le sort de la guerre avait rendu les esclaves de ceux qui les menoient les vendre come[sic] leur propriété. La Cour de France, alliée à celle de Vienne par le sang, avait chargé les consuls du rachat de ces infortunés-leurs maîtres les conduisoient donc ordinairement chez M. Cousinary et là, nous avions de continuelles occasions de nous informer des divers évènements de la guerre-. La plupart appartenaient aux régiments de Wartensleben et de Brechainvile. Ils étaient couverts de haillons et abattus[sic] par le malheur : il n'en peut pas exister en effet de plus grand p<sup>f</sup> un home[sic] qui a eû les armes à la main, que de devenir la propriété d'un autre et d'en éprouver un traitement pareil à celui qu'on fait subir aux animaux. » (Viella, *op. cit.*, Cahier 2, f°25-26) La presse signale aussi cette arrivée d'esclave et le triomphe du Grand Vizir, voir *JPB du 22/11/1788*, « De Francfort sur le Mein, le 8 Novembre », p. 156-157, la lettre d'un prisonnier dans le *JPB du 24/01/1789*, « De Vienne le 7 janvier », p. 157-159 & le rapport de l'arrivée à Constantinople dans le *JPB du 21/02/1789*, « De Francfort sur le Mein, le 7 février », p. 105.

## L123. A MME MANDAT – MARSEILLE, LE 29 DECEMBRE 1788<sup>1</sup>

Ma chère Maman,

Les couriers[*sic*] retenus dans le comtat par les grandes eaux de la Durance<sup>2</sup> ne peuvent apporter que fort tard les lettres à Toulon : la vôtre ne m'est parvenue que l'avant-veille de mon départ et au moment où j'en faisais les préparatifs, ce qui fait que j'ai remi[*sic*] à vous répondre à mon arrivée ici. Votre lettre, ma chère Maman, m'a fait bien de la peine et d'autant plus que vous m'avez jugé sans presque m'entendre, que si vous aviez attendu un ou deux couriers[*sic*] de plus, vous auriez vu que j'avois répondu à une lettre très forte de ma tante, [*f°1r°*] de manière à lui faire oublier ce qu'il pouvoit y avoir de piquant dans ma première, dont elle ne vous a sûrement donné<sup>a</sup> que des extraits et ceux qui tendoient à me faire le plus de tort dans votre esprit. Il me tarde bien d'être à Nully pour pouvoir vous lire mes lettres, mes réponses et vous dire une infinité de choses qu'il est presque impossible de vous écrire. En attendant, vous me faites voyager avec la crainte de vous avoir déplu et<sup>b</sup> celle de vous avoir fait de la peine et si je ne me croiois[*sic*] un bon avocat dans votre cœur, cette crainte, jointe à mes idées ordinairement noires et à mes inquiétudes sur cette malheureuse succession[*sic*], me rendroient entièrement malheureux jusqu'à mon arrivée à Nully. Je vais ramassant de l'argent partout, les négociants de Toulon ne se sont pas trop soucié[*sic*] d'une lettre de change sur Papa, de manière que j'ai été obligé de la tirer sur M<sup>r</sup> Le Nain, mais de 720<sup>L</sup> seulement. Le V<sup>te</sup> d'Orléans m'a prêté [*f°1v°*] cinquante louis et je vais en prendre encore vingt-cinq chez M<sup>r</sup> Greling, par lequel je vais faire recommander et recommander moi-même à toutes ses connoissances et les miennes dans le Levant le pauvre petit Maurice<sup>3</sup>. Il n'y

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*19,7 cm ; papier blanc, filigrane n°28 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v° portant le tampon « MARSEILLE » et l'adresse : « A Madame / Madame La baronne de Mandat en Son/ chateau de nully/ par bar Sur aube/ champagne », barrée par un « 17 ».

a. Ajouté « donné » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « et » au-dessus de la ligne ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; d. Post-scriptum écrit à gauche de ce qui précède ; e. Post-scriptum en dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; f. Date en dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> La fin de 1788 et le début de 1789 sont marqués par un froid glacial qui gagne une grande partie de l'Europe. Le *JPB* signale plusieurs rivières entièrement gelées, comme le Mein, Le Necker, le Rhin et une grande partie du Danube. Des températures de -18° sont relevées à Paris (*JPB du 03/01/1789*, « De Paris, le 31 décembre », p. 42-43 & *JPB du 17/01/1789*, « De Paris, le 14 janvier », p. 160), rendant la Seine impraticable, de même que le Rhône et la Garonne. La fonte des glaces amorcée à partir de la mi-décembre a par conséquent provoqué des inondations qui bloquent les lettres d'Adrien Mandat.

<sup>3</sup> Frère cadet d'Adrien Mandat. Il venait de passer élève de deuxième classe le 17 novembre. Son dossier militaire n'indique pas qu'il soit passé à Toulon pour suivre Adrien Mandat, puisqu'il appartient à la 3<sup>e</sup> division de la 3<sup>e</sup> escadre à Brest, sur *L'Illustré* depuis le 30 mai.

a personne qui ne m'en ait dit le plus grand bien et qui surtout ne m'ait assuré qu'il étoit de la plus jolie figure. J'ai donné à un voiturier le vin et le caffè[sic] que j'avois rapporté : il y a 47 quintaux<sup>4</sup> à 15<sup>L</sup> le quintal, vous voyez que cela fait une somme. Adieu, ma chère Maman, j'espère que, quoique vous m'ayez grondé, vous ne m'en aimés[sic] pas moins et, de votre côté, vous êtes bien sûre que rien dans le monde ne peut affoiblir le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils /Mandat<sup>c</sup>

Je vous prie d'assurer Papa de mes / respects. J'embrasse de tout mon cœur / frères, sœurs et beau-frère.<sup>d</sup>

Je prévois que je pourrai arriver à Nully du douze au quinze<sup>e</sup>.

A Marseille, ce 29<sup>xbre</sup> 1788<sup>f</sup>. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> Dans la lettre précédente, Adrien Mandat annonçait le transport de presque 400 bouteilles de vin. Le port de toutes ces marchandises va coûter 705<sup>L</sup>, soit plus de la moitié pension annuelle d'Adrien Mandat : s'il souligne la cherté du transport, il s'en inquiète moins qu'auparavant depuis qu'il a hérité.

# 1789

## L124. MME MANDAT & ADRIEN MANDAT A M. MANDAT – NULLY, PROBABLEMENT JANVIER 1789<sup>1</sup>

Courtier<sup>2</sup> viens[*sic*] de me remettre, mon cher amy, 384<sup>L</sup>. Il m'assure que tu est arrivés[*sic*] en bonne santé et que tu ne reviens que demain. Porte-toy bien et aime-moy comme je t'aime<sup>3</sup>. Je laisse la place à Nully qui veu[sic] te faire ces[*sic*] adieux<sup>4a</sup>.

Je ne vous les fait[*sic*] pas tout à fait, mon cher Papa, car j'espère que si vous revenez demain<sup>5</sup> dans la matinée, j'aurai encore le plaisir de vous embrasser. Maman m'envoye demain dans l'après-midy coucher à Mathault<sup>6</sup> et samedi matin, j'arriverai à Troyes de bonne heure pour partir, soit par la diligence, soit par la brouette. J'arriverai à Paris plutôt[*sic*] de toutes les manières et y serai dimanche ou lundy. Adieu, mon cher Papa, vous aurez à mon arrivée à Paris une grande épître bien détaillée. J'espère que vous voudrez bien ne jamais douter du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre fils aîné<sup>7</sup> [*f° 1r°*]

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 13,6\*18,7 cm ; papier bleu avec en filigrane des lettres illisibles ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant l'adresse : «A Monsieur / Monsieur le Baron de Mandat / EnSon chateau de La chapelle / A La chapelle ».

a. Paragraphe souligné d'un trait. La lettre n'est pas datée mais Adrien Mandat annonçait dans sa lettre de Marseille qu'il serait dans la première quinzaine de janvier dans sa famille et il semble être à Paris pendant tout le mois de février où il fait plusieurs démarches pour son père dans la perspective des Etats généraux qui commencent en mai : il est possible que le père et le fils restent à Paris jusqu'à cette période. Ayant obtenu un congé de six mois de la part du ministre, Adrien Mandat reste sans doute pendant l'été à Nully avant de passer l'automne à Paris : l'été 1789 pourrait donc être également la période de rédaction de cette lettre, mais l'absence de référence à des événements politiques et l'insouciance de la lettre tendent à ne pas la dater ainsi. Qui plus est les rentes des fermages étant récoltées à la Saint-Michel et à la Noël, il n'est pas impossible que le père d'Adrien Mandat soit en ce début de janvier en train de faire la tournée de ses propriétés.

NOTES :

<sup>2</sup> Personnage non identifié.

<sup>3</sup> Adrien Mandat employait une expression proche à la fin de la lettre n°93.

<sup>4</sup> Cette première partie de lettre, écrite par la mère, est assez fautive.

<sup>5</sup> L'adresse indique que le baron était au château de La Chapelle, à savoir Lachappelle-en-Blaisy à 25 km au S-E. de Nully, terre rattachée à Chamarande qu'il tenait des Poiresson. Voir Emile Jolibois, *La Haute Marne ancienne et moderne*, Chaumont, Miot-Dadant, 1858, p. 283.

<sup>6</sup> Mathaux était le château familial des Petit-de-Lavaulx. Il se situe dans l'Aube à quelques kilomètres du château de la famille de Brienne et à 40 km à l'E. de Troyes.

<sup>7</sup> Adrien Mandat ne signe pas ainsi ses lettres à son père d'ordinaire.

## L125. A MME MANDAT – PARIS, MI-FEVRIER 1789<sup>1</sup>

Depuis mon arrivée, ma chère Maman, je n'ai pas été un instant en repos et vous vous en doutez sûrement bien d'après toutes mes commissions et affaires. J'ai été parfaitement reçu par tous les Mandats[sic] du monde, mais pas aussi bien par M<sup>r</sup> Fraguier qui ne me tutoye plus<sup>2</sup> et me traite avec un peu de cérémonie. Mon oncle prétend que si je trouve du froid n°24, je trouverai du chaud[sic] n°3 et qu'en conséquence, son hôtel est pour moi l'hôtel de la chaleur, tels sont ses arrangements. Je crois qu'il finira tôt ou tard par se brouiller avec mon oncle et ma tante Fraguier, car il va criant partout qu'ils sont faux comme des jettons<sup>3</sup>[sic] et ne cherchent [f°Iv°] qu'à nous tirer de l'argent. Je suis fort bien avec ma tante Fraguier qui va répondre le bas labas<sup>4</sup> que, mes arrangements de fortune n'étant pas finis, elle n'ose accepter l'offre que lui fait la tante d'envoyer un modèle de contrat, qu'elle le fera dans quelques mois si elle croit que ma fortune me mette dans le cas de prétendre à M<sup>elle</sup> &c. que du reste, je suis enchanté &c., j'ai parlé de tout cela à M<sup>r</sup> Raclet qui vous fait part de sa façon de penser et de ses démarches qui ne peuvent nous engager en rien. Il a adopté avec chaleur l'idée de M<sup>elle</sup> de C.<sup>5</sup> et seroit enchanté que cela réussît, dans le fait cela seroit bien plus avantageux que l'autre. Ma tante me montrera sa lettre là-bas et je [f°Iv°] vous en dirai le contenu en abrégé. La fortune de M<sup>elle</sup> de M.<sup>6</sup> n'est pas aussi considérable que nous l'avions cru d'après la lettre de ma tante, mais elle est encore très belle et ne seroit point à rejeter[sic] si M<sup>r</sup> Raclet ne faisoit rien de son côté.

J'ai été trouvé le secrétaire des commandements de M<sup>r</sup> le duc de Bourbon<sup>7</sup> qui est infiniment honnête et m'a très fort assuré qu'il est inutile que ces[sic] provisions de grand bailly aient l'attache du prince ; en conséquence, je les renvoie à Papa, à qui le-dit secrétaire conseille de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,1\*19,1 cm ; papier bleu avec en filigrane les lettres « VAN DER LEY » ; lettre dont il manque la fin, sans doute écrite sur un folio supplémentaire.

a. Rayé « dine », ajouté « soupe » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> La succession du marquis de Tournis sera réglée quelques semaines plus tard, le 28 février 1789. On peut supposer qu'elle précède de quelques jours la lettre suivante puisqu'Adrien Mandat fait à nouveau la plaisanterie sur « l'hôtel de la chaleur ».

<sup>3</sup> Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donne pas cette expression dans les termes, mais « On dit figurément & familièrement en ce sens, d'Une personne à qui il ne faut pas se fier, que *C'est une fausse lame, une fausse pièce.* »

<sup>4</sup> Cette expression n'apparaît pas dans les dictionnaires, ni dans les différentes bases de données (FRANTEXT, Googlebooks). Peut-être s'agit-il d'une expression populaire de Champagne.

<sup>5</sup> Mlle de C., peut-être Mlle de Champagné dont il est question quelques lettres plus loin.

<sup>6</sup> Personnage non identifié. Il n'est plus question d'une M<sup>lle</sup> de M. par la suite.

<sup>7</sup> Louis VI Henri de Bourbon-Condé (1756-1830), duc de Bourbon (1772-1818), fils aîné du Prince de Condé, beau-frère de Philippe-Egalité. C'est en sa qualité de gouverneur de Franche-Comté qu'Adrien Mandat va le voir.

se rendre au plutôt[*sic*] dans son bailliage, attendu que M<sup>rs</sup> les lieutenants-généraux ne demanderoient pas mieux que les baillifs[*sic*] ne fussent pas dans leurs bailliages lorsque les lettres de convocations arriveront, afin de [*f°2r°*] de pouvoir les remplacer dans leurs fonctions<sup>8</sup>. J'ai été aussi chez M<sup>f</sup> de La Touche<sup>9</sup>, avec qui j'ai eu une longue conversation : d'abord, la grâce des deux petits paysans m'a été accordée d'emblée<sup>10</sup> et ensuite, nous avons causé bailliages. Il m'a dit qu'il étoit inutile que M<sup>f</sup> le duc d'Orléans signât de nouveau les commissions, que, du reste, le prince n'avoit rien à communiquer à Papa et que M<sup>f</sup> le v<sup>te</sup> de Laval<sup>11</sup> n'alloit à Chaumont que pour y représenter M<sup>f</sup> le duc d'Orléans à cause de la principauté de Joinville. Nous sommes parfaitement bien, M<sup>f</sup> de La Touche et moi, et je <sup>a</sup>soupe chez lui demain au soir. Je lui parlerai encore bailliages et vous manderai ou à Papa, ce qu'il m'aura dit ; je n'ai pas oublié non plus [*f°2v°*]

---

<sup>8</sup> Dans l'administration de l'Ancien Régime, les lieutenants-généraux s'occupent du commandement militaire et de la direction politique de la Province, sous l'autorité du gouverneur ; la police judiciaire et de sûreté publique relèvent des compétences du bailli, mais en 1789, un titre honorifique. Voir Jean-Louis Masson, *Provinces, départements, régions, L'organisation administrative de la France d'hier à demain*, Paris, Fernand Lanore, 1984, p. 28-29. Les uns comme les autres avaient, en 1789, pour mission de s'assurer du bon déroulement des assemblées en province pour la rédaction des cahiers de doléance et l'élection des députés, mais l'*Arrêt du Conseil concernant la convocation des Etats généraux du Royaume du 5 juillet 1788* soulignait déjà la difficulté de préséance entre les deux fonctions : « Il résulte du compte que S. M. s'est fait rendre des recherches faites jusqu'à ce jour, que les anciens procès verbaux des états présentent assez de détails sur leur police, leurs séances, et leurs fonctions ; mais qu'il n'en est pas de même sur les formes qui doivent précéder et accompagner leur convocation. Que les lettres de convocation ont été adressées tantôt aux baillis et sénéchaux, tantôt aux gouverneurs des provinces. Que les derniers états tenus en 1614, ont été convoqués par bailliages ; mais qu'il paroît aussi que cette méthode n'a pas été commune à toutes les provinces ; que depuis il est arrivé de grands changements dans le nombre et l'arrondissement des bailliages ; que plusieurs provinces ont été réunies à la France, et qu'ainsi on ne peut rien déterminer par l'usage à leur égard ; qu'enfin rien ne constate d'une façon positive la forme des élections, non plus que le nombre et la qualité des électeurs et des élus. » (Jourdan, Isambert & Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, 1827, vol. 28, t. 6 du règne de Louis XVI, p. 601) La question est réglée au début de 1789 par le Règlement arrêté par le roi pour l'exécution des lettres de convocation pour les états-généraux à Versailles pour le 27 avril 1789 (*Ibid.*, p. 634-648) qui indique dans l'article 1 que les lettres seront transmises aux gouverneurs qui les feront parvenir aux baillis et sénéchaux d'épée, et à l'article 7 qu'elles doivent être enregistrées au greffe de leur siège ; l'article 8 laisse effectivement entendre que le lieutenant-général peut remplacer le bailli pour l'exécution des ordonnances.

<sup>9</sup> La Touche-Tréville était chancelier du duc d'Orléans et également grand bailli d'épée et député de la noblesse du bailliage de Montargis.

<sup>10</sup> Les archives de la Haute-Marne ne permettent pas d'éclairer ce point. Sans doute s'agit-il d'une affaire de braconnage.

<sup>11</sup> Mathieu-Jean Félicité de Montmorency (1766-1826), vicomte de Laval, gouverneur de Compiègne, député de la noblesse de Montfort-l'Amaury. Il fut l'ami de Chateaubriand.

## L126. A M. MANDAT – PARIS, LE 17 FEVRIER 1789<sup>1</sup>

Je commence comme M<sup>r</sup> de Mailly<sup>2</sup>, mon cher Papa, et je vous dirai que j'ai reçu avant-hier la lettre par laquelle[sic] vous me disiez d'aller tout de suite chez M<sup>r</sup> Chatel<sup>3</sup>, je me suis empressé d'aller trouver le-dit homme dont j'avois déjà déterré<sup>4</sup> le logement pour M<sup>r</sup> de Thomassin et, ne l'ayant pas trouvé, j'ai effacé ce que je ne voulois pas qu'il lût dans votre lettre et la lui ai<sup>a</sup> laissé[sic] avec une que je lui ai<sup>a</sup> écrit[sic] et dans laquelle[sic] je le presse de faire ce que vous demandez. Hier, ayant été obligé d'aller de très bonne heure à Versailles, je n'ai pu le voir, mais aujourd'hui, il n'en sera pas de même. Ruchi va travailler tout de suite à votre costume de grand bailly et le faire partir sur-le-champ. Je vous préviens que sous le manteau noir &c., vous pouvez [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] porter des habits habillés de couleur ; ainsi, si vous en avez besoin, mandez-le moi bien vite. J'usqu'à présent, je n'ai fait que me fatiguer à Paris sans m'y amuser. J'ai été deux fois à Versailles : la première, M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a donné une audience dans son cabinet, nous y étions tête-à-tête<sup>5</sup> et n'avons nullement parlé de l'affaire en question ; il m'a dit des choses fort honnêtes et m'invita à dîner pour hier : vous Sentez que je me suis rendu à son invitation et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir, car il m'a traité avec toute la distinction possible et m'a présenté à M<sup>r</sup> d'Estaing comme quelqu'un rempli de zèle et qui, malgré quatre vingt mille livres de rentes, avoit toujours le projet de rester dans la Marine,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,5\*21,5 cm ; papier blanc, filigrane n°31 et les lettres « D & CBLaw » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « ai » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « A » par-dessus ; c. Rayé un mot illisible [que ?] ; d. Rayé « que » ; e. Adrien Mandat souligne ; e. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; f. Formule de politesse et signature sur deux lignes sur la moitié droite du folio ; g. Lieu et date à gauche de ce qui précède ; h. Post-scriptum ajouté dans la marge gauche, le long du corps de texte.

NOTES :

<sup>2</sup> Aucune lettre adressée au père par un M. de Mailly n'a été conservée dans le fonds Grancey. Trois personnages pourraient correspondre : Augustin-Joseph de Mailly (1708-1792), maréchal de France en 1783, qui meurt le 10 août 1792 avec l'oncle Mandat lors de la défense des Tuileries ; son fils, Louis-Marie, comte de Mailly-d'Haucourt (1744-1792), député de la noblesse du bailliage de Péronne, c'est sans doute de lui dont il est question dans la lettre ; le moins probable est Antoine de Mailly, marquis de Chateaurenaud (1742-1819), député suppléant de la noblesse au bailliage de Lons-le-Saunier, surtout connu pour avoir été le secrétaire de Voltaire.

<sup>3</sup> L'*Almanach Royal* de 1789 donne un certain Chatel comme lecteur de la chambre et du cabinet de la Maison du Roi, mais également Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel (1751-1844), directeur de l'enregistrement à Bordeaux. Il y a également un Caste, notaire au Châtelet de Paris depuis 1786, habitant Rue Saint-Honoré (p. 402), il s'agit probablement de lui, vu qu'il n'y a pas de procureur au Châtelet dont le nom serait proche (voir p. 409-410).

<sup>4</sup> Expression qui « signifie figurément, Découvrir une chose qui étoit cachée, découvrir une personne qui ne vouloit pas être connue. *Déterrer un trésor. Je ne sais où il a déterré ce secret. Il s'étoit retiré dans un endroit où il pensoit être bien caché, mais on le déterra bientôt. Elle ne pensoit pas qu'on la connût, mais on déterra bientôt qui elle étoit.* » L'affaire de M. Thomassin étant peut-être l'oubli de sa convocation mentionnée dans la lettre suivante, écrite le lendemain.

<sup>5</sup> Il aura un autre rendez-vous avec le ministre qu'il racontera à la lettre 130.

ensuite de jolies choses<sup>6</sup>.

Il me tarδοit bien de pouvoir causer avec M<sup>de</sup> de La Luzerne<sup>7</sup>. Nous n'avions pu que réciproquement nous demander de nos [f°lv°] nouvelles et la grande quantité de monde m'empêchoit d'entamer conversation. Cependant, à l'entrée de la nuit, ayant pu me mettre près d'elle, elle m'a dit quelques[sic] mots de mon passage à Langres ; je lui ai répondu <sup>c</sup> assez haut pour que sa fille, qui étoit à côté d'elle et qui est charmante, pût m'entendre, que j'étois désespéré du malheur qui avoit accompagné mes démarches <sup>d</sup> et que je voyois bien (en me tournant un peu du côté de la susdite) que ma visite du jour ne pouvoit qu'y ajouter : la susdite s'est alors levée et a été dans sa chambre. La mère m'a répondu amphibologiquement<sup>8</sup>[sic], que ce qui nous feroit grand plaisir ne renaissoit pas toujours<sup>e</sup> ; je lui ai dit à cela que j'en avois une preuve bien affligeante. Les fâcheux sont alors venu[sic] mettre fin à une conversation qui, comme vous voyez, n'avoit pas besoin d'être plus longue. Je me suis retiré [f°2r°] fort content de ma journée. Je ne parle jamais de nos affaires, M<sup>r</sup> Racllet fait tout ce qu'il veut et je désire qu'il nous tire de notre mauvais pas le moins dispendieusement possible. Je vous prie de dire à Maman qu'après avoir été chez M<sup>r</sup> Bastien plusieurs fois sans le trouver, je l'ai enfin rencontré chez lui il y a trois jours et ne l'ai pas quitté qu'il ne m'eût donné sa parole d'écrire tout de suite à Maman. M<sup>r</sup> Chatel doit avoir écrit[sic] à M<sup>r</sup> de Thomassin qu'il ne lui conseilloit pas de plaider. C'est, à ce qu'il me<sup>e</sup> paroît, un procureur fort honnête homme, car il a l'air de vouloir épargner les frais. Il ne veut point qu'on obtienne d'arrêt contre le lieutenant-général et conseille à M<sup>r</sup> de Thomassin de laisser là toute cette affaire, puisque l'autre a fait effacer ses sentences &c. Amédée<sup>9</sup>, qui vient d'être très malade d'une fluxion de poitrine, va beaucoup mieux et je suis chargé de la part de tous nos parents de vous dire beaucoup de choses. Je vous prie d'assurer Maman de mes respects et d'être bien convaincu du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

mon cher Papa,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils<sup>f</sup>

A l'hôtel de la chaleur ce lundy 17 février 1789<sup>g</sup>

<sup>h</sup>J'embrasse le ch<sup>er</sup>, Dubreuil, ma soeur et son mari.

---

<sup>6</sup> Cette réflexion de la bouche même du ministre est intéressante puisqu'elle fait le lien entre pauvreté et carrière dans la Marine et fait écho aux offres de passer dans l'armée de terre de la lettre 107.

<sup>7</sup> Marie Adélaïde Angran d'Alleray (1743-1814), qui a trois filles : Anne Françoise (1766-1837), Blanche Césarine (1770-1859) et Alexandrine Nicole (?-1828) ; l'aînée étant mariée depuis 1786 à Augustin-Marie Poute de Nieul (1765-1845), il s'agit de l'une des deux cadettes.

<sup>8</sup> Amphibologiquement, de manière amphibologique, c'est-à-dire « Ambigu, obscur, ayant double sens. *Discours amphibologique. Oracle amphibologique. Réponse amphibologique.* »

<sup>9</sup> Probablement son cousin, Antoine Geneviève Amédée de Fraguier (1775-1780).



## L127. A MME MANDAT – PARIS LE 18 FEVRIER 1789<sup>1</sup>

Je n'ai que le tems, ma chère Maman, de vous écrire deux <sup>a</sup> mots si je veux que ma lettre parte par le courier[*sic*] d'aujourd'hui. Je viens d'écrire à ma sœur une lettre très détaillée sur les affaires de son mari et voilà ce qui fait qu'il me reste fort peu de tems. J'ai porté les deux mémoires au Palais Bourbon et, quoique les lettres d'attache ne soient pas très nécessaires, le secrétaire m'a dit que, puisque j'en voulois avoir, je pouvois repasser demain et qu'il me les feroit expédier, ainsi qu'à M<sup>f</sup> de Thomassin, à qui il arrive quelque chose de fort fâcheux dans ce moment-ci et que j'ai vérifié hier au Palais Bourbon : [*f°1r°*] c'est que dans la liste des bailliages de la champagne, on a oublié le sien et qu'il n'a point de lettres de convocation. J'ai en conséquence fait faire une lettre pour M<sup>f</sup> de Villedeuil<sup>2</sup> de la part de M<sup>f</sup> le duc de Bourbon et je n'ai quitté le secrétaire que lorsque la lettre a été écrite et prête à signer par le prince. Cette erreur, moyennant cela, va être promptement réparée, je l'espère. J'ai encore vu Sophie avant-hier : son <sup>b</sup> petit mal de pied est absolument guéri et elle est fort bien de toutes manières ; j'irai encore la voir ces jours-ci, j'ai vu aussi toutes les cousines de l'univers. J'ai dîné chez M<sup>de</sup> du Châtelet<sup>3</sup> et chez M<sup>de</sup> de Brienne et suis en général fort bien traité par tout le monde. Adieu, [*f°1v°*] ma chère Maman, sous peu de jours vous allez encore recevoir de mes nouvelles et vous êtes bien sûre que je <sup>c</sup>ne puis avoir d'occupation plus agréable que celle qui me met à même de vous renouveler[*sic*] l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,9\*19,4 cm ; papier blanc avec en filigrane un blason contenant une corne ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v° portant le tampon triangulaire « P » et l'adresse : « A Madame / Madame la Baronne de Mandat / en Son chateau de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 7 ».

a. Rayé un mot illisible, écrit « mots » par-dessus ; b. Rayé un mot illisible [b ?] ; c. Rayé « n'ai », écrit « ne » par-dessus ; d. Formule de politesse et signature sur 4 ligne sur la moitié droite du folio, le Y de « nully » formant une arabesque ; e. Date à gauche de ce qui précède ; f. Série de trois postscriptums les uns en dessous des autres sur la largeur du folio ; g. Le cachet de cire de la lettre cache la fin du mot.

NOTES :

<sup>2</sup> Pierre-Charles Laurent de Villedeuil (1742-1828), Conseiller d'état ordinaire et Secrétaire d'état de la Maison du Roi au Conseil royal en remplacement du baron de Breteuil, habitant Place Royale (*Almanach Royal de 1789*, *op. cit.*, p. 126 ; 230). Dans son *Journal*, le marquis de Bombelles commente sa nomination ainsi : « A peine la retraite de M. le baron de Breteuil a-t-elle été publique qu'on a appris que le choix de son successeur avait tombé sur M. Laurent de Villedeuil, le même qui, de l'intendance de Rouen, avait passé au contrôle général et qui ne voulut pas garder plus de six semaines ce pénible département. Il pourra bien ne pas se plaire davantage dans les nouvelles fonctions qui lui sont confiées. On le dit homme doux, homme d'honneur et peu propre à se plier à toutes les choses fâcheuses qu'on exige, dans des temps de crise, d'un ministre de l'Intérieur du royaume. Les gens qui ne voient la fortune que par des brillants dehors ne reviennent pas de celle de M. de Villedeuil, en se rappelant que son père était un pauvre ingénieur géographe employé à Bouchain, d'où il sortit par son talent pour la mécanique. » (*op. cit.*, t. 2, « Le 25 juillet 1788 », p. 216)

<sup>3</sup> Diane Adélaïde de Rochechouart (1724-1794), épouse de Louis Marie Florent du Châtelet, voir L56, n. 11.

Ma chère Maman

votre très humble / très obéissant Serviteur / et fils / nully<sup>d</sup>

a paris ce 18 fevrier 1789<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et Sœurs pour moi.

on dit m<sup>r</sup> le Dauphin si mal qu'on croit qu'il ne passera pas la semaine<sup>4</sup>.

vous Scavez Sûrement le mariage disproportionné de m<sup>r</sup> de Villers et de m<sup>elle</sup> d'Estampes<sup>5</sup>.

m<sup>elle</sup> d'Aligres épouse un m<sup>r</sup> du Coudrai qui a 170 milles livres de rente actu[ellement]<sup>g</sup> au lieu de m<sup>r</sup> le duc de Lorges<sup>6</sup> avec lequel son mariage avoit été arrangé. L'argent! Bien des choses à l'abbé [*f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>*]

---

<sup>4</sup> Louis Joseph Xavier François de France (1781-1789) souffrait depuis 1786 d'une tuberculose osseuse. Le marquis de Bombelles, proche du duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin, note le 16 février 1789 : « j'ai été dîner avec la duchesse et tenir ensuite compagnie à Mgr le Dauphin, dont l'état fait, de plus en plus, peine et pitié » (*op. cit.*, t. 2, p. 284) ; quelques mois plus tard, il écrit : « Mgr le dauphin végète toujours, au grand étonnement de tout le monde ; on ne conçoit pas qu'un corps si frêle, si fatigué de douleurs et de remèdes puisse lutter aussi longtemps contre la mort. » (*Ibid.*, « le 2 mai », p. 303) Le dauphin décèdera le 4 juin.

<sup>5</sup> Ambrosine Marie Joséphine d'Etampes (1769-1861), fille de Louis Omer d'Etampes, marquis de Mauny et lieutenant général, épouse Charles Le Duc de Biéville, marquis de Lillers, Capitaine au Régiment de Berry Cavalerie. Le marié est effectivement de très fraîche noblesse (1748) en comparaison de son épouse (Voir AD 76 / 38 J1 à 53 « Fonds Lillers »)

<sup>6</sup> Catherine-Étienne-Claude d'Aligre, fille d'Etienne François d'Aligre (1727-1800), premier marquis du nom et comte de Marans épouse Hilaire Rouillé du Coudray, marquis de Boissy (1765-1840), issu d'une famille de conseillers parlementaires parisiens annoblis vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La jeune femme renonçait par ce mariage à Guy Émeric Anne de Durfort-Civrac (1767-1837), capitaine au régiment de Royal-Piémont Cavalerie (1788) et fils de Jean-Laurent de Durfort-Civrac, 1<sup>er</sup> duc de Lorges, capitaine au régiment de Royal-Piémont Cavalerie (1788). A âge égal, Catherine choisit donc l'argent à l'ancienneté du titre...

## L128. A M. MANDAT – PARIS, LE 20 FEVRIER 1789<sup>1</sup>

Je retournai hier au Palais Bourbon<sup>a</sup>, mon cher Papa, et le secrétaire des commandements m'a dit qu'il lui falloit les lettres de grand bailly ou au moins une copie bien faite, pour qu'il pût vous donner les lettres d'attache. Je ne pus m'empêcher de lui représenter qu'il auroit pu les garder pendant qu'il les avoit, il me répondit à cela qu'il ne<sup>b</sup> croyoit pas alors, qu'elles pussent être nécessaires de même que les lettres d'attache, mais qu'actuellement il <sup>c</sup>me prioit de vouloir bien lui donner une copie bien exacte des provisions et<sup>d</sup> qu'il pût conserver. Chenné<sup>2</sup> ne peut pas aller à Chaumont ; je viens d'envoyer demander à Crossard<sup>3</sup>. Si la poste ne partoit pas tout à l'heure, je pourrois vous dire sa réponse, mais je tâcherai de vous [*f°1r°*] en envoyer un autre si ce dernier ne peut pas y aller. J'espère, mon cher Papa, que vous ne vous ferez pas scrupule de prendre ou de faire venir de Grancey le vin dont vous pourriez avoir besoin à Chaumont, où je serai sûrement rendu pour le dix de mars puisque vous avez l'air le désirer, à moins que nos affaires qui vont actuellement bien lentement, ne prennent une tournure <sup>e</sup>plus active. Je préviens maman qu'elle sera peut-être forcée d'être en noir à Chaumont, car M<sup>r</sup> le Dauphin va de plus mal en plus mal et ne passera pas, à ce qu'on dit, huit jours<sup>4</sup>. Son deuil sera aussi, à ce qu'on dit, de trois mois. Le secrétaire des commandements de M<sup>r</sup> le duc de Bourbon, <sup>f</sup>ou si vous l'aimez mieux le prince lui-même, n'a pas encore reçu de réponses de M<sup>r</sup> de [*f°1v°*] Villedeuil pour le bailliage de M<sup>r</sup> de Thomassin : je suis à l'affût. Adieu, mon cher Papa, croyez au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>g</sup>

A Paris ce 20 février 1789<sup>h</sup>

Mon oncle Fraguier me traite assez bien, cependant avec beaucoup de gravité, il me fait les

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en 2 formant 2 folios de format 15,7\*19,3 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « KOUWIENHOVEN » ; lettre pliée en 2 et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant l'adresse : «a Monsieur / Monsieur le Bon de Mandat en / Son chateau de nully / par barSur aube / champagne», barrée par un « 7 ».

a. Ajouté « bourbon » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot illisible, écrit « me » par-dessus ; d. Ajouté « et » au-dessus de la ligne ; e. rayé un mot illisible, écrit « plus » par-dessus ; f. Rayé deux mots illisibles, écrit « ou Si » par-dessus ; g. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio, le « y » de « nully » formant une arabesque.

NOTES :

<sup>2</sup> Personnage non identifié.

<sup>3</sup> Il existe un Jean-Baptiste-Louis de Crossard (1770-1848), auteur de *Mémoires militaires et historiques pour servir à l'histoire de la guerre depuis 1792 jusqu'en 1815* en 6 volumes, mais il serait assez étrange qu'Adrien Mandat ne fasse pas précéder son nom de Monsieur ou de son titre de baron. Il s'agit probablement d'un domestique.

<sup>4</sup> Voir lettre précédente.

honneurs de toutes les portes et de tous les escaliers<sup>5</sup> ; je prends tout cela avec beaucoup de sang froid et je vais toujours mon chemin. Pour mon oncle Mandat, il a eu à la noce Villers<sup>6</sup> une explication avec M<sup>de</sup> Fraguier qui lui a reproché de ne pas l'aimer &c. Ils se sont séparé[sic] sans être décidément brouillés avec promesse de la part de mon oncle de ne point aller au n°24 avant la fin des affaires.

Je vous prie d'assurer Maman de mes respects et d'embrasser mes frères et ma sœur pour moi.

Grancey pourra aussi vous être de ressource pour le gibier. [f°2r°]

---

<sup>5</sup> Adrien Mandat étant comte et l'oncle Fraguier marquis, la hiérarchie des rangs se renverse en dépit de l'âge et des relations passées. Saint-Simon donne une anecdote similaire au moment de l'intrigue du Mariage du duc de Berry entre Mademoiselle, fille du duc d'Orléans qui devient petite-fille de France par son mariage, et sa tante Madame la Duchesse, venue la féliciter : « Mademoiselle me dit qu'elle l'avait conduite, et malicieusement affecté de lui céder partout la droite et les portes, quoique toutes ouvertes, et que Madame la Duchesse l'avait si bien senti, qu'elle lui avait fait des reproches, comme d'amitié, de ce qu'elle la traitait ainsi avec cérémonie, dont elle s'était donné le plaisir de ne s'en point départir jusqu'au bout. » (Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, 1984, t. III, p. 892)

<sup>6</sup> Voir lettre précédente. Les Mandat et les Fraguier étaient invités à la noce, dans la mesure où Mme Mandat est la sœur de Marie-Antoinette Boucher, mariée à Etienne Le Duc de Bienville, le père du marié, tandis qu'une autre sœur de Mme Mandat, Marie-Louise, avait épousé le frère aîné de l'oncle Fraguier, Pierre Nicolas Florimond.

L129. A M. MANDAT – PARIS, LE 28 FEVRIER 1789<sup>1</sup>

Je viens, mon cher Papa, de faire toutes vos commissions et comme vous ne vous devez partir de Nully que le six, j'espère que mon épître vous y trouvera encore.

1° Vos lunettes sont racomodées[sic], je vous les porterai ainsi que la boîte aux titres.

2° Ruchi travaille à tout ce que vous avez demandé et comme je scavois que vous aviez besoin indispensablement au moins du chapeau, j'avois dit à Ruchi de m'envoyer le chapelier et j'avois fait marché avec lui pour deux cent francs. Presque tous les baillifs[sic] que ce chapelier fourni n'ont mi[sic] que cela à leur chapeaux[sic], cependant il se pourra bien <sup>a</sup> que le vôtre coûte deux-cent-cinquante livres parce que celui de deux cent francs ne [f°1r°] sera peut-être pas fini à tems. Le tout vous arrivera par le courrier ou par moi.

3° J'ai retourné au Palais Bourbon ; moyennant deux louis, vous aurez les lettres d'attache que je vous porterai aussi. Le secrétaire m'a fait voir la lettre que vous avez écri[sic] à M<sup>r</sup> le duc de Bourbon. Il m'a chargé de vous dire que vous étiez le seul qui lui eussiez demandé ; <sup>b</sup>si vous deviez faire préparer des logements pour les gentilshommes, que dans tous les cas, cela regardoit les officiers municipaux, que quand[sic] au retard de la<sup>c</sup> levée des soldats provinciaux, M<sup>r</sup> le duc de Bourbon ne pouvoit demander pour sa province et a plus forte raison pour un bailliage particulier de cette même province, ce qu'on n'avoit accordé à aucune autre du royaume.

4° Mon oncle, qui a une magnifique argenterie, prétend que la truelle d'argent pour le poisson est inutile, cependant je pourroi bien en acheter une, si je vois que le reste n'est pas trop cher.

5° Pour le vin de malaga, je tâcherai de vous envoyer dans la caisse. [f°1v°]

6° Comme Chenné, à qui j'avois fait demander s'il pouvoit aller à Chaumont m'avoit fait répondre que non, j'avois envoyé chercher Crossard à qui j'avois demandé s'il connoissoit quelqu'un qui voulût faire ce voyage ; je l'avois chargé en même tems de me faire une note des choses dont <sup>d</sup>vous pouviez avoir besoin pour le tems de votre séjour làbas, il me l'a fait. J'ai fais[sic] faire la caisse et elle part demain par la diligence. Le quelqu'un a aussi été trouvé, il demandoit douze francs par jour à Chaumont, je l'ai ramené j'usqu'à six et si je ne reçois

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,3\*19,8 cm ; papier blanc avec en filigrane un blason contenant une corne ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « qu' » , écrit « que » en surcharge ; b. Rayé « que », écrit « Si » par-dessus ; c. Ajouté « retard dela » au-dessus de la ligne ; d. Rayé un « n[ous] », écrit vous par-dessus la ligne ; e. Orthographe d'Adrien Mandat ; f. Formule de politesse sur deux lignes sur la moitié droite du folio ; g. Date à gauche de ce qui précède ; h. Dernier point écrit dans la marge gauche, le long du bord de la lettre.

NOTES :

pas de vos nouvelles ce soir, il partira demain par le carosse[sic].

7° Vous pouvez sans scrupule recevoir M<sup>r</sup> Puissant<sup>2</sup> à l'assemblée, pourvu qu'il puisse vous faire voir l'arrêt du Conseil qui le mintient<sup>e</sup>[sic] dans ses privilèges de gentilhomme et dont vous m'avez envoyé l'extrait.

8° L'article 8 est l'article essentiel : c'est celui du quibus<sup>3</sup> et mon oncle qui n'en avoit pas. Aussitôt la lecture de votre lettre faite, [il] a été en chercher à emprunter et enfin, après s'être donné beaucoup de peine, il a fini par décider M<sup>r</sup> Le Febvre à lui prêter mille écus [f°2r°] dont il lui a fait le billet en son nom. Il m'a dit des choses charmantes à ce sujet et n'a point été content de l'article de votre lettre qui me concerne. Il prétend que ses neveux sont ses enfans[sic] et qu'à ce titre ils ne peuvent jamais le gêner &c.

9° Il y a dans la caisse de vin n°12 cinq bouteilles de marasquin<sup>4</sup> qui pourront vous être utile[sic] à Chaumont et qu'il faut y emporter. Il y a aussi du vin de la Malgue de Provence<sup>5</sup> qui est peut-être potable et alors il faudroit l'emporter.

10° La commission de Maman pour M<sup>de</sup> de Bienville sera faite et j'avois escri[sic] à Ally à

---

<sup>2</sup> Jacques Nicolas Puissant de Suzainnecourt (1737- ?), maintenu en 1696, Commandant du régiment des chasseurs de Saintonge et chevalier de Saint-Louis. (AD52/22 J, *Notes généalogiques du Baron de l'Horre*, Vol. 9)

<sup>3</sup> Expression qui n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* avant la sixième édition (1832-1835). Le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud en donna la définition suivante : « QUIBUS, s. m. Avoir du quibus. Il est bête et pop. L'Acad. ne le met pas », signifie « être riche ».

<sup>4</sup> La sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* donne « MARASQUIN. s. m. Liqueur spiritueuse qui se fait avec une espèce de cerise appelée Marasca. *Le meilleur marasquin est celui de Zara.* » Au sujet de cette liqueur, Cuvier écrit : « Le marasquin est une autre liqueur alcoolique, faite avec une petite cerise acide qu'on appelle marasca en Italie. Cette liqueur est beaucoup plus douce et plus agréable, au goût de bien des personnes, que le kirschenwasser, qui est souvent si fort qu'il faut y ajouter de l'eau afin de pouvoir le boire. C'est de Venise et de Trieste, et surtout de Zara en Dalmatie, qu'on tire tout le vrai marasquin qui se trouve dans le commerce. celui de Zara est le meilleur et le plus estimé. On a ignoré longtemps en France les procédés de la préparation de cette liqueur ; mais on sait aujourd'hui que c'est en écrasant les fruits de manière à casser les noyaux et les amandes, en y mêlant un centième de leur poids de miel, et en les distillant lorsqu'ils commencent à éprouver le même degré de fermentation qu'on fait subir aux raisins pour faire le vin. [... Le bon et le véritable marasquin n'est pas commun ; une grande partie de celui qu'on débite dans le commerce, n'est que du kirschenwasser mêlé avec une certaine quantité d'eau et de sucre. » (*Dictionnaire des sciences naturelles*, Strabourg, FG Levrault & Paris, Le Normant, 1817, t. VII, p. 513-514) Adrien Mandat ne dit pas si son père fera boire du vrai marasquin à ses convives de l'assemblée du bailliage ou une contrefaçon moins chère...

<sup>5</sup> Le vin de la Malgue est considéré comme un des grands vins rouges de Provence (*Dictionnaire technologique ou Nouveau dictionnaire universel des arts et métiers*, Paris **Erreur ! Signet non défini.**, Thomine, La Harpe, vol. 22, p. 307), au même titre que les grands Bourgogne comme le Chambertin et le Clos Vougeot et que les grands Bordeaux comme le Lafite et le Château-Margaux. Cependant, pour l'ampélographe Victor Rendu : « le vin de la Malgue, d'une qualité supérieure au vin des autres vignobles de l'arrondissement de Toulon, est un vin sec, qui se rapproche, pour le corps et la saveur, du Saint-Georges avec lequel il a beaucoup d'analogie. Il est peu remarquable avant sa troisième année, c'est à cette époque que son bouquet commence à se développer ; passé six ans, il perd et se décolore. Le la Malgue jeune supporte la mer, mais sa conservation est difficile, car il s'aigrit aisément, plus facilement que bien d'autres vins moins alcooliques. On exporte peu de vin de la Malgue ; chaque propriétaire commence par prélever sa provision et ne vend que ce qui excède ses besoins, aussi ce vin est-il peu répandu hors de Toulon : la plupart du temps, le vin vendu par le commerce comme vin de la Malgue n'en a que le nom. » (*Ampélographie française*, Paris, Victor Masson, 1857, p. 88-89) Adrien Mandat a pu se procurer ce vin l'année précédente quand il était encore à Toulon, mais la fragilité de ce vin ne le rend effectivement peut-être pas « potable » pour les invités de son père, dans le sens du *Dictionnaire de l'Académie* : « ce vin n'est pas excellent, mais il est potable. »

Grancey pour qu'il vous mît de côté quatre mille francs, au cas que le centième denier ne lui enlevât pas son argent.

11° Je vais vous donner, mon cher Papa, une commission, c'est celle de vouloir bien embrasser pour moi Maman et de l'assurer de mes respects, d'embrasser de même mes frères et Félicité et de croire au sincère et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie, mon cher Papa,

votre très humble et / très obéissant serviteur<sup>f</sup>

A Paris ce 28 février<sup>g</sup>

<sup>h</sup>12° J'ai été au couvent avec ma tante et ma cousine nous avons fait sortir Sophie que je n'aurois jamais embrassé sans cela. Elle se porte bien.

### L130. A MME MANDAT – PARIS, FEVRIER-MARS 1789<sup>1</sup>

J'ai voulu, ma chère Maman, vous écrire par la poste d'hier, mais comme je ne m'y étois pas pris d'assez bonne heure et que j'étois obligé de me rendre chez M<sup>r</sup> de La Luzerne qui n'a point donné d'audience dimanche dernier et qui ne les donne plus que les mercredi, j'ai été obligé de remettre à vous écrire<sup>a</sup> à aujourd'hui et à demain, car je ne fermerai ma lettre qu'un quart d'heure avant<sup>b</sup> le tems [presoit ?], afin de pouvoir vous mander les nouvelles s'il y en a. J'ai été reçu par M<sup>r</sup> de La Luzerne avec toute l'amitié possible ; il m'a fait prendre une chaise, mettre auprès du feu dans son cabinet et nous avons causé assez longuement ensemble autant politique que de nos propres affaires<sup>2</sup> et du motif principal qui m'amenoit chez lui, mon embarquement ; il m'a dit qu'il n'y auroit point cette année d'armement à Toulon, qu'il avoit fait armer deux frégates il y a deux mois qui étoient parties et [*f°1r°*] et qu'il ne prévoyoit pas<sup>c</sup> qu'il fut obligé de mettre à la mer d'autre bâtiment, à moins que nos colonies, pour

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*20cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre dont le f°2 a été arraché.

a. Ajouté « a vous écrire » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible ; c. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « profitois ».

NOTES :

<sup>2</sup> Alors qu'il n'est que lieutenant de vaisseau de seconde classe, Adrien Mandat rend très fréquemment visite au ministre, ainsi qu'à son épouse entre 1789 et 1790, ce qui est assez rare pour être noté : Forbin, en dépit de l'amitié de Bontemps, premier valet de Louis XIV, ne se permettra d'approcher le ministre que quatorze ans après son entrée dans la Marine, et encore, à la suite de sa rocambolesque évasion d'Angleterre avec Jean Bart en 1689 ; La Monneraye, contemporain d'Adrien Mandat, n'aura jamais cet honneur ; Scipion de Castries, lointain neveu du ministre s'autorise à lui faire une relation de la bataille de la Chesapeake en 1781, mais ne semble jamais avoir l'occasion d'aller entretenir cette relation familiale au ministère à Paris avant 1784, période où il est reçu « avec la distinction que l'on accorde à un bon officier dont on est content » (*Souvenirs maritimes, op. cit.*, p. 544). L'intimité entre Adrien Mandat et le ministre relève probablement d'une solidarité toute champenoise.

lesqu'elles[*sic*] il craint beaucoup, n'exigent d'armer en entier l'armée navale au printemps<sup>3</sup>. Je lui ai représenté que, puisqu'il n'y avoit pas d'armement, je ne supposois pas que ma présence pût être très nécessaire au département et qu'à moins qu'il ne pensât différemment, je lui demanderois de vouloir bien me laisser encore chez mes parents assez de tems pour terminer des affaires très conséquentes. Il m'a dit que je pouvois écrire à mon commandant d'escadre de lui demander pour moi un congé de six mois et qu'il me l'accorderoit, que, s'il y avoit des armements, mon congé n'étoit point un obstacle à ce que je me rendisse à Toulon pour en profiter. Ainsi me voilà, ma chère Maman, presque possesseur d'un congé qui va prolonger mon séjour auprès de vous à peu près de trois mois, car si je<sup>d</sup> restois les 6 entiers, on pourroit suspecter mon zèle et si je reste dans la Marine comme cela doit être mon projet, je dois le moins [*f°lv°*]

---

<sup>3</sup> Cette réflexion ainsi que la question des affaires très importantes à régler permettent de dater cette lettre de février-mars, la plupart des escadres partant au mois de juin. Cependant, Adrien Mandat va bien prendre son congé de six mois et même au-delà car les lettres suivantes sont datées de décembre.



## L131. A MME MANDAT – PARIS, LE 2 DECEMBRE 1789<sup>1</sup>

Pour ne pas désobliger M<sup>r</sup> Raclet, quoique j'eusse, ma chère Maman, encore beaucoup d'affaires et surtout de choses à payer, je viens de me décider à partir jeudy et je crois que ce sera pour l'après-midy. Je vais à Tigery où j'ai promi[sic] à ma tante que j'irois passer deux jours et de là, j'irai à Quincy<sup>2</sup> passer aussi quelsques[sic] jours. Comme par conséquent je ne pourrais pas rapporter à Papa la raye qu'il paroissoit désirer, je recommanderai à la cuisinière ou ma tante de mettre au courrier vendredy, jour où la marée arrive, de la raye et d'autres poissons de mer que vous aurez, moyennant cela, dimanche avec vos lettres.

Je suis arrivé à Paris sans plaisir et je le quitterai bien véritablement sans regret : c'est le plus triste pays de l'univers et, quoiqu'on y soit dans la plus grande tranquillité[sic] et beaucoup plus en sûreté qu'en province, il y manque des plaisirs et de la société et, sans cela, point de Paris. Il déserte tous les jours de cette ville une quantité incroyable d'excellents [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] ouvriers qui vont s'établir dans les petites cours d'Allemagne et en Italie ; ceux qui restent ne s'accordent pas très bien <sup>a</sup> dans leur manière de parler sur la Révolution : les uns en sont très mécontents et en voudroient une autre qui, comme un reflux, rapportât la noblesse et les gens riches ; d'autres disent qu'ils donneroient j'usqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire la Révolution si elle n'avoit pas eu lieu ; tous meurent de faim et sont par conséquent d'une honnêteté dont les beaux jours de Paris n'ont jamais donné d'exemple<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,7\*19,9 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f<sup>o</sup>2v portant le tampon triangulaire « P » et l'adresse : « a Madame / Madame la baronne de Mandat / en Son chateau de nully / parbarsuraube / champagne », barrée par un « 7 », ainsi qu'un test d'écriture « cher Papa » souligné d'un trait.

a. Rayé un mot illisible ; b. Ajouté « plus » au-dessus de la ligne ; c. Ecrit « annoncoient », écrit « t » en surcharge pour corriger l'accord ; d. Rayé deux mots illisibles, écrit « avant-hier » par-dessus ; f. Formule de politesse et signature sur 3 ligne sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; f. Date à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Plusieurs villes portent le nom de Quincy, mais la lettre 140 donne l'indication qu'il s'agit du château des La Luzerne ; cela est également confirmé par le récit de Jean-Balthazar de Bonardi du Ménil : « Nous étions voisins de Condé, superbe château appartenant à M. Angran d'Alleray. Ce magistrat vertueux et très riche avoit marié ses filles à de grands personnages de la cour. Ceux-ci, officiers généraux en faveur, venoient souvent à Quincy. » (*Mémoires (1760-1820)*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 484). La note de l'éditeur fait du château de Condé, le château de Condé-en-Brie, sans s'interroger sur le toponyme de Quincy, pourtant bien repéré – il s'agit de Quincy-Voisins (77860) : il s'agit en fait de la commune voisine Condé-Sainte-Libiaire (77450). Le château de Quincy appartenait à Françoise Marguerite de Boula Mareuil, veuve d'Anne-François de Paris et mère de la future épouse d'Adrien Mandat. Les La Luzerne avoient la seigneurie de Nandy, à 60 km au NO de Quincy (AD77/511F2).

<sup>3</sup> On associe souvent l'émigration à la fuite de la noblesse, en particulier en 1789 : en décembre 1789, beaucoup de grands noms, en premier lieu le comte d'Artois, Clotilde de France et les Polignac, avaient déjà fui la France, dès les lendemains de la prise de la Bastille. L'invasion de Versailles le 6 octobre suivant accéléra le mouvement, ce qui amènera l'Assemblée législative à prendre le décret du 31 octobre 1791 contre l'émigration,

On crie tous les jours ici les choses les plus extravagantes et les plus<sup>b</sup> folles dont heureusement le peuple commence à n'être plus le dupe. Imaginez-vous qu'un de ces crieurs annonçoit<sup>c</sup> l'autre jour le mariage de M<sup>r</sup> Chapelier et de M<sup>de</sup> Elisabeth<sup>4</sup>.

J'ai la justice à rendre à l'Assemblée nationale que<sup>d</sup> avant-hier lorsqu'on fit lecture de la lettre du grand maître au roi, personne ne dît mot que M<sup>r</sup> Le Camus<sup>5</sup> qui se leva et demanda que l'ordre de Malthe fût entièrement supprimé<sup>6</sup>[sic], mais personne [f°1v°] n'appuya sa motion.

---

avec l'obligation d'être revenu en France le 1<sup>er</sup> janvier 1792. Il est intéressant de voir qu'Adrien Mandat s'intéresse à l'émigration des ouvriers. Ernest Daudet écrit à ce sujet : « Enfin quand l'élite de la société française aura ainsi déserté ses pénates, quand la marche ascendante de la Révolution aura tari les sources où s'alimentent le commerce et les industries de luxe, les fournisseurs eux-mêmes, las de rester les bras croisés dans leur boutique déserte, se décideront à passer à l'étranger pour rejoindre leur clientèle qu'ils croient encore en possession de ses biens, toujours disposée à la dépense, et qu'ils trouveront si misérable, si dépourvue de tout, que des grandes dames et de nobles seigneurs auront dû se résoudre à travailler pour vivre. Mais à la minute où l'on émigre, personne n'appréhende ces misères qu'on ne prévoit pas, qu'on ne soupçonne pas. C'est en riant et d'un cœur léger que couturières, modistes et marchandes de plaisir se font « émigrantes », avec l'espoir de trouver à l'étranger la fortune qu'on ne peut plus réaliser en France. » (*Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. De la prise de la Bastille au 18 fructidor*, Paris, Hachette, 1904, t. 1, p. 7-8) Adrien Mandat se plaît néanmoins à souligner la « division » du peuple et on peut penser à la réflexion de Jean-Clément Martin : « La révolution qui va se produire ne résulte pas pour autant d'un mouvement unitaire, elle naît, au contraire, des concurrences, individuelles et collectives, ainsi que des divergences portant sur les méthodes et sur les objectifs. » (« Le peuple et les révolutionnaires », *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, p. 311) Assez cyniquement, Adrien Mandat note que peu importe la division des esprits, la conséquence est la même pour les *pro* et les *contra* : « tous meurent de faim ». Le seul point positif pour notre très pragmatique épistolier est que la rareté du client rend le commerçant honnête et arrangeant...

<sup>4</sup> Isaac Le Chapelier (1754-1794), quatrième président de l'Assemblée Constituante, à l'origine de nombreuses lois importantes, comme l'abolition du partage inégal des successions, la propriété intellectuelle pour les écrivains, mais surtout la loi qui porte son nom et qui met fin aux corporations. Mme Elisabeth (1764-1794) était la plus jeune sœur de Louis XVI. La folle rumeur de ce mariage paraît à plusieurs reprises dans le journal pro-monarchie *Les Actes des Apôtres* : « M. le Chapelier n'avait pas encore son département fixé. On aurait pu créer pour lui une charge de Bâtonnier de tous les Présidens du royaume. Un ex-Président de l'Assemblée Nationale est sans doute supérieur à toutes les cours souveraines de l'Empire. Quand on a été la seconde personne de l'état après le Souverain, on ne peut plus le rétrograder ; aussi, ajoutait-on, que provisoirement on allait lui donner Madame Elisabeth en mariage. On l'eût récompensé ainsi d'avoir si dextrement mis toutes les têtes dans un bonnet la nuit du 4 août, & madame Elisabeth eût pris le second nom du royaume, le nom de Madame le chapelier dans toutes les formes. Que cela serve à confondre ceux qui, trompés par les lunettes qu'il porte habituellement, croient que M. Chapelier n'a pas des vues étendues. » (s.d., s. l., vol. 1, « chapitre II », p. 16-17) ; « Nous avons dénoncé à nos acheteurs, vers le commencement du mois dernier, le bruit qui se répandait dans le public, du mariage de madame Elizabeth avec M. Chapelier. Surpris de ne pas voir cet événement annoncé dans la Gazette de France, nous avons pris des informations, & on nous assure que Madame Elizabeth, ayant été instruite, par des aristocrates, que M. chapelier avait fait une perte considérable au crêps, la famille s'était assemblée sur-le-champ : on a observé que c'était jouer gros jeu pour le moment ; & la réponse définitive a été différée jusqu'à la prochaine législature. » (*Ibid.*, « chapitre IX », p. 137-138) ; histoire reprise à nouveau dans le chapitre XXII qui date de janvier 1790. Adrien Mandat prend peut-être trop au sérieux un journal qui n'était conçu que comme un tissu de facéties : l'incrédulité du peuple n'est donc pas vraiment un retour à la lucidité.

<sup>5</sup> Armand-Gaston Le Camus (1740-1804), il est surtout connu pour avoir été à l'origine de la création des Archives nationales.

<sup>6</sup> Charles Georges Clermont de Gallerande raconte cet épisode dans ses *Mémoires* : « La suppression de la dîme enlevait à l'ordre la plus grande partie des biens considérable qu'il possède en France. Le grand maître crut devoir écrire au roi de France pour réclamer contre cet arrêté, pour faire valoir le dévouement de son ordre au service de toute la chrétienté, et nommément du roi et de la nation française ; l'utilité dont il était au commerce, à la navigation, et l'impossibilité absolue où il serait, par l'exécution de cet arrêté, de continuer ses services et de se maintenir dans une île qui, par sa position et son utilité, doit être regardée comme une frontière de la France, et un asile assuré pour tous ses navigateurs. Le roi crut devoir envoyer cette lettre du grand maître à l'Assemblée. Elle y fut lue, et n'y obtint pour toute réponse que la motion d'un M. Camus, ci-devant avocat consultant du

J'ai tant d'affaires, ma chère Maman, que je ne puis causer avec vous aussi longtems que je le voudrois, comme je m'en donnerai quand je serai à Nully et avec quel plaisir ! En attendant, j'espère que vous voudrai[sic] bien assurer Papa de mes respects, embrassez tout le reste des habitants de Nully pour moi et être bien persuadé[sic] du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,  
ma chère Maman,  
votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils aîné<sup>e</sup>  
A Paris ce 2<sup>xbre</sup> 1789<sup>f</sup> [f°2r°]

---

clergé, qui prononçait la suppression de tous les établissemens de l'ordre de Malte en France : l'Assemblée ne parut pas dans le moment adopter une idée aussi tranchante ; elle se borna à en ajourner la discussion. » (*Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution qui s'est opérée en France en 1789*, Paris, J.-G. Dentu, 1826, t. 1, p. 273) La lettre du grand Maître de l'ordre est publiée dans le *Mercure de France* du 12/12/1789, p. 124-125. La confiscation des biens de l'Ordre ne sera prononcée que deux ans plus tard le 19 septembre 1792. Sur les rapports de Malte et de la France pendant la Révolution, voir Frans Ciappara, « La peur de la Révolution française à Malte », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 341 | juillet-septembre 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 29 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/1614> ; DOI : 10.4000/ahrf.1614

## L132. A MME MANDAT – S. L. [QUINCY ?], LE 14 DECEMBRE 1789<sup>1</sup>

Ce lundy 14.

Vous avez dû être un [peu] étonnée, ma chère Maman, de n'avoir pas reçu de mes nouvelles depuis mon départ de Paris. La raison de mon silence est que je comptois aller vous rejoindre beaucoup plus vite que je ne l'ai fait et faire un séjour beaucoup moins long à Tigery et à Quincy, mais au moment où j'allois partir de ce dernier lieu, j'ai vu dans les papiers publics que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> d'Albert venoit d'être arrêté à Toulon<sup>2</sup>, que la populace étoit maîtresse de ce port et que plusieurs de mes camarades avoient été blessés, plusieurs entrautes assez grièvement pourqu'on craignât pour leur vie. J'ai sur-le-champ envoyé un exprès à M<sup>r</sup> le m<sup>is</sup> de Vaudreuil qui est député à l'Assemblée nationale avec une lettre par laqu'elle[sic] je le priois de me dire ce qui étoit arrivé, s'il croyoit que je ne ferois pas bien de me [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] rendre à Toulon et de ne pas profiter du congé que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de La Luzerne venoit de m'accorder, il m'a répondu que l'Assemblée avoit décrété que M<sup>r</sup> d'Albert seroit élargi, qu'il alloit probablement quitter le commandement de la marine de Toulon et ne voudroit pas rester dans une ville où il avoit été aussi cruellement insulté, que ma présence dans mon département lui paroissoit inutile, qu'il me conseilloit de ne point m'y rendre et de rester tranquille j'usqu'à la fin de mon congé. J'ai en conséquence pris le parti de ne point aller à Toulon, mais j'ai écrit[sic] à tous mes chefs pour prendre leurs ordres, leur dire que j'étois près à aller les rejoindre et que s'il y avoit encore<sup>a</sup> quelques[sic] risques à partager avec eux et mes camarades, j'espérois qu'il voudroient bien me le mander, que, dans le cas contraire, je profiterois de mon congé &c. J'ai vu avec bien grand plaisir les rétractations du journaliste [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] de Paris.

Il <sup>b</sup>est arrivé, il y a quelques[sic] jours, quelque chose d'assez plaisant aux Français qui,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*20 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « D & CBLAUW » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « encore » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible, écrit « est » par-dessus ; c. Souligné par Adrien Mandat ; d. Rayé un ou deux mots illisibles, écrit « y jouer » par-dessus ; e. Faute de place, Adrien Mandat n'utilise pas la formule habituelle ; f. Post-scriptum ajouté dans la marge à gauche, le long du bord de la lettre.

NOTES :

<sup>2</sup> L'affaire de Toulon est portée à la connaissance de l'Assemblée Nationale le 7 décembre, et l'intégralité de la séance est retranscrite dans l'édition du *Mercure de France du 19/12/1789*, p. 220-238, notamment par la lettre de M. de la Roque-Dourdan au ministre de la Luzerne. Malouet, ancien intendant de la Marine à Toulon, prend la parole pour dénoncer l'anarchie et « la subversion de toutes les Lois, de tous les droits, de tous les principes » (*Ibid.*, p. 230), rend un vibrant hommage à Albert de Rions et appelle à la punition des séditeux ; le marquis de Vaudreuil demande à ce que le Roi soit informé du sort du Commandant ; lors des séances du 14 et du 15 décembre, de houleux débats opposent Malouet et Robespierre sur la manière de rétablir le calme dans la ville, mais ce n'est qu'à la séance du lundi 21 décembre que la libération d'Albert de Rions sera connue. Le mémoire d'Albert de Rions sur ces événements est quant à lui publié dans la même édition, p. 276-285. Sur cet épisode, voir première partie, chapitre IV, p. 239-246.

comme vous le sçavez ont pris le nom de théâtre de la Nation. On donnoit l'*Orphelin de la Chine*<sup>3</sup> et toutes les doublures jouoient ; un assistant ennuyé s'est levé du milieu du parterre et a dit qu'il avoit une motion intéressante à faire : les acteurs se sont tus, tout le monde a jetté[sic] les yeux sur lui et il a commencé son discours par ces mots « le vœu de la nation<sup>c</sup> » ; le début a paru si beau qu'il a été généralement applaudi et à tout rompre, il a voulu recommencer « le vœu dela nation<sup>c</sup> », les applaudissements ont recommencé et, comme il ne pouvoit achever sa motion, un autre particulier du parterre lui a crié « à la tribune<sup>c</sup> » ; il n'y en avoit point, il est monté aux premières et a pu enfin expliquer au public que le vœu [f°2r°] de la nation étoit que lorsque l'on afficheroit une pièce, on affichât en même tems le nom des acteurs qui devoient <sup>d</sup>y jouer des rôles. Quelqu'un s'est avisé de vouloir rappeler[sic] l'orateur à l'ordre, mais ce quelqu'un a bien vite été forcé de se taire par les cris répétés « d'à bas l'aristocrate, à bas l'aristocrate<sup>c</sup> », il a été forcé de quitter la salle et les acteurs d'en passer par tout ce qu'a voulu le parterre[sic], qui a fait donner une comédie.

Voilà mon histoire, qui n'en est point une. Ce qui me fait beaucoup de peine dans celle de Toulon, qui malheureusement n'en est point une non plus, c'est que les troupes m'ont l'air de s'être très mal comportées et bien différemment de celles de Brest qui, au nombre de 7 mille sur la place d'armes, lorsqu'on leur a demandé si elles juroient d'être fidèles à la Nation<sup>c</sup>, ont crié « non<sup>c</sup> » toutes ensembles et ont fait une très grande peur aux officiers municipaux, qui se sont bien vite sauvés chez eux, faisant à ce qu'on ajoute à peu près cascades[sic] dans leur culote<sup>4</sup>[sic]. Le major général, le V<sup>te</sup> de Marigny qui lisoit le serment et qui dans aucunes circonstances[sic] n'a sçu manquer de présence d'esprit, s'est retourné de leur côté et leur a dit : « Soldats, ce non-là est sûrement que vous n'abandonnez jamais vos drapeaux<sup>c</sup> », « oui, mon général, oui, mon general » et cela en est resté là<sup>c</sup>. Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

---

<sup>3</sup> L'*Orphelin de la Chine* est une pièce de Voltaire, écrite en 1755 et dont le succès fut porté par La Clairon et Lekain, ainsi que par une mise en scène fastueuse. Le succès de la pièce est immortalisé par le tableau d'Anicet Charles Gabriel Lemonnier, *Lecture de la tragédie de l'orphelin de la Chine de Voltaire dans le salon de madame Geoffrin*, 1812. Le *Journal de Paris du 06/12/1789* indique que la pièce a été jouée ce même jour et qu'elle fut suivie par le *Barbier de Séville*, en revanche il n'y a pas de commentaires sur les conditions dans lesquelles ces pièces ont été jouées, ni dans le *Mercure de France*. Cependant, dans ce dernier périodique à la même période, on trouve un exemple de cette curieuse exigence dans la recension de la représentation d'*Il Fanatico burlato* au théâtre de Monsieur en décembre 1789 : « La distribution des rôles a contribué au peu de succès de cet opéra. Le public a vu avec déplaisir M. Scalzi, lorsqu'il attendoit M. Viganoni. On devoit penser néanmoins qu'il est impossible que les premiers Acteurs paroissent dans toutes les Pièces, car la maladie d'un seul arrêteroit le Répertoire entier. » (*MdF du 19/12/1789*, p. 117) Le public interrompt également la représentation du 02/12/1789 à la Comédie italienne, ce qui pousse le journaliste, M. de Charnois, à écrire : « Il ne devoit pas entrer dans le caractère d'un Peuple libre d'être intolérant & dur avec personne, & encore moins avec les artistes, avec ceux qui s'occupent de ses plaisirs. Tout homme est sujet à l'erreur, & l'erreur n'exclut pas le talent ; mais l'injustice décourage & flétrit celui-ci. » (*Ibid.*, p. 114)

<sup>4</sup> Cet épisode n'est pas mentionné dans la presse, ni dans les archives de la Marine de Brest.

ma chère Maman,

votre fils aîné<sup>c</sup>

<sup>f</sup>Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser mes frères et sœurs et beau-frère pour moi. Je ne suis plus ici que pour quelques[*sic*] jours, deux ou trois. [*f°2v°*]

## 1790

### L133. A MME MANDAT – PARIS, LE 22 AVRIL 1790<sup>1</sup>

Vous serez peut-être un peu étonnée, ma chère Maman, de voir arriver M<sup>f</sup> de Montreuil<sup>2</sup> sans le ch<sup>er</sup>. Comme il est décidé que je prolongerai mon séjour ici après celui de Papa, le ch<sup>er</sup> pourra repartir avec lui et moi. Je reviendrai comme je pourrai après que j'aurai arrangé quelque chose de positif pour mon embarquement. J'ai toujours été parfaitement reçu par M<sup>f</sup> et M<sup>de</sup> de La Luzerne, dîné chez eux &c. mais je n'ai pas encore parlé de mon petit bâtiment ; j'ai seulement sçu qu'il y auroit dans le [*f°1r°*] courant de l'été plusieurs armements. M<sup>f</sup> Raclet est malade et nos affaires ne finissent pas. Nous avons dîné avant-hier chez M<sup>f</sup> de Choiseul<sup>3</sup> et vu dans l'après-dîné[*sic*] M<sup>de</sup> et M<sup>f</sup> du Châtelet qui nous ont prié à dîner pour vendredy toujours avec le même air d'amitié. Paris, au moment où nous y sommes arrivé[*sic*], étoit très en mouvement. L'abbé Maury et le V<sup>te</sup> de Mirabeau manquèrent d'être assassiné<sup>4</sup> le

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,3\*18,6 cm ; papier blanc, filigrane n°32 et les lettres « D & CBLAUW » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame la baronne de Mandat en / Son chateau de nully / A nully », barrée par un « 7 ». Il y a également des essais d'écriture : « Madame » / « Mademoiselle ».

a. rayé « soit », écrit « ait » par-dessus ; b. Formule de politesse et signature sur 4 ligne sur la moitié droite du folio, le « y » de nully » formant une arabesque ; c. Date à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L87, n. 5.

<sup>3</sup> Michel-Félix-Victor de Choiseul d'Aillecourt (1754-1796), député de la noblesse pour le bailliage de Chaumont-en-Bassigny. A ne pas confondre avec son cousin Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople cité dans la lettre 121.

<sup>4</sup> Jean-Siffrein Maury (1746-1817), ecclésiastique et homme de lettres français, élu député du clergé au bailliage de Péronne, défenseur de la noblesse et du clergé et André Boniface Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau (1754-1792), député du bailliage de Limoges ; l'un comme l'autre s'opposent au « grand » Mirabeau, Honoré-Gabriel Riquetti de Mirabeau (1749-1791). Le 13 avril 1790 avait eu lieu la séance où était discutée la motion pour faire du catholicisme la religion d'état ainsi que la gestion des biens ecclésiastiques : la séance se passant très mal – voir *MDF du 24/04/1790*, p. 383-390-, Maury et Mirabeau durent sortir de l'Assemblée protégés par la Garde nationale. L'incident est raconté dans un opuscule intitulé *Indécence inouïe du Vicomte de Mirabeau et de l'abbé Maury envers la Nation, et justification de M. le Marquis de la Fayette*, Paris, L. L. Girard, 8p. Montlosier rapporte dans ses *Mémoires*, plusieurs anecdotes sur les « attentats » dont fut victime l'abbé de Maury au sortir de l'Assemblée, égrenant au passage quelques bons mots et facéties du personnage. (François-Dominique de Reynaud de Montlosier, *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie (1755-1830)*, Paris, Duffey, 1830, t. 2, p. 315-317) Sur ce débat à l'Assemblée, voir Gérard Pelletier, *Rome et la Révolution française : La théologie politique et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, « Chapitre V. La constitution civile du clergé : l'Église

jour même de notre arrivée, mais depuis ce tems, le calme est si parfaitement rétabli qu'à peine se doute-t-on que la capitale <sup>a</sup>ait été le théâtre *[f°1v°]* de la Révolution. Je vous demande pardon, ma chère Maman, de vous écrire aussi peu longuement et sur un aussi petit vilain papier, mais ma lettre est une lettre-impromptu que je me dépêche bien vite de remettre à M<sup>r</sup> de Montreuil qui va partir dans la minute ; la feuille sur laqu'elle*[sic]* je vous écris est la seule que nous ayions*[sic]* dans la maison ; Papa me charge de vous dire qu'il vous embrasse de tout son cœur, ainsi que ma sœur, moi j'en fais de même et y ajoute l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant serviteur et fils / Nully<sup>b</sup>

A Paris, ce 22 avril 1790<sup>c</sup>. *[f°2r°]*

---

gallicane et le recours à Rome », Rome, Publications de l'École française de Rome, 2004 (généré le 30 juillet 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/efr/363>>. ISBN : 9782728309955. DOI : 10.4000/books.efr.363 ; sur l'abbé Maury, Elyada Ouzi, « La mise au pilori de l'abbé Maury : imaginaire comique et mythe de l'antihéros pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°341, 2005, p. 1-24.

## L134. A MME MANDAT – PARIS, LE 5 MAI 1790<sup>1</sup>

Depuis mon séjour à Paris<sup>2</sup>, je vous ai bien peu écrit[sic], ma chère Maman, mais toutes les fois que je voulois le faire, Papa ou M<sup>r</sup> de Thomassin me disoient qu'ils écrivoient ou à vous ou à <sup>a</sup>ma soeur et comme j'étois sûr que mon silence ne vous feroit pas douter de mes sentiments, je m'en rapportois à eux du soin de vous en présenter l'hommage.

Je suis parti de Tigery pour revenir ici le même jour que Papa pour vous aller trouver. Je me suis établi chez ma tante Fraguier où, par un arrangement très agréable pour moi et beaucoup plus commode pour le ch<sup>er</sup>, il est venu me joindre et même s'installer dans ma chambre, où on lui a mi[sic] un second lit. Il se porte parfaitement et sera dans [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] dans peu très en état de faire sa cour aux belles dames et je crois qu'il sera inutile de lui recommander d'être scrupuleux sur le choix. Il a une très grande peur que Papa n'aille divulguer sa mésaventure en Champagne et tout en <sup>b</sup> l'assurant de ses respects ainsi que vous, il vous prie tous les deux de lui garder un fidel[sic] secret.

J'ai appris avant-hier chez M<sup>r</sup> de La Luzerne par M<sup>r</sup> de Dillon<sup>3</sup> qui lui rendoit compte de ce qui venoit de se passer dans l'isle de Tabago dont il est gouverneur, que la <sup>c</sup> garnison de la susdite isle, composée d'un bataillon du régiment de la Guadeloupe fraîchement arrivé pour en relever un autre, s'étoit révolté, avoit refusé d'obéir à l'officier commandant en l'absence de M<sup>r</sup> de Dillon<sup>4</sup> et <sup>d</sup>avoit nommé pour gouverneur le médecin de M<sup>r</sup> de Dillon qui a refusé ce [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] poste honorable. Les troubles ont l'air d'inquiéter fort peu<sup>e</sup> et le<sup>f</sup> ministre et le gouverneur et, dans le fait, l'isle de Tabago n'étant pas du tout fortifiée, il sera d'autant plus aisé de la faire rentrer dans l'ordre que tous les propriétaires et tous les habitants non militaires y sont intéressés et le desirent. La Martinique est assez tranquille, cependant M<sup>r</sup> de La Luzerne craint que les habitants de S<sup>t</sup> Pierre qui ont envoyé, au devant de M<sup>r</sup> le V<sup>te</sup> de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble relié par une ficelle d'une feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*19,6 cm et d'une demi-feuille formant le 3e folio de même format ; papier blanc, filigrane n°33 pour la feuille et pas de filigrane pour la demi-feuille ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ecrit « Maman », transformé en « maSoeur » ; b. Rayé un mot illisible [« sup[plian] » ?], écrit L'assurant ; c. rayé « Susdite isle » ; d. rayé « bien », écrit « avoit » par-dessus ; e. Ajouté « fort peu » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « le » au-dessus de la ligne ; g. Rayé un mot illisible, écrit « va » par-dessus ; h. Ajouté « a ce » au-dessus de la ligne ; i. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignées d'un trait ; j. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette réflexion laisse à penser qu'Adrien Mandat n'est pas retourné à Nully depuis novembre 1789.

<sup>3</sup> Arthur Dillon (1750-1794), s'était illustré pendant la guerre d'indépendance américaine par la prise de Tobago, Saint-Eustache et Saint-Christophe. Gouverneur de Tobago depuis 1782, il est élu député de la noblesse de la Martinique en 1789 où il tend à prendre le parti des Colons en dépit de sympathies révolutionnaires.

<sup>4</sup> Les troubles de Tobago ne paraissent pas dans la presse à cette époque.



Damas qui <sup>5</sup>va relever M<sup>f</sup> de Viomenil<sup>5</sup> deux petits bâtiments pour l'engager à venir habiter leur ville, ne l'y retiennent, ne l'empêchent de retourner au Fort-Royal, séjour ordinaire du gouverneur et des troupes et ne le forcent à faire tout ce qu'il leur plaira de lui demander.

M<sup>f</sup> de La Fayette veut qu'on suive l'affaire du Châtelet<sup>6</sup>, aussi commence-t-on à dire qu'il est aristocrate ; on m'a dit hier [f°2r°] qu'il consentiroit peut-être à ce<sup>h</sup> que le jugement de l'affaire fût suspendu jusqu'à la prochaine législature, mais je n'en crois rien. Pour faire taire M<sup>ts</sup> les districts, il va, d'après le plan de l'assemblée mais qu'on n'avoit pas encore osé mettre à exécution, refondre les 60 districts en 9 et il dit qu'il est très sûr de sa milice pour son opération qui, comme vous vous en doutez bien, fait beaucoup de mécontents.

J'ai déjà fait un très bon pas en avant pour mon petit commandement, M<sup>de</sup> de La Luzerne s'est chargée de ma cause auprès de son mary et demain j'irai dîner chez elle pour sçavoir où j'en suis. Je vous prie, ma chère Maman, de demander à Papa si décidément il me défend d'aller en Angleterre<sup>7</sup> : ce voyage me feroit infiniment de plaisir et M<sup>de</sup> et M<sup>f</sup> de La Luzerne m'ont promi[sic] de me donner pour leur frère qui, à ce qu'on prétend, pourra bien être relevé sous peu<sup>8</sup> des lettres de recommandation et des paquets. Je vous prie, ma chère Maman, de plaider ma cause et de me dire votre façon de penser sur un voyage que je ne puis faire plus agréablement dans un autre tems, le mois de may, pour voir les environs de Londres, un ambassadeur que je connois, une grande partie de la bonne compagnie françoise en Angleterre pour le moment ; il me semble que tout cela [f°2v°] doit décider Papa à me laisser partir. Je laisserai Josseran au ch<sup>er</sup> et m'en irai par la diligence de Londres dans cette ville pour mes cinq louis, je prendrai en arrivant un laquais anglois et un remise et ma dépense ne sera là-bas que ce qu'elle est ici. Sophie se porte à merveille ainsi que tous nos parents. Je vous prie, ma chère Maman, d'assurer Papa de mes respects d'embrasser le beau-frère et ma sœur pour moi et de ne pas douter du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>i</sup>

---

<sup>5</sup> Charles Hyacinthe du Houx (1734-1827), baron de Vioménil, gouverneur de la Martinique et des Îles du Vent entre juillet 1789 et avril 1790, en l'absence du vicomte de Damas. Il émigre en 1791. Depuis l'automne 1789, son autorité était remise en question à cause de ses sympathies pour le parti des hommes libres de couleur qui revendiquent à ce moment-là l'égalité des droits avec les blancs. Sur cette affaire, voir Frédéric Régent, « Préjugés de couleur, esclavage et citoyennetés dans les colonies françaises (1789-1848), La Révolution française, n°9, 2015, p. 1-37.

<sup>6</sup> Cette affaire jugée au Châtelet est liée à la journée du 6 octobre 1789, où la foule envahit Versailles et où La Fayette ramène le Roi à Paris. Il s'agit à la fois de dénoncer les agissements de bandits, qui notamment manquent d'assassiner Marie-Antoinette, et de mettre au jour un complot anti-révolutionnaire, pour lequel le marquis de Favras est pendu en février 1790 et le duc d'Orléans fortement soupçonné. L'enquête qui est lancée par le Châtelet de Paris est ensuite publiée en 2 volumes chez Baudouin, Imprimeur de l'assemblée Nationale en 1790, ainsi qu'un *Abrégé de la Procédure criminelle instruite au Chatelet de Paris*, Paris, Gueffier, 1790.

<sup>7</sup> Les La Luzerne ne partiront en Angleterre qu'en 1791, le ministre étant en fonction jusqu'au 26 octobre 1790.

<sup>8</sup> Anne-César de La Luzerne (1741-1791), ambassadeur de France à Londres depuis janvier 1788.

A Paris ce 5 may 1790<sup>j</sup> [f°3r°]

## L135. A MME MANDAT – PARIS, MI-MAI 1790<sup>1</sup>

Comme je n'ai qu'un instant à moi, ma chère Maman, je ne vous en écrirai pas long, mais je vous dirai beaucoup de nouvelles en peu de mots. La guerre est décidément déclarée entre l'Espagne et [la] <sup>a</sup>l'Angleterre<sup>2</sup>. Une dispute entre les bâtiments espagnols et <sup>b</sup>anglois à la baie d'Honduras est la cause ou le prétexte de cette guerre. Vous ferez sur cette nouvelle toutes les réflexions que vous voudrez, vous sentez qu'on en fait beaucoup ici. On ne dit encore rien <sup>c</sup>sur le parti que nous allons prendre. On disoit hier matin que M<sup>f</sup> de La Luzerne alloit se rendre à l'Assemblée pour y demander ou proposer l'armement de dix-huit vaisseaux ; j'ai été le soir chez M<sup>de</sup> de La Luzerne et cette démarche n'avoit pas eu lieu.

[f°1r°]

Il vient d'arriver à M<sup>f</sup> le commandeur de Glandevéz<sup>3</sup> qui commande la marine à Toulon le

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,6\*20,8 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire noire, le f°2v portant le tampon triangulaire « P » et l'adresse : « A Madame / Madame la Baronne de / Mandat en Son chateau / de nully près et par / Bar Sur Aube / champagne », barrée par un « 17 ». Il y a également des essais d'écriture sur le f°2v : « « les petites indiennes, le logement »

a. Rayé « France », écrit « l'angleterre » au-dessus ; b. Rayé « francois », écrit « anglois » par-dessus ; c. Ecrit « Surcela », « cela » transformé en « le » ; d. Ajouté « habits et » au-dessus de la ligne ; e. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio, le « y » de « nully » formant une arabesque ; f. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait ; g. Post-scriptum ajouté en-dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Au mois de mai 1790 éclate la crise de Nootka entre l'Espagne et l'Angleterre, cependant cette baie est située du côté de Vancouver et non au Honduras comme le dit Adrien Mandat. L'Espagne ayant revendiqué un certain nombre de territoires du sur la côte du Pacifique nord-ouest, elle réagit violemment à la fin de l'année 1789 quand des marchands anglais viennent y établir des commerces de peaux avec les populations indigènes. La capture de deux navires anglais et leur déportation au Mexique, parvenue en Angleterre début mai 1790, inaugure la crise qui est annoncée dans l'édition du *Mercure de France du 22/05/1790* (« De Londres, le 10 mai », p. 238 et suiv.) Bien que l'Espagne réclame l'aide de la France au nom du pacte de famille, l'Assemblée se contente de mettre sur pied une escadre de quatorze vaisseaux de manière préventive et de ne pas s'engager (*Ibid.*, « compte-rendu des travaux de l'Assemblée du 14 mai 1790 », p. 281). La crise est réglée vers la fin novembre 1790 (*MDF du 11/12/1790*, « De Londres, le 30 Novembre 1790 », p. 91-95) ; à cette occasion, Lord Stanhope fait un discours à la chambre des pairs, qui est ainsi commenté : « Mylord Stanhope pouvoit tout au plus féliciter les auteurs des insurrections de Brest, de la résignation de l'Espagne aux conditions que l'Angleterre lui impose » (*Ibid.*, p. 95). Sur cette crise, voir Annick Foucrier, « Rivalités européennes dans le Pacifique : l'affaire de Nootka Sound (1789-1790) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997, n° 307, p. 17-30.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Glandeves-Castellet (1728-1803), commandait le *Souverain* de 1780 à 1782 dans les escadres de Guichen et de Grasse, puis le *Triomphant* de 1782 à 1783. Chef d'escadre des armées navales en 1784, il avait remplacé Albert de Rions en tant que commandant de la Marine à Toulon en décembre 1789. La nouvelle est ainsi relatée dans la presse : « M. de Crillon, l'un des Secrétaires, a fait lecture d'une lettre de M. de Saint-Priest, Ministre de la Marine, elle est adressée à M. le Président et contient le récit des désordres de Toulon. Le Roi, vivement touché de ce qui s'est passé à Toulon, m'ordonne d'en instruire l'Assemblée Nationale. Par les lettres que j'ai reçues, il paroît que le 3 Mai, à deux heures après midi, il s'est formé un nombreux attroupement

même événement qu'à son prédécesseur le C<sup>te</sup> d'Albert : il est arrêté, enfermé à l'hôtel de ville et le peuple demande sa tête. M<sup>f</sup> de La Luzerne qui venoit de recevoir hier cette nouvelle ne nous en a pas donné les détails, parce qu'il n'en avoit pas encore rendu compte au roi.

J'ajouterai à toutes mes nouvelles celle qu'il y a du mouvement en Italie<sup>4</sup> et quelqu'un qui arrive de Nice assure qu'on fait des préparatifs dans cette ville et qu'il y a à peu près vingt mille habits et<sup>d</sup> fusils de prêts.

J'ai touché la lettre de change et ai payé Ruchi. J'ai son reçu que je rendrai à Papa quand nous nous reverrons. Le ch<sup>er</sup> sera guéri sous quinze jours ou trois semaines ; s'il [*f°lv°*] étoit prêt à partir avant ce tems, je le laisserois s'en aller, car je ne veux quitter Paris que lorsque j'aurai vu quelle tournure va prendre tout ceci et que j'aurai décidé quelque chose de positif pour mon embarquement. Je compte écrire au beau-frère incessamment, je l'embrasse de tout mon cœur ainsi que sa femme. Je vous prie, ma chère Maman, d'assurer Papa de mes respects et de ne jamais douter du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Ce qui fait que je ne vous écris pas longuement, c'est que je vais envoyer à Martial quinze cent francs, lesquels joints à vingt-cinq louis qu'Ally vient de lui faire passer feront son affaire, moins cent écus.

J'ai l'honneur, ma chère Maman, de vous assurer de mon respect ainsi que Papa. J'embrasse toute la famille et je prends tous les meilleurs moyens pour l'embrasser charnellement le

---

d'Ouvriers devant l'Arsenal, dont les portes venoient d'être fermées. L'attroupement s'est porté à l'Hôtel de la Marine où loge M. le Commandeur de Glandèves, qui dinoit alors. Plusieurs demandes ont été faites, aucune n'a été refusée : la première ayant pour objet la liberté de trois Matelots, détenus prisonniers sur la frégate l'*Alceste*, M. de Glandèves répondit qu'il m'avoit écrit à ce sujet, que j'avois donné les ordres nécessaires pour que ces Matelots fussent mis en liberté, et que leurs cartouches étoient prêtes. On demanda ensuite des armes et des gibernes ; il répondit qu'il ne doutoit pas que la Municipalité ne fit cette demande et il donna ordre de délivrer des armes et des gibernes. Malgré ces réponses, on le força de sortir de l'Hôtel de la Marine pour aller à l'Hôtel de Ville ; on arracha de ses bras son frere, le chevalier de Glandèves, qui voulut sortir avec lui. M. de Chaullet, qui l'accompagnait, reçut trois coups de sabre et deux coups de bayonnettes ; il a été sauvé par quelques Volontaires Nationaux. M. le Commandeur de Glandèves fut insulté et menacé par le Peuple ; il arriva enfin à l'Hôtel de Ville, où il trouva M. le Maire en chaperon, qui venoit au-devant de lui. M. le Commandeur de Glandèves m'a écrit qu'il a été très bien traité par la municipalité, et que les Officiers Municipaux, pour rétablir le calme, sont obligés de lui faire beaucoup de demandes, auxquelles il lui est impossible de ne pas accéder. On m'écrit du lendemain qu'on demande de nouveau des armes, quoiqu'on en ait livré beaucoup ; que M. de Glandèves est encore retenu à l'Hôtel de Ville, mais que les Officiers Municipaux et la Garde Nationale paroissent se disposer à le reconduire chez lui. Le Roi est douloureusement affecté des violences qui ont été commises ; il m'a donné des ordres pour faire poursuivre les coupables. » (*JPB du 22/05/1790*, « Compte-rendu des travaux de l'Assemblée du 13 mai 1790 », p. 278-279)

<sup>4</sup> Le « Compte-rendu de la séance des travaux de l'Assemblée du 12 mai » évoquent des troubles à Marseille. Le peuple s'emparant des Forts de Notre-Dame de la Garde et Saint-Nicolas et massacre le chevalier de Beausset, major de ce dernier fort, car il « étoit imbu de plusieurs nouvelles qu'on faisoit répandre concernant les projets de l'Espagne et des réfugiés de Savoie contre la liberté française. » (*Ibid.*, p. 272)

plutôt possible, j'en veux, en vain, au papier<sup>5</sup>. [f°2r°]

---

<sup>5</sup> L'opposition entre le papier et la chair renvoie à l'idée de la lettre comme succédané de la présence de l'autre. Sur ce sujet, voir *infra*, chapitre II.1.

## L136. A MME MANDAT – PARIS, LE 31 MAI 1790<sup>1</sup>

Vous avez appris par le dernier courrier, ma chère Maman, mon futur départ pour Brest au lieu de Toulon<sup>2</sup>. Cet arrangement doit me plaire par bien des raisons puisqu'outre le plaisir de retrouver Maurice, j'aurai l'avantage de pouvoir choisir mon capitaine et le vaisseau sur lequel j'aurai envie de faire ma campagne. Il n'y en aucun de ceux qui composent l'escadre qui ne soit charmant et excellent marcheur. On en arme 9 à Brest, deux à Rochefort et trois à L'orient<sup>3</sup>. Ce qui me fâche bien véritablement, c'est de ne pouvoir aller vous embrasser à Nully avant mon départ, que je dis partout fixé au lundy de l'autre semaine, mais qui probablement n'aura lieu que quelques[sic] jours plus [f°lr°] tard parce que l'argent qu'Ally me conservoit à Grancey pourra bien n'arriver que le mardy. Le ch<sup>er</sup> repartira peut-être avec M<sup>r</sup> le B<sup>on</sup> d'Allonville<sup>4</sup> a si ce dernier ne part que dans huit jours, sinon il repartira par la diligence. Il commence à se porter parfaitement.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 14,8\*18,3 cm ; papier blanc, filigrane n°29 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible, écrit « Si » ; b. Ajouté « mandat » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot illisible, écrit « j'ai » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible [dans ?], écrit « diner » par-dessus ; e. Formule de politesse et signature sur trois lignes au milieu du folio, le Y de « nully » formant une arabesque ; f. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; g. Post-scriptum à droite de la signature et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> On trouve la trace de ce changement de département aux archives de Brest où l'arrivée d'Adrien Mandat est annoncée par le ministre au Commandant d'Hector par ces mots : « je vous serai fort obligé, Mr le Cte de vouloir bien procurer de l'employ sur les bâtimens de l'escadre à M. le Cte de Mandat-Grancey, L<sup>i</sup> de V<sup>au</sup> de la 6<sup>me</sup> escadre du département de Toulon, qui sollicite cette destination avec ardeur. » (SHMB, 1A74, f°92r°) La décision semble avoir été acceptée le 31 mai, jour où Adrien Mandat écrit sa lettre.

<sup>3</sup> On trouve la trace de ces armements dans les archives : « Les armements, Mrs, que l'Angleterre a ordonnés dans ses ports, exigent que la France se mette en mesure de s'opposer à tous projets qui pourroient être contraires aux intérêts de la Nation, le roi s'est déterminé à faire armer dans ce premier moment, quatorze vaisseaux, quatorze frégates, dix corvettes ou avisos, deux flûtes et deux gabarres. La répartition de ces quarante-deux bâtimens a été réglée ainsi qu'il suit. A Brest neuf vaisseaux, dix frégates, trois corvettes, six avisos et deux flûtes. A l'Orient, trois vaisseaux, une frégate et une gabarre. A Rochefort, deux vaisseaux, trois frégates, une corvette et une gabarre. [...] Tous les bâtimens doivent être armés sur le pied de guerre, et approvisionnés de 4 mois d'eau. Il ne leur sera donné, en armemens, que trois mois de vivres ; mais toutes leurs dispositions doivent être faites pour qu'au premier ordre, ils puissent en recevoir un supplément[sic] de quatre mois. » (SHMB, 1E237, « Copie d'une lettre du Ministre à MM le Cte d'Hector et de Beaupreau, en date du 17 mai 1790 », f°107r°). La presse se fait également l'écho de cette activité : « On arme l'escadre de ce port avec la plus grande activité. Si de notre côté nous pressons les travaux, nous apprenons qu'à Portsmouth on ne met pas moins de célérité à armer les vaisseaux de ce port. Les ouvriers, écrit-on, n'ont pas la liberté de sortir, & on leur porte à manger dans les chantiers pour ne pas les déranger de leur ouvrage. » (*Gazette nationale du 31/05/1790*, « De Brest, le 24 mai », p. 612) La liste des bateaux armés dans chaque port est donnée dans l'édition du 16 juin, p. 680 ; les chiffres donnés par Adrien Mandat sont donc exacts, mais ne prennent en compte que les vaisseaux, et pas les frégates, flûtes et corvettes.

<sup>4</sup> Louis Alexandre d'Allonville (1771-1814), sous-lieutenant au régiment Quercy-cavalerie en 1787. Il est le neveu d'Antoine Charles Auguste d'Allonville, sous-gouverneur du Dauphin, voir L82, n. 3. La famille d'Allonville possédait la seigneurie d'Arnancourt, située à 10 km à l'est de Nully, ce qui explique le voyage en commun.

Depuis que le Laclos<sup>5</sup> est reparti pour l'Angleterre et que son argent est dépensé, Paris est fort tranquille. Le roi a passé hier en revue une très grande partie de la Garde nationale et a fait faire une proclamation par laquelle il se met pour ainsi dire à la tête de la révolution et ordonne qu'on ne porte plus d'autre cocarde que la nationale<sup>6</sup>.

Vous avez sûrement appris la mort de M<sup>r</sup> de Champagne<sup>7</sup>. Mon oncle Mandat<sup>b</sup>, à qui un des parents de M<sup>lle</sup> Champagne parloit [f°1v°] de la mort de son frère et de l'augmentation de fortune que la sœur alloit avoir et que ce parent faisoit monter à 80 mille de rentes, m'a proposé tout de suite pour l'épouser sans m'en avoir parlé et le parent a donné sa parole qu'il en parleroit. Mon oncle m'a raconté son aventure en rentrant et m'a dit de vous écrire bien vite, j'ai promi[sic] de le faire et, comme vous voyez, je tiens parole, m'ai[sic] m'étant rappelé hier matin que M<sup>rs</sup> d'Allonville avoient eu des vues sur M<sup>lle</sup> de Champagne et qu'il seroit malhonnête à moi de les croiser, j'ai passé chez M<sup>r</sup> le B<sup>on</sup> d'Allonville pour lui faire part de la démarche de mon oncle et, ne l'ayant pas trouvé, j'ai été dîner chez M<sup>de</sup> du Châtelet<sup>8</sup>, j'ai raconté à M<sup>r</sup> tout ce que je voulois dire au B<sup>on</sup>, M<sup>r</sup> du Châtelet a fort approuvé mon honnêteté, mais m'a dit que M<sup>lle</sup> de [f°2r°] Champagne n'auroit pas la fortune que je lui croyois, que le frère avoit tout au plus 20 ou 25 mille livres de rentes et qu'il étoit mort avec des dettes que le soir au foyer de l'opéra on faisoit monter à cinq cent mille livres. Ainsi, je crois que, tout bien calculé, M<sup>lle</sup> de Champagne n'aura pas grande[sic] chose de son frère et que nous pouvons la laisser à Armand<sup>9</sup> s'il peut l'avoir.

Je suis au mieux avec M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> de La Luzerne et si je n'ai pas eu de petit bâtiment, c'est que M<sup>r</sup> de La Luzerne se croit obligé d'en donner à quelques-uns[sic] à des sous-lieutenants, mais il m'a promi[sic] de la manière la plus positive que, dès le moment qu'il pourroit le

---

<sup>5</sup> Choderlos de Laclos (1741-1803), auteur des *Liaisons dangereuses*, était le secrétaire du Duc d'Orléans Philippe-Egalité, qui était parti en exil en Angleterre d'octobre 1789 à juillet 1790. Cependant, il ne semble pas être rentré à Paris durant cette période : la publication à Paris d'un *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la Révolution de France*, destinée à préparer le retour du prince en France, a pu le faire croire. Sur cette période de la vie de Laclos, voir Jean-Paul Bertaud, *Choderlos de Laclos*, Paris, Fayard, 2003, p. 239-275.

<sup>6</sup> On trouvera le texte de la proclamation du Roi, faite le 29 mai 1790 à l'Assemblée Nationale dans l'édition du *JPB du 05/06/1790*, p. 58-59, où il est effectivement question de la cocarde : « Mus par ces considérations, et instruits qu'en divers lieux du Royaume, des Particuliers s'étoient permis de porter des Cocardes différentes de la Cocarde Nationale que nous portons nous-mêmes ; et considérant les inconvénients qui peuvent résulter de cette diversité, nous avons cru devoir l'interdire. En conséquence, faisons défenses à tous nos fidèles Sujets, et dans toute l'étendue de notre Royaume, de faire usage d'aucune autre Cocarde que la Cocarde Nationale. »

<sup>7</sup> Les *Notes du baron de l'Horne* (AD52, 22 J 3, *op. cit.*) indiquent l'existence d'une famille de Champagne ou de Champagné dont les membres encore en vie en 1790 sont Angélique Françoise (1753-1815), Jean-Baptiste Alexandre (1755- ?), cheval-léger surnuméraire de la garde du Roi en 1774, marié en 1788 à Madeleine Jeanne Henriette Louise de Broc (1768- ?) sans postérité, et Marie-Madeleine Sophie (1757-1825). Peut-être s'agit-il de l'une des deux sœurs. La famille est originaire d'Arc-en-Barrois, près de Langres et à 60 km au sud de Nully.

<sup>8</sup> Voir L110, n.2.

<sup>9</sup> Armand François d'Allonville (1764-1853), frère aîné de Louis Alexandre, major en second du régiment de l'Auxerrois. Le mariage avec Mlle de Champagné n'a finalement pas été conclu, vu qu'il se marie en première noce avec Charlotte le Vavasseur de Villiers (1769-1799), veuve du baron de Béthune-Hesdigneil.

faire, il le feroit ; M<sup>r</sup> et M<sup>de</sup> du Châtelet m'ont fait aussi infiniment d'amitiés et j'y ai diné hier sans être prié, parce que M<sup>de</sup> du Châtelet m'avoit dit de venir <sup>d</sup>dîner le jour qui me conviendrait davantage ; elle part aujourd'hui pour Varenne et m'a chargé de mille choses pour vous. Ma cousine Mandat<sup>10</sup> se porte très bien. Adieu, ma chère Maman, assurez Papa de mes respects et croyez au sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,  
votre très humble et très obéissant serviteur/ et fils / Nully<sup>e</sup>

A Paris ce 31 may 1790<sup>f</sup>

J'embrasse ma sœur et / son mari.<sup>g</sup> [f°2r°]

---

<sup>10</sup> A priori, Marie-Claudine de Mandat, fille de l'oncle Mandat. Il est néanmoins curieux qu'Adrien Mandat ne l'appelle pas par son nom de dame, étant mariée depuis 1777 avec Edmé de Favière. A moins qu'il ne s'agit de Marguerite Alexandrine Mandat, sa plus jeune sœur née en 1767, qui est signalée morte jeune par le *Nobiliaire universel*.

## L137. A MME MANDAT – PARIS, DEBUT JUIN 1790<sup>1</sup>

J'ai bien peu de tems pour vous écrire, ma chère Maman, car je viens de gronder Martial de la bonne manière et mon savon m'a conduit jusqu'à l'heure de la poste. M<sup>r</sup> Raclet va vous envoyer par le même courier-ci les deux milles[sic] cinq-cent livres que vous lui demandez. Martial est une bien mauvaise tête et je lui mande que j'espère qu'il aura assez de délicatesse pour se mettre à dix-huit cent francs de pension comme Maurice et pour vendre toutes ses bêtes<sup>2</sup>.

Vous devez être toute étonnée de recevoir encore une lettre de moi datée de Paris. Deux bonnes raisons m'y retiennent jusqu'à mardy : 1° c'est que mon argent [f°1r°] n'est point encore arrivé de Grancey, 2° c'est que M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a dit que mon départ n'étoit point <sup>a</sup>assez pressé pour que je <sup>b</sup>ne vinsse pas dîner chez lui samedi qui est demain. Je viens de parcourir de nouveau les dernières lettres que j'ai reçues de vous. Je ne vois pas quels sont les articles auxquels j'ai oublié de répondre, si ce n'est celui où vous me dites que Maurice et moi seront obligés de faire revenir de Toulon nos matelots<sup>3</sup> : il me semble que ce seroit avoir envie de les payer le double de leur valeur seulement au port et ils resteront sûrement à Toulon ; quand[sic] à mon embarquement avec Maurice sur le même vaisseau, si décidément [f°1v°] vous ne vous souciez pas que nous soyions ensemble, nous irons sur deux bâtiments différents, mais il me semble qu'à cause des soins que je pourrais prendre de lui s'il tomboit malade, à cause de ceux que Josseran pourroit lui donner, à cause d'une chambre que j'aurois et dans laquelle il pourroit travailler et mettre une très grande partie de ses affaires, il vaut mieux qu'il soit avec moi. Cependant, si vous voulez répondre à cette lettre-ci poste pour poste à Brest, je ne déciderai rien que je n'aye sçu votre intention positive, ainsi que celle de Papa à qui j'écrirai aussitôt mon arrivée à Brest pour lui mander les nouvelles et ce qui se passe à Brest. Quant à M<sup>elle</sup> Champa[gne] tout ce que vous ferez, ma chère Maman, sera bien

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 12,9\*19 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un mot illisible [si ?], ajouté « assez » par-dessus ; b. ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; c. Formule de politesse et signature sur quatre lignes sur la moitié droite du folio, le Y de « nully » formant une arabesque ; d. Post-scriptum ajouté à gauche de ce qui précède et souligné d'un trait ; e. Post-scriptum ajouté en dessous de ce qui précède sur la largeur du folio et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> A priori, on peut supposer que Martial s'est livré à un achat compulsif de chiens ou de chevaux.

<sup>3</sup> Personnages non identifiés. Il s'agit probablement de jeunes hommes originaires de la région de Nully qu'Adrien Mandat a fait rentrer dans la Marine, peut-être Bassigny dont il n'a plus été question depuis longtemps. Il ne semble guère s'agir de Josseran, puisque ce dernier est considéré comme faisant partie du voyage à Brest.



fait, et je serai parfaitement heureux si ce mariage peut faire vos arrangements et contribuer à votre bonheur. [f°2r°] Cependant, M<sup>de</sup> de La Pallu<sup>4</sup> a dit à quelqu'un qu'elle ne seroit point fâchée de m'avoir pour gendre : si elle étoit ici, je tâcherois de tirer ce propos au clair, mais elle est à la campagne, elle ne veut d'ailleurs marier sa fille que dans quelques[sic] années. Adieu, ma chère Maman, comptez de la part du ch<sup>er</sup> qui vous embrasse et part mercredi par la diligence, et de la mienne sur un éternel respectueux attachement, c'est avec ce sentiment que je suis,

ma chère Maman,

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Nully<sup>c</sup>

Je vous prie d'assurer Papa / de mes respects ; ses commissions / sont faites et celles du beau-frère que / j'embrasse ainsi que sa femme<sup>d</sup>.

<sup>e</sup>La nouvelle d'hier au soir que je ne vous donne pas comme sûre et[sic] que les matelots ne veulent point de M<sup>r</sup> d'Albert<sup>5</sup>. Le roi part aujourd'hui pour S<sup>t</sup> Cloud, il a dit qu'il iroit à Compiègne pour y sanctionner librement des décrets très importants<sup>6</sup>. Comment le juge-t-on en Champagne<sup>7</sup> ? [f°2v°]

---

<sup>4</sup> Probablement Alexandrine-Edmée-Marguerite Boula de Mareuil (1754-1793), épouse de Louis-Claude de La Pallu (1743-1785) ; leur fille unique, Alexandrine Marie Aglaé de la Pallu (1776-1811), se mariera finalement avec un cousin en 1796. La grand-mère de Mme de La Pallu était Jeanne Mandat (1685-1723), sœur du grand-père d'Adrien Mandat.

<sup>5</sup> On ne trouve pas mention de ce refus dans la presse, ni dans le *Mercur de France*, ni dans le *Moniteur universel de Paris* ni dans la *Gazette nationale*. Le Commandant d'Hector n'évoque pas non plus une telle attitude dans sa correspondance avec le ministre.

<sup>6</sup> Le Roi et sa famille avaient eu l'autorisation de partir pour Saint-Cloud le 4 juin 1790 pour y passer l'été. La nouvelle est annoncée dans la presse : « M. le Président a instruit l'Assemblée que le Roi l'avoit informé hier qu'il faisoit un voyage à Saint-Cloud, mais qu'il reviendroit assez souvent à Paris pour rendre sa communication avec l'Assemblée Nationale prompte et facile. » (*MDF du 12/06/1790*, « Compte-rendu de la séance du vendredi 4 juin », p. 134-135), puis dans le « compte-rendu de la séance du 5 juin » : « le lendemain, le Roi et la Famille Royale sont partis pour Saint-Cloud. En dépit des motions, des Ecrits incendiaires qui circuloient depuis deux jours, pour rendre ce voyage suspect, il n'y avoit pas de foule dans les cours des Thuilleries, au moment où leurs Majestés montèrent en voiture. Des gens sages avoient fait sentir au Peuple qu'il lui importoit de démentir ce que les ennemis de la paix et de la révolution ne manqueraient pas de répéter, ce qu'ils ont déjà dit tant de fois, que le Roi n'est pas libre à Paris. La garde ordinaire du Roi à St. Cloud est composée des Volontaires de St. Cloud et Sèves, de 400 hommes de la Garde Nationale de Paris, dont 100 Volontaires, et des Compagnies ordinaires des Gardes Suisses. S. M. est revenue depuis quelques jours ; elle va repartir, et ainsi alternativement. » (*Ibid.*, p. 155-156)

<sup>7</sup> Cette réflexion illustre le fait que la Révolution et l'attitude du roi ne sont pas perçues de la même manière à Paris qu'en province. Sur les événements révolutionnaires en Champagne, on se reportera à Henri Dinet, « L'année 1789 en Champagne », *Annales historiques de la Révolution française*, 1983, n°254, p. 570-595.

## L138. A MME MANDAT – PARIS, LE 20 JUIN 1790<sup>1</sup>

J'ai à peine le tems de répondre à votre grande lettre, ma chère Maman, elle m'a fort attristé parce qu'elle étoit triste et qu'elle m'a prouvé seulement que vous l'étiez, sans véritablement me convaincre que tous les petits torts que vous me donnez furent[*sic*] mérités. Je veux répondre de Brest à chacune de vos petites accusations séparément et si le ch<sup>er</sup> ne vous a pas déjà désabusée sur notre compte, j'espère le faire.

Vous avez tort d'être inquiète de Maurice : plusieurs capitaines de vaisseau qui sont venu[*sic*] ici solliciter des commandements m'ont dit l'avoir laissé en bonne santé lors de leur départ. Il est vrai qu'il y a déjà un peu de tems, mais je crois qu'il n'est que paresseux et nullement malade<sup>2</sup>.

Mes chevaux de poste vont arriver dans la minute, <sup>a</sup>et je vais partir en passant par la Normandie. J'ai été obligé [*f°1r°*] d'attendre mon argent de Grancey, parce que d'abord si j'étois parti avec des billets, je n'aurois pas pu à ce qu'on m'a dit les changer à Brest et <sup>b</sup>que, dans ce cas, si j'avois été obligé de les emporter ou en Espagne ou en Angleterre ou en Portugal, enfin où nous irons, je n'aurois jamais pu en faire usage, au lieu que l'or a cours partout.

Le V<sup>te</sup> de Mirabeau n'a point fait, comme on l'avoit d'abord dit<sup>c</sup> et crié dans tout Paris, les abominations dont <sup>d</sup>l'accusoient les prétendues lettres reçues de Perpignan. Il est au contraire prouvé qu'il s'est fort bien conduit et qu'après avoir employé tous les moyens de faire rentrer son régiment dans l'ordre, voyant qu'il ne pouvoit y réussir, il avoit pris le parti de s'en aller et d'emporter à des révoltés les cravates qu'il ne les croyoit plus dignes de conserver. La Gazette [*f°1v°*] de Paris vous rendra beaucoup mieux que moi compte de son aventure[*sic*] que je ne puis <sup>e</sup>que fort peu vous détailler ici<sup>3</sup>. C'est demain ou après à ce qu'on assure que

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*20 cm ; papier blanc, filigrane n°34 ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon triangulaire « P » et l'adresse : « A Madame / Madame la baronne de Mandat/ en Son chateau denully / par bar Sur aube en / champagne », barrée par un « 7 ». Une liste de nom, sans doute écrite par une autre main, est à côté de l'adresse : « martial / grancey/ Mr raclet/ maurice/ dubreuil ».

a. Rayé un mot illisible, écrit « etje » par-dessus ; b. Rayé un mot illisible [où ?], écrit « que » par-dessus ; c. Ajouté « dit » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « on », ajouté « -ent » à « accusoient » ; e. Rayé « vous », écrit « que » par-dessus ; f. Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio, le Y de « nully » formant une arabesque ; g. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; h. Paragraphe souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Dans la lettre suivante, Adrien Mandat donne à sa mère des nouvelles de Maurice.

<sup>3</sup> Le vicomte de Mirabeau était parti en mai 1790 à Perpignan rétablir l'ordre dans le régiment de Touraine dont il était colonel. En butte à des soldats rebelles contre qui il doit sortir l'épée et face à une municipalité trop

l'ambassadeur du roi de Prusse doit remettre à l'Assemblée une lettre de son maître qui exige que l'on suive le traité de Vestphalie à la rigueur et qui menace d'entrer en Alsace avec deux cent mille hommes en cas de refus<sup>4</sup>. Mais on assure que l'Assemblée se propose de revenir sur son décret et de donner toute satisfaction au roi de Prusse.

on disoit encore hier que l'Alsace vouloit reconnaître pour son prince souverain le cardinal de Rohan et se mettre sous la protection du roi de Prusse et des princes allemands ; on assure même que les gens d'affaires du cardinal disent ici que le cardinal pourra bien rendre au roi l'Alsace quand on lui aura rendu son autorité<sup>5</sup>. Adieu, ma chère Maman, croyez qu'aucun de vos enfants, moi surtout, ne fera jamais rien qui puisse vous déplaire et que je ne veux laisser échapper aucune des occasions de vous prouver du[sic] tendre et respectueux attachement, votre très humble et très / obéissant serviteur et fils / Nully<sup>f</sup>

A Paris ce 20 juin 1790<sup>g6</sup>. [f°2r°]

<sup>h</sup>Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et de lui dire que M<sup>f</sup> le ch<sup>ef</sup> d'Allonville lui rapportera des graines du jardin du roi<sup>7</sup> que le garçon jardinier prétend ne bien venir que dans

---

encline à faire des concessions, il s'enfuit de Perpignan avec les « cravates » des hampes des drapeaux du régiment. Rattrapé par ses soldats à Castelnaudary, il est emprisonné, obligé de restituer les cravates et renvoyé en coupable à Paris devant l'Assemblée nationale. Cet événement a donné lieu à de nombreuses publications, notamment la *Nouvelle conspiration du Vicomte de Mirabeau qui à la tête de son régiment a fait feu sur la garde nationale de Perpignan & est amené à Paris, garotté & chargé de 360 livres de chaines*, [s. l.], Impr. Guillaume Junior, [s. d. 1790], 4 p., ainsi que le *Détail des horreurs commises à Perpignan par le Vicomte de Mirabeau*, [s. l. Paris ?], L. L. Girard, rue de Valois, [s. d. 1790], 8 p., opuscule révolutionnaire dénoncé dans l'édition de *l'Ami du Roi du 20/06/1790*, p. 79-80, qui rapporte les débats de l'Assemblée du vendredi 18 juin où l'affaire a été discutée. Voir également le compte-rendu des séances de l'Assemblée du 17 et du 18 juin de la *Gazette nationale ou Moniteur universel du 20/06/1790*, p. 661-664.

<sup>4</sup> Le Roi de Prusse était en train de négocier un Traité de commerce avec la Pologne dans le courant du mois de juin, tentant de récupérer au passage les villes de Dantzig et de Thorn, voir *JPB du 26/06/1790*, « de Berlin, le 8 juin », p. 237-244. A cette occasion, le roi de Prusse négocie toute une série d'échanges de territoires entre l'Autriche, la Hongrie et l'Empire ottoman. Cependant, à cette période, il n'y a guère que des mouvements de troupes autrichiennes au Pays-Bas, et non d'une potentielle invasion de l'Alsace par la Prusse, voir *JPB du 17/07/1790*, « De Francfort sur le Mein, le 9 juillet », p. 156-159.

<sup>5</sup> La question de l'Alsace est à replacer dans le contexte expliqué précédemment : au mois d'avril, le Clergé alsacien avait voulu conserver l'inviolabilité des biens et de l'administration des chapitres nobles, en particulier celui de Strasbourg (voir *JPB du 01/05/1790*, « Compte-rendu des débats de l'Assemblée du 20 avril », p. 31) ; qui plus est, un certain nombre de princes allemands possèdent des fiefs en Alsace, d'où l'intérêt de l'Empire pour cette région. La tension culmine en juillet lors de la Constitution civile du Clergé auquel le cardinal de Rohan s'oppose violemment, il quitte alors son évêché pour Ettenheim : « les princes d'Allemagne qui ont des possessions en Alsace emploient tous les moyens propres à exciter une insurrection dans cette province. Les mouvemens de la noblesse et du clergé et de quelques réfugiés au-delà du Rhin, donnent de vives inquiétudes. des mécontents français se sont réunis à eux. Les troupes du corps germaniques se rassemblent pour se porter ou à Liège, ou dans les points qui intéressent plus spécialement le royaume. On se demande si M. le cardinal de Rohan est mêlé dans ces mouvemens. » (*Moniteur universel du 28/07/1790*, p. 16-18, voir aussi *Moniteur universel du 30/07/1790*, p. 130 et suiv.) Sur l'Alsace, voir Eric Hartmann, *La Révolution française en Alsace et en Lorraine*, Paris, Perrin, 1990, p. 217 et suiv., et Claude Muller, « Religion et Révolution en Alsace », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, n°337, p. 63-83.

<sup>6</sup> Le 20 juin 1790 la noblesse héréditaire est abolie. Il est étrange qu'Adrien Mandat ne mentionne pas ce fait.

<sup>7</sup> Le « Jardin du Roi » désigne deux lieux sous l'Ancien Régime, : le Jardin royal des plantes médicinales à Paris (actuel Jardin des Plantes) et un bosquet du Jardin de Versailles. Le premier semble être le plus probable en raison de la mention des serres.

des serres chaudes : ainsi l'argent qu'il y a mis est jetté[*sic*] à la rivière. Je vous prie, ma chère Maman, de dire à ma Sœur combien je suis fâché de son accident<sup>8</sup>, de l'embrasser ainsi que son mary pour moi et de dire au ch<sup>er</sup> combien j'ai été peiné de me séparer de lui : je l'embrasse aussi bien tendrement. [*f°2v°*]

---

<sup>8</sup> Adrien Mandat en reparle dans la lettre suivante. On suppose que Félicité a fait une fausse couche.

## L139. A M. MANDAT – BREST, LE 27 JUIN 1790<sup>1</sup>

Je suis depuis hier à Brest, mon cher Papa, et ai mi[*sic*] plus de tems qu'il ne falloit pour m'y rendre, parce que j'ai cassé un lisois de mon cabriolet que j'ai été obligé de faire racomoder[*sic*] et qui m'a tenu près d'un jour. J'ai voulu réparer ce jour perdu en courant une nuit, mais M<sup>r</sup> a Hector que j'ai rencontré à six ou sept lieues d'ici et qui alloit dans une de ses terres<sup>2</sup> m'a retenu pour causer avec lui et b a été cause que j'ai couché à Landerneau, parce que notre conversation m'avoit fait<sup>c</sup> perdre assez de tems pour que je craignisse de ne pas arriver à Brest avant qu'on fermât les portes.

J'ai trouvé l'armement de l'escadre assez avancé et je suis persuadé qu'avant dix ou douze jours elle pourra être en rade. [*f°1r°*] Ce n'est qu'aujourd'hui ou demain que je pourrai décidément sçavoir sur quel bâtiment je serai armé : il y a à parier que ce sera sur le *Majestueux*, quoiqu'on m'<sup>d</sup>ait assuré qu'il y avoit déjà quinze ou seize lieutenants qui avoient demandé à armer sur ce vaisseau. Maurice jouit de la meilleure santé et, d'après l'intention où vous paraissez être que nous ne soyons pas sur le même bâtiment, il se propose de demander à armer sur la *Proserpine* commandée par M<sup>r</sup> de Moissac<sup>3</sup>, très bon officier. Je ne voyois qu'un très grand avantage pour lui à être embarqué avec moi, il auroit eu une chambre pour travailler et où il auroit logé s'il étoit tombé malade ; à bord de la *Proserpine*, il n'a qu'un mousse qui lui gaspillera toutes ses affaires. Il auroit eu josseran qui les auroit soignées ainsi que lui, enfin il m'auroit eu : [*f°1v°*] j'aurois pu lui donner des conseils et le faire travailler ; à bord de la *Proserpine*, il sera absolument abandonné à lui-même. J'ai trouvé les routes depuis Paris jusqu'ici extrêmement sûres et les têtes très tranquilles : elles ne le sont pas autant à

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble d'une feuille pliée en deux formant deux folios et d'une demi-feuille volante pour le f°3 de format 15\*18,2 cm; papier blanc sans filigrane pour la feuille et les lettres « COURTALIN » pour le f°3 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé un nom illisible, ajouté « hector » par-dessus ; b. Rayé « m'a », écrit « A été » par-dessus ; c. Ajouté « fait » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « aïye », écrit « ait » par-dessus ; e. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; f. Rayé un mot illisible [d'ici ?], ajouté « deBrest » par-dessus ; g. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; h. Formule de politesse et signature sur quatre lignes au milieu du folio, soulignée par une arabesque ; i. Date à droite de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> La seconde épouse du Commandant d'Hector, Marie Jacquette de Kerouartz, appartient à une grande famille du Léon. Le château familial se trouve à Lannilis, cependant, on comprend mal pourquoi Adrien Mandat croiserait le d'Hector du côté de Landerneau si ce dernier allait à Lannilis. Cotignon indique dans ses *Mémoires* que le Commandant chasse entre Gouesnou, Guipavas et Landerneau, ce qui est déjà plus logique géographiquement (*op. cit.*, p. 260-263) L'éditeur des *Souvenirs* de la Monneraye note que le comte d'Hector possédait par sa femme le château de Lézarazien-en-Guiclan, à 5 km à l'est de Landivisiau : c'est probablement à cette propriété qu'Adrien Mandat s'arrête. (La Monneraye, *op. cit.*, p. 370)

<sup>3</sup> Joseph Felix d'Hesmivy de Moissac (1751-1794), capitaine de pavillon de Suffren sur le *Héros* pendant la Guerre d'Indépendance américaine, commande la *Belette* en 1788, puis la *Proserpine* et l'*Achille* en 1790.

Brest<sup>4</sup>, cependant depuis le discours du caporal en faveur de M<sup>f</sup> d'Albert, on ne paroît plus aussi déterminé à le refuser. Les matelots sont très soumis et très sages lorsqu'ils arrivent des petits ports de la côte d'où on les envoie, mais ils n'ont pas<sup>e</sup> passé vingt-quatre heures dans la ville qu'ils sont comme nos troupes, extrêmement indisciplinés ; les officiers chargés des armements n'ont pas peu de peine à s'en faire obéir, mais nous espérons que lorsqu'ils seront à la mer, loin des cabarets et des séducteurs, nous en ferons tout ce que nous [*f°2r°*] voudrons. J'ai revu Brest et la mer avec un grand plaisir et ai retrouvé ici presque tous ceux de mes camarades avec lesquels j'ai été le plus lié. Ce n'est pas<sup>f</sup> de Brest que je puis vous mander beaucoup de nouvelles, nous y en attendons au contraire avec impatience et il nous tarde de sçavoir si nous guerroyons [*sic*] ou non.

Je viens de recevoir une lettre de Dubreuil de Condé. J'espère que Martial ne me sçait pas mauvais gré de celle que je lui ai écrite<sup>5</sup>, il sçait que je l'aime de tout mon cœur, mais il doit trouver tout simple qu'au moment où nous avons besoin du plus grand ordre et de la plus grande économie pour arranger nos affaires et nous préparer pour l'avenir une existence heureuse, j'aye été très peiné de voir un de mes frères ajouter à nos dépenses de cette année qui sont beaucoup trop fortes. Son bon cœur et sa délicatesse lui font sûrement sentir qu'il a tort, mais c'est avant de faire une étourderie qu'il faut les consulter. Pour moi, je vais me retrancher le plus possible et faire durer mes deux mille écus le plus longtems que je pourrai. Je vais écrire à Ally pour lui recommander d'envoyer à M<sup>f</sup> de Thomassin les quinze cent francs qu'il m'a prêté et que je suis bien honteux de ne lui avoir pas encore rendu. J'espère [*f°2v°*] que la santé de ma sœur ne souffrira pas<sup>g</sup> de ses accidents, je lui écrirai incessamment<sup>6</sup> et l'embrasse, ainsi que son mary de tout mon cœur. Maurice est, à ce que je crois encore grandi et engraisé, il est de la plus jolie figure. Il n'a absolument rien à faire dans ce moment-ci et, en conséquence, il passe une grande partie de la journée chez son maître d'armes. Vous avez dû trouver le chevalier bien portant et même plus frais qu'il n'a jamais été : à quelque chose malheur est bon. Je l'embrasse s'il est encore à Nully et l'engage à m'écrire aussitôt qu'il sera à befort<sup>7</sup>. Adieu, mon cher Papa, assurez, je vous prie, Maman de

---

<sup>4</sup> Brest en cette fin de mois de juin est en pleine ébullition : le 14 juin, la Société des Amis de la Constitution est fondée, sur le modèle du Club des Jacobins à Paris et, à la même période, le directoire du département vient d'être élu, mais Brest perd la bataille du choix du chef-lieu. Enfin, le Commandant d'Hector sont en délicatesse avec la municipalité dans la mesure où à l'approche de la fête de la Fédération, célébrant le premier anniversaire de la prise de la Bastille, la Marine renâcle à y envoyer des délégués. Voir *infra*, première partie, chapitre IV, p. 246-250.

<sup>5</sup> Cette lettre a été perdue comme toute la correspondance d'Adrien Mandat avec son frère Martial.

<sup>6</sup> « Incessamment » signifie ici « sans délai, au plutôt », le sens de « Sans répit, de manière soutenue, de façon répétitive, sans discontinuer » est considéré comme plus ordinaire ou courant à partir de la 6<sup>e</sup> édition (1832-35).

<sup>7</sup> Probablement Belfort.

mes respects et ne doutez jamais du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,  
mon cher Papa

votre très humble / et très obéissant / serviteur et fils / Nully<sup>h</sup>

A Brest ce dimanche / 26 ou 27 juin 1790<sup>i8</sup>.

---

<sup>8</sup> Le dimanche tombait le 27 juin et non le 26.

## L140. A MME MANDAT – BREST, LE 24 JUILLET 1790<sup>1</sup>

M<sup>r</sup> d'Albert est ici depuis deux jours, ma chère Maman, et la réception qu'on lui a faite a dû le venger complètement de la manière dont il a été traité à Toulon ; pas une motion, pas le plus petit désordre le jour de son arrivée, au contraire même, on prétend qu'on avoit envie de lui donner une fête, mais je suis bien loin de vous assurer cela comme positif<sup>2</sup>. J'étois de garde le jour qu'il est venu à bord du *Majestueux* et l'équipage de ce vaisseau, ainsi que ceux des autres bâtiments de l'escadre l'ont salué du meilleur cœur du monde des trois « vive le roi ! » qui reviennent à un officier général, lorsque pour la première fois<sup>a</sup> il arbore son pavillon comme commandant d'escadre. Seulement les soldats de Normandie, dont nous [*f°/r°*] avons malheureusement à bord un détachement nombreux, au moment où notre équipage commençoit son salut, se sont jettés[*sic*] dans les haubans du côté par lequel le général montoit et se sont mis à crier de toutes leurs forces : « vive la nation ! », mais, sur un silence<sup>b</sup> bien appuyé de ma part et un ordre en même tems à ces soldats de rentrer sur le gaillard <sup>c</sup>et qu'ils ont exécuté à mon grand étonnement, a tout remis dans l'ordre. Une chose encore qui m'étonne beaucoup, c'est de n'avoir pas été dénoncé le soir même à la municipalité pour avoir empêché les « vive la nation ! »

Un détachement du régiment de Forest<sup>3</sup> qui est venu s'embarquer ici sur différents bâtiments

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble d'une feuille pliée en deux formant deux folios et d'une demi-feuille volante pour le f°3 de format 12\*17,6 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « Service de la G<sup>lc</sup> de Paris » pour le f°1&2 et « Service de l » pour le f°3 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « fois » au-dessus de la ligne ; b. Rayé caractère illisible [6/7 ?], écrit « bien » par-dessus ; c. Rayé « Ces », écrit « etqu' » par-dessus ; d. Rayé un mot illisible, écrit « etqu' » par-dessus ; e. Rayé « le » ; f. Ajouté « ce petit eleve » au-dessus de la ligne ; g. Adrien Mandat souligne ; h. Rayé un nom illisible, écrit « Proserpine » par-dessus ; i. rayé plusieurs mots illisibles, écrit « a leur bord » par-dessus ; j. Ajouté « ou » au-dessus de la ligne ; k. Ajouté « la plus grande discipline » au-dessus de la ligne ; l. rayé un mot illisible, écrit « LA » par-dessus ; m. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; n. Rayé « je crois » et un mot illisible, écrit « Cequi formeroit » par-dessus ; o. Formule de politesse sur deux lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; p. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; q. Post-scriptum en dessous de ce qui précède et souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> Les archives confirment, avec moins de détails qu'Adrien Mandat : « Mr d'Albert est arrivé ici hier soir, il m'a fait le plaisir d'accepter un appartement à l'hôtel de la Marine. Nous avons fait ce matin quelques visites aux membres du district et de la municipalité rassemblés. Tout s'y est passé convenablement. » (SHMB, 1A127, « Lettre du Cdt d'Hector au ministre de La Luzerne du 21 juillet 1790 », f°55r°) et « j'ai vû que ce général s'est établi à bord le 25, et que la municipalité ayant craint les suites de la licence à laquelle se portoit les troupes existant à Brest et sur les vaisseaux, particulièrement depuis l'arrivée des régiments de Forez, Poitou et Rouergue, vous vous êtes entendu avec lui et le maire pour les faire rentrer dans l'ordre. Comme tout s'est passé avec la plus grande cordialité, et que le commandant de la place a adopté les arrangements que vous avez pris, j'ai tout lieu de croire que vous serez parvenu aisément à ramener l'ordre. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Albert du 7 aout 1790 », f°184r°-v°)

<sup>3</sup> Il s'agit du régiment de Forez, commandé par Philippe Louis Marie Innoncent Christophe Judes (1750-1834), vicomte de Narbonne-Lara, qui passe pour être un fils illégitime de Louis XV.



de l'escadre a absolument gâté les deux régiments de la garnison et nos troupes ; ces dernières sont cependant encore pour la subordination à bord des vaisseaux, tout ce qu'elles ont été et tout ce que nous pouvons [f°1v°] désirer qu'elles soient, mais à terre, il n'en est pas de même : elles ont exigé comme Beauce et comme Normandie<sup>4</sup> qu'on leur rendît compte de la caisse ; elles ont mi[sic] des sentinelles à la porte de leurs chefs et prétendent qu'il leur revient huit cent mille livres qu'il faudra bien leur trouver, à ce qu'elles prétendent. J'espère cependant que tout cela s'arrangera à l'amiable, car M<sup>r</sup> Hector et M<sup>r</sup> de Marigny ont l'un, toute l'adresse, et l'autre, toute la prudence et en même [tems] tout le courage possibles. Nous sommes très fâchés qu'on nous ait donné des détachements d'infanterie, car sans eux nous aurions fait de nos équipages tout ce que nous aurions voulu : infailliblement, l'insubordination va les gagner<sup>5</sup>. Hier, nous avons eu un exemple : elles sont à bord de l'Americade 74<sup>6</sup> ; tout l'équipage, matelots et soldats ont demandé à descendre à terre, et avec des menaces si on le leur refusoit. Le major du vaisseau s'est tiré [f°2r°] d'affaire fort adroitement en leur disant : « mes amis, vous avez raison, je vais faire appareiller le vaisseau,

---

<sup>4</sup> Le régiment de Beauce était commandé par François Rose Barthélémy de Bessejouis, marquis de Roquelaure (1748-1794) et le régiment de Normandie par Pierre Michel, comte de Lambertye (1840-1834). Ces deux régiments composés de 320 hommes devaient assurer la sécurité à Brest, tandis que le régiment de Forez, lui aussi de 320 hommes, devait stationner à Saint-Servant, dans la région de Vannes. L'annonce de l'arrivée de ces contingents est faite dans une lettre du ministre datée du 25 juin 1790 (1A41, f°143r°), ce qui laisse supposer que ces régiments arrivent en Bretagne au début du mois de juillet.

<sup>5</sup> Depuis le mois de juin, la question de la paie, tant des ouvriers que des soldats, agitait le port : « J'ai vû que les levées continuent à arriver, mais que des gens mal intentionnés ayant insinué que les équipages ne seroient point payés, vous avez remarqué moins de zèle et d'activité parmi les marins. Comme il étoit essentiel de ne pas laisser accréditer cette imposture, vous avez très bien fait de ne pas perdre un moment pour les tranquiliser[sic] à cet égard. [...] J'ai appris avec plaisir que le petit mouvement qui a eu lieu à la corderie n'a eu aucune suite. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 2 juillet 1790, f°150r-v°) Cependant, l'argent semble n'avoir été qu'un prétexte pour l'insubordination dans la mesure où, bien que payés, les soldats ont continué le tapage : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 18. et 21. de ce mois. J'ai appris avec peine que les troupes de terre continuoient à être insubordonnés[sic] et que lorsqu'on leur permet de se rendre à terre, elles font du tapage en ville et retournent difficilement à leurs bords. Il y a lieu d'espérer qu'ainsi que vous le pensez, elles rentreront dans l'ordre lorsque l'argent qu'elles ont touché sera dissipé. Il est heureux que le mauvais exemple n'est pas influé sur les canoniers-matelots dont vous continués à être content. » (*Ibid.*, « Lettre du Ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 30 juillet 1790, f°181r°)

<sup>6</sup> La crise à bord de l'*America* est développée dans les archives : « J'ai appris avec peine que trois matelots armés sur le vaisseau l'*América* qui, en l'absence de M. de Bruyères, est commandé par le S. de Terrasson, avoient manqué essentiellement à un officier marinier et que l'un d'eux s'étoit oublié au point de le frapper. Un pareil délit ne pouvant rester impuni, vous avez prévenu les intentions du Roi, en faisant conduire avec apparat ces trois hommes de l'amiral où ils avoient d'abord été mis, dans la prison criminelle et en prescrivant que celui qui avoit frappé fut mis au cachot. Vous vous êtes également conformé à la volonté du Roi en ordonnant au S. de Terrasson d'informer sur le champ du délit dont il s'agit et d'en dresser procès-verbal qui servira de mémoire sur cette affaire, lorsque l'Assemblée nationale aura décrété le Code pénal. Comme le Comite de Marine s'occupe essentiellement de cet objet, dans ce moment-ci, j'ai lieu de croire qu'il ne tardera pas à être soumis à la délibération de l'Assemblée. En attendant, il convient que les trois prévenus gardent prison. Au surplus, l'assurance que le S. de Terrasson vous a donnée que la plus grande tranquillité régnoit à bord de l'*America*, depuis leur débarquement et ce qu'il vous a marqué sur les dispositions de l'équipage qui en demandoit punition, il y a tout lieu de croire que cet exemple n'aura aucunes[sic] suites fâcheuses. » (*Ibid.*, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 17 juillet 1790, f°164v°-165r°) La suite de la correspondance officielle ne parle plus d'incidents à bord de ce bâtiment pour le mois de juillet.

nous rentrerons avec lui dans le port et nous irons tous nous promener à terre » ; ils se sont tous mis à rire et ne sont descendu[sic] que le nombre que le major avoit d'abord fixé.

La *Félicité* est arrivée avant-hier de la côte d'Afrique, commandée par M<sup>f</sup> de Grinouard. Vous sentez bien qu'au retour d'une campagne pendant laqu'elle on a été obligé de punir et de faire par conséquent des mécontents, il y a eu des dénonciations à la municipalité, mais le détachement des troupes de la marine de cette frégate, soutenu par une des 5 divisions, ayant déclaré que toutes les fois qu'on les avoit puni[sic] à bord, eux et les matelots, on ne l'avoit fait qu'avec justice <sup>d</sup>et qu'ils ne souffriroient pas qu'on inquietât leurs officiers. Les dénonciations en sont restées là, au grand regret probablement de la municipalité. Il y en avoit une assez plaisante et qui commençoit à exciter du mouvement dans la ville. Un [f°2v°] petit élève avoit un singe qui, lorsqu'on eût quitté les côtes d'Afrique, mouroit de froid et qu'il fallut habiller. Il se trouva que l'habit qu'on lui avoit fait étoit bleu et rouge : ils ont en conséquence imaginé de <sup>e</sup>dénoncer ce petit élève<sup>f</sup> comme ayant voulu faire porter un habit de milice à son singe et, par conséquent, <sup>g</sup>insulté la nation. Le ridicule de cette dénonciation et la menace des troupes l'a heureusement fait tomber, mais le peuple commençoit déjà à remuer<sup>7</sup>. Maurice est à merveille à bord de la <sup>h</sup>Proserpine, l'équipage de cette frégate est très Subordonné, le capitaine<sup>8</sup> est un homme très aimable et on n'a point mis de détachement d'infanterie <sup>i</sup>à leur bord. Maurice se porte fort bien et fait des armes depuis le matin jusqu'au soir. Je l'ai mené dans plusieurs sociétés où<sup>j</sup> on ne demanderoit pas mieux que de le voir souvent, mais il est encore comme Martial, assez insouciant pour le beau sexe. Nous logeons dans la même maison et il me chargeroit sûrement de vous assurer de ses respects s'il n'étoit en cours et s'il sçavoit que je vous écris. [f°3r°] Le général, en dépit du moment, a le projet d'établir à son bord et sur toute son escadre la plus grande discipline<sup>k</sup>. Il s'est établi aujourd'hui à bord du *Majestueux* et va je crois exiger que la moitié des états-majors soient toujours à bord et qu'on ne couche point à terre. Le service moyennant cela deviendra dur, mais nous sentons trop bien que c'est nous autres officiers à donner l'exemple de <sup>l</sup>la

---

<sup>7</sup> La *Félicité*, commandée par le chevalier de Grimouard, avait pour mission de « renvoyer à leurs parents » « les trois jeunes noirs qu'il [M. de Girardin] a ramenés d'Amokou en 1786 » (SHMB, 1A40, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 5 décembre 1789, f°249r°). Le vaisseau était donc parti de France au début du mois de janvier, dans une ambiance délétère puisque le ministre écrit : « Il ne m'est pas échappé que dans la vue d'empêcher que l'équipage ne se portât à quelqu'insurrection, M. de Grimouard s'étoit imposé la loi de ne pas descendre à terre. » (SHMB, 1A41, « Lettre de La Luzerne au Cdt d'Hector du 9 Janvier 1790 », f°4r°) La *Félicité* revient effectivement le 21 juillet 1790 (*Ibid.*, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 30 juillet 1790, f°178r°) Mais on ne trouve aucune trace des incidents ayant eu lieu lors du retour dans les archives, en particulier l'histoire du petit singe. Sur l'emploi de l'animal dans les caricatures à l'époque révolutionnaire, voir Annie Duprat, « Ah le maudit animal ! », *Annales historiques de la Révolution française*, 2014, 377, p. 37-57.

<sup>8</sup> Voir lettre précédente, n. 3.

subordination pour ne pas voler au devant de ses ordres et des privations qu'ils pourront nous imposer.

Le peu d'étendue de mon papier ne me permettant pas<sup>m</sup> de vous raconter tout ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée<sup>9</sup>, n<sup>e</sup>ce qui formeroit un *in-quarto*, je vous en réserve le récit pour le moment de notre réunion, quoique ce moment-là m'ait encore l'air éloigné, surtout si nous avons la guerre, comme nous nous y attendons, car les armements anglois augmentent tous les jours. C'est avec les mêmes sentiments de respects et d'attachement qui vous sont connus que je suis,

ma chère Maman,

votre très humble et très / obéissant serviteur<sup>o</sup>

A bord le 24 juillet 1790<sup>p</sup>

J'assure Papa de mes respects et embrasse / sœur et beau-frère<sup>q</sup>

---

<sup>9</sup> Parmi les événements qui sont tus dans cette lettre, les événements liés à la célébration de la Fête de la Fédération à Brest : « J'ai vû que la cérémonie relative à la Fédération a eu lieu le 14, et que tout s'est passé avec autant d'ordre que de tranquillité<sup>[sic]</sup>, mais que le lendemain toutes les troupes de la garnison participèrent après à des sortes d'orgies, à des attroupements et à de ces promenades où l'on portoit des effigies avec placards, bannières et écussons, et qui se prolongèrent bien avant dans la nuit. J'ai trouvé joint à votre dépêche du 16, la copie de celle que vous avez écrite à la municipalité pour lui témoigner des craintes sur les suites funestes que pouroient avoir de pareils désordres. J'esperent<sup>[sic]</sup> qu'ils ne se seront pas répétés et que les premiers comptes que vous me rendrez l'apprendront. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre de la Luzerne au Commandant d'Hector du 25 juillet 1790, f°176r° ») La lettre du commandant d'Hector qui a provoqué cette réponse n'apparait pas dans le registre 1A127, où l'on passe du 14 au 19 juillet et où il n'est fait mention que de cas particuliers d'officiers.

## L141. A MME MANDAT – BREST, LE 18 AOUT 1790<sup>1</sup>

Le devoir, ma chère maman, me laisse que peu de moments pour le sentiment ou du moins pour<sup>a</sup> l'exprimer : ce que je vous dis est vrai à la lettre, car outre deux<sup>b</sup> jours de service sur quatre, nous avons encore sur les deux qui devraient nous rester à notre disposition un jour<sup>c</sup> dont on dispose pour les exercices de voiles et de canon et le quatrième est presque toujours employé à certaines visites ou certaines affaires de nécessité.

Notre tems comme vous le voyez ne se passe pas tout à fait gaiment/[sic] et l'assiduité avec laqu'elle nous sommes obligés de surveiller nos équipages seroit même ennuyeuse, si l'envie de faire très exactement notre service et notre sûreté personnelle ne venoient la motiver. On nous<sup>a</sup> envoyés particulièrement à bord du *Majestueux* une très grande quantité de matelots de rivière, de gens qui n'ont point été à la mer et qui ne connoissent ni service, ni discipline, ni subordination, [f°1r°] ni respect pour leurs chefs. On<sup>d</sup> a voulu éviter ce qui est arrivé à la guerre<sup>e</sup> dernière : on avoit mi/[sic] à bord de l'escadre de M<sup>r</sup> d'Orvillers les meilleurs matelots qui sont presque tous morts en 79 et, à la fin de la guerre, on n'avoit plus que de la racaille ; nous avons voulu pour la fin de celle-ci, si nous l'avons, nous réserver de bons matelots, ce qui est fort bien calculé, mais je crains que l'on n'ait beaucoup trop bien calculé et que nous soyons actuellement dans la position où nous nous trouvions les deux ou trois dernières années de la guerre dernière et même plus mauvaise, car au moins alors on obéissoit, au lieu qu'aujourd'hui il n'en est pas tout à fait de même<sup>2</sup>.

M<sup>de</sup> de Gouvello<sup>3</sup> et M<sup>rs</sup> de Brisée<sup>4</sup> Sont venus ici passer deux jours : je n'ai sçu qu'ils y

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15\*18,2 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le cachet est différent (plus petit et ovale, lettres non identifiables calligraphiées), le f°2v portant l'adresse : « A madame / Madame de Mandat en Son / Château de nully / par bar sur aube/champagne », barrée par un «17 ».

a. Ajouté « pour » au-dessus de la ligne ; b. Rayé « so[irs ?] », écrit « jours » par-dessus ; c. Rayé plusieurs mots illisible, écrit « dont on dispose » ; d. Rayé un mot illisible, écrit « avoulu » par-dessus ; e. Ajouté « guerre » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « actuel » ; g. Ajouté « on » au-dessus de la ligne ; h. Rayé « e » écrit « m'y » par-dessus ; i. Formule de politesse et signature sur deux lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; j. Date à gauche de ce qui précède ; k. Post-scriptum Ajouté perpendiculairement à l'adresse sur le plus grand bord du pliage et souligné d'un trait ; l. Ajouté en dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Cette plainte sur la qualité des matelots se retrouve dans la correspondance officielle : « J'ai appris avec peine que l'arrivée des marins dont il manquait encore 1200, commence à se ressentir, et que l'on est très mécontent de l'espèce d'hommes que l'on a tiré des villes. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 23 juillet 1790, f°172r° »)

<sup>3</sup> Voir L110, n.13, où Adrien Mandat signalait le mariage de cette cousine éloignée. La famille de son mari possédait le château de Kerantré, dans la commune de Crach près d'Auray.

<sup>4</sup> Personnages non identifiés. La famille Brisée est inconnue, en revanche, les *Notes du Baron de L'Horne* signalent (AD52, 22 J 2) plusieurs familles dont le nom se rapproche approximativement de « Brisée » : de

étoient qu'au moment où ils alloient repartir et n'ai pu, par conséquent, les voir qu'un instant. Le dernier décret sur la discipline des troupes ne les a point du tout amusé<sup>5</sup>[sic]. Elles ont prétendu que l'Assemblée les trahissoit et on n'a pas [f°1v°] manqué de le leur mander de Paris et de les engager à continuer à faire tout ce qu'elles ont fait jusqu'à présent, c'est-à-dire à se partager leurs caisses &c. Un sergent du régiment de Normandie, lorsqu'il a lu le décret, a cassé son fusil de rage et a dit : « je vois bien qu'on nous a trompés, on s'est servi de nous comme des pattes du chat pour tirer les marrons du feu<sup>6</sup> et, <sup>f</sup> actuellement qu'on croit la révolution consommée, on veut nous faire rentrer dans le devoir, nous verrons », a-t-il dit. Jusqu'à présent, il ne nous a encore rien fait voir, mais il est convenu que pour le séduire, on

---

Brazet, de Bressey/Brécy ; et de Brisset, masi ces familles ne semblent pas avoir de descendants au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>5</sup> La correspondance officielle annonce l'arrivée du Code pénal pour la mi-juillet : « Le projet de Code pénal pour la Marine est imprimé et a été distribué aux membres de l'Assemblée nationale depuis quelques jours. Comme le comité n'attend qu'un moment favorable pour en rendre compte, j'espère que cet objet ne tardera pas à être décrété. » (SHMB, 1A41, « Lettre du Ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 12 août 1790 », f°195r°-v°). Cependant, il n'arrive pas à Brest avant le début de septembre, puisque le ministre écrit : « Le décret relatif au Code pénal, est actuellement à l'impression. Dès qu'il m'en aura été remis des exemplaires, je vous en ferai passer un certain nombre » (*Ibid.*, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 27 août 1790 », f°212r°-v° »), puis quelques jours plus tard : « Je vous envoie, Monsieur, 65. exemplaires de la *Proclamation du roi Sur le Décret de L'Assemblée Nationale, concernant les peines à infliger pour les fautes et délits commis par les Officiers, Officiers Mariniers, et Sous Officiers, Matelots et soldats, et autres personnes Servant dans l'armée navale et dans les ports et arsenaux.* Vous lui donnerez toute la publicité convenable, afin que les dispositions en soient ponctuellement exécutées. » (*Ibid.*, f°220r° « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 29 août 1790 ») Aussi s'agit-il probablement, non du Code Pénal proprement dit que de la « Lettre de M. de La Luzerne, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine à M. le Président de l'Assemblée Nationale », en date du 5 août, où le ministre enjoint l'Assemblée nationale à hâter l'impression du Code Pénal. Cette lettre finit par une injonction au retour à l'ordre : « Il n'est point de département où il importe plus de rétablir promptement la discipline & l'ordre. En ce moment où les forces navales de toutes les puissances européennes sont déployées, nos ports, nos vaisseaux rassemblent sans cesse, dans un petit espace, une multitude d'hommes précédemment épars, & qui se connoissent à peine ; le seul frein des loix peut les y contenir, & prévenir des délits nombreux, que cette réunion même occasionneroit sans cesse. Nos arsenaux maritimes, ces dépôts les plus précieux de tous pour l'état, & en même temps les plus susceptibles d'être rapidement détruits, requièrent une surveillance constante pour leur conservation ; & en cas de dangers imprévus & imminens, la plus grande célérité, le plus grand ordre dans les secours qui y sont portés. Comment espérer l'un ou l'autre, si l'on ne maintient une subordination habituelle & exacte. Au milieu des mers, l'obéissance instantanée est encore plus indispensable. Quel Navigateur n'attestera pas que, sur un Vaisseau, l'esprit d'indiscipline & l'insurrection, que la désuétude d'obéir, que dis-je, que la négligence seule de quelques individus, ou même leur inattention au commandement, peuvent souvent compromettre le salut de tous ! C'est donc pour assurer celui de l'Etat, mais c'est aussi par d'autres motifs peut-être non moins puissans, c'est par des principes & des vues d'humanité, que j'ose invoquer l'attention de l'Assemblée Nationale, la presser d'avance de considérer le projet qui lui sera incessamment soumis par son Comité, & de substituer sans délai un régime nouveau (ne fût-il pas même exempt de quelques imperfections) à celui qui se trouve, par le fait anéanti. Car la police salubre qui contenoit les hommes de mer réunis, est éternée, les loix militaires qui la constituoient, sont devenues absolument inefficaces, parce que les Conseils de guerre destinés à en maintenir l'exécution, ne peuvent plus être convoqués. Il faut cependant, contre la licence, des règles, & des règles qui ne soient pas impunément éludées. Le laps de temps qui s'écoulera, sans qu'une législation, sans que des Tribunaux quelconques fassent cesser le désordre qui s'accroit tous les jours dans le département qui m'est confié, peut engendrer des malheurs irréparables pour la France ; & je crois qu'il est de mon devoir de ne le point dissimuler. » Ce rappel à l'ordre expliquerait donc la réaction du sergent.

<sup>6</sup> L'expression a été popularisée par la fable de La Fontaine, « Le singe et le chat », et est définie ainsi dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « On dit proverbialement, *Faire comme le singe, tirer les marrons du feu avec la patte du chat*, pour dire, Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose dont on espère de l'utilité, mais qu'on n'ose faire soi-même. »

lui avait fait espérer la lieutenance-colonelle du régiment. Les esprits en général paroissent moins disposés en faveur de l'Assemblée nationale depuis la dénonciation du Châtelet<sup>7</sup> et le retour de Fédérés<sup>8</sup>. Maurice se porte à merveille et se trouve on<sup>s</sup> ne peut mieux à bord de la *Proserpine* ; moi, je suis parfaitement logé à bord de mon vaisseau et les bontés du général<sup>h</sup> m'y dédommagent du long séjour qu'il exige que nous y fassions.

Je vous prie, ma chère Maman, d'assurer Papa de mes respects et d'être bien persuadé[*sic*] du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

votre très humble et très obéissant / serviteur et fils aîné<sup>i</sup>

A Brest ce 18 août 1790<sup>j</sup> [f°2r°]

<sup>k</sup>Mille choses tendres, je vous en prie, à mon beau-frère et à sa femme ; les quinze cent francs doivent être arrivés actuellement et en ors , ce qui m'a fait grand plaisir, car j'aurois bien voulu malgré toute l'honnêteté du beau-frère, dont je n'ai pas le projet d'abuser, les lui avoir rendu[*sic*] plutôt.

<sup>l</sup>Mes compliments à M<sup>r</sup> l'abbé et mille choses à Magdelaine. [f°2v°]

---

<sup>7</sup> Il s'agit probablement des résultats de la *Procédure criminelle instruite par le Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789* (Paris, Baudoin, 1790, 2 t.), qui sont communiqués à partir du 9 août. Cette procédure conclut à l'innocence de Mirabeau et du duc d'Orléans dans la mise en place d'un complot lors de cette journée qui voit le Roi quitter Versailles.

<sup>8</sup> Par « fédérés », il faut comprendre le retour des officiers qui s'étaient rendus à la Fête de la Fédération à Paris. Les officiers s'étaient un peu fait tirer l'oreille pour y envoyer une députation, et leur chef, M. de Grandchain en avait profité pour porter des plaintes au Comité de la Marine et au Ministre sur les événements de Brest. Voir 1A74, f°111-113.

## L142. A MME MANDAT – BREST, LE 6 SEPTEMBRE 1790<sup>1</sup>

Effectivement, ma chère Maman, il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit[*sic*] : mon cœur m'en faisoit des reproches avant que vous ne m'en fissiez et vous pouvez vous en rapporter à lui, il est en pareil cas mon mentor le plus sévère.

Nous ne savons pas<sup>a</sup> encore à quoi nous sommes destinés, si nous appareillerons pour les colonies ou si nous devons attendre ici pour en sortir que les 16 vaisseaux qu'on vient d'envoyer ordre d'armer le Soient. Ce qui certainement sera chose longue car<sup>b</sup> nous n'avons pour faire cet armement, ni matelots, ni officiers, ni argent, ni vivres<sup>2</sup> ; ce dernier article sera le moins embarrassant à trouver, mais pour les autres, je ne sais comment nous ferons et je vois avec peine<sup>c</sup> que pendant que les Anglois, qui sont prêts agiront aux colonies, nous, nous resterons en épouvantail qui n'épouvantera guères[*sic*], au milieu de la rade de Brest tout l'hiver. [*f°1r°*] L'*Eole* de 74 est arrivé de L'orient il y a quelques[*sic*] jours<sup>3</sup> et nous attendons incessamment les deux autres vaisseaux de<sup>d</sup> ce port où l'ordre d'en armer quatre de

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Ensemble de 2 feuilles pliées en 2 formant deux folios de format 15,7\*20,2 cm ; papier bleu, filigrane n°35 pour les deux feuilles ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; b. Rayé une lettre illisible, écrit « N » par-dessus ; c. Ajouté « peine » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « L'orient », écrit « Ceport » par-dessus ; e. Rayé deux mots illisibles, écrit Mandé depeur » par-dessus ; f. Rayé un mot illisible ; g. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; h. Ajouté « cent » au-dessus de la ligne ; i. Rayé un mot illisible [au/ou ?] ; j. Rayé un mot illisible [t\*\*\* ?] ; k. Formule de politesse sur deux lignes sur la moitié droite du folio ; l. A gauche de ce qui précède ; m. Post-scriptum écrit le long du corps de texte dans la marge gauche ; n. Rayé « alors » ; o. Ajouté « ala paix » au-dessus de la ligne ; p. Rayé une suite de mots [ala place ?] ; q. Ajouté « elle » au-dessus de la ligne ; r. Rayé « regiment », écrit detachment » au-dessus de la ligne ; s. Ecrit « nen », rayé le « n » de la fin du mot ; t. Ajouté « en vaisseau » au-dessus de la ligne ; u. Rayé un mot illisible, écrit « est » par-dessus ; v. Ajouté « Compter » au-dessus de la ligne ; w. Ajouté « veulent que » au-dessus de la ligne ; x. Passage souligné par Adrien Mandat ; y. Lettre terminée par un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> La correspondance officielle insiste davantage sur la pénurie d'officiers qui dans le courant de l'année 1790 demandent en masse des congés ou des changements de ports, ou bien leur retraite, c'est-à-dire autant de façons de quitter une situation jugée intenable : « la Circonstance actuelle met des entraves au zele de quelques officiers, vu la position de leurs fortunes qui se trouvent par les changements actuels dans le plus grand désordre et prete aetre détruites S'ils s'absentent. je connais assez le Zele des officiers de la Marine et l'ai assez éprouvé la dernière guerre pour être bien Sur que les Calculs à ce Sujet tourneront tous au profit du Service de Sa Majesté. » (1A127, « Lettre du Cdt d'Hector au ministre La Luzerne du 4 juin 1790 », f°33v°) Les émeutes vont aggraver la situation puisque au mois d'octobre : « Je crains devoir vous prévenir, Monsieur, que Si l'armement projeté a Lieu, il manquera absolument d'officiers, une très grande quantité me mande qu'ils sont malades, d'autres m'engagent à mettre sous vos yeux qu'ils vous prient, Monsieur, de leur accorder leur retraite. Brest et l'avenir que l'on envisage effrayent bien des gens. Je suis fâché, Monsieur d'avoir d'aussi desagréable Vérités à vous transmettre, mais je merendrois Coupable si je vous les dissimulois » (1A127, « Lettre du Cdt d'Hector au ministre La Luzerne du 20 octobre 1790 », f°82v°) La difficulté à remplir tous les postes oblige les commandants à diminuer le nombre d'officiers par bateau, et donc à ne plus suivre le nombre prescrit par les ordonnances, ou à trouver des expédients comme employer des sous-lieutenants de vaisseaux en lieu et place des lieutenants ou en faisant appel à des officiers de la Marine marchande. D'où les craintes d'Adrien Mandat d'être changé de vaisseau quelques pages plus loin.

<sup>3</sup> L'*Eole*, commandée par M. de Médine, était arrivée dans la nuit du 1<sup>er</sup> septembre. (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 11 septembre 1790 », f°252r°-v°)

plus est aussi arrivé. Depuis les derniers décrets de l'Assemblée sur la subordination, elle commence à se rétablir dans l'escadre, d'où je ne avois pas <sup>e</sup>mandé de peur de vous inquiéter qu'elle avoit tout-à-fait disparu. Les trois V<sup>aux</sup> commandants ont été jusqu'à l'arrivée des décrets ceux qu'on a le plus travaillé et, à bord du *Majestueux*, nous avons eu plusieurs émeutes, dont une <sup>f</sup> seulement a pu être regardée comme sérieuse, parce que l'autorité des chefs, même celle de M<sup>f</sup> d'Albert s'est trouvée compromise. Deux hommes s'étoient battus ; l'officier de garde les condamna à être mis aux fers, ces deux hommes dirent qu'ils n'iroient <sup>g</sup>pas, plusieurs autres prirent leur parti et bientôt quatre ou cinq <sup>h</sup>cent personnes crièrent : « nous ne voulons pas qu'ils soient punis, nous ne le voulons pas ». L'officier de garde essaya d'écarter à coups de poings les mutins les plus près, [*f°lv°*] mais comme il n'en imposoit pas, et que la foule commençoit à le presser d'une manière inquiétante, il vint avertir dans la chambre du conseil le major, le capitaine et le général qui parlèrent successivement et à qui on répondit : « nous ne le voulons pas ». Il nous fit avertir <sup>i</sup>en même tems qu'il y avoit du tapage sur le gaillard : nous y arrivâmes tous, l'épée à la main, et le général ayant ordonné au détachement de Normandie de prendre les armes ainsi qu'aux canoniers[*sic*], les têtes commencèrent un peu à se refroidir et les gabiers, qui sont nos meilleurs matelots, étant descendus dans le même moment des hunes, on vint à bout sans batailler de prendre un des deux coupables et on l'envoya à l'amiral dans le port, mais on n'eut pas l'autre qu'ils firent cacher.

Quelsques[*sic*] jours après deux ou trois cent matelots, qui en vouloient à quelques uns de leurs bas-officiers, les poursuivirent dans les batteries avec des boulets ramés, mais lorsqu'on fit mine de vouloir s'opposer à eux, ils se retirèrent et, comme il faisoit nuit, on ne put en <sup>j</sup>arrêter aucun. Nous avons eu ensuite d'autres petites émeutes et beaucoup d'actes d'insubordination, mais qui n'ont pas eu de suite, celles qui ont eu lieu à bord des autres vaisseaux de l'escadre ont extrêmement fatigué le général qui, à tout moment, étoit obligé [*f°2r°*] de s'embarquer dans son canot pour aller rétablir l'ordre à bord de ces vaisseaux et il ne réussissoit pas toujours.

Ce qui va mettre le sçeau, je l'espère, au rétablissement de la subordination, c'est notre code pénal qui nous est enfin arrivé. Nous en avons fait ce matin lecture à l'équipage assemblé, il n'y a eu que quelques petites réclamations, mais qu'on a fait cesser en ordonnant à chacun de se rendre à son poste et ouvrage<sup>4</sup>. J'ai vu deux fois Maurice ce matin, j'en ai l'obligation à son

---

<sup>4</sup> La correspondance officielle ne donne bien évidemment pas le détail de ces incidents. Le Ministre recevant des lettres écrites de Brest du 1<sup>er</sup> septembre se félicite du bon effet fait par le Code Pénal sur les canoniers-matelots : « j'ai appris avec beaucoup desatisfaction que le décret du 10 et 11 août avoit produit un très bon effet



service qui l'a amené à bord ; nos gardes finissent ce soir et nous retournons chacun de notre côté à terre pour un jour et demi. Nous logeons dans la même maison et en rade la *Proserpine* est mouillée si près du *Majestueux* que nous pouvons nous souhaiter le bonjour à la voix. Nous nous portons tous les deux à merveille, mais Maurice craint beaucoup que son capitaine ne soit nommé au commandement d'un vaisseau, peut-être alors le suivrait-il. On prétend que l'on va débarquer deux lieutenants de V<sup>aux</sup> du *Majestueux* pour les mettre sur les V<sup>aux</sup> ou frégates nouvellement mises en armements : si cela est, je cours le risque d'être débarqué parce que je suis un des derniers. Il m'en coûtera beaucoup d'abord de quitter M<sup>r</sup> d'Albert, qui a beaucoup de bontés pour moi, et ensuite ma chambre que j'ai arrangée de la manière la plus élégante. Je pourrai bien aller en second sur une frégate, si je n'obtiens pas le commandement d'un petit bâtiment que je demande dans ce moment-ci à corps et à cris<sup>5</sup> : ce sont toutes ces lettres que j'ai été obligé d'écrire pour le demander et faire demander qui sont causes que vous n'avez pas reçu celle-ci plutôt et qui font que j'ai été obligé de remettre jusqu'à aujourd'hui le plaisir toujours bien grand pour moi de vous renouveler[sic] ainsi qu'à Papa

---

parmi les Cannoniers-matelots » (1A41, « Lettre du Ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 11 septembre 1790 », f°253r°), d'autres lettres survenues après cette lecture se contentent de saluer le retour au calme, notamment grâce à l'action de la Municipalité : « J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois. S. M. n'a pu qu'applaudir au zèle qu'a témoigné la Municipalité de Brest pour calmer les insurrections qui ont eu lieu le 1er de ce mois parmi les Ouvriers et le 6. et le 7. parmi les matelots de l'escadre. Le Roi a vu aussi avec grand plaisir la déclaration que vous ont faite les Ouvriers du Port de leur Repentir. Il a Spécialement approuvé la conduite que vous avez tenu et senti le prix du Service important que vous ne cessez de lui rendre. Je ne vous écris point sur ce qui concerne les Equipages de l'Escadre parceque je répons a M. d'Albert sur ce Sujet. Je vais prendre les mesures qu'il m'a proposées et écrire à l'Assemblée nationale d'après son vœu. » (1A41, « Lettre du Ministre La Luzerne au Cdt d'hector du 13 septembre 1790, f° 254r°). L'événement semble être clos, pour Paris du moins, avec la parution d'une *Proclamation du Roi* en date du 15 septembre 1790 « concernant les mouvemens qui ont eu lieu parmi les Equipages de l'escadre en rade de Brest, lors de la publication du Code pénal de la Marine » qui déclare « que la majeure partie des Equipages & tous les vrais Marins sont restés fidèles à la discipline militaire » et qui « veut bien oublier les torts de quelques hommes égarés qui ont méconnu les dispositions bienfaisantes des décrets de l'Assemblée » ; la proclamation revient ensuite sur quelques peines susceptibles d'être mieux expliquées et instaure un *statu quo* en décrétant « qu'il n'y a lieu à délibérer sur les représentations faites par M. d'Albert & les Officiers municipaux. » Ce pis-aller ne va contenter personne. Le registre 1A127 ne donne là encore aucune copie de lettre du Commandant d'Hector sur ces émeutes. Au moment de la démission d'Albert de Rions en octobre, les officiers de Brest vont envoyer aux officiers de Toulon un récapitulatif du déroulement des émeutes, qui en redessine la chronologie et les causes, sans doute plus que le récit d'Adrien Mandat, mais qui comporte moins de scénettes que les lettres d'Adrien Mandat. Voir annexe D.5 et première partie, chapitre IV, p. 246-277.. En ce qui concerne la presse, le *Moniteur universel* donne en détail le déroulement de la séance du 15 septembre pendant laquelle la question des émeutes est évoquée. L'émeute du 6 septembre, qui voit 1500 hommes quitter leurs vaisseaux pour se diriger vers l'hôtel de ville, est largement sous-estimée à l'Assemblée, puisque que le rapporteur, M. Fermond, dit : « s'il faut convenir qu'une première insurrection est d'un exemple dangereux et alarmant dans une escadre qui n'existe que par la subordination, il faut en même temps remarquer que la révolte n'est pas caractérisée ; que le mouvement n'a pas été général dans les équipages ; que la désobéissance partielle des gens de l'escadre, n'a eu pour but que de recourir à la municipalité ; que si on n'a pas demandé la permission des chefs, c'est que les mécontents étaient persuadés de ne pas l'obtenir ; que l'erreur, peut-être la suggestion de quelques ennemis de la constitution (car malheureusement ils se trouvent partout) et c'est le principe de l'infraction de la discipline dans la journée du 6 septembre. Il faut remarquer surtout que l'honneur qui sera toujours une passion dans les équipages français, a été ici le prétexte de l'insubordination, et nous oserons dire qu'il pourrait en être l'excuse. » (*Moniteur universel*, t. 40, édition du 15/09/1790, n°258, p. 101-102)

<sup>5</sup> On ne trouve pas la trace de cette demande de commandement dans les archives.

l'assurance du <sup>k</sup>tendre et respectueux attachement avec lequel / je suis,

<sup>l</sup>A Brest ce 6 7<sup>bre</sup> 1790

<sup>m</sup>J'embrasse ma sœur, son mary et Martial s'il est à Nully [f°2v°]

Je relis votre lettre, ma chère Maman, et j'y vois que vous avez l'air de regretter m<sup>lle</sup> de C. et d'être presque un peu fâchée que les d'Allonvilles y pensent encore. Moi, je suis très fort d'avis que vous la leur laissiez, elle peut-être très aimable, fort bien élevée, tout ce que vous voudrez ou tout ce qu'on voudra, mais elle ne me paroît pas avoir assez de fortune. Si nous avons la guerre, comme je crois qu'il est impossible que cela ne soit pas, nous aurons bien le tems d'en trouver de plus fortunées et, si cette guerre ne dure que trois ans et que la petite La Pallu ne soit pas <sup>n</sup> mariée à la paix<sup>o</sup>, nous pourrions nous mettre sur les rangs <sup>p</sup> pour elle<sup>q</sup> et je crois que nous réussirons, si, comme on me la[sic] dit, la mère a déjà songé à moi<sup>6</sup>.

Il me tarde bien de sçavoir quelle tournure vont prendre les troubles de Nancy<sup>7</sup> que nous avons appris hier, quoique cela ne soit pas trop près de Nully et que nous n'ayez point dans notre voisinage de troupes qui puissent prendre parti pour ou contre le régiment du roi.

Ce 6 après-midy.

J'en étois resté là ce matin lorsqu'on est venu m'avertir qu'il y avoit beaucoup de tapage sur le pont et même une révolte. J'y suis monté sur-le-champ l'épée à la main, j'ai trouvé effectivement l'équipage absolument révolté. On avoit fait des réflexions sur le code pénal, on trouvoit les punitions [f°3r°] trop fortes et on crioit tout haut que l'on ne vouloit point du code. Nous avons d'abord voulu nous servir du <sup>r</sup>détachement de Normandie, mais la plus part[sic] des soldats ont refusé de prendre les armes et ont bientôt fait partie des révoltés, de manière que le moyen de rétablir l'ordre nous étant absolument enlevé, nous avons été réduit à perrorer. Nos perroraisons[sic] n'ont servi qu'à nous faire mal au gosier et nous n'avons pu rien obtenir. Le général a parlé avec beaucoup de fermeté, cela ne lui a pas réussi. On lui a crié : « nous <sup>s</sup>ne voulons point du code pénal », il a fini par promettre qu'il demanderoit qu'on y fit des changements ; on a crié « vive notre général ! », mais le tapage a continué, nos matelots ont crié à ceux de la *Ferme* qui n'est pas mouillée loin de nous qu'il[sic] ne vouloient point du code pénal ; ceux de la *Ferme* ont répondu par des cris auxquels nous ne comprenions rien. Cela a gagné de vaisseau en vaisseau<sup>t</sup> et bientôt la révolte a été générale sur l'escadre, excepté à bord des frégates et du *Patriote*. L'équipage de l'*America* s'est emparé de

---

<sup>6</sup> Voir L136 et 137 où ces mariages sont déjà évoqués.

<sup>7</sup> Depuis la mi-août, les régiments du Roi, de Mestre-de-camp et de Chateaufieux en station à Nancy étaient dans un état d'insubordination continue (*JPB du 28/09/1790*, « de Paris, le 22 août », p. 285-288). Comme à Brest, les hommes du rang refusent d'obéir à leurs officiers, mais contrairement aux émeutes du port de Brest, cette insurrection pousse l'Assemblée nationale à une réaction énergique contre les insurgés...

la chaloupe de ce vaisseau. Une grande quantité de matelots s’y sont embarqués et sont venue[sic] à bord du *Majestueux* engager les nôtres à descendre à terre ; ils ont accepté et se sont embarqués [f°3v°] en assez bon nombre malgré nous à bord de cette chaloupe. Comme elle ne suffisoit pas, on s’est bien vite emparé de celle du *Majestueux*, tous nos matelots s’y sont précipités, en passant par-dessous nos bras, entre nos jambes et par les sabords. Je m’étois mi[sic] en travers sur l’échelle pour les empêcher de s’embarquer : en passant sous mes bras, on a manqué de me faire tomber à la mer. J’ai voulu sermoner, on m’a envoyer faire f. . Le général, voyant que la révolte paroissoit encore plus sérieuse à bord de l’Eole qu’à bord des autres vaisseaux, y a été sur-le-champ mais n’a pu empêcher d’aller à terre les chaloupes et canots de presque tous les vaisseaux, la nôtre <sup>u</sup>est partie comme les autres et depuis que nous n’avons presque plus personne à bord, le vaisseau est d’une tranquillité[sic] extrême, les autres de même. Le général est revenu à bord désespéré, nous le sommes comme lui. Voilà ce qu’a produit la déclaration des droits de l’homme<sup>8</sup> ! Il ne faut plus compter<sup>v</sup> sur cette malheureuse escadre-ci : comment pourroit-on se faire obéir devant l’ennemi par des gens qui ne reconnoissent plus aucune autorité, qui prétendent que les [f°4r°] officiers doivent être puni[sic] comme les soldats, c’est-à-dire qui veulent que<sup>w</sup> les peines soient les mêmes, qui disent que M<sup>f</sup> d’Albert n’a rien dans son corps qui fasse qu’il soit plus qu’un autre homme<sup>x</sup> qui tiennent tous les propos les plus extraordinaires et les plus philosophiquement incendiaires et tendants à la révolte. Au milieu du tapage, nous avons été respectés plus que nous ne nous y attendions. Il n’y a rien eu à bord de la *Proserpine*, je vous en donne ma parole, ainsi soyez tranquille, j’ai mieux aimé vous mander ce qui vient de se passer que de vous le laisser apprendre par la gazette<sup>9</sup>. J’envoie Jossieran à terre porter ma lettre à la poste,

---

<sup>8</sup> Auparavant, Adrien Mandat s’était parfois moqué de certains travers des révolutionnaires, comme lors de la représentation de *l’Orphelin de la Chine* (voir L.132) ; il exprime ici en revanche un sentiment déjà plus hostile : il ne cherche plus à faire rire des ridicules langagiers, mais il remet en cause la philosophie (mal comprise) de la Révolution en mentionnant la « déclaration des droits de l’homme ».

<sup>9</sup> En ce qui concerne la presse, la gravité de l’émeute est largement minorée, contrairement aux craintes d’Adrien Mandat. Le *Moniteur universel* donne en détail le déroulé de la séance du 15 septembre pendant laquelle la question des émeutes est évoquée. L’émeute du 6 septembre, qui voit 1500 hommes quitter leurs vaisseaux pour se diriger vers l’hôtel de ville, est largement sous-estimée à l’Assemblée, puisque que le rapporteur, M. Fermond, dit : « s’il faut convenir qu’une première insurrection est d’un exemple dangereux et alarmant dans une escadre qui n’existe que par la subordination, il faut en même temps remarquer que la révolte n’est pas caractérisée ; que le mouvement n’a pas été général dans les équipages ; que la désobéissance partielle des gens de l’escadre, n’a eu pour but que de recourir à la municipalité ; que si on n’a pas demandé la permission des chefs, c’est que les mécontents étaient persuadés de ne pas l’obtenir ; que l’erreur, peut-être la suggestion de quelques ennemis de la constitution (car malheureusement ils se trouvent partout) et c’est le principe de l’infraction de la discipline dans la journée du 6 septembre. Il faut remarquer surtout que l’honneur qui sera toujours une passion dans les équipages français, a été ici le prétexte de l’insubordination, et nous oserons dire qu’il pourrait en être l’excuse. » (*Moniteur universel*, t. 40, édition du 15/09/1790, n°258, p. 101-102) Le *JPB* se contente d’annoncer : « M. de la Luzerne a fait connoître à l’Assemblée l’effervescence et la mutinerie qui troublent le port de Brest. De premiers mouvemens ont été suivis, le 6, d’une explosion. M. d’Albert ayant ordonné à bord de son escadre, la lecture du nouveau Code Pénal pour la Marine, les équipages se sont soulevés,

j'ai bien peur qu'elle n'arrive trop tard. Je vous écrirai par le prochain courrier<sup>y</sup>[sic] [f°4v°]

---

ont mis les chaloupes en mer, et sont allés se plaindre à la Municipalité. » (*JPB du 25/09/1790*, « De Paris, le 22 septembre », p. 272) et reprend en plus condensé encore les débats de cette séance du 15 septembre (*Ibid.*, p. 283-284)

## L143. A MME MANDAT – BREST, LE 8 SEPTEMBRE 1790<sup>1</sup>

J'ai imaginé, ma chère Maman, de faire à mon oncle à qui je n'avois pas écrit[sic] par le dernier courrier[sic], un ample détail de ce qui s'est passé sur notre vilaine escadre et ce détail m'a tenu tout un tems, ainsi qu'une réponse à M<sup>rs</sup> Champagne, qu'il me reste à peine le tems de vous écrire, il ne me reste que celui de vous dire très brièvement que nos premiers désordres n'ont pas eu des suites aussi fâcheuses que celles que nous avons peur qu'ils n'eussent. Il me semble que dans la lettre que je vous ai écrit[sic] par le dernier courrier[sic], j'en étois resté au départ des chaloupes pour aller à terre avec nos révoltés qui les y conduisoient. Le général avoit fait prévenir à terre de la révolte de manière qu'on y avoit pris les armes, dans la crainte que nos matelots ne se réunissent aux ouvriers de l'arsenal qui s'étoient révoltés deux jours auparavant. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] Nos matelots n'ont heureusement pas bougé à cette réunion et ont été tout droit à la municipalité qui leura prêché la subordination et M<sup>r</sup> de Marigny, major de la marine qui s'y étoit transporté, les a assurés qu'il[sic] n'étoient pas les plus forts, qu'ils[sic] leur conseilloit de retourner à bord, en leur laissant entendre qu'on ne s'en tiendrait pas au conseil s'il[sic] ne le suivoient pas. En effet, les troupes de la marine demandoient à toutes forces des cartouches à balles et, si on les avoit employées, elles y auroient été bon jeu bon argent. D'après le conseil de M<sup>r</sup> de<sup>a</sup> Marigny, les matelots se sont pressés de se rembarquer et sont revenus à bord un peu penaults[sic] mais toujours insubordonnés<sup>2</sup> : ils ne font à bord que ce qu'ils veulent et, ce matin, ils vouloient aller faire la police à bord de la frégate<sup>b</sup> la *Réunion*, dont l'équipage a permis qu'on donnât des coups de bouts de corde à un matelot de cette frégate qui les avoit mérités<sup>3</sup>. Nos [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] matelots veulent aussi qu'on leur donne l'augmentation de paye décrétée par l'Assemblée<sup>4</sup>. Je ne sçais comment nous parviendrons à

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,6\*20 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe (le cachet a été décollé), le f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup> portant le tampon triangulaire « BREST » et l'adresse : « a Madame / Madame mandat en Son château/ de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Ajouté « mr de » au-dessus de la ligne ; b. Rayé deux mots illisibles, écrit « la Réunion » par-dessus ; c. Formule de politesse incomplète sur la moitié droite du folio ; d. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ;

NOTES :

<sup>2</sup> L'émeute du 6 est effectivement rapidement sous contrôle comme l'affirme Adrien Mandat :

<sup>3</sup> Cet épisode n'est pas mentionné dans les archives.

<sup>4</sup> Deux décrets avaient paru à l'été 1790 concernant la paie des matelots, celui du 15 juin décrétant « une augmentation de soldes aux officiers-marinières et aux matelots », et celui du 15 août, « concernant les réclamations que pourraient avoir à faire les gens de mer, relativement aux comptes de soldes et de parts aux prises » ; les archives indiquent qu'à cette période, les autorités s'intéressent d'abord au sort des ouvriers de l'arsenal, voir SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 13 septembre 1790 », f<sup>o</sup>254r<sup>o</sup> : « J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8. de

rétablir la subordination, cela me paroît chose difficile. Je ne doute pas que nos désordres ne soient excités par ceux qui désireroient que nous leur abandonnassions nos places<sup>5</sup>, mais je leur répons qu'ils ne les auront qu'à bonnes enseignes et que je ne serai pas le premier à leur céder la mienne.

Le général a tout plein de bontés pour moi, je viens de dîner avec lui et le quitte en sortant de table pour vous écrire : il est vraiment affecté<sup>6</sup>, nous le sommes aussi et sans l'*Ami du roi* qui devient tous les jours meilleur, nous serions véritablement malheureux. Maurice se porte à merveille. Je suis avec le même bien sincère attachement,

ma chère Maman,

votre très hum &c<sup>c</sup>

A Brest ce 8<sup>d</sup>

Je

Je vous prie d'assurer Papa de mes respects et d'embrasser le beau-frère et sa femme pour moi ; j'ai reçu ce matin la lettre de Papa. [f°2r°]

---

ce mois. S. M. n'a pu qu'applaudir au zèle qu'a témoigné la Municipalité de Brest pour calmer les insurrections qui ont eu lieu le 1er de ce mois parmi les Ouvriers et le 6. et le 7. parmi les matelots de l'escadre. Le Roi a vu aussi avec grand plaisir la déclaration que vous ont faite les Ouvriers du Port de leur Repentir. Il a Spécialement approuvé la conduite que vous avez tenu et senti le prix du Service important que vous ne cessez de lui rendre. Je ne vous écris point sur ce qui concerne les Equipages de l'Escadre parceque je répons à M. d'Albert sur ce Sujet. Je vais prendre les mesures qu'il m'a proposées et écrire à l'Assemblée nationale d'après son vœu. »

<sup>5</sup> Depuis le mois de juin (1A127, f°46v°-47r°), les sous-lieutenants étaient accusés d'exciter les hommes d'équipage contre les officiers pour accéder au grade de lieutenants. Afin de limiter leurs prétentions, la *Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, relative aux Logemens à bord des Sous-lieutenans de Vaisseaux, & à l'Embarquement, Sur les Vaisseaux, des Officiers militaires attachés aux mouvemens des Ports du 18 Septembre 1790*, vient réaffirmer la hiérarchie. Cependant, la rumeur persiste et devant la gravité de la situation, au mois d'octobre, les sous-lieutenants se réunissent en Corps à l'hôtel de la Marine pour écrire une déclaration afin de « faire disparaître toute idée que ces mêmes sous-lieutenants ayent jamais pu former le projet d'avoir semé la dissention/*sic*/ dans les équipages pour parvenir à rendre désagréable les commandans et officiers actuels afin de se mettre à leur place. » (SHMB, 1A127, « Lettre du Commandant d'Hector au ministre La Luzerne du 13 octobre 1790 », f°75r°)

<sup>6</sup> Voir sa lettre de démission dans l'annexe D.5.

## L144. A M. MANDAT – BREST, LE 14 SEPTEMBRE 1790<sup>1</sup>

Je suis persuadé, mon cher Papa, que la dernière lettre que j'ai écrite à Maman sentoît un peu le vin, car, lorsque je me<sup>a</sup>suis mi[*sic*] en [teste ?] de lui mander la suite de notre révolte, dont le commencement avoit aussi été écri[*sic*] avec un peu de précipitation, je sortois de chez le général chez lequel j'avois dîné et où pour noyer les désagréments que nous donnent la conduite de nos équipages, nous avons bu comme des trous, non pas le général, mais nous.

Voici du nouveau : le *Léopard* de 74<sup>e2</sup>, qui étoit depuis quelque tems à S<sup>t</sup> Domingue commandé par m<sup>r</sup> de la Galissonnière<sup>3</sup> vient d'entrer ici, commandé par M<sup>r</sup> de Santo-Domingo<sup>4</sup>, L<sup>t</sup> de V<sup>au</sup>. Nous avons été d'abord fort étonnés du changement de capitaine et bien plus encore du changment d'équipage, nous avons fait inutilement des questions pour sçavoir des détails sur ce qui pouvoit avoir donné lieu à tous ces changments et voici ce que j'ai pu sçavoir [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] et que je me garde bien de vous donner comme sûr, car l'équipage a défense de parler et garde très scrupuleusement le silence ; il n'y a de bord qu'un sous-lieutenant qui garde aussi le silence et quatre vingt députés de S<sup>t</sup> Domingue, ainsi que M<sup>r</sup> de Santo-Domingo ne disant que ce qu'ils veulent bien dire et <sup>d</sup>assez maladroitement pour faire croire que leur

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,1\*18,2 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; b. Mot illisible [teste ?/train ?] ; c. Ajouté « de è' » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « bien », écrit « assez par-dessus », « mal » transformé en « maladroitement » ; e. rayé trois mots illisibles ; f. Ajouté « nationale » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « auquel l'autre s'opposoit » ; h. Ajouté « a » au-dessus de la ligne ; i. Rayé « militaires » ; j. Ajouté « lui » au-dessus de la ligne ; k. Ajouté « est » au-dessus de la ligne ; l. Ajouté « que » au-dessus de la ligne ; m. Ajouté « tellement » au-dessus de la ligne ; n. Formule de politesse incomplète sur deux lignes sur la moitié droite du folio ; o. Date à gauche de ce qui précède ; p. Post-scriptum au-dessous de ce qui précède sur la largeur du folio ; q. Post-scriptum écrit le long du corps du texte dans la marge gauche.

NOTES :

<sup>2</sup> Après les émeutes du début du mois, l'affaire du *Léopard* secoue à son tour le port de Brest jusqu'au mois d'octobre. Inquiets des projets d'émancipation des mulâtres et des noirs, notamment par le décret du 15 mai 1790 qui instaure l'égalité entre les mulâtres et les blancs, un groupe de colons blancs se regroupe en une assemblée, dite « de Saint-Marc », qui prône la sécession et s'oppose alors au gouverneur Peynier, fidèle à l'Assemblée. A la fin de juillet, le gouverneur vient à bout de l'Assemblée, mais une poignée parvient, à la faveur d'une mutinerie, à séduire l'équipage du *Léopard* et à le faire revenir en France. Arrivés à Brest à la mi-septembre, les Léopardins font forte impression sur la Municipalité qui les reçoit avec les honneurs officiels, ce qui est en partie due à leur hostilité affichée pour les officiers de Marine : la municipalité se propose par exemple de faire frapper des médailles où les matelots du *Léopard* sont qualifiés de sauveurs des colonies (voir *Journal de Paris du 05/10/1790*, p. 1131). Cependant, l'Assemblée nationale désavoue les Léopardins à la mi-octobre, voir Barnave, *Rapport sur les affaires de Saint-Domingue fait à l'assemblée nationale au nom du comité des colonies, le 11 & 12 octobre 1790*, Paris, Imprimerie Nationale, 1790, 96 p.

<sup>3</sup> Athanase Scipion Barrin (1739-1805), marquis de la Galissonniere, directeur des constructions navales en 1784, commandant « officiel » du *Léopard* en 1789.

<sup>4</sup> Balthazar de Santo Domingo (1754-apr. 1798), fils d'un planteur à Léogane à Saint-Domingue, ce qui explique son parti-pris pour les mutins.

cause est mauvaise et qu'ils auront de la peine à la faire trouver bonne<sup>5</sup>.

Ce que je vais vous dire n'est pas ce qu'ils ont dit mais ce que j'ai pu démêler de toutes leurs conversations et discours à la municipalité et ce que je conjecture d'après ce que je sçavois qui se passoit à S<sup>t</sup> Domingue.

M<sup>r</sup> de Peinier<sup>6</sup>, comme vous devez l'avoir vu dans les derniers *Moniteurs* avoit dans la colonie de S<sup>t</sup> Domingue deux partis, dont l'un <sup>e</sup> demandoit l'exécution d'un décret de l'Assemblée nationale<sup>f g</sup> et l'autre s'opposoit à l'exécution de ce décret. M<sup>r</sup> de Peinier, requis par le parti qui vouloit qu'on exécutât le décret de l'Assemblée sanctionné de lui donner main forte, n'a pu se refuser à le faire et a<sup>h</sup>, en conséquence, porté toutes ses forces <sup>i</sup> du côté de la partie de l'ouest qui paroissoit la plus opposée à l'exécution du décret ; il a fallu faire le siège [f°1v°] du Port-au-Prince, qui est la capitale de la partie de l'ouest. M<sup>r</sup> de Peinier l'a fait par terre, M<sup>r</sup> de la Galissonnière a fait embosser deux frégates et le *Léopard* qu'il commandoit contre la ville, mais le jour de l'attaque, l'équipage du *Léopard*, apparemment payé et gagné par les habitants de la partie de l'ouest et par Mr de Santo qui, quoique officier du Vau, étoit

---

<sup>5</sup> Dès l'arrivée du bateau, le commandant d'Hector reçoit les ordres suivants de la part du ministre, conformément à la Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale en date du 20 septembre : « vous voudrez bien vous conformer aux dispositions qu'elle contient pour désarmer sans délai le V<sup>au</sup> le *Léopard* et en congédier l'Equipage en renvoyant ceux qui le composent dans leurs quartiers respectifs et en enjoignant a tous les officiers excepté M. de Santo Domingo de rester dans leur Departement. Quant aux hommes qui étoient ci-devant Soldats dans le régiment du Port au prince et qui ne presenteroient point de congé absolu, l'intention du Roi est que vous vous en assuriez et les fassiez transférer par mer à la citadelle de l'isle de Rhé. Il convient de vous concerter Sur cet objet avec la municipalité afin que nonseulement elle n'apporte point d'obstacle à l'exécution de cette partie du decret, mais même qu'elle prévienne par ses soins la fermentation qu'une telle mesure pourroit exciter. » (1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 22 septembre 1790 », f°262r°) Il s'agit en effet de limiter les effets délétères que les « léopardins » peuvent avoir sur le port, en effet quelques semaines plus tard, le ministre écrit : « Le Roi apprécie la manière prudente et sage avec laquelle vous vous conduisez dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez, et saMajesté est assurée qu'à votre exemple, tous les officiers dela marine continueront à donner des preuves de leur zèle et de leur dévouement à la chose publique. Elle espère queles esprits se calmeront etque l'impression facheuse qu'a faite l'Equipage du *Léopard*, à mesure que les faits seront rétablis. » (1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 1<sup>er</sup> octobre 1790 », f°282r°-v°), puis quelques jours plus tard : « D'après leCompte que vous me rendez relativement au *Léopard* qui a été remis au port le 25. je dois croire qu'il n'existe plus à Brest aucun individu de son équipage. » (1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 8 octobre 1790 », f°292v°) Quant au bateau, il est mis en désarmement dès le 16 septembre (1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 1er octobre 1790 », f°285r°) La presse donne quelques exemples de l'influence pernicieuse de l'affaire du *Léopard* sur les esprits : « un Matelot du vaisseau le *Léopard*, qui étoit allé sur le Vaisseau le *Patriote*, y a tenu les propos les plus injurieux à M. Huon, Major du vaisseau. M. Albert de Rioms s'assurant qu'il étoit ivre, s'est contenté de le faire mener à son bord pour qu'il y cuvât son vin. A l'instant une grande fermentation a été excitée sur le *Patriote*, & celui qui l'excitoit le plus étoit le patron de canot du Capitaine. Le Matelot n'est point coupable, disoit hautement ce Patron, il ne doit pas être puni, il ne le sera pas ; ce sont les plus forts qui font la loi, & c'est à nous à la faire. Il a parlé ce langage devant son Capitaine, M. d'Entrecasteaux, devant M. Albert de Rioms, & cette insolence coupable a été soutenue par l'équipage du *Patriote* : le Capitaine a été obligé d'abandonner son vaisseau aux Matelots révoltés. Le lendemain M. Albert de Rioms s'est transporté sur le vaisseau en insurrection : après d'inutiles exhortations pour les faire rentrer sous la discipline, il leur a dit : *Que ceux disposés à obéir lèvent la main*, aucune main ne s'est levée. Lorsque M. Albert de Rioms a quitté ce vaisseau & qu'il s'est embarqué dans un canot, cinq ou six voix ont crié au Patron : *Fais chavirer le canot*. La sédition a passé de la Flotte dans la ville de Brest, & on a planté à la porte de M. de Marigni la potence qu'on étoit allé arracher du lieu de l'exécution des supplices. » (*Journal de Paris du 22/09/1790*, p. 1079-1080)

<sup>6</sup> Voir L22, n.4.



aussi habitant, a refusé de faire feu. Alors, à ce qu'on dit, Mr de la Galissonnière a emmené avec lui ses officiers et ceux de son équipage qui lui étoient restés subordonnés et a été s'établir avec ceux dans une petite batterie, placée dans une petite isle qui est dans le milieu de la rade et dont[sic] il lui étoit facile de canoner[sic] la ville. La frégate l'Engageante, commandée par Mr de La Jaille<sup>7</sup> et une autre par Mr de Moncabrié<sup>8</sup> l'ont parfaitement secondé et ces trois messieurs ont détruit à coups de canons une très grande partie du Port-au-Prince. Pendant l'action, Mr de Santo-Domingo a appareillé avec le vaisseau et a été à St Marc où étoit l'Assemblée coloniale de la partie de l'ouest qu'il a pris à bord du Léopard et qu'il a amenée à Brest en augmentant son équipage de milice nationale de la colonie, matelots de la côte &c. [f°2r°] Nous pensons tous que Mrs les députés et Mr de Santo-Domingo, voyant que Mrs de Peinier et de la Galissonnière ayant le dessus et qu'ils se trouvoient au moment d'être attaqués et pris, et par conséquent, dans une position fâcheuse, se sont décidés à venir en France avec le Léopard dans l'espoir d'en faire accroire au ministre et à l'Assemblée. Il résulte de là que nous croyons que Mr de Santo-Domingo est<sup>k</sup> un gueux et qu'il se pourra bien que<sup>l</sup>, lorsque Mr de Peinier enverra des détails de son expédition, il soit reconnu pour tel et que nous lui arrachions ses épauettes. Nous attendons avec grande impatience le bâtiment que sans doute Mr de Peinier aura expédié pour apporter ses paquets. Les députés ont tellement attendu la municipalité, l'ont tellement<sup>m</sup> intéressé[sic] en leur faveur, qu'hier, lorsqu'ils ont mis[sic] pied-à-terre, on les a salué de vingt-et-un coups de canons, les troupes nationales et autres ont pris les armes &c. pour faire leur cour au peuple. Ils ont dit beaucoup de mal des officiers de la marine et on croit bien au loin qu'il falloit nous mettre à la lanterne ; fort heureusement, on n'en a encore rien et avant que cela arrive, j'auroi pu au moins vous renouveler[sic] ainsi que Maurice l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

mon cher Papa,

votre très humble et très / obéissant serviteur et fils<sup>n</sup>

A Brest ce 14<sup>7bre</sup> 1790<sup>o</sup>

<sup>p</sup>Nous vous prions d'assurer Maman / de nos respects et d'embrasser beau-frère et sœurs pour nous.

<sup>q</sup>Par le prochain courrier[sic], nous parlerons affaire. Mes compliments à l'abbé.

---

<sup>7</sup> André Charles (1749-1815), marquis de Lajaille, participe à la guerre d'indépendance américaine dans l'escadre d'Orvilliers en 1778-1799, et commande l'*Engageante* dans l'expédition de La Pérouse dans la baie d'Hudson en 1782, auteur d'un *Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785*, Paris, Dentu, an X.

<sup>8</sup> Voir L45, n. 22. M. de Moncabrié était l'ancien commandant d'Adrien Mandat sur le *Triomphant* en 1782.

## L145. A M. MANDAT – BREST, LE 3 OCTOBRE 1790<sup>1</sup>

Je regarde actuellement comme impossible, mon cher Papa, que nous parvenions à rétablir le calme dans l'escadre et à ramener nos matelots à la discipline. L'Assemblée n'a rien changé et a eu raison de ne rien changer au code pénal et nos matelots refusent de nouveau de le recevoir. Nous les avons prêché, menacé, rien ne nous a réussi et nous sommes sûrs que les équipages se moqueront des commissaires qu'on a nommé[sic] et qui sont arrivés hier au soir<sup>2</sup>. Nous allons voir quel parti prendra l'Assemblée nationale : il nous semble à tous qu'il n'y en a pas d'autre que celui de désarmer l'escadre et c'est probablement ce que le général aura demandé au ministre ; il est bien certainement impossible de mettre à la voile avec l'insubordination actuelle.

Nos canoniers[sic] qui se sont toujours fort bien comportés et qui ont accepté le code pénal, avoient écrit[sic] une lettre<sup>3</sup> à tous leurs camarades à bord des autres vaisseaux pour les<sup>a</sup> décider<sup>b</sup> à [f°1r°] se conduire comme eux et les engager<sup>c</sup> à ne pas oublier leur serment et leur devoir. La lettre étoit fort bien faite, le général témoigna le désir que cette lettre fût signée par tous ceux qui à bord acceptoient le code pénal, deux<sup>d</sup> soldats [...]e de Normandie se présentèrent, les aides-pilotes et timonier[sic] s'étant ensuite mis en devoir de signer et deux

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 16,2\*20,5 cm ; papier blanc, filigrane n°36 ; lettre dont il manque la fin.

a. Ajouté « les » au-dessus de la ligne ; b. Rayé un mot illisible [Si ?], écrit « A » par-dessus ; c. Ajouté « les engager » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « canonniers », écrit « Soldats par-dessus ; e. Mot illisible ; f. Rayé un mot illisible, écrit « queS'ils » par-dessus ; g. Ajouté « par celleci » au-dessus de la ligne ; h. Rayé de « la pro[serpine ] », écrit « Cettefrégate » par-dessus ; i. Ajouté « quoi » au-dessus de la ligne ; j. Rayé « cependant » ; k. Souligné par Adrien Mandat ; l. Rayé un mot illisible, écrit « majeur » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Les commissaires Gandon et Borie arrivent le 27 septembre à Brest. A leur sujet, La Luzerne conseille : « Il est très à propos que vous ne négligiez rien pour faire valoir la mission des commissaires civils nommés par le Roi pour prendre connoissance des mouvemens qui ont eu lieu à Brest et à bord des V<sup>aux</sup> del'Escadre » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre la Luzerne au Cdt d'Hector du 8 octobre 1790 », f°292v°-293r°)

<sup>3</sup> Il n'y a pas de trace de cette lettre circulaire des canoniers dans les archives et la suite de ce qui est raconté par Adrien Mandat est également inédit. Cependant, le commandant d'Hector note régulièrement le bon comportement de cette catégorie de marins comme dans le passage suivant : « Les témoignages avantageux que vous continuez à rendre des ouvriers du port et des canoniers-matelots sont très satisfaisans. Comme lorsque vous avez fait lire le Code pénal en présence des individus qui sont sous vos ordres, il ne s'est élevé aucune réclamation, vous avez très bien fait de ne pas le proclamer de nouveau. » (*Ibid.*, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 1<sup>er</sup> octobre 1790 », f°282r°-v°) Vers le début du mois de novembre, ce genre d'initiative se multiplie : « Le Roi approuve que, d'après la prière qui vous en a été faite par la Société des amis de la Constitution, vous ayez permis que des députés de la Caserne des Marins se soient réunis à ceux des vaisseaux de la rade pour signer le procès-verbal qui exprime les engagements pris par les équipages d'être soumis à leurs chefs. Sa Majesté a trouvé également bon que, pour éviter qu'une diversité de conduite n'occasionne quelque tracasserie, vous ayez inspiré aux ouvriers de l'arsenal dont vous continuez à être satisfaits le désir de se rendre au club pour le même objet. Il est bien à souhaiter que les vues très louables qui animent les membres qui le composent ayent tous[sic] le succès qu'ils en attendoient. » (*Ibid.*, « Lettre du ministre de la Luzerne au Cdt d'Hector du 5 novembre 1790 », f°323r°-v°)

aides-pilotes l'ayant fait, les matelots furieux sont tombés sur ces deux hommes ; un s'est échappé et caché, l'autre a été joint par plus de deux cents matelots dans la S<sup>te</sup> Barbe et on le jettoit[sic] à l'eau, lorsque nous sommes tous arrivés l'épée à la main : alors tous les matelots se sont sauvés et nous ont abandonné leur proie qui, lorsque nous sommes arrivés, avoit le corps déjà à moitié hors du sabord et auroit été jetté[sic] à l'eau si son pied qu'il avoit heureusement accroché dans une boucle de canon ne l'avoit retenu assez de tems pour nous donner celui d'arriver à son secours. Depuis deux jours, nous le faisons coucher avec les canonniers et le veillons, [f°lv°] car il est toujours menacé ; nous l'avons été aussi, mais comme nous avons promi[sic] que le premier gueux qui nous mettroit la main sur le corps le payeroit cher, personne ne nous dit rien. Le matin, le capitaine a voulu essayer de faire faire l'exercice de la manœuvre, mais tous les matelots ont refusé net de le faire et ont dit qu'ils vouloient de l'argent. Nous leur avons permis d'envoyer une députation alors pour en demander au commissaire du bureau des armements, je crois qu'elle vient de partir, le capitaine fait dresser un procès-verbal de leur refus de manœuvrer.

Il y a près d'une heure que je suis à prêcher les soldats de Normandie qui m'ont paru fâchés de ce que les matelots avoient refusé la manœuvre ; je leur ai dit que c'étoit leur faute et que je leur imputois tout ce qui s'étoit passé à bord depuis que le *Majestueux* est en rade, <sup>f</sup> que s'ils avoient voulu montrer les dents dans le commencement et ne pas nous abandonner, les matelots ne se seroient pas permis tout ce qu'ils ont fait depuis la 1<sup>ere</sup> insurrection, qu'ils avoient manqué à l'honneur, au devoir, et à leur serment &c &c &c. Je leur ai dit des choses très fortes et ensuite je leur ai donné des conseils qu'ils ont eu l'air [f°2r°] d'écouter et qu'ils ont l'air disposés à suivre. Je serois bien fier si j'avois réussi à les convertir, mais je n'y compte pas du tout. La *Proserpine* doit partir à l'isle d'Aix le détachement du régiment du Port-au-Prince qui est arrivé sur le *Léopard*, le départ me faisoit plaisir quoiqu'il me séparoit de Maurice, car il n'existe sûrement pas de rade où il soit plus dangereux de laisser des équipages qui ne sont pas toutefois gâtés par celle-ci<sup>g</sup> et celui de la *Proserpine* est un de ceux qui se conduit le moins mal. Peut-être que pendant l'absence de <sup>h</sup> cette frégate qui ne seroit pas longue, le calme se rétablirait, mais je crois son départ différé parce que la municipalité, à ce qu'on m'a dit, s'y oppose [ainsi qu'] ainsi qu'a celui de la *Ferme*<sup>4</sup> qu'o<sup>i</sup> qu'elle ait <sup>j</sup> été déjà

---

<sup>4</sup> La frégate la *Ferme* était prête et armée avec 7 mois de vivres (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 11 septembre 1790 », f°252r°) dès la fin août. Elle devait partir pour Saint Domingue mais la municipalité s'y opposait, poussant le commandant d'Hector et la Luzerne à faire appel à l'Assemblée nationale : « Je suis persuadé qu'aussitôt que la municipalité de Brest aura eu connoissance de la proclamation du Roi sur le Décret de l'Assemblée nationale relatif à la *Ferme*, elle se sera empressée de concourir au départ de ce vaisseau. Comme le vent est favorable depuis quelques jours, vos premieres dépêches m'annonceront sans doute qu'il a mis à la voile pour la Martinique. » (1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au

tensée[sic] pour avoir empêché que ce V<sup>au</sup> ne mit à la voile. Deux ou trois cent hommes de notre équipage ont été il y a deux jours à bord de la corvette le M<sup>al</sup> de Castres<sup>k</sup> pour y faire la police, ils ont dit qu'ils avoient appris que les officiers de ce bâtiment avoient puni deux hommes et qu'ils venoient sçavoir pourquoi ; l'équipage a répondu qu'on les avoit puni parce qu'il[sic] l'avoient mérité et les deux coupables ont dit qu'on avoit eu raison de les punir parce qu'ils avoient mérité de l'être. Je n'ai pu jusqu'à présent, mon cher Papa, vous parler de nos affaires, vous étiez bien sûr, et j'espère que vous l'êtes encore, que je ne ferai jamais rien sans vos conseils et que, <sup>l</sup>majeur ou non, ce que vous déciderez sera toujours sacré pour moi. J'ai répondu à M<sup>rs</sup> Champagne qui m'ont assommé de lettres, M<sup>r</sup> Raclet vous aura sans doute.

[f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

Commandant d'Hector du 1<sup>er</sup> octobre 1790 », f<sup>o</sup>282r<sup>o</sup>) Le départ est néanmoins retardé car l'équipage veut une avance sur solde, n'hésitant à menacer l'intendant « de faire feu sur le vaisseau, s'ils avoient appareillé sans toucher de fonds. » (*Ibid.*, f<sup>o</sup>283r<sup>o</sup>) L'Assemblée nationale finit par faire un décret le 19 septembre qui interdit à toute municipalité ou corps administratif de s'opposer au départ d'un vaisseau de guerre.

## L146. A MME MANDAT – BREST, LE 7 OCTOBRE 1790<sup>1</sup>

Vous auriez dû, ma chère Maman, recevoir de nos nouvelles par le dernier courrier[*sic*]. Mon service s'opposoit à ce que je vous en donnasse, mais j'étois convenu avec Maurice qu'il le feroit et je l'ai un petit peu grondé lorsqu'il m'a dit ne vous avoir point écrit[*sic*].

Nos commissaires, ainsi que je l'avois pensé, n'ont pu réussir à ramener nos matelots, ils ont refusé toujours<sup>a</sup> avec la même opiniâtreté le code pénal et leur refus a été accompagné, comme à l'ordinaire, des cris, des menaces et du tapage de la sédition, exhortations de notre part, discours parfaitement à leur portée des commissaires, rien n'a réussi. Je ne vous rendrai pas un<sup>b</sup> compte entier de ce qui s'est passé à bord pendant la séance des commissaires, vous aurez probablement dans le *Moniteur* le procès-verbal<sup>c</sup> que nous avons dressé et vous n'y verrez pas sans peine que l'équipage, poussé par des gueux de terre, a fini par demander que M<sup>f</sup> d'Albert et son capitaine de pavillon quittassent l'un l'escadre et l'autre le V<sup>au</sup>. On leur a demandé quels [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] reproches ils avoient à faire au général, ils n'ont pu en attaquer aucun et se sont contentés de dire que, puisqu'on en avoit pas voulu à Toulon, on ne devoit pas en vouloir non plus à Brest<sup>d</sup> et qu'en général, ils ne vouloient point d'aristocrates à bord. On leur a demandé ce qu'ils entendoient par aristocrates, ils ont répondu que les aristocrates étoient ceux qui s'opposoient à la loi : « donc vous en êtes », leur a répondu un des deux commissaires ; ils sont restés tous stupéfaits, mais n'en ont pas moins persisté dans leur refus d'accepter le code et ils commençoient à se fâcher lorsque les commissaires ont pris le parti d'élever la séance<sup>2</sup>.

Le général a donné sa démission du commandement de l'escadre en engageant les capitaines à ne pas suivre son exemple, parce que, leur dit-il dans une lettre circulaire<sup>3</sup> par laquelle il leur annonce son prochain départ, un général peut aisément se remplacer, mais non pas un corps

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,4\*19,5 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « COURTALIN » ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge (le cachet a été décollé), le f<sup>o</sup>2v portant le tampon triangulaire « BREST » et l'adresse : « A Madame / Madame de Mandat en Son château / de nully / par bar Sur aube / champagne », barrée par un « 17 ».

a. Ajouté « toujours » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « un » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot « b[ien ?] », écrit « Que » par-dessus ; d. Rayé « ou », écrit « et » par-dessus ; e. cette partie de la lettre est abîmée par le cachet de cire ; f. Ajouté « idée » au-dessus de la ligne ; g. Rayé un ou plusieurs mots illisibles, « vuL'insubordination » ; Rayé « et », écrit « attachement » par-dessus

NOTES :

<sup>2</sup> Il n'y a aucune trace de cette séance dans les registres 1A41 et 1A127. En revanche, le Club des amis de la constitution de Brest volent au secours des commissaires une dizaine de jours plus tard en organisant une tournée des vaisseaux de l'escadre et en composant une « Adresse aux citoyens composant les équipages de l'armée navale ». Sur ce sujet, voir Philippe Henwood et Edmond Monange, *Brest, un Port en Révolution, 1789-1799*, Brest, éditions Ouest-France, 1989, p. 116.

<sup>3</sup> Voir Annexe D.5. Le résumé de la lettre fait par Adrien Mandat est globalement exact.

d'officiers aussi instruits comme ceux de la marine et dont les talents peuvent imposer à nos ennemis. Ce respectable homme n'a pu tenir plus longtems aux injures, [f°1v°] et aux propos dont il est accusé depuis qu'il est ici. La dé[sobeissance? et la de ?]mande<sup>e</sup> de son equipage a fini par le décider à prendre [le ?]<sup>e</sup> parti de se retirer ; tous les officiers n'ont pas plutôt sçu qu'il donnoit sa démission qu'ils se sont tous présentés chez lui pour l'engager à n'en rien faire. Il leur a répondu qu'il ne reprendroit jamais le commandement de l'escadre quand même le roi et l'Assemblée l'engageroient à le faire<sup>4</sup>. Je suis un de ceux qui le regrettent le plus, il avoit pour moi tout plein de bontés et le peu de tems que j'ai passé avec lui m'a donné la plus haute idée<sup>f</sup> de son caractère et de ce qu'il seroit capable de faire si jamais il étoit employé en chef que le d'Estaing<sup>5</sup>. J'espère qu'on va nous désarmer, ce que je regarderai comme très heureux, <sup>g</sup>vu l'insubordination de l'équipage qui va toujours crescendo. Maurice et moi nous portons à merveille, nous vous prions de vouloir bien assurer Papa de mes respects et de ne jamais douter du respectueux <sup>h</sup>attachement de vos deux fils marins. Dubreuil doit être à Nully : nous vous prions, ma chère Maman, de l'embrasser pour nous, ainsi que ma sœur et le beau-frère.

A bord du Majestueux ce 7 8bre 1790. [f°2r°]

---

<sup>4</sup> Voir Annexe D.5.

<sup>5</sup> D'Estaing est effectivement pressenti pour prendre la relève d'Albert de Rions à Brest, mais sa venue est une vieille lune car, dès l'été 1789, la municipalité en avait fait la demande : « M. le Baron de Marguerites a fait part à l'Assemblée d'une requête de la ville de Brest, au sujet d'un conflit entre l'autorité de Terre, celle de la Marine, & du Conseil permanent nouvellement établi. Le vœu des habitans de cette ville est d'obtenir un Commandant général des forces de terre & de mer qui ait la confiance des troupes & l'amour du peuple, & ce vœu nomme M. le comte d'Estaing. » (*JPB du 15/08/1789*, « De Versailles, le 14 août », p. 193). Ce sera Bougainville qui sera envoyé, voir L148.

## L147. A MME MANDAT – BREST, LE 15 OCTOBRE 1790<sup>1</sup>

Je ne vous dirai pas, ma chère Maman, que je viens de recevoir une de vos lettres avec le plus grand plaisir, cela va s'en[*sic*] dire et vous me connoissez trop bien pour n'en être pas sûre.

Je viens de prendre congé du général qui, extrêmement ennuyé de son V<sup>au</sup>, de son escadre et de la ville de Brest, vient de prendre le parti de s'en aller tout droit chez lui<sup>a</sup>, sans même peut-être s'arrêter à Paris qui est sur<sup>b</sup> son chemin<sup>2</sup>. Vous devinez à peu près ce qu'il éprouve. Sûr de ne pouvoir pas rétablir l'ordre dans l'escadre, et de ne pouvoir en tirer pour<sup>c</sup> la patrie et pour lui tout le parti qu'il s'en étoit promi[*sic*], il en remet le<sup>d</sup> commandement au V<sup>te</sup> de Souilhac<sup>3</sup>, chef d'escadre qui [*f<sup>o</sup>Ir<sup>o</sup>*] commande l'*Auguste* et en second sous lui. Cet officier général<sup>f</sup> ne<sup>g</sup> gardera pas sûrement ce commandement et nous avons une peur afreuse[*sic*] du d'Estainget de son uniforme national ; pour moi, je songe sérieusement à quitter le *Majestueux* à bord duquel il s'établira probablement s'il vient, je passerai sur un autre V<sup>au</sup> dont je connoitrai le capitaine ou sur une frégate. <sup>h</sup>Nos équipages sont assez tranquilles depuis que nous n'exigeons d'eux aucun service<sup>4</sup>. Ils font tout ce qu'ils veulent et à bord du *Majestueux* il descend

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,5\*18 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « lui » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « Sur » au-dessus de la ligne ; c. Rayé un mot illisible, écrit « lapatrie » par-dessus ; d. Rayé « com » en fin de ligne ; e. Écrit « Commandait », terminaison « ait » remplacée par un « e » ; f. Ajouté « general » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « le » ; h. Rayé un mot illisible, ajouté « Noséquipages » par-dessus ; i. Rayé un mot illisible [sans ?], écrit « puis » par-dessus ; j. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; k. Souligné par Adrien Mandat ; l. Rayé la lettre « v » [probablement pour vaisseaux], écrit « bâtiment par-dessus ; m. Rayé deux ou trois mots illisibles, écrit onnepeut » par-dessus.

NOTES :

<sup>2</sup> Le ministre prend acte des conditions dans lesquelles se produisent la passation de pouvoir dans une lettre datée du 31 octobre : « Je n'ai pas laissé d'ignorer au Roi la manière dont le corps de la Marine s'est conduit à l'égard de M. d'Albert, jusqu'au moment de son départ pour Paris et ce Général a senti vivement ces témoignages d'estime et de respect. J'ai vu que la députation du Club de Brest s'est rendue successivement en rade les 19, 20 et 21 et qu'elle n'a rien négligé pour ramener les esprits à la subordination. D'après le compte que m'a rendu à cet égard M. de Souillac, et ce que vous en marquez, il paroît que Mrs les députés ont été particulièrement satisfaits des marins qui se trouvent dans la caserne. Sa Majesté a fort applaudi au motif qui vous a porté à vous rendre avec M. de Souillac au Club, pour témoigner combien vous partagiez le sentiment qui avoit déterminé leur démarche, et elle a vu avec plaisir que vous avez eu lieu d'être satisfait de l'accueil que vous en avez reçu. Comme les commissaires du Roi mettent la plus grande prudence dans leurs démarches, il y a lieu d'espérer qu'ils parviendront insensiblement à ramener l'ordre et la subordination. [...] Les mouvemens qui ont eu lieu à la caserne des marins s'étant manifestés avant que la députation du Club s'y rendit, je présume qu'ils ne se renouvelleront pas. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Cdt d'Hector du 31 octobre 1790 », f<sup>o</sup>315r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>)

<sup>3</sup> François de Souillac (1732-1803), chef d'escadre en 1784, gouverneur des îles de France et de Bourbon (1775-1779), puis des Mascareignes (1779-1780) puis gouverneur général des Établissements français au-delà du Cap de Bonne-Espérance (1780-1787).

<sup>4</sup> Pendant quelques semaines, la question de la solde avait été un motif de blocage, mais même après avoir payé les matelots, le ministre est forcé de constater que l'activité ne reprend pas : « Il est fâcheux que l'esprit qui règne parmi les équipages de la rade ne vous ait pas permis de les faire descendre successivement à terre pour les

seulement tous les jours de cinq à six cent hommes qui reviennent à bord ivres morts, s'endorment, ne font pas heureusement tapage et recommencent le lendemain ce qu'ils ont fait la veille.

Maurice, qui est rentré avant-hier avec la *Proserpine*, m'a dit qu'il vous écrirait aujourd'hui ; peut-être n'en fera-t-il rien, car il est un peu trop paresseux. Ils ont manqué se perdre dans la rade de Berthoume [f°1v°] à cinq ou six lieues d'ici : comme M<sup>r</sup> de Moissac et son second ont fort bien manoeuvré pour sauver la frégate, l'équipage a conçu pour eux la plus grande vénération et est de la plus grande obéissance<sup>5</sup>, ce qui me fait d'autant plus de plaisir qu'ils vont remettre à la voile demain ou après, ainsi que la *Cibele*. Je désire, ma chère Maman, qu'Ally puisse trouver de l'argent pour vous<sup>i</sup> puisque vous en avez besoin et pour les autres qui en demandent, surtout du comptant pour le beau-frère. Si j'étais à Grancey, je ferois en sorte qu'il n'attendît pas longtemps. Je n'oublie pas<sup>j</sup> l'amabilité qu'il a de me prêter dans ce moment-ci et je vous prie en l'embrassant pour moi, ainsi que sa femme de lui en faire mes remerciements.

Maurice doit vous mander que depuis que je suis à Brest, je lui ai donné neuf cent francs que je vous prie de porter sur son compte : il est incroyable combien il a de dispositions à dépenser de l'argent et à n'avoir point d'ordre. Je crains fort de côté-là il ne nous<sup>k</sup> [f°2r°] ressemble beaucoup trop. Je me permets de le gronder un peu de tems en tems, mais je ne fais pas grand effet, du reste il est ce que vous l'avez toujours connu et je ne lui vois pas de défaut essentiel au contraire. Malheureusement, notre service à bord de deux<sup>l</sup> bâtiments différents s'oppose à ce que nous soyons ensemble aussi souvent que nous le voudrions, mais nous ne nous en aimons pas moins pour cela de tout notre cœur<sup>6</sup>.

Je ne sçais pas d'où vient le froid de l'évêque de Langres : s'il boude tant pis pour lui ; en attendant, je me crois fort bien avec son frère et sa belle-sœur, cette dernière à laquelle j'avois écrit[sic] m'a répondu d'une manière infiniment honnête et le ministre a répondu à M<sup>r</sup> du Châtelet une lettre que ce dernier m'a fait passer et qui étoit pour moi<sup>m</sup> on ne peut pas plus agréable<sup>7</sup>. La lettre de M<sup>r</sup> du Châtelet étoit aussi fort bien et il entroit même avec moi dans quelques[sic] détails sur ce régiment du roi, le mary et la femme m'ont reçu tous les deux à merveille à Paris. M<sup>de</sup> m'a beaucoup parlé de vous et je ne connois pas pourquoi elle ne vous répond[sic] pas. Mes respects, ma chère Maman, à Papa et restez dans une grande conviction

---

employer aux armemens avec une augmentation de solde. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre La Luzerne au Commandant d'Hector du 8 octobre 1790, f°292r°)

<sup>5</sup> Cet incident de la *Proserpine* n'est pas mentionné dans les archives.

<sup>6</sup> Cette description du jeune frère est touchante. Ce genre de passage « sentimental » est pour le moins rare, si ce n'est unique dans la correspondance.

<sup>7</sup> Cette lettre n'est plus dans le fonds Grancey.



de mon sincère et respectueux attachement. Ce 15<sup>8bre</sup> 1790. J'embrasse Martial et le C<sup>her</sup> s'il est à Nully. Je suis bien sensible au souvenir de M<sup>de</sup> de[Saguet?]<sup>8</sup>, je vous donne ma procuration, ma chère Maman, pour distribuer dans le canton respects et compliments. [f°2v°]

---

<sup>8</sup> La graphie est illisible et probablement phonétique. Il existe une famille de Sagey, originaire de Moselle, possédant le fief de Pierrefontaine (commune de Perrognet-Les-Fontaines en Haute-Marne). La femme dont il est question serait alors probablement Catherine Louise Marguerite D'Arros (1726-1799), épouse de Claude-Michel de Sagey, ou sa belle-fille, Véronique Petitbenoît De Chaffoy (1759-1815), épouse de Jean-Hermand François Xavier De Sagey (1755-1831)

## L148. A MME MANDAT – BREST, DECEMBRE 1790<sup>1</sup>

J'avois bien véritablement besoin de vous écrire, ma chère Maman, par le dernier courrier[sic], mais je n'ai pas le tems : de nouvelles insurrections et une lettre d'affaire à M<sup>r</sup> Raclet m'ayant pris presque tout mon tems, la lettre que vient de m'écrire le chevalier me dispense de vous donner sur l'affaire d'Ally tous les détails que j'avais supposé que vous sçaviez, lorsque j'ai écrit[sic] au chevalier et que, sans cela, je n'aurois pas manquer[sic] de faire passer à Papa ; vous avez vu que les pistolets de M<sup>rs</sup> Champagne<sup>2</sup> ont joué un grand rôle dans toute cette affaire et ce pauvre Ally n'est dans tout cela coupable, à ce qu'il me [f°1r°] paroît, que d'avoir eu peur, car ces messieurs en ce que j'espère, ne s'aviseront pas<sup>a</sup> de se servir du même moyen de me faire renoncer à mes 19000<sup>L</sup> ou nous verrions beau jeu, je leur en donne ma parole. Je serois déjà en route pour la Champagne sans les nouvelles insurrections qui tout récemment viennent d'avoir lieu à bord de presque tous les vaisseaux et dans les cazernes[sic] à matelots à terre : le manque de vin, auquel on avoit substitué de l'eau de vie, a été le prétexte de l'insurrection<sup>3</sup> ; à bord du *Majestueux*, elle a été fort peu de choses et nous l'avons très promptement appaisée, mais à bord de l'*Appollon* et de beaucoup d'autres bâtiments, on s'est emparé des chaloupes, on a été à la municipalité et on nous a renouvelé[sic] toutes les scènes de cet été, les [f°1v°] insultes aux officiers &c. C'est il y eu mercredy huit jours que la 1ere insurrection a éclaté : depuis ce jour, il y a eu beaucoup d'autres à bord des *Deux Frères*,

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,5\*18,4 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre dont il manque la fin.

a. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « ala mer » au-dessus de la ligne.

NOTES :

<sup>2</sup> S'il s'agit de membres de la famille de Mlle de Champagne qu'Adrien Mandat envisageait d'épouser quelques mois plus tôt, les relations se sont singulièrement tendues et pour un motif que le fonds Grancey ne permet pas d'approfondir.

<sup>3</sup> Cette révolte du vin nous permet de dater la lettre entre le 22 et le 26 décembre : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 22 et 24 de ce mois. J'ai appris avec peine que le manque de vin, vous ayant déterminé de concert avec mr de Bougainville et M. Redon, à faire donner le déjeuner en eau de vie, tant aux équipages qu'à la cazerne[sic] des marins, cette substitution, loin d'avoir le succès que vous en attendiez, a excité une insurrection parmi les matelots qui se rendirent en grand nombre chez vous, ainsi qu'à la municipalité, et chez mrs les commissaires du Roi, pour en faire leur plainte. J'ai vu que, sourds à toutes les raisons qu'on a pu leur donner, ils se transportèrent aux cazernes[sic] où ils prirent du vin par force, et que M. de Marigny s'y étant également rendu avec plusieurs off<sup>ers</sup> et un détachement de 100. canonniers-matelots, il parvint à ramener la tranquillité[sic], au moyen d'une affiche qu'il fit mettre dans les salles, pour expliquer les motifs du retranchement du vin. Mais quoi qu'on ait cru pouvoir continuer l'usage de l'eau de vie, je sens comme vous que cette mesure ne doit être employée qu'avec modération et pour un tems très court. C'est pourquoi j'ai été d'autant plus satisfait devoir par une lettre de M. de Bougainville que le vin devoit être rendu le 26, que les régisseurs des vivres m'ont marqué avoir pris des mesures pour faire passer incessamment à Brest des vins en quantité suffisante tant pour le journalier, que pour porter au complet l'approvisionnement en ce genre, des vaisseaux et autres bâtiments destinés pour les Antilles. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 31 décembre 1790 », f°387)

du *Patriote* et de la *Proserpine* qui, jusqu'à ce moment-là avoit été si tranquille, Maurice et les officiers ont été presque obligés de se battre avec les matelots qui vouloient jeter[sic] le maître d'équipage à la mer<sup>b</sup>, les canoniers[sic] et soldats ont heureusement pris les armes pour les tirer d'affaire et on s'est emparé des chefs d'émeute. Aujourd'hui, la rade est assez tranquille, mais d'un jour à l'autre le tapage peut recommencer et nous ne doutons pas que le jour où on arborera le pavillon national<sup>4</sup>, il n'y ait du tapage. Il ne sera probablement pas question dans les papiers publics des derniers troubles<sup>5</sup>. Notre général est si national<sup>6</sup> et si protégé par [f°2r°] tous les nationaux que l'on ne manquera pas de soutenir qu'il a rétabli l'ordre dans l'escadre. Quelqu'envie que j'aye de partir, ce n'est pas dans le moment actuel que je pense demander un congé et me voilà décidé à attendre au moins jusqu'au 15 de janvier ou le désarmement du Vau qu'on nous annonce comme prochain<sup>7</sup>, ou au moins l'apparence

---

<sup>4</sup> Le ministre annonce le changement de drapeau dans une lettre du 29 novembre 1790 (1A41, f°346-347) et fait le détail du cérémonial à mettre en place pour le jour du pavoisement. Ainsi, le drapeau devra être salué de cinq cris de « Vive la Nation, la Loi et le Roi » ; cependant, un certain nombre de problèmes techniques surgissent : une pénurie de tissu rouge et bleu empêche la production d'un nombre suffisant de drapeaux et de flammes, si bien que le club jacobin propose de peindre à l'huile les drapeaux blancs, solution contre laquelle le ministre et le commandant d'Hector opposent le risque de décoloration : « pour obtenir une économie de tems et de dépense, on propose d'exécuter en peinture le pavillon national. Le Conseil de la Marine à qui il en a été rendu compte est convenu en effet de cette double économie, mais il a remarqué qu'il seroit difficile en employant ce moyen de conserver les vraies couleurs nationales, l'expérience prouvant que toute couleur à l'huile noircit avec le tems, surtout à la mer. Cependant comme il paroît que la Société des amis de la Constitution a adressé un pareil mémoire à M. le Président de l'Assemblée nationale, le conseil a pensé qu'il convenoit de consulter pour cet objet son Comité de Marine. [...] J'autorise toutefois M. Redon à faire l'essai du moyen proposé sur un pavillon qui pourra ensuite servir d'objet de comparaison avec ceux exécutés en étamines. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 10 décembre 1790 », f°357r°) ; en dépit du risque accru de délavement et de déchirure, le ministre se résout à utiliser les drapeaux peints, mais uniquement pour les bateaux à destination des Antilles, moins soumis à la pluie (*Ibid.*, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 24 décembre 1790 », f°377r°)

<sup>5</sup> Les insurrections de septembre-octobre ont donné lieu à des publications dans la presse, même si celle-ci a eu tendance à minorer les événements. Cependant, passé l'épisode du *Léopard* qui fait encore quelque bruit à la mi-octobre, il n'est plus guère question de Brest dans la plupart des journaux, du moins dont on a les mois de novembre et décembre 1790, après cette date, que ce soit dans le *Journal de Paris* ou le *Journal politique de Bruxelles*.

<sup>6</sup> Bougainville est nommé pour prendre la direction de l'escadre de Brest le 30 octobre 1790 : « Je vous prévieni, Messieurs, que le Roi a nommé M. de Bougainville chef d'escadre au commandement de la partie des forces navales qui est actuellement armée dans la rade de Brest, vacant par la démission qu'en a donnée M. d'Albert, et qu'il portera comme ce général, son pavillon sur le V<sup>au</sup> le *Majestueux*. » (1A74, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 30 octobre 1790 », f°212r°) Néanmoins, le nouveau commandant semble arriver à petits pas car dans une lettre du 20 Novembre 1790, le ministre écrit : « J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 8, 10 et 12. de ce mois. J'ai appris avec d'autant plus de plaisir l'arrivée de M. de Bougainville à Brest, que je commençois à craindre qu'il ne fut tombé malade en route. » (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Commandant d'Hector du 20 novembre 1790 », f°338r°) Il est curieux qu'Adrien Mandat ne mentionne pas le changement de ministre qui a lieu à la même époque. En effet, Malouet dans son rapport à l'assemblée nationale sur les insurrections de Brest lors de la séance du 19 octobre 1790 conclut que « les ministres n'ont point la confiance de la Nation » (*Journal de Paris du 22/10/1790*, p. 1193) ; La Luzerne en prend acte et démissionne le 23 octobre.

<sup>7</sup> Le règlement du conflit entre l'Espagne et l'Angleterre pousse le gouvernement à cesser les armemens et à renvoyer les équipages à la fin de novembre : « L'Angleterre ayant fait suspendre, Messieurs, les armemens qui s'exécutoient dans ses différens Ports et ayant même ordonné un désarmement partiel, l'intention du Roi est que vous arretiez les armemens dont on s'occupoit à Brest. En conséquence, il convient qu'a la reception de ma

du rétablissement de l'ordre. En attendant que je puisse aller moi-même dire ma façon de penser à Mrs Champagne, je la leur ai écrite et à Ally, j'ai dit aux premiers qu'ils auroient la bonté de me payer mes dix neuf mille francs, ou plutôt seize puisque je leur avois remis mille ecus, qu'ils eussent à me faire une prompte réponse, d'après laquelle je me déciderois à leur donner plus ou moins de [f°2v°]

---

lettre, vous vous concertiez pour renvoyer successivement dans leurs quartiers respectifs, les Equipages des vaisseaux et frégates qui sont à la chaîne, ou en armement ; et que vous en agissiez de même à l'égard des Gens de Mer qui sont à la caserne. » (1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 27 novembre 1790 », f°345)

# 1791

## L149. A M. MANDAT – BREST, LE 2 JANVIER 1791<sup>1</sup>

Je vois avec chagrin, mon cher Papa, que je suis obligé de vous souhaiter, ainsi qu'à Maman, la bonne année par lettres. J'avois espéré pendant longtemps pouvoir le faire de vive voix et en vous embrassant de tout mon cœur, mais notre désarmement toujours reculé nous a conduit jusqu'en 91<sup>2</sup> et je ne pourrai être à Nully que vers la fin de janvier. Je suis convenu avec M<sup>r</sup> de Bougainville et Hector que, si le 15 de ce mois, le V<sup>au</sup> n'étoit pas rentré dans le port, ils me donneroient un congé, dont je leur ai dit que nos affaires avoient le plus grand besoin. Nous sommes sûrs actuellement de n'avoir plus d'insurrections et nous avons [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] pris le meilleur moyen possible pour les éviter. Nous avons débarqué plus de la moitié de notre équipage et n'avons conservé à bord que les canoniers[sic] et gens sûrs dont nous pouvons faire tout ce que nous voulons. Le détachement de Normandie et[sic] aussi retourné d'où il étoit venu et, presque tous les V<sup>aux</sup> ayant suivi notre exemple, la rade sera sûrement dorénavant très tranquille.

Maurice est, comme nous vous<sup>a</sup> l'avons mandé tous les deux, embarqué sur le *Jupiter* qui doit, avec l'Eole, être de la première division qui va porter les troupes dans nos isles<sup>3</sup>. Les Anglois exigent que nous ne fassions pas partir tant tout à la fois et que les V<sup>aux</sup> laissent ici une partie de leur artillerie. Je m'occupe dans ce moment de l'arrangement de la garde [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] robe de Maurice et de lui donner de l'argent, c'est-à-dire d'en donner à son capitaine pour lui, car il n'a pas assez d'ordre pour que je le<sup>b</sup> lui confie. J'espère qu'il sera fort bien sur le *Jupiter*, quoique cependant j'eusse aimé mieux le voir sur un autre V<sup>au</sup> c à cause du mauvais ton des

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,5\*18,4 cm ; papier blanc, filigrane n°37 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Ajouté « vous » au-dessus de la ligne ; b. Ajouté « le » au-dessus de la ligne ; c. Ajouté « v<sup>au</sup> » au-dessus de la ligne ; d. Rayé « ét » [était], écrit « va » par-dessus ; e. Ajouté « lui » au-dessus de la ligne ; f. Rayé « en » ; g. Formule de politesse et signature sur trois lignes sur la moitié droite du folio ; h. Date et signature en-dessous et à droite de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> L'explication de cette lenteur est que le ministre ne veut pas qu' « il se trouve pas à la fois un trop grand nombre de matelots sur les routes. » (SHMB, 1A42, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 3 janvier 1790 », f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>)

<sup>3</sup> Les différents troubles dans les îles des Antilles avaient retardé la relève des différentes stations. Par une lettre du 4 décembre 1790, le ministre Fleurieu ordonne le départ de 6000 hommes de troupes, embarqués sur une escadre composée de six vaisseaux, dix frégates, deux corvettes, deux flûtes, deux gabares et des avisos avec sept mois de vivres (1A41, f<sup>o</sup>352-353) Cependant, le retard de livraison du vin repousse le départ jusqu'à la mi-janvier (1A42, *op. cit.*, f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>).

officiers avec lesquels il <sup>d</sup>va se trouver et du peu de réputation de son capitaine<sup>4</sup>, qui cependant paroît très aimé de son équipage, lequel est un des plus tranquilles de la division. Je lui<sup>e</sup> donnerai des lettres pour le baron de Clugny et pour de mes connoissances à la Martinique, de manière qu'il pourra faire agréablement cette campagne qui ne peut pas être bien longue.

La gabarre le Rhône<sup>5</sup> s'est perdue il y a deux jours sur des roches qui sont à dix ou douze [f°2r°] lieues d'ici. Une partie de l'équipage s'est noyée, l'autre s'est sauvée sur le rocher contre lequel ils avoient fait naufrage et, avant que la mer ait permis d'aller leur donner du secours, il <sup>f</sup> est mort plusieurs personnes de froid et de faim. Aucun de mes camarades ne s'est noyé, mais ceux qu'on a sauvé sur le rocher sont dans un état affreux avec une fièvre violente qui fait craindre pour leurs jours.

Je vous prie, mon cher Papa, de vouloir bien être distributeur auprès de mes frères, sœurs et beau-frère de tous les vœux que je forme pour leur bonheur et de mille assurances d'amitiés. Je les embrasse de tout mon cœur et vous prie de ne jamais douter, ainsi que Maman du bien tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

votre très humble et / très obéissant serviteur /et fils<sup>g</sup>

à bord du *Majestueux* ce 2 / janvier 1791<sup>h</sup>. [f°2v°]

---

<sup>4</sup> Le capitaine du *Jupiter* est André Marie Gouzellon de Belizal (1741-1795) et la destination du vaisseau est la station de Saint-Domingue (SHMB, 1A41, f°351).

<sup>5</sup> La gabarre *le Rhone* devait faire un voyage de cabotage entre Lorient et Nantes (SHMB, 1A41, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 17 décembre 1790 », f°366r°), mais le départ s'effectue dans une période de très mauvais temps et le navire fait naufrage : « J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites le 31. du mois dernier, et par l'une desquelles vous me rendez compte du naufrage de la gabarre *le Rhône* qui s'est perdue sur les rochers du Toulinguet. J'ai appris avec bien de la peine par les détails que vous en a donnés le S. Sbirre de Beauchêne, que 17 hommes de l'équipage s'étoient perdus, y compris deux qui sont morts sur la roche, où tous ont passé 30 heures ; il est encore heureux que les autres soient parvenus à se sauver au moyen des secours que vous et M. de Bougainville leur avez procuré. » (SHMB, 1A42, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 5 janvier 1791, f°3r°), puis quelques jours plus tard, le ministre annonce la tenue d'un conseil de guerre : « J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez écrite le 3. de ce mois, le compte qui vous a été rendu de la gabarre *le Rhône* par le S. Sbirre-Beauchesne qui la commandoit. Quoiqu'il paroisse constant que la perte de ce bâtiment doit être attribuée à l'erreur du pilote côtier qui a prononcé le mot bâbord au lieu de celui de tribord qu'il vouloit dire et que les sentiments d'estime et d'attachement, que les officiers de l'état-major et l'équipage témoignent pour le S. Sbirre-Beauchesne, semblent ne laisser aucun doute à cet égard, il est nécessaire de former un jury militaire pour mettre le conseil de justice en état de prononcer, tant sur la conduite de cet officier, que sur celle du pilote côtier. Vous êtes actuellement informé que le Roi a accordé la Croix de St Louis au S. de Bédée, sous-lieutenant de vaisseau à qui l'on doit la vie de plus de 60. hommes de l'équipage du *Rhône*. » (SHMB, 1A42, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 14 Janvier 1791 », f°17r°-v°) En effet, « le salut de l'état-major et d'une très grande partie de l'équipage de ce bâtiment étoit dû à l'intrépidité et au devouement du S. de Bédée, sous lieutenant de V<sup>au</sup> qui, au milieu des ténèbres et des dangers de toute espèce, est parvenu à la nage et à plusieurs reprises, à gravir une roche sur laquelle il a établi par un vat et vient une communication avec la gabarre. » (SHMB, 1A75, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 5 janvier 1790 », f°5r°)

## L150. A MME MANDAT – PARIS, LE 27 JANVIER 1791<sup>1</sup>

Me voici à Paris depuis avant hier, ma chère Maman, avec le projet de ne pas y rester bien longtems et celui, par conséquent, d'aller vous embrasser, ainsi que tous les habitants de Nully le plutôt que je pourrai. Je vais m'occuper ces jours-ci à faire rendre à M<sup>r</sup> Le Nain son compte, ce qui ne sera pas à ce qu'il me paroît chose extrêmement aisée, mais dont cependant il me paroît que je viendrai à bout.

Ma route de Brest ici a été beaucoup plus longue que je ne comptois. Maurice doit vous avoir mandé le jour de mon départ. J'ai cassé les ressorts de mon cabriolet et ai mi[sic] [f°1r°] quoique j'aye couru deux nuits, huit jours à arriver. J'avois avant de partir arrangé le débarquement de Maurice de dessus le *Jupiter* et son <sup>a</sup>embarquement sur la *Didon*, dont le capitaine et les officiers sont tous on ne peut plus aimables<sup>2</sup>, avantage qu'il étoit bien loin d'avoir sur le *Jupiter*. Je lui ai donné vingt-cinq louis pour sa campagne et on doit m'envoyer le compte des choses qu'il aura fait faire avant son départ ; il part, moyennant cela, muni de tout ce qu'il lui faut, excepté d'un peu plus d'ordre, car il n'en a guères[sic] et vous avez encore à ajouter à son compte de cet été deux cent cinquante livres que je lui ai donné[sic], plus les vingt-cinq louis pour sa campagne, plus encore le compte du tailleur [f°1v°] que je vous remettrai lorsqu'on me l'aura fait passer. Je vous prie, ma chère Maman, lorsque vous lui écrirez, de lui prêcher un peu l'économie et de lui dire que vous espérez que les vingt-cinq louis qu'il emporte, n'ayant à bord que son blanchissage à payer, lui feront deux ans de campagne, si comme il m'a dit que c'étoit son projet, il passe sur les bâtiments qui restent en station à la Martinique. J'ai prié ma tante de le recommander à M<sup>de</sup> de Clugny et elle m'a dit qu'elle le feroit. J'ai été voir Sophie qui se porte à merveille, est très grandie et a <sup>b</sup>beaucoup d'embonpoint. Elle sera fort bien, mais elle a toujours son petit clignotement d'yeux qui <sup>c</sup>la dépare. Je lui ai demandé si on la faisoit chanter, elle m'a dit que non ; M<sup>de</sup> Landau<sup>3</sup> m'a dit qu'elle avoit de la voix, il seroit malheureux et peut-être maladroit, [f°2r°] si elle a des

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,1\*17,3 cm ; papier bleu, filigrane n°38 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « rembarquement », écrit « embarquement par-dessus » ; b. écrit « en » [enormément ?], écrit « beaucoup » par-dessus ; c. Rayé « ont », écrit « La » par-dessus ; d. Rayé un début de mot illisible, écrit « d'autant » par-dessus ; e. Rayé « et ».

NOTES :

<sup>2</sup> La flotte part le 5 février 1781 de Brest (SHMB, 1A121, f°103r°). Le capitaine de la *Didon* est Louis Raymond Annibal Pavée de la Villevieille (1747-1817), commandant par interim de la station navale des Isles du vent en 1788.

<sup>3</sup> Personnage non identifié.

dispositions pour le chant, de ne pas en profiter, <sup>d</sup>d'autant que c'est le talent qu'on peut le plus aisément se procurer. Si vous vous décidez à la faire apprendre à chanter, je vous prie de me le mander : je lui donnerois un maître italien qu'on doit me donner incessamment.

Je suis parti, ma chère Maman, de Brest avec tous les honneurs de la guerre, fort peiné que vous ayiez pu me soupçonner de n'avoir pas mi[*sic*] dans ma conduite toute la délicatesse qui l'a caractérisée, mais bien sûr de vous faire revenir sur mon compte dès le moment que je vous l'aurez exposée, je suis parti avec l'estime et l'amitié de toute la famille, les bonnes grâces de toutes les femmes de la ville, qui m'ont presque toutes donné à souper et un peu fêté avant mon départ et reconduit jusqu'à cinq lieues de la ville par dix ou douze de mes camarades qui m'ont, ainsi que ceux qui étoient restés à Brest, comblés[*sic*] de marques d'amitiés<sup>4</sup>. Je vous prie, ma chère Maman, d'assurer Papa de mes respects <sup>e</sup>, d'embrasser mes frères et sœurs pour moi, ainsi que le beau-frère et de ne jamais douter du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

n°3 ce 27 janvier 1791. [f°2v°]

---

<sup>4</sup> Adrien Mandat laisse entendre qu'il a quitté précipitamment Brest et il mentionne dans la lettre suivante « mes affaires de comédie à Brest ». Effectivement, on ne trouve pas de demande de congé officiel dans les archives de Brest, il semble ne l'avoir eu qu'à Paris en allant voir le ministre. La comédie de Brest était source de vives tensions depuis le début de la Révolution entre la municipalité et la Marine : les officiers y étaient régulièrement molestés, c'est le cas en particulier de Cotignon en juin 1790, voir *Mémoires, op. cit.*, p. 427-429. Le frère de Viella demande son congé le 8 janvier (SHMB, 1A75, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 8 janvier 1791 », f°8r°), mais le mémorialiste n'indique pas les conditions exactes de son départ. Il est probable que les troubles auxquels Adrien Mandat a été mêlés étaient liés au pavoisement du drapeau national qui a eu lieu le 11 janvier 1791 (*ibid.*, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 22 janvier 1791 », f°34r°) : « J'ai beaucoup appris avec beaucoup de plaisir que, selon ce qui avait été arrêté, l'installation du pavillon national avoit eu lieu le 11 à bord de l'Amiral, et ensuite sur tous les bâtiments du port et de la rade. J'ai vû qu'en ce qui vous concerne, vous n'avez rien négligé pour donner à cette cérémonie toute la pompe dont elle étoit susceptible, et que les troupes de la Marine qui étoient sous les armes dans l'arsenal, y ont reçu d'une députation de la Municipalité, les cravattes aux couleurs nationales. » Si le reste de la lettre n'évoque pas d'incidents, une lettre écrite à la même date (*Ibid.*, f°32v°) indique que les équipages ont reçu double ration ce jour-là, ce qui a pu provoquer des débordements que le commandant d'Hector s'est bien gardé de mentionner. Une autre lettre, en réponse à une lettre des 17 et 21 janvier, mentionne « les rixes qui ont eu lieu entre le Régiment de Normandie et les canoniers-matelots d'un côté, et les Régiments de Beauce et de l'Isle de France de l'autre » (*Ibid.*, « Lettre du ministre Fleurieu au commandant d'Hector du 28 janvier 1791 », f°41v°). Ces quelques mentions montrent bien que les violences continuaient à Brest.



## L151. A MME MANDAT – PARIS, LE 7 FEVRIER 1791<sup>1</sup>

Je suis bien étonné, ma chère Maman, que la lettre que je vous avois écrite à mon arrivée ici ne vous soit point parvenues[sic] ; je vous y donnois <sup>a</sup> des détails sur <sup>b</sup>ma route, sur maurice et sur la manière dont j'avois arrangé mes affaires de comédie à Brest qui avoient l'air de vous inquiéter. Je finissois par vous dire que je n'avois pu être que très affecté de ce que, dans toute cette aventure[sic], vous aviez pu soupçonner un instant ma délicatesse, dont vous ne deviez pas douter. Je me réserve de causer là-dessus très en détail avec vous lorsque je [f°1r°] serai rendu à Nully où je serois déjà si mon cabriolet avoit pu être prêt assez tôt. J'avois d'abord <sup>c</sup>dû partir dans une voiture que le sellier me prêtoit, mais mon cousin n'a pas été de cet avis et je me suis rangé du sien qui étoit que j'attendisse[sic] que mon cabriolet fût prêt. J'espère qu'il le sera dans les premiers jours de la semaine prochaine ; en attendant, j'arrange mes comptes et avec M<sup>r</sup> Le Nain et avec M<sup>r</sup> Raclet, ce qui n'est pas peu intéressant.

J'ai été reçu à merveille par le ministre et tous les sous-ministres et ex-ministre, car M<sup>r</sup> de La Luzerne m'a fait tout plein d'amitiés ; M<sup>r</sup> de Fleurieu n'a voulu me donner qu'un congé de trois mois, ce qui ne m'arrange point du tout. Il m'a cependant laissé l'espérance [f°1v°] d'obtenir une prolongation : nous verrons s'il me l'accordera<sup>2</sup>.

J'espère, ma chère Maman, qu'au moins vous aurez reçu de mes nouvelles par le chevalier. Il est incroyable qu'on intercepte toutes les lettres : de compte fait, on m'en a intercepté six de celles que j'ai écrites, tant à mon cousin qu'à mon oncle Fraguieret, à M<sup>r</sup> Raclet, je ne doute pas qu'on en ait aussi intercepté quelques-unes[sic] de celles que je vous écrivois, puisque vous vous êtes plaint[sic] un instant à M<sup>r</sup> Raclet de n'avoir plus de mes nouvelles, tandis qu'on ne peut pas être plus exact à vous en<sup>d</sup> donner <sup>e</sup> que je ne l'ai été tout l'été.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,5\*20 cm ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée de cire rouge, le f°2v portant le tampon triangulaire « P » et l'adresse : «A Madame / Madame la baronne de Mandat/ en Son chateau denuully / par bar Sur aube en / champagne», barrée par un « 7 ». Une liste de nom, sans doute écrite par une autre main, est à côté de l'adresse : « martial / grancey/ Mr raclet/ maurice/ dubreuil »

a. Rayé « de » ; b. Rayé « l[a] », écrit « ma » par-dessus ; c. Rayé « pu », écrit « du » par-dessus ; d. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « de nos nouvelles » ; f. Formule de politesse sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; g. Date à gauche de ce qui précède ; h. Post-scriptum en dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Le ministre Fleurieu, en place depuis novembre 1790, accordait beaucoup moins de congés que le ministre la Luzerne. En témoigne cette réflexion faite au commandant d'Hector : « Quant aux officiers des états-majors, je sens comme vous qu'il est indispensable que la majeure partie reste dans le port et j'ai bien pensé, en vous autorisant à donner provisoirement des permissions pour s'absenter, que vous ne les accorderiez qu'à ceux d'entr'eux, dont la santé ou des affaires indispensables qui vous seront bien connues, exigeront véritablement leur retour dans leurs familles. Je m'en rapporte donc à ce que vous jugerez devoir me proposer à cet égard. » (SHMB, 1A75, « Lettre du ministre Fleurieu au Cdt d'Hector du 28 janvier 1791 », f°41v°)

J'ai reçu avant-hier la lettre du chevalier, je tâcherai de lui rapporter tout ce qu'il me demande, mais je crois qu'il me sera bien [f°2r°] difficile d'avoir de l'or<sup>3</sup>, quand[sic] au cheval, j'en ammène[sic] deux de selle dont je pourrais[sic] faire le troc avec un des siens, si ces derniers ne lui convenoient pas pour ce qu'il veut en faire. A sa place, je n'en ammenerois point. Nous causerons de tout cela, j'ai aussi mes projets. Sophie se porte à merveille, je dîne avec elle jeudy chez ma tante.

ma chère Maman

votre très humble / et très obéissant / Serviteur et fils<sup>f</sup>

A Paris ce 7 février 1791<sup>g</sup>

<sup>h</sup>J'ai aujourd'hui de l'occupation par-dessus la tête : je vais ce matin essayer des chevaux de selle au bois de Boulogne, je dîne chez M<sup>de</sup> de La Pallu qui est fort mal, je suis obligé d'aller au théâtre de Monsieur et je soupe à S<sup>t</sup> Germain chez M<sup>de</sup> de Mesgrigny<sup>4</sup> [f°2v°]

---

<sup>3</sup> A partir de l'été 1790, en raison de la dépréciation des assignats gagés sur les biens nationaux, la monnaie métallique était difficile à avoir, entraînant une forte inflation. Sur ce sujet, voir Jean Morini-Combi, *Les assignats : révolution et inflation*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1925 ; Jean-Nicolas Rieucou, « Défaillance instrumentale et défiance généralisée. Le débat de 1790 », *Dix-huitième Siècle*, n°28, 1996, p. 301-314 et Marcel Dorigny et Monique Hincker, « Le ralliement aux assignats. Étapes et modalités (1791-1792) », *ibid.*, p. 315-324.

<sup>4</sup> Deux candidates sont possibles : Marie-Louise Le Febvre (?-?), seconde épouse de Pierre-François de Mesgrigny (1704-1795), vicomte de Troyes, comte de Mesgrigny, grand bailli d'épée du bailliage de Troyes ; ou bien sa belle-fille, plus probable, Anne Edmée Marchal de Saincy (1748-1826), épouse du fils des précédents Louis Marie de Mesgrigny (1744-1822), député de Troyes aux États-Généraux. La famille possédait le château de Villebertin à une dizaine de kilomètres au sud de Troyes.

## L152. A M. MANDAT – PARIS, LE 9 FEVRIER 1791<sup>1</sup>

J'ai fait en très grande partie, mon cher Papa, toutes vos commissions et il ne me reste plus que les portraits des députés à acheter. J'aurai tout cela avant la fin de la semaine et voudrais bien qu'à cette époque je pusse partir, mais mon maudit cabriolet entre les mains d'un maudit sellier me retiendra peut-être jusqu'aux 1<sup>ers</sup> jours de la semaine prochaine.

M<sup>r</sup> Le Nain m'a enfin rendu son compte que j'ai porté à M<sup>r</sup> Raclet et d'après lequel ce dernier va me rendre le sien. J'ai dit à M<sup>r</sup> Le Nain que vous lui donniez <sup>a</sup> six cent francs, moi, je lui ai donné cent louis, ce qui lui a fait une somme de mille écus qui a eu l'air de lui faire grand *[f°1r°]* plaisir.

J'ai trouvé, comme je vous l'ai mandé, il y a quelques tems M<sup>r</sup> de La Luzerne chez M<sup>r</sup> de Fleurieu. Nous avons eu ensemble une conversation assez longue, après laquelle *[sic]* je finis par lui promettre d'aller à Condé le voir, ainsi que M<sup>de</sup> de La Luzerne : c'est au moins ce que je leur dois pour les bontés qu'ils ont eu pour moi pendant qu'ils étoient au ministère. Cette petite visite, qui ne peut se faire sans que je passe trois jours à Quincy<sup>2</sup>, va me retarder encore pour me rendre à Nully et ensuite à Dijon où vingt-cinq milles *[sic]* raisons m'appellent. Ally vous a sûrement rendu compte que, malgré les oppositions qu'il avoit *[f°1v°]* fait faire, le département faisoit vendre les biens de la collégiale<sup>3</sup>, même ceux de la première fondation. Il est instant que je voye cela de près en conséquence, je donnerai rendez vous à Ally à Dijon : avant de faire aucunes demarches *[sic]*, il me mettra au fait de tout et ensuite j'espère <sup>b</sup> qu'avec la protection de M<sup>r</sup> Raclet et de M<sup>elle</sup> Versey<sup>4</sup>, dont le cousin germain est président du département et auxquels ils vont tous les deux me recommander, mon affaire ira bien. M<sup>r</sup> Le Nain m'assure aussi que je dois m'arranger <sup>c</sup> fort aisément avec M<sup>rs</sup> Champagnes, que je n'aurai autre chose à faire qu'à les conduire chez le juge de paix et exposer ma cause qui est fort bonne. *[f°2r°]*

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,1\*17,2 cm ; papier blanc, filigrane n°39 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « cent » ; b. Souligné en pointillé par Adrien Mandat ; c. Rayé « aussi » ; d. Formule de politesse sur 2 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; e. Date à gauche de ce qui précède et soulignée d'un trait ; f. Post-scriptum en dessous de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Voir L131, n. 2.

<sup>3</sup> Il s'agit de la collégiale du château de Grancey. Elle a dû être considérée comme un bien ecclésiastique et donc convertie en bien national, et non comme bien particulier, quoiqu'intégrée dans le domaine de Grancey. Sur le statut de la collégiale, voire le document de prise de possession d'Adrien Mandat, FG/Boite en fer/9/Actenotarié.pdf.

<sup>4</sup> Le premier président du département de la Haute-Marne est Joseph-Claude Drevon (1747-1823), Mlle Versey sa cousine n'a pu être identifiée.

J'aurai grand besoin pour tout cela de vos conseils que je vous demanderai avant mon départ, si le beau-frère avoit le tems et l'amabilité d'être du voyage, il me rendroit de grands services surtout pour ce qui a rapport aux mines d'Issonne et aux forges<sup>5</sup>. Nous causerons de tout cela à Nully.

Mes dames<sup>6</sup>, malgré toutes les oppositions qu'on fait à leur départ, comptent cependant s'en aller le vingt, au risque d'être arrêtées par quelques[*sic*] municipalités provinciales. Adieu, mon cher Papa, ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis, votre très humble et très obéissant / serviteur et fils<sup>d</sup>

ce mercredy 9<sup>e</sup>

<sup>f</sup>Je vous prie d'assurer Maman de mes respects et d'embrasser mes frères, sœur et beau-frère pour moi. [*f°2v°*]

---

<sup>5</sup> Il ne semble pas y avoir de forges attachées au domaine de Grancey, selon le testament du marquis de Tourny. En revanche, M. Christian Bou m'a signalé qu'Adrien Mandat était mentionné comme propriétaire des forges d'Auberive en 1793 (AD52, 1 Q 547). Peut-être s'agit-il de ces forges, qui sont des biens nationaux.

<sup>6</sup> Il est difficile de savoir de qui il s'agit. D'après Zoé de Bienville, la famille Mandat émigre en 1791, en laissant Adrien Mandat seul à Grancey, tandis que le couple Thomassin reste à Saint-Dizier dans leur hôtel. Dans la mesure où Mme Mandat part avec son mari, ses trois fils et sa fille à Coblençe, il est peu probable qu'Adrien Mandat désigne tout le monde par « mesdames ». Les lettres suivantes, datées d'avril, laissent entendre que la famille n'est pas encore partie. Voir *infra*, Epilogue.

## L153. A MME MANDAT – GRANCEY, S.D. [PRINTEMPS] 1791<sup>1</sup>

J'ai reçu par le dernier courrier, ma chère Maman, votre lettre, celle de ma sœur et celle pour M<sup>r</sup> de Poirreson<sup>2</sup>. Ce dernier étoit venu passer deux jours ici d'après l'invitation que nous lui en avions faite et, si votre lettre fût arrivée un jour plutôt[sic], nous aurions pu causer avec lui<sup>a</sup> de ce que vous lui écrivez. Mais comme j'ai encore huit ou dix jours à passer ici pour achever quelques[sic] affaires et attendre la réponse de M<sup>ts</sup> Champagnes de Dijon à leur frère à Marey<sup>3</sup> pour l'argent que j'ai demandé à ce dernier, il aura tout le tems de m'écrire et de mander s'il a besoin d'argent ; dans ce cas, nous<sup>b</sup> lui en<sup>c</sup> donnerons. [f° 1r°] M<sup>r</sup> Antony<sup>4</sup> est venu me voir et m'a remi[sic] pour onze mille francs à peu près de billets payables sur Paris que j'ai tout de suite fait passer à M<sup>r</sup> Raclet. Il est aussi convenu avec moi de me donner cent louis pour Nully, c'est-à-dire pour M<sup>r</sup> de Thomassin et Papa, et de me conserver deux mille écus d'argent comptant pour ma prochaine campagne<sup>5</sup>. Je suis convenu, moi de mon côté avec lui, de lui donner neuf cent francs pour rendre plus logeable la maison à Marey, c'étoit le moins qu'on peut leur donner. Ally et moi sommes convenu qu'il ne falloît pas encore faire usage à la rigueur de l'article du bail qui condamneroit M<sup>ts</sup> Champagnes et Antony à payer tous les impôts : nous allons payer cette année une partie de la taille de propriété et avons très<sup>d</sup> [f° 1v°] fortement demandé à M<sup>ts</sup> Champagnes cent louis d'argent comptant pour la payer. Nous attendrons ce que l'Assemblée décrètera en faveur ou contre les fermiers ou maîtres de forges qui sont dans le même cas que les miens. Je vous prie, ma chère Maman, de nous mander ce que vous et Papa pensez de tous nos arrangements, car nous serions fâché[sic] de rien faire qu'il n'eût approuvé. Le ch<sup>er</sup> arrive de Langres où il avoit été à un bal et où on<sup>e</sup> l'a

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 11,8\*17,6 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « SERVICE DE LA G<sup>LE</sup> DE PARIS » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « et », écrit « de » par-dessus ; b. Rayé « le » ; c. Ajouté « en » au-dessus de la ligne ; d. Rayé un mot illisible ; e. Ajouté « on » au-dessus de la ligne ; Formule de politesse et signature sur 3 lignes sur la moitié droite du folio et soulignée d'un trait ; g. Post-scriptum à gauche de ce qui précède.

NOTES :

<sup>2</sup> Personnage non identifié. La grand-mère d'Adrien Mandat étant la dernière descendante des Poirreson, il ne peut s'agir de l'arrière-grand-père d'Adrien Mandat, Adrien François de Poirreson-Chamarande (1686-1773) ; il y a également un Nicolas de Poirreson, curé à Tréveray il est néanmoins possible que le titre de Poirreson ait passé dans la famille de Beurville, auquel cas il s'agirait de Louis-François de Beurville (1720-1798) ; le testament de la grand-mère d'Adrien Mandat déposé aux archives nationales (MC/RE/XIX/6) permettrait d'éclaircir ce point.

<sup>3</sup> Marey, ville à 70 km à l'est de Chaumont.

<sup>4</sup> Personnage non identifié, manifestement maître de forge. Adrien Mandat possédait des forges à Marey-sur-Tille et à Cussey-les-Forges (AN/F/14/4331) et un haut-fourneau à Vernois-les-Vesvres (AN/F/14/4329), toujours en activité en 1810.

<sup>5</sup> Il semble par cette réflexion, qu'Adrien Mandat soit toujours dans l'idée de reprendre son métier de marin. Il ne revient pourtant pas à Brest et il est porté absent en 1792.

retenu quatre grands jours qu'il a passé au concert, au bal et chez de belles dames qui l'ont beaucoup fêté. Nous n'avons ici que Jules<sup>6</sup> et le ch<sup>er</sup> de Compiègne<sup>7</sup>, Bossaurourt<sup>8</sup> est parti pour Dijon où il est allé voir son frère. Cette société de voisins vaut bien celle des Chausirey<sup>9</sup> et n'est pas beaucoup plus dispendieuse à avoir. Nous nous ennuyions assez passablement, si nous n'allions nous promener à cheval dans les bois et dans les villages [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] dépendants de Grancey que je suis bien aise de connoître, nous irons ces jours-ci à Issonne<sup>10</sup> voir les mines. Martial n'est point venu, de manière que n'ayant point de chiens, nous n'avons pu que traquer une ou deux fois et nous n'avons rien tué. Le ch<sup>er</sup> et moi avons été extrêmement sensibles au reproche que vous nous faites d'être cachotiés[sic] : nous serions bien fâchés, ma chère Maman, de le mériter et nous ne le mériterons jamais. Assurément, si quelqu'un devoit être d'une partie de chasse arrangée à Grancey, c'étoit Martial et, si nous ne vous en avons pas parlé que tard, c'est que nous regardions comme tout simple que vous aprouvassiez[sic] qu'il vînt se réunir à ses frères et pour une partie de plaisir aussi décente qu'innocente. Croyez, ma chère Maman, que nous serions bien fâchés de faire quelque chose qui peut vous déplaire et ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

ma chère Maman,

votre très humble et / très obéissant serviteur / et fils<sup>f</sup>

<sup>g</sup>Le ch<sup>er</sup> me charge de vous assurer de ses / respects, je vous prie d'assurer Papa / des miens et d'embrasser sœur et beau-frère. [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>]

---

<sup>6</sup> Personnage non identifié.

<sup>7</sup> Probablement Armand-Henri Dupont de Compiègne (?-1809), sa mère la sœur du Antoine-Charles Augustin d'Allonville, sous-gouverneur du Dauphin.

<sup>8</sup> Personnage non identifié.

<sup>9</sup> Il s'agit des villes jumelles de Chauvirey-le-Vieil et Chauvirey-le-Château, à 40 km à l'est de Langres. Les différents châteaux étaient habités par les seigneurs d'Ambly, Gaspard Hardouin François II (1749-1795) et son fils Eugène-Charles-Antoine, le frère de Gaspard, François-Joseph d'Ambly (1751-1816), ainsi que les membres féminins de la famille ; Anne François Bernard, comte de Montessus (1738-1793) et son épouse Anne-Marie de Jodrilat (1753-1830), et Edmé-Philippe Régent (1708-1791), tous cousins. Voir Marie-Antoine de Bouvot de Chauvirey, *La Terre de Chauvirey*, Vesoul, A. Suchaux, 1865.

<sup>10</sup> Issone, graphie phonétique pour Isson, hameau dépendant de Saint-Rémy-en-Bouzemont à 30 km de Saint-Dizier.

## L154. A MME MANDAT – CHAUMONT, LE 6 OU 7 AVRIL 1791<sup>1</sup>

Avant d'arriver ici, ma chère Maman, j'ai passé[sic] par Langres où j'ai <sup>a</sup>vu le procureur syndic[sic] du district<sup>2</sup>, qui est un homme fort honnête, <sup>b</sup>qui m'a rassuré sur toutes mes craintes par rapport aux mines, qui m'a très fort promis de m'aider <sup>c</sup>de tout son crédit sur l'esprit de ses confrères pour faire arranger mon affaire qui, à ce qu'il m'a dit, lui paroissoit fort bonne ; au cas que j'essuyasse des désagréments par rapport aux mines, le dernier décret, n'anéantissant point l'ordonnance de 80, ne change rien à mes droits que je tenois seulement de cette ordonnance et non de la seigneurie et de la féodalité comme je l'avois cru. M<sup>r</sup> Bocquenet<sup>3</sup> m'a aussi très fort rassuré et se chargera ici, ainsi que Mariot<sup>4</sup>, de tout ce que j'aurois à demander au département. J'ai été d'après le conseil du premier chez M<sup>r</sup> Becquey<sup>5</sup> que je n'ai pas trouvé, chez M<sup>r</sup> de Levigny<sup>6</sup> que je n'ai pas trouvé, chez M<sup>de</sup> de Tremauville<sup>7</sup> que je n'ai pas trouvé[sic], chez M<sup>elle</sup> que j'ai trouvé<sup>8</sup>[sic] ; j'ai fait tout cela depuis [f°1r°] cinq heures du soir<sup>d</sup> que je suis arrivé, je repars demain matin pour Langres avec M<sup>r</sup> de Chalancey<sup>9</sup> qui, étant sorti de Langres à cheval pour venir m'escorter jusqu'à une certaine hauteur, a fini par venir jusqu'à Chaumont. Avant de repartir demain matin, j'irai encore voir M<sup>r</sup> Becquey et je repartirai pour Grancey un peu plus content que je n'en étois parti.

Les travaux que j'ai fait faire à ma tour ne consistant que dans des déblayes[sic] et ne méritant

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 17,2\*22 cm ; papier bleu, filigrane n°40 ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « lu », écrit « vu » ; b. Rayé « et », écrit « qui » par-dessus ; c. Rayé « du », écrit « de » à la place ; d. Ajouté « duSoir » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « pas » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « de », écrit « que » ; h. Rayé « je » ; i. Ajouté « 12 mars » au-dessus de la ligne ; j. Ajouté « mars » au-dessus de la ligne ; k. Ajouté « la » au-dessus de la ligne ; l. Rayé « bien », répété à la ligne suivante ; m. Ajouté « envoyée » au-dessus de la ligne ; n. Post-scriptum Ajouté dans la marge gauche de la lettre en écrivant dans la longueur de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Pierre Joseph Bernard Devaraigne, procureur-syndic du district de Langres, ingénieur des Ponts et Chaussées. Sur cette fonction, voir Andro Gaid, « Pistes de recherche pour une étude sur les procureurs généraux syndics : entre histoire individuelle et histoire institutionnelle », *Annales historiques de la Révolution française*, 2010, 360, p. 3-25.

<sup>3</sup> Nicolas-François Bocquenet, avocat à Chaumont, prévôt de Luzy. Il sera arrêté en même temps que Pierre Raclet, la sœur d'Adrien Mandat et son mari, étant accusé d'avoir favorisé l'émigration d'Adrien Mandat. Voir *Bulletin du tribunal révolutionnaire n°87*, audience du 23 floréal an II ; voir annexe C.4.

<sup>4</sup> Claude Mariotte, notaire à Chaumont (1774-an III), (AD52 4 E 14/70-85).

<sup>5</sup> Louis Becquey, procureur-général- syndic du département de la Haute-Marne.

<sup>6</sup> Lévigny, à 12km au S-O. de Nully, semble être une terre dépendant de l'abbaye de Montier en Der. Il n'y a pas de famille « de Lévigny », il s'agit donc probablement du curé de la paroisse

<sup>7</sup> Marie Claude de Grieu (1750-1829), épouse de Pierre Bruno Emmanuel, marquis d'Estièvre de Trémauville (1729-1831).

<sup>8</sup> Julie Estièvre de Trémauville (?-1832), qui épousera en 1802 Marie-Pierre François, comte de Mesgrigny (1772-1857), amie d'Isabelle de Charrières.

<sup>9</sup> Chalancey, ville à 10 km à l'est de Grancey. Comme pour M. de Levigny, on suppose qu'il s'agit d'un ecclésiastique.

pas à Migeot<sup>10</sup> tous les reproches que vous lui adressez, je vous demande, ainsi qu'à Papa, la permission de ne pas lui remettre la lettre et je vous engage à lui en écrire une autre ; je vais rendre à Migeot la justice que, tout en me<sup>e</sup> faisant des plans, il m'engageoit à ne pas les exécuter parce que cela pouvoit me conduire à de grandes dépenses : au total, c'est un pauvre homme. Mariot m'a chargé de vous dire qu'il avoit fait passer l'argent à Gagnerot<sup>11</sup>.

A mon arrivée à Gr[ancey], je vais m'arranger de manière [f°lv°] à renvoyer le plutôt[sic] possible Migeot et les ouvriers. Mes frères vous auront sûrement dit que j'avois acheté des biens nationaux et de particulier pour quarante et une mille livres : je les payerai avec une partie de mes dixièmes inféodées si on me les renbourse, comme on le prétend et si on ne me prend pas<sup>f</sup> sur le remboursement des sommes trop fortes pour compléter les portions congrues des entés de mes terres. Vous connoissez sans doute le décret, c'est une gueuserie.

Le ch<sup>er</sup> vous aura sans doute parlé de toutes les lettres de madame de La Pall[u ?] que je lui ai lues[sic] ; il vous aura dit combien elles l'avoient persuadé<sup>g</sup> qu'elle avoit grande envie que je devinsse son gendre. Je vous ai mandé que<sup>h</sup> j'avois répondu à sa lettre du 27 février, le ch<sup>er</sup> vous dira ce qu'il pense de cette réponse. Depuis, j'ai reçu ma réponse qu'elle me faisoit à la lettre que je lui avois écrite en même tems que vous : cette lettre est dattée[sic] du même jour 12 mars<sup>i</sup> que ma réponse à la lettre du 27, elle est dans un style plus tendre que la lettre du 27 ; elle ne m'est arrivée que le vingt mars<sup>j</sup>, je parierois tout au monde qu'elle n'a été écrite qu'après la réception de ma réponse à la lettre du vingt-sept et [f°2r°] qu'elle a pour but de mettre dans mon tort et de me prouver que j'en ai eu beaucoup de lui écrire aussi sèchement que je l'ai fait en réponse à sa lettre du vingt-sept, mais les huit jours de datte[sic] la<sup>k</sup> décèlent<sup>l</sup> bien clairement. Depuis cette dernière lettre qu'elle m'a écrite, je n'en ai point reçu d'elle et elle ne m'a point écri[sic], de manière que nous sommes en très grande bouderie, qui durera tant qu'elle voudra car je suis bien décidé à ne plus écrire. Pour vous, Maman, qui peut-être croyez devoir lui écrire, il me semble [que] que vous n'avez qu'une manière de le faire, c'est de lui mander que depuis trois semaines vous me demandez la lettre du 27 d'après laquelle[sic] vous deviez lui répondre, que je ne vous l'ai point envoyée<sup>m</sup> et que le ch<sup>er</sup> qui arrive de Grancey ne vous a rendu qu'un compte très imparfait, que vous êtes très mécontente de moi, que vous voyez bien à peu près qu'elle a toujours répondu que [la] sa fille étoit trop jeune et qu'elle ne vouloit point me la donner, que pour me punir de l'avoir ennuyée de mes demandes indiscrettes et de vouloir toujours voler de mes propres ailes et arranger des mariages sans vous en parler, vous lui demandez de vouloir bien me donner un congé absolu

---

<sup>10</sup> Personnage non identifié, apparemment le maître de travaux d'Adrien Mandat.

<sup>11</sup> Personnage non identifié.



dans toutes les règles et que vous allez m'écrire pour me gronder comme je le mérite. Vous la verriez tout de suite vous écrire pour prendre mon parti, parce qu'elle m'aime beaucoup et vous parlera d'une manière plus positive sur le mariage : je la connois comme mes poches<sup>12</sup>, ayez l'air très piquée contre moi, votre lettre fera un grand effet. Adieu, ma chère Maman, ne doutez jamais du bien tendre et respectueux attachement de votre fils aîné.

<sup>n</sup>Je vous prie d'assurer Papa de mes respects, j'espère que le ch<sup>er</sup> et Dubreuil vous seront arrivé[sic] en bonne santé. Je vous prie de les embrasser pour moi, ainsi que le beau-frère et ma sœur. Ce jeudy 6 ou 7 à minuit. [f°2v°]

---

<sup>12</sup> L'expression n'apparaît officiellement que dans la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1932-35.

## L155. A MME MANDAT – GRANCEY, LE 11 AVRIL 1791<sup>1</sup>

Je ne puis, ma chère Maman, que vous écrire deux mots par ce courrier-ci/[sic] pour vous rassurer sur la lettre de Toulon qui, au lieu d'un ordre de rejoindre que vous craigniez, m'apporte un congé qui s'étend jusqu'au 14 de juin et mon changement de département que j'avois demandé. Je suis actuellement de l'escadre bleu de ciel. Je ne doute pas que je ne puisse faire prolonger mon congé de trois mois<sup>2</sup>. Je vais encore garder mes ouvriers déblayeurs six ou sept jours ; au bout de ce terme, je les renverrai ainsi que [f°1r°] Migeot. Pour moins de cent pistoles, j'aurai fait un ouvrage unique, j'aurai déblayé et démoli la tour, <sup>a</sup> rempli une des pièces d'eau du potager et amassé et emplacé des moëllons pour bâtir au moins la moitié de la tour. Il me tarde bien que mes affaires finissent, elles commencent à m'ennuyer furieusement. Grancey n'est véritablement habitable qu'avec beaucoup de chevaux de selle et une angloise<sup>3</sup>. Adieu, Ma chère Maman, Croyez ainsi que Papa au Sincere et respectueux attachement aveclequel jeSuis.

<sup>b</sup>j'embrasse mes frères Sœur etbeau frere

A grancey ce 11 avril / 1791.

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 9,5\*15 cm, le f°2 est vierge ; papier blanc sans filigrane ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « et » ; b. Post-scriptum souligné d'un trait.

NOTES :

<sup>2</sup> En quittant Brest en janvier 1791, Adrien Mandat avait eu un congé de trois mois. Manifestement, il a réussi à le prolonger, en revanche la demande de changement de département n'apparaît pas dans les archives.

<sup>3</sup> L'attelage des chevaux de selle et d'une dame anglaise est pour le moins comique. Le *Dictionnaire de l'Académie*, ainsi que les emplois nominaux de l'adjectif « anglaise » dans la base Frantext, ne permettent pas de supposer qu'il s'agisse d'un objet, comme une voiture par exemple. En revanche, il semblerait que dans l'imaginaire français de l'époque, l'Anglaise fasse figure de cavalière émérite, où la monte en amazone et la tenue sont fortement associées à la femme anglaise, comme on peut le constater dans ce passage du roman de Louvet de Couvret, *Une année dans la vie du chevalier de Faublas* (1787) : « Le lendemain, Jasmin et moi nous étions à huit heures précises à la porte de Boulogne : j'avais l'amazone anglaise et le chapeau de castor blanc. Les passants s'arrêtaient pour me regarder. Les uns s'écriaient : « voilà une jolie femme ! », « cette anglaise se tient bien à cheval », disaient les autres. Et mon petit amour-propre était flatté de ces exclamations fréquentes. »(Les Aventures du chevalier de Faublas, Paris, Mallet et Cie, 1842, t.1, p. 277)

## L156. A MME MANDAT – GRANCEY, LE 13 AVRIL 1791<sup>1</sup>

D'après votre lettre <sup>a</sup> d'hier, ma chère Maman, je me suis rendu ce matin avec Martial à Marey chez M<sup>rs</sup> Antony : je leur ai demandé de l'argent, ils m'ont dit qu'ils en attendoient incessamment de Châlons-Sur-Saône ; pour le moment, ils n'avoient que que quinze cent et quelques[sic] livres que j'ai pris et donné à Martial qui, sur cette somme, donnera à Dubreuil douze cent francs. Si, <sup>b</sup> par le courier prochain, vous voulez me mander ce qu'il vous faut d'argent, je <sup>c</sup>tâcherai de<sup>d</sup> vous l'envoyer, quoique tout le monde m'en demande ; mon oncle Mandat [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] me demande deux mille cinq cent livres des intérêts qui lui sont dus, M<sup>r</sup> Raclet d'un autre côté me demande aussi de l'argent pour compléter[sic] les sommes<sup>e</sup> qu'il a à rembourser incessamment, entr'autres M<sup>de</sup> de [Pessan/peyan ?]<sup>2</sup>, M<sup>rs</sup> Antony me demandent des indemnités, M<sup>r</sup> Gauvain<sup>3</sup> m'apporte un très long mémoire, enfin j'en perds la tête. J'ai grand besoin d'être économe et de ne rien donner ni aux dépenses pour mes jardins, ni aux dépenses de vanité, chevaux &c. qui d'ailleurs ayant des affaires arranger[sic] ne pourroient que me donner un très grand ridicule. Vous voyez, ma chère maman, que je suis dans les bons principes : puissent Martial et compagnie les adopter ! J'ai encore à conserver quelques[sic] jours mes ouvriers [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>] pour ma tour, ensuite je les renverrai, à moins qu'il ne me<sup>f</sup> soit prouvé qu'il est absolument nécessaire que, pour la solidité du château, il me faille élever la nouvelle tour de 8 ou 10 pieds, on ne l'acheveroit qu'une autre année. Il faut aussi que je fasse reprendre le château comme mes frères vous l'auront sans doute expliqué et racomoder[sic] la couverture.

Il paroît que la dernière lettre que j'ai écrite à M<sup>de</sup> de La Pallu ne l'a pas assez piquée pour qu'elle y ait répondu pour un congé absolu. Nous verrons ce qu'elle repondra à votre lettre, si elle est telle que je vous priois de l'écrire. Il y a à parier cependant que M<sup>de</sup> de La Pallu n'ayant [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] pas été piquée de ma dernière lettre, ou du moins ne <sup>g</sup>m'ayant pas fait voir qu'elle l'étoit, ne veut pas se brouiller avec moi. Nous verrons ce que tout cela deviendra. Je ne puis pas vous dire quand je pourrai me tirer d'ici, je vais entamer un arrangement pour

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 9,6\*15 cm ; papier blanc avec en filigrane les lettres « COURTALIN » ; lettre pliée en deux et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rayé « d'avant » ; b. Rayé « dans », écrit « par » au-dessus ; c. Rayé un mot illisible, écrit « tacherai » au-dessus ; d. ajouté « de » au-dessus de la ligne ; e. Ajouté « les Sommes » au-dessus de la ligne ; f. Ajouté « me » au-dessus de la ligne ; g. Rayé « me l' », écrit « m' » par-dessus ; h. Post-scriptum Ajouté dans la marge gauche de la lettre en écrivant dans la longueur de la page.

NOTES :

<sup>2</sup> Personnage non identifié.

<sup>3</sup> Probablement, Nicolas Gauvain, notaire à Baigneux-les-Juifs de 1778 à l'an VIII.

l'affaire de nos mines qui, de toutes les manières, ne peut se faire qu'à mon avantage. C'est la réussite de cet arrangement qui doit assurer ma tranquillité pendant toute la durée au moins du bail de M<sup>rs</sup> Antony. Si M<sup>r</sup> de Thomassin n'avoit pas eu d'affaire, je l'aurois bien engagé à venir passer ici quelsques[sic] jours. Il est impossible de l'expliquer par lettre, toutes les postes et tous les commisionaires[sic] du monde ne suffiroient pas. Adieu, ma chère Maman, ne doutez jamais du tendre et respectueux attachement avec lequel,

Ce 13. J'assure Papa de mes respects et embrasse mes frères sœurs et beau-frères[sic].

<sup>h</sup>Je vous envoie une petite note pour ce qu'il y a à répondre aux paysans qui viennent vous demander des titres [elle sera en-tête à Papa trop bon ?] [f°2v°]





**Titre :** Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey. Edition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791)

**Mots clés :** Histoire navale Française ; poésie de la lettre ; édition critique ; polygraphie.

**Résumé :** Edition critique de la correspondance manuscrite et complètement inédite de l'officier de marine Adrien Mandat de Mandat-Grancey (1765-1811), d'une famille aristocratique champenoise, dont toute une partie de l'existence, notamment la formation d'officier, s'est déroulée à Brest. Le fonds « Grancey », entièrement numérisé, est constitué de plus de 150 lettres, ainsi que d'un certain nombre de documents annexes. L'édition critique de cette correspondance constitue donc une valorisation exceptionnelle d'une source de premier plan pour l'histoire de la Marine et un travail novateur sur les questions touchant au genre des correspondances familiales au tournant des Lumières.

En effet, la pratique polygraphique d'Adrien Mandat permet de voir comment il situe la lettre familière, à mi-chemin entre la fiction, à visée esthétique, et l'écriture professionnelle, utilitaire.

Cette écriture du quotidien est cependant amenée à se modifier, notamment quand Adrien Mandat est confronté aux grands événements de son temps, comme la bataille des Saintes ou encore les émeutes révolutionnaires : devenu témoin, Adrien Mandat met en place des stratégies narratives afin de prendre en compte les attentes de ses destinataires, en particulier de sa mère. Le rapport de place entre les parents et leur fils conditionne l'ensemble de la correspondance, pour lors transformée en plaidoyer pour la Marine.

**Title :** Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey's letters. Critical edition of familiar correspondence of a Royal French Marine officer (1781-1791)

**Keywords :** French naval History ; Epistolary poetic ; critical edition ; polygraphia.

**Abstract :** Critical edition of the entirely unpublished handwritten correspondence between the Royal French Marine officer Adrien Mandat de Mandat-Grancey and his family. Belonging to Champagne's aristocracy, he spent a long time in Brest, especially during his training as an officer. The "Grancey Collection", entirely digitized, consists of more than one hundred and fifty letters and also a certain number of appended documents. The critical edition of this correspondence is an exceptional valorization of a primary source from the Royal Marine history and a pathfinding work on significant questions about the epistolary genre at the turn of the Enlightenment.

Indeed, Adrien Mandat's polygraphical writing has allowed us to know how he places the familiar letter, between esthetical texts and professional and practical ones.

This daily writing is subject to change, especially when Adrien Mandat experiences great events, such as the battle of the Saintes or the revolutionary riots : as a witness, he sets up narrative strategies to take into account his relatives' expectations, his mother's above all. The « place report » between the parents and their son determines the whole correspondence, then converted into a plea for Navy.

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 595

*Arts, Lettres, Langues*

Spécialité : *Langue, littératures françaises, littératures francophones*

Par

« **Camille KERBAOL** »

« **Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey** »

« **Edition critique de la correspondance familiale d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791)** »

**TOME III - ANNEXES**

**Thèse présentée et soutenue à « Brest », le « 06/12/2019 »**

**Unité de recherche : CECJI**

**Rapporteurs avant soutenance :**

Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, Université de  
Bretagne Occidentale

Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de Limoges

**Composition du Jury :**

Martine ACERRA  
Professeure émérite des Universités, Université de Nantes  
Anne de MATHAN  
Professeur des Universités, Université de Caen  
France MARCHAL-NINOSQUE  
Professeure des Universités, Université de Franche-Comté  
Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de Limoges

Président du jury  
Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, Université de Bretagne  
Occidentale

Directeur de thèse  
Eric FRANCALANZA  
Professeur des Universités, Université de Bretagne Occidentale





THESE DE DOCTORAT DE  
L'UNIVERSITE DE BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

par  
Camille KERBAOL

« Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey : Edition critique de la correspondance familiale d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791) »

TOME III  
ANNEXES

**Rapporteurs avant soutenance :**

Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, HDR,  
Université de Bretagne Occidentale

Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR,  
Université de Limoges

**Composition du Jury :**

Martine ACERRA  
Professeure émérite des Universités, HDR,  
Université de Nantes

Anne de MATHAN  
Professeur des Universités, HDR,  
Université de Caen

France MARCHAL-NINOSQUE  
Professeure des Universités, HDR,  
Université de Franche-Comté

Odile PAUCHET  
Maître de conférences, HDR, Université de  
Limoges

**Président du jury :**

Pierrick POURCHASSE  
Professeur émérite des Universités, HDR,  
Université de Bretagne Occidentale

**Directeur de thèse**

M. Eric FRANCALANZA, Professeur des Universités, HDR, Université de Bretagne Occidentale

ECOLE DOCTORALE N° 595 Arts, Lettres, Langues  
Spécialité : Littérature du XVIIIe siècle  
Unité de recherche : CECJI



## LISTE DES ANNEXES

ANNEXES A DESCRIPTIF DU FONDS GRANCEY .....	1017
ANNEXE A.1 Descriptif de la boîte en fer des parents .....	1019
ANNEXE A.2 DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER D'ADRIEN ET DES AUTRES DOCUMENTS LE CONCERNANT .....	1022
PAPIERS EPARS .....	1026
PORTE-FEUILLE MARRON.....	1028
ANNEXE A.3 DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER DE FELICITE .....	1031
ANNEXE A.4 DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER DE MARTIAL .....	1032
ANNEXE A.5 ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE MANDAT .....	1033
ANNEXES B DOCUMENTS ECRITS PAR ADRIEN.....	1037
ANNEXE B.1 JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1781 SUR LE FENDANT.....	1039
ANNEXE B.2 JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1781 SUR LE TRIOMPHANT.....	1054
ANNEXE B.3 RELATION DES COMBATS DES 9 ET 12 AVRIL 1782.....	1093
ANNEXE B.4 MOUVEMENTS FAITS DANS L'ESCADRE DU VICOMTE DE BEAUMONT EN 1787 .....	1102
ANNEXE B.5 ELISABETH ANECDOTE OU CONTE FAIT PAR M. ADRIEN DE MANDAT DE GRANCEY A L'AGE DE 16 ANS.....	1105
ANNEXE B.6 LETTRE 22 COMPLEMENT .....	1116
ANNEXES C .....	1119
AUTRES DOCUMENTS DU FONDS GRANCEY .....	1119
ANNEXE C.1 CERTIFICATS ET ETATS DE SERVICE D'ADRIEN .....	1121
CERTIFICAT I : M. DU BOUZET A BORD DE LA DANAE LE 19 JANVIER 1785.....	1121
CERTIFICAT II : CONDUITE DE BREST A TOULON, SIGNEE LE 15 JANVIER 1791 .....	1121
CERTIFICAT III : ORDRE D'ALLER A TOULON SIGNE DU CDT D'HECTOR LE 15 JANVIER 1791 .....	1121
CERTIFICAT IV : LETTRE DU MINISTRE DE CASTRIES A L'ONCLE FRAGUIER DU 10 JUIN 1781 .....	1122
CERTIFICAT V : ORDRE DU MINISTRE DE CASTRIES A DESFARGES DE LAVAUTIERE EN DATE DU 25 MAI 1781	1122
CERTIFICAT VI : LETTRE DU MINISTRE DE CASTRIES A LA MARQUISE DE FRAGUIER DU 25 MAI 1781 .....	1122
CERTIFICAT VII : CERTIFICAT D'EMPLOI D'ADRIEN EN TANT QUE GARDE-MARINE DU 11 JUILLET 1781.....	1123
ANNEXE C.2 LETTRES ADRESSEES AUX PARENTS D'ADRIEN .....	1124
LETTRE I : M. DU PAVILLON AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 1781 .....	1124

LETTRE II : M. DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 4 MAI 1781 .....	1124
LETTRE III : DESFARGES DE LAVAUTIERE A M. MANDAT – BREST, LE 11 MAI 1781.....	1125
LETTRE IV : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 21 MAI 1781.....	1126
BILLET : M. LE VICOMTE DE MAILLY A L’ONCLE FRAGUIER – PARIS, LE 21 MAI 1781 .....	1126
LETTRE V : M. DE PANAT A L’ONCLE FRAGUIER – BREST LE 26 MAI 1781.....	1126
LETTRE VI : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER - BREST, LE 28 MAI 1781 .....	1127
LETTRE VII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A M. MANDAT – BREST, LE 6 JUIN 1781.....	1128
LETTRE VIII : CHEVALIER DU PAVILLON A M. MANDAT – BREST, LE 6 JUIN 1781.....	1128
LETTRE IX : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 8 JUIN 1781 .....	1128
LETTRE X : LANGERON AU MARQUIS DE FRAGUIER –BREST, LE 11 JUIN 1781 .....	1129
LETTRE XI : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST LE 20 JUIN 1781.....	1129
LETTRE XII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 6 JUILLET 1781.....	1130
LETTRE XIII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 26 SEPTEMBRE 1781.....	1130
LETTRE XIV : COMMANDEUR DE DAMPIERRE A MME MANDAT – BREST, LE 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 1781.....	1131
LETTRE XV : CHEVALIER DE PAVILLON AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 9 DECEMBRE 1781 .....	1132
LETTRE XVI : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 3 FEVRIER 1782.....	1133
LETTRE XVII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 15 NOVEMBRE 1782.....	1134
LETTRE XVIII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 2 JUILLET 1783.....	1134
LETTRE XIX : M. DE MONCABRIE A MME MANDAT – TOULON, LE 3 AOUT 1783 .....	1135
LETTRE XX : M. LESRIE BEDEL AU MARQUIS DE FRAGUIER – VERSAILLES, LE 18 NOVEMBRE 1784 .....	1136
LETTRE XXI : M. DU PUGET A M. MANDAT – PORT-AU-PRINCE, LE 4 AVRIL 1786.....	1136
LETTRE XXII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 5 AVRIL 1786.....	1137
LETTRE XXIII : COMTE DE LA TOUCHE AU M. DE FRAGUIER – VERSAILLES, LE 21 AVRIL 1786 .....	1138
LETTRE XXIV : M. CASTELLET A M. DE FRAGUIER – TOULON, LE 8 JUIN 1786 .....	1138
LETTRE XXV : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 14 JUIN 1786 .....	1139
LETTRE XXVI : M. LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON LE 10 OCTOBRE 1786.....	1139
LETTRE XXVII : M. GUIGERANT A M. MANDAT – TOULON, LE 21 NOVEMBRE 1786 .....	1140
LETTRE XXVIII : M. LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 28 DECEMBRE 1786.....	1141
LETTRE XXIX : M. LEROY DE LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 19 JANVIER 1787.....	1143
LETTRE XXX : COMTE DE LA TOUCHE A LA MARQUISE DE FRAGUIER – PARIS, LE 29 MAI 1787 .....	1144
LETTRE XXXI : M. LEROY DE LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 11 SEPTEMBRE 1787.....	1144
<b>ANNEXE C.3 CORRESPONDANCE ENTRE M. JON ET LES PARENTS D’ADRIEN EN 1781 .....</b>	<b>1147</b>
LETTRE I – M. JON A MME MANDAT – PARIS, LE 1 <sup>ER</sup> DECEMBRE 1780 .....	1147

LETTRE II – M. JON A MME MANDAT – PARIS, DEBUT JANVIER 1781 .....	1148
LETTRE III – M. JON A MME MANDAT – PARIS, DEBUT AVRIL 1781 .....	1150
LETTRE IV – M. JON A MME MANDAT – PARIS, LE 14 MAI 1781 .....	1151
ÉTAT DE LA DEPENSE DE MONSIEUR MANDAT DE NULLY .....	1152
LETTRE V – M. JON A MME MANDAT – PARIS, LE 4 JUILLET 1781.....	1153
<b>ANNEXE C.4 DOCUMENTS RELATIFS A L’ARRESTATION DE FELICITE EN 1794</b> .....	<b>1154</b>
LETTRE I : FELICITE A SON MARI (AVRIL 1794) .....	1154
LETTRE II : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 4 AOUT 1792 .....	1155
LETTRE III : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 11 AOUT 1792 .....	1156
LETTRE IV : M. RACLET A FELICITE – PARIS LE 16 AOUT 1792 .....	1158
LETTRE V : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 18 AOUT 1792.....	1159
<b>ANNEXE-C.5 AUTRES LETTRES DE LA FAMILLE D’ADRIEN</b> .....	<b>1161</b>
LETTRE I : UN DES FRERES D’ADRIEN A L’ONCLE MANDAT – PARIS, [S.D. NOVEMBRE 1785 ?] .....	1161
LETTRE II : TANTE FRAGUIER A ADRIEN – PARIS, LE 15 AVRIL 1788.....	1162
<b>ANNEXES D DOCUMENTS EXTERIEURS AU FONDS GRANCEY</b> .....	<b>1165</b>
<b>ANNEXE D.1 EXTRAIT DU JOURNAL DE M. LE MARQUIS DE VAUDREUIL A BORD DU</b> <b>V<sup>AU</sup> LE TRIOMPHANT DU 8 AVRIL 1782 JUSQUES ET COMPRIS LE 26<sup>E</sup> DU MEME MOIS.</b> .....	<b>1167</b>
<b>ANNEXE D.2 LETTRE DE M. DU PUGET A GILLET DE LAUMONT</b> .....	<b>1175</b>
<b>ANNEXE D.3 LETTRES DE JEAN DE VERDUN DE LA CRENNE, COMMANDANT DU</b> <b>REFLECHI AUX ANTILLES (1784-1786)</b> .....	<b>1177</b>
LETTRE I : VERDUN DE LA CRENNE AU VICOMTE CLAUDE CHARLES DE DAMAS – FORT-ROYAL EN MARTINIQUE, LE 27 MAI 1785.....	1177
LETTRE II : VERDUN DE LA CRENNE A M. DE LA TOUCHE – FORT-ROYAL EN MARTINIQUE, LE 27 MAI 1785..	1178
LETTRE III : VERDUN DE LA CRENNE AU MINISTRE DE CASTRIES – FORT-ROYAL DE LA MARTINIQUE, LE 8 NOVEMBRE 1785 .....	1181
<b>ANNEXE D.4. EXTRAITS DES <i>MEMOIRES</i> DE VIELLA</b> .....	<b>1182</b>
LE VOYAGE EN GRECE –ATHENES (1788).....	1182
<b>ANNEXE D.5 LETTRES DIVERSES LIEES A LA DEMISSION D’ALBERT DE RIONS EN</b> <b>OCTOBRE 1790</b> .....	<b>1184</b>
LETTRE I : COPIE DE LA LETTRE DE M. D’ALBERT, CHEF D’ESCADRE A MM LES CAPITAINES .....	1184
LETTRE II : ADRESSE DES OFFICIERS DE LA MARINE A M. D’ALBERT DE RIONS DU 8 OCTOBRE 1790.....	1185

LETTRE III : COPIE DE LA LETTRE DE M. D'ALBERT A MM. LES OFFICIERS DE LA MARINE SIGNATAIRES DEL'ADRESSE DU 13 OCTOBRE 1790, IMPRIME CHEZ MALASSIS .....	1185
LETTRE IV : LETTRE DES OFFICIERS DE MARINE DE BREST AUX OFFICIERS DE MARINE DE TOULON .....	1185
DOCUMENT V : RECIT DES EVENEMENTS DE BREST ENVOYES PAR LES OFFICIERS DE BREST AUX OFFICIERS DE TOULON .....	1186
LETTRE VI : LETTRE DU COMMANDANT D'HECTOR AU MINISTRE FLEURIEU DU 1 <sup>ER</sup> NOVEMBRE 1790.....	1188
INDEX BIOGRAPHIQUE.....	1191
<b>A</b> .....	1191
<b>B</b> .....	1193
<b>C</b> .....	1196
<b>D</b> .....	1198
<b>E</b> .....	1200
<b>F</b> .....	1201
<b>G</b> .....	1201
<b>K</b> .....	1205
<b>L</b> .....	1205
<b>N</b> .....	1212
<b>O</b> .....	1212
<b>P</b> .....	1213
<b>Q</b> .....	1214
<b>R</b> .....	1214
<b>S</b> .....	1215
<b>T</b> .....	1216
<b>V</b> .....	1217
<b>W</b> .....	1219
INDEX DES LIEUX CITES DANS LES LETTRES .....	1221
BIBLIOGRAPHIE .....	1227
SOURCES .....	1229
<b>A. Fonds Grancey (FG)</b> .....	1229
<b>B. Service Historique de la Marine de Brest (SHMB)</b> .....	1229
<b>C. Archives Municipales de Brest (AM29)</b> .....	1230

D. Service Historique de la Défense de Vincennes (SHD).....	1230
E. Service Historique de la Marine de Toulon (SHMT) .....	1230
F. Archives Nationales de Paris (AN).....	1230
G. Bibliothèque Nationale de France (BNF) .....	1230
H. Archives départementales de la Marne (AD51).....	1231
H. Archives départementales de la Haute-Marne (AD52).....	1231
I. Archives départementales du Var (AD13) .....	1231
SOURCES IMPRIMEES .....	1232
A. Textes de lois et Ordonnances .....	1232
B. Ouvrages .....	1234
OUVRAGES MODERNES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
A. Dictionnaires et usuels .....	1245
B. Histoire.....	1246
C. Littérature .....	1258
D. Sitographie :.....	1269





ANNEXES A  
DESCRIPTIF DU FONDS  
GRANCEY



## ANNEXE A.1

### Descriptif de la boîte en fer des parents

Nom du dossier	Descriptif	Détails	Nom Fichier numérique
<b>1. Galliot Jean-Marie le bailli</b>	7 photocopies de documents de provenances diverses, non identifiées et de dates variables		Photocopies.pdf
	3 documents d'époque	une commission d'installation au poste de garde-chasse de Nully d'un dénommé Roger, datant du 16/02/1770.	PapierEpoq001.pdf
		une lettre du 31/07/1790 écrite à d'Hozier pour récupérer les éléments relatifs aux Mandats en sa possession	PapierEpoq002.pdf
		une reconnaissance de dette datant de 1787.	PapierEpoq003.pdf
<b>2. 1805 acte de décès de Galliot Jean-Marie le bailli</b>	deux extraits du registre de l'état civil de Châtillon-sur-Seine, daté du dix-huit frimaire an XIV		ActeDécès001.pdf & ActeDécès002.pdf
<b>3. 1753 Galliot JM Mandat</b>	3 certificats d'Hozier pour rentrer aux gardes françaises	1 certificat (avec 523 marqué derrière), 36,7*24 cm	Certificat001.pdf
		1 certificat relié avec un ruban bleu, couverture blanche, 31,5*21cm	Certificatrelié001.pdf
		1 certificat relié avec un ruban bleu, couverture écrite, 31,5*20,7 cm	Certificatrelié002.pdf
<b>4. Le bailli + son épouse par danloux</b>	2 portraits photographiés en couleur et placés dans un cadre, taille des portraits : 5,4*6,5 cm ; localisation des originaux inconnue.		Portrait001.pdf
<b>5. Certificat de résidence de Mme de Nully (Le Petit de Lavaulx)</b>	Deux certificats de résidence pré-imprimé émis par la ville d'Orléans datant du 1er Brumaire an IX		CertificatRésidence001.pdf & CertificatRésidence002.pdf
<b>6. Mme de Nully rayée de la liste des</b>	un certificat manuscrit émis par le tribunal civil de première instance de la ville de Chaumont datant du 15 fructidor an IX		Certificat001.pdf

<b>émigrés</b>		
	un extrait des registres de la prefecture de Haute-Marne datant du 23 messidor an IX.	Extraitregistre001.pdf
<b>7. 1802 achat de la maison de Châtillon pour Mme de Nully</b>	un acte d'achat notarié datant du 24 Floréal an X	Actenotarié001.pdf
	une lettre adressée à Mme Mandat par M. Bourdon, pour la restitution de sommes indûment payées	Lettreenregistrement001.pdf
<b>8. Mme de Nully, née Lepetit de Lavaulx testament</b>	1 exemplaire du testament, rédigé par Thomas-Joachim Mignard, notaire impérial du tribunal de première instance de Châtillon-Sur-Seine, datant du 31 août 1809.	Testament001.pdf
<b>9. 1809- certificat de décès de Mme de Nully (Lepetit de Lavaulx)</b>	4 extraits du registre d'Etat-civil de la ville de Châtillon datant du 31 août 1809	Certificat001.pdf, Certificat002.pdf, Certificat003.pdf, Certificat004.pdf
<b>10. Faire part de décès de Mme de Nully (Lepetit de Lavaulx)</b>	Un faire part imprimé	Faire-Part001.pdf
<b>11. Nully</b>	2 cartes postales anciennes représentant le château de Nully, dont une fautive et corrigée et l'autre couverte d'écritures, et 1 photographie, provenance inconnue	Photos001.pdf
<b>12. Anne Sophie marquise de la Magdeleine-Ragny</b>	une photographie d'un portrait (non localisé)	Photo001.pdf
	2 pages dactylographiées extraites des mémoires de Gabriel Bourée, magistrat (1809-1889)	Dactylo001.pdf
<b>13. Mme de la Magdeleine testament</b>	Documents notariés datés entre 1826-1842	Non numérisé
<b>14. Acte de décès de M. de la Magdeleine-Ragny</b>	deux extraits de registres de décès datés de 1825	Non numérisé
<b>15. Généalogie des Petit de Lavaulx</b>	un livret, Arthur Daguin, Généalogie de la famille petit de Lavaulx, , Arcis-sur-Aube, éd. Léon Frémont, 1884 <sup>2</sup> , 12p.	Généalogie001.pdf

<b>16. 1766 Alexandre de Mandat + son frère Antoine</b>	une photocopie d'un dictionnaire non identifié, faisant la biographie des deux frères d'Adrien, Alexandre et Antoine	Articledico001.pdf
	un extrait de registre d'état civil de Nully datant de 1825 (le certificat de naissance d'Alexandre)	Extrait de naissance001.pdf
<b>17. Antoine de Mandat (10 août 92)</b>	un extrait du Figaro (1827, date inconnue), article évoquant son petit-fils Barthélémy, sous-officier d'un régiment chargé de mater la grève des mineurs de Ricamarie, mais aussi faisant le récit de la mort d'Antoine ; cet extrait de journal est attaché à une lettre apportant des corrections à l'article	Article001.pdf
	une copie d'une lettre d'Antoine, alors commandant général de la Grade nationale, datée du 9 août 1792	CopieLettre001.pdf
	la photocopie d'une déclaration de Cens datée du 22 janvier 1767	Photocopie001.pdf
<b>18. Contrat de mariage de MF Félicité Mandat avec M. de Fraguier 1774</b>	extraits du livre de Louis de Fraguier sur la famille Fraguier, notamment la copie du contrat de mariage et un portrait de la tante Fraguier	PhotocopFraguier001.pdf
<b>19. Contrat de Mariage d'Antoine dit le marquis avec Mlle Boucher 1758</b>	un contrat de mariage manuscrit et relié 12 folios, dont 3 pages blanches	Contrat001.pdf & Contrat002.pdf & Contrat003.pdf
<b>20. 1777 Faire part de mariage de Marie, fille d'Antoine, dit le marquis</b>	un faire part imprimé	Faire part001.pdf
<b>21. Alexandre de Mandat, fils d'Antoine dit le marquis</b>	un avis de décès de 1827	Non numérisé

## ANNEXE A.2

### DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER D'ADRIEN ET DES AUTRES DOCUMENTS LE CONCERNANT

<b>Boîte en fer d'Adrien</b>				
<b>Nom du dossier</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Détails</b>	<b>Nom Fichier numérique</b>	
<b>1. Acte de naissance</b>	5 extraits de registre d'état civil de la commune de Mathault, de dates diverses entre 1789 et 1825		Extrait1.pdf ; Extrait2.pdf ; Extrait3.pdf ; Extrait4.pdf ; Extrait5.pdf.	
<b>2. Etats de Service et mort du frère à la Martinique</b>	Contient un certain nombre de papiers relatifs au frère d'Adrien, Maurice et un dossier intitulé "Etats de service de Mr Adrien Galliot Marie de Mandat" contenant les éléments qui suivent :		EtatsService001.pdf ; LettrePèreoMinistre001.pdf ; PhotocopIllisible001.pdf ; CertificatExtrac002.pdf ; CertificatExtrac001.pdf.	
	1 Liste rappelant les Etats de service d'Adrien, un folio recto verso.		Liste.pdf	
	8 certificats	Chevalier de Pierrevert, commandant de la mignonne, daté du 6 Septembre 1786		Certificat1.pdf
		M. de Moncabrié, commandant du Triomphant, daté du 23 avril 1783		Certificat2.pdf
		Transfert sur l'Auguste, daté du 23 avril 1783, par ordre de Vaudreuil		Certificat3.pdf
		Transfert sur la Capricieuse, daté du 7 Septembre 1787, par ordre du commandant d'Hector		Certificat4.pdf
		M. d'Alpheran, commandant de la Bellette, daté du 8 novembre 1787		Certificat5.pdf
		M. de Beaumont, commandant du Patriote, daté du 8 novembre 1787		Certificat6.pdf
		Prise du commandement de la biscayenne la Résolution, daté du 15 mars 1787 et signé par le vicomte de Vintimille		Certificat7.pdf
Prise du commandement des biscayennes la Résolution et l'Aventure, daté du 29 mars 1787 et signé par le vicomte de Vintimille		Certificat8.pdf		
<b>3. Contrat et acte de mariage</b>	3 exemplaires du contrat de mariage de Pauline et Adrien de formats différents et dont un seul a été numérisé : cahier de 8 folios de format 29*20,5 cm. Le 2e contrat est un cahier manuscrit de X folios, de format 26,5*21 cm, globalement identique au premier ; le 3e est un cahier manuscrit de XX folios de format 28,5*20 cm, le papier est très fin et ciré ce qui rend ce document illisible.		ContratDeMariage01-16.jpeg	
	2 extraits du registre des Actes de Mariage, un d'époque daté du 11 pluviôse an 7, de format 37*25 cm, et un moderne, daté de 1860, de format 29*21 cm		ExtraitDuRegistreDesActesDeMariage1a & 1b.jpeg et ExtraitDuRegistreDesActesDeMariage2a & 2b.jpeg	

<b>4. Fille d'Adrien et de Pauline</b>	1 acte d'état civil de la mairie du 6e arrondissement de Paris, daté du 15 prairial an 12, de format 30,5*19 cm.		Acte.pdf
<b>5. Maladie d'Adrien</b>	un dossier avec la somme des frais de maladie d'Adrien dans lequel on trouve un billet isolé (créance date du 1er décembre 1811) et 8 dossiers rattachés entre eux par une ficelle rouge.		
		i. « M. Esquirol 7364 » : deux billets à ordre et un état de dépense de 5 pages (inversion P3 et 4 sur le fichier)	5i-BilletsOrdre.pdf ; 5i-Etatsdépenses.pdf
		ii. « M. Esquirol 1108 » : 5 lettres de M. Esquirol à Charles de Mandat : désaccord sur paiement d'honoraires (ouverture du corps d'Adrien fait par lui, médecin et non chirurgien) et 1 billet à ordre et 1 facture.	5ii-esquirol1108001.pdf ; 5ii-esquirol1108002.pdf ; 5ii-esquirol1108003.pdf ; 5ii-esquirol1108004.pdf ; 5ii-esquirol1108005.pdf ; 5ii-esquirol1108006.pdf
		iii. « Consultations de médecins » avec une note Il y a eu 8 médecins consultés à 48 francs par médecins contenant 2 certificats médicaux	5iii-Certificat1.pdf ; 5iii-Certificat2.pdf
		iv. « M de Sémallé 1756 » contenant 1 billet à ordre	5ivDiversobj001.pdf
		v. « Divers objets achetés par M. de Grancey » avec des calculs sur la couverture, contenant 3 factures de pharmacie	Non numérisé
		vi. 1 page « Gratification à M. Azy 1 an quittance 24 fr »	Non numérisé
		vii. « M.Gontard 76-44 » avec une inscription de quelques lignes rectifiant le montant , contenant 1 facture	5vii-Pharmacie.pdf
		viii. « M. Boulay 2112 » contenant 6 billets à ordre (1et 2, 4 et 5 collées entre elles par un rond de cire et 1 cahier relié de 14 pages 29,5*21	5viii-BilletOrdre1et2.pdf ; 5viii-BilletOrdre4et5.pdf ; 5viii-BilletOrdre6.pdf ; 5viii-Cahier1.pdf ; 5viii-Cahier2.pdf ; 5viii-Cahier3.pdf
<b>6. Mort d'Adrien frais de deuil et certificat de décès</b>	3 extraits du registre des Actes de décès de la mairie de Paris, huitième arrondissement, an 1811.		ExtraitDécès2.pdf ; ExtraitsDécès1.pdf
	1 dossier intitulé « Discours prononcé par M. le curé de Grancey à la Mort de M. de Mandat Grancey en 1811 »	4 copies du discours sur des formats différents : 1 copie double papier bible 24*19 cm avec 3 pages manuscrites (numérisée), 1 livret de 8 pages naguère reliées sur papier bleu 27,5*19 cm avec un billet inséré daté du 1er octobre 1811, émanant du curé et destiné à Ernest, le fils d'Adrien (numérisé), 2 autres copies de facture semblables mais portant des variantes : 1 couverture de papier glacé blanche, 8 pages de papier bleu 19*14,5 cm	Curé1-4.pdf ; 6raisonfun3001.pdf ; 6raisonfun4001.pdf



	Procès verbal d'ouverture du corps de M. de Grancey	OuvertureCorps.pdf
	1 Feuille volante « copie de l'inscription Grancé sur la tombe »	InscriptionTombe.pdf
	2 autres extraits du registre des actes de décès	Non numérisé
1 dossier « Train funéraire de M. de Grancey » contenant trois sous-dossiers :	i. « Train funéraire de m. de Grancey à Fresnes. On a payé 53 f main la quittance est restée à Fresnes »	Dossier vide
	ii. « M. de Grancey Frais funéraires à Grancey 865-85 » contenant 6 documents de compte dont 4 reliés entre eux par une ficelle	6ii-FCompte1.pdf ; 6ii-FCompte2.pdf ; 6ii-FCompte3-6.pdf
	iii. M. de Grancey Frais funéraires à Paris 3636-90 contenant 1 billet daté du 25 mars 1812, un ensemble relié par une ficelle d'une copie double 30*19 cm intitulée « frais funéraires de M. de Grancey décédé à Paris Rue du Parc Royal », contenant d'autres papiers de formats plus petits : 1 feuille « Tombe de M. de Gancey, 1 lettre datée du 7 octobre 1811 à Charles de Mandat, 1 feuille « Transport du Corps de M. de Grancey à sa terre de Grancey », 1 sous-dossier concernant le transport du corps incluant une feuille de compte, 1 billet adressé à M. de Semalle daté du 2 octobre 1811 ; un paquet relié par une épingle contenant deux lettres à Madame, l'une du 02 octobre et une du 1er avec une quittance jointe et 1 feuille de frais concernant la garde du corps, toutes deux collées avec un point de cire ; 1 grande feuille 31,5*21,5cm intitulée « Mémoires es frais funéraires de M. de Mandat de Grancey » ; 1 feuille officielle de l'administration de Paris avec un billet collé à la cire signé Charles de Mandat ; 1 quittance des frais d'inhumation de la ville de Paris, 1 extrait du registre des actes de décès, 1 acte concernant le dépôt des entrailles à Grancey. Une quittance isolée signée Yuni.	6iii-18120325-Billet.pdf ; 6iii-Administration.pdf ; 6iii-BilletSemalleOct811.pdf ; 6iii-ExtraitRegistreDécès.pdf ; 6iii-FactureTransport.pdf ; 6iii-Frais funéraires.pdf ; 6iii-GardeCorps.pdf ; 6iii-InhumationGrancey.pdf ; 6iii-LettreCharles0210.pdf ; 6iii-LettreMadame0110.pdf ; 6iii-LettreMadame0310.pdf ; 6iii-QuittanceInhumation.pdf ; 6iii-TransportGrancey.pdf
	- 1 dossier « Train de deuil » constitué de deux sous dossiers rattachés ensemble par une ficelle ;	
	iv.« \$2 Deuil de M. de Grancey » avec une liste de débiteurs et de dus sur la couverture, contenant 1 facture et un feuille volante évoquant l'habit de Mlle Ozary (la gouvernante) et de la bonne.	6iv-FactureDeuilCamus.pdf

		v.« \$1 Deuil de Madme de Grancey » avec liste de débiteur et de dus sur la couverture contenant un sous-dossier intitulé « Deuil de Madme de Grancey aux gens de la maison » ainsi qu'un billet collé par un rond de cire à une quittance concernant le cuisinier.	6v- FactureDeuilDoucet1.pdf ; 6v- FactureDeuilDoucet2.pdf ; 6v- FactureDeuilLauier.pdf ; 6v-FactureDeuilNef.pdf ; 6v-QuittanceCuisinier.pdf
		- 1 dossier « Frais funéraires » vide (sorte de surdossier qui semblait contenir les deux autres	Dossier vide
<b>7. Testament d'Adrien</b>	1 testament de 8 pages manuscrites 29,5*20,5 cm		Testament1&2.pdf
	1 autre testament signé Mandat-Grancey, 4 pages manuscrites		OlographeP1-4.pdf et OlographeCentre.pdf
<b>8. Prise de possession de la dignité de primittier sur la collégiale</b>	1 sorte de carte de visite entourée de noir, 2 actes notariés en date du 16 8bre 1789 et un livret orange relié en date du 21 août 1861, de format 30*22cm : couverture orange, 8 pages dont 2 blanches		CarteVisite.pdf ; Livret.pdf ; ActeNotarié1.pdf ; ActeNotarié2.pdf
<b>9. Emigration</b>	Des prises de notes sur papier moderne jaune à lignes bleues, résumant la vie d'Adrien en migration ; un ensemble de quatorze documents maintenus par une ficelle rouge dont 9 lettres, 1 billet à ordre de Mandat père, 2 billets à ordre de Mandat, 1 billet et 1 permission de séjour à Bruxelles. Détaché 1 billet du Chambellan de Prusse		Résumé.pdf ; PermissionBruxelles.pdf ; O720- CousineaMandat.pdf ; NS1010- CousineJoachim.pdf ; ND0715-Femme.pdf ; Lettreillisible.pdf ; CertificatSpa.pdf ; BilletPrusse.pdf ; BilletOrdre1&2.pdf ; BilletFemmeAnonyme.pdf ; BilletaOrdreMandatP.pdf ; Billet0407Bon.pdf ; 17921113- Mandatpère.pdf ; 17920606- CousineaMandat.pdf ; 17910103-Emmanuel.pdf
<b>10. 1792 certificat de présence</b>	Deux séries de documents réunis pr des épingles : le premier un cahier relié émanant de la municipalité de Paris (8 pages, 2 dernières blanches, 31*20,5) attaché par une épingle avec deux copies doubles reliées entre elles par un fil (8 pages, 33*21,5), l'autre de Dieppe		Dieppe1-4.pdf ; ParisDossier1.pdf ; ParisDossier2P1-8.pdf

<b>11. Membre de conseil général de la république</b>	3 papiers d'époque en très mauvais état : 1 lettre du préfet de la Côte d'Or au citoyen Mandat ; 1 directive adressée « Aux Citoyens administrateurs composant le directoire du département de la Côte d'or » et une lettre adressée « Au citoyen Préfet de la Côte d'Or » ; une feuille en papier moderne.	AdministrateursP1-4.pdf ; LettrePréfet1.pdf ; LettrePréfet2P1-3.pdf ; Moderne.pdf
<b>12. Biographie résumée d'Adrien par Charles de Grancey</b>	Cahier d'écolier écrit à l'encre violette dans lequel il y a des copies de documents.	Non numérisé

## PAPIERS EPARS

Nom du dossier	Descriptif	Détails	Nom Fichier numérique
<b>Elisabeth, conte</b>	Cahier relié, de format XX avec une couverture titrée « Elisabeth, anecdote ou conte fait par M. Adrien de Mandat de Grancey à l'âge de seize ans », une première page d'introduction, suivie d'une page blanche, puis 19 pages manuscrites suivie de 7 pages blanches.		Dossier Elisabeth
<b>Inventaire après décès</b>	Copie d'inventaire clot le 21 7bre 1810 ; En marge : « Inventaire fait au château de Grancey le 13 7bre 1810, après la mort du père de M. le comte Ernest » ; Cahier relié de 88 pages manuscrites et 8 pages blanches, 23*35cm.		Dossier Cahier n°1
<b>Journal de la campagne du Fendant en 1781</b>	Cahier intitulé « Copie du Journal de ma Campagne A bord du vaisseau le Fondant, commandé par Monsieur le Commandeur de Dampierre en 1781 » ; Cahier de 28 pages de format 35*22, 1ere page portant le titre, une page de garde blanche puis le texte sur la page 3 ; les pages 23 à 28 étant blanches. Etait inclus dans la couverture certificats et lettres suivantes :		Dossier Cahier n°2- JournaletCertificats de Marine
	Certificat de garde de la marine d'Adrien simon Galiot Marie de Mandat le 8 août 1781 de format 35*24 cm, feuille double, imprimée uniquement sur la première page.		Certificat7a&7b.jpeg
	Certificat du capitaine de la Danaë, marquis de Bouzet, daté du 19 janvier 1785, papier bleu de 31*20 cm, pas de filigrane		Certificat1.jpeg
	Certificat de la 6e escadre 1ere Division, daté du 15 janvier 1791, moitié imprimé, moitié manuscrit, papier bleu 31*19,5 cm		Certificat2.jpeg
	Certificat de Jean-Charles Hector, armoirié, moitié imprimé, moitié manuscrit, daté du 15 janvier 1791, papier bleu 31*19,5 cm		Certificat3.jpeg
	Lettre de M. de Castres à Fraguier au sujet de la nomination en tant que garde-marine		Certificat4a&4b.jpeg

	d'Adrien, datée du 16 mai 1781, manuscrite, papier bleu 31,5*20 cm	
	Ordre d'admission dans la compagnie de garde de la marine, daté du 25 mai 1781, papier blanc imprimé, portant des signatures manuscrites de Des Farges de Lavaultière et du contrôleur de Brest	Certificat5a&5b.jpeg
	Un imprimé de 3 pages, intitulé « Instruction pour les Aspirants Gardes de la Marine avant et après leur admission » 33*22 cm	Certificat6-I-III.jpeg
	Une lettre de Castries au marquis de Fraguier datée du 25 mai 1781.	Certificat6-IV.jpeg
<b>Journal de la campagne de la Danaë en 1784</b>	Cahier intitulé « Copie Journal de ma Campagnea bord de la frégate du Roi de la Danaé Commandée par Mr le Marqui de Bousset Capitaine de vaisseauxen 1784 », de format 28*41 cm, une couverture et 88 pages, dont 1 blanche (la 88e).	Cahier n°3-JournalCampagne danaë 1784
<b>Journal de la campagne du Triomphant en 1781</b>	Sur-Chemise « Papiers Personnels à Monsieur de Grancey » avec à l'intérieur un cahier intitulé « Copie Journal de ma Campagne A bord du vaisseau du Roi le Triomphant, Commandé par Monsieur du Pavillon sous les ordres Monsieur le Marquis de Vaudreuil Chef d'Escadre en 1781 », de format 27,5*40 cm, de 48 pages dont 37 pages manuscrites et 11pages blanches.	Cahier n°4- Papiers personnels
<b>Relation de la bataille des Saintes</b>	Cahier ayant pour titre "Relation des Combats des neuf et douze avril par M. Adrien Simon Galiot Marie de Mandat élève de la Marine et agé de seize ans. Il était sous les ordres de M. de Vaudreuil, et sur le triomphant M. Cher du pavillon son Mentor et capitaine de pavillon de M. de Vaudreuil fut tué a coté de lui au combat des Saintes, le 9 " ; Cahier relié de 14 f°, format 23*34 cm, le premier folio portant le titre au recto et les folios [1v] et [8v] sont blancs.	Cahier n°5- Relation abrégée
<b>Journal de 1787</b>	« Mouvements faits dans l'escadre sur Brest de Mr le cte de Beaumont, chef de divisions, en 1787 » ; cahier de 42 pages reliées, de format 31*21cm, la première feuille étant détachée de l'ensemble, seules 5 pages sont écrites, tout le reste étant blanc ; filigrane B à l'envers collé à un R	Cahier non relié
<b>Cours de tactique navale</b>	Cahier avec une couverture beige abîmée, avec une feuille décollée dessus où est écrit « Journaux et Certificats de Marine de M. de Mandat Grancey, père » et une autre étiquette : « n°47 Journaux de marine de M. de Mandat-Grancey père » ; 4 pages blanches sans couverture ; 72 pages écrites manuscrites et 106 pages blanches.	Cahier de tactique

<b>Journaux de bord de 1788-1789</b>	Ensemble de 3 cahiers imprimés, répartis selon les dates suivantes : n°1 : du 19 avril 1788 au 6 août 1788 n°2 : du 6 septembre 1788 au 16 décembre 1788 n°3 : première page arrachée / novembre 1788 au 17 mai 1789	Journaux de bord-1788
--------------------------------------	---	-----------------------

## PORTE-FEUILLE MARRON

Nom du dossier	Descriptif	Détails	Nom Fichier numérique
<b>Poche de droite &amp; enveloppe kraft</b>	Ensemble des lettres écrites par Adrien, voir infra p. XX pour la description.		
<b>Poche de gauche</b>	1 feuille volante intitulée « liste de ceux que tu dois voir où que tu pourras rencontrer »		Liste 1
	Une chemise d'époque intitulée « Lettres & Comte de Mr Henry secrétaire de la Marine a Brest jusqu'au 23 xbre 1783 », contenant 11 lettres et 2 billets de compte.		Dossier 2
	Une chemise d'époque intitulée : « Lettre concernant Mr de Mandat élève de la Marine de la 1ere classe depuis son départ pour Toulon le 9. juin 1786 jusqu'au mois de xbre 1789 », contenant deux dossiers et des lettres et papiers ; à savoir pour les dossiers :		Dossier 3
	a) « Diverses lettres adressées à M. de Grancey père »		Dossier3/Dossier 3A-DiversesGrancey père
	Dossier 3A1 « Lettres de différents officiers de la Marine et de parents en faveur de mon fils le Marin » contenant des lettres réunies en lots par des épingles :		Dossier3/Dossier 3A/ Dossier3A1
	i. 3 « Lettres de M. du Pavillon 1781 »		i-M. du Pavillon 1781
	ii. 9 « Lettres de Desfarges de Lavaultier 1781 »		ii-M. des Farges de Lavaultier 1781
	iii. « Lettres de Desfarges de Lavaultier 1782-1783-1786 » toutes destinées à la mère d'Adrien.		iii-M. des Farges de Lavaultier 1782-1783-1786
	iv. 2 « Lettres de M. du Bourret » adressées à Mandat père		iv-M. du Bourret
v. 4 « Lettres de M. Leroy de Lagrange » adressées à Mandat père		v-M. Leroy de Lagrange à Mandat père	
vi. 2 lettres de M. Vaudreuil au père et à l'oncle, Mandat et Fraguier		vi-Vaudreuil	
vii. 2 lettres de M. Castelet à Fraguier		vii-Castelet à Fraguier	

	viii. 2 lettres de M. le comte de la Jouchey aux Fraguier	viii-comte de la Jouchey
	ix. 2 lettres de Moncabrie aux Mandat	ix-Moncabrieauxmandats
	x. 2 lettres de Nouville à Mandat	x-Nouville a Mandat
	13 lettres diverses non reliées avec des épingles, sauf une avec un billet inséré (1 feuille recto verso+1page)	13 Lettres en vrac
Sous-dossier 3A1a	« Lettres de M. de Mandat garde de la marine depuis le 1er 8bre jusqu'à son armement sur la Danaë des premiers 1784 avec ses comptes » contenant 8 lettres, 1 liste d'officiers et 1 feuille de compte.	Dossier3/Dossier 3A/Dossier3A1/SD 3A1a Danaë
b) « Lettres de Mr Mandat depuis 1781 jusqu'en 1790 qu'il est embarqué sur le Majestueux » et contenant :		Dossier 3B- Mandat Majestueux
	i. « Lettres de mon fils Nully jusqu'à son embarquement sur le fandanz le 20 juin 1781 Comande par Monsieur le Commandeur de Dampiere", contenant 5 feuilles de compte	3Bi-Lettre de mon fils sur le fondant
	ii. « Lettres de Monsieur Mandat Père de la Marine de la premiere Classe Depuis le mois D'octobre 1787 » contenant un sous-dossier intitulé « Lettres de mon fils Nully pendnat sa campagne sur le Triomphant monté par Mr de Vaudreuil et commandé par Mr du Pavillon depuis le mois 8bre 1781 jusqu'au 19 Juin 1783 et qui ne contient qu'une feuille de compte.	3Bii- Lettre de Mandat père
c. Lettres et papiers divers		Dossier 3C- Lettres et papiers divers
	i. 1 feuille recto-verso « Manière de déterminer la Longitude [...] et 3 copies doubles de mémoires techniques « Manière de faire le calcul de la longitude expliqué et rapporté a celui que nous avons fait le 14 juin 1785 », les deux premières pages étant blanches	Dossier Mémoires Longitudes
	ii. un certificat du marquis de Pienne à Mandat	Certificat001.pdf
	iii. Un papier intitulé « La Résolution » daté du 15 mars 1787	Résolution001.pdf
	iv. Une feuille intitulée « Etat des papiers qui ont été envoyés par ordre de Monsieur de Mandat -reste illisible- »	EtatPapiers001.pdf
	v. Une feuille de compte datant de mars 1786	FCompte-mars1786001.pdf
	vi. Un billet à ordre pour son tailleur, non daté	Tailleur001.pdf

	vii. Décompte de Monsieur de Mandat, non daté.	Décompte001.pdf
	viii. Un billet à ordre de Mandat pour Mr de Mollerat daté du 1er Mai 1787	BilletMollerat001.pdf
	ix. Facture de tailleur non datée	TailleurND001.pdf
	Une chemise d'époque intitulée : « Lettre et mémoire de M. Jonc » contenant 5 lettres et 1 feuille de compte	Dossier 4

## ANNEXE A.3

### DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER DE FELICITE

Nom du dossier	Descriptif	Nom Fichier numérique
<b>1. Acte d'accusation contre Félicité et Alexandre de Bienville</b>	Extrait de l'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville.	De FélicitéFouquier1-1.pdf à FélicitéFouquier4.pdf
	Une photocopie de procès verbal.	FélicitéInterrogatoire1.pdf & FélicitéInterrogatoire2.pdf
<b>2. Félicité, Alexandre Thomassin de Bienville et leurs enfants Zoé</b>	1 photo d'un tableau et des documents dactylographiés sous le titre "le tableau à musique de l'Ermitage".	FélicitéPortrait.pdf
<b>3. 1767 Extrait de naissance de Félicité</b>	2 extraits d'acte de naissance de la Commune de Saint-Dizier, l'un datant de 1792 et l'autre sans date (copie du précédent ?).	FélicitéExtraitDActeDeNaissance1.pdf & FélicitéExtraitDActeDeNaissance2.pdf ; FélicitéExtraitDActeDeNaissance3.pdf
<b>4. Félicité Acte de décès</b>	2 extraits de registre d'acte de décès de la municipalité de Paris, datant de l'an II et l'autre copie conforme datant de 1828.	De FélicitéExtraitDActeDeDécès1-1.pdf à FélicitéExtraitDActeDeDécès2-2.pdf
<b>5. 1811 Contrat de Mariage d'Henriette de Bienville Guitaut</b>	Un contrat de mariage de la fille de Félicité.	Non numérisé
<b>6. Le tableau à musique de l'Ermitage</b>	livret de documentation iconographique et d'analyse des mémoires de Zoé	Non numérisé
<b>7. Mariage de Félicité</b>	Un extrait d'acte de mariage, copie conforme datant de 1864.	FélicitéExtraitDActeDeMariage1&4.pdf ; FélicitéExtraitDActeDeMariage2&3.pdf
<b>8. Souvenirs de Zoé de Bienville</b>	Un livre <i>Souvenirs</i> de Zoé de Bienville, tapuscrit de M. Pierre Latty datant de 1993, d'après une copie du manuscrit original désormais disparu, réalisée par M. Elie de Palys au XIXe siècle, époux de la petite fille de Zoë, 89p.	Dossier "ZoëDeThomassinDeBienville"
<b>Livre 1</b>	Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, 445p.	Livre001.pdf ; Sémallé001.pdf ; copies numériques : SouvenirsSémalé.pdf
<b>Livre 2</b>	Anonyme, Fondation de la chapelle funéraire de Picpus, impr. Paris J.R Lottin, 1814, 79p.	Livre002.pdf ; copie numérique : Picpus.pdf



## ANNEXE A.4

### DESCRIPTIF DE LA BOITE EN FER DE MARTIAL

Nom du dossier	Descriptif	Détails	Nom Fichier numérique
<b>1. 1798 Martial Acte de décès</b>	2 extraits du registre d'état civil de la ville de Caen, datant du 1er mai 1867 et du 23 juillet 1878		MartialExtraitDActeDeDécès1-1.pdf ; MartialExtraitDActeDeDécès1-2.pdf ; MartialExtraitDActeDeDécès2.pdf
<b>2. 1770 Extrait de naissance Martial</b>	1 extrait de registre d'état civil de la ville de Nully, datant du 16 floréal an 5		MartialExtraitDActeDeNaissance1.pdf et MartialExtraitDActeDeNaissance2.pdf
<b>3, Martial notice biographique</b>	Une note "notice pour le dictionnaire biographique 1822 par Mons <sup>r</sup> Monard" et une note de correction, auteur anonyme		MartialNotaRecto.pdf & MartialNotaVerso.pdf ; MartialExtraitDActeDeDécès2NotaRecto.pdf & MartialExtraitDActeDeDécès2NotaVerso.pdf
<b>4. 1790 Martial demande de Congé</b>	1 Demande de Congé d'époque et 1 copie d'écran d'une page internet non identifiée indiquant la liste des officiers du 10 <sup>e</sup> régiment de dragons		MartialDemandeDeCongé1.pdf et MartialDemandeDeCongé2.pdf ; MartialExtraitInternet1.pdf et MartialExtraitInternet2.pdf
<b>5. Martial le portrait</b>	Un portrait ovale, dans un cadre en cuir, dimension 7,1*9,3 cm		MartialPortrait.pdf
<b>Livre 1 &amp; 2</b>	Louis de la Sicotière, <i>Louis de Frotté et les insurrections normandes</i> , Paris, Plon, 1889, 2 tomes		Livre001.pdf

## ANNEXE A.5

### ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE MANDAT

La généalogie de la famille Mandat et Petit de Lavaulx est décrite dans les ouvrages suivants :

- François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières Maisons de France, des maisons souveraines & principales de l'Europe... les familles nobles du royaume...*, chez Duchesne [Paris], 1757<sup>1</sup>, Badier [Paris], 1784<sup>2</sup>, tome 9 p. 472 , tome 14 p. 405-414 pour la famille Mandat ; tome 14 p. 473-476 pour la famille Petit-de-Lavaulx.
- Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, avec le concours de MM. de Courcelles, l'abbé de l'Espines, de Saint-Pons,...[et al.]*, chez Bachelin-Deflorenne (Paris), 1872, tome 3, première partie, p. 360-369 pour la famille Mandat ; rien sur la famille Petit-de-Lavaulx
- Louis-Pierre D'Hozier, *Armorial général ou Registres de la noblesse de France, Supplément à l'Armorial général de 1738-1768*, chez Firmin-Didot [Paris], 1868-1873, Registre septième, Première partie, tome 26, p. 189-194 pour la famille Mandat ; rien sur la famille Petit de Lavaulx.

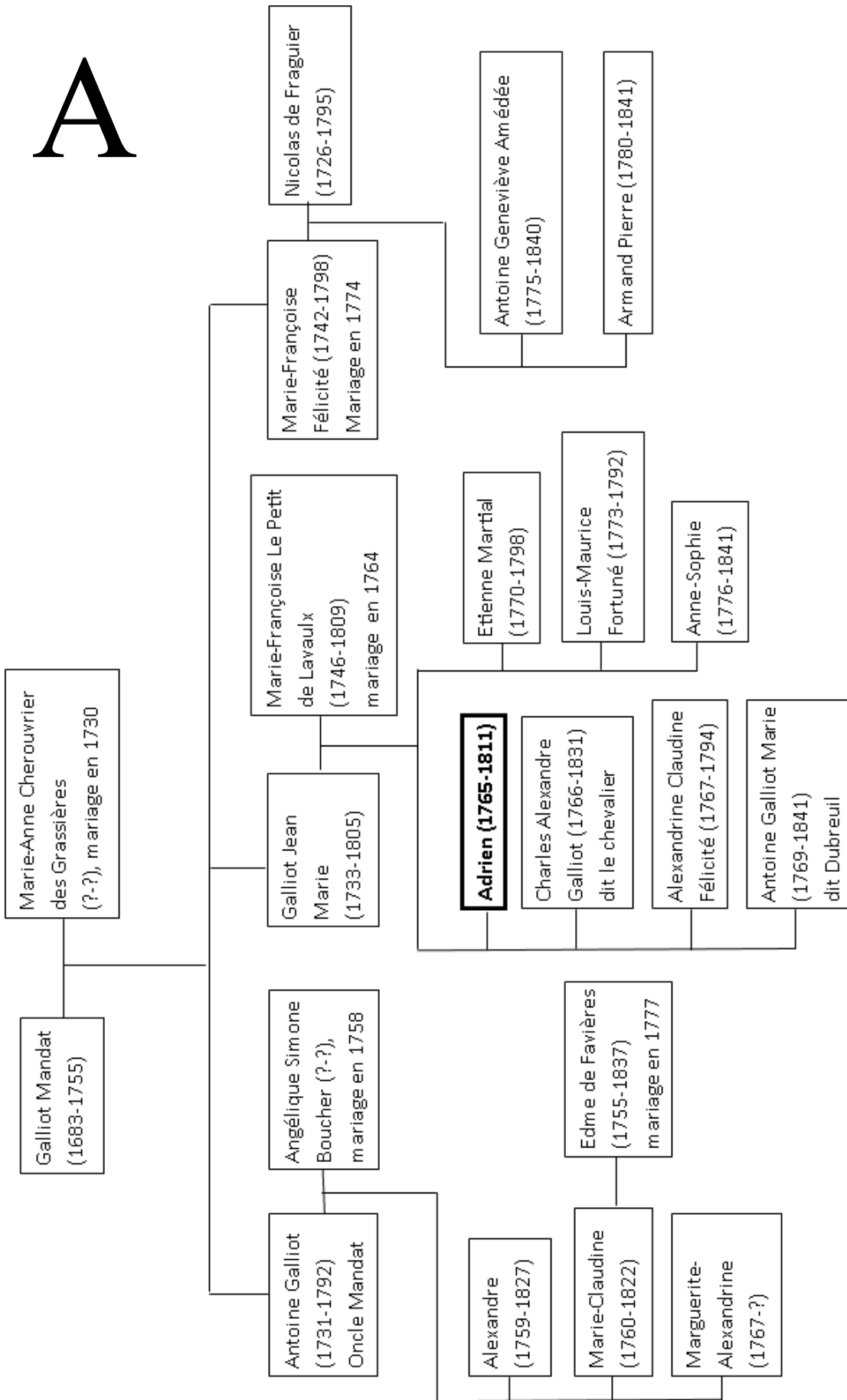
Les arbres généalogique seront simplifiés pour ne présenter que les personnages évoqués dans la correspondance ou nécessaires à la compréhension des relations familiales.

A. Arbre généalogique de la famille Mandat et Fraguier

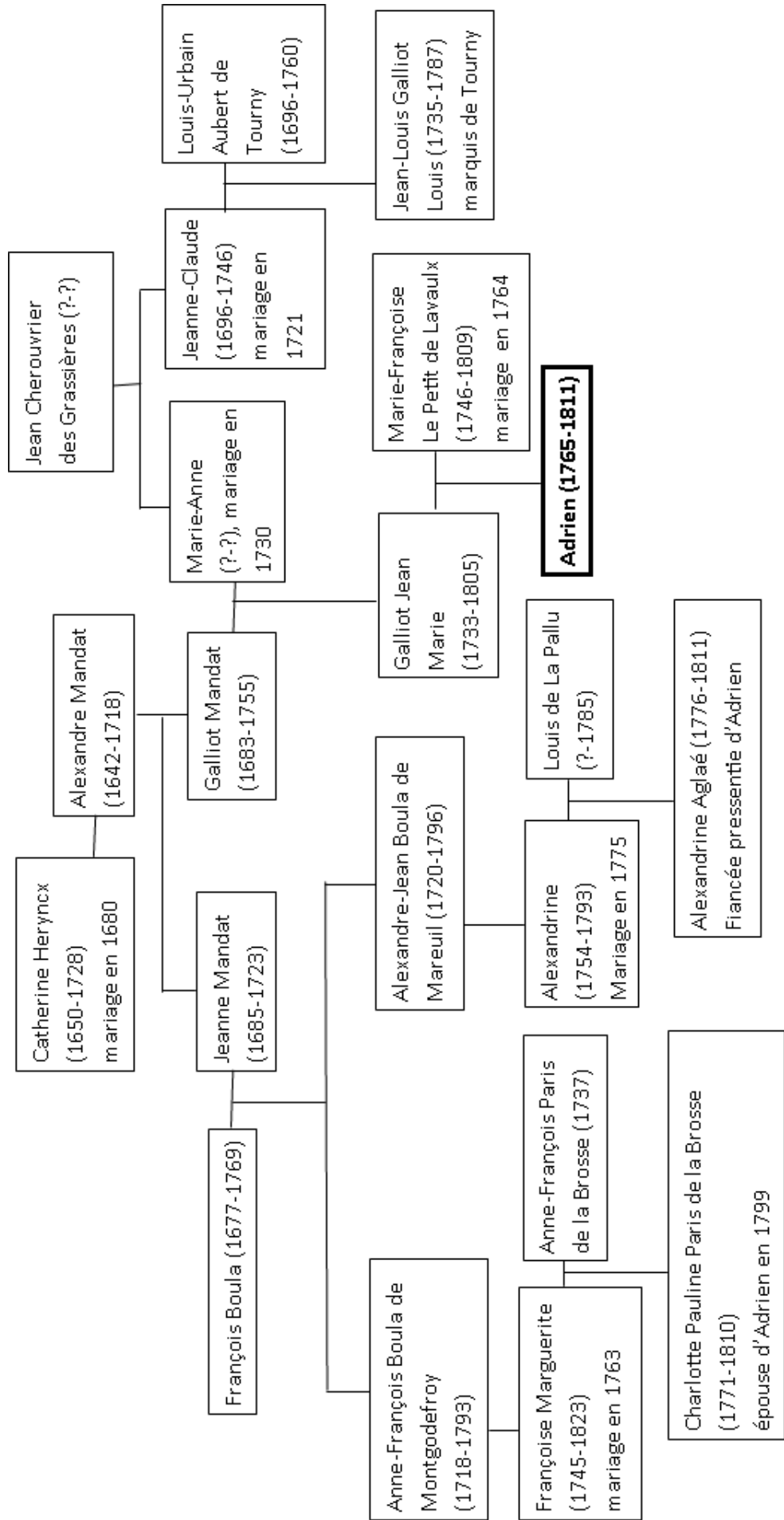
B. Relations entre les familles Mandat, Aubert de Tourny, La Pallu et de Paris

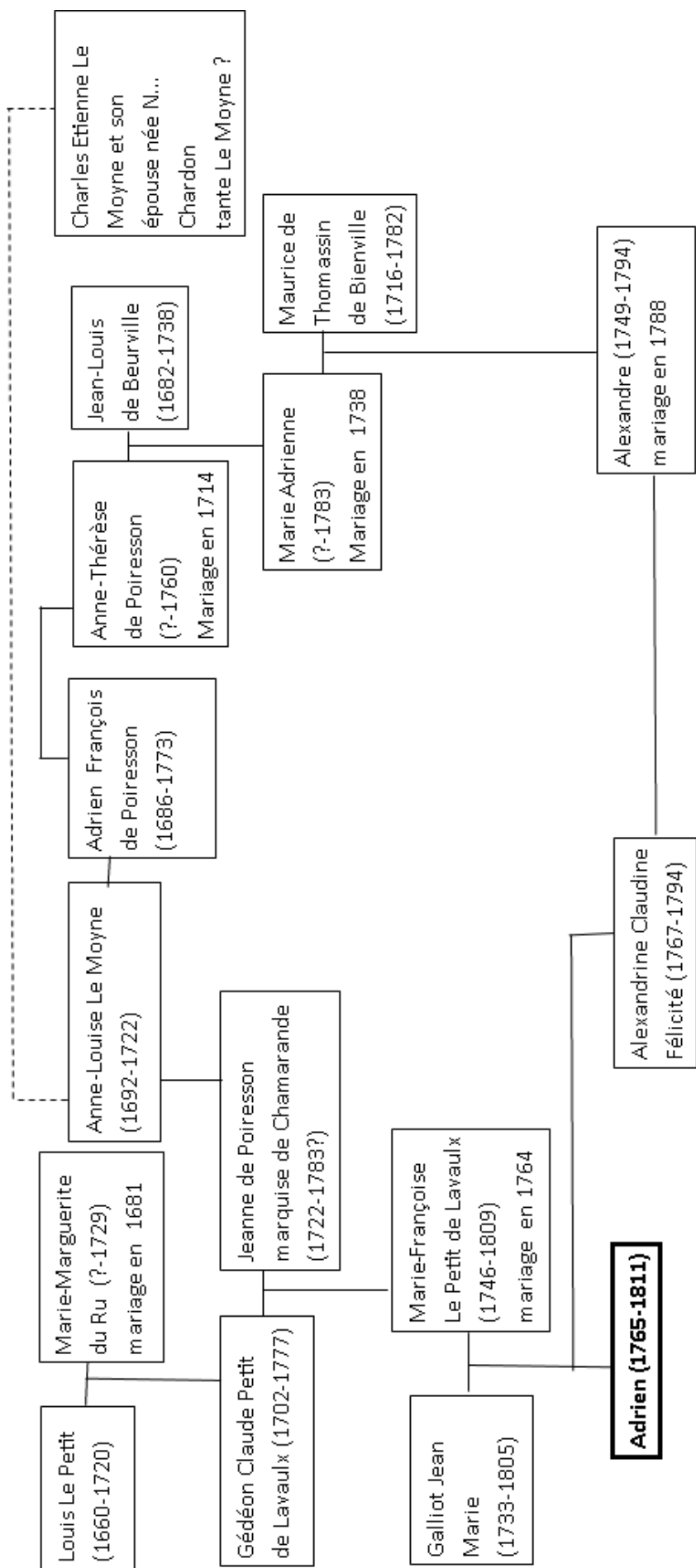
C. Relations entre les familles Mandat, Petit de Lavaulx, Thomassin de Bienville, Le Moyne et de Poiresson

# A



# B





C

ANNEXES B  
DOCUMENTS ECRITS  
PAR ADRIEN



## ANNEXE B.1

### JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1781 SUR LE FENDANT<sup>1</sup>

Copie du Journal de ma Campagne A Bord du vaisseau le Fendant Commandé par Monsieur le  
Commandeur de Dampierre en 1781 [f°1r°]

[f°1v°]

Journal de ma campagne a Bord du Vaisseau le Fendant Commandé par Monsieur le  
Commandeur de Dampierre en 1781

Du Samedi 23 au Dimanche 24 Juin 1781

Nous avons appareillé de la Rade de Brest le 23 à 4 heures  $\frac{1}{4}$ , à 6 heures nous avons doublé le  
Goulet avec toute l'armée, à 7 heures le Général a fait signal à la Néréide de chasser à l'avant  
de l'armée un bâtiment inconnu, à 7 heures  $\frac{1}{2}$  le Général a fait signal de mettre l'armée sur  
trois colonnes au plus près du vent & ensuite aux commandants de passer à la tête de chaque  
colonne

Relevement fait au coucher du soleil

Sçavoir

Le mont de foin ..... au Sud Sud est  
les pierres Noires ..... au N.O 4°. e  
le Bec du Rat ..... au S.S. 05°. o  
S<sup>t</sup> Mathieu ..... au N.N. 02°. N  
la parquette ..... S O

A 10 heures  $\frac{1}{2}$  du soir l'Alexandre a tiré un coup de canon et a mis plusieurs feux, le Guerrier  
a rapelé le signal à minuit

Relevement au lever du soleil

La pointe S<sup>t</sup>. Mathieu ..... a EN.E 5° E  
le Bec du Rat ..... au S $\frac{1}{4}$ SE 4° E  
ouessant ..... au N [utirons ?] du Compas

A 9 heures le Général a fait signal de se préparer à mouiller [f°2r°]

A 9 heures  $\frac{3}{4}$  le Général a fait signal de mouiller à 10 heures  $\frac{1}{4}$  nous avons mouillé ayant 50  
brasses d'eau, fond de sable au milieu des courants qui nous portoient sur la chaussée des  
saints

Relevement du mouillage

---

<sup>1</sup> MANUSCRIT : cahier de 14 folios reliés, format 35\*22 cm, les folios f°1v°, et f°12-14 sont vierges. Nous conservons ici la transcription brute pour les documents de travail.



legrand [Estanvelle ?].....a ESE 5°. E  
 Distance Environ ..... 3 lieues  
 Lisle auxSaints par Son Milieu.....au S.E. ¼ 5°E  
 la Roche delaChaussée des Saints .....au S.E. 5° E

---

Du Dimanche 24 au Lundy 25 Juin 1781

A Midy le Général à fait Signal d'appareiller à 4. ½ nous avons amené nos huniers, largué nos  
 BaSses voiles & Mouillé L'ancre duBosoir detribord ayant 50 BraSses d'eau fond deCaillou

Relevement du Mouillage

Sçavoir

leBecduRat.....Au S.E. 3°E.  
 S<sup>t</sup>. Mathieu.....au N. E. 5° E  
 Cap dela Chevre .....E 5° E  
 levenet..... au S.E.4°E

letout auCompas

A Midy leGénéral à fatit Signal à toute L'armée de lever L'ancre et d'appareiller e vent à O  
 beautems Joly frais. à 1 heure le Général à hissé le pavillon de Ralliement Général, à 4 heures  
 leGénéral à fait Signal à L'armée de Marcher sur trois Colonnes et aux Commandants  
 depaSser à latete des divisions, à 6 heures, Signal dese preparer à Mouiller à 7 heures Signal  
 de Mouiller Ceque Nous avons Executé

Relevement du Mouillage à 7 heuresduSoir

lebecdurat..... au SSE 8° S  
 S<sup>t</sup>. Mathieu.....à E4.N.e3°N  
 leCap laChevre..... au S.E. 4.E 3 E  
 oueSsant..... au N.4.N.E.3°E

[f°2v°]

A 11 heures duSoir les vents étoient au NO bonfrais abeautems, de Minuit à 3 heures les vents  
 changerent à L'ENE. beautems la Mer belle à 4 heures le Commandant a fait Signal  
 d'appareiller ceque nous avons Executé & avons mis toutes voiles dehors pour Rejoindre  
 L'armée de huit heures a Midy les vents au No petit frais aÿant L'amure atribord, nous avons  
 appercu une fregate denotre armée ChaSsant un Batiment Inconnu Surlaquelle elle a tiré  
 plusieurs CoupsdeCanon. Cette frégate L'aÿant Reconnu à fait Signal queceBatiment portant  
 pavillon Suedois n'apprenoit Rien d'IntereSsant à 11 heures nous avons appercu un Navire

babord à nous quela Fregate la Magicienne à Chassé etvisité à Midy nous avons Relevé,  
latour deL'Isle d'OueSsant au N.E.4.E 5°N

---

Du Mardy 26 au Mercredi 27 Juin 1781

A 2 heures  $\frac{1}{4}$  le général à fait Signal aux Batiments ChaSseur deRallier Suivi d'un Coup deCanon dans le même Tems la Frégate la Magicienne à Signalé 17 Batiments auvent à Nous dans L'ouest ayant le Cap au OS à 5 heures le Général à donné ordre à la frégate de ChaSser auvent les vents au N.E Joly frais. à 8 heures le Général à donné ordre à la frégate de ChaSser les vents au Nord le Général àSignalé deChasser un Batiment dans le Nord est ceque Nous avons Exécuté aussi tot en virant de Bord pour Courir dessus nous avons Visité leBatiment qui étoit portugais et qui venoit de Rouen il nous adit qu'il avoit été visité par plusieurs Corsaires anglois aussitôt apres la visite nous avons virédeBord pour rejoindre L'armée

Du Mercredi 27 au Jeudy 28

A 3heures leGénéral àSignalé au triomphant devisiter le Navire qui étoit Sous levent àlui, à 3h $\frac{1}{4}$  le Général aSignalé au fendant d'aller Reconnoitre leNavire paSsant àlavue del'armée, à 4h $\frac{1}{2}$  nous avons pris lesamures aribord pour Joindre le Navire etlevisiter il portoit pavillon portugais. L'ayant visité nous avons Signalé qu'il étoit Neutre de – heures à Minuit les vents ont varié du NNO au ONO petit frais le tems Embrumé, à 4h le Général à fait Signal [*f°3r°*] de Ralliement général, à 6 heures Celui de Gouverner au OSO de 8 à Midy les vents au NNO Joly frais

Lattitude Nord observée et arrivée.....45°56°  
Longitude arrivée.....10 22  
air devent Corrigé le SO  $\frac{1}{4}$ .....2.S  
Chemin corrigé.....26°2/3

Du Jeudi 28 au Vendredy 29

Les vents du N.E. à L'Est bon frais à Midy  $\frac{3}{4}$  le Général à fait Signal de Gouverner SO  $\frac{1}{4}$  O atoute L'armée, à 3h la fregate la Magicienne S'est separée deL'armée apres avoir pris les ordres du Général & à fait Route pour la Nouvelle Angleterre avec deux Navires Marchands à 6 heures  $\frac{3}{4}$  Signal de Gouverner au OSO, à 7 heures le Général àSignalé la Néréide et L'Emeraude, à 7h $\frac{1}{2}$  le triomphant, à 8 heures L'Espiegle, le lougre le ChaSseur à porté est ordre de ChaSser en avant del'armée aux 4 Suivant le Robuste, le fendant, le triomphant, le Magnifique à 9 heures. M<sup>f</sup> leCommandeur est tombé enseCouchant dans Son [Escadre ?] et S'est Cassé le Genouil à 3 heures  $\frac{1}{4}$  du Matin unedenos frégate nous adit avoir eu ConnoiSsance deplusieurs Navire Etranger L'armée aribord atous nous avons ChaSsé dessus

à 4 heures ½ le Robuste qui étoit en avant de l'armée a signalé 3 Bâtimens, à 7h ½ il hissa le Signal que les Navires Chassés étoient Neutres & à 9 heures ordre à L'Emeraude de visiter un Navire qui passoit proche L'armée, Ensuite le Robuste à fait Signal de Rallier L'armée

Lattitude observée N .....43°54  
 Longitude arrivée .....12 43 [*f°3v°*]

---

Du Vendredy 29 au Samedi 30 Juin 1781

Les vents de L'ESE à l'est Joly frais Jusqu'à 7 heures du matin à Midy nous primes les amures à tribord les vents à L'ES joli frais, à 2 heures on à fait Signal au Général que les Navires Chassés étoient Neutres & il à hissé le Signal de se Rallier à son poste, à 4 heures ½ le Général à fait Signal aux quatre mêmes Vaisseaux de Chasser en avant de L'armée les vents vinrent au SSO presque Calme et de la Brume à 7h ½ le Général à hissé le Signal de mettre en panne Babord au vent & à tiré un Coup de Canon à 8 heures nous avons Relevé le Général au SSO 5° O du Compas

Variations N observée occidentale ..... 21°18'  
 Lattitude estimée arrivée N. ....42 42  
 Longitude arrivée occidentale..... 13 26  
 L'air devient le SO ¼ S..... 2° S  
 Chemin .....28 L 1/3

---

Du Samedi 30 au Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet

Les vents ont Regné du NNE. au N. Joly frais la mer belle nous avons Couru différends Bords pour Joindre notre poste après avoir Chassé en avant avec le Robuste & deux frégates

variation observée N.O.....20 ° 18'  
 Lattitude observée N. ....41° 19 douteux  
 Longitude arrivée O ..... 13 47  
 Air devient le S ¼ SO Chemin .....29

---

du Dimanche 1<sup>er</sup> au Lundy 2

Les vents ont varié du N.O au SO passant par L'ouest à 5h ½ le Robuste à signalé 3voiles, de 6 heures à Minuit nous avons [*f°4r°*] Couru plusieurs Bords pour joindre L'armée à 6h du matin Calme vu deux Bâtimens Inconnus

Variation observée NO..... 19° 30  
 Lattitude Estimée arrivée N. .... 40 33  
 Lattitude observée N .....40 35  
 Longitude arrivée occidentale .....13 10 14 33

L'air devient le SE ¼ S 5° Sud Chemin .....19 lieues 2/3

Du Lundi 2 au Mardy 3 Juillet

Les vents au OSO petit frais à – heures nous avons Relevé leCap fisero<sup>1</sup> par Son Milieu au SE. ¼ S 2° S duCompas Distance 10 lieues à 4 heures nous avons ChaSsé en avant avec les vaiSseaux ordinaires& une de Nos fregates à Joint un Navire Neutre qui ne scavoit rien d'intereSsant, de Minuit à 4 heures les vents au NNE bon frais avec dela pluie

Variation N. O observée occiden. 19°30

Lattitude Estimée Arrivée N. .... 39 38

Longitude arrivée occidentale ..... 12 8

Depuis le Relevement fait à 7h du Soir laRoute àvalu le SO ¼ S 2°S

Chemin..... 19<sup>L</sup> 2/3

du mardi 3 au Mercredy 4

les vents au Nord Joly frais la mer belle toutes Voiles dehors Jusqu'à deux heures que Nous avons Mis en panne tribord amure à 4 heures fait Servir, à 6 heures Relevé les Brelingues à L'E 5° S duCompas distance 8 à 9 les vents au NNE ., de Minuit à 4 heures le Général a fait divers Signaux, nous avons ChaSsé en avant de L'armée à L'ordinaire, unedenos frégate avisé unBatiment Neutre [f°4v°] A 8 heures ½ du Matin nous avons parlé à un Marin portugais venant deCadix & allant au ferole<sup>2</sup>. Variation obs. N occ. .... 18°40

Lattitude Estimée arrivée N. ....37 44

Lattitude observée N. ....37 41

Longitude observée arrivée .....11 41

L'air devient le S ¼ SE 1° S Chemin .....39 lieues

du Mercredi 4 au Jeudy 5 Juillet

de Midy à 6 heures nous avons eu différente Voilure pour Rejoindre L'armée & nous mettre a notre poste. les vents au NNE. Joly frais la mer belle. à 6 heures du Soir Relevé le Cap Saint Vincent au SE ¼ S du Compas distance 9 à 10 lieues Ensuite mis en panne Jusqu'à 7h ½ que nous avons fait Servir En Gouvernant de Manière à Joindre laligne du Général, nous avons alors pavillon en poupe & flames de distinction A 8h ½ le Général à mis Ses 3 feux de poupe un dans la hune d'artimon, à 9h ½ nous avons Repris notre poste, à 10h ½ Relevé le Cap S<sup>t</sup>. vincent au Nord duCompas et leCap [Spichel ?] à L'E. ¼ Ne aussi du Compas. de Minuit à 4h Calme, à 5h un Cutter Espagnol qui avoit parlé lavelle au Général leSalua de11 Coups

<sup>1</sup> Vu la longitude et la latitude donnée, Fisero est sans doute une graphie fautive pour Farilhão, qui n'est pas un cap mais une île appartenant au Portugal. La mention des îles Brelingues, francisation de Berlingas, le jour suivant, accrédite cette hypothèse.

<sup>2</sup> Graphie fautive pour Ferrol, ville proche de La Corogne dans le nord de l'Espagne.

deCanons à 7heures le Général àhiSsé leSignal de forcer devoiles à volonté de 8h à midy les vents au NNE. & Ensuite ont Sauté au SO & nous avons pris les amures à tribord, Variation NO obs.....18° occiden  
 lattitude Estimée arrivée N. .... 36°45'  
 lattitude observée .....36 49  
 longitude arrivée occid .....10 3  
 Air devient le SE ¼ E. ....2° S  
 Chemin .....32<sup>L</sup> 1/3 [f°5r°]

Du Jeudi 5 au Vendredi 6

Juillet 1781

Dans les 24 heures les Vents ont Varié du ouest au Nord petit frais la mer belle letems Clair nous avons fait differente voilure pour Conserver notre poste, à 3 heures ½ du Matin le Général à fait Signal demettre En panne tribord amure, à 4 heure Celui de faire Servir, à 4 heures ½ Celui de former les 3 Colonnes à 5 heure ½ nous avons Relevé latour de S<sup>t</sup>. Sebastien à l'E ¼ SE 3 ° S du Compas à 7h ½ il est Monté un pilote deCadix abord deChaque vaiSseaux, les Vents dela partie du Nord, à 8 heures Signal de preparer L'Etat deSituation des Vaisseaux pourles Remettre au Général pendant leMouillage à 8h ½ Celui quele général va paSser àlatête deL'armée à 10 heures Celui qu'il alloit au Mouillage, à 11 heure nous avons Mouillé notre ancre deBabord ayant 6 BraSses d'eau fond deSable vaseux

Relevement de L'ancre du SE

latour des Signaux de L'isledeCadix..... au 05° Sud  
 la Maison Blanche àlaCaraque ..... au SSO du Compas  
 levaiSseau espagnol Coulé a ..... L'ENE 2degres

A 11 heuies ½ le Général àSalué le Commandant delaRade de Cadix, Ensuite à Mouillé derriere leMajestueux, puis àSalué le général de terre

lattitude du Mouillage N. ....36°31'  
 longitude occidentale.....28 31

du vendredi 6 au Samedy 7

Les Vents au Nord Joly frais, à Midy le Général àSalué L'isle de 13 Coups deCanon et Elle lui à Rendu Coup pour Coup à 3 h flame d'ordre à 4 heures du Matin nous avons porté une ancre à Jet dans le N.O eslevé L'ancre pour nous mettre au Mouillage les vents au ONO [f°5v°]

Du Samedy 7 auDimanche 8 juillet 1781

Les ventsau N. Joly frais le tems beau apres Midy nous avons Mouillé notre ancre detribord ayant 7 BraSses d'eau ½ fond deSable Vazeux au NO au Jour les vents tournerent auSE à 10

heure du Matin nous avons Embarqué 40 Barique d'eau, à 11 h flame d'ordre les vents au O variants

Du Dimanche 8 au Lundy 9

Les vents du O au No beau tems Joly frais, à 7 heures du Soir le Général à fait Divers Signaux Numeraires. à 7 heures du Matin le Général à Signalé le fendant et le Dauphin Roÿal pour Aller à Son Bord, à 11 heures à fait Differentes Signaux Ensuite à mis flame d'ordre \_\_\_\_\_

Du Lundy 9 au Mardy 10

Les Vents de la partie du ouest petit air tems Clair dans la Nuit ils sont venus à L'est Joly frais à 7 heures du Matin le Général à signalé le Majestueux, à 9h il est venu une Barque Chargée d'eau qu'on a Embarqué dans la Matinée, il est Venu Mouillé en Rade plusieurs Batiments de transports Espagnols venant de la Caraque \_\_\_\_\_

du Mardy 10 au Mercredy 11

Les Vents à L'est bon frais, tems Clair dans L'après Midy le Général à fait divers Signaux Numeraires à 4 heures nous avons Repris nos grands haubans à 8 heure du Soir la Chaloupe à porté une ancre à Jet avec deux Grelins, bon frais toute la Nuit à 8 heures du Matin Signal d'Envoyer le premier Commis abord du Général, à la Même heure il est venu une Barque d'Eau que Nous avons Embarqué avec deux tonneaux de leste et vieux Canons dans la Matinée nous avons Ridé nos haubans et degréé nos perroquets [*f°6r°*] \_\_\_\_\_

Du Mercredy 11 au Jeudy 12 Juillet 1781

Les vents de la même partie tems Clair, Continuant à Rider nos haubans, le lendemain le Général françois aÿant été rendre visite au général Espagnol celui-ci la Salué de 13 Coups de Canons quela Bretagne a Rendu \_\_\_\_\_

Du Jeudi 12 au vendredy 13

Les vents toujours à L'est bon frais à 4 heures amené les Basses vergues à 8 heures du Matin le général a signalé L'invincible Ensuite à fait plusieurs Signaux Numeraires, Dans la Matinée un Navire Venitien à appareillé & s'est Echoué Sur les [ports ?] il à passé & à Mouillé Sur la Rade \_\_\_\_\_

du vendredy 13 au Samedy 14

Même tems dans les 24 heures, le Général à Signalé le fendant à 1h ½ du Matin et à 6 heures flame d'ordre \_\_\_\_\_

du Samedy 14 au Dimanche 15

Le Général Espagnol étant venu diner à Bord de la Bretagne, le Général françois la Salué de 21 Coups de Canon quela S<sup>te</sup>. trinité à Rendu \_\_\_\_\_

du Dimanche 15 au Lundy 16

Toujours le même temps à 5 heures ½ du Soir le Général Espagnol à Salué le Général français de 21 Coups de Canon que Celui-ci lui à Rendu le Matin Notre Chaloupe est venue à Bord chargée de L'est en Bombes vieilles, à 11 heures le general à fait Signal de faire venir à Son bord les officiers chargés du détail de Chaque Vaisseau [f°6v°] \_\_\_\_\_

Du Lundy 16 au Mardy 17 Juillet 1781

Les vents au SE. Bon frais à 6 heures ½ du Soir le Général à fait Signal à L'armée de dégarnir les perroquets & d'amener les Basses vergues Sur les portelofs dans la Nuit les vents de la même partie petit air temps Clair dans la Matinée le Général à fait différents Signaux, à 10 heures ½ nous avons hissé nos Basses Vergues & grée nos perroquets

Du Mardy 17 au Mercredi 18

Les vents au Ouest petit air temps Clair le lendemain à 8 heures le Général Espagnol à Deserté Son petit hunier & tiré un Coup de Canon, le Général Espagnol à Répété le Signal & à fait Celui que tous les Capitaines devaient aller à Son Bord à 8 heures ½ Celui que tous les Capitaines de fregates y allaient aussi

du Mercredi 18 au Jeudi 19

Dans l'après Midy le Général à fait divers signaux Numéraires, dans la Nuit temps Clair, dans la Matinée les Espagnols ont Embarqué des troupes à bord de leurs transports

Du Jeudi 19 au Vendredi 20

Même temps à 4 h ½ du Soir flamme d'ordre à 5 heures toute L'armée a fait trois décharges de Mousqueterie & trois Saluts de 21 Coup de Canons en Réjouissance de la prise de Pensacola enlevée aux Anglois par les Espagnols, toute la Nuit beau temps presque Calme, à 11 heures du Matin les Batteries de terre ont tiré à L'occasion de la même prise à 11h. ½ Signal de désaffourcher<sup>3</sup> [f°7r°] \_\_\_\_\_

Du Vendredi 20 au Samedi 21

Les vents au ONO petit frais dans L'après Midy plusieurs vaisseaux ont appareillés et ont tirés plusieurs Coups de Canon, à 2 heures nous avons Embarqué de L'eau, à 3 h du matin sont venus au Sud petit frais on à fait Signal de virer à pic à 5 heures Celui d'Envoyer L'Etat général de tous les vaisseaux à 4 heures ½ Envoyer lever L'ancre de flot avec la Chaloupe & L'avons hissé à bord Ensuite nous avons viré à pic & hissé les huniers & Resté en Cet état Jusqu'à L'arrivée de M<sup>r</sup> le Commandeur qu'on étoit allé Chercher à terre ou il étoit depuis

---

<sup>3</sup> « C'est lever l'ancre d'affourche, & la rapporter à bord », *Dictionnaire de Marine, op. cit.*, p. 372, à savoir affourcher, « C'est mouiller une seconde ancre, après qu'on a mouillé la première, desorte que l'une est mouillée à tribord de la prouë, & l'autre à babord, & ainsi les deux cables font une espèce de fourche, au-dessous desw écubiers, & se soulagent l'une l'autre, empêchant le vaisseau de tourner sur son cable ; car une de ces ancres, assure le vaisseau contre le flot, & l'autre ancre l'assure contre l'ebbe. Cette seconde ancre s'appelle ancre d'affourche ou d'affourché. », *Ibidem*, p. 7.

notre arrivée à Cadix, à 9 heures il est arrivé & nous avons dérapé Ensuite, à 10 heures nous avons mis à lavoile, à 10 heures  $\frac{3}{4}$  nous avons amené nos huniers & Cargué nos BaSses Voiles & Mouillé notre ancre de tribord & fillé 36 BraSses de Cable nous Mouillames ayant 12 BraSses fond de Sable

Relevement du Mouillage

latour S<sup>t</sup> Sebastien de Cadix ..... SSE 4° est

S<sup>te</sup> Marie de Rota..... au NNE 3 °N

Du Samedi 21 au Dimanche 22

Les vents du ouest au Nord à 2 heures le Général à fait Signal de Demander la Situation des vaisseaux, et nous avons fait celui que nous n'avions Besoin de Rien, à 3 heures Signal d'Embarquer la Chaloupe à 7h du Soir Signalé le mot D'ordre, à 4h du matin le général Espagnol à fait Signal devirer à pic lequel le général François à Repété, le Général Espagnol à fait Ensuite Signal à toute L'armée d'appareiller les vents au NE Beautems à 5 heures nous avons Embarqué les Canots à 5 h  $\frac{1}{2}$  nous avons mis à lavoile Sous les voiles Majeures à 6 heures Signal de Gouverner au ouest à 7 heures Celui de mettre L'armée Sur trois Colonnes dans L'ordre Naturel

Relevement du Mouillage à 8 heures

latour S<sup>t</sup>. Sebastien à ..... L'E  $\frac{1}{4}$  NE 3° E } du Compas

la pointe du Sibian<sup>4</sup> ..... NNE. 2° E.

à 9 heures une fregate a fait signal d'incommodité à Son grand mat [f° 7v°]

Relevement à Midy

la pointe de S<sup>t</sup>. Sibian..... au NE  $\frac{1}{4}$  NE 5° N } du Compas

la pointe S<sup>t</sup>. Sebastien de Cadix..... à L'est 5° S

Latitude partie N. .... 36° 31'

Longitude partie occidentale..... 8° 48'

du Dimanche 22 au Lundy 23 Juillet

Les vents du SSE à L'est Jusqu'à 10 heures du Matin qu'ils Sont venus au ONO petit frais la Mer belle à 1 heure  $\frac{1}{2}$  le Général a Signalé de Gouverner à ouest à 2 heures  $\frac{3}{4}$  au Chasseur de faire les Signaux de Reconnaissance à la Néréide dépasser à poupe du Général, Enfin le mot d'ordre A 6 heures  $\frac{3}{4}$  Signal de Gouverner au ONO nous avons eu différente Voilure pour Conserver notre poste à 5 heures du Matin nous avons fait le Signal de Reconnaissance et Eteint le fanal de poupe / vtion No 17<sup>a</sup>

a. ajout dans la marge à gauche, abréviation pour variation à en croire le f° 9r.

<sup>4</sup> Graphie sans doute fautive pour Chipiona, au vu de la position donnée.



latitude Estimée arrivée N.....36° 12'  
 latitude observée aussi N. ....36°16'  
 longitude arrivée occidentale .....9 51  
 air devient le OSO 2° ouest ..... Chemin .....18<sup>L</sup> ½

Du Lundy 23 au Mardy 24

deMidy à 6 heures duSoir les vents du NO au ONO petit frais le tems <sup>a</sup>Embrumé Gouvernant  
 au plus pres du vent les amures àBabord Sous differentes Voilures. nous avons Relevé  
 L'armée dans le NNO duCompas à 5 heures ½ Signal devirer vent devant Suivi de plusieurs  
 Coups de Canon, à 6 heures nous avons viré à 10h. ½ nous avons pris les amures àBabord, à  
 11 heures leVaiSseau Espagnol leS<sup>t</sup>vincent aÿant reviré debord Sans faire aucun Signal  
 d'avertiSsement, Nous a abordé & nous àtrelu acroché Jusqu'à 11h ½ il nous àfait plusieurs  
 avaries, Cassé notrevergue Sèche, la [*f°8r°*] La Gueule d'Enseigne, Ecrasé la bouteille  
 deBabord & unepartiede la Galerie, Cassé plusieurs Chaines d'haubans & nous à fait plusieurs  
 autres avaries dans nosvoiles de Manœuvres. apres l'avoir paré nous avons fait petite voile  
 pour nous Reparer, de Minuit à 4 heures les vents au ONO & NO Bon frais. Gouvernant au  
 plus prés tribord amures Sous différentes voilures letems Gris. au jour nous avons fait  
 delavoile pour nous Elever auvent nous trouvant Beaucoup Sous levent de L'armée à 7 heures  
 ½ pris les amures à Babord

Beaucoup de différence<sup>c</sup>

latitude estimée arrivée N.....36° 6'  
 latitude observée N. .... 36° 3'  
 longitude arrivée occidentale .....10° 16'  
 Air devient L'OSO 3° Sud Chemin .....7 lieues 2/3

du Mardy 24 au Mercredy 25 Juillet 1781

Les vents ont Regné du NO au NNO Jusqu'à 6 heures du matin, alors il est venu duCalme, &  
 ils ont paSsé au SE Beau tems à 5 heures le Général àSignalé le Mot d'ordre / Vari No 18°  
 obs<sup>d</sup>

latitude estimée arrivée N. ....36°24'  
 latitude observée N. ....36°22'  
 longitude arrivée .....10 47  
 Air devient le NO. 5°ouest, Chemin 11 lieues \_\_\_\_\_

du Mercredy 25 au Jeudy 26 \_\_\_\_\_

b. rayé « par Grain » et remplacé par « Embrumé » ; c. souligné en marge à gauche de « latitude » ; d. souligné  
 en marge à gauche de « le Général »

Les vents varient du NO au ouest petit frais à 3 heures le Général à fait Signal dese mettre Surtrois Colonnes dans l'ordre Naturel à 4 heures ½ Celui à la premiere division detenir levent, à 4 heures ¾ lelougre le ChaSseur en voulant nous parler nous à abordé & S'est fait des avaries mais Cassé Ses deux mats d'hune Etélé<sup>5</sup> Son mat deMisaine, à 6 heures Signal aux Chefs de Ligne depaSser àlatête deleurs divisions Ensuite lemot d'ordre (barnabé le Bataracan<sup>6</sup>) à 9h ½ celui devirer deBord tribord amure à 6 heures ¾ du Matin Signal de / Varia NO 19° est<sup>e</sup> [*f°8v°*] ChaSser entoutediligence à 7 heures signal devirer deBord à L'Emeraude Beautems la Mer Belle

lattitude Estimée arrivée N. ....36° 19'  
 lattitude observée Nord .....36° 17'  
 longitude arrivée occidentale.....11° 27'

Air devient L'ouest 5°30' Sud Chemin 11 lieues \_\_\_\_\_  
 Du Jedy 26 au vendredi 27

Les vents du NNO au NN Beautems Joly frais Sous differentes voilures à Midy ½ Signal de rallier aussi tot nous avons pris L'amure àtribord toutes voiles dehors, à 9 heures unvaisseau Espagnol Cassa savergue depetit hunier & à fait Signal d'incommodité, le Général a fait Signal qu'il Regleroit Sa voile Sur laSienne à 1 heure ¾ il a Signalé queSon Dommage étoit réparé / Variation No 19°<sup>f</sup> beaucoup de différence Sur<sup>g</sup>

lattitude Estimée arrivée N. .... 36° 9'  
 lattitude observée N. .... 36° 3'  
 longitude arrivée occidentale ..... 12° 11'

Air devient le o ¼ SO 4° Sud Chemin ..... 13 lieues  
 Du Vendredy 27 au Samedy 28

Les vents au NNE Joly frais, Beautems, la Mer Belle un peu Houleuse à 3 heures ½ leS<sup>t</sup>. vincent à fait Signal qu'il avoit son Grandmat d'hune Endommagé, à 3 heures ¾ le Général lui a fait Signal qu'il avoit Compris Son Signal Ensuite il fit Celui à L'armée d'arriver au SO ceque nous avons Exécuté puis le Général à fait Signal detenir levent & deseRallier enordre, à 5 heures donné le mot d'ordre (S<sup>t</sup>. crepin et têtuan) à 7 heures qu'il Conserveroit pendant la Nuit la meme voile qu'il avoit alors Sous ses voiles majeures L'amure atribord à 5 heures ¼ Signal deSerrer les distances Ensuite de Gouverner au N ¼ NO

lattitude Estimée arrivée N. ....36° 1'

<sup>5</sup> e. en marge à gauche, au niveau de « en voulant nous parler » ; f. souligné en marge à gauche au niveau de « voile à Midy » ; g. en marge, dessous la précédente mais en face de « lattitude »

<sup>5</sup> Etété ?

<sup>6</sup> Adrien va donner ainsi plusieurs mots d'ordre, qui semblent surtout être des noms de fantaisie.

latitude observée N. ....36° 2'

longitude arrivée occidentale .....13° 22'

air devent L'O 2° 15' Sud Chemin 19 lieues / Variation NO 19° 30<sup>h</sup> [*f°9r°*]

Du Samedi 28 au Dimanche 29 Juillet 1781

Les vents au NNE petit frais beaux la mer belle gouvernant au plus pres du vent Les amures à tribord sous différentes voilures à 3 heures ½ Signal d'arriver à L'O 1/4 SO pour Rallier L'armée à 4 heures ¾ Celui de tenir le vent, à 5h ½ Signal de remettre Sur trois Colonnes, Ensuite le mot d'ordre (S<sup>t</sup>. gabriel [*&leglan ?*]) à 5 heures du matin Signal à la Sybille de Chasser & de gouverner au NE

latitude arrivée N. .... 36° 9'

latitude observée N. ....36° 6'

longitude arrivée occidentale .....14° ..47

air devent L'O 5° N Chemin 23 lieues

---

Du Dimanche 29 au Lundy 30

Les Vents du NNE au N beaux la Mer Belle Gouvernant au plus pres du vent tribord amure sous différentes voilure, à 1 heure après Midy nous nous sommes mis en panne tribord à 4 heures Signal d'arriver au SO ¼ O tous Ensemble à 4 heures ¼ nous avons Executé le Signal à 6 heures Signal de tenir le vent Ensuite Raliement Sur trois Colonnes à 6 heures ¼ Signalé le mot d'ordre & la Route au N. Si les vents au Nord Si les vents le permettent à Minuit Nous avons allumé les feux de poupe à 5 heures signal à la Sybille de Chasser en avant / Variation No 19° 30<sup>i</sup>

latitude Estimée arrivée N. ....35° 42'

latitude observée N. ....35° 46'

longitude arrivée.....16 2

air devent S OSO 1° 15' ouest Chemin 66 Mille ou 22 lieues

---

Du Lundy 30 au Mardi 31

Les vents au N et NE. beaux, la Mer Belle à Midy Signal de Revirer de bord vent devant Babord amure, à 4 heures ½ Signal de remettre T. A.<sup>7</sup> à 5 heures ¾ Signalé le mot d'ordre à 5 ¼ du Matin Signal de Chasser En avant, nous avons fait de la voile en Consequence [*f°9v°*] —

Latitude arrivée N. .... 36° 16'

latitude observée N. ....36° 15'

---

h. souligné en marge à gauche, au même niveau qu' « air devent » ; i. souligné en marge à gauche, au même niveau que « tous Ensemble »

<sup>7</sup> Sans doute abréviation pour « Tribord Amure ».

longitude arrivée occidentale .....17° 6'

air devent le NO  $\frac{1}{4}$  O 3° 30' O Chemin 19 lieues  $\frac{2}{3}$  \_\_\_\_\_

Du Mardy 31 au Mercredy 1<sup>er</sup> aout 1781

Les vents au NNE. & NE. beautems la mer belle Gouvernant au plus pres du vent T. A. à 3h  $\frac{1}{4}$   
Signal deraliement Sur trois Colones à 2 heures  $\frac{1}{2}$  nous avons mis en panne tribord auvent, à  
4h  $\frac{1}{2}$  fait Servir à 5 heures Signalé le mot d'ordre Ensuite Signal de gouverner au N  $\frac{1}{4}$  NE si  
letems le permet à 5 heures du Matin Signal de ChaSser dans le NNO à 5 h.  $\frac{1}{2}$  Signal de  
Gouverner au NNE. Siletems le permet

lattitude arrivée N. ....36° 48'

lattitude observée N. ....36° 44'

longitude arrivée .....18 22

Air devent Estimé le NO  $\frac{1}{4}$  O 4° 45' O Chemin 23 lieues  $\frac{1}{3}$

Air devent Corrigé S ONO 1° N Chemin 23 lieues  $\frac{1}{3}$

longitude Corrigée .....18° 26'

Du 1<sup>er</sup> au Jedy 2 aout

Letems Couvert les vents au NE. & à L'Ene, Gouvernant au plus pres les amures àtribord  
toutes Voiles Dehors à 3 heures fait Signal de Sçavoir Si l'on pouvoit Joindre les VaiSseaux  
ChaSsés, à 6h  $\frac{1}{4}$  nous avons Repeté les Signaux des chaSseurs que l'on decouvroit des Voiles  
de L'avant à Nous à 6 heures  $\frac{3}{4}$  pris les amures àBabord à 9 heures Repris les amures àtribord

lattitude Estiméed arrivée N. .... 37° 25'

lattitude observée N. .... 37° 25'

longitude arrivée occidentale ..... 19 ° 16

air devent Le E NO  $\frac{1}{4}$  O 3°30' N Chemin 22 lieues  $\frac{1}{3}$  [*f°10r°*]

Du Jeudi 2 au Vendredi 3 aout 1781 \_\_\_\_\_

Variation No 20<sup>ok</sup> Les vents au NNE. & NE tems couvert & par Grain bon frais  
Gouvernant au plus pres duvent T. A. Sous différentes voilures à 1 heure  $\frac{1}{2}$  apres Midy le  
Général àSignalé laSibylle à 5h  $\frac{3}{4}$  le mot d'ordre à 5 heures du Matin Signal deChasser en  
avant del'armée nous avons fait delavoile enConsequence

airdevent le NO .....5° O Chemin 19 lieues  $\frac{1}{3}$

lattitude arrivée N .....38°21'

lattitude observée ..... 38°11'

longitude arrivée occidentale .....20°41'

---

j. Rayé « Signal » et remplacé par « Servir » ; k. Souligné en marge à gauche, au niveau de « Les vents au NNE. »

#### Du Vendredy 3 au Samedy 4

Les vents au NE & ENE bon frais tems Couvert Jusqu'au Matin alors beautems la Mer Belle peu houleuse gouvernant au plus pres du vent T. A. fait Différente manoeuvres pendant les 24 heures pournous mettre à notre poste à 5 heures Ralier notre poste, alors nous avons arrivé OSO à 6 heures Signal de Gouverner au NE à 6 heures ½ Signal d'ordre de Marche Sur trois Colonnes à 5 heures du Matin Signal de Chasser en avant de L'armée Sans ordre / Variation NO 20<sup>o1</sup>

latitude Nord .....39°21'

longitude<sup>8</sup> observée .....39° 2

longitude arrivée occidentale .....21° 9

air devient le NO ¼ O 3° 45' N. Chemin 64 Mille ou 21 lieue 1/3

---

#### Du Samedi 4 au Dimanche 5

Les vents varient du NE au NNE presque Calme beautems la mer belle Gouvernant au plus pres du vent T. A. à 1h ½ nous avons viré de Bord B. A.<sup>9</sup> à 5 heures Signal de Raliement Sur trois Colonnes à 6 heures le mot d'ordre toute la Nuit Sous les huniers et le perroquet de fougue T. A. à 7 heures ¾ nous avons mis le grand hunier le mat pour laisser passer notre chef de file à 8 heures nous avons [*f°10v°*] fait Servir, L'Emeraude nous adit avoir visité un Batiment americain qui lui avois dit que M. de GraSse avoit battu les anglois<sup>10</sup>

latitude Estimée arrivée N. ....39° 3'

latitude observée N. ....39 2

longitude arrivée occidentale .....21° 47

Air devient SO 2° 15 Nord Chemin 29 Mille ou 9 lieues ¾

---

#### Du Dimanche 5 au Lundi 6

tout l'après Midy du Soir au Matin Calme le vaisseau Gouvernant à peine nous avons mis nos Canots à lamer pour nous faire abbatre<sup>11</sup> afin d'Eviter les abordages Sur le Matin il est venu un petit air de SO la Mer houleuse la lame venant du SE.

latitude arrivée N. ....39°12'

latitude observée N. ....39°13'

longitude occidentale arrivée .....21°44

---

1. dans la marge à gauche, au niveau de « fait Différentes manoeuvre »

<sup>8</sup> Erreur de la part d'Adrien, il s'agit de la latitude.

<sup>9</sup> Abréviation pour « Babord Amure »

<sup>10</sup> Trouver cette bataille

<sup>11</sup> Synonyme de « dériver, arriver » : « Obéir au vent lorsqu'un vaisseau est sous les voiles. [...] On dit qu'un vaisseau abat quand la force des courans, de la vague ou des marées, l'écarte de la vraie route », *Dictionnaire des termes de Marine, op.cit.*, p. 1.

Air devient le N.  $\frac{1}{4}$  NE  $3^{\circ} 45'$  Chemin 3 lieues \_\_\_\_\_

Du Lundy 6 au Mardy 7

Les Vents au SSO & SO beaux la mer houleuse petit air Gouvernant au NE  $\frac{1}{4}$  E à petites voilures à 6 heures le Général a Signalé le mot d'ordre à 8 heures  $\frac{3}{4}$  du Matin ordre au Robuste & au triomphant de Renforcer les Chasseurs variation NO  $20^{\circ}$  observée

Latitude estimée arrivée N.  $40^{\circ} 9'$  observée  $40^{\circ} 12'$

longitude arrivée O  $20^{\circ} 31'$  air devient le NE  $\frac{1}{4}$  E  $2^{\circ} 30'$  N.

Chemin 23 lieues  $\frac{1}{3}$

\_\_\_\_\_ Du Mardy 7 au Mercredi 8

Les vents au SO beaux Joly frais à 1 heure Signal au Magnifique & au fendant de Chasser en avant [*f° 11r°*] Nous continuâmes à Croiser la Rentrée de La manche Entre les forlaques<sup>12</sup> et ouessant Sans prendre aucun Batiment

Le 8 7<sup>bre</sup> à 5h du Matin L'Escadre Espagnol Se Sépara et fit Route Cadix, <sup>m</sup> Les Généraux Se Saluerent reciproquement, L'Escadre française Mouilla le Soir & pendant la Nuit en rade de Brest, [*f° 11v°*]

---

m. Rayé « L'Escadre ».

<sup>12</sup> Graphie fautive comme cela arrive fréquemment à Adrien en début de carrière. Il rajoute un La Manche devient L'Amanche et les Sorlingues les « Forlaques ».

## ANNEXE B.2

### JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1781 SUR LE TRIOMPHANT

Copie

Journal de ma Campagne \_\_\_\_\_

A bord du Vaisseau du Roi le Triomphant, Commandée par Monsieur du Pavillon Sous les ordres Monsieur le Marquis de Vaudreuil Chef d'Escadre en 1781,

Copie

Journal de ma campagne à bord du Vaisseau du Roi le triomphant Commandée par Monsieur du Pavillon Sous les ordres de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Chef d'Escadre en 1781

Du Lundy 10 au Mardy 11 décembre

Variation No 2/4<sup>a</sup> / le Matin les vents de la partie de L'Est Joly frais le Général à fait Signal de désaffourcher Sur les 2 heures, à 6 heures nous avons viré Sur notre ancre de flot, à 7 heures la Couronne à abordé L'indien à Midynous avons dérapé notre ancre de Juzant & nous avons appareillé Sous les huniers & le perroquet de fougue, à 3 heures ½ le Général à Signalé la Route à L'ouest, à 3 heures ¾ nous avons mis en panne pour attendre le Convoi, à 5 h. ½ du Soir J'ai Relevé les feux d'ouessant qui me Restoient au Nord du Monde & les deux de S<sup>t</sup>. Matthieu au NE ¼ O d'où J'ai pri mon point de départ par latitude de 48° 14' & par la longitude Meridien de Paris qui est de 7°23' Corrigé depuis le Relevement nous avons Singlé au OSO et au SO à Sec de voiles à 9 heures ½ du matin nous avons fait Signal à la flote de se Rallier d'avantage depuis mon Relevement d'hier, à 5 heures ½ Jusqu'à aujourd'hui midy la Route m'a valu L'OSO. 2°. ouest Chemin Singlé 31 lieues

latitude estimée 048°38' / latitude observée 48°40' / longitude 9°35'<sup>b</sup>

du mardy 11 au mercredi 12

à Midy les vents étoient au Se Joly frais nous avons fait Route à L'ouest Sous la Mizaine, à 11 heures nous avons eu Connoissance de 17 Vaisseaux qui faisoient la même Route que Nous, nous les avons Reconnu pour Ennemis & nous les avons Signalé au Général, La Route m'avalu L'OSO Chemin 39<sup>lieues</sup>

à midy ouessant me restoit / à L'Est 2° est / distance 58.<sup>lieues</sup> 1/3 / latitude estimée N. 47° 19' / longitude arrivée 11°40'<sup>c</sup> \_\_\_\_\_

du mercredi 12 au Jeudi 13

à Midy les vaisseaux ennemis qui avoient d'abord Couru comme nous tinrent levant les amures à babord & vinrent donner dans la <sup>d</sup>queue du Convoi à qui nous avons fait il y a un moment Signal de forcer de voiles et d'arriver Sous levant de l'Escadre, le Général Signala à Midy  $\frac{1}{2}$  L'ordre de Bataille les amures à babord le vaisseau L'actif qui étoit à la queue du Convoi attaqua le Chef de file de l'Escadre anglaise qu'il força de mettre en panne il profita de la manœuvre de ce vaisseau pour arriver en [dépendant ?] & Rallier l'Escadre le Général à 1h  $\frac{1}{4}$  fit Signal de Revirer de bord. L'Escadre anglaise avoit à tous amariné 4 ou 5 Bâtimens du Convoi, & étoient au vent à Nous les amures à babord, Sur les 2 h.  $\frac{3}{4}$  le Général fit Signal de Revirer de bord et l'Escadre anglaise vira de bord aussi au vent à nous parla Contre Marche les 2 Escadres Resterent au même Bord toute la Nuit, nous avions la tête de la ligne & nous Restâmes Sous les huniers, les vents variables depuis le SSE Jusqu'au SSO grand frais à 7h  $\frac{1}{4}$  du matin nous avons fait Signal à la friponne de [f° 1r°]<sup>1</sup> passer à poupe & d'aller prendre les ordres du Général qui au même Instant Signala l'ordre de Bataille Naturel les amures à babord, L'armée ne nous à parut observer aucun ordre L'actif qui avoit été endommagé dans son Combat de veille fut occupé toute la matinée à le Racommoder à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu L'ouest Chemin Singlé 17 lieues  $\frac{2}{3}$

latitude estimée 47° 7' / longitude 13°<sup>e</sup>

du Jeudi 13 au Vendredi 14

A Midy les vents <sup>f</sup> étoient de la partie du S grand frais L'armée étoit en ordre de Bataille babord amures à 2 heures le Général à fait Signal de Retablir les Branles, à 3 h il à fait Signal qu'il Conserveroit toute la Nuit la voilure qu'il avoit au Moment du Signal, toute la Nuit nous avons porté au O  $\frac{1}{4}$  No Sous différentes voilures à 6 heures du Matin toute l'armée à arrivé au Ne et N  $\frac{1}{4}$  Ne pour se Rallier. à 9h  $\frac{1}{2}$  nous avons Reviré Vent arriere et nous avons le Cap au L'Ese à 10.  $\frac{1}{2}$  nous avons Reviré de bord & pris les amures à babord L'armée étant Sur trois Colonnes, nous n'avons eu ce matin aucune Connoissance de l'Escadre Ennemie à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu L'O  $\frac{1}{4}$  No 1° Chemin 16 lieues  $\frac{1}{3}$

latitude estimée 47° 18' / longitude 14°<sup>9</sup>

<sup>h</sup> du Vendredi 14 au Samedi 15

Rien d'Intéressant, à Midy les vents au Sud bon frais, à 7 heures du Matin les vents ayant passé au ONO le Général fit Signal à toute l'armée de virer lof pour lof, nous étions Sous les huniers tous les ris pris il venoit très gros frais à Midy Suivant la hauteur la Route m'avalu L'O  $\frac{1}{4}$  SO 1° Sud Chemin 7 lieues

---

<sup>1</sup> a. « Variation No 2/4 », écrit en marge à gauche ; b. En marge à gauche ; c. Ajouté dans la marge à gauche, sur 5 lignes et au niveau de « à Midy » ; d. Rayé un mot illisible et écrit par-dessus « queue ».



latitude observée 47°28' / latitude : 46.54 / longitude 14°40<sup>i</sup>

---

du Samedi 15 au Dimanche 16

toute la Nuit nous fumes Sous différentes voilures portant le Cap depuis le So 5° est Jusqu'au Se letems Couvert & de la pluie à 8 heures ½ nous avons viré lof pour lof & pris les amures à babord portant le Cap au O ¼ NO 4°N à Midy Suivant la hauteur la Route m'avalu L'Ese 4° S Chemin 12 lieues

latt observée 46°29' / latt. estimée 46.26<sup>j</sup>

---

du Dimanche 16 au Lundi 17

à Midy les vents étoient de la partie du Sud à 9<sup>h</sup> ¼ les vents ayant passé au Ne nous avons Gouverné Depuis L'O Jusqu'au O ¼ SO à 7h les vents étant venus de la partie du Sud le Général à fait à 11 heures Signal devirer vent devant que nous avons Exécuté nous portions le Cap au ONO, à Midy Suivant mon Estime la Route m'a Valu L'OSO 4°Sud Chemin 9 lieues 1/3

latitude Estimée 46°18' / longitude arrivée / 14°34'<sup>k</sup>

---

du Lundi 17 au Mardi 18

à Midy les vents de la partie du OSO bon frais, à 1 heure nous avons pris au Cutter le Clairvoyant qui nous à dit que nous n'avions perdu que 4 ou 5 Batiments du Convoi que ceux qui nous Manquoient étoient de L'avant & faisoient Route pour leur destination toute la nuit nous avons Singlé au No 5° ouest & no 5° N à 11 heures  $[f^{\circ}lv^{\circ}]^2$  le Général à fait Signal devirer lof pour lof, nous avons viré aussitôt & nous portions le Cap au SSO, il a Signalé L'ordre de Marche Naturel Sur trois Colonnes à Midy Suivant la hauteur la Route m'avalu le NO ¼ O 3° N, Chemin 14 lieues ½

latitude observée / 46°42' / latitude Estimée / 46°48' / longit 14°26'<sup>l</sup>

---

du Mardi 18 au Mercredi 19

A Midy les vents de la partie du OSO bon frais, à Midy ¼ le Général nous à fait Signal de Chasser à la Droite de L'Escadre pour reperer les Signaux des Chasseurs nous fimes aussitôt le plus de Voiles possibles les amures à babord, à 3h. le Général nous à fait Signal de Rallier et à Signalé en même Temps la Route au SO au cas que les vents le permissent, les vents varioient depuis le OSO Jusqu'au SO le vent très fort la mer Grande à 1 heure ¾ après minuit le Général à fait Signal de mettre à la Cape, nous avons mis à la Cape Jusqu'à Six heures du Matin que le Général à fait signal de l'ordre de Marche Sur trois Colonnes nous avons fait Servir & porter

---

<sup>2</sup> e. Ajouté dans la marge à gauche, sur 2 lignes et au niveau de « qui avoit été Endommagé » ; f. Rayé « variables » ; g. Rayé « Jeudy » et écrit par-dessus « Vendredy » ; i. Ajouté dans la marge à gauche, sur 3 lignes, au niveau de « ayant pasSé » ; j. Ajouté dans la marge à gauche, sur deux lignes et au niveau de « letems » ; k. Ajouté en marge à gauche, sur trois lignes et au niveau de « de la partie du Sud ».

leCap auS 3° ouest, à 9 heures unedenos drégates Signala Onzevoiles auvent anous le Général fit aussi tot Signal à L'armée & auConvoi qu'il avoit ConnoiSsance deL'Ennemi à 11 heures il fit Signal devirer lof pourlof tous à lafois à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu leSe 2°S, Chemin 19 lieues ½

latitude observée / 46°2' / latitude Estimée / 46°8' / longitude 14°27<sup>m</sup>

du Mercredi 19 au Jeudi 20

A Midy les vents au O bon frais à 1 heure ½ le Général à fait Signal à L'armée devirer lof pourlof & Ensuite L'ordre de Marche Sur trois Colonnes à 4 h ½ nous avons Signalé 23 voiles que nous Supposions être Ennemie à 5 heures ½ duSoir le Général à fait Signal deMarche à 4 heures ¼ du Matin la frégate d'observation Signala qu'elle découvrait desvoiles auvent à Elle, à 5 heures ¼ du matin nous avons fait Signal que nous découvrions devoiles, à 7 heures ¼ le Général fit Signal de virer lof pour lof que nous Executames à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu le S.4°O chemin Singlé 8<sup>l</sup> 1/3

latitude Estimée / 45°38' / longitude 14 29<sup>n</sup>

du Jeudi 20 au vendredi 21

A Midy les vents étoient de la partie du SO Joly frais à Midy ¼ la frégate la Cléopâtre nous passa à poupe & nous dit que la frégate L'Amphitrite avoit atteint & Visité un des Batiments Signalé dans la Matinée que ces Batiments faisoient partie duConvoi qui étoit parti deBordeaux Sous l'Escorte des 2 frégates la Néréide et la terpsicore & qui avoit ordre de seRallier à L'escadre à ç heures duSoir le Général à fait Signal de mettre à la Cape à la mizaine et l'artimon à 6h. ¾ du matin nous avons fait Servir à 10 heures il nous tomba un homme à la Mer que nous ne pumes sauver, à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu le NO ¼ O 1° O Chemin 14 lieues

latitude estimée / 48° 58' / longitude 15°23°

du vendredi 21 au Samedi 22

à Midy les vents étoient au SSO joly frais, à 4 heures après Midy levant ayant [f°2r°]<sup>3</sup> passé à ouest nous à Masqué ainsi que toute L'armée nous avons pris aussitôt à l'autre bord à 7 heures le Général à fait Signal devirer lof pour lof tout à la fois les vents ayant passé au SSO grand frais, à 9 heures ½ notre [Mat ?] d'artimon à Cassé, à 10 heures <sup>p</sup> le Cutter le Clairvoyant nous

<sup>3</sup> e. Ajouté dans la marge à gauche, sur 2 lignes et au niveau de « qui avoit été Endommagé » ; f. Rayé « variables » ; g. Rayé « Jeudi » et écrit par-dessus « Vendredi » ; i. Ajouté dans la marge à gauche, sur 3 lignes, au niveau de « ayant passé » ; j. Ajouté dans la marge à gauche, sur deux lignes et au niveau de « letems » ; k. Ajouté en marge à gauche, sur trois lignes et au niveau de « de la partie du Sud » ; l. Ajouté en marge à gauche, sur 5 lignes et au niveau de « le Général » ; m. Ajouté en marge à gauche, sur 5 lignes et au niveau de « Six heures du Matin » ; n. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes et au niveau de « Signal de Marche » ; o. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes et au niveau de « matin nous avons fait ».

à demandé à Relacher, à 10 heures  $\frac{1}{4}$  nous lui avons permis, à 11 heures  $\frac{3}{4}$  le Général à fait Signal de mettre la Cape Sous le petit foc & l'artimon à Midy la Route m'a valu l'e No  $3^{\circ} 30'$  Chemin Singlé 1 lieue  $\frac{1}{3}$

latitude est.  $46^{\circ}20'$  / latitude obs.  $46^{\circ}29'$  / longitude  $16^{\circ}19'$ <sup>q</sup>

---

du Samedi 22 au Dimanche 23

A Midy les vents étoient très frais de la partie du OSO, nous Restames à la Cape toute la Journée & la Nuit, la mer étoit très Grosse à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu le N.  $\frac{1}{4}$  N Chemin Singlé 10 lieues  $\frac{1}{2}$

latitude Estimée /  $46^{\circ}29'$  / Longitude  $16^{\circ}18'$ <sup>r</sup>

---

du Dimanche 23 au Lundi 24

A Midy les vents de la partie du SO au SSO grand frais, nous avons fait Servir Sous les huniers & la Mizaine pour Rallier L'Escadre aussi tot que nous avons eu Rallié L'Escadre nous avons mis à la Cape à Sec de voiles Sur les 6 heures du Soir il y avoit Beaucoup d'Eclairs et quelques Coups de tonnerre, nous Sommes Restés toute la Nuit à Sec de voiles à 9 heures du Matin nous avons arrivé pour Rallier L'armée, nous eûmes Connoissance de plusieurs Batiments dématés de leurs mats d'hune, à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu le N.  $\frac{1}{4}$   $5^{\circ}30'$  O Chemin 16 lieues  $\frac{1}{3}$

latitude  $47^{\circ}16'$  / Longitude  $16^{\circ}34'$ <sup>s</sup>

---

du Lundi 24 au Mardi 25

à Midy les vents de la partie du OSO grand frais nous avons fait Route au Nord et à L'ENE pour Rallier l'armée à 4 heures nous avons mis entravers, à 10 heures nous avons eu Connoissance de plusieurs Vaisseaux qui étoient dématés de leurs mats d'hune à 10 heures  $\frac{1}{2}$  nous avons parlé au Cutter [le pandouo ?], nous lui avons donné L'ordre verbale de virer au large L'espiègle qu'on lui permettoit de Relacher à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu L'ENE  $2^{\circ}$  est Chemin 13 lieues

latitude obser /  $47^{\circ}55'$  / latitude Estimée /  $47^{\circ}57'$  / longitude  $15^{\circ}34'$ <sup>t</sup>

---

du Mardi 25 au Mercredi 26

à Midy les vents de la partie du SSO grand frais la mer Grosse à 2 heures  $\frac{1}{4}$  le Général a fait Signal de virer lof pour lof tous à la fois nous Exécutâmes aussitôt le Signal à 4 nous avons Reviré lof pour lof à 4 heures  $\frac{1}{2}$  nous avons Reviré de Bord lof pour lof & pris les amures à bord toute la Nuit le vent fut très "fort et le Ciel rempli d'Eclairs, à 8 heures du matin nous avons eu Connoissance de la Bretagne dématée de son petit mat d'hune ainsi qu'un autre vaisseau & plusieurs Batiments du Convoi à 9 heures  $\frac{1}{4}$  le Général à fait Signal

deRalliement à 11 heures ½ du Matin il fit Signal de faire Servir les vents de la partie du ouest à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu le NNE Chemin Singlé 12 lieues ¾

latitude observée / 48°33' / latitude 48°30' / longitude 15°10' [f°2v°]⁴

du Mercredi 26 au Jeudi 27

à Midy les vents de la partie du ouest grand frais à Midy ¾ le Général a Signalé que le vaisseau le Hardy avoit son mat de Mizaine & son Beupré Endommagé & que cette avarie étoit Iréparable à la mer, à 2h. ¾ le zodiaque a Signalé au Général que son Grand mat étoit Endommagé à 7 heures ¼ du Soir ayant eu Connoissance que le Général faisoit de la voile nous en avons fait aussitôt gouvernant au S ¼ SE le tems Couvert de pluie & des éclairs tout le reste de la nuit nous avons été à la Cape à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu l'E. ¼ SE Chemin Singlé 16 lieues

lati est 48° 24' / longit d 14° 12' <sup>v</sup>

---

du Jeudi 27 au Vendredi 28

A Midy les vents de la partie très fort nous avons été à la Cape Jusqu'à Midy Suivant, par la hauteur la Route m'avalu l'ENE. 5° 30' est Chemin Singlé 14 lieues

lati Est. 48°38' / latitude obs. 48°34' / longitude arrivée 13°12'

du Vendredi 28 au Samedi 29

A Midy les vents de la partie du OSO, à 4 heures le Général nous a Signalé de passer à poupe, nous avons fait servir aussitôt pour aller prendre les ordres du Général, à 4 heures ¼ le zodiaque demanda à nous parler, toute la nuit les vents ont été du OSO, à 9h. du matin le zodiaque est venu nous parler il nous a dit que son avarie n'étoit que dans son Grand mat d'hune. Sur les 10 heures les vents ont passé au ONO à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu l'E 1° est Chemin Singlé 22 lieues ½

latitude<sup>d</sup> obs. 47°46' / lat. Esti. 47°40' / long<sup>d</sup> 11° 56' <sup>w</sup>

---

du Samedi 29 au Dimanche 30

longitude observée à bord de la Bretagne 9°24' Corrigé / par l'horloge [...] <sup>x</sup> & par la Sonde <sup>y</sup>

A Midy les vents étoient de la partie du ONO Joly frais à 3 heures il vint un Canot de la Bretagne à notre Bord, nous sommes restés en panne jusqu'à 5 heures ½ du Matin le Canot du Général vint à bord ainsi que ceux de plusieurs Vaisseaux de l'armée à Midy Suivant la hauteur la Route m'a valu le SSE 2°30' est Chemin 16 lieues ½

latitude obs. 47°2' / latitude Est. 47°5' / longit<sup>d</sup> 11° 36' <sup>z</sup>

---

<sup>4</sup> p. Rayé « ¼ nous lui avons permis » ; q. Ajouté dans la marge à gauche, sur 3 lignes et au niveau de « le Cutter » ; r. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes et au niveau de « la Journée » ; s. Ajouté en marge à gauche, sur 2 lignes et au niveau de « avons arrivé » ; t. Ajouté en marge à gauche, sur 5 lignes et au niveau de « eu Connoissance » ; u. « frais » remplacé par « fort » écrit par-dessus.

du Dimanche 30 au lundy 31

A Midy les vents dela partie du OSO bon frais à 2 heures nous avons mis en panne aussitôt leCanot dela Bretagne est Reparti denotre bord à 3h ½ le Brave & nous nous Sommes Séparés de L'escadre enSaluant le Général de 3 vive leRoi tous les autres VaiSseaux qui étoient destinés pour nous Suivre ne purent le faire étant tous très Endommagés leReste duConvoi par la même Raison fit Route pour Brest à 6 heures nous avons fait Servir leCap au SO ¼ S. toute la Nuit les vents ont été variables depuis le ONO, Jusqu'au O ¼ No bon frais à 2 heures du matin notre grand hunier S'est déchiré nous en avons envergué aussi tot un autre, à 4 heures notre Baton de foc àCassé on àtravaillé aussitôt à en Repasser un autre à Midy Suivant mon Estime la Route le S 4°est Chemin 18 lieues 2/3

lattitude 46°6' / longitude 11°20'<sup>a'</sup> [<sup>f</sup>°3r°]<sup>5</sup>

du Lundy 31 x<sup>bre</sup>. 1781 au Mardy 1<sup>er</sup>. Janvier 1782

A Midy les vents au NO toute la Nuit le même Tems, à 11 heures du matin leBrave nous àSignalé unevoile auvent à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu la S ¼ SO 4° ouest Chemin Singlé 13 lieues ¾

lattitud<sup>d</sup> 45°17' / long<sup>d</sup> 11° 31'<sup>b'</sup> \_\_\_\_\_

du Mardy 1 au Mercredy 2

A Midy les vents au ONO, à 8 heures duSoir nous avons virédebord vent devant, les vents aÿant passé au ouest nous avons porté au NNO 5°N les vents ont Ensuite paSsé au OSO ou ils Sont Restés toute la Nuit à Midy Suivant mon Estime la Route M'a valu le S ¼ So 4° O Chemin Singlé 12 lieues 2/3

lattitude 45°23' / longitude 12°29'<sup>c'</sup> \_\_\_\_\_

du Mercredy 2 au Jedy 3

à Midy les vents dela partie du OSO Joly frais, à 5<sup>h</sup>. ½ duSoir les vents SeSont hallés dela partie du No nous avons coëffé & pris aussi tot les amures àtribord ainsi queleBrave, à 9h ½ nous avons euConnoiSsance de 2 Batiments auvent à Nous et à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu L'O ¼ No 4° O Chemin 12 lieues 2/3

lattitude 44° 56' / lattitud<sup>d</sup> obs. 44°46' / longitu 13° 7'<sup>d'</sup> \_\_\_\_\_

du Jedy 3 auvendredy 4

A Midy les vents dela partie du ouest, à 2 heures ½ nous avons Reviré & pris les amures à babord les vents SeSont hallé au OSO à 10 heures nous avons euConnoiSsance dedeux

---

<sup>5</sup> v. Ajouté en marge à gauche sur deux lignes au niveau de « nous en avons » ; w. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes au niveau de « mat d'hune » ; x. Mot illisible ; y. Ajouté dans un blanc à droite, à cheval sur les deux journées, sur 4 lignes ; z. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes au niveau de « Matin » ; a'. Ajouté en marge à gauche, sur 2 lignes au niveau de « bon frais ».

Batiments au vent à Nous à Midy Suivant mon Estime laRoute m'avalu le NO 3°30' o  
Chemin 9 lieues

lattitud obs 45° 5' / latitude Est. 45° 5' / longitude 13°37<sup>e</sup>

---

du Vendredy 4 au Samedy 5

à Midy les vents dela partie du O ¼ SO Joly frais les vents variables au OSO à 10 heures ½  
nous avons viré vent arriere & pris les amures àtribord, les Vents paSserent au No à Midy  
Suivant mon Estime la Route m'a valu le No ¼ O. 5° N. Chemin 21 lieues

latti obs 45°46' / latti Est. 45°46' / longt<sup>d</sup> 14°45'<sup>f</sup>

---

du Samedy 5 au Dimanche 6

à Midy les vents du Ne petit frais portant au oSo toutes voiles dehors, à 3h ½ del'après Midy  
nous avons mis nos bonnetes, toute la Nuit Calme à ne pas pouvoir Gouverner jusqu'à 10  
heures du Matin quela fraicheur est venue du SSE. à Midy Suivant mon Estime la Route m'a  
valu le SO 4° ouest Chemin 7 lieues

latt. 45°26' / latt. Est. 45°31' / longitude 15°9<sup>g</sup>

---

du Dimanche 6 au Lundy 7

A Midy les vents dela partie du SSo, à 1 heure leCalme nous à pris & aduré Jusqu'à 5<sup>h</sup> quela  
fraicheur est venue dela partie duSud à 6 heures les vents SeSont hallés dela partie du SO bon  
frais & à 8 heures duSoir ils ont paSsé dans un Grain au No nous avons Coëffé & pris Ensuite  
les amures àtribord toute la Nuit les vents au NO à Midy Suivant la hauteur laRoute le SSo 1°  
ouest Chemin 28 lieues 2/3

latitude ob. 44°12' / latitude Estim. 44°9' / longitude 15°57<sup>h</sup> [f°3v°]<sup>6</sup>

du lundy 7 au Mardy 8

A Midy les vents dela partie du NO, à 1 heure du Matin al à Calmé à 8 h du matin nous avons  
Grayé nos bonnettes portant leCap au So 5° S à la même heure nousavons euConnoiSsance  
dedeux Batiments l'un auvent & l'autre avant nous à Midy Suivant la hauteur la Route m'a  
Valu le S ¼ So 3° o Chemin 46 lieues 2/3

lattitudeobs. 41°56' / lattitu<sup>d</sup> Esti. 42°9' / longitud. 16°42<sup>i</sup>

---

du Mardy 8 au Mercredy 9

A Midy les Vents dela partie du ONO, portant leCap au So ¼ S 4° S. à Midy ½ nous avons  
fait Signal auvaiSseau leBrave deChaSserleBatiment Vu, nous avons Chassé aussi Sur un

---

<sup>6</sup> b'. Ajouté en marge à gauche, sur deux lignes au niveau de « nous àSignalé » ; c'. Ajouté en marge à gauche, sur 2 lignes au niveau de « paSsé au OSO » ; d'. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes au niveau de « ainsi queleBrave » ; e'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « amures » ; f'. Ajouté en marge à gauche, sur 3 lignes au niveau de « à 10 heures ½ » ; h'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « delapartie du So ».

autre Bricq qui Venoit d'un autre Coté étant par son travers, il à mis pavillon portugais nous avons tenu eussitot levent pour pouvoir Joindre leBrave qui ChaSsoit l'autre Batiment à 4h. ½ nous avons Relevé leBatiment à ouest A 8 heures duSoir nous avons Coëffé les vents ayant hallés à ouest, nous avons pris Sur leChamp les amures àbabord à 8 ½ nous avons viré vent devant ayant toujours Connoissance des Batiments que nous Chassions à 9. ¼ nous avons Revirédebord vent devant les vents aÿant hallé dela partie du SO le tems Couvert à la même heure nous avons perdu devüe leBatiment que nous Chassions Sur les 10 heures du Matin les vents aÿant hallé dela partie du No nous avons Viré lof pourlof & pris les amures àtribord à Midy Suivant mon estime la Route m'a valu l'ouest 3°S Chemin 7 lieues 1/3

latti. ob 41°57' / latt. est. 41°49' / longitu<sup>d</sup> 17°11'<sup>j</sup>

du Mercredy 9 au Jeudy 10

A Midy lesvents étoient au NNo à 7 heures du matin nous avons eu ConnoiSsance d'un Batiment portugais qui venoit de porto Novo allant à Madere à Midy Suivant mon Estime la Route m'avalu le NO 1° 45' Chemin 66 lieues

latitude Est. 38°49' / longitd 16°57'<sup>k</sup>

du Jeudy10 au vendredy 11

A Midy les vents du Ne, leCap au SSo rien d'IntereSsant Jusqu'au Lendemain à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu le S ¼ SO 5° 45 ouest Chemin 52 lieues

latitude Esti 36°15' / longi<sup>t</sup> 17°18'<sup>l</sup>

du Vendredy 11 au Samedy 12

Rien d'IntereSsant à Midy Suivant mon Estime la Route m'a valu le S. 1°. 30' est Chemin Singlé 47 lieues

latti 33°35' / longi. 17°5'<sup>m</sup>

du Samedy 12 auDimanche 13

A Midy Suivant la hauteur la Route m'a valu le S. Chemin 63 lieues ½

latti 31°5' / long<sup>d</sup> 19°<sup>on</sup>

du Dimanche 13 au lundy 14

A Midy les vents dela partie de L'ENE, à 6 h ½ du Matin nous avons euConnoiSsance delaterre que nous avons Reconnu pourlepïc de ténériffe, à 8 heures  $[f^{\circ}4r^{\circ}]^7$  nous avons Visité un Batiment danois qui alloit àS<sup>te</sup> Croix, à Midy Suivant mon Estime laRoute m'avalu leSO ¼ o 4° S. Chemin 46 lieues

---

<sup>7</sup> i'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « nous avons Grayé » ; j'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « perdu devüe » ; k'. Ajouté en marge à gauche sur 2 lignes au niveau de « Batiment portugais » ; l'. Ajouté en marge à gauche sur 2 lignes au niveau de « A Midy » ; m'. Ajouté en marge à gauche sur 2 lignes au niveau de « Rien » ; n'. Ajouté en marge à gauche sur 2 lignes au niveau de « A Midy ».

latt<sup>d</sup> 29°39' / longit<sup>d</sup> 21°5'o'

---

du lundy 14 au Mardy 15

A Midy les vents de la partie du NE. à 3 heures le brave nous Signala la terre que nous Reconnumes pour L'isle de Palme à 4 heures du Soir je Relevai la pointe N. de L'isle de palme au OSO & la pointe du S. au SO letout Corrigé d'onze pris mon point de départ par la latitude de 29° 5' longitude Meridien de Paris 19°30' Toute la Nuit nous avons fait route au ONO à Midy Suivant ma hauteur la Route m'a Valu Suivant mon Relevement de la veille à 6 heures Jusqu'à Midy de ce jour le O ¼ SO 1° 45 o Chemin 39 lieues

latti ob 28°44' / longi 21°41'p'

---

du Mardy 15 au Mercredi 16

Rien d'IntereSant à Midy Suivant mon Estime la Route m'a Valu le SO 2° ouest Chemin 54 l ½

latti obs 26°54' / lattit<sup>d</sup> Est. 26°58' / longit<sup>d</sup> 23°47<sup>q</sup>'

---

du Mercredi 16 au Jeudi 17

A Midy les vents étoient de la partie de l'est bon frais, à 3 heures apres Midy nous avons eu ConnoiSsance d'un Batiment de l'avant à Nous faisant la même Route, nous lui avons donné Chasse, et à 6 heures ½ nous étions par Son travers Cétoit une lettre de marque Angloise de 14 Canons venant de Liverpool et allant à la Côte de Guinée Elle avoit 45 hommes d'Equipage, on S'amarina et le Général endonna le Commandement à un officier auxiliaire d'abord à Midy Suivant la hauteur la Route m'avalu le So 15° S Chemin 43 lieues

latti Esti 25°19' / latti ob. 25°22' / longitud 25°29'r'

---

du Jeudi 17 au Vendredy 18

A Midy les vents de la partie de L'EsE., à 2 heures apres Minuit nous eumes ConnoiSsance de plusieurs feux au vent à Nous qui faisoient la même Route que nous, à 3h du Matin nous avons fait Route au So ¼ S toutes voiles dehors peu de tems après nous Revimmes le Cap au N No pour pouvoir avoir connoiSsance des Batiments dont nous avons vu les feux, Ensuite nous Sommes arrivés le Cap au oNo 5° O à 6 heures ½ nous avons eu ConoiSsance de ces Batiments qui nous parurent Escortés par 4 ou 5 Vaisseaux & quelques frégates, nous leur fimes des Signaux de ReconnoiSsance mais il ne nous Repondirent pas nous mimes aussitôt toutes voiles dehors à 8 heures ½ il se détacha trois Vaisseaux du Convoi pour nous donner Chasse, à 9 heures ils leverent Chasse à Midy Suivant s<sup>t</sup> ma Hauteur la Route m'a Valu le oSo 2° S, Chemin 59 lieues ½



latitude 23° 58' / latti ob 23°4' / longitude 28°26'<sup>s</sup> [*f°4v°*]<sup>8</sup>

du Vendredy 18 au Samedy 19

A Midy les vents dela partie du Se Rien d'Interessant Jusqu'au lendemain a Midy quela Route m'a Valu le Oso 45' O Chemin 64 lieues

latti 22°50' / latti obs 22°54, / longit<sup>d</sup> 31°34<sup>t</sup>

---

du Samedy 19 au Dimanche 20 Janvier 1782

Rien d'Interessant à Midy Suivant la Route M'a valu le o SE 5°S Chemin 38 lieues ½

du Dimanche 20 au lundy 21

A Midy les Vents du SSE au Midy Suivant la Route m'a Valu le o So 2°5 ouest Chemin Singlé 38 lieues ½

du Lundy 21 au Mardy 22

Rien d'Interessant le Midy Suivant la Route m'a Valu le O ¼ So 4° 15' Sud Chemin 41 lieues

du Mardy 22 au Mercredy 23

Rien de Nouveau à Midy la Route m'avalu le OSO Chemin 36 lieues ¼

du Mercredy 23 au Jeudy 24

A Midy les vents dela partie de L'EsE., à 9 heures nous avons visité un Batiment qui avoit pavillon Impériale il étoit partie la Rochelle & alloit à la Dominique à Midy la Route m'a valu le OSO 3° O Chemin 52 lieues ½

du Jeudy 24 au Vendredy 25

Rien d'Interessant la Route m'avalu le O ¼ So 4° S Chemin 65 lieues

du vendredy 25 au Samedy 26

Rien de Nouveau la Route m'a Valu le O ¼ So 2°43 S Chemin 64 lieues

du Samedy 26 au Dimanche 27

Rien la Route m'a valu le O ¼ So 45'S Chemin 60 lieues

du Dimanche 27 au lundy 28

Rien rien Rien la Route m'avalu le ouest 45' N. 62 lieues

du Lundy 28 au Mardy 29

Moins que Rien la Route m'a valu le ouest 45' N. 62 lieues

du Mardy 29 au Mercredy 30

A Midy les vents dela partie de L'ENE. à 3 heures du matin nous eumes [*f°5r°*]<sup>9</sup> Connoissance d'un Batiment del'avant à Nous à 5h ½ nous lui avons fait des Signaux

---

<sup>8</sup> o'. Ajouté en marge à gauche sur 2 lignes au niveau de « nous avons Visité » ; p'. Ajouté en marge à gauche sur deux lignes au niveau de « Toute la Nuit » ; q'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « Rien » ; r'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « la Côte de Guinée » ; s'. Rayé « mon Estima », remplacé par « ma Hauteur ».

de Reconnoissance auxquels il n'a pas Repondu nous lui avons donné Chasse & à 6h  $\frac{1}{4}$  nous eumes Connoissance de la terre que nous avons Reconnu pour la Désirade à 7h  $\frac{1}{4}$  nous avons levé la Chasse, à 9 heures nous avons eu Connoissance de Marie Gallante à Midy la Route m'a Valu le ouest 3°5' Sud

du Mercredi 30 au Jeudi 31

A Midy les Vents de la partie de l'ENE. à 2h  $\frac{1}{2}$  après Midy nous avons eu Connoissance de la Martinique devant nous à 5 heures nous avons fait nos Signaux de Reconnoissance à 7h. du Soir étant très près de terre on nous héla des Batteries qui nous demanderent qui nous étions et le Nom des Batiments nous Convoÿames toute la Nuit pour attraper le Mouillage du fort Roÿal Sur les 11 heures du Soir nous tournames Sur la Caille du fort, à 1 heure du Matin nous portames une ancre à Jet de l'arrière Sur laquelle nous Virames nous mimes nos huniers Sur le mat et à trois nous Etions à flot nous nous laiSSames Culler un peu & Ensuite nous Mouillames une ancre par les 10 brasses le matin à 10 heures le fort Roÿal Salua M<sup>f</sup>. le Marqui de Vaudreuil de 11 Coups de Canons que nous Rendimes à 1 heure  $\frac{3}{4}$  après Midy la fregate le Richemont Commandée par M<sup>f</sup>. le Vicomte de Mortemare & <sup>u</sup> par M<sup>f</sup> le Comte de GraSse à la Martinique pour y prendre des vivres y Entra avec deux Batiments danois le Capitaine de la frégate nous donna des détails Sur la position des armées à S<sup>t</sup>. Cristophe et Sur les Combats qui S'étoient donné 4 ou 5 Jours avant

du Vendredi 1<sup>er</sup> fevrier 1782

après avoir fait Signal à plusieurs petits Batiments & au Brave d'appareiller nous appareillames à 10 heures  $\frac{1}{2}$  étant par le travers de S<sup>t</sup>. Pierre nous diminuames de voiles pour attendre la Nereide qui y étoit Mouillée & à qui M<sup>f</sup>. de Vaudreuil avoit fait dire d'appareiller lorsqu'il passeroit devant la Rade la frégate appareilla & nous Rallia à 2 heures après Midy nous fimes aussitôt Route

du Vendredi 1<sup>er</sup> . au Samedi 2

A 6 heures  $\frac{1}{2}$  Calme, M<sup>f</sup>. de BelleCombe qui étoit à Bord de la fregate la Nereide en profita pour venir à notre bord à 7 heures la fraîcheur vint du NE, à 8 h  $\frac{1}{2}$  du Matin nous étions devant le Mouillage de la Basseterre de la Guadeloupe & ou nous Restâmes quelques tems pour mettre à terre L'Intendant de Cette Isle qui étoit à bord du Brave le Général profita de ces tems pour aller Rendre Visite<sup>v</sup> à M<sup>f</sup>. de BelleCombe à bord de la Nereide ou on Mis Son pavillon.

du Samedi 2 au Dimanche 3

---

<sup>9</sup> t'. Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes au niveau de « A Midy ».

à Midy le Général revint à bord, nous fimes aussitôt Servir portant le Cap [f°5v°]<sup>10</sup> AU NNo toutes Vopiles dehors toute la Nuit nous mimes le Cap au N ¼ NE. le matin Sur les 4 heures nous avons eu ConnoiSSance de la pointe du Nord d'antigue à 6 heures nous eumes ConnoiSSance de deux Batiments que nous Crumes être Ennemis & à qui nous donnames ChaSse, nous les Gagnions Considérablement, notre pilote nous aSSura que Si Elles Reviroient pour Entrer à S<sup>t</sup>. Jean Elles Se Jetteroient à la Cote, nous fumes tres Etonnés quelques tems après de les voir Revirer de bord Elles nous paSserent à bord opposé [l'une ?] d'Elle passa près de la Néréide qui lui Envoÿa toute Sa Bordée & qui lui tua quelques hommes comme nous l'avons appris, depuis, Elles paSserent à Grande portée du Canon du Triomphant qui leur tira une ou deux Bordées qui ne les Endommagerent Nullement à 9 heures nous arrivames le Cap o ¼ No pour aller à S<sup>t</sup>. Christophe, à 10 heures nous primes une petite Goëlette qui faisoit Route pour antigue, à 11 heures nous avons eu ConnoiSSance d'un Batiment de L'avant à Nous qui nous fit des Signaux de reconnoiSSance auxquels il Repondit, à 11 heures ½ nous Reconnumes que C'étoit le Cytoyen, nous mimes en panne pour lui demander des Nouvelles de M<sup>f</sup>. de GraSse, ce Midy nous eumes ConnoiSSance de notre armée qui Couroit à Echiquier à bord amures nous Gouvernamos aussitôt Sur le Général

Du Dimanche 3 au lundy 4

A Midy nous lui paSsamos à poupe & mimes en panne Sous le vent à lui, on mit aussitôt un Canot à la Mer & Monsieur le Marquis de Vaudreuil ainsi que M du Pavillon Se Transportèrent à bord du Général, l'armée Courut à bord à large les amures à bord pendant la Nuit & à Minuit Revira de bord à 7 heures du Matin nous nous trouvamos prêts<sup>w</sup> de l'endroit ou les vaisseaux anglois étoient<sup>x</sup> nous les Rapprochamos à 2/3 de portée de Canon & nous les Relevamos avec beaucoup de facilité à 9h ½ nous Reviramos lof pour lof pour Rallier l'armée & un moment après le Général fit Signal de Revirer de bord

du lundy 4 au Mardy 5

La fregate L'amazone visita un Batiment danois que nous avions ChaSsé

du Mardy 5 au Mercredy 6

Nous nous timmes<sup>y</sup> au vent de L'Escadre

du Mercredy 6 au Jeudy 7

nous visitamos un Bricq Espagnol qui avoit des paquets pour le Général, nous lui dimes de Suivre la frégate L'astrée qui alloit parler au Général il n'en fit Rien il Gouverna Sur l'Escadre Angloise ou il fut amariné

---

<sup>10</sup> u'. Espace blanc ; v'. sic.

du jeudy 7 auvendredy 8

nous nous elevames auvent de MontSarat

du vendredy 8 auSamedy 9

Nous nous approchames des Batteries deMontSarat, & nous Vimes en Rade un Batiment Marchand anglois dematé plusieurs petits Batiments et un petit Bricq anglois CorSaire qui appareilla entirant des Coups deCanon lelong delaCôte, il alla Mouillé<sup>z'</sup> Sous une Batterie plus Eloignée [f°6r°]<sup>11</sup>

duSamedy 9 au Dimanche 10 février 1782

Nous Continuames à Courir des Bords auvent del'armée

duDimanche 10 au Lundy 11

nous ChaSsames un Bricq qui étoit Sorti parle Canal de Nieve et qui portait<sup>a''</sup> a antique le Général anglois prescot Commandant des troupes qu'ilsavoient été débarqués à S<sup>t</sup>. Cristophe nous forçames ce Bricq à Rentrer dans leCanal

du Lundy 11 auMardy 12

le Brave que M<sup>f</sup>. de GraSse avoit Envoyé ChercherunConvoi qui venoit dela Martinique Rejoignit L'armée avec SonConvoi

du Mardy 12 au Mercredy 13

Le Brave nous Rallia il venoit deL'armée & nous dit delapartde M<sup>r</sup> leComte de GraSse que le fort de BrimstomVille deL'Isle de S<sup>t</sup>. Cristophe étoit Rendu

du Mercredy 13 au Jeudy 14

Le Général fit Signal dansla Matinée<sup>b''</sup> de Ralliement aux fregates & à L'Escadre Legere dont M<sup>f</sup>. leMarquis devaudreuil avoitleCommandement et Celui de sepréparer à Mouiller, il Mouilla Sous Nieves la plupart des VaiSseaux dérapèrent nous fûmes du Nombredeceux à qui Cet accident arriva nous fûmes tres longtems à Rembraquer quatrevingt BraSses deCables que nous avions filé nous primes les amures àbord & SurleSoir aÿant Reviré debord nous attrapames leMouillage, le Général donna ordre desetenir prêt à filer Sur Ses Cables auCas que L'Escadre angloise appareilloit dans la Nuit, Elle appareilla effectivement mais Sans qu'on lavit

du Jeudy 14 auvendredy 15

L'auguste Signaloit des voiles dans la Matinée le Général fit Signal aux frégates de filer leur Cables par le Bout nous descendimes à Nieves dans l'apres diné, le Général fit Signal deSetenir prest à appareiller

---

<sup>11</sup> w'. sic ; x'. Espace blanc ; y'. sic ; z'. sic.

du vendredi 15 au Samedi 16

c'' Signal à L'armée d'appareiller Elle appareilla & alla Mouiller à la BaSse Terre deS<sup>t</sup>. Cristophe, le Triomphant & le Brave eurent ordre d'aller Croiser à MontSarat et à antique nous attendimes un de nosCanots qui étoit à terre Jusqu'au Soir il nevint point & nous forçames devoiles nous perdimes unhomme dans la Nuit

du Samedi 16 au Dimanche 17

Nous Courumes des Bords nous nous Elevâmes auvent deMontSarat

du Dimanche 17 au Lundy 18

nous visitames unBatiment danois Chargé devivres pour L'armée angloise nous L'Envoyâmes à M<sup>r</sup> de GraSse & M<sup>r</sup>. devaudreuil donna ordre auBrave de L'escorter [f°6v°]<sup>12</sup>

du Lundy 18 auMardy 19 fevrier 1782

Nous nous tinmes àpetit Bord Sur un [tigue ?]

du Mardy 19 auMercredy 20

Nous aperçumes L'Escadre angloise dont les vaiSseaux Mouilloient àS<sup>t</sup>. Jean d'antique nous crûmes nous apercevoir que quelquesuns des VaiSseaux deL'arriere Garde Ennemie d'' Cherchoit ànous Couper nous forçâmes devoiles & vinmes Mouiller à S<sup>t</sup>. Cristophe

du Mercredy 20 au Jeudy 21

Nous appareillames avec toute l'Escadre e'' f'' M<sup>r</sup> leComte deBarat fut détaché<sup>g''</sup> avec 6 vaiSseaux pour S'emparer de Lisle deMontSarat

du Jeudy 21 auvendredy 22

Nous fûmes en panne toutelaJournée

du Vendredy 22 auSamedy 23

Nous fimes Route pour la Martinique

duSamedy 23 au Dimanche 24

Nous fûmes enCalme Sous la Dominique

du Dimanche 24 au Lundy 25

Nous Mouillames avec toute L'armée EnRade du fort Royal dela Martinique

h''

Nous Restames en Rade i'' Le 20 mars j'' Le Convoi Escorté parlaCouronne le Dauphin Roÿal, le Magnifique Et trois fregates Mouilla dans la même Rade leConvoi Etoit de 45 voiles & Chargé deMunitions de toute Espèces pour L'armée, nous Restâmes Mouillé Jusqu'au 8 d'avril

<sup>12</sup> a''. Ajouté au-dessus de la ligne « a antique » ; b''. Rayé « aux » et remplacé par « de » ; c''. Rayé « an » à la fin du mot, « Signalan » remplacé par « Signal ».

Le 8 nous avons appareillé avec toute L'armée

Voyez la Relation du Combat du 12 d'avril

Suite de la Relation

Le 9 may

il Entra une frégate angloise qui venoit en parlementaire<sup>k''</sup> de la part de L'amiral hood, qui rapportoit plusieurs prisonniers des vaisseaux pris Je fus Chargé de les aller Chercher le Capitaine de Cette frégate parloit très Bien françois & Je ramenai les prisonniers à bord du triomphant ou il vint Diner.

Le 10 may

Je fus Chargé<sup>l''</sup> de Conduire une Chaloupe d'Eau à bord de la frégate angloise [f°7r°]<sup>13</sup>

Le 11 may

La division de 4 vaisseaux qui après le Combat du 12 avril avoit fait Route pour Cartaça & à qui M<sup>r</sup>. de Vaudreuil avoit Envoyé une frégate pour donner ordre de Revenir au Cap y Entra avec Cette même frégate qui les avoit Rencontré Sur l'amana, les 4 Vaisseaux étoient le pluton Commandé par M<sup>r</sup>. d'albert, le Marseillois par Monsieur de Castelan, L'Hercule par M<sup>r</sup>. de Qualès lieutenant de vaisseaux en Second de M<sup>r</sup> de la Clocheterie qui avoit été tué et L'Eveillé de 64 par M<sup>r</sup> de Tilly, les trois premiers étoient de 74 Canons

Le Dimanche 12 may il Sortit deux Batiments américains

le Lundy 13 may la Galathée Sortie

Le Mardy 14 il Entra<sup>m''</sup> un américain le Soir la Brise étoit très fraîche & le Sagittaire Cassa Son Cable il aborda la Nereide & nelui fit point d'avaries

Le Mercredi 15 Rien d'Intéressant

Le Jeudi 16 la frégate angloise appareilla et alla Joindre L'Escadre de L'amiral hood qui étoit En Croisière Sur le Cap tiberon la Nereide L'accompagna & porta plusieurs prisonniers anglois à l'amiral hood elle étoit en Parlementaire le Capitaine de la frégate angloise prétendoit que sa frégate Marchoit Mieux que toute les frégates Angloises & il eut le Chagrin de Voir quela Nereide le gagna

Le Vendredi 17 la médée arriva de la Guadeloupe & Elle portoit M<sup>r</sup>. & Madame débouillé les Commandants Espagnols & françois les Saluerent de 13 Coups de Canon. Le S<sup>t</sup>. Esprit de 80 Canons Entra le Soir ainsi que le Cutter le Clairvoyant

Le Samedi 18 L'Experiment & L'amazone partirent pour aller En Croisière

<sup>13</sup> d''. Rayé le « en » de « Cherchoient » et « t » écrit par-dessus ; e''. Rayé « Sur le Comte » ; f''. Rayé « de » et « M<sup>r</sup> » écrit par-dessus ; g''. Ajouté au-dessus de la ligne « avec 6 vaisseaux » ; h''. Rayé « du Lundy 25 au Mardy 26 » ; i''. Rayé « Jusqu'au 20 mars » et remplacé par « Le 20 mars » ; j''. « V » rayé et « Le » écrit par-dessus ; k''. Écrit « parlementaire », puis rayé le « terre » et réécrit « parlementaire » ; l''. Rayé « de porter ».

Le Dimanche 19 la gabarre labarbue partit pour aller à la tortue Chercher des Jumelles pour l'Escadre le Soir la Galathée Entra avec trois Batiments Espagnols

Le 20 la Médée partit pour l'Europe avec M<sup>r</sup>. & Madamede Bouillé & M<sup>r</sup>. de Bougainville la galathée L'Escorta Jusqu'au Débouquement

Le 21 la Nereide Rentra elle venoit de L'Escadre de hood

Le 22 Rien d'Interessant

Le 23 Rien

Le 24 la galathée Rentra venant d'Escorter la Médée

Le 25 il Entra une frégate Danoise avec 3 Batiments de la même Nation

Le 26 la Nereide & le Clairvoyant Sortirent pour aller en Croisiere le Soir il entra un <sup>n</sup> brigantin américain

Le 27 Rien [f°7v°]<sup>14</sup>

Le 28 may 1782 il Entra deux Corvettes Espagnols et 1 batim<sup>t</sup> de la même Nation

Le 29 un vaisseau Espagnol & la frégate L'iris arriverent de la havane Chargé d'argent

Le 30 la frégate danoise partit pour L'Europe avec Six Batiments de la Nation qu'elle Escortoit, les Vaisseaux Espagnols et François se parrisèrent et tirèrent du Canon à Cause de la fête Dieu

Le 31 may il partit un Convoi d'Environ 112 Voiles Sous L'Escorte de 4 Vaisseaux le S<sup>t</sup>. Esprit, le Conquérant le destin & le Réfléchy. le Sceptre, L'astrée et L'Engageante partirent pour aller S'emparer des Etablissements Anglois dans la Baïe d'Hudson le Sceptre étoit Commandé par M<sup>r</sup>. de la Prouse

Le 1<sup>er</sup>. Juin il Sortit trois Batiments Etrangers

Le 2 labarbue Rentra elle venoit de la tortue & Elle étoit Chargée de Jumelles pour l'armée

Le 3 Rien de Nouveau

Le 4 L'Experiment & L'Amazone Revinrent de Croisiere

Le 5 il Entra deux Corvettes Espagnole

Le 6 le General fit Sortir Sous les ordres de M<sup>r</sup>. d'Amblimont la division des 6 vaisseaux Suivants, le brave, le Magnifique, Le Scipion, L'hercule, le Neptune, & le Souverain leur Mission étoit de porter des Troupes aubas de la Côte & d'escorter ensuite un Convoi Jusqu'aux débouquements il Sortit le même Jour un vaisseau & une frégate Espagnole Escortant 16 voiles Marchandes la frégate la Galathée Sortit aussi

Le 7 Rien de Nouveau

---

<sup>14</sup> m<sup>r</sup>. Rayé « deux Batiments » ; n<sup>r</sup>. Rayé « Batiments » et remplacé par « brigantin » au-dessus de la ligne, le « B » a été néanmoins conservé.

Le 8 Rien

Le 9 il Entra trois Batiments Etrangers

Le 10 le Dauphin Roÿal, L'Experiment & leSagittaire partirent pour la Martinique, la Nereide Rentra lemême Soir

Le 11 Rien

Le 12 L'iris & leClervoÿant partirent pour aller enCroisiere

Le 13 il Entra uneCorvette Angloise parlementaire

Le 14 Rien

Le 15 Rien d'IntereSsant

Le 16 Rien

Le 17 laCorvette angloise appareilla elle avoit Rapporté dela Jamaïque plusieurs officiers françois entr'autres le Neveu du Général que L'amiral Rodney lui Renvoyoit nevoulant pas qu'il fut prisonnier de guerre le Général apprit [*f°8r°*] parSon Neveu qu'il étoit partidela Jamaïque lemême Jour quelui unConvoi anglois de 90 voiles escorté par 4 vaiSseaux de guerre àbord desquels étoit leComte de GraSse &tous les officiers prisonniers, le Général qui 6 Jours auparavant avoit fait partir les 6 VaiSseaux qui étoient les Seuls prêts, allatrouver M<sup>r</sup>. deSolane & lui montrant la facilité qu'il avoit d'intercepter leConvoi S'il levouloit il L'engagea A faire Sortir 5 ou 6 vaiSseaux, le Général Espagnol Repondit que N'ayant point d'ordre delaCour il nepouvoit faire Sortir aucun Batiment Rodney avoit aussi Envoyé parlaCorvette angloise unCapitaine devaiSseau qui étoit Chargé dedire à M<sup>r</sup>. deVaudreuil queleCapitaine d'une fregate angloise qui avoit attaqué un parlementaire avoit étéCassé

Le 18 Rien d'IntereSsant

Le 19 la Nereide & l'amazone Sortirent &labarbue Entra

Le 20 il partit unConvoi Escorté par 4 vaiSseaux lelanguedoc<sup>o</sup> 80, le Marseillois<sup>o</sup> 74, le Magnanime<sup>o</sup> 74, etlediadème<sup>o</sup> 74, leConvoi alla Joindre Celui du Mule St Nicolas &du port au prince etdevoit faire Route Ensuite pour France, un lougre qui avoit été expédié pour annoncer ledepart duConvoi Rentra Coulant Bas

Le 21 Rien d'IntereSsant

Le 22 L'armée Combinée sepavoisa ettira beaucoup deCanon àL'occaSion dela prise de Minorque onChanta untedeum àbord deSolano

Le 23 laDivision qui étoit Sortie Sous les ordres de M<sup>r</sup>. d'amblimont Rentra auCap avec 2 vaiSseaux espagnols, L'iris, laRaillieuse, laCourageuse & L'amazone Rentrerent aussi avec leClairvoyant



Le 24 L'Eveill  Command  par M<sup>r</sup> detilly partit pour la Havane o  il alloit Escorter une Corvette americaine qui devoit prendre de l'argent il devoit encore Escorter Cette Corvette Jusqu'  Philadelphie & de la faire Route pour France la Nereide Rentra le Soir venant des d bouquements ou elle avoit  t  Envoy e pour Eclairer le Convoi

Le 25 Rien

Le 26 la Galath e Rentra

Le 27 Rien {  
Le 28 }

Le 29 la Railleuse et la Courageuse Sortirent

Le 30 tous les Vaisseaux fran ois  tant Repos s et prêts   partir M<sup>r</sup>. de Solano qui se trouvoit Commandant L'arm e Combin e tira son coup de Canon de d part p<sup>''</sup>

Le 1<sup>er</sup> Juillmet la prise du Large  tant venue trop tot on ny put appareiller

Le 2 on n'appareilla pas par la m me Raison [f<sup>o</sup>8v<sup>o</sup>]<sup>15</sup>

Le 3 Juillet 1782 la Brise  tant un peu plus fraiche Solano appareilla avec 12 Vaisseaux dont 3 fran ais

Le 4 le Triomphant fit Signal d'appareiller aux Vaisseaux de L'arm e qui Restoient en Rade il Sortit 13 Vaisseaux M<sup>r</sup>. de Vaudreuil laissa au Cap le Scipion de 74 Command  par M<sup>r</sup>. de Grinouard pour proteger le Commerce de la Colonie et M<sup>r</sup>. de Solano laissa le S<sup>t</sup>. Jean de 70 Canons, lorsque nous fumes Sortis nous Maneuvrames pour nous Rallier   M<sup>r</sup>. de Solano.   Midy J'ai Relev  le fort piolet au SSE. 5<sup>o</sup>30' S. distance 1 lieue   le Milieu de la tortue au o 1/4 No 4<sup>o</sup>45' N, les vents   Midy au NE Dom Solano<sup>q</sup> fit signal de Ralliement   L'ordre de Marche Sur trois Colonnes, L'arm e  toit Compos e de 25 vaisseaux 4 fr gates   4 heures nous eumes un orage tr s frais on vo oit dans L'ESE 2 Batiments faisant Route le long de la Cote

Le 5 L'arm e  toit toujours Sur trois Colonnes   11 heures   on aper ut le Cap Mairy on Continua   Gouverner   ouest qui  toit la Route Indiqu e Jusqu'  6h   que le G n ral fit Signal de Gouverner au NE

Le 6  tant   l'Entr e du vieux Canal Dom Solano Envoya la fr gate L'iris & le Cutter le Clairvoyant pour prendre des pilotes   Caracoa la Nereide eut ordre de Chasser   L'EsE. nous Cotoyons la terre   5 lieues de distance nous eumes de l'orage

Le 7 toute L'arm e prit des pilotes du vieux Canal & Elle Gouverna au o   No

---

<sup>15</sup> o<sup>''</sup>. « 80 » et « 74 » ajout s au-dessus de la ligne ; p<sup>''</sup>. Ray  « appareilla ».

Le Lundy 8 l'armée étoit dans le même ordre Sur trois Colonnes à 11h.  $\frac{3}{4}$  les vaisseaux détête ayant mis en panne toute L'armée y mit & le Général fit Signal de Ralliement aux fregates qui ChasSoient en avant les vents étant à L'Est Joly frais le Général Signala L'ordre de Marche Sur trois Colonnes et la Route au NE  $\frac{1}{4}$  O. a 10 heures il fit Signal de mettre en panne tribord auvent

Le 9 on fit Servir & on Retablit L'ordre de Marche Sur 3 Colonnes nous decouvrimes les differentes Cayes qui bordent le vieux Canal et qui en Rendent le passage Sidangereux

Le 10 le Magnanime Vaisseau Espagnol de la Colonne du Centre ayant quitté Son poste & s'étant venu gener le triomphant dans la Manœuvre Monsieur de Solano fit mettre aux arrêts l'officier de quart de vaisseaux & Envoya une Corvette à M<sup>r</sup>. de vaudreuil pour l'en prevenir, l'officier qui le Commandoit ayant mal Entendu les ordres de Son Général dit à M<sup>r</sup>. de vaudreuil que M<sup>r</sup> de Solano le prioit de mettre aux arrêts à la S<sup>te</sup>. Barbe L'officier qui avoit été de quart de 4 à 8 à bord du Triomphant on lui fit Repeter 3 fois & on lui dit d'aller dire à M<sup>r</sup>. de Solano que Cet ordre ne pouvoit Regarder le triomphant, il y Retourna & il fut Bien [f°9r°]<sup>16</sup> Grondé de son Excellence qui le Renvoya faire Ses Excuses au Général, il nous dit en Mauvais françois qu'il étoit au desespoir de son Equivocation<sup>17</sup>, M<sup>r</sup> de vaudreuil fit passer L'amazone à poupe & l'Envoya demander la Grâce de l'officier du Magnanime que M<sup>r</sup> de Solano accorda, L'armée Gouverna au ONO

Le 11 Juillet Les vents ayant passé au No nous fumes obligé de Courir des bords dans le Canal

Le 12 les Vents de la même partie le feu prit à bord du vaisseau amiral Espagnol le triomphant fit aussitôt Signal de mettre les Canots à la Mer & de les Envoyer à bord du Général le feu ne dura que deux heures

Le 13 del'orage et les vents toujours Contraires

Le 14 les vents de la partie du SSO L'armée Sans ordre

Le 15 Courant à bord amures de 4 à 8 heures du Matin L'officier du quart aperçut le fond, nous virames aussitôt en faisant Signal à M<sup>r</sup> de Solano de danger il fit aussitôt virer L'armée nous fondames environnant & nous trouvames 5 BraSses qui étoient notre tirant d'Eau nous n'avions pas deux pieds d'eau sous la Grisse & si L'armée eut Couru à bord un quart d'heure de plus Elle étoit perdue, L'amazone qui nous passa à poupe le Soir nous dit que le matin Son pilote S'étoit Reveillé en Criant que toute L'armée est à perdition nous étions [ ? ] le Soir un Bateau Espagnol Rallia L'armée & Salua Solano à L'Entrée de la Nuit les vents étant au So & venant de terre nous amenerent une odeur d'agacia & d'orangers qui nous Embaumoit

---

<sup>16</sup> q''. Ajout « fit Signal » au-dessus de la ligne.

<sup>17</sup> Orthographe fautive pour Equivocation

Le 16 nous Continuames notre Route lelongdelaCote lesamures ababord M<sup>f</sup> deSolano Envoÿa L'iris, la Néréide & leClairvoyant à Matance ou il devoit apprendre Si L'Escadre Angloise n'étoit point En Croisiere devant lahavane et Sil pouvait y Entrer

Le 17 fut le Jour heureux ou nous nous Separames denos Chers alliés la Nereide avoit Rallié & avoit Rendu Compte aSolano que lesEnnemis n'étoient point devnat la havane nousleSaluames de 13 Coups deCanons qu'il nous Rendit & nous fimes Route à toutes voiles au NNo Sur trois Colonnes

Le 18 Nous apperçûmes les Martyrs & les terres BaSses dela floride, nous arrivames à 6h1/4 du Matin par un Mouvement [ ?] au NE. à 6 heures duSoir laRoute fut Signalée au Nord 5° est  
Le 19 les vents furent très frais dela partie du SSO Nous Signalames L'ordre de front à 5h.3/4 nous Signalames la Route au NNo on Envoya les fregates Sonder deL'avant de L'Escadre  
[f°9v°]

---

Le 20 un VaiSseau ayant Signalé desvoiles L'iris les Chassa levent passa auSe on gouverna au No aÿant Ensuite paSsé au No1/4NE. Gouvernemes au ONo nos fregates Signalerent lefond, L'intention du Général étant de Nétoÿer laCote de L'amérique des Corsaires & Croiseurs anglois qui L'infestoient il fit former L'ordre deBataille dans L'ordre Renversé tribord amures & aÿant fait virer L'escadre Sur leSoir il fit dire par une fregate à tous les VaiSseaux qu'il ne feroit que 10 lieues les Amures ababord qu'il mettroit Ensuite en panne & quelelendemain Siletems le permettoit il feroit Signal deChaSse Générale

Le 21 on Chassa & on ne prit Rien le Général Signala l'ordre de Marche Sur la perpendiculaire du vent lepluton aÿant Signalé desvoiles du No à L'est deux fregates ChaSsèrent dans Cette partie les deux fregates Rallierent Sans avoir Rien pris.

Le 22 on Continua à faire Route L'armée Sur la perpendiculaire du vent Gouvernant au No ¼ e  
Le 23 laRoute aÿant été Signalée au Ne leMagnifique Signala des voiles au vent nous fimes aussitôt Signal de ChaSser Sans ordre au vent les voiles Signalée ayant disparu on Se Rallia & on fit Route au Ne

Le 24 Beaucoup de Changements dans les vents ils paSsèrent duSo au N. dans un Grain & Revinrent Ensuite auSo

Le 25 L'armée étant enBataille à la pointe du Jour, on ChaSsa de petits Batiments qu'on neput Joindre à 9 heures nous vinmes au plus pres du vent tribord amures à Midy on Signala la terre au So1/4O

Le 26 nous arrivames à L'ouvert dela baye ChesapaK, L'armée étoit enBataille dans l'Ordre Naturel nous avons pris toutedelaligne, nous fimes Signal à 10 heures à L'armée de mettre en panne & le Général Envoya lafregate la Nereide àyorK porter des paquets à M<sup>f</sup> de

Rochambeau à 10h. ½ L'armée Seforma enBataille les amures àbabord, L'iris fit Route leSoir pour la Baye de ChesapeaK pour mettre à terre unofficierde genie.

Le 27 nous Evoluames devant la Baye & dans l'apres Midy nous eumes un [ ? ] tres fort nous fumes obligés de faire vent arriere

Le 28 dans L'apres Midy l'armée étant Sans ordre auplus pres duVent à 3 heures ½ un vaiSseau Signala 2 Batiments, ils venoient vent arriere Sur nous lorsqu'ils nous eurent Reconnus ils tinrent levent babord amures, nous Signalames aussitôt à L'armée deChaSser Sans ordre & de faire Branlebas, Cesdeux Batiments étoient un VaiSseaux & un Bricq qui mirent au meme Bord que nous le VaiSseau mit un yarK [f°10r°]<sup>18</sup> à Son Grand Mat nous en mimes un au Mat deMizaine espérant que ceSeroit peut-être laRéponse àSonSignal nous nous étions trompés il amena Son pavillon & Continua àtenir levent babord amures il dérivait Considérablement & auCoucher du Soleil il étoit Beaucoup Rapproché denous nous eumes leBonheur deleConserver dans nos lunettes deNuit Jusqu'à 11 heures duSoir alors ne L'appercevant le Général Jugea qu'il avoit viré debord et nous Virames nous passames àCoté dela Couronne qui nousdit qu'elle avoit apperçu le VaiSseau virer debord & qu'il n'y avoit qu'un Batiment nous tinmes levent tribord amures toute laNuit & lelendemain à la pointe du jour nous nous trouvames dans les eaux decevaisseau, nous étions enCalme plat à 8 heures cevaisseaux ayant eu une petite Brise que nous N'eumes pas, amen&a tous ses focs &vira, nous ne pumes le faire qu'à 11 heures levaisseau avoit Beaucoup gagné àl'autrebord

Le lundy 29 à 3 h. ¾ le Général aÿant perdu L'Espoir de Joindre Ce Batiment arriva vent arriere pour Rallier les Batiments dedessous levent il dit Cependant àlaCouronne detenir levent à L'Entrée de la Nuit babord amures & deChasser ce Battiment lelendemain auCas qu'elle L'apperçut LACouronne Exécuta ces ordres à L'Entrée dela Nuit à 4h1/4 tous les VaiSseaux nous Signalerent qu'ils Entendoient tirer des Coups de Canon dans L'ouest nous fimes aussitôt Signal deChaSser Sans ordre à cet air devent à 5h ¾ on ne tiroit plus

Le 30 nous apperçumes à la pointe du Jour 2 Batiments, L'un étoit dématé deSon mat D'artimon & deSon Grand mâit et l'autre forçoit devoiles pour S'Echapper leBatiment dematé étoit L'amazone nous fimes Signal au Magnifique de prendre L'amazone àlaRemorque & toute L'Escadre Chassa Surl'autre Batiment, L'iris & L'hercule étoient le plus prés <sup>s</sup> duBatiment ChaSsé ils L'avoient Gagné & firent Sur leSoir Signal au Général qu'ils avoient Espérance delejoindre dans la Nuit leBatiment Chassé tint levent les vents aÿant Changé

---

<sup>18</sup> r°. rayé « de ».

Le 31 on Continua laChasse duBatiment au plus presduvent et à 10h ½ du Matin on fit Signal de Ralliement général <sup>t''</sup>

Combat de L'amazone

nous avons appris/ cedetail deceux/ qui étoient Resté/ abord del'amazone<sup>u''</sup>

L'amazone qui avoit euordre deRester entre laBaye ChesapeaK & L'Escadre aÿant vu une frégate Ennemie manœvra pour L'engager dans l'armée n'ayant pû y ReuSsir Elle avoit tenu levent tribord amures pour attaquer cette fregate qui la prolongea auvent àbord opposé & Elles S'envoyèrent Reciproquement leur Bordée Celle dela fregate angloise incommoda beaucoup L'amazone, L'Ennemi profita du dégréement où sa premiere Bordée avoit mis Son adversaire pour arriver dans sahanche [f°10v°]<sup>19</sup> il Chercha àConserver cette heureuse position leCalme qui Survint lefavorisa Encore L'amazone voulut arriver pour Se mettre par letravers dela fregate angloise ses Bras ses drisses Les Ecoutes avoient été Coupées & Elle neput y ReuSsir, Elle Resta dans sa position desavantageuse ou apres 3/4d'heure deCombat aÿant perdu SonCapitaine plusieurs officiers Setrouvant Blessé tres Grievement aÿant 66 hommes horsdeCombat et étant dématée deson Grand mat &deson mat d'artimon L'officier auxiliaire qui S'en trouvoit Commandant amena & fut tué au même Instant il neRestoit d'officiers [ ?]qu'un officier auxiliaire et un GardedelaMarine quela frégate angloise emmena ainsi queleChevalier de L'Epine qui étoit très Grievement BleSsé & L'officier Commandant le détachement d'infanterie qui avoit une mitraille dans le Bras, le Capitaine Anglois n'avoit LaiSsé àBord de la frégate qu'un officier auxiliaire qui avoit leBras emporté, àlavüe deL'escadre la frégate angloise l'abandonna L'amazone qu'elle avoit Repris àlaRemorque un Batiment americain quel'on visita le même Jour nousdit que L'Eveillé qui avoit Escorté devant philadelphie uneCorvette americaine Chargée d'argent, avoit été pris par 2 vaisseaux de50Canons, Cette Nouvelle étoit fausse, nous apprimes quelques tems apres queL'evillé ayant été attaqué par 2 frégates à L'entrée dela delavoure les avoit très Maltraité et en avoit ChaSsé une qu'il n'avoit pu prendre, Sur leSoir le Général donna ordre au Brave de prendre l'amazone àlaRemorque d'en transporter les poudres àSonBord, parceque Son Intention étoit d'y mettre le feu auCas qu'il fut ChaSsé par L'Escadre angloise qui devoit arriver dans cesmersquelques tems après nous &qui étoit Beaucoup Superieure à L'Escadre francoise nous tinmes levent tribord amures la Nereide avoit Rallié lavelle et laCouronne Rallia le même Soir

1<sup>er</sup> Aout 1782.

---

<sup>19</sup> s''. Rayé un mot illisible et remplacé par « Batiment » ; t''. Rayé « L'amazone » .

Des le matin on fit Signal a Northumberland & à la Couronne de Chasser Sur ladroite de l'armée et en même au Cytoyen de Chasser en avant, ma fregate visita un Batiment americain dans L'après Midy on apperçut la terre C'étoit L'Entrée de la l'avarre à 4h. nous Relevames latour qui est Sur le Cap James au ONo à 6 heures ½ nous Touchames nous donnames 4 ou 5 Coups de canon assés fort L'auguste toucha aussi nous tinmes le vent tribord amures & nous Doublames la pointe du Banc L'auguste manœuvra de la meme Manière

Le 2 L'armée Gouverna Sans ordre à l'E ¼ NE. les vents au SSE, la Couronne et le Northumberland qui avoient Chassé l'aveille n'avoit pas Rallié

Le 3 nous Gouvernemes au NE, nous Signalames un ligne de Convoi & nous primes latête [f° 11r°]<sup>20</sup>

Le 4 aout 1782 le Tonnerre tomba à 7 heures du Matin Sur la Nereide lui Brula Son Grand mat d'hune & l'Interieur de Son Grand mat dans L'après Midy la Couronne & le Northumberland Rallierent avec une prise de 16 Canons de 9 à 3 mats Nommée le varasieck C'étoit une lettre de Marque qui étoit partie de Newyork et qui alloit à lisbonne le Capitaine nous dit qu'on avoit point de Nouvelles de L'Escadre angloise le Soir on Gouverna à L'Eso & on forma L'ordre de Bataille

Le 5 on fut au plus près du vent toute la Journée babord amures les vents Variants depuis le OSO Jusqu'au ONO on Signala dans la Soirée un Batiment que L'iris Chassa.

Le 6 on apperçut des voiles nous étions au plus près babord amures <sup>v</sup> On fit Signal à la Couronne, au Magnifique, au Cytoyen au Northumberland & à L'iris de Chasser la Couronne fut la premiere qui Joignit les Batiments Sans Diminuer de voiles Elle tiroit un Coup de Canon à Ceux près desquels elle passoit les faisoit amener mettre en panne & faisoit Ensuite Signal aux Vaisseaux qui venoient de L'orient d'amariner les prises. Elle appercevoit de L'avant à Elle un Vaisseau de 50 Canons à qui Elle donna Chasse Jusqu'à L'Entrée de Janobscot ou le vaisseau se Retira, Elle l'avoit Considérablement Gagné & Elle l'auroit Joint

Le 7 on apperçut la terre qu'on Crut être le Cap Cood il nous tomba un homme à la mer qui périt, L'iris qui Rallia nous dit que le nombre des prises se montoit à 5 & une Corvette qui les Escortoit Ces Batiments étoient Chargés de mures pour la Jamaïque <sup>w</sup> le Vaisseau que la Couronne avoit Chassé étoit le Chatene

Le 8 on apperçut L'armée Les amures ababord la terre C'étoit le Cap Cood Sur le Soir nous appercumes le Cap anne & nous mimes en panne pour prendre des pilotes à bord de plusieurs Barques de pêcheurs qui vinrent audevant de Nous le Général avoit fait Signal dese

---

<sup>20</sup> u". Ajouté sur 4 lignes dans la marge à gauche au niveau de « L'amazone qui avoit ».

préparer à Mouiller mais SurleSoir il tint levent les amures àtribord le pilote ayant dit quele Mouillage étoit trop Eloigné

Le 9 à la pointe du Jour nous Convoÿames bord Sur Bord de Massachusset & à 11 heures nous Mouillames avec les VaiSseaux deL'Escadre les plus pres de Nous, les autres Continuerent àConvoÿer & à 2h ½ la Brise venant de L'Est ils prirent des pilotes que Nous leur donnames & ils donnerent dans lapasse, lefourneau nous paSsa à poupe ildemanda au Général ou il vouloit qu'il Mouillat le Général lui Repondit de Mouiller le plus pres delaville qu'il pourroit Son pilote vouloit le Mener devant laville, mais Monsieur de Glandevéz qui avoit touché trois fois dans les différentes paSse Mouilla Sous leChateau leConsul de France & Ceux qui étoient Chargés [f°11v<sup>o</sup>]<sup>21</sup> des affaires deSa Nation virent à Bord ou ils dinerent nous appareillames dans l'apres Midy pour aller au Mouillage de NanturKes Nous Echoûames dans la paSse, ainsi que L'auguste leCytoyen paSsa Entre nous deux pour aller au Mouillage lepluton voulu y passer mais il aborda L'auguste dont il emporta toute la Bouteille debabord L'hercule paSsa à tribord deL'auguste & alla au Mouillage, les autres VaiSseaux avoient Mouillés avant ceux-ci, on Envoÿa dire àlaCouronne qui venoit de L'arriere deMouiller endehors cequ'elle fit, Comme nous nous étions Echoué à la fin dujuzant nous nous Relevames au Milieu du flot & nous laiSsant aller à 9h. dusoir enderive avec leCourant nous Mouillames à Nanturkett ¾ d'heures apres nous faisons 28 pouces d'eau par heure

Le 10 le Northumberland &laCouronne <sup>x</sup> qui avoient Mouillé en dehors Rentrerent & Mouillerent à Rade de NanturKet avec une des prises à 3 mats

Le 11 Nous appareillames pour aller en Rade de L'isle <sup>y</sup> Longue ou nous Mouillames apres avoir paSsé par des paSses tres difficiles, L'eau que nous faisons n'avoit point Diminué & nous étions obligé denous virer en Carene nous travaillames enrade deL'Isle Long à nous alleger & àdébarquer notre Batterie pour aller Mouiller devant Boston

Le 12 le Général alla aux differentes isles pour voiler Celle qu'il devoit fortifier

Le 13 le Général alla diner àterre Chez le Gouverneur il fut Salué par leChateau & par le fort delaville & le triomphant Rendit les Saluts

Le14 L'auguste, le pluton, la Bourgogne & L'iris appareillerent pour aller à port Moulki, les Jours Suivants leDuc deBourgogne, le Neptune, L'hercule, vinrent dans la Rade de L'isle longue leMagnifique eut ordre d'y venir mais il toucha dans lapaSse et il n'a pas été poSsible deleRelever, malgré toutes les peines deM<sup>r</sup> de Martegue qui leCommandoit. le Gouverneur deBoston M<sup>r</sup> anquoc étant Venu àbord du triomphant Rendre visite au Général onleSalua de13

---

<sup>21</sup> v''. Rayé « nous » et écrit « On » par-dessus ; w''. « b », transformé en « le ».

Coups de Canons la province de Massachusset donna un diné Magnifique à tous les officiers de l'armée, à qui le Général donna Rendez vous à bord du Souverain à 11 heures du Matin il partit de ce bord suivi par tous les Canots de l'Escadre ayant son pavillon déployé à bord du sien il fut salué par le Château de 13 Coups de Canons & en arrivant à la ville on le salua d'un pareil Nombre de Coups le triomphant Rendit les deux Saluts le Général arrivé à terre se Rendit suivi de tous les officiers à la Maison [f° 12r°]<sup>22</sup> du Congrès où il fut Reçu par le Gouverneur du Congrès & les membres de la province de Massachusset à 2 heures ½ le Général se Rendit avec le Gouverneur & les principaux de la ville à la Salle du Repas il fut salué en Entrant de 13 Coups de Canon que la Nereide Rendit étant mouillée près du quai & en Reçu ordre du Général, il y avoit dans la Salle 400 Couverts le diné fut servi à l'américaine & au dessert ou porto beaucoup de Santés qui furent toutes saluées de plus ou moins de Coup de Canons que la Nereide Rendit, le Général fut reconduit le Soir à son Canot par le Gouverneur il donna quelques Jours après à bord du triomphant un Grand Repas aux principaux de la ville dans les deux Sexes les Santés furent saluées par le Duc de Bourgogne qui étoit mouillé à côté de nous afin d'éviter le fracas de l'artillerie, le Commandeur de l'Espinouse donna aussi un Grand Repas à bord du Duc de Bourgogne lorsque le vaisseau eut débarqué ses Batteries il alla mouiller devant la ville où nous devions leverer ou travailler à débarquer le lest, l'hercule & le Souverain vinrent mouiller près du vaisseau c'étoit à leur bord qu'on devoit virer sur les francs Salins on avoit pris à lieu de pontons 2 Batiments Marchands qu'on avoit lesté avec les Canons de trois vaisseaux le Général s'étoit établi à terre il y tenoit sa Table les officiers étoient obligés au dépens du Roy tout le tems que le vaisseau fut en desarmement le Général donnoit un Bal toutes les Semaines & les américains 2 ou 3 nous passames notre tems de la manière la plus agréable le Général Reçut une adresse des Négociants & principaux habitans de la province de Massachusset par le passe ils le prioient de vouloir ainsi protéger leur Commerce qui avant son arrivée avoit eu beaucoup à souffrir de la part des Corsaires & des Vaisseaux & fregates angloises en Station à New York & à Halifax le Général leur Repondit de la manière la plus satisfaisante & finissoit par lui promettre d'envoyer de tems en tems des Vaisseaux de fregate en Croisiere Effectivement il y eut presque toujours quelques Vaisseaux dehors ou des fregates mais ils ne firent point de prises. les américains voulant Reparer la perte du magnifique firent proposer à Monsieur de la Luzerne ambassadeur de France à Philadelphia le vaisseau l'America de 74 Canons en Construction à Portsmouth qui l'accepta au Nom du Roi & qui l'écrivit à M<sup>r</sup>. de Vaudreuil qui Nomma au Commandement

---

<sup>22</sup> x''. Rayé « de NanturKet » ; y''. Rayé « de ».



de Cevaïsseau M<sup>r</sup>. de Martegue qui partit [f<sup>o</sup>12v<sup>o</sup>] pour portsmouth pour présider à sa Construction. le triomphant étant prêt à être viré au quille, nous aperçûmes un matin un Espèce de Rat d'eau Sur lequel il paroïssoit y avoir du feu Cette Machine Venoit avec la Marée on L'Envoÿa prendre par un Canot il y avoit Sur ce Rat 5 gros tas de matieres Combustibles qui se Communiquoient par des Mèches il y avoit undeSes tas dans lequel étoit le feu & probablement le feu devoit se Communiquer aux [aûracts] lorsque la Machine auroit été près dequelqu'un des trois vaisseaux ou des frégates on Jugea que cela ne pouvoit venir que de quelques toris on prit toutes les précautions possibles pour Empêcher L'Effet de celles qu'ils pourroient Envoÿer dorenavant il y avoit longtems qu'on attendoit des Batiments de France on apprit Enfin que les fregates L'aigle et la Gloire étoient arrivées à philadelphie la premiere s'étoit Echouée à L'Entrée de la delavarre et il y avoit peu d'Espérance de la Sauver, Ces deux frégates avoient Rencontré quelques Jours avant leur arrivée L'hector vaisseaux de 74 Anglois qu'elles auroient pris Si elles n'avoient pas été Chassées par Cinq Batiments qui les forcerent de L'abandonner L'aigle Echoué fut amariné par les anglois qui le Releverent & L'emmenerent à Newyork Ce fut à près dans ce même tems nous apprimes par un Batiment americain qui venoit des Colonies l'action héroïque de M<sup>r</sup>. de Grimouard qui Commandant le Scipion de 74 Canons avoit eu un Combat Contre le london vaisseau à 3 ponts qu'il auroit pris Si un vaisseau de 74 n'étoit arrivé le vaisseau étant Réparé il appareilla de la Rade de Boston pour aller à L'isle Longue ou il devoit Rembarquer les Batteries & faire Son eau, le Souverain Rafit son Doublage en bois & vint Ensuite Mouiller à L'isle Longue L'hercule fit Son Soufflage à Neuf & ne vint Rejoindre les autres que 3 Jours avant le depart, le 10 x<sup>bre</sup> nous apprimes que L'auguste avoit été Dématé en Rade de Ports mouth de Son Mat de Misaine par le tonnerre, le Général lui Envoÿa aussi tot le Grand mat du Magnifique par le Northumberland qui le Remorqua Jusqu'à Ports mouth pouvoient appareiller le 15 décembre donna ordre aux vaisseaux [f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup>] qui étoient dans les Rades de L'isle Longue & de Nantuket de se tenir prêts à appareiller & de Rembarquer les Canons qu'on avoit mis à terre pour la défense de différentes isles le 20 il Reçut les Remerciements des Négociants de la province de Massachusset du Gouverneur & des membres du Congrès pour la protection qu'il avoit accordée à leur Commerce ayant toujours eu quelques Vaisseaux en Croisiere le long de la Cote, il fit ses adieux au Gouverneur & fut Salué en Retournant à Son bord par le Château & par les forts de la ville le Baronde viomesnil qui se trouvoit par le départ de M<sup>r</sup>. de Rochambeau Commandant des troupes qu'on avoit Embarquées quelques Jours auparavant à bord des différents Vaisseaux de L'Escadre fut au Ssi Salué 2 Jours après en venant à bord du triomphant par le Château & par les forts, le triomphant Rendit les Saluts. L'armée de terre étoit Composée

de 4 Régiments, Bourbonnois, Soissonnois, Saintonges, et Royal deux ponts ces troupes étoient Embarquées à bord des Vaisseaux de L'isle Longue & de NanturKet on avoit embarqué Sur l'auguste, le pluton, les détachements de Champagne, armagnac & viennois que M<sup>r</sup>. de Vaudreuil avoit amené des Colonies avec lui & qu'il avoit Envoyées à portsmouth Croyant que les Vaisseaux qui étoient à S'y Reparer ne fussent attaqués Monsieur de L'Espinouse Commandant en Second L'Escadre paSsoit en France Sur la frégate L'iris que M<sup>r</sup> de Vaudreuil y Envoyait, M<sup>r</sup> de Charaite prit le Commandement du Duc de Bourgogne de 80 Canons qui étoit vacant par le départ de Cet officier Général & M<sup>r</sup>. de Chaumartin Capitaine de pavillon de M<sup>r</sup>. de L'Espinouse prit le Commandement de la Bourgogne de 74 L'Escadre N'étoit plus Composée depuis la perte du Magnifique que de 12 vaisseaux dont 4 de 80 & 8 de 74 2 frégates & 1 Cutter

Le 24 on fit Signal à L'Escadre de désa fourcher à 8 heures du Matin à 10 heures on fit Signal d'Envoyer Baliser la passe avec des Canots & à Midy Celui d'appareiller à 2h.  $\frac{3}{4}$  étant endehors des passes on fit Signal de mettre en Panne pour Embarquer les Canots & Chaloupes et à 4 heures on fit Servir au plus pres du Vent dans la Nuit le vent tomba Beaucoup & à 11 heures du Matin on fit Signal de virer de Bord il faisoit presque Calme, Notre Sejour en Rade de Boston est de quatre mois & demy

le Cap Cod relevé au / SO  $\frac{1}{4}$  S 5° S du / Compas distance / 5 lieues<sup>z''</sup> [ $f^{\circ}13v^{\circ}$ ]<sup>23</sup>

Le 25 x<sup>bre</sup> il se leva un vent de SSE très fort on prit tous les Ris dans les huniers on forma L'ordre de Bataille Je Releverai la pointe la plus Nord du Cap Cod au S  $\frac{1}{4}$  SO 5° ouest, distance 7 lieues , d'où Je pris mon point de départ par la latitude 42°35' & Longitude Méridien de Paris 71°50'

Depuis le relevé / la route m'avalu L'ENE / 3°30' N Chemin / 21 lieues  $\frac{2}{3}$ <sup>a#</sup>

Le 26 le vent très frais de la partie du SSE la Mer Grande, L'armée tribord amures tous les Ris pris dans les huniers, les vents Changerent heureusement dans la Nuit & passerent au SSO S'ils fussent Restés Encore deux jours au S  $\frac{1}{4}$  SE & SSE comme ils étoient L'armée auroit été de Relacher dans la Baye française ou elle se seroit perdue faute de pilote, la position n'étoit pas tres agréable la Route Corrigée m'avalu dans les 24 heures SE  $\frac{1}{4}$  SE 2° est Chemin 18 lieues  $\frac{2}{3}$

latitude<sup>d</sup> Est. N. 43°10' / latt. ob N. 42°54' / longitude<sup>d</sup> est. 69°17'

Le 27 les vents passerent au ONO Comme on étoit des points de Rendez vous à L'auguste & au pluton étoit Sur le Banc S<sup>t</sup> george nous y mimes à la Cape apres avoir

<sup>23</sup> z''. Ajouté en marge à gauche sur quatre ligne.

Gouverné auS pendant quelques tems, L'iris fit Route dela pour France, L'isle de France ayant Signalé deux voies d'eau & leCutter le Clairvoyant ayant Cassé Son Beau pré le Général donna ordre à la Nereide deles Escorter Jusqu'au Mouillage deportorico la Route des 24 heures m'a valu le S ¼ SE Chemin Singlé 16 lieues

latt. Est. 42° 7' / latt. ob. 41° 44' / long<sup>d</sup> 69° 8'<sup>b#</sup>

Le 28 nous Restames à laCape SurleBanc S<sup>t</sup> George tantot Sur un Bord tantot Sur l'autre les vents No la Route des 24 heures m'a valu le SSE 4° S Chemin 24 lieues

latt. est. 40° 57' / long<sup>d</sup> 68° 39'<sup>c#</sup>

Le 29 le Général ne voulant pas Rester à laCape de peur de fatiguer plusieurs des VaiSseaux deL'Escadre qui étoient très vieux arriva & Gouverna auS. laRoute des 24 heures m'a valu le S ¼ SE 2° S Chemin 61 lieües

latt. Estim. 37°57' / long<sup>d</sup> 67°58'<sup>d#</sup>

Le 30 Les vents paSserent à L'EsE & au SE très frais nous mimes alaCape les amures àbabord à 8h ½ notre Barrede Gouvernail CaSsa ainsi que deux de nos Grands haubans à 10 heures levent Sauta au ONO & NO & nous arrivames en [Route ?], la Route des 24heures m'a valu L'O ¼ SO 1° S Chemin 9 lieues

latt<sup>d</sup> Est. 37°51' / long<sup>d</sup> o. 68°31'<sup>e#</sup>

Le 31 les vents au No L'armée Gouvernant au S ¼ SE la Bourgogne démata deSon Grand mat d'hune nous fumes obligés dediminuer devoiles la Route des 24 heures le S ¼ SE. 2° S Chemin 49 lieues

lattit<sup>d</sup> Est. 35°31' / latt. ob. 35°36' / longi 67°24'<sup>f#</sup>

Le 1<sup>er</sup> Janvier 1783 les vents oNo nous Continuames à la même Route onSignala unBatiment L'hercule eut ordre deleChasser c'étoit un américain qui étoit Sorti deBoston avec nous la Route Corrigée m'a valu le SSE <sup>g#</sup> Chemin 65 lieues 1/3 les Courants à ceque je Croi portent NE dans ces parages

latt<sup>d</sup> Est. 32°55' / latt. ob. 33°46' / long<sup>d</sup> 65°26' / différence 50 mv S.<sup>h#</sup> [<sup>f°</sup>14<sup>r°</sup>]<sup>24</sup>

Le 2 Janvier Nous Gouvernemes auSE a 6 heueres du Matin nous avons mis leCap auS la Route des 24 heures m'avalu le SE 3° S Chemin 35 lieues

latt. Est. 32°27' / latt. ob. 22°28' / longitude 67°2'<sup>i#</sup>

---

<sup>24</sup> a#. Ajouté en marge à gauche sur quatre lignes ; b#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; c#. Ajouté en marge à gauche sur deux lignes ; d#. Ajouté en marge à gauche sur deux lignes ; e#. Ajouté en marge à gauche sur deux lignes ; f#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; g#. Rayé lettres ou chiffres illisibles ; h#. Ajouté en marge à gauche sur quatre lignes.

Le 3 les Vents au NNo, leCap auS on eut ConnoiSsance dedeux Batiments deL'avant à Nous quelaCouronne ChaSsa & qu'elle ne Joignit pas la Route des 24 heures m'avalu leS 3°est Chemin 36 lieues 1/3

latt. Est. 30°37' / lattit. obs. 30°39' / longit 63°55<sup>j#</sup>

Le 4 Calme Jusqu'à 11 heures duSoir quela fraicheur vint duSud on prit les amures àtribord & on arriva à 6 heures du Matin pour Rallier laBourgogne qui étoit Beaucoup Sous levent à 8 heures onvira debord & à10 heures onRevira Encore unefois et on prit les amures à tribord laRoute m'avalu le SE 1°30' Sur Chemin 9 lieues 2/3

latt<sup>d</sup> Est. 30°24' / latt<sup>d</sup> ob. 30°18' / longitude 63°32<sup>k#</sup>

Le 5 les Vents paSserent au So nous Gouvernames au plus près tribord Amures à 10 heures du Matin nous Cassames notre Vergue de petit hunier la Route des 24 heures m'avalu le SE ¼ E 1°30' Sur Chemin Singlé 20 lieues ½

latt<sup>d</sup> Est 29°36' / latt<sup>d</sup> ob. 29°42' / long<sup>d</sup> ob. 62°34'<sup>l#</sup>

Le 6 nous RepaSsames notrevergue de petit hunier les vents dans la Journée aÿant paSsé au oNo le Général Signala laRoute auSSo la Route des 2' heures m'avalu le S ¼ SE 3° est Chemin Est. 28 lieues

latt. Est. 28°19' / latt. obs. 28°15' / long<sup>d</sup> 62°10<sup>m#</sup>

Le 7 les vents paSserent au N et NNE et ENE Gouvernant toujours au SSo laRoute des 24 heures m'avalu leSSo 1°15' Sud Chemin 20 lieues 1/3

latt. Est 27°16' / lattitu<sup>d</sup> obs. 27°18' / longi 62°10<sup>n#</sup>

Le 8 les vents ENE leCap au SSo la Route des 24 heures m'a valu Le SSO 3°30' S Chemin 39 lieues

latt. Est. 25°26' / latt. ob. 25°34' / longitude 63°18<sup>o#</sup>

Le 9 les Vents au ENE et NE à 4 heures du Matin ils paSserent à L'EsE Gouvernant au SSo laRoute des 24 heures m'avalu leSSo 1°30' ouest Chemin 42 lieues

latt. obs. 23°30' / latt. Est. 23°23' / longt<sup>d</sup> obs. 62°27' / longt<sup>d</sup> arrs 64°14<sup>p#</sup>

Le 10 les Vents à L'ESE leCap au SO ¼ S à Midy laRoute des 24 heures m'a valu le So ¼ S 2° 30' S Chemin 47 lieues

lattit. Est. 21°20' / lattit ob. 21°29' / long<sup>d</sup> 66° 1' / longit<sup>d</sup> ob. 64°14<sup>q#</sup>

Le 11 les vents dela partie deSE à 8 heures les vents aÿant passé auS nous avons pris les amures àtribord laRoute des 24 heuers m'avalu le So 2° 45 ouest Chemin 32 lieues

latt obs. 20°23' / latt. Est. 20°14' / longit<sup>d</sup> 64°48<sup>r#</sup>

Le 12 les vents de la même partie le Général fit Signal de virer de Bord les vents passerent au SE dans la Nuit la Route des 24 heures m'avalu L'oSo 3° ouest Chemin 9 lieues  
2/3

latt. est. 20°13' / latt. Esti 20°14' / longit 64°48<sup>s#</sup>

Le 13 les vents à l'est on signala des voiles nous fimes Signal de Chasse Général le Cytoÿen démata dans la Chasse de son petit mat d'hune, notre Grand mat d'hune ayant [Consenti ?] nous le Raccommodames la Route des 24 heures m'avalu le So 1/4 o 5° 15'8 Chemin 31 lieues

latti Esti 19°5' / latti ob. 19° 14' / longitude 59°5<sup>th</sup> [*f°14v°*]<sup>25</sup>

Le 14 à Midy laterre parut du haut des mats la Couronne Joignit un Batiment qu'elle Chassoit C'étoit un Bricq Corsaire anglois detortote qui alloit à Cote de Guinée nous visitames une Goëlette <sup>u#</sup> Danoise qui nous dit que l'escadre angloise étoit à Croiser devant le Cap laterre étoit tortale

Le 15 nous apperçumes le port de S<sup>t</sup>. Jean de portorico on avoit fait Signal à la Couronne de Chasser Elle Rallia avec la frégate L'aigrette qu'elle avoit Chassé et vint devant S<sup>t</sup>. Jean.

Le 16 étant à Evoluer devant S<sup>t</sup>. Jean on apperçut une frégate Angloise au vent à Nous quitiroit des Coups de Canon de Chasser Sur un Cutter on fit aussitôt Signal de Chasse Générale Sur le Soir nous Dimes au Cytoÿen et à la Couronne de Continuer la Chasse à la pointe du Jour on apperçut plus ce Batiment on apperçut qu'une petite Corvette à laquelle on donna Chasse et qu'on à pu Joindre

Le 17 nous apperçumes des Batiments qui Sortoient de portorico, C'étoit 15 ou 16 Batiments Marchands d'un Convoi qui alloit au Cap sous les ordres de la Cerès et qui ayant appris que l'Escadre angloise étoit en Croisiere sur la Cote avoit Relaché dans ce port, M<sup>r</sup>. de Vaudreuil avoit donné ordre par l'Auguste à 15 desces Batiments de Sortir

Le 18 le Cutter le Matin qui étoit Sorti de S<sup>t</sup>. Jean avec les Batiments du Convoi Envoya un Canot à notre Bord & donnera des paquets au Général & des lettres à tous les officiers de l'escadre, le Cutter le Clairvoyant nous Rallia le même Jour il nous dit que la Nereide & l'isle de France n'étoient pas Eloignés de l'Escadre & qu'ils Rallieroient le lendemain

---

<sup>25</sup> i# Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; j#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; k#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; l#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; m#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; n#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; o#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; p#. Ajouté en marge à gauche sur quatre lignes et souligné ; q#. Ajouté en marge à gauche sur quatre lignes et souligné ; r#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; s#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné ; t#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes et souligné.

Le 19 nous etions les amures àbord pour Rallier laterre nous fûmes Ralliés par tous les Vaisseaux Chasseurs il nous vint un Bricq deportorico qui apporta des paquets au Général deM<sup>r</sup>. dela Bretonniere Capitaine dela frégate la Cerés nous mimes enpanne devant laRadedeS<sup>t</sup>.Jean

Le 20 Nous Restames en panne tantot Sur unBord tantot Surl'autre on fit Signal aux Marchands demettredesCanots à la Mer etdevenir àbord, on leur distribua des <sup>v#</sup> la crés Sortit de portorico & vint nous Joindre

Le 21 on fit Signal àL'armée &auConvoi defaireServir on Signala uneligne de Convoi les Meilleurs Marcheurs àlatête les frégates laCerés &la Nereide étoient enavant pour Eclairer la Marche deL'Escadre le Cutter ChaSsoit Sur la Droite le Général avoit eu avis que L'Escadre angloise Croisoit Sur la Mone &il vouloit S'en Informer nous Entrames dans leCanal de portorico & lelendemain nous N'eumes Connoissancede Rien [f°15r<sup>o</sup>] <sup>26</sup>

Le 22 Janvier Nous vimes Roché, la Moue, on Gouverna auplus près duvent les vents à L'E ¼ SE Suivant mon Estime laRoute depuis hier auSoir 6 heures M'a valu le S ¼ SE 4°S Chemin 8 lieues 2/3

latt. ob. 17°24' / latt. Esti 17°23 / long<sup>d</sup> 70°5<sup>w#</sup>

Le 23 les vents furent dela partie deL'est L'armée étoit enBataille auvent duConvoi babord amures auplus près duvent dans les 24 heures laRoute m'a valu le S ¼ So 2°30' S Chemin 20 lieues 1/3

latti Est 16°22' / latti ob. 16°21 / longit<sup>d</sup> 70°15<sup>x#</sup>

Le 24 nous fumes Rallié par L'amazone elle avoit Envoyé en partant deportsmouth avec L'auguste etlepluton unCoup devent qui L'avoit Séparé deSes 2 Batiments nous Continuames de Gouverner au plus près lesvents dela partie de L'est, laRoutedes 24 heures m'avalu le S 1° O Chemin 19 lieues 1/3

latt<sup>d</sup> Est 15°24' / latt. ob 15°23' / long<sup>d</sup> 70°16<sup>y#</sup>

Le 25 Gouvernant toujours auplus pres duvent les vents dela partie de L'ESE laRoute des 24 heures m'a valu le S, Chemin 21 lieues

latt. Est. 14°2' / latti<sup>d</sup> ob. 14°20' / longi<sup>d</sup> 70°15<sup>z#</sup>

Le 26 même Route mêmes amures L'amazone nous fit Signal d'Incommodité dans Son grand mat d'hune laRoutedes 24 heures m'avalu le S5°Est Chemin 20 lieues 2/3

latti Est. 13°8' / latti<sup>d</sup> ob. 13°18 / longitud 70°12<sup>a\*</sup>

---

<sup>26</sup> u# Rayé « deGuinée » ; v#. Espace laissé blanc.

Le 27 nous dematames denotre petit mat d'hune lelendemain Matin onSignala laterre lafrégate la Cerés qui avoit ChaSsé en avant vint nous dire que C'étoit Curaçao

Le 28 Le Général donna ordre à L'amazone d'aller Reconnoitre laterre &fit Gouverner de Manière à en passer dans L'ouest nous nous trouvames au point duJour à L'ouvert duCanal qui est entre Curaçao & leContinent nous Courions des bords dans ceCanal oules Courants étoient d'une force Etonnante les Batiments Marchands Gagnoient fortpeu

Le 29 la frégate la Cerés nous Emmena un Bateau Espagnol qu'elle avoit trouvé lelong delaCote & abord duquel il y avoit un pilote espagnole nous le Donnames au Brave lepilote nous dit qu'il étoit arrivé à porto cabello un Bricq françois qui avoit apporté des paquets pour M<sup>f</sup>. deVaudreuil & M<sup>f</sup>. deSolano nous Gagnons fort peu dans nos Bords &lorsque nous pouSsions nos Bords Jusqu'au Continent nous nous trouvions toujours Sous la pointe S<sup>t</sup>. Jouan

Le 30 toujours Sous la pointe S<sup>t</sup>. Jouan le Général Envoÿa deux frégates pour RaqSsembler les Batiments duConvoi leur dire queleRendez vous Général étoit à porto Cabello &leur donner ordre defaire tous leurs efforts pour y aller, nous étions toujours Restés avec peu devoiles, afin deles Conserver mais alors nous en *[f°15v°]*<sup>27</sup> forçames cela nous Empecha pas de Relever Encore lelendemain Matin lapointe S<sup>t</sup>.Jouan au S ¼ SE distance de 3 lieues

Le 31 Nous Pumes voir lapointe S<sup>t</sup>. Juan pour laderniere fois& nous la Relevames au SSO cequi nous fit voir que nous avions Gagné un peu aulieu depouSser nos Bords, Jusqu'a laCote duContinent nous Restames àCourir depetits Bords SouslaterredeCuraçao oules Courants nous paroiSsoient moins forts

Le 1<sup>er</sup>. fevrier nous neCourumes quedepetits Bords nous venions virer debord àtoucher laterre de Curaçao nous Gagnames assez dans nos Bords pour nous trouver vis avis lavilledCuraçao qui nous <sup>b\*</sup> nous vimes les vaiSseaux hollandois qui y étoient Mouillé au Nombre de 3 & quelques frégates

Le 2 Nous Continuames toujours àCourir des bords mais lorsque nous eumes Gagné auvent delaville nous Voulumes pouSser nos Bords Jusqu'a laCote duContinent nous fimes paSser pendant la Nuit leCutter àpoupe & nous lui Dimes deSonder del'avant ànous que lorsqu'il trouveroit fond il nous Signbaleroit par 2 fusées à 2h. il nous Signala le fond il vint aussitôt nous parler & nous dire qu'il avoit trouvé 24 BraSses, nous Sondames & nous entrouvames 12 un moment aprèsleCutter aÿant Encore Sondé nousdit qu'il n'en avoit trouvé que 8 nous

---

<sup>27</sup> w#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; x#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; y#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; z#. Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; a\* Ajouté en marge à gauche sur trois lignes.

Envoÿames vent devant, Jusqu'au Lendemain nous Entretimes Sous laterre pour tacher de Gagner auvent

Le 3 nous Courumes àpetits Bords lelongdelaCote du Continent nous ne Gagnames point au vent

Le 4 il venta très frais dans la Nuit la Couronne Cassa Sa Grande vergue envirant debord, & nous en fit leSignal, Nous lui fimes Celui de Relacher àCuraçao, L'hercule nous Signala qu'il n'avoit plus que pour Six Jours d'eau &demanda la permission de Relacher qu'on lui refusa, on prit le pilote duBrave qu'on mit àbord duCutter & le Général donna ordre à M<sup>r</sup>. de Morville qui leCommandoit d'aller à porto Cabello dire à L'auguste et au pluton qu'il y Croyoit arrivé queSidans 4 Jours on nel'y voyoit pas arriver ils vinSent le Joindre àCuraçao, nous avons beaucoup perdu dans les Bords que nous avons Couru lelongdes Cotes du Continent & le Général Commençoit àCraindre denepouvoir point Gagner, nous vimes la ponte S<sup>t</sup>. Juan Cequi nous fit Croire que nous ne Gagnions point, Cette Misérable pointe nous Restoit au Sud

Le 5 nous étions Sous levent delavilledesCuraçao, on Releva la pointe S<sup>t</sup>. Juan au SSE nous Cherchames àRallier laterre deCuraçao pour Courir à [f°16r°]<sup>28</sup> petits bords lelongdelaCote a Gagner la pointe est de L'isle d'où nous Esperions Doubler la pointe de Chitchiribitche & aller à porto Cabello

Le 6 nous Courumes Sous laterredeCuraçao à petits Bords nous fimes Signal à L'hercule d'entrer dans leport ainsi qu'aux Batiments Marchands qui étoient avec Nous nous Gagnames dans la Nuit assez pour pouvoir Relever la pointe deL'Est de Curaçao au N. les habitans deCuraçao voyant une Escadre & unConvoi à unedeleur port Craignirent que cenefut les Ennemis, les Négociants dela Ville voulant S'en aSsurer acheterent un Batiment qu'ils Envoÿerent avec unelettre dont L'adreSse étoit Au Général ou à un des Capitaines françois ou Espagnols de L'escadre en vue deCuraçao

Voyant une armée Etrangere àlavue de nos ports & neSçachant Si nous avons aCraindre pour nos fôyers ou Si L'armée envue est alliée, nous avons acheté le Batiment porteur deCette lettre pour nous en aSsurer, nous Esperons queleCapitaine àqui Elle Sera remise Voudra bien nous RaSsurer & nousdire si les intentions deSon Général Sont d'entrer enceport

Cette lettre étoit Signée par les principaux negociants & le Gouverneur dont la Signature étoit la premiere & qui finissoit par assurer que Si L'Escadre entroit àCuraçao il feroit tout Son poSsible pour lui fournir tous les RafrachiSsements NéceSsaires. Cette lettre fut Remise

---

<sup>28</sup> b\*. Espace laissé blanc.



auCommandeur de glandevéz Commandant leSouverain qui ne Sçachant point leRendez Vous Repondit que L'Escadre étoit françoise et qu'il Croÿoit queles Intentions deSon Général étoient d'Entrer àCuraçao, il Envoÿa Ensuite lalettre des Négociants au Général le Neptune dont le Gouvernail étoit Endommagé Entra dans leport avec laCouronne et L'hercule leSoir on Crut apercevoir Encore la pointe S<sup>t</sup>. Juan

Le 7 Sur leSoir les vents nous adonnerent & nous permirent deporter à L'E ¼ SE laCérés nous Rallia elle nous dit qu'elle avoit fait des Efforts inutiles pour RaSsemblerles Batiments Marchands les Courants les avoient fait tomber Sous levent Considérablement ils avoient eu des abordages Entr'Eux et quatrede ces Batiments n'ayant plus d'eau avoient fait Route pour Jaunelle dans leSud deS<sup>t</sup>. Domingue queles autres qui avoient un peu Gagné Esperoient pouvoir attraper leMouillage deCuraçao, les vents Continuerent à nous être favorables toute la Nuit, & nous Doublames la pointe de Chitchiribitch, au point duJour Elle nous Restoit dans leS. nous avions pour lors avec nous le Cytoÿen, le Brave, le Duc deBourgogne etlaCérés, nous arrivames [f°16v°] Aussitôt auSE ¼ E pour attraper leMouillage deporto Cabello

Le 8 à Midy nous appercumes unlougre leCapitaine vint àbord &nous dit quela Bourgogne étoit perdu qu'un officier decevaisseau qui avoit été Expédié à porto cabello en avoit apporté la Nouvelle à M<sup>t</sup>. leComtedeVaudreuil qui avoit aussitôt Envoyé la Nereide etlelougre pour Sauver L'Equipage ils avoient Sauvés 300 hommes Environ qu'ils avoient trouvé abord duBatiment ils S'Etoient perdu dans la Nuit du 5 ils avoient tiré Beaucoup deCoups deCanons que nous n'avions pas Entendu le Reste deL'Equipage S'étoit Sauvé Sur des ratz avec les officiers lelougre nous donna unpilote qui nous dit que nous étions Sous levent à 15 lieues deporto cabello, nous tinmes levent enConséquence les amures àtribord Nous Revirames dansla Nuit & nous Courumes des Bords pour tacher denous Elever au point du Jour Nous appercumes Bounair ?

Le 9 Nous Courumes Encore des Bords pour nous Elever

Le 10 au Matin nous Graÿames des Bonnetes & SurleSoir Nous Mouillames par 10 BraSses, le Brave & laCérés Mouillerent aussi, nous Eumes des Lettres de France qui venoient dela Martinique

Le 11 nous Saluames le port de 13 Coups deCanons qu'il nous Rendit, Le Duc de Bourgogne Mouilla dans l'après Midy, le Gouverneur vint voir le Général

Le 12 la Nereide Entra avec les hommes dela Bourgogne

Le 13 Rien

Le 14 le Gouverneur dina àbord on Salua laSanté du Roi d'Espagne de 21 CoupsdeCanons

Le 15 Rien  
Le 16 le Cytoÿen Entra  
Le 17 L'hercule & le Northumberland Entrerent  
Le 18 Rien  
Le 19 la Nereide à appareillé  
Le 20 Rien  
Le 21 il Entra un lougre françois qui nous donna des lettres & il Entra dans l'après diné un Cutter hollandois qui nous Salua de 17 Coups de Canon. on lui En Rendit 13, la frégate la Nereide Rentra le Soir *[f°17r°]*  
Le 22 le Souverain Entra  
Le 23 L'amazone Entra  
Le 24 le triomphe lougre entra venant des isles d'orient  
Le 25 Rien  
Le 26 il Entra un Batiment françois qui nous Salua de 9 Coups de canon on lui en à Rendu 3 il Entra un Batiment françois Marchand à 3 mats venant de Curaçao avec un Bricq  
Le 27 Rien  
Le 28 il est Entré un Batiment Marchand françois & la Nereide appareilla pour Curaçao  
Le 29 rien  
Le 30 rien  
Le 1<sup>er</sup>. mars Rien  
Le 2 rien  
Le 3 Rien  
Le 4 Rien  
Le 5 Rien  
Le 6 rien  
Le 7 rien  
Le 8 rien  
Le 9 la Nereide Entra  
le 10 rien  
Le 11 le Brave appareilla pour aller à Bounair décharger un Batiment Chargé de vin le gouverneur n'ayant point voulu permettre qu'on le déchargea dans le port  
Le 12 rien  
Le 13 le Northumberland Sortit du port & vint En Rade  
Le 14 le Brave Rentra il avoit Manqué Se perdre à bounair

Le 15 leClairvoyant Entra il venoit de portorico et il nous distingua M<sup>r</sup> deMortemar & M<sup>r</sup>. deS<sup>t</sup>. ours avoient pris un Vaisseau de 40 canons quele vaisseau avoit été Repris par 1 vaisseau de 74 Ces deux Capitaines Commandoient 2 frégates

Le 16 Rien

Le 17 il est Entré un Batiment Marchand françois Venant deCuraçao [*f<sup>o</sup>17v<sup>o</sup>*]

Le 18 Nous Eumes des Nouvelles persures dela paix la Couronne entra et lelougre le triomph appareilla pour France

Le 19 la flute L'isled de France entra venant deCuraçao

Le 20 Rien

Le 21 le Neptune entra venant deCuraçao

Le 22 la Nereide Entra venant deCuraçao avec un lougre devanau

Le 23 Rien

Le 24 la frégate L'amromaque arriva Elle nous annonça lapaix dont Elle nous donna les articles & elle nous dit queles hostilités Cessoient le 3 d'avril, le Général fit aussitôt appareiller leCutter leClairvoyant pour aller porter Cette Nouvelle à la Jamaïque à L'amiral hood

Le 25 La frégate L'amromaque appareilla pour aller àS<sup>t</sup>. Domingue

Le 26 Rien

Le 27 les Généraux deterre &de Mer partirent Sur la fregate la Néréide pour aller à Caraque

Le 28 Rien

Le 29 il parut au Large unBatiment qui nous parut être une frégate Anglaise

Le 30 il arriva deCaraque unofficier dela Nereide qui apporta ordre du Général defaireSortir la Couronne & L'amazone pour tacher de prendre une frégate anglaise qui portoit du 12 & qui S'étoit emparée d'un petit avari dans lequel étoit leColonel du Régiment dedeuxponts

Le 31 laCouronne & L'amazone appareillerent

Le 1<sup>er</sup>. avril 1783 le Général arriva deCaraque Sur la Nereide

Le 2 on Embarqua les Malades

Le 3 on fit Signal d'appareiller et toute L'Escadre appareilla à L'Exception du triomphant &de L'amazone

Le 4 L'auguste & letriomphant appareillerent

Le 5 nous tinmes levant tribord amures laCouronne le Northumberland qui avoient eu ordre de prendredes Remorques laveille avoient fait Route avec Elles & n'étoient point avec nous lepluton avoit auSsi fait route à Midy laRoute m'avalu le N  $\frac{1}{4}$  NE. 4°30' est Chemin 3 lieues

latt. Est  $11^{\circ}58'$  / latt. Ob.  $12^{\circ}8'$  / long<sup>d</sup>  $70^{\circ}02^{\text{c}*}$  [*f°18r°*]<sup>29</sup>

Le 6 nous apperçumes la pointe est de Bounair qui nous Restoit au OSO nous Continuames à faire Route avec Beaucoup devoiles laRoute des 24 heures m'avalu le N  $\frac{1}{4}$  NE  $1^{\circ}30'21$  Chemin 34 lieues  $\frac{1}{3}$

latt. obs  $13^{\circ}58'$  / latt<sup>d</sup> Est.  $14^{\circ}20'$  / long<sup>d</sup>  $69^{\circ}54^{\text{d}*}$

Le 7 nous Continuames notreRoute mais avec peu devoiles parce que le Duc de Bourgogne étoit resté en L'arriere laRoute des 24 heures le N  $\frac{1}{4}$  NE Chemin 41 lieues

Le 8 nous avons le Cap au N  $\frac{1}{4}$  NE. les vents de la partie del'est la Nereide Signala la terre dans le NO à Midy je Relevai la pointe la plus ouest de portorique dans le NE. laRoute des 24 heures m'a valu le Nord Chemin 35 lieues

latt. obs  $17^{\circ}34'$  / latt. Est  $17^{\circ}43'$  / longit  $69^{\circ}21^{\text{e}*}$

Le 9 nous Eumes des vents Contraires qui nous Empecherent de Doubler le Canal de portorico nous fumes obligés de Courir bord Sur bord les vents N & NNE laRoute des 24 heures m'a valu le N.  $3^{\circ}$  est Chemin 10 lieues

latt. Est.  $18^{\circ}$  / longitu<sup>d</sup>  $69^{\circ}19^{\text{f}*}$

Le 10 nous Continuames à Courir bord Sur bord & nous doublames le Moue

Le 11 nous Restames avec peu devoiles pour attendre les vaisseaux de L'arriere

Le 12 nous fimes Route nous vimes le vieux Cap

Le 13 nous Continuames notreRoute le long de la Cote

Le 14 nous apperçumes la grange n'ayant pas d'espérance d'Entrer EnRade du Cap dans la Soirée nous mimes en panne Jusqu'à 1 heure du MATin que nous fimes Servir Sous les huniers amené sur le ton

Le 15 le Capitaine de port vint à Notre Bord avec un pilote il nous apprit que L'Escadre Espagnole étoit enRade, & que la Nimphe arrivée depuis quelques tems au port au prince y avoit perdu Son Capitaine M<sup>r</sup> de Mortemar à 2 heures  $\frac{1}{2}$  nous Donnames dans la paSse, le générale Espagnole nous Salua de 13 Coups de Canon que nous lui Rendimes Coup pour Coup Nous mouillames à 3h  $\frac{1}{2}$  les autres vaisseaux Mouillèrent Ensuite

Le 16 il Entra Différents Batiments françois qui nous Saluerent

Le 17 il Entra un lougre qui apporta des ordres pour la destination des différents vaisseaux & Equipages

Le 18 il Entra plusieurs Batiments Etrangers

---

<sup>29</sup> c\* Ajouté en marge à gauche sur trois lignes.

Le 19, le 20, Le 21 le 22, le 23, le 24, il n'y à Rien d'interessant, il Entra plusieurs Batiments Etrangers et il Sortit plusieurs fregates [f°18v°]<sup>30</sup> Pour aller aux différents ports Sous levent de L'isle

Le 25 avril L'escadre Espagnol aux ordres Don Borgen Chef d'escadre mit à lavoile pourlahavane<sup>g\*</sup> il Salua M<sup>r</sup>. deVaudreuil de 13 Coups deCanon, & Northumberland <sup>h\*</sup> Abord duquel M<sup>r</sup>. devaudreuil avoit porté Son pavillon Rendit leSalut

Le 30 nous appareillames avec toute L'Escadre

Le 4 may nous debouquames Entre les isles Turcs & le Mouchair quarre

Le 5 nous eumes devents frais & de L'orage,

Dans leCourant delatraversée nous avons euConnoissance des isles Bermude

Le 16 de Juin nous avons Mouillé enRadede Brest, Ensuite desarmé leVaiSseau [f°19r°]<sup>31</sup>

---

<sup>30</sup> d\* Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; e\* Ajouté en marge à gauche sur trois lignes ; f\* Ajouté en marge à gauche sur trois lignes.

<sup>31</sup> g\* Ajouté en marge à gauche sur 3 lignes ; h\*. Ajouté « pourlahavane » au dessus de la ligne ; h\*. Rayé « Rend » et remplacé par « Abord ».

## ANNEXE B.3

### RELATION DES COMBATS DES 9 ET 12 AVRIL 1782<sup>44</sup>

Relation des Combats des 9 et 13 avril par M. Adrien Simon Galiot Marie de Mandat alors élève de la Marine et âgé de 16 ans. Il étoit Sous les ordres de M. de Vaudreuil et sur le *Triomphant*. M. le Ch<sup>er</sup> du Pavillon son mentor et capitaine de pavillon de M. de Vaudreuil fut tué à côté de lui au combat des Saintes, le 9. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>]

[f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>]

Relation abrégée du combat des Saintes entre l'armée navale du roy commandée par M<sup>f</sup>. Le Comte de Grasse et l'escadre angloise aux ordres de l'amiral Rodney<sup>45</sup> 1782.

L'armée françoise étoit en rade du fort royal depuis la prise de S<sup>t</sup>.-Cristophe[sic]. Les Vaisseaux étoient entièrement réparé[sic] à l'exception du *Saint-Esprit* de 80 canons. Le convoi qu'on avait longtems attendu étoit arrivé depuis plusieurs jours, escorté par la *Couronne*, le *Dauphin royal*, le *Magnifique* et deux frégates. Une expédition qu'on sçavoit projetée[sic] et dont la saison pressoit l'exécution annonçoit un départ prochain. L'armée ennemie étoit mouillée à S<sup>te</sup> Lucie et observoit nos mouvements avec la plus grande exactitude. Monsieur le Comte de Grasse, voulant donner au convoi deux jours d'avance sur son escadre, en fixa le départ au samedy matin 6 avril et nomma pour l'escorter le *Sagitaire*[sic] et l'*Expériment*[sic], vaisseaux de 50 canons et la frégate <sup>a</sup>l'*Engageante*. Au jour assigné pour le départ, les vaisseaux d'escorte firent, dès la pointe du jour, signal à la flotte d'appareiller et elle étoit presque entièrement sous voile, lorsque le général eut avis que l'amiral Rodney étoit party de S<sup>te</sup> Lucie depuis quelques jours avec son escadre, laissant dans cette isle quatre vaisseaux dont un à trois ponts qui avoient besoin de réparations. Sur cette nouvelle qui, quoique fausse, étoit cependant révolue de tous les caractères de la vraisemblance, M<sup>f</sup>. le Comte de Grasse fit signal au convoi de retourner au mouillage et résolut de l'escorter lui-même avec toute son armée, dont il fixa le départ au lundy 8. Tous les bâtiments marchands appareillèrent pendant la nuit et firent [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]<sup>46</sup> route le long de la côte ; ceux qui étoient à Saint-Pierre et qui avoient eu ordre de se tenir prêts à appareiller s'y joignirent, et le convoi se trouva composé d'environ 110 navires. À 8h, M<sup>f</sup> le Comte de Grasse fit signal à toute l'armée d'appareiller, mais deux vaisseaux et une frégate ennemie[sic] ayant paru devant la baye, il soupçonna que les bâtiments avoient été

<sup>44</sup> MANUSCRIT : Cahier relié de 14 f<sup>o</sup>, format 23\*34 cm, le premier folio portant le titre au recto et les folios [1v<sup>o</sup>] et [8v<sup>o</sup>] sont blancs.

<sup>45</sup> Graphie fautive pour Rodney mais qui indique notamment l'accent d'Adrien.

<sup>46</sup> a. Rayé « L'engagerant » et remplacé au-dessus « L'engageante »

envoyé[sic] pour épier le moment de son départ. Il annulla[sic] en conséquence son signal et se contenta[sic] de faire chasser les bâtiments aperçus[sic] par l'*Astrée* et le *Richemont*. À 9h, ne voulant pas se mettre dans l'incertitude de pouvoir protéger son convoi s'il attendait que les bâtiments chassés fussent hors de vue, il fit de nouveau signal d'appareiller. Le signal fut exécuté avec la plus grande célérité et toute l'armée fut bientôt sous voile à l'exception du *Souverain* qui s'échoua et qui ne put rallier l'armée que le 10.

À 9h ½, les vigies établies sur les montagnes de la Martinique signalèrent que l'armée anglaise sortoit de S<sup>te</sup> Lucie, ce qui prouvoit la fausseté des rapports de l'avant-veille. Le général fit signal de tenir le vent, les amures à tribord, passa à la tête de l'armée et fit route vers le nord. À 3h ½, les frégates de l'arrière signalèrent vingt-six vaisseaux ennemis, le reste apparemment ou n'étoit pas encore appareillé, ou étoit trop éloigné pour pouvoir être aperçu[sic]. M<sup>f</sup>. le Comte de Grasse s'approcha aussi tôt du *Triomphant* et demanda à M<sup>f</sup>. le Marquis de Vaudreuil si, d'après le signal des vingt-six vaisseaux ennemis, il lui conseilloit de faire route le long de la terre toute la nuit. D'après sa réponse approbative, l'armée et le convoi qui s'étoient réuni[sic] traversèrent le canal et se trouvèrent au coucher du soleil sous la pointe Cacher-à-Crou<sup>47</sup> de la Dominique. L'un et l'autre en calme plat, à peine la tête du [f<sup>o</sup>2v<sup>o</sup>] convoi put-elle gagner le <sup>b</sup>canal des Saintes où elle étoit à la pointe du jour, le 9, avec le *Triomphant* à la tête de l'armée. La plus grande partie des vaisseaux et des navires marchands étoient encore en calme ou avec très peu de vent sous la Dominique. Au soleil levant, nous aperçumes[sic] l'armée anglaise à quatre lieux de l'arrière en calme. Quelques-uns des vaisseaux ennemis avoient des petites brises du large dont ils tâchoient de profiter pour se former. M<sup>f</sup>. le Comte de Grasse fit aussi tôt signal de ralliement général, et, à 7h ½ du matin, il signala la ligne de bataille dans l'ordre naturel tribord amures. À 8<sup>h</sup>, un grand nombres[sic] de bâtiments marchands étoient encore sous la terre, le général fit virer l'armée pour aller au-devant d'eux et, à 8<sup>h</sup> ¾, quand il les eut ralliés, il la fit revirer et tenir le vent.

Les ennemis, qui commençoient à avoir du vent, s'approchèrent et se formèrent les amures à tribord. Les premiers vaisseaux de leur avant-garde portoient vers le centre de notre corps de bataille. À 9 heures, le général fit signal de virer de bord tout à la fois et de se rallier à l'ordre de bataille renversé, babord amures. Il fit ensuite signal aux vaisseaux qui étoient à portée de l'ennemi de le combattre, et un instant après celui de virer <sup>c</sup> tous ensembles[sic] vent devient[sic].

---

<sup>47</sup> Il s'agit de la péninsule de Cachacrou au sud de la Dominique, près du village de Scotts Head.

Le feu commença aussi tôt vers le centre de la ligne, à environ  $\frac{3}{4}$  de portée de canon, et le virement fut exécuté lorsque le chef de file ennemi étoit par le travers de la *Bourgogne* qui, dans l'ordre renversé, étoit le matelot d'arrière du *Triomphant*. Plusieurs vaisseaux furent obligé de virer lof pour lof, mais l'ordre de bataille naturel fut promptement rétabli et le feu devint très vif. [f°3r°]<sup>48</sup>

À 10 heures, le général fit signal à l'escadre blanche et bleue aux ordres de M<sup>r</sup>. M<sup>is</sup>. de Vaudreuil de diminuer de voiles ; le *Pluton*, qui étoit à la tête de la ligne, étoit sous ses huniers et mettoit souvent en panne pour attendre et combattre le chef de file ennemi qui restoit constamment par le travers du *Triomphant*. Le feu cessa vers 10<sup>h</sup> et demie, parce que la tête de l'ennemi tomboit sous le vent, tandis que la nôtre tenoit le vent pour rallier dans ses eaux le général et le corps de bataille qui étoient au vent.

L'armée étoit rendue sous l'isle des Saintes, ce qui ne lui permettoit pas de se développer. L'engorgement qui, par cette raison, étoit dans la ligne avoit forcé plusieurs vaisseaux de se doubler, lorsque M<sup>r</sup> le Comte de Grasse fit à 11h signal à l'avant-garde de d<sup>s</sup>errer l'ennemi au feu. M<sup>r</sup> le Marquis de Vaudreuil, voulant arriver sur les ennemis dans le meilleur ordre possible, fit signal à toute son escadre de se former promptement et cria à plusieurs vaisseaux qui étoient à portée de la voix de prendre des postes qu'il leur désignoit. Tous ces ordres furent exécutés avec la plus grande promptitude ; trois vaisseaux du corps de bataille et de l'avant-garde commandés par M<sup>r</sup>. d'Escars, d'Ely et de S<sup>t</sup> Césaire etc<sup>e</sup>, vinrent prendre poste dans la ligne. M<sup>r</sup>. de Vaudreuil, ayant pour lors 14 ou 15 vaisseaux bien réunis, répéta à l'avant-garde le signal d'arriver et de serrer l'ennemi au feu. Tous les vaisseaux arrivèrent en même tems et, au bout d'une heure  $\frac{1}{2}$  de combat, à portée de fusil. L'avant-garde anglaise ne put soutenir le feu vif et bien soutenu de la nôtre, dont tous les vaisseaux étoient dans le plus grand ordre et très serrés ; leur chef de file qui étoit par le travers du *Pluton* fut démâté de son grand mât d'hune et arriva [f°3v°]<sup>49</sup> sous le vent de la ligne pour se réparer. Le second vaisseau qui voulut prendre sa place essuya le même sort et fit la même manœuvre. Tous les autres vaisseaux de l'avant-garde anglaise, plus ou moins maltraités, arrivèrent et tombèrent si fort sous le vent qu'en peu de tems ils se trouvèrent hors de portée du canon. M<sup>r</sup> le M<sup>is</sup> de Vaudreuil, qui s'étoit couvert de gloire ainsi que son escadre depuis le commencement de la journée, crut avoir rempli les intentions du général. Le corps de bataille ennemi étoit dans les eaux de l'avant-garde française ; M<sup>r</sup> le Comte de Grasse étoit au vent

---

<sup>48</sup> b. Rayé un mot illisible et remplacé au dessus par « canal » ; c. Rayé « VentdeVent »

<sup>49</sup> d. Rayé « LaiSser » et remplacé par « Serrer », les deux mots étant soulignés ; e. Ajout au dessus de la ligne du « &c »



avec son corps de bataille et son arrière-garde, ne faisant aucun signal. M<sup>f</sup>. le Marquis de Vaudreuil prit en conséquence le parti de faire signal à son escadre de tenir le vent et de se rallier au reste de l'armée. Monsieur le Comte de Grasse fit voir qu'il approuvoit le signal en le répétant et faisant tenir le vent tribord amures à l'escadre entière. Nous comptâmes 37 vaisseaux dans l'escadre ennemie, dont 5 à trois ponts. Tous ceux qui avoient combattu les vaisseaux de l'avant-garde françoise paroisoient maltraités ; ils nous causèrent peu de dommages. M<sup>f</sup>. de Grasse n'avoit que trente vaisseaux qui pussent combattre ; le *Souverain* s'étoit échoué en partant de la Martinique, l'*Auguste* et le *Zélé* n'avoient pu se rallier au reste de l'escadre, étant en calme sous la Dominique.

À 4h du soir, le *Triomphant* se trouvant à portée de la voix de la *Ville-de-Paris*, M<sup>f</sup> le Comte de Grasse, après avoir fait compliment à M<sup>f</sup>. de Vaudreuil sur la manière dont il avoit manœuvré[sic] dans sa matinée, lui demanda s'il n'étoit pas d'avis de faire appareiller pendant la nuit le convoi qui étoit à la Guadeloupe et de le faire passer par les débouquements [f°4r°] de Sombrere<sup>50</sup>, escorté par le *Sagittaire* et l'*Espériment*. L'approbation que donna M<sup>f</sup> de Vaudreuil à ce projet, décida le général à envoyer aussi tôt une frégate donner ordre au convoi d'appareiller, ce qu'il fit pendant la nuit<sup>f</sup> et, le lendemain, on ne voyoit plus aucuns bâtiments.

M<sup>f</sup>. le Comte de Grasse nous dit que son projet étoit de s'élever au vent du canal, de passer entre la Guadeloupe et la Dominique et de se rendre à la destination par le vent des isles. M<sup>f</sup> de Vaudreuil l'approuva et les journées du 10 et du 11 furent en conséquence employées à courir des bords dans le canal. Un canon du vaisseau le *Caton*, qui avoit crevé dans le combat, avoit considérablement ajouté au nombre de ses morts et blessés ; il demanda du secours ; le général luy envoya l'*Amazonne* avec ordre de relâcher à la Guadeloupe. Ce vaisseau marchoit très mal et il n'y avoit pas d'espoir qu'il pût rallier l'escadre sous le vent de laquelle il étoit tombé. Le 11 à 3h ½ après midy, la plus grande partie de l'armée avoit réussi à doubler les isles des Saintes. Le *Zélé* et le *Magnanime* étoient resté[sic] beaucoup de l'arrière. Le général s'aperçut[sic] que l'amiral Rodney avoit détaché quelques vaisseaux de ses meilleurs marcheurs pour les attaquer ; il fit aussi tôt signal à toute son armée d'arriver. À 6 heures, les vaisseaux ennemis ayant pris la fuite, il retint le vent.

Nous aperçûmes[sic] au coucher du soleil l'armée angloise à quatre lieues sous le vent. La brise étoit fraîche de l'est. Nous courions des bords dans le canal, espérant regagner dans la nuit et dans la journée du 12 ce que la chasse des vaisseaux qui vouloient attaquer le *Magnanime* et le *Zélé* nous avoit fait [f°4v°]<sup>51</sup> perdre. À une heure du matin, un vaisseau fit

---

<sup>50</sup> Île de Sombrero.

<sup>51</sup> f. Ajouté au dessus de la ligne.

signal qu'il avoit besoin d'une remorque. À la pointe du jour, nous aperçûmes[sic] le *Zélé* qui, dans un abordage avec la *Ville-de-Paris*, et avoit démâté de son mât de misaine et de son beaupré. Il étoit à la remorque de l'*Astrée* qui avoit eu ordre de lui donner du secours et il faisoit route pour la Guadeloupe.

L'abordage et le peu de voiles que la *Ville-de-Paris* avoit fait pendant la nuit l'avoient mis considérablement sous le vent ; à la pointe du jour elle étoit aussi prêt<sup>g</sup>[sic] de l'armée ennemie que de la nôtre ; elle avoit le signal de ralliement. L'armée ennemie avoit fait beaucoup de voiles dans la nuit ; elle nous restoit depuis le SSO jusqu'au S ; elle étoit les amures à tribord et paroissoit se former en bataille à ce bord. M<sup>f</sup>. le M<sup>is</sup> de Vaudreuil répéta le signal de ralliement du général ; il y ajouta ceux d'arriver tout ensemble, de forcer de voiles et de se préparer au combat. Il les appuya de coups de canons réitérés et l'armée qui les aperçut[sic] porta bientôt à toutes voiles sur le général, qui, à 5<sup>h</sup>  $\frac{3}{4}$ , avoit ordonné le ralliement général à l'ordre de bataille, renversé les amures à bâbord. Les vaisseaux venoient prendre leurs postes avec toute la voile possible, l'armée n'étoit composée que de trente vaisseaux ; le *Zélé*, le *Jason* et le *Caton* n'en faisoient plus partie ; des accidents et des avaries différentes les avoient forcés de relâcher à la Guadeloupe. Les vents étoient à l'ENE et assez frais ; le général, voyant que le chef de file ennemi portoit vers le 7 ou le 8<sup>eme</sup> vaisseau de l'avant-garde, fit signal à 7<sup>h</sup>  $\frac{3}{4}$  à toute l'armée d'arriver au SSO, afin de charger l'avant-garde ennemie et de la faire plier. [f°5r°]<sup>52</sup> Le général à 8<sup>h</sup> fit signal de virer lof pour lof. L'avant-garde et le centre de l'armée étoient à petite portée de canon des ennemis et le combat commença un instant après entre le *Brave* et le chef de file angloise, qui largua de 4 quarts et vint prolonger à portée de la mousqueterie. L'arrière-garde, aux ordres de M<sup>f</sup> le Marquis de Vaudreuil, les autres vaisseaux de l'armée ennemie arrivoient successivement dans ses eaux et nous prolongeoient à la même distance. La proximité où on étoit des ennemis fut cause que l'on ne pût exécuter le virement lof pour lof, qui auroit fait tomber la plupart des vaisseaux dans la ligne ennemie, où ils auroient été écrasés ou enfilés. Le virement n'auroit point été exécuté et le désordre eût été des lors général dans toute la ligne.

À neuf heures, les vents ayant passé à l'ESE, le combat s'engagea dans toute l'étendue de la ligne ; plusieurs vaisseaux masquèrent dans ce changement de vent ; le *Glorieux* fut du nombre, il avoit dans ce moment par son travers trois vaisseaux à trois ponts qui mirent en panne et qui, au moment de l'[abbatée ?], s'enfilant de l'avant à l'arrière, le rasèrent de tous ses mâts. 5 vaisseaux ennemis, et trouvant un<sup>h</sup> intervalle de l'avant de ce vaisseau démâté,

---

<sup>52</sup> g. Confusion « prêt »/ « près » relativement fréquente chez Adrien ; h. Rayé un mot illisible.

couperent la ligne et prolongèrent l'arrière-garde française au vent, tandis que 19 autres la combattoient sous le vent. L'arrière-garde anglaise ne suivit point les eaux de son corps de bataille ; elle vira et doubla au vent les vaisseaux de l'avant-garde, aux ordres de M<sup>r</sup> de Bougainville, qui l'arguoient, pour attaquer les derniers vaisseaux de l'arrière-garde ennemie. L'avant-garde française, arrivée sous la terre où elle étoit en calme, ne put exécuter le virement lof pour lof par la [f°5v°] contre-marche qu'<sup>i</sup> M<sup>r</sup> de Grasse avoit signalé un quart d'heure après. À lui de virer vent arrière tout à la fois voyant l'impossibilité d'exécuter ce dernier.

M<sup>r</sup>. le M<sup>is</sup> de Vaudreuil, après 3<sup>h</sup>. ½ de combat, et lorsque les vingt-six vaisseaux ennemis l'eurent dépassé, se trouva avec onze vaisseaux de son escadre et de la 1<sup>ere</sup> sous le vent de son corps de bataille.

Le 1<sup>er</sup> spectacle qui s'offrit à nos yeux au moment où la fumée se dissipa fut le *Glorieux* à qui M<sup>r</sup>. de Mortemart, commandant la frégate le *Richemont*, avoit donné une remorque. Cette frégate forçoit de voiles pour le rallier à l'armée ; les vingt-six vaisseaux ennemis nous paroissoient assez maltraités, et nous distinguons dans le nombre un vaisseau à trois ponts démâté des son mât de mizaine[sic]. La *Ville-de-Paris* et une partie de la 1<sup>ere</sup> et de la 3<sup>e</sup> escadre faisoient encore feu sur les vaisseaux de l'arrière-garde ennemie, qui étoient avec eux sous la Dominique. Six vaisseaux de l'avant-garde française étoient de l'avant à une lieue. M<sup>r</sup>. de Vaudreuil fit aussi tôt réparer le plus indispensable du gréement et des voiles du *Triomphant*, qui étoient en lambeaux, et manœuvra pour se rallier au général qui ne faisoit aucun signal.

À une heure, les vaisseaux anglais, qui par le travers du canal jouissoient d'une brise très fraîche tandis que nous étions en calme, se mirent en mouvement, revirèrent de bord et s'avancèrent vers le *Glorieux*, qui leur présentoit une conquête facile ; après avoir très maltraité le *Magnanime*, qui étoit sur la lisière du calme, et qui leur présentoit sa poupe, [f°6r°]<sup>53</sup> ils forcèrent le Vicomte de Mortemare d'abandonner ce vaisseau démâté. Cet officier ne le fit cependant qu'après les ordres réitérés de Monsieur de Trogoff, qui s'en trouvoit commandant par la mort de M<sup>r</sup>. le Vicomte d'Escars, et qui lui donna ordre de couper la remorque. Le premier vaisseau qui, après la reddition du *Glorieux*, étoit le plus à portée d'être attaqué, étoit le *César* ; le calme, le mauvais état de son gréement et de sa voilure l'avoient mis hors d'état de faire aucun mouvement. Il fut bien tôt attaqué ; le *Souverain*, commandé par M<sup>r</sup>. le Commandeur de Glandevéz, vira de bord aussi tôt et alla à son secours et il

---

<sup>53</sup> i. Rayé « il » et remplacé par « m<sup>r</sup> de grasse » au-dessus de la ligne ; j. Mot illisible en dessous.

parvaint[sic] à le dégager d'un vaisseau de 74 canons <sup>k</sup>qui avoit pris sur lui une position avantageuse et qui le maltraitoit considérablement. Mais, enfin enveloppé par neuf vaisseaux, il fut obligé d'abandonner la défense[sic] du *César* pour ne songer qu'au moyen de sauver le sien. Il força de voiles et, traversant les vaisseaux qui commençoient à le couper, il manœuvra pour se rallier à l'escadre qui étoit sous le vent. Le *César*, enveloppé, fit la plus belle déffence[sic] et n'amena que lorsqu'il fut démâté de son grand mât d'hune et qu'il eut son gouvernail <sup>l</sup>coupé.

À une heure et demie, le Comte de Grasse fit signal de ralliement à l'ordre de bataille renversé bâbord amures, et à 2 heures, celui à la seconde escadre de diminuer de voiles. M<sup>r</sup>. de Vaudreuil faisoit alors forcer de voiles à cette escadre, qui avoit un peu réparé son grément et les dommages de la matinée, et alloit avec elle au secours du général, entourés[sic] d'ennemis. Et dès qu'il vit que<sup>m</sup> le signal d'ordre de bataille les amures à bâbord n'étoit point celui que les circonstances exigeoient et qu'il ne pouvoit remplir les vues du général, qui, dans la fumée, ne pouvoit [f°6v°]<sup>54</sup> apercevoir la position de son armée, il fit signal à son escadre de virer vent devent[sic]. Le *Triomphant* ne put virer de cette manière à cause du mauvais état de son grément et de la voilure ; il vira lof pour lof. Ceux des vaisseaux qui ne purent virer vent devent[sic] suivirent son exemple : le *Magnifique* vira le premier, le *Pluton*, le *Magnanime*, la *Bourgogne*, le *Conquérant* etc, virèrent ensuite et nous allâmes au secours de la *Ville-de-Paris*. L'escadre bleue, aux ordres de M<sup>r</sup>. de Bougainville, ne faisoit aucuns mouvements, elle tenoit le vent les amures à bâbord. M<sup>r</sup>. le M<sup>is</sup>. de Vaudreuil prit sur lui de lui faire signal de virer de bord et celui à toute l'armée de tenir le vent les amures à tribord et de se former par rang de vitesse. Le général répéta les signaux[sic] du *Triomphant*. La plus grande partie des vaisseaux de l'avant-garde ne vinrent pas se former de l'arrière de la *Ville-de-Paris*, comme ils auroient dû le faire. le *Cytoyen*[sic], le <sup>n</sup> et l'*Auguste* étoient trop maltraités pour pouvoir prendre poste dans la ligne. L'escadre blanche et bleue faisoit toute la voile possible pour se rapprocher du général, qui, à 4<sup>h</sup>. ¼, faisoit de nouveau signal à toute l'armée de tenir le vent tribord amures. Malgré le mauvais état de cette escadre, elle s'éleva assez au vent pour que la *Ville-de-Paris* vint en prendre les eaux. Le vaisseau arrivoit entouré d'ennemis et combattant des deux bords ; il faisoit si peu de chemin que le *Triomphant*, pour pouvoir rester près de lui étoit obligé d'être à sec de voiles et de venir souvent au vent. Malgré tous les efforts que faisoit M<sup>r</sup>. le Marquis de Vaudreuil pour rester le plus près possible de M<sup>r</sup>. le Comte de Grasse, la supériorité de marche du *Triomphant* sur la

---

<sup>54</sup> k. Rayé « lui », remplacé par « Qui » ; l. Rayé « Cassé » et écrit par-dessus « Coupé » ; m. Ajout de « que » au-dessus de la ligne ; n. Espace laissé blanc : oublié ?

*Ville-[[f°7r°]]<sup>55</sup> de-Paris* fit qu'il se trouva un petit intervalle entre deux vaisseaux, que la *Bourgogne*, matelot d'arrière du *Triomphant*, vint aussi tôt remplir. Le feu étoit très vif dans toute l'étendue de la ligne. Les ennemis qui<sup>o</sup> arrivoient en ordre, se séparèrent en deux division[sic], dont l'une nous passa au vent et l'autre sous le vent pour nous envelopper. L'*Hector*, coupé et après la résistance la plus opiniâtre, n'ayant plus n'y[sic] voile ni cordage, amena à cinq heures. La partie de l'escadre anglaise qui nous avoit prolongé<sup>ps</sup> sous le vent s'empara de L'*Ardent* ; la *Ville-de-Paris* se battoit des deux bords, faisant feu seulement de la 1<sup>ère</sup> batterie. L'avant-garde enveloppée se battoit aussi des deux bords autour et de l'avant de son général. Le feu continuoit avec la dernière opiniâtreté, quand, à 6 heures et demie, au coucher du soleil, la *Ville-de-Paris* amena.

Lorsque M<sup>r</sup>. de Vaudreuil s'en fut aperçu[sic], il ordonna de faire de la voile, dans l'intention de rallier les vaisseaux de dessous le vent, et il cria à la *Bourgogne*, son matelot d'arrière de le suivre et de gouverner au NO  $\frac{1}{4}$  O. Il donna le même ordre au *Languedoc* et aux vaisseaux près desquelles il passa.

À 8<sup>h</sup>  $\frac{1}{2}$ , nous aperçûmes[sic] une grande explosion à l'horizon. Nous avons appris depuis que c'étoit le *César*<sup>q</sup> auquel le feu avoit pris et qui avoit sauté avec la plupart de ses officiers et de ses équipages.

Le lendemain 13, nous ne trouvâmes qu'onze vaisseaux remis ; les jours suivants, nous en raliâmes[sic] encore 5. M<sup>r</sup>. le M<sup>is</sup>. de Vaudreuil fit route pour Saint [[f°7v°]]<sup>56</sup> Domingue, faisant peu de voiles et réglant la marche de l'armée sur les plus mauvais marcheurs. Il croisa pendant quatre jours depuis le Cap Samana jusqu'à Monte-Christo<sup>57</sup>, pour protéger la rentrée du convoi et des vaisseaux de l'arrière. Le 22, ayant eu avis que la flotte entière étoit rendue au Cap François, ainsi que les vaisseaux le *Duc-de-Bourgogne*, la *Couronne*, et le *Magnifique*, nous fîmes route pour y aller. Le 24, la frégate l'*Astrée* nous rallia et rendit compte à M<sup>r</sup> de Vaudreuil qu'étant party[sic] de la Guadeloupe avec les vaisseaux le *Jason*, le *Caton* et la frégate l'*Aimable*, ils avoient été atteints sous portonier à trois lieues du Cap Roxo<sup>58</sup> par 10 vaisseaux de ligne anglais, qui les avoient attaqué[sic] et pris après une heure de combat. L'*Astrée* avoit profité d'un grain et avoit eu le bonheur de s'échapper. Le 24 au soir, l'escadre espagnole, aux ordres de Dom Solano, lieutenant-général, nous rallia sous la Grange. Elle étoit sortie sur la nouvelle qu'elle eu[sic] de notre combat. Le 25, nous mouillâmes tous en

---

<sup>55</sup> n. Espace laissé blanc : oublié ?

<sup>56</sup> o. Ajout au-dessus de la ligne ; p. Rayé « dans » et remplacé par « Sous » ; q. Rayé « auguste » et remplacé au-dessus de la ligne par « auquel »

<sup>57</sup> Lieux situés au Nord de Saint Domingue.

<sup>58</sup> Il s'agit du Cap Rojo au Sud-Ouest de Porto-Rico

rade du Cap François ; L'*Auguste*, et le *Brave*, qui avoient débouqué par Sombrere, et rebouqué par les Cayques, nous y rallièrent le 10 may. M<sup>r</sup>. d'Albert de Rions y arriva quelques jours après avec le *Pluton*, le *Marseillois*, l'*Éveillé*, l'*Hercule*, et l'*Engageante* ; ils venoient de Curaçao. [f°8r°]

## ANNEXE B.4

### MOUVEMENTS FAITS DANS L'ESCADRE DU VICOMTE DE BEAUMONT EN 1787

Noms des batiments

la *Cléopâtre*, Mr de la Bouchetière capit<sup>e</sup> V<sup>au</sup>

le *Réfléchy*, m<sup>r</sup> de Vintimille chef de division

la *Belette*, m<sup>r</sup> de Boubée L<sup>t</sup> V<sup>au</sup>

la *Badine*, m<sup>r</sup> Duquene maj<sup>r</sup> V<sup>au</sup>

le *Patriote*, m<sup>r</sup> de Beaumont chef de division

l'*Arielle*, m<sup>r</sup> de Sercey L<sup>t</sup> V<sup>au</sup>

la *Seine*, m<sup>r</sup> de Pontevéz L<sup>t</sup> V<sup>au</sup>

l'*Active*, m<sup>r</sup> de la roque Capi<sup>t</sup> V<sup>au</sup>

la *Railleuse*, m<sup>r</sup> de Grasse Cap<sup>t</sup> de V<sup>au</sup>

---

Nous avons appareillé de la rade du Cap, le 10 de juillet.

Le 11 nous avons débouqué par les cayes

Nous avons toujours fait route sur trois colonnes j'usqu'au 15, que nous avons commencé à évoluer.

Le 15 juillet<sup>a</sup>, on a fait signal de se mettre en bataille sur la colonne du centre. Ce signal, quoique peu difficile à exécuter, l'a cependant été très mal.

On a fait ensuite signal de virer par la contre-marche, le Réfléchy étoit chef de file parce que, dans l'ordre sur trois colonnes, les chefs avoient toujours été à la tête de leurs colonnes. Ce vaisseau, après avoir viré, courut largue et fit peu de voiles, il ne fut pas le seul qui manœuvra mal, tous les bâtiments de l'escadre virèrent à deux, trois ou quatre quarts au vent, les eaux de leur matelot d'avant, de manière que le mouvement exécuté, personne ne se trouva en ligne et qu'on fut obligé de flancher quelques tems des bâtiments [*f° 1r°*]<sup>59</sup> pour qu'ils reprissent leur poste. Ils ne le meritoient pas plus que le Patriote qui avoit aussi mal manœuvré qu'un [remarque ?].

J'ai vu faire la même faute dans presque toutes les contre-marches dont j'ai été le témoin, nous tenons toujours une ancienne méthode d'envoyer le vent de vent, lorsque l'on commence à découvrir la bouteille du vent du bâtiment qui a viré avant vous, au lieu qu'on doit virer

---

<sup>59</sup> MANUSCRIT :

cahier de 42 pages, reliées de 31\*21 cm, la première feuille étant détachée de l'ensemble, seules 5 pages sont écrites, tout le reste étant blanc ; filigrane B à l'envers collé à un R.

a. Ajouté « Le 15 juillet » dans la marge gauche.

[... ?]<sup>b</sup> avant de relever son matelot d'avant établi au nouveau bord, dans la ligne du plus près<sup>c</sup> sur laquelle on doit se former.

De l'ordre de bataille, on fit passer l'escadre à l'échiquier : <sup>d</sup> le Réfléchy et l'Arielle furent les seuls qui conservèrent exactement leur poste.

On termina les évolutions par un signal de naviguer sans ordre, tout le monde avoit prévenu les intentions de m<sup>r</sup> de Beaumont.

le 16<sup>e</sup>, on a fait signal de se mettre en bataille et de se former sur la colonne du centre et on a voulu que cette même colonne formât l'avant-garde.

Comme le mouvement en exige deux dans la tactique et que dans le tableau il n'y avoit pas de signal qui pût rendre les intentions de m<sup>r</sup> de Beaumont, le Réflechy, chef de file de la colonne du vent à longtems gouverné comme il devoit le<sup>f</sup> faire, c'est-à-dire de manière à se former de l'avant de <sup>g</sup>la colonne du centre, mais le signal que le général alloit prendre la tête de la ligne et la voile que toute sa colonne faisoit, lui ayant fait comprendre que m<sup>r</sup> de Beaumont vouloit que cette<sup>h</sup> [f<sup>o</sup> / v<sup>o</sup>]<sup>60</sup> dernière colonne formât l'avant-garde, ce vaisseau gouverna de manière à se ranger avec la sienne dans les eaux du serre-file de la nouvelle avant-garde.

La colonne sous le vent manœuvra presqu'aussi bien qu'elle devoit le faire.

Le même ordre de bataille a subsisté toute la journée et a été assez mal observé.

Dans l'après-midi, on a fait signal de passer à l'ordre des trois colonnes, refrain ordinaire de toutes les évolutions.

Le 19<sup>h</sup>, on étoit sur trois colonnes grand largue. On a fait signal de former l'ordre de bataille tribord, le *Réfléchy*, chef de file de la Colonne du vent qui devoit tenir le vent, ne le fit pas, l'*Active*, chef de file <sup>i</sup>de la colonne sous le vent qui ne<sup>j</sup> devoit <sup>k</sup> exécuter le mouvement qu'après le serre-file de la colonne du centre, tint le vent beaucoup trop tôt, on la flamba ainsi que le *Réfléchy*, auquel on fit signal de tenir le vent. La colonne du centre avoit mi[*sic*] en panne, lorsque son chef de file avoit relevé le chef de file de la colonne du vent dans la ligne du plus près tribord. La ligne formée, le *Réfléchy* a très mal gouverné et mal conduit la tête de ligne.

le 20<sup>l</sup>, nous étions sur trois colonnes, les chefs de <sup>m</sup>divisions à la tête de leurs colonnes. On leur a fait signal de passer au centre ; le signal exécuté, on a signalé l'ordre de front. L'*Active* qui devoit laisser entre le *Patriote* et elle la distance de deux bâtiments, a serré considérablement le dernier vaisseau, on l'a flambé [d'autre bâtiment ?], mais l'ordre de front

---

<sup>60</sup> b. Trois mots illisibles ; c. Ajouté « près » au-dessus de la ligne ; d. Rayé quatre ou cinq mots ; e. Ajouté « le 16 » dans la marge gauche ; f. Ajouté « le » au-dessus de la ligne ; g. Rayé un mot illisible, écrit laColonne par-dessus.



a été très mal exécuté ; le Réfléchy a été le seul à son poste, parcequ'il étoit le plus mauvais marcheur et que le *Patriote* règloit sa voiture sur la sienne. [f°2r°]<sup>61</sup>

Suite du 20<sup>n</sup> dans l'après midy, nous courions en ordre de front ; on a fait signal à l'escadre de passer à l'ordre de bataille tribord ; la *Cléopâtre* qui étoit <sup>o</sup> chef de file et qui devoit tenir le vent et forcer de voiles, ne l'a pas fait, on l'a flambé<sup>p</sup> et elle a tenu le vent ; le *Réfléchy* qui, par un mouvement successif, devoit le tenir dans ses eaux, a continué à courir comme le reste de l'escadre sur sa perpendiculaire du vent, il a cependant tenu le vent, mais beaucoup trop tard ; les bâtiments de l'arrière à lui l'ont tenu beaucoup trop tôt, le Réfléchy a coëffé la *Belette*, son matelot d'arrière<sup>q</sup> dans la crainte de l'aborder, a arrivé vent arriere de manière que le désordre a été général à l'avant-garde. Le *Patriote* n'a pas fait assez de voile pour serrer la *Badine* de manière qu'il y a eu engorgement dans la queue de l'escadre.

le 25<sup>r</sup> nous étions dans la matiné[sic] sur trois colonnes grand largue, on a fait signal de former l'ordre de bataille bâbord ; l'*Active*, chef de file de la colonne de bâbord, n'a pas fait assez de voile et est revenue au vent avant d'avoir relevé le vaisseau le plus sous le vent dans la ligne du plus près, sur laquelle elle devoit se former, le *Patriote*, chef de file de la colonne du centre a couru largue <sup>s</sup> trop longtems et a dépassé la ligne du plus près, dans laquelle il devoit se former : le *Réfléchy*, chef de file de la colonne de la droite, a aussi mal manœuvré que le *Patriote*, de manière que lorsque <sup>t</sup> les trois escadres ont été établies au plus près, aucune n'a été à son poste et le chef de file de l'escadre a été obligé de courir largue longtems pour pouvoir rallier dans ses eaux tous les bâtiments.

Suite / du 25<sup>u</sup>. La 3<sup>e</sup> escadre a été la seule flambée, quoiqu'elle ne le méritât pas plus que les autres. On a fait ensuite signal de former l'ordre sur trois colonnes.

Dans l'après-midy, on a fait encore signal de former l'ordre de bataille bâbord, les fautes du matin servirent de leçons pour le soir et on manoeuvra assez bien, on passa de l'ordre de bataille à celui sur trois colonnes.

<sup>v</sup>[f°2v°]<sup>62</sup>

---

<sup>61</sup> h. Ajouté « Le 19 » dans la marge gauche ; i. Rayé un mot illisible, écrit « Dela » par-dessus ; j. Ajouté « ne » au-dessus de la ligne ; k. Rayé « etre la derniere » ; l. Ajouté « le 20 » dans la marge gauche ; m. Rayé « file » écrit « divisions » par-dessus a la tete de leurs Colonnes.

<sup>62</sup> o. Rayé trois mots illisibles ; p. Ajouté « on l'a flambé » au-dessus de la ligne ; q. Ajouté « d'arriere » au dessus de la ligne ; r. Ajouté « le 25 » au dessus de la ligne ; s. rayé deux ou trois mots illisibles, ajouté « trop long tems » par-dessus ; t. rayé des mots illisibles, écrit « les trois Escadres » par-dessus ; u. Ajouté « Suite du 25 » dans la marge gauche ; v. un schéma de manœuvre a été dessiné en-dessous du texte.

ANNEXE B.5  
ÉLISABETH  
ANECDOTE OU CONTE FAIT PAR M. ADRIEN DE MANDAT DE  
GRANCEY A L'ÂGE DE 16 ANS

Élisabeth  
ou la rencontre imprévue  
Anecdote

Introduction

Élisabeth eut en partage  
l'esprit, les talents, la beauté.  
L'Amour, à la fleur de son âge  
vient lui ravir sa liberté.  
Moins docile à ce dieu qu'à la voie du devoir,  
au plus cher des amans, au plaisir de le voir  
elle sut renoncer et braver la nature,  
étouffer en secret la flamme la plus pure  
et, feignant d'oublier des lieux chers à son cœur  
loin d'eux, Élisabeth fut pleurer son malheur.  
Vous qui de la vertu connoissez tout l'empire,  
daignez sourire à ce portrait  
ha ! s'il eut eu d'Élise un trait,  
l'auteur n'eut pas craint la satire. [f°1r°]  
[f°1v°]

Élisabeth ou la Rencontre imprévue

Sur les rives occidentales de la côte de Saint-Domingue est une ville nommée le Môle-Saint-Nicolas. Elle est peu considérable et plus conséquente par ses fortifications que par son commerce. La société y fourni[sic] peu de ressources pour l'agrément, mais comme les environs n'en sont pas cultivés, la nature sauvage offre dans une infinité d'endroits des situations intéressantes et pittoresques, que l'œil attentif de l'observateur ne laisse point échapper. Les faunes et les driades[sic] semblent se partager l'empire de ses jeux[sic] et Pomone et Flore n'y sont révérees que comme des divinités étrangères.

J'ai toujours aimé la promenade et je trouvai dans une relâche que je fis au Mole, de quoi

satisfaire pleinement mon goût. Je parcourus les bois, les montagnes, les coteaux, avec le plaisir qu'on éprouve d'ordinaire à voir la nature dans son éclat de simplicité. Un jour, je m'enfonçai dans une vallée étroite, j'arrivai à son extrémité ; elle étoit fermée[sic] par une montagne affreuse, du pied de cette montagne sortoit un ruisseau ; ses rives étoient bordées d'arbres odoriférants, dont ils entretenoient la fraîcheur. Les branches de ses arbres se réunissoient[sic] et s'entrelaçoient de son cours et formoient des berceaux sous lesquels il étoit infiniment agréable de prendre le frais et de se baigner. Le [f°2r°] soleil venoit de paroître ; les oiseaux chantoient son retour dans l'horizon[sic] et le bonheur dont ils jouissoient dans des lieux que la nature sembloient avoir orné pour eux.

J'avois remonté le ruisseau et j'étois à sa source ; j'aperçois[sic] un berceau pour l'arrangement duquel l'art avoit fait peu de frais mais cependant avoit été employé de la manière la plus agréable ; un petit bosquet de rosiers et d'arbres du pays conduisoient à la cabane, et sur la pente de la montagne on avoit planté des orangers, dont les branches chargée[sic] de feuilles, de fleurs et de fruits venoit[sic] s'ombrager. Deux chèvres païssoient sur le penchant de cette montagne, l'une d'elle avoit des petits.

Je m'avançois avec l'espoir de découvrir les divinités champêtres qui, à l'envie[sic], avoit eu l'air de se disputer le soin de l'arrangement de la cabanne[sic] et de ses alentours. Une voix de femme se fait entendre. Cette voix avoit prononcé un nom que je crus être celui d'une des chèvres, mais comme celle-cy[sic] restèrent immobiles, je fus tenté de croire que deux personnes habitoient ce séjour. Un long soupir ne tarda pas à faire varier mon idée et, un instant après, un son que je reconnus être celui d'un luth vint frapper mon oreille ; une voix douce s'accompagnoit sur cet instrument en langue allemande ; on ne m'avoit pas encore aperçu[sic]. Un buisson de citronniers ombragé d'un très grand cocottié[sic] servit à me dérober aux regards de l'étrangère et j'écoutai avec attention ces paroles que j'ai traduit depuis : [f°2v°]

Faut-il renoncer pour toujours  
Au bonheur d'aimer sans contrainte ?  
Cher amant, tu dois du retour  
Au feu dont mon âme est atteinte.  
Espoir, vient[sic] soulager mon cœur !  
Ce cœur chérit toujours ses chaînes  
Et l'amour qui fit mon malheur  
Doit un jour terminer mes peines.

Ces arbres, ces prés, ces ruisseaux  
Sont les témoins de ma tristesse  
Ils sont les confidants des maux

Du cœur de ta tendre maîtresse.  
Les maux ont pour moi des douceurs  
Et mon cœur que l'amour enchaîne  
Lui pardonneroit mes malheurs  
S'il vouloit terminer ma peine.

Être adoré[sic] plus que jamais,  
Toujours présent à ma pensée,  
Revient[sic] jouir chez les François  
De la félicité passée.  
Ici nous dirons de bon cœur,  
Assis auprès de ces fontaines,  
Amour, tu fis notre malheur  
Mais tu sais terminer nos peines.

La douceur et l'agrément de la voix suppléaient au  $[f^{\circ}3r^{\circ}]$  peu d'harmonie de l'instrument et le ton mélancolique et tendre dont la romance avoit été chantée me fit éprouver l'émotion la plus délicieuse et un plaisir inexprimable. Un soupir la termina. Alors je quittai mon buisson et m'approchai. J'arrivai dans la cabanne[sic] par un sentier du bosquet auxquels[sic] elle tournoit le dos. Je restai un instant à considérer cette jeune personne sans qu'elle m'apperçut[sic] ; elle avoit l'air très triste et étoit appuyée sur son luth dont les échos répétoient encore les sons. elle lève la et m'apperçois[sic]. Ma vue ne l'effrayat[sic] pas ; elle me fixa un instant et aussitôt, ses yeux se couvrirent de larmes qu'elle cherchoit à cacher ; elle m'offrit en assez mauvais François son siège que je refusai, une grosse pierre à l'entrée de la cabanne[sic] m'en seroit, et de l'eau de coco me désaltéra. Ses larmes continuoit[sic] toujours à couler. Enfin ses sanglots devinrent moins violent[sic] et lui permirent de répondre aux questions que je lui faisoit[sic].

Vous voyez, monsieur, me dit-elle, une infortunée qui dorénavant le sera bien d'avantage[sic] puisqu'on a découvert sa retraite et qu'il ne lui sera plus permis de verser des pleurs dans le silence et l'oubli. Ces pleurs étoient le seul soulagement que je pus apporter[sic] à mes maux et quand j'ai bien pleuré, il me semble que je suis moins malheureuse. Mais, monsieur,  $[f^{\circ}3v^{\circ}]$  ajouta-t-elle, gardez-moi de grâce le secret surtout ce que vous venez de voir ! Votre uniforme m'annonce que vous faites partie d'un corps où l'on professe l'honneur et l'humanité et je n'ai pas besoin de vous dire que vous manquerez également[sic] à ces deux sentiments si vous alliez découvrir le lieu de ma retraite. Non, lui dis-je, aimable et jolie personne, soyez sûre de ma discrétion et que votre secret deviendra le mien, si vous voulez me mettre au fait des motifs qui vous ont déterminé[sic] à vous cacher dans cette vallée qui m'intéresse et que je trouve agréable,

puisque vous l'habitez et que j'ai eu le bonheur de vous y rencontrer. Croyez que je n'aspire qu'à celui d'apporter quelques soulagement[sic] aux chagrins dont vous finiriez par être la victime. Faites-moi le récit de vos malheurs et croyez que je les partage d'avance. Monsieur, me dit-elle, ils sont de nature à ne pouvoir être diminués par aucuns[sic] espoir de consolation. Ils ne cesseront que quand celui qui les a causés viendra s'offrir à des yeux qui n'ont que trop bien remarqué qu'il étoit fait pour inspirer l'attachement le plus tendre ; victime de mes remarques, elles m'ont conduites à la perte de mon repos, de mon bonheur, du plaisir de vivre au milieu des parents dont je tins le jours et .... Elle n'acheva pas, ses larmes l'en empêchèrent. Après quelques instants, je parvins à la [f°4r°] calmer et la pria de me faire l'histoire de son enfance, de son éducation, et de ses malheurs. Elle me refusa, me pria de ne point exiger qu'elle me retraçât des événements qu'elle vouloit oublier ; je la conjurai de motiver l'intérêt qu'elle m'avoit inspiré. Elle consentit enfin à satisfaire ma curiosité et mon désir, et commença ainsi :

Vous devez avoir remarqué au peu de facilité avec laquelle je parle votre langue, qu'elle m'est étrangère et que St-Domingue n'est pas ma patrie. Oxon, village à quatre lieues de Bruxelles m'a vue naître et c'est en ce lieu que j'ai été élevée. Mes parens avoient pris de mon enfance les soins les plus tendres et ne devoient être inhumains à mon égard que lorsque je serois parvenue à un âge où nos maux doublent en raison de notre sensibilité ; j'avois seize ans, c'est l'instant où elle se développe avec force et j'en ai fait une cruelle expérience.

Un jeune homme, notre parent, qui de bonne heure avoit perdu son père et sa mère, avoit été à la maison. Il étoit pauvre, n'avoit que ce défaut. Il eut par la suite aux yeux de mes parents celui d'être de même âge que moi et en conséquence on nous sépara. Cette séparation [f°4v°] me fit une peine que je ne croyois pas devoir éprouver. Je ne m'étois pas consultée sur les sentiments que Charles m'avoit inspiré[sic]. Ce qui dans notre enfance n'avoit été que bonne amitié devenoit alors amour, mais ni lui ni moi ne nous en étions aperçu[sic], nous nous embrassions de bonne foi et nos amusements innocents se bornoient à aller pêcher à la ligne sur les bords d'un petit ruisseau qui passoit derrière les hayes de notre jardin. Élisabeth ne pouvoit pêcher sans Charles et Charles sans Élisabeth. Nos seuls désirs étoient d'être ensemble. Quand on nous sépara, d'abord Charles manqua à mes jeux et à mes plaisirs ; bientôt je sentis que je ne pouvoit[sic] être sans lui, que je lui étoit[sic] tellement attaché[sic] qu'il avoit l'air de faire partie de mon existence et que je ne vivois qu'à demi éloignée d'un objet si cher. Mon père avoit fait entrer Charles au service d'un laboureur à qui il l'avoit recommandé. Ce laboureur étoit prié de l'employer autant qu'il lui seroit possible dans l'intérieur de sa maison afin qu'il trouva moins d'occasion de venir chez mon père qui, plus pénétrants[sic] que nous-même[sic], avoit lut[sic] dans nos cœurs. Mais les amants sont industrieux. Charles s'échappoit et venoit me trouver. Nos larmes exprimoient la joie de nous embrasser et la peine de nous quitter. Que ces moments étoient délicieux et quelle charme ne

trouvions [f°5r°] -nous pas à parler du sentiment que j'éprouvois et qu'il partageoit ! Nous nous flattions qu'un jour mon père et ma mère s'adouciroient et nous réuniroient, mais c'étoit en vain. Le deffaut[sic] de fortune étoit aux yeux de mes parents un obstacle insurmontable. Quelques marques d'attendrissement sur le visage de ma mère m'avoit donné de l'espoir. Une sœur de mon père s'étoit chargée de plaider notre cause. Elle le fit avec toute la chaleur et le désir de réussir que lui inspiroit celui de nous rendre heureux. Mon père fut inexorable. J'aurois succombé à ma douleur si je n'avois joui quelque fois du plaisir de voir Charles, qui n'étoit pas surveillé d'aussi près qu'on l'auroit désiré. L'ombrage d'un vieux saule près du ruisseau nous déroboient aux regards. Il me trouvoit en pleurs ; elles lui annonçoient que nous ne pouvions espérer de changement dans notre situation. Nous mêlions nos larmes et nous nous séparions sans avoir fait autre chose que gémir et plaindre notre destinée. Notre éloquence étoit dans nos yeux ; sans nous parler, nous nous étions dit que nous étions bien malheureux et on a pas besoin de le dire qu'on fait des vœux pour l'être moins.

Le jour approchoit où la foudre alloit éclater et où j'allois en être frappée. Un matin mon père entre dans ma chambre et [f°5v°] m'apprend qu'il va vendre ses champs, qu'on a proposé aux laboureurs de ce canton de concessions considérables en Amérique. Il en a accepté une et va employer une partie de l'argent qu'il trouvera de son bien à acheter des outils propre à la culture de ces terres du nouveau monde, et l'autre est destinée à lui faire bâtir une maison à son arrivée dans la colonie. Je ne pus tenir à ce coup. Je tombai sans connoissance. Mon père me fit revenir et m'engagea en vain à renoncer à un amour qui devoit faire mon malheur, puisque décidément je n'épouserait pas celui qui en étoit l'objet. Quelques jours après tous les meubles furent vendus. La maison a un autre propriétaire et nous nous disposons à partir pour Dunkerque où nous devons trouver le bâtiment destiné à nous transporter dans ce climat et qui devoit mettre quinze cent[sic] lieues de mer entre Charles et moi. Ce dernier vint me voir avant notre départ. Que cet adieu fut déchirant ! Nous pleurâmes jusqu'au moment où on vint nous arracher l'un à l'autre pour ne plus nous revoir. Monsieur depuis ce tems je n'en ai eu aucune nouvelle » ... Ici des sanglots coupèrent son récit et ce ne fut qu'avec peine qu'elle put assez prendre sur elle pour continuer : « Le vent étoit bon, nous mettons à la voile et après une traversée de cinquante et quelques jours, nous mouillions sur cette côte : on distribua aussitôt à mon père et aux autres cultivateurs les terres qui leur avoient été accordée[sic] et nous nous établîmes à deux lieues d'ici, dans un [f°6r°] dans un[sic] lieu nommé Bombarde, nous y avons un petit village. La maison de mon père y est commode et assez bien située. J'aimois tendrement ce dernier ainsi que ma mère malgré leurs cruautés, et l'amour filial me faisoit supporter plus patiemment les peines et le chagrin dont celui qui me consummoit pour Charles étoit la cause. Un événement affreux vint mettre le comble à mes maux, en m'enlevant un objet cher et précieux : j'eus à pleurer ma mère et mon amour. Mon coeur pouvoit à peine suffire à ma douleur ! Cette perte manqua coûter la vie à mon père, mais l'amour vint le consoler au bout

d'un an ; il épousa une Française de la ville qui la quitta pour venir s'établir à Bombarde.

Je cherchai tous les moyens de plaire à ma belle-mère. Elle s'occupoit peu de mes caresses. Jusqu'alors nous avions cultivé nos terres sans nègres ; ma belle-mère nous en amena : elle les traitoit de la manière la plus inhumaine et la plus barbare. Cette femme me parut un monstre. Je lui avois plusieurs fois demandé la grâce de plusieurs de ces malheureux qu'elle avoit condamné à des peines avilissantes[sic] et cruelles. Mes instances avoient été infructueuses et elle m'avoit défendu du ton le plus absolu de jamais les réitérer. Je m'étois presque décidée à faire taire en sa présence cette impression de la nature et de l'humanité qui nous fait chercher les moyens de soulager les malheureux, lorsqu'un jour, j'appris que pour un vase cassé dans la maison cette mégère alloit faire donner cinquante [f°6v°] coup[sic] de fouet au nègre qui avoit été l'auteur innocent de ce petit dommage. Je n'y pus tenir. Je volai à ses pieds. Elle faisoit apprêter devant elle la composition de piments et de vinaigre qu'on devoit mettre sur les playes, suites ordinaire du châtiment affreux qu'elle alloit faire infliger à la victime attendrissante de sa barbarie. Ce spectacle me fit horreur, je tombai évanouie. Quelques négresses me firent respirer l'odeur très forte d'une plante qu'elles avoient trouvé[sic] sur la place et je revis le jour. Je voulus parler, demander grâce ; on me ferma la bouche en me rappelant[sic] les deffenses[sic] qu'on m'avoit faite[sic] précédemment. On me dit les choses les plus dures et on finit par me maltraiter de la manière la plus outrageante ; je ne me rebutois pas et vouloit[sic] encore parler mais le tigre, pour me punir d'avoir l'âme compatissante, ordonna qu'on donna cinquante coups de plus au nègre et que je fusse présente au suplice[sic]. Ce surcroit[sic] de barbarie m'anéantit. Il me resta cependant de courage pour essayer de me dérober à un spectacle aussi affreux. Je voulus m'enfuir ; on couru[sic] par son ordre sur mes pas, je fus jointe et voyant qu'on se dispoit à me ramener au lieu fatal, je me débattis, jettai[sic] des cris perçans et perdit l'usage de mes sens. Mon père accourut à ma voix, me fit transporter sur son lit, puis par ses soins je revins à moi, mais je fus attaquée d'une fièvre violente, qui, en peu de tems, me mit aux portes du tombeau. Mon père inconsolable devint furieux contre sa femme, fut au moment de la renvoyer avec ses nègres à ses parens mais mon danger passé, l'amour triompha, le rendit trop indulgent et lui fit ses premiers projets. Alors je conçus celui de m'échaper[sic] dès le moment que ma [f°7r°] santé me le permettroit. Ma maladie fut longue, mon père me combloit de marques de tendresse, qui ne contribuoit pas peu à mon parfait rétablissement par le plaisir que j'avois les recevoir, et à me dire : Élisabeth, retrouve donc un ami.

Enfin j'ai fixé le jour de mon départ, la veille de ce jour où je devois emporter dans cette solitude tous les motifs de regrets et de douleur, je passai toute la journée auprès de mon père. Je lui redoublai mes caresses et, le soir arrivé, au moment où il se retiroit, je l'arrosai de mes larmes en l'embrassant, et passai dans le cabinet qui me servoit de gîte. J'y pris un paquet que j'avois fait de quelques hardes et je m'enfonçai dans une des gorges des montagnes voisines qui m'a conduite en

ce lieu. Les fruits de ces arbres, l'eau de ce ruisseau ont suffi à ma nourriture jusqu'à l'instant où il me fut possible d'appivoisé[sic] ces chèvres, qui, par leur attachement, semblent vouloir adoucir ma situation. Leur lait nourrissant[sic] et sain est en outre agréable au goût. Elles sont mes fidelles[sic] compagnes, ma cabanne[sic] est la leur. Je vivois inconnue à la nature entière et je pleurois à loisir mon père, ma mère et mon amant. Lorsque vous avez, monsieur, découvert ma retraite, peut-être aurai-je à pleurer la privation de ce seul adoucissement. Je ne pus faire disparaître le nuage qui obscurcissoit ses beaux yeux qu'en lui renouvelant[sic] mes promesses de lui garder un secret inviolable et l'assurant du vif intérêt que je prenois à ces malheurs et du désir que j'aurois de les voir terminer. Il étoit presque nuit ; je lui demandai la permission de revenir la voir ; elle me fut accordée, et je me rendis à mon vaisseau, l'esprit et l'âme remplie[sic] des sentiments tendres qu'inspire la beauté souffrante. [f°7v°] Mes occupations me privèrent pendant quelques jours du plaisir de retourner à la cabanne[sic]. J'y allai enfin. Élisabeth étoit sur le bord d'un ruisseau assise dans des banc-boucs[sic], elle tenoit dans sa main un papier sur lequel elle avoit les yeux fixé[sic]. De tems en tems, je la voyoit[sic] soupirer et verser quelques larmes. Je l'abordai, elle se leva, et avec des grâces infinies, me proposa de retourner chez elle et d'y accepter le même rafraichissement[sic] qu'elle m'avoit offert la première fois. Je l'en remerciai et nous restâmes dans ce lieu dont la situation étoit délicieuse. Je lui demandai quelle étoit l'écrit qu'elle tenoit à la main. Monsieur, me dit-elle, je relisois avec plaisir une chanson que Charles m'avoit appris[sic] quand nous étions à pêcher derrière les hayes du jardin, c'est un souvenir cher et sensible à mon cœur. Je la lui demandai ; elle me la donna. Elle étoit en allemand, voici comme je l'ai traduite :

En ces lieux quand je viens me rendre  
Je ressens palpiter mon cœur  
Et je ne pourois[sic] me deffendre[sic]  
De cette[sic] indice du bonheur.  
J'arrive et si je vois ma belle  
Assise auprès de ces ruisseaux,  
Alors je ne vois plus en elle  
Que la nayade de ces eaux.

Sentiment que chérit mon cœur,  
Amitié qui m'unit à elle,  
Tu me fais goûter la douceur [f°8r°]  
De sentir qu'elle t'est fidèle.  
Ne quittons jamais ces ruisseaux,  
Sur les bords passons nos journées,



Que ne sont-elles des années  
Près de la nimphe[sic] de ces eaux !

Au plaisir de jouer ensemble  
Si la nuit vient nous arracher  
Demain l'aurore nous rassemble  
Et nous nous en allons pêcher,  
Nous folâtrons sur le rivage  
À l'ombre de ces arbrisseaux  
Et le bonheur est mon partage  
Près de la nimphe[sic] de ces eaux.

Nous causâmes sur le bord du ruisseau pendant une heure. Le tems fut superbe. Il étoit grand matin et le rossignol se faisoit entendre presqu'aussi agréablement que dans nos climats. Tout à coup s'éleva quelques grains[sic] qui nous cachèrent le soleil. Le tonnerre[sic] gronda dans la voûte azurée et la crainte d'être mouillés nous fit rentrer dans la cabanne, nous y fûmes parfaitement à l'abri. J'acceptai le déjeuner de lait de chèvre qui m'avoit déjà été offert. Il fut bientôt préparé dans des coquilles claires et brillantes de différentes couleurs. Élisabeth fut moins triste qu'à l'ordinaire. Elle me pinça sur son luth une romance qu'il ne m'a pas été possible de traduire, mais je jugeai à [f°8v°] l'air sentimental avec lequel elle avoit été chantée qu'elle devoit avoir du rapport[sic] aux impressions de son âme. Nous nous séparâmes et je repris le chemin du vaisseau. Je lui fis encore quelques visites dans lesquelles je remarquai que ma belle solitaire avoit un air plus calme. Un sourire s'échappoit sur ses lèvres ; elle me savoit gré de ma discrétion et je la remercioit[sic] de sa confiance.

Un jour que j'étois de garde, un petit bâtiment du pays vint mouiller en rade. Le capitaine vint à bord rendre compte de son arrivée et donner son nom. Lorsque je lui demandai le sien, il me dit qu'il s'appelloit Lecner ; ce nom allemand me frappa, sa phisionomie[sic] agréable avoit quelque chose de triste qui me toucha. Je résolu[sic] d'en pénétrer la cause et espérant en outre, qu'étant du même pays que Charles, qu'il pouroit m'en donner des nouvelles, je lui fis plusieurs questions. Il étoit né dans le même village, avoit les mêmes parents, avoit éprouvé les mêmes malheurs. Je n'eus pas de peine à voir que Lecner étoit le nom de famille de Charles. Je voulus qu'il m'instruisit des motifs qui l'avoit fait quitter sa patrie. Il me dit que l'espoir de retrouver ses parents qui étoit[sic] venu[sic] s'établir en Amérique l'avoit sut[sic] engager à ce[sic] dépayser, qu'il les avoit chercher[sic] en vain et que n'ayant pu en avoir de nouvelles, il étoit entré au service d'un armateur d'une des villes de la colonie, qui lui avoit fait faire le commerce de la côte sur les bâtiments qui lui appartenoit, et au bout de dix huit mois avoit fini par lui en donner un à commander. Je lui

demandai encore si le désir de rester sur les bords du continent qu'habitoit Élisabeth n'avoit pas contribué à lui donner du goût pour ce genre de service. Il fut étonné et ne pouvoit concevoir comment je savois une *[f°9r°]* une *[sic]* partie de ces aventures *[sic]* et pourquoi j'avois l'air de prendre un si vif intérêt aux mouvements de son cœur. Il soupira et me regarda avec l'œil humide où se peignoit une douce incertitude. Je lui dit *[sic]* de repasser le lendemain, que j'avois quelques choses d'intéressant à lui apprendre. Il me le promit *[sic]*. Cette découverte extraordinaire me fit un plaisir difficile à rendre ; je me voyois au moment de réunir deux êtres malheureux. Je mettois fin à leurs souffrance ! Quelle jouissance pour une âme sensible ! Je m'occupai de préparer celle d'Élisabeth à une reconnaissance si imprévue et qui pouvoit lui causer une révolution dangereuse. Voici comment je m'y pris : je me ressouvins du refrain *[sic]* de la première romance que je lui avois entendu chanter et j'y ajoutai quelques vers allemands assez mal fait *[sic]*, parce que je suis très peu versé dans cette langue. Monsieur Lecner étant venu me trouver, je lui remis ces vers. Il en connoissoit le refrain ; son étonnement fut au comble de voir que je le savois aussi. Il changea de couleurs, son visage peignit tour à tour les divers sentiments qui l'agitoient. Il me fit beaucoup de questions auxquelles *[sic]* j'évitai de répondre, mais je lui laissai voir un air de joie et de bonheur qui le remit tout à fait et lui donna de l'assurance. Nous descendîmes à terre. On imagine bien que je le conduisis du côté du ruisseau, nous le remontâmes jusqu'à une très petite distance de la cabanne *[sic]*. Alors je lui proposai de nous asseoir ; il y consentit. J'appecevois *[sic]* au travers des branches Élisabeth qui étoit occupée à traire une *[f°9v°]* de ses chèvres. Lecner ne se doutoit pas qu'il étoit aussi près de l'objet de tout *[sic]* ses vœux. Je lui demandai ce qu'il pensoit de mon petit couplet. Il vouloit toujours que je commençasse par lui dire qui est-ce qui m'en avoit appris le refrain. Je lui dis qu'il ne tarderoit pas à le savoir s'il vouloit me le chanter sur l'air qu'il y connoissoit. Il s'excusa sur son peu de voix, mais comme j'avois l'air de ne vouloir le satisfaire qu'à cette condition il prit son parti et commença à chanter ce qui suit :

Auprès de cette eau vive et pure  
Sur emblème de mon amour,  
Les tourments que mon cœur endure  
Sont près de finir en ce jour.  
L'amour qui me tient dans ses chaînes  
Après avoir fait mon malheur  
Me fait retrouver le bonheur  
et revient terminer mes peines.

J'examinois avec attention Élisabeth. Les premiers accens de la voix de son amant lui firent d'abord abandonner son occupation, elle se leva et écouta plus attentivement. Un instant après, ses jambes foiblirent et le mot Charles expira sur ses lèvres au moment où elle tomboit évanouie.

Lecner finissoit sa romance, je jettai[sic] un cri et volai au secours de sa fidelle[sic] amante. Il me suivit et reconnut son Élisabeth. Ha ! monsieur que ne vous dois-je pas ! s'écria-t'il, et de concert nous nous occupâmes à la faire revenir. Ce fut l'affaire de peu de tems, elle revit le jour et son premier mouvement fut de tendre les mains à son cher Charles [f°10r°] qui les couvrit de baisers et de larmes de joie. Élisabeth ne tarda pas à le payer de retour et ce spectacle attendrissant m'arracha des larmes. Ils se firent réciproquement l'histoire de ce qui leur étoit arrivé depuis leurs séparations. La tristesse avoit entièrement abandonné le front d'Élisabeth, il étoit devenu l'expression de l'amour, de la satisfaction et de la reconnoissance. Les marques de ce sentiment me furent prodiguée[sic] à l'infini ; je les reçus avec délices et, voulant achever de perfectionner mon ouvrage, j'engageai Lecner à venir sur-le-champ à Bombarde trouver le père de sa bien-aimée et lui demander son consentement pour leur mariage. Nous partons sur-le-champs[sic] et nous arrivons avant la nuit. Ce malheureux père étoit accablé de tristesse et assis dans la galerie[sic] de sa maison. Dès le moment qu'il eut aperçu Charles il courut à lui et l'embrassant avec transport : viens mon fils, lui dit-il, viens me tenir lieu de ce que j'ai perdu de plus cher ! Pardonne-moi, cher Charles, les chagrins que ma rigueur t'a causée[sic], j'en suis trop puni ha ! malheureuse Élisabeth que n'est-tu[sic] près de moi, que ne puis-je te voir rendue à ton père et à ton amant ! Chère fille que j'ai tant regrettée, puisse-tu me fermer les yeux, je mourrai content ! Charles ne put tenir à des expressions aussi touchantes. Il se jetta[sic] à ses pieds, qu'il baignoit de ces[sic] larmes. Consolez-vous respectable vieillard, lui dit-il, elle vit, votre fille ! Elle est peu éloignée d'ici. Elle craint d'avoir mérité votre colère par une retraite à laquelle vous n'aviez [f°10v°] pas donné votre aveu et cette raison l'a empêchée de venir se jeter[sic] dans les bras d'un père qu'elle idolâtre plus que jamais ! Quoi ma fille vivoit ! s'écrie le vieillard (à qui l'émotion et la joie laissoient à peine la liberté de s'exprimer) elle vivoit, ha ! qu'elle vienne, qu'elle vienne prolonger mes jours ! Cours Charles, va la chercher, assure-la que je lui pardonne et qu'elle a toujours eu en moi le père le plus tendre ! Demain vous serez unis ! Demain sera le plus beau jour de ma vie ! Charles partit sur-le-champ et fut bientôt rendu à la cabanne[sic], dont il ramena Élisabeth qui trouva dans le sein de son père et de son amant un parfait dédommagement de tous ses maux. La satisfaction la plus pure régna pendant le souper, nous bûmes aux santé[sic] de l'heureux couple. Le bon père y m'étoit[sic] de douces larmes, il ne savoit de quelle manière me témoigner sa reconnoissance. Je passai la nuit chez lui. J'assistai le lendemain aux noces et pour la première fois, je crus voir trois personnes heureuses. J'appris par le vieillard que sa femme avoit été empoisonné[sic] par les nègres quelques tems après le départ d'Élisabeth, qui en étoit chérie, qu'ils avoient faits eux-mêmes les plus grandes recherches pour la découvrir. Aussi son retour et son mariage furent célébrés par des fêtes et des danses, et la joie succéda aux tristes souvenirs. Je jouissoit[sic] d'avoir pue[sic] contribuer à leurs bonheurs et ce moment a été et sera toujours pour moi un des plus doux de ma vie. Je m'arrachai

aux bénédictions et aux marques de sensibilité de cette famille.

le 6 de janvier 1787.

A... de M... Comte de G... [f°11r°]

## ANNEXE B.6 LETTRE 22 COMPLEMENT

Ligne de Combat dans L'ordre naturel, selon L'ordre des Escadres et divisions de L'armée Combinée aux ordres de S.E. Dom Luis Cordova y Cordova, C. C. C. de L'ordre distingué d'Espagne de Charles III Directeur general de La marine Royale 1781.

9 <sup>em</sup> e Escadre	1 <sup>er</sup> e Division	San Miguel invincible Rayo.....chef.....gullo brillante
	2 <sup>em</sup> e Division	Dauphin Royal.....Sybille Purissim on Conception .... Commandant ... S <sup>ta</sup> natalia firm é Castilla
	3 Division	Galicia Royal Louis..... chef.... L'espigle..... L'embraude San rafael Santa Isabel
	4 <sup>em</sup> e Division	L'actif San Carlos .....chef hardy Angel dela Guarda ..... Asuncion
1 <sup>er</sup> e Escadre	5 Division	protecteur SS <sup>ma</sup> trinidad .....general. venajo Africa fortuna Santo Dominguo
	6 <sup>em</sup> e Division	San joaquin Zodiaque.....chef judien San fernando
	7 Division	vencedov San Damaso .....chef.....S <sup>t</sup> Juan San <sup>to</sup> ... S <sup>ta</sup> Catalina bien aim é Septentrion
3 <sup>em</sup> e Escadre	8 <sup>em</sup> e Division	San pedro Majestueux..... Commandant ..... levrette guerrier S <sup>t</sup> Juan Baptista ..... nereide
	9 <sup>em</sup> e Division	San justo oriente terrible francois.....chef ..... chasseur terrible Espagnol
ce 17 aout	1781	

Escadre legere en deux Divisions sous le Commandement deson  
Excellence M<sup>r</sup> le Comte de Guichen Lieutenant General des armées navales  
Grand Croix de L'ordre Royal et militaire de S<sup>t</sup> louis

---

<b>1<sup>re</sup> Division</b>	Bretagne	Commandant
	Glorioso	
	Lion	
	Serio	
	Magnifique	
	Mino	
	Robuste	
<hr/>		
<b>2<sup>me</sup> Division</b>	San vincente ... chef	
	Fendant	
	San Pablo	
	Alexandre	
	San Lorenzo	
Triomphant		
<hr/>		

## Liste des vaisseaux qui vont à Cadix et en Amérique

	La Bretagne de 110	m <sup>r</sup> de guichen lieutenant général
	Le majestueux de 110	m <sup>r</sup> de rochouart chef d'escadre
doublés	la Couronne de 80	m <sup>r</sup> de La motte piquet chef d'escadre
A Cadix	le Royal louis de 110	m <sup>r</sup> de beausset chef d'escadre
	L'invincible de 110	m <sup>r</sup> de cherisey brigadier
	Le terrible de 110	m <sup>r</sup> de boisier brigadier
	le bien aimé de 74	m <sup>r</sup> de cacret
	le zodiaque de 74	le capitaine n'est pas nommé
	l'actif de 74	m <sup>r</sup> de boide
	le dauphin royal 70	le capitaine n'est pas nommé
	le lion de 64	m <sup>r</sup> de fournon
	L'indien de 64	m <sup>r</sup> de Senneville
	pour L'Amérique doubles en cuivre les	Le triomphant de 84
Le magnifique de 74		m <sup>r</sup> de miton brigadier
le robuste de 74		m <sup>r</sup> de retZ brigadier
le fendant de 74		m <sup>r</sup> de peignier
le pegase de 74		m <sup>r</sup> de Soulanges
le brave de 74		m <sup>r</sup> d'amblimont a rochefort
tous 2 neufs		

et peut etre L'illustre et le S<sup>t</sup> michel qui reviennent de Cadix \ il va arriver abrest [adu?]

ANNEXES C  
AUTRES DOCUMENTS  
DU FONDS GRANCEY





## ANNEXE C.1 CERTIFICATS ET ÉTATS DE SERVICE D'ADRIEN

Les certificats ne sont pas présentés dans l'ordre chronologique mais dans l'ordre de numérisation, conforme à celui des papiers dans le fonds.

CERTIFICAT I : M. DU BOUZET A BORD DE LA DANAÉ LE 19 JANVIER 1785

Charles Maurice Denis, marquis du Bouzet, capitaine de vaisseau commandant la *Danaé* et les forces navales du Roi aux Isles du vent

Il est ordonné à Monsieur de Mandat, garde de la Marine, de s'embarquer sur la goélette l'*Utile*, sous les ordres de Monsieur Durieux, enseigne de vaisseau.

A Bord de la *Danaé* en Rade du Fort Royal

Le 19 Janvier 1785

Le Ms du Bouzet

CERTIFICAT II : CONDUITE DE BREST A TOULON, SIGNÉE LE 15 JANVIER 1791

6<sup>e</sup> Escadre 1<sup>ère</sup> division

Nous commissaires des Ports & Arsenaux de Marine, préposé aux revues des Officiers & à la Police des Troupes du Corps Royal d'Infanterie de la Marine, & autres entretenus, ainsi qu'au détail des Fonds au Port & Département de Brest

Certifions que M. Mandat, lieutenant de V<sup>au</sup> armé à Brest sur le *Majestueux*, le douze Juillet de l'année dernière, désarmé le quatorze janvier suivant, a reçu sa conduite pour se rendre à Toulon, qu'il devra être rapporté des appointemens qui lui sont dû et observant de lui faire reprise au profit du Bureau des Revues de Brest de la somme de deux cent trente livres huit sols quatre d'une part et de celle de deux cent soixante deux livres dix sols reçues à titre d'à compte[*sic*] formant ensemble celle de quatre cent quatre vingt douze livres dix huit sols quatre denier.

A Brest, ce 15 janvier 1791

[Signature illisible]

CERTIFICAT III : ORDRE D'ALLER A TOULON SIGNÉ DU CDT D'HECTOR LE 15 JANVIER 1791

Jean-Charles Hector, Lieutenant Général des Armes Navales, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, commandant la Marine au Port & Département de Brest

Il est ordonné à M. de Mandat, Lieutenant de V<sup>au</sup> de La 6<sup>e</sup> Escadre de se rendre à Toulon, son département pour y continuer ses services.

Brest Le 15 janvier 1791

Hector

CERTIFICAT IV : LETTRE DU MINISTRE DE CASTRIES A L'ONCLE FRAGUIER DU 10 JUIN 1781

M. le Mis de Castries informe avec plaisir Monsieur le Mis de fraguier que M. Mandat son neveu est compris dans la nomination que le Roy vient de faire d'aspirans gardes de la Marine et qu'il est destiné pour le port de Rochefort. Cy joint la lettre qu'il doit présenter au commandant de la compagnie et un mémoire instructif sur les formalités à remplir pour son admission.

Le nouvel aspirant est prévenu que l'examineur est actuellement à Brest dont il partira le 10 juin pour se rendre à Rochefort et de là, à Toulon.

MrMr de Fraguier Rue Chapon à Paris

CERTIFICAT V : ORDRE DU MINISTRE DE CASTRIES A DESFARGES DE LAVAUTIERE EN DATE DU 25 MAI 1781

A Marly, le 9 may 1781

Le Sr Adrien Simon Galiot Marie Mandat ayant obtenu, Monsieur, une place d'Aspirant-Garde de la Marine, à la suite de la compagnie que vous commandez, vous voudrez bien l'admettre en cette qualité, après cependant qu'il aura satisfait à ce qui est prescrit par les articles 26, 27, 28 et 31 de l'Ordonnance du Roi du 2 Mars 1775.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur  
Castries

En consequence des ordres de Monseigneur le Marquis de Castries ci-dessus énoncés, j'ai aujourd'hui admis en qualité d'Aspirant-Garde de la Marine dans la compagnie que je commande le Sr. Adrien Simon Galiot Marie de Mandat qui a satisfait à ce qui est prescrit par les articles 26, 27, 28 et 31 de l'Ordonnance du Roi du 2 Mars 1775

A Brest le 25 May 1781

Desfarges de Lavaultiere

Registré au Contrôle de la Marine, à Brest le 10 Juillet 1781

par nous Contrôleur de la Marine au-dit Port

le dix juillet 1781

[Signature : Molinieres ?]

CERTIFICAT VI : LETTRE DU MINISTRE DE CASTRIES A LA MARQUISE DE FRAGUIER DU 25 MAI 1781

Imprimé intitulé « Instruction Pour les Aspirants-Gardes de la Marine avant & après leur admission » : non reproduit.

Versailles le 25 mai 1781

Je reçois, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis très fâché de ne m'être point trouvé chés moi lorsque vous m'avez fait celui d'y passer. J'ai eu plus de plaisir que vous n'en avez éprouvé vous-même, Madame, en trouvant la possibilité de faire comprendre Monsieur votre neveu dans la nomination des Aspirants de la Marine que Sa Majesté vient d'approuver et j'en aurai toujours beaucoup lorsque je pourrai saisir les occasions de faire ce qui peut vous être agréable et vous convaincre du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur

Castries

Mad<sup>e</sup> la M<sup>ise</sup> de fraguier.

CERTIFICAT VII : CERTIFICAT D'EMPLOI D'ADRIEN EN TANT QUE GARDE-MARINE DU 11 JUILLET 1781.

Document imprimé, complété à la main pour le nom, le lieu d'affectation et la date.

## ANNEXE C.2 LETTRES ADRESSEES AUX PARENTS D'ADRIEN

LETTRE I : M. DU PAVILLON AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1781<sup>63</sup>

Votre lettre, Monsieur, a levé mes inquiétudes sur le sort du petit Mandat. Je me suis empressé de le tranquiliser[*sic*] et de faire part de votre lettre à MM. de Lavoltièrre et Bézout ; l'un et l'autre m'ont assuré que la méprise du bureau ne changera rien à l'époque de son examen et c'est là tout ce qu'il falloit[*sic*] pour le moment.

Je désire vivement qu'il soit fait garde de la marine, comme nous devons le présumer d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire de son instruction. Sa place est réservée sur le V<sup>x</sup> le Guerrier où je le verrai avec un vray plaisir. Il appartient de [ ? ] à Madame la Marquise de Fraguier. Vous l'aimez[*sic*] et vous avez bien raison mon cher Fraguier : c'est un enfant charment[*sic*] plus formé qu'on ne l'est à son âge ; Dieu le maintienne dans cette situation.

Faites agréer, je vous prie, mes hommages[*sic*] et mon respect à madame la Mise de Fraguier et recevez[*sic*] les assurances du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, votre très humble et / très obéissant serviteur, du Pavillon.

À Brest le 1<sup>er</sup> avril 1781.

LETTRE II : M. DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 4 MAI 1781<sup>64</sup>

J'ai reçu, Monsieur le Marquis, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 29 du mois dernier ; je ne puis qu'être très reconnaissant des moyens que vous voulés[*sic*] bien m'offrir de vous prouver mon respect et mon parfait dévouement. L'occasion m'en est trop agréable pour que je ne la saisisse avec le plus grand empressement, et je considère comme les plus précieuses de mon emploi toutes celles qui me mettront à mesme d'obliger quelqu'un comme vous. Votre lettre m'est arrivée fort à propos pour me consoler du retard de la nomination d'aspirants que je croyais renvoyée aux Kalandes Greques[*sic*]. Ce délai va doubler ma besogne après l'examen, outre qu'il diminuera de près d'un tiers le nombre de gardes de la marine. Il nous restera après le passage de M. Bézout quinze demy sçavans qui, n'ayant pu passer cette année, croiront n'avoir pas besoin de plus d'un mois ou deux de travail d'icy à la prochaine et qui pendant ce tems[*sic*] la communiqueront. Au reste un esprit de dissipation dangereux non seulement, mais destructif pour l'instruction. [f<sup>o</sup>1r<sup>o</sup>] M. votre

---

<sup>63</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ M. du Pavillon 1781

MANUSCRIT :

« A Monsieur / Monsieur le mis de fraguier / marechal des camps et armées / du roi en son hotel rue / Chapon / A Paris » tampon « BREST » et 10 barrant l'adresse

<sup>64</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1781

neveu ne peut que gagner de toutes façons d'être embarqué, ainsy c'est à quoy nous aviserons aussitôt qu'il sera G<sup>de</sup> M<sup>ne</sup>. Il trouvera en arrivant sa pension et son logement tout prêts à son arrivée ; l'un et l'autre vous couetteront[*sic*] 75<sup>L</sup> par mois. Je me charge de lui donner un répétiteur, et j'aurai un vray plaisir à lui prodiguer, pour tout, les soins que vous en prendriés[*sic*] vous-même. Je serai trop heureux si le succès répond à mon zèle, et saisirai de mesme toutes les occasions de vous convaincre du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, / Monsieur, / votre très humble et /très obéissant serviteur, Desfarges de Lavaultière

À Brest le 4 may 1781 [f°1v°]

LETTRE III : DESFARGES DE LAVAUTIERE A M. MANDAT – BREST, LE 11 MAI 1781<sup>65</sup>

Je suis on ne peut plus flatté, Monsieur, que mes assurances à M. le M<sup>qs</sup> de Fraguier m'ayant méritées la confiance que vous voulés[*sic*] bien me marquer, ainsy que Madame, dans les lettres que vous m'avés[*sic*] faits l'honneur de m'écrire du 9 de ce mois, et que je n'ai recues qu'aujourd'huy. Disposés an[*sic*] toute occasion du devis que j'ai de contribuer à votre satisfaction, j'ose répondre d'avance qu'elle sera complete[*sic*] pour peu que M. votre fils veuille se preter[*sic*] avec docilité à mes avis autant qu'à la confiance que je chercherai à lui inspirer.

Il y a toute sorte de moyens de faire passer de l'argent à Brest, soit par rescription sur les trésors, les fermes, ou des lettres de change sur Paris, de quelques pays qu'elles viennent[*sic*]. Dans tous les cas vous voudrés[*sic*] bien les adresser au S<sup>r</sup> Henry, secrétaire et caissier de la compagnie des G M<sup>ne</sup>, qui a la manutention des fonds de notre jeunesse, et ne délivre pas une obole sans mon ordre et mon approbation. [f°1r°] J'adresse cette réponse à M. de Fraguier dans l'ignorance et l'incertitude de votre adresse, votre lettre étant dattée[*sic*] de Nully, et timbrée de Paris.

Je vous supplie de vouloir bien assurer Madame de mon très respectueux dévouement. Je la prie de permettre que je remette à l'arrivée de M<sup>r</sup> son fils l'honneur de lui répondre, je me ferai un vray plaisir de la lui annoncer.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, / votre très humble et très / obéissant serviteur.  
Desfarges de Lavaultière

À Brest le 11 may 1781.

M. Bezout s'annonce pour le 15 de ce mois et la nomination d'aspirants ne m'est pas

---

<sup>65</sup> Même que précédent.

MANUSCRIT :

Sur le f°2v, adresse : « A Monsieur / Monsieur Mandat deNully/ En son château de Nully près Bar/ Sur aube en champagne / A Bar Sur aube » ; cachet de cire noire

encor[*sic*] parvenue. Cette ommission[*sic*] renvoie M. votre fils à l'année prochaine, s'il est assés[*sic*] instruit pour l'être cette année qu'il ne peut être examiné sans être admis. [f°1v°]

LETTRE IV : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 21 MAI 1781<sup>66</sup>

Votre cher neveu, Monsieur le Marquis, ne m'a remis qu'hyer la lettre dont vous l'aviés[*sic*] chargé pour moy. Il est arrivé l'examen commencé, reclus au point où je le suis. Nous n'avons pu nous joindre que par hazard[*sic*] et j'étais tranquile[*sic*] en ce que Pavillon le couvrait de son égide en attendant sa nomination, que je ne désespère pas de recevoir après demain. Je l'ai engagé à venir voir éplucher ses futurs camarades. Il a dans l'interval[*sic*] pour répétiteur un de nos professeurs qui m'a promis d'en avoir soin. Je ne puis vous promettre complètement[*sic*] les miens que quand je serai débarassé[*sic*] d'une affaire qui ne me laisse que le tems[*sic*] de mes repas, sans avoir en entier celui de mon someil[*sic*], sur lequel je suis forcé de mordre pour écrire à mes amis. Je serais aussy flatté qu'honoré d'être des vôtres et n'oubliurai[*sic*] rien pour mériter vos bontés.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux  
attachement, Monsieur,

votre très humble et très

À Brest le 21<sup>e</sup> may.

obéissant serviteur,

Desfarges de Lavaultière.

BILLET : M. LE VICOMTE DE MAILLY A L'ONCLE FRAGUIER – PARIS, LE 21 MAI 1781<sup>67</sup>

M<sup>f</sup> de Mailly a l'honneur de prévenir monsieur le Marquis de Fraguier qu'il vient de recevoir une lettre de M. Lem<sup>is</sup> de Castries, qui luy mande que monsieur Mandat est nommé aspirant gardes[*sic*] de la marine pour le port de Rochefort. M<sup>f</sup> de Mailly prie monsieur de Fraguier d'assurer madame la Marquise de Fraguier de son respect ; il est au désespoir de ne pouvoir avoir l'honneur d'aller chez eux. Il le prie de recevoir les assurances de tous les sentiments. Ce 21 may 1781.

LETTRE V : M. DE PANAT A L'ONCLE FRAGUIER – BREST LE 26 MAI 1781<sup>68</sup>

M<sup>f</sup> votre neveu n'était pas encore arrivé, monsieur le Marquis, lorsque je reçus la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, et je me flattais de pouvoir vous apprendre bientôt ses succès à l'examen et avoir l'avantage d'être embarqué avec lui sur le vaisseau le Guerrier. Sa

---

<sup>66</sup> idem.

Manuscrit :

adresse « A Monsieur / Monsieur Le Marquis/ de fraguier Maréchal de Camps/ en Son hôtel Rüe chapon/ au Marais/ A Paris » ; cachet de cire noire

<sup>67</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/13 lettres en vrac

<sup>68</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ 13 lettres en vrac

surprise a été bien grande en ne voyant pas son nom inscrit sur la liste des aspirants de ce département. Il ne peut attribuer qu'à la méprise des commis un oubli dont les suites deviendraient si dangereuses pour lui. Il doit avoir eu l'honneur de vous écrire ainsi qu'au V<sup>te</sup> de Mailly, et je ne doute pas que cette inattention ne soit réparée au premier moment. L'instruction de M<sup>r</sup> votre neveu peut le mettre dans le cas d'être fait garde de la marine ; son avancement dans le corps est assujetti à celui-là ; s'il le laisse échapper, il perd plusieurs rangs précieux dans notre métier. Si la lettre d'aspirant de M<sup>r</sup> votre neveu n'arrive pas ici avant le départ de M<sup>r</sup> Bézout, il sera obligé de suivre cet examinateur à Rochefort. Dans sa position, c'est un léger inconvénient, et il ne peut regarder comme un désavantage que ce qui reculerait sa promotion au grade de garde de la marine. Il est jeune et doit avancer dans notre corps. Il y apporte d'heureuses dispositions, un naturel doux et aimable. Vos conseils, ceux de M<sup>r</sup> le Ch<sup>r</sup> du Pavillon, ne seront pas infructueux. Pour moi, monsieur le Marquis, les bontés dont vous m'avés[sic] comblé, l'intérêt que M<sup>r</sup> votre neveu sçait inspirer et que je partage avec bien du plaisir, tout lui donne des droits à mon amitié. il m'accordera la sienne et je la mériterai. Je suis avec respect, monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur, Ch<sup>r</sup> de Panat.

LETTRE VI : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER - BREST, LE 28 MAI 1781<sup>69</sup>

Je ne sçaurais vous exprimer, M. le Marquis, le plaisir que m'a fait votre lettre du 23. J'avais bien attribué l'ommission[sic] qui me chagrinait à l'incident dont vous me faites part, mais cinq enfans du corps oubliés aussy, malgré promesses solennelles faites icy, me chifonoient[sic] extraordinairement pour M. votre neveu. Enfin il a surgi : permettés[sic] que je vous en félicite de tout mon cœur. À tout événement et quoiqu'en puisse dire M. de Castries, je me l'approprie et M. Bézout m'a promis de lui éviter le voyage de Rochefort en l'examinant avant de partir.

Vous pouvés[sic] différer jusqu'à la décision du ministre l'envoy de l'extrait baptistaire, les preuves etc. Dites-lui au reste que je m'en suis emparé du moment qu'il a été examiné, que vous me l'aviés[sic] promis etc.

Ma besogne ne me laisse pas un moment de liberté, je profite de quelques minutes entre l'examen et mon repas pour vous renouveler[sic] les assurances du plus parfait et respectueux dévouement de votre très humble et très obéissant / serviteur,

---

<sup>69</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1781

Manuscrit :

A Monsieur / Monsieur Mandat deNully / LieutColonel d'Infanterie au château/ de Nully Prés Bar Sur aue en Champagne / A Bar Sur aube



Desfarges de Lavaultière.

À Brest le 28 may 1781.

LETTRE VII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A M. MANDAT – BREST, LE 6 JUIN 1781

J'ai reçu, Monsieur, l'engagement de pension pour M. votre fils et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Quoiqu'il y ait fort peu de jeunes gens qui ne courent[*sic*] icy au-delà de 1200<sup>L</sup> à leurs familles, il est très à propos que M. votre fils ne soit pas tout à fait persuadé de vos dispositions à doubler la pension d'ordonnances. Il a été examiné aujourd'hui. Je l'ai trouvé un peu faible mais je ne désespère ni ne vous flatte de rien. S'il est où nous aspirons de le voir, je remplirai avec d'autant plus de plaisir les engagements que j'ai pris avec M. de Mandat de répondre à l'honneur de sa lettre et je vous supplie d'être l'interprete[*sic*] de mes excuses auprès d'elle. Il n'est pas possible d'être aussy surchargé de besogne que je le suis, avec un examen de 7 ou 8 heures par jour et tout à la fois une nomination d'aspirants dont les pères et les conducteurs sont quelquefois trois jours pour me rencontrer, tant j'ai de peine à me rencontrer moi-mesme. J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, /votre très humble et / très obéissant serviteur,

Desfarges de Lavaultière.

À Brest le 6<sup>e</sup> juin 1781.

Je vous prie de faire agréer mes respects à M<sup>de</sup> de Mandat.

LETTRE VIII : CHEVALIER DU PAVILLON A M. MANDAT – BREST, LE 6 JUIN 1781<sup>70</sup>

je vous apprend[*sic*] avec plaisir, Monsieur, que M. votre fils a subi son examen et qu'il s'en est très bien tiré, du moins comme l'on me l'a assuré. Vous devés[*sic*] donc espérer de le voir faire garde de la marine sous peu de jours. Dans ce cas, je serai enchanté de le recevoir sur mon bord ; c'est un enfant charmant dont le cœur et l'esprit ont été cultivés et je vous félicite, Monsieur, d'avoir un fils aussi heureusement né et aussi parfaitement bien disposé : j'aurai l'honneur d'écrire à madame de Mandat dès que je saurai son sort ; je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me permettre de lui offrir mes hommages et mon respect.

j'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, / Monsieur, votre très humble / et très obéissant serviteur,

du Pavillon.

À Brest le 6 juin 1781.

LETTRE IX : DESFARGES DE LAVAUTIERE AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 8 JUIN 1781

---

<sup>70</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ M. du Pavillon 1781

Manuscrit :

A Monsieur

Monsieur mandat de nully / en son château de nully par Bar sur aube » tampon Brest et 17 barrant l'adresse.

J'ai remis à ce moment, monsieur le Marquis, l'honneur et le plaisir de vous écrire. Je suis enfin quitte il y a une heure au plus de l'examen et je me suis occupé immédiatement des preuves et de l'admission de M. votre neveu. Je vous renvois[sic] ses papiers que je lui ai retiré[sic] par réflexion et de peur que quelque distraction de jeunesse ne les fit égarer.

Je n'ai pas été aussy content que je l'aurais désiré de son examen ; cependant, sans affirmer que M. Bézout, auquel il m'est deffendu[sic] réciproquement de faire communication de mon travail, soit de cet avis, je le propose pour être G M<sup>ne</sup>. Je vous prie d'observer que cecy est une confidence que je prend[sic] la liberté de vous faire et que mon devoir me déffend[sic] mais que j'ai bien du plaisir à oublier en faveur de M. le M<sup>qs</sup> de Fraguier.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux / dévouement / votre très humble et / très obéissant serviteur,

Desfarges de Lavaultière.

À Brest le 8 Juin 1781.

LETTRE X : LANGERON AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 11 JUIN 1781<sup>71</sup>

Je vous fais mon compliment de tous mon coeur, Monsieur, votre neveu a très bien répondu et il y a tout lieu de croire qu'il sera compris dans la promotion. Je voudrais pouvoir vous en assurer positivement, mais M. Bézou[sic] n'affirme jamais rien, on le devine si on peut. Cela vous prouvera au moins que je ne néglige pas les choses qui vous intéressent et il sera fort heureux pour le jeune homme que M. du Pavillon l'embarque sur son Triumphans[sic]. Nous sommes toujours dans l'attente des ordres de la cour, sans pouvoir deviner les projets, et si les Espagnols doivent nous joindre. M. d'Hautonne s'est chargé de vous instruire de nos nouvelles quand il y en aura. Je vous prie de [f<sup>o</sup> Ir<sup>o</sup>] nous donner des vôtres, et ce qui se passe à Paris, et d'être bien persuadé du sincère attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissans serviteur,

le C de Langeron.

Faites [?] de moy, je vous prie à [?] quand vous irés[sic] où en est le procès.

LETTRE XI : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST LE 20 JUIN 1781<sup>72</sup>

Je m'acquite[sic] avec autant de plaisir, Madame, que d'empressement de mes engagements.

Un courrier extraordinaire m'apporta hyer confirmation de la proposition que j'avais faite au ministre d'une place de G M<sup>ne</sup> pour M. votre fils.

M. Bezout s'est trouvé d'accord avec moy sur ce compte et je serais bien flatté de vous en donner la première nouvelle.

---

<sup>71</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ 13 lettres en vrac

<sup>72</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1781

L'armée du C<sup>te</sup> de Guichen met sous voiles et M. votre fils sur le vaisseau du C<sup>md</sup> de Dampierre malgré qu'il n'aie[sic] pas eu 24 heures à se reconnaître. J'espère que nous la reverrons dans peu. Quelques[sic] soient les circonstances, je serais bien flatté de recevoir vos ordres et de saisir les occasions de vous convaincre des peines et respectueux dévouement avec lequel / j'ai l'honneur d'être votre très humble / et très obéissant / serviteur,  
Desfarges de Lavaultière.

Brest le 20 Juin 1781. [f°1r°]

L'armée contrariée par les / vents vient de rentrer. [f°2v°]

LETTRE XII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 6 JUILLET 1781<sup>73</sup>

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avés[sic] faite l'honneur de m'écrire du 29 juin. Je suis très touché de vos allarmes[sic] et ne puis que vous plaindre infiniment, si chaque campagne que fera M. votre fils vous jette dans de pareilles inquiétudes. Je voudrais avoir le talent de vous rassurer, mais je crois que le vray moyen d'adoucir votre situation est de rompre sur un objet qui vous afflige quand j'ai cru faire pour le mieux en employant M. votre fils.

M. Henry a touché 600 # dont il vous accuse réception ; vous recevés[sic] le mémoire de l'employ de cet argent quand les créanciers se seront présentés. Le jeune homme est parti assés[sic] précipitamment[sic] mais muni de son nécessaire, et je crois que la somme que nous avons reçue, suffira à ses dépenses.

J'ai l'honneur d'être avec respect, / Madame, votre très humble et / très obéissant serviteur,  
Desfarges de Lavaultière.

Brest le 6 Juillet 1781.

LETTRE XIII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 26 SEPTEMBRE 1781<sup>74</sup>

Il est certain, Madame, que dans la dernière lettre dont vous m'avés[sic] honoré, je n'ai point retrouvé la mère du Spartiate qui, en armant son fils d'un bouclier, lui disoit. reviens à l'abri de cette égide ou qu'on te rapporte dessus. Mais si ce propos éleva l'âme des auditeurs, il ne l'attendrit pas, et votre lettre m'a plus faite la dernière sensation, sans éclipser la première. Je n'ai pu enfin, Madame, que chercher à vous armer de fermeté, en écartant tout ce qui tendoit à vous allarmer[sic]. Du reste, je suis marin, pardonnés[sic] ma rudesse à celle du métier que

---

<sup>73</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1781  
Manuscrit :

A Madame Madame Mandat de Nully / au château de Nully près / Bar Sur aube, en Champagne / A Bar Sur aube. Tampon « BREST » et 17 barrant l'adresse.

<sup>74</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1781

j'ai fait. Je n'en partage pas moins votre situation, qui m'a parrue[sic] toute naturelle, quelque chose que j'aye dit[sic] pour vous en distraire.

je reçois aujourd'huy une lettre de M. Fraguier qui me parrait[sic] désirer une nouvelle destination. Il nous faut un peu de tems pour y parvenir, c'est-à-dire voir dans les projets de campagne pour assurer celle de M. votre fils. Son nouveau grade lui donne 72<sup>L</sup> d'appointemens par an de plus qu'il n'avait étant aspiran[sic] : c'est-à-dire dix écus par mois au lieu de 24<sup>L</sup>. Il m'a toujours parru[sic] d'une aeconomie[sic] louable et remarquable à son âge. Le commandeur de Dampierre m'en a dit toute sorte de biens. Je ne puis croire que cela varie, vue[sic] les dispositions du jeune homme et je serai aussy flatté de contribuer à ce maintien. Que j'ai de plaisir à vous assurer du très parfait et respectueux dévouement avec le quel / j'ai l'honneur d'être, / Madame, / votre très humble/ et très obéissant serviteur/ Desfarges de Lavaultière.

À Brest le 26 septembre 1781.

LETTRE XIV : COMMANDEUR DE DAMPIERRE A MME MANDAT – BREST, LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1781<sup>75</sup>

À Brest ce 1<sup>er</sup> 8bre 1781.

On ne peut pas être plus reconnoissant que je le suis, Madame, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que M<sup>r</sup> votre fils m'a remis.

On est heureux de n'avoir à conduire que des jeunes gens comme M<sup>r</sup> votre fils et, sans vouloir flatter une mère tendre, je puis vous assurer qu'il a le caracter[sic] excellent, qu'il s'applique, et qu'il a la meilleure volonté possible. Il s'est accoutumé à la mer et n'a presque pas eu ce que nous appellons[sic] le mal de mer qu'on éprouve la première fois qu'on y met le pied. En un mot il y a de quoy faire un très bon sujet.

Vous estes bien bonne de prendre part à mon genouil[sic]. Je prends depuis que je suis à terre des douches d'eaux factices qui me font du bien, mais j'aurois besoin de prendre le marc de vendeange[sic] pour consolider les muscles, et je suis étonné que M<sup>r</sup> le Marquis de Castries n'ait pas voulu encores[sic] m'acorder[sic] les six semaines que je lui avois demandé[sic] pour cela. J'espère que votre cher mary voudra bien [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] recevoir icy mes remerciemens sur la lettre qu'il m'a fait l'amitié de m'écrire et qu'il ne trouvera pas mauvais que ce soit à vous que j'ai répondu. Il est de nostre état de respecter et donner la préférence aux dames. C'est avec ces centiments que je suis, / Madame, votre très humble et très obéi<sup>t</sup> serviteur, le Ch<sup>r</sup> de Dampierre.

---

<sup>75</sup> PM/DossierVertGauche/Dossier3/Dossier31A/13 lettres en vrac

LETTRE XV : CHEVALIER DE PAVILLON AU MARQUIS DE FRAGUIER – BREST, LE 9 DECEMBRE 1781<sup>76</sup>

Vous avez[sic] raison, mon cher Fraguier, de conter[sic] sur tous mes soins pour M. votre neveu[sic] et sur mon attachement pour vous. Je désire trop sincèrement[sic] votre amitié, dont je fais le plus grand cas, pour ne pas rechercher avec empressement toutes les occasions de vous être utile. C'est dans cette vue que, lors de l'arrivée du M<sup>is</sup> de Vaudreuil à Brest, mon premier soin a été de lui recommander le petit Mandat, que j'avois eu soin d'embarquer avec moi préalablement : je saisirai de même avec plaisir et empressement toutes les occasions qui pourront se présenter pendant la campagne du Triomphant. Quant à mon peu d'exactitude à répondre aux lettres que vous m'avez[sic] fait l'honneur de m'écrire, je vous demande de l'indulgence à cet égard ; je mène une vie fatigante au moral et au phisique[sic] ; occupé à la minute, j'ai une très mauvaise santé, mon estomac est détruit par cept[sic] années consécutives de mer, sans conter d'anciens et long services comencés[sic] dans la marine en 1748, et dont le produit le plus clair dans ce moment est une diarée[sic] scorbutique. J'ai même de la dissenterie[sic], ce qui ne m'empêchera cependant pas de m'embarquer sur le Triomphant étant déterminé, par les circonstances, à aller jusqu'au dernier souffle. Au surplus, mon cher Fraguier, je ne vous ai jamais su mauvais gré de ne m'avoir pas donné votre neveu à sa p<sup>ete</sup> campagne. Il étoit bien naturel qu'il fut placé avec son parent, mais j'avoue que j'ai été fâché qu'il ne començât[sic] pas son métier de marin avec moi ; je l'avois pris à Paris tout neuf et parfaitement bien préparé par sa p<sup>ete</sup> éducation. Je connoissois les dangers d'une première campagne surtout à Cadix, et de plus j'ai dans la tête que le début à la mer et dans un [?] où les eccueils[sic] sont fréquants[sic], est une époque tout à fet[sic] intéressante dans le cours de la vie : il paroît que le jeune homme s'en est très bien tiré. Cela prouve évidemment[sic] qu'il a été bien élevé et qu'il est né assez heureusement pour être ingâtable. Je vous en félicite et à toute sa famille. le S<sup>r</sup> Henry m'a remis trois cent livres pour lui.

Faites agréer, je

vous prie, mon respect et mes hommages[sic] à M<sup>de</sup> la marquise de Fraguier et tâcher de lui persuader, par amitié pour moi, que si je suis marin dans toute la rudesse et la vigueur du terme, je sçait du moin[sic] admirer et m'attacher aux personnes qui réunissent autant qu'elle les qualités aimables aux vertus privées et à tout ce qui plaît dans une fame[sic] accomplie.

Adieu, mon cher Fraguier, je pense sur votre conte[sic] tout aussi avantage[usement] que sur

---

<sup>76</sup> PM/ Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ M. du Pavillon 1781

Manuscrit :

« A Monsieur / Monsieur le Mis de fraguier/ marechal des camps et armées/ du roi. en son hotel rue / chapon au manoir. / Paris » Tampon Brest ; 17 barrant l'adresse

celui de M<sup>de</sup> la marquise. Soyez indulgent, car ma situation me remplit de deffauts[sic] ; elle n'est pas douce.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement et une amitié inviolable  
votre très humble et très obéissant serviteur, du Pavillon.

J'ai été fort aise de voir M. de Clugny adjoint à notre boutique, quoyque je le connoisse peu.  
M. l'abbé de la Rochefoucault ne me paroît pas avoir été supérieurement traité, nos évêques de Saintonge sont souvent incomodes[sic]. J'y gagne un voisinage qui me fait grand plaisir et j'espère toujours que le plaisir [ ?]

LETTRE XVI : DESFARGES DE LAVALTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 3 FEVRIER 1782<sup>77</sup>

Je désirerais bien, Madame, être dans le cas de vous donner des nouvelles de M. votre fils et de répondre de toute manière à la confiance dont vous m'honorés[sic].

Nous n'avons point entendus[sic] parler du *Triomphant* depuis son départ, ce qui prouve sa persévérance a remplir une mission très pressée, malgré des contrariétés sans égales et cela ne doit nullement vous inquiéter[sic].

Vous donneriés[sic] une tournure bien défavorable à mes citations, Madame, si vous aviés[sic] l'injustice de croire que j'ai voulu mettre votre tendresse en parallèle avec la dureté spartiate. J'ai voulu vous distraire des allarmes[sic] naturelles à votre [?] de mère, par un disparate, et je suis tenté de croire que j'ai réussi au moins pour le moment ; vous pouvés[sic] m'en croire, car je vous proteste qu'à l'âge de M. votre fils, à mes premières armes, je fus payé pour apprécier l'énorme différence d'une mère comme vous à celle que j'ai citée. Soyés[sic] enfin, Madame, ce que vous êtes. Si l'on me donnoit l'option entre les deux manières de recevoir les armes, je sçais bien à quelle main je donnerais la préférence.

M. votre fils a touché lui-mesme les 600<sup>L</sup> que vous avés[sic] adressé[sic] par la poste. Je puis l'attester en ce que je me suis arrangé[sic] avec tous les négocians de Brest, pour que ma jeunesse ne touche jamais un sol chés[sic] eux sans un billet de moy, que je me rappelle très fort avoir donné à M. de Mandat, qui devait remettre cette somme au Ch<sup>er</sup> du Pavillon, trop malade encore pour entrer dans ces détails. Je suis bien inquiet de cet ami que j'ai harcelé pour renoncer à cette campagne, mais son zèle ou, pour mieux dire, les illusions de son honneur, l'ont emportés. Je ne puis y réfléchir sans frémir ni lui en avoir parlé sans le gronder. Quant aux autres 600<sup>L</sup>, elles ont été consommées en pensions, vêtemens, etc. M. votre fils, il avait promis de vous en rendre compte.

---

<sup>77</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1782

Manuscrit :

« A Madame / Madame de Mandat / Chaumont en Bassigny / A Chaumont » tampon « BREST » et 17 barrant l'adresse

Veillés[sic] bien, Madame, comprendre MM. de Mandat et de Fraguier dans les assurances du très respectueux attachement avec lequel / j'ai l'honneur d'être votre très humble / et très obéissant serviteur,

Lavaultière.

A Brest le 3 février 1782.

LETTRE XVII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 15 NOVEMBRE 1782<sup>78</sup>

Il est certain, Madame, que M. Henry a des occupations à employer trois commis, dans un bureau, ou il est tout seule[sic], et qu'il a à peine ses heures de repos libres dans toute la semaine, ayant dans ce moment de guerre le détail des compagnies de nos trois départemens. Malgré cela, il a eu l'honneur de répondre à M. de Mandat le 30 du mois dernier et vous devés[sic] avoir sur ce compte la satisfaction que vous me demandés[sic]. Nous remettrons 300# pour M. votre fils à un officier des G M<sup>ne</sup> si son vaisseau, ou tous autres, partoient avant votre réponse aux propositions de M. Henry.

C'est ce qui m'a parru[sic] de plus sensé lorsqu'il me fit part des ordres que vous lui adressiés[sic] car les hardes sont d'un prix excessif à la Nouvelle-Angleterre.

Vous me renouvelés[sic], Madame, un grand chagrin en me parlant de l'ami rare que j'ai perdu. Le corps n'y perd pas moins. La mort du Ch<sup>er</sup> du Pavillon lui a enlevée[sic] l'homme du plus grand mérite et je le regretterai toute ma vie comme ami, et camarade.

Je ferai fouilles à la poste pour recueillir toutes les lettres de M. votre fils, et s'il s'en trouve, je les recommanderai moi-mesme à M. le M<sup>qs</sup> de Livaran. Oserais-je vous prier, Madame, de présenter à Mons<sup>f</sup> de Fraguier mes assurances de respect ?

J'ai l'honneur d'être de mesme

votre très humble et très obéissant

serviteur, Lavaultière.

Permettés[sic] que M. de Mandat trouve icy mes très humbles complimens.

À Brest le 15<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1782.

LETTRE XVIII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 2 JUILLET 1783<sup>79</sup>

Vous avez, Madame, passés-moy[sic] le mot, une rancune bien tenace. Si je n'ai pas reconnu en vous la fermeté de cette mère de Sparttre[sic], il ne s'en suit pas, je le repette[sic], que

---

<sup>78</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1782

Manuscrit :

A Madame / Madame de Mandat/ au château de Nully Pres/ Bar Sur aube en Champagne/ A Bar Sur aube » tampon BREST et 17 barrant l'adresse

<sup>79</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1782

j'admire celle-cy, et que je ne respecte en vous des sentimens si naturels, je dirai plus, devenus rares aux cœurs maternels, surtout au pays que vous habités[sic]. Ne me faites pas une troisième querelle sur cecy ; je suis ou peut[sic] s'en faut Parisien, et je réclame mon droit de dire ce que je pense sur ma patrie, dont j'ai une certaine expérience, mais j'espère que ma façon d'agir en vous prouvant ce que je pense de votre tendresse, me rapatriera avec vous, et vous fera oublier mes étranges comparaisons. Jaloux de vous prouver combien j'approuve votre attachement et vos inquiétudes pour M. votre fils, je l'ai fait partir pour se rapprocher de vous. Vous devés[sic] l'avoir embrassé au moment où j'ai l'honneur de vous écrire. Pardonnez l'observation, mais vous voilà de la sorte dans votre tort ; et je prens un certain plaisir à vous en convaincre. Augmentés-les[sic], si vous me mettés[sic] à même de vous les prouvés[sic] d'une manière qui vous déplaie aussy peu [f°Ir°] et je suis prest à recommencer. Il y a plus, c'est que j'aurais dû, M. votre fils passant par Paris, attendre un congé de la cour pour le laisser partir. Ce sont mes ordres. J'ai pris sur moy de ne pas retarder par là l'empressement que j'imaginai bien que vous auriés[sic] d'embrasser votre G M<sup>ne</sup>. Je n'achève pas, pour en user généreusement, dans une querelle où les circonstances militaires si victorieusement en ma faveur. Jouissés[sic] d'un plaisir bien sensible et soyés[sic] bien persuadée que je le partage aussy sincèrement que j'aurai toujours de plaisir à y contribuer.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux /attachement, Madame, / votre très humble et /très obéissant serviteur,

Lavaultière.

À Brest le 2<sup>e</sup> Juillet 1783.

Permettés[sic] que M. votre fils trouve icy l'assurance de toute mon amitié.

LETTRE XIX : M. DE MONCABRIE A MME MANDAT – TOULON, LE 3 AOUT 1783<sup>80</sup>

Madame,

J'ay relu la lettre obligeante que vous m'avés[sic] fait l'honneur de m'écrire en datte[sic] du 23 juillet passé au sujet de M<sup>r</sup> votre fils. Il m'avoit fait l'amitié de m'écrire luy-même à son arrivée à Brest. Je luy ai répondu à Paris. Je suis enchanté de trouver cette double occasion de luy rendre justice, ayant été on ne peut plus content de luy pendant les 21 mois que nous avons été ensemble sur le Triomphant. Il a, j'ose vous l'assurer Madame, et vous pouvés[sic] vous en rapporter à moy, tout ce qu'il faut pour réussir dans le métier de la mer et pour plaire dans la société. [f°Ir°] C'est une justice que je dois luy rendre, ce que je fais avec d'autant

---

<sup>80</sup> PM/DossierVertGauche/Dossier3/Dossier31A/13 lettres en vrac

Manuscrit :

Madame / Madame de Mandat / au chateau de milly [rayé nully] par BarSuraube en champagne » Tampon « TOULON » et 17 barrant l'adresse



plus de plaisir qu'étant père, je sais combien il est satisfaisant de voir seconder ses vues par ses enfans.

Je serois très flatté que, le roy me nommant au commandement le printemps prochain, je fus en même de reprendre avec moy M<sup>r</sup> votre fils, mais, ignorant parfaitement dans quel département je serai employé, je ne puis pas m'en flatter.

J'ose vous prier de faire agréer mes complimens à M<sup>r</sup> de Mandat.

J'ay l'honneur d'être avec respect,

Madame,

votre très humble / et très ob<sup>t</sup> serviteur, Moncabrié de Peytes.

Toulon le 3 août 1783.

P.S. : je compte partir pour paris du 15 au 20 de ce mois. Si je puis être utile à M<sup>r</sup> votre fils, je logerai hôtel de Grenoble, rue du Boulois. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

LETTRE XX : M. LESRIE BEDEL AU MARQUIS DE FRAGUIER – VERSAILLES, LE 18 NOVEMBRE 1784<sup>81</sup>

On sçait, Monsieur, l'heureuse arrivée à la Guadeloupe, et même le départ de cette isle, de la *Danaé*. Le capitaine ne fait point mention dans sa lettre des officiers et gardes de la marine composants son État-major ; et son silence est interprété favorablement pour leur existence[sic] et leurs santés, car, dans le cas d'événemens fâcheux à quelqu'un de ces M<sup>r</sup>s, il n'eut pas manqué d'en parler : telle est la réponse qu'on m'a faitte[sic], et je crois que vous pouvez en conséquence tranquiliser[sic] la famille de M. de Mandat De Neuilli[sic]. Je m'empresse de vous transmettre ce résultat de mes informations, et de vous renouveler[sic] l'assurance du très sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

votre très humble et très obéissan[sic] serviteur, Lesrie Bédél.

J'oublois, Monsieur, de vous observer qu'on préseume[sic] que le retour de la *Danaé* ne sera pas prochain.

LETTRE XXI : M. DU PUGET A M. MANDAT – PORT-AU-PRINCE, LE 4 AVRIL 1786<sup>82</sup>

Je me rappellais[sic], Monsieur, avec trop de plaisir et de reconaissance[sic], toutes les marques d'amitié dont vous m'aviez comblé à Nully, pour ne pas être enchanté[sic] de rencontrer M<sup>r</sup> votre fils à la Martinique, et de pouvoir lui offrir tous les services qui

---

<sup>81</sup> PM/DossierVertGauche/Dossier3/Dossier31A/13 lettres en vrac

<sup>82</sup> PM/DossierVertGauche/Dossier3/Dossier31A/13 lettres en vrac

Manuscrit :

« A Monsieur/ Monsieur le Bon de Mndat/ Cer de l'ordre royal et militaire de / St Louis &c. en Son Chateau de/ Nully Par Bar-Sur-aube en Champagne » Tampon en partie effacé mais sur lequel on lit « Le Havre » et le nombre 18 barre l'adresse.

dépendaient de moi ; mais j'ai eu le malheur de ne pouvoir lui être utile à rien. J'avois d'ailleurs tant de concurrens dans le désir de lui rendre service que j'aurais eu bien de la peine[sic] à obtenir mon tour.

Vous devez, Monsieur, ainsi que M<sup>de</sup> la Baronne, vous féliciter d'avoir un fils aussi digne de vos bontés, de votre tendresse et de l'éducation que vous lui avez donnée ; il a réuni tous les suffrages de ceux qui l'ont connu, aux [f°lr°] isles du vent.

J'apprends, Monsieur, avec toute la satisfaction possible, que vous nous destinés[sic] un de MM. vos fils. je sollicite d'avance le titre de son mentor et j'en remplirai les fonctions avec le plus tendre intérêt.

Le meilleur collègue où vous puissiez envoyer mon futur camarade, pour travailler à son instruction, est celui des bénédictins[sic] de Metz où j'ai déjà mon aîné, et où mes autres fils passeront successivement. Comme il est encore très jeune, si vous voulez différer jusqu'à mon retour en Europe, qui sera à ce que j'espère dans le courant du mois d'aoust, je me chargerai alors de recommander moi-même M. votre fils, à ceux qui ont actuellement soin du mien.

J'apprends avec grand plaisir le rétablissement du M<sup>is</sup> de Ségur ; je suis malheureusement trop occupé dans ce moment-ci, pour pouvoir écrire à Fuligny, mais je vous demande en grâce de vouloir bien y faire parvenir les assurances de mon respect et de mon attachement.

J'ai enfin terminé ma fatigante[sic] tournée de cette immense colonie, et je vais me rendre au Cap pour terminer mon travail : on attendait le C<sup>te</sup> de la Luzerne d'un moment à l'autre, mais il est resté malade chez le B<sup>on</sup> de Clugny à la Guadeloupe, et cet événement inquiète tout le monde et retarde toutes les affaires.

Voulez-vous bien, Monsieur, faire agréer à Madame les assurances de mon respect, et être persuadé de tous les sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur, du Puget.

LETTRE XXII : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 5 AVRIL 1786

Les circonstances, Madame, dans lesquelles se trouve le corps de la marine rendent insolubles les questions que vous me faites l'honneur de proposer. M. votre fils ne dépendra peut être plus de moy dans le moment que son zèle, ou les ordres du Roy, occasionneront sa présence au département. Je regretterai[sic] toute ma vie une jeunesse nombreuse, intéressante, que j'étudie depuis plus de vingt ans, de laquelle j'ai reçu les leçons les plus profondes que puisse recevoir le chef qui se dévoue à son éducation ; et que je me plaisais à former, malgré toutes les tribulations attachées à cet employ. Mais j'attens avec plus d'impatience que de défiance et de crainte, des arrangemens que mon expérience me présente comme avantageux à mes élèves, et j'ai toute la confiance d'un bon serviteur dans un roy juste et son ministre qui

connaît parfaite[sic] mes services et ma quiétude sur mon sort que j'ignore absolument. [f°1r°] Je suis autorisé[sic] par M. le maréchal à donner les congés que j'accorde à MM. les gardes etc. Voicy sur ce chapitre mes principes : le 1<sup>er</sup> point dans notre métier est de se bien porter ; le second est qu'il n'y a de moyen pour sortir de l'état poenible[sic] et rigoureux de garde marine que de pratiquer son métier. C'est au zèle et aux réflexions de ces MM. à faire le reste et de revenir aussitôt que la santé leurs[sic] permet de braver de nouvelles fatigues et de ne pas s'y engager inconsidérément. C'est absolument de tout cecy que doit partir M. votre fils. En attendant que la nouvelle ordonnance nous apprene[sic] de quel pied nous devons marcher,

permettés[sic] que j'embrasse M. votre fils.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincèr[sic] et respectueux dévouement, / Madame, votre très humble et très /obéissant serviteur,

Lavaultière.

À Brest le 5<sup>e</sup> avril 1786.

LETTRE XXIII : COMTE DE LA TOUCHE AU M. DE FRAGUIER – VERSAILLES, LE 21 AVRIL 1786<sup>83</sup>

A Versailles le 21 avril 1786

Je viens d'apprendre, Monsieur le Marquis, par M. le Vte de Mailly que vous n'avez pas reçu la lettre que j'ai eu l'honneur devons écrire il y a environ trois Semaines relativement à M. de Mandat. Quoique je ne Sois coupable qu'en apparence, j'ai bien à cœur de réparer les torts dont vous avez pu me soupçonner et je m'empresse de vous repeter ici queM. le Mar de Castries satisfait dela manière dont M. de Mandat s'est comporté pendant la campagne deLa Danaé et du zèle qu'il a montré pour perfectionner ses connoissances et en acquérir de nouvelles lui a accordé un cercle, récompense flatteuse en ce qu'elle est une preuve que Sa conduite a été remarquée. Comme Sa dre campagne a été longue et pénible le Minsitre sera disposé à lui accorder un congé de 3. mois sur lademande qui lui en sera faite. Mr Le chr de Borda est chargé de faire exécuter à Paris l'instrument nautique donné à M. de Mandat et le lui fera passer dès qu'il sera Sorti des Mains de l'ouvrier.

J'ai lhonneur d'etre avec un bien sincère et inviolable attachement Monsieur le Marquis, Votre très humble et très obeissant Serviteur.

lecte de la Touche

LETTRE XXIV : M. CASTELLET A M. DE FRAGUIER – TOULON, LE 8 JUIN 1786<sup>84</sup>

---

<sup>83</sup> PM/Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ comte de la Jouchey

<sup>84</sup> PM/Dossier vert gauche/Dossier 3/Dossier31A/Lettres Castellet à Fraguier  
Manuscrit :

À Toulon, le 8 juin 1786.

Je ne puis regarder que comme un bonheur, Monsieur, la circonstance qui me procure l'honneur de me faire connoître à vous et ma satisfaction seroit complète[sic] si, accordant mon devoir avec mon rôle[sic] à être agréable, je puis remplir vos vues. Mais qu'il me soit permis de vous observer que je ne serois pas digne de votre estime si je n'écoutois que la voye[sic] de mon cœur en abandonnant[sic] le reste de la justice qui doit faire la base de mes devoirs. Vous pouvez[sic] être sûr, Monsieur, que je ferois[sic] pour l'intérêt de M<sup>r</sup> votre neveu tout ce que peut inspirer le désir de vous obliger. Il n'y a pas d'armement à Toulon dans ce moment-cy. On croit qu'il y en aura en 7bre. Je pense qu'il fera[sic] bien d'être à Toulon dans le courant d'août ; et, si sans m'écarter de mon devoir, je puis l'enbarquer[sic], vous pouvez être sûr que je m'y prêteroy pour luy donner le moyen de conserver la bonne opinion qu'il a donné de ses talents et le mettre[sic] à portée de mériter les grâces du roy. Heureux si je rencontre l'avantage de vous donner des preuves des sentiments respectueux que vous m'inspirez et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Castellet, commandant des cadre[sic].

LETTRE XXV : DESFARGES DE LAVAUTIERE A MME MANDAT – BREST, LE 14 JUIN 1786<sup>85</sup>

Je vois, Madame, avec autant de regrets que vous un de mes plus chers enfants s'éloigner de Brest et de moy. Je serais dédommagé si M. son frère, en se faisant[sic] élève de la marine, pouvait par état ajouter à ce titre celui que je regrette dans M. son aîné. Je serai toujours très flatté du souvenir de celui-cy, et de la confiance du second, car je n'aurai désormais que des conseils à lui donner. Veuillez bien me servir d'interprète auprès de tous deux. Je ne répons pas à l'aîné, vu son départ précipité. Veuillez[sic] bien l'assurer, je vous prie, de mon inviolable attachement et croire explicitement aux sentimens très respectueux avec lesquels J'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur, Lavaultière.

Brest le 14 Juin 1786.

LETTRE XXVI : M. LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON LE 10 OCTOBRE 1786<sup>86</sup>

J'ay été bien charmé, Monsieur, que le changement de département de M<sup>r</sup> votre fils m'aye[sic] procuré le plaisir de le voir et de faire connoissance avec lui. Il ne me reste que le

---

« A Monsieur / Monsieur Le Mis de fraguier/ Mât de camps au château de Tygey près Corlecil / sur Seine / A Corlecil » Tampon « TOULON » et nombre 17 barrant l'adresse.

<sup>85</sup> PM / Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/ Lettres Lavaultiere 1782

<sup>86</sup> PM/Dossier vert Gauche/Dossier 3/Dossier 31A/ Lettres Lagrange

Manuscrit :

« toulon A Monsieur/ Monsieur Le Baron de mandat / a sa terre denully, par barsuraube / en champagne / A Barsuraube » Tampon « TOULON » et nombre 17 barrant l'adresse.

regret de ce qu'elle aye[*sic*] été si courte, car on ne peut pas le connoître sans lui estre attaché, et de n'avoir pas été à portée de lui marquer tout le cas que je fais des personnes[*sic*] qui ont l'honneur de vous appartenir. Il nous a quitté presqu'aussitôt qu'il est arrivé pour s'embarquer sur la frégate la Mignonne, destiné[*sic*] pour St-Domingue et partie depuis environ trois semaines. La malle que vous lui avez envoyé[*sic*] est arrivée à point nommé[*sic*] et au moment que sa frégate mettoit à la voile. J'ay eus[*sic*] le tems de la lui faire parvenir (et de l'accompagner moi-même jusqu'à son bord afin d'estre certain qu'elle lui a été remise). Il m'a été envoyé[*sic*] depuis quelques jours, de la messagerie, une petite boete[*sic*] à son adresse, contenant un habit uniforme qui n'est point arrivée[*sic*] aussi à propos. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire ce que je dois en faire, sa campagne devant estre longue. Au reste, je dois vous assurer que M<sup>r</sup> votre fils est partit[*sic*] [*f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>*] content, bien portant et toujours plus zélé pour un métier qui n'exite[*sic*] plus guères[*sic*] l'émulation par toutes les entraves qu'on y met.

J'en fais moi-même l'expérience pour le mien : il a été tiré de ce département pour l'envoyer à Rochefort, il étoit armé dans l'escadre d'évolutions d'où on l'a fait passer sur la corvette la Favorite, qui doit aller en station aux isles du vent. Ainsi m'en voilà privé et séparé au moins encore pour deux ans ; tout peiné que je sois de cet événement, il faut bien vouloir ce qu'on ne sçauroit empêcher.

Je suis enchanté, Monsieur, que cette occasion me procure l'avantage de vous renouveler[*sic*] mes sentimens de reconnoissance de toutes les politesses et amitiés qu'il vous a plu de me témoigner et de vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

Leroy de Lagrange, chef d'escadre.

Permettez que vos dames et tout ce qui vous appartient trouvent icy les assurances de mes respectueux hommages. [*f<sup>o</sup>l<sup>o</sup>*]

LETTRE XXVII : M. GUIGERANT A M. MANDAT – TOULON, LE 21 NOVEMBRE 1786<sup>87</sup>

Monsieur,

je suis très reconnoissant de la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai rien fait pour Monsieur votre fils ; il a la bonté de m'accorder son amitié que je prise beaucoup ; je me flate[*sic*] qu'il me la conservera toujours.

Sans compliment : vous avez un fils d'une rare sagesse, il n'a besoin d'auqu'un[*sic*] mentor :

---

<sup>87</sup> PM/DossierVertGauche/Dossier3/Dossier31A/13 lettres en vrac

sa conduite, ses occupations et son zelles[sic] pour aquérir[sic] des connoissances le fera toujours distinguer dans le corps : je vous en fait mon compliment.

je vous prie de me conserver toujours un peux[sic] de part dans votre souvenir, il me flatera[sic] infiniment : mes respect à [f°Ir°] Madame de Mandat ; sa reconnoissance et[sic] bien flatteuse pour moi : si vous avez occasion de voir ma chère tante et mes chère[sic] cousine[sic], rappelé-moi[sic] dans leurs souvenirs. En attendant que les circonstances me procure le bonheur de vous aller temoignier[sic] de vive voix de mon respectueux attachement, avec lequel je ne sécerai[sic] d'être,

Monsieur

Votre très humble et très/ obéissant serviteur / Guigeran de Beaujers.

à Toulon le 12 9bre 1786.

LETTRE XXVIII : M. LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 28 DECEMBRE 1786<sup>88</sup>

J'ay voulu[sic] attendre, Monsieur, votre retour dans vos terres, pour répondre à la lettre que vous m'avez fais[sic] l'honneur de m'écrire de Grancey-le-Château : je suis honteux de tous les remerciemens qu'elle contient ; je désirois avoir pus[sic] les mériter. Tout mon regret est que M<sup>r</sup> votre fils n'aye[sic] pas fait un assez long séjour dans ce port pour lui témoigner tout l'attachement qu'il inspire. J'espère m'en dédommager à son retour ; vous en avez eus[sic] sans doute des nouvelles. Du moins, je dois vous assurer qu'il se porte bien, il est arrivé icy le courier dernier, des lettres du Cap<sup>ne</sup> de cette frégate, qui nous apprennent qu'elle a eu la traversée la plus heureuse et qu'elle est arrivée en 34 jours au Cap François avec tout son monde en bonne santé. La gabarre L'employe[sic], commandée par M<sup>r</sup> de la Jonquière, qui nous a apportée des chanvres du nord, vient d'être destinée pour St Domingue et partira dans la première quinzaine de janvier. J'en profiteray pour faire passer à M<sup>r</sup> votre fils la petite caisse contenant l'habit que vous lui avez envoyé[sic]. Je la confieray à un de ses camarades de ma connoissance, bien capable d'en prendre soin, [f°Ir°] et j'en donneray avis, par la même voie, à M<sup>r</sup> votre fils mais je ne puis pas avoir l'honneur d'écrire en sa faveur à M<sup>r</sup> le Comte de la Luzerne que je ne connois en aucune manière, avec lequel d'ailleurs il n'a rien affaire[sic], d'autant que M<sup>r</sup> votre fils n'a pas besoin de recommandations, il est assez recommandable par lui-même.

La Provence est peu fertile aujourd'hui en événemens et en nouveautés ; je n'en ay point à vous donner. Il paroît que le ministre de la marine s'arrette[sic] sur les retraites, il en serait tems en vérité, car la marine passive est plus nombreuse que l'active ; il a fait une défense

---

<sup>88</sup>PM/Dossier vert Gauche/Dossier 3/Dossier 31A/ Lettres Lagrange

absolue aux commandants des ports de demander aucune retraite sous quelque prétexte que ce soit, le roy n'étant plus dans l'intention d'en donner, ny des prolongations de congés, pour ceux qui en ont obtenus.

Deux frégates et deux corvettes de notre port sont déjà désignées pour l'escadre d'évolutions du printemps prochain, mais les commandants ne sont pas encore connus. Elle[sic] doivent faire leur jonction à Brest où l'on dit que le roy doit aller la voir et que cette escadre sera commandée par M<sup>r</sup> Hector, du moins pendant le tems que le monarque restera dans le port.

La division hollandaise que nous avons icy est partie, après avoir été remplacée par une autre de même nombre de v<sup>au</sup>. On craint que le [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>] trouble qui reigné dans cette République, n'embraze[sic] toute L'Europe.

Je suis très connoissant, Monsieur, des offres obligeants[sic] de service que vous voulez bien me faire et des nouvelles qu'il vous a plu de me donner des personnes qui m'intéressent dans vos cantons ; je vois bien que la tête de Mad<sup>e</sup> de Pons n'y est plus guères[sic], mais c'est toujours beaucoup, pour la tranquillité[sic] de sa famille qu'elle existe. On ne se porte guères[sic] mieux à Villiers, si la tête n'y est pas attaquée, le reste du corps y éprouve des souffrances continuelles et inouïes ; qui sont ordinairement la suite d'un grand âge ; à cela je n'y vois et ne connois d'autre remède que la patience.

Mon fils a été destiné pour la Martinique et je l'y crois rendus[sic], depuis les p<sup>ers</sup> jours de ce mois au plus tard. Je suis d'autant plus fâché de cette destination qui sera de longue durée, qu'il venoit de faire trois campagnes consécutives et qu'enfin il étoit tems qu'il se reposât. Mais le moment n'est pas favorable et la navigation est dans cet instant, ce qui obtient le p<sup>er</sup> suffrage.

Nous touchons, à l'époque, Monsieur, ou la moitié du monde fais[sic] des vœux pour l'autre ; mais lorsqu'on a l'honneur de vous connoistre, on a pas besoin que les années se renouvellent pour désirer pour vous, et ce qui vous appartient, tout ce qui peut vous estre agréable, aux uns et aux autres. Dans tous les tems, je vous souhaite[sic] donc les choses les plus avantageuses. Permettez que ces sentimens soient communs, à [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>] Mad<sup>e</sup> la Baronne de Mandat et à laquelle je vous prie de présenter mes hommages ; y joindray l'assurance de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur, de Lagrange.

M<sup>r</sup> votre fils est trop bien né et pense trop noblement pour laisser des dettes lorsqu'il a eu la faculté de les payer ; il ne doit rien ni à qui que ce soit icy ; il est fort sage et d'une bonne conduite, vous pouvez estre tranquils[sic] sur son compte.

M. de Portes nous est revenu depuis quelques jours, il ne pourra estre embarqué que dans un des bâtimens qui feront partie de l'escadre d'évolutions, ce qui sera à la fin d'avril.

LETTRE XXIX : M. LEROY DE LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 19 JANVIER 1787<sup>89</sup>

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il suffit d'avoir celui de vous connoitre et ce qui vous appartient pour s'y intéresser. Vous ne pouviez donc faire part à personne de l'admission de M<sup>f</sup> votre fils cadet dans un des collèges nouvellement établis pour la pépinière des off<sup>rs</sup> du corps de la marine qui y prit plus de part que moy. Je vous en félicite, Monsieur, de tout mon cœur et ce corps de la bonne acquisition qu'il a fait[sic], surtout s'il marche sur les traces de M<sup>f</sup> son frère aîné, et s'il en a la sagesse, la conduite et le zèle. Il est trop bien né, et il aura devant lui un trop bel exemple pour que cela ne soit pas.

Il n'y a point de lettres à la poste icy à l'adresse de M<sup>f</sup> votre fils. Le directeur m'a dit que quand il en arrivoit pour des off<sup>rs</sup> embarqués et partis, il avoit soin de leurs[sic] faire passer à leur destination par la voie de Marseille et qu'elles étoient fidèlement[sic] rendues. Ainsi s'il y en a eu icy pour lui, il les recevra sûrement, parce qu'il y a souvent des occasions de bâtimens de Marseille pour St-Domingue. [f°1r°]

Je viens de récupérer mon fils ; le ministre a bien voulu l'employer dans ce département ; cela ne fera pas que j'en jouisse bientôt, car il ne fait que commencer une campagne qui doit estre longue, mais enfin, une fois finie, il se rapatrirá[sic].

Nos amis les Hollandois, qui nous tiennent toujours fidelle[sic] compagnie, viennent de nous brûler une de nos corvettes de 20 canons, qu'on leurs[sic] avoit prêté pour leur servir d'entrepôt. Le pilote et le maître se sont soûlés et ont laissés une lampe allumée à côté du bord qui y a mit[sic] le feu, à deux heures après minuit, de manière qu'il n'a pas été possible de l'éteindre quelques secours qu'on y aye[sic] portés. Heureusement qu'il n'y avoit pas le moindre souffle de vent, qu'on a pu la retirer du milieu de l'escadre et l'amener au-delà de la grande tours[sic] où l'explosion s'est faite non sans un grand bruit, mais sans aucun dommage ; car il y avoit douze quintaux de poudres dedans, qui auroient faits[sic] sauter tous les vaisseaux et peut-être la ville. On instruit maintenant le procès de ces deux incendiaires involontaires, dont la soûlaison a opéré ce malheureux événement.

On attend icy comme partout ailleurs, je crois avec impatience, [f°1v°] la nomenclature des notables, qui doivent se trouver à l'assemblée à Versailles, le 29 du courant. Dieu veuille qu'il en résulte le redressement des abus dans la finance dans les autres parties du gouvernement.

---

<sup>89</sup> PM/Dossier vert Gauche/Dossier 3/Dossier 31A/ Lettres Lagrange  
Manuscrit :

« a Monsieur / Monsieur Lebaron demandat / a saterre denully par Barsuraube En champagne/ A Bar suraube pour nully » tampon « TOULON » nombre 17 barre l'adresse.



La gabarre L'employe[*sic*] qui porte la caisse de M<sup>f</sup> votre fils est encore icy, elle n'attend que le vent favorable pour mettre à la voile, et ne doit plus passer à Thunis ; je n'ay profité aussi pour donner de vos nouvelles à M<sup>f</sup> votre fils.

J'ay appris, Monsieur, avec une peine sensible le dérangement de votre santé qui vous empêche de conduire vous-même M<sup>f</sup> votre fils à Vannes. [Je souh]aite[*sic*] qu'il n'aye[*sic*] pas de suite et que vous soiez[*sic*] bien persuadé [des] sentimens d'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

Leroy de Lagrange.

Toulon le 19<sup>e</sup> janvier 1787.

Permettez que M<sup>ade</sup> et vos D<sup>elles</sup> trouvent icy les assurances de mes respectueux hommages.

LETTRE XXX : COMTE DE LA TOUCHE A LA MARQUISE DE FRAGUIER – PARIS, LE 29 MAI 1787<sup>90</sup>

Si M. votre neveu, Madame, n'a pas reçu le cercle qui lui était destiné avant son départ de Provence, c'est que l'ouvrier chargé de les faire n'en avait pas de prêt à cette époque. Je vais prier M le Ch<sup>er</sup> de Borda de faire donner des ordres pour que M. Mandat le reçoive à son arrivée à Brest au mois d'octobre prochain. Je suis bien fâché qu'il n'ait pas été possible d'éviter ce retard. J'aurois plus que personne désiré que M. votre parent eût pu jouir pendant sa campagne de la récompense qui lui a été accordée à si juste titre.

Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

le C<sup>te</sup> de la Touche[*sic*].

LETTRE XXXI : M. LEROY DE LAGRANGE A M. MANDAT – TOULON, LE 11 SEPTEMBRE 1787<sup>91</sup>

On ne sçauroit estre, Monsieur, plus reconnoissant que je le suis des témoignages d'intérêt que vous avez bien voulu[*sic*] me donner à l'occasion du mariage de ma fille. Je vous prie d'en recevoir mes très humbles remerciemens ; je crois qu'elle n'aura pas faite une mauvaise affaire, elle a épousée, un off<sup>f</sup> d'une famille distinguée, estimé dans son corps, fait pour y parvenir et qui, sans estre riche, a une fortune honnête, en proportion de ce que j'avois à donner à ma fille. Ce nouveau ménage va jusqu'à présent à merveille et je le garde chez moy pendant deux ans pour qu'il aye[*sic*] le tems de [ ? ] le sien avec plus d'aisance et à moins de frais. Il faut bien se gesner pour les enfants.

---

<sup>90</sup> PM/Dossier vert gauche/Dossier 3/ Dossier 31A/Comte Jouchey

<sup>91</sup> PM/Dossier vert Gauche/Dossier 3/Dossier 31A/ Lettres Lagrange

Manuscrit :

« A Monsieur / Monsieur Le Baron deMandant / aSaterre Denully par Barsuraube/ en Champagne/ A Barsuraube pour nully » Tampon « TOULON » et nombre 17 barrant l'adresse

C'est beaucoup que nos parents, vos voisins, puissent soutenir, quoique foiblement. Leur fresle santé car enfin on ne peut pas estre et avoir été ; je souhaite[sic] qu'ils se maintiennent ainsi, pendant encore longues années, car on ne sçauroit leurs[sic] estre plus attaché ny y prendre, un intérêt plus sincère que je le fais. [f°1r°]

Nous sommes en effet dans une crise où il ne se faut permettre la plus petite reflections[sic] ni indiscretion dans ses lettres. Dieu fasse que tout tourne, à l'avantage du maistre et de ses sujets.

On se donne bien des mouvemens, pour pacifier les troubles de la Hollande. L'on craint fort que les Anglois et le roy de Prusse n'épousent le party du stathoudair. c'est ce qui a, je crois, occasionné l'armement de Brest. Il n'est question d'aucun, pour ce moment-cy, dans les autres ports.

La nomination d'un ministre principal a fait désertter nos maréchaux de France ministres. Nous ignorons encore par qui ils doivent estre remplacés. M<sup>r</sup> de Montmorin s'est annoncé comme ayant le porte-feuille de la marine par intérim. Il n'y a rien de signé pour la terre.

Je suis fort aise, Monsieur, des bonnes nouvelles que vous avez eus[sic] de M<sup>r</sup> votre fils, et fâché que les habits que vous lui avez envoié[sic] ne puissent pas lui servir ; il faut espérer qu'il les usera en France et que le changement de ministre en opérera pour ce qui le regarde. Je désire qu'il repasse sur la Mignonne par le plaisir que nous aurions de le revoir, car on ne peut pas le connoître sans y être attaché. Il ne dépendra pas de moy qu'il ne s'apperçoive[sic] du cas infini et particulier que j'en fais et de tout ce qui lui appartient. Le mien est aujourd'hui à la Pointe-à-pitre de la Guadeloupe jusqu'après l'hivernage ; sans sçavoir quant[sic] [f°1v°] il nous rejoindra, j'en trouve le tems fort long. Il travaille à ecquérir[sic] la croix de St Louis, comme M<sup>r</sup> votre fils peut se faire lieutenant. C'est une émulation digne d'eux fort louable mais qui ne tourne pas, tout à fait, à la satisfaction des parents qui regrettent toujours de ne pas jouir de ce qui leurs[sic] est cher.

Ce pays-ci n'a pas été aussi maltraité que le vôtre pour les récoltes/ si vous en excepté[sic] la vendange qui sera médiocre, il y a eu autant de bled[sic] et d'autres fruits que la Provence en produit ordinairement, et elle n'est pas abondante. On ne sçait pas encore ce qu'il en sera de l'huile qui fait toujours la richesse du pays. Nous y avons eus[sic] des chaleurs excessives qui ont tout grillées telles qu'on a pas vus[sic] de mémoire d'hommes ; ce n'est que depuis huit jours qu'on commence à respirer.

Voulez-vous bien, Monsieur, présenter à vos dames, mes remerciemens des souvenirs dont elle m'honore[sic], l'assurance de mon respectueux hommage et le désir que j'aurois eus[sic] d'estre à portée de témoigner mieux à un[sic] quelqu'un qui leurs[sic] appartient et qui

d'ailleurs mérite tant par lui-même, combien je lui suis dévoué : mais mon pouvoir est bien borné et le tems m'a manqué ; il faut par conséquent qu'elles s'en tiennent à ma bonne volonté et à moy à l'espoir de m'en dédommager.

J'ay l'honneur d'estre avec un respectueux attachement, / Monsieur, / votre très humble et très obéissant serviteur,

Leroy de Lagrange.

## ANNEXE C.3

### CORRESPONDANCE ENTRE M. JON ET LES PARENTS D'ADRIEN EN 1781

*L'ensemble de ces lettres se trouvent dans la poche gauche du porte-feuille marron, dans le dossier n°4. Il faudrait rajouter à cet ensemble les lettres d'Adrien n°2 et n°7 que M. Jon complète sur un folio.*

LETTRE I – M. JON A MME MANDAT – PARIS, LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 1780<sup>92</sup>

Madame

J'aurois répondu plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 présent, mais j'ai attendu que M<sup>r</sup> votre fils ait reçu la musique que vous lui avez<sup>a</sup> envoyé[sic]. Nous ne l'avons reçu[sic] qu'aujourd'hui, parce que j'ignorois la demeure de M. Maisoncelle. Il n'y a que deux jours que M<sup>r</sup> votre fils m'a dit qu'il l'a[sic] savoit. Je l'ai fait voir au maître, qui l'a trouvé fort bonne et en suffisante quantité pour le temps que M<sup>r</sup> Mandat sera à Paris.

J'avois retenu sur les mois de M<sup>r</sup> Mandat les simphonies[sic] qu'il avoit acheté[sic], ce qui effectivement diminuoit la pitance. Je lui ai fait grand plaisir en le remboursant par votre ordre ; il paroît peu accoutumé à manier de l'argent, car il pensoit qu'un louis le meneroit bien loin, mais il<sup>b</sup> est bien désabusé, étant obligé de renoncer à bien des petites dépenses enfantines pour se borner au petit nécessaire. Je l'ai laissé faire affin[sic] qu'il apprit par expérience le besoin d'économiser ; je ne puis que me louer de sa docilité, c'est une très grande ressource[sic], car étant peu ardent au travail il a besoin d'être éguillonné[sic] et suivi de près, et il ne trouve point que ma vigilance lui soit à charge. Il travaille 12h par jour au moins, mais comme il est<sup>c</sup> lent, dissipé, et très enfant, il en fait moins qu'un autre n'en feroit<sup>d</sup> en 6 ou 8h. [*f° 1r°*]

Le violon va très bien, l'anglois passablement, le calcul et la géométrie foiblement, aussi bien que l'exercice, qui vient de finir, pour y substituer les armes (j'attends le maître que M<sup>r</sup> Raclet a indiqué). Il ne paroît pas non plus que M<sup>r</sup> Mand<sup>t</sup> soit jamais un grand danseur.

N'ayez point d'inquiétude, Madame, pour le froid, j'ai fait doubler les manches de l'habit d'une flanelle de soye très fine et fort chaude, j'entre assurément bien dans vos raisons d'économie ; elles sont très justes, et je le seconderai autant qu'il me sera possible.

Je ne soufre[sic] point que des M<sup>s</sup> fassent des armes dans les salles ; tous les exercices se font chez moi, excepté le manège. Ils ne sortent point seuls et moins M<sup>r</sup> Mand<sup>t</sup> que tout autre, parce qu'il est enfant et niaiseux, une mouche l'arrête. Au total, nous en sommes[sic] très contents. Si on le jugeoit sur la plupart de ses raisonnements, il n'y gagneroit pas, car il en fait souvent qui sont dénués de

---

<sup>92</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en 2, formant 2 folios de format 18,5\*23,3 cm, le f°2v est vierge ; papier blanc avec en filigrane « J. HONIG/ & / ZOONEN » ; la lettre a été pliée en 4 et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rajouté « avez » au-dessus de la ligne ; b. Rajouté « il » au-dessus de la ligne ; c. Rajouté « il est » au-dessus de la ligne ; d. Rajouté « n'en feroit » au-dessus de la ligne ; e. Rayé « qu'a » et remplacé par « que » ; f. Placé à gauche de la signature ; g. Placé en-dessous de la date.

sens, mais ce sont des enfances et faute de réflexions. L'usage et les avis le mettront à l'unisson. Il est vrai que, malgré les avis, ils[sic] suit assez souvent ses petites idées, mais j'espère que par les bonnes façons et un peu de fermeté, nous détruirons toutes ces petites imperfections, plus difficilement <sup>e</sup> que s'il avoit plus de vivacité, parce qu'il se découvre peu et agit assez à la sourdine, parce qu'il aime à voler de ses propres ailes. D'après cette façon d'être, Madame, vous voyez combien il lui auroit [f°1v°] été préjudiciable d'être dans un collège avec une multitude, et qu'il a besoin de quelqu'un à lui seul d'autant plus que l'exemple de ses camarades fait sur lui de fortes impressions qu'il faut détruire.

Vous me demandez des détails, Madame, je vous en donne comme vous voyez, à charge et à décharge. Je vous dis ce que nous voyons pour le moment ; nous n'apercevons[sic] aucune semence de vice, heureux fruits de l'éducation précédente qui ne peut être appréciée.

J'ai l'honneur d'être avec respect, / Madame, / votre très humble et très / obéissant serviteur, Jon.  
Paris le 1<sup>er</sup> X<sup>bre</sup> 1780<sup>f</sup>.

Monsieur Mandat voudra bien / agréer les assurances de mes civilités<sup>g</sup>.

LETTRE II – M. JON A MME MANDAT – PARIS, DEBUT JANVIER 1781<sup>93</sup>

Madame,

le commencement de l'année dans laquelle nous entrons est pour moi une occasion favorable pour, en vous priant d'agréer l'assurance des souhaits le plus heureux, vous donner des nouvelles de M<sup>f</sup> votre fils comme vous m'en avez chargé : je ne vous dis rien de sa santé, sans doute qu'il vous en informe lui-même. Les études vont toujours leur train, c'est-à-dire que M<sup>f</sup> votre fils y met beaucoup de temps et de bonne grâce, mais sa lenteur naturelle, joint à ce qu'il n'a pas les dispositions les plus brillantes pour les sciences abstraites, et le peu de temps d'ici à l'examen, nous font craindre qu'il ne puisse être en état de le subir avec succès. Je seroi même d'avis de supprimer le maître d'anglois, pour donner tout le temps aux mathématiques ; indépendamment de leçon du maître, mon neveu le répète environ deux heures par jour et malgré ces secours cette besogne languit, sans qu'on puisse lui en savoir mauvais gré, parce qu'il paroît faire ce qu'il peut et qu'il persiste toujours à vouloir être dans la marine, malgré les difficultés qu'il éprouve. Il est vray qu'il a un peu de confiance en ses lumières et qu'il croit sçavoir assez souvent ce qu'il ne fait qu'entrevoir.

Il est toujours charmant pour sa conduite, il n'est possible d'avoir plus de docilité, il ne résiste à rien de tout ce que nous exigeons de lui ; il est exact [f°1r°] à ses petits devoirs de religion ; je puis même vous dire pour votre consolation, Madame, que la nuit de Noël il a célébré la naissance de J.-C. dans toutes les règles. C'est le seul de nos jeunes gens.

---

<sup>93</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en 2, formant 2 folios de format 18,5\*23,2 cm, le f°2v porte des essais d'écriture « Monsieur Madame Mademoiselle / Monseigneur Monseigneur / Mon » et un calcul : « 75#4 / 11#8 / 86#12 » ; papier blanc avec en filigrane « J. HONIG/ & / ZONEN » ; la lettre a été pliée en 4 et mise dans une enveloppe qui est manquante.

Je vous envoie cy inclus la note[sic] de la dépense de M<sup>r</sup> de Nully pendant le dernier quartier afin que vous sçachiez à quoi vous en tenir.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Madame,

votre très humble et très obéissant / serviteur, Jon.

Voulez-vous bien, Madame, faire agréer mes compliments de nouvelle année et ceux de mon neveu à Monsieur Mandat ? [f<sup>o</sup>1v<sup>o</sup>]

Etat de la Dépense de Monsieur Mandat Depuis le 7 Septembre 1780 jusqu'au 7 Decembre même année

Pr. un étui de Mathématiques.....	33.	“ “
Donné à M <sup>r</sup> Mandat pr. ses mois de septembre, octobre et novembre.....	72	“ “
Au M <sup>e</sup> . de Mathématiques 2 mois échus le 15 novembre .....	96.	“ “
Au M <sup>e</sup> de Dance[sic] deux mois échus le 3 novembre.....	36	“ “
Pr. le Loyer d'un fusil, Giberne, cinturon &c pr l'exercice.....	24..	“ “
Au M <sup>e</sup> d'Anglois un mois.....	24	“ “
Pr. un livre Anglois en 2. V. Histoire de la Grèce, pour la traduction.....	13	“ “
Pr. de la Musique envoyée à Nully.....	14	9 “
Pr. de la Musique pr M <sup>r</sup> Mandat.....	12	“ “
Pr. le quartier de pension y compris les répétitions de mathématiq <sup>e</sup> et autres.....	300	

£624 9

Monsieur Mandat m'a remis 935

Il me reste en main.....301. 11 [f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup>]

Comme M<sup>r</sup> votre fils vous donne souvent de ses nouvelles et que d'ailleurs je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur son compte, parce que sa conduite est la même et qu'il continue à s'appliquer et à nous donner toute la satisfaction que nous sommes endroit d'exiger de lui,

nous approchons de l'examen qui doit être vers le commencement du mois prochain et je doute que M<sup>r</sup> votre fils soit capable. Il assure bien à revoir du 2<sup>e</sup> volume, il ne doute point de sa capacité, mais il est le seul. J'avois réduit le maître d'anglois à une leçon par semaine et nous supprimons tous les autres afin qu'il n'aie[sic] plus que son examen dans la tête ; il est trop prévenu en sa faveur et il n'est pas aisé de le dissuader lorsqu'il voit les choses à sa façon ; quelques bonnes que soient les raisons qu'on lui donne, il ne tarit point en répliques qui souvent sont peu solides.

M<sup>r</sup> le M<sup>s</sup> de Fraugier vous a sans doute fait par[sic] de son voyage de Brest et de tout ce qu'il a fait pour M<sup>r</sup>. De Nully, M<sup>r</sup>. Fitz auroit désiré que le département de M<sup>r</sup> votre fils fut changé pour Rochefort ou Toulon, parce que les examens s'y font un mois et six semaines plus tard, ce qui nous auroit donné du temps ; j'en parlai à M<sup>r</sup> [f<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>] Fraugier[sic] il y a environ trois mois, mais il me dit qu'il y avoit de bonnes raisons pour que M<sup>r</sup> de N. fut à Brest et, comme il paroît que c'est lui qui est chargé de suivre cette affaire et que d'ailleurs il y met toute la chaleur possible et paroît s'y intéresser singulièrement, je n'ai pas cru devoir répliquer ; il paroît donc qu'il faut se déterminer au départ pour Brest. Si vous n'en décidez autrement, quoiqu'il nous paroisse fort douteux, et s'il n'est point reçu, il ne peut revenir, et doit rester à Brest jusqu'à [...] <sup>a</sup> l'année prochaine (il y a pourtant qui ont obtenu la permission de revenir).

Vos ordres, s'il vous plaît, pour le départ ; les bottes que M<sup>r</sup> de N. veut commander me paroissent fort inutiles.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Madame,

votre très humble et très / obéissant serviteur, Jon. [f<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]

---

<sup>94</sup> MANUSCRIT :

Demi-feuille formant un folio de 17,2\*21,8 cm ; papier blanc avec en filigrane une couronne sur un demi-blason coupé ; feuille pliée en 2 et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Un mot rayé illisible

Cette lettre doit avoir été écrite entre le 5 avril, date de la lettre n°5 d'Adrien où ce dernier annonce le retour du marquis de Fraugier de Brest, et le 24 avril, date de la lettre n°7, que M. Jon complète et où il déclare qu'Adrien lui fait « espérer qu'il se tirera passablement de l'Examen ». Dans la mesure où M. Jon met en doute la capacité d'Adrien d'avoir son examen dans cette lettre, il est peu probable qu'elle ait été écrite après la lettre n°7 d'Adrien.

Paris, le 14 may 1781.

Madame,

Je n'ai pu répondre plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois dernier, parce que le départ de M<sup>f</sup> du Pavillon a été remis de jour à autre jusqu'au samedi 12 présent, que M<sup>f</sup> Mandat l'est venu prendre pour le conduire chez M<sup>f</sup> du Pavillon pour partir de suite[sic].

J'ai donc remis, Madame, le dépôt que Monsieur Mandat et vous m'aviez confié à Monsieur son oncle. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il fournira avec honneur la carrière dans laquelle il paroît que la Providence l'appelle[sic] ; les sentiments que vous lui avez si bien inspiré[sic] qu'ils paroissent naturels le mettront dans le cas de se faire estimer de ses supérieurs ; et j'espère que si le mauvais exemple de ses camarades faisoit quelque impression sur lui, comme j'ai lieu de le craindre pour les mœurs, le connoissant foible et imitateur, j'espère, dis-je, que la religion viendra au secours, car il en a, que Dieu la lui conserve. Il a satisfait au devoir pascal le jour de Pasque[sic], et n'a pas manqué de témoigner sa renaissance à toute sa famille des bontés qu'on a eu pour lui pendant son séjour à Paris. Effectivement, il n'est pas possible d'imaginer plus de démonstrations d'amitié et de tendresse ; je les partageois avec lui, l'ayant [f°lr°] toujours accompagné moi-même, parce que mon neveu accompagnoit le fils de M<sup>f</sup> Barberé que M<sup>f</sup> Mandat doit connoître. Il n'y a point de politesses que je n'aye reçues de toute la famille, et je vous ai assurément obligation de m'avoir procuré d'aussi respectables connoiss<sup>c</sup>. Il n'est pas possible qu'ils ayent plus d'amitié pour leurs propres enfans.

M<sup>lle</sup> Le Moine, que nous avons vue le plus souvent qu'il nous a été possible, lui a fait aussi beaucoup d'amitié ; elle lui a envoyé deux louis pour son départ, c'est pourquoi je ne lui ai rien donné en particulier pour le voyage. Nous avons prié M<sup>f</sup> du Pavillon de vouloir bien se charger des 25 louis qui doivent suffire pour les frais du voyage et pour payer le premier quartier de la pension à Brest et l'uniforme.

Je ne vous dis rien, Madame, des peines et soins que M<sup>f</sup> le M<sup>s</sup> de Fraguier[sic] a pris pour M<sup>f</sup> de Nully ; il ne pouvoit en prendre plus pour son fils ni y mettre plus d'intérêt et de tendresse.

M<sup>f</sup>. et M<sup>de</sup> Mandat n'y ont pas mis moins d'intérêt non plus que la famille Favier où nous <sup>a</sup>avons dîné quelque fois.

Si M<sup>f</sup> de Nully continue jusqu'au moment de l'examen à mettre à son travail la même ardeur qu'il y a mis les deux derniers mois, il y a tout lieu d'espérer qu'il sera nommé garde de la marine. S'il

---

<sup>95</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en 2, formant 2 folios de format 18,6\*23,3 cm ; papier blanc avec en filigrane un blason contenant une corne et les lettres « J. HONIG / & / ZOONEN » ; lettre pliée en 4 et mise dans une enveloppe qui est manquante.

a. Rajouté « avons » au-dessus de la ligne.



avoit mis le même zèle depuis qu'il est chez moi, il seroit plus qu'en état de subir [f°1v°] cet examen avec honneur.

Vous trouverez cy inclus, Madame, l'état de la dépense de M<sup>r</sup> votre fils depuis qu'il est à Paris, qui se monte en total a 2764<sup>L</sup>. 13<sup>s</sup> y compris les 600<sup>L</sup> que j'ai données pour le départ ; sur quoi il faut déduire 936<sup>L</sup> que M<sup>r</sup> Mandat m'a remis avant son départ et 1000<sup>L</sup>, montant de la lettre de change que vous m'avez envoyée, payable à la fin de ce mois ; ensemble dix-neuf cent trente-six livres ; reste huit cent vingt-huit livres treize sols dont je suis en avance.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Madame,

votre très humble et très / obéissant serviteur, Jon.

Je ne vous dis rien pour Monsieur / Mandat, Madame, parce que ma lettre vous / est commune avec lui. [f°2r°]

ETAT DE LA DEPENSE DE MONSIEUR MANDAT DE NULLY<sup>96</sup>

depuis le 7 septembre mil Sept cent quatre vingt jusqu'au 7 may mil sept cent quatre vingt un  
sçavoir Dépense

Le Mémoire des trois premiers a été fourni et se monte à .....	624. 9	“
Depuis le 7 Décembre 1780 jusqu'au 12 May 1781.		
Payé au Maitre de Mathematiques 5 mois.....	240	“ “
Au Maître de Dance 7 Mois et deux leçons.....	129	“ “
Au Maître d'armes 4 Mois .....	120	“ “
Au Maître deviolon 7 Mois .....	126	“ “
Au Maître d'Anglois 3 mois .....	72	“ “
A M <sup>r</sup> Mandat p <sup>r</sup> ses mois de décembre ; janvier, février, mars, avril et may .....	144	“ “
Au Maître d'Armes p <sup>r</sup> ses fleurets neufs et cassés, sandales, gands et masque de fer.....	34	“ “
A M <sup>r</sup> Mandat pour distribuer les étresnnes[sic] des domestiques et autres .....	19	“ “
Pr. de la musique en deux fois par ordre de Madame .....	20	8 “
Pr deux archets de violon, des cordes, et boette a colafane .....	15.	“ “
Pr. le raccomodage de la montre .....	15.	“ “
Pr. une malleforte, un porte-manteau, cadenats toille cirée.....	53	15 “
Pr 4 cravattes de mousseline .....	24	“ “
Pr une Boette à violon .....	5	“ “
Donné à M <sup>r</sup> Mandat p <sup>r</sup> distribuer aux domestiques .....	6	“ “
Port de la malle au carosse et fiacre .....	4	16 “

<sup>96</sup> MANUSCRIT :

Demi feuille formant un folio de format 18,5\*23,2 cm, dont le f°v est vierge ; papier blanc avec en filigrane un blason contenant une corne surmonté d'une couronne, coupé en bas ; la feuille a été pliée en 4.

Donné p <sup>r</sup> le départ .....	600	“
Pr 5 mois de pension .....	500	“
	2764	13

J'ai reçu d'avance .....	936 <sup>L</sup>	
J'ai en main une Lettre de change de .....	1000	1936
Il me reste dû la somme de huit cent vingt huit livres treize sols cy .....	828	13

LETTRE V – M. JON A MME MANDAT – PARIS, LE 4 JUILLET 1781<sup>97</sup>

Madame,

Ne recevant aucune réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 mai dernier, j'ai lieu de présumer qu'elle ne vous est point parvenue. Elle renfermoit le total de la dépense de M<sup>r</sup> de Nully pendant son séjour chez moi, qui est de 2764<sup>L</sup> 13, sur laquelle somme j'ai reçu d'avance de M<sup>r</sup> Mandat 936<sup>L</sup> et <sup>a</sup> depuis le montant d'une lettre de change de 1000, ensemble 1936<sup>L</sup>. Cette somme soustraite de la première, il reste 828<sup>L</sup> 13<sup>s</sup> dont je suis en avance, que je vous prierois de me faire passer dans le courant du mois, s'il vous étoit possible, Madame. Je comptois sur la rentrée de quelques fonds qui m'ont manqué, ce qui me gêne un peu, n'étant point riche.

Je ne vous parle point, Madame, de M<sup>r</sup> de Nully, M<sup>r</sup> le M<sup>s</sup> de Fraguier m'ayant qu'il vous informoit exactement de tous ce qui arrivoit à M<sup>r</sup> de Nully. Il a la complaisance de me faire voir toutes les lettres qu'il reçoit de Brest tant du jeune homme *[[<sup>o</sup>lr<sup>o</sup>]]* que de ses supérieurs, parce qu'il sçait combien je m'y intéresse. Je les ai lues avec un très grand plaisir. Rien de plus honnête que celle que M<sup>r</sup> de Nully m'a écrite après son examen. On ne peut rien ajouter, Madame, aux sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre très humble et très / obéissant serviteur, Jon.

Paris le 4 juillet 1781<sup>b</sup>.

Monsieur Mandat / voudra bien agréer l'assurance / de mes très humbles respects<sup>c</sup>.

J'ai reçu de Monsieur Mandat, par les mains de Madame Lavaulx, la somme de huit-cent vingt-huit livres treize sols pour solde de compte avec Monsieur Mandat, pour tout le temps que Mr son fils a demeuré chez moi. Dont quittance à Paris le quatorze aoust mil sept cent quatre-vingt-un. Jond.

*[[<sup>o</sup>lv<sup>o</sup>]]*

<sup>97</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en 2, formant 2 folios de format 16,3\*22,3 ; papier blanc avec en filigrane un blason surmonté d'une croix et contenant un dessin peu identifiable ; lettre pliée en 2 et les bords rabattus pour former une enveloppe, cachetée de cire rouge, et portant le tampon « P » et l'adresse : « Amadame / Madame Mandat / au ChateaudNully par Bar/ Sur Aube/ A Bar SurAube », un grand 7 barrant l'adresse.

a. Rayé « le » ; b. Placé à gauche de la signature ; c. Ajouté en-dessous de la date ; d. Paragraphe rajouté au bas de la lettre à une date ultérieure.

## ANNEXE C.4

### DOCUMENTS RELATIFS A L'ARRESTATION DE FELICITE EN 1794

LETTRE I : FELICITE A SON MARI (AVRIL 1794)<sup>98</sup>

A Vitry<sup>99</sup>, à midi.

J'arrive, mon très cher ami, fort fatiguée, et encore, moins que je ne le craignois. J'y couche et à l'auberge, le citoyen gendarme ayant obtenu de la municipalité que je n'aïlle pas en prison vu ma santé. Je t'écrirai tant que je le pourrai, t'aimerai toujours plus que moi-même. Mais je me sens le courage nécessaire pour supporter les coups du sort . Ne t'afflige pas trop, aime la vie pour tes enfans pour qui tu dois retenir tous tes sentimens. Fais differens cadeaux de mes effets aux parens et amis qui me sont chers. J'espère les revoir, ainsi que toi, mon bien aimé<sup>100</sup>. Adieu, adieu ! Partagez entre vous tous tendresse et souvenirs précieux. Mille baisers à mes pauvres enfans. J'ai pris une voiture couverte à la Gravière et puis la poste à mes frais.

Adieu encore, je t'embrasse de toute la force de mon cœur déchiré.

C'est moi qui me nourrirai. Il paroît que je vais à petites journées. Surtout tranquillise-toi, l'innocence ne redoute rien, et ménage ta santé, ainsi que sœur, nièce, tante et autres parens et amis, dont l'attachement sera toujours un adoucissement à mon infortune.

Mandat-Thomassin

LETTRE II : FELICITE A SON MARI – DORMANS, LE 20 GERMINAL AN II

A Dormans<sup>101</sup>, ce 20 germinal, an II.

Tu ne peux te figurer, mon bien cher ami, quelle douleur j'éprouve, en pensant que je suis privée de savoir de tes nouvelles. Je suis fâchée de n'avoir pas tenu ma route. Il m'eût été possible d'en avoir à meaux ou à Claye<sup>102</sup>. Je ne serai que lundi à paris. Je voudrais bien que le temps se mit au beau, car le matin il fait froid. Je suis inquiète de toi, mon bon ami, et tu m'occupes plus que moi-même, ainsi que tous nos parens et amis. Mes pauvres petites<sup>103</sup> ! Pensent-elles à leur malheureuse mère autant qu'elles lui sont présentes. Ha ! mon ami, quand te reverrai-je ? Ménage ta précieuse santé, et conserve ta tête courageuse et saine, comme elle a toujours été !

---

<sup>98</sup> PIERRE DE VAISSIERES, *Lettres d'Aristocrates*, Paris [Perrin et Cie], 1907, [626 pages] p. 611-612 ; elles proviennent des Archives Nationales, W363, dossier 793, 1ere partie, n°37 et n°38.

<sup>99</sup> Il s'agit de Vitry-le-François (Marne), puisque Alexandrine était avec son mari en leur château de Saint-Dizier, quand elle fut arrêtée et emmenée à Paris le 18 Germinal an II.

<sup>100</sup> Alexandrine ignorait à ce moment-là que son mari avait été également arrêté et qu'il la suivait, avec un jour d'écart, vers Paris, le Tribunal révolutionnaire et l'échafaud.

<sup>101</sup> Ville de la Marne, la lettre est datée du 9 avril 1794.

<sup>102</sup> Claye-souilly en Seine-et-Marne

<sup>103</sup> Alexandrine avait eu deux filles : Henriette et Claudine-Marie-Zoé .

Je n'ai qu'à me louer de tous mes gardiens, jusqu'à présent honnêtes et humains. Si j'avois été capable de jouir de quelque chose, j'aurois admiré avec plus de plaisir le beau pays que je viens de traverser. Les blés y sont si grands et si avancés qu'on les coupe ; j'ai vu dans la maison d'arrêt de Châlons tous les parens du citoyen Gazier, les hommes, comme arrêtés, et les femmes venant leur tenir compagnie et faire leur cuisine. Ils n'ont comme à Chaumont qu'un concierge.

Trouve, je t'en supplie, le moyen de m'écrire ; je ne connois personne à Paris, et ne puis t'indiquer que chez ma tante<sup>104</sup> ; et puis il faudroit savoir si elle y est, s'il lui sera possible de me retrouver. Tous ces embarras me chagrinent. Je prévois qu'en arrivant je manquerai de bien des choses que je ferai demander chez elle ou chez son fils, si je le peux.

Adieu, mon bon et tendre ami, crois à ma tendresse vive et sincère et conserve-moi toujours les mêmes sentimens. Je t'embrasse mille fois du plus tendre de mon cœur, ainsi que mes petites et tous mes parens.

LETTRE II : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 4 AOUT 1792<sup>105</sup>

Paris, le 4 août 1792.

Madame, M. Adrien est toujours à Dieppe, à moins qu'il ne parte aujourd'hui, comme il se l'étoit proposé... Nous touchons aux plus grands événements dont on puisse jamais être témoin. On est menacé de tout ce qu'il y a de plus sinistre ; Demain, peut-être, commencera la guerre civile. Hier, plusieurs députés, ensuite le maire Pétion, au nom des 48 sections de paris, et après eux les scélérats de fédérés marseillais, qui avoient été admis à l'Assemblée nationale, demandèrent qu'on décrétât sur-le-champ la déchéance du Roy<sup>106</sup> et l'exclusion totale de la dynastie actuelle. Un député voulut prendre la défense du monarque ; un fédéré le menaça de son sabre ; il se tut et prudemment le président leva l'Assemblée. De sorte qu'il est évident qu'aujourd'hui ou demain les scélérats décrèteront cette déchéance. Je ne saurois vous exprimer l'indignation dont hier les honnêtes gens étoient saisis. Ils ne souffriront jamais qu'on détrône ainsi leur Roy, qui n'a jamais eu d'autre tort que celui d'être trop bon. Il y aura certainement ici du sang répandu à ce sujet, avant que les Prussiens arrivent pour le rétablir sur son trône, car la première chose que feront les monstres, sitôt qu'ils auront rendu leur abominable décret, sera de le chasser du château des Tuileries. On ne seroit même pas étonné qu'ils n'entreprissent de renouveler les horreurs exercées contre Charles Ier ; Il existe dans la

---

<sup>104</sup> Rien ne permet de déterminer s'il s'agit de la tante Mandat ou de la tante Fraguier.

<sup>105</sup> PIERRE DE VAISSIERES, *op. cit.* p. 528-535 ; Archives nationales W416, dossier 952, n°25, n°23, n°19 et n°24. Pierre Raclet (1724, Dijon-23 Floréal an II, Paris) était l'ex-directeur de la Régie Générale. C'est la découverte de ces lettres chez les Thomassin qui provoquera leur arrestation.

<sup>106</sup> Archives parlementaires, tome 47, p. 427.

Garde nationale un bon nombre d'honnêtes gens, auxquels se joindront les fidèles sujets du Roy, qui paroissent bien être disposés à sacrifier leur vie plutôt que de laisser consommer cette abomination. Ainsi les députés doivent trembler, s'ils rendent leur décret. Mais, malheureusement, la canaille les soutiendra et s'en fera un prétexte pour égorger les citoyens et piller les maisons. Voilà ce qui est à craindre, et à quoi pourtant on va se trouver exposé malgré soi. Cette populace n'a plus de frein qui la retienne ; elle ne croit pas plus aux hostilités prochaines que s'il n'y eût jamais de préparatifs ; elle traite de mensonges tout ce qui se dit à cet égard et ajoute qu'au surplus 200.000 hommes seront en huit jours exterminés par quatre millions de citoyens armés. Tels sont les raisonnements de tous les Jacobins et de leurs adhérents ; et ce qu'il y a de bien singulier, c'est que cet aveuglement a lieu dans les provinces comme à Paris.

Que ne pouvons-nous par les souhaits les plus ardents transporter ici en 24 heures les armées qui viennent à notre secours ! Jamais leur assistance n'a été si urgente. Mais tous les vœux à cet égard sont impuissants. Ce ne peut être que du 20 au 25 qu'elles peuvent nous délivrer...

Je crois que Monsieur votre oncle sera assez heureux pour que cette semaine on le supprime ainsi que tout l'état-major. Je le souhaite pour lui. Il est si aise de se trémousser qu'il ne voit pas le danger qui le menace chaque jour.

J'ai l'honneur, madame, de vous présenter mon respect.

LETTRE III : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 11 AOUT 1792

Paris, le samedi 11 août 1792.

Madame, je n'ai que des crimes et des horreurs à vous raconter. Je ne peux cependant vous en faire qu'imparfaitement le récit, parce que je n'en sais qu'une partie et que, d'ailleurs, je n'ai pas encore vu de gens assez instruits pour pouvoir compter sur l'exactitude de leur rapport. Voici toujours ce qui approche le plus de la vérité.

Avant-hier, jeudi 9, l'Assemblée devoit statuer sur la déchéance du Roy. La question fut seulement entamée, et la décision remise au lendemain, qui étoit hier, vendredi 10. Ce retard mit le peuple en fureur ; il craignit qu'on ne l'amusât et qu'on ne prononçât point la déchéance. En conséquence, il annonça qu'il y forceroit bien l'Assemblée, quoiqu'il sût bien qu'elle y étoit disposée ; mais il vouloit avoir un prétexte pour exercer ses fureurs contre le Roy et tous ceux qui lui étoient attachés. Pour cet effet, pendant la nuit du jeudi au vendredi, ce peuple fit de toutes part sonner le tocsin et battre la générale, pour que tous les gens armés de fusils et de piques se rassemblent et se tinssent prêts à marcher au château des Tuileries de grand matin hier, 10. Personne n'avoit dormi pendant la nuit, tant la frayeur étoit générale. J'avois à recevoir pour M. Adrien une assez forte somme dans la rue Saint-Honoré. Je

craignois qu'elle ne fût pillée et que la somme fût perdue. Je me déterminai donc à braver un peu le danger. J'y courus à 8 heures du matin ; je fis mon affaire, et j'eus le bonheur de revenir chez moi sans avoir couru beaucoup de risques, grâce aux précautions que j'avois prises. Cependant, il y avoit déjà deux heures qu'il se commettoit des horreurs qui n'étoient que le prélude de celles qui devoient signaler la journée. On promenoit déjà assez près de moi plusieurs têtes qu'on venoit de couper place Vendôme , et je ne pus plus douter, quand je fus sur le pont-Royal, que le Roy ne fût bientôt assiégé dans le Château. Je vis de là les gens à piques du faubourg Saint-Antoine, qui forçoient le Guichet neuf du Carrousel, gardé par des troupes nationales qui se laissoient forcer. A peine fus-je rentré chez moi, que j'entendis les coups de fusil et les coups de canon. C'est à ce moment que les horreurs commencèrent. Les cours du Château et tous les postes environnans avoient été forcés ou pour mieux dire livrés ; 1.500 braves Suisses et 4 à 500 grenadiers honnêtes, quoique nationaux, voulurent s'opposer à ce que cette troupe ne pénétrât dans le Château. Elle étoit d'autant plus redoutable que presque toute la Garde Nationale composée de lâches dévoués au maire s'étoit réunie aux gens à piques. Ces Suisses et ces grenadiers firent feu et tuèrent plus de 200 hommes de leur première décharge. Le grand carnage dura près de deux heures. Mais enfin ces braves défenseurs du Roy furent forcés de rentrer au Château, sur lequel on tiroit le canon de la Garde nationale depuis plus d'une heure, et ils y vendirent encore chèrement leur vie, ainsi que ceux qui s'y étoient rendus pour défendre le Roy, et tous les pages.

Alors on donna au Roy le conseil de se rendre sur-le-champ avec la famille royale à l'Assemblée nationale, accompagné de ce qui restoit de Suisses et de grenadiers, pour y être du moins à l'abri. Ils s'y rendirent tous sur-le-champ, n'ayant qu'une partie du jardin à traverser, et voilà le seul bonheur qu'a eu ce prince. Il a sauvé sa vie mais il n'est plus rien. L'abominable Assemblée a décrété (je crois que c'est en sa présence) qu'il étoit suspendu de tous ses pouvoirs, qu'il n'avoit plus de liste civile, que sa femme et son fils seroient gardés pour otages et qu'il seroit nommé d'autres ministres. On a bien voulu par grâce lui permettre d'aller coucher au Luxembourg.

Ce que je vous dis vous fait sans doute frémir. Mais vous auriez été saisie de beaucoup plus d'horreur, si vous eussiez été témoin seulement d'une partie de ces abominations. Et ce qui vous auroit le plus indignée peut-être, c'eût été la joie barbare de ce peuple féroce et les injures atroces qu'il vomissoit hier, pendant toute la journée, dans les rues de Paris. Toute cette abominable espèce passoit sous mes fenêtres chantant sa victoire et se signalant par toutes sortes d'horreurs, tuant et massacrant les honnêtes gens qui se trouvoit sur leur passage.

M. de Clermont-Tonnerre a été ainsi massacré dans la rue de Sèvres, et beaucoup d'autres sur les quais et même dans le Marais.

Le château des Tuileries a été mis au pillage. Il n'y reste pas un seul meuble, toutes les glaces ont été cassées ; on n'a pas laissé à la famille royale un seul mouchoir pour essuyer ses larmes, ni une chemise pour en changer. Tout a été volé ou brûlé. Car ce qu'on ne pouvoit emporter étoit jeté dans le brasier d'un bâtiment qui servoit de logement aux Suisses, auquel on a mis le feu et dont il n'y a plus de vestige. Les caves n'ont pas été plus épargnées. Aussi, toute la populace étoit-elle ivre dans la soirée. En un mot, il ne reste absolument que les murs du château.

Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est le massacre qui a été fait des fidèles serviteurs du Roy et de la Reine ; leurs valets de chambre ont été égorgés ; les femmes seules ont été respectées. Je ne peux pas trop vous dire le nombre des morts pendant la journée. Des personnes me disent qu'il excède 3.000, tant dans la Garde et les Piques, que dans les Suisses et Grenadiers. D'autres ne le portent qu'à 2.000, indépendamment des blessés et de ceux qui ont été tués dans les rues. J'ignore absolument le sort de M. Mandat, votre oncle. Cependant il y a tout à parier qu'il ne lui est rien arrivé, d'après les informations que j'ai fait prendre. Je crois qu'il a accompagné le Roy à l'Assemblée, et en effet c'étoit sa place. Néanmoins, je n'en ai aucune certitude. A l'égard du commandant des Suisses, il a été tué.

J'apprends dans le moment que M. Mandat a été arrêté par ordre de l'Assemblée qui va l'envoyer à Orléans pour y être jugé. C'est ce qui vient d'être affiché dans l'instant. Cela ne doit pas inquiéter ; cela le sauvera.

Les horreurs ont recommencé cette nuit, et continuent. On porte actuellement le nombre des morts à plus de 10.000. On m'apprend des horreurs incroyables, et tout mon sang frissonne.

Un million de respects...

LETTRE IV : M. RACLET A FELICITE – PARIS LE 16 AOUT 1792

Paris, le 16 août 1792.

Madame..., il est impossible que je vous donne aucunes nouvelles ni de ce qui s'est passé ici, ni des événements qui se préparent ; Il n'y a pas de sûreté à en écrire. Je doute même que cette lettre-ci vous parvienne. Si cependant elle vous est remise, elle vous apprendra que M. Mandat, le commandant a été massacré<sup>107</sup>. Le chevalier d'Allonville<sup>108</sup> a eu le même sort. Oh ! Que je me félicite d'avoir vivement insisté auprès de M. Adrien pour qu'il quittât Paris, où il vouloit

---

<sup>107</sup> Cf Mortimer-Ternaux, t. 2, p. 267-280

<sup>108</sup> Antoine-Charles-Augustin, chevalier d'Allonville, ancien supérieur d'Adrien, il avait été nommé sous-gouverneur du Dauphin, fils aîné de Louis XVI.

rester un peu pour la défense du Château ! Il n'existeroit plus si je ne lui en eusse point fortement représenté les dangers. Faites part, je vous prie, du contenu de cette lettre à M. de Curmont. Il n'est plus possible que je lui écrive. Il ne part plus de lettres de Paris pour les pays étrangers. Oh ! Que vous êtes heureuse de ne point habiter cette ville. Les gens qui réfléchissent n'y goûtent aucun repos, ni jour ni nuit. Chaque jour, en se levant, on y apprend la mort de ses proches et de ses amis. Ce ne sont encore là que des roses. La fin du mois nous prépare de plus grands dangers.

J'ai l'honneur...

LETTRE V : M. RACLET A FELICITE – PARIS, LE 18 AOUT 1792

Paris, le 18 août 1792.

Madame, il y a beaucoup d'apparence que ce ne sera point par mon canal que vous recevrez les premières nouvelles de M. Adrien ; car certainement, s'il m'a écrit depuis la lettre du 11, dont je vous ai fait part, celle qu'il m'aura adressée en arrivant à Bruxelles, comme il me l'avoit promis, aura été interceptée, et je vous avouerai que je désire ou qu'il ne m'ait point écrit ou qu'on ait brûlé sa lettre à la poste. Il y a tout à craindre que si l'on a pas pris ce dernier parti, la municipalité ne me fasse arrêter d'un moment à l'autre comme criminel d'Etat, ayant des correspondances avec les émigrés. C'est ce qui vient d'arriver à plusieurs personnes qui n'ont, ainsi que moi, d'autre tort que celui de recevoir des lettres de ceux pour qui ils s'intéressent, sans se mêler aucunement des plans et projets relatifs aux hostilités. Je suis donc depuis deux jours dans des transes affreuses, quoique je n'aie rien à me reprocher. C'est pourquoi je suis occupé à mettre ordre à mes affaires ; mon testament est fait, et, s'il m'arrive malheur, on y verra la déclaration que je fais de l'argent que j'ai à lui. Je crois devoir vous prévenir de cela, afin qu'en cas de l'événement que je crains, on n'ait aucune inquiétude dans votre famille sur les fonds qu'elle a droit de réclamer. La seule inquiétude cependant qu'elle pourroit avoir seroit que la maison que j'habite ne vînt à être brûlée, si comme différentes sections en font la menace, on mettoit le feu aux quatre coins de Paris à l'approche de l'armée prussienne, pour s'ensevelir sous les ruines de la liberté. Mais ces menaces ne doivent pas beaucoup effrayer, surtout depuis hier soir que l'on a appris que La Fayette venoit en droiture à Paris, avec une grande partie de son armée qui est très mécontente de la journée du Dix et qui paroît vouloir délivrer le Roy.

Cette nouvelle, dont le fond est certain, s'éclaircira aujourd'hui, ainsi que celle de la prise de Thionville et de l'arrivée des Prussiens près de Verdun. Vous devez en être plus positivement informée, puisque vous n'en êtes pas absolument éloignée. Vous n'ignorez pas sans doute qu'il n'est plus possible depuis le 10 de sortir de Paris, même à pied. Hier, cependant, on



commençoit à délivrer des passeports, mais il y a eu contrordre aussitôt après l'arrivée du courrier qui a annoncé la marche de la Fayette sur Paris. Vous voyez donc, Madame, tout ce que nous avons à craindre d'ici à la fin du mois. Si cependant l'armée prussienne alloit se réunir à celle de la Fayette, cela ne feroit-il pas un changement dans tous les plans de l'Assemblée Nationale ? C'est ce qu'on pense généralement. En attendant, je me recommande à Dieu.

Je ne témoigne aucune de mes inquiétude à M<sup>lle</sup> Versey ; elle en perdrait la tête. Je tâche de conserver la mienne jusqu'au dernier moment, et ne veux point désespérer ni de moi, ni du salut de la patrie. Si j'échappe au danger, je m'empresserai de vous le faire savoir.

J'ai l'honneur, Madame, de vous présenter mes respects. Dieu veuille que ce ne soit pas pour la dernière fois !

## ANNEXE-C.5

### AUTRES LETTRES DE LA FAMILLE D'ADRIEN

LETTRE I : UN DES FRERES D'ADRIEN A L'ONCLE MANDAT – PARIS, [S.D. NOVEMBRE 1785 ?]<sup>109</sup>  
ce mardi 27 9bre<sup>110</sup>

Je viens, mon cher oncle, de recevoir à l'instant la visite de monsieur le vicomte de Maillÿ qui m'a fait tout plein d'honnêteté. Il m'avoit écrit un billet dimanche, me demandant une matinée ; je lui ai repondut[sic] que je prendroit[sic] son jour : mais come[sic] il est venût[sic] ce matin et m'a dicté un petit brouillon de lettre pour que vous vous consultiez mon oncle fraguier et vous et m'a prié de vous dire de répondre aussitot que vous aurez reçu le paquet de monsieur de Castres qui est adressé à mon oncle Fraguier. J'espère qu'il parviendra à bon port, l'ayant mis moi-même hier à la grande poste. Vous m'en donnerez, je vous prie aussi avis, car ça m'inquiette[sic]. Mr le vicomte de Maillÿ m'a dit de vous mander que vous causiez avec le marquis Fraguier, qu'il est essentiel que vous vous décidiez si vous voulez que Maurice sois[sic] au collègue de Vannes ou à celui d'Alais[sic] et que vous vous consultiez avec mon oncle [celui ?] pour scavoir celui des deux qui vous conviendra le mieux ; que si vous vous décidez pour le collègue d'Alais, mr le vicomte de Maillÿ vous rendra le service de le recomander[sic] à l'évêque qu'il connoit particulièrement ; que si vous voulez celui de Vannes, M<sup>r</sup> de Pontchartrain et M<sup>r</sup> le vic<sup>t</sup> le recommanderont à M<sup>r</sup> et [mde?] Amelot ; pour qu'ils le recomande à M<sup>r</sup> Amelot leurs[sic] frère, qui est évêque de Vannes ; pour qui en ait soin quand il sera au collègue. Mais qu'il est nécessaire que, dans tout les cas, après que vous

---

<sup>109</sup> MANUSCRIT :

Feuille pliée en deux formant deux folios de format 15,8\*19,7 cm, le f<sup>o</sup>2r<sup>o</sup> est vierge ; papier blanc, avec en filigrane une corne ; lettre pliée en 2 puis les bords rabattus pour former une enveloppe cachetée à la cire noire, le f<sup>o</sup>2v portant l'adresse : « A Monsieur / Monsieur le baron de Mandat / au chateau de nullÿ pres / bar-sur-aube / A bar-sur-aube », ainsi que le tampon « P » encadré en triangle par 3 barres.

a.

<sup>110</sup> Lettre qui avait été placée dans la correspondance d'Adrien dans le poche droite du porte-feuille marron'est pas de la main d'Adrien, qui ne fait d'ailleurs pas autant de fautes de grammaire et d'orthographe quand il écrit ; Les références aux oncles et tantes permettent d'éliminer que ce soit une lettre d'Alexandre Mandat, fils de l'oncle Mandat au père d'Adrien : l'auteur est soit Alexandre-Galliot Charles, dit « le chevalier », ou Martial ou Dubreuil. Elle avait été datée du 27 novembre 1781 et mise en position n°33 dans la correspondance ; or les collèges de marine de Vannes et d'Allais ne sont fondés qu'en 1786 ; il y a bien un mardi 27 novembre en 1787, mais le vicomte de Maillÿ meurt en janvier 1787. Il y a bien un mardi 21 novembre en 1786, néanmoins, nous ne retenons pas cette date dans la mesure où la lettre 80 d'Adrien à son père, datée du 9 novembre 1785, évoque la possible entrée de Maurice dans la Marine : cette question fait donc débat dans la famille Mandat depuis plusieurs mois, vu le décalage temporel de la correspondance ; de plus, il n'est plus question de Maurice dans la correspondance de novembre 1786. L'année 1785 est donc plus probable que 1786. On peut supposer que la vraie date de cette lettre est le lundi 21 novembre (la confusion entre le lundi et le mardi s'expliquant par une écriture nocturne de la lettre et ce qui nous apparaît comme un 7 serait en fait un 1) ou bien le mardi 29 novembre, le 29 se transformant en 27 par attraction avec la mention du billet reçu le dimanche au tout début de la lettre. L'absence d'échantillon d'écriture provenant des frères d'Adrien ne nous permet pas de trancher de manière définitive.

vous serez décidé, que vous envoyé à Mr le vicomte de Maillÿ sur une feuille de papier un billet conçu en ces termes : [f°1r°]

M<sup>r</sup> de Mandat prie monsieur le vicomte de Maillÿ de vouloir demander que M<sup>r</sup> son fils qui est nommé[sic] pour entrer dans un des come[sic] élève de la marine dans un des collèges que le roi a établi à ce sujet, sois[sic] placé dans celui...

pour lors, quand vous vous serez décider[sic] pour l'un des deux collèges, vous le désignerez à la fin du billet ; si c'est pour Vannes ou pour Alais. Vous datterez le-dit billet et vous le signerez et ce billet rentrera en dépôt au bureau de la Marine.

M<sup>r</sup> de Maillÿ compte que vous viendrez à Paris pour mener Maurice à celui des collèges que vous aurez choisi pour avoir le temps de fair[sic] son trousseau[sic] ; et il s'informerá de tout ce qui sera nécessaire. Il m'a chargé de vous dire bien des choses, et de présenter ses respects à mes tantes. Il a écrit hier à ma tante Mandat. Pour moi, mon cher oncle, je vous embrasse de tout mon cœur. Il faut espérer que nous embrasseront[sic] en réalité ma tante Mandat l'année prochaine ; Maurice se porte bien ; je compte l'envoyer chercher mercredi de la semaine prochaine pour le mener chez M<sup>r</sup> de Maillÿ ; je prend[sic] ce jour parce que c'est un jour de congé et que pour lors ça ne lui fera pas perdre son temps.

Adieu mon oncle, le petit ménage vous prie d'assurer de leurs respects ; mes tantes ; cousin et cousines; et je vous prie d'être persuadé de l'amitié que je vous avoué pour la vie.

votre neveu / Mandat [f°1v°]

LETTRE II : TANTE FRAGUIER A ADRIEN – PARIS, LE 15 AVRIL 1788<sup>111</sup>

Jamais lettre ne m'a autant étonnée, mon cher ami, que celle que j'ay reçu de vous aujourd'hui. Sy les larmes nous ont gagné sur un Soubcon [Soupçon ?], O dieux, les miennes aurait pu être repandüe d'une manière plus amère sur votre changement de façon de pencés[sic] mais non, je ny crois pas ou à cherchés[sic] à vous électrisé[sic] un interets[sic] qui nut[n'eût ?] pas dans votre âme, il fut l'affaire du moment. Vous reconnoitrés aisément combien vos intérets nous sont chères[sic] et vous songerés que ceux de votre père et de vos frères et sœurs nous [ ?]. Aussi nous sommes très heureux que Monsieur de Rennefort veuille bien prendre la peine de Sen[sic] mellés[sic], ce n'est pas un homme d'affaire fait pour être traité aussi légèrement par un jeune homme comme vous. C'est un de nos amis à qui nous avons des obligations et qui y ajoute encore par l'intérêt qu'il prend à vous et à tous les vôtres, puisque les recherches faites sur Grancey ne puissent me regardé[sic], ny les biens en

---

<sup>111</sup> Manuscrit :

Adresse barré d'un 10, cachet rouge ; « A Monsieur / Monsieur Mandat [élève](#) de la/ Marine royale à Toulon/ A Toulon », rayé « Toulon » écrit « Smirne En Levant » à côté et souligné ;

fief, les biens nobles ne regardant pas les filles ; mais votre père et votre oncle et par conséquent [f°1r°] vos frères et sœurs qui vous étoient si chères[sic] dans le moment où vous avés aquis[sic] une fortune à laquelle vous ne pourriés jamais prétendre et que vous avés aux dépens de votre père. Tachés donc, mon cher ami, de rétablir dans votre âme ce calme qu'il vous est précieux de conservés[sic] et qui vous avoit vullu[sic] du public un commencement de réputation, qu'il y a tout lieu després[sic] que vous naltererés[sic] jamais, votre âme et votre cœur vous en mettant à labry[sic]. Nous jouissons bien franchement du bonheur d'avoir votre Maman icy et nous nous croyons [ ?] et jamais assés, elle a l'âme aussi serré[sic] que moy de votre lettre, car je n'ay rien de cachés et elle seule saura l'impression quelle[sic] ma[sic] faite. Sa santé est bonne et Bastien en est très content. Votre sœur est charmante et nous attendons avec impatience l'arrivé[sic] de son futur, pour faire connoissance avec luy. Nous sommes fort aise que vous ayés la jouissance de votre cercle, elle[sic] a été bien attendu. Nous vous souhaitons la plus charmante campagne, nous serons [f°2r°] enchanté de vous revoir lieutenant, ce qui vous mettra à portés[sic] de parvenir à tout. Donnés-nous bien exactement de vos nouvelles et la manière de vous en faire parvenir des nôtres. Votre oncle vous dit mil et mil choses tendres et moy je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime et suis votre tante et amie

Mandat de Fraguier

A Paris le 15 avril 1788



ANNEXES D  
DOCUMENTS  
EXTERIEURS AU  
FONDS GRANCEY



## ANNEXE D.1

### EXTRAIT DU JOURNAL DE M. LE MARQUIS DE VAUDREUIL A BORD DU V<sup>AU</sup> LE TRIOMPHANT DU 8 AVRIL 1782 JUSQUES ET COMPRIS LE 26<sup>E</sup> DU MEME MOIS<sup>112</sup>.

Lundy 8<sup>e</sup> ; le vent a L. E.N.E ; joli frais beautems, l'experimant a fait signal a la flotte d'appareiller. Vers les trois heures et demie peu de tems après le général a fait signal a l'armée d'embarquer les Canots et chaloupes à la pointe du jour la flotte etoit sous voile ; a 8 heures le général a fait Signal a l'armée d'appareiller mais il l'a annullé un instant après parce qu'il paroissoit deux V<sup>x</sup> et une fregatte angloise. A huit heures trois quarts, ces V<sup>x</sup> ayant disparu, le général a recommencé le Signal d'appareiller et nous avons dé[...] peu de tems après. L'astrée et le richemond ont suivi quelques Tems les anglois et sont revenus joindre l'armée lorsqu'elles les ont perdues de vue et que nous avons été endehors de la baye, le général a fait tenir le vent, la côte a signalé l'armée angloise sortant de Ste Lucie ; en passant devant St pierre les batiments qui devoient se joindre au Convoi ont appareillés. A 3 ½ heures les fregattes qui etoient En arriere signalerent l'armée angloise dont elles ne pouvoient encore distinguer que 26 voilles. Je me trouvois à la tête de Notre armée, le général ayant fait signal à notre Escadre a 1 ½ heures de forcer de voile, j'en fis faire a plusieurs Batiments marchands qui n'en mettoient point assés. Au couchée du soleil l'armée et la flotte se sont trouvés vers la pointe de cachacrou, isle de la dominique, j'aimis en panne pour attendre la Cérés que j'avois envoyé prendre les ordres du général pour la Nuit. Le Cuter le Clairvoyant vint de la part du général demander mon avis sur laRoute a faire d'après le signal des 26 V<sup>x</sup> de guerre ennemis. Pendant que M<sup>r</sup> Daché nous parloit le Général nous fit signal de passer a poupe. Lorsque nous y avons été rendus il me demanda si je n'etois pas d'avis de faire serrer la Terre a la flotte et de la tenir entre la terre et nous ; Ce fut aussi mon avis. Le vent a Eté assés foible toute la nuit Cependant la tête de la flotte et l'avantgarde de l'armée ont gagnés le Canal de la guadeloupe. Mardy 9, à la pointe du jour, la brise étoit dans le Canal dela guadeloupe de la part de L'.E.N.E. et assés fraiche mais sous la Dominique ou il restoit une partie de la flotte et la plus grande partie de notre armée, il fesoit calme avec de tems entems quelques petites Risées extrêmement foibles. Les V<sup>x</sup> et fregattes qui Etoient de l'arriere firent signal de l'armée ennemie ; nous l'avons aussi appercu en calme sous le vent de la dominique mais plus au large que nos V<sup>x</sup> et de l'arriere. a 6 heures le général a fait signal à la flotte de forcer de

---

<sup>112</sup> AN/MAR/B4/257, registre contenant les extraits de journaux de bords des officiers du *Triomphant* - Dépositions pour le conseil de guerre de Lorient. Nous conservons la transcription brute comme pour les annexes B1 et B2.



voilles. a 6 ½ heures, signal aux V<sup>x</sup> et fregattes de se ralier, signal aux marchands de se préparer à mouiller. une partie de [f°5r°] La flotte etoit près de la guadeloupe, le Reste qui etoit vers la dominique commençoit a avoir du vent les v<sup>x</sup> de l'armée qui etoient de l'arriere en avoient aussi un peu ; ils cherchoient à se mettre en ordre de bataille [...] en a été fait a 7 heures ordre naturel les amures a [tribord ?] a 7 heures et demie [...] haut etant a son [...] nous avons relevé l'armée ennemie entre le d 5° E et le d [...] 4 lieues une partie etoit en calme et une autre avoit un vent du large ; ils etoient sous la dominique ; nos V<sup>x</sup> avoient de la brise de la partie de l'est et de L. E.N.E. a huit heures, le général a fait signal de virer tous alafois et Raliement à l'Echiquier sur l'alignement du plus près aribord les amures a bâbord la Route au plus près. C'etoit le moyen de Raprocher l'arriere garde qui avoit peu devent de l'avant-garde dont elle etoit Eloignée. a 8 ¾ heures signal de virer vent devant tous à la fois et de tenir le vent aribord amures. Si les vents n'avoient pas variés nous nous serions trouvés en ligne mais nous nous trouvames presque en Echiquier. A 9 ¼ heures Signal de Raliement a l'ordre de bataille l'amure a Babord ordre renversé quelques minutes après ordre de Relever le Commandant a l'air devent ou il doit & le trouver dans l'ordre de bataille. Notre ligne n'étoit pas assés développée cequi empêchoit plusieurs V<sup>x</sup> de prendre leur poste ; toute la partie qui etoit en avant de la vilel de Paris tenoit le vent et Celle qui Etoit en arriere Composée de la 2<sup>e</sup> escadre et de plusieurs V<sup>x</sup> des deux autres couroient larges pour aller prendre les Eaux du général. Les ennemis avoient du vent depuis quelques tems et Commençoient de s'approcher en se mettant en Bataille. a 9 ½ heures signal aux V<sup>x</sup> a portée de Combattre de tirer et un instant après Celui de virer tous ensemble vent devant. Le feu Commença vers le Centre de la ligne a ¾ de portée de canon et le virement fut executé lorsque le chef de file ennemi fut par le travers de la bourgogne matelot d'arriere du triomphant dans l'ordre renversé. plusieurs V<sup>x</sup> furent obligés de virer lof sur lof l'ordre de bataille naturel fut promptement Etabli, les amures a tribord. le Magnifique ayant manqué de virer fut obligé de parcourir la ligne des ennemis jusqu'à cequ'il trouva jour a passer au travers de la notre Il força aussitôt de voilles et vint prendre son poste, à 10 ¼ heures signal ala 2<sup>e</sup> escadre de diminuer de voilles. Le pluton qui en etoit le Chef de file etoit sous deux huniers et le peroquet de fougue sur le mât et souvent mettoit en panne pour attendre le chef de file ennemi [f°5v°] Mais celuicy se tenoit constamment par la traverse du triomphant et tomboit sous le vent. Le général a 10h20 fit signal aux Commandans des escadres qu'il les Chargeoit de la [...] et dela manœuvre de leurs Escadres. A 10 ½ heures le feu cessa parceque la tête de l'Ennemi presque toujours en panne etoit tombée sous le vent et s'éloignoit tandisque la nôtre tenoit plus le vent afin de conserver le général dans ses eaux ainsi que le

corps de bataille qui étoit au vent. le feu avoit toujours été fort vif dans la partie de la ligne qui étoit en avant du général, plusieurs V<sup>x</sup> avoient été obligés de se doubler à l'avant-garde il y a Eû des V<sup>x</sup> qui ne trouvant pas place dans la ligne étoient obligés de se tenir au vent. le pluton Chef de file se trouvoit près des saintes et la ligne des Ennemis culoit toujours ; telle étoit notre position lorsque le général nous fit signal de serrer l'ennemi au feu. gêné par les saintes en avant et par le Corps de Bataille en arriere, nous n'avions pas d'espace et nous nous doublions les uns les autres pour éviter les abordages et nous formions en plusieurs endroits une double ligne. je criai à M<sup>f</sup> lebegue Commandant le Magnanime de mettre dans eaux en mettant ses huniers sur le mât, le Réfléchi manœuvra aussi pour y prendre poste, je fis signal au destin de se mettre à son poste Cequ'il exécuta ; le diadème, le glorieux et plusieurs du corps de bataille prirent poste dans cette double ligne. nous avions nos voilles sur le mât pour nous laisser culer en arriere du Chef de file ennemi et diminuer l'engorgement qui étoit en avant de la bourgogne mon matelot d'avant et qui suivoit toutes mes manœuvres le Conquerant et le caton profiterent d'un interval en avant et y prirent poste. nous aperçumes au V<sup>au</sup> à toute voile que l'amiral envoyoit pour se mettre à la Tête de sa ligne qui commençoit à se trouver En avant du Triomphant M<sup>f</sup> de charitte se trouvant gêné fut obligé de culer par notre travers ; je lui criai d'aller prendre poste en arriere il prit poste entre le Magnifique et nous par ces manœuvres nous nous trouvions à 11h3/4 14 V<sup>x</sup> bien en ligne ce fut le moment que je pris pour exécuter le signal que le général m'avoit fait de serrer l'ennemi au feu, ne l'ayant pû exécuter plutôt, je fis arriver toute ma petite ligne vent arriere jusqu'à ceque les ennemis Commençassent à tirer je fis alors tenir le vent à tous nos V<sup>x</sup> et lorsque Nous fûmes bien en ligne nous mimes nos voilles sur le mât pour nous approcher davantage des *[f°6r°]* anglois ; il étoit 11 heures 50' lorsque le feu recommença, il a duré une heure avec grande vivacité de part et d'autres mais nous étions si serrés que cinq V<sup>x</sup> françois n'avoient que trois anglois à combattre Cequi ralentit leur feu. le chef de file anglois ayant été démâté de son grand mât d'hune arriva pour se mettre à l'abry sous sa ligne ; le second V<sup>au</sup> qui avoit été chef de file le matin ne pût soutenir longtems et suivit l'autre. toute l'avant-garde angloise plioit et se trouva bientôt trop sous le vent pour que nous continuassions le Combat sans arriver et ceque nous ne pouvions faire sans courir Risque d'être coupés, le corps de bataille et l'arriere garde ennemis étant déjà au vent à nous ; je fis cesser feu et tenir le vent jugeant que l'intention du général qui se tenoit au vent avec le reste de l'armée n'étoit pas d'avoir une affaire decisive. à 1 ½ heure la bourgogne qui étoit plus sous le vent et qui s'étoit toujours Battu contre un V<sup>au</sup> à trois pont, tiroit encore ainsi que le Northumberland le citoyen et le Caton ; je fis cesser leur feu et tenir le vent Cequi me prouva que j'avois suivi ses intentions

M<sup>f</sup> le C<sup>te</sup> de Grasse m'envoya la Cerés pour me témoigner sa satisfaction sur les manœuvres de tous les V<sup>x</sup> de l'avant-garde et de ceux qui s'y étoient joint. le nom des capitaines sont M<sup>rs</sup> despinouze, de goimpy, lebegue, monteclair, de Castellane, d'albert, de Charitte, la Grandiere, de Marteigue, de Medine et de framont. les anglois avoient trente sept V<sup>x</sup> et nous 32. le souverain n'ayant point encore joint ; mais beaucoup de V<sup>x</sup> anglois n'ont pû donner ainsi que des françois a cause du calme. l'après midy le Caton demanda du secours c'étoit des hommes qui lui manquoient, il en avoit beaucoup perdu par un canon qui lui avoit crevé une fregatte a eû ordre de lui en donner 60 mais le signal a été ensuite annulé. A quatre heures de l'après midy me trouvant près de la ville de paris M<sup>f</sup> le C<sup>te</sup> de Grasse m'a demandé Si je n'étois pas d'avis qu'il fit partir la flotte dans la nuit pour S<sup>t</sup> Domingue, je lui répondis qu'il ne pouvoit mieux faire et que j'étois d'avis qu'il la fit passer par le Nord de portorico. M<sup>f</sup> le C<sup>te</sup> de Grasse envoya sur le [f<sup>o</sup>6v<sup>o</sup>] champ ordre ala flotte d'appareiller, elle a mis à la voile vers les 11 heures du soir, pendant l'après Midi, notre armée sans être en ordre S'éleva au vent entre les Saintes et la dominique. le Caton resta sous le vent de l'armée, les ennemis sont Restés longtems en panne et en desordre. Cequi les a fait beaucoup deriver, avant la nuit le général fit former l'ordre de bataille renversé, les amûres a bâbord. la tete de l'armée angloise nous restoit a bord du triomphant au S. ¼. S.O. et la queue a O. 1/4 . S. o. les vents étoient à L'est et a L'E.S.E l'armée a viré de bord quatre fois dans la nuit et s'est un peu Elevé dans le Canal. [le 10 au point du jour on ne voyoit plus de la guadeloupe la flotte]

Mercredy 10, nous nous sommes trouvés sous le vent presque toute l'armée, le vent a été a L'est. à L'E.N.E et à l'E.S.E pendant la journée l'armée ennemie a la pointe du jour étoit a plus de quatre lieues depuis le Sud jusqu'à SO.S.O. plusieurs de leurs V<sup>x</sup> avoient des ris, ils n'avoient point dématé celui qui avoit perdu son grand mât d'hune, ils ont tenu le vent et ont louvoyé toute la journée en faisant des contremarches ; mais avec peu de voilles, cequi fait qu'a la fin dela journée ils se sont trouvés aussi éloignés de nous que le matin malgré la superiorité de marche de leur armée sur la nôtre, tous leurs V<sup>x</sup> étant doublés en cuivre au lieu que la moitié des nôtres ne le sont pas, nous Nous sommes un peu Elevés dans le Canal des Saintes pendant la journée et l'armée a été bien Rassemblée. le Caton seul s'est trouvé beaucoup sous le vent il a eû beau forcer de voilles, il n'a pû s'élever et a été Contraint de Courir des petits bords duCoôté de la Guadeloupe afin de n'être pas coupé par l'ennemi a la fin dujour les V<sup>x</sup> de la tête de notre armée auroient doublé les Saintes si le vent n'eût pas refusé. nous avons Couru dans la journée en ordre de marche renversée. a 5 heures nous avons fait une contremarche et mis les amures a tribord pour doubler les Saintes, le refus du

vent nous a fait revirer a 7 heures et nous avons Couru des bords toute la nuit dans le canal qui est etroit par un tems fort obscur avec grand danger de s'aborder.

Jeudy 11, les vents ont variés dans la journée entre L'E.N.E. et L'.E.S.E, a la pointe du jour une partie de l'armée avoit doublé les Saintes, l'Ennemi paroissoit a peine du haut de nos mâts. a midy, il ne restoit que le Magnanime et le Zelé qui n'Eussent pas doublé, le Magnanime parcequ'il changeoit un Mât d'hune et j'ignore [f°7r°] Pourquoi le zelé est si fort sous le vent. l'ennemi s'étant apperçu qu'il lui étoit possible de jpointre le zelé détacha ses meilleurs voiliers pour le poursuivre. Mr le Cte de Grasse arriva vers les 4 heures, fit signal de raliement, celui de Chasser sans ordre ensuite celui de se mettre en bataille ordre renversé et a six heures les Vx etant raliés, ordre de tenir le vent. mais nous les avions perdu environ 6 lieues et nous ne nous trouvames pas plus avancé qu'hier. cependant la plupart de nos mauvais voiliers se trouvent au vent ce qui nous donna l'espoir de Regagner dans la nuit Ceque nous avons perdu l'armée ennemie est à 4 lieues sous le vent, la Nuit a été assés fraiche et nous nous sommes elevés au vent a 1 heure après minuit un Vau sous le vent et deux a l'arriere a nous a fait signal d'incommodité et a demandé du secours.

vendredi 12., a la pointe du jour, nous avons apperçu le Zélé demâté de son mât de baupré et de Celui de mizaine et qui étoit a la remorque de la fregatte L'astrée. la ville de paris en etoit assés prés et fort sous le vent a nous et presque aussi prés des ennemis que de nous. elle avoit [fait] le Signal de Raliement. comme nous avions des Vx fort elevés au vent, je ne jugeai pas ce signal suffisant pour attirer notre armée avec la promptitude que le danger exigeoit parceque beaucoup de nos Vx ne pouvoient pas apercevoir la situation de la ville de paris. je fis signal d'arriver tous ensemble, de forcer de voile et de se préparer au Combat ; j'appuyai ces sugnaux de Coup de Cannon. l'armée força de voile et fit Route pour se mettre en bataille en ordre renversé, le général en ayant fait le signal a 5  $\frac{3}{4}$  heures les amures a babord. l'armée fit Route a toutes voilles pour se mettre en ordre de bataille renversé. A 7  $\frac{1}{4}$  le general fit signal de serrer la ligne et de se preparer au combat. les Ennemis nous restoient entre le S.S.E. et le sud et couroient les amures a tribord sans ordre et paroissoient vouloir se mettre en bataille tribord. le vent de l'E [...] a L'E.N.E. assés frais. a 7  $\frac{3}{4}$  la ligne n'étant point encore bien formée, le general a fait signal de le relever a l'air de vent correspondant a la position ordonnée. l'Ennemi etoit prés et son chef de file portoit vers le 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> vau de notre armée qui n'etoit Composée que de 30 Vx, le Caton, le jazon et le zelé manquant ; le jason avoit relâché a la guadeloupe pour se reparer d'un abordage que lui avoit fait le zelé la nuit du 10.

A huit heures le general fit signal de virer lof pour lof tous a la fois mais le Combat ayant Commencé lorsque le Signal fut ammené pour marquer l'instant du virement de Bord, il ne se

trouvoit plus que quatre ou Cinq Vx qui [f°7v°] Eussent pû l'exécuter et il ne le fut pas par ceux la parceque le serrefile ne l'apperçut pas dans le 1<sup>er</sup> moment. toute la ligne excepté Ces quatre se trouvoit a portée de mosqueterie au vent de l'Ennemi, cequi leur rendoit le virement impossible. C'est cequi determina aparament le général a 8 ½ heures de faire signal de virer lof pour lof par la Contremarche. C'étoit la seulemaneuve possible après que notre Chef de file a Eû passé le serrefile Ennemi. ce mouvement n'a pas été exécuté, le Calme que la Dominique procuroit a notre avant-garde doit en avoir empeché l'exécution ; le Combat aynat Commencé a huit heures les ennemis arriverent pour prolonger notre ligne a portée de mousqueterie ; leur mitraille et leur carronade degréèrent beaucoup nos Vx ; les leurs le furent beaucoup moins [en marge : Mr du pavillon mon capitaine depavillon a été blessé a mort au Commencement du Combat C'est une bien Grande perte pour le Corps et pour l'Etat.] l'amiral Rodney qui etoit [ ?] de sa ligne et deux ou trois de sa suite Couperent notre ligne entre le glorieux et le diadème ; le glorieux eût tous ses mâts Coupés. 21 Vx nous passerent sous le vent et quatre au vent ; le reste de la ligne ennemie revira de bord et attaqua notre Corps de bataille et une partie de noptre avant-garde. a Midy, les 25 vaisseaux ennemis ayant dépassé notre arriere garde ; nous nous occupames a repasser des manœuvres et nous tâchames de nous rapprocher de notre Corps de bataille qui se battoit toujours, mais a mesure que nous avancions sous la dominique le vent devenoit presque Calme. nous appercumes le Glorieux qui etoit a la remorque de la fregatte le richemont commandée par Mr le Vte de Mortemart les Vx qui nous avoient Combattus au lieu de Revirer de bord sur nous Resterent quelques tems a se reparer, porterent ensuite sur le glorieux qui etoit au vent a nous et l'obligerent de se rendre. mr de Mortemart ne largua son amare qu'après avoir reçu plusieurs boulets et vû l'impossibilité où il étoit de le sauver. mr de Mortemart qui étoit attaché à mon escadre me rejoignit et m'aprit que Mr d'Ecars avoit été tué et que Mr Trogof son second lui avoit ordonné de Couper son amare voyant l'inutilité de ses Efforts. je me trouvois à environ une lieue sous le vent du corps de bataille. [en marge : le vent au Commencement du Combat s'étoit [hallé ?] de quatre quarts de l'avant Ce qui avoit mis notre avant-garde au vent du Corps de bataille et le Corps de bataille au vent de l'arriere garde] Six Vx de l'avant-garde etoient au vent et en avant du corps de bataille et ne se trouvoient point entourés d'ennemis. je faisois tous mes efforts pour m'élever au vent et me rapprocher de la ville de paris sur laquelle les ennemis qui m'avoient combattus portoient. elle faisoit Route sur moi mais etoit entourée d'Ennemis ; la Couronne etoit auprès d'elle ainsi que le languedoc, le Sceptre en étoit aussi près, mais tout degréé. l'hector et le césar portoient vers nous mais etoient entourés d'ennemis ; le dernier avoit son mâst dartimont et son grand mat d'hune Coupé ; il fut obligé

*[f°8r°]* de se rendre a 2 heures. L'hector subit le même sort a 4 heures, n'ayant aucune voile qui ne fut en lambeau. a 2 heures, lorsque le césar amena, notre ariere garde avoit déjà repasée beaucoup de manœuvres, j'allois leur faire signal de forcer de voile lorsque la ville de paris nous fit celui d'en diminuer je repettai son signal et l'accusai, mais une demie heure après je leur fis forcer de voile et fis signal de virer vent devant tous a la fois a fin de nous rapprocher plus promptement de la ville de paris qui en faisoit pas plus de chemin pour nous joindre que nous n'en faisons en derive, j'appuyai mon signal de coups de canon, je ne pûs virer que lof pour lof ansi que plusieurs v<sup>aux</sup> qui etoient presque aussi maltraités que moi. M<sup>rs</sup> D'albert et de Martaigne qui l'étoient moins joignirent M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de grasse. M<sup>r</sup> d'albert lui offrit de le prendre à la remorque, mais ce général lui dit d'aller se mettre a la tête de sa ligne a son poste de chef de file. J'avois fait le signal d'ordre de bataille de vitesse dans l'ordre naturel les armures a tribord. J'avois fait avant a l'escadre de M<sup>rde</sup> Bougainville signal de virer lof pour lof et celui a toute l'armée de tenir le vent et celui dechiquier. Je prenois sur moi de faire ces signaux jugeant que M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de grasse qui ne cessoit d'être au milieu des ennemis ne pouvoit voir la position de son armée a cause de la fumée dont il étoit entouré. A 4 ¼ heures la ville de paris fit le signal de tenir le vent nous le répétames, elle approchoit de nous en se battant des deux bords. A 4 ¾ heures je fis diminuer de voile a notre ligne parce que la ville de paris portoit en arriere de nous qui etions les derniers. A 5 heures lorsqu'elle fut dans nos eaux quoique nous fussions presque a sec la voyant dériver plus que nous et culer je fus obligé plusieurs fois d'arriver et de revenir au vent pour la remettre dans nos eaux. Plusieurs de nos V<sup>aux</sup> qui avoient été au devant de la ville de paris seroient venus au vent pour empêcher les anglois qui formoient deux lignes de nous doubler. La Bourgogne qui en etoit du nombre voyant que malgré notre manœuvre il y avoit de l'intervalle entre la ville de paris et nous vint se mettre entre deux ; les six V<sup>aux</sup> qui etoient avec M<sup>r</sup> de Bougainville et auxquels j'avois signal d'arriver pour se mettre en ordre de bataille furent *[f°8v°]* former une double ligne sous le vent a nous au lieu de se mettre dans les eaux de la ville de paris. L'armée ennemie en arrivant derrière la ville de paris se divisa en deux lignes pour nous envelopper et nous canonna pendant deux heures. Leur ligne de sous le vent prit l'ardent qui amena quoique ses mâts parussent encore en assés bon état, mais ce V<sup>au</sup> en partant de la martinique faisoit tant d'eau qu'on le regardoit hors d'état de soutenir un combat un peu long. A six heures et demies a l'entrée de la nuit, la ville de paris après dix heures et demie de combat sans presque d'interruption devant avoir épuisé ses munitions de guerre amena son pavillon. Je fis crier aussitôt a m<sup>r</sup> de Charitte, commandant de la Bourgogne de mettre de la voile et de faire le N.O. ¼ O. je pris la même route en faisant de la voile et je parlai a tous les V<sup>aux</sup> que je pus

joindre pour leur faire faire la même route qui étoit loin devant ou les V<sup>aux</sup> qui étoient en avant de moi nous restoient. Il y eu deux de nos V<sup>aux</sup> les derniers de ceux qui formoient la ligne de sous le vent qui se ralierent a nous pendant la nuit. Nous avons vu un V<sup>au</sup> sortant en l'air au milieu des ennemis. [en marge : nous avons scu que le V<sup>au</sup> sauté en l'air est le cezar que les ennemis nous avoient pris]

## ANNEXE D.2

### LETTRE DE M. DU PUGET A GILLET DE LAUMONT<sup>113</sup>

Je suis en route, mon cher Laumont, pour me rendre à la dernière colonie que je dois parcourir, mais est d'une si grande étendue qu'il me sera impossible d'y terminer mon opération avant la fin du mois de mai et d'être en France avant le mois de juillet.

j'ai toujours continué mes recherches d'histoire naturelle avec le même plaisir et la même activité, j'envoie à M<sup>r</sup> l'abbé Monger des échantillons de ce que j'ai trouvé de plus curieux et de plus instructif, mais il n'y a aucun morceau brillant pour les [amateurs ?] ordinaires : le [reyon ?] minéral est très pauvre dans les colonies que j'ai visitées, en revanche la litologie[sic], ma[sic] paru neuve et intéressante. Mais la Botanique Su[ ?] y est d'une richesse et d'une variété surprenante et j'ai été bien fâché d'être aussi ignorant que je le suis dans cette partie : je vous ai ramassé quelques graines que je ne connais que par les noms vulgaires, je les ai mises dans la caisse de l'abbé Monger, en le priant de me les faire passer, si elles ne sont pas intéressantes, elles vous donneront du moins des preuves de mon souvenir.

Je charge M<sup>r</sup> de Mandat, garde de la Marine, de vous remettre cette lettre et je vous prie instamment de seconder par vos conseils et votre complaisance, [legran ?] désir qu'il a de mettre à profit pour son instruction, le tems qu'il doit partir cet hiver à Paris, je le recomma[nde ?] aussi à m.m. J-Fourcnoi et Monger, vous le menerez chez m<sup>r</sup> Saye [ ?] et je suis sûr que son esprit et son caractère vous plairont infiniment.

A revoir, mon cher ami, rappelez-vous souvent les sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai [vou ?] pour la vie

Du Puget

j'espère trouver une de vos lettres en arrivant à S<sup>t</sup> Domingue et vous saurais bien mauvais gré [... ?] vous ne m'aviez pas écrit...

faites agréer je vous prie, mes respectueux hommages à m<sup>de</sup> de Laumont

on fait tant de bruit, et il y a tant de manœuvres dans un vaisseau de guerre, qu'il ne m'est pas possible d'entrer avec vous dans un plus grand détail : le ba[teau ?] qui me conduit à St Domingue se rendra ensuite à [ ?] d'où M<sup>r</sup> de Mandat ira à Paris.

A Monsieur

---

<sup>113</sup> École des mines de Paris, document/MS\_64\_II\_74.

Voir [https://patrimoine.mines-paristech.fr/document/MS\\_64\\_II\\_74](https://patrimoine.mines-paristech.fr/document/MS_64_II_74)

François-Pierre-Nicolas Gillet de Laumont (1747-1835), fils de Pierre Gillet, avocat renommé, commence des études de droit avant d'entreprendre une carrière militaire ; entré dans les grenadiers royaux en 1772, il abandonne cette carrière en 1784 pour se consacrer à la minéralogie ; un des fondateurs de l'école des Mines



Monsieur de Laumont ancien cap<sup>e</sup> d'inf<sup>ie</sup> inspecteur général des mines, du royaume, rue des  
Noyers, à Paris

### ANNEXE D.3

## LETTRES DE JEAN DE VERDUN DE LA CRENNE, COMMANDANT DU REFLECHI AUX ANTILLES (1784-1786)

LETTRE I : VERDUN DE LA CRENNE AU VICOMTE CLAUDE CHARLES DE DAMAS – FORT-ROYAL  
EN MARTINIQUE, LE 27 MAI 1785<sup>114</sup>

au Fort Royal de la Martinique, le 27 may 1785

Monseigneur,

Depuis ma dernière lettre du 4 de ce mois N<sup>o</sup>4, j'ay été à la Guadeloupe, avec Mr le vte de Damas et les chefs du génie et de l'artillerie qui se sont embarqués sur le *Réflechy*. J'ay mouillé à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre pour prendre connoissance du local. Nous avons été ensuite avec Mr le B<sup>on</sup> de Clugny à Marie-Galante où il n'y a qu'un seul mouillage où [f<sup>o</sup>271r<sup>o</sup>] puissent mouiller avec quelque sûreté les bâtiments au-dessus de 200 tonneaux nommé St Louis vers le milieu et la partie occidentale[sic] de l'île entre les Pointes nommées la Pointe de May et la Pointe de Sable, sur la carte de la Guadeloupe de l'hydrographie[sic] françoise de 1759.

M. le Vte de Damas a l'honneur de vous écrire à ce sujet par l'avis le *Gerfaut*, commandé par Mr de St Pierre que je charge de cette lettre. Il m'a communiqué ce qu'il a l'honneur de vous marquer à ce sujet et je suis parfaitement d'accord avec luy.

Cette île n'est pas susceptible d'être deffendüe[sic] et l'on peut aisément descendre dans presque tous les points de la côte sous le vent, les batteries que l'on pourra établir à l'époque d'une rupture pour déffendre le mouillage de St Louis pourront seulement servir de refuge à des Bâtiments qui seroient chassés par des forces supérieures aux atterages de la guadeloupe et qui ne pourroient gagner cette îles[sic] sans être jointe par l'ennemi ; mais Marie-Galante ne peut être un point d'apuy[sic] pour porter du secours à la Guadeloupe que dans le cas où cette île ne seroit pas encore attaqués[sic], car si elle l'étoit, l'ennemi ne manqueroit pas d'envoyer un ou deux vaisseaux de ligne [f<sup>o</sup>271v<sup>o</sup>] s'emparer de Marie-Galante, ce qui seroit l'affaire d'un jour.

J'ay également[sic] été aux Saintes avec M. le Vte de Damas. Ce poste m'a paru important et très facile à déffendre[sic], mais je n'entrerais dans aucun détail à cet égard, les ordres que vous m'avés donnés ne regardant que la Trinité et Marie-Galante.

---

<sup>114</sup> Archives Nationales d'Outre-Mer, FR/ANOM/COL/C<sup>8A</sup>/85/f<sup>o</sup>271.

Voir : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/zn401kegfhls>

Je n'ai encore pu aller à la Trinité après y avoir été. J'aurai l'honneur de vous marquer avec Mr le Vte de Damas notre opinion relativement à ce poste.

Je suis comblé des politesses de Mr le Vte de Damas. Nous sommes ensemble de la meilleure intelligence. Il se prête avec le plus grand plaisir à tout ce qui peut être utile au service et je crois pouvoir vous assurer que dans tout ce qui pourra dépendre de luy et de moy, nous serons toujours d'accord pour la meilleure exécution de vos ordres à tous égards.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur

Votre tres humble et très obeissant serviteur Verdun de la Crenne. *[f°272r°]*

LETTRE II : VERDUN DE LA CRENNE A M. DE LA TOUCHE – FORT-ROYAL EN MARTINIQUE, LE 27 MAI 1785<sup>115</sup>

Je me suis jusqu'ici fort occupé tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe à prendre les connoissances relatives à l'objet principal de ma mission, de protéger le commerce de France et de mettre un frein au commerce interlope ; j'ai mouillé dans les endroits principaux et j'ai surtout séjourné quelques jours à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe et à St Pierre de la Martinique qui sont les deux ports d'entrepôt les plus considérables des isles du vent ; je n'ai point encore été à Ste Lucie, ni à Tabago. Je me propose d'y aller dans peu, mais d'après les comptes que je me suis fait rendre par les commandants des bâtimens qui y sont stationnés, il paroît que les étrangers ne vont presque pas dans *[f°273r°]* les ports d'Entrepôt de ces deux dernières Colonies.

Il me paroît jusqu'ici que M. le V<sup>te</sup> de Damas pour la Martinique et M. le B<sup>on</sup> de Clugny pour la Guadeloupe ont pris des mesures sages pour empêcher le commerce interlope et par tout ce que j'ai pu apprendre et que j'ai vu moi-même, il paroît que la liberté accordée aux étrangers de venir dans les ports d'entrepôt désignés par l'Arrêt du Conseil d'état du 30 août 1784 n'a nullement favorisé le commerce interlope. Il ne vient gueres *[sic]* dans ces ports d'autres bâtimens étrangers que des Américains pour y apporter du bois de toute espèce, des animaux vivans et de la morue. Ils n'y apportent point de bœufs salés *[sic]* et celui qui y est apporté par les bâtimens françois se vend à un prix assés avantageux pour le commerce de France ; la denrée de France qui est à meilleur marché aux isles du vent est le vin, et certainement le commerce de France ne peut *[f°273v°]* pas craindre à cet égard de concurrence de la part de l'étranger ; les farines se vendent cher, ainsi c'est la preuve la plus certaine qu'il n'entre pas de farines étrangères et quant aux denrées coloniales, il y en a plus à charger qu'il n'y a de

---

<sup>115</sup> FR/ANOM/COL/C<sup>8A</sup>/85/f°273.

Voir <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/zn401smonpup>

bâtimens pour les prendre, surtout à la Guadeloupe, ainsi c'est une preuve assez certaine qu'elles ne sont pas enlevées par les étrangers. J'ai d'ailleurs consulté partout les négociants du commerce de France, et les capitaines marchands. Ils conviennent tous qu'au moyen de la surveillance et des précautions beaucoup plus grandes qu'elles n'avoient jamais été, il y a maintenant beaucoup moins de commerce interlope qu'il n'y en avoit avant l'Arrêt du 30 août ; le peu qui existe encore se fait presque tout par les caboteurs françois. Nos colonies du vent sont partout entourées de colonies étrangères et une nuit suffit pour aller et revenir d'une colonie françoise à une colonie étrangère. La position de la Dominique entre la [f°274r°] Guadeloupe et la Martinique donne la plus grande facilité au commerce interlope. C'est un malheur pour le commerce en tems de paix ; mais cet inconvénient n'est rien en comparaison de ceux qui peuvent en résulter en tems de guerre, puisque la Guadeloupe et la Martinique seront alors plus étrangères l'une à l'autre que si elles étoient éloignées de 600 lieues.

L'on ne peut nullement assimiler les colonies françoises du vent à la colonie de St Domingue, et la discussion à cet égard seroit trop longue pour que je prenne la liberté de le faire à fond. J'observerai seulement que si le cabotage étoit entièrement interrompu entre les colonies françoises du vent, et les colonies étrangères, il en résulteroit une perte considérable pour le commerce de France, parce qu'il passe à l'étranger beaucoup de marchandises apportées d'Europe par les bâtimens françois, entr'autres beaucoup de vin, d'huile, de savon et autres comestibles. Il s'agit seulement d'empêcher que les denrées [f°274v°] coloniales ne passent à l'étranger, et d'empêcher qu'il entre dans nos colonies d'autres denrées ou marchandises que celles qu'il est permis d'y apporter.

Depuis peu de tems que je suis dans la colonie, l'activité et la vigilance pour réprimer les abus ont été des plus grandes, ayant d'abord fait exécuter par les bâtimens sous mes ordres l'Arrêt du Conseil d'Etat du 30 août 1784 et autres loix précédentes dans toute leur rigueur. En conséquence, j'avois donné ordre d'arrêter les bâtimens étrangers même dans les ports d'entrepôt qui seroient au-dessous de 60 tonneaux ; mais étant à la Guadeloupe, M. le B<sup>on</sup> de Clugny fit observer à M le vte de Damas qu'on avoit jusqu'ici reçu les bâtimens américains au-dessous de 60 tonneaux et qu'il seroit trop dur de les confisquer avant qu'ils eussent le tems d'être prévenus de l'exécution rigoureuse de l'article 2 de l'Arrêt du 30 août 1784 en conséquence, d'après leur demande, il fut [f°275r°] convenu que l'on se contenteroit de ne pas les recevoir et des les renvoyer lorsqu'ils seroient au-dessous de 60 tonneaux, en les prévenant que c'étoit par grâce qu'on ne les saisissoit pas et qu'ils n'eussent plus à se présenter à l'avenir sans être au moins de 60 tonneaux.

Depuis mon arrivée, et depuis les ordres que j'ai donnés aux différens bâtimens de la station, l'on a arrêté beaucoup de bâtimens. M. de St Pierre en a arrêté 4, M. de Chabons en a arrêté 4, M. de St Jean en a arrêté 7 et M. de Bruyes en a arrêté 1. Mais de tous ces bâtimens, aucun n'a été arrêté transportant de denrées coloniales dans les isles étrangères, et ils se trouvent françois à l'exception de 5, dont trois Anglois et deux Américains. Les deux Américains sont des pêcheurs de baleines qui viennent de faire leur pêche à la côte du Brésil et qui sont entrés au grand cul de sac de Ste Lucie pour y faire de [f°275v°] l'eau et à bord desquels il ne se trouve que de l'huile de Baleine et des instruments de pêche. L'un des trois Anglois se trouve dans le même cas, les deux autres ont été arrêtés en louvoyant en plein jour pour entrer au Port de Castries dans l'isle Ste Lucie sur leur lest, l'un venant de la Grenade et l'autre d'Antigues et qui ont déposé qu'ils venoient pour réclamer ce qui leur étoit dû à Ste Lucie ; quant aux bâtimens françois, la plupart ont été arrêtés parce que leurs chargemens n'étoient pas entièrement conformes à leurs expéditions, d'autres parce que le patron et partie ou totalité de l'équipage sont Anglois, je pense qu'on doit être très sévère pour ce dernier article parce que de pareils bâtimens ont souvent une commission françoise et une commission anglaise, ce qui leur donne alors la plus grande facilité pour faire le commerce interlope.

De tous les bâtimens qui ont été arrêtés, [f°276r°] il n'y en a qu'un seul qui soit en contravention d'une manière vraiment nuisible au commerce de France, c'est une petite goélette françoise qui a été saisie venant de la Dominique avec trente barrils de [Boeure ?] et vingt boucands de biere[sic] en bouteilles. Le commerce de France à St Pierre m'a représenté qu'une exactitude scrupuleuse effarouchoit le commerce, qu'une partie des caboteurs ne sachant pas lire, et le bureau du domaine ayant souvent un grand nombre de bâtimens caboteurs à expédier à la fois, les expéditions du Domaine n'expliquoient pas assés en détail l'état des chargemens des caboteurs, ce qui les faisoit paroître en contravention ; qu'il étoit essentiel de favoriser l'écoulement des marchandises venues de France à l'étranger, ce qui est incontestable. D'après leurs représentations, appuyées par Mrs le vte de Damas et de Viévigne, j'ai cru devoir donner à chaque bâtimens sous mes [f°4v°] ordres une note relative à la visite qu'ils seront dans le cas de faire des bâtimens caboteurs, dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie.

Les bâtimens qui sont arrêtés et remis aux mains de l'Amirauté, y sont assés promptement jugés ; mais le Conseil supérieur ne tient ses séances que tous les deux mois, ce qui entraîne des lenteurs pour le jugement définitif des bâtimens qui sont arrêtés, qui consomment souvent par les frais de garde et autres frais et dépérissement des marchandises, la majeure partie de la valeur des Batimens saisis, ce qui a fait prendre le parti à Mrs le Vte de Damas et de Viévigne,

lorsque les bâtimens ne sont pas condamnés par l'Amirauté et qu'il est évident qu'ils ne doivent pas l'être par le Conseil de donner main levée de ces bâtimens, sans en faire appel au Conseil lorsque je serois de même avis qu'eux, et de condamner [f°277r°] seulement le patron à quelques jours de prison pour ne s'être pas mis en règle ; j'ai adopté cet expédient qui m'a paru très bon pour éviter de ruiner en faux frais des malheureux qui ne sont coupables que par quelques fautes de formalités ou d'ignorance et qui ne pouvoient avoir d'intentions ni de moyens de faire de commerce interlope. Il y en a eu 3 de relâchés de cette manière.

L'exactitude et la sévérité que j'ai établie d'abord, a du moins produit un très bon effet. Elle a accoutumé les caboteurs françois à se mettre plus en règle et a jetté(*sic*) l'épouvante parmi les personnes qui étoient accoutumées à faire le commerce interlope, qui a considérablement diminué et qui diminuera de jour en jour à mesure qu'on aura plus de moyens pour y mettre obstacle.

Je dois rendre justice à l'exactitude que [f°277v°] mettent les officiers commandants et subalternes dans l'exécution de vos ordres, malgré les désagrémens que cela leur occasionne et la calomnie à laquelle ils sont souvent exposés.

Je dois surtout distinguer M. de Chabons, commandant le Balon, de St Jean, commandant le *Tourtereau*, de St Pierre, commandant le *Gerfaut* par lequel je fais partir cette lettre.

J'ai &c signé Verdun de la Crenne

LETTRE III : VERDUN DE LA CRENNE AU MINISTRE DE CASTRIES – FORT-ROYAL DE LA MARTINIQUE, LE 8 NOVEMBRE 1785<sup>116</sup>

Extrait d'une lettre de Verdun de la Crenne à Monseigneur à bord du Réfléchy au Fort R<sup>1</sup> Mq.<sup>ue</sup> le 8 9bre 1785

M. le V<sup>te</sup> de Damas vous aura sans doute rendu compte de la contrebande scandaleuse que vient defaire M. Fevrier de Mezalliet, Commis<sup>re</sup> de la colonie et le premier administrateur actuel après M. de Viévigne, en allant acheter lui-même à la Dominique et conduire à la Martinique, 78 nègres dont il n'y en eut que 26. d'arrêtés. M. de Viévigne en a promptement été instruit et donné avis à M. le Vte de Damas qui a mis dans cette affaire toute la vigilance et la fermeté nécessaires, sans lesquels malgré l'authenticité de la prevarication de M de Mezallin, l'on ne seroit peut-être pas venu à bout de l'en convaincre. Vous pouvez juger d'après cela, Monseigneur, quel est l'esprit qui règne dans les colonies, combien il est intéressant de mettre à leur tête des gens sérieux et intègres, et que l'autorité des gouverneurs soit appuyée et soutenue par le gouvernement.

---

<sup>116</sup> FR/ANOM/COL/C<sup>8A</sup>/85/F°118

## ANNEXE D.4.

### EXTRAITS DES *MEMOIRES* DE VIELLA

LE VOYAGE EN GRECE –ATHENES (1788)

Nous nous rendîmes à Athenes et mouillâmes dans le port Pirée autrefois l'arsenal des forces navales de cette ville fameuse. Elle est à une lieue à peu près du port : le chemin qui y mène traverse une plaine couverte d'oliviers et on le dit bâti sur les fondements de la muraille qui liait [f°99] autrefois la ville au port. C'est sans contredit le point de toute la Grèce le plus curieux à visiter, celui qui offre encore les plus beaux monuments : il en est qui existent encore en entier et qui semblent avoir échappé aux ravages du tems et des homes[*sic*], pr nous laisser des modèles parfaits à copier. Tel est le temple de Minerve qui, quoique dégradé, offre néanmoins le monument d'architecture le plus riche et le plus élégant qu'on conaisse[*sic*]. C'était les Hécatonpidon (que je [ ?] sur toutes les faces) dont toute la grâce [admirant ?] les belles proportions, dont Paros et le Pentélique avaient fourni le Marbre et que Phidias et Praxitèle avaient orné de leurs chefs-d'œuvre. On remarque surtout sur les bas-reliefs dont le travail est exquis. Plusieurs morceaux en ont été enlevés et nous fûmes [chargés ?] d'en transporter un très beau morceau qui représentait l'hommage des peuples de l'Attique à Minerve. Il eut un morceau du Paris. C'était la propriété de M. le comte de Choiseul-Gouffier, notre [f°100] ambassadeur à Constantinople. Le toit du temple n'existe plus. Les Turcs en avaient fait une poudrière dans le tems de la guerre contre les Vénitiens : une bombe le fit sauter en l'air, mais heureusement les colonnes sont restées debout et cet admirable monument tout de marbre charme les yeux des amateurs des Arts et de ceux qui n'en conaissent[*sic*] pas les règles. Il est bâti sur la partie la plus élevée de la ville, sur le terrain de la Citadelle, d'où on domine tout le golfe. On ne pouvait s'empêcher de regretter au-dessus de tout cette magnifique statüe de Minerve qui décorait le frontispice et qui passait pr le chef-d'œuvre de Phidias et la Merveille du Monde. A côté du temple de Minerve, on remarque une partie de celui d'Erectée : il faut admirer l'élégance et l'extrême fini des décorations. Ses feuilles d'acanthé surtout, surpassent ce dont le ciseau le plus adroit parait susceptible. Non loin de là, sous les Propilées, que Mr le Roy a si soigneusement restaurés dans son ouvrage sur Athènes, la Lanterne de Diogène est un morceau charmant. Mais le monument le plus complet est le temple de Thesée, situé dans la ville basse. Il n'a souffert d'aucune injure et il reste dans tout son entier. La forme [f°101] est celle d'un carré long et n'a pas à beaucoup près l'élégance du temple de Minerve auquel celui-ci était très antérieur. Les bas-reliefs représentent les combats des Centaures et des Lapites. L'intérieur done[*sic*] l'idée la plus

exacte de ce qu'étaient les temples des Anciens. On y voit à peine et on conçoit combien cet intérieur devait être désagréable, lorsque le parvis était baigné du sang des victimes et le temple rempli de fumée et de l'odeur des entrailles brûlées. Voilà quels sont les monuments que renferme l'Athènes moderne, entourée de murs et dont on évalue la population à 10,000 âmes. Hors des portes, on voit encore plusieurs colonnes énormes, restes d'un temple attribué à l'empereur Adrien[sic], mais on voit combien le style et l'architecture sont inférieures à celui des monuments du beau temps de la Grèce. A une petite distance, on aperçoit[sic] la montagne du Pentélique d'où on avait extrait le marbre employé à la construction des édifices qui remplissaient cette capitale du goût et des arts. [f°102] Celui de Paros était plus estimé : on en faisait[sic] les statues et les principaux ornements. Je serais très embarrassé d'exprimer les sensations que m'a fait éprouver le séjour d'Athènes : c'est une inquiétude continuelle, une espèce de tourment produit par la vue de tous ces Chefs-d'œuvres qui remontent à des temps si reculés et qui semblent pourtant vous rendre contemporains des homes[sic] célèbres qui les ont créés ; mais l'illusion détruite, il reste une impression de mélancolie et en songeant qu'ils ne sont plus, on ne peut pas se défendre de s'attrister sur son avenir. Ces artistes fameux, ces Héros par qui un petit pays est devenu illustre ont laissé un nom immortel, des souvenirs qui ne se perdront jamais : nous aurons passé come[sic] une flèche qui ne laisse aucune trace. Quel sujet de tristes réflexions ! [f°103]



## ANNEXE D.5

### LETTRES DIVERSES LIEES A LA DEMISSION D'ALBERT DE RIONS EN OCTOBRE 1790

LETTRE I : COPIE DE LA LETTRE DE M. D'ALBERT, CHEF D'ESCADRE A MM LES CAPITAINES<sup>117</sup>

Le 3 8bre 1790

J'ai l'h<sup>r</sup>, Monsieur, de vous prévenir que par le prochain courrier, je compte supplier le Roi d'accepter ma démission du commandement de l'escadre. La répugnance marquée qu'on témoigne à m'obéir me fait de cette démarche un devoir indispensable. En effet, pourrais-je sans crime, aveuglé par des vues d'intérêts ou d'ambition désirer rester dans une place, dont tout me dit que je ne puis plus remplir les fonctions avec honneur, et que des considérations de bien public m'invitent à quitter. Un chef ne peut se passer de la confiance des gens qu'il a charge de commander. Je n'ai pas sçu gagner celle des équipages, j'en gémis : mais moi-même, j'ai prononcé mon arrêt, je jure qu'il est irrévocable.

Un espoir me console : j'aime à me flatter que la plus grande partie de ceux qui montrent tant d'animosité contre moi se trouvera disposée à obéir quand elle n'aura plus à craindre d'être commandée par moi. Je serai trop heureux si le parti que je prends peut ramener les équipages aux sentimens de leur devoir, cette idée seule est capable d'adoucir l'amertume du sacrifice auquel je me condamne.

Elle est bien grande, M., cette amertume quand je songe à tout ce que je me promettre des offrs que j'avois le bonheur de commander. Pardonnez, je n'ai pas assez de courage pour m'arrêter sur cette trop douloureuse réflexion.

Il me reste à vous parler d'une crainte qui n'est peut-être pas fondée, mais qui m'inquiète par l'importance de l'objet sur lequel elle porte, que les officiers commandants dans l'escadre ne se croiyent[*sic*] autorisés, par mon exemple, à quitter le commandement qui leur a été confié ; leur erreur serait funeste, les mêmes considérations du bien public qui me commandent impérieusement de laisser une place à un chef plus agréable aux équipages leur déffendent[*sic*] de quitter le poste qu'on leur a choisi. Ils doivent sentir, je ne doute pas que vous sentiez vous-même, que si un individu quelconque est toujours facile à remplacer, il ne serait pas de même d'un grand nombre d'offrs supérieurs qui, tout à la fois, prendroient un parti extérieur. Je n'ai jamais eu jusqu'ici besoin de vous parler de vos devoirs ; permettez chers camarades, que dans ce moment-ci, je vous en rappelle qui me paroît bien important et laissez moi espérer que je ne l'aurai point fait en vain.

---

<sup>117</sup> SHMB, 1A127, f°77r°-v°.

LETTRE II : ADRESSE DES OFFICIERS DE LA MARINE A M. D'ALBERT DE RIONS DU 8 OCTOBRE 1790<sup>118</sup>

Du 8 8bre 1790

M.

Les capitaines de V<sup>au</sup> employés dans l'escadre, pénétrés de douleur du parti que prend le G<sup>al</sup> d'en quitter le commandement, mais persuadés comme lui de la nécessité absolue de cette démarche, auroient tous suivis son exemple à la réception de la lettre par laquelle il leur en fait part, s'ils n'étoient encore arrêtés par un entier dévouement à la chose publique, et par la crainte qu'une pareille démarche ne fut désagréable à Sa Majesté : un devoir bien doux pour eux vient encore ajouter à ces motifs, celui de donner à leur respectable G<sup>al</sup> un témoignage de respect et de déférence entière à ses conseils, en regardant son désir à ce sujet comme un ordre. Mais Si l'ordre ne se rétablissoit pas bientôt, Si les outrages auxquels ils vont continuellement exposés n'avoient pas un terme prochain, ils seroient coupables envers l'état, envers l'honneur, s'ils restoient plus longtems attachés à des fonctions qu'ils ne pourroient plus remplir dignement.

LETTRE III : COPIE DE LA LETTRE DE M. D'ALBERT A MM. LES OFFICIERS DELA MARINE SIGNATAIRES DEL'ADRESSE DU 13 OCTOBRE 1790, IMPRIME CHEZ MALASSIS<sup>119</sup>

du 17 8bre

Rien n'est plus obligeant pour moi que l'empressement que vous avez mis à me faire parvenir votre adresse, j'y suis infiniment sensible, mais c'est principalement à la manière dont elle est conçue et à l'excellent esprit qui l'a dictée que je dois, et que je paye mes justes applaudissemens. Que ceux, qui au mépris des loix nouvelles et pour satisfaire une haine aveugle cherchoient à vous séparer du Corps dont vous faites partie en vous montrant un intérêt distinct du sien rougissent ! S'ils savent encore rougir, de leurs criminelles intentions, et qu'ils meurent de honte et de dépit en voyant qu'elles n'ont d'autre effet que de vous engager à manifester les sentimens les plus nobles, les plus convenables aux circonstances, et les plus vraiment patriotiques. Au mérite d'avoir si bien rempli votre devoir, d'avoir même été au-delà ; car enfin, vous pouviez vous taire, vous joignez l'avantage d'inspirer à tous les membres du Corps l'estime la plus vraie et la mieux fondée. Aucun d'eux ne peut en être plus vivement touché que moi : recevez l'assurance que j'ai l'honneur de vous en donner ainsi que celle de l'attachement et de la reconnoissance avec lesquels &c.

LETTRE IV : LETTRE DES OFFICIERS DE MARINE DE BREST AUX OFFICIERS DE MARINE DE

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, f°77v°.

<sup>119</sup> *Ibid.*, f°79r°.

TOULON<sup>120</sup>

Le 18 8<sup>bre</sup> 1790

Mrs

Nous espérons que vous ne vous serez pas mépris sur les motifs de délicatesse qui nous a fait penser que vous ne deviez pas apprendre par nous l'adresse, que les circonstances et l'honneur nous ont nécessités de faire parvenir au Roi et à l'assemblée nationale, à l'occasion des insurrections répétées qui ont eu lieu dans les équipages de l'escadre en rade. Nous voyons avec satisfaction par votre lettre du 4 de ce mois que vous approuvés notre conduite et nous vous remercions de nous l'avoir témoigné. Nous partageons avec vous, toute l'indignation qu'inspire la conduite de l'équipage d'[Alceste ?], et nous applaudissons sûrement avec vous à la conduite que le capitaine et l'état-major ont tenu dans la circonstance critique où ils se sont trouvés. Nos sentimens communs pour la chose publique, d'amour pour le meilleur des Rois, nous dicterons dans tous les tems notre conduite. Nous vous adressons ci-joint les pièces nécessaires pour la connoître en détail.

DOCUMENT V : RECIT DES EVENEMENTS DE BREST ENVOYES PAR LES OFFICIERS DE BREST AUX OFFICIERS DE TOULON<sup>121</sup>

A mesure que les V<sup>aux</sup> de l'escadre armée au Port de Brest ont été mis en Rade, leur équipage se sont montrés successivement et sensiblement éloignés de se soumettre à la police, discipline et subordination d'usage à bord des bâtimens du Roi. L'attente d'un Code pénal demandé avec instance a fait temporiser le plus possible et forcer de fermer les yeux sur les manques au service dans toutes les circonstances qui n'étoient pas urgentes. On ne réprimoit pour celles d'importance que par des moyens bien inférieurs à ceux qu'autorisoient ci-devant les ordonnances et réglemens. Le Code pénal arrivé, avec l'ordre de le proclamer, sa publication a été l'époque de la 1<sup>ere</sup> insurrection. Aucun ou presque aucun des équipages des V<sup>aux</sup> n'en attendit la fin avant de prononcer qu'ils ne le reconnoitroient point ni ne s'y soumettoient, et au moment même s'emparent des chaloupes, non seulement sans la permission de leurs chefs, mais même malgré leurs déffenses[sic]. Descendus à terre, ils portèrent devant la municipalité leurs réclamations, elles furent entendues avec intérêt, cependant en leur remontrant qu'ils s'étoient écarté de leur devoir, et leur promettant seulement de s'intéresser auprès de l'Assemblée nationale pour obtenir des amendemens à quelques articles. M. d'Albert fit annoncer qu'il prenait sur lui de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'exécution de ceux qui répugnoient le plus aux équipages. Depuis ce premier pas fait

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, f°78v°-79r°

<sup>121</sup> *Ibid.*, f°80v°-81r°

vers la désobéissance, chaque jour a presque été marqué par d'autres manques, dont se rendoit surtout coupable la classe très et beaucoup trop nombreuse des novices, particulièrement de ceux provenans de la Loire, quartier où on avoit autorisé les hommes qui devoient être levés de se faire remplacer par des individus soit-disant[*sic*] de bonne volonté, mais qui se sont trouvés la plupart être pris parmi les gens sans aveu, vagabonds et qui n'étoient même pas des pays où ils se trouvoient. Le nombre de ces novices augmentant chaque jour, le mauvais esprit a fait des progrès. Sur ces entrefaites, l'arrivée du V<sup>au</sup> le *Léopard* qui ne rapportait que des hommes prévenus contre les administrateurs ou chargés du pouvoir exécutif à St. Domingue, presque tous officiers de la Marine, a aggravé l'effervescence et la fermentation à un point qu'on peut difficilement concevoir ; alors les insultes personnelles ont été faites aux officiers de tout âge et de tout grade, sans que les généraux même en ayent été exemptés. Après avoir employé inutilement tous les moyens de persuasion, de modération, de fermeté prudente, les officiers de la Marine ont été réduits à écrire la première lettre en date du 19 7<sup>bre</sup> dernier cotée A.

Comme l'arrivée à Paris de M. de Granchain qui en fut porteur s'est croisée avec un décret de l'assemblée nationale qui envoyoit à Brest des commissaires pour y rétablir l'ordre, cette circonstance fit différer de faire usage de l'Assemblée nationale de cette lettre, à laquelle on eut facilement répondu par : « le décret de tel jour y a pourvu », mais l'arrivée de MM les commissaires du Roi et leur démarche à bord du *Majestueux* n'ayant eu aucun succès, ni même laissé l'espoir d'en avoir à bord des autres V<sup>aux</sup>, et l'apparition dans le public du mémoire imprimé et surtout le réquisitoire du Procureur de la commune page 30 ont déterminé de nouveau les offrs de la Marine à écrire leur seconde lettre, cotée B.

Il sembloit que rien ne pouvoit plus ajouter à leurs peines. Un nouveau coup cependant les menaçoit, et ils apprirent le parti funeste pour eux, mais inébranlable qu'avoit formé le général d'Albert de demander à se démettre du commandement de l'armée, le Corps, ayant à sa tête M Hector, fut chez lui lui porter l'expression de sa peine, de sa douleur et son vœu de le conserver, lui demandant ce témoignage d'intérêt et d'attachement que ses sentiments pour lui pouvoient lui mériter ; il ne répondit que par l'expression des sentiments si bien peints dans sa lettre aux capitaines de son escadre cotée C. Ces derniers, quelques jours après, ont écrit celle qu'on voit cotée D. Le même courrier en emporta une de M. Hector au nom des officiers du département cotée E. Tout cela n'a procuré aucun changement dans la peine dont on étoit menacé de perdre le général d'Albert. Il est parti le 16 de ce mois après avoir reçu du Corps de la Marine des témoignages de regret trop bien sentis pour être exprimés, mais aussi

trop mérités et trop visibles pour qu'il puisse douter qu'il y ait un être qui ne soit animé pour lui des sentimens de respect et de vénération qui lui sont dus.

On a omis dans ce précis de citer une circonstance très intéressante et faite pour mériter l'attention, l'applaudissement et la reconnoissance pour ceux qui l'ont fait naitre ; depuis longtems, et l'on peut dire depuis le principe de la Révolution, il avait existé deux partis parmi les sous-lieutenans de V<sup>au</sup>. Les lieutenans sortis des grades intermédiaires se sont reuni[sic] à eux et, par des moyens de persuasion, d'honnêteté et de noblesse bien respectables, ont trouvé celui de concilier les deux partis. Leur réunion est scellée par l'adresse cotée F qui, dictée par les sentimens d'honneur et de patriotisme, rend justice au mérite, aux talents et aux services du général d'Albert qui a répondu la lettre cotée G à celle d'accompagnement, que lui ont écrit ces officiers par un d'eux, qui a été lui porter après son départ de Brest leur adresse, qui n'avoit pû être imprimée auparavant.

LETTRE VI : LETTRE DU COMMANDANT D'HECTOR AU MINISTRE FLEURIEU DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 1790<sup>122</sup>

Je ne crois pouvoir ni devoir cacher au ministre du Roi à quel point la délicatesse et la sensibilité des officiers de la Marine sont affectés de voir que, par les derniers papiers publics qui font connoitre les débats de l'Assemblée nationale, les troubles de Brest sont présentés et discutés de manière que tout le monde a des éloges et qu'on laisse penser au public que les seuls reproches à faire appartiennent au Corps, qui, s'il n'y a pas donné lieu, les a au moins exagéré, lorsqu'il est de fait que son seul amour pour la patrie, son zèle inaltérable pour le service du Roi et son amour pour sa personne sacrée ont pû le porter à supporter avec courage, patience et résignation tous les outrages dont on n'a cessé de le persécuter. La haine insatiable qu'ont voué aux officiers de la Marine les ennemis du Bien public par la constance qu'ils ont mis à ne pas s'écarter de leur devoir, comme militaires et citoyens, mais dépendants du seul pouvoir exécutif, porte aujourd'hui ces mêmes ennemis à employer tous leurs efforts pour présenter au reste du Royaume et à l'Europe même comme seuls coupables. Leur honneur sembleroit exiger de leur part une publication authentique de leur conduite et de tous les événemens qui se sont succédés depuis dix-huit mois, ils ne peuvent être arrêtés dans cette résolution que par la crainte que cette publicité ne contrariât les vues politiques de la Nation et du gouvernement. S'il est vrai qu'on ait pu vouloir prendre le moyen de citer comme exagérés les troubles qui ont existé, de même que de donner comme un retour parfait à l'ordre et à la subordination les apparences de changement ou de diminution dans les désordres qui se sont

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, f°88v°89r°.

manifestés depuis la démarche, soit de MM les commissaires de la Municipalité ou des Amis de la Constitution, dans l'espoir que les puissances étrangères pourroient se déterminer pour leur ultimatum dans les négociations actuelles pour la guerre ou la paix, d'après l'idée qu'ils pourroient prendre de cette annonce d'un passage subit du désordre à l'ordre ; dans ce cas, les officiers de la Marine doivent encore à la Nation et au Roi ce nouveau sacrifice, mais ils ne peuvent au moins se dispenser de supplier le ministre de vouloir bien présenter à Sa Majesté le sujet de leurs sollicitudes, ils osent même espérer des bontés du roi que S. M. permettra qu'elles soient aussi mises sous les yeux du Président de l'Assemblée nationale, qui pèsera dans sa sagesse l'usage qu'il doit faire de cette connoissance, afin d'éviter qu'il puisse être faits aucun reproche sur l'honneur, la conduite et la conscience d'un Corps militaire qui n'a rien de plus précieux et de plus cher que ce même honneur.



## INDEX BIOGRAPHIQUE

Les noms sont donnés par ordre alphabétique avec la graphie trouvée dans les lettres, puis présentés avec leur graphie la plus courante au besoin. Le numéro des lettres où il est question du personnage est d'abord indiqué (tome 2), puis le numéro de page dans l'étude littéraire s'il y est cité, précédé de l'indication T1.

### A

AGUESSEAU (Mme d'), Marie Catherine DE LAMOIGNON (1759-1849), épouse de Henri Cardin Jean-Baptiste d'Aguesseau, membre de l'Académie française : L110.

ALBERT DE RIONS (M. LE COMTE D'), François Hector (1728-1802), garde de la marine en 1743, enseigne en 1748, lieutenant de vaisseau, il est fait deux fois prisonnier pendant la guerre de 7 ans ; capitaine de vaisseau en 1772, puis major du corps royal d'infanterie de la marine en 1776, il commande le *Sagittaire* en 1778 dans l'escadre de d'Estaing et se signale lors de la prise de la Grenade et de l'affaire de Savannah au cours de laquelle il prit l'*Experiment* ; commandant le *Pluton* dans l'escadre de Grasse, il se signale à nouveau aux combats de la Chesapeake, de Saint-Christophe et des Saintes (1781-1782) ; il devient directeur général du port de Toulon en juillet 1784 et organise le simulacre de combat naval lors de la visite de Louis XVI à Cherbourg en 1786 ; commandant la marine en Toulon en 1788, il est arrêté par les ouvriers de l'arsenal révoltés en décembre 1789 : libéré sur ordre de l'Assemblée nationale, il est nommé commandant de l'escadre de Brest pour tenter d'y rétablir la discipline, sans y parvenir ; nommé contre-amiral en janvier 1792, il abandonne son poste et émigre dans l'armée des Princes et ne rentrera en France qu'en 1801 : L27 ; L34 ; L42 ; L43 ; L47 ; L83 ; L84 ; L86 ; L113 ; L116 ; L132 ; L135 ; L137 ; L139 ; L140 ; L142-L146 ; T1. 144, 167, 204, 219, 250, 251, 253, 258, 259, 260, 266, 269, 270, 271, 279, 444, 445.

ALIGRE (Mlle d'), Catherine-Étienne-Claude, fille d'Étienne François d'Aligre (1727-1800), premier marquis du nom et comte de Marans ; Adrien commente son mariage avec M. du Coudray en 1789 : L127.

ALLONVILLE (M. d'), Charles Augustin (1735-1792), aide de camp du comte de Guerchy, sous-gouverneur du Dauphin en 1787 : L82 ; L100 ; L104 ; L104 ; L107-108 ; L110 ; L138 ; L142.

ALLONVILLE (M. d'), Louis Alexandre (1771-1814), sous-lieutenant au régiment Quercy-cavalerie en 1787, neveu du précédent : L101 ; L136 ; L142.

ALLONVILLE (M. d'), Armand François (1764-1853), frère aîné de Louis Alexandre, major en second du régiment de l'Auxerrois ; cherche à épouser Mlle de Champagné, épouse finalement Charlotte le Vasseur de Villiers (1769-1799), veuve du baron de Béthune-Hesdigneil : L101 ; L136 ; L142.

ALLY, Nicolas ALLY FILS, notaire à Grancey (1780-1822) : L103 ; L110 ; L113 ; L122 ; L129 ; L135-136 ; L139 ; L147-148 ; L152-153.

ALPHERAN (M. d'), Claude Melchior Joseph de Bussan-Montmejan (1751-1830) lieutenant de vaisseau en 1779, chef de brigade des Gardes de la Marine en 1785 commande le *Duc de Bourgogne* dans l'escadre de Grasse, puis le *Réfléchi* en 1786-1787 et la *Belette* en 1787 : L.103-104.



AMEDEE, prénom du cousin d'Adrien, Antoine Geneviève Amédée DE FRAGUIER (1775-1780) : L126.

AMPHOUX (veuve), célèbre fabricante de liqueurs de la Martinique : L72.

ANGE (M. de l'), Denis Joseph Hyacinthe, marquis de LANGE COMNENE (1755-1832), garde de la marine en 1775, enseigne de vaisseau en second sur le *Triomphant* en 1781, lieutenant de vaisseau en 1784, puis capitaine de vaisseau en 1814 ; sert sur l'*Artésien* de 1778 à 1781 dans les escadres de La Motte-Picquet, d'Estaing, Grasse, puis sur le *Triomphant* de 1781 à 1783 dans les escadres Guichen et Grasse : L34.

ANQUOC (M.), graphie fautive pour John HANCOCK (1737-1793), 4<sup>e</sup> président du Second Congrès continental (1775-1777, puis 1<sup>er</sup> gouverneur du Massachusetts (1780-1785) ; il est connu pour être le premier signataire de la Déclaration d'Indépendance : L45.

ARTOIS (comte d'), frère de Louis XVI, futur Charles X : L3.

ANTONY (M.) personnage d'Adrien, probablement maître de forge à Marey : L153 ; L156.

AMBLIMONT (M. le marquis d'), Claude Marguerite François Renart de Fuschemberg (1736-1797), garde de la marine en 1751, capitaine de vaisseau en 1772, il devient chef d'escadre en 1784, puis contre-amiral en 1792 ; chevalier de Saint-Louis en 1770, il commande le *Vengeur* à la bataille d'Ouessant, puis l'*Hercule* dans l'escadre de Guichen, puis le *Brave* dans l'escadre de de Grasse et est fait prisonnier à la bataille des Saintes. Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, il est aussi l'auteur d'un traité, *Tactique navale, ou Traité sur les évolutions, sur les signaux, et sur les mouvemens de guerre*, Paris, P. Fr. Didot le jeune, 1788 : L22.

AMELOT, Sébastien-Michel (1741-1829), évêque de Vannes à partir de 1775 ; Adrien recherche sa recommandation pour Maurice en 1787 : Annexe C.5.

AMELOT (M. et Mme), Antoine-Léon Anne, marquis de Chaillou (1760-1824), conseiller au parlement de Paris en 1778, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi en 1779, intendant de Bourgogne (1783-1790), puis receveur général des hospices de Rouen, petit cousin et non frère du précédent ; il a épousé en 1784, Marie-Madeleine Fontaine de Biré (†1792) : Annexe C.5.

ARBUTHNOT Marriott (1711-1793), amiral anglais, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (1775-1778), commande de l'escadre d'Amérique du Nord jusqu'en 1781 ; son commandement lui est retiré après sa défaite lors la première bataille de la Chesapeake contre Destouches au profit de Graves ; il reçoit le titre d'amiral par ancienneté en 1793 : L8. T1. 148.

ARMENOU (M. de), graphie fautive pour Claude d'Armynot du Chatelet (1753-1853), lieutenant des vaisseaux du roi, s'est distingué pendant la Guerre d'Indépendance américaine sur les corsaires l'*Epervier* et le *Voltigeur* : L88.

ATEL (M. d'), Claude Benoît (1746-1816), élève dans le Corps Royal en 1762, volontaire au régiment Royal Deux-Ponts Infanterie en 1765, volontaire puis fourrier dans la Légion de Saint-Domingue en 1766, quartier-maître en 1769, sous-aide-major en 1771, sous-aide-major du régiment de Port-au-Prince en 1772, puis capitaine en 1776, chevalier de Saint-Louis en 1790 ; parent éloigné supposé d'Adrien : L42, L44.

AUNONVILLE (chevalier de), voir ALLONVILLE.

AUTONNE (M. d'), personnage non identifié : L11, voir n.6.

AVARD (M.), personnage non identifié : L108.

AVED (M.), Jean-Charles François Aved de Magnac (1757-1828), lieutenant de vaisseau, petit-fils du peintre Jacques André Joseph Aved ; embarqué sur le *Triomphant* en 1783 : L103.

## B

BAPTISTE (Madame), logeuse d'Adrien à Brest, rue de la Fillerie : L10, L11, L15, L51, L66.

BARAS (M. de), écriture fautive pour Jacques Melchior, comte de BARRAS DE SAINT-LAURENT (1719-1792) ; garde de la marine en 1734, capitaine de vaisseau en 1762, il devient chef d'escadre en 1778 et lieutenant général en 1782, mais il refuse le grade de vice-amiral en 1792 ; chevalier de Saint-Louis en 1756, commandeur en 1781 et Grand-Croix en 1784, il commande le *Zélé* dans l'escadre de d'Estaing en 1778-1779, puis reçoit le commandement de l'escadre stationnée à Rhode-Island où il débarque l'armée de Rochambeau et assure le transport des renforts lors du siège de Yorktown ; en 1782, il participe aux combats de Saint-Christophe et il s'empare des îles Nieves et Montserrat : L26-27, L30-31 ; L33-34 ; L40 ; L103. T1. 148, 161.

BARBAZAN (baron de), Thérèse Marie Joseph DU MUA DE BARBAZAN (1740-1788), capitaine de vaisseau en 1780, commande plusieurs vaisseaux pendant la Guerre d'Indépendance américaine, promu chef de division de la sixième escadre en 1786, commande de la station des Isles sous le vent sur la *Proserpine* : L102.

BARBERIE (M. de), personnage non identifié, soit Claude-François de Barberie, seigneur de Saint-Contest (1744- ?), soit plus probablement Denys Barberet (1714- ?), médecin à Dijon à partir de 1743, puis muté en 1766 à Toulon en tant que médecin de Marine ; professeur d'anatomie et de pathologie, auteur de plusieurs

ouvrages de médecine, membre l'Académie de Dijon : L4, n.5.

BART, Jean (1650-1702), célèbre corsaire du temps de Louis XIV : T1. 111.

BASSIGNY, surnom de Nicolas Cousin (1759- ?), domestique d'Adrien : L52 ; L55 ; L56 ; L61 ; L64-65 ; L69 ; L75-77 ; L79-80 ; L97 ; L103-104 ; L112 ; L122 ; L133 ; L137. T1. 216, 217, 309, 375, 381, 382, 466.

BASTIEN (M.), pharmacien à Paris : L107 ; L109 ; L126.

BAUDOT, (Charles ?) grand-vicaire de Langres, curé de Rouvres-les-Vignes et Arentières : L109, L115.

BEAUJEU (M. de), Joseph-Philippe QUIQUERAN DE BEAUJEU (1745-1788), lieutenant de vaisseau à Toulon depuis 1781 ; a servi sur le *Pluton* puis sur la *Couronne* dans l'escadre de Grasse : L88 ; L90 ; L92-95 ; L97.

BEAUMONT (vicomte de), Antoine-François DE BEAUMONT DU REPAIRE (1733-1805), commande la *Junon* en 1778 avec laquelle il gagne un brillant combat contre le *HMS Fox* commandé par Lord Windsor, puis l'*Alexandre*. Commandant des forces navales des Isles du vent, il prend effectivement le commandement du *Patriote* en avril 1787 : L100 ; L102-104.

BEAUSSET (chevalier de), Antoine Hilarion (1726-1790), garde-marine en 1738, capitaine de vaisseau en 1762, il devient chef d'escadre en 1779, puis lieutenant général en 1784 ; Commandant le *Terrible* sous les ordres de l'amiral de Cordova, il participe à la prise d'un gros convoi anglais au cap Saint-Vincent en août 1780, puis participe au siège de Cadix sur le Royal-Louis à partir de 1781 : L22-annexe C.6.

BEAUSSET (de), Louis-François, évêque d'Alais (1748-1824), ami intime du

vicomte DE MAILLY, qui se propose de lui recommander Maurice ; auteur d'une *Histoire de Fénelon* en 1809 ; lointain cousin du précédent : Annexe C.5.

BEAUSSIER DE CHATEAUVERT (marquis de), Louis André (1725-1789), garde de la marine en 1741, il devient capitaine de vaisseau en 1771 puis chef d'escadre en 1782 ; chevalier de Saint-Louis en 1760, il participe à la bataille d'Ouessant, puis commande le *Terrible* en 1781 pour le siège de Cadix : L22-Annexe C.6.

BEAUVERGER (M. DE), Maurice Julien EMERIAU, comte DE BEAUVERGER OU BOISVERGER (1762-1845), volontaire en 1776, Lieutenant de frégate en 1781, Capitaine de vaisseau en 1794, contre-amiral en 1802, vice-amiral en 1811 ; sert sur le *Fendant*, le *Dauphin royal* et le *Triomphant* dans l'escadre de Grasse, blessé à Savannah et deux fois aux Saintes : L34.

BECQUEY, Louis (?- ?), procureur-général-syndic du département de la Haute-Marne : L154.

BELIZE (Mme de), personnage non identifié : L110.

BELZIM (M.), Philippe Charles Antoine Marie JULIEN DE BELZIM (1761-1840), garde de la marine en 1778, enseigne de vaisseau en 1780, brigadier des gardes de la marine en 1781, lieutenant de vaisseau en 1786 : L34.

BERTIN (Abbé), personnage non identifié, précepteur des enfants Mandat.

BETHSY, jeune américaine non identifiée chez qui Adrien loge en 1786 : L103.

BEZOUT, Etienne (1730-1783), mathématicien français. Adjoint mécanicien à l'Académie des Sciences en 1758, professeur et examinateur des gardes de la marine en 1763, il élabore un Cours complet de mathématiques à l'usage de la

Marine en six volumes (les 2 premiers devant être maîtrisés par les Aspirants pour soutenir l'examen d'entrée de Garde-Marine) qui restera une référence jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il instaure un rythme scolaire "moderne" avec des mois d'entraînement, suivi d'examens trimestriels et enfin un concours annuel et introduit chez les gardes la notion de cursus scolaire obligatoire : L5, L12 ; L14-16 ; L27. T1. 102,105, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 136, 137, 222, 522, 581.

BIENVILLE (M. de), personnage qu'Adrien cherche à contacter en 1784, probablement Alexandre DE THOMASSIN DE BIENVILLE (1749-1794), futur mari de la sœur d'Adrien ou de son frère aîné de celui-ci, Louis Maurice DE THOMASSIN DE BIENVILLE (1740-1802), lieutenant-colonel de cavalerie : L60-61 ; L79 ; L87 ; L90 ; L109-110 ; L121-122 ; L128-129 ; L132 ; L134 ; L137 ; L141 ; L143-144 ; L146-147 ; L149-150 ; L152-156.

BIENVILLE (Mme de), probablement Marie-Adrienne DE BEURVILLE, épouse de Maurice DE THOMASSIN DE BIENVILLE, future belle-mère de la sœur d'Adrien : L79.

BLANCHELANDE (M. DE), Philippe (ou Philibert) François ROUXEL DE BLANCHELANDE (1735-1791), lieutenant-colonel du régiment de Viennois en 1777, il est gouverneur par *interim* de Saint-Vincent de mai 1780 à mai 1781, puis gouverneur de Tobago en août 1781. Il est également le petit-fils adultérin de Jacques-Eléonor Rouxel de Grancey, bâtisseur du château de Grancey et dernier comte de ce nom : L52 ; L72.

BOCQUENET, Nicolas-François (?- ?), avocat à Chaumont, prévôt de Luzy : L154.

BOIDE (comte de), écriture fautive pour Jean LEBRUN DE BOADES (1732- ?), Garde de la marine en 1746, capitaine de vaisseau en 1772, il devient chef d'escadre en 1784.

Il commande l'*Actif* sur lequel il est blessé en livrant un combat victorieux contre *Nonsuch* en 1781 : L9, L11. T1. 151, 152, 420, 423, 569, 582.

BONNET (M. de), lieutenant d'infanterie dans le régiment de Médoc en 1781 : L34.

BORDA (M. de), Jean-Charles, chevalier DE BORDA (1733-1799), mathématicien et physicien, inventeur du cercle de réflexion, dit « cercle de Borda » : L84-88.

BOSSAUROURT, personnage non identifié : L153.

BOUHIER DE LANTENAY, Antoinette Bénigne (?-1783), marquise DE TOURNY : L27 ; L49.

BOUGAINVILLE (M. de), Louis-Antoine (1729-1811), entre dans la marine en 1763 avec le grade de capitaine de vaisseau, fit le premier tour du monde officiel français (1766-1769), promu chef d'escadre en 1779 ; commande le *Guerrier* puis le *Languedoc* dans l'escadre d'Estaing, puis l'*Auguste* dans celle de Grasse ; commande l'armée navale de Brest en 1790, suite à la démission d'Albert de Rions : L27 ; L33 ; L41 ; L43 ; L53-L54 ; L59 ; L65. T1. 171, 173, 187, 193, 194, 198, 199, 203, 204, 206, 215, 270, 271, 437.

BOUGAINVILLE (Mme de), née Marie-Flore DE MONTENDRE (1759-1806) : L53.

BOUILLE (marquis de), François Claude Amour DU CHARRIOL (1739-1800), il est nommé en 1768 gouverneur de la Guadeloupe et en mai 1777, gouverneur de la Martinique et de Sainte-Lucie avant de devenir gouverneur général des colonies françaises des îles du Vent de juillet 1777 à avril 1783. Il combat aux Antilles pendant la guerre d'indépendance des États-Unis, et enleva plusieurs îles aux Britanniques en 1778 (La Dominique, Saint-Vincent, La Grenade). Revenu en France en 1783, il voyage en Europe puis participe aux États Généraux ; il est également connu pour

être l'organisateur principal de la fuite de Louis XVI en 1791 et l'auteur de *Mémoires sur la Révolution*, Londres, Cadell & Davies, 1797, 2 vol. : L33 ; L38-40 ; L43-45. T1. 143, 160, 165, 166, 167, 184, 186, 187, 191, 192.

BOURBON (duc de), Louis VI Henri DE BOURBON-CONDE (1756-1830), duc DE BOURBON (1772-1818), gouverneur de Franche-Comté, fils aîné du Prince DE CONDE, beau-frère de Philippe-Egalité : L125

BOURGEOIS DE BOYNES, Pierre Etienne (1718-1783), ministre de la Marine sous Louis XV, tente de réformer la Marine en 1772, en supprimant notamment les compagnies de Gardes de Brest, Rochefort et Toulon, pour une seule école au Havre : T1. 136.

BOUSSENOT, personnage non identifié, fourrier de Marine sur le *Fendant* en 1781, L31 ; L56 ; L64 ; L66.

BOUZET (M. du), Charles-Maurice-Denis, marquis de Bouzet (1739-1812), garde marine en 1755, capitaine de vaisseau en 1781, sert sur le *Hardi* (1778-1780), puis commande la *Mignonne* (1780-1782) puis le *Guerrier* (1782-1783) : L63 ; L71 ; L76 ; L78 ; L82 ; L93.

BRETEUIL (baron de), Louis Charles Auguste LE TONNELIER (1730-1807) ; après une prestigieuse carrière dans les ambassades de Russie, de Suède et d'Autriche, il devint ministre de la maison du Roi et de Paris en 1783 : L83.

BREVES (Mme de), probablement Bonne-Françoise Madeleine DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE (1755-1845), épouse de Marie-François Camille SAVARY DE BREVES (1740-1815), son cousin : L111.

BRIENNE (Mme de), née Étienne FIZEAUX DE CLEMONT (1741-1812) : L109-110 ; L127.

BRISÉE (Mrs de), personnages non identifiés, en visite à Brest en 1790 : L141.

## C

C (Mlle de), fiancée potentielle d'Adrien en 1789, probablement Mlle de Champagné : L125.

CACRET (M. de), écriture fautive pour CAQUERAY DE VALMENIER, Jean-Baptiste-Louis Philippe (1730-1802), garde de la marine en 1745, il devient capitaine de vaisseau en 1772, puis chef d'escadre en 1784 ; chevalier de Saint-Louis en 1763, puis Commandeur en 1798, il commande le *Protée* et le *Bien Aimé* dans la grande armée combinée : L21.

CAMPFORT (baron de), graphie fautive pour Joseph-Paul Augustin DE CAMBEFORT (1751-1803) ; colonel du Régiment du Cap en février 1786, connu pour avoir réprimé en 1790 la grande révolte des « nègres » de Saint-Domingue : L97.

CARTIER (M.), personnage non identifié, négociant à Lorient : L34, L49-50, L54, L56-57, L64. T1. 185, 190, 203, 223.

CASTELANE (M. de), graphie fautive pour Henri-César, marquis DE CASTELLANE-MAJASTRES (1733-1789), commande le *Sagittaire* en 1780, puis le *Marseillais* en 1781-1782 et prend part à tous les combats de l'escadre de Grasse : L42-43.

CASTELLET (M. de), Jean-Baptiste de MONIER, marquis DU CASTELLET (1732-1811), avait épousé Marie-Thérèse Bernier DE PIERREVERT, nièce du bailli DE SUFFREN ; élevé au grade de chef de division en 1786, directeur général du port de Toulon : L84-86, L88, L135.

CASTRIES (marquis de) Charles-Eugène-Gabriel DE LA CROIX (1727-1801), secrétaire d'Etat à la Marine, beau-père du vicomte DE MAILLY, père du comte DE CHARLUS : L4, L5, L8, L14, L83-86 ; L103.

CASTRIES, Scipion de, officier mémorialiste, T1. 99, 130, 135, 136, 138, 139, 192, 193, 207, 237, 285, 289, 393, 394, 441, 452, 453, 469, 490, 491, 493.

CATHERINE II (1729-1796), impératrice de Russie : L8.

CHAMPAGNE (Mlle de), potentielle fiancée d'Adrien, soit Angélique Françoise (1753-1815), soit Marie-Madeleine Sophie (1757-1825) : L136 ; L148.

CHAPELIER (M.), pour Isaac LE CHAPELIER (1754-1794), quatrième président de l'Assemblée Constituante, à l'origine de nombreuses lois importantes, comme l'abolition du partage inégal des successions, la propriété intellectuelle pour les écrivains, mais surtout la loi qui porte son nom et qui met fin aux corporations : L131.

CHARIT (M. le comte de), graphie fautive pour Charles Louis Borromée de CASAMAJOR DE CHARITTE (1733-1815), garde de la marine en 1749, capitaine de vaisseau en 1777, chef d'escadre en 1784, contre-amiral en 1792 et vice-amiral honoraire en 1814, il commande le Bourgoigne dans l'escadre de Grasse, montrant un courage remarquable lors de la bataille des Saintes, puis commande le Northumberland en 1782 dans l'escadre de Vaudreuil ; il est aussi connu pour avoir mis ses propriétés en gage pour assurer la paie des soldats de Rochambeau avant Yorktown en 1781 ; chevalier de Saint-Louis en 1773 et Grand-Croix de la Légion d'honneur en 1814 : L42.

CHARLUS (M. le comte de), Armand Charles Augustin de La Croix (1756-1842), fils du ministre de la Marine de Castries, auteur d'un *Journal* : L33 ; L46. T1. 133, 137, 139, 147, 159, 160, 162, 178, 355, 360, 392, 393, 468, 478.

CHATEAUBRIAND, François-René (1768-1848), « soupirant » malheureux, grand écrivain : L14. T.1. 96, 100, 378, 478

CHATEL (M.), personnage non identifié : L126 n.3.

CHATELET (M. de), personnage qui vend une terre en 1783 avec l'aide de la famille Mandat ; possiblement, Antoine Bernardin DE CHATELET, comte de Clermont (mort en 1785), mais vraisemblablement Florent-Louis Marie DU CHATELET (1727-1793), fils de la célèbre Emilie du Châtelet : L56 ; L88 ; L112 ; L127 ; L133-134 ; L136 ; L141 ; L147.

CHATELET (Mme du), Diane Adélaïde de Rochechouart (1724-1794), épouse du précédent : L127.

CHAVAGNAC (M. de), Gilbert Pierre Alexandre, comte DE CHAVAGNAC (1745-1809), chevalier de Saint-Louis en 1781 et Capitaine de vaisseau en 1786 ; gendre d'Orvilliers : L55.

CHENNE, personnage non identifié : L128-129.

CHERISEY, Charles Paul Emile, comte de Nouroy (1725-1799), garde de la marine en 1742, il devient capitaine de vaisseau en 1771, puis chef d'escadre en 1782 ; chevalier de Saint-Louis en 1761, il commande le *Scipion* en 1779, puis l'*Invincible* en 1781, lors du siège de Cadix : L22-Annexe C.6.

CHILLEAU (marquis du), Marie-Charles du CHILLEAU D'AIRVAULT (1734-1794), avait second de Bouillé lors de la prise de Tobago et de Saint-Christophe en 1778, participe au combat des Saintes en 1782. Il est nommé le 7 mars 1788 gouverneur des Isles Sous le vent et de Saint-Domingue : L112.

CHOISEUL (M. de), Marie-Gabriel-Florens-Auguste, comte DE CHOISEUL-GOUFFIER (1752-1817), ambassadeur à Constantinople (1784-1791), auteur d'un *Voyage pittoresque de la Grèce* : L121.

CHOISEUL (M. de), Michel-Félix-Victor de Choiseul d'Aillecourt (1754-1796), député de la noblesse pour le bailliage de Chaumont-en-Bassigny : L133.

CHOISEUL (duc de), Étienne-François de Choiseul-Beaupré-Stainville (1719-1785), chef du gouvernement de Louis XV entre 1758 et 1770.

CLOCHETERIE (M. DE LA), Jean Isaac CHADEAU (1741-1782), petit-fils d'un capitaine de vaisseau mort en 1696, fils d'un lieutenant de vaisseau mort en 1696, fils d'un lieutenant de vaisseau tué au Cap Ortegat en 1747, il est garde-marine en 1754, lieutenant en 1767 puis capitaine de vaisseau en 1778 ; il participe au combat d'Ouessant en 1758 au terme duquel il est prisonnier de guerre, puis il s'illustre en 1778 lors du combat de la *Belle-Poule* contre l'*Arethusa* au large de Roscoff. Sous d'Orvilliers, il sert en Manche (1779) puis sous Ternay en Amérique du nord. Il combat les Anglais à la Chesapeake (1781), puis rallie Grasse aux Antilles, combat à Saint-Christophe (1782) mais est tué aux Saintes à bord de l'*Hercule* dont il était le commandant : L 42-43. T1. 132, 133, 178, 202.

CLUGNY (M. de), Jean-Bernard de Clugny (1729-1776), intendant de Saint-Domingue puis intendant de la Marine à Brest : L61.

CLUGNY (baron de), Marc Antoine Nicolas Gabriel (1741-1792) ; commande la *Cybèle* en 1780-1781 avant d'être nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1784 ; neveu du précédent : L57 ; L59 ; L61-71 ; L75-80 ; L98-99 ; L103 ; L149-150.

CLUGNY (Mme de), née Anne Renée des Vergers de Maupertuis, tante de MAUPERTUIS, l'ami d'Adrien : L67 ; L68 ; L69 ; L71 ; L75 ; L80 ; L150.

COMBAREL (M. de), Jean-Baptiste-Paul, marquis DE VERNEGE, lieutenant en second dans le Régiment du duc d'Angoulême ;

héritier paternel du marquis de Tourny : L111 ; L113.

COMPIEGNE (chevalier de), Armand-Henri DUPONT DE COMPIEGNE (?-1809), neveu d'Antoine-Charles Augustin d'Allonville : L153.

COPPER (Docteur), pour Samuel COOPER (1725-1783), pasteur à Boston, fondateur de l'American Academy of arts and sciences en 1780 : L45.

CORDOVA (M. de), Don Luis de CORDOVA Y CORDOVA (1706-1796), Commandant de la flotte combinée franco-espagnole à partir de 1779, en particulier lors du siège de Cadix : L17-19 ; L21-22 ; L24-25. T1. 156-159, 163.

CORNWALLIS (Général), Charles, 1<sup>er</sup> marquis de Cornwallis (1738-1805), en tant que membre du Parlement, il s'oppose au Stamp Act en 1765, mesure à l'origine de la Guerre d'Indépendance américaine ; il est néanmoins envoyé dans les colonies américaines sous les ordres de Sir William Howe ; nommé lieutenant général en 1777, il remporte la bataille de Camden en août 1780, mais cette victoire affaiblit tellement son armée qu'il est défait face à Rochambeau et Washington lors du Siège de Yorktown en 1781 ; il est ensuite nommé gouverneur général de l'Inde (1786-1793) et Lord Lieutenant d'Irlande (1798-1801) : L29-30 ; L42-43. T1. 148, 161.

COTIGNON, Jean-Jacques de (1761-), Sert sur la Lutine puis le Dictateur à Gibraltar (1781-1783), mémorialiste : 102, 116, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 137, 155, 156, 157, 158, 159, 213, 214, 222, 224, 228, 229, 232, 237, 257, 258, 266, 272, 274, 275, 277, 285, 287, 291, 292, 376, 388, 389, 402, 460, 473, 474, 475, 476, 477, 486, 487, 488, 490, 491, 502, 504, 505, 506, 507, 508.

COUDRAY (M. du), Hilaire ROUILLE DU COUDRAY, marquis DE BOISSY (1765-

1840) ; Adrien commente son mariage avec Mlle D'ALIGRE en 1789 : L127.

COURLON (M. de), Louis-Antoine LE BOULLEUR DE COURLON (?-?), voisin de Grancey, visite Toulon en 1788 : L115.

CRILLON (M. le marquis de), Louis DE BALBE-BERTON (1748-1796), puis duc de Crillon-Mahon ; passe au service de l'Espagne en tant que lieutenant général en 1762 ; commande l'armée combinée franco-espagnole au siège de Gibraltar en 1782 ; descendant de Louis de Balbe DE BERTON (1543-1615), considéré comme « le plus grand capitaine de son temps », fidèle soutien d'Henri III puis Henri IV contre les Guise : L20.

CROSSARD, personnage non identifié : L128 n.3.

## D

DAMAS (vicomte de) T1. 212, 213, 347, 487.

DAMPIERRE (commandeur de), Charles Picot (1727-?), entre jeune dans l'Ordre de Saint-Jean, dont il deviendra commandeur en 1770 ; garde-marine en 1743, enseigne de vaisseau en 1748, lieutenant de vaisseau en 1756, il devient capitaine de vaisseau en 1772, puis chef d'escadre en 1784 et enfin contre-amiral en 1792 : L16-18 ; L21-28 ; L32. T1. 126, 128, 129, 151, 569. Annexe B.1, Annexe C2-XI, XIII et XIV.

DAUPHIN (le), Louis Joseph François Xavier de France, premier fils de Louis XVI (22 octobre 1781- 4 juin 1789) : L29 ; L40 ; L100 ; L127-128.

DARBY (Amiral), George (1720-1790), prend le commandement de la Channel fleet en 1780, puis ravitaille Gibraltar en avril 1781 : L8 ; L21-22 ; L24-25. T1. 157.

DESFARGES DE LA VAULTIERE (M.), Jacques Nicolas Christophe TEYSSIER

(1738- ?), Commandant des Gardes-Marines de Brest de 1779 à 1786 : L5, L11, L12, L14 et L15. T1. 96, 114-116, 118-119, 127-131, 522-523. Annexe C.2.

DE CRES, pour Denis Decrès (1761-1820), garde-marine en 1780 sur la *Diligente*, puis il sert sur le *Richemont* en 1781 et sur la *Nymphe* en 1782-1783 ; ministre de la Marine et des colonies de Napoléon (1801-1814 /1815) : L57.

DESPIEMENIL (M.), graphie fautive pour Jean-Jacques Duval d'Epréménil (1745-1794), avocat au Châtelet, connu pour s'être opposé à la réhabilitation du comte de Lally-Tollendal, qui avait été condamné à mort pour avoir prétendument livré Pondichéry aux Anglais : L110-111.

DESSON (M. le vicomte), graphie fautive pour François Charles Gabriel, vicomte D'ESSON DE SAINT-AIGNAN (1754-1827), garde de la marine en 1772, capitaine de vaisseau en 1792, chevalier de Malte ; sert sur l'*Alexandre* en 1780-1781 dans l'escadre d'Orvilliers, puis sur le *Protecteur*, le *Guerrier* et le *Triomphant* en 1781-1782, chevalier de Saint-Louis en 1788 : L34.

DESSUS LE PONT (M. DURU DE), graphie fautive pour Armand André Emmanuel de Dessus le Pont du Rû (1765- ?), garde du pavillon en 1781, Lieutenant de vaisseau en 1788 ; sert sur l'*Amphitrite* en 1781 puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de De Grasse en 1782-1783 : L34 ; L56.

DESTOUCHES, Charles-René Sochet, chevalier (1727-1793), garde-marine en 1743, enseigne en 1748, lieutenant en 1756, capitaine de vaisseau en 1772, il sert à terre à Rochefort jusqu'à la guerre d'Amérique. Il combat à Ouessant en 1778, puis il commande le *Neptune* dans l'escadre de Ternay, chargée de transporter aux Etats-Unis le corps de troupe de Rochambeau. A la mort de Ternay en décembre 1780, il reprend le commandement de l'escadre ; il livre

combat à Arbuthnot le 16 mars 1781 (première bataille de la Chesapeake), puis participe à la prise de Saint-Christophe en février 1782). Chef d'escadre en 1784, contre-amiral en 1792, il quitte le service et se retire à Luçon. Arrêté, il est sauvé par les Vendéens, rentre dans l'armée catholique et royale et meurt à Prinquiau en 1793 : L39 ; L65.

DEVARAIGNE (M), Pierre Joseph Bernard( ?- ?), procureur-syndic du district de Langres, ingénieur des Ponts et Chaussées : L154.

DREVON (M.), Joseph-Claude (1747-1823), premier président du département de la Haute-Marne : L152.

DILLON (M. de), Arthur (1750-1794), s'était illustré pendant la guerre d'indépendance américaine par la prise de Tobago, Saint-Eustache et Saint-Christophe ; gouverneur de Tobago depuis 1782, il est élu député de la noblesse de la Martinique en 1789 : L134.

DUCLESMEUR (M.), graphie fautive pour Ambroise Bernard LEJAR, vicomte DU CLESMEUR (1751- ?), qui avait fait une campagne brillante sur le *Richmond* et la *Concorde* en 1782-1783 : L65.

DUCLESMEUR (M.), graphie fautive pour Fidèle Bernard Marie du Clesmeur (1759- ?), qui a servi comme Adrien sur le *Fendant* dans l'escadre de Guichen, lieutenant de vaisseau en 1786 : L65.

DUFAS, (marquis de), sans doute une orthographe fautive pour Philippe DUPAS DE LA MANCÉLIÈRE, garde marine en 1757, Capitaine de vaisseau en 1782, chevalier de Saint-Louis en 1778, servant sur le *Saint-Michel* dans l'escadre d'Orvilliers de 1778 à 1782, mort commandant l'*Ajax* à Gondelour en 1783 : L7 ; L58.

DU PARC DE LOCMARIA (M. DE), Pascal Etienne (1761-1793), garde la marine en 1778, enseigne de vaisseau en 1781,



brigadier des gardes de la marine en 1785, lieutenant de vaisseau en 1786, sert sur le *Fendant* de 1778 à 1781, dans les escadres d'Estaing et de Guichen, puis sur la *Sibylle* en 1781, puis sur le *Triomphant* de 1781 à 1783 : L34.

DURU DE BALEINE (M. de), graphie phonétique pour Jean-Louis DURUP DE BALEINE (1759-1834), volontaire sur la Belle Poule en 1777, enseigne en 1785 et sous-lieutenant de vaisseau en 1786. La famille Durup de Baleine est une grande famille champenoise, originaire de Voillecomte à quelques kilomètres au nord de Nully : L56.

DE VERT, graphie fautive pour Louis Gabriel Charles Claude DU VERNE (1756-?), enseigne en 1780, lieutenant de vaisseau en 1786 : L63.

## E

EGUILLE (M. le chevalier FROGER DE L'), Michel Henri (1747-1795, Quiberon), Garde de la Marine en 1762, Lieutenant de vaisseau en 1778, signalé Aide Major de Marine & du Corps Royal en 1785, Capitaine de vaisseau en 1786 ; sert sur la *Courageuse* de 1778 à 1781 dans l'escadre d'Orvilliers, puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de De Grasse. Commande la *Néréide* en 1782, puis l'*Amazone* en 1783, signalé attaché aux constructions en 1785, chevalier de Saint-Louis en 1781 : L34 ; L45.

EGUILLE (M. le comte FROGER DE L'), Louis (1750-1795, Quiberon), garde de la marine en 1764, Lieutenant de vaisseau en 1778, Capitaine de vaisseau en 1786 ; sert sur la *Bretagne* en 1781, puis sur le *Triomphant* en 1781-1782 dans l'escadre de Grasse et Vaudreuil : L34.

ELISABETH (Mme), (1764-1794), sœur benjamin de Louis XVI : L131.

EMILIE (Mlle), Anne Emilie DE PICOT-DAMPIERRE (1770-1848) épouse de Joseph-Pierre LE GOUVELLO DE KERANTRE

(1758-1812), capitaine des Dragons de Monsieur, frère du Roi : L110.

ESCARS (M. LE BARON D'), graphie fautive pour Jacques François DE PERUSSE, vicomte DES CARS (1738-1782), garde de la marine en 1754, capitaine de vaisseau en 1777, commande la *Prudente* dans l'escadre d'Estaing ; il est capturé par trois vaisseaux anglais, puis il monte le *Glorieux* dans l'escadre de Grasse et capture le *Loyalist* en 1781, il meurt à la bataille des Saintes sur le *Glorieux* : L43.

ESPINASSY (M. d'), César Auguste François Félix Joseph Marie D'ESPINASSY (1751-1823), a servi sur le *Scipion* et la *Couronne* dans l'escadre de Grasse (1781-1783) : L113-114.

ESPINOUSE (Commandeur DE L'), Charles Régis Jean Louis DE CORIOLIS D'ESPINOUSE (1726-1793), commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il commande le *César* et le *Duc de Bourgogne* dans les escadres de Grasse et Vaudreuil en 1781-1782 ; commande la gabarre *l'Utile* en Méditerranée en 1788 : L42-45.

ESTAING (M. le comte d'), Charles-Henri (1729-1794), mousquetaire en 1738, lieutenant au régiment de Rouergue en 1745, capitaine en 1747, puis colonel en 1748 et enfin brigadier d'infanterie en 1756. Maréchal de camp en février 1761, lieutenant général en 1762, il devient en 1763, lieutenant général des armées navales, promotion énorme qui lui valut des inimitiés dans la Marine. Gouverneur des îles Sous-le-Vent à Saint-Domingue de 1763 à 1766, il est nommé ensuite inspecteur général commandant la marine à Brest en 1772. Vice-Amiral en 1777, il commande en 1778 l'escadre destinée à apporter de l'aide aux Insurgents américains, campagne peu réussie. Il reçoit ensuite le commandement en chef de la grande escadre franco-espagnole réunie à Cadix en vue d'opérations aux Antilles mais sans suite. Gouverneur de Touraine

en 1785, commandant de la garde nationale de Versailles en 1789, il fut nommé amiral de France en 1792. Arrêté comme suspect, il fut condamné à mort et exécuté à Paris le 28 avril 1794 : L8 ; L27 ; L30 ; L34 ; L45 ; L47-48 ; L55 ; L84 ; L111 ; L126 ; L146-147. T1. 143-147, 156, 178, 192-195, 214, 240, 252, 258, 271, 316.

ETAMPES (Mlle d'), Ambroisine Marie Joséphine d'Etampes (1769-1861), fille de Louis Omer d'Etampes, marquis de Mauny et lieutenant général ; Adrien commente son mariage avec M. de Lillers en 1789 : L127.

## F

FAVIER (M.) Edme ou Edmond Guillaume François de Favières (1755-1837), conseiller au Parlement de Paris, librettiste pour l'opéra après la révolution française : L2, voir n.8.

FERREY (M.), conseiller du Conseil de la Maison et des Finances de Mgr le Duc d'Orléans, habitant au cloître Notre-Dame : L110.

FILLO, sans doute Federigo FIORELLO (1735-182?), violoniste virtuose, auteur de partitions : L6.

FITZ (M.), personnage non identifié, un des professeur de mathématiques d'Adrien : L2.

FLEURIEU (M. de), Charles-Pierre Claret, comte de Fleurieu (1738-1810), il est directeur des ports et arsenaux depuis 1776, ministre de la Marine en 1790 : L84 ; L87 ; L91. T1. 210, 265.

FORBIN, Claude de, officier de Marine mémorialiste : T1. 101, 105, 106, 275, 353, 394, 575, 576

FOURNON (M. de), écriture fautive pour Joseph COUTURIER DE FOURNOUE (1740-1801), garde de la marine en 1758, il devient capitaine de vaisseau en 1780 ; chevalier de Saint-Louis en 1763, il

commande le *Lion* en 1781-1782, puis le *Zodiaque* en 1782-1783 : L22 ; Annexe C.6.

FRAGUIER (Oncle), Ambroise Nicolas (?-1805), Marquis de FRAGUIER, Brigadier des Armées du Roi et lieutenant des gardes du Corps dans la Compagnie écossaise : L1-2 ; L4-5 ; L7-8 ; L9-15 ; L17 ; L19 ; L26 ; L42 ; L47-53 ; L55 ; L57 ; L59 ; L61 ; L63 ; L65-66 ; L68 ; L70 ; L74-78 ; L80-85 ; L89 ; L92-93 ; L99 ; L103-108 ; L110 ; L119 ; L125-126 ; L128 ; L134 ; L143 ; L151. T1. 98, 107, 108, 116, 117, 118, 119, 121, 127, 128, 149, 150, 152, 185, 243, 394, 399, 417, 522, 523, 537, 555, 557, 559, 570, 582, 585.

FRAGUIER (tante), Marie-Françoise-Félicité de MANDAT, sœur du père d'Adrien, épouse du précédent : L1, L4 ; L9-12 ; L15 ; L19 ; L48 ; L50-51 ; L55 ; L63 ; L65-66 ; L77-78 ; L82 ; L85 ; L92 ; L99 ; L107-108 ; L110 ; L119 ; L125 ; L128 ; L134.

FRAMONT (M. DE), graphie fautive pour Georges François Godefroi, comte de FRAMOND (?- 1785), il commande le *Caton* de 1780 à 1782 dans l'escadre de Grasse : L42.

FRANÇOIS, domestique non identifié des Mandat : L116.

FRANKLIN, Benjamin (1706-1790), co-rédacteur avec Jefferson de la *Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis* : T1. 142.

## G

GAGNEROT, personnage non identifié : L154.

GARDE (chevalier de la), Charles Armand Mathurin (1753-1815), nommé lieutenant de frégate en 1779 ; armé sur l'*Hector*, il est fait prisonnier le 12 mai 1782 et revient à Brest en décembre 1782. Il se retire du service pour raison de santé le 1<sup>er</sup> mai 1786, mais sert dans l'armée des Princes pendant la Révolution dans la compagnie

des chasseurs à cheval de la Marine : L1 ; L52.

GASTON DE POLLIET (M. le chevalier de), Jean Joseph Albert, comte de Vauvineux (1753-1811), garde de la Marine en 1767, lieutenant de vaisseau en 1782, Capitaine de vaisseau en 1786, Chevalier de Saint-Louis en 1782 ; pris à bord de la Sibylle et du Protecteur en 1781, du Triomphant en tant que lieutenant en second dans l'escadre de de Grasse, commande l'Amazone en 1782-1783 : L34.

GATIGNY, Louis Luc François VALLEFLEUR DE GATIGNY (?), garde-marine en 1781, a servi sur le *Crescent* en 1782-1783, camarade d'Adrien sur la Danaé : L63.

GAUTHIER (M.), neveu de M. Jon, professeur de mathématiques ou de physique : L1 ; L2 ; L6.

GENFRON, personnage non identifié, probablement commerçant dans l'habillement à Paris : L84.

GIARDINO (Lelie de) musicien non identifié, ou bien écriture fautive pour Felice de GIARDINI, auteur de partition de violons dans les années 1750-1760 : L6.

GIRAUDOU, personnage non identifié : L78-80.

GLANDEVEZ (commandeur de), Jean-Baptiste GLANDEVES-CASTELLET (1728-1803), commandait le *Souverain* (1780-1782) dans les escadres de Guichen et de Grasse, puis le *Triomphant* (1782-1783) ; chef d'escadre des armées navales en 1784, il avait remplacé Albert de Rions en tant que commandant de la Marine à Toulon en décembre 1789 : L135.

GOURCOLAS, graphie fautive pour François-Marie Claude ROOLS DE GOURSOLAS (1766- ?), volontaire en 1782, embarqué sur le *Pluton* et le *Diadème*, garde-marine en 1783 et lieutenant de

vaisseau en 1789 ; camarade d'Adrien sur la *Danaé* : L63.

GOUYON THOMAS, graphie fautive pour René François DE GOUYON-THAUMAZ (1767-1836), garde-marine en 1783, camarade d'Adrien sur la Danaé : L63.

GOUZILLON (M. de), André Marie GOUZILLON DE BELIZAL (1741-1795), commandant du *Jupiter* sur lequel Maurice embarque en 1791 : L149.

GRASSE-BRIANÇON (marquise de), soit Marie de Grasse Canaux (1758-1830), épouse de René Paulin de Grasse-Briançon (1752-1810), soit sa belle-mère, née Rose Flore Zoé de Castellane Saint-Juers (1730-1807) : L88.

GRASSE-TILLY (M. le comte de), François-Joseph (1722-1788), sert d'abord comme chevalier de Malte de 1734 à 1737, puis passe dans la Marine française ; enseigne de vaisseau en 1743, lieutenant de vaisseau en 1754, capitaine de vaisseau en 1762, sa réputation de bon manœuvrier le fait parvenir au grade de chef d'escadre en 1778, d'abord dans l'escadre d'Orvilliers avec laquelle il participe à la bataille d'Ouessant, puis dans l'escadre d'Estaing aux Antilles (1778-1779) ; il commande une division dans l'escadre de Guichen et se distingue lors des 3 combats contre Rodney au large de la Dominique (avril 1780) ; lieutenant général l'année suivante sur la *Ville de Paris*, il s'empare de l'île de Tobago puis inflige la défaite de la Chesapeake le 5 septembre 1781 à l'escadre anglaise de Graves, provoquant la capitulation de Yorktown ; revenu à la Martinique, il s'empare de Saint-Christophe et Montserrat au début de 1782 mais il subit une grave défaite aux Saintes face aux escadres réunies de Rodney et de Hood, perdant la *Ville de Paris* ainsi que 5 autres vaisseaux ; ramené prisonnier de guerre en Angleterre, il y ait accueilli en héros alors que l'accueil de la Cour en France est plus que mitigé : le conseil de guerre réuni à Lorient en 1784 à sa

demande se révèle désastreux, désavouant ses critiques envers ses subordonnés, notamment Bougainville : L5 ; L21 ; L23-24 ; L26-31 ; L33-34 ; L36 ; L38-46 ; L49. T1. 141, 144, 145, 148, 149, 150, 160, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 174, 175, 181, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 349, 400, 401, 434, 558, 586, 587.

GRANCHAIM (M. de), graphie fautive pour Guillaume-Jacques-Constant DE LIBERGE DE GRANCHAIN DE SERMERVILLE (1744-1805), ancien major de l'escadre de Ternay sur le *Saint-Esprit*, puis sur le *Duc de Bourgogne* en 1780 : L65.

GRAVES (Amiral), Thomas, 1<sup>er</sup> baron de Graves (1725-1802), il sert pendant la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans ; pendant la Guerre d'Indépendance américaine, il remplace Arbuthnot à la tête l'escadre d'Amérique du Nord en 1781, mais il est défait le 5 septembre à la baie de Chesapeake par le Comte de Grasse en tentant de venir en aide à Cornwallis, assiégé à Yorktown ; promu vice-amiral en 1787, il se distingue le 1<sup>er</sup> juin 1794-13 prairial an II face à la flotte révolutionnaire et reçoit en récompense un titre de pair d'Irlande : L8 ; L26 ; L28-29 ; L39 ; L45.

GRELING (M), Justinien DE GRELING (?-1792 ou 1793), négociant à Marseille : L115 ; L117 ; L119 ; L123.

GRIMALDI (chevalier de), Louis Antoine Joachim Marie Ignace de Grimaldi (1756-?), garde-marine en 1770, lieutenant de vaisseau en 1786 ; a servi sur le *Triomphant* en 1782 dans l'escadre de Grasse et sur le *Northumberland* en 1783 ; commande le *Fanfaron* en 1786 : L97.

GRIMOUARD (comte de), Nicolas, Henri, René (1743-1794), commande la *Minerve* dans l'escadre d'Estaing (1778-1779), second sur le *Magnifique* dans l'escadre de

Grasse : L2 ; L140 ; T1. 150, 151, 195, 417.

GRISSE (M. de), graphie fautive pour Jean-Baptiste LEAULTE DE GRISSEY (1731-1802), voisin de Grancey, visite Toulon en 1788 : L115.

GUERINI, Francesco, auteur de partition de violons dans les années 1750-1760 : L6.

GUICHEN (M. le comte de), Luc-Urbain de Bouexic (1712-1790), garde de la marine en 1730, enseigne en 1735, lieutenant en 1746, puis capitaine de vaisseau en 1756, il devient chef d'escadre en 1776, puis lieutenant général des armées navales 1778 ; il participe à la bataille d'Ouessant en 1778 puis commande en chef aux Antilles, avec peu de succès. Il affronte le 17 avril, 15 et 19 mai 1780, avec 24 vaisseaux, les 20 vaisseaux de Rodney dans les eaux de la Dominique de manière peu décisive, puis en 1781, il se fait prendre une partie de son convoi par Kempenfeldt à 53 lieues du sud d'Ouessant, soit 24 vaisseaux de transport et près de 1000 hommes. A son retour, il propose sa démission au Roi. En 1782 nouvel échec, il laisse Howe ravitailler Gibraltar. Il se retire ensuite définitivement de la Marine : L4-5 ; L15-18 ; L21-22 ; L24-25 ; L30-31 ; L33-40 ; L52. T1. 145, 147, 153, 154, 155, 156, 158, 160, 161, 163, 164, 165, 193, 196, 197, 198, 371, 400, 425, 427, 514, 584, 587.

## H

HECTOR (comte d'), Charles-Jean (1722 - 1808), garde marine en 1741, enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant de vaisseau en 1756, il se signale en 1759 quand il aide Ternay à sortir de la Vilaine, sauvant ainsi 6 vaisseaux qui s'y étaient échoués après la bataille des Cardinaux. Capitaine de vaisseau en 1762, il effectue quelques campagnes et escadres d'évolution dans les Antilles. Il participe au combat d'Ouessant en 1778, puis il est nommé chef d'escadre en 1779, puis commandant de la Marine à

Brest à partir de février 1781 ; il y prépara les escadres de guerre d'Amérique ; nommé lieutenant général en 1782, il reçut Louis XVI lors de sa visite à Cherbourg en 1786. Conseiller du secrétaire d'état Castries, il lui inspira les grandes ordonnances de 1786. Les troubles à Brest à partir de 1790 et les relations conflictuelles avec la municipalité le poussèrent à l'émigration, bien qu'il ait été promu vice-amiral en 1792. Emigré à Coblenz puis en Angleterre en 1794, il mit sur pied un régiment d'officier de Marine qui fut anéanti au débarquement de Quiberon en 1795 : L9-10 ; L15-17 ; L24-25 ; L27-31 ; L33 ; L47 ; L49-50 ; L52 ; L59 ; L62-65 ; L67-68 ; L81 ; L93 ; L105 ; L136-137 ; L139-145 ; L147-151. T1. 95, 189, 254-255, 260, 262, 264-265, 389.

HENRY (M.), Jean-Baptiste Simon Barthélémy HENRY DE ROSNEL (1715-1792), commis au secrétariat à la Marine, gestionnaire des comptes d'Adrien à Brest : L25 ; L40 ; L86 ; L89 ; L93.

HOOD, Samuel (1724-1816), entre dans la Royal Navy en 1741, y sert comme aspirant en compagnie de Rodney sur le *HMS Ludlow* ; après de brillants services lors de la guerre de Sept ans, il est nommé à terre comme commissaire des entrepôts de Portsmouth et gouverneur de l'Académie navale, ce qui aurait pu mettre fin à sa carrière. En 1780, fait Rear-admiral, il part soutenir Rodney aux Antilles puis, après le retour de celui-ci en Angleterre, il passe sous les ordres de Graves : L21 ; L26-28 ; L38-39 ; L43-44 ; T1. 154, 159, 160, 162, 163, 166, 175, 177

HOTHAM (commodore), William (1736-1813) : L8, L11.

HOWE (amiral), Richard (1726-1799), ravitaille Gibraltar en 1782, considéré comme un des plus grand tacticien de Grande-Bretagne : T1. 160, 165, 166, 168, 169, 172, 181, 184.

## J

JOLAIN, personnage non identifié, probablement un des frères d'Antoinette Catherine Jolain, future femme de Bassigny : L97.

JON (M.), personnage non identifié, propriétaire d'une pension pour jeunes gens à Paris et professeur de Mathématiques : L1-7. T1. 95, 96, 98, 99, 100, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 128, 314, 370, 378, 380, 394, 413, 522, 542.

JONES (John Paul), officier de marine écossais (1749-1792), il sert dans la marine marchande britannique jusqu'en 1770 où à la suite de démêlés judiciaires il se réfugie chez son frère en Virginie ; il s'engage alors dans la Continental Navy et commande le navire qui conduit Benjamin Franklin et John Adams en France en 1777, puis à partir de 1778 il enchaîne les exploits à bord du Bonhomme Richard, faisant de lui un héros national ; il reçoit de Louis XVI le titre de chevalier et une épée au pommeau en or lors d'un second voyage en France ; laissé sans emploi par le Congrès américain après 1783, il se met au service de Catherine II en 1788 et participe à la guerre Russo-turque dont il fera le récit dans *Narrative of the Campaign of the Liman*, éd. Posth. New York, Jannette Taylor, 1830 ; il revient en France en 1790 et meurt deux ans plus tard ; sa dépouille, perdue puis retrouvée a été rapatriée aux Etats-Unis en 1906 et se trouve dans la Naval Academy Chapel d'Annapolis ; sa vie aventureuse inspirera James Fenimore Cooper, Alexandre Dumas et Blaise Cendrars : L46.

JOSEPH II (1741-1790), empereur d'Autriche, frère de Marie-Antoinette : L1.

JOSSERAN, personnage partiellement identifié, domestique d'Adrien, fils d'Honoré Josserand, bijoutier et non perruquier à Toulon : L103 ; L112 ; L134 ; L137 ; L139 ; L142.

JULES, personnage non identifié : L153.

## K

KEMPENFELT, Richard (1718-1782), connu pour sa victoire sur Guichen à la seconde bataille d'Ouessant en 1781 : L36 ; T1. 163-164.

KERSAINT (M. LE COMTE DE), Armand-Guy-Simon DE COËTNEMPREN (1742-1793), fils de Guy-François qui mourut en 1759 à la bataille des Cardinaux et père de Claire de Duras, écrivain et amie de Chateaubriand ; garde de la marine en 1755, lieutenant de vaisseau en 1770, chevalier de Saint-Louis en 1776 puis capitaine de vaisseau en 1779, il capture le vaisseau le *Lively* en 1778, permettant ainsi à la France d'acquérir le secret du doublage en cuivre des Anglais, puis il combat dans l'escadre de Guichen contre Rodney ; en janvier 1782, il s'empare de quelques établissements anglais en Guyane hollandaise ; revenu en France à la paix, il voyage en Angleterre et s'intéresse à divers problèmes techniques (doublages en cuivre, voiles, cuisine à bord), faisant des expérimentations à bord du *Réfléchi* en 1784 et à bord du *Léopard* en 1787 ; acquis aux idées nouvelles, il fait partie du club des Jacobins et des Feuillants, étant élu député de Paris à la législative en 1791 ; parvenu au grade de contre-amiral en 1792, puis vice-amiral l'année suivante, il vote la réclusion de Louis XVI et démissionne ; candidat malheureux au poste de ministre de la Marine, il est destitué et condamné à mort : L40 ; L70 ; L74 ; L79 ; L93. T1. 166.

## L

LABADIE (chevalier de), graphie fautive pour d'ABBADIE DE SAINT-GERMAIN, garde marine en 1756, chevalier de Saint-Louis en 1777, capitaine de vaisseau en 1782, il est commandant en second sur le *Pluton* lors du combat du 17 février 1783 contre le *Léander* : L48.

LA BARBE (P.), personnage non identifié, rencontré par Adrien à Beaune en 1788 : L113.

LACLOS, Choderlos de Laclos (1741-1803), auteur des *Liaisons dangereuses*, secrétaire du Duc d'Orléans, Philippe-Egalité, parti en exil en Angleterre d'octobre 1789 à juillet 1790 : L136. T1. 249.

LA FAYETTE (M. le marquis de), Gilbert Mottier (1757-1834), engagé comme volontaire auprès des Insurgents dès 1776, il revient en France en 1779 plaider la cause des Américains et repart en 1780, recevant le commandement des troupes de Virginie, qu'il finance personnellement ; il assure la jonction entre les forces de Georges Washington et de Rochambeau et contribue ainsi à la victoire décisive lors du Siègne de Yorktown en octobre 1781 ; fait citoyen américain, il revient en France où il est promu maréchal de camp en 1782 ; devenu le « héros des deux mondes », il jouit de nombreux succès mondains, étant reçu avec distinction par Frédéric II et Joseph II, et poursuit son lobbying en faveur des réformes, jusqu'à la Révolution, dont il deviendra un personnage éminent : L28 ; L30-31 ; L84 ; L133-134. T1. 142, 148, 161, 337.

LA FONCHOIS, graphie fautive pour Jean-Roland Desclos de La Fonchais (1762-1837), garde-marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786 : L63.

LA GALISSONIERE (M. de), Athanase Scipion BARRIN (1739-1805), marquis DE LA GALISSONIERE, directeur des constructions navales en 1784, commandant « officiel » du *Léopard* en 1789 : L144.

LA GRANGE (M. de), Jean Louis LEROY DE LAGRANGE, chef d'escadre en 1782, commande le *Héros* et le *Hardi* pendant la guerre d'indépendance américaine, retiré du service avant 1785 : L93-96 ; L101 ; Annexe C.2. T1. 114.

LA HELEC, graphie fautive pour Fidèle Hyacinthe Galien LE CHAUFF DE LE HELLEC, garde-marine en 1782, sert sur le

*Robuste* en 1782 et sur le *Triton* en 1783 ; camarade d'Adrien sur la *Danaé* : L63.

LA JAILLE (M. de), André Charles (1749-1815), marquis de Lajaille, participe à la Guerre d'Indépendance américaine dans l'escadre d'Orvilliers (1778-1779), commande l'*Engageante* dans l'expédition de La Pérouse dans la baie d'Hudson en 1782, auteur d'un *Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785* : L144.

LA LUZERNE (M. de), César Henri Guillaume (1737-1799), gouverneur des Isles sous le vent en 1786 : L92 ; L97-101 ; L104-105 ; L107 ; L109-111 ; L113 ; L126 ; L130-137 ; L140-145 ; L147-148 ; L151-152. T1. 240, 249, 254, 255, 260, 261, 265, 270, 276, 399, 402, 565.

LA LUZERNE (Mme de), Marie Adélaïde Angran d'Alleray (1743-1814) : L110 ; L126 ; L133-136 ; L147 ; L152.

LA LUZERNE (Filles), Anne Françoise (1766-1837), Blanche Césarine (1770-1859) et Alexandrine Nicole (?-1828) ; l'une des deux cadettes est une potentielle fiancée d'Adrien : L126.

LA LUZERNE (M. de), César-Guillaume de La Luzerne (1738-1821), évêque de Langres : L147.

LA LUZERNE (M. de), Anne-César de La Luzerne (1741-1791), premier ambassadeur de France aux Etats-Unis, puis ambassadeur de France à Londres en janvier 1788, frère de César Henri Guillaume : L45 ; L134.

LA MONNERAYE, Pierre Bruno Jean de (1759-1832), garde-marine en 1778, sert l'*Annibal* dans l'escadre de La Motte-Picquet (1778-1781), puis la *Résolue* dans l'escadre de Guichen (1781) avant de participer à l'expédition de la baie d'Hudson avec La Pérouse sur l'*Astrée*, officier mémorialiste T1. 100, 134, 135, 167, 221, 222, 237, 257, 258, 259, 268,

269, 270, 277, 279, 280, 288, 292, 402, 447, 480, 492, 493, 495, 496.

LA MOTTE-PICQUET (M. le comte de), Toussaint-Guillaume Picquet de la Motte, (1720-1791), garde-marine en 1735, enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant de vaisseau en 1754, il est nommé capitaine de vaisseau en 1762, puis chef d'escadre en 1778. Il participe à la bataille d'Ouessant en 1778, puis fait le siège de Gibraltar en 1782 : L8-9, L11 ; L20 ; L31 ; L34. T1. 145, 151, 163, 195, 569.

LANGERON (M. le marquis de), Charles Claude Andrault de Maulévrier (1720-1792), lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ports et châteaux de Brest de 1755 à 1790, il est nommé « Commandant en chef des grands travaux de Brest » en 1776 et fait construire 5 forts le long de la Penfeld pour protéger le goulet de Brest : L11-12 ; L16 ; L33 ; L46 ; L51 ; L53 ; L104-105 ; L111.

LA PALLU (Mme de), Alexandrine-Edmée-Marguerite Boula de Mareuil (1754-1793), épouse de Louis-Claude de La Pallu (1743-1785), belle-mère pressentie par Adrien : L137 ; L151 ; L156.

LA PALLU (Mlle de), Alexandrine Marie Aglaé (1776-1811), potentielle fiancée d'Adrien, épouse un cousin en 1796 : L142 ; L154.

LA PANOUSE (M. le chevalier de), Alexandre César de La Panouse (1764-1836), garde-marine en 1780, lieutenant en 1788 ; a servi sur le *Tigre* (1780-1781), le *Majestueux* (1781) puis le *Triomphant* (1781) avant de passer sur le *Northumberland* (1781-1783). : L34.

LA PEROUSE (comte de), Jean-François de Galaup (1741-1788), participe à l'expédition de la baie d'Hudson en 1782, puis dirige une expédition autour du monde en 1785 : T1. 214.

LA ROCHEFOUCAULD (chevalier de), d'Alexandre-Marie DE LA ROCHEFOUCAULD DE BEAULIEU (1762-1793), lieutenant de vaisseau qu'Adrien avait pu rencontrer en 1785-1786 aux Antilles à bord du *Réfléchi* : L105.

LA TOUCHE-TREVILLE (comte de), Charles-Augustin LEVASSOR (1745-1804), garde de la marine en 1758, il sert avec son père Louis-Charles Levassor à la bataille des Cardinaux puis sous les ordres de son oncle Charles Auguste Levassor de Latouche, comte de Tréville, qui terminera sa carrière comme Commandant de la Marine à Rochefort ; en 1768, il quitte la marine pour servir dans les mousquetaires, devient Capitaine de cavalerie en 1769 puis revient dans la marine comme capitaine de brûlot en 1772, il devient lieutenant de vaisseau en 1777 ; commandant de l'*Hermione* en 1780, il fit une brillante campagne en Amérique ; commandant de l'Aigle et la Gloire en 1782, avec pour mission de porter des fonds aux Etats-Unis, il coule le vaisseau anglais l'Hector mais est fait prisonnier peu de jours après ; revenu en France, il devient directeur du port de Rochefort en 1783, puis directeur adjoint des ports et des arsenaux à Versailles en 1784, puis chancelier du duc d'Orléans en 1787 ; Député de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789, il se rallie au Tiers-état ; en 1792, il sert la République lors d'une campagne en Méditerranée mais il est arrêté comme suspect à son retour en 1793 puis libéré par le 9 Thermidor ; ayant réintégré la Marine en 1800, il lutte efficacement contre Nelson dans la Manche puis l'année suivante il s'empare de Port-au-Prince ; à son retour, il est nommé chef de l'escadre de Méditerranée qu'il remet en état, mais il meurt. Il est remplacé par Villeneuve : L46 ; L84 ; L86 ; L125. T1. 176.

LAVAL (vicomte de), Mathieu-Jean Félicité DE MONTMORENCY (1766-1826), gouverneur de Compiègne, député de la

noblesse de Montfort-l'Amaury en 1789 ; ami de Chateaubriand : L125.

LA VILLEON (M. le comte de), Jean-Baptiste François DE LA VILLEON DE LA VILLEVALIO DE FRESCH'CLOS (1740-1820), garde de la marine en 1755, chevalier de Saint-Louis en 1777, capitaine de vaisseau en 1781, contre-amiral en 1792 et vice-amiral honoraire en 1814 ; sert sur le Neptune en 1778, sur la Couronne de 1779 à 1781 dans l'escadre de Guichen, puis sur la ville de Paris de 1781 à 1782, sur lequel il est capitaine de pavillon de Grasse à la bataille des Saintes : L43.

LE BEGUE (M. le comte), graphie fautive pour Jean-Antoine, comte DE LEBEGUE DE GERMINY (1727-1808), commande le *Magnanime* dans l'escadre de Grasse de 1781 à 1782 et il est blessé deux fois aux Saintes : L42.

LEBLANC (M.), Edmond ancien lieutenant au régiment de Roussillon, puis aumônier de la Marine, bénédictin ; aumônier sur la *Bretagne* pendant la campagne de la Manche de 1779-1780 : L26.

LE CAMUS (M.), Armand-Gaston LE CAMUS (1740-1804), connu pour avoir été à l'origine de la création des Archives nationales : L131.

LE MOYNE (tante), sans doute N... Chardon, fille majeure, mariée en 1761 à Charles-Etienne Le Moyne, lieutenant général au présidial de Chaumont en Bassigny : L1, voir n.6 ; L2, L6, L50 ; L53 ; L55.

LE NAIN, procureur au Châtelet, reçu en 1787 en remplacement du sr. Poupart, rue Galande, hôtel de Lesseville : L108 ; L110 ; L113 ; L122-123 ; L150-152.

LE SEURRE, Pierre (?-?), consul de France à Nice (1769-1792), auteur d'un *Précis analytique d'un essai sur le passage par la zone glaciale à la mer du sud* en 1782 en 4 vol. : L91.



LEVIGNY (M. de), personnage non identifié : L154.

LILLERS (M.de), Charles Le Duc de Biéville, marquis de Lillers, Capitaine au Régiment de Berry Cavalerie ; Adrien commente son mariage avec Mlle d'Etampes en 1789 : L128.

LINCEL (M. de), graphie fautive pour Charles François Victor marquis DE LAINCEL (1761-1822), garde de la marine en 1780, Capitaine de vaisseau sous la Restauration, il sert sur le *Triomphant* en 1781, puis sur la *Néréide* en 1783 : L34.

LIVAROT (M. de), Louis DE NICOLLE DE LIVAROT (1733-1793), colonel du régiment d'Armagnac : L109.

LOMENIE (M. de) Étienne-Charles DE LOMENIE DE BRIENNE (1727-1794), archevêque de Toulouse puis de Sens, contrôleur général des Finances responsable de l'assemblée des notables : L104 ; L108 ; L121 ; L122.

LOMENIE (M. de), Louis-Marie-Athanase de Loménie de Brienne (1730-1794), commande le régiment Royal Artois (1747 - 1762), secrétaire d'Etat à la Guerre (1787-1788 : L104-105 ; L107-108 ; L110 ; L111. T1. 198, 240, 241.

LOMENIE (Mme de), Constance Poupardin d'Amanzy (1747-1802), épouse de Paul Charles Marie de Loménie de Brienne (1738-1786), frère du secrétaire d'état à la guerre : L110 ; L112.

LOMENIE, Charles, vicomte de Loménie (1761-1794), fils adoptif d'Athanase-Louis-Marie DE LOMENIE, comte DE BRIENNE (1730-1794) ; garde de la Marine en 1776, puis lieutenant de vaisseau en 1785 ; sert sur le Languedoc de 1778 à 1779 dans l'escadre d'Estaing, puis sur le Souverain en 1781 et enfin sur le Stormont en 1783 sur lequel il est pris : L55.

LORGES (duc de), Guy Émeric Anne DE DURFORT-CIVRAC (1767-1837), capitaine

au régiment de Royal-Piémont Cavalerie (1788), fiancé malheureux de Mlle D'ALIGRE : L127.

LORT (marquis de), Charles Jacques Augustin DE LORT DE SERIGNAN (1742-1836), commande le *Majestueux* en 1781-1782 puis le *Puissant* en 1783 ; major d'escadre en 1788, major général du port de Toulon en 1789 : L116.

LOUIS XVI : T1. 137, 138, 141, 142, 189, 198, 201, 208, 214, 215, 217, 218, 220, 249, 294, 383, 584

## M

M. (Mlle de), fiancée potentielle d'Adrien en 1789 non identifiée : L125.

MADELEINE, domestique de la famille Mandat : L52 ; L106.

MAGLEMARA, graphie fautive pour Henry Pantaléon comte de MACNEMARA (1743-1790), capitaine de vaisseau en 1780 : L33.

MAILLY (vicomte de), Alexandre-Louis, Colonel d'infanterie, gendre du Secrétaire d'état à la Marine Castries, ayant épousé en 1767, Adélaïde Marie de la Croix de Castries : L2 ; L8 ; L12 ; L59-L60 ; L64-65 ; L75 ; L82-86 ; L94 ; L100. T1. 108, 218, 223, 238, 315, 357, 399, 417, 523.

MAILLY (M. de), personnage non identifié, soit Augustin-Joseph de Mailly (1708-1792), maréchal de France en 1783, qui meurt le 10 août 1792 avec l'oncle Mandat lors de la défense des Tuileries ; soit son fils, Louis-Marie, comte de Mailly-d'Haucourt (1744-1792), député de la noblesse du bailliage de Péronne ; soit Antoine de Mailly, marquis de Chateaufort (1742-1819), député suppléant de la noblesse au bailliage de Lons-le-Saunier, surtout connu pour avoir été le secrétaire de Voltaire : L126.

MAISONCELLES (M. de), adversaire du père d'Adrien lors d'un procès en 1781 ; sans

doute Jacques-Antoine HUOT, avocat au Parlement, seigneur de MAISONCELLES, ou Jean-Baptiste-Nicolas-François DE ROBERT, seigneur DE MAISONCELLES qui se retrouvent aux Etats-généraux de 1789 pour représenter le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, de même que le père d'Adrien : L5, L53.

MALEYSSIE (M. de), Charles-François TARDIEU, vicomte DE MALEYSSIE (1767-1849), sert sur le *Conquérant* dans l'escadre de Grasse : L57.

MANDAT (Oncle), Antoine-Jean-Galliot DE MANDAT, Seigneur de Berny et des Pins, Baron de Nully et dit Marquis de Mandat, frère aîné du père d'Adrien ; né le 7 mai 1731, il devient mousquetaire, puis officier aux Gardes-Françaises ; il se retire avec le brevet de colonel, Chevalier de Saint-Louis. Plus tard Chef de bataillon de la section des Filles-Saint-Thomas à l'organisation de la Garde Nationale de Paris, enfin Commandant général de cette garde et des dernières troupes chargées de la défense du château des Tuileries et de la famille royale dans la nuit du 10 août 1792. Il est tué ce même jour pour avoir refusé de signer un contre-ordre : L1-2 ; L5 ; L19 ; L52 ; L65 ; L82-83 ; L85 ; L106-108 ; L111 ; L119 ; L125-126 ; L128 ; L136 ; L156.

MANDAT (Tante), Angélique-Simonne Boucher, fille de Claude-Olivier Boucher, Seigneur de Villiers, etc., Conseiller au parlement de Paris, et de Louise-Simonne Noblet de Rommery ; épouse du précédent : L1 ; L19 ; L48 ; L52 ; L83 ; L85 ; L129 ; L131 ; L150.

MANDAT (cousine), Marie-Claudine (1760-?), épouse d'Edme de Favières (1755-1837) : L50 ; L74 ; L83-84 ; L94 ; L129 ; L136.

MANDAT (cousine), Marguerite Alexandrine Mandat (1767-?), morte jeune : L136.

MANDAT (père), Galiot de Mandat, seigneur de Berny (1733-1805) : T1. 114, 115, 128, 131, 132, 239, 292, 295, 378, 550, 555, 568.

MANDAT (mère), Marie Françoise Le Petit de La Vaulx (1746-1809) : T1. 96, 98, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 128, 130, 131, 309, 358, 361, 365, 370, 371, 384, 387, 391, 419, 522, 523, 548, 551, 557, 558, 559, 579, 580, 586

MANDAT (frère dit « le chevalier »), Alexandre-Galliot-Charles (1766-18), officier au 5<sup>e</sup> régiment de cheveau-légers en 1783, capitaine de remplacement dans le régiment de Montmorency dragons en 1788. Il émigre et fait trois campagnes dans l'armée de Condé, une dans le corps d'Allonville et une autre dans l'armée royale de Normandie ; il participe au combat de Vire sous les ordres de son frère Martial, pendant lequel il est grièvement blessé. Arrêté en 1796, il est placé en résidence surveillée jusqu'en 1800 ; il sera fait chevalier de Saint Louis en 1815. Il sera le tuteur du fils d'Adrien : L1 ; L5 ; L6 ; L27 ; L64 ; L77 ; L79 ; L81 ; L82 ; L97 ; L101 ; L106 ; L111 ; L148 ; L151.

MANDAT (frère dit « Dubreuil »), Antoine-Galliot-Marie (1769), officier au régiment d'Armagnac en 1784, émigre en 1791 ; il fait trois campagnes dans l'armée de Condé avec ses deux frères ; arrêté en 1796, il est déporté en Suisse par ordre du Directoire et rentre en France après le 18 brumaire. Il est fait chevalier de Saint-Louis en 1815 : L1 ; L27 ; L47 ; L53 ; L56 ; L77 ; L79-80 ; L96 ; L102 ; L109-111 ; L126 ; L138-139 ; L146 ; L151 ; L154 ; L156. T1. 96, 375, 385, 522, 542, 577, 581.

MANDAT (frère), Martial (1770-1798), dit « le Balafre » ; participe à plusieurs campagnes dans l'armée de Condé, puis part dans l'armée de Normandie où il devient le bras droit du marquis de Frotté ; il est fusillé à Caen en 1798 : L1 ; L47 ; L77 ; L79 ; L81 ; L88 ; L90 ; L92-93 ;

L105 ; L135 ; L137-140 ; L142 ; L147 ; L151 ; L153 ; L156. T1. 96, 294, 295, 296, 357, 553.

MANDAT (frère dit Maurice), Louis-Marie-Fortuné (?-1792), reçu élève de 3<sup>e</sup> classe dans la 3<sup>e</sup> division de la 3<sup>e</sup> escadre en 1787 à Brest, puis élève de 2<sup>e</sup> classe l'année suivante, il embarque sur l'illustre (mai 1788-juillet 1790) puis sur la Proserpine (juillet-décembre 1790), le Jupiter (décembre 1790-janvier 1791), la Didon (janvier 1791) et la Ferme (février 1791-novembre 1792) : L1 ; L77 ; L79 ; L81 ; L84-85 ; L88 ; L90 ; L100 ; L104-105 ; L113 ; L123 ; L136-151.

MANDAT (sœur) Alexandrine-Claudine-Félicité (1767-1794), épouse du comte Alexandre Thomassin de Bienville : L1 ; L27 ; L52 ; L62 ; L71 ; L78-79 ; L81 ; L88 ; L108 ; L110-111 ; L121 ; L126 ; L129 ; L134-135 ; L137-138.

MANDAT (sœur) Anne Sophie (1776-1841), épouse de Gaspard Pontus Nicolas de la Magdeleine-Ragny : L4 ; L6-7 ; L78 ; L81 ; L85 ; L110-112 ; L114 ; L118 ; L127 ; L129 ; L134 ; L150 ; L151.

MANGIN (M.), potentiellement Philippe-Martin Mangin de Montmirail : L110.

MARME (comtesse de), personnage non identifié, passagère du *Triomphant* en 1781 : L33.

MARTIGUES (M. DE) graphie fautive pour Jean-Baptiste de MAC CARTHY DE MARTEIGNE (1740-1798), qui commande l'*Actif* puis le *Magnifique* dans l'escadre de Grasse. : L42 ; T1. 163.

MARIGNY (chevalier de), Charles-Louis BERNARD DE MARIGNY (1732-1782), garde de la marine en 1756, capitaine de vaisseau en 1779 et chevalier de Saint-Louis en 1773 ; il commande la *Fortunée* en 1778-1779 dans les escadres d'Orvilliers et d'Estaing, ensuite le *Vaillant* puis le *Réfléchi* dans l'escadre de Grasse ; il

commande le *César* à la bataille des Saintes : L39 ; L43 ; L59-60 ; L64 ; L86 ; L132 ; L140 ; L143 ; L148. T1. 170, 189.

MARIGNY (comte de), Charles-René-Louis, de Bernard de Marigny (1740-1816), Major du Corps royal de la Marine : L60.

MARIOT (M.), Claude MARIOTTE (?-?), notaire à Chaumont (1774-an III) : L154.

MAUPERTUIS (chevalier de), Louis Nicolas Marie DES VERGERS, garde marine en 1781 ; il sert sur le *Magnifique* en 1781 dans l'escadre de Guichen, puis sur la *Couronne* et le *Pluton* dans les escadres de Grasse et de Vaudreuil ; il semble avoir été un ami proche d'Adrien ; ils se brouillent pour une raison inconnue mais se réconcilient au moment de sa mort en 1787 : L63 ; L65 ; L70 ; L78 ; L90 ; L92 ; L102. T1. 238, 488.

MAURY (abbé), Jean-Siffrein MAURY (1746-1817), ecclésiastique et homme de lettres français, élu député du clergé au bailliage de Péronne, défenseur de la noblesse et du clergé : L125 ; L133.

MEDINE (comte de), Charles d'Isambert (1736-1819), capitaine de pavillon de Ternay sur le *Saint-Esprit* et sur le *Duc de Bourgogne* de 1779 à 1780, puis il commande le *Neptune* de 1781 à 1782, ainsi que l'*Experiment* et le *Réfléchi* en 1782 dans l'escadre de Grasse, puis devient le capitaine de pavillon de Vaudreuil sur le Northumberland en 1783. Il est blessé aux Saintes. : L42.

MENONVILLE (Mlle de), personnage non identifiée : L109.

MESGRIGNY (Mme de), soit Marie-Louise Le Febvre (?-?), seconde épouse de Pierre-François de Mesgrigny (1704-1795), vicomte de Troyes, comte de Mesgrigny, grand bailli d'épée du bailliage de Troyes ; ou bien sa belle-fille, Anne Edmée Marchal de Saincy (1748-1826), épouse du fils des précédents Louis Marie

de Mesgrigny (1744-1822), député de Troyes aux États-Généraux : L151 ; L154.

MICHAUX (M.), conseiller au Châtelet reçu le 31 décembre 1771, habitant rue Chapon à Paris : L108.

MICHEL, personnage non identifié, cordonnier ou tailleur à Paris : L61, L83.

MIGEOT, probablement le maître de travaux d'Adrien lors de la réparation du château de Grancey en 1791 : L154.

MILANDRE, Louis Toussaint, violoniste à l'Opéra de Paris en 1756, auteur d'une *Méthode facile pour la viole d'amour* : L6.

MILET (Mme), personnage non identifié, passagère du *Triomphant* en 1781 : L33.

MIRABEAU (vicomte de), André Boniface Louis RIQUETTI (1754-1792), député du bailliage de Limoges : L133 ; L138 ; L141.

MIROMESNIL (comte de), Nicolas-Thomas Hue, comte de Miromesnil (1728-1798), garde-marine en 1745, sous-lieutenant aux Gardes Françaises, puis colonel des Grenadiers Royaux de l'Île de France en 1762, brigadier des armées en 1770, Maréchal de Camp en 1780, chevalier de Saint-Louis. Il est le frère cadet d'Armand Thomas Hue de Miromesnil (1723-1796), Garde des Sceaux de 1774 à 1787 : L8.

MIROMESNIL, Armand Thomas HUE DE MIROMESNIL (1723-1796), garde des Sceaux de 1774 à 1787 : L58 ; L52.

MITON (comte de), écriture fautive pour Claude Mithon de Genouilly (1725-1803), garde de la marine en 1743, Capitaine de vaisseau en 1772, chef d'escadre en 1784 ; chevalier de Saint-Louis en 1763, il commande le *Saint-Michel* en 1778 dans l'escadre d'Orvilliers, le *Dauphin Royal* en 1779 dans l'escadre de d'Estaing, le *Magnifique* en 1781 et la *Couronne* en 1782 sur laquelle il participe au combat des

Saintes : L22, Annexe C.6. ; L40 ; L74. T1. 163, 168.

MOISSAC (M. de), Joseph Felix D'HESMIVY DE MOISSAC (1751-1794), capitaine de pavillon de Suffren sur le *Héros* pendant la Guerre d'Indépendance américaine, commande la *Belette* en 1788, puis la *Proserpine* et l'*Achille* en 1790 : L139-140 ; L147.

MOLLERAT (M. de), Pierre Augustin MOLLERAT DE POISSONS (1741- ?), major commandant des Saintes depuis 1784, puis major du fort de Saint-Pierre à la Martinique en 1788 : L99 ; L101 ; L103.

MONBRUN (chevalier de), graphie fautive pour Nicolas VALLANTIN DE MONBRUN (1753), Auxiliaire en 1778, signalé lieutenant de frégate en 1782, lieutenant de vaisseau en 1792 : L34.

MONCABRIE (M. de), graphie fautive pour Joseph Saturnin, comte de PEYTES DE MONCABRIER (1741-1819), garde de la marine en 1778, capitaine de vaisseau en 1782, contre-amiral honoraire en 1814, il monte la *Résolue*, la *Boudeuse* et le *Majestueux* (1780-1781), puis le *Triomphant* dans l'escadre de de Grasse ; blessé à la bataille des Saintes, il remplace M. du Pavillon mort au combat en tant que commandant du *Triomphant* : L34 ; L45 ; L52 ; L57 ; L60 ; L65.

MONGUIOT DE CAMBRONNE (le vicomte de), lieutenant sur l'*Amazone*, tué le 29 juillet 1782 : L45.

MONTAUGON (M. de), graphie fautive pour Montangon, voisin des parents d'Adrien ; deux identifications possibles, Claude Nicolas (1713- ?) ou plus son fils (1754- ?), sous-lieutenant au régiment d'Artois-Cavalerie, tous deux toujours en vie en 1775 selon La Chenaye, possédant la seigneurie de Chaudenay à 20 km de Nully : L34.

MONTECLER (M. DE), graphie fautive pour Louis-Augustin, comte DE MONTECLAIR ou MONTECLERC (1727-1784), commande le Diadème dans l'escadre de Grasse de 1781 à 1782 : L 42.

MONTEIL (M. le baron de), François Aymar (1725-1787), garde de la marine en 1741, capitaine de vaisseau en 1762, il devient chef d'escadre en 1779 puis lieutenant général en 1783 ; chevalier de St Lazare, chevalier de Saint-Louis en 1759 puis Commandeur en 1781, il commande le *Conquérant* dans l'escadre d'Orvilliers en 1778-1779, le *Palmier* dans l'escadre de Guichen, puis le *Languedoc* dans l'escadre 1781-1782, il participe à la prise de Pensacola : L27, L33 ; L39.

MONTENDRE (marquis de), Philippe (1752-1818), lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, beau-frère de Bougainville : L53.

MONTREUIL (M. de), Michel-Félix-Victor de Choiseul d'Aillecourt (1754-1796), député de la noblesse pour le bailliage de Chaumont-en-Bassigny : L133.

MONTREUIL (Mme de), personnage non identifié : L87 n.5.

MOUCHERON (M. de), Louis Marie Claude Armel, garde de la marine en 1781, lieutenant de vaisseau en 1788, sert sur le *Triomphant* et le *Neptune* en 1781 : L33.

MOVIET, graphie fautive pour Timoléon MAUVIELLE DE LA TOURELLE (1749-?), lieutenant de vaisseau en 1780, a servi sur le *Puissant* en 1782-1783 : L63.

## N

NIEUL (marquis de), Claude-Arnould POUTE, (1730-1806), inspecteur du Corps Royal des canoniers-matelots, chef d'escadre d'évolution en Méditerranée (1785-1787) : L94. T1. 136, 222.

NOINVILLE (M. de), Alphonse-Louis-Bernard DE DUREY DE NOINVILLE (1738-1818) : L49.

NOLIVOS (M. de), Pierre Gédéon de Nolivos (1714- ?), ancien gouverneur de la Guadeloupe (1765-1769) et de Saint Domingue (1769-1772), ou son neveu, Pierre Gédéon (1753- ?), capitaine au régiment de Mestre de camp général des dragons à Wassy, époux de Marie Eulalie de Contenot-Montreuil, voisine des Mandat : L84-85.

NOMPERE DE CHAMPAGNY, Jean-Baptiste (1756-1834), garde-marine en 1771, lieutenant de vaisseau en 1780, commandant en seconde la *Couronne*, blessé à la mâchoire à la bataille des Saintes, quitte la marine en 1787 officier mémorialiste, membre du comité de Marine en 1790 : T1. 119, 120, 241, 253, 258, 264, 279, 441, 468, 508.

NOUE (vicomte de), Jules-César-Félix DE LA NOÛE (1729-1786), d'une très ancienne famille bretonne originaire de la région d'Eréac, entre Saint-Brieuc et Rennes et dont plusieurs membres appartiennent à la Marine : L51-52.

## O

ORMESSON (M. de), personnage qu'adrien devait visiter en 1783 ; possiblement, Louis François de Paule Lefèvre d'Ormesson (1718 - 1789) ou bien le fils de ce dernier, Anne Louis François de Paule Lefèvre d'Ormesson de Noyseau (1753-1794), président à mortier au Parlement de Paris et maître de la Librairie à la bibliothèque du Roi ; plus probablement, Henri IV François de Paule Lefèvre, 2<sup>e</sup> marquis d'Ormesson (1751-1808), administrateur de la maison de Saint-Cyr devenu en mars 1783 contrôleur général des finances : L52.

ORVILLIERS (M. d'), Louis Guillouet d'Orvilliers (1710-1792), lieutenant-général des Armées navales en 1777 : L7 ; L24 ; L33-34 ; L55 ; L86 ; L141 ; L144.

## P

PANAT (M. de), Antoine Léopold (1762-1834), garde-marine en 1777, enseigne en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786, capitaine de vaisseau en 1814, il finit sa carrière avec le grade de contre-amiral honoraire en 1824, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur : L11-12 ; L34 ; L47 ; L53 ; L112 ; L120. Annexe C.2.

PAVILLON (M. du), Jean-François du Cheyron (1730 - Saintes, 1782), garde-marine en 1748, puis enseigne de vaisseau en 1754, il participe à la bataille des Cardinaux en 1759. Instructeur des garde-marine de Rochefort en 1766, il est l'auteur de mémoires de tactique navale et d'un traité sur les signaux. Capitaine de vaisseau en 1777, major d'escadre en 1778, il participe au combat d'Ouessant en 1778 et à la campagne en Manche en 1779. Commandant en 1780 du *Guerrier* puis du *Triomphant*, il sert à Cadix dans l'escadre de Guichen ; il rallie début 1782 l'escadre de Grasse aux Antilles, tué à son bord le 12 avril 1782 à la bataille des Saintes : L5, L8, L9-11, L13-18 ; L25-26 ; L28 ; L34 ; L42-43 ; L45. T1. 118, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 153, 161, 164, 168, 170, 171, 174, 356, 371, 389, 442, 523, 547, 548, 557.

PARIS (M. de), Anne-François-César de PARIS DE LA BROUSSE (1737-1786), marquis DE MONTCEAUX & DE MONTREUIL-SOUS-BRESCHES, père d'Anne-François Alexis Paris de la Brosse (1765-1847) et de Marguerite Pauline Paris de La Brosse, future femme d'Adrien : L82.

PARIS (Mme de), épouse du précédent, née Françoise Marguerite de BOULA DE MAREUIL : L92 ; L109.

PAROIS (M. DE), Louis-Jean-Marie LE GENTIL, baron DE PAROIS (1751-1833), commandant de la Cérés dans l'escadre de Grasse, puis il sert sur le *Triomphant* sous les ordres de son oncle, le marquis de

Vaudreuil, jusqu'à son retour à Brest : L44-45.

PEIGNIER (comte de), écriture fautive pour Louis Antoine THOMASSIN DE PEYNIER (1731-1809), garde de la marine en 1744, capitaine de vaisseau en 1772, il devient chef d'escadre en 1784, puis contre-amiral et vice-amiral en 1792 ; chevalier de Saint-Louis en 1763, puis commandeur en 1791, il participe à la bataille d'Ouessant comme capitaine de pavillon de Guichen sur la *Ville de Paris*, puis commande le *Fendant* et conduit une escadre de renfort à Suffren en 1782 : L22 ; L34 ; L58 ; L144. T1. 267-268.

PETIT DE VIEVIGNE, Jacques (1738-?) intendant de Guadeloupe d'août 1783 à juin 1786 et auteur de plusieurs ouvrages de droit, dont le *Code de la Martinique* : L70.

PIERREVERT (M. de), Louis-Jérôme de Pierrevert (1750-1800), fils de Paul Auguste de Bernier-Pierrevert, époux de Madeleine-Euphrosyne de Suffren, sœur du célèbre bailli ; frère de Ferdinand-Marc-Antoine (1761-1786), parti dans l'expédition de La Pérouse en août 1785 et qui meurt en juillet 1786 durant l'exploration de Lituya Bay : L86.

POIRESSON (M. de), personnage non identifié, potentiellement Louis-François de Beurville (1720-1798) : L153.

PONTCHARTRAIN (Mme de), Marie-Jeanne de Phélypeaux de La Vrillière (1704-1793), épouse de Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas et Pontchartrain (1701-1781), Secrétaire d'Etat à la Marine de Louis XV de 1723 à 1749, puis après une longue disgrâce, ministre d'État à l'avènement de Louis XVI (1774-1781) ; la mère de la comtesse était Françoise de Mailly (1688-1742).

PONTEVES DE GIEN (vicomte de), Jean-Baptiste Henri (1738-1790), connu pour sa brillante expédition sur les côtes du

Sénégal en 1778-1779, commande l'*Alcide* en 1782-1783, chef de division et major général de la marine à Brest en 1786 : L60, L104.

PORTES (cousin de), Pierre Nicolas, né le 14 décembre 1766, garde marine à Toulon le 1<sup>er</sup> juin 1783, puis élève de 1<sup>ère</sup> classe 3<sup>e</sup> division 7<sup>e</sup> escadre le 1<sup>er</sup> mai 1786 ; il est embarqué sur la *Belette* du 13 avril au 4 novembre 1784 ; puis sur le *Crescent* le 13 juin 1785 : L4, L57.

PORTES (M. de, père du cousin), François-Marie : L8.

PRECORBIN, pour Roger MOISSON DE PRECORBIN, garde-marine en 1782, lieutenant de vaisseau en 1788, a servi sur la *Gentille* en 1782-1783 : L63.

PUGET (M. de), Edme Jean-Antoine, comte du Puget d'Orval (1742-1801), auteur d'un *Essai sur l'usage de l'artillerie*, nommé colonel du régiment du corps royal de l'artillerie des colonies en 1784, puis sous-gouverneur du Dauphin en 1786 ; démissionne de cette charge en 1787 : L78-79 ; L100 ; Annexe D.2. T1. 122, 366.

PUISSANT (M.) Jacques Nicolas Puissant de Suzainnecourt (1737- ?), maintenu en 1696, commandant du régiment des chasseurs de Saintonge et chevalier de Saint-Louis : L129.

PUY (M. du), probablement Jacques II marquis DU PUY-MONTBRUN (17 ??-1793), brigadier de cavalerie, allié au cardinal de Bernis : L104.

## Q

QUELUS (duchesse de), probablement Marie Charlotte de Crussol de Montausier (1751-1809), dame de compagnie de la Comtesse de Provence, seconde épouse d'Achille Joseph Robert de Lignerac, duc de Caylus dont le fils avait épousé la fille du vicomte de Mailly, Adélaïde Hortense Gabrielle de Mailly : L84.

## R

RACLET (M), ex-directeur de la correspondance de la Régie Générale de Paris, voisin habitant à Sommevoire, député de la Côte d'or à l'Assemblée, arrêté et jugé le 23 floréal an II, exécuté en même temps que la sœur d'Adrien et son mari : L83 ; L86 ; L88 ; L107 ; L110-111 ; L119 ; L125-126 ; L131 ; L133 ; L137-138 ; L145 ; L151-154. Annexe C.4.

REAUX (Mme des), personnage non identifié : L110.

RENAL (l'abbé), écriture fautive pour RAYNAL, philosophe : L27.

RENEFONT (M. de), homme de loi non identifié : L108 ; L119 ; Annexe C.5.

REPENTIGNY (M. DE), Louis Gaspard LE GARDEUR DE REPENTIGNY (1753-1808), blessé lors du combat de la Concorde en août 1778, sert sur la *Cérés* en 1780, sur la *Galatée* en 1781 dans l'escadre de Grasse puis sur le *Triomphant* dans l'escadre de Vaudreuil dont il est le neveu : L45 ; L55.

RETZ (M. le chevalier de), Jean Georges du Croizet (1725-1789), garde de la marine en 1741, capitaine de vaisseau en 1772, il devient chef d'escadre en 1786 ; Chevalier de Saint-Louis en 1760, il commande le *Zodiaque*, puis le *Robuste* en 1781-1782 : L22, Annexe C.6.

RIBIER (chevalier de), graphie fautive pour Caprais CORRENT DE RIBERE, capitaine d'infanterie du régiment de Médoc à bord du *Triomphant* en 1781 : L34.

RIEUL, voir NIEUL.

RIEUX (M. de), Josphe François PLUMARD DE RIEUX (1759- ?), garde-marine en 1777, sert sur le *César* dans l'escadre de Grasse et est pris par l'ennemi, fait lieutenant en 1786 : L76.

RIEUX (Mme de), née Marie-Françoise Louise de Collart : L78.

RIGOLLOT (M.), graphie fautive pour Claude-Jean RIGOLEY (1725-1791), intendant général des courriers, postes et messagerie de France depuis 1770 : L87 n.4.

ROCHAMBEAU (comte de), Jean-Baptiste Donatien DE VIMEUR (1725-1807), il participe à la Guerre de Succession d'Autriche et à la guerre de Sept ans ; devenu maréchal de camp en 1761, et ayant été nommé chevalier de Saint-Louis en 1755 puis Commandeur en 1766, il est promu lieutenant-général des armées en 1780 et débarque à la tête de 6000 hommes à Rhode Island pour aider les Insurgents, remportant une éclatante victoire au Siège de Yorktown face à Cornwallis. Revenu en France, il est nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1784 ; en 1791, il est promu Maréchal et commandant de l'armée du Nord, mais démissionne en 1792 et se retire : L29-31 ; L33 ; L45 ; L48. T1. 135, 147, 148, 159, 161, 178, 184, 360, 392, 469, 478, 479, 480.

ROCHECHOUART (M. le vicomte de), Pierre-Etienne (1724- ?), garde-marine en 1741, enseigne en 1746, lieutenant de vaisseau en 1751, il devient capitaine de vaisseau en 1757 puis chef d'escadre en 1776. Bien que dans l'escadre de d'Orvilliers, il ne prit pas part à la bataille d'Ouessant. Promu lieutenant général en 1782, il commande le majestueux et une division dans l'escadre franco-espagnole réunie à Cadix sous les ordres de Guichen. A la paix, il cesse de naviguer et se retire de la marine en 1792 : L18 ; L29.

RODNEY (Amiral), George Brydges (1718-1792), livre trois combats contre Guichen en 1781, avant de s'opposer à Grasse à la bataille des Saintes en 1782 : L8, L26-27 ; L39-40 ; L42-44. T1. 144, 145, 146, 148, 160, 165, 166, 168, 169, 172, 175, 176, 184, 186, 188, 192, 193, 197, 198, 204, 435.

RUCHI, tailleur à Paris : L49 ; L54 ; L83-85 ; L90 ; L126 ; L129 ; L135.

## S

SAGUET (Mme de), probablement pour Catherine Louise Marguerite D'ARROS (1726-1799), épouse de Claude-Michel DE SAGEY, ou sa belle-fille, Véronique PETITBENOIT DE CHAFFOY (1759-1815), épouse de Jean-Hermand François Xavier DE SAGEY (1755-1831) : L147.

SAINT-CARGUES (M. de), graphie fautive pour Louis Dufresne de Saint-Cergues, contrôleur général de la maison de Madame en survivance, auteur d'un *Code de la Martinique, contenant les actes législatifs de la colonie, depuis 1642 jusqu'en 1813* : L71.

SAINT CESAIRE (M. DE), Antoine DE CRESP de (1731-1782), garde de la marine en 1744, Capitaine de vaisseau en 1772 et chevalier de Saint-Louis en 1763 ; il conduit en 1778 l'ambassadeur Gérard à Philadelphie sur la *Chimère*, puis il commande l'*Amphion* en 1779 dans l'escadre de La Motte-Piquet, puis il est capitaine de pavillon sur la *Ville de Paris*, avant de commander le *Northumberland*, sur lequel il meurt à la bataille des Saintes : L43.

SAINT-FELIX (marquis de), Armand Philippe Germain Carjac de Saint Félix (1737-1819), sert dans l'escadre de Suffren pendant la guerre d'Indépendance, blessé à Gondelour en 1783, commande la station du Levant en 1788 : L113 ; L115 ; L121 ; L139.

SAINT-GEORGE (M. de), Jean DE LA SAIGNE (?-?) lieutenant en second du régiment d'infanterie de Médoc à bord du *Triomphant* en 1781, reçoit en 1785 une pension de 250 livres pour une blessure à la bataille des Saintes, sur recommandation du marquis de Vaudreuil: L34.

SALVERT (M. de), Eleonor Jacques Marie PERIER DE SALVERT (1748-1783), mort en commandant le *Flamand* à Gondelour : L58.



SAMSON (M.), personnage non identifié, dont Adrien commente le mariage : L109.

SANTO-DOMINGO (M. de), Balthazar de Santo Domingo (1754-apr. 1798), fils d'un planteur à Léogane à Saint-Domingue, « commandant » du *Léopard* après la mutinerie de l'équipage : L144.

SAQUI DES TOURRES, Jean-Joseph-Louis Charles Hilarion (1749-1826), capitaine de vaisseau en janvier 1786, commande la *Mignonne* en 1786, puis la *Proserpine* en 1788 : L95 ; L96.

SARTINE, Antoine de (1729-1801), lieutenant général de police, puis ministre de la Marine (1774-1780) : T1. : 137, 141, 146, 149, 565.

SENNEVILLE (chevalier de), Nicolas Antoine Beaudot (1738-1795), la graphie la plus fréquente est Sainneville ; garde marine en 1755, il devient capitaine de vaisseau en 1779 ; chevalier de Saint-Louis en 1775, il commande la *Nymphe* en 1778, premier bateau français à aborder Boston depuis la Guerre de Sept ans, puis l'*Indien* en 1781, le *Puissant* en 1782 et le *Robuste* en 1783 : L22, Annexe C.6.

SILLANS (Mme de), née Yvonne Guillemette DE BOTDERU (1727-1794), épouse en première nocces de Claude-Charles DE MONTENDRE, puis en seconde nocces en 1788 ? d'Augustin DE BOGNES-PASSERAT, chevalier de SILANS (1735-1801 ?) : L65.

SOLANO (M. de), José Solano y Bote Carrasco y Díaz, marqués del Socorro (1726-1806), gouverneur militaire à Caracas (1763-1771), gouverneur et capitaine général de Saint-Domingue (1771-1779), vainqueur de la bataille de Pensacola en mai 1781 : L34 ; L39 ; L44-45 ; L47-48.

SOUILLAC (vicomte de), François (1732-1803), chef d'escadre en 1784, gouverneur des îles de France et de Bourbon (1775-

1779), puis des Mascareignes (1779-1780) puis gouverneur général des Établissements français au-delà du Cap de Bonne-Espérance (1780-1787) ; commande l'escadre de Brest après la démission d'Albert de Rions en 1790 : L147.

SOULANGE (M. le comte de), Claude René Paris (1736-1795), garde de la marine en 1751, capitaine de vaisseau en 1777, il devient chef d'escadre en 1785 ; chevalier de Saint-Louis en 1762, il commande le *Sphinx* en 1778-1779 dans les escadres d'Orvilliers et de Vaudreuil, il commande ensuite l'*Indien*, puis la *Bretagne* et le *Pégase* en 1781 dans l'escadre de Guichen ; enfin, il commande le *Protecteur* dans l'armée combinée en 1782 : L22, Annexe C.6.

SUFFREN, Pierre André de (1729-1788), chevalier de Malte passé au service de la France, sert d'abord sous les ordres d'Estaing avant de se voir confier une escadre pour défendre les colonies au Cap et dans l'Océan Indien : T1. 144, 148, 149, 160, 184, 207, 208, 209, 210, 211, 232, 400, 401, 545, 558.

## T

TAILLARD (?-1786), lieutenant de vaisseau en 1783, a servi sur l'*Indien* en 1782-1783 : L63.

TAILLO, graphie fautive pour Tayeau, signalé lieutenant de frégate en 1782, retiré en 1785, sert sur le *Triomphant* en 1782 et sur le *Neptune* en 1783 : L33.

TERNAY (chevalier de), Charles-Henri-Louis d'Arsac (1723-1780), commande l'escadre d'escorte de Rochambeau en 1780, meurt d'une fièvre à bord du *Duc de Bourgogne*, remplacé par Destouches : T1. 145, 147, 148, 149, 393.

TOURNIS (M. de), pour Galliot-Louis Aubert DE TOURNY (1731-1787), mestre de camp-lieutenant au régiment de la Reine le 10 février 1759, brigadier des armées du

Roi, maréchal de ses camps et armées et commandeur de Saint-Louis ; il lègue tout ses biens à Adrien : L4 ; L6 ; L50 ; L82 ; L96 ; L99 ; L106-108 ; L111 ; L121 ; L125.

THIL (abbé et curé de) sans doute Helain Henry BELLOT, curé prêtre de Saint-Thierry et C. N. HUART, vicaire de Saint-Thierry : L4, n.6. ; L25 ; L31 ; L39 ; L45-46 ; L51-53 ; L56-58 ; L60 ; L63-64 ; L66-68 ; L72 ; L75 ; L77-78 ; L80-L86 ; L89 ; L91 ; L97-98 ; L100-103 ; L106 ; L112 ; L115 ; L117.

THOMASSIN (M. de), Alexandre, comte de Bienville (1749-1794), beau-frère d'Adrien, voir BIENVILLE.

TIPU SAHIB (1750-1799), sultan de Mysore, vient en ambassade en 1788 : L115.

TREDERN, Vincent Joseph (?-1786), garde de la Marine en 1780, sert sur la *Bretagne* et le *Diadème* dans l'escadre de Grasse. Il arrive à Brest malade et meurt pendant le désarmement de la *Danaë* à la fin de la campagne : L63.

TREGUET, graphie fautive pour Hippolyte Joachim Louis Prosper ROUAUD DE TREGUEL (1760- ?), garde-marine en 1780, enseigne de vaisseau en 1784 et lieutenant de vaisseau en 1786 : L63.

TREMAUVILLE (Mme de), Marie Claude DE GRIEU (1750-1829), épouse de Pierre Bruno Emmanuel, marquis D'ESTIEVRE DE TREMAUVILLE (1729-1831) : L154.

TREMAUVILLE (Mlle de) Julie Estièvre de Trémauville (?-1832), belle-fille de la précédente, épouse en 1802 Marie-Pierre François, comte de Mesgrigny (1772-1857), amie d'Isabelle de Charrières : L154.

## V

VALLONGUE (M. de), on trouve aussi de Vallongues, lieutenant de vaisseau qui

commande l'*Active* puis la *Gloire* entre 1781 et 1783, principalement pour des missions d'escorte de convoi ; est nommé, capitaine suite au combat du 5 septembre 1782 : L46. T1. 176.

VARENNE (M. de), probablement Billaud de Varenne, avocat, rue de Savoie à Paris : L108.

VASHINGTON, graphie fautive pour Georges WASHINGTON (1732-1799), chef d'État-major de l'Armée continentale pendant la guerre d'indépendance (1775-1783), premier président des États-Unis (1789-1797) : L28 ; L30 ; L45. T1. 134, 141, 154, 486.

VASSELOT DANNEMARIE (chevalier de), Joseph-Armand, (1762- ?), garde-marine en 1779, lieutenant de vaisseau en 1786, sert sur le *Clairvoyant* en 1782 et sur le *Northumberland* en 1783 : L63.

VASSELOT D'ANNEMARIE (marquis de) René François Maris Jacques VASSELOT D'ANNEMARIE (1713-1787) avait lieutenant au Régiment des Gardes-Françaises ; père du précédent : L79.

VAVINCOURT (M. DE), Louis Gabriel Gérard (1768- ?) garde de la marine en 1779, puis sur le *Triomphant* et l'*Auguste* en 1781 : L34.

VAUDREUIL (marquis de), Louis-Philippe DE RIGAUD (1724-1802), garde de la marine en 1740, lieutenant en 1754, capitaine de vaisseau en 1765, il devient chef d'escadre en 1779, puis lieutenant général en 1782 ; chevalier de Saint-Louis en 1757, Commandeur en 1780 puis Grand-Croix en 1784, il participe à la bataille d'Ouessant, puis commande le triomphant dans l'escadre de Guichen. Il rallie de Grasse en 1782, dont il prend le commandement après la bataille des Saintes : L24-26 ; L28-31 ; L33-34 ; L36-39 ; L41-50 ; L52-53 ; L56 ; L59 ; L63 ; L65. T1. 128, 144, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 172, 174, 175, 176, 177,

178, 179, 180, 181, 184, 185, 190, 191, 193, 196, 197, 199, 203, 204, 205, 206, 210, 305, 349, 371, 434, 435, 436, 442, 522, 523.

VAUDREUIL (comte de), Jean-Louis de Rigaud (1728-1810), commande le *Sceptre* dans l'escadre de Grasse jusqu'en 1782, puis l'*Auguste* : L49.

VAUGIRAULT (M. de), graphie fautive pour Pierre René-Marie, comte DE VAUGIRAUD DE ROSNAY (1741-1819), major de Grasse sur la *Ville de Paris* en 1781-1782 : L104 ; L106.

VERDUN (M. de), Jean VERDUN DE LA CRENNE (1741-1805) Verdun de la Crenne (1741-1805), commande le *Réfléchi* à la suite de Kersaint pour des missions de régulation du commerce interlope aux Antilles commande le *Réfléchi* à la suite de Kersaint pour des missions de régulation du commerce interlope aux Antilles : L79 ; Annexe D.3. T1. 212-213..

VERGENNES, Charles Gravier de (1719-1787), ministre des Affaires étrangères (1774-1787) : T1. 141, 142, 188.

VERSEY (Mlle), personnage non identifié, cousine de M. Devron : L152.

VIELA, Louis Henri LABAYE DE VIELLA (1762-1840), garde-marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1786 ; a servi sur le *Pluton* et le *Citoyen* (1779-1781), puis sur le *Magnifique* dans l'escadre de Guichen puis sur le *Triomphant*. Mémorialiste : L34. T1. 99, 100, 102, 103, 109, 115, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 132, 133, 135, 137, 145, 149, 155, 159, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 185, 190, 191, 193, 194, 195, 197, 222, 228, 229, 230, 231, 232, 237, 269, 285, 287, 291, 371, 385, 386, 394, 399, 400, 402, 426, 427, 447, 452, 453, 500, 501, 502, 507.

VIGNY (M. DE), Joseph-Pierre (1742-1812), commandant de la *Néréide* de 1779 à 1781, puis de l'*Hébé* en 1782. Le 4 septembre 1782, dans les parages de l'île de Batz, il est attaqué par le *Rainbow* et se rend sans avoir épuisé ses moyens de défense : L52 ; L54.

VILLEBOIS, personnage non identifié, graphie fautive pour Guillaume-René-François-Charles FARCY DE LA VILLEDUBOIS (1765- ?) ; cependant, il n'est que garde du pavillon en 1782 et son dossier indique qu'il était sur la *Surveillante* de 1783 à 1786. Il ne peut donc s'agir de lui : L63.

VILLEDEUIL (M. de), Pierre-Charles Laurent (1742-1828), Conseiller d'état ordinaire et Secrétaire d'état de la Maison du Roi au Conseil royal en remplacement du baron de Breteuil.

VILLEVIELLE (M. de), Louis Raymond Annibal PAVEE DE LA VILLEVIELLE (1747-1817), garde-marine en 1764, capitaine de vaisseau en 1786, sert sur l'Artésien dans l'escadre d'Orvilliers (1778-1780), puis sur la Magicienne (1781) et commande l'Iris (1782-1783), commandant par interim de la station navale des îles du vent en 1788 : L43 ; L150.

VILLERS (M. de), voir LILLERS.

VINTIMILLE (vicomte de), Jean-Baptiste Joseph Hubert (1740-1817), capitaine de vaisseau en 1780, a eu plusieurs commandements pendant la Guerre d'Indépendance américaine ; chef de la deuxième division de la cinquième escadre de Brest en 1786, commande le *Réfléchi* de juin 1786 à septembre 1787 : L98 ; L100 ; L103.

VIOMESNIL (M. DE), Antoine-Charles du Houx de Vioménil (1728-1792), Commandant en second du corps expéditionnaire de Rochambeau en Amérique en 1780, puis Commandant en chef du corps expéditionnaire après le

départ de Rochambeau en 1782, il est fait lieutenant-général à la paix en 1783 et gouverneur de La Rochelle : L46, L50. T1. 172.

VIOMESNIL (M. de), Charles Hyacinthe du Houx (1734-1827), baron de Vioménil, frère du précédent, gouverneur de la Martinique et des Iles du Vent entre juillet 1789 et avril 1790, en l'absence du vicomte de Damas. Il émigre en 1791. Depuis l'automne 1789, son autorité était remise en question à cause de ses sympathies pour le parti des hommes libres de couleur qui revendiquent à ce moment-là l'égalité des droits avec les blancs : L134.

VIOMESNIL (aide de camp), personnage qui accompagne Adrien entre Brest et Paris en 1783 ; possiblement, Pierre-Marie-Félicité, baron de Cormantin-Dessotteux, mort en 1812, soit Joseph-Frédéric-Georges Trametz, baron de Brentano (1746-1798), capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval : L50.

VOSER (sans doute VOGEL, Johann Christoph), violoniste ayant publié plusieurs partitions de violons entre 1778 et 1788 : L6.

## W

WASHINGTON, voir VASHINGTON.

WILLIAMS (PRINCE) (1765-1837), fils de George III, montera sur le trône sous le nom de Guillaume IV (1830-1837) ; surnommé « the sailor king » : L45-46. T1. 181.



## INDEX DES LIEUX CITES DANS LES LETTRES

Les noms sont cités dans leur orthographe contemporaine, avec rétablissement des accents et des majuscules, avec une indication de la graphie d'Adrien au besoin ou un renvoi pour les noms phonétiquement trop modifié par l'épistolier.

AÇORES : 784.

ALSACE : 959.

AMERIQUE : 670, 675, 677, 683, 685, 692, 693, 695, 696, 697, 732, 734, 740, 744, 757, 775, 786, 794, 799, 836, 838, 842, 849, 852. Voir aussi NOUVELLE ANGLETERRE.

ANGLETERRE, graphié aussi engleterre : 669, 686, 838, 944, 953, 986.

ANTIBES : 834, 836, 840.

ANTIGUA, graphié Antigoa ou Antigue : 669, 706, 708-709.

ANTILLES : 696, 703, 988.

Antiparos : 918.

ASIE (mineure) : 898, 904, 913.

ATHENES : 904, 906, 912, 914, dont :

Citadelle : 914.

Lanterne de Demosthene (Athènes) : 915.

Les Propilées, 915.

Monument triomphal de Philopapus : 915.

Panthëion, 915.

Stade, 915.

Temple d'Erechthée, 915.

Temple de Minerve, 906- 907, 912-914.

Temple de Thésée, 914.

ATTIQUE : 907, 915.

AVIGNON : 830.

Bagatelle : 635.

BARBADE : 691, 709.

Bar-sur-Aube : 820.

BASSE-TERRE, graphié aussi basseterre 708, 788-791.

BASTIA : 845.

Baye du choque de l'isle de terreneuve : 875.

BAYONNE : 757.

BEAUNE : 898.

BELFORT, graphié Befort : 939

BERMUDE : 788, 868.

BLAISE : 889.

BORDEAUX : 712, 783, 799, 804, 807, 810, 848.

BOSTON : 691, 725, 728, 730, 732-733, 738, 742, 868, 869, 870, 872-873, 875, 879.

BOULOGNE (bois de) : 993

BREST, 629, 637, 639, 646, 647, 648, 649, 652, 654, 655, 657, 658, 659, 660, 662, 664, 665, 668, 669, 670, 671, 672, 674, 675, 676, 677, 678, 680, 685, 686, 688, 689, 692, 696, 697, 702, 703, 704, 705, 706, 708, 712, 746, 747, 750, 752, 755, 756, 757, 760, 761, 763, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 787, 797, 799, 807, 812, 815,

817, 818, 820, 827, 837, 840, 841, 842, 849, 850, 860, 861, 871, 872, 873, 875, 876, 877, 879, 881, 882, 898, 940, 948, 951, 953, 956, 957, 958, 960, 965, 966, 967, 969, 973, 975, 976, 980, 982, 983, 990, 991, 992, 1001.

Bretagne : 872.

BRIENNE : 762, 893.

Brimstone Hill : 707.

CADIX : 639, 646, 660, 662, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 672, 673, 674, 677, 678, 682, 683, 692, 697, 698, 741, 742, 746, 751.

Canal St-George : 671

CANDIE : 904, 911.

Cap de Bonne Esperance : 775, 785.

Cap de Sumium : 906.

Cap Finistère : 675, 678.

CAP FRANCOIS : 679, 727, 788, 848, 856.

CAYENNE : 804.

CAYES (les) : 856.

CERIGO : 904.

CHAISE-Dieu : 824.

CHAMARANDE : 754, 756, 759.

CHAMPAGNE : 681, 756, 819, 831, 886, 928, 943, 952, 985.

Chançeaux : 887.

Charenton : 635.

CHARLESTOWN, graphié Charlestoun : 712.

Chatillon : 887.

CHAUMONT : 727, 754, 925, 930, 932, 933, 998.

CHERBOURG : 822, 825, 828, 831, 833.

CHESAPEAKE, graphié aussi Chesapeak : 646, 647, 686, 688, 689, 691, 728, 793, 855.

CHYPRE : 909.

Compiègne : 952.

CONDE : 957.

Constantinople : 905, 918.

CORSE : 842, 844.

Cote d'Afrique : 961.

Cote de Coromandel : 767.

CRETE : 898, 900, 904, 906, dont :

La Canée, 901

CURAÇAO, 740, 744-745.

CY THERE, graphié aussi cithere : 904, 917.

DARDANELLES : 917, 918, 919.

DELAWARE, graphié De Laware : 730.

Demerari : 691.

DIJON : 897, 919, 994, 996, 997.

DOMINIQUE : 717, 814, 815, 816.

DURANCE : 916.

ELEUSIS : 915.

ESPAGNE : 663, 665, 666, 671, 675, 698, 893, 945, 953, 986.

Essequibo : 691.

EUROPE : 810, 859, 867, 918.

FALAISE : 750, 822, 830.

FLORIDE : 695.

FORT-ROYAL : 697, 713, 798, 799, 801, 806, 944.

Fort Saint-Charles : 707.

GIBRALTAR : 646, 663, 665, 667, 670, 675, 680.

GIVET : 760, 779.

GOLPHE JUAN, graphié aussi Golphe de Juan : 834, 838.

GOLPHE DU LION, graphié Golphe de Lion : 834.

GONDELOUR : 745, 766.

GRAI, voir Ray.

GRANCEY : 855, 883, 886, 887, 890, 892, 897, 910, 918, 930, 931, 934, 948, 951, 953, 983, 997, 1001.

GRECE : 905.

GUADELOUPE : 691, 708, 717, 718, 719, 721, 769, 772, 774, 782, 784, 787, 788, 789, 791, 794, 799, 803, 805, 808, 810, 814, 873, 943.

Hollande : 692.

HONDURAS (baye d') : 945.

Honfleur : 828.

ILISSUS (fleuve) : 913.

INDE, ou les INDES : 692, 697, 774-776, 779, 785, 832, 842, 880.

IRLANDE : 675.

ILES D'HYERES, graphié Isles d'hieres : 837.

ILES DE S<sup>TE</sup> MARGUERITE, graphié aussi isles S<sup>tes</sup> marguerites : 834.

Iles d'Egine : 912.

Ile de France : 766, 767.

Ile de la Gonave : 861.

Ile de l'Argentiere : 907.

ILES DU VENT : 788, 793, 795, 865.

ISLES (LES) voir Antilles

ISSONNE (mines d') : 995.

ITALIE : 845, 936, 946

JAMAÏQUE : 675, 690, 691, 709, 712, 717, 719, 723, 725, 730

Jardin du roi : 954.

JOIGNY : 887.

Joinville : 925.

La Ciotat : 840.

LA HAVANE : 691, 727.

Landerneau : 956.

LANGRES : 881, 922, 994.

LA SUDE (rade de) : 906, 911.

LE HAVRE : 756, 757, 789, 807, 822, 828.

LESBOS : 906.

LEVANT : 842, 897, 898, 904. Voir Asie (mineure)

LILLE, 891, 894.

Lisbonne, 786.

Liverpool : 708.

LOIRE : 918.

LOCHES (chateau de) : 759.

LONDRES : 944.

Longchamps : 895.



LORIENT, graphié L'orient : 695, 712, 735, 750, 751, 755, 762, 769, 863, 865, 880, 948, 966.

LUXEMBOURG (palais du) : 635.

MADERE : 786, 788.

MANCHE : 669, 675, 678.

Marathon : 915.

MAREY : 996.

MARSEILLE : 712, 845, 799, 807, 835, 899, 901, 912, 922.

MARTINIQUE : 669, 679, 691, 697, 702, 706, 708, 711, 712, 716, 717, 727, 740, 788, 790, 791, 794, 796, 803, 804, 868, 878, 943, 989, 990. Dont

Fort-Royal : 697, 713, 798, 799, 801, 806, 944.

Saint-Pierre : 791, 792, 794, 796, 798, 801, 803, 810, 813.

Mathault : 923.

MATIERANDE, voir Montier-en-Der

MILET : 696.

MILO : 904.

Minorque : 664.

Mole S<sup>t</sup> Nicolas : 857, 859.

Montier-en-Der : 644.

MONTSERRAT, graphié aussi Monsarat : 690, 708, 709.

Mont Ida : 909.

Monte-Christo : 709.

MORLAIX : 686, 872.

NEVERS : 837.

NEWPORT, graphié aussi Nieuport : 689, 793-794.

NEW YORK, graphié aussi Neuyork : 647, 712, 738, 863, 865, 879.

NICE : 845, 946.

NIEVES : 690, 705.

Normandie : 953.

NOUVELLE ANGLETERRE, graphié aussi nouvelle Engleterre : 680, 682, 686, 691, 712, 725, 740, 744, 788, 790, 791, 795, 784, 793, 797, 799, 803, 863, 864, 865, 867, 879.

NULLY, graphié aussi Neuilly : 683, 727, 734, 750, 807, 812, 817, 818, 825, 830, 840, 855, 857, 860, 862, 865, 879, 882, 883, 906, 909, 911, 918, 921, 922, 923, 938, 948, 957, 981, 984, 988, 992, 994, 996

OUESSANT : 675, 678, 703, 761.

PALAIS BOURBON : 928, 930, 932.

PARIS : 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 640, 645, 650, 675, 723, 753, 754, 755, 759, 767, 818, 820, 821, 828, 834, 835, 841, 842, 847, 854, 859, 860, 861, 881, 884, 890, 891, 892, 896, 899, 916, 926, 950, 954, 993.

PAROS : 915

Penobscat : 730.

Pensacola : 695.

Perpignan : 953.

PHILADELPHIE : 733, 735, 737, 739, 788.

PHRYGIE : 915.

POINTE-A-PITRE : 783, 786, 788, 793.

PONTIVY, graphié Pontivi : 873, 875.

PORT-AU-PRINCE : 791, 794, 796, 801.

PORT DU PIREE : 912, 913, 915.  
 PORTMOUTH : 745, 948.  
 PORTO CABELLO, 740, 744, 760.  
 PORTUGAL : 953.  
 PROVENCE : 841.  
 PROVINCE : 936.  
 PROVINS : 821.  
 PRUSSE : 954.  
 QUINCY : 936, 939.  
 RADE DE BERTHEAUME, graphié Rade de Berthaume : 983.  
 Rade de Fonchal : 786.  
 Rambouillet : 822.  
 RAY : 900.  
 RENNES : 752.  
 RHODE-ISLAND, graphié aussi Rhodeisland, 680, 728, 794.  
 RHONE : 918.  
 ROSEAU : 816.  
 ROTA : 672.  
 SAINT-ANDER, voir Santander.  
 SAINT-CHRISTOPHE : 690, 705-706, 708-709, 711, 719.  
 Saint-Cloud : 952.  
 Saint-Dizier : 865.  
 SAINT-DOMINGUE : 632, 696, 709, 712, 715, 718, 722, 728, 810, 829, 832, 842, 847, 848, 849, 852, 856, 857, 862, 864, 865, 866, 867, 868, 872, 895, 873, 878, 974, 975, dont :  
 Saint-Marc, 976.  
 SAINTE-LUCIE : 652, 657, 676, 704.  
 SAINTES (les) : 706.  
 SAINT-EUSTACHE : 646, 648, 943.  
 Saint-Germain : 993.  
 SALAMINE : 912.  
 Sandy Point : 707.  
 SANIARA : 915.  
 SAVANNAH, graphié Savannach : 712.  
 SCIO : 906.  
 Semoutiers : 754.  
 SMIRNE : 901, 903, 904, 905, 906, 907, 910, 912, 915, 917, 918, 919.  
 Sorlingues : 675.  
 SAINT-PIERRE : 783, 784, 786, 788, 790, 793, 795, 802, 805.  
 SAINT-VINCENT : 672, 804, 806.  
 SOMMEVOIRE, graphié Sumvoir : 678  
 TENEDOS : 917- 918  
 Terre-Neuve : 818, 875.  
 TIGERY : 828, 881, 882, 883, 936, 939, 943.  
 TOBAGO, graphié Tabago : 799, 943.  
 TONNERRE : 887, 893.  
 TORBAY : 670, 675.  
 TOULON : 653, 678, 711, 747, 761, 764, 775, 807, 814, 830, 831, 837, 839, 840, 841, 848, 849, 850, 853, 854, 870, 876, 878, 888, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 910, 918, 919, 921, 934, 935, 939, 940, 945, 948, 951, 959, 980, 1001.

Tremilly: 758.

Trinquemale : 745.

TROYES, graphié Troie : 923.

VALENCE : 840.

VANNES : 876, 879.

VERSAILLES : 790, 824, 883, 885, 887,  
888, 893, 926.

VILLEHARDOUIN, graphié Vier audune :  
742.

VIRGINIE : 691, 793.

YORKTOWN, 686, 689, 690.

# BIBLIOGRAPHIE



# SOURCES

## A. Fonds Grancey (FG)

Fonds privé, château de Grancey, 21580, Côte-d'or. Voir descriptif en Annexe A.

## B. Service Historique de la Marine de Brest (SHMB)

### B.1. Fond Ancien (Réserve)

R 0008 : Etat de la Marine, Paris, Veuve Houry, 1787

R 2225 : Catalogue des livres de la Bibliothèque de la Marine, Brest, Impr. R. Malassis, 1799  
[an VII], 8°, 275 p.

### B.2. Manuscrits du fonds Levot

M 175 Correspondances du temps de la Révolution et de l'Empire, relatives à la marine et à la chouannerie, classées par ordre alphabétique des signataires, dont :

Pièce 203 : "Merlin" à la municipalité de Brest. Paris, 25 octobre 1790, au sujet de l'insurrection survenue dans la rade et dans le port de cette ville.

### B.3. Correspondances officielles entre Brest et la Cour

1A26 à 1A43 et 1A65 à 1A75 Lettres de la Cour et dépêches ministérielles adressées au Commandant de la Marine puis au Commandant des armes (janvier 1781 à décembre 1791)

1A99 et 1A100 Lettres de la Cour au major de la Marine (1780-1784)

1A114 à 1A127 Enregistrement des lettres adressées à la Cour ou au ministre par le commandant de la Marine puis par le commandant des armes (janvier 1780-janvier 1792)

1E208 à 1E242 Lettres de la Cour et dépêches ministérielles adressées à l'intendant de la marine (1752-1793)

### B.4. Microfiches – Répertoire Manuscrit (copies des fichiers de Vincennes)

C1 160-191, Prat (O. de), Boulard (M-L.), Tour (Th.), Taillemite (E.), Ministère de la Marine : officiers de vaisseau (1660-1792), index manuscrit sur fiches, 1954-1970, microfiches.

C2, Ministère de la Marine : officiers civils (1645-1817), index manuscrit sur fiches, s.l.n.d., microfiches.

C7 1-355, Le Cacheux (P.), Michel (R.), Bezard (Y.), Taillemite (E.), Ministère de la Marine : Dossiers individuels des officiers de vaisseaux et de plume : index, dactylographié, 1967-73, 607 p., rédaction provisoire, microfiches, 1988.

### **C. Archives Municipales de Brest (AM29)**

Série 2S. Fonds Langeron, « Papiers du Gouverneur militaire de Brest (1776-1789) »

Sous-Série 2S1. Province de Bretagne-Brest (1756-1790). Mouvements, embarquements, débarquements de troupes, états divers concernant l'armée –service de la place de Brest (165 pièces) – Pièces 89 et suiv.

Sous-Série 2S3. Officiers Généraux en Bretagne. Etat-Major de la place de Brest, en particulier les pièces 17, 35 et 41 (crise du logement en 1781)

Sous-Série 2S29. Police de la ville de Brest (1776-1785)

Sous-Série 2S30. Ville et communauté de Brest. Affaires diverses (1618-1786), en particulier les pièces 2-3-13-14-15-16-17 (visites des personnalités à Brest)

### **D. Service Historique de la Défense de Vincennes (SHD)**

228 GG<sup>2</sup> : Fonds personnel Louis-Henry Labay de Viella (1764-1840)

### **E. Service Historique de la Marine de Toulon (SHMT)**

#### *E.1. Série S documents divers*

Sous-Série 1 S 03 : Marie Alexandre de Lyrot de La Jarry, élève de la Marine : journal de campagne de la corvette ROSSIGNOL (1787-1788) puis de la corvette BADINE (1788-1790) en Méditerranée.

#### *E.2. : Série Ms. Manuscrit*

Ms 21: Nottes et remarques sur ce qui s'est passé en 1782 au siège de Gibraltar. 1782

### **F. Archives Nationales de Paris (AN)**

#### *F.1. Sous-Série B/4 Campagnes*

B4/175 ; B4/177 ; B4/184 ; B4/191 ; B4/192 ; B4/236 ; B4/240 à B4/254 ; B4/257 & B4/258 : Journaux de bord des différents vaisseaux ayant participé à la bataille des Saintes.

#### *F.2. Serie J. Service hydrographique – Sous-série 4JJ Journaux de Bord*

4JJ24 : Journal de Bord du *Réfléchi* commandé par M. Verdun de la Crenne (1785-1787)

#### *F.3. série C/6 - Rôles d'équipages*

C6/1341 Proserpine

C6/887 Belette

### **G. Bibliothèque Nationale de France (BNF)**

ms. fr. 31776, coll. Chérin 214, Lettres, listes et pièces relatives aux certificats de noblesse pour les élèves de la Marine, aspirants gardemarine et sous-lieutenants dans les régiments des Colonies (1781-1789), 320 p.

Consultable en ligne : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc54515g/cd0e1575>

### **H. Archives départementales de la Marne (AD51)**

2E 609/3, Registres paroissiaux de la ville de Saint-Thierry/Thil (1761-1792).

Consultable en ligne : [archives.marne.fr/ark:/86869/a0113105437973oOVvd/1/1](http://archives.marne.fr/ark:/86869/a0113105437973oOVvd/1/1)

### **H. Archives départementales de la Haute-Marne (AD52)**

22 J 1-10, Notes généalogiques du Baron de l'Horre, 10 vol.

Consultable en ligne : [http://archives.haute-marne.fr/document/FRAD052\\_22J1-10#description](http://archives.haute-marne.fr/document/FRAD052_22J1-10#description)

F490, « Doléances et remontrances rédigées par les habitants de cette paroisse pour être présentées à l'assemblée générale du bailliage de Chaumont », f°6.

### **I. Archives départementales du Var (AD13)**

2J305, Josserand, marchand bijoutier sur le Port, Toulon, correspondance commerciale, acquits, douanes intérieures (1776-1785). Cahier de comptes quotidiens et inventaires (1783). Cahier de correspondance expédiée (1780-1781).

13 J 31, Faillite de Josserand Honoré : correspondance, mémoires de défense. 1776 - 1786

13 J 32, Comptabilité de Josserand Honoré, négociant, bijoutier : factures (1776-1786), connaissements et acquits de paiement aux fermes du roi (1776-1783), livre de comptes, facturier (1776-1782). 1776-1786.



## SOURCES IMPRIMEES

### A. Textes de lois et Ordonnances

*Arrêt du Conseil concernant la convocation des Etats généraux du Royaume du 5 juillet 1788*, s.d., s. l., 1788, 7 p.

BARNAVE, *Rapport sur les affaires de Saint-Domingue fait à l'Assemblée nationale au nom du comité des colonies, le 11 & 12 octobre 1790*, Paris, Imprimerie Nationale, 1790, 96 p.

« Cahier des trois ordres du bailliage de Chaumont », *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)* sous la direction d'Emile Laurent et de Jérôme Mavidal, t. 2 - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1879, p. 724-729.

DURAND-MOLARD et DUFRESNE DE SAINT-CERGUES, *Code de la Martinique, contenant les actes législatifs de la colonie, depuis 1642 jusqu'en 1813*, Saint-Pierre de la Martinique, 1807, 5 vol.

JOURDAN, ISAMBERT et DECRUSY, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, Plon, 1821-1833, 29 vol.

*Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie*, Paris, Channaud & Marchand, An III, p. 3-4

NOMPERE DE CHAMPAGNY, « Décret modifiant plusieurs dispositions du code pénal de la marine, lors de la séance du 27 octobre 1790 », *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)*, Tome XX - Du 23 octobre au 26 novembre 1790, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 49-50.

*Ordonnance concernant la formation et la solde du corps des Carabiniers de Monsieur du 17 mars 1788*, Paris, imprimerie Royale, 1788, 26 p.

*Ordonnance de création des compagnies de fusiliers du 24 septembre 1769*, Paris, Imprimerie Royale, 1769, 11 p.

*Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et arcenaux de marine*, Paris, Etienne Michallet, 1689, 452 p.

*Ordonnance du Roi concernant la Marine du 25 mars 1765*, Paris, Imprimerie Royale, 1765, 344 p.

*Ordonnance du Roi, concernant les consulats, la résidence, le commerce & la navigation des sujets du Roi, dans les Échelles du Levant & de Barbarie du 3 mars 1781, Paris, Imprimerie Royale, 1781, 83 p.*

*Ordonnance du Roi Concernant les Gardes du Pavillon & de la Marine du 2 mars 1775, Paris, Imprimerie royale, 1775, 30 p.*

*Ordonnance du Roi concernant les Gardes du Pavillon & de la Marine, & les Volontaires du 14 Septembre 1764, Paris, Imprimerie royale, 23 p.*

*Ordonnance du Roi, portant amnistie générale en faveur des Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons et Chasseurs qui ont déserté des Troupes de Sa Majesté, avant le 1er janvier 1785, du 17 décembre 1784, Paris, Imprimerie Royale, 1784, 3 p.*

*Ordonnance du Roi pour régler les fonctions dont les Officiers de la Marine seront chargés sur les Escadres & à bord des Vaisseaux, relativement aux consommations & remplacemens des Munitions & des Effets, & aux revues d'Equipages dans le cours des Campagnes du 27 Septembre 1776, Paris, Imprimerie Royale, 1776, 23 p.*

*Ordonnances et Règlements concernant la Marine, Paris, Imprimerie Royale, 1786, 571 p.*

*Ordonnance portant suppression dans l'infanterie de tous les capitaines ou sous-lieutenants dits de remplacement, ainsi que des officiers attachés ou à la suite de ladite infanterie du 17 mars 1788, Paris, Imprimerie royale, 1788, 7 p.*

*Procédure criminelle instruite par le Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789, Paris, Baudoin, 1790, 2 t.*

*Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, relative aux Logemens à bord des Sous-lieutenans de Vaisseaux, & à l'Embarquement, Sur les Vaisseaux, des Officiers militaires attachés aux mouvemens des Ports du 18 Septembre 1790, Paris, Imprimerie Royale, 1790, N.P.*

*Règlement arrêté par le roi pour l'exécution des lettres de convocation pour les Etats-généraux à Versailles pour le 27 avril 1789, Paris, Imprimerie Royale, 1789, 14 p. ; reproduite dans Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799), dir. Emile Laurent et Jérôme Mavidal, t. 1 « Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages », Paris, Librairie Administrative, P. Dupont, 1879. p. 611.*

*Règlement du 22 juin 1753 pour la police et discipline des équipages des vaisseaux armés pour les colonies, leur embarquement et débarquement dans le royaume et les pays étrangers, la punition des déserteurs et libertins, celle des capitaines qui débauchent des équipages, le paiement des salaires, etc., Paris, Imprimerie Royale, 12 p.*

*Règlement sur la discipline des équipages à bord des vaisseaux et le Règlement sur l'ordre, la police et la discipline des casernes de matelots du 1<sup>er</sup> janvier 1786*, Paris, Imprimerie Royale, 10 p.

*The laws, ordinance, and institutions of the Admiralty of great Britain, civil and military*, London, A. Millar, 1746, 2 vol.

## **B. Ouvrages**

### *B.1. Journaux et périodiques*

*Almanach Royal*, Paris, Veuve d'Houry, 1791, 418 p.

*Actes des apôtres*, Paris, 1789-1791.

BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 à nos jours*, Londres, John Adamson, 1777-1789, 36 vol.

*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, Paris, R. J. B. Clément, 1793-1795.

*Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe et particulièrement sur celles de l'Allemagne depuis l'année 1780 jusqu'à présent (1780-1789)*, s.l. [Bruxelles], 1789, 5 vol.

*Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, La Cour et la Ville de 1777 à 1792*, éd. Lescure, Paris, Plon, 1866, 2 vol.

*Gaceta de Madrid*, Madrid, la Imprenta Real, 1636-1937.

*Gazette nationale ou Moniteur universel*, Paris, Panckoucke, 1789-1799.

*Hartford Courant*, Connecticut, Hartford, 1764-nos jours.

*Journal de Paris*, Paris, Quillau, 1777-1790

*Journal historique et Politique des principaux événemens des différentes Cours de l'Europe*, Genève, Michel Lambert, 1778-1784 [fondé par Panckoucke en 1772, cédé en 1778 à Michel Lambert ; à partir de 1784, la partie politique est identique au Journal politique de Bruxelles dirigé par Panckoucke ; appelé aussi le Journal de Genève]

*Journal politique de Bruxelles*, supplément du Mercure de France, Paris, Panckoucke, 1778-1789.

LA METTRA, *Correspondance secrète, politique et littéraire*, Londres, John Adamson, 1774-1785, 18 vol.

*Moniteur universel de Paris*, Paris, 1789-1790, réimpr. Milan, J. P. Glieger, 1802-1803.

*Münchner Stats, gelehrte un vermichte Nachrichten*, Munich, Vötter, 1769-1786.

*Poughkeepsie Journal*, New York, 1785-nos jours.

*The Freeman journal or the North American Intelligencer*, Pennsylvanie, Philadelphia, F. Bailey, 1782-1792

*The Independant Gazetteer*, Pennsylvanie, Philadelphia, 1782-1789.

*The Pennsylvania gazette*, Pennsylvanie, Philadelphia, 1727-1800 [journal auquel Benjamin Franklin collaborait]

### B.2. Livres

ALBERT DE RIONS, *Mémoire historique et justificatif de M. d'Albert de Rions sur l'Affaire de Toulon*, Paris, Dessenne, 1790, 116 p.

AUBIGNAC (abbé d'), François Hédelin, *Le roman des lettres*, Paris, 1667, 592 p.

AULNOY (Mme d'), *Relation du voyage d'Espagne*, Paris, Barbin, 1699, 2 vol.

BARTHELEMY, Jean-Baptiste, *Le Voyage du jeune Anarcharsis en Grèce*, Paris, De Bure l'aîné, 1788, 4 vol.

BATTEUX (abbé), *Cours de belles lettres ou principes de la littérature*, Paris, Desaint & Saillant, Durant, 1753, 4 vol.

BERNARD, Pierre-Joseph, *Œuvres, L'Art d'aimer*, Paris, Didot l'aîné, 1797, 298 p.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Etudes de la Nature*, Paris, Didot le jeune & Mequignon l'aîné, 1787, 4 vol.

BESENVAL (baron de), *Mémoires sur la Cour de France*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 592 p.

CAMPAN (Madame), *Mémoires*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1988, 624 p.

CAREL DE SAINTE-GARDE, JACQUES, *Mémoires curieux envoyés de Madrid*, cité dans *Le Voyage en Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1276 p.

CHAPELAIN, *Lettres*, Paris, Imprimerie Nationale, 1883, 2 vol.

CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Le Livre de poche, « La Pochothèque », 2008, 2 vol.

CLERMONT DE GALLERANDE, Charles Georges, *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution qui s'est opérée en France en 1789*, Paris, J.-G. Dentu, 1826, 3 vol.

BIENVILLE, *Le Pour et le Contre de l'inoculation ou dissertation sur les opinions des scavants et du peuple sur la nature et les effets de ce remède*, Rotterdam, 1770.

BOMBELLES (marquis de), *Journal*, Genève, Droz, 1978-2013, 8 vol.

BONNET, Charles, *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie, Contemplation de la Nature*, Neuchatel, S. Fauche, 1781, vol. 7, 8 et 9.

- BOSWELL, James, *Etat de la Corse, suivi d'un journal d'un voyage dans l'Isle et des Mémoires de Pascal Paoli, orné d'une carte nouvelle & exacte de Corse*, La Haye, Frederic Staatman, 1769, 239 p.
- BOULANGER, Nicolas-Antoine, *L'Antiquité dévoilée par ses usages ou Examen critique des principales Opinions, Cérémonies & Institutions religieuses & politiques des différents peuples de la terre*, Amsterdam, Marc-Michel, 1766, 3 vol.
- BRISSOT, Jacques Pierre, *Nouveau voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, fait en 1788*, Paris, Buisson, 1791, 3 vol.
- BRUCE, James, *Voyage en Nubie et en Abyssinie entrepris pour découvrir les sources du Nil, pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 & 1773*, trad. M. Castera, Paris, Panckoucke, 1790, 6 t.
- BUCHOZ, Jean Pierre, *La Toilette de Flore ou essai sur les plantes & les fleurs qui peuvent servir d'ornement aux dames*, Paris, Valade, 1771, 237 p.
- [CASSAGNES, Jacques] *Essais de lettres familières sur toutes sortes de sujets. Avec un discours sur l'art épistolaire et quelques remarques nouvelles sur la langue française. Œuvre posthume de l'abbé \*\*\* de l'Académie française*, Paris, Furetière, 1690, in-12°.
- CASTRIES, Scipion de, *Souvenirs maritimes*, éd. Gérard de Colbert-Turgis, Paris, France, Mercure de France, 2005, 643 p.
- CAYLUS (comte de), *Histoire de Monsieur Guillaume, cocher*, dans *Œuvres badines complètes*, Paris, Visse, 1786-1787, t. 10.
- CHASTELLUX, *Voyage de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale dans les années 1780, 1781 & 1782*, Paris, Prault, 1786, 2 vol.
- CHEVRIER, François-Antoine, *Le Colporteur, histoire morale et critique*, Londres, Jean Nourse, 1762, 224 p.
- CHOISEUL-GOUFFIER (comte de), *Voyage pittoresque de la Grèce*, Paris, de Bure père et fils ; Tilliard frères, 1782, 2vol. +1 [posth., 1822]
- CREBILLON FILS, *Collection complète des œuvres de M. De Crébillon fils*, Londres, 1777, 7 vol.
- COLLE, *La tête à perruque ou le Bailli, petit conte dramatique en un petit acte*, dans *Théâtre de Société*, La Haye, Paris, François Gueffier, 1777, 3 vol.
- COTIGNON, Jean-Jacques de, *Mémoires du chevalier de Cotignon, gentilhomme nivernais, officier de marine de sa majesté Louis le seizième*, éd. Adrien Carré, Grenoble, France, Éditions des 4 Seigneurs, 1974, 489 p.

- COURT DE GEBELIN, Antoine, *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans les origines françoises ou Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, Paris, Veuve Duchesne [Saugrain et Ruault], 1778, 9 vol.
- CROÿ (duc de), *Journal inédit*, éd. Vte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1907, 4 vol.
- DANGEAU, *Journal*, Paris, Firmin Didot, 1854, 19 vol.
- DE BONARDI DU MENIL, Jean-Balthazar, *Mémoires (1760-1820)*, Paris, Honoré Champion, 2001, 904 p.
- DE BROGLIE, « Journal de voyage du comte de Broglie et lettres du comte de Ségur », *Mélanges publiés par la société des bibliophiles françois*, Paris, Rahir, 1903, p. 76-77
- DE LESSEPS Jean-Barthélemy *Voyage de La Pérouse autour du Monde publié conformément au décret du 22 avril 1791*, Paris, Imprimerie de la République, an V (1797), 4 vol.
- Détail des horreurs commises à Perpignan par le Vicomte de Mirabeau*, [s. l. Paris ?], L. L. Girard, rue de Valois, [s. d. 1790], 8 p.
- DE REYNAUD DE MONTLOSIER, François-Dominique, *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie (1755-1830)*, Paris, Duffey, 1830, 2 vol.
- DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque de Paris*, Paris, de Bure l'aîné, 1757, 496 p.
- DIDEROT, *Correspondance*, éd. G. Roth, Paris, Les Éditions de Minuit, 1955-1970, 16 vol.
- DIDEROT, *Lettres à Sophie Volland (1759-1774)*, éd. Marc Buffat et Odile Richard-Pauchet, Paris, Non Lieu, 2010, 715 p.
- DIDEROT, *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits*, « Voyage à Bourbonne » et « Voyage à Langres », Paris, Paulin, 1831.
- DU CASTRE D'AUVIGNY, Jean et CALABRE PERAU, Gabriel Louis, *Les Vies des hommes illustres de la France*, Amsterdam, Knapen, 1767, 24 t.
- DUBOS (Abbé), *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, Paris, Nyon Fils, 1742, 2 vol.
- DU CHATELARD, *Recueil de traités de mathématique, à l'usage de Messieurs les gardes de la marine, par le P. du Chatelard, de la Compagnie de Jésus, hydrographe du roy au port de Toulon...*, Toulon, Jean-Louis Mallard, 1749, 4 vol. in-12.
- DU DEFFAND (Mme), *Correspondance inédite de Mme du Deffand avec d'Alembert, Montesquieu, le président Hénault, la duchesse du Maine ; mesdames de Choiseul, de*

- Staal ; le marquis d'Argens, le chevalier d'Aydie etc. suivie des lettres de M. de Voltaire à Mme du Deffand*, Paris, Collin, 1809, 2 vol.
- DU DEFFAND (Mme), *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, Paris, Ponthieu, 1824, 4 vol.
- DU DEFFAND (Mme), *Cher Voltaire, La Correspondance de Madame du Deffand avec Voltaire*, éd. Isabelle et Jean-Louis Vissière, Paris, Antoinette Fouque, 1987, 574 p.
- DU FRESNE DE FRANCHEVILLE, *Histoire générale et particulière des Finances où on voit l'origine, l'établissement, la perception, & la régie de toutes les impositions*, Paris, De Bure l'aîné, 1738, 3 vol.
- DUGAY-TROUIN, *Mémoires de Monsieur Du Guay-Trouin, lieutenant général des armées navales*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1740, 279 p.
- DU LAURENS (abbé), Henri-Joseph, *Imirce ou la fille de la nature*, Berlin, A l'imprimeur du philosophe de Sans-souci, 1765, 378 p.
- [DU MONT, Jean, Baron de Carlsroon], *Lettres historiques Contenant ce qui se passe de plus important en Europe...*, La Haye 1692-1728, in-12° [continuée par H. Basnage et J. Bernard jusqu'en 1745]
- DUVRAC, Louis, *Est-il permis de proposer l'Inoculation de la petite vérole ?*, Paris, Delaguette, 1755, 64 p.
- EON (chevalier d'), *Mémoires*, Paris, Ladvocat, 1836, 2 vol.
- Éloge funèbre de Michel Morin, bedeau de l'église de Beauséjour ; mort de son âne ; son testament*, Épinal, Pellerin, S.D., in-18, 22p.
- Etat de la Marine*, Paris, veuve d'Houry, 1785, 127 p.
- Etat de la Marine*, Paris, veuve d'Houry, 1789, 214 p.
- FENELON, *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, Paris, Dezobry, Magdeleine, 1846, 151 p.
- FOIX, Pierre, *L'Hommage tardif au Roi sur son Voyage à Cherbourg*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1786, 8 p.
- FORBIN, Claude de, *Mémoires du comte de Forbin: 1656-1733*, éd. Simon Reboulet et Micheline Cuénin, Paris, France, Mercure de France, 2007, 570 p.
- GAUDIN (Abbé), *Voyage en Corse et vues politiques sur l'amélioration de cette isle, suivi de quelques Pièces relatives à la Corse, & de plusieurs anecdotes sur le caractère & les vertus de ses habitans, orné d'une carte géographique*, Paris, Lefevre, 1787, 263 p.
- GEDOUYN (Abbé), *Pausanias ou voyage historique de la Grèce, traduit en françois avec des remarques*, Paris, Didot, 1731, 6 vol.

- GERMANES (Abbé de), *Histoire des révolutions de Corse*, Paris, Herissant & Demonville, 1771-1776, 3 t.
- GOMBAUD, Antoine, Chevalier de Méré, *Lettres*, Paris, Compagnie de libraires, 1689, 2 vol.
- GRAFIGNY (Mme de), *Lettres d'une Péruvienne*, Paris, s.l., 1748, 236 p.
- GREE, Barthélémy, *La Navigation, poème en quatre chants*, Paris, Mérigot jeune, 1781, 175 p. Disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5436542q.texteImage>.
- GRIMM, *Correspondance littéraire*, éd. J-A Taschereau & A. Chaudé, Paris, Furne , 1829-1831, 17 vol.
- GUYS, Pierre-Augustin, *Voyage littéraire en Grèce ou Lettres sur les Grecs, anciens et modernes avec un parallèle de leurs mœurs*, Paris, Veuve Duchesne, 1783, 4 vol.
- HAMILTON, *Mémoires de la vie du comte de Grammont*, Cologne, Pierre Marteau, 1713, 426 p.
- HEZECQUES (le comte d'), *Souvenirs d'un page de la Cour de Louis XVI*, Paris, Didier et Cie, 1873, 360 p.
- Histoire d'un pou françois ou l'Espion d'une nouvelle espèce, contenant les portraits de personnages intéressants dans ces deux Royaumes, & donnant la Clef des principaux Evénemens de l'an 1779, & de ceux qui doivent arriver en 1780*, Paris, Imprimerie Royale, 1781, 115 p.
- HOLBACH, *La Morale universelle ou les Devoirs de l'homme fondés sur la nature*, Amsterdam, M. M. Rey, 1776, 3 vol.
- HOLERBAC, *Manuel des Postes aux lettres*, Paris, 1<sup>er</sup> Prairial an III., 54 p.
- IMBERT DE BOUDEAUX, Guillaume, *Recueil de lettres secrètes, Année 1783*, éd. Paule Adamy, Genève, Droz, 1997, 394 p.
- Indécence inouïe du Vicomte de Mirabeau et de l'abbé Maury envers la Nation, et justification de M. le Marquis de la Fayette*, Paris, L. L. Girard, 8 p.
- JACOB, Paul, *Le Parfait secrétaire ou la manière d'écrire et de répondre à toutes sortes de Lettres, par préceptes & par exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646, 420 p.
- JONES, John Paul, *Mémoires de John Paul Jones où il expose ses principaux services, et rappelle ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant le cours de la Révolution américaine*, Paris, Louis, 1798, 244 p.
- JUSTE LIPSE, *Le chois des epistres de Lipse, traduit par Antoine Brun*, Lyon, B. Ancelin, 1619.
- LA CURNE DE SAINT-PALAYE, Jean-Baptiste, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, Paris, Duchesne, 1759, 3 vol.



- La France et l'Angleterre, dialogue à l'occasion du voyage de Louis xvi à Cherbourg, suivi d'un Précis historique du Voyage du Roi, & des travaux de Cherbourg*, s. l., 1786, N. P.
- LAMURE, *Nouveaux éléments de Matière médicale*, Montpellier, François Tournel, 1784.
- LA MONNERAYE, Pierre-Bruno-Jean de, *Souvenirs de 1760 à 1791*, éd. Philippe Bonnichon et Société de l'histoire de France, Paris, France, H. Champion, 1998, 505 p.
- La vengeance du trépas funeste du fameux Michel Morin, conspirée par les amis du défuns contre la Mort ; pièce nouvelle en vers*, Troyes, Garnier, 1728, 32 p
- LA SERRE, Jean Puget de, *Le Secrétaire à la mode..., avec un recueil de lettres morales des plus beaux esprits de ce temps...*, Rouen, 1651 [autre édition : Amsterdam, 1655]
- LAUS DE BOISSY, Louis, *Avis aux Mères au sujet de l'inoculation ou lettre à une dame de Province qui hésitait de faire inoculer ses enfants*, Paris, Des ventes de la Doué, 1775, 48 p.
- LA VAUMORIERE, *La Rhétorique de l'Honnête homme*, Amsterdam, George Gallet, 1699, 216 p.
- LE BEGUE DE PRESLE, *Le Conservateur de la santé ou avis sur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter pour se conserver en bonne santé & prolonger sa vie*, Paris, Didot Le Jeune, 1763, 525 p.
- LE FRANÇAIS DE LALANDE, Joseph Jérôme, *Voyage en Italie, contenant l'histoire & les anecdotes les plus singulieres de l'Italie & sa description*, Yverdon, 1788<sup>2</sup>, 8 vol.
- LE GALLOIS DE GRIMAREST, Jean-Léonor, *Traité sur la manière d'écrire des Lettres et sur le Ceremonial avec un Discours sur ce qu'on appelle Usage, dans la Langue Française*, La Haye, Adrian Moetjens, 1709, 329 p.
- LE ROUX, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, Libre et proverbial*, Pampelune, 1786, 2 vol.
- [LEROY, Charles], *Traité de l'Orthographe française en forme de dictionnaire*, Poitiers, Faulcon, 1765, 856 p.
- LE ROYAUTEUR, Julien, *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce considérées du côté de l'histoire et du côté de l'architecture, de du texte et dessinateur des planches*, Paris, Louis-François Delatour, 1758, 2 t., 64 pl.
- LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane*, Paris, Garnier Flammarion, 1977, 636 p.
- LESAGE, Alain-René, *La Valise trouvée*, [s.l., 1740], Maastricht, Jean-Edme Dufour & Philippe Roux, 2 vol.

- LESPINASSE, Julie de, *Lettres suivies de ses autres œuvres...*, Paris, Charpentier, 1876, 514 p
- Le voyage de Louis XVI en Normandie, 21-29 juin 1786*, Textes et documents réunis par J.M. Gaudillot, Caen, Publications de la Société nationale académique de Cherbourg, 1967, 228 p.
- LUCIEN, de la traduction de N. Perrot, Sr d'Ablancourt avec des Remarques sur la traduction, Amsterdam, Pierre Mortier, 1709, 2 vol.
- MAUVILLON, *Traité général du stile avec un traité particulier du stile épistolaire par l'auteur des Remarques sur les Germanismes*, Amsterdam, P. Mortier, 1751, 379 p.
- MERCIER, Louis Sébastien, *Tableau de Paris*, Hambourg, Virchaux & cie et Neuchatel, Samuel Fauche, 1781-1783, 5 vol.
- MERCIER, Louis-Sébastien, *La Brouette du vinaigrier*, A Londres et se trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les nouveautés, 1776, 62 p.
- MERE (chevalier de), Antoine Gombaud, *Lettres de Monsieur le Chevalier de Méré. Première partie, suite de la première partie*, Paris, Thierry-Barbin, 1682, in-12 [autres éditions : 1682, 8°, 2 vol.; 1687 ; 21689 ; 1692]
- MILLERAN, René, *Le Nouveau secrétaire de la cour contenant une instruction pour se former dans le style épistolaire*, Amsterdam, 1761, 560 p.
- MILLERAN, René, *Le Nouveau secrétaire de la Cour contenant une instruction pour se former dans le style épistolaire*, Lyon, Barret, 1790, p. 590 p.
- MILLERAN, René, *Lettres familières, galantes et autres sur toutes sortes de sujets. Avec leurs réponses*, Paris 1689 [autres éditions : Rouen 1690, Lyon 1690]
- MIRABEAU, *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780*, Paris, Garnery, 1792, 4 vol.
- MIRABEAU, *Lettres à Yette-Lie*, Paris, Aubier, 1929, 170 p.
- MONTESQUIEU, *Correspondance (1716-1755)*, Paris, Champion, 1914.
- MONTESQUIEU, *Œuvres*, Londres, Jean Nourse, 1767, 5 vol.
- MONTESQUIEU, *Œuvres Complètes*, t. 18 « Correspondance I (1700-1731) », Oxford, Voltaire Foundation, 1998, 576 p.
- MORE DE PONTGIBAUD, Charles-Albert, *Mémoires*, Paris, Thiercelin, 1828, 319 p
- MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélémy, *Vie de Louis XV ou principaux événements, particularités et anecdotes de son regne*, Londres, John Peter Lyton, 1781, 4 vol.
- MOUTONNET DE CLAIRFONS, Julien, *Manuel épistolaire ou choix de lettres puisées dans les meilleurs auteurs françois et latins ; avec des Notes historiques & critiques ; un*

- précis de la Vie, & un Jugement sur le style & les ouvrages des Ecrivains qui composent ce Recueil*, Paris, Fournier, 1785, 644 p.
- NICHOLSON (R. P.), *Histoire Naturelle de l'Isle de Saint-Domingue*, Paris, Gobreau, 1776, 374 p.
- NOMPERE DE CHAMPAGNY, *Souvenirs de M. de Champagny, duc de Cadore*, Paris, Paul Renouard, 1846, 215 p.
- Nouvelle conspiration du Vicomte de Mirabeau qui à la tête de son régiment a fait feu sur la garde nationale de Perpignan & est amené à Paris, garotté & chargé de 360 livres de chaînes*, [s. l.], Impr. Guillaume Junior, [s. d. 1790], 4 p.,
- OBERKIRCH (baronne d'), *Mémoires sur la Cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, Mercure de France, 2010, 783 p.
- PARMENTIER, Antoine, *Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante*, Paris, Buisson, 1791, 2 vol.
- [PECQUET, Antoine], *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, Amsterdam aux dépens de la compagnie, 1745, 302 p.
- PERSONNE, André-Louis, *Lettres et billets en tous les genres d'écrire. Où se voyent les éloges de la plus-part des personnes illustres de nôtre siècles ; plusieurs questions philosophiques très-curieuse, traitées d'une manière galante ; & divers autres sujets , de Civilité, d'Amitié, de Consolation, de Raillerie, & d'amour, &c.*, Paris, Raveneau, 1662, 179 p.
- PEYRON, Jean-François *Nouveau Voyage en Espagne fait en 1777 & 1778*, Paris, Théophile Barrois, 1782, 2 vol.
- PINDANSAT DE MAIROBERT, *L'Espion Anglois ou Correspondance Secrète entre Milord All'Eye & All'Ear*, Londres, John Adamson, 1780-1784, 10 vol.
- PLUCHE (abbé), *Le Spectacle de la nature ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes Gens curieux, & à leur former l'esprit*, Amsterdam, Aux dépens de la compagnie, 1743, 4 vol.
- POISSONNIER-DESPERRIERES, *Traité des maladies des gens de mer*, Paris, Lacombe, 1767, 471 p.
- POMMEREUL, François-René-Jean de, *Histoire de l'isle de Corse*, Berne, Société typographique, 1779, 2 t.
- PREVOST (abbé), *Le Philosophe anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell*, Londres, P. Vaillant, 1777, 6 vol.
- RACINE, *Œuvres Complètes*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, 1952, 2 vol.

RAYNAL (abbé), *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des européens dans les deux Indes*, Genève, [s. n.], 1781, 10 vol.

RICHELET, *Les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets tirées des meilleurs auteurs avec des Notes*, La Haye, Meyndert Uytwerf & Van Dole, 1699, 2 vol.

ROBIN, Charles César, *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale en l'année 1781 ; et campagne de l'armée de M. le Comte de Rochambeau*, Philadelphie & Paris, Moutard, 1782, 222 p.

ROBINET, Jean-Baptiste, *De la Nature*, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1761, 4 vol.

ROE, Thomas, *Mémoires*, Paris, T. Moette, 1696, 2 vol.

ROMAN (abbé), Jean-Joseph-Thérèse, *L'Inoculation, un poème en quatre chants*, Paris, Lacombe, 1773, 242 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*, Neuchatel, Fauche-Borel, 1790, 4 vol.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Emile ou De l'éducation*, La Haye, Jean Néaulme, 1762, 4 vol. in-12.

ROUSSEL, *Etat militaire de la France pour l'année 1787*, Paris, Onfroy, 1787, 448 p.

SABBATHIER, François, *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins tant sacrés que profanes*, Paris, Delalain, 1777, 36 t.

SABRAN (comtesse de), *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, éd. Magnieu & Prat, Paris, Plon, 1875, 526 p.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1982-1988, 8 vol.

SANSON, Charles-Henry, *Mémoires des Sanson*, Paris, Dupray de la Mahérie, 1863, 6 vol.

SAVARY, Claude, *Lettres sur la Grèce faisant suite à celles sur l'Égypte*, Paris, Onfroi, 1788, 362 p.

[SAYVE, Augustin de], *Description de la Corse, des Mœurs & Coutumes de ses habitans, Suivie d'une relation de la campagne que les Troupes Françaises ont fait en l'Isle de Corse en 1739*, Paris, Vente, 1768, 166 p.

SEGUR (comte de), *Mémoires ou Souvenirs et anecdotes*, Paris, Didier, 1844, 2 vol.

SELIS, Nicolas Joseph, *L'Inoculation du bon sens*, Londres, 1761, 34 p.

SEMALLE (comte de), *Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI*, Paris, Alphonse Picard [libraires de la société d'histoire contemporaine], 1898, 444 p.

SIEYES (abbé), *Essai sur les Privilèges*, s.l., 1788, 48 p.

SPAR (comte de), *Instructions militaires*, Paris, Briasson, 1753, 174 p.

STERNE, Laurence, *Le Voyage sentimental*, Amsterdam, Rey, 1769, 2 vol.

- SUFFREN, *Journal de bord du Bailli de Suffren dans l'Inde (1781-1784)*, éd. Henri Morris, Paris, Challamel, 1888, 351 p.
- TALLEYRAND, *Mémoires et correspondance*, éd. Emmanuel de Waresquiel, Paris, Robert Laffont, 2007, 1632 p.
- THIEBAUT (général baron), *Mémoires*, Paris, Plon, 1893, 5 vol.
- THIERY, Luc-Vincent, *Almanach du voyageur à Paris, contenant une description intéressante de tous les Monuments, Chefs d'œuvre des Arts & Objets de curiosité que renferme cette Capitale*, Paris, Hardouin & Poinçot, 1780-1787, 7 vol.
- TOURTELLE, Etienne, *Elémens de Médecine théorique et pratique*, Strasbourg, Louis Eck, an VII, 3 vol.
- TURPIN, *La France Illustre ou le Plutarque français*, Paris, Dufart, 1780, 5t.
- VARENNE, Jacques de, *Mémoires du chevalier de Ravanne*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1782, 3 vol.
- [VAUMORIERE, Pierre d'Ortigue, Sieur de], *Lettres sur Toutes Sortes de Sujets ; Avec Des avis Sur La manière de les écrire*, Paris, Guignard, 1690, 8°, 2 vol. [autres éditions : Guignard 1689, in-12 ; 1695 et 1699, in-12]
- VILLETTE, Philippe Le Valois et BLUCHE, François, *Mes campagnes de mer sous Louis XIV: avec un dictionnaire des personnages et des batailles*, éd. Michel Vergé-Franceschi, Paris, France, Tallandier, 1991, 464 p.
- VOLTAIRE, *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et sur l'esprit des nations*, Genève, Cramer, 1756, 10 vol.
- VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, Dresde, Conrad Walther, 1753, 2 vol.
- VOLTAIRE, *Romans, Contes philosophiques &c.*, Genève, Cramer, 1771, 3 vol.
- VON HUMBOLDT, Friedrich Wilhelm Heinrich Alexander, *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, fait en 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804*, Paris, Maze, 1819, 12 vol.
- Voyage en France et autres pays, par Racine, La Fontaine, Regnard, Chapelle et Bachaumont &c.*, Paris, Chaumerot, 1808, 5 vol.
- WALPOLE, Horace *The History of modern taste in gardening*, Strawberry-hill, T. Kirgate, 1785, trad. duc de Nivernais, 94 p.
- WIMPFEN (baron de), Alexandre Stanislas, *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788, 1789 et 1790*, Paris, Cocheris, 1797, 2 vol.

## LITTÉRATURE SECONDAIRE

### A. Dictionnaires et usuels

- Atlas de la Révolution française*, Paris, France, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987.
- BLUCHE, François, *Les Magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : 1715-1771*, Les Belles Lettres, 1960, 460 p.
- Dictionnaire technologique ou Nouveau dictionnaire universel des arts et métiers*, Paris, Thomine, 1822-1835, 22 vol.
- CUVIER, *Dictionnaire des sciences naturelles*, Strasbourg, FG Levrault & Paris, Le Normant, 1816-1830, 12 vol.
- Dictionnaire critique de la révolution française*, dir. François Furet et Mona Ozouf, t.4 « Les Idées », Paris, Champs-Flammarion, 2007, 5 vol.
- FETIS, François-Joseph, *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique*, Paris, Firmin Didot, 1862, 8 vol.
- FURETIERE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois modernes & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye & Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, 3 vol.
- HESSELN, Robert de, *Dictionnaire universel de la France contenant la Description Géographique & Historique des Provinces, villes, Bourgs & Lieux remarquables du Royaume*, Paris, Desaint, 1771, 6 vol.
- HOZIER, Louis-Pierre d', *Armorial général ou Registres de la noblesse de France, Supplément à l'Armorial général de 1738-1768*, Paris, Firmin Didot, 1868-1873.
- JULLIEN DE COURCELLES, Jean Baptiste Pierre, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français du onzième siècle jusqu'en 1820*, Paris, Arthus Bertrand, 1820,.
- LA CHENAYE DES BOIS, François-Aubert de, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Duchesne, 1757-1765, 7 vol.
- LA CHENAYE DES BOIS, *Étrennes de la noblesse ou État actuel des familles nobles de France et des maisons et princes souverains de l'Europe*, Paris, Valade, 1780, 272 p.
- MICHAUD, Louis-Gabriel, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1811-1828, 52 vol.
- Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin Didot frères, 1852-1866, 46 vol.

- PAVIA (V.A.D. Francisco de Paula), *Galeria biografica de Los Generales de Marina Jefes y Personajes notables que figuraron en la misma corporacion desde 1700 à 1868*, Madrid, Imprenta áCargo de J. Lopez, 1873.
- ROCHE, Jean-Michel, *Dictionnaire des bâtiments de la flotte de guerre française de Colbert à nos jours*, Toulon, France, J.-M. Roche, 2005, 527+591 p.
- TAILLEMITE, Étienne, *Dictionnaire des marins français*, Paris, France, Tallandier, 2002, 573 p.
- VARLET, abbé, *Dictionnaire du patois meusien*, Genève, Slatzine, 1978,
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, R. Laffont, 2002, (« Bouquins »).
- VITON DE SAINT-ALLAIS, Nicolas, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, avec le concours de MM. de Courcelles, l'abbé de l'Espines, de Saint-Pons,...[et al.]*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872-1878, 21 vol.

## **B. Histoire**

- ABIVEN, Karine et DEPRETTO, Laure, « 'L'évangile du jour' : écrire l'actualité (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Littératures classiques*, 2012/2, n° 78, p. 5-16.
- ACERRA, Martine, POUSSOU, Jean-Pierre et VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *État, marine et société*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995.
- ACERRA, Martine et ZYSBERG, André, *L'essor des marines de guerres européennes : vers 1680-1790*, Paris, SEDES, 1997, (« Regards sur l'histoire »).
- ACERRA, Martine et MEYER, Jean, *Marines et Révolution*, Rennes, Editions Ouest-France, 1988, 285 p.
- ALFONSI, Liliane «Les mathématiques au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les manuels d'enseignement : Du "Pourquoi ?" au "Comment ?" », *Images des Mathématiques*, CNRS, 2012 ; <https://images.math.cnrs.fr/Les-mathematiques-au-XVIIIe-siecle.html>
- AMAN, Jacques et MOLLAT DU JOURDIN, Michel, *Les Officiers bleus dans la marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Suisse, Droz, 1976, xiii+201 p.
- ANTIER, Jean-Jacques, *L'amiral de Grasse: héros de l'Indépendance américaine*, Paris, France, Plon, 1965, 475 p.
- ARNOULT, Pierre, « Le petit train de Nuremberg », *Les Cahiers Haut-Marnais*, 1965, vol.°81, n° 2, p. 53-88 & 1965, vol. 82-83, n°3-4, p. 152-190.

- BACHIR DIAGNE, Souleymane, « De fato mahometano. Le fatalisme islamique selon Leibniz et Muhammad Iqbal », *Diogenès*, 2009, vol. 226, n°2, p. 86-96.
- BARIDON, Michel, *Le Jardin paysager anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, EUD, 2001, 127 p.
- BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *La France des Lumières, 1715-1789*, éd. Joël Cornette, Paris, France, Belin, 2011, 836 p.
- BERBOUCHE, Alain, *Marine et Justice, La Justice criminelle de la Marine française sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2010, 283 p.
- BERNIER, Olivier, *La Fayette: héros des deux mondes*, trad. Jeannie Carlier et Franz Regnot, Paris, France, Éd. Payot, 1988, 408 p.
- BERTRAND, Gilles, *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, 791 p.
- BESLAY, Charles, *Vie privée anecdotique politique et militaire*, Paris, Ledoyen, 1830, 212 p.
- BLANCHARD, Claude François, *Répertoire chronologique et par ordre de matières, des principales lois, ordonnances, circulaires, etc. relatives à la Marine [1554-1843]*, Paris, Imprimerie Royale, 1844.
- BLAUFARB, Rafer, « Le Conseil de la Guerre (1787-1789), Aspects sociaux de la réforme militaire après l'édit de Ségur », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43 n°3, juillet-septembre 1996, p. 446-463.
- BLERALD, Alain-Philippe, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986, 336 p.
- BLUCHE, François, *L'Ancien Régime : institutions et société*, Paris, Librairie générale française, 1993, (« Références »).
- BLUCHE, François, *La Vie quotidienne de la noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, Hachette, 1988, 271 p.
- BLUCHE, François, *Les Français au temps de Louis XVI*, Paris, Hachette littératures, 2009, (« Pluriel »), 396 p.
- BONNICHON, Philippe, « Missions de la Marine militaire au temps de Louis XVI (1778-1789) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1976, vol. 54, n°4, p. 525-559.
- BOURDIN, Isabelle, *Les Sociétés populaires à Paris pendant la Révolution française jusqu'à la chute de la royauté*, Paris, Sirey, 1937, 454 p.
- BOUTIER, Jean, « Le grand tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de l'Association des Historiens modernistes des Universités*



- n°27, *Le voyage à l'époque moderne*, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2004, p. 7-21
- BRECHILLET-JOURDAIN, Charles-Marie, *Histoire de l'université de Paris au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862, 3 vol.
- BURSTIN, Haïm, *Révolutionnaires, Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, 448 p.
- BURSTIN, Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2010-1, n° 57-1, p. 7-24.
- BURSTIN, Haim, ERMAKOFF, Ivan, SEWELL, William H. et TACKETT, Timothy. Débat préparé et conduit par Quentin Deluermoz, Boris Gobille, « Protagonisme et crises politiques, histoire et sciences sociales. Retours sur la Révolution française et février-juin 1848 », *Politix*, 2015/4, n°112, Paris, De Boeck, p. 131-165.
- BUSQUET, Raoul et ROBERTY, Bruno, *Mémoires de Louis Richaud sur la révolte de Toulon et l'émigration*, Paris, 1930, 253 p.
- BUTI, Gilbert et CABANTOUS, Alain, *Etre marin en Europe occidentale (1550-1850)*, Rennes, PUR, 2016, 225 p.
- BUTEL, Paul, *Histoire des Antilles françaises*, Paris, Perrin, « Tempus », 2007, 566 p.
- CABANTOUS, Alain, *Dix mille marins face à l'Océan*, Paris, Publisud, 1991, 669 p.
- CABANTOUS, Alain, *Les Citoyens du large, Les identités maritimes en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1995, 279 p.
- CAZENEUVE, Jean, *Sociologie du rite*, Paris, PUF, 1971, 334 p.
- CENTRE INTERNATIONAL DE RENCONTRES SUR LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. COLLOQUE, *Armées, guerre et société dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle: actes du VIII<sup>e</sup> colloque du Centre international de rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Nantes, 18-20 mars 2004*, éd. Jean Garapon, Tübingen, Allemagne, G. Narr, 2006, 336 p.
- CHADELAT, Jean « L'élaboration de l'ordonnance de la Marine d'août 1681 », *Revue Historique De Droit Français Et Étranger*, vol. 31, 1954, p. 74-98. JSTOR, [www.jstor.org/stable/43844451](http://www.jstor.org/stable/43844451).
- CHALINE, Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noésis, 1999, 622 p.
- CHARTIER, Roger, « Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Sociétés et cabinets de lecture entre lumières et romantisme, actes du colloque organisé*

- à Genève par la Société de lecture, le 20 novembre 1993, Genève, Société de Lecture, 1995, 155 p.
- CHAUMET, Pierre-Olivier, « Un consulat français dans la tourmente révolutionnaire : Nice à la veille de l'annexion (1789-1792) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2002, n°329, p. 123-139.
- CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La Noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle: de la féodalité aux Lumières*, Paris, France, Hachette, 1976, 239 p.
- CHIANTARETTO, Jean-François, *L'écriture de soi peut-elle dire l'histoire ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou, 2002, 260 p.
- CIAPPARA, Frans, « La Peur de la Révolution française à Malte », *Annales historiques de la Révolution française*, 2005, n°341, p. 53-68.
- CLOWES, W. Laird et MARKHAM, Clements R., *The Royal Navy: a history from the earliest times to the present*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chatham Pub., 1996. 7 vol.
- CORBIN, Alain, *Le Territoire du vide, L'Occident et le désir du rivage*, Paris, Champs histoire, 1990, 407 p.
- CORMACK, W. S., *Revolution and political conflict in the French Navy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 343 p.
- CORRE, Olivier, *Brest: base du Ponant*, Lille, France, Atelier national de reproduction des thèses, 2004, 1072 p.
- COUDART, Laurence, *La « Gazette de Paris »: un journal royaliste pendant la Révolution française, 1789-1792*, Paris, France, Éd. L'Harmattan, 1995, 448 p.
- DAUDET, Ernest, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. De la prise de la Bastille au 18 fructidor*, Paris, Hachette, 1904, 3 vol.
- DAVENNE, Christine et FLEURENT, Christine, *Cabinets de curiosités – La Passion de la collection*, Paris, éditions de la Martinière, 2011, 232 p.
- DAVOINE, Françoise et GAUDILLIERE, Jean Max, *Histoire et trauma, la folie des guerres*, Paris, Stock, 2006, 420 p.
- DE LA RONCIERE, Charles, *Nègres et négriers*, Paris, éditions des Portiques, 1933.
- DELOURMEL, Louis, *Le Vieux Brest à travers ses rues*, Brest, éditions de Bretagne, 1946, 240 p.
- DELUMEAU, Jean, *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, 485 p.
- DESSERT, Daniel, *La Royale: vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, France, Fayard, 2001, 393 p.

- DIDIER, Béatrice, *La Musique des Lumières*, Paris, PUF, 1985, 478 p.
- DIESBACH, Ghislain de, *Histoire de l'émigration: 1789-1814*, Paris, France, B. Grasset, 1975, 579 p.
- DINET, Henri, « L'année 1789 en Champagne », *Annales historiques de la Révolution française*, 1983, n°254, p. 570-595.
- DORIGNY, Marcel, et HINCKER, Monique « Le ralliement aux assignats. Étapes et modalités (1791-1792) », *Dix-huitième Siècle*, 1996, n°28, p. 315-324.
- DOSSE, François, *Renaissance de l'événement, Un défi pour l'historien : entre sphynx et phénix*, Paris, P.U.F., 2010, 348 p.
- DOSSE, François, « Événement », *Historiographies, débats, concepts*, Paris, Folio, 2010, t. 2, p. 728-749
- DRUGEON, Laurent « Des peines arbitrées aux peines codifiées », *Hypothèses*, 2003, vol. 6, no. 1, p. 111-121. <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2003-1-page-111.htm>
- DUPRAT, Catherine, *Le temps des philanthropes*, Paris, Éd. du CTHS, 1993, 2 vol.
- DUPRAT, Annie « Les mots des Royalistes : dérision, transpositions et détournements », *Révolutions et mythes identitaires, mots violences, mémoire*, Paris, Nouveau monde éditions, 2009, p. 85-112.
- DUPRAT, Annie, « Ah le maudit animal ! », *Annales historiques de la Révolution française*, 2014, n°377, p. 37-57.
- DURUY, George « La Sédition du 1<sup>er</sup> décembre 1789 à Toulon », *Revue des Deux Mondes*, 1893, 3e période, tome 116, p. 369-396
- EGRET, Jean, *La Pré-révolution française (1787-1788)*, Paris, PUF, 1962, p. 400 p.
- ELIE (abbé), *Histoire de la paroisse de Saint-Contest depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Caen, Jouan, 1901, 407 p.
- Faire de l'Histoire*, éd. Pierre NORA et Jacques LE GOFF, Paris, Gallimard, 1974, 3 vol.
- FARGE, Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, 2002, n° 38, p. 67-78.
- FARALE, Dominique, *La Russie et les Turco-Mongols, quinze siècles de guerre*, Paris, Economica, 2007, 246 p.
- FORCADE, Olivier, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », *Le Temps des médias*, 2005, vol. 4, no. 1, p. 50-62
- FOUCRIER, Annick, « Rivalités européennes dans le Pacifique : l'affaire de Nootka Sound (1789-1790) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997, n° 307, p. 17-30.

- FRANCE. COMITÉ DE DOCUMENTATION HISTORIQUE DE LA MARINE, *Communications (Comité de documentation historique de la Marine)*, ISSN 2104-4732. *Communications 1991-1992*, Vincennes, France, Service historique de la Marine, 1993, 171 p.
- FURET, François et RICHET, Denis, *La Révolution française*, Paris, France, Hachette, 1973, 544 p.
- GIRAULT DE COURSAC, Paul et Pierrette de, *Le Voyage de Louis XVI autour du monde, L'Expédition La Pérouse*, Paris, Table Ronde, 1985.
- GOFFMAN, Erving, *Les Rites d'interaction*, Paris, éditions de Minuit, 1974, 230 p.
- GOUBERT, Pierre, *L'Ancien Régime*, Paris, France, A. Colin, 1969, 271 p.
- GRANDEROUTE, Robert, « La fortune de l'article *Collège* dans le discours pédagogique (1753-1789) », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 1988, vol. 5, p. 55-71.
- GRANDIERE, Marcel, *L'Idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, 432 p.
- GUILHAUMOU, Jacques, *La Langue politique et la Révolution française*, Paris, Klincksieck, 1989, 212 p.
- GUILHAUMOU, Jacques, « La langue politique et la Révolution française », *Langage et société*, 2005, vol. 113, no. 3, p. 63-92
- HAROUËL, Jean-Louis, « La police des jeux », *Droits*, 2016, vol. 63, no. 1, p. 3-14.
- HARTMANN, Eric, *La Révolution française en Alsace et en Lorraine*, Paris, Perrin, 1990, 560 p.
- HEERS, Jacques, *Les Barbaresques, La course et la guerre en Méditerranée, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2001, 368 p.
- HELIAS (Chantal), *Le Port de Brest pendant la guerre d'indépendance américaine (1778-1783)*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et sciences sociales, Brest, 1992, 207 p.
- HENRY, Louis et HOUDAILLE, Jacques « Célibat et âge au mariage aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, 1979, 34<sup>e</sup> année, n°2, p. 403-442.
- HENWOOD, Philippe, et MONANGE, Edmond, *Brest, un Port en Révolution, 1789-1799*, Brest, éditions Ouest-France, 1989, 315 p.
- HERVE, Michel *Une Bataille jugée, La défaite des saintes (12 avril 1782) et le conseil de guerre de Lorient*, Thèse de doctorat d'Histoire moderne et contemporaine, Université Paris IV - Sorbonne, 2007, 2 vol.
- HILAIRE PEREZ, Liliane, *L'Expérience de la mer*, Paris, Arslan, 2006, 384 p.

- Histoire de la vie privée*, dir. Philippe ARIES et Georges DUBY, Paris, Seuil, « Point Histoire », 1999, 3 vol.
- Histoire militaire de la France*, éd. Jean DELMAS et André CORVISIER, Paris, France, Presses universitaires de France, 1992, 635 p.
- Historiographies, débats, concepts*, dir. Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT, Paris, Folio, 2010, 2 vol.
- GAID, Andro, « Pistes de recherche pour une étude sur les procureurs généraux syndics : entre histoire individuelle et histoire institutionnelle », *Annales historiques de la Révolution française*, 2010, n°360, p. 3-25.
- GODECHOT, Jacques, *Les Révolutions (1770-1799)*, Paris, PUF, 1986<sup>4</sup>, 410 p.
- ILOVAĚSKY, Olga *La Disgrâce de Calonne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, 490 p.
- JENKINS, Ernest Harold, *Histoire de la marine française: des origines à nos jours*, trad. Raymond Albeck, Paris, France, Albin Michel, 1977, 428 p.
- JESSENNE, Jean-Pierre, « Révolution, passé-présent-futur : la fixation d'un mot et la diversité des appréhensions d'une rupture de la fin de l'ancien régime au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Terminée la Révolution... [actes du IV<sup>e</sup> colloque de Calais]*, dir. Michel Biard, Bulletin des Amis du Vieux Calais, 2002, p. 9-23.
- JOLIBOIS, Emile, *La Haute Marne ancienne et moderne*, Chaumont, Miot-Dadant, 1858, 564 p.
- JONQUIÈRE, Christian de la, *Les Marins français sous Louis XVI: guerre d'Indépendance américaine*, Issy-les-Moulineaux, France, Muller, 1996, 294 p.
- JOUHAUD, Christian, RIBARD, Dinah et SCHAPIRA, Nicolas, *Histoire, Littérature, Témoignage –Ecrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, 405 p.
- KASPI, André, *Les Américains*, Paris, Point Seuil « Histoire », 1986, 2 vol.
- KASPI, André, *La Révolution américaine (1763-1789)*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2013, 379 p.
- KERDRAON-DUCONTE, Nolwenn, « Théâtre et Pouvoir à Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2012, n°119-2, p. 143-172.
- L'Armée au XVIII<sup>e</sup> siècle: 1715-1789*, éd. Geneviève GOUBIER-ROBERT et Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, France, Publications de l'Université de Provence, 1999, 381 p.

- La Bataille, l'armée, la gloire: 1745-1871*, éd. Paul VIALLANEIX, Jean EHRARD et Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, Clermont-Ferrand, France, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, 1985, 657; xxii p.
- LACOUR, Auguste, *Histoire des Antilles*, Guadeloupe, Basse-Terre, 1855, 4 vol.
- LACOUR-GAYET, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, Paris, Teissèdre, 2007, 719 p.
- LACOUR-GAYET, « Voyage de Louis XVI à Cherbourg, 1786 », *Revue des Etudes historiques*, Paris, A. Picard & fils, 1906, n°72, p. 141-160.
- La Dernière lettre: prisons et condamnés de la Révolution*, éd. Olivier BLANC, Paris, France, R. Laffont, 1984, 288 p.
- La France et l'Indépendance américaine*, dir. Olivier CHALINE, Philippe BONNICHON & Charles-Philippe DE VERGENNES, Paris, PUPS, 2008, 278 p.
- La Gazette d'Amsterdam: miroir de l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Pierre Rétat, Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Voltaire Foundation, 2001, vii+295 p.
- La Guerre de course en Méditerranée, 1515-1830*, dir. Michel VERGE-FRANCESCHI, Paris, Pups, 2000, 278 p.
- L'Homme, la santé et la mer: actes du colloque international tenu à l'Institut catholique de Paris les 5 et 6 décembre 1995*, dir. Christian BUCHET, Paris, France, H. Champion, 1997, 526 p.
- La Méditerranée entre la croix et le croissant : navigation, commerce, course et piraterie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, dir. Michel FONTENAY, Paris, Classiques Garnier, 2010, 425 p.
- La Promenade au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Belgique – France —Angleterre)*, dir. Christophe LOIR & Laurent TURCOT, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, coll. "Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle", 2011, 256 p.
- LEBRUN, François, VENARD, Marc et QUENIARD, Jean, *Histoire de l'Enseignement et de l'éducation*, Paris, Perrin, 2003, 3 vol.
- LECLERE, Micheline, « Les Réformes de Castries », *Revue des questions historiques*, Paris, Plon, 1937.
- Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine, 1763-1783. 1, L'instrument naval*, dir. Olivier CHALINE, Philippe BONNICHON et Charles-Philippe DE VERGENNES, Paris, PUPS, 2013, 453 p.

- Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine, 1763-1783. II, L'opérationnel naval*, dir. Olivier CHALINE, Philippe BONNICHON et Charles-Philippe DE VERGENNES, Paris, PUPS, 2018, 457 p.
- LESUEUR, Boris, « Les troupes coloniales aux Antilles sous l'Ancien Régime », *Histoire, économie & société*, 2009-4 (28<sup>e</sup> année), p. 3-19.
- LEVER, Évelyne, *Louis XVI*, Paris, Fayard, 2014, 699 p.
- LEVER, Georges Maurice, *Beaumarchais*, t. 2 « le Citoyen de l'Amérique (1775-1784) », Paris, Fayard, 2003, 515 p.
- LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port de Brest*, Brionne, éditions le Portulan, 1972, 3 vol.
- LOIR, Maurice, *La Marine royale en 1789*, Paris, Armand Colin, 1900, 319 p.
- LOISEL, Gustave, *Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours*, Paris, O. Doin, 1912, 3 vol.
- LONDEI, Danielle, MOIRAND, Sophie, REBOUL-TOURE, Sandrine et REGGIANI, Licia, « Les sens de l'événement », *Dire l'événement, langage, mémoire, société*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, 356 p.
- MAHAN, Alfred Thayer, *The influence of sea power upon history, 1660-1783*, New York, Etats-Unis d'Amérique, Dover publications, 1987, xxiv+557; 25 p.
- MANDROU, Robert, *La France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1974, 357 p.
- MARIENSTRAS, Elise, *L'Amérique et la France : deux révolutions*, Paris, PUPS, 1989, 221 p.
- MARROU, Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, 300 p.
- MARTIN, Jean-Clément, *Contre-révolution, révolution et nation en France: 1789-1799*, Paris, France, Éd. du Seuil, DL 1998, 1998, 367 p.
- MARTIN, Jean-Clément, *Violence et révolution : essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006, 338 p.
- MARTIN, Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, 636 p.
- MASSON, Jean-Louis, *Provinces, départements, régions, L'organisation administrative de la France d'hier à demain*, Paris, Fernand Lanore, 1984.
- MASSON, Philippe, *Histoire de la Marine*, Paris, France, C. Lavauzelle, 1992, xi+437 p.

- MASSON, Philippe, VERGÉ-FRANCESCHI, Michel et COMMISSION FRANÇAISE D'HISTOIRE MARITIME, *La France et la mer au siècle des grandes découvertes...*, Paris, Tallandier, 1993, (« Documents d'histoire »).
- MEYER, Jean et ACERRA, Martine, *Histoire de la marine française : des origines à nos jours*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1994, 427 p.
- MEYER, Jean et ACERRA, Martine, *La Grande époque de la marine à voile*, Rennes, "Ouest-France, 1987, (« Ouest-France Université »), 215 p.
- MEYER, Jean, MERINO, José, ACERRA, Martine [et al.], *Les Marines de guerre européennes : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, 2e éd. rev. et corr. par Martine Acerra et Michel Vergé-Franceschi, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, (« Histoire maritime »), 436 p.
- MEZIN, Anne, « La fonction consulaire dans la France d'Ancien Régime : origine, principes, prérogatives », dans *La Fonction consulaire à l'époque moderne : L’Affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 37-49.
- MICHEL, Jacques, *La Vie aventureuse et mouvementée de Charles-Henri, comte d'Estaing: 1724-1794*, Paris, France, J. Michel, 1976, 455 p.
- MONAQUE, Rémi, *Suffren: un destin inachevé*, Paris, France, Tallandier, 2009, 494 p.
- MORINI-COMBI, Jean, *Les Assignats : révolution et inflation*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1925, 165 p.
- MULLER, Claude « Religion et Révolution en Alsace », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, n°337, p. 63-83.
- NICOT, Jean, *Les Poilus ont la parole. Lettres du front, 1917-1918*, Complexe, 1998, 592 p.
- NOAILLES (Vicomte de), *Marins et soldats français pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis (1778-1783)*, Paris, Perrin, 1903, 439 p.
- NOURRISSON, Didier, *Histoire sociale du tabac*, Paris, éd. Christian, 1999, 188 p.
- OUZI, Elyada, « La mise au pilori de l'abbé Maury : imaginaire comique et mythe de l'antihéros pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 2005, n°341, p. 1-24.
- OZOUF, Mona, *L'Homme régénéré, essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 240 p.
- PASSERON, Jean-Claude et REVEL, Jacques, « Penser par cas, raisonner à partir de singularités », *Penser par cas*, dir. Jacques REVEL, Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, 292 p.



- PELLETIER, Gérard, *Rome et la Révolution française : La théologie politique et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2004, 770 p.
- PERONNET, Michel « Les Assemblées du clergé de France sous le règne de Louis XVI (1775-1788) », *Annales Historiques De La Révolution Française*, 1962, vol. 34, n. 167, p. 8–35. *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/41925581](http://www.jstor.org/stable/41925581).
- PERREY, « Note historique sur les tremblements de terre des Antilles », *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, Paris, Bachelier, 1843.
- POUSSOU, Jean-Pierre, BONNICHON, Philippe et HUETZ DE LEMPS, Xavier, *Espaces coloniaux et espaces maritimes au XVIII<sup>e</sup> siècle: les deux Amériques et la Pacifique*, Paris, France, SEDES, DL 1998, 1998, 368 p.
- PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1996, 330 p.
- REGENT, Frédéric, « Préjugés de couleur, esclavage et citoyennetés dans les colonies françaises (1789-1848) », *La Révolution française*, 2015, n°9, p. 1-37.
- RENDU, Victor, *Ampélographie française*, Paris, Victor Masson, 1857, 576 p.
- REVEL, Jacques, « Micro-analyse et construction du social », *Jeux d'échelles, La micro-analyse à l'expérience*, dir. Jacques REVEL, Paris, Seuil/Gallimard, « Hautes études », 1996, 256 p.
- Révolutions et mythes identitaires, mots violences, mémoire*, dir. Annie DUPRAT, Paris, Nouveau monde éditions, 2009, 350 p.
- RICHARDOT, Anne, « Cythère redécouverte : la nouvelle géographie érotique des Lumières », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2005, n°22, p. 83-100.
- RIEUCAU, Jean-Nicolas « Défaillance instrumentale et défiance généralisée. Le débat de 1790 », *Dix-huitième Siècle*, 1996, n°28, p. 301-314.
- RIVIERE, Claude, *Les Rites profanes*, Paris, PUF, 1995, 261 p.
- ROCHE, Daniel, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1032 p.
- RUULT, Nicolas, *Gazette d'un Parisien sous la Révolution: lettres à son frère, 1783-1796*, éd. Anne Vassal et Christiane Rimbaud, Paris, France, France loisirs, 1976, 495 p.
- SCHNAPPER, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, 240 p.
- SETH, Catriona « L'inoculation de la variole : un révélateur des liens sociaux », *Revue Dix-huitième siècle*, 2009-1, n°41, p. 137-153.
- TAILLEMITE, Étienne, *La Fayette*, Paris, France, Fayard, 1989, 623 p.

- TAILLEMITE, Étienne, *La France, La Fayette et la guerre d'Amérique*, Vincennes, France, Service historique de la marine, 1992.
- TAILLEMITE, Etienne, *Louis XVI ou le navigateur immobile*, Paris, Payot, 2002, 265 p.
- TAILLEMITE, Étienne, *L'histoire ignorée de la marine française*, Paris, France, Perrin, 1988, 640 p.
- TAILLEMITE, Étienne, LIEPPE, Denis et FRANCE, *La Percée de l'Europe sur les océans, vers 1690-vers 1790 : actes du colloque du comité de documentation historique de la marine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.
- TARRADE, Jean « Les colonies et les principes de 1789 : les révolutionnaires face au problème de l'esclavage », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 76, n°282-283, 1er et 2e trimestres 1989 1989, « La Révolution Française et les colonies », p. 9-34.
- TATON, René, *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hermann, 1964, 780 p.
- The Oxford illustrated history of the Royal Navy*, éd. John Richard HILL et Bryan MCL RANFT, Oxford England, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1995, xiv+480; 16 p.
- TRACY, Nicholas, *Britannia's palette: the arts of naval victory*, Montreal, Canada, 2007, xii+476 p.
- TREVISAN, Carine, « Lettres de guerre », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, vol. 103, no. 2, p. 331-341.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Chronique maritime de la France d'Ancien régime: 1492-1792*, Paris, France, SEDES, 1998, xvii+786 p.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle : guerres, administration, exploration*, Paris, SEDES, 1996, (« Regards sur l'histoire »), 451 p.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, Paris, France, La Pensée universelle, 1977, 309 p.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle : tradition, innovation, ouverture*, Paris, Fayard, 2006.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Les Officiers généraux de la Marine royale (1715-1774): origines, conditions, services*, Paris, France, Librairie de l'Inde, 1990, 3008+461 p.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Marine et éducation sous l'Ancien Régime*, Paris, France, Éd. du CNRS, 1991, xvi+471; 3 p.

- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel et SORREL, Christian, *Mélanges offerts à M. le professeur Bernard Groperrin*, Chambéry, Institut d'études savoisiennes Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1994, (« Bibliothèque des Études savoisiennes », 1), 338 p.
- VERGE-FRANCESCHI, Michel, « un Enseignement éclairé au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'enseignement maritime dispensé aux gardes », *Revue Historique*, Paris, PUF, juillet-septembre 1986, n°276 – 110<sup>e</sup> année, p. 29-57.
- VERGE-FRANCESCHI, Michel, « La Gloire du Roi sur mer, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe Moderne, mélanges en l'honneur du Professeur Yves-Marie Bercé*, PUPS, 2005, p. 421-435.
- VIARD, Georges, « Maîtres et collégiens langrois au temps de la jeunesse de Diderot », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 1987, vol. 2, p. 19-45.
- VIGARELLO, Georges, *Le Propre et le sale, l'hygiène de corps depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 2013, 288 p
- VIGARELLO, Georges, *Le Sentiment de soi, histoire de la perception du corps*, Paris, Seuil, 2014, 324 p.
- WILLIAMS, Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro, L'Histoire des Caraïbes (1492-1969)*, Paris, Présence Africaine, 1975, 605 p.

### C. Littérature

#### C.1) Critique du genre épistolaire

- ALTMAN, Janet, *Epistolarity. Approaches to a form*, Columbus, Ohio State University Press, 1982, 235 p.
- ALTMAN, Janet Gurkin, « The Letter book as a literary institution 1539-1789 : Toward a Cultural History of Published Correspondances in France », *Yale French Studies*, 1986, 71, p. 17-62.
- ALTMAN, Janet Gurkin, « Teaching the “People” to Write : the formation of a popular civic identity in the French letter manual », *Studies in Eighteenth-century Culture*, 1992, 22, p. 147-180.
- BANKS, David, *Le Texte épistolaire du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours : aspects linguistiques*, Paris, l'Harmattan, 2013, (« Espaces littéraires »), 234 p.
- BARDET, Jean-Pierre et RUGGIU, François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2005, (« Centre Roland-Mousnier », 22), 262 p.

- BEGOT, Danielle, « Un demi-siècle de correspondance familiale dans les petites Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique, fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », *Correspondre jadis et naguère*, dir. Pierre ALBERT, Paris, Éditions du CTHS, 1997, 741 p.
- BESSIRE, François et LECLERC, Yvan, *Editer les correspondances* : [actes du colloque, Paris, H. Champion, 2007, 367 p.
- BEUGNOT, Bernard, « Débats autour du genre épistolaire, Réalité et écriture », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1974, n°3, p. 195-202.
- BEUGNOT, Bernard, « De l'invention épistolaire à la manière de soi », *L'Épistolarité à travers les siècles*, dir. M. Bossis, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990, p. 27-38.
- BOILLEAU, Anne-Marie, *Liaison et liaisons dans les lettres de Diderot à Sophie Volland*, Paris, France, H. Champion, 1999, 551 p.
- BONNAT, Jean Louis, DERMY, Jean & GIRARD, Hélène, *Des Mots et des Images pour correspondre*, Actes du 2<sup>ème</sup> Colloque international « les correspondances », les 13, 14, 15 Septembre 1984, Nantes, Publications de l'université de Nantes, 1986, 208 p.
- BOUVIER, Michel, « Le Naturel », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1987, 3, p. 229-239.
- BRAY, Bernard & STROSETZKI, Christoph, *Art de la lettre, art de la conversation : à l'époque classique en France actes du colloque de Wolfenbüttel, octobre 1991*, Paris, Klincksieck, 1995, (« Actes et colloques », 46).
- BRAY, Bernard, *L'Art de la lettre amoureuse, Des Manuels aux romans (1550-1700)*, La Haye, Mouton, 1967, 33 p.
- BRAY, Bernard, « L'épistolier et son public en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Travaux de linguistique et de littérature*, 1973, 11, 2, p. 7-17.
- CASSAN, Michel, *Écritures de familles, écritures de soi : France-Italie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles actes de colloque*, Limoges, 2010, Limoges, Pulim, 2011, (« Histoire »), 210 p.
- CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL, *Colloque archive épistolaire et histoire*, éd. Mireille Bossis et Lucia Bergamasco, Paris, France, Connaissances et savoirs, 2007, 374 p.
- CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES. PARIS, *La Correspondance : les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, « Nouvelles études historiques », 1991, 462 p.
- CENTRE DE RECHERCHES REVOLUTIONNAIRES ET ROMANTIQUES, *Exil et épistolaire aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : des éditions aux inédits*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, (« Cahiers d'études sur les correspondances des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », n° 16).

- CHAMAYOU, Anne, *L'Esprit de la lettre : XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, « Perspectives littéraires », 202 p.
- CHOUILLET, Jacques, *Denis Diderot – Sophie Volland, Un dialogue à une voix*, Paris, Champion, Unichamp, 1986, 176 p.
- Ecrire, publier, lire. Les correspondances: problématique et économie d'un genre littéraire, actes du colloque international : « Les Correspondances », Nantes les 4,5,6,7 octobre 1982*, éd. Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, France, Publications de l'Université de Nantes, 1983, 474 p.
- Eloquence et vérité intérieure*, éd. Carole DORNIER et Jürgen SIESS, Paris, France, Suisse, Honoré Champion, 2002, 232 p.
- Epistoliers de l'âge Classique*, dir. Bernard BRAY, Tübingen, G. Narr, 2007, 504 p.
- La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, dir. Mireille BOSSIS, Paris, France, Éd. Kimé, 1994, 254 p.
- La Lettre: approches sémiotiques, actes du VI<sup>ème</sup> Colloque interdisciplinaire de Fribourg 1984, en collaboration avec l'association Suisse de Sémiotique*, éd. Algirdas Julien Greimas, Fribourg, éditions Universitaires, 1988, 147 p.
- La Lettre dans tous ses états*, dir. Jean LERAT, Strasbourg, France, J.-P. Gyss, 2001, 190 p.
- Le Rapport de places dans l'épistolaire*, dir. Jürgen SIESS et Séverine HUTIN, Besançon, France, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, 152 p.
- Les Editions de correspondances : Colloque, 20 avril 1968 [Paris]*, Paris, A. Colin, 1969, « Publications de la Société d'histoire littéraire de la France », 77 p.
- Sur la plume des vents: mélanges de littérature épistolaire offerts à Bernard Bray*, éd. Ulrike MICHALOWSKY, Paris, France, Klincksieck, impr. 1996, 1996, 345 p.
- DAUPHIN, Cécile, « Une correspondance familière au XIX<sup>e</sup> siècle », *La Lettre à la croisée du social et de l'individuel*, éd. M. Bossis, Paris, Kimé, p. 125-145.
- DIAZ, Brigitte, *L'épistolaire ou la pensée nomade : formes et fonctions de la correspondance dans quelques parcours d'écrivains au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, « Ecriture », 2002, 271 p.
- DIAZ, Brigitte et SIESS, Jürgen, *Correspondance et formation littéraire : actes du colloque de Caen (9-10 février 1996)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1998, 133 p.
- DIAZ, Brigitte, SIESS, Jürgen, CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL [et al.], *L'Epistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003 actes*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2006, 258 p.

- DIDIER, Béatrice, « Présentation », *Editer des manuscrits - Archives, complétude, lisibilité*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint Denis, 1996,
- DUCHÊNE, Roger, *Écrire au temps de Mme de Sévigné : lettres et texte littéraire*, Seconde édition augmentée, Paris, J. Vrin, « Essais d'art et de philosophie », 1982, 40, 224 p.
- DUCHÊNE, Roger, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Klincksieck, « Bibliothèque de l'âge classique », 1992, 6, 448 p.
- DUCHENE, Roger, « La lettre et l'information : le cas de Mme de Sévigné », *L'Informazione in francia nel Seicento*, Quaderni del Seicento Francese, 5, Bari, Adriatica ; Paris, Nizet, 1983, p. 203-218.
- DUCHENE, Roger, « Lettre et conversation », *Art de la lettre, Art de la Conversation*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 93-102.
- DUCHÊNE, Roger, « The Letter : Men's Genre/Women's Parctice » dans *Women writers in Pre-revolutionary France. Strategies of emancipation*, Colette H. Winn et Donna Kuizenda (édit.), New York/Londres Garland Publishing, 1997, p. 315-334.
- DUMONCEAUX, Pierre, « Le XVII<sup>e</sup> siècle : aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire », *Les Correspondances, Problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Actes du colloque international « Les Correspondances », éd. J-L. Bonnat & M. Bossis, Nantes, Presses de l'Université de Nantes, 1983, p. 289-302.
- FERREYROLLE, Gérard, « L'épistolaire à la lettre », *Littératures classiques*, n°71, 2010, Paris, Champion, p. 5-27.
- FRANCALANZA, Eric, *Correspondance littéraire avec le margrave de Bayreuth (1773-1775)*, Paris, Champion, 2010, 982 p.
- GERARD, Mireille, « Art épistolaire et art de la conversation », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, « La Lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », Paris, Armand Colin, nov.-déc. 1978, 78<sup>e</sup> année n°6, p. 958-976.
- GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, 194 p.
- GRASSI, Marie-Claire, « Les Règles de communication dans les manuels épistolaires français (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Savoir-vivre I*, éd. Alain Montandon, Lyon, Césura, 1990, 307-336 p.
- GREIMAS, A. J., « Préface », *La Lettre, approches sémiotiques*, Fribourg, Editions universitaires, 1988, p. 5-7.
- GUILLAUMONT, François, LAURENCE, Patrick, *La Présence de l'Histoire dans l'épistolaire*, Acte du IV<sup>e</sup> colloque international « L'épistolaire antique et ses

- prolongements européens » (Université François Rabelais, Tours, 1<sup>er</sup>-3 décembre 2004),  
Tours, Presses universitaires François-Rabelais, « Epistulae antiquae », 2012, 7, 421 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *La Lettre et le rêve*, Paris, H. Champion, 2003, 256 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *La Lettre et l'histoire*, Paris, H. Champion, 2013,  
297 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *Mélancolie et genre épistolaire*, Paris, H. Champion,  
2001, 237 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse : 1711-1733 la  
formation d'un épistolier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1992, 394 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *L'Épistolaire*, Paris, Hachette, 1995, 159 p.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, « Quelques métaphores de la lettre dans la théorie  
épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle, Flèche, miroir, conversation », *Revue XVII<sup>e</sup> siècle*, juillet-  
septembre 1991, n°172, p. 243-257.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, « Familier comme une épître à Cicéron, Familiarité  
dans la lettre au tournant du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle », *La Lettre à la croisée du social et  
de l'individuel*, éd. M. Bossis, Paris, Kimé, p. 17-34.
- HOOCK-DEMARLE, Marie-Claire, *L'Europe des Lettres, Réseaux épistolaires et  
construction de l'espace européen*, Paris, Albin Michel, 2008, 416 p.
- HOWLAND, John W., *The Letter form and the French Enlightenment : the epistolary  
paradox*, New York San Francisco Paris [etc.], P. Lang, 1991, (« American university  
studies », 126), 141 p.
- HUREL, Daniel-Odon, *Correspondance et sociabilité : [journée d'étude, Université de  
Rouen, 20 mars 1993]*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen,  
« Publications de l'Université de Rouen », 1994, 1, 126 p.
- HUREL, Daniel-Odon, *Regards sur la correspondance : de Cicéron à Armand Barbès*, Mont-  
Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen, « Sociabilité, culture et patrimoine », 5,  
1996, 134 p.
- JAUBERT, Anna, *Étude stylistique de la correspondance entre Henriette\*\*\* et J.-J.  
Rousseau: la subjectivité dans le discours*, Paris, Pays multiples, Champion, 1987,  
561 p.
- JOVICIC, Jelena, *L'Intime épistolaire (1850-1900), genre et pratique culturelle*, Cambridge,  
2010, 201 p.
- KAUFMANN, Vincent, *L'Équivoque épistolaire*, Paris, les Éd. de Minuit, 1990,  
(« Critique »), 199 P.

- LANDY-HOUILLOIN, Isabelle, « Lettre et Oralité », *Art de la lettre, Art de la Conversation*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 81-92.
- LEBEL, Jean, « Littérature de voyage et genre épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 2000, 2, p. 175-192.
- MELANÇON, Benoît, *Penser par lettre : actes du colloque d'Azay-le-Ferron, mai 1997*, Montréal, Ed. Fides, 1998, 375 p.
- MELANÇON, Benoît, *Diderot épistolier : contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1996, 501 p.
- NICOUD, Marilyn, « Expérience de la maladie et échange épistolaire. Les derniers moments de Bianca Maria Visconti (mai-octobre 1468) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age*, 2000, tome 112, n°1, p. 311-458
- NIES, Fritz et BRAY, Bernard, *Les Lettres de Madame de Sévigné: conventions du genre et sociologie des publics*, trad. Michèle Creff, Paris, France, H. Champion, 2001, 456 p.
- PAGES, Alain, « Correspondance et genèse », *Leçons d'écriture : ce que disent les manuscrits, textes réunis par Almuth Grésillon et Michael Werner en hommage à Louis Hay*, Paris, Lettres Modernes, 1985, p. 207-214.
- PANZERA, Maria Cristina, *L'Exemplarité épistolaire*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, « Eidolon », 2013, 107, 270 p.
- PERROT, Michelle, « Le Secret de la correspondance au XIX<sup>e</sup> siècle », *L'Epistolarité à travers les Siècles*, Stuttgart, Frank Steiner Verlag, p. 184-188.
- ROUSTAN, Marius, *Les Genres littéraires, La Lettre (évolution du genre)*, Paris, P. Delapane, 1902.
- SIESS, Jürgen et ADAM, Jean-Michel, *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, France, Sedes, 1998, 222 p.
- SIMONET-TENANT, Françoise, *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009, 244 p.
- VERSINI, Laurent, *Le Roman épistolaire*, Paris, PUF, 1979, 264 p.
- VITALI-VOLANT, Maria G., *Aventure, histoire, écriture de soi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: Giuseppe Gorani (1740-1819), lettres et mémoires*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 2004, 473 p.
- WEBER, Florence, « La Lettre et les lettres : codes graphiques, compétences sociales », *Genèse*, janvier 1995, p. 152-165.



## C.2) Autres ouvrages de littérature et de critique

- ALAIN, *Propos*, Paris, Gallimard, 1956, 1366 p.
- BAUDOIN, Sébastien, *La Poétique du paysage dans l'œuvre de Chateaubriand*, Paris, Classiques Garnier, 2011, 727 p.
- BARBICHE, Bernard, *Editer des textes de l'époque moderne*, reprise simplifiée et actualisée de son ouvrage, *L' Edition des textes anciens: XVIe-XVIIIe siècle*, éd. Bernard Barbiche et Monique Chatenet, Paris, France, Association Études, loisirs et patrimoine, 1990, 117 p.
- BERTAUD, Jean-Paul, *Choderlos de Laclos*, Paris, Fayard, 2003, 572 p.
- BORNAZ Baccar, Alia, *La Mer, source de création littéraire en France au XVII<sup>e</sup> siècle (1640-1671)*, Paris, Papers on French seventeenth century literature, « Biblio 17 », 1991, 302 p.
- BROSSE, Monique, *La Littérature de la mer en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (1829-1870)*, Lille, 1983, 1088 p.
- CHUPEAU, Jacques, « Les récits de voyage aux lisières du roman », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 77, n°3-4, 1977, p. 536-553.
- COMPAGNON, Antoine, *Le Démon de la théorie, littérature et sens commun*, Paris, Seuil, 1998, 320 p.
- DE GARIDEL, Delphine, *Poétique de Saint-Simon, Cours et détours du récit historique dans les Mémoires*, Paris, Champion, 2005, 651 p.
- DEGENNE, Alain et FORSE, Michel, *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004, 288 p.
- DEMORIS, René, *Le Roman à la première personne*, Genève, Droz, 2002, 509 p.
- DOIRON, Normand, *L'Art de voyager, le déplacement à l'époque classique*, Paris, Klincksieck, 1995, 258 p.
- DUBAR, Claude, *La Socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015, 256 p.
- Ecrivains juristes et juristes écrivains du Moyen-Âge au siècle des Lumières*, dir. Bruno MENIEL, Paris, Classiques Garnier, 2016, 1335 p.
- EGGER, Emile, *L'Hellenisme en France, Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises*, Paris, Didier et Cie, 1869, 2 vol.

- EHRARD, Jean, *L'Idée de nature en France à l'aube des Lumières*, Paris, Flammarion, 1970, 448 p.
- EHRARD, Jean, « Editer les manuscrits de Montesquieu, ou l'utopie de la fidélité », *Editer des manuscrits - Archives, complétude, lisibilité*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint Denis, 1996, *L'Anecdote*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand (1988), éd. Alain MONTANDON, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont II, 1990, 281 p.
- GANNIER, Odile, *Le Roman maritime, Emergence d'un genre en Occident*, Paris, PUPS, 2011, 611 p.
- GEORGEL (Abbé), *Mémoires pour servir à l'Histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle*, Paris, A. Eymery, 1820, 6 vol.
- GEVREY, Françoise, *Ecrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2006, 406 p.
- GRENIER, Jean, « La Promenade (étude phénoménologique) », *La Nouvelle Revue Française*, novembre 1964, n° 143, p. 818-828.
- KAEMPFER, Jean, *Poétique du récit de guerre*, Paris, José Corti, 1998, 292 p.
- LAPLACE, Pierre-Simon, *Exposition du système du monde*, Paris, Bachelier, 1836, 475 p.
- LAZEGA, Emmanuel, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, « Que-sais-je ? », 128 p.
- LE HUENEN, Ronan, *Le Récit de voyage au prisme de la littérature*, Paris, PUPS, 2015, 392 p.
- LEYS, Simon, *La Mer dans la littérature française, De François Rabelais à Alexandre Dumas*, Paris, Plon, 2003, 2 t.
- LINYER DE LA BARBEE, Maurice, *Le Chevalier de Ternay : vie de Charles Henry Louis d'Arsac de Ternay, chef d'escadre des armées navales, 1723-1780*, Grenoble, Les Quatre Seigneurs, 1972, 2 vol.
- MEINER, Carsten, *Le Carrosse littéraire et l'invention du hasard*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, 250 p.
- MILHE POUTINGON, Gérard, *Poétique du digressif. La Digression dans la littérature de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 732 p.
- MORICE, Juliette, « Voyage et anthropologie dans l'Émile de Rousseau », *Revue de métaphysique et de morale*, 2013, vol. 77, n°1, p. 127-142.
- MOUREAU, François, *La Plume et le plomb : espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, 728 p.

- PILLOUD, Séverine, « Récit du corps et de la maladie dans les lettres de consultation adressées au médecin suisse Samuel-Auguste Tissot (1728-1797) », *Histoire, médecine et santé*, 2012, n°1, p. 131-144.
- RAJOTTE, Pierre, *Le Récit de voyage aux frontières du littéraire*, Montréal, Tryptique, 1997, p. 53
- TOURNIER, Michel, « L'Histoire et la géographie », *Le génie du lieu, des paysages en littérature*, dir. Arlette Bouloumié et Isabelle Trivisani-Moreau, Paris, Imago, 2005, 264 p.
- VOLTAIRE, *Lettres à son imprimeur*, Genève, Droz ; Lille, Giard, 1952, 317 p.
- VOLTAIRE, *Correspondance*, éd. Th. Besterman, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1953-1965, 107 vol.
- WILD, Francine, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Champion, 2001, 781 p.
- WOLFZETTEL, Friedrich, *Le discours du Voyageur*, Paris, PUF, 1996, 336 p.
- C.3) Grammaire, Linguistique, Lexicologie, Humanités numériques
- ADAM, Jean-Michel et PETITJEAN, André, *Le Texte descriptif*, Paris, Nathan, 1989, 239 p.
- ADAM, Jean-Michel, *Le Texte narratif*, Paris, Nathan, 1994, 288 p.
- ADAM, Jean Michel, *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin, 2008, 296 p.
- ADAM, Jean-Michel, « Le récit : mise en scène et interrogation de l'agir humain », *Récit et connaissance*, éd. François Laplantine, Joseph Lévy, Jean-Baptiste Martin, Alexis Nouss, Lyon, PUL, 1998, 328 p.
- AMOSSY, Ruth, *La Présentation de soi, Ethos et identité verbale*, Paris, PUF, 2010, 235 p.
- AMOSSY, Ruth, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, France, A. Colin, 2010, 256 p.
- AUSTIN, John Langshaw et RÉCANATI, François, *Quand dire, c'est faire*, trad. Gilles Préface Lane, Paris, France, Éd. du Seuil, DL 1991, 1991, 202 p.
- BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, France, Gallimard, 1966, 2 tomes, 356+286 p.
- BERTRAND, Marc, « Brèves notules », *L'Information Grammaticale*, n°38, 1988. p. 19-20.
- BOURCIER, Danièle, BRUXELLES, Sylvie et DILLER, Anne-Marie, *Les Mots du discours*, éd. Oswald Ducrot, Paris, France, Éd. de Minuit, 1980, 241 p.
- CATACH, Nina, *Histoire de l'orthographe française*, éd. Renée Honvault-Ducrocq et Irène Rosier-Catach, Paris, France, H. Champion éd., 2001, 2001, 425 p.
- CELLIER, Jacques et COCAUD, Martine, *Le Traitement des données en Histoire et Sciences Sociales, Méthodes et Outils*, Rennes, PUR, 2012, 553 p.

- CHAROLLES, Michel, « Introduction aux problèmes de la cohérence des textes, Approche théorique et étude des pratiques pédagogiques », *Langue française*, n°38, 1978, p. 7-41.
- CHAROLLES, Michel. « Les Formes directes et indirectes de l'argumentation », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°28, 1980. p. 7-43.
- CHAROLLES, Michel, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de Linguistique*, n°29, 1995, p. 125-151.
- Images de soi dans le discours: la construction de l'ethos*, éd. Ruth AMOSSY, Lausanne, Suisse, Delachaux et Niestlé, 1999, 215 p.
- Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*, dir. Emilie Née, Rennes, PUR, 2017, 250 p.
- CORBLIN, Francis, *Cours de sémantique: introduction*, Paris, France, A. Colin, impr. 2013, 2013, 191 p.
- DE KOK, Ans, *La Place du pronom personnel régime conjoint en français, une étude diachronique*, Amsterdam, Rodopi, 1985, 639 p.
- DENIS, Delphine et SANCIER-CHATEAU, Anne, *Grammaire du français*, Paris, Livre de Poche, 1994, 545 p.
- DUCROT, Oswald, *Le Dire et le dit*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984, 237 p.
- FLAHAULT, Nicolas, *La Parole intermédiaire*, Paris, Seuil, 1978, 233 p.
- GOHIN, Ferdinand, *Les Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1740-1789)*, Genève, Slatkine, 1903, 400 p.
- GRICE, Paul, « Logique et Conversation », *Communication*, année 1979, n°30, p. 57-72.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Les Interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 1990, 3 vol.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Les Actes de langage dans le discours: théories et fonctionnement*, éd. Henri Mitterand, Paris, France, A. Colin, 2005, iv+200 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, « Le texte littéraire : non-référence, auto-référence, ou référence fictionnelle ? », *Texte*, 1982, 1, p. 27-49.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, « Les négociations conversationnelles », *Verbum*, vol. 2, n°2-3, 1984.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *La Conversation*, Paris, Seuil, 1996, 92 p.
- LONGREE, Dominique et MELLET, Sylvie, « Le motif : une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours », *Langages*, 2013, no. 1, vol. 189, p. 65-79.

- MAINGUENEAU, Dominique, *L'Analyse du discours: introduction aux lectures de l'archive*, Paris, France, Hachette, 1994, 268 p.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, France, Nathan, 2003, vii+243 p.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, 2005, 211 p.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Le Discours littéraire, Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2014, 272 p.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste et GARDIN, Bernard, *Introduction à la sociolinguistique: la linguistique sociale*, Paris, France, Larousse, 1977, 263 p.
- MULLER, Charles, *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, France, H. Champion, 1993, 205 p.
- PICOCHÉ, Jacqueline, *Précis de lexicologie française: l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, France, Nathan, impr 1980, 1980, 181 p.
- POPIN, Jacques, *La Ponctuation*, éd. Claude Thomasset, Paris, France, Nathan, 1998, 127 p.
- POPIN, Jacques, *Poétique des « Illustres Françaises »*, Mont-de-Marsan, France, Éd. Interuniversitaires, 1992, 498 p.
- REBOUL, Anne et MOESCHLER, Jacques, *Pragmatique du discours: de l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris, France, A. Colin, 1998, 220 p.
- DHONDT, Reindert et VANACKER, Beatrijs, « Ethos : pour une mise au point conceptuelle et méthodologique », CONTEXTES [En ligne], 13/2013, mis en ligne le 20 décembre 2013, consulté le 23 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/5685> ; DOI : 10.4000/contextes.5685
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René, *Grammaire Méthodique du Français*, Paris, PUF, 2005, 646 p.
- SARFATI, Georges-Elia, *Eléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2005, 128 p.
- SEGUIN, Jean-Pierre, *La Langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, 1972, 270 p.
- SEGUIN, Jean-Pierre, *L'Invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle: contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Louvain, France, Belgique, Éd. Peeters, 1993, 480 p.
- TRAVERSO, Véronique, *L'Analyse des conversations*, Paris, Armand Colin, 2007, 128 p.
- WEINRICH, Harald, *Le Temps: le récit et le commentaire*, trad. Michèle Lacoste, Paris, France, Éditions du Seuil, 1973, 333 p.

## **D. Sitographie :**

Bases de données :

<http://roglo.eu/roglo>

<https://en.geneanet.org/>

<https://threedecks.org/>

Dictionnaires en ligne :

<https://www.cnrtl.fr/>

<https://encyclopedie.uchicago.edu/>

Portail de bibliothèques :

<https://books.google.fr/>

<https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>

<http://gazetier-universel.gazettes18e.fr/>

Revue en ligne :

<https://www.persee.fr/>

<https://www.cairn.info/>

<https://www.jstor.org/>

Autre :

[http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition\\_epoque\\_moderne](http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne)







**Titre :** Les Lettres d'Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey. Edition critique de la correspondance familière d'un officier de la Marine Royale française (1781-1791)

**Mots clés :** Histoire navale Française ; poésie de la lettre ; édition critique ; polygraphie.

**Résumé :** Edition critique de la correspondance manuscrite et complètement inédite de l'officier de marine Adrien de Mandat-Grancey (1765-1811), d'une famille aristocratique champenoise, dont toute une partie de l'existence, notamment la formation d'officier, s'est déroulée à Brest. Le fonds « Grancey », entièrement numérisé, est constitué de plus de 150 lettres, ainsi que d'un certain nombre de documents annexes. L'édition critique de cette correspondance constitue donc une valorisation exceptionnelle d'une source de premier plan pour l'histoire de la Marine et un travail novateur sur les questions touchant au genre des correspondances familiales au tournant des Lumières.

En effet, la pratique polygraphique d'Adrien permet de voir comment il situe la lettre familière, à mi-chemin entre la fiction, à visée esthétique, et l'écriture professionnelle, utilitaire.

Cette écriture du quotidien est cependant amenée à se modifier, notamment quand Adrien est confronté aux grands événements de son temps, comme la bataille des Saintes ou encore les émeutes révolutionnaires : devenu témoin, Adrien met en place des stratégies narratives afin de prendre en compte les attentes de ses destinataires, en particulier de sa mère. Le rapport de place entre les parents et leur fils conditionne l'ensemble de la correspondance, pour lors transformée en plaidoyer pour la Marine.

**Title :** Adrien Simon Galliot-Marie de Mandat-Grancey's letters. Critical edition of familiar correspondence of a Royal French Marine officer (1781-1791)

**Keywords :** French naval History ; Epistolary poetic ; critical edition ; polygraphia.

**Abstract :** Critical edition of the entirely unpublished handwritten correspondence between the Royal French Marine officer Adrien de Mandat-Grancey and his family. Belonging to Champagne's aristocracy, he spent a long time in Brest, especially during his training as an officer. The "Grancey Collection", entirely digitized, consists of more than one hundred and fifty letters and also a certain number of appended documents. The critical edition of this correspondence is an exceptional valorization of a primary source from the Royal Marine history and a pathfinding work on significant questions about the epistolary genre at the turn of the Enlightenment.

Indeed, Adrien's polygraphical writing has allowed us to know how he places the familiar letter, between esthetical texts and professional and practical ones.

This daily writing is subject to change, especially when Adrien experiences great events, such as the battle of the Saintes or the revolutionary riots : as a witness, he sets up narrative strategies to take into account his relatives' expectations, his mother's above all. The « place report » between the parents and their son determines the whole correspondence, then converted into a plea for Navy.